PUISSANCE DU CANADA

COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS

CHAMBRE DES COMMUNES

QUATRIÈME SESSION.—DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

23-24 GEORGE V, 1933

Vol. CXCIV

EMBRASSANT LES JOURS ÉCOULÉS DU 6 OCTOBRE 1932 AU 14 NOVEMBRE DE LA MÊME ANNÉE, INCLUSIVEMENT

INDEX PUBLIÉ DANS UN VOLUME SÉPARÉ

Publications gouvernementales
Bibliothèque Champlain
Université de Moncton
Moncton, N.-B., CANADA

OTTAWA
J. O. PATENAUDE, IMPRIMEUR SUPPLÉANT DE SA MAJESTÉ LE ROI
1933

CHAMBRE DES COMMUNES

DÉBATS

CANADA

Débats de la Chambre des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

JEUDI, 6 octobre 1932.

OUVERTURE DE LA QUATRIEME SESSION DE LA DIX-SEPTIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT

Le Parlement qui avait été prorogé à diverses reprises au 6 octobre 1932, s'est réuni à Ottawa à cette date pour l'expédition des affaires.

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. l'Orateur.

M. l'Orateur donne lecture d'une lettre du secrétaire de S. Excellence le Gouverneur général annonçant que Son Excellence se rendra au Sénat, à trois heures de l'après-midi pour ouvrir formellement la session du Parlement fédéral.

M. le major A. R. Thompson, l'huissier à verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence l'Administrateur désire la présence immédiate de cette honorable Chambre à la salle du Sénat.

En conséquence, la Chambre se transporte à la salle du Sénat.

La Chambre de nouveau en séance:

VACANCE DE SIEGE

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, depuis la clôture de la dernière session, j'ai reçu des communications de deux députés m'informant que la vacance suivante s'est produite dans la députation, à savoir:

Thomas McMillan, député de la circonscription électorale de Huron-Sud, décédé.

En conséquence, j'ai ordonné au directeur général des élections d'adresser un nouvel avis de convocation aux électeurs de cette division électorale.

NOUVEAUX DEPUTES

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que M. le greffier a reçu du directeur général des élections les certificats d'élection des députés suivants:

L'hon. George Burpee Jones, pour le district électoral de Royal.

M. Joseph Jean, pour le district électoral de Maisonneuve.

PRESENTATION DE NOUVEAUX DEPUTES

L'honorable George Burpee Jones, député de la circonscription électorale de Royal, est présenté par le très honorable R. B. Bennett et l'honorable Murray MacLaren.

M. Joseph Jean, député de la circonscription électorale de Maisonneuve est présenté par le très honorable W. L. Mackenzie King et l'honorable Fernand Rinfret.

PRESTATION DE SERMENT

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) dépose un projet de loi (bill n° 1) concernant la prestation du serment d'office lequel est lu pour la première fois.

DISCOURS DU TRONE

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les membres de la Chambre des communes s'étant rendus aujourd'hui dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de faire aux deux Chambres un discours dont j'ai eu soin, pour éviter toute méprise, de me procurer le texte qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je vous souhaite la bienvenue dans vos fonctions en ce moment, car mes ministres ont jugé bon que vous examiniez sans tarder les Accords conclus entre le Canada et les autres pays de l'Empire à la Conférence économique impériale tenue récemment à Ottawa. Mon Gouvernement est d'avis que ces Accords procurent les moyens d'assurer un projet durable et réciproquement avantageux d'union économique impériale plus intime, et qu'il conviendrait, dans l'intérêt du pays, de les approuver au plus tôt.

Le rapport de la Commission royale des chemins de fer et de transport va être présenté au Parlement. Vu les conclusions et les vœux qu'il renferme, vous serez appelés à examiner, aussitôt que possible, un projet de loi visant à assurer une exploitation plus efficace et plus économique des chemins de fer canadiens basée sur la juste concurrence et ordonnée de façon à éviter les doubles services coûteux et nuisibles.

Depuis la dernière session du Parlement, mes Ministres ont conclu avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique un Traité pour le parachèvement de la canalisation du Saint-Laurent. Après sa rectification par les autorités dûment constituées des Etats-Unis, ce Traité sera soumis à votre approbation.

Un Comité institué par arrêté en conseil a été chargé de s'enquérir de l'application de la Loi des pensions, afin que mes ministres puissent avoir toute la documentation voulue pour rechercher s'il y a lieu de prendre d'autres me-

53720—1
ÉDITION REVISÉE

sures en vue d'acquitter les engagements du pays à l'endroit de ceux qui ont combattu pendant la Grande guerre.

Le problème du chômage continue de recevoir l'attention soucieuse de mes ministres. Grâce aux pouvoirs que le Parlement leur a conférés à sa dernière session, ils ont pu perfectionner, de concert avec les provinces et les municipalités, un programme de secours directs qui sera appliqué, pendant l'automne et l'hiver, selon que les circonstances l'exigeront. On est à élaborer, pour le rétablissement des chômeurs dans diverses parties du pays, des plans qui seront mis en application dès que, de l'avis de mes ministres, les dépenses publiques qui en découlent assureront des avantages appréciables.

Il nous fait plaisir à tous d'observer que dans ces vastes régions de l'Ouest où, pendant plusieurs années consécutives, la faillite de la récolte a engendré beaucoup de misère, les abondantes moissons de cette année laissent prévoir une grande amélioration et permettent de réduire les secours accordés jusqu'ici.

Conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, vous serez appelés à examiner un projet de loi visant à une nouvelle répartition des sièges des Provinces à la Chambre des communes.

D'autres mesures que mes ministres jugent être d'intérêt public seront aussi soumises à votre examen.

Vous serez appelés à prolonger d'un an les chartes des banques du Canada afin que le Parlement puisse, avant d'entreprendre la revision décennale de la Loi des banques, connaître les résultats de la Conférence économique et financière mondiale qui sera prochainement appelée à étudier les problèmes financiers, économiques et monétaires.

Lorsque vous aurez examiné les questions qui sollicitent votre attention immédiate, on se propose d'ajourner le Parlement jusqu'au commencement de l'année prochaine pour aborder alors le programme ordinaire de la session.

Membres de la Chambre des communes,

Les comptes publics de la dernière année financière et le budget des dépenses de l'année prochaine seront déposés quand le Parlement se réunira de nouveau. Ces prévisions budgétaires feront voir que mes ministres continuent d'appliquer un régime d'économie compatible avec la saine administration de l'Etat, jusqu'à ce que des conditions économiques plus favorables aient accru sensiblement les revenus courants du pays.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Bien que la situation économique continue de peser lourdement sur toutes les classes du peuple, on peut voir enfin, à certains signes précis, que la période aiguë de la crise est à son déclin. Je me réjouis de constater que la sagesse de votre ferme politique d'économie et de progrès, qui a allégé les souffrances des Canadiens et maintenu la position financière enviable de notre pays, est encore plus manifeste aux approches de la prospérité renaissante. La force de notre armature financière, nos richesses agricoles et la solidité de nos industries nous ont permis de tirer rapidement profit de l'amélioration des conditions. La ratification des Accords commerciaux de l'Empire et votre approbation du projet d'économies et de réformes à

[M. l'Orateur.]

réaliser dans le transport ferroviaire sont des facteurs qui affermiront davantage la situation avantageuse du Canada parmi les nations.

L'unité, le courage et l'initiative du peuple canadien, sans quoi vos labeurs eussent été vains, constitueront désormais la base sur laquelle, grâce à la coopération et à la confiance, nous édifierons un Canada plus grand que jamais. J'implore la divine providence de vous diriger dans votre noble tâche.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose:

Que le discours de S. Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres soit pris en considération lundi prochain.

La motion est adoptée.

LES COMITES SPECIAUX PERMANENTS

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose:

Qu'un comité soit nommé pour préparer et faire rapporter avec toute la diligence possible la liste des membres qui devront composer les comités permanents de la Chambre, conformément à l'article 63, ledit comité devant se composer de MM. Rhodes, Dupré, Simpson (Algoma-Ouest), Stewart (Edmonton-Ouest) et Casgrain.

La motion est adoptée.

LE COMITE DE REGIE INTERNE

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) présente le message suivant de S. Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie certifiée d'une minute du Conseil approuvée nommant l'honorable E. N. Rhodes, ministre des Finances; l'honorable D. M. Sutherland, ministre de la Défense nationale; l'honorable T. G. Murphy, ministre de l'Intérieur et surintendant général des Affaires des Indiens, et l'honorable M. Dupré, solliciteur général, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts revisés du Canada de 1927, intitulé "Loi concernant la Chambre des communes".

DEPOT D'UN RAPPORT

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur de déposer devant la Chambre le rapport des bibliothécaires du Parlement.

SERGENT D'ARMES SUPPLEANT

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le sergent d'armes, avec mon assentiment, a nommé le lieutenant J. L. Williams, pour lui servir de suppléant durant la présente session du Parlement.

Sur la proposition de M. Bennett, la séance est levée à quatre heures et dix minutes.

VENDREDI, 7 octobre 1932.

La séance est ouverte à trois heures.

A l'appel de l'ordre du jour.

FEU M. THOMAS McMILLAN

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avant que nous abordions la présentation des rapports, seule chose qu'il y ait au programme de la présente séance, je veux, tant en mon nom qu'au nom de tous mes honorables collègues de la droite, offrir nos sincères sympathies au très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) et à ceux qui siègent à ses côtés, à l'occasion du décès de l'ancien député de Huron-Sud (M. Thomas McMillan).

Thomas McMillan appartenait au groupe de Canadiens d'origine écossaise qui ont si puissamment contribué au développement de notre pays. Bien que né au Canada, son inclination pour l'Ecosse se manifestait par sa connaissance profonde des écrits de l'immortel Burns et l'admiration qu'ils lui inspiraient. Ceux d'entre nous qui ont écouté les discours qu'il a prononcés ici savent combien il aimait l'Ecosse; il le manifestait dans presque tous ses discours en citant Burns ou quelque autre grand poète écossais.

Cultivateur, il avait commencé très jeune à s'intéresser aux affaires publiques de son comté. Il avait une grande facilité de parole qui en faisait un conférencier très écouté sur les questions agricoles. Quand il vint siéger à la Chambre des communes, ses fermes convictions, sa sincérité et sa parole facile le signalèrent à l'attention de ses collègues. Ses opinions étaient fortement ancrées dans son esprit et il les exprimait avec beaucoup de clarté et de vigueur. Mais je veux surtout proclamer ce que j'ai pu constater moi-même de son excellent caractère et de la bonté de son cœur. Plus d'une fois, après avoir exprimé fermement et d'une façon apparemment acerbe des opinions contraires aux miennes, il m'a confié qu'il comprenait les difficultés de ma tâche et il a bien voulu me laisser voir qu'il approuvait mes efforts. Ce n'est pas qu'il partageât mes vues ou mes opinions politiques; il n'agissait ainsi que mû par son bon cœur et parce qu'il désirait manifester sa sympathie envers un compatriote et un collègue. Je me contenterai de dire que ses concitoyens ont perdu en lui un précieux appui et que sa mort crée un grand vide parmi nous. Je me permets de dire de lui ce que j'ai dit d'un autre dans une circonstance analogue:

Life's race well run,
Life's work well done,
Life's crown well won;
Now comes rest.

Ceci peut s'appliquer absolument à la vie et à l'œuvre de Thomas McMillan.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je remercie le très honorable premier ministre pour la sympathe qu'il m'a manifestée ainsi qu'aux autres députés libéraux à l'occasion de la mort de notre collègue et pour le bel éloge qu'il a fait de feu Thomas McMillan, qui était un député hautement estimé de ses collègues, un homme considéré profondément par tous ceux qui le connaissaient. Tous les membres de cette Chambre déplorent sa disparition. C'est une perte sensible pour les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre et pour notre parti, et elle m'est particulièrement pénible. Jamais chef de parti n'eut un appui ou un conseiller plus sincère et plus loyal, un ami personnel plus dévoué.

La mort de M. McMillan est une lourde perte pour le Parlement et pour le pays. Ici et au dehors, sa vie nous rappelait un passé cher. A la fin de ses jours, M. McMillan demeurait sur une ferme que son père, près d'un siècle auparavant, avait conquise sur la forêt, défrichée et clôturée de ses mains. A l'époque de sa mort, il était député de la circonscription de Huron-Sud que son père avait représentée durant plusieurs années à la Chambre des communes. S'il est au pays une classe honorable entre toutes et dont nous devons vénérer la mémoire, c'est celle des pionniers de la colonisation et du gouvernement. Dans les œuvres de sa vie et ses relations, M. McMillan rappelait sans cesse par sa présence la dette du présent envers le passé. Il a continué et manifesté plusieurs magnifiques traditions des pionniers d'autrefois.

A l'époque de sa mort, survenue dans le comté de Huron le 7 juin dernier, M. McMillan avait presque atteint le terme ordinaire d'une vie humaine. Il avait soixante-neuf ans. Il n'avait pas encore quitté la terre paternelle, que déjà il lui prêtait main forte de diverses manières. Longtemps avant son entrée au Parlement, il manifestait un vif intérêt pour les problèmes agricoles et, en qualité de cultivateur et d'homme ferré sur les questions agricoles, il défendit de son mieux la cause de l'agriculture au Canada. Ses sympathies ne se confinaient pas aux intérêts d'une seule classe, bien qu'il fût avant tout homme du peuple et que le bien-être de la masse fût sa plus grande préoccupation. C'est cet intérêt, hérité de son père et encouragé par l'exemple paternel, qui lui fit consacrer une bonne partie de son temps aux affaires municipales et servir son canton comme conseiller municipal et reeve, avant de recevoir l'honneur de la candidature à la députation. Il fut battu dans ses deux premières luttes politiques, en 1917 et en 1921. Dans les trois élections générales

suivantes, celles de 1925, 1926 et 1930, il fut élu député du comté où il était né et avait passé sa vie.

Dans l'accomplissement de ses devoirs parlementaires, M. McMillan faisait preuve de qualités personnelles et de dons de premier ordre. C'était un homme d'une grande intégrité, d'une rare indépendance et de convictions profondes, et l'on découvrait facilement ces qualités dans tous ses actes et tous ses propos. Il était ardent à préconiser toute mesure qui lui paraissait avantageuse à ses concitoyens. Même quand ses adversaires politiques ne partageaient pas ses opinions ou ne goûtaient pas son attitude de militant, nul, ainsi que l'a dit le premier ministre, n'eût révoqué en doute la sincérité de sa conduite ou sa probité morale. Dans ses relations privées et d'homme public, c'était l'honneur même, et fidélité était pour lui un mot d'ordre dans l'accomplissement de ses devoirs publics.

Les circonstances le commandaient-elles, il n'y avait pas de sacrifices trop grands à accomplir pour la justice, telle qu'elle apparaissait à M. McMillan. En d'autres pays et à d'autres époques, il aurait inscrit son nom dans le livre d'or de ces vigoureux soldats-citoyens, rempart des libertés nationales. Il aurait tout aussi bien figuré dans le martyrologe, pour quelque cause chrétienne. Dans un âge et un pays plus heureux, il a donné aux gens de son temps et de sa génération, l'exemple de ces qualités viriles qu'engendre la fidélité aux vertus communes et qui trouvent leur expression dans la fidélité inébranlable aux amis et aux causes que l'on sert, à l'Eglise et à l'Etat. Ce sont des qualités qui contribuent à fortifier, à affermir et à enrichir notre vie publique et le Canada a bénéficié de la vie, de l'œuvre et de l'exemple de M. McMillan.

Avec M. McMillan s'éteint le dernier membre, sauf un, d'une famille composée de cinq personnes, qui il y a six ans encore, habitaient le bien familial: le père, la mère, deux fils et une fille. A Mlle Margaret McMillan, seule survivante de la famille, encore jeune et frappée par de si rudes pertes, la Chambre exprimera ses plus profondes sympathies.

M. ROBERT GARDINER (Acadia): Monsieur l'Orateur, au début de chaque session, nous avons malheureusement à enregistrer la disparition de quelque collègue au cours de l'intersession. Heureusement, l'amitié ne connaît pas les démarcations de partis et je suis sûr que notre défunt ami et collègue, M. McMillan, comptait plusieurs amis dans tous les partis de la Chambre. Cela fait l'éloge de sa sincérité, de sa probité et de son désir de servir le peuple canadien. Au nom de mon groupe de cette partie de la Chambre, permettez-moi de me joindre au premier ministre et au chef de l'opposition pour exprimer mes regrets

[Le très hon. Mackenzie King.]

au sujet de la mort du regretté représentant de Huron-Sud.

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, ayez l'obligeance de transmettre à la famille de feu Thomas McMillan les témoignages de sympathie de la Chambre exprimés par ses porte-parole.

LA CONFERENCE ECONOMIQUE IMPERIALE

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je tiens à déposer le rapport, versions française et anglaise, de la conférence économique impériale de 1932; aussi un exemplaire, en anglais et en français, de l'accord entre le Canada et l'Ontario au sujet du Saint-Laurent; et un exemplaire, en anglais et en français, du traité relatif à la canalisation du Saint-Laurent, signé à Washington le 18 juillet 1932.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE PREMIER MINISTRE ANNONCE LE PROGRAMME LÉGISLATIF DE LA SESSION D'AUTOMNE

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avant d'aborder l'article de l'ordre du jour concernant le dépôt des projets de loi et comme nous n'en avons pas à présenter, je voudrais faire connaître les intentions du Gouvernement relativement au programme de cette session.

Le Parlement a été convoqué à cette date à cause de la nécessité de ratifier le plus tôt possible les accords commerciaux conclus lors de la conférence impériale qui a eu lieu dans cette ville en juillet et en août. Nous ne savions pas quelle date conviendrait le mieux à tous les pays intéressés jusqu'aux derniers jours qui ont précédé la session. Certains accords conclus avec le Royaume-Uni, l'Etat libre d'Irlande, la Rhodésia et le Sud-Africain devront être examinés par le Parlement dès cette session. Il y a également des accords entre le Royaume-Uni et les autres parties de l'Empire britannique, de même qu'entre les différentes nations de l'Empire. Nous nous sommes entendus sur la date du 13 octobre pour publier en entier les accords conclus. Naturellement, la date change entièrement quand on est rendu aux antipodes, dans l'océan Pacifique. La différence de l'heure entre Londres et Ottawa est de cinq heures environ et elle est plus considérable encore quand il s'agit de certaines autres parties du pays. Toutefois, tous semblent admettre que la journée de mercredi prochain conviendra pour le dépôt du projet tendant à ratifier l'accord conclu avec le Royaume-Uni et des bills relatifs aux autres accords commercieux. En présentant cette motion ici vers quatre heures de l'après-midi, le gouvernement britannique pourra communiquer le texte des conventions aux journaux,

qui les publieront dans leur édition du matin. Nous nous sommes entendus sur ce point.

Nous n'avons pas l'intention d'aborder pour le moment d'autres questions que celle de la ratification des accords et celle du remaniement de la carte électorale. Dans ce dernier cas, il ne s'agit que d'une formalité, puisque tout le travail est renvoyé à un comité. Il faudra opérer certaines modifications à la loi d'accise, pour la rendre conforme aux changements apportés au tarif des douanes et modifier certains règlements administratifs concernant l'impôt sur le revenu, mais la loi elle-même ne sera que sensiblement touchée. Selon que la Chambre le voudra ou non, elle pourra étudier certaines questions administratives émanant des ministères.

Ensuite, après la ratification des accords commerciaux dont je viens de parler, il y aura l'examen du rapport de la commission royale des chemins de fer et du transport. Ce rapport a été remis aux imprimeurs le jour même où nous l'avons reçu, mais comme il y a certains graphiques qui ne sont pas encore complets, on ne pourra le déposer sur le bureau de la Chambre avant mardi. Nous espérons cependant pouvoir le faire ce jour-là. C'est un document de grande importance, et quand la Chambre en aura pris connaissance, nous pourrons voir ce qu'elle en pensera et présenter un bill en conséquence. Ce bill est déjà prêt. La question de savoir si nous le pousserons plus loin que la deuxième lecture, ou si nous attendrons après la reprise de la session dépendra entièrement des conclusions que les honorables députés formeront après l'avoir lu avec soin et avoir pesé les effets possibles des propositions de la commission.

Nous pensons qu'il vaut mieux, dans l'intérêt général, limiter pour le moment la discussion aux sujets que je viens d'indiquer. Les honorables députés qui ont examiné les procès-verbaux de la Chambre ont vu que j'ai donné avis que lundi prochain je ferai la motion suivante:

> Que le, et après le lundi 10 courant et chaque jour ensuite, les avis de motions du Gouvernement et les projets de loi du Gouvernement auront priorité sur toutes les autres affaires, sauf sur les questions des députés et sur les demandes de documents.

L'adoption de cette motion aura pour effet de donner la priorité aux affaires de l'initiative du Gouvernement, à l'exception des questions et des demandes de documents. Tous les membres de cette Chambre doivent désirer que le Parlement termine son travail le plus rapidement possible, en tenant compte des exigences de l'accomplissement de notre devoir public. Nous ajournerons ensuite la session. Si la motion que je viens de lire est adoptée, nous nous proposons de la rescinder dès la reprise de la session qui continuera tout comme si la première partie n'avait pas eu lieu. Les honorables membres auront ensuite le même nombre de jours pour l'étude des propositions d'initiative parlementaire et les règlements généraux s'appliqueront à la conduite de la session, tout comme si nous n'avions pas eu cette première partie. Cet arrangement aura pour effet de réserver aux députés tous les jours qu'ils auraient eus pour exposer leurs mesures, mais ces journées leur seront données à la rentrée de la Chambre et non pas maintenant. Si mes collègues jugeaient bon d'adopter dès aujourd'hui la motion que je dois présenter lundi, ce qui ne pourrait se faire qu'avec le consentement unanime de la Chambre, on avancerait beaucoup les choses. Sinon, on mettra la motion aux voix lundi.

Je ne crois pas avoir rien à ajouter sur ce qu'on se propose de faire dès maintenant ou sur le programme des travaux d'ici à l'ajournement, ajournement dont on ne peut évidemment fixer la date avant qu'on ait expédié la besogne à faire.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING: (chef de l'opposition): Le premier ministre peut-il me dire si le Gouvernement a l'intention de faire terminer le débat sur l'Adresse avant l'ajournement?

Le très hon. M. BENNETT: C'est ce qu'on espérait. Tout dépend naturellement de l'opposition, au nom de laquelle je ne puis parler.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'assure mon très honorable ami que, du moment qu'il sera entendu qu'on terminera le débat sur l'Adresse, pourvu naturellement que ce débat ne se prolonge pas outre mesure, ce qu'il vient de proposer devant faciliter sans doute l'expédition des travaux parlementaires, notre groupe approuvera le programme qu'il a exposé. Ce programme, me semble-t-il, protège absolument les droits des députés. Si nous avons bien saisi les paroles du premier ministre, la besogne principale de la première partie de la session sera l'étude des accords conclus à la récente conférence impériale. Quant au rapport sur les voies de transport, le premier ministre n'a pas exprimé d'intention définitive, je crois, sur la date où il déposera les projets législatifs nécessaires?

Le très hon. M. BENNETT: C'est bien cela.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'estime à leur pleine valeur, tout comme la Chambre en général, je n'en doute pas, les raisons qui rendent nécessaire le dépôt des accords le même jour dans toutes les parties de l'Empire. Comme il fallait donc convenir d'une date commune, mercredi semblerait tout indiqué. Je note, cependant, que le parlement anglais

ne reprendra pas ses séances avant la semaine suivante, sauf erreur...

Le très hon. M. BENNETT: Le dix-huit, oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je prie donc mon très honorable ami de me dire si l'on doit penser que le débat sur l'Adresse se poursuivra au moins jusqu'à cette rentrée du parlement anglais, ou si on l'interrompra plus tôt pour aborder l'étude des accords.

Le très hon. M .BENNETT: Mon très honorable collègue remarquera que, suivant en cela la coutume du parlement anglais, je ne propose pas que le débat sur l'Adresse ait priorité sur toute autre besogne. En Angleterre, comme il le sait à cause de la discussion qui s'est produite ici sur ce sujet l'an dernier, la coutume veut qu'on aborde immédiatement ce débat. Le député qui propose l'Adresse et celui qui l'appuie prononcent leur discours l'après-midi même de l'ouverture de la session et, à l'ordinaire, les chefs de partis ont terminé leurs discours à onze heures le même jour. L'an dernier, nous avons suivi ici cette coutume: on n'a pas accordé la priorité au débat sur l'Adresse. Nous agissons de même cette année. Quant à la fin du débat sur l'Adresse, je ne peux me prononcer avec une certitude quelconque, puisque je ne sais combien de membres de la Chambre veulent prendre part à la discussion ou combien de temps prendra cette discussion. Mais la résolution précédant le projet de loi relatif à l'accord conclu avec l'Angleterre comportera, il va sans dire, des modifications au tarif douanier que le ministre des Finances (M. Rhodes) devra faire connaître dans une résolution distincte déposée le même jour afin d'arriver à la création de l'indispensable comité des voies et moyens. On ne peut siéger en comité des voies et moyens sans suspendre l'application de l'article du règlement relatif à ce sujet tant que l'Adresse n'a pas été adoptée. Par conséquent, si ce débat se prolonge, il sera nécessaire de faire une exception à l'article du règlement relatif à la formation du comité des voies et moyens, comme se le rappellera mon très honorable collègue. Je ne puis donc dire si l'on interrompra le débat sur l'Adresse, puisque ce débat n'a évidemment pas la priorité à moins que nous ne le proposions expressément. Nous ne l'avons pas fait à la dernière session, et nous n'avons pas l'intention de le faire à cette session-ci. Nous nous proposons plutôt de passer à ce débat, comme l'an dernier, quand ou aura disposé de la besogne préliminaire. Cela nous permettrait, si la chose se révélait urgente, de passer à l'étude des résolutions relatives au tarif douanier avant la fin du débat sur l'Adresse. Voilà, à proprement parler, quel en serait l'effet.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Le très hon. MACKENZIE KING: Je conjecture que le ministre des Finances (M. Rhodes) ne saisira la Chambre d'aucune résolution avant mercredi.

Le très hon. M. BENNETT: Ce soir même je ferai inscrire une motion au Feuilleton. Vous voudrez bien me pardonner, monsieur l'Orateur, si j'expose d'une manière parfaitement claire la méthode que nous allons suivre à ce sujet. Au Feuilleton de lundi il figurera, en mon nom, un avis de motion invitant la Chambre à étudier un projet de résolution auquel devra donner suite un projet de loi portant ratification de la convention conclue avec le Royaume-Uni; pour ce qui est des autres questions, ce sera simplement une demande pour autoriser la présentation d'un bill. Dès que sera proposée la motion portant ratification, nous voulons que le ministre des Finances présente aussitôt à la Chambre un projet de résolution; ainsi, selon notre usage établi en ce qui concerne le tarif, les nouveaux droits de douane entreront en vigueur dès le lendemain comme cela se fait pour les résolutions budgétaires. Voilà la méthode que nous comptons suivre. J'espère que je me suis exprimé clairement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le Gouvernement a-t-il l'intention de laisser continuer le débat après que le proposant de l'Adresse, et celui qui l'appuie, auront terminé?

Le très hon. M. BENNETT: Oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Alors, suivant la méthode que le premier ministre vient d'esquisser, le débat sera interrompu, le cas échéant?

Le très hon. M. BENNETT: Oui. Tout ce qu'il importe de noter c'est que le débat sur l'Adresse n'aura pas priorité.

L'hon. W. D. EULER (Waterloo-Nord): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris le premier ministre, il a dit que, selon ses intentions, la Chambre n'allait pas se prononcer d'une manière définitive et complète sur les questions relatives aux chemins de fer, bien que le bill soit prêt; mais qu'elle allait passer à la 2e lecture. Je lui demande si la discussion d'usage sera permise lors de la 2e lecture de ce bill concernant les chemins de fer.

Le très hon. M. BENNETT: Certainement, si le bill est présenté.

L'hon. M. EULER: Il sera lu pour la 2e fois?

Le très hon. M. BENNETT: Il sera proposé une motion portant 2e lecture; et la discussion s'engagera.

M. ROBERT GARDINER (Acadia): Monsieur l'Orateur, j'ai suvi avec un très vif inté-

rêt les suggestions du premier ministre. Le groupe qui siège sur ces bancs est on ne peut mieux disposé à expédier la besogne spéciale de la session actuelle en ce qui concerne les conventions conclues à la conférence impériale; néanmoins, il me semble qu'en ce moment la seule chose importante soit la discussion de l'Adresse. Jusqu'à la dernière session ce débat a toujours eu priorité, grâce à une motion proposée par le premier ministre sur toutes autres affaires de la Chambre. L'année dernière le Gouvernement a inauguré ici la coutume de Westminster, suivant laquelle le ministère interrompt ce débat à des intervalles réguliers pour saisir la Chambre de mesures gouvernementales.

Personnellement je ne puis me dire satisfait de la méthode suivie à la dernière session, car ces interruptions font perdre l'intérêt au débat sur l'Adresse. Vu la situation économique qui existe dans notre pays aujourd'hui, je crois que plusieurs collègues auront à faire des observations importantes; et je trouve déplorable que l'on sacrifie l'intérêt à ce débat. Nous ferons tout en notre pouvoir pour faciliter la tâche du premier ministre; seulement nous n'aurons que lundi et mardi de la semaine prochaine pour participer à la discussion sur l'Adresse. Je prie donc le premier ministre de bien vouloir différer sa motion jusqu'à lundi pour nous permettre d'étudier la question plus avant; je l'assure de nouveau que nous ferons tout notre possible pour expédier la besogne de la session.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai dit clairement, monsieur l'Orateur, que la motion ne pouvait être adoptée que du consentement unanime de l'Assemblée; en ceci, donc, mon honorable ami ne fait qu'exercer son droit. Je crois qu'il s'abuse, toutefois, lorsqu'il pense que le débat sur l'Adresse n'occupera que deux séances: cette discussion, en effet, durera le temps que l'on voudra.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le premier ministre me permettra peut-être de lui adresser une autre question, inspirée par les remarques de l'honorable député d'Acadia (M. Gardiner). Y a-t-il lieu de croire que le débat sur l'Adresse sera terminé avant l'ajournement des Chambres? M'est avis franchement que le premier ministre devrait prendre un engagement en ce sens vis-à-vis de la Chambre; mon très honorable ami sait, en effet, que le débat sur l'Adresse constitue la seule occasion qu'auront les membres d'aborder les questions auxquelles le public canadien porte le plus vif intérêt en ce moment. Si le premier ministre pouvait nous en donner l'assurance définitive, je crois que nos travaux seraient facilités d'autant.

Le très hon. M. BENNETT: Un parlementaire expérimenté comme l'est mon très honorable ami sait parfaitement que je ne puis donner cette assurance. Comment pourrais-je le faire en examinant la Chambre—comme je le fais en ce moment—et en constatant le nombre de députés qui peuvent désirer adresser la parole sur ce sujet? Toutefois, si le très honorable député (M. Mackenzie King), l'honorable député d'Acadia (M. Gardiner), et d'autres collègues peuvent dire que leurs partisans ne continueront pas la discussion après que les membres de la droite auront fini de parler, je puis donner cette assurance.

(Sur la proposition de M. Bennett, la séance est levée à trois heures et quarante minutes).

LUNDI, 10 octobre 1932.

La séance est ouverte à trois heures.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

FACULTÉ DE DISCUTER LES QUESTIONS DE RÉGIE INTERNE

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose:

Qu'à partir du lundi 10 courant, et les jours suivants, les avis de motions du Gouvernement et les projets de l'initiative du Gouvernement aient priorité chaque jour sur toutes les autres affaires, sauf sur les questions des députés et sur les demandes de documents.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques mots à dire avant l'adoption de la motion proposée. Vendredi dernier, le premier ministre n'a pas soufflé mot du chômage et de la grave crise qui sévit dans le Canada entier. Je ne sais s'il a ou non l'intention de s'occuper de ces questions au cours de la session; il n'en a pas parlé. A mon sens, le chômage est une des questions nationales les plus importantes. Il y a deux ans, l'étude de cet important problème a motivé la convocation d'une session spéciale du Parlement, et aujourd'hui le chômage est plus répandu qu'alors. Si une session spéciale était nécessaire à cette époque, elle l'est bien davantage aujourd'hui.

Dans l'Ouest, les villes sont presque au désespoir; elles n'ont pu obtenir du gouvernement fédéral la promesse formelle de secours au cours de l'année prochaine. A cause de cela, les municipalités ne savent que faire pour se procurer les ressources nécessaires. Ma propre ville de Winnipeg a dépensé, l'an dernier, plus de $900,000 des fonds municipaux pour l'allégement du chômage. Il faudrait tripler la somme pour avoir les sommes né-

cessaires dans la seule ville de Winnipeg. D'autres villes de l'Ouest sont à peu près dans le même état. Les gouvernements provinciaux sont incapables de faire face à la situation; ils ne savent comment arranger les choses l'an prochain.

J'aimerais à faire une mention particulière de la défense interdisant aux gens échoués en divers endroits de voyager dans les convois de marchandises. Les autorités ont toléré cette pratique pendant quelque temps. On a laissé circuler ainsi les hommes en quête de travail. Puis avis a été donné d'avoir à cesser ce genre de déplacement à partir d'une certaine date. Il en est résulté que certains hommes se sont efforcés de regagner leur domicile à la hâte, ou d'aller ailleurs pour l'hiver. D'autres sont restés pour exécuter les travaux de la moisson qui ne sont pas encore terminés. Hier encore, j'ai reçu de mon parti, le parti travailliste indépendant de Winnipeg, un vœu exhortant le Gouvernement à accorder la gratuité du transport aux chômeurs jusqu'à leurs foyers. Cela semble raisonnable. Pendant un certain temps, on a laissé ces gens voyager dans les trains de marchandises. Que ce soit ou non avec la connivence du Gouvernement, un grand nombre de municipalités ont certes incité les sans-travail à quitter la ville, les forçant pour ainsi dire à prendre place dans les convois de marchandises. Plusieurs hommes m'ont dit que les autorités avaient donné instruction de faire déguerpir les chômeurs dans les trains de marchandises. Cet état de choses ne devrait pas durer plusieurs semaines. Le temps froid approche et il faut pourvoir convenablement aux besoins de ces hommes. Les provinces sont en droit de savoir, il me semble, ce que le Gouvernement fera à ce sujet.

Puis il y a la question plus ample de la dépression générale, dont le chômage n'est qu'un élément. La crise est aussi grande aujourd'hui dans l'Ouest canadien qu'il y a deux ans, et presque aussi grande qu'il y a un an. Il est vrai, nous avons eu une récolte joliment bonne en certains endroits, mais le produit de la récolte ne suffit pas à payer les frais de culture et de transport. Il s'ensuit que l'argent payé aux cultivateurs est engagé. Sans approfondir la question davantage, le premier ministre devrait nous assurer que la session ne s'ajournera pas sans une étude complète de ces questions et un exposé concret des mesures qu'il projette pour remédier à la situation. Nombreux sont ceux qui, parmi nous, ne trouvent pas la ratification des accords conclus à la conférence économique impériale aussi importante que le soulagement immédiat de notre population. Il est bien possible que le Gouvernement profite de sa forte majorité pour imposer l'ajournement aussitôt après la ratification de ces accords et que nous n'ayons pas l'occasion de discuter les questions essentielles qui se rattachent aux intérêts des citoyens en général. Je demande au premier ministre de donner à la Chambre l'assurance qu'avant l'ajournement, le Gouvernement va nous fournir tous les renseignements sur ce qu'il se propose de faire relativement à ces questions qui touchent de près au bien-être de la population canadienne.

M. ROBERT GARDINER (Acadia): Monsieur l'Orateur, l'adoption de cette motion va donner la priorité aux propositions du Gouvernement. La ratification des accords conclus à la conférence impériale rend sans doute cette procédure nécessaire et, personnellement, je ne m'opposerai pas à ce que ces accords aient la priorité pour quelques temps. Nous ne saurons pas en quoi ils consistent avant mercredi prochain, alors que le premier ministre va les communiquer à la Chambre, comme il l'a annoncé il y a quelques jours. Cependant, malgré toute l'importance de ces conventions, je suis convaincu qu'elles effleurent seulement les difficultés économiques que le Canada est appelé à résoudre. Nous sommes disposés à les ratifier si elles ne contiennent rien qui prête à controverse, mais je tiens à rappeler au premier ministre et à ses collègues que les problèmes les plus importants au Canada sont ceux de l'intérieur et non ceux de l'extérieur.

Lors des dernières élections, le premier ministre protestait contre le recours aux conférences pour résoudre les difficultés économiques, qui était la méthode du premier ministre d'alors. A plusieurs reprises, on a inscrit au compte rendu des débats les déclarations que le premier ministre a faites pendant cette campagne électorale. Je lui en rappellerai une seule:

> M. King vous promet des conférences; je vous promets des actes. Il promet d'étudier le problème du chômage; je vous promets de le résoudre. Quel plan préférez-vous?

Le discours du trône mentionne la possibilité d'une conférence économique et financière universelle. Je proteste énergiquement contre cette tendance à faire passer les difficultés extérieures avant les problèmes domestiques particuliers au Canada. Nous avons aujourd'hui au Canada, sauf pour quelques articles de première nécessité, les ressources naturelles et les instruments de production voulus pour répondre aux besoins de notre population. Cependant, un certain nombre de gens souffrent de la faim. Le moment n'est pas propice à l'adoption des méthodes dilatoires pour le règlement de nos problèmes économiques. L'hiver approche rapidement et j'espère que le Gouvernement pourra donner prochainement à la Chambre un aperçu de

ce qu'il entend faire pour mettre fin aux difficultés économiques intérieures du Canada.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais à répéter ce que j'ai dit vendredi sur l'opportunité de terminer le débat sur l'Adresse avant d'aborder les autres sujets et surtout avant l'ajournement. Je suis entièrement d'accord avec les honorables députés qui viennent de parler de l'importance des problèmes domestiques du Canada. Ils dépassent en grandeur tous ceux que le pays a été appelé à résoudre jusqu'à présent. Le Gouvernement ne devrait pas se réfugier derrière le paravent de la conférence économique impériale pour cacher son impuissance quand il s'agit des questions domestiques immédiates et plus importantes. Nous avons le droit d'exiger qu'avant d'aborder la discussion des affaires de la conférence impériale, le premier ministre fasse à la Chambre la promesse formelle de ne pas terminer cette session préliminaire, sans avoir permis la libre discussion non seulement de la question du chômage, mais aussi de celles qui concernent les banques, le crédit et la monnaie.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (Québec-Est): Monsieur l'Orateur, je me joins à ceux qui demandent au Gouvernement de promettre à la Chambre de lui laisser discuter les problèmes du jour, avant d'ajourner pour la conférence économique internationale. Je n'aime pas cette nouvelle méthode qui consiste à remettre la discussion de l'adresse en réponse au discours du trône. Je viens d'examiner le *Feuilleton* d'aujourd'hui et je vois que la discussion du discours de Son Excellence est inscrite au chapitre des mesures d'initiative ministérielle. C'est là une innovation, ou je me trompe grandement. On avait l'habitude de l'inscrire au chapitre des ordres spéciaux. C'est en effet un article inscrit à l'ordre du jour par une décision de la Chambre après que Votre Honneur l'eut informée que Son Excellence avait prononcé son discours d'ouverture de la session. Ce n'est pas une mesure du Gouvernement; Son Excellence n'a pas fait son discours au Gouvernement, mais aux membres de la Chambre. Mon très honorable ami le premier ministre l'a entendu avec les autres,—il y faisait peut-être plus belle figure à cause de son uniforme officiel,—mais le discours a été fait aux membres de la Chambre. C'est le Parlement, c'est-à-dire tous les membres de la Chambre, qui propose une adresse en réponse au discours du trône; non pas le Gouvernement ni le premier ministre. Il est fort à désirer, me semble-t-il, que tous les membres aient l'occasion d'étudier les problèmes qui se posent au pays, au cours du débat sur l'Adresse. Il est des circonstances particulières cette année, je m'en rends compte, qui pourraient nous porter à passer immédiatement à l'examen des accords conclus à la dernière conférence économique impériale. Mais on aurait tort d'en faire une habitude.

On devrait aussi nous assurer que la majorité de la Chambre ne nous imposera pas un ajournement après la fin de la discussion des accords conclus à la conférence impériale, enlevant ainsi aux autres membres de la Chambre l'occasion de discuter les questions d'intérêt national à propos du débat sur l'Adresse.

M. l'ORATEUR: Pour la gouverne de l'honorable représentant de Québec-Est (M. Lapointe) et de la Chambre en général, je tiens à dire que les mots "mesures d'initiative ministérielle" paraissent dans le Feuilleton par suite d'une erreur matérielle. L'examen du discours lu par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session devrait se trouver sous la rubrique "Affaires spéciales". Je le répète, c'est par suite d'une erreur matérielle que cet article a été inscrit comme on le voit, et non à la demande du Gouvernement ou de quiconque parlant au nom du Gouvernement.

L'hon. M. LAPOINTE: Tant mieux.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Sud): L'honorable député d'Acadia (M. Gardiner) et l'honorable représentant de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) ont soulevé un point tout à fait pertinent. Au cours des cérémonies de l'ouverture du Parlement, je ne pouvais m'empêcher de songer à un état de choses à peu près semblable qui se produisait il y a deux ans. Je me rappelle l'assurance avec laquelle le premier ministre déposait, cette année-là, son programme de crédits en vue de travaux publics et ses projets de modifications au tarif douanier qui devaient nous faire sortir de la crise pour nous placer au soleil brillant de la prospérité.

Je suis bien sûr que, quels que soient les avantages des accords conclus à la conférence impériale, ils seront aussi impuissants à régler l'état économique actuel du Canada que les mesures législatives de 1930. Il est donc essentiel d'avoir l'assurance que nous ferons plus que nous livrer à une discussion académique du chômage et des autres questions urgentes qui se posent au pays à l'heure actuelle.

Les gens de la province de la Colombie-Anglaise et en particulier de Vancouver commencent à se rendre compte qu'ils sont au bout de leurs moyens et qu'ils ne peuvent plus rien faire. Cependant, le Gouvernement ne nous annonce rien de concret à propos du chômage. Il est un aspect de l'état de choses créé par le chômage dont on commence seulement à se ressentir sérieusement. Jusqu'ici, la plupart

des gens pouvaient payer leur loyer, ou du moins les propriétaires pouvaient les garder, mais ils ont maintenant atteint les limites de leurs ressources; non seulement les sans-travail, mais même beaucoup de gens ayant un emploi, vu les salaires qu'ils touchent maintenant, ne peuvent plus nourrir leur famille et payer leur loyer à la fois. Quant aux propriétaires, ils ne peuvent attendre davantage. Nous devons donc avoir l'assurance que nous pourrons discuter amplement, et non seulement à un point de vue académique, un programme de mesures tendant à remédier à ce problème.

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas le droit de faire de nouvelles observations, puisque je n'ai pas le droit de répondre. Mais je prie la Chambre de se rappeler que, dans le cours ordinaire des choses, la session actuelle n'aurait pas commencé avant mars 1933. On l'a convoquée dès maintenant simplement à cause des engagements pris à la conférence économique impériale: le Gouvernement du Canada agit en cela comme le gouvernement de tous les pays de l'Empire. En Angleterre, on a convoqué la session plus tôt qu'à l'ordinaire, malgré de grands inconvénients, mais non pas aussi tôt qu'on l'eût voulu peut-être. Dans d'autres parties de l'Empire, on agira de même. Nous devons donc nous occuper des mesures en vue desquelles la session a été convoquée maintenant plutôt que le printemps prochain. Nous agissons en conséquence. On n'a pas tenté, que je sache, de diminuer ou limiter la volubilité des honorables membres de la Chambre à propos du discours du trône. A l'ex-ministre de la Justice (M. Lapointe), qu'il me suffise de dire qu'à l'égard du discours du trône nous suivons la coutume anglaise, où l'on a pris conscience depuis longtemps de la perte de temps que comporte l'ajournement du jeudi au lundi pour commencer le débat sur l'Adresse. Il fallait y obvier. C'est pourquoi on a décidé que ce débat ne devrait pas nuire à l'examen des mesures d'initiative ministérielle. Pour cette raison le débat n'a pas la priorité; cela devient un objet spécial lorsque la Chambre adopte une résolution portant que le débat doit avoir priorité sur toute autre discussion. Nous ne requérons pas d'ordre spécial, pas du moins dans le sens que je prête à cette expression, lequel sens n'est pas celui qu'y attribue mon très honorable ami: cette Chambre n'a voté nulle résolution de pareille teneur; elle n'y a pas été invitée et du reste, et en autant que notre ministère est concerné, elle n'y sera point invitée en l'occurrence. La chose ira de l'avant, et quant à son inscription au Feuilleton à titre de projet ministériel le Gouvernement, ainsi que l'a expliqué Son Honneur, n'en porte nullement la responsabilité. C'est un ordre spécial, selon le sens attribué à ce terme par le règlement de la Chambre; il n'a rien de spécial en ce que la Chambre en aurait décrété la priorité. Je ne conçois aucune raison qui empêche les honorables membres de discuter autant qu'ils le voudront au cours du débat sur l'Adresse. Mais les législatures ont appris, pour la plupart, que ces discussions ne servent pas à grand'-chose, quelque pittoresques qu'elles puissent paraître: elles renaissent dans la suite à propos de projets définitifs en matière de législation.

(La motion est adoptée.)

COMPTES PUBLICS

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer les Comptes publics intéressant l'année terminée le 31 mars 1932. Les honorables représentants se souviennent que dans le discours du trône on a donné à prévoir que lesdits comptes ne seraient pas prêts avant la rentrée des Chambres, l'an prochain. Le Rapport de l'auditeur général n'est pas prêt; seulement les imprimeurs ont terminé les Comptes publics. Donc, je les dépose sur le bureau de la Chambre.

AIDE AUX CHOMEURS ET A L'AGRICULTURE

L'hon. W. A. GORDON (ministre du Travail): J'ai l'honneur de déposer les décrets du conseil nos 2209, 2210, 2211, 2212 et 2213, tous adoptés en conformité de la loi sur le chômage, de 1932, et tous intéressant des déboursements de deniers publics.

SANS-TRAVAIL SUR LES WAGONS A MARCHANDISES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. PETER HEENAN (Kenora-Rainy-River): J'appelle l'attention du Gouvernement sur une question qui me paraît être de première importance. J'ai reçu, ce matin, du maire de Sioux-Lookout, un télégramme où il me mande que la prison regorge de sans-travail nomades chassés des convois de chemin de fer par la gendarmerie, conformément aux ordres du ministère. L'on veut savoir ce qu'il faut faire de ces hommes et quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet.

L'hon. W. A. GORDON (ministre du Travail): Je suppose qu'à la suite de la publication de l'avis interdisant les voyages de contrebande sur les trains de marchandises nombre de municipalités par tout le Canada se trouvent encombrées de sans-travail, aux besoins desquels il faudra subvenir. Dans l'en-

droit cité par l'honorable député pareille situation s'est déjà présentée; dès qu'on s'est adressé aux autorités provinciales on s'est occupé d'une manière efficace de l'entretien de ces nomades. Je suis persuadé que si le maire de Sioux-Lookout veut adresser sa communication au gouvernement provincial la situation sera réglée.

EVALUATION DU FIL BARBELE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. N. CAMPBELL (Mackenzie): Je veux adresser une question au ministre du Revenu national (M. Ryckman). Il m'arrive de l'Ouest canadien un télégramme où il est question d'une évaluation arbitraire attribuée au fil barbelé importé de la Hollande. La dépêche fait noter que cet article est un objet de première nécessité pour l'agriculture, et que cette évaluation arbitraire frappera lourdement les agriculteurs de l'Ouest. Je ne compte pas que le ministre réponde sur l'heure; mais je lui saurais bien gré s'il voulait s'enquérir de la chose et communiquer plus tard à la Chambre les renseignements précis qu'il pourra avoir touchant la nécessité et la nature de cette évaluation arbitraire.

L'hon. E. B. RYCKMAN (ministre du Revenu national): Je puis dire tout de suite à l'honorable député que ni le département ni le Gouvernement ne sont saisis, pour le moment, d'aucune question relative à l'imposition d'une évaluation arbitraire sur le fil barbelé.

ETABLISSEMENT DES SOLDATS—ASSURANCE-FEU

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. R. McINTOSH (Battleford-Nord): Je veux poser une question à l'honorable ministre du Travail (M. Gordon). On me mande de l'Ouest canadien que le mécontentement règne parmi les anciens combattants placés sur des terres. On me dit qu'ils ont souscrit de l'assurance contre le feu sur leurs bâtiments et que dans le cas où un grenier, par exemple, est détruit par le feu l'assurance n'est pas versée au vétéran mais à la couronne en paiement de la dette de ce dernier. Je veux que le ministre fasse enquête sur tous les griefs de ce genre, afin de voir s'il ne lui est pas possible de faire quelque chose pour venir en aide aux soldats-colons durant la période difficile que nous traversons.

L'hon. W. A. GORDON (ministre du Travail): Je crois que la politique du Gouvernement relative aux soldats-colons, qui ont reçu l'aide de l'Etat a été clairement définie depuis que j'ai eu la direction de ce département. Notre politique vise à ne créer aucun embarras au colon qui s'efforce honnêtement de cultiver sa terre et de faire honneur à ses obligations, même s'il lui est impossible de payer en entier sa dette envers la couronne. Chaque fois qu'une question d'assurance est soumise au département elle y fait l'objet d'une étude sérieuse. Je me ferai un plaisir d'examiner de nouveau chaque cas que mentionne l'honorable député, et s'il arrive qu'un colon ait souffert une injustice je promets à l'honorable député qu'on s'en occupera sans délai, mais je ne crois pas qu'aucune injustice ait été commise.

M. McINTOSH: Puis-je dire...

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

M. McINTOSH: Je dirai que la plupart des soldats-colons pensent que le département a l'idée qu'ils ne veulent pas payer leurs dettes, et à cause de cette fausse idée le Gouvernement a recours à ce moyen pour les forcer à payer.

DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE

L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE EST PROPOSÉE PAR M. PERCY G. DAVIES ET APPUYÉE PAR M. GEORGES P. LAURIN.

La Chambre passe à l'examen du discours que S. Excellence le Gouverneur-général a prononcé à l'ouverture de la session.

M. PERCY G. DAVIES (Athabaska) (texte): Monsieur l'Orateur, c'est un honneur pour moi de proposer à cette Chambre des communes l'approbation du discours du trône. Je ne suis pas familier avec la langue française; cependant, comme j'ai dans mon comté des Canadiens français, c'est par respect pour eux que j'ai désiré prononcer ces quelques paroles dans leur langue.

(traduction) Dans des circonstances et des temps ordinaires, l'agréable tâche qui m'est dévolue aujourd'hui ne me causerait aucun ennui. Dans les conditions actuelles, je dois avouer que je suis en proie à bien des difficultés en proposant qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, la remerciant de son gracieux message. Ces difficultés ne proviennent pas, je vous l'assure, d'un manque de confiance dans ceux qui ont la direction des affaires du pays en ces temps d'épreuve; cette considération est plutôt un motif d'encouragement. Ces difficultés naissent du fait que je suis nouveau ici et que je n'avais auparavant pris aucune part active aux affaires publiques de notre pays.

A titre de nouveau venu et de lecteur assidu de l'histoire du Canada, j'ai admiré à mon arrivée les efforts qu'a faits cette Chambre

pour perpétuer les noms de plusieurs de ses anciens membres étroitement liés au progrès du Dominion. Je veux parler des monuments qui entourent cet édifice et qui portent les noms de Macdonald, Brown, Baldwin, La Fontaine, Cartier, Laurier et d'autres. La postérité a été heureuse de leur rendre cet hommage, non à cause de leurs opinions politiques, mais plutôt, il me semble, parce qu'ils ont travaillé au progrès du pays. Je crois donc que ces monuments doivent nous rappeler, pendant que nous sommes rassemblés ici et tout particulièrement durant cette crise que le monde traverse aujourd'hui, toutes les occasions que nous avons de servir le public et non le parti. Autrement, nous verrons que certaines gens profiteront de la situation malheureuse dans laquelle se trouvent un bon nombre de nos concitoyens pour servir les fins étroites de parti. N'est-il pas encore plus juste aujourd'hui qu'au siècle dernier de dire: qui sert bien son pays sert bien son parti?

Je n'ai pas l'intention d'étudier en détail aujourd'hui le discours que Son Excellence a lu aux Chambres. L'étude de ce discours et les conclusions que l'on en tire me portent à croire que la session actuelle est peut-être destinée à être l'une des plus mémorables de l'histoire de ce pays, si l'on en excepte peut-être les délibérations qui ont amené la Confédération et l'union des deux grandes nationalités sur lesquelles elle a été fondée. Mais qu'il me soit permis de traiter en assez grand détail les questions qui intéressent le plus ceux que j'ai l'honneur de représenter ici.

La circonscription électorale d'Athabaska a une population d'environ 55,000 âmes. Cette population s'adonne presque entièrement à l'agriculture; quant à ceux qui font autre chose, ils sont en tout cas solidaires de la prospérité agricole de la région.

On peut dire sans exagération qu'Athabaska est une circonscription très cosmopolite, puisque la population se répartit à peu près également entre les représentants de trois grandes nationalités qui prédominent au Canada: les Canadiens de langue anglaise, les Canadiens de langue française et les Ukraniens que l'on désigne maintenant sous le nom de nouveaux Canadiens.

Il m'est arrivé assez souvent de songer que peut-être l'une des erreurs dues à la crise que traverse le Canada, en tant qu'elle concerne l'extrémisme et le radicalisme, c'est la façon dont nos colons d'origine étrangère ont été représentés sous un faux jour et mal compris par une bonne partie de la population canadienne, surtout du fait que nos gens ne sont pas venus en contact avec ces nouveaux venus.

On oublie trop souvent à l'heure actuelle que ces colons d'origine étrangère sont venus

au Canada à l'invitation du Gouvernement, des compagnies de chemins de fer et de navigation et des sociétés de colonisation. On leur a promis qu'ils seraient reçus à bras ouverts sur le sol canadien; qu'ils n'avaient qu'à demander 160 acres de terre pour les obtenir gratuitement et qu'ils pourraient y gagner facilement leur vie. C'est peut-être un malheur qu'une fois arrivés ici, l'on se soit si peu intéressé au sort de ces colons; à l'heure actuelle toutefois, lorsque par-ci par-là l'un de ces étrangers exprime des idées radicales, nos gens sont portés à se méfier de tous les colons se réclamant de la même origine.

Aussi bien, je saisis l'occasion pour recommander à la sollicitude de la Chambre les colons d'origine étrangère. Que ce soit par l'entremise de nos lois d'immigration ou par tout autre moyen, que l'on continue à leur accorder la somme de considération et de sympathie qu'ils sont en droit d'attendre, étant donné les conditions posées lors de leur immigration au Canada et ce qu'ils ont accompli depuis leur arrivée ici.

A maintes reprises, l'on a déclaré dans cette Chambre que l'agriculture constitue l'industrie fondamentale au Canada. Il ne s'agit pas d'une assertion oiseuse, mais bien d'un axiome. Or, en dépit du fait que le producteur agricole a vu terriblement diminuer son revenu, cette assertion est tout aussi exacte à cette heure qu'à n'importe quelle autre époque dans nos annales. Si, au cours des cinq dernières années, nous examinons les cinq principales sources d'exportation de nos richesses, nous nous rendons compte que le blé constitue chaque année notre principal article d'exportation. Et si nous poussons plus loin l'examen de ce tableau, nous constatons aussi que la farine, au cours de chacune de ces cinq années, constitue l'une de ces cinq principales sources de notre richesse exportable.

Il me semble donc, sans tenir compte des autres sources d'exportation de notre richesse agricole, que je ne fais pas une assertion trop osée en disant que le bien-être d'une bonne partie de la population canadienne dépend largement de la prospérité dont jouit le producteur de blé. Il ne s'agit pas seulement de la prospérité des campagnes, mais de celle de nombreuses agglomérations urbaines qui sont absolument solidaires de la culture du blé. De cette industrie dépend le bien-être de milliers d'employés de chemins de fer, tant dans l'est que dans l'ouest du pays, qui s'emploient au transport de la récolte; des milliers d'autres trouvent du travail aux élévateurs de têtes de lignes, dans les minoteries et à bord des navires transportant ces produits. Et en dernier ressort, il faut tenir compte de l'énorme puissance d'achat de ces groupes de notre po-

pulation et dont bénéficie l'industrie canadienne tout entière. Le producteur de blé a donc eu raison de réclamer de temps à autre certaines réformes législatives.

Quoique l'Ouest ait été favorisé d'une récolte abondante; quoique nous ayons appris à produire le blé à meilleur marché que nous n'avions jamais rêvé de le faire, j'ai le regret de dire que cette grosse récolte ne sera guère avantageuse, eu égard au niveau des prix courants. Lorsque j'ai quitté mon petit village, il y a une dizaine de jours, le blé se vendait au prix d'environ 25 cents le boisseau. Or le cinquième de cette somme est immédiatement absorbé par l'opération du battage; il faut encore ajouter à cela le coût de la moisson, de la ficelle d'engerbage, du grain de semence, de la jachère d'été, les salaires des journaliers et ainsi de suite; il faut enfin songer au capital et aux intérêts de la dette grevant la ferme. Lorsqu'on tient compte de toutes ces choses, il ne reste plus rien évidemment pour récompenser le labeur du producteur. Le cultivateur espère qu'un remaniement du niveau des prix du blé est à la veille de se produire. Pour ma part, j'ai la certitude que le cultivateur de l'extrême ouest ne peut continuer indéfiniment à exploiter sa ferme dans ces conditions à moins que la situation du commerce mondial ne se modifie.

Je désire consacrer quelques minutes à l'examen des statistiques commerciales du Canada, surtout en ce qui regarde les produits agricoles. Nous avons souvent entendu les honorables députés d'en face répéter que le programme de ce Gouvernement-ci était de nature à provoquer graduellement la stagnation du commerce canadien. A mes yeux, cette observation démontre simplement une fois de plus que parmi les honorables membres de la gauche il en est qui ne songent pas à la situation universelle de l'heure. Il en est qui semblent ignorer les conditions exceptionnelles auxquelles le Gouvernement a dû faire face.

J'en suis sûr, aucun honorable membre n'oserait contester que l'univers se trouverait aujourd'hui dans une situation bien plus avantageuse si nous avions eu une diminution générale des droits douaniers. Mais, assurément, nous pouvons tirer parti de l'expérience de la mère patrie. L'histoire nous apprend qu'avec cette ténacité qui est le caractère distinctif de son peuple l'Angleterre a adhéré depuis de longues années au principe qui constitue le fondement de son régime fiscal, celui du libre-échange. Elle a vu les autres grands pays commerçants qui aggravaient leurs restrictions contre son commerce. Elle a vu ses exportations aller en diminuant, tandis que le chiffre de ses importations allait croissant. Elle a vu ses prix fléchir. Elle a vu les rangs de ses chômeurs grossir. Et enfin, après avoir été saignée à blanc de tous côtés, après que son système monétaire eut été réduit à la banqueroute, et après que tout son régime économique interne eut été bouleversé, l'Angleterre s'est éveillée. Elle a adopté un tarif général, non parce qu'elle y tenait, mais parce qu'il le fallait pour faire face à la situation mondiale.

Ainsi, tout en déplorant, avec d'autres honorables membres, la situation actuelle du commerce mondial, rien ne m'autorise à penser que la diminution générale de nos droits de douane puisse contribuer à nous faire vendre plus de produits à l'étranger, à moins que ce dégrèvement ne soit à la fois international, réciproque et simultané.

Je désire féliciter le ministre du Commerce (M. Stevens) de la mesure par laquelle il a réussi, non seulement à maintenir le commerce canadien, mais, en maintes circonstances, à l'accroître. Je suis redevable à la commission économique de la Société des nations de certains renseignements d'après lesquels, durant la période écoulée entre janvier 1930 et janvier 1932, le commerce mondial s'est affaissé de près de moitié, comparativement à l'année "record" de 1929. Un examen plus approfondi des tableaux dressés par cette commission nous fait voir que, par comparaison, le Canada a été exceptionnellement favorisé. Je voudrais faire figurer au hansard une partie de ces tableaux qui indique le déclin des importations et des exportations de certains pays. Les chiffres suivants, réunis par cette commission, représentent le pourcentage de diminution des échanges commerciaux entre les deux périodes que je viens d'indiquer:

	Importations Pour cent	Exportations Pour cent
Allemagne	66	49
Autriche	37	54
Espagne	62	70
France	51	51
Royaume-Uni	39	47
Hongrie	59	70
Canada	60	49
Etats-Unis	58	63
Pologne	63	58

On voit que, même si nos importations ont accusé une diminution fort sensible, nous n'en sommes pas moins dans une situation des plus avantageuses au point de vue du commerce d'exportation.

Pour ce qui est du commerce agricole, les données sont, à la vérité, fort rassurantes. Nous constatons que, durant l'année-récolte terminée le 31 août 1932, le Canada a exporté au delà de 27 millions de boisseaux de blé de plus que durant la période correspondante de 1929-1930, alors que les honorables membres d'en face étaient au pouvoir et que les res-

trictions mondiales étaient peu nombreuses comparativement à celles de l'heure actuelle. Nous voyons que, durant les mois d'août et septembre de cette année, les liquidations de blé de provenance canadienne l'emportaient de 60 p. 100 sur celles de l'année dernière. Les statistiques préparées par le Bureau de la statistique révèlent également que, durant les huit premiers mois de l'année courante, nous avons exporté 263,065 quintaux de bacon et de jambon, soit une augmentation de plus de 500 p. 100 comparativement à la même période de l'année dernière. Ces chiffres dépassent de beaucoup ceux de 1930, alors que les importations et les exportations furent pour ainsi dire d'égal volume. Au cours de la même période, les exportations de bœuf frais se sont montées à 23,915 quintaux, ce qui est près de deux fois la quantité exportée l'année dernière, sans égaler, toutefois, celle de 1930. Nous avons exporté 30,924 quintaux de beurre, soit seulement la moitié des exportations de l'année dernière, mais tout de même cinq fois plus que celles de la période correspondante de 1930. Pendant la même période, nous avons exporté 417,850 quintaux de fromage, soit une augmentation d'environ 25 p. 100 sur les périodes correspondantes des deux années précédentes. Nos exportations de bestiaux sont en diminution de 24 p. 100, mais, chose curieuse, les rendements n'accusent qu'un léger fléchissement comparativement à la période correspondante de l'année dernière. Nos exportations d'avoine se sont élevées à 9,284,867 boisseaux, soit huit fois plus qu'en 1930. Les exportations d'orge ont été de 7,483,974 boisseaux, soit près de trois fois celles de 1930. Nous avons exporté 7,548,862 boisseaux de seigle, soit près de quarante fois la quantité de 1930. Au chapitre du tabac, les exportations de cette même période ont été de 9,006,082 livres, soit plus de deux fois celles de 1930 et presque le double des exportations de l'année dernière. Quoi qu'en disent certains membres de la gauche, il n'en demeure pas moins que, sous le régime de la politique du ministère actuel, le Canada vend aujourd'hui plus de produits agricoles que durant ces dernières années.

En ce qui concerne la partie de l'Adresse relative aux questions monétaires, il est regrettable que la date tardive de la conférence économique empêche pour le moment toute action dans ce domaine. Il est indiscutable que les délibérations de cette conférence pourront avoir une influence considérable sur la conduite de cette Chambre.

L'un des plus graves problèmes de l'univers, à l'heure actuelle, est peut-être celui de la modicité des prix, modicité sans précédents. Cette question se rattache de près aux problèmes monétaires. On reconnaît généralement, je crois, que la crise de 1929 a eu pour origine l'effondrement du système monétaire universel, ce qui indiquerait chez lui une faiblesse et la nécessité de cette conférence.

Il y en a qui regardent le régime bancaire comme presque parfait. A la lumière de mes connaissances, je ne puis être de cet avis, bien qu'une comparaison de notre système avec celui qui est en vogue dans la grande république américaine semblerait indiquer que nous avons été fort bien partagés. Les statistiques que j'ai reçues en juin dernier montrent que depuis le début de la dépression plus de cinq mille banques ont fait faillite aux Etats-Unis, et que les déposants ont perdu approximativement 5 milliards et demi de dollars. Les Canadiens ont échappé à cette calamité. J'en conclus donc que nos déposants jouissent d'une ample sécurité. Mais il me semble que la distribution du crédit de la part des banques est défectueuse. J'attends avec impatience les résultats de la conférence économique universelle et la discussion de ce sujet à la Chambre.

Je ferai brièvement allusion à la conférence économique impériale au point de vue de son importance pour l'agriculture. Tout en comprenant parfaitement que la prospérité du Canada pour atteindre sa pleine mesure doit être fondée sur le commerce de l'univers et de l'Empire,—et il s'ensuit naturellement que le Canada est l'un des principaux pays commerciaux du monde,—je suis d'opinion que la conférence qui vient de prendre fin est un grand pas de fait vers la restauration non seulement du commerce de notre pays,—et nous savons jusqu'à quel point la prospérité est basée sur le commerce,—mais aussi vers la réhabilitation du commerce mondial. Tout en me rendant bien compte également que ce sont toutes les nations du globe qui devraient avoir voix au chapitre touchant ces questions, plutôt qu'une simple portion de l'univers, en l'absence de cette intervention internationale et en présence de restrictions considérables de la part d'un grand nombre de ces pays, je ne puis que considérer d'un œil favorable le groupement qui a pris ses décisions en cette ville au mois d'août. Je désire féliciter le premier ministre du Canada de la part éminente qu'il a prise dans cette conférence et surtout des concessions que lui-même et ses collaborateurs ont obtenues en faveur de l'agriculture. Bien que le nuage de la dépression et les difficultés actuelles puissent jusqu'à un certain point éclipser, pour le moment, la valeur actuelle de sa contribution au développement de notre Commonwealth, je suis convaincu que la postérité le regardera comme l'un de ceux qui ont le plus

puissamment contribué à accentuer cette solidarité et cette initiative qui, au sein de l'univers, devraient tout d'abord caractériser les actes de ceux qui se réclament d'une commune allégeance.

Certains honorables députés de la gauche ont fort blâmé le marchandage qui s'est fait à cette conférence. Il y a trop longtemps, selon moi, que les nations du Commonwealth n'ont pas profité autant que possible de leur position et de leurs ressources. A mes yeux, le commerce doit être basé sur autre chose que le sentiment. Il doit s'appuyer sur l'avantage mutuel. Dans la politique de l'Empire, nous nous sommes trop arrêtés à des lieux communs. J'ai constaté avec le plus vif plaisir que cette conférence a envisagé des réalités, et, au nom de ceux que j'ai l'honneur de représenter, j'exprime mon approbation au premier ministre et à ses collègues délégués à cette conférence, particulièrement en ce qui touche les concessions faites à notre grande industrie maîtresse, l'agriculture.

Parlant de certains des avantages qu'un agriculteur devrait espérer d'une telle conférence, je dirai simplement que, touchant le blé, je suis convaincu que l'entente qui vient d'être conclue donnera un très vif essor à notre commerce. Le producteur de blé au Canada, depuis trois ans, outre qu'il a eu à lutter contre la baisse des prix, a dû subir la concurrence de la Russie, qui ne remonte qu'à trois ans. Quelle est l'importance de cette concurrence? Qu'il suffise de mentionner que l'an dernier la Russie a exporté au Royaume-Uni presque autant de blé que le Canada. Grâce à la préférence qui a été accordée et au contrôle du dumping qui s'y rapportait, je n'ai aucun doute que nos échanges avec l'Angleterre n'en bénéficient fortement.

Quant à l'industrie du porc, le chiffre de 2 millions 500,000 quintaux assure pour un certain temps un marché considérable au produit canadien. J'espère donc que l'agriculteur canadien fera de son mieux pour en profiter. Au sujet du bétail, c'est un fait que l'interdiction dont le Royaume-Uni a frappé notre bétail a été, durant un certain temps, un sujet d'ennuis. Le rappel de ces restrictions devrait nous être d'un avantage considérable. Et je ne puis m'empêcher de croire que le commerce des autres produits de la ferme, comme le beurre, le fromage, les œufs, les fruits, la volaille et le tabac, ne soit activé. Quant à l'opportunité des concessions faites par le Canada, je ne nourris aucune crainte. D'une manière générale, l'industrie canadienne jouit des avantages de la force motrice et de la matière première à bon marché; je ne crois pas qu'elle ait à souffrir.

Pour terminer, il peut être intéressant de signaler ce fait: tandis que depuis quelques années les Etats-Unis ont bénéficié du commerce de leurs possessions dans une proportion de 75 p. 100, la France et la Belgique dans une proportion de 50 p. 100, le Royaume-Uni n'a partagé celui des siennes qu'à raison de 33 p. 100. Je suis certain que la conférence qui vient de se clore aura pour résultat de combler cette différence et que l'approbation de ces accords assurera de grands avantages au peuple canadien. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Laurin):

Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement.

M. GEORGES-P. LAURIN (Jacques-Cartier) (texte): Monsieur l'Orateur, en me levant pour appuyer la motion de l'honorable député d'Athabaska (M. Davies), je me sens ému à la pensée que, naguère encore, en cette même enceinte, Son Excellence le Gouverneur général adressait la parole à une assemblée de personnages éminents de l'Empire britannique; des délégations d'une composition variée, présentant, cependant, un front uni, assagies par la complexité des problèmes à traiter; des protectionnistes résolus ou modérés; des travaillistes convaincus et des libre-échangistes bien disposés.

A cette assemblée de si notables personnages aux idées diverses, il fallut un président d'une diplomatie extraordinaire, d'un caractère trempé au contact des causes les plus difficiles, sachant allier à la puissance d'une volonté inflexible, une largeur de vues, une patience et une tolérance ralliant tous les esprits.

Le très honorable Stanley Baldwin déclarait:

Il convenait que le premier ministre du Canada présidât cette Conférence, et heureux avons-nous été de trouver en lui un homme aussi admirablement apte à accomplir cette tâche difficile. Il possède une puissance d'entraînement peu commune, qui est un élément essentiel dans la conduite d'une entreprise de ce genre. Il a une maîtrise des détails qui étonne, et l'on sait le travail qu'exige cette maîtrise.

Et il ajoutait:

Cependant, j'ai été frappé de voir comme il était en tout temps accessible à tout le monde, toujours prêt à discuter les points litigieux qui surgissent et cela avec n'importe quelle délégation, à tout endroit et à toute heure. C'est une qualité rare, qui se rencontre peu chez les grands hommes, et je crois interpréter l'opinion de tous mes collègues: que jamais nous ne l'avons approché sans ressentir à son égard la puissance de cette personnalité et la facilité de son accessibilité.

Cette Conférence impériale, qui tenait ses assises pour la première fois en dehors de l'Angleterre et que nous avions l'insigne hon-

neur d'avoir au Canada, démontrait au monde entier la solide entité de la communauté des nations qui la constituaient et la solidarité commerciale et spirituelle de l'Empire.

Cependant, il eût été vraiment étrange que cette conférence, composée de tant de personnalités aux idées si diverses, n'eût pas subi le choc des contradictions; aussi avons-nous entendu le très honorable M. Baldwin nous faire en quelques mots un tableau fidèle de ces sentiments contradictoires, lorsqu'il disait:

A notre arrivée, et souvent dans la suite, nous avons eu "un ciel azuré et ensoleillé; nous avons également eu des tempêtes, du tonnerre et des éclairs et avons failli être emportés par la tourmente, mais il se trouvait heureusement dans cette réunion un homme d'une personnalité à la fois féconde et génératrice de réalités, qui sut apporter aux efforts un peu chancelants le courage et la persévérance nécessaires pour unir les forces éparses et en former un tout concret".

M. Stanley Bruce exprimait la même idée lorsqu'il disait:

Je puis vous assurer, monsieur Bennett, que nous reconnaissons tous que, par votre forte personnalité, vous avez été la cheville ouvrière de cette Conférence; nous reconnaissons aussi que les succès qui en sont dérivés sont attribuables, dans une grande mesure, à l'essor que vous lui avez imprimé en présidant toutes ses séances plénières. Mais vos efforts ne se sont pas arrêtés là, parce que, après tout, à une conférence de ce genre, il est probable que les travaux les plus utiles soient réalisés dans les discussions et délibérations officieuses. C'est là, monsieur, que vous avez joué le grand rôle, et nous vous en sommes grandement reconnaissants.

Nous sommes convoqués pour approuver ceux qui, à des heures bien angoissantes, ont fait d'énormes sacrifices pour "jeter les fondements sur lesquels nous et les générations futures seront à même d'ériger un édifice aussi utile et stable qu'il soit possible de réaliser".

Voilà—disait monsieur Baldwin—l'œuvre que nous avons accomplie et nous nous sommes mieux renseignés que jamais sur nos difficultés et nos opinions. Il ne nous reste qu'à tenter de mettre en pratique les projets formulés et cela avec ce bons sens et cette tolérance caractéristiques qui appartiendront toujours, je l'espère, aux membres de la communauté des nations britanniques, de façon que les générations à venir puissent dire en parlant de nous: la réalisation fut supérieure à leurs projets.

Monsieur l'Orateur, il est juste et raisonnable pour nous tous, ici présents, de donner à celui qui nous a si dignement représentés avec toute la force de son énergie, l'appui loyal de notre coopération et de notre approbation pratiques et réelles, afin que ces ouvertures à peine ébauchées deviennent, pour nous et les générations futures un exemple de force et d'énergie réalisante, un stimulant toujours plus fort et plus grandissant pour tenir, au milieu de cette union nouvelle et dans le monde entier, la place qui nous appartient. Et, à cet effet, monsieur l'Orateur, il est bon de repasser sommairement cette évolution nouvelle d'idées qui se dessinent dans cette communauté des nations britanniques, afin de bien comprendre les devoirs que comportent notre coopération et notre approbation.

[M. Laurin.]

La conférence s'est ouverte en vue d'établir une politique économique permettant à l'Angleterre de développer son commerce et celui des différentes nations sœurs.

Il paraissait impossible que les dominions, jeunes nations essentiellement protectionnistes, consentissent à adopter la politique passée du libre-échange de l'Angleterre, et, d'autre part, ces nations nouvellement formées, fières de leur entité nationale, ne pouvaient espérer que l'Angleterre, depuis si longtemps libre-échangiste, abandonnât la politique qui, dans le dernier siècle, avait tenu chez elle une place si prépondérante dans le développement commercial du monde.

Cependant, les difficultés économiques que traversent tous les pays, y compris l'Angleterre et les dominions, ont démontré aux délégués la nécessité que la conférence ne devait pas servir à des transactions entre pays dans un but de gain égoïste, mais servir, par la coopération et des concessions mutuelles, au rétablissement de la prospérité des nations de la communauté britannique, et ce faisant, prouver aux autres nations que des peuples aux intérêts si variés peuvent, par la bonne volonté et un courage déterminant, aplanir les difficultés, surmonter les obstacles et s'entendre pour l'intérêt commun et celui du monde entier.

Je crois, monsieur l'Orateur, que la conférence a jeté les bases d'une telle entente de coopération et que, dans les traités qui ont été signés, les délégués ont obtenu réciproquement des concessions adéquates mutuelles.

Nous connaissons la place prépondérante de l'Angleterre dans le développement commercial du monde entier, son monopole naguère presque complet du charbon, son pouvoir d'achat à bon compte des matières premières, lui permettant d'outiller ses manufactures et ses industries et de prendre ainsi la première place parmi les pays exportateurs de la matière fabriquée.

Cette condition comportait pourtant chez elle, le retrait de la main-d'œuvre agricole vers les industries.

Nous l'avons vue de ce fait recourir de plus en plus aux autres nations pour son alimentation, exportant en échange ses produits manufacturés.

Au début du siècle nouveau, les autres nations étant devenues peu à peu protectionnistes, l'Angleterre, prise dans l'élan, oubliant de

moderniser ses méthodes manufacturières, ne put faire la même concurrence aux autres pays du monde, qui remplacèrent la houille noire par la houille blanche et le pétrole.

Durant la période d'après-guerre, la France, par nécessité, modernisa ses industries; l'Allemagne, avec l'assistance financière des Etats-Unis et même de l'Angleterre, renouvela les siennes, pour faire concurrence à nos voisins du Sud, et l'Angleterre, obligée de faire face à un chômage de plus en plus élevé, ne trouvant plus dans les canaux internationaux la même puissance d'exportation et, durant les deux ou trois dernières années, souffrant comme toutes les autres nations de pertes financières considérables, trouva avantageux de prendre une nouvelle direction dans sa politique étrangère.

Cette évolution commerciale a déclanché le développement des tendances protectionnistes et travaillistes en Angleterre.

De 1921 à 1925, le parti travailliste semblait favoriser des liens plus resserrés avec la Russie au détriment des nations sœurs, mais, depuis la crise des deux dernières années, l'Angleterre se rapproche des dominions, et a manifesté son intention d'adopter la politique du protectionnisme. Comme le disait un grand économiste:

> Les Dominions considèrent l'Angleterre avec les sentiments d'un fils marié pour son père. Cette comparaison familiale s'applique du reste à la lettre parce qu'il s'agit en effet d'une relation de parents à enfants. Ceux-ci sont jaloux de leur majorité si récemment acquise, mais le chef de famille est fier de sa progéniture et se dit: c'est moi qui ai fait tout cela. Il n'y a donc pas chez lui ce sentiment de personnalité froissée que ressent parfois l'âge mûr quand les jeunes générations, selon le mot de Bossuet, "poussent de l'épaule" leurs devancières.
>
> L'Angleterre se place sur un autre terrain, elle éprouve justement l'orgueil d'une grande œuvre, qui est et demeure la sienne même si, à plusieurs égards, la direction effective lui en échappe.
>
> La fixation de l'unité impériale est, à elle seule, un avantage suffisant pour qu'elle consente à son maintien bien des concessions.

En effet, durant le siècle dernier, les dominions étaient soumis à l'Angleterre, où ils envoyaient à bon compte les matières premières et dont ils recevaient le surplus de population. Peu à peu, le commerce des dominions se développa. Ces derniers s'entourèrent effectivement d'une barrière de protection, aussi élevée que possible, limitèrent leur immigration, et, depuis les vingt dernières années, leurs exportations augmentèrent tandis que celles de la mère patrie diminuèrent. Cette dernière exporta plus aux dominions et aux colonies, et les dominions prirent une part plus prépondérante dans le commerce mondial.

Les industries fondamentales de l'Angleterre, telles que celles du charbon, du fer, de l'acier, du coton et de la laine, furent les principales à subir la contraction du pouvoir exportateur; ces industries, subissant le plus la crise du chômage, trouvèrent, durant ces dernières années, un champ plus vaste dans les dominions. D'où les efforts de l'Angleterre à étendre le champ de ses industries dans les dominions et les colonies. Par contre, les dominions, en grande partie agricoles, cherchaient, naturellement, un débouché sur le marché anglais. Il fallait concilier ces deux mouvements.

> Le Canada—déclarait à la dernière session le très honorable premier ministre—doit adopter la politique de Macdonald et de Tupper, n'accorder une préférence que sur la base de préférence mutuelle à des avantages mutuels.

Sir Wilfrid Laurier y dévia en 1897, en accordant des préférences à l'Angleterre, dans l'espoir de la voir nous rendre la réciproque, mais elle ne céda qu'à partir de 1919 et, alors, seulement sur des matières secondaires. Il fallut, pour y réussir, une énergie plus réalisatrice.

A la Conférence impériale de 1930, le premier ministre déclarait:

> Le souci primordial du Canada est de vendre son blé.
>
> Nous désirons en Angleterre un marché plus étendu et nous sommes prêts à en payer le prix en donnant une préférence aux produits britanniques sur le marché canadien. Nous devons approuver ou rejeter le principe; je vous pose, quant à moi, la question nettement, en vous demandant de nous répondre avec une égale netteté. Il n'y a pas de place pour un compromis, et au point où nous en sommes, il n'est plus possible d'éluder la question. La préférence que je propose ne doit pas être considérée comme une étape dans la direction du libre-échange impérial, qui, dans notre pensée, n'est ni désirable ni possible, mais j'offre à la mère patrie et à toutes les parties de l'Empire, en échange d'avantages corrélatifs, une préférence par une surcharge sur les tarifs existants ou susceptibles d'être établis ultérieurement.

C'était obliger l'Angleterre à prendre une décision au sujet de ce problème dont elle avait longtemps cherché la solution, tout en l'éludant.

Si elle refusait, les dominions étaient alors libres d'adopter la ligne de conduite qu'ils jugeraient nécessaire dans les circonstances.

La thèse du premier ministre était assez large pour satisfaire toutes les parties sauf, peut-être, celles qui désiraient un libre-échange entre toutes les parties de l'Empire. C'eût été folie d'y prétendre, parce que, économiquement parlant, irréalisable. La réponse ne se fit pas attendre. M. Neville Chamberlain, au mois de janvier 1932, en parlant de la Conférence impériale économique, déclarait:

> Le Gouvernement de Sa Majesté attache une importance extrême à cette Conférence, et il a l'intention d'y apporter la ferme détermination

de conclure des arrangements susceptibles d'augmenter considérablement le commerce interimpérial. Il est évident que les dominions ne doivent pas plus songer à mettre en doute notre droit d'imposer des droits de douane dans notre propre intérêt, soit pour créer des recettes ou pour restreindre les importations, que nous n'avons mis en doute leur propre droit de faire la même chose.

C'était une déclaration franche et nette. L'Angleterre renonçait, en pratique, à sa théorie séculaire du libre-échange. L'Angleterre avait besoin d'assurer un marché à ses industries fondamentales, et les dominions de même, pour leurs produits agricoles.

Nos adversaires politiques ont prétendu que les demandes faites par le très honorable premier ministre du Canada n'auraient aucun résultat.

Aujourd'hui, ces mêmes adversaires, qui ont proclamé cette politique irréalisable, constatent que la mère patrie et les autres dominions ont compris la claire vision des principes de celui qui est considéré présentement comme un des plus illustres hommes d'Etat de l'Empire.

La faiblesse de l'Empire romain a été de ne pas avoir prévu que les parties intégrantes qui le composaient se développaient et tiraient leur force des principes même qui en avaient causé la grandeur, et qu'elles aspiraient à l'imiter.

La désintégration qui s'ensuivit forme une époque, dans l'histoire, qui est notre meilleure leçon.

Nous savons les dissensions qui brisèrent chacune de ces parties et renversèrent la grandeur romaine.

L'Angleterre a, au contraire, admis le droit des dominions à leur indépendance; à la Conférence impériale de 1926, elle les reconnut comme faisant partie de cette société de "communautés autonomes", égales par leur statut, "nullement subordonnées les unes aux autres, sous quelque aspect que ce soit de leurs affaires extérieures ou intérieures". C'est depuis que l'Angleterre s'appuya davantage sur les dominions, qu'ils prirent une part plus grande dans le mouvement commercial mondial. Et c'est pour éviter la désintégration de l'Empire et les dissensions dans les nations qui en font partie que notre premier ministre invita l'Angleterre et les "communautés autonomes" à jeter les bases de cette nouvelle communauté, tendant au même but et trouvant leur propre solidarité, non seulement dans le lien sentimental, mais aussi et surtout dans l'intérêt matériel mutuel.

Monsieur l'Orateur, appelé comme Canadien à concourir à l'érection de ce nouvel édifice, je sens le besoin d'y donner mon entière coopération, car il assure notre survivance ethnique, nous solidarise dans cette société britannique, nous affermit dans nos pourparlers avec nos voisins du Sud, et, par le développement de la canalisation du Saint-Laurent, assurera nos relations matérielles et morales avec eux et nous permettra de servir de trait d'union entre la communauté des nations britanniques et la communauté des nations américaines pour la garantie de la paix et la prospérité mondiale.

[M. Laurin.]

Monsieur l'Orateur, j'ai écouté tout à l'heure l'honorable député d'Athabaska traiter presque toutes les autres mesures mentionnées dans le discours du trône, que j'appuie entièrement; mais, avant de reprendre mon siège qu'il me soit permis d'offrir au très honorable premier ministre, l'expression de ma vive reconnaissance pour le grand honneur qu'il a voulu faire rejaillir sur les électeurs du comté de Jacques-Cartier en permettant à leur humble représentant d'appuyer l'adresse en réponse au discours du trône.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, il me fait plaisir d'appuyer la motion de mon honorable collègue d'Athabaska.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il est impossible de regarder de votre côté sans relever l'hommage rendu par les honorables députés d'en face à un des leurs à l'occasion de son quatre-vingt-cinquième anniversaire de naissance. Au nom des députés de la gauche, je me joins à nos honorables vis-à-vis pour transmettre à l'honorable député d'Halifax (M. Black) nos meilleurs vœux de longue vie. C'est une agréable constatation pour nous tous de savoir que nous avons parmi nous au commencement de la session le doyen des députés au point de vue de l'âge, mais non au point de vue parlementaire. Cet honneur revient à l'honorable député de Bonaventure (M. Marcil). Etre encore vert et dispos à quatre-vingt-cinq ans et servir son pays comme député à un âge aussi avancé, c'est un rare privilège. J'espère que mon honorable ami jouira encore de plusieurs années de santé et de vigueur pour continuer à servir son pays.

Par une agréable coïncidence, ayant parmi nous le plus âgé député, nous venons d'avoir le plaisir d'écouter le plus jeune. Notre collègue qui vient de porter la parole cet après-midi n'est pas le plus jeune au point de vue de son mandat parlementaire, c'est le fait de l'honorable député de Maisonneuve (M. Jean) qui a été présenté il y a seulement une couple de jours,—mais il l'est au point de vue de l'âge. J'offre à l'honorable député d'Athabaska (M. Davies) mes plus chaleureuses félicitations pour le discours qu'il a prononcé cet après-midi, en proposant l'adoption de l'adresse à Son Excellence le Gouverneur général. Les honorables députés reconnaîtront avec moi que son

discours était d'un ton modéré et bien présenté. Mon honorable ami ne s'attend pas à ce que je souscrive à tous les sentiments et opinions qu'il a exprimés, mais les honorables membres de son parti ont lieu de penser, j'en suis sûr, que ses commentaires constituent l'exposé adéquat des points de vue qu'ils brûlent de présenter à l'heure actuelle. Cela ne me surprend pas que lui et l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Laurin) qui a appuyé l'adresse aient prononcé d'aussi bons discours à plusieurs égards, surtout au point de vue du débit. Les deux députés appartiennent au barreau et se sont beaucoup occupés des questions d'instruction publique. Je ne saurais mieux exprimer mes sentiments qu'en disant qu'ils ont fait honneur à eux-mêmes, à leur profession et à leur dignité de membres de la Chambre des communes.

La première page du discours de Son Excellence nous rappelle que c'est l'ouverture de la quatrième session du dix-septième parlement du Canada. C'est un fait fort significatif quand nous considérons les projets de loi à déposer au cours de la session. L'époque à laquelle nous vivons et la situation dans le monde, et surtout au pays, rendent doublement significatives les mesures législatives que le Gouvernement peut présenter à l'heure actuelle. Si l'on jette un coup d'œil sur le discours du trône pour relever les projets que le Gouvernement entend proposer, surtout au sujet de la crise commerciale et industrielle qui remonte déjà à plusieurs années, et pour aider au soulagement de la misère dans les centres urbains et ruraux, on s'attend, cela va de soi, à trouver un programme d'une importance exceptionnelle et l'exposé de mesures efficaces relativement aux problèmes sociaux qui préoccupent surtout les esprits. Malheureusement, nous avons été grandement désappointés à ce sujet. En analysant le discours du trône d'après ce qu'il renferme et à la lumière des paroles que le premier ministre a prononcées il y a un ou deux jours au sujet du programme de la session, on peut le diviser en deux parties. La première fait allusion à deux sujets importants: les accords conclus à la récente conférence économique impériale et le rapport de la commission des transports qu'on doit déposer prochainement et sur lequel on veut fonder certaines mesures législatives. D'après les paroles du premier ministre, ce sont là les deux sujets auxquels la Chambre sera apelée à consacrer presque tout son temps d'ici à l'ajournement et jusqu'après le commencement de la nouvelle année. Je parlerai des autres mesures dans un instant. Puis-je signaler à mon très honorable ami que j'ai été quelque peu étonné, de même que la Chambre et le pays en général, qu'après nous avoir convoqués pour l'examen de ces deux sujets à l'exclusion de toute autre question, on ne nous ait rien communiqué de défini, sur quoi nous pourrions fonder la discussion que nous aimerions à faire de ces questions dès maintenant. Relativement à la conférence économique impériale, on ne nous a rien communiqué qui puisse nous permettre de prendre la moindre décision. Mon très honorable ami a déposé vendredi sur le bureau de la Chambre le rapport de la conférence dans lequel je relève le passage suivant:

> Ce volume comprend le compte rendu des délibérations de la Conférence, ainsi que les annexes I, II, III et IV. L'annexe V, contenant le texte des accords commerciaux conclus pendant la conférence, sera publiée à part.

Puis-je demander à mon très honorable ami pourquoi on n'a pas fait au Parlement la faveur de lui communiquer à l'avance le texte des accords qu'il est appelé à ratifier et qui sont l'article le plus important du programme de la session? On n'a pas fait preuve de beaucoup d'égards envers le Parlement, en ne lui communiquant pas le texte de ces accords. De l'avis de certains membres de cette Chambre des communes, on n'a pas eu pour eux les mêmes égards que d'autres gouvernements de l'empire ont manifesté envers les représentants de leurs parlements en les convoquant pour discuter cette importante question. La semaine dernière, j'ai appelé l'attention de mon très honorable ami sur le fait que la session du parlement anglais ne commencera pas avant le 18 du mois courant, c'est-à-dire dans une semaine à partir de demain. Mon très honorable ami nous dit qu'il va déposer le texte des accords jeudi prochain. Qu'en résulte-t-il? Les membres de la Chambre des communes d'Angleterre et des autres parlements de l'Empire connaîtront d'avance la nature des accords commerciaux qu'ils seront appelés ensuite à discuter et le seul parlement de l'empire qui n'a pas eu le même avantage est celui du Canada, le siège de la conférence. Monsieur l'Orateur, le premier ministre doit quelque explication sur ce point et j'espère qu'il pourra satisfaire la curiosité du public. Dans la situation actuelle, il me semble que c'est presque une indignité envers le Parlement de laisser les membres de la Chambre des communes dans l'ignorance d'un sujet aussi important et de les traiter autrement que les membres des autres parlements de l'empire et de la Chambre des communes anglaise.

Mais il y a encore quelque chose de plus extraordinaire. Mon très honorable ami a fait inscrire au Feuilleton l'avis d'une motion qu'il veut présenter mercredi et qui est ainsi conçue:

> La Chambre décide qu'il y a lieu pour le Parlement d'approuver la Convention de commerce passée à Ottawa, le 20*e* jour d'août 1932, entre

les représentants du gouvernement de Sa Majesté au Canada et ceux du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, et que cette Chambre l'approuve, sous réserve des dispositions législatives destinées à mettre en vigueur les modifications fiscales qui en sont la conséquence.

Le texte de l'accord sera déposé jeudi. C'est ce que mon très honorable ami nous a également annoncé...

Le très hon. M. BENNETT: Mercredi.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami a-t-il aussi l'intention d'aborder la discussion des modifications du tarif dès mercredi?

Le très hon. M. BENNETT: J'ai dit que le ministre des Finances (M. Rhodes) allait faire la motion nécessaire à ce sujet.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le fera-t-il également mercredi?

Le très hon. M. BENNETT: C'est ce que l'on se propose; on présentera officiellement la motion, c'est tout.

Le très hon. MACKENZIE KING: Dans son discours de vendredi dernier, mon très honorable ami disait, comme en fait foi le hansard:

> Toutefois, tous semblent admettre que la journée de mercredi prochain conviendrait pour le dépôt du projet tendant à ratifier l'accord conclu avec le Royaume-Uni et des bills relatifs aux autres accords commerciaux. En présentant cette motion ici vers quatre heures de l'après-midi, le gouvernement britannique pourra communiquer le texte des conventions aux journaux, qui les publieront dans leur édition du matin. Nous nous sommes entendus sur ce point.

Mercredi, si j'ai bien saisi, on nous présentera une motion tendant à approuver les accords; puis on déposera le texte de ces accords. Mon très honorable ami nous a dit que nous abandonnerons la coutume du Parlement qui est de terminer d'abord le débat sur l'Adresse, le Gouvernement se réservant le droit de passer immédiatement à l'examen des accords commerciaux. Avec tout le respect voulu, je dis à mon très honorable ami que la Chambre des communes croit avoir le droit de connaître le texte complet des accords, non pas quelques heures, mais quelques jours au moins avant d'être appelée à discuter les sujet de grande importance et de longue portée que comportent ou soulèvent ces pactes. Je le répète, je désire vivement faciliter l'expédition de la besogne parlementaire. Notre groupe fera tout en son pouvoir pour permettre à mon très honorable ami de hâter la discussion des diverses mesures autant que les circonstances le permettront, mais nous devons demander au Gouvernement de respecter nos droits de représentants du peuple à la Chambre des communes, entre autres celui de savoir ce que nous sommes appelés à étudier.

En somme, mon très honorable ami demande à la Chambre des communes exactement ce qu'il demandait aux électeurs de Huron-Sud, il y a une semaine. On a demandé aux électeurs de considérer les pactes comme question principale en jeu dans l'élection complémentaire; on leur a dit qu'en Angleterre et ailleurs on considérerait le verdict de cette circonscription comme étant le jugement du Canada sur les accords. Les gens de Huron-Sud ont indiqué bien clairement à nos honorables vis-à-vis qu'ils n'ont pas l'intention de se prononcer à l'aveugle sur des pactes d'une si grande portée, et qu'ils considéraient comme une insulte de vouloir les berner ainsi. Eh bien, nous, représentants du peuple à la Chambre des communes, n'avons pas l'intention de nous laisser aveugler ou berner par nos honorables vis-à-vis en cette matière. Pourquoi demanderait-on à la Chambre des communes d'étudier ces accords avant qu'ils le soient en Angleterre, en Afrique du Sud, en Nouvelle-Zélande, en Australie, à Terre-Neuve, en un mot dans toutes les parties de l'empire britannique représentées à la conférence d'Ottawa? La seule explication possible est que cette façon d'agir correspond à la manière dont mon très honorable collègue a procédé à l'égard de toutes les mesures importantes déposées depuis le début de la présente législature. La plupart des mesures de grande envergure étaient soit déposées au dernier moment puis expédiées hâtivement, soit déposées, comme on se le propose dans le cas actuel, sans fournir aux membres de la Chambre l'occasion convenable d'en saisir l'importance ou la signification exacte.

Pour l'instant, je ne m'attarderai pas à ce point, mais, avec la déférence voulue, je prie le premier ministre de songer à notre état de représentants du peuple en cette Assemblée et de nous donner, à nous de l'opposition, au moins jusqu'à lundi prochain pour examiner les accords avant de décider quelle attitude nous prendrons, en tant que parti, à l'égard de ces pactes. Ceux-ci ont une signification de grande portée; ils comportent des considérations plus vastes, me semble-t-il, que toutes celles dont ait eu à s'occuper jusqu'ici l'empire britannique. Chaque représentant du peuple a donc le droit d'examiner à loisir les questions en jeu avant d'exprimer ses vues dans cette enceinte. Il faut considérer ces sujets, non seulement séparément, mais aussi dans l'ensemble. J'ajoute que l'opinion publique du pays devrait pouvoir se faire entendre.

En voilà assez pour l'heure sur ces accords commerciaux.

Monsieur l'Orateur, nous nous trouvons dans le même état par rapport à l'autre sujet dont le premier ministre nous a annoncé l'examen au cours de la partie préliminaire de la session, à cause de sa grande importance. Mon très honorable ami nous a dit que le rapport de la Commission des transports servira de base à une mesure législative. Le premier ministre a ajouté qu'on a déjà rédigé le texte de ces projets de lois. Cependant, on n'a pas même fourni à la Chambre des communes un exemplaire du rapport. De nouveau, je demande si c'est là une façon équitable de traiter la Chambre. Le très honorable premier ministre dit qu'il va déposer un projet de loi et peut-être nous forcer à le lire pour la deuxième fois avant l'interruption des séances. Ses paroles, consignées au hansard, indiquent clairement qu'il considère ce sujet comme plus important que tous ceux dont le Parlement sera saisi durant cette session-ci. Malgré tout, nous ne pourrons étudier le rapport que durant la session, alors que nous serons tous pris par l'étude des mesures de si grande importance qu'on nous présentera. Le premier ministre ne ferait que ce qui est juste en l'occurrence en donnant aux honorables membres l'occasion de bien approfondir ce rapport et de le comprendre dans tous ses aspects, avant d'être invités à se prononcer sur la législation que le ministère peut vouloir fonder sur les conclusions dudit rapport.

Avant de quitter la question de ce rapport de la commission des transports; puisque mon très honorable ami a déjà fait rédiger le bill, j'espère que lorsqu'il prendra la parole il nous dira s'il entend donner suite, sous forme de projet de loi, à la conclusion voulant que dorénavant les affaires du réseau national soient gérées par un conseil de trois commissaires, et alors si les employés du réseau seront représentés dans ladite commission. Nous vivons à une époque de reconstitution sociale; de nos jours de grands mouvements d'ordre social entraînent les forces humaines dans tous les pays de la terre. Au cours de cette crise on a découvert que certains organismes en honneur dans le passé ne répondent plus aux besoins du moment. Ceux qui s'intéressent au bien-être de leurs semblables se tournent soucieux, de tous les côtés, cherchant les mesures qui permettront à l'humanité de s'orienter sans violence vers un bonheur plus grand pour tous, un but qui sera atteint par l'évolution plutôt que par la révolution. J'ai la conviction que dans cette affaire de la direction et de l'exploitation des chemins de fer nationaux du Canada notre Gouvernement a une belle occasion de donner un exemple qui fera bénéficier non seulement le réseau national Canadien et les autres voies ferrées, mais toute l'industrie. A tout prendre, le nœud du problème de l'industrie est la réglementation de son programme; et les ouvriers qui consacrent leur vie à l'industrie,—il y en a des centaines de milliers,—ont un intérêt aussi vital à l'orientation du programme industriel que les capitalistes qui y ont placé leur argent, et ils ont autant droit qu'eux de participer à la direction de ce programme. Je crois que si le Gouvernement veut se rendre compte de cette réalité et, comme je l'ai dit, donner un exemple dans le projet législatif qu'il va présenter au sujet des voies ferrées, il fera un très grand pas vers la solution de ce qui est peut-être le problème le plus épineux de nos jours dans tout le domaine de l'industrie.

Cette suggestion n'est pas nouvelle; à la dernière session je l'ai mise de l'avant ici même. Du reste elle est conforme à la politique préconisée, voire partiellement réalisée pour ce qui est du National-Canadien, par le parti libéral. C'est sous le régime libéral que le Travail, pour la première fois, a été représenté parmi les directeurs du réseau national. Voilà qui fut un pas dans la bonne voie. Il est temps aujourd'hui de faire un pas de plus, vu surtout la reconstitution projetée. Le Gouvernement devrait assurer au Travail la place qui lui est due, entre autres facteurs de réussite, en ce qui concerne l'exploitation des chemins de fer, c'est-à-dire ceux qui ont confié leurs deniers à l'entreprise et ceux qui y apportent leur adresse technique, sans oublier la collectivité qui aide aux trois groupes.

Voilà donc les deux questions qui occuperont, dit-on, le temps de l'Assemblée pendant cette partie préliminaire de la session. Le discours du trône fait mention de quatre ou cinq sujets; il faut croire que la Chambre en sera saisie l'an prochain à la reprise de la session. Chacun d'entre eux vaut, je crois, d'être commenté brièvement. La première question,—je la prends d'abord parce qu'elle a été notée l'autre jour par le premier ministre,— concerne le remaniement de la représentation à la Chambre des communes. Dans un sens, c'est là purement une affaire de routine: tous les dix ans un projet de remaniement électoral est présenté à la Chambre. En ce moment le dépôt de ce projet est naturel. A ce propos puis-je signaler au Gouvernement que c'est ici le bon moment d'offrir à cette Chambre des mesures tendant à rendre plus fidèle et plus efficace cette représentation populaire au Parlement. Il est grand temps d'inaugurer la représentation proportionnelle et le vote transférable.

M. STEWART (Lethbridge): Pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami demande pourquoi nous ne l'avons pas fait; je vais répondre à sa question. Pendant toute la durée du régime libéral précédent nous avions, il est vrai, la plupart du temps, une majorité à la Chambre des communes; mais de tout ce temps nous n'avons pas eu la majorité au Sénat. Quand en diverses occasions nous nous sommes efforcés dans cette Chambre d'adopter des résolutions concernant la représentation proportionnelle, nous avons rencontré l'opposition acharnée des honorables membres de la droite qui étaient alors de ce côté-ci. Il fut bientôt évident que nous employions le temps du Parlement avec peu ou point d'avantage, puisque ces mesures, même si elles étaient adoptées dans cette Chambre, seraient certainement rejetées au Sénat. Le Gouvernement possède une majorité dans les deux Chambres, et peut, s'il le désire, faire adopter ces mesures durant la session actuelle et avant les prochaines élections générales. A mon avis, si l'on veut que la Chambre représente autant que possible l'opinion publique, ces mesures devraient recevoir l'appui de tous les membres de la Chambre des communes.

De fait, il se trouve dans la Chambre en ce moment, pas moins de vingt-sept membres qui au lieu de représenter la majorité des électeurs de leur circonscription représentent une minorité. Le plus grand nombre de membres qui représentent une minorité sont des membres de la droite. D'autres sont dans les rangs du parti libéral et d'autres dans ceux des fermiers-unis et des groupes indépendants, mais il y a pas moins de vingt-sept membres de cette Chambre qui siègent ici bien qu'ils ne représentent pas la majorité des électeurs de leur circonscription. Je ne dis pas que la représentation de toutes ces circonscriptions serait complètement changée avec la représentation proportionnelle ou le vote transférable. Probablement que dans certains cas quelques-uns de ces honorables députés auraient continué à représenter leur circonscription, mais on aurait eu alors la satisfaction de savoir que le Parlement représentait vraiment la majorité des gens du pays.

Il me sera peut-être permis de faire allusion de nouveau au discours de l'honorable député d'Athabaska (M. Davies). Ce discours, sans être peut-être plus éloquent, aurait sans doute eu plus de force, si l'honorable député avait parlé au nom de la majorité des électeurs de sa circonscription. De fait, l'honorable député ne représente que 32 p. 100 des électeurs de sa circonscription; il ne parle pas au nom de la majorité. Lorsqu'il a parlé cet après-midi, c'était très distinctement au nom d'une minorité. Ce n'est pas là faire partie d'une assemblée représentative dans le sens le plus large et le plus exact du terme.

Je dis donc que le moment est venu de présenter le projet électoral, et j'espère que mon très honorable ami songera à le faire adopter avant les prochaines élections générales.

Il existe une autre raison pour le faire immédiatement. La voici: A la suite du remaniement, la représentation des villes sera probablement plus considérable. Je suis sûr que nous aurions une meilleure idée de l'opinion publique, si dans les villes on avait la représentation proportionnelle au lieu du système actuel.

Je passe maintenant au sujet suivant que mentionne le discours du trône, savoir: la canalisation du Saint-Laurent. Voici ce que le discours du trône dit à ce sujet:

> Depuis la dernière session du Parlement, mes ministres ont conclu avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique un Traité pour le parachèvement de la canalisation du Saint-Laurent. Après sa rectification par les autorités dûment constituées des Etats-Unis, ce Traité sera soumis à votre approbation.

Le premier commentaire que je désire faire au sujet de ce paragraphe du discours du trône, c'est qu'il n'apporte aucune déclaration précise de la part du Gouvernement relativement à l'approbation du traité; on ne sait s'il sera présenté au Parlement durant la session actuelle ou à une autre session; on ne mentionne aucunement la politique du Gouvernement à ce sujet. On dit simplement que lorsque les Etats-Unis auront fait telle chose, notre Gouvernement dira ce que doit faire le Parlement canadien. Je désire poser la question suivante à mon très honorable ami: Le traité tel qu'il est actuellement rédigé représente-t-il la politique du parti conservateur au Canada? Et, dans l'affirmative, représente-t-il la politique de ce parti telle qu'elle a été arrêtée à la grande convention de Winnipeg, alors que mon très honorable ami a été choisi chef de ce parti? A cette convention le parti conservateur s'est prononcé au sujet de la canalisation du Saint-Laurent, et cette déclaration a été couchée en termes non équivoques. Voici le paragraphe qui touche à ce sujet:

> Considérant que l'amélioration du canal Welland par le Canada est presque terminée, cette convention est d'avis que la canalisation du Saint-Laurent, comme projet entièrement canadien, devra être entreprise dans l'intérêt national lorsque la situation financière le permettra. En ce qui regarde une entreprise de cette nature, les droits souverains des provinces respectives touchant l'exploitation de l'énergie électrique devraient être sauvegardés.

"Un projet essentiellement canadien qui doit être réalisé dans l'intérêt national." Ce n'est pas là certes ce que nous voyons dans le traité qui a été déposé sur le bureau de cette Chambre. Est-ce une nouvelle preuve que le Gouvernement relégue aux oubliettes les articles du programme par lequel il s'est hissé au pouvoir pour adopter, une fois installé à la direction des affaires, une ligne de conduite absolument différente de celle qu'il a préconisée au cours de la campagne électorale et qu'il avait promis d'adopter s'il prenait le pouvoir? A l'époque où le parti conservateur réuni en congrès, à Winnipeg, formula ce programme touchant la canalisation du Saint-Laurent, le projet souleva les critiques d'une partie de la presse canadienne. Le *Globe* de Toronto fut du nombre des journaux qui discutèrent la question. L'organe attitré du parti conservateur à Toronto, se mêla bientôt à cette discussion et exposa le point de vue conservateur en regard de l'attitude adoptée par le *Globe* de Toronto. Je désire citer pour le bénéfice de mes honorables amis de la droite certains passages des articles de fond qui parurent à cette époque dans les colonnes de l'organe conservateur, car ils s'appliquent assez pertinemment à la situation actuelle. Le *Mail and Empire*, le 19 octobre 1927, a publié un éditorial intitulé: "Canada mistress in her own house". L'article en question commentait les critiques du *Globe* concernant un projet de canalisation essentiellement canadien, un système national, et voici le passage que je tiens à relever:

> Le *Globe* s'oppose-t-il à la condition que la canalisation du Saint-Laurent se fasse à titre d'entreprise essentiellement canadienne et constitue un système national? Pourquoi ce journal préférerait-il que cette amélioration soit menée à bonne fin comme faisant partie d'un programme de transport élaboré par le gouvernement des Etats-Unis et constitue la principale question discutée au cours de la prochaine élection présidentielle? Le *Globe* n'a-t-il pas confiance dans l'esprit national et l'initiative du peuple canadien? A venir jusqu'aujourd'hui le Canada a construit ses canaux lui-même.

C'était en 1927. La campagne pour les élections présidentielles devait avoir lieu en 1928 et le *Mail and Empire* qui, je le présume, est aussi bien au fait de la politique du parti conservateur qu'aucun autre journal canadien, sans en excepter la *Gazette* de Montréal, affirma nettement que les adeptes du projet de canalisation du Saint-Laurent à frais communs par le Canada et les Etats-Unis visaient tout simplement à s'assurer des suffrages dans la campagne présidentielle. Puis-je savoir du premier ministre si le fait qu'une élection présidentielle se poursuit présentement aux Etats-Unis a eu quelque influence sur la signature du traité conclu par le régime actuel, mettant ainsi au rancart—dans le but de favoriser la campagne présidentielle aux Etats-Unis—le programme que le parti conservateur a formulé à la convention de Winnipeg et qu'il avait promis de mettre à exécution s'il prenait les rênes du pouvoir.

Il est inutile que, pour le moment, je discute plus au long la question de la canalisation du Saint-Laurent, car, je le répète, il est fort possible que le projet n'ait été mis sur le tapis que pour servir les fins de la campagne présidentielle et il est aussi possible que nous n'en entendions plus parler pendant quelque temps. Cependant, je ferai observer à mon très honorable ami que dans son ardent désir de conclure immédiatement un traité final, il s'est préoccupé bien plus des désirs des Etats-Unis en toute cette affaire que d'unifier la manière de voir des différentes provinces canadiennes et de prendre bien garde que le règlement d'une question internationale de cette nature ne contribue pas à soulever en même temps un problème d'ordre interne bien plus grave, dans notre pays.

Et quel est donc le passage qui vient ensuite dans le texte du discours du trône. Il est ainsi conçu:

> Un comité institué par arrêté en conseil a été chargé de s'enquérir de l'application de la Loi des pensions, afin que mes ministres puissent avoir toute la documentation voulue pour rechercher s'il y a lieu de prendre d'autres mesures en vue d'acquitter les engagements du pays à l'endroit de ceux qui ont combattu pendant la Grande Guerre.

L'assertion, j'en suis convaincu, qu'un comité a été institué par arrêté en conseil pour s'enquérir de l'application de la loi des pensions apportera une grande consolation à ceux qui se croient victimes d'une injustice sous le régime de cette loi. A quelle fin ce comité a-t-il été constitué? A-t-il été créé pour mettre à exécution un programme quelconque que le ministère a en tête et qu'il est disposé à formuler? Pas du tout. Voici ce que dit le discours du trône:

> ...afin que mes ministres puissent avoir toute la documentation voulue pour rechercher s'il y a lieu de prendre d'autres mesures en vue d'acquitter les engagements du pays à l'endroit de ceux qui ont combattu pendant la Grande Guerre.

Un MEMBRE: Qu'y a-t-il de mal à cela?

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami pose la question: "Qu'y a-t-il de mal à cela?" Voici ma réponse: Ce passage ne constitue pas l'énoncé d'un programme; il ne renseigne pas du tout la Chambre sur les intentions du ministère. Il constitue une autre tentative de la part du Gouvernement de faire croire qu'il accomplit quelque chose lorsque, en réalité, il n'agit pas. Voilà qui confirme

l'appréciation que j'ai faite en ce qui regarde le document dans son entier. Quoique le Gouvernement, semble-t-il, vise à régler de graves problèmes à une époque critique, il offre au Parlement bien peu sinon rien en réalité qui soit de nature à aider aux fins du présent débat: il ne préconise aucune mesure que la population puisse envisager comme des remèdes aux maux dont elle souffre présentement.

Prenons la question la plus importante, celle dont d'autres orateurs ont parlé cet après-midi: le chômage. Le Gouvernement actuel a été porté au pouvoir, avant toute autre chose, pour régler cette question du chômage. Il a prétendu qu'il mettrait fin au chômage. C'est à cette promesse même, plus qu'à toute autre, que les honorables membres d'en face doivent d'avoir été élus au pouvoir. Que nous dit le discours du trône des mesures que le Gouvernement prend pour faire face au chômage qui s'est accentué, d'un mois, d'une année à l'autre, depuis que mes honorables amis ont pris place du côté ministériel? Nous y lisons:

> Le problème du chômage continue d'être l'objet de la vive attention de mes ministres.

A mon avis, on aurait pu épargner cela au public. Le discours du trône continue:

> Grâce aux pouvoirs que le Parlement leur a conférés à sa dernière session, ils ont pu perfectionner, de concert avec les provinces et les municipalités, un programme de secours directs qui sera appliqué, pendant l'automne et l'hiver selon que les circonstances l'exigeront. On est à élaborer, pour le rétablissement des chômeurs dans diverses parties du pays, des plans qui seront mis en application dès que, de l'avis de mes ministres, les dépenses publiques qui en découlent assureront des avantages appréciables.

Au premier ministre, je demande: Qu'est-ce qu'il y a dans tout cela de nature à permettre le moindre espoir aux chômeurs du pays quant à ce que l'on fera pour eux au cours de l'hiver prochain, ou à l'heure actuelle? Toute cette déclaration se résume à renoncer au programme que jusqu'ici le Gouvernement a dit avoir appliqué, et à dire qu'il n'a plus de ligne de conduite arrêtée mais que dorénavant il entend faire face à ce problème du chômage au moyen de l'aumône, et ce d'après le principe de la contribution. C'est ce que cette déclaration signifie en un mot. Tout ce que le Gouvernement offre pour régler le problème du chômage c'est de dire qu'il a l'intention de s'unir aux provinces et aux municipalités pour accorder aux chômeurs l'aumône contributive qu'ils reçoivent, si tant est qu'ils peuvent recevoir quelque chose. Nous n'avons même pas d'assurance quant à la portée qu'on donnera à l'application de cette mesure de secours.

> On est à élaborer, pour le rétablissement des chômeurs dans diverses parties du pays, des plans...

[Le très hon. Mackenzie King.]

Qu'est-ce que cela veut dire? Cela peut ne vouloir rien dire du tout. Pendant des années à venir on pourra avoir des projets en voie d'élaboration, et en toute probabilité, il en sera ainsi si l'on continue d'envisager ce problème comme on l'a fait dans le passé. Quant ces projets seront-ils appliqués?

> ...qui seront mis en application dès que, de l'avis de mes ministres, les dépenses publiques qui en découlent assureront des avantages appréciables.

Ils ne seront appliqués qu'au moment où "de l'avis de mes ministres", surviendra quelque chose susceptible de ne jamais se produire pendant qu'ils resteront au pouvoir. Je crois qu'à ce moment-ci le public sait ce qui, de l'avis des honorables députés de la droite, est susceptible de constituer une occasion de prendre une décision prompte et efficace au sujet de secours.

Le passage du discours du trône exposant la politique du Gouvernement concernant le chômage doit se lire à la lumière de déclarations antérieures émanant de ceux qui font aujourd'hui partie du cabinet, et surtout du premier ministre, quant à ce que ferait le parti conservateur advenant son élection, et quant à ce que serait son programme pour apporter une solution à ce grand problème. J'aimerais à lire au premier ministre que les extraits de discours qu'il a prononcés au cours de la campagne de 1930, alors qu'il sollicitait des chômeurs de tout le pays leur appui pour lui-même et pour un gouvernement conservateur. Il leur dit alors qu'il convoquerait une session spéciale du parlement, et que le but de cette session serait quoi? De mettre un terme au chômage. J'invite les honorables députés à établir la comparaison entre les déclarations que je vais lire et ce que dit le discours du trône. Rappelez-vous que le discours indique comment le programme actuel vise l'aumône, ce qui équivaut à une absence complète de programme.

A Victoria (Colombie-Anglaise), en 1930, le premier ministre disait:

> Je vous promets que si le parti conservateur est porté au pouvoir, le Parlement sera convoqué aussitôt que possible, après le 28 juillet pour régler la question du chômage en assurant non pas des aumônes, mais de l'ouvrage.

A Calgary (Alberta), il disait:

> Je désire que le Parlement énonce un plan arrêté pour du secours permanent, et que le Parlement règle cette question nationale du chômage. . . J'ai la conviction que ce chômage a cessé à présent d'être un problème régional et provincial, mais est devenu d'une importance nationale.

A Edmonton (Alberta), il disait:

> Je convoquerai le Parlement, le plus tôt possible, afin d'assurer immédiatement le remède

voulu—du travail pour tous ceux qui peuvent et veulent travailler.

A Moncton (Nouveau-Brunswick), il a dit:

Le parti conservateur va trouver du travail pour tous ceux qui en désirent, ou il succombera à la tâche. Je promets de mettre fin au chômage.

A Sarnia (Ontario), il a dit:

Quelqu'un est responsable du chômage; pas les individus, mais les gouvernements. Les gouvernements, par leurs majorités au Parlement ont la responsabilité de toute la législation.

Voici comment il s'est exprimé à Québec:

C'est du travail que vous voulez, et non pas des conférences. De l'ouvrage vous allez en avoir.

Tels sont les discours qui ont porté au pouvoir le leader du parti conservateur. Ces engagements ont été complètement oubliés, et sont maintenant répudiés. Le discours du trône déclare que tout ce que le Gouvernement va faire est cela même que le chef du parti conservateur, le premier ministre actuel du Canada, a dit explicitement qu'il ne ferait pas: donner l'aumône au lieu d'accorder du travail.

Mais la question possède un autre aspect encore plus sérieux. Lorsque le premier ministre dirigeait les forces conservatrices durant la campagne de 1930, il a déclaré que le chômage était un problème national, et, comme on le voit dans une des citations que j'ai lues, il fallait trouver un projet national pour faire face à toute la situation.

Le discours du trône indique que le Gouvernement a abandonné complètement ce projet, si même il en a jamais eu l'idée. Aujourd'hui, non seulement il ne songe plus à ce projet, mais il prétend que dans les questions de chômage il ne faut pas penser à la responsabilité nationale. Ecoutez un moment ce que le leader actuel du ministère a dit à Calgary le 12 juin 1930:

Je demande que le Parlement formule un plan défini pour le soulagement permanent du chômage, et que le Parlement s'occupe de ce problème national. . . Je suis convaincu que ce chômage a cessé d'être local et provincial, et est devenu d'importance nationale.

Comparez maintenant ces paroles avec celles prononcées par le premier ministre dès le 6 septembre de cette année, lorsqu'il s'est fait entendre à Calgary devant une délégation des villes et des provinces de l'Ouest:

Quant à moi, l'administration des secours du chômage ne dépend pas du gouvernement fédéral. Cependant, je verrai si nous pouvons remédier a la situation. Je ne suis pas prêt à empiéter sur la Constitution et dire que la responsabilité doit être placée d'abord sur les épaules du gouvernement fédéral."

Il a dit qu'il n'était pas juste de s'attendre à ce que le Gouvernement du Dominion acceptât cette nouvelle responsabilité. C'était une question provinciale, selon lui et la passer au gouvernement fédéral était tout simplement débarrasser l'administration provinciale de l'une de ses responsabilités primitives.

Si, comme on le demandait, le gouvernement fédéral entreprenait de diriger l'administration des fonds du chômage, les villes et les villages perdraient leur droit de surveillance et une commission serait nommée par le Gouvernement.

Mais M. Bennett a dit qu'il n'était pas encore arrivé au point de dire: "Je pense que le gouvernement fédéral est mieux outillé que les provinces ou les municipalités pour s'occuper de ces questions".

Cette citation est prise de la *Gazette* de Montréal du 7 septembre 1932. Cette attitude n'est-elle pas en complète contradiction avec la politique d'abord énoncée? En premier lieu, il déclare que le problème est d'un caractère national et que le Gouvernement veut donner du travail,—ces engagements ont été pris,—et maintenant le premier ministre après deux ans de pouvoir dit à la veille de la quatrième session du Parlement, que le problème n'est pas national; qu'il n'a pas l'intention de mettre en vigueur le programme de donner de l'ouvrage, mais que, dorénavant, le plus que le Gouvernement pourra faire sera de contribuer à des indemnités de chômage.

Que le premier ministre sache bien que cette répudiation de ses promesses aggrave terriblement la situation du pays. C'est cette sorte de choses, qui plus que tout le reste, crée le ressentiment et l'agitation au Canada. Est-il surprenant après cela que les ouvriers perdent confiance dans les gouvernements? Est-il étonnant que les gens deviennent cyniques à l'égard des promesses qui leur sont faites par ceux qui administrent les affaires du pays alors qu'il existe une si flagrante contradiction, une telle répudiation des engagements pris, engagements qui les ont portés au pouvoir?

Le ministère avoue maintenant son incapacité,—le discours du trône l'admet franchement,—de traiter ce problème du chômage. Puis-je alors répéter au premier ministre ce que j'ai dit à chaque session antérieure: Ne peut-il confier ce problème à un groupe de personnes capable au moins de suggérer une solution?

Je reviens à ce que j'ai proposé à la session spéciale lorsque le Parlement a été convoqué pour discuter ce sujet et ce que j'ai répété à chaque session depuis, à savoir qu'un comité national ou une commission nationale devrait être nommée pour l'administration des deniers accordés par le Trésor fédéral dans le but de soulager le chômage; que dans l'urgence actuelle ce comité devrait considérer le problème comme national et travailler de concert avec les provinces et les municipalités, non pas pour s'ingérer dans leur travail administratif, mais pour exprimer son opinion en ce qui regarde la dépense des sommes provenant du Trésor. Antérieurement, j'ai en-

tendu le premier ministre dire que c'était là se substituer aux provinces et aux municipalités. Non point. Tout ce que je demande, c'est que l'autorité fédérale nomme une commission chargée de conseiller et de surveiller l'emploi des deniers publics votés par le Parlement, soit comptable de cet emploi au Parlement, par l'intermédiaire d'un membre du Gouvernement. En temps de grande urgence, comme aujourd'hui, il faut recourir aux mesures spéciales.

Durant la guerre, on avait la commission impériale des munitions qui voyait aux munitions; la commission des vivres qui s'occupait de l'approvisionnement, et la commission du combustible de qui relevait le chauffage. L'alimentation et le chauffage ne sont-ils point les deux principaux articles de secours? Alors, pourquoi le pays, ayant à résoudre un problème national de cette nature, n'aurait-il pas l'avantage du concours d'experts constitués en commission et revêtus de l'autorité nécessaire pour agir en toute efficacité? Le fonds patriotique aussi était administré par un comité national, durant la guerre, et le fonds patriotique provenait de souscriptions fédérales, provinciales, municipales et individuelles. Toutes les bonnes volontés manifestées d'un bout à l'autre du pays, coordonnées par ce comité, stimulèrent les différentes classes sociales et l'œuvre commune fut des plus efficace. J'affirme qu'aujourd'hui encore pareil organe est nécessaire; et peut-être plus nécessaire actuellement qu'il y a deux ans, puisque depuis cette date on a eu la preuve que le Gouvernement est tout à fait incapable de faire face lui-même à cette situation.

Ma première proposition, que j'ai réitérée chaque session depuis, et à laquelle l'administration libérale eût donné suite, si elle avait été réélue, était, d'abord, de convoquer en conférence les représentants des divers éléments susceptibles d'être concernés: gouvernement fédéral, administrations provinciales, principales autorités municipales, grandes entreprises industrielles, les deux grands réseaux ferroviaires; délégués des chambres de commerce du Dominion, de l'Association des manufacturiers, du Congrès des métiers et du travail, et autres organisations ouvrières; de l'Armée du salut, de la Croix-Rouge, bref de toutes les associations au fait d'un aspect quelconque de ce grand problème social; laquelle conférence composée d'hommes et de femmes avertis sur le sujet eût discuté les mesures, à son avis, appropriées. Puis, un comité par elle désigné, et choisi selon sa propre inspiration ou en tenant compte du désir du gouvernement d'avoir ses mandataires dans ce corps qualifié eût été constitué pour régler toute question de soulagement du chômage. Voilà ce qu'on aurait dû faire, il y a deux ans, et voilà ce que l'on devrait faire maintenant. Le problème dépasse de beaucoup l'aptitude du Gouvernement et davantage celle d'une ministère. Après tout le rôle des ministères est d'accomplir le travail de routine. Je remarque que le ministre du Travail (M. Gordon) me regarde particulièrement. Me permet-il de lui rappeler que son prédécesseur, non seulement s'est rendu compte de l'impossibilité pour un département de suffire à la tâche, mais que lui-même y laissa sa santé, ruinée à l'effort pour le reste de ses jours. Il n'est pas juste de demander à un seul homme de se charger d'un pareil fardeau. En temps aussi critique, il faut une intervention plus énergique.

J'avais émis une autre idée. La loi sur le Conseil des recherches scientifiques et industrielles a constitué un conseil consultatif de recherches scientifiques et industrielles. Il est loisible au Gouvernement de réunir des experts en toutes matières ou sujets et de solliciter leur avis sur la manière de traiter les grandes questions industrielles et scientifiques. Il y a deux ans, l'honorable député de Red-Deer (M. Speakman) a proposé de constituer, en vertu de la loi des recherches scientifiques et industrielles un comité d'experts pour s'occuper de certain aspect de cette question du chômage. J'approuvai cordialement cette proposition dans le temps, et depuis je n'ai cessé de la préconiser. J'ai suggéré un conseil consultatif semblable à la commission consultative du tarif et de l'impôt qui existait sous le régime libéral, lequel conseil serait composé d'hommes et de femmes bien renseignés et au moins en état de conseiller à point. Ce n'est pas méconnaître l'autorité d'un gouvernement que de lui demander d'accepter un conseil sur la solution des grands problèmes d'ordre social et économique. C'est ce qui se fait dans tous les pays. C'est à ce moyen qu'a recours un gouvernement qui désire se tenir à la page et se renseigner à la source la plus sûre dans l'exécution de ses travaux administratifs. Le ministre du Commerce (M. Stevens) lui-même a admis que la chose était possible; mais l'on n'a encore rien fait dans ce sens. Il n'existe aucun comité, aucun groupe d'experts, aucune commission consultative, absolument rien pouvant ajouter quoi que ce soit à ce que le seul département fédéral qui s'occupe de la question du travail a pu accomplir jusqu'ici. Vraiment, tout nous porte à regretter que l'on n'ait pas eu recours à ce moyen.

Voici que le Gouvernement commence la troisième année d'un régime qui cherche à résoudre ce problème. De tous les millions qu'il a dépensés que nous reste-t-il en fait d'expérience susceptible de nous guider dans

nos démarches futures? L'énorme augmentation de notre dette publique montre bien ce que l'on a dépensé; mais, en échange de tout cela, le Gouvernement a-t-il appris quoi que ce soit de nature à lui permettre de faire face à la situation au cours de l'hiver prochain? Si l'on avait institué une commission du genre de celle que j'ai indiquée, cette commission se trouverait maintenant bien renseignée sur toutes les conditions qu'offre ce problème d'un bout à l'autre de notre pays. Elle aurait appris à connaître les organisations et les particuliers qui méritent qu'on leur fasse confiance, comme aussi les autres qui n'en sont pas dignes. Elle aurait été en mesure de renseigner le Gouvernement, et cela d'une manière intelligente et pratique. Au reste, une commission de ce genre aurait été en état de renseigner un comité parlementaire sur l'adoption des moyens à prendre pour que la situation créée par le chômage ne se répète pas, ou du moins ne s'aggrave pas. Il faut, de toute nécessité, établir un système d'assurance contre le chômage. Or, la chose n'est possible au Canada qu'à la suite d'une étude approfondie et éclairée de toute la question. Le Gouvernement, ou le Parlement, peuvent-ils espérer obtenir un concours plus précieux que celui que pourrait lui offrir un groupe d'hommes et de femmes qui, pendant une période de deux ou trois ans et même davantage, ont porté une attention toute particulière à l'étude de ce problème? Je dis au premier ministre (M. Bennett) que le Gouvernement a totalement failli à la tâche, non seulement en ne réussissant pas à fournir du travail à ceux qui n'en ont pas, mais aussi en se révélant incapable même de trouver un moyen de parer au retour de conditions semblables.

Je pourrais consacrer beaucoup de temps à signaler les insuffisances du ministère à ce point de vue, mais tel n'est pas mon but cet après-midi. Je préfère pour le moment insister sur ce que nous, de ce côté-ci, n'avons cessé de répéter depuis le commencement. Le Gouvernement admet maintenant qu'il ne suit plus un programme, et qu'il s'en tient au système des allocations. Il devrait tout d'abord réunir les hommes et les femmes qu'il pourrait consulter et, à la suite des conseils que ce groupe lui donnerait, il devrait nommer un comité national qui s'occuperait de la solution de cet important problème. Pendant ce temps, un comité parlementaire devrait aborder immédiatement l'étude de la question de l'assurance contre le chômage dans le but de saisir le Parlement d'un projet de ce genre le plus tôt possible.

Je touche maintenant au seul autre paragraphe du discours du trône faisant allusion à une proposition concrète à être présentée au Parlement, ou mieux que l'on espérait pouvoir présenter à la Chambre. Le problème que pose la question de la monnaie, du crédit et des opérations de banque suit de près, en importance, celui du chômage. Les questions du niveau des prix, du pouvoir d'achat, du crédit et de l'intérêt ne sont-elles pas l'objet d'une grande attention dans les discussions publiques, dans notre pays comme dans les autres? La population du Canada avait le droit de s'attendre à ce que dans le discours du trône, cette année surtout, le Gouvernement fasse connaître bien catégoriquement son programme relativement à la question de la monnaie, du crédit et des opérations de banque. Au lieu de cela, nous n'y voyons qu'une nouvelle tentative de la part du ministère qui cherche à se dégager de ses responsabilités. Il propose de renvoyer à une date indéfinie l'étude de ce problème d'une si grande importance à l'heure actuelle: Voici ce paragraphe:

> Vous serez appelés à prolonger d'un an les chartes des Banques du Canada afin que le Parlement puisse, avant d'entreprendre la revision décennale de la Loi des banques, connaître les résultats de la Conférence économique et financière mondiale qui sera prochainement appelée à étudier les problèmes financiers, économiques et monétaires.

C'est tout ce que nous trouvons dans le discours du trône au sujet de cette si importante question. Le geste que pose le Gouvernement en remettant à plus tard l'étude de la loi des banques est vraiment extraordinaire, étant donné le fait,—ce que le ministère sait fort bien,—que les opérations de banque et autres problèmes connexes occupent plus actuellement l'attention de tous les Canadiens et sont plus généralement discutés que tous autres. Remettre ainsi à plus tard la revision de la loi des banques à cause d'une conférence mondiale n'est qu'invoquer un prétexte. Le Gouvernement prend ce moyen pour ne pas provoquer un débat, au cours de la présente session, sur la question de la monnaie, du crédit et des opérations de banque. On veut remettre l'examen de cette question jusqu'à la tenue d'une conférence mondiale. Quelle a été l'attitude du ministre du Commerce (M. Stevens) au cours de la dernière session? Il a déclaré qu'il ne convenait pas d'étudier cette question au cours de la dernière session, parce qu'elle devait faire l'objet d'un examen à la conférence économique impériale qui allait avoir lieu. Les affaires bancaires devaient y être l'un des principaux sujets d'étude; je crois même que le ministre avait placé l'importance de cette question au même rang que celle des tarifs. Qu'a fait la conférence économique impériale en vue de la solution de ce problème?

Elle aussi s'est déchargée de cette responsabilité sur une conférence mondiale. Elle a dit que c'était là une question d'intérêt mondial et n'a rien fait. Le Gouvernement agit aujourd'hui de manière à confier la solution de tous ses problèmes monétaires à une conférence mondiale. Puis-je lui demander où et quand cette conférence va se tenir? Personne ne le sait. Je voudrais bien le savoir du premier ministre.

Le très hon. M. BENNETT: A Londres.

Le très hon. MACKENZIE KING: Quand?

Le très hon. M. BENNETT: Cela a été décidé récemment par la Société des nations.

Le très hon. MACKENZIE KING: Quand?

Le très hon. M. BENNETT: Elle aura lieu probablement en décembre; la date sera choisie en novembre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je sais gré au premier ministre de m'avoir renseigné; il est la première personne qui ait pu me donner un renseignement à ce sujet. Mon très honorable ami compte sans doute représenter le Gouvernement du Canada à cette conférence et il a dû recevoir des renseignements particuliers. Etant donné que les membres d'un groupe de nations n'ont pu arriver à résoudre ces difficiles problèmes relatifs aux opérations de banque, à la monnaie et au crédit, je lui demande s'il croit qu'une conférence des diverses nations du monde pourra être capable d'éclaircir cette question d'une façon susceptible d'aider de quelque façon le Parlement canadien. Nous attendons de bons résultats d'une conférence mondiale, mais nous n'avons pas besoin d'attendre une conférence mondiale pour régler des problèmes intérieurs que seuls nous pouvons régler. Le Parlement fédéral a décidé par une loi que la loi des banques serait revisée tous les dix ans. Cette loi subsiste aujourd'hui, et je puis dire que c'est là l'une des raisons qui, au cours de la dernière session, ont porté l'opposition à s'abstenir de discuter les questions bancaires et monétaires. Les honorables membres de la gauche ont cru que la session qui commence verrait la discussion de toutes ces questions de banque et autres affaires connexes, et c'est pour cette raison qu'ils ne les ont pas discutées à la dernière session.

J'affirme au premier ministre que le peuple canadien s'attend à une revision immédiate de la loi des banques. Je ne crois pas qu'il soit juste à l'égard des banques de remettre cette revision à une autre année. Une telle décision du Gouvernement ne peut manquer de faire suspecter ses motifs. Mon très honorable ami sait que, dans toutes les questions

d'argent, la méfiance peut avoir de très graves résultats. Je l'ai dit souvent, je crois que le régime bancaire canadien est aussi bon que tout autre au monde. Je crois que c'est grâce à l'excellence de ce système que les questions de banque n'ont pas été discutées au Canada comme elles l'ont été dans les autres pays. Le régime bancaire canadien n'est cependant pas parfait; il a été établi, comme à peu près tout le reste, en vue de servir surtout les intérêts des gens qui placent de l'argent, en vue des actionnaires. Le développement des affaires bancaires a été tel qu'il devient de plus en plus un problème national; le besoin d'un contrôle national du crédit se fait aujourd'hui sentir, et c'est là une question que le Parlement, aussi bien dans l'intérêt des banques que dans celui du pays, devrait examiner sans tarder. Le crédit à des taux raisonnables est peut-être la plus grande nécessité du moment, et le Parlement devrait consacrer son temps et ses efforts, soit par ses comités soit par des discussions ici même, à rechercher les moyens les plus sûrs et les plus efficaces d'atteindre ce résultat. Nous savons que, dans d'autres pays, des banques centrales nationales de réescompte ont grandement contribué à atteindre cette fin. L'une des questions qui devraient occuper l'attention du comité de la banque, au cours de la présente session, devrait être celle d'établir au Canada, une banque centrale de réescompte. Mon très honorable ami me dira peut-être que déjà l'un des ministères du gouvernement s'en charge. Durant la guerre, on a modifié la loi des banques afin de permettre au ministère des Finances de se charger de cette fonction, mais ce n'est pas là une fonction appartenant réellement à un ministère du gouvernement. Ce qu'il faut, c'est une institution qui consacrera tout son temps au contrôle du crédit, tâche d'importance primordiale. En ajournant l'étude de ces questions importantes qu'il devrait soumettre sans délai à l'attention du Parlement au cours de la session qui commence, le Gouvernement fait preuve d'une insousiance déplorable.

J'ai fait, dans le discours du trône, le relevé complet, d'après ce que je puis voir, de tous les projets concrets destinés à l'étude du Parlement au cours de la session. Mais il est un autre passage qui, sans énoncer un programme, des propositions ou projets concrets en vue de la solution des problèmes urgents du jour, n'en représente pas moins la majeure partie du discours du trône. Il s'agit des alinéas consacrés à mettre en lumière à quel point la situation s'améliorerait au Canada, à quel point la crise serait en voie de disparaître, et les raisons de nous réjouir d'avoir

devant nous un Canada aussi grand que jamais. Ecoutez ce que dit le discours du trône à ce sujet:

Bien que la situation économique continue de peser lourdement sur toutes les classes du peuple, on peut voir enfin, à certains signes certains, que la période aiguë de la crise est à son déclin. Je me réjouis de constater que la sagesse de votre ferme politique d'économie et de progrès qui a allégé les souffrances des Canadiens et maintenu la position financière enviable de notre pays, est encore plus manifeste aux approches de la prospérité renaissante...

L'unité, le courage et l'initiative du peuple canadien, sans quoi vos labeurs eussent été vains, constitueront désormais la base sur laquelle, grâce à la coopération et à la confiance, nous édifierons un Canada plus grand que jamais.

Je le demande, monsieur l'Orateur, étant donné la situation telle que les gens la connaissent, les centaines de milliers d'hommes et de femmes atteints par la crise d'un océan à l'autre, ces mots: "la crise est à son déclin", "les approches de la prospérité renaissante", "l'amélioration des conditions", "un Canada plus grand que jamais", ne sont-ils pas, à une pareille époque, comme du sel appliqué sur une plaie vive? Je suis stupéfait que mon très honorable ami mette des expressions de ce genre sur les lèvres du représentant du roi, à une époque comme celle-ci. Quel sera l'effet d'un tel langage, quand les chômeurs liront ce texte et y chercheront en vain des promesses qui fassent espérer la solution de questions d'une importance primordiale pour eux?

Ces paroles, monsieur l'Orateur, pourraient avoir quelque force et effet, si elles n'avaient pas paru sous telle ou telle forme dans tous les discours du trône lus par Son Excellence depuis l'avènement du présent Gouvernement. Ecoutez ce que le premier ministre a dit par la bouche de Son Excellence au cours des sessions précédentes du Parlement. Dans le présent discours, il dit: "les conditions s'améliorent, aux approches de la prospérité renaissante". Retournons à l'ouverture de la session spéciale ou première session du 8 septembre 1930, il y a juste deux ans et un mois. Je citerai l'extrait suivant du discours du trône de cette session-là:

La nécessité d'étudier à fond la situation économique exceptionnelle qui a entraîné le chômage m'a engagé à vous convoquer plus tôt qu'à l'ordinaire. Vous aurez à examiner plusieurs propositions législatives, entre autres certains amendements à la loi des douanes et au tarif douanier. Elles contribueront largement, on l'espère, à remédier aux conditions anormales qui existent aujourd'hui.

Je vous prie de prendre note de ces paroles; elles énoncent ce que le premier ministre regardait en toute sincérité à cette époque, je le crois, comme le remède, mais ce qui a été, nous le savons maintenant, la principale cause de l'accroissement du chômage. Le Gouvernement, disait-il, va modifier la loi des douanes et le tarif douanier. J'affirme que ces amendements à la loi des douanes et au tarif douanier ont contribué plus que toute autre chose à accroître au pays le chômage et la misère des campagnes.

Le discours de Son Excellence à la fin de la première session, lors de la prorogation des Chambres, le 22 septembre, juste deux semaines après le discours précédent, ne contenait que deux alinéas. Voici le premier:

Je vous remercie de la prompte attention que vous avez accordée aux mesures qui vous ont été proposées et que l'on a jugées nécessaires pour remédier au chômage au Canada. J'ai le vif espoir et la ferme conviction qu'elles produiront les résultats qui ont motivé leur adoption.

C'était il y a deux ans. Le premier ministre s'imaginait que le relevement des droits de douane et les pouvoirs accordés au Gouverneur en conseil seraient efficaces et contribueraient à la solution du problème du chômage. Il sait maintenant qu'ils ont produit l'effet contraire, car la situation est pire qu'il y a deux ans.

Prenez la deuxième session, dont l'ouverture a eu lieu le 12 mars 1931, cinq mois et demi après celle que je viens de mentionner; il y a un an et six mois et demi. Je relève ces mots dans le discours du trône:

Vous serez appelés à étudier certaines propositions élaborées par mes ministres afin de porter remède à la situation, de trouver de nouveaux moyens qui faciliteront la marche de notre peuple vers la réalisation d'une prospérité encore inconnue, et de lui procurer pour l'avenir toutes les garanties possibles contre le retour des conditions actuelles qui sont subordonnées aux forces du monde.

Mon gouvernement a retracé les origines de nos difficultés et il croit fermement que plusieurs de nos problèmes ne sont pas la conséquence de la crise universelle mais qu'ils l'ont précédée et que des facteurs d'une nature domestique ont déterminé la dépression économique dont souffre actuellement notre pays.

C'est exactement ce que nous disions tout dernièrement. Ce n'est pas tant la crise universelle que les conditions domestiques, aggravées par les mesures dues à l'initiative de mon très honorable ami et dont il est aujourd'hui obligé d'admettre la futilité. Voici ce qu'il disait, après avoir passé en revue les origines et les causes de la situation telle qu'elle existait à cette époque:

Voilà la conviction qui a déterminé mes ministres, à la session d'urgence du parlement, tenue en septembre dernier, à faire disparaître l'une des faiblesses fondamentales de notre régime industriel, en apportant alors dans le tarif toutes les modifications possibles qui, à leur avis, constitueraient une garantie importante contre les dangers de la concurrence mondiale.

Bien que, dans l'intervalle, la situation universelle ne soit guère changée, cette législation tarifaire a provoqué une amélioration sensible des conditions domestiques, en raffermissant les industries établies, tandis que plusieurs établissements industriels qui, jusqu'ici, étaient engagés dans le commerce d'exportation au Canada, sont passés au domaine de la production au Canada.

Après cette lecture, nous voyons le peu d'importance qu'il y a lieu d'attacher aux déclarations contenues dans les discours du trône, sous le régime actuel. Il disait plus loin:

L'application de la loi de 1930, remédiant au chômage, a aussi produit d'heureux résultats. Bien que la subvention accordée ne pouvait enrayer immédiatement le chômage provenant de causes que vous connaissez bien, toutefois, l'habile administration de cette loi par mes ministres qui reçurent le précieux concours des gouvernements des provinces et des municipalités et celui de nos deux grands réseaux ferroviaires, a doté le pays d'un programme d'entreprises publiques qui, dans l'ensemble, constituent un projet de développement national et ont procuré de l'emploi au plus grand nombre d'ouvriers qui aient jamais été engagés par l'initiative directe du gouvernement fédéral.

Pensez-y! On louangeait l'institution d'un programme d'entreprises publiques qui, dans l'ensemble, constituaient un projet de développement national—voilà comment on sauvait le pays. Et voilà qu'aujourd'hui cette politique est aussi mise au rancart. Plus de projets de développement national, plus de parties d'un grand plan d'ensemble, mais simplement la distribution de secours; c'est tout ce qui nous reste pour remédier au chômage.

Les projets et les mesures que je vous ai signalés reposent sur l'opinion bien établie de mon gouvernement que ce pays est à la veille de connaître une nouvelle ère de prospérité...

Nous arrivons maintenant à la prorogation, qui eut lieu le 3 août 1931, à la fin de la deuxième session et quatre mois et demi après le discours qui nous annonçait une nouvelle ère de prospérité. Qu'avait-on à dire à ce moment?

Les mesures que vous avez prises ont stimulé davantage l'essor déjà pris par l'industrie au Canada, notamment par l'agrieulture.

Peut-on imaginer qu'on ait mis de telles paroles dans la bouche du représentant de la couronne dans notre pays?

Les perturbations actuelles prendront fin, car l'adversité ne peut rien en face de la volonté du Canada de reconquérir le bonheur et la prospérité qui constituent ses droits naturels.

Nous arrivons maintenant à la troisième session, ouverte le 4 février 1932, six mois après qu'on eut prononcé ces paroles, ou il y a environ huit mois. On a quelque peu changé de ton:

Le peuple canadien est impuissant à résoudre des difficultés mondiales. Mais je suis heureux de constater que sa ferme adhésion à la politique visant au bien-être de la nation ait atténué l'influence adverse des facteurs économiques étrangers. Cette période d'épreuves a montré que la situation du Canada est fondamentalement solide. . . Les dispositions adoptées à la dernière session du parlement pour remédier au chômage et soulager les cultivateurs font preuve d'efficacité.

Pourquoi les abandonne-t-on maintenant, si elles étaient tellement efficaces autrefois?

Vous réussissez à faire face à des problèmes domestiques difficiles. La situation générale des affaires s'améliore graduellement.

Il y a à peine huit mois de cela.

Nous arrivons maintenant à la prorogation, il y a quatre mois et demi:

La politique de chômage et de secours à l'agriculture, poursuivie vigoureusement et d'une manière conséquente par mon Gouvernement s'est déjà traduite par un relèvement économique et elle fait prévoir un regain continu tant dans les milieux agricoles que dans les centres industriels.

C'est le programme que l'on met aujourd'hui au rancart.

Nous aurons bientôt les moyens par lesquels notre pays, organisé et préparé comme il l'est pourra hâter son relèvement. . . Le Canada croit que grâce à une union plus étroite de l'Empire britannique naîtra une ère de prospérité nouvelle et plus grande tant pour nous que pour toutes les nations de la terre.

On ne saurait s'exprimer de façon plus grandiloquente. Malheureusement, cela ne sert pas à nous faire apprécier ce qu'on nous dit dans le discours de cette année au sujet de l'amélioration qu'on prétend constater.

Le premier ministre a peut-être déjà entendu l'histoire de l'homme dont la femme allait très mal et qui fit venir un médecin. Celui-ci préconisa un certain nombre de remèdes empiriques qui devaient, disait-il, donner d'excellents résultats. Le médecin administrait chaque jour ses herbes et ses sirops, mais la vieille dame se maintenait vaille que vaille. Chaque jour, le mari demandait au médecin comment elle se portait, et le médecin répondait régulièrement qu'il se produisait "une amélioration légère". Enfin, la femme mourut. Un ami, venu pour consoler le mari, lui demanda la cause de la mort. L'homme répondit: "Je n'en sais rien, mais, d'après ce que m'a dit le médecin, ce doit être d'une amélioration légère". Avec son remède breveté qu'est la protection de plus en plus élevée et ses affirmations répétées sur l'amélioration de l'état économique, le premier ministre achemine le pays à la paralysie. Un beau jour, quand il sera trop tard, on demandera ce qui est arrivé au pays; il faudra répondre, je le crains, qu'il s'est produit une légère amélioration par suite des remèdes douaniers de mon très honorable ami.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Tous mes honorables vis-à-vis ont parlé sur le même ton depuis leur arrivée au pouvoir. Dans toutes les parties du pays, ils ont proclamé que la prospérité est proche, arrivera sans tarder. Le premier ministre n'y a pas manqué, dans les paroles qu'il a mises dans la bouche de Son Excellence. Tous ses ministres l'ont fait. Prenons le ministre du Revenu national (M. Ryckman), si pensif actuellement. Peu de temps après être devenu ministre de la couronne, il a fait un voyage dans l'Ouest. Que nous a-t-il dit à son retour? Ecoutez bien cela, songeant à l'état présent. Il parlait ainsi, il y a deux ans, en sa qualité de ministre de la couronne, possédant toutes les connaissances que doit avoir un ministre. Voici ses paroles, selon le compte rendu publié dans le *Toronto Mail and Empire* du 8 novembre 1930:

L'hon. E. B. Ryckman, ministre du Revenu national, de retour d'une tournée d'inspection de cinq semaines dans les postes douaniers et ayant reçu des députations d'industriels, apporte à l'Est des paroles encourageantes des Prairies et du littoral du Pacifique.

En dépit du bas prix des grains, l'état des affaires s'améliore dans l'Ouest, affirme le ministre. En outre, il a trouvé l'Ouest favorablement disposé envers l'Est et le nouveau gouvernement. Les gens veulent bien permettre au cabinet Bennett de faire ses preuves, a-t-il dit. Bien loin de se buter au libre-échangisme, il a reçu de nombreuses demandes en vue du relèvement des droits sur diverses denrées.

"Nous n'avons reçu aucune plainte, nulle part, ni dans les Prairies, ni sur le littoral", a dit avec force le ministre.

Peu de temps après, le premier ministre faisait des souhaits au pays à l'occasion de la nouvelle année, souhaits dont le texte a paru dans tous les journaux. Je cite le *Citizen* d'Ottawa du 2 janvier 1931:

M. Bennett a parlé avec optimisme de l'avenir et il a exprimé la conviction que le nuage de la dépression est à la veille de se disperser.

Il y a presque deux ans de cela.

Le ministre du Commerce (M. Stevens), peu après, envoyait un message à la *Canadian Gazette* de Londres, en date du 15 janvier 1931. En voici un extrait:

La crise dure déjà depuis quelque quinze mois et semble avoir bien épuisé sa force.

Le 18 mars 1931, l'ex-ministre du Travail, le sénateur G. D. Robertson, disait au Sénat:

L'état économique s'est graduellement amélioré. Cette amélioration, il est vrai, a été lente . . . L'amélioration sensible de la situation vient non seulement des mesures prises de concert par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, mais aussi des modifications apportées au tarif douanier à la session spéciale de l'automne dernier.

Dans une entrevue accordée à Vancouver, et dont le compte rendu était publié dans le *Manitoba Free Press* du 17 août 1931, le ministre du Commerce parlait en ce sens:

Il a exprimé l'avis que, bien qu'on ne puisse s'attendre à un relèvement considérable des prix du blé au cours des quelques prochaines années, il est probable qu'il se produira une amélioration sensible en ce domaine dans les huit ou dix prochains mois.

On sait ce qu'ont été les prix du blé, depuis.

Au sujet du chômage, M. Stevens disait: "Le sujet est sans doute d'une gravité considérable, mais je suis porté à croire qu'en en parlant trop on lui a donné une importance plus considérable qu'il n'a en réalité".

Le même ministre, parlant à l'Association des manufacturiers canadiens à Montréal, le 22 octobre 1931, disait, si l'on en croit le *Citizen* d'Ottawa du 23 octobre 1931:

L'honorable H. H. Stevens, ministre du Commerce, a prononcé des paroles de confiance et d'optimisme au banquet de l'Association des manufacturiers canadiens tenu ici, ce soir.

La prospérité, fondée sur des assises plus solides que celles qui ont croulé durant les jours fiévreux de 1928 et 1929, attend le pays dans la nouvelle époque qui s'ouvrira avec la nouvelle année, a-t-il affirmé.

Nous sommes dans l'année où devait s'ouvrir une nouvelle ère.

On écoutait le ministre avec une grande attention, alors qu'il signalait certains faits et certains chiffres pour démontrer que l'on a raison de se montrer optimiste.

Parlant aux électeurs de Maisonneuve le 20 juin 1932, le ministre de la Marine (M. Duraleau) aurait dit ceci, selon le compte rendu paru dans le *Citizen* d'Ottawa du 21 juin 1932.

Je prédis en toute confiance qu'avant longtemps la situation sera redevenue normale au Canada.

Je remarque que le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion) attend que je cite ses paroles; mais je les garde pour un peu plus tard. Pour terminer je cite ces paroles du ministre actuel du Travail (M. Gordon) dans son message de la fête du Travail, donné le 3 septembre de cette année. Ecoutez:

Nous espérons que nous avons atteint le niveau le plus bas de la dépression actuelle. Bien des choses aujourd'hui nous indiquent que nous commençons à en sortir. Parmi ces signes, et non pas le moindre, est l'esprit d'optimisme qu'a stimulé dans notre pays la récente conférence impériale. Si nous voulons tous mettre l'épaule à la roue, il y a tout lieu de croire fermement que la prospérité ne se fera pas attendre bien longtemps.

Tous les mois donc pendant la dernière année nous avons eu ces prédictions par des ministres de la couronne, nous disant que la prospérité n'était pas loin, voire qu'elle était très proche; de mois en mois, d'année en an-

née on ne cesse de dire au public que la situation s'améliore, qu'elle s'était même améliorée déjà et que la prospérité est revenue parmi nous. Mais quelle est la réalité, monsieur l'Orateur? Quels sont les chiffres relatifs à l'amélioration? Et cela depuis le début? Il y aurait de quoi rire si la chose n'était pas si tragique. Voyons la situation commerciale, telle qu'elle est exposée par la statistique du Gouvernement lui-même. L'état du commerce canadien révèle mieux que toute autre source le degré d'amélioration survenu dans notre situation nationale depuis l'avènement du ministère actuel. Je prends d'abord les chiffres pour un mois, le mois de juillet, en 1930, 1931 et 1932 respectivement. Pour ces années-là les importations canadiennes se sont chiffrées respectivement à 84, 48 et 35 millions de dollars. Voyons les exportations: intérieures, 76, 49, 42 millions; étrangères, $1,000,000; $995,000; $710,000; ou le total pour le mois de juillet de ces différentes années: 162 millions de dollars; ensuite le chiffre tombe à 99 millions, et en dernier lieu, autre chute jusqu'à 78 millions. Autrement dit, le commerce du pays a été diminué de moitié depuis que nos amis de la droite sont au pouvoir. (*Dénégations à droite.*)

Voilà la réalité; et cependant les honorables représentants d'en face continuent à affirmer que les choses vont de mieux en mieux et que la prospérité va revenir du jour au lendemain. Qu'ils n'aiment pas à entendre ces chiffres, voilà qui n'est pas fait pour m'étonner; n'empêche que les chiffres sont exacts. Je demande à faire consigner au hansard les chiffres complets.

Le très hon. M. BENNETT: Qu'entend-on par chiffres complets?

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai cité des chiffres ronds: par exemple j'ai dit 84 millions de dollars sans noter le chiffre dans tous ses détails. Si l'on veut bien me le permettre je veux faire insérer les chiffres complets au hansard:

COMMERCE

	Juillet 1930	Juillet 1931	Juillet 1932
Importations	$ 84,551,000	$48,379,000	$35,710,000
Exportations—			
Intérieures	76,407,000	49,645,000	42,321,000
Etrangères	1,498,000	995,000	710,000
Total	$162,456,000	$99,019,000	$78,741,000

Voyons ensuite le volume total du commerce échangé pendant les douze mois, terminés au mois d'août, pour chacune de ces années: la statistique relative au mois d'août est la plus récente qui soit disponible:

COMMERCE

(Pour douze mois, terminé au mois d'août)

	1930	1931	1932
Importations	$1,114,308,000	$ 752,507,000	$ 492,798,000
Exportations—			
Intérieures	988,803,000	693,862,000	521,815,000
Etrangères	21,998,000	13,513,000	9,667,000
	$2,125,109,000	$1,459,882,000	$1,024,280,000

Le commerce total du Canada a été réduit de plus de moitié depuis que nos honorables amis sont au pouvoir.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance, je venais d'énumérer quelques-unes des nombreuses promesses que le Gouvernement avait faites au pays à l'époque des élections. J'ai voulu aussi insérer au compte rendu diverses déclarations qui ont paru dans des discours du trône exposant d'abord le point de vue du Gouvernement sur les conditions actuelles dans ce pays, et secondement, ce qui semble être le remède le plus efficace aux yeux du Gouvernement. Relativement à l'énumération des promesses faites, je pourrais citer ici un passage très approprié d'un discours prononcé par un ancien premier ministre conservateur, le très honorable Arthur Meighen, leader actuel du Gouvernement au Sénat. Parlant durant le débat sur le budget,

le 6 juin 1922, M. Meighen s'est exprimé ainsi, d'après le hansard de cette époque, page 2553:

Si un parti politique suit la coutume en honneur au pays de faire au peuple des promesses en blanc et en noir touchant le programme qu'il mettra à exécution le jour où il prendra les rênes du pouvoir pour les répudier impudemment une fois arrivé à la direction des affaires, qu'advient-il du gouvernement responsable en tout cela?

En quelques mots, ce paragraphe exprime ce que je désire faire comprendre au Gouvernement actuel. Vraiment, il doit exister un certain sens d'obligation pour un parti qui a fait des promesses aussi catégoriques que celles des membres de la droite relativement au chômage. Le Gouvernement doit avoir une politique quelconque et je lui demande de nouveau de tenter de substituer à la politique actuelle, un programme quelconque de travaux, comme il avait promis de le faire aux débuts, si l'on peut l'appeler ainsi, ce qui consiste à distribuer des aumônes au lieu de donner du travail, pendant l'hiver prochain.

Concernant les conditions qui ont résulté de la politique mise en vigueur par les honorables membres de la droite, j'ai cité les chiffres du commerce. J'avais songé à citer d'autres statistiques au sujet des chargements de wagons et d'autres services pour indiquer la marche des affaires, mais je crois que ces chiffres sont si bien connus et si évidents qu'il est inutile de citer les chiffres exacts pour prouver que la situation, au lieu de s'améliorer, a été de mal en pis depuis que les honorables membres de la droite ont commencé à avoir recours aux tarifs plus élevés, remède qu'ils croyaient effectif pour répondre à la situation.

Je désire citer des chiffres concernant le chômage. Je n'ai pas l'intention de citer un grand nombre de statistiques, mais assez pour démontrer ce qui s'est produit depuis que mon très honorable ami a eu recours au relèvement du tarif douanier. Permettez-moi de citer ses propres chiffres sur le nombre de chômeurs qui existaient au moment où il arrivait au pouvoir. En présentant la résolution concernant les secours aux chômeurs le 10 septembre 1930, il s'exprimait ainsi d'après le hansard de l'époque, à la page 63:

Je cite les chiffres qui ont été soumis à la réunion...

Il s'agit du conseil du service de placement.

...tenue ici le 21 août. On remarquera que le nombre actuel dépasse un peu 117,000 et qu'il sera d'à peu près 177,000 l'hiver prochain. Si les mesures que nous proposons à la Chambre produisent tout le bien que nous en attendons, nous espérons que le nombre des chômeurs va diminuer considérablement au lieu d'augmenter et que le chiffre de 177,000 ne sera pas atteint. Il y a des gens qui pensent que le nombre des chômeurs est plus considérable que cela.

Et plus loin:

On a indiqué le chiffre à environ 200,000.

Et plus loin encore:

Ce chiffre de 200,000 me semble presque impossible dans un pays comme le nôtre.

Le premier ministre croyait impossible qu'il y eût 200,000 chômeurs dans ce pays peu après son arrivée au pouvoir. Depuis on a évalué de temps à autre le nombre de chômeurs que nous avons. Les chiffres vont de 500,000 à 700,000; un des professeurs de l'Université de Toronto, je crois, en a estimé le nombre à 726,000. On a protesté contre ce chiffre et je ne veux pas faire figurer au compte rendu des chiffres que l'on a contredits. Je crois rester dans les limites du vrai si je dis qu'en ce moment, il y a plus de 500,000 chômeurs dans ce pays. Je crois que le Congrès des métiers et du travail du Canada et le ministère du Travail en fixeraient tous deux le nombre à un chiffre beaucoup plus élevé. Il semble étrange que le département n'ait pas apparemment de renseignement à ce sujet. J'ai tenté d'obtenir le nombre total des sans-travail, mais le ministère du Travail n'a pu rien me donner de précis. J'ai le droit, je crois, de dire que d'année en année les discours du trône ont prétendu que la situation s'améliorait au Canada; néanmoins, le nombre des sans-travail est passé de 200,000 à plus de 500,000 depuis l'avènement du présent régime.

Quoique le ministère ne possède pas de statistiques en ce qui regarde le chômage, le bureau de la statistique tient compte du nombre de personnes employées dans certaines industries qui font rapport au Gouvernement. Nombre d'établissements industriels fournissant du travail à quinze employés ou plus font des rapports mensuels à l'Etat; ces chiffres figurent dans les colonnes des bulletins publiés par le département. En comparant les chiffres des différents bulletins, il est facile de se rendre compte si le nombre des employés augmente ou diminue. Ces bulletins sont très instructifs et mieux que quoi que ce soit peut-être font voir de quelle façon le programme du Gouvernement a influé sur le nombre des personnes employées dans les industries qui étaient en pleine activité lorsque mes honorables amis ont pris en mains les rênes du pouvoir. Bien que ces bulletins ne donnent pas le nombre des chômeurs, ils nous fournissent celui des personnes employées dans les établissements industriels qui font rapport au Gouvernement. Vu que ces bulletins ne s'occupent pas des établissements ayant moins de quinze employés,—c'est là le genre d'entreprises qui devraient être les premières à se voir acculer à la faillite,—nous avons par-

faitement le droit de supposer que les chiffres publiés sont réduits au minimum. Or, les documents publics accusent une diminution constante du nombre de personnes employées par les compagnies qui font rapport au service de la Statistique. J'ai donc l'intention de citer les chiffres publiés par les bulletins au premier septembre des années 1930, 1931 et 1932 aussi bien que le nombre collectif de tous les travailleurs pour chacune de ces années. Le 1er septembre 1930, 7,334 établissements industriels ont fourni des renseignements au Gouvernement et les chiffres font voir que le total du personnel combiné de ces différentes compagnies s'élevait à 1,023,033 personnes. Le premier septembre 1931, 7,798 établissements industriels ont fait rapport au Gouvernement. Le nombre des compagnies industrielles accuse une augmentation, mais le chiffre de l'ensemble du personnel employé est tombé à 972,537. Le premier septembre 1932, 8,007 établissements industriels ont fait rapport à l'Etat, mais l'ensemble du personnel de ces différentes compagnies est tombé non pas à 972,537, ainsi qu'en 1931, mais à 789,321. Quel que soit le nombre des sans-travail au Canada, à l'heure actuelle, ces statistiques révèlent une diminution de 234,000 entre la date de la session spéciale convoquée pour parer aux effets du chômage, —c'était en réalité pour relever le tarif douanier,—et aujourd'hui. Ces chiffres sont on ne peut plus significatifs car ils proviennent des entreprises industrielles qui devaient réfléter les effets favorables du programme tarifaire imposé par le présent régime. Cependant, ils font plutôt voir jusqu'à quel point l'application de ce programme a été désastreuse. Puis-je faire consigner ces chiffres au hansard sous forme de tableaux. Voici:

	Nombre d'établissements fournissant des renseignements	Total du personnel employé
1er septembre 1930.	7,334	1,023,033
1er septembre 1931.	7,798	972,537
1er septembre 1932.	8,007	789,321

Je désire maintenant discuter la question du chômage à la lumière des chiffres-indices indiqués par le service de la Statistique et couvrant toutes les industries du pays. Le 1er août 1930, le chiffre-indice était de 118.8; le 1er août 1931, 105.2; le 1er août 1932, 86.3 et le 1er septembre 1932, 86. Bref, une diminution de 118.8 qu'il était le 1er août 1930, à 86 le 1er septembre 1932. Voici ces chiffres que j'ai mis sous forme de tableau:

Chiffre-indice concernant l'emploi de la main-d'œuvre
(1926=100)

Ensemble du Canada	Toutes les industries
1er août 1930..	118·8 (Libéral)
1er août 1931..	105·2
1er août 1932..	86·3
1er sept. 1932..	86·

[Le très hon. Mackenzie King.]

Ces chiffres font voir la situation de la main-d'œuvre dans toutes les industries du Canada pendant la période où mes honorables amis ont appliqué leur remède contre le chômage sous forme d'un relèvement du tarif douanier. Je tiens à souligner ces mauvais effets des remaniement apportés au tarif douanier, parce que le premier ministre, dans le discours qu'il a mis dans la bouche de Son Excellence le Gouverneur général, a nettement affirmé que la politique du ministère vise à parer aux effets du chômage par le relèvement du tarif douanier. Voilà la note dominante des discours que j'ai relus cet après-midi accompagnée de l'assertion que la situation s'améliore.

Puis-je ajouter que ce n'est pas seulement du jour que mes honorables amis de la droite ont mis leur programme à exécution que nous avions prévu qu'ils étaient dans l'impossibilité absolue d'éviter les erreurs qu'ils devaient commettre; et ils les ont commises. Sous le régime libéral, alors que mon très honorable ami insistait sur la nécessité de relever le tarif à une époque où notre ministère avait déposé un budget qui était de nature, à notre humble avis, à faciliter la tâche en vue de la conférence impériale convoquée à Londres en 1930, mon très honorable ami déclarait très catégoriquement que l'on devrait relever le tarif au lieu de l'abaisser, afin d'augmenter la préférence au bénéfice de la Grande-Bretagne et de détourner vers le Royaume-Uni le volume de commerce allant à des pays qui ne commercaient pas avec nous autant qu'ils auraient dû le faire à notre avis. Je m'efforçai à ce moment-là de signaler ce que j'estimais devoir être la conséquence de leur programme s'ils en faisaient l'application. On me permettra d'extraire, d'un compte rendu du hansard du 3 avril 1930, page 1215, ce que j'ai dit en cette circonstance. On conviendra qu'il était difficile de prévoir plus exactement un état de choses que ne le fait le paragraphe en question.

Un MEMBRE: Très bien! très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami dit: "Très bien! très bien!" Je suis bien aise qu'il souligne la chose, car la vérité de l'assertion se trouve doublement confirmée à la suite de sa bienveillante remarque. Voici ce que je disais à cette époque:

Les honorables membres de la gauche aiment à parler de notre marché domestique; ce n'est pas surtout le marché domestique qui les intéresse, mais bien l'accaparement de ce marché au bénéfice de quelques-uns de leurs amis. Mon honorable ami sait-il que nous n'aurons un marché domestique dans ce pays qu'avec le relèvement de notre pouvoir d'achat et que ce pouvoir d'achat n'existera qu'à mesure que nous serons capables de placer nos produits sur les marchés mondiaux? Meilleur sera votre com-

merce étranger, meilleur sera votre marché domestique. Je dirai à mon honorable ami et à ses collègues qu'avec leur politique aucun navire ne sortira du port d'Halifax ou de celui de Vancouver. Lorsque nous aurons ce dont parlait mon honorable ami il y a un instant,—un tarif qui empêchera l'entrée de toute denrée des autres pays et, en conséquence, ne laissera rien sortir de chez nous,—nous aurons de nouveau une période de marasme et de chômage que nous avons déjà connue à d'autres époques.

Il n'y a, à ce que je vois, qu'une seule erreur dans cette déclaration, et voici: Je parle d'un chômage et d'une stagnation commerciale comparable à ce que nous avions déjà eu antérieurement. Cela va de soi, je voulais parler des derniers jours de l'ancien régime conservateur qui a précédé l'avènement de sir Wilfrid Laurier aux affaires et de la fin de l'administration conservatrice, antérieure à l'époque où l'ancien gouvernement libéral assuma la direction des affaires. Ce que j'aurais dû dire c'est que nous assisterions à un chômage et à une stagnation du commerce d'une gravité inconnue jusqu'ici au Canada. Tel est l'état de choses auquel on est arrivé.

On peut difficilement apprécier la véritable conséquence de ces mesures malavisées, mais il y a une couple de jours un des principaux journaux du Canada publiait une appréciation d'une importance suffisante pour qu'on la signale à la Chambre à ce moment-ci. Il s'agit d'une appréciation soigneusement préparée par l'un des principaux journaux du Dominion, et ce journal semble prêt à risquer sa réputation de tout premier ordre en publiant cet éditorial sur ce sujet. Je cite d'un article de fonds paru dans le *Citizen* d'Ottawa, numéro du 21 septembre 1932, il y a à peine quelques jours. L'article est intitulé: "$2,500,000,000 Penalty", et voici le paragraphe que je désire signaler à la Chambre.

> On estime que cette politique de restriction du commerce et sa contre-partie,—les efforts en vue de maintenir l'étalon d'or,—ainsi que la dépression mondiale, pour le pays, entraîneront à la fin de 1932, une perte d'au moins $3,250,000,000 en pouvoir d'achat, par suite de la diminution du revenu des salariés, des cultivateurs, des marchands, des hommes d'affaires, des gens de profession, etc. A cela il faudrait ajouter les recettes en diminution des corporations, que pour le Canada, l'ensemble de la perte,—ou le coût,—ne saurait être éloignée de $5,000,000,000. Mais, pour être juste à l'endroit du gouvernement, supposons que nous aurions eu, du fait de la dépression mondiale, à subir la moitié de cette perte, même si le gouvernement King était resté au pouvoir. Même dans ce cas-là, sa politique mal conçue semblerait avoir coûté aux Canadiens environ $2,500,000,000 en deux ans, soit une somme égale à la dette nationale actuelle, ce qui constitue un monument imposant à son erreur de jugement.
>
> Ceci est l'opinion réfléchie du *Citizen*. Les hommes d'affaires peuvent se former une idée de ce qu'un pouvoir d'achat de $2,500,000,000, réparti par tout le Canada, aurait contribué à la reprise des affaires et à l'abaissement des impôts.

Cette citation, me semble-t-il, devrait porter les ministres à réfléchir bien sérieusement sur les conséquences de leur programme lorsqu'il s'agit d'expliquer la situation de l'heure actuelle. Je tiens à dire sans ambages que si la situation en Canada a été d'une gravité telle que celle qui a marqué les deux dernières années, il faut l'attribuer, directement et sans le moindre doute, à la politique tarifaire du Gouvernement. J'ajouterai qu'à moins de modifier, et de modifier le plus tôt possible, ce programme de protection à outrance, la situation, en Canada, deviendra même pire qu'elle ne l'est à l'heure actuelle. Il est impossible, je crois, d'exagérer les conséquences adverses que peut voir la restriction du commerce sur l'existence industrielle et commerciale de notre pays, conséquences dues, comme elles le sont, à la politique malavisée des honorables membres d'en face.

Cet après-midi, j'ai cherché, en me servant des propres paroles du Gouvernement, à en faire un tableau comme il se voyait lui-même, comme il se peint lui-même dans les diverses déclarations que renferme le discours du trône. A présent, je vais peindre le Gouvernement comme d'autres le voient, c'est-à-dire le gouvernement tel que le pays le voit et selon la conception que ce dernier se fait de son programme. Je ne crois pas que l'on puisse brosser ce tableau d'une façon plus pittoresque qu'en rappelant aux honorables députés d'en face ce qui s'est passé, il y a une semaine aujourd'hui, dans Huron-Sud.

J'insiste sur ce qui s'est passé dans Huron-Sud, parce que cette élection a une signification toute spéciale. Le Gouvernement a lui-même choisi la date de cette élection complémentaire. Les ministres ont voulu faire des conventions conclues à la récente conférence économique impériale la question en jeu durant la campagne. Pas moins de cinq membres du Gouvernement ont pris la parole; quelques-uns ont passé plusieurs jours dans le comté et ont répété maintes et maintes fois que le verdict rendu dans Huron-Sud serait regardé non seulement au Canada, mais en Grande-Bretagne et dans toutes les parties de l'Empire britannique, comme la conséquence des délibérations de la récente conférence économique. Ils savaient fort bien en s'adressant aux électeurs que ceux-ci espéraient que cette conférence serait suivie de bons résultats; en mettant cette question sur le tapis ils jouaient leur plus forte carte; c'était un appel au patriotisme du peuple. Tout cela est venu immédiatement en tête de toute la publicité que le pays a dû subir durant les délibérations de la conférence tenue

en cette ville. Cela étant, je dis qu'un sens trop exagéré ne serait être attaché au résultat de Huron-Sud.

Le parti libéral n'a pas tenté, à l'exemple des honorables députés ministériels, de faire de la conférence économique impériale un sujet de controverse politique durant la campagne. Touchant cette conférence, nous avons dès le début donné carte blanche aux honorables députés de la droite; nous ne sommes nullement intervenus; nous avons même gardé le silence lorsque nous les croyions dans la mauvaise voie. Nous leur avons donné toute liberté d'action, de sorte qu'ils ne peuvent nous accuser de nous être opposés à eux dans leurs efforts d'améliorer le commerce au sein de l'empire. Voici la forte attitude que nous avons adoptée dans Huron-Sud et que nous maintenons aujourd'hui, savoir que la conférence économique ne devait pas servir à camoufler les fautes du Gouvernement ou les résultats de politiques mal entendues. Nous avons fait appel au peuple en exposant la conduite des dirigeants et l'effet de leur programme. Comme je l'ai déclaré ailleurs, les honorables députés peuvent décider eux-mêmes ce que pensaient les électeurs de Huron-Sud lorsqu'ils ont déposé leurs bulletins dans les urnes électorales. S'ils veulent dire que le verdict de la circonscription a condamné ce qui a été accompli à la conférence économique impériale, fort bien; qu'ils le disent. Certainement, le résultat de l'élection complémentaire indique assez clairement ce que les populations rurales pensent de l'œuvre du ministère. C'est un jugement qui exprime sans ambiguïté l'attitude du pays à l'égard de politiques ministérielles et son impuissance à mettre en vigueur les engagements pris par le Gouvernement actuel avant d'arriver au pouvoir. Je vois que le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion) écoute attentivement. Laissez-moi citer ce que l'honorable député a dit aux électeurs de Huron-Sud. Le lendemain de son discours du 15 septembre à Exeter le ministre s'est exprimé ainsi, selon le *London Free Press*:

> Les yeux de la nation et de l'empire sont rivés aujourd'hui sur Huron-Sud, dont les électeurs ont l'occasion d'être les premiers dans le Commonwealth à se prononcer sur les conventions d'importance mondiale signées à la récente conférence économique impériale.

Le passage de cette citation marque bien la nature des déclarations publiques de mon honorable ami. Il n'a pas un souci extrême de l'exactitude. Il a dit que l'élection complémentaire de Huron-Sud était la première occasion où l'on pourrait exprimer son opinion dans le Commonwealth. Le fait est qu'il y avait eu deux élections complémentaires en Grande-Bretagne, et je crois que celle-ci fait

[Le très hon. Mackenzie King.]

encore partie du Commonwealth. Le ministre continue:

> Cette élection complémentaire est un plébiscite qui vous permettra de dire si vous approuvez la conduite de la Grande-Bretagne, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Canada. . . A cette élection, du moins, il est de votre devoir d'oublier vos attaches politiques et de donner votre approbation à l'empire et à ses conventions.

L'empire devait certainement jouer son rôle, dans cette campagne, et y contribuer autant que possible.

Le ministre de l'Agriculture (M. Weir) a pris la parole plusieurs fois au cours de cette campagne. Un éditorial de l'*Advertiser* du 4 octobre contient une citation qui semble résumer exactement ses déclarations:

> C'est la première élection depuis la fin de cette conférence, et la défaite du candidat ministériel serait regardée en Angleterre comme une répudiation, de la part du Canada, des conventions commerciales. Tel serait aussi le but du Parlement canadien lorsqu'il se réunira sous peu pour discuter les détails des mesures adoptées, et dire si oui ou non il faudrait les ratifier.

S'il s'agit de l'existence du Gouvernement, je ne m'étonne pas que le premier ministre soit impatient de faire approuver les traités avant que nous les voyons ou sans savoir ce qu'ils contiennent.

Analysons le scrutin complémentaire dans Huron-Sud: il est intéressant, indépendamment de l'accroissement de la pluralité libérale. Aux élections générales de 1930, feu M. McMillan, l'un des candidats les plus populaires, n'obtint qu'une majorité de 349 voix. A la récente élection complémentaire, cette majorité a monté à 1,989,—tout près de 2,000 voix. En d'autres termes, la dernière pluralité dépasse de cinq à six fois celle recueillie à l'élection antérieure. Voilà le fait, bien que la direction des affaires soit, tant à Ottawa qu'à Toronto, aux mains des conservateurs. Etudions maintenant le vote conservateur, pour voir ce que les conservateurs pensent de l'administration de leurs propres amis. Aux élections générales de 1930, le vote conservateur dans Huron-Sud atteignit 5,827. A l'élection complémentaire de la semaine dernière, il baissa à 5,057 soit une chute de 770 voix.

Et le vote libéral? De 6,176 voix qu'il était au scrutin général, il est monté le 3 octobre courant à 7,046, soit un gain de 870 voix. Autrement dit, le résultat constate un fléchissement conservateur et un progrès libéral. On peut l'interpréter comme le jugement de cette circonscription, hostile à la politique conservatrice et favorable à la politique libérale et aux principes libéraux tels qu'ils ont été formulés au cours de la campagne électorale. Je dis un jugement favorable aux principes libéraux tels qu'ils ont été formulés, parce que notre parti y a nettement affirmé son attitude

sur les questions qui préoccupaient davantage la population de cette circonscription, principalement celles relatives au tarif douanier.

J'aimerais savoir si, après ce verdict d'une circonscription aussi qualifiée de la province d'Ontario, le Gouvernement va décider de changer de politique en matière de droits de douane élevés. J'aurais aimé lire dans le discours du trône quelque chose de nature à indiquer si le Gouvernement en est venu ou non à la conclusion que sa politique de droits élevés est une erreur. Quand le premier ministre discutera les pactes et les accords de commerce passés avec la Grande-Bretagne, j'espère qu'il confessera son erreur; qu'il tend maintenant plutôt dans le sens de la politique libérale et qu'il abaissera au lieu d'élever les droits. C'est l'un des points fort intéressants à retenir lors de l'examen des accords avec la Grande-Bretagne. Il serait curieux de constater si le Gouvernement entend, malgré tous les avertissements qu'il a reçus, persister dans les mêmes erreurs de principe que mon très honorable ami n'a cessé de préconiser et d'imposer, depuis qu'il a pris la direction des affaires.

Les honorables membres de la droite ont bien raison de considérer le résultat dans Huron-Sud comme une leçon et de s'en souvenir. Mon très honorable ami se rappellera que durant la guerre sud-africaine, quand les forces britanniques essuyaient de durs revers dont le public s'énervait, Rudyard Kipling crut qu'il serait bon de parler en toute franchise et de dire au gouvernement ce que le pays pensait de la tournure des évènements. Il publia un poème intitulé *The Lesson*; j'aimerais en citer une strophe à mon très honorable ami et à ses collègues. Cela peut leur être utile s'ils prennent la chose très sérieusement. Je me demande si elle ne s'appliquerait pas également au pays en général pour avoir pris mon très honorable ami au mot et cru à toutes ses promesses lors des dernières élections générales. Voici les vers de Kipling:

Let us admit it fairly, as a business people should,
We have had no end of a lesson: it will do us no end of good.
Not on a single issue, or in one direction or twain,
But conclusively, comprehensively, and several times and again,
Were all our most holy illusions knocked higher than Gilderoy's kite.
We have had a jolly good lesson, and it serves us jolly well right!

Je crois que mon très honorable ami et ses collègues devraient me remercier de signaler ainsi à leur attention la portée de l'élection de Huron-Sud.

L'hon. M. MANION: Pourquoi ignorer Athabaska et Trois-Rivières?

Le très hon. MACKENZIE KING: J'omets Athabaska parce que là le candidat conservateur a recueilli moins du tiers des suffrages.

Etant donné la faillite de la politique ministérielle, et particulièrement ce que renferme et surtout ce qu'omet le discours du trône, je crois qu'il y a lieu d'interpréter jusqu'à un certain point le mécontentement général qu'éprouvera toute la population canadienne à constater que la harangue officielle ne mentionne rien de nature à indiquer un changement de dispositions de la part du Gouvernement, et surtout qu'il ne s'y trouve rien susceptible d'éveiller le moindre rayon d'espoir ou d'encouragement parmi les chômeurs, et encore que le Gouvernement a choisi d'ajourner l'étude de l'importante question de la banque, de la monnaie et du crédit, dont on discute tant actuellement dans toutes les parties du Canada. Je vais donc proposer un amendement qui est, je crois, a sa place ici, bien que je désire parler quelque peu de la conférence, après cela.

Je propose, avec l'appui de l'honorable M. Motherwell, que le texte suivant soit ajouté à l'adresse à Son Excellence:

Bien qu'elle remette à plus tard d'exprimer ses vues sur le fonds des accords conclus à la présente Conférence économique impériale, la Chambre est d'avis que la politique douanière du ministère actuel a gravement nui au commerce du Canada et a rendu plus intense la dépression économique, que le Gouvernement a été totalement incapable de trouver un remède au chômage et à la misère des cultivateurs, comme s'y était engagé le premier ministre.

La Chambre regrette que, sauf les secours directs, le Gouvernement n'ait aucun programme en ce qui a trait à l'allègement du chômage.

Elle déplore aussi cette tentative évidente de la part du Gouvernement, d'esquiver, par l'ajournement de la révision de la loi des banques, l'étude immédiate par le Parlement des sujets très importants de la banque, du crédit et de la monnaie.

Maintenant, monsieur l'Orateur, avant la mise aux voix de cet amendement, je voudrais dire quelques mots de la récente conférence économique impériale et des accords que nous connaîtrons quand ils nous seront présentés. J'ai pris soin, en rédigeant l'amendement que je viens de proposer ici, d'indiquer qu'il n'a trait qu'à la ligne de conduite du Gouvernement, indépendemment de tout ce qui a pu se passer au cours de la conférence économique. Je ne fais en cela que m'en tenir à l'attitude adoptée dès le début par le parti libéral au sujet de la conférence et des moyens pris par le Gouvernement dans l'étude des questions intra-impériales. Il est évidemment impossible de parler bien longuement à l'heure actuelle des accords entre les pays de l'empire parce que,—je l'ai déjà indiqué,—bien que le Gouvernement les con-

naisse, les membres de la Chambre en général n'en connaissent rien. Nous ne les avons pas sous les yeux et, tant que nous ne les aurons pas entièrement étudiés, nous ne pourrons pas en indiquer toute la signification et l'importance. On en a publié une partie, cependant, de sorte qu'il nous est possible de faire allusion à certains aspects particuliers.

Je tiens à dire tout d'abord que lorsque nous voudrons l'étudier dans tous les détails, l'on devra, à mon sens, envisager la conférence au point de vue du but que l'on voulait atteindre, puis des méthodes adoptées dans les négociations et enfin des résultats obtenus. Pour ce qui est du but, si nous nous en tenons à ce qu'ont en général déclaré tous ceux qui se trouvaient au Canada le jour de l'ouverture, je crois qu'il s'agissait d'augmenter le chiffre du commerce entre les pays de l'empire, et de le faire en abaissant les tarifs plutôt qu'en les augmentant. On voulait encore donner au monde, par le moyen de l'empire britannique, un exemple de la manière dont le monde devait, en un temps comme celui-ci, envisager les relations internationales, du moins au point de vue des restrictions commerciales. Il semblait exister, en d'autres termes, un besoin général d'abaisser les tarifs. Quant à savoir si, dans son for intérieur, l'on nourrissait quelque dessein particulier, je ne saurais me prononcer. Pour ce qui est du but de la conférence exprimé publiquement, tous s'accordaient sur le point qu'il fallait abaisser les tarifs entre les pays de l'empire, ce qui rendait possible l'augmentation du commerce, non pas en relevant les tarifs, mais en les abaissant comme l'a toujours soutenu le parti libéral et les membres qui en font partie de ce côté de la Chambre. L'on croyait aussi, ce qui a une plus grande répercussion, que si l'on voulait améliorer les conditions dans le monde, il fallait de toute nécessité que les nations trouvassent le moyen de s'entendre pour abaisser les tarifs et augmenter ainsi le chiffre du commerce entre elles. Si les accords qui seront présentés au Parlement établissent bien que l'on a atteint ce but, les membres de l'opposition les approuveront de tout cœur. Si tel est le résultat exact des accords conclus, je crois qu'il n'y aura aucun différend entre nos honorables vis-à-vis et nous, pourvu toutefois que l'on n'ait pas méconnu notre autonomie tarifaire ou que le Parlement n'ait perdu aucun de ses pouvoirs, tant au point de vue du régime douanier que des autres questions. Ainsi donc, pour ce qui est du désir de voir la conférence couronnée de succès, nous espérons que lorsque les accords nous seront présentés nous pourrons

constater que ce double but, intra-impérial et international à la fois, a bel et bien été atteint.

Quant à la méthode de négociation, je crois devoir dire bien franchement qu'elle a été des plus malheureuse. Les membres du Gouvernement ont adopté une méthode de marchandage. Or, je crois que dans les relations intra-impériales, cette méthode de marchandage est une grande erreur. Je crois aussi que ce qui s'est passé à la conférence d'Ottawa en a bien convaincu tous ceux qui y ont assisté. Je ne pense pas qu'il nous soit donné d'être les témoins d'un autre geste de ce genre dans l'empire britannique, car l'on est venu aussi près de rompre les relations qu'il est possible de le faire entre les différents pays d'un grand empire. Il existe une différence entre la manière d'aborder une question quand il s'agit des différentes nations de l'empire entre elles et quand il s'agit de l'empire lui-même, ou d'un pays de l'empire, et d'autres pays étrangers. Par rapport au Canada, les autres partie de l'empire britannique, les autres dominions autonomes et la Grande-Bretagne ne sont pas des pays étrangers. Nous sommes tous membres d'une même famille, unis par les liens du sang et de la race, par une communauté de sentiments, d'institutions et de traditions, par une commune allégeance à une même couronne. Je crois que les négociations entre les membres de la grande famille des nations britanniques devraient être dictées par un esprit autre que celui de marchandage. Il existe d'autres méthodes à suivre. La meilleure méthode est celle des conférences, qui permet aux représentants de toutes les parties de l'empire de se réunir pour discuter librement entre elles les diverses questions qui leur sont communes et les difficultés qu'elles ont à surmonter. Il y a eu auparavant d'autres conférences impériales, il y a eu d'autres conférences économiques impériales, mais je ne crois pas qu'on s'y soit livré à des méthodes de marchandage comme celles que mon très honorable ami a introduites à la conférence de 1930. Cette année-là, mon très honorable ami est allé à Londres et il a déclaré que la seule base sur laquelle il consentirait à négocier avec les autres parties de l'empire serait une base de marchandage, et il a ajouté que, pour lui, il s'en tiendrait à une politique de protection d'abord pour le Canada; c'était uniquement sur cette base qu'il entendait négocier.

Quelques MEMBRES: Très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING: J'entends des honorables députés s'écrier: Très bien! Je sais qu'ils ne sauraient avoir une

autre opinion. Je prétends cependant que la conférence de 1930 a été un fiasco gigantesque, une tragédie, tout le monde le reconnaît. Ce fiasco est dû à l'attitude de mon très honorable ami et aux principes qu'il a alors exposés. Si la conférence tenue à Ottawa cet été n'a pas également échoué, c'est simplement parce que le premier ministre du Canada a abandonné l'attitude qu'il avait prise et parce que tous les membres de la conférence ont pensé en somme qu'aux yeux du monde entier il valait mieux ne pas risquer de la laisser finir en fiasco, bien que les accords pussent coûter très cher.

Une autre pensée, monsieur l'Orateur, me vient en ce moment. Si la conférence de 1932 a été utile et féconde en résultats, pourquoi n'a-t-on pas obtenu de résultats semblables en 1930? Pourquoi, depuis deux ans, n'avons-nous pas profité des avantages que l'on nous dit devoir découler des décisions de cette année? Je pense avoir déjà répondu à cette question et je ne crois pas que mes honorables amis de la droite tiennent à ce que j'insiste là-dessus. C'est simplement le résultat de l'attitude prise par le premier ministre du Canada en 1930. En somme, il disait qu'à moins que le gouvernement britannique ne consentît à modifier sa politique douanière, il ne conclurait aucun arrangement avec lui; il ne voulait accorder de préférence que si l'on relevait le tarif britannique.

Quelques MEMBRES: Très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING: Très bien! disent les honorables députés de la droite. Qu'est-ce que cela signifie? Cela veut dire que le Canada exigeait de la Grande-Bretagne qu'elle modifie sa politique douanière...

Quelques MEMBRES: Très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING: ...et les honorables députés s'écrient que c'est très bien. Ils sont donc évidemment d'accord sur ce point. Je remarque que certains députés qui appuient mon très honorable ami,—et ceux qui crient "très bien!" sont sans doute de ce nombre,—prétendent que mon très honorable ami a délibérément voulu forcer la Grande-Bretagne à modifier sa politique fiscale. Les honorables députés de la droite veulent-ils maintenant crier "très bien!"?

M. BELL (Hamilton): Certainement.

Le très hon. MACKENZIE KING: S'il en est ainsi, dans quelle position nous trouvons-nous? Les honorables députés de la droite prétendent que, pour que les diverses parties de l'empire fassent des arrangements commerciaux entre elles, il faut que l'une intervienne dans les affaires domestiques de l'autre. Je déclare, monsieur l'Orateur, que si telle doit être la base des négociations entre les diverses parties de l'empire, nous ne tarderons pas à mettre fin à l'empire britannique. Je soutiens que nous ne saurions voir le Canada se conduire à l'égard de la Grande-Bretagne d'une façon que nous ne voudrions pas tolérer de la part de la Grande-Bretagne ou d'une autre partie de l'empire britannique.

Quelques MEMBRES: Très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING: Des honorables députés de la droite s'écrient encore que c'est très bien. Combien de temps tolérerons-nous au Canada qu'un autre pays de l'empire britannique intervienne dans nos propres affaires? Si c'est là le principe qui doit guider les négociations de mes honorables amis de la droite, plus tôt ils descendront du pouvoir, mieux ce sera pour le Canada et pour l'empire. S'il existe un motif essentiel de maintenir sur une base d'amitié les relations entre toutes les parties de l'empire, c'est la reconnaissance de l'autonomie complète de chaque partie autonome et le droit de chaque nation de l'empire de faire respecter cette autonomie dans tous les domaines politiques. Si le Canada peut s'ingérer dans la politique intérieure de la Grande-Bretagne et entraîner le changement de sa politique douanière, la Grande-Bretagne peut agir de même au sujet de notre politique intérieure, et si la chose est possible dans le domaine de la politique douanière, elle l'est dans d'autres domaines aussi. Elle est possible à propos de la défense nationale; elle est possible à propos de l'immigration et à propos des questions d'ordre constitutionnel, ou de toute question susceptible de se poser. C'est la grande difficulté fondamentale dans cette affaire de marchandage: tôt ou tard, cela implique l'ingérence d'une partie de l'empire dans les affaires intérieures d'une autre. Les avis exprimés dans la mère patrie sont déjà suffisants pour nous montrer que l'effet produit a été de créer des dissensions dans la mère patrie elle-même, et qu'il en résultera aussi des dissensions inutiles et interminables entre les différentes parties de l'empire.

Permettez-moi de signaler une autre considération. A juger par l'attitude de nos honorables vis-à-vis et par leurs déclarations que j'ai lues, ils se targuent que le Canada a remporté une grande victoire grâce à la violente pression que le premier ministre canadien a exercée sur le gouvernement anglais en énonçant les demandes du Canada relativement à la convention conclue. Autrement dit, si je les comprends bien, ils prétendent que les ministres anglais, délégués au pays, n'ont

pas donné à ces accords une adhésion de plein gré, mais y ont plutôt souscrit par suite d'une contrainte équivalant à la menace de dissoudre la conférence, dans le cas où il serait impossible d'en arriver à des accords d'un certain genre. Je n'affirme pas que des faits de cette nature se sont produits; je relève les affirmations des honorables députés d'en face. Mais si pareille chose est survenue, j'ose dire qu'elle est des plus regrettable et sans nécessité aucune.

Je le répète, il y a eu d'autres conférences. A chaque conférence, la méthode suivie a consisté en une très libre discussion par tous les pays de l'empire, des arrangements qui paraissaient les plus avantageux à tous les intéressés. Après une discussion aussi approfondie que possible des questions, et après la conclusion d'un accord provisoire dans la mesure du possible, les membres des divers gouvernements retournaient devant leur parlement, et chaque ministère proposait un projet susceptible de lui rallier l'appui de la Chambre. Autant que je sache, on n'a jamais soutenu jusqu'ici, dans l'ordre des relations entre pays de l'empire, qu'on ne peut accomplir une chose dans un pays que si tous les autres l'accomplissent. En d'autres termes, que nous ne sommes plus libres dans notre propre parlement de fixer notre politique douanière, pour la raison qu'une assemblée des membres des conseils exécutifs des différentes parties de l'empire a réglé la chose, et sans consulter d'avance les divers parlements. Si quelque chose de ce genre se produit, c'est peut-être l'aspect le plus grave qui ressort d'une étude objective de ces accords.

Je ne saurais mieux exprimer ma pensée en ce moment qu'en citant la première ligne d'un article que j'ai lu dans un journal d'Ottawa, il y a une couple de jours, au sujet des conventions qui doivent être déposées à la Chambre au cours de la semaine. Voici ce texte:

> Le nouveau système douanier de l'empire douanier établi à la conférence impériale entrera en vigueur la semaine prochaine.

Je prie les honorables députés de noter l'affirmation; elle exprime, je pense, la pensée de plusieurs d'entre eux.

Autrement dit, nous aurons désormais, nous avons déjà sous une forme concrète dans ces accords, dans les relations de pays à pays, une politique impériale arrêtée, non par les parlements de l'empire, mais par les hommes qui se trouvaient à être les membres de l'exécutif des divers gouvernements réunis ici et qui ont conclu des accords intangibles. Permettez-moi de poser la question suivante à la députation. De nous, seuls les ministres ont vu les accords. La Chambre des communes aura-t-elle le droit de modifier une ligne de ces conventions? Lui sera-t-il donné de baisser ou de relever les droits de douane prévus dans ces accords? Le gouvernement anglais aura-t-il cette faculté? Au contraire, ne dira-t-on pas à tous les corps législatifs: "Ces accords ont été arrêtés à la conférence d'Ottawa et ils doivent prendre effet sans la moindre modification." Que devient en ce cas la liberté du Parlement? Quelle est la participation du Parlement dans cet événement? A quoi bon un parlement, si les membres des conseils exécutifs des diverses parties de l'empire peuvent se réunir, tracer une nouvelle politique impériale, et obtenir de force son adoption, en accusant de manque de patriotisme ou du dessein d'amener la dissolution de l'empire, les gens qui ne sont pas disposées à appuyer ces mesures?

Dans cette Chambre des communes, nous nous sommes toujours fortement opposés à ce que l'Exécutif s'arroge le droit de toucher au tarif et aille, après l'adoption d'une mesure au Parlement, contrecarrer la volonté de celui-ci par des décrets du conseil. Cette méthode est mauvaise. Nous nous sommes opposés avec raison, comme tout parlement britannique le ferait, à ces actes de l'Exécutif d'un gouvernement de l'Empire. Je prétends,—et les honorables ministres peuvent essayer de réfuter mon argumentation,—qu'à l'heure actuelle nous ne sommes pas en présence d'un acte de l'Exécutif de notre Parlement, mais d'une action concertée des Exécutifs des différents parlements de l'Empire. Cette action a été faite sous le couvert d'une série d'accords séparés, mais on établit néanmoins ce que ce journal appelle le nouveau régime douanier de l'Empire britannique. S'il en est réellement ainsi, c'est une décision très grave et j'espère que le premier ministre nous éclaircira sur ce point. Je me souviens très bien qu'à mon retour d'une conférence impériale tenue en Angleterre, où j'étais allé en compagnie de l'ancien ministre de la Justice (M. Lapointe), personne ne s'éleva avec plus de force que le ministre actuel de la Justice (M. Guthrie) pour prétendre que nous n'avions pas le droit, pas plus que les autres représentants des gouvernements de l'Empire, d'aller à une conférence impériale et d'y régler des questions de politique impériale.

L'hon. M. GUTHRIE: Oui, parce que vous ne vouliez rien soumettre à la ratification du Parlement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pas du tout; ce n'est pas ce que mon honorable ami soutenait alors. Il avait parfaitement raison quand il disait que les ministres de la couronne du Canada n'ont pas le droit d'adop-

ter à Londres une politique impériale devant s'appliquer à notre politique nationale.

L'hon. M. GUTHRIE: Le Parlement a le droit d'accepter ou de rejeter toute décision.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami dit que nous avons le droit de rejeter. Quel peut bien être le droit de la Chambre des communes...

L'hon. M. GUTHRIE: Quel droit a-t-elle eu quand M. Fielding nous a rapporté le traité conclu avec la France?

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai déjà fait remarquer à mon honorable ami qu'il y a une grande différence entre les traités négociés avec des nations étrangères et les accords commerciaux conclus entre les différentes parties de l'Empire à une conférence impériale. Un pays de l'Empire peut conclure un traité avec une puissance étrangère, avec l'entente que le Parlement peut le rejeter. Si le traité est soumis au Parlement et rejeté, la chose est réglée; et cela n'a aucune signification politique. Au point de vue strictement commercial, cela peut avoir quelque importance. Mais en ce qui concerne...

L'hon. M. CHAPLIN: Le Parlement a-t-il pu faire quelque changement au traité australien?

Le très hon. MACKENZIE KING: En ce qui a trait à ces accords, bien que nous n'en connaissions pas les termes et que nous ne sachions pas jusqu'à quel point ils nous engagent, peut-on dire que, si le Parlement refusait de les approuver, on n'interpréterait pas ce refus comme un manque de loyalisme envers l'Empire et une menace de démembrement de l'Empire lui-même? Je soutiens que la situation est bien différente et beaucoup plus grave. Le rejet des accords aurait une signification politique aussi bien que commerciale.

L'hon. M. STEVENS: Le très honorable député me permet-il de lui poser une question?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

L'hon. M. STEVENS: La préparation, la signature et la ratification du traité australien de 1925 étaient-elles différentes de ce que nous faisons dans le cas actuel?

M. VALLANCE: On pouvait l'abroger en donnant un avis de six mois.

Le très hon. MACKENZIE KING: La situation était différente.

L'hon. M. STEVENS: Pas du tout.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami prétend qu'elle n'était pas du tout différente.

L'hon. M. STEVENS: En principe, non en détail.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ferais peut-être aussi bien de discuter immédiatement le point que le ministre du Commerce vient de soulever. A mon sens, il y a une grande différence entre un accord que l'on peut abroger en donnant un avis de six mois et un autre qui doit rester en vigueur pendant cinq ans.

L'hon. M. STEVENS: Ce n'est pas le point en discussion.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je vais poser une question. Nous n'avons pas pris connaissance des accords, mais nous savons qu'ils lient les différentes parties de l'Empire pour une période de cinq années. S'ils comportent des relèvements de droits de douane, ces relèvements nous lieront pendant cinq ans. S'ils indiquent que le tarif douanier doit rester à son niveau actuel par rapport à certaines denrées, on ne pourra le modifier d'ici à cinq ans. Il en est ainsi pour le Canada comme pour l'Angleterre. On a donc restreint la liberté et l'indépendance du Parlement en matière douanière. Le Parlement se trouve sans liberté de mouvements dans les négociations en vue de nouveaux traités avec d'autres pays, quand les engagements pris à la conférence impériale deviendront des éléments de telles négociations. Dans cette mesure, les accords violeraient les principes fondamentaux de la liberté dans la réglementation de la politique douanière du pays.

Mais il y a pis que cette restriction de la liberté de négociation: c'est l'engagement par lequel on lie les législatures futures. Au sujet de l'inconvénient qu'il y a à lier les législatures futures, je peux citer un personnage dont on ne niera pas l'autorité, du moins à la droite de la Chambre. Qu'on me permette, en effet, de rappeler ce que disait le premier ministre actuel, il y a deux ou trois ans, alors qu'il occupait le poste où je suis maintenant, au sujet du fait que certaines législatures lient les législatures futures. Il s'agissait d'un engagement de dépense bien minime en vue d'embellissements d'ordre tout à fait local à Ottawa, et non pas d'une grande question politique douanière, ni d'une mesure annihilant la liberté de tous les partis politiques en matière douanière pendant des années, mais seulement d'une somme à accorder à la commission d'embellissement d'Ottawa pendant des ans. En cette occurrence, parlant à la Chambre des communes, le 24 avril 1928, il

disait, comme il appert de la page 2337 (*version française*) du hansard:

> Je conseille au Gouvernement de substituer le mot "cinq" au mot "trente". Une législature dure cinq ans et je ne crois pas conforme aux idées formulées à maintes reprises par mon honorable ami d'engager les futures législatures. Je me rends parfaitement compte que les prochains parlements auraient le droit de porter ce délai à quarante ans ou à dix. Ils auraient ce pouvoir, mais l'adoption d'une telle mesure par le Parlement créerait des droits acquis; la commission espère naturellement que tel est le but du projet de loi.

Mon très honorable ami parlait de droits acquis. Constitue-t-on un droit acquis par une mesure douanière qui engage le pays pour cinq ans? Une législature future ne se trouvera-t-elle pas liée par toutes les modifications qu'on va apporter au tarif douanier, soit ici par nôtre Parlement, soit en Angleterre par le parlement anglais? Le 26 avril 1928, mon très honorable ami disait, comme on le voit à la page 2383 (*version française*) du hansard:

> En ce qui regarde ce bill en particulier, nous nous efforçons d'appliquer le principe auquel on a fait allusion et qui devrait être d'observance générale dès qu'il s'agit de questions de telle nature.
>
> Pour ma part, je suis d'avis depuis fort longtemps qu'il ne sied pas à un Parlement ou à une législature de lier les mains des parlements ou des législatures qui lui succéderont en ce qui regarde les dépenses publiques annuelles. Cette théorie peut être plus ou moins acceptable. Cependant, je ne crois pas que du moment que cette attitude influe sur des questions d'ordre administratif, —et il existe toujours quelque rapport entre les questions d'ordre administratif et l'octroi des deniers publics,—le Parlement devrait lier les mains de ses successeurs pour plusieurs années à venir. Le Parlement, c'est vrai, a toujours le droit d'abroger n'importe quelle loi; cependant, j'estime qu'il n'est jamais bon de créer des droits acquis en ce qui regarde les mesures qu'adopte le Parlement.

On ne saurait être plus catégorique. Le premier ministre a alors déclaré bien clairement qu'une législature agit de façon répréhensible lorsqu'elle s'efforce de lier les futures législatures. Cependant, il veut maintenant engager ainsi l'avenir. Tel sera bien l'effet des accords en question. Bien que nous n'en ayons pas encore vu le texte, ils nous lient déjà. Comment pourrions-nous dire, dès lors, qu'on a préservé entièrement l'autonomie fiscale du Parlement et son indépendance à l'égard des questions douanières?

Quand nous aurons sous les yeux le texte des accords, je reprendrai le sujet. Dès maintenant, je puis dire que nous, de la gauche, allons les considérer du point de vue de leur effet sur la situation intérieure du Canada; nous les envisagerons sous l'angle des relations entre les divers pays de l'Empire et sous l'angle des relations internationales. Je le répète, s'ils ont pour effet d'augmenter les échanges sans restreindre notre liberté, nous les appuierons de tout cœur.

Pour ce qui est des relations entre les pays de l'Empire, si l'on s'en rapporte aux déclarations qu'a déjà faites le premier ministre, les accords semblent moins accorder une plus grande liberté au commerce dans l'Empire que de rendre extrêmement difficile le commerce entre les diverses parties de l'Empire et l'étranger. Le Canada a besoin de débouchés dans les marchés du monde, cela ne saurait faire de doute; tout pacte qui augmentera les échanges au sein de l'Empire aux dépens de la liberté du commerce avec les autres nations ne répondrait pas aux besoins du pays. Selon le *Calgary Herald* du 6 septembre 1932, mon très honorable ami a dit ce qui suit:

> Il ne croyait pas que l'on se soit encore rendu pleinement compte des conséquences de la conférence impériale, ni que l'on puisse les apprécier avant quelque temps. Une chose certaine, toutefois, c'est qu'aux nations en dehors de l'empire il serait demandé quelque tribut pour le privilège d'échanger du commerce avec l'empire.

Si le fruit des conventions conclues c'est que toutes les autres nations devront payer un tribut pour commercer avec les pays de l'empire, j'affirme que l'on crée là une situation très grave. En d'autres termes, si l'objet de ces conventions était de constituer un groupement économique, comme on l'a répété maintes et maintes fois, la conséquence fatale sera la création d'autres unités économiques gigantesques, dans d'autres régions du globe, et le Canada trouvera de plus en plus difficile d'écouler, en dehors de l'empire britannique même, ses excédents de produits, produits trop abondants et trop variés pour trouver un débouché suffisant dans les confins de l'empire.

Je pourrais noter d'autres choses, comme par exemple le prix,—dirai-je?—que la Grande-Bretagne devra payer pour le droit d'envoyer en notre pays quelques-unes de ses denrées. Devons-nous croire que le tarif a été abaissé, sous certains rapports, à la seule condition que le tarif britannique fût relevé? En pareille matière il importe de se surveiller de très près. S'il en est ainsi, cela veut dire que le gouvernement canadien a virtuellement forcé le gouvernement britannique à imposer les aliments du public de la Grande-Bretagne. Est-ce là le prix convenu pour les abaissements consentis à notre tarif? Depuis quand est-ce la politique canadienne de forcer un autre membre de l'empire à frapper d'impôts les aliments de sa population? J'ai toujours cru que rien n'était plus loin de la pensée des agriculteurs canadiens que de faire taxer les aliments des autres peuples de la terre: ils ne veulent pas plus voir imposer les aliments des

autres peuples qu'ils ne veulent voir taxer au Canada les objets qu'il leur faut acheter. Ce qu'ils veulent, à parler largement, c'est de voir dégrever les aliments et tout le reste. Voilà, d'une manière générale, quelle est leur attitude: ils veulent libérer le commerce mondial de ces restrictions, ils ne veulent pas aggraver ces restrictions. Nous voudrons savoir si, comme prix d'une plus grande liberté des échanges entre la Grande-Bretagne et le Canada, la population de quelque autre pays devra payer plus cher pour vivre.

Je crois qu'un jour notre pays sera fort inquiet des conséquences mondiales de cette conférence. A ce propos je n'offrirai qu'une seule citation dont mon très honorable ami reconnaîtra, je crois, l'importance, vu qu'elle est d'un homme dont il a lui-même invoqué la très grande autorité lorsqu'il traitait des difficultés mondiales, au mois d'avril de l'année dernière. A cette occasion il a fait mention de sir Arthur Salter, un directeur de la section financière économique de la Société des nations et secrétaire de la commission des réparations, comme d'un homme faisant autorité à un très haut degré en matière de commerce. Que dit sir Arthur touchant cet aspect mondial de l'effet de la conférence? Voici ce qu'il affirme dans un article publié le 2 octobre:

> Le développement de l'organisation mondiale à l'avenir sera dans la voie d'une plus grande liberté d'échanges et de relations entre nations et de groupements économiques plus étendus, et non pas dans la voie de l'isolement.
>
> La première aidera à remédier de façon normale à la situation dans le domaine de la monnaie et des prix; la seconde aggraverait cette situation et acculerait certaines nations à la faillite; la première conduirait à la paix et au progrès, la seconde presque fatalement aux conflits tant civils qu'internationaux.
>
> La seule unité économique réelle, c'est l'univers.

Voilà un alinéa qui, à mes yeux, expose le vrai sens important des conventions que ce Parlement sera invité à approuver. Si, en conséquence de ces conventions on fait naître une plus grande liberté des échanges, non seulement entre les divers pays de l'empire, mais encore entre l'empire et les autres pays du globe, nous nous acheminerions vers la paix, la bonne volonté et le progrès futur de l'humanité. Si, par contre, ces conventions ont pour effet d'imprimer un certain essor au commerce dans les confins de l'empire, tout en maintenant les tarifs, si l'on reprend d'une main ce que l'on donne de l'autre, si l'on fait augmenter les tarifs dans un pays alors qu'on les fait abaisser ailleurs, si l'on n'assure pas une plus grande liberté des échanges entre les nations de la terre, alors les conséquences de ces ententes seront mauvaises, nous serons engagés dans une voie qui ne sera pas la bonne, dans une voie qui, selon le mot de sir Arthur Salter, conduit à la guerre civile et internationale. Vu l'immense responsabilité qui nous incombe d'en arriver à une décision éclairée, nous avons assurément droit au délai nécessaire à l'étude de ces conventions avant d'être appelés à nous prononcer là-dessus, à la Chambre des communes; et ce Parlement a sûrement le droit de les examiner les yeux bien ouverts, à l'abri des leurres de nos honorables amis de la droite.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Puis-je remercier le très honorable leader de l'opposition (M. Mackenzie King) des bonnes paroles qu'il a eues à l'adresse de mon collègue et ami, le député senior d'Halifax (M. Black), à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. Ceux d'entre nous qui ont eu l'avantage de le connaître depuis longtemps se réjouissent de ce que sa période de service dans ce monde ait été ainsi prolongée. Nous espérons qu'il lui reste encore plusieurs années à vivre durant lesquelles il rendra comme dans le passé de grands services à son pays.

J'imagine, monsieur l'Orateur, que la plupart des membres ont écouté avec surprise les remarques du très honorable chef de l'opposition,—surprise un peu mêlée de regret. On a dû être surpris de la faiblesse de l'effort; et regretter l'absence de toute suggestion pratique. Je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre que nous avions songé à une chose au moins sur laquelle il ne nous a pas désappointés. Il n'est pas un principe ni une idée politique susceptible de lui assurer un vote dont il ne se soit fait le champion. Il est resté toujours le même. Il a fait appel à tout ce qui s'est dit au ciel, sur la terre et sur la mer de nature à lui apporter assistance ou appui. Mais dans une chose surtout l'honorable chef de l'opposition s'est montré lui-même. Le même très honorable monsieur qui a parcouru le pays et dit: "Qui représentera le Canada à la conférence impériale en 1930?" ne pouvait manquer, et il n'a pas manqué, de déguiser le chagrin qu'il a éprouvé en voyant qu'il y avait eu une conférence heureuse au Canada sans qu'il y prenne part. Il a fait tout son possible pour nuire à cette conférence avant qu'elle ait eu lieu. Dans chacun de ses discours il s'est efforcé de rendre plus difficile la représentation du gouvernement du Canada à cette conférence. En tout temps il a semé la défiance et le doute sur cette conférence et s'est demandé si elle aurait lieu. Il a fait toutes sortes d'insinuations ici et là de crainte qu'après tout la conférence n'eût lieu. Maintenant que la conférence a eu lieu, il se présente devant la Chambre, ce soir et fait un plaidoyer spécieux soufflant à la fois le froid et le chaud, indi-

quant, sur un ton d'ironie acerbe, d'une part, qu'il approuve le travail de la conférence, et, de l'autre, qu'il le désapprouve. Il n'est pas surprenant que les honorables membres qui l'entourent l'aient regardé pour tenter de découvrir ce qu'il voulait dire. Il est évident que le peuple, quand il aura lu son discours, pourra difficilement deviner ce qu'il a voulu dire.

Quand il parle de liberté, de lier le Parlement, oublie-t-il que le gouvernement auquel il accordait son appui a signé et exécuté le traité avec les Indes occidentales pour douze longues années durant lesquelles aucun avis ne pouvait être donné pour y metttre fin? Sait-il que le leader dont il nous parle toujours était en avril 1911 partie à un traité avec le Japon pour douze années? Sait-il que les mains du Parlement étaient liées alors? Mais l'occasion d'attaquer les efforts de ceux qui lui sont opposés relativement à un traité avec un vaste empire ne l'a pas empêché d'oublier les Antilles ou le Japon ou tout autre pays. Il ne songeait qu'à parler de cette glorieuse liberté qui lui a été si utile dans le passé lorsqu'il s'écriait: "Liberté, liberté, liberté!" et demandait au ciel de l'aider à maintenir la liberté du pays dans un but unique, celui de capter des votes.

C'est donc ainsi que, ce soir, relativement à des ententes qui ne sont pas encore soumises à la Chambre et conséquemment qui ne peuvent pas être discutées, bien qu'elles l'aient été dans Huron-Sud sans que les électeurs sachent à quoi s'en tenir, nous voyons mon très honorable ami s'efforçant de montrer qu'il y est opposé d'un côté tout en disant, de crainte d'offenser quelques-uns de ses partisans et amis: "Naturellement, je les approuve si elles sont raisonnables, si elles n'enfreignent pas la glorieuse liberté qui est si importante." Nous avons le spectacle de sa logique, dont il a parlé avec tant d'éclat cet après-midi,—cette opposition aux traités qui doivent être en vigueur pour plus de vingt-quatre heures. Il lui faut attaquer cet effort en vue d'établir la politique fiscale du Dominion, sur une base stable, afin que chaque partie du pays puisse en tirer profit pendant une période de cinq ans, oubliant, comme il le dit, ce que l'on faisait dans le passé, alors qu'une durée de douze ans n'était pas jugée trop longue pour un traité signé avec une colonie britannique ou un pays étranger.

Puis il a parlé de l'élection de Huron-Sud. Deux cents Hurons-Sud ne donneraient pas le pouvoir à mon très honorable ami.

Quelques MEMBRES: Essayez donc.

Le très hon. M. BENNETT: La Hollande est encore aux Hollandais. Il y a quelques mois nous réduisions de quatre mille voix la majorité dans Maisonneuve.

M. DUFF: Le très honorable premier ministre est dans le pétrin.

Le très hon. M. BENNETT: Dans Huron-Sud, il y a eu un changement de 700 votes pour des raisons dont il n'est pas du tout difficile de se rendre compte. Or, lorsque le très honorable chef de l'opposition fait allusion à la leçon de Kipling, qu'il me permette de lui rappeler ceci: les Anglais ont gagné la guerre. De sorte que nous nous souviendrons de la leçon et que nous remporterons les prochaines élections. Nous n'aurons pas de peine à le faire.

Un MEMBRE: Ne vous hâter pas trop de l'essayer.

Le très hon. M. BENNETT: Que l'honorable député se renseigne auprès du gouvernement du Manitoba touchant l'université et qu'il se taise.

Un MEMBRE: Allez demander à Régina qui a gagné la dernière élection.

Le très hon. M. BENNETT: Eh bien! Ce n'est pas l'honorable député.

Et maintenant que j'ai appelé l'attention sur les conventions commerciales à l'appui de mes observations, je n'ai pas l'intention de m'étendre plus longuement sur ces accords qui n'ont pas encore été soumis à l'examen de cette Chambre. Cependant, je puis déclarer ceci: La plus grande latitude possible sera donnée aux honorables membres de scruter le texte de ces accords commerciaux; on en connaît toute la portée depuis plusieurs semaines puisque le texte de ces documents a été publié dans les colonnes des journaux, sauf les annexes tarifaires. Et lorsqu'on nous demande sérieusement ici pour quelle raison nous avons adopté la ligne de conduite que nous avons prise, il est à peine nécessaire de rappeler ceci à tout honorable membre, qui occupe un siège ici depuis une session. En vertu de notre règlement, les résolutions de voies et moyens entrent en vigueur le jour même où elles sont proposées. Or, si ces remaniements tarifaires étaient publiés, il serait impossible d'empêcher l'accaparement ou de prévenir les agissements des marchands qui seraient peut-être au détriment des revenus publics et de l'Etat. Bien que ces règlements ne soient pas en vigueur dans d'autres pays, ils l'ont toujours été au Canada.

Le très hon. MACKENZIE KING: Qu'est-ce que ces observations ont à voir dans la ratification des accords d'avance?

Le très hon. M. BENNETT: Je ne discute pas cet aspect de la question. Mon très honorable ami oublie les arguments qu'il a fait

valoir; cela ne me surprend pas. Il a prétendu, cet après-midi, que la meilleure marche à suivre eût été de donner beaucoup de publicité aux accords commerciaux.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je élucider les observations que j'ai faites à cet égard? J'ai dit que je ne voyais pas pourquoi l'on n'aurait pas publié les annexes avant de demander à la députation de ratifier les accords. Je n'élève pas d'objection contre la publicité, mais contre la motion de mon très honorable ami de ratifier ces accords commerciaux avant de savoir ce qu'ils renferment.

Le très hon. M. BENNETT: Mon très honorable ami n'est certes pas sérieux. La plus grande latitude sera accordée aux honorables membres pour l'examen et la discussion de ces accords; cependant, il faut bien que la motion de ratification soit proposée afin que les conventions de commerce puissent être présentées à la Chambre. Et la motion de voies et moyens doit être proposée afin que le ministre des Finances puisse préparer les annexes tarifaires. La coutume qui a toujours prévalu doit nécessairement prévaloir encore dans le cas qui nous occupe.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami ne pourrait-il pas déposer les accords sur le bureau de la Chambre et renvoyer les annexes au comité des voies et moyens sans poursuivre l'examen de sa motion visant à les faire approuver à l'avance?

Le très hon. M. BENNETT: On me dit que nous ne pouvons le faire. Je crois que ce serait la bonne procédure à suivre, car je constate que M. Fielding, lorsqu'il déposa le traité de commerce avec la France, en 1923, proposa que le traité fût ratifié et entrât en vigueur. Après cela, il donna des explications concernant le traité; de fait, les annexes tarifaires ne doivent pas être publiées avant d'être mises en vigueur. L'une des plus longues discussions qui ont eu lieu à la Conférence impériale concernait la meilleure méthode d'accomplir ces formalités sans révéler au public les changements apportés au tarif douanier. Une coutume différente prévaut en Angleterre et il en va de même dans les différentes parties de l'empire. Quant à nous, cependant, nous suivons la coutume bien définie et consacrée par les années, une coutume universelle en tant qu'il s'agit du Canada. Mercredi prochain, lorsque je proposerai la motion,—j'espère que je serai en mesure de le faire,—et après que le ministre des Finances (M. Rhodes) aura proposé qu'à la prochaine séance la Chambre se forme en comité des voies et moyens, cette procédure visera à nous permettre de suivre la marche qui a toujours été suivie dans cette Chambre et par laquelle les annexes tarifaires entrent en vigueur le jour même où l'on propose de les adopter en comité des voies et moyens.

Voilà pourquoi nous avons adopté cette ligne de conduite. L'on voudra bien observer que dans tous les autres cas, sauf le Royaume-Uni, des bills doivent être présentés. En ce qui regarde les accords commerciaux conclus avec l'Etat libre d'Irlande et le Sud-Africain, par exemple, nous suivons une procédure absolument différente. Pour ce qui est des concessions que la Grande-Bretagne a faites au Canada, il va de soi qu'elles pourraient être publiées ainsi qu'on l'a déjà fait. Cependant, les variations et les modifications apportées au tarif douanier du pays ne seront rendues publiques que le jour où l'on en proposera le renvoi au comité afin de prévenir les manœuvres que pourraient tenter les marchands en prévision des remaniements tarifaires. J'estime que c'est là une explication raisonnable de la décision que nous avons prise, et au très honorable député, à ceux qui siègent près de lui, ainsi qu'aux honorables membres de tous les groupes de la Chambre, je puis assurer que, pour ce qui est de ce gouvernement-ci, il sera donné à tous d'examiner ces accords dans leur intégralité. Nous n'aspirons pas à faire autre chose que ce que le très honorable député a prétendu que nous devrions faire, c'est-à-dire: permettre que les actes de l'exécutif soient subordonnés à l'approbation du Parlement. A titre de conseil exécutif, nous n'avons pas cherché à faire quoi que ce soit de nature à lier le peuple du Canada ou ce Parlement, de même que l'exécutif du Royaume-Uni ou d'une autre partie de l'empire britannique n'a rien fait qui engageât les parlements ou les gens avant le jour où les représentants du peuple au parlement aient manifesté leur approbation. Toute décision de l'exécutif a été accompagnée de la condition expresse qu'elle était subordonnée à celle du parlement. C'est ce qui fait que le parlement britannique est à examiner les accords à sa session préliminaire; c'est ainsi que ces questions sont à l'étude par les parlements de toutes les parties de l'empire. Au lieu de s'arroger des attributions, les membres de l'exécutif ont réservé le droit souverain dont jouit le Parlement de signifier son approbation ou son rejet des accords conclus, et c'est afin de pouvoir exercer ce droit que la motion dont j'ai parlée sera faite mercredi prochain. A ce moment-là, le Parlement sera saisi des faits dans leur intégralité et pourra prendre la décision qu'il jugera à propos.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je demander à mon très honorable ami de nous dire quand le débat sera repris?

Le très hon. M. BENNETT: Je me rendrai avec plaisir, monsieur l'Orateur, aux demandes raisonnables que l'on m'adressera à ce sujet.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je propose lundi de la semaine suivante.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne saurais dire au juste, dans le moment. Le très honorable député concevra peut-être qu'il ne saurait solliciter une date précise avant d'avoir vu les annexes. Toutefois, lorsqu'il les aura vues, je consentirai avec plaisir aux demandes raisonnables que l'on fera.

Le très hon. MACKENZIE KING: Merci.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne crois pas qu'il soit à propos d'en dire davantage là-dessus pour le moment, sauf pour rectifier un malentendu. Au cours de la conférence, il n'est jamais arrivé qu'à un moment les relations en fussent au point que vient de décrire le très honorable député. La chose ne s'est jamais produite, sauf dans l'imagination de vils personnages qui font dans les journaux des récits purement imaginaires. Il n'est jamais survenu d'incidents de cette nature, comme le savent fort bien ceux qui tiennent à connaître et à apprécier ce qui s'est passé. Lorsque le moment propice viendra, je parlerai plus longuement de cette aspect de la question.

Pour l'instant, je désire faire observer que celui qui prétend que le marchandage ne saurait exister ignore l'un des éléments essentiels du contrat. Le contrat se compose d'une offre et de l'acceptation de cette offre. Il comporte un consentement unanime à une chose, et sans ce consentement unanime de la part des parties, il ne saurait y avoir de contrat. Aucun contrat ne peut se conclure si les négociations ne sont pas de nature à conduire à ce consentement unanime qui constitue le principe d'un traité. Les honorables membres ne doivent pas perdre de vue qu'un traité n'est ni plus ni moins qu'un contrat entre des Etats, par opposition à un contrat entre particuliers. Je suppose que les propositions soumises par sir Wilfrid Laurier n'auraient pas été appelées du marchandage par mes honorables amis d'en face. Il y a du marchandage lorsque les parties disent: "Faites telle et telle chose et je ferai telle autre; si vous consentez à ces concessions, nous vous ferons celles-ci; si vous faites cela, nous ferons ceci". Appelez cela du marchandage, ou tout ce que vous voudrez, mais on ne saurait conclure un traité sans discussion et sans négociations ultérieures, afin d'amener les négociateurs à une entente et il peut en résulter, soit un contrat ou un traité.

[Le très hon. Mackenzie King.]

C'est ce qui s'est passé à la conférence économique impériale; c'est ce qui se fait à toutes les conférences où l'on conclut des marchés et où l'on signe des accords. C'est ainsi que les choses se passent à toutes les conférences où l'on doit conclure des traités. Celui qui a les moindres notions préliminaires des affaires, ne saurait guère imaginer que l'on puisse conclure des traités ou régler des marchés qui ne comportent pas du marchandage, à moins de compter, à la vérité, que le Canada doive simplement jouer le rôle d'une chambre d'enregistrement et dire "Oui" à toutes les propositions avancées. Toutefois, ce n'est pas ainsi que nous entendions le mot "conférence". L'étymologie même du mot nous fait deviner sa signification, et nous avons fait ce que, d'après notre conception, le mot voulait dire, c'est-à-dire discuter certaines questions, en arriver à des conclusions et conclure des marchés, des traités ou des accords entre des parties intéressés.

Encore un mot au sujet de cet effort, quelque indigne soit-il, de parler des politiques impériales à propos de commerce. En vue de jeter de la poudre aux yeux, le très honorable député a employé le mot "impérial" afin de faire appel aux sentiments, art dans lequel il est passé maître. Ceux qui désirent connaître la signification du mot "impérial", dans le sens qu'on lui a donné cet après-midi devraient lire ce qui s'est fait. Lisez, et voyez ce qu'il signifie—voyez ce qu'on a laissé entendre par déductions. Puis, on l'assimilie à défense—pourquoi? Est-il un honorable député dans cette Chambre qui n'en connaisse pas la raison? est-il un honorable représentant, ayant lu le débat, qui ne sache pas pourquoi le mot "défense" a été introduit au sujet de la question du commerce impérial? En est-il un seul? pas un; nul ne l'ignore. Mais les conventions ne sont rien autre chose que de simples conventions; elles manquent de ce caractère dont le très honorable député aurait voulu les revêtir. Il y a une entente séparée avec l'Etat Libre, l'Afrique du Sud, la Rhodésia, et le Royaume-Uni. Comme l'a dit sir Arthur Salter, dans l'article du *New York Times* mentionné par notre honorable député, rien n'a autant démontré le statut, la position des Dominions que cette conférence; chacun étant négociant distinct, à titre de nation séparée d'avec les autres nations, concluant des conventions séparées. Je fais cette remarque afin de dénoncer sur-le-champ cette indigne tentative de les représenter comme se rattachant à l'organisation et à la défense de l'empire.

Le très honorable député a parlé assez longuement des parties du discours du trône relatives au rapport de la commission des che-

mins de fer et des transports. Je ne veux nullement anticiper, mais je désire montrer l'injustice de la critique du très honorable député. J'ai expliqué à la Chambre, il y a quelques jours, que lorsque nous avons reçu le rapport nous l'avons remis entre les mains de l'imprimeur afin qu'il soit à la disposition des honorables députés. J'ai dit qu'il y avait des tableaux dans ce rapport et qu'il faudrait quelque temps pour les préparer. J'ai cherché à hâter le travail tous les jours. On m'a appris, le jour-même où j'ai mentionné la chose a cette Chambre, que le rapport ne serait pas prêt avant demain. Je crois que je serai en mesure de le déposer sur le bureau demain.

En ce qui concerne la législation fondée sur ce rapport, les honorables députés de cette Chambre doivent se rappeler que j'ai dit que, si la Chambre se montrait disposée a procéder avant l'ajournement, je croyais qu'il était bon d'agir ainsi, mais je n'avais aucun désir de hâter la discussion, parce que, dans ce cas-ci, je considère le Gouvernement comme un administrateur chargé de responsabilité touchant une grande propriété. Pour donner effet à la proposition présentée par le pésident des chemins de fer du National-Canadien, à cette époque, nous avons nommé une commission non exclusivement composée de Canadiens, l'un de ces membres étant un des organisateurs les plus distingués de la Grande-Bretagne, lord Ashfield; un autre, le président d'un réseau de peu d'étendue, c'est vrai, mais tenu pour l'un des administrateurs les plus capables aux Etats-Unis, M. Loree. Ces messieurs, avec les Canadiens, ont constitué la commission qui a signé un rapport unanime. Mon devoir alors, naturellement, était de soumettre à la Chambre, sous une forme concrète qu'elle pourrait comprendre, les conclusions et les propositions faites, non pas comme mesure de parti dans le sens étroit du mot, mais, étant chargés de l'énorme responsabilité de quelque chose qui menace la vie financière même du pays, au taux de 5 millions de dollars par mois, il faut déterminer si oui ou non les conclusions et les propositions de la commission peuvent être mises à exécution. Après que la Chambre aura exprimé son opinion d'une manière définitive au sujet du rapport il sera peut-être bon que le bill soit prêt afin que la Chambre puisse procéder à la discussion de la loi si, de l'avis de la Chambre, cette mesure règle les difficultés que nous avons à surmonter. Je croyais avoir expliqué d'une manière raisonnablement claire, l'autre jour, que nous ne voulions être que l'intermédiaire permettant au rapport du comité d'être mis à la portée de la Chambre sous une forme concrète, savoir, un bill représentant les recommandations unanimement adoptées par la commission.

En ce qui concerne la canalisation du Saint-Laurent, les observations du très honorable député sont assez vagues. Nous avons fait remarquer que, dans ce cas-là, le traité qui a été signé et déposé sur le bureau de la Chambre doit être adopté par les Etats-Unis avant d'être soumis au Parlement canadien. Si ce n'est pas une précaution raisonnable à prendre dans les circonstances, je serai censuré.

M. DUFF: C'est réglé. Ils ne l'adopteront jamais.

Le très hon. M. BENNETT: Je suis bien aise que l'honorable député soit content des conditions de la convention au point de croire que l'autre partie refusera de l'approuver. En tous cas, passant à un autre point pour l'instant, je dirai ceci: Quand on prétend que le traité ne cadre pas avec le programme de Winnipeg et qu'on applaudit cette assertion, je crois qu'on n'est pas tout à fait au courant du traité, car celui-ci sauvegarde tellement bien les droits du Canada que nous restons libres de construire exclusivement en territoire canadien du moment que nous le désirerons. Eu égard à la situation actuelle cependant il est prescrit qu'une écluse sera établie de chaque côté en sorte que l'on ne peut soutenir que la suprématie passe de l'une à l'autre partie. En outre, l'on a pensé, selon les rapports antérieurs et récents d'ingénieurs que si les travaux devaient s'exécuter dans un délai raisonnable le meilleur moyen, le plus économique, et le plus sûr de l'avis des techniciens et des experts, de parer aux rapides de la section internationale était d'établir deux barrages. Mais le traité renferme les dispositions que j'ai indiquées. Sans compter que la propriété de chaque parcelle du sol et de chaque goutte d'eau actuellement possédées par le Canada a été entièrement sauvegardée.

Quant aux pensions, je n'ai qu'une observation à faire: Le comité des pensions qui a siégé en 1930 était absolument libre. Il comprenait des membres des deux partis, principalement des véterans. On a dit que le fonctionnement de la loi des pensions résultant du rapport de ce comité n'avait pas été parfaitement satisfaisant. Pour donner à ceux qui sont le plus directement intéressés toutes occasions d'exprimer leurs vues, un décret en conseil a été rendu instituant un comité sous la présidence de M. le juge Rinfret, qui, mu par un sens élevé du devoir, accepta la fonction dont il s'acquitte à la satisfaction générale des intéressés. On a voulu prévenir ce que cette Chambre même, dans le passé, a souhaité d'éviter, soit la tentation de paraître plus qu'un autre porté ou dévoué pour la cause et l'on a cru que les conclusions impartiales d'un comité formé d'hommes directement concernés, en tant qu'il s'agit de l'exécution de la loi, et présidé

par un juge éminent, nous aideraient à y réussir sans donner dans la sentimentalité parfois inhérente au désir de créer l'impression que l'ami vrai c'est Pierre et non Paul. Conséquemment on a tâché de procéder de telle façon que le Gouvernement soit renseigné sur les difficultés provenant de l'administration de la loi afin d'y remédier et de manière à satisfaire le plus possible les intéressés tout en provoquant le moins de mésintelligence possible.

Puis il y a le chômage et les allusions du très honorable député et d'autres autrement situés que moi. Le rôle même de mon très honorable ami est de trouver à redire et de critiquer,—l'opposition étant jugée dans une large mesure par ses dispositions à la critique, parfois juste, parfois injuste. Dans ce cas-ci, cependant, quant au chômage et aux promesses que le très honorable député m'a attribuées personnellement ou qu'il impute au parti que j'ai l'honneur de diriger, je n'ai que ceci à dire: Le temps a surabondamment prouvé que ce qui, à ce moment-là, semblait de nature locale était un malaise mondial. Je dis malaise mondial parce que les journaux mêmes dont on a cité des extraits cet après-midi ont dit en plus d'une occasion que le caractère universel de la crise qui a désiquilibré le monde déliait le chef du Gouvernement actuel de ces promesses au moins. Chaque jour, il est vrai, m'apporte des preuves évidentes de l'ignorance de la portée générale du cataclysme. Rien ne frappe autant que cette persistance, dans l'aigreur des discussions de parti, à restreindre la crise au Canada. De temps à autre on entendra nos honorables amis de la gauche faire une allusion à la situation mondiale. Prétendre que la situation au Canada est pire, que tout ne va pas bien au pays, comme ne cesse de le répéter le premier d'entre les premiers; représenter toute chose sous les couleurs les plus sombres possibles; entendre le très honorable député, comme nous l'avons entendu cet après-midi, durant tous près d'une demi-heure, énumérer les malheurs de la situation actuelle et déprécier les efforts du Gouvernement pour maintenir le moral du peuple canadien, est indigne d'une grande opposition ou d'un grand parti.

En outre, tout ce qu'affirmaient les discours du trône antérieurs ou les discours publics était justifié par la situation du moment. J'ai dit l'année dernière, ici même,—un adversaire plus généreux l'eût admis et m'en eût fait crédit,—que l'abandon de l'étalon-or par l'Angleterre avait porté au Canada le plus rude coup qu'il eût jamais reçu et dont on ait jamais pu mesurer les conséquences. Tous ceux qui réfléchissent savaient cela, et sir Arthur Salter a dit que tout le travail était à recommencer. Il indiqua jusqu'à quel point les conditions s'amélioraient, dans quelle mesure elles avaient changé. Il mit en relief le progrès graduel et général que l'on constatait partout et ajouta qu'il allait sans cesse en augmentant. Mais lorsque ce produisit ce grand événement et lorsque la Grande-Bretagne cessa de reconnaître l'étalon-or, notre pays, de même que les autres pays placés dans la même situation, en ont éprouvé une perte que nous n'avons pu réussir à déterminer en dollars. Tout ce que l'on dit alors était bel et bien justifié. Tous ceux qui ont étudié avec soin les conditions d'alors, quels qu'ils fussent et quelque déformé qu'ait été leur jugement, ou leur attitude influencée se rendent compte et comprennent que, dans une large mesure, les conditions actuelles sont dues à une cause psychologique: au manque de confiance dans les banques, dans les individus et les institutions. Tous ces symptômes se sont malheureusement manifestés de plus en plus à mesure que le temps passait, et c'est ce manque de confiance de la part des habitants de notre pays qu'il faut corriger. Ceux qui dirigent la chose publique doivent, parce qu'ils en ont le devoir et la mission, chercher par tous les moyens à leur disposition à remonter le courage de leurs mandataires et à faire naître en eux et dans tout le pays un esprit de confiance qui les porte à croire que tout est et sera bien.

Nous admettons avoir agi ainsi; nous admettons nous être montrés optimistes envers et contre tous, en tout et partout. Nous n'approuvons pas les jérémiades que nous avons entendues cet après-midi et qui sonnaient à nos oreilles comme la lecture d'un chapitre du livre des Lamentations. Je n'ai rien à regretter ou à reprendre. Le Gouvernement ne regrette rien de ce qu'il a voulu faire, en tout et partout, pour inspirer aux habitants du Canada un sentiment de confiance en eux-mêmes et l'espoir dans l'avenir. Nous avons fondé notre optimisme non seulement sur l'importance à nos yeux de la grandeur de notre pays et des promesses de succès qu'il nous offre, mais encore sur notre conviction que le sort des Canadiens est meilleur que celui des habitants des autres pays du monde. Tout dernièrement encore, un grand journal quasi officiel des Etats-Unis, parlant des conditions existant dans ce pays, a dit que, s'il existe un pays dans le monde qui a raison d'être fier de sa situation, c'est le Canada. Il n'y a pas bien longtemps, un de mes amis m'a donné un aperçu des conditions qui existent à l'heure actuelle dans la république voisine. Etablissons une comparaison entre les conditions qui existent là-bas et celles qui existent ici. Je prie les membres de la Chambre qui ont voyagé en Europe de comparer ce qu'ils ont constaté là-bas avec la

situation qui nous est faite ici. Le Gouvernement se glorifie d'avoir cherché à maintenir le courage des Canadiens, de leur avoir inspiré la confiance en eux-mêmes en croyant que tout finirait bien parce que tout allait bien; que chaque aube nouvelle laissait derrière elle un jour de misère et portait dans ses rayons la promesse d'un jour meilleur. En agissant de la sorte, cependant, nous n'avons fait que notre devoir envers notre pays. A ceux qui racontent des histoires tristes et qui inventent des ennemis qui n'existent pas; à ceux qui se complaisent dans des lamentations de Jérémie qui ne devraient pas trouver place dans notre Parlement, je recommande de renouveler leur confiance dans leur pays, dans son avenir, dans ses habitants et dans ce qu'ils peuvent accomplir.

Il n'est pas juste de dire, comme on l'a si souvent répété dans cette enceinte, que le bon moyen à prendre était de nommer une commission pour voir à l'application des mesures destinées à soulager le chômage. J'ai déjà signalé à la Chambre que, dans l'affaire de la commission du commerce, aucun dominion n'avait le droit de passer une loi méconnaissant les droits des provinces en cette matière. Or, nous connaissons au moins une province dont le premier ministre a dit qu'elle était capable d'administrer ses propres affaires, que si le gouvernement fédéral voulait l'aider, c'était très bien, mais que cela était du ressort de la province et non du nôtre. C'est donc aux provinces qu'il appartient d'administrer leurs affaires et non au fédéral, et dans son jugement, lord Haldane dit bien qu'il ne suffit pas de déclarer qu'il y a urgence. La guerre ou la famine, a-t-il dit, pourraient à la vérité justifier le Parlement d'exercer les pouvoirs qu'il a exercés en temps de guerre, mais il faut plus qu'une simple déclaration de la part du Parlement à cet effet. Le gouvernement fédéral ne peut intervenir de la manière dont a parlé cet après-midi mon très honorable collègue. Le Parlement ne saurait exercer validement et légalement ce pouvoir dans le règlement de ces questions, parce qu'aux termes de notre constitution, ce pouvoir administratif appartient aux provinces et non au gouvernement fédéral. Le Conseil privé s'est exprimé bien clairement à ce sujet. Ne voulant pas abuser du temps de la Chambre, ce soir, je me contenterai de rappeler quelques mots d'une grande importance. Le Gouvernement fédéral a voulu fixer les prix, en 1919, immédiatement après la guerre, et voici ce que dit lord Haldane dans le jugement qu'il rendit alors:

> Nous avons déjà indiqué qu'il peut se présenter des circonstances, comme celles qui existent en temps de guerre ou de famine, où la paix, l'ordre et la bonne administration du dominion se trouvent compromis par des conditions tellement exceptionnelles qu'il faille alors avoir recours à une mesure législative qui dépasse à la vérité toutes les dispositions contenues dans l'article 92 ou l'article 91 lui-même.

Il dit plus loin:

> Un tel cas, s'il se présentait, exigerait une étude approfondie avant qu'on pût conclure qu'il est impossible de le traiter comme tombant sous le coup de l'un des articles énumérés. Ce cas peut néanmoins se concevoir...

Puis il indique clairement la ligne de démarcation entre l'exercice du pouvoir par le Parlement du Canada, d'un côté, et l'exercice du pouvoir par les législatures provinciales, de l'autre. Nous avons bien le pouvoir de porter secours au moyen de subsides, nous avons bien le droit de mettre des conditions à ces subsides, comme nous l'avons fait, mais notre constitution en laisse l'administration aux autorités provinciales. Dans toutes les lois que nous avons fait adopter, nous avons pris soin de signaler que le danger et la difficulté avaient un caractère national, mais que l'administration restait aux provinces et aux municipalités, et que le devoir du Dominion se bornait à porter secours de ce côté.

C'est ce que nous n'avons cessé de faire pour toutes les provinces de la Confédération. Nous l'avons fait d'abord pour le premier vote de vingt millions et nous l'avons fait pour les subsides destinés à des travaux publics et à des entreprises publiques. Nous l'avons fait à propos de ce que mon très honorable ami se permet d'appeler le "dole", bien qu'il ne s'agisse aucunement de "dole", mais d'un moyen de secours administré par les provinces, de la façon qu'elles jugent à propos, pour le bien-être de leurs populations. On ne saurait demander au Dominion de se charger de la responsabilité de l'administration des secours.

Si mon très honorable ami prétend que j'ai dit que le Dominion devrait se charger de cette administration ou qu'un autre député ministériel a parlé de la sorte, c'est qu'il n'a pas lu ou qu'il a mal lu ce qui a été dit. Nous avons établi quelles sont les fonctions du gouvernement fédéral, des législatures provinciales et des autorités municipales, et nous avons essayé, comme nous continuerons à le faire, d'accorder des secours d'argent aux autorités compétentes pour les aider à s'acquitter de leurs devoirs constitutionnels. Si elles ne s'en sont pas acquittées convenablement, c'est au peuple des provinces intéressées d'y remédier. Par exemple, nous avons aidé toutes les provinces, depuis l'île du Prince-Edouard jusqu'à la Colombie-Anglaise, dans toutes leurs grandes entreprises. Nous l'avons fait au moyen de secours d'argent et en approuvant leurs entreprises. Quand les premiers ministres des provinces se sont réunis ici, en avril dernier, nous avons donné effet à leurs désirs et à leurs

vues, non pas aux nôtres. Les premiers ministres et les autres représentants des provinces se sont réunis ici et ils nous ont déclaré qu'ils ne voulaient plus entreprendre de travaux publics, qu'ils n'entendaient pas engager davantage la postérité en imposant de nouvelles taxes sur le peuple, soit dans le domaine provincial, soit dans le domaine municipal. Ils nous ont simplement demandé de leur accorder les secours d'argent que nous jugerions convenables pour leur permettre de s'acquitter de leurs devoirs. Et voici que mon très honorable ami prétend que le gouvernement fédéral devrait nommer une commission chargée d'accomplir ce que la constitution empêche ce gouvernement de faire, c'est-à-dire d'exercer des fonctions que seules les provinces ont le droit d'exercer.

M. DUFF: Cela pourrait se faire jusqu'à concurrence de 99 p. 100, n'est-ce pas?

Le très hon. M. BENNETT: Il s'agit des secours d'argent.

M. DUFF: C'est ce qu'a dit le ministre des Finances relativement aux pensions de vieillesse.

Le très hon. M. BENNETT: Cela avait trait à l'étendue des secours d'argent, mais non pas à l'administration. C'est précisément ce que j'essaie de démontrer. Dans certains cas, notre contribution s'est élevée à cent pour cent. Cela s'est présenté pour quelques provinces où des individus de passage et sans abri se sont trouvés à la charge de municipalités auxquelles ils n'appartenaient pas. Dans d'autres cas, nous nous sommes rendus aux désirs des provinces, nous avons reconnu qu'elles avaient une juste compréhension de leurs responsabilités, nous avons approuvé les méthodes qu'elles employaient, leur façon d'inspecter la situation et les rapports qu'elles en faisaient, nous avons apprécié le désir qu'elles avaient d'administrer les secours de leur mieux; et remarquez bien que les méthodes différaient dans chaque province. Nous leur avons accordé les secours que nous avons jugés convenables conformément à la loi que nous avons appliquée. Nous nous sommes conformés à nos obligations constitutionnelles, nous l'avons fait généreusement et, d'une façon générale, nous avons reçu l'approbation des gouvernements qui ont eu à administrer les secours. Nous n'avons pas tenté de détruire la constitution ni de substituer les autorités fédérales aux autorités provinciales. Nous ne l'avons pas fait et nous ne le ferons pas. Nous n'avons pas non plus essayé d'établir une commission qui se serait substituée, sans autorité, aux provinces ou aux municipalités. Nous avons cependant demandé aux provinces de nommer des commissions que nous essaierions d'aider dans l'accomplissement de leurs devoirs, et nous avons envoyé nos propres gens pour coopérer avec elles et les seconder et, dans certains cas, pour les conseiller sur ce qui devait se faire. Les experts auxquels on a fait allusion ont été appelés à donner des conseils, non pas tant à nous qu'aux personnes chargées d'administrer les secours, et cela en vue de les aider à remplir les devoirs dont j'ai parlé. Cela, nous l'avons fait. Bien plus, nous sommes prêts à laisser à un tribunal judiciaire quelconque le soin de décider si, oui ou non, nous n'avons pas fait tout notre possible.

On nous dit parfois que nous devrions débourser des sommes plus considérables. Eh bien, nous n'entendons pas saper le grand courage, l'esprit d'initiative et l'habileté de nos gens à se tirer d'embarras, eux qui ont été trempés par les épreuves comme par le feu. Nous n'entendons pas rayer ces caractéristiques de notre peuple. Nous savons ce qui a fait la grandeur de notre pays; nous connaissons le courage des pionniers. Nous savons comment ils ont lutté contre les obstacles et les ont surmontés, et nous nous efforçons, avec l'avis et l'aide d'experts dont nous faisons part aux gouvernements provinciaux, de les inciter à faire comprendre aux citoyens dont ils sont responsables, constitutionnellement parlant, qu'un effort pour améliorer la situation, et non pas l'étatisme en tout, constitue le secret du succès final. C'est ce que nous avons fait et nous avons parfois cherché à signaler avec insistance à certains gouvernements provinciaux, autant que possible avec l'aide d'experts, les avis énoncés dans des rapports qui nous ont été soumis par des gens en état de juger des mesures à prendre. Nous nous sommes efforcés de nous instruire à l'exemple de la Grande-Bretagne. Rappelez-vous que, lorsque le chômage est entré dans une période aiguë en Grande-Bretagne, dans les années 1880 et suivantes, après les signes de ralentissement manifestés par la grande ère industrielle, les autorités se sont mises à entreprendre des travaux publics et à construire des routes, et les abus qui ont suivi ont amené un changement de politique. Ceux que la chose intéresse peuvent lire l'histoire de ces faits à la bibliothèque et en saisir la signification. En outre, l'entreprise de travaux publics pour permettre le débours de fonds sans effort est aussi néfaste que la conduite des provinces qui s'efforcent de fournir des secours aux nécessiteux incapables de trouver un emploi. N'oublions pas cet exemple. C'est ce qui est arrivé en Grande-Bretagne à cet égard. Notre politique a consisté à entreprendre des travaux nécessaires et utiles, non des travaux exécutés seulement pour un prétexte, et comme ils étaient nécessaires, nous avons agi par anticipation, particulière-

ment pour les chemins de fer. Mais anticiper au delà d'un certain point, ce serait ruineux pour l'avenir et le présent: pour le présent, au point de vue des ressources financières et, pour l'avenir, quant à ce qui regarde le peuple. C'est ce qui est arrivé à ce sujet.

Quant à la représentation, mon très honorable ami comprend, j'en suis sûr, que la loi concernant la représentation n'a aucun rapport avec le droit de vote et les élections. Il est exact sans doute de signaler le rapport étroit qui existe entre la représentation et les élections, mais la loi qui a trait à la représentation, ainsi que je l'ai indiqué, l'autre jour, détermine simplement le principe suivi à la Chambre des communes, après le recensement décennal, un comité étant chargé de tracer les frontières des 245 comtés qui serviront dans l'avenir à constituer la composition de la Chambre. Mais un débat a eu lieu à la Chambre sur la représentation proportionnelle. Le vote unique transférable a fait l'objet d'une discussion et la Chambre a voté sur la question. On en trouvera le compte rendu dans les Débats du 20 février 1923, et bien que mon très honorable ami ait voté pour la motion de M. Good, il est singulier que quatre-vingt-dix députés aient voté contre la motion, et soixante-douze pour. Il appert à la page 434 qu'une partie considérable des membres qui ont voté contre professaient les doctrines libérales; sur quatre-vingt-dix députés, soixante, c'est le chiffre exact, étaient des libéraux. Le temps révélera peut-être que mon très honorable ami est parvenu à rallier ses partisans à son avis, mais tant qu'il n'y aura pas de signes de conversions dans son parti, il fera mieux d'y employer ses efforts de missionnaire, au lieu de les déployer ailleurs.

La question traitée ensuite par mon très honorable ami, c'est celle des dispositions de la loi des banques. Je m'explique fort bien les commentaires qu'il a faits, dans son désir d'apaiser les collègues qui siègent immédiatement à sa gauche, pour ne point parler de ses propres partisans qui ne sont pas encore convertis. Quand j'ai appris que la Société des nations avait fixé la date de la convocation de cette conférence mondiale, j'ai cru à propos de faire profiter le Canada de cette conférence, avant que nous procédions à une refonte de la loi des banques. La semaine dernière, on a annoncé qu'on est tombé d'accord pour tenir une conférence à Londres à une date qui sera définitivement fixée en novembre et, entre temps, un comité d'experts composé de deux représentants de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie, de l'Allemagne, des Etats-Unis, du Japon et de la Belgique se mettra à l'œuvre en octobre. Mais le programme a été publié; on le relèvera dans le bulletin mensuel de la Société des nations, à la page 226. Les principales questions à étudier sont: la politique monétaire et le crédit, les difficultés du change, le niveau des prix, le mouvement des capitaux. Puis, relativement aux questions économiques, la politique douanière dont je dirai un mot tantôt; les prohibitions et restrictions dont l'importation et l'exportation sont l'objet, le contingentement et autres barrières au commerce, et les ententes entre producteurs. Comme on pouvait s'y attendre, les Etats-Unis d'Amérique ont eu quelque chose à dire au sujet des tarifs et il a été entendu que la discussion ne porterait pas sur la politique douanière des différents pays, mais plutôt sur la question des tarifs en général. On a décidé également d'ajouter la question de la monnaie d'argent au programme de la conférence. On espère que le mois prochain verra se réunir à Londres une conférence économique universelle, dont la description technique a été donnée dans le discours du trône.

Pendant la conférence économique qui a eu lieu ici en juillet et en août, nous avons constaté que, tout en représentant le quart de la population du globe, nous ne pouvions arriver à des conclusions qui permettraient de résoudre les difficultés qu'on a mentionnées en particulier et en public, ou de trouver la bonne méthode pour régulariser la hausse des prix des denrées, définir ce qui constitue une saine monnaie, régler la question de l'inflation et tout ce qui s'y rattache et le problème du change. Nous avons vite trouvé que ces questions ne sauraient être réglées par les représentants du quart de la population humaine. On doit se rendre compte de la situation que les Etats-Unis occupent au point de vue de la réserve d'or et du système monétaire tout entier, et du chiffre de leur population qui est de 122 millions d'habitants. La Société des nations, composée d'hommes sans passions et sans préjugés, a compris ce que je viens d'indiquer et a convoqué cette conférence universelle dont les conclusions pourront être mises en vigueur dans les autres parties du monde.

Nous avons constaté qu'un peuple de dix millions d'habitants, quelle que soit son importance,—car nous sommes relativement à notre population de dix millions le peuple qui exerce la plus grande influence sur les directives politiques et publiques, grâce à notre situation géographique et à notre rang dans l'Empire—n'exerce pas une bien grande influence quand il s'agit du système monétaire universel. Cette grande conférence, dont on fixera la date d'ouverture le mois prochain, aura lieu à Loudres et nous ne pensons pas qu'il soit juste envers la population du Canada d'accorder de nouvelles chartes aux

banques pour une période de dix années. L'an prochain, si nous voulions opérer quelque changement, les banques pourraient nous dire: "Nous avons nos chartes pour dix ans et vous ne pouvez toucher à nos droits acquis sans nous dédommager équitablement, si nous nous sentons lésées". Nous avons l'intention d'aborder cette question à la lumière des connaissances et des renseignements que nous aurons tirés de cette conférence de Londres. En agissant autrement, nous manquerions à notre devoir et nous prêterions le flanc à la critique.

Comprenant la gravité de la situation mondiale actuelle, le Gouvernement ne peut dire qu'une chose relativement à notre système monétaire et c'est celle-ci: Nous allons garder au pays une monnaie saine. Qu'on ne se fasse pas d'illusions à ce sujet. Si nous pouvons prévenir pareille situation, nous ne voulons pas en venir au point où en étaient nos amis les Australiens quand leurs obligations à 5 p. 100 se vendaient à moitié prix sur le marché de New-York. Quand je lis certains discours que l'on a prononcés, je me demande ce qui arriverait ici si un bon jour nos obligations nationales tombaient à cinquante à la bourse de New-York. Je me demande si les honorables députés se sont déjà donné la peine de s'asseoir et d'analyser froidement la situation avant d'émettre leurs plans.

M. POULIOT: Il n'y aurait plus de troc ou de commerce avec les Américains.

Le très hon. M. BENNETT: Sans entrer dans plus de détails, c'est l'une des raisons qui nous ont poussés à prendre cette décision au sujet des chartes des banques. Je rappellerai à la Chambre, et le très honorable député d'en face doit savoir que, souvent dans le passé, on a renouvelé les chartes des banques pour une année seulement. Dites-moi quand a eu lieu la dernière revision? Après la guerre, on a prorogé la durée des chartes parce que la situation était encore trop bouleversée et l'on pensait qu'à la lumière des connaissances nouvelles résultant de ce qui se passait alors dans le monde, on pourrait plus avantageusement résoudre nos difficultés domestiques en accordant ce prolongement. La loi actuelle des banques n'a pas été adoptée aussitôt que l'ancienne loi eût atteint son terme de dix ans. Mes souvenirs ne sont pas très exacts, mais je pense qu'on a accordé deux, sinon trois, prolongations avant de procéder à la revision finale de la loi. Le Gouvernement ne désire aucunement que la Chambre limite son enquête ou n'aborde pas la discussion de toute la théorie du système bancaire et du crédit. Aucun sujet ne préoccupe davantage le Gouvernement ni ne lui cause plus de soucis. Si les exigences du pouvoir nous ont forcés, non pas d'aller parler à tort et à travers d'états de choses que nous savons inexistantes, mais plutôt d'agir pour maintenir intégralement notre structure financière afin que notre jeune pays ne subisse pas un recul de cinquante ans en raison de l'affaissement de son crédit à l'étranger, nous l'avons fait.

On a dit que, parce que nous avons agi ainsi, nous nous sommes mis dans la dépendance des Etats-Unis. Voici ma réponse: le gouvernement de mon très honorable vis-à-vis a passé des marchés relatifs aux chemins de fer ou d'autres à New-York et l'intérêt que comportent ces marchés est payable en or. Nous ne pouvons l'acquitter au moyen de papier-monnaie avili, nous ne pouvons nous libérer en ayant recours à la presse à imprimer. Le service doit en être fait en or: il nous faut trouver de l'or ou l'équivalent, sinon nous manquons à nos engagements. Le Gouvernement a passé par des moments d'anxiété, terme que j'emploie à dessein, depuis que l'Angleterre a abandonné l'étalon-or. Je ne révèle là qu'un fait bien certain.

Aucun sujet n'a causé plus d'inquiétude au Gouvernement que le devoir de maintenir dans son intégrité notre édifice financier et le crédit du Dominion en général. Les observateurs les plus au fait, des Etats-Unis et d'outre-mer, nous ont écrit pour nous dire que ce que nous avons pu accomplir commande l'admiration. Nos banques sont restées intactes; l'argent des déposants n'a jamais été en danger, leurs chèques ne sont jamais revenus avec la mention "fermée" ou "entre les mains du séquestre". Dans la grande république américaine, 4,000 banques ont failli, faisant perdre plus d'un milliard et demi de dollars à leurs déposants.

Nous n'avons pas évité cet état de choses au Canada par pur accident, mais par suite d'efforts incessants, de jour et de nuit, de la part du Gouvernement en vue de maintenir cet élément si précieux qu'on appelle le crédit public, dont dépend l'intégrité du pays depuis un demi-siècle, et de faire en sorte que nous nous acquittions comme il convenait de nos obligations contractuelles au lieu d'avoir recours à des remèdes de charlatans fournis par les presses à imprimer.

Nous nous rendons compte, comme tout gouvernement de notre pays a dû le comprendre, qu'en dernière analyse les mots de la fin du discours du trône reflètent la vérité. Quoi que dise le très honorable chef de l'opposition, bien qu'il puisse ergoter et se lamenter sur l'état du pays, nous affirmons que l'unité, la force d'âme et l'habileté du peuple canadien, sans lesquels tous nos labeurs auraient été vains, seront maintenant le fondement sur lequel, avec l'entr'aide et la confiance, nous

établirons une prospérité plus grande et plus durable.

Les épreuves et les tribulations sont le lot des gouvernements et des particuliers, mais si de ces épreuves et de ces tribulations sort un peuple plus fort et meilleur, elles n'auront pas été vaines. Nous croyons que le pays a appris beaucoup au cours des quelques dernières années, que la population canadienne sera mieux à même de faire face à ses responsabilités et d'avancer vers sa destinée évidente à cause des épreuves et des tribulations par lesquelles elle a passé. Si le Gouvernement subit la censure de la Chambre par l'adoption de cette résolution, cette censure ne représentera pas l'avis du citoyen moyen, au sens rassi et mûri. On rencontre peut-être, en quelques régions du pays, des orateurs de carrefours, des socialistes et des communistes qui s'efforcent de soulever les passions et les préjugés du peuple, qui veulent lui faire connaître de nouveaux remèdes de charlatans destinés à guérir tous les maux économiques du jour. Mais les Canadiens réfléchis, qui se préoccupent du bien-être du pays, de son avenir, nonobstant les considérations de parti, écrivent aux ministres pour les remercier de leurs labeurs à l'avantage de la population, de ce qu'ils font pour le Dominion, de la droiture de leurs intentions et de leur dévouement au bien-être du Canada. Cela, je puis le dire sans hésitation. Je ne crois pas que la résolution présentée maintenant sous forme d'amendement à l'Adresse représente le jugement réfléchi et mûri de la population canadienne, libéraux ou conservateurs. Je ne manque pas de respect envers le très honorable député quand je dis qu'il se passe rarement un jour sans que quelqu'un écrive à moi-même ou à un de mes collègues du cabinet pour dire comme il est heureux que notre Gouvernement soit actuellement aux affaires et non pas le parti de la gauche. Bien plus, vous verrez les mêmes sentiments exprimés dans les journaux du Canada qui aiment leur pays plus que tout autre.

Encore un mot. Le très honorable député a longuement parlé de la politique douanière. Monsieur l'Orateur, si vous rélisez le hansard de l'époque où nous avons relevé le tarif douanier du pays, vous y verrez que l'auteur de la résolution disait que ce relèvement n'était pas en vue de la protection. Il n'avait qu'un but.

Un MEMBRE: Mettre fin au chômage.

Le très hon. M. BENNETT: Non pas pour enrayer le chômage, mais bien pour assurer du travail aux Canadiens de préférence à leurs concurrents des pays étrangers.

Un MEMBRE: Est-ce un succès?

Le très hon. M. BENNETT: Oui. Qu'on me permette un mot encore. J'adresse cette question à chaque honorable représentant, individuellement. Qu'il rentre chez lui ce soir, et qu'il y réponde devant sa conscience: S'il était possible que notre pays fût inondé par les produits à bon compte de l'Europe et des Etats-Unis, quel en eût été le résultat pendant les deux dernières années? L'organisation industrielle de notre pays eût été anéantie de fond en combe; cela ne souffre pas de doute.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Elle l'est, anéantie, à cette heure.

Le très hon. M. BENNETT: Non pas. Cet après-midi mon très honorable ami a fait lecture d'un relevé où il est noté que huit mille industries accusent une augmentation sur le chiffre d'affaires d'il y a cinq ans.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): De petites scieries.

Le très hon. M. BENNETT: Les manufacturiers aussi insignifiants que tout cela ne dressent pas de relevés. A ce qu'il paraît, l'honorable député ne s'y connaît pas, dans le domaine des faits. Voyons un peu plus loin. Ce glas du régime protecteur que devait sonner l'honorable député se répercute aujourd'hui dans son ignorance des opérations du bureau fédéral de la Statistique. Je pose la question à la Chambre: Si les besoins du Canada sont comblés par les Etats-Unis d'Amérique, lesquels sous le régime du tarif de 1929, ferment tout accès à leurs marchés, qu'adviendra-t-il de l'industrie canadienne?

M. BEAUBIEN: Et que fait-on de l'agriculteur canadien et de ses besoins?

Le très hon. M. BENNETT: J'y viendrai. Si les besoins de ce pays sont comblés par les produits inférieurs jetés à profusion sur nos marchés, venant d'Europe et d'ailleurs, alors que le cultivateur canadien se voit refuser le droit d'écouler son blé sur ces marchés,—le traité avec la France en est un exemple frappant,—que devient l'organisation industrielle du Canada; et en quel honneur parle-t-on de prélever des deniers au moyen de l'impôt sur le revenu alors qu'on veut priver les hommes du droit de gagner un revenu? Un homme dit: Augmentez l'impôt sur le revenu; et la même voix dit: Supprimez ces manufacturiers et tous ceux qui gagnent un dollar. Que vaut un impôt sur le revenu s'il n'y a point de revenu? Peut-on avoir un revenu sans faire des affaires? Les affaires ne sont-elles pas indispensables? Et si les affaires ne rapportent pas un bénéfice, les hommes devraient se retirer des affaires. Pas un homme d'affaires n'affirmera le contraire.

M. BEAUBIEN: Nombre d'entreprises ne récoltent aucun bénéfice.

Le très hon. M. BENNETT: C'est ce que je dis; et je maintiens que pareille situation n'est pas saine.

M. BEAUBIEN: Quelle en est la cause?

Un MEMBRE: La mauvaise administration des libéraux.

Le très hon. M. BENNETT: Je voudrais dire encore un mot. Presque toutes les mesures dont il a été question seront débattues par la Chambre; et mon observation personnelle du moins m'incline à croire que c'est une pure perte de temps que d'occuper de longues heures à citer documents sur documents dans les discours qui suivront ceux de l'honorable député qui propose l'adresse et de l'honorable représentant qui l'appuye. Une chose certaine c'est que dans le parlement de la Grande-Bretagne un usage tout contraire est en honneur. Là-bas j'ai vu réunir le parlement à midi; dans l'après-midi j'ai entendu proposer et appuyer l'adresse. Avant la fin de la soirée M. MacDonald et M. Baldwin avaient terminé leurs discours. Ensuite on a passé aux affaires d'ordre public: on a présenté et avancé de plusieurs étapes une mesure qui était bien de nature à provoquer la discussion; de fait la discussion a été prolongée avant que M. Lloyd George, par exemple, eût parlé sur l'adresse. Je n'abuserai pas plus longtemps de l'indulgence de la Chambre en demandant aux honorables membres de m'écouter; je me contente de dire que toutes les mesures qui seront présentées à la Chambre feront l'objet d'une ample discussion et que sans déroger à la nécessité d'une rapidité raisonnable dans la conduite des affaires publiques, nous ferons tout en notre pouvoir pour que nul honorable membre ne puisse se plaindre, à bon droit, qu'il n'a pas eu l'occasion de traiter de ces questions.

Avant de reprendre mon siège je dis la fierté que doit ressentir tout chef de parti de ce que des discours comme ceux que nous avons écoutés cet après-midi viennent des lèvres de deux jeunes hommes de tant de promesse et d'initiative. Je remercie mon très honorable ami des éloges qu'il a adressés à l'honorable motionnaire de l'adresse (M. Davies) et à celui qui l'a appuyée (M. Laurin); naturellement il ne voit pas les choses du même œil qu'eux en matière politique, mais il reconnaît en eux de jeunes hommes de promesse, d'espoir, de courage, d'initiative, d'ambition qui veulent servir leur pays. Si, comme c'est vrai, l'honorable député qui a proposé l'adresse ne représentait pas 50 p. 100 des électeurs de sa circonscription, il est également vrai qu'il remplace un député qui se trouvait dans la même position exactement. Il s'ensuit que chaque fois qu'il y a plus de deux candidats et que les suffrages sont assez bien répartis entre eux aucun ne peut compter sur 50 p. 100 des sufrages accordés dans la circonscription. La représentation proportionnelle amène ce résultat d'une manière qui, je crois, après analyse, sera un peu difficile à comprendre dans tous ses détails pour quelques honorables membres de cette Chambre. Certes, l'explication fournie à la Chambre durant le débat semble indiquer que ce n'est pas là le remède à tous les maux dont souffre les électeurs. S'il était désirable de diviser la Chambre en quinze ou vingt groupes comme dans les vieux pays, où des alliances permettent souvent de renverser le gouvernement, comme la chose se fait en France, je comprendrais alors l'admiration que certains honorables députés ont pour le système; lorsqu'il s'agit d'intrigues, ils sont, j'imagine, passés maîtres et sont supérieurs à d'autres membres plus expérimentés. Puis-je présenter mes félicitations aux honorables députés qui ont proposé et appuyé l'adresse et me déclarer fier de compter dans les rangs de notre parti des hommes qui promettent tant et qui sont capables de prononcer des discours aussi éloquents que ceux que nous avons entendus cet après-midi.

M. ROBERT GARDINER (Acadia): Monsieur l'Orateur, contrairement au premier ministre (M. Bennett) et au leader de l'opposition (M. Mackenzie King) je n'ai à ma disposition, d'après le règlement de la Chambre, que les quarante minutes de rigueur. Conséquemment, si je mentionne en passant seulement les discours du proposeur de l'adresse et de celui qui l'a appuyée, je suis sûr qu'ils me pardonneront. Je désire, cependant, joindre mes félicitations à celles des autres, surtout pour le discours de l'honorable député d'Athabaska (M. Davies) que j'ai compris mieux que l'autre.

Je n'ai pas l'intention de suivre les arguments du premier ministre ni ceux du leader de l'opposition. Probablement que dans le cours de mes remarques je parlerai de certaines de leurs déclarations, mais comme mon temps est limité je parlerai d'abord du discours du trône et exposerai mon point de vue sur certaines questions qui y sont mentionnées.

Pour ce qui est du premier paragraphe, relatif à la Conférence impériale, je n'ai pas besoin de m'y arrêter longuement, car ces propositions seront présentées à la Chambre mercredi prochain, alors que la Chambre et le pays apprendront ce qu'elles contiennent. Puis-je, cependant, appeler l'attention de la Chambre sur une phase importante de la question? Lorsque l'on a d'abord projeté une conférence économique, si l'on songe sur-

tout au fiasco de la conférence économique de 1930, le peuple canadien a compris que des conventions ou politiques impériales en feraient le sujet de discussion. D'après la déclaration du premier ministre, et d'après ce que nous lisons dans le *Feuilleton*, nous voyons qu'il existe une série d'ententes séparées entre les dominions et la métropole représentés à la Conférence économique impériale. En d'autres termes, nous aurons à étudier des ententes séparées, et pour ce qui est de la Conférence économique nous pouvons conclure que ces conventions auraient pu être exécutées de la même façon que nous l'avons fait l'an dernier avec la Nouvelle-Zélande. Conséquemment, le résultat de la Conférence économique se résume à ceci: Nous avons une série de conventions exécutées avec les diverses parties de l'empire. Je bornerai là mes remarques à ce sujet jusqu'à mercredi alors que les conventions nous seront soumises. En ce moment, je ne suis pas en mesure de les critiquer convenablement.

Le paragraphe suivant du discours du trône concerne le rapport de la commission chargée de faire enquête sur la situation des chemins de fer au Canada. Ce rapport ne nous a pas été remis, mais le premier ministre nous dit que nous l'aurons probablement demain. Quelles que soient les propositions de la commission, et on me dit que quelques-unes de ces propositions sont importantes, je veux que le peuple canadien se rappelle que le grand problème que présentent nos chemins de fer vient de leur surcapitalisation. La surcapitalisation est si énorme qu'avec les conditions économiques actuelles du Canada les gens ne peuvent payer les frais de transport de marchandises qu'exige cette surcapitalisation.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député me permettra peut-être de l'interrompre pour dire que pour ce qui est du Pacifique-Canadien on a dépensé $125 pour chaque $100 de capital émis et qu'aucun changement dans la capitalisation du chemin de fer n'affecterait ce chemin de fer.

M. GARDINER: On me dit que le capital-actions du Pacifique-Canadien est peu élevé, d'environ 335 millions de dollars seulement. Il y a cependant des émissions d'obligations qui pèsent lourdement sur le peuple canadien et lorsque nous discutons la situation de nos voies ferrées il faut tenir compte de ces obligations.

Le paragraphe suivant du discours du trône concerne la canalisation du Saint-Laurent. Je n'ai pas eu l'occasion de lire le texte des accords ou traités qui ont été conclus, mais je suppose que le Gouvernement sera en mesure de donner à cette Chambre les raisons qui l'incitent à encourager cette entreprise à l'heure actuelle, ainsi que les sommes qu'elle fera épargner au peuple Canadien sous forme de réduction des tarifs de transport.

Je désire ensuite aborder la discussion du problème du chômage et le rétablissement des sans-travail. Je souligne tout particulièrement la dernière partie du paragraphe qui traite du chômage. Voici:

> On est à élaborer, pour le rétablissement des chômeurs dans diverses parties du pays, des plans qui seront mis en application dès que, de l'avis de mes Ministres, les dépenses publiques qui en découlent assureront des avantages appréciables.

Je conclus, à la lecture de ce passage, qu'il s'agit du rétablissement sur des terres des gens qui le désirent. Je ne conçois pas que le Gouvernement ait en tête d'autre projet que celui-là. Un programme de cette nature rappelle à mon souvenir des remarques que j'ai entendu faire ici et là par tout le pays touchant cette politique en particulier.

Si j'ai bien compris, ce programme de rétablissement comporte des contributions tant de la part des gouvernements fédéral et provinciaux que des municipalités. Je comprends de plus que les seules terres disponibles à cette fin sont les fermes qui ont été abandonnées ou les terres neuves. A mon humble avis, c'est le comble de la folie que de placer des gens de la ville sur des fermes abandonnées sur lesquelles les premiers propriétaires n'ont pu réussir. On m'a décrit l'application de ce programme d'une façon comique. L'on prétend que les cultivateurs qui ont abandonné ces terres sont partis pour les villes, afin d'obtenir des secours et se reposer, tandis que les citadins retournent à la campagne afin de se procurer du travail. Peu importe l'angle sous lequel nous envisageons le problème, il s'agit tout simplement d'un échange de chômeurs.

A mon avis, le paragraphe 8 du discours du trône est celui qui fait naître les plus grandes espérances et je crois qu'il fait entrevoir certaines possibilités. Il est ainsi conçu:

> D'autres mesures que mes ministres jugent être d'intérêt public seront aussi soumises à votre examen.

Etant donné l'aridité du discours du trône et cherchant à trouver une solution aux problèmes économiques auxquels nous devons faire face, je dois avouer que ce passage nous laisse entrevoir un rayon d'espoir,—de fait, c'est le seul que je relève dans tout le discours du trône. Seul le temps dira si mes espoirs en ce sens se réaliseront. Quoi qu'il en soit, j'espère qu'au moins le ministère aura certaines mesures à soumettre au Parlement outre celles qu'énumère le discours du trône.

Le paragraphe suivant a trait au prolongement des chartes des banques et le premier

ministre a donné les raisons qui mélite en faveur d'un délai en ce qui regarde la refonte décenale de la loi des banques. Il a fait valoir qu'une conférence économique mondiale sera tenue au cours de laquelle l'on discutera ces questions de la monnaie et des banques. Il estime donc qu'il est préférable d'attendre, afin de bénéficier des délibérations de cette conférence économique mondiale au lieu d'entreprendre la revision de la loi des banques. Il y a beaucoup à dire à l'appui de cette proposition. Cependant, en traitant la question, le premier ministre a fait certaines allusions qui méritent d'être signalées. Il a indiqué le grand nombre de faillites de banques aux Etats-Unis, tandis que pas une seule de nos institutions n'a été mise en danger. M'est avis que si le premier ministre avait voulu être absolument juste, il aurait mentionné le fait que toutes ces banques qui ont fait faillite aux Etats-Unis étaient des institutions particulières, qui n'avaient pas le crédit de l'Etat pour les soutenir; conséquemment, ces banques ne comptaient que sur elles-mêmes. Si nous envisageons la situation des banques canadiennes en tenant compte des privilèges que leur confèrent la loi des banques et la loi des finances, nous devons admettre qu'il n'y a pas de raison au monde pour qu'elles fassent faillite; de fait, le crédit total du Canada est à toutes fins que de droit au service de nos institutions bancaires. Les banques des Etats-Unis, d'autre part, ne bénéficient pas du crédit de l'Etat, ainsi que le font nos banques canadiennes.

Le premier ministre a également déclaré que, d'accord avec les membres de son cabinet, il juge préférable que nous ayons au Canada un système monétaire qui repose sur de la monnaie véritable. Il a affirmé que les presses ne serviront jamais à imprimer de la monnaie de papier afin de faire face à nos obligations; il a ensuite loué les efforts faits par le Gouvernement afin de conserver le bon crédit du Canada sur les marchés monétaires du monde entier. Tout cela est très bien; cependant, puis-je faire observer qu'il y a actuellement deux pays de l'empire britannique qui ont abandonné l'étalon-or, c'est-à-dire la Grande-Bretagne et l'Australie. Mon très honorable ami a signalé le fait que les valeurs australiennes sont dépréciées de 50 p. 100. Cependant, puis-je faire observer qu'à ma connaissance ces deux pays ont fait honneur à tous leurs engagements bien qu'ils aient abandonné l'étalon-or. Et si les valeurs australiennes sont dépréciées de 50 p. 100, ce n'est pas parce que l'Australie n'a pas fait honneur à ses obligations, mais plutôt par suite des manipulations que ces valeurs ont subies sur le marché monétaire de New-York.

[M. Gardiner.]

Le discours du trône nous dit aussi que la période aiguë de la dépression est passée. Je voudrais être optimiste à ce point. Franchement, monsieur l'Orateur, à en juger par ce que j'ai pu apprendre, même s'il est vrai qu'à la suite d'une récolte abondante de blé dans l'Ouest canadien et de l'obligation qu'il y avait de moissonner cette récolte et de la transporter, il y a un peu plus d'argent en circulation, rien, à part cela, ne m'autorise à dire que la période aiguë de la crise est chose du passé. Même, j'ai plutôt des appréhensions pour l'avenir, surtout pour l'avenir immédiat, l'hiver prochain. Plus loin, au cours de mes remarques, j'aurai une autre occasion de discuter ce côté de la question.

Ainsi que je le disais, à l'exception d'un paragraphe, le huitième, le discours du trône ne permet guère au public canadien d'entrevoir des mesures qui amélioreront réellement la situation économique et mettront à la portée des gens du Canada les aliments, le vêtement et le logement auxquels ils ont droit.

On me permettra de consacrer quelques instants à la situation agricole dans l'Ouest du Canada. Cette année, la récolte de l'Ouest a été plus abondante que celle de l'année dernière. On calcule que le rendement, du blé, sera de 435,000,000 à 450,000,000 boisseaux. La moisson et le transport de cette récolte à la tête des lacs ont mis en circulation un peu plus d'argent que l'année dernière. Mais quel avantage restera-t-il au cultivateur de ces opérations? Aujourd'hui, au cours de Winnipeg, c'est-à-dire au prix du blé livré à la tête des lacs, le cultivateur de régions où un taux de transport de vingt-six cents est applicable, obtient vingt-huit et quart d'un boisseau de blé du nord n° 1. Il en coûte de huit à neuf cents pour faire battre ce blé, y compris la nourriture des employés. Il faut débourser tant pour la ficelle d'engerbage, tant pour le fauchage et la moisson. Je doute, monsieur l'Orateur, qu'à ce taux de transport, le cultivateur puisse obtenir un rendement qui le remboursera des frais de moisson, y compris le battage et la livraison du blé à l'élévateur, sans compter le temps et l'argent consacrés à la préparation du terrain, à l'ensemencement de la superficie qu'il cultive. Ensuite, à tout cela, il faut ajouter les impôts qu'il doit acquitter. Dans maintes municipalités de l'Ouest d'importantes parties de terrain sont aujourd'hui offertes par les conseils municipaux aux ventes pour impôts. C'est là chose qui, à mon avis, n'indique guère d'amélioration dans la situation économique, surtout en ce qui intéresse le cultivateur de l'Ouest.

Ces jours derniers, le *Bulletin de renseignements commerciaux,* publié par le ministère du Commerce de ce pays, contenait de la

part de notre réprésentant en Australie, un communiqué portant que le cultivateur australien obtenait, pour le blé livré à la voie de chargement, de deux shillings et trois deniers à deux shillings et six deniers le boisseau, selon le taux du transport. Ce prix, monsieur l'Orateur, converti en monnaie canadienne, représente à peu près de cinquante-deux à cinquante-quatre cents, jusqu'à soixante cents le boisseau, et règle générale, le blé du cultivateur australien est de qualité inférieure à celle du produit canadien.

M. YOUNG: Que vaut la monnaie australienne aujourd'hui?

M. GARDINER: La monnaie australienne est dépréciée, et c'est une des raisons pour lesquelles le cultivateur australien touche plus d'argent en réalité que nous n'en n'obtenons au Canada.

M. YOUNG: Lorsque vous convertissez cela en fonds canadiens, réalisera-t-il ce que vous avez dit?

M. GARDINER: Cela ne s'en éloignera pas sensiblement. En sus de cela, le gouvernement d'Australie verse une prime de quatre deniers et demi le boisseau. Le cultivateur australien se trouve donc dans une situation beaucoup plus avantageuse que l'agriculteur canadien. Nous en avons la preuve dans le fait qu'aujourd'hui l'Australie a vendu presque tout son excédent et ne pourra vendre que bien peu de blé d'ici au mouvement de la nouvelle récolte. C'est dans ces conditions que nous devons soutenir la concurrence au Canada, et la tâche est rude pour nos cultivateurs de l'Ouest qui comptent en bonne partie sur le blé pour la vente au comptant. De plus, l'Australie et l'Argentine furent les deux seuls importants pays exportateurs de blé qui aient augmenté leurs emblavures l'année dernière. Dans chaque pays cette augmentation s'est élevée à plus d'un million d'acres ce qui démontre que l'avilissement de la monnaie de ces deux pays a été d'un avantage signalé pour les producteurs de blé, puisque, sans cela, on ne s'attendrait guère à un ensemencement de plus grandes superficies à ce moment-ci.

Il ne me reste que quelques minutes, monsieur l'Orateur, et dans ce court espace de temps, je voudrais discuter le problème économique dont nous sommes saisis, parce qu'il faut bien comprendre le système en vertu duquel nous opérons avant d'être en mesure de proposer des remèdes susceptibles d'être de quelque avantage à la population. Aujourd'hui, dans ce pays-ci, nous évoluons sous ce que l'on appelle le régime capitaliste. D'aucuns préfèrent l'appeler le système des bénéfices, le système de concurrence, ou l'assistance industrielle, mais peu importe le nom que vous lui donnez. Je veux parler du système en vertu duquel nous fonctionnons. En maintes circonstances, j'ai dit qu'à mon avis notre système économique actuel avait fait plus pour les masses populaires de par tout l'univers que tous les anciens régimes sociaux réunis, et je m'en tiens encore à cette opinion.

Malheureusement, nombreux sont ceux qui croient que ce système social a existé de temps immémorial et qu'il ne prendra jamais fin. Ceux qui ont lu l'histoire de l'industrie en particulier, ou même l'histoire en général, savent très bien que ce système n'est pas très ancien; que, en réalité, il ne date que de la découverte de la vapeur. N'eût été l'utilisation de la vapeur pour les machines de production, notre système économique actuel n'aurait jamais vu le jour, et nous serions probablement assujettis à quelque régime féodal des jours ténébreux en vigueur avant l'inauguration de la méthode actuelle. Cependant, avec la découverte de la vapeur, le système actuel est devenu possible. Le temps ne me permet pas de suivre le progrès de ce dernier jusqu'à nos jours, mais je crois que celui-ci nous aidera à envisager le problème que nous avons devant nous si je donne un aperçu rapide de ce qui s'est passé. La découverte de la vapeur a stimulé le génie inventif de l'homme, surtout lorsque l'ont eût reconnu que la vapeur pourrait faire mouvoir les machines de production, éliminant ainsi le pouvoir de l'homme, améliorant les méthodes de production et créant de plus en plus avec moins en moins de travail. Depuis cette époque le génie de l'homme a été appliqué à l'amélioration des machines jusqu'à ce que nous ayons atteint la phase actuelle, les machines productrices ayant atteint un immense rendement demandent très peu de travail tout en produisant de grandes quantités de marchandises. Coïncidant avec cette amélioration, les hommes ont commencé à mettre en valeur les ressources naturelles de tous les pays du monde. Une somme énorme de travail de recherches a été accompli afin de découvrir de nouvelles ressources qui pourraient être utilisées pour le soutien de la race humaine. Cependant, sans la découverte de ce pouvoir qui devait faire mouvoir les machines, il est probable que ces travaux de recherches n'auraient jamais eu lieu.

Quel a été le résultat? Dans tous les pays, a l'exception de trois, nous avons une foule de machines pour la fabrication de tout ce qui peut être consommé par le peuple. Depuis quelques années, l'industrialisation de l'univers a été si rapide qu'il ne reste plus, au nombre des pays importants, que la Russie, l'Inde, et la Chine à industrialiser. La Russie exécute son propre programme et elle ne permet pas

aux étrangers de construire des usines et d'assembler des machines dans un but de production. La Chine et l'Inde possèdent quelques machines productrices, plus particulièrement pour la fabrication de tissus, mais qui aujourd'hui placerait une somme d'argent quelconque dans ces pays avec espoir d'en retirer des bénéfices, en ce qui concerne de nouveaux outillages ou de nouvelles usines? Le monde en est donc arrivé à un degré d'exploitation qu'il n'a jamais atteint auparavant, et ce sont de nouveaux problèmes que nous avons à résoudre. Ce ne sont pas avec de vieilles méthodes que nous réussirons; il nous en faut de nouvelles. Autrement, nos efforts seront absolument vains. Comment a-t-on réussi à payer toutes ces nouvelles machines créatrices? En grande partie avec les épargnes provenant des profits ou des salaires et des gages. Ces épargnes représentaient le surplus du pouvoir d'achat dont les propriétaires n'avaient pas besoin dans le but de subvenir à eux-mêmes et à leurs familles et que, par conséquent, ils ont pu affecter à l'achat de nouvelles usines et de nouveaux outillages au fur et à mesure des inventions. Mais la situation est différentes aujourd'hui, selon moi. Maintenant, presque tous les pays ont été industrialisés. Voyez les livres de nos banques et ce qui est arrivé. Une somme considérable de surplus de pouvoir d'achat a été placée aux comptes d'épargne. Jamais les banques canadiennes n'ont eu autant d'épargnes qu'aujourd'hui bien qu'il soit vrai que, selon le rapport du ministère des Finances, il y a eu une légère réduction dans les comptes d'épargne le mois dernier. Cela signifie que, en ce qui touche les possesseurs de ces épargnes, ils ont tout d'abord pourvu à leurs propres besoins et à ceux de leurs familles, et placé le surplus de leur pouvoir d'achat dans les comptes d'épargne. A-t-on l'occasion aujourd'hui de placer du surplus? Nullement. Les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux peuvent lancer certains emprunts, mais le montant des épargnes employé à acheter les obligations est insignifiant en regard de la somme globale des épargnes déposées dans nos banques. Que va-t-on faire avec le reliquat? Comment ce surplus de pouvoir d'achat peut-il être utilisé comme tel? Ces épargnes représentent des marchandises et des services maintenant disponibles, qui sont inactifs parce que ces épargnes ne peuvent être employées comme pouvoir d'achat, leurs possesseurs ayant déjà vu au soutien d'eux-mêmes et de leurs familles. Le surplus du pouvoir d'achat peut-il être utilisé aujourd'hui, qu'il soit déposé dans les banques ou ailleurs? Où peuvent-ils trouver à placer utilement et sans danger cet excédent de pouvoir d'achat? Nulle part en Canada, actuellement, et, sauf les trois pays que j'ai mentionnés, tous les autres sont dans le même cas que le Canada, fortement industrialisés.

Le régime capitaliste, on le sait, et je lui rends ce témoignage, a fait pour l'humanité plus que tout autre système économique antérieur, mais il ne saurait subsister sans continuer de s'étendre. Où sont les pays neufs à ouvrir pour utiliser ces économies aux fins d'expansions nouvelles? Se trouve-t-il des industries nouvelles suffisamment importantes pour compenser la dépression et fournir au capital l'occasion de s'employer avantageusement et en sécurité?

En 1921, l'industrie automotrice, l'électricité et la radio offraient un champ considérable au placement des économies. En ce temps-là, on pouvait placer non seulement sans danger, mais avec avantage, dans ces trois industries, et c'est ce qui fit que l'on surmonta bien plus facilement la dépression de 1921-1922. Mais depuis le Canada s'est industrialisé de toutes manières; usines et outillage se sont répandus énormément. Et maintenant où est-il possible d'établir des industries nouvelles qui utiliseront le surplus du pouvoir d'achat? Voilà notre problème actuel. En soi, les tarifs douaniers et les accords de commerce ne sont pas choses mauvaises; mais le fond du problème n'est pas là, et passer des semaines à en disputer n'avance à rien. Le mal est plus profond. Chercher le remède à la situation actuelle dans les controverses douanières ou commerciales est futile et n'améliorera pas la situation économique.

Qu'on me permette de répéter que nous avons des problèmes nouveaux qui ne se sont jamais présentés encore, même durant la crise antérieure, et que nous ne les résoudrons pas avec les vieux systèmes. Pour traiter la situation actuelle il faut des méthodes nouvelles.

Je coupe court et je crains que mes remarques ne soient décousues, mais je ne puis faire autrement durant le temps qui m'est alloué. Je dirai toutefois que je ne vois dans le discours du trône rien de vraiment réconfortant pour la masse de la population canadienne. Je l'ai dit déjà au cours de mes observations, nous avons toutes les ressources naturelles nécessaires pour nous suffire. Nous avons de quoi produire et une population disposée à travailler si le régime s'y prêtait. Mais le régime ne permet pas à nos gens de s'employer à transformer la matière première en aliments, vêtements et abris pour la masse du peuple. Ayant tout en abondance il n'y a pas de raison pour que nous manquions de nourriture, de vêtements et de logis.

Songez que à la fin de la dernière année-récolte nous avions un excédent de blé de 130

millions de boisseaux et une récolte de 435 à 450 millions de boisseaux en perspective, formant un total d'au moins 550 millions de boisseaux, et qu'avec cela, devant cette quantité de blé, un cinquième près de sa population est presque sur le point de la famine. Toutes les controverses imaginables seront vaines si nous ne nous décidons à attaquer les vrais problèmes qui nous confrontent et à considérer la crise économique, non pas telle que nous l'imaginons mais telle qu'elle existe réellement. Le peuple canadien n'a rien à espérer tant que le Parlement ne sera pas disposé à traiter le régime comme il doit l'être.

Je le répète, je ne vois rien dans le discours du trône de nature à inspirer confiance, sauf dans le paragraphe annonçant que d'autres mesures seront peut-être présentées au cours de la session. Cela n'est pas très encourageant, mais c'est la seule lueur d'espoir et elle est bien mince. J'ai confiance que le Gouvernement et cette Chambre essaieront d'aborder les problèmes qui s'imposent. L'année dernière, mon honorable ami de Red-Deer (M. Speakman) a proposé une résolution, qui fut acceptée sous une forme quelque peu modifiée, portant la création d'un conseil de recherches économiques, mais le gouvernement prétendit que l'administration avait déjà ses fonctionnaires en état d'accomplir le travail. J'aimerais entendre le ministre du Commerce nous dire à l'occasion où en est rendue l'étude de ces problèmes économiques qu'il nous faut envisager actuellement. Cette Chambre ne peu se dérober plus longtemps, et la question telle que je la comprends, revient à ceci: Le peuple canadien va-t-il mourir de faim au milieu de l'abondance?

M. BROWN: Monsieur l'Orateur, je propose le renvoi de la suite du débat.

M. WOODSWORTH: Monsieur l'Orateur, je propose le renvoi du débat.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: L'honorable député de Lisgar propose que la suite du débat soit renvoyée à demain.

M. SPENCER: Monsieur l'Orateur, le whip ministériel est convenu avec moi que l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) aurait la parole.

Le très hon. M. BENNETT: Non; le Gouvernement n'a conclu aucune entente.

M. BROWN: Si tel est l'arrangement...

M. CASGRAIN: Je n'ai pas eu connaissance de pareille entente.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Si l'honorable député de Lisgar (M. Brown) désire retirer sa motion, il peut le faire, mais il faut pour cela le consentement unanime de la Chambre.

M. BROWN: Si je perds mon droit de parler en retirant ma motion, je veux insister. Mais s'il est entendu que je garde le droit à la parole, je vais retirer ma motion. Je ne le ferai cependant qu'à cette condition.

Quelques MEMBRES: Accordé.

M. WOODSWORTH: Je propose le renvoi.

Le très hon. M. BENNETT: Pour notre part, nous n'y voyons aucun inconvénient.

(La motion est adoptée et la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.)

A onze heures, la séance est levée d'office, conformément au règlement.

MARDI, 11 octobre 1932.

La séance est ouverte à trois heures.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je me fais un plaisir de déposer sur le bureau deux exemplaires du rapport de la commission royale chargée de faire une enquête sur les chemins de fer et les transports au Canada. La traduction française n'est pas encore terminée, mais nous espérons que, s'il ne surgit pas de retard, elle sera prête dans quelques jours.

Je propose, appuyé par M. Guthrie:

Que 600 exemplaires en anglais et 200 en français du rapport de la Commission royale nommée pour faire enquête sur les chemins de fer et le transport au Canada, déposé sur le Bureau de la Chambre ce jour, soient imprimés sans délai et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

DÉPENSES DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS

M. DUFF demande:

Quel a été le coût total de l'enquête que la commission Duff a tenue sur la situation des chemins de fer?

L'hon. M. RHODES (ministre des Finances):

On n'a pas encore fini de faire des déboursés à ce sujet. Les dépenses faites jusqu'aujourd'hui s'élèvent à $58,983.62.

L'ENQUÊTE SUR LE *Gypsum Queen*

M. DUFF demande:

1. Quel a été le coût total de l'enquête sur le *Gypsum Queen*?
2. Quelle somme a-t-on versée au commissaire en (a) honoraires; (b) pour dépenses?
3. Quelle somme a-t-on versée à Peter White, c.r., en (a) honoraires; (b) pour dépenses?

L'hon. sir GEORGE PERLEY (au nom du secrétaire d'Etat):

1. $23,003.75.
2. (a) Rien.
   (b) Indemnité de subsistance...$2,600.00
   Frais de voyage..... 1,164 95

   $3,764.95
3. (a) $9,275.
   (b) Indemnité de subsistance...$1,350 00
   Frais de voyage..... 1,205 81

   $2,555 81

LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE IMPÉRIALE

M. DUFF demande:

1. Quelle somme totale a-t-on dépensée pour la Conférence économique impériale?
2. Quelle somme a été dépensée pour réceptions et cérémonies, dépenses d'hôtel ou autres pendant que ladite conférence siégeait à Ottawa?
3. Quelle somme a été dépensée pour frais de transport et autres relatifs à l'ouverture du canal Welland et au voyage à cet endroit?

L'hon. M. RHODES (ministre des Finances):

1. $238,581.88.
2. $138,505, ce qui comprend les frais de logement et de restaurant des délégués et des envoyés officiels.
3. $5,769.75.

DEMANDE DE DOCUMENTS ACCORDEE SANS DEBAT

IMPORTATIONS DE PÉTROLE RUSSE

Par M. DUFF:

Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre tout membre du gouvernement fédéral ou tout fonctionnaire fédéral et l'Aluminum Company of Canada au sujet de l'importation d'huile de la Russie et aussi copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral du Canada ou tout fonctionnaire fédéral et le gouvernement de la Russie ou tout fonctionnaire russe au sujet de cette affaire.

L'hon. M. RYCKMAN (ministre du Revenu national): L'honorable député sait que le ministère du Revenu national n'a pas l'habitude de rendre publiques ses transactions avec les particuliers. Avec cette réserve, il n'y a pas d'opposition.

M. DUFF: On peut réserver cette motion si l'honorable ministre ne s'y oppose pas.

[L'hon. M. Rhodes.]

M. l'ORATEUR: La motion est réservée.

VOIES ET MOYENS

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité pour étudier les voies et moyens de prélever les subsides à être accordés à Sa Majesté, et qu'il soit sursis à l'application de l'article 57 pour cet effet.

Monsieur l'Orateur, il est naturellement entendu, comme l'a indiqué le premier ministre dans sa déclaration de vendredi dernier, que la motion ne peut être adoptée qu'à l'unanimité.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Sauf erreur, monsieur l'Orateur, cette motion devait être présentée demain. Je ne vois pas pourquoi on le fait dès aujourd'hui.

L'hon. M. RHODES: Non, ma motion n'a pour objet que de créer le comité.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Comme mon très honorable collègue se le rappellera, j'avais dit que nous donnerions un avis de motion. Avec le consentement unanime de la Chambre, on aurait pu adopter la motion l'autre jour, mais, l'avis ayant été donné, la formalité d'aujourd'hui n'a pour objet que de créer le comité. Le ministre des Finances (M. Rhodes) déposera demain les résolutions tendant à modifier le tarif douanier.

(La motion est adoptée.)

ETUDE DES PORTS NATIONAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. I. A. MACKENZIE (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Marine (M. Duranleau) étant absent, puis-je demander au premier ministre si le Gouvernement a l'intention de présenter des propositions au cours de la session, pour donner suite aux conclusions du rapport Gibb.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): L'honorable solliciteur général (M. Dupré) remplit les fonctions de ministre intérimaire de la Marine durant l'absence du titulaire de ce portefeuille. Je ne puis répondre à la question avant le retour du ministre. En tout cas, on ne présentera pas de projets, le cas échéant, avant l'ajournement.

CONFERENCE ECONOMIQUE INTERNATIONALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. L. RALSTON (Shelburne-Yarmouth): Monsieur l'Orateur, je prie le premier ministre, à son titre de secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, de me dire s'il y au-

rait un inconvénient quelconque à déposer les lettres que le Gouvernement aurait en sa possession au sujet de la conférence économique internationale, dont il parlait l'autre soir.

Le très hon. R. B. BENNETT (secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures): Il me faudra quelque temps pour répondre à la question, que je considérerai comme un avis de motion. Sans pouvoir me prononcer catégoriquement, je crois me rappeler que nous n'avons reçu de lettres que du secrétariat de la Société des nations. Mon honorable collègue peut facilement se procurer le document dont j'ai lu des extraits hier soir, puisqu'il s'agit d'une publication de la Société des nations. Il se complétait de dépêches du gouvernement anglais que je ne pourrais déposer sans demander à ce gouvernement s'il y voit quelque inconvénient. Voilà ce qui en est. Mais j'examinerai la question demain.

CHEMIN DE FER DE LA BAIE D'HUDSON

NAUFRAGE DU VAPEUR *Bright Fan* DANS LE DÉTROIT D'HUDSON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. B. M. STITT (Nelson): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre intérimaire de la Marine (M. Dupré) une question fondée sur une série de télégrammes que j'ai reçus de Churchill au sujet du naufrage du vapeur *Bright Fan* dans le détroit d'Hudson le ou vers le 1*er* octobre.

La première dépêche, datée de Churchill, est du 10 octobre:

B. M. Stitt, M.P.,
Chambre des communes,
Ottawa (Ont.).

Mon cher ami Barney. A propos du naufrage du *Bright Fan* dans le détroit d'Hudson. Je travaillais pour payer mon passage à bord du bateau de Churchill en Angleterre. Comme vous le savez pertinemment, j'ai une confiance absolue en cette route maritime. Il est essentiel, à n'en pas douter, que je prenne part à l'enquête au nom de votre gouvernement et de tous les citoyens canadiens intéressés. Le capitaine Oliver du *Bright Fan* veut maintenant me laisser à Churchill. Un train part demain matin pour Montréal, me dit-on: il vous faudra donc agir rapidement si vous tenez à un examen à fond de ce malheureux désastre. Je suis disposé à me rendre à l'enquête pour tâcher de dévoiler les faits réels. Mettez-vous en communication avec vos ministres et télégraphiez-moi l'argent des frais de déplacement immédiatement. Amitiés.

Bert Barker.

Sur la foi de cette dépêche, j'ai télégraphié à M. Barker, hier, comme il suit:

Ottawa, 10-9-32.

Bert Barker,
Churchill (Man.).

Télégraphiez-moi un exposé exact des faits suivi d'une déclaration sous serment. Je serai alors en mesure de demander, dans la Chambre, une enquête à fond sur le naufrage du *Bright Fan*.

Amitiés,

B. M. Stitt.

Ce matin, j'ai reçu une nouvelle dépêche, de M. Ernest J. Schofield, notaire public du Manitoba, renfermant la déclaration donnée sous serment de Bert Barker au sujet de cet incident:

B. M. Stitt, député,
Chambre des communes, Ottawa, Ont.

Répondant à votre télégramme j'ai aujourd'hui fait sous serment la déclaration qui suit, que je répète ici mot à mot

Moi, Bertram Herbert Barker, de Churchill, dans la province de Manitoba, passager-matelot à bord du navire *Bright Fan*, je fais serment et déclare: Que j'étais sur le navire *Bright Fan*...

M. l'ORATEUR: A l'ordre! L'honorable député a-t-il l'intention d'adresser une demande au ministère? En ce cas je le prie d'en venir à sa question et de ne pas occuper le temps de la Chambre à citer des affidavit, des dépêches et autres communications: ce n'est pas le moment d'en donner lecture.

M. STITT (Nelson): La question découle de ce télégramme, monsieur l'Orateur; je ne pourrais pas la poser d'une manière intelligente sans donner lecture de la dépêche.

M. l'ORATEUR: Cela signifie que l'honorable député préfère en donner lecture; mais il peut poser sa question tout de suite.

M. STITT (Nelson): Très bien! Je demande au ministre intérimaire de la Marine de nous dire si M. Barker aura l'occasion de comparaître devant la commission qui, à ce que l'on prétend, va faire une enquête sur ce désastre. M. Barker sera en communcation avec le capitaine. A mes yeux c'est le témoin le plus important qui pourrait être mandé devant la commission d'enquête.

L'hon. MAURICE DUPRE (ministre intérimaire de la Marine): En réponse à l'honorable député, je puis dire que l'enquête aura lieu immédiatement et que la déposition de M. Barker y sera recueillie ainsi que celle de tous les témoins disponibles.

M. DUFF: Est-ce par la commission des sinistres maritimes?

CHOMAGE.—TRAVAUX A MONTREAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ARTHUR DENIS (Saint-Denis) (texte): Monsieur l'Orateur, les administrateurs de la ville de Montréal ont décidé de faire exécuter certains travaux pour aider les chômeurs. Une délégation est venue à Ottawa demander au Gouvernement de bien vouloir contribuer au coût de ces travaux. Aucune réponse

n'ayant encore été donnée, je désirerais savoir si le Gouvernement peut maintenant faire connaître ses intentions à ce sujet.

L'hon. W. A. GORDON (ministre du Travail) (traduction): Si l'honorable député veut bien faire inscrire sa question au *Feuilleton* je me ferai un plaisir de répondre.

M. DENIS (texte): Je regrette que l'honorable ministre du Travail n'ait pas compris ma question. Je vois des ministres de langue française à leur siège, ne pourraient-ils me répondre verbalement?

DISCOURS DU GOUVERNEUR GENERAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue lundi, 10 octobre, sur la motion de M. P. G. Davies, tendant à voter une adresse à S. Exc. le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session et sur l'amendement proposé par M. Mackenzie King.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Monsieur l'Orateur, l'amendement rallie mon appui dans une grande mesure; seulement il reste plutôt en deçà de ce que je voudrais. Je dois féliciter le chef de l'opposition (M. Mackenzie King) de sa conversion à nombre des idées défendues depuis des années par le groupe siégeant dans cette partie de la Chambre; mais il me souvient aussi que lorsque le très honorable représentant était au pouvoir il n'a rien fait dans le sens qu'il préconise aujourd'hui. Par exemple, il y a le chômage: J'ai la conviction que si le très honorable représentant avait, dans la dernière année de son administration, pris des mesures énergiques dans le sens qu'il propose maintenant, il serait encore à la tête du pays. Et la représentation proportionnelle: notre groupe l'a proposée, mais le ministère n'a rien fait pour nous aider et, certes, l'occasion d'inaugurer cette réforme n'a pas manqué. Et encore le projet d'une banque centrale: les membres qui siégent ici depuis un certain nombre d'années se rappellent les enquêtes de 1923 et de 1924; et j'ai personnellement proposé des motions en ce sens en 1925, 1926 et encore en 1928. Je demande quelle fut alors l'attitude du chef de l'opposition et de son ministre des Finances. Quoi qu'il en soit, sa conversion me cause un plaisir réel; et dans ce groupe nous comptons que dorénavant lorsque nous aborderons ces questions nous aurons l'appui qui jusqu'ici nous a manqué.

Je me suis demandé, toutefois, si le chef de l'opposition irait jusqu'à partager l'opinion exprimée par son collègue de Vancouver-Centre (M. Mackenzie). Voilà quelques jours seulement, le 27 septembre, parlant au club Laurier, l'honorable député de Vancouver-Centre s'est exprimé comme suit, suivant le compte rendu circulé par la Presse canadienne:

> L'argent doit être détrôné comme dictateur et reprendre son vrai rôle de serviteur de l'humanité.

J'approuve cette déclaration de tout cœur. L'honorable député a ajouté:

> La lutte entreprise au dix-neuvième siècle, en faveur de la liberté politique, a été heureuse. Il nous reste maintenant à nous occuper de la délivrance économique, laquelle constitue le problème du vingtième siècle.

De nouveau j'approuve de grand cœur; nous souhaitons la bienvenue à cette nouvelle recrue. Plus loin, en exposant les nouveaux objectifs du libéralisme, l'honorable député a dit que le libéralisme devait diriger sagement ses efforts, s'il veut suivre le progrès en ces temps d'évolution, et, entre autres choses, il a inclus le soin du chômeur parmi les devoirs nationaux. Cela encore diffère beaucoup de l'attitude prise par son chef il y a plusieurs années. Il a parlé en outre de la réduction du taux de l'intérêt et de l'établissement d'une banque nationale, et il a déclaré que nous devons attaquer avec courage la question de notre dette publique, ce qui veut dire, je suppose, que nous devons la réduire graduellement d'une façon ou d'une autre. L'honorable député a de plus déclaré qu'il nous faut nous prononcer en faveur de la réduction des tarifs mondiaux, et le reste. (*Très bien! très bien!*) Je me réjouis de constater que notre groupe peut compter sur l'appui de quelques-uns au sujet de ces questions.

Dans le discours du trône, rien n'indique que le Gouvernement a des propositions à soumettre pour répondre aux besoins du peuple canadien. Je dois dire que le discours du trône est rempli de phrases insignifiantes ou trompeuses. Voyez celles-ci: "La période aiguë de la dépression est passée", "la prospérité renaissante", "la position financière enviable de notre pays", et "l'amélioration des conditions". Puisque le premier ministre croit que la dépression est fondamentalement psychologique, on doit, je pense, lui pardonner son optimisme professionnel. Evidemment, il a confiance dans la vieille formule de Coué: "Chaque jour, de toute façon, je vais de mieux en mieux", mais je dirai que bien qu'il soit libre d'adopter cette attitude à un certain point de vue professionnel, il me semble inadmissible qu'un homme riche comme lui entreprenne avec une ferveur évangélique et des phrases onctueuses de sermonner les pauvres gens sur les avantages spirituels de la pauvreté. Le premier ministre dit:

Nous n'avons pas l'intention de détruire ce beau courage, cet esprit d'entreprise et cette habileté de nos concitoyens qui leur permettent de vaincre les difficultés et d'être régénérés par l'effort comme on l'est par le feu.

Cela me semble à peu près le cas de celui qui, en sécurité sur le bord de la rivière contemple quelques pauvres gueux qui se débattent dans le courant et disparaissent les uns après les autres. Il les encourage à lutter énergiquement contre le courant parce que c'est probablement la meilleure manière de développer leurs muscles. Je songe à des hommes que je connais, qui s'efforcent de pourvoir aux besoins de leurs familles et qui se demandent d'un jour et d'une semaine à l'autre où ils trouveront de la nourriture. Certains de ces hommes ont été même poussés au suicide par l'inquiétude, et qu'est-ce que le premier ministre a à leur dire? Je suppose qu'il dirait: "Mon cher ami, je sais que les temps sont durs, mais consolez-vous; vous en serez purifié comme par le feu. Vous allez acquérir le courage, l'initiative et toutes ces qualités qui ont fait le succès des Canadiens dans le passé". Je songe à quelques-unes des femmes que je connais qui n'ont pas les moyens d'obtenir les soins médicaux dont elles ont besoin; leurs yeux et leurs dents sont négligés; dans certains cas, elles renvoient à plus tard, de jour en jour, de semaine en semaine, des opérations qui s'imposent immédiatement, si elles ne veulent pas languir dans la souffrance. Que dirait le premier ministre à l'une d'elles: "Ma bonne dame, je le regrette beaucoup; vous passez un moment difficile, mais vous développez votre courage, et vous sortirez de ces difficultés purifiée comme par le feu". Je songe à quelques-uns des enfants qui aujourd'hui n'ont pas l'avantage de fréquenter l'école. Je sais qu'il s'en trouve des centaines dans ma propre ville qui ne peuvent fréquenter les écoles supérieures; ils n'ont pas les moyens d'aller à l'université; quelques-uns d'entre eux courent les rues sans espoir d'obtenir un emploi. Qu'est-ce que le premier ministre peut leur dire, si ce n'est que d'une façon ou d'une autre, après tout, en dépit des difficultés, ils développeront leur courage et seront purifiés comme par le feu?

Quand nous songeons à la façon dont la richesse est acquise, pourquoi les riches parlent-ils ainsi aux pauvres? Il est bien bon de dire qu'autrefois la richesse s'acquérait par un dur labeur, à la sueur de son front; mais une grande partie de la richesse de ce pays ne s'est pas acquise ainsi. Personne ne peut passer dix ans dans cette Chambre, à arpenter les corridors, sans apprendre qu'au Canada, une grande partie de la richesse a été acquise en vertu de privilèges spéciaux de diverses natures: subventions, marchés du genre de la Beauharnois, octrois, chartes, subsides, tarifs, et toutes les choses de ce genre; oui, et les chartes de banques, comme le dit ma bonne amie de Grey-Sud-Est (Mlle MacPhail). Puis nous voyons des gens qui ont acquis la richesse en vertu du système social purement arbitraire actuel parler ainsi aux gens plus pauvres qui en vertu du même système social purement arbitraire ont été privés de moyens de subsistance. Je soutiens que cet état de choses est intolérable.

Le premier ministre peut bien parler tant qu'il voudra de la force de notre armature financière. Et à ce propos, puis-je citer un distique que j'ai déjà récité en cette enceinte? Lowell nous donne l'avertissement qui suit:

Think ye that building can endure
That shelters the rich and crushes the poor?

La veille de l'ouverture de la session, j'ai mis la main sur un journal de Montréal dans lequel j'ai lu un article concernant les secours accordés aux chômeurs de la ville de Verdun. Voici les chiffres: Pour une famille de trois ou quatre personnes, $5.60 par semaine pour quatorze heures de travail; pour une famille de deux personnes, $4.80 par semaine pour douze heures de travail; pour une seule personne, $3.20 par semaine pour huit heures de travail.

Voici l'échelle de secours relevée qui va être mise en vigueur; elle a été ratifiée par le conseil de la ville de Verdun à une réunion spéciale tenue, le 3 courant. Je vous le demande: Ces montants sont-ils suffisants pour permettre à une famille canadienne de subsister convenablement? Cependant, le premier ministre n'ose pas relever le chiffre des secours de crainte de décourager l'initiative chez les chômeurs, et ainsi de suite. Dans le même numéro de journal, j'ai lu une lettre appelant l'attention du public sur un incident qui s'est produit quelques jours plus tôt. Voici le passage saillant:

Cette semaine, à Cap-aux-Os, comté de Gaspé, une fillette de huit ans s'est trouvée mal à l'école. L'institutrice l'a soignée et lorsqu'elle reprit connaissance, lui demanda si elle était souvent sujette à ces évanouissements. La fillette rouvrit les yeux et répondit: Non mais c'était mon tour de me passer de déjeuner ce matin. (*Exclamations.*)

Puis-je faire observer, monsieur l'Orateur, que celui qui voit dans ce fait quelque chose de risible n'est pas digne d'occuper un siège dans cette Assemblée.

Dès que nous nous écartons de nos statistiques et de nos grandes questions internationales pour nous pencher sur des cas de cette nature, je vous le demande, comment un bon nombre de phrases qui constituent le discours du trône pourraient-elles s'appliquer au genre de vie de la masse du peuple canadien?

Dans le *Saturday Night* de Toronto, un rédacteur, basant ses calculs sur les statistiques de l'Etat, estime que 100,000 jeunes canadiens sortent des écoles, chaque année, cherchant en vain à se placer. Un bon nombre de ces jeunes gens sont porteurs de diplômes de nos collèges, tandis que d'autres sortent de nos écoles supérieures. Nombre de ces jeunes gens voyagent sur les trains de marchandises. J'ai suggéré hier que ces nomades soient rapatriés après la moisson, s'il y a possibilité de le faire. Or, un journal déclare que je préconise l'idée de leur permettre de voyager à bord des trains de marchandises pour retourner dans leurs foyers. Mais ce n'est pas là du tout l'idée que j'avais en tête. Nos wagons tant sur le National-Canadien que sur le Pacifique-Canadien sont pour ainsi dire vides par le temps qui court; or, je prétends que le moins que le Gouvernement puisse faire, c'est de permettre à ces jeunes gens de voyager d'une façon convenable à bord de ces trains. La grande difficulté en ce qui regarde ces nomades, c'est que personne ne peut dire où se trouve leur véritable domicile. Ils ne restent jamais longtemps dans le même endroit; ce sont des travailleurs nomades qui vont ici et là, aidant à faire la moisson dans l'Ouest une saison et travaillant dans les exploitations forestières du nord durant l'hiver. Il est impossible de leur assigner un domicile permanent; ce n'est pas de cette manière-là que le pays a été développé. Cependant, il faudrait prendre soin de ces errants, et c'est insulter à leur malheur que de les assimiler à des criminels et d'éviter de prendre des mesures pour les secourir sous prétexte qu'il ne faut rien tenter qui soit de nature à porter atteinte à leur esprit d'initiative.

Le discours du trône fait allusion à la "situation financière enviable de notre pays". J'admets que quelques institutions financières et industrielles peuvent être prospères. Dans le numéro du *New York Times* du 12 juin dernier, j'ai pris note d'un état financier concernant la Standard Oil Company du New-Jersey. Voici:

Vu que l'Impérial a encaissé l'équivalent de 68 cents par actions, l'année dernière, la compagnie du New-Jersey inclut dans son bilan général une somme de $12,784,000 provenant de cette source.

De sorte que notre compagnie pétrolière canadienne a aidé jusqu'à concurrence de 12 millions de dollars la compagnie du New-Jersey à maintenir sa situation chancelante. Les banques et quelques autres institutions prospèrent; mais qu'advient-il des 500,000 chômeurs canadiens? Quelles sont les mesures que suggère le discours du trône pour leur venir en aide?

Le problème du chômage continue de recevoir l'attention soucieuse de mes ministres.

[M. Woodsworth.]

Après trois ans, le problème du chômage "continue de recevoir l'attention soucieuse de mes ministres".

Un MEMBRE: Deux ans.

M. WOODSWORTH: Je prends note de la rectification; après deux ans et trois sessions. Et le discours du trône continue:

On est à élaborer, pour le rétablissement des chômeurs dans diverses parties du pays, des plans qui seront mis en application dès que, de l'avis de mes ministres, les dépenses publiques qui en découlent assureront des avantages appréciables.

Ce qui veut dire simplement: rien. Il s'agit d'un assemblage de phrases qui ne donnent aucune idée du programme que le Gouvernement se propose de suivre et permettent de conclure assez vraisemblablement qu'il a l'intention de ne rien faire du tout. En toute sincérité, je proposerais que le premier ministre et les autres membres du cabinet soient obligés de circuler pendant six mois chaque année parmi le peuple, jusqu'au moment où ils seraient fixés sur la véritable situation et sur ce que pense le public. Ils semblent être tellement isolés de la masse du peuple qu'ils n'ont pas la moindre idée de la réalité.

Le premier ministre dit qu'une province a affirmé être en mesure de voir à ses propres affaires. Me permettra-t-il cette question? Nos amis canadiens français sont-ils satisfaits de la situation dans leur propre province? Il y a quelques semaines, je recevais une couple de brochurettes qui m'intéressent; l'une était un attrayant pliant publié par la Montreal, Light, Heat & Power. Dans la partie consacrée à la situation ouvrière, j'ai relevé la déclaration suivante:

Montréal est tout spécialement favorisé par le fait que les Canadiens français constituent la forte proportion de la main-d'œuvre ordinaire et d'élite. . . Pour maintes raisons, ils ne se laissent pas facilement influencer par le malaise industriel contagieux que l'on constate par tout l'univers aujourd'hui.

Je passe ensuite à l'autre document rédigé à beaucoup de chose près dans le même ordre d'idées. C'est une publication fort bien préparée, publiée par la cité de Montréal et, je le déplore, qui porte la signature de Fernand Rinfret, le député de Saint-Jacques. J'y vois ce qui suit sous le titre: "La situation ouvrière dans les usines":

Avec son fond d'instruction religieuse et de formation sociale, l'ouvrier canadien français est solide. . . Le Canadien français est heureux et accepte son sort avec résignation. . . Les familles nombreuses sont citées comme types...

Les femmes sont industrieuses, habiles aux travaux manuels et expertes dans l'emploi des machines...

Etant le centre canadien le plus développé au point de vue industriel, Montréal constitue le réservoir désigné pour la main-d'œuvre de toute sorte. Montréal, qui est le principal port

d'entrée pour les arrivages d'Europe, retient généralement une importante proportion des travailleurs industriels arrivant au pays.

Par conséquent, la stabilité du corps ouvrier permanent, jointe aux avantages qu'offre normalement une population flottante, fait de Montréal une source idéale de recrutement pour la main-d'œuvre de fabrique.

Si les Canadiens français sont contents d'être des scieurs de bois et des porteurs d'eau, le fort excédent de population de Montréal offre assurément de merveilleux avantages pour l'établissement d'usines américaines. Cette publication poursuit:

Le problème ouvrier de la ville se trouve amoindri, surtout en temps de crise, par l'absence de groupements socialistes ou communistes organisés.

Si l'on eût voulu dire toute la vérité dans cette brochurette on aurait ajouté que celui qui voudrait réclamer serait vivement roué de coups.

M. LAVERGNE: Non, pas à Montréal.

M. WOODSWORTH: Oui, à Montréal. L'honorable député se souviendra que l'année dernière j'ai cité un passage d'un article paru dans le *Witness* de Montréal.

M. LAVERGNE: Mais l'honorable membre ne citait pas des faits.

M. WOODSWORTH: J'empruntais ma citation à un journal que j'ai trouvé tout à fait digne de foi. Le discours du trône poursuit:

...les abondantes moissons de cette année laissent prévoir une grande amélioration...

Je ne crois pas que ces paroles soient vraies dans le cas de l'Ouest. Je conviens qu'il y a un peu plus d'argent en circulation, que certains avantages ont découlé des taux de transport de marchandises et ainsi de suite, que l'on débourse une certaine quantité d'argent pour l'achat de marchandises entre l'est et l'ouest, ce dont bénéficient à ce point les gens de l'est, mais le cultivateur de l'Ouest ne s'intéresse pas tant à l'abondance de la récolte qu'à la question des marchés, des prix et des dettes. Sans un marché plus vaste, sans augmentation de prix et sans décroissement des dettes, le cultivateur de l'Ouest se trouve dans une situation tout à fait désespérée, et le succès de tout l'Ouest dépend de celui des cultivateurs.

J'aimerais à vous faire part d'un incident que me racontait l'année dernière un monsieur qui, au préalable, en avait contrôlé l'authenticité. Une femme se rendit en ville pour acheter des graines de jardinage. Je ne saurais dire si, oui ou non, on lui avait conseillé, pour mettre fin à ses difficultés, de faire de la culture mixte. Elle avait apporté quatre douzaines d'œufs. Elle ne put obtenir de ses œufs qui cinq cents la douzaine, soit en tout vingt cents. Elle acheta deux paquets de pois de jardin qu'elle paya dix cents chacun, et comptant les pois à son retour chez elle, elle n'en trouva que trente-trois. Cet incident est pour ainsi dire un résumé de la situation qui existe par tout l'ouest relativement à la plupart des denrées et nous fait voir ce que doivent envisager même ceux qui font de la culture mixte. Sans discuter l'affaire, je dis qu'il faut, soit une annulation progressive de dettes, un abaissement du taux de l'intérêt, de l'inflation dans une certaine mesure, ou si vous préférez, le retour à l'inflation. C'est le seul moyen par lequel l'Ouest puisse subsister, et je vous avertis qui si l'Ouest disparaît tout à fait du domaine des affaires, l'est du Canada en sera vivement atteint. Même pour des raisons d'intérêt personnel, on ne saurait ignorer l'Ouest.

Le premier ministre a appuyé sur le fait que son gouvernement est en faveur d'une saine politique monétaire et il ridiculise toute les réformes monétaires qu'il qualifie de remèdes de charlatans. La formule lui plaisait au point qu'il l'a répétée à quatre ou cinq reprises.

Mlle MACPHAIL: Une friandise, quoi!

M. WOODSWORTH: Oui, une friandise à savourer.

Si le premier ministre avait été à son siège, je lui aurais signalé un article paru dans un récent numéro du *Time and Tide*. Cet article est de sir Arthur Salter que le premier ministre disait, le printemps dernier, être une des premières autorités de l'univers à l'heure actuelle. Sir Arthur dit:

Je crois qu'une politique concertée de réinflation jusqu'à un point déterminé serait d'un immense avantage à tout l'univers.

J'ai lu le discours du trône fort attentivement, mais je n'y vois aucune trace d'un programme général destiné à faire face au changement survenu dans la situation mondiale. Dans d'autres parties de l'univers, on se rend plus vite compte de la nécessité de changements plus fondamentaux et à ce propos j'aimerais à faire une citation d'une provenance un peu inattendue. Lors d'une récente conférence sur l'enseignement commercial, le prince de Galles disait:

Nous avons tous appris, par la plus sûre et la plus dure des leçons,—l'adversité,—à quel point la prospérité de toutes les nations du globe dépend de la prospérité de chacune et de toutes ces nations. A cette époque de transport rapide, et de solidarité commerciale et financière, il est plus que jamais vrai que les nations ne peuvent subsister isolément.

Et encore:

La dépression universelle et le désarroi économique dont nous avons tous tellement souffert ont été, en bonne partie, dus au mauvais système qu'on a adopté pour la distribution et la con-

sommation de la production mondiale. Le rendement possible des moyens de production existants dépasse de beaucoup ce qu'il a jamais été auparavant. Si toute la main-d'œuvre en disponibilité était employée pendant un nombre raisonnable d'heures par semaine, le monde pourrait disposer d'une quantité de denrées et de services suffisante pour assurer la subsistance de toute la population à un niveau supérieur, avec un confort et une aisance auxquels le réformateur n'a jamais songé à ses plus grands moments d'enthousiasme.

La tâche urgente qui s'impose à l'univers consiste à effectuer le remaniement indispensable pour établir le rapport voulu entre la consommation et la production, ce qui n'est pas une tâche bien facile, mais tout à fait dans le domaine de la possibilité.

M. LaVERGNE: Pourquoi cette citation du prince de Galles est-elle de provenance inattendue?

M. WOODSWORTH: On aurait pu supposer que le prince de Galles était de ceux que les influences de la vie moderne n'atteignent pas, mais je prétends qu'il manifeste, sur ce qui se passe dans le monde, un intérêt beaucoup plus vif que n'en dénote, diront-nous, le discours du trône prononcé ici à Ottawa.

Je tiens à féliciter le premier ministre d'avoir modifié son attitude à l'endroit de la Russie. Il a été plutôt porté à se glorifier d'avoir une politique stable, une politique immuable. Dans le discours du trône de l'année dernière, se trouvait le paragraphe suivant:

> En conformité des principes bien arrêtés de mon gouvernement de combattre tout mouvement de nature à nuire au bien-être social ou économique de ce pays, un décret du conseil a été rendu prohibant l'importation au Canada de certains produits originaires de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

Lorsqu'il s'est agi de faire de la publicité au sujet de ce décret du conseil, la Chambre se le rappellera, le ministre du Revenu national (M. Ryckman) fit la déclaration suivante:

> Le Gouvernement a la conviction qu'il y a du travail forcé dans l'abatage et le transport du bois et dans l'extraction de la houille, que l'on exploite les prisonniers politiques, que le niveau de la vie est inférieur à celui dont on se fait une conception au Canada et que, pour parler de façon générale, toute la main-d'œuvre est sous la dépendance du gouvernement communiste qui réglemente les conditions de travail et cherche à imposer sa volonté à l'ensemble de l'univers. Nous voyons là le communisme, sa doctrine et ses fruits, choses auxquelles, comme nation, nous nous opposons et que nous devons refuser d'appuyer par des échanges commerciaux.

Je suis enclin à penser que le discours de l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) a produit un certain effet, car l'on a rapporté ou modifié ce décret du conseil pour les pelleteries. Je ne vois pas très bien comment les pelleteries pourraient échapper à la critique du ministre du Revenu national, mais j'imagine que l'on avait une excellente raison d'agir ainsi. Un peu plus tard, le Canada fit une importante expédition de farine à destination de la Sibérie. Je n'en ai pas la preuve, mais l'idée générale est que cette farine a servi à accroître les stocks accumulés par les Soviets en prévision de difficultés avec le Japon. Cette farine a été payée ou en or ou en marchandises, et je ne m'explique pas que le gouvernement canadien tolère l'entrée au pays d'or russe souillé après avoir dit à quel point il était répréhensible d'introduire de la marchandise russe dans ce pays-ci. Je ne sais pas de quelle façon on a payé cette farine?

M. ARTHURS: Le prix en a été versé à une maison anglaise.

M. WOODSWORTH: Alors, tout va bien, du moment qu'on passe par un intermédiaire.

M. ARTHURS: Lequel est le vendeur.

M. WOODSWORTH: Je suis bien aise d'avoir un exemple de la vieille formule chinoise "sauver la façade". Puis, c'est cette dernière filiale de l'Aluminum Company of Canada, l'Aluminum Corporation of America, une firme du groupe Mellon, qui échange son produit contre du pétrole. Nous avons donc du pétrole. Je m'étais laissé dire que le sénateur Webster avait fait interdire la première consignation, et son insuccès la deuxième fois m'intrigue quelque peu. J'ignore pourquoi il n'a pas réussi dans ce dernier cas, mais j'espère que le Gouvernement nous dira avant la fin de la session pourquoi il a changé d'avis. Mon ami de Bow-River (M. Garland) prétend que c'est peut-être parce que le pétrole arrive par l'intermédiaire des Anglais. Je ne le crois pas; je crois plutôt qu'il vient concurrencer le pétrole de Trinidad. Quoi qu'il en soit, il peut arriver que le Gouvernement se convertisse entièrement, car je remarque que le représentant des Soviets est invité à la conférence économique mondiale, et c'est là que le premier ministre doit se renseigner préalablement au redressement de notre système bancaire. J'espère que, avant longtemps, nous apprendrons quelque chose du régime bancaire soviétique, afin de pouvoir procéder à la revision de notre loi des banques.

Le discours du trône nous dit qu'il faut proroger d'un an la loi des banques. Si l'argument du premier ministre vaut dans ce cas-ci, la conférence économique impériale n'aurait pas dû avoir lieu avant la conférence économique mondiale. Pourquoi régler les tarifs douaniers avant que la conférence économique

mondiale n'élucide probablement cette question? Le premier ministre aime beaucoup se renseigner à toutes les sources. S'il accordait quelque attention aux rapports de la Société des nations, il apprendrait qu'on y qualifie de tout à fait ruineux les tarifs élevés. L'an dernier et antérieurement on nous a répondu, quand nous demandions la modification de la loi des banques, d'attendre la revision décennale, et maintenant que la date réglementaire arrive on nous renvoie à une autre année. Si le premier ministre tient tant à se renseigner, me permet-il de lui suggérer la constitution d'un comité de cette Chambre qui étudiera le problème sous toutes ses faces du point de vue canadien, avant la réunion de la conférence économique mondiale. Ce serait tout à fait raisonnable. Si le premier ministre est sincère dans son désir de profiter le plus possible de la conférence économique, nous pourrions au moins, par l'intermédiaire d'un comité de cette Chambre examiner ce que nous croyons utile de faire.

Au moyen âge, le long du Rhin que j'ai visité il y a quelques années, s'élevaient plusieurs châteaux habités par des barons voleurs qui rançonnaient les marchands voyageurs en leur imposant de lourds péages. Ces barons étaient bien respectés en leur temps et ils jugeaient sans doute que le commerce ne pouvait marcher sans eux. Je suis convaincu qu'ils avaient persuadé le commun du peuple que le cours du Rhin au pied de leurs châteaux était chose providentielle. Ils jouirent de leurs forteresses durant de longues années. J'ose penser que la postérité mettra nos financiers modernes du vingtième siècle en parallèle avec les barons voleurs du moyen âge.

On propose de proroger la loi des banques pour un an, ce qui veut dire que ces institutions pourront exploiter le pays durant une année de plus. Nous leur continuerons pour un an le privilège dont elles jouissent, et dont elles ont abusé dans bien des cas, et cela contrairement aux dispositions de la loi. J'espère que les honorables députés se souviendront de ce cas, lorsque le premier ministre invoquera les prescriptions législatives.

Le temps m'a manqué pour examiner les accords commerciaux et je crois qu'en traiter sans les textes serait parler quelque peu sans savoir. Toutefois, comme plusieurs honorables membres ont vanté les résultats de la conférence, j'aimerais verser aux Débats l'intéressant résumé que j'extrais aussi de l'*Economist*, publication d'Angleterre, édition du 27 août, page 379. C'est intitulé: "The harvest of Ottawa". Je cite:

Si incomplet qu'il soit, le résumé des accords indique suffisamment la tendance de la politique convenue pour permettre de conclure que du point de vue particulier des intérêts britanniques comme du bien universel, on y perd beaucoup plus qu'on n'y gagne.

Et encore:

Telle qu'elle nous apparaît la conférence a totalement manqué son seul objectif qui en valût la peine, l'expansion, et non pas seulement le déplacement, du commerce.

Et plus loin:

Le principe reconnu des tarifs compensateurs (avec réserves pour "l'industrie au berceau") constitue par lui-même la dénégation du seul principe bien fondé de l'échange spécialisé des marchandises dans le monde.

Et encore:

Ainsi, le droit sur le blé, à moins que le Canada n'établisse un syndicat de vente absolument inflexible (et la préférence n'est accordée que sur les ventes au "prix mondial"), nuira probablement au consommateur anglais tout autant qu'il sera avantageux pour le producteur canadien.

Puis ce passage:

La faillite à Ottawa se trouve dans l'absence totale d'une justification de cette vérité que le progrès économique ne peut être obtenu que par l'abaissement général des valeurs tarifaires.

Et cet autre:

Dépouillés de tout verbiage équivoque, le droit de la Grande-Bretagne à un tarif de protection "raisonnable", l'entente sur l'opportunité d'interdire les importations méconnaissant, "par un acte de l'Etat", les tarifs de préférence que l'on se propose d'établir,—autant de sujets susceptibles de donner lieu à des controverses acrimonieuses,—les accords d'Ottawa sont au fond de peu de portée et sans utilité.

Si j'avais à ma disposition le temps que l'on accorde au premier ministre et au chef officiel de l'opposition, j'aimerais à exposer ici quelques-unes des convictions qui, aux yeux des membres de notre groupe, s'affermissent davantage de jour en jour. Je suis heureux de constater que non seulement dans l'Ouest, mais par tout le Canada, le nombre va sans cesse grandissant des personnes mécontentes des programmes des deux vieux partis politiques. Je ne blâme pas tel ou tel membre des vieux partis particulièrement, bien que je trouve difficile d'expliquer que des députés de l'Ouest puissent appuyer un programme qui entraîne l'Ouest à la ruine.

M. YOUNG: Très bien!

M. WOODSWORTH: Je voudrais dire, cependant, que les deux vieux partis s'en tiennent encore à des programmes surannés, peut-être utiles il y a quelques années passées, mais totalement insuffisants et désuets dans les conditions actuelles.

M. GOTT: Vous êtes le seul homme prévoyant au Canada.

M. WOODSWORTH: Quelqu'un vient de dire que je suis le seul homme prévoyant

dans le pays; mais je ne crois pas qu'une observation aussi futile produise un grand effet.

M. GOTT: C'est ce qu'on nous sert depuis quarante minutes.

M. WOODSWORTH: Aujourd'hui, et plusieurs fois déjà auparavant, j'ai saisi l'occasion de citer abondamment des économistes dont plusieurs ont été cités par le premier ministre lui-même. C'est que je ne voulais laisser à personne l'impression que j'exposais ici seulement mes propres conclusions. Mais il existe des gens, comme les honorables membres qui m'interrompent dans le moment, qui ne se donnent jamais la peine de lire ce que pensent les autres, et je ne suis pas bien certain qu'ils se donnent la peine de penser pour eux-mêmes.

M. J. L. BROWN (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si j'aurais pris la parole aujourd'hui si je n'avais cru de mon devoir, à titre de représentant de la province du Manitoba, de m'opposer fortement à certains articles du programme du Gouvernement et d'appeler l'attention de la Chambre sur un des actes les plus répréhensibles dont se soit rendu coupable le ministère actuel. Peu de temps avant la prorogation du Parlement, à la fin de la dernière session, un des départements administratifs a donné un ordre qui semble démontrer que le Parlement ne constitue plus l'autorité suprême au Canada, et que notre système gouvernemental, au lieu d'être démocratique comme nous le désirons ardemment, n'est en réalité qu'une combinaison de la dictature et de la bureaucratie. Je parle ici d'un règlement établi par le ministère du Revenu national concernant les droits sur les pièces detachées pour instruments aratoires.

Avant d'aborder cette question, on me permettra sans doute de dire un mot de quelques-uns des sujets énoncés dans le discours du trône et de quelques affirmations faites au cours de ce débat. Comme les honorables collègues qui ont pris la parole avant moi, je tiens à féliciter les deux jeunes députés qui ont proposé l'Adresse. Ils se sont acquittés de leur tâche avec beaucoup d'habileté et ont, je pense, prouvé qu'ils étaient dignes de la confiance mise en eux par le premier ministre. Après ces compliments, toutefois, que l'on me permette d'ajouter qu'il est regrettable de constater que ces jeunes gens, au début de leurs carrières, appuient des programmes politiques si désastreux,—l'expérience l'a prouvé,—non seulement pour le Canada, mais pour le monde entier. A ce point de vue, cependant, ils ne font que marcher dans les pas du premier ministre et de ses collègues.

C'est bien en vain, ce semble, que le chef de l'opposition a prié le premier ministre et ses collègues de suivre le conseil de Rudyard Kipling qui nous dit de profiter des erreurs du passé. Rien n'indique encore que nos honorables vis-à-vis soient mécontents des résultats des mesures défendues alors qu'ils dirigeaient les affaires de notre pays. Si le premier ministre et ses amis n'ont pas appris que les résultats de cette politique ont été désastreux, je puis lui assurer que le peuple canadien l'a appris. Il n'a pas besoin de nier l'importance du résultat de l'élection de Huron-Sud; il est évident qu'on doit voir là les signes fatidiques tracés sur le mur.

Une VOIX: Et l'élection de Trois-Rivières?

M. BROWN: Que le premier ministre demande à ses amis du Manitoba ce qu'ils pensent des élections tenues dans cette province le 16 juin dernier. Si ces gens veulent lui parler sincèrement, il saura à quoi s'en tenir. Le très honorable premier ministre aime beaucoup à dire que nombre de gens vont le trouver dans l'intimité pour lui conférer qu'ils approuvent sa politique. Il ferait mieux de nous fournir quelques détails; nous aimerions savoir quels sont ces hommes et quelles positions ils occupent dans la vie publique au Canada. Je crois pouvoir dire que, si nous pouvions avoir un compte exact des bénédictions et des malédictions adressées au Gouvernement, celles-ci excéderaient celles-là dans la proportion d'au moins dix contre un. Oublions pour l'instant la signification du résultat des élections. Je désire signaler au Gouvernement la création récente d'une organisation appelée l'Association des importateurs, qui essaie de continuer l'œuvre du Conseil de l'agriculture et de la Ligue des consommateurs, organisations si calomniées. L'Association des importateurs diffère de ces dernières en ce qu'elle est composée d'hommes d'affaires qui voient leurs intérêts gravement compromis par la politique du Gouvernement actuel. D'un autre côté, le Conseil de l'agriculture et la Ligue des consommateurs se composaient de gens qui n'avaient personnellement aucun avantage à gagner, mais qui dépensaient leurs efforts et leur argent en vue de l'intérêt public. Le but de l'Association des importateurs semble être de protéger ses membres contre les nouveaux agissements malheureux du département du Revenu national.

Je n'entends pas discuter longuement les questions traitées dans le discours du trône, mais je veux profiter de l'occasion pour faire quelques remarques sommaires sur la conférence et sur les accords qui en sont résultés. Pour juger si la conférence a eu des résultats heureux ou malheureux, il faut se demander d'abord si elle a eu pour effet de promouvoir l'unité et l'harmonie au sein de l'empire et de

faciliter le commerce interimpérial, et ensuite si elle a eu pour effet de promouvoir l'harmonie et de faciliter le commerce entre les diverses nations du globe. Si la conférence n'a pas rempli ces deux conditions, il nous faut conclure qu'elle n'a pas eu le succès qu'on devait en attendre. En effet, monsieur l'Orateur, le premier devoir des hommes d'Etat est aujourd'hui d'établir des relations plus étroites et plus harmonieuses entre les diverses nations de l'univers, et le principal obstacle à cela est la restriction imposée au commerce par diverses nations. Il est malheureux que le Canada soit l'un des pays qui errent de ce côté. Il est peut-être prématuré d'exprimer aujourd'hui une opinion définitive sur les résultats de la conférence et sur l'effet des accords qui en sont résultés, mais je me permets d'exprimer des doutes sérieux sur ces résultats. Le premier ministre ne réussit guère à nous convaincre que les travaux de la conférence ont eu lieu au sein de réunions vraiment amicales. Quand deux hommes se rencontrent, que l'un tient au point de vue exclusif du Canada et que l'autre en tient exclusivement pour la Grande-Bretagne, quand tous deux cherchent, non pas à faire ou à donner ce qu'ils peuvent pour l'empire, mais à obtenir tout ce qu'ils peuvent pour leurs intérêts nationaux, quand l'un exige que l'autre cesse ses relations commerciales avec un pays étranger, on ne saurait guère s'attendre à voir régner l'harmonie et la bienveillance. Etant donné que certains membres du cabinet britannique ont jugé à propos de démissionner parce qu'ils croyaient que leurs délégués se sont laissés influencer d'une manière indue par les représentants des dominions et ont ainsi sacrifié leur liberté d'action relativement à leur propre politique financière, et parce qu'ils étaient convaincus que les accords qui ont été conclus ne sauraient promouvoir la bienveillance et l'harmonie parmi les nations, il n'est pas facile de croire que la conférence impériale aura pour effet de faire régner l'harmonie. Il est certes possible que le premier ministre puisse voir de l'harmonie là où il n'y en a pas. Il lui répugnait de reconnaître que le résultat de la conférence de 1930 a été de provoquer de l'aigreur, au lieu de l'harmonie. Même quand le très honorable M. Thomas a traité sa politique de "humbug", le premier ministre n'a pu voir là la manifestation d'un sentiment qui ne ressemblait guère à de la bienveillance. J'ai noté avec intérêt la dépêche disant que le premier ministre a câblé au très honorable M. Thomas ses remerciements pour l'aide donnée à la conférence. Le premier ministre m'apparait parfois complètement dénué du sens de l'humour. L'impression que m'a causée la lecture de cette dépêche, c'est que le premier ministre a simplement voulu donner un avis public de sa réconciliation avec M. Thomas.

J'ai toujours fort douté de la possibilité de constituer un empire uni fondé sur des accords douaniers. J'ai toujours eu plus confiance en ce qui a fait l'objet d'une allusion quelque peu dérisoire de lord Hailsham, il y a une couple d'années, quand il a dit que rien ne reliait l'empire, sauf la mousse du sentiment. Je tiens à affirmer que cette soi-disant mousse de sentiment constitue un lien d'union infiniment plus fort que n'importe quelle convention douanière, et si elle s'en va, il ne reste plus rien. Pas le moindre indice ne décèle qu'on ait fait quelque chose à la conférence pour renforcer les sentiments qui nous unissent à la mère patrie et qui unissent les différents dominions entre eux.

Je me dis souvent qu'on a débité force sottises, avant et après la conférence, sur le danger d'une dissolution de l'empire. Voici le titre d'une dépêche de la Presse canadienne publiée par le *Free Press* de Winnipeg:

L'unité de l'empire a été resserrée à Ottawa, dit M. Chamberlain. Tout danger d'une dissolution de l'empire est écarté.

Neville Chamberlain, est-il le fils ou le petit-fils de Joseph Chamberlain?

Un MEMBRE: Le fils.

M. BROWN: Eh bien, il est certes fidèle aux traditions de sa famille. J'étais en Angleterre en 1903 quand Joseph Chamberlain a exposé son programme de préférence impériale; à l'entendre, l'empire s'en irait en lambeaux sans tarif de préférence britannique. Je trouvais alors injurieuse, et j'ai toujours trouvée injurieuse depuis, l'affirmation que notre loyalisme envers l'empire dépend d'un supplément de 2 ou 3 cents par boisseau pour notre blé. Pas du tout, ce n'est pas là le lien impérial. Le lien impérial, c'est le sentiment commun, la commune tradition, la croyance que l'empire britannique est la plus grande force que le monde ait connue susceptible d'amener une ère meilleure, et d'améliorer la situation mondiale. Ce sont là les choses qui nous unissent. Je voudrais que cette pensée se répandît de cette enceinte dans toute la Grande-Bretagne et tous les dominions: pour ce qui est du Canada, du moins, jamais il n'y a eu le moindre danger que nous nous séparions de l'empire, parce que deux politiciens tories ne pouvaient tomber d'accord sur des questions de tarif.

Le premier ministre s'est appliqué à blâmer le chef de l'opposition, parce que celui-ci a révoqué en doute l'exactitude du passage du discours du trône sur l'amélioration de la situa-

tion. L'honorable représentant de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) a très bien remis les choses au point, mais permettez-moi de dire que, lorsque le premier ministre s'est efforcé de se disculper en alléguant l'obligation "de relever le moral du pays", il s'est révélé tout à fait incapable de voir ces choses au point de vue des gens du commun. Il peut les voir au point de vue de l'homme d'affaires, du grand financier, de l'homme ayant des capitaux à placer, mais il est incapable de les sentir comme l'homme arrivé à bout de courage et de forces. Cela ne raffermit pas le moral de nos cultivateurs dans l'Ouest ou des citadins affamés, de leur dire que les choses s'améliorent.

Si le premier ministre comprenait l'état d'esprit des gens du peuple, il se rendrait compte que ces affirmations ne servent qu'à irriter des hommes en butte à l'adversité. Ils s'irritent d'entendre dire que la situation s'améliore, que tout ira bien avant longtemps. Le premier ministre ne devrait pas traiter les Canadiens comme des enfants. Il ne sert à rien de tenir des propos en l'air. Tout le monde sait qu'il n'y a pas le moindre sujet d'annoncer une reprise ou une amélioration. Il sied de discuter les choses telles qu'elles sont. Je signale au premier ministre et à ses amis un article paru dans la dernière livraison de *Harper's Magazine* et intitulé: "Parlons de choses désagréables." L'article vise ceux qui continuent à préconiser les vieilles politiques aux Etats-Unis, qui affirment toujours que tout va bien et qu'une reprise des affaires approche. Il est pitoyable de voir un homme comme le président Hoover prononcer un discours comme il en a prononcé un, l'autre jour, dans l'Iowa, et représenter l'établissement de droits de douane élevés comme une penacée. Il est pitoyable aussi que, même au Canada, des gens affirment que tout marche sur des roulettes, se refusant à voir les choses telles qu'elles sont. Nous ne voulons pas de cette attitude puérile; nous voulons être traités comme des hommes raisonnables. Nous ferons face à la situation courageusement et avec plus d'efficacité en voyant les choses telles qu'elles sont, au lieu de nous leurrer de l'idée qu'elles s'améliorent et sont en meilleure voie qu'elles ne sont.

Il n'y aura pas d'amélioration, monsieur l'Orateur, surtout dans l'Ouest canadien, tant que les cultivateurs ne pourront obtenir pour leurs produits des prix se rapprochant au moins du coût de la production, c'est une vérité dont il faut bien se persuader. L'autre jour, notre conseiller municipal disait que, cette année, l'on ne percevrait probablement pas plus de 10 p. 100 des taxes. L'an dernier on a réussi à en percevoir environ 30 p. 100 et l'année antérieure, environ 75 p. 100. A quoi sert d'aller raconter à ces gens que la situation s'améliore? L'autre jour, notre médecin me disait: "L'an dernier, les gens avaient besoin de vêtements, mais ils ont pu s'arranger tant bien que mal; cette année, il leur en faut absolument". Vous pouvez porter vos vieux vêtements un an de plus, mais il est bien difficile de prolonger leur existence de deux ans. Telle est la situation, autant le reconnaître. Elle commencera à s'améliorer quand nous nous rendrons réellement compte de l'état des choses.

Je vais m'arrêter à la discussion d'un point en particulier, monsieur l'Orateur; je veux parler de la décision du ministère du Revenu national qui établit une distinction entre deux classes d'hommes d'affaires relativement aux pièces de rechange des machines agricoles. Je devrais peut-être faire l'historique de la question. A la session spéciale, il y a deux ans, le Gouvernement, avec la sanction du Parlement, a relevé les droits d'importation sur les machines agricoles, qui étaient de 6, 7½, 10 ou 12 p. 100, au taux fixe de 25 p. 100 et en même temps on proposait d'élever au même taux le droit sur les pièces de rechange de ces machines. On s'adressa au premier ministre, qui détenait alors le portefeuille des Finances et on lui représenta qu'il serait désirable de remettre à plus tard le relèvement des droits sur les pièces de rechange et finalement on décida de conserver l'ancien droit jusqu'au 1*er* juillet 1931. Ce délai fut ensuite prolongé jusqu'au 31 mars 1932. A l'approche de cette date, certains députés de l'Ouest, de ce côté-ci de la Chambre et de l'autre côté également, reçurent des lettres de maisons d'importation qui voulaient savoir ce que le Gouvernement allait faire. L'honorable député de Battleford-Sud (M. Vallance) posa une question à ce sujet au premier ministre, mais la réponse qu'on lui donna n'était pas des plus courtoise. Le 1*er* avril, l'honorable député revint à la charge dans les termes suivants:

> Il y a environ deux semaines, j'ai posé une question au premier ministre et je désire aujourd'hui, premier avril, poser la même question au ministre des Finances (M. Rhodes). L'an dernier, quand le premier ministre, agissant comme ministre des Finances, a présenté son budget, il a proposé certains droits sur les pièces servant à réparer les machines aratoires. A la suite de certaines observations de l'opposition, il a décidé que ces droits ne seraient en vigueur qu'après le 31 mars. Nous sommes maintenant au premier avril et j'aimerais à demander au ministre des Finances si ces articles proposés sont maintenant en vigueur, ou si le Gouvernement pourvoit à la chose par décret du conseil.

Le ministre des Finances (M. Rhodes) répondit dans les termes suivants:

En attendant le dépôt du budget, je suis heureux d'informer mon honorable ami que nous pourvoyons à la chose par décret du conseil.

Le 6 avril, on déposait le budget et le ministre des Finances faisait la remarque suivante:

Sauf une exception, on ne propose aucune modification au tarif. Cette exception a trait aux pièces de rechange des machines agricoles pour lesquelles le droit spécial accordé jusqu'au 31 mars 1932, est prolongé jusqu'au 31 mars 1933.

Nous acceptâmes cette assurance du ministre des Finances; nous n'étions pas entièrement satisfaits, car nous aurions désiré que l'application de ce droit fût prolongée indéfiniment, mais enfin nous pensions que c'était une franche concession du ministre. Qu'arriva-t-il? Vers le 25 mai, alors que la Chambre était encore en session, le ministère adopta un règlement établissant une distinction entre certaines classes de marchands et limitant l'application du droit spécial aux pièces de rechange importées par les fabricants des machines auxquelles ces pièces étaient destinées.

Personnellement, je n'eus pas l'occasion d'être renseigné sur ce point avant mon départ d'Ottawa. On me signala le nouveau règlement dans un mémoire que les marchands de Winnipeg m'adressèrent pour protester contre cette distinction et me demander de télégraphier au premier ministre à ce sujet. Je ne télégraphiai pas, mais j'écrivis une lettre au ministre du Revenu national (M. Ryckman) et je reçus une réponse me disant que la question allait être soumise au Gouvernement. L'affaire en resta là, car peu avant mon départ de Winnipeg, l'on m'a dit que le règlement était encore en vigueur.

Qu'il me soit permis d'expliquer l'état de choses existant dans l'Ouest et sans doute aussi dans l'Est jusqu'à un certain point, bien qu'il soit plus grave dans l'Ouest.

Aux Etats-Unis, il se trouve un certain nombre d'entreprises indépendantes se spécialisant dans la fabrication d'à peu près toutes les pièces de rechange des instruments aratoires. La plus importante de ces pièces est sans doute le soc de charrue. Depuis la création de ces entreprises, nous avons pu acheter les socs pour $4.50 à $6 la paire, tandis qu'autrefois nous pouvions les obtenir des grandes compagnies à moins de $8 à $10 la paire. Pendant un certain temps, même, nous les payions jusqu'à $12. Moi-même, en tout cas, j'en ai acheté à $10 la paire. On pourra peut-être prétendre que les socs moins chers sont moins bons, mais on peut laisser au cultivateur le soin d'en juger. Je me suis servi des deux genres de socs, ceux qu'on appelle le soc au cœur en fer doux et le soc en acier au creuset, fabriqué par les manufacturiers de pièces de rechange, et l'opinion générale est qu'il n'y a aucune différence du moment qu'on met ces socs au feu pour les aiguiser. De toutes façons les socs les moins chers nous donnent satisfaction.

De quoi nous plaignons-nous? Nous nous plaignons de ce que le ministère du Revenu national a violé la parole donnée clairement dans la Chambre par le ministre des Finances. Je me demande ce que ce dernier en pense. Va-t-il permettre qu'on puisse dire qu'il a pris envers la Chambre un engagement qu'il n'est pas en mesure de tenir? Le ministre du Revenu national l'a mis dans cette posture et il doit en accepter la responsabilité. Au moins, le ministère du Revenu national l'a fait par ses fonctionnaires. Voilà une violation flagrante des principes qui doivent régir l'administration. N'ai-je pas raison de me demander si le Parlement est l'autorité suprême en notre pays, et si nous ne nous trouvons pas sous un régime de dictature et de bureaucratie? Je ne crois pas pouvoir m'exprimer avec trop de force sur le sujet. On nous répond qu'on a agi de la sorte parce que les fabricants de ces pièces de rechange sont des "pirates". S'ils violent des brevets d'invention ou autre chose, les tribunaux peuvent s'en occuper. Mais, à ce sujet, qu'on me permette de lire un article éditorial du *Winnipeg Tribune*, journal qui, bien qu'il critique souvent la politique conservatrice, aussi bien dans le domaine fédéral que dans le domaine provincial, appuie cependant en général le parti au pouvoir ici. Voici cet article:

La réponse du ministère du Revenu national disant que son ordonnance n° 536 a pour objet "de protéger les fabricants d'instruments aratoires contre la concurrence des fabricants "pirates" de pièces de rechange" est loin de nous rassurer.

Le ministère du Revenu national est-il chargé de s'occuper de la "piraterie"? Si la chose est illégale, c'est le ministère de la Justice et les tribunaux qui devraient s'en occuper.

L'expression "pièces fabriquées par les pirates" a été inventée par une catégorie de fabricants pour désigner les produits d'une autre catégorie. C'est un terme de commerce non reconnu par la loi et qui, comme la plupart des expressions diffamatoires d'application générale, ne correspond guère à la réalité.

Les fonctionnaires de l'Etat outrepassent leurs pouvoirs quand ils se mettent à faire des distinctions entre les diverses marques d'un même article. Le commissaire des douanes est un percepteur d'impôts et non un Galahad de cabinet.

On a évidemment amené le ministère, par des prétextes inadmissibles, à rendre une ordonnance injuste et déloyale. L'un des aspects les plus intéressants de l'incident est la leçon qu'on en peut tirer. Les fonctionnaires incorruptibles semblent accessibles à un emploi adroit de l'indignation morale. Si on le représente sous les couleurs voulues au moment opportun, le revendeur indépendant devient un "pirate" et le ministère du Revenu national se transforme en une police des mœurs.

Quelqu'un d'autorisé, à Ottawa, devrait briser le court-circuit avant qu'il mette le feu à la Chambre. On ne peut remplacer l'impartialité par les préjugés sentimentaux dans l'exécution des lois.

Quel a été l'effet de l'ordonnance? Voici un tableau statistique du *Winnipeg Free Press*:

Coût de la pose de toiles de lieuses depuis le 25 mai, le change à 15 p. 100

Avant le 25 mai 1932

Prix facturé	$100 00
Change à 15 p. 100	15 00
Droit de 6 p. 100 sur $115	6 90
Taxe d'accise de 3 p. 100 sur $121.90	3 66
Exonération de la taxe de vente	....
	$125 56

Après le 25 mai 1932

Prix facturé	$100 00
Change à 15 p. 100	15 00
Droit de 25 p. 100 sur $115	28 75
Taxe d'accise de 3 p. 100 sur $143.75	4 31
Exonération de taxe de vente	....
	$148 06

Douane et accise avant le 25 mai 1932.	$10 56
Douane et accise après le 25 mai 1932.	33 06

Coût de la livraison des socs de charrue depuis le 25 mai 1932, le taux du change étant à 15 p. 100.

Avant le 25 mai 1932

Prix facturé	$100 00
Change, 15 p. 100	15 00
Droit de douane, 10 p. 100 sur $115	11 50
Droit d'accise, 3 p. 100 sur $126.50	3 80
Taxe de vente, exempté	....
	$130 30

Après le 25 mai 1932

Prix facturé	$100 00
Change, 15 p. 100	15 00
Droit de douane, 25 p. 100 sur $115	28 75
Droit d'accise, 3 p. 100 sur $143.75	4 31
Taxe de vente, exempté	....
	$148 06

Droits de douane et d'accise avant le 25 mai 1932	$13 30
Droits de douane et d'accise depuis le 25 mai 1932	33 06

Les taux qui figurent à la première colonne sont ceux qui payent encore les importateurs favorisés; leurs concurrents doivent payer les droit inscrits dans la seconde colonne.

On notera que par suite de la tendance qu'ont les droits prélevés à s'accumuler les toiles pour lieuses souffrent d'une augmentation de 19 à 23.50 p. 100, et les socs à charrue de 15 à près de 20 p. 100.

Qui est frappé par cette politique? Tout d'abord les fabricants indépendants d'instruments aratoires. J'affirme à la Chambre que ce commerce est très important; que son volume d'affaires se chiffre à environ un million de dollars par année. Le président d'une de ces compagnies m'a dit que sa maison faisait pour $200,000 d'affaires par année; elle compte 1,500 sous-agents distribués par tout le pays, et 60 p. 100 des affaires des sous-agents concernent les réparations. Naturellement, ces gens sont les premiers à souffrir: on a empiété sur leur commerce, on a commis des injustices à leur égard et ils se plaignent avec raison. Mais tout le monde sait que c'est surtout l'acheteur qui est atteint. Tout se résume à une augmentation du prix des produits que nous achetons. Avant de partir, je me suis renseigné chez moi: le prix des socs à charrue a déjà monté; et le vendeur affirme que c'est à cause des droits de douane. Autrement dit, le cultivateur doit payer la différence des prix. Dans ma lettre au ministre du Revenu national je l'ai prié de songer à la situation actuelle des agriculteurs. Pourquoi ce ministère veut-il obérer davantage le cultivateur? Pourquoi lui faire payer plus cher ces instruments? Mais il n'y a pas seulement l'augmentation des prix; il ne faut pas oublier la commodité du service. Nombre d'instruments ne sont plus vendus par les agents de l'Ouest; et par l'entremise de ces compagnies nous pouvons faire faire des réparations qui autrement seraient impossibles. Voilà quelle est notre situation. Je crois que j'ai raison de me plaindre de ce nouveau fardeau que le département nous impose.

Je suis persuadé que les honorables représentants d'en face qui viennent de l'Ouest, comprennent comme moi l'injustice perpétrée; ils savent qu'eux aussi en souffriront. Aux élections de 1926, il a été dit qu'Arthur Meighen n'avait pas donné à ses adhérents de l'Ouest le moindre appui. Le premier ministre actuel est comme une meule attachée au cou de ses partisans, et cela tant qu'il reste au pouvoir; et ils le savent.

Il serait intéressant de savoir quels sont au juste ceux qui bénéficient de ce régime. Ce sont les fabricants d'instruments aratoires. Je prie le ministre du Revenu national de dire à la Chambre à la demande de qui on a fait cela. Je compte bien qu'il ne le fera pas; je vais donc fournir ce renseignement moi-même. On a fait cela à la demande de M. Thomas Russell, de la compagnie Massey-Harris. Il y a tout lieu de croire que d'autres compagnies ont plaidé aussi en ce sens. Je suis d'avis que le public canadien devrait connaître ses amis en pareille matière.

Je ne retiendrai pas la Chambre plus longtemps, puisque nous reviendrons plus tard sur les questions abordées dans le discours du trône. J'espère que lorsque nous serons saisis des conventions passées à la conférence impériale nous y trouverons de quoi encourager non seulement l'harmonie entre les peuples de l'empire, mais encore les relations amicales entre les nations de la terre, ce qui est indispensable si nous voulons voir poindre le jour où la guerre sera abolie et où nous vivrons ensemble en créatures faites à l'image de Dieu.

[M. Brown.]

Tant que dureront les conflits d'ordre commercial la paix ne pourra point régner parmi les nations du monde.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, mes premières paroles sont pour vous exprimer le bonheur que j'éprouve à vous voir présider la séance d'aujourd'hui et le plaisir que je ressens en constatant l'excellent état de votre santé. Je tiens à féliciter de leurs remarquables discours les honorables députés qui ont proposé l'adresse en réponse au discours du trône (M. Davies et M. Laurin). Je félicite également l'honorable député de Lisgar (M. Brown), vrai type du cultivateur de l'Ouest canadien, qui a prononcé un discours si intéressant et si pratique cet après-midi. Hier, mon honorable chef (M. Mackenzie King) a analysé avec beaucoup d'adresse le discours du trône. Il a beaucoup de mérite d'avoir indiqué que ce discours contient bien peu de détails sur des choses qui devraient se faire immédiatement et qui malheureusement devront être renvoyées à plus tard. Nous aurons sans doute l'occasion de discuter les conventions exécutées durant la conférence impériale récente, et, en temps et lieu, je me propose d'exprimer les vues de mes électeurs sur ces questions.

En attendant, je veux dire quelques mots sur une question qui intéresse fortement les gens que j'ai l'honneur de représenter; je veux parler des affaires du réseau des chemins de fer nationaux. Je lirai d'abord un extrait de la revue des Chemins de fer nationaux, numéro de février 1931. Cet article contient un résumé du discours prononcé par sir Henry Thornton à un dîner donné à Montréal et auquel assistait l'honorable ministre des Chemins de fer (M. Manion). L'article est rédigé comme suit:

> Au début de son discours, sir Henry Thornton exprima les regrets des deux directeurs forcément absents. L'occasion, dit-il, fournissait aux officiers et aux membres des comités coopératifs, tenant dans le moment leurs assemblées à Montréal, l'opportunité de rencontrer les nouveaux directeurs et le ministre des Chemins de fer. Parlant du ministre des Chemins de fer, sir Henry Thornton dit: "Je veux profiter de cette occasion pour dire que j'ai servi sous un certain nombre de ministres de la couronne, mais je n'ai jamais servi sous un ministre envers qui je ressentais plus d'affection réelle qu'envers le ministre actuel".

Je suppose que sir Henry avait raison de parler ainsi. Il ajouta:

> Nous avons en lui un homme qui désire ardemment le succès du réseau national, un homme dont le cœur bat à l'unisson du nôtre...

J'ignorais qu'ils fussent frères siamois.

> ...et un homme qui, en dehors de l'exécution de ses devoirs ministériels, est un charmant ami.

Eussé-je été à la place de sir Henry, j'aurais tenu le même langage, mais je n'aurais pas craint l'avenir. Malheureusement sir Henry a accepté le pied du ministre au lieu de sa main. Le ministre des Chemins de fer a dû assimilé sir Henry Thornton à un géant comme Holopherne ou Samson, tandis qu'il assumait pour lui-même le rôle de Judith ou de Dalila. A-t-il oublié que lorsque Samson ébranla les colonnes du temple, les Philistins furent ensevelis sous les ruines?

Je désire appeler l'attention sur un document très important qui fut soumis à la commission royale sur le transport. Ce document a été présenté par l'Union canadienne des employés de chemins de fer, et lorsque cette question sera soumise à la Chambre, j'ai l'intention d'en parler.

En attendant, puis-je rappeler à la Chambre que si la situation des chemins de fer est mauvaise c'est que le trafic est insuffisant. Il n'y a pas de commerce à cause des tarifs élevés. Les employés de chemins de fer souffrent à cause des barrières qui ferment l'entrée aux marchandises étrangères. Personne ne peut vendre quand personne n'achète. C'est là un principe élémentaire et je me réjouis de voir que le Gouvernement a l'intention de réduire les tarifs. Je ferai remarquer que durant la session spéciale, alors que l'on adopta les tarifs soumis à la Chambre, on entendit une voix qui disait: "Adopté sur division." Cette voix était la mienne, et j'avais l'appui de quelques-uns de mes collègues. On ne mentionne pas ce fait dans le compte rendu de la Chambre, mais le *Devoir* de l'époque en fait mention.

Dans le temps, je n'approuvais pas ces propositions, et dans la suite on a vu que le Gouvernement avait eu tort d'imposer ces tarifs élevés. Le Gouvernement a tenté en vain de mettre fin au chômage, mais d'un autre côté ses mesures ont déterminé le renvoi d'un grand nombre d'employés de chemins de fer. Qui verra aux besoins de ces gens? Le Gouvernement leur payera-t-il une somme égale à ce qu'ils recevaient dans les jours de prospérité? Entre Moncton et la Rivière-du-Loup, neuf stations ont été fermées; quatre ont été fermées dans Gaspé et on parle de fermer les gares de Cacouna, Saint-Arsène, Tobin, Saint-Anaclet et Routhierville. Dans ces gares, on a placé des gardiens qui reçoivent de $15 à $20 par mois, selon qu'ils vivent ou non dans l'édifice. Ces employés peuvent se trouver à la gare, mais ils ne peuvent fournir aucun renseignement aux voyageurs ou expéditeurs. Un cultivateur qui désire expédier des produits doit se rendre à la gare voisine pour obtenir les renseignements voulus. C'est là une situa-

tion déplorable et ce n'est pas ainsi que l'on améliorera la situation au Canada.

On a fermé six stations entre la Rivière-du-Loup et Sainte-Rosalie et on doit en fermer également d'autres. Entre Moncton et la Rivière-du-Loup, on a congédié vingt-deux télégraphistes; dans la division de Lévis, on en a renvoyé vingt. Les services de ces employés sont essentiels à la bonne administration du réseau. Ils possèdent de l'expérience et ils fixent la rencontre des trains, etc., afin d'éviter les accidents. Je ne m'explique pas pour quelle raison on a remercié ces employés, tandis que l'on en garde d'autres qui ne sont guère utiles. On devrait plutôt se dispenser des services inutiles d'un haut fonctionnaire touchant un traitement annuel de plusieurs milliers de dollars que de ceux de ces petits employés dont les appointements ne sont que de $1,500 par année et qui sont nécessaires au bon fonctionnement du réseau national. Mieux vaut se dispenser des services d'un seul haut fonctionnaire que de ceux de quatre employés ou plus, surtout si le pays ne souffre nullement de cette destitution.

Des choses étranges sont arrivées. Pour ne citer qu'un exemple, à Causapscal, dans le comté de Matane, un télégraphiste a été remplacé par un nommé Miller. A Amqui, un autre télégraphiste a dû céder son emploi à un nommé Jardine. Ni l'un ni l'autre de ces employés ne parle le français; cependant les gens ont besoin d'obtenir des renseignements de ces employés qui ne sont pas en mesure de répondre convenablement en français. Vous le concevez facilement, monsieur l'Orateur, après les anciennes campagnes qui ont été menées en faveur des droits de la langue française, c'est une honte d'avoir remplacé des employés bilingues par des gens qui ne parlent que l'anglais. Je n'aurais pas d'objections à faire valoir contre la nomination d'un canadien de langue anglaise, né au pays ou naturalisé, s'il a des droits d'ancienneté, pourvu qu'il parle les deux langues. Je ne conçois pas très bien qu'un Canadien français ne parlant pas l'anglais soit transféré dans les Provinces maritimes ou dans l'Ontario. Pour quelle raison, nous, de la province de Québec, sommes-nous traités d'une manière différente par l'administration du réseau national? Le *Progrès du Golfe*, un hebdomadaire français publié à Rimouski, a publié dernièrement un article très fort sur ce sujet et je le signale à l'attention des administrateurs des chemins de fer nationaux.

Quelque chose qui sort aussi de l'ordinaire, c'est le nombre des wagons particuliers qui sont utilisés par les surintendants et leurs adjoints sur tout le réseau du National-Canadien, d'un océan à l'autre. Le temps me manque pour exposer entièrement la situation; cependant, je signalerai ce qui se passe dans la province de Québec et dans les régions avoisinantes. Ainsi, par exemple, il y a à Québec un haut fonctionnaire, M. Morazain, qui remplit les fonctions de surintendant général. Avons-nous besoin de ses services? Pas du tout. A quoi est-il occupé? Il fait double emploi. Nous avons un bon nombre de surintendants. A Lévis, nous avons un surintendant du nom d'Atkinson; il a deux adjoints et il touche un traitement élevé. A Québec, il y a M. Edgley, qui est surintendant de la division du Saguenay; il a aussi un adjoint. De plus, il y a encore un autre surintendant du transport, M. Sunderland. Ces hauts fonctionnaires sont tous stationnés à Québec et touchent des traitements élevés aux dépens du petit employé dont les services sont des plus utiles; cependant le travail accompli par ces hauts salariés n'est pas aussi indispensable. Pour quelle raison ces fonctionnaires sont-ils maintenus en fonctions, tandis que les petits employés sont mis à la porte? C'est injuste. Pour me résumer, à Québec, il y a un surintendant général dont nous pourrions facilement nous passer. Quel traitement touche-t-il? Cinq ou six mille dollars peut-être; je n'en sais rien. Cependant, ne recevrait-il que cinq dollars, ce serait encore trop. Il y a encore M. Edgley, le surintendant de la division du Saguenay et M. Sunderland, le surintendant du transport. Si le surintendant régional accomplit son travail, nous n'avons pas besoin d'un surintendant du transport; nous pourrions donc nous dispenser de ses services. A Lévis, M. Atkinson a deux adjoints. C'est trop. Nous pourrions au moins nous dispenser des services d'un surintendant adjoint. A Campbellton, M. Gibeault a aussi deux adjoints sous ses ordres; l'un d'eux, M. Dupont, est un ancien conducteur. Cette nomination m'a fait plaisir dans le temps, car, je suis toujours heureux de voir un employé de chemin de fer recevoir de l'avancement. Depuis sa nomination toutefois, ce fonctionnaire a fait voir qu'il est incapable d'écrire convenablement en français ou en anglais; sa seule occupation consiste à remercier de leurs services ses anciens camarades du réseau. Ce fonctionnaire est absolument inutile là-bas et son départ ferait réaliser une économie appréciable à la direction du réseau. Et l'on peut dire la même chose en ce qui regarde l'ancien administrateur du chemin de fer de Gaspé, M. Gordon, qui a été nommé surintendant adjoint du National-Canadien à Campbellton. Nous pouvons nous dispenser de ses services. Le chemin de fer de Gaspé est maintenant sous la

direction du surintendant à Campbellton. Pour quelle raison maintenons-nous en fonctions ce haut fonctionnaire qui avait une bonne situation à l'époque où le Gouvernement a racheté le chemin de fer de Gaspé? Cette voie ferrée était exploitée par une compagnie particulière; cependant, nous ne lui devons pas un traitement de tant par année, tout simplement parce qu'il remplissait de hautes fonctions avant cela. Il a été chanceux d'occuper cette situation; qu'il se trouve un autre emploi maintenant.

Et l'on peut dire la même chose en ce qui regarde Lévis. L'un des surintendants adjoints à cet endroit fut autrefois l'administrateur du Montreal Southern Railway. Nous pourrions nous dispenser de ses services et permettre au réseau de réaliser des économies, mais ce n'est là qu'un aspect de la question. L'autre aspect, qui est très important, concerne l'emploi ou plutôt l'abus des wagons particuliers. L'autre jour, j'occupais un siège dans le wagon observatoire (Pullman), en venant de Montréal à Ottawa. Nombre de sièges étaient vacants; voilà un wagon confortable qui était vide. Cependant, il n'était pas utilisé par M. Morazain, qui avait fait attacher son wagon particulier au train. J'ai appris qu'il avait fait le voyage sur la rive nord en passant par Joliette; il revenait d'une tournée d'inspection. A bord de ces wagons, ces messieurs dégustaient les mets les plus délicats,—c'est même mieux que dans les grands hôtels du continent,—de longs cigares, des londrès de la Havane, ainsi que des liqueurs fines. Je ne suis pas en mesure de donner une description appropriée, car, je n'ai jamais mis le pied à bord de ces wagons, sauf en de rares circonstances afin de serrer la main à quelqu'un; cependant, j'ai vu de mes yeux ces cigares longs et coûteux. Je suis heureux de constater que le ministre des Chemins de fer (M. Manion) écoute les observations d'ordre pratique que je fais en ce moment. Que ces surintendants fument du tabac canadien et qu'ils voyagent avec le commun des mortels. Qu'ils voyagent dans les autres wagons qui servent au transport du public. A quoi sert-il d'assigner un wagon particulier au surintendant d'une division. Il y en a un, un beau wagon, comme il n'y en a pas de plus beau, qui est assigné à M. Morazain. Puis, afin qu'il n'y ait pas de jalousie, M. Atkinson qui habite Lévis, en face de Québec, a aussi son wagon particulier qui ne le cède en rien à celui de M. Morazain. Ce dernier avait un ancien wagon particulier, mais il l'a changé pour un neuf. De plus, nous constatons que M. Edgley a lui aussi son wagon particulier et je ne suis pas très certain si M. Sunderland n'en a pas un lui-même. En tout cas, il jouit du privilège d'utiliser un wagon particulier. Le surintendant à Campbellton a également son wagon particulier. Je tiens de source certaine que M. Griffin stationné à Edmundston, à 80 milles de Rivière-du-Loup, a un wagon particulier. De fait, sur un parcours de 200 milles ou un peu moins, il y a cinq wagons particuliers en service. A bord de ces wagons, il y a des cuisiniers-experts, qui pourraient prendre charge de la cuisine au Château-Frontenac, au Château-Laurier ou au Royal-York. Et pour quelle raison acquitterions-nous toutes ces folles dépenses pour le compte d'un seul haut fonctionnaire, dans chaque cas, qui est censé faire une tournée d'inspection? A mon humble avis, ces tournées d'inspection sont inutiles. Les ingénieurs dirigeant les travaux voyagent en wagonnet à bras. L'on pourrait allouer un compartiment particulier à un surintendant à bord d'un train, mais je ne vois pas pourquoi il aurait droit à un wagon particulier afin qu'il voyage de la même manière que le premier ministre ou le Gouverneur général. Si l'on pratiquait les économies qui s'imposent de ce chef, l'on serait en mesure de maintenir en fonction les petits employés qui gagnent leur subsistance à la sueur de leurs fronts, accomplissent un travail utile et sont à la tête de nombreuses familles.

Monsieur l'Orateur, j'ai quelque chose de très intéressant à vous dire. Et afin qu'il n'y ait pas de malentendu de la part des honorables membres qui ne savent pas le français, je tenterai de traduire en anglais le texte des documents que j'ai par devers moi. Je n'aurais peut-être pas saisi cette occasion de communiquer cette correspondance à la Chambre, n'était-ce certaine communication que j'ai reçue du ministre des Postes, portant la date du 20 septembre, par laquelle il m'invite à profiter de la présente session pour exposer certaines affaires ou poser des questions. J'ai envoyé un page à son bureau pour lui faire savoir que j'allais soulever certaines questions qui le concernent cet après-midi. Il m'a fait répondre,—et c'est très malheureux,—qu'il était trop occupé pour assister à la séance. Il était peut-être occupé à apprendre l'anglais, bien qu'à mon avis il parle encore mieux l'anglais que le français. Le ministre était peut-être en train d'apprendre que son nom en anglais se traduirait par le mot "exit". J'estime que je suis libre de dire ce que je pense du ministre des Postes et de ses agissements, monsieur l'Orateur, bien que je regrette d'avoir à le faire. Quoi qu'il en soit, il a été averti par écrit et de vive voix; il ne veut pas assister à la séance de la Chambre; tant pis pour lui.

Au cours d'un discours qu'il a prononcé à l'hôtel de la Place-Viger, à Montréal, le 9

septembre dernier, le ministre des Postes s'est exprimé ainsi qu'il suit:

La seule modification est celle-ci: les bureaux de poste dont les titulaires touchent une rémunération moindre que $3,000 sont placés sous la dépendance du ministre des Postes. Cependant la préférence va tout de même au vétéran, qui, d'après le rapport de l'inspecteur, conserve 60 p. 100 ou plus des points lors de l'examen. C'est là le résumé du nouvel article 57*a* de la loi modifiée.

Le 8 avril 1932, j'ai présenté une motion dans cette Chambre demandant copie de tous les rapports concernant la destitution du maître de poste de Notre-Dame-du-Lac et la nomination de son successeur. Le dossier fut déposé sur le bureau de la Chambre le 11 avril. Le 30 mai, j'ai reçu une lettre du secrétaire du ministre des Postes déclarant que le rapport sur les candidats n'avait pas été envoyé à la Commission du service civil. Le 8 juin, je réclamai le dépôt du rapport en question et le 11 juin, j'ai reçu du ministre des Postes une lettre qui n'avait aucune signification. Le 15 juin, j'ai réclamé le dépôt du rapport et l'on m'informa qu'il n'était pas inclus dans le dossier à cause d'une erreur de copiste. Le 17 juin, j'ai reçu une communication ainsi conçue:

Je dois vous dire que le rapport de l'administrateur fut envoyé peu de temps après qu'il eût été reçu pour faire subir un nouvel examen aux candidats et on ne nous l'a pas renvoyé.

Le 22 juin, j'ai reçu la communication suivante:

De fait, le document n'a pas été enlevé dans l'intention d'empêcher son dépôt sur le bureau de la Chambre. Après l'avoir examiné, les fonctionnaires du département ont découvert que pour certaines raisons le dossier était incomplet et ils l'ont renvoyé à l'administrateur. Il s'agit d'une affaire de routine.

Qu'est-il arrivé en cette circonstance? Un vétéran a adressé sa demande. Comment a-t-il été classé par M. Green, le surintendant de Québec? D'après une lettre que m'a envoyée, le 13 juin 1932, le ministre des Postes, cet homme a eu 85 p. 100. Bien que je n'aie pas le temps de lire toute la lettre de M. Underwood à M. Green, je vais en citer la dernière partie:

24 mars 1932.

Cher monsieur,

Je vous renvoie ci-inclus votre rapport sur les aspirants à cette position.

Au sujet de la demande de M. Dominique Côté, ancien combattant, l'inspecteur lui accorde 85 p. 100, mais on dit que le local et les aménagements offerts sont insuffisants.

Une bonne raison! En réalité, cependant, c'est le même local qui avait été utilisé depuis des années. Voilà ce que je veux faire observer à la Chambre: Ce rapport n'a pas été déposé sur le bureau de la Chambre parce que le ministre des Postes s'est opposé à ce que cet homme fût classé 85 p. 100 par un fonctionnaire de son ministère. Voilà pourquoi il l'a renvoyé pour le faire changer. Il s'est donné la peine de faire photographier une lettre signée par cet homme et il me l'a adressée. A cette occasion je lui ai dit: "Monsieur le ministre, vous remarquerez que cet homme, un vétéran, et candidat à la position, a une bien meilleure écriture que vous et moi." Les choses ont été arrangées de façon qu'un autre que ce vétéran a obtenu la position. L'ancien combattant a été insulté lorsqu'il a été accusé d'ignorance, parce que, en réalité, il avait une aussi bonne instruction que le ministre.

J'ai sous la main un autre sujet sur lequel je désire appeler l'attention. Il s'agit encore d'un vétéran. Le 27 février 1931, le sous-ministre des Postes a écrit ce qui suit à M. Isidore Jean, de Sully:

Il est nécessaire de faire un changement; le nouveau maître de poste sera nommé par la Commission du service civil.

Le 5 février 1932, Andréa Tardif fut nommé maître de poste temporaire. Le 22 mars 1932, l'honorable M. Roche, président de la Commission du Service civil, m'écrivit:

Comme la commission n'a rien dans ses dossiers indiquant qu'aucun nouveau maître de poste n'a été nommé à Sully, P.Q., et comme aucun certificat temporaire n'a été donné à qui que ce soit, je fais faire une enquête par le ministère des Postes afin de savoir où en est la situation.

Puis j'ai parlé de ce sujet à la Chambre, et le ministre des Postes m'a écrit qu'une nomination permanente serait faite par la Commission du service civil. J'avais beaucoup de respect pour lui; je désirais être en bons termes avec lui; j'avais en lui une confiance absolue. Je suis donc des plus désappointé de la manière dont il s'est conduit en cette affaire. Cet homme avait été recommandé à la position de maître de poste par le ministre des Pensions (M. MacLaren) et par le secrétaire particulier du premier ministre, au nom du premier ministre, au ministre des Postes. Le secrétaire particulier de ce dernier a écrit le 29 juin à Isidore Jean que M. Green communiquerait avec lui. Le 2 juillet, M. Green écrivait ce qui suit:

(Texte) Je reçois l'instruction de vous transférer le bureau de poste de Sully, comté de Témiscouata.

Je vous prierais de me dire quand vous serez prêt à le recevoir afin qu'un inspecteur du Service postal se rende chez vous pour effectuer ce transfert.

(Traduction) Après que cet homme, un vétéran, eut été prévenu qu'il serait nommé maître de poste et de préparer son local pour le travail du bureau, juillet, août et septembre se sont écoulés. Qu'est-il arrivé? Cet

ancien combattant avait dépensé de l'argent, $300. Le 4 octobre j'ai reçu la lettre suivante:

L'inspecteur en chef du département a reçu l'instruction récemment d'examiner les titres de M. Isidore Jean, vétéran, aspirant à la position de maître de poste de Sully. Selon le rapport de ce fonctionnaire, M. Jean ne peut faire un bon maître de poste...

En résumé, il est donné comme ignorant,—ignorant au point de vue de l'instruction, de l'éducation, de la science, d'après les ordres de ce puits profond de science qu'est le ministre des Postes.

Vous avez entendu parler de la tragédie du Lac-Saint-Jean; la véritable est arrivée depuis août 1930, lorsque les maîtres de poste ont été révoqués par le ministre des Postes. Je ne suis pas surpris que ce dernier craigne que ces questions ne soient mises au jour ici, cet après-midi; il a peur d'entendre la vérité. Mais il a eu assez de courage pour oublier les misères dont il a été la cause dans cette partie du pays.

Monsieur l'Orateur, j'ai découvert que plusieurs lettres manquaient dans les dossiers. Je vais en lire une, par exemple, pour montrer que les droits et privilèges du Parlement sont ignorés, sinon par le ministre des Postes, du moins par les fonctionnaires de son département. J'ai devant moi un dossier de plusieurs centaines de lettres. En voici une remplie de lignes pointillées. Est-elle confidentielle, est-elle publique? Si elle est confidentielle, le ministre la gardera comme telle, mais si elle est publique et officielle, nous devons l'avoir en entier.

(texte)

Chambre des communes
Ottawa

le 26 mai 1931.

Hon. Arthur Sauvé,
Ministre des Postes,
Ottawa.

Honorable ministre,

. . . . . .

(traduction) Deux lignes de points de suspension.

(texte)

Pour l'enquête de Saint-Joseph-d'Alma:
Madame Jos. Abel.
Monsieur Jos. Gauthier.
Mademoiselle Cécile Harvey.
Monsieur Alphonse Renaud.

. . . . . .

(Traduction) Une ligne de points de suspension.

(texte)

Votre bien obligé,
Dr L. Duguay, M.P.

Cela est extrait du document parlementaire n° 352, dernière session, page 100.

Pourquoi ces points de suspension, monsieur l'Orateur? Au cours de la dernière session, j'ai accusé le ministre des Postes, lui disant que cet homme, nommé maître de poste à Saint-Eusèbe-de-Cabano, avait transporté de la boisson de contrebande utilisée comme moyen de cabale durant la dernière campagne provinciale. Je voulais une enquête et finalement je l'ai eue. J'y suis allé sans témoins, ceux-ci étant convoqués par le commissaire. Qu'a-t-on prouvé? Des témoins conservateurs ont déclaré qu'au retour l'auto du maître de poste contenait de la boisson. C'était le soir. Cet homme avait été nommé maître de poste le 30 juin 1931 et les élections eurent lieu le 24 août 1931. Quelques jours avant les élections, ces hommes engagèrent le maître de poste,—ou plutôt ils ne l'engagèrent pas, le maître de poste ne présenta son compte qu'un an après les accusations,—mais ils voyagèrent dans son automobile qu'il conduisait, et se rendirent à un certain endroit le soir à l'obscurité, pour avoir de la boisson. L'un d'eux se présenta à la maison et demanda s'il ne pouvait avoir de la boisson, et lorsqu'ils revinrent à la voiture il s'y trouvait un bidon de 2 gallons et demi d'alcool. Ce n'était pas de la boisson de la commission de l'Ontario ni de celle de Québec, qui ne se vend pas en bidon. La boisson était dans l'automobile du maître de poste, sa propre voiture, et qu'il conduisait, lui, nommé par le ministre des Postes. J'ai demandé à celui qui avait eu la boisson "s'il l'avait transportée avec lui". "Je ne sais pas", me répondit-il. "L'avez-vous donné au maître de poste", lui demandai-je. "Je ne sais pas", me répondit-il. Je lui demandai alors "s'il en avait donné au maître de poste et la réponse fut la même: "Je ne sais pas". "Qu'est-ce que vous en avez fait", lui dis-je, et il me répondit "qu'il avait traité ses amis avant les élections". Voilà la preuve qu'on trouve dans le rapport du commissaire. Elle est là établissant la culpabilité du maître de poste, mais le commissaire prétend que cet homme, qui n'a pas voulu témoigner, ignorait qu'il y eût de la boisson là. Cette preuve par ouï-dire est illégale et par conséquent inadmissible. Je suis certain que le ministre de la Justice (M. Guthrie) ou tout autre bon avocat en conviendra. Ce maître de poste coupable n'a pas encore été remercié de ses services.

Eh bien, monsieur l'Orateur, en agissant ainsi, je regrette de le dire, le ministre des Postes s'est rendu inhabile à toute fonction de responsabilité, soit dans le Gouvernement soit ailleurs, même à celle d'administrateur de la caisse électorale tory. Il ne peut continuer de diriger son ministère parce qu'il a traité injustement ceux qui attendaient justice de lui.

J'espère que le ministre de la Marine reviendra bientôt d'Espagne pour se défendre, afin qu'on ne puisse s'amuser à ses frais. A titre de Canadien français, j'espère que le premier ministre, en lisant le hansard demain conviendra qu'en exposant ce cas, qu'on ne peut contredire, je lui montre meilleure amitié que quelques-uns des siens et que je ne crains pas de dire la vérité. Je ne frappe jamais dans le dos. Je dis ce que j'ai à dire en face, après avis. Ce que je viens d'affirmer repose sur des faits consignés dans une pièce officielle, et j'espère qu'à l'avenir le public sera mieux traité par le ministère des Postes. D'autant plus que le ministre des Postes se trouve maintenant revêtu de pouvoirs plus larges que depuis vingt ans. Il est temps, monsieur l'Orateur, de voir à ce que le peuple soit traité justement et non pas malmené et tyrannisé. Le ministre des Postes, il est vrai, use de deux pinceaux, l'un pour noircir les maîtres de poste nommés sous le régime libéral et l'autre pour blanchir les nègres qu'il a nommés lui-même. Ne donne-t-il pas instruction aux commissaires chargés d'instruire les accusations d'ingérence politique de suivre la méthode des deux pinceaux? On est sûr que quiconque a été nommé sous le régime libéral sera condamné même s'il ne s'est pas mêlé de politique et que rien ne témoigne contre lui; tandis que le fait d'être nommé par le ministre actuel des Postes apparemment purifie de tout et rend impeccable.

J'ai fait ces observations, monsieur l'Orateur, de bonne foi et en toute sincérité, dans l'intérêt général de tout le pays. Nous devrions voir à ce que les Canadiens français ne soient pas injustement traités, surtout par l'un des nôtres. En terminant j'exprime l'espoir de n'avoir plus jamais à dire des paroles aussi désagréables. Si je le fais, c'est pour couper court à cet abus dans l'avenir.

M. WILLIAM IRVINE (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, les groupes qui se trouvent placés dans cette partie de la Chambre réclament un nouveau système économique. Il y a plusieurs années déjà que nous avons exposé nos vues. Les membres de la Chambre et la population de notre pays connaissent bien nos convictions à ce sujet. Je pourrais peut-être les résumer brièvement ici en disant que je ne crois pas qu'il soit possible de réparer le présent système capitaliste et nous ferons sans relâche tout notre possible pour obtenir l'organisation d'un nouveau régime.

Je regrette que l'amendement proposé par le très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King), qui a lui-même regretté tant de choses, n'ait pas également déploré que le Gouvernement ne soit plus en état d'améliorer son programme. Le système a été réparé si souvent qu'il est maintenant impossible de lui faire subir d'autres réparations et chaque fois qu'une des pièces cède à son tour, le trou va s'agrandissant, au point qu'aujourd'hui le système ressemble, pour ainsi dire à une écumoire.

C'est pourquoi je dis que ce système ne peut plus être réparé, comme tous les gouvernements ont cherché à le faire. Nous disons, de plus, qu'il est nécessaire de créer un plan pour assurer le maintien de la vie nationale dans notre pays, et nous avons proposé des plans bien définis sur lesquels on peut fonder un système. Nous avons ensuite proclamé nettement, tant ici que dans le reste du pays, que ce qui, à nos yeux, constitue le premier pas à accomplir dans l'organisation d'un nouvel ordre social, c'est la nationalisation du crédit. Nous avons donc tâché d'indiquer les détails d'un plan de ce genre.

Je n'ai pas l'intention d'insister sur ce point pour le moment, parce que nous pourrons, lors de la discussion des résolutions qui figurent au Feuilleton, nous occuper de ces questions. Je vais consacrer le temps à ma disposition pour étudier quelques-uns des arguments invoqués par le premier ministre hier soir. Je puis dire en passant que je n'ai à répondre à aucun autre argument soutenu de l'autre côté de la Chambre. Le silence des membres qui appuient le Gouvernement est peut-être plun éloquent que tous les arguments qu'ils pourraient avancer. Je me rends compte que, dans les circonstances actuelles, il est bien difficile, pour le Gouvernement, de défendre son programme, et je ne veux pas dire qu'il soit seul à blâmer. Je veux bien admettre qu'en arrivant au pouvoir le Gouvernement a dû faire face à une situation bien difficile, mais je dois ajouter que les mesures du ministère n'ont en rien amélioré cet état de choses. Loin de là, les conditions sont de plus en plus mauvaises, de sorte que le Gouvernement a certainement eu à surmonter les plus grandes difficultés qu'ait encore connues un ministère depuis la fondation du Canada. Je veux bien tenir compte de ce fait. Je n'ai pas l'intention de faire une censure déraisonnable, mais la situation est tellement lamentable, les conditions tellement pénibles et les habitants de notre pays tellement mécontents que nous devons, dans cette partie de la Chambre, parler sans équivoque.

Au cours de ses observations, hier soir, le premier ministre a fait allusion aux remèdes de charlatans et à l'inflation de la monnaie comme moyens de payer nos dettes à l'étranger. A ces phrases, offrant si peu de sens quand on en fait l'analyse, mais susceptibles de vouloir dire tant de choses quand elles sont répétées par une telle autorité, il faut répondre, non par des phrases sonores et des

mots à effet, mais par des faits. Ce sont d'ailleurs les seuls arguments que nous acceptons. Permettez-moi tout d'abord de dire un mot des raisons auxquelles le premier ministre attribue la situation actuelle et qu'il invoque comme excuses. Ces excuses avaient déjà été invoquées par le chef de l'opposition quand il était lui-même au pouvoir. J'ai tout lieu de croire qu'elles serviront encore au prochain gouvernement s'il veut, lui aussi, faire l'impossible, c'est-à-dire à chercher à obtenir des résultats du système capitaliste.

Il a dit en premier lieu que cet état de choses est universel, que le Canada n'est pas le seul pays qui ait à souffrir du chômage, des dettes énormes, des prix avilis des denrées, et le reste, mais qu'en réalité tous les pays du monde se trouvent dans la même situation. Ainsi, il faut conclure que, si les gouvernements des autres pays n'ont pu réussir à trouver la solution du grand problème économique de notre époque, on ne peut certainement pas s'attendre à ce que le Canada puisse y réussir lui-même Nous devons bien, sans doute, admettre que le problème occupe le monde entier, et pourquoi? Le problème est devenu universel, parce que le capitalisme a créé une dépendance internationale fictive. Comment le capitalisme y est-il arrivé? La réponse c'est que, pour atteindre son but qui est le profit, le capitalisme doit, de toute nécessité, diriger sur tous les pays un excédent de marchandises qu'il ne peut vendre sur son propre marché et qu'il doit, par conséquent, chercher à écouler ailleurs. C'est le capitalisme qui est la cause de l'internationalisme fictif dont nous devons reconnaître l'existence aujourd'hui.

Mais tout cela se rattache-t-il de quelque manière au problème qui se pose à l'heure actuelle au Canada?

Quels sont les résultats du capitalisme chez toutes les nations? Le premier est la concentration de la richesse entre les mains de quelques individus; en second lieu, nous avons une armée sans cesse grandissante de chômeurs, conséquence des machines et des méthodes modernes de production; en troisième lieu, nous voyons augmenter sans cesse les dettes que ne pourront jamais rembourser ni les individus ni les gouvernements. Certes, les fruits du capitalisme sont les mêmes partout, puisque le capitalisme lui-même est universel. Mais, je vous le demande, cela est-il une réponse à la nécessité immédiate et pressante qui se présente aujourd'hui dans notre pays?

Le Canada a une population de dix millions d'habitants. Il possède des ressources abondantes pour nous nourrir, pour nous vêtir; il a du charbon en abondance pour nous fournir l'énergie électrique et pour nous réchauffer sous notre climat rigoureux, ainsi qu'une abondance de matériaux pour la construction de nos maisons. Arrêtons-nous ici. Je crois que la plupart des Canadiens seraient aujourd'hui amplement satisfaits s'ils pouvaient jouir de cette abondance l'hiver prochain sous le rapport de la nourriture, du vêtement et du logement. Or qu'est-ce que le Gouvernement de notre pays et ceux de tous les gouvernements des pays civilisés ont à dire dans les circonstances? Notre Gouvernement dit au peuple canadien: "Il est vrai que vous avez produit un excédent considérable de nourriture, mais, à moins que nous ne puissions vendre cet excédent de nourriture à l'étranger, notre population devra souffrir de la faim." Voilà la philosophie de ce capitalisme international.

Je prétends que, toute question de solidarité universelle mise de côté, le gouvernement canadien doit, vu l'abondance de nos ressources naturelles et de notre production, trouver le moyen de fournir à tous les Canadiens la nourriture, le vêtement et l'abri, ainsi que le droit de travailler pour gagner ces choses; sinon, qu'il confesse la faillite de la politique conservatrice de notre pays. On allègue que le Canada n'est pas en plus mauvaise posture que les autres pays, et je suis prêt à le reconnaître. Le Canada n'est certainement pas plus mal partagé que les autres pays, mais il devrait l'être beaucoup mieux. Je ne sais trop s'il est réellement mieux partagé que les autres pays, mais il ne devrait certainement pas l'être plus mal. Que vaut d'ailleurs cette excuse pour un homme affamé? Supposons que le premier ministre et moi, traversant l'Atlantique, tombions par-dessus bord en pleine nuit et que, quelques instants après, émergeant sur la crête d'une vague, je lui dise: "Ah! ah! je ne suis pas pire que vous, je ne suis pas plus mouillé que vous et le danger de me noyer n'est pas plus grand pour moi que pour vous". Cela serait vrai, mais ce n'est certainement pas cela qui nous tirerait de l'eau. On a beau dire que la situation du Canada n'est pas pire que celle des autres pays, ce n'est pas cela qui fait cesser la malheureuse dépression actuelle dans notre pays ou dans les autres. Ce sont là les excuses que le chef de l'opposition offrait ordinairement durant la dernière campagne électorale et dont se moquaient ceux qui sont aujourd'hui au pouvoir. Les ministériels nous offrent aujourd'hui les mêmes excuses. Je les repousse dans l'un et l'autre cas. Ce sont des excuses que le peuple canadien ne saurait tolérer bien longtemps.

Le premier ministre a parlé de certaines choses prônées par le goupe parlementaire dont je fais partie. Je ne sais si je me trompe, mais je crois que c'est surtout nous qu'il visait quand, avec son impétuosité ordinaire, il

a parlé de panacées. Je croyais savoir la signification du mot panacée, mais j'ai pris la peine de m'en assurer. Le mot a trois significations. En premier lieu, une panacée est un médicament vanté par celui qui l'a préparée; deuxièmement, c'est un médicament dont la composition est tenue secrète par son inventeur; troisièmement, c'est un remède de charlatan. Or charlatan est synonyme d'imposteur.

Un MEMBRE: Très bien!

M. IRVINE: Je suis heureux que mon honorable ami reconnaisse sa propre politique quand il l'entend définir par un autre. J'ai étudié la politique conservatrice et j'ai constaté que les trois significations de ce mot peuvent fort bien s'appliquer à cette politique. Nous voyons d'abord un médicament vanté par ceux qui l'ont préparé. Prenons d'abord l'établissement des tarifs par décrets ministériels, médicament recommandé par ceux qui l'ont préparé. Prenons maintenant la deuxième signification du mot: médicament dont la composition est tenue secrète par son inventeur. La conférence impériale, par exemple, qui a été tenue absolument secrète par ses inventeurs.

Quelqu'un me signale en ce moment la politique du Gouvernement relativement au chômage, politique qui a été jusqu'ici tenue secrète. En troisième lieu, le mot signifie médicament de charlatan. Or le capitalisme se meurt depuis deux générations et tous les gouvernements qui se sont succédé au pouvoir ont essayé sur lui des remèdes de charlatan. On n'a cessé de lui administrer des remèdes de charlatan: des tarifs, des tarifs et encore des tarifs; autant de panacées offertes par le Gouvernement. Nous lui demandons d'abandonner leurs panacées et de recourir à une politique pratique. Parmi ces panacées dont le premier ministre a parlé se trouve la monnaie saine; il en a parlé avec le respect dû aux documents sacrés sur lesquels est fondée la confiance d'un peuple ou avec celui dont on entourait jadis le veau d'or qui fut un jour réduit en poudre et mis dans l'eau que buvaient les Israélites.

Il me semble que le premier ministre, en donnant l'expression de monnaie saine le sens qu'il lui a attribué, a certainement mésestimé l'intelligence du peuple canadien. Je puis l'assurer qu'à juger par mes rapports avec le peuple du Canada,—et, depuis une couple d'années, j'ai voyagé à travers le pays bien plus qu'il n'a pu le faire, parce qu'il est fort occupé,—la majorité des gens ne regardent plus l'argent comme un divin mystère exigeant la protection et de l'Eglise et de l'Etat. L'esprit public a perdu quelque peu de son respect d'autrefois pour l'étalon-or, par exemple, surtout depuis que la Grande-Bretagne l'a abandonné et a pu goûter quelques-uns des avantages qui en ont découlé.

Franchement, l'expression monnaie saine pue l'erreur et le sophisme; elle est beaucoup plus sonore que substantielle. Permettez-moi de dire que le Canada n'a pas et n'a jamais eu de monnaie saine. Une monnaie saine est une chose qu'aucun pays au monde n'a jamais eue sous le régime de l'étalon d'or. Nous nous agitons dans cette partie de la Chambre pour obtenir une monnaie saine et amener l'abandon de la monnaie qui ne l'est pas. Permettez-moi de poser quelques questions à mes honorables amis; ils pourront y répondre à loisir. Est-il possible d'avoir une monnaie saine sur la base de l'or?

M. LAVERGNE: Assurément.

M. IRVINE: Je parie que l'honorable député qui répond le premier est le plus ignorant en l'affaire. Il en est généralement ainsi.

M. LAVERGNE: La réponse est si facile.

M. IRVINE: Mais la réponse donnée si facilement est généralement inexacte, neuf fois sur dix. Je prie mon honorable ami de laisser l'histoire des crises économiques universelles fournir la réponse. Est-ce la monnaie saine qui a forcé la Grande-Bretagne à abandonner son système? Elle n'y a pas renoncé de son plein gré, elle y a été forcée. N'est-ce pas la monnaie saine qui s'est écroulée, au témoignage du premier ministre, dans ses premières remarques à la conférence impériale? Il a dit que le régime mondial de la monnaie saine s'est écroulé. S'il s'est écroulé, on ne peut plus le regarder comme un régime sain. La raison de cet écroulement, c'est qu'il reposait sur une base instable, et cette base, c'est l'or. Vous ne pouvez donc établir un système sûr et sain de monnaie sur l'étalon-or. Les faits historiques, non les opinions du premier ministre, les miennes ou celles d'un autre, constituent la meilleure preuve à l'appui de mon dire. Nous devons prendre les faits historiques dans leur froide objectivité.

La monnaie peut-elle passer pour saine, quand elle n'accomplit pas la véritable fonction de l'argent; la distribution des produits? Les marchandises pourrissent au pays, parce qu'on ne peut les distribuer, faute d'argent pour en assurer la distribution. Voilà ce qui est arrivé sous le sain régime monétaire du Gouvernement. Je pose une question de simple bon sens: est-ce une monnaie saine celle qui n'accomplit pas les fonctions naturelles d'une monnaie saine? Le ministre du Commerce (M. Stevens) répondra peut-être à cette question. Je suis fort convaincu que la réponse, c'est que la monnaie n'est pas saine, quand elle n'accomplit pas ce que doit accomplir une monnaie saine.

Permettez-moi de demander à mon honorable ami qui est si loquace: est-elle saine, la monnaie qui est cause que le pays se cramponne aux jupons de Wall-Street et permet aux financiers new-yorkais de dicter la politique canadienne, que ce soit sous le régime d'un gouvernmnt libéral ou tory? Est-elle saine? C'est le genre de monnaie saine que nous avons aujourd'hui.

Est-elle saine, la politique qui consiste à priver notre peuple de l'abondance existante, à le maintenir dans divers degrés de besoin allant jusqu'à la faim, faute de l'élément le plus facile à fournir dans le système économique: l'argent? On a peine à produire la richesse, cela exige du travail humain, des sueurs, de l'intelligence et du génie organisateur. Quand nous considérons les produits naturels, nous comprenons que la récolte dépend des aléas de la température. La production de la richesse est difficile, mais quand il s'agit des symboles de la richesse représentés par un bout de papier et une signature de banquier, alors, il y a paralysie. Nous sommes capables de la chose la plus difficile, la production de la richesse, mais nous sommes incapables de produire les symboles qui la représentent.

Quand un homme a l'estomac vide, il ne peut voir ce qu'il y a de glorieux dans un dollar en or théorique qu'il n'a jamais pu contempler dans la réalité. L'éloquence du premier ministre a beau être grande, je crains qu'il n'échoue à réhabiliter le prestige du dollar-or. Il s'évertuera en vain à rendre nos gens fiers de souffrir de la faim dans l'intérêt des fortes armatures financières. Qu'il en fasse l'essai, je le veux bien, mais je pense qu'il échouera.

Examinons les paroles attribuées au roi dans le document que nous sommes censés discuter. Il est dit dans le discours du trône: "Je me réjouis de constater que la sagesse de votre ferme politique d'économie a maintenu la position financière enviable de notre pays." Quel est "ce pays"? J'aimerais bien savoir quels sont ceux dont la situation financière a été améliorée par la politique d'économies du Gouvernement actuel. Chacun sait ce que signifie le mot économies; on rend les choses encore plus mauvaises. Chaque dollar retiré de la circulation par la politique d'économies du Gouvernement, représente une valeur de $10 à $20 de richesse perdue, à cause du manque d'acheteurs.

Voyons si nous pourrons trouver quelqu'un dont la situation financière est devenue enviable à la suite de l'adoption de cette politique. Demandons à ceux que l'on a chassés ou que l'on a menacés de chasser de leurs maisons parce qu'ils ne pouvaient payer leur loyer, si la politique du gouvernement fédéral ou des autres gouvernements les a placés dans une situation bien enviable. Demandons aux mères de famille qui ont dû réduire leur train de vie à cause de la diminution des revenus, si elles se trouvent dans une situation financière enviable. Demandons à nos chômeurs, dont le nombre est supérieur à celui des banquiers s'ils se trouvent dans une situation brillante pendant qu'ils vagabondent le long des rivières et se mettent à l'abri de la pluie sous les ponts. Posons-leur cette question pendant qu'ils mendient de porte en porte et qu'ils essaient de voler leur passage sur des convois de marchandises, au risque de leur vie. Nous devons conclure que le roi n'avait pas ces gens en vue quand il a prononcé ces paroles.

Continuons notre interrogatoire. Demandons au cultivateur qui a acheté sa terre et ses instruments aratoires quand le dollar valait 45 cents et qui doit maintenant faire ses paiements avec des produits qui ne rapportent plus que le tiers de ce qu'ils valaient alors, si sa situation financière est enviable. Demandons au cultivateur qui n'a pas payé l'intérêt de son hypothèque depuis deux ou trois ans, et encore moins un acompte sur le capital, si son état financier est brillant. Demandons aux cultivateurs de l'Est et de l'Ouest, qui ont produit à perte et qui ont dû diminuer leur train de vie afin de pouvoir rester sur la terre, si leur situation financière est devenue brillante depuis que l'on s'occupe de garder une monnaie saine. De nouveau, nous devons conclure que le discours du trône ne visait pas les cultivateurs.

L'an dernier, les gens d'affaires du pays ont dû faire tous les efforts pour payer l'intérêt de leurs dettes et leurs billets aux banques. Le chiffre de leurs ventes est diminué, tandis que leurs frais généraux n'ont pas changé; un grand nombre ont été acculés à la faillite et nous allons leur demander si leur situation financière est enviable. Nous devons conclure que le discours du trône ne s'adressait ni aux ouvriers, ni aux cultivateurs, ni aux hommes d'affaires. Voulait-on parler des gens de profession libérale? Allez consulter les médecins qui ont travaillé depuis deux ans pour presque rien, parce qu'ils ne pouvaient toucher leurs honoraires et que leurs clients n'avaient pas d'argent pour les payer. Parlons-en aux avocats qui n'ont presque rien fait et qui n'ont pu obtenir aucun honoraire pour le peu qu'ils ont fait. Demandons-leur si leur situation financière est enviable. Vous trouverez que le discours du trône, en parlant de ceux dont l'état financier est enviable, visait uniquement ceux qui exercent le contrôle sur les finances, le crédit et les banques du Canada, ceux de qui nous devons emprunter et qui vivent du produit de nos dettes. En favorisant le petit nombre aux dépens de la population tout entière, nous avons adopté une politique qui a stabilisé l'état financier d'une demi-douzaine d'individus et laissé les 9,999,994

autres dans la purée. Je propose sérieusement au Gouvernement de prendre ces financiers et leur situation si enviable et de les transporter sur une île déserte où ils pourront se réjouir tant qu'ils voudront de leur prospérité; pendant ce temps-là la population du Canada trouvera peut-être le moyen de jouir de l'abondance qu'elle a créée.

N'eût-il pas été bien préférable que le roi puisse dire en toute sincérité: "Je me réjouis de ce que mon peuple ait pu produire abondamment et ait pu jouir de cette abondance; je me réjouis non seulement de ce qu'on ait pu garder le même mode d'existence chez les ouvriers et les cultivateurs, mais de ce qu'on ait pu l'améliorer. Je me réjouis de constater que mon peuple est aussi heureux que le bien-être économique le permette". Quel retentissement ce discours du trône eût produit! Mais hélas, nous avons au contraire créé une situation enviable pour quelques-uns et une forte structure financière pour le pays, si vous voulez, mais nous avons des multitudes d'affamés sans espoir, tandis que nous avons des produits en abondance qu'on ne peut utiliser et des dettes toujours plus fortes que nous ne pouvons payer. Nous sommes les témoins de toutes ces choses et cependant il nous faut remercier la Providence et nous réjouir de notre situation financière.

Je me hâte d'aborder la question de la presse à imprimer. Ceux qui se sont opposés à toutes les propositions de réforme du système monétaire préconisées sur ces bancs (*l'extrême gauche*) depuis 1923 au moins, n'ont jamais essayé de réfuter nos arguments. Ils se sont toujours contentés d'effrayer les gens en levant les bras au ciel et en brandissant l'épouvantail des presses à imprimer. Ils feraient mieux de ne pas crier si fort au sujet des presse à imprimer, car on ne doit pas oublier que les banques s'en servent pour imprimer leurs billets, utilisant le crédit du grand public pour garantir ces billets. On ne doit pas oublier que l'Etat s'en sert pour imprimer les billets qui doivent servir au rachat des billets des banques. On ne doit donc pas en rire. Si les banquiers ont le droit de se servir des presses à imprimer à leur propre avantage, pourquoi le peuple en général ne le ferait-il pas dans son intérêt? Que mes honorables collègues réfléchissent bien à ce sujet des presses à imprimer: ils n'en parleront plus autant, ensuite. J'ajoute tout de suite qu'aucun membre de l'extrême gauche de la Chambre n'a jamais été assez fou pour demander qu'on confie aux presses à imprimer la tâche de fournir l'argent nécessaire pour remplir nos obligations à New-York. C'est pourtant ce qu'a affirmé le premier ministre. Nous ne nous sommes jamais rendus coupables d'une telle folie; je n'ai jamais entendu personne exprimer une telle idée.

[M. Irvine.]

Poursuivant son raisonnement, le premier ministre a dit que, en abandonnant l'étalon-or, l'Angleterre a porté un rude coup au Canada, un coup fatal prétend quelqu'un, un "knock-out". Si le Canada avait subi l'exemple de la métropole, il aurait évité le coup. Voilà justement le point à mettre en lumière. L'Angleterre n'a subi aucun coup. Ce fut la meilleure chose qui lui soit jamais arrivée. A ce sujet, je renvoie mon honorable ami qui a dit qu'elle a subi un coup, à *The World's Economic Crisis* par sir Arthur Salter K.C.B.; J. Maynard Keynes, M.A.; sir Josiah Stamp, K.C.B.; sir Basil Blackett, K.C.B.; Henry Clay, M.A., D.Sc. et sir W. H. Beveridge, K.C.B. Si ces noms et les lettres qui les suivent ne peuvent convaincre mon honorable ami de leur autorité, je ne le peux pas non plus. Il constatera dans ce livre que les meilleurs économistes anglais indiquent, non pas dans les termes dont je vais me servir, mais en ce sens, que l'abandon de l'étalon-or a été l'un des événements les plus heureux pour l'Angleterre depuis des années. Point n'est besoin de discuter ce point. Si mon honorable ami, qui mâchonne ses protestations, n'a pas été convaincu ainsi, il est impossible de chercher à le convaincre. Il reste que, si le Canada a reçu un coup, c'est parce qu'il avait la tête placée d'une certaine façon et qu'il a refusé de se garer à l'approche du coup. J'ajoute que l'Angleterre a dû abandonner l'étalon-or à cause de la logique inéluctable de la doctrine de la monnaie saine que prône le Gouvernement. L'Angleterre n'a pas abandonné l'étalon-or de son propre mouvement. Au contraire, on y avait formé et élu un gouvernement national en vue de conserver l'étalon-or.

L'hon. M. CHAPLIN: L'honorable député prétend-il que le Canada garde l'étalon-or?

M. IRVINE: Voilà une autre question qu'il me ferait plaisir de traiter à un autre moment.

M. GARLAND (Bow-River): Le premier ministre affirme que nous avons l'étalon-or.

M. IRVINE: Le Canada s'accroche du bout des doigts à l'étalon-or, position plus ingrate que si nous l'avions abandonné complètement. Mais on ne peut plus douter du peu de sagesse de cette façon d'agir. La déclaration non équivoque, faite hier par le premier ministre, touchant notre attachement à un régime de monnaie saine signifie simplement que nous nous accrochons désespérément à l'étalon-or et que nous voulons, si possible, nous y installer un peu plus confortablement. Je répète que c'est la théorie de la monnaie saine qui a amené l'Angleterre à abandonner cet étalon. Quels arguments peut-on encore ap-

porter à l'appui de cette théorie qui nous a joué le mauvais tour que nous a fait connaître le premier ministre quand l'Angleterre a dû abandonner l'étalon-or?

J'appuie sur ce qu'a exposé si clairement, hier soir, l'honorable représentant d'Acadia (M. Gardiner). Dix-sept pays, soit dit en passant, ont abandonné l'étalon-or pour subordonner leur monnaie à la livre sterling. Ces dix-sept pays n'ont pas été ruinés. De fait, l'Angleterre avait emprunté de l'argent de France et des Etats-Unis pour pouvoir garder l'étalon-or, mais quand elle a enfin abandonné cet étalon, elle y a trouvé de tels avantages qu'elle a pu rembourser les emprunts contractés à New-York avant l'échéance. Je prie le premier ministre de demander à l'Angleterre comment, après avoir abandonné l'étalon-or, elle a pu faire face à ses obligations à New-York, même en étant bien plus éloignée de l'étalon-or que nous-mêmes, sans en souffrir, apparemment. Il doit y avoir un moyen d'y arriver, puisque l'Angleterre l'a fait.

M. SPENCER: Elle avait trouvé de l'or.

M. IRVINE: Cette réflexion m'amène au point suivant, c'est-à-dire que le meilleur moyen de trouver de l'or est d'abandonner l'étalon-or. Dès qu'un pays abandonne l'étalon-or, les étrangers peuvent y acheter des marchandises à meilleur compte qu'ailleurs; ils y achètent donc davantage. Donc, nous sommes en mesure de réclamer de l'or en échange de la balance du commerce; et si ce pays veut avoir plus d'or, la manière de l'obtenir c'est de renoncer à l'étalon-or. En dépit de tous ces faits le Canada, à ce qu'il paraît, met l'étalon-or avant l'empire. J'appelle l'attention des honorables membres sur les paroles de M. Darling, éminent banquier de la Grande-Bretagne. Dans un énoncé publié l'autre jour au Canada il signale les sommes énormes que le Canada doit verser tous les ans à New-York en frais d'intérêt. Ensuite il fait remarquer que l'attitude intraitable du gouvernement canadien qui, coûte que coûte, s'en tient à l'étalon-or, constitue une menace ouverte contre la solidarité impériale. On constate facilement que les fruits de la conférence impériale ont eu un effet favorable sur le commerce, ...du moins je l'espère. Mais la différence du change fera plus que contrebalancer tout avantage résultant d'une entente commerciale avec la Grande-Bretagne. Par exemple l'Australien qui vend un bœuf 10 livres sterling à Londres reçoit à peu près $60; le Canadien, lui, ne touche que $40, ou moins encore. Allez dire à un fermier canadien que nous tenons à une monnaie saine; mais s'il se fait escamoter $20 sur le prix d'un bœuf, vous verrez ce qu'il répondra. Etudions la chose du point de vue politique, sinon économique. Les cultivateurs ne voudront point d'un pareil état de choses; ils diront: "Au diable votre monnaie saine; nous voulons vendre nos produits."

M. GARLAND (Bow-River): C'est ce qu'ils disent à l'heure qu'il est.

M. IRVINE: Je ne repète pas leurs propos textuellement; ce ne serait peut-être pas parlementaire. Comme mes quarante minutes tirent à leur fin je termine en disant que le ministère entend évidemment s'en tenir à l'étalon-or. L'or n'est qu'un seul produit; il est si rare qu'il ne peut pas fonctionner. Il est très difficile à trouver; et il n'y en a pas assez. Etant un seul produit il peut être accaparé par une seule nation; et en pareille occurrence notre système financier ne pourrait pas fonctionner. Voilà ce que l'on entend par le régime de la monnaie saine. Nous, nous voulons un régime monétaire établi sur le caractère du peuple canadien, plus toute la richesse du public canadien,...non pas sur un seul produit.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures).

Reprise de la séance

M. HARRY BUTCHER (Last-Mountain): Monsieur l'Orateur, j'attire votre attention et celle de l'Assemblée sur deux phrases dans le discours du trône. La première, je le sais, n'exprime que la vérité. Je crois que la seconde est absolument vraie, elle aussi. La première se trouve vers le bas de la première colonne à la deuxième page:

...la situation économique continue à peser lourdement sur toutes les classes de la population...

On pourrait dire, il me semble, que c'est là une vérité d'ordre général. Mais, par contre, cette situation atteint certaines classes plus que d'autres. Pour certaines—elles sont peu nombreuses—la situation actuelle n'a rien de bien difficile. Par exemple, les quelques êtres fortunés qui tirent leur revenu d'obligations d'Etat trouvent sans doute leur pouvoir d'achat relevé grâce à la diminution générale des prix. Mais d'autres classes souffrent atrocement. C'est un fait qu'on n'a cessé de signaler à l'attention de la Chambre.

L'autre phrase se trouve un peu plus haut dans la première colonne de la deuxième page:

Le problème du chômage continue de recevoir l'attention scoucieuse de mes ministres.

J'ai la certitude que cela est exact: il n'en pourrait être autrement. Dans ce même alinéa je trouve aussi cette promesse:

Grâce aux pouvoirs que le Parlement leur a conférés à sa dernière session, ils...

Les ministres.

...ont pu perfectionner, de concert avec les provinces et les municipalités, un programme de secours directs qui sera appliqué, pendant l'automne et l'hiver, selon que les circonstances l'exigeront.

Et voici ce que l'on dit à propos de l'avenir:

On est à élaborer pour le rétablissement des chômeurs dans diverses parties du pays, des plans qui seront mis en application dès que, de l'avis de mes ministres, les dépenses publiques qui en découlent assureront des avantages appréciables.

Le problème des sans-travail est à coup sûr un élément très important de la situation notée dans ma première citation. La situation économique continue à peser lourdement sur toutes les classes de la population. Un autre facteur important se trouve dans le bas niveau des prix, ce qui ne permet pas aux cultivateurs de ce pays de dépenser aussi libéralement qu'ils le font dans les temps normaux. Autant que nous sachions, le Gouvernement n'a aucun plan d'amélioration permanente. Une grande proportion de nos gens souffrent de la faim, manquent de vêtements, de combustible; plusieurs sont dans une pauvreté abjecte, sans abri et sans espoir. Je suis persuadé que chaque honorable membre de cette Chambre comprend la terrible situation dans laquelle nous nous trouvons et désire y porter remède. Je ne puis croire que dans cette enceinte il se trouve un seul homme qui reste complètement indifférent à la vue des souffrances de ses concitoyens moins fortunés. Tout ce que l'on a fait dans le passé a servi simplement à améliorer un peu la situation. On a fait beaucoup, je l'admets, pour rendre la situation de nos concitoyens moins pénible. Mais il me semble qu'il y a encore des maux à guérir avant que nos gens retrouvent la prospérité et le bonheur auxquels ont justement droit tous les citoyens de ce pays. On nous dit qu'il y a encore aujourd'hui entre un million et un million et demi de gens qui sont à peu près dans le besoin, des hommes, des femmes et des enfants qui manquent des choses nécessaires à l'existence, qui tous manquent des moindres articles de luxe, et cela dans un pays qui, comme l'ont répété si souvent des honorables membres des deux côtés de la Chambre, compte de si vastes ressources naturelles, des richesses de tout genre, et renferme un peuple énergique et ingénieux et les engins de production les plus modernes. Je suis sûr que chaque honorable membre a étudié ces faits attentivement et a fait son possible pour trouver une solution à toutes ces difficultés.

Toutefois, nous savons tous que cette situation ne peut s'éterniser. Il n'est pas raisonnable de supposer que la patience du peuple soit illimitée, qu'elle ne connaisse pas de fin. Je suis d'avis que si le Parlement ne s'efforce pas immédiatement de trouver une solution, ou ne réussit pas dans ses efforts, un de ces jours le peuple dira: "Si le Parlement que nous avons élu ne peut trouver une solution, nous allons désigner d'autres gens pour remplir les devoirs que nous avons imposés à nos représentants actuels." Nous pouvons nous attendre à céder notre place à d'autres si nous ne trouvons pas une solution à nos difficultés.

Dans tout ce que je dis ce soir, je désire éviter la critique captieuse. J'ai souvent critiqué ce que je croyais être la politique erronée du Gouvernement actuel. J'ai souvent critiqué sévèrement des déclarations des membres du Gouvernement. Mais je n'ai jamais prêté des motifs indignes, ou accusé d'indifférence un membre du Gouvernement. En ce moment, nombreux sont ceux qui croient savoir les causes de nos souffrances actuelles, les causes de la dépression, et qui pensent également connaître les remèdes à cet état de choses. A mon avis, ce ne sont pas toujours ceux qui crient le plus fort qui sont les mieux renseignés. L'analyse intelligente des affaires publiques est plus rare que la déclamation précipitée et légère. Bien souvent moins un homme connaît les complications et difficultés du gouvernement national, plus il fait preuve de confiance dans l'exposition de ses opinions. Pour cette raison, je me propose ce soir de suggérer au lieu d'affirmer.

D'abord, il serait bon, je crois, de faire une courte étude des causes de nos difficultés actuelles, comme je les vois. Durant les deux dernières années, j'ai rédigé une liste des diverses raisons que j'ai entendu citer comme causes de la dépression actuelle, et je puis vous assurer que cette liste est longue. Je ne mentionnerai pas toutes les raisons que l'on a avancées, car quelques-unes sont à mon avis d'un ridicule extrême. Mais j'en ai ici une douzaine qui me semblent plus ou moins importantes.

Je veux discuter brièvement ces causes afin de pouvoir prendre la liberté de suggérer ce qui me semble constituer des remèdes que le Gouvernement actuel et le Parlement pourraient appliquer. Je vais d'abord récapituler ces causes: la guerre; les réparations de guerre; les armements; le système capitaliste; l'étalon-or; le système bancaire; l'insuffisance du numéraire et du crédit; la surproduction; le machinisme dans l'industrie; le lourd fardeau des dettes; la crainte et la défiance internationales; la restriction du commerce, et les tarifs.

Je ne crois pas avoir placé ces choses par ordre d'importance, mais si elles sont jugées comme causes contributives, je demande ce que ce Parlement peut faire pour prévenir le retour de la situation que ces causes ont amenée dans le passé et remédier à celle qui

existe aujourd'hui. Je dirai d'abord qu'à mon avis certaines de ces causes ne peuvent être supprimées qu'en vertu d'une entente internationale; d'autres, partiellement, par des mesures nationales mais entièrement par suite d'une entente internationale seulement; et quand je dis mesures nationales, je veux dire des mesures adoptées par le Parlement canadien.

Etudions davantage ces causes, dont la première est la guerre. Je crois que nous ne pourrions trouver un seul individu au Canada qui prétendra que la Grande Guerre n'a rien eu à faire avec notre situation et nos difficultés actuelles. Il y a peut-être lieu de se demander si nous aurions eu à faire face aux mêmes difficultés n'eût été la Grande Guerre. Il y a sans doute ici nombre d'honorables membres qui se souviennent de l'année 1914; ils se rappellent qu'au cours du printemps et de l'été de cette année-là les esprits les plus pondérés du pays se demandaient avec angoisse qu'est-ce qui se produirait au cours du prochain hiver. Même au cours de l'été, il y avait du chômage et les gens se demandaient ce qu'il adviendrait à l'automne. Les nuages du chômage planaient menaçants au-dessus de nos têtes, mais au moment où nous nous attendions à les voir crever, le tourbillon de la guerre se déchaîna et les nuages du chômage s'évanouirent. Cependant, si nous avions été forcés de faire face au problème du chômage à cette époque, nous aurions été mieux en état de le faire. Il suffira de signaler quelques faits pour se rendre compte qu'il eût été beaucoup plus facile à cette époque de remédier à la situation.

En 1914, d'après l'Annuaire du Canada, notre dette nationale s'élevait à $314,301,625. Le 31 mars dernier, d'après la même autorité, notre dette se chiffrait à $2,261,000,000; elle est donc à peu près sept fois plus élevée qu'en 1914. L'intérêt sur la dette publique, en 1914, représentait une somme d'environ $12,605,000; il représente à cette heure une somme d'environ 121 millions de dollars, de sorte qu'il est environ dix fois plus élevé qu'en 1914. En 1913, les frais d'administration publique s'élevaient à $144,456,878, tandis qu'en 1930 ils avaient atteint le chiffre de $398,176,246; soit une augmentation de quelque 254 millions de dollars. Je le répète, le Canada aurait été bien plus en mesure, en 1914, de faire face au problème du chômage et cela m'amène à signaler une ou deux leçons qu'a pu nous valoir cette grande épreuve qui a déversé sur le monde tant de chagrin et de souffrances. Une leçon à dégager de la présente situation, c'est que nous devrions toujours, ainsi que nous l'avons fait, nous efforcer de maintenir la paix mondiale.

La seconde leçon, c'est que nous devrions éviter avec soin toutes les circonstances, tous les actes qui sont susceptibles d'engendrer la guerre. L'un d'entre eux, à mon avis, c'est la restriction du commerce, le désir d'empêcher la liberté du commerce avec les autres pays. C'est la restriction des échanges commerciaux qui a causé la guerre dans le passé, suivant moi et elle est encore susceptible de le faire à l'avenir.

La seconde cause de nos ennuis, dit-on, ce sont les réparations de guerre. Ces réparations, c'est inévitable, ont pesé et pèsent encore lourdement sur les épaules des nations débitrices, leur coupant la respiration et obstruent les forces vives de ces peuples. A l'heure actuelle, toutefois, nous observons que les nations créancières se trouvent elles-mêmes en aussi mauvaise posture. La plus puissante de toutes les nations créancières est en proie au même mécontentement qui existe dans tous les pays du monde; le groupe des mécontents y est pour ainsi dire aussi nombreux qu'au sein des grandes puissances débitrices.

Le Canada ne pourrait-il pas donner l'exemple et user de son influence pour faire accepter l'annulation des dettes de guerre? Notre crédit n'est peut-être pas très considérable; cependant, il serait peut-être possible de faire sentir notre influence par toutes les autres nations. Il est possible, je le sais, de faire valoir de forts arguments contre l'annulation des dettes internationales et des réparations de guerre; cependant, je crois fermement que l'on peut invoquer des arguments encore plus forts à l'appui de cette thèse. J'ai devant moi un extrait d'un article, qui a paru dans les colonnes du *Citizen*, au mois de janvier dernier, et qui est ainsi conçu:

> Les membres du Arts and Letters Club ont eu l'avantage, hier soir, d'entendre une conférence documentée sur "les opérations de banque internationales et les paiements des dettes" par Archibald C. Kains. L'orateur, à la lumière des vastes connaissances et de l'expérience acquises à l'époque où il occupait les fonctions de gouverneur du 12e Federal Reserve Board aux Etats-Unis, et à son titre de membre d'une commission bancaire à laquelle il fut nommé par feu le président Wilson, a exposé sa manière de voir concernant la présente crise financière internationale.
>
> M. Kains a exprimé l'avis que ce serait à l'avantage mutuel des nations tant débitrices que créancières en dernier ressort si toutes les dettes de guerre étaient annulées et il a invoqué de forts arguments à l'appui de sa thèse.

La troisième des causes que j'ai énumérées, ce sont les armements qui constituent, c'est incontestable, un fardeau sous le poids duquel chancellent toutes les grandes puissances vu les énormes sommes que l'on débourse au grand jour et en secret, afin d'avoir en tout temps des armées plus fortes que celles de son voisin. Mais les armements ne sont pas une cause de chômage; ils entraînent plutôt beau-

coup de travail improductif. Or, je demande aux honorables membres de supporter par l'imagination le nombre d'habitations que l'on pourrait construire pour les sans-foyer, les quantités de vêtements au bénéfice des gens en haillons et mal vêtus et les énormes quantités d'articles nécessaires à la vie que l'on pourrait acheter si l'on consacrait à ces fins les deniers publics affectés aux armements. Je le répète, le Canada ne pourrait-il pas donner l'exemple en disant: Nous sommes en paix avec le monde entier et nous nous proposons de persévérer dans cette voie. Nous avons converti nos épées en socs de charrue et nos lances en serpettes. L'on dira peut-être que ce rêve est impraticable et chimérique; cependant, je prierai les honorables membres de remettre la question à l'étude, afin de se rendre compte si l'idée est aussi impraticable qu'on le suppose.

L'autre cause à laquelle j'ai fait allusion, c'est le capitalisme. Nous avons entendu l'honorable député de Wetaskiwin (M. Irvine) faire une très énergique dénonciation du système et il est fort possible qu'une bonne part des observations qu'a faites mon honorable ami soient exactes. Il n'est peut-être pas nécessaire de mettre le régime entièrement au rancart, mais qui donc, à cette heure, oserait affirmer qu'il est parfait? Qui voudrait soutenir qu'il est au-dessus de toute critique? Des deux côtés de la Chambre il en est qui reconnaissent les faiblesses de ce système et l'impérieuse nécessité qu'il y a de le réformer. Point n'est besoin de nous adresser à ceux qu'on appelle "les rouges" pour obtenir des opinions de cette nature. J'ai emprunté au *Canadian Bar Review* un passage dont je désire donner lecture, et, j'en suis sûr, aucun avocat de cette Chambre ne dira que cette revue publierait un article le moindrement entaché de socialisme ou de communisme. Ce passage est comme il suit:

> Si l'on fait abstraction de toute responsabilité sociale, la richesse répugne à la notion très vive de justice qu'a suscitée la crise économique sans précédent contre laquelle le monde se débat aujourd'hui. C'est là chose suffisamment manifeste à en juger par la multiplication de cercles de services sociaux de ce côté-ci de l'Atlantique et leurs programmes élaborés de secours pour les malades et les indigents. La philanthropie organisée trace ainsi la voie à une plus grande réglementation par l'Etat de la richesse nationale. Cela, naturellement, peut se faire sans désorganisation de notre mécanisme constitutionnel actuel, et tout en constituant assurément un autre pas, et un pas important, dans le sens des revendications socialistes, il nous resterait encore beaucoup à faire pour nous acheminer dans cette voie.

Nous trouvons la justification de ce que nous avons osé dire ici sur la réglementation par l'Etat de la richesse dans les passages suivants d'un article écrit peu de temps après la guerre par le penseur conservateur qu'est le professeur Jethro Brown:

[M. Butcher.]

Je prie les honorables membres à noter que cette déclaration est citée et approuvée par le *Canadian Bar Review.*

> Dans tous les groupements civilisés subsiste encore le contraste le plus frappant entre la richesse et la pauvreté. . . Je suppose que personne n'aspire à l'avènement d'une répartition idéale du revenu national; mais la répartition, actuellement, est tellement capricieuse, tellement subordonnée à des accidents de naissance ou de circonstance qu'elle empoisonne les relations sociales, et met en danger les assises même de la société. . . Il est probable que, dans les sociétés démocratiques d'aujourd'hui, la masse des électeurs voteraient en faveur du socialisme; mais. . . il y a de sérieux obstacles d'ordre pratique à l'introduction du socialisme sans provoquer un désarroi industriel d'une durée prolongée. . . Mais quel que soit ce que nous réserve l'avenir, il me semble incontestable que l'on ne peut éviter une plus grande réglementation par l'Etat des relations économiques ou industrielles.

Dans *Labour,* du 5 avril 1932, se trouve un exemple sans précédent de la vérité de ce que je viens de vous lire, monsieur l'Orateur, savoir que la répartition de la richesse est tellement capricieuse ou subordonnée à des accidents de naissance ou de circonstance qu'elle empoisonne les relations sociales et met en danger les assises même de la société. "Parlant des fortunes familiales",—il s'agit des Etats-Unis, cela va de soi,—cet article dit:

> D'après un article paru dans la revue *World's Work,* trois frères de pays contrôlent des actifs d'un peu moins de $8,000,000,000.
>
> Le chiffre de la fortune personnelle de ces frères est fixé à $500,000,000.
>
> Leurs ressources financières sont portées à $787,300,000. L'actif des corporations, autres que des banques, qu'ils contrôlent par droit de pleine propriété, par prépondérance d'intérêt ou d'autre façon, se totalise à $7,490,425,000. Cela porte la richesse dont ils sont les maîtres à la somme de $7,990,425,000,—soit environ la moitié de la dette publique des Etats-Unis, ou $65 pour chaque tête de population en Amérique.
>
> Ces trois frères sont propriétaires de l'industrie de l'aluminium en Amérique. Au chapitre du pétrole, de l'énergie et de l'acier, ils viennent en deuxième rang, s'ils ne sont pas au premier. Ils possèdent d'immenses blocs d'actions dans les chemins de fer, qui ne sont pas compris dans la liste qui précède.
>
> Ces frères se nomment Andrew W. Mellon, Richard B. Mellon et James R. Mellon.

L'étalon-or est l'une des causes auxquelles on attribue la dépression mondiale de l'heure; on dit qu'il n'en est que la cause partielle, ou comme nos amis les radicaux prétendent, que cette dépression lui est attribuable exclusivement. Qui prétendra que l'étalon d'or fonctionne encore pour le bien de l'humanité? Ce ne seront pas nos grands banquiers. D'aucuns parmi nous peuvent être portés à dire que l'étalon d'or est inattaquable et que l'on ne peut rien lui reprocher. Mais que cons-

tatons-nous? Nous constatons que même les économistes ont trouvé à redire à l'étalon-or, bien qu'ils n'y aient pas mis toute l'ardeur manifestée par l'honorable député de Wetaskiwin (M. Irvine) cet après-midi. Je cite l'économiste de la banque Royale du Canada:

En 1928 et en 1929, l'or du monde suffisait à maintenir les prix à une base rassurante, mais il est manifeste que dans maints pays il n'y a pas d'or en quantité suffisante, sans quoi l'on n'aurait pas suspendu les paiements en or, mais c'est là une mauvaise répartition de l'or, et non une pénurie.

Voici ce que je demanderais à cette honorable Chambre. S'il est vrai que l'or, ou une insuffisance d'or, ou la mauvaise répartition de l'or, constitue l'une des principales causes de nos difficultés,—et nombre de personnes sérieuses et bien renseignées prétendent qu'assurément l'or n'est pas sans reproche, alors n'est-il pas incroyable que le génie merveilleux de l'homme n'ait pas encore trouvé le moyen de faire en sorte que, comme ce devait être, l'or soit notre serviteur, au lieu d'être notre maître, comme il arrive parfois. Je désire également lire un extrait d'un discours prononcé par le très honorable Reginald McKenna, président de la Midland Bank, d'Angleterre. Il n'y a pas lieu de soupçonner le président de cette banque d'être un communiste, ni un rouge. Incontestablement, c'est un homme de grand savoir dans le monde de la finance, et il dit:

Faisons en sorte que l'étalon-or fonctionne de façon satisfaisante, c'est-à-dire qu'il assure une valeur stable à la monnaie, et nous seront tout à fait disposés à y faire retour. D'un autre côté, s'il continue à fonctionner comme dans les dernières années, avec le résultat d'une constante dépression des prix, nous serons forcément obligés de trouver quelque autre méthode de contrôler la valeur de l'argent.

"Est-il possible, alors, avec ou sans l'étalon-or, de maintenir la livre à une valeur constante mesurée selon le pouvoir d'achat interne? Si nous ne sommes pas effrayés de l'expression "monnaie dirigée" et si nous pouvons supporter avec une certaine indifférence les fluctuations du change, la possibilité ne semble pas douteuse. Je ne vois pas pourquoi l'idée d'une "monnaie dirigée" nous alarmerait.

"Le monde en est arrivé au point de reconnaître que la longue et constante dépression et le bouleversement économique universel sont dus, en partie du moins, au fonctionnement inefficace de son rouage monétaire. Le temps n'est plus où l'on se berçait de cette croyance enfantine que l'étalon-or était le salut d'un pays. Une pénible expérience a mis fin à cette opinion; nous avons constaté que le retour à l'étalon-or n'a pas ramené la prospérité, et que son abandon n'a pas été suivi de la ruine. Loin de la ruine, en vérité, notre situation commerciale s'est distinctement améliorée, et nous sommes en aussi bonne posture au moins sans l'étalon-or qu'avec lui."

Sir Basil Blackett, directeur de la banque d'Angleterre, fait ce commentaire humoristique sur l'or:

On peut répondre, je crois, d'une manière frivole, de plusieurs manières, à la question: Pourquoi les banques gardent-elles de l'or? La première et la plus importante réponse, je pense, serait que les banques sont d'avis que les gens s'imaginent que les banques pensent qu'elles doivent garder de l'or, ou même parce que les banques croient que le public est d'opinion que les banques jugent qu'elles devraient garder de l'or Une autre réponse possible serait parce que les banques centrales ne sont pas assez habiles pour administrer tout autre système que celui de l'or, ou pas assez habiles pour convaincre les gens de penser qu'elles ont assez d'habileté pour administrer aucun système de cette nature.

Le Gouvernement devrait examiner avec avantage s'il est possible ou sage de mettre en vigueur les propositions du comité Macmillan. L'une de ces propositions veut que le numéraire intérieur d'un pays soit indépendant de l'or. Il en est qui prétendent que les institutions bancaires sont en partie responsables de nos troubles. Cela se peut. Quant à moi, je n'ai pas à me plaindre de la manière dont j'ai été traité par les banques; elles ont toujours été très prudentes en me prêtant de l'argent, et m'ont avancé moins que je ne demandais, montrant de la sagesse en cela. Cependant, des citoyens de ce pays les accusent de viser au monopole et d'être sans pitié, alors que d'autres disent qu'elles sont puissantes et fortes. A l'heure actuelle il n'est pas nécessaire ni sage, peut-être, de soumettre les banques à une critique trop sévère, vu que la loi des banques sera revisée avant longtemps. Tout de même, je tiens à montrer que le sentiment que nourrissent un si grand nombre de personnes contre les banques est loin d'être nouveau. Gladstone a dit il y a quelques années:

Depuis que j'ai été choisi chancelier j'ai appris que l'Etat se trouvait, en présence des banques et de la ville, dans une posture essentiellement fausse touchant les finances. . . Voici quel était le nœud de toute la situation: le gouvernement lui-même ne devait pas être un pouvoir important en affaires de finances, mais devait laisser le pouvoir de l'argent suprême et incontesté. Il me répugnait de céder à cette situation, et j'ai commencé à lutter contre elle par une affirmation de droits au point de vue de la finance. Le gouverneur de la banque et son adjoint, qui siégeaient au parlement, se sont énergiquement opposés à moi, et j'ai eu la ville comme adversaire en presque chaque occasion.

En 1916, le président Wilson a fait la déclaration suivante concernant les Etats-Unis:

Une grande nation industrielle est contrôlée par son système de crédit,—notre système de crédit est concentré. L'essor de la nation, par conséquent, et toutes nos activités sont entre les mains de quelques-uns qui obstruent et détruisent la véritable liberté économique.

Je ne dis pas que cette situation existe au Canada, mais je suis d'avis qu'il serait bon que le comité qui sera chargé de la revision de la loi des banques examinât cette possibilité, à laquelle songent nombre de citoyens,

savoir, que le Gouvernement du pays est réellement entre les mains des intérêts financiers.

Je lirai un extrait de la lettre mensuelle de février 1932, de la banque Royale:

La dépression actuelle est généralement attribuée au gaspillage, à la surproduction, aux tarifs excessifs, et le reste. A divers degrés, ces éléments et d'autres ont amené des situations absolument dangereuses, mais, généralement parlant, l'influence dominante a été la mauvaise administration de l'argent et du crédit. Le niveau moyen des prix est déterminé par le rapport des marchandises et des services avec la somme de l'argent disponible, et la baisse désastreuse du niveau des prix n'aurait pas eu lieu si l'approvisionnement de l'argent avait été convenablement réglé.

Je suppose que cette question sera étudiée par le comité qui sera nommé pour étudier la loi des banques. Sinon, je conseille au Gouvernement de prendre une décision en ce sens.

On dit que la surproduction est la cause de notre situation actuelle, mais cela n'est pas, étant donné toutes les souffrances dues au manque des choses nécessaires à la vie. Il y a des centaines de milliers de cultivateurs qui ont besoin de renouveler presque complètement leurs machines; des millions de fermiers, ouvriers et autres manquent de vêtements, de chaussures, de domicile, et le reste. On ne peut donc dire qu'il y a surproduction.

D'autres prétendent que le fardeau accablant des dettes fédérales, provinciales, municipales et individuelles qui sont cause de nos difficultés. Mais quelle est la situation? Créanciers et débiteurs se trouvent presque en aussi mauvaise posture les uns que les autres. Le paiement de ces dettes semble impossible à l'heure actuelle. Je cite de nouveau le professeur Marvin:

Les prix continuant de baisser, le fardeau de ces dettes et d'autres à long terme, débentures et hypothèques, s'est accru de 50 à 75 p. 100. On en vient à convenir qu'à moins d'une hausse appréciable des prix il faudra renoncer à une bonne partie de ces créances. De deux choses l'une: il faut un relèvement des prix ou c'est l'annulation en bloc ou la répudiation de ces dettes. Il s'ensuit donc que le maintien du niveau actuel des prix conduit à de grosses faillites.

Je sais bien que cette Chambre ne creusera pas la question des dettes provinciales, municipales et individuelles, chose du domaine des provinces. Mais le gouvernement fédéral devrait certainement songer à convertir la dette nationale à peu près de la même manière que la chose s'est faite récemment en Angleterre. Il est reconnu qu'il faut une réduction des dettes ou une hausse des prix.

La crainte et la défiance internationale sont deux autres facteurs à considérer. Partout dans le monde, ce sont des armées considérables, une aviation croissante et des armements de plus en plus forts. Le Canada n'a peut-être pas beaucoup à se reprocher à ce sujet mais tout de même, si faible que soit son armée permanente, il ferait bien de la réduire. Ce serait donner au monde un exemple magnifique.

Comme agent paralysateur, la crainte est un facteur puissant. Elle empêche les vieux d'entre nous de donner dans les idées nouvelles, nous rend réfractaires au progrès. J'ose dire que ce serait un bien pour la Chambre des communes qu'une infusion de jeune sang aventureux. Il nous faudrait ici des hommes qui ne craignissent pas de tenter ce qui ne l'a pas encore été en Canada.

J'aurais aimé toucher au tarif si le temps à ma disposition me l'eût permis, étant d'avis que c'est la pire cause de la crise actuelle. Mon honorable chef (M. Mackenzie King) en a parlé avec grande intelligence hier, mais j'ai une statistique que j'aurais aimé communiquer à la Chambre. J'ai toutefois énuméré plusieurs des causes de la situation actuelle. Bon nombre d'entre elles ne sauraient sans doute disparaître sans l'action internationale, mais il en est quelques-unes auxquelles le peuple canadien lui-même peut remédier.

M. E. J. YOUNG (Weyburn): Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre à deux ou trois observations faites par le premier ministre hier soir. D'après le hansard non revisé, page 52, il a dit:

Le même très honorable monsieur qui a parcouru le pays et dit: "Qui représentera le Canada à la conférence impériale en 1930?" ne pouvait manquer, et il n'a pas manqué, de déguiser le chagrin qu'il a éprouvé en voyant qu'il y avait eu une conférence heureuse au Canada sans qu'il y prenne part. Il a fait tout son possible pour nuire à cette conférence avant qu'elle ait eu lieu. Dans chacun de ses discours il s'est efforcé de rendre plus difficile la représentation du gouvernement du Canada à cette conférence.

Je crois que ce reproche est immérité. Le silence gardé par le chef de l'opposition (M. Mackenzie King) au sujet de la conférence mérite autre chose. Au cours de la dernière session, il a dit franchement et loyalement comment, selon lui, les négociations devraient être conduites; après quoi il s'abstint d'en parler, loin de chercher à nuire au succès. Ce qui a failli ruiner cette conférence et ce qui a ruiné celle de 1930, c'est la loi douanière votée à la session spéciale 1930. Avant de partir pour l'Angleterre, le premier ministre réunit les Chambres et fit voter cette loi qui assurait l'avortement de la conférence. Cette loi empêchait l'Angleterre de vendre ses produits en Canada, et, aussitôt après, le premier ministre allait lui demander de laisser vendre ceux du Canada en Angleterre et même d'exclure ceux des autres pays. Le premier

[M. Butcher.]

ministre disait: "Ayant réussi à vous fermer la porte de notre marché, nous vous demandons maintenant de fermer la vôtre aux produits de tous les autres pays". Peut-on avoir un pareil toupet? si je puis me permettre cette expression. Quoi d'étonnant que M. Ramsay Macdonald ait répondu: "c'est impossible". Il sied mal à celui qui rendit impossible le succès de la conférence de 1930 et qui faillit faire échouer la dernière d'accuser le chef de l'opposition d'avoir tenté de travailler à ruiner la conférence économique de 1932.

Nous voyons aussi, à la page 57, de l'édition non revisée du compte rendu (v.a.) de la séance d'hier, que le premier ministre, parlant de l'abandon de l'étalon d'or par la Grande-Bretagne, s'est exprimé ainsi:

L'abandon de l'étalon d'or par l'Angleterre a porté à notre pays le plus rude coup qu'il ait jamais reçu, coup dont on n'a jamais pu mesurer les conséquences.

Je ne savais pas que nous eussions reçu un coup terrible lorsque l'Angleterre a renoncé à l'étalon d'or. Le coup qui a ébranlé notre pays le plus fut celui que lui a porté le Gouvernement au cours de la session extraordinaire de 1930 et qu'il lui a porté de nouveau au cours des sessions qui l'ont suivie. Je me rappelle avoir un jour regardé un boucher en train de tuer un bœuf. Il prit une hache et en asséna un coup sur la tête de l'animal. Celui-ci tomba sur le sol, mais, avant de le saigner, le boucher lui asséna un deuxième coup. Le bœuf ne sentit aucunement le deuxième coup, ayant été complètement étourdi par le premier. Si nous avons reçu un coup mortel de l'Angleterre lorsque ce pays a renoncé à l'étalon d'or, nous ne nous en souvenons pas, parce que nous étions encore tout abasourdis du coup que nous avaient porté les mesures tarifaires du Gouvernement actuel.

Le très honorable premier ministre nous dit, à la même page, que le manque de confiance dans les banques, dans les individus et dans les institutions a été l'une des causes de la situation actuelle. Ce n'est pas le manque de confiance, c'est le manque de raisons sur lesquelles fonder la confiance. Que l'on nous donne de bonnes raisons d'avoir confiance et la confiance renaîtra. Un fabricant désire-t-il emprunter mille dollars d'une banque, le banquier lui demande à quelles fins il veut faire servir cet argent. Si l'emprunteur répond que c'est pour fabriquer des marchandises qu'il veut tâcher de vendre, le banquier refusera de lui faire cette avance. Et pourquoi? Parce qu'il dira: Vous ne pouvez pas vendre ces marchandises, ou si vous y réussissez vous n'en retirerez pas le coût de production. Si, d'un autre côté, vous dites au banquier: "Je veux emprunter $100,000 pour fabriquer des marchandises que je puis écouler et vous savez qu'il existe des marchés où je puis le faire", vous obtiendrez certainement votre emprunt. Le banquier ne vous laissera pas partir. Donnez-nous des motifs de confiance et la confiance renaîtra immédiatement.

A la page 62 des *Débats* non revisés (v.a.) de la séance d'hier, le premier ministre a fait l'observation suivante:

Si les besoins de ce pays sont comblés par les produits inférieurs jetés à profusion sur nos marchés, venant d'Europe et d'ailleurs, alors que le cultivateur canadien se voit refuser le droit d'écouler son blé sur ces marchés,—le traité avec la France en est un exemple frappant,—que devient l'organisation industrielle du Canada?

Il suit donc que, si nous permettons à la France et aux autres pays d'encombrer nos marchés de produits inférieurs, toute l'organisation industrielle du Canada s'affaissera et nos gens n'auront plus rien à faire. Rien ne saurait être plus éloigné de la vérité. Si les autres pays jettent à profusion leurs marchandises sur nos marchés, c'est qu'ils nous les donnent ou bien nous les vendent. S'ils nous les donnent,—et tout le monde sait que cela n'est pas,—les habitants de notre pays auront alors des marchandises pour rien sans avoir à travailler pour les fabriquer; peu importe dans ce cas qu'ils aient un emploi ou qu'ils n'en aient pas. Mais ces pays n'expédieront pas leurs marchandises ici pour rien; ils demanderont quelque chose en échange, un prix, et ce prix devra être payé en marchandises canadiennes, parce qu'il n'existe aucun autre moyen de ce faire. Ainsi dons le prix payé pour les marchandises jetées à profusion dans ce pays fournira du travail à ses habitants. Nos honorables vis-à-vis semblent croire que tous nos besoins seront comblés par des produits jetés sur nos marchés et que rien ne sera accepté en retour. Il n'en est pas ainsi. Au cours des dernières élections, ils ont parcouru le pays en disant: Si vous nous portez au pouvoir, nous réduirons de 500 millions de dollars le chiffre des importations; ce sera autant de marchandises que nous ne laisserons plus entrer chez nous. Ils se vantent maintenant d'y avoir réussi. Je leur pose la question suivante: Savaient-ils, lorsqu'ils s'engageaient à réduire de 500 millions de dollars le chiffre de nos importations qu'ils diminuaient d'autant, c'est-à-dire, de 500 millions de dollars, le chiffre de nos exportations? S'ils avaient alors dit aux électeurs: Nous allons réduire de 500 millions de dollars le chiffre de vos importations et, conséquemment, le chiffre de vos exportations sera réduit de la même somme; le chiffre de vos affaires diminuera d'autant; cela représentera moins de travail pour les ouvriers, moins de trafic pour les chemins de fer, les auraient-ils approuvés en votant pour eux? Pas du tout. Pourquoi ont-ils parcouru le pays

en répétant cette promesse? C'est qu'ils ne comprenaient pas la situation. Ils ne savaient pas que les importations étaient payées par les exportations. Ils ne savaient pas que quand nous importons des marchandises, il nous faut fabriquer d'autres marchandises pour payer les premières, et que lorsque nous refusons d'acheter les produits des autres pays, ceux-ci ne se trouvent pas en état d'acheter les nôtres.

Quelle a été la conséquence de cette ligne de conduite? Un certain nombre de nos industries ont augmenté le chiffre de leurs profits, mais les habitants de notre pays se sont trouvés sans marchandises et sans emploi. Il n'y a pas bien longtemps, j'ai pris connaissance du rapport d'une des fabriques de soie du Canada, l'une de celle dont le Gouvernement a pris un soin tout particulier. Que disait ce rapport? On y voyait que cette année cette fabrique avait un chiffre d'affaires moins élevé, qu'elle avait vendu moins de marchandises et encaissé un profit plus considérable que par les années passées. Qu'est-ce que cela signifie? Cela revient à dire que les Canadiens ont porté moins de vêtements, mais que les profits de certains fabricants ont augmenté; cela veut dire que le nombre des ouvriers employés dans cette industrie a diminué parce que la production a été moindre. Voilà quelle a été la politique du Gouvernement et quels en ont été les résultats.

Il serait temps de commencer l'inventaire de quelques-unes de nos industries. A une époque comme la nôtre, au moment où toutes les industries recherchent les moyens de réduire les dépenses, tout gérant sage inspecte son usine, fait un inventaire sérieux de chaque département, établit le coût d'exploitation de chacun d'eux et ce qu'il rapporte, puis il décide s'il y a lieu de le maintenir. S'il constate qu'un département coûte plus cher qu'il ne rapporte, il décide de le supprimer. Il est temps que le Canada fasse la même chose. Nous avons dans notre pays plusieurs industries dont l'existence n'a pas de raison d'être, qui coûtent au peuple canadien plus d'argent qu'elles ne lui en rapportent en salaires. Je ne veux citer qu'un exemple; celui des raffineries de pétrole, qui paient 8 millions par année en salaires et qui perçoivent 24 millions des consommateurs canadiens. Nous ne pouvons nous permettre de maintenir de pareilles industries à une époque comme celle-ci.

Le premier ministre a prétendu que la question du chômage est du ressort des autorités provinciales et municipales et que le rôle du gouvernement fédéral est d'assister financièrement ces dernières quand elles sont incapables de soulager le chômage. Je veux bien accepter cette explication, mais je pense que mes honorables collègues reconnaîtront avec moi que, si le Gouvernement fournit de l'argent, on devrait au moins le consulter sur la façon de dépenser cet argent. Je crois que le Gouvernement a l'intention qu'on le consulte sur la façon dont on dépense cet argent. L'an dernier, lors de la discussion de cette question, j'ai proposé au ministre du Travail (M. Gordon), je crois, un certain projet qui a été mis à l'essai dans la Saskatchewan et que l'on devrait adopter dans tout le Canada pour soulager le chômage. Voici ce projet, qui est la simplicité même. On donnerait cinq dollars par mois à chaque chômeur pour l'envoyer travailler sur une ferme, et chaque cultivateur qui accepterait un chômeur retirerait cinq dollars par mois. Avec cinq dollars par mois, le chômeur pourrait s'acheter des vêtements et du tabac, au besoin. Les cinq dollars que retirerait le cultivateur chaque mois lui aideraient à nourrir le chômeur. Il y a dans notre pays environ 750,000 fermes. J'ose dire qu'au moins un tiers de ces fermes ont besoin d'améliorations que le cultivateur ne peut exécuter, parce qu'il n'a pas les moyens de payer la main-d'œuvre nécessaire. Ces fermes ont besoin de petites réparations, par exemple aux clôtures, aux machines, aux constructions, etc., réparations que les cultivateurs pourraient faire à peu de frais s'ils en avaient les moyens. Elles ne se font pas, parce que le cultivateur n'a pas le temps de les faire ou parce qu'il n'a pas les moyens de payer quelqu'un pour les faire à sa place. Le Gouvernement n'aurait à débourser que dix dollars par mois pour chaque chômeur ainsi placé sur une ferme. On ne verrait plus les chômeurs encombrer les villes dans une atmosphère de mécontentement où ils sont exposés à entendre prêcher des doctrines subversives. Cela permettrait aux chômeurs de se rendre compte de leur disposition à se livrer à l'agriculture et à gagner ainsi leur vie. Puis ils auraient la satisfaction de gagner leur subsistance. Je crois qu'on pourrait placer ainsi un tiers de million de chômeurs. Cette méthode de remédier au chômage est peut-être la moins coûteuse. Je ne prétends pas que l'idée soit de moi. Elle a été mise à l'essai dans certaines parties de la Saskatchewan et l'on pourrait faire la même chose ailleurs. Je demande au Gouvernement d'examiner ce projet.

Il y a une partie du discours du premier ministre que j'approuve entièrement; c'est celle dans laquelle il dit que le Gouvernement veut une monnaie saine. Mes honorables amis les progressistes ne semblent guère favorables à une monnaie saine. C'est l'honorable député de Wetaskiwin (M. Irvine), je crois, qui a dit hier que le système de la mon-

naie saine n'a pas réussi à rendre possible l'échange des marchandises, et que, par conséquent, il est inutile. Je regrette de ne pas le voir à son siège en ce moment, car je voudrais lui demander quel est le système monétaire qui peut rendre possible l'échange des marchandises si tous les gouvernements de l'univers disent au peuple: "Nous ne vous laisserons faire d'échange dans aucun cas". La difficulté ne vient pas de notre système monétaire, mais des gouvernements du monde qui disent au peuple: "Vous n'échangerez pas le produit de votre travail contre le produit du travail de quelque autre personne". Je lis à la page 65 du hansard d'hier, (v.a.) les paroles suivantes prononcées par le chef du groupe progressiste:

Ces jours derniers, le *Bulletin des renseignements commerciaux*, publié par le ministère du Commerce de ce pays, contenait, de la part de notre représentant en Australie, un communiqué portant que le cultivateur australien obtenait, pour le blé livré sur voie, de deux shillings et trois deniers à deux shillings et six deniers le boisseau, selon le taux du transport. Ce prix, monsieur l'Orateur, converti en monnaie canadienne, représente à peu près de 52 à 54 cents, jusqu'à 60 cents le boisseau, et règle générale, le blé du cultivateur australien est de qualité inférieure à celle du produit canadien.

M. Young: Que vaut la monnaie australienne aujourd'hui?

M. Gardiner: La monnaie australienne est dépréciée, et c'est une des raisons pour lesquelles le cultivateur australien touche plus d'argent en réalité que nous n'en obtenons au Canada.

M. Young: Lorsque vous convertissez cela en fonds canadiens, réalisera-t-il ce que vous avez dit?

M. Gardiner: Cela ne s'en éloignera pas sensiblement.

Je me suis donné la peine de convertir en monnaie canadienne les chiffres cités par l'honorable représentant. Selon lui, deux shillings et trois deniers équivalent à 54c. Il n'a pas spécifié s'il s'agit de shillings anglais ou australiens. Néanmoins, si le blé est livré à une voie de chargement en Australie, je présume qu'on calculera le prix en shillings australiens. Dans le *Bulletin des renseignements commerciaux*, numéro du 8 octobre, je constate que la livre australienne vaut $3.04. Converti en fonds canadiens, le prix que le cultivateur australien touche pour son blé n'est donc que de 30c., soit environ celui que nous recevons. Nous devons aussi considérer que l'agriculteur australien livre son blé à un endroit situé près du littoral et ne doit pas acquitter les frais d'un long transport par voie ferrée, comme le cultivateur canadien. Quand nos honorables collègues de cette extrémité de la Chambre plaident en faveur de l'inflation monétaire, ils devraient citer tous les éléments du problème. Combien coûte l'expédition du blé à Liverpool? Que vaut la monnaie australienne par rapport à la monnaie canadienne? Il faut tenir compte de tout cela. Si mon honorable ami a voulu dire que le cultivateur australien touche 2 shillings et 3 deniers en monnaie anglaise pour son blé, et que cela vaut 54c., c'est donc que la monnaie anglaise a son ancienne valeur au pair, et à quoi bon soutenir que nous devons lier notre monnaie à la livre anglaise? Si l'assertion est exacte, il est donc vrai que la parité des monnaies canadienne et anglaise existe déjà.

Hier, le chef du partie progressiste a posé la question suivante: "Pourquoi faut-il que tant de nos gens souffrent de la faim, quand nos cultivateurs ont tant de produits alimentaires?" Pourquoi? Je le demande aux honorables représentants: A qui appartiennent les aliments? Qui a produit tout le blé? Les cultivateurs. Pourquoi les autres gens ne peuvent-ils les obtenir? Parce qu'ils n'ont rien à donner aux cultivateurs en échange. Les honorables députés de cette extrémité de la Chambre s'imaginent-ils que les cultivateurs devraient donner leur blé, et ne rien recevoir des chômeurs en échange?

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est à peu près ce qui arrive.

M. YOUNG: Nous compatissons au sort des sans-travail, mais nous savons que le prix de 30c. le boisseau n'équivaut pas aux frais de production du blé. En touchant ce prix, nous ne pouvons payer la semence ou les intérêts hypothécaires. Voilà dans quels embarras nous sommes, quand le blé se vend 30c. le boisseau. Cependant mes honorables collègues disent: Pourquoi les chômeurs ne peuvent-ils se nourrir avec tout ce blé? C'est qu'ils n'ont rien à donner en échange. Qu'est-ce que l'argent, après tout?

M. BELL (Hamilton): Je n'en ai pas vu. Montrez-nous-en.

M. YOUNG: Nous pouvons convenir que l'argent est un moyen d'échange, un moyen d'échanger des produits contre des produits. Nous ne désirons pas d'argent pour l'amour de l'argent, mais les produits que nous pouvons acheter avec de l'argent; c'est sa raison d'être. Quand vous allez vendre des produits au marché, que faites-vous? Vous vendez le produit de votre travail, et vous comptez recevoir en échange le produit du travail d'une autre personne. On ne porte pas sur soi le produit de son travail, on ne le peut pas. C'est pour cela que l'argent a été inventé pour représenter la valeur des produits. L'homme qui se rend au marché pour vendre le produit de son travail, a le droit de s'attendre que l'argent qu'il recevra représente une quantité égale du travail d'un autre.

Quelle est la véritable base de l'argent? Quelle est la base de la monnaie? Le travail.

J'admets volontiers, tout le monde admettra, je pense, que le travail d'un ouvrier expert a plus de valeur que celui d'un ouvrier ordinaire, que le travail d'un homme assidûment appliqué à sa tâche a plus de valeur que celui d'un homme qui n'en fait pas autant. Mais compte tenu de tout cela, quand quelqu'un va au marché pour échanger son travail contre celui d'autrui, l'échange devrait s'effectuer sur une base d'égalité. Autrement dit, une journée de votre travail devrait valoir la journée de travail d'un autre. Il n'est pas humainement impossible de déterminer la valeur exacte d'une journée de travail et, pour cela, on a établi une mesure qui représente le plus exactement possible la valeur moyenne de pareil labeur. Avant de fixer une mesure, on s'est demandé: Combien de travail faut-il pour produire une certaine denrée utile? Quelle somme de travail faut-il pour produire un certain article? Et quel article a-t-on choisi comme étalon? On a choisi un article à la production duquel le travail varie moins que pour la production de tout autre article connu. Je veux parler de l'or. La somme de travail requise pour la production de l'or a varié beaucoup moins que la quantité de travail nécessaire à la production des autres articles. Quand sir Joseph Stamp est venu au Canada, il a dit que le temps n'est pas encore venu où le monde peut se passer d'une base métallique pour sa monnaie. Que voulait-il dire par là? Simplement que l'or représente la mesure la plus précise que nous puissions trouver de la quantité de travail nécessaire pour en produire une quantité donnée. C'est pourquoi nous disons que l'or est le meilleur étalon que nous ayons. Il n'est pas parfait, mais il se rapproche le plus de la perfection, parce que le travail requis pour sa production accuse un rapport plus constant que pour la production des autres articles.

On prétend que l'étalon d'or ne fonctionne plus. Pourquoi ne fonctionne-t-il pas? Qu'est-ce qui détermine le prix de l'or? La loi de l'offre et de la demande, comme elle détermine le prix de toutes choses. La quantité d'or disponible dans le monde n'a pas beaucoup varié, mais les honorables députés savent ce qui est arrivé: nous avons eu la guerre. Pendant la guerre, certaines nations ont ouvert des crédits aux autres. Après la guerre, il a fallu payer les dettes contractées et les réparations. Les nations créancières à qui revenaient les plus fortes sommes ont demandé le paiement en or. Normalement, on paierait ces dettes avec des marchandises. Après la guerre, cependant, les nations créancières refusèrent d'accepter des marchandises et exigèrent de l'or. Les débiteurs répondirent qu'ils n'avaient pas d'or et qu'ils ne pouvaient en donner. On leur répondit: "Vendez vos marchandises sur les marchés de l'univers et procurez-vous ainsi l'or que nous vous demandons". C'est alors que partout dans le monde l'on se précipita pour avoir de l'or. Les nations en dette firent leur possible pour donner de l'or à leurs créanciers. Ceux-ci prirent cet or et l'entassèrent dans leurs voûtes, créant ainsi une rareté artificielle. Finalement, le prix de l'or monta, tandis que le prix de tous les autres articles baissait.

Qu'est-ce qui a permis à ces nations d'accaparer tout l'or du monde, ou au moins la plus grande partie? Ce sont les tarifs. Ces nations ont pu entasser l'or parce qu'elles ne voulaient pas accepter de marchandises. Elles élevèrent leurs tarifs et empêchèrent ainsi l'entrée des marchandises. Qu'on abolisse les tarifs du monde et que se produira-t-il? L'or reprendra son cours normal et les prix leur équilibre. Les prix reviendront à la normale parce que la somme de travail requise pour la production d'une once d'or n'a pas changé relativement à celle qui est nécessaire à la production d'un boisseau de blé. Si nous permettons aux forces économiques de reprendre leur cours naturel, les prix redeviendront normaux. Mais la cause fondamentale de nos difficultés se trouve dans le fait que les tarifs ont fait accumuler l'or dans les endroits où il ne peut plus remplir ses fonctions et servir à quelque chose. Le remède consiste non pas à jongler avec l'étalon d'or, ou à chercher un autre étalon, mais à faire disparaître la cause du malaise. Abolissez les tarifs. Laissez le commerce reprendre son cours naturel et l'or reprendra sa place et ses fonctions. Mes honorables amis de l'extrême gauche voudraient faire de l'inflation monétaire, mais comment pourraient-ils lancer le nouvel argent dans la circulation? Le donneront-ils aux cultivateurs sous la forme de primes à la production du blé? Cela n'augmenterait pas le pouvoir d'achat des chômeurs. L'emploieront-ils pour donner du travail aux chômeurs, en construisant des travaux publics, des routes transcanadiennes, des salles coûtant des millions, des parcs, des gares coûteuses et ainsi de suite, ce qui nous écraserait ensuite des frais énormes d'entretien? On se trouverait à dire aux cultivateurs et aux chômeurs: Vous devez donner le produit de votre travail aux constructeurs de routes inutiles, mais que vous devrez ensuite entretenir; vos maigres salaires doivent servir à employer ces hommes à des travaux qui vous occasionneront plus de dépenses ensuite. Est-il juste ou raisonnable d'obliger des gens, qui ont gagné, par leur labeur, une honnête richesse, de l'échanger contre du papier sans valeur qui ne représente

[M. Young.]

pas une somme égal de travail de la part de quelqu'un? Je soutiens que non.

J'aimerais à appeler votre attention un moment sur la situation du cultivateur. Prenons comme exemple le cas de celui qui cultive une demi-section de terre; je veux parler d'un bon cultivateur qui cultive une bonne terre et qui obtient de bonnes récoltes. Il a probablement 300 acres de terre en culture. Cent acres sont en jachère, 50 acres peut-être servent de pâturage pour son bétail et 150 acres sont consacrés à la culture d'un produit de valeur marchande, disons du blé. Etant un bon cultivateur, il va avoir une bonne récolte; donnons-lui une moyenne de 20 boisseaux par acre. Mes amis de l'Ouest conviendront que je suis plutôt généreux. Sur ces 150 acres il récoltera 3,000 boisseaux de blé qui lui rapporteront, aux prix actuels, environ $1,000. Comme il fait tous ses travaux lui-même, il ne peut guère s'occuper que de la culture de son blé. Mais il possède une vache ou deux, élève une couple de veaux, quelques porcs et des poulets. Avec sa femme, il cultive un petit jardin. Evaluons à $300 par année tous ces autres produits de la ferme, ce qui est assez généreux, étant donné les prix actuels. Son revenu total de l'année sera donc de $1,300. Voyons maintenant quels sont ses dépenses. Impôts: $200. Intéret sur ses dettes: $200. Battage du grain de fourrage: environ $250, ce qui comprend la nourriture des ouvriers. Ne lui accordons rien pour les domestiques de ferme: il devra faire toute sa besogne lui-même, sauf durant la moisson. Mettons donc $50 pour les gages du temps de la moisson; $100 pour l'huile, les réparations des machines, et le reste; $50 pour la ficelle d'engerbage et $150 pour la dépréciation des machines, du bétail et des édifices. Il devra garder 150 boisseaux de grain pour la semence, valant, mettons, $100, car il faut nettoyer ce blé. Dépenses totales, $1,100, sur un revenu total de $1,300, ce qui lui laisse la somme mirifique de $200 pour son travail d'une année.

Un MEMBRE: Il a bien de la chance!

M. YOUNG: En effet. Notez que j'ai pris pour exemple un bon cultivateur, établi sur une ferme particulièrement bonne et obtenant des récoltes exceptionnelles. Il est peu de terres qui donnent une moyenne de 20 boisseaux à l'acre.

Comparons la situation de cet homme à celle de l'ouvrier d'une usine. Prenons des chiffres dans l'Annuaire du Canada de 1932, lequel renferme la statistique de 1929, de sorte que nous devrons tenir compte de la diminution qui s'est produite depuis. Les salaires moyens payés aux ouvriers industriels en 1929 étaient de $1,044. Depuis, il y a eu réduction de 10 ou 20 p. 100, mettons de 25 p. 100 en moyenne, ce qui ramène le salaire moyen à $800 ou $850. Par conséquent, le salaire moyen du cultivateur est de $200 et celui de l'ouvrier, de $800.

J'ai déjà dit que lorsqu'un homme, qui va vendre sur la place le produit de son labeur, s'il a travaillé aussi fort et avec autant d'habileté que la moyenne, l'échange devrait se faire donnant donnant, c'est-à-dire le produit d'une journée de travail pour le produit d'une autre journée. Mais nous voyons que le cultivateur doit donner quatre jours de travail pour une journée de travail du travailleur industriel.

Prenons un autre exemple. En 1913, le blé se vendait aux élévateurs régionaux de l'Ouest pour environ 70 c. le boisseau; aujourd'hui, ce prix est d'à peu près 30 c. A cette époque-là, les salaires de l'industrie étaient d'environ $500; aujourd'hui, ils sont de plus de $800. Le salaire de l'ouvrier a presque doublé, tandis que celui du cultivateur était réduit de moitié. Voilà donc le même rapport, quatre contre un.

Prenons la question sous un autre angle encore. En 1914, juste avant la guerre, une lieuse de huit pieds coûtait dans l'Ouest l'équivalent de 225 boisseaux de blé, soit $180, à 80 c. le boisseau. Aujourd'hui, la même machine lui coûterait 900 boisseaux. Voilà encore la proportion, quatre contre un. De quelque façon qu'on envisage la chose, par conséquent, le cultivateur doit, de nos jours, donner quatre journées de travail en échange d'une journée de l'ouvrier industriel.

M. BELL (Hamilton): Mais, il va sans dire, il en coûte davantage à ce dernier pour vivre à la ville.

M. YOUNG: Je suis content que mon honorable ami mentionne ce fait. Pourquoi lui en coûte-t-il davantage?

Un MEMBRE: Parce qu'il doit payer un loyer.

M. YOUNG: Qu'on me permette de m'expliquer sur ce point. L'ouvrier des villes, se servant de son droit d'électeur, s'est prononcé pour l'établissement de rues pavées, de jardins publics, de lumières, de beaux édifices scolaires, de toutes sortes de conforts. C'est lui-même qui a voté en ce sens; c'est lui-même qui s'est ainsi mis dans les dettes. Puis il s'est dit: "Le cultivateur va payer cela, puisque nous ne pouvons vivre sans lui". Quand je parle du cultivateur, je veux dire tous les producteurs de denrées primaires, c'est-à-dire le mineur, l'exploitant forestier et le pêcheur.

Cet état de choses ne saurait se continuer. Dans une large mesure, il est la cause du marasme actuel des affaires. Pourquoi? Quand le cultivateur doit travailler quatre jours pour une journée de l'ouvrier, il doit travailler pendant quatre jours, alors que l'autre se repose

trois jours et travaille le quatrième. Il ne peut employer l'autre ouvrier. L'ouvrier industriel doit rester inactif pendant trois jours, attendant que le cultivateur accumule le travail de trois jours; ensuite, les deux travaillent le quatrième jour et échange les produits de cette journée. En dépit de tout cela, parce que l'ouvrier d'usine chôme le cultivateur ne pouvant l'employer, il demande l'assurance contre le chômage, c'est-à-dire qu'il voudrait que l'Etat allât dire au cultivateur: "Vous ne pouvez employer cet homme, il est vrai, mais vous devez lui verser une assurance-chômage quand vous ne pouvez l'employer". Il se forme donc en notre pays un nouveau parti, le parti agraire-travailliste, demandant d'accorder un nouveau traitement au cultivateur et à l'ouvrier. Sur quoi se fondera-t-on pour déterminer ce nouveau régime. Sur l'ancienne proportion de quatre contre un? Va-t-on continuer à obliger le cultivateur à échanger quatre journées de son travail contre une seule journée des autres métiers? Si c'est là la base de la nouvelle politique, nous n'en voulons pas. Je ne conçois pas que des honorables membres du groupe dans le coin là-bas,—ils ne sont pas ici ce soir; ils devraient y être,—puissent s'allier à un groupe qui se propose de perpétuer pareil état de choses. Mais non seulement cela, on veut encore forcer le cultivateur à payer l'assurance contre le chômage au bénéfice d'hommes qu'il n'a pas les moyens d'engager.

Cette situation, comment a-t-elle été créée. Comment ces gens ont-ils trouvé moyen de doubler le salaire de l'ouvrier dans l'industrie alors que le salaire du cultivateur était diminué de moitié? C'est très simple. Les hommes qui vivent ensemble dans un même endroit se réunissent sans difficulté. Ils se sont réunis; ils ont affronté le patron et ils lui ont signifié: "Nous voulons plus; il nous faut une part plus large aux fruits du travail." Qu'a répondu le patron? "Mes amis, je voudrais vous le donner. Si nous pouvons faire arranger les choses par le gouvernement pour que ce soit le cultivateur qui écope, nous vous le donnerons." Les employeurs donc ont dit aux gouvernements,—non pas le ministère actuel seulement, mais tous les gouvernements que le Canada a eus: "Nous ne pouvons continuer dans ces conditions; il nous faut maintenir un niveau de vie plus élevé. Il vous incombe de nous accorder un tarif protecteur; il faut fermer la porte aux autres produits; vous devez nous mettre en état de réclamer des prix plus élevés de nos cultivateurs pour les objets que nous avons à vendre. Alors nous pourrons payer des salaires plus généreux à nos employés et maintenir un niveau de vie plus élevé." Mais ce niveau plus élevé, où allait-on le maintenir? Dans les villes. Et sur les terres donc?

Je vous demande, monsieur l'Orateur, combien de temps encore pareille situation peut durer. Jusqu'ici ces gens ont réussi le coup; ils ont doublé le salaire de l'ouvrier industriel tout en diminuant de moitié ce que reçoit le cultivateur en paiement de son labeur. Je vous demande, monsieur l'Orateur, si cela peut continuer et si, tant que cela continuera, la prospérité peut revenir dans notre pays.

M. C. B. HOWARD (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je prends part à la discussion ce soir non seulement pour protester personnellement contre la situation qui règne dans ma circonscription et dans ma région; mais encore pour protester, au nom de mes commettants du comté de Sherbrooke, contre la manière dont le Gouvernement actuel administre les affaires du pays.

Hier soir, en écoutant, ici, le discours du très honorable premier ministre (M. Bennett) je ne pouvais pas ne pas me souvenir du même très honorable représentant, lorsqu'il siégeait à gauche, comme chef de l'opposition. Je me suis rappelé un discours qu'il avait prononcé ici le 24 février 1930, alors que le chômage n'atteignait pas le dixième de ce qu'il est aujourd'hui, alors que la situation était prospère, par contraste avec celle de nos jours. Voici ce qu'a énoncé le très honorable représentant à cette occasion:

> Quelle est la situation actuelle dans le Dominion? Quelle est la situation de l'est à l'ouest? Il est vrai qu'une partie du chômage est saisonnier; mais, depuis le commencement de l'année, j'ai parcouru le Canada depuis Victoria jusqu'à l'extrême est et dans chaque ville du pays, dans l'Est comme dans l'Ouest, il existe un chômage anormal, de sorte que ceux qui, comme moi, sont habitués à venir en aide à ceux qui ne peuvent gagner suffisamment pour subsister n'ont jamais constaté autant de misère que celle que j'ai vue dans les régions que j'ai visitées. Cependant, tout ce que ces hommes cherchaient était une occasion de travailler. Qu'avons-nous fait à ce sujet? Que faisait le ministre du Travail? Que faisait le premier ministre? Convoquaient-ils des conférences? Les seules conférences qu'ils ont réunies étaient pour savoir comment ils pourraient le mieux éviter les attaques d'un peuple indigné; comment ils pourraient accroître leur pouvoir et garder leurs positions.
>
> Nous devons bien envisager la situation, savoir que, depuis le commencement de l'année, le chômage est très grand au Canada. Nous avons eu au cours de cet hiver plus de misère et de souffrances que nous n'en avions éprouvé depuis un quart de siècle; cependant le Gouvernement n'a fait absolument aucune démarche pour résoudre ce problème. Peut-on répondre à cela? Peut-on nous dire que l'on ne pouvait rien faire? Prétend-on que le gouvernement du Dominion ne doit pas venir en aide aux provinces et aux municipalités dans une affaire de ce genre? Qui a amené un grand nombre de ces hommes au pays? Ce ne sont certainement pas les gouvernements provinciaux, car chaque fois

qu'ils ont été consultés sur cette question, ils ont donné une réponse non équivoque. On les consulte aujourd'hui, alors qu'autrefois on ne le faisait pas. Cependant le gouvernement fédéral déclare que cela ne le regarde pas. Je ne sais pas si on a bien rapporté les paroles du premier ministre, mais, il aurait dit que, si les provinces étaient trop pauvres pour prendre soin des chômeurs, le Gouvernement verrait ce qu'il pourrait faire pour les secourir. C'est le sens de ses remarques rapportées par la Presse canadienne. Ce n'est pas ainsi que le gouvernement fédéral du Canada doit s'acquitter de ses obligations.

Hier, le très honorable représentant voulait se faire absoudre de certaines promesses faites avant les élections. Puis-je lui rappeler qu'avant de recevoir l'absolution il faut deux choses: Il faut d'abord se repentir de ses péchés et il faut ensuite le ferme propos de ne plus recommencer. Je ne citerai aucune des promesses électorales de mon très honorable ami; je donnerai plutôt lecture d'un court article tiré de la *Gazette* de Montréal, numéro du 27 juin 1930; voici:

...et le gouvernement King ne peut se défendre d'avoir négligé de se rendre compte que le premier devoir du gouvernement canadien est de fournir de l'emploi aux Canadiens.

Ce n'est pas là une promesse; c'est une déclaration de fait qui veut que le premier devoir du gouvernement soit de fournir de l'emploi aux Canadiens. Permettez-moi de demander non seulement aux membres de cette Chambre, mais aussi aux gens de ma circonscription, à ceux des sections rurales de Québec et, de fait, aux gens du Canada tout entier, si oui ou non le gouvernement actuel a fait et fait actuellement quelque chose pour fournir de l'emploi aux Canadiens.

Comme je l'ai déjà dit, si je fais ces quelques remarques, c'est que je désire exprimer le désappointement que me cause le discours du Trône dans lequel je relève le passage suivant:

Le problème du chômage continue de recevoir l'attention soucieuse de mes ministres. Grâce aux pouvoirs que le Parlement leur a conférés à sa dernière session, ils ont pu perfectionner, de concert avec les provinces et les municipalités, un programme de secours directs qui sera appliqué, pendant l'automne et l'hiver, selon que les circonstances l'exigeront.

Il y a deux ans, monsieur l'Orateur, on nous a fait venir d'urgence à Ottawa pour une courte session du Parlement, alors qu'il n'existait à peu près pas de chômage. On nous a dit qu'il était impossible d'attendre la session régulière; nous avons eu une session spéciale dont le but était "de mettre fin au chômage". Cette année, toutefois, alors que le chômage est plus grave que jamais, oui, dix fois plus grave, alors que la situation agricole est pire qu'elle ne l'a jamais été dans le passé, alors que les conditions dans nos villes sont connues de ceux qui y vivent seulement, alors que les conditions industrielles sont telles qu'il faille remonter non à la dépression de 1921 à celle de 1914 ou de 1908, mais à la dépression d'il y a quarante ans pour établir une comparaison, nous n'allons pas, même dans ces circonstances, étudier la question du chômage, question la plus importante qui existe au Canada aujourd'hui.

Je désire faire consigner au compte rendu certains cas réels qui existent à Sherbrooke, et je désire protester contre la façon dont l'on traite la question du chômage en ce moment. J'ai ici sur une fiche le nom du surintendant d'une des manufactures de Sherbrooke, d'un homme qui demeure sur la rue Lincoln, et qui, il y a deux ans, recevait un salaire de $40 par semaine comme contremaître des usines. Durant les deux dernières années, son salaire a été réduit à $19 par semaine et il n'obtient que deux journées d'ouvrage par semaine. Il a huit enfants, à part sa femme et lui-même, à entretenir, soit une famille de dix. Je laisse aux membres de cette Chambre ou à tout autre citoyen de ce pays le soin de dire si une telle situation est tolérable. Cependant le Gouvernement actuel ne fait rien pour remédier à cet état de choses. J'ai une fiche concernant un autre particulier que je connais personnellement, un homme de Sherbrooke, et qui a une famille de neuf enfants, à part sa femme et lui-même, à nourrir, soit onze personnes en tout, et je désire exposer à la Chambre la triste situation dans laquelle il se trouve.

Il y a quelques années, il avait cette ambition dont parlait le premier ministre hier soir, l'ambition dont faisaient preuve les pionniers de ce pays. Et ici, incidemment, permettez-moi de dire aux membres du Gouvernement que l'esprit des pionniers existe encore au Canada. Tout le monde ne demande que l'occasion de travailler. Cet homme a acheté un lot dans la ville de Sherbrooke. Il l'a payé $460 et, avec une somme de $300, il a construit ce que certaines gens appelleraient une cabane, mais qu'il appelle, lui, sa maison, et il en est aussi fier que tout autre homme serait de posséder une maison de $50,000. Mais dans quelle situation se trouve cet homme aujourd'hui? Il a payé sa maison, mais il n'a pas assez payé sur son lot et si les gens qui le lui ont vendu voulaient le chasser ils pourraient confisquer sa maison. Heureusement, cependant, ils ne le font pas. Quatre enfants reposent dans le même lit. Toutefois, ce Gouvernement a l'audace de prendre la parole dans ce Parlement du Canada sans mentionner aucun remède pour remédier à pareille situation. Un autre homme possédait cette même ambition des pionniers. Il y a quelques années, il achetait une maison

pour $3,400, et il le faisait, parce qu'il avait confiance dans le pays et était sûr qu'il n'y aurait pas de changement de gouvernement. Il paya $1,400 comptant sur cette propriété et il lui reste encore aujourd'hui une balance de $2,000. Autrefois, il payait un loyer de $20 par mois, mais il lui est impossible de faire les versements sur sa maison maintenant. Il n'a pas payé ses taxes depuis deux ans et craint toujours qu'on lui enlève sa maison.

Un autre homme avait acheté une petite propriété dans la ville de Sherbrooke pour la somme de $300 et si ses créanciers voulaient la lui enlever en paiement de la dette, ils pourraient le faire. La somme qu'il avait payée durant une période d'années est maintenant disparue. La toiture coule tellement qu'il est pratiquement à la belle étoile. Permettez-moi d'ajouter, et je veux souligner ce passage, que cet homme a sept enfants et sa femme et lui-même à entretenir; mais il n'a aucun revenu, et le laitier de Sherbrooke lui fournit le lait gratuitement. Il continue de fournir le lait à cette famille bien qu'il sache que le père n'est pas en mesure de le payer. Cet homme habite Sherbrooke depuis seize ans et pendant neuf années consécutives il fut au service de la même compagnie. Une autre de mes connaissances a travaillé pendant huit ans dans les fabriques de coton. Il avait une propriété acquise au prix de $1,500. Déjà, il y a deux ans, il avait payé $400; cependant, aujourd'hui, l'accumulation des intérêts et des taxes impayées l'ont ramené exactement au même point où il était auparavant. Un autre fut pendant sept ans au service de l'un des chemins de fer du Canada. Il est à la tête d'une famille de cinq enfants. Il avait bâti une maison, au coût de $600, sur un terrain d'une valeur de $450. Il avait remboursé $250, mais, à l'heure actuelle, il est revenu au point de départ. Il n'a pas un seul sou de revenu; il a un jardin autour de sa maison et sa famille subsiste à l'aide des produits récoltés dans le jardin. Comme dans l'autre cas que j'ai cité tout à l'heure, le laitier continue à fournir le lait à cette famille. Mais ce n'est pas parce que je crois que le Canada s'en va à la débâcle que je fais ce tableau de la situation; en réalité, je n'appréhende nullement cette éventualité et je suis aussi optimiste que tout autre dans cette Chambre. J'estime que nous habitons le plus grand pays du monde ou du moins que nous pouvons le faire tel. Cependant, il n'y a pas lieu d'espérer d'arriver à quoi que ce soit tant que le présent Gouvernement sera à la tête des affaires. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je citerai un autre exemple. Je signale ces cas, parce que ces pauvres gens sont venus me voir à mon bureau la veille de mon départ pour Ottawa; j'ai pris note de ces détails en présence d'un juge de paix. Un cultivateur de Rock-Forest, l'une des plus belles régions agricoles du comté de Sherbrooke, avait acheté une ferme il y a quelques années, au temps de la prospérité, au prix de $4,500; il devait rembourser le capital au taux de $500 par année et acquitter les intérêts sur le reste du capital au taux de 6 p. 100. Je vois que mes honorables amis de Brome-Missisquoi, de Châteauguay-Huntingdon et de Compton sont à leurs sièges et je sais qu'ils apprécieront mes observations, car ils sont au fait de la situation dans leurs circonscriptions respectives. Ce cultivateur était parvenu à rembourser $2,000 sur le capital, mais l'année dernière, il n'était pas en mesure de verser $500, de sorte qu'il alla trouver le créancier hypothécaire et lui promit d'acquitter l'intérêt. Il a rempli sa promesse et qu'est-il arrivé cette année? Cette année, il n'était plus en mesure ni de rembourser le capital ni d'acquitter les intérêts. Il s'agit d'une circonscription agricole et les honorables membres de la campagne savent à quels prix se vendent les produits agricoles à l'heure actuelle. Le cultivateur alla donc voir le créancier hypothécaire auquel il exposa la situation. Le prêteur lui posa la question: "Qu'allez-vous faire?" Le cultivateur répondit qu'il allait continuer d'exploiter sa ferme en attendant les événements. Cependant, la semaine suivante un spéculateur entra en scène. Il alla trouver non pas le cultivateur, mais le prêteur de la ville auquel il dit: Un tel n'a pas acquitté les intérêts sur la somme qu'il vous doit. Combien voulez-vous pour le remboursement de la dette? Après passablement de marchandage, le spéculateur signa un chèque de $2000 au bénéfice du créancier hypothécaire et il jeta le cultivateur sur le pavé. Il revendit la ferme moyennant $500 comptant et une hypothèque de $3,000, puis il vint à mon bureau afin d'emprunter de la commission du prêt agricole une somme de $2,000 pour le compte de son fermier, de sorte qu'il aurait réalisé un profit net et aurait pu ensuite revendre la terre à un autre. Je l'ai mis à la porte. Je signale ces cas à l'attention de la Chambre, car j'estime que le programme du Gouvernement ne s'occupe guère du peuple tant dans les villes que dans les régions rurales; il est grandement temps que les cas de cette nature soient portés à la connaissance de qui de droit.

Dans le comté de Compton, je connais un homme qui a fait le tour des fermes pour acheter du bétail. Il fit l'acquisition de quarante-sept têtes de bétail et les mit à bord d'un wagon du Pacifique-Canadien à destination des abattoirs, à Montréal. Ces faits se sont passés il y a trois semaines. Le poids

moyen des animaux était de 1,250 livres. Le commerçant avait acheté le bétail à raison de près de 4c. la livre. Or, savez-vous le prix qui lui fut offert à Montréal? On lui offrit 2c. la livre. Il passa quatre jours à Montréal, payant sa pension et achetant de la provende pour nourrir ses animaux. Au bout de ce temps, il renvoya les animaux à Eaton's Corner, dans le comté de Compton.

Et maintenant, revenons au régime que le ministère a tenté de mettre en vigueur, les secours directs. Certains honorables membres ne se rendent pas compte à quoi se résument les secours directs. Avec la permission de la Chambre, j'exposerai de quelle manière le régime est appliqué dans la ville de Sherbrooke et je puis dire qu'il est aussi bien appliqué chez nous que dans n'importe quel autre endroit du pays. Le ministère a cru que de fournir du travail aux chômeurs, ainsi qu'il l'avait promis, coûtait trop cher et que c'était peut-être de nature à faire tort au capitaliste ou au spéculateur. Remarquez bien que je ne fais pas ces observations dans le but de prôner le socialisme, car j'ai foi dans le régime capitaliste. Cependant, je signale cet état de choses dans l'espoir que le Gouvernement s'efforcera de s'amender et de remédier à la présente situation. Dans la municipalité d'Ascot, aux portes de Sherbrooke, il y a une quarantaine d'hommes qui n'ont absolument rien à faire. C'est beaucoup pour une petite municipalité. Les autorités ont décidé que la meilleure solution serait de leur procurer du travail. On leur donne deux jours d'ouvrage par semaine; ils travaillent huit heures par jour et touchent quinze cents de l'heure, en marchandises et non en argent, soit l'équivalent de $2.40 par semaine. Ces gens reçoivent ce peu de provisions pour les empêcher de crever de faim, mais les honorables députés peuvent-ils me dire où ils se procureront de quoi se vêtir, payer leur loyer, l'éclairage et le gaz? Je ne trouve pas à redire à la façon d'agir de la municipalité, mais je prétends qu'en principe le secours direct est une mauvaise chose. J'allais dire que c'est une façon abominable de faire face à la situation.

Il y a quelque temps j'écrivais une lettre à quelqu'un dont je voulais obtenir quelques renseignements. Je le priai de me répondre immédiatement, mais quelque trois semaines se passèrent avant que j'eusse une lettre de lui. Il me dit qu'il regrettait le retard apporté à répondre, mais qu'il n'avait pu se procurer le prix d'un timbre-poste. Il disait que trois semaines auparavant la compagnie de gaz de sa municipalité lui avait retranché son service, que, la semaine précédant la date de sa lettre, il en avait été de même de son éclairage électrique. Il pouvait, disait-il, se passer de lumière, mais il avait trois enfants et ceux-ci n'avaient pas eu un seul repas chaud depuis trois semaines. La santé de sa femme laissait à désirer, mais il ne pouvait lui acheter ce dont elle avait besoin. Il disait: "Je fais une vie triste". Si de pareilles choses se passent dans un pays possédant les ressources du Canada; si les jeunes enfants risquent de voir retarder leur croissance aux premières années de leur existence, je ne suis pas sans appréhensions pour les générations à venir.

Lorsque, plus tard, je parlerai de la situation ouvrière qui existe à Sherbrooke, j'aurai des statistiques plus exactes, mais pour l'instant, j'aimerais à faire part à la Chambre de certains renseignements sur l'assistance accordée par la municipalité de cette ville. Sherbrooke compte une population de 29,500 âmes. Samedi dernier, on a nourri aux fourneaux économiques municipaux 650 familles, ce qui représente 3,500 personnes ou le huitième de la population de la ville. L'autre jour, je recevais à mon bureau la visite d'une dame dont le manteau était retenu à son cou à l'aide d'une épingle. Cette personne me dit: "Monsieur Howard, je ne viens pas ici pour me plaindre du fourneau économique; on nous donne de la nourriture en abondance et la municipalité paye mon loyer, mais je vous prie de me regarder et de me dire le moyen de me procurer simplement un dollar par semaine pour acheter des vêtements et des chaussures pour l'hiver qui vient." Je ne dis pas cela dans l'intention de critiquer ma ville, ni comme je l'ai déjà dit, pour parler contre le Canada, mais je proteste contre le système dont nous faisons l'application. Un système de cette nature n'a pas sa raison d'être dans un pays comme le nôtre.

L'autre jour, je visitais l'un des pensionnats les plus recherchés de la province de Québec, un pensionnat fréquenté par les enfants de la minorité agricole protestante de cette province. J'ai constaté que le nombre des élèves inscrits à ce pensionnat n'était que de la moitié de ce qu'il était l'année dernière. En d'autres termes, l'institution devra fonctionner, cette année, avec un déficit de $15,000, et elle doit en ce moment combler un découvert de $20,000 à la banque. Pourquoi cet établissement, une des meilleures institutions d'enseignement de la bonne vieille province de Québec, n'a-t-il pas le nombre voulu d'élèves? C'est parce que le cultivateur n'a pas les $400 qu'il faut pour y envoyer son fils ou sa fille. Par toute cette région du pays, les garçons et les filles entendent dire du haut des tribunes publiques du pays: "Ne commettez pas la bévue que votre père a commise; instruisez-vous." Les parents ont épargné et fait des sacrifices pour envoyer leurs enfants à l'école. Tous les professeurs d'université, tous les gérants industriels, tous les chefs de nos grandes institutions

disaient: "Nous vivons dans une époque de concurrence; si vous êtes instruits, vous aurez de l'emploi." Quelle est la situation aujourd'hui? On compte par centaines, oui, par milliers, les jeunes gens qui, malgré une instruction de tout premier ordre, sont prêts et ne demandent qu'à faire ce qui se présentera, même à creuser des fossés,—ce que leur instruction les met en état de mieux faire,—et cependant ils ne peuvent trouver de l'emploi. Ils sont absolument découragés; ils sont incapables de trouver du travail et ne savent plus où donner de la tête. Tel est l'état de choses qui existe dans ce pays que nous chérissons et que nous appelons le Canada.

Un certain nombre de personnes de ma région sont venues à Ottawa, à leurs propres frais, pour interviewer le premier ministre. Il ne s'agissait pas d'un effort organisé avec les fonds d'un autre, mais simplement d'un groupe de personnes qui consentaient à débourser leurs propres fonds pour avoir l'occasion d'un entretien avec le premier ministre. Le premier ministre n'est pas le dictateur du Canada; c'est le serviteur du peuple, et cependant une fois arrivés à Ottawa, ces gens se virent refuser une entrevue de la part du premier ministre. Au nombre des délégués se trouvaient huit des meilleurs cultivateurs des Cantons de l'Est, que je connais personnellement et que connaissent également d'autres honorables députés. J'hésiterais à refuser de recevoir chez moi, le jour ou la nuit, un seul de ces agriculteurs, et cependant on ne leur a pas permis d'être reçus par "le serviteur du peuple". (*Dénégations.*) Demandez leur et ils vous le diront. Allez voir M. Charles Green, de Lennoxville; M. Hilton Ross, du chemin Brompton; M. J. B. Reid, de Hatley-Nord; M. John Ross, du chemin Brompton; ou M. Edwin Ducker, du chemin Belvedere, chef de la société d'agriculture du comté de Sherbrooke, et ils vous diront tous qu'on a refusé de les recevoir.

Un mot ou deux sur les fusions effectuées dans le domaine des chemins de fer. Comme je ne désire rien dire au sujet d'un rapport que nous ne connaissons pas, je ne ferai pas allusion à celui de la commission des transports, mais je dirai que le National-Canadien n'est pas traité avec justice, selon moi. Lorsque les économies et les épargnes sont pratiquées au détriment des ouvriers, lorsque les fusions jettent les employés sur le pavé, il est temps d'y mettre fin. Quelques dollars sont peut-être épargnés de cette façon, mais, d'un autre côté, il faut payer pour les cuisines populaires.

Au sujet de la fusion du Québec-Central et du Pacifique-Canadien, le doyen du personnel, qui était à l'emploi de la compagnie depuis quarante ans, a été mis à sa retraite avec une pension. A cela, je ne trouve rien à redire, mais celui qui venait après lui, un homme qui comptait vingt-huit années de services aussi dévoués qu'une compagnie puisse désirer, a été mis à la porte sans autre emploi. Naturellement, il ne connaît pas autre chose que les affaires de chemin de fer. Les deux suivants, ayant été employés durant vingt-trois ans chacun, arpentent les rues de Sherbrooke. Il en est de même d'un autre employé qui compte vingt et un ans de services, et d'un autre encore qui a à son crédit seize ans de travail. Si c'est là l'espèce d'économie imposée par ce Gouvernement, je n'en veux point. Ces hommes devraient être maintenus dans leurs fonctions, du moins jusqu'à ce que la situation s'améliore. Après avoir passé leur vie au service de la compagnie, ils devraient être traités avec équité. J'irai plus loin. Lorsque l'ouvrier sait que, après de longues années de loyaux services, il sera mis à la porte, à la discrétion de la compagnie, comment pouvons-nous compter sur de l'efficacité de sa part? Comment s'acquittera-t-il de sa tâche quand il verra que des employés sont mis à la porte après vingt-trois, vingt et un ans, et seize ans de services, sans la moindre considération? C'est le meilleur moyen d'introduire le bolchévisme et le communisme en ce pays.

Je désire corriger une autre déclaration que j'ai entendue sur tous les tréteaux et que le premier ministre a répétée maintes fois lui-même en cette enceinte. La voici: Oh! si nous n'avions pas maintenu la valeur de notre monnaie en cette partie du pays, que serait-il advenu de nos échéances à New-York? Pourquoi ne pas faire connaître la véritable situation aux citoyens? Le Gouvernement fédéral doit, en chiffres ronds, 375 millions, payables en fonds américains. Les obligations du National-Canadien payables en fonds américains se chiffrent à 750 millions. Au taux d'intérêt moyen maintenant acquitté par le gouvernement fédéral, il faut 18 millions par année pour rembourser les emprunts du gouvernement du Dominion, et 35 millions pour remettre les avances du National-Canadien à New-York, soit un total de 53 millions en or pour ces paiements, sans tenir compte de la valeur de notre argent au Canada. De plus, on sait qu'au moins la moitié de cet argent revient au Canada et appartient aux Canadiens. Mais mettant cela de côté, je dirai que la production annuelle de l'or au Canada, dans la proportion actuelle, est de 65 millions. Selon une déclaration faite l'autre jour par M. McCrea, ministre des Mines de l'Ontario, cette production atteindra 100 millions en moins de deux ans. Je sais que c'est vrai, et, cependant, nous nous inquiétons de l'intérêt dû à New-York, lorsqu'il nous faut verser 53 millions en or, bien que nous reti-

rions 65 millions en or de nos mines canadiennes. J'apprécie la valeur du dollar canadien; je ne suis pas en faveur de l'inflation, mais je préférerais voir la dépréciation de notre devise plutôt que la misère parmi les nôtres.

Il y a quelques années, le premier ministre actuel est allé à une conférence en Angleterre, et, là, le très honorable J. H. Thomas s'est servi à l'égard de notre premier ministre d'une expression que les Canadiens n'aiment pas employer. Il est peut-être donc préférable de ne pas la mentionner. Je ne discute pas la récente conférence, mais je désire parler de la délégation des exploitants de bois de charpente. Les Canadiens prétendaient qu'ils ne pouvaient s'entendre avec les exploitants anglais avant qu'ils eussent imposé un embargo sur l'épinette russe. Au moment même où les délégués anglais étaient invités à n'en rien dire, nous achetions de la Russie du pétrole qui enraye l'exportation de ce produit par une possession britannique, Trinidad.

Il est certains sujets que je ne puis discuter au point de vue légal, vu que je ne suis pas avocat, mais je sais que si quelqu'un obtient de l'argent de moi, en présentant faussement les faits, non seulement ai-je le droit de me faire rembourser, mais c'est une infraction justiciable du jury aux termes de la loi. Quand je songe aux promesses faites par ce Gouvernement, à ses formules trompeuses qui ont conduit le peuple à la situation où il se trouve actuellement, je le tiens coupable d'une infraction justiciable du jury et je le somme de dissoudre tout de suite le Parlement pour connaître le jugement du pays.

M. C. E. BOTHWELL (Swift-Current): Monsieur l'Orateur, je veux signaler un paragraphe du discours du trône, celui-ci:

L'unité, le courage et l'initiative du peuple canadien, sans quoi vos labeurs eussent été vains, constitueront désormais la base sur laquelle, grâce à la coopération et à la confiance, nous édifierons un Canada plus grand que jamais. J'implore la divine Providence de vous diriger dans votre noble tâche.

Cette phrase du discours de Son Excellence me remet en mémoire certaines remarques du premier ministre qu'on trouve à la page 234 du hansard pour la séance du 16 septembre 1930. Le premier ministre énonçait ainsi une partie de la politique du Gouvernement:

Nous voulons faire en sorte que les producteurs canadiens puissent approvisionner, autant qu'il est raisonnablement possible, les dix millions d'habitants de cette partie septentrionale du continent.

Pour faire suite, sans doute, à l'énoncé de cette politique, on présenta à cette Chambre une mesure relevant le tarif douanier, accompagnée de l'assurance, formulée dans les termes que je vais citer, que cette hausse des droits n'ajouterait rien aux prix que le consommateur canadien aurait à payer. Voici, d'après le compte rendu de la même session, page 235, ce que disait le premier ministre:

Il y a encore à s'occuper du consommateur. J'ai été frappé hier par les remarques qu'on a faites au sujet des intérêts du consommateur. Je n'ai pas manqué d'en parler dans chacun des discours devant les électeurs du pays, pendant la dernière campagne électorale. Je vous le dis, monsieur l'Orateur, et je le répète à cette Chambre, au sujet de toutes les modifications proposées au tarif, nous avons des assurances positives et définies des fabricants que leur adoption ne sera la cause d'aucune augmentation des prix.

Page 237 du hansard de cette même session, on trouve que le premier ministre, parlant à l'occasion d'un amendement à la loi du tarif douanier, en citait d'abord le texte ainsi conçu:

Dans le cas où des producteurs de marchandises au Canada augmenteraient leurs prix par suite de l'imposition d'un droit quelconque en vertu des dispositions de cette loi, le Gouverneur en conseil pourra réduire ou enlever ce droit.

Après quoi il ajoutait:

De la sorte ce que j'ai dit au début de mon discours prend forme de loi. Pouvoir est donné au Gouverneur en conseil de diminuer ou abroger un droit de douane, quand des producteurs tentent d'exploiter le consommateur. Voilà en résumé la substance de la disposition en question.

Nous savons tous que nous traversons des temps difficiles. Nous savons que l'agriculteur obtient bien peu pour ses produits et qu'à moins de pouvoir acheter à des prix proportionnés à ceux que lui rapporte sa marchandise, il en souffre. Ce fut apparemment la raison de cette déclaration du premier ministre. Plus tard durant la session, il s'exprima plus clairement.. On voit à la page 486 que, répondant au chef de l'opposition, il disait:

Seulement je répondrai à mon honorable ami en disant: Oui je jugerais qu'il y a la hausse des prix, et, au besoin, je me prévaudrais de cet article pour y remédier.

Cette déclaration venait en réponse à une question tendant à savoir si cet article s'appliquerait dans le cas où les prix en dehors du Canada fléchiraient. L'intention du premier ministre se précise lorsqu'il dit, page 515:

Quand il y a une entente de bonne foi comme celle-ci et que vous avez un statut dont un article vous autorise à agir, si l'entente n'est pas respectée, à coup sûr, en ma qualité de serviteur public et de ministre, je ne m'en tiendrai pas à un texte juridique adroitement redigé, mais à la large interprétation d'une entente consentie de bonne foi. Si cete entente n'est pas respectée, je me prévaudrai de l'autorité que l'article me confère.

Page 567, le premier ministre dit encore:

J'ai indiqué au comité que je souscris tout à fait aux observations du très honorable chef de l'opposition et si une baisse considérable des prix survenait chez nos voisins et que nos fa-

bricants tentassent de maintenir les prix actuels au Canada, ils abuseraient du tarif pour hausser les prix au mépris de leurs engagements.

J'imagine que le premier ministre et son gouvernement ont le droit de compter dans une certaine mesure au moins sur les rapports des comités permanents de cette Chambre, bien que j'ignore s'il est du devoir du premier ministre d'analyser les témoignages reçus devant ces comités. Je fais ici allusion au rapport du comité de la banque et du commerce qui enquêta sur les prix de l'essence au cours de la dernière session. J'aimerais à ajouter que l'on a empêché la discussion du rapport par la Chambre. En conformité d'un ordre de renvoi de la Chambre au comité, celui-ci a présenté un rapport qui, pour en dire le moins, était de nature à nous induire en erreur. Au cours de l'enquête, le comité entendit des témoins représentant toutes les compagnies s'occupant du commerce des huiles dans les diverses parties du Canada et quelques-unes des Etats-Unis. On retint les services d'une société de comptables autorisés à titre de vérificateurs et on les envoya quérir certains renseignements. Vers la fin de l'enquête, les vérificateurs revinrent, non pour faire connaître au comité les renseignements qu'ils avaient recueillis sur les faits qu'ils avaient étudiés, mais pour faire eux-mêmes leur rapport sur ces mêmes faits.

A la suite de ce rapport des vérificateurs, la majorité des membres du comité prépara un rapport qui, outre quelques explications dans les premières pages, contenait à vrai dire le texte même du rapport des vérificateurs. On n'avait tenu aucun compte des témoignages entendus par le comité pendant l'absence des véréficateurs qui cherchaient à obtenir les renseignements demandés. En dépit de ce rapport, et même à l'encontre de ce que l'on y trouve, j'aimerais à relever ici certains faits établis devant le comité. Les questions sur lesquelles je désire appeler l'attention de la Chambre font voir que, suivant les paroles du premier ministre, le consommateur canadien est exploité. D'après le témoignage rendu devant ce comité, il semblerait que du premier jour de septembre 1930 au 8 février 1932, il s'est produit une baisse considérable dans le prix de l'essence aux Etats-Unis, mais une baisse bien peu sensible au Canada. J'aimerais ici à faire consigner dans le compte rendu des tableaux comparatifs des prix de l'essence dans les villes américaines et les villes canadiennes le 1*er* septembre 1930. Il s'agit ici des prix de détail pour le gallon impérial. Voici ces tableaux:

1*er* septembre 1930

New-York	19·56
Augusta, Me	21·36
Manchester, N.-H	20·88
Burlington, Vt	21·96
Buffalo	20·16
Détroit	20·83
Duluth	21·00
Minneapolis	20·64
Grand-Forks	23·04
Minot	22·68
Helena	27·00
Halifax	24·00
Saint-Jean, N.-B	24·00
Montréal, Qué	24·00
Sherbrooke, Qué	23·15
Toronto	23·00
Villes frontières	22·00
Fort-William	24·50
Winnipeg	24·50
Brandon	27·50
Régina	30·00
Calgary	27·00

La moyenne du prix américain dans les diverses villes indiquées était de 21 cents .737 et celle du prix canadien de 24 cents .877 soit une différence 3.140. Ces prix ne tiennent pas compte des taxes en vigueur dans les deux pays. Le 8 février 1932, les prix étaient les suivants:

8 février 1932

New-York	14·76
Augusta, Me	16·56
Manchester, N.H	16·08
Buffalo	14·40
Duluth	16·32
Détroit	13·80
Minneapolis	15·96
Grand-Forks	18·36
Minot	18·00
Helena	21·60
Halifax	24·00
Saint-Jean, N.-B	24·00
Montréal, Qué	21·00
Toronto	21·00
Fort-William	23·00
Villes frontières	21·00
Winnipeg	23·00
Brandon	26·00
Régina	27·50
Calgary	24·50

On voit donc que le 8 février 1932, après le relèvement du tarif du mois de septembre 1930, la moyenne du prix de détail aux Etats-Unis était de 16.584 et celle du prix de détail au Canada de 23.05, soit un écart de 6.916 cents. On doit comparer ce chiffre à celui de 3.140 qui représentait la différence entre le prix au Canada et le prix aux Etats-Unis, au mois de septembre 1930. Un calcul semblable pour les prix par wagon-citerne fait voir que la réduction des prix entre ces deux dates a été de 4.088 cents aux Etats-Unis et de 1 cent .696 au Canada. En établissant les prix de l'essence par wagon-citerne, il nous a fallu tenir compte des prix courants indiqués dans le *Oil Price Handbook* de même que du témoignage rendu relativement aux expéditions par wagons-citernes. On y constate que du 1*er* septembre 1930 au 31 décembre 1931 la moyenne des prix de l'essence par wagons-citernes pour toutes les usines d'épuration de l'Imperial Oil Company au Canada a augmenté de .234 cents par gallon,

tandis que dans les usines américaines la diminution a été de 3 cents .486 par gallon. Si on compare ces deux chiffres on voit clairement qu'au Canada nous payons l'essence beaucoup plus cher que nos voisins du Sud. Je ne puis tirer d'autres conclusions que celle de dire que l'on profite du tarif.

Rendant témoignage devant le comité, le président de l'Imperial Oil Company a dit ceci:

Il est bien vrai qu'il existe une marge bien marquée entre le prix américain et le prix canadien de la gasoline.

Il a attribué cette marge à bien des causes,—ainsi, au fait que l'essence du Canada est de meilleure qualité, que les taux de transport sont plus élevés, que l'évaporation est plus forte au Canada, que les frais de fabrication sont plus élevés, qu'il faut tenir compte du taux du change, qu'il se fait de la contrebande aux Etats-Unis, ce qui en réduit le prix dans ce pays, et qu'enfin au Canada les frais de vente sont plus élevés. Je veux analyser ces causes à la lumière des témoignages rendus devant le comité.

Meilleure qualité, dit-on. D'après les témoignages rendus, je crois qu'il est prouvé que l'essence fabriquée au Canada est de qualité légèrement supérieure à celle de la même sorte fabriquée aux Etats-Unis. Mais il est aussi prouvé que la différence de qualité ne relève pas le prix de plus d'une faible fraction de c. par gallon. M. Ross, président de l'Imperial Oil Company, dit à la page 11 du rapport de l'enquête: "La supériorité de qualité n'influe guère sur le prix". On lui a demandé: "Ne pouvons-nous pas éliminer cette différence?" M. Ross a répondu: "Je le pense". M. Rodger, secrétaire-trésorier de la Shell Oil of Canada, a déclaré que l'écart entre leurs deux qualités de gazoline au Canada était peut-d'être d'un demi c. ou d'un c. tout au plus par gallon. Le livret contenant la liste des prix, dont j'ai parlé tout à l'heure, livret compilé par le *National Petroleum News* et accepté à l'enquête, nous apprend qu'il y a un écart d'une fraction de c. par gallon entre les diverses qualités d'essence, sauf pour l'essence servant à l'aviation. Même en supposant que l'essence canadienne soit d'une qualité supérieure, cela ne représente qu'un écart d'une fraction de c. par gallon.

Voyons maintenant les frais de transport. Aucun témoin n'a tenté d'établir que les frais de transport influent sur le prix fondamental de l'essence au Canada. Prenons Montréal, par exemple. D'après les chiffres fournis au comité: on peut livrer l'essence à Montréal à aussi bon marché qu'à New-York. Il se peut que les frais de distribution soient plus considérables dans certaines parties du Canada qu'aux Etats-Unis, mais le coût du transport ne modifie en rien le prix de l'essence à la raffinerie.

L'évaporation. Personne n'a essayé de prouver que l'évaporation contribue à élever le coût de l'essence au Canada. Au contraire, on a même établi qu'il se fait plus d'évaporation aux Etats-Unis que dans notre pays.

Le coût de fabrication. Nous avons essayé de l'établir. On nous a d'abord dit que les salaires sont plus élevés au Canada et que cela contribue à augmenter le coût de la fabrication. Les fabricants nous ont dit un jour qu'il leur fallait payer plus cher pour le pétrole brut. Il a été clairement établi devant le comité, à la fin de l'enquête, qu'il n'en est rien. Voici un témoignage:

D. Vous obtenez donc votre pétrole brut à aussi bon marché que votre concurrent américain ou que toute autre compagnie?
R. Oui.
D. Il n'y a pas de différence quant au coût de la matière première chez-vous?
R. Non, M. Hepburn.

A la page 74 du rapport, on voit qu'un témoin a déclaré que le coût de la main-d'œuvre dans nos raffineries est à peu près égal à celui des Etats-Unis. Aucun représentant des compagnies canadiennes n'a prétendu que les salaires sont plus élevés au Canada qu'aux Etats-Unis.

Il a été prouvé que l'Imperial Oil, qui possède les plus grands établissements pétroliers du Canada, fait venir son pétrole des puits du Pérou et de la Colombie et le paie à peu près le prix du pétrole brut du centre du continent. M. McCloskey, de l'Imperial Oil Limited, a déclaré que les prix de tous les pétroles du Pérou et de la Colombie sont conformes aux prix des pétroles des qualités correspondantes dans le centre du continent.

D'après ce que nous pouvons constater, monsieur l'Orateur, il faut attribuer aux raffineries elles-mêmes la cause des prix élevés. Il faut remarquer que les auditeurs n'ont fait rapport que sur l'Imperial Oil et qu'ils n'ont pu obtenir de renseignements pour 1931; ils ont dû se contenter de consulter les opérations de 1930. Les chiffres exposés au comité établissent que notre plus grande productrice d'essence, l'Imperial Oil, estime à 13 c 33 par gallon son coût de fabrication. C'est notre industrie la plus considérable, elle est censée posséder les méthodes de raffinage les plus modernes, et le coût du pétrole brut et du raffinage est de 13 c. 33 par gallon. En 1931, la McColl-Frontenac dépensait 9 c. 20 par gallon pour la même chose, c'est-à-dire pour son pétrole brut et les frais de raffinage; la British American Oil, 10 c. 05.

Mais qui établit les prix de vente de l'essence? C'est l'Imperial Oil; ce n'est ni la McColl-Frontenac, ni la British American Oil. Il a été établi que les trois autres raffineries,

la British American, la McColl-Frontenac et la Shell, suivent les prix de l'Imperial Oil. Selon l'expression du représentant de l'une de ces raffineries, il leur faut marcher à la suite de la raffinerie la plus importante. Un autre a déclaré que jamais, à sa connaissance, ces trois compagnies n'ont pris l'initiative d'établir la liste des prix.

Une autre cause à laquelle M. Ross attribue le coût élevé de fabrication est le taux du change. Mais le change y entre pour très peu. Il ne représente qu'une très petite fraction d'un c. par gallon. La prime de change n'est payable que sur le pétrole brut importé, car les compagnies ont leurs raffineries au Canada.

La seule chose qui reste, c'est la vente illicite de l'essence aux Etats-Unis. Beaucoup de témoignages ont été donnés à ce sujet. Cependant, on a révélé que nous pouvons importer de l'essence au pays à des prix encore inférieurs au prix de vente aux Etats-Unis. Le témoignage consigné à la page 465 indique le coût à Montréal de l'essence des Antilles hollandaises, et aussi de Chicago. Dans les deux cas, les frais de transport, l'impôt de consommation, le droit d'accise, les frais de manutention et de quayage et ainsi de suite étaient payés. Le coût par gallon impérial du pétrole des Antilles hollandaises livré à Montréal en avril 1931 était, moins le droit, 6c.526; en juillet, 4c.747 et, en novembre, 5c.951. A la même époque, la Shell Oil of Canada vendait le pétrole par quantité de wagons-citernes aux prix suivants: avril, 12c.03; juillet, 12c.91, et novembre, 14c.16. On a pris ces trois mois comme moyenne de l'année. La Shell Company ne payait pas de droit antidumping mais importait l'essence à un prix variant de 6c.526 à 4c.747, et elle vendait cette essence de 12c.043 à 14c.16.

La partie des témoignages sur ce droit antidumping mérite d'être signalée à la Chambre:

Q. Vous pouviez acheter de vos concurrents américains à un prix variant de 4 à 5 cents, et cependant vous payez 6 cents?

En réalité, la compagnie a payé davantage.

R. Oui, mais alors nous aurions dû acquitter le droit antidumping. Les ordonnances prescrivent qu'il faut importer au prix fixé dans le bulletin.

Q. Au lieu de verser l'argent à l'Etat, vous l'avez donné aux compagnies américaines?

R. Oui.

Q. Vous avez permis aux compagnies américaines de toucher le profit?

R. Oui.

Q. Ce c. ou deux, quoi qu'il en soit, au lieu de le verser à l'Etat, sous forme de droit?

R. Oui.

Q. Une partie de cette différence de prix est-elle créditée à votre compagnie?

R. Non.

Q. Est-elle absorbée en entier par la compagnie mère aux Etats-Unis?

R. Oui.

[M. Bothwell.]

Plus loin, à la page 416, je relève ce qui suit:

La compagnie mère effectue les expéditions de quelque endroit qui lui convienne et aux prix courants.

Des dépositions ont été faites aussi sur le prix de l'essence roumaine livrée à Montréal, mais comme l'enquête touchait à sa fin, nous n'avons pu citer des chiffres. Je me propose de les donner ici, ce soir. On a demandé à une compagnie de Londres, Angleterre, de faire le prix du pétrole et de la gazoline, et elle a répondu qu'elle pouvait fournir l'essence roumaine, livrée à Montréal, tous frais payés, sauf le droit et la taxe de vente, au prix de 5c.9062 par gallon impérial. Une des compagnies pétrolière d'Ottawa a aussi obtenu le prix d'un autre fournisseur, et le prix coté était $14.50 en monnaie américaine, par tonne de 2,240 livres, livrée à Montréal, cargaison de mai de Constanza, pourvu que la commande fût promptement donnée. Ce prix, moins le droit et la taxe de vente, équivalait à 5c.75 par gallon impérial.

Le comité s'est beaucoup occupé de la question de l'importation illicite aux Etats-Unis. Les compagnies pétrolières attribuaient à cela l'écart entre les prix américains et canadiens, mais les témoignages donnés devant le comité n'ont pas confirmé leur thèse. A l'époque où elles prétendaient cela, on pouvait acheter de l'essence de Roumanie ou des Antilles hollandaises au même prix que l'essence vendue aux Etats-Unis. La Shell Oil Company importait sa gasoline en partie des Antilles hollandaises et en partie de Chicago, parce qu'on lui faisait à peu près les mêmes prix.

D'autres dépositions données devant le comité jettent quelque jour sur le pourquoi des prix de gros et des frais de production si élevés de l'Imperial Oil Company, par comparaison avec ceux des compagnies McColl-Frontenac et British-American. On a déposé que l'International Petroleum Company, Limited, compagnie subsidiaire de l'Imperial Oil, de qui celle-ci achète son pétrole brut, vend environ 80 p. 100 de sa production sur le marché mondial et environ 20 p. 100 seulement à l'Imperial Oil, à des prix censés comparables aux prix courants dans le centre du continent américain.

Pendant que je m'occupe de l'armature financière de ces compagnies, j'aimerais à traiter de celle de l'International Petroleum Company, et je m'efforcerai d'être bref. Cette compagnie verse un dividende d'environ 40 p. 100 sur les capitaux placés dans l'entreprise. Je me réfère à l'analyse des opérations de l'International Petroleum Company parue dans le relevé des valeurs des compagnies canadiennes en 1931 publié par le *Financial Post*. On y voit que la compagnie a $500,000 d'ac-

tions privilégiées autorisées et émises. Elle a 39,800,000 actions ordinaires autorisées, dont 14,324,088 ont été émises, sans valeur nominale. Les actions privilégiées et ordinaires sont sur le même pied au point de vue des dividendes. La compagnie Imperial Oil possède presque toutes ses actions privilégiées et environ 58 p. 100 de ses actions ordinaires. En avril 1929, le capital entier de la compagnie fut doublé et la valeur des actions privilégiées réduite de $5 à $2.50. On doubla le nombre des actions des deux classes et l'on fit l'échange sur la base de deux nouvelles actions pour une ancienne. Le 26 juin 1929, on paya un dividende de 12½ tant pour les actions ordinaires que pour les actions privilégiées et le 26 septembre 1929, un dividende de 25c. par action que l'on a continué depuis à verser régulièrement tous les trois mois. Cela revient à du 40 p. 100 environ. La même publication explique le cas de l'Andian National Company, une filiale de la International Petroleum. Les dividendes payés par cette compagnie s'élèvent à 24 p. 100 environ.

Relativement à ces compagnies qui produisent et fabriquent de l'essence au Canada, je pense que la preuve recueillie par le comité devrait être portée à l'attention du premier ministre. Je vais prendre le cas de la compagnie McColl-Frontenac dont le rapport fut publié pendant que le comité faisait son enquête. Les profits nets de cette compagnie pour l'année financière terminée le 31 janvier 1932 se sont élevés à $3,370,186. Après avoir opéré les déductions voulues pour la dépréciation, le service des intérêts, les dividendes sur les actions privilégiées et l'impôt sur le revenu, il restait $907,958, soit $1.81 pour chaque action ordinaire. Ce résultat se comparait à $1.43 par action ordinaire pour l'année financière terminée le 31 janvier 1931, de sorte que cette compagnie réalise plus de bénéfices que jamais pendant que les autres souffrent de la dépression. La preuve soumise au comité a également démontré que les salaires payés aux Etats-Unis dans l'industrie du pétrole ont été diminués de 5 à 20 p. 100 et l'on a répété bien des fois dans cette Chambre qu'au Canada, l'on a réduit les salaires de 5 à 25 p. 100. L'industrie du pétrole au Canada est cependant dans une classe à part, car elle est la seule qui n'a pas diminué les salaires de ses employés. L'autre jour, je causais avec un agent de l'Imperial Oil qui n'a encore subi aucune réduction de salaire et n'a pas entendu dire qu'on ait réduit les salaires des autres employés. De sorte que, tout en continuant de payer des salaires élevés, les compagnies pétrolières peuvent encore accroître leurs profits.

Je laisse maintenant cette compagnie pour passer à la British American Oil Company. En 1930, cette compagnie a fait des profits de $1.01 par action et a payé 80 c. en dividendes. A ce sujet j'appelle de nouveau l'attention sur une déclaration que l'on a déjà citée fréquemment dans cette Chambre. Le président du conseil d'administration s'est exprimé dans les termes suivants:

> Quant à la somme de $874,000 mise de côté pour la dépréciation, je dirai qu'il aurait suffi de réserver à cette fin $174,000 ou $700,000 de moins. On a préféré réserver cette somme plus considérable parce qu'il faut payer au gouvernement fédéral un impôt de 9 p. 100 sur le profit net. En ne biffant que la plus petite somme, on aurait considérablement augmenté les profits par action, relativement aux chiffres cités plus haut.

Pour revenir à l'Imperial Oil, la preuve recueillie sous serment démontre que tout l'argent placé dans cette compagnie par le public ou par ses employés n'a pas dépassé $64,094,530. Le *Financial Post* d'avril 1931 contenait une analyse de la structure financière de cette compagnie, qui a été reproduite dans le *Western Retailer* du mois d'avril 1932. Cette publication eut lieu pendant que le comité faisait son enquête et nous en avons pris connaissance. Je vais en citer un ou deux paragraphes:

> L'examen de l'état donné plus haut démontre qu'à la suite les divisions d'actions et des bonus, les détenteurs des 110,000 actions primitives posséderaient aujourd'hui 14,080,000 actions de la compagnie, ou plus de la moitié des actions émises. Ces actions ont coûté $15,666,300 et, en tenant compte des profits payés par cette compagnie, sont cotées aujourd'hui à $9 par action, et représentent une valeur de $126,720,000 en pleine période de dépression. Les porteurs des 80,000 actions émises subséquemment sont moins fortunés, car ils n'ont aujourd'hui que 64 actions pour chacune de celles qu'ils ont achetées de 1915 à 1917.
>
> On ne fait aucune mention des dividendes payés subséquenmment à 1924, alors qu'après une deuxième division de quatre pour un, les actions de $25 furent échangées pour des actions sans valeur nominale. Il faut des profits énormes pour payer des dividendes sur 26,742,792 actions qui, au prix courant d'environ $9 chacune, représentent une somme d'environ $240,000,000. On ne peut réaliser de tels profits qu'en l'absence de toute concurrence. Le prix moyen des actions de l'Imperial Oil en 1930 a été de $22.38 de sorte que la compagnie essayait de payer des dividendes sur le capital fantastique de $599,000,000 au prix du marché.

La preuve recueillie a indiqué les recettes de l'Imperial Oil pour 1930, mais nous avons lu depuis dans les journaux le rapport de l'année 1931, alors qu'elles se sont élevées à $18,226,894. En tenant compte de l'argent réellement payé pour les actions de l'Imperial Oil, son profit net pour l'année 1931 a été d'environ 28 p. 100.

Ayant entendu les témoignages rendus au comité, nous pensions avoir le droit de discuter la question à la Chambre. Nous ne pensions avoir le droit de discuter la question à la Chambre. Nous ne pensions pas que les

vérificateurs qui avaient consacré des semaines à l'examen des livres de comptabilité d'une compagnie eussent le droit de présenter un rapport au comité. Mais c'est ce qu'ils ont cherché à faire et ils y ont réussi. Nous pensons que l'enquête démontré clairement que dans les entreprises d'huile du pays tirent avantage du tarif douanier et de la taxation des prix pour fins douanières. C'est pourquoi nous avons proposé un amendement signalant certains des faits qui auraient nécessité l'abaissement des prix. Nous avons signalé la surproduction du pétrole brut; l'abaissement considérable du prix des autres matières premières entrant dans la fabrication de l'essence; la diminution des salaires partout sauf au Canada, et au Canada dans toutes les industries sauf celle du pétrole, réduction qui atteint une moyenne de 10 à 15 p. 100. Nous avons signalé encore l'abaissement du prix de revient par suite de l'amélioration des méthodes de travail. Nous avons noté qu'il est possible de se procurer l'essence dans d'autres pays à des prix comparables à ceux des Etats-Unis. La preuve établie au comité a démontré que, de 1930 à 1932, il s'est effectué des réductions dans d'autres pays que les producteurs canadiens n'ont pas imitées. Nous avons signalé qu'en ces dernières années les prix ont baissé sensiblement dans le monde entier. Nous avons démontré qu'on a profité des relèvements des droits effectués en septembre 1930. Nous en avons conclu qu'en réduisant la marge entre les prix de gros et de détail, par l'augmentation des prix de gros et l'abaissement des prix de détail, ce qui s'est réellement produit, et en réduisant les prix de détail alors qu'on limitait les importations, on tendait à créer un monopole dans cette industrie et à ruiner le distributeur indépendant. Des témoins ont établi que s'ils pouvaient acheter ailleurs que chez nos raffineurs, sans acquitter le droit d'antidumping, ils vendraient l'essence 2c. ½ de moins qu'ils ne la vendaient. Voilà les conclusions qu'il faut tirer des témoignages.

Je regrette, monsieur l'Orateur, d'avoir à m'interrompre, mon temps de parole étant épuisé.

M. J. K. BLAIR (Wellington-Nord): Si on me le permettait, monsieur l'Orateur, je suivrais une coutume de la Chambre qui vous mettrait dans une situation bien embarrassante en vous priant de proclamer qu'il est onze heures. On vous demande parfois de déclarer qu'il est onze heures, quand en réalité il n'est que dix heures et demie comme ce soir, et parfois aussi quand il est minuit ou une heure. A Washington, on change la position des aiguilles, faisant mentir l'horloge plutôt que le président de la Chambre. Cela vaut beaucoup mieux, me semble-t-il, puisqu'on épargne ainsi la réputation du président. Remarquez bien que je ne m'attaque pas non plus au président, mais plutôt à la coutume. Il serait bon de l'abandonner, ou bien de la modifier de façon que nous restions plus sûrement dans les bornes de la vérité. Je sais bien que tout le monde s'efforce de dire la vérité, même mes adversaires de l'autre côté de la Chambre. Mais, parfois, ils se livrent à de si durs efforts pour établir un certain point de vue qu'ils donnent de violentes entorses à la vérité, du moins d'après notre point de vue.

Partout à l'heure actuelle, dans les réunions publiques ou ailleurs, on entend dire que nous avons atteint le sommet de la crise, que la prospérité ne tardera guère. A beaucoup de reprises depuis deux ans, on nous a dit qu'un rayon du soleil économique perce les nuages: les nuages se lèvent et la situation s'améliore, dit-on; les cultivateurs, entre autres, deviendraient plus prospères. On l'a tant dit que les déshérités du sort s'en sont aigris davantage.

L'espoir déçu apporte le chagrin au cœur de l'homme. Les promesses d'avant les dernières élections étaient de fausses promesses: on ne les a pas remplies. Mais ces promesses renfermaient un élément spéculatif, puisqu'elles tablaient en somme sur l'avenir. C'est comme lorsqu'un médecin fait un pronostic: il ne peut pas toujours prédire l'avenir avec exactitude. Mais, dans les promesses actuelles, il y a moins un élément d'incertitude quant à l'avenir, qu'un élément d'observation. Les promesses qui doivent être remplies dans un avenir plus ou moins lointain comportent certaines obligations. On doit aussi considérer comme quelque peu exagérées et spéculatives les promesses électorales. Mais il n'en est plus de même quand, après deux ans de marasme des affaires, on vient nous promettre une amélioration de l'état économique. De tels exposés renferment un élément de fausseté, bien plus évidente qu'avant les élections. On parle ainsi, sans doute, pour favoriser les financiers et porter les gens à acheter. Il est plutôt amusant de voir qu'on encourage les gens les plus pauvres à acheter pour mettre fin à la dépression. Il leur est impossible d'acheter puisqu'ils n'ont rien. Il est donc absurde de le leur demander: les puissants de ce monde devraient s'en rendre compte. Il y a trop d'argent en haut de l'échelle et trop peu au bas.

L'une des méthodes adoptées par le Gouvernement pour remédier à cette situation fâcheuse consistant à relever les taux d'intérêt payés sur les obligations de l'Etat. La vente de ces valeurs a absorbé tout l'argent liquide

disponible dans le pays, de telle sorte que, aujourd'hui, nos cultivateurs ne peuvent obtenir une hypothèque sur leurs terres. Il est quasi impossible de renouveler une hypothèque sur une ferme, même à la moitié de sa valeur réelle; et il en est de même des propriétés dans les villes. En augmentant le rapport du capital on ne remédie pas à la crise: on l'aggrave plutôt. Le Gouvernement a relevé le rapport de l'argent et abaissé le salaire des hommes; les deux méthodes sont entièrement erronées.

Je ne crois pas que le ministère se rende bien compte de la situation qui existe dans les districts ruraux. Des terres sans nombre ont été saisies pour non paiement d'hypothèque; et on en aurait saisi plus encore, n'était-ce la crainte des bailleurs, qui ne veulent pas avoir trop de fermes sur les bras. Je puis affirmer sans exagérer qu'autrement une terre sur cinq serait vendue. A l'heure qu'il est, il est presque impossible de louer une ferme pour plus que le chiffre des taxes. Il me semble que le Gouvernement n'a pas montré la moindre considération pour la classe agricole et la classe ouvrière.

La seule personne au Canada à qui soit interdite l'entrée de la Chambre des communes est le Gouverneur général. Je crois que le parti conservateur a eu tort de choisir comme chef l'un des hommes les plus riches du Canada, un homme que peut-être on ne peut considérer comme un citoyen ordinaire. Ce serait déjà assez mal s'il était simple député; mais c'est pis lorsqu'il a la haute main sur la Chambre. En certains pays, des hommes aussi riches sont jugés, règle générale, inaptes au rôle de législateur; c'est là, je crois, une des erreurs que nous avons commises au Canada.

Un mot ou deux au sujet du tarif. Nombre d'entreprises établies au Canada sont les filiales de compagnies américaines. Un honorable préopinant a cité l'exemple des compagnies qui exploitent le pétrole. Ces compagnies confient leurs intérêts à des agents; et souvent lesdits agents siégent ici en qualité de députés et donc ont voix au chapitre, lorsqu'il s'agit de déterminer le tarif. Presque chaque industrie que l'on pourrait nommer dépend d'un établissement central aux Etats-Unis. Il en est de même de notre industrie de l'acier. On se sert d'étiquettes telles que pain canadien, farine canadienne, pétrole de l'Amérique britannique et pétrole impérial; n'empêche que les recettes de ces compagnies vont garnir les coffres de Wall-Street. En conséquence le Canada se trouve en butte à des difficultés financières; peut-être, un jour, sera-t-il acculé à la faillite.

Il est certains produits que nous payons très cher non pas à des compagnies canadiennes, mais bien à des compagnies américaines. Si nous venions en aide à nos propres compagnies canadiennes, une part de ces fonds reviendrait peut-être au pays où nous pourrions en faire la répartition parmi nos miséreux. Mais à cette heure tout cet argent, ou presque, s'achemine vers Wall-Street. Par exemple il est rumeur,—cela vaut une enquête,—que la maison principale de l'Imperial Oil Company se trouvant à court de fonds de quelque 4 millions de dollars, notre Imperial Oil Company aurait envoyé quelque 12 millions de dollars de l'autre côté de la frontière pour balancer son compte. Cela, je ne m'en porte pas garant; seulement, je l'ai lu dans différentes publications. Il peut y avoir là un grain de vérité. Nous devrions nous en occuper. Je dis qu'il peut y avoir un peu de vérité là-dedans à cause de la différence entre le prix du pétrole au Canada et aux Etats-Unis. Quiconque étudie la situation affirmera que le prix au Canada pourrait être abaissé de quelque 6 cents et qu'il serait encore supérieur au prix que payent les Américains. Puisque le volume de notre consommation atteint quelque 600 millions de gallons, ce qui veut dire que les Etats-Unis s'enrichissent de 36 millions de dollars de plus, ou, du moins, en grande partie, à nos dépens.

Dans une crise comme celle qui sévit actuellement, et que nous voulons combattre par tous les moyens, il me semble qu'une des premières choses à faire serait d'abaisser les taux d'intérêt. Je crois que Ramsay MacDonald a établi le taux à 3½ p. 100. Si je ne m'abuse, le dernier emprunt contracté par le Canada était au taux de 4 p. 100. Si l'on pouvait trouver le moyen d'abaisser les intérêts sur les titres du trésor, et si l'on pouvait utiliser un emprunt à ces taux amoindris pour racheter des valeurs émises antérieurement, le public canadien y gagnerait d'une manière appréciable. Alors les cultivateurs qui ont besoin d'argent pourraient hypothéquer leurs terres à des taux raisonnables. En ce moment, nos cultivateurs se trouvent dans la quasi impossibilité de trouver des fonds, quel que soit le taux qu'ils offrent, même lorsque leurs garanties sont apparemment de tout premier ordre. Je répète donc ce que j'ai dit tantôt; comme il y a trop de richesse aux étages supérieurs de notre société, et trop de pauvreté aux étages inférieurs, ce serait assurément une sage mesure contre la dépression que de diminuer le taux d'intérêt, le rapport du capital, tout en maintenant, si possible, le salaire des ouvriers. Les classes pauvres ne peuvent acheter des marchandises à moins qu'elles n'aient quelque source de revenu. Je ne connais aucun milleur moyen de remédier à la situation que celui que je préconise. Il serait d'un secours puissant pour nos cultivateurs et nos populations rurales.

M. PAUL MERCIER (Saint-Henri) (texte): Monsieur l'Orateur, je me lève à cette heure

tardive pour dire quelques mots sur le présent débat. Cette session d'automne fut convoquée pour discuter les accords commerciaux de la dernière Conférence économique impériale, tenue dans la ville d'Ottawa, au cours des mois de juillet et août derniers. Ne connaissant pas d'avance ces accords commerciaux, il est très difficile de les discuter actuellement. C'est peut-être pour cette raison que les électeurs de Huron-Sud n'ont pas voulu se prononcer sur une proposition dont ils ne connaissaient ni la portée ni la teneur. Ils se sont sans doute contentés de juger le record du Gouvernement, qui leur a été très bien exposé par nos amis de la gauche, les fidèles travailleurs du parti libéral, non seulement de la province d'Ontario, mais de tout le Canada.

Si nous tenons compte de ce que nous avons lu dans la presse du pays, dans la presse anglaise et dans la presse américaine, cette Conférence a produit bien des surprises pour un grand nombre et dans différents domaines. Sans connaître la portée de ces accords, je me demande comment le Gouvernement pourra régler les échanges commerciaux avec l'Angleterre, si le Canada conserve l'étalon-or, alors que la livre sterling est dépréciée. Je ne suis pas un financier, mais, d'après le simple bon sens, il me semble que c'est un problème difficile à résoudre dans les circonstances. Je me demande comment on réussira à concilier ces deux systèmes monétaires si éloignés l'un de l'autre.

Monsieur l'Orateur, j'ai lu les discours du proposeur et du secondeur de l'adresse en réponse au discours du Trône. Je les félicite de l'effort littéraire qu'ils ont fourni. Après avoir lu le discours de l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Laurin), je n'ai aucun doute qu'il croit en son chef et à son étoile, jusqu'à ce qu'elle file à l'horizon pour tomber dans le fleuve Saint-Laurent, en bas de Québec, ou dans le beau comté de Montmagny, représenté en cette Chambre par l'honorable président suppléant (M. LaVergne), qui préside actuellement nos délibérations.

Depuis la dernière session, bien des événements se sont produits au pays. Nous avons eu plusieurs élections partielles. Les résultats des élections partielles dans la province de Québec et dans le Nouveau-Brunswick constituent une approbation de la lutte du parti libéral, au cours de la dernière session, lors de la discussion des différents problèmes économiques présentés dans cette enceinte. Le peuple a compris que les revendications du parti libéral étaient justes et méritaient d'être approuvées.

Nous avons d'abord eu deux élections partielles à la même date, l'une dans la province de Québec, l'autre dans la province du Nouveau-Brunswick. Dans la province de Québec, nous avons eu à lutter contre toutes les forces conservatrices, non seulement du district de Montréal, mais aussi du district de Québec. Tous les lutteurs du parti sont venus prendre la défense des principes conservateurs, ayant à leur tête des ministres érigeant un véritable arbre de Noël, en plein mois de juin, dans la ville de Montréal, faisant des promesses de toutes sortes, promettant des quais, offrant de l'ouvrage à leurs partisans si le candidat conservateur était élu, faisant venir des dragues du bas du fleuve pour les mettre près des quais de Montréal-Est, afin de faire croire aux électeurs de Maisonneuve qu'il y aurait bientôt du travail pour tous, si la circonscription élisait un député conservateur. Je suis corroboré dans cette assertion par une entrevue donnée à la *Presse* par l'honorable ministre de la Marine (M. Duranleau), en réponse aux reproches de M. Jean Fauteux, candidat conservateur défait, qui affirmait que son parti ne l'avait pas appuyé suffisamment dans cette lutte. Dans cette interview, l'honorable ministre de la Marine disait combien il avait lutté, combien les partisans du parti conservateur avaient combattu, combien toutes les forces conservatrices avaient donné pour remporter cette forteresse libérale. Et bien que la majorité du parti libéral ait été diminuée de quatre mille voix à quinze cents voix,—alors qu'il y avait quatre ou cinq candidats sur les rangs, candidats de toutes les couleurs: travailliste, communiste, conservateur et libéraux,—le drapeau libéral continue encore à flotter sur la circonscription de Maisonneuve. L'interview de l'honorable ministre de la Marine démontre que le parti conservateur n'a rien à se reprocher au sujet de l'effort tenté pour remporter la victoire, et, partant, cette victoire du parti libéral est d'autant plus belle. Le nouveau député de Maisonneuve (M. Jean), avocat au Barreau de Montréal, a pris son siège à la gauche de cette Chambre, avec nous, ses collègues satisfaits, pour nous aider à défendre la cause du peuple que le parti libéral a toujours eue à cœur.

Le même jour, avait lieu une autre élection dans le comté de Royal, au Nouveau-Brunswick. L'honorable M. Jones a été réélu, mais avec une majorité grandement diminuée,—de trois mille à environ six cents voix. Je dis que, encore là, nous avons remporté une victoire, s'il faut en croire le discours du très honorable premier ministre (M. Bennett), alors que, répondant au très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King), il disait: "Nous avons réduit la majorité dans Maisonneuve". Si cet argument est bon pour le chef du Gouvernement, il est bon pour les libéraux. Nous avons diminué la majorité

conservatrice, dans Royal, de trois mille à environ six cents voix; c'est réellement là une victoire morale et un heureux présage pour une victoire libérale aux prochaines élections générales.

Quelques mois plus tard, le clairon de la bataille nous appelait à l'élection partielle de Huron-Sud, dans la province d'Ontario. Nous n'avions pas fixé nous-mêmes la date de cette élection. La Conférence économique impériale venait de se terminer, on ne parlait que du prétendu succès de cette Conférence; le Gouvernement croyait que tout était en sa faveur. On avait fait beaucoup de bruit autour de cette Conférence, peut-être avec raison, étant donné la réunion solennelle, à Ottawa, de tous les diplomates de l'Empire. C'était là, sans aucun doute, un honneur pour le Canada, et le Gouvernement comptait sur les résultats de cette Conférence pour hypnotiser les électeurs de Huron-Sud, mais le Gouvernement ne réussit pas et la défaite fut son partage. Le parti libéral victorieux augmenta une majorité de 349 voix au chiffre de 1,989. Cette élection fut un succès pour notre chef, un succès pour le parti libéral et la condamnation des actes du Gouvernement.

Monsieur l'Orateur, je propose l'ajournement du débat.

(La motion est adoptée.)

Sur la proposition de M. Bennett, la séance est levée à dix heures et cinquante-cinq minutes.

MERCREDI, 12 octobre 1932.

La séance est ouverte à trois heures.

CONFERENCE ECONOMIQUE INTERNATIONALE

A l'appel des motions.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Hier, l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) m'a demandé si je pourrais déposer des lettres reçues à propos de la conférence économique et financière internationale. Le secrétariat de la Société des nations a publié les communications officielles sur ce sujet, comme je le disais hier. Elles comprennent l'invitation du président de la conférence de Lausanne de la Société des nations à s'inspirer de la conférence internationale et des mesures prises par la Société des nations en conséquence. Des copies de ces communications se trouvent au dossier que je vais déposer sur le bureau. Il s'y trouve aussi des copies de lettres échangées avec le gouvernement des Etats-Unis indiquant les sujets qu'étudiera la conférence, de même que deux télégrammes de la délégation canadienne à Genève complétant les renseignements officiels. Nous avons reçu certaines dépêches du gouvernement anglais à ce sujet, comme je l'ai dit hier, mais elles sont d'ordre confidentiel et ne renferment d'ailleurs rien de neuf relativement aux sujets qui seront étudiés à la conférence.

Je vais déposer tous ces documents sur le bureau pour que mon honorable collègue et la Chambre en général puissent en prendre connaissance.

QUESTION TRANSFORMEE EN ORDRE DE DEPOT DE DOCUMENTS

COURRIER RURAL

M. REID demande:

1. Combien de lignes postales rurales a-t-on établies dans chaque province durant l'année 1931?

2. Combien de lignes postales a-t-on établies dans les campagnes du 1*er* janvier 1932 jusqu'à ce jour, et quel nombre dans chaque province?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes): Je dépose les documents.

TRAVAUX PUBLICS EN NOUVELLE-ECOSSE

M. WILLIAM DUFF (Antigonish-Guysborough) demande:

Le dossiers contenant une liste de toutes les entreprises publiques fédérales commencées ou projetées dans chaque comté de la Nouvelle-Ecosse depuis le 1*er* avril 1932 indiquant la nature de ces entreprises, si ce sont des quais, des brise-lames, etc.; indiquant aussi si ces travaux sont exécutés avec les crédits ordinaires ou sont entrepris comme moyens de secours, les montants dépensés ou à être dépensés durant l'année financière courante, les noms des localités, des conducteurs des travaux et le tarif ordinaire des salaires versés.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Mon honorable collègue emploie dans le texte de sa motion les mots "ou projetées". On devrait les biffer avant d'adopter la motion. La Chambre n'adopte pas de résolutions relativement à des travaux projetés tant que ces projets ne prennent pas une forme concrète.

M. l'ORATEUR: La Chambre adopte-t-elle la motion, les mots "ou projetées" en étant biffés?

Le très hon. M. BENNETT: Ainsi que les mots correspondants par rapport aux dépenses.

M. l'ORATEUR: Autant vaut réserver la motion pour la rédiger de nouveau.

(La motion est réservée.)

CONFERENCE ECONOMIQUE IMPERIALE

MOTION TENDANT À L'APPROBATION DES PACTES COMMERCIAUX CONCLUS ENTRE LE CANADA ET LA GRANDE-BRETAGNE

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose:

Il y a lieu que le Parlement approuve la convention de commerce passée à Ottawa, le 20 août 1932, entre les représentants du gouvernement de Sa Majesté au Canada et ceux du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, et que cette Chambre l'approuve sous réserve des lois destinées à mettre en vigueur les modifications douanières qui en sont la conséquence.

Monsieur l'Orateur, j'ai le grand honneur et la satisfaction de soumettre à l'approbation de la Chambre certaines conventions de commerce conclues entre le Canada et d'autres pays de l'empire britannique lors de la conférence économique impériale tenue récemment en cette ville.

Voici quelles sont ces conventions:

1. Conventions entre le gouvernement de Sa Majesté dans la Grande-Bretagne et le gouvernement de Sa Majesté au Canada.

2. Conventions entre le gouvernement de Sa Majesté dans le Dominion du Canada et le gouvernement de Sa Majesté dans l'Union sud-africaine.

3. Conventions entre le gouvernement de Sa Majesté au Canada et le gouvernement de Sa Majesté dans l'Etat libre irlandais.

4. Conventions entre le gouvernement de Sa Majesté au Canada et le gouvernement de la Rhodésia du Sud.

Ces conventions constituent le premier pas vers la réalisation d'un point définitif tendant à assurer une association économique plus étroite entre les membres de l'empire. Elles sont fondées sur la doctrine préconisée par le parti conservateur avant les dernières élections générales et défendues sans relâche par ce parti depuis lors jusqu'à ce jour. Elles sont conformes au plan général proposé par ce Gouvernement à la conférence économique de Londres, voilà deux ans, réaffirmé à l'ouverture de la conférence d'Ottawa, et adopté d'une manière très pratique par les présentes conventions, fruit des délibérations de cette dernière conférence.

Lors de la conférence économique tenue à Londres au mois d'octobre 1930, je proposai, au nom du Gouvernement canadien, un projet d'union économique plus étroite, fondé sur l'adoption générale de tarifs préférentiels. A ce moment-là tout l'empire n'était pas en mesure d'agréer ce projet. A la conférence économique tenue récemment dans cette ville j'ai avancé de nouveau, en principe, ma première proposition, offrant au Royaume-Uni: (1) une extension de la liste des objets admis en franchise au Canada, en provenance de pays de l'empire; (2) le maintien des préférences existantes favorables à la Grande-Bretagne; et (3) des préférences plus généreuses touchant une liste d'objets choisis que la Grande-Bretagne était spécialement en mesure de fournir aux acheteurs canadiens sans nuire aux entreprises canadiennes valables. En échange, j'ai demandé (1) le maintien des préférences existantes; et (2) leur extension aux autres produits naturels et ouvrés qu'importe le Royaume-Uni.

[M. l'Orateur.]

Ma proposition comportait l'adoption de mesures destinées à sauvegarder la réalisation de l'entente contre la concurrence déloyale de pays dont le niveau de vie et le régime ouvrier, régis par l'Etat qui, en outre, encourage activement le dumping, mu par des considérations de haute politique, lesquelles, tant en théorie que dans l'ordre pratique sont hostiles aux libres institutions de l'empire britannique.

Comme à Londres en 1930, de même à la conférence d'Ottawa, j'ai expliqué que ce Gouvernement voulait capter, pour ses produits naturels, une plus large part de la clientèle de l'empire. Et ici j'ai noté que dans le passé les objets fabriqués de production canadienne avaient bénéficié d'une certaine mesure de protection sur le marché métropolitain, mais que dans les marchés de l'empire nos produits naturels avaient été peu ou point protégés contre ceux de leurs rivaux étrangers. J'ai exposé clairement qu'à notre sens l'application idéale du principe de la protection comportait des avantages égaux pour les produits ouvrés et les produits naturels; et j'ai énoncé que le désir de ce Gouvernement était d'effectuer cette égalisation et d'ouvrir les débouchés de l'empire à nos exportateurs en ouvrant les nôtres aux exportateurs de ces pays.

En deux mots, j'ai proposé que nous obtenions des préférences tarifaires sur les marchés de l'empire pour nos produits naturels, de même qu'une clientèle plus étendue pour nos produits manufacturés, en accordant sur notre marché intérieur des concessions aux produits ouvrés de l'empire. Autrement dit, nous étions soucieux de capter dans l'empire des débouchés plus étendus pour nos produits tant naturels que manufacturés, vu l'importance relative, pour eux, du mouvement exportateur.

Dans quel degré le succès a couronné nos efforts, vous pourrez en juger d'après la teneur des conventions signées.

Je ne veux pas prétendre qu'à la suite de cette conférence nous aurons un régime qui dès le début assurera le plus grand développement possible des échanges entre les pays de l'empire. Lorsqu'on songe que l'empire bri-

tannique, tel qu'il nous est connu aujourd'hui, compte dans ses frontières un quart de la famille humaine, où sont réflétées toutes les nuances de la diversité économique, il serait insensé de croire que nous pourrions d'un seul coup réaliser pleinement les possibilités du commerce préférentiel dans l'empire.

Mais ce que je tiens à affirmer, c'est que depuis près d'un demi-siècle de craintes et d'espérances, et de vains efforts, les pays de l'empire britannique ont enfin conclu des accords, fondés sur le principe de préférences tarifaires réciproques et mutuellement avantageuses, et ont, en outre, grâce à leur confiance et à leur dévouement unanimes, ouvert la voie non seulement à la réalisation pratique des conventions existantes mais à leur élargissement, s'il est jugé dans l'intérêt commun.

Ces conventions ont été négociées de bonne foi entre amis et parents. Ce n'est pas le résultat de froides transactions. Et en dépit des efforts antipatriotiques de ceux qui ont voulu donner à croire que l'intérêt primordial de chaque délégation est de chercher le bénéfice de son propre pays au détriment de tout le reste de l'empire, je puis vous dire que, bien que naturellement et raisonnablement chaque délégation a fait pour le mieux pour son propre pays, nous avons tous compris qu'aucune entente ne pouvait être permanente ou avantageuse si elle favorisait l'une des parties seulement, et nous nous sommes efforcés, tout en faisant valoir nos propres intérêts, de tenir compte de ceux des autres parties à la convention. En conséquence, nous avons des conventions qui, je crois, sont justes et, partant, des conventions qui seront durables. Notre propre avantage exige qu'elles soient durables, car à mon sens les avantages que procurent ces conventions ne proviennent pas d'une restriction du commerce mondial. Au contraire, plus notre commerce intraimpérial sera profitable, plus grand sera le volume des produits qui passera d'un pays à l'autre; plus le Canada, comme les autres dominions, sera sûr d'atteindre mieux les marchés où il trouvera d'autres avantages qui lui permettront d'atteindre le rang commercial que ce Gouvernement veut lui donner.

Je n'ai pas l'intention d'amoindrir les efforts que les gouvernements canadiens ont fait dans le passé pour établir le commerce intraimpérial que nous avons aidé, dirai-je en toute humilité, à établir. Je n'ai pas non plus l'intention, en ce moment, de conclure et de prétendre que la politique de mon Gouvernement, celle que le parti qu'il représente a si fermement défendue pendant de longues années, soit nécessairement la seule qui admette un plan de commerce impérial mutuellement avantageux. Je préfère, à cette époque difficile dans l'histoire de notre pays, me réjouir de voir que les peuples de l'empire, conscients des avantages qui résulteront nécessairement d'une association économique plus étroite, aient réussi, à force de désintéressement, de patience et de bonne volonté qui permettaient de tenir compte du point de vue de l'autre, à inaugurer une politique tarifaire impériale qui apportera à chacun un avantage réel et permanent.

Je prie mes honorables amis de la gauche d'accepter ces conventions dans cet esprit. Au lieu de nuire à leur succès par une critique inspirée par l'idée que nous avons réalisé ce qu'ils n'ont pu accomplir, je leur demande de songer que ces conventions sont pour le bien du Canada, pour le bien de l'empire, et que ces considérations en ce moment surtout doivent passer avant l'intérêt du parti. Je ne leur demande pas d'excuser leur insuccès dans le passé. Je ne désire pas même en faire le sujet d'une discussion.

Dans mon discours prononcé ici même, le 26 avril dernier, j'ai placé au compte rendu des extraits du mémoire que sir Wilfrid Laurier soumettait au gouvernement britannique à la conférence coloniale de 1902. C'est à cette époque, on se rappellera, que sir Wilfrid Laurier, à l'encontre de ses collègues de la délégation, prit une attitude très nette relativement à la préférence impériale. Permettez-moi de citer de nouveau un extrait de ce mémoire ce paragraphe si approprié à la discussion de ce sujet aujourd'hui:

> Les ministres canadiens ont déclaré que, si l'on pouvait leur assurer que le gouvernement impérial accepte en principe la préférence commerciale et en particulier exonérer les denrées canadiennes des droits actuellement perçus ou à être imposés plus tard, ils seraient prêts à examiner la chose plus à fond et à tâcher de donner aux fabricants de Grande-Bretagne encore plus d'avantages sur leurs concurrents étrangers dans les marchés canadiens.

Je demande simplement, et j'espère sincèrement, que le Parlement du Canada, voyant maintenant accomplie la tâche que le distingué chef du parti qui siège maintenant à la gauche de l'Orateur avait tenté d'accomplir, approuve d'une voix unanime ces conventions que seuls la confiance mutuelle, l'espoir commun et la reconnaissance générale des principes fondamentaux sur lesquels le commerce interimpérial peut être établi permettaient de négocier.

Le Canada fera honneur à sa part des obligations arrêtées dans ces conventions avec le même esprit qui a présidé à leur rédaction, et aucun bon Canadien n'osera prétendre qu'aucune partie de l'empire va tirer de l'arrière dans le respect de ces obligations; toutes vont respecter non seulement la lettre mais l'esprit de ces conventions dont la négociation a coûté tant d'efforts.

Je n'ai pas l'intention en ce moment d'analyser en détail les conventions qu'a négociées ce Gouvernement. J'indiquerai, cependant, les principes fondamentaux qu'elles contiennent et exposerai les avantages que nous apportent les concessions obtenues, vous priant de ne pas oublier le fait que ce Gouvernement, à son propre honneur, prétend simplement que l'intérêt bien compris du Canada a été sauvegardé dans les conventions que j'ai déposées sur le bureau et que l'on a assuré entre l'agriculture et l'industrie le juste équilibre des avantages si essentiel au bien-être de notre pays.

La convention avec la Grande-Bretagne est naturellement celle qui nous intéresse le plus. Nous avons accordé à la métropole de nouveaux avantages dont les détails se trouvent dans les résolutions tarifaires que le ministre des Finances soumettra à la Chambre.

RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS RELATIVES AUX MODIFICATIONS DU TARIF DOUANIER DU CANADA

La résolution qui sera présentée comporte une annexe comprenant 262 numéros du tarif qui ont été modifiés: taux, texte ou l'un et l'autre. Cette annexe, puisque les articles du tarif sont inscrits par ordre numérique, couvre non seulement les concessions accordées par le Canada au Royaume-Uni, mais aussi celles qui résultent des négociations conduites avec les différentes parties du Commonwealth britannique.

De ce total de 262 articles de tarif susmentionnés, 37 sont déjà en vigueur et les modifications apportées ne sont que de pure forme —modifications du texte simplement rendues nécessaires par l'insertion des nouveaux articles au cours de la conférence. Cela signifie donc que 225 articles du tarif importants, qui modifient réellement nos annexes tarifaires en vigueur, seront soumis à l'approbation de la Chambre. Or, en ce qui regarde 223 de ces numéros, la préférence britannique est sensiblement augmentée. Et cet accroissement de préférence n'est pas accordée séparément. Quoique le plus grand nombre des concessions concernent uniquement le Royaume-Uni, du moins pour le présent, les préférences accordées à la métropole sont étendues sans aucune réserve aux divers dominions et colonies de l'empire.

On peut classer ainsi qu'il suit les 223 articles du tarif susmentionnés grâce auxquels la marge des échanges entre les différentes parties de l'empire sera élargie:

Articles pour lesquels ce résultat est atteint par:

a) La réduction des taux de la préférence britannique seulement.. .. 81
b) Le relèvement des taux du tarif intérimaire ou général ou les deux. 89
c) La réduction des taux de la préférence britannique accompagnée d'un relèvement du tarif intermédiaire ou général ou les deux.. 49
d) La réduction de tous les taux.. .. 2
e) Le relèvement de tous les taux.. .. 1
f) La réduction des taux de la préférence britannique et du tarif intermédiaire.. 1

223

[Le très hon. M. Bennett.]

Vu que les articles du tarif seront publiés dans les Procès-Verbaux sous forme de tableau, les taux seront inscrits dans deux colonnes parallèles sous les rubriques: "Projetés" et "Présents".

Une analyse de la dernière colonne révélera que 81 numéros sont exempts de droits sous le régime du tarif de préférence britannique; d'autre part, si nous examinons la colonne sous la rubrique "Projetés", nous constatons que 157 numéros sont aussi exempts de tous droits.

En dépit de l'importance de chaque article de cette annexe au point de vue du commerce impérial et mondial, le simple total mathématique est loin de nous révéler toute la signification de l'accord douanier projeté. Dans certains cas, un nouvel article du tarif, à titre d'exemple je citerai celui qui a trait aux produits chimiques et aux drogues, d'une sorte que l'on ne fabrique pas au Canada,— ouvre par son texte très court un champ pour ainsi dire illimité aux échanges dont le volume est susceptible d'augmenter au fur et à mesure des progrès de la science et de l'industrie. De plus, de divers larges groupes d'articles inscrits dans notre tarif douanier, des séries d'articles essentiels, ont été choisis afin de les adapter aux besoins du commerce impérial.

Souvent, ces articles essentiels ne représentent que le dixième du nombre total d'un groupe d'articles donnés, mais il peut se faire qu'ils contribuent pour les neuf dixièmes des importations des articles que comprend ce groupe. De plus, les numéros modifiés sont en grande partie ceux qui avaient été choisis par les divers délégués à la conférence impériale comme les intéressant tout particulièrement; par conséquent, l'on peut conclure qu'ils satisfont amplement les désirs de ces autres parties de l'empire qui sont venues chercher à Ottawa des débouchés plus larges pour leur commerce.

Si nous tenons compte uniquement des principaux groupes d'articles compris dans les résolutions qui seront bientôt déposées sur le bureau, nous pouvons examiner tout d'abord celle qui a trait au fer et à l'acier. Les formules fondamentales de ces accords ont donné

lieu à des conversations officieuses à Montréal un peu avant l'ouverture de la conférence entre les producteurs du Royaume-Uni et les industriels canadiens. Or, la mesure tarifaire que nous soumettons aujourd'hui, reflétera par sa rédaction l'esprit dans lequel ces négociations ont été conduites dans une atmosphère de cordiale coopération et de bon vouloir. La première caractéristique de ces résolutions, c'est qu'elles augmentent sensiblement la préférence sur les formes primaires qui sont de grande importance commerciale telles que les plaques d'acier, les feuilles galvanisées et recouvertes d'étain, les plaques de chaudières à vapeur, et diverses sortes d'acier en bandes et en feuillards. En vertu du tarif de préférence britannique, les droits sont entièrement abolis sur l'acier de pilage en barre, les grosses barres d'acier pour arbres de transmission, les sections de châssis, les aciers qui résistent à la rouille et à la chaleur, les feuilles de silicium utilisées en électricité, l'acier à tonnellerie, les rails à tramways, les lourdes pièces d'acier de charpente et parties, les traverses centrales ou latérales pour wagons d'acier, les pièces de forges creuses, l'outillage de force motrice pour l'industrie laitière, les moteurs d'automobiles de grande vitesse, les appareils de téléphone et de radiophonie ainsi que sur les accumulateurs d'un type spécial. D'autre part, la préférence est augmentée sur les bandages d'acier, les essieux pour les chemins de fer, les articles en fil métallique, les chaînes d'acier, sur certaines machines, la coutellerie et les petits outils. Les automobiles, les camions-automobiles et les motocyclettes sont compris dans l'annexe concernant le fer et l'acier et ils sont exemptés de tous droits sous le régime du tarif préférentiel anglais.

PRODUITS TEXTILES

Coton:

Pour autant qu'il s'agit de la préférence britannique, les droits spécifiques sur les marchandises de coton,—depuis les filés jusqu'aux vêtements,—sont diminués d'un tiers sur tous les numéros auxquels des droits spécifiques s'appliquent actuellement, la seule exception ayant trait aux velours de coton sur lesquels le droit spécifique est supprimé complètement et le droit *ad valorem* réduit. Les articles de coton se composant d'un filé d'un certain degré de finesse sont entièrement dégrevés, tels que les rubans de machines à écrire et le bobin de coton. Les filés de coton mercerisé sont l'objet d'une grande préférence et sont admis en franchise au tarif de la préférence britannique.

Lainages:

Au régime de la préférence britannique, les droits spécifiques, sur les lainages,—des filés aux vêtements,—sont réduits du quart pour tous les numéros auxquels s'appliquent actuellement des droits spécifiques, les exceptions portant sur les couvertures et les tapis, sur lesquels le droit spécifique est diminué de moitié, et les numéros relatifs aux filés de crin, aux tissus lustrés et doublures, aux tissus gris d'un poids de 4 onces ou moins, et au drap à billard, lesquels sont complètement exempts de droits.

Toiles:

Toutes les toiles et tous les articles qui en sont fabriqués, de qualité et de tissage supérieurs, d'un genre non fabriqué, de qualité et de tissage supérieurs, d'un genre non fabriqué en Canada, sont tous admis en franchise sous le régime de la préférence britannique, de même que certains tissus de jute.

CUIR

Les tableaux relatifs au cuir sont revisés et la préférence a été augmentée sur des articles importants, tel que le cuir à courroies et à semelle, le cuir maroquin, le cuir de porc, et tout cuir dont la préparation n'a pas dépassé le tannage. Les cuirs de veau tanné pour doublures, les peaux de reptiles et les cuirs d'ameublement sont admis en franchise au régime de la préférence britannique.

PRODUITS CHIMIQUES

Malgré la difficulté d'en donner la désignation en langage simple, parmi les modifications proposées, il n'en est pas de plus complètes, de plus essentielles ou de plus avantageuses, au point de vue du commerce, que celles qui visent les produits chimiques et les drogues. Les tableaux du Tarif canadien ont tous été revisés avec un objet en vue, celui de faire passer des voies étrangères à des voies impériales, le commerce important et toujours croissant de ces articles indispensables à l'économie domestique et industrielle. Le déplacement immédiat sera marqué, et incalculable quant à l'avenir. A mesure que l'industrie se livre de plus en plus aux recherches et aux expériences de laboratoire et que l'on applique davantage les sciences au lieu de s'en tenir aux théories, le rôle et la puissance de la chimie grandissent de pair, progrès auquel le Canada et l'Empire sont prêts à participer de concert. Etant donné que l'industrie est appelée à bénéficier le plus directement de cet acheminement de l'empire vers l'indépendance dans le domaine de la chimie, on croit que l'industrie canadienne,—le Canada étant le plus fort consommateur,—verra d'un bon œil l'imposition de droits sur certains produits chimiques actuellement admis en franchises, ce qui permettra d'exploiter et de mettre en valeur les sources de produc-

tion impériale, tant actuelles que possibles, dont bon nombre se trouvent en Canada.

VERRE

La préférence britannique a été accrue sur tous les articles des numéros ayant trait au verre plat; sur un numéro le taux de préférence britannique a été réduit et sur tous les autres il a été supprimé complètement.

HUILES VÉGÉTALES

Au sujet des huiles végétales on a suivi une politique impériale. Même au cours de l'année commerciale de 1932, inférieure à la normale, le Canada a importé près de $7,000,000 de ces huiles, dont une valeur de plus de $5,000,000 était de provenance étrangère. On a imposé des droits au tarif intermédiaire et au tarif en général, dans l'espoir que les préférences détourneront au moins une partie de cet important commerce vers les voies impériales.

D'autres denrées ou groupes de denrées sur lesquelles la préférence britannique est sensiblement augmentée comprennent:

Cigarettes et tabac manufacturé, conserves d'ananas, parfums et articles de toilette, livres et annonces, gommes et laques, savon, colles et gélatines, articles de table en porcelaine et en faïence, fil métallique, aluminium et ses produits, fil de toile, asphalte, gutta-percha et balata, chaussures, engrais chimiques, articles en fourrure, pièces de camions automobiles, certaines huiles crues, non à l'état naturel.

Aux termes de cette convention, le Canada a déclaré de plus qu'il ménagera amplement aux producteurs du Royaume-Uni l'occasion de le concurrencer raisonnablement en fonction des frais relatifs de production économique et efficace, pourvu que dans l'application de ce principe on tienne spécialement compte des industries qui ne sont pas pleinement établies. En conformité de cet objet, le Gouvernement a augmenté les préférences de la manière que je viens de mentionner, et de plus est convenu que la commission du tarif, autorisée par une loi du Parlement, à sa dernière session, examinerait, à la demande du gouvernement du Royaume-Uni, tout article de notre liste des tarifs que l'on prétend échapper au principe adopté.

Je ne ferai que quelques observations au sujet des dispositions de notre traité avec le Royaume-Uni ayant trait à cet aspect de l'accord.

La règle générale touchant les concessions que nous a faites le Royaume-Uni est que nous avons entrée libre, étant sur un pied d'égalité avec les producteurs du Royaume-Uni, sauf en ce qui regarde les tarifs-marchandises. Les exceptions à cette règle sont très peu nombreuses.

La règle générale relative à nos concessions au Royaume-Uni est que nous maintenons un tarif, bien que préférentiel, contre ses produits. Nous avons abaissé nos tarifs touchant les articles concernant lesquels il est spécialement outillé pour l'approvisionnement de notre marché, et nous avons fait des concessions notables par des additions à la liste en franchise, alors que le Royaume-Uni ayant l'avantage des années, de la production et des marchés, était prêt à accepter la franchise.

On ne pouvait espérer que les industries de ce pays permettraient l'entrée libre à un état aussi développé que la Grande-Bretagne avec ses quarante millions d'habitants et plus. Mais notre but était de rajuster nos tarifs préférentiels de façon à placer les producteurs du Royaume-Uni sur cette base de concurrence raisonnable avec les nôtres qui nous a été offerte par une entrée libre dans nos marchés. Nous avons donc fait en sorte que notre commission du tarif agisse en qualité de corps judiciaire aussi bien que de corps enquêteur des faits en tant qu'il s'agit de leurs fonctions relatives à l'interprétation de l'accord. Sur les représentations du gouvernement britannique, il incombera à notre commission du tarif de faire une étude des faits pertinents touchant la production, le coût du travail, et ainsi de suite, des industries concernées, afin que le Parlement ait les faits nécessaires lui permettant de voir que le Gouvernement remplit à la lettre notre engagement pris d'une manière solennelle à l'égard du Royaume-Uni. On peut mentionner qu'il est possible au Gouvernement, en vertu des termes du traité, d'ignorer la recommandation faite. Le Gouvernement, ne pourrait, naturellement, sans se rendre coupable d'un oubli grave de la coutume constitutionnelle touchant le tarif et autres questions financières, se libérer de sa responsabilité de proposer au Parlement toutes les décisions intéressant notre tarif. Le rapport de la commission du tarif est, toutefois, déposé au Parlement, afin que le Gouvernement puisse convaincre ce dernier et le pays en général que les décisions prises par le ministère sous le régime de ces dispositions sont conformes à l'esprit et à la lettre de l'accord. La Chambre peut être assurée, je crois, que le Gouvernement qui a pris son engagement dans cet accord verra à ce qu'il soit exécuté, et, si j'interprète bien l'attitude du pays au sujet de la grande politique impériale que nous adoptons, c'est ce que demande l'opinion publique de tout le Canada.

Je crois que ce principe de juste concurrence sera toujours vu d'un œil favorable par les

si permanente que le manufacturier canadien se trouve dans une position désavantageuse dans sa concurrence avec l'importateur. Le consommateur aurait été dans une position pénible, et, le bien-être du consommateur est, après tout le plus sûr critérium de notre prospérité.

Il y a deux ans, le Canada a adopté des mesures tendant à faire face aux conditions anormales de l'univers. Il devint alors manifeste que toutes les anciennes tentatives visant la restauration de l'univers à la suite de la guerre avaient échoué. En 1920, on pensait que la capacité productrice du monde suffisait à remplir les entrepôts vidés de leurs approvisionnements par la guerre. Puis, après quelques années, les devises furent de nouveau attachées à l'or, et le globe, à quelques exceptions près, eut un seul intermédiaire pour la conclusion des contrats et le commerce, et l'on supposa que nous étions une fois de plus sur la voie certaine de la restauration. En 1925, les preuves incontestables de cette restauration étaient censées exister. Le mode de vie de l'univers était alors plus élevé qu'en 1913, et, en 1929, plus de dix ans après la guerre, le monde en général vivait bien mieux que dans le passé et semblait s'avancer vers une prospérité sans précédent. Puis est venue la grande désillusion, et nous avons dû faire face à la réaction de ce faux mouvement d'inflation de l'univers qui a fini par l'écroulement des marchés. Les mesures spéciales que nous avons alors prises pour protéger l'intégrité financière du Canada contre le dumping en masse des marchandises aux prix excessivement bas de compagnies industrielles étrangères à la veille de la faillite ne seront maintenues que tant que la situation de l'univers justifiera leur existence. La situation économique s'étant quelque peu améliorée depuis, nos industries ont eu le temps de s'adapter au nouvel état de choses, de se consolider, et elles sont maintenant mieux en état de soutenir la concurrence étrangère. Etant donné les avantages obtenus en échange des concessions consenties, j'ai confiance que les fabricants canadiens, comprenant que leur bien dépend de celui du pays, accueilleront de bon cœur les remaniements à effectuer et qu'avec le retour des temps meilleurs ils jouiront de ce degré de prospérité qui en Canada dépend de leur capacité, de leur habileté et de leur bonne gestion.

En retour de ses concessions, le Canada a obtenu, pour ses produits manufacturés et ses produits naturels, des avantages sur le marché du Royaume-Uni.

A quelques rares exceptions près, les produits fabriqués canadiens entreront en franchise en Angleterre, alors que la production étrangère continuera d'être assujétie aux droits courants. Cela veut dire que le fabricant anglais doit encore compter avec la concurrence de l'industrie canadienne, qui reste protégée, sur le marché canadien, tandis que sur le marché anglais l'industrie canadienne se trouve sur un pied d'égalité avec la production anglaise, sauf pour les quelques articles que j'ai mentionnés tout à l'heure, et qu'elle y jouira comme elle de toute protection susceptible d'advenir à celle-ci. J'ajoute, monsieur l'Orateur, que bien peu d'entre ceux à qui je m'adresse en ce moment se rendent compte à première vue ce que comportent ces paroles.

Il va de soi que pour le consommateur le prix de la production canadienne baissera en raison directe du prix de fabrication. Pareillement, le prix de revient diminuera en proportion directe du volume de fabrication. Enfin, le volume de la production, cela est élémentaire, dépendra du volume de la consommation. Il s'ensuit donc que le fabricant canadien, étant assuré, non seulement d'une concurrence loyale de la part du fabricant anglais sur le marché canadien, tenant compte du coût relatif de production, mais outre la concurrence libre avec le producteur anglais, en Angleterre même, tous deux également protégés contre la concurrence étrangère par le jeu des droits de douane, la consommation du produit canadien doit augmenter. Et, conséquemment, le prix de revient doit diminuer et le consommateur en bénéficier proportionnellement. En d'autres termes, la clientèle anglaise de plus de quarante millions de consommateurs s'ajoutant à la clientèle canadienne de dix millions de consommateurs, il est évident que l'industrie canadienne doit en profiter et qu'elle se développera graduellement jusqu'à ce qu'elle soit en état de concurrencer à conditions égales la production mondiale.

En sorte que nous pouvons dire avec raison que par ce remaniement de nos droits de douane nous avons obtenu sur le marché anglais des préférences pleines de promesses pour l'industrie canadienne. Je soulignerai la valeur des préférences obtenues en établissant la différence à notre avantage résultant de la préférence passée et la préférence à venir en regard d'un certain nombre de produits canadiens importants, à la suite de quoi j'ajouterai un tableau indiquant le progrès marqué qui se constate, durant une période de six mois, dans l'exportation de plusieurs de nos produits, sous le régime de ces préférences.

J'appelle l'attention de la Chambre sur l'article 4 de l'Import Duties Act voté par le parlement anglais, le 1*er* mars 1932, lequel est ainsi conçu:

4. (1) Cet article s'appliquera aux pays suivants, c'est-à-dire les dominions, au sens du statut de Westminster, de 1931 l'Inde et la Rho-

désia du Sud et à tous territoires sous mandat autorisé par la Société des nations exercé par le gouvernement du susdit dominion, ou administrés par lui.

2) Dans le cas de marchandises jugées par les commissaires...

C'est-à-dire les commissaires des Douanes et de l'Accise.

...comme ayant été consignées d'une partie quelconque de l'Empire britannique et cultivées, produites ou fabriquées en un pays quelconque auquel s'applique cet article, ni le droit général *ad valorem*, ni aucun autre droit supplémentaire ne sera imposé jusqu'au quinzième jour de novembre mil neuf cent trente-deux, ou à toute autre date subséquente que la Chambre des communes par résolution d'application générale ou particulière à un pays fixerait aux fins de cet article; et quant à cela en tant que la résolution s'applique.

3) Après le 1er jour de novembre mil neuf cent trente-deux, la trésorerie peut, en tout temps, à la demande du secrétaire d'Etat, décréter par ordonnance que, à partir de la date inscrite dans celle-ci, laquelle ne devra pas être antérieure audit quinzième jour de novembre, ou à toute autre date ultérieure, le droit *ad valorem* ou tout autre droit supplémentaire, ou les deux ne s'appliqueront pas, ou ne s'appliqueront qu'à un taux moindre que le taux entier aux marchandises de toute catégorie ou description spécifiées dans l'ordonnance, que les commissaires jugeront comme ayant été consignées d'une partie quelconque de l'Empire britannique, cultivées produites ou fabriquées dans un pays quelconque mentionné dans l'ordonnance et auquel s'applique cet article; en quel cas les dispositions de cette loi s'appliqueront en conséquence.

Au cours de la dernière session du Parlement notre attention a été instamment appelée sur cette disposition par le chef de l'opposition (M. Mackenzie King). Les membres de la Chambre se rappelleront qu'il a mis en relief le fait que le 15 novembre les tarifs de préférence dont nous jouissons sur le marché britannique cesseraient d'être en vigueur, à moins que l'on ne prenne quelque mesure à ce sujet. Il me suffit de signaler le fait que outre quelques rares exceptions cette préférence s'applique à toutes les marchandises exportées d'un dominion britannique dans le Royaume-Uni pour que l'on en comprenne et que l'on en mesure toute l'importance, la portée et les conséquences. Le résultat que nous avons réussi à obtenir se trouve indiqué dans l'article 1 de l'accord entre le Royaume-Uni et le Canada que j'ai déposé tout à l'heure. J'appelle maintenant votre attention sur cet article premier qui est ainsi conçu:

Le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni s'engage à rendre, en conformité des dispositions de l'article 4 de la Loi des droits d'importation de 1932, les arrêtés qui prolongeront, après le 15 novembre 1932, l'admission en franchise au Royaume-Uni des marchandises consignées de toute partie de l'Empire britannique et cultivées, produites ou fabriques au Canada, lesquelles, de par ladite loi,

[Le très hon. M. Bennett.]

sont présentement exonérées de droits subordonnément, toutefois, aux réserves énoncées au tableau A ci-annexé.

Je me demande si l'on saisit bien la véritable signification de cette disposition et si l'on mesure bien toute l'ampleur de la concession qui nous est faite. Après le 15 novembre, tandis que les autres pays paieront des taxes et des droits pour pouvoir écouler leurs produits sur les marchés du Royaume-Uni, nos marchandises auront accès à ces marchés sans payer de droits.

Ainsi donc l'admission en franchise qui nous est accordée par la loi des droits d'importations jusqu'au 15 novembre de cette année seulement, nous est maintenant assurée pour toute la durée de l'accord en vertu de l'article premier.

Le tarif de préférence dans le Royaume-Uni qu'accorde ainsi l'article premier de l'accord avec le Royaume-Uni s'applique en quelque sorte à presque toutes les marchandises produites au Canada. Aux termes de la loi des droits d'importation du 29 février 1932, le Royaume-Uni a étendu l'application de son ancien tarif de manière à imposer des droits sur presque toutes les marchandises venant de l'étranger. Cette mesure exemptait temporairement de ces droits les produits de l'empire. L'article premier de notre accord assure la jouissance de cette exemption à toutes les marchandises canadiennes pendant toute la durée de l'accord.

Le taux général imposé sur les produits étrangers par la loi des droits d'importation était de 10 p. 100 *ad valorem*, mais en vertu du pouvoir accordé dans la loi d'augmenter les droits, ce taux a été porté, sur plusieurs denrées, à 15 p. 100, 20 p. 100, 25 p. 100, 30 p. 100 ou 33⅓ p. 100 *ad valorem*. Ainsi donc les préférences accordées en vertu de l'article premier vont de 10 p. 100 à 33⅓ p. 100 *ad valorem*.

J'indiquerai tout à l'heure avec plus de détails les avantages que nous retirerons des préférences dont nous jouirons dans le Royaume-Uni quand le tarif actuel sera modifié par les accords de la conférence. Je ne parlerai que des marchandises qui me semblent intéresser davantage le Canada.

Au sujet des marchandises manufacturées, l'admission en franchise obtenue par le Canada en vertu de l'article premier signifiera que nous jouirons maintenant des préférences suivantes: Non pas 10 p. 100, mais les plus fortes marges représentées par les tarifs que la Grande-Bretagne a imposés sur les importations des pays, tandis que les produits de notre pays jouissent de l'entrée en franchise. Voici ces préférences:

Denrée	Tarif de préférence	Tarif général
Papier kraft et imitation, papier glacé à la machine (autre que le papier blanc à affiches, blanchi); papier ciré; certain papier glacé; lorsque tous ces papiers pèsent de 7 à 90 livres la rame de 480 pages de double couronne 30 pouces par 20 pouces	En franchise	25 p.c. ad val.
Papier et carton (autre que le papier à journal) pesant jusqu'à 90 livres la rame de 480 pages de double couronne, 30 pouces par 20 pouces	En franchise	20 p.c. ad val.
Les mêmes papiers, quand ils sont de qualité plus pesante	En franchise	15 p.c. ad val.
Articles dont le papier ou le carton représentent 50 p.c. ou plus de la valeur (non compris les livres imprimés, les journaux ou la musique)	En franchise	20 p.c. ad val.
Barres d'aluminium	En franchise	10 p.c. ad val.
Articles en aluminium	En franchise	20 p.c. ad val.
Articles en cuivre jaune	En franchise	20 p.c. ad val.
Articles en cuivre rouge	En franchise	20 p.c. ad val.
Articles en nickel	En franchise	20 p.c. ad val.
Fil, de fer ou d'acier, clous, treillage, câble et corde, de fer ou d'acier	En franchise	20 p.c. ad val.
Tubes, tuyaux et garnitures, de fer ou d'acier	En franchise	20 p.c. ad val.
Chaînes	En franchise	20 p.c. ad val.
Poêles, grilles et fourneaux et pièces de rechange	En franchise	20 p.c. ad val.
Meubles en métal et pièces de rechange	En franchise	20 p.c. ad val.
Fourches, pelles, bêches, faux, faucilles et instruments aratoires et pièces de rechange	En franchise	15 p.c. ad val.
Autres outils et pièces de rechange	En franchise	20 p.c. ad val.
Moissonneuses, lieuses, batteuses, charrues, planteurs, semeuses, tracteurs de ferme et autres instruments agricoles et pièces de rechange	En franchise	15 p.c. ad val.
Autres machines et pièces de rechange excepté les coussinets à billes et les coussinets à rouleaux	En franchise	20 p.c. ad val.
Machines à écrire	En franchise	20 p.c. ad val.
Lames de rasoirs mécaniques	En franchise	20 p.c. ad val. et 2s. par grosse
Appareils électriques de cuisine et de chauffage	En franchise	20 p.c. ad val.
Piles et accumulateurs électriques	En franchise	20 p.c. ad val.
Fils et câbles isolés, appareils de téléphone, de télégraphe et de sans-fil	En franchise	20 p.c. ad val.
Appareils d'éclairage électrique, compteurs et cloches électriques	En franchise	20 p.c. ad val.
Pièces de rechange et accessoires des appareils électriques ci-haut mentionnés	En franchise	20 p.c. ad val.
Nettoyeurs-aspirateurs électriques	En franchise	20 p.c. ad val.
Moteurs électriques	En franchise	20 p.c. ad val.
Machines électriques non désignées	En franchise	20 p.c. ad val.
Pointes de carbone pour lampes à arc	En franchise	1s. par livre (droit concernant l'industrie fondamentale)
Electrodes en carbone amorphes	En franchise	33⅓ p.c. ad val. (droit concernant l'industrie fondamentale)
Aimants permanents	En franchise	33⅓ p.c. ad val. (droit concernant l'industrie fondamentale)
Isolateurs en porcelaine	En franchise	20 p.c. ad val.
Haveuses à charbon	En franchise	20 p.c. ad val.
Grues	En franchise	20 p.c. ad val.
Machines à réfrigération	En franchise	20 p.c. ad val.
Machines servant à la fabrication du papier	En franchise	20 p.c. ad val.
Pompes à main	En franchise	20 p.c. ad val.
Tondeuses à gazon	En franchise	20 p.c. ad val.
Coffres-forts	En franchise	20 p.c. ad val.
Balances	En franchise	20 p.c. ad val.
Ressorts et acier à ressorts	En franchise	20 p.c. ad val.
Automobiles et pièces de rechange	*22 2/9 p.c. ad val.	*33⅓ p.c. ad val.
Horloges et montres et pièces de rechange	*22 2/9 p.c. ad val.	*33⅓ p.c. ad val.
Bouteilles et jarres en verre	En franchise	20 p.c. ad val.
Instruments d'optique et pièces de rechange	En franchise	†50 p.c. ad val.
Appareils photographiques et pièces de rechange	En franchise	†50 p.c. ad val.

* Droits McKenna.
† Droit concernant l'industrie fondamentale.

Cuir, fourrures, caoutchouc, tissus

Denrée	Tarif de préférence	Tarif général
Cuir préparé, autre que le cuir verni, etc	En franchise	15 p.c. ad val.
Cuir verni	En franchise	10 p.c. ad val.
Selles et harnais	En franchise	20 p.c. ad val.
Malles, sacoches, sacs de voyage	En franchise	25 p.c. ad val.
Bottines et souliers en cuir	En franchise	20 p.c. ad val.
Gants en cuir	En franchise	30 p.c. ad val.
Courroies à machines (y compris les bandes pour transporteurs et ascenseurs)	En franchise	15 p.c. ad val.
Fourrures et autres peaux (préparées)	En franchise	15 p.c. ad val.
Marchandises fabriquées en tout ou en partie de peaux en fourrures, y compris toutes peaux portant fourrure, poil ou laine	En franchise	30 p.c. ad val.
Pneus et chambres à air pour automobiles	‡22 2/9 p.c. ad val.	‡33⅓ p.c. ad val.
Bottines, souliers, talons et semelles en caoutchouc	En franchise	20 p.c. ad val.
Boyaux en caoutchouc	En franchise	10 p.c. ad val.
Balles en caoutchouc (jouets)	En franchise	25 p.c. ad val.
Courroies en caoutchouc	En franchise	15 p.c. ad val.
Gants et vêtements en caoutchouc	En franchise	20 p.c. ad val.
Tiges et feuilles de caoutchouc	En franchise	10 p.c. ad val.
Nattes ou tapis en caoutchouc	En franchise	20 p.c. ad val.
Bas et sous-vêtements	Voir articles suivants sur vêtements	Voir articles suivants sur vêtements
Gants	Ditto	Ditto
Corsets et brassières	Ditto	Ditto
Vêtements contenant une valeur de plus de 20 p.c. de soie naturelle ou de soie naturelle et artificielle*	Cinq sixièmes du tarif général	43⅓ ou s'il est plus élevé 12 sh. par livre.
Vêtements contenant une valeur de 5 p.c. à 20 p.c. de soie naturelle ou de soie naturelle et artificielle*	Cinq sixièmes du tarif général	20 p.c. ad val., ou, s'il est plus élevé, 4 sh. par livre
Vêtements contenant une valeur de pas plus de 5 p.c. de soie naturelle ou de soie naturelle et artificielle*	La moitié du tarif général ad val. ou, s'il est plus élevé, cinq sixièmes du droit spécifique	20 p.c. ad val., ou, s'il est plus élevé, 9 d. par livre.
Vêtements de coton, de toile ou de laine	En franchise	20 p.c. ad val.
Couvertures, châles, couvre-pieds et couvertures de voyage	En franchise	20 p.c. ad val.
Tapis, matériel de tapis, carpettes, nattes et paillassons	En franchise	20 p.c. ad val.
Sacs de coton et de jute	En franchise	20 p.c. ad val.
Ficelle d'engerbage	En franchise	15 p.c. ad val.
Autre cordage et corde de fibre	En franchise	15 p.c. ad val.
Articles n.d. en coton, en laine, en toile et en jute	En franchise	20 p.c. ad val.

Produits chimiques

Carbure de calcium	En franchise	10 p.c. ad val.
Oxide de cobalt	En franchise	†33·3 p.c. (pur) 10 p.c. (autre)
Oxide de nickel	En franchise	†33·3 p.c. (pur) 10 p.c. (autre)
Sels de cobalt	En franchise	*33·3 p.c. ad val.
Talc	En franchise	10 p.c. ad val.
Acide acétique	En franchise	33·3 p.c. ad val.
Vinaigre	En franchise	33·3 p.c. ad val.
Acide tartrique	En franchise	20 p.c. ad val.
Acide citrique	En franchise	20 p.c. ad val.
Magnésite calcinée	En franchise	10 p.c. ad val.
Poudre de bronze	En franchise	20 p.c. ad val.
Peintures et quelques couleurs	En franchise	20 p.c. ad val.
Phosphore	En franchise	10 p.c. ad val.
Nicotine, sulphate de nicotine et nicotine insecticide	En franchise	20 p.c. ad val.

‡ Imposé pour compléter les droits McKenna.

*S'ils contiennent de la soie artificielle (mais non de la soie naturelle) les droits spécifiques qui s'appliquent sous le régime du tarif général sont de 5 sh., 1 sh. 8 d., et 4 d. respectivement.

†Droit concernant l'industrie fondamentale.

[Le très hon. M. Bennett.]

Articles divers

Denrée	Tarif de préférence	Tarif général
Instruments de musique	‡22·2 p.c. ad val.	‡33·3 p.c. ad val.
Films cinématographiques, largeur d'un pouce et $\frac{3}{8}$—		
Blancs	‡2 sh. 9 d. par pied	‡1 sh. 3d. par pied
Positifs	‡2 sh. 3 d. par pied	‡1 d. par pied
Négatifs	‡$3\frac{1}{2}$ d. par pied	‡5 d. par pied
Savons de toilette	En franchise	30 p.c. ad val.
Autres savons, y compris les savons abrasifs	En franchise	20 p.c. ad val.
Pâtes et poudres dentifrices	En franchise	30 p.c. ad val.
Préparations médécinales	**En franchise	**10 p.c. ad val.
Liqueurs alcooliques (analysées)	72 sh. 10 d. 75 sh. 8 d. (ancien droit du gallon de preuve)	75 sh. 4 d. 78 sh. 5 d. (ancien droit du gallon de preuve)
Articles d'athlétisme	En franchise	25 p.c. ad val.
Brosses et balais de tout genre	En franchise	20 p.c. ad val.
Bougies	En franchise	20 p.c. ad val.
Stylos	En franchise	20 p.c. ad val.
Jouets et jeux	En franchise	25 p.c. ad val.
Plâtre de Paris (gypse)	En franchise	10 p.c. ad val.

Autres articles

NOTE.—Presque tous les autres produits, à l'exception d'une liste peu étendue de produits admis en franchise de tous les pays, sont frappés d'un droit ad valorem de 10 p.c. à $33\frac{1}{3}$ p.c., dans le tarif général, et exonérés de droits dans la colonne du tarif de préférence.

‡Droits McKenna.
**Certains ingrédients imposables peuvent modifier le régime du droit.

Ces préférences ont déjà eu un effet stimulant, que l'on remarque surtout pour les préparations alimentaires de céréales, les articles en bois, les planches artificielles de différentes espèces, le papier d'emballage, les planches de lambris, les chaussures en caoutchouc, les talons et les semelles en caoutchouc, les chaussettes et les bas, le cuir verni, les préparations de toilette, les savons, les films photographiques, les ameublements de bureaux, les articles de quincaillerie, les valves en cuivre jaune, les pièces détachées de postes de radio, les machines à écrire, les instruments et les machines agricoles, les appareils électriques de ménage, et une variété d'autres articles spéciaux autrefois importés principalement des pays étrangers.

En d'autres termes, elles ont eu déjà pour effet direct d'augmenter considérablement nos exportations de ces articles sur le marché de la Grande-Bretagne.

La statistique des exportations du Canada au Royaume-Uni pendant les mois de juillet et d'août de cette année, indique une augmentation considérable comparativement aux mêmes mois de l'année dernière.

Produits du fer.—La valeur des exportations du Canada au Royaume-Uni pendant les cinq premiers mois de l'année financière en cours a été de $2,481,968 comparativement à $1,570,244 pour la même période de l'année 1931, soit une augmentation de 58 p. 100.

Un examen plus approfondi des rapports du commerce nous révèle des augmentations étonnantes dans certains cas.

Les exportations de machines à écrire du Canada au Royaume-Uni ont passé de $11,-259 pendant cinq mois, d'avril à août 1931, à $400,468 pendant la même période de cette année.

Les exportations de planches artificielles n.d. au Royaume-Uni ont passé de $182,429 à $324,816.

Les préparations pharmaceutiques de $65,-663 à $237,855.

Les appareils électriques, de $88,433 à $195,-968.

Les chaussettes et les bas, de $18,964 à $73,-259.

Bien que les importations totales du Royaume-Uni aient diminué de 58 millions de livres sterling pendant les six premiers mois de l'année en cours, relativement à 1931, les importations venant de pays britanniques ont augmenté de près de 4 millions de livres. Tandis que la part du Canada montait de £13,200,-

000 à £17,300,000 les importations venant des Etats-Unis tombaient de £51,500,000 à £43,250,000.

Pour citer quelques articles pris au hasard: Les importations de papier d'emballage canadien au Royaume-Uni ont passé de 11,007 quintaux qu'elles étaient pendant les premiers mois de 1931, à 31,385 quintaux pendant la même période de cette année.

Les importations de cuir verni canadien ont passé de 2,884 quintaux à 3,580 quintaux, tandis que celles des Etats-Unis sont tombées pendant la même période de 7,972 à 3,603 quintaux.

Ces chiffres sont d'autant plus frappants quand on tient compte de la pratique invariable qui consiste à devancer les augmentations de tarif en augmentant considérablement les importations avant l'imposition des nouveaux droits. Quand les rapports commerciaux de l'année seront complets, nous pourrons sûrement constater un détournement encore plus considérable au profit des pays britanniques du commerce que le Royaume-Uni fait actuellement avec l'étranger.

La Chambre verra que le Canada, encore plus que toute autre partie de l'Empire, est appelé à bénéficier de la préférence accordée pour les produits fabriqués. Le Canada est le seul pays de l'Empire qui a des fabriques assez bien outillées pour manufacturer les articles d'exportation autrefois vendus au Royaume-Uni par les pays étrangers.

Le champ des possibilités est illimité en ce qui a trait à l'augmentation de l'activité des fabriques canadiennes et de nos routes de transport et nous pouvons espérer une diminution correspondante du nombre des chômeurs. Nous devons aussi comprendre l'avantage additionnel qui résultera de l'établissement au Canada des industries des pays étrangers qui alimentaient autrefois directement, les marchés du Royaume-Uni.

Avant de quitter le sujet des articles fabriqués, j'invite la Chambre à étudier l'article 8 de l'accord avec le Royaume-Uni. Le Canada a l'assurance de profiter de l'augmentation des préférences accordées dans tous les pays de l'Empire. Je me bornerai à signaler ces préférences. Je n'en lirai pas la liste bien qu'elle soit des plus intéressante. En passant, je vais citer hâtivement cet article, afin qu'il soit inclus dans mes remarques, au compte rendu des débats:

Article 8. Le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni invitera les gouvernements des protectorats et colonies non autonomes à accorder au Canada toute préférence qui peut présentement être accordée à toute autre partie de l'Empire briannique; toutefois, le présent article ne s'étendra pas aux préférences accordées par la Rhodésia du Nord à l'Union sud-africaine, à la Rhodésia du Sud et aux Territoires de la Haute Commission sud-africaine par l'accord douanier de 1930; il invitera de plus les gouvernements des colonies et protectorats indiqués au tableau D à accorder au Canada des préférences nouvelles ou accrues sur les denrées et aux taux y indiqués.

[Le très hon. M. Bennett.]

On remarquera que non seulement le Canada jouit de la préférence sur les marchés du Royaume-Uni, mais dans tout le vaste empire colonial, dont les possibilités dépassent l'imagination, sur le même pied que le Royaume-Uni lui-même. Cet article, on le remarquera, stipule également que le Royaume-Uni devra essayer d'obtenir une augmentation des préférences accordées par les colonies à une liste d'articles très importants au point de vue canadien, comme les chaussures en caoutchouc, les automobiles et les pièces de rechange, les appareils électriques, les articles de quincaillerie, les pièces d'ameublement, le bois et certains produits alimentaires. Cet article de l'accord devrait être d'une utilité que le temps accentuera pour nos manufacturiers puisqu'il leur assure la préférence impériale dans toutes les colonies de la couronne. Quand on songe aux possibilités de progrès qu'offre l'exploitation des ressources naturelles des colonies et des protectorats, on voit tout de suite les avantages que reçoivent les manufacturiers par ces concessions douanières dans un marché aux perspectives considérables.

Nous avons obtenu pour un certain nombre de nos produits naturels un traitement préférentiel qui, si nous y mettons l'activité voulue et employons de bonnes méthodes de vente, nous assurera sans doute une place de choix dans le marché de l'Angleterre. Ce traitement préférentiel s'applique à peu près à tous nos produits naturels. Si la chose avait été possible, le Gouvernement aurait naturellement cherché à obtenir une préférence plus marquée pour toutes nos matières premières. Mais on ne peut s'attendre à une préférence effective à moins d'accorder des avantages commerciaux équivalents. Ceux qui voudraient obtenir certains avantages dans les marchés de l'Empire pour nos produits, sans consentir des avantages correspondants aux pays d'empire dans le nôtre, mettraient en danger l'exécution effective de tout le régime douanier de l'Empire et ébranleraient les assises de l'avantage mutuel sur lesquelles les accords peuvent être établis solidement.

On doit convenir qu'il ne peut y avoir de ventes continues sans achats; que, si nous voulons écouler nos produits en Angleterre, nous devons acheter de l'Angleterre. J'ai déjà dit que par un régime d'accords mutuellement avantageux, fondés sur le principe de la préférence douanière, on établira de nouveaux courants d'échanges de plus en plus considérables entre les signataires des pactes. C'est ainsi que nous allons établir de tels courants

d'échanges entre le Canada et l'Angleterre. Il n'y aurait aucune utilité à mettre en regard, pour l'heure, les ventes et les achats possibles. Pour atteindre une fin pratique, on doit donc se borner à faire en sorte d'assurer l'augmentation des ventes et des achats.

Nous avons obtenu de grands avantages sur le marché anglais. On saisira mieux l'étendue de ces avantages quand nos producteurs de matières premières auront pris des dispositions pour répondre à la demande du marché considérable qui les attend. Le Gouvernement aura l'avantage et le devoir de les aider par tous les moyens convenables pour qu'ils s'outillent sans délai en vue de profiter de cette occasion sans précédent.

Nous n'avons pas obtenu des avantages seulement en vertu de l'accord conclu avec l'Angleterre. Pour les produits naturels, dont l'augmentation des exportations préoccupe certains autres dominions plus que le Canada, il a été accordé des préférences qui ne se trouvent pas directement mentionnées dans notre pacte. Mais nous en avons l'avantage avec ces autres dominions.

Je vais énumérer les traitements préférentiels obtenus pour nos produits naturels, ajoutant les brefs commentaires sur leur utilité et leur portée qui me sembleraient appropriés pour l'heure.

Produits forestiers:

Au sujet des produits forestiers, le tarif douanier du Royaume-Uni accorde actuellement au Canada les avantages suivants:

Produit	Droit préférentiel	Tarif général
Planches, madriers, planchettes, colombages, bandes, lattes, bois à planchers embouveté, bois raboté ou préparé, traverses, douves, bois de placage	En franchise	*10 p.c. ad. val.
Boiseries pour les constructeurs, y compris les cadres de fenêtres, les portes, les barrières et leurs pièces; bardeaux	En franchise	*15 p.c. ad val.
Dessus, fonds et côtés de boîtes, en nombres convenables pour faire des boîtes complètes	En franchise	*20 p.c. ad. val.
Produits non dénommés de bois	En franchise	*20 p.c. ad. val.
Bois pour la construction ou la réparation des navires, expédiés aux chantiers de construction navale; bois de mines, billes de pin, de sapin, de tremble jusqu'à 50 pouces de longueur et 12 pouces de diamètre au faîte	En franchise	En franchise

*Annexe C: Les droits sur les produits forestiers actuellement soumis à un droit et importés en quantités considérables du Canada ne devront pas être abaissés au-dessous de 10 p.c. ad valorem.

Pour toutes les espèces de bois importées du Canada au Royaume-Uni en assez forte quantité, l'article 1*er* de l'accord nous assure la continuation de l'admission en franchise, là où elle existe, et l'article 3 nous garantit une marge minimum de 10 p. 100 où un droit est actuellement imposé.

Autrement dit, deux navires chargés de bois, l'un venant d'un pays étranger et l'autre du Canada, entrent dans un port: le navire étranger doit acquitter un minimum de $10,000 avant qu'on lui permette d'accoster et de décharger sa cargaison; le navire canadien peut accoster et décharger sa cargaison sans faire ce paiement.

Le Royaume-Uni importe tous les ans environ 3,800 millions de pieds de bois scié. Sur ce total le Canada pourrait fournir 3,000 millions de pieds de bois tendre et environ 170 millions de pieds de bois dur. Cette industrie donc peut compter que le présent accord aura pour effet d'ouvrir ce marché à une proportion bien plus forte de ses produits.

A propos du bois d'œuvre il est à noter que la valeur de toutes les préférences *ad valorem* au Royaume-Uni est augmentée du fait que l'évaluation des importations pour les fins de la douane est tablée sur le total des frais, du coût, de l'assurance et du transport.

Sous le régime de la loi dit Import Duties Act, notre avantage sur les Etats-Unis est démontré clairement par le relevé des exportations pour la première moitié de cette année. Etudiez ce tableau comparatif:

Importations du Royaume-Uni en bois tendre scié pendant les six premiers mois de 1931 et de 1932:

	Quantité Mille pieds de planche		Valeur Livres sterling	
	1931	1932	1931	1932
Canada	29,469	49,591	218,625	372,497
Etats-Unis	171,836	46,586	642,104	492,140
				Pour cent
Canada, augmentation				68
Etats-Unis, diminution				73

Voilà qui, à mes yeux, est le résultat direct de ces préférences.

Sur le littoral du Pacifique, pour la première fois depuis des années, la Colombie-Anglaise a exporté plus de bois d'œuvre au Royaume-Uni que les états de Washington et d'Orégon réunis:

	Mille pieds de planche	
Premier semestre—	1931	1932
Colombie-Anglaise..	37,251	49,805
Washington et Orégon.. ..	55,435	25,064

Comme l'article 21 de l'accord, qui revêt de l'importance, entrave la concurrence déloyale, l'on peut raisonnablement compter qu'à mesure que ledit article entrera en vigueur le prix des produits provenant des pays baltes reviendra au niveau tablé sur l'offre et la demande. Cet article est ainsi conçu:

Le présent Accord est conclu à la condition expresse que si l'un ou l'autre gouvernement est convaincu que toute préférence accordée dans le présent Accord sur une catégorie particulière de marchandises sera probablement totalement ou partiellement annulée en raison de l'établissement ou du maintien, directement ou indirectement, de prix pour cette catégorie de marchandises par suite de l'intervention de l'Etat dans tout pays étranger, ce gouvernement déclare dans le présent Accord qu'il exercera les pouvoirs dont il est maintenant et dont il sera plus tard investi pour prohiber l'entrée en son pays, directement ou indirectement, de ces marchandises provenant de ce pays étranger pendant toute période nécessaire pour rendre efficaces et maintenir les préférences qu'il accorde par le présent Accord.

Aux époques normales le Canada exporte chaque année environ 1,800 millions de pieds de bois évalués à 50 millions de dollars; dont 1,445 millions de pieds, d'une valeur de 39 millions de dollars, allaient aux Etats-Unis; et 186 millions de pieds, évalués à $6,474,000, au Royaume-Unis. La taxe d'importation de $3 par mille pieds imposée récemment par les Etats-Unis a, à vrai dire, fermé ce marché au producteur canadien. De nouveaux débouchés nous sont indispensables. Ceci s'applique tout particulièrement aux qualités inférieures et communes qui forment de 60 à 70 p. 100 du bois scié.

L'Orient offre un marché à certaines des qualités inférieures du bois de la Colombie-Anglaise; mais pour les provinces de l'Est, comme pour une grande partie de la Colombie-Anglaise, le Royaume-Uni offre le seul débouché capable d'absorber une quantité assez forte pour permettre aux scieries de maintenir la production des qualités supérieures qui sont demandées. La Chambre conviendra, je pense, que cette prescription assurera, dans ce marché, à nos producteurs de bois, une stabilité que décidément ils n'ont pas connue jusqu'à ce jour:

Poisson:

En conséquence des accords de la conférence, le Canada bénéficiera dorénavant des préférences suivantes en ce qui concerne le poisson et les produits du poisson:

Denrée	Tarif de préférence	Tarif général
Poisson de mer, frais	En franchise	*10 p.c. ad val.
Saumon, conserves de	En franchise	*10 p.c. ad val.
Poisson, autres conserves de	En franchise	*10 p.c. ad val.
Morue	En franchise	10 p.c. ad. val.
Saumon, réfrigéré ou gelé	En franchise	1½ d. par liv.
Huîtres, juin-février	En franchise	30 p.c. ad val.
Huîtres, mars-mai	En franchise	10 p.c. ad val.
Crustacés, autres	En franchise	30 p.c. ad val.
Morue, huile de foie de	En franchise	1s. 4 d. par gal.
Poissons (huiles d'autres)	En franchise	10 p.c. ad val.

*Fixé dans la liste C.

En vertu de la convention, nous obtenons l'entrée en franchise et une préférence de 10 p. 100 sur le poisson de mer frais, les conserves de saumon et d'autres poissons, tandis que Terre-Neuve a obtenu une préférence de 1s. 4d. par gallon sur l'huile de foie de morue et 1d. ½ par livre sur le saumon réfrigéré ou gelé. La préférence accordée à Terre-Neuve, et dont bénéficiera aussi le Canada, constitue un avantage clair. Cette préférence activera le commerce du saumon sur les deux côtes du Canada.

[Le très hon. M. Bennett.]

En 1930, le Royaume-Uni importait 126,231 quintaux de saumon gelé, évalués à £761,925. De ce total, 34,867 quintaux venaient du Canada, 29,353, quintaux de Terre-Neuve, 27,448 quintaux des Etats-Unis et 17,144 quintaux de l'Etat libre d'Irlande. Le reste venait du Japon et de la Norvège. Ces chiffres indiqueront que le tiers des importations de saumon sont de provenance étrangère.

Avec les préférences que j'ai indiquées, l'esprit d'entreprise et le courage de notre peuple devraient nous assurer une bonne part de

ce commerce. Sur la côte du Pacifique, la demande du saumon gelé devrait augmenter dans une bonne proportion.

Il faut se rappeler que le Canada doit vendre à l'étranger environ 70 p. 100 en valeur et 80 p. 100 en volume du poisson frais, fumé, salé, séché ou mis en conserves. Les tarifs élevés des Etats-Unis nous forcent à chercher des marchés ailleurs.

Déjà la préférence de 10 p. 100 est jugée d'un grand avantage pour toutes les conserves de homard qui font concurrence aux conserves de crabes étrangères comme le prouvent les chiffres suivants:

Exportations du Canada au Royaume-Uni

	1930	Cette année jusqu'à la fin de juillet
	Quintaux	Quintaux
Homard, conserves de..	17,648	19,375

Nous avons une forte production de conserves de sardines sur la côte de l'Atlantique faites avec de jeunes harengs, bien que, d'après je crois une décision de la cour d'appel d'Angleterre, on ne les appelle pas formellement sardine. Elles sont de haute qualité, mais dans le passé on n'a pas pu trouver un marché en Grande-Bretagne pour ce produit. Nous trouvons, cependant, que jusqu'à la fin de juillet de cette année, grâce à la préférence, 1,045 quintaux ont été exportés.

Il semble probable que la préférence de 10 p. 100 nous permettra d'obtenir une bonne proportion du commerce anglais pour ces conserves de poisson dont le Royaume-Uni a importé un total de 188,000 quintaux en 1930.

MINERAUX ET PRODUITS MINERAUX DEMANDES PAR LE ROYAUME-UNI

Presque toutes les industries manufacturières emploient des minéraux ou des produits tirés des minéraux à une phase quelconque de procédé de leur fabrication. Dans le Royaume-Uni, avec ses immenses établissements manufacturiers, pas moins de 48 produits minéraux sont importés de sources étrangères.

Le Canada, riche en ressources minières, a un surplus d'exportation pour au moins 28 de ces produits. Le Royaume-Uni constitue un marché important pour tous ces produits minéraux dont nous avons un surplus pour l'exportation, si l'on en excepte le lignite.

Les produits métalliques les plus importants que nous avons à exporter sont le cuivre, le plomb, le zinc, le nickel, le cobalt et certains métaux moins importants, le bismuth et le cadmium surtout.

Notre projet de convention avec le Royaume-Uni accorde des préférences spéciales pour trois des principaux métaux: le cuivre, le plomb et le zinc.

Le tableau ci-dessous fait voir les préférences accordées sur quelques-uns des principaux minéraux auxquels le Canada est intéressé:

Articles	Tarif de préférence	Tarif général
Cuivre non ouvré, raffiné ou non, en saumons, barres, blocs ou tringles, mottes et tiges	En franchise	*2d. par liv.
Asbeste	En franchise	**10 p.c. ad val.
Produits ouvrés d'asbeste	En franchise	15 p.c. ad val.
Zinc	En franchise	**10 p.c. ad val.
Plomb	En franchise	**10 p.c. ad val.
Alliage de Cobalt	En franchise	10 p.c. ad val.
Bismuth	En franchise	10 p.c. ad val
Cadmium	En franchise	10 p.c. ad val.
Emeris (artificiels)	En franchise	10 p.c. ad val.
Gypse	En franchise	10 p.c. ad val.
Magnésite	En franchise	10 p.c. ad val.
Mica	En franchise	10 p.c. ad val.
Nickel	En franchise	10 p.c. ad val.
Feldspath	En franchise	10 p.c. ad val.
Graphite (amorphes)	En franchise	10 p.c. ad val.
Talc	En franchise	10 p.c. ad val.

La loi du droit d'importation, à l'heure actuelle, exempte de droits pour tous les pays, les minerais métalliques, les concentrés et les résidus; les déchets métalliques; en minerais et les morceaux d'or et d'argent; le platine en grains, lingots, barres ou poudre; les pyrites de fer.

*Stabilisés dans le tableau B. **Stabilisés dans le tableau C.

Cuivre: Le total de notre production de cuivre, en 1930, a atteint son maximum, soit 151,739 tonnes; en 1931, elle a été de 146,577 tonnes. La production de cette année est moindre.

A venir jusqu'à ces dernières années, aucun affinage du cuivre n'était fait au Canada. En 1930, 36,432 tonnes de cuivre affiné furent produites au pays et, en 1931, nous avons atteint le chiffre de 95,342 tonnes. Nos établissements

d'affinage sont en mesure actuellement d'affiner 185,000 tonnes et il serait facile d'accroître encore bien plus le rendement si les circonstances l'exigeaient.

A venir jusqu'à ces derniers temps, le surplus du rendement de nos mines de cuivre était vendu en totalité pour ainsi dire aux Etats-Unis, le seul débouché qui s'offrait aux mines de cuivre de la Colombie-Anglaise et de l'est de la province de Québec. Mais l'imposition d'un droit de 4c. par livre par le Congrès américain dernièrement, nous a fermé ce marché. Notre tarif de préférence de 2 deniers par livre assure aux producteurs canadiens leur entrée sur le plus grand marché du monde en ce qui regarde les produits non ouvrés.

Plomb: En tenant compte de notre capacité de production, le Royaume-Uni offre aux autres parties de l'empire un débouché pour l'écoulement de près de 290,000 tonnes de 2,000 livres de plomb en saumon. Au cours d'une période de cinq années se terminant en 1930, l'Angleterre a importé en moyenne chaque année 317,650 tonnes de plomb en saumon, sans compter 13,730 tonnes de produits ouvrés. En ces dernières années, environ un tiers du plomb importé en Angleterre était de provenance étrangère; il le fut en grande partie des Etats-Unis; les deux autres tiers ou à peu près étaient importés des autres parties de l'empire et l'Australie fournissait une bonne moitié de ces importations. Quant au Canada, nous avons écoulé en moyenne 49,900 tonnes de plomb, soit 15 p. 100 du total des importations.

Le plomb provenant des minerais canadiens, affiné au pays ou à l'étranger, s'est élevé à un grand total de 166,447 tonnes, en 1930, et à 133,670 tonnes, en 1931. Toute la production de nos mines de plomb pour ainsi dire est affinée au Canada. Les affineries canadiennes sont en mesure de produire chaque année un rendement d'environ 170,000 tonnes. Le marché domestique absorbe en temps normal 45,000 tonnes de plomb, y compris les quantités requises pour la fabrication des articles en laiton et les pigments pour l'impression. Si les raffineries étaient exploitées à leur plein rendement, nous aurions un surplus d'environ 125,000 tonnes destiné à l'exportation. En 1927, les exportations atteignirent le chiffre de 119,705 tonnes, mais elles sont tombées à 108,213 tonnes, en 1931. A venir jusqu'aujourd'hui, le plomb du Canada a été écoulé sur tous les principaux marchés du monde, sauf aux Etats-Unis, qui ont imposé un droit de 2c. 125 par livre.

J'ai la conviction, monsieur l'Orateur, que la Chambre doit se rendre compte de la valeur d'un marché stable pour l'écoulement de notre plomb et de notre cuivre lorsque le tarif de préférence est celui que j'ai donné.

Zinc: Le total de la production du zinc au Canada augmente peu à peu; nous avons atteint le rendement maximum de 133,822 tonnes, en 1930. La production a diminué à 118,623 tonnes, en 1931, et elle sera encore moindre cette année, étant donné l'état du marché.

Le rendement de nos raffineries s'est accru graduellement au fur et à mesure que l'état du marché nous justifiait de le faire. A l'heure qu'il est, nous avons deux établissements en mesure de produire chaque année 169,400 tonnes de zinc affiné. En temps ordinaire, le marché canadien absorbe environ 24,000 tonnes de métal de zinc, y compris les quantités qui servent à fabriquer les produits de laiton, de bronze et les pigments de blanc de zinc. Si nous tirions nos approvisionnements d'ordre normal de sources canadiennes, nous aurions encore un excédent de plus de 145,000 tonnes pour l'exportation, à condition que nos usines de raffinage fonctionnent à plein rendement.

Pour la période de cinq années finissant avec 1930 la moyenne des importations de zinc à l'état primitif, du Royaume-Uni, a été de 157,500 tonnes. En sus de cela nous avons importé 25,500 tonnes de produits de zinc à l'état de fabrication. Environ 56 p. 100 de ces importations provenaient de pays autres que des pays britanniques, principalement l'Allemagne, la Belgique et les Etats-Unis, alors que le reste était de provenance britannique, le Canada en ayant fourni les deux tiers, l'Australie un peu plus, et la Rhodésia moins de la moitié du reste.

Le maintien de la préférence britannique de 10 p. 100 assurera au pays de l'empire un marché capable d'absorber une très forte proportion de leur excédent de production.

Nous avons également certains autres minéraux, tels que le mica, le talc, le graphite et le feldspath, susceptibles de faire l'objet d'un commerce, pourvu que nos producteurs sachent faire face à la situation du marché du Royaume-Uni. Les produits de fours électrothermiques, fabriqués à l'aide de minéraux tels que le ferro-silicium, le ferro-manganèse et le carbure de calcium sont recherchés en Grande-Bretagne, bien qu'un faible volume d'affaires ait encore été fait dans ce domaine. D'autres produits minéraux susceptibles d'acquérir de l'importance pour notre commerce d'exportation avec le Royaume-Uni sont les granits de magnésite et les marbres calcinés et grillés à fond.

Je mentionne ces produits parce qu'ils font voir que, possédant de vastes gisements minéraux non exploités, cet accord nous fournit l'occasion de les mettre en valeur et de les développer à un degré que seul peut limiter la mesure où nous pouvons tirer parti des immenses ressources naturelles dont la Providence nous a dotés.

Je passe maintenant aux—

Produits agricoles. J'invite la Chambre à noter ces chiffres.

	Quintaux	Livres	Valeur
a) Bacon et jambons.			
Royaume-Uni, importations, 1931..	11,968,978	ou 1,340,525,536	£36,353,309 00
Exportations du Canada au Royaume-Uni, 1931.		10,961,700	$ 1,493,363 00
Total des exportations du Canada, 1931..		12,775,200	$ 2,035,382 00
	Têtes		
Production du Canada, 1931..	Est. 6,190,695 @ $12.50		$77,383,687 50
Production maximum du Canada, 1931..			$106,452,800 00
Maximum d'exportations du Canada au Royaume-Uni, 1931..		240,729,586	$76,185,701 00

L'article 6 de la convention est comme suit:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni proclame son intention de prendre, aussitôt que possible après la réception du rapport de la Commission étudiant présentement la réorganisation de l'industrie porcine au Royaume-Uni, les mesures voulues pour la réglementation quantitative des approvisionnements de bacon et de jambon arrivant sur le marché du Royaume-Uni, et s'engage à insérer dans toute loi qu'il pourra proposer au parlement aux fins de réglementer les approvisionnements de bacon et de jambon de toute provenance importés au Royaume-Uni, des dispositions visant l'admission en franchise du bacon et du jambon canadiens de bonne qualité jusqu'à concurrence de 2,500,000 quintaux par année.

Dans des conditions de vente avantageuses et avec un prix maintenu sans interruption au-dessus du coût de production, le Canada peut compter sur une production éventuelle de 8,500,000 porcs vers 1937, ce qui le mettrait en mesure d'exporter 300 millions de livres de bacon et 10 millions de porcs vers 1942, ou d'exporter dans l'ensemble, 500 millions de livres de bacon et de jambon.

Une des choses dont le gouvernement canadien s'est constamment préoccupé a été d'assurer un marché pour la vente du bacon et du jambon. En Grande-Bretagne le producteur domestique a eu ses difficultés du côté de la concurrence étrangère, et aujourd'hui, cette convention porte que les avantages obtenus par le producteur domestique de la Grande-Bretagne feront aussi partie intégrante des droits du producteur canadien; et dans l'accord de contingentement à l'étude et qui sera conclu sous peu, je l'espère,—la commission siège en effet depuis plusieurs mois et est sur le point de terminer son rapport,—il nous sera attribué une proportion de 2,500,000 quintaux par année. Je me demande si les cultivateurs de ce pays se font une juste idée de ce que cela peut valoir.

La déclaration de l'article 6 et l'entente d'après laquelle, dans toute loi soumise au parlement du Royaume-Uni pour réglementer les approvisionnements de bacon et de jambon de toute provenance dans le Royaume-Uni, il sera décrété que le bacon et le jambon canadiens de bonne qualité y seront admis en franchise jusqu'à concurrence de 2,500,000 quintaux (280,000,000 livres) par année, sont d'une importance essentielle pour l'industrie porcine du Canada.

Les avantages découlant de cet article du traité sauteront aux yeux lorsque:

(1) Grâce à la politique du Gouvernement, les cultivateurs pourront compter obtenir l'augmentation de production voulue d'une année à l'autre pour atteindre l'objectif visé quant au volume de production destiné à l'exportation au marché du Royaume-Uni;

(2) L'organisation de l'industrie de la salaison au Canada est faite de façon que chaque établissement de salaison assume la responsabilité des exportations de bacon relativement à sa part respective de l'abatage de semaine en semaine, de mois en mois. Inutile de dire que nous avons ici une stabilité durant au moins cinq ans à venir. Jusqu'à l'heure actuelle, la difficulté était que le producteur de bacon et de jambon était dans une position incertaine; ses ventes étaient spasmodiques et donnaient des résultats nullement satisfaisants. Nous avons maintenant l'avantage de la stabilité, l'avantage d'un marché assuré pour plusieurs années, et je crois que les cultivateurs canadiens jouiront d'un utile et profitable débouché comme il n'en ont pas eu jusqu'ici.

En ce qui concerne les bêtes à cornes, je vais d'abord lire quelques statistiques intéressantes:

	N°	Valeur
Importations britanniques de bétail sur pied, 1931 (année civile)..	766,523	£12,615,945
Exportations du Canada au Royaume-Uni..	27,140	$ 2,218,383
Exportations globales du Canada, 1931:		
Bestiaux..	40,217	$ 3,348,748
Bœuf habillé (nombre de têtes)..	6,261	435,186
Veaux..	16,069	268,256
Exportations totales du Canada dans des conditions plus normales:		
1927 Bestiaux..	216,209	$12,496,582
Bœuf (nombre de têtes)..	94,570	7,116,382
Veaux..	79,065	1,501,379
Exportations annuelles maxima au Royaume-Uni depuis que l'embargo a été en partie levé en 1923:		
1925 Bestiaux..	110,868	$11,796,383
Exportations maxima au Royaume-Uni depuis 1874:		
1906 Bestiaux..	163,994	$11,045,463
Ventes totales canadiennes (par l'intermédiaire des parcs à bestiaux et directement, moins le bétail à l'engraissement retournés des parcs à bestiaux dans les comtés):		
1931 Bestiaux..	569,283	$22,771,320
Veaux..	338,509	3,406,581
1927 Bestiaux..	854,961	$47,022,555
Veaux..	433,244	6,931,904

Si je cite ces chiffres c'est qu'il devient important de comprendre ce que peut être le marché même du bétail sur pied depuis que nos exportations aux Etats-Unis ont été presque prohibées par le tarif Fordney-McCumber et plus tard par le tarif Hawley-Smoot.

Voici l'article 5 de l'accord:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni invitera le parlement à adopter la législation nécessaire pour modifier les conditions régissant actuellement l'importation au Royaume-Uni du bétail du Canada aux termes convenus en principe entre lui et le gouvernement de Sa Majesté au Canada.

En 1906, le Canada a exporté au Royaume-Uni 163,994 bêtes à cornes, soit le maximum depuis 1874.

Les restrictions, qui disparaîtront en vertu de cet accord, ont sensiblement obstrué l'exportation des bestiaux canadiens en Grande-Bretagne et augmenté sans raison les frais de développement de ce commerce. Actuellement, le seul bétail canadien qui ait le droit de pénétrer sur les marchés de l'intérieur et dans les fermes de la Grande-Bretagne est le bétail d'engrais—défini dans la loi de 1922, relative à l'importation des animaux "bœufs ou vaches châtrés destinés à l'engraissement et non à être immédiatement abattus". Tous les mâles et les femelles, aussi bien que les bestiaux exportés comme "animaux gras" ne peuvent être débarqués que pour être immédiatement abattus. Pour empêcher le bétail gras d'être exporté comme animal à l'engrais, les vétérinaires des ports anglais sont autorisés à classer comme quasi-gras tout bétail qui, selon eux, ne saurait être véritablement classé comme bête de réserve ou d'engrais. Ce bétail, s'il est admis sur les fermes ou les clos d'engraissement, doit être retenu au moins vingt-huit jours avant d'être renvoyé au marché. On a voulu, par là, empêcher autant que possible la concurrence sur les marchés de l'intérieur du bétail canadien à l'état fini avec le bétail domestique dans le même état, et l'on a réussi.

Dans l'accord conclu, le parlement du Royaume-Uni sera invité à modifier la loi de 1922 relative à l'importation des animaux, afin de permettre l'accès sur les marchés de l'intérieur et ailleurs à tout le bétail canadien expédié en Grande-Bretagne, indépendamment des conditions et du sexe, soumis aux règlements semblables à ceux qui s'appliquent actuellement à l'exportation aux marchés de l'intérieur et autres endroits du Royaume-Uni du bétail irlandais des mêmes classes. Le Royaume-Uni, cependant, se réserverait le droit de demander l'abatage au port d'entrée de tout animal, mâle ou femelle considérés par lui comme ne possédant pas la qualités voulues pour l'élevage.

L'accord prévoit aussi la modification de la loi d'importation des animaux de manière à dispenser les consignations de bétail d'engrais d'être accompagnées chaque fois d'un vétérinaire et à réduire à un jour franc la période de trois jours d'isolement en Canada antérieure à l'expédition. L'accord prévoit encore la modification de l'ordonnance prescrivant le marquage des animaux à la bajoue.

Actuellement, l'excédent de bétail canadien est le plus faible depuis vingt ans, mais en temps normal l'exportation a besoin d'un débouché susceptible d'absorber 200,000 têtes.

Le tarif Hawley-Smooth, de 1930, nous a pratiquement fermé le marché des Etats-Unis. D'où l'importance extrême pour les éleveurs canadiens d'avoir libre accès au seul autre marché qui reste. Après l'entrée en vigueur du nouvel accord, le commerce du bétail canadien, exonéré de certains frais généraux

qui dans le passé l'ont rendu précaire, pourra se faire à conditions égales sur les marchés intérieurs de l'Angleterre.

Bien que cette clause soit d'importance vitale pour tout le Canada, ce sont les régions de la Colombie-Anglaise, de l'Alberta méridional et de la Saskatchewan septentrionale qui s'en ressentiront le plus tôt. Pour les régions à culture mixte des Prairies et les comtés d'Ontario où se pratique l'engrais à point du bétail un débouché pour le commerce des bovins est de première importance.

Je passe maintenant à (c) les produits laitiers, avec accompagnement de chiffres indiquant de semblables possibilités de clientèle:

(1) Laits concentrés
(Condensé sucré, évaporé non sucré, lait desséché et café concentré)

	Quintaux	Livres	Valeur
Royaume-Uni, importations, 1931	2,798,840 ou (112 livres)	313,470,080	£ 4,336,835
Exportations du Canada dans le Royaume-Uni 1931		8,153,900	$ 623,518
Exportations totales du Canada, 1931		20,204,200	$ 2,098,025
Production du Canada, 1931		63,037,221	$ 5,512,051
Production maximum du Canada, 1920		92,601,754	$16,355,834
		Livres	Valeur
Exportation maximum du Canada, année finissant le 31 mars 1920		54,247,536	$ 8,517,771
Production éventuelle du Canada	Dans cinq ans, 200 millions de livres. La capacité des établissements actuels étant de 200 millions de livres, toute augmentation supplémentaire en comporterait de nouveaux pour répondre à la demande.		

Selon le tarif du Royaume-Uni modifié par les accords de la conférence, le lait condensé sucré canadien entrera en franchise, sauf pour la teneur en sucre, durant certainement trois ans, et tant que durera la marge préférentielle, en regard de 5 shillings par quintal, en outre de la préférence, quant à la teneur en sucre. Quant au lait condensé entier, non sucré, nous jouissons, en vertu des accords Australie-Nouvelle-Zélande et Afrique du Sud, d'un avantage de 6 s. le quintal (112 livres) et du même avantage de 6 s. le quintal en Nouvelle-Zélande pour le lait en poudre et les autres conserves de lait non sucré.

Un fabricant non canadien n'ayant pas de succursale en Canada a commandé à une fabrique canadienne la quantité nécessaire à son commerce dans le Royaume-Uni.

La fabrication des laits concentrés rapporte plus au producteur de lait que la vente pour la fabrication du beurre ou du fromage, mais la quantité de lait requise pour la fabrication des produits concentrés représente une proportion plus faible de leur valeur marchande que dans le cas des autres laitages. L'accroissement de la production des laitages concentrés représente plus de main-d'œuvre, non seulement pour la fabrication du produit même, mais sous forme d'emballages contenants, de boîtes, d'étiquettes, que dans le cas du fromage et du beurre.

Cette disposition de l'accord sera particulièrement avantageuse pour la province d'Ontario.

(*d*) Beurre de fabrique.

	Quintaux	Livres	Valeur
Importations du Royaume-Uni, 1931	8,071,167 (112 livres)	903,970,704	£46,357,997
Exportations du Canada dans le Royaume-Uni, 1931		8,656,900	$ 1,815,801
Exportations totales du Canada, 1931		10,680,500	$ 2,329,853
Production du Canada en 1931, année où la production a atteint son maximum		225,802,635	$50,168,738
Maximum des exportations du Canada, année terminée le 30 juin 1903		34,128,976	$ 6,954,618
Production possible du Canada—			
Dans 5 ans d'ici		275,000,000	
Dans 10 ans d'ici		325,000,000	

Le Canada est assuré de l'admission en franchise pendant trois ans au lieu d'avoir à payer un droit de 15s. par quintal de 112 livres au tarif général, et une préférence de 15s. par quintal pendant la durée de l'accord.

Les prix ont probablement atteint un plus haut niveau, il y a quelques mois, que celui qu'ils auraient atteint si la loi des droits d'importation n'avait pas été adoptée, mais l'effet n'est pas bien sensible. Cette préférence de-

vrait nous être d'un grand avantage pour nous aider à écouler nos produits sur le marché anglais. On dit qu'actuellement le Danemark produit à peu près 10 p. 100 moins de beurre qu'il n'en produisait il y a un an. Cela est largement dû aux conséquences de la loi des droits d'importation.

Ce projet de convention devrait également avoir pour résultat de faire augmenter graduellement le prix du beurre de fabrique, ce qui serait très avantageux pour l'agriculture au Canada, qui bénéficierait non seulement de l'augmentation du prix mais encore de l'augmentation de la production qui en résulterait.

Les provinces des Prairies retireront un avantage dont elles ont bien besoin de l'application de cette disposition, tout comme l'agriculture en général au Canada.

(e) Fromage.

	Quintaux (112 livres)	Livres	Valeur
Importations du Royaume-Uni, 1931	2,884,757	323,092,784	£ 9,059,599
Exportations du Canada dans le Royaume-Uni, 1931		80,565,500	$ 9,959,131
Exportations totales du Canada, 1931		84,788,400	$10,594,917
Production du Canada, 1931		113,704,109	$12,796,616
Maximum de la production du Canada, 1903		250,000,000*	$26,975,000
Maximum des exportations du Canada, année terminée le 30 juin 1904		233,980,716	$24,184,566
Production possible du Canada—			
Dans 5 ans d'ici		175,000,000	
Dans 10 ans d'ici		225,000,000	

* Chiffre approximatif, n'en ayant pas de plus exact.

La diminution des exportations de 1903 à 1920 est due à l'augmentation de la consommation des produits laitiers au Canada, tels le beurre, le lait et la crème glacée, et de 1920 à 1930 dans une plus grande mesure à ce que nous avons cessé d'exporter du lait et de la crème aux Etats-Unis.

Le Canada jouira maintenant de l'admission en franchise sur le marché anglais pendant trois années assurées, avec une préférence allant jusqu'à 15 p. 100 et qui sera maintenue pendant toute la durée de l'accord. Etant donné que les pays de l'empire ont fourni 86.89 p. 100 de tout le fromage importé dans le Royaume-Uni en 1931, et toute cette quantité étant de la qualité du fromage produit au Canada, l'effet direct de cette préférence n'est pas aussi important. Il est opportun, toutefois, de ne pas oublier que les diverses industries laitières s'entendent pour assurer le maintien d'un prix général pour ces denrées.

Je vais maintenant parler du tabac (f), commençant encore par donner les chiffres de la production canadienne et des exportations:

	Livres	
Importations du Royaume-Uni, 1930	236,934,505	(non manufacturés)
Exportations du Canada dans le Royaume-Uni, 1930	3,976,017	(non manufacturés)
Exportations totales du Canada, 1930	5,365,869	(non manufacturés)
Production du Canada—		
1930	36,717,000	
1931	51,300,000	
Maximum de la production du Canada (1931)	51,300,000	
Maximum des exportations du Canada—		
(1929)	7,244,045	
(1932, 7 mois)	8,941,215	

L'article 7 de l'accord est ainsi conçu:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni invitera le parlement à adopter la législation nécessaire pour assurer pour une période de dix années, à compter de la date du présent accord, au tabac consigné d'une partie quelconque de l'Empire britannique et cultivé, produit ou manufacturé au Canada, la marge

actuelle de préférence sur le tabac étranger, tant que, toutefois, le droit sur le tabac étranger non manufacturé ne baissera pas au-dessous de 2 d. 0½ la livre, sinon la marge de préférence sera égale au plein droit.

Voici quelles sont les marges de préférence obtenues:

	Préférence britannique par livre	Général par livre
Tabac, non manufacturé, contenant 10 livres ou plus d'humidité par cent livres:		
Non écôté	7/5½	9/6
Ecôté	7/5⅞	9/6½
contenant moins de 10 livres d'humidité par cent livres:		
Non écôté	8/2⅞	10/6
Ecôté	8/3¼	10/6½

Je vais donner à ce sujet quelques chiffres frappants.

En 1930, le Royaume-Uni a importé 236,934,505 livres de tabac non manufacturé, dont 3,976,017 livres du Canada; cette année-là, le Canada en avait exporté en tout 5,365,869 livres. En 1929, les exportations canadiennes se sont élevées à 7,244,045 livres. Durant les sept premiers mois de 1932, nous en avons exporté 8,941,215 livres. La plus forte production du Canada a été celle de 1931, qui s'est élevée à 51,300,000 livres.

On peut estimer que, d'ici à cinq ans, la production canadienne de tabac Bright séché à l'air chaud augmentera d'au moins 50 p. 100 et qu'elle doublera d'ici à dix ans. En accordant pour dix autres années la marge actuelle de préférence, nous allons permettre aux producteurs et aux exportateurs canadiens de faire les calculs voulus pour leur production et leur commerce d'ici à la fin de cette période. Ceci intéressera surtout les grands producteurs de tabac Bright séché à l'air chaud, dans la région de Norfolk, qui ont fait tant d'efforts pour introduire ce genre de tabac sur le marché britannique.

Cela devrait aussi avoir pour effet de stabiliser la production du tabac canadien et sa vente.

De plus, dans dix ans, les manufacturiers anglais connaîtront mieux la qualité du tabac canadien et l'usage en sera répandu.

Certaines régions de l'Ontario et de Québec bénéficieront grandement du remaniement du tarif sur le tabac.

Relativement aux fruits (g), voici les statistiques qui nous intéressent:

Pommes nature

	Quintaux	Valeur
Importations du Royaume-Uni, année financière 1931-1932	7,816,000 (112 livres)	.....
Exportations totales du Canada dans le Royaume-Uni, 1931-1932	1,919,514 (100 livres)	$5,577,339 00
Exportations totales du Canada, 1931-1932	2,261,015 (100 livres)	6,537,584 00
Production du Canada, 1931	5,120,620 (100 livres)	8,632,014 00
Production maximum du Canada, 1921	5,652,020 (100 livres)	Aucun renseignement possible sur valeur au port d'expédition
Exportation maximum du Canada, 1929-1930	2,536,009 (100 livres)	$8,111,943 00
Production possible du Canada:		
Dans 5 ans, moyenne	5,824,192 (100 livres)	
Dans 10 ans, moyenne	6,594,140 (100 livres)	

Sous le régime du traité, le droit actuel de 10 p. 100 *ad valorem* sera remplacé dans le tarif général par un droit de 4 s. 6 d. par quintal et les produits canadiens entreront en franchise. En d'autres termes, les pommes et les poires canadiennes seront admises en franchise dans le Royaume-Uni, tandis que celles des autres pays auront à payer un droit de 4 s. 6 d. par quintal.

Les droits proposés sur les fruits venant du dehors de l'empire devront réduire considérablement la quantité des fruits exportés dans le Royaume-Uni par les Etats-Unis, qui sont notre plus fort concurrent. Cela aura donc pour effet de stabiliser et d'agrandir le marché, d'empêcher le dumping de grandes quantités de fruits de qualité inférieure et d'encourager la culture des pommes et le soin des vergers au Canada. La Nouvelle-Ecosse, l'Ontario et la Colombie-Anglaise vont grandement bénéficier de cette préférence, surtout la Nouvelle-Ecosse.

Conserves de pommes:

Le Canada obtient l'entrée en franchise, sauf les droits sur le sucre, contre un droit de 3sh. 6d. par quintal (112 livres), outre le droit sur la teneur en sucre. Si l'on tient compte du taux non garanti par traité mais actuellement en vigueur, il y a une préférence de 25 p. 100 *ad valorem* sur les conserves de fruits confectionnées sans sucre par un procédé chimique ou la chaleur artificielle.

L'exportation des conserves de pommes en Grande-Bretagne accuse une légère augmentation depuis le 1er mars 1932, mais les fabricants de conserves canadiens ignorant les occasions que leur offrait, l'automne dernier, la loi concernant les droits sur les importations du Royaume-Uni, n'ont pas fabriqué de conserves pour l'exportation. Plusieurs d'entre eux se préparent toutefois à approvisionner maintenant ce marché. Les provinces de la Colombie-Anglaise, de l'Ontario et de la Nouvelle-Ecosse se trouvent dans une position privilégiée pour profiter de cet avantage.

Pommes séchées:

Je n'ai pas les statistiques indiquant les importations de pommes séchées au Royaume-Uni, mais il ressort des rapports de la section des fruits qu'en 1931 le Canada en a exporté au Royaume-Uni pour $8,967, sur des exportations globales de $78,723. Dans les années 1930-1931, la production du Canada s'est élevée à $256,807. Personne ne peut estimer maintenant le maximum de sa production, mais sans crainte de se tromper on peut l'évaluer à 100 pour 100 de plus que celle que je viens de mentionner. Nous avons maintenu l'entrée en franchise pour cette industrie contre un droit de 10 sh. 6 d. par quintal, l'ancien tarif général comportant un droit de 25 p. 100 *ad valorem*, ce qui équivaut à peu près, aux prix actuels, à un droit spécifique de 7 sh. Grâce à cette préférence, nous pouvons espérer en toute confiance un accroissement considérable de notre commerce de pommes séchées.

Poires fraîches:

En 1931, le Royaume-Uni a importé 991,123 quintaux (112 livres) de poires fraîches. Sans nos exportations globales, nos exportations dans les Iles-Britanniques représentent 8,990 quintaux (100 livres) sur 9,118 (100 livres). Nous n'avons pas les chiffres voulus pour exprimer la valeur monétaire de ces importations.

Notre production globale en 1931 s'est élevée à 223,899 quintaux (100 livres) et on l'a estimée à $464,773. 1920 est l'année où notre production a atteint son maximum: 290,540 quintaux (100 livres) évalués à $611,068.

Notre production potentielle calculée d'après une moyenne de cinq ans devrait dépasser de beaucoup 200,000 quintaux (100 livres).

On voit par là que la culture de la poire qui se développe au Canada est susceptible d'une grande expansion. C'est particulièrement vrai de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ontario et de la Colombie-Anglaise. La protection que nous avons obtenue pour ce produit, son entrée en franchise quand le droit est 4 sh. 6 d. sous le régime du tarif général, devrait inciter nos producteurs à accroître cette culture pour obtenir une part plus considérable de la clientèle anglaise.

Conserves de poires:

	Quintaux	Valeur
Importations du Royaume-Uni, 1930	501,283 (112 livres)	$1,253,465
Exportations du Canada au Royaume-Uni	19,053 (100 livres)	130,976
Exportations globales du Canada, 1931	19,053 (100 livres)	130,976
Production canadienne, 1930-1931	107,928 (100 livres)	1,049,904
Exportations maxima du Canada, 1929	39,550 (100 livres)	284,812

Nous avons obtenu que continue l'entrée en franchise permanente, sauf quant au droit sur le sucre, le droit étant 15 p. 100 *ad valorem* sous le régime du tarif général, plus le droit sur le sucre, ou si l'on tient compte du droit en vigueur sous le régime de la loi sur les droits d'importation, mais dont le maintien n'est pas garanti, 25 p. 100 quand le fruit est mis en conserve sans sucre et par un procédé chimique ou la chaleur artificielle. Le Canada devrait bénéficier considérablement de cette préférence. Un léger accroissement de nos expéditions de poires en Grande-Bretagne est déjà perceptible depuis l'application des droits de douane du Royaume-Uni, sous le régime de la loi sur les droits d'importation.

Prunes à l'état frais:

	Quintaux	Valeur
Importations du Royaume-Uni, 1931	513,665 (112 livres)	.....
Exportations du Canada au Royaume-Uni, 1931-1932	1,528 (100 livres)	.....
Exportations totales du Canada, 1931-1932	1,584 (100 livres)	.....

Je n'ai pas les chiffres représentant les valeurs qui correspondent à ces sommes. Le maximum des exportations canadiennes s'est monté à 4,347 quintaux (100 livres).

	Quintaux	Valeur
Production du Canada, 1931	112,310 (100 livres)	$234,930
Production maximum du Canada, 1930	366,918 (100 livres)	750,559

La préférence actuelle de 10 p. 100 devrait stimuler jusqu'à un certain point l'exportation des prunes à l'état frais et des jus de fruit.

(h) Tomates (conserves).

	Quintaux	Valeur
Importations du Royaume-Uni, 1930	646,675 (112 livres)	$3,499,500 00
Exportations du Canada au Royaume-Uni 1930-1931	43,052 (100 livres)	276,418 00
Exportations totales du Canada, année civile, 1931	63,341 (100 livres)	349,898 00
Production du Canada, 1930 (qui est également un maximum)	1,677,827 (100 livres)	7,369,790 00

L'exportation des conserves de tomates en Grande-Bretagne a augmenté considérablement depuis le 1*er* mars 1932. On nous apprend qu'un grand nombre de fabricants essaient de profiter de la préférence britannique de 10 p. 100.

(i) Ketchup.

Le marché des conserves de tomates en Grande-Bretagne fournira non seulement un débouché pour notre production annuelle, mais contribuera à la stabilisation du marché canadien. La Colombie-Anglaise, Ontario et Québec pourront tirer les plus grands avantages de cette préférence.

On n'a aucun renseignement concernant les importations de ce produit au Royaume-Uni, ou la production et les exportations du Canada parce que les rapports de la statistique comprennent en même temps le ketchup et les autres sauces et confiments.

Notre producton pourrait cependant augmenter de moitié. On n'a pas constaté un bien grand changement dans le chiffre des exportations de ketchup depuis le 1*er* mars; les exportations de ce produit sont faites presque entièrement par la même maison. Il n'y a cependant aucun doute qu'elle a profité de la préférence anglaise. Maintenant que nous obtenons l'admission en franchise, au lieu de la préférence de 10 p. 100, d'autres maisons canadiennes pourront essayer d'agrandir ce marché. Le Canada devrait maintenant augmenter considérablement le chiffre de ses ventes de ketchup au Royaume-Uni, en concurrence avec l'Italie et l'Espagne. Bien que la province d'Ontario soit la principale productrice de ketchup, on en fabrique aussi une certaine quantité dans les provinces de la Colombie-Anglaise et de Québec.

(h) a Pommes de terre.

	Quintaux	Valeur
Importations du Royaume-Uni, 1931	16,588,000 (112 livres)	.....
Exportations du Canada au Royaume-Uni en 1931-1932	Vu la prohibition appliquée au Canada, nous n'avons pas pu faire de commerce avec le Royaume-Uni, mais en 1931-1932 les exportations totales du Canada ont été les suivantes:	
Exportations totales du Canada année financière 1931-1932	2,834,171 (100 livres)	$ 2,466,204 00
Production du Canada, 1931	52,305,000 (100 livres)	22,359,000 00
Production maximum du Canada, 1920 (année de la plus forte récolte)	80,298,840 (100 livres)	129,803,300 00
Exportations maxima du Canada, 1926-1927	4,991,448 (100 livres)	9,717,425 00

Une préférence de 10 p. 100 et l'admission en franchise auront pour nous une importance considérable quand la récolte ne sera pas très considérable en Angleterre et que la nôtre sera abondante.

(i) Œufs en coquille.

Importations du Royaume-Uni, 1930	(quintal de 120 livres)	26,560,914	£16,390,735
Exportations du Canada au Royaume-Uni, année financière 1930-1931	douzaines	26,260	$ 9,607
Exportations totales du Canada, année financière 1930-1931	douzaines	186,396	66,122
Production des fermes du Canada (non compris la production des villes) 1930	douzaines	278,255,753	74,837,092
Production maximum du Canada, sur les fermes (non compris la production des villes) 1931	douzaines	286,882,447	49,206,845
Exportations maxima du Canada:			
Années financières: 1888	douzaines	14,170,859	2,122,283
1902	douzaines	11,635,108	1,733,242

53720—9
ÉDITION REVISÉE

Grâce à l'article 3 de l'accord avec le Royaume-Uni, les œufs du Canada seront admis en franchise pendant trois ans, au lieu d'être soumis aux droits suivants et au droit de 10 p. 100 *ad valorem* et nous pourrons profiter de cette préférence pendant toute la durée de l'accord.

Œufs en coquilles:

i) Dont le poids ne dépasse pas 14 livres par 120 œufs, 1 s. par 120 œufs.
ii) Dont le poids dépasse 14 livres par 120 œufs, mais non 17 livres, 1 s. 6 d. par 120 œufs.
iii) Dont le poids dépasse 17 livres par 120 œufs, 1 s. 9 d. par 120 œufs.

On remarquera, dans la statistique que je viens de consigner au hansard, que le Royaume-Uni importe beaucoup d'œufs, en faisant venir de l'étranger, en 1930, 26,541,280 quintaux de 120 livres, d'une valeur de 16,377,646 livres sterling. Durant l'année financière 1930-1931, le Canada a exporté en Angleterre 26,260 douzaines d'œufs, évaluées à $9,607, sur un total d'exportation de 186,396 douzaines, d'une valeur de $66,122.

La production maximum du Canada (c'est-à-dire la production rurale, non compris la production urbaine) s'est produite en 1931, et elle a atteint 286,882,447 douzaines, évaluées à $49,206,841.

Si les prix étaient assez alléchants le Canada pourrait doubler sa production en cinq ans, et la tripler ou quadrupler en dix ans.

L'article 8 de l'accord conclu entre l'Angleterre et le Canada a une portée particulière sur le commerce des œufs et des volailles avec les Bermudes. Le tarif de préférence britannique des Bermudes est actuellement le suivant:

Œufs—6d. la douzaine, de janvier à mai inclus; 3d. la douzaine, de juin à décembre inclus: le tarif général est de 25 p. 100, ajouté à ces autres droits. En vertu de l'accord, il est proposé d'accorder une marge de préférence de 2d. la douzaine. Durant l'année civile 1930, les Bermudes ont importé 174,340 douzaines d'œufs, évalués à 14,056 livres et 12,089 colis de volailles habillées, d'une valeur de 61,310 livres sterling. Le Canada peut maintenant fournir aux Bermudes tous les œufs nécessaires. La plus grande partie des importations dont je viens de parler venaient des Etats-Unis.

Le principal effet de la loi relative aux droits sur les importations, par rapport à l'industrie avicole, a été d'augmenter le marché de la volaille habillée et des œufs congelés. Depuis le mois de mars, nous faisons un commerce appréciable du premier de ces produits. Bien que le volume n'en soit pas considérable, il donne de bons espoirs: il aurait été plus important, n'eût été le change défavorable.

[Le très hon. M. Bennett.]

C'est ce printemps que, pour la première fois, nous avons exporté des œufs congelés en Angleterre. Depuis, nous en avons envoyé de 200,000 à 300,000 livres.

Il est évident que même la préférence existante a suffi à créer un certain intérêt et à stimuler le commerce d'exportation. En plus de l'augmentation de la préférence nous avons eu l'avantage des rapprochements opérés durant la conférence, surtout par rapport à l'établissement de types uniformes dans l'Empire et à la réglementation de la qualité des produits, comme en fait foi le rapport favorable du comité de la coopération économique au sein de l'Empire. Cela donne l'espoir de créer une demande pour les produits de qualité supérieure que le Canada est en mesure de fournir.

L'article suivant est le miel. Hier, je causais avec le haut commissaire du Canada au sujet de ce produit. Je me suis aperçu que nous ne vendons pas le miel que nous devrions en Angleterre parce que nous n'avons pas uniformisé la qualité de notre produit. Mais les possibilités sont étonnantes. De fait, on trouve le miel de Québec, préparé spécialement, en plusieurs endroits du Royaume-Uni, parce qu'on s'est efforcé d'en uniformiser la qualité.

Le Canada, ayant la franchise douanière, obtient une préférence de 10 p. 100 sous le régime de la loi sur les droits d'importation. Par suite des accords conclus avec l'Angleterre, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, il jouira d'une préférence de 7s. par quintal.

En 1930, le Canada exportait en Angleterre pour 41,622 livres sterling de miel, soit près de la moitié des importations totales de l'Angleterre en provenance de pays de l'Empire et près du quart de l'ensemble de ses importations de toutes sortes.

Total en provenance des pays britanniques, 89,670 livres sterling.

Importations totales de tous les pays, 170,506 livres sterling.

Les exportations du Canada à destination de l'Angleterre ont dépassé aussi celles des Etats-Unis, dont la valeur était de 40,257 livres sterling.

En 1931, nos exportations de miel ont atteint leur maximum, soit 2,589,269 livres, évaluées à $225,643. La production totale du Canada avait cette année-là une valeur estimative de $2,647,402, évaluation fondée sur les prix de gros moyens de l'année.

La production augmente constamment, augmentation qui se poursuivra sans doute pendant quelque temps, nos possibilités en ce domaine étant pour ainsi dire illimitées. Assurés d'un marché, nous doublerions notre production en dix ans.

On notera que la loi sur les droits à l'importation a procuré un avantage certain à

l'apiculture canadienne. La préférence de 10 p. 100 accordée au Canada a permis à nos grands exportateurs de miel d'écouler, à des prix raisonnables, de grands approvisionnements accumulés au cours des années précédentes et qu'il aurait fallu sacrifier. A cause du droit de 7s. par quintal, une grande partie du miel bon marché vendu autrefois au rabais en Angleterre, à des prix bien inférieurs au coût de revient du Canada, disparaîtra de ce marché, faisant place à une augmentation de notre commerce. Les producteurs de Québec et d'Ontario ont grandement besoin de nouveaux marchés. Les débouchés nouveaux qu'on trouve en Angleterre permettront aussi d'écouler la production de plus en plus considérable de l'Ouest.

Pour ce qui est des grains j'ai des chiffres semblables que l'on me permettra de consigner au hansard, pour la gouverne de la Chambre dans la discussion de cette question, indiquant le total de nos importations et le total de notre production, dans le passé. J'ai ici des chiffres relatifs à l'orge, à l'avoine, aux pois, etc., que voici:

(k) Orge:

			Valeur
Importations du Royaume-Uni, 1930	Qtx (112 livres)	15,207,759	£4,593,812
Exportations canadiennes au Royaume-Uni:			
1930	Boiss.	2,058,149	$ 681,388
1931	Boiss.	8,099,922	2,985,995
Total des exportations canadiennes:			
1930	Boiss.	2,834,299	987,223
1931	Boiss.	24,259,755	9,923,520
Production du Canada:			
1930	Boiss.	135,160,200	.....
1931	Boiss.	67,382,600	.....
Maximum, rendement canadien (année de récolte), 1928	Boiss.	136,391,000	.....
Maximum, exportations canadiennes, total de l'année financière 1926-1927	Boiss.	38,943,642	25,875,024

La production canadienne de l'orge est susceptible d'une très forte augmentation si l'on en semait de nouvelles superficies et si l'on substituait l'orge à d'autres grains sur des terres déjà cultivées. Forcément, le Canada doit trouver un marché, plus étendu pour ce produit. La préférence de 10 p. 100 qui nous est accordée rendra plus aisée la situation du Canada vis-à-vis de ses concurrents sur le marché du Royaume-Uni.

La dite préférence, si l'on en tire parti, devrait faire bénéficier les provinces des Prairies, particulièrement, et toutes les provinces où l'on peut produire de l'orge qui se prête d'une manière satisfaisante à la préparation du malt.

(l) Avoine:

Importations du Royaume-Uni, 1930	Qtx	9,631,091	$2,409,111
Exportations canadiennes au Royaume-Uni	Boiss.	2,373,314	$1,452,935
Total des exportations canadiennes, 1930-1931	Boiss.	6,403,181	4,055,855
Production canadienne, 1930	Boiss.	423,148,000	.....
Maximum, rendement canadien, année de récolte 1923	Boiss.	563,998,000	.....
Maximum, exportation canadienne, année financière 1916-1917	Boiss.	66,368,832	33,918,479

La production canadienne de l'avoine n'est limitée que par la demande. Sous le régime de la préférence en vigueur, dont le traité assure le maintien, nos exportations d'avoine au Royaume-Uni ont accusé un relèvement considérable dans le cours des cinq mois terminés le 19 août 1932, en comparaison de la même période en 1931. 1931, 3,082,430 boisseaux; 1932, 3,957,915 boisseaux. Notons que cette augmentation s'est effectuée pendant que le total des exportations canadiennes d'avoine a subi une légère diminution.

(m) Pois (entiers):

Importations du Royaume-Uni, 1930	Qtx (112 livres)	1,272,655	£964,498
Exportations canadiennes au Royaume-Uni, année terminée le 31 mars 1932	Boiss.	8,685	$ 29,748
Total des exportations canadiennes, année terminée le 31 mars 1932	Boiss.	57,766	111,809
Production canadienne, 1930 et 1931:			
1930	Boiss.	2,370,600	3,487,000
1931	Boiss.	1,370,000	1,155,000
Maximum, rendement canadien, 1909 (année de récolte)	Boiss.	8,145,000	.....

Il ne s'est pas encore écoulé assez de temps pour que la préférence de 10 p. 100 accordée en vertu de l'Import Duties Act, du Royaume-Uni, ait eu quelque effet appréciable sur la production canadienne de pois et sur nos exportations de pois au Royaume-Uni. En 1931

la récolte canadienne de pois fut en deça de la norme et il n'y eut pas d'excédent pour l'exportation; la superficie en culture en 1932 est un peu moindre que celle de 1931. Nos trois grandes productrices de pois sont les provinces d'Ontario, de Québec et de la Colombie-Anglaise. Le maintien de cette préférence nous mettra en bonne posture vis-à-vis de nos rivaux sur le marché du Royaume-Uni.

Le temps me manque d'exposer plus longuement les avantages qui résulteront pour nos produits de la ferme par tout le pays si nous savons tirer parti du débouché immense, et qui s'étend sans cesse, que nous avons acquis. Je vais énumérer à la hâte les produits les plus essentiels à notre industrie agricole pour lesquels nous avons assuré le libre-échange continuel avec une marge tarifaire que l'on pourra déterminer par la confrontation avec les taux du tarif général qui seront en vigueur dès la ratification des accords de la conférence.

Produits, agricoles surtout

Denrée	Tarif de préférence	Tarif général
Blé	En franchise	*3 d. par boiss.
Farine de blé	En franchise	10 p.c. ad val.
Seigle	En franchise	10 p.c. ad val.
Orge	En franchise	10 p.c. ad val.
Avoine	En franchise	10 p.c. ad val.
Pois, entiers	En franchise	10 p.c. ad val.
Graine de trèfle	En franchise	10 p.c. ad val.
Foin	En franchise	10 p.c. ad val.
Son, petit-son, farine grossière	En franchise	10 p.c. ad val.
Farine d'avoine et avoine roulée	En franchise	10 p.c. ad val.
Pommes, crues	En franchise	*4s. 6d. par qtl.
Pêches, crues	En franchise	*4s. 6d. par qtl.
Pommes, séchées	En franchise	25 p.c. ad val. si elles sont séchées artificiellement ou d'après un procédé chimique et sans sucre autrement 10 p.c. ad valorem
Pruneaux, séchés	En franchise, plus droits sur le sucre, s'il y en a.	*10s. 6d. par qtl. plus les droits sur le sucre, s'il y en a d'après la convention commerciale.
Pommes, conserves de	En franchise, plus droits sur le sucre, s'il y en a.	*3s. 6d. par qtl. plus droits sur le sucre, s'il y en a d'après la convention commerciale.
Fruits, autres conserves de	En franchise, plus droits sur le sucre, s'il y en a.	†15 p.c. ad val., plus droits sur le sucre, s'il y en a.

* Tarif spécifique est fixé dans le tableau B.

†Ce tarif se trouve dans la convention commerciale du Royaume-Uni avec l'Australie et l'Union de l'Afrique du Sud. D'après la loi des droits sur les importations, les fruits mis en conserves sans sucre à la chaleur artificielle ou d'après un procéde chimique sont soumis à un droit de 25 p.c. *ad valorem*.

(1) D'après la loi des droits sur les importations, les conserves de fruits sans sucre, séché artificiellement ou d'après un procédé chimique, sont soumis à un droit de 25 p.c. *ad valorem*.

Remarque: Les droits sur le sucre sont de 5s. 10d. par qtl. et 11s. 8d. (général) pour la polarisation la plus élevée. D'après cette base, les tarifs suivants sont établis sur les conserves de fruits:

—	Tarif de préférence	Tarif général
Quand les droits sur le sucre ne dépassent pas 9d.¼ (tarif de préférence) ou 1s. 6d.½ (tarif général) par qtl sur poids total	9d.¼ par qtl.	18d.½ par qtl.
Conserves à sirop clair	15d.½ par qtl.	31d. par qtl.
Conserves à sirop épais	41d.¼ par qtl.	82d.½ par qtl.

[Le très hon. M. Bennett.]

Denrée	Tarif de préférence	Tarif général
Jus de fruits et sirops de fruits	En franchise, à moins qu'ils contiennent du sucre ou de l'alcool.	10 p.c. ad val., mais pas moins que le droit sur le sucre ou l'alcool contenu.
Conserves au vinaigre et sauces	En franchise, sauf les droits sur le sucre, s'il y en a.	10 p.c. ad val., ou droit sur le sucre contenu si plus élevé.
Tomates, conserves de	En franchise	10 p.c. ad val.
Légumes, conserves d'autres	En franchise	20 p.c. ad val.
Lait concentré, non sucré	En franchise	6s. par qtl.
Lait condensé, légèrement sucré	1s. 1d.½ quint. (droit sur le sucre)	*5s. par quint. (plus 2s. 1d., droit sur le sucre)
Lait condensé, sucré	2s. 8d. quint. (droit sur le sucre)	*5s. par quint. (plus 5s. 4d., droits sur le sucre.)
Lait pulvérisé et autre lait en conserve, non sucré	En franchise	6s. par quint.
Lait pulvérisé et autre lait en conserve, sucré	2s. 1d.½ ou 4s. 9d.½ par quint. selon la la teneur en sucre.	4s. 3d. ou 9s. 7d. par quint. selon la teneur en sucre.
Miel	En franchise	7 s. par quint.
Fromage	En franchise	*15 p.c. ad val.
Beurre	En franchise	*15s. par quint.
Œufs en coquille	En franchise	*12d. à 21d. par quint.
Tabac à l'état naturel	7s. 5d.½ à 8s. 3d.¼ par liv. (Article 7)	9s. 6d. à 10s. 6d.½ par liv. (Article 7)
Houblon	53s. 4d. par quint. (ancien tarif)	80s. par quint. (ancien tarif)
Confiseries fabriquées avec du sucre et nul autre ingrédient, sauf les substances aromatiques	5s. 10d. quint. (ancien tarif)	11s. 8d. quint. ancien tarif)
Confiseries, lorsque les droits sur le sucre utilisé à leur fabrication n'excèdent pas par quintal 4s. 2d.½ (préf.) et 8s. 5 d. (gén.)	4s. 2d.½ (ancien tarif)	8s. 5d. (ancien tarif)

* Stabilisés dans l'annexe B.

Et je n'ai pas encore parlé de cette denrée qui est la plus importante pour l'instant aux yeux de la population canadienne. Trouver des marchés pour l'écoulement du blé et de la farine, voilà le grave problème que nos producteurs de blé doivent envisager à l'heure actuelle. Pour ce qui est de la farine, nous avons obtenu qu'elle soit admise en franchise au lieu du tarif minimum de 10 p. 100 dont nous jouissions auparavant. C'est un fait notoire que notre industrie de la minoterie a fort décliné par suite des barrières tarifaires que les autres pays ont élevées, la restriction des importations et ainsi de suite. Ceci donne à la préférence une valeur relative dont les producteurs de blé canadiens ressentent déjà les bons effets. Non seulement l'augmentation des ventes de la farine canadienne élargit les débouchés pour notre blé mais notre farine joue un rôle important pour encourager les ventes du blé canadien. La place assurée que nous avons acquise sur le marché britannique pour ce qui est de la farine obligera les minotiers anglais s'ils veulent nous faire concurrence à utiliser le blé canadien de bonne qualité. En 1931, les importations de la farine de blé par le Royaume-Uni se sont chiffrées à 6,141,192 barils dont 3,712,824 barils provenaient de pays britanniques et 2,428,368 barils provenaient de pays étrangers. Le Canada a été le principal fournisseur de la métropole avec 2,225,490 barils et les Etats-Unis furent le principal fournisseur étranger avec 1,187,190 barils.

Cette préférence tarifaire devrait détourner au profit des pays britanniques une bonne partie des approvisionnements de farine du Royaume-Uni qui lui venaient autrefois de l'étranger. A venir jusqu'aujourd'hui, c'est l'Australie qui a le plus bénéficié du volume de commerce détourné des Etats-Unis. Il est significatif toutefois que durant le premier semestre de la présente année civile, le Royaume-Uni n'a importé que 210,560 barils de farine des Etats-Unis en regard de 593,250 baril au cours de la même période l'année dernière. En ce qui regarde le blé, nous avons obtenu une préférence de 2s. par quintal. L'article 4 de la convention impose comme condition au maintien de cette préférence sur le blé ainsi que sur le cuivre, le zinc et le plomb que les producteurs de l'empire soient en me-

sure et disposés à offrir d'abord leurs produits en vente au Royaume-Uni aux prix ayant cours sur le marché mondial et en quantités suffisantes pour répondre aux besoins des consommateurs anglais.

Je n'ai jamais en aucun temps représenté aux producteurs de blé du pays que l'établissement d'une préférence aurait pour effet de fixer à leur bénéfice un prix plus élevé que celui prévalant sur le marché mondial et cela aux dépens du consommateur britannique. La thèse que j'ai toujours soutenue c'est qu'il était essentiel pour nous de nous assurer un débouché sur le marché du Royaume-Uni qui est encore et restera longtemps le pays du monde qui consomme les plus grandes quantités de blé.

En 1931, le Royaume-Uni a importé l'équivalent de 250,466,000 boisseaux de blé tandis qu'au cours des cinq dernières années, il a importé en moyenne 232,084,000 boisseaux de blé par année. Nous arrivons à ce résultat en convertissant les barils de farine importés en blé à raison de quatre boisseaux et demi par baril. Cette préférence, on en conviendra, accroîtra sensiblement les achats de blé canadien par les importateurs britanniques. Le jour où nous aurons obtenu ce marché, le plus important de tous, le problème qui se posait de trouver dans d'autres pays un marché pour notre excédent exportable se trouvera d'autant amoindri. Lorsque nous aurons obtenu suffisamment de marchés mondiaux pour absorber notre surplus exportable, il s'ensuivra que le prix de notre blé sur ces marchés sera plus conforme aux frais de production et au niveau d'existence de nos cultivateurs canadiens. De plus, il convient de ne pas oublier qu'une préférence sur ce marché sera d'un immense avantage pour le Canada en ce sens que nous pourrons maintenir nos vastes emblavures alors que les autres pays producteurs du blé sont obligés de proportionner leurs superficies emblavées aux besoins des marchés. On notera que les préférences obtenues sont, autant que faire se peut, réparties entre les diverses catégories de producteurs de même qu'entre les diverses régions du pays.

La convention avec le Royaume-Uni est conclue à la condition formelle

...que, si l'un ou l'autre gouvernement est convaincu que toute préférence accordée dans le présent accord sur une catégorie particulière de marchandises sera probablement totalement ou partiellement annulée en raison de l'établissement ou du maintien, directement ou indirectement, de prix pour cette catégorie de marchandises par suite de l'intervention de l'Etat dans tout pays étranger, ce gouvernement déclare dans le présent accord qu'il exercera les pouvoirs dont il est maintenant et dont il sera plus tard investi pour prohiber l'entrée en son pays, directement ou indirectement, de ces marchandises provenant de ce pays étranger pendant toute période nécessaire pour rendre efficaces et maintenir les préférences qu'il accorde par le présent accord.

[Le très hon. M. Bennett.]

Cette clause de la convention vise la concurrence déloyale du genre de celle qui est mentionnée, de quelque source qu'elle émane. J'ai entendu dire que cette disposition en vue de sauvegarder cette convention contre la concurrence déloyale étrangère est inopérante. A ce reproche, voici ce que je répondrai. Cette disposition constitue le principe même de l'accord. Sans sauvegarde déterminée contre une concurrence déloyale de la part de l'étranger, les avantages provenant de cette convention se trouveraient sérieusement amoindris. Il appartient au Royaume-Uni de trouver le moyen de rendre cette disposition d'application, et quant à moi, j'ai la conviction que, si le Royaume-Uni est tenu sur l'honneur d'en assurer l'efficacité, son application suivra cet engagement tout comme la nuit suit le jour. Avant qu'un membre de cette Chambre ne condamne d'avance cette clause et ose mettre en doute la bonne foi requise pour son application satisfaisante, je lui conseillerai de se rappeler que le public canadien, agissant de bonne foi en vertu de cette convention, éprouvera un vif ressentiment à la seule idée que, dans la circonstance, le Royaume-Uni n'est pas animé du même esprit que nous-mêmes.

A l'ouverture de la conférence, j'ai dit que nos propositions, tout en étant adressée directement au Royaume-Uni, l'étaient en principe à tous les autres pays de l'empire, partout où leur application sera d'avantage réciproque. Et je suis bien aise de dire que nous avons réussi à conclure des accords, fondés en esprit et en principe sur l'accord intervenu avec le Royaume-Uni, et qui, à leur tour, compte tenu de leur application restreinte, sont d'un avantage mutuel correspondant. Ces accords, j'en ai fait l'énumération et je ne m'attarderai qu'à en esquisser les principales dispositions.

Convention de commerce avec l'Union Sud-Africaine

A la conférence, les gouvernements du Canada et de l'Union sud-africaine ont aussi conclu un accord commercial. Cette convention, la première dans les annales de ces deux dominions, établit leurs relations commerciales sur le principe des traités. L'Union sud-africaine n'a cessé de jouir de notre tarif de préférence britannique depuis 1904, antérieurement à la formation de l'Union. A venir jusqu'en 1925, elle a accordé des préférences au Canada sur toute une variété de marchandises pour lesquelles des tarifs de fa-

veur étaient accordés à d'autres pays de l'empire. En 1925, l'Union sud-africaine décida, en principe, d'accorder des droits préférentiels limités et exclusifs à d'autres pays, en échange de concessions douanières réciproques. En conséquence, la convention de commerce conclue avec l'Union sud-africaine vise les principales denrées que chaque dominion peut vendre à l'autre et est d'une portée plus restreinte que les accords conclus récemment avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Elle nous vaut, toutefois, une forte augmentation de la liste des denrées sur lesquelles le Canada jouissait jusqu'ici d'un tarif de préférence. On a surtout tenu compte, dans la réglementation administrative, de la situation qui existe relativement au maïs du Sud-Africain et aux automobiles de provenance canadienne.

En examinant l'annexe jointe à la convention commerciale et qui comporte des dégrèvements de faveur sur des produits canadiens importés par l'Union sud-africaine, on verra que ces préférences sont applicables à un certain nombre d'importants produits alimentaires, de produits forestiers et d'objets ouvrés dont l'échange avec l'Union est de nature à favoriser l'essor du commerce canadien.

ACCORD COMMERCIAL AVEC L'ÉTAT LIBRE IRLANDAIS

L'accord conclu à la conférence entre le Gouvernement du Dominion du Canada et l'Etat libre irlandais place les relations commerciales entre les deux dominions sur une base de traité. L'Etat libre d'Irlande étant devenu, en 1923, zone douanière séparée a adopté le tarif du Royaume-Uni avec les préférences alors en vigueur sur les marchandises de l'empire. Le tarif a été depuis considérablement modifié, mais le principe des tarifs préférentiels pour les marchandises de l'empire a été maintenu. Bien que ces préférences eussent été accordées aux produits canadiens le Canada n'était pas certain qu'elles continueraient à s'appliquer, à moins que les relations commerciales ne fussent réglées par un accord. L'accord commercial conclu à la conférence assure à tous les produits et articles manufacturés du Canada exportés dans l'Etat libre irlandais les avantages des droits les moins élevés imposés sur des marchandises de même nature d'aucun pays. En retour, les produits de l'Etat libre importés au Canada jouiront du même tarif imposé sur les marchandises de même nature exportées par le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et l'Irlande septentrionale. Nos exportateurs et nos manufacturiers devraient donc retirer un profit considérable des préférences comprises dans le tarif de l'Etat libre, et l'on peut espérer que cet élément aidera notablement à augmenter l'exportation de certaines denrées et marchandises manufacturées du Canada dans l'Etat libre irlandais.

Accord commercial avec la Rhodésia du Sud. L'accord commercial entre le Gouvernement du Dominion du Canada et la Colonie de la Rhodésia du Sud assure l'échange d'un traitement préférentiel sur des listes choisies de marchandises. De plus, d'autres marchandises non énumérées dans les annexes attachées à l'accord continueront à jouir des avantages des préférences britanniques actuelles et futures. Les préférences accordées au Canada, en vertu de cet accord, devraient fournir à nos exportateurs et à nos manufacturiers des avantages importants dans leur concurrence avec les pays étrangers pour une part du commerce avec la Rhodésia du Sud.

POURPARLERS AVEC L'INDE ANGLAISE

La présence de la délégation indienne à la conférence économique impériale a permis le commencement de pourparlers au sujet de l'avantage d'un accord commercial entre les deux pays. Bien que le temps disponible n'ait pas permis des conclusions définitives, les pourparlers ont servi à examiner les chances d'un commerce mutuel. Il est à espérer qu'après que la délégation indienne aura eu l'occasion de présenter son rapport au gouvernement de l'Inde au sujet de ses pourparlers à Ottawa, des négociations seront entamées directement entre les deux gouvernements pour la conclusion d'un accord de commerce qui assurera au Canada des préférences sur les principaux produits canadiens auxquels l'Inde offre un marché.

POURPARLERS AVEC L'AUSTRALIE

Des discussions ont eu lieu au cours de la conférence avec les représentants du gouvernement de l'Australie en vue de mettre en vigueur la convention commrciale de 1931. Chacun des deux pays a examiné la possibilité de faire de nouvelles concessions tarifaires à l'autre. La délégation australienne rend compte à son gouvernement des résultats des discussions, après quoi il est à espérer que de nouvelles négociations seront entreprises dans le but d'exécuter la convention commerciale et d'obtenir pour le Canada un certain nombre de nouveaux avantages tarifaires sur certains des articles que nous expédions en Australie.

POURPARLERS AVEC LA NOUVELLE-ZÉLANDE

La présence de la délégation de la Nouvelle-Zélande à la conférence a permis la discussion de l'amélioration de l'accord commercial entre le Canada et la Nouvelle-Zélande conclu le 23 avril 1932. Cet accord n'était fait que pour un an. On a eu l'occasion d'examiner les divers aspects sous lesquels la con-

vention commerciale pouvait être mise en vigueur ou modifiée, et il y a eu un échange général de vues qui devrait aider notablement aux deux gouvernements l'étude de la modification et de l'amélioration de la convention commerciale actuelle. Il est à espérer que de plus amples négociations se termineront par la conclusion d'un nouvel accord qui servira à régler les relations commerciales entre les deux pays durant plusieurs années et à fournir aux exportateurs et manufacturiers canadiens de précieuses préférences tarifaires sur le marché néo-zélandais.

Voici l'article 19 de l'accord du Royaume-Uni:

Le gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage à accorder aux protectorats et colonies non autonomes ainsi qu'aux territoires sous mandat qui bénéficient actuellement du tarif de préférence britannique, de même qu'au Zanzibar, des préférences sur les produits et aux taux indiqués au tableau F ainsi que toutes préférences présentement accordées au Royaume-Uni. Toutefois, le Gouvernement de Sa Majesté au Canada ne sera pas tenu de maintenir toute préférence que ce soit à aucune colonie ou à aucun protectorat qui, n'étant pas empêché par des engagements internationaux d'accorder des préférences, (i) ne donne pas de préférences au Canada ou (ii) consent à quelque autre partie de l'Empire (à l'exception, dans le cas de la Rhodésia du Nord, de l'Union sud-africaine, de la Rhodésia du Sud et des Territoires de la Haute Commission sud-africaine des préférences non octroyées au Canada.

De plus amples détails des concessions qu'elles comportent seront communiqués à la Chambre bientôt.

Reste la durée des accords. On sait qu'ils sont conclus pour une période de cinq ans, après quoi ils se prolongent indéfiniment, sous réserve d'un avis de dénonciation.

Il est bon, je crois, de mettre sous les yeux des honorables députés un relevé de la durée et de la date d'entrée en vigueur des accords commerciaux négociés antérieurement. Voici ce relevé:

—	Entrée en vigueur	Durée initiale
Convention commerciale entre le Canada et l'Australie.	3 août 1931	1 an, puis indéfiniment, sujet à un avis de dénonciation de 6 mois.
Convention commerciale avec la Belgique	22 oct. 1924	4 ans, puis indéfiniment, sujet à un avis de dénonciation de 12 mois.
Convention commerciale avec la Tchécoslovaquie.	14 nov. 1928	4 ans, puis indéfiniment, sujet à un avis de dénonciation de 12 mois.
Convention commerciale avec l'Italie	8 janv. 1924	4 ans, puis indéfiniment, sujet à un avis de dénonciation de 12 mois.
Convention commerciale avec les Pays-Bas	28 oct. 1925	4 ans, puis indéfiniment, sujet à un avis de dénonciation de 12 mois.
Convention commerciale avec les Antilles anglaises.	30 avril 1927	12 ans, puis indéfiniment, sujet à un avis de dénonciation de 12 mois.
Convention commerciale avec la Nouvelle-Zélande.	24 mai 1932	1 an.
Convention commerciale avec le Royaume-Uni.	20 août 1932 (sujet à toute action législative ou autre aussitôt que possible après).	5 ans, puis indéfiniment, sujet à un avis de dénonciation de 6 mois.
Convention commerciale avec l'Etat libre d'Irlande.	Entrée en vigueur à une date à convenir.	5 ans, puis indéfiniment, sujet à un avis de dénonciation de 6 mois.
Convention commerciale avec l'Union Sud-Africaine.	Entrée en vigueur à une date à convenir.	5 ans, puis indéfiniment, sujet à un avis de dénonciation de 6 mois.
Convention commerciale avec la Rhodésia du Sud.	Entrée en vigueur à une date à convenir.	5 ans, puis indéfiniment, sujet à un avis de dénonciation de 6 mois.

On remarquera que les gouvernements antérieurs avaient pour habitude de fixer la durée maximum à douze ans et la durée minimum à quatre ans ou moins. Les accords en question dureront cinq ans d'abord et ensuite indéfiniment, sujets à un avis de dénonciation de six mois. Nous avons cru qu'il faudrait ce laps de temps pour juger de la pleine valeur de ces conventions et nous sommes convaincus que la stabilité autant que la preuve satisfaisante de l'efficacité d'une innovation aussi considérable ne demandent pas moins. Les conventions intervenues avec la Belgique et l'Italie couvraient une période de quatre ans et se continuaient ensuite indéfiniment. Je le répète, nous croyons que cinq ans est une période convenable.

Bien que cela soit quelque peu fatigant, j'ai essayé d'analyser les accords pour la Chambre. J'ai tâché d'en faire voir les avantages, non seulement pour le Canada, mais pour les autres pays parties aux conventions. Le débat provoquera naturellement des ques-

[Le très hon. M. Bennett.]

tions auxquelles les membres du Gouvernement se feront un plaisir de répondre. Mais je m'acquitterais mal de ma tâche si je ne reconnaissais de nouveau l'honneur d'avoir reçu les représentants des différents pays de l'empire et si je ne disais combien nous avons apprécié leur coopération a ce grand projet de commerce impérial. Je veux en outre rendre un affectueux et reconnaissant hommage au zèle et à la générosité que tous nos amis et alliés dans l'empire ont apportés à cette grande œuvre. Les difficultés qu'ont eu à surmonter les délégués étaient nombreuses et de grande importance. Chaque pays devait de toute nécessité tenir compte de ses propres besoins, des conditions dans lesquelles se trouvaient ses habitants, les moyens de les aider davantage, et tâcher de faire entrer tout cela dans les accords. Que l'on ait réussi à ce faire et que, à la suite de plusieurs semaines de délibération intense, l'on ait pu arriver à s'entendre dans un commun accord est la preuve éclatante que la bonne foi et le désintéressement, de même que l'adhésion à un principe établi, peuvent triompher des obstacles qui aux yeux des cyniques et des gens de peu de foi semblaient insurmontables avant la conférence. Je dis que nous avons obtenu de bons résultats. Que ceux qui, pour un avantage personnel ou dans l'intérêt de leur parti, trouvent à redire à ces accords sachent bien que, dans toute l'histoire de l'empire, rien n'a été accompli qui se puisse comparer aux avantages ou aux promesses que comportent les accords dont la conférence d'Ottawa peut se glorifier à bon droit. Aussi, à mesure que le temps passera, nous et ceux qui viendront après nous, pourront, j'en ai la ferme conviction, considérer cette conférence comme le commencement d'une ère nouvelle pour un empire de plus en plus grand dont les nations sont unies entre elles par une commune allégeance à la Couronne, par des liens de parenté et d'amitié et par un intérêt commun que notre propre bien-être nous fait un devoir de sauvegarder à tout prix.

Je crois qu'à ce point de vue nous pouvons faire nôtres ces vers appliqués à un autre aspect du développement de l'empire:

Wider still and wider
Shall thy bounds be set.
God who made thee mighty
Make thee mightier yet.

(Le très hon. Mackenzie King propose le renvoi du débat.)

La motion est adoptée.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DU RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE

A l'appel des motions.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Avec l'assentiment de la Chambre je voudrais revenir à l'objet de l'ordre du jour appelant l'examen des motions dans le but de déposer le volume supplémentaire du rapport de la Conférence économique impériale de 1932, de même qu'une copie de la correspondance relative à l'importation des animaux d'engrais du Canada dans le Royaume-Uni, et à l'importation des animaux de race du Royaume-Uni au Canada. Je dépose en ce moment deux exemplaires de chacun de ces volumes. La version française n'est pas encore prête, mais les traducteurs espèrent pouvoir nous la remettre dans deux ou trois jours. Ils ont été occupés constamment à la préparation de ces volumes et de bien d'autres et je ne pourrai peut-être pas déposer la version française avant lundi ou mardi.

L'hon. M. LAPOINTE: Ils l'ont eu dès le 19 août. La traduction devrait certainement en être terminée maintenant.

VOIES ET MOYENS

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances) propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

Monsieur l'Orateur, en vous présentant cette mmotion, je désire donner avis que lorsque la Chambre se formera en comité des voies et moyens je proposerai la résolution suivante:

1. La Chambre décide que l'Annexe A du Tarif des douanes constituant le chapitre quarante-quatre des Statuts revisés du Canada, de 1927, modifié par le chapitre dix-sept des Statuts de 1928, le chapitre trente-neuf des Statuts de 1929, le chapitre treize des Statuts de 1930 (première session), le chapitre trois des Statuts de 1930 (seconde session) le chapitre trente des Statuts de 1931 et le chapitre quarante et un des Statuts de 1932, soit de nouveau modifié par la radiation des numéros 20*a*, 39*a*, 77, 79, 83(*a*), 87(*n*), 106(*b*), 143*a*, 144, 145, 146, 147, 152, 156, 157*a*, 159, 160, 164, 166, 168, 171, 178, 188, 203, 206, 207, 208, 208*b*, 208*d*, 208*e*, 208*h*, 209, 210, 210*d*, 211, 212, 215, 216, 217, 218, 219, 219*c*, 229, 230, 232, 232*b*, 232*c*, 234, 236, 240, 241, 242, 245, 249, 253, 254, 256, 264, 267*b*, 276*b*, 277, 278, 287, 288, 289, 300, 312, 318, 319, 320, 321, 322, 340, 341, 348*d*, 349, 350, 353, 353*a*, 354, 354*a*, 355, 356, 361, 370, 377*c*, 378 (*d*), 380 (*a*), 380 (*b*), 380 (*c*), 381(*a*), 382(*a*), 382(*b*), 382(*c*), 383(*a*), 383(*b*), 383(*c*), 385, 386(*a*), 386(*m*), (*i*), 386(*m*) (*ii*), 387, 388, 388*b*, 393, 394(*a*), 401(*a*), 401(*b*), 401(*c*), 401(*d*), 401(*e*), 401(*f*), 401(*g*), 406(*b*), 407*a*, 408, 409, 410L, 410*n*, 410*o*, 412*a*, 412*b*, 414, 422*a*, 429(*b*), 429(*c*), 429(*d*), 429(*e*), 429(*f*), 429 (*g*), 431*b*, 438*a*, 438*b*, 438*c*, 438*d*, 438*e*, 440*j*, 441, 445*c*, 445*d*, 446, 476, 476*a*, 488, 522, 522*c*, 522*d*, 523, 523*a*, 523*b*, 523*e*, 523*f*, 524, 528, 529, 532, 537*b*, 540, 540*a*, 540*b*, 540*c*, 541*a*, 551, 551*a*, 552, 553, 554, 554*a*, 554*b*, 555, 568*a*, 568*b*, 572, 584, 586, 598, 599, 604, 605, 607*a*, 616, 616*a*, 617, 625, 663, 684, 728, 783, 784 et 785 les diverses énumérations de marchandises, respectivement, et les divers droits de douane, s'il en est, placés en regard, et en les remplaçant par le numéro, les énumérations et les droits de douanes qui suivent, à ladite Annexe A:

Numéro du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarff inter-médiaire	Tarif général	Taux actuels		
					Tarif de préférence britannique	Tarif inter-médiaire	Tarif général
20*a*	Beurre tiré de l'amande du cacao.....par livre	En franchise	3c.	3c.	En franchise	2c.	2c.
39*a*	Farine de riz, de sagou, de cassave, de tapioca et riz moulu.la livre	¾c.	1c.¼.	1c.¼.	¾c.	1c.	1c.
77	Fèves, savoir: fèves de tonka, à l'état naturel; caroubes; caroubes moulus.....	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
77*b*	Fèves de vanille à l'état naturel.....	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
79	Plantes de fleuristes, savoir: azalées, rhododendrons, lilas en pots, plants de rosiers et autres plants pour la greffe, semis d'œillets, auraucarias, bulbes, cormes, tubercules, rhizomes, racines dormantes, n.d., jeunes pousses pour la greffe, savoir:—pruniers, poiriers, pêchers et autres arbres fruitiers..	En franchise	15 p.c.	20 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
83	Pommes de terre, ainsi que ci-après définies: *(a)* à l'état naturel, les 100 livres.....	En franchise	En franchise	75c.	En franchise	En franchise	75c.
87	Tomates.....	En franchise	27½ p.c.	30 p.c.	En franchise	27½ p.c.	30 p.c.
	(n) Toutefois, lorsque l'importation est effectuée sous le régime du tarif intermédiaire ou général, le droit ne sera pas moins de 2c. la livre.						
106	Fruits, préparés, dans des boîtes ou autres contenants hermétiques, le poids imposable devant comprendre le poids du contenant:						
	b) Ananas.....la livre	1c.	4c.	5c.	3c.	4c.	5c.
135*b*	Sucre, supérieur en couleur au numéro seize, type de Hollande, lorsque importé ou acheté en entrepôt au Canada par un raffineur de sucre reconnu, pour être raffiné seulement, en vertu des règlements du ministre, accusant plus de 98 degrés au polariscope mais pas plus de 99 degrés, par 100 livres....	31·64c.	.....	.....	31·64c.		
143*a*	Cigarettes, le poids de l'emballage sera compris dans le poids imposable..... .....la livre	$3.50	$4.10	$4.10	$4.10	$4.10	$4.10
	et.....	25 p.c.	25 p.c.	25 p.c.	25 p.c.	25 p.c.	25 p.c.
144	Tabac haché.....la livre	80c.	95c.	95c.	95c.	95c.	95c.
145	Tabac manufacturé, n.d., et tabac à priser.....la livre	75c.	90c.	90c.	90c.	90c.	90c.
146	Ale, bière, porter et stout, importés en fûts ou autrement qu'en bouteilles.....le gallon	25c.	35c.	35c.	30c.	30c.	30c.
147	Ale, bière, porter et stout, importés en bouteilles.....le gallon	30c.	50c.	50c.	42c.	42c.	42c.
	A condition que six bouteilles d'une pinte ou douze bouteilles d'une chopine formeront un gallon.						
152	Jus de limon, et autres sirops et jus de fruits, n.d.....	15 p.c.	25 p.c.	25 p.c.	17½ p.c.	22½ p.c.	22½ p.c.
156	Alcool éthylique, ou la substance communément connue sous le nom d'alcool, oxyde d'éthyle hydraté ou d'esprit-de-vin, n.d.; genièvre (gin) de toute espèce, n.d.; whisky et tous liquides alcooliques ou spiritueux, n.d.; alcool amylique ou huile lourde ou toute substance désignée sous le nom d'esprit ou huile de pommes de terre; alcool méthylique, alcool de bois, naphte de bois, esprit pyroxylique,						

	ou tout produit désigné sous le nom d'esprit de bois ou de spiritueux méthylés, absinthe, arack ou eau-de-vie de palme, eau-de-vie, y compris le brandy artificiel et les imitations de brandy, n.d.; cordiaux et liqueurs de toutes espèces, n.d.; suc d'agave fermenté (mescal), pulque, extrait de punch au rhum (rhum shrub), genièvre de Hollande (schiedam) et autres schnapps; tafia, angostura, et amers ou boissons alcooliques similaires; et vins, n.d., renfermant plus de quarante pour cent d'esprit de preuve, le gallon d'esprit de preuve	$8	$10	$10	$10	$10	$10
	Toutefois, pour tous les articles dénommés au numéro 156 et dont la force alcoolique est inférieure à celle de l'esprit de preuve, il ne doit être fait dans le mesurage aucune réduction de droits, si l'écart est inférieur à quinze pour cent au-dessous de preuve;						
157a	Alcool amylique ou «fusel-oil» raffiné, importé par le ministère du Revenu national ou par une personne autorisée par le ministre, et destiné à être dénaturé pour la fabrication des vernis ou laques métalliques, lequel devra être importé aux ports désignés dans les règles établies par le ministre, subordonnément aux dispositions de la loi de l'Accise, et des règlements du ministère du Revenu national..le gallon	En franchise	25c.	25c.	En franchise	En franchise	En franchise
159	Spiritueux et eaux spiritueuses de toute espèce mélangés avec un ou plusieurs ingrédients et connus ou désignés sous le nom d'essences, extraits, ou essences de fruits éthérées et spiritueuses, n.d.....le gallon	$8	$10	$10	$10	$10	$10
	et.....	30 p.c.	30 p.c.	30 p.c.	30 p.c.	30 p.c.	30 p.c.
160	Parfums à l'alcool et spiritueux parfumés, eau de laurier (bay rum), eau de cologne et de lavande, lotions pour les cheveux et la peau, eaux dentifrices et autres préparations de toilette renfermant des spiritueux quelconques:						
	a) en bouteilles ou flacons ne contenant pas plus de quatre onces.....	60 p.c.	90 p.c.	90 p.c.	90 p.c.	90p.c.	90 p.c.
	b) en bouteilles, flacons ou autres récipients contenant plus de quatre onces.....le gallon	$5	$5	$5	$5	$5	$5
	et.....	.....	40 p.c.	40 p.c.	40 p.c.	40 p.c.	40 p.c.
164	*a)* Vins de raisins frais de toute espèce, les vins mousseux exceptés, importés en fûts ou en bouteilles et contenant moins de 35 p.c. d'esprit de preuve, quand ce sont des produits de l'Union du Sud-Africain.....	25c.	.....	.....	55c.	.....	.....
164	*b)* Vins de toute espèce, excepté les vins mousseux, importés en fûts ou en bouteilles, contenant 35 p. c. ou plus, mais pas plus de 40 p. c. d'esprit de preuve, lorsqu'ils sont produits ou fabriqués dans l'Union Sud-Africaine,.....par gallon	55c.	.....	.....	55c.	.....	.....
	Pourvu que six bouteilles d'une pinte ou douze bouteilles d'une chopine représentent un gallon pour l'imposition des droits prévus au présent article.						
166	Acétone et acétate d'amyle.....	10 p.c.	30 p.c.	30 p.c.	30 p.c.	30 p.c.	30 p.c.
168	Farine de malt contenant moins de 50% en poids de malt; sirop de malt ou poudre de sirop de malt; extraits de malt, fluide ou non; la mélasse de grain—tous les articles de ce numéro seront évalués à l'exclusion des droits d'accise britanniques ou étrangers, conformément aux règlements prescrits par le ministre.....la livre	3c.	5c.	10c.	3c.	3c.	5c.

Numéro du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Taux actuels		
					Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
171	Livres, imprimés, publications périodiques et brochures, et leurs parties, n.d.; non compris les registres de comptabilité en blanc, les cahiers de modèles d'écriture, les cahiers pour écrire et les albums à dessin	20 p.c.	30 p.c.	35 p.c.	25 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
171*a*	Périodiques comiques pour les enfants	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	5 p.c.	10 p.c.	10 p.c.
178	Annonces et imprimés, savoir:—Brochures-réclames, pancartes réclames, publications périodiques d'annonces illustrées; prix-courants, listes de prix et catalogues; calendriers et almanachs-annonces; circulaires, feuilles volantes ou brochures-réclames concernant des médicaments brevetés; chromos, chromotypes, oléographies ou ouvrages similaires produits par tout autre procédé que la peinture ou le dessin à la main et portant des annonces imprimées, lithographiées empreintes ou attachées, y compris les prospectus, pliants et affiches ou autres travaux artistiques similaires lithographiés, imprimés ou empreints sur papier ou sur carton et servant au commerce ou à la réclame, n.d....la livre	En franchise 5c.	10 p.c. 12c.½	10 p.c. 15c.	5 p.c. 10c.	10 p.c. 12c.½	10 p.c. 15c.
	Toutefois lorsque l'importation est effectuée sous le régime du tarif général, le droit ne sera pas inférieur à	.....	.....	35 p.c.	.....	.....	35 p.c.
178*b*	Annonces imprimées publiées par les chemins de fer de l'empire britannique (non compris les ch. de fer exploités au Canada)	En franchise	.....	.....	10c.	12c.½	15c.
188	Papier photographique basique uni, recouvert de baryte, adapté exclusivement pour la fabrication du papier photographique albuminé ou sensibilisé	En franchise	15 p.c.	15 p.c.	Mais pas moins de En franchise	Mais pas moins de En franchise	35 p.c. En franchise
192*c*	Matériaux de toiture et bardeaux de feutre enduit	En franchise	25 p.c.	35 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	35 p.c.
199*c*	Papier à jour, ciré, devant servir sur les machines à polycopier	10 p.c.	32½ p.c.	35 p.c.	22½ p.c.	32½ p.c.	35 p.c.
203	Graines, fèves, noix, baies, plantes, herbes (weeds), écorces et bois, non comestibles et à l'état brut, en fragments ou moulus, et leurs extraits et préparations, curcuma, noix de galle et leurs extraits; indigo, pâte et extraits d'indigo; huile d'aniline brute; sels d'aniline, alisarine et alisarine artificielle; rocou liquide ou solide; bouillon noir ou solution d'acétate ou de nitrate de fer pour la teinture ou l'impression des indiennes; liqueur rouge, ou acétate d'aluminium brut, préparé avec de l'acide pyroligneux pour la teinture et l'impression des indiennes	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
203*a*	Produits chimiques composés d'au moins deux acides ou sels solubles dans l'eau, adaptés à la peinture ou au tannage	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
203*b*	Teintures d'aniline ou de goudron de houille, solubles dans l'eau, en masse ou en emballage d'au moins une livre	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise

206	Sang-dragon, terre à foulon, en vrac seulement, non préparée pour la toilette ou d'autres usages; tournesol et autres lichens, préparés ou non; musc en poches ou en graines; vaccin et pointes d'ivoire pour vaccin; jus de quassier, safran, gâteaux de safran, carthame et leurs extraits; quinine; sels de cochenille; cultures ferment pour servir à la fabrication du beurre	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
206a	Produits bactériologiques ou sérum pour injections sous-cutanées	En franchise	20 p.c.	20 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
207	Sang desséché	5 p.c.	7½ p.c.	10 p.c.	5 p.c.	7½ p.c.	10 p.c.
207a	Albumine de sang	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	5 p.c.	7½ p.c.	10 p.c.
208	Acide borique et borax en paquets d'au moins vingt-cinq livres; acide hydrofluo-silicique; sulfate d'ammoniaque; cyanure de potassium; cyranure de sodium et cyanogène ou composé de brome; sels d'antimoine; savoir:—tartre émétique, chlore et lactate (antimoine); oxyde arsénieux; précipité de cuivre brut; vert de gris ou sous-acétate de cuivre, à l'état sec; soufre brut, en canons ou fleur de soufre, tartre brut; iode brut; brôme; sulfure d'arsenic; bisulfure de carbone	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
208b	Bisulfate de soude ou nitrate de potasse	En franchise	20 p.c.	20 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
208d	Chlorure de calcium non en solution pour fins d'épandage sur les routes seulement	En franchise	15 p.c.	15 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
208e	Xanthates, acide crésylique et composés d'acide crésylique, utilisés pour la concentration des minérais, des métaux ou des minéraux	En franchise	15 p.c.	15 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
208h	Ethylène-glycol, importé par les fabricants de composés anti-gel exclusivement pour la fabrication de composés anti-gel dans leurs propres usines	En franchise	15 p.c.	15 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
208j	Sel ammoniac et nitrate d'ammoniaque	En franchise	25 p.c.	25 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
208k	Oxyde de cobalt	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
208l	Bichlorure d'étain et cristaux d'étain	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
208m	Sulfate de cuivre (vitriol bleu)	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
208n	Sulfate de fer (couperose)	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
208o	Crème de tartre en cristaux, et acide tartrique en cristaux	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
208p	Phosphore et ses composés, n.d	En franchise	20 p.c.	20 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
208q	Acide oxalique	En franchise	20 p.c.	20 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
208r	Oxyde d'étain ou de cuivre	En franchise	15 p.c.	15 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
208s	Sulfate de zinc et chlorure de zinc	En franchise	20 p.c.	20 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
208t	Tout produit chimique ou pharmaceutique d'un genre non fabriqué au Canada, qui au 20 août 1932 était frappé d'un droit à 15, 25 et 25 p.c. en vertu de l'article 711 du tarif des douanes	En franchise	25 p.c.	25 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	25 p.c.
209	Chlorate de potasse, brut ou moulu seulement; muriate et sulfate de potasse, brut; salpêtre ou nitrate de potasse	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
209c	Bichromate de potasse, brut; prussiate de potasse rouge et jaune	En franchise	15 p.c.	15 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
210	Péroxyde de soude, sillicate de soude en cristaux ou solution; bichromate de soude; nitrate de soude ou nitre cubique; sulfure de sodium, nitrite de soude, arséniate, biarséniate, chlorate, bisulfite et stannate de soude; prussiate et sulfite de soude	En franchise	15 p.c.	20 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
210d	Sulfate de soude, brut, ou salt cake...la livre	½c.	⅜c.	⅜c.	½c.	½c.	⅜c.
211	Alumine	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
211a	Chlorure d'aluminium ou chloralum	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
212	Sulfate d'alumine ou gâteaux d'alun, et alun en masse, moulu ou non, mais non calciné	En franchise	15 p.c.	15 p.c.	En franchise	10 p.c.	10 p.c.

Numéro du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Taux actuels		
					Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
215	Acide stéarique, n.d	En franchise	17½ p.c.	20 p.c.	12½ p.c.	17½ p.c.	20 p.c.
216	Acides, n.d., d'une espèce non produite au Canada	En franchise	25 p.c.	25 p.c.	15 p.c.	20 p.c.	22½ p.c.
216*b*	Acide phosphorique	En franchise	25 p.c.	25 p.c.	15 p.c.	20 p.c.	22½ p.c.
216*c*	Acide nitrique, non compris les contenants de verre, en colis ne pesant pas plus de 100 livres	En franchise	20 p.c.	22½ p.c.	15 p.c.	20 p.c.	22½ p.c.
217	Acide sulphurique et muriatique, n.d.....par 100 livres	17c.½	22c.½	25c.	17c.½	22c.½	25c.
217*a*	Acide sulfurique et acide muriatique, non compris les contenants de verre, importé en colis ne pesant pas plus de 100 livres.....les 100 livres	En franchise	22c.½	25c.	17c.½	22c.½	25c.
218	Phosphate acide, non médicinal	En franchise	25 p.c.	25 p.c.	12½ p.c.	17½ p.c.	20 p.c.
219	Solutions de péroxyde d'hydrogène	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
219*c*	Préparations ou produits chimiques non alcooliques employés pour la désinfection, l'immersion ou la pulvérisation, en paquets ne dépassant pas trois livres chacun, le poids de l'emballage étant compris dans le poids imposable	5 p.c.	25 p.c.	25 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	25 p.c.
219*d*	Ether sulfurique et chloroforme	En franchise	25 p.c.	25 p.c.	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
229	Savon commun ou de blanchissage	50c.	$1.50	$1.50	65c.	90c.	$1
230	Savon de Marseille (Castille), le poids de l'emballage et des enveloppes devant être compris dans le poids imposable.....la livre	En franchise	2c.	2c.	1c.	1c.	2c.
232	Colle forte, liquide, en poudre ou en feuille, et gélatine, n.d	17½ p.c.	25 p.c.	25 p.c.	17½ p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
	et.....la livre	2c.	5c.	5c.	2c.	2½c.	3c.
232*b*	Colle végétale	10 p.c.	35 p.c.	35 p.c.	17½ p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
232*c*	Gélatine, comestible	10 p.c.	35 p.c.	35 p.c.	17½ p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
232*d*	Mucilage, caséine et pâte adhésive	17½ p.c.	25 p.c.	27½ p.c.	17½ p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
	et.....la livre	2c.	2c.½	3c.	2c.	2c.½	3c.
234	Parfumerie, y compris les préparations non alcooliques pour la toilette, savoir: huiles à cheveux, poudres et eaux dentifrices et autres, pommades, pâtes et toutes autres préparations parfumées, n.d., pour la chevelure, la bouche ou la peau	20 p.c.	40 p.c.	40 p.c.	25 p.c.	32½ p.c.	32½ p.c.
236	Pansements, antiseptiques ou aseptiques, y compris les cotons hydrophiles, charpie, laine d'agneau, étoupe, jute, filasse et tissus de coton ne pesant pas plus de sept livres et demie les cent verges carrées, importés séparément ou les uns avec les autres, mais non cousus ou autrement fabriqués; ceintures et bandages de prothèse et suspensoirs de toutes sortes; serviettes hygiéniques, bretelles dorsales et bandes abdominales	12½ p.c.	25 p.c.	35 p.c.	12½ p.c.	17½ p.c.	20 p.c.
240	Bleu d'outremer, sec ou en pâte; blanc de céruse ou blanc d'Espagne; blanc de Paris et blanc de doreurs; blanc fixé et blanc de satin	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise

241	Litharge, lorsqu'il est importé par les manufacturiers de batteries électriques pour être employé exclusivement dans la fabrication des plaques de batteries dans leurs propres manufactures	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
241*a*	Litharge, autre que pour les batteries	En franchise	15 p.c.	15 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
242	Minium sec et minéral d'orange; oxydes de zinc, tels que le blanc de zinc et le lithopone	En franchise	15 p.c.	15 p.c.	En franchise	5 p.c.	5 p.c.
245	Ocre, terres ocreuses, terre de Sienne et terre d'Ombre	5 p.c.	15 p.c.	15 p.c.	10 p.c.	12½ p.c.	15 p.c.
249	Vernis, laques, laques du Japon, siccatifs de laque, siccatifs liquides, et vernis à l'huile, n.d.....le gallon	20c.	20c.	20c.	20c.	20c.	20c.
	et	15 p.c.	25 p.c.	30 p.c.	15 p.c.	20 p.c.	22½ p.c.
253	Mastic de toutes sortes	17 p.c.	27½ p.c.	17½ p.c.	22½ p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
254	Gommes: d'ambre, arabique, d'Australie, copal, damar, élémi, kaurie, mastic, sandarac, du Sénégal, adraganthe, gedda et d'épine-vinette; gomme-sapote, à l'état brut; laque brute, en grains, en pastilles, en bâtons et en feuilles; ambre gris; Pontianac	En franchise	15 p.c.	15 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
256	Encre d'imprimerie	12½ p.c.	17½ p.c.	25 p.c.	12½ p.c.	17½ p.c.	20 p.c.
256*a*	Encre de rotogravure	12½ p.c.	17½ p.c.	20 p.c.	12½ p.c.	17½ p.c.	20 p.c.
264	Huiles essentielles, n.d., y compris huile de laurier, essence de limons et huile de menthe poivrée	En franchise	7½ p.c.	7½ p.c.	5 p.c.	6½ p.c.	7½ p.c.
267*b*	Pétrole cru non à son état naturel, d'une gravité spécifique de ·7250 ou plus pesant à 60 degrés, lorsqu'il est importé par des raffineurs pour être employé dans leurs fabriques...le gallon	½c.	1c.½	1c.½	$\frac{3}{10}$c.	$\frac{4}{10}$c.	½c.
276*b*	Graine de coton et huile crue de graine de coton, importées par les fabricants de farine de graines de coton et d'huile raffinée de graines de coton, exclusivement pour la fabrication desdits articles, dans leurs propres manufactures	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En frnachise	En franchise	En franchise
277	Huile de palmier ou d'amande de palmier, blanchie ou non, non comestible; beurre de Galam (Shea Butter)	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
278	Huiles: de coco, de palme et de noix de palmier, non comestibles, pour la fabrication du savon; huile phénique ou huile lourde; huile d'olive pour la fabrication du savon ou du tabac, ou les conserves de poisson	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
278*b*	Huile crue de pistache de terre pour être raffinée pour des fins comestibles et employée comme matériaux dans les fabriques canadiennes	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
278*c*	Huile de coco, non comestible, lorsqu'elle est importée pour servir à la fabrication de l'huile de coco raffinée	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
284*a*	Tuiles en terre cuite pour toiture	En franchise	32½ p.c.	35 p.c.	25 p.c.	32½ p.c.	35 p.c.
287	Articles de table en porcelaine, semi-porcelaine, faïence blanche dure ou faïence feldspathique	En franchise	35 p.c.	35 p.c.	En franchise	27½ p.c.	30 p.c.
288	Poterie de terre et de grès, brune ou colorée, et faïence de Rockingham; faïence dite "C.C." ou couleur crème, décorée, imprimée ou épongée, et tous articles en terre, n.d	25 p.c.	35 p.c.	25 p.c.	25 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
289	Bains, baignoires, bassins, water-closets, lavabos, urinoirs, éviers et cuves à lessive, en faïence, grès, ciment, terre, ou autre matière, n.d	20 p.c.	35 p.c.	35 p.c.	20 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
300	Creusets en argile, sable ou plombagine	En franchise	15 p.c.	15 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
312	Asbeste sous toute forme autre qu'à l'état brut et tous le produits fabriqués d'asbeste, n.d	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.

Numéro du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Taux actuels		
					Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
312*a*	Asbeste sous toute forme autre ou à l'état brut, et tous articles en asbeste fabriqués d'asbeste brut provenant de pays de l'Empire	En franchise	22½ p.c.	25 p.c.	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
318	Verre à vitre commun et incolore	En franchise	15 p.c.	15 p.c.	7½ p.c.	12½ p.c.	12½ p.c.
319	Verre en feuilles, et glaces courbées, n.d	En franchise	25 p.c.	25 p.c.	17½ p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
320	Glaces non biseautées, en feuilles ou carreaux n'excédant pas sept pieds carrés chacun, n.d	En franchise	25 p.c.	25 p.c.	7½ p.c.	10 p.c.	10 p.c.
321	Glaces, non biseautés, ne feuilles ou carreaux excédant sept pieds carrés chacun, mais n'excédant pas vingt-cinq pieds carrés chacun, n.d	En franchise	25 p.c.	25 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
322	Glaces, n.d	20 p.c.	30 p.c.	35 p.c.	22½ p.c.	30 p.c.	35 p.c.
339*a*	Capsules de plomb pour bouteilles	10 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
340	Caractères d'imprimerie, y compris châssis, coins et plombs à espacer, de toutes sortes	7½ p.c.	17½ p.c.	20 p.c.	12½ p.c.	17½ p.c.	20 p.c.
341	Métal de Babbit ou antifriction et métal à caractères d'imprimerie, en lingots, barres, plaques et feuilles	10 p.c.	20 p.c.	20 p.c.	10 p.c.	15 p.c.	15 p.c.
348*d*	Cuivre en barres ou tringles, importé par les fabricants de fils de tramways, télégraphes et téléphones, fils électriques et câbles électriques, exclusivement pour la fabrication de ces articles dans leurs propres fabriques	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
349	Laiton en barres et tringles, en botte ou autrement, d'au moins six pieds de longueur, et laiton en bandelettes, feuilles ou plaques, ni polies, ni planées, ni enduites	5 p.c.	10 p.c.	15 p.c.	5 p.c.	7½ p.c.	10 p.c.
350	Fil métallique de tout genre et de tous métaux, n.d	10 p.c.	30 p.c.	35 p.c.	15 p.c.	17½ p.c.	20 p.c.
352*c*	Serrures à monnaie dont le laiton et le bronze constituent les éléments de plus grande valeur, unies, polies ou plaquées	15 p.c.	35 p.c.	40 p.c.	30 p.c. 20 p.c.	37½ p.c. 27½ p.c.	45 p.c. 30 p.c.
353	Aluminium et alliages, à l'état brut ou partiellement ouvrés, savoir: Gueuses, lingots, blocs, barres à crans, brames, lopins et masseaux; déchets; barres, tringles et fils; angles, pièces en U, poutres, pièces en T, et autres sections et formes laminées ou étirées; tuyaux et tubes; plaques, bandelettes ou lames, y compris les cercles; feuilles ou clinquant, de moins de ·005 pouce d'épaisseur, unis ou bosselés, avec ou sans renfort; fils et câbles, en tresses ou retors, renforcés d'acier ou non; poudre d'aluminium	En franchise	30 p.c.	30 p.c.	15 p.c. 20 p.c. En franchise 15 p.c. 15 p.c. 15 p.c.	17½ p.c. 27½ p.c. En franchise 22½ p.c. 27½ p.c. 25 p.c.	20 p.c. 30 p.c. En franchise 25 p.c. 27½ p.c. 25 p.c.
354	Articles en aluminium, n.d	15 p.c.	30 p.c.	30 p.c.	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.

354*a*	Ustensiles en nickel et aluminium pour la cuisine et les usages domestiques	20 p.c.	30 p.c.	30 p.c.	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
354*b*	Ustensiles en nickel pour la cuisine et les usages domestiques	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
355	Nickel en lingots ou blocs, n.d.; nickel en barres et baguettes, à l'exclusion des barres ou baguettes dépolarisées ou autrement ouvrées pour servir d'anodes, et le nickel en rubans, feuilles ou plâques	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
356	Métal anglais en saumons, blocs et barres; alliage d'argent et de nickel, et argentan ou argent d'Allemagne, en lingots ou blocs, n.d.	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
361	Or, argent en feuilles, clinquant ou métal dit *schlag* en feuilles, poudre dites brocade et bronze	15 p.c.	30 p.c.	30 p.c.	15 p.c.	27½ p.c.	27½ p.c.
370	Cylindres de cuivre pour imprimer les indiennes	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
377*c*	Lingots, lingots à crans, masseaux, brames et lopins, n.d., de fer ou d'acier, d'une catégorie ou expèce non fabriquée au Canada, importés par des fabricants de pièces forgées exclusivement pour la fabrication de pièces forgées, dans leurs propres usines, en conformité des règlements établis par le ministre.....la tonne	En franchise	$3	$3	En franchise	$2.25	$2.50
378	Barres et tiges, de fer ou d'acier; masseaux de fer ou d'acier, pesant moins de 60 livres par verge de longueur: *d)* Laminés à chaud, évalués à au moins 4c. la livre, n.d.	En franchise	12½ p.c.	15 p.c.	5 p.c.	12½ p.c.	15 p.c.
379*e*	Barres de fer ou d'acier, laminées à chaud, de 5 pouces de diamètre et plus, importées par des fabricants d'arbres de transmission polis pour servir dans leurs propres usines.....la tonne	En franchise	$7	$7	$4.25	$7	$7
379*f*	Châssis ou sections de châssis de fer ou d'acier, laminés à froid ou à chaud, non percés, perforés ni ouvrés davantage, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de châssis de fenêtre métalliques, pour servir dans leurs propres usines.....la tonne	En franchise	$7	$7	*(a)* $4.25 *(c)* 15 p.c.	$7 25 p.c.	$7 30 p.c.
380	Plaques de fer ou d'acier, laminées à chaud ou à froid: *a)* D'au plus 66 pouces de largeur, n.d., la tonne	$4.25	$8	$8	$4.25	$6	$7
	b) De plus de 66 pouces de largeur, n.d., la tonne	En franchise	$6	$6	En franchise	$3	$5
	c) A bride, à cuvette ou à courbe, n.d.	10 p.c.	25 p.c.	30 p.c.	10 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
381	Feuilles de fer ou d'acier, laminées à chaud ou à froid: *a)* de ·080 pouce d'épaisseur au moins, n.d.	7½ p.c.	20 p.c.	20 p.c.	7½ p.c.	12½ p.c.	12½ p.c.
382	Cercles, bandes ou lisières, de fer ou d'acier: *a)* laminées à chaud, de ·080 pouce d'épaisseur ou moins, n.d.	7½ p.c.	15 p.c.	15 p.c.	7½ p.c.	12½ p.c.	12½ p.c.
	d) laminés à chaud, de plus de ·080 pouce d'épaisseur, n.d.....la tonne	$4	$8	$8	$4.25	$6	$7
	c) laminés ou étirés à froid, de ·080 pouce d'épaisseur ou moins, n.d.	7½ p.c.	20 p.c.	20 p.c.	7½ p.c.	12½ p.c.	15 p.c.
383	Feuilles, plaques, cercles, bandes ou rubans, de fer ou d'acier: *a)* recouverts d'étain, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, n.d.	En franchise	15 p.c.	15 p.c.	En franchise	5 p.c.	5 p.c.
	b) recouverts d'étain, n.d.	En franchise	20 p.c.	20 p.c.	7½ p.c.	12½ p.c.	15 p.c.
	c) recouverts de zinc, n.d.	7½ p.c.	20 p.c.	20 p.c.	7½ p.c.	12½ p.c.	15 p.c.
385	Feuilles, plaques, cercles, bandes ou feuillard de fer ou d'acier, laminés à chaud, évalués à au moins cinq cents la livre, n.d.	5 p.c.	12½ p.c.	15 p.c.	5 p.c.	12½ p.c.	15 p.c.

53720—10 EDITION REVISÉE

Numéro du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Taux actuels		
					Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
385*a*	Feuilles, plaques, cercles, bandes ou feuillard d'acier à l'épreuve de la rouille, des acides ou de la chaleur, laminés à chaud évalués à au moins cinq cents la livre	En franchise	20 p.c.	20 p.c.	5 p.c.	12½ p.c.	15 p.c.
386	Feuilles, plaques, cercles, bandes ou feuillard de fer ou d'acier, tels que définis ci-dessous, en conformité des règlements établis par le Ministre:						
	a) Plaques, importées par des fabricants pour servir exclusivement à la fabrication ou réparation, dans leurs propres fabriques, des parties de chaudières soumises à haute pression, de digesteurs à pulpe, d'accumulateurs de vapeur et de vaisseaux pour le raffinage des huiles.....la tonne	En franchise	$5	$5	En franchise	En franchise	En franchise
	m) (i) Plaques de fer ou d'acier laminées à froid, importées par des manufacturiers pour servir exclusivement à la fabrication de feuilles recouvertes d'étain.....	En franchise	15 p.c.	15 p.c.	5 p.c.	7½ p.c.	10 p.c.
	(ii) Feuilles, lames, bandes ou feuillards de fer ou d'acier, laminés à chaud, importés par des manufacturiers pour servir exclusivement à la fabrication, dans leurs propres fabriques, de feuilles, lames, bandes ou feuillards recouverts de zinc, ou d'autre métal, ou d'autres métaux, non compris l'étain.....	5 p.c.	20 p.c.	20 p.c.	5 p.c.	7½ p.c.	10 p.c.
386*p*	Plaques de fer ou d'acier laminées à froid, avec teneur en silice de ·075 pour cent ou plus, importées par les manufacturiers d'appareils électriques pour servir à la fabrication d'appareils électriques dans leurs propres fabriques.....	En franchise	12½ p.c.	12½ p.c.	7½ p.c.	12½ p.c.	12½ p.c.
386*q*	Acier à cercles, laminé à chaud ou à froid, uni ou revêtu, de pas plus de trois pouces de largeur, importé par les manufacturiers de cercles plats pour barils et tonnelets, pour servir exclusivement dans leurs propres fabriques.....	En franchise	12½ p.c.	12½ p.c.	7½ p.c.	12½ p.c.	12½ p.c.
387	Rails de fer ou d'acier pour ch. de fer de quelques pesanteur que ce soit ou pour n'importe quelle fin; percés, perforés ou non, n.d.....la tonne..	$4.50	$6	$7	$4.50	$6	$7
387*c*	Rails à gorge et rails-poutres en acier pour tramways électriques, pesant au moins 75 livres à la verge linéaire, poinçonnés perforés, ou non, de forme et de longueur non fabriqués au Canada.....la tonne	En franchise	$7	$7	$4.50	$6	$7
388	Cornières, poutres rainés, colonnes, fermes, solives, pilots, tés, fer à Z et autres profilés et échantillons en fer ou en acier, ni poinçonnés, ni perforés, laminés à chaud seulement, pesant au moins 35 livres la verge linéaire, n.d.....la tonne	En franchise	$3.00	$3.00	$1	$2.75	$3
388*b*	Cornières, poutres rainés, colonnes, fermes, solives, pilots, tés, fers à Z et autres profilés et échantillons en fer ou en acier, ni poinçonnés ni perforés, laminés à chaud seulement, n.d. .....la tonne	$4	$7	$7	$4.25	$7	$7

388*e*	Sections latérales ou centrales de seuils en fer ou en acier de toutes dimensions non fabriquées au Canada, pesant au moins 35 livres à la verge de longueur, ni percés, ni forés ou ouvrés lorsqu'importées par les manufacturiers de voitures de ch. de fer, pour usage dans leurs propres fabriques..la tonne	En franchise	$3	$3	$1	$2.75	$3
392*a*	Pièces forgées de fer ou d'acier, quelque soit leur degré de fabrication, creuses, d'au moins 12 pouces de diamètre intérieur	En franchise	30 p.c.	30 p.c.	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
393	Bandages d'acier, à l'état brut, non forés ni ouvrés d'aucune manière, pour véhicules de chemins de fer, y compris les locomotives et tenders	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise	5 p.c.	7½ p.c.
394	Essieux et barres d'essieux, n.d., et ébauches d'essieux et leurs parties, en fer ou acier:						
	a) Pour véhicules de chemins de fer y compris les locomotives et tenders	10 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
401	Fil de fer ou d'acier:						
	a) Fil de fer barbelé, enduit ou non	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
	b) Tordu, tressé ou en torons, y compris le cordage ou le câble en fil métallique, enduit ou non, n.d	15 p.c.	25 p.c.	25 p.c.	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
	c) Etiré plat ou laminé plat après étirage, enduit ou non, n.d., d'au plus ·25 de pouce de largeur et moins de ·187½ de pouce d'épaisseur	7½ p.c.	20 p.c.	20 p.c.	7½ p.c.	15 p.c.	20 p.c.
	d) Enduit de zinc ou de poudre de zinc, courbé ou non, bobiné, ·144, ·104, ou ·092 de pouce de diamètre, d'une tolérance ne dépassant pas ·004 de pouce, et qui n'est pas destiné à l'usage de lignes télégraphiques ou téléphoniques	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
	e) Enduit de zinc ou de poudre de zinc, n.d	10 p.c.	20 p.c.	20 p.c.	10 p.c.	17½ p.c.	20 p.c.
	f) A un seul ou plusieurs brins, recouvert de n'importe quelle matière, y compris le câble ainsi recouvert; enduit, n.d	15 p.c.	30 p.c.	30 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
	g) N.d	15 p.c.	20 p.c.	20 p.c.	15 p.c.	17½ p.c.	20 p.c.
406	Chaîne en bobine, mailles de chaîne en bobine, y compris les mailles de réparation et les boucles de chaîne, de fer ou d'acier:						
	b) Moins de un pouce et un huitième de diamètre	15 p.c.	25 p.c.	25 p.c.	15 p.c.	20 p.c.	20 p.c.
407*a*	Chaînes, de fer ou d'acier, n.d	20 p.c.	30 p.c.	35 p.c.	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
408	Chaînes de Galle malléables et chaînes de transmission à mailles, de fer ou d'acier, y compris chaînes à rouleaux de toutes espèces pour fonctionner sur des roues ou engrenages en acier, importées par des fabricants d'instruments aratoires pour servir exclusivement à la fabrication d'instruments aratoires, dans leurs propres fabriques, sous le régime de règlements établis par le ministre	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
409	Ecrémeuses et leurs parties complètes, y compris les bols d'acier pour écrémeuses	En franchise	25 p.c.	25 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
410*l*	Broyeuses de minerai, concasseurs de pierres, bocards à pilons, broyeuses, foreuses, haveuses à percussion, tarière à houille, forets rotatifs à houille, n.d., et pièces complètes de toutes ces machines, devant servir exclusivement aux opérations minières, métallurgiques ou d'extraction en carrières	7½ p.c.	20 p.c.	25 p.c.	10 p.c.	15 p.c.	20 p.c.

Numéro du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Taux actuels		
					Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
410*n*	Perforatrices à diamant et à carotte, non compris le moteur, et forets rotatifs à houille mus à l'électricité, n.d., et parties intégrantes des machines susmentionnées, ne devant servir que dans les opérations minières	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
410*o*	Excavateurs de houille; machines électriques ou magnétiques pour concentrer ou séparer le minerai de fer; balances automatiques devant servir avec les convoyeurs; et les pièces complètes de toutes les machines susmentionnées, ne devant servir que dans les opérations minières ou métallurgiques	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
412*a*	Machines et appareils n.d., savoir: seringues et moules pour faire les rouleaux de presses; machines et appareils pour faire les électrotypes et les stéréotypes; machines à graver; appareils à photogravure; machines à grener les planches métalliques; machines à rendre sensibles les planches métalliques; machines et appareils à transférer par photographie les clichés sur plaques ou rouleaux pour la lithographie, la rotographie et l'impression; machines à adresser et à envelopper les journaux, magazines, revues, brochures et catalogues, et machines à imprimer en relief, à relier, à bronzer, marquer, compter, couper, perforer, poinçonner, assembler, gommer, encoller, encocher, numéroter, rapiécer, refendre, rouler, règler, empiler, coudre, pelliculer ou vernir, lorsque usitisées exclusivement par les imprimeurs, les relieurs, les fabricants de stéréotypes, électrotypes, et plaques ou rouleaux d'impression, les convertisseurs de papier et les fabricants d'articles en papier ou en carton; et les pièces complètes de tous les articles prénommés, mais à l'exclusion des scies, couteaux et moteurs	En franchise	5 p.c.	10 p.c.	En franchise	5 p.c.	10 p.c.
412*b*	Presses à imprimer à cylindre et platine, pour imprimer des feuilles de 25 x 38 pouces ou plus et toutes leurs pièces; machines servant à plier ou marger le papier ou le carton, et toutes leurs pièces	En franchise	10 p.c.	15 p.c.	En franchise	5 p.c.	10 p.c.
412*d*	Presses à retiration: presses à lithographier; presses à imprimer et toutes leurs pièces pour la fonte des caractères, n.d.	En franchise	10 p.c.	15 p.c.	En frnachise	5 p.c.	10 p.c.
414	Dactylotypes et toutes leurs pièces	En franchise	25 p.c.	25 p.c.	10 p.c.	20 p.c.	25 p.c.
422*a*	Machines pour le pavage en béton, locomobiles, se chargeant par le bout, ayant une capacité de 21 pieds cubes ou plus de béton humide; machines à finir les chaussées en béton et asphalte; profileuses; régaleuses de fond; machines et matériel pour le remblayage, montés sur roues motrices ou chenilles, à élinde tournante ou semi-tournante du type racleur; sonnette à la vapeur ou à l'air; pointes de puits artésiens; tables tournantes pour camions; le tout d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, et leurs pièces complètes	En franchise	10 p.c.	12½ p.c.	En franchise	10 p.c.	12½ p.c.

422*b*	Machines à creuser les tranchées et les fossés, sur roues ordinaires ou à élindes verticales ou à flèche, à chaîne et godets, pour le creusage ou le talutage des fossés	En franchise	10 p.c.	15 p.c.	En franchise	10 p.c.	12½ p.c.
427*b*	Coussinets à billes ou à rouleaux	5 p.c.	27½ p.c.	35 p.c.	15 p.c.	27½ p.c.	35 p.c.
427*c*	Machinerie, savoir: barattes mécaniques, refroidisseurs à lait mécaniques; embouteilleuses et boucheuses mécaniques, congélateurs mécaniques pour crème glacée; moules à beurre mécaniques; écrémeuses mécaniques (power cream savers); stérélisateurs mécaniques de bouteilles; réservoirs à saumure mécaniques; laveuses mécaniques de bouteilles à lait; laveuses mécaniques de bidons à lait; broyeuses de glace, pompes centrifuges ou sans soupapes pour le lait; cuves à lait ou à crème sanitaires; à l'exclusion du moteur pour toutes les machines susmentionnées	En franchise	27½ p.c.	35 p.c.	15 p.c.	27½ p.c.	35 p.c.
428*b*	Moteurs pour camions automobiles et autobus de 100 ch. ou plus	En franchise	25 p.c.	27½ p.c.	15 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
429	Coutellerie de fer ou d'acier, plaquée ou non:						
	b) Couteaux de table et fourchettes de table	15 p.c.	30 p.c.	35 p.c.	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
	c) Canifs d'écoliers, couteaux de chasse et couteaux de poche de toute sorte	En franchise	30 p.c.	30 p.c.	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
	d) Couteaux, n.d	En franchise	30 p.c.	30 p.c.	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
	e) Cuillers	15 p.c.	30 p.c.	35 p.c.	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
	f) Ciseaux et cisailles, n.d	En franchise	30 p.c.	30 p.c.	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
	g) Rasoirs et lames de rasoirs	En franchise	30 p.c.	30 p.c.	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
431*b*	Erminettes, enclumes, étaux, merlins, hachettes, scies, tarières, mèches, forets, limes, râpes, tournevis, rabots, bastringues, ciseaux, maillets, coins de métal, clefs anglaises, masses, marteaux, leviers, renards et outils de voies ferrées, pics, pioches et emmanchures et manches	10 p.c.	35 p.c.	35 p.c.	15 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
438*a*	Automobiles pour le transport des voyageurs seulement, n.d., évaluées au prix de détail à l'endroit de fabrication, neuves, munies de l'équipement-type complet, à plus de douze cents dollars chacune mais sans excéder deux mille cent dollars chacune; le châssis de ces automobiles	En franchise	22½ p.c.	30 p.c.	15 p.c.	22½ p.c.	30 p.c.
438*b*	Automobiles à voyageurs seulement, n.d., dont la valeur au détail, quand elles sont neuves, à l'endroit de fabrication, avec équipement complet ordinaire, ne dépasse pas douze cents dollars chacune; voitures automotrices ou camions automobiles (non destinés aux chemins de fer ou tramways) à marchandises seulement; châssis de véhicules-moteurs spécifiés au présent numéro	En franchise	17½ p.c.	20 p.c.	12½ p.c.	17½ p.c.	20 p.c.
438*c*	Automobiles et véhicules-moteurs de toutes sortes, n.d.; leurs châssis	En franchise	30 p.c.	40 p.c.	15 p.c.	30 p.c.	40 p.c.
438*d*	Trompes, distributeurs, lampes de tablier porteur d'instruments, indicateur de niveau d'huile, indicateur de niveau d'essence, thermostats, filtres pour l'huile, carburateurs, purificateurs pour l'huile, purificateurs pour l'air, coussinets annulaires et pièces pour ceux-ci, rondels de frette, odotachymètres et leurs pièces, réservoirs à vide, tresses composées d'amiante et de cuivre; volants et leurs jantes, enveloppes d'essieux soudés d'une pièce, ouvrés ou non, assemblages en biseau des instruments indicateurs de chauffage du tablier, dispositif de verrouillage du corps des cylindres et leurs clefs,						

Numéro du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Taux actuels		
					Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
	assemblages des jumelles de ressorts à coussinet et du volet automatique du radiateur, ampère-mètres, enveloppes de radiateur, capotes de carrosseries, y compris pièces estampées de l'avant, de l'arrière, des côtés et des portes, dont la fabrication ne dépasse pas le soudage ni le rivetage pour des fins d'expédition, tous d'une catégorie ou sorte non fabriquée au Canada, importés par les fabricants des produits désignés aux articles 438*a*, 438*b*, 438*c*, 438*e* et 438*f* du tarif, pour servir seulement au premier équipement dans la fabrication des véhicules-moteurs énumérés aux articles 438*a*, 438*b*, 438*c* et 438*f* du tarif	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
438*e*	Capotes, roues et carrosseries, n.d., pour les véhicules-moteurs énumérés aux articles 438*a*, 438*b*, 438*c* et 438*f* du tarif	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
438*f*	Autobus pour le transport des voyageurs seulement, dont la capacité ne sera pas moindre de dix personnes assises; leurs châssis	15 p.c.	30 p.c.	40 p.c.	15 p.c.	30 p.c.	40 p.c.
438*g*	Motocyclettes ou sidecars de motocyclettes	En franchise	20 p.c.	30 p.c.	12½ p.c.	17½ p.c.	20 p.c.
440*j*	Chaluts, cuillers de pêche, mouches, cales, émérillons, moulinets, appâts et engins de pêche, n.d	En franchise	25 p.c.	30 p.c.	20 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
441	Fusils, carabines, y compris les fusils et les carabines à air qui ne sont pas des jouets; mousquets, canons, pistolets, revolvers, et autres armes à feu, n.d., tubes à cartouches, cartouches, amorces, capsules à percussion, bourres et autres munitions, n.d.; baïonnettes, épées, fleurets et masques d'escrime; fourreaux à fusils et à pistolets, carnassières, outils à charger et cartouchières de tout matériel	10 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	10 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
441*e*	Fusils et carabines d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada	5 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	10 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
445*c*	Appareils électriques de télégraphe ou de téléphone et toutes leurs pièces	En franchise	25 p.c.	30 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
445*d*	Appareils électriques de sans-fil ou de radio et toutes leurs pièces	En franchise	25 p.c.	30 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
445*l*	Accumulateurs électriques composés de plaques mesurant au moins 11 pouces par 14 pouces, et d'une épaisseur d'au moins trois quarts de pouce, et toutes leurs pièces	En franchise	25 p.c.	27½ p.c.	15 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
445*m*	Commutateur électrique à l'épreuve de la flamme, pour servir dans les houillères souterraines	En franchise	20 p.c.	30 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
446	Turbo-générateurs d'électricité à vapeur d'une force de 700 C.V. et plus, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada et toutes leurs pièces	En franchise	20 p.c.	25 p.c.	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
446*b*	Jantes d'acier pour bicycles, non émaillées ni plaquées	En franchise	27½ p.c.	35 p.c.	15 p.c.	27½ p.c.	35 p.c.
446*c*	Bâtons de golf d'acier sans joints, enduits ou non, mais non plaqués au chrome	10 p.c.	35 p.c.	35 p.c.	15 p.c.	27½ p.c.	35 p.c.

446*d*	Bouteilles ou cylindres d'acier sans joints utilisés comme récipients à gaz de haute pression	En franchise	25 p.c.	25 p.c.	15 p.c.	27½ p.c.	35 p.c.
446*e*	Billes d'acier d'un diamètre ne dépassant pas trois huitièmes de pouce, désignées d'ordinaire sous le nom de billes à polir	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.	15 p.c.	27½ p.c.	35 p.c.
476	Instruments de chirurgiens et de dentistes, de tout matériel, aiguilles pour la chirurgie; appareils de rayons X; microscopes d'une valeur d'au moins $50 chacun, au détail; et pièces complètes de ce qui précède	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
476	Ustensiles de verre et autres appareils scientifiques pour travaux de laboratoire dans les hôpitaux publics; tables d'opérations chirurgicales; appareils à stériliser, y compris les laveuses de bassins de lit et les stérélisateurs, mais à l'exception des laveuses mécaniques et des machines de blanchisserie: le tout pour usage dans un hôpital public, conformément aux règlements prescrits par le ministre	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
488	Nitrate et acétate de plomb, non moulus; platine et oxyde noire de cuivre, pour servir à la fabrication de chlorates et de couleurs	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
522	Boudinages, fil de chaîne et de trame pur coton, simplement moulinés, n.d	12½ p.c.	15 p.c.	22½ p.c.	12½ p.c.	15 p.c.	22½ p.c.
	et par livre	2c.	3c.½	4c.	3c.	3c.½	4c.
522*c*	Boudinages, fil de chaîne et de trame pur coton, y compris le fil à coudre, la corde et la ficelle généralement employés pour coudre, faire des points, emballer et autres fins, n.d.; fil de coton, recouvert en tout ou en partie de lamelles métalliques, généralement appelé fil de Lyon	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
	et par livre	2c.	3c.½	4c.	3c.	3c.½	4c.
522*d*	Fil de trame et de chaîne pur coton, mercérisé, de numéro quarante et plus fin, importé par les fabricants pour être ouvré davantage dans leurs propres fabriques	En franchise	25 p.c.	25 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
522*f*	Fils et chaînes entièrement en coton, du numéro 40 et plus fin, importés par les fabricants de fils de coton mercerisés, exclusivement pour la fabrication de fils de coton mercerisé dans leurs propres fabriques	Jusqu'au 31 déc. 1933:			12½ p.c.	15 p.c.	22½ p.c.
		En franchise	En franchise	En franchise		et par livre	
		En franchise	Ensuite: 15 p.c.	15 p.c.	3c.	3c.½	4c.
523	Tissus entièrement de coton, non blanchis, mercerisés, ni colorés, n.d., et sacs de coton sans coutures	17½ p.c.	20 p.c.	25 p.c.	17½ p.c.	20 p.c.	25 p.c.
	et la livre	2c.	3c.½	4 c.	3c.	3c.½	4c.
523*a*	Tissus entièrement de coton, blanchis ou mercerisés non colorés, n.d	20 p.c.	22½ p.c.	27½ p.c.	20 p.c.	22½ p.c.	27½ p.c.
	et la livre	2c.	3c.½	4c.	3c.	3c.½	4c.
523*b*	Tissus entièrement de coton, imprimés, teints ou colorés, n.d	22½ p.c.	27½ p.c.	32½ p.c.	22½ p.c.	27½p.c.	32½ p.c.
	et la livre	2c.	3c.½	4c.	3c.	3c.½	4c.
523*c*	Tissus entièrement en coton, composé de fils au nombre de 100 ou plus, y compris tous les tissus dont le nombre de fils de la chaîne et de la trame est de 100 ou plus	En franchise	27½ p.c.	32½ p.c.	17½ p.c.	20 p.c.	25 p.c.
	et la livre		3c.½	4c.	3c.	3½c.	4c.

Numéro du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Taux actuels		
					Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
						et	
					20 p.c.	22½ p.c.	27½ p.c.
					3c.	3c.½	4c.
						et	
					22½ p.c.	27½ p.c.	32½ p.c.
					3c.	3c.½	4c.
523*e*	Tissus entièrement de coton à poils rasés, n.d	15 p.c.	27½ p.c.	32½ p.c.	22½ p.c.	27½ p.c.	32½ p.c.
	et.....la livre	.....	3½c.	4c.	3c.	3c.½	4c.
523*f*	Tissus en coton, non de couleur, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de rubans de machines à écrire, pour servir exclusivement dans leurs propres manufactures à la fabrication de ces rubans.....	En franchise	12½ p.c.	15 p.c.	10 p.c.	12½ p.c.	15 p.c.
524	Toile de coton à forme tubulaire, sans couture, d'une classe ou espèce qui ne se fabrique pas au Canada, pour servir à la fabrication de boyaux.....	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
528	Tulle-bobin de coton blanc, uni à la pièce.....	En franchise	25 p.c.	25 p.c.	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
529	Broderies, dentelles, filets, tissus de filets, bobin, n.d., franges et glands entièrement de coton.....	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
	et.....la livre	2c.	3c.½	4c.	3c.	3c.½	4c.
532	Vêtements, articles de vêtement, faits de tissus et de tous produits textiles entièrement ou partiellement manufacturés, composés entièrement de coton, n.d., tissus entièrement de coton, recouverts ou imprégnés, n.d.....	25 p.c.	30 p.c.	35 p.c.	25 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
	et.....la livre	2c.	3c.½	4c.	3c.	3c.½	4c.
537*b*	Fils de toile pour couture à la main ou à la machine.....	En franchise	22½ p.c.	25 p.c.	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
540	*a)* Tissus pur lin ou pur chanvre, à l'exclusion de la toile à touailles et des essuie-verre de coutil grossier ou de granité, avec ou sans lettres ou monogrammes dans le tissu, et des nappes et napperons de coutil grossier à bordure de couleur.....	En franchise	30 p.c.	35 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
	et.....la livre	.....	3c.½	4c.	20 p.c.	30 p.c.	32½ p.c.
	b) Articles pur lin ou pur chanvre, tels que draps, taies d'oreiller, nappes et napperons, serviettes et mouchoirs mais à l'exclusion des serviettes et des essuie-verre en coutil grossier ou en granité, avec ou sans lettres ou monogrammes dans le tissu, et des nappes et napperons de coutil grossier à bordure de couleur.....	En franchise	30 p.c.	35 p.c.	25 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
	et.....la livre	.....	3c.½	4c.	3c.	3c.½	4c.
	e) Tissus à serviettes et essuie-verre en toile grossière ou en huckaback, avec ou sans lettres ou monogrammes dans le tissu, nappes et napperons de toile grossière à bordure de couleur dans le tissu, pur lin ou pur chanvre; tissus de lin et chanvre ne contenant ni soie, ni chardone, ni laine..	25 p.c.	30 p.c.	35 p.c.	22½ p.c.	30 p.c.	32½ p.c.

	et.....la livre	3c.	3c.½	4c.	3c.	3c.½	4c.
	d) Serviettes et essuie-verre de toile groissière ou de granité, avec ou sans lettres ou monogrammes dans le tissu, nappes et napperons de toile grossière à bordure de couleur, en tout ou en partie de lin ou de chanvre, ne contenant ni soie, ni chardone, ni laine.....	25 p.c.	30 p.c.	35 p.c.	25 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
	et.....la livre	3c.	3c.½	4c.	3c.	3c.½	4c.
541*a*	Tissus entièrement de jute, n.d.....	En franchise	22½ p.c.	25 p.c.	15 p.c.	22½ p.c.	2ɔ p.c.
551	Filés, composés en tout ou en partie de laine ou de poils, mais ne contenant ni soie, ni soie artificielle, n.d.....	15 p.c.	20 p.c.	22½ p.c.	15 p.c.	20 p.c.	22½ p.c.
	et.....la livre	11c.¼	20c.	22c.½	15c.	20c.	22c.½
551*a*	Filés et chaînes composés entièrement ou en partie de laine ou de poils importés par les fabricants pour servir exclusivement dans leurs propres manufactures, n.d.....	10 p.c.	17½ p.c.	20 p.c.	10 p.c.	17½ p.c.	20 p.c.
	et.....la livre	7c.½	15c.	17c.½	10c.	15c.	17c.½
551*c*	Filés et chaînes, composés entièrement de poils, importés par les fabricants pour servir exclusivement dans leurs propres fabriques, n.d.....	En franchise	17½ p.c.	20 p.c.	10 p.c.	17½ p.c.	20 p.c.
	et.....la livre	.....	15c.	17c.½	10c.	15c.	17c.½
552	Feutre, foulé, de toutes sortes dans le tissu; ne consistant pas en tissus ou matière tissée, tricotée, ou autre, ou n'étant pas uni à cette matière.....	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
	et.....la livre	7c.½	17c.½	20c.	10c.	17c.½	20c.
553	Couvertures de toute matière, non compris les couvertures d'automobiles, les couvertures de paquebots, ni les articles similaires.....	22½ p.c.	30 p.c.	35 p.c.	22½ p.c.	30 p.c.	35 p.c.
	et.....la livre	10c.	25c.	30c.	20c.	25c.	30c.
554	Tissus, composés en tout ou en majeure partie quant au poids, de filés de laine ou de poil, ne pesant pas plus de six onces par verge carrée, importés gris ou à l'état mi-ouvré afin d'être teints ou finis au Canada, n.d.....	20 p.c.	25 p.c.	30 p.c.	20 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
	et.....la livre	9c.¼	17c.½	20c.	12c.½	17c.½	20c.
554*a*	Tissus composés de chaîne de coton avec trames de laine lustrée, de poil de chèvre d'Angora ou de l'alpaca, généralement connus sous le nom de tissus lustrée ou de doublures italiennes, n.d.....	En franchise	20 p.c.	25 p.c.	10 p.c.	20 p.c.	25 p.c.
554*b*	Tissus, composés en tout ou en partie de filés de laine ou de poil, n.d.....	27½ p.c.	35 p.c.	40 p.c.	27½ p.c.	35 p.c.	40 p.c.
	et.....la livre	18c.¾	30c.	35c.	25c.	30c.	35c.
554*c*	Tissus, composés en tout ou en majeure partie quant au poids, de filés de laine ou de poil, ne pesant pas plus de six onces par verge carrée, quand ils sont importés non blanchis ou à l'état semi-ouvré afin d'être teints ou finis au Canada.....	En franchise	25 p.c.	30 p.c.	20 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
	et.....la livre	.....	17c.½	20c.	12c.½	17c.½	20c.
554*e*	Tissus, composés en tout ou en partie de filés de laine, ou de poil, ne pesant pas plus de dix-huit onces par verge carrée..	25 p.c.	35 p.c.	40 p.c.	27½ p.c.	35 p.c.	40 p.c.
	et.....la livre	20c.	30c.	35c.	25c.	30c.	35c.
554*f*	Tissus, composés en tout ou en partie de filés de laine ou de poil, connus communément sous le nom de tapis de billard....	En franchise	35 p.c.	40 p.c.	27½ p.c.	35 p.c.	40 p.c.
	et.....la livre	.....	30c.	35c.	25c.	30c.	35c.

Numéro du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général	Taux actuels		
					Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
555	Vêtements et articles de vêtement, faits de tissus, et tous produits textiles entièrement ou partiellement manufacturés, composés en tout ou en partie de laine ou de fibres animales similaires, mais dont le matériel de plus grande valeur n'est pas la soie, ni la soie artificielle, n.d.; tissus, recouverts ou imprégnés composés en tout ou en partie de filés de laine ou de poil, mais ne renfermant ni soie ni soie artificielle, n.d.	30 p.c.	40 p.c.	40 p.c.	30 p.c.	40 p.c.	40 p.c.
	et.....la livre	18c.¾	32c.½	35c.	25c.	32c.½	35c.
568*a*	Chaussettes et bas de toute espèce	30 p.c.	32½ p.c.	35 p.c.	30 p.c.	32½ p.c.	35 p.c.
	et.....pour chaque douzaine de paires	75c.	$1.35	$1.50	$1	$1.35	$1.50
568*b*	Gants et mitaines de toutes sortes, n.d	25 p.c.	25 p.c.	45 p.c.	25 p.c.	25 p.c.	45 p.c.
568*c*	Gants de fantaisie, pour dames, en chevreau, de longueur jusqu'au coude	En franchise	35 p.c.	45 p.c.	25 p.c.	25 p.c.	45 p.c.
572	Tapis de Turquie ou leurs imitations ou autres carpettes ou tapis, et tapis, n.d	30 p.c.	35 p.c.	40 p.c.	30 p.c.	35 p.c.	40 p.c.
	et.....le pied carré.	5c.	15c.	20c.	10c.	15c.	20c.
584	Poix *(bone pitch)*, brute seulement; et résine en colis d'au moins cent livres	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
584*b*	Asphalte ou bitume solide	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
586	Charbon, anthracite, n.d.....la tonne	En franchise	50c.	50c.	En franchise	40c.	40c.
598	Instruments de musique en cuivre, n.d.; pièces détachées de pianos et d'orgues	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
598*a*	Instruments de musique en cuivre, d'un genre ou d'une sorte non fabriqués au Canada; cornemuses	En franchise	30 p.c.	35 p.c.	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
599	Peaux, grandes *(hides)* et petites *(skins)*, brutes, séchées, salées ou en saumure; et peaux brutes avec poil	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	10 p.c.	15 p.c.
604	Cuir à courroies en croupons ou côtés; cuir à semelle; et tout cuir dont la préparation a dépassé le tannage, n.d	12½ p.c.	27½ p.c.	27½ p.c.	15 p.c.	25 p.c.	25 p.c.
605	Cuir de veau tanné des Indes orientales, non coloré, ou coloré autrement qu'en noir, lorsqu'il est importé pour servir exclusivement à doubler les bottes et souliers; cuirs véritables de reptiles	En franchise	15 p.c.	15 p.c.	12½ p.c.	15 p.c.	15 p.c.
605*a*	Cuir réel de cochon et maroquin réel; appelés cuirs à cylindres	En franchise	27½ p.c.	27½ p.c.	15 p.c.	25 p.c.	25 p.c.
607*a*	Cuir, dont la préparation n'a pas dépassé le tannage, en peaux complètes, à grain ou fendu, lorsqu'il est importé par des fabricants de cuirs à meubles, pour servir exclusivement à la fabrication des cuirs à meubles, dans leurs propres fabriques	En franchise	15 p.c.	15 p.c.	10 p.c.	15 p.c.	15 p.c.

	Toutefois, lorsque le gouverneur en conseil est convaincu que le cuir mentionné dans ce numéro est produit au Canada en la quantité et de la qualité requises pour les besoins du Canada, il peut ordonner, par arrêté en conseil, que ce numéro soit abrogé.						
610*a*	Courroies de poil de chameau, pour machines	15 p.c.	27½ p.c.	27½ p.c.	20 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
616	Caoutchouc et gutta-percha, caoutchouc brut, non ouvrés; caoutchouc en poudre et déchets ou rebuts de caoutchouc ou de gutta-percha; caoutchouc dur en feuilles, mais non ouvré davantage, caoutchouc, reconstitué, et succédané de caoutchouc	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise	En franchise
616*a*	Balata, à l'état naturel, non fabriquée	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
616*b*	Gutta-percha non manufacturée	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
617	Caoutchouc pour chaussures	En franchise	22½ p.c.	25 p.c.	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
625	Bonnets, chapeaux, manchons, palatines, pèlerines, collets de manteaux, pardessus, manteaux de fourrure et autres articles en fourrure, n.d	15 p.c.	30 p.c.	35 p.c.	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
663	Engrais chimiques composés ou fabriqués, n.d	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.	5 p.c.	7½ p.c.	10 p.c.
683	Baryte	En franchise	25 p.c.	25 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	25 p.c.
684	Fil en caoutchouc non recouvert	En franchise	10 p.c.	15 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
689	Noir, animal devant servir au rafinage du sucre	En franchise	25 p.c.	25 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	25 p.c.
689*a*	Laine, métallique	En franchise.	25 p.c.	25 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	25 p.c.
728	Hyposulfite de soude, importé par des tanneurs pour servir dans leurs propres fabriques à tanner le cuir	En franchise	10 p.c.	10 p.c.	En franchise	En franchise	En franchise
783	Moteurs à essence et à vapeur, assemblages à transmission et leurs parties, magnétos, moteurs de démarrage, générateurs électriques, arbres de propulseur, châssis en acier, freins, embrayage, contrôles des freins et de l'embrayage, roues en acier, jantes d'acier pour pneus plus grands que 30 pouces par 5 pouces, appareils de direction et essieux avant et arrière, tout d'une classe ou espèce non fabriquée au Canada, lorsqu'ils sont importés par des manufacturiers de camions-moteurs (non pas pour les chemins de fer ou les tramways) pour le transport de marchandises seulement, et destinés à être employés exclusivement dans la fabrication de ces camions-moteurs	En franchise	17½ p.c.	20 p.c.	15 p.c.	17½ p.c.	20 p.c.

2. La Chambre est d'avis que toute mesure législative basée sur la résolution précédente sera censée être entrée en vigueur le treizième jour d'octobre mil neuf cent trente-deux et s'appliquer à toutes les marchandises mentionnées à la résolution précédente importées ou dédouanées pour la consommation à ladite date ou après et s'être appliquée aux marchandises préalablement importées pour la consommation et pour lesquelles nulle déclaration en douane pour la consommation n'a été faite avant cette date.

L'hon. M. RHODES: Nous pouvons proposer que la Chambre siège en comité général ou que la suite du débat soit renvoyée à plus tard, au gré de mon très honorable ami.

Le très hon. MACKENZIE KING: Nous serons heureux de nous conformer aux désirs de mon honorable ami à ce sujet.

L'hon. M. RHODES: Alors si cela convient à la Chambre nous pourrions nous former en comité et lever la séance de suite.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité général sous la présidence de M. MacDonald) (Cap-Breton-Sud).

RAPPORT EST FAIT SUR L'ETAT DE LA QUESTION

Le très hon. M. BENNETT: Il est peut-être à propos que je fasse savoir à la Chambre que la raison d'être de cette procédure, c'est que les tableaux remplaceront les dispositions du tarif douanier en ce qui regarde les articles soumis à la préférence britannique. Ces tableaux font partie de la tarification tandis que dans le cas des autres accords conclus avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande il n'y a pas lieu d'agir de la sorte. Pour ce qui est de ces accords, il n'y a pas lieu d'avoir recours aux voies et moyens. Nous suivrons la procédure ordinaire ainsi que nous l'avons fait antérieurement lorsqu'il s'est agi de ratifier les traités avec la France et les conventions de commerce avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande qui renferment des articles spécifiques. Vu que ces tableaux modifient la tarification, il faut procéder par des résolutions des voies et moyens; cependant, je tiens à ce que mon très honorable ami sache pour quelle raison nous avons adopté cette procédure.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai pris note qu'en ce qui regarde les autres accords, mon très honorable ami n'a pas fait précéder d'une résolution l'avis de présentation des bills.

Le très hon. M. BENNETT: Du tout; c'est inutile.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est inutile?

[Le très hon. M. Bennett.]

Le très hon. M. BENNETT: Voilà ce que je me suis efforcé d'expliquer. J'ai consulté les autorités et le greffier n'a aucun doute sur ce point.

Le très hon. MACKENZIE KING: La règle qui exige que la ratification d'un traité soit précédée du dépôt d'une résolution me semble très claire, j'aimerais à connaître les raisons que le greffier fait valoir à l'appui de son opinion.

Le très hon. M. BENNETT: Je discuterai la question avec le greffier. J'étais prêt à faire inscrire des résolutions au Feuilleton en ce qui regarde les autres accords. Cependant, après avoir consacré quelque temps à l'examen de la question, le greffier m'a informé que cette procédure est inutile et que nous avons le droit de procéder à l'égard de ces bills ainsi que nous l'avons fait pour d'autres mesures, l'année dernière. Si l'on croit que c'est mieux, je puis inscrire des résolutions au Feuilleton.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est parfait. Afin de déterminer la procédure à suivre, il est bien entendu n'est-ce pas que nous discuterons tout d'abord la résolution ratifiant les traités avant d'entreprendre l'examen des articles qu'ils renferment.

Le très hon. M. BENNETT: C'est bien cela et il est entendu que le reste de la discussion est renvoyée à lundi. J'ai donné l'assurance à mon très honorable ami que la motion d'ajournement du débat qu'il a proposée tiendra bon jusqu'à lundi afin que les honorables membres aient le loisir d'étudier les dispositions que renferment les accords qui ont été déposés sur le bureau aujourd'hui. La suite de ce débat est donc renvoyée à lundi prochain. Dans l'intervalle, nous continueront le débat sur l'Adresse.

L'hon. M. LAPOINTE: Les exemplaires sont-ils prêts pour la distribution?

Le très hon. M. BENNETT: Oui; ils seront distribués aussitôt que j'aurai terminé mes remarques.

DISCOURS DU TRONE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Davies proposant que soit votée une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du Canada en réponse au discours d'ouverture de la session, et sur l'amendement de M. Mackenzie King.

M. PAUL MERCIER (Saint-Henri) (texte): Monsieur l'Orateur, voici ce que nous lisons dans le discours du Trône:

Le problème du chômage continue de recevoir l'attention soucieuse de mes ministres. Grâce aux pouvoirs que le Parlement leur a conférés à sa dernière session, ils ont pu perfectionner, de concert avec les provinces et les municipalités, un programme de secours directs qui sera appliqué, pendant l'automne et l'hiver, selon que les circonstances l'exigeront. On est à élaborer, pour le rétablissement des chômeurs dans diverses parties du pays, des plans qui seront mis en application dès que, de l'avis de mes ministres, les dépenses publiques qui en découlent assureront des avantages appréciables.

De la façon dont vont les choses dans le Canada tout entier et particulièrement dans la ville de Montréal, où se trouve la circonscription que j'ai l'honneur de représenter dans cette Chambre, je me demande comment nous allons parvenir à continuer cette politique de secours directs qui, selon moi, est une entière faillite, dans les circonstances, pour venir en aide aux chômeurs. Nous n'avons plus d'argent en caisse; les revenus du département des Douanes diminuent; les emprunts effectués au cours de la dernière année sont épuisés. Je me demande où l'on va trouver les sommes nécessaires pour faire face aux dépenses formidables qui pointent à l'horizon, sans s'adresser encore au peuple pour un nouvel emprunt.

A Montréal, au delà de 125,000 personnes vivent de secours directs. Dans le comté de Saint-Henri, il y a certaines paroisses où près de la moitié des familles reçoivent des secours directs. C'est là une manière d'aider les sans-travail qui n'est pas absolument recommandable. Ce qu'il faut, c'est du travail; ce n'est pas la charité, comme le disait hier un député, c'est du travail avec un salaire moindre, si on le veut, mais du travail tout de même.

A l'approche de l'hiver et au cours de l'hiver, il va falloir non seulement nourrir les chômeurs, mais les loger; il leur faudra des hardes et du linge de corps, du bois et du charbon. La dépense doublera presque. Le moyen actuel de secourir les chômeurs, qui est nouveau et différent de celui employé en premier lieu pour tâcher d'atténuer le chômage, a fait fausse route. L'an dernier, le Gouvernement fédéral avait entrepris certains travaux dans tout le Dominion; il avait contribué à des travaux provinciaux et municipaux, soit d'un tiers, de 20 p. 100 ou de 40 p. 100. Le Gouvernement a abandonné ce mode de venir en aide aux chômeurs et aux municipalités aux prises avec leurs sans-travail. On a adopté un nouveau moyen. On peut donc dire que le premier a fait faillite. Mais la nouvelle méthode n'est pas meilleure. Comme je le disais l'an dernier, dans cette Chambre,—et j'insiste encore sur ce point,—nous savons qu'il est inutile de donner des conseils à nos amis du pouvoir, car nous ne serons pas écoutés, parce qu'un député de l'opposition qui s'adresse au Gouvernement, suivant l'ordre des choses, parle à la lune et aux étoiles, mais nous avons tout de même le courage de dire, sans prétention, ce que nous pensons.

Nous avons toujours prétendu que le Gouvernement aurait dû entreprendre lui-même des travaux, qu'il aurait dû donner du travail à la population du Canada, à la population de Montréal en particulier, travail que je réclame comme député d'une circonscription de cette ville. Il aurait dû utiliser l'argent provenant des revenus fédéraux pour des entreprises fédérales, et penser à l'avenir tout en pensant au présent. On aurait dû, par exemple, faire des travaux dans le port de Montréal. J'ai lu dans les journaux qu'on avait loué des élévateurs, à Prescott, en Ontario, pour emmagasiner du grain à l'approche de l'automne. Cette nouvelle est-elle exacte? Je n'en sais rien; mais, si elle est vraie, pourquoi ne pas avoir bâti un élévateur additionnel dans le port de Montréal? Cela aurait donné du travail aux ouvriers, aux journaliers, aux ingénieurs, à tous ceux qui s'occupent de travaux de construction. S'il était nécessaire d'en construire un aussi dans la ville de Québec, on aurait dû le faire. On aurait ainsi procuré du travail aux chômeurs et, lors du retour de la prospérité prédit par nos adversaires, nous aurions été prêts à l'accueillir. Plus tard, lorsque nous demanderons des travaux publics dans ce Dominion du Canada, on dira: Nous n'avons plus d'argent; au temps du chômage, nous avons tout dépensé sans profit en charité, en nourriture aux chômeurs, en secours directs. Si on avait dépensé cet argent utilement, on aurait prévu pour 10, 15 ans à venir; en attendant que les finances publiques se rétablissent, on aurait permis au pays de faire face aux dépenses futures et on aurait en même temps donné aux ouvriers du travail et du pain. Cela aurait été au bénéfice général. Les municipalités et les provinces auraient été obligées d'entreprendre des travaux; les provinces auraient fait leur part pour secourir les chômeurs, et, dans tous les domaines, municipal, provincial ou fédéral, nous aurions fait des œuvres qui auraient bénéficié aux services publics d'une façon permanente. Pensant à l'avenir, plaçant bien notre argent, nous aurions donné aux différents comtés du Dominion des édifices publics qui, en certains endroits, sont absolument nécessaires.

Quelle est actuellement la situation de l'ouvrier de nos villes? J'arrive à cette partie de l'amendement proposé par le très honorable chef de l'opposition, qui dit:

"La Chambre est d'avis que la politique douanière du ministère actuel a gravement nui au commerce du Canada et a rendu plus intense la dépression économique; que le Gouvernement a été totalement incapable de trouver un remède

au chômage et à la misère des cultivateurs, comme s'y était engagé le premier ministre.

La Chambre regrette que, sauf les secours directs, le Gouvernement n'ait aucun programme, en ce qui a trait à l'allègement du chômage."

Si vous parcourez la ville de Montréal, vous constatez qu'il y a beaucoup de maisons à louer. Si vous allez à l'hôtel de ville et y consultez la liste préparée par le greffier pour la mise en vente des propriétés par le shérif, vous voyez que ces propriétés sont très nombreuses. Vous remarquez également qu'il y a beaucoup d'arrérages de taxes et que les propriétaires dont les noms ne figurent pas sur les listes du shérif sont actuellement endettés parce que les locataires n'acquittent pas leur loyer. D'autre part, si vous regardez du côté de nos usines, vous observez que la fumée ne s'en échappe guère et que l'on pourrait, jusqu'à un certain point, comparer la situation de 1932 à celle de 1896, alors que les cheminées des établissements industriels ne fumaient plus et que les voitures de nos pionniers de l'Ouest canadien creusaient le sol de nos routes pour se diriger vers les Etats-Unis.

L'ouvrier n'a pas de travail et, je le répète, on devrait entreprendre des travaux fédéraux pour aider la classe ouvrière qui en retirerait le bénéfice qu'elle attend depuis longtemps.

Maintenant, quelle est la situation de l'agriculture dans nos campagnes? Il n'y a pas de marchés. Le marché local n'existe presque plus pour l'agriculteur, et il n'y a pas actuellement de marchés extérieurs. Ses produits se vendent à peine, et avec un profit qui ne le rémunère pas suffisamment pour les soins qu'il a donnés à son troupeau et pour les efforts qu'il a consacrés à ses labours et à ses récoltes. Le cultivateur vit actuellement presque sans espoir.

Nos manufacturiers, qui ont pourtant pour parrains nos amis de la droite, ne sont pas souriants. Dans le comté de Saint-Henri, il y a 100 à 150 manufactures dont les hauts fourneaux ne chauffent pas bien fort; la vapeur qu'ils développent ne sert même pas à faire fonctionner le sifflet qui appelle les ouvriers au travail. La Dominion Textile, dans Saint-Henri, n'ouvre ses portes que quelques jours par semaine, malgré l'énorme protection qui lui a été accordée par le parti au pouvoir.

Je reviens à la méthode que je préconisais, il y a un instant. Vers 1912 ou 1913, je crois, on construisait sur la rue McGill, à Montréal, les piliers d'un nouvel édifice des Douanes. Ces piliers ont coûté au delà d'un million de dollars, sans compter les sommes payées pour l'expropriation ou l'achat du terrain. Depuis ce temps, ces fondations gisent à cet endroit et vont être endommagées par les intempéries des saisons; on n'a pas songé à donner à Montréal un nouvel édifice des Douanes. Nous en avons pourtant besoin depuis longtemps.

[M. Mercier (Saint-Henri).]

On en avait jeté la base sous un régime conservateur, sous le gouvernement Borden, et, depuis cette date, on a abandonné les travaux. C'était pourtant là un moyen de remédier partiellement au chômage en employant de nombreux ouvriers pour des travaux de toutes sortes: métallurgie, béton armé, marbre, installation des appareils électriques et du système de chauffage. C'était donner du travail aux menuisiers, aux briqueteurs, à tous les corps de métiers de la ville de Montréal, et on ne l'a pas fait.

Nous avions, nous, du parti libéral, voté un certain montant, avant 1930, pour l'érection d'un nouvel hôtel des postes, à Montréal. Cet édifice n'existe pas encore. On a parlé d'expropriations. Sont-elles terminées ou le seront-elles prochainement? Nous n'en savons rien. Si cet hôtel des postes avait été construit, cela aurait également donné de l'ouvrage aux ouvriers de Montréal et aux industriels.

Un montant avait aussi été voté en 1930, pour un petit bureau de poste dans la circonscription de Saint-Henri, mais à l'avènement au pouvoir du parti conservateur, la brise l'a emporté. La construction de cet édifice était bien nécessaire et aurait procuré du travail à une cinquantaine d'hommes.

La Chambre, sous le règne du parti libéral, avait voté une somme de 50 millions de dollars pour les travaux du C. N. R., à Montréal. Saint-Henri recevait sa part. Le chemin de fer Canadien National traverse mon comté, dans lequel des lignes de raccordement existent ainsi que des cours où l'on voit à l'entretien des wagons. Si on avait donné suite à ce projet conçu par nous, du parti libéral, avant 1930, ces travaux auraient procuré de l'ouvrage à des milliers d'ouvriers.

Si on eût bâti la gare du Canadien National, dont les plans étaient préparés, on aurait donné de l'ouvrage, encore, à des milliers d'ouvriers. Des expropriations ont été faites, les travaux de terrassement sont finis et aujourd'hui nous avons dans la ville de Montréal un trou béant, en plein cœur de la ville, à un endroit où le public voyageur passe continuellement; nous avons là une fosse, symbole de la mort prochaine de la présente administration. Si on eût érigé à cet endroit la nouvelle gare du Canadien National, cela aurait été un monument à la gloire du Gouvernement actuel, qui aurait ainsi continué dignement les faits et gestes de ses prédécesseurs.

Si on eût bâti des viaducs dans le comté de Saint-Henri,—dont un au coin des rues Saint-Ferdinand et Notre-Dame,—on aurait donné de l'ouvrage, en continuant les travaux suivant les plans généraux du Canadien National.

Au lieu de cela, on a tenté en vain de remédier au chômage par des secours directs. Nos ouvriers reçoivent de l'argent sans se soucier du lendemain. Certains d'entre eux ont même oublié leur métier, et il leur faudra peut-être bien des mois pour redevenir familiers avec le travail qui leur était cher autrefois. La perspective de l'avenir n'est pas brillante pour eux. Il faut malheureusement qu'ils soient satisfaits de ce qu'ils reçoivent en secours directs, puisque Montréal est en train de devenir comme une ville célèbre de Belgique, dont la rivière qui la traverse coule à peine, et que l'on a appelée souvent "Bruges la morte". Il serait malheureux que Montréal ressemblât à cette ville de Belgique. Les sirènes des bateaux ne se font plus entendre; les sifflets des manufactures se sont tus; l'ouvrier ne se lève plus pour aller à l'usine; il ne se lève que tard dans la journée pour aller, une fois par semaine, recevoir la charité, sous forme de secours directs. Cette politique déplaît aux bons et honnêtes travailleurs parce qu'elle est opposée à leurs principes. Que voulez-vous? le Gouvernement du jour ne peut pas leur donner de l'ouvrage; il ne peut formuler un programme pour l'exécution de travaux qui serviraient en même temps à stimuler le commerce.

D'ailleurs, le Gouvernement actuel est né de la crise. S'il n'avait pas invoqué la crise, lors des élections générales, en affirmant qu'il la réglerait immédiatement, le peuple ne l'aurait pas porté au pouvoir. Mais cette crise qui l'a mis au monde, l'emportera. Elle l'entraînera avec elle, car, sûrement, madame la dépression n'abandonnera pas son enfant, lorsqu'elle quittera notre beau pays. Ils partiront tous deux lors du retour au Canada de la prospérité, la meilleure et toujours sincère compagne du parti libéral.

Maintenant, si nous lisons l'article 2 du chapitre 3 des lois adoptées lors de la seconde session de l'année 1931, nous voyons que cet article 2 autorise le cabinet à prohiber l'importation de tout article en provenance, directe ou indirecte, d'un pays non signataire du traité de Versailles. Assurément, c'est en vertu de cette autorisation que le Gouvernement actuel a mis l'embargo sur l'importation des bois, des pâtes de bois, des fourrures et des charbons russes. Mais, par arrêté ministériel, l'embargo sur les fourrures russes fut levé à l'automne de 1931 et, depuis, elles sont entrées au pays comme toute autre marchandise. Ce fut une véritable surprise pour le peuple canadien qui croyait réellement que les produits russes ne seraient plus admis au Canada. Quelques citoyens désiraient exporter en Russie des instruments agricoles. Nous aurions pu obtenir une commande russe pour cinq millions de dollars. La Massey-Harris, compagnie manufacturière d'instruments agricoles, aurait ouvert ses portes toutes grandes et donné de l'ouvrage à de nombreux travailleurs en fabriquant pour cinq millions de dollars de machines agricoles. On défendit à cette manufacture d'accepter cette commande. M. Mackie, agent commercial de la république des Soviets, vit ses plans frustrés. On a levé l'embargo sur les fourrures, mais on a prohibé l'exportation des instruments agricoles.

Nous pouvons maintenant parler de la dernière Conférence impériale, car cet après-midi le très honorable premier ministre a proposé l'adoption des accords commerciaux qui en sont résultés; nous en avons vu une lueur et, demain, lorsque nous les aurons lus, nous pourrons les apprécier à leur juste valeur. Mais, chose étrange, peu de temps après la clôture de la Conférence, du pétrole russe nous arrivait, transporté par un navire danois dans le port de Montréal. Ce navire est demeuré huit jours en panne, avant que l'on ne sache s'il débarquerait son huile ou s'il retournerait au pays des Russes. Et voici ce que nous lisons à ce sujet dans la *Presse*, de Montréal, en date du 20 septembre, 1932:

Des sarcasmes sur le troc de pétrole russe

La presse libre-échangiste raille le rôle joué par l'hon. M. Bennett dans l'embargo sur les produits soviétiques et dit que les profits iront aux Américains.

Londres, 20.—Le troc de fils d'aluminium de l'"Aluminum Co. of Canada" pour du pétrole russe suscite des commentaires ironiques dans la presse libre-échangiste.

"Nous félicitons le premier ministre canadien de ce troc, déclare le "Star" (de Londres). M. Bennett a quasi ruiné la conférence d'Ottawa paree que nos représentants ne voulaient pas sacrifier le peu d'affaires que nous faisions avec la Russie. Cependant, la compagnie Aluminum préparait pendant ce temps son échange. M. Bennett se réjouit à juste titre de ce que ces chargement et déchargement donnent de l'ouvrage à 3,000 Canadiens qui en ont besoin. Nous sommes heureux de voir que même M. Bennett sait mettre à l'occasion ses préjugés de côté."

Le "Manchester Guardian", sous le titre "Pilier de l'empire", se demande si M. Bennett savait, quand il proposait l'embargo sur les produits soviétiques, que des manufacturiers canadiens avaient en mains une commande de telle importance. Il semble bien que M. Bennett le savait, dit le "Guardian".

Ce n'est pas le seul fait amusant de cette affaire non-impériale, continue le journal. Un navire danois, non britannique, a été affrété pour transporter le pétrole et les profits nets de l'échange arriveront bien aux Etats-Unis car l'Aluminum Co. of Canada est une filiale d'une corporation de M. Mellon (l'actuel ambassadeur des Etats-Unis à Londres). Rien de surprenant à ce que les nerfs de M. Bennett aient été quelque peu ébranlés à la fin de la conférence".

Voilà les commentaires de ces journaux de Londres, au sujet de ce permis d'importer du

pétrole russe au Canada, après l'assurance donnée, quelques jours auparavant, que jamais les produits soviétiques ne viendraient sur notre marché faire concurrence à nos industries pétrolifères.

Monsieur l'Orateur, lors des dernières élections fédérales, notre bonne province de Québec, dans un moment de sympathie et d'oubli, alors qu'on l'aveuglait avec tant de beurre, élisait à la Chambre des communes dix-neuf députés conservateurs, tous brillants, pleins d'avenir et de bons Canadiens. Je termine mon discours en faisant appel à l'esprit de patriotisme qui doit exister dans l'âme et dans le cœur de nos amis canadiens-français, députés de la droite, à l'égard des nôtres. La race canadienne-française a fait beaucoup pour le Canada. Nous étions ici des pionniers. Nos ancêtres ont fondé la Nouvelle-France, la première colonie au pays, alors que les Anglais, s'étant dirigés vers la Nouvelle-Angleterre, fondaient la Nouvelle-York. Nous avons grandi ici; nous nous y sommes toujours crus chez nous. En 1763, après la cession, nous avons continué à défendre nos droits et, après l'Union des deux Canadas, nous en sommes arrivés à la Confédération qui, par son pacte, nous a réunis aux autres provinces et nous a octroyé certains privilèges. Nous avons un service civil par lequel nous administrons toutes les affaires du gouvernement fédéral. Je fais appel au Gouvernement actuel, à mes collègues de la droite, à mes bons amis les dix-neuf députés canadiens-français, pour qu'ils veillent au grain, pour qu'ils fassent en sorte que la race canadienne-française ait sa part de justice, non seulement dans le Parlement, mais dans tous les départements du service civil. Nous n'avons que deux sous-ministres canadiens-français. Nous devrions en avoir au moins quatre sur vingt et même davantage: la moitié du nombre serait légitime peut-être. A tout événement, lors des nominations qui se feront dans un avenir rapproché, j'espère que le Gouvernement, persuadé par tous les députés canadiens-français qui l'appuient actuellement, donnera aux nôtres la part à laquelle ils ont droit; et ils verront à lui démontrer que notre race n'a jamais démérité, qu'elle comprend des fils de talent, qui peuvent donner au service civil du Canada, de pair et en parfaite harmonie avec leurs frères de langue anglaise, le meilleur d'eux-mêmes, pour la bonne administration de tous les services fédéraux.

AJOURNEMENT

(Sur la proposition de M. MacInnis, la suite du débat est renvoyée.)

Sur la proposition de M. Bennett, la séance est levée à cinq heures et cinquante-cinq minutes.

[M. Mercier (Saint-Henri)]

JEUDI, 13 octobre 1932.

La séance est ouverte à trois heures.

AIDE AUX CHOMEURS

L'hon. W. A. GORDON (ministre du Travail): J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre copie des décrets adoptés par le conseil pour l'exécution de la loi de 1932 prorogeant la loi destinée à venir en aide aux chômeurs et à l'agriculture, et de la loi des secours, de 1932.

LE PROJET DE REMANIEMENT DES CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES

REPRÉSENTATION À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) demande à déposer un projet de loi (bill n° 2) tendant à remanier la représentation à la Chambre des communes.

Monsieur l'Orateur, la présente motion n'a qu'un objet: avancer le bill d'une étape pour qu'il puisse être imprimé en anglais et en français et figurer au *Feuilleton* la semaine prochaine.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1*re* fois.)

LA CONFERENCE ECONOMIQUE IMPERIALE

CONVENTION DE COMMERCE ENTRE LE CANADA ET L'UNION SUD-AFRICAINE

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) demande à déposer un projet de loi (bill n° 3) concernant une certaine convention de commerce entre le Dominion du Canada et l'Union sud-africaine.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Hier j'ai fait observer au premier ministre que le Règlement de la Chambre prescrit que tout traité concernant le commerce doit être précédé ici d'une résolution. Je ne tiens pas à insister outre mesure sur des distinctions d'ordre technique; mais sans doute mon très honorable ami dira à la Chambre la raison pour laquelle cette règle, apparemment, ne s'applique pas en l'occurrence.

Le très hon. M. BENNETT: Ledit article fut abrogé en 1927 lors de la révision du Règlement. La règle prescrivant qu'une résolution doit précéder tout projet de convention commerciale est aujourd'hui lettre morte parce que lors de la révision on l'a jugée inopportune. Vu que le présent bill a pour objet non pas de relever l'impôt, mais de l'abaisser, il n'y a nullement lieu qu'il soit précédé d'une résolution. Ainsi que je l'avais promis, j'ai consulté le greffier ce matin et il m'a fait remarquer que la coutume, car c'était une cou-

tume plutôt qu'une règle, prescrivant que tout traité de commerce fût précédé d'une résolution avait été révoquée et ne figurait plus au Règlement révisé. Dans les circonstances, je propose, avec l'appui de M. Guthrie, que le bill soit lu pour la première fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour le 1*re* fois.)

M. l'ORATEUR: Quel jour ce bill sera-t-il lu pour la 2*e* fois?

Le très hon. M. BENNETT: La semaine prochaine; il sera prêt alors. C'est l'intention de ne discuter aucun de ces bills avant la semaine prochaine.

Le très hon. MACKENZIE KING: Aborderons-nous ce bill avant d'avoir terminé la discussion sur l'accord avec la Grande-Bretagne?

Le très hon. M. BENNETT: Non pas. Je ne proposerais pas la deuxième lecture des bills, sauf du consentement unanime, tant que le débat sur la convention britannique ne sera pas fini, car il faut croire que cette discussion portera sur les principaux aspects des autres traités.

CONVENTION DE COMMERCE ENTRE LE CANADA ET L'ETAT LIBRE D'IRLANDE

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) demande à déposer un projet de loi (bill n° 4) concernant une certaine convention de commerce entre le Dominion du Canada et l'Etat libre d'Irlande.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1*re* fois.

CONVENTION COMMERCIALE ENTRE LE CANADA ET LA RHODESIA-DU-SUD

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose que le bill n° 5, loi concernant une certaine convention commerciale entre le Dominion du Canada et la Rhodésia-du-Sud, soit lu pour la première fois.

Cette motion est adoptée et le bill est lu pour la 1*re* fois.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

SECOURS AUX CHÔMEURS

M. ROBERGE demande:

Quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il donnée à la province de Québec en secours directs durant les années 1930, 1931, 1932?

L'hon. M. GORDON (ministre du Travail):

1930	Néant
1931—Loi de secours aux chômeurs de 1930:	
Secours directs	$ 701,401 35
Travaux publics	2,488,909 62
Loi de secours aux chômeurs et d'aide à l'agriculture de 1931:	
Secours directs	Néant
Travaux publics	25,555 19
	$3,215,866 16
1932—Loi de secours aux chômeurs de 1930:	
Secours directs	$ 3,237 59
Travaux publics	275,577 24
Loi de secours aux chômeurs et d'aide à l'agriculture de 1931, et loi de secours de 1932:	
Secours directs	1,001,115 77
Travaux publics	2,991,476 67
	$4,271,407 27
Grand total	$7,487,273 43

BUREAU DE POSTE D'ANYOX, C.-B.

M. HANSON (Skeena) demande:

1. Quelles ont été, pour les années 1929, 1930 et 1931, les recettes annuelles du bureau de poste d'Anyox, Colombie-Anglaise?
2. Quels ont été, pour les mêmes années, les salaires et autres allocations versés annuellement au maître de poste de cette localité?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1.

Année financière	
1929	$7,694 64
1930	9,331 87
1931	7,537 40

2.

	Année financière 1929	Année financière 1930	Année financière 1931
Salaire	$2,614 05	$2,982 00	$3,557 00
Loyer	500 00	531 00	625 00
Allocation de nuit	20 00	20 00	20 00
Commission sur mandats de poste	4 95	5 55	6 50
Banque d'épargne	86	1 60	1 13
Rentes du Gouvernement	37 30	100 00	148 26
Total	$3,177 16	$3,640 15	$4,357 89

53720—11
ÉDITION REVISÉE

RÉSIDENCES DES SÉNATEURS

M. LAVERGNE demande:

1. Quels sont les sénateurs qui, ayant leur collège électoral dans le district de Québec, habitent ce district ou le collège qu'ils représentent?
2. Parmi ces sénateurs, quels sont ceux qui demeurent en dehors du district géographique de Québec où sont situés lesdits collèges électoraux?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre): Cette question peut difficilement se poser à la Chambre. Elle touche tout particulièrement le Sénat et devrait, je crois, être posée dans cette Chambre.

M. l'ORATEUR: La question n° 14 serait plus régulièrement posée au Sénat et, conséquemment, elle sera biffée du *Feuilleton*.

(La question est biffée.)

QUESTION TRANSFORMEE EN ORDRE DE DEPOT DE DOSSIER

SECOURS AUX CHÔMEURS DE MONTRÉAL

Par M. DENIS:

1. Afin de venir en aide aux chômeurs, le gouvernement a-t-il reçu de la ville de Montréal une demande de contribution à certains travaux?
2. Si tel est le cas, quelles sont les intentions du Gouvernement relativement à cette demande de contribution?
3. Le Gouvernement sait-il que le gouvernement de la province de Québec a consenti à une telle contribution, à condition que le gouvernement fédéral fournisse la sienne?

DEMANDES DE DOCUMENTS ACCORDEES SANS DEBAT

LA LAURENTIDE POWER COMPANY

Par M. BARIBEAU:

Copie des décrets du conseil adoptés le 14 février 1914 et le 23 octobre 1917, permettant à la Laurentide Power Company de construire une digue à Grand-Mère, province de Québec.

LE BUREAU DE POSTE DE LAVERNIÈRE, ÎLES DE LA MADELEINE

Par M. BRASSET:

Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents ayant trait à la révocation de M. Azade Bourque, maître de poste de Lavernière, îles de la Madeleine, et à la nomination de son successeur.

LES STATISTIQUES DU COMMERCE ET LA CONFERENCE ECONOMIQUE IMPERIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Au cours de la conférence économique impériale, certains recueils de statistiques ont été préparés pour l'usage des membres de la conférence,—le premier, concernant les échanges du Canada avec les autres pays de l'empire et les Etats-Unis; le second comprenant un résumé des statistiques du commerce avec les divers pays de l'empire britannique et le troisième, qui a trait aux échanges du Canada avec l'Australie et les autres dominions. Puis-je savoir du premier ministre si des exemplaires de ces documents seront mis à la disposition des députés pour leur faciliter l'étude de ces divers traités de commerce?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je vais m'informer tout de suite s'il y a encore des exemplaires disponibles. Je ne crois pas que l'on ait imprimé un nombre suffisant d'exemplaires pour que l'on puisse en fournir un à chaque honorable député. Dans tous les cas, je vais tâcher d'obtenir des exemplaires au complet et je les déposerai sur le bureau demain, afin que la députation puisse au moins consulter une série complète de ces documents. S'il y a plusieurs exemplaires disponibles je me ferai un plaisir de les faire distribuer.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'estime que ce sont là des documents publics très importants et tous les intéressés y trouveraient leur profit, s'il y avait moyen de leur procurer un exemplaire.

Le très hon. M. BENNETT: Comme tous les autres documents, ils furent préparés pour l'usage des délégués à la conférence. Ce n'est pas la coutume que les documents de cette nature soient déposés à la Chambre ou qu'ils soient distribués à la députation. S'il y a encore des exemplaires en nombre suffisant pour les distribuer, nous le ferons avec plaisir; cependant, les formes ont été détruites, c'est évident, mais je ne vois pas qu'il y ait lieu d'encourir de nouveau les frais d'une nouvelle composition. Il reste peut-être encore un certain nombre d'exemplaires et, si tel est le cas, je les ferai déposer.

DISCOURS DU TRONE

SUITE DE LA DISCUSSION SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Davies tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours d'ouverture de la session, et sur l'amendement proposé par M. Mackenzie King.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, à mon titre de socialiste et de tribun improvisé de la foule, délégué ici par la plus grande division électorale de la ville de Vancouver, tant au point de vue de la superficie que de la population, je désire faire certaines remarques sur la motion en délibération.

Le discours du trône déclare que la session a été convoquée à cette époque-ci de l'année afin de donner force de loi aux accords com-

merciaux conclus à la suite de la dernière conférence économique impériale. Hier, le premier ministre a soumis ces conventions au Parlement, et tandis que mon très honorable ami parlait, je n'ai pu m'empêcher de songer que ces paroles contribueraient grandement à relever le moral des gens que ne sont pas très au fait des principes de la production sous le régime du capitalisme.

Nous le savons tous, c'est une bonne chose de conclure des accords commerciaux, mais c'est une autre affaire que de procurer au peuple les moyens d'acheter les articles servant aux échanges. Voilà le problème difficile que le monde doit envisager à l'heure actuelle. Il est vrai que les routes du commerce sont restreintes par les droits élevés, mais même cela ne serait pas trop déplorable, si nous pouvions le moindrement acheter ce que nous produisons dans nos pays respectifs. Pour ce qui est de la Grande-Bretagne et d'autres parties de l'empire britannique, la situation se résume à ceci: il y a abondance de marchandises dans chaque pays, mais les gens n'ont pas les ressources voulues pour les acheter. La seule solution que nos hommes d'affaires ont pu offrir à cet état de choses a été de resserrer davantage le pouvoir d'achat du public. Si, dans ce pays-ci, nous étions en mesure d'acheter des denrées dont nous manquerions complètement, il serait alors logique de conclure des accords commerciaux et il en pourrait résulter quelque chose. Mais si nous sommes incapables d'acheter les marchandises que nous produisons ici, comment pourrons-nous acheter celles de l'extérieur? Je n'ai jamais entendu suggérer, soit à la conférence économique ou par un de ceux qui y ont participé, que l'on doive s'appliquer à accroître, dans les divers pays, le pouvoir d'achat de la classe ouvrière ou des producteurs de denrées essentielles. C'est le contraire à quoi l'on semble viser; on fait tout pour diminuer davantage le pouvoir d'achat du peuple.

Je désire faire une observation au sujet de la conférence économique. Il nous faut faire entrer en ligne de compte qu'à cause de cette conférence il ne se produira aucune augmentation dans le commerce global de l'univers. Si nous devons accroître le commerce entre les diverses parties de l'empire, il s'ensuivra alors une diminution de nos échanges commerciaux avec d'autres parties du monde. Si nous diminuons notre commerce avec d'autres parties de l'univers, celles-ci se trouvant, comme nous, dans l'obligation de chercher un débouché pour leur excédent de production, se verront poussées à conclure des accords commerciaux entre elles. La conséquence sera qu'il nous faudra revenir précisément à notre point de départ, c'est-à-dire que nous ne ferons pas plus d'affaires qu'auparavant. Telle est la seule conséquence logique jusqu'au jour où sera augmenté le pouvoir d'achat des masses.

A l'ouverture de la conférence le premier ministre a déclaré que la conférence avait été convoquée dans le but de collaborer mutuellement à l'élaboration d'un plan propre à maintenir l'empire au premier rang parmi les nations. A mon avis, ce n'est pas là une bien bonne raison pour tenir une conférence. J'avais l'idée que la conférence avait été convoquée en vue d'améliorer la situation de la population de ce pays-ci et des autres parties constituantes de l'empire, mais en terminant ses observations, hier, le premier ministre a fait de nouveau allusion à un empire de plus en plus vaste.

Etant de ceux dont les ancêtres sont venus des Iles britanniques, je souhaite ardemment que nos relations avec d'autres parties de l'empire soient aussi étroites que possibles. C'est peut-être un parti pris de ma part, mais j'ai la conviction que, au cours de plusieurs siècles; nous avons atteint un degré de culture et élaboré une méthode de réforme dont l'univers peut tirer un excellent parti à ce moment-ci où des changements sont inévitables. Je crois qu'à cause de notre affiliation à l'empire britannique ces changements s'effectueront avec moins de violence qu'il n'en serait sans cela.

Mes aspirations vont au delà d'un vaste empire et rien ne saurait mieux rendre mon opinion à ce sujet que ces lignes de Tennyson:

Till the war-drum throbb'd no longer, and the battle-flags were furl'd
In the parliament of man, the federation of the world.

J'espère que le jour viendra où l'on aura cessé pour toujours de déployer l'étendard de la concurrence commerciale comme celui de la guerre.

A mon avis, il y avait, pour convoquer une session spéciale du Parlement, une plus forte raison que la ratification des accords conclus au cours de la conférence économique impériale. Je me souviens qu'il y a une couple d'années nous nous sommes réunis ici dans le but d'accomplir une autre tâche, celle de mettre fin au chômage, et cette tâche, nous sommes loin de l'avoir terminée. La Chambre n'a été saisie d'aucun projet visant à la solution de ce problème; la chose s'explique peut-être par le fait que l'on n'avait aucun remède à proposer.

J'ai très peu à dire du discours du trône, car on y trouve peu de chose, à part les affaires de routine dont la Chambre serait régulièrement saisie. Toutefois, je dois dire que j'ai été déconcerté à la lecture du deuxième paragraphe du discours du trône. Je ne

pouvais concevoir comment on pouvait mettre de pareils propos dans la bouche du représentant du roi. J'ai la certitude que ce paragraphe constitue le plus bel exemple de blague qui se soit jamais vu dans un discours du trône. Il mérite d'être grossoyé et encadré, puis distribué aux écoles, aux campements de chômeurs, aux conseils municipaux de tout le Dominion, où on lui donnerait une place d'honneur aux côtés de "Mon credo", publié par le ministère du Commerce, il y a quelques années. Sur quoi s'appuie-t-on pour dire:

Je me réjouis de constater que la sagesse de votre ferme politique d'économie et de progrès, qui a allégé les souffrances des Canadiens...

Nous connaissons l'économie, mais où est le progrès, à qui et pour qui vient le soulagement? Est-ce aux chômeurs?

Mlle MACPHAIL: Au parti conservateur.

M. MacINNIS: C'est possible, mais je doute même de cela. Je continue:

La force de notre armature financière, nos richesses agricoles et la solidité de nos industries nous ont permis de tirer rapidement profit de l'amélioration des conditions.

Quelle amélioration et qui en a profité? Je conviens que l'agriculture doit avoir beaucoup d'esprit d'initiative afin de se maintenir dans les circonstances.

Examinons cependant ces avantages d'une meilleure situation et voyons comment ils fonctionnent. Hier, j'ai reçu du bureau du contrôleur de la ville de Vancouver les statistiques relatives au chômage à diverses dates: 1*er* juin 1930, 1*er* juin 1931 et 1*er* juin 1932.

Le 1*er* juin 1930, le nombre des sans-travail, c'est-à-dire de ceux qui touchaient des secours de la ville de Vancouver, se chiffrait à 351. Rappelons-nous que c'était au moment des élections générales et que le premier ministre et les autres membres du parti conservateur, qui siègent aujourd'hui sur les banquettes ministérielles, parcouraient tout le pays en appelant l'attention sur la grave situation due au chômage. Je le répète, les chômeurs étaient alors au nombre de 351. Le 1*er* juin 1931, un an après que les conservateurs eurent cherché à remédier à l'état de choses existant, ce nombre avait atteint 1,186, et le 1*er* juin 1932, il était de 7,290. Voilà comment la situation s'est améliorée. Je suppose que ce sont ces chômeurs qui en ont profité.

Allons plus loin. Du 8 au 12 septembre 1931, le nombre des chômeurs secourus à Vancouver était de 3,434. Tel est le chiffre certifié de l'auditeur de la ville fourni au gouvernement provincial relativement au chômage. Durant la même période de 1932 ce nombre était de 8,347, soit à peu près deux fois et demie de plus. Voici ce que j'ai lu dans le *Vancouver Sun* du 8 septembre:

[M. MacInnis.]

Une délégation représentant environ cent cinquante chômeurs a prié le constable en chef C. P. Edgett, mercredi après-midi, de loger ces derniers en prison, le service des fonds de secours de la ville ayant refusé de venir à leur aide.

Ils disaient qu'ils n'avaient aucun domicile pour y passer la nuit et demandaient au chef Edgett de mettre les cellules à leur disposition.

"Ce n'est pas une maison de pension", leur a répondu le chef de police, "c'est une prison, et seuls ceux qui commettent une infraction peuvent être logés ici".

"Eh bien, peut-être allons-nous nous rendre coupables de quelques infractions, a déclaré un des délégués.

"C'est un moyen d'obtenir un repas gratuit", repartit le chef, comme la délégation quittait son bureau pour rendre compte de cette entrevue à la foule qui attendait à la porte.

M. GARLAND (Bow-River): Voilà comment la situation s'est modifiée.

M. MacINNIS: C'est là l'amélioration.

M. GARLAND (Bow-River): Les ministres doivent être contents.

M. MacINNIS: Ils le doivent. Encore quelques statistiques de Vancouver. Les dépenses relatives au secours des chômeurs durant les quatre semaines prenant fin le 31 août de cette année ont été de $151,085, alors qu'elles ont été de $60,372 durant la même période l'an passé. Lundi dernier, j'ai dit que les chômeurs ne peuvent payer leur loyer avec l'allocation qu'ils reçoivent du fonds de secours. Cette allocation n'est que d'environ 15 dollars par mois avec $2.50 pour chaque enfant. Cependant, si je ne fais erreur, chaque enfant des doukhobors qui ont été envoyés en prison touche 4 dollars. Par conséquent, les chômeurs n'ont qu'à commettre quelque délit s'ils veulent que leurs enfants soient mieux traités.

L'an dernier, Vancouver n'a dû payer que $11,280 en loyers. Cette année, depuis le 1*er* janvier jusqu'au 31 août, la somme de $82,541 a été consacrée à cette fin. L'amélioration ne compte donc guère. Mais prenons la situation en général dans l'univers. Si mes citations ont aucune valeur, vous verrez que les conditions ne sont pas meilleures, mais qu'elles sont peut-être pires, qu'à Vancouver. Dans l'édition d'octobre du *Commerce of the Nation,* magazine pour les hommes d'affaires se trouve un article de sir Arthur Shirley Benn, Bt., K.B.E., M.P., président de la Fédération des chambres de commerce de l'Empire. Parlant de la situation universelle, sir Arthur Benn, dit:

Rien de plus déprimant aujourd'hui que d'examiner les marchés de l'univers. Tous sont en présence de la constante diminution non pas de la demande possible mais de la capacité d'achat. Selon le comité économique de la Société des nations de 20 à 25 millions de personnes sont sans travail, et la valeur du commerce international n'est que de la moitié, ou de moins peut-être, de ce qu'elle était dans les trois premiers mois de 1932.

Cependant, l'on nous dit que nous tirons profit de l'amélioration des conditions. Il continue, et c'est le remède au chômage qui nous fut présenté à la session de 1930:

La hausse constante des tarifs douaniers a dissimulé la situation durant quelque temps. Chacun se disait: "Si l'on peut réduire notre prix de revient on vendra en dépit du tarif."

Oui, mais on oubliait qu'en diminuant le prix de revient on réduisait le pouvoir d'achat. Il poursuit:

L'abandon de l'étalon d'or par le Royaume-Uni et la prompte aggravation de la crise, ces derniers mois, ont enfin convaincu bon nombre de gens qu'il existe une cause plus profonde. Naturellement, sir Arthur Benn a fait cette dernière déclaration sans connaître les dispositions du parti ministériel. Du moins, l'on ne s'est jamais aperçu qu'il reconnaissait actuellement l'existence de causes plus profondes réfractaires à l'action même des tarifs.

Après avoir cité des chiffres embrassant une très forte proportion du commerce mondial, il ajoute:

Cette statistique caractérise bien l'expérience de la majorité des pays d'empire et autres. Les exportations du Royaume-Uni et celles des autres pays, en 1931, ont suivi le même mouvement et il est facile à tous de constater que la situation mondiale s'est aggravée de beaucoup durant la première partie de cette année.

Le Canada fait partie du monde et à n'en pas douter sa situation s'est aggravée depuis six mois.

Au fait, à moins qu'on ne fasse quelque chose et promptement les peuples s'en vont évidemment à la ruine.

Or cela n'est pas l'avis d'un socialiste ni d'un communiste, ni d'un charlatan, mais du président de la Fédération des industries britanniques. Et nous avons dit la même chose, non seulement cette année et l'année dernière, mais depuis plusieurs années, parce que l'étude de la production capitaliste nous a convaincus qu'elle porte son propre germe de destruction et qu'elle aboutirait nécessairement à la situation actuelle.

Je sais bien que le chômage est un problème difficile et je sais également que la société capitaliste ne réussira pas à le résoudre. Le chômage est tout aussi nécessaire au régime capitalisme que toute autre réserve de matière première. Le point compliqué maintenant, c'est que le chômage a pris de telles proportions et devient si constant qu'il faut le soulager en prenant sur les profits de l'industrie. Je suis convaincu qu'on ne peut ni lui fournir d'emploi suffisant, ni le secourir convenablement sur le revenu provenant des taxes, parce qu'il absorbe constamment une partie de la richesse qui contribue à l'impôt et que, d'autre part, il augmente sans cesse. Situation qui nous mène vite à l'épuisement de cette source. Je suis donc d'avis que si le Gouvernement ne peut déterminer la reprise des affaires, il devrait organiser la vie économique du Dominion de manière à fournir travail et subsistance sans recourir à l'endettement. La méthode actuelle de traiter le chômage est une honte pour la civilisation chrétienne. Dans un pays quasi inondé de sa production, le nombre de ceux que la situation prive de plus en plus des choses nécessaires à la vie va sans cesse grandissant. Et l'on nous dit que cela est fait de propos délibéré "afin de maintenir le courage et de stimuler l'ingéniosité et les aptitudes de nos gens qui sortiront ainsi de l'épreuve mieux trempés".

Eh bien, cela peut être poussé un peu trop loin. J'ai à la main le rapport d'un comité nommé par le Conseil des œuvres sociales de Vancouver au commencement de l'année. C'est une association d'hommes d'affaires qui s'occupe non seulement de commerce, mais de questions sociales. Ce comité fait, à propos du chômage, des suggestions que je prie les honorables députés et le Gouvernement de noter. Le comité remarque que ses suggestions sont fondées sur les observations suivantes:

(1) La majorité des chômeurs dont il est question ne sont actuellement ni des vagabonds, ni des fêtards; en temps normal ils travaillent; (2) la proportion de mendiants professionnels et d'épaves parmi eux est faible; (3) il y a danger que d'aucune de la première catégorie finissent par tomber dans la deuxième.

Je demande l'attention de la Chambre pour faire observer que diminuer les secours en vue d'affermir le courage du sans-travail cela peut conduire à cette conséquence même et que tremper ce courage peut être dangereux pour l'ordre de choses établi.

(4) La première catégorie est partie intégrale de notre système économique et la deuxième est à charge de la société et du régime économique.

Je voudrais maintenant citer ici d'autres courts passages de ce rapport:

Votre comité est d'avis qu'en général l'attitude des chômeurs dans ces circonstances particulièrement difficiles est digne de beaucoup d'éloges. Il croit aussi que les autorités de notre pays agiraient sagement en les traitant de manière à soutenir et renforcer leur courage et leur énergie, en s'occupant intelligemment de leurs besoins.

Mais les chômeurs ne sont pas traités de cette manière intelligente.

Nonobstant cet état de choses, votre comité est d'opinion que le mécontentement des chômeurs et leur attitude envers la société se feront de plus en plus violents et hostiles si ceux qui doivent tout d'abord s'occuper de leurs besoins les traitent de manière à leur faire croire que, dans leur propre intérêt, ils doivent se montrer agressifs et exigeants plutôt que sympathiques et désireux de s'aider eux-mêmes.

J'aimerais à appeler respectueusement l'attention du ministère sur ce point.

M. GARLAND (Bow-River): Qui a signé ce rapport?

M. MacINNIS: Le directeur exécutif du Vancouver Council of Social Agencies.

Au cours de ses observations, lundi soir dernier, le premier ministre a parlé avec indignation des communistes, des socialistes et des orateurs de carrefour. Voici ce qu'il a dit:

On rencontre peut-être en quelques régions du pays, des orateurs de carrefour, des socialistes et des communistes qui s'efforcent de soulever les passions et les préjugés du peuple, qui veulent lui faire connaître de nouveaux remèdes de charlatan destinés à guérir tous les maux économiques du jour.

Certes, dans le court espace de deux ans le premier ministre lui-même n'a pas dû oublier les promesses qu'il a faites au cours de la campagne électorale de 1930. Qui a offert les remèdes de charlatan dans ce temps-là, je voudrais bien le savoir? Et les résultats d'aujourd'hui prouvent bien que ces remèdes n'avaient aucune propriété curative. De fait, le premier ministre a fait toutes les promesses imaginables: travail pour tous ceux qui en voudraient, des ponts et des grandes routes, des voies ferrées et fluviales, des pensions pour tout le monde. Et je n'en cite ici que quelques-unes. Je tiens à lui dire ici que le parti socialiste n'a jamais fait de promesses à qui que ce soit. Nous avons tout simplement cherché à analyser la société comme nous la voyions, et nous avons rappelé au peuple que c'était lui l'artisan de la prospérité dans le monde et que rien ne pouvait expliquer, si ce n'est sa propre stupidité, pourquoi il ne possédait lui-même toutes ces richesses. Et je dis ici, monsieur l'Orateur, que nous continuerons à suivre cette ligne de conduite, qu'elle plaise ou non au premier ministre. De plus, nous avons toujours attribué le chômage à la même cause, de même que la plupart des autres maux économiques qui affligent la société,—et c'est le capital. Mais les raisons que donne le premier ministre de la situation économique faite à notre pays varient avec le temps. En 1930, la situation était due à la mauvaise administration du régime libéral. Je vais citer ses propres paroles que je prends dans la *Gazette* de Montréal du 27 juin. Voici ce qu'il a dit:

Le chômage est devenu un "problème national" au Canada. C'est le résultat direct de l'application pendant neuf ans des fausses mesures économiques du parti libéral sous la direction du premier ministre King.

Il ne s'est pas contenté d'attribuer le chômage à cette cause cette année-là, mais il a signalé ce que devrait être le premier devoir d'un gouvernement canadien en disant:

...et le gouvernement King ne peut se défendre de l'accusation d'avoir négligé de se rendre compte que le premier devoir du gouvernement canadien est de procurer du travail aux Canadiens.

Je voudrais ici poser cette question: Est-ce le premier devoir du gouvernement canadien de procurer du travail aux Canadiens seulement à une époque où le nombre des chômeurs est assez faible et non pas quand il est devenu considérable? Si le premier devoir du gouvernement canadien est de fournir du travail aux Canadiens, certes ce devoir est plus impérieux aujourd'hui qu'en 1930. Je suis donc porté à croire que le premier ministre et ses collègues semblent bien ne pas s'acquitter du devoir que le premier ministre a lui-même tracé au gouvernement canadien.

En 1931, d'après le premier ministre, la situation économique au Canada était due à des conditions existant dans le monde entier. En 1932, au cours de la session du printemps, le premier ministre a attribué nos conditions au fait que la Grande-Bretagne avait renoncé à l'étalon d'or.

M. GARLAND (Bow-River): Et à la Russie.

M. MacINNIS: Sans doute, la Russie a toujours été une des causes. Avant de venir à Ottawa pour la session, je me demandais quelle cause le premier ministre nous montrerait, cette année. Je savais que ce ne serait pas la même que par le passé. Je constate maintenant que tout le mal est dû à une cause psychologique. Quand je l'ai entendu invoquer cette raison, je me suis rappelé une histoire. Il s'agit d'une femme et de son petit garçon qui, marchant dans un champ, virent venir une chèvre. Le petit garçon se hâta de se cacher derrière la jupe de sa mère, mais celle-ci lui dit: "Jimmie, j'ai honte de toi. Tu dois savoir que cette chèvre ne te fera pas de mal". Et le petit garçon de répondre: "Oui, ma mère, je sais que la chèvre ne me fera pas de mal et vous le savez vous aussi, mais la chèvre ne le sait pas, elle.

Ma foi, si la cause est psychologique, comme l'affirme le premier ministre, nous ne le savons pas et nous ne pouvons pas nous en convaincre tant que notre pays pourra nous fournir d'aussi nombreux moyens de vivre.

Le groupe dont je partage la doctrine dans cette Chambre a toujours soutenu que la situation économique est le résultat du système établi et reconnu et que, par conséquent, nous ne pouvons pas espérer améliorer cet état de choses sans modifier ce système. Je

désire à ce propos citer très brièvement une autorité dont le premier ministre lui-même reconnaît la valeur, puisqu'il disait l'an dernier en citant le même auteur:

Voilà la conviction profondément mûrie d'un homme qui, placé au centre des activités mondiales, a peut-être eu plus que tout autre l'avantage de connaître les choses et de pouvoir exprimer une opinion de valeur.

Il citait sir Arthur Salter, autorité que je désire citer à mon tour. Dans son récent ouvrage, "Recovery—The Second Effort", à la page 239, sir Arthur Salter écrit:

Les défauts du système capitaliste ont de plus en plus fait oublier ses bienfaits. Voici qu'ils menacent aujourd'hui son existence même. C'est durant une période de dépression et de crise que semble inutile son grand mérite, qui consiste dans l'expansion de la capacité de production sous l'aiguillon de la concurrence, et c'est là surtout que se manifeste son principal défaut, qui est de pouvoir de moins en moins utiliser la capacité de production. Au milieu du désespoir causé par l'appauvrissement et le chômage, l'appât d'un autre système devient formidable. Même si nous réussissions à éviter aujourd'hui le désastre, nous ne saurions éviter bien longtemps la désagrégation sociale et la pire révolution tant que nous serions exposés au retour de dépressions qui pourraient être plus violentes encore.

Il dit encore:

Nous n'avons le choix qu'entre trois solutions: initiative collective, contrôle collectif ou le chaos et ces trois états de choses ne s'excluent pas nécessairement, car nous pourrions bien avoir un peu des trois. Nous devons faire de notre mieux pour éliminer le troisième et faire le meilleur mélange possible des deux premiers. Il n'est pas facile de choisir entre ces deux politiques: "l'industrie indépendante des politiciens" ou "l'industrie entre les mains de l'Etat"; "l'entreprise privée" ou "la régie d'Etat"; "le capitalisme" ou "le communisme". C'est en vain qu'on prétend résoudre ce problème difficile en se payant de mots, au lieu de recourir à la raison.

Nous voulons traiter au moyen de la raison et de l'intelligence les problèmes économiques du jour; nous ne demandons pas autre chose. Le premier ministre a déclaré au début de la conférence économique que nous ne pouvons établir de système économique national dans notre pays parce que cela vient en conflit avec nos idées sur les droits et la liberté des individus. Je tiens à faire remarquer que toutes les conférences économiques impériales ou internationales possibles sont des tentatives pour conclure certains accords qui peuvent s'exécuter au moyen d'un certain système. Si, après avoir conclu ces accords, nous laissons la direction de notre vie économique à la merci du caprice de certains individus qui arrangeront notre mode de production en vue de s'enrichir, nous ne pourrons nous attendre à autre chose qu'au désordre que nous déplorons à l'heure actuelle.

M. CAMERON R. McINTOSH (Battleford-Nord): Monsieur l'Orateur, en me levant pour prendre part au débat sur l'adresse en réponse au discours du trône et sur l'amendement proposé à l'adresse, je me permets de dire que ce discours du trône ressemble beaucoup à ceux que le Gouvernement actuel fait lire chaque année. Je crois savoir que, d'après la Constitution, c'est le premier ministre qui a la responsabilité de la préparation du discours du trône; la coutume constitutionnelle veut qu'après avoir fait rédiger ce document, il le soumette à l'examen du cabinet. Cela se passe ordinairement, dit-on, dans le "cockpit", c'est-à-dire au département du Trésor. Après avoir annoncé les projets de loi qu'on a en vue et les motifs de la convocation du Parlement, on s'occupe des compliments et des félicitations à faire.

On dit que, dans le passé, il arrivait parfois au souverain de lire le discours du trône deux fois. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de lire celui-ci deux fois; une seule lecture est suffisante. Nous pouvons dire que le discours du trône n'est qu'un acte de politesse entre la couronne et le Parlement. Il ne fait guère qu'exposer les raisons de la convocation des Chambres et faire connaître au Parlement et au peuple l'objet de la législation qu'on se propose de faire adopter au cours de la session qui commence. Notre utilité dans le Parlement doit se manifester dans l'étude des projets de loi annoncés dans le discours du trône et des problèmes qui intéressent le pays. Si nous faisons notre devoir, la convocation des Chambres aura été chose utile. Si nous négligeons de nous acquitter de nos fonctions, nous agissons mal envers nos commettants et envers le reste du pays.

Le discours du trône est divisé en trois parties également importantes pour le pays. Il y a d'abord la partie qui concerne les projets de loi qu'on juge opportun de présenter; il y a ensuite ce qui concerne une question importante pour l'empire; et il y a enfin la partie concernant de grands problèmes internationaux.

Les passages du discours du trône qui nous signalent d'importantes affaires d'ordre purement canadien, appelant l'étude de projets de loi, ont trait au rapport de la commission royale sur les chemins de fer et le transport, à la commission établie par décret du conseil pour s'enquérir de l'application de la loi des pensions, au chômage, à la récolte et au manque de récolte dans l'Ouest canadien, au projet de loi sur le remaniement des circonscriptions électorales et à la prolongation des chartes des banques canadiennes pour un an.

La question impériale, une question d'une importance particulière que nous devrons étudier, analyser et ratifier, si nous lui attachons

assez d'importance, comprend les projets d'accords conclus à la conférence économique impériale tenue à Ottawa, l'été dernier. Le problème international dont nous nous occuperons à la reprise de la session après le jour de l'an c'est la canalisation du Saint-Laurent. Il se peut toutefois que nous n'étudions pas la question d'ici à plusieurs années.

Le discours du trône, dis-je, renferme certains compliments certaines félicitations et certains avis aux membres de la Chambre. Dans cette partie du texte, on exprime l'opinion que la crise est en voie de perdre de son acuité, bien qu'elle pèse encore lourdement sur toutes les classes de la société. Ce n'est guère exact, monsieur l'Orateur. Certains honorables collègues ont beau croire que la dépression disparaît, elle ne disparaît peut-être qu'à un degré minime. Par exemple, on dit que toutes les terres se meuvent vers la mer, qu'il y a un imperceptible glissement du sol vers la mer, que le sol des Provinces maritimes, du centre du Canada, de la Prairie et des montagnes bouge lentement mais sûrement vers l'océan. C'est parfaitement vrai, à regarder les choses de loin. Tous ceux qui font une étude approfondie de la géologie et de la géographie en conviennent. Nous savons toutefois que le changement s'opère très lentement en ce qui regarde le gigantesque bouleversement dans les montagnes. Dans la partie ouest du Canada se trouvent les Rocheuses, région qui soulève un problème économique important ayant sa répercussion sur les tarifs de transport des marchandises des deux réseaux de voies ferrées. Pour ce qui est du tarif de transport des montagnes, il serait avantageux pour le Canada que la disparition de ces montagnes suivît un cours un peu plus rapide qu'à présent.

La même pensée peut s'appliquer au chômage, bouleversement d'ordre économique. Affirmer que le bouleversement, malgré son acuité, est en train de disparaître, quand on est incapable de le prouver, cela ne signifie pas grand'chose, c'est ne rien dire. Le chômage est encore un très important problème au Canada. Il faudra toute l'habileté du peuple canadien pour le traiter, pour le résoudre et pour secourir, dans un avenir immédiat, les milliers et les milliers de nos sans-travail.

On lit aussi dans le discours du trône que le parti ministériel à la Chambre,—il s'agit de lui, parce qu'il constitue la majorité,—a pratiqué une politique d'économie et une politique positive. Je n'aperçois pas de signe de cette politique d'économie. Au cours de la dernière année, la dette nationale n'a pas diminué, au contraire, elle s'est accrue de plus de 100 millions. Ce n'est pas de l'économie. L'économie est un article de la politique libérale, elle l'a toujours été. Le parti libéral a lutté pour l'économie, la paix et la réforme et, quand on parle d'économie, il faut citer des faits à l'appui de son dire. Il se peut qu'une économie trop poussée ne soit pas judicieuse à l'heure actuelle. Cette réserve faite, je m'inscris en faux contre l'affirmation avancée dans le discours du trône.

[M. McIntosh.]

En outre, je ne vois nulle part d'œuvres constructives. En revanche, j'aperçois beaucoup de manifestations de destruction. Puis, vers la fin du discours du trône, nous lisons que notre armature financière est forte, que notre agriculture est pleine de ressources et que notre industrie a gardé son intégrité. Si j'avais à rédiger cet alinéa, je reconnaîtrais sans doute la solidité de notre armature économique. En un sens, elle a résisté à l'épreuve. Que mes honorables collègues n'aillent pas s'imaginer que je ne critique pas certains aspects de notre organisation financière, mais en même temps je veux laisser l'impression que, comme Canadien, je me félicite de sa résistance à l'épreuve et à la tempête de la crise économique. Les députés de la gauche ne la tiennent cependant pas pour parfaite, nous n'admettons pas qu'on ne saurait la modifier à l'avantage de notre peuple.

Au lieu de parler des ressources de l'agriculture et de l'intégrité de l'industrie, j'aurais parlé de l'intégrité de l'agriculture, et de l'ingéniosité de l'industrie; nous savons que l'industrie a eu de l'initiative. Elle a toujours eu l'initiative voulue pour obtenir une protection de plus en plus grande; elle a toujours sollicité de l'Etat des droits de douane plus avantageux et elle n'a pas voulu se tirer d'affaire toute seule, et se battre toute seule, ainsi que l'ont fait les agriculteurs, depuis l'établissement de la Confédération. De sorte que s'il y a de l'intégrité dans la structure industrielle du Canada, elle est particulière à la grande industrie de l'agriculture, aux hommes et aux femmes du sol.

A la fin du discours du trône, le premier ministre, par la bouche du représentant du roi, reconnaît les qualités de fortitude, de coopération et de foi du peuple canadien. Nous connaissons ces qualités, si elles n'avaient pas existé, l'histoire du Canada ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. Nos gens ont supporté et développé leur pays d'une façon remarquable, et c'est sur leurs qualités que nous devons compter pour l'avenir. Cette mention irait très bien dans le discours du trône, si le Gouvernement pouvait saisir la signification de ces qualités. Je me demande si les honorables députés se rendent compte de la signification de la prière que le premier ministre formule dans le dernier paragraphe du discours

du trône, quand il confie le Canada à la divine Providence.

En passant devant l'édifice du Y.M.C.A., ce matin, j'ai remarqué une affiche qui m'a rappelé cette expression de foi que l'on rencontre dans le discours du trône. Cette affiche proclamait que la foi crée le travail et l'industrie,—c'est-à-dire qu'elle crée les affaires, le progrès et la prospérité,—et que les prières ferventes attirent les bénédictions de la Providence. L'affiche disait encore que l'amour fait des miracles. La pensée m'est venue que le premier ministre a peut-être oublié la plus importante qualité. Il a parlé de la coopération, de la fortitude, de l'unité et des qualités du peuple canadien; il a même été jusqu'à la supplication en faveur du Canada. Mais il n'a pas mentionné cette grande vertu de l'amour,—de la charité qui est l'antithèse de la cupidité. L'absence de la vertu de l'amour entre les provinces, entre le capital et le travail, entre l'agriculture et les autres industries du pays, entre le Gouvernement et le peuple,—car le Gouvernement ne possède aucune des vertus de la foi, de la prière et de l'amour,—fait que le discours du trône est stérile au point de vue politique. En examinant ce discours pour y chercher le programme législatif de cet automne et de l'hiver prochain, après Noël, nous voyons qu'à part le bill de chemin de fer et la ratification des accords commerciaux, nous n'avons pas d'autre programme.

Je voudrais maintenant féliciter le proposeur de l'Adresse et l'honorable député qui l'a appuyée. Le proposeur vient d'une circonscription de l'Ouest, d'Athabaska, qui est contiguë à ma propre circonscription au nord-ouest et en lui faisant ce compliment, j'ajouterai que je suis heureux de cet honneur accordé à un jeune député conservateur de l'Ouest du Canada. L'histoire nous dit que le proposeur d'une adresse en réponse au discours du trône doit être un terrien; la coutume dans la mère patrie veut également que l'honorable député chargé d'appuyer le proposeur de l'Adresse soit de la classe des commerçants ou des marchands; ils sont censés porter l'uniforme de leur corporation quand ils font leurs discours. Mais quand nos amis le député de l'Ouest et le député de la province de Québec ont prononcé leurs discours sur l'Adresse, j'ai remarqué qu'ils n'avaient pas d'uniforme. Cependant, ils avaient revêtu leurs discours des couleurs conservatrices. Ils avaient vraiment toutes les allures de leur parti et les honorables députés exprimaient certainement les sentiments du parti conservateur du Canada, mais je ne sais pas s'ils exprimaient ceux de la population de leurs circonscriptions respectives de l'Ouest et de l'Est. Je me suis demandé depuis, après ces éloquents discours, pourquoi les honorables députés de la droite de M. l'Orateur sont restés silencieux; ils n'ont plus participé au débat depuis que les deux honorables députés ont pris la parole l'autre jour. Même hier, quand on a déposé les accords commerciaux de l'Empire, les honorables députés d'en face ne paraissaient pas très enthousiastes, et depuis une semaine que la session est commencée, nous avons été en face de banquettes vides. Les seuls discours que nous ayons entendus de l'autre côté de la Chambre ont été ceux du premier ministre et du proposeur de l'Adresse, ainsi que de l'honorable député qui l'a appuyée. J'espère que cette tactique va changer et que les honorables députés d'en face diront à la population du Canada ce qu'ils pensent du discours du trône. Ils nous donneront des indications, j'espère, sur les mesures efficaces et conformes aux besoins du moment et qu'on peut attendre pour le peuple canadien du parti qu'ils appuient sans en avoir l'air.

S'il m'est permis d'abandonner maintenant l'examen du discours du représentant de Sa Majesté au Canada, j'indique qu'en 1930 le parti conservateur a exposé à la population, durant la campagne électorale, un programme comportant quatre articles importants du point de vue agricole. L'un avait trait à l'encouragement à l'industrie de l'élevage, à l'industrie laitière et à l'agriculture en général. Tel était l'un de leurs buts. Eh bien, monsieur l'Orateur, quand on se propose un but, on doit y tendre envers et contre tous, ou bien expliquer pourquoi l'on s'en écarte.

Un MEMBRE: C'est ce que nous faisons.

M. McINTOSH: Avant de terminer, je vais vous montrer que vous n'en faites rien. Le deuxième article de leur programme était la stabilisation de l'état économique et la fin des rafistolages du tarif à l'intérieur ou à l'étranger. Imaginez!

Le troisième article de leur programme relatif à ces sujets comportait l'augmentation du commerce entre les provinces et la recherche de débouchés à l'étranger.

Enfin, dernière de leurs huit promesses aux électeurs du pays, ils affirmaient que le tarif comporterait des dédommagements protectionnistes, afin de faire bénéficier de cette politique toutes les parties du Canada.

Voilà donc quatre promesses bien claires faites par le parti conservateur à la population du Canada en 1930, soit il y a deux ans. Les électeurs les ont crues sur parole et les ont portés aux affaires.

Que s'est-il produit depuis? En proposant l'Adresse en réponse au discours du trône, l'honorable représentant d'Athabaska a atteint à l'éloquence quand il a parlé du volume de

notre commerce, de la quantité de blé, d'orge et de bestiaux que nous vendons. Mais, monsieur l'Orateur, le volume du commerce n'a jamais une grande signification: l'important est qu'à la quantité se joignent les prix favorables. Si l'on a l'un sans l'autre, on n'a pas grand'chose. Je crains bien que nous n'ayons la quantité, actuellement, sans les prix correspondants. Du reste, nous n'avons même pas le volume, puisque, si l'on examine la statistique, on constate que le chiffre de notre commerce extérieur, de $2,650,000,000 en 1929, tombait déjà en 1930, pour se ramener en 1931 à un peu plus d'un milliard et demi de dollars seulement. A l'heure actuelle, le total ne dépasse pas un milliard. On voit donc que le total de nos échanges s'amoindrit sans cesse. Du point de vue commercial, nous n'avons connu que l'insuccès depuis deux ans.

Et les prix? Qu'on me permette d'indiquer les prix de gros des produits de la ferme, de 1926 à l'heure actuelle, d'après des renseignements que m'a communiqués le Bureau de la statistique.

En 1926, le chiffre-indice était de 100; en 1927, de 102: il montait; en 1929, de 100 et, en 1931, il tombait à 56. C'était l'année qui suivit celle où nos honorables amis sont arrivés au pouvoir, les mêmes qui devaient nous trouver des débouchés et de bons prix. L'année suivant leur arrivée aux affaires, le prix des produits de la ferme tombait à 56; en juin 1932, à 47 et, en juillet, à 48, ne remontant que d'un point.

Voilà la triste histoire du régime conservateur, par rapport aux produits agricoles. La valeur de ces produits a diminué d'environ 60 p. 100. Il nous faudrait une augmentation considérable du commerce extérieur et des prix pour nous dédommager des pertes subies par comparaison avec les affaires que nous faisions avec l'étranger il y a quelques années. Nous n'avons ni le volume ni les prix, à l'heure actuelle: à ce double point de vue, nous perdons beaucoup. La conséquence malheureuse en est l'aggravation du marasme des affaires.

Voyons maintenant ce qui arrive par rapport aux produits de grande culture. D'après les chiffres du Bureau de la statistique, en 1926 le chiffre-indice des prix de gros était de 100; en 1931, il tombait à moins de 48, point où il est encore en 1932.

Passons aux produits animaux, lesquels, avec les produits de grande ou petite culture, forment tout ce que le cultivateur a à vendre. Voici le tableau du chiffre-indice des prix de gros de ces produits pour les quelques dernières années:

[M. McIntosh.]

1926	100
1928	114
1930	102
1931	77

Les prix de gros des produits animaux sont donc tombés de 102 qu'ils étaient il y a deux ans à environ 60 ou 70, à l'heure actuelle. Comment, étant donné un tel état de choses, pouvons-nous avoir des finances nationales satisfaisantes et comment le pays peut-il progresser? Le parti conservateur ne peut trouver dans ces chiffres un motif de réjouissance. Cette statistique est alarmante.

Il n'est que juste de décrire l'autre aspect de cette situation économique. J'ai indiqué la chute des prix des produits de la ferme. Je vais maintenant donner une idée de l'abaissement des prix des matières premières et des produits ouvrés des manufacturiers. Voici un tableau de la proportion de diminution qu'accusent certains produits bruts.

	P. 100
Peaux, grandes et petites	53
Laine	42
Ferrailles	40
Coton brut	47
Soie brute	47

Voici maintenant, pour des produits complètement ouvrés:

	P. 100
Chaussures	8
Vêtements	14
Quincaillerie	4
Tissus de coton	15
Tissus de soie	13

Donc les objets manufacturés n'ont baissé que de 11 p. 100, en moyenne, alors qu'il y a eu une chute d'entre 50 et 60 p. 100 dans le prix de ce que vend le cultivateur. Tout est contre ce dernier, dans la proportion de quatre contre un. On a miné les bases mêmes de la grande industrie agricole; voilà pourquoi nous sommes encore affligés d'une grave dépression. A vrai dire, cette dernière est pire que voilà trois ans. Le Gouvernement et le public de notre pays doivent faire face à cette réalité étonnante si nous tenons à édifier un avenir prospère.

Le discours du trône fait mention de la conférence impériale tenue à Ottawa, l'été dernier. Il importe de ne pas oublier que cette conférence n'était pas la première tenue au Canada. Si la mémoire ne m'abuse, la première eut lieu en 1894. A cette époque on appelait cela une conférence coloniale. Même aujourd'hui certains Canadiens, sans largeur de vues, prétendent que le Canada est une colonie, alors que nous sommes un dominion souverain de la couronne. Le terme "colonial" est disparu: nous disons aujourd'hui une conférence "impériale". Les conférences coloniales furent au nombre de trois,

1887, 1894 et 1902. D'autres conférences, impériales dans leur portée, ont été tenues depuis. 1894. Ces conférences ont traité du commerce et de l'industrie, des préférences, de l'affranchissement postal à un penny, des communications par télégraphe, et autres questions; le Canada, depuis le temps de Laurier, cherchant toujours à se rapprocher de plus en plus de la mère patrie. Plus tard nous aurons l'occasion de discuter la dernière conférence et ses fruits. Lorsque nous aurons analysé les divers accords conclus, j'espère que nous pourrons en tirer des conclusions qui soient à l'avantage du Canada, qui contribuent au développement de ses échanges et qui établissent sur des bases constitutionnellement plus solides l'union impériale.

Je ne parle pas de l'opportunité d'une plus grande solidarité impériale dans le sens économique; voilà cent ans que nous luttons pour la décentralisation de l'empire au point de vue politique et constitutionnel; et pas un seul instant nous ne devrions songer à sacrifier cet héritage.

Nous devrions étudier ces conventions minutieusement; et lorsque nous y relèverons quelque chose d'avantageux, il nous incombera de l'appuyer. Si nous jugeons qu'il y a là des erreurs de principe, nous devrons avoir le courage de le dire ouvertement au public du pays. Le débat sur cette conférence devrait être un des plus importants de notre histoire.

Le discours du trône parle de la commission royale chargée d'étudier le problème des transports. Le rapport de cette commission a été présenté à la Chambre et le Gouvernement a révélé l'intention de nous saisir d'un bill tendant à assurer une exploitation plus efficace et plus économique des voies ferrées canadiennes; tout en sauvegardant la concurrence loyale on veut éliminer la prodigalité et les chevauchements nuisibles au service.

Je dois dire qu'en ceci je parle surtout au nom de la Saskatchewan septentrionale. Dans le débat sur l'Adresse, je crois que nous ne devrions aborder, autant que possible, que des griefs et des problèmes intéressant nos circonscriptions. A une heure plus avancée de la session nous aurons amplement l'occasion de discuter les questions nationales, impériales et internationales. Je vais donc différer jusque là mes observations sur le rapport proprement dit.

Les deux grands réseaux ferroviaires desservent la circonscription de Battleford-Nord; mais depuis un an cette région du Canada a vu très peu de développement dans le domaine des chemins de fer. Le Pacifique-Canadien a construit une ligne de Prince-Albert à un endroit sis à environ 125 milles au nord de Battleford-Nord, qui a pour nom Meadow-Lake; sur cette ligne s'effectue un service de construction. Cette même compagnie a posé un autre chaînon, long de 35 milles, partant d'un point plus au sud, à Medstead; mais on ne nous donne pas de service à proprement parler. Le Pacifique-Canadien a une voie qui part de Saskatoon et se prolonge jusqu'à la partie sud de la Saskatchewan du Nord sur une distance d'environ 100 milles. La fin de cette ligne est déjà à environ 20 milles à l'extérieur de Battleford-Nord et l'on n'a pas fait la moindre tentative pour jeter un pont sur la rivière ni pour prolonger la voie dans cet immense arrière-pays vers le nord où, dans une très large mesure, réside l'espoir de l'Ouest canadien pour son développement futur. Durant les deux ou trois dernières années, des milliers de colons sont venus s'établir dans cette région. La récolte a été mauvaise dans la partie sud et il faudra y établir des moyens de transport si l'on veut que les colons aient confiance en l'avenir. Nous songeons donc à l'époque où le Pacifique-Canadien prolongera sa voie de Meadow-Lake vers l'ouest, au delà de la frontière de la Saskatchewan et de l'Alberta, et à l'époque où le Pacifique-Canadien venant de Saskatoon traversera Battleford-Nord et continuera vers le nord. Il construit actuellement sa voie vers le nord, et tout va très bien.

Nous avons aussi le National-Canadien dans cet immense territoire et je ne crains pas de dire cet après-midi qu'à mon avis la circonscription de Battleford-Nord, au point de vue agricole, est l'égale de toute autre au Canada, et l'on est encore aux débuts de son exploitation. Mais avant que cette section du Canada et les sections contiguës au nord et à l'ouest atteignent leur plein développement, de Battleford-Nord vers le nord-ouest jusqu'à la côte du Pacifique en passant par Edmonton et la région de la rivière de la Paix,—qui plus tard subira de grands développements car les ressources de cet immense territoire dépassent l'imagination,—il faudra établir de nouvelles voies ferrées. Pourquoi le National-Canadien ne s'établit-il pas dans cette région septentrionale de la Saskatchewan? Sur ce chemin de fer, il y a deux lignes que l'on devrait terminer. Je défie tout homme, quel qu'il soit et ou qu'il se trouve, de me prouver pourquoi ces lignes n'ont pas été terminées l'an dernier ou l'année précédente; et cependant on n'a rien fait, on n'a entrepris aucuns travaux d'aménagement sur l'une ou l'autre de ces lignes. On a adopté la politique de ne rien faire.

Par exemple, une des voies du National-Canadien dans cette zone est celle qui va de St-Walburg à Edmonton, en passant par Red-Cross. Croiriez-vous, monsieur l'Orateur, que nous avons 69 milles de voie régalée? Que

les traverses sont dispersées des deux côtés de la voie et, bien que ce régalage soit terminé depuis un an, il a été impossible de poser un pied de rail sur cette voie durant l'été dernier ou l'an passé. Dans cette vaste contrée, le long de la voie, les colons sont venus s'établir durant les deux ou trois dernières années, venant des régions arides du sud de la Saskatchewan et d'autres parties de l'Ouest canadien. La récolte l'an dernier y a été immense, non seulement pour le blé mais pour l'avoine et l'orge; le blé a donné de 25 à 30 boisseaux à l'acre. Il y a environ un quart de millions de boisseaux de blé dans cette contrée et, cependant, les rails n'ont pas été posé sur ces 69 milles de voie. Nous avons des colons qui sont à 40, 50 ou 60 milles de la voie ferrée. Comment pourront-ils envoyer leur blé au marché? Ils en transporteront peut-être une certaine quantité en camions, durant les mois d'automne, mais vous voyez quelle tâche ils s'imposeront. Cela absorbe presque tout le prix du blé, soit 30 cents le boisseau, et il ne reste presque rien pour le cultivateur. Les gens de cette région septentrionale s'attendent à ce que l'on fasse quelque chose au sujet de cette voie ferrée.

Ce n'est pas une question de politique. Je ne veux pas qu'il en soit ainsi. Je veux appuyer la population de cette partie de la Saskatchewan et demander au National-Canadien avec la coopération du Gouvernement, de faire justice à ces colons courageux qui sont à plusieurs milles des moyens de transport, afin qu'ils soient en mesure de vivre, de subvenir aux besoins de leurs familles et qu'ils puissent compter sur les moyens de transport dont disposent des régions moins fertiles du Dominion. Ils ont contribué aux frais de construction des voies ferrées dans d'autres parties du Canada. Pourquoi seraient-ils privés de moyens de transport, surtout dans une région colonisée où un commerce profitable est possible? Si je pensais que cette voie ferrée ne rapporterait pas de profits, je n'en demanderais pas la construction; mais je sais le contraire et je sais que toute voie ferrée dans la partie nord de la Saskatchewan a donné un profit au moins égal à celui de toute autre ligne des Chemins de fer nationaux dans l'Ouest du Canada.

Je demande donc au Gouvernement de prendre une décision et de faire son possible pour qu'on pose les rails aussitôt que possible et pour que non seulement les travaux de terrassement sur le reste de la voie jusqu'à Edmonton soit exécuté, et qu'on y pose les rails afin de pouvoir compter sur une nouvelle ligne entre Battleford-Nord et Edmonton, à travers une jolie région de culture mixte, une région qui convient à l'élevage des bestiaux et à la culture des graminées.

[M. McIntosh.]

Ce n'est pas tout. Nous avons une autre lacune sur une partie de la même voie à environ 20 milles plus au sud seulement. Il existe une brèche de 40 milles, partie dans l'Alberta et partie dans la Saskatchewan, en partant de Paradise-Hill vers l'ouest. Cette brèche aurait dû être fermée en 1932. L'autre partie de la voie passant par Saint-Walburg, Red-Cross et Loon-Lake jusqu'à Edmonton, traversant la rivière Beaver et les districts de Flat-Valley et de Goodsoil, aurait dû être terminé cette année, ce qui ne se fera pas. Vous avez donc deux parties du réseau national "dans le Nord", qui n'ont pas été achevées cette année quand elles auraient dû l'être; ces lignes pourraient être exploitées avantageusement, de sorte que les gens se demandent pour quelle raison l'on n'a pas terminé les travaux de régalage et la pose des rails. Une autre voie ferrée va de Battleford-Nord vers le nord jusqu'à Meadow-Lake en passant par Medstead, soit un parcours de 125 milles. Une partie de cette ligne, je le répète, entre Medstead et Meadow-Lake appartient au Pacifique-Canadien tandis que l'autre partie est utilisée par les deux compagnies de chemins de fer. Mais qu'avons-nous? Nous avons un service intermittent du nord au sud quand nous devrions avoir un service constant. Si j'ai bien compris, une entente devait être signée entre le Pacifique-Canadien et le National-Canadien; mais elle ne l'a jamais été. Rien n'a été fait. Les choses sont en suspens depuis plus d'un an et l'on n'a pas encore inauguré de service ininterrompu sur cette ligne. Ils est incontestable que cette voie ferrée pourrait être exploitée avec profit, mais tant que les deux compagnies n'en seront pas venues à une entente afin de s'unir, il sera impossible d'avoir un service ininterrompu. Les deux réseaux devraient agir de concert sans tarder en ce qui regarde l'exploitation de cet embranchement.

Et que dire du problème du chômage dont il est ensuite question dans le discours du trône? Il y a deux ans passés, nos gouvernants ont affirmé que le chômage était la conséquence directe du programme économique erroné que le régime King avait appliqué.

Un MEMBRE: Ecoutez bien!

M. McINTOSH: Mon honorable collègue peut interrompre, mais que son parti assume les conséquences du chômage qui sévit à l'heure actuelle. Nos adversaires, en sus de s'en prendre au soi-disant programme économique du régime King, ont aussi accusé le gouvernement libéral de négliger le principal devoir qui lui incombait, celui de procurer du travail aux classes ouvrières.

Un MEMBRE: C'est certain.

M. McINTOSH: J'entends de nouvelles interruptions. Mais examinons les faits et voyons un peu ce que vaut cette observation, si on la met en regard du programme suivi par le régime conservateur. Au premier d'août, le chiffre-indice de la demande de main-d'œuvre était à 86; au premier juillet, il était à 88; au premier d'août 1931, il était à 105. Bref, dans le cours d'une année, le chiffre-indice de la demande de main-d'œuvre a diminué de 105 à 86, soit un écart de 19 points. Que prouvent ces chiffres? Si la main-d'œuvre est moins en demande, cela doit signifier que le chômage augmente et c'est bien là ce qui arrive.

Au premier d'août 1932, d'après les statistiques, le chiffre-indice du chômage était à 21.8; au premier juillet 1932, il était à 21.9, tandis qu'au premier août 1931, il était à 16.2. En d'autres termes, le chiffre-indice de la demande de main-d'œuvre a diminué au pays depuis un an et voilà qui explique pourquoi nous avons plus de 700,000 sans-travail au Canada. Le régime conservateur fut placé à la direction des affaires pour mettre un terme au chômage. J'ai lu les dénonciations de nos adversaires contre la politique suivie par le gouvernement King. Les conservateurs ont pris les rênes du pouvoir, ils dirigent les affaires depuis deux ans et quel est le résultat de l'application de leur programme? Le chômage augmente et la situation empire. La Chambre sait-elle de quelle façon l'on traite les sans-travail des autres provinces qui échouent à Battleford-Nord? La Chambre sait-elle de quelle manière fonctionne le programme de secours tant vanté inauguré làbas par les autorités provinciales et municipales? Les infortunés sont envoyés à Prince-Albert et la couronne est priée de les nourrir et d'en prendre soin, tandis que le Gouvernement conservateur ne fait rien du tout,— l'on se contente de m'interrompre.

Et cette situation existe par tout le pays. En face de la gravité du problème du chômage, la seule conclusion à tirer c'est que la politique du Gouvernement conservateur n'est pas à la hauteur de la situation; le Gouvernement actuel n'a pas la poigne voulue pour donner une solution au problème du chômage; si nos gouvernants persistent dans l'attitude qu'ils ont prise, c'est le naufrage tant économique qu'industriel du Canada qui se prépare.

M. l'ORATEUR: L'honorable membre a épuisé son droit à la parole.

M. G. G. COOTE (Macleod): Même le discours du trône, qui d'habitude est toujours couché dans les termes les plus optimistes, monsieur l'Orateur, est loin de faire un brillant tableau de la situation actuelle du Canada. Cependant, à la lecture du texte du du discours du trône, il est évident que nos gouvernants ne se rendent pas encore compte des conditions dans lesquelles la grande majorité de notre population se débat à l'heure actuelle. Je ferai peut-être une meilleure peinture de la situation en exposant l'état de choses auquel la classe agricole doit faire face, puisqu'elle comprend près de la moitié de la population du pays.

Le principal article de production de l'industrie agricole, c'est le blé. Or, je désire exposer la situation dans laquelle se trouve le producteur de blé.

A mainte reprise, on a répété aux cultivateurs canadiens qu'ils sont encore en meilleure posture que ceux de n'importe quel autre pays au monde. Ce serait une triste consolation même si c'était vrai; mais cette assertion est inexacte. Le blé dur n° 1, le meilleur du monde entier, se vend au prix d'environ 29c. le boisseau, par chargement de wagon, dans la crcionscription que j'ai l'honneur de représenter ici. Parmi le grand public et dans certaines parties de cette Chambre, on pense que cet état de choses est "bien pénible" pour le cultivateur, mais on n'y peut rien. Je tiens à affirmer, monsieur l'Orateur, que l'on peut y apporter remède et ce, sans plus tarder, et je désire convaincre la Chambre et le public, si je ne fais pas autre chose dans mon discours d'aujourd'hui, que l'on peut faire quelque chose au sujet du prix du blé et des autres produits agricoles. Je relève, dans un numéro récent du *Bulletin des renseignements commerciaux*, une dépêche de notre commissaire du commerce en Australie, où il dit ce qui suit au sujet du prix du blé:

> La moyenne du prix courant payé aux producteurs, selon la distance où ils se trouvent des ports d'expédition, varie de 2s. 3d. à 2s. 6d., sans compter la prime de 4d. ½ en monnaie australienne.

En monnaie canadienne, monsieur l'Orateur, cela fait 54 à 60c., plus une prime de 9c. par boisseau.

M. YOUNG: Comment faites-vous ce calcul?

M. COOTE: Le jour où fut envoyée cette dépêche d'après laquelle ce prix de 54 cents était offert en Australie, des cultivateurs, à mon centre régional d'expédition, touchaient 34 cents, et ces deux endroits sont des plus éloignés de la mer dans ces pays respectifs. J'ai donc lieu de croire que cela donne les prix comparatifs du blé payés au cultivateur en Australie et en Canada, soit 54 cents et 34 cents.

M. YOUNG: Avez-vous dit 54 cents en monnaie canadienne?

M. COOTE: Le prix, converti en monnaie canadienne, serait de 54 cents, oui.

M. YOUNG: Que vaut le shilling australien en monnaie canadienne aujourd'hui?

Mlle MACPHAIL: Vous parlerez à votre tour.

M. COOTE: A présent, monsieur l'Orateur, j'en arrive à la question de savoir ce qu'il y a lieu de faire à cet égard, et pour quelle raison le cultivateur canadien ne reçoit pas autant pour son blé que le producteur australien, bien que tous les deux le vendent, en bonne partie, sur le même marché: en Grande-Bretagne; c'est simplement parce que la livre anglaise vaut plus de $6 en Australie, alors qu'en monnaie canadienne elle vaut environ $3.80. En discutant la politique monétaire on nous a souvent dit que nous nous appuyons en bonne partie sur des théories, que nos amis aimeraient à avoir des réalités. Depuis deux ans l'Australie a renoncé à l'étalon-or, et à mon avis, nous ferions très bien aujourd'hui d'établir la comparaison entre la situation en Canada et la situation en Australie. Abandonnant l'étalon d'or, il y a deux ans, l'Australie laissa sa monnaie s'avilir dans les pays étrangers, ce qui détermina le relèvement du prix des denrées sur son propre territoire. A cette époque-là, le trésorier du commonwealth, l'honorable M. Théodore, disait que l'étalon-or "est un piège et une illusion". D'autre part, le Canada a cherché par tous les moyens à sa disposition à s'en tenir à l'étalon-or. Comme conséquence, le prix des denrées s'est affaissé de plus en plus et nous pouvons nous demander encore jusqu'à quel point il s'affaissera, si nous continuons d'adhérer à cette politique. Si le Canada avait adopté la même politique monétaire que l'Australie, et si, en d'autres termes, notre monnaie était sur un pied de parité avec la monnaie australienne, si la livre anglaise valait ici ce qu'elle vaut en Australie, le blé dur nº 1 se vendrait aujourd'hui 60 cents le boisseau aux centres ruraux d'Alberta, ou environ 80 cents, prix de Fort-William. Si, outre cela, les cultivateurs Canadiens touchaient la même prime que reçoit le producteur australien, le prix local aux centres ruraux d'Alberta serait aujourd'hui d'environ 69 cents, ou, à Fort-William, de 89 cents. Aux honorables membres qui habitent dans l'est du Canada, je ferai observer que les cours du blé qu'ils voient publiés dans les journaux sont, la plupart du temps, pour l'expédition de Fort-William, et, pour le blé provenant de la plupart des centres de l'Alberta il vous faut déduire environ 20 cents pour le transport, les frais d'élévateurs et la commission.

[M. Young.]

Ensuite, en Australie, les gouvernements d'Etats sont venus en aide au cultivateur, et ont adopté des lois diminuant le taux de l'intérêt, sur toutes les hypothèques et les promesses de ventes, de 22½ p. 100 du taux mentionné, ou l'abaissant à 5 p. 100, quel que soit le plus élevé. A part cela, les banques ont diminué jusqu'à concurrence de 1 p. 100 le taux d'intérêt sur leurs prêts. Les gouvernements du commonwealth et les gouvernements d'Etats ont, à la suite d'une entente, converti toutes leurs obligations domestiques, d'un montant de près de 3 billions de dollars, en réduisant de 22½ p. 100 le taux d'intérêt que portaient les anciens titres.

Comme je disais, l'Australie a renoncé à l'étalon-or depuis deux ans, alors que le Canada n'a cherché qu'à le maintenir. Voyons maintenant où on en est dans les deux pays. Un vieil adage dit qu'on juge l'arbre d'après ses fruits; aussi, après deux ans, on peut très bien faire la comparaison entre les deux pays et voir laquelle de deux politiques a donné les meilleurs résultats. Les cultivateurs de blé australiens obtiennent aujourd'hui des prix qui, à leur propre cours monétaire, n'offrent pas une aussi grande disproportion avec le coût de production, d'autres denrées et leurs dettes.

Je cite J. M. Keynes, l'économiste le plus éminent d'Angleterre, je pense. J'ajouterai que les Canadiens reçoivent beaucoup moins que le coût de revient et sont entraînés vers une faillite inévitable. Par suite des conditions du change, l'Australie a presque entièrement vendu sa récolte de l'an dernier. A la fin de juillet, il ne lui restait que 17 millions de boisseaux, et elle les aura liquidés avant sa nouvelle récolte. Ce pays a aussi accru de 2 millions d'acres sa superficie en culture. Le Canada, d'un autre côté, a vendu de plus en plus difficilement son blé, vu que la monnaie de la plupart des pays importateurs est dépréciée au Canada. Le Dominion a en conséquence sur les bras plus de 130 millions de boisseaux qui lui restent de sa dernière récolte.

Certains financiers, rédacteurs de journaux et membres de la Chambre, qui tiennent à la tradition, nous préviendrons, naturellement, que, si notre numéraire est quelque peu déprécié, alors dans les pays à étalon-or le coût de la vie montera comme en Allemagne. Je les rassurerai en disant que le prix de la farine en Australie, comme nous le lisons dans le *Bulletin des renseignements commerciaux*, était de 7 livres sterling la tonne, prix du gros, ou 70c. les 100 livres, farine provenant de ce blé pour lequel le cultivateur australien obtenait 54c. du boisseau, et le même jour le prix de gros de la farine à Winnipeg, produit de

notre propre blé, était coté à $4.15 le baril, ou environ $2.08 les 100 livres.

J. M. Keynes, que je viens de citer, a dit récemment à une conférence à Londres, dont il est donné un compte rendu dans ce livre, *The World's Economic Crisis and the Way of Escape,* que, selon lui, on peut prétendre que l'Australie, au point de vue financier et économique, est hors de danger. Qui dira ici la même chose du Canada?

A part Keynes, puis-je citer, pour l'édification des incrédules, l'*Australian News Letter* de septembre 1932, au sujet de la situation de l'Australie. Cette publication dit que les obligations de 4 p. 100 du gouvernement du Commonwealth se sont vendues dernièrement à plus de 100 livres 5s. J'espère que mes collègues compareront le taux d'intérêt de ces obligations avec celui que paie le Canada pour ses propres obligations. Si notre ministère désire balancer son budget, je lui conseillerais de suivre la méthode adoptée par l'Australie.

Plus loin, l'*Australian News Letter* dit:

La demande d'achat du pays est forte à cette époque tranquille de l'année, et les ventes de fer galvanisé, de fil à clôture et de clôture grillagée sont plus élevées que celles de l'an dernier.

Puis il mentionne que le budget national est équilibré, ce qui devra intéresser le premier ministre; que le chômage est diminué, et il dit:

L'armée des chômeurs de la Nouvelle-Galles du Sud est de moins en moins nombreuse. Des travaux de secours d'une nature reproductive sont en marche, et presque tous les jours on demande des hommes. . . Diverses sommes jusqu'à concurrence de 300 livres sterling à 3 p. 100 sont prêtées aux cultivateurs pour employer des hommes de sorte que les frais d'assistance de l'Etat sont diminués en proportion.

Je voudrais avoir le loisir de faire d'autres citations de l'*Australian News Letter,* parce que cette publication montre que la situation est bien meilleure sous plusieurs rapports qu'au Canada.

Je désire de plus citer une ou deux phrases de la revue mensuelle de la *Lloyds Bank Limited* d'octobre 1932. Faisant allusion à l'état des affaires en Australie, elle dit:

Les affaires se sont améliorées depuis juin, et elles sont maintenant évidemment plus encourageantes que l'an dernier. Les perspectives des campagnes sont excellentes dans tous les états, le Queensland excepté. Des prix plus élevés et l'espérance de grosses exportations des marchandises principales tendent à restaurer les conditions normales du commerce.

Et ces perspectives sont bonnes, parce que les cultivateurs touchent des prix raisonnables et ont assez d'argent pour renouveler leurs clôtures et acheter de nouvelles machines.

Voici ce qu'écrit le *Bulletin des renseignements commerciaux* du 1er octobre 1932:

Les exportateurs canadiens en Australie sont sérieusement embarrassés par la dépréciation de la livre australienne, mais les autorités de l'Australie en matière de finances sont toutes d'avis qu'il n'est pas sage, dans les circonstances, de réduire le taux du change.

Je souhaiterais que les autorités financières du Canada songeassent à cette situation en Australie.

J'ai sous la main un journal de l'école très orthodoxe, le *Monthly Letter of the National City Bank of New York* de juillet. Parlant du sombre avenir de tout le monde économique, il dit que l'Australie est un rayon de soleil à travers les nuages. Je cite:

L'Australie donne l'exemple pour faire face à la nouvelle situation et rétablir l'équilibre. L'Australie a fait honneur à ses dettes publiques à l'étranger.

Qu'on me permette de répéter: L'Australie a payé ses échéances d'intérêt sur sa dette à l'étranger. Je crois que l'Australie a plus d'obligations payables en Grande-Bretagne que le Canada n'en a à acquitter aux Etats-Unis, et bien que la livre australienne ait perdu 30 p. 100 de sa valeur en Grande-Bretagne, l'Australie est en état d'acquitter tous les intérêts sur sa dette publique. Je cite encore la même publication:

La dépréciation du numéraire produit provisoirement une diminution des item de dépenses et des prix domestiques, par rapport aux prix d'exportation réalisant indirectement un rajustement qu'il serait plus difficile d'effectuer directement.

Si j'en avais le temps, je pourrais citer bien davantage pour établir que la situation est fort meilleure en Australie que chez nous.

Pour revenir au prix du blé, je voudrais montrer à la Chambre ce que 80 cents le boisseau, à Fort-William, signifierait pour le pays. Je n'ai pas le moindre doute que cela ne nous menât à cette bonne voie que nous cherchons depuis si longtemps. Le revenu du producteur de blé, dans l'Alberta seulement, s'en trouverait accru de près de 30 millions de dollars,—autant que l'agriculteur de l'Alberta pourrait appliquer aux taxes, aux intérêts, aux vêtements, chaussures, combustibles et autres choses. Celui-ci, actuellement menacé de la banqueroute serait en état d'acquitter ses obligations pressantes et de conserver le foyer qui lui a coûté des années de labeur. Cela voudrait dire plus d'affaires pour le marchand et plus d'emploi dans les villes et les campagnes. Je suis certain que les cultivateurs de l'Alberta à eux seuls fourniraient du travail à 20,000 hommes le printemps prochain, si le blé s'écoulait à ce prix. Les frais de secours des chômeurs se trouveraient diminués proportionnellement pour les municipalités et

les gouvernements. L'Alberta aurait quelque chose de plus à payer sous forme de change pour acquitter ses obligations à New-York, mais cela serait plus que compensé par l'augmentation du rendement des taxes et l'économie dans le soulagement du chômage. La dépense du gouvernement provincial se trouverait accrue d'un peu plus de $1,500,000, mais ne serait-ce pas mieux, si la valeur de la récolte devait s'accroître de 30 millions, sans parler du relèvement des prix du bétail et des porcs qui s'ensuivrait.

Les journaux et nos hommes publics ont proclamé partout en Canada que la Conférence économique d'Ottawa ouvrait à l'agriculteur canadien un merveilleux marché en Angleterre, et il est pressé de se mettre à l'œuvre pour tirer parti de l'occasion. Je demande franchement à la Chambre et au Gouvernement: Comment peut-on espérer que l'agriculteur canadien s'empare de ce marché quand la livre ne vaut pour lui que $3.80, alors qu'elle vaut de $5 à $6 pour ses concurrents du Danemark, de la Suède, de la Nouvelle-Zélande, de l'Argentine et de l'Australie? C'est impossible. Le Gouvernement canadien dit bien formellement que le fabricant du Canada ne peut concurrencer le fabricant anglais tant que celui-ci reste avec l'avantage de la livre dépréciée. Raisonnant de la même manière, je demande de nouveau: comment peut-on espérer que l'agriculteur canadien concurrence les cultivateurs danois, néo-zélandais, irlandais, australiens ou argentins, dont le numéraire, en regard du nôtre est déprécié de 30 à 50 p. 100? C'est tout simplement impossible. On nous dira, je sais, que nous avons à acquitter aux Etats-Unis des intérêts si considérables qu'on ne saurait permettre que notre dollar se déprécie davantage, sans quoi il nous deviendrait impossible d'acquitter nos obligations là. Mais, comme je le disais tout à l'heure, l'Australie s'est acquittée entièrement des siennes à Londres, bien que sa livre ait baissé de 30 p. 100 en Grande-Bretagne. En outre, la Grande-Bretagne qui, au mois d'août de l'année dernière, empruntait 80 millions de livres à 6½ p. 100 afin de maintenir la livre au pair, pouvait, en moins de douze mois suivant son abandon de l'étalon d'or, rembourser entièrement cet emprunt. Pourquoi le Canada ne pourrait-il pas acquitter ses obligations à l'étranger tout aussi bien qu'aujourd'hui si son dollar était déprécié? Il n'est pas seulement singulier, mais amusant, d'entendre parfois des hommes d'Etat canadiens éminents s'effrayer des conséquences qui pourraient résulter de la parité du change pour le dollar et la livre quand on sait que le gouvernement anglais a constitué un fonds de 150 millions de dollars, non pour rétablir la livre au pair, mais pour prévenir sa hausse à New-York. Or, si la Grande-Bretagne trouve son profit à empêcher la livre de se relever à New-York, et l'Australie le même avantage à empêcher sa devise de se relever à Londres, est-il avantageux pour le Canada de maintenir son dollar à un chiffre aussi élevé que possible à New-York? Pourquoi la même politique ne jouerait-elle pas aussi bien pour le Canada que pour l'Australie et la Grande-Bretagne?

Je crois que les hommes d'Etat et les banquiers anglais sont presque tous d'avis que la dépréciation de la livre à New-York est une bonne chose pour l'Angleterre et qu'ils se proposent de l'entretenir un certain temps. Comme je l'ai indiqué précédemment, s'il y avait parité entre notre monnaie et celle de l'Australie, la province de l'Alberta devrait verser environ $1,600,000 de plus en valeurs canadiennes pour acquitter ses engagements à New-York, mais la valeur de sa récolte de blé s'en trouverait augmentée de quelque 30 millions de dollars. Ces chiffres sont fondés sur la vente d'environ 130 millions de boisseaux de blé sur une récolte totale de 172 millions, les 42 autres millions servant de provende et de semence. Pous les trois provinces des Prairies, j'estime que l'augmentation serait de 4 millions en monnaie canadienne pour acquitter leurs engagements à New-York, mais la valeur de leurs récoltes de blé serait augmentée de 75 millions de dollars. Pour obtenir ces chiffres, je suppose la vente de 335 millions de boisseaux de blé sur une récolte totale de 445 millions de boisseaux.

On retirerait un avantage considérable en faisant en sorte que notre dollar ait un cours à peu près égal à celui de la monnaie australienne. Ce moyen serait le plus propre dans le moment à améliorer les conditions qui existent au Canada. Mais, si cette mesure semble trop rigoureuse au Gouvernement ou à la Chambre, je voudrais qu'au moins nous tâchions de porter ou d'abaisser, comme on voudra, la valeur de notre dollar canadien pour qu'il y ait parité entre notre cours et celui de la livre sterling. Nous ne devrions pas, je crois, chercher à lui faire atteindre un niveau plus élevé. L'impérialiste même le plus loyal de notre pays devrait consentir à ce que le cours de la vieille livre sterling soit au pair au Canada. Cela ne nous fournirait pas l'occasion de faire concurrence à chances égales avec l'Australie et l'Argentine, mais nous permettrait de triompher plus facilement des désavantages dans lesquels nous nous trouvons placés. Si l'on avait recours à ce moyen, la valeur de notre récolte de blé, en monnaie canadienne, se trouverait augmentée de 25 p. 100, soit 40 millions de dollars. L'augmentation de la dépense pour les

trois législatures de l'Ouest ne dépasserait pas 2 millions. Certes, les gouvernements de ces trois provinces feraient bien de consentir à verser cette augmentation de 2 millions pour, en retour, voir augmenter de 40 millions la valeur de la récolte de blé.

Les chiffres que je viens de citer n'ont trait qu'au blé seulement, mais il est juste de supposer qu'une augmentation correspondante se ferait sentir dans les prix du bétail, des porcs et de toutes nos exportations de poisson, de bois, de minéraux, de pâte et de papier. Certains membres conservateurs admettront avec moi que le cours du change actuel nous empêche d'expédier du bétail en Angleterre. Des animaux gras, qui devraient être expédiés en Angleterre, attendent encore dans les étables des fermiers de l'Ontario. La seule raison de cet état de choses, c'est que la livre sterling ne rapporte que $3.80 au cultivateur canadien. Le cours du change devrait-il être la cause de la faillite de notre commerce de bestiaux avec le Royaume-Uni? A quoi sert de parler de commerce de bestiaux avec l'Angleterre, tant que le cours du change restera ce qu'il est aujourd'hui?

Trois des plus grands problèmes qui se posent aujourd'hui dans notre pays sont ceux du chômage, des chemins de fer et des dettes. Si notre monnaie avait proportionnellement la même valeur que celle de la livre anglaise, ou mieux encore que celle de la monnaie australienne, la solution de ces trois problèmes serait de beaucoup plus facile. Je suis certain que si la valeur de notre monnaie était proportionnée à celle de la monnaie australienne, nos cultivateurs seraient cette année en état de fournir du travail à 100,000 chômeurs. Je pourrais vous citer bien des cas dont j'ai eu moi-même connaissance. Un cultivateur a exploité lui-même cette année une terre de 640 acres. S'il a fait ce travail seul, ce n'est pas qu'il le voulait, mais bien parce qu'il n'avait pas d'argent pour embaucher des ouvriers. J'en connais un autre qui, aidé seulement de son jeune garçon de huit ans, a cultivé, moissonné et transporté à l'élévateur 8,200 boisseaux de blé. Pourquoi? Ce n'est pas parce qu'il ne voulait pas retenir les services d'un employé, mais parce qu'il n'avait pas d'argent pour les payer. Si nous pouvions placer 100,000 hommes sur les fermes du Canada, nous augmenterions de plusieurs millions de dollars leur pouvoir d'achat et ils dépenseraient leur argent. Cet argent circulerait dans les magasins et fournirait du travail à un plus grand nombre de commis. De là l'argent passerait dans les fabriques qui produiraient plus de marchandises, de sorte qu'un grand nombre de ceux qui aujourd'hui battent le pavé trouveraient de nouveau de l'emploi dans ces manufactures. Nous aiderions en même temps les mineurs de houille de l'ouest du Canada, parce que les prix des produits de la ferme ne permettent pas à un grand nombre de cultivateurs d'acheter assez de charbon pour maintenir un feu nourri dans leurs appareils de chauffage. Ils se contenteront ainsi de maintenir du feu dans le poêle de la cuisine où les membres de la famille devront se presser pour se tenir au chaud. L'augmentation des prix des produits agricoles ferait augmenter les recettes des chemins de fer. A l'heure actuelle, nos chemins de fer transportent des milliers de wagons de grain de Fort-William à Vancouver où ils laissent le grain et ramènent les wagons vides. Ce que rapportera la vente de ce grain servira à payer les taxes et les intérêts et à peine le coût du travail de la moisson. Ces trains devraient rapporter quelque chose pour le cultivateur. A leur retour ils amèneraient des marchandises au cultivateur si celui-ci avait un pouvoir d'achat plus considérable. Les chemins de fer obtiendraient une part de l'argent en circulation et transporteraient aussi un plus grand nombre de voyageurs.

A ce propos, j'aimerais à raconter ici un incident qui pourrait intéresser la Chambre. Lorsque je me suis rendu à Calgary pour retenir une place dans le wagon-lit pour Ottawa, je fus bien étonné d'entendre l'agent me répondre: "Je regrette de vous dire que nous n'avons pas de wagon-lit régulier sur ce train, mais je puis vous retenir une couchette dans un wagon de touristes." Je répondis: "C'est dans un wagon d'immigrants que je me suis rendu pour la première fois dans l'Ouest et je puis retourner dans un wagon de touristes". Je pris donc un lit dans un wagon de touristes pour aller jusqu'à Winnipeg. En me levant le lendemain matin, près de Medicine-Hat, j'appris qu'il n'y avait pas de wagon-restaurant sur le train et je dus descendre à Medicine-Hat, à Swift-Current et à Moose-Jaw pour avoir quelque chose à manger. A Brandon, un wagon-restaurant fut attaché au train. Il y avait plusieurs années que pareille chose ne s'était pas produite sur le chemin de fer du Pacifique-Canadien. En montant sur le train, je demandai au garçon de service: "Qu'est-ce que cela veut dire? Le C.P.R. n'a-t-il plus de wagons de luxe réguliers?" Il me répondit: "Si, monsieur, mais je crois que ce sont les voyageurs qui manquent." Les réseaux du Pacifique et du National voient diminuer le nombre de leurs voyageurs, parce qu'il n'y a pas assez d'argent dans les goussets des Canadiens pour acheter des billets. Si nous voulons améliorer la situation de nos chemins de fer, il nous faut donner plus d'argent à nos gens. Et comme on ne leur permet plus

de voyager sur les trains de marchandises, ils devront nécessairement demeurer chez eux.

La Chambre devrait s'intéresser à cet état de choses. L'an dernier, le premier ministre a déclaré que notre pays a, chaque jour, pour environ $1,000,000 d'intérêts à acquitter au cours de New-York. La production de l'or dans notre pays est d'environ un million de dollars par semaine; six jours par semaine, il nous faut recourir à la vente de nos exportations pour obtenir de l'or. Cet or sert à payer les intérêts sur nos obligations. Le blé est notre principal article d'exportation, mais les exportations de cette céréale ont tellement diminué que cela devrait, il me semble grandement alarmer le Gouvernement. Je ne m'aattarderai pas à citer des chiffres, car le premier ministre les a fournis dans le discours qu'il a prononcé devant le comité monétaire de la conférence économique impériale. Les députés devraient lire les observations qu'il a faites en cette circonstance.

M. SPEAKMAN: Le premier ministre aussi.

M. COOTE: Oui, le premier ministre ferait bien de se relire. Le Gouvernement et le pays doivent s'occuper de la situation de nos producteurs de blé. Il y a une dizaine de jours, un important marchand de grains me confiait que, dans la lutte pour la conquête des marchés du blé, nous allions assister à la survivance du plus apte. Les principaux concurrents du Canada sur les marchés de blé sont l'Argentine et l'Australie, qui possèdent chacun sur nous, au point de vue du change, un avantage d'environ 50 p. 100.

La Chambre ne peut plus se permettre de tergiverser sur cette question; nous ferions mieux de nous en occuper. Si rien ne se fait, il me semble évident que le Canada va en souffrir et que l'Australie et l'Argentine vont accaparer les marchés du blé. L'agriculteur canadien veut bien faire son possible pour soutenir la concurrence de l'Argentine et de l'Australie à armes égales, mais en ce moment les dés sont pipés à son détriment. La Chambre a une grande responsabilité de ce côté.

Depuis plusieurs années, la politique d'immigration de tous les gouvernements qui se sont succédé a été de peupler de cultivateurs les plaines de l'Ouest canadien; on a fait venir des gens en dépit des protestations des députés de notre groupe parlementaire. Il n'a cessé d'en arriver ainsi depuis 1922. Il ne s'est pas passé une seule année sans que nous ne protestions contre cette politique; il y a peut-être huit ans que j'ai déclaré ici à celui qui occupait alors le poste de ministre de l'Immigration que peut-être le plus grand danger qui menaçait le cultivateur de l'Ouest était la surproduction. Comment a-t-on accueilli mes observations? On s'en est tout simplement moqué. Un autre marchand de grain me disait ces jours derniers que nous produisons trop de blé et qu'il nous faut réduire notre production. Je le répète, une grande responsabilité incombe à la Chambre de ce côté. Je puis ajouter que cela aiderait le Gouvernement à équilibrer son budget; cela ferait augmenter le chiffre d'affaires du pays ainsi que les recettes du gouvernement provenant des taxes de ventes, des impôts sur le revenu, des taxes du timbre et de toutes les autres taxes vexatoires. Voilà, il me semble, le moyen que le Gouvernement devrait employer pour équilibrer son budget.

Je ne prétends pas que cette modification de notre système monétaire soit un remède à tous les maux économiques du pays; loin de là. C'est cependant l'une des premières choses à faire immédiatement; le mal en question est l'un de ceux auxquels il faut porter remède. Cela soulagerait considérablement les gens qui ont le plus besoin de secours. Des milliers de cultivateurs vont perdre leurs foyers si l'on ne fait quelque chose pour eux, et cela sans tarder. Dans une municipalité rurale non loin de chez moi, dans un endroit où la moisson n'a jamais manqué, on a saisi le grain de cent trente cultivateurs pour les taxes de 1930.

En 1924, la situation était la même en Australie qu'au Canada aujourd'hui. Le taux de l'intérêt était élevé. Les emprunts de l'Etat portaient intérêt à 7 p. 100 et le prix des denrées essentielles était bas, à cause du taux désavantageux du change, l'Australie étant alors sous le régime de l'étalon-or. Moins de sept ans après la date que porte le journal dans lequel je trouve une relation de ces faits, une conférence a eu lieu en Australie. Tous les gouvernements des Etats et le gouvernement du Commonwealth y étaient représentés. On y a pris la décision de réduire le taux d'intérêt des obligations du gouvernement central et des gouvernements des divers Etats qui s'élèvent à 600 millions de livres. En même temps, la conférence opérait d'autres diminutions de taux d'intérêt, que j'ai déjà mentionnées. Le moment n'est-il pas venu de tenir compte de cet état de choses, et de prendre des dispositions pour relever le prix des denrées et abaisser le taux de l'intérêt?

Ayant à peu près employé le temps qui m'est alloué, je dois en venir à l'amendement proposé. Je n'en donnerai pas lecture, mais je me contente de dire que j'approuve à peu près ce que comporte l'amendement. Mais c'est un texte négatif. Il exprime plusieurs regrets et il y a nombre de choses à déplorer; mais c'est le moment des actes positifs. L'an prochain, il sera trop tard pour nombre de gens. Appuyé par M. Mitchell, je propose donc que la Chambre modifie l'amendement en y ajoutant les mots suivants:

Et elle demande que le contrôle fédéral sur la monnaie et le crédit soit exercé de façon à donner et à maintenir une puissance d'achat suffisante pour:

a) Elever le prix des produits agricoles et des autres marchandises principales jusqu'à un niveau équitable, eu égard au coût de production et au règlement des créances échues, tant publiques que privées;

b) Augmenter la consommation, stimulant par là l'industrie et procurant de l'emploi à nos gens;

Et que l'émission de la monnaie et du crédit devrait être fondée sur les richesses naturelles et la puissance de production de ce pays, et non, comme au temps présent, sur un seul produit, l'or, et que la quantité de cette émission devrait être déterminée par le travail et les produits du travail et par les besoins légitimes du peuple;

Cette Chambre est d'avis, en plus, que cette réforme devrait être opérée dans un avenir prochain, en même temps que d'autres changements fondamentaux, et comme partie intégrante d'un système d'économie rationnelle, que l'on reconnaît de plus en plus généralement comme essentiel, afin que la richesse naturelle et l'énergie productive de ce pays soient utilisées de façon à procurer à tout le peuple un régime de vie satisfaisant.

L'hon. CHARLES MARCIL (Bonaventure): Je suis heureux que nous n'ayons pas abandonné cette année la vieille tradition parlementaire du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône. Depuis un temps immémorial, c'est la coutume, à l'ouverture du Parlement, de laisser l'Assemblée exprimer son avis sur la situation au pays, et j'ai été assez longtemps dans la vie publique pour éprouver le plus grand respect pour ces vieux usages et coutumes consacrés par l'expérience des âges.

Je déplore que les ministres n'aient pas jugé à propos de prendre part à la discussion. Plusieurs des honorables députés d'en face auraient beaucoup de choses à dire, je le sais, s'ils portaient à présent la parole. Mais le premier ministre nous a dit qu'il nous a convoqués uniquement pour légiférer sur les accords adoptés par la conférence économique impériale, et rien de plus. C'est sa manière de voir, mais nous représentons l'ensemble des électeurs, et l'ensemble des électeurs ne veut pas que nous nous occupions d'une seule chose en négligeant le reste. Nous sommes ici les représentants de toutes les classes et de toutes les régions. Plusieurs s'intéressent sans doute à l'issue de la conférence et aux négociations qui en découlent, mais il existe au pays une situation qu'il incombe aux représentants du peuple de faire connaître et de signaler à leurs collègues et au Gouvernement.

On attache certes une grande importance à la conférence impériale tenue ici, nouvel indice des progrès rapides accomplis depuis quelques années dans le gouvernement constitutionnel du pays et de l'empire en général. Le discours du trône que nous sommes appelés à discuter contient certaines affirmations qui me permettent de me référer à d'autres questions que la conférence. Puisqu'il est entendu que nous aborderons la semaine prochaine l'étude des vœux adoptés à la conférence et des propositions faites, il n'est ni juste ni convenable de les mentionner maintenant, mais je ne puis m'empêcher de citer le premier alinéa du discours du trône qui se termine ainsi:

> Mon gouvernement est d'avis que ces accords procurent les moyens d'assurer un projet durable et réciproquement avantageux d'union économique impériale plus intime, et qu'il conviendrait, dans l'intérêt du pays, de les approuver au plus tôt.

Incontestablement ce doit être fait le plus vite possible, en tenant compte de nos devoirs envers le peuple et envers les principaux intéressés. Je relève dans un journal du soir, organe du Gouvernement, la manchette suivante: "On approuve généralement les accords commerciaux". Voici le premier article publié sous cette manchette:

> M. J. E. Walsh, président de l'Association des manufacturiers canadiens, est à Ottawa aujourd'hui, mais il refuse d'exprimer une opinion générale. Il prétend que les modifications apportées au tarif sont tellement considérables qu'il vaut mieux laisser les chefs des différentes industries canadiennes les discuter.

Quand on voit un homme comme le président de l'Association des manufacturiers canadiens, qui a consacré toute sa vie à l'étude des tarifs, et qui se dit incapable de se prononcer à l'heure actuelle, il est impossible qu'un membre de cette Chambre puisse se former une opinion sur la valeur de ces propositions. D'autres journaux s'expriment dans le même sens. J'ai ici un journal de Montréal qui parle au point de vue industriel. Voici ce qu'il dit:

> Presque tous les chefs des industries affectées par les changements du tarif canadien annoncés à Ottawa aujourd'hui refusent de se prononcer; ils prétendent avoir besoin d'étudier la question avant de pouvoir faire un juste estimé des résultats.
>
> L'augmentation généreuse de la préférence britannique a été accueillie généralement comme un grand pas dans la voie du développement du commerce impérial. On admet qu'il en résultera certains effets pour les principales industries canadiennes comme celles de l'acier, des textiles, de la distillerie, du verre et du tabac, mais rien n'indique que les industries canadiennes solides aient à craindre de mauvais effets de ces changements.

C'est là l'opinion d'un groupe de Montréal, mais dans la colonne voisine du même journal, le gérant d'une filature de coton de Cornwall dit que le seul moyen par lequel les fabriques de cotonnades canadiennes pourront lutter avec la concurrence anglaise sera de diminuer les gages des employés. Le directeur d'une grande fabrique de lainages de l'Ontario dit

d'autre part que l'on devra diminuer la production parce qu'il nous est presque impossible de soutenir la concurrence anglaise dans certaines catégories de marchandises.

C'est là de l'histoire ancienne. Les tarifs ne font pas l'affaire de tout le monde; ils ne l'ont jamais faite. S'ils pouvaient répondre aux désirs de la majorité ce serait déjà bien beau, mais depuis des années, nous discutons au Canada et aux Etats-Unis la question des tarifs sans arriver à des conclusions satisfaisantes. Le tarif est aujourd'hui le principal sujet de discussion aux Etats-Unis.

Hier soir, j'ai écouté par la radio un discours d'une heure et trois quarts prononcé par le président des Etats-Unis à Des-Moines, Iowa, pour la défense du tarif américain. Il m'a paru presque incroyable qu'un homme de la valeur que doit avoir le chef d'un peuple de 120,000,000 d'habitants, doive consacrer une heure et trois quarts à la défense d'une politique qui a acculé les Etats-Unis au bord de l'abîme. Il y a aujourd'hui près de 14,000,000 de chômeurs aux Etats-Unis et ainsi près de 60,000,000 de personnes, soit la moitié de la population, se trouvent à en souffrir. C'est le résultat du tarif élevé adopté dans ce pays.

De 1897 à 1911, sous le régime de sir Wilfrid Laurier, le Canada a connu la plus magnifique période de prospérité de son histoire et il semble incroyable que nous n'avons pu profiter de l'expérience des Etats-Unis. Ce pays a fermé ses portes au commerce du monde et maintenant il commence à en ressentir les effets. Nous avons suivi son exemple à la brève session de 1930 et en écoutant attentivement hier le grand effort oratoire du premier ministre, je ne pouvais me défendre de songer qu'il tente de défaire aujourd'hui ce qu'il a fait en septembre 1930. Nous avons alors fermé nos portes au commerce extérieur; nous n'avons presque rien vendu ensuite à l'étranger et importé très peu. Quand on ne vend pas, on ne peut pas acheter. Le chiffre de notre commerce a diminué de près de 2 millions de dollars par jour depuis que l'on a modifié le tarif et je me demande comment le ministre des Finances (M. Rhodes) pourra suppléer à la perte du revenu quand il nous présentera son budget, l'année prochaine.

On espère que ces accords permettront l'importation en franchise de marchandises anglaises d'une valeur de 75 à 100 millions de dollars et il nous faudra trouver des sources de revenu ailleurs. Il est inutile d'essayer de dissimuler le fait que nous nous efforçons de remplacer notre commerce avec les Etats-Unis par le commerce avec l'Angleterre. C'est notre mère patrie et nous sommes tous fiers de notre qualité de citoyens britanniques. Je viens d'une partie du pays où les gens se vantent de toujours vouloir demeurer loyaux à la couronne anglaise; leur détermination provient de plusieurs raisons que je n'énumérerai pas pour le moment—mais nous devons savoir que notre marché naturel se trouve aux Etats-Unis. Quel que soit un jour le chiffre de notre commerce avec l'Angleterre et les autres parties de l'Empire, on ne pourra jamais remplacer ainsi le commerce que nous devrions avoir avec les Etats-Unis.

A une certaine époque, sous la direction de son grand chef, le parti libéral s'est efforcé d'arriver à une entente plus étroite avec les Etats-Unis en vue de trouver tout près de nous un débouché pour nos produits agricoles. On a alors détourné l'attention du peuple canadien des questions comme la marine impériale, les versements d'argent à l'Empire et autres: le peuple s'est prononcé contre la réciprocité. Dans toutes les parties du pays, on a reconnu depuis que ce fut une erreur fatale, parce que nous avons ainsi perdu notre marché naturel. Les Américains sont allés à l'autre extrême; ils sont allés si loin qu'il se produira inévitablement un changement de gouvernement le 8 novembre. En effet, si je saisis bien les sentiments de la masse de ce pays, je puis assurer que les prochaines élections porteront le parti oppositionniste au pouvoir. Ce pays ne peut supporter l'exclusion des marchandises étrangères qu'on y a effectuée, à un tel point que 67 autres pays ont dû suivre cet exemple.

Je m'occupe de politique depuis assez longtemps pour avoir espoir dans le succès des résultats de la conférence. Le pays est sûrement en un état déplorable à l'heure actuelle. Au cours des cinquante-cinq ans de ma vie politique, j'ai connu bien des crises économiques. Mais, même la grande crise de 1878 n'était rien par comparaison avec celle-ci. Je demeurais alors à Montréal, la plus grande ville du Dominion, qui comptait à cette époque une population de 225,000. On y voyait des soupes populaires et autres initiatives de ce genre. Mais la situation d'ordre général provoqua la chute d'Alexander Mackenzie, l'homme qui ne voulait pas imposer de taxes parce que ce n'était pas nécessaire. Or ce n'était rien au prix de ce qu'on voit aujourd'hui. Actuellement, me dit-on, 125,000 personnes vivent de secours, à Montréal. Quel en sera le chiffre, l'an prochain? Dans quel état se trouvera la grande ville? A l'heure actuelle, un dixième de la population reçoit des secours, soit du Dominion, de la province de Québec ou de la municipalité. Il en est ainsi dans tout le pays, où le nombre des gens dans la misère atteint 700,000. Le premier ministre croit fermement au succès des accords qu'il a conclus avec la métropole et les autres dominions. Mais il nous dit: Ce

sont des possibilités. Nous aurons la priorité sur le marché anglais du bacon, pourvu que nous soyons en mesure de prendre cette place, en délogeant la Hollande, le Danemark et les autres pays qui l'occupent actuellement. Cela peut prendre du temps. Dans certains cas, il a parlé de trois ans; dans d'autres, de cinq ans. Il nous faut prendre la place de l'Argentine et d'autres pays, comme l'Etat libre d'Irlande, qui sont bien plus près de l'Angleterre. En serons-nous capables? Pensons-nous pouvoir évincer ces pays, quelle que soit la préférence qui nous sera accordée? J'en doute fort, mais je garde l'espoir: j'espère qu'il sortira quelque chose de bon des accords. Mais, tant que nous ne les aurons pas examinés à fond, personne ne semble en mesure d'exprimer un avis. Bien que nous connaissions l'opinion des spécialistes, je ne veux pas exprimer la mienne.

Je crois de mon devoir de signaler à la Chambre certains états de choses existant dans ma circonscription, pour donner une idée de ce qu'on peut voir dans tout le pays. Durant la campagne électorale de 1930, en juillet, mon adversaire se faisait l'écho des promesses de son chef, comme il était naturel. Le terrible traité relatif au beurre conclu avec la Nouvelle-Zélande l'étonnait, l'estomaquait, le scandalisait pour ainsi dire. Les excellents cultivateurs du comté de Bonaventure, le jour où ils se rendirent au bureau de vote, bon nombre d'entre eux pour se prononcer en faveur du parti conservateur, vendaient leur beurre 36 cents la livre. L'été dernier, le beurre leur rapportait une somme nette de 9 c. ½ la livre. On leur payait le gallon de lait 4 cents. L'argent est si rare qu'ils ne peuvent payer leurs taxes, ni parfois leurs bancs à l'église, pas plus que leurs instituteurs. On se demande si l'on pourra garder les écoles ouvertes; jamais encore, durant les trente années que j'ai représenté ce comté à la Chambre, je n'ai vu un état de choses semblable. Des pêcheurs m'ont dit qu'à la fin de juin ils traversaient la baie des Chaleurs dans leurs barques à voile pour acheter des pommes de terre de la catégorie n° 1 à 25 et 20 cents le baril, pour leur propre consommation. Il s'agissait des pommes de terre de l'an dernier, que devaient remplacer celles de la nouvelle récolte. Certains les achetaient même pour 15 cents le baril. Il n'y a pas eu de camps de bûcherons depuis deux ans dans l'est de Québec. Des milliers de jeunes gens qui, chaque année, y allaient travailler n'ont eu rien à faire au cours des deux derniers hivers et seront encore sans emploi l'hiver prochain. On a fermé toutes les scieries, sauf une, à partir de Rimouski, dans la vallée de la Matapédia et le long de la côte de Bonaventure et de Gaspé. L'honorable député de Beauce (M. Lacroix) a une scierie où il fait scier une certaine quantité de billes pour ne pas les perdre, mais il assure qu'il ne peut trouver de débouchés pour ses produits. L'industrie du bois donc a été complètement immobilisée. Dans la ville de Campbellton, la plus importante dans le nord du Nouveau-Brunswick, toutes les scieries, à une seule exception, sont fermées. Entre trois et quatre mille hommes sont réduits au chômage et les gens ne savent que faire pour se nourrir et se vêtir pendant l'hiver qui vient. Voilà quelques jours nous avons tous reçu deux ou trois tranches de pain, envoyées par la poste,—du pain pour les chômeurs. Voilà les rations qu'on donne à de bons Canadiens qui sont tout disposés à travailler. Si ce Gouvernement pouvait réaliser la moitié seulement des promesses qu'il a faites et trouver un marché pour nos cultivateurs et du travail pour nos artisans toutes nos difficultés seraient surmontées. Durant l'été dans la cité d'Ottawa les produits de la ferme se sont donnés ou presque. De grands paniers de belles tomates se sont vendus 10 c. Je ne parlerai plus maintenant de la situation actuelle; car je serai plus en mesure de le faire plus tard lorsque nous étudierons ces projets économiques.

Au deuxième alinéa du discours du trône il est dit qu'à cette session de la législature, la Chambre sera saisie d'un bill tendant à donner suite aux conclusions de la commission chargée d'étudier le problème des transports. Sauf tout le respect que je dois aux membres de cette commission, dont certains sont des spécialistes en matière de chemin de fer, d'autres sont des juges et des banquiers, leurs conclusions ne représentent que leur opinion personnelle; et j'hésite à croire qu'ils soient plus compétents que M. Beatty ou sir Henry Thornton. Quoi qu'il en soit, nous verrons ce que le Gouvernement approuvera dans ces conclusions, lors du dépôt de son bill. Nous avons trop fait de construction ferroviaire au Canada, cela ne fait aucun doute; nous avons posé trop de chemins de fer; seulement il me semble entendre encore des discours prononcés dans cette Chambre, il y a vingt ou vingt-cinq ans, par des députés de l'Ouest qui, en 1904, lorsque nous avons décidé la construction du Transcontinental ont affirmé que ce qu'il fallait dans l'Ouest ce n'était pas une ligne transcontinentale, ni deux; mais une demi-douzaine de voies ferrées. Des hommes de la trempe de sir Clifford Sifton, et d'autres, des deux partis, venant de l'Ouest, ont cru que la prédiction de sir Charles Tupper allait être réalisée et que l'Ouest canadien allait de fait devenir le grenier de l'empire. Ils n'en démordaient pas et, quelques années plus tard, lorsque j'ai eu l'honneur d'occuper le fauteuil où vous êtes assis aujourd'hui, monsieur l'Orateur, j'ai écouté

des députés de l'Ouest des deux partis, réclamer la construction immédiate du chemin de fer de la baie d'Hudson et je ne sais combien d'autres embranchements. Il va de soi que ces hommes avaient confiance en l'avenir du Canada; ils avaient confiance que la prospérité venue au pays sous le régime de Laurier, alors que chaque jour mille immigrants entraient au pays, que chaque convoi à destination de l'Ouest était bondé d'immigrants et que chaque navire partant d'outre-mer apportait de nouveaux citoyens au Canada allait continuer. Le malheur a voulu qu'il n'en fût pas ainsi.

En 1911 il se produisit un changement, et non pas un changement pour le mieux. Ensuite éclata cette malheureuse guerre; et la situation devint pire encore. Mais quel fut le lot du parti libéral à son arrivée au pouvoir en 1921? Nous nous rappelons, tous, quelle était alors la situation dans le domaine des chemins de fer. Le chemin de fer national canadien est l'œuvre du très honorable Arthur Meighen qui a eu plus d'une discussion orageuse avec le chef actuel du ministère. Lorsqu'il fut proposé à la Chambre de faire l'acquisition du Canadian-Northern le chef actuel du Gouvernement ne vit pas les choses précisément du même œil que le premier ministre d'alors. Quoi qu'il en soit le parti conservateur a prétendu, et à bon droit jusqu'à certain point, que le National-Canadien était son œuvre; et il en était fier.

Lors de l'avènement du parti libéral nos vues étaient partagées: d'aucuns tenaient pour l'exploitation par l'Etat, d'autres voulaient que l'entreprise fût confiée à l'initiative privée. Ce dernier régime a été couronné de succès; le Pacifique-Canadien est une des plus fortes compagnies du monde entier; il vous vendra un billet qui vous permettra de voyager jusqu'à l'autre extrémité de la terre. Ce réseau a des ramifications non seulement sur la terre ferme, mais encore sur les cinq océans. Le régime de l'exploitation par l'Etat a eu des succès aussi; il a bien réussi dans la province d'Ontario. Dans la province de Québec c'est le régime de l'exploitation particulière qui est en honneur, le public le veut ainsi. L'opinion est partagée, aux Etats-Unis.

En 1921 le parti libéral conclut à un essai loyal du régime de la nationalisation; et nous cherchâmes aux quatre coins de l'univers un homme capable de réhabiliter le réseau de nos chemins de fer qui était rendu à la dernière extrémité. Cet homme nous l'avons découvert; c'était sir Henry Thornton. Le Canada a acclamé sa venue. Le pays était prospère; il payait ses dettes; le trésor avait un excédent de recettes; les impôts étaient réduits; voilà quelle était notre histoire de 1921

à 1930. Nous étions prospères, tout allait bien, nos échanges ont doublé et triplé,—ils sont diminués de moitié aujourd'hui par suite de circonstances que je n'ai pas le temps d'énumérer,—nous avions de l'argent, les Canadiens étaient confiants en l'avenir, et ils voulaient des hommes pour faire progresser notre pays. Je vois l'honorable ministre du Commerce (M. Stevens); c'est un des fils éminents de la Colombie-Anglaise, un de ses représentants les plus distingués à la Chambre. Avec quelle ferveur n'a-t-il pas plaidé la cause de Vancouver et d'autres ports de sa province dont il demandait l'amélioration? Il a contribué, et le gouvernement King a contribué à faire de Vancouver ce que ce port est aujourd'hui, le second port du Canada. Chaque ville importante désirait posséder un hôtel, un hôtel de chemins de fer, comme cela existe dans la métropole. Dans les deux cas que l'on a cités, relativement à la construction de ces hôtels, l'entreprise a été heureuse, si l'on se place au point de vue des hôtels exploités par les compagnies de chemins de fer. Nous avions d'abord cet hôtel unique, le Château-Frontenac à Québec, unique au monde au point de vue du site qu'il occupe et des beautés des environs. Le Château-Frontenac a eu un grand succès; c'est aujourd'hui un des grands hôtels du monde. Puis, lorsque sir Wilfrid Laurier conseilla l'acquisition d'une faible partie du parc Major-Hill, à Ottawa, pour la construction du château il s'ensuivit une scène scandaleuse à la Chambre; je me rappelle jusqu'à quel point le whip conservateur, notre ancien ami de Leeds, fut scandalisé à l'idée de construire un hôtel ici. Mais à cette époque, le meilleur hôtel que nous avions était l'ancien Russell-House, vieux de quarante ou cinquante ans. Le Château-Laurier n'a pas été une entreprise lucrative, mais il a rempli une ancienne lacune; le premier ministre lui-même a été un des premiers à en reconnaître l'utilité, et durant la conférence impériale nous étions heureux de posséder un tel hôtel ici. Le Royal-York à Toronto est un autre exemple; il fait honneur au pays et à l'initiative du Pacifique-Canadien. Les autres hôtels de chemins de fer, à Winnipeg, Vancouver et dans tout l'Ouest, seraient tous acceptés comme raisonnables et nécessaires, si nous traversions une période normale, mais il n'en est pas ainsi; nous traversons des temps difficiles, dus surtout à la guerre, et aussi, en outre, aux politiques erronées adoptées dans le pays, politiques qui ont été condamnées par la Société des nations, comme faisant le malheur non seulement du pays, mais de chaque pays du monde. Aujourd'hui la guerre économique remplace la guerre de 1914 à 1918.

Le premier ministre en proposant ces conventions tente simplement de revenir à la vieille doctrine libérale, à la liberté du commerce; il veut abolir les barrières, revenir au tarif modéré. Aucun commerce ne peut se faire tant que subsistent ces obstacles et ces barrières, sous forme de tarifs élevés ou de changements dans le change ou d'abandon de l'étalon-or ou de dépréciation de la monnaie, au sujet desquels le ministre du Commerce nous a fourni des éclaircissements si précieux à la Chambre et que j'ai étudiés avec beaucoup d'intérêt. Ce sont tous là des facteurs dans la situation actuelle. Mais, monsieur l'Orateur, je soutiens, d'après l'expérience que j'ai acquise, que la situation au Canada diffère de celle qui existe dans les pays européens à population plus dense. Nous avons un immense territoire; nous commençons seulement à exploiter nos ressources naturelles. Dix pour cent seulement de nos vastes terres de l'Ouest sont en culture. Nous avons dans notre propre province des centaines et des milliers de milles de terrain encore vierge. Nous avons un pays qui n'a pas son égal sur la surface du globe; il nous faut une politique qui convienne au pays, et cette politique est celle de la liberté du commerce, sauf pour les exigences du revenu. Il nous faut un revenu, et, comme nous nous refusons à accepter l'impôt direct, il nous faut un tarif pour répondre à nos besoins. Mais plus notre tarif est élevé plus notre revenu est limité. Nous avons maintenant recours à l'impôt direct, nous avons l'impôt du timbre, nous avons un impôt sur à peu près tout. Notre revenu diminue, il diminue trop. En quelle posture le ministre des Finances (M. Rhodes) se trouvera-t-il, lorsqu'il soumettra son prochain budget? Si l'on donne suite à ces conventions avec la Grande-Breeagne et les autres pays notre revenu diminuera davantage. Il n'existe donc qu'une seule politique, à mon sens: l'adoption d'un tarif pour le revenu seulement, un tarif qui fera progresser nos industries, l'industrie agricole d'abord et surtout. Nous avons quatre industries fondamentales dans lesquelles le Canada bat la marche dans le monde: l'agriculture, l'industrie minière, l'industrie forestière et les pêcheries. Avec les immenses débouchés maritimes que nous possédons, avec ces centaines de mille acres de terre dont nous disposons, avec les forêts et les richesses de notre sol, notre position devrait être la plus forte. Je me rappelle le jour où il y a quinze ou vingt ans, on découvrait le minerai de cobalt dans le nord de l'Ontario. Voyez quel rang occupe aujourd'hui le nord de l'Ontario dans l'industrie minière. Pour ce qui est de la production minérale, le Canada occupe le second ou le troisième rang parmi tous les pays du monde et l'exploitation de nos mines ne fait que commencer. A l'heure qu'il est, je ne saurais dire quel rang nous occupons au point de vue du commerce, mais nous avons occupé le quatrième ou le cinquième rang en dépit du chiffre peu élevé de notre population. Les plus belles promesses d'avenir sont à notre portée, mais nous devrions faire preuve de modération et être raisonnables; nous devrions adopter la vieille politique de donnant donnant, car, pour vendre il faut acheter. Si nous fermons nos marchés aux autres pays, ils nous rendront le réciproque. La seule manière d'augmenter le volume de nos échanges, c'est de commercer avec les autres nations. Nous avons eu raison suivant moi de relever certains articles du tarif douanier au détriment des Etats-Unis. A mon sens, les Etats-Unis ont, dans nombre de cas, relevé les droits au delà du sens commun, et voilà pourquoi leur commerce extérieur est réduit au néant, pour ainsi dire, soit à environ $17 par tête. Soixante-sept pays ont pratiquement frappé d'interdiction les produits des Etats-Unis et ont cessé de commercer avec eux. Or, nous ne voulons pas nous trouver en pareille posture et j'ose espérer qu'après avoir discuté les résolutions qui nous sont soumises, le peuple canadien verra que l'on a enfin commencé à faire quelque chose à son bénéfice, car, à venir jusqu'aujourd'hui, aucune mesure d'ordre pratique n'avait été adoptée. Nous avons procuré aux chômeurs, c'est vrai, quelques journées de travail de temps à autre; mais, d'autre part, nous avons dans la seule province de Québec 1,500 municipalités qui sont dans l'impossibilité de faire face à leurs obligations. Cette année, pour la première fois depuis trente ans, le bilan de la province de Québec s'est soldé par un déficit. Les autres provinces sont également endettées par-dessus la tête; quatre ou cinq provinces sont incapables de faire honneur à leurs engagements et il faut que le Parlement fédéral leur vote des fonds pour les aider à sortir de l'ornière. Qu'a-t-on fait pour le Canada depuis deux ans et demi et que fait-on à l'heure actuelle pour secourir notre population? Aujourd'hui, le Canada compte 700,000 chômeurs. Les honorables membres, qui constituent la majorité en cette Chambre, sont-ils convaincus qu'ils ont rempli les promesses faites au peuple canadien dans le cours de l'été de 1930?

Il y a, je l'admets, certaines conditions qui sont insurmontables. Je veux être juste à l'égard du premier ministre. Il a donné un exemple d'assiduité au travail qui n'a jamais été surpassé et rarement égalé dans cette Chambre. Par malheur, cependant, il a oublié un point important: C'est qu'il faut deux parties pour conclure un marché. Quoique

ses intentions fussent bonnes et qu'il se propose d'adopter d'excellentes mesures, il s'est rendu compte qu'il est dans l'impossibilité absolue de racheter ses promesses. Mes commettants viennent me voir tous les jours et me tiennent le langage suivant: Vous êtes un vieux parlementaire; n'avez-vous pas quelque moyen de provoquer des élections générales afin de nous offrir la chance d'obtenir le remaniement de la politique douanière en vigueur? Nous crevons de faim; nous n'avons ni argent, ni travail, ni débouchés pour l'écoulement de nos produits; nous ne sommes plus en mesure de vêtir nos enfants. Ces jours derniers, un membre du clergé anglican a fait un appel à la charité publique dans les colonnes de la *Gazette* de Montréal afin d'obtenir des vêtements pour les enfants pauvres de là-bas.

Voilà quelle est la situation dans la plus ancienne partie du Canada, découverte par Jacques-Cartier, il y a quatre cents ans, une région qui a éprouvé le contre-coup des hauts et des bas par lesquels est passé le pays. Les gens sont dans une gêne si épouvantable qu'ils ne sont plus en mesure ni de nourrir ni de vêtir leurs enfants. Et il en est ainsi par tout le Canada.

J'espère sincèrement, monsieur l'Orateur, qu'il résultera quelque bien de ces accords commerciaux conclus au cours de la dernière conférence impériale; cependant, la lecture de quelques extraits de ces accords, m'inspire des craintes quant aux résultats. En tout cas, il faudra attendre, car le temps seul peut devenir l'arbitre en ce qui regarde les questions de cette nature. Dans l'intervalle, j'ose espérer que le Gouvernement ne se contentera pas uniquement de verser des secours à ceux de nos concitoyens qui sont dans la détresse, en les réduisant à la condition d'indigents; qu'il trouve au contraire les moyens de leur procurer du travail au lieu de leur faire l'aumône.

Le discours du trône fait également allusion à la canalisation du Saint-Laurent. L'autre jour, à Brockville, j'ai entendu plusieurs discours sur ce sujet. En tout cas, si les démocrates remportent la victoire aux prochaines élections présidentielles, nous n'entendrons plus parler du projet d'ici à quelque temps, probablement. D'autre part, si le sénat des Etats-Unis rejette le projet, il est fort possible que nous ne voyons pas de sitôt la réalisation de ce projet; il n'y a guère de soulagement à attendre de ce côté-là, du moins dans un avenir immédiat. Si l'on donne suite aux conclusions du rapport de la commission d'enquête sur le transport, quelques autres milliers d'employés seront mis à pied. Vous vous rendez compte du courant de l'opinion publique au Canada.

[L'hon. M. Marcil.]

Vous en avez eu une idée dans Huron-Sud, dans Maisonneuve, où une demi-douzaine de candidats étaient sur les rangs ainsi que dans la circonscription de Royal, au Nouveau-Brunswick; c'est la même chose dans toutes les parties du pays. Je remercie le ciel que le parti libéral ne soit pas à la direction des affaires actuellement si l'application de notre programme donnait les mêmes résultats. De fait, si nous avions appliqué le même programme que nos honorables amis de la droite au cours des dernières années, nous aurions obtenu les mêmes résultats; c'est incontestable. C'est une politique malavisée, et j'espère que, dans les accords qu'il conclu avec d'autres pays de l'empire, le premier ministre commence à défaire ce qu'il a fait, qu'il commence à abaisser les barrières douanières, afin de donner, comme il le dit lui-même, une chance aux Canadiens. Or, ce temps est venu. La moitié de la durée de cette législature est écoulée. Le temps file rapidement, et il en est de même des parlements. Cette session-ci, le premier ministre soumet un bill de remaniement de la carte électorale et il se peut que nous ayons des élections dans les douze ou vingt-quatre mois. Mais qu'importe? Est-ce que tous les membres de cette Chambre, lorsqu'ils se présenteront devant leurs électeurs, pourront proclamer que la Chambre a fait ce qu'elle aurait dû faire, dans les circonstances actuelles, pour assurer au public canadien le traitement et la politique douanière, le gouvernement et l'administration publique auxquels il a droit? Pour l'instant, je fais abstraction des partis. Je veux bien appuyer ces mesures si l'on peut démontrer qu'elles sont à l'avantage du peuple, parce que, dans ma circonscription, il y a des gens de tous les partis, de toutes les croyances et de toutes les nationalités, qui se trouvent dans l'indigence. Il s'agit simplement de faire preuve d'humanité, de leur venir en aide. Il s'agit de trouver le moyen de mettre à la portée des Canadiens, qui après tout ont droit à un traitement équitable, ce qu'ils n'ont pas eu dans le passé et ce qu'ils n'ont pas aujourd'hui, dans ma province ou dans une autre. Nous aurons, probablement, des discussions prolongées sur ces propositions impériales. En toute justice pour le public canadien et pour la Chambre, ces accords ne devraient pas être votés aveuglément. Il y aura des divergences de vues. A n'en pas douter certains membres du parti conservateur auront assez d'indépendance pour faire voir où ces divergences existent. Ils pourront faire observer les erreurs commises. N'oublions pas que, par ces conventions, nous nous engageons pour cinq années. Lorsque le temps viendra de négocier des traités avec d'autres pays nous serons embarrassés de cette entrave de cinq années que nous nous serons imposée. Est-il raisonnable

de nous contenir dans les limites de l'empire britannique, tout vaste qu'il est, à n'en pas douter, et d'ignorer le reste de l'univers? Voilà autant de considérations qui méritent bien que la Chambre s'y arrête avant de nous prononcer définitivement sur cette question. J'aimerais à aborder d'autres questions, mais je ne retiendrai pas la Chambre plus longuement, et je vais consacrer les cinq minutes à ma disposition au reste du discours du trône.

De quelle façon le parti libéral fait-il face à la situation actuelle? Il le fait au moyen de l'amendement proposé par le très honorable chef de l'opposition, amendement auquel nos amis de l'extrême-gauche ont ajouté une clause, et qui expose le mécontentement général au sujet de la situation actuelle. Je compte bien qu'après qu'on aura rejeté ce sous-amendement, comme l'amendement lui-même sera repoussé dans la suite, nous aborderons l'examen de ces mesures impériales dans l'unique dessein d'être utiles au pays. J'espère que nous examinerons ces propositions délibérément et froidement, avec impartilité, parce que nous en sommes à un point où le pays doit, de deux choses l'une, ou marcher de l'avant ou rétrograder. Je suis heureux de constater que dans nos villes, dans la grande ville de Montréal, par exemple, avec sa population d'un million, les citoyens sont respectueux des lois, car sans cela, qu'arriverait-il? Rappelons-nous ce qui s'est passé hier à Belfast, et songeons à ce qui pourrait survenir dans notre pays si les gens ne savaient pas respecter les lois. Le peuple a besoin d'être secouru, et cette aide, il faut la lui donner au moyen de mesures consciencieuses et patriotiques qui démontrent que nous, leurs représentants dans cette Chambre, mettons le bien public au-dessus de toute autre considération, et que, dans cet état d'esprit, nous avons adopté les mesures législatives les plus propres, à notre avis, à trouver une solution à l'un des plus grands problèmes, sinon le plus grand, que ce pays ait jamais eus à envisager.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

Mlle AGNES MACPHAIL (Grey-Sud-Est): Monsieur l'Orateur, je m'étais proposée de commenter longuement l'avant-dernier paragraphe du discours du trône, mais d'autres honorables membres l'ont si bien fait que j'estime devoir n'en dire que peu de chose. Mes onze années d'expérience à la Chambre des communes m'ont portée à croire que le chef actuel de l'opposition (M. Mackenzie King), qui a été pendant plusieurs années chef du gouvernement, n'avait pas son égal au Canada comme rhéteur, je croyais qu'invariablement il pouvait remporter la palme pour l'accumulation de belles paroles, même si parfois elles ne voulaient rien dire. Toutefois, après avoir lu cet avant-dernier paragraphe du discours du trône, j'estime devoir accorder cette distinction au premier ministre actuel. Nous y relevons des formules comme celles-ci: "économie et progrès", "position financière enviable de notre pays", et "l'intégrité de l'industrie". Cela, plus que toute autre expression, provoque mon admiration. Je n'y aurais jamais pensé. Lorsque l'on songe aux capitaux fictifs de l'industrie et à la dureté de cœur avec laquelle les industriels mettent leurs employés à la porte, lorsque l'on songe aux concessions tarifaires faites d'année en année sans parler de la protection de l'accise,—nouveau nom pour les tarifs,—et des droits de dumping, nous comprenons ce que signifie l'intégrité de l'industrie.

Puis nous trouvons l'expression "l'initiative, le savoir-faire de l'agriculture". Je comprends très bien cela. Cette expression veut réellement dire que le cultivateur n'achète plus son journal quotidien, remet son téléphone, se passe d'un nouveau paletot d'hiver, et prive ses enfants d'une pressante opération d'amygdales. Sa femme ne peut se procurer un chapeau ni des souliers neufs. Ils ne peuvent entreprendre le petit voyage qu'ils avaient rêvé. Oh! oui, je comprends bien cela.

Et puis, la dernière expression "nous ont permis de retirer rapidement profit de l'amélioration des conditions". C'est bien. Il en est une autre que je ne peux pas omettre, savoir "la prospérité qui approche". Naturellement, si elle est en route quelque part, je suppose qu'elle approche,—à moins qu'elle ne se dirige dans un sens opposé. Cela, également, est possible. Le paragraphe auquel j'ai fait allusion est un tel bijou que, franchement, nous devrions nous assurer qu'il pénètre dans tous les foyers. Il est regrettable que le représentant du roi ait été obligé de le lire, mais c'est réellement riche,—c'est même ce que j'ai entendu de mieux depuis onze ans.

M. SPEAKMAN: Et ce n'est pas peu dire.

Mlle MACPHAIL: Oui, ce n'est pas peu dire. Maintenant, je désire faire allusion au deuxième discours du premier ministre. Il a dit que son ministère était en faveur d'une monnaie saine. A ce sujet, voici comment il s'est exprimé:

> Il n'y a qu'une chose à dire à propos de ce gouvernement touchant sa politique monétaire: Nous sommes en faveur d'une monnaie saine.

S'il avait laissé de côté le mot "saine" son assertion eût été aussi exacte. Il est évident que le premier ministre et son ministère sont tenants de la monnaie. Le premier ministre veut des taux d'intérêt élevés, la déflation, le paiement des dettes avec un argent coûteux—dettes qui ont été contractées avec ce qui valait la moitié moins qu'aujourd'hui, et à une

époque où les marchandises avaient deux fois leur valeur actuelle. Le Gouvernement et le premier ministre sont en faveur de l'argent, parce que les taxes écrasantes ne touchent guère les gens à l'aise, mais surtout la masse.

Contrairement à cette attitude du premier ministre, je me range du côté du peuple. Mes sympathies vont aux cultivateurs, qui, cette année, non seulement n'ont pas été assez payés, mais n'ont rien reçu du tout pour leur travail. Il n'est pas exagéré de dire que pas un seul cultivateur de l'Ontario n'a assez retiré cette année des produits de sa terre pour acquitter ses taxes. Il est vrai qu'il pourrait les payer en entamant le capital amassé, en en vendant quelques-uns de ses jeunes animaux, vente qui l'appauvrirait l'année prochaine. Ou encore, il pourrait se dispenser du nécessaire ou emprunter. Cependant, je le répète, il n'est pas un cultivateur de l'Ontario dont la terre ait assez rapporté pour lui permettre d'acquitter ses taxes. Je suis heureux de prendre la part de ces Canadiens. Dans cette classe j'inclus les chômeurs. Ils constituent une classe de déshérités, nombreuse au pays. Inutile de citer des chiffres, mais on se rappelle que le leader de l'opposition a mentionné cinq cent mille sans-travail; il est probable que le chiffre de sept cent mille serait plus exact. Et à cette époque de l'année, ces malheureux voient approcher l'hiver avec crainte. Il faut que quelqu'un prenne leur défense. Je crois qu'un grand nombre de mes collègues cherchent à leur rendre service. Nous leur témoignons tous de la sympathie, je crois, le premier ministre également, mais cela ne suffit point, hélas! Nous devons être en faveur d'une politique monétaire et d'une politique nationale générale qui remettront à flot les déshérités, grâce à laquelle ils pourront comme nous, ne pas craindre de manquer de vivres, de domicile et de vêtements.

Je suis donc bien aise de la déclaration du premier ministre, à savoir qu'il tient à une saine politique monétaire, s'il entend par là celle qu'il a suivie. Il a dit ensuite que certaines gens—qu'il a qualifiées de charlatans, de communistes et de socialistes—parcouraient le pays cherchant à soulever les passions et les préjugés populaires avec des histoires de merveilleuses panacées susceptibles de guérir tous les maux économiques actuels. Je dois dire au premier ministre que je crains fort d'être au nombre de ces charlatans auxquels il a fait allusion. Je n'ai pas à m'en excuser, mais, pour calmer ses craintes, je lui dirai que je n'ai pas soulevé les préjugés ou les passions du peuple. Ce rôle a déjà été le sien. Ne sait-il pas que ce sont des discours comme celui qu'il a fait l'autre jour qui précisément soulèvent les passions du peuple canadien.

[Mlle Macphail.]

Voyez-vous le premier ministre à l'abri de toute inquiétude, et tout à fait à l'aise à la veille de l'hiver, prêchant aux chômeurs que l'épreuve de l'adversité les fera sortir de la crise plus forts et plus courageux.

A propos de charlatans, j'ajouterai quelques observations. A la veille de la session, au collège Smith où j'ai séjourné durant trois jours, j'ai rencontré M. Naste, principal d'un collège ouvrier. C'est un homme dans le genre de notre J. S. Woodsworth,—aussi bien que lui. Au cours de ses remarques, il en vint à dire qu'il se trouvait là parce que maintenant on était disposé à entendre n'importe qui. Il se rendait compte qu'on ne l'aurait pas invité il y a quelques années. Le professeur Neilson, président du collège Smith, fit observer qu'en se généralisant la pénurie mettait les idées en honneur. Donc, si le premier ministre tient à nous qualifier de charlatans, je n'y ai pas d'objection. Quoi qu'il en soit, le peuple canadien cherche une directive. Il aspire à entendre des idées dont l'application lui serait de quelque utilité, et c'est sur le chef du gouvernement qu'il a d'abord porté les yeux. Je me demande si depuis quelques années il avait jamais, d'une façon générale mis autant d'espoir en quelqu'un qu'il en a mis dans le premier ministre actuel, il y a deux ans. Depuis quelques mois, il prête l'oreille, comptant toujours sur quelque chose de pratique, mais en vain. Rien ne lui arrive, sauf cette tirade sur l'épreuve de l'adversité. J'espère que le premier ministre n'entendra pas ce que la masse en pense. Assurément, il ne connaît pas les souffrances du peuple et son état d'esprit actuel. Faute d'avoir du premier ministre ce qu'il attendait de lui, ce qu'il aurait dû dire et ce qu'il faudrait faire, le peuple s'est tourné du côté du chef de l'opposition. Moi-même, j'ai attendu de ce dernier quelque chose de pratique. Et durant ce long été une seule chose m'a frappée. J'ai remarqué que le chef de l'opposition s'était converti récemment à la réforme monétaire; mais la conversion est si récente que les vocables lui manquaient; il ne lui sont pas encore familiers. Voilà pourquoi, pour en finir au sujet des charlatans, le public recherche ceux qui tiennent un langage différent, non pas nécessairement parce qu'il croit qu'ils ont raison. Mais parce qu'ils ont à dire des choses appropriées à leur cas, et il est disposé à écouter. Je n'ai pas d'excuses à faire. Je suis plutôt bien aise d'avoir à dire des choses qui intéressent le peuple. Nous n'avons pas besoin, nous, de fanfare pour nous recevoir à la gare, nous sommes des gens modestes. Nous allons dans des petites salles à peine éclairées, mais débordantes d'auditeurs, qui désirent entendre autre chose que ce que nos honorables

collègues leur disent. Pas besoin de dire au peuple que vous sortez de ses rangs, parce que si vous en êtes le fait est évident, et si vous n'en êtes pas aucune explication ne vous aidera.

Pour moi, l'accent du premier ministre sur le mot panacée m'a soulagé; je craignais que son indignation ne puisse pas trouver l'occasion de se manifester. Je veux discuter un instant la question de la monnaie saine, en tous cas de la monnaie, saine ou non. A mon avis, on peut dire tout ce que l'on voudra au sujet de notre monnaie, sauf qu'elle est saine. On peut dire qu'elle est élastique, fluide, décevante, mais je ne crois pas qu'on puisse actuellement la qualifier de saine. Le premier ministre prétend qu'elle est saine parce que nous allons nous acquitter de nos obligations contractuelles. Je ne le crois pas. Prenez les gens qui se sont endettés quand le prix des denrées était le double du prix actuel, peut-être triple en certains cas, et qui sont obligés maintenant de s'acquitter en numéraire valant deux ou trois fois autant que ce qu'ils ont obtenu lorsqu'ils empruntaient. Le premier ministre trouve ce numéraire sain, moi, pas du tout; je le trouve absolument mauvais. Nos mesures de longueur, de capacité et de poids sont bien déterminées, mais la valeur de notre dollar ne l'est pas. C'est là que se trouve le mal. Je crois donc que la valeur de notre monnaie n'est pas bien fondée. Presque tout le monde s'en rend compte. Ainsi, en 1919 le dollar achetait moins d'un demi-boisseau de blé; en 1929, il en pouvait acheter un boisseau et il y a quelques semaines il en pouvait acheter presque quatre. Ce n'est certes pas un système sain. Le blé est toujours du blé; il ne devient ni plus gros ni plus petit; c'est toujours le même blé et un boisseau est toujours un boisseau. En conséquence, la seule chose qui n'était pas saine dans toute cette transaction, c'est la valeur du dollar qui nous sert malheureusement à mesurer notre blé, nos pommes de terre, nos œufs et notre beurre, notre bœuf et notre porc, et à payer nos dettes. Si donc cette monnaie, qu'on dit saine, est la cause de la situation actuelle et du fait que nous avons 700,000 chômeurs; si elle est la cause des prix excessivement bas de nos denrées et de nos principaux produits, c'est certainement parce qu'elle n'est pas saine et il est grandement temps que nous nous en occupions.

Je désire signaler ici un fait important, c'est qu'un grand nombre de jeunes gens et de jeunes filles se lancent dans la vie croyant y trouver une place, alors qu'il n'y en a pas pour eux. Tous les trains de marchandises qui passent transportent des jeunes gens d'un endroit dans un autre, bien que ceux-ci ne soient pas censés voyager de cette manière. Vous les rencontrez partout le long des routes. J'ai beaucoup voyagé en automobile, cet été, et j'ai parlé à un grand nombre de ces jeunes gens, dont la plupart possèdent une instruction d'école supérieure, et ils sont réellement sans ressource. Ils commencent à tenir des propos de désespérés. Ils trouveront un grand réconfort, j'en suis convaincue, à apprendre que cette épreuve va améliorer leur moral. J'ai bien peur qu'ils ne puissent jamais en arriver là. Or, si l'argent que nous possédons au Canada est de quelque manière la cause que ces masses de jeunes gens n'ont pu se trouver une place dans l'organisation économique de notre pays, on ne peut pas alors dire que c'est de la saine monnaie, mais bien tout le contraire. Il me semble que tous ceux qui n'obtiennent que de vils prix pour leurs produits, tous les jeunes gens qui ne peuvent trouver un emploi et toute l'armée de chômeurs sont en réalité des sacrifices offerts sur l'autel de la saine monnaie; ils sont ainsi sacrifiés au bénéfice d'un petit nombre, d'un très petit nombre, afin que ce petit nombre, les favoris brillants et dodus du dieu de l'or, soient l'objet de soins particuliers. Pour moi, je vais m'employer le plus possible à voir à ce que l'on mette fin à ce système, afin que ceux qui ont à souffrir de l'avilissement des prix, que les jeunes gens, à qui notre organisation économique actuelle ne peut rien offrir, et tous les chômeurs du Canada puissent être soulagés, advienne que pourra des favoris du présent système.

Il y a huit ou neuf ans, quand l'honorable député de Wetaskiwin (M. Irvine) osa dire ici-même que la circulation de la monnaie devrait être en proportion des marchandises et des services obtenus, nous avons tous cru qu'il donnait dans l'utopie. Nous croyions tous alors que cette circulation devait être proportion de l'or. Depuis, j'en suis venue à la conclusion que la monnaie dont nous nous servons chez nous ne doit pas être fondée sur l'or. De fait, elle n'est pas fondée sur l'or et nous devrions ne pas tenir compte de l'or, mais proportionner la valeur de notre papier-monnaie à la production. Il y a plus encore. Elle ne devrait être émise que par le gouvernement fédéral, par lui seul, et en quantité suffisante pour activer la production et porter les prix à un niveau mieux proportionné à celui qu'ils occupaient lorsque nous avons contracté nos dettes. Si c'est la monnaie dont le premier ministre dit qu'elle n'est pas saine, je suis fière et heureuse de dire que je suis en faveur de cette monnaie qui n'est pas saine. Le temps des enfantillages est passé et je ne vois pas pourquoi la valeur de notre papier-monnaie devrait être à base d'or. Je ne puis comprendre,—peut-

être parce que je ne suis pas assez intelligente, —qu'il faille creuser sous terre pour trouver de l'or dans une mine, le monter à la surface, mettre du papier en circulation jusqu'à concurrence de la valeur de cet or et ensuite le mettre en réserve dans une voûte où il n'est d'aucune utilité. Je dois avouer que cela me dépasse et que je n'y comprends rien. Je ne crois pas que le papier-monnaie ait un rapport quelconque avec l'or; il devrait n'avoir de rapport qu'avec les produits du travail, les ressources naturelles du Canada et le caractère du peuple canadien. Ce devrait être là la base de notre monnaie.

Je constate un changement d'expression sur la figure de certains membres, aujourd'hui que nous réclamons la mise en circulation d'une nouvelle monnaie et en quantité suffisante pour relever le niveau des prix. Ils y pensent un peu plus sérieusement aujourd'hui qu'ils ne le faisaient il y a quelques années. On dit: "Tout cela peut être fort bien, mais le Canada ne peut y réussir seul. Il nous faut attendre que cela soit général dans le monde. Il faut organiser des conférences internationales." Je suis d'avis que les Canadiens se font blaguer d'une conférence à l'autre; on entretient chez eux un semblant d'espoir en les portant à croire que s'ils n'obtiennent pas cela à cette conférence, ils l'obtiendront peut-être à la prochaine. Le *Citizen* d'Ottawa, du 13 octobre, contient un article très intéressant à ce sujet. Il a pour titre "Une ère d'abondance" et porte la signature du marquis de Tavistock, ce qui devrait le rendre respectable, sinon bien fondé. Voici ce que dit l'article:

L'un des pires obstacles qui empêchent de sauver le monde d'un désastre financier imminent est certainement l'illusion tant propagée et si profondément ancrée dans l'esprit de M. Chamberlain...

Nous pourrions y substituer le nom de M. Bennett.

...l'illusion de ceux qui croient que l'on ne peut résoudre les problèmes économiques que par des conférences internationales et par des accords internationaux. Cela semble bien plausible, mais en réalité c'est un leurre pernicieux. Les accords internationaux sont loin d'être nécessaires à la solution de ces problèmes, et l'harmonie internationale est bien mieux servie par les initiatives hardies et indépendantes des nations prises individuellement. La valeur de la monnaie d'un pays sur son propre territoire est une affaire purement domestique et elle dépend de la quantité de monnaie qu'il y a dans le pays proportionnellement à la quantité des marchandises dont le peuple a besoin.

Il termine ainsi:

Il n'y a rien dans les conditions du commerce, dans notre pays et au dehors...

Il parle de l'Angleterre.

...qui nous empêche d'adopter une politique monétaire éclairée avant que ne le fassent les autres pays; et cela serait loin de nous exposer à des dangers comparables à ceux qui existent actuellement ou qui nous menacent de près.

Cela me semble très sensé.

M. COOTE: C'est le bon sens même.

Mlle MACPHAIL: En effet. Je me demande si les membres du Gouvernement lisent des choses comme celle-là. S'ils le font, comment peuvent-ils persister à affirmer que nous ne pouvons avoir de monnaie qu'en proportion de l'or que l'on tire de la terre et contre lequel on peut émettre du papier-monnaie?

Les banques autorisées du Canada ne devraient pas, selon moi, avoir le droit d'émettre du papier-monnaie. Je veux parler en ce moment de leur droit d'émettre du papier-monnaie, et non pas de la quantité apparente de papier-monnaie qu'elles émettent en si grandes quantités. C'est là l'opinion de bien des gens. Telle est l'opinion qu'Henry Ford exprime d'une façon pittoresque, quand il dit que la monnaie devrait être au service de tout le monde et que le droit de la fabriquer ne devrait pas être affermé à des particuliers comme celui de vendre des sandwichs dans un pique-nique. Je pense qu'il y a plus de profits à faire dans cette opération financière qu'à vendre des sandwichs, mais le principe est le même.

J'ai lu assidûment le *Toronto Saturday Night* cette année à cause des articles très intéressants qu'il a publiés sur la question monétaire. Voici un extrait d'un article de John Collingwood Reade:

Maintenant que 90 p. 100 de nos affaires se font au moyens d'effets de crédit, dont la confection et la dépréciation sont à la merci de groupes de particuliers, lesquels et pour la plupart, ne comprennent pas le mécanisme qu'ils font fonctionner, la vie des hommes, leur bonheur et le droit qu'ils ont de jouir des fruits de leur travail tiennent à la marche aveugle du système de crédit. Ce système conserve la fidélité de ses victimes...

L'expression est bien choisie.

...surtout à cause du mystère qui l'entoure, et il bénéficie d'un respect consacré par un long usage.

Voilà qui est clairement dit. Je voudrais citer sir William Beveridge. J'étais autrefois presque adversaire des titres de noblesse, mais il me semble qu'on a plaisir, en discutant cette question de la réforme monétaire, à prononcer les noms de gens titrés comme le marquis de Tavistock et sir William Beveridge. Sir William dit:

La crise actuelle est due à ce qu'on a mal administré le crédit et qu'on n'a pas fait alterner l'inflation et la déflation du pouvoir d'achat. Il existe une fissure dans le mécanisme que nous avons pour édifier et détruire le pouvoir d'achat; nous ne pouvons plus en maîtriser le fonctionnement.

Je vais citer aussi un article concernant M. J. M. Keynes. Je le fais à l'intention du premier ministre. Il est dit dans cet article:

M. J. M. Keynes déplore les "balivernes auxquelles un homme public est aujourd'hui obligé d'avoir recours s'il veut se faire respecter. Des banquiers sérieux et sensés sont obligés d'affirmer au monde qu'ils sont convaincus qu'il n'existe pas de danger sérieux de déflation, quand en réalité ils songent dans leur for intérieur qu'ils ne croient pas avoir raison d'oser l'espérer."

Le moment n'est peut-être pas éloigné où nous pourrons exprimer des opinions sur la question monétaire sans cesser d'être intelligents et responsables de nos actes. Quand ce moment sera venu, il sera beaucoup plus facile d'écouter certains discours.

Non seulement les banques ont le droit d'émettre du papier-monnaie, mais elles ont aussi le privilège d'émettre 96 p. 100 de tout le papier-monnaie employé dans notre pays. On nous dit que la signature du banquier rend cette monnaie saine. N'est-ce pas intéressant? Le gouvernement fédéral devrait émettre lui-même la monnaie dont il a besoin pour payer les marchandises et les services dont il a besoin dans ses dépenses de chaque jour. Il pourrait faire cela au sujet de la canalisation du Saint-Laurent. Je ne veux pas voir exécuter ce projet avec de l'argent emprunté et portant intérêt. Que le trésor fédéral émette de la nouvelle monnaie et qu'il la mette en circulation. Si l'on agissait ainsi, nous pourrions approuver l'exécution de ce projet, mais nous ne pouvons le faire s'il faut augmenter la dette qui pèse sur les épaules du peuple pour améliorer nos moyens de transport. Car ce ne sont pas les moyens de transport qui nous font défaut, mais les marchandises à transporter.

Le premier ministre n'a pas besoin de railler la presse à imprimer. Le ministre des Finances (M. Rhodes) devrait bien me dire comment il s'y prend pour confectionner les jolis billets tout neufs du Dominion que nous voyons, si ce n'est pas une presse à imprimer qu'il emploie.

J'espère que le ministre des Finances n'a pas à les signer tous à la main, mais puisque les banquiers peuvent imprimer des billets, le ministre des Finances le peut aussi, je suppose. J'allais dire que l'affirmation du premier ministre m'offusque, mais elle est trop amusante pour que je m'en offusque. Je m'offusque cependant de le voir nous faire la leçon à la Chambre et nous dire le fin mot de tout; ç'en est trop.

M. GARLAND (Bow-River): En tout cas, c'est amusant.

Mlle MACPHAIL: Malgré notre "monnaie saine", nous sommes pris entre le dollar-or américain et la livre-papier anglaise. Nous ne sommes ni chair ni poisson et nous écopons des deux côtés.

M. GARDINER: Saine politique.

Mlle MACPHAIL: La fureur avec laquelle le premier ministre dénonce la monnaie dépréciée me rappelle l'hystérie dont faisait preuve Ramsay MacDonald, aux dernières élections anglaises, quand il se promenait en agitant des marks allemands. Les Ecossais rusés auraient dû être assez avisés pour ne pas se laisser prendre à ses déclarations. Il leur disait quel malheur ce serait si l'Angleterre abandonnait l'étalon-or et puis, il est devenu le chef du gouvernement qui a décrété presque sur-le-champ l'abandon de l'étalon-or. S'il est possible, j'aimerais à aider le premier ministre et à lui épargner une apoplexie, et je citerai les commentaires de M. J. Maynard Keynes sur l'abandon de l'étalon-or. M. Keynes, réputé comme étant un économiste fort capable, dit:

De plus, il est arrivé dernièrement un événement fort heureux à mon sens, dont nous n'avons pas encore eu le temps d'obtenir le plein avantage. Je veux parler de l'abandon de l'étalon-or par la Grande-Bretagne. Je crois que cet événement aura d'heureuses conséquences dans un vaste domaine. Si la Grande-Bretagne était parvenue de quelque façon à maintenir la parité-or, la situation universelle serait aujourd'hui beaucoup plus sombre qu'elle ne l'est, et le manquement aux engagements bien plus général.

Quelqu'un devrait dire cela au premier ministre. Je voulais citer, mais je ne le ferai pas, d'autres commentaires de John Collingwood Reade, étant donné qu'il indique plusieurs moyens de mettre plus d'argent en circulation. L'un consiste à diminuer la couverture-or de chaque dollar et l'autre, celui qui me plaît, est simplement le suivant: le gouvernement fédéral imprime la monnaie et en met assez en circulation pour élever le niveau des prix à peu près à ce qu'il était en 1928-1929 et mettre notre monnaie au pair de la livre-papier anglaise. N'ayant pas le temps d'approfondir la chose, permettez-moi de dire que l'ostentation avec laquelle on nous invite aux marchés ouverts par la conférence impériale, mais où nous ne pouvons pénétrer à cause du taux du change, me rappellent l'état d'âme des chômeurs devant un étalage d'aliments délicieux. Ils ont l'estomac vide et le marchand possède les vivres, mais, faute d'argent, ils ne peuvent consommer les aliments. La conférence dit: vous pouvez vendre des centaines de milliers de livres de bacon, tant de bestiaux, telle quantité de tel et tel produit en Angleterre; quelles merveilleuses choses nous avons faites pour vous! Mais le premier ministre et le ministre des Finances savent et ils doivent le savoir, parce que ce sont des hommes intelligents,

sans quoi ils n'occuperaient pas leur poste que les cultivateurs ne peuvent approvisionner le marché anglais, quand la livre-papier anglaise vaut $3.80 et que nous perdons 25c. sur chaque dollar de produit que nous y expédions. Je le déplore; cela accroît les soucis du ministre de l'Agriculture (M. Weir) qui en avait déjà assez, Dieu le sait. Il a réuni tous les experts à l'hôtel Royal-York et ils ont tenu une conférence de trois jours. Inutile d'insister que c'étaient des experts, et non des cultivateurs de profession, puisqu'ils étaient à l'hôtel Royal-York. Ils nous ont tracé notre ligne de conduite et l'un des experts, dans une entrevue avec le représentant du *Star* de Toronto, le 31 août 1932, a déclaré: "L'avenir est brillant pour l'agriculteur canadien". Ensuite ils ont indiqué aux cultivateurs le moyen d'acquérir cette brillante clientèle et nous ont parlé du brillant avenir. Les cultivateurs y parviendront par un meilleur usage des données scientifiques recueillies par les experts. Vous savez, qu'après tout, les cultivateurs sont des gens fort patients. Nous avions une politique d'immigration, dont mention a été faite par l'honorable député de Macleod (M. Coote), et qui consistait à faire venir non des fabricants, non des marchands, des médecins et des avocats, mais des agriculteurs, afin de les établir sur des terres pour accroître la production. Les experts nous montrent ensuite comment produire non seulement ce que nous produisions auparavant, mais davantage. Mais personne ne sait ce que nous allons faire de nos produits. La conférence impériale nous dit que nous devons les vendre sur le marché anglais, où nous subissons un désavantage de 25 p. 100 du fait du change. Qu'on en fasse l'essai. Quelque cultivateur conservateur tentera-t-il aujourd'hui d'expédier son bacon, ses pommes, ses bestiaux sur le marché anglais? Le résultat sera très intéressant. La coopérative des expéditeurs de bétail a conclu un arrangement, il y a plus d'un an, avec la Scottish British Cooperative, afin d'expédier du bétail à cette dernière et elle s'est appliquée énergiquement à cette tâche. Il y a environ deux mois, M. W. A. Amos a dû faire la traversée pour aller payer les pertes dues au change, qui s'élevaient à plusieurs milliers de dollars.

M. MULLINS: On n'a pas expédié de bétail.

Mlle MACPHAIL: L'honorable député de Marquette (M. Mullins) pourra faire son propre discours; il est omniscient en fait de commerce de bétail. Peu importe qu'il s'agisse d'animaux gras ou d'animaux d'engrais, ou de viandes, on nous paie avec des livres-papier anglaises et quand nous essayons de les transformer en argent canadien, nous perdons 25 p. 100 du prix du bétail livré à Liverpool. Quelqu'un prétend que la perte s'élève à $18 par tête de bétail. Je sais que sur une seule expédition de 700 têtes de bétail, faite de Toronto l'été dernier, tout juste avant que nous eussions essayé sans succès de voir le premier ministre à Ottawa, la perte sur le change s'éleva à $10,008. Si la même transaction avait lieu aujourd'hui au prix de $80 par tête, la perte s'élèverait à $14,000. Il est absurde d'entendre des ministres responsables de la couronne, intelligents et capables comme le sont nos ministres,—et je parle avec tout le respect et la déférence voulus,—nous dire que c'est là un grand débouché pour les cultivateurs canadiens. S'ils veulent continuer à jouir du respect général, qu'ils avouent leur erreur. Rien n'est plus provocant que d'écouter quelqu'un qui prétend toujours avoir raison; c'est cette attitude du premier ministre qui me rend furieuse.

Je me permettrai de citer lord Rothermere, —et j'espère en avoir le temps, parce que le premier ministre a tellement d'estime pour lord Rothermere qu'il le fait passer avant une délégation de quatre mille cultivateurs venus de deux provinces, dont un tiers au moins étaient de ses chauds partisans, une délégation ayant l'appui du clergé de la province de Québec et d'un grand nombre de citoyens éminents,—non pas des cultivateurs,—de la province d'Ontario. Mais le premier ministre était tellement occupé,—on ne saurait s'en étonner, —qu'il ne put les recevoir et son ministre de l'Agriculture avait un tel surcroît de travail cet après-midi-là qu'il ne put leur accorder une demi-heure. Cependant, lord Rothermere eut l'honneur d'obtenir une entrevue du premier ministre, bien que nous eussions essayé d'arranger un rendez-vous le 24 mai et que nous eussions pris contact avec le premier ministre au moins six fois à partir de cette date jusqu'au moment de notre visite. Lord Rothermere, s'exprimant sur la question du change, a dit:

> En conservant l'étalon d'or au Canada et en liant sa monnaie à celle des Etats-Unis plutôt qu'à celle de la Grande-Bretagne, on fait mourir à petit feu son commerce et son industrie.

S'il a réellement réussi à convaincre le premier ministre sur ce point, je ne regrette pas qu'il ait obtenu son entrevue. Il finit par la remarque suivante:

> Sur le sujet de la monnaie canadienne, lord Rothermere s'exprime ainsi: "Les efforts que le Canada fait pour garder sa monnaie liée à celle des Etats-Unis amènent la mort lente de l'industrie et du commerce canadiens. Le Canada a un bel avenir dans l'Empire, mais ne peut en avoir aucun en se plaçant dans la dépendance des Etats-Unis".

Je suis absolument de l'avis de lord Rothermere sur la question de la monnaie. Ce qu'il y a d'étrange au sujet de la conférence impériale, c'est qu'après avoir consacré un temps considérable à la négociation d'excellents accords commerciaux, s'ils pouvaient seulement être utilisés, elle s'est contentée d'une déclaration platonique sur la question du change et de la monnaie, en émettant le vœu que l'on puisse faire baisser le taux de l'intérêt et augmenter le niveau des prix.

Un MEMBRE: Et l'on compte sur la Providence pour cela.

Mlle MACPHAIL: Oui, mais puisqu'on nous a pourvu d'intelligence, je suppose que nous devrons nous résigner à nous débrouiller seuls.

En terminant, j'admettrai qu'il y a un grand nombre d'autres problèmes à résoudre et sans vouloir prétendre que l'émission d'une nouvelle monnaie fondée sur les ressources du Canada serait la solution de toutes nos difficultés, je soutiens que le Gouvernement pourrait faire une émission considérable de nouvel argent et le lancer dans la circulation sans intérêt. Cela aiderait considérablement au relèvement des prix domestiques et abaisserait notre monnaie au rang de la livre sterling anglaise, ce qui nous permettrait de profiter du marché tellement vanté par le premier ministre hier.

M. ROBERT McKENZIE (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, bien que l'on ait convoqué cette session, d'après le discours du trône, afin de ratifier les accords commerciaux conclus à la conférence impériale, je pense qu'il est de mon devoir, non seulement d'exprimer les vues de la population de ma circonscription, mais aussi de faire connaître au Gouvernement mes vues personnelles sur les moyens à prendre pour surmonter les difficultés dont le pays est assailli à l'heure actuelle.

Dans le discours du Gouverneur général, prononcé le 6 octobre, il se trouve trois passages que je désire examiner, m'arrêtant particulièrement à l'un d'entre eux. Le premier traité de la conférence impériale.

Ce sujet a une grande importance et sera l'objet d'un débat distinct en cette enceinte. Hier, le premier ministre (M. Bennett) nous a donné des explications à ce propos. Mais j'ai noté qu'en exposant ses vues, quand il arrivait à un passage indiquant un abaissement apparent du tarif douanier, il jetait un coup d'œil sur les membres de son parti, comme pour leur dire: "Applaudissez un peu ce passage". Je n'ai pu m'empêcher de songer au mot de sir Arthur Salter sur M. Baldwin. Sir Arthur, dit-on, a appelé M. Baldwin l'un des plus grands libéraux de son temps. Notre premier ministre aimerait-il que sir Arthur Salter, ou un autre personnage éminent, parle en ce sens à son sujet?

L'honorable préopinante (Mlle Macphail) est d'avis que les cultivateurs ne peuvent recevoir de grands avantages de la conférence impériale. Dans l'Ouest, nous songeons peut-être trop au blé. Mais, monsieur l'Orateur, le fait même que le blé vaut actuellement 11c. le boisseau de moins que le jour de la clôture du congrès impérial ne nous donne guère d'espoir de bénéficier beaucoup de ces négociations. En voilà assez sur ce sujet, que nous pourrons discuter plus tard.

Je passe à cette partie du discours du trône qui se rapporte à la commission royale d'enquête sur les transports. Nous sommes satisfaits,—je le suis en tout cas de même que les gens que je représente ici,—de ce que le rapport de cette commission ne nous impose pas un monopole particulier des voies ferrées. Nous sommes heureux de constater qu'on ait approuvé la nationalisation de notre réseau. Je puis ajouter que l'opinion publique de la région d'où je viens ne permettrait pas un monopole des chemins de fer, ni la vente ou même la location de notre réseau d'Etat à une entreprise particulière. A propos du rapport, sans savoir si le Gouvernement doit s'occuper de la question des autobus, j'exprime l'espoir que le Gouvernement, quel qu'il soit, dont dépend cette question fera en sorte que nos chemins de fer, à l'emploi desquels il y a tant de gens, soient traités équitablement à cet égard, surtout par rapport aux transports à long parcours.

Je m'arrête ensuite à l'alinéa relatif au chômage. Il y a eu deux ans le mois dernier, nous étions convoqués à une session extraordinaire pour mettre fin au chômage. On a alors beaucoup parlé de la question. En parler encore semble un simple rabâchage. Mais il est un point que je veux signaler tout particulièrement au Gouvernement. Je l'ai exposé, je crois, il y a un an ou deux, mais j'y reviens. On emploie autant de main-d'œuvre à la production de denrées agricoles d'une valeur de $100, grain ou autre chose, qu'à la production d'une valeur égale de produits industriels. Pour ce motif, on n'arrivera pas à une solution du chômage, problème économique de l'heure, sans amener une amélioration de l'état de l'agriculture ou des autres industries de base du pays. Commençons par ces industries. Les industries manufacturières semblent capables de régler leur propre cas, puisqu'elles peuvent fermer leurs usines et renvoyer leurs employés. Mais nous ne saurions régler le problème économique sans améliorer l'état du producteur de denrées fondamentales. L'une des raisons de l'inactivité des usines, en dépit des droits de douane élevés, vient de ce que les cultivateurs n'ont pas le sou pour acheter. J'ai sous les

yeux une coupure, prise dans le *Financial Post* du débat de l'année:

La ruine du commerce

Après deux ans de prix avilis pour les denrées agricoles et la troisième récolte manquée dans le sud de la Saskatchewan, les fabricants d'instruments aratoires entrent dans l'année 1932 avec bien peu d'espoir. Comme, en 1931, on n'a vendu que 873 tracteurs, 178 moissonneuses-batteuses et 493 batteuses dans les provinces des Prairies, la situation doit paraître bien difficile aux fabricants. Les années antérieures, le statistique des ventes s'établissait ainsi: tracteurs, 17,143 en 1928, 14,557 en 1929 et 9,108 en 1930; moissonneuses-batteuses, 3,657 en 1928, 3,295 en 1929 et 1,614 en 1930; batteuses, 6,247 en 1928, 2,095 en 1929 et 2,034 en 1930.

De fait, ce commerce a pour ainsi dire entièrement disparu pour l'heure.

Cela démontre, monsieur l'Orateur, que la protection n'est pas un remède aux maux économiques du temps. Nos industriels sont dans une situation lamentable aussi bien que les cultivateurs.

Je tiens à signaler particulièrement à l'attention le passage suivant qu'a commenté assez longuement l'honorable représentante qui m'a précédé. Voici:

Il nous fait plaisir à tous d'observer que dans ces vastes régions de l'Ouest où, pendant plusieurs années consécutives, la faillite de la récolte a engendré beaucoup de misère, les abondantes moissons de cette année laissent prévoir une grande amélioration et permettent de réduire les secours accordés jusqu'ici.

Songez donc, monsieur l'Orateur, à la situation qui existe dans l'Ouest canadien, aujourd'hui; et le premier ministre dit que "les abondantes moissons de cette année laissent prévoir une grande amélioration". La récolte de cette année, tablée sur le nombre de boisseaux peut être qualifiée d'abondante. Les estimations varient entre 460 et 470 millions de boisseaux, chiffres qui, à mon humble avis, dépassent de 100 millions de boisseaux, peut-être, la quantité réelle. Mais l'important ce n'est pas la quantité de rendement. Quatre cent millions de boisseaux à un prix raisonnable, voilà qui serait d'un rapport important; mais non pas aux prix qui règnent maintenant. Au commencement du mois, lorsque j'ai quitté ma demeure pour me rendre à la capitale, le blé n° 1 du Nord se vendait 33c. le boisseau, à l'élévateur. C'est moins que le coût de la production. Le Gouvernement dit que les récoltes abondantes laissent prévoir une amélioration de la situation, alors que le cultivateur perd de l'argent sur chaque boisseau de blé qu'il produit. Quiconque est responsable de cette affirmation n'est décidément pas au courant de la situation actuelle sur nos fermes. En lisant ces paroles je me suis demandé si le ministre de l'Agriculture (M. Weir) pouvait en être responsable. Cela ressemble de très près à ce qu'il a dit pendant la campagne de Huron-Sud; j'incline à croire que ces propos ridicules ont contribué fortement à grossir l'immense majorité du candidat libéral. Certains honorables représentants savent ce que je veux dire. Le ministre de l'Agriculture s'est rendu dans le comté de Huron-Sud et a affirmé, selon le compte rendu paru dans les journaux, que la politique du ministère actuel avaient enrichi les fermiers canadiens de 36 millions de dollars dans les dix-huit mois précédents. Nos cultivateurs de la Saskatchewan se demandent où se trouve cet argent, car décidément ils n'en ont pas touché leur part.

M. SHAVER: Que dites-vous de la prime sur le blé?

M. McKENZIE (Assiniboïa): Nos amis d'en face ont refusé leur appui à notre demande d'une prime d'un dollar par acre; résultat, nous n'en avons pas eu. Depuis bon nombre d'années j'ai parcouru mon comté qui est composé surtout d'agriculteurs; je connais donc assez bien sa situation agricole. Depuis un an ou deux j'ai observé une grande différence non seulement dans les visages des fermiers, mais dans l'aspect des terres elles-mêmes: les dépendances ne sont plus fraîchement peinturées, les mauvaises herbes pullulent dans les jachères d'été; tout est en mauvais état. Je demande au fermier comment il s'arrange; il me répond: Vous le voyez bien, vous pouvez voir le contraste avec ce que c'était il y a deux ou trois ans. Il dira: Je ne puis tenir mes jachères en bon état, ni réparer mes bâtisses, parce que les prix d'aujourd'hui ne me permettent pas d'engager des hommes, même aux prix dérisoires de la main-d'œuvre à l'heure qu'il est. Nombre de fermiers cultivent une demi-section ou un quart de section; un certain nombre tentent même de cultiver toute une section de leurs propres bras, simplement parce qu'ils ne peuvent pas payer des employés. Quelques-uns d'entre eux ne maintiennent pas leurs terres en bon état. Il se peut qu'ils ne labourent pas, qu'ils ne fassent pas les jachères d'été. On demande la raison, et la réponse vient: Bien, mes instruments sont dans un tel état que je n'arrive plus à cultiver ma terre. Un de ces hommes m'a affirmé: "Les socs de ma charrue étaient usés. Le sol est devenu trop sec et je n'ai pu le labourer." Il n'y a pas longtemps l'honorable député de Lisgar (M. Brown) a fait observer,—et j'espère que le ministre des Finances ou le ministre du Revenu national, que je vois ici tous deux, nous expliqueront la chose avant la fin de la séance,—que le tarif imposait un certain droit sur les produits d'une industrie qui fabrique les pièces de rechange, et un droit plus élevé sur les produits d'un autre qui fabrique les mêmes

pièces. A défaut d'une explication nos cultivateurs sauront à quoi s'en tenir là-dessus: savoir, lorsque, voilà quelques années ces petits fabricants ont commencé à manufacturer ces pièces et à les vendre à des prix réduits, les gros fabricants ont obtenu du Gouvernement d'imposer un tarif plus fort contre les produits des manufacturiers indépendants pour les empêcher de réduire les prix. Grâce aux efforts des manufacturiers indépendants nos cultivateurs pouvaient acheter leurs socs à deux, trois ou quatre dollars moins cher, la paire, qu'ils ne payaient auparavant; mais aujourd'hui, par suite de cette augmentation du tarif, les fermiers perdront cet avantage.

Certaines gens,—je les rencontre sur les trains et en différents endroits,—demandent pourquoi nos cultivateurs ne s'occupent pas davantage de culture mixte. Nos cultivateurs, monsieur l'Orateur, ne sont pas tous des fous. Ils savent ce qu'il y a de mieux à faire dans le milieu où ils se trouvent. Quelques-uns d'entre eux ne peuvent entreprendre la culture mixte à cause de la rareté de l'eau, et c'est là la raison principale. Il existe des régions de la prairie où il est impossible de trouver de l'eau et, naturellement, vous ne pouvez faire l'élevage des bestiaux sans eau. D'autres demandent pourquoi les cultivateurs laissent pousser les mauvaises herbes dans leurs champs? La raison en est, comme je l'ai dit il y a un instant, qu'un homme établi sur une demi-section ou trois quarts de section et qui autrefois pouvait engager un homme quand les prix étaient plus élevés se voit maintenant incapable d'avoir de l'aide et, conséquemment, il ne peut tout faire. Aux gens qui prétendent que nos cultivateurs ne font pas d'efforts, je réponds aussi: Dans la région que j'habite, les cultivateurs parcourent trente, quarante et cinquante milles, avec attelages et camions, pour aller aux houillères chercher leur charbon pour l'hiver simplement parce qu'il leur est impossible d'obtenir leur combustible autrement. Il n'est pas rare de voir un cultivateur aller chercher son charbon à cinquante milles de sa ferme. Nos cultivateurs n'en agissaient pas ainsi lorsqu'ils obtenaient un prix raisonnable pour leurs produits et étaient prospères.

Tout honorable membre de cette Chambre qui veut bien aller à la salle de lecture et consulter la *Gazette* de Saskatchewan peut trouver la preuve de ce que les conditions ne se sont pas grandement améliorées dans l'Ouest; il y verra des annonces des municipalités de la Saskatchewan offrant de six cents à sept cents quarts de section en vente pour taxes. Cela signifie que la moitié de la terre de la municipalité, et dans certains cas plus de la moitié, est offerte en vente pour taxes. De plus, une autre grande partie de la terre dans la municipalité peut avoir été offerte en vente pour taxes l'année précédente, et on ne l'annonce pas de nouveau. Ce n'est pas là une preuve de grande amélioration dans les conditions financières de l'Ouest canadien. Tandis que j'en suis à cette question de la vente pour taxes et de l'impôt des terres dans la Saskatchewan, je puis mentionner que l'on a modifié la loi municipale à la dernière session de la législature de la Saskatchewan de façon à forcer les municipalités à nommer un percepteur de l'impôt. Autrefois, depuis l'organisation des municipalités il y a vingt ans ou plus, le secrétaire de la municipalité était le percepteur de l'impôt; il se tenait à son bureau pour la perception. Mais aujourd'hui les municipalités sont tenues de nommer un percepteur qui possède tous les pouvoirs d'un bailli pour la perception de l'impôt. Dans le district que j'habite, nous n'avons pas beaucoup à nous plaindre du système, car on fait preuve de sens commun, dirai-je, dans la perception de l'impôt. Mais dans les districts environnants, j'ai entendu des remarques assez acerbes.

Il y a quelques jours, j'ai coupé un article du *Winnipeg Free Press*. Il s'agit d'une dépêche spéciale de Régina en date du 7 octobre; le voici:

Des municipalités de la Saskatchewan saisissent du grain. Des cultivateurs de districts à l'est de Régina expriment des opinions contraires à cette démarche officielle. "J'ai un fusil dans la maison et je voudrais voir celui qui prendra de nouveau du grain sur cette ferme."

C'est ainsi que s'exprimait un cultivateur d'un district à l'est de Régina, mardi, et sa déclaration, bien qu'un peu vive, représente à peu près l'opinion d'un grand nombre de cultivateurs de ces régions.

Mardi dernier, une enquête sur les rapports disant que les autorités saisissaient du grain pour taxes et arrérages de taxes, dans quatre municipalités à l'est de la ville, indique que la saisie du blé pour taxes et pour avances de ficelle d'engerbage et de pièces de rechange de moissonneuses a laissé probablement des milliers de cultivateurs du sud de la Saskatchewan avec $100 ou moins pour les besoins des prochains douze mois. Les autorités municipales, semble-t-il, insistent sur leurs réclamations pour taxes bien qu'elles absorbent la moitié ou plus de la moitié de la récolte totale battue cette année.

Les quatre districts comprennent ceux de Fort-Qu'Appelle, dont l'extrémité méridionale atteint le district d'Edenwold; Qu'Appelle-Sud dont la ville de Qu'Appelle occupe le centre et les districts d'Indian-Head et de Francis au sud.

Voici les détails de la situation: Dans la municipalité rurale d'Indian-Head, qui compte en viron 300 cultivateurs, les saisies totales pour taxes s'élèvent à 231.

Puis-je ajouter ici que le district d'Indian-Head est loin d'être un pauvre district agricole. L'honorable député de ce district fera foi de ma déclaration. Il y a environ trente-quatre ans que j'ai habité pendant une courte

période dans cette région, et je sais qu'à cette époque elle était bien bâtie; c'était une contrée agricole admirable et reconnue comme une des meilleures de l'Ouest pour la culture du blé. L'article ajoute:

Dans les trois autres municipalités, visitées, la municipalité perçoit les taxes en exigeant que les agents des élévateurs émettent les billets d'entreposage du grain en faveur de la municipalité. Peu de cultivateurs, semble-t-il, ont pu tirer avantage du plan de la commission de secours fixant le prix du blé à 70 cents, pour acquitter les avances en secours, puisqu'ils n'ont pas eu assez de blé pour subvenir à leurs besoins une fois les taxes payées.

Voici le nœud de la situation: Du moment que le cultivateur touche un prix moyen de 30 cents le boisseau pour son blé qu'il a récolté sur le pied de dix boisseaux par acre, il n'en a pas assez pour satisfaire tous ses créanciers; or, si sa récolte est saisie pour les taxes ou bien est enlevée pour rembourser les secours qu'il a reçus, il ne lui reste pas suffisamment pour subsister. En outre, il lui faut garder du grain de semence pour le printemps suivant.

Les frais de réparation aux lieuses et la ficelle d'engerbage fournie cet automne aux cultivateurs par la commission de secours de la Saskatchewan représentent la première dette qui doit être remboursée par le cultivateur; les taxes viennent ensuite. Or, dans les municipalités visitées, la situation révèle qu'il ne reste plus rien pour les autres créanciers, puisque la récolte était absorbée avant que leur tour fût arrivé. Les agents de recouvrement pour le compte des compagnies d'instruments agricoles, les compagnies de fiducie et autres créanciers des cultivateurs sont très actifs au dire des cultivateurs, mais il ne reste plus rien pour eux dans la plupart des cas.

Un agriculteur, dans la municipalité rurale de Qu'Appelle-Sud, a déclaré qu'il lui reste $11 pour passer l'hiver. Il appert que la commission de secours de la Saskatchewan aura à résoudre un problème plus difficile qu'elle ne le prévoyait an début de la saison. De fait, même après qu'un cultivateur a suffisamment de provisions pour l'hiver, il lui faut plus qu'un dollar par mois pour subvenir à ses autres besoins.

Voilà qui expose bien la véritable situation qui existe dans les fermes de l'Ouest canadien. En face d'une pareille détresse, nous avons lieu de nous étonner que le premier ministre ait mentionné dans le discours du trône que la situation s'est sensiblement améliorée ce qui permet de diminuer les mesures de secours. A l'heure actuelle, l'on a bien plus besoin de secours dans l'Ouest canadien qu'à l'époque où fut convoquée la session spéciale du mois de septembre 1930. Alors comment se fait-il que l'auteur du discours du trône, peu importe qui il est, affirme qu'il y a lieu de s'attendre à une diminution des mesures de secours? Dans le discours qu'il a prononcé le 11 courant, l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) s'est demandé si oui ou non le premier ministre et le parti libéral se convertiraient à ses idées et à son programme. J'ai toujours soutenu pour ma part qu'il n'y a place que pour deux

[M. McKenzie (Assiniboïa).]

partis politiques au Canada et que le programme libéral est assez large pour rallier tous les gens qui n'ont pas peur d'envisager l'avenir. A mon humble avis, la principale différence qui existe entre les deux grands partis politiques au Canada, c'est que le parti conservateur s'est toujours contenté de préserver et de maintenir l'ancien ordre de choses, tandis que, d'autre part, le parti libéral a toujours préconisé les mesures visant à améliorer la situation du peuple tant au point de vue social qu'économique. Même à l'heure qu'il est, nous entendons le premier ministre et ses adhérents louer la politique suivie par le parti conservateur sous le régime de sir John A. Macdonald. Nos adversaires se glorifient de préconiser encore le même programme; cependant, ils oublient que depuis cette époque deux millions d'individus ou plus se sont établis dans les savanes comprises entre les Grands lacs et les montagnes Rocheuses. L'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord a reproché au chef du parti libéral ainsi qu'à l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Mackenzie) certaines remarques qu'ils ont faites dernièrement. Or, je tiens à déclarer que j'appuie de tout cœur les déclarations que mon chef a faites durant l'élection complémentaire de Huron-Sud. Nous sommes prêts à aller franchement de l'avant du moment que le peuple nous suivra. A maintes reprises, par le passé, le parti libéral a devancé l'opinion publique. Nous l'avons fait en 1911 et de nouveau en 1930. Pour moi, si le peuple canadien, dans le cours de l'été 1930, avait aussi bien saisi la portée du budget Dunning qu'il l'a fait six mois plus tard, le parti libéral aurait obtenu un tout autre résultat aux urnes électorales.

Je tiens à relever une assertion que le premier ministre a faite dans le discours qu'il a prononcé ici le 10 courant. A la page 60 (v.f.) du hansard, on met les paroles suivantes dans la bouche du premier ministre:

J'adresse cette question à chaque honorable représentant, individuellement. Qu'il rentre chez lui ce soir, et qu'il y réponde devant sa conscience: S'il était possible que notre pays fût inondé sans interruption par les produits à bon compte de l'Europe et des Etats-Unis, quel en eût été le résultat pendant les deux dernières années?

Je me prévaudrai donc du privilège de l'Ecossais et je répondrai par une autre question. Et tout d'abord, pour quelle raison le premier ministre a-t-il inséré dans sa phrase les mots "sans interruption"? En réalité, personne n'a jamais proposé de laisser inonder sans interruption le marché canadien par des produits étrangers.

Et maintenant, je lui poserai cette question: N'aurait-il pas été préférable de permettre l'entrée de ces produits sur notre mar-

ché sous le régime d'un tarif de pas plus de 10 p. 100, au lieu de laisser pénétrer au pays un certain nombre d'articles en les frappant de droits prohibitifs? En réponse à cette question je prétends que nos industries canadiennes ne s'en porteraient pas plus mal puisqu'elles n'ont presque pas de commandes à exécuter en tout cas. Une pareille attitude aurait eu l'effet suivant: Ces milliers de familles par tout le Canada qui ont à peine de quoi subsister, à l'heure actuelle, et auraient tant besoin d'acheter des vêtements et des chaussures à cette époque de l'année, seraient en mesure de le faire pourvu que les prix fussent raisonnables. Or, ils sont dans l'impossibilité d'effectuer ces achats sous le régime de haute protection que maintient le présent Gouvernement. Plus que cela, si l'on avait permis l'écoulement de ces produits étrangers sur le marché canadien à bas prix, pour chaque dollar encaissé par le producteur étranger il nous aurait acheté, en échange, l'équivalent de produits canadiens. De plus, je répondrai encore ceci à la question du premier ministre: Nous ne pouvons espérer vendre nos produits aux pays étrangers si nous n'achetons rien d'eux. Sous le régime d'un tarif de 10 p. 100 nos industries se porteraient tout aussi bien que sous le régime du tarif en vigueur de 30 et 40 p. 100 et qui s'élève jusqu'à 75 ou 80 p. 100 en tenant compte des taxes de toute sorte, car, après tout, elles n'ont pas de commandes à exécuter. Ainsi, autant vaudrait mettre nos gens en mesure d'acheter raisonnablement quelques-unes des choses dont ils ont un besoin pressant.

Au début, j'ai dit que j'entendais exposer l'état de choses tel qu'il existe aujourd'hui et proposer un moyen d'y remédier. En terminant je dirai au Gouvernement que, vu la situation existante au pays, notre population ne saurait supporter de nouveaux relèvements d'impôts. Le Gouvernement actuel a augmenté les impôts de toutes sortes,—la taxe de consommation, la taxe d'accise, les droits d'importation, le droit de timbre et tous les autres modes d'impôts,—à un point tel que le fardeau est au-dessus des forces du public. Nous ne saurions permettre l'imposition de nouvelles taxes, et si l'on veut que la prospérité règne de nouveau au Canada, il faut faire disparaître les obstacles qui en empêchent le retour.

M. F. W. GERSHAW (Medecine-Hat): A cette phase du débat je n'entends parler que de la situation qui intéresse surtout la circonscription que je représente et j'ajouterai quelques mots au sujet du système monétaire. La circonscription de Medecine-Hat a eu l'honneur de recevoir la visite de lord et lady Bessborough. A cette occasion les citoyens d'origine canadienne ou britannique, et un grand nombres d'autres nés dans des pays éloignés, se sont réunis pour accueillir et honorer les visiteurs vice-royaux. La population de cette division sait gré à ces derniers de leur avoir rendu cette visite et en leur nom je désire remercier le groupe vice-royal.

Il y a sept ou huit ans, le gouvernement de l'époque a établi, dans le sud de la division de Medecine-Hat, une ferme de recherches en matière d'élevage, et en ces dernières années les fonctionnaires de cette station ont fait œuvre éminemment utile. Ils ont fait des expériences dans la culture des graminées et dans tous les domaines de l'élevage. De temps à autre ils ont publié des renseignements qui rendront de grands services à la population de toute la région. L'élevage se pratique encore sur une grande échelle. Vous pouvez voir des troupeaux de moutons dont le nombre varie de huit à dix mille, et d'autres troupeaux de bestiaux qui comptent des milliers de têtes. Cela va de soi, un grand nombre de cultivateurs font de l'élevage sur un pied beaucoup plus restreint, mais qu'il s'agisse de petites ou de grandes exploitations, tous les éleveurs sont en faillite ou s'acheminent rapidement et sans l'ombre d'un doute dans cette voie. Ils vendent leur laine, leur viande, leurs bestiaux et leur blé à des prix qui ne correspondent même pas aux frais de production. Ils constatent que les articles qu'il leur faut acheter ont baissé d'environ 14 ou 15 points alors que les produits qu'ils ont à vendre se sont affaissés de 70 à 75 points. Ils se trouvent dans une situation impraticable à cause de l'accroissement des impôts. Le taux de l'intérêt sur l'argent qu'ils doivent est encore élevé et, dans leur inquiétude, ils ne peuvent s'expliquer que le loyer de l'argent soit élevé à ce point lorsque que le prix de toutes choses est si bas. Je sais bien que tout cela, on l'a déjà dit; mais il faut pénétrer dans les foyers de cette région pour se faire une véritable idée de la situation faite à ces gens. Leurs vêtements sont dans un état pitoyable et l'on ne voit jamais chez eux de livres, de revues et journaux. Non seulement leur est-il impossible d'envoyer les plus âgés de leurs enfants à l'école et au collège, mais ils ne peuvent même pas procurer aux plus jeunes ce qu'il leur faut pour aller en classe. Au cours des quelques dernières années on a établi deux districts d'irrigation dans cette région. Il se trouve que les cultivateurs de ces districts sont dans une situation plus précaire que ceux qui sont sur des terres arides. Il en est ainsi parce qu'il leur faut faire face à de gros frais généraux pour le creusage des rigoles d'irrigation, leur entretien, le service d'eau, la machinerie et ainsi de suite. Si les prix étaient ce qu'ils étaient dans le passé ils pourraient suffire à ces dépenses, mais à l'heure actuelle ils ne

peuvent y faire face. L'année dernière, quelques-uns parmi nous, qui s'efforcent de représenter cette partie du pays, ont déposé une résolution à la Chambre en vue d'amener le Gouvernement à faire quelque chose pour ces citoyens des régions irriguées. Nous avons fait observer qu'il y avait en Canada une récolte susceptible d'être rémunératrice et vendue exclusivement en territoire canadien. Je veux parler de la récolte de la betterave à sucre. La Chambre a agréé la résolution avec ses amendements et a prié le comité de l'Agriculture de faire une enquête sur la question dans son ensemble. Cette enquête a été tenue. On a fait venir, par tout le pays, des témoins qui ont pu démontrer que la culture de la betterave à sucre et la fabrication du sucre de betterave constitueraient une industrie profitable. Ils ont constaté que là où il y avait des usines les cultivateurs pouvaient se créer de bons revenus par la vente des betteraves à sucre. Plus que cela, cette industrie procurait une certaine somme de travail. Elle assurait du trafic aux compagnies de transport et contribuait sensiblement à donner de l'essor à l'élevage et à d'autres industries analogues. Cependant, on fit observer que, vu le bas prix du sucre, il fallait de l'assistance pour mettre les usines en marche.

Après délibération, le comité décida qu'il ne pouvait recommander cette aide, mais il fit observer un élément important, savoir que les raffineries de canne à sucre au Canada jouissaient d'une haute protection. Le comité fit rapport que, à son avis, les raffineurs de sirop de canne devraient entreprendre la fabrication du sucre de betterave. Ce rapport, présenté à la Chambre, fut adopté à l'unanimité. Des milliers d'hommes et de femmes, que cette question intéresse, ont attendu quelque décision avec impatience, mais rien n'a été fait. Je mets la chose de nouveau sur le tapis, dans l'espérance que le rapport ne prendra pas le chemin des oubliettes. J'espère que les habitants de Medicine-Hat auront l'assurance qu'une raffinerie de sucre sera établie. Cette usine pourrait être exploitée à peu de frais à cause du prix peu élevé du gaz naturel comme combustible. Il y a le soleil nécessaire; le sol est fertile; l'approvisionnement d'eau est suffisant pour garantir une teneur de sucre considérable dans les betteraves. Il existe cinq raffineries de sucre au Canada, mais, jusqu'à ce ce jour, nulle disposition n'a été prise pour savoir laquelle s'agrandirait et assumerait la responsabilité à cet égard. J'espère que l'on agira avant longtemps et que quelque chose sera fait comme résultat de la conclusion contenue dans le rapport adopté par la Chambre. Tel serait un moyen d'améliorer la situation dans cette partie du pays.

[M. Gershaw.]

En 1931, le Gouvernement a payé une prime de 5c. sur le blé. Je suis d'avis qu'elle n'a pas été équitablement répartie; si elle eût été basée sur la superficie on s'en fût mieux trouvé. Les cultivateurs qui avaient possédé la terre et fourni la semence auraient dû avoir leur part, mais cette prime a fait beaucoup de bien. Lorsque cette prime a été accordée, le blé valait de 40 à 45 c. le boisseau. Si une prime était nécessaire à cette époque, elle l'est encore beaucoup plus actuellement, parce que maintenant, le blé se vend de 26 à 29 c. le boisseau dans cette région méridionale, et cela parce qu'il y a beaucoup de blé nº 2 et nº 3 du Nord. Le blé est un produit qui a rendu le Canada fameux sur les marchés du globe, et une aide aux producteurs de blé serait avantageuse à tous les hommes et femmes du pays, car l'argent du cultivateur se répand dans toutes les directions.

Je connais un chef de famille qui, avec les siens, a travaillé de longues heures sur sa ferme et a réussi à récolter 2,000 boisseaux de blé. Après avoir vendu ce produit, et calculé ses dépenses, il a constaté qu'il lui restait 40 dollars. S'il avait reçu la prime, il aurait eu $140, ce qui eût été une forte augmentation de son revenu net. Je crois que ce cultivateur et plusieurs autres seront bientôt dans la même situation que celle d'un fermier dont j'ai entendu parler il n'y a pas longtemps. Sa famille n'avait plus qu'une vache et quelques poulets, mais la mère fut assez brave pour dire: "Nous ne sommes pas encore aussi malheureux que nos voisins, obligés qu'ils sont d'aller chercher l'eau à sept milles, tandis que nous ne sommes forcés de marcher que quatre milles".

Ce sont les deux propositions que je fais au ministre. La première n'entraînerait aucune dépense, alors que la seconde, adoptée l'an dernier, a coûté environ 11 millions. Cependant, si le Gouvernement juge qu'il ne peut accepter ni l'une ni l'autre, il pourrait peut-être en examiner une troisième, laquelle, je crois, aiderait à ces hommes et à ces femmes qui ont le plus contribué au progrès national. Je parle de quelque modification de notre système monétaire. J'exhorte le Gouvernement, même à cette époque avancée, à se joindre au groupe des nations qui ont adopté la base de l'argent et de jouir des résultats qui en découleraient. J'ai suivi le débat, mais je n'ai pas entendu un seul de mes collègues dire que notre système monétaire actuel fait face convenablement aux besoins de la société. Notre méthode actuelle nous a-t-elle assuré aucune mesure de stabilité? En 1928, un boisseau de blé valait $1.50; aujourd'hui, le même boisseau de blé, qui produira la même quantité de farine et nourrira le même nombre de con-

sommateurs ne vaut que 29 c. Notre système monétaire répond-il aux besoins de la vie en société? Lorsque nous avons tant de nécessiteux affamés, mal vêtus, pauvrement logés au sein d'une grande abondance d'aliments, de vêtements et de bois de charpente? A mesure que le temps passe, des changements surviennent, et il faut adopter de nouvelles méthodes. Les circonstances en vertu desquelles un strict étalon-or fonctionnait facilement ne ressemblent guère à la situation actuelle au Canada.

D'autres pays ont opéré des changements. La Chambre sait ce que le président Hoover a fait aux Etats-Unis. Nous avons entendu parler des sommes considérables qu'il a affectées à l'achat d'obligations de l'Etat. Son but était d'augmenter l'argent en circulation, et la récente hausse de la bourse semblerait indiquer qu'il a réussi. Vu les circonstances déjà mentionnées à la Chambre, la Grande-Bretagne a été obligée d'abandonner l'étalon-or, et environ dix-sept nations ont suivi son exemple. Les plus éminents économistes, y compris sir Arthur Salter, sir Basil Blacket, sir Josiah Stamp, M. J. Maynard Keynes, et autres n'ont constaté aucune grande calamité à la suite de cette décision de la mère-patrie.

L'un des plus éminents partisans du monométalisme, le professeur T. E. Gregory, qui enseigne le commerce de banque à l'Université de Londres, disait récemment que ce n'était pas le temps pour un pays ayant renoncé à l'étalon d'or de chercher à y revenir. On a montré que la Grande-Bretagne, pour avoir agi comme elle l'a fait, a obtenu plus d'or et qu'elle a pu faire honneur à ses obligations, avant échéance. L'honorable député de Macleod, (M. Coote) a présenté plusieurs arguments et maintes raisons pour montrer que le Canada devrait prendre la même décision. Il a fait observer que notre sœur, l'Australie, se trouve mieux actuellement et espère davantage dans l'avenir du fait d'avoir déprécié sa monnaie. Il a montré que là-bas le blé rapporte de 54 à 60 cents, alors qu'en Canada il ne rapporte que 34 cents, parce que la livre anglaise, transposée en Australie, représente $6, et en Canada $3.80 seulement. On dira peut-être que l'argent vaut moins, mais il a montré aussi que son pouvoir d'achat représente autant et que le prix des choses nécessaires à la vie n'a pas augmenté en proportion des prix d'exportation. Comme il l'établit, lorsque le blé se vendait là-bas 54 cents, la farine y valait $1.70 les 100 livres, tandis qu'avec notre blé à 34 cents, notre farine était à $2.08 le quintal. On a dit que les obligations de l'Australie avait été offertes au rabais, sur la place de New-York, mais cela n'est rien comparé au profit et à la prospérité qu'apporterait à la classe agricole le relèvement du prix du blé. Il est admis que dans un pays agricole comme le Canada la prospérité agricole veut dire prospérité générale. L'Australie a passé par une phase difficile. Il lui a fallu couper résolument ses dépenses, le budget de presque tous ses départements; mais elle comprend tellement l'avantage que comporte la prospérité de la classe agricole qu'elle prime de quelque 9 cents le boisseau le blé produit dans le pays.

Autre chose, qui concerne particulièrement la région que j'habite. Je veux dire l'énorme fardeau de dettes qui pèse actuellement sur le contribuable. Celui-ci commence à croire qu'il ne pourra jamais s'acquitter. Les conseils municipaux et les corporations aussi commencent à se rendre compte qu'ils ne recouvreront pas beaucoup, ni même un peu de ces mauvaises dettes. Une modification quelconque de notre régime monétaire qui apporterait à l'agriculture une prospérité provisoire l'aiderait à s'acquitter en partie, mais il est tout à faire impossible de rembourser avec les prix courants actuels. On dit que la dépréciation de notre dollar au niveau de la livre sterling appauvrirait celui qui a de l'argent. Eh bien, il ne sera pas dans une situation pire qu'en 1928, et je crois qu'alors il ne se trouvait pas trop à plaindre. Son pouvoir d'achat serait encore meilleur qu'en 1928.

On a dit cet après-midi que le change est un grand facteur dans le commerce international. Nous avons tous souhaité et nous souhaitons encore tous sincèrement que les accords de la conférence produisent un accroissement des affaires; nous espérons qu'il en résultera un regain d'activité. Nous espérons que le Canada et les autres pays de l'empire en profiteront. Mais n'est-il pas trop certain que le désavantage du change diminuera considérablement ce bienfait, et la différence dans le numéraire des pays commerçant ensemble ne compliquera-t-elle pas les choses?

On a dit que la grande objection à la dévalorisation de notre numéraire au niveau de la livre sterling réside dans la difficulté qu'on aurait d'acquitter nos obligations à New-York. J'ai eu peine à découvrir le chiffre exact de ces obligations. L'*Annuaire du Canada* indique que ce gouvernement doit y acquitter approximativement 8 millions de dollars. D'autre part, tout compris, le gouvernement fédéral les provinces, les municipalités et les sociétés commerciales, y doivent acquitter cette année quelque chose comme 175 millions. Même si cela nous obligeait d'ajouter quelque 20 millions de dollars, il semble que ce serait encore avantageux, puisqu'on a démontré que la hausse du prix du blé, seule, nous vaudrait 80 millions. La hausse sur les autres produits d'exportation représenterait de fortes sommes, et la recette plus considérable provenant des taxes de vente,

d'accise et autres impôts semblables fournirait au gouvernement un gros revenu pour acquitter ces obligations. Mais il est d'autres méthodes qui exemptent les débours directs. Tout récemment, on remboursait à New-York une échéance par une émission nouvelle sans que l'argent passe par le Canada.

L'honorable député de Macleod (M. Coote) et ses amis ont, chaque année, exposé des arguments frappants pour expliquer la nécessité de ce changement. Tous les habitants du Canada, tant de l'Est que de l'Ouest, s'intéressent grandement à ces problèmes et il semble bien que le temps soit venu de faire quelque chose dans ce sens ou d'expliquer, de façon détaillée et convaincante, pourquoi il y a lieu d'avoir recours à ce moyen. L'or n'est certes pas un métal sacré. Il devrait servir à combler nos besoins, à rendre l'échange plus facile, et être un moyen d'échange. Le système monétaire ne doit pas ressembler aux lois des Mèdes et des Perses. Aujourd'hui qu'il nous faut faire face à une énorme perte économique causée par l'acuité du chômage, que nous sommes les témoins de souffrances comparables à celles qu'a amenées la Grande guerre, nous devrions nous acheminer dans cette voie qui nous offre le meilleur espoir de ramener le bonheur et le bien-être au peuple canadien.

M. THOMAS REID (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, même après avoir entendu dire, depuis notre arrivée ici, que la principale raison de la convocation du Parlement était la discussion des accords signés à la conférence économique impériale, j'aimerais à étudier certaines questions qui ont trait aux affaires de notre pays et aussi certaines questions indiquées dans le discours du trône.

Je voudrais tout d'abord parler quelque peu des observations du premier ministre (M. Bennett) sur le conférence, en m'arrêtant surtout au passage de son discours où il a accusé le chef de l'opposition (M. Mackenzie King) de chercher à faire naître toutes sortes d'obstacles pour empêcher la conférence de donner de bons résultats, et où il a accusé les membres de l'opposition, ici et même en dehors de cette enceinte, je crois, de parcourir le pays en souhaitant dans leur cœur la faillite de la conférence. J'affirme, monsieur l'Orateur, que ces paroles ne sont aucunement fondées. Je ne crois pas qu'il existe un seul député qui, se rendant compte de la gravité de la situation qui nous est faite, serait assez vil pour désirer la faillite de la conférence. Ce que les libéraux ont dit, c'est que si l'on voulait conclure des accords avec l'Angleterre et les autres pays, il fallait abaisser les tarifs. C'est ce qu'ils ont dit et à bon droit, je crois. De fait, la conduite du chef de l'opposition pendant la conférence est digne d'éloges, car non seulement il n'a rien dit, mais on ne l'a presque pas vu. Des observateurs ont été jusqu'à dire que cela faisait l'affaire du premier ministre et de son gouvernement, parce que, si le chef de l'opposition n'avait pas gardé le silence, on aurait pris les moyens de le faire taire, de l'empêcher de leur nuire. Comparez cette attitude, monsieur l'Orateur, à celle du très honorable premier ministre, quand il est allé en Angleterre, en 1930. Le premier homme qu'il rencontra alors fut l'honorable Stanley Baldwin, alors chef de l'opposition. Il ne dirigeait pas les affaires du pays, mais il se rendit auprès du premier ministre et lui dit: "Vos mesures nous sont bien acceptables." Je demande à la Chambre de comparer cette attitude à celle du chef de l'opposition pendant la dernière conférence à Ottawa. Il semble que tout ce que font ces messieurs est parfait quand il s'agit d'un conservateur, mais que la même chose est absolument condamnable quand c'est un membre de l'opposition qui en est l'auteur. De fait, toute l'attitude du premier ministre semble vouloir dire: "Nous sommes les maîtres. Laissez-nous faire et tenez-vous à l'écart. Notre mandat ne vient pas seulement des électeurs, mais aussi du Ciel."

J'ai ri, l'autre jour, en entendant le premier ministre dire qu'à son avis les discours sur l'Adresse n'avaient pas une bien grande utilité, et qu'ils étaient plutôt décoratifs. Je me suis alors demandé ce qu'il aurait fait lui-même s'il avait été du côté de l'opposition, ce qu'auraient fait ses collègues s'ils nous avaient entendu dire: "Vos discours ont plus de valeur au point de vue ornementation qu'au point de vue utilité." Le poète dit bien "les beaux jours reviendront", mais nous ne vivrons probablement pas assez longtemps pour les voir garder le silence.

J'ai été tout particulièrement heureux, l'autre jour, d'entendre l'honorable député de Swift-Current (M. Bothwell) soulever de nouveau la question de l'essence et faire connaître à la Chambre des renseignements précieux sur les prix de l'essence et de l'huile dans notre pays. Je crois qu'il importe d'agiter la question jusqu'à ce que l'on prenne des mesures pour exercer un contrôle sur les ramifications des compagnies d'huile calorifique au Canada. Ces compagnies dans notre pays, à mon avis, sont exactement les mêmes que celles des Etats-Unis. Elles ne connaissent aucune frontière, si ce n'est dans le but de faire de plus gros profits. Je me rappelle fort bien qu'en 1930, quand un tarif de 2c. ½ fut imposé sur le prix de l'essence, le premier ministre a lu à la Chambre quatre déclarations sous serment attestant que ces compagnies

n'augmenteraient pas leurs prix, à cause du tarif. J'ai acquis de l'expérience avant même de venir ici, et je sais que quand des avocats vous lisent quelque chose, vous devez être bien prudents. Il y avait une petite équivoque dans ces paroles "à cause de". Je suis porté à croire que, si on demandait au Gouvernement et au premier ministre la raison de la hausse du prix de l'essence, nous obtiendrions la réponse suivante: "Ce n'est pas à cause du tarif, mais à cause d'autres choses." Quoi qu'il en soit, l'impression qui m'était restée était que les prix ne monteraient pas. Ils ont cependant monté et le peuple canadien s'est fait flouer, si je puis me permettre cette expression, par les magnats du pétrole. Quand les profits sont trop considérables dans notre pays, ils en envoient une partie de l'autre côté de la frontière, d'une façon ou d'une autre. Le premier venu peut comprendre cela. Parlons par exemple de la mesure d'antidumping. Personne n'a jamais pu apprendre comment on a pu établir le chiffre de 7 c. ou de 6 c. 5, prix sur lequel ce droit est fondé. Les raffineurs peuvent acheter le pétrole à 3, 4 ou 5 c., mais les douaniers de la frontière établissent le prix à 7 c., et personne n'a pu expliquer jusqu'ici où la douane prend ses renseignements et comment elle arrive à ce chiffre. Mais tous ces grands raffineurs patriotes—oh! combien patriotes!—au lieu de laisser notre pays retirer le bénéfice de ce droit d'antidumping, paient 7 c. le gallon aux compagnies américaines, leur donnant ainsi 2 c. 5 ou 3 c. de plus qu'elles ne demandent, c'est-à-dire des millions de dollars en profits supplémentaires, plutôt que de donner cet argent au peuple canadien. Voilà leur patriotisme. On peut s'étonner de la protection qu'ils ont obtenue. Je prétends que, si l'on éliminait ces 2 c. 5 par gallon et le droit d'antidumping, nos gens pourraient acheter l'essence à 10 c. le gallon, au lieu de 27 c. On a dit que, si le comité avait poussé son examen un peu plus loin, il aurait été amplement prouvé que l'essence, sans droit d'antidumping et sans droit de douane, pourrait se vendre dans notre pays quelque 8 c. le gallon impérial.

Le premier ministre a fait allusion l'autre jour aux vulgaires panacées et aux orateurs de carrefour relativement à l'inflation monétaire et à la finance. Voici un article que je voudrais lire. Il lui est loisible de se moquer de l'auteur de cet article. Cet auteur est un homme occupant une position assez considérable et qui est aussi riche que le premier ministre. C'est M. Henry Ford. Voici l'opinion qu'il exprime dans un article publié par le *Vancouver Sun*:

Tant qu'un système monétaire est utile à la vie, on doit le laisser subsister; mais quand il commence à devenir gênant et embarrassant, on devrait le mettre de côté. L'argent exerce un étrange magnétisme sur la plupart des esprits. De moyen d'échange des marchandises entre les hommes, on en a fait un symbole de pouvoir sur l'homme; et l'abus de ce pouvoir a eu pour résultat d'anéantir l'échange des marchandises.

Un système monétaire qui dessert l'humanité de cette façon était voué à l'insuccès. Ce n'est pas la sagesse de l'homme qui en a condamné l'épreuve, ce sont les lois de la nature, je dirai même que ce sont les lois de Dieu. La monnaie et le crédit, dont le gouvernement devrait être le maître, ont été affermés à des individus tout comme on afferme le droit de vendre des sandwich dans une exposition de campagne. Il en est résulté qu'au lieu de servir le peuple, ils l'ont asservi.

Quand nous parlons d'argent, nous pensons à la Bourse et aux banques, mais rien ne sert de crier contre ces derniers. La Bourse et la banque, quand elles ne s'écartent pas de leurs fonctions, sont utiles à la société. Mais quand elles faillissent à la tâche d'assurer la distribution des produits, on doit les condamner et changer de système.

Il se peut que le premier ministre songe lui-même à des panacées, mais le citoyen de la classe moyenne commence à se demander de plus en plus sérieusement pourquoi le Gouvernement de notre pays ne peut émettre lui-même sa propre monnaie, au lieu de confier la chose aux banques à raison de 3 p. 100 et de leur emprunter ensuite cet argent à 5 ou 6 p. 100. Voilà ce qu'on se demande sérieusement, et je n'ai jamais encore entendu là-dessus une explication satisfaisante. Pour ma part, je crois fort bien savoir pourquoi l'on a remis à l'an prochain la révision de la loi des banques. Le voile du mystère est tombé en quelque sorte; il a été arraché, ce voile de mystère qui avait été tissé autour de cette chose qu'on appelle la finance et la monnaie; et l'on s'est aperçu que la chose n'est pas aussi mystérieuse après tout. Je pense que les banquiers sont réellement inquiets; ils craignent une revision de la loi des banques qui aurait pour résultat de nuire à la position enviable qu'ils occupent et de les empêcher de continuer à tenir le peuple sous le joug comme ils le font aujourd'hui. Ils craignent la critique.

Au cas où l'on ne reconnaîtrait pas l'autorité d'Henry Ford, je vais citer lord Melchett, dont les écrits viennent de créer un émoi dans les cercles économiques et financiers de la Grande-Bretagne. Voici un de ses articles qui a paru dans le même journal:

Le monde est infiniment plus riche aujourd'hui qu'il ne l'était en 1929...

C'est-à-dire en marchandises.

...mais nous ne pouvons bénéficier des fruits du progrès à moins d'imaginer un nouveau moyen de faire consommer davantage une plus grande quantité des marchandises de l'univers par nos chômeurs et par les millions de gens qui manquent de ces marchandises dans un mon-

de où règne l'abondance. Nous désirons la stabilité économique, mais il faut pour cela faire une revision complète de nos idées économiques et de nos principes financiers. Il nous reste à apprendre le moyen d'accroître le crédit bancaire et le numéraire en proportion des marchandises et de cesser de réclamer la diminution des marchandises en proportion de l'argent.

C'est effroyable de voir détruire des milliers de tonnes de denrées alimentaires et de marchandises simplement parce qu'elles ne peuvent pas être absorbées sous notre régime actuel de crédit et d'argent. C'est un principe stupide et faux que nous devons modifier. Cela démontre qu'il est nécessaire de rendre l'argent et le crédit aussi peu onéreux que possible, et disponible suivant l'abondance des produits.

Pour moi, voilà qui devrait être pris très à cœur par ceux qui parlent de panacées de charlatans et de boniments d'orateurs de carrefour.

Je n'ai qu'un autre article de ce genre à citer. Je l'extrais du *Saturday Night* de Toronto et, soit dit en passant, il y est aussi fait mention de la conférence économique. Dans cet article, M. Collingwood Reade dit:

Pendant que les hommes politiques se concertent pour découvrir comment ils pourront éviter de recevoir des produits d'autres pays et persuader à l'étranger d'accepter les denrées que leurs propres gens seraient heureux d'avoir, les financiers et les experts en matière d'argent se réunissent pour expliquer pourquoi on ne peut s'attendre à ce qu'ils baillent les fonds nécessaires à la consommation de l'excédent mondial par les nécessiteux qui l'ont produit. C'est tout à fait déconcertant. Il s'agit de la distribution d'un métal jaune inutile, de dettes que le prêteur ne tient pas à recouvrer et dont il s'efforce cependant de conserver la créance. Il y a l'effet de la répugnance fort compréhensible de l'emprunteur à emprunter encore de l'argent imaginaire des banques, pour constituer une armature de capitaux affectés à la production de produits pour lesquels il n'existe pas de débouchés.

J'approuve aussi de tout cœur, monsieur l'Orateur, la résolution inscrite au Feuilleton par l'honorable député de Red-Deer (M. Speakman) et dont voici une partie:

En conséquence, la Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait faire immédiatement une étude sérieuse de la question des créances et des taux des intérêts à l'intérieur du pays, de la possibilité de les réduire, soit par action directe, soit en soumettant tout le problème à un comité spécial de cette Chambre, de façon à ce qu'une enquête complète soit tenue sur le sujet et à ce qu'une solution soit trouvée, si possible.

Ainsi que l'honorable député de Medicine-Hat (M. Gershaw) l'a signalé, les dettes du pays sont colossales, elles atteignent la somme gigantesque de plus de cinq milliards de dollars, soit $500 par habitant. Comment 10 millions d'habitants parviendront-ils jamais à payer cette somme au taux actuel d'intérêt? Cela me dépasse, je l'avoue, et si le premier ministre avait eu à cœur de faire du bien et un bien durable au pays, il se serait inspiré de l'exemple de la métropole et aurait converti à la baisse le taux d'intérêt de ces dettes. Au taux actuel de l'intérêt, je ne vois pas comment nous pourrons jamais porter ce fardeau écrasant. L'autre jour, dans sa riposte au chef de l'opposition, le premier ministre a parlé de Jérémies. Je lui rappellerai à lui et aux autres l'imprudence de citer parfois le vieux livre saint. Si j'ai bonne mémoire, Jérémie prédisait aux gens de son temps que tout irait bien s'ils suivaient ses conseils, sinon, que la désolation se répandrait sur la terre. Que le premier ministre et les membres de son parti méditent là-dessus; l'événement n'a que trop justifié les paroles de Jérémie.

Même au risque d'être flétri par le premier ministre comme un autre Jérémie, je dirai quelques mots de l'agriculture. Quelques-uns prétendent que nous sommes à la veille d'un changement, certains disent même que l'état de l'agriculture s'améliore. J'ai sous les yeux les états de comptes au sujet de deux envois de produits agricoles de la Colombie-Anglaise. Un cultivateur a expédié deux cents sacs de pommes de terre, cette année, et a touché quelque $4 par tonne. Au lieu de toucher de pareils prix il serait plus avantageux pour les agriculteurs d'être au nombre des chômeurs. Ils s'endettent, tandis que s'ils étaient chômeurs ils recevraient au moins quelque subsistance. Dans l'autre cas, il s'agit d'une truie de 440 livres expédiée à la Swift Canadian Company Limited. L'expéditeur a reçu la somme mirifique de $8.76.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Il a eu de la veine.

M. REID: Probablement, mais devant des prix pareils, qui soutiendra que l'état de l'agriculture s'améliore, et pourquoi nous appellera-t-on des Jérémies, si nous exposons ces faits à la Chambre?

Outre la diminution du nombre des emplois, la Colombie-Anglaise, doit faire face maintenant à l'importation de produits agricoles de l'Alberta. Nous pensions que notre aviculture faisait assez bonne figure, quand l'Alberta, a commencé à expédier son excédent d'œufs en Colombie-Anglaise et a abaissé les prix, la semaine dernière, jusqu'à 11c. Les cultivateurs reçoivent 23 et 25c. par livre de matière grasse dans leur lait, soit un dollar par bidon de dix gallons. Je ne m'étendrai pas davantage sur la question de l'agriculture; j'ai certaines considérations à faire sur le chômage.

Les honorables députés de la droite n'aiment pas beaucoup que nous leur rappellions leurs propos de 1930. Mais je me souviens parfaitement qu'avant les élections de 1930, on reprochait souvent à la Chambre, au présent chef

de l'opposition, alors premier ministre (M. Mackenzie King), de ne rien faire pour alléger le chômage, et il répondait qu'en vertu de notre loi constitutionnelle le problème relevait au premier chef des gouvernements provinciaux et des municipalités. Le premier ministre prit le contre-pied de cette thèse et, au cours de la campagne électorale, il s'assura de la victoire par les promesses les plus catégoriques. Il promit de tout arranger. Il représenta au peuple que les libéraux avaient dit que le gouvernement fédéral ne pouvait rien faire pour le soulagement des chômeurs parce que cette question était du ressort des provinces et des municipalités et il promit de s'en occuper s'il était élu. C'est pourquoi j'ai été tout étonné d'entendre le premier ministre dire l'autre jour que les secours aux chômeurs dépendent des provinces et des municipalités. C'est juste le contraire de ce qu'il prétendait en 1930 et songez que le chômage à l'heure actuelle,—je parle pour la Colombie-Anglaise,—est beaucoup plus général qu'alors; en vérité il a atteint un maximum qu'on ne pouvait même pas prévoir en 1930. Il y a en Colombie-Anglaise quelque 80,000 personnes,—c'est le chiffre officiel communiqué par le gouvernement provincial au gouvernement fédéral, —qui sont sans travail ou qui ont besoin de secours et des milliers sont dans la détresse. Qu'a-t-on fait cette année au sujet du chômage? Les premiers ministres eurent une conférence au mois de mai et l'on nous dit, avant la fin de la session, que les diverses provinces étaient à la veille de signer une entente. Une fois retourné chez moi, j'appris que l'on avait eu d'autres pourparlers et nous fûmes tenus en suspens pendant des semaines, pendant que l'on échangeait une foule de télégrammes, mais aucun plan ne fut arrêté et l'on ne fit aucun progrès. En réalité, un grand nombre de municipalités continuent à distribuer des secours en espérant qu'on leur remboursera l'argent employé à cette fin. Elles n'ont cependant reçu aucune assurance à cet effet du gouvernement fédéral par l'entremise du gouvernement provincial, ou directement du gouvernement de la province. Le 30 septembre, on annonça un nouveau plan et le *Vancouver Daily Province* parut avec les titres suivants:

On estime à $4.500.000 les secours nécessaires pour l'hiver prochain.—Le gouvernement provincial annonce officiellement son programme.—L'argent sera employé à la distribution de secours directs seulement.—La nouvelle commission va entreprendre immédiatement un nouvel examen de la situation.

On nomma une commission pour étudier la question. Le gouvernement provincial prépara des plans et un programme mais il reçut d'Ottawa l'ordre de tout arrêter. Maintenant la commission attend la publication du programme du gouvernement fédéral pour la distribution des secours. Dans le *Colonist* du 10 octobre, je relève l'article suivant:

L'honorable J. W. Jones disait hier que les autorités provinciales n'ont pas encore entendu parler du nouveau programme fédéral de secours aux chômeurs, dans l'ouest du Canada. Si l'on adopte le système des secours directs, en réunissant les célibataires dans des camps, ce sera simplement la continuation de ce que la province fait depuis huit mois. En l'absence de nouvelles d'Ottawa, M. Jones a refusé de commenter les rumeurs à l'effet que la province sera peut-être chargée de la distribution des secours dans les municipalités. Pendant la journée, le gouvernement a demandé aux autorités fédérales de faire connaître au plus tôt son programme de secours pour l'Ouest.

Quatre mois se sont écoulés depuis la fin de la dernière session et cependant l'on n'a formulé aucun programme de secours et l'on n'est arrivé à aucune entente entre le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités. Voilà où en sont les choses bien que la situation s'aggrave tous les jours. Plusieurs municipalités se sont adressées au gouvernement provincial qui les a renvoyées à Ottawa. Les autorités provinciales savent très bien que le gouvernement d'Ottawa fait la sourde oreille à tous les appels, parce que le premier ministre et le ministre du Travail ont dit clairement que le gouvernement fédéral agira uniquement par l'entremise des provinces. On n'a aidé en aucune façon les municipalités dans leurs finances, bien que l'on ait dit à la dernière session que le gouvernement fédéral allait prêter main-forte aux municipalités incapables de financer leurs propres besoins, pourvu qu'elles s'adressent d'abord au gouvernement provincial. La situation devient de plus en plus grave. Je connais une municipalité qui est presque en liquidation et d'autres que l'on menace. Dans un cas, on a demandé au gouvernement provincial de nommer un commissaire. D'autres municipalités ont toutes les peines à arriver, après de longues négociations et toutes sortes de difficultés avec les banques.

Je proteste contre cette manœuvre qui consiste à promettre ici de venir en aide aux municipalités; jusqu'aujourd'hui elles n'ont reçu aucun secours ou même aucune assurance d'en avoir. Le Gouvernement est sûrement au fait de la situation malheureuse dans laquelle se trouvent plusieurs de ces municipalités.

Un autre aspect du problème du chômage sur lequel je ne suis pas d'accord avec le Gouvernement, c'est celui des expulsions nombreuses que l'on a faites dans tout le pays et surtout dans la province de la Colombie-Anglaise. Plusieurs muuicipalités et des villes portant un lourd fardeau pour venir en aide aux nécessiteux ont appris en examinant les fiches qu'un certain nombre de ces personnes sont au pays depuis moins de cinq ans. Pendant toute l'année on a expulsé environ cin-

quante personnes par mois de la ville de Vancouver. Un grand nombre de ces gens, et peut-être tous, feraient d'excellents citoyens si on leur en laissait l'occasion. Pourquoi persécuter un homme à cause de sa misère, quand on sait qu'à l'heure actuelle il est impossible de trouver du travail et, dans bien des cas, très difficile de subsister? Ces gens sont venus au Canada de bonne foi, partis de la métropole ou de l'Europe centrale. A mon sens, il est extrêmement injuste de les expulser parce que, à cause de notre état économique, ils ont été forcés d'accepter la charité sous une forme quelconque d'une municipalité. On devrait modifier les lois sur l'immigration de façon à arrêter, temporairement, ces rapatriements. Je me demande ce qu'on pensera dans la métropole quand on y verra arriver des centaines de personnes ayant subi l'injure de l'expulsion du Canada pour ce qui constitue un crime aux termes de notre loi. Il y a plus fort: bien qu'il se trouve à Vancouver quarante familles d'Orientaux dans la misère, on n'a pris aucune mesure pour les renvoyer dans leur patrie.

Je termine sur ces deux mots: tout d'abord, le protectionnisme outrancier du Gouvernement a pour ainsi dire ruiné le pays et, ensuite, nous n'arriverons à rien de bon tant que l'Etat n'accordera pas autant de considération aux hommes qu'à l'argent.

M. ELIE-O. BERTRAND (Prescott) (texte): Monsieur l'Orateur, lorsque la *Gazette du Canada* nous annonça l'ouverture de cette session, assez à bonne heure, cette année, nous étions prévenus que nous aurions à étudier les différents traités signés lors de la Conférence économique impériale pour être présentés aux différents Parlements de l'Empire. Il n'en reste pas moins que, quoique nous prenions un grand intérêt à ce que ces traités puissent rapporter tout ce que l'on doit en espérer pour la population de notre pays comme pour les autres parties de l'Empire, comme représentants du peuple nous ne pouvons pas nous attendre à ce que ces traités nous donnent, dans un avenir prochain, les secours immédiats que les masses du peuple sont en droit d'exiger du Gouvernement dans le moment. Par conséquent, je vous avouerai bien franchement, monsieur l'Orateur, qu'après avoir, maintes fois, repassé attentivement le discours du trône, il est assez difficile d'y trouver quelque chose qui puisse aider dans un avenir rapproché les classes les moins privilégiées de notre population. Lorsque nous considérons la situation difficile dans laquelle se trouvent les ouvriers et les agriculteurs canadiens, nous nous demandons réellement si le Gouvernement ne pourrait pas, au cours de cette session, et même d'ici l'ajournement,

[M. Reid.]

adopter des lois afin d'aider ces différents groupes de notre population.

Lorsque je parlais sur le budget, l'an dernier, décrivant la position pénible de nos cultivateurs, je donnais des statistiques couvrant les 20 dernières années et démontrant que le revenu du cultivateur était moindre l'an dernier qu'il ne l'était il y a 20 ans passés, parce que le prix de vente de ses produits était infiniment plus bas. D'un autre côté, le prix des marchandises dont il avait besoin était beaucoup plus élevé qu'auparavant et les taxes imposées à cette classe de notre société étaient grandement augmentées. Lorsque j'essayais de démontrer la situation assez pénible de nos ouvriers et celle du cultivateur canadien, à peu près à la porte de la banqueroute, la seule réponse qui me vint du Gouvernement me fut donnée en ces termes, par l'honorable ministre des Postes (M. Sauvé):

Avant de continuer mes remarques, je voudrais dire à mon ami l'honorable député de Prescott (M. Bertrand) que mes reproches ne s'adressent pas à lui que je félicite pour le bon ton qu'il a mis dans son discours et aussi pour l'effort considérable qu'il a fait pour essayer de trouver quelque chose contre le Gouvernement.

Monsieur l'Orateur, c'est à peu près la seule chose que nous avons obtenue, après le récit que nous faisions de la misère du peuple. Et malgré tout le plaisir que j'ai éprouvé de recevoir des félicitations de l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes pour le bon ton de mon discours, il n'en reste pas moins que les électeurs de mon comté trouvent difficile de croire qu'il nous faut faire un grand effort pour attaquer sévèrement le Gouvernement. Les électeurs reprochent certainement au ministère actuel de ne pas se tenir à la hauteur de la situation et de ne pas remplir les promesses faites lors de l'élection de 1930. Il ne nous fait certainement pas plaisir de répéter ces promesses, mais, lorsque nous attirons son attention sur les misères du peuple, le Gouvernement se contente de dire que nous voulons critiquer sa politique et lui rendre la situation plus difficile. Lors des élections, nous avons fait appel à la population en lui disant que, si les difficultés existant dans certaines autres parties de l'univers se faisaient sentir dans notre pays, il faudrait nécessairement trouver des débouchés pour les produits canadiens, afin de vendre le surplus de notre production et assurer ainsi de l'ouvrage à l'ouvrier canadien. A ceci, on répondait que nous nous inquiétions trop de notre commerce à l'étranger, que la politique du parti conservateur était d'abord de protéger le commerce intérieur et d'assurer à nos industries le marché canadien, qu'en agissant ainsi l'ouvrier aurait amplement de travail et le cultivateur pourrait facilement vendre ses produits. Nos

adversaires ne disaient pas ce qu'ils feraient du surplus de la production canadienne; ils disaient simplement qu'ils voulaient conserver le marché canadien aux producteurs canadiens et que cela amènerait la prospérité dans tout le pays.

A ce temps-là, monsieur l'Orateur, nous avions à peu près 117,000 sans-travail au pays. En avril 1932, ce chiffre était passé à environ 450,000. Aujourd'hui, le nombre des chômeurs dépasse certainement 500,000 et plusieurs de ceux qui s'occupent de ces problèmes disent même qu'il approche 700,000. Si on avait raison de nous reprocher notre politique douanière, il y a deux ans, parce qu'il y avait 117,000 sans-travail dans le pays, est-ce que nous n'avons pas le droit aujourd'hui d'attirer l'attention du Gouvernement sur sa propre politique, puisque nous avons actuellement près de 700,000 sans-travail au Canada?

A ce sujet, je lirai textuellement un appel fait par l'honorable A. D. McRae, dans une lettre du 28 juin 1930, adressée à la population du Canada:

(traduction) Alors qu'ils s'arrogent le mérite de toute chose bien faite, les libéraux refusent d'accepter la responsabilité de la situation économique actuelle qu'ils ont créée. Il est clair que le public est à bout de patience devant les efforts du parti libéral vers la reprise de leur campagne pessimiste de 25 et de 26. Décidément, il est grand temps de discuter le chômage et les autres graves aspects de notre mauvaise situation économique, même si les libéraux veulent vous empêcher d'ouvrir les yeux.

(texte) Voilà cet appel de l'organisateur en chef du parti conservateur à la population. Et lorsque nous parlons de la triste situation qui existe au pays, on nous dit simplement que nous faisons un effort considérable pour essayer de trouver quelque chose contre l'administration. Je disais l'an dernier que le cultivateur était à peu près à la porte de la banqueroute. Cela est absolument vrai. Dans notre région, l'agriculteur passe par des difficultés extraordinaires. Ces cultivateurs sont de bons travailleurs, descendants des premières familles qui ont défriché le sol, qui l'ont rendu productif et qui ont laissé à leurs descendants des héritages sur lesquels ceux-ci croyaient pouvoir compter pour continuer à agrandir le patrimoine qui leur avait été cédé. Cependant toutes leurs espérances ont été déçues. Les conditions étaient loin d'être aussi mauvaises lorsque, lors des dernières élections, le très honorable premier ministre (M. Bennett) faisait appel à la classe agricole, dans une lettre, en date du 8 juillet 1930, qui se lit comme suit:

(traduction) Nous ferons plus, nous ferons ce qu'il faudra pour encourager et développer notre agriculture de même que l'élevage et l'industrie laitière, si fâcheusement négligés aujourd'hui; nous sauvegarderons le marché intérieur pour nos cultivateurs et nous leur aiderons à reprendre leur rang sur le marché mondial. Cela, je le promets aux producteurs laitiers de ce pays, si l'on me confie les rênes du gouvernement.

(texte) Les électeurs de mon comté n'ont pas cru à cette promesse très alléchante, mais le chef conservateur du temps a été quand même choisi par la population du Dominion pour gérer les affaires publiques. Puisqu'il a fait ces promesses, les cultivateurs étaient en droit de s'attendre à ce qu'il les tienne et d'espérer qu'un meilleur revenu leur soit assuré par la vente de leurs produits agricoles. Quelle ne fut point leur déception! Au lieu de voir leurs produits se vendre plus cher, d'un mois à l'autre, d'une semaine à l'autre, les prix ont baissé dans une proportion extraordinaire. Je vais citer, pour appuyer ma déclaration, l'*Economiste agricole* de septembre 1932. Prenant le chiffre-indice de tous les produits comme 100, pour l'année 1926, vous trouverez que tous les produits agricoles, en 1930, valaient 86.6 et étaient passés, au mois d'août 1932, à 66.8; par conséquent, vous constaterez une perte de 20 p. 100 sur chaque dollar. Si vous prenez séparément les produits de la ferme, les produits des champs et les produits des animaux,—ceux-ci intéressent plus particulièrement les cultivateurs de ma région,—vous verrez que, en se basant toujours sur le même chiffre-indice de 100 pour 1926, les produits de la ferme, en 1930, étaient cotés à 82.3, et en août 1932, à 48.3. Par conséquent, le dollar agricole ne vaut plus que 48.3, soit une diminution, en deux ans, de 34 p. 100.

Cela est bien éloigné de ce que le cultivateur attendait de la politique conservatrice, qui devait lui assurer son marché local et aussi une large part des marchés mondiaux.

Pour les produits des champs, en 1930, le chiffre-indice était de 70 et, au mois d'août 1932, il était de 41.7. Par conséquent, le dollar agricole ne valant plus que 41.7, a subi une diminution de 28.3 p. 100, de 1930 au mois d'août 1932.

Pour les produits des animaux, le chiffre-indice, en 1930, était de 102.9; en août 1932, il baissait à 59.3. Le dollar agricole, quant aux produits des animaux, étant de 59.3 a diminué de 43.6 p. 100.

Quant aux articles de première nécessité que le cultivateur doit acheter, sans compter les taxes qu'il doit payer, toujours d'après l'*Economiste agricole*, en 1930, le chiffre-indice des prix de détail et des services était de 99.2 et, en août 1932, de 81.5. Par conséquent, on demande à l'agriculteur canadien, pour les nécessités de la vie et les services nécessaires à sa ferme, de payer 81.5, avec un revenu de 59.3 pour les produits des animaux, de 48.3 pour les produits de la ferme et de

41.7 pour les produits des champs. Le cultivateur de ma région se trouve donc placé dans une position intenable.

Au mois de juin, lors de l'assemblée annuelle du conseil de comté, les cultivateurs que j'ai l'honneur de représenter et ceux du comté avoisinant demandaient à ce conseil de diminuer les taxes qui devaient leur être imposées. Le conseil de comté leur répondit qu'il n'avait pas l'autorité d'agir ainsi. Les agriculteurs demandèrent alors que l'on s'adressât à la province afin de faire disparaître les taxes pour les routes provinciales et rurales construites à l'aide d'argent emprunté, avec l'encouragement de la législature provinciale et sous la direction de ses ingénieurs. Ils désiraient aussi que l'on amoindrît les taxes de l'administration de la justice, celles imposées pour les pensions du vieil âge et des mères, celles prélevées en vertu de la loi des enfants négligés et de la loi des hôpitaux, celles imposées par la loi des élections, qui charge une grande partie des dépenses électorales aux différents comtés de cette province. Ces cultivateurs disaient: nous ne pouvons pas continuer de payer ces taxes et faire honneur aux obligations que nous avons contractées; si le Gouvernement n'assume pas une partie de ces obligations, nous nous verrons forcés de répudier ces dettes. Rien n'a été fait dans ce sens, la réponse de la province se fait encore attendre et les comptes pour les nouvelles taxes seront présentés dans quelques jours. L'année dernière, on en a acquitté une partie avec de l'argent emprunté et les autres sont encore dues. La situation est absolument sans issue. C'est pourquoi il était de mon devoir de me lever dans cette Chambre pour faire connaître la position des agriculteurs de ma région. D'après ce que j'ai entendu dire, la même situation existe dans l'Ouest canadien, dans la province de Québec et dans les autres parties du pays. Par conséquent, le Gouvernement devrait agir immédiatement pour venir en aide aux agriculteurs.

Monsieur l'Orateur, nombreux sont les cultivateurs qui, en dépit du moratoire qui existe dans la province d'Ontario, voient leurs biens vendus pour des taxes non payées et pour d'autres dettes qu'ils n'ont pu acquitter. Après avoir vendu leurs machines aratoires, leur bétail et tout ce qu'ils peuvent posséder, ils retirent à peine de quoi payer les frais et les taxes de l'année précédente. Le moratoire leur permettant de rester sur leur propriété, il ne reste absolument rien à ces gens pour cultiver leurs terres. Que va-t-il advenir de cette population? Elle ne peut certainement pas vivre longtemps ainsi. Ces bons Canadiens sont satisfaits de manger le lard qui reste encore dans le saloir, les pommes de terre de la dernière récolte et ce qu'ils ont pu sauver de la saisie en attendant d'aller grossir le nombre des chômeurs ou de souffrir de la faim.

Le Gouvernement devrait adopter les lois nécessaires et placer à la disposition de ces cultivateurs un crédit d'urgence, afin de les empêcher de quitter leurs fermes, pour que la situation ne s'aggrave pas davantage dans nos villages et dans nos villes et que le nombre des chômeurs n'aille pas toujours en augmentant. Nous prévoyons que cet état de choses sera plus grave le printemps prochain et il est à craindre que 50 p. 100 de nos cultivateurs ne soient forcés de quitter leurs terres et de perdre ainsi l'héritage que leur avaient légué leurs ancêtres.

Dans notre région, le lait se vend de 50 à 60c. le 100 livres. Le bœuf se vend 1c. la livre, sur pied. Le lard rapporte à peine de 3c. ½ à 4c. la livre, sur pied. Ces prix ne suffisent pas à payer le coût de production dans bien des cas. Comment peut-on demander au cultivateur de se maintenir sur sa terre, dans ces conditions?

Avant même que les différents traités entre les différentes parties de l'Empire soient adoptés, je demande au Gouvernement de voter un crédit d'urgence pour aider les cultivateurs. Il se tenait hier, à quelques milles d'Ottawa, un congrès agricole qui faisait exactement la même demande au Gouvernement; les réclamations de ces cultivateurs parviendront certainement au ministère avant longtemps. Si l'on ne veut pas que l'agriculteur soit obligé de répudier ses dettes et de faire comme ses confrères américains, il faudrait adopter des lois non seulement pour protéger les gros intérêts, non seulement pour essayer de maintenir et d'augmenter le commerce entre notre pays et les autres parties de l'empire, mais aussi pour sauvegarder notre population de la misère.

Je lisais dans l'*Analyst* qu'aux Etats-Unis, pays à haute protection, comme le nôtre l'est depuis deux ans, les cultivateurs, en grand nombre, sont en banqueroute. D'après les citations de ce journal, à partir du 30 décembre 1931 jusqu'au 30 juin 1932, 157 millions de dollars ont été perdus par ceux qui avaient prêté de l'argent aux propriétaires de fermes. Ces terres ont été vendues, ou le montant des hypothèques a dû être diminué. Cette même situation se produit dans notre pays. Un notaire de mon comté me disait, il y a quelques jours, que presque la moitié de son travail actuel consiste à passer des actes pour abaisser le montant des hypothèques, par exemple, de $4,000 à $2,500, le prê-

teur consentant à subir cette perte afin de permettre au cultivateur de demeurer sur sa terre.

Si ces sacrifices doivent être consentis par le petit prêteur d'argent pour tâcher de sauvegarder cette industrie sur laquelle repose notre structure économique, est-ce que le Gouvernement ne devrait pas faire sa part et aider l'agriculteur dans une aussi grande mesure que possible? Est-ce qu'il ne devrait pas adopter les lois nécessaires pour protéger l'agriculture et alléger le fardeau des taxes?

Si encore l'avenir nous laissait entrevoir des espérances sur lesquelles nous pourrions nous baser pour croire que la situation redeviendra meilleure, nous dirions: Cette crise durera encore quelque temps, mais la prospérité renaîtra bientôt et notre peuple connaîtra des jours heureux. Mais, afin de ne pas se faire d'illusions, il serait peut-être bon de voir quelle est la somme globale de nos dettes. D'après l'*Annuaire du Canada,* la dette publique totale du gouvernement fédéral et des gouvernements des provinces s'élève à un montant de 5,300 millions de dollars, et les dettes des municipalités s'élèvent à un montant de 1,300 millions de dollars; ce qui constitue un total de 6,600 millions de dollars. Nous n'avons qu'une population de 12 millions d'âmes pour payer tout cela, ce qui veut dire que la dette *per capita* est telle que celui qui veut s'y arrêter ne peut que se demander quelle espérance il nous reste et dans combien d'années la situation redeviendra normale.

A ce sujet, je lisais dernièrement d'intéressantes compilations faites par M. W. L. McGregor et publiées dans la *Presse* du 5 octobre 1932.

M. W. L. McGregor, président du comité central des finances publiques de la chambre canadienne de commerce, publie des chiffres aujourd'hui pour montrer que les dettes des administrations publiques dans le pays sont plus élevées que le total du capital engagé dans les entreprises manufacturières canadiennes, quelles qu'elles soient.

D'autres chiffres de la déclaration de M. McGregor font voir que l'augmentation des dettes gouvernementales en ces 18 dernières années a été quatre fois plus considérable que celle de l'actif de toutes les banques à charte du pays et six fois plus forte que celle de la valeur du commerce extérieur du pays.

La dette brute des gouvernements du pays est de $5,300,000,000, représentant une augmentation de 400 pour cent de 1913 à 1931. Dans la même période l'actif des banques canadiennes à charte s'est accru de 100 pour cent, tandis que les dépôts dans les banques progressaient de 108 pour cent et que le commerce extérieur canadien augmentait de 64 pour cent.

La déclaration ajoute que d'après Sanford Evans, de Winnipeg, la dette brute du pays avait augmenté de $2,127,000,000 de 1913 à 1931, pendant que les dettes provinciales augmentaient d'environ $1,090,000,000, et que celles des municipalités, y compris les écoles, et à l'exclusion des dettes non consolidées, progressaient de $1,014,000,000.

M. Evans calculait que la dette générale per capita, qui était de $140 en 1913, s'élevait à $500 en 1931.

En face de ces chiffres, comment pouvons-nous espérer que notre population puisse joindre les deux bouts, surtout lorsque la classe agricole est obligée de sacrifier ses produits à un prix moindre que le coût de la production, et lorsque l'ouvrier canadien manque de travail ou offre ses services pour une bouchée de pain. Dans notre région, nombreux sont les ouvriers qui ne peuvent se procurer assez de travail pour subvenir aux besoins de leur famille. Dans la petite ville d'Hawkesbury, par exemple, on trouve des cas de misère noire, on voit des familles dont les enfants ne peuvent seulement pas fréquenter l'école; ils n'ont pas les vêtements nécessaires et sont même privés de la nourriture indispensable à cet âge de croissance. Comment peut-on demander aux agriculteurs et aux ouvriers qui forment la majeure partie de notre population de payer la dette énorme qui pèse sur le peuple canadien?

Vous me direz que cette dette a été créée depuis des années, afin de contribuer aux progrès de notre pays, et que tous les gouvernements en sont responsables. Nous sommes fiers de l'avouer. Mais en face de la crise actuelle, il faudrait prendre les moyens de remédier au mal. Il faut faire face aux nouvelles conditions créées par la dépression mondiale et il est impossible de s'engager plus loin dans cette voie.

Voyons ce que fait le gouvernement anglais, dans le moment, pour essayer de boucler son budget. Vous savez comme moi que le Trésor anglais a dernièrement converti sa dette nationale à des taux d'intérêt infiniment bas. Lorsque le gouvernement anglais a effectué cette conversion, il l'a fait pour tâcher d'économiser et pour diminuer d'autant les taxes. Il n'était pas là question d'un argent sain, il était question d'économiser pour protéger le peuple anglais, et cela a été fait au détriment des gros intérêts. Je dis qu'il est grandement temps que notre pays songe à l'ouvrier et protège un peu moins les gros industriels, les grands financiers qui, après avoir accumulé des fortunes grâce aux efforts du peuple, veulent encore retirer des profits infiniment plus élevés que les sueurs de ce même peuple ne peuvent leur procurer. L'exemple de l'Angleterre devrait être suivi dans notre pays.

Voici ce qu'on trouve dans un journal canadien, en date du 11 octobre:

Londres, 11.—Le trésor vient d'enregistrer un autre succès remarquable par l'émission pour la période de 1935 à 1938 d'une série de bons à 2 pour cent se totalisant au chiffre de 150,000,000 de livres. Ces bons émis au pair et complète-

ment souscrits pour être mis sur le marché à partir d'aujourd'hui pourvoient au rachat de bons à 4½ pour cent, et d'autres de l'emprunt de guerre également à 4½ pour cent, tout en permettant de payer les détenteurs de bons de l'emprunt de guerre qui n'ont pas converti ceux qu'ils détenaient à 5 pour cent.

Par conséquent, l'Angleterre réduit le taux d'intérêt de 4½ à 2 p. 100. On devrait, au Canada, diminuer l'intérêt sur la dette publique par une loi à cet effet. Si nos institutions bancaires et nos grands financiers ne veulent pas se soumettre à cette décision, le Gouvernement canadien n'aura qu'à organiser une banque centrale fédérale. Il trouverait dans les richesses potentielles de notre pays le crédit nécessaire pour émettre des bons, afin de faire face à ses obligations et afin que l'intérêt de l'argent soit diminué à ce taux de 2 p. 100.

Les taux de l'intérêt que nous avons à payer sur notre dette globale de 6,600 millions de dollars, vont de 4½ p. 100 à 6 p. 100. Si nous prenions comme moyenne un taux de 5¼ p. 100, notre population paierait annuellement un montant de $346,500,000 d'intérêts. Si l'on abaisse ce taux à 2 p. 100, les intérêts à payer seraient seulement de $132,000,000, permettant d'économiser annuellement une somme de $214,500,000. Cela permettrait d'alléger le fardeau qui pèse si lourdement sur toute notre population et de relever le moral de notre peuple en lui démontrant que toutes les classes de l'ordre social sont forcées de faire des sacrifices en ce temps de crise. Dans le moment, le capital gouverne tout. Le grand financier contrôle l'argent, et les mêmes directeurs, parfois, ont la haute main sur les banques, l'industrie et le commerce. Le peuple doit payer des profits sur le montant d'argent placé dans l'industrie; lorsqu'une industrie devient un peu prospère, on la vend à un autre syndicat, en conservant bien souvent les mêmes directeurs, et on en augmente considérablement le capital. Je croyais avoir le temps de donner des preuves à ce sujet, mais je vois que mon temps s'écoule rapidement. Je pourrais citer des cas où un capital de $500,000 a été augmenté à $2,000,000 et divisé entre les magnats de l'industrie et de la finance, en qui le peuple avait confiance, et qui vendaient à notre population pour $2,000,000 de parts alors que le capital réel n'était que de $500,000. Et on demandait ensuite au peuple canadien de payer des profits sur toutes ces parts. Il est absolument impossible de continuer ce jeu. Je dis que les gros intérêts financiers devraient faire leur part et que le Gouvernement devrait leur demander de faire des sacrifices afin de soulager la misère du peuple.

[M. Bertrand.]

M. l'ORATEUR (traduction): L'honorable député a parlé pendant quarante minutes.

M. BERTRAND (texte): Puisque mon temps est écoulé, permettez-moi simplement de dire que j'espère que le Gouvernement adoptera les lois nécessaires pour que toutes les classes soient traitées sur un pied d'égalité.

(Sur la proposition de M. Vallance, la suite du débat est renvoyée.)

La motion est adoptée.

Sur la proposition de M. Stevens, la séance est levée à dix heures et cinquante minutes.

VENDREDI, 14 octobre 1932.

La séance est ouverte à trois heures.

CONFERENCE ECONOMIQUE IMPERIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en réponse à une demande de renseignements du très honorable leader de l'opposition (M. Mackenzie King) sur la question de la distribution aux membres de cette Chambre de certains documents statistiques préparés pour l'usage des membres de la conférence économique impériale, j'ai déclaré que je m'efforcerais d'en obtenir des copies complètes et de les déposer sur le bureau de la Chambre aujourd'hui.

Comme je l'ai indiqué hier, ces documents furent préparés pour servir durant la conférence et un nombre limité seulement de ces documents ont été imprimés. Les renseignements qu'ils fournissent sont donnés sous une autre forme dans les publications du ministère du Commerce, mais ils sont disposés sous une forme plus commode dans les documents actuels. Je me fais donc un plaisir de déposer sur le bureau six séries de ces documents, et je m'efforcerai d'en faire parvenir une autre série au leader de l'opposition.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je remercie le premier ministre (M. Bennett) de ce qu'il a fait et de la copie qu'il m'a procurée.

TEXTE FRANÇAIS DU VOLUME SUPPLÉMENTAIRE D'UN RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je désire déposer sur le bureau de la Chambre le texte français du volume supplémentaire du rapport de la

conférence économique impériale de 1932, contenant le texte de toutes les conventions commerciales négociées durant cette conférence.

Je vois que l'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe) n'est pas à sa place, mais je désire faire une déclaration relativement à ses remarques. Il a dit que les traducteurs avaient eu cette copie depuis le 19 août et que la traduction aurait dû être prête à temps. Lorsqu'il a fait cette remarque, je suppose que l'honorable député ignorait que la compilation comprend non seulement le texte de la convention entre le Royaume-Uni et le Canada mais aussi le texte de toutes les autres conventions commerciales signées le 20 août. L'impression du texte anglais de ces conventions et leur traduction en français ne pouvaient se faire avant d'en venir à une entente définitive quant à l'époque de leur publication, ce qui dépendait naturellement de la situation parlementaire et de la procédure nécessaire pour donner effet aux conventions dans chacun des neuf pays qui y sont parties. Ce n'est, de fait, que lundi de cette semaine que l'un des dominions nous a avisés de son consentement à l'impression de sa convention avec le Royaume-Uni en ce moment, tandis que mardi on nous communiquait un changement dans une autre convention, opéré de consentement mutuel.

Dans ces circonstances, il était impossible de compléter l'impression du texte anglais des conventions en question préalablement à leur dépôt sur le bureau de la Chambre, et je suis sûr qu'après avoir été mis au courant de ces circonstances l'honorable député de Québec-Est admettra avec moi que les traducteurs et les imprimeurs ont fait preuve d'une grande diligence, puisqu'il est possible de déposer le texte français au complet aujourd'hui.

J'ignorais, l'autre jour, au juste si des épreuves en placard du texte français avaient été remises aux correspondants parlementaires l'après-midi du jour où le texte anglais fut déposé, c'est-à-dire mercredi, mais je sais maintenant que c'est ce qui a eu lieu.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

LE VAPEUR *N. B. McLean*

M. DUFF demande:

1. Jusqu'à date, quel a été, imputable sur le capital, le coût du steamer *N. B. McLean*?

2. Quel est le coût d'administration annuel dudit navire, y compris les périodes où il est en repos, aussi bien que celles où il fait la patrouille de la baie et du détroit d'Hudson?

L'hon. M. DUPRE (au nom du ministre de la Marine):

1. $1,253,138.50.

2. Du premier août 1930 au 31 mars 1931.. .. .. $118,605 23
Du premier avril 1931 au 31 mars 1932.. .. .. 131,449 71
Du premier avril 1932 au 30 septembre 1932.. .. .. .. 58,423 02

M. M. F. GALLAGHER

M. BARRETTE demande:

1. Depuis combien d'années M. M. F. Gallagher, chef du service relatif à la libération conditionnelle, est-il à l'emploi du département de la Justice?
2. Par qui a-t-il été recommandé?
3. Quel est son traitement?
4. Dans le cours des années 1930, 1931 et 1932, M. Gallagher a-t-il pris des vacances?
5. Durant les années susdites, M. Gallagher a-t-il visité les pénitenciers du pays aux frais et dépens du département?
6. Si oui, quelles ont été les dépenses de chaque inspection par année?

L'hon. M. GUTHRIE (ministre de la Justice.

1. Quinze ans.
2. Par feu le très honorable C. J. Doherty.
3. $5,940.
4. Oui.
5. Il n'en a pas pris en 1930. Cette année-là, les détenus dans les pénitenciers furent questionnés pour des fins de clémence par le fonctionnaire fédéral préposé à la libération conditionnelle, mis à la retraite depuis, et dont les fonctions ont été transférées au service de la libération conditionnelle. En 1931 et en 1932, il a pris des vacances.
6. 1930, néant; 1931, $444.72; 1932, $695.15.

QUESTION CONVERTIE EN ORDRE DE DEPOT DE DOCUMENTS

LA COMMISSION DU PLACEMENT AGRICOLE DES SOLDATS

Par M. SPENCER:

1. Quelle a été la première somme votée pour le plan d'établissement des soldats sur les terres?
2. Quel a été le nombre de fermes achetées: (a) terres incultes, (b) terres mises en valeur?
3. Quel a été le coût d'administration, chaque année, jusqu'au temps présent?
4. Quel montant a-t-on voté pour une nouvelle évaluation et combien a-t-elle coûté?
5. Quelle somme a-t-on votée pour la réduction de 30 p. 100 et combien a-t-elle coûté?
6. Relativement à cette réduction de 30 p. 100, quelle a été la somme vraiment imputée sur le capital dû par les colons, et la somme imputée sur les arrérages d'intérêts?
7. Quel est le montant des arrérages et des intérêts que les colons devaient avant la réduction de 30 p. 100.
8. Quel est le montant des arrérages et des intérêts que les colons doivent aujourd'hui depuis la réduction de 30 p. 100?

9. Aujourd'hui, quelle est la dette collective que les soldats-colons existants doivent à la Commission?

10. Quelle est aujourd'hui, de l'avis de la Commission, la valeur globale des fermes des soldats-colons qui vivent encore?

DEMANDES DE DOCUMENTS ACCORDEES SANS DEBAT

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRAUX

Par M. DUFF:

Dossier contenant une liste de toutes les entreprises publiques fédérales commencées, ou pour lesquelles on avait demandé des soumissions, ou des contrats avaient été passé, ou qui avaient été enregistrées pour la construction dans chaque comté de la Nouvelle-Ecosse depuis le 1er avril 1932; indiquant la nature de ces entreprises, si ce sont des quais, des brise-lames, etc.; indiquant aussi si ces travaux sont exécutés avec les subsides ordinaires ou sont entrepris comme moyens de secours, les montants dépensés ou que l'on croyait devoir être dépensés durant l'année financière courante, les noms des localités, des conducteurs des travaux et le tarif ordinaire des salaires versés.

M. C. A. GOYETTE, C.R.

Par M. DESLAURIERS:

Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, et autres documents échangés entre M. Castonguay ou tout membre de son personnel, au sujet de la destitution de M. C. A. Goyette, c.r., directeur du scrutin pour la division de Sainte-Marie, Montréal.

DISCOURS DU TRONE

SUITE DE LA DISCUSSION SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 13 octobre, sur la motion de M. Davies, tendant à voter une Adresse à S. Exc. le Gouverneur général, en réponse à son discours d'ouverture de la session, sur l'amendement proposé par M. Mackenzie King, et le sous-amendement proposé par M. Coote.

M. JOHN VALLANCE (Battleford-Sud): Monsieur l'Orateur, me sera-t-il permis, avant de faire certaines observations sur le discours du trône, d'offrir tout d'abord mes félicitations, à l'exemple des orateurs qui m'ont précédé, aux deux jeunes députés qui ont respectivement proposé (M. Davies) et appuyé (M. Laurin) l'adresse en réponse au discours du trône. Ils se sont acquittés de leur tâche d'une façon remarquable et ils ont fait honneur aux circonscriptions qui les ont élus pour les représenter ici.

Je me propose de commenter brièvement quelques-unes des observations du premier ministre (M. Bennett). L'autre jour, alors qu'il prononçait son discours en réponse à celui de mon très honorable chef (M. Mackenzie King), je ne pus m'empêcher de remarquer certaines déclarations frappantes, et je vais citer les paroles du premier ministre à cette occasion. Voici:

J'imagine, monsieur l'Orateur, que la plupart des membres ont écouté avec surprise les remarques du très honorable chef de l'opposition, —surprise un peu mêlée de regret. On a dû être surpris de la faiblesse de l'effort; et regretter l'absence de toute suggestion pratique. Je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre que nous avions songé à une chose au moins sur laquelle il ne nous a pas désappointés. Il n'est pas un principe ni une idée politique susceptible de lui assurer un vote dont il ne se soit fait le champion. Il est resté toujours le même. Il a fait appel à tout ce qui s'est dit au ciel, sur terre et sur mer de nature à lui apporter assistance ou appui.

Etant donné ces propos, quelque trois mois après les engagements pris par le premier ministre, force m'est d'en venir à la conclusion que cette manière de parler était fort malavisée. Cela me remet en mémoire une historiette que l'on entendait raconter par tout l'Ouest canadien il y a quelque vingt-cinq ou trente ans. A cette époque nous avions à Calgary un type bien connu, membre du barreau dont le premier ministre fait aussi partie. C'était un Irlandais du nom de Paddy Nolan, et en maintes circonstances, il a occupé contre le premier ministre devant les tribunaux. Dans cette circonstance, le premier ministre, selon son habitude, s'était échauffé, et l'autre jour, en l'entendant parler, je me rappelais cet incident.

Ces deux messieurs étaient devant le tribunal l'un occupant pour la poursuite et l'autre pour la défense. Le très honorable membre s'adressait au magistrat et au jury et à tout instant, faisant claquer ses doigts, il demandait au page de lui apporter tel ou tel auteur traitant de tel ou tel sujet. Il répéta ce manège à maintes reprises, et j'imagine, sans manquer de produire quelque effet. Notre vieil ami Pat Nolan prit ensuite la parole et après quelques mots de plaidoirie, se mit, lui aussi, à faire claquer ses doigts. Le page se présenta et Nolan lui dit: "Garçon, apportez-moi l'ouvrage de Bennett sur le *"Bluff"*.

Il me semble que les paroles du premier ministre que je viens de citer étaient du bluff de même nature. Pendant toute sa carrière d'homme public,—je ne sais rien de sa vie privée,—il a été reconnu pour être le plus grand "bluffer", et je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à la Chambre, de peur qu'on ne l'ignore, que le très honorable membre peut pour une fois tirer parti de ce bluff dans tout le Canada, mais il ne pourra pas le faire aux prochaines élections générales. Et comme le donnait à entendre l'autre jour mon excellent ami de Sherbrooke (M. Howard), il hésite à tenter l'aventure.

Je passe maintenant à un examen de la situation telle que je l'ai constatée dans les diverses régions du Canada que j'ai parcourues, mais avant cela, je veux donner lecture d'un passage qui s'applique à l'état de choses actuel, et j'invite les honorables députés à écouter attentivement et à préciser, à mesure que je lirai, à quelle époque de notre histoire ces lignes ont été écrites.

La situation en Angleterre, au sujet de laquelle de nombreuses brochures sont en train de publication et maints points de vue non encore rendus publics existent parmi tous les gens à l'esprit réfléchi, est à bon droit considérée comme étant l'une des plus menaçantes, sinon la plus extraordinaire, dont il soit fait mention dans les annales du monde. L'Angleterre regorge de richesses, de produits sous toutes les formes et de tout ce qu'il faut à l'humanité, et cependant ce pays se meurt d'inanition. La terre anglaise est sans cesse et abondamment recouverte de fleurs et de végétation, elle est tout ondulée de moissons dorées; elle possède à profusion des usines, de l'outillage industriel, ainsi que quinze millions de travailleurs reconnus pour être les plus vigoureux, les plus intelligents et les plus industrieux au monde ces gens sont ici; de même, voyons-nous de tous côtés et en surabondance le fruit de leur travail; Cependant voici que, tout à coup, comme par enchantement, un ordre funeste est lancé: "N'y touchez-pas, vous les travailleurs, vous les patrons, vous les grands oisifs; personne de vous ne peut y porter la main; aucun parmi vous n'en tirera parti, c'est le fruit enchanté". Cet ordre, avec toute sa sévérité, s'abat d'abord sur les malheureux artisans; mais il s'adresse également aux riches patrons; ni le riche oisif, ni l'individu le plus favorisé de la fortune ou du plus haut rang ne peut s'y soustraire, mais ce commandement les nivelle tous et et les réduit à un état de "pauvreté" suffante, au point de vue argent ou dans un sens beaucoup plus néfaste.

Aujourd'hui, l'on compte quelque deux millions de ces travailleurs d'élite dans les asiles ("workhouses"), dans les prisons dites de la loi sur les pauvres; ou ils obtiennent du "secours extérieur" qu'on leur lance par dessus la muraille, car la bastille de l'hospice est remplie au point d'éclater et cette solide loi sur les pauvres renversée par une autre de plus grande force. Ces gens sont là depuis plusieurs mois et ils n'ont pas même encore un faible espoir de se libérer. Ils sont dans ces "workhouses", dont la désignation sonne bien aux oreilles puisqu'on ne peut y faire aucun travail. Douze cent mille travailleurs dans la seule Angleterre; la main droite exercée de ces malheureux est atrophiée et repose dans l'oisiveté sur leur cœur rempli d'amertume; leurs aspirations, leurs perspectives d'avenir, leur part des bonnes choses de ce monde sont, comme eux-mêmes, renfermées dans ces murs étroits. Ils sont là, à bout de forces, comme plongés dans une sorte d'horrible enchantement, heureux d'être emprisonnés et ravis de l'assurance qu'ils ne crèveront pas de faim.

Or, à n'en pas douter, si je demandais à savoir à quelle époque ces lignes ont été écrites, on pourrait fort bien répondre qu'elles l'ont été la semaine dernière, le mois dernier ou il y a dix-huit mois. A vrai dire, ces paroles sont de Thomas Carlyle et datent de 1840.

J'ai une autre citation à faire avant de passer à la suite de mes observations.

Ceci est extrait de *Sam Slick the Clockmaker,* que la plupart d'entre nous ont lu. Voici la manière piquante dont Sam s'exprime:

> On me dit, aussi, que les portes du conseil seront ouvertes afin que nous entendions les débats. Ce sera un grand avantage, n'est-ce pas? "Un très grand", répondit l'Horloger. Cela aidera immensément les cultivateurs. Je trouve que c'est très important. Ces conseillers valent la peine d'être entendus. C'est un plaisir d'écouter les membres à la Chambre, surtout lorsqu'ils parlent des banques, du numéraire, de la constitution, des primes et autres choses épineuses. Ils vont au fond de ces questions, et sont si bien renseignés. C'est fort édifiant.

Ces lignes auraient pu également être écrites la semaine dernière ou il y a un mois. Mais Sam Slick les a prononcées il y a un siècle.

Je suppose que certains diront que la situation actuelle de l'univers n'est qu'une répétition de ce cycle qui se produit de temps à autre, mais je ne suis pas de ceux qui croient que cette situation surgisse par cycles; avec d'autres, je prétends que je suis maître de ma destinée et de mon âme. Je pense que nous seuls sommes responsables de ce qui arrive aujourd'hui. Si nous admettons que la dépression se présente dans un ordre déterminé, pourquoi chercher ici, chacun de nous, à contribuer quelque chose à la solution du problème. Si je reconnais ces cycles, alors je dois logiquement en conclure que lorsque nous atteignons le faîte de la prospérité ou de l'inflation, ou que nous allons au fond de la dépression, il doit y avoir quelque point du cycle où nous sommes responsables de ne pouvoir gouverner notre barque. Je crois, cependant, que nous sommes assez avancés dans la civilisation pour la bien diriger. Voici ce que je lis dans le *Citizen* d'aujourd'hui:

> D'un côté, nous voyons la Nature regorgeant de ressources, des manufactures scientifiquement outillées et capables de pourvoir à tous les besoins des foyers et de satisfaire aux besoins de tous les êtres humains à un degré beaucoup plus élevé; d'un autre, des millions d'hommes sont sans travail et dans une grand état de pauvreté; les fabriques fonctionne à perte, n'ayant un rendement que de 25 ou 50 p. 100 de leur capacité.

Voici quelle serait, à mon avis, mon humble contribution à la solution du problème. J'ai écouté, l'autre soir, avec un vif intérêt mon honorable collègue de Last-Mountain (M. Butcher) lorsqu'il a énuméré quelques-unes des causes qui lui ont été signalées lors d'un voyage dans l'Ouest. Je ne crois pas qu'il y ait eu une époque dans nos annales où les gens aient autant réfléchi sur la situation économique de l'univers.

Nous conviendrons tous, monsieur l'Orateur, que la richesse provient de quatre sources. Nous avons nos ressources naturelles, nos fo-

rêts, nos mines, nos pêcheries et notre agriculture. Quelle est la condition de ces industries fondamentales aujourd'hui? L'honorable député d'Acadia (M. Gardiner), parlant, l'autre soir, de la surproduction des marchandises, a dit qu'elle a eu pour origine la machine à vapeur. Maintenant, les ressources naturelles ne comptent pas par elles-mêmes. Le minerai du sous-sol, le poisson de la mer et des lacs, les produits de la ferme, ou les arbres de la forêt sont inutiles sans l'application du travail. C'est grâce à ce dernier que nous transformons ces ressources naturelles en richesse. Je ne poserai qu'une simple question à la Chambre: a-t-il jamais été un temps, dans toute l'histoire de la civilisation, où aucun pays ou aucune ville ait reconnu posséder trop de richesses? Ce n'est pas de la production, de la fabrication ou de l'exploitation de ces ressources naturelles qu'émanent nos difficultés aujourd'hui. C'est la distribution des produits qui laisse à désirer. C'est ma sincère conviction. Il faut s'en prendre aux nombreuses ramifications de la distribution des marchandises. Voici quels sont les trois principaux éléments responsables de la position dans laquelle nous sommes à l'heure actuelle. D'abord, nous avons créé, non seulement au Canada, mais dans la plupart des pays du monde, ce que j'appellerai un étroit nationalisme. Puis les barrières artificielles que nous avons érigées contre l'écoulement libre des marchandises sont probablement le second. Enfin, je mentionnerai le contrôle de la monnaie et du crédit. Je vais traiter sommairement chacun de ces sujets.

Premièrement, le nationalisme étroit. Ceux qui sont à portée de ma voix se demanderont peut-être ce que j'entends par nationalisme étroit. Jetez une regard sur l'Europe, que voyez-vous? Vous trouvez de grands mouvements nationaux dans toutes les contrées. Il y a celui des fascistes en Allemagne. Pourquoi? Ils veulent créer un plus fort nationalisme dans le but de protéger ce qui leur est sacré. En Italie, les fascistes sont de plus en plus puissants.

Et en France et en Russie? Que vois-je en Russie? Je me rappelle avoir lu un ouvrage de M. George Williams ex-président des Fermiers-Unis de la Saskatchewan. Deux faits me frappèrent au cours de cette lecture. Durant le séjour de l'auteur en Europe, la première frontière fermée qu'il traversa fut celle de la Russie. Pourquoi la Russie s'isolait-t-elle ainsi? Pour conserver ce nationalisme auquel elle est attachée. L'autre fait, c'est que partout où il allait en Russie, dit l'auteur, dans chaque fabrique, sur chaque ferme étatisée partout à son grand étonnement, il trouvait un petit endroit ou coin désigné "coin rouge". Naturellement, quand on entend mot "rouge" on est porté à croire que c'est le lieu de réunion de tous les radicaux. Mais non. Là se trouvaient toutes les munitions de guerre, désarticulées de manière à en montrer le mécanisme et le fonctionnement. On y voyait des bombes de tous calibres, un modèle d'avion, un char d'assaut. Il demanda à son guide ce que cela voulait dire: "Pourquoi le coin rouge? Pourquoi le char d'assaut?" Il visitait une ferme étatisée. Son guide, indiquant un tracteur, lui dit: "Le mécanicien du tracteur aujourd'hui sera peut-être mécanicien du char d'assaut demain." Pourquoi la Russie fait-elle cela? Par nationalisme égoïste; par crainte de ceux qui l'entourent; crainte de la France, crainte de l'Italie, crainte de tout. La crainte est le fruit particulier du nationalisme étroit. Chez nous, pas un soldat, pas un canon le long d'une frontière de quelque trois mille milles. Pourquoi? Parce que la confiance mutuelle prévient toute crainte. Aussi longtemps que le monde souffrira de ce nationalisme étroit, il sera, à mon avis, bien plus difficile de triompher des difficultés qui nous écrasent et de rétablir le meilleur état de choses que nous souhaitons tous.

Au Canada, nous eûmes, dans les dernières élections, la politique du "Canada d'abord". La Grande-Bretagne a eu sa campagne "Buy British". Et ça été la même chose dans toute l'Europe. La tendance est au groupement unitaire, malgré que la science et les inventions opèrent en sens inverse. Aujourd'hui, l'individu peut, de cette capitale, se faire entendre dans n'importe quelle partie du monde. Nous savons qu'au milieu des bruyères sur les montagnes d'Ecosse où notre bon ami de Vancouver-Centre (M. Ian Mackenzie) se trouvait durant la conférence impériale, il entendait aussi bien que s'il eût été ici ce qui se disait dans cette Chambre. On l'entendait parfaitement aussi dans les Prairies en Angleterre et dans toutes les parties de l'empire.

Quant à nos moyens de transport, on ne voit plus de chariots tirés par des bœufs, ni les voituriers de jadis, transportant des marchandises sur les routes. Nous voyageons à grande vitesse. Il fut un temps dont plusieurs d'entre nous se souviennent où l'on ne s'occupait pas du villageois demeurant à cinq ou six milles de distance. Pourquoi? Parce qu'en soi on était une unité économique. Je ne suis pas très vieux et je me souviens du village de mon jeune âge, avec son forgeron, son tonnelier, son tisseraand, son meunier, tout son monde. Personne alors ne s'occupait de ce qui se passait à quelques milles de là. Mais il n'en est plus de même, et cependant, non seulement le Parlement canadien, mais tous les parlements du monde s'évertuent à isoler les unités que la science et le progrès nous

enseignent à rapprocher. Je ne crois pas que nos difficultés disparaissent tant que notre conception ne s'élargira pas et que nous ne l'entendrons pas comme Bobby Burns l'exprime:

When man to man the world o'er,
Will brithers be for a' that.

Je passe maintenant à la deuxième cause: la restriction du commerce par les lois douanières. A mon humble avis, monsieur l'Orateur, c'est la pire de toutes. L'accumulation de marchandises dont parlait Carlyle en 1840, Sam Slick il y a un siècle, et que chacun constate aujourd'hui, provient uniquement de nos mesures législatives qui arrêtent le libre cours du commerce. Ne me dites pas que dans un pays comme le nôtre la situation doive être ce qu'elle est. J'entendais l'autre jour l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) nous raconter le cas de cette femme qui ayant vendu quatre douzaines d'œufs au prix de 5 cents la douzaine avait, avec le produit de cette vente, acheté deux paquets de pois de jardin, à raison de 10 cents le paquet, qui, une fois revenue chez elle, elle compta les graines et s'aperçut qu'il n'y en avait que trente-trois. Deux jours avant mon départ, j'envoyai l'un des garçons au village avec une charge de blé nº 1 nord, 61 boisseaux ½ taré de 1 p. 100 seulement. La mère avait besoin d'un chargement de houille. Le blé rapporta $18.45 et la houille coûta $22.40, la charge du chariot. Qu'en pensez-vous, monsieur l'Orateur? On ne peut changer une charge de blé nº 1 nord,—le meilleur qui se produise dans le monde du bon Dieu, pour 2,400 livres de charbon de l'Alberta. J'écoutais l'autre soir mon honorable ami de Weyburn (M. Young) signaler ce qu'il trouve d'anormal dans la situation, savoir la disproportion de quatre contre un entre le travail agricole et le travail industriel. Je ne sais pas au juste ce que coûte le charbon à la sortie de la mine, mais je sais bien que lorsque nous recevions $1.75 pour notre blé, nous pouvions acheter un chargement de charbon pour un chargement de blé. Aujourd'hui, cependant, il n'existe plus aucun rapport entre les valeurs de ces deux produits, et tant que le producteur ne jouira pas d'un pouvoir d'achat raisonnable, nous ne pourrons jamais sortir de ce marasme.

Je pourrais citer un autre exemple. Il y a dans la Saskatchewan un endroit qui porte le nom de Ravenscrag et j'emprunte au *Star* de Saskatoon, du 16 septembre 1932, les quelques lignes que voici:

Il n'est pas avantageux d'expédier des animaux gras de la région de Ravenscrag, du moins quand le profit n'est que de 90 cents.

C'est ce qu'a appris Neil Pratt, cultivateur de cette région, quand il a expédié, récemment, une vache grasse à Moose-Jaw, avec le concours de la coopérative.

Quand il eut acquitté tous les frais, y compris le transport, il lui resta exactement 90 cents.

Au cours de la campagne électorale, le parti conservateur a certainement admis qu'un gouvernement pouvait exercer une certaine surveillance et ses orateurs ont affirmé que, ce parti étant porté au pouvoir, ils verraient à ce que la situation actuelle ne se prolonge pas davantage. Nous avons cherché à leur faire comprendre alors qu'aucun gouvernement ne pouvait donner suite à des engagements du genre de ceux que prenait le parti conservateur, mais aussi qu'aucun ministère ne pouvait se soustraire à l'obligation de tenter de remplir les promesses faites aux électeurs. Ceux-ci, cependant, se laissèrent prendre par ces promesses et le Gouvernement se trouve aujourd'hui engagé à trouver au moins un moyen de modifier la situation actuelle, au Canada.

Parlant de la situation faite à notre pays, et particulièrement dans l'Ouest, où je l'ai moi-même étudiée, je voudrais rappeler à la Chambre que, lorsque le premier ministre a présenté son projet de loi visant à soulager le chômage et aider l'agriculture, je lui ai demandé de quelle manière le Gouvernement se proposait d'aider l'agriculture. J'avais entendu dire alors que le Gouvernement n'avait aucun programme bien arrêté dans ce sens. J'ai alors cherché à savoir si le ministère avait l'intention de maintenir la prime de 5c. et, dans le cas contraire, s'il avait changé d'idée et en était venu à la décision d'accorder une prime d'un dollar par acre en culture? Le premier ministre me répondit bien poliment que le Gouvernement n'avait encore pris aucune décision, mais que le projet de loi contenait une disposition qui lui donnait le pouvoir de faire face à la situation, advenant le besoin urgent d'agir immédiatement. Je voudrais maintenant lui demander quand, à l'avis des membres du Gouvernement, la situation sera assez lamentable pour constituer une crise? Dans plusieurs endroits de la Saskatchewan, aujourd'hui, le blé Nord n° 1 se vend à moins de 30c. le boisseau. Quand j'ai livré mon blé, l'an dernier, comme je n'étais pas réellement un producteur aux termes de la définition du président de la Commission des grains, je n'ai pas reçu de prime, mais j'ai tout de même réussi à vendre mon blé 41c. ½ le boisseau. J'ai dans mon bureau un relevé de compte pour du blé expédié le jeudi qui a précédé mon départ pour Ottawa et l'on y constate que j'ai reçu la magnifique somme de $447 pour un chargement de wagon de blé n° 1, contenant de 1,400 à 1,500 boisseaux. Vous ne pouvez aujourd'hui échanger une quantité de blé pour la même quantité de charbon anthracite. Vous ne pouvez même pas obtenir la même quantité de charbon de Lethbridge.

Qu'est-ce que le Gouvernement a l'intention de faire à ce sujet? Se rend-il compte maintenant qu'il existe une crise? En a-t-il soufflé mot aux syndicats de blé? J'ai lu, l'autre jour, dans les journaux que les syndicats de blé avaient fait des représentations au ministère touchant ce qu'ils se proposaient d'accomplir, et comment ils demandaient le rétablissement de la prime de 5c. Que le Gouvernement nous fasse connaître, le plus tôt possible, ce qu'il a l'intention de faire.

J'aimerais parler ici de bien d'autres questions des plus importantes, mais le temps qui m'est accordé s'écoule rapidement. Un journal m'est tombé sous la main, l'autre jour, et je désire appeler l'attention de la Chambre sur l'étrange anomalie que voici. Notre bon ami le député de Long-Lake (M. Cowan) a prononcé un discours devant le club Meighen, à Régina, et j'emprunte à ce journal le passage suivant:

> Le docteur Cowan a prédit un regain d'activité dans le ministère de l'Agriculture à Ottawa. Il a dit qu'à titre de représentant d'une circonscription rurale, il avait l'intention de s'occuper sérieusement de la question à Ottawa.

Je voudrais demander à mon honorable ami de Long-Lake (M. Cowan) et à tous les autres députés de la Saskatchewan qui appuient le Gouvernement pourquoi, après tout ce qu'ils ont dit aux habitants de cette province, ils persistent dans leur mutisme. Depuis le commencement de ce débat, nous n'avons entendu personne de la droite, si ce n'est le premier ministre lui-même. Je crois connaître suffisamment la province de la Saskatchewan pour me rendre compte que les habitants de cette province surveillent avec beaucoup d'intérêt l'attitude que prendront leurs représentants qui appuient le Gouvernement.

Je désirerais traiter de quelques autres questions, mais je n'en ai pas le temps. J'ai appris que notre bon ami de Rosetown (M. Loucks) a été très occupé a tenir des assemblées durant l'intersession. C'étaient des assemblées conservatrices, mais il y avait là des gens de tous les partis, et je sais que ces gens aimeraient bien à savoir s'il va répéter ici au Gouvernement les choses étonnantes qu'il leur a dites là-bas.

Je désire signaler au Gouvernement une certaine question sur laquelle j'ai fort insisté au cours de la dernière session. Il s'agit des pièces de rechange des machines aratoires. On se rappelle que le premier ministre, en présentant son premier budget à titre de ministre des Finances, a proposé de modifier le tarif relativement aux pièces de rechange des machines aratoires, et qu'à la suite d'observations de la part de ses amis et aussi de l'opposition, il nous a promis que le nouveau tarif n'entrerait en vigueur que le 31 mars 1932.

[M. Vallance.]

Vers le 25 ou le 27 mars, j'ai posé, ici même, une question au Gouvernement, lui demandant s'il avait l'intention de mettre le nouveau tarif en vigueur après le 31 mars. Le premier ministre s'est contenté de répondre que le député de Battleford-Sud (M. Vallance) était un vieux parlementaire que devait savoir que le ministre des Finances ne pouvait révéler cela avant la présentation de son budget. J'ai attendu patiemment jusqu'au premier avril et j'ai alors posé au ministre des Finances la question suivante:

> Il y a environ deux semaines, j'ai adressé une question au premier ministre et je désire aujourd'hui, premier avril, poser la même question au ministre des Finances (M. Rhodes). L'ai dernier, quand le premier ministre, agissant comme ministre des Finances, a présenté son budget, il a proposé certains droits sur les pièces servant à réparer les machines aratoires. A la suite de certaines observations de l'opposition, il a décidé que ces droits ne seraient en vigueur qu'après le 31 mars. Nous sommes maintenant au premier avril et j'aimerais à demander au ministre des Finances si ces articles proposés sont maintenant en vigueur, ou si le Gouvernement pourvoit à la chose par décret du conseil.

Le ministre des Finances, toujours courtois, s'est levé et m'a fait la réponse suivante, qui me paraît très claire:

> En attendant le dépôt du budget, je suis heureux d'informer mon honorable ami que nous pourvoyons à la chose par décret du conseil.

Cela se passait le premier avril. Or, quand il a présenté son budget, voici ce qu'a déclaré le ministre des Finances, page 1895 du hansard, (édition non revisée v.f.):

> A une seule exception près, il n'est donc proposé aucune modification au tarif. L'exception a trait aux pièces de rechange des instruments aratoires, pour lesquelles les taux spéciaux accordés jusqu'au 31 mars 1932 sont maintenus jusqu'au 31 mars 1933.

Nous ne sommes pas encore rendus en 1933. J'ai quitté Ottawa deux jours avant la fin de la dernière session. Mes honorables collègues peuvent imaginer quel fut mon étonnement, monsieur l'Orateur, quand j'appris que le département du Revenu national avait promulgué le mémoire n° 536 disant que le tarif réduit ne s'appliquerait qu'aux pièces de rechange fabriquées par le fabricant original de la machine, et que ce changement serait en vigueur sans délai. C'est là une grave décision; elle atteint non seulement la bourse du cultivateur, mais toutes les industries canadiennes. Je me rappelle fort bien que, durant la session qui a précédé la dernière, le premier ministre s'est permis de dire aux cultivateurs de tout le pays qu'ils feraient aussi bien de se rendre compte sans tarder que, pour soutenir la concurrence de l'Australie, de l'Argentine,—oui, de l'Argentine,—et de la Russie, il leur fallait réduire leurs frais de production.

Vous devrez reconnaître, monsieur l'Orateur, que, dans un temps de crise comme celui que traverse le pays, au moment où nous réparons nos vieilles machines parce que nous sommes incapables d'en acheter des neuves, le meilleur moyen de faire baisser les frais de production des cultivateurs serait de laisser entrer en franchise les pièces de rechange des machines aratoires, afin de nous permettre de réparer nos vieilles machines. Mais telle ne semble pas être l'intention du Gouvernement.

Je vois deux ou trois ministres à leurs sièges. Je voudrais bien savoir d'eux si c'est le ministre du Revenu national (M. Ryckman) ou le ministre des Finances qui a étudié les observations qui ont été faites. Le ministre des Finances nous avait promis que les anciens taux subsisteraient jusqu'au 31 mars 1933. Ce changement intéresse considérablement l'Ouest canadien; et il doit en être de même dans l'Est, si l'on y emploie les mêmes machines.

L'industrie des pièces de rechange dans l'Ouest est considérable. Chaque année, les cultivateurs de l'Ouest dépensent des centaines de milliers de dollars à réparer leurs instruments agricoles. Dans les trois provinces de la Prairie, il y a plusieurs colons originaires des Etats-Unis qui ont apporté leurs machines de leur Etat natal. De toute nécessité, ils doivent se procurer les pièces de rechange de l'autre côté de la frontière. Plusieurs établissements se sont fondés pour la fabrication exclusive des pièces de rechange. Il est logique de conclure que le Gouvernement a reçu des demandes, disons de la Massey-Harris Company, John Deere, l'International Harvester Company ou quelque autre grand établissement fabriquant des pièces de rechange pour ses propres machines.

Je ne suis pas prêt à donner raison à l'honorable député de Lisgar (M. Brown), quand il attribue ce changement à M. Thomas Russell, président de la Massey-Harris Company. Je n'aimerais pas à imputer tout le blâme à M. Russell. Je pense que les fabricants les plus lésés ont exercé une influence concertée et le Gouvernement devrait révéler à ceux qui sont intéressés dans les pièces de rechange le nom de l'auteur des plaintes. De cette façon, la responsabilité de M. Russell sera probablement dégagée.

La toile de moissonneuse et de moissonneuse-batteuse entre dans la catégorie des pièces de rechange. Durant plusieurs jours, et une fois, pendant deux semaines, il a été tout à fait impossible d'acheter de la toile de moissonneuse en aucun endroit dans l'Ouest. C'était la conséquence du décret mentionné qui empêchait absolument les importateurs de faire venir les pièces nécessaires demandées. En outre, quand le gouvernement a fait sa première déclaration, certains marchands ont commandé des pièces de rechange mais ont dû résilier subséquemment la commande. Ils ont pris livraison des pièces fabriquées, mais ont dû résilier toutes les autres commandes. Il en est résulté des pertes financières, et aussi des ennuis pour les cultivateurs incapables de se procurer les pièces de rechange. Nous devrions savoir qui a fait ces plaintes, je le répète, et pourquoi le Gouvernement a manqué à la promesse faite aux honorables membres de la Chambre, par le ministre des Finances.

Si le temps qui m'est alloué n'était pas expiré, j'eusse aimé à dire quelques mots sur la finance.

L'hon. M. GUTHRIE: J'aimerais à informer mon honorable ami que nous avons abrogé tout dernièrement l'ordonnance dont il parle.

M. VALLANCE: Je remercie le ministre du renseignement.

L'hon. M. GUTHRIE: Le ministre du Revenu national fera certes une déclaration à ce sujet, dès que l'occasion s'en présentera. Il a été appelé soudain hors de la Chambre, aujourd'hui.

M. VALLANCE: Je tiens à remercier le Gouvernement du renseignement qu'il me communique par l'intermédiaire du ministre de la Justice.

M. YOUNG: C'est comme si on fermait l'écurie quand les chevaux sont dehors.

M. l'ORATEUR: Les quarante minutes de l'honorable représentant sont expirées.

M. ARTHUR DENIS (Saint-Denis) (texte): Monsieur l'Orateur, vu l'insouciance du Gouvernement à défendre son administration, j'avais décidé de ne pas prendre part à cette discussion. Toutefois, j'ai cru qu'il était de mon devoir de protester énergiquement contre la conduite si peu courtoise et si peu polie de l'honorable ministre du Travail (M. Gordon) à mon égard, lorsque je lui ai demandé si le Gouvernement était en état de répondre à la demande qui lui avait été faite de contribuer sa part à certains travaux devant être exécutés, dans la ville de Montréal, pour venir en aide aux sans-travail. Comme représentant d'une circonscription de Montréal, j'avais droit à une réponse, et le devoir de l'honorable ministre était de me la donner.

La ville de Montréal compte pour quelque chose en ce pays. Si l'honorable ministre l'ignore, je tiens à le lui apprendre, et, en temps opportun, les électeurs de mon comté, ceux

de la ville de Montréal et ceux de toute la province de Québec sauront le lui rappeler.

Je connais certains ministres canadiens-français qui étaient présents en Chambre quand je fis cette demande—ceux-là ne pourront pas plaider ignorance et prétendre ne pas comprendre notre belle langue française. Ils auraient pu me répondre, mais ils ont préféré garder un silence coupable. Ils ont manqué à leur devoir—à bientôt leur châtiment. Pour le moment, qu'il me suffise de leur dire que leur conduite est indigne de la confiance de leurs électeurs. Puisse le ciel nous fournir bientôt l'occasion de leur faire payer chèrement leur façon d'agir, en cette circonstance, à l'égard de ceux qui ont à cœur de protéger et défendre les intérêts de ceux qu'ils représentent.

Monsieur l'Orateur, depuis que je siège dans cette Chambre, je n'ai jamais entendu de discours du trône démontrant mieux l'incompétence d'un gouvernement à administrer la chose publique. C'est un discours qui ressemble à la dépression. Y a-t-il parmi nous quelqu'un qui se serait imaginé qu'un gouvernement, ou plutôt, pour être plus exact, qu'un premier ministre aurait pris sur lui de mettre sur les lèvres du représentant du Roi un discours de ce genre? Personne, je crois, ne l'aurait imaginé. A tout événement, nous devons nous estimer heureux que le représentant du roi n'en ait pas été offusqué. Cela aurait pu produire une catastrophe et briser les liens de bonne entente qui doivent exister entre le gouvernement et le Gouverneur général du Canada.

Qu'il me soit permis, cependant, d'offrir mes plus sincères félicitations au proposeur et au secondeur de l'adresse en réponse au discours du trône. Je me demande comment ils ont pu réussir à trouver quelques paroles agréables à l'égard de leur chef. C'était une tâche assez difficile dans les circonstances. Heureusement pour eux, leur imagination est venue à leur secours. Se rappelant les compliments que certains grands hommes politiques, qui assistaient à la Conférence économique, ont cru devoir adresser à leur chef, ils les lui répétèrent, mais ils auraient dû penser que ces compliments avaient été faits dans le but de le rendre plus malléable et, quand la chose aurait été nécessaire, lui faire oublier son dada politique "Canada first", qui causa tant de mal à notre pays.

Le rapport de la Conférence économique démontre que ces compliments ont atteint leur but. Le "Canada first" fut oublié, mais, ô malédiction! le très honorable premier ministre (M. Bennett) adopta un autre dada aussi dangereux, pour ne pas dire plus: le "British Empire first". Ce qui veut dire en dehors de

l'Empire, point de salut! Loin de moi, monsieur l'Orateur, l'idée de m'opposer à un commerce plus considérable avec l'Empire britannique et ses colonies, mais ce à quoi je suis opposé, c'est cette préférence qui ressemble à la politique de haute protection du Gouvernement, ce sont ces barrières infranchissables qui ont tant nui au commerce du Canada et qui nuiront à tout l'Empire britannique si on les y établit. C'est bien malheureux, mais il paraît impossible de faire comprendre à nos amis de la droite, et surtout à leur chef, que l'excès conduit toujours au désastre. Avec le "Canada first", notre pays fut plongé dans la misère la plus noire et la plus angoissante. Avec le "British Empire first", tout l'Empire britannique sombrera, j'en suis convaincu. La Société des nations, dans une de ses dernières réunions, a été unanime à condamner les tarifs de haute protection. Si le monde entier traverse aujourd'hui une crise si intense, c'est parce que tous les pays ont péché en adoptant une politique de trop haute protection.

Que reste-t-il maintenant à faire pour remédier à tant de maux? Revenir le plus vite possible à la saine politique du parti libéral de 1896, prêchée et pratiquée par notre regretté et vénéré sir Wilfrid Laurier, et continuée par notre distingué chef, l'honorable Mackenzie King. Si notre pays a connu des jours heureux et ensoleillés, c'est lorsque ses affaires furent administrées par des hommes tels que sir Wilfrid Laurier et le très honorable Mackenzie King, dont les qualités principales étaient de s'oublier personnellement quand le bien général l'exigeait. Il est regrettable que le chef actuel du Gouvernement ne puisse être classé au nombre de ceux qui possèdent ces précieuses qualités. S'il eût eu plus d'esprit civique, il n'aurait point commis toutes les bévues qui lui ont été reprochées depuis qu'il dirige les affaires du Canada. On a beau être bon avocat, grand financier, millionnaire par accident, pour jouer un rôle important dans la société, il faut savoir s'oublier soi-même quand le bien général l'exige. Ce n'est pas ce qu'il a fait, et c'est pour cette raison que notre pays, sous sa direction tout empreinte d'individualisme, s'achemine rapidement vers les plus grands désastres. Tous les pays de l'univers souffrent du même mal. L'Empire britannique tout entier sombrera s'il se laisse entraîner dans ce courant par le chef actuel de notre Gouvernement.

Je n'ai pas l'intention de retenir la Chambre plus longtemps, mais avant de reprendre mon siège, permettez-moi, monsieur l'Orateur, de lire un paragraphe du discours du trône qui m'a beaucoup frappé et qui résume parfaitement tout ce que le Gouvernement a fait pour venir au secours des sans-travail.

Le problème du chômage continue de recevoir l'attention soucieuse de mes ministres. Grâce aux pouvoirs que le Parlement leur a conférés à sa dernière session, ils ont pu perfectionner...

Remarquez bien le mot.

...ils ont pu perfectionner de concert avec les provinces et les municipalités, un programme de secours directs qui sera appliqué, pendant l'automne et l'hiver, selon que les circonstances l'exigeront. On est à élaborer, pour le rétablissement des chômeurs dans diverses parties du pays, des plans qui seront mis en application dès que, de l'avis de mes ministres...

Peut-être dans trois ans.

...les dépenses publiques qui en découlent assureront des avantages appréciables.

"Mes ministres vont continuer à donner une attention soucieuse au problème du chômage". De quelle manière? Je le demande au très honorable premier ministre: En répudiant tous les moyens qu'il a suggérés et employés depuis deux ans et qui ont été la cause qu'au lieu de n'avoir que 200,000 chômeurs, aujourd'hui nous en avons 700,000. Avec les pouvoirs que le Parlement lui a octroyés à l'encontre de la Constitution, il a mis fin aux travaux de chômage pour adopter les secours directs. Le Gouvernement, non content de priver de travail les chômeurs, a voulu en faire un peuple de paresseux, de sans-cœur. De cette façon, son œuvre de destruction fut complète. C'est ce qui explique son entêtement à refuser à Montréal sa contribution à certains travaux que la ville veut faire exécuter pour empêcher sa population de devenir une classe de paresseux et de quêteux. Ce que le peuple veut, ce n'est pas la charité mais du travail.

J'espère, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement finira par mieux comprendre ses obligations et ses responsabilités, et que durant cette session des sommes seront votées pour donner du travail à ceux qui en ont tant besoin. Pour Montréal: la continuation des travaux de la gare centrale du C. N. R.; la construction du grand boulevard métropolitain, de la station postale centrale et de l'édifice de la Douane; la réparation de l'élévateur à la pointe du Moulin-à-Vent et nombre d'autres travaux qui procureraient de l'ouvrage à ceux qui chôment depuis si longtemps. Il y aurait du pain sur la table de l'ouvrier, du charbon dans son hangar et, enfin, du bonheur et de la prospérité dans tous les foyers canadiens.

M. L.-E. PARENT (Terrebonne) (traduction): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à féliciter notre honorable collègue qui a proposé l'adresse en réponse au discours du trône de la façon brillante dont il s'est acquitté de sa tâche.

(Texte) Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter en français l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Laurin) de la façon dont il a prononcé son discours en appuyant l'adresse en réponse au discours du trône et je le félicite aussi de l'honneur qui en a rejailli sur les électeurs de son comté.

(Traduction) L'après-guerre, monsieur l'Orateur, a été une période de reconstruction jusqu'en 1922, puis, jusqu'en 1928, nous avons connu la grande prospérité. Toutefois, cette prospérité fut cause d'inflation, de spéculation effrénée, créant une richesse fondée sur les disponibilités du crédit. Ces excès devaient avoir une fin. La question des dettes entre nations s'est posée: les nations débitrices ont dû ériger des barrières douanières pour arrêter l'importation de marchandises étrangères.

Le Canada n'avait aucun motif de suivre cet exemple. Mais, en 1930, les élections ont porté le Gouvernement actuel aux affaires, sur la foi d'un programme de protection élevée, mais aussi d'une centaine de promesses dont aucune ne pouvait se réaliser. Personne, j'en suis sûr, ne pensait que le Gouvernement, élevé au pouvoir, porterait la protection à un point si exagéré qu'il bouleverserait l'état économique du Canada, aggravant de plus en plus la misère dont souffre notre population, surtout depuis que nos honorables vis-à-vis sont à la tête des affaires du pays. Il était inévitable qu'une politique douanière aussi extrémiste que celle de la droite nuise gravement au commerce du pays et accentue le marasme des affaires, répandu dans le monde entier.

On pourrait croire, monsieur l'Orateur, que le groupe siégeant à votre gauche fût le seul à critiquer la politique de protection élevée. Mais je me propose de citer l'opinion d'économistes distingués sur l'effet des droits de douane trop élevés. Ces gens sont d'avis que de tels droits ont pour résultat de fermer les marchés du monde, de créer l'isolement des marchés nationaux, le tout produisant une surproduction des marchandises et un abaissement des prix. L'industrie en général en souffre et, avec le temps, le chômage en résulte. Chômage qui atteint non seulement l'ouvrier industriel, mais le commis de magasin, de banque, de bureau, comme les cheminots et les membres de toutes les professions libérales.

Un comité de la Société des nations a exprimé ainsi son avis sur le protectionnisme outrancier:

Il se produit un étranglement du commerce international par suite de mesures directes ou indirectes de défense et de restriction.

Cette phrase s'applique fort bien à ce qui s'est produit en notre pays. On ne saurait nier que, depuis 1929, les échanges de notre Dominion avec l'étranger ont diminué de plus

de 50 p. 100. Cette diminution s'est aggravée du fait des relèvements de droits effectués par le Gouvernement en 1930.

Dans un discours prononcé au Canadian-Club de Toronto, le très honorable vicomte Hailsham a parlé en ces termes du principe de la préférence douanière:

Nous avons indiqué bien clairement que nous tenons les restrictions excessives du commerce international comme un danger pour le monde en général et que l'Empire va donner l'exemple en échangeant les produits de façon à remédier à ce mal.

Et il continue:

Quelles sont les deux causes majeures de la dépression? L'une, je suppose, est la baisse anormale dans le prix des articles de première nécessité; et l'autre, les obstacles constants érigés contre le mouvement des échanges entre nations par les méthodes que j'ai notées: tarifs prohibitifs, limitations à l'imputation, restrictions, et le reste, par suite desquelles, vous et moi, nous voyons le commerce de l'univers dépérir sous nos yeux.

Le vingt et unième rapport, publié en mars 1932, de la commission économique impériale, créée à la conférence impériale de 1930, dit ceci:

Notre premier souci devrait être d'assurer une plus grande stabilité dans le domaine de la main-d'œuvre,—tant au point de vue de l'emploi que du salaire,—et la conservation, comme la sécurité, du capital local. Nous convenons que les tarifs sont d'un usage répandu pour encourager et établir de nouvelles industries et pour créer une plus grande variété d'occupations. Mais les tarifs font des distinctions, et cela de par leur nature même. Qu'ils soient ou non formulés d'une manière inégale à l'endroit des marchandises des différents pays, ils sont assurément injustes à l'endroit des diverses activités économiques des pays qui les imposent. Par conséquent, chaque fois que les tarifs sont imposés ou variés l'équilibre des avantages économiques en souffre. L'établissement, dans un pays, d'industries qui dépassent de beaucoup ses capacités économiques, fait dériver la main-d'œuvre et les capitaux de ce pays dans des emplois qui, de leur nature, sont instables; ce qui fatalement provoque une forte pression centrifuge sur l'édifice économique de la nation.

Un autre abus inauguré par ce ministère, c'est la méthode de modifier les valeurs pour les fins de douane; il en est résulté de graves incertitudes dans la vie industrielle de notre pays; la suppression de cette méthode s'impose. Voici un article intitulé "La folie mondiale des tarifs", de la plume d'un autre spécialiste renommé en économie politique:

Nous avons aujourd'hui sous les yeux le spectacle d'un monde entier victime de la "folie tarifaire". Alors que les représentants diplomatiques des nations reçoivent un chaleureux accueil dans les capitales des unes et des autres, ces mêmes nations portent de graves atteintes à leurs activités commerciales mutuelles au moyen de tarifs élevés. Cette lutte meurtrière se poursuit avec toute l'ingéniosité qu'employaient les armées des pays belligérants de la Grande Guerre à se frayer un passage à coup d'explosifs et de gaz.

Telle est la situation actuelle au Canada. Pourquoi cette crise sévit-elle chez nous? A cause du fléchissement de notre commerce et de nos activités industrielles provoqué par les tarifs élevés. Qu'ont fait nos honorables amis de la droite à propos des traités? Nous avions un traité avec la France; mais il fut dénoncé le 16 décembre 1931. Il avait été en vigueur depuis 1923, et les échanges entre la France et le Canada étaient à l'avantage de ce dernier. Un exemple: en 1931 nous avons vendu à la France des produits valant 18 millions de dollars alors que nos importations françaises n'ont atteint qu'une valeur totale de $13,500,000. Je ne peux pas obtenir de chiffres plus exacts. Cette année-là, donc, nous avions une balance favorable de $4,500,000. La situation était plus avantageuse encore l'année précédente; et elle eût été tout aussi belle pour nous en 1932 et dans les années à venir. Je suppose que le traité avec la France n'a pas été renouvelé, vu la conférence intraimpériale tenue à Ottawa, aux mois de juillet et d'août derniers. Pour le moment je m'abtiens de commenter les accords conclus; nous aurons plus tard l'occasion de les scruter et de décider si nous y trouvons du bon. Pour revenir à la convention de commerce avec la France, je fais observer que ce pays achetait notre blé, nos fruits, notre poisson, notre asbeste, notre pâte à papier, nos pièces d'automobile, nos machines agricoles, nos produits miniers et le reste. Où en sommes-nous aujourd'hui? Nous n'avons plus un débouché pour nos produits. La clientèle étrangère ne demande plus notre excédent; d'où la détresse de nos producteurs. A l'heure qu'il est, le chômage sévit plus fort que jamais. Suivant certains rapports nos sans-travail sont au nombre de 700,000,—des hommes qui ne peuvent trouver aucun emploi,—alors qu'à l'avènement de nos amis d'en face le total des chômeurs n'atteint pas le sixième de ce chiffre.

Encore une fois, monsieur l'Orateur, j'affirme que la situation actuelle du Canada a été créée par le protectionnisme à outrance du ministère qui a rétréci, s'il n'a pas anéanti, nos marchés à l'étranger. Les journaux abondent d'articles où l'on dit que les accords conclus à la conférence impériale seront très avantageux au public canadien. Mais je fais remarquer que, depuis deux ans, le Gouvernement a laissé passer les occasions d'adopter des mesures réellement efficaces pour améliorer notre situation. Si lesdits accords vont assurer notre prospérité, pourquoi ne pas y avoir eu recours plus tôt? Pourquoi nous faut-il attendre encore cinq ans, selon ce qu'a

affirmé le premier ministre à la Chambre, l'autre jour? Il faut en conclure que pendant sept ans le public canadien aura perdu d'immenses avantages.

Ce que j'ai dit ne signifie pas, naturellement, que je n'ai pas confiance en l'avenir de notre pays; Canadien moi-même, j'ai une grande foi au Canada. Songez à la croissance de notre richesse nationale; elle est énorme depuis soixante ou soixante-dix ans. En 1861 on estimait cette richesse à 392 millions de livres sterling, soit 2 milliards de dollars en monnaie canadienne; aujourd'hui, en 1932, elle est de 32 milliards. Elle s'est augmentée au taux de 400 millions par année. L'actif des banques dépasse $3,500,000,000. Conséquemment, pour ma part, j'ai une confiance absolue dans l'avenir de notre pays, et je suis prêt à donner mon appui à toutes mesures que présenteront nos honorables amis d'en face pourvu que je sois convaincu qu'elles contiennent quelque chose qui soit à l'avantage du peuple canadien et contribue à sa prospérité.

Avant de terminer mes remarques, je vais dire quelques mots en français. J'en agis ainsi parce que je désire citer quelques articles qui ont été publiés dans cette langue.

(Texte.) Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de représenter dans cette Chambre le beau comté de Terrebonne. Il y a un peu moins d'un mois, lors d'un grand ralliement conservateur dans la partie nord du comté, nous eûmes l'honneur de recevoir un des honorables ministres du présent Gouvernement, l'honorable ministre des Postes (M. Sauvé). Une personne présente à cette assemblée m'assura qu'elle avait été un succès, parce qu'au moins 350 personnes y assistaient, que l'enthousiasme y régnait et qu'un beau discours avait été prononcé par l'honorable M. Sauvé. Je vais me permettre de citer quelques passages de ce discours parce qu'il a été prononcé dans ma circonscription. Je veux en dire quelques mots, non pas dans le but de le critiquer, mais afin de mettre les choses au point. Parlant dans le comté de Terrebonne, le 18 septembre 1932, l'honorable ministre des Postes faisait devant les électeurs qui l'écoutaient une critique du gouvernement provincial. Se rappelant bien la part qu'il avait déjà prise aux délibérations de la Législature provinciale, il n'a pu s'empêcher de débiter quelques-unes de ses rancunes contre certains personnages éminents qui dirigent et administrent notre province de Québec. Je ne parlerai pas longtemps de cette partie-là de son discours car je crois qu'un autre se chargera de lui répondre.

Parlant de la politique fédérale, en sa qualité de ministre du cabinet Bennett, il disait:

Depuis 1930, je fais partie d'un gouvernement qui a pris la direction du pays au moment où la crise éclatait dans toute sa réalité au Canada comme partout dans le monde. Ce gouvernement applique la politique du parti conservateur qui, en 1930, a reçu du peuple canadien le mandat de gouverner le pays. Ce gouvernement a-t-il fait tout ce qu'il a pu pour appliquer la politique préconisée par son parti et son chef?

Il répond lui-même:

Oui, si les effets et les résultats n'ont pas été aussi immédiats que voulus, c'est dû aux abus et aux obligations monétaires et commerciales de tous les pays du monde qui souffrent encore des conséquences de la guerre.

Quand l'honorable ministre dit que le Gouvernement actuel a reçu du peuple canadien le mandat de gouverner le pays, nous l'admettons. Mais c'est sur des promesses comme celles que le très honorable premier ministre (M. Bennett) faisait le 3 juin 1930, à Victoria:

Je promets de convoquer le plus tôt possible le Parlement afin de trouver le remède le plus effectif à la situation et décider sur les moyens de fournir de l'ouvrage aux Canadiens. Du travail, je dis du travail, pas de l'aumône.

Il me semble que, si l'honorable ministre des Postes avait voulu renseigner fidèlement les électeurs du comté de Terrebonne, il aurait pu leur rappeler cette promesse et leur dire si elle avait été remplie.

Lorsqu'il ajoute que, si les effets et les résultats n'ont pas été aussi immédiats que voulus, c'est dû aux abus et aux obligations monétaires et commerciales de tous les pays du monde, je me demande comment il peut se faire que les affaires du Canada soient mêlées aux questions économiques des autres pays. Qu'avons-nous à faire, ici, au Canada, avec les obligations monétaires et commerciales des autres parties du monde? Je ne sais pas si les électeurs du comté de Terrebonne ont bien saisi la valeur de cette phrase.

Il continue:

Qu'auraient fait nos adversaires au pouvoir? Leur gouvernement aurait-il fait mieux avec les Etats-Unis? Non, car c'est quand le parti libéral était au pouvoir, en 1928, que les Etats-Unis ont haussé leur barrière tarifaire. Quel marché nos adversaires nous auraient-ils donné? Où nous auraient-ils fait vendre nos produits? Quel pays nous a offert d'acheter nos produits à meilleurs prix et que le gouvernement Bennett aurait méprisé? Posez la question à nos adversaires si vous voulez les embarrasser.

Monsieur l'Orateur, je ne suis pas embarrassé pour répondre à ces questions. Lorsque le gouvernement américain a imposé un tarif, il a fait une très mauvaise action, et on le regrette aujourd'hui aux Etats-Unis. L'avenir dira prochainement que c'était un très mauvais pas, et tous les principaux économistes du monde entier le proclament présentement.

Quand l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes demande quel marché nous aurions

eu à proposer aux producteurs canadiens, je réponds que, depuis 1923, le traité avec la France nous donnait un marché très considérable et très appréciable et que le Gouvernement actuel n'a rien pu faire de mieux que de dénoncer ce traité, et ne l'a pas encore renouvelé.

L'honorable ministre des Postes ajoute:

Nous avons élevé le tarif contre les pays qui haussaient le leur contre nous et qui envahissaient nos marchés tout en nous défendant de vendre chez eux. Nous avons cherché de nouveaux débouchés au moyen d'échanges. Nous avons amélioré nos traités d'échange. Nous ne sommes donc pas des protectionnistes à outrance.

L'honorable ministre craint que nous trouvions le Gouvernement actuel protectionniste à outrance. Je crois, monsieur l'Orateur, que le présent Gouvernement a bien prouvé qu'il est partisan d'une politique douanière trop élevée. Nous avons eu des changements de tarif, des changements de taux de douane avec une hausse de 100 à 125 p. 100. Sous l'ancienne administration, nous faisions un commerce international d'au delà de 3 milliards de dollars par année; aujourd'hui, ce commerce est diminué de plus de 50 p. 100. Si nous cherchons la cause de cette diminution, nous la trouverons dans les modifications tarifaires faites par le présent Gouvernement.

L'honorable ministre des Postes continue:

Le Canada en a acheté pour au delà de trois milliards en 1930.

L'honorable ministre confirme bien les chiffres que je viens de donner concernant le commerce international dont le Canada jouissait sous l'administration précédente.

En 1931, l'Angleterre a importé de la Russie des produits pour au delà de 150 millions de piastres; de l'Argentine de 250 millions; du Danemark pour au delà de 225 millions. Nous avons demandé à l'Angleterre, non seulement une préférence contre les produits de ces trois pays étrangers, considérés comme nos plus désastreux concurrents, mais un engagement qu'elle limitera ses achats de ces pays de façon à ce que les consommateurs d'Angleterre achètent autant que besoin les produits des Dominions.

Evidemment, l'honorable ministre ne se rappelait pas le fiasco qu'a fait le très honorable premier ministre actuel, à l'endroit de l'engagement qu'il avait tenté de faire accepter par les délégués anglais vis-à-vis de la Russie. Le très honorable premier ministre n'a jamais pu obtenir de concessions de la part de l'Angleterre au sujet du commerce avec la Russie. Aucun changement n'a été effectué concernant l'achat des marchandises russes par l'Angleterre. Le bois canadien ne se vendra pas plus qu'il ne se vendait autrefois, puisque l'Angleterre achète presque tout son bois chez les Soviets. Le blé canadien ne se vendra pas plus en Angleterre, puisque ce pays achète du blé de la Russie, à moins que, dans des circonstances exceptionnelles, la récolte ne manque en Russie. De sorte que l'honorable ministre des Postes aurait pu se dispenser de faire croire aux électeurs du comté de Terrebonne que le Gouvernement actuel avait accompli de grandes choses, pour le commerçant et le producteur canadiens, par les accords conclus à la Conférence économique impériale.

[M. Parent.]

Ici dans votre région du nord de Montréal, continue le ministre, l'industrie forestière a encore de l'importance. Il ne serait pas raisonnable de ne considérer que l'industrie du tourisme. La décentralisation de l'industrie serait aussi à désirer pour vous.

Monsieur l'Orateur, qu'a fait le Gouvernement pour aider les bûcherons du nord de la région de Montréal, dans les comtés de Terrebonne, de Labelle et ailleurs? Vingt-cinq mille bûcherons étaient habituellement employés pendant l'hiver à la coupe du bois. Aujourd'hui, leur nombre est réduit à deux ou trois mille et, cette année, il n'y aura peut-être pas même ce nombre-là. Encore, si l'honorable ministre des Postes avait pu dire aux bûcherons du Nord: Notre Gouvernement a fait des arrangements de façon à ce que, cette année, vous puissiez retourner travailler dans les bois! Il est inutile d'essayer de berner les électeurs d'un comté alors que ceux à qui on s'adresse sont sans ouvrage et ne peuvent même pas s'acheter des vêtements pour l'hiver.

L'honorable ministre continue:

Le premier ministre a fait l'effort de sa vie. C'est grâce à son génie des affaires et à son prestige dans la finance canadienne si le Canada a mieux supporté que d'autres les pires attaques de la crise. On attendait avec confiance les résultats de la Conférence. On n'a pas été déçu. Au contraire, on a vu avec fierté la victoire et l'on a aperçu la fin de la crise.

Je me demande où est la fin de la crise? Où l'honorable ministre la voit-il? Durant la période des quatre mois finissant le 31 juillet 1931, notre commerce international était de 423 millions de dollars. Pendant la période correspondante, en 1932, il n'était approximativement que de 300 millions de dollars, une diminution de 25 p. 100, soit 123 millions de dollars. Durant cette même période, en 1931, la valeur des produits agricoles exportés s'élevait à 90 millions de dollars alors que, pour la période correspondante en 1932, l'exportation de nos produits agricoles ne rapportait que 74 millions de dollars, soit 16 millions de dollars de moins, ou une diminution de 20 p. 100. Et l'honorable ministre prétend que la prospérité est au tournant de la route. J'aimerais que l'honorable ministre des Postes soit à son siège, il me semble qu'il se lèverait comme poussé par un res-

sort, pour me répondre et donner certaines explications sur ce qu'il voulait dire aux électeurs de mon comté.

Entre autres choses, l'honorable ministre a prétendu qu'il existait un commerce plus étendu de produits maraîchers parce que, dans son comté ou le comté avoisinant, un jardinier avait vendu quelques bottes de céleri sur le marché anglais. C'était là une belle occasion de venir dire aux électeurs du comté de Terrebonne: Vous voyez comme le commerce a augmenté, vous voyez comme nous travaillons pour vous! Un maraîcher du comté de Laval a pu vendre quelques bottes de céleri en Angleterre!

Monsieur l'Orateur, en terminant, j'ose espérer qu'à l'avenir la politique des honorables membres de la droite penchera un peu plus vers la politique libérale. L'honorable député de Compton (M. Gobeil) a le sourire sur les lèvres; il pourra peut-être me répondre tout à l'heure. Nous avons observé que, lors de la Conférence économique impériale, le Gouvernement a penché un peu vers la réduction des tarifs. Mais nous constatons que ce penchant du Gouvernement vers la politique que nous, libéraux, avons toujours préconisée, n'est venu qu'après la mise en vigueur d'une politique douanière exagérée. Si nous considérons que les tarifs ont été surélevés, lors de la première session de 1930, nous voyons qu'aujourd'hui on ne fait qu'un pas très court et très léger dans la direction de notre politique. J'ai l'espérance que, prochainement, le Gouvernement renouvellera ce pas et le fera long, afin de revenir à la politique libérale, la seule qui puisse ramener la prospérité.

L'hon. W. R. MOTHERWELL (Melville): Monsieur l'Orateur, au début de mon discours, on me permettra de demander aux deux parrains de l'Adresse de considérer mes félicitations comme acquises, car il se peut fort bien que j'aie besoin de mes quarante minutes pour aborder les différentes questions que je veux envisager.

Il y a une couple de semaines, lorsque je partis de chez moi, j'eus un entretien avec un voisin à qui je demandai quels moyens d'attaque ils s'attendait à me voir prendre à Ottawa contre ce gouvernement millionnaire et protectionniste que nous avons. Il me répondit: "Servez-vous des armes les plus fortes et les plus efficaces que vous ayez et employez-les avec toute l'adresse possible, car sans cela, il vous sera inutile de reparaître dans cette partie du pays". Voilà, monsieur l'Orateur, qui traduit à peu près le sentiment général des gens de l'Ouest. Je ne sais si je pourrais me conformer à cet ordre, mais le devoir m'oblige de chercher à l'observer dans la pleine mesure aujourd'hui. Cependant, ce n'est pas une mission bien encourageante que celle de censurer un gouvernement qui ne veut pas faire face à l'attaque et se défendre. Ce gouvernement pense peut-être que le premier ministre a dit tout ce qu'il y avait à dire; il se croit peut-être trop fier pour combattre, ou encore croit-il que le public peut en venir à ses propres conclusions quant aux raisons de son engourdissement. Ou peut-être pense-t-il qu'ainsi il n'aura pas à regretter ce qui n'a pas été dit, comme dans le cas de ce discours de Régina au club Arthur-Meighen. Quelle que soit la raison, il me serait beaucoup plus facile de le flageller un peu s'il voulait rendre les coups, mais il ne m'en fournit pas l'occasion, de sorte que je ne m'attends pas aux résultats qu'autrement j'aurais obtenus.

Un certain nombre d'orateurs ont parlé de la tendance à bourrer le discours du trône de fictions, de contes de fée et de bizarreries plutôt que de réalités, surtout lorsqu'il s'agit de la situation économique au pays. Je ne veux pas m'attarder à cela, car nombre d'orateurs ont déjà traité cet aspect de la question. Je ne crois pas que la situation soit pire que l'année dernière, et je veux, autant que je le pourrai, approuver la ligne de conduite du Gouvernement.

Voici quelques-unes des perles que l'on mettait dans la bouche de Son Excellence l'année dernière:

Le Canada garde encore sa place d'élite sur les marchés commerciaux du monde.

Nous savons tous que c'est là de la pure imagination, et que c'est tout à fait le contraire de la vérité.

Cette période d'épreuves a montré que la situation du Canada est fondamentalement solide.

A la vérité tout semble être l'opposé du solide, et va s'effondrant.

Les dispositions adoptées à la dernière session du Parlement pour remédier au chômage et soulager les cultivateurs font preuve d'efficacité.

Et cependant le besoin d'assistance va s'accentuant tous les jours.

La situation générale des affaires s'améliore graduellement.

Combien parmi nous ajoutent foi à cela?

Pourquoi expose-t-on à l'irrévérence et au mépris ce document officiel de première importance en le remplissant de ces déclarations oiseuses et si éloignées de la vérité.

Cette année, ce n'est pas aussi mal, bien qu'on ait prêté le flanc à de nombreux reproches de la part de quelques députés. Vu cette faible amélioration, je donnerai un conseil au

Gouvernement. Si, à l'avenir, il se sent d'humeur à faire de longues courbettes, à flagorner un peu, je me demande s'il ne pourrait le faire lui-même au lieu de le faire par l'intermédiaire de Son Excellence dans un discours du trône. Je suis sûr, qu'avec sa formation antérieure dans ce domaine, le Gouvernement réussirait à merveille.

A présent, un mot du discours du premier ministre, lequel également suscite de nombreux reproches. Je dois protester vivement contre quelques-unes de ses remarques à l'endroit de mon propre chef. Lorsque notre chef est attaqué il est tout naturel que nous ressentions les coups nous-mêmes. Lorsque notre très honorable leader a traité de la conférence économique, il a parlé des relations tendues qui existèrent vers la fin de la conférence, ce à quoi le premier ministre a répondu par une dénégation absolue.

Il a dit que c'était l'humeur morose du leader de l'opposition qui l'avait porté à faire des allusions irrespectueuses et nuisibles à la conférence. S'il est un homme qui a observé toutes les convenances en cette circonstance, avant et après la conférence, c'est bien le très honorable chef des libéraux. Personne ne saurait le nier. Mais il semble qu'il aurait pu fort bien se conduire autrement, parce que toutes ses perles paraissent avoir été jetées devant un premier ministre qui ne montre pas son appréciation. Il aurait aussi bien fait de ménager ses propres intérêts que de faire preuve d'autant de délicatesse. Notre leader est la courtoisie même, et, quant aux convenances, il les connaît et les observe autant que tout autre membre de la Chambre. Preuve que notre très honorable chef avait raison, que ses déclarations étaient motivées au sujet des dernières délibérations de la conférence, je vais citer M. A. J. Cummings, correspondant du *News Chronicle*, qui, si je ne fais erreur, a été ici durant toute la conférence. L'article est très long, et je n'en lirai que quelques lignes. Parlant des délégués, voici ce qu'il dit:

> Ils ne laisseront jamais savoir, par exemple, ce qui s'est réellement passé dans les coulisses d'une réunion impériale qui, parfois, a dégénéré en une féroce bataille de chiens.

Notre très honorable leader a toujours été loin de tenir un pareil langage, et, cependant, c'est ainsi que s'exprime ce correspondant dans l'un des principaux journaux d'Angleterre, le *Manchester Guardian*. Il écrit ainsi non seulement dans un paragraphe, mais dans tout l'article qui comprend quatre pages. Il est trop long pour que je le lise, mais j'en citerai un autre extrait, afin que la Chambre sache si la rumeur générale en ce pays est vraie, à savoir que les relations ont été tendues dans les derniers jours de la conférence. Afin que

l'on ne m'accuse pas de citer au hasard, je vais lire le passage qui vient immédiatement après:

> Jamais un ministre britannique ne dira en public, ce qui a sans doute été dit en particulier, touchant la conduite de M. Bennett, président de la conférence, premier ministre du Canada, et champion des matamores de l'univers.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: A l'ordre! L'honorable député viole notre règlement en lisant des articles injurieux au sujet de la question dont la Chambre est saisie. De plus...

L'hon. M. MOTHERWELL: Dites-vous, monsieur l'Orateur, que je ne dois pas poursuivre ma citation?

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: De plus, je pense que les termes de la citation ne sont pas parlementaires.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'allais continuer de lire, monsieur l'Orateur, au cas où certains ministres, mis en appétit, en voudraient davantage. J'ai deux exquises citations ici, mais si ce n'est pas votre désir que je les lise, monsieur l'Orateur, je me tairai. J'ai cité ces deux paragraphes uniquement pour montrer que mon leader a eu raison de dire que les relations des délégués de la métropole et du Canada ont été tendues, parce que voici un correspondant qui fait connaître exactement la même chose avec beaucoup plus de désinvolture. Je parlerai brièvement de la situation agricole. Ce n'est pas un sujet neuf, vu que durant les trois sessions antérieures à celle-ci les députés de l'Ouest et de l'Est ont exposé maintes et maintes fois au Gouvernement le déclin de l'agriculture.

Je m'attacherai plus particulièrement à l'agriculture de l'Ouest, parce que je ne suis pas aussi au courant de celle de l'Est que dans le passé. Une observation faite, hier, par notre collègue, de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail), m'a frappé. Vous auriez pensé qu'elle peignait les conditions de l'Ouest au lieu de celles de l'Est, lorsqu'elle a dit que, à son avis, pas une terre de l'Ontario ne rapportait assez pour acquitter ses frais d'exploitation et les taxes de l'année courante. Personne n'avait jamais entendu parler d'un tel état de choses dans l'histoire de l'Ontario et de tout le Canada. Nous n'avons qu'à mentionner l'attitude des compagnies hypothécaires à l'égard des agriculteurs. Je me rappelle que, lorsque je n'étais pas plus haut que ce pupitre, les hypothèques de fermes étaient censées valoir de l'or, bonnes comme la banque. Et cependant, aujourd'hui, je ne connais pas une seule compagnie hypothécaire d'Halifax à Vancouver qui prêterait un seul dollar à un cultivateur sur hypothèque. Pourquoi? Parce que l'agriculture ne rapporte plus, qu'elle péré-

clite, de sorte que le prêteur n'ose pas s'exposer à perdre son argent.

En outre, l'outillage de la ferme se détériore de plus en plus.

A moins que le cultivateur ne renouvelle constamment son outillage, celui-ci va en ruine, de même que ses bâtiments, clôtures et tout ce qui fait partie de la ferme; et quand les choses sont dans cet état la culture devient impossible. La terre s'épuise et ç'en est fini des récoltes abondantes. Les mauvaises herbes envahissent le sol qui n'est plus ce qu'il était. Et c'est cela qui arrive quand le blé aux alentours de 30c. le boisseau ne rapporte plus de quoi acquitter les frais d'exploitation. Sans compter une multitude d'autres ennuis de toutes sortes, car l'on sait que les difficultés vont de compagnie, d'ordinaire. Dans les champs, ce sont les écureuils qui se propagent à l'infini, et dans les granges, les rats se multiplient dans une proportion effrayante. Et puis il y a les vers gris, les vents, les mauvaises herbes, et des tories à foison, tant dans le parlement fédéral que dans les législatures provinciales. Enfin, toutes les plaies d'Egypte et quelques autres encore affligent le peuple. Sauf erreur, on en comptait dix. Eh bien, il y en a une au moins qui n'a pas encore atteint la Saskatchewan. Bien que les gens y voient rouge, nos rivières n'ont pas encore tourné rouge. Je ne me crois pas atteint de superstition, mais tout cela arrivant en même temps que l'avènement des tories, à la suite d'une longue période de prospérité sous le régime libéral, on ne peut s'empêcher de se demander s'il n'existe pas une certaine relation entre les deux faits. Nous nous reportons aux quinze années de prospérité du régime Laurier et aux huit à neuf ans de prospérité subséquente du gouvernement King et nous nous demandons s'il ne faudra pas un autre changement avant de connaître des jours meilleurs. Il n'en manquait pas qui soupiraient après un changement en 1930. Ç'en fut un, vraiment, et, maintenant, ils en demandent un autre qui s'en vient, je crois.

Par-dessus toutes ces difficultés, arrive la commission de secours dont ce Gouvernement doit être jusqu'à un certain point tenu comptable. Le premier ministre dit que son Gouvernement en a conseillé la constitution à la Saskatchewan. Il en connaissait le personnel et il l'a autorisé non seulement à prêter comme secours et avance de grains aux cultivateurs, mais on lui a fourni l'argent et on l'a également autorisé à procéder au recouvrement des billets à ordre et des hypothèques consenties pour le grain. En sorte que le gouvernement fédéral ne peut dégager entièrement sa responsabilité au sujet des méthodes de recouvrement. Je dois dire qu'on a fait en Saskatchewan ce que je n'aurais jamais cru possible et ce qui, à ma connaissance, ne s'y était jamais fait auparavant. La commission de secours presse le remboursement de ces prêts sur le produit de la première récolte subséquente. Je ne connais pas de cas semblable dans toute l'histoire du Canada. Il est vrai qu'après la sécheresse de 1914, le gouvernement d'alors voulut recouvrer sur la récolte de 1915. Celle-ci avait été abondante et le gouvernement était probablement justifié de demander le remboursement de quelques-uns de ces prêts. Cependant, le département d'Agriculture de Régina ayant demandé qu'on cesse immédiatement, en dépit d'une forte récolte et des prix élevés on y renonça aussitôt. Car le remboursement total à ce moment-là eût laissé les cultivateurs nus comme vers. Et, actuellement, dans tous les élévateurs, se trouve une liste de noms de cultivateurs de qui les préposés sont requis de percevoir sur livraison du grain. Pas moyen d'échapper. Ce mauvais exemple de la commission a induit grand nombre de municipalités à faire de même, et j'avertis le gouvernement du danger de continuer cette pratique. Qu'est-il arrivé, par exemple, dans la municipalité de Indian-Head où j'ai été porter mon grain pendant vingt ans, avant la construction d'un embranchement au nord? Durant environ dix ans, ce fut le point initial d'expédition le plus considérable du monde pour le blé. Deux cent trente cultivateurs sur trois cents ont vu saisir leur blé pour arrérages de taxes municipales, dit le *Regina Leader*, et si un certain nombre des soixante-dix autres ont échappé c'est probablement parce qu'ils avaient battu et vendu leur grain avant l'ordre de saisie. D'après cette nouvelle, deux cent trente d'entre eux n'ont pour l'hiver que leur grain de semence évalué à cent dollars. J'apprends que la température dans les Prairies a déjà baissé au-dessous de zéro et si nous avons un hiver rigoureux la situation deviendra difficile pour cette population. Bon nombre ne sont pas préparés pour l'hiver et cependant c'est là la situation. Par l'intermédiaire de la commission de secours de Régina, ce Gouvernement réclame le paiement des créances de grains de semence qui ne datent que de six mois, alors que les sociétés particulières attendent des années. Si le Gouvernement persiste dans cette politique, la moitié de ces gens-là, avant Noël, retomberont à charge des fonds de secours.

Qu'a fait le Gouvernement actuel pour l'agriculture? Tout le monde se rend compte que cette industrie est bien malade au Canada. C'est non seulement l'une des plus importantes, mais elle est la première occupation de la majorité des habitants du monde.

Un plus grand nombre de personnes s'occupent d'agriculture que de toute autre industrie. Au Canada, près de 50 p. 100 de la population sont des cultivateurs, tandis que le pourcentage en est encore plus élevé dans la province de la Saskatchewan. On serait porté à croire qu'une aussi importante industrie, devant nourrir le monde entier, fournissant une occupation à plus de la moitié de la population de l'univers, mériterait un peu d'attention à ce moment où, sous le régime actuel, elle est sur le point de mourir.

Qu'a donc fait le Gouvernement pour l'agriculture? Un de ses premiers gestes, constatons-nous, a été de réduire de plus de 3 millions les crédits du ministère de l'Agriculture l'an dernier. Je voudrais ajouter ici que ce n'est pas une mince tâche que celle d'établir les crédits de ce ministère. Il y a huit ou dix ans, les cultivateurs n'étaient pas en bien grand honneur dans les cercles parlementaires, qui étaient des centres de discussions politiques et de vie sociale. Quant à l'agriculture, ma foi, c'était très bien. Il était sans doute nécessaire d'avoir des cultivateurs pour fournir des vivres aux populations urbaines. A cette époque, cependant, le Parlement n'attachait pas à cette industrie toute l'importance qu'elle mérite, aux yeux d'un grand nombre d'entre nous, et que lui portait le Gouvernement qui a précédé celui-ci. Grâce au travail du régime libéral, les crédits de l'Agriculture ont atteint le plus haut chiffre connu jusque-là. Disons à l'honneur du ministre actuel, qu'il a augmenté les crédits de son ministère la première année de son administration. Je crois, toutefois, qu'il a dû le faire à l'insu de ses collègues; ce dut être un accident parce que la chose ne se répéta pas. A la dernière session, d'un seul coup, les crédits de ce ministère furent horriblement réduits. Jamais, depuis le massacre de Glencoe ou de Cawnpore, lors de la mutinerie des cipayes, on n'a vu rien de comparable à ce que l'on a fait subir, l'an dernier, aux crédits de l'agriculture. A la suite de la campagne des journaux et des protestations, ici et en dehors du Parlement, plus de $800,000 ont été remis au budget, mais les crédits de ce ministère sont encore de plus de 2 millions de dollars moins élevés que l'année précédente. On ne peut voir là un désir de vouloir reconstituer une industrie affaiblie. On serait plutôt porté à croire que, voyant cette industrie bien malade, on veut lui porter le coup de mort. C'est justement ce qu'a fait le Gouvernement. Il a réduit des deux tiers les allocations accordées aux grandes expositions d'hiver et d'été. On a également réduit de $10,000 l'allocation au syndicat des éleveurs d'animaux, qui commençait justement à donner de bons résultats au point de vue exportation. Ajoutons à cela la perte de $11,000 à cause du cours du change en Europe, et nous voyons pourquoi cette organisation ne s'occupe plus du commerce d'exportation. C'est de cette manière que le Gouvernement aide les cultivateurs. C'est merveilleux! Je me demande pendant combien de temps pourrait vivre un malade qu'un médecin traiterait de cette manière; mais je me demande aussi pendant combien de temps on retiendrait les services du médecin qui agirait de la sorte. Malheureusement, nous ne pouvons changer de médecins politiques qu'une fois tous les quatre ans, tandis que le malade peut changer de médecin tous les jours, s'il le désire.

L'honorable député de Battleford-Sud (M. Vallance) a fait allusion aux pièces de rechange des machines. Il est difficile de se faire une juste idée de la situation dans les campagnes quand les cultivateurs essaient de faire leurs récoltes avec de vieilles machines délabrées. Pendant la moisson, le temps est précieux et l'on peut facilement s'imaginer le désespoir du cultivateur qui doit parcourir la campagne et aller chercher dans l'amas de vieille ferraille de son voisin les pièces dont il a besoin pour réparer ses instruments, quand, dans des conditions normales, il en pourrait acheter de nouvelles. Si les récoltes avaient été abondantes dans certaines régions, je me demande comment on aurait réussi à faire la moisson à l'aide de ces instruments défectueux. Comment faire autrement? Ces cultivateurs ne peuvent pas s'acheter de nouveaux camions (wagons) parce qu'un seul camion coûte $40 et qu'il faut vendre 120 boisseaux de blé pour en payer le prix. J'ai acheté, —ma foi je ne l'ai pas acheté moi-même, mais quelqu'un l'a acheté pour moi,—un vêtement de dessous que l'on appelle chemise. Il nous a fallu donner 27 boisseaux de seigle pour ce vêtement. C'est à la vérité un poids considérable, et je dois dire que si je devais renouveler tous mes vêtements il me faudrait vendre 500 boisseaux de seigle à 15 cents le boisseau pour acquitter la note: Cela représenterait, certes, une grosse charge de seigle,— je veux dire en produit naturel.

Le Gouvernement a fait sa première apparition à Ottawa au mois de septembre 1930, au milieu de cris de réjouissance qui dépassaient tout ce que l'on peut imaginer. Ses membres en étaient aussi heureux que s'ils s'en étaient allés aux noces. Or, au cours de cette session, le ministère a quadruplé les droits sur les instruments agricoles et a ensuite fait la promesse irréalisable que le prix n'en serait pas augmenté. Au début, les pièces pour réparations ne furent pas sujettes à cette augmentation, et l'on nous demanda de nous montrer reconnaissants parce que les an-

ciens droits s'appliquaient encore. C'était bien admettre du coup qu'il était avantageux d'abaisser le tarif.

On dirait que le Gouvernement considère les cultivateurs comme une bande d'enfants qui ne connaissent rien aux affaires. On dirait qu'il pense que nous ne savons rien de sa façon de manipuler le tarif. Il a relevé les droits sur toute la ligne dès la première session spéciale. Nous nous rappelons que, le jour de la prorogation de cette session spéciale, au milieu d'un grand déploiement de galons, de culottes de cour, de boucles dorées et de bas de soie, les ministres étaient impatients d'aller s'embarquer à Québec pour traverser l'océan. Huit jours après son arrivée à Londres, le premier ministre lançait son ultimatum sur ce qu'il exigeait de la conférence. Nous en reparlerons dans quelques jours. Je ne fais qu'effleurer le sujet en passant.

Au cours de la dernière session et de celle qui l'a précédée, on a renvoyé plusieurs questions devant le comité de l'Agriculture; c'est l'endroit voulu pour cela. Ce comité fait comparaître les fonctionnaires du ministère et des experts, et il peut les interroger sur tout ce qui touche la question en discussion. Des trois questions importantes soumises à ce comité, deux venaient du département de l'Agriculture et une venait du département du Commerce. Le comité interrogea un grand nombre de témoins et plusieurs de ses membres se demandaient où l'on voulait en venir. La majorité du comité prépara un rapport qui fut présenté et lu à la Chambre, et qui mourut d'inanition. Le Gouvernement craignait-il d'en demander l'adoption? Je l'ignore. Pensait-il que ce rapport ne valait pas qu'on s'en occupât? Je l'ignore. Je sais simplement que les travaux de ce comité, qui ont duré presque toute la session, ont été inutiles et mis de côté. Peut-être le comité lui-même n'était-il pas assez fier de son rapport pour demander à la Chambre de l'approuver? Dans tous les cas, le rapport fut laissé dans l'oubli et nous n'en avons plus entendu parler. On dirait que personne n'ose dire la vérité sur l'agriculture dans notre pays, si ce n'est le premier ministre, lequel le fait parfois étourdiment. J'ai sous les yeux une déclaration faite par le premier ministre devant le comité de la conférence sur les questions monétaire et financière. Elle est assez longue, mais je ne veux en citer qu'une brève partie:

> On dirait vraiment que de nouveaux défauts apparaissent presque aussitôt après qu'on a fait disparaître les anciens...

C'est le premier ministre qui parle ainsi; ce n'est pas un Jérémie, mais un homme qui est toujours optimiste.

> ...continuant ainsi à paralyser les entreprises commerciales dont les profits sont incertains ou inexistants.

Voilà qui diffère absolument du discours du trône.

> Le commerce languit et le chômage persiste ou tend à s'aggraver.

Ce sont les propres paroles du premier ministre du Canada. Aucun député de la gauche ne peut parler sans se faire traiter d'orateur de carrefour, de Jérémie, de prôneur de panacées ou d'autres choses de la sorte, mais l'homme qui occupe le poste de premier ministre du Canada peut dire ce qu'il veut devant la conférence impériale d'où ses paroles sont transmises à tout l'univers, et c'est parfait. Il exposait la situation. Je ne suis pas de ceux qui croient qu'on devrait accorder beaucoup de publicité à de pareilles choses; je crois même que nous devrions pratiquer jusqu'à un certain point à ce sujet la méthode de Coué. L'imagination joue un grand rôle dans notre façon de sentir. Quand le soleil s'obscurcit durant quelques heures, cela influe certainement sur notre tempérament. Le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion) devra reconnaître avec moi que les malades sont grandement influencés par ce qui les entoure; voilà pourquoi, dans les hôpitaux, nous leur envoyons des fleurs ou des messages d'espoir pour les réconforter. Ce n'est cependant pas cela qui va guérir une personne qui s'est fracturé une jambe. Ainsi quand vos réserves diminuent d'une année à l'autre, de mois en mois et de jour en jour, et que vous en êtes rendu au point de voir la fin non seulement de vos réserves mais de vous-mêmes, la méthode de Coué ne vaut plus rien. Afin que le Gouvernement ne puisse nous dire plus tard que nous ne leur avons pas fait connaître la situation, je la leur signale en ce moment. Ce n'est pas la première fois que je le fais; je l'ai fait trois ou quatre fois depuis que le Gouvernement actuel est au pouvoir.

L'an dernier, le ministre de l'Agriculture (M. Weir) a proposé une chose, non pas sous la forme d'un projet de loi, mais au cours de la discussion de ses crédits. Il s'agissait de la création d'une commission de vente pour l'exportation. Je me suis permis d'appuyer fortement cette proposition. Je savais qu'on ne pourrait faire accepter la chose par le peuple anglais qu'en la présentant avec beaucoup de diplomatie, mais j'étais prêt à lui accorder mon appui dans une certaine mesure. Je ne pense pas que mes collègues de la gauche aient jugé sage l'attitude que je prenais, mais c'était la première fois que j'avais l'occasion d'appuyer une proposition du Gouvernement actuel relativement à l'agriculture.

De nombreuses conférences agricoles ont eu lieu et les journaux ont publié des programmes d'action. Le ministre en a répudié quelques-uns, mais les faits le condamnent, je pense. Les renseignements sont là, il n'y a qu'à les chercher dans les archives. Pendant tout ce temps, la seule mesure nouvelle a été le projet de commission de vente pour l'exportation. Le rapport de la conférence impériale nous apprend maintenant que ce projet aussi est à vau-l'eau. Un comité de la conférence impériale a étudié la question et a décidé qu'il n'est pas à propos d'établir des droits contre le dumping et des commissions de vente, et qu'il vaut mieux dissoudre les commissions qui existent, apparemment, que d'en créer une nouvelle ici.

Telles sont quelques-unes des choses que le Gouvernement a faites dans l'intérêt présumé de l'agriculture. Il n'a pris aucune nouvelle initiative. Il a fait quelques bonnes choses, mais les a empruntées à des gouvernements précédents, en remontant jusqu'à l'honorable Martin Burrell. L'unique innovation, il la met maintenant au rancart. Bien dirigée, l'affaire aurait pu marcher. J'espérais qu'on rétablirait peut-être le cartel du bétail; c'était la première mesure nécessaire à l'exécution du projet. Le proposition de faire payer, par l'intermédiaire des fabricants de conserves, une petite somme aux producteurs de bacon comme prime d'exportation était ridicule. Imaginez-vous un percepteur allant prélever la moindre taxe sur un porc vendu à raison de 3c. la livre. On le recevrait à coup de fourche. On a eu la sagesse d'abandonner le projet. Il y avait un autre moyen de le réaliser, mais puisqu'il est mis au rancart, nous ne prendrons pas le temps de le discuter. Au point de vue agricole, le Gouvernement n'a pas édicté la moindre loi qui vaille la peine d'être mentionnée, il s'est cantonné dans la routine. Je puis me tromper, mais s'il a accompli autre chose, je ne m'en souviens pas. Je ne m'étendrai pas sur ce qu'il a tenté de faire au sujet du congrès universel du grain et autres choses.

Quel est donc l'avenir de l'agriculture, puisque tel est son présent état, que le matériel s'use et qu'il est impossible de le remplacer aux prix actuels? Tout ce que nous pouvons faire, c'est de réparer l'outillage tant bien que mal et de poursuivre l'exploitation, ou bien de réduire les emblavures à la mesure de notre matériel restreint. Nous entrons dans une période où la loi de la survivance du plus apte va jouer. Tous les ratés, les malheureux, les vieillards, les gens sans expérience, les bons à rien de tout genre qui se trouvent au bord de la banqueroute sans que ce soit leur faute, devront abandonner la partie. On nous demande souvent pourquoi nous ne diminuons

[L'hon. M. Motherwell.]

pas nos emblavures dans l'Ouest. La réponse, c'est que ce serait céder notre place à d'autres. Depuis plusieurs années, les Américains cherchent à réduire leurs emblavures, mais en vain. D'autres cultivateurs exploitent la partie abandonnée et, puis, ceux qui n'ont pas réduit leurs emblavures obtiennent une bonne récolte qui se vend à meilleur compte. La loi de la survivance du plus apte est l'une des plus inexorables, des plus terribles, des plus impérieuses et des plus impitoyables au monde. C'est la loi de la forêt, de la jungle et des pays sauvages, et je me demande s'il existe d'autre loi pour les êtres humains. C'est la loi qui s'appliquera bientôt. Nous verrons très prochainement une diminution des emblavures sur la prairie parce que les agriculteurs ne pourront cultiver convenablement leurs terres. Plusieurs agriculteurs qui cultivent aujourd'hui 640 acres de terre se demandent s'il ne vaudrait pas mieux n'en cultiver que les trois quarts avec un matériel réduit, au lieu d'exploiter défectueusement le domaine entier. L'exploitation de 320 acres peut être plus rémunératrice que l'exploitation de 640 acres opérée en temps inopportun, d'une mauvaise façon. C'est ce que les cultivateurs se demandent. Je vous le dis, la loi de la survivance du plus apte ainsi que la loi de l'offre et de la demande joueront bientôt impitoyablement dans les plaines de l'Ouest, à moins d'un miracle. Jusqu'ici, on a continué à cultiver pour ainsi dire toutes les emblavures de la prairie, mais cela ne saurait durer longtemps encore. Je signale le fait au Gouvernement. Il a effectué quelques petits dégrèvements dans les accords conclus à la conférence, mais avec répugnance. Ce n'est qu'à la suite d'une forte pression qu'il a réduit certains droits. Le Gouvernement n'a pas fait tout ce qu'il aurait dû faire en ce sens, mais peut-être cet état d'esprit se développera-t-il et s'occupera-t-il davantage de l'agriculture. Il est encore temps de s'écarter de cette imposition impitoyable du cultivateur qui atteint jusqu'aux pièces de rechange de ses instruments agricoles. Le programme ministériel consiste, semble-t-il, à protéger les industries secondaires, dût-il en coûter la vie aux industries primordiales. Il n'y a pas de raison pour qu'il n'y ait pas de place pour ces deux catégories d'industries, mais s'il est une préférence à manifester, il faut certes la témoigner à ceux qui se sont établis les premiers sur la terre et rendre nécessaires les industries secondaires.

Le temps qui m'est accordé pour ce discours est presque expiré et je dois passer à la conclusion, bien que je n'aie pas encore dit la moitié de ce que je voulais. On nous a accusés souvent de ne faire que railler le Gouvernement. Je ne pense pas que le Gouvernement

mérite beaucoup de sympathie quand ses membres, comme le ministre de la Défense nationale (M. Sutherland), préfèrent rester assis sur leurs fauteuils plutôt que de se lever et combattre. Le Gouvernement devra accepter ce qui lui revient. Je sais que le ministre de la Justice (M. Guthrie) est capable de se défendre, mais apparemment le grand manitou du parti conservateur a donné l'ordre à ses gens de rester cois. C'est le parti le plus sûr et moins l'on en parlera, mieux ce sera.

Je me demande si la lecture de l'article suivant, publié dans le *Leader Post* de Régina du 30 septembre, suffira pour réveiller quelqu'un chez les ministre:

> Bennett a fourni les fonds du parti
>
> Il a contribué $750,000, a dit Turnbull dans un discours à son club.
>
> Le premier ministre Bennett a donné $750,000 de ses propres fonds à notre caisse électorale et l'on n'a pas dépensé beaucoup plus que cela.

Je doute beaucoup de la véracité de la dernière partie de cette assertion, mais personne n'a démenti la première. Je me demande si quelque honorable député du Gouvernement va se lever,—mais pas pendant les quarante minutes que l'on m'accorde, comme on l'a fait pour l'honorable député de Battleford-Sud (M. Vallance),—et nous dire ce qu'il en pense. L'honorable député de Huron-Nord (M. Spotton) est un bon escrimeur, il peut prétendre que blanc est noir tout aussi bien que n'importe qui. S'il ne peut nous donner d'explications, il vaut mieux que les autres n'essaient pas. On a déjà discuté dans cette Chambre la question des caisses électorales, mon parti a même été sévèrement blâmé. Cependant, l'on doit se rappeler que le premier ministre a dit au cours d'un débat antérieur que tous les membres de la Chambre, sans exception, ont reçu l'aide du comité central. On nous dit: "Ne faites pas ce que nous faisons, mais ce que nous prêchons; vous ne devez pas avoir de caisse électorale, mais nous en aurons une. Si les conservateurs ne peuvent avoir des fonds autrement, leur chef leur en donnera." Si l'honorable député veut bien se lever, nous allons le faire photographier comme étant le seul homme de son parti qui, avec le premier ministre, a pris part au débat.

Si j'en ai le temps, je vais faire une ou deux propositions. Premièrement, toutes les divisions et les services de l'agriculture devraient être réunis dans un même ministère. Autrefois, le ministère de l'Agriculture s'occupait des brevets et des marques de commerce, mais on a transporté ces divisions au ministère du Commerce. Autrefois, le blé et les céréales étaient soumis au ministère du revenu de l'Intérieur comme le whisky et le tabac. Il y a environ trente ans, on les a transportés au ministère du Commerce qui s'en occupe encore. Les honorables députés qui ont assisté aux séances du comité de l'agriculture, l'an dernier, ont pu constater le désaccord qui règne entre ces deux excellents personnels. Je ne connais aucun autre pays où il y a deux ministres différents pour les choses agricoles. Ce n'est ni logique ni sensé, mais je ne veux pas par là blâmer les anciens ministres. Le ministre du Commerce actuel est peut-être meilleur que ses prédécesseurs, ou *vice versa*, mais là n'est pas le point. Aucun homme, ou ministère ne peut servir deux ministres sans qu'il y ait des difficultés.

Ma deuxième proposition, c'est que le Gouvernement nomme une commission royale pour faire une étude des difficultés que l'agriculture éprouve en ce moment et y trouver un remède.

M. E.-C. ST-PERE (Hochelaga (texte): Monsieur l'Orateur, mes premiers mots seront des félicitations au proposeur et au secondeur de l'adresse. L'honorable député d'Athabaska (M. Davies) a parlé au nom de la majorité des électeurs de son comté et mon bon ami de Jacques-Cartier (M. Laurin) a consacré la majeure partie de son discours à nous louer les talents personnels du très honorable premier ministre du Canada (M. Bennett), chose que personne ne conteste et qui, je l'espère, si les louanges de l'honorable député de Jacques-Cartier sont méritées, donnera à notre pays une impulsion vers la prospérité et règlera certaines questions dont, malheureusement, sous son administration, le pays n'a pas encore vu la solution. Le discours du trône est, à proprement parler, le programme de la session actuelle. Il pèche par bien des omissions et s'abstient de toucher d'une façon pratique aux questions d'intérêt pressant. De nombreux discours sont entendus à la Chambre des communes revêtant plutôt un caractère académique, et je ne sais pour quelle raison on semble éviter de toucher du doigt ces problèmes qui s'imposent à notre première considération et demandent une solution immédiate. Le Gouvernement actuel, au cours de la dernière session, nous avait laissé entendre que la question du chômage revêtirait un aspect plus consolant, que cette anomalie serait abolie par la politique douanière adoptée et suivie par le Gouvernement. Ce n'est pas une nouveauté, mais plutôt une vérité de La Palice, de dire que le chômage règne aujourd'hui d'une façon plus intense que l'an dernier, et que la situation, loin de s'améliorer, a atteint l'état où l'on peut dire que le Canada ne connaît pas aujourd'hui uniquement la pauvreté, mais que le paupérisme règne dans tous les centres de notre beau pays. Sans doute, nous avons tous souscrit, du moins moralement, au système

suivi jusqu'à présent pour soulager les pauvres et atténuer la misère des déshérités.

Les secours directs ont été une faillite. Leur mode d'application n'a guère donné satisfaction, et il faut à tout prix recourir à des moyens nouveaux, si l'on veut qu'un bonheur relatif reprenne place sur la terre canadienne. Monsieur l'Orateur, les guérisseurs ne manquent pas au pays depuis quelque temps; médecins d'une nouvelle catégorie, ils ont des prescriptions nouvelles pour soulager cette maladie. On a d'abord recouru au tarif douanier. Je vous demande, monsieur l'Orateur, je demande à ce Parlement et à toute la population désintéressée si les tarifs—peu importe les pays qui les appliquent—ont réussi à atténuer la gravité de la situation et amélioré les affaires, ont fini par donner du travail à la population des chômeurs qui remplit nos grandes villes. Un député rural me déclarait ce midi que la situation dans son comté était en tous points similaire à celle des grandes métropoles. Ce moyen des tarifs élevés n'est après tout que le nationalisme outré dont lord Hugh Cecil faisait mention tout récemment, en Europe, le comparant à une flamme dévorante nuisant à toute prospérité économique et surtout à tout espoir de rénovation financière dans tous les pays.

D'autres ont pensé pouvoir remédier à tout le mal en faisant appel aux lois sociales. Je déclare franchement que cet appel à nos lois sociales n'a guère donné de résultats probants, jusqu'à date. Quant à notre propre pays, je dis que le manque d'uniformité de notre législation sociale, dans les différentes provinces, est une des grandes causes de la situation actuelle. Je me demande si ces grandes institutions que l'on vante tant, comme la Conférence internationale du Travail, le Bureau international du Travail, dont on fait si souvent mention, ont réussi à donner à la population de nos provinces et à tous nos groupements ouvriers du Canada, le soulagement auquel ils s'attendaient. Je dis que ces institutions n'ont eu, jusqu'à présent, qu'un caractère véritablement européen et que, la question ouvrière au Canada n'y a été touchée que bien légèrement. Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais fait appel aux ouvriers de ma circonscription électorale à leur titre d'ouvriers de l'usine; je considère que tout travailleur, soit-il travailleur de la pensée, travailleur de l'usine, a droit à la vie dans notre pays; que le chômeur en collet blanc, que le professionnel, se trouvant aujourd'hui dans l'impossibilité, parfois, de se faire payer, que le propriétaire, contraint de loger gratuitement son locataire chômeur, je dis que toutes ces différentes catégories de citoyens du Canada ont droit à la considération de nos institutions et ont un droit égal à la protection de nos gouvernements.

On semble se contenter de "parler", en notre pays. Pourquoi, en face de la situation pénible des chômeurs, n'a-t-on pas tenté de mettre en vigueur le projet du gouverneur Winant, du New-Hampshire? Pourquoi n'a-t-on pas demandé de réunir, devant une commission spécialement nommée à cet effet, les représentants de nos grandes organisations financières, de nos manufacturiers et de la classe ouvrière, afin de pouvoir constater s'il n'y aurait pas eu moyen d'en venir à une entente, soit pour une répartition nouvelle de la semaine et des heures de travail, soit pour d'autres moyens apportant une amélioration quelconque à la crise actuelle. Dans nos grandes villes, monsieur l'Orateur, il est souvent question de pensions de chômage. Parlant au nom des ouvriers de ma circonscription électorale, ouvriers habitués par le passé à trouver dans nos grandes usines un salaire rémunérateur, je déclare que ce système de parer aux conséquences du chômage ne rencontre guère d'adeptes parmi eux. Ils demandent du travail, ils demandent que la société s'organise de manière à les soulager d'une façon pratique. Ils reconnaissent que c'est une loi établie depuis des siècles qu'un citoyen doit gagner son pain à la sueur de son front, qu'il doit économiser et pourvoir au soutien de sa famille. Pour toutes ces raisons, ils n'aspirent pas à devenir pensionnaires de l'Etat, mais exigent que des moyens leur soient fournis de respecter ce commandement du travail quotidien. On vante partout les idées de toutes les grandes organisations de religion chrétienne. Le président des Etats-Unis, M. Hoover, et le candidat démocrate à la présidence, M. Roosevelt, commentaient récemment, et ce très élogieusement, les encycliques de Pie XI; ils les citaient comme exemple à tout l'électorat des Etats-Unis. Mais si ces grandes conclusions, ces grands considérants d'économistes chrétiens, si ces études émanant du Vatican sont tant au point, pour quelle raison ces gouvernants, ceux qui font actuellement appel à l'appui du peuple, ne les mettent-ils pas immédiatement en vigueur. Les hommes politiques, nécessairement, cherchent des solutions dans les doctrines politiques. Chez nous, le Gouvernement actuel s'attend à ce que de grandes améliorations se produisent à la suite de la Conférence impériale.

Monsieur l'Orateur, je n'anticiperai pas sur le débat qui s'engagera la semaine prochaine à ce sujet. Je m'en tiendrai à mentionner, pour rester dans l'ordre, que certains économis-

tes impartiaux prétendent que rien ne se produira d'extraordinaire au Canada, à la suite de la Conférence impériale. Le très honorable premier ministre actuel nous disait, cette semaine, qu'il faudra quatre ou cinq années avant que l'efficacité des décisions et des ententes conclues à la Conférence impériale soit démontrée. Qu'allons-nous faire de la population en attendant? C'est là, monsieur l'Orateur, le grand problème qui s'impose à notre étude. La coopération internationale et la charité bien comprise sont, à mon avis, les deux seuls moyens qui pourraient donner des résultats probants à la suite de la prochaine Conférence économique de Londres.

On parle beaucoup de l'abolition des dettes de guerre et du désarmement. Mais, chose étrange, la France tient à ses sous-marins; l'Angleterre, à ses tanks; l'Italie, à ses avions, etc. Chose encore plus étonnante, les Etats-Unis, ce pays si favorable au désarmement et qui le conseille tant à toute l'Europe, pour justifier son abandon des dettes de guerre et de ses prêts aux alliés, au temps où la Conférence du désarmement siégeait, faisait évoluer au-dessus de Mitchell Field et de San Diego des escadrilles d'avions de bombardement.

Parlons maintenant du commerce avec la Russie. Je n'ai guère pris au sérieux, lors de la dernière session, les déclarations de principes de nos amis d'en face. On nous demandait, à nous, libéraux, surtout à ceux de la province de Québec: "Etes-vous ou non en faveur du commerce avec la Russie?" En principe, non! Mais nous savions que le commerce international se fiche souvent ou presque toujours des questions de principe. Et c'est là ce qui vient de s'affirmer. La Russie fait indirectement du commerce avec le Canada, et la chose peut facilement s'expliquer. Je détiens un extrait du *New York Times* publié la semaine dernière et dans lequel il est fait mention de ceci: les compagnies internationales d'huile s'intéressent bien peu à la concurrence que la Russie soviétique peut faire au commerce dans tous les pays du monde. Elles prétendent que ces transactions n'ont aucune influence politique et prédisent qu'elles n'auront aucun effet spécifique sur les prix de l'huile considérés d'une façon générale. Ces compagnies internationales, dit cet article, sont à faire un effort désespéré afin de démontrer à Moscou que le gouvernement soviétique ne pourrait rester seul pour faire la concurrence à tous les pays étrangers.

Monsieur l'Orateur, on reproche parfois aux représentants du peuple de ne pas faire son éducation. Dans cette Chambre, comme ailleurs, il se trouve certains partisans de de l'économie dirigée, et d'autres rénovateurs du dehors qui demandent la destruction de la machine, pour éliminer le chômage. Je lirai un extrait d'article publié par M. André Liesse, le grand économiste français, dans lequel sont traitées ces questions de "l'économie dirigée", de la disparition de la machine, etc. Je le place au Hansard, conscient qu'il dissipera certaines erreurs économiques et sociales. Voici l'extrait de cet important travail publié dans l'*Economiste français*:

Il en est ainsi dans les pays industriels plus particulièrement touchés par la crise. De là, viennent—pour ma part—les difficultés budgétaires. La dépression économique fait baisser le rendement des impôts et, là où ils sont trop lourds, comme en France, cette surcharge fiscale aggrave encore la crise. Les gouvernements imprévoyants, ou atteints comme leurs Parlements de la fièvre démagogique, ont beaucoup contribué, de leur côté, à cette situation. Personne ne l'ignore aujourd'hui. Mais les politiciens, responsables des accroissements de dépenses budgétaires, n'admettent pas qu'ils se sont trompés. Ils entendent faire tomber entièrement cette responsabilité sur ce que certains d'entre eux appellent "l'anarchie de la production". Si les budgets ne se bouclent pas, c'est que l'industrie et le commerce ne sont pas "dirigés".

L'économie dirigée a, en effet, des adeptes que hantent les conceptions les plus hautement prétentieuses. Ils veulent s'attaquer aux causes premières de la crise générale. Ils proposent comme remède des mesures interventionnistes aussi peu nouvelles que celle des taxes sur les prix des produits d'alimentation et sur tous ceux qui servent à entretenir la vie. Ils reconnaissent que la crise est due à une trop grande production eu égard aux débouchés qui se sont réduits. Ils ont abandonné quelque peu la question de la monnaie, dominante un temps à leurs yeux, et objet de leurs uniques préoccupations. Le machinisme, l'application aux industries des découvertes scientifiques les obsèdent. Fait curieux à relever, le même procès s'est fait avec le même mot, voilà plus d'un siècle, Sismondi nous a laissé sur le "machinisme" des pages plus émouvantes que toutes celles qu'écrivent aujourd'hui les émouchets de l'"économie dirigée".

On revient aux critiques de Sismondi avec la même erreur d'observation que commit celui-ci lors de la crise industrielle qu'eut à subir l'Angleterre entre 1818 et 1830. Il se trouvait alors en présence d'une époque presque violente de transition dans la technique de la production industrielle. Il la considérait comme devant se continuer ainsi sans arrêt. Les nouvelles inventions avaient mis en chômage de nombreux ouvriers. Or, le chômage en Angleterre est une crise de travail qui se différencie du chômage en d'autres pays en ce qu'elle est influencée par la fameuse "loi des pauvres", faite pour remédier au paupérisme et dont le résultat a été de l'entretenir et de l'étendre. Sismondi concluait donc des faits qu'il observait que le développement du machinisme devait, en Angleterre, conduire, tout droit et irrémédiablement, les ouvriers à la misère. En quoi il s'est bel et bien trompé, comme s'est trompé Carl Marx qui a prédit, en s'appuyant sur une doctrine erronée, que la révolution sociale serait provoquée par l'état de plus en plus mi-

sérable des ouvriers et de tous les salariés en général. Donc, la surproduction paraît aux doctrinaires de l'économie dirigée un phénomène qui continuera—si l'on n'y met ordre—à désorganiser la production et à jeter dans l'anarchie le monde économique. Quelle est donc, à leurs yeux, la véritable origine de la crise? A les entendre, c'est la rationalisation. Or, la rationalisation se manifeste surtout par l'emploi de plus en plus fréquent des machines. Le machinisme est donc le plus important facteur de la crise. Il y a bien, en dehors du machinisme proprement dit, l'organisation—rationnelle—des ateliers et les bureaux, et aussi des méthodes de travail. Cela ne semble pas les inquiéter, bien que le rôle de ces éléments soit aussi de réduire le personnel des entreprises. C'est au machinisme qu'ils s'en prennent et le considèrent comme la cause originelle de tout le mal.

Comment y remédier? On ne peut guère employer les moyens répressifs et punir les inventeurs. Ça a été le premier dont on ait usé avec une vigoureuse énergie dans l'origine des âges. Prométhée, le dieu de l'invention, a été puni d'une peine cruelle et longue. Les nécessités de la guerre ont seules permis à Archimède d'user des inventions qu'il avait faites. Pétrone raconte qu'un empereur romain fit mettre à mort l'inventeur d'un métal léger et malléable qui aurait fait concurrence à l'or et à l'argent. Cela prouve que cette préoccupation n'est pas nouvelle. Bien que les inventions aient continué d'être redoutées, on a essayé de les étouffer sous le règne des corporations. Il n'y a pas un siècle, Proudhon était, aussi lui, fort inquiet du développement des inventions. Pour parer aux crises de travail qu'elles pourraient engendrer, il conseillait de mettre les machines et les métiers dans un musée ou, par exemple, au Conservatoire des Arts et Métiers, pour montrer aux ouvriers les machines nouvelles destinées à être introduites peu à peu et prudemment dans les usines et dans les manufactures.

Aujourd'hui, ce serait au moyen de l'impôt que l'on arrêterait ou que l'on retarderait l'application des découvertes scientifiques. Les pontifes de l'économie "dirigée" décideraient souverainement de l'utilité d'employer telle ou telle machine ou tel ou tel procédé de fabrication. Avec ce système, l'industrie des chemins de fer, qui fit disparaître les transports par diligences, n'aurait pu s'établir, construire des voies ferrées, et n'aurait employé que fort tardivement la traction à vapeur. Et puisqu'il s'agit de l'offre du travail et du personnel employé, il suffit de comparer le nombre des agents des administrations de chemins de fer à celui des diligences pour voir où est ici la vérité. A l'heure présente, ce sont les automobiles qui font concurrence aux transports par voie ferrée. On a parlé de rétablir l'équilibre des charges fiscales entre les deux genres de transport. Toutefois l'impôt ne doit pas être un moyen d'intervention pour restreindre le développement d'une industrie dont ceux qui tiendraient les leviers de commande de l'économie "dirigée" redouteraient l'extension. C'est la méthode socialiste. Ainsi pour niveler les fortunes et préparer la révolution finale, l'impôt, en attendant l'organisation collectiviste, servirait à opérer une répartition des richesses. On peut du reste prévoir, en ce qui regarde la concurrence des transports par route, des solutions plus économiques de ce problème. Il est probable qu'une entente s'établira entre les administrations des voies ferrées et les entreprises de transport par route sur la base d'une coopération avantageuse pour les deux concurrents.

[M. St-Père.]

Toutes ces idées erronées relèvent des mêmes conceptions. Ceux qui les professent et voudraient les mettre en pratique ont une croyance, une foi mystique dans la toute-puissance économique et sociale de l'Etat. Ils ne se demandent pas comment les hommes affectés à la direction de toute l'économie—car il faudrait logiquement en arriver là—pourraient remplir cette énorme tâche. On créerait des commissions, des comités d'experts. On peut prévoir par quelques exemples du passé ce qui en sortirait. On invente aussi des organisations économiques et sociales sur le papier. On se livre à des combinaisons enfantines mais qui émeuvent les esprits non avertis. Ce qui frappe surtout dans ces conceptions, c'est qu'elles prouvent chez leurs auteurs la complète ignorance des lois psychologiques et économiques qui nous ont cependant fourni assez de leçons de choses depuis la guerre. Il est vrai qu'il faut les comprendre.

L'émission de ces idées contribue à accroître le désarroi de l'opinion publique. Elle contrarie les efforts de ceux qui essaient de l'éclairer. Jamais peut-être il n'a été plus utile de suivre une politique saine de redressement, et ce redressement doit commencer par un redressement de l'opinion publique qu'il faut convaincre des nécessités urgentes de l'heure présente. Il faut résoudre les problèmes immédiats des finances publiques, équilibrer le budget par des moyens réels et non par des expédients ou par des opérations risquées. Il faut voir où est la vraie source du mal. Elle n'est pas dans l'extension de l'activité scientifique ni dans les applications qui en dérivent, mais bien dans les erreurs commises au cours d'une période d'après-guerre et de la crise qu'elle avait engendrée.

(traduction) (La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. ST-PERE (texte): Monsieur l'Orateur, l'article dont j'ai donné lecture avant six heures est applicable à la situation présente dans plusieurs pays. Nos obligations financières sont lourdes à porter. Les impôts ont augmenté considérablement. Les dettes provinciales et municipales ont atteint plus qu'un maximum raisonnable. Les propriétaires, et surtout ceux qui ont pratiqué l'économie pour assurer quelque peu leurs vieux jours, sont à la porte de la ruine. Ils demandent l'aide des autorités. Enfin, l'univers semble plongé dans le chaos. Pour obvier à tous ces inconvénients, recourons à la coopération internationale, refusons de souscrire à toute politique d'isolement tarifaire et ne signons pas d'ententes économiques équivalant à un Zollverein d'un nouveau genre. Au cours du dernier discours prononcé par Albert Thomas à la Conférence du Travail présidée par l'honorable sénateur Gideon Robertson, l'ancien prési-

dent du Bureau international du Travail faisait les remarques suivantes:

Devant tous les efforts de justice sociale, cette crise générale soulève à tout instant la question des possibilités économiques. Comment dès lors, poursuivre l'amélioration des conditions de travail et de vie des masses ouvrières, sans que soit rétabli dans le monde un ordre économique normal? Cet ordre économique, l'Organisation internationale du Travail, elle, n'a pas les moyens de le créer. Ce n'est pas elle qui tient les "leviers de commande". Elle doit donc se tourner vers ceux-là seuls qui les ont en mains: vers les gouvernements et vers les institutions internationales compétentes, et leur demander avec insistance de ne plus différer les actes qui s'imposent pour restaurer les conditions politiques, financières, monétaires, économiques, qui lui permettront, à elle, organisation internationale du Travail, de continuer sa tâche.

C'est en ce sens que la Conférence, par le vote de résolutions pressantes, a adressé un émouvant appel à l'esprit de décision de la Société des Nations et des gouvernements, en vue de la prompte réalisation des mesures susceptibles de remédier à la dépression actuelle et de rendre possible le développement de l'œuvre de justice sociale prescrite par les traités de paix.

Ouvriers et travailleurs de toutes les classes, financiers et industriels trouveront dans une saine entente économique et sociale, le retour à cette prospérité qu'un égoïsme de mauvais aloi et les hauts tarifs ont mise au rancart depuis quelques années. Monsieur l'Orateur, le salut des nations réside dans leur interdépendance bien comprise par ceux qui ont la mission de les diriger.

M. HUMPHREY MITCHELL (Hamilton-Est) (traduction): Monsieur l'Orateur, je désire, à cette étape du débat, faire certaines observations touchant le discours du trône. Quant au document lui-même, je crois qu'on peut l'assimiler à la prière de la jeune fille; il compte bien plus sur l'espérance que sur l'action réelle. Cependant, il néglige le problème essentiel que le peuple canadien doit envisager: le chômage. Au cours des dernières élections générales, le leader du présent Gouvernement avait pourtant formellement promis de régler le problème du chômage ou de périr à la tâche. Cependant, à l'heure actuelle, ce sont plutôt les auditeurs de l'époque qui périssent à la tâche que le premier ministre, l'auteur de ces promesses formelles. J'incline à partager l'avis d'un honorable membre, qui a pris la parole avant moi, à savoir que le présent régime devrait faire honneur aux engagements solennels qu'il a pris envers le peuple en conformité des promesses faites au cours des dernières élections.

De plus, le premier ministre a parlé avec dédain des orateurs populaciés, qui parcourent le pays en tous sens. S'il l'ignore, je tiens à lui faire observer que le premier ministre du Royaume-Uni, M. Ramsay MacDonald doit sa carrière politique au fait qu'il fut jadis un orateur populaire. Et l'on peut dire la même chose de J. H. Thomas, de Philippe Snowden et de plusieurs autres hommes publics, qui ont occupé un rang éminent dans la politique anglaise. A mon sens, il n'y a pas de meilleure manière de connaître le sentiment populaire que d'aller à lui et de lui parler, quand bien même ce serait sur la place publique. Il est fort possible que le premier ministre lui-même comprendrait mieux la portée des problèmes nationaux en tant qu'ils concernent la vie quotidienne des hommes et des femmes travaillant sur la ferme et dans les établissements industriels; il serait peut-être en contact plus immédiat avec ces gens, si, au début de sa carrière, il avait pratiqué ce genre d'éloquence. A la lumière de l'expérience acquise, je me rends fort bien compte du fait que le genre de vie d'un agitateur populaire n'est guère enviable. Tandis que vous discutez les problèmes qui intéressent vos commettants, quelqu'un vous pose parfois des questions très embarrassantes. Il serait peut-être bon que nos gouvernants actuels fissent un peu plus de discours sur la place publique et s'éloignassent de la capitale, car, en somme, Ottawa se fait payer tribut par le reste du pays, à l'exemple de Rome et d'Athènes. Loin de moi l'idée de critiquer la chose; cependant, il faut bien se rendre à l'évidence que pour se faire une conception exacte du problème et de la situation auxquels le peuple doit faire face, il est absolument nécessaire de se mêler au commun des mortels.

Le premier paragraphe du discours du trône a trait aux accords commerciaux résultant de la dernière conférence impériale. Ces conventions de commerce, je m'en rends parfaitement compte, seront discutées dans le cours de la semaine prochaine; cependant, je tiens à faire certaines observations à ce sujet et aborder sommairement l'examen des problèmes essentiels qu'elles soulèvent. Il ne faut pas l'oublier, sauf peut-être une exception, les autres conférences impériales se sont exclusivement occupées du statut juridique des colonies ou des dominions, suivant le cas. En réalité, la majeure partie du temps des délégués était consacrée à des discussions platoniques sur des questions abstraites d'ordre juridique. L'on ratifiait des déclarations de principe qui étaient généralement en vigueur bien avant cela. A propos de la dernière conférence, il nous faut envisager une toute autre suite de faits. Je ne me préoccupe nullement des racontars que vous entendez au sujet de disputes qui auraient eu lieu au sein de la conférence. J'ai participé à nombre de conférences sur les salaires et les conditions de travail, et même si nos difficultés ont été réglées de façon satis-

faisante, ces conférences ne sont pas toujours passées sans de profondes divergences de vues. Toutefois, il y a là une leçon que, à mon avis, le pays devrait prendre à cœur; j'espère qu'à l'avenir nous ne verrons pas le même brouhaha et que l'on ne fera pas naître dans l'esprit des gens les espérances auxquelles la dernière conférence a donné lieu. S'il vous faut négocier des accords commerciaux, il vaut beaucoup mieux les négocier dans le calme de l'esprit, à peu près de la façon dont a été négociée la convention australienne, à Honolulu, ou l'accord néo-zélandais: car il ne faut pas oublier que la Grande-Bretagne a perdu les colonies américaines sur des questions de commerce et d'impôt. Ce sont des questions fort épineuses.

Les accords arrêtés à la dernière conférence sont d'ordre protectionniste en principe. Ils détourne simplement le commerce de voies déjà établies, et malgré l'examen approfondi que l'on fait des tarifs à ce moment-ci, il est tout à fait impossible de se prononcer à leur sujet tant que l'on ne saura pas le point de vue d'autres nations à cet égard. Il me semble, monsieur l'Orateur, que nous entrons inévitablement dans une ère que je pourrais qualifier d'inanition internationale, avec les restrictions que les nations imposent les unes aux autres; et, en cherchant à surmonter ces restrictions, les diverses nations de l'univers abaissent le niveau d'existence de leurs artisans et de leurs agriculteurs. C'est là chose que nous, dans ce pays, devrions reconnaître franchement en abordant les problèmes qui se dressent devant la population de ce dominion.

La question qui suit en importance, dans ce discours du trône, et qui préoccupe la population canadienne, c'est la situation de nos chemins de fer. Il convient de se rappeler que la commission du transport a siégé à une époque où nous étions aux prises avec une crise aiguë; s'il nous avait été permis d'obtenir les constatations de ces commissaires en 1929, les conclusions différeraient peut-être du tout au tout. A quelques-uns de ceux qui ont fait partie de cette commission, surtout à ceux qui exercent des fonctions administratives sur d'autres lignes, on pourrait demander de nous dire où en sont leurs propres chemins de fer? Ne faut-il pas des commissions pour examiner leur situation tout comme nous avons jugé indispensable d'avoir une commission du transport dans ce pays-ci? Je conçois facilement que l'on juge à propos de pratiquer la grande économie, mais je dois faire observer que ces retranchements retomberont à la charge des employés de l'industrie dont il s'agit. Nous pratiquerons des économies afin de supprimer les superpositions de services. Agissant conformément à l'esprit des temps, les municipalités, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux diminuent le nombre de leurs employés, cherchent ainsi à sortir d'embarras. Si l'on juge que cette façon d'agir s'impose dans le cas des chemins de fer, je crois qu'il serait bon d'attendre un peu jusqu'au retour à une situation normale,—si cela arrive un jour,—car il ne faut pas oublier que ceux qui ont passé leurs meilleures années de travail au service de voies ferrées et qui sont experts dans leur sphère respective, se trouveront congédiés et grossiront les rangs des chômeurs. Tout homme ou femme renvoyés de leur emploi dans le commerce et l'industrie constitue un problème proportionnément à son pouvoir d'achat.

[M. Mitchell.]

J'ai été content d'entendre le très honorable chef de l'opposition dire que le travail devrait être représenté au conseil d'administration des Chemins de fer nationaux. Je ne vois personne qui ait plus à cœur le succès de cette vaste entreprise que les ouvriers eux-mêmes et j'ai la conviction que l'on peut trouver des hommes tout aussi capables de fournir la force directrice voulue et d'aporter à son application l'élément humain que nous estimons essentiel, surtout dans ces temps de crise, que l'on en pourrait trouver ailleurs.

Pour ce qui est de la canalisation du Saint-Laurent, les gens de ma circonscription tiennent beaucoup à voir réaliser ce projet. Nous estimons que les quarante millions de personnes qui habitent dans les environs des Grands lacs devraient avoir accès à la mer. Lorsque je faisais partie de la marine, il m'est arrivé de faire de nombreux voyages dans maintes parties du globe. J'ai constaté que là où la navigation maritime est amplement facilitée, l'expansion se fait rapidement. A mon avis, le transport par eau constitue, et ne cessera d'être le mode de transport le plus économique. A part l'argent qui entrera en circulation, le travail si désiré qui en résultera pour les chômeurs et l'aménagement de nouvelles sources d'énergie qui inévitablement favorisera l'expansion de la partie est d'Ontario, ce projet tendra à ramener l'activité en Canada, et sera des plus avantageux pour les millions de gens qui constituent notre population.

Ceux parmi nous qui s'occupent activement du mouvement ouvrier sont heureux du progrès accompli jusqu'ici en faveur du projet de l'assurance-chômage au Canada. Il nous a fallu nombre d'années pour convaincre non seulement les partis politiques, mais les citoyens du pays de la sagesse absolue de cette entreprise. Des déclarations du premier ministre, du leader de l'opposition, et des mem-

bres de l'extrême-gauche, on doit conclure qu'il n'y a aucune raison pour ne pas prendre immédiatement des dispositions dans le but de réaliser ce projet. Je comprends qu'il faut d'abord l'étudier, et trouver un plan qui réponde aux besoins d'un pays comme le nôtre. Un comité de la Chambre a été suggéré, mais je crois que les problèmes qui se rattachent à cette entreprise sont d'un caractère tellement fondamental qu'il faudrait une commission royale pour les étudier. Je fais cette proposition au ministère avec l'espoir qu'il prendra des mesures en ce sens dans un avenir très rapproché.

Les représentants de l'agriculture nous ont beaucoup parlé des problèmes des cultivateurs canadiens. Des remarques singulières ont été faites au sujet des positions relatives des ouvriers de l'industrie et des agriculteurs. L'expérience m'a appris que le nombre des chômeurs dans les villes varie en proportion du prix que le cultivateur reçoit pour ses produits. Les ouvriers reconnaissent les problèmes auxquels sont en butte les cultivateurs, et quelques-uns de ces problèmes s'appliquent aux ouvriers eux-mêmes. Les agriculteurs se voient dans la nécessité d'appliquer des méthodes scientifiques. Après tout, la production du blé avec moissonneuses-batteuses, tracteurs et l'emploi de méthodes scientifiques devient une industrie au même titre que la production des automobiles Ford dans nos villes limitrophes.

En dépit des assertions contenues dans le discours du trône, nous constatons que le chômage a augmenté depuis la session dernière. A cause des temps difficiles, l'industrie et le commerce, dans le but de diminuer les dépenses indirectes, ont mis en mouvement des forces qui bénéficieront davantage de la machine. Au sein d'une dépression intense, le déplacement du travail est encore plus accentué par ce que l'on appelle le chômage technologique. Si nous comprenons bien, des plans sont en préparation pour de nouvelles améliorations techniques dans la production. Les machines découvertes à la suite de travaux de recherches limiteront encore plus le travail des ouvriers dans les centres industriels.

Il y a quelques jours, j'ai pris connaissance de chiffres des Etats-Unis montrant que, s'il nous était possible de revenir au niveau de production dont nous jouissions en 1929, 55 p. 100 des hommes et des femmes aujourd'hui sans travail seraient encore employés. Les honorables députés comprendront que nous sommes en présence d'un problème fort sérieux, et que ceux qui sont occupés dans les établissements industriels ont à faire face au progrès de la science manifestés par la production en masse.

Il n'y a pas longtemps, j'ai assisté à un banquet auquel le sénateur Meighen, leader du Sénat, a fait les observations suivantes citées par le *Spectator* d'Hamilton du 21 septembre 1932:

"Il existe une réelle nécessité physique de rendre les peuples heureux par l'abondance, bien plus maintenant que ce ne l'a été dans toute l'histoire de l'humanité". L'orateur a alors raconté comment les conditions actuelles avaient été en grande partie amenées par les améliorations des machines de production. C'est à ce dernier égard que les hommes d'affaires devraient examiner en premier lieu le remède possible. "Tant qu'une méthode de distribution plus équitable n'aura pas été trouvée, on ne pourra pas espérer d'accroître le pouvoir d'achat du peuple", a-t-il dit.

Il a ajouté que c'était un problème important, et que la réduction des heures de travail dans l'industrie était une nécessité absolue. A la dernière session, j'ai fait observer que la politique adoptée par ce ministère touchant les taux d'intérêt payés sur les emprunts nationaux enrayerait davantage l'industrie du bâtiment au Canada. Cette prédiction se réalise aujourd'hui; les prêteurs d'argent trouvent plus facile de rogner les coupons que d'avancer l'argent nécessaire pour la construction dans les divers centres du Dominion. Dans ma ville, les métiers du bâtiment sont oisifs. A une récente assemblée du Congrès des métiers et du travail, j'ai entendu dire que pas un seul tailleur de pierre de Toronto ne travaillait, et cela est également vrai d'Hamilton. Bien que la situation des autres métiers ne soit pas aussi déplorable, au moins les trois quarts des ouvriers du bâtiment sont sans emploi à Hamilton. Je suggérerais au ministère de suivre l'exemple du gouvernement britannique, qui a récemment émis un emprunt de conversion en vertu duquel l'intérêt a été réduit à 3½ p. 100, ce qui voudra dire une économie de plus de 20 millions de livres sterling pour les contribuables.

D'autres dominions du commonwealth britannique ont fait de même. On nous a dit à la dernière session que l'Australie avait fait une conversion à laquelle ont participé tous les porteurs de titres moins 3 p. 100, réduisant ainsi de plus de 22 p. 100 le service des intérêts sur toute sa dette intérieure. La Nouvelle-Zélande a suivi cet exemple. Je cite cet extrait des remarques du chef de la délégation de ce pays à la conférence impériale.

Après un examen soigneux de notre situation, et les meilleurs experts consultés nous nous sommes vus obligés de faire ce à quoi nous n'aurions même pas voulu penser il y a un an ou deux. Nous avons légiféré de manière à diminuer les charges obligatoires comme les loyers, les hy-

pothèques et autres intérêts payables chez nous. Généralement, la diminution imposée a été de 5 p. 100; sauf aux tribunaux de décider des cas spéciaux à la demande du propriétaire, du créancier hypothécaire ou du prêteur.

L'on voit donc que d'autres gouvernements ont pris les mesures nécessaires et il semble évident qu'on pourrait suivre la même politique ici sans danger.

Il y a deux manières de résoudre ce problème, celle que propose l'honorable député de Macleod (M. Coote) dans l'amendement qu'il a présenté hier, et l'autre qui consiste à diminuer le prix de l'intérêt, ou encore à combiner les deux. Si demain nous nous engagions en guerre, le chômage cesserait et nous adopterions des mesures de réglementation que nous n'osons pas adopter actuellement. L'argent et le crédit reviendraient faciles du soir au matin. Nous croirions notre existence même menacée et nous ne tolérerions rien à l'encontre du bien commun. Ceci n'est pas simplement de l'imagination. Les honorables membres de cette Chambre savent que cela s'est fait. A mon avis, le gouvernement semble en être rendu à se dire qu'il en coûte moins d'entretenir les gens dans l'oisivité que de leur fournir de l'ouvrage. Nous avons oublié entièrement un aspect autrement plus important du problème, savoir l'amoindrissement moral et physique de l'individu.

Je citerai quelques chiffres à la Chambre. Depuis un an, dans la cité d'Hamilton, le nombre de personnes à charge du fonds de secours a augmenté de 100 p. 100. J'extrais les chiffres ci-dessous du rapport du directeur du secours municipal; ils couvrent la semaine terminée le 6 octobre courant:

Epiceries (commandes)	5,014	$14,312 00
Lait (chopines)	13,986	699 30
Lait (pintes)	18,018	1,621 62
Pains (miches)	38,766	2,325 96
Combustible (commandes)	600	3,600 00
Chaussures (paires)	750	1,891 68
Chaussures (célibataires) (paires)	56	162 80
Réparations de chaussures		289 10
Sous-vêtements		50 75
		$24,953 21

Un relevé comparatif établit qu'en 1931 le fonds de secours avait, une semaine, à sa charge 2,446 familles qui coûtaient à la ville $11,921.39, tandis que durant la semaine correspondante, en 1932, le nombre de familles s'élevait à 5,153 et les frais pour la municipalité à $24,929.06.

Le temps à ma disposition s'épuise, monsieur l'Orateur. Je me proposais de citer des extraits de la belle étude des mesures de secours dans la province d'Ontario, publiée par M. Cassidy de l'université de Toronto, mais ce serait trop long. Je suis convaincu que, à moins d'un changement très prochain, bien des municipalités se verront acculées à la banqueroute. La méthode actuelle ne peut durer. Nos sources d'impôt sont tellement limitées qu'il nous faudra plus d'aide du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux.

Pour terminer, je dirai que nous sommes en guerre et que nous retraitons on en conviendra tous. Nous avons ligué contre nous les forces de la science qui ne cessent d'accroître la production en série, et ceux qui au lieu d'en convenir et d'agir en conséquence préfèrent la politique de l'autruche, qu'exprime le paragraphe ci-dessous du discours du Trône

L'unité, le courage et l'initiative du peuple canadien, sans quoi vos labeurs eussent été vains, constitueront désormais la base sur laquelle, grâce à la coopération et à la confiance nous édifierons un Canada plus grand que jamais. J'implore la divine Providence de vous diriger dans votre noble tâche.

Des hon. MEMBRES: Très bien! très bien!

M. MITCHELL: Très bien, dit-on. L'approbation s'applique-t-elle à la situation ou au texte que je viens de citer? Je conclus par cette question: C'est l'esprit et la volonté de travail de nos gens qui ont fait notre pays ce qu'il est; allons-nous ruiner cette force suprême? Car, après tout, c'est là la source qui alimente le crédit d'un peuple.

L'hon. CHARLES STEWART (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire tout d'abord féliciter le jeune député de ma province qui a proposé l'adresse en réponse au discours de Son Excellence le Gouverneur général. Bien que mon honorable ami n'ait pas les mêmes sentiments politiques que moi, je suis heureux de constater qu'il donne de belles promesses. Son discours a été préparé avec soin; il lui manquait naturellement un peu de lumière sur les grandes questions tarifaires, mais, tout de même, il fera honneur à notre province. Je désire aussi féliciter celui qui a appuyé l'Adresse (M. Laurin), un autre jeune qui promet. Je dois, tout de même, comme les autres orateurs qui m'ont précédé, regretter que ces deux honorables députés se trouvent en une telle compagnie. Peut-être verront-ils clair un jour et alors ils passeront à la gauche, dans le milieu où ils devraient se trouver.

J'approuve entièrement les observations de mon honorable chef (M. Mackenzie King). Il a analysé longuement les faits et gestes du Gouvernement. Bien qu'il l'ait fait en détail, il reste encore quelques questions qu'il n'a pas abordées.

En réponse, le chef du Gouvernement (M. Bennett) a fait le discours qu'il est accoutumé

de prononcer. Je l'ai lu avec beaucoup de soin, mais je ne puis y trouver la justification des résultats obtenus par le régime actuel. Les résultats se passent de commentaires. Si l'on en avait le temps on pourrait énumérer toutes les mesures proposées par le Gouvernement depuis son accession au pouvoir et prouver que chacune ont eu des conséquences désastreuses. Dans tous les cas, le Gouvernement a passé à la hâte des mesures qu'il a retirées aussi précipitamment. En autant que je m'en puisse rendre compte, aucun des actes de ce régime ne me semble se recommander par son souci de l'intérêt public.

L'hon. M. MANION: Que dites-vous de la conférence impériale?

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Je n'avais pas l'intention d'en parler, mais je puis dire à mon honorable ami...

L'hon. M. MANION: Que dites-vous des Chemins de fer nationaux?

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Lorsque nous discuterons cette question j'aurai bien des choses à dire de la courte administration de mon honorable ami. S'il recherche la critique, il l'obtiendra.

L'hon. M. MANION: C'est ce que je désire.

M. MACDOUGALL: Que dites-vous des millions dépensés dans l'Ouest?

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Que mon honorable ami me permette de lui dire, pour son propre bien, que jusqu'ici son parti était aveugle, mais voici que maintenant il semble souffrir de mutisme. Nous n'avons rien entendu pour défendre la politique du Gouvernement.

M. YOUNG: Ils ne savent que dire.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Il y a huit ou dix jours que nous sommes réunis ici, depuis l'ouverture de la session, et nos collègues de la droite ont presque complètement gardé le silence. Ce n'est certainement pas parce que les membres de ce côté-ci (*la gauche*) leur ont ménagé leurs critiques, surtout en ce qui a trait à l'importation au pays.

Tous les actes du Gouvernement ont été posés à l'encontre des promesses faites par lui. Prenons, par exemple, la question du chômage. Les membres du Gouvernement n'ont-ils pas parcouru le pays en criant sur tous les tons que, s'ils étaient portés au pouvoir, ils s'occuperaient du chômage, devenu un véritable problème d'importance nationale? L'autre jour, l'honorable chef de mon parti a cité une foule de passages des promesses faites par le premier ministre. En 1930, dans sa propre ville, le chef du Gouvernement s'est indigné du fait que le chômage se trouvait dans une telle situation et il a affirmé que si on lui en fournissait l'occasion il prendrait les moyens de faire cesser cet état de choses. Or, voici qu'en 1932, deux années plus tard, il dit aux premiers ministres des provinces réunis en conférence, de même qu'aux maires des villes de l'Ouest canadien, que la question du chômage ne relève pas directement du gouvernement fédéral,—tout juste le contraire de ce qu'il avait bel et bien dit, en termes précis, à ses propres électeurs. Comment peut-on faire confiance à des députés qui affirment telle ou telle chose en une circonstance et qui, peu de temps après, donnent à leurs actes un sens tout opposé?

Puis, s'animant au jeu, le premier ministre vient dire ici que sans le chef de l'opposition et les membres de la gauche les travaux de la conférence impériale les délibérations de la conférence impériale auraient fort bien marché. (*Très bien!*) Un honorable membre vient de dire "très bien", mais je défie les membres du Gouvernement d'indiquer une seule occasion où le chef ou un membre quelconque du parti libéral a exprimé autre chose que le désir de voir la conférence couronnée de succès. Le premier ministre n'a pas raison de lancer cette provocation au chef de l'opposition qui avait pourtant le désir bien sincère de voir cette conférence remporter le plus grand succès. Les honorable membres de la droite aimeraient à faire croire au dehors que nous avons suscité des obstacles pour empêcher le succès de la conférence. Les accords ont été conclus et aucun obstacle ne peut être suscité contre eux. Nous avons eu l'occasion de jeter un coup d'œil sur le texte de ces accords et nous pourrons les discuter plus tard à fond.

En 1930, on considérait comme une catastrophe de voir cent mille chômeurs dans notre pays. On accusait alors le gouvernement libéral et ses amis d'être responsables de cet état de choses. Que promettaient de faire les conservateurs en arrivant au pouvoir? Ils prétendaient mettre fin au chômage ou succomber à la tâche. Ils auraient bien dû succomber depuis longtemps.

M. YOUNG: Ils n'ont même fait aucune tentative.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Je désire que mes honorables amis me comprennent bien quand je dis qu'ils auraient bien dû succomber; je parle au point de vue politique et non pas physique. Qu'est-ce que le Gouvernement a fait?

M. YOUNG: Rien!

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Mon honorable ami dit que le Gouvernement n'a rien fait. Le tarif a été relevé plus que ja-

mais; l'industrie a été entravée et dans bien des cas détruite; le chômage a augmenté dans des proportions inouïes. Nos honorables amis de la droite attribuent cela à l'état de choses qui règne dans le monde entier. C'est ce que nous soutenions en 1930, et nos honorables amis de la droite disaient alors au peuple que, dans un jeune pays comme le Canada, dont une grande partie des immenses ressources n'a pas encore été mise en valeur, le chômage n'a pas sa raison d'être si le gouvernement fait son devoir. Que le gouvernement actuel fasse donc maintenant son devoir. On ne peut nier les affirmations que je viens de faire. Le Gouvernement est coupable d'avoir trompé le public plus qu'aucun ne l'avait fait dans le passé.

Je me demanade si nos honorable amis qui sont aujourd'hui confortablement installés au pouvoir rencontrent parfois des chômeurs. Je les invite à venir dans l'Ouest. S'ils ne peuvent venir, je veux leur dire ce qu'ils y verraient. Ils verraient des hommes assis autour d'un feu de fagots. Ces hommes ont d'autre abri que ce qu'ils appellent les pullmans du Pacifique-Canadien, et qui ne sont en réalité que des wagons à marchandises. On voit, non pas des dizaines, mais des milliers d'hommes honnêtes, intelligents et instruits loger dans ces wagons, sans vêtements suffisants pour se garantir contre le froid. Cela fend le cœur de voir ce qui se passe aujourd'hui dans notre pays. Et le chef du Gouvernement ne fait aucune tentative pour améliorer le sort de ces gens, si ce n'est en leur accordant ce qu'il a lui-même condamné dans sa propre ville de Calgary, c'est-à-dire l'aumône. Il n'offre, pour soulager le chômage, rien autre chose que le "dole" ou secours direct; cette dernière expression est celle qu'il préfère. Voilà toute la sympathie qu'il a pour les sept ou huit cent mille hommes et femmes qui chôment dans notre pays. Voilà toute la sympathie que ces gens reçoivent des ministres. Si ce n'est pas là une preuve d'incapacité ou d'incompétence, je me demande quelle preuve on pourrait bien exiger. Les conservateurs ont dit qu'ils convoqueraient une session spéciale, qu'ils relèveraient le tarif de façon à procurer de l'emploi et qu'ils feraient surgir de nouvelles industries dans notre pays. Et remarquez bien que les grandes ressources naturelles du Canada étaient à leur disposition. Ils déclaraient, avant d'arriver au pouvoir, que, si l'on exploitait ces ressources, il n'y aurait plus de chômage, mais du travail pour tous, et que l'on n'aurait pas à distribuer des aumônes. Et les voici aujourd'hui réduits à l'impuissance; c'est le gouvernement le plus inutile que le Canada ait jamais vu; il a prononcé lui-même sa propre condamnation.

[L'hon. M. Stewart (Edmonton).]

Et le tarif? Le remaniement du tarif devait guérir tous nos maux. Non content de sa majorité parlementaire qui lui permettrait de faire adopter n'importe quelle loi en dépit de tout ce que nous pourrions dire, voici que le Gouvernement enlève au Parlement son autorité qu'il entend dorénavant faire exercer par le cabinet, sans aucun contrôle. Puis on ne cesse de relever les droits de douane au point que ce n'est plus seulement la protection que l'on pratique au Canada, mais l'exclusion. Et nos adversaires s'étonnent de voir s'accentuer le chômage. Ils ont rendu la position du cultivateur tellement critique que l'on ne saurait voir améliorer les choses de ce côté avant plusieurs années. Laissez-moi vous dire, monsieur l'Orateur, que les cultivateurs canadiens n'ont plus d'illusion sur ce que le Gouvernement fait pour eux. Tout ce qu'ils attendent est l'occasion de se rendre aux bureaux de vote pour traiter ces gens de la seule façon qu'ils puissent comprendre.

Songeons à ce que le tarif a causé à l'Ouest canadien. Grâce aux droits excessifs qui font tant pour accentuer l'écart entre les industries primaires et secondaires, les marchés étrangers où nous écoulions autrefois nos produits nous sont fermés, et nous ne pouvons plus aujourd'hui vendre ni nos bestiaux ni notre blé, ni les produits de nos mines ni les autres. La conséquence, c'est que la moitié de la population du Canada se livre à l'agriculture sans avoir de débouchés pour ses produits, et pour exister ces producteurs ont besoin de marchés étendus et variés. Pour pouvoir vendre, il faut acheter, cela va de soi, mais les ministériels disent: "Nous n'achèterons rien; nous n'autoriserons aucune importation, quand il y a la moindre possibilité de fabriquer ces choses au pays." Eh bien, qu'est-il arrivé? Je causais aujourd'hui avec un sénateur du Nouveau-Brunswick, et permettez-moi de faire remarquer en passant que certains citoyens du Nouveau-Brunswick sont d'ardents défenseurs du parti tory. Ce sénateur n'est pas un libéral et il m'a parlé de l'état des affaires au Nouveau-Brunswick, quand je discutais avec lui l'état de l'agriculture dans l'Ouest. Il a dit: "Vous n'êtes pas plus mal en point que nous ne le sommes au Nouveau-Brunswick. Chez nous, la situation des cultivateurs des régions les plus anciennement établies est fort grave. Ils ne peuvent vendre leurs produits et cela va si mal que nos enfants doivent rester sans instruction; nous devons fermer nos écoles." Joli spectacle pour nos honorables vis-à-vis! Telles sont les conséquences de leur politique.

Quand le premier ministre a déclaré aux premiers ministres provinciaux et aux maires des municipalités de l'Ouest: "Le chômage est un

problème qui vous regarde au premier chef", ils auraient dû lui rétorquer: "Peut-être, mais votre politique de restriction des échanges a aggravé le problème à un point intolérable et, si vous persistez à l'appliquer, vous devez porter la responsabilité des conséquences de votre administration." Les provinces ont des droits. Quel a été l'effet du tarif douanier pour les cultivateurs de l'Ouest ? Vous n'avez qu'à aller dans l'Ouest et à ouvrir un journal, et que voyez-vous? Au moins la moitié des terres sont entre les mains des municipalités, et il ne s'agit pas de celles où la sécheresse a sévi, mais de terres où les récoltes ont été assez bonnes, depuis quelques années. Quelle est aujourd'hui la situation? Ces terres ont été mises en vente pour le paiement des taxes.

M. STANLEY: Les taxes provinciales.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Oui, cela va de soi.

M. STANLEY: Des taxes imposées par les gouvernements provinciaux.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Oui, par les derniers gouvernements provinciaux. L'honorable interrupteur était un membre de la législature, à l'époque où nous nous efforcions de maintenir les impôts dans des bornes raisonnables.

Je lui accorde volontiers qu'il y a eu là-bas une orgie de dépenses tout à fait injustifiable, ainsi que de la part de toutes les autres législatures provinciales du pays. Mais nous ne discutons pas sur les législatures provinciales et elles ne sont pas responsables du chômage. Quand vous empêchez les cultivateurs d'obtenir une rémunération convenable de leur travail, quand tel est l'effet des lois fédérales, la conséquence est fatale et nous l'apercevons aujourd'hui, non seulement dans l'Ouest, mais dans tout le Canada. La plus grande influence socialiste au Canada est installée en face de nous. Elle répandra le socialisme agraire à un degré que personne n'avait prévu. Et cependant nos honorables adversaires lèvent les mains en signe d'horreur, au mot de communisme ou de socialisme. Dans l'Ouest, plus de 30 p. 100 de la propriété immobilière des villes appartient aux municipalités et, si cela continue, avant longtemps, la moitié des terres seront entre les mains des municipalités rurales. Est-ce la socialisation agraire? J'accuse le Gouvernement et le chef du Gouvernement d'avoir amené cet état de choses par leurs néfastes lois douanières.

J'ai une foi complète en la propriété privée et dans la liberté, et je m'alarme de la rapidité de cette transformation. Qu'a fait encore le Gouvernement? Un autre exemple de la façon dont il répand le socialisme au pays apparaît dans le fait que, par l'imposition de droits élevés, par le tarissement du commerce, il est obligé d'accroître les impôts. Le ministre des Finances est l'un de mes grands amis et je suis sûr qu'il ne sait où donner de la tête. La tâche qu'il a entreprise excite ma compassion. Il n'est pas plaisant de venir avouer de temps à autre au Parlement que le budget ne donne pas les résultats attendus. Permettez-moi de lui dire que, tant qu'il appuiera son chef au sujet de ces droits élevés qui étranglent les échanges, il sera dans ce triste embarras. Permettez-moi de lui dire que la politique ministérielle est juste le contraire de la politique inaugurée par les libéraux en 1922, et qui a donné de si heureux résultats. Après neuf ans, nous pouvions dire avec orgueil que nous avions réduit les impôts tout en abaissant le chiffre de la dette publique de $273,000,000...

M. McGIBBON: Qu'aviez-vous ajouté à la dette des Chemins de fer nationaux?

L'hon M. STEWART (Edmonton): Monsieur l'Orateur, les faits s'expliquent tout seuls. En 1922, il nous avait fallu trouver 6 millions pour couvrir les frais d'exploitation et d'entretien des Chemins de fer nationaux; en 1928, ils versèrent au gouvernement la somme de 54 millions en paiement d'intérêts sur les sommes qu'on leur avait avancées.

M. McGIBBON: Et ils augmentaient leur dette d'environ un billion de dollars.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Nous en reparlerons à un autre moment. Il nous faudra discuter le rapport de la commission des transports et ce sera le temps d'aborder ce point.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Les honorables députés ne peuvent faire d'interruptions. S'ils désirent poser des questions, ils doivent d'abord en demander la permission à l'honorable député qui a la parole.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Je ne m'oppose pas à ce qu'on m'interrompe, monsieur l'Orateur. Mais quelle est la situation actuelle au point de vue des impôts? A chaque session, et je suppose que ce sera encore la même chose cette année, on nous a demandé de relever les impôts. On les a augmentés de quelque 40 millions de dollars et en même temps on augmentait aussi la dette publique. Les honorables députés doivent bien me comprendre; les chemins de fer n'ont rien à y voir. Le Gouvernement a augmenté la dette publique de 200 millions. Un beau résultat, n'est-ce pas? J'ajouterai en toute sincérité que les honorables députés ne peuvent pas

critiquer l'administration des Chemins de fer nationaux, parce que le Gouvernement s'est endetté encore plus vite qu'eux. Les partisans du Gouvernement se mêlent de critiquer les Chemins de fer nationaux qui, après tout, —et je n'ai jamais été un de leurs défenseurs, —ne se sont pas endettés aussi rapidement que le Gouvernement actuel.

M. GOBEIL: N'avez-vous pas ajouté deux billions à la dette du réseau national?

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Deux billions, c'est le chiffre total des dettes des chemins de fer. Mon honorable ami doit être bien mal renseigné. La rapidité avec laquelle les honorables députés d'en face ont augmenté les impôts au moyen du tarif, ne peut avoir qu'un résultat; combien de temps le pays pourra-t-il supporter ce fardeau?

Les honorables députés ont entendu parler de la situation des villes de Hamilton, de Toronto et de Montréal. Ce sont là des villes de l'Est; ce ne sont pas les villes de l'Ouest au sujet desquelles les honorables députés répètent à plaisir que nous nous lamentons continuellement au sujet de leurs difficultés. Non, le parti d'en face a ses difficultés et si ces messieurs veulent être honnêtes et sincères, ils admettront leur inquiétude au sujet de la situation actuelle, comme tout homme bien pensant doit l'admettre.

J'ajouterai un mot au sujet des nouveaux accords de commerce. Ils comportent plus de relèvements du tarif que de diminutions, deux fois plus. Et on ne saurait comparer la situation nouvelle à celle que la Grande-Bretagne occupait sur le marché canadien avant 1930.

Parlons de la protection. Nous avons maintenant une protection insensée. Et l'exclusion? Nous la pratiquons dans l'espoir d'aider à notre industrie.. Et l'industrie est ligotée et bâillonnée, tandis que l'on opprime l'agriculture dans toutes les parties du Canada. Quel magnifique résultat pour le Gouvernement! Il n'est pas surprenant que vous soyez devenus muets et que vous ayez peur de le défendre.

Un MEMBRE: Nous récoltons ce que vous avez semé.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Plaise au ciel que vous ne soyez pas là pour récolter ce que vous avez semé vous-même. Monsieur l'Orateur, si le Gouvernement nous offrait une seule lueur d'espérance, nous l'aurions vue. Mais il n'y en a pas. Et ce qu'il y a de plus tragique, c'est la souffrance et la misère humaines qui en résultent. La perte d'argent n'a pas grande importance. Pendant la guerre, nos regrets n'allaient pas à l'argent dépensé, mais aux souffrances et aux pertes de vies. Je dirai aux honorables députés d'en face que, si nous avons encore deux années de leur régime, leur passage laissera au Canada des traces aussi désastreuses au point de vue financier que la Grande Guerre elle-même. On peut trouver que je vais trop loin, mais songeons aux 750,000 personnes qui sont sans emploi ce soir dans notre pays. Tel est le nombre des sans-travail inscrits. On peut facilement le multiplier par deux pour y compter les chômeurs qui vivent aux dépens de leurs amis et de leurs parents. J'ai un fils à l'université McGill, cette année: seul de sa classe il a obtenu un emploi. Que faisaient les autres? Rien du tout. Et nos amis conservateurs déclamaient autrefois sur la nécessité de ramener nos jeunes gens des Etats-Unis pour leur donner du travail au Canada! Ils doivent maintenant avouer qu'il n'y a pas d'emploi pour aucun jeune homme sortant d'une maison d'enseignement au Canada. S'il se trouve un emploi, ce jeune homme doit le céder à un malheureux homme marié qui a une femme et une famille à faire vivre.

Le premier ministre a parcouru le Canada pour déplorer que des veuves et des orphelins soient dans la misère, ajoutant qu'il ne pouvait les voir souffrir ainsi. Je me demande ce qu'il pense ce soir. Je me demande quelles sont ses pensées, maintenant que le nombre des miséreux est au moins de dix ou quinze fois ce qu'il était quand il montrait tant de sollicitude envers les sans-travail. Quand découvrira-t-il, et quand ses amis découvriront-ils où cette politique néfaste nous mène? Tout ce qu'ils trouvent à dire, par la bouche de leur porte-parole, le premier ministre, est: "Dieu merci! nous ne sommes pas en si mauvaise posture que d'autres nations." Pour ma part, monsieur l'Orateur, je ne vois pas la raison du chômage si répandu en notre pays. J'accuse le Gouvernement d'en être directement la cause. Je ne dis pas qu'on doit attribuer entièrement le marasme des affaires au Gouvernement; personne ne parlerait ainsi. Ce marasme existe dans le monde entier. Chaque nation commerçante de quelque importance a cru pouvoir sortir d'embarras en élevant des barrières douanières et en arrêtant l'échange des marchandises, mais chacune se trouve maintenant exactement dans le même état que le Canada. Un seul de nos honorables vis-à-vis a-t-il une idée originale en vue de mettre fin aux maux actuels? Ils ne peuvent que copier les autres nations, et voilà pourquoi nous sommes en si mauvaise posture à l'heure actuelle.

M. MACDOUGALL: Que dites-vous de l'Angleterre libre-échangiste?

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Mes honorables vis-à-vis ne devraient pas parler de l'Angleterre, puisqu'ils ont conduit notre pays à un état dix fois pire que celui de l'Angleterre, en une période de moins de vingt-quatre mois. Voilà leur œuvre. A leur place, je ne dirais mot de l'état économique de l'Angleterre. Si la droite n'a pas de programme d'ordre pratique à proposer, eh bien! pensons aux indemnités de chômage au "dole"; faisons quelque chose pour les malheureux, pour nos propres concitoyens.

Mais, monsieur l'Orateur, il est d'autres façons de remédier au chômage. Donnez aux sans-travail du travail plutôt que l'aumône. Modifiez votre politique douanière et vous procurerez de l'emploi à la moitié d'entre eux en moins de six mois: les autres trouveront bientôt un emploi rémunérateur. Mais vous n'en ferez rien. Vous persisterez dans votre politique de protectionnisme insensé qui ruine les industries mêmes que vous voulez protéger. Le nombre des gens employés dans les industries secondaires du pays n'est pas si considérable. Il y en avait environ 800,000 quand le Gouvernement a pris les rênes du pouvoir. Maintenant, il y a 800,000 chômeurs, dont une bonne partie étaient employés dans les industries secondaires.

L'hon. M. SUTHERLAND: Il y aurait eu des millions de sans-travail, eussiez-vous été au pouvoir.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Les honorables députés ne doivent pas s'adresser la parole l'un à l'autre. C'est contraire aux coutumes parlementaires. Il faut s'adresser au président de l'Assemblée.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Monsieur l'Orateur, je suis toujours heureux d'adresser la parole à notre honorable collègue qui occupe le fauteuil présidentiel en cette enceinte.

En terminant, bien que je n'aime pas du tout à appuyer les mesures de mes honorables vis-à-vis, j'affirme que je leur accorderai mon appui cordial, s'ils proposent un programme susceptible d'avoir des effets d'ordre pratique sur la situation du chômage. J'appuierai les accords conclus à la conférence impériale dans la mesure où ils auront cet effet; mais je m'y opposerai avec autant de vigueur pour autant qu'ils doivent avoir un effet contraire. Telle est ma façon de voir, mais je ne parle pas au nom du parti libéral; je parle seulement au nom de l'honorable représentant d'Edmonton-Ouest.

L'état où nous nous trouvons aujourd'hui n'a pas sa raison d'être. Nous avons 800,000 sans-travail et des impôts sans précédent. Je ne sais sur quoi le ministre des Finances imposera de nouvelles taxes, mais je sais qu'il devra trouver de nouvelles sources de recettes. Chaque fois qu'il invente une mesure fiscale, espérant en obtenir quelque chose, le ministre du Revenu national (M. Ryckman) s'arrange pour faire adopter un décret du conseil qui empêche le Trésor de toucher les recettes prévues. Personne ne peut nier qu'en deux ans ce Gouvernement ait augmenté de 200 millions de dollars la dette du Canada, qu'il ait relevé fortement les impôts et que le chômage sévisse ici à un degré sans précédent. Voilà qui est beau, n'est-ce pas de la part d'un groupe d'hommes qui ont la responsabilité d'administrer aujourd'hui la chose publique au Canada?

Cela m'étonne que certains des membres indépendants du parti conservateur, représentant la vieille province d'Ontario, puissent rester cois devant pareil état de choses. Je me demande souvent ce qui se passe quand ils sont tranquilles la-haut dans leurs chambres. Je ne voudrais pas employer en public,—sans doute on ne me le permettrait pas,—le langage dont ils doivent se servir dans le particulier, car j'ai une idée des sentiments qui animent nos honorables amis d'en face. Pendant tout ce débat ils restent là; pas un murmure. Ils comptent peut-être qu'ils pourront donner libre cours à leurs impressions lorsque nous étudierons les accords conclus à la conférence impériale. Franchement je l'espère; car leur sort actuel inspire la pitié: ils sont délégués ici pour représenter le peuple et on les force à rester là, sur leurs banquettes, tout le temps de la session, sans ouvrir la bouche. Chaque énoncé est fait par le chef du ministère lui-même au nom des 136 députés qui siègent derrière lui; et lorsqu'il se retourne à la fin pour dire, comme il a fait à une occasion: "A présent, mes bons, levez-vous et votez",—eh bien, à maintes occasions j'ai entendu le premier ministre s'exclamer "Quel spectacle!"—et je ne puis dire que ceci, à lui et à nos honorables amis de la droite, lorsque je songe à leur situation: Quel spectacle!

Puis-je demander aux honorables représentants de la droite de faire quelque chose de pratique? Décidément ils doivent se rendre compte aujourd'hui de l'inutilité absolue des remèdes qu'ils ont appliqués. Ils doivent comprendre à la fin qu'il est grand temps de faire volte-face et d'invoquer quelques-unes de ces doctrines libérales qu'ils ont tant décriées. Qu'ils fassent l'expérience de ces doctrines et ils verront s'ils n'amélioreront pas la situation lamentable de notre pays. Voilà le conseil que je donne: c'est à prendre ou à laisser. Seulement s'ils l'acceptent je m'engage à appuyer tout pareil projet, quoi que fassent les autres membres de mon parti.

M. GEORGE W. McPHEE (Yorkton): En prenant la parole pour continuer ce débat sur l'adresse en réponse au discours du trône je dois, comme tous les honorables préopinants, féliciter tout d'abord les honorables députés qui ont proposé (M. Davies) et appuyé (M. Laurin) la motion, de l'excellente façon dont ils ont plaidé la cause du ministère actuel.

Pendant toute cette semaine, monsieur l'Orateur, nous avons entendu les pires dénonciations du Gouvernement sans qu'un seul de ses partisans ait pris la parole pour le défendre. Certains d'entre nous avons attendu patiemment, croyant que des honorables représentants ministériels, de la province de Saskatchewan par exemple, se lèveraient pour approuver ou désapprouver ces dénonciations du ministère en ce qui concerne l'Ouest canadien. Comme ils n'ont rien condamné, nous sommes en droit de conclure qu'ils approuvent la situation qui existe dans la Saskatchewan et dans tout le Canada à cette heure.

Le Canada, monsieur l'Orateur, comme bon nombre des pays du globe, souffre aujourd'hui. Nous avons une abondance de blé. Les Etats-Unis ont une abondance de coton. Il y a abondance de café au Brésil, de riz en Chine, de laine en Australie; et pourtant par toute la terre les gens meurent, faute de ces produits. Pourquoi? Ce n'est pas que la production soit trop intense; c'est plutôt que la consommation ne l'est pas assez. Pourquoi les habitants des autres pays ne consomment-ils pas ces produits? Simplement parce qu'ils n'ont pas les ressources pour les acheter et que les tarifs insensés empêchent la circulation des marchandises. Pas un expert qui fait autorité dans le domaine de l'économie politique ne manque d'appuyer là-dessus. J'ai consulté les opinions de sir Arthur Salter, de sir George Paish, de M. le professeur Einzig de l'Université de Paris, et de M. le professeur Soddy de l'Université d'Oxford. Ces hommes, tous économistes de la plus haute réputation, sonnent l'alarme; si nous ne nous éloignons pas des tarifs insensés nous courons à l'anéantissement.

On me permettra sans doute de consigner au hansard ces quelques lignes de sir George Paish. Ecoutez cette dénonciation:

L'attitude des politiques qui portent dans leurs mains aujourd'hui la destinée du monde, vu leur passé historique, est, sans aucun doute, la survivance de l'attitude des politiques qui dirigeaient les affaires des nations lorsque les pays étaient dans leur enfance et que forcément, vu les obstacles physiques et autres, ils devaient à vrai dire se renfermer en eux-mêmes.

Et encore:

Finalement, tous les témoignages prouvent absolument que toutes les nations et chacune d'elles ne peuvent retrouver la prospérité ou entrer dans une nouvelle ère de prospérité avant que l'on permette au commerce de se développer librement entre elles.

[L'hon. M. Stewart (Edmonton).]

Et encore:

L'expérience établit que le chemin qui conduit à la prospérité se trouve dans l'encouragement de chaque nation à produire les denrées qui lui conviennent particulièrement et à les échanger librement pour les produits bruts ou manufacturés que les autres nations peuvent facilement produire, et que, dans la proportion même où cet échange a lieu, le commerce se développe et le niveau de l'existence atteigne les plus hauts degrés. C'est l'oubli de ce principe et l'effort que les nations tentent de nouveau en vue de se suffire à elles-mêmes qui les plaçent dans une situation extrêmement dangereuse.

M. MACDOUGALL: Quelle page l'honorable député cite-t-il?

M. McPHEE: Je cite le dernier livre de sir George Paish, *The Way to Recovery*.

M. MACDOUGALL: C'est avec ce livre que sir George Paish est devenu la risée des économistes.

M. McPHEE: Puisque mon honorable ami a bien voulu m'interrompre, j'irai plus loin et indiquerai que tous les autres économistes éminents de l'univers donnent le même avertissement.

Sir Walter Layton déclarait il n'y a que quelques semaines:

La Grande-Bretagne se lance sans repentir, l'épée à la main, dans une bataille de tarifs qui conduit rapidement le monde vers la banqueroute.

Henry Clay, conseiller économique de la banque d'Angleterre, prédit que le nouveau tarif britannique n'aidera en rien à ramener la balance favorable du commerce de la Grande-Bretagne. Sir William Beveridge, autre économiste anglais, disait, il y a juste un mois, que l'idée voulant que les tarifs rétablissent la balance favorable du commerce n'existe plus. Non seulement tous les économistes, mais tous les chefs de l'industrie et du commerce au Canada pensent de même.

Je passerai à la déclaration d'un homme de la province de l'honorable député qui m'a interrompu il y a un instant. J'ajouterai que ce monsieur n'est pas non plus un partisan de ce côté-ci de la Chambre. A titre d'ancien président de la chambre de commerce, il dit:

La grande difficulté à laquelle nous avons à faire face est le haut coût de la production, qui provient d'une trop forte protection tarifaire pour les produits canadiens. Nous trouvons que, presque toujours, les manufacturiers canadiens exigent du consommateur canadien le prix de l'étranger, plus la protection que leur apporte le tarif. Tant que l'on ne fera pas comprendre aux manufacturiers canadiens que c'est là un impôt des plus injuste pour le consommateur et tant qu'ils ne changeront pas leur manière d'agir, il nous faudra lutter fort pour maintenir les affaires dans les Provinces maritimes. Ce qu'il nous faut pour devenir prospères c'est l'occasion d'acheter nos produits à meilleur marché que nous ne pouvons le faire maintenant avec le tarif de

protection; puis, obtenir de nouveaux marchés pour nos propres produits.

Lady Eaton de la T. Eaton Company, parlant à Winnipeg il y a quelques mois, déclarait que ce fut un triste moment pour le Canada le jour où nous adoptions la formule "le Canada d'abord" et élevions une haute muraille tarifaire. Je dis que non seulement tous les économistes éminents condamment le principe d'un tarif de protection, mais que tous les hommes d'affaires importants le condamnent également.

Nous avons écouté durant toute la semaine l'accusation portée contre le Gouvernement par les honorables membres de l'Ouest canadien. Je parle maintenant au nom de ma propre province, celle de la Saskatchewan. Nous avons écouté les nombreuses histoires de malheurs et de calamité. Quel remède universel le premier ministre (M. Bennett) nous propose-t-il? En dépit des déclarations des économistes que j'ai nommés, et en face de la situation qui existe actuellement au Canada, quel remède nous propose-t-il? Voyons ce qu'il avait à dire en 1930. Voici le remède universel; écoutez ces paroles:

Ecoutez, cultivateurs de l'Ouest, et de toutes les parties du Canada: vous avez été entraînés à vous moquer du tarif douanier et à prôner le libre-échange. Eh bien, dites-moi: quand le libre-échange vous a-t-il valu quelque chose; oui quand le libre-échange vous a-t-il apporté quelque chose? Vous dites que les droits de douane ne servent qu'aux industriels. Je le mettrai à votre service; je les utiliserai pour forcer les marchés qui vous ont été fermés.

Et plus bas, même page:

Si M. Mackenzie King pense que je ne réussirai pas à organiser notre vie agricole et industrielle de façon à nous permettre de vendre nos produits sur les marchés de l'univers, il se trompe, car c'est ce que je vais faire. S'il pense que je n'établirai pas de nouveaux marchés pour ces produits et que je ne travaillerai pas de toutes mes forces pour diriger nos produits vers de nouveaux marchés ou vers les anciens marchés ou encore vers des marchés récalcitrants, il se trompe, car c'et ce que je vais faire.

A la lumière de cette déclaration, que dire de nos marchés dans l'Ouest canadien? Jamais dans l'histoire du Canada les prix des produits de la ferme n'ont été aussi bas qu'ils le sont aujourd'hui. Dans l'Ouest canadien, le blé du nord nº 1 se vend aux élévateurs 32c. le boisseau. Les œufs se vendent 7c. la douzaine, le beurre 10c. la livre. Où est le remède universel dont parlait le premier ministre? Où sont les marchés que devait ouvrir ce nouveau messie? Permettez-moi de faire un tableau, et j'espère que mon ami des Provinces maritimes prendra note de ces chiffres. J'ai surveillé une vente que faisait un cultivateur il n'y a pas plus de deux mois. C'est un producteur de grain et il fait aussi de la culture maraîchère. Il avait apporté, pour les vendre au marché, 20 livres de groseilles rouges, un seau de cornichons à mariner, six boîtes de framboises, une botte de betteraves, une botte de carottes et six douzaines d'œufs; il céda le tout pour la somme de $2.62. Avec ses produits, sauf les œufs, il encaissa $2.20. Les œufs, six douzaines au prix de sept cents, représentent les 42c. qui restent. Je voudrais bien savoir de mes honorables vis-à-vis pour combien de temps à leur avis les cultivateurs canadiens pourront-ils tenir dans de semblables conditions.

Je citerai encore un autre cas. L'automne dernier, le hasard a voulu que je fusse dans le bureau d'un marchand d'instruments aratoires au moment ou un cultivateur vint s'informer s'il avait de la place pour entreposer un millier de boisseaux d'orge. Le marchand repondit négativement et lui demanda le pourquoi de cette question. Voici la réponse du cultivateur: "Je veux acheter deux charrues; j'ai examiné les machines que vous avez en main et me suis rendu compte que le prix de deux charrues équivaut à la valeur de 1,000 boisseaux d'orge." En face de ces faits, que dites-vous des nouveaux marchés qui devaient être pris d'assaut au bénéfice des cultivateurs de l'Ouest canadien? Le premier ministre affirme que les gens de l'Ouest seront en mesure de faire honneur à leurs affaires l'année prochaine. Dernièrement, j'ai conversé avec un cultivateur de ma région, qui appuie le régime actuel. Il m'a lu une déclaration du premier ministre prédisant que la classe agricole serait encore une fois sur pied l'année prochaine. "Peut-être a-t-il raison," dit le cultivateur. L'année dernière, nous avons utilisé la vieille automobile, mais, cette année, nous avons dû la laisser dans la grange. Nous avons eu recours au vieux carosse; nous avons consolidé les roues avec du fil de fer de sorte qu'il fait l'affaire pour l'instant, mais, l'année prochaine, nous marcherons." Voilà dans quelle situation se trouve le cultivateur ordinaire de l'Ouest sous le régime actuel. Il n'y a pas à s'étonner après cela que le premier ministre ait déclaré ce qui suit à Calgary, le mois dernier: "Nous tentons une expérience sur une grande échelle au Canada. La prospérité s'en vient. Je ne verrai peut-être pas ce jour là, mais les jeunes gens et les jeunes filles qui sont dans cette salle le verront."

La situation ne serait peut-être pas aussi mauvaise si l'on s'était contenté de fermer les débouchés à nos produits d'exportation; mais qu'est-il advenu du consommateur? Il ne faut pas perdre de vue que le cultivateur est aussi un consommateur et les prix de tous

les articles qu'il doit acheter sont maintenus à un niveau élevé en conséquence du tarif protecteur. Pour établir l'exactitude de cet avancé, il n'y a qu'à parcourir la liste du relèvement de droits qu'a effectués le présent Gouvernement. Les droits sur les machines agricoles ont été relevés de 6 p. 100 à 25 p. 100, tandis que les droits qui frappent les lainages, les bas et tous les articles dont le cultivateur a besoin ont également subi une hausse sensible. En outre, par suite de manipulations tarifaires et de la fixation d'une valeur arbitraire pour fins douanières, l'on a encore augmenté les prix, au détriment du consommateur.

Je me permettrai de citer encore un autre cas afin de faire voir les effets résultant de cette rage d'appliquer le tarif douanier. Deux dames de la ville où je demeure avaient commandé certaines préparations de toilette d'une maison des Etats-Unis dont le coût était de 99c. Elles envoyèrent un mandats-poste pour le montant et acquittèrent les frais de port s'élevant à 56c. de sorte que la somme totale s'élevait à $1.55. Les articles sont venus au bureau de poste de Yorkton d'où on les renvoya au bureau de la douane et j'ai sous les yeux les avis que reçurent les dames en question. La valeur de l'un des paquets fut estimée à $12.19 et voici de quelle manière l'on est arrivé à ce chiffre: La valeur réelle des articles fut fixée à $8, plus le taux du change à $1.20 et des droits de 32½ p. 100, soit $2.99; il y a aussi la taxe de consommation de 6 p. 100 de sorte que l'on arrive à une somme globale de $12.19. Grâce à certaines manipulation assez étranges, des articles semblables que contenait l'autre paquet furent évalués à $6.22; cependant, les droits imposés s'élevaient à $3.56. Les deux dames intéressées se rendirent au bureau du percepteur de la douane, montrèrent les factures et affirmèrent que le prix d'achat n'était que de 99c.; cependant, on leur répondit que c'était là l'évaluation fixée par le département sur ces produits et qu'elles étaient tenues d'acquitter les droits en conséquence. J'ai sous les yeux le second avis envoyé à ces dames les avisant que les marchandises seront renvoyées si les droits ne sont pas acquittés d'ici à trente jours. J'ai porté l'affaire à la connaissance du département à Ottawa, il y a trois mois passés, mais l'enquête se continue encore. Voilà de quelle façon le consommateur canadien est traité sous le régime actuel.

Avec la permission de la Chambre, je citerai un autre cas pour établir que le présent Gouvernement suit les gens du berceau à la tombe lorsqu'il s'agit d'appliquer le tarif douanier. Examinons un peu les droits qui frappent les articles enumérés à la hâte, l'année dernière, par l'honorable député de Provencher (M. Beaubien): Caleçons pour bébé, 30c. par livre et 40c. par douzaine; couvertures pour berceau, 20c. par livre et 25c. par douzaine; ballons dégonflés pour jeux ou dans l'eau, 60c. par livre; tabliers d'un seul double, 30c. par livre et 85c. par douzaine; tabliers à deux doubles, 20c. par livre et 95c. par douzaine; et les bonnets de bain, 30c. par livre et 30c. par douzaine. En réalité, le Gouvernement persécute même au delà de la tombe les malheureux consommateurs qui sont assujettis au tarif douanier. Dans ma région, un cultivateur assez à l'aise est décédé. Un tailleur de pierre de la ville vint rendre visite aux fils du défunt et réussit à obtenir une commande pour un monument funéraire, au coût de $400. Cet homme n'était qu'un agent et il envoya la commande à la maison, qui l'employait, à Portage-la-Prairie. Cependant, en dépit du fait qu'il avait sollicité la commande en se guidant sur la dernière liste de prix qu'il avait pu obtenir,—elle datait à peine d'un mois,—la commande fut refusée. Dans sa lettre, la compagnie dit:

> Vous comprendrez notre situation relativement à l'importation du granit d'Europe. A l'heure actuelle, il y a une taxe de vente de 5 p. 100 et le gouvernement a jugé à propos, ces jours derniers, d'imposer un droit de dumping de 10 p. 100, ce qui porte à 40 p. 100 le droit frappant les marchandises provenant des vieux pays. Le prix du granit écossais va s'accroissant au lieu de diminuer.

Ce correspondant a perdu la commande pour cette pierre tombale parce que le Gouvernement a cru devoir relever le droit sur le granit écossais entrant au pays.

Quelle a été l'attitude de ce Gouvernement-ci à l'égard de la classe agricole? Il ne se soucie aucunement des cultivateurs, des grands producteurs du sol. Il en a toujours été ainsi dans les annales du parti tory. Je vais en donner la preuve. En 1911, une délégation de mille cultivateurs vint de l'Ouest canadien pour avoir une entrevue avec le gouvernement. A cette époque, se trouvait dans la Chambre un conservateur convaincu du nom de sir Sam Hughes. A la page 7474 (v.f.) du hansard de 1910-1911 on trouvera les paroles suivantes qu'il prononça, paroles que jamais des membres du parti conservateur n'ont niées ou contredites:

> On dirait vraiment qu'il s'agit de cette clique de chefs des membres de cette association des producteurs de grains du Nord-Ouest qui sont venus ici, de ces mêmes gens qui font de la politique chez le forgeron. Autant d'organisateurs et de chefs libéraux. Je ne parle pas de la masse des cultivateurs, mais de ces types qui cherchent à se hisser au premier rang, dont les femmes, chausées de longues bottes, font le nettoyage des étables et des écuries, tandis que leurs fainéants de maris passent leur temps chez le forgeron à faire des lois pour le monde entier.

Voilà ce que le parti conservateur a fait pour les cultivateurs du pays. C'est du toryisme poussé à l'excès. Mais cela dépasse-t-il la manière dont on s'est comporté vis-à-vis la délégation de cultivateurs qui s'est rendue dans cette belle ville, il y a quelques mois? Au moins, sir Sam Hughes avait le courage de ses convictions; il a pris la parole à la Chambre et s'est exprimé en conséquence. Que doit-on penser du premier ministre du pays? Que faut-il dire du ministre de l'Agriculture (M. Weir), qui vient de l'Ouest, ce nouveau député qui occupe un poste de premier rang? Où était-il à ce moment-là? Pourquoi n'est-il pas venu, lui ou un autre membre du cabinet, recevoir cette délégation?

En 1930, le chef du Gouvernement disait que le tarif était le remède universel et qu'à l'aide des droits son parti devait faire sortir le cultivateur du désert. Je me rappelle fort bien la campagne électorale. Mon adversaire alla même plus loin que le premier ministre. Il disait que les cultivateurs de l'Ouest canadien ne vendaient pas leur gras de beurre aussi cher que devrait leur rapporter leur petit lait, et il ajoutait: "Portez mon chef au pouvoir et vous obtiendrez autant de votre petit lait que vous obtenez aujourd'hui de votre gras de beurre". Que se passe-t-il? Jamais, dans toute notre histoire, les prix ont-ils été aussi bas qu'ils le sont à l'heure actuelle.

M. MACDOUGALL: Que dites-vous des machines agricoles?

M. McPHEE: Le prix des instruments aratoires n'a pas baissé autant qu'il aurait fléchi si le tarif avait été diminué au lieu d'être relevé. Voilà pour cet aspect de la question.

Je vais maintenant commenter brièvement le sous-amendement de l'honorable député de Macleod (M. Coote). Au début, je dirai que j'approuve en principe cet amendement. On ne saurait douter aujourd'hui que la richesse du monde est concentrée entre les mains d'un petit nombre. Après le tarif, c'est en bonne partie à cette concentration qu'il faut attribuer la situation où nous nous trouvons. Cet après-midi l'honorable député de Battleford-Sud (M. Vallance) a lu un message de Thomas Carlyle, écrit il y a environ une centaine d'années. J'aimerais à citer une autre déclaration du même auteur, qui aurait fort bien pu être faite de nos jours. Elle est ainsi conçue:

> La richesse s'est accumulée par masses et la pauvreté, également accumulée dans une mesure, en reste inéluctablement séparée. toutes deux hostiles et sans rapport entre elles, comme le sont l'électricité négative et l'électricité positive. Les dieux de ce bas monde sont sur leurs trônes étincelants, moins heureux que les dieux d'Epicure, mais aussi indolents et impuissants, pendant qu'à leurs pieds, le chaos infini de la faim et de la misère règne dans toute son horreur et sa furie.

Il y a dix ans, le nombre de ceux qui aux Etats-Unis acquittaient l'impôt sur des revenus reconnus comme étant supérieurs à plus de $100,000 était de 2,352; l'année dernière ce nombre s'était accru à 14,701. Il y a dix ans, vingt et une personnes aux Etats-Unis ont acquitté l'impôt sur un revenu de plus d'un million; l'année dernière, ils étaient 504. Il y a dix ans, six personnes au Etats-Unis déclaraient un revenu de plus de 5 millions par année alors que l'année dernière on en comptait trente-six. Au cours des trois dernières années, les impôts acquittés en Canada sur des revenus de plus de $30,000 ont triplé, et ce en bonne partie à cause d'un tarif élevé. Combien de temps la grande masse du peuple tolérera-t-elle cet état de choses? Comme je l'ai déjà dit, j'approuve de tout cœur l'amendement de l'honorable député de Macleod.

Je crois que le Gouvernement va être obligé de se charger de l'émission du numéraire et de la création d'un banque centrale d'escompte. La masse du peuple ne veut plus être écrasée sous le talon de fer de la tyrannie économique. Comment le cultivateur peut-il payer les obligations qu'il a assumées il y a cinq ans lorsque le prix de son grain et de ses autres produits était beaucoup plus élevé autrefois que maintenant? Il faut que les gouvernements provinciaux fassent quelque chose pour le rajustement des dettes, et, après cela, le Gouvernement fédéral devra prendre le contrôle de l'émission du numéraire, la création d'une banque centrale d'escompte et la disposition des barrières du tarif. Alors les Canadiens pourront entrer dans une ère de plus grande prospérité.

> Ill fares the land, to hast'ning ills a prey,
> Where wealth accumulates and men decay;
> Princes and lords may flourish, or may fade;
> A breath can make them, as a breath has made:
> But a bold peasantry, their country's pride,
> When once destroy'd can never be supplied.

M. MAURICE BRASSET (Gaspé) (texte): Monsieur l'Orateur, ce n'était pas mon intention tout d'abord de prendre part à ce débat, mais j'ai cru devoir faire part à cette assemblée des sentiments que je ressens et qui, je crois, animent la plus grande partie de la population de ce pays et surtout les électeurs que je représente.

Je voudrais faire un appel au Gouvernement en faveur du peuple canadien, qui souffre depuis plus de deux ans. Comme l'a dit si éloquemment l'honorable député de Bonaventure (M. Marcil), il s'est produit, dans l'his-

toire de ce pays, plusieurs dépressions. Celle de 1878 avait été, jusqu'ici, la plus forte et la plus longue qui se soit fait sentir au Canada, mais si on la compare à celle qui existe depuis deux ans, cette dépression de 1878 ne compte réellement pas. Lorsque nous parcourons le pays, nous n'entendons que des cris de détresse et de désolation. Personne ne travaille, personne n'a d'argent. Dans toutes les parties du pays, les écoles ferment parce que les contribuables ne peuvent payer leurs taxes ou les enfants ne peuvent aller à la classe parce qu'ils ne sont pas vêtus. Et qui nous dira quelle somme de souffrances nous réserve l'hiver qui vient et qui s'annonce pire que les deux hivers précédents.

Cette session a été convoquée plus tôt que de coutume pour prendre en considération les accords conclus lors de la dernière Conférence économique impériale. Mais je dirai au très honorable premier ministre (M. Bennett) et à son cabinet qu'ils ont à résoudre des problèmes encore plus sérieux et plus impératifs que les accords de la conférence. D'ailleurs le premier ministre nous disait, l'autre jour, que les résultats de cette conférence ne se feraient probablement pas sentir avant deux, trois ou quatre ans. Est-ce qu'il faut que le peuple de ce pays continue à souffrir encore pendant trois ou quatre ans avant qu'on soulage sa misère? Ou bien cette parole du premier ministre a-t-elle simplement pour but de préparer la population du Canada à des déclarations futures admettant que la conférence a été un fiasco? Bien que je ne veuille pas douter de la sincérité du premier ministre, j'ai bien peur, en effet, que le Gouvernement lui-même n'escompte pas de cette célèbre conférence tout ce que le peuple du Canada serait en droit d'en attendre. Mais en admettant que le premier ministre soit sincère,—ce dont, encore une fois, je ne voudrais pas douter,—n'est-il pas vrai qu'il devrait adopter des mesures plus efficaces pour donner un soulagement immédiat aux masses qui souffrent?

Lors des élections de 1930, il y a deux ans, le très honorable M. Bennett a fait bien des promesses, et c'est sur la foi de ces promesses qu'il a été porté au pouvoir. Il est inutile de les répéter ici; elles ont été dites et redites tant de fois en cette enceinte que le peuple de ce pays les connaît en entier. Mais il a dit aussi que le chômage, tel qu'il existait en 1930, était une calaminé nationale et qu'il appartenait au seul gouvernement du Canada de le résoudre. Portez-moi au pouvoir, disait-il, et je ferai cesser le chômage. Mais il y avait très peu de chômage alors, au Canada, et la situation, si on la compare à celle d'aujourd'hui, était relativement prospère. Presque tout le monde avait de l'ouvrage et les chômeurs même pouvaient se procurer du travail de temps à autre. Les cultivateurs vendaient facilement leurs produits; les pêcheurs écoulaient leur poisson avec un bon profit. Les prix étaient élevés et le peuple en général était heureux. Mais les conservateurs peignaient la situation sous des couleurs si sombres, ils représentaient l'avenir, avec un gouvernement conservateur, sous des couleurs si riantes que le peuple du Canada se laissa enfin persuader d'entrer dans le paradis conservateur. Voilà deux ans que nous y sommes, dans ce fameux paradis conservateur. Qu'en est-il résulté? La vérité est que, en 1930, le pays était infiniment plus prospère qu'il ne l'est aujourd'hui. Lorsque le tarif Bennett, le tarif soi-disant protecteur, eut été mis en force, nous avons vu le commerce décliner, les industries péricliter. Et maintenant, par la faute de ce même tarif outrancier, qui a tari notre commerce avec les autres pays, le problème du chômage qui, en 1930, était purement local et dû à des conditions locales, est devenu national: national, parce qu'il affecte toutes les provinces du Canada; national, parce qu'il affecte le commerce et les industries du pays. Ce n'était pas en 1930, mais c'est maintenant que nous avons besoin d'un sauveur. Et cependant qu'est-ce que monsieur Bennett trouve à répondre lorsque nous le conjurons de faire quelque chose pour mettre fin aux misères du peuple? Il nous dit: Le gouvernement fédéral n'a pas à voir au chômage; c'est aux provinces et aux gouvernements provinciaux seulement de s'occuper de ces questions. La misère qui existe dans ce pays n'est pas de notre domaine; que les provinces s'en occupent. Nous nous occupons de questions plus élevées. Nous avons convoqué une belle conférence, qui a mis une auréole sur le front du premier ministre, et nous voulons avant tout faire approuver les accords de cette conférence, même si les résultats ne s'en font sentir que dans trois ou quatre ans. Peu importe le peuple du Canada; notre conférence passe avaant lui. Est-ce là, monsieur l'Orateur, la réalisation des promesses que le premier ministre faisait il y a deux ans?

En somme, cette fameuse conférence, même si elle devait nous apporter des résultats tangibles,—ce que je ne crois pas,— se résume à une série de traités. Si ces traités doivent remédier à la situation, pourquoi alors le Gouvernement ne s'est-il pas mis à la tâche bien avant aujourd'hui, dès 1930? Car il n'est pas nécessaire de convoquer une Conférence impériale pour négocier des traités avec les différentes parties de l'Empire. Ces traités auraient

pu être discutés depuis longtemps et seraient en vigueur aujourd'hui, sans qu'il ait été nécessaire d'amener ici tous les délégués de l'Empire, avec une armée de secrétaires, de sous-secrétaires, d'agents, etc., etc., venus ici aux frais du pays—et à grands frais.

Le premier ministre a déposé les différents accords sur la table de cette Chambre. Ces accords seront discutés la semaine prochaine, par des voix plus autorisées que la mienne. Qu'il me soit simplement permis de faire remarquer qu'ils n'activeront en rien le commerce du Canada; ils ne feront que déplacer ce commerce au profit de l'Empire et au détriment de certains autres pays. Je me demande où est allée la fameuse théorie de "Canada first", qui formait l'un des articles fondamentaux du programme conservateur, en 1930. Le Canada n'augmentera pas son commerce d'un centin; au lieu de commercer avec la France et les Etats-Unis, on va, de plus en plus, tarir les sources du commerce avec ces pays en faveur de l'Empire.

Je voyais ce soir un article du *Droit* qui se lit comme suit:

Washington, 14 (D.C.)—Les exportations des Etats-Unis au Canada seraient réduites de quelque 75,000,000 de dollars par année comme résultat des taux tarifaires plus élevés imposés aux produits non britanniques effectués dans le Dominion selon les accords conclus à la Conférence impériale.

On se base en assumant que les exportateurs de l'Empire profiteront dans la pleine mesure des préférences augmentées qui leur sont accordées. Les producteurs américains ne pourront pas surmonter cet handicap en diminuant le coût de production et par d'autres moyens.

Cet estimé a été reconnu dans les cercles bien renseignés ici, après une analyse partielle des renseignements reçus de la Légation américaine à Ottawa quant aux commodités affectées par les ententes.

Dans presque toutes les discussions sur l'effet des changements tarifaires sur le commerce américain, on souligne le fait que les exportations de 1931 n'ont pas été normales. Celles de 1930 à 660,000,000 de dollars représentent mieux le "commerce normal" des Etats-Unis sur le marché canadien que celles de 1929, qui étaient de 902,000,000 de dollars. De même les exportations de l'an dernier à 395,647,000 de dollars étaient au-dessous de la normale. Durant les premiers huit mois de 1932, les exportations américaines au Canada furent de 170,432,000 de dollars contre 295,701,000 de dollars, pour la période correspondante de 1931, et de 480,357,556 de dollars pour la même période il y a deux ans.

Alors, monsieur l'Orateur, les exportations que nous perdrons aux Etats-Unis, nous les gagnerons avec l'Empire, mais ce ne sera pas du tout un changement favorable au Canada, ce sera simplement une transposition du commerce du Canada.

Monsieur l'Orateur, il y aura bientôt des élections dans la république voisine. Si, comme tout porte à le croire, les républicains sont battus et si les démocrates prennent le pouvoir, ces derniers tenteront probablement alors de se rapprocher de nous, et nous feront des propositions qui, je présume, nous seront favorables.

En effet, M. Roosevelt, candidat démocrate, faisait récemment la déclaration que, s'il était élu président des Etats-Unis, il avait l'intention de faire entrer son pays dans une ère de libéralisme. Voici une dépêche de Denver, Colorado, en date du 16 septembre dernier:

M. Franklin D. Roosevelt a déclaré hier soir au cours d'un discours impromptu prononcé devant un groupe de chefs démocrates du Colorado que si le gouvernement de l'Etat de New-York a été entre les mains du parti démocrate pendant douze des quatorze dernières années c'est que "sous la direction d'Alfred E. Smith il s'est occupé tout d'abord du bien de la masse des dence a ajouté que le pays entre dans une ère nouvelle de libéralisme.

Mais alors, si, en conformité avec les déclarations du candidat démocrate à la présidence des Etats-Unis, ce pays nous fait des propositions raisonnables, nous serons liés pour cinq ans avec les différents pays de l'Empire britannique, sans qu'il nous soit possible de donner aux démocrates américains les avantages qu'ils réclameront justement en échange de leurs concessions. Nous ne pourrons pas revenir à un tarif modéré et nous serons obligés de boire la coupe jusqu'à la lie. Et si même les pays étrangers, réalisant la futilité d'une protection à outrance, reviennent à une plus sage conception de leurs intérêts, nous ne pourrons pas les suivre, attachés, cousus que nous serons dans les plis d'un traité qui ne pourra pas être déchiré avant plusieurs années. Je prétends, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas juste pour le Canada. Les Canadiens ont assez souffert sans les obliger à souffrir encore.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT (traduction): On me dit qu'il n'y a pas quorum dans le moment. Je vais donc demander au greffier de compter les membres présents.

(Les membres ayant été comptés, on constata qu'il y en avait vingt-deux.)

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Il y a quorum dans la Chambre.

M. BRASSET (texte): Monsieur l'Orateur, le Gouvernement conservateur nous a dit bien des fois que le tarif élevé, le tarif protectionniste était la panacée qui guérirait tous les maux, tous les malaises du Canada. Comment alors se fait-il que le nombre des chômeurs, qui n'était que de 250,000, en 1930, s'est élevé à 800,000, en 1932? On ne compte pas, dans cette énumération, les commis dans les banques, les magasins,

ceux qu'on appelle les chômeurs en collet blanc, qui forment encore un groupe intéressant.

Comment se fait-il que nos exportations, qui étaient de $1,208,338,430, en 1929, n'étaient plus que de $617,243,023, en 1931?

Comment se fait-il que notre dette nationale, après avoir diminué, chaque année, de 1924 à 1930, a été accru de $200,000,000, en 1931 et 1932?

Comment se fait-il que le Canada, après avoir eu un surplus annuel constant, de 1924 à 1930, ait eu deux lourds déficits, en 1931 et 1932?

Comment se fait-il que, dans cette période où l'on recommande l'économie et où l'on renvoie de leur emploi des milliers de fonctionnaires fédéraux, on ait accru la dépense annuelle?

Comment se fait-il que M. Bennett, après avoir fait ses élections sur la question du beurre néo-zélandais, avoue maintenant qu'il est nécessaire d'importer des millions de livres de beurre de la Nouvelle-Zélande?

Comment se fait-il que le beurre canadien, qui se vendait 35 cents la livre en 1930, ne se vend plus que 18 sous, 20 sous et 22 sous?

Comment se fait-il que les revenus des douanes, qui s'élevaient à plus de $200,000,000, en 1929, ne sont plus que de $113,000,000, en 1932, en dépit d'une augmentation du tarif douanier?

Comment se fait-il que la production industrielle du Canada, depuis 1929, ait baissé d'environ $700,000,000?

Comment se fait-il que les recettes des chemins de fer nationaux aient baissé de $90,000,000, en deux ans?

Ces questions, et bien d'autres, mériteraient une réponse. Si le Gouvernement y répondait, il y répondrait sans doute par un mot: c'est la crise. Sans doute, la dépression générale a contribué puissamment au fiasco de la politique fédérale, mais il est certain que les lois douanières absurdes, les droits exagérés, les entraves au commerce et à l'industrie ont aussi aggravé la situation, et si nous sommes aujourd'hui dans la détresse, il faut en rendre responsables, en grande partie, ceux qui, en 1930, promettaient avec assurance la fin de tous nos maux et le paradis terrestre. Nous entendons encore le très honorable M. Bennett nous dire, du haut des tréteaux politiques, qu'il n'y avait pas de raison pour qu'un seul Canadien souffrît du chômage et de la faim.

C'était en 1930, et les conservateurs pourraient dire encore une fois qu'ils ne connaissaient pas la situation qui prévaudrait dans le pays deux ans plus tard. Nous sommes maintenant en 1932, après deux ans de régime conservateur. Les conservateurs savent où ils vont, ils savaient l'an dernier où leur politique menait le pays et, par conséquent, pour parer aux déficits, pour empêcher la diminution du commerce du Canada, on nous a soumis le tarif de l'honorable M. Rhodes. Ce fameux tarif devait enfin mettre fin aux déficits du Canada et apporter un surplus à la nation canadienne. On n'a pas été pris par surprise et les conservateurs ne peuvent prétendre qu'ils ne savaient pas ce qui les attendait. Or, voici ce que je vois, ce soir, dans l'*Evening Citizen,* aujourd'hui, 14 octobre:

(Traduction) Les prévisions du Budget Rhodes insuffisantes

Le Gouvernement comptait sur $40,000,000 de plus dans les recettes

La diminution de l'importation des marchandises étrangères et une baisse correspondante dans les droits de douane sont la cause de l'Etat de la situation que nous constatons dans le rapport mensuel des recettes publié aujourd'hui. Au cours des six mois, les recettes totales du ministère ont été de $99,120,093. Les recettes des douanes ont été réduites de près de 19 millions et les droits d'accise de plus de 4 millions. A cela, cependant, il faut opposer une augmentation de près de 16 millions pour les taxes d'accise. Le chiffre net de la diminution est donc de $7,856,175.

L'impôt sur le revenu durant les six mois a rapporté $51,587,611, soit une augmentation de $1,866,543.

Les revenus de septembre se sont élevés à $16,088,443, soit une diminution de $2,324,288.

Etant donné que l'on avait annoncé dans le budget que les revenus augmenteraient de 40 millions, ces chiffres ne sont guère rassurants.

(Texte) C'est-à-dire, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement conservateur croyait et était en droit de penser que, d'après le budget présenté l'an dernier, non seulement il n'y aurait pas de déficit cette année, mais le Gouvernement conservateur escomptait un surplus de 40 millions de dollars sur le revenu de l'an dernier. Encore une fois, il n'a pas été pris par surprise, il savait ce qui l'attendait: il a récolté ce qu'il a semé. Au lieu d'un surplus de 40 millions, il y a un déficit d'au delà de 9 millions, à date. Ceci veut dire des taxes nouvelles. Et je me demande où l'honorable ministre des Finances va pouvoir imposer ces nouvelles taxes? Nous plions sous le poids de ces impôts, nous ne savons plus que faire, nous n'avons aucun revenu, par la faute du tarif conservateur. Le ministre des Finances sera forcé d'imposer de nouvelles taxes et le peuple canadien devra supporter le fardeau. Nous avons une taxe de 4 p. 100 sur les ventes; nous avons les taxes des timbres; nous avons toutes les taxes que le Gouvernement conservateur a pu concevoir. Malgré cela, il faudra continuer à taxer, non seulement pour se procurer les 7 millions de dollars de déficit de l'an dernier, mais encore pour trouver les 40 millions de dollars de revenu additionnel que

les conservateurs s'attendaient de retirer cette année. Le résultat est pitoyable, monsieur l'Orateur.

Me serait-il permis de donner un exemple concret du résultat du tarif élevé que nous avons depuis deux ans, surtout en ce qui concerne l'agriculture et les cultivateurs. Il y a une couple d'années, en 1929 et même au commencement de 1930, les cultivateurs pouvaient obtenir environ 18 à 20 cents la livre pour les peaux de bétail (raw hides). Ces peaux étaient alors manufacturées et remises sur le marché. Le cuir se vendait environ 40 cents la livre. Aujourd'hui, grâce à la stagnation générale du commerce, les cultivateurs ne peuvent plus vendre ces peaux de bétail, ou lorsqu'ils les vendent ils n'obtiennent qu'un centin la livre. Le cuir cependant continue de se détailler à 40 cents. C'est-à-dire que, en 1930, le coût de manutention à la tannerie était de 20 cents, tandis qu'aujourd'hui il est de 39 cents. C'est le cultivateur qui souffre de cet état de choses, mais c'est le manufacturier, protégé hors de toutes proportions par le Gouvernement, qui en bénéficie.

La même chose peut se dire pour les moteurs de marine, qui intéressent surtout la population de mon comté, composée en majeure partie de pêcheurs. Ces moteurs qui se vendaient, disons 250 dollars, en 1929 et au commencement de 1930, se vendent encore 250 dollars. Or, monsieur l'Orateur, le prix de l'acier et du fer est tombé de 100 p. 100. Les ouvriers qui travaillaient dans ces manufactures gagnaient alors $5, $6, $7 par jour et aujourd'hui ils sont contents—lorsqu'ils peuvent se procurer de l'ouvrage—de travailler pour $2.50 ou $3 par jour. Par conséquent, les moteurs de marine qui, en 1929 et 1930, se vendaient $250 devraient se vendre, aujourd'hui, tout au plus $125. Qui est protégé là, sinon le manufacturier, et qui en souffre, sinon le cultivateur, le pêcheur et le travailleur.

En 1921, le Canada expédiait aux Etats-Unis pour $21,600,000 d'animaux vivants. En 1931, grâce au tarif Hawley-Smoot, il en expédie pour $700,000. En 1921, le Canada expédiait pour $1,600,000 de moutons et en 1931 il en exportait pour la somme formidable de $240 à cause du tarif de $3 par tête sur l'espèce ovine. Quant au beurre, en 1921, le Canan en expédiait aux Etats-Unis pour $101,000,000, tandis que, en 1931, il n'en expédiait plus que pour $2,000,000. Mais on me dira que ce sont les Américains qui ont imposé ces tarifs. Je pourrai répondre que nous avons été prompts à suivre leur exemple avec le tarif Bennett. Comme je le disais tout à l'heure, au moment où nos voisins sont probablement prêts à revenir à un tarif modéré, nous nous mettons dans la position de ne pas pouvoir les suivre; ils reviendront à la prospérité et nous serons forcés de continuer d'appliquer notre tarif élevé, et, par conséquent, de croupir dans l'inaction.

Je pourrais dire aussi que la même chose s'applique au traité avec la France, qui a été dénoncé par le Gouvernement. On nous demande souvent: Qu'est-ce que vous feriez, vous, les libéraux, pour remédier à la situation, si votre parti revenait au pouvoir? A cela, monsieur l'Orateur, je vais répondre et ce seront mes dernières paroles. Nous ne ferions pas de promesses comme les conservateurs en ont fait en 1930 et comme ils continuent d'en faire aujourd'hui à propos de la Conférence impériale. Si nous revenions au pouvoir, nous appliquerions simplement le tarif de protection modérée du grand Canadien, sir Wilfrid Laurier, qui a donné quinze ans de prospérité sans précédent à son pays. Nous appliquerions cette même politique qui a été suivie par le très honorable Mackenzie King et qui a encore donné au pays dix ans de prospérité. C'est cela que les libéraux feraient, et pour le plus grand bien du pays et du peuple canadien, j'espère que ce sera bientôt.

M. A. L. BEAUBIEN (Provencher) (traduction): Monsieur l'Orateur, en prenant brièvement part à ce débat, je ferai comme dans le passé, parce que je sais que vous voulez vous retirer assez de bonne heure ce soir, et je n'ai pas l'intention de vous retenir.

Quant à ce débat, autant que j'aie pu m'en apercevoir, nos honorables amis de la droite n'ont rien à dire. Ils n'ont aucune défense pour le Gouvernement; ils savent que le discours du trône ne contient rien à l'avantage des Canadiens. Ils me font songer aux membres fédéraux du parti conservateur aux dernières élections provinciales du Manitoba. La prorogation du Parlement a eu lieu vers le 26 mai. Ils sont tous retournés dans leurs foyers, en exil. Pas un, que je sache, n'a pris la parole en public pour se faire le champion du parti conservateur dans la province du Manitoba. J'ai participé à cette campagne et j'ai pris la parole deux ou trois fois par jour durant trois semaines. Partout, j'ai reçu un accueil des plus sympathique, et je n'ai parlé que du premier ministre et du gouvernement actuel.

L'hon. M. MANION: N'avez-vous rien dit de M. Machray?

M. BEAUBIEN: Le général McRae, oui.

L'hon. M. MANION: Non, l'autre Machray.

M. BEAUBIEN: Non, je n'ai pas mentionné le nom de M. Turnbull non plus. Et l'élection du Manitoba est le *"mane, thecel, pharès"* de mes amis de l'autre côté.

M. ROBINSON: Vous avez encore un autre pronostic à faire.

M. BEAUBIEN: Ce n'est pas un pronostic; c'est une certitude. A moins que le Gouvernement ne change de politique et ne soulage les souffrances du peuple, sa situation sera bien pire que celle du parti conservateur au Manitoba le 16 juin dernier. Je dis au Gouvernement en toute sincérité, et je parle au nom de presque toutes les campagnes du Canada...

M. SPOTTON: C'est un Daniel venu pour nous juger!

M. BEAUBIEN: ...que s'ils en appelaient au peuple aujourd'hui, ils seraient ensevelis sous une avalanche dans la plupart des régions rurales du Canada. Non seulement n'ont-ils rien offert, dans le discours du trône, aux habitants des campagnes ou aux citoyens du Canada en général, mais ils ont refusé de les recevoir. Une délégation de 3,500 cultivateurs, hommes sérieux, ne sachant pas si leurs terres leur appartiendront demain, sont venus à Ottawa avant l'ouverture de la conférence impériale, afin de chercher à garder la possession de leurs fermes. Le premier ministre n'a pas seulement refusé de leur parler, mais pas un seul de ses collègues n'a voulu aller entendre l'exposé de leurs besoins et leurs propositions qui auraient pu aider le Gouvernement à soumettre quelque chose à la conférence impériale de nature à secourir l'industrie agricole. Je dirai à notre bon ami le ministre des Chemins de fer (M. Manion) qu'après cela j'ai assisté à plusieurs expositions de comtés dans ma circonscription et que s'il avait entendu ces cultivateurs il serait passé aussitôt de ce côté-ci de la Chambre. Comme ils ont été insultés! Comme ils ont été blessés par le premier ministre du Canada, qui n'a pas voulu parler à une délégation d'hommes sérieux, les piliers de ce pays. Pas un homme, qu'il soit premier ministre, gouverneur général ou roi, n'a le droit de refuser de recevoir une délégation comme celle-là, représentant des gens qui vivent dans des conditions déprimantes pour l'esprit, mais nuisibles à leur santé et au moral de leurs familles. Franchement, je ne sais pas comment des députés du Manitoba, l'une des principales provinces du Dominion,—les membres des comtés ruraux en particulier,—peuvent appuyer un gouvernement, un premier ministre, tout un cabinet, qui a refusé d'écouter ces hommes sérieux.

Plus heureux que plusieurs honorables députés, j'ai l'avantage de pouvoir lire le discours du trône dans les deux langues, que j'ai étudiées. Ce discours ne contient rien en faveur du peuple canadien à l'exception du rapport de la commission royale sur les transports, et ce rapport, on pourrait tout aussi bien le jeter aux quatre vents, parce que le ministère actuel a tout fait pour ruiner le National-Canadien.

L'hon. M. MANION: C'est insensé.

M. BEAUBIEN: Et il détruit le moral des employés des chemins de fer nationaux. Je vois de plus dans le discours du trône que la loi des banques ne sera pas revisée cette année. Lorsque les cultivateurs de mon comté, dans toutes les régions du Manitoba, dont les 150 ou 200 acres de terre étaient prêts pour la lieuse, se sont adressés aux banques pour emprunter $25 ou $30 pour l'achat de leur ficelle, que leur ont dit les banquiers? "Comment pensez-vous pouvoir nous rembourser cet argent?"—"Avec le revenu et le profit de ma ferme." Et les banquiers de répondre: "Vous savez bien que vous ne le pourrez pas". Et ils disaient la vérité. Qu'est-ce que ces gens ont été obligés de faire? Ils ont pris les deux ou trois vaches qui donnaient le lait nécessaire à la famille, les ont chargées sur un camion et sont allés les vendre à Winnipeg afin de pouvoir acheter la ficelle d'engerbage dont ils avaient besoin pour attacher le grain gisant épars dans les champs. Et le Gouvernement renvoie la revision de la loi des banques à plus tard quand le Canada agricole, le Canada tout entier a besoin de crédit plus que jamais. Je ne reproche pas aux banques de ne pas prêter de l'argent aux cultivateurs; mais si elles ne peuvent pas ou ne veulent pas le faire, que le Gouvernement établisse le système de crédit voulu. Le pays ne peut fonctionner sans crédit. Si le Gouvernement n'a pas l'intention de créer un système de crédit au moyen duquel le cultivateur pourra obtenir quelques dollars afin de faire sa récolte, nous serions aussi bien de retourner dans nos foyers et de dire aux gens, comme je l'ai répété pendant la campagne électorale, que ce Gouvernement n'a rien fait depuis qu'il est au pouvoir qui n'ait pas été contraire aux intérêts des cultivateurs. Et les gens m'ont cru; dans les deux circonscriptions où j'ai porté la parole, y compris la mienne, deux candidats ont perdu leur dépôt et les autres ont été fort malmenés.

M. SPOTTON: Ne venez pas dans ma circonscription.

M. BEAUBIEN: Mon honorable ami est venu ici avec la délégation des cultivateurs. Quelle réception a-t-il eue du premier ministre?

M. SPOTTON: Une excellente réception.

M. BEAUBIEN: Ce doit être à cause de votre corpulence.

M. SPOTTON: Le premier ministre nous a accordé une réception aussi cordiale qu'à toute autre délégation et nous aurons l'occasion de dire la vérité et toute la vérité à ce sujet l'un de ces jours.

M. BEAUBIEN: C'est ce que j'ai dit au sujet du commerce pendant la campagne provinciale...

M. SPENCE: Ne changez pas de sujet.

M. BEAUBIEN: Mon honorable ami voudrait-il rester tranquille?

M. STEWART (Lethbridge): Il y a tout juste six libéraux dans la Chambre qui vous écoutent.

M. BEAUBIEN: Mes honorables amis d'en face ne peuvent pas écouter s'ils ne cessent de parler. Si mon honorable ami de Parkdale, au lieu de continuer à écrire, voulait m'écouter, il apprendrait quelque chose, mais vous ne pouvez rien apprendre à quelqu'un qui passe son temps à écrire quand on lui parle.

Pendant la campagne provinciale, j'ai dit que tous les actes du gouvernement fédéral avaient été ruineux pour l'industrie agricole et il le sait bien lui-même. Nous avons eu récemment une conférence économique impériale. L'Empire brintannique avait là l'occasion de donner une directive au monde et il faut quelqu'un pour diriger.

M. SPOTTON: Pourquoi ne le faites-vous pas?

M. BEAUBIEN: C'est ce que j'essaie de faire, mais vous ne m'écoutez pas. Plus l'homme est gros et plus son crâne est épais.

M. SPOTTON: Et plus l'homme est petit...

M. BEAUBIEN: Je le répète, à cette conférence impériale, les délégués des différentes parties de l'Empire britannique avaient l'occasion de donner une directive au monde et il faut quelqu'un pour tracer la ligne de conduite à suivre dans les questions commerciales. Qu'ont-ils fait? Ils se sont tenus à l'antique système qui a ruiné notre pays et tous les autres pays du monde, qui a ajouté des millions et des millions de personnes au nombre des chômeurs, qui a ruiné l'agriculture et les autres industries fondamentales et qui est en train de ruiner les industries secondaires. J'ai examiné autant d'annexes que j'ai pu faire; j'avoue que je ne comprends pas tout, mais je constate que les accords de la conférence sont fondés sur les mêmes principes que ce Gouvernement a appliqués depuis deux ans. Non seulement on les fait entrer dans les accords, mais on lie le pays pour cinq ans. D'ici à cinq ans, si nous désirons modifier notre tarif sur les produits mentionnés dans les accords, nous aurons les mains liées parce que nous sommes obligés de respecter certaines marges qui nous y sont imposées. Mais que va-t-il arriver à notre commerce avec le reste du monde? Le Gouvernement, non content d'élever un mur douanier autour du Canada et de ruiner notre propre pays, essaie d'entraîner tout l'Empire britannique dans la ruine en l'entourant complètement lui aussi, d'un mur douanier. A titre de représentant en cette Chambre d'une circonscription agricole et ayant à cœur les intérêts du pays en général, je ne vais pas accepter ces accords les yeux fermés, simplement pour plaire à mon très honorable ami le premier ministre. Tout cela n'est qu'une farce. (*Exclamations*). C'est une farce; vous le savez et vous ne pouvez sortir de là.

M. SPOTTON: Bien sûr.

M. BEAUBIEN: L'honorable représentant de Huron-Nord (M. Spotton),—ce n'est pas Huron-Sud, car alors mon honorable ami ne serait pas en cette enceinte,—sait bien que ces accords s'inspirent de la politique douanière même que le Gouvernement applique depuis deux ans. Prenons la préférence au blé, par exemple. Qu'en retirera le cultivateur? Si l'Angleterre ne peut consommer tout notre froment, que feront les pays étrangers, considérant la barrière que vous élevez tout autour de l'Empire? Ils imposeront simplement des droits élevés sur notre blé, au grand dommage de l'agriculteur canadien. Non, monsieur l'Orateur: en notre pays comme partout, il faut abaisser les droits de douane. Le monde doit se guérir de la folie des nationalismes exacerbés: les nations doivent sortir de leur isolement pour commercer l'une avec l'autre.

Mes amis de l'extrême-gauche veulent un numéraire dévalorisé, c'est-à-dire l'inflation. Je ne connais rien de la question. Mais, si la chose est de nature à remédier à la situation actuelle, adoptons un nouveau régime de crédit en vue d'équilibrer avec plus de justesse le niveau des prix des denrées agricoles et des prix des autres marchandises. Nous ne reviendrons à la normale, la prospérité ne se rétablira sensiblement au Canada que lorsque l'agriculture sera rémunératrice. Cela se produira alors, mais non pas avant; tous nous le savons bien. Ne venez pas me dire qu'on rendra l'agriculture rémunératrice en relevant le tarif douanier, augmentant ainsi le prix de tout ce que le cultivateur doit acheter comme le prix de revient de ses produits. Comment ramener la prospérité à l'agriculture? Je ne m'attends pas à un relèvement considérable du prix des céréales. Je ne pense pas que les prix s'améliorent beaucoup d'ici à quelques années. Mais, n'eût été l'arrivée du Gouvernement au pouvoir, la marge n'aurait pas été si considérable entre le prix des marchandises que le cultivateur achète et le prix de celles qu'il vend.

Je ne puis comprendre la façon d'agir de mes honorables vis-à-vis qui laissent passer le débat sans mot dire, à moins qu'on ne doive

en voir l'explication dans la honte qu'ils ressentiraient des agissements du Gouvernement et la crainte de dire un mot de peur de mettre les pieds dans les plats. Je fais partie de la Chambre depuis onze ans. J'ai fait toutes les sessions et suivi chaque débat sur l'Adresse: c'est la première fois que, durant un débat important—la discussion actuelle a plus d'importance que toutes celles du passé à cause de l'état où se trouve le pays—135 députés laissent à un seul homme le soin de parler en leur nom, eux-mêmes restant immuablement cois.

Sur la proposition de M. Garland (Bow-River), la suite du débat est renvoyée.

Sur la proposition de M. Manion, la séance est levée à dix heures et quarante-cinq minutes.

LUNDI, 17 octobre 1932.

La séance est ouverte à trois heures.

NOUVEAU DEPUTE

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le greffier a reçu du directeur général des élections le certificat de l'élection de M. William Henry Golding pour le district électoral de Huron-Sud.

SECOURS AU CHOMAGE

L'hon. W. A. GORDON (ministre du Travail): Je désire déposer sur le bureau de la Chambre les copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi pour le soulagement du chômage et de l'aide à l'agriculture de 1932, et de la loi de secours de 1932, se rapportant tous au débours des deniers publics.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

LE BUREAU DE LA DOUANE À ANYOX, C.-A.

M. HANSON (Skeena) demande:

1. Quelles ont été, pour les années 1929, 1930 et 1931, les recettes annuelles de la douane d'Anyox, Colombie-Anglaise?

2. Quels ont été, pour les mêmes années, le traitement et autres allocations versés annuellement au percepteur des douanes de cette localité?

L'hon. M. RYCKMAN (ministre du Revenu national):

1.

Année financière	Traitement
1928-1929	$32,037 72
1929-1930	29,504 72
1930-1931	13,921 80

2.

Année financière	Traitement
1928-1929	$1,710 00
1929-1930	1,740 00
1930-1931	1,450 00

Année financière	Travail supplémentaire	Dépenses casuelles
1928-1929	$298 50	$673 05
1929-1930	375 50	526 00
1930-1931	393 75	787 90

LES BUREAUX DU REVENU NATIONAL À MONTRÉAL

M. BARRETTE demande:

1. A-t-on nommé un successeur à M. Leroux qui était à l'emploi du ministère du Revenu national, à Montréal, comme assistant de M. McCaffrey et qui est mort dans le cours de l'année 1931?

2. Si oui, est-ce un homme de langue anglaise ou un Canadien français?

3. Et sur la recommandation de qui?

L'hon. M. RYCKMAN (ministre du Revenu national):

1. Vacance comblée par avancement.

2. Les deux fonctionnaires qui le suivaient par ordre d'ancienneté, MM. A. H. Rowland et R. Joubert ont reçu l'avancement auquel ils avaient droit.

3. Le commissaire de l'impôt sur le revenu.

SOMMES DÉBOURSÉES POUR LES SECOURS DIRECTS À MONTRÉAL

M. DESLAURIERS demande:

1. Du 1er mars 1932 à ce jour, quelles sommes d'argent le gouvernement fédéral a-t-il versées au gouvernement de la province de Québec pour secours directs dans la ville de Montréal?

2. A quelles dates, les versements ont-ils été faits?

L'hon. M. GORDON (ministre du Travail): Le relevé ci-dessous donne les chiffres:

Ville de Montréal

Loi du soulagement du chômage de 1930

Secours directs		Travaux publics	
Date de l'envoi du chèque	Somme payée par le gouv. fédéral	Date de l'envoi du chèque	Somme payée par le gouv. fédéral
12 avril 1932	$2,437 39	25 mai 1932	$79,821 46

Loi de 1931, pour le soulagement du chômage et de l'agriculture, et loi de 1932, prorogeant la précédente

Secours direct		Travaux publics	
Date de l'envoi du chèque	Versement fédéral	Date de l'envoi du chèque	Versement fédéral
5 avril 1932	$ 99,172 07	12 octobre 1932	$126,356 70
18 avril 1932	157,500 00		
26 avril 1932	43,333 33		
25 mai 1932	69,750 00		
10 juin 1932	87,287 50		
8 juillet 1932	30,904 38		
25 juillet 1932	72,583 33		
	$560,530 61		$126,356 70
Total—Secours direct	$562,968 00	Total—Travaux publics	$206,178 16

Secours direct	$562,968 00
Travaux publics	206,178 16
Grand total	$769,146 16

STATISTIQUES AGRICOLES

M. DESLAURIERS demande:

1. Durant les années 1931 et 1932, quelle quantité de beurre, de fromage la province de l'Alberta a-t-elle produite?
2. Durant cette période, a-t-elle exporté à l'étranger une certaine quantité de beurre ou de fromage?
3. Si oui, quelle quantité et où?

M. l'ORATEUR: Au sujet des questions 13, 15 et 16, et peut-être 18, il me semble que ce sont des questions auxquelles on pourrait trouver les réponses en consultant les statistiques officielles et, avant de faire inscrire des questions de cette nature au *Feuilleton*, les honorables députés devraient puiser leurs renseignements à cette source. Un ministre n'est pas tenu de faire les recherches qu'un membre devrait faire lui-même.

L'hon. M. STEVENS (ministre du Commerce):

1. Alberta—

Production du beurre, année civile 1931

	Livres
Beurre de fabrique	22,957,922
Beurre de ferme	11,900,000*
Total	34,857,922

*Estimatif.

Production du fromage, année civile 1931

	Livres
Fromage de fabrique	1,040,588
Fromage domestique	169,000*
Total	1,209,588

*Estimatif.

	Livres
Production de beurre de fabrique, de janvier à septembre 1932	17,753,220

Il n'y a pas encore de statistiques établies sur la production du beurre de ferme en 1932.

Il en est de même de la production du fromage en 1932.

M. DESLAURIERS demande:

1. Durant les années 1931 et 1932, quelle quantité de beurre et de fromage, la province du Manitoba a-t-elle produite?
2. Quelle quantité d'œufs a-t-elle produite en 1931 et 1932?
3. Quelle quantité de volailles, de bœufs, de porcs, d'agneaux a-t-elle produite durant 1931-1932?

L'hon. M. STEVENS (ministre du Commerce):

1. Manitoba—

Production du beurre, année civile 1931

	Livres
Beurre de fabrique	21,078,073
Beurre de ferme	8,500,000*
Total	29,578,073

*Estimatif.

Production du fromage, année civile 1931

	Livres
Fromage de fabrique	454,351
Fromage domestique	164,000*
Total	618,351

*Estimatif.

Production du beurre de fabrique, de janvier à septembre, 1932, 16,052,525 livres.

Les renseignements ne sont pas encore disponibles au sujet de la production du beurre de ferme en 1932.

Il n'y a pas encore de statistiques disponibles de la production du fromage en 1932.

2. Œufs produits:

1931, 21,887,145 douzaines.

1932, Renseignements non disponibles avant 1933.

3. Renseignements non disponibles.

M. DESLAURIERS demande:

Durant les années 1931 et 1932, quelle a été la production totale de l'industrie laitière de la Saskatchewan?

L'hon. M. STEVENS (ministre du Commerce):

Saskatchewan: Production totale des laitages durant l'année civile 1931.

	Livres	$
Beurre de fabrique.. ..	18,960,352	4,025,100
Beurre de ferme..	21,200,000	3,180,000
Fromage de fabrique.. .	320,305	39,200
Fromage domestique. ..	130,300	16,000
Divers produits de fabriques..	.....	490,771
	Gallons	
Lait consommé frais ou autrement..	45,063,400	6,760,000
Total..	.....	14,511,071

	Livres
Production du beurre de fabrique de janvier à septembre 1932..	15,019,237

Les renseignements relatifs aux autres laitages dans la Saskatchewan en 1932 ne sont pas encore disponibles.

CHEMINS DE FER NATIONAUX CANADIENS—SURINTENDANT GÉNÉRAL À QUÉBEC

M. POULIOT demande:

1. Est-ce qu'il y a un surintendant général des Chemins de fer nationaux du Canada à Québec?

3. Se sert-il d'un wagon spécial?

4. Si tel est le cas: (a) quel est le coût primitif de ce wagon; (b) quelle somme a été versée en réparations; (c) quel est le coût d'entretien annuel de ce wagon, y compris le salaire du cuisinier, du sommelier et le coût des aliments, des friandises, cigares, cigarettes, eaux minérales, liqueurs douces et autres, etc.; (d) pendant combien de jours a-t-il été en service durant les trois dernières années pour affaires officielles et pour d'autres affaires?

5. Le surintendant a-t-il des fils qui ont travaillé ou travaillent encore dans son bureau ou autour?

6. Si oui, quels sont leurs noms, leur âge, leur expérience, leur état, leur salaire, sur les conseils de qui ont-ils été nommés, et quel est le montant total versé jusqu'à ce jour à chacun d'entre eux?

[L'hon. M. Stevens.]

7. Depuis 1930, combien d'employés qui travaillent dans son bureau ou autour ont été placés dans des positions inférieures?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre): Touchant cette question et autres semblables au *Feuilleton*, surtout le n° 22, je veux faire observer qu'on pose au Gouvernement, au sujet de la régie intérieure d'un chemin de fer, des questions auxquelles il lui est absolument impossible de répondre. Cette question-ci, évidemment, d'après sa rédaction même, devrait être réservée comme ordre de dépôt de document. Il en est de même de la question 22. A mon avis, il est évident qu'il n'est pas raisonnable de poser au ministère des questions relatives à des affaires relevant du ministère des Chemins de fer, par exemple, les moyens offerts à ses propres fonctionnaires pour s'acquitter de leurs devoirs. La seule réponse serait: le Gouvernement n'a pas de renseignements. L'honorable député devra être satisfait de cette réponse, surtout touchant les questions 19 et 22.

M. POULIOT: J'ai envoyé ma demande au ministre des Chemins de fer pour sa propre édification. S'il est impossible au Gouvernement d'obtenir ce renseignement, je n'insisterai pas. Mais s'il peut l'obtenir, je le prierai de vouloir bien me le transmettre.

SERVICE DU COURRIER AMBULANT DE TÉMISCOUATA

M. POULIOT demande:

1. Quels subsides le Gouvernement a-t-il versés au chemin de fer Témiscouata pour le transport des correspondances: (a) du 1*er* janvier 1930 au 31 décembre de la même année; (b) du 1*er* janvier 1931 au 31 décembre de la même année; (c) du 1*er* janvier 1932 au 30 septembre 1932?

2. Aux termes des conventions entre le Gouvernement et le chemin de fer de Témiscouata, celui-ci était-il tenu de transporter chaque jour, excepté le dimanche, les correspondances aux stations intermédiaires entre Edmunston et Rivière-du-Loup, et Rivière-du-Loup et Edmundston?

3. Si tel est le cas, le chemin de fer Témiscouata a-t-il respecté les engagements qu'il avait pris envers le gouvernement du Canada et qui étaient en vigueur en 1930, 1931 et 1932?

4. Les conventions en vigueur entre le gouvernement canadien et le chemin de fer de Témiscouata dans le premier semestre de l'année 1930 ont-elles été modifiées?

5. Si oui, à quelles dates?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Payé pour le service de la poste:
   a) $10,652.31.
   b) $8,723.73.
   c) $6,945.44.

2. Non. Le département des Postes n'a aucun contrôle sur la périodicité des trains.

3. Répondu sous le n° 2.

4 et 5. Non, mais le service des trains a été modifié ainsi:

20 juillet 1931. Entre Connor et la Rivière-du-Loup, semi-quotidien aller et retour.

30 novembre 1931. Service quotidien dans les deux sens, à l'exception du dimanche, entre Connor et la Rivière-du-Loup.

23 mai 1932. Circulation réduite à trois fois la semaine dans les deux sens, entre Edmunston et Connor.

23 août 1932. Circulation quotidienne, sauf le dimanche, rétablie entre Edmunston et Connor et réduite au service semi-quotidien entre Edmunston et la Rivière-du-Loup.

L'ARSENAL DE NEW-WESTMINSTER, C.-A.

M. REID demande:

1. Quel a été le prix fixé au contrat pour l'entreprise de recouvrir de bardeaux le toit de la salle d'exercice militaire à New-Westminster, Colombie-Anglaise?
2. Quel est le nom de l'entrepreneur à qui a été adjugée cette entreprise?
3. Fixés dans le contrat original, quels étaient les montants qui devaient être versés aux ouvriers?
4. L'entreprise a-t-elle été subséquemment concédée par le premier entrepreneur?
5. Qui a surveillé les travaux pour le gouvernement?
6. Le Gouvernement ou tout fonctionnaire fédéral ont-ils su que l'entreprise avait été concédée à un autre, soit avant, soit durant l'exécution du travail?
7. Quelles mesures a-t-on prises pour s'assurer que le tarif minimum de salaire fixé par le contrat serait observé?

L'hon. H. A. STEWART (ministre des Travaux publics):

1. $1,080.

2. George Nuttall & Sons.

3. Bardeaux de bois—$1.50 le m. ou 60 cents l'heure (journée de huit heures).

4. Non.

5. L'architecte divisionnaire.

6 et 7. L'architecte divisionnaire fut informé que l'ouvrage avait été affermé à raison de 75 cents le m, au lieu des $1.50 spécifiés à l'annexe et, une enquête révéla que l'entrepreneur faisait exécuter l'ouvrage à 75 cents le m. seulement, au lieu des $1.50 prévus à l'annexe des salaires. L'ingénieur divisionnaire arrêta les travaux, réunit l'entrepreneur et les hommes, leur fit voir le tableau des salaires, et reçut de l'entrepreneur l'assurance que le salaire minimum serait payé. L'architecte divisionnaire possède des reçus de tous les hommes, moins un, constatant qu'ils ont touché conformément. L'ouvrier qui n'a pas été payé a brisé quelques vitres accidentellement, et l'entrepreneur essaie de recouvrer.

PENSIONS DE GUERRE

M. SPEAKMAN demande:

Dans combien de cas des pensions de guerre ont-elles été diminuées d'un taux de 5 p. 100 ou plus à un taux de moins de 5 p. 100 durant la période écoulée entre le 31 mars 1931 et le 1*er* septembre 1932?

L'hon. M. MacLAREN (ministre des Pensions et de la Santé nationale):

Du 1*er* avril 1931 au 30 septembre 1932, inclusivement:

Pensions supprimées par suite de rétablissements	292
Gratifications versées	105
	397

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

M. LAVERGNE demande:

Le Gouvernement a-t-il l'intention de nommer prochainement les membres de la Commission du service civil?

M. l'ORATEUR: Il me semble que les sujets dont il s'agit aux numéros 27, 29 et une partie de 30 devraient plutôt faire l'objet d'une question avant l'ordre du jour, que de questions inscrites au *Feuilleton*. En tous cas, il s'agit d'actes administratifs et ces questions ne sont peut-être pas régulières.

(La question est réservée.)

M. G. C. ANDERSON

M. POULIOT demande:

M. G. C. Anderson, sous-ministre intérimaire des Postes, parle-t-il et écrit-il couramment la langue française et la langue anglaise?

M. l'ORATEUR: La question de savoir si quelqu'un parle et écrit couramment l'anglais et le français est évidemment affaire d'opinion, et je ne crois donc pas qu'elle soit à propos. Elle devrait être rayée.

LA VENTE DES TIMBRES DE 3 CENTS

M. POULIOT demande:

Combien de timbres de 3 cents ont été vendus par le ministère des Postes depuis le 1*er* août 1931?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

Le ministère n'a aucune statistique sur le nombre de timbres de 3 cents vendus au cours d'une période déterminée, car il ne tient pas compte de la valeur distincte des timbres vendus.

On trouvera dans le tableau ci-après donné la valeur des timbres de trois sous envoyés aux maîtres de poste au cours des périodes indiquées:

Août et septembre 1931.....	$ 77,245,800
Trimestre de décembre 1931..	123,918,800
Trimestre de mars 1932.....	92,590,800
Trimestre de juin 1932.....	108,693,400
Trimestre de septembre 1932.	89,843,300
Total.....	$492,292,100

MAÎTRE DE POSTE DE NOTRE-DAME-DU-LAC

M. POULIOT demande:

Quel pourcentage de points l'inspecteur du ministère des Postes a-t-il alloué à monsieur Thomas Voisine, maître de poste de Notre-Dame-du-Lac, (a) avant le 24 mars 1932, (b) après cette date?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

(*a*) 90 p. 100.
(*b*) 90 p. 100.

FONCTIONNAIRES DU BUREAU DE POSTE DE MONTRÉAL

M. BARRETTE demande:

1. De hauts fonctionnaires du bureau de poste à Montréal ont-ils des automobiles à leur disposition?
2. Si oui, peuvent-ils s'en servir pour faire des voyages en dehors de Montréal?
3. Quels sont les noms des chauffeurs?
4. Quel est leur salaire?
5. Quel a été le coût total de l'entretien de ces autos, durant les douze derniers mois, avec des détails complets sur les achats d'essence, etc., la réparation, les garages à Montréal où en dehors?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.
2. Oui, des voyages officiels, tournées d'inspection.
3. Louis-Joseph-A. Monette; Emile Quintin.
4. Monette, $1,380; Quintin, $1,740.
5.

Gasoline, huile et graisse.....	$1,236 63
Garage.....	110 00
Réparations, pièces, lavage....	524 11
Total.....	$1,870 74

ENQUÊTES AU SUJET D'ACTES D'INGÉRENCE POLITIQUE

M. POULIOT demande:

1. A-t-on ajourné des enquêtes pour ingérence politique avant le 24 août 1931, dans la province de Québec?
2. Si oui, (a) combien, (b) à la demande de qui, (c) combien de ces enquêtes ont été continuées après cette date, (d) à la demande de qui?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Il est assez difficile de saisir exactement le sens de cette question. On ne saurait répondre à la première partie par oui ou non.

[L'hon. M. Sauvé.]

Quant à la deuxième, lorsque quelqu'un porte une accusation, on fait une enquête.

M. POULIOT: C'est le 24 août 1931 qu'ont eu lieu les élections provinciales dans la province de Québec et, vers ce temps-là, l'on a cessé de faire des enquêtes, à la demande de plusieurs députés conservateurs.

M. l'ORATEUR: Puisque l'honorable député possède le renseignement qu'il demande, je ne vois pas l'utilité de sa question.

(La question est rayée.)

QUESTIONS TRANSFORMEES EN ORDRES DE DEPOT DE DOCUMENTS

SOULAGEMENT DU CHÔMAGE DANS LA COLOMBIE-ANGLAISE

Par M. HANSON (Skeena):

1. En (a) travaux de chômage, (b) secours directs, (c) prêts, quelle somme d'argent le gouvernement fédéral a-t-il versée à la Colombie-Anglaise en vertu des lois de l'assistance agricole et de l'allégement du chômage durant les années 1930, 1931, 1932?
2. De cette somme, quel montant a été dépensé pour (a) la main-d'œuvre, (b) les camps et leur équipement, (c) pour fins d'administration?

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Je dépose le dossier, séance tenante.

SOULAGEMENT DU CHÔMAGE

Par M. DESLAURIERS:

1. Du 1*er* mars à aujourd'hui, quelles sommes d'argent le gouvernement fédéral, par l'entremise des gouvernements provinciaux respectifs, a-t-il versées pour secours directs aux villes de Vancouver, Calgary, Régina, Winnipeg, Toronto, Québec?
2. A quelle date ces versements ont-ils été faits?

DEMANDES DE DOCUMENTS ACCORDEES SANS DEBAT

TRANSPORT DES DÉPÊCHES, CHEMIN DE FER TÉMISCOUATA

Par M. POULIOT:

Copie de tous les contrats signés par le gouvernement et le chemin de fer de Témiscouata pour le transport des correspondances depuis le 1*er* janvier 1925.

MAÎTRE DE POSTE DE SULLY, TÉMISCOUATA

Par M. POULIOT:

Copie de tous les télégrammes, lettres, rapports, correspondance et autres documents échangés entre le ministère des Postes à Ottawa et le surintendant du district postal de Québec ou autres personnes au sujet de la position de maître de poste de Sully, dans le comté de Témiscouata, depuis le 24 mai 1932.

LE MAÎTRE DE POSTE DE SAINT-DAMASE, P.Q.

Par M. FAFARD:

Copie de tous rapports, télégrammes, correspondance et autres documents échangés du 1er janvier 1931 jusqu'à ce jour au sujet du maître de poste de Saint-Damase, dans le comté de l'Islet, Québec.

LE MAÎTRE DE POSTE DE SAINT-JOSEPH-D'ALMA, P.Q.

Par M. POULIOT:

Copie de la réponse du surintendant de district du service postal de Québec à la lettre du secrétaire de la Commission du service civil, en date du 18 janvier 1932, P.O. 34985, page 5 de l'Ordre de la Chambre n° 112, déposé le 22 avril 1932, au sujet de la demande de Joseph-Arthur Morin, vétéran de la Grande Guerre, pour la place de maître de poste de Saint-Joseph-d'Alma,

Copie de la lettre de M. Coolican, du ministère des Postes, au Dr L. Duguay, M.P., en date du 26 octobre 1931, au sujet du bureau de poste de Saint-Joseph-d'Alma, laquelle lettre n'est pas reproduite dans le dossier n° 112 déposé le 22 avril 1932.

Copie du texte complet et intégral de la lettre du Dr L. Duguay, M.P., au ministre des Postes, en date du 26 mai 1931, relativement à l'enquête de Saint-Joseph-d'Alma.

ENQUÊTES SUR ACTES D'INGÉRENCE POLITIQUE DANS LE COMTÉ DU LAC SAINT-JEAN, P.Q.

Par M. POULIOT:

Copie complète de la lettre de M. Arthur Lalonde, secrétaire de l'exécutif du ministère des Postes, au Dr L. Duguay, M.P., en date du 1er septembre 1931, au sujet des enquêtes pour ingérence politique dans le comté du Lac Saint-Jean.

LE MAÎTRE DE POSTE DE NOTRE-DAME-DU-LAC

Par M. POULIOT:

Copie de la seconde page de la demande de M. Thomas Voisine pour la place de maître de poste, à Notre-Dame-du-Lac.

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, il me semble qu'on ne devrait pas ordonner le dépôt d'une partie seulement d'une lettre; il faudrait déposer toute la lettre. Si les termes de la motion étaient modifiés en biffant les mots "la seconde page", ce serait parfait.

M. POULIOT: La première page est au dossier, mais non pas la seconde.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député en connaît plus long que les chefs de services.

(La motion, ainsi modifiée, est adoptée.)

LA COMMISSION DES TRANSPORTS

QUESTION AU SUJET DES TÉMOIGNAGES.—LÉGISLATION PROJETÉE.

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (leader de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je savoir du premier ministre si les témoignages recueillis par la commission du transport ont été imprimés, en tout ou en partie, et si on les communiquera aux membres de la Chambre, soit sous cette forme, soit sous une autre, en tout ou en partie?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): On m'informe qu'ils n'ont pas été imprimés, et qu'on n'a pas l'intention de les publier. La commission a recueilli ses renseignements en parcourant le pays d'un bout à l'autre. Quelques-uns de ces renseignements n'ont pas été recueillis textuellement, n'étant donnés que pour permettre à la commission de prendre des notes. Ces témoignages n'ont pas été imprimés, et, autant que je sache, en ce moment, on n'a pas l'intention de les publier. Les notes prises sont volumineuses; quelques-unes consistent principalement en déclarations. Je vais examiner la chose et je tâcherai de donner de plus amples explications, demain. Si j'avais été averti que la question allait m'être posée, j'aurais pu mieux me documenter.

L'hon. PETER HEENAN (Kenora-Rainy-River): Puis-je demander au premier ministre ou au ministre des Chemins de fer (M. Manion) à quelle date sera présentée la législation basée sur le rapport Duff? Certaines personnes, à Ottawa, voudraient pouvoir examiner ce projet de loi avant de présenter leurs revendications auprès du Gouvernement.

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, j'ai donné à entendre à la Chambre, l'autre jour, que l'on s'était efforcé de donner suite à toutes les recommandations de la commission et que l'on avait jugé à propos de soumettre à la Chambre ce projet de loi qui contiendra non pas les conclusions du Gouvernement, mais bien celles de la commission elle-même, car ce n'est pas, à proprement parler, une mesure ministérielle, en ce qui concerne le rapport. J'ai dit alors que l'attitude du Gouvernement dépendrait du bon vouloir de la Chambre, qui aurait à déterminer s'il convient de présenter ce bill avant ou après l'ajournement. Vu le débat actuel sur les conventions commerciales et sur l'Adresse, nous ne nous proposons pas de présenter le projet immédiatement; nous attendrons au moins que ces deux débats soient un peu plus avancés.

Le Gouvernement décidera alors s'il est opportun de proposer à la Chambre les mesures projetées, non comme projets du Gouvernement dans le sens étroit du terme, parce que c'est un bill d'intérêt particulier, mais dans le but de mettre sous les yeux de la Chambre ce que le comité de rédaction croit être l'expression, sous une forme concrète, des recommandations de la commission. Je puis ajouter que le Gouvernement étudie en ce moment la question de savoir s'il conviendrait ou non de présenter ces bills tout d'abord par l'intermédiaire de la Chambre haute, afin qu'elles soient étudiées d'une manière impartiale par cette Assemblée avant de venir ici.

LE JUGE STUBBS

ENQUÊTE SUR SON ATTITUDE ET CERTAINES OBSERVATIONS QU'ON LUI ATTRIBUE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (Québec-Est): Etant donné les nombreuses et énergiques protestations qui ont paru dans les journaux, puis-je demander s'il est vrai qu'une enquête est tenue sur l'attitude du juge Stubbs, de la cour de comté de Manitoba, touchant certaines déclarations qui lui sont attribuées et, dans ce cas, quelle est la nature de l'enquête, et cette enquête est-elle ouverte?

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice): Bien que je n'aie pas le dossier sous les yeux, je puis répondre tout de suite à cette question. Comme mon honorable ami le sait, le ministre de la Justice a reçu des plaintes depuis un certain temps sur l'attitude du juge Stubbs, qui, pendant quelque temps, a occupé non seulement le poste de juge de la cour de comté, mais aussi celui de la cour des tutelles de cette provnce. J'ai constaté, en examinant le dossier, que des plaintes avaient été formulées, à des dates antérieures à l'arrivée du Gouvernement actuel au pouvoir, mais que rien n'avait été fait à leur égard. Peu de temps après que j'eus accepté le portefeuille de la Justice, nous avons reçu une plainte du procureur général de la province du Manitoba, c'est-à-dire du chef de l'administration judiciaire de cette province. Si ma mémoire est bonne, cela s'est passé en janvier 1931. Quand nous avons reçu une plainte d'une autorité aussi haute, j'ai cru qu'il était de mon devoir de faire part au juge Stubbs des accusations portées contre lui. Je lui ai écrit, et il m'a répondu que les journaux de Winnipeg avaient mal interprété ses paroles et que ses remarques ne comportaient pas l'interprétation donnée par ces journaux. Cette plainte n'a pas eu de suites. Subséquemment, nous avons reçu une autre protestation signée cette fois par tous ou presque tous les membres de la cour supérieure de la province du Manitoba, touchant certaines paroles prononçées par le juge Stubbs, paroles injurieuses pour les membres de la cour d'appel de la province en question. Le juge Stubbs a repoussé cette plainte en déclarant qu'il avait parlé de son siège de juge à son titre de juge de la cour des tutelles du Manitoba, et les juges des cours de tutelles des diverses provinces étant nommés, non par le gouvernement fédéral, mais par ceux des provinces, il prétendait que le ministère de la Justice n'avait pas le droit d'enquêter ou de présenter des objections à tout ce qu'il avait pu dire à son titre de juge de la cour des tutelles du Manitoba. Je suis d'avis personnellement que le langage du juge Stubbs, dans ce cas particulier, a été un peu exagéré et très sévère pour les juges de la cour supérieure du Manitoba. Toutefois, on n'a encore rien fait au sujet de cette plainte.

Plus récemment, il y a un mois ou six semaines, une autre plainte bien définie a été déposée par le procureur général du Manitoba, plainte disant que le langage et l'attitude du juge Stubbs portaient préjudice à l'administration de la justice au Manitoba. En recevant une plainte aussi grave des autorités constituées de la province du Manitoba, j'ai cru de mon devoir de faire ouvrir une enquête et, en conséquence, j'ai recommandé la nomination d'une commission chargée d'examiner la conduite du juge Stubbs.

Une commission a été formée subséquemment et l'honorable juge Ford, de la cour d'appel de l'Alberta, a été nommé commissaire. Je crois que ce commissaire va commencer son enquête. On a nommé un conseil pour aider le juge Ford et lui soumettre les dépositions et on a donné à ce conseil des instructions expresses d'agir et de présenter les dépositions, non pas comme substitut du procureur, mais afin de s'assurer que toute la preuve soit soumise. Dans ce but, on lui a donné aussi l'instruction de consulter le juge Stubbs et de voir à soumettre au commissaire toute défense que le juge Stubbs peut avoir à produire.

MODIFICATION DU CODE CRIMINEL

RADIATION DU BILL AU SUJET DES ASSOCIATIONS ILLÉGALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Monsieur l'Orateur, au Feuilleton de vendredi, au chapitre "Présentation des bills", on voyait à mon nom un bill intitulé: Loi modifiant le Code criminel (associations illégales). Cet article de l'ordre du jour n'a pas été appelé vendredi et aujourd'hui, je vois qu'on l'a rayé du Feuilleton. Le Gouvernement est peut-être d'avis que la résolution adoptée concernant le fonctionnement de

la Chambre s'oppose à ce que je présente ce bill. Cette résolution dit que les avis de motion et les ordres du Gouvernement auront la priorité sur toutes les autres affaires, sauf les questions des députés et les demandes de documents. Le Gouvernement peut prétendre que ses bills ont la priorité, parce qu'on en a déjà présenté un certain nombre et qu'on les a mis à l'étude. Le Feuilleton d'aujourd'hui annonce un certain nombre d'autres bills du Gouvernement, que le ministre du Revenu national (M. Ryckman) doit présenter.

Il me semble étrange qu'on ait rayé mon bill. L'an dernier, on a refusé la première lecture à un bill semblable pour accéder au désir du premier ministre. Il semble maintenant que l'on va encore plus loin et que l'on refuse aux simples députés le droit d'inscrire des bills au Feuilleton. Même si l'on peut prétendre que l'on ne peut s'occuper de mon bill pour le présent, je ne vois aucune raison empêchant de l'inscrire au Feuilleton et de l'y laisser. Je ferai remarquer que les avis de motions des députés, bien qu'on les laisse actuellement de côté, paraissent encore au Feuilleton et je vous demande, monsieur l'Orateur, par quelle autorité et en vertu de quel article du Règlement de la Chambre on a rayé mon bill du Feuilleton.

M. l'ORATEUR: La résolution adoptée par la Chambre et qui gouverne présentement ses délibérations empêche la présentation de bills d'intérêt public ou privé jusqu'à ce que l'on ait statué sur les projets du Gouvernement. Il n'y a aucun autre motif à la radiation du bill de l'honorable député. On l'a rayé simplement parce qu'on ne peut le mettre présentement à l'étude et on le rétablira à l'ordre du jour en temps et lieu.

Il ne saurait être question d'injustice envers le parti ouvrier ou qui que ce soit et je puis donner à l'honorable député l'assurance que son bill sera remis au Feuilleton en temps utile.

M. WOODSWORTH: J'ai signalé, monsieur l'Orateur, que les avis de motion, même si elles sont laissées de côté pour le moment, paraissent encore au Feuilleton et j'ai le droit de demander, il me semble, que mon bill y paraisse au même titre.

M. l'ORATEUR: Les avis de motion n'auront pas la priorité.

M. WOODSWORTH: Ils sont au Feuilleton.

M. l'ORATEUR: Mais on ne les met pas en délibération.

M. WOODSWORTH: Je demande, monsieur l'Orateur, que mon bill soit inscrit à l'ordre du jour, même s'il ne peut être mis en discussion pour le moment.

M. l'ORATEUR: Il sera peut-être possible de le réintégrer au Feuilleton.

CONFERENCE ECONOMIQUE IMPERIALE

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LA MOTION DEMANDANT LA RATIFICATION DES ACCORDS COMMERCIAUX CONCLUS ENTRE LE CANADA ET LA GRANDE-BRETAGNE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi 12 octobre, sur la motion du très honorable R. B. Bennett (premier ministre) demandant la ratification des accords commerciaux conclus à Ottawa, le 20 août 1932, entre le gouvernement de Sa Majesté au Canada et le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni, sous réserve de la législation nécessaire pour donner effet aux modifications du tarif douanier déterminées par ces accords.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la motion dont la Chambre est saisie se lit ainsi qu'il suit:

Il y a lieu pour le Parlement d'approuver la Convention de commerce passée à Ottawa, le 20e jour d'août 1932, entre les représentants du gouvernement de Sa Majesté au Canada et ceux du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, et cette Chambre l'approuve, sous réserve de la législation nécessaire pour mettre en vigueur les modifications tarifaires qui en sont la conséquence.

Le texte de l'accord se trouve dans un volume supplémentaire, ou Annexe V, que le premier ministre a déposé il y a une journée ou deux. L'accord même couvre trois pages du rapport, soit les pages 50 à 52 inclusivement, et l'annexe renfermant la liste des modifications projetées au tarif douanier se trouve aux pages 53 à 67 inclusivement. A mon sens, il importe de rapprocher le pacte de l'exposé fait par le très honorable premier ministre, lorsqu'il a déposé la motion tendant à la ratification de l'accord.

Cet accord a pour objet d'augmenter les échanges entre l'Angleterre et le Canada, par le moyen de la préférence impériale. Comme ce régime constitue la caractéristique principale de l'accord, il serait utile sans doute de refaire en quelques mots l'historique de ce qu'on appelle la préférence impériale.

On ne l'ignore pas, la préférence impériale, ou la préférence britannique, comme on disait à l'origine, a pris naissance dans une résolution du Parlement du Canada. Ce devrait être une source de fierté pour tout Canadien, quel que soit son parti politique. Ç'en est une en particulier pour le parti libéral, en raison du fait que la résolution relative à la préférence britannique a eu pour auteurs le très honorable sir Wilfrid Laurier, chef d'un

ministère libéral, et son illustre ministre des Finances, le très honorable W. S. Fielding.

En un mot la préférence douanière constitue simplement un moyen de donner au pays auquel on l'accorde le droit d'expédier ses marchandises à destination du pays qui concède la préférence sous le régime de droits inférieurs aux droits imposés à toutes les autres nations. Le régime de préférence inauguré en 1897 comportait l'entrée au Canada des marchandises anglaises à des droits inférieurs de 12½ p. 100 aux droits courants. L'année suivante, cette proportion de 12½ p. 100 était portée à 25 p. 100; puis, en 1900, à 33⅓ p. 100.

Depuis, à l'exception d'une certaine période du temps de guerre où on l'avait quelque peu réduite, il s'est produit des changements dans le sens d'une augmentation de la préférence britannique. De temps à autre, on a ajouté des marchandises à la liste de celles qui jouissent du régime de préférence et, à l'égard de certaines denrées, l'on a augmenté la préférence. Les modifications les plus importantes apportées à ce régime se sont produites avant l'arrivée du Gouvernement aux affaires, c'est-à-dire en 1930. Ces changements se faisaient par le moyen de ce qu'on a appelé le budget Dunning, soit l'exposé budgétaire fait à la Chambre par l'honorable Charles Dunning, alors ministre des Finances. Il y était annoncé des relèvements considérables de la préférence britannique. On portait à la liste des marchandises admises en franchise un fort grand nombre de denrées et, pour d'autres, on relevait de beaucoup la préférence accordée antérieurement.

Je mentionne ici que, dans les deux ans qui ont suivi l'accession du parti libéral au pouvoir, nous avons pris des mesures ayant pour objet d'accentuer la préférence consentie à l'Angleterre. En 1923, nous avons fait voter une loi en vertu de laquelle nous consentions une remise de dix p. 100 sur les droits préférentiels pour les marchandises anglaises importées par la voie d'un port canadien. On se rendit alors compte que les marchandises anglaises, dans la proportion de 99 p. 100, arrivaient au Canada par la voie de ports canadiens; presque toutes empruntèrent ces ports à la suite de la mesure comportant une remise de 10 p. 100.

Vu ces circonstances, monsieur l'Orateur, il ne saurait y avoir de doute pour quiconque sur la pensée de l'opposition officielle, ou plutôt du parti libéral du Canada, à l'égard du régime de préférence britannique. Nous sommes les auteurs de la préférence; nous l'avons maintenue en dépit de l'opposition de nos honorables vis-à-vis et nous avons fait plus que tous les autres partis ensemble pour assurer le succès de cette préférence.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Dans son discours de l'autre jour, mon très honorable ami a cherché à faire croire à la Chambre qu'à l'égard de ce qu'il appelle sa préférence impériale, il suivait l'exemple de sir Wilfrid Laurier et que ce qu'il prétend accomplir maintenant est ce que sir Wilfrid Laurier n'a pu réussir, malgré ses efforts. Mon très honorable ami avait parlé dans le même sens, l'an dernier. Je ne puis concevoir qu'il puisse le faire en dépit des faits. Je crois de mon devoir de rappeler à la Chambre sur quoi il tente d'appuyer son affirmation. Pour ne pas commettre la moindre injustice envers mon très honorable ami, je vais citer ses paroles de l'autre jour:

> Dans mon discours prononcé ici même, le 26 avril dernier, j'ai placé au compte rendu des extraits du mémoire que sir Wilfrid Laurier soumettait au gouvernement britannique à la conférence coloniale de 1902. C'est à cette époque, on se rappellera, que sir Wilfrid Laurier, à l'encontre de ses collègues de la délégation, prit une attitude très nette relativement à la préférence impériale. Permettez-moi de citer de nouveau un extrait de ce mémoire, ce paragraphe si approprié à la discussion de ce sujet aujourd'hui:

Voici la citation:

> Les ministres canadiens ont déclaré que, si l'on pouvait leur assurer que le gouvernement impérial accepte en principe la préférence commerciale et en particulier exonérer les denrées canadiennes des droits actuellement perçus ou à être imposés plus tard, ils seraient prêts à examiner la chose plus à fond et à tâcher de donner aux fabricants de Grande-Bretagne encore plus d'avantages sur leurs concurrents étrangers dans les marchés canadiens.

Continuant, mon très honorable ami a dit ce qui suit:

> Je demande simplement, et j'espère sincèrement, que le Parlement du Canada, voyant maintenant accomplie la tâche que le distingué chef du parti qui siège maintenant à la gauche de l'Orateur avait tenté d'accomplir, approuve d'une voix unanime ces conventions que seuls la confiance mutuelle, l'espoir commun et la reconnaissance générale des principes fondamentaux sur lesquels le commerce interimpérial peut être établi permettaient de négocier.

Mais quelle fut, en réalité, l'origine des circonstances en question? Après la guerre du Sud-Africain, le gouvernement de la Grande-Bretagne, se trouvant dans l'obligation de réaliser un supplément de revenus, imposa une légère taxe sur tout le blé importé. Cet impôt était de trois pence par cent livres, quelle que fût la provenance du blé; il figura au budget de 1902, l'année de la conférence. Je prie la Chambre de bien noter que le gouvernement britannique avait imposé cette taxe fiscale avant la réunion de la conférence, donc que cet impôt était en vigueur lorsque les ministres canadiens se sont rendus à Londres. Sir Wilfrid Laurier et les ministres canadiens ont demandé que l'impôt fût abaissé ou supprimé à

l'endroit du blé canadien. Je répète: ils ont demandé l'abaissement ou la suppression dudit droit. Lorsque mon très honorable ami s'est rendu à Londres en 1930, il n'a pas demandé l'abaissement ou la suppression de droits: il a demandé au gouvernement britannique de modifier toute sa politique fiscale et d'imposer des droits là où il n'en existait point. Il a prié la Grande-Bretagne d'instituer des impôts afin d'accorder une préférence. Voilà qui n'est pas du tout la même chose; c'est une préférence d'un tout autre genre.

Puis-je dire que jusqu'à ce que le premier ministre actuel du Canada eut adressé sa demande au gouvernement britannique en 1930, —demande, je l'ai déjà dit, invitant le gouvernement de la métropole à changer du tout au tout sa politique fiscale, à devenir un ministère protectioniste et à imposer des tarifs protecteurs afin d'accorder des préférences,—personne, que je sache, dans aucun parlement de l'empire britannique, n'avait suggéré qu'une préférence fût accordée au moyen non pas d'un abaissement, mais bien d'un relèvement tarifaire. Donc, il importe de ne pas perdre de vue cette distinction fondamentale, lorsque nous comparons les conclusions de la récente conférence à Ottawa et tout ce qui a pu se décider dans le passé au sujet des préférences. Cette différence découle de la divergence de vue entre les deux grands partis politiques sur la réglementation des échanges.

Le parti libéral a toujours préconisé une plus grande liberté du commerce. Lorsqu'il a réclamé un tarif douanier, ce dernier était purement fiscal: la protection venait par surcroît. Le parti libéral ne s'est jamais fait le défenseur du régime protecteur. Les honorables membres de la droite ont toujours préconisé la protection,—va sans dire, je parle de leur passé récent. En ce qui touche aux échanges, leur doctrine a toujours été exclusivement protectionniste. La différence entre les deux partis sur les questions tarifaires vient de la divergence de leurs vues relatives au commerce et à la fiscalité. Les préférences qu'offre le parti conservateur aujourd'hui viennent en majeure partie d'augmentations de droits; tandis que les préférences instituées par le parti libéral ont toujours été le fruit de dégrèvements. En toutes occasions sir Wilfrid Laurier a exposé on ne peut plus clairement qu'en cherchant à obtenir une préférence d'un autre pays de l'empire britannique, pas un instant il ne voudrait s'immiscer dans les affaires administratives de cet autre pays, que jamais il ne demanderait à cet autre gouvernement de modifier sa politique fiscale, encore moins voudrait-il l'y forcer. Voilà donc la différence fondamentale entre les méthodes adoptées par nos amis d'en face pour obtenir l'accord dont la Chambre est présentement saisie, et tout ce qui s'est fait dans les annales britanniques touchant un tarif de préférence accordé à la Grande-Bretagne ou accordé par elle. Qu'il me soit permis de citer les paroles prononçées à la Chambre des communes, le 27 mars 1907, par le très honorable sir Wilfrid Laurier: il y expose clairement son attitude touchant toute préférence qu'un gouvernement pourrait chercher à obtenir du gouvernement de la métropole, en forçant ce dernier à modifier sa politique fiscale. Je cite la page 5708 (v.f.) du hansard de 1907:

> Nous ne permettrions pas à la nation anglaise de nous imposer ses doctrines fiscales, et elle ne consentirait pas à accepter les nôtres. Par conséquent, le seul moyen d'assurer le maintien de l'empire anglais sur ses bases actuelles, c'est de conserver à chaque nation qui le compose la liberté dont elle jouit et de lui permettre de choisir librement sa politique douanière.

Sir Wilfrid Laurier n'a pas été le seul à partager cette opinion; elle a été acceptée par chaque premier ministre du Canada à l'exception de mon très honorable ami. Le très honorable sir John A. Macdonald a fortement appuyé cette opinion au début de sa grande carrière politique dans ce pays; c'est là l'opinion exprimée par sir Robert Borden pendant qu'il était au pouvoir, et à laquelle s'est rallié le très honorable Arthur Meighen pendant qu'il était premier ministre dans chaque mesure présentée à la Chambre touchant le sujet des préférences. Permettez-moi de citer aux honorables membres de la droite l'opinion de sir John A. Macdonald sur cette question d'effectuer une préférence en forçant une autre partie de l'empire à modifier son tarif. Les conditions ont beaucoup changé depuis cette époque lointaine. La difficulté alors ne provenait pas de ce que les jeunes dominions tentaient de forcer la main à la métropole; elle provenait de ce que la métropole tentait de restreindre la liberté des dominions. Même avant la Confédération, sir John A. Macdonald, qui était à la tête des affaires du pays à cette époque, donnait instruction à sir Alexander Galt, alors son ministre des Finances, d'informer le ministère anglais au moyen d'une dépêche officielle de la position du parti conservateur canadien et du Canada lui-même sur les questions de ce genre. Voici un passage de la communication qu'envoyait en 1859 sir Alexander Galt à Sa Grâce le duc de Newcastle, alors secrétaire pour les colonies:

> Le respect envers le gouvernement impérial doit toujours nous faire un devoir de lui prouver que la politique de ce pays n'est ni irréfléchie ni imprudente, et que l'on songe aux intérêts de la métropole comme à ceux de la province. Mais le gouvernement du Canada, au nom de sa législature et de son peuple, ne peut pas, même avec ces sentiments de déférence dont

il doit faire preuve envers les autorités impériales, en aucune façon abandonner ou restreindre le droit qu'a le peuple canadien de décider par lui-même le mode et l'étendue des impôts. L'autonomie du gouvernement disparaîtrait complètement si les vues du gouvernement impérial devaient être préférées à celles du peuple canadien. Il est donc du devoir du gouvernement actuel de réclamer ouvertement le droit de la législature canadienne de fixer comme il le juge à propos les impôts du pays, même si ces derniers devaient malheureusement aller à l'encontre des désirs du ministère impérial.

Cette déclaration est celle que faisait le gouvernement de sir John A. Macdonald en 1859. Quant aux vues de sir Robert Borden, permettez-moi de citer un court passage d'une déclaration qu'avait faite sir Robert à l'hôtel Savoy, Londres, le 1er août 1918; je cite le *London Times*:

Comme le Canada réclame et exerce le droit absolu d'arrêter sa propre politique fiscale, a dit sir Robert, les représentants des dominions ont nécessairement dû s'abstenir de se mêler de la politique fiscale du Royaume-Uni.

De plus, le peuple canadien ne voudrait pas que le peuple du Royaume-Uni arrêtât ou modifiât sa politique fiscale dans le seul but d'accorder une préférence aux produits canadiens, surtout si ces modifications devaient causer une prétendue injustice ou devaient être jugées injustes par une grande partie du peuple du Royaume-Uni.

D'après ce que nous savons déjà de l'opinion d'une grande partie du peuple anglais sur cette convention commerciale, je vais répéter, monsieur l'Orateur, ce paragraphe pour le soumettre à l'attention des honorables membres de la Chambre:

De plus, le peuple canadien ne voudrait pas que le peuple du Royaume-Uni arrêtât ou modifiât sa politique fiscale dans le seul but d'accorder une préférence aux produits canadiens, surtout si ces modifications devaient causer une prétendue injustice ou devaient être jugées injustes par une grande partie du peuple du Royaume-Uni.

A son retour au Canada, d'après le *Globe* de Toronto du 3 septembre 1918, sir Robert déclara:

Nous nous réservons le droit de résoudre le problème de la préférence conformément aux besoins et aux conditions du pays. Pour la même raison, le Canada doit éviter de se mêler de la politique domestique de la Grande-Bretagne.

Ces vues ont été soutenues régulièrement, comme je l'ai dit, par tous les premiers ministres, et je crois, par tous les partis politiques de ce pays jusqu'à ce que mon très honorable ami adoptât l'attitude contraire à la conférence de 1930. D'autres conférences économiques ont eu lieu et, à chacune d'elles, les représentants canadiens ont adopté une attitude conforme aux politiques que j'ai indiquées dans les extraits dont j'ai donné lecture.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Puis-je dire que l'on ne peut qu'approuver les conférences entre les chefs des gouvernements des différentes parties de l'empire britannique. Il est désirable que les représentants des différentes parties de l'empire se réunissent périodiquement et discutent les questions d'un intérêt commun et mutuel. De ces discussions qui aident chaque partie de l'empire à se rendre compte des difficultés que les autres dominions ont à surmonter et indiquent la voie à suivre afin de servir les intérêts mutuels de chacun, il est évident que les Gouvernements respectifs devront se rallier avec certitude au meilleur programme à adopter afin d'atteindre non pas immédiatement mais à la longue le but que nous visons.

En 1923, deux conférences furent tenues simultanément à Londres, c'est-à-dire une conférence pseudo-impériale et une conférence économique. A cette conférence économique impériale, le Canada était représenté par feu le très honorable sir Lomer Gouin et le très honorable George P. Graham; à mon titre de premier ministre du Canada, à cette époque, j'ai également assisté à ces deux conférences et pris part aux délibérations; cependant, je me suis surtout occupé de la conférence impériale proprement dite. A cette conférence économique tenue à Londres, le gouvernement britannique nous demanda si nous désirions obtenir des préférences grâce à un relèvement du tarif douanier du Royaume-Uni. Un gouvernement conservateur était alors à la tête des affaires de la Grande-Bretagne sous la direction du très honorable Stanley Baldwin; le très honorable Neville Chamberlain occupait les fonctions de chancelier de l'Echiquier et le très honorable Cunliffe-Lister présidait à l'administration d'un autre département du service public.

Le très hon. M. BENNETT: Il était président du département du Commerce.

Le très hon. MACKENZIE KING: En effet. Ces hommes publics jouaient un rôle prépondérant du côté de l'Angleterre en tant qu'ils s'agissait des problèmes économiques. On nous demanda, dis-je, si nous désirions obtenir des préférences grâce à un relèvement du tarif douanier du Royaume-Uni contre les autres pays de façon à nous assurer la concession de pareilles préférences. Et voici quelle fut notre réponse: Le Canada apprécierait toujours grandement toute préférence que la métropole voudrait bien nous accorder sous forme d'une diminution de droits sur les produits exportés sur les marchés du Royaume-Uni, mais il appartient à la Grande-Bretagne elle-même de décider sa propre politique douanière. Nous avons déclaré que nous

nous abstiendrions toujours de mettre la Grande-Bretagne en demeure de modifier sa politique douanière; nous n'exigerions jamais de la métropole qu'elle imposât des droits sur les matières alimentaires afin de lui permettre de rendre le réciproque au Canada en ce qui regarde la préférence. De plus, nous avons soutenu la thèse que la préférence accordée par le Canada aux produits britanniques servait tant aussi bien notre cause que celle de l'empire.

Or, mes honorables amis de la droite, semble-t-il, oublient cet aspect de la question. Ils parlent de concessions, mais, somme toute, quel fut le principe dirigeant pour ce qui est de la préférence à l'époque où le régime fut inauguré? Le tarif préférentiel a-t-il été inauguré par sir Wilfrid Laurier et maintenu ensuite par les gouvernements de sir Robert Borden et du très honorable Arthur Meighen uniquement dans le but d'avantager la métropole? On espérait, c'est incontestable, que la préférence accordée aiderait la Grande-Bretagne; cependant, l'on croyait qu'elle servirait encore plus les intérêts du Canada et voilà pourquoi le régime fut inauguré et maintenu en vigueur; les deux pays en ont retiré des bénéfices mutuels.

Nos adversaires assimilent les échanges commerciaux à une véritable guerre à la suite de laquelle il faut des vaincus et des vainqueurs. En réalité, il ne se ferait aucun commerce si les intéressés n'y trouvaient un bénéfice mutuel. Les nations ne s'entendraient jamais même pour ce qui est des échanges, n'était le fait qu'elles reposent sur ce principe du bénéfice mutuel. En ce qui regarde le Canada, la classe nombreuse des consommateurs a largement bénéficié de l'inauguration et du maintien du régime de la préférence, qui a établi une concurrence raisonnable et aidé à abaisser le coût de l'existence ainsi que le niveau des prix de nombre d'articles de première importance. Cependant, nous avons encore retiré d'autres avantages extrêmement importants du régime de la préférence, à savoir la diminution du coût de la production, surtout en ce qui regarde l'exploitation de nos grandes industries fondamentales telles que nos mines, nos forêts, nos pêcheries et les diverses branches de l'industrie agricole. A moins de maintenir à un niveau très bas les frais de production, comment nos grandes industries fondamentales réussiraient-elles à faire concurrence aux produits des autres pays sur les marchés mondiaux? C'est donc pour toutes ces raisons que la préférence a été accordée à la Grande-Bretagne dans le passé; cependant, il y a encore une autre raison à faire valoir à l'appui du régime. Cela saute aux yeux de tous qu'aucun pays au monde ne pourrait continuer longtemps à commercer avec les autres nations s'il s'en tient aux seules exportations. Il s'ensuit donc que les frais de transport, qui affectent si sensiblement le prix des produits que nous achetons ou vendons, ne peuvent être maintenus à la baisse, si les navires ne transportent des cargaisons de retour. Il est encore plus évident que tôt ou tard, les exportations doivent être remboursées par des importations. Et dans cette ordre d'idées je constate avec plaisir que le très honorable premier ministre est allé jusqu'au point d'admettre ce fait. C'est la première fois, si j'ai bonne mémoire, que nos adversaires font pareil aveu. Voici ce que disait le très honorable député:

> On doit convenir qu'il ne peut y avoir de ventes continues sans achats; que, si nous voulons écouler nos produits en Angleterre, nous devons acheter de l'Angleterre.

Là, enfin, le Gouvernement avoue franchement que les exportations sont acquittées par des importations. Et ce qui est vrai du commerce entre le Royaume-Uni et le Canada l'est également du commerce entre d'autres parties du monde et notre propre pays.

C'est en vertu de ce principe que, dans le passé, le Canada a préconisé la préférence britannique, de la façon que j'ai indiquée. C'était le moyen d'accroître le commerce, et si les honorables députés d'en face veulent s'assurer du succès remporté par cette politique, surtout lorsqu'elle était appliquée par un gouvernement libéral, ils n'ont qu'à consulter les statistiques du commerce sous le gouvernement du très honorable sir Wilfrid Laurier et pendant mon passage aux affaires. Ils verront précisément ce que sont ces statistiques.

Mais je reviens à la conférence de 1923. Ainsi que je l'ai dit, lorsque les ministres britanniques voulurent savoir si nous désirions l'imposition de droits, et que nous leur répondîmes qu'il appartenait au gouvernement britannique de décider lui-même s'il y avait lieu d'imposer des droits, on nous fit ensuite la question suivante: Nous soumettrez-vous une liste des articles sur lesquels il serait des plus avantageux pour le Canada de relever les droits, au cas où nous déciderions nous-mêmes d'imposer des droits contre d'autres pays sur des produits similaires? En d'autres termes, ils adoptaient la méthode dont nous espérions le maintien invariable aux conférences impériales, c'est-à-dire, celle qui consistait à s'assurer de toutes parts de ce qui serait le plus avantageux pour tous les intéressés.

Je n'ai pas besoin de discuter la réponse que nous fîmes à cette demande. En 1924, un document parlementaire, n° 111, fut dé-

posé sur le bureau de cette Chambre, et nous y trouvons toute la correspondance échangée entre moi-même et les membres du gouvernement anglais au sujet de la préférence; et au cours d'une déclaration faite à la Chambre en 1924, le très honorable M. Graham fit un long exposé des décisions prises par les ministres du Canada à la conférence économique de l'année précédente.

Nous fournîmes au cabinet anglais une liste des articles sur lesquels nous estimions qu'il serait avantageux pour le Canada d'obtenir une préférence dans le sens de nos propositions, pourvu que, de son propre gré, la Grande-Bretagne décidât de modifier son régime douanier et d'imposer des droits. Nous avions indiqué les articles mêmes sur lesquels, à notre avis, une préférence serait d'un avantage signalé pour le Canada, en pareille éventualité. Il s'ensuivit, qu'avant la fin de la conférence, le cabinet anglais soumit à l'assemblés une déclaration portant qu'il se proposait d'inviter le gouvernement de Sa Majesté à imposer des droits sur un certain nombre d'objets que nous avions mentionnés, et qui figuraient sur la liste que nous avions soumise. J'ai sous la main le sommaire des conclusions arrêtées à la conférence économique impériale de 1923, et à la page 4, je relève ce qui suit:

De plus, en ce qui concerne la préférence impériale applicable en vertu du tarif douanier du Royaume-Uni aux marchandises de l'empire, le gouvernement de Sa Majesté a annoncé qu'il se proposait de saisir le parlement des propositions suivantes:

Je ne lirai pas ces propositions, mais elles visaient les fruits séchés, les corinthes et autres fruits séchés, d'autres fruits conservés, le sucre, le tabac, les pommes à l'état naturel, le saumon, le homard, la langouste et les conserves de crabes, le miel, les jus de limon, de citron et d'autres fruits. La liste comportait aussi un nombre important de denrées sur lesquelles le gouvernement s'engageait à accorder la préférence, pourvu que le parlement de la Grande-Bretagne fût disposé à donner suite à sa décision à cet égard. Si nos collègues d'en face font la comparaison entre cette liste et celle qui nous a été soumise dans le rapport déposé par mon très honorable ami, ils constateront que les préférences accordées aujourd'hui sont, pour la très grande partie, les mêmes ou semblables à ce que l'on a obtenu de plein gré en 1923.

Le très hon. M. BENNETT: Obtenu?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je sais gré à mon très honorable ami de cette interrogation. Oui, obtenu à la conférence, et c'est tout ce que mon très honorable ami peut dire en ce moment au sujet de la conférence de 1932. J'invite la Chambre à bien noter ceci, parce qu'il s'agit encore une fois d'une chose qui constitue une différence fondamentale entre mon très honorable ami et moi-même. Le premier ministre voudrait nous faire croire que, parce qu'au cours des élections tenues au lendemain de la conférence les électeurs de la Grande-Bretagne ont refusé de sanctionner une politique de protection en Angleterre, le Canada, en 1923, n'a pu obtenir ce qu'il a aujourd'hui, sans qu'il soit donné au peuple anglais de dire si, oui on non, il approuve ce que l'on prétend avoir été obtenu. Je prétends qu'il y a là une différence qui porte sur l'essence même de tout ce qui se rattache au maintien de relations amicales entre les diverses parties de l'empire. Dans la mesure seulement où un gouvernement se conforme à la volonté de son parlement, et où cette volonté représente celle du peuple, peut-on dire que l'accord arrêté entre deux parties de l'empire est établi sur un principe qui soit digne d'attention ou susceptible de subsister?

La conférence de 1923 a obtenu, je l'ai dit, ces concessions,—pour leur donner ce nom,—de la bonne volonté du gouvernement britannique. Mais, après la conférence, M. Baldwin et son ministère ont décidé d'en appeler au peuple, et c'est surtout ce programme protectionniste qui fut la question en jeu. Quel a été le résultat? Les électeurs anglais ont enlevé le pouvoir à M. Baldwin et à ses collègues et se sont choisi un autre gouvernement. Heureusement, il ne pouvait y avoir de réaction défavorable en ce qui concernait le Canada. Il n'y avait pas eu de pression de notre part; nous n'avions pas tenté de forcer le gouvernement britannique à accepter quelque proposition protectionniste. Le gouvernement anglais a agi de son plein gré, croyant faire quelque chose d'avantageux, mais conforme au régime de protectionniste qui n'était pas acceptable aux yeux du peuple de la Grande-Bretagne. Lorsque son parti fut élu, M. Ramsay MacDonald adopta au parlement une attitude très large sur ce sujet, bien qu'il eût été porté au pouvoir en combattant ce que le gouvernement conservateur de l'époque avait fait pour donner suite à la conférence économique impériale.

M. Ramsay MacDonald dit: Je vais présenter au parlement ce projet dans la mesure et en exécution de ce qui a été promis au sujet de l'augmentation des droits à la conférence impériale, et je laisserai les membres voter à leur guise sur les articles généraux. Je ne demande pas que mes partisans les appuient ou les condamnent. Tout membre de la Chambre est libre de voter selon son bon plaisir. La question fut soumise au vote, et l'on se prononça contre l'imposition de droits plus élevés sur les matières alimentaires. L'affaire en resta là.

Si le Gouvernement prétend maintenant avoir gagné une chose qui nous a été refusée en 1923 par le vote des électeurs anglais qui ont repoussé l'imposition de droits sur les objets d'alimentation, parce qu'aujourd'hui on s'y prend de manière à les en empêcher d'intervenir, ils suivent là une voie très dangereuse non seulement pour le Canada et l'Angleterre, mais pour l'avenir de l'empire britannique tout entier. C'est pour cette raison surtout que je déclare à mon très honorable ami qu'avant que les tarifs ne soient modifiés de façon à relever les droits imposés aux contribuables du Canada, ainsi qu'aux habitants de la Grande-Bretagne sous forme de taxes sur leurs aliments, les Canadiens et les Anglais devraient avoir liberté d'exprimer leurs vues à ce sujet. (*Exclamations.*)

L'hon. M. STEVENS: Qui prétend dicter à la Grande-Bretagne ce qu'elle a à faire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Les membres du Gouvernement ne veulent pas permettre au peuple de décider s'il doit être taxé ou non. C'est bien typique de la part de tories. Je le répète, nul gouvernement n'a le droit de lier une nation en ce qui touche sérieusement sa politique fiscale sans le consentement du peuple. Je n'en dirai pas plus long au sujet de la conférence de 1923.

Je passe maintenant à celle de 1930. Quelle a été la cause de son échec? Mes honorables vis-à-vis commencent à dire qu'il a été voulu, que telle a été l'intention du premier ministre, et ils lui accordent le mérite de s'être conduit en homme d'Etat en cette circonstance. Mais la raison de cet échec, je le répète, c'est que, pour la première fois dans l'histoire britannique, le premier ministre de l'un des dominions a dit aux membres du gouvernement britannique à une conférence impériale que son pays ne conclurait aucun accord avec ce gouvernement, à moins qu'ils ne modifiassent leur politique tarifaire; c'est qu'il a signifié au ministère anglais d'avoir à relever les droits en Angleterre de manière à permettre des préférences s'il voulait que le Canada consentit à négocier. Eh bien, la Grande-Bretagne n'était pas prête à ce moment-là à modifier son régime douanier. Un principe fondamental bien ancré dans les esprits des Anglais à cette époque, c'est qu'ils étaient maîtres chez eux et que c'était à eux de choisir leur régime tarifaire. Il est vrai que celui-ci a été modifié depuis, mais cela ne touche en rien au principe. Cela ne justifie pas de dire qu'une partie de l'empire a le droit d'intervenir dans les affaires d'une autre dans le but de lui faire modifier sa politique de gré ou de force. Pour tout dire, j'affirme que les honorables membres de la droite prétendent que c'est grâce au premier ministre du Canada que le régime douanier de l'Angleterre a été changé en 1930. On l'a dit ici même l'autre jour, mais, après réflexion, on a décidé de ne pas insister.

Si le premier ministre du Canada est responsable de la politique protectionniste inaugurée en Grande-Bretagne, j'espère que ceux de ses partisans qui représentent des circonscriptions rurales songeront un peu à ce que peut être le sort des cultivateurs canadiens, lorsque ceux d'Angleterre commencent à demander qu'on protège leurs produits contre les dominions aussi bien que contre les pays étrangers, maintenant qu'un programme protectionniste a été mis en vigueur en Grande-Bretagne.

Comparons maintenant les méthodes suivies et les propositions formulées à la conférence de 1930 avec la dernière initiative du dernier ministère libéral. En se préparant à la conférence de 1930, le gouvernement libéral visait à créer en Angleterre l'impression que nous désirions et recherchions son commerce, en élevant généreusement la préférence britannique; et aussi, à encourager le commerce interimpérial, en détournant au profit de l'Angleterre le commerce jusque là entretenu avec d'autres pays dont les dispositions à notre égard avaient changé au point de nous refuser des conditions égales: et tout cela, avant tout parce que nous y trouvions notre propre avantage, mais aussi parce que nous étions d'avis que l'Angleterre et l'Empire y trouveraient également leur bien. Le désir du parti libéral de commercer avec les pays de l'empire ne prête pas à la moindre ambiguïté; il lui suffit de rappeler son passé. Jamais aucun autre gouvernement ne l'a manifesté aussi clairement. Et, ce qui est plus, tous ses actes dans cette direction sont imprégnés de la préoccupation supérieure du respect de l'autonomie fiscale des différentes parties de l'empire. Tout comme le très honorable Stanley Baldwin l'a fait en cette enceinte, lors de son premier discours, à la récente conférence, nous nous efforcions de faire apprécier le bon vouloir de la métropole le prix de ses marchés à nous ouverts en toute liberté; l'avantage que le Canada en avait retiré, et, cela sans marchandage. Nous cherchions encore à exprimer clairement notre conviction que le bon vouloir et l'intérêt mutuel feraient plus que le marchandage. Voilà la différence entre les deux méthodes. La nôtre se trouve formulée dans la péroraison de l'exposé budgétaire de M. Dunning, que je vais citer, faisant suivre cet extrait des paroles d'un autre très haut coté dans l'Empire, lesquelles expriment son avis sur les conséquences du marchandage. Voici d'abord ce que disait l'ho-

norable M. Dunning en terminant son exposé budgétaire à la Chambre le 1er mai 1930:

Ces faveurs tarifaires accordées à ceux qui donnent la préférence à nos produits ne sont pas le résultat d'une entente avec tout autre pays, mais d'une attitude dans nos relations internationales qui sera, croyons-nous, d'un avantage mutuel et donne une idée de l'esprit avec lequel le Canada se présentera à la conférence économique impériale dans quelques mois d'ici.

En d'autres termes, nous ne voulons pas nous présenter devant les autres pays du Commonwealth britannique d'une façon mesquine, mais plutôt bien disposés à devenir de meilleurs clients pour ceux qui sont prêts à nous accorder la même générosité. C'est dans cet esprit que nous désirons traiter avec toutes les autres nations, mais nous voyons que dans le Commonwealth britannique nous avons toutes les facilités voulues d'augmenter le volume de notre commerce mutuel, vu notre héritage commun, nos institutions similaires, et notre patriotisme commun.

Sir Josiah Stamp a visité le Canada, l'année dernière et, de maintes sources, nous avons entendu dire que son avis sur les questions impériales méritait réflexion.

Le très hon. M. BENNETT: En matières économiques.

Le très hon. MACKENZIE KING: Qu'on me permette de citer ce qu'il disait au peuple canadien, au cours de sa visite:

Au lieu d'unir les différentes parties de l'empire, le marchandage auquel se mêlent nécessairement l'âpreté et l'isolement contribuera plus à rompre et à démembrer l'empire que tout ce qui est arrivé depuis son origine.

Voilà, monsieur l'Orateur, l'appréciation des deux méthodes, l'une cherchant dans l'appel aux sentiments les plus nobles de la nature humaine les concessions d'intérêt et d'avantage mutuels; l'autre, tranchante, absolue, comme tout marchandage, s'adressant aux instincts les plus âpres de l'humanité.

Pour établir bien nettement l'attitude du parti libéral sur la question de la préférence, qu'on me permette de citer ce que je disais à Huron-Sud et ce que j'ai répété ailleurs et en d'autres occasions. Le parti libéral a pour politique commerciale de rendre plus libre le mouvement des échanges, de faire disparaître les restrictions et les obstacles, au lieu de les accroître, et, advenant notre retour à la direction des affaires, notre premier objectif sera de ramener le Canada au tarif douanier qui existait au moment où nous l'avons quittée.

Au surplus, afin que l'on ne se méprenne pas sur la signification exacte de notre attitude au sujet du commerce avec l'Angleterre et de la préférence britannique, je tiens à dire ouvertement que nous voudrions accorder au commerce avec le Royaume-Uni, quand l'importation des marchandises se fait par voie des ports canadiens, une préférence britannique d'environ 50 p. 100 de notre tarif général. S'il se trouve dans cet accord quelque chose de comparable à cela, au point de vue avantages pour nous-mêmes et pour les habitants de la Grande-Bretagne, j'espère que nous le constaterons avant la fin de ce débat.

Je dis donc qu'une telle attitude donnant libre cours au commerce, sans restrictions et sans obstacles, par des moyens connus et déterminés, sous un tarif connu et déterminé également, offre à un pays l'occasion d'édifier son commerce et d'affermir ses relations avec les autres pays de l'empire. Mais, sous le régime du marchandage, avec des accords du genre de ceux que nous avons conclus, qu'obtenons-nous? Ce sont tout d'abord des accords fermés qu'il est bien difficile d'appliquer et de comprendre, dont on ne peut saisir la signification qu'après en avoir entendu l'explication et qui, même après avoir été expliqués, ne peuvent être appliqués de cette manière que si ceux qui ont la mission de le faire s'en tiennent eux-mêmes à cette explication. Si le commerce entre deux pays de l'empire offre par lui-même un avantage quelconque, pourquoi ce commerce ne s'effectuerait-il pas par des moyens non limités, au lieu d'accords fermés et restreints qui ne tendent qu'à en amoindrir les résultats? Cette méthode des accords fermés est bien celle qui coûte le plus cher; elle offre plus d'incertitude, elle engendre des causes de désagrément et fait naître le mécontentement et la discorde que, fort heureusement, l'autre méthode prévient et ignore totalement.

Ayant ainsi clairement exposé l'attitude du parti libéral sur la question de la préférence impériale, je voudrais dire un mot de l'attitude de ce même parti à l'égard de mon très honorable ami et de son gouvernement, depuis sa formation et, plus particulièrement, en ce qui a trait à la conférence économique tenue récemment. Je ne m'attendais pas à ce que le premier ministre se montrât aimable ou généreux à mon égard ou à l'égard du parti libéral, mais j'étais loin de croire qu'il irait jusqu'à faire l'observation qu'il m'a adressée, l'autre jour, quand il a dit les paroles que voici:

Il a fait tout son possible pour nuire à cette conférence avant qu'elle ait eu lieu. Dans chacun de ses discours il s'est efforcé de rendre plus difficile la représentation du gouvernement du Canada à cette conférence.

Une VOIX: C'est exact.

Le très hon. MACKENZIE KING: Nos honorables vis-à-vis ne font qu'approuver les paroles de leur chef. Je dis cependant, et je le fais en pensant à toute la population du Canada, que si jamais un gouvernement a joui de toute la latitude possible de la part de

l'opposition, c'est bien celui de mon très honorable ami depuis son accession au pouvoir. Si l'on s'est abstenu de suivre la ligne de conduite adoptée maintenant par un certain nombre de mes collègues, c'est que je me suis bien gardé, entre deux sessions, de parcourir le pays pour blâmer le ministère actuel. Que l'on me permette de dire ici qu'avant la conférence de 1930, au cours de la courte session, le Gouvernement a joui d'une liberté complète dans l'établissement de ses mesures législatives. Il n'y a pas eu d'opposition. Il a fait accepter toutes ses modifications au tarif sans entendre un seul mot de blâme de la part des membres de la gauche. Quand mon très honorable ami assistait à la conférence impériale de Londres, en 1930, bien que je fusse fortement tenté de faire connaître à la population de la Grande-Bretagne que son attitude n'était pas celle du Canada, j'ai gardé le silence. Puis, au cours des autre sessions tenues ici-même, quand il s'est agi de la question du chômage ou autres de ce genre, bien que nous ayons marqué notre désaveu des méthodes et des mesures du Gouvernement, l'on ne soutiendra certainement pas que nous avons cherché à embarrasser le premier ministre. Au reste, surtout au sujet de la dernière conférence économique impériale, je tiens à dire que si nos honorables amis de la droite veulent bien prendre la peine de relire les paroles que j'ai prononcées dans cette enceinte avant la conférence, ils constateront qu'elles s'accordent bien avec ce que je dis aujourd'hui. J'ai mis en relief ce que je craignais devoir être la conséquence inévitable de certaines méthodes dans plusieurs cas particuliers devenus maintenant des réalités. En dehors du Parlement, je n'ai fait aucun discours portant sur la conférence, si ce n'est quand il m'a été absolument nécessaire de le faire par suite des actes posés par mes honorables amis de la droite eux-mêmes. Au cours de l'élection complémentaire de Royal, j'ai dû faire allusion à la conférence impériale, parce que nos adversaires en avaient fait un de leurs chevaux de bataille. Je l'ai fait, cependant, d'une manière bien réservée. J'ai cherché à faire comprendre aux électeurs qu'ils devaient se prononcer sur l'acceptation d'un abaissement du tarif comme moyen d'indiquer au Gouvernement la ligne de conduite à suivre pendant la conférence. A la suite du résultat de cette élection, où une majorité de quelque 3,000 voix a été réduite à 500, je crois que le Gouvernement aurait agi sagement en tenant compte du conseil que lui avaient donné les électeurs de Royal, à ce point de vue.

La seule autre fois que j'aie parlé de la conférence, c'était à Huron-Sud, et, si j'en ai parlé, cette fois-là, c'est parce que le parti ministériel en avait fait la question en jeu dans cette élection complémentaire. A part cela, je n'ai fait aucun discours, et si je me suis abstenu d'en faire, c'est que je savais fort bien ce que mon très honorable ami (M. Bennett) se serait empressé de dire, eussé-je fait allusion à la conférence. Je trouvais qu'il était de meilleur goût de ne pas critiquer le Gouvernement en la présence de ses invités, et c'est pour cette raison que je me suis abstenu de parler. L'honorable député de Toronto-Centre-Ouest (M. Factor) se rappellera que je m'étais engagé dès le début de l'année à porter la parole à une grande réunion libérale qui devait avoir lieu à Queenston-Heights, au commencement de juillet. J'avais accepté avant de savoir quels arrangements seraient faits au sujet de la conférence. Une fois la date de la conférence arrêtée, j'ai écrit pour annuler cet engagement, car j'estimais que je ne devais pas, durant la conférence, faire un discours qui eût été forcément défavorable au parti ministériel. Peu après l'ajournement du Parlement, une importante réunion libérale eut lieu à Peterborough. Les honorables députés de Northumberland (M. Fraser) et du comté d'Ontario (M. Moore) et d'autres qui sont autour de moi insistèrent beaucoup pour que j'aille porter la parole à cette réunion. Je leur ai fait exactement la même réponse, savoir: que, si j'adressais la parole à une réunion politique avant la conférence, on attendrait de moi que je parle des principes dont le Gouvernement devrait s'inspirer lors de cette conférence, et que je fasse ressortir les lacunes apparentes du Gouvernement, ce qui serait malséant, à ce moment précis. Et j'ai fait la même chose pour toutes les demandes que j'ai reçues des députés de l'Ouest d'aller porter la parole là-bas, de même que dans ma propre circonscription de Prince-Albert. J'estimais qu'au moment où nous avions parmi nous des visiteurs de toutes les parties de l'empire, mon devoir était de rester à Ottawa et, en ma qualité de chef de parti, de faire toutes les politesses que je pouvais aux invités de nos honorables amis d'en face, aussi de m'abstenir de la moindre critique à leur endroit. Plus tard, quand l'accord proprement dit fut annoncé,—et ses lacunes étaient trop évidentes,—j'ai donné une interview aux journaux, dans laquelle je conseillais à mes propres partisans d'éviter de critiquer les accords jusqu'à ce que le Parlement prenne connaissance de tous les détails. J'ai fait tout ce qu'un chef de parti politique pouvait faire de chevaleresque et de nature à aider le Gouvernement... (*Exclamations.*) Mais générosité et collaboration sont évidemment des termes qui sont absents du vocabu-

laire de certains membres du parti ministériel, et surtout de celui du très honorable chef du ministère.

J'irai plus loin. Au sujet de collaboration et du désir de voir tous les partis unanimes à accepter un accord aussi important que celui-ci, je voudrais demander à la nation,—je ne le demanderai pas à nos amis d'en face, car ils ne tiendraient peut-être pas à le dire,—ce qu'elle pense de l'entrée en matière du premier ministre, lorsqu'il a présenté ces accords à la Chambre et particulièrement lorsqu'il a sollicité notre acceptation. Quel langage a-t-il tenu à notre adresse? Le plus violent antagonisme y perçait. Il a fait comprendre assez clairement que, si l'un d'entre nous se risquait à critiquer ces accords, on le considérerait comme étant coupable d'infidélité à l'empire en un moment critique, et, partant, de manquer de patriotisme. Voici ses paroles:

Je prie mes honorables amis de la gauche d'accepter ces conventions dans cet esprit. Au lieu de nuire à leur succès par une critique inspirée par l'idée que nous avons réalisé ce qu'ils n'ont pu accomplir, je leur demande de songer que ces conventions sont pour le bien du Canada, pour le bien de l'empire, et que ces considérations en ce moment surtout doivent passer avant l'intérêt du parti. Je ne leur demande pas d'excuser leur insuccès dans le passé. Je ne désire pas même en faire le sujet d'une discussion.

L'hon. M. MOTHERWELL: Quel ton conciliant!

Le très hon. MACKENZIE KING: Comme le dit mon honorable collègue: Quel ton conciliant! Comme ce langage est bien fait pour créer de bonnes relations entre tous les partis de cette Chambre au sujet d'une grande entreprise impériale sur laquelle on désire l'unanimité! Je prétends que mon très honorable ami s'est montré aussi provocant que pouvait l'être un premier ministre, en soumettant l'accord à l'approbation du Parlement.

Echecs du passé? En réponse à cela, je demanderai au premier ministre de remonter au progrès et à la prospérité du pays sous le régime de sir Wilfrid Laurier et sous mon gouvernement, et de les comparer à la situation existant sous le régime du parti ministériel.

Ecoutez ce que mon très honorable ami dit plus loin:

Je dis que nous avons obtenu de bons résultats...

Des VOIX: Je, Je, Je.

Le très hon. MACKENZIE KING:

Que ceux qui, pour un avantage personnel ou dans l'intérêt de leur parti, trouvent à redire à ces accords sachent bien que, dans toute l'histoire de l'empire, rien n'a été accompli qui se puisse comparer aux avantages ou aux promesses que comportent les accords dont la conférence d'Ottawa peut se glorifier à bon droit.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Ceux qui, pour un avantage personnel ou politique, trouvent à redire à ces accords! Je demande au premier ministre si ce n'est pas pour des avantages personnels ou des avantages politiques qu'il a agi comme il l'a fait au sujet de ces accords? Etait-il mû par l'intértê personnel ou l'intérêt de parti dans tout ce qu'il a accompli au sujet de cette convention? S'il ne l'était pas, je me demande de quel droit il vient imputer de tels motifs aux autres.

En parlant à ce sujet on me permettra, au nom du peuple canadien, de présenter des excuses à la Grande-Bretagne pour les paroles du premier ministre, paroles qui laissent supposer que ceux qui ont osé s'opposer aux termes des accords préparés ici manquent de patriotisme et de loyauté à l'empire. Si nous avons atteint cette période de notre histoire où la pensée des hommes publics, non seulement de ce pays, mais aussi de toutes les parties de l'empire, doit être terrorisée par le premier ministre du Canada, il est temps que certains d'entre nous parlent ouvertement et fassent savoir à la nation anglaise que le peuple du Canada est aussi fièrement attaché à la liberté d'exprimer son opinion que le peuple de la Grande-Bretagne lui-même. Si, au cours de toute l'histoire britannique, nous n'avions pas eu ce respect pour l'opinion indépendante, nous ne serions pas les peuples britanniques que nous sommes aujourd'hui.

J'ai fait allusion à l'attitude du premier ministre cherchant des appuis pour faire approuver ces accords. La Chambre sera à même de juger du succès que cela pouvait avoir. La Chambre me permettra de lui lire à présent ce que le premier ministre disait touchant les principes fondamentaux de ces accords. J'imagine que c'est le principe qui nous intéresse en premier lieu, quand nous devons manifester notre approbation ou notre désapprobation de ces conventions.

Des VOIX: Très bien! très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING: Les honorables députés de la droite crient "Très bien, très bien" et nous ne pouvons mettre en doute cette expression d'opinion. Je demande donc à la Chambre d'écouter la déclaration de principes sur laquelle on base ces accords, selon l'exposé fait par le premier ministre. A la page 124, v.f. du hansard du 12 octobre 1932, il dit:

Ces conventions constituent le premier pas vers la réalisation d'un plan définitif tendant à assurer une association économique plus étroite entre les membres de l'empire. Elles sont fondées sur la doctrine préconisée par le parti conservateur avant les dernières élections générales et défendues sans relâche par ce parti depuis lors jusqu'à ce jour. Elles sont conformes au plan général proposé par ce Gouvernement à la

conférence économique de Londres, voilà deux ans, réaffirmé à l'ouverture de la conférence d'Ottawa.

Et ailleurs:

J'ai exposé clairement qu'à notre sens l'application idéale du principe de la protection comportait des avantages égaux pour les produits ouvrés et les produits naturels;

Plus loin:

Je n'ai pas non plus l'intention, en ce moment, de conclure et de prétendre que la politique de mon Gouvernement, celle que le parti qu'il représente a si fermement défendue pendant de longues années, soit nécessairement la seule qui admette un plan de commerce impérial mutuellement avantageux.

Je vous demande, monsieur l'Orateur, comment on peut s'attendre à ce que les honorables députés de la gauche, adversaires du principe de la protection énoncé par les honorables membres de la droite, puissent appuyer les accords qui nous sont soumis en ce moment? Comment peut-on compter que nous les appuyions tout en conservant notre amour-propre et en restant fidèles à nos propres principes? Le premier ministre a dit: "Ils sont basés sur le principe énonçé par le parti conservateur avant les dernières élections générales". Quel était ce principe dont il parle?

La convention nationale qui s'est tenue à Winnipeg du 10 au 12 octobre 1927 a affirmé son adhésion au principe de la politique tarifaire historique du parti conservateur. Il est vrai que les honorables membres de la droite ont soigneusement évité le mot "protection". Ils craignaient d'employer ouvertement ce terme, dans l'Ouest du pays, mais chacun sait en quoi consiste la politique tarifaire historique du parti conservateur. C'est la vieille politique tory de la protection. Cependant, sous le régime du Gouvernement actuel elle est devenue une protection très élevée, protection qui équivaut presque à la prohibition; de fait, dans la grande majorité des cas, elle équivaut à la prohibition.

Je demande donc, monsieur l'Orateur, comment ceux d'entre nous qui ont lutté contre la politique conservatrice au cours de la campagne électorale de 1930, qui ont basé leur politique non pas sur le relèvement des droits de douane, mais sur leur abaissement, et qui ont fait appel au peuple dans ce sens, peuvent-ils appuyer un accord commercial fondé sur ce principe d'après le propre aveu du premier ministre? Le très honorable ministre nous rend impossible l'approbation intégrale de ces accords, même si nous le désirerions. Si nous ne le faisions, on nous accuserait ensuite éternellement d'avoir, en ratifiant ces accords, approuvé le principe de la protection, c'est-à-dire la politique traditionnelle du parti conservateur.

Mon très honorable ami est allé plus loin et n'a laissé planer aucune équivoque sur ses intentions, en disant: "Ces accords sont conformes au plan général proposé par mon Gouvernement à la conférence de Londres, il y a deux ans". Quel était ce plan général? Le gouvernement britannique devait modifier sa politique et se transformer en un gouvernement protectionniste, et c'est uniquement à cette condition que le gouvernement canadien devait consentir à traiter avec lui de la question des tarifs de réciprocité. Mon très honorable ami s'exprima alors en ces termes: "Nous ne voulons pas de préférences fondées sur un abaissement des tarifs douaniers, mais voici ce que vous devez faire: vous devez relever les droits d'importation de 10 p. 100." Il alla même plus loin et dit à cette conférence: "Je m'adresse à vous dans l'esprit qui a guidé le parti conservateur canadien quand il a fait appel au peuple lors des élections générales de 1930. Je représente ici la politique exprimée par la devise "Le Canada d'abord", et cette politique signifie que rien de ce qui peut être produit ou fabriqué au Canada n'y sera admis sans avoir à franchir des barrières tarifaires tellement élevées que toute véritable concurrence se trouvera écartée". Telle fut la doctrine qu'il exposa et il n'y a pas d'erreur possible sur ce point. Je vais lire les propres paroles de mon très honorable ami à Londres:

Le parti conservateur du Canada croit, et y conforme ses actes, au principe de protéger celui qui, au pays, produit les denrées agricoles ou les articles manufacturés contre la concurrence dommageable exercée par les rivaux du dehors.

Cette attitude du parti conservateur s'est exprimée par la devise: "Le Canada d'abord". En abordant les problèmes économiques de notre Empire, je fonde mon attitude sur cette politique. Et si cette Conférence doit vraiment se mettre à l'étude de ces questions et y apporter la solution qui convient, il me semble que mon attitude à l'endroit de mon propre pays devra être celle qu'adoptera chacun de vous à l'endroit du sien. Nulle autre voie ne nous permet d'espérer aboutir à une entente qui satisfasse chacun de nous.

C'est sur cette base, nous dit maintenant le premier ministre, que les accords d'Ottawa ont été conclus. Je cite encore quelques paroles du très honorable premier ministre à Londres:

L'objet visé est la protection suffisante des industries existantes ou de celles qui pourront surgir.

Tel a été le principe sur lequel il a fondé ses propositions à l'Angleterre: le principe de la protection suffisante, c'est-à-dire la vieille doctrine conservatrice de la protection. Ses propositions s'appuyaient uniquement sur ce

principe et c'est encore sur ce dernier qu'on a fondé les accords conclus.

Afin d'éviter tout malentendu, je demande au premier ministre de rectifier si je fais erreur. En parlant de mon très honorable ami, j'ai dit qu'il a toujours été conséquent dans ses actes, qu'il a une foi sincère dans les tarifs élevés et que c'est seulement sur cette base qu'il négociera des accords de commerce avec qui que ce soit. C'est ce qu'il a fait; il s'en est tenu constamment à sa politique. Cependant, quand il nous dit que le principe de la protection est le fondement des accords qu'il a conclus, quand il nous dit qu'ils sont fondés sur la politique des tarifs élevés et du Canada d'abord, il ne peut pas espérer notre appui. En d'autres termes, il demande au parti libéral du Canada d'abandonner ses principes comme il demandait alors à la Grande-Bretagne d'abandonner sa politique fiscale. Il a dit à la Grande-Bretagne: "Vous devez changer votre régime fiscal si vous voulez que je consente à négocier avec vous." Il nous dit maintenant: "Vous devez modifier vos principes ou bien vous ne pouvez approuver ces accords." La Grande-Bretagne a modifié sa politique douanière. Que le très honorable premier ministre ait été responsable ou non de ce changement, cela n'a aucune importance; le fait demeure qu'elle l'a modifiée. De notre côté, le parti libéral a encore foi dans le principe d'une plus grande liberté de commerce. Nous n'admettons pas le principe de la protection et on ne saurait espérer que nous allons accepter comme ligne de conduite désirable pour notre pays et pour l'empire, des accords commerciaux fondés sur la protection et surtout sur le genre de protection que mon très honorable ami a prêchée à la conférence de 1930 et qui a été la cause de la faillite tragique de cette conférence, comme nous le savons tous.

Il n'y a aucun doute, monsieur l'Orateur, que c'est ainsi que l'on juge ces accords. C'est l'opinion partagée non seulement par les honorables députés de côté-ci de la Chambre, mais aussi par les hommes d'Etat d'outre-mer qui en connaissent les termes. Je ne ferai pas de longues citations de différentes sources; je me bornerai à une seule qui porte sur la question et qui indique l'attitude de ceux qui partagent la même manière de voir dans cette Chambre. Les honorables députés ont appris les raisons qui ont poussé les ministres libéraux de la couronne à offrir leur démission en Angleterre. Ce n'est pas qu'ils manquent de loyauté envers l'empire; ce n'est pas qu'ils refusent de faciliter le commerce entre les différentes parties de l'empire, mais c'est parce qu'on leur demandait d'approuver des accords fondés sur la protection, c'est-à-dire sur une base qui cherche à imposer à la Grande-Bretagne et à l'empire tout entier la protection comme politique permanente. C'est ce qu'ils ont déclaré en donnant leur démission. Les déclarations de ces ministres s'accompagnent d'un exposé de la fédération libérale d'Angleterre. Dans une lettre signée par lord Crewe, lord Reading et le vicomte Grey de Falloden, nous lisons:

L'hon. M. LAPOINTE: Tous anti-patriotes, naturellement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Nous lisons, au sujet de la déclaration:

Il ne s'agit plus, ajoute la déclaration, d'un tarif fiscal ou d'urgence, comme on se le proposait lors des dernières élections. "Le Gouvernement s'est engagé à appliquer un tarif douanier qui, de sa nature, ne peut servir de moyen d'obtenir des abaissements de droits et qui mettra de nouveaux obstacles à l'augmentation de la liberté des échanges entre les nations, à laquelle, nous assurait-on, la conférence d'Ottawa devait servir de prélude."

Voilà l'opinion exprimée par l'un des partis politiques d'Angleterre sur ces accords. Tout le monde, dans cette Chambre et dans le pays, devra convenir qu'elle est la seule possible. En tout cas, dans son exposé sur les résultats du congrès, le premier ministre a indiqué que c'est sous cet angle que le Gouvernement considérera la question.

Je vais plus loin. Mon très honorable ami nous demande d'approuver la politique douanière du parti conservateur en ratifiant l'accord. N'a-t-il pas dit que l'accord s'inspire de la politique douanière des conservateurs et ne nous a-t-il pas demandé de l'approuver? Mon très honorable ami sait qu'actuellement la Chambre est saisie d'une motion par amendement à l'adresse en réponse au discours du trône, motion où il est dit que la politique douanière du Gouvernement a été préjudiciable au pays. Il sait que tout membre de l'opposition qui a pris la parole à cette occasion s'est prononcé en faveur de cette motion et va voter en conséquence. Comment pouvons-nous appuyer une motion tendant à critiquer la politique douanière du Gouvernement tout en appuyant la convention inspirée de la même politique, au dire du premier ministre? Cette convention, si l'on en examine bien les stipulations et le point où elles relèvent encore les droits de douane, doit aggraver un état de choses déjà si peu satisfaisant.

Qu'on me permette de relire le texte de la motion à l'étude:

La Chambre est d'avis que la politique douanière du ministère actuel a gravement nui au commerce du Canada et a rendu plus intense la dépression économique, que le Gouvernement a été totalement incapable de trouver un remède au chômage et à la misère des cultivateurs, comme le premier ministre s'y était engagé.

Tel est notre projet d'amendement. La Chambre des communes en est actuellement saisie. Il y est dit que la politique douanière du Gouvernement n'a pu contribuer à résoudre le problème du chômage et a aggravé le marasme des affaires. Nous avons pris garde d'ajouter à ce texte des mots qui empêcheraient de soulever la question des accords dans cette discussion. Malgré cette précaution, le premier ministre annonce sans ambages, au début de son discours, que les accords s'inspirent de la politique même que condamne notre résolution. Je le répète, monsieur l'Orateur, comment peut-on s'attendre qu'un parti, qui veut rester logique sur la question des principes, adopte une attitude constituant la négation absolue de tout ce qu'il a soutenu dans le passé et de tout ce qu'il prêche encore? Je ne sais si le premier ministre désirait vivement provoquer l'opposition de notre groupe aux accords. Si tel était son motif, il n'aurait pu réaliser ses intentions de façon plus efficace. En effet, tout groupe d'hommes rassis, considérant la situation à la lumière des paroles du premier ministre, doit voir qu'il serait impossible à un parti politique opposé à la politique douanière de la droite d'approuver un accord dont l'effet sera de lier à cette politique non seulement notre pays mais les autres parties de l'Empire intéressées.

Je passe à la convention même. S'il restait des doutes sur l'exactitude de ce qu'a dit le premier ministre au sujet du protectionisme élevé dont s'inspire la convention, on n'en aura plus après un examen du document. Prenons d'abord l'exposé du premier ministre même à l'égard des différents postes du tarif douanier. L'annexe en comprend 223. Rappelons-nous qu'en ratifiant l'accord nous acceptons l'annexe. Il n'y a pas à sortir de là: quiconque se prononcera pour la motion votera en faveur de l'annexe. Voyons donc ce que le premier ministre en dit:

> On peut classer ainsi qu'il suit les 223 articles du tarif susmentionnés grâce auxquels la marge des échanges entre les différentes parties de l'empire sera élargie:
>
> Articles pour lesquels ce résultat est atteint par:
>
> Articles pour lesquels ce résultat est atteint par:
>
> a) La réduction des taux de la préférence britannique seulement.. .. 81
> b) Le relèvement des taux du tarif intermédiaire ou général ou les deux.. 89
> c) La réduction des taux de la préférence britannique accompagnée d'un relèvement du tarif intermédiaire ou général ou les deux.. 49
> d) La réduction de tous les taux.. .. 2
> e) Le relèvement de tous les taux.. .. 1
> f) La réduction des taux de la préférence britannique et du tarif intermédiaire.. 1
>
> 223

Sur ces 223 numéros tarifaires, 139 sont caractérisés par des taux d'un chiffre sans précédent dans l'histoire de tous les pays. En présence de cette vérité, comment nos amis d'en face peuvent-ils nous demander, à nous qui n'avons jamais cessé de travailler à l'abaissement des tarifs, comment peuvent-ils, dis-je, nous demander d'approuver un accord formulé de pareille façon et destiné à produire des effets pareils? Voilà la première déclaration que je fais à la Chambre à ce sujet. On peut la juger comme officielle.

Peut-être ne pourrais-je mieux faire que de scruter l'accord, article par article; voilà du moins la seule manière de savoir ce qu'en fait on nous demande d'approuver. Voici donc l'article 1er:

> Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni s'engage à rendre, en conformité des dispositions de l'article 4 de la Loi des droits d'importation de 1932, les arrêtés qui prolongeront, après le 15 novembre 1932, l'admission en franchise au Royaume-Uni des marchandises australiennes qui remplissent les exigences des lois et des règlements statutaires actuels relativement à la préférence impériale et qui, de par cette loi, sont présentement franches de droits, subordonnément, toutefois, aux réserves énoncées au tableau A ci-annexé.

Parlant de cet article de la convention, le premier ministre a dit que cela constituait un gain notable, que le ministère avait assuré le maintien de l'entrée libre des marchandises sur le marché britannique. La loi dite Import Duties Act, adoptée au mois de février, cette année, frappait de droits un très grand nombre de produits, mais exemptait les produits des dominions jusqu'au 15 novembre de cette année. Sans doute cette disposition a été insérée dans la loi en vue de parer aux éventualités; mais quelqu'un croit-il que dans la suite le gouvernement de la Grande-Bretagne eût songé à imposer des droits sur les produits des différents dominions exemptés au moment de l'adoption de la loi? Le gouvernement britannique avait déjà manifesté à l'égard du Canada la même attitude que le Canada avait manifesté à l'égard du gouvernement britannique. Lorsque nous avons accordé la préférence sur nos marchés; de son propre mouvement il avait admis nos produits en franchise sur les marchés de la Grande-Bretagne alors que ces mêmes produits, de provenance étrangère, étaient imposés; tout comme de notre propre initiative nous avions accordé des préférences au Royaume-Uni. Le très honorable Stanley Baldwin, parlant sur le parquet même de cette Chambre, au nom du gouvernement

britannique a affirmé que notre pays pourrait bien reconnaître l'avantage de cette entrée en franchise sur le marché britannique. Toute l'attitude de M. Baldwin au début de la conférence,—et elle réflétait l'opinion de la délégation anglaise, dans quelque mesure que cette dernière se soit ravisée par la suite,—exprimait l'intention de voir la conférence réaliser un abaissement général des droits plutôt que l'érection de barrières tarifaires entre pays de l'empire ou contre l'étranger. Mais alors comment mon très honoable ami peut-il prétendre que la conférence ait été profitable en ce sens? Je répète que nous jouissons de cette clientèle depuis le mois de février; et nous voici au mois d'octobre. Au dire de mon très honorable ami, ce sera un grand avantage pour nos manufacturiers d'avoir ce débouché de quarante millions d'acheteurs. Puis-je dire à mon très honorable ami que, si les fabricants canadiens peuvent concurrencer heureusement leurs rivaux sur le marché britanique, je ne conçois pas qu'ils aient besoin d'autre protection contre l'industrie britannique sur notre marché à nous. Mon très honorable ami veut nous faire croire que la conférence a donné à nos manufacturiers le droit de vendre leurs produits sur le marché britannique. Je maintiens, moi, que ce marché nous a été assuré par la propre initiative du gouvernement britannique, longtemps avant la conférence.

Plus que cela, le Gouvernement canadien n'était pas le seul à être représenté à cette conférence; tous les autres pays de l'empire y avaient leur délégation. Le mérite, si mérite il y a, d'avoir maintenu le régime de l'entrée en franchise sur le marché anglais, n'est-il pas partagé par aucun autre pays de l'empire? Et puis-je demander aussi si la Grande-Bretagne tient à déclarer une guerre économique à ses dominions? Voilà quelle serait la situation réelle si la Grande-Bretagne commençait à élever des tarifs contre les produits des dominions. Non; le geste de la Grande-Bretagne a été motivé par plusieurs considérations. Tout d'abord nombre de gens au Royaume-Uni croient encore au principe d'admettre les marchandises en franchise: ils veulent dégager de tous droits nombre des produits des dominions et d'ailleurs. La Grande-Bretagne demandait cette disposition pour elle-même. En second lieu, elle voulait adopter vis-à-vis du Canada la même attitude que ce dernier avait prise envers elle-même, relativement aux préférences accordées ici il y a plus de trente ans. Ce sont là les raisons qui ont porté le gouvernement britannique à maintenir l'entrée en franchise des produits canadiens sur le marché britannique.

L'article 1*er* de la convention va de pair avec le tableau A qui est joint à la convention, et je demande aux honorables membres

[Le très hon. Mackenzie King.]

de noter soigneusement ceci. Mon très honorable ami et ses collègues ont dit aux cultivateurs du pays que les quatre cinquièmes de la convention étaient en leur faveur. Quand on découvrira jusqu'à quel point les intérêts des cultivateurs ont été avancés au moyen de cette convention, nous verrons qu'il reste peu à dire sur la proportion dans laquelle les cultivateurs tireront profit de la convention. Permettez-moi de lire le tableau A:

Pour ce qui est des œufs, des volailles, du beurre, du fromage et des autres produits laitiers, l'admission en franchise des produits de la Rhodésia du Sud se continuera pour une période ferme de trois ans. Toutefois, le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni se réserve le droit, après l'expiration des trois ans, s'il juge nécessaire dans l'intérêt du producteur du Royaume-Uni, de reviser la base de la préférence en ce qui concerne les articles énumérés et, après en avoir avisé le Gouvernement de la Rhodésia du Sud, soit d'imposer un droit de préférence sur les produits de la Rhodésia du Sud, tout en maintenant les marges de préférence existantes, soit, de concert avec le gouvernement de la Rhodésia du Sud, d'établir un régime de réglementation quantitative des approvisionnements de toute provenance sur le marché du Royaume-Uni.

Voyez-vous ce que cela signifie? Mon très honorableami dit qu'il est très désirable que les conventions soient signées pour une longue période. Ce n'est pas à lui qu'il faut adresser nos remerciements, si cette convention n'est pas signée pour dix ans. A l'ouverture de la conférence, il préconisait chaudement la conclusion d'une convention pour le plus grand nombre d'années possible, et le fait que la convention a été limitée à cinq ans est le résultat d'autres influences qui ont prévalu.

Mais que dire de cette partie de la convention qui se rapporte aux produits laitiers, aux œufs, volaille, beurre, fromage, et autres produits? Mes honorables amis d'en face ont prétendu que la convention allait nous être d'un grand secours et que nous serons maintenant libres de vendre notre beurre sur le marché britannique. Ils n'ont pas mentionné le fait que la Nouvelle-Zélande obtient absolument le même droit que le Canada sur le marché anglais, tout comme l'Australie et les autres dominions. Ils ont dit au peuple canadien que nous ne pouvions faire concurrence au beurre néo-zélandais sur notre propre marché, et cependant ils déclarent maintenant que nous sommes assurés d'un grand avantage en obtenant le droit de faire concurrence au même beurre néo-zélandais sur le marché britannique. Mais examinons la situation pour ce qui est non seulement du beurre, mais de tous ces autres produits laitiers comme le fromage, le lait et le reste. Que stipule la convention? Elle porte qu'à la fin de trois ans, —c'est là toute la durée de cette partie de la convention,—le gouvernement de la Grande-Bretagne se réserve le droit, de réduire les

droits? Non, non pas de réduire les droits, mais d'en imposer de nouveaux dans l'intérêt des cultivateurs de la Grande-Bretagne. Le très honorable M. Amery, qui représentait les intérêts agricoles de la Grande-Bretagne à la conférence impériale à Ottawa, a déclaré depuis son retour en Angleterre, que l'on devait entreprendre le travail de protection des intérêts agricoles britanniques immédiatement, et ne pas attendre une autre conférence à ce sujet. Ils ont adopté le principe de la protection et devraient aller de l'avant immédiatement pour protéger l'agriculture en Grande-Bretagne. Que dit cette convention? Elle dit que le gouvernement britannique se réserve le droit d'imposer de nouveaux droits sur tous ces produits laitiers. La seule obligation concernant l'avantage possible du Canada se trouve dans le maintien d'une certaine mesure de préférence; c'est-à-dire, les droits contre le Canada et les autres parties de l'empire ne seront pas aussi élevés qu'ils le sont pour les autres pays européens. Puis-je rappeler ce que disait Joseph Chamberlain, lorsqu'il parlait en faveur des préférences? Voici: "Si vous adoptez au début des droits si élevés qu'il nous est impossible de les absorber, la préférence accordée ne nous fait ni chaud ni froid". Je pose la question suivante aux honorables membres de la droite qui représente des circonscriptions rurales: Allez-vous voter en faveur du principe qui veut que la Grande-Bretagne frappe d'un droit les produits laitiers de ce pays? C'est ce que l'on fait au moyen de cette convention. Nous y voyons en blanc et en noir que la Grande-Bretagne se réserve le droit d'imposer des droits...

Un MEMBRE: Elle possède ce droit en ce moment.

Le très hon. MACKENZIE KING: Avis est donné en toutes lettres dans cette convention qu'elle se propose d'imposer ces droits à l'expiration de la période de trois ans.

Un MEMBRE: Elle possède ce droit maintenant.

Le très hon. MACKENZIE KING: Permettez-moi de répondre à l'honorable député qui dit qu'elle possède ce droit maintenant. Ce qu'elle n'a pas en ce moment c'est l'approbation des membres de la droite d'en agir ainsi, c'est-à-dire, d'imposer des droits sur les produits agricoles de ce pays. Du moment que la droite aura ratifié cet accord, le gouvernement anglais sera en mesure de le faire à son tour. Et vienne le jour où une députation de cultivateurs canadiens se rendrait en Angleterre pour protester contre un pareil état de choses; la réponse suivante leur serait faite tout aussitôt: "Vos représentants conservateurs à la Chambre canadienne ont approuvé cette réserve qui indiquait l'intention du gouvernement britannique d'imposer des droits supplémentaires sur les produits agricoles."

Voilà précisément ce que j'ai dit tout à l'heure: Vous ne sauriez vous attendre à ce que l'on inaugure un régime de protection en Angleterre avec bénéfice exclusif des produits ouvrés; les fermiers anglais exigeront également que leurs produits agricoles soient protégés.

Plus nous étudions cet accord, monsieur l'Orateur, en tant qu'il concerne les intérêts de la classe agricole canadienne, plus nous nous rendons compte qu'il y a lieu de réfléchir aux conséquences qu'il pourrait avoir dans un avenir prochain. Cette disposition constitue un avertissement prophétique de l'intention du gouvernement britannique de prélever des droits sur nos produits laitiers d'ici à trois ans. Je me demande sous quel jour les cultivateurs canadiens envisageront cet accord lorsqu'ils verront les portes du marché anglais se fermer graduellement contre leurs produits au fur et à mesure qu'ils prendront cette direction; de fait, cette clause du traité nous le laisse pressentir.

Il n'y a donc pas lieu d'être surpris que nos adversaires aient jugé à propos de faire tenir l'élection complémentaire de Huron-Sud longtemps avant que les conditions de l'accord fussent connues du public. Ainsi que je l'ai déclaré aux cultivateurs de Huron-Sud, le Gouvernement était passablement au fait des conditions de l'accord, et il savait que nous découvririons aussitôt après l'élection pour quelle raison le Gouvernement l'avait précipitée avant la publication du texte arrêté. Et nous avons ici même la raison de cette hâte.

Le très hon. M. BENNETT: Puis-je faire observer à mon très honorable ami que l'avis de convocation fut publié le 3 août dernier, vu que la loi exige un avis de cinquante-six jours? J'avais l'intention de rectifier cette erreur l'autre jour.

L'hon. M. LAPOINTE: Qu'est-ce que cela signifie?

Le très hon. MACKENZIE KING: Rien absolument.

Le très hon. M. BENNETT: Oh non!

Le très hon. MACKENZIE KING: Le Gouvernement aurait pu différer l'élection complémentaire jusqu'au mois de décembre. Je le ferai observer en passant, pour ce qui est de certains honorables députés de la droite, leur arrivée ici a été retardée pour près d'un an et, dans l'intervalle, leurs circonscriptions respectives n'ont été nullement représentées. Le Gouvernement de mon très honorable ami aurait pu tenter ce tour dans

Huron-Sud, mais cela n'eût été indifférent. Cette disposition constitue un autre exemple de cette blague que nous avons dénoncée. Et en parlant de blague, écoutez celle-là: Mon très honorable ami connaissait le texte de la convention. Or, qu'a-t-il déclaré aux cultivateurs à Calgary, d'après le compte rendu du *Calgary Herald,* numéro du 6 septembre? Voici:

Revenant en quelques mots sur les résultats de la conférence, il a déclaré: "Depuis mon arrivée parmi vous, vous avez toujours réclamé à grands cris les débouchés que nous avons maintenant obtenus à votre bénéfice. L'occasion vous est maintenant offerte. Produisez les articles voulus. Ces marchés sont à votre disposition, mais à condition que vous soyez en mesure de les accaparer.

Et cependant, la classe agricole a tout le temps suspendu au-dessus de sa tête cette menace de voir nos produits exclus du marché anglais d'ici à trois ans. Voilà la conséquence de vouloir prendre d'assaut le marché du Royaume-Uni, de tenter d'utiliser le tarif douanier au bénéfice de la classe agricole.

Prenons la clause suivante, l'article 2, qui est ainsi conçu;

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni invitera le Parlement à adopter la législation nécessaire pour imposer sur les marchandises étrangères désignées au tableau B ci-annexé les droits douaniers indiqués audit tableau au lieu des droits (s'il en est) présentement imposés.

Le tableau B comprend en premier lieu le blé entier, 2 shillings le quart. Je ne citerai pas les droits imposés sur les autres produits; je me contenterai de les nommer: le beurre, le fromage, les poires (nature), les pommes (nature), les conserves de pommes, les fruits tapés, les œufs dans la coque, le lait condensé, le cuivre non ouvré, raffiné ou non. Voilà la liste et, en ce qui la regarde, l'article 2 décrète que le gouvernement anglais invitera le Parlement à imposer les droits indiqués. En regard de cette liste, il est aussi nécessaire de lire le texte de l'article 4 de l'accord, puisqu'il fait aussi allusion à cette liste en partie. Quel est le texte de l'article 4? Voici:

Il est convenu que le droit sur le blé entier, le cuivre, le zinc ou le plomb fixé au présent accord peut être supprimé si, à un moment quelconque, les producteurs de blé entier, de cuivre, de zinc et de plomb respectivement, de l'empire, ne peuvent ou ne veulent d'abord offrir ces produits en vente au Royaume-Uni à des prix n'excédant pas les prix mondiaux et en quantités suffisantes pour satisfaire les besoins des consommateurs du Royaume-Uni.

Il n'est pas étonnant après cela d'entendre certains honorables membres dire: Encore de la blague. Quelle est la signification de cet article 4? Il est convenu que le gouvernement anglais pourra inviter le parlement du Royaume-Uni à imposer des droits contre les autres pays sur le blé, le plomb, le zinc et le cuivre. Le premier ministre a fait une longue déclaration afin de faire ressortir tous les bénéfices que cet article fera réaliser aux cultivateurs, aux industriels et aux autres classes de notre population. A quoi cela se résume-t-il? En premier lieu, il se trouve qu'au Canada l'on doit, dans le cas des quatre articles, faire la première vente sur le marché anglais. En d'autres termes, si dans d'autres parties du monde il y a pénurie d'un de ces produits, le Canada n'a pas le droit de tirer parti de la hausse des prix que provoque cette insuffisance. Il lui faut d'abord s'adresser au marché anglais ou perdre l'avantage, le cas échéant, de cette préférence.

Le très hon. M. BENNETT: Non.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne m'étonne pas de la dénégation de mon très honorable ami, mais le fait est exact.

L'hon. M. STEVENS: Ce n'est pas la vérité; c'est présenter les faits sous un faux jour.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il sera donné à l'honorable député de faire connaître son point de vue. Je lis de nouveau l'article:

Il est convenu que le droit sur le blé entier, le cuivre, le zinc ou le plomb fixé au présent accord peut être supprimé si, à un moment quelconque, les producteurs de blé entier, de cuivre, de zinc et de plomb respectivement, de l'Empire, ne peuvent ou ne veulent d'abord offrir ces produits en vente au Royaume-Uni à des prix n'excédant pas les prix mondiaux et en quantités suffisantes pour satisfaire les besoins des consommateurs du Royaume-Uni.

Notez bien, "ne veulent pas ou ne peuvent". Cela ne saurait signifier autre chose, c'est-à-dire, la seule condition à laquelle la préférence est maintenue, c'est que nous offrions d'abord nos marchandises en vente au Royaume-Uni bien que notre blé soit recherché dans toutes les parties du monde.

Le très hon. M. BENNETT: Quelle terrible chose!

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami d'en face aurait dû murmurer contre cette proposition à la conférence.

L'hon. M. STEVENS: Ce n'est pas ainsi qu'il faut entendre la chose.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le ministre du Commerce aurait dû protester à la conférence. C'est là un autre aspect de ce marchandage; personne ne s'entend sur ce qui a été conclu. Cette clause est redigée en lan-

gue anglaise et il en est parmi nous qui au moins peuvent comprendre l'anglais ordinaire:

Il est convenu que le droit sur le blé entier, le cuivre, le zinc ou le plomb fixé au présent accord peut être supprimé si, à un moment quelconque, les producteurs de blé entier, de cuivre, de zinc et de plomb, respectivemnt, ne peuvent...

Non seulement ne peuvent.

...ou ne veulent d'abord offrir ces produits en vente au Royaume-Uni.

Voilà la première chose. Il faut d'abord les offrir en vente. Comme je le disais, s'il y a insuffisance dans d'autres parties du monde, le droit se trouve supprimé en ce qui est de la Grande-Bretagne, si un de nos producteurs de blé s'avise d'offrir son blé à d'autres pays du monde et s'il ne veut pas l'offrir en premier lieu au marché anglais. Quelle est la condition suivante?

A des prix n'excédant pas les prix mondiaux.

Quel avantage cela nous vaut-il aujourd'hui. A l'heure actuelle, nous obtenons le prix mondial. C'est tout ce que le producteur de blé du Canada et les producteurs de cuivre, de zinc et de plomb obtiennent aujourd'hui, tout ce que leur assurera cet accord; ils bénéficieront des prix mondiaux. Voyons maintenant comment la chose fonctionnera. Prenons ce qui se passera inévitablement. Le Canada expédie son blé en Grande-Bretagne, où les autres nations ne peuvent envoyer le leur tant que nous y vendons du blé canadien. Que feront les autres nations? Resteront-elles inactives? Garderont-elles leur blé en entrepôt? Elles trouveront en Europe quelque autre centre qui deviendra le marché mondial et y expédieront leur blé, avec cette conséquence que la concurrence sur ce marché mondial sera plus vive que jamais et que le prix mondial du blé s'affaissera. Par conséquent le cultivateur canadien constatera probablement,—comme, si je ne trompe, on l'a dit, ou du moins on l'a fait observer au très honorable député au cours de la conférence,— que cette clause peut même occasionner l'abaissement du prix du blé pour les producteurs de l'Ouest. Voilà qui est clair comme le jour. Supposons qu'il y ait insuffisance de blé en Grande-Bretagne; nous nous empresserions d'y expédier notre blé, mais tout l'avantage que nous vaudrait aujourd'hui cette pénurie de blé en Grande-Bretagne se trouvera désormais annulé par le fait que nous ne pouvons compter que sur le prix mondial, s'il y a abondance de blé ailleurs. Il nous faut accepter le prix mondial pour notre blé, quelle que soit sa destination. Le producteur de blé canadien n'obtient que le prix mondial et ce à quoi peut donner lieu cette disposition, c'est une diminution de prix. Il en est de même du cuivre, du zinc et du plomb. Alors que le cultivateur vend son blé moins cher, ainsi que son beurre et quelques autres choses, et que, dans environ trois ans, ses produits laitiers n'auront plus accès aux marchés anglais, qu'adviendra-t-il, à la suite de cet accord, des choses indispensables qu'il lui faut acheter et de ses frais de production? L'analyse des annexes tarifaires nous fera voir que les droits sur les marchandises importées d'autres pays que ceux de l'empire ont été relevés à un taux inconnu jusqu'ici, en dépit du fait que les droits du tarif actuel sont très élevés et que ceux de cet accord préférentiel sont pour ainsi dire prohibitifs; le cultivateur devra donc payer plus cher les articles indispensables qui déterminent ses frais de production, et partant, il obtiendra moins de ce qu'il vend sur les marchés mondiaux.

Tel est l'accord qui, selon les membres de la droite, doit être si avantageux pour tous, mais les cinq sixièmes du profit devant revenir aux cultivateurs canadiens.

Puis-je poser à nos adversaires la question suivante, parce que je la crois importante. Ils prétendent qu'ils ont obtenu une concession de la Grande-Bretagne sur ce point. Cela veut-il dire que le gouvernement anglais a entrepris d'augmenter ces droits à la suite de quelque pression faite sur lui; qu'il ne voulait pas les mettre en vigueur, mais qu'on lui a dit: Nous ne négocierons pas, nous ne signerons aucun accord avec la Grande-Bretagne excepté aux conditions d'une préférence douanière, et si vous ne grevez pas les aliments de vos consommateurs, nous ne commercerons pas avec vous? Est-ce cela que signifiait une concession? S'il y a eu pression de cette nature, si c'est sur cette base que la convention a été faite, plus tôt elle sera révoquée, mieux ce sera, parce que rien de bon ne peut surgir pour l'empire britannique lorsqu'un arrangement est conclu entre ses diverses parties par contrainte. Il y a eu contrainte dans le passé; une contrainte militaire s'est fait longtemps sentir. On n'a pas voulu la souffrir et ses derniers vestiges ont disparu de ce continent en 1776. Durant une longue période, une contrainte législative a continué d'exister au delà des mers. Heureusement, la conférence impériale de 1926 et, depuis, le Statut de Westminster y ont mis fin. Allons-nous maintenant avoir une contrainte économique? Dans le domaine des impôts et au point de vue douanier, une partie de l'empire sera-t-elle contrainte d'agir contre son gré, uniquement dans le but d'empêcher l'échec d'une conférence aux yeux de l'univers? Les ministres devront expliquer clairement à la

Chambre et au pays sur quelle base ces concessions ont été obtenues. Si les ministres britanniques eux-mêmes étaient en faveur du relèvement des taxes sur les denrées alimentaires, si cela était fait volontairement de la part de la Grande-Bretagne, comme en 1923, au sujet de ce qui a été conclu là-bas d'une manière limitée, fort bien, je ne crois pas que personne parmi nous ait rien à dire. Mais si ces impôts sur les aliments des consommateurs anglais ont été édictés à la suite d'une pression faite par le gouvernement du Canada, en ce cas, c'est une responsabilité à laquelle nul Canadien ne saurait échapper. (*Exclamations à droite.*)

Les honorables députés peuvent rire, mais je leur dirai que, en ces jours de souffrances, les impôts sur les denrées alimentaires sont d'une grande importance pour la masse. Nous savons ce qu'est le coût de la vie en ce pays, et combien la vie est difficile au pays. Nous savons également que dans la mère patrie des gens souffrent du manque de nourriture. Si donc, ces droits sont imposés à la suite d'une pression faite sur le gouvernement britannique par les honorables députés ministériels, alors notre pays est coupable d'une très grave faute, d'une conduite indéfendable. Je le répète, si ce n'est pas le résultat d'un marché, si c'est simplement la libre volonté du ministère britannique, accomplissant ce qu'il croit le désir des Anglais, alors il n'y a rien à ajouter, mais toute tentative de contraindre le gouvernement britannique en vue de conclure un accord, quelque louable que soit son objet, n'est nullement excusable et ne devrait pas être appuyée en aucun parlement ami de la liberté et du droit d'administrer ses affaires selon sa volonté.

Maintenant, que l'on me permette de prendre l'article 3:

> Le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni s'engage à ne pas abaisser, sans le consentement du gouvernement de Sa Majesté au Canada, le droit général *ad valorem* de 10 p. 100 imposé par l'article 1*er* de la Loi des droits d'importation de 1932, sur les marchandises étrangères désignées au tableau C.

Je prie les honorables députés de noter cet article avec beaucoup de soin. Quel est le tableau C? Il comprend le bois de construction, le poisson, les conserves de saumon et autres poissons, l'asbeste, le zinc, et le plomb. J'ai déjà fait observer qu'en ce qui concerne le zinc et le plomb, ils sont dans la même catégorie que le blé; le droit ne demeure qu'à condition que le Canada veuille et puisse vendre d'abord son approvisionnement à la Grande-Bretagne, et à condition qu'il en dispose au prix universel. Autrement, le droit disparaît. Maintenant, il y a un droit plus

élevé sur le bois de charpente, et il est maintenu. C'est à peu près à cela que se résume le tableau C en ce qui regarde le bois. Il reste donc le poisson, les conserves de saumon et autres poissons et l'asbeste. Quant au poisson, on verra, je crois, que les tarifs prévus par cet accord sont ceux que nous avons obtenus volontairement en 1923.

Un MEMBRE: Encore une autre invention!

Le très hon. MACKENZIE KING: Mais voici le point essentiel dans cet article, et n'oublions pas que la ratification d'une convention comporte surtout l'approbation de ses principes fondamentaux. Ce droit de 10 p. 100 ne sera réduit que du consentement de Sa Majesté, et non pas de Sa Majesté en Angleterre mais de Sa Majesté en Canada. Ce droit de 10 p. 100 dont on frappe certaines denrées alimentaires et autres nécessités de la vie du peuple anglais ne peut être abaissé que du consentement du Gouvernement du Canada. Qui veut défendre un acte de ce genre? Voilà quelque chose gros de conséquences et bien significatif. Changeons les rôles. Que penserions-nous en Canada si notre Gouvernement, ce gouvernement conservateur, nous présentait un accord en disant: "Nous sommes convenus de certains droits sur le bois qui entre dans la construction des maisons et le reste; nous avons fixé certains droits sur le poisson et autres articles de nourriture, sur le cuivre et le zinc, et nous ne permettrons pas qu'on les modifie sans le consentement, non pas de notre Parlement mais du gouvernement anglais? Qu'en penserions-nous? Se trouverait-il dans cette Chambre un seul député pour approuver? J'ose dire qu'il ne s'en trouverait dans aucun parti. Alors comment pouvons-nous demander au gouvernement anglais d'approuver une mesure que nous ne voudrions pas approuver dans notre Parlement, si les rôles se trouvaient intervertis?

Le très hon. M. BENNETT: Il a accepté cela.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui en conséquence de cette sorte de coercition qui a transpiré, le gouvernement anglais actuel a consenti. Le peuple anglais n'a pas approuvé. Qu'on me permette de signaler un autre point qu'il ne faut pas perdre de vue. Il s'agit d'un accord qui lie pour cinq ans. Dans ces circonstances, comment peut-on dire que l'Angleterre reste maîtresse de sa politique fiscale? Comment peut-on continuer de dire que l'Angleterre a le droit de réglementer ses impôts? C'est un non sens, si cet accord dure, car il renferme un article décrétant que, sur certains articles mentionnés, le Parlement anglais ne peut diminuer ces droits que si le Canada y

consent. Le Parlement canadien a lutté longtemps pour la conquête du gouvernement responsable, du droit de régler sa propre politique fiscale, du droit à l'autonomie en tout; les membres du Parlement qui ont contribué à cette lutte et qui ont finalement réussi grâce au bon vouloir de la Grande-Bretagne voudront-ils maintenant entraver la liberté économique et parlementaire de la métropole? Je dis, monsieur l'Orateur, que le principe ici posé est tout à fait indéfendable et indigne de l'appui d'aucune partie de l'empire britannique.

Je le répète, cette clause doit être lue en fonction de l'article 22:

Le présent accord entre le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni et le Gouvernement de Sa Majesté au Canada est censé entrer en vigueur le jour de sa signature (sous réserve de l'adoption, aussi hâtive que possible, des mesures législatives ou autres qui s'imposent). Sa durée est fixée à cinq ans et, s'il n'est pas dénoncé six mois avant l'expiration de cette période, il restera en vigueur jusqu'à une date postérieure de six mois à l'avis de dénonciation donné par l'une ou l'autre partie.

Qu'on le remarque, cela veut dire, que nous renonçons non seulement au principe de la maîtrise de notre propre politique fiscale mais aussi à tout droit de protester à l'avenir contre l'ingérence des autres pays de l'empire britannique dans les affaires de notre Parlement et de notre pays. Sans compter que nous approuvons un autre principe tout aussi inique, en liant les parlements à venir. Que disait mon très honorable ami à ce sujet? J'ai cité ses paroles l'autre jour, il affirmait bien nettement sa manière de voir. Je n'en ai pas sous les yeux le texte même, mais je me souviens qu'il déclarait très mauvais tout principe semblable, à cause, entre autres raisons, des droits acquis qu'il engendrait. Voulait-il, en insérant cette clause dans les accords, créer des droits acquis? Dans tous ces accords, a-t-il, en liant le peuple à une certaine échelle d'impôts, cherché à consolider des droits acquis déjà existants, en ce pays et en Angleterre? Je ne fais que répéter ses paroles lorsque je parle de la conséquence, au point de vue droits acquis, résultant d'un engagement qui lie les parlements subséquents.

J'ajoute que cet accord ne fournit aucune garantie que d'autres gouvernements en Angleterre consentiront à se considérer liés par le fait d'un gouvernement antérieur, relativement à cette clause et à quelques autres dispositions de ce texte? Au fait, certains chefs en Angleterre ont déjà très clairement exprimé leur avis sur ce point. Que dit M. George Lansbury, le chef du parti travailliste anglais, au sujet du sort de ces accords, advenant le retour aux affaires du parti travailliste en Angleterre?

Portant la parole à Carlisle, M. George Lansbury, chef du parti ouvrier, dit que les hommes d'Etat réunis à Ottawa commettraient une profonde erreur s'ils allaient s'imaginer que le Gouvernement anglais pouvait, pour une période d'années, engager le pays à adhérer à un tarif de protection. Le parti ouvrier, a-t-il dit, n'acceptera jamais le principe de la continuité dans les affaires étrangères, les relations avec les dominions ou les questions de régie interne. Ce que veut le parti ouvrier et ce pourquoi il luttera sans cesse, c'est l'obtention d'accords internationaux qui permettent l'échange juste et équitable, entre les diverses nations, de toutes les marchandises du monde entier. Le tarif et les préférences ne pourront jamais y arriver. Quand viendront les élections, le parti ouvrier demandera aux électeurs de lui confier le mandat de libérer la nation des entraves économiques que l'on pourra accepter à ses dépens à la conférence d'Ottawa.

Il a dit encore que le mouvement ouvrier désirait l'existence des meilleures relations avec les dominions, mais que cela ne devait être qu'une part des relations internationales avec le reste du monde.

Voici donc ce qu'affirme le chef du parti ouvrier en Angleterre et ce qu'approuve M. Arthur Henderson, autre chef du parti ouvrier, dans une lettre où il reproche au gouvernement de la Grande-Bretagne...

d'avoir, pendant des années, trafiqué de notre liberté d'établir notre propre système douanier et d'avoir fait des concessions que doit compenser le chef de famille anglais en payant des prix plus élevés.

Je voudrais également citer ici, parce qu'elles sont des personnes autorisées à parler au nom de leurs commettants, les opinions exprimées par les ministres libéraux en Grande-Bretagne, y compris sir Herbert Samuel et sir Archibald Sinclair, dans la lettre commune publiée lors de leur démission et dans laquelle ils affirment que les accords d'Ottawa...

...constituent un danger pour les intérêts bien compris de l'empire, une dérogation au pouvoir du Parlement, un obstacle à l'abolition des mesures qui restreignent le commerce dans le monde entier; une charge pour les habitants de la Grande-Bretagne et une cause probable de l'augmentation du chômage et du malaise social.

Et cette opinion a été approuvée par le chef de la fédération libérale en Grande-Bretagne. Je tiens à dire ici que les libéraux de l'Angleterre sont des citoyens aussi loyaux et sincères que les autres habitants de l'empire britannique. Ainsi donc, aucun membre de notre Parlement n'a le droit de mettre en doute la sincérité de qui que ce soit dans l'empire qui exprime ses propres vues sur ces accords.

Que l'on me permette de rappeler ici les paroles du très honorable Philip Snowden. Peu importe ce que les autres peuvent en penser, j'avoue que c'est un homme que j'admire sincèrement, un homme qui a le courage de vivre selon ses convictions sans tenir compte des conséquences au point de vue de l'attitude du

peuple à son égard, un homme enfin prêt à faire toutes sortes de sacrifices pour défendre ses principes. Qu'a-t-il donc dit des accords d'Ottawa? Et s'il a parlé ce n'est pas sans avoir de bonnes raisons de le faire. Voici ce qu'il a dit:

Ce sont les dominions qui vont nous dire où nous devons acheter et où nous ne le devons pas. Les accords nous ont enlevé notre autonomie en matière tarifaire et ont concédé aux dominions le contrôle du système commercial de la Grande-Bretagne, abaissant notre pays à un rang inférieur à celui des dominions.

Mon collègue (M. Lapointe) vient justement de me passer les propres paroles du premier ministre relativement au fait d'engager les parlements futurs. Parlant sur un projet de loi alors en discussion, le premier ministre d'aujourd'hui, a dit au mois d'avril 1928:

En ce qui regarde ce bill en particulier, nous nous efforçons d'appliquer le principe auquel on a fait allusion et qui devrait être d'observance générale dès qu'il s'agit de questions de telle nature.

Pour ma part, je suis d'avis depuis fort longtemps qu'il ne sied pas à un Parlement ou à une législature de lier les mains des parlements ou des législatures qui lui succéderont en ce qui regarde les dépenses publiques annuelles.

Le très hon. M. BENNETT: Très bien! "les dépenses annuelles."

L'hon. M. LAPOINTE: Que dire de l'impôt?

Le très hon. MACKENZIE KING: On peut certainement établir un parallèle. Mon très honorable ami avait dit quelques minutes avant cela:

Cette théorie peut être plus ou moins acceptable, cependant, je ne crois pas que cette attitude influe sur des questions d'ordre administratif...

Pourquoi le premier ministre ne dit-il pas: très bien! maintenant?

Le très hon. M. BENNETT: Je le dis. Je parlais alors des dépenses annuelles.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ecoutez ce qui suit:

...et il existe toujours quelque rapport entre les questions d'ordre administratif et l'octroi des deniers publics,—le Parlement devrait lier les mains de ses successeurs, pour plusieurs années à venir. Le Parlement, c'est vrai, a toujours le droit d'abroger n'importe quelle loi; cependant j'estime qu'il n'est jamais bon de créer des droits acquis en ce qui regarde les mesures qu'adopte le Parlement.

Il dit encore:

La durée d'un Parlement est de cinq ans et je ne crois pas qu'il soit bien conforme aux idées exprimées par mon très honorable ami de permettre à ce parlement de lier les mains de ceux qui lui succéderont. Je sais bien que les Parlements futurs pourraient fort bien changer ce chiffres de 40 en celui de 10; ils en auraient le pouvoir, mais un droit de ce genre n'est acquis que lorsque le Parlement adopte une mesure législative à cet effet; la Commission, naturellement, s'attend à ce que cela en soit la fin.

Je crois que le premier ministre a bel et bien fait connaître son attitude à ce sujet.

Le très hon. M. BENNETT: Appropriations annuelles.

Le très hon. MACKENZIE KING: S'il existe le moindre principe de gouvernement autonome, ce doit être celui qui donne au peuple la haute main sur les impôts et qui lui fait un devoir de les reviser chaque année. Mon très honorable ami me permettra de lui dire que les droits de douane sont des impôts; quoi qu'il en dise, il ne peut sortir de là. Chaque droit douanier constitue une taxe sur les habitants du pays.

Puis vient l'article 5 qui est ainsi conçu:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni invitera le parlement à adopter la législation nécessaire pour modifier les conditions régissant actuellement l'importation au Royaume-Uni du bétail du Canada aux conditions convenues en principe entre lui et le Gouvernement de Sa Majesté au Canada.

C'est une question qu'on peut considérer comme étant absolument à part du traité. Je vois que notre honorable collègue de Marquette (M. Mullins) est attentif à ce qu'on dit au sujet de la levée de l'interdiction sur le bétail. Il estime, je crois, qu'il a obtenu lui-même l'abrogation de cette mesure, et qu'il n'y eut pas besoin de conférence pour cela. J'ai toujours pensé qu'il y avait été pour quelque chose; mais je crois cependant que la plus large part du crédit revient à feu l'honorable Peter Larkin, qui était alors haut commissaire du Canada à Londres. En tout cas, on a déjà levé des interdictions sur le bétail dans le passé, et il est possible qu'on en lève d'autres à l'avenir, mais on ne peut guère dire que cette question a sa place dans un accord comme celui-ci.

J'arrive maintenant à l'article 6, et je demanderai à nos honorables collègues de voir s'ils peuvent y trouver quoi que ce soit de bien défini. Un des défauts de tout cet accord, c'est le langage obscur dans lequel il est rédigé, l'imprécision des termes employés et l'incertitude qu'ils laissent au point de vue de leur interprétation et de leur application. Voici l'article:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni signifie son intention de prendre aussitôt que possible après la réception du rapport de la Commission étudiant présentement la réorganisation de l'industrie porcine au Royaume-Uni, les mesures voulues pour la réglementation quantitative des approvisionnements de bacon et de jambon arrivant sur le marché du Royaume-Uni, et s'engage à insérer dans toute loi qu'il pourra proposer au parlement aux fins de

réglementer les approvisionnements de bacon et de jambon de toute provenance importés au Royaume-Uni, des dispositions visant l'admission en franchise du bacon et du jambon canadiens de bonne qualité jusqu'à concurrence de 2,500,000 quintaux par année.

Franchement, est-ce que cela signifie quelque chose? Cela veut dire qu'une commission siège et va faire son rapport; une fois ce rapport fait, le Gouvernement soumettra peut-être une loi au Parlement; mais il n'est pas dit qu'elle sera nécessairement soumise au Parlement ou que ce dernier l'acceptera, au cas où elle serait présentée. On ne dit pas ce que sera cette mesure, quand elle aura force de loi, ni pendant combien de temps elle demeurera en vigueur. Il n'y a rien qui oblige le gouvernement anglais à faire quoi que ce soit pendant cinq ans. Il n'est fait aucune mention de l'époque à laquelle cette loi doit entrer en vigueur, ni de la durée d'application. Voilà un autre des grands résultats obtenus par cet accord pour le bien des agriculteurs du Canada.

L'article 7 est ainsi conçu:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni invitera le Parlement à adopter la législation nécessaire pour accorder, pour une période de dix années, à compter de la date du présent Accord, sur le tabac consigné d'une partie quelconque de l'Empire britannique et cultivé, produit ou manufacturé au Canada, la marge actuelle de préférence sur le tabac étranger, tant que, toutefois, le droit sur le tabac étranger non manufacturé ne baissera pas au-dessous de 2 d. /0½ la livre, sinon la marge de préférence sera égale au plein droit.

Qu'est-ce que cette clause signifie? Elle est censée rendre service aux producteurs de tabac pour une période de dix ans. Remarquez jusqu'à quel point tout ce marché est trompeur. A un point donné, la protection est pour une période de trois ans; à un autre, pour cinq ans; ici, le Gouvernement a réussi à effectuer un accord dont on peut penser qu'il s'étendra sur une période de dix ans. Le Gouvernement cherche ainsi à habituer graduellement l'opinion publique à la protection étendue sur une longue période; mais la clause elle-même ne contient rien qui veuille dire nécessairement que tel ou tel droit sera maintenu pour une période déterminée ou qu'il sera nécessairement fixé à un chiffre de tant. L'article laisse plutôt supposer qu'il disparaîtra graduellement. En effet, il y est dit ceci:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni invitera le Parlement à adopter la législation nécessaire pour accorder pour une période de dix années. . . la marge actuelle de préférence sur le tabac étranger.

Il existe actuellement une marge de préférence qui, d'après la clause, peut continuer pendant dix ans, mais seulement à condition que le Parlement ne la modifie pas, comme il a apparemment le droit de le faire. La changer? Et dans quel sens? "Tant que, toutefois, le droit sur le tabac étranger non manufacturé ne baissera pas au dessous de 2d.0½ par livre". La marge demeure tant que le droit sur le tabac étranger reste un peu au-dessus de 2 sh. par livre. Si le Parlement anglais décide d'abaisser ce droit, la marge de préférence équivaudra au plein droit, et si le droit est réduit de plusieurs shillings et pence, la marge disparaîtra de même que le tarif applicable au tabac britannique. Quelle utilité cette clause aura-t-elle pour les cultivateurs de tabac? Qui donc, en conséquence de cet accord, commencera à agrandir ses plantations de tabac au Canada afin d'approvisionner le marché britannique quand, d'un moment à l'autre, le gouvernement britannique peut à son gré réduire les droits sur le tabac ou les supprimer complètement?

Voyons l'article suivant:

Article 8. Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni invitera les gouvernements des Protectorats et Colonies non autonomes à accorder au Canada toute préférence qui peut présentement être accordée à toute autre partie de l'Empire britannique; toutefois, le présent article ne s'étendra pas aux préférences accordées par la Rhodésia du Nord à l'Union sud-africaine, à la Rhodésia du Sud et aux Territoires de la Haute Commission sud-africaine par l'accord douanier de 1930; il invitera de plus les gouvernement des Colonies et Protectorats indiqués au tableau D à accorder au Canada des préférences nouvelles ou accrues sur les denrées et aux taux y indiqués.

Je n'ai pas le temps d'approfondir ici cette question, mais j'attire l'attention de la Chambre sur le fait qu'il s'agit d'une nouvelle manière de procéder en ce qui touche toute la question des impôts des colonies et dépendances. Sous le régime de cet accord, les gouvernements créent,—du moins en ce qui regarde les autres pays du monde,—une réserve fermée des dépendances et des colonies. Jusqu'ici, ils ont été libres de commercer avec ces colonies et ces dépendances. Pour notre part, sur ce continent, nous avons tenté pendant des années d'obtenir la liberté de notre commerce, afin que le gouvernement de la Grande-Bretagne n'imposât pas de taxes pour nous. Cependant, sous le régime de cet accord, nous qui jouissons de la liberté fiscale sur ces questions, devons sanctionner une manière d'agir décrétant que, le désirant ou non, ces dépendances et colonies doivent, afin d'obtenir des préférences dans les autres parties de l'empire, accepter qu'on les force à imposer des droits contre les autres pays du monde. C'est là un autre principe qu'à mon sens, notre Parlement ne devrait pas du tout appuyer. Je n'aborderai pas les questions plus importantes qui se trouvent soulevées mais cela soulève des questions de la plus grande portée quand nous étudions ce que les autres pays du monde sont

susceptibles de penser, ces pays qui se trouvent non seulement exclus des marchés des dominions britanniques et de celui de la Grande-Bretagne, mais exclus aussi de tout l'empire colonial en conséquence de ces accords. Ce sont là des questions qui méritent d'être soigneusement approfondies.

Nous arrivons maintenant aux prétendues concessions consenties par le Canada. Je crois que tout le peuple du Canada va éprouver un profond désappointement. J'étais très porté à croire que, lorsque nous verrions les accords, nous verrions aussi la préférence britannique reprendre son niveau d'il y a deux ans. Comme nous le savons, la préférence elle-même a été singulièrement diminuée depuis 1930, les taux actuels des douanes se trouvent augmentés pour la Grande-Bretagne, aussi bien que pour les autres pays. Ces accords, loin de rétablir les anciens tarifs au taux qu'ils avaient au moment où le Gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, ont fixé des tarifs qui sont si élevés que, dans certains cas, je crois que le résultat sera plutôt désavantageux pour le commerce.

Non seulement les tarifs sont très élevés en ce qui regarde les marchandises venant de Grande-Bretagne, mais, en ce qui regarde les marchandises de provenance étrangère, ces accords élèvent encore davantage les barrières du tarif. Peut-on s'imaginer qu'un gouvernement puisse aller aussi loin que le Gouvernement actuel est allé en élevant encore contre les autres pays du monde les barrières tarifaires très élevées qui ont résulté de la session spéciale de 1930, de la session ordinaire de 1931 et des impôts additionnels de la dernière session, alors que les droits d'accise, qui sont en réalité des droits de douane, ont été augmentés?

L'article 9 de l'accord se lit comme suit:

Le Gouvernement de Sa Majesté au Canada invitera le Parlement à adopter la législation nécessaire pour remplacer les droits de douane présentement imposés sur les marchandises désignées au tableau E par les droits indiqués audit tableau. Toutefois, rien dans le présent article n'empêchera le Gouvernement de Sa Majesté au Canada d'abaisser les droits désignés audit tableau tant que la marge de préférence britannique indiquée audit tableau sera maintenue ou de relever les droits du tarif intermédiaire ou du tarif général indiqués audit tableau.

Avant que je ne tente une analyse du tableau même, on me permettra d'appeler l'attention de la Chambre sur la partie de cet article qui, à mon sens, est la plus significative:

Toutefois, rien dans le présent article n'empêchera le Gouvernement de Sa Majesté au Canada d'abaisser les droits désignés audit tableau tant que la marge de préférence britannique indiquée audit tableau sera maintenue, ou de relever les droits du tarif intermédiaire ou du tarif général indiqués audit tableau.

[Le très hon. Mackenzie King.]

J'appelle l'attention de la Chambre sur l'expression "tant que la marge de préférence britannique indiquée audit tableau sera maintenue". Cela signifie que, si cet accord est approuvé pour cinq années à venir, le Parlement du Canada ne pourra pas modifier certains des droits imposés d'après ce tableau; cela signifie que le Canada ne peut pas modifier ses propres droits de douane, sauf d'une manière très réduite, très restreinte ou très éloignée. Si, comme cela se voit dans le tableau, un certain nombre de denrées jouissant de la préférence britannique peuvent entrer au Canada en franchise et que les droits soient les plus élevés contre les autres pays, la marge de préférence la plus élevée devra persister pendant les cinq années à venir. Quel que soit le parti au pouvoir après les prochaines élections et quelles que puissent être les désirs de la prochaine Chambre ou même de la Chambre actuelle, cette disposition lui enlève le droit de modifier ces articles du tarif sans conserver l'écart de préférence fixé. Le Parlement est-il disposé à donner une telle latitude au Gouvernement ? Peut-on citer un acte d'un gouvernement quelconque qui ait lié ainsi le Parlement au point de vue de ses droits et de sa liberté en matière de tarif?

Le très hon. M. BENNETT: Le traité avec les Antilles anglaises a été fait pour une période de douze ans et celui avec la Belgique pour quatre ans.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami parle de l'accord avec les Antilles anglaises; j'y reviendrai. Je dis que l'on nous soumet une nouvelle échelle de droits de douane qui, selon les termes de mon très honorable ami lui-même, équivaut à un nouveau budget. On y énumère environ deux cents articles, dont plus de la moitié sont le sujet d'un relèvement de droits, c'est-à-dire soumis à des droits plus élevés que ceux contre lesquels nous protestions déjà. Cependant on nous empêche de diminuer ces droits si par là on se trouve à modifier l'écart de préférence établi. Relativement à un grand nombre d'articles pour lesquels on a relevé le tarif général, tout en abaissant le tarif de préférence accordé à la Grande-Bretagne, la somme des importations de la Grande-Bretagne est très minime. Elles ne constituent pas une bien forte partie des importations de même espèce que nous faisons des autres pays. La conclusion de ces accords aura pour effet non pas tant d'accorder une plus forte préférence que de relever le tarif contre les autres pays. C'en est la raison essentielle.

A la session spéciale de 1930, nous avons protesté contre le relèvement des droits. Nous avons encore protesté en 1931 et l'an dernier

quand il s'est agi de la taxe d'accise. Allons-nous maintenant approuver des droits encore plus élevés et promettre de les maintenir pendant cinq ans? C'est ce que l'on nous demande en nous proposant de ratifier ces accords. Les honorables députés seront épouvantés quand ils auront pu faire l'analyse des nouveaux droits et constater jusqu'à quel point on a relevé le tarif.

Je vais maintenant signaler un autre point. En rédigeant les échelles de droits, le Gouvernement a dans plusieurs cas fixé le tarif intermédiaire et le tarif général au même chiffre. Quelle est la signification de cette action? On a adopté cette méthode afin que le Parlement ne puisse pas négocier de traités avec d'autres pays, en leur accordant les avantages du tarif intermédiaire. Le Gouvernement a fait disparaître l'écart qui existait entre le tarif intermédiaire et le tarif général. Je le répète, ces modifications apportées au tarif nous placent dans l'impossibilité de conclure des accords commerciaux avec les autres pays; c'est là une autre manœuvre protectionniste des plus répréhensible.

Examinons un peu les nouvelles échelles de droits pour voir ce qui en est. A ce sujet, je vais inscrire quelques chiffres au compte rendu des débats. En calculant les droits sur un article, il faut tenir compte de la méthode d'estimation du Gouvernement actuel et des règlements déterminant le droit qui doit être exigé. Prenons comme exemple les tissus en coton imprimés à la pièce, article 523b:

Tissus en coton imprimés à la pièce (article 523*b*)

Droit du tarif des douanes:
Droit au moment où les libéraux ont quitté le pouvoir.. .. 20% moins 10% — 18%
Droit établi par le gouvernement actuel, avant la conférence 22½% moins 10% + 3c. par livre
Droit établi par les accords commerciaux de la conférence.. 22½% moins 10% + 2c. par livre
Comment on appliquait les droits à une expédition de marchandises avant la conférence

Tissus de coton imprimé en pièces:	
10 verges à 6 d. ½ = 5s. 5d., la £ étant à $3.78..	$1 02
Valeur imposable: 5s. 5d. à $4.86⅔ = $1.32	
Droit sur $1.32 à 22½% moins 10% = ...	.27
Droit sur le poids: 2 livres ½ à 3c. par livre moins 10% = ...	.07
Droit d'accise à 3% sur la valeur une fois les droits d'importation payés (i.e. $1.32 + .27 + .07 = $1.66) = ...	.05
Droit de dumping (calculé en tenant compte de la différence du change entre la livre sterling à $4.40 et la valeur du jour à $3.82, sur 5s. 5d.=	.15
	.54 sur $1 02

Taux des droits (*ad valorem*) = 53 p. 100

Je vais indiquer les bases de ce calcul, afin que mes honorables collègues en reconnaissent l'exactitude. La seule modification apportée par la conférence a consisté à réduire de 3 à 2c. par livre le droit calculé d'après le poids. Pour la consignation prise comme exemple, cette modification représenterait une diminution de 2c. ½ sur le total, et réduirait le droit *ad valorem* de 53 à 50 p. 100. Voici quels seraient les droits, compte tenu de l'accord qu'on nous demande de ratifier:

	P. 100
Droit suivant les libéraux..	18
Droit suivant les conservateurs.. ..	53
Droit à la suite de la conférence.. ..	50

Je donne d'autres exemples, pour faire saisir à mes honorables collègues la portée considérable des modifications effectuées. Prenons la flanellette de coton blanc. Sous le régime libéral, le droit était de 15 p. 100. Sous le régime conservateur, antérieurement à la conférence, il était de 52 p. 100; en vertu de l'accord, il sera de 48 p. 100. Il en est ainsi de plusieurs autres articles, comme on le voit dans ce tableau:

	P. 100
Lainages à la pièce:	
Libéraux..	24¾
Conservateurs..	62
Conférence..	59
Tissus à manteaux en laine:	
Libéraux..	24¾
Conservateurs..	105
Conférence..	91
Tissus à habits de bonne qualité:	
Libéraux..	24¾
Conservateurs..	66
Conférence..	63
Bas de laine:	
Libéraux..	22½
Conservateurs..	88
Conférence..	77
Couvertures de laine:	
Libéraux..	20¼
Conservateurs..	100
Conférence..	72
Tapis Axminster:	
Libéraux..	22½
Conservateurs..	100
Conférence..	78

Voilà des exemples de ce qu'on a concédé, pour reprendre l'expression de nos honorables vis-à-vis, à l'Angleterre par le moyen de la convention à l'étude et ce qu'on accorde, par le fait même, au consommateur canadien.

Je donne une dernière citation pour indiquer un peu plus clairement la différence entre les droits imposés à l'époque où le gouvernement libéral a été renversé, et les droits imposés maintenant en vertu de l'accord. Je cite seulement, notez-le bien, les droits du tarif de préférence, applicables aux seules marchandises anglaises. Ils sont les plus bas de notre tarif douanier; les droits imposés aux marchandises étrangères sont beaucoup plus élevés:

	P. 100
Cotonnades imprimées à la pièce:	
Régime libéral	18
Droit actuel	50
Flanellette de coton blanc:	
Régime libéral	15
Droit actuel	48
Lainages à la pièce:	
Régime libéral	24¾
Droit actuel	59
Tissus à manteaux en laine:	
Régime libéral	24¾
Droit actuel	91
Tissus à habits de haute qualité:	
Régime libéral	24¾
Droit actuel	63
Bas de laine:	
Régime libéral	22½
Droit actuel	77
Couvertures de laine:	
Régime libéral	20¼
Droit actuel	72
Tapis Axminster:	
Régime libéral	22½
Droit actuel	78

Quelques MEMBRES: Bravo!

Le très hon. MACKENZIE KING: Cette exclamation de certains vis-à-vis me fait songer au mot du premier ministre: "Nous avons bien réussi". Oui, ils ont bien réussi...du point de vue de leurs amis protectionnistes.

Voyons l'effet de la convention sur les cultivateurs. Le pauvre agriculteur a vu ce qui l'attend pour les produits qu'il a à vendre. Voyons comment on le traite par rapport à ce qu'il achète. Prenons l'article 409 du Tarif douanier, relatif aux écrémeuses:

Article n° 409 du Tarif douanier—écrémeuse:
Importations totales:

1930	$ 955,182
1931	1,089,904
1932	455,721

Anciens droits: tarif de préférence britannique, en franchise; tarif intermédiaire, en franchise; tarif général, en franchise.

Nouveaux droits: tarif de préférence britannique, en franchise; tarif intermédiaire, 25 p. 100; tarif général, 25 p. 100.

Pendant des années, on s'est battu ici pour obtenir l'entrée en franchise des écrémeuses venant de tous les pays. On notera qu'avant la conférence les trois tarifs comportaient la franchise douanière. En vertu de l'accord, la franchise n'existe plus que pour le tarif de préférence britannique, tandis que le tarif intermédiaire et le tarif général comportent des droits de 25 p. 100. Le prix du beurre est tombé, mais celui des écrémeuses va monter. En 1930, nous avons importé en tout pour $955,182 de ces articles, mais rien du tout de l'Angleterre. En 1931, sur un total d'importations d'une valeur de $1,089,904, il n'en est pas venu non plus d'Angleterre. Aucune importation d'Angleterre encore en 1932; cependant, nous en achetions pour $445,721, cette année-là. Lorsque les écrémeuses étaient admises en franchise, nous n'en importions pas de la Grande-Bretagne: elles venaient de pays étrangers. Voilà qu'aujourd'hui nos tarifs intermédiaire et général imposent un droit de 25 p. 100 sur toutes les écrémeuses qui entreront au Canada. Voilà la prescription qu'on nous demande d'approuver; voilà ce qu'appuieront les membres d'en face qui représentent des circonscriptions rurales s'ils approuvent ce qui est proposé. Et il nous sera impossible d'abaisser le droit avant cinq ans, quelle que soit la volonté des cultivateurs canadiens; car la marge de préférence doit être maintenue pendant au moins ce temps.

Voyons maintenant le numéro 401a, sur le fil barbelé, qui ne manque pas d'intéresser nos agriculteurs. Voici les chiffres:

Fil barbelé:

Ancien tarif: préférence britannique, en franchise; intermédiaire, en franchise; général, en franchise.

Nouveau tarif: préférence britannique, en franchise; intermédiaire, 10 p. 100; général, 10 p. 100.

Importations—	Total	Du Royaume-Uni
1931	$334,214	$ 9,312
1932	125,010	10,382

On notera que moins de 8 p. 100 de nos importations provenaient de la Grande-Bretagne; et il n'y a pas lieu de croire que la proportion s'accroît dans l'avenir. Cette industrie n'est pas développée là-bas, parce que la demande intérieure de ce produit n'est pas forte. On s'est, ici, tout simplement servi du prétexte de la conférence pour augmenter le tarif et aider aux fabricants de fil barbelé.

Voyons ce qui concerne l'aniline servant à la préparation des matières colorantes; le numéro tarifaire 203b exercera une grande influence sur l'industrie canadienne.

N° du tarif 203b: teintures d'aniline:

1931, total des importations	$2,062,594
1931, total importé du Royaume-Uni	163,552

Ancien tarif: préférence britannique, en franchise; intermédiaire, en franchise; général, en franchise.

Nouveau tarif: préférence britannique, en franchise; intermédiaire, 10 p. 100; général, 10 p. 100.

L'an dernier, nos importations totales se sont chiffrées à une valeur de $2,062,594, dont $163,552 du Royaume-Uni. Sous le régime de l'ancien tarif, ce produit était, partout, admis en franchise. Suivant les nouveaux taux, le tarif intermédiaire et le tarif général imposent un droit de 10 p. 100 chacun. On ne relèvera pas le droit sur les teintures d'aniline importées de l'Angleterre; seulement sur des importations valant près de $1,900,000, de provenance étrangère, il sera prélevé une entrée de 10 p. 100. L'industrie devra payer la note; et en définitive le consommateur en souffrira, par des teintures inférieures et une baisse de qualité, au bénéfice des magnats protégés.

Je vais citer un autre numéro du tarif:

Numéro du tarif 348*d*:

Cuivre en barres ou tringles, importé par les fabricants de fils de télégraphe et de téléphone, etc.

	Importations
1931..	$3,653,229
1932..	431,907

Ancien tarif: tarif de préférence britannique, en franchise; tarif intermédiaire, en franchise; tarif général, en franchise.

Nouveau tarif: tarif de préférence britannique, en franchise; tarif intermédiaire, 10 p. 100; tarif général, 10 p. 100.

Dès l'entrée en vigueur de ces tarifs, toute installation électrique devra payer sa part du coût augmenté; cela deviendra une charge permanente. En six ans, nos importations de ces produits ont atteint une valeur de plus de 26 millions de dollars, dont $500 seulement venaient du Royaume-Uni. Un tarif de 10 p. 100 va-t-il faire dévier ce mouvement importateur?

Je répète, monsieur l'Orateur, que je cite là quelques exemples seulement de la manière dont on a relevé le tarif. Pour établir une comparaison intelligible, il faut se souvenir que nos amis d'en face n'ont cessé d'augmenter les droits tarifaires depuis leur avènement; et il faut faire la comparaison avec les tarifs en vigueur lors de leur arrivée au pouvoir. Rappelons-nous aussi qu'en approuvant les taux proposés nous allons établir un très grand nombre de droits de douane pour un minimum de cinq ans.

Le premier ministre a parlé longuement des autres prétendus avantages de cette convention. Voici, entre autres choses, ce qu'il a dit au sujet de l'industrie du fer et de l'acier:

Si nous considérons seulement les groupes majeurs qu'intéresseront les propositions qui seront bientôt déposées sur le bureau de la Chambre, nous pouvons examiner tout d'abord celle qui a trait au fer et à l'acier. Les formules fondamentales de ces accords ont donné lieu à des conversations officieuses à Montréal un peu avant l'ouverture de la conférence entre les producteurs du Royaume-Uni et les industriels canadiens. Or, la mesure tarifaire que nous soumettons aujourd'hui, reflètera par sa rédaction l'esprit dans lequel ces négociations ont été conduites dans une atmosphère de cordiale coopération et de bonne volonté.

En examinant ces aspects du tarif que trouvons-nous? Nous trouvons que les intéressés de l'industrie du fer et de l'acier, tant au Royaume-Uni qu'au Canada, se sont abouchés avant la conférence, ont déterminé entre eux la mesure de protection qu'ils voulaient contre le reste de l'univers et qu'ensuite ils se sont partagé les fruits de cette industrie dans l'empire britannique. Voilà ce que fait cet accord: il crée un monopole dans l'industrie du fer et de l'acier, en Grande-Bretagne et au Canada, érigeant une barrière de protection au bénéfice des intéressés pour ce qui est de la clientèle anglaise et canadienne, entravant davantage la concurrence des pays de l'extérieure. Je me demande si ce doit être là la nouvelle façon d'organiser l'industrie dans l'empire britannique. Est-ce que ces différents intérêts manufacturiers qui s'occupent actuellement de l'industrie du fer et de l'acier vont entreprendre quelque chose qui deviendra graduellement la méthode d'organisation des autres industries? Est-ce ainsi que l'on doit procéder? Doit-on réunir d'abord ceux qui ont des intérêts financiers dans l'industrie,—non pas les consommateurs mais les manufacturiers, —et leur laisser le soin de décider entre eux la façon dont ils diviseront l'industrie, pour déclarer ensuite la somme de protection qu'ils désirent et doivent obtenir? Doivent-ils obtenir le monopole de l'industrie en même temps? C'est ce que l'on propose de faire au moyen de cette convention; on donne l'exemple avec l'industrie du fer et de l'acier; une fois l'affaire approuvée, on pourra en faire autant avec toutes les autres industries de l'empire britannique.

Permettez-moi de conclure cette partie de mes observations par la déclaration suivante: Si l'on doit tenir compte de l'industrie, si une industrie spéciale doit être protégée, cette protection dans ses effets doit être considérée, non pas au point de vue de cette industrie seule, mais au point de vue de toutes les industries. Toutes les formes de l'activité industrielle, et de toute autre industrie, les intérêts des consommateurs, de la grande masse du peuple, doivent entrer en ligne de compte au même degré que les intérêts de ceux qui semblent ici former la classe tout spécialement privilégiée, savoir: les grands intérêts manufacturiers.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance, je discutais les divers articles du tableau qui est annexé à la convention et j'exprimais ma surprise de voir, comme on devra le voir partout au Canada, que l'étude des différents articles indique que le tarif canadien, au lieu d'avoir été dégrevé, a été très considérablement relevé à la suite de cet accord; que même pour ce qui est de la préférence britannique, les taux, au lieu d'être à un niveau qui permettrait le commerce avec la Grande-Bretagne, sont dans plusieurs cas si élevés qu'on est porté à croire qu'il se fera très peu d'importation de quelques-uns des articles mentionnés au tableau.

J'ai appelé l'attention, cependant, sur ce qui semble être, je crois, le trait caractéristique le plus regrettable de toute la convention, c'est-à-dire, sur le fait que l'on nous demande, d'après les termes de la convention, de maintenir pour une période de cinq ans, dans certains cas, des droits exorbitants. Pour comprendre ce que cela signifie réellement, il faut considérer le niveau auquel le tarif de ce pays avait été porté avant l'entrée en vigueur de cet accord, considérer le niveau auquel le tarif général se trouve comparativement à celui des autres pays. J'oserai dire qu'il ne se trouve pas un autre pays au monde dont le tarif soit aussi élevé que notre tarif général. Comme on le sait, il a été élevé dans certains cas de 20 p. 100, de 50 p. 100, dans d'autres cas, de 100 p. 100, 200 p. 100, 300 p. 100, 400 p. 100 au-dessus de l'ancien tarif. Cependant, en vertu de cette convention, il se trouve des cas où l'ancien tarif a été élevé de nouveau.

Le point très important que doit étudier l'Assemblée, c'est de voir si l'on doit adopter le principe qui permettrait à un gouvernement d'arrêter le tarif du Canada pour une certaine période de temps, quel que soit le désir du corps électoral. Il faut décider si nous devons être liés pour un certain nombre d'années à une politique de haute protection qu'un gouvernement au pouvoir aujourd'hui et qui peut être renversé demain veut bien adopter. Quand nous songeons que l'on s'efforce ici d'élever le tarif non seulement en ce qui concerne le Canada mais aussi en ce qui concerne les autres parties de l'empire britannique contre le reste de l'univers, cette entente irrévocable fixant un tarif élevé pour tout l'empire britannique pour un certain nombre d'années devient un problème international très grave plutôt qu'une question nationale.

J'ai passé en revue les divers articles de la convention, et j'ai cru qu'en justice pour les

honorables membres de la droite je ne devais en omettre aucun. Pour cette raison, j'ajouterai un commentaire ou deux sur les autres que je n'ai pas touchés. L'article 10 décrète:

Le Gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage à n'accorder la protection douanière contre les produits du Royaume-Uni qu'aux industries dont les chances de succès sont assez assurées.

Remarquez, monsieur l'Orateur, que dans chacun des articles concernant les droits, il est répété que le principe fondamental est celui d'un tarif de protection. Partout il est question de tarifs de protection et cet article expose de nouveau le principe. Il décrète que la protection au moyen du tarif sera accordée à quoi? Voilà le plus surprenant de tout. A l'époque où le parti conservateur inaugura la Politique nationale, l'on adopta comme cri de guerre que la protection visait à sauvegarder nos industries qui étaient alors dans l'enfance. Et l'on promit solennellement au peuple canadien que le tarif protecteur seront mis au rancart le jour où nos industries seraient en mesure de voler avec leurs propres ailes et de faire une concurrence raisonnable aux entreprises industrielles des autres pays. Cependant le présent régime pousse les choses jusqu'au point de déclarer que le tarif douanier ne doit pas servir simplement à protéger les industries naissantes, mais aussi celles qui sont raisonnablement assurées d'excellentes chances de réussite. Même si une industrie est devenue suffisamment assurée du succès pour pouvoir subir la concurrence sur le marché mondial, elle jouira encore de la protection que lui concède le Gouvernement grâce au moyen du tarif douanier. Or, je le répète, les industries qui sont en mesure de faire concurrence à celles des autres pays sur le marché britannique devraient être capables de se tirer d'affaire sans le supplément de protection que cet accord vise à leur assurer. L'article 11 est ainsi conçu:

Le Gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage à appliquer au tarif, pendant la durée du présent accord, le principe que les droits protecteurs ne devront pas dépasser le niveau qui permettra aux producteurs du Royaume-Uni de faire une concurrence équitable basée sur les frais comparatifs d'une production économique et rationnelle; toutefois, dans l'application de ce principe on tiendra particulièrement compte des industries non solidement établies.

Dans la clause que j'ai lue il y a un instant, c'étaient uniquement les industries solidement établies qui devaient jouir d'une protection spéciale. Or, la présente clause décrète que les industries non solidement établies jouiront d'une protection particulière. Donc, tandis que la première clause vise à protéger uniquement les industries solidement établies, la sui-

vante vise à assurer une certaine dose de protection à celles qui ne sont pas encore solidement établies et appuie sur le fait qu'il s'agit d'un tarif protecteur. Encore de la protection et toujours plus de protection. Quel est le véritable sens de cette clause, le Gouvernement, je le crains fort, devra nous l'indiquer. Les termes sont fort ambigus. Qui nous dira en quoi consiste une "concurrence raisonnable"? J'ai la conviction que les honorables membres de la droite ne s'entendront jamais avec nous, membres de la gauche, quant à la signification à donner à ses mots "concurrence raisonnable". Qui encore déterminera le sens à attribuer aux mots "coût comparatif"? Que signifient, d'autre part, les mots "production économique et rationnelle"? Et cependant, voilà une phrase employée pour indiquer la base sur laquelle on s'appuiera pour grever ou exempter de droits les produits de nos industries. Qui décidera du sens qu'il faut attribuer aux mots: "concurrence raisonnable", "coût comparatif" et "production économique et rationnelle". La lecture d'une couple d'autres clauses éclairera peut-être notre entendement, en attendant toutefois, je désire poser cette question: Sous le régime de l'accord, qu'advient-il de tout effort qu'on pourrait tenter pour inaugurer un tarif purement fiscal? L'imposition d'un tarif strictement fiscal est mis hors de cause. En vertu de cette convention de commerce, tous les droits que nous imposons sont basés sur le principe de la protection et non pas sur le principe d'un pur tarif de revenu. Si, au Canada, un Gouvernement désire inaugurer un tarif purement fiscal, il ne pourra le faire au cours des prochains cinq ans. Il est assez difficile, par le temps qui court, de prélever des revenus au pays; de fait, une forte proportion des recettes que le tarif douanier remanie à cette fin faisait tomber dans le trésor fédéral sont taries du fait que les droits ont été relevés à un tel point que cette source de revenus est pour ainsi dire à sec. Je serai fort surpris si un nombre appréciable de représentants du peuple sont prêts à céder, par suite d'un accord ou d'une convention de cette nature, le droit de prélever des revenus au moyen de l'imposition d'un tarif douanier par le temps que nous traversons, au moment où il est si difficile de percevoir les impôts. Parlant de la situation dans son ensemble, le premier ministre s'est exprimé ainsi qu'il suit:

Aux termes de cette convention, le Canada a déclaré de plus qu'il ménagera amplement aux producteurs du Royaume-Uni l'occasion de la concurrencer raisonnablement en fonction des frais relatifs de production économique et efficace, pourvu que dans l'application de ce principe on tienne spécialement compte des industries qui ne sont pas pleinement établies. En conformité de cet objet, le Gouvernement a augmenté les préférences de la manière que je viens de mentionner.

Prenez note de la considération particulière dont seront l'objet les industries qui ne sont pas solidement établies; les droits seront relevés.

En conformité de cet objet, le Gouvernement a augmenté les préférences de la manière que je viens de mentionner...

C'est-à-dire que l'on a relevé le tarif douanier contre les autres pays.

...et de plus est convenu que la commission du tarif, autorisée par une loi du Parlement, à sa dernière session, examinerait, à la demande du gouvernement du Royaume-Uni, tout article de notre liste des tarifs que l'on prétend échapper au principe adopté.

Une couple de phrases plus loin, le premier ministre formule une règle directrice, laquelle dit-il, doit être lue en regard de ce paragraphe. Plus tard, mon très honorable ami dira que le tarif établi par son Gouvernement est un tarif de concurrence, mais ne perdons pas de vue le principe qui y préside:

La règle générale relative à nos concessions au Royaume-Uni est que nous maintenons un tarif, bien que préférentiel, contre ses produits.

Ailleurs, il dit que le tarif est fondé sur le principe de la protection. Cela nous amène à l'article 12, qui a trait à la commission du tarif:

Le gouvernement de Sa Majesté s'engage à instituer immédiatement une commission du tarif, conformément aux dispositions de la Loi de la Commission du tarif de 1931.

Au sujet de cette clause particulière, je voudrais savoir de mon très honorable ami pourquoi il nous a fallu attendre jusqu'à ce que le Gouvernement demande l'établissement d'une commission du tarif pour en instituer une ici? Si une commission du tarif a des avantages, assurément, elle aurait dû être instituée avant aujourd'hui, et non à la demande d'une autre partie de l'empire, mais à celle de ce Parlement-ci. Il y a un an ou deux, mon très honorable ami a saisi la Chambre d'un bill tendant à créer cette commission. Il nous a dit que cette mesure devait être adoptée à cette session-là, ajoutant que les commissanres devaient être nommés pour une période de dix années, et il a vivement protesté lorsque de ce côté-ci de la Chambre on lui annonça que ceux de nous qui se trouveraient ici attendraient et verraient la façon dont les commissaires s'acquitteraient de leurs fonctions, avant de consentir à les maintenir dix années en exercice. Mais on ne fit rien. Depuis que le Gouvernement actuel est entré en fonctions, nous avons eu des relèvements de droits, et

une commission du tarif. Si elle devait être de quelque utilité, elle aurait dû être consultée sur toutes ces modifications. Mais aujourd'hui, après que les tarifs ont été relevés à perte de vue de tous côtés, mon très honorable ami vient nous dire: "Je vais instituer la commission de tarif qui, comme je le disais au Parlement, il y a un an ou deux, devait être créée en Canada". Mais à l'intention de qui? Dans l'intérêt du consommateur, du cultivateur canadien, de notre propre population? Non, pas du tout. Une commission instituée en vue de mettre les manufacturiers anglais en mesure de comparaître devant elle, afin de constater où leurs intérêts sont suffisamment sauvegardés. Et cela, de la part du premier ministre qui, lors de la dernière campagne électorale, parcourait tout le pays et ne cessait de parler du Canada avant tout.

Passons maintenant à la clause suivante qui vise également la commission du tarif:

Article 13: Le Gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage, à la demande du gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni, à faire reviser par la Commission du tarif, aussitôt que possible, les droits frappant toutes les marchandises désignées dans telle demande, en conformité des principes énoncés à l'article 11 du présent accord et après la réception du rapport de la Commission du tarif, ce rapport sera déposé devant le Parlement qui sera invité à modifier, le cas échéant, les droits sur les marchandises provenant du Royaume-Uni, de façon à assurer l'application de ces principes.

Qu'est-ce que cela veut dire, monsieur l'Orateur? Cela signifie que la commission du tarif du Canada devra agir à la demande, non pas de Canadiens, non pas de consommateurs que nos tarifs intéressent, ni d'un groupe quelconque de nos citoyens, mais à la demande du gouvernement britannique. En d'autres termes, nous avons un gouvernement d'une autre partie de l'empire qui décidera du moment où notre mécanisme tarifaire sera mis en marche, lorsqu'il s'agira de questions relevant de la commission du tarif. Cela revient à l'ancienne question de savoir jusqu'à quel point nous consentons à ce que les gouvernements des autres parties de l'empire interviennent dans les affaires de ce pays-ci. J'ose dire que, si nous voulons nous créer des ennuis, c'est précisément de ce côté qu'il faut en chercher. Si nous devons attribuer au gouvernement britannique l'obligation de faire agir notre commission du tarif, et imposer à notre Gouvernement celle de faire des enquêtes, par l'intermédiaire de sa commission, chaque fois que le gouvernement anglais le désirera, il me semble que nous nous donnons bien du mal pour susciter des difficultés entre les gouvernements des deux pays et entre les deux pays eux-mêmes. On me permettra d'ajouter que si le principe est bon, si la commission du tarif doit, de cette façon, faire œuvre utile relativement aux produits ouvrés de la Grande-Bretagne, pourquoi ne se limite-t-il qu'à ceux qui nous expédient des marchandises de la Grande-Bretagne? Pourquoi les exportateurs d'autres pays n'ont-ils pas également le droit de se présenter devant la commission du tarif et de faire connaître leur point de vue, au sujet des droits? Le principe est bon ou il est mauvais. Pourquoi l'application en serait-elle ainsi limitée à la décision d'un gouvernement d'une autre partie de l'empire et relativement à des intérêts qui ne sont pas canadiens, mais britanniques?

Mais cette commission du tarif suscite encore une autre objection plus grave. Mon très honorable ami a dit que la commission du tarif devait avoir des attributions judiciaires. Il suffit de lire le discours prononcé par lord Hailsham à Calgary pour voir jusqu'où, de l'avis du gouvernement britannique, ce rôle judiciaire de la commission du tarif devait s'étendre. On disait, ni plus ni moins, que dorénavant, lorsqu'il s'agira de questions visées par cet accord, le tarif sera chose du ressort, non pas du Parlement canadien et des représentants du peuple au Parlement, mais de cet organisme judiciaire constitué par la commission du tarif.

C'est un principe qui manque totalement de sagesse. Les tarifs sont une forme de taxation; ils font partie de la politique fiscale du pays, et nul Gouvernement n'a le droit de priver le Parlement de son entier contrôle de la politique fiscale. Maintes et maintes fois, le parti tory au Canada a cherché d'une manière ou d'une autre à hausser le tarif dans une certaine mesure, puis l'a maintenu à ce niveau à la demande de quelque tribunal qui devait avoir l'unique voix au chapitre au sujet de ses modifications. J'oserai dire que si mon très honorable ami croit avoir réussi dans cette tentative il se trompe beaucoup. Je ne pense pas qu'aucun Parlement canadien consente à céder à aucune commission du tarif, qui doit être considérée comme un tribunal judiciaire, le droit de décider quel sera le tarif au Canada sur une marchandise quelconque. Ce droit appartient à la Chambre des communes. Les représentants du peuple au Parlement sont les seuls qui aient le droit de se prononcer sur les impôts que les contribuables canadiens ont à supporter, et ils n'appuieront jamais aucun autre principe, quelque beau que soit le langage dans lequel il est exprimé, ou s'il se rattache à un accord entre les diverses parties de l'empire et non particulièrement et directement à notre propre pays.

Que dit de plus l'accord au sujet de la commission du tarif?

Le Gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage à ne pas augmenter les droits existants sur les marchandises du Royaume-Uni, sauf après la tenue d'une enquête et la réception d'un rapport de la Commission du tarif et en conformité des faits constatés par cet organisme.

Maintenant, j'appelle l'attention sur le principe qu'implique cet article. En vertu de ce principe, la commission du tarif doit décider en premier lieu quels droits peuvent être réduits, et, que les droits sur les marchandises britanniques ne peuvent être nullement diminués à moins qu'elle n'en décide ainsi. Eh bien, c'est une autre cession absolue de nos droits fiscaux. Qu'il s'agisse de réduire ou d'augmenter les droits, ce privilège appartient à la Chambre des communes et nous ne pouvons consentir à céder à un tribunal judiciaire ou à aucun autre tribunal le droit de décider ce que seront les tarifs du Canada. Je ferai observer de plus qu'une grande partie du pays n'aura guère confiance dans les décisions d'une commission du tarif dont les membres sont nommés par mon très honorable ami de la droite. Non pas que je croie qu'il cherche à choisir des personnes qui exécuteront ses volontés. Mais en voici la raison: Il a déjà déclaré que tout le principe en vertu duquel cet accord commercial sera mis en vigueur est celui de la protection, et il va nommer une commission du tarif. Dans quel but? Afin de s'assurer que ce principe de protection sera maintenu dans le tarif. Mon très honorable ami nous demande donc que nous approuvions son choix de personnes qui verront à ce que le principe de protection soit respecté dans notre tarif durant dix ans au moins. Il dit que la vie de cette commission sera de dix ans. Il déclare que, en vertu de cette entente, ses membres auront pour tâche spéciale de maintenir le principe de la protection. Je me demande si tous les honorables députés conservateurs vont endosser de tout cœur cette idée. Ils feraient mieux de prêter une attention particulière aux intérêts de leurs commettants, parce que, aujourd'hui plus que jamais, les citoyens s'attendent à ce que leurs représentants au Parlement se fassent les interprètes de leurs intérêts. Les droits ont été augmentés au point d'exaspérer toutes les classes du pays: les importateurs, les exportateurs, les marchands, les détaillants, les hommes d'affaires et les consommateurs. Il n'est pas une classe qui ne soit irritée de cette hausse des droits et de la manière dont ils ont été appliqués. Maintenant, on nous demande de garder le tarif à ce niveau, d'enlever au Parlement et de donner à un tribunal judiciaire que nommera mon très honorable ami la tâche de s'assurer que ce principe de protection sera respecté dans le tarif. C'est une chose très sérieuse pour les honorables députés que d'approuver un principe de cette nature.

Permettez-moi d'ajouter ceci: il n'est rien dit dans cet accord de la taxe d'accise, bien que la disposition déclare que les droits ne seront pas abaissés excepté à la condition mentionnée pour les marchandises dans cet article. Elle ne dit pas que le Gouvernement canadien sera empêché d'augmenter l'impôt d'accise sur aucune marchandise venant de la Grande-Bretagne ou d'ailleurs. A l'avant-dernière session, une taxe d'accise de 1 p. 100 a été imposée sur tous les produits exportés au Canada, et, à la dernière session, cette taxe a été augmentée de 2 p. 100, de sorte qu'elle est maintenant de 3 p. 100. Si l'on songe que la taxe d'accise est imposée en plus du tarif actuel tel qu'il est prélevé, cette taxe représente une augmentation de droit qui est plus près de 4 p. 100 que de 3 p. 100.

On ne voit ici rien qui empêche le gouvernement d'ajouter encore 2, ou 3, ou 4 p. 100 à la taxe d'accise. Il lui serait loisible de la hausser à son gré et de ruiner ainsi l'effet de l'article dont je viens de donner lecture. L'article 15 est ainsi conçu:

Le Gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage à reconnaître aux producteurs du Royaume-Uni le plein droit de se faire entendre devant la Commission du tarif lorsque cette dernière étudiera les questions se rattachant aux articles 13 et 14 du présent accord.

Eh bien, monsieur l'Orateur, je n'ai pas besoin d'insister de nouveau sur le fait que cet accord ne s'inspire aucunement du bien du peuple canadien. Ce sont les producteurs du Royaume-Uni qui ont le droit de comparaître devant la Commission du tarif. Pourquoi les producteurs et les consommateurs canadiens n'ont-ils pas le même droit? Puis-je rappeler de nouveau à la Chambre que l'une des dispositions importantes du texte actuel de la loi constituant la Commission du tarif prescrit que seules seront instruites devant la Commission les questions que le premier ministre voudra lui soumettre.

Le très hon. M. BENNETT: Non, le ministre des Finances.

Le très hon. MACKENZIE KING: Naturellement, je déduis que le ministre des Finances, quel qu'il soit, se conformera aux désirs de mon très honorable ami. Si le premier ministre désirait que la Commission du tarif n'examine pas le droit portant sur un certain

article, je suis certain que le ministre des Finances, étant donné son bon naturel, verrait à ce qu'elle ne fût pas saisie de la question.

L'hon. M. RHODES: J'imagine que mon très honorable ami parle d'expérience.

Le très hon. MACKENZIE KING: En ce sens que je n'ai jamais demandé que la Commission du tarif fût tenue dans l'ignorance d'une question.

Je passe maintenant à l'article 16. Plus on examine cet accord, plus il apparaît clairement que ce Gouvernement, sourd aux appels de ce Parlement, s'est rendu aux instances d'autres parties de l'empire. Pour un Gouvernement dont la devise est le Canada d'abord, c'est certainement une étrange attitude. Maintes et maintes fois, nous avons ici même demandé, et le peuple canadien a demandé, une certaine stabilité douanière afin que l'on sût à quoi s'en tenir dans le domaine de l'importation; que l'on renonçât à modifier les droits de douane par décret en conseil ou par réglementation administrative en vue du change, du dumping, et que sais-je. Nous avons prétendu que sous le régime actuel les importateurs ne peuvent avoir idée du taux définitif du droit, une fois le produit passé par les différentes estimations du Gouvernement. Il n'était pas nécessaire de posséder le moindre don de prophétie pour prévoir que le gouvernement anglais demanderait avant tout une certaine stabilité dans le tarif douanier du Canada et l'abandon de ces pratiques irrégulières. Il n'est donc pas surprenant de trouver la clause ci-dessous dans l'accord, s'il est étonnant de constater qu'elle y soit du consentement d'un gouvernement ayant pour principe le Canada d'abord, et à la demande du gouvernement anglais plutôt qu'à la demande du Parlement du Canada. L'article 16 est ainsi conçu:

Le Gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage à appliquer dans l'administration douanière au Canada les principes généraux qui permettant (a) d'éviter, autant que possible, toute incertitude au sujet du montant des droits de douane et autres impositions fiscales payables à l'arrivée des marchandises au Canada; (b) de réduire au minimum les causes de retard et de désaccord, et (c) d'établir un mécanisme pour le règlement rapide et impartial des différends surgissant de l'application des droits de douane.

Enfin, voilà l'aveu, de la part de ce Gouvernement, que cette méthode se pratique depuis deux ans et que, si cette clause apparaît ici, c'est uniquement parce que le gouvernement anglais a fait comprendre au gouvernement canadien qu'il n'y avait rien à faire en matière d'accord commercial à moins d'une assurance de cette nature. Malheureusement, rien ne garantit que l'engagement sera tenu.

Inutile d'insister sur le caractère général des formules relatives au mécanisme particulier qui doit être établi, non plus que sur son fonctionnement et la tâche de ceux qui en seront chargés, mais je dirai à mon honorable ami le ministre du Revenu national (M. Ryckman) que, si cela relève de lui, je ne m'attends pas qu'il y ait grand changement.

L'hon. M. RYCKMAN: L'administration n'a guère changé depuis que vous aviez la direction des affaires.

L'hon. M. LAPOINTE: Tout a été bouleversé depuis.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je croyais que mon honorable ami le ministre du Revenu national était éveillé.

Vient ensuite l'article 17 qui est ainsi conçu:

Le Gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage à supprimer, dès que la situation financière du Canada le permettra, toutes les surtaxes existantes sur les importations du Royaume-Uni. Il s'engage, de plus, à envisager favorablement la possibilité de réduire et finalement de supprimer le droit de dumping d'après le change en tant qu'il s'applique aux importations du Royaume-Uni.

Se trouvera-t-il quelqu'un pour prétendre que cet article signifie quelque chose? C'est admettre une fois de plus que le Gouvernement a fait des choses qu'il n'aurait pas dû faire et que le Gouvernement britannique s'est fortement opposé à cette attitude. On y voit également que le Gouvernement du Canada a cherché à laisser entendre qu'il allait modifier ses méthodes. Mais, si le principe que l'on énonce ici est acceptable, je voudrais demander pourquoi il ne s'applique qu'aux marchandises importées de la Grande-Bretagne dans notre pays? Pourquoi ne pas l'appliquer également aux marchandises qui nous viennent des autres pays du monde? Allons-nous briser nos relations commerciales avec le reste du monde dès que ces conventions seront approuvées? On pourrait commencer à le croire. Plus on étudie ce que signifient les divers articles de l'accord, plus on reste convaincu que l'on cherche à isoler l'empire britannique par des mesures de protection et que l'on prend les moyens de faire en sorte qu'il lui soit dorénavant presque impossible de maintenir un commerce appréciable avec les autres pays du globe. Je répète que c'est ce que l'on peut commencer à croire. Les dispositions qui restreignent à la Grande-Bretagne l'application de toutes les bonnes intentions du Gouvernement nous donnent lieu

de croire qu'il y a beaucoup de vérité dans ce que je viens de dire.

L'article 18 n'offre pas une bien grande importance. A mon sens, le résultat ne sera pas considérablement modifié, qu'il soit ou non accepté. Voici ce que l'on y trouve:

Le Gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage à modifier les règlements actuels régissant l'importation au Canada de bétail de race pure du Royaume-Uni de la manière déjà convenue en principe entre lui et le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni.

L'affaire ayant déjà été conclue et le Gouvernement britannique ayant déjà commencé à faire sa part, je ne doute pas qu'il ne remplisse ses engagements, si engagement il y a dans cet accord.

Nous voici maintenant à l'article 19. Nous abordons, je le crains, certains petits aspects de ces accords. Ostensiblement, ils ne manquent pas d'importance. (*Exclamations.*)

Une VOIX: C'est petit d'un bout à l'autre.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'article 19 est ainsi conçu:

Le Gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage à accorder aux colonies non autonomes et aux protectorats ainsi qu'aux territoires sous mandat qui bénéficient actuellement du tarif de préférence britannique, de même qu'au Zanzibar, les préférences sur les produits et aux taux indiqués au tableau F ainsi que toutes préférences présentement accordées au Royaume-Uni. Toutefois, le Gouvernement de Sa Majesté au Canada ne sera pas tenu de maintenir de préférence à toute Colonie ou à tout protectorat qui, n'étant pas empêché par des engagements internationaux d'accorder des préférences, (i) ne donne pas de préférences au Canada ou (ii) consent à quelque autre partie de l'Empire (à l'exception, dans le cas de la Rhodésia du Nord, de l'Union sud-africaine, de la Rhodésia du Sud et des Territoires de la Haute Commission sud-africaine) des préférences non octroyées au Canada.

Je ne chercherai pas à interpréter la signification de cette disposition, mais je me contenterai de rappeler à la Chambre ce que j'ai dit précédemment. Ce que l'on fait relativement aux relations entre ces protectorats, ces colonies, ces territoires sous mandat, et autres pays, en accordant des privilèges exclusifs à certaines parties de l'empire britannique et en faisant perdre à d'autres pays du monde les avantages commerciaux correspondants dont ils jouissaient jusqu'ici, constitue un état de choses des plus grave.

Le premier ministre a longuement parlé de la convention commerciale entre le Canada et les Antilles anglaises dont il est particulièrement question dans l'article 20 de cet accord. Voici cet article:

Rien dans le présent accord ne préjudiciera ou ne réduira aucun des avantages conférés à l'une ou l'autre des parties au présent accord par l'accord commercial entre le Canada et les Antilles en date du 6 juillet 1925.

Cette convention a été conçue, comme le sait bien mon très honorable ami, par un gouvernement libéral. Je le remercie, lui et ses collègues, d'avoir reconnu l'utilité de cet accord que l'on maintient en vigueur sans doute parce qu'il donne de bons résultats. Mon honorable ami a parlé d'une période de dix ans et a plus tard insisté sur ce point relativement à l'accord avec les Antilles.

L'hon. M. RYCKMAN: Une période de douze ans.

Le très hon. MACKENZIE KING Le ministre du Revenu national (M. Ryckman) dit qu'il s'agit d'une période de douze ans et j'accepte sa mise au point. La Chambre sait très bien que des raisons exceptionnelles motivent une période de douze ans. La convention commerciale entre le Canada et les Antilles ne constituait pas simplement un accord portant sur le taux des droits applicables aux denrées. Elle comportait également l'établissement d'un service de navigation entre le Canada et les Antilles et les subventions qu'il nous faudrait verser à cet effet pendant un nombre déterminé d'années. C'est pour cette raison que l'accord a été conclu pour une durée de douze ans. Le commerce entre les Antilles anglaises et le Canada est de nature complémentaire; il n'a pas le caractère général qu'indique la variété des item de la convention générale. La proximité des Antilles anglaises du Canada est un autre facteur spécial à considérer.

L'article suivant, le numéro 21, est important. Il est ainsi conçu:

Le présent accord est conclu à la condition expresse que si l'un ou l'autre gouvernement est convaincu que toute préférence accordée dans le présent accord sur une catégorie particulière de marchandises sera, probablement, totalement ou partiellement annulée en raison de l'établissement ou du maintien, directement ou indirectement, de prix pour cette catégorie de marchandises par suite de l'intervention de l'Etat dans tout pays étranger, ce Gouvernement déclare dans le présent accord qu'il exercera les pouvoirs dont il est maintenant et dont il sera plus tard investi pour prohiber l'entrée en son pays, directement ou indirectement, de ces marchandises provenant de ce pays étranger pendant toute période nécessaire pour rendre efficaces et maintenir les préférences qu'il accorde par le présent accord.

Sur cet article en particulier, toute louable qu'ait pu être l'intention de celui qui en a été l'auteur, j'oserai dire ici à ce qu'on s'efforce de mettre la clause à exécution, il surgira entre les différentes parties de l'empire britannique des dissensions inconnues jusque-là. Qui va

dire quand une concurrence assistée par l'Etat atteint un point où le gouvernement anglais se trouve dans la nécessité de frapper d'interdiction les marchandises du concurrent en question? Peut-être mon très honorable ami visait-il un pays en particulier, mais voudra-t-on dire que d'autres pays, grâce à l'aide de l'Etat, ne sont pas susceptibles eux aussi d'envoyer leurs marchandises en Grande-Bretagne? Ira-t-on dire qu'on doit obliger le gouvernement d'un pays quelconque de l'empire même interdire l'entrée de marchandises, à la demande de quelque autre partie de l'empire? Si cette clause-ci a un sens quelconque, elle revient à dire que, dans une éventualité de ce genre, le gouvernement anglais sera poussé à agir à la demande du gouvernement canadien. Si pareille chose se produit, quel en sera l'effet sur les habitants de la Grande-Bretagne? Supposons que le gouvernement anglais refuse d'agir, qu'en résultera-t-il? Et s'il agit, qu'arrivera-t-il? De quelque façon que vous l'envisagiez, dès la minute même qu'une partie de l'empire s'ingérera dans les affaires d'une autre, cela suscitera des difficultés sans fin. Nous avons déjà entendu la déclaration d'un des partis politiques de Grande-Bretagne, lequel se propose de commercer avec le pays que mon très honorable ami a en vue, et cela en dépit de tout ce que peut contenir cet accord-ci, dans un sens ou dans l'autre.

L'article 22 dit ceci:

> Le présent accord entre le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni et le Gouvernement de Sa Majesté au Canada est censé entrer en vigueur le jour de sa signature (sous réserve de l'adoption, aussi hâtive que possible, des mesures législatives ou autres qui s'imposent). Sa durée est fixée à cinq ans et, s'il n'est pas dénoncé six mois avant l'expiration de cette période, il restera en vigueur jusqu'à une date postérieure de six mois à l'avis de dénonciation donné par l'une ou l'autre partie.

Mon très honorable ami, en s'efforçant de défendre la durée fixée dans cet accord, a mentionné d'autres accords qui sont actuellement en vigueur. Il a parlé de la convention commerciale avec l'Australie qui était faite pour un an, et non pas cinq ans.

Le très hon. M. BENNETT: Je l'ai dit.

Le très hon. MACKENZIE KING: Et ensuite pour une période indéfinie, sous réserve d'un avis de six mois. Nous arrivons maintenant aux conventions commerciales avec un certain nombre de petits pays avec lesquels nous échangeons une quantité relativement restreinte de marchandises. Il y a nos conventions avec la Belgique, la Tchécoslovaquie, l'Italie, les Pays-Bas et les Antilles anglaises. Mettant de côté cette dernière dont j'ai déjà parlé, les quatre autres, c'est-à-dire les conventions avec la Belgique, la Tchécoslovaquie, l'Italie et les Pays-Bas constituent les seuls autres traités mentionnés par le premier ministre, et dont la durée dépasse un an. Ils sont faits pour une durée de quatre ans et mon très honorable ami a dit que cet accord-ci est conclu simplement pour cinq années. Mais on me permettra de signaler ce point essentiel qui est important: Dans ces accords faits pour quatre ans, il n'y a aucune clause obligeant notre Parlement à maintenir une portion quelconque de ses droits de douane à un chiffre déterminé pendant toute la durée desdits accords. Ces conventions accordent simplement aux pays visés le traitement de la nation la plus favorisée. Elles laissent notre Parlement entièrement libre de modifier son tarif comme bon lui semble. Il y a une énorme différence entre un accord portant sur plusieurs années, mais laissant le Parlement libre d'agir comme bon lui semble relativement aux tarifs, et un accord pour une durée de cinq ans qui stipule que pendant ce laps de temps les gouvernements intéressés ne pourront pas modifier les droits sur une grand nombre d'articles, même s'ils le désirent.

Je crois, sans aucun doute, que cette période de cinq ans constitue l'un des traits les plus répréhensibles de l'accord, mais là, encore une fois, nous devons remercier des chefs de gouvernements autres que le nôtre que cet accord n'aît pas été arrêté pour une période de temps beaucoup plus étendue. Chacun sait que, dans le discours par lequel mon très honorable ami a ouvert la conférence, il a insisté sur l'importance qu'il y avait d'établir des accords de longue durée. Qu'arrive-t-il dans un cas de cette nature? Vous consacrez des droits exactement comme mon très honorable ami l'a dit; vous permettez à des groupes privilégiés de se retrancher et de s'abriter plus fortement, et quand l'accord intéresse non seulement un pays comme celui-ci, mais tout un empire, vous pouvez vous faire une idée des monopoles que vous créez à l'abri des barrières du tarif, surtout dans un pays comme le nôtre. Rien, monsieur l'Orateur, n'est plus dangereux pour la grande masse du peuple de l'empire britannique que ces ententes et monopoles qui ont été crées et qu'on créera sous le régime de cet accord.

L'hon. M. RYCKMAN: Les autres dominions ont accepté la même durée.

Le très hon. MACKENZIE KING: Et les autres dominions, si je ne me trompe, avaient un gouvernement tory. C'est une conspiration tory. Qu'avons-nous vu? Nous avons vu un certain nombre de gouvernements venus

de diverses parties de l'empire, tous engagés à la protection et établissant un zollverein protectionniste comme jamais aucun groupe de pays n'en a tenté un, exception faite des pays qui composent l'empire germanique. Mes honorables amis savent très bien que c'est cela qui s'est passé. Ces gouvernements, voués à la protection, se trouvant tous au pouvoir à la même époque, se sont réunis ici et ont rédigé une série d'accords. Non contents d'établir et d'augmenter la protection dans leurs propres pays, pendant longtemps, ils veulent voir la protection s'étendre comme un cercle de fer autour de l'empire britannique tout entier.

Il existe un autre article, monsieur l'Orateur, que je compte commenter. Je parle de l'article 23 de l'accord:

> Au cas où il surgirait des circonstances qui, de l'avis du gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni ou du Gouvernement de Sa Majesté au Canada, selon le cas, nécessiteraient la modification des termes de l'accord le projet de modification fera l'objet d'une consultation entre les deux gouvernements.

Cela ne signifie rien, monsieur l'Orateur. L'article contient les mots "fera l'objet d'une consultation", et je voudrais poser à mon très honorable ami cette question: Sous le régime de cet article, dans le cas où un gouvernement d'Angleterre désirerait mettre fin à cet accord et qu'un gouvernement du Canada désirerait aussi terminer l'accord, ces deux gouvernements pourraient-ils le dénoncer sans violer aucun des principes de l'accord ou sans violer un principe fondamental? Je prie le premier ministre de nous renseigner là-dessus. Il nous dira probablement que, sous le régime de l'accord,—si nous l'adoptons,—nous serons liés pour cinq ans, sans égard à ce que le peuple canadien et le peuple anglais pourront dire et sans égard à ce qu'ils pourront désirer entre temps comme modifications au tarif. Je crois que le premier ministre nous dira que c'est à cause des intérêts privilégiés qui sont en train de prendre forme; je doute fort, en dépit de ce qu'il nous dit, que ces gouvernements s'entendent pour maintenir un état de choses que leurs électeurs tiendront à leur faire modifier.

Cela termine mon examen des divers articles de l'accord. Je les ai tous lus sans en omettre un seul et je demande à la Chambre s'il existe un seul article important, dans tout l'accord, qui ne viole pas quelques-uns des principes fondamentaux pour lesquels le Parlement devrait entretenir un profond respect. Je puis dire quelques mots quant à la forme sous laquelle cette question est soumise au Parlement pour son approbation. J'ai parlé de la conférence économique de 1923. Cette conférence en est venue à certaines conclusions touchant les modifications douanières qui, c'était entendu, devaient être soumises au parlement d'un de ces pays, mais il était parfaitement loisible aux représentants du peuple dans le parlement de Grande-Bretagne de décider ce qu'il leur plairait au sujet des modifications proposées. Ils étaient libres de modifier n'importe lequel des articles du tarif proposé, s'ils le désiraient. Une liste des articles était énumérée dans l'accord, mais il était parfaitement compris que le parlement de Grande-Bretagne avait toute liberté d'action quant à la tarification des articles sur lesquels on se proposait d'imposer des droits, ils étaient parfaitement libres d'agir comme leur parlement désirerait qu'ils agissent. Pouvons-nous actuellement accomplir quelque chose de ce genre? Je demande à mon très honorable ami si je me trompe en disant que cet accord, en la forme sous laquelle on le présente au Parlement, n'est susceptible d'aucun changement quelconque, dans aucun sens. Les tableaux du tarif qui sont sous nos yeux, si odieux qu'ils puissent paraître à tout député de la droite,—sans parler des députés de ce côté-ci de la Chambre,—ne peuvent être aucunement modifiés à moins que je ne me trompe beaucoup. En outre, je doute beaucoup que l'on puisse offrir un amendement à la motion de mon très honorable ami. Je demanderai un peu plus tard à Son Honneur monsieur l'Orateur de décider ce point et de régler le cas, mais je pense que mon très honorable ami a présenté ces accords au Parlement sous cette forme, sachant bien qu'on ne peut proposer d'amendement à sa motion. Nous devons les accepter en entier, sans qu'il soit possible d'en changer une ligne. Dans ce cas, que dire de la liberté du Parlement? Quelle liberté avons-nous, en notre qualité de représentants du peuple dans ce Parlement du Canada, et comment pouvons-nous espérer former l'opinion publique par la discussion de chaque argument? Je le répète, les modifications du tarif contenues dans cette annexe ne sont pas le résultat de la volonté du Parlement. Elles sont déjà en vigueur et pas un seul membre du Parlement ne les a encore approuvées, sauf le premier ministre. Je doute fort qu'un seul député connaisse l'entière portée de ces articles, à l'exception du premier ministre lui-même.

Je vais poser une question au premier ministre et sa réponse nous permettra de juger de sa bonne foi. Je lui demande de permettre la discussion de ces articles au comité des voies et moyens, avant la ratification des accords. Cela me semble une demande très raisonnable. Nous avons permis à la Chambre de se former en comité des voies et moyens,

le comité a été formé, la liste des articles lui a été soumise et l'on a même abordé la discussion de l'un d'eux. Le premier ministre peut parfaitement ajourner le débat sur la motion principale et nous permettre d'examiner en comité des voies et moyens les différents articles de l'annexe. Je demande au premier ministre de nous accorder cet avantage; je ne sais pas s'il est prêt à nous répondre immédiatement, mais j'aimerais qu'il le fût. Je lui dis que c'est une demande raisonnable et s'il n'y fait pas droit, aucun membre de la Chambre des communes ne peut savoir ce qu'il fait en votant l'adoption de l'accord. C'est seulement quand nous parcourrons le texte de l'accord et que nous étudierons chaque article, nous rendant compte s'il y a augmentation ou diminution du tarif par rapport à celui qui était en vigueur en 1930, quand nous connaîtrons la valeur des marchandises tombant sous le coup de ces articles et dans quelle mesure leur commerce va se trouver changé, que nous pourrons comprendre suffisamment l'accord lui-même. J'espère que mon très honorable ami nous accordera cette occasion avant de nous demander d'adopter sa motion portant ratification du traité, y compris les annexes.

Un autre point se présente à mon esprit. Mon très honorable ami peut-il nous dire s'il est possible de modifier ces accords, ou sa motion elle-même? L'adoption de la motion comporte la ratification de l'accord. Je sais qu'un grand nombre de membres de cette Chambre aimeraient à ratifier certains points de celui-ci. (*Exclamations.*) Certains honorables députés d'en face veulent ratifier l'accord, je n'en doute pas. Je ne suis cependant pas surpris de constater qu'ils commencent à changer d'idée. Je suppose que certains membres de la Chambre sont en faveur de quelques parties de l'accord, mais ils aimeraient à avoir l'occasion de dire clairement quels points ils veulent approuver. De la façon que la motion nous est présentée, nous ne pouvons pas faire l'examen voulu de l'annexe pour nous permettre de nous prononcer intelligemment. D'autres accords portant sur les relations internationales ont déjà été sanctionnés par la Chambre et on les a généralement présentés d'une manière qui permettait aux membres du Parlement de les modifier, s'ils le jugeaient à propos, et d'approuver seulement les parties qu'ils jugeaient acceptables. L'un des mauvais aspects du marchandage, cependant, et le désavantage qu'il y a de conclure des accords au moyen de marchandages, au lieu de concessions volontaires des parlements intéressés, c'est qu'il faut ensuite tout accepter ou tout rejeter.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Je vais vous demander, monsieur l'Orateur, de décider si, oui ou non, il est loisible de présenter un amendement. Si le règlement le permet, l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) aimerait à proposer l'amendement suivant à l'accord, pour exprimer les vues d'un certain nombre de députés de ce côté-ci de la Chambre.

Que tous les mots à la suite du mot "que" soient biffés et remplacés par les suivants:

1. Au sujet de l'accord commercial conclu à Ottawa le 20 août 1932, entre des délégués du gouvernement de Sa Majesté pour le Canada et du gouvernement de Sa Majesté en Angleterre, la Chambre accueille avec bienveillance les stipulations du pacte où il est proposé de réduire les droits existants, comme toutes celles qui ont tendance d'une manière quelconque à augmenter la vente des produits canadiens.

2. La Chambre condamne catégoriquement les passages de l'accord qui indiquent un relèvement de droits de douane déjà exagérément élevés.

3. La Chambre désapprouve dans les termes les plus catégoriques le dispositif de l'accord en vertu duquel le Gouvernement a privé le Canada de l'exercice du droit, essentiel à la prospérité du Dominion, de conclure des pactes commerciaux en vue de la vente de ses produits à l'étranger.

4. La Chambre apprend avec alarme que l'accord ne donne pas l'assurance précise qu'on abandonnera la méthode des arrêtés ministériels par lesquels on impose des restrictions arbitraires et aucunement justifiées au commerce.

5. La Chambre se déclare de nouveau pour le principe de la préférence britannique qui a été la politique du parti libéral depuis 1897 et exprime sa conviction que, si les propositions budgétaires du 1*er* mai 1930 avaient été en vigueur, les produits canadiens auraient joui sur le marché anglais d'avantages immensément plus grands que ceux que l'on peut espérer de l'accord projeté.

C'est mon honorable ami qui a rédigé ce projet d'amendement. Plusieurs députés de la gauche aimeraient à le voir proposer pour pouvoir voter sur ce point. Si vous décidez, monsieur l'Orateur, qu'il est possible de présenter un tel amendement à la motion, on le présentera. Mais si vous êtes d'avis que la forme de la motion empêche de la modifier, nous règlerons en conséquence notre façon d'agir à l'égard de l'accord même. Je ne sais...

Le très hon. M. BENNETT: La Chambre n'est saisie d'aucun projet d'amendement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Non. Je demande à monsieur l'Orateur si la motion est susceptible de modification de la façon projetée.

M. l'ORATEUR: Quand on aura proposé l'amendement, je rendrai ma décision à son égard. A moins qu'on n'exige une décision immédiate, j'aimerais à étudier la question.

Le très hon. M. BENNETT: Il ne peut soumettre de cas hypothétique à la Chambre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je remercie l'Orateur de la courtoisie dont il fait preuve en s'engageant à étudier l'amendement projeté. Nous attendrons, pour faire une proposition quelconque à l'égard de l'amendement, de connaître les vues de Son Honneur.

Le très hon. M. BENNETT: Son Honneur a dit qu'il ne rendrait pas de décision avant le dépôt formel de l'amendement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Un mot, pour terminer, sur une ou deux conséquences politiques et économiques de l'accord.

On nous dit que ce document contribuera à resserrer l'unité de l'Empire. A mon sens, monsieur l'Orateur, il est tout à fait important que la Chambre étudie jusqu'à quel point l'accord assurera l'unité au sein de l'empire britannique. Mon avis est que l'unité de l'Empire doit se fonder sur la liberté et non sur les restrictions. En augmentant de diverses façons les entraves au commerce, en permettant l'intervention d'une partie de l'empire britannique dans les affaires domestiques d'une autre, en rendant possible l'intervention d'un pays de l'Empire dans la politique douanière d'une autre et par les malentendus que suscitera l'interprétation de ses articles, l'accord sera de nature à gêner les relations au sein de l'Empire au lieu de créer l'harmonie et la bonne entente entre ses diverses parties. Voilà une des raisons, me semble-t-il, qui devraient nous porter à nous demander sérieusement s'il serait bon de ratifier l'accord à l'étude. Il serait très grave de prendre des mesures tendant à créer la zizanie entre les divers pays d'empire. L'empire britannique a subi assez de tiraillements durant le congrès même. Comme l'a dit un publiciste distingué, nous sommes probablement en meilleure posture du fait qu'un accord quelconque a été conclu que si l'on n'avait pu convenir d'aucun. D'un autre côté, comme ajoute le même auteur, il aurait mieux valu pour l'empire britannique qu'il ne se tînt aucun congrès. Par conséquent, nous devrions examiner avec soin si les nouvelles entraves apportées au commerce par la mesure à l'étude serviront réellement à unifier l'Empire.

Enfin, il y a la question de l'effet de l'accord sur le commerce international, l'un des aspects les plus graves du problème. L'accord, rapproché de certains autres conclus en même temps, a pour effet, comme certains d'entre nous le craignaient à la dernière session, de créer une sorte de zollverein, un impôt sur un grand nombre de denrées importées de pays ne faisant pas partie de l'empire britannique. Pour empêcher que l'on ne croie, à tort, que j'interprète mal les vues du ministère, permettez que je cite encore une fois certaines paroles du premier ministre que j'ai invoquées l'autre jour. Il a parlé de l'effet de l'accord en ce qui touche à la politique que l'on va inaugurer. Il a lui-même affirmé que le fruit de la conférence est une politique impériale. Je cite le hansard:

> Je suis plutôt enclin, à ce grave moment dans l'histoire de notre pays, à exprimer ma gratitude que les peuples de l'empire—aient pu—inaugurer une politique impériale en matière de tarif...

Et ailleurs:

> Si j'interprète comme il faut l'attitude de ce pays vis-à-vis de la grande politique impériale que nous adoptons, l'opinion publique par tout le Canada exigera qu'elle soit réalisée de la sorte.

Et la substance même de cette grande politique impériale, voici ce qu'elle est, d'après ce qu'il a dit à Calgary:

> Une chose certaine, toutefois, c'était que nous allions demander aux nations en dehors de l'empire de payer quelque tribut pour le privilège de commercer avec l'empire.

Voilà un énoncé officiel du programme ministériel; et je doute fort qu'il soit vu d'un bon œil par les honorables membres de cette Assemblée. Depuis quand, notre politique impériale intéressant soit le commerce soit toute autre question, est-elle déterminée à l'avance, en notre nom, par une conférence impériale? J'ai toujours cru que les questions de programme ne concernaient que les gouvernements intéressés. Mais voici un groupe de messieurs représentant exclusivement des ministères qui se réunissent en conférence à Ottawa et décident de fixer la politique impériale. On nous dit que nous avons devant nous une politique impériale définitive en matière de tarif, une politique tarifaire impériale fondée sur le principe de la protection. Depuis quand la constitution des divers pays de l'empire a-t-elle été modifiée de telle sorte qu'il puisse se réunir, où que ce soit dans l'empire, un cabinet ayant l'autorité de déterminer une politique impériale? Voilà un développement nouveau et j'affirme qu'il est très grave. C'est très grave, en effet, si, avant que les Parlements aient été consultés aucunement, avant que les représentants populaires dans les diverses législatures de l'empire aient eu l'occasion d'exprimer leurs vues sur une grande question comme celle du tarif qui doit être maintenu en vigueur pendant les cinq ans à venir, pareille politique puisse être décidée par des ministres réunis en conférence en quelque pays de l'empire que ce soit. C'est déjà assez mal que le tarif dans le pays même soit déterminé exclusivement par le ministère, sans que le Parlement soit consulté;

mais que la politique douanière de tout l'empire soit déterminée par une assemblée de ministres de divers pays de l'empire, voilà une méthode nouvelle, méthode, j'ose dire, qui ne devrait pas être tolérée tant que les différents Parlements eux-mêmes n'auront pas autorisé leurs ministres à agir de la sorte.

L'on s'efforce en ceci de créer un zollverein. L'on veut faire de l'empire un tout économique, chose que souhaitent nombre d'honorables représentants de l'autre côté de la Chambre. Si l'on crée ce tout économique, quelles en seront les conséquences? C'est là un problème qui commande notre attention sérieuse.

Jusqu'à présent les autres pays de la terre se sont sentis libres de commercer avec l'une quelconque des parties de l'empire britannique, sachant qu'ils avaient affaire à des pays autonomes dont les affaires étaient librement régies par leurs propres Parlements. Mais dorénavant, si ce qu'affirme le premier ministre est fondé, il sera signifié aux autres nations du globe qu'il existe une politique impériale tarifaire qui les exclut toutes du commerce avec les pays de l'empire britannique, tant qu'elle n'auront pas payé tribut au pays de l'empire avec lequel elles veulent effectuer des échanges, et ceci embrasse non seulement les dominions autonomes, mais encore tout l'empire colonial.

Ce qu'il faut avant tout au Canada, ce sont des marchés. Nous voulons des marchés dans les confins de l'empire; mais il nous faut aussi des débouchés dans le reste du monde. C'est à mesure seulement que le Canada saura capter ces marchés mondiaux qu'il pourra disposer de son excédent de produits dans les différents pays du globe. L'empire britannique lui-même, si vaste qu'il soit, ne peut absorber toute la production exportable de mainte industrie fondamentale de notre pays. Allons-nous croire que les autres nations se verront avec indifférence exclure du commerce de l'empire et qu'à l'avenir elles permettront au Canada la même facilité d'échanges que dans le passé? Si les groupements économiques peuvent être créés dans une partie du monde, il est certain qu'avant longtemps il en sera créé dans d'autres régions du globe. Déjà, des quatre coins de la terre, arrivent des murmures qui font croire à des représailles futures contre les pays de l'empire britannique. Les rumeurs nous apprennent que les pays de l'empire jugent de plus en plus difficile de trouver des débouchés dans d'autres régions de la terre, depuis que les autres nations sont exclues des marchés britanniques. Si le résultat doit être tel, cette considération, à défaut d'aucune autre, aurait dû empêcher que cette convention entrât jamais en vigueur.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Permettez-moi pour conclure de citer les paroles de sir Arthur Salter, si souvent cité comme autorité par le très honorable premier ministre. Ce sont les paroles d'un homme qui a étudié soigneusement les questions économiques mondiales et particulièrement celles qui concernent les tarifs des nations. Sir Arthur Salter dit:

> Si la conférence d'Ottawa a jeté une fondation sur laquelle on pourra construire davantage, elle a indiqué très clairement que les limites de ce que l'on peut construire sont beaucoup plus restreintes que ne l'ont cru du moins les impérialistes anglais. Il s'est rencontré pendant la conférence des périodes où les liens de l'empire ont paru très fragiles,—plus fragiles, vraiment, qu'ils ne le sont, car la nature de la conférence et les circonstances qui l'accompagnaient, les personnalités des délégations et des représentants des "intérêts" les plus en évidence, ont donné une apparence fausse et trompeuse aux sentiments réels de la masse des peuples qui forme l'empire.
>
> Le fort sentiment unanime qui a prévalu vers la fin en faveur d'une entente quelconque est probablement né plus de la crainte que de l'espoir,—crainte grave des résultats d'un échec, plutôt que l'espoir prétentieux des fruits du succès. Il est certainement vrai que les liens de l'empire sont plus affermis que n'eût été le cas si la conférence avait échoué. Il est douteux qu'ils soient plus forts que s'il n'y avait pas eu de conférence du tout, et que si les espérances qui l'ont précédée n'avaient jamais été formulées.
>
> Le monde dans son ensemble va marcher vers l'adoption d'un système qui permettra à chaque pays d'échanger les produits qu'il peut le plus facilement produire pour ceux que les autres produisent avec avantage, ou vers une organisation nationale, impériale ou régionale dans laquelle chaque unité poursuivra l'idéal de se suffire à elle-même, avec un niveau d'existence moins élevé par suite de la perte du commerce mondial. . . Nous marcherons dans l'ensemble vers une organisation mondiale où chaque unité nationale sera une unité dans le commonwealth général, ou vers un système d'unités fermées et, doit-on craindre, de plus en plus hostiles, ce qui ajouterait énormément aux risques de nouvelles guerres.

Les honorables membres de la droite à la conférence économique impériale avaient une occasion qui n'a jamais été offerte aux hommes publics de l'empire britannique dans le passé. Elle dépassait même celle des représentants des autres parties de l'emire. Ils avaient l'occasion de battre la marche dans l'abolition des restrictions; dans la réduction des barrières tarifaires, dans l'établissement d'une plus grande liberté commerciale au Canada, dans la création d'une plus grande liberté dans le commerce interimpérial et international. Ils étaient à même de donner au reste du monde un exemple utile à la prochaine conférence économique, apportant au monde quelque soulagement dans l'esclavage dans lequel il a été entraîné dans la période d'après-guerre, à cause

des politiques nationalistes qui ont eu pour résultat l'établissement de barrières tarifaires dans les différents pays et la destruction du commerce mondial. C'est là l'occasion qu'ils ont eue. Ils l'ont laissée échapper. Non seulement ils ont failli, mais ils ont rendu le commerce mondial beaucoup plus difficile pour l'avenir. Ils ont augmenté les restrictions; ils ont élevé de nouveau les barrières; ils ont rendu le commerce plus difficile dans ce pays, plus difficile entre les diverses parties de l'empire, plus difficile entre les différentes nations de l'univers, qu'il ne l'était auparavant.

Une occasion encore plus grande s'offrait à eux. Ils avaient l'ocasion de donner suite au grand travail de la Société des nations elle-même, en s'efforçant d'encourager la paix et l'harmonie entre les nations de l'univers. Ils savent très bien qu'à maintes reprises Genève a déclaré qu'il ne peut y avoir de paix entre les nations, tant que ces barrières tarifaires qui les séparent commercialement ne seront pas considérablement abaissées ou complètement supprimées. Ils avaient l'occasion d'augmenter la liberté commerciale. Ils avaient l'occasion d'encourager la paix et l'harmonie entre les nations de l'univers. Dans ces deux tâches, ils ont failli; ces deux occasions ont disparu. Au lieu le travailler pour la liberté et la paix, ils ont fait un pas de plus vers la guerre économique. Là où ils ont failli, là où ils ont laissé échapper l'occasion, le parti libéral du Canada reprendra la tâche. Il s'efforcera d'assurer une plus grande liberté commerciale entre les différents pays de l'empire britannique et entre cet empire et les autres parties du globe; il s'efforcera d'assurer la paix et l'harmonie entre les nations du monde; il reprendra la tâche avec une nouvelle vigueur et une nouvelle énergie; il la reprendra avec la détermination de réussir là où les honorables membres de la droite ont failli si lamentablement.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le très honorable leader de l'opposition a posé une question et je désire y répondre. La résolution qui se trouve au *Feuilleton* et que j'ai présentée l'autre jour est, vous le remarquerez, sujette à la législation requise pour mettre en vigueur les modifications fiscales qui en sont la conséquence. J'avais pensé que dans la discussion le très honorable chef de l'opposition et ses amis prendraient l'attitude qu'ils ont prise, et ces mots qui ont été ajoutés, "sujette à la législation requise pour mettre en vigueur les modifications fiscales qui en sont la conséquence", annoncent la présentation d'un bill par le ministre des Finances, et aussi d'un bill approuvant la convention même. La même chose s'applique dans le cas de la Rhodésia, du Sud-Africain et de l'Etat libre d'Irlande. La résolution est ainsi rédigée afin de répondre à la situation tarifaire conformément à la pratique générale qui a prévalu dans ce pays, relativement à la mise en vigueur des changements tarifaires, et de répondre aussi à l'autre état de choses, de sorte qu'avec l'adoption de la résolution il y aura non pas un mais deux bills basés sur cette dernière, l'un traitant purement des questions tarifaires et l'autre approuvant la convention.

M. A. A. HEAPS (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, nous avons écouté tout à l'heure une analyse longue et fouillée du traité de commerce maintenant en vigueur et qui est soumis à la ratification de la Chambre. Le règlement m'empêche d'analyser le traité aussi complètement que vient de le faire le très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King). En tout cas, s'il ne m'est pas permis de m'étendre aussi longuement que mon très honorable ami sur le sujet, je pourrai y mettre, du moins, je l'espère, une certaine largeur et une certaine profondeur de vue.

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, nous avons entendu une importante déclaration de principe de la part du parti libéral. S'il m'est permis d'interpréter les déclarations du très honorable chef de l'opposition, je dois conclure qu'à la première occasion qui s'offrira, aussitôt que le parti libéral sera passé à votre droite, monsieur l'Orateur, et aura pris en main la direction des affaires, il abrogera les traités qui sont maintenant en vigueur. Je ne commets pas d'injustice à l'égard du parti libéral, je le crois, lorsque j'interprète de cette façon les remarques du chef de l'opposition. Les relations impériales sont adjugées au plus enchérisseur. D'autre part, mon très honorable ami, le chef de la gauche, a déclaré que le jour où son parti arrivera au pouvoir, il accordera à la Grande-Bretagne une préférence de 50 p. 100, basant cette préférence sur le tarif douanier qui était en vigueur en 1930, l'année de la défaite du parti libéral. En écoutant cette déclaration, je me suis souvenu, qu'en 1929, un membre de notre groupe d'extrême gauche proposa un amendement à l'exposé budgétaire de cette année-là. Le 14 mars 1929, un sous-amendement ainsi conçu fut proposé par mon honorable ami de Battle-River (M. Spencer) à l'amendement qu'avait présenté l'opposition du temps, le parti-ministériel d'aujourd'hui. J'ai appuyé ce sous-amendement:

> Que l'amendement soit modifié par la radiation de tous les mots après le mot "Chambre" et leur remplacement par les mots suivants:
> ..."exhorte le Gouvernement à prendre en considération un relèvement immédiat et notable du tarif préférentiel anglais comme mesure préparatoire de relations commerciales plus larges entre le Canada et d'autres nations".

En parcourant le résultat du vote qui fut pris un peu plus tard, c'est-à-dire le 11 avril 1929, le rouge de la honte me monte pour ainsi dire au front lorsque je relève au nombre de ceux qui ont voté contre cette proposition le nom du présent leader de l'opposition.

Quoi qu'il en soit, je tiens à faire observer que lorsqu'il s'agit d'élargir le cadre de relations commerciales, je constate avec plaisir que le parti libéral suit les principes posés, en 1929, par le faible groupe auquel j'ai l'honneur d'appartenir. M'est avis qu'il est généralement admis par les divers partis à la Chambre des communes, que les relations les plus étroites et les plus amicales devraient exister entre les divers pays qui constituent l'empire britannique. Généralement parlant et à l'exemple des représentants des deux grands partis politiques au Canada, nous, de l'extrême gauche, sommes désireux de développer les liens les plus étroits entre les divers membres du commonwealth des nations britanniques. L'empire britannique occupe environ un quart du globe et représente à peu près la même proportion en ce qui regarde la population du monde entier. Une population aussi nombreuse, soit environ 445 millions d'âmes, peut devenir un facteur très puissant et très important du progrès mondial, c'est incontestable. L'empire britannique abrite toutes les races et toutes les croyances et s'il y a moyen d'amener ces différentes races à se comprendre les unes les autres et à vivre dans la paix et l'harmonie, nous aurons accompli beaucoup plus que même la Société des nations à venir jusqu'aujourd'hui. Nous, les membres du plus faible groupe parlementaire des Communes canadiennes, nous désirons développer cet esprit de paix et de bonne entente avec toutes les parties et entre les divers pays qui forment l'empire britannique.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, j'en viens à la conférence de 1932, cette dernière conférence, c'est incontestable marque une époque dans les annales des relations impériales. Cependant, l'on me permettra peut-être de poser cette question: Est-il possible de satisfaire le désir de tout le monde, d'établir des relations plus étroites entre les divers pays de l'empire en relevant les droits de douanes? Le Gouvernement, je n'en doute aucunement, était animé des meilleurs motifs à l'époque où la conférence fut convoquée, de même que durant tout le temps que durèrent les délibérations. Cependant, si nous jetons un coup d'œil sur les événements de la dernière année afin de nous rendre compte si la signature de conventions de commerce constitue un bon moyen de cimenter les liens entre les diverses parties de l'empire, nous sommes en proie à un certain doute.

[M. Heaps.]

Le fait surgit immédiatement à mon esprit qu'au cours des deux dernières années des traités de commerce ont été dénoncés et qu'il en est résulté passablement de froissements. Après avoir conclu une convention de commerce avec un autre pays de l'empire, si nous dénonçons ensuite ce traité, il en résulte une situation pire que si nous n'avions jamais eu de relations commerciales avec ledit pays. Par la signature d'un traité de commerce, nous ouvrons tout d'abord de nouveaux débouchés au commerce, mais il ne s'ensuit pas nécessairement que l'on augmente le volume des échanges. C'est là ce qui est arrivé au sujet des traités de commerce conclus entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada. Et quelles ont été les conséquences? Après que ces traités eurent été en vigueur pendant un certain temps, un certain courant d'opinion publique au Canada réclama leur dénonciation. Cela n'était pas de nature à rendre les relations plus cordiales. Je crois pouvoir dire que la vérité est de l'autre côté. Même aujourd'hui nous n'avons pas surmonté les difficultés et le malaise provoqués par la dénonciation des traités.

Dans le passé, le Gouvernement actuel considérait le commerce comme un mode de guerre. C'est un point de vue que je répudie complètement. A mon sens, le commerce devrait servir à établir des liens unissant les nations entre elles. Tant que nous verrons dans le commerce une espèce de guerre, tous les traités que nous concluons ne sauraient servir de rien en définitive.

Est-ce que les traités qui nous sont soumis, traités conclus à la conférence impériale, atteindront le but visé, c'est-à-dire l'établissement de relations plus étroites entre les diverses parties de l'empire? Quelle a été la raison d'être de la conférence? Etait-ce parce que nous, les Canadiens, désirions une conférence pour des fins tout à fait désintéressés? Ou était-ce pour des considérations purement matérielles, c'est-à-dire pour des considérations d'ordre commercial? Je ne crois pas me tromper en affirmant que cette conférence a été convoquée en vue de chercher à déterminer un certain détournement du commerce vers des voies impériales, en y acheminant le trafic autrefois dirigé sur d'autres parties du monde. Je tiens à consigner aux archives quelques opinions d'autres sources sur ce qui s'est passé au cours de la conférence, afin de voir si les événements qui se sont déroulés ici détermineraient en réalité ces rapprochements si ardemment souhaités. A en juger par les comptes rendus des journaux à cette époque, il semble que les accords conclus ont été inspirés uniquement par des motifs commerciaux. Dans un entrefilet du *Daily Ex-*

press, de Londres, numéro du 20 août, je relève ce qui suit:

> Nous sommes en présence de marchandages sordides avec tous les mobiles magnanimes réduits à néant par la délégation du Royaume-Uni.

Qui avait donné lieu à ces "marchandages sordides"? Le journal en question en accusait la délégation du Royaume-Uni. D'après ce compte rendu, il y avait du "marchandage sordide" dans la salle de la conférence au sujet des traités.

Vient ensuite le *London Daily Herald* qui, dans son numéro du 19 août, disait:

> Le premier ministre s'efforce en ce moment d'atteindre son but en constituant un front uni de dominions contre la Grande-Bretagne.

Je ne pense pas que ce soit là resserrer les liens d'amitié entre les diverses parties de l'empire, supposant, naturellement, que ce compte rendu soit conforme aux faits. L'article poursuit en disant que "les relations sont encore des plus tendues". Walter Citrine et John Bromley, qui me sont tous deux bien connus, et que l'on ne saurait taxer de se laisser aller sans raison à des violences de langage, étaient ici pour y représenter le mouvement industriel et ouvrier de la Grande-Bretagne. A leur retour en Angleterre, ils ont protesté tous deux vigoureusement contre "le vil marchandage au cours duquel le consommateur britannique était un simple pion dans la partie jouée par les taxateurs d'aliments". C'est là ce que l'on pourrait considérer comme l'opinion officielle du mouvement ouvrier de la Grande-Bretagne au sujet de la conférence tenue ici.

Dans le *London News Chronicle* du 20 août, je lis:

> Un homme d'Etat d'un dominion me disait aujourd'hui avec un air de tristesse: "J'en suis venu à la conclusion que le seul moyen d'empêcher la dissolution de l'empire est d'éviter les conférences comme on fuierait le démon".

Il me semble que nous devons avoir des hommes d'Etat dans le Dominion du Canada. En Grande-Bretagne, nous constatons que le gouvernement national s'est divisé au sujet de l'accord de la conférence. Plusieurs membres du cabinet ont démissionné et la chose est devenue plus ou moins une question de controverse de parti. Le chef de l'opposition dans cette Chambre nous a dit quel était le point de vue de l'opposition officielle de la Chambre des communes anglaises. M. Lansbury, a-t-il dit, avait annoncé que, si le parti travailliste était réélu, il ne participerait pas à un accord qui imposerait la nourriture des masses ouvrières de la Grande-Bretagne. En Australie, le chef de l'opposition, M. Scullin, s'est exprimé, ces dernières semaines, en termes qui se rapprochent sensiblement de ce que disait M. Lansbury en Grande-Bretagne. Par conséquent, ceux qui pensent que les traités de commerce impériaux constituent le moyen d'établir des relations plus étroites entre les diverses parties de l'empire sont voués au désenchantement.

Pour que des traités de cette nature soient obligatoires, il faut absolument en éliminer tout esprit de parti. Un parti au pouvoir doit assumer la responsabilité de ses actes, mais si, lorsqu'il s'agit d'une affaire de cette nature, où il cherche à appliquer un accord qui restera en vigueur un certain nombre d'années, je crois que cet accord ne devrait pas être une affaire de parti, mais une question nationale, si, toutefois, pareille chose peut exister. Je prétends que ces accords, conclus entre les diverses parties de l'empire, sont essentiellement des conventions d'intérêt politique et pour cette raison précisément ils ne subsisteront pas le temps que leurs auteurs avaient en vue. Il est douteux que nous ayons d'autres conférences économiques impériales avant plusieurs années, mais, si nous en avons, je crois que le parti au pouvoir pourrait bien se demander s'il ne devrait pas tenir compte d'autres groupes de la Chambre et même les consulter lorsqu'il sera question de conclure des accords de cette nature.

Pourquoi dis-je que ces accords sont marqués au coin de l'esprit de parti? Je me reporte pour un instant aux observations faites mercredi par le premier ministre, lorsqu'il a présenté ces accords à la Chambre. Qu'a-t-il déclaré?

> Ils sont basés sur le principe énoncé par le parti conservateur avant les dernières élections générales.

Lorsqu'un parti tente de conclure un accord de cette nature liant un pays durant plusieurs années, s'est usurper une prérogative qui n'appartient à aucun groupe. Si, à d'autres élections, le peuple canadien, à une majorité écrasante, décidait qu'il ne voulait plus de ces conventions, serait-il juste que, après avoir reçu un mandat spécial, les représentants ne pussent les révoquer? Je pense que ce serait contraire aux meilleurs intérêts du Canada et au gouvernement parlementaire. Le premier ministre a bien voulu dire que ces accords sont basés sur le principe énoncé par le parti conservateur aux dernières élections fédérales. Si je ne fais erreur, l'importante question aux dernières élections générales ne se rapportait pas aux préférences impériales, mais à la situation économique dans tout le pays et, surtout, au chômage, et c'est en grande partie à l'aide

de ces deux questions que le Gouvernement actuel est arrivé au pouvoir.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Et le beurre.

M. HEAPS: Mon honorable ami l'ancien ministre de l'Intérieur (M. Stewart) dit que le parti conservateur a obtenu le pouvoir grâce à la question du beurre. Nous nous rappelons tous les déclarations faites par les chefs de la droite actuelle au cours des dernières élections, savoir: qu'ils mettraient fin au chômage ou périraient à la tâche. Je sais que certains honorables députés, surtout de ce côté-ci de la Chambre, aimeraient à voir périr le Gouvernement, mais je ne pense pas que ni l'un ni l'autre des ces événements se réalisent.

Ces accords indiquent les préférences que nous allons accorder à la Grande-Bretagne et celles que cette dernière va nous accorder. Je ne suis pas capable d'approfondir tous ces tableaux techniques du tarif, mais j'ai étudié un certain article qui m'intéresse parce qu'il est d'usage courant. Nous avons tous besoin de bas ou de chaussettes. D'après les meilleurs renseignements que j'ai pu me procurer, le droit actuel sur ces articles est d'environ 90 p. 100. Il y a un droit à tant pour cent, et un droit *ad valorem*, de sorte qu'il est très difficile de déterminer le montant exact du droit, mais je vois que l'importateur d'une valeur de 100 livres sterling de bas et de chaussettes acquitterait un droit d'environ 90 p. 100 du coût de l'article. Ce 90 p. 100 protège passablement bien les manufacturiers canadiens. En 1930, le droit de tant pour cent, lorsque le Gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, était de 20 p. 100. En vertu de ces conventions, je constate que l'une des importantes faveurs que nous accordons à la Grande-Bretagne consiste à réduire les droits sur l'importation des bas et des chaussettes de 2c. et 1/12 la paire. Le droit de tant pour cent demeure ce qu'il était, mais le droit spécifique est réduit de 25c. la douzaine ou de 2c. et 1/12 la paire. C'est par de tels moyens que nous allons relier plus intimement les diverses parties de l'empire britannique. Un de mes collègues me demande justement quel serait, en vertu de cet accord, le tarif sur une base de tant pour cent. A mon sens, il serait d'environ 75 ou 80 p. 100, ou à peu près trois fois et demie ce qu'il était en 1930.

Je suis d'avis que le Gouvernement canadien, si on peut lui en donner le mérite, a fait un très bon marché avec la délégation anglaise, mais je crains qu'il soit allé trop loin et c'est là qu'est le danger. Je ne pense pas que l'Empire puisse être consolidé par de telles conventions, parce que plus nous tentons de rendre rigides nos relations impériales, plus elles manqueront probablement de stabilité. Puis-je, un instant, me reporter aux élections de 1930? Cette année-là, on fit luire de brillantes espérances aux yeux des Canadiens, en leur disant qu'un remaniement des tarifs leur apporterait une plus grande prospérité que durant les années antérieures. Cet espoir ne s'étant pas réalisé entre 1930 et 1932, de nouvelles promesses furent faites. On dit au peuple: "Attendez la fin de la conférence économique impériale et vous verrez ce qu'elle vous rapportera." Je connais plusieurs membres de l'Ouest qui ont dit à leurs commettants qu'après la conférence économique impériale, de nouveaux marchés seraient ouverts en Grande-Bretagne pour presque tous les produits du Canada. Pour m'exprimer comme dans les contes de fées que nous avons lus dans notre enfance, chacun devait vivre heureux, après cela, jusqu'à la fin de ses jours.

Nous avons eu cette conférence et nous en connaissons les résultats. Nous savons que le tableau des tarifs a été modifié. Nous savons que le Canada concède bien peu à la Grande-Bretagne peut-être un cent sur un droit spécifique de trois cents; et sur d'autres produits, une diminution de 5 ou 10 p. 100. Donnant si peu, nous ne pouvons espérer recevoir beaucoup. On peut s'attendre que les choses s'équilibreront à peu près.

Au milieu de la plus grande crise économique dans l'histoire de l'empire britannique ou du monde, des hommes d'état représentant toutes les parties de l'empire se réunirent à Ottawa en juillet et août. L'univers, y compris les différentes parties de l'empire souffre comme jamais auparavant. On y compte des millions de sans-travail. Si ces hommes d'Etat se sont réunis pour tâcher de résoudre les problèmes importants de l'Empire, ils auraient dû commencer par celui du chômage. J'ose affirmer qu'il en a à peine été question durant toutes les délibérations de la conférence économique impériale. Nous n'en trouvons aucune mention dans le compte rendu. S'y est-on occupé de la monnaie? Mon honorable ami le ministre du Commerce (M. Stevens) aura probablement quelque chose à dire à ce sujet. Oui, on a abordé la question, puis on y a renoncé comme à un sujet trop brûlant. A-t-on cherché à accroître de quelque manière le pouvoir d'achat des masses dans l'empire? Non. A-t-on cherché à préparer la répartition plus égale de la richesse produite dans l'empire, de manière à élever le niveau de la vie? A cette question encore, il faut répondre par la négative.

Pourquoi cette réunion? On voyait là nombre d'hommes d'Etat représentant les affaires

et la finance, assemblés pour discuter le commerce, et ce que l'on dénomme relations inter-impériales. Il se peut que les accords parviennent à ouvrir de nouvelles avenues au commerce; par exemple, à détourner certains courants de l'extérieur à l'intérieur de l'empire. Mais il n'apparaît aucunement qu'il en résultera une augmentation d'affaires. Je crois que le détournement du commerce peut amener des représailles contre le Canada et d'autres parties de l'empire qui, par la suite, pourront devenir très dommageables. M. Baldwin affirmait lors de l'ouverture de la Conférence que 70 p. 100 du commerce impériale se faisait à l'extérieur de l'empire. Cela étant, l'importance du commerce mondial saute aux yeux, et nous ne saurions dans nos délibérations en exagérer la valeur.

Qu'on me permette de citer ici l'extrait d'un article du correspondant canadien de l'*Economist* publié dans l'édition du 24 septembre:

Le Canada ne peut s'attendre à beaucoup des préférences accordées par l'Angleterre, tant que l'expansion du commerce bien au delà des limites du Commonwealth britannique ne restaurera pas le pouvoir d'achat britannique; et, d'autre part, le marché canadien n'offrira guère plus de chances à l'industrie britannique, tant que le Canada ne pourra disposer à profit sur les marchés étrangers de surplus de sa production naturelle, que le Commonwealth ne peut absorber.

Evidemment, le Gouvernement ne compte que sur les droits de douane pour guérir les maux économiques. Il est intéressant de suivre la politique douanière du Gouvernement au cours des quatre dernières sessions. On lit dans le discours du trône de la session spéciale, 1930:

Vous aurez à examiner plusieurs mesures législatives, entre autres certains amendements à la loi des douanes et au tarif douanier. Elles contribueront largement, on l'espère, à remédier aux conditions anormales qui existent aujourd'hui.

En d'autres termes, on croyait, en 1930, que la modification de la loi des douanes serait le remède désiré. Chacun, naturellement, souhaitait ardemment une amélioration à l'état de choses existant. Le 12 mars 1931, une autre session s'ouvrait, et le discours du trône disait:

Vous serez appelés à étudier certaines mesures élaborées par mes ministres afin de porter remède à la situation, de trouver de nouveaux moyens qui faciliteront la marche de notre peuple vers la réalisation d'une prospérité encore inconnue, et de lui procurer pour l'avenir toutes les garanties possibles contre le retour des conditions actuelles qui sont subordonnées aux forces du monde.

Ce que j'approuve cordialement. Le discours du trône ajoutait:

Les problèmes qui se dressent entre nous et la prospérité sont nombreux et importants. Avant de les résoudre d'une façon satisfaisante il faut les comprendre.

J'approuve encore. Et plus loin:

Toute contribution entre la cause et l'effet ne contribuera qu'à retarder leur solution. Mon gouvernement a retracé les origines de nos difficultés et il croit fermement que plusieurs de nos problèmes ne sont pas la conséquence de la crise universelle mais qu'ils l'ont précédée et que des facteurs d'une nature domestique ont déterminé la dépression économique dont souffre actuellement notre pays.

Autrement dit, selon le discours du trône, notre sttuation ne dépendait pas de l'état universel; le remède se trouvait notre action législative, c'était à nous de le prescrire. D'après ce document, tout ce qu'il y avait à faire était d'avoir recours à ces remèdes pour voir disparaître presque immédiatement tous les maux dont nous souffrirons. Je lis encore:

Voilà la conviction qui a déterminé mes ministres, à la session d'urgence du Parlement, tenue en septembre dernier, à faire disparaître l'une des faiblesses fondamentales de notre régime industriel, en apportant alors dans le tarif toutes les modifications qui, à leur avis, constitueraient une garantie importante contre les dangers de la concurrence mondiale.

Mes honorables amis de la droite ont alors applaudi; ils croyaient que les hauts tarifs apporteraient la solution de tous les problèmes que posaient nos difficultés. On nous dit alors que le Gouvernement avait étudié les causes de ce marasme et avait découvert qu'elles étaient propres à notre pays et que les tarifs les feraient disparaître. Mais, le 4 février, 1932, après avoir eu à sa disposition un peu de temps pour en apprécier les résultats, le Gouvernement exprima l'opinion suivante:

Le peuple canadien est impuissant à résoudre les difficultés mondiales.

Le gouvernement avait donc complètement laissé de côté, du moins jusqu'au commencement de l'année, l'idée que l'on pouvait trouver la solution des problèmes économiques de notre pays dans un remaniement du tarif. Il me semble, monsieur l'Orateur, que si, au commencement de l'année, nous devions éprouver le contre-coup des conditions dans le monde, nous nous trouvons encore dans la même situation aujourd'hui. Même en tenant compte des modifications tarifaires qui nous sont proposées dans le moment, nous sommes aussi impuissants à résoudre les difficultés mondiales que nous l'étions il y a six ou huit mois. Je ne crois pas qu'en remaniant le tarif, même au point de vue de l'empire, nous puissions obtenir les résultats que nous croyons pourtant si désirables.

Mon temps s'épuise et je veux dire quelques mots d'un autre point très important

soulevé par le premier ministre. Il a parlé des problèmes que pose la juste concurrence. Je ne crois pas, monsieur l'Orateur, que, sous le régime de notre système actuel de concurrence, il existe une telle chose. Au cours de ses observations, parlant de la même question, le premier ministre a fait allusion au niveau de la vie dans les autres pays. Il serait peut-être préférable de vous lire ses propres paroles à ce sujet. Les voici:

> Ma proposition comportait l'adoption de mesures destinées à sauvegarder la réalisation de l'entente contre la concurrence déloyale de pays dont le niveau de vie et le régime ouvrier, régis par l'Etat qui, en outre, encourage activement le dumping, mû par des considérations de haute politique, lesquelles, tant en théorie que dans l'ordre pratique, sont hostiles aux libres institutions de l'empire britannique.

Cette affirmation sonne bien et je pourrais ici féliciter mon très honorable ami de se prononcer contre un mode d'existence inférieur. Je suis très heureux de constater que nos honorables vis-à-vis ont pris cette attitude. Pour ma part, peu m'importe que le niveau de la vie soit sujet à la surveillance immédiate de l'Etat ou d'une autre organisation; le bas niveau de la vie est toujours ce que disent les mots mêmes, où qu'on le trouve. Je dis, cependant, qu'avant de montrer du doigt les imperfections du système ou du mode d'existence dans les autres pays, nous devrions commencer par ouvrir l'œil et regarder ce qui se passe actuellement chez nous, au Canada. Je crois d'abord au Canada, à ce point de vue, et je pense que nous devrions commencer par mettre ordre à nos propres affaires avant de blâmer les autres. Dans notre pays, le niveau de la vie relève de la surveillance de l'Etat et c'en est un, je pense, dont nous n'avons pas à nous glorifier outre mesure. On a calculé que 700,000 personnes, hommes et femmes, sont actuellement sans travail dans notre pays. Quelles sont les conditions dans lesquelles vivent ces personnes? Le mode d'existence d'un grand nombre d'entre elles dépend entièrement des secours qu'elles reçoivent des diverses municipalités. Je préférerais certainement voir le niveau de la vie de ces personnes déterminé d'une autre manière, parce que je suis convaincu que, si l'Etat n'avait pas la haute main dans cette affaire, la situation serait beaucoup plus avantageuse.

J'ai reçu, ce matin, des mineurs de la Nouvelle-Ecosse, une résolution dont je me propose de lire certains passages. En y jetant un coup d'œil, je me reportai par la pensée à l'année 1926, alors que de ce côté-ci (la gauche) tous les membres de la Nouvelle-Ecosse, les uns après les autres, prirent la parole pour demander la reconnaissance des droits des Provinces maritimes. J'aimerais bien voir les députés qui représentent ici aujourd'hui les districts miniers de la Nouvelle-Ecosse reprendre avec la même ardeur le combat de 1926. Comme me le rappelle mon honorable ami de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth), ils se trouvent maintenant du côté de la droite, ce qui est bien différent. Ce document vient des Amalgamated Mine Workers of Nova-Scotia succursale de New-Aberdeen, en date du 12 octobre 1932, et porte la signature du président et du secrétaire de cette association. Certains passages de cette résolution sont très blessants et je n'ai pas l'intention de les lire ici, mais j'en citerai d'autres extraits afin que les membres de la Chambre puissent comprendre et connaître le niveau de la vie qui existe dans certaines régions du Canada. Ainsi, quand nous parlerons de l'infériorité du mode d'existence dans les autres pays, nous penserons tout d'abord à ce qui se passe dans notre propre Canada. Les mineurs défient le Gouvernement de trouver un seul refuge pour les pauvres ou une prison au Canada où le traitement accordé à ceux qui s'y trouvent n'est pas de beaucoup meilleur que celui que reçoivent les mineurs de New-Aberdeen. Ils disent qu'il en coûte au pays de 45 à 90 cents par jour pour nourrir des voleurs et des meurtriers incarcérés, tandis que les mineurs de New-Aberdeen sont nourris à raison de 13 cents par jour chacun. Ils indiquent ensuite dans quel état d'esprit sont les mineurs relativement aux choses essentielles à leur existence. Je regrette infiniment cette manifestation. Voici ce qu'ils disent:

> Il nous appartient de les obtenir, soit par l'intermédiaire de votre gouvernement, soit en nous servant nous-mêmes.

Je répète que je regrette infiniment de voir nos ouvriers prendre cette attitude, mais on doit comprendre facilement dans quelle affreuse pénurie ces hommes doivent être pour enregistrer de pareilles résolutions dans leurs procès-verbaux et les transmettre à certains membres de la Chambre. Ils disent plus loin que, d'après une enquête faite dans la région, la moyenne du revenu des ouvriers pendant une certaine semaine n'a été que de 90 cents, et que, sur 571 familles examinées, 510 étaient dans le plus pressant besoin de vêtements et de couvertures de lit. Je dis donc, monsieur l'Orateur, qu'avant de railler des pays européens qui, pour une raison ou une autre, peuvent avoir un bas niveau d'existence, nous devrions nous appliquer à améliorer les conditions de vie dans notre propre pays.

On a beaucoup vanté la force de l'empire. A mon humble avis, cette force ne dépend pas des traités de commerce qui peuvent être conclus entre les différents pays de l'empire. Elle doit reposer sur un niveau d'existence élevé, sur le contentement et le bonheur de la masse du peuple qui fait partie intégrante de cet empire. Si nous, députés, voulons faire de notre empire un grand empire, pour notre bien et le bien de ceux qui nous suivront, veillons à ce que la masse du peuple, au Canada, en Grande-Bretagne, en Afrique ou dans l'Inde, qui produit la véritable richesse de l'empire, ce qui permet à beaucoup d'entre nous de jouir non seulement de l'essentiel, mais aussi du superflu, puisse mener une existence heureuse, faite d'abondance et de contentement. En dirigeant nos pensées dans ce sens, en prenant cela comme objectif, nous aurons fait de notre mieux pour rendre cet empire grand et glorieux, tel que, j'en suis sûr, nous désirons tous le voir.

L'hon. H. H. STEVENS (ministre du Commerce): Si quelqu'un, ici ou ailleurs dans le pays, avait jusqu'ici quelque doute au sujet de l'attitude du chef de l'opposition (M. Mackenzie King) et de ses partisans relativement à ces accords commerciaux, il ne doit plus en avoir aujourd'hui. Tout le monde sera maintenant convaincu que le très honorable chef de l'opposition et son parti sont irrévocablement opposés aux accords qui ont été présentés à la Chambre par le très honorable premier ministre (M. Bennett).

Le chef de l'opposition a parlé pendant plus de trois heures et demie; je suis sûr que la Chambre conviendra qu'il est impossible, dans l'espace bref de quarante minutes, de répondre de façon adéquate à une dissertation de cette longueur. Vers la fin de son discours, le très honorable chef de l'opposition a déclaré que la conférence avait été une réunion d'un gouvernement tory, représentant le Canada, avec d'autres gouvernements tories, représentant d'autres parties de l'empire, et, selon lui, une conspiration tory cherchant à imposer la protection à l'empire. Tels sont les termes dont le très honorable député s'est servi. J'en ai pris soigneusement note au moment où il les a prononcés, parce que je sais que parfois le très honorable chef de l'opposition, emporté par l'enthousiasme, emploie un langage que, plus tard, il s'efforce d'expliquer tant bien que mal. Une conspiration tory de la part de gouvernements tories appartenant à l'empire. Le gouvernement de M. Forbes de Nouvelle-Zélande, est-il un gouvernement tory? Et celui de l'Etat libre d'Irlande, et celui de M. Hertzog dans le Sud-Africain, sont-ce des gouvernements tories? Et le gouvernement de Grande-Bretagne est-il un gouvernement tory?

Un MEMBRE: Oui.

L'hon. M. STEVENS: Il a sa tête M. Ramsay MacDonald; ce n'est pas un gouvernement tory. Ce n'était pas un groupe de gouvernements tories; les faits sont là qui le prouvent. Pas plus qu'il n'y avait de conspiration pour imposer la protection à l'empire. Les représentants des gouvernements de l'empire britannique se sont sincèrement efforcés de réaliser sous une forme pratique la coopération économique dans les limites de l'empire, resserrant ainsi les liens moraux et constitutionnels unissant les pays qui le composent.

L'honorable préopinant (M. Heaps) a demandé, fort à propos, si les traités de commerce étaient le meilleur moyen d'encourager la solidarité impériale. Je ne reproche nullement à mon honorable ami d'avoir posé cette question. Elle est très à propos et pourrait être étudiée par la Chambre ou quiconque désire discuter le sujet du point de vue théorique. Mais le chef de l'opposition et plusieurs d'entre ceux qui critiquent la conférence semblent perdre complètement de vue le point essentiel dans toute cette question. On a simplement tenté des efforts pour accomplir quelque chose de pratique, dans le but d'améliorer la solidarité économique de l'empire. On a essayé quelque chose de pratique. Nous, qui avons assisté à la conférence, reconnaissons que nous n'avons pas atteint la pleine mesure du succès, mais nous croyons aussi avoir réellement fait des pas dans la bonne direction. Nous croyons qu'on en est arrivé à des ententes pleines de bon sens, pratiques, et utiles à toutes les parties de l'empire, avantageuses pour tous, et que ces ententes aideront non seulement au progrès du commerce dans l'empire, mais constitueront un pas de plus vers la solution des divers problèmes qui inquiètent aujourd'hui le monde.

Dans ses remarques, le très honorable député a déclaré que le Canada a besoin des marchés du monde. Naturellement, le Canada a besoin des marchés du monde. Mais doit-on déduire des paroles de mon très honorable ami que, parce que le Canada et d'autres dominions ont réussi dans une certaine mesure en ce qui regarde leurs relations commerciales entre eux, ils ont, comme résultat, fermé la porte du commerce aux autres pays? Cette conclusion n'est pas exacte. C'est cependant ce qu'on pouvait déduire des paroles du très honorable député. Il ne l'a pas déclaré, il l'a vociféré: "Ce que le Canada veut, ce sont les marchés du monde". Naturellement, le Canada désire les marchés du

monde, le Canada travaille pour les obtenir et le Canada les obtiendra. Permettez-moi d'ouvrir une parenthèse pour rappeler au très honorable député quelques-unes des difficultés auxquelles le Canada a dû faire face pour obtenir des marchés mondiaux. Tout ce que les remarques du très honorable député impliquent, dans son discours de trois ou quatre heures, laissa entendre que le Canada, par sa conduite à la conférence impériale, par sa conduite au Parlement sur les tarifs, s'est jusqu'à un certain point séparé des autres pays du monde en ce qui regarde le commerce. Il insiste sur ce thème. Or, voyons ce que sont les faits. Comprend-il que, durant les années où il occupait le pouvoir, les principaux pays du monde érigeaient des barrières tarifaires contre les produits canadiens comparativement aux produits des autres pays? Lui et ses amis savent-ils que, non pas au cours des deux ans que nous avons été au pouvoir, mais au cours des quatre, cinq ou six dernières années, on a vu naître une tendance vers l'isolement—en Europe, c'était une tendance vers l'isolement européen—une tendance à résister contre la pénétration des marchandises? Les autres pays ont agi dans ce sens avant que le Canada ne fît beaucoup dans la même direction.

Prenons par exemple la France, avec qui une entente a été conclue grâce au très honorable député et à ses ministres. En 1927, alors que le très honorable député et ses collègues occupaient le pouvoir, la France a augmenté ses droits contre le blé de 17c. ½ à 27c., et, avant de quitter le pouvoir, ce droit avait été porté à 85c. par boisseau—véritable tarif de prohibition. Prenons, pour le même pays, la farine de blé. Je vois que les droits sur la farine ont été augmentés, pendant que mes honorables amis de la gauche étaient au pouvoir, de 66c. par 100 livres à $2.28 par 100 livres, encore un droit prohibitif.

L'hon. M. CHAPLIN: Qu'ont-ils fait à ce sujet?

L'hon. M. STEVENS: Oui, mon honorable ami de Lincoln demande ce qu'ils ont fait à ce sujet? Rien du tout. Prenons ensuite les moissonneuses; les droits ont été augmentés de 55c. à $1.43; les faucheuses, de 55c. à $1.47; les pommes fraîches, de 7c. ½ à 27c.; le lait condensé, de $1.25 à $1.53 et ainsi de suite, sur une longue série d'articles. Regardons du côté de l'Allemagne. Le blé y entrait en franchise en 1925 puis, par une série d'augmentations, alors que mes honorables amis étaient au pouvoir, le tarif a été porté à 97c. ½ par boisseau. La même chose s'applique à la farine de blé qui a été augmentée de 86c. par 100 livres à $3.41. En ce qui regarde l'Allemagne, j'ai une longue liste qui l'intéresse, une page entière. L'avoine, par exemple, portée de 65c. à $1.30; les lingots d'aluminium, de la franchise à $2.75, et ainsi de suite. Prenons l'Italie. Le blé, qui entrait en franchise, a été imposé de 86c. ½ par boisseau pendant que mes honorables amis étaient au pouvoir; la farine est passée de $1 par 100 livres à $2.08; le papier à journal, de 18c. à 45c. par 100 livres; les pneus et chambres à air, de $10.55 à $13,15 par 100 livres; le bacon, de l'entrée en franchise à $1.30 par 100 livres, et ainsi de suite. La même chose s'applique à la Belgique. Le fromage a vu ses droits élevés de 30c. à 91c. par 100 livres; la farine de blé, de 2c. ½ à 5c. par 100 livres; le lait condensé, de 76c. à $1.26 par 100 livres et ainsi de suite. La même histoire se répète en Tchécoslovaquie.

Le point où j'en veux venir avec mon très honorable collègue est celui-ci: Alors qu'il se trouvait au pouvoir, les marchés d'Europe se fermaient contre les produits canadiens comme le blé, la farine de blé et d'autres produits indispensables, ainsi que contre les articles manufacturés. Je ne lui en impute pas le blâme, mais je tiens à lui faire observer qu'il ne lui sied pas de venir à la Chambre nous dire que, parce que nous occupons le pouvoir, les marchés du monde nous sont fermés. Comme je viens de le démontrer par ces chiffres, ces marchés nous étaient en grande partie fermés, quand il a quitté les rênes du pouvoir.

Il dit ensuite que le Canada a besoin des marchés du monde et que nous devons rejeter cet acord ou l'empêcher d'entrer en vigueur, parce qu'il sera un obstacle à ce que le Canada trouve des marchés ailleurs. Et, dans sa péroraison, il verse des larmes sur le sujet de la paix universelle. Je vais répéter ses paroles: "Les tories ont failli à la tâche et les libéraux sont prêts à reprendre l'œuvre de la restauration de la paix économique universelle". Pendant tout son régime, on ne découvre pas qu'il ait fait la moindre chose pour encourager la paix universelle. Dans tous les traités qu'il a conclus et que j'ai ici on ne relève aucun indice, aucun signe, aucune pensée révélant la volonté de servir la cause de la paix; il n'a rien accompli de plus qu'on ne trouve dans l'accord en discussion. Tous ses traités ont été adoptés de la manière que nous procédons actuellement. Néanmoins, il se dresse devant le Parlement et, après avoir dit que ce traité avec la Grande-Bretagne doit être accepté ou rejeté en entier il ajoute: "C'est terrible". J'ai à la main la liste complète de nos traités, au nombre de vingt environ; ils ont été conclus

pour la plupart par mon très honorable ami et ses collègues, et il n'y en a pas un seul qui ait été présenté différemment à la Chambre, pour y être ratifié ou rejeté. Prenons le traité avec la France, négocié par son voisin de banquette (M. Lapointe) et feu M. Fielding, et qui porte leurs signatures, ainsi que celle de M. Poincaré et d'un autre pour le gouvernement français, et celle d'un représentant du gouvernement anglais. La signature de ce traité eu lieu en décembre 1922, sans qu'il fût possible d'en modifier un article et il en contenait une liste couvrant des pages entières et beaucoup plus longue que celle de l'accord en discussion. Mes honorables amis l'apportèrent à la Chambre, en avril, l'année suivante, le déposèrent sur le bureau et nous dirent: "Il faut le prendre ou le laisser". Le Parlement le ratifia sans avoir pu le modifier en aucune manière. Cependant, mon très honorable ami se dresse ce soir et prétend que les fondements du pays sont mis en danger par cet accord. Je ne voudrais pas être impoli, mais je dois dire à mon très honorable ami que tout ce qu'il a dit à ce sujet et il en a parlé longuement, n'est que de la poudre jetée aux yeux des gens. Voyons ce que disait hier sur ce point l'un des principaux organes libéraux du pays. Le *Globe* s'exprime ainsi: (*Exclamations.*) Mes honorables amis étaient très heureux d'avoir l'appui du *Globe* autrefois. Voici ce qu'il dit:

> L'opposition libérale semble déterminée de s'opposer à la ratification des accords commerciaux des pays de l'Empire. Il est difficile de voir quelles fins utiles une pareille attitude peut avoir et, d'autre part, elle pourrait bien encourager l'opposition dans les autres pays.

Et c'est précisément le résultat que le très honorable député a en vue. Il espère, comme on pouvait le sentir pendant tout son discours, provoquer une opposition aux accords en Angleterre.

M. VALLANCE: Il y en a actuellement.

L'hon. M. STEVENS: Oui, il y en a dans une certaine mesure. Le très honorable député espère atteindre ce résultat, parce qu'il sait que depuis soixante, soixante-dix ou quatre-vingts ans, la Grande-Bretagne a été un pays libre-échangiste et qu'elle vient d'abandonner cette politique traditionnelle à cause des circonstances actuelles. Il sait que nombre de gens en Grande-Bretagne ne sont pas encore convaincus de la sagesse de cette volte-face. Il essaie de stimuler cette opposition en faisant voir qu'on s'oppose ici fortement à cet accord commercial. Pourquoi n'a-t-il pas présenté un amendement? Il en a lu un, mais il n'a pas osé le présenter. Pourquoi? Parce que derrière lui, il y a un certain nombre de députés, —je les vois en ce moment,—qui n'oseraient se lever et voter le rejet de ces accords, des députés qui, en "caucus"...

Des VOIX: Nommez-les.

L'hon. M. STEVENS: ...ont averti leur chef qu'ils n'oseraient pas se prononcer contre l'adoption des accords dans cette Chambre. Le très honorable député a lu son amendement. Etait-ce bien courageux de lire cet amendement, d'en rendre les termes publics et ensuite de ne pas le proposer? Pourquoi ne l'a-t-il pas proposé, pour que nous ayons l'occasion de l'analyser, de lui répondre, de le mettre aux voix et d'enregistrer le vote des membres de son parti et du nôtre?

Il s'est ensuite tourné vers mon chef et a rappelé en termes amers et mordants son attitude de 1930. Il a répété plusieurs fois qu'en 1930, à la conférence impériale en Grande-Bretagne, le premier ministre n'a pas observé les règles de la procédure ordinaire adoptée par les hommes d'Etat pour des conférences de cette nature. Qu'on me permette d'indiquer ce qui s'est produit à la séance d'ouverture de la conférence de 1930. Mes collègues le ministre de la Justice (M. Guthrie) et le solliciteur général (M. Dupré) y assistaient aussi. Le chef de notre ministère a pris la parole à titre de premier ministre du plus ancien dominion. Il a lu son discours comme tous l'ont fait. Dans ce discours, d'une force singulière, il exprimait l'avis que, pour arriver à des résultats définis et d'ordre pratique, il importait d'agir dans le sens de la préférence impériale. Tel a été son exposé, en résumé. M. Scullin de l'Australie, l'a suivi, lisant aussi un texte préparé à l'avance et répétant en termes différents ce qu'avait dit le premier ministre du Canada. M. Forbes suivit M. Scullin. N'ayant pas vu ni entendu les deux préopinants, il lut un discours inspiré entièrement de la même idée. Il en a été ainsi du délégué de l'Etat libre d'Irlande, mais à un degré moindre, et de M. Hertzog, de l'Afrique du Sud. En d'autres termes, ces hommes, venus au congrès sans s'être entendus à l'avance, ont, l'un après l'autre, exprimé l'avis que, pour arriver à des résultats d'ordre pratique, il fallait agir dans le sens de la préférence impériale. Peut-on dire, dès lors, que le premier ministre du Canada a tenté d'imposer ses vues, pour reprendre l'expression du chef de l'opposition, au gouvernement anglais? La conférence a ensuite étudié la question. Contrairement aux congrès où mon très honorable vis-à-vis représentait le pays, et dont il ne suivait presque pas les séances, laissant ce soin à ses collègues si l'on en croit les racontars, le premier ministre du Canada et ses collègues assistèrent à toutes les réunions de celui de 1930, à toutes les conversations sur des sujets économiques. Qu'arriva-t-il? M.

MacDonald et M. Snowden conseillèrent d'examiner d'autres moyens, comme les commissions du commerce d'importation, les contingentements, et autres. On les examina et tous les délégués, y compris ceux de l'Angleterre, les rejetèrent. On n'arriva à aucun résultat. C'est alors que le très honorable premier ministre, dans les derniers jours de la conférence, invita les autres à venir au Canada. On reconnut dans cette invitation un pas dans la bonne direction, puisque, le congrès sortant de l'atmosphère de Londres et se réunissant dans un des dominions,—endroit qu'on considérait comme fort approprié pour la première conférence,—pourrait examiner la question de nouveau avec quelque espoir de succès.

Ils sont venus ici et ils ont réussi à s'entendre. Je fais remarquer à mon très honorable collègue que nous sommes maintenant en présence d'accords et non d'opinions imposées à qui que ce soit. Ce sont des accords conclus entre le Canada et le Royaume-Uni; entre l'Angleterre, l'Australie et la Nouvelle-Zélande; entre l'Angleterre et l'Union sud-africaine et d'autres pays, comme des accords bilatéraux entre le Canada, la Rhodésia du Sud et d'autres pays. Il ne s'agit pas d'expressions d'opinions catégoriquement lancées dans l'arène par le Gouvernement, mais de pactes rédigés avec soin. A ce titre, nous invitons la Chambre à les étudier.

Le très honorable député a dit que nous avons refusé de négocier sauf en prenant le protectionnisme élevé comme base. Ce n'est pas exact. Il a affirmé à deux ou trois reprises que nous avons relevé les droits de douane par ces pactes commerciaux contre l'Angleterre et les autres parties de l'empire.

Un MEMBRE: C'est exact.

L'hon. M. STEVENS: Un honorable député prétend que c'est exact. En réalité, monsieur l'Orateur, nous avons abaissé les droits imposés à l'Angleterre sur 136 articles. Le premier ministre a dit 89, mais plusieurs des articles qu'il comptait comme unités renferment trois ou quatre subdivisions. Il y en a 136 en tout.

L'hon. M. LAPOINTE: Les droits sont relevés comparativement à ceux de 1930.

L'hon. M. STEVENS: Nous avons réduit les droits imposés à la Grande-Bretagne. De fait, la plupart des articles en question sont portés à la liste des marchandises importées en franchise; on ne pourrait guère les dégrever davantage.

Le très honorable député nous a ensuite raconté ce que ferait son parti si, par hasard, il revenait aux affaires. Il accorderait, dit-il, un rabais de 50 p. 100 aux Anglais. Je ne sais pas ce qu'il veut dire au juste. Comment

[L'hon. M. Stevens.]

pourrait-il dégrever de 50 p. 100 un article admis en franchise, comme il y en a beaucoup? Mais, comme hon honorable ami l'a rappelé il y a un instant, quand le très honorable député était aux affaires, quand il avait la plénitude du pouvoir et était en mesure de donner suite à ses paroles, il se prononçait contre ce qu'il préconise aujourd'hui. Quelle confiance peut-on accorder à de telles affirmations?

Le chef de l'opposition prétend que nous avons relevé le tarif douanier: il parcourt toute la liste des articles pour en relever un par ci par là en vue d'appuyer cette affirmation. Je prie la Chambre de se souvenir qu'il a cité certains taux sur les cotons et les lainages. La chose était connue, la délégation britannique était au courant; la chose a été discutée à fond; on a exposé qu'il y avait de très grands obstacles à ce que le Canada consentît d'autres réductions considérables du tarif sur les objets de coton et de laine sans danger pour l'industrie canadienne.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Ah! ah!

L'hon. M. STEVENS: Cela n'a pas de sens, de rire comme fait l'honorable député d'Edmonton-Ouest. Cette question est des plus grave. Je demande à l'honorable représentant, s'il est prêt...

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Ne me demandez pas trop.

L'hon. M. STEVENS: Je demande à l'honorable député, et à l'honorable représentant de Waterloo-Nord (M. Euler) aussi: sont-ils prêts dès maintenant à voter des diminutions notables, comme l'a suggéré le très honorable chef de l'opposition, des droits perçus sur les produits de coton et de laine?

L'hon. M. EULER: Je n'en ai pas dans mon comté.

L'hon. M. STEVENS: Il en a tout près. Me parle-t-on de l'industrie de la chaussure, et du mobilier? Lorsqu'on aborde les industries, une par une, monsieur l'Orateur, on trouve dans les rangs du parti libéral dans cette Chambre certains honorables membres qui ont intérêt à sauvegarder ces industries: lorsqu'ils sont au pouvoir, il n'est pas fait violence aux tarifs; mais dès qu'ils siègent à votre gauche, n'importe lequel d'entre eux peut dénoncer tout le régime protecteur, à la condition que certains gardent le silence et assurent les intéressés qu'ils n'ont rien à craindre. Lorsqu'ils étaient au pouvoir, ils n'ont rien fait. Qu'a fait le très honorable représentant cet après-midi? Il a cité certains taux sur les produits de coton et de laine; mais il n'a pas soufflé mot de la toile. Qu'a-t-il à dire là-dessus?

Ce qu'il a fait là, était-ce prudent ou non? Aux termes du présent accord, nous faisons au Royaume-Uni un cadeau, ou presque, de notre industrie canadienne de la toile. Avons-nous bien ou mal fait?

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Ils l'ont déjà.

L'hon. M. STEVENS: Ils ne l'ont pas déjà.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Qui l'a, alors?

L'hon. M. STEVENS: Ce produit était frappé d'un droit élevé; nous avons supprimé ce droit et virtuellement mis ce produit sur la liste des objets admis en franchise.

Et le verre donc? Nous importions notre verre en majeure partie du continent; voici maintenant que les Anglais sont en mesure de capter notre clientèle pour ce produit. Et aux numéros intéressant les produits du fer et de l'acier, passages du tarif qu'a voulu tourner en ridicule mon très honorable ami, qu'avons-nous fait? "Oh", dit-il, "certains fabricants du Canada et certains manufacturiers de la Grande-Bretagne se sont concertés et ont procédé au morcellement du Canada entre eux." Ce n'est pas ce qu'ils ont fait; et il le sait très bien. Voici ce qui s'est passé: ces experts des deux côtés se sont réunis et ont discuté les aspects techniques de l'industrie du fer et de l'acier en vue de détourner vers le producteur britannique une part des importations valant quelque 300 millions de dollars qui nous étaient venues de l'étranger en 1929. C'est là ce que nous avons fait.

Le très honorable représentant trouve l'accord ridicule parce que dans certains cas nous avons augmenté le tarif intermédiaire et le tarif général. Mais lorsqu'un produit était admis en franchise sur toute la ligne et que les Anglais voulaient une préférence, comment eût-on pu leur accorder cette préférence, même le 50 p. 100 de mon très honorable ami, à moins de prescrire un droit aux tarifs intermédiaire et général? Voici ce que nous avons fait: nous avons invité l'examen et l'étude les plus minutieux et nous nous sommes servis de ce tarif pour assurer une nouvelle orientation des échanges, ce qui devrait être l'objet de tout tarif.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): A quel prix?

L'hon. M. STEVENS: A un prix réduit pour le consommateur canadien et au grand avantage du manufacturier britannique.

Le très honorable représentant paraît oublier que les présents accords ont été conclus par les divers pays qui composent l'empire, qu'ils ont été signés et présentés à cette Assemblée. Et il sera demandé à la Chambre de les adopter tels qu'ils sont; il n'y a pas de doute là-dessus. Autant vaut le reconnaître tout de suite: nous ferons comme a fait mon très honorable ami chaque fois qu'il a saisi cette Chambre d'une convention. Il n'y a rien de différent en l'occurrence. Ces conventions ont été soigneusement préparées et étudiées attentivement par les représentants des divers gouvernements.

Le très honorable représentant a noté deux choses auxquelles il semble attacher beaucoup d'importance. Et d'abord le terme de cinq ans, fixé pour la durée des accords. Comme il est revenu à la charge sur cette prescription inique de cinq ans, qui sapait à la base les institutions mêmes du Parlement, qui violait les libertés du peuple! Il affirme que d'autres gouvernements britanniques ne se laisseront pas lier par ces conditions. Puis il cite le leader du gouvernement relativement aux dépenses annuelles et tente d'établir une analogie entre les deux, lorsqu'il est impossible d'en établir une. Il cite la période de cinq ans et saisit ensuite le terme fixé comme deux points qu'ils déclarent vicieux, et demande qu'en conséquence on rejette ces tableaux.

Pour ce qui est de la période de cinq ans, je n'insisterai pas, car lui-même, sachant qu'il en serait question, a parlé des quatre traités que nous avons signés avec la Belgique, la Tchécoslovaquie, l'Italie et la Hollande, et qui furent négociés pour une période de quatre ans. Il était parfaitement bien de sa part de signer un traité pour quatre ans avec l'un de ces pays, mais c'est une chose fâcheuse pour le premier ministre du Canada de négocier une convention avec la Grande-Bretagne pour une période de cinq ans. Quelle est la différence?

L'hon. M. LAPOINTE: Est-ce qu'aucun de ces autres traités forçait le Canada à maintenir un tarif élevé contre les autres nations?

L'hon. M. STEVENS: J'aborderai cette question dans un instant. Je parle en ce moment de la période. Y avait-il du mal à négocier ces traités pour une période de quatre ans? Non, naturellement, il n'y en avait pas, et il n'y a rien de condamnable, mais au contraire il y a quelque chose de méritoire dans la négociation d'une convention avec la Grande-Bretagne pour une période de cinq ans.

L'hon. M. MALCOLM: Non.

L'hon. M. STEVENS: Je vais dire à mon honorable ami ce qu'il y a de méritoire en cela. Nous modifions le tarif dans le but de détourner le commerce des pays étrangers en Angleterre. Quelqu'un prétendra-t-il que cela peut se faire en un an? Conséquemment, il

fut décidé, et sagement décidé, par tous les intéressés que cette convention serait signée pour une période déterminée d'années, et l'on fixa cette période à cinq années afin de donner au nouvel état de choses commercial la chance de se produire.

Je passe maintenant à la question que l'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe) a soulevée. Il demande si l'un de ces traités fixait une période, une période injuste...

L'hon. M. LAPOINTE: J'ai dit: Est-ce qu'aucun de ces traités forçait le Canada à maintenir un tarif élevé contre toutes les autres nations du monde?

L'hon. M. STEVENS: Celui-ci ne le fait pas non plus. Tout ce que cette convention fait, c'est de fixer la période.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): C'est la même chose.

L'hon. M. STEVENS: Je suis fier de voir que l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Stewart) approuve cela.

Je passe maintenant à la convention avec la France. Qui l'a signée? L'honorable député qui m'a interrompu, l'honorable député de Québec-Est. Je trouve son nom au bas de la convention. Voici les noms:

Ernest Lapointe.
W. S. Fielding.
Hardinge of Penhurst.
R. Poincaré.
L. Dior.

Dans les articles X et XI de cette convention, je trouve des choses intéressantes. L'article X est ainsi conçu:

Les produits naturels ou fabriqués originaires et en provenance de France, des colonies, des possessions et des protectorats français, énumérés à la liste E, seront soumis aux droits du tarif intermédiaire canadien, étant entendu, toutefois, que, sur le montant du droit à percevoir en vertu dudit tarif, l'importateur bénéficiera d'une réduction de dix pour cent.

Il est également entendu qu'en ce qui concerne ces produits, la proportion existant entre les taux des tarifs général et intermédiaire canadiens ne sera jamais moindre qu'elle n'est actuellement.

Quelques MEMBRES: Très bien! très bien!

L'hon. M. LAPOINTE: Ce n'est pas là une réponse.

L'hon. M. STEVENS: L'article XI se lit comme suit:

Les produits naturels ou fabriqués originaires et en provenance de France, des colonies ou des protectorats français, énumérés à la liste F seront soumis aux droits du tarif intermédiaire canadien, étant entendu, toutefois, que, sur le montant du droit à percevoir en vertu dudit tarif, l'importateur bénéficiera d'une réduction de quinze pour cent.

[L'hon. M. Stevens.]

Puis remarquez ceci:

Il est également entendu qu'en ce qui concerne ces produits, la proportion existant entre les taux des tarifs général et intermédiaire canadiens ne sera jamais moindre qu'elle n'est actuellement.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Oh, oh!

L'hon. M. STEVENS: Tout ce que nous obtenons de l'honorable député d'Edmonton-Ouest est un rire insignifiant. Le principe que nous avons dans les conventions actuelles est précisément le même. Nous maintenons simplement dans ces conventions la différence entre la préférence britannique et les tarifs intermédiaire et général. La convention avec la France devait rester en vigueur pendant douze ans, et, durant toutes ces années où elle resta en vigueur, nous avons maintenu la différence entre le tarif fixé dans les tableaux et le tarif général. De plus, la convention avec la France, durant toute la période pendant laquelle elle resta en vigueur fixait le taux du tarif sur les mêmes articles contre chacun des vingt et un pays qui recevaient le traitement de la nation la plus favorisée. C'est là la convention qu'ont négociée les honorables députés de la gauche. Mais quand nous signons une convention avec le Royaume-Uni à la conférence impériale, c'est un principe pernicieux et un acte vénal. Je soutiens donc, monsieur l'Orateur, que, pour ce qui est de l'application de cette durée provisoire de cinq ans et du maintien de l'écart, il est facile de se rendre compte que mes honorables amis de la gauche ont eux-mêmes pris cette initiative. Ils ont inauguré cette pratique lorsqu'ils ont négocié des traités de commerce avec des pays étrangers, mais le principe est condamnable, à leur dire, dès qu'on l'applique à l'empire britannique.

Le temps que j'ai à ma disposition ne me permet pas de suivre la critique de toutes les clauses qu'a tentées mon très honorable ami; cependant, je relèverai les observations qu'il a faites relativement à une couple des clauses du traité. Le très honorable chef de l'opposition a critiqué la fixation du prix des articles de première nécessité; la fixation du prix du blé, du plomb, du cuivre et du zinc. Il a cité le texte de l'article 4, puis il a déclaré: Cela veut dire que le Canada ne pourra vendre à aucun autre pays du monde ces produits à un prix plus élevé qu'il ne le fera à la Grande-Bretagne. Mon très honorable ami a persisté à répéter cette assertion, bien que nous l'ayons interrompu à plusieurs reprises pour lui faire observer qu'il donnait à cette clause une interprétation erronée. Il n'y a pas d'effort de l'imagination qui puisse donner ce sens au texte de la clause. L'article 4 est ainsi conçu:

Il est convenu que le droit sur le blé entier, le cuivre, le zinc ou le plomb fixé au présent accord peut être supprimé si, à un moment quelconque, les producteurs de blé entier, de cuivre, de zinc et de plomb respectivement, de l'empire, ne peuvent ou ne veulent d'abord offrir ces produits en vente au Royaume-Uni à des prix n'excédant pas les prix mondiaux et en quantités suffisantes pour satisfaire les besoins des consommateurs du Royaume-Uni.

Le sens de cette clause est clair pour quiconque aborde la lecture de ce texte sans parti pris et sans vouloir le dénaturer de propos délibéré. Voici ce qu'il signifie: Le gouvernement anglais accordera une préférence sur le blé, le cuivre, le zinc et le plomb,—je m'abstiendrai de citer les chiffres exacts vu qu'ils sont mentionnés dans les tableaux,—et vu cette préférence nous prenons l'engagement de ne pas relever le prix de ces produits sur le marché anglais au-dessus du niveau des prix mondiaux. Le chef de l'opposition a posé la question: Quel bénéfice retirerons-nous de l'application de cette clause? Je réponds que c'est là une excelente chose pour le Canada puisque nous avons l'assurance d'un marché protégé pour l'écoulement de notre cuivre, par exemple, dans un pays qui achète bon an mal an 150,000 tonnes de cuivre raffiné. Le Royaume-Uni est le pays qui achète et utilise les plus grandes quantités de cuivre raffiné, exception faite des Etats-Unis. C'est également une chose précieuse pour le Canada d'avoir un marché protégé pour l'écoulement de notre blé en Grande-Bretagne, qui consomme deux fois autant de blé que n'importe quel autre pays européen. C'est une fort bonne chose aussi pour les exploitants de nos mines de zinc et de plomb d'avoir un marché protégé en Angleterre, qui achète ces métaux en très grandes quantités. Nous disons à la Grande-Bretagne: Donnez-nous un avantage sur votre marché afin que l'article de provenance étrangère soit frappé d'un droit tandis que l'article canadien sera admis en franchise. En retour, nous prenons l'engagement de ne pas profiter de cela pour relever le prix de cet article à votre détriment. Voilà le court et le long de toute l'affaire. Il n'y a rien au monde qui puisse empêcher les Canadiens d'expédier tout leur cuivre aux Etats-Unis ou tout leur blé en Chine ou dans n'importe quelle autre partie du monde si le cœur leur en dit. Dans tout le texte de cet accord, il n'y a pas une seule syllable signifiant que nous n'aurons plus accès sur le marché anglais advenant le cas où nous ferions ceci ou cela. Cependant, l'une des clauses stipule que, si nous refusons de vendre nos produits en Angleterre au prix mondial, ou encore, si nous refusons d'approvisionner le marché anglais, la métropole sera libre d'ouvrir ses portes aux autres pays sans que nous ayons le droit d'intervenir. Prenons le blé pour un instant. Nous sommes en mesure de fournir à l'Angleterre tout le blé dont elle a besoin. Si, par hasard, à une certaine période de tension et de rareté, nous refusions de vendre à l'Angleterre le blé nécessaire à l'alimentation de sa population, elle aurait parfaitement le droit de s'approvisionner ailleurs.

M. VALLANCE: Une pareille situation ne saurait se produire.

L'hon. M. STEVENS: C'est impossible, cela va de soi.

M. VALLANCE: Mon honorable ami sait fort bien qu'une pareille situation ne saurait se produire.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami a raison; la chose est impossible. Que l'honorable député tente donc de faire comprendre cela à son chef, qui a résumé ce point, cet après-midi.

M. VALLANCE: Le ministre sait fort bien qu'il a tort quand bien même l'Angleterre serait en mesure d'aborder toute notre récolte de blé.

L'honorable M. STEVENS: Je ne crois pas avoir tort; au contraire, je sais que j'ai raison et que le chef de mon honorable ami avait tort, cet après-midi.

Un peu plus loin, le très honorable chef de l'opposition a attaqué l'article 6 qui concerne le bacon. Il a effleuré à peine la question en déclarant que le texte de l'article en question est obscur et manque de précision. Il demande ce que cette clause peut bien signifier et il termine en disant que l'article 6 ne veut rien dire pour ce qui est du cultivateur canadien.

Eh bien! dans le langage le plus simple, elle veut dire que les avantages quelconques qu'obtiendra le producteur d'Angleterre, d'Ecosse, du nord de l'Irlande ou du pays de Galles, iront également au producteur Canadien; voilà ce que signifie cet article. Le Canada jouira de tous les avantages assurés à l'industrie porcine de la Grande-Bretagne. Pour quelle raison l'article a-t-il été rédigé de cette manière là? Voilà une question qui aurait pu être posée avec justesse, mais mon très honorable ami ne l'a pas fait. Voici la raison d'être de ce texte: Depuis au delà de six mois, l'Angleterre a créé une commission d'experts, qui scrutent les détails de l'industrie porcine des Iles-Britanniques afin de se rendre compte jusqu'à quel point et par quelles méthodes les fermiers anglais pourraient élever un plus grand nombre de porcs pour alimenter le marché britannique. A la suite de cette enquête, la commission espère être en mesure de présenter au Parlement certaines conclusions; or, en vertu de cet accord, les producteurs canadiens bénéfi-

cieront de chacune de ces recommandations faites dans l'intérêt des producteurs britanniques.

Le très honorable membre dit que l'article 6 n'est d'aucun avantage pour le Canada, et demande: "Que vaut-il?" Il nous vaut ceci qu'en 1929, les importations de bacon en Grande-Bretagne étaient de 8,278,000 quintaux; en 1931, elles se sont accrues à 11,131,000 quintaux. Des dominions, nous sommes le seul qui produise du bacon en grandes quantités, et on nous invite à en vendre jusqu'à concurrence de 2,500,000 quintaux et à participer, sur une pied d'égalité avec le producteur britannique, à tous les avantages qu'offre le marché anglais.

Le très honorable membre a parlé des colonies. Il dit que l'article de l'accord au moyen duquel les colonies donnent au Canada accès à leurs marchés contient un principe très dangereux. Il n'a pas fait allusion au soulèvement contre l'impôt du thé à Boston, mais il a dit que depuis un siècle le Canada et d'autres colonies avaient lutté pour conserver le droit de sauvegarder leur propre intérêt. "Mais", dit le très honorable député, "par cet accord vous imposez votre volonté aux colonies". Nous ne faisons rien de la sorte. Ce qui est arrivé, c'est que le porte-parole des colonies, accompagné de spécialistes du bureau colonial et qui parlait au nom des diverses colonies et les représentait, en est venu à une entente avec le Canada sur une certaine liste de produits au sujet desquels le producteur canadien bénéficierait d'une préférence sur les marchés coloniaux. En retour, nous avons accordé certains avantages aux colonies, tout comme l'a fait le très honorable député dans le traité des Antilles. Le secrétaire d'Etat pour les colonies a simplement incorporé dans cet accord une entente d'après laquelle, quant à lui-même, il soumettrait une mesure au parlement britannique, le porte-parole des colonies, et qu'il recommanderait aux colonies les mesures voulues pour qu'elles les agréent. Le succès de l'accord dépend de la question de savoir si, de par leurs droits constitutionnels, les colonies accepteront ou repousseront ces propositions. Si elles ne les acceptent pas, nous pouvons leur accorder les avantages offerts ou n'en rien faire. Il s'agit d'une entente que doivent ratifier le gouvernement britannique, les gouvernements des colonies et le parlement du Canada.

Je regrette ne pouvoir commenter toutes les observations de mon très honorable ami, faute de temps.

L'hon. M. MALCOLM: Continuez.

[L'hon. M. Stevens.]

L'hon. M. STEVENS: Le très honorable député a dit de ces accords qu'ils constituaient un empiétement sur les prérogatives du parlement. Le fait même qu'il a parlé trois heures et demie cet après-midi et ce soir est un exemple de la somme de liberté accordée au parlement pour les discuter. Sans doute, dans l'opposition, le très honorable député est d'avis que la minorité devrait dominer. Lorsqu'il siège de ce côté-ci de la Chambre, cependant, il sait fort bien qui doit l'emporter; c'est la majorité. Il se trouve que ces mesures sur lesquelles la Chambre doit se prononcer ont été recommandées par un gouvernement qu'appuie une majorité. Il ne s'ensuit pas, toutefois, que cette majorité soit tenue de nous suivre. J'espère bien qu'elle le fera, mais je sais que parmi les honorables députés d'en face il en est qui n'oseront pas voter contre l'accord. Je sais, de plus, que le parlement n'a jamais été saisi de mesures semblables au sujet desquelles le gouvernement n'ait pas adopté la même attitude que celle que nous prenons en ce moment. Ni mon très honorable ni un seul de ses partisans ne peut en mentionner.

Le très honorable député a parlé de la taxe de 3 cents, et a dit qu'aucune disposition n'en prévoyait le rappel. Les accords contiennent une disposition relative à cette taxe de 3 cents et à d'autres choses découlant du désarroi du change en ce qu'il intéresse l'empire britannique et tout l'univers. Heureusement pour lui, il n'était pas au pouvoir, lorsque cet état de choses est survenu, mais il n'en reste pas moins qu'il s'est produit et que le Gouvernement a dû y faire face.

Certaines décisions du Gouvernement déplaisent à mon très honorable ami, mais, dans l'ensemble, le commerce canadien a été maintenu sur un bon pied et, en maintes circonstances, sauvé du désastre grâce à l'intervention du Gouvernement. Ce Gouvernement s'applique en ce moment, et s'est employé depuis quelque temps à appliquer des moyens qui lui éviteront, ainsi qu'à d'autres gouvernements, l'obligation de recourir à des mesures spéciales pour empêcher la confusion et la ruine.

Je n'abuserai pas plus longtemps des instants de la Chambre et je n'entrerai pas dans les détails. Avant de reprendre mon siège, cependant, je voudrais adresser un mot d'éloge à l'endroit du personnel du service civil canadien pour la part qu'il a prise à la préparation de ces accords. J'étais fier, monsieur l'Orateur, du travail accompli par les hauts fonctionnaires de notre service. J'ai la conviction que tous les honorables députés de la Chambre, sans exception, partageront cor-

dialement mon avis à cet égard. Ainsi, les fonctionnaires du ministère du Revenu national et ceux du ministère du Commerce qui ont dû s'occuper des questions compliquées de tarif, ont révélé qu'ils ne le cédaient en rien à ce qu'il y avait de mieux dans l'empire. Nous avons dans notre bureau de statistiques des experts dont tout le pays peut être fier, des hommes qui ont préparé et soumis des états très compliqués à la conférence. Ces états furent acceptés sans que personne les mît en doute. Il y a plus; je désire féliciter les membres du secrétariat. Je ne crois pas qu'aucune conférence économique impériale tenue à Londres ait été mieux servie par les membres de son secrétariat que ne l'a été la conférence d'Ottawa. Le Parlement du Canada peut très bien être fier de la part que les fonctionnaires canadiens ont prise dans la préparation de ces conventions.

En présentant les conventions au Parlement, monsieur l'Orateur, nous le faisons avec l'espoir qu'elles rendront un service durable non seulement au Canada mais aux autres dominions et à l'empire dans son ensemble. Nous croyons avoir fait un pas dans la bonne direction, un effort en vue de mettre en pratique un vrai genre de coopération économique dans tout l'empire.

L'hon. M. MALCOLM: Je serais enchanté, monsieur l'Orateur, si vous vouliez considérer qu'il est onze heures.

Le très hon. M. BENNETT: On se rendra au désir de l'honorable député s'il veut bien proposer l'ajournement du débat.

(Sur la proposition de M. Malcolm, la suite du débat est renvoyée.)

Sur la motion de M. Bennett, la séance est levée à dix heures et quarante-cinq minutes.

MARDI, 18 octobre 1932.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

*RÉSEAU NATIONAL CANADIEN.—LUCIEN MOREAUD

M. LAVERGNE demande:

1. M. Lucien Moreaud, de Québec, est-il un des directeurs des Chemins de fer nationaux canadiens?
2. Si tel est le cas, sur la recommandation de qui a-t-il été nommé?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Je répondrai à cette demande de vive voix. A la question n° 1, la réponse est affirmative. A la question n° 2, la réponse est: le ministre des Chemins de fer et Canaux.

LES MÉDECINS DU PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

M. BARRETTE demande:

1. Quels sont les médecins attachés au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul?
2. Quelle est la date de leur nomination respective?
3. Quel est leur traitement respectif?
4. Sur la recommandation de qui ont-ils été nommés?

L'hon. M. GUTHRIE (ministre de la Justice):

1. Docteur L.-F. Lavigne, docteur E. Coron.
2. Docteur L.-F. Lavigne, 13 janvier 1930; docteur E. Coron, 18 décembre 1930 (à titre provisoire).
3. Docteur L.-F. Lavigne, $2,640; docteur E. Coron, $125 par mois, lorsqu'il est de service.
4. Docteur L.-F. Lavigne, recommandé et nommé par la Commission du service civil; le docteur E. Coron, employé de temps à autre, suivant l'avis du ministre de la Justice.

"FILS DE LA LIBERTÉ" DOUKHOBORS

M. WOODSWORTH demande:

1. Combien de Doukhobors faisant partie des "Fils de la liberté" ont été trouvés coupables d'avoir paradé en état de nudité, (a) hommes, (b) femmes, (c) enfants?
2. Dans quelles prisons sont maintenant les hommes?
3. Dans quelles prisons sont maintenant les femmes?
4. Où prend-on soint des enfants?
5. Des bébés sont-ils morts? Si oui, combien?
6. Quelle proportion du coût d'entretien de ces gens le gouvernement fédéral supporte-t-il?
7. Jusqu'à ce jour, combien a coûté à l'Etat la condamnation et l'entretien de ces gens?
8. Pour chaque enfant, quel est le coût par semaine?

L'hon. M. GUTHRIE (ministre de la Justice):

1. D'après les renseignements suivants fournis par les autorités provinciales: (*a*) 303; (*b*) 288; (*c*) aucun.
2. 291 au pénitencier de l'île Piers, C.-A.; les autres sous la garde des autorités provinciales.
1. D'après renseignements suivants fournis par les autorités provinciales: ferme pénitentiaire d'Oakalla, 109; campement de Grand-Falls, 48; prison de Nelson, 131.
4. D'après renseignements fournis par les autorités provinciales: Childrens' Aid Society, Vancouver, C.-B.; Ecole industrielle pour jeunes filles, Vancouver, C.-B.; Asile privé, Chili-

wack, C.-A.; Orphelinat protestant Loyal, New-Westminster, C.-A.; Orphelinat protestant, Victoria, C.-A.; Ecole industrielle, Coquitlam, C.-A.; Hôpital des maladies mentales, Essondale, C.-A.; Hôpital général, Vancouver, C.-A.

5. Pas de renseignements.

6. Pas de données à ce sujet. Le gouvernement fédéral fera les frais d'emprisonnement et remboursera les provinces des fonds déboursés pour l'entretien des prisonniers à compter de 30 jours après leur incarcération jusqu'à leur libération du pénitencier.

7. $42,359.90.

8. D'après les autorités provinciales, $4 par semaine.

TROUPE PERMANENTE

M. WOODSWORTH demande:

1. Quel est l'effectif de la troupe permanente du Canada, (a) officiers, (b) sous-officiers et soldats?

2. Quel est le chiffre du contrôle annuel des (a) officiers, (b) sous-officiers et soldats?

L'hon. M. SUTHERLAND (ministre de la Défense nationale):

1. L'effectif de l'armée permanente du Canada, le 30 septembre 1932, était comme suit:

Marine—(a) officiers, 88; (b) tous grades, 781.

Milice—(a) officiers, 410; officiers non brevetés, sous-officiers et soldats, 3,117.

Aviation—(a) officiers, 99; (b) aviateurs, 596.

2. (a) Officiers—marine, $259,889.94; milice, $1,368,446.34; aviation, $359,730.94

(b) Officiers non brevetés, sous-officiers, soldats, tous grades et aviateurs.

Marine, $1,007,921.30; milice, $3,388,992.22; aviation, $816,230.80.

MAÎTRE DE POSTE DE SULLY, P.Q.

M. POULIOT demande:

1. Qui est maître de poste de Sully, comté de Témiscouata?

2. Quand a-t-il été nommé, (a) temporairement, et (b) permanemment?

3. Quel est son degré d'instruction?

4. A-t-il suivi un cours commercial complet ou un cours universitaire?

5. M. Isidore Jean, vétéran de la Grande Guerre, a-t-il demandé cette situation?

6. Si tel est le cas, quelle est la date de sa première demande?

7. Quel est le degré d'instruction de M. Jean?

8. Quel est l'état du maître de poste actuel?

9. Est-il un vétéran de la Grande Guerre?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1 et 2. Andrea Tardif occupe temporairement ce poste depuis le 5 février 1932.

3. Ecole primaire.

4. Non.

5. Oui.

6. 27 février 1931.

[L'hon. M. Guthrie.]

7. Ecole primaire.

8. Journalier.

9. Non.

SECRÉTAIRE FRANÇAIS DE LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER

M. LAVERGNE demande:

1. A la Commission des chemins de fer, la charge de secrétaire de langue française est-elle vacante?

2. Le titulaire à cette charge doit-il être nommé prochainement?

3. Sinon, le Gouvernement a-t-il l'intention d'abolir cette situation?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Cette charge est devenue vacante à la suite de la retraite de E.-A. Primeau, dont le travail a été confié temporairement à F.-R. Demers, autre fonctionnaire de cette commission. Dans la suite, en vertu d'un décret du conseil privé n° 44-1367, en date du 14 juin 1932, cette position, qui n'avait pas été remplie, a été abolie.

2. Cette vacance et plusieurs autres, dans le personnel de la Commission des chemins de fer, seront remplies quand la situation du pays et le travail à faire à la Commission des chemins de fer rendront la chose nécessaire.

3. Répondu sous le n° 2.

EMPLOYÉS ET SALAIRES AU MINISTÈRE DES POSTES

M. POULIOT demande:

1. Quel était le total des salaires des employés du ministère des Postes: (a) à Ottawa; (b) dans le reste du pays, le 1er août 1930 et le 30 septembre 1932?

2. Combien d'employés du ministère des Postes recevaient un salaire annuel de plus de $2,500: (a) à Ottawa; (b) dans le reste du pays, le 1er août 1930 et le 30 septembre 1932?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1.	1er août 1930	30 septembre 1932
(a)	$ 123,280 79	$ 104,006 69
(b)	1,420,107 15	1,229,621 34

2.	1er août 1930	30 septembre 1932
(a)	68	63
(b)	200	204

CLASSIFICATION DES MAÎTRES DE POSTE AU MINISTÈRE DES POSTES

M. POULIOT demande:

1. Quelle est la différence entre la classe B et la classe C pour ceux qui demandent une place de maître de poste?

2. M. L.-P. Simard, qui a été classé dans la classe C a-t-il été nommé de préférence à M. Joseph-Arthur Morin qui a été classé dans la classe B, à la charge de maître de poste de Saint-Joseph-d'Alma? Si oui, pour quel motif?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. (a) Classe B, vétéran résidant.

(b) Classe C, civil résidant.

2. Aucune nomination permanente n'a été faite. La Commission du service civil est à examiner l'affaire.

MAÎTRE DE POSTE DE SAINT-EUSÈBE-DE-CABANO

M. POULIOT demande:

1. Les témoignages recueillis par le commissaire enquêteur Alphonse Garon indiquent-ils que Paul Langlois, maître de poste de St-Eusèbe-de-Cabano, s'est rendu coupable d'ingérence politique dans les élections provinciales de 1931?
2. Si tel est le cas, ledit Paul Langlois a-t-il été destitué et à quelle date?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Maître de poste non coupable, a conclu le commissaire.
2. Répondu sous le n° 1.

QUESTIONS TRANSFORMEES EN ORDRES DE DEPOT DE DOCUMENTS

ÉMISSIONS DE MONNAIE

Par M. GOBEIL:

1. Du 1*er* mai 1928 au 1*er* mai 1929, combien de requêtes demandant l'émission d'une monnaie bilingue au Canada le ministre des Finances, le premier ministre ou tout autre membre du cabinet ont-ils reçues, et quelle initiative a suivi la réception de ces requêtes?
2. Combien de ces requêtes venaient de chacune des provinces du Canada?
3. Combien venaient de chacun des comtés suivants: Compton, Bellechasse, Québec-Est, Richelieu, Dorchester, Saint-Jacques, Charlevoix-Saguenay?
4. Les circonstances et conditions relatives à l'émission d'une monnaie bilingue étaient-elles les mêmes alors qu'aujourd'hui?
5. L'émission de la monnaie canadienne est-elle faite par contrat?
6. Si telle est le cas, quelle est la date de la passation du dernier contrat, et pour quelle durée est ce contrat?

BUREAUX DE POSTES.—STATISTIQUES

Par M. POULIOT:

1. Quel est le nombre des bureaux de postes qui ont été fermés depuis le 1*er* août 1930?
2. Quel est le nombre des nouveaux bureaux de poste qui ont été ouverts depuis cette date?
3. Combien de ces bureaux de poste ont des recettes qui couvrent leurs dépenses?

EMPLOYÉS DU DÉPARTEMENT DES POSTES

Par M. POULIOT:

1. Combien y avait-il d'employés au ministère des Postes: (a) à Ottawa; (b) dans le reste du pays le 1*er* août 1930 et le 30 septembre 1932?
2. Combien d'employés ont été destitués dans ce ministère depuis le 1*er* août 1930?

LE COMPTE RENDU OFFICIEL DES DEBATS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. B. HOWARD (Sherbrooke): Je désire attirer l'attention de la Chambre sur un sujet que je crois de première importance. Le hansard est publié en anglais, puis traduit en français, mais la traduction française n'atteint le public que deux jours au moins après la publication de la version anglaise. Cela n'est pas juste pour l'élément français de la population mixte de nos Cantons de l'Est. J'aimerais savoir, monsieur l'Orateur, s'il vous serait possible de faire faire la traduction de manière à ce que les versions anglaises et française paraissent simultanément.

M. l'ORATEUR: La publication de la version anglaise exige une journée, après quoi on procède à la traduction en français. Je m'enquerrai cependant, et, s'il y a lieu de remédier à la situation, je m'efforcerai d'obtenir que la traduction se fasse plus vite.

IMPORTATIONS DE BEURRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. F. DONNELLY (Willow-Bunch): Je désire poser au ministre de l'Agriculture une question de la plus haute importance pour les agriculteurs de l'Ouest. Peut-il me dire si, depuis trois mois il est entré en Canada du beurre d'Australie ou de la Nouvelle-Zélande et, dans l'affirmative, combien?

L'hon. ROBERT WEIR (ministre de l'Agriculture): Je me ferai un plaisir de renseigner l'honorable député demain.

M. DONNELLY: J'aimerais savoir par la même occasion si depuis trois mois des consignations de beurre canadien ont été retournées des Iles-Britanniques, et dans l'affirmative, ce qu'elles représentaient comme quantité?

LA CONFERENCE ECONOMIQUE IMPERIALE

MOTION TENDANT À L'APPROBATION DE L'ACCORD COMMERCIAL CONCLU ENTRE LE CANADA ET LA GRANDE-BRETAGNE.

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue lundi le 17 octobre, sur la motion du très honorable R. B. Bennett (premier ministre) tendant à l'approbation de l'accord commercial conclu à Ottawa le 20*ème* jour d'août 1932, entre le gouvernement de Sa Majesté en Canada et le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, sujet à la législation nécessaire pour effectuer les modifications douanières en découlant.

L'hon. JAMES MALCOLM (Bruce-Nord): Monsieur l'Orateur, on propose à la Chambre d'approuver un traité conclu entre le gouvernement de la Grande-Bretagne et le gouvernement de Sa Majesté en Canada, avantageux, dit-on, pour le Canada, et pour le commerce anglais également, j'imagine. Avant de discuter le traité, il n'est que raisonnable de rappeler sa genèse. Lorsqu'il s'agit du bud-

get dit budget Dunning, le Gouvernement alors aux affaires établit un relevé comparatif du commerce entre le Canada et les pays britanniques et des échanges entre le Canada et les pays étrangers. L'Empire achetait du Canada pour une valeur approximative de 500 millions, alors que le Canada lui vendait approximativement pour une valeur de 250 millions,—je cite les chiffres de 1928,—tandis que notre commerce avec l'étranger représentait en valeur une exportation de 730 millions et une importation de 860 millions. Notre commerce avec tous les pays de l'empire britannique accusait une balance favorable de 250 millions de dollars, et avec les pays étrangers une balance contre nous d'environ 130 millions.

Le Gouvernement de ce temps-là, comme aussi, je crois bien, tous les membres du Parlement du Canada, désirait remanier, si possible, notre système douanier de manière à favoriser davantage ceux qui achetaient le plus de nous. Le ministère de cette époqne, de même que tout le parti placé à votre gauche, monsieur l'Orateur, désirait ainsi augmenter le chiffre de nos achats en Grande-Bretagne et, du coup, en payant des droits moins élevés, aider les producteurs de marchandises principales dans notre pays. Il désirait aussi, comme le fait encore le parti libéral, par l'augmentation du chiffre de nos importations, augmenter en même temps celui de nos recettes. Le Gouvernement voulait également alors que tous ceux qui exploitaient une industrie quelconque au Canada et qui devaient faire face à la concurrence des pays étrangers sur les marchés de l'univers obtinssent l'outillage nécessaire à leurs travaux et leurs matières premières à des prix leur permettant de faire bonne figure sur ces marchés. Le budget Dunning, déposé en 1930, visait cinq objets essentiels: trouver de nouveaux débouchés pour notre commerce, chose que tout le monde admettait; réduire, pour le consommateur du Canada, le coût de toutes les choses nécessaires à sa vie; troisièmement, diminuer le coût d'achat de l'outillage nécessaire à la fabrication des produits essentiels; quatrièmement, réduire le coût de la matière première employée par les industries canadiennes dans la fabrication de marchandises destinées à l'exportation afin de nous permettre de faire face à la concurrence sur les marchés du monde, et, cinquièmement, augmenter nos recettes. C'est là, je pense, un exposé assez exact de l'attitude prise par le Gouvernement de ce temps-là par le budget Dunning.

Dans l'appel qu'il a fait au peuple canadien au cours des dernières élections, le premier ministre (M. Bennett) a mis en relief certains points. Il a insisté sur ce qui pourtant alors ne faisait que commencer, c'est-à-dire le chômage. Il a fait grand cas de ce qu'il a appelé les bas prix des denrées agricoles. Il a dit que nous importions de trop grandes quantités de marchandises de l'étranger et il a clairement affirmé dans ses discours que cet état de choses devait être attribué au Gouvernement de ce temps-là. Il a ajouté que, s'il était porté au pouvoir, la situation serait modifiée, que le chômage disparaîtrait, que le commerce connaîtrait la prospérité et que les cultivateurs vivraient dans des conditions plus favorables et plus avantageuses. Ici encore, le premier ministre admettra que j'ai assez bien exposé les faits que j'ai rappelés. Au surplus, il a voulu indiquer alors le moyen de faire disparaître tous ces maux. Il a soutenu que son grogramme de hauts tarifs, accordant à l'agriculture, de même qu'aux autres industries, toute la protection nécessaire, ferait naître dans notre pays une situation de beaucoup préférable à celle qui existait jusque-là.

Personne de ceux qui ont suivi les faits et gestes du premier ministre depuis son accession au pouvoir en 1930 ne voudra l'accuser d'avoir manqué de sincérité. On ne lui reprochera pas davantage de n'avoir pas appliqué son remède en doses de plus en plus considérables. Personne, cependant, ne peut constater la moindre amélioration dans la condition du patient qui a pourtant absorbé de fortes quantités du médicament. Or, c'est ici qu'il nous faut nous demander avant même d'étudier le traité, si oui ou non, au point de vue de notre propre intérêt, des tarifs excessivement élevés nous seraient avantageux. C'est justement cette politique de hauts tarifs que les membres de ce côté-ci (*la gauche*) ne peuvent approuver.

Je crois que les membres de la Chambre, qu'ils soient à la droite ou à la gauche de l'Orateur, ne diffèrent pas beaucoup d'opinion si ce n'est précisément sur le système douanier qu'ils préconisent, le nôtre différant totalement de celui de nos honorables vis-à-vis. Ainsi donc, le débat que nous ferons autour de la convention sera fondé entièrement sur le programme exécuté dans la préparation des articles du traité au regard de celui que nous avons appliqué nous-mêmes en 1930 quand nous proposions un accord avec la Grande-Bretagne. Pour ce qui est de notre situation interne au point de vue économique, il ne m'est pas nécessaire d'insister. Je n'ai pas l'intention de jeter les hauts cris ni d'exagérer quoi que ce soit en représentant les conditions pires que ce qu'elles sont en réalité aujourd'hui chez nous. Il n'est que juste, toutefois, d'affirmer que le problème du

chômage ne connaît pas encore de solution. Il n'est pas exact de dire que les prix des produits agricoles sont plus élevés ou que les manufacturiers du Canada jouissent d'une période de grande prospérité.

Quoi qu'il en soit bien ainsi, le Gouvernement nous propose aujourd'hui une convention fondée sur le principe de la protection. Ici, cependant, il se montre plus logique que par le passé, comme l'atteste bien le fait que chaque disposition, que chaque article de la convention est bel et bien conforme à la politique défendue par le premier ministre au cours de la campagne électorale de 1930. Or, nous n'approuvons rien de ce programme. Je me propose de montrer que, dans la préparation de cette convention, le premier ministre a établi des mesures tarifaires plus rigoureuses encore que celles qu'il avait lui-même l'intention de mettre en vigueur. Pendant cette campagne, le premier ministre disait—et je crois qu'il a maintenu pas mal la même attitude—que, pour lui, il voulait élever les barrières douanières du Canada et que, ayant autant d'atouts en main que les autres joueurs, il saurait faire jouer les tarifs à l'avantage du Canada. Il rappela qu'un peu partout dans le monde les pays avaient, entre 1920 et 1930, constamment élevé leurs tarifs douaniers les uns contre les autres. En d'autres termes, le premier ministre indiquait qu'il ne fovariserait le commerce par l'abaissement des tarifs que si quelque autre pays abaissait son tarif à notre égard. Le premier ministre conviendra, je crois, que c'est là exposer fidèlement sa politique.

En ce qui concerne ce traité en particulier, il a acquis certains avantages, mais je crois que, en même temps, ses mains se trouvent liées. En forçant son chemin dans les marchés britanniques, il se trouve lié beaucoup plus qu'il ne pense relativement aux traités futurs. Je me propose dès maintenant de démontrer que le premier ministre du Canada, soit délibérément, soit innocemment, s'est mis dans une telle posture, que son procédé de "prise d'assaut" lui sera de bien peu d'utilité, une fois ce traité-ci adopté, pour obtenir des marchés dans d'autres pays. Quant aux points essentiels du traité que nous discutons, je signalerai le premier qu'a souligné hier soir l'honorable ministre du Commerce (M. Stevens) qui est aussi celui auquel l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) a fait allusion: le détournement du commerce des pays étrangers vers les pays de l'empire. L'assertion est exacte. Indubitablement, le commerce changera de voie, et, à cet égard, ce n'est ni incompatible, ni en contradiction avec les désirs des citoyens du Canada, à quelque parti politique qu'ils appartiennent. Personne ne peut s'opposer à ce détournement des échanges commerciaux, tel que le vise et l'effectue le traité en question.

Mais il y a dans le traité un autre point essentiel: celui de la hausse considérable des droits de douane. Cette disposition est carrément contraire aux principes libéraux. Nous constatons que les droits sur les instruments de production sont plus élevés. Je tiens à dire au premier ministre et à ses partisans qu'avec les prix actuels, qui sont probablement les plus bas que notre génération ait jamais connus, les gens vont avoir énormément de difficulté à gagner leur vie, sauf à deux conditions: soit qu'ils puissent acheter leur matériel au plus bas prix possible et exploiter leur commerce de façon efficace,—qu'il s'agisse de l'industrie manufacturière ou d'agriculture,—soit qu'ils diminuent les salaires. Il faut réduire les frais de production d'une manière quelconque; or je crois véritablement que tous ceux,—députés ou non,—qui emploient de la main-d'œuvre dans notre pays aimeraient mieux diminuer leurs frais en payant moins cher pour un bon matériel qu'en le prenant sur le coût de la main-d'œuvre.

Pour moi, à l'heure actuelle, ce qui est le plus à désirer pour l'industrie du Canada, soit minière, forestière, agricole ou manufacturière, c'est de pouvoir, sur les minces profits réalisés, obtenir le matériel nécessaire à aussi bas prix que possible et traiter notre main-d'œuvre aussi bien qu'on le peut avec l'argent qui nous reste. C'est pourquoi je dis au premier ministre qu'en haussant les prix des instruments de production il s'est fourvoyé et n'aide point les producteurs canadiens à exporter des marchandises, soit à l'état brut, soit demi-finies ou complètement ouvrées.

Le chef de l'opposition et le ministre du Commerce ont discuté hier le troisième point, qui se rapporte au maintien de la marge de préférence. Je ne sais si je réussirai, mais je voudrais bien expliquer une difficulté qui apparaît dans l'accord et qui me porte à craindre que le premier ministre et ses collègues ne soient embarrassés lorsqu'il s'agira de conclure d'autres traités. Autrefois, dans les traités, on faisait certaines concessions. Il y a plusieurs manières de faire des concessions dans un traité; or si mes honorables collègues veulent bien me permettre d'insister sur un point qu'ils connaissent peut-être mieux que moi, j'exposerai les différentes classifications en ce qui concerne les droits. Il y a la préférence britannique, le tarif intermédiaire et le tarif général. Puis, dans certains traités, nous avons donné à quelques pays un droit spécifique moins élevé que nous appelons le traitement de la nation la plus favorisée. D'une façon générale, nous avons toujours tâché de con-

clure nos traités en offrant le tarif intermédiaire ou le traitement de la nation la plus favorisée.

Lorsqu'il était au pouvoir, notre parti a, à maintes reprises, accordé des droits spécifiques dans des traités de commerce, et le premier ministre actuel, alors dans l'opposition, nous critiquait, disant, par exemple pour le traité avec la France, que l'accord permettait à cette dernière d'élever ses droits contre nous, tandis qu'il nous empêchait d'en faire autant à son égard. Pourtant, en vertu de l'accord que voici, le premier ministre accorde je ne sais combien de droits généraux spécifiques, plutôt que de se servir des item et des barèmes actuels du tarif, et dans la colonne du tarif de préférence il place ces articles dans la liste des marchandises entrant en franchise. Comment cela fonctionnera-t-il?

Hier soir, le ministre du Commerce (M. Stevens), parlait des articles admis en franchise,—nous discuterons plus tard leur importance,—mais le fait demeure que, lorsqu'un article venant de Grande-Bretagne est admis en franchise, et que les tarifs intermédiaire et général sont respectivement de 20 et 25 p. 100, il devient impossible de négocier de nouveaux traités avec cette marge de 20 p. 100. Pendant toute la durée de ce traité, il nous sera impossible d'accorder un taux de douane moins élevé que le minimum établi par le tarif intermédiaire. S'il arrivait qu'il fût à notre avantage de passer, disons notre commerce d'acier, de l'Angleterre à la Belgique, de manière à ce que la Belgique nous permette de lui vendre beaucoup de blé ou d'orge, ou quelque autre denrée de première nécessité, nous ne saurions accorder à la Belgique un taux de douane moins élevé que celui qui est prévu dans le tarif intermédiaire.

Mais ce n'est pas tout. Si le tarif intermédiaire et le tarif général indiquaient la variation habituelle, nous pourrions dire à la Belgique: Nous allons vous accorder le tarif intermédiaire. Mais, dans une foule de cas, le tarif intermédiaire est tout aussi élevé que le tarif ordinaire ou général, ce qui lui enlève toute valeur. Mon très honorable collègue sait bien cela. Je ne sais si tout cet accord est le résultat d'un brillant dessein. Mon honorable ami, ministre du Commerce a félicité les fonctionnaires publics, et spécialement ceux de son ministère, du travail habile qu'ils ont accompli pour aider la conférence. Il me semble que nous aurions dû complimenter autant quelques experts en tarif de l'association des manufacturiers canadiens. Loin de moi l'idée de leur imputer des motifs intéressés, mais, les connaissant comme je les connais, je ne saurais les accuser de stupidité.

[L'hon. M. Malcolm.]

Il n'existe aucun doute qu'au point de vue de la protection ce tarif indique une habileté et des connaissances qui ne sont jamais encore manifestées à la Chambre. Le pays doit parfaitement comprendre qu'un gouvernement protectionniste a enfanté ce traité. Je n'aurais pas pu attendre autre chose des honorables membres de la droite. Le premier ministre et ses collègues nous ont tellement répété que, seul, un tarif protectionniste pouvait améliorer notre situation. Mais je crois néanmoins qu'il existe plusieurs députés de la droite qui, s'ils connaissaient la portée des articles du tarif que nous aurons l'avantage de discuter plus tard, trouveraient qu'ils ne s'accordent pas avec leur manière de voir.

Je dois dire au ministre du Commerce que certains des articles qu'il a énumérés, hier soir, seront avantageux au Canada. Il nous dit que le tableau des toiles a été modifié, la toile entrant en franchise au Canada. C'est excellent et parfaitement justifiable. La toile entrait au Canada en payant un tarif peu élevé et, une fois arrivée au pays, les détaillants du pays en vendaient autant aux touristes américains qu'aux Canadiens. Les importations de toile du Canada constituaient un revenu important au point de vue de la revente. Les experts en toile du Canada pourront vous dire que notre pays consomme deux fois plus de toile que sa population n'en a besoin, et le Nord de l'Irlande savait parfaitement ce que nous faisions de l'excédent. Les touristes américains peuvent acheter la toile irlandaise au Canada bien meilleur marché que dans leur propre pays, et je suis heureux de constater que le ministre a remis la toile d'Irlande sur la liste des articles admis en franchise. Cela aidera notre commerce local et notre commerce avec l'Irlande.

Me permettra-t-on de parler du pays de mes ancêtres? Si l'accord est bon en ce qui regarde la toile du Nord de l'Irlande, pourquoi ne l'est-il pas en ce qui touche les fins lainages d'Ecosse? Les plus beaux lainages de l'Ecosse ne peuvent être fabriqués au Canada ou aux Etats-Unis. Les touristes américains enlèvent de nos comptoirs les plus fins lainages d'Ecosse et le meilleur drap anglais. Nous avions un avantage à revendre les meilleurs lainages britanniques, parce qu'ils ne peuvent se trouver sur le continent américain. Ce commerce n'existe plus. Demandez à Holt et Renfrew ou n'importe lequel des détaillants de lainages pour hommes où leur commerce de chandails, pardessus et chaussettes de laine est allé. Ce commerce n'existe plus aujourd'hui, pour la raison que vous pouvez acheter le même pardessus à New-York et le payer le même prix qu'au Canada. Quand on l'examine à fond, le tarif douanier améri-

cain contre les lainages britanniques n'est pas plus élevé que le tarif canadien et, en tenant compte du change et de notre numéraire déprécié, je pense que, dans bien des cas, il est plus élevé au Canada qu'aux Etats-Unis.

Nous n'avons aucune critique à présenter au sujet des articles que le ministre dit avoir portés à la liste des produits admis en franchise. Mais, permettez-moi de revenir à certains articles admis francs de droits et dont il se vante. Un exemple se trouve dans les écrémeuses centrifuges. Elles ont toujours été admises en franchise. Elles ne se trouvent sur la liste des articles admis en franchise que pour la raison d'un relèvement du tarif dans la liste générale et la liste intermédiaire. Pour bien indiquer que nous ne trouvons pas à redire au parti conservateur, mais seulement à la politique de l'accord en question, on me permettra de dire ce que chacun des députés sait, et c'est qu'un ancien premier ministre conservateur a exonéré les centrifuges. Le Gouvernement libéral n'a rien eu à voir là-dedans. Nous fabriquons des écrémeuses au Canada et c'est même une industrie assez importante. Elles ne viennent pas de la Grande-Bretagne, comme le chef de l'opposition l'a démontré hier, mais elles sont fabriquées ici et l'on en importe une certaine quantité des Etats-Unis. Y a-t-il quelqu'un qui pense que nous allons cesser nos exportations d'écrémeuses? Nous allons sûrement les continuer et il nous faudra pour cela lutter contre la concurrence mondiale.

Nos fabricants d'écrémeuses obtiendront encore des commandes de l'étranger, mais peut-on croire que ces droits de 25 p. 100 ne feront pas monter les prix des écrémeuses au Canada, alors que la production anglaise actuelle ne peut avoir aucun effet sur les prix canadiens. Je ne le pense pas, le fabricant canadien fera comme d'habitude, il profitera de la protection sur notre marché; autrement, à quoi servirait la protection? Il vendra ses produits sur les marchés du monde au prix courant, mais au Canada, il essaiera d'obtenir le plus possible. Je ne puis voir aucun avantage à admettre cet article en franchise. Et il y en a plusieurs autres dans le même cas.

En outre, je pense que le Gouvernement doit reconnaître dans son for intérieur qu'en examinant la liste,—et nous le ferons quand nous passerons à l'examen des résolutions,—on voit que le nombre des articles admis en franchise de la Grande-Bretagne et qui offrent quelques avantages au consommateur est bien limité, mais que la plupart de ces articles admis en franchise le sont à l'avantage des manufacturiers. Presque à chaque article, on a attaché la mention "pour être employé à la fabrication de..." et la plupart des articles admis en franchise seront utiles à l'industrie seulement.

Naturellement, tout cela est conforme à la politique de mon très honorable ami. Mais il ne devrait pas assayer de faire croire aux consommateurs canadiens qu'ils vont profiter du fait que ces articles sont admis en franchise au Canada. Si l'on élève les droits sur le drap anglais à un point où l'importation devient impossible, à quoi bon permettre au fabricant d'importer la laine filée à la faveur d'un tarif très bas et perdre le revenu pour le pays?

Le premier ministre est aujourd'hui appelé à résoudre le problème le plus difficile qui se soit jamais présenté à un premier ministre canadien, celui de trouver des sources de revenu. Personne ne peut m'accuser d'être un libre-échangiste, mais que vous abolissiez complètement le tarif ou que vous l'éleviez si haut que le commerce d'importation devienne impossible, vous arrivez au même résultat; il faut alors trouver le revenu nécessaire par des impôts directs sur le commerce. Les deux méthodes produisent exactement le même résultat. Le premier ministre va se trouver obligé de relever les impôts directs pour suppléer au revenu que pourrait lui donner un tarif raisonnable. Je proteste énergiquement contre l'imposition de droits aussi élevés. On a élevé le tarif jusqu'à l'absurdité, il va paralyser le commerce et finalement on n'y trouvera pas grand mérite pour mon très honorable ami le premier ministre.

Un mot en passant sur les traités en général. Mes honorables amis d'en face ont critiqué les accords conclus par les gouvernements précédents quand ils étaient dans l'opposition et l'on dit maintenant que ces accords étaient conclus pour un nombre d'années déterminé. C'est tout naturel. Tous les membres de cette Chambre qui ont étudié la question savent qu'un traité doit être fait pour une certaine période. Il n'y a pas de divergence d'opinion sur ce point. Mais la différence entre celui-ci et les autres, c'est que le Gouvernement conservait sa liberté de négocier d'autres accords; il n'avait pas les mains liées. Si les anciens traités conclus avant l'avènement du gouvernement actuel empêchaient la négociation de nouveaux accords, comment peut-on présenter celui-ci à la Chambre? C'est la preuve que les anciens traités ne mettaient aucun obstacle à la conclusion de nouveaux et nous signalons maintenant au Gouvernement qu'en vertu des termes de celui-ci, bien qu'en principe il n'y ait aucune différence, nous décrétons qu'un écart défini doit rester dans nos droits pendant un certain nombre d'années. Dans plusieurs cas, le tarif intermédiaire et le tarif général sont égaux, et tellement élevés

qu'il nous reste bien peu de chose à offrir aux autres pays. Le premier ministre a dit qu'il allait venir en aide au commerce canadien en employant le tarif comme un instrument servant à faciliter les négociations avec les autres pays. Je ne vois pas comment il va pouvoir le faire. Il a épuisé ses forces; il a brûlé ses vaisseaux. Il n'a plus de faveurs à offrir aux autres pays, maintenant qu'il a promis de maintenir des écarts aussi considérables. Il a peut-être d'autres moyens en vue. Je ne sais pas s'il va essayer la méthode du troc et du commerce direct, par exemple en échangeant avec le Japon une cargaison de blé contre un chargement de soie. Il a déjà troqué une cargaison d'aluminium pour une cargaison de pétrole de Russie. Il ne reste rien au premier ministre que le troc des produits. C'est peut-être une excellente méthode; c'est peut-être le bon moyen de redresser la situation des changes et de ne plus faire peser sur le commerce le problème de la valeur de l'argent.

A propos de nos échanges avec le Japon, comment mon honorable ami pourra-t-il aider aux fabricants et aux producteurs de soie de ce pays, qui sont dans le marasme le plus profond aujourd'hui, tout comme les producteurs canadiens de blé, en imposant des droits élevés sur leurs principaux produits? Il pourrait le faire, dès demain, en troquant un chargement de blé pour une cargaison de soie japonaise. C'est parfaitement possible, mais je ne sais si mon très honorable ami va avoir recours à cette méthode. L'accord à l'étude étant adopté, c'est à peu près la seule ressource qui restera.

Avec tout le sérieux possible, je fais cette prédiction: le ministre du Commerce a probablement montré plus de zèle que tout autre membre de son parti; il comprend autant que tout Canadien, j'en suis sûr, les possibilités qui s'offrent à notre commerce dans le Pacifique; il sait aussi la position du Canada par rapport aux échanges avec l'Orient. Avant plusieurs années, mon honorable ami le ministre du Commerce ne goûtera pas beaucoup le présent accord. Pourquoi?

Examinons pendant quelques instants la question de notre commerce avec le Japon: certains de nos collègues ouvriront peut-être les yeux. En 1928, juste avant notre année la plus fructueuse, mais déjà une fort bonne année, nous avons vendu au Japon pour quelque onze millions de dollars de blé et pour près de six millions de dollars de produits forestiers, comprenant pour un million et demi de billes, pour deux millions de bois de construction et pour deux millions de bois équarri. En outre, nous lui avons vendu du papier pour environ un demi-million de dollars; du plomb pour environ $3,800,000; de l'aluminium pour à peu près $1,300,000 et pour à peu près $1,800,000 de zinc du commerce. Qu'avons-nous importé qui pût offrir la moindre concurrence à nos produits ouvrés? Ecoutez bien cette statistique, vous rappelant que ce qui était vrai en 1928 l'est encore:

Oranges	$ 315,000
Riz	301,000
Thé	644,000
Soie	8,250,000
Porcelaine	400,000
Boutons	136,000

Cette dernière importation peut nuire aux affaires de mon honorable ami de Waterloo-Nord (M. Euler).

Monsieur l'Orateur, la production de l'Orient diffère absolument de celle du Canada. On y a donc des possibilités incalculables de commerce, mais on ne pourrait s'emparer de ce commerce qu'en accordant quelques concessions: je crains fort que les stipulations du traité, à cause des droits fort élevés où elles portent le tarif général et le tarif intermédiaire, empêcheront de consentir le moindre adoucissement à l'Orient en matière commerciale.

Un mot maintenant au sujet de l'industrie du Dominion. En une certaine occurrence, le premier ministre a cité de mes paroles où je prétendais, à l'encontre de l'opinion de quelques honorables membres de notre groupe, que les droits de douane élevés n'amènent pas nécessairement le relèvement du prix des denrées dans le pays imposant ces droits élevés. J'ai toujours prétendu qu'ils n'agissent pas en ce sens, sauf dans certains cas.

Un MEMBRE: Dans le cas des meubles.

L'hon. M. MALCOLM: Parfaitement. Je consens volontiers à traiter ce sujet, puisqu'il se trouve que je le connais mieux que mon honorable ami.

Quand les droits imposés sur une denrée sont trop élevés, le commerce devient un jeu dans une certaine mesure. Ce jeu devient attrayant et un grand nombre de gens y entrent. Au cours des quelques dernières années, nous avons eu un tarif douanier joliment élevé. Est-il aucun industriel de la Chambre —je m'en rapporte à mon honorable ami de Perth-Nord (M. Wright)—qui n'ait pas trouvé la production plus forte que la demande et, par suite de l'augmentation de la production et de l'abaissement de la demande, et vu abaisser les prix à un degré sans précédent? Si la concurrence devient tout à fait libre dans un pays, où il n'existe pas de monopole, les droits élevés amènent très facilement une surproduction qui rabaisse les prix à un point ruineux. Le résultat inévitable est que les

industriels sont forcés de former un monopole. Diverses sociétés, pour se protéger, se fusionnent, créant des droits acquis, augmentant les prix par le fait même et nuisant au consommateur de la denrée dont il s'agit. Qu'arrive-t-il alors? Un gouvernement en faveur d'un tarif modéré arrive aux affaires: on renverse tout l'édifice et le cycle reprend sa marche antérieure. C'est pourquoi, étant industriel, je préférerais en notre pays un tarif de proportions modérées qui permette l'importation d'articles de style ou de prix élevé, puisque ces articles ont une certaine valeur. Ils ont l'avantage, entre autres, d'inspirer les dessinateurs de notre pays. J'aimerais beaucoup mieux avoir 75 p. 100 d'un bon marché que la totalité d'un marché nul comme notre marché actuel. A mon sens un tarif assez élevé pour empêcher l'entrée de toute marchandise étrangère est au détriment de l'industrie.

Que prétendent aujourd'hui tous nos importateurs? Assurément Canadian Cottons peut fournir la demande d'indiennes; mais c'est une chose certaine aussi que le nombre fort restreint de dessins et de patrons que peuvent obtenir les magasins fait tomber les ventes et rend presque impossible toute individualité. Nous ne saurions uniformiser notre population. Nous ne pouvons faire du Canada une usine Ford. Notre pays, il me semble, ne tient pas à éliminer de l'industrie le sens artistique. Mais alors il est une chose que nous devons redouter avant toute autre aujourd'hui: la standardisation de l'effort individuel et de la pensée individuelle. J'aimerais mieux, de beaucoup, quarante petites industries, dont chacune produit quelque chose de valeur et de cachet individuels, que le groupement des quarante dans une seule entreprise immense, ce qui ferait que tous les hommes porteraient un veston de couleur identique et les mêmes chaussures. Les tarifs outrés tendent à imposer à l'industrie, par suite de la concurrence ruineuse et des bas prix, une uniformisation qui est préjudiciable à la santé tant morale qu'économique de la nation.

Ici je tiens à signaler une chose, et cela sans manquer de générosité. Dans la préparation de cet accord nous avions ici les fabricants de la Grande-Bretagne; les manufacturiers canadiens s'y trouvaient aussi pour offrir leurs conseils; les intéressés de toute espèce étaient soucieux d'éclairer les gouvernements des divers dominions; mais une grande classe de la population n'avait aucun représentant: je parle du public acheteur. Je n'ai pu découvrir que le grand public fût le moindrement représenté à la conférence. Puis-je dire en toute sincérité que, si nous tenons à rendre prospère notre industrie canadienne, il nous faut voir à ce que les clients, le grand public canadien, aient de quoi acheter les produits de notre industrie. Si nous n'arrivons à rendre prospères ceux qui se livrent aux industries fondamentales, ceux qui tirent la richesse de notre sol, de nos forêts et de nos mines, nous ne pourrons pas leur vendre les objets que nous fabriquons dans nos usines. J'ai la crainte qu'en ce moment nous ne penchions trop à droite; il se peut fort bien qu'un jour la tendance soit dans le sens opposé et qu'elle se révèle si extrême que nous regrettions notre exagération d'aujourd'hui. Parlant en industriel, j'aimerais mieux faire face à la concurrence sous le régime d'un tarif raisonnable, qui nous permettrait de maintenir d'une manière satisfaisante le niveau d'existence que nous avons au Canada, plutôt que d'être à l'abri derrière un mur formidable qui empêcherait toute rivalité extérieure, ce qui activerait la concurrence intérieure et partant étoufferait à la longue tout esprit d'initiative et réduirait les affaires à la stagnation.

En quoi le présent accord aide-il à l'exportateur britannique? En quoi lui aide-il à diminuer ses frais de production? A coup sûr le relèvement du prix des aliments ne lui permettra pas d'abaisser ses frais d'exploitation. Seulement, voilà: on nous affirme que sous le régime de l'accord le manger ne coûtera pas plus cher. L'autre jour je causais avec un ami, négociant. Il avait lu la convention et il se rendait compte que, selon le mot du ministre du Commerce, nous avions un marché à l'abri pour un certain nombre de produits; mais il a vu aussi que lesdits produits devaient se vendre en Angleterre au même prix que sur les autres marchés du globe. Qu'on me permette de répéter ses remarques; elles étaient concises et pertinentes. Il a dit: "Il n'y a là-dedans que ce que nous avons toujours fait en affaires. Lorsque les prix sont égaux, l'amitié commence." Et l'accord ne signifie pas autre chose: nous avons toujours joui de l'amitié de la clientèle britannique pour notre blé, comme pour maint autre produit canadien. Si nous ne devons pas obtenir un avantage notable dans les prix, je ne conçois pas que ce marché protégé nous soit utile à grand'chose. Le ministre du Commerce nous assure, il est vrai, que sous le régime de la convention nos importations vont s'accroître. Comment le sait-il? Comment sait-il quelle sera la capacité de l'empire britanique dans cinq ans d'ici? Propos en l'air que tout cela, apparemment.

Hier soir, j'ai écouté le discours du ministre du Commerce et je l'ai goûté: j'aurais voulu qu'il pût continuer pendant une heure encore à nous expliquer le traité. Il faut croire qu'on nous donnera d'autres explications lors du dépôt des résolutions. J'ai certainement admiré nombre de ses vœux fervents, et j'espère sin-

cèrement la réalisation de ses prédictions relatives à l'accroissement du commerce britannique. Mais le ministre a noté un point important: il s'agit ici, monsieur l'Orateur, d'une nouvelle orientation des échanges, le commerce nouveau n'y est pas pour grand'chose. Ce qu'il faut au Canada présentement c'est l'extension de son commerce. Songez un moment à notre situation d'il y a quelques années, alors que le commerce étranger de ce dominion atteignait le chiffre de 2,500 millions de dollars, soit $1000 pour chaque famille de quatre personnes. Où en sommes-nous aujourd'hui? Avec l'avilissement du niveau des prix, avec la diminution des affaires dans tout le Canada imposée par le tarif, notre commerce étranger est tombé à moins d'un billion de dollars, probablement à 900 millions, mais disons à un billion. Cela signifie, avec une population de 10 millions, $400 par famille. En d'autres termes, nous avons perdu $600 par famille relativement à notre commerce d'exportation. Il ne faut pas être surpris que la dépression se fasse sentir sur nos fermes, dans nos mines et dans nos camps forestiers. Vous ne pouvez maintenir de camps forestiers sans le commerce du bois, pas plus que vous ne pouvez exploiter une ferme sans le marché étranger. Ce commerce étranger a disparu dans cette proportion et la convention ne fera que détourner le commerce d'un pays à un autre; elle ne résoudra pas le problème. La solution du problème se trouve dans la négociation de nouveaux traités et mon honorable ami devra conclure de nouveaux traités commerciaux pour raviver le commerce. Le problème se résoudra de lui-même jusqu'à un certain point lorsque le niveau des prix se relèvera, mais en ce moment nous devrions entreprendre tout ce qui est possible pour augmenter notre commerce étranger.

La plupart des économistes, la plupart des gens qui ont beaucoup étudié la situation économique du monde, s'accordent à peu près tous à attribuer trois causes principales à la dépression, à l'avilissement des prix et à la restriction du commerce. Ces trois causes sont, premièrement, les obligations internationales que les pays sont dans l'impossibilité de payer; deuxièmement, les lacunes du système monétaire, et, troisièmement, l'établissement de hautes barrières tarifaires par les différentes nations. A mon avis, personne ne niera que ces trois problèmes aient fait l'objet de beaucoup de discussion dans tous les pays de l'univers.

Maintenant, chacun sait que l'énorme production de l'industrie britannique ne peut être absorbée dans l'empire britannique. Personne ne sait mieux que ceux d'entre nous qui ont eu à s'occuper du commerce du Dominion qu'il est absolument impossible à l'empire de consommer tout le blé que le Canada produit; qu'il est absolument impossible à l'empire de consommer tout l'aluminium que le Canada produit; qu'il nous est absolument impossible de trouver un marché dans l'empire pour tout notre papier à journal, pour tout notre bois, notre pulpe de bois et notre nickel. La conclusion s'impose, la chose est impossible. L'empire ne consomme pas autant qu'il produit. Il nous faut nécessairement trouver des marchés en dehors de l'empire. Les deux marchés sont absolument essentiels. Loin de moi l'idée de déprécier notre commerce impérial; mais quand nous considérons que, durant les bonnes années, lorsque le commerce était actif, le commerce britannique s'élevait à 750 millions entre l'empire et le Canada, et le commerce étranger à $1,600,000,000 vous comprenez qu'il est absolument essentiel, que vous soyez un pêcheur de la Nouvelle-Ecosse ou un propriétaire de conserverie de saumon dans la Colombie-Anglaise, que vous soyez un marchand de bois de la côte du Pacifique ou de l'Ontario, ou des Provinces maritimes, de trouver des marchés mondiaux pour vos produits.

Dans ce cas, le ministre du Commerce doit, de toute nécessité, s'occuper d'autres questions, et je reviens aux trois problèmes que j'ai énoncés. Le premier, les dettes internationales, admettons-le, est si vaste qu'il ne peut être résolu par aucune nation seule. Personne ne peut prétendre le contraire. Le système monétaire est probablement dans la même catégorie. Mais si nous ne pouvons le régler dans l'empire britannique, comment pouvons-nous espérer le résoudre dans le monde entier? Le ministre du Commerce s'est beaucoup occupé du système monétaire; mais la conférence a eu lieu, et rien n'a été accompli. Aucune opinion n'a été exprimée sur la question des dettes internationales; rien n'a été entrepris en vue de la standardisation du numéraire dans l'empire britannique. Sur ces deux points capitaux, conséquemment, on ne peut louer la conférence d'avoir fait imaginé et accompli quelque chose de pratique. La troisième question, celle des barrières tarifaires qui restreignent le commerce mondial, devait être réglée d'une façon satisfaisante, espérions-nous. Nous avions espéré que les barrières tarifaires entre les diverses parties de l'empire seraient abaissées, bien que nous ne songions pas à l'idée de lord Beaverbrook qui voulait établir le libre-échange du soir au lendemain dans les limites de l'empire. Nous avions espéré que les droits dans les limites de l'empire contre les marchandises anglaises ne seraient pas portés au niveau qu'on leur a fixé. Nous avions cru que, puisque nous voulons que l'ouvrier anglais achète notre blé et le charpentier scie et cloue notre bois, nous

devions au moins donner au tisserand anglais l'occasion de nous vendre ses produits. Je ne veux pas ruiner l'industrie textile du Canada, loin de là, mais il me semble que ce ne serait pas un sacrifice pour le Canada que de donner au peuple anglais une part raisonnable de notre marché.

Il y a quelques années, nous importions probablement 25 ou 30 p. 100 de nos produits manufacturés, mais nous en exportions une quantité à peu près égale. La somme totale des marchandises manufacturées au Canada était égale à la somme totale des marchandises manufacturées et consommées au Canada, car nous en exportions autant que nous en importions. C'était là vraiment une meilleure situation que de garder notre marché pour nous-mêmes et de fermer les marchés étrangers à nos marchandises au moyen de tarifs élevés.

La Conférence n'a pas résolu le problème monétaire; elle n'a pas offert une seule suggestion quant au règlement des dettes internationales; les murs tarifaires élevés entre les diverses parties de l'empire n'ont pas été abaissés au point que nous puissions approcher les autres pays du monde en disant que nous avons mis ordre à nos propres affaires. En tant que le Canada achète de l'empire britannique, nous avons maintenu, je le crains fort, notre ancienne attitude égoïste.

M. l'ORATEUR: L'honorable député, je le crains fort, a épuisé son tour de parole.

L'hon. M. MALCOLM: Puis-je encore parler pendant cinq minutes, avec le consentement de la Chambre?

Quelques MEMBRES: Oui.

L'hon. M. MALCOLM: Loin de moi l'idée de vouloir retarder les délibérations de la Chambre et j'apprécie fort la courtoisie que l'on a témoignée à mon égard en m'accordant ces quelques instants supplémentaires; je puis ajouter que je désire m'abstenir de toute provocation quant aux observations que j'ai à faire.

En terminant mes remarques, j'ai une couple de pensées que je tiens à formuler. Je suis à cent lieues de reprocher au premier ministre du Canada de négliger son devoir envers le Dominion ni de le blâmer pour n'avoir pas encore formulé d'avis sur certaines questions auxquelles il a peut-être consacré passablement de temps et d'étude. J'ai la ferme conviction que le problème le plus difficile que le monde doit envisager, à l'heure actuelle, est la conséquence d'un étroit sentiment d'égoïsme, l'objet constant des pensées des capitalistes. Au cours de chaque différend qui surgit; au cours de chaque discussion, la question économique l'emporte sur l'humanité.

Nous avons, au Canada, un problème économique à régler; mais il y a encore quelque chose de plus important que cela: c'est le problème humain.

En 1914, afin de prendre part à un conflit en dehors de nos frontières, le Canada a engagé à l'unanimité son crédit jusqu'à concurrence de deux billions de dollars. Au cours de ce conflit mondial, 50,000 de la meilleure classe de nos concitoyens ont perdu la vie et 250,000 mis hors de combat. Or, à l'heure actuelle, n'y a-t-il pas lieu d'engager encore une partie du crédit national afin de régler un conflit économique qui se poursuit au dedans de nos frontières?

J'approuve de tout cœur le projet du premier ministre de faire construire des champs d'aviation par tout le pays pour les besoins futurs afin de procurer du travail aux chômeurs. Cependant, il devrait aller encore plus loin que cela. Si nous n'avons pas confiance dans l'avenir brillant de notre pays, cela n'a pas d'importance; mais, si nous avons confiance en l'avenir, nous devrions engager notre crédit afin de procurer du travail à nos concitoyens et mener à bonne fin des entreprises d'ordre pratique. Je ne soutiens pas qu'il faille perdre de vue la nécessité de maintenir l'équilibre de notre budget; cependant, lorsqu'il s'agit du règlement de ce conflit économique, si nous prenons uniquement la part du capitaliste, nous faillirons à notre rôle de bon père de famille à l'égard d'un peuple qui traverse une ère critique.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (Québec-Est): Monsieur l'Orateur, avant de commencer mes remarques, puis-je faire observer que je suis tout à fait disposé à céder mon droit à la parole à n'importe quel honorable membre de la droite. Je désire appeler l'attention publique sur une situation plutôt remarquable. Depuis le commencement du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, mes honorables amis de la droite se sont abstenus d'y prendre part. Aujourd'hui, nous commençons un débat encore bien plus sérieux et d'une nature tellement importante que le Gouvernement a été obligé de convoquer une session spéciale du Parlement. Voilà l'une des questions les plus graves qui aient été soumises à l'assentiment de la Chambre des communes depuis un bon nombre d'années; cependant, il y a tout lieu de croire que nos honorables amis de la droite s'abstiendront de manifester leur manière de voir à cet égard. Le ministre des Finances (M. Rhodes) devrait certes nous faire savoir ce qu'il en pense. Le ministre du Revenu national (M. Ryckman) a pris part aux délibérations de la conférence et la Chambre devrait avoir l'occasion

de l'entendre. Le ministre des Chemins de fer (M. Manion) a fait appel à l'appui des électeurs de Huron-Sud en s'appuyant sur les résultats obtenus à cette conférence; il devrait assurément participer au présent débat.

L'hon. M. MANION: Il y participera peut-être.

L'hon. M. LAPOINTE: Je suis prêt à lui céder la parole afin qu'il puisse répondre aux remarques de l'ex-ministre du Commerce (M. Malcolm).

L'hon. M. MANION: Je ne suis pas préparé pour répondre à l'ex-ministre du Commerce, mais je répondrai peut-être aux remarques de mon honorable ami.

L'hon. M. LAPOINTE: Je me demande si les arguments font défaut ou si l'honorable ministre est trop fier pour combattre.

Au risque d'être taxé de déloyauté, je suis prêt à accepter le défi du ministre du Commerce (M. Stevens) et à prendre la parole à l'encontre de la ratification du traité en discussion. Le premier ministre a édifié un mythe patriotique autour de la ratification de ce traité; cependant, je suis prêt à livrer un assaut à ma façon. Je suis prêt à faire voler en éclats le mythe de ceux qui croient que ce traité constitue une sorte d'accord national et sacro-saint, une espèce d'arche d'alliance que personne ne peut contempler sans être frappé d'un sentiment de crainte et de respect.

Il s'agit d'une question politique simplement—le tarif douanier n'est pas sorti de l'arène politique. A l'avenir de même que par le passé, le tarif douanier constituera encore une question politique. Les élections, tant en Angleterre qu'en Canada, se feront sur le tarif et je ne crois pas manquer de loyauté en reprochant au Gouvernement l'attitude qu'il prend sur cette question politique.

Le premier ministre lui-même en a fait une question politique. A la conférence de 1930, il disait: "Je parle au nom du parti conservateur du Canada". Même ici, lorsqu'il a saisi la Chambre de cette résolution, il a revendiqué pour son parti le mérite de tout ce qu'il peut y avoir d'avantageux dans ces accords. A coup sûr, tout reproche quant à ce qu'ils peuvent contenir de désavantageux doit retomber sur lui-même ou sur son parti.

Me permettra-t-on de dire que jamais une meilleure occasion ne s'est offerte aux hommes d'Etat réunis à cette conférence d'Ottawa, en juillet dernier. On y avait créé une atmosphère de nature à favoriser et l'excellent travail et la bonne entente. Personne n'a trouvé à redire, et je pense que le très honorable premier ministre n'est pas sans manquer de courtoisie en disant que certaines personnes, et notamment mon très honorable chef, ont suscité des obstacles au succès de la conférence. Le terrain était prêt pour faire la besogne. Le pays était préparé. Tout changement devait être bon après les deux années de désenchantement que nous avions eues au pays. Oui, la politique du Gouvernement a accentué la crise mondiale; il a sapé la force de la nation et réduit des dizaines, des centaines de milles, dirai-je, de fiers Canadiens à se nourrir du pain de la charité. Toute l'armature de l'administration a conduit au désastre. Un changement, quel qu'il puisse être, devait être bien accueilli, et il en a été ainsi. On a fait dire des prières partout, et, moi-même, j'ai prié pour le succès de la conférence. Je vois mes honorables amis de la droite qui sourient. Ils peuvent bien sourire, car mes prières n'ont guère été exaucées.

M. SPOTTON: L'honorable député n'avait pas la foi.

L'hon. M. LAPOINTE: J'avais la foi, mais ce n'est pas moi qui agissais; c'était le Gouvernement. Il va sans dire que les temps difficiles sont pleins de dangers et que nous accepterons des remèdes inefficaces, et j'appréhende que le remède que l'on offre aujourd'hui au public canadien soit un mauvais remède et constitue, non pas un pas en avant, mais un pas en arrière. Sans doute, l'effet immédiat et direct du travail accompli à cette conférence et de ces accords ne laisse pas d'être peu de chose. Même ceux qui y ont participé le reconnaissent. Il ne saurait en être autrement. Ils prétendent qu'ils ont plutôt préparé les assises sur lesquelles on construira plus tard. Naturellement, cela s'applique également au mal et aux bons résultats qui pourraient découler des accords. Ce qui importe encore plus, c'est le fondement, comme ils disent, le principe d'une nouvelle conception du commerce impérial, au sujet de laquelle j'ai des commentaires à faire.

Je désire envisager cette question à trois points de vue: D'abord, au point de vue de cette nouvelle conception des relations impériales à la suite de ce pacte économique; en second lieu, au point de vue de l'effet qui, dans la pratique, en résultera pour les affaires du Canada, et en troisième lieu, au point de vue du commerce international, du commerce du Canada par tout l'univers, et à la veille de la conférence économique internationale qui doit avoir lieu en décembre prochain.

Pour ce qui est de la nouvelle conception de l'impérialisme, j'ai maintes fois fait connaître mes vues à cette Chambre, et je vais les répéter aujourd'hui. Le Commonwealth britannique est un groupement de pays librement organisés selon le principe de la liberté. Ces

pays sont unis par le lien d'une allégeance à la même couronne. Mais le meilleur moyen d'assurer la survivance de cette association consiste dans une complète liberté d'action de la part de toutes les parties du Commonwealth, lorsqu'il s'agit de concevoir, d'élaborer et d'appliquer leurs programmes, soit dans le domaine économique, politique, dans celui de la défense ou dans un autre ordre d'idées, de la façon qui leur convient le mieux, et comme ils l'entendent. Le Commonwealth représente une idée, une âme, et cette âme constitue un lien plus solide que tout fondement de nature mercenaire. Je désapprouve vivement et sur toute la ligne le point de vue d'après lequel l'instinct du gain constitue un excellent moyen de maintenir les relations de l'empire. Lorsque les gens songent à leur propre intérêt, lorsqu'ils sont animés par l'avantage que peuvent leur rapporter certaines décisions, il y a lieu de craindre pour les institutions sociales, politiques et d'autre nature. A ce sujet je désire protester contre les propos tenus dans la métropole par certains délégués à la dernière conférence impériale. M. Neville Chamberlain, portant la parole à la convention conservatrice tenue en Angleterre, il y a une semaine, a dit avoir constaté, lors de son passage à Ottawa, que les liens de l'empire avaient faibli et qu'il fallait du nouveau pour en assurer le maintien. Même en Canada, lord Hailsham, a prétendu qu'il fallait créer de nouveaux liens impériaux. Je me demande où M. Chamberlain a pu voir en Canada le moindre affaiblissement de nos liens avec l'empire britannique. Qu'est-ce qui l'autorisait à dire dans la métropole, ou même ailleurs, que le loyalisme du Canada a diminué sous le moindre rapport?

L'hon. M. GUTHRIE: A-t-il dit que le loyalisme du Canada avait diminué?

L'hon. M. LAPOINTE: Non, il a dit qu'il avait remarqué un fléchissement des liens...

L'hon. M. GUTHRIE: Il n'a pas dit cela de la part des Canadiens.

L'hon. M. LAPOINTE: ..et qu'il faut songer à quelque chose de nouveau. Vous savez, monsieur l'Orateur, nous savons tous que la loyauté des Canadiens n'a pas diminué ou que les liens qui relient le Canada à la métropole n'ont pas faibli. Cependant, on fait de cette considération la pierre fondamentale, le motif principal de l'apologie du traité. Ce n'est pas vrai et, en qualité de Canadien, je proteste contre ce qu'on dit des sentiments des Canadiens. Permettez-moi de dire aux messieurs qui recourent à ces arguments, que ce soit en Grande-Bretagne ou au Canada: vous, tories, est-ce là la mesure de votre fidélité à l'empire? Les contingentements, les prohibitions d'importer, les droit de dumping sont-ils l'inspiration de votre foi? Le tarif de préférence au sujet du bacon, du beurre, du blé ou du cuivre est-il le prix de votre loyauté envers l'empire? Non, monsieur l'Orateur, au lieu de resserrer les liens de l'empire, la présente convention renferme des germes de dissensions futures.

Permettez-moi d'opposer à ces opinions les vues exprimées par M. Ramsay MacDonald, il y a deux ans; je parle du Ramsay MacDonald d'avant l'année dernière. Au cours de la conférence de 1930, à un dîner offert aux délégués des dominions à Middle Temple Hall, il a fait les déclarations suivantes consignées dans le *Times* de Londres:

> Le premier ministre a déclaré qu'à la conférence sa tâche a consisté souvent à rappeler à ses collègues que le Royaume-Uni et le Nord de l'Irlande ont le statut d'un dominion, et que ces pays doivent jouir du respect que nous leur témoignons. Le Royaume-Uni continuera à jouir du statut égal d'un dominion dans l'union des pays britanniques.
>
> A notre époque quelque peu dégénérée et matérialiste, quand l'influence de l'argent est excessive, on regarde parfois le Commonwealth comme une union suesceptible de s'appuyer uniquement sur des considérations matérialistes. Il est d'un avis tout à fait opposé. La salle où ils sont réunis ce soir n'est pas belle simplement à cause du chêne dont elle est construite et de ses proportions. Elle a une vie propre, une tradition, à elle, elle est l'objet d'un culte particulier, et cela provient des grands événements dont elle a été le théâtre. Ces murs rappellent les fastes de notre histoire et la dignité et le pittoresque des œuvres devenues le commun héritage de la nation anglaise. Ils personnifient les hauts faits et le génie de notre race.
>
> En invitant les délégués à sa salle, l'honorable société de Middle Temple a montré la nécessité de ne jamais rompre ces liens flexibles et intangibles, si nous voulons que l'empire dure. A l'intérieur de ces liens, il y a amplement de jeu pour la liberté individuelle et l'expansion nationale. C'est seulement dans la mesure d'une compréhension mutuelle que les pays de l'empire découvriront le secret mystique d'une unité durable contre le reste du monde.

Je prends volontiers ces paroles à mon compte. Les liens dont je viens de lire la description sont plus forts que les liens fondés sur les avantages matériels, sur les droits de dumping ou sur les interdictions d'importation. Les discussions sur le tarif douanier ont toujours amené des conflits et des froissements; tout le monde le sait. Faire souffrir des désavantages aux dominions au profit de la Grande-Bretagne ou imposer des désavantages à celle-ci au profit des dominions n'est pas le moyen de cimenter les liens de l'empire. On alléguera peut-être que nul ne souffrira de désavantages. Il suffit pour les fins de ma thèse, d'indiquer que les tarifs douaniers de l'empire sont discutables et discutés. Des ministres ont démissionné parce qu'ils ne pou-

vaient accepter ces accords, parce qu'ils n'étaient pas avantageux pour leur pays.

Les dominions deviennent des pions sur l'échiquier de la politique anglaise. A mon avis, la chose la plus néfaste, la plus condamnable en l'affaire, c'est que jusqu'à un certain point nous sommes forcés de prendre parti dans les luttes politiques des autres pays de l'empire. A tel point que les partisans du très honorable premier ministre allèguent qu'il a contribué à forcer la Grande-Bretagne à modifier sa politique fiscale et à établir le régime protecteur. Je ne le crois pas, mais nous lisons cette affirmation partout. Est-ce un état de choses sain? Est-il désirable qu'un pays, un homme d'Etat, un homme public de l'empire exerce une emprise ou contraigne les autres parties du commonwealth à modifier leur politique douanière? Assurément, la chose n'est pas à souhaiter. Pareille situation ne fait que jeter des germes de froissements et de dissensions futurs. Rien de dangereux comme les querelles de famille, c'est notoire. Ainsi que l'écrivait l'autre jour M. Ramsay Muir: "Quand les familles commencent à se quereller pour des affaires d'argent, l'unité de la familles est en très grand danger." Le témoignage des journalistes certes au courant de ce qui se passait, nous porte à croire qu'il s'agit d'une convention inspirée par la peur, ainsi que sir Arthur Salter l'a dit. On nous assure qu'il n'en est pas ainsi, mais ceux qui se trouvaient alors à Ottawa doivent le savoir. Il se peut que la convention ait été conclue pour éviter ce qu'on aurait pensé de l'empire dans le monde, s'il n'y avait pas eu d'accord. Cette convention transforme la concession politique de l'association libre en une société fermée, dont l'existence dépend du maintien des gains et du paiement des dividendes.

Quand viendront les mauvais jours, on s'en prendra à ces tarifs douaniers, car en temps difficile, on le sait, c'est toujours aux droits de douane et au commerce qu'on impute le blâme. Mon très honorable ami joua assez de cet argument contre l'administration antérieure, au cours de la dernière campagne électorale, pour le savoir. Le tarif douanier alors en vigueur fut par lui tenu responsable de l'état de chose résultant en Canada de la crise générale, lequel ne faisait que commencer. Nous avons critiqué sa politique douanière en 1931 et 1932. Pour ma part, je crois qu'elle a augmenté la crise en Canada. C'est ce que j'ai dit à Huron-Sud, à Maisonneuve et ailleurs. Il est bon, et il est à souhaiter, que nous reconnaissions que la baisse des prix, les temps durs et difficiles ne sont pas uniquement le lot du Canada, mais qu'ils atteignent aussi les autres pays de l'empire.

[L'hon. M. Lapointe.]

Assurément, les membres de la droite ne devraient pas ignorer les leçons de l'histoire. En proposant cette résolution, il y a quelques jours, mon très honorable ami a cherché à s'appuyer sur sir Wilfrid Laurier. Ainsi que mon honorable leader le disait, hier, lorsque après la guerre sud-africaine, l'Angleterre frappa le blé de droits, sir Wilfrid Laurier demanda au gouvernement britannique d'en exempter le blé des dominions. Ce gouvernement fut défait et remplacé par une administration libérale qui révoqua ces droits. Lors de la conférence impériale de 1907, c'était une administration libérale qui était aux affaires en Angleterre.

Pour dissiper cette légende, et par respect pour la mémoire de sir Wilfrid Laurier, je citerai ses propres paroles, que je trouve à la page 411 de la version anglaise du rapport de cette conférence.

Tout d'abord, à mon avis,—et je crois qu'il est partagé par tous ceux qui sont ici assemblés,—que rien ne serait aussi préjudiciable à l'existence de l'empire britannique qu'un système imposé, même dans l'intérêt général à un dominion en particulier dont il souffrirait ou croirait souffrir. Pour ma part, je n'hésiterais pas un instant à résister à tout projet, même fondé sur l'idée de travailler au bien de l'empire, dont le Canada ne voudrait pas. Je crois que le meilleur moyen de contribuer au bien de l'ensemble est de laisser chaque unité libre de promouvoir ses intérêts propres et immédiats. Tant qu'on verra dans le principe de l'autonomie entière de ses différentes unités le secret du bien de l'empire britannique, il vaut mieux laisser chaque parlement et chaque peuple libres de décider ce qui leur convient le mieux.

Je voudrais citer tout l'extrait où il dit que ces droits ayant été rappelés depuis 1902, c'était à la Grande-Bretagne de décider ce qu'elle devait faire dans les circonstances.

Lors de la conférence de 1911, sir Wilfrid Laurier fit cette déclaration, l'une des plus remarquables de sa grande carrière: "Je représente un pays qui n'a pas de griefs". Quelle différence entre ces paroles et celles de mon très honorable ami, à la conférence de 1930, sommant les délégués d'avoir à faire quelque chose dans le domaine économique de l'empire. J'ai à la main le dernier discours politique prononcé par sir Wilfrid Laurier, quelques jours avant sa mort, devant l'association libérale de l'est de l'Ontario. Je cite brièvement:

Voilà ce que nous avons fait et, comme je le disais tout à l'heure, ce que nous avons fait en dépit de l'opposition du parti conservateur. Et sur quoi se fondait son objection?

C'est de la préférence qu'il parle.

Son seul argument était que nous aurions dû exiger préférence contre préférence que la Grande-Bretagne devait nous rendre le réciproque et donner à nos produits une préférence équivalente à celle que nous accordions aux

siens. Notre politique était autre. Nous avons dit: "Non, nous ne marchanderons pas avec la métropole en pareille matière."

Les honorables députés de la droite font mieux de laisser la mémoire de sir Wilfrid Laurier en paix. Ses conceptions leur restent étrangères, ils l'ont combattu jusqu'à son dernier souffle, et nous, ses partisans et ses disciples, n'entendons pas leur laisser invoquer son grand nom à l'appui de leurs politiques réactionnaires. Laurier était un libéral de l'école anglaise, de l'école de Gladstone, Asquith, lord Grey et autres, et cet accord fera douter à quelle conception nous nous rallions: à celle de Gladstone, Asquith et Grey ou à celle des Chamberlain et du premier ministre du Canada. Le premier ministre n'a pas caché la sienne. J'appelle l'attention de la Chambre sur ce passage de son discours pour la clôture des délibérations de la conférence; on les trouve page 161, version française du rapport de la conférence:

Il y a quarante ans au mois de janvier dernier—j'étais alors beaucoup plus jeune qu'aujourd'hui—je participai à l'élection de mon professeur, le doyen de l'Ecole de droit d'Halifax. Je me rappelle comme si c'était en ce moment un passage d'un discours du très honorable Joseph Chamberlain, dont je fis lecture. Ma conviction que dans quelque forme d'union économique on trouverait la véritable solution des nombreuses difficultés de l'Empire n'a jamais été ébranlée, et j'éprouve une très vive satisfaction d'avoir, sous la protection de la divine Providence, assisté à la signature de ces accords, car ils marquent un grand pas vers une association économique plus intime dans l'Empire.

Un peu plus loin il fait allusion à un système douanier général dans l'empire, puis il ajoute:

Le gouvernement canadien a donc réussi, par des concessions réciproques, à démontrer que la protection, telle que nous l'entendons en ce pays, peut servir à l'établissement d'une politique nationale capable d'établir une parité d'avantages pour ce qui est des produits naturels et des produits fabriqués.

Il continue le développement de son idée en disant que le travail accompli...

...n'est qu'un commencement,—nous n'avons posé que les fondements,—et que si ce plan d'une association impériale plus intime doit durer et nous rapporter les avantages que nous en espérons, il faudra continuer notre travail avant longtemps.

(*Exclamations.*) Oui, mes honorables amis trouvent cela drôle. Ils peuvent continuer leurs railleries, car on reconnaît bien là l'application de la doctrine tory. Mais franchement, ils ne doivent pas s'attendre à ce que nous appuyions ces mesures. Nous sommes d'une autre école, non pas celle de Joseph Chamberlain ou du premier ministre du Canada; et c'est précisément parce que nous sommes d'une école différente que, pour ma part, je ne puis approuver cette convention et les accords qui ont été déposés. Je prends ici l'attitude que sir Wilfrid Laurier a adoptée sur la même question: si la Grande-Bretagne accepte le principe de la protection, si ses électeurs acceptent volontiers ce système douanier, je crois que nous avons droit à une préférence. Mais c'est à eux qu'il appartient de rendre une décision libre, et je dis que toute intervention de la part d'un des pays de l'empire dans les mesures tarifaires ou les affaires intérieures du Royaume-Uni est fondée sur un faux principe qui ne devrait pas être reconnu. Rien de cela ne saurait assurer l'union dans l'empire. Bien au contraire, d'une convention de ce genre l'on ne peut attendre que la désagrégation.

Quant aux conséquences pour le commerce canadien, je crains fort que le temps à ma disposition ne me permette pas d'en dire bien long. Je ferai mes observations sur ce point dans la discussion en comité général. Il est bien certain que cette convention offre quelques avantages. Ainsi, l'engagement pris par le Canada de ne pas modifier son tarif de jour en jour par un décret du conseil, comme il l'a fait depuis deux ans, mérite notre entière approbation. Mais était-il vraiment nécessaire de faire venir des délégués de tous les pays de l'empire pour constater le vice de ce principe? Nous avons appelé l'attention de la Chambre sur cet état de choses à chaque session depuis deux ans. Un des autres avantages de cet accord est la reconnaissance, dans une certaine mesure, du principe des enquêtes, de la comparaison des prix de revient et de la publicité quand toutes ces questions seront étudiées par la Commission du tarif. Malheureusement, tout cela est entouré de tant de conditions et d'exigences qu'il sera possible à l'un quelconque des partis de ne pas s'en tenir à ses engagements à ce sujet. L'on me permettra d'ajouter que je trouve étrange le fait d'accorder aux manufacturiers de la Grande-Bretagne des privilèges que l'on a refusés aux consommateurs du Canada.

Quant à cette Commission du tarif, beaucoup dépendra, naturellement, des membres de son personnel. Aux Etats-Unis,—et l'on doit dire qu'au point de vue protection notre gouvernement en a appris beaucoup de ce pays,—on a pris certains moyens d'en sauvegarder l'indépendance. C'est le président qui nomme les membres de la commission, avec l'assentiment du Sénat, et il doit en choisir la moitié dans le parti politique de ses adversaires. Ce moyen constitue en lui-même une certaine sauvegarde. Ici, au Canada, il n'existe rien de ce genre. Mon très honorable ami dira bien qu'il va nommer des hommes absolument impartiaux, sans attaches aux partis politiques. Il a dit la même chose quand nous avons adopté l'an dernier le bill concernant la radiodiffusion. Il

nous avait promis que les motifs politiques ne compteraient pour rien dans le choix des membres de cette commission. Monsieur l'Orateur, celui que l'on a nommé pour représenter ma province a été un des organisateurs politiques du parti ministériel au cours des dernières élections générales; je puis même dire qu'il a été un des chefs du parti conservateur dans ma province à toutes les élections, tant provinciales que fédérales. Que connaît-il en matière de radio? Il ne connaît absolument rien. Il a parlé au radio, mais c'était pour insulter les membres du parti libéral. Je ne lui en veux pas; je le connais intimement et c'est un charmant garçon, mais c'est un organisateur tory. On dit que c'est un journaliste et, naturellement, les journalistes peuvent faire n'importe quoi. Il a placé des fonds dans l'organisation d'un journal, mais je ne crois pas qu'il ait jamais écrit quoi que ce soit. C'est un journaliste au même titre qu'un souffleur d'orgue peut être musicien. Je répète que je n'ai absolument rien à reprocher à ce monsieur, mais sa nomination est une provocation faite à l'opinion publique dans ma province, de sorte que nous ne pouvons pas accepter sans broncher les promesses relatives aux membres de cette commission du tarif qui auront à rendre de si importantes décisions sur la préparation de notre tarif, relativement à la préférence sur le blé. Sir Arthur Salter a dit: "C'est une farce", et je m'accorde avec lui à cet égard.

Mon très honorable ami a bien cherché à interdire le commerce avec certains pays. La convention contient un article qui peut être interprété de deux manières, et qui, de fait, a bel et bien été ainsi interprété. Je sais bien que depuis ce temps-là la Grande-Bretagne a accordé un crédit au gouvernement des Soviets pour leur permettre de continuer leur commerce en Angleterre, et le Canada lui-même a laissé entrer chez nous l'huile de ce pays. Mon très honorable ami semble satisfait de cet article, mais je suis porté à croire qu'il ne représente pas exactement ce que désirait le premier ministre. Il est entré là en lion et en est sorti en mouton. Il me permettra de lui rappeler ce que M. William Harcourt disait à lord Salisbury: "Si vous devez sortir en mouton, mieux vaut ne pas commencer en rugissant et en battant de la queue comme un lion".

Il y a, en apparence, un autre avantage dans le traité, c'est la disposition d'après laquelle les surcharges canadiennes seront abrogées lorsque la situation financière le permettra. Quand on considère la perte de revenu qui a résulté de la politique douanière du Gouvernement actuel, on doit trouver cette disposition réellement comique.

Le temps qui m'est alloué s'épuise rapidement, mais je voudrais dire un mot de l'effet de ce traité sur le commerce international. Tout le monde sait que le chômage sévit dans tout le pays. Des millions de gens sont sans travail. Chez tous les peuples la production a diminué de moitié ou, du moins, dans de très grandes proportions. Les chemins de fer en souffrent; nous le savons tous. Les budgets nationaux accusent de très gros déficits. Quatorze nations ont omis de payer l'intérêt sur leurs obligations, et, partout, les économistes attribuent cet état de choses aux barrières qui entravent le commerce entre les différents pays de l'univers.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: L'honorable député a épuisé ses quarante minutes.

M. HENRI BOURASSA (Labelle): Monsieur le président, jusqu'ici le débat a été extrêmement intéressant. Comme vis-à-vis des deux partis je reste absolument froid et désintéressé, l'on me permettra d'adresser mes meilleurs compliments aux deux chefs pour leurs discours de maîtres.

Hier soir, le chef de l'opposition (M. Mackenzie King) a donné à entendre que c'est par la faute du premier ministre si le parti libéral se trouve dans l'impossibilité d'appuyer ces accords, puisque, selon le chef du Gouvernement, ils sont basés sur la politique du parti conservateur. Donc, riposte le chef de l'opposition, les principes et les doctrines suivis jusqu'ici par les libéraux les empêchent d'approuver ces traités. Je ne veux pas être désagréable; mais peut-être eût-il été plus prudent de la part du chef de l'opposition de ne pas parler de principes et de doctrines en ces matières. J'ai eu des rapports très étroits avec le parti libéral pendant nombre d'années, et je suis forcé de conclure que la seule politique fiscale à laquelle ce parti a adhéré depuis quarante ans a consisté à prêcher le libre-échange dans l'opposition et à patiquer la protection, une fois au pouvoir.

Heureusement, le chef de la gauche a invoqué des raisons beaucoup plus sûres et mieux définies pour justifier son opposition à ces accords. A cet égard, je suis assez de son avis et j'approuve aussi les opinions si éloquemment et si spirituellement exprimées, cet après-midi, par l'ex-ministre de la Justice (M. Lapointe). Je regrette d'avoir manqué le discours de l'ex-ministre du Commerce (M. Malcolm) qui, me dit-on, était aussi très bien. Je n'en suis point surpris, car lorsqu'il se décide à parler en libéral, l'honorable député est d'ordinaire très éloquent.

Confiné dans mon modeste rôle de député indépendant, je me propose d'examiner brièvement ces accords sous trois aspects: leur valeur intrinsèque comme traités de commerce; leurs conséquences dans nos relations inter-

impériales; leur effet sur notre commerce mondial et nos relations étrangères.

Sur le premier point, je veux une fois de plus formuler ma principale objection à la politique énoncée hier par le chef de l'opposition, celle qui fut la base du budget Dunning. L'honorable député permettra à un vieillard de lui dire qu'il y a quelque chose de puéril dans sa constante affirmation qu'il ne doit pas y avoir de marchandage (bargaining) entre le Canada et la Grande-Bretagne. Assurément mon honorable ami connaît assez l'histoire du Canada et celle de l'Angleterre, l'histoire générale aussi, pour savoir que tous les accords internationaux, qu'ils aboutissent à des traités ou à des modifications de tarif librement opérées par chaque parlement, sont la résultante de négociations et de marchandages. On ne peut conclure un marché sans négocier, et on ne négocie qu'en vue de conclure un marché. Sans doute, l'esprit qui doit présider aux négociations est autre chose. Mais là-dessus encore, mes notions d'histoire britannique, et celles de mon honorable ami, puisées dans les annales de sa propre famille, doivent nous convaincre tous deux que, pour conclure un bon marché avec l'Angleterre, il faut parfois parler fort. Je ne suis donc pas disposé à reprocher au premier ministre d'avoir quelque peu malmené la délégation britannique au cours des négociations. Peut-être a-t-il poussé les choses un peu trop loin. La manière dont il a conduit les conversations a été décrite par deux membres de la délégation anglaise—pas des membres officiels, au moins pas des ministres—mais deux gentlemen qui accompagnaient la délégation. L'un, haut fonctionnaire britannique, fut appelé à discuter, en Conférence, certaines matières connexes aux statistiques de commerce. Il eut l'audace de contester l'exactitude des chiffres présentés par le premier ministre du Canada. Celui-ci fonça sur son contradicteur et lui donna à entendre qu'un simple fonctionnaire salarié du gouvernement britannique ne devait pas oser démentir le premier ministre du Canada. Néanmoins, ce monsieur, bien renseigné comme le sont d'ordinaire les hauts fonctionnaires anglais, répéta que les chiffres présentés par le premier ministre du Canada étaient inexacts et, par conséquent, ses déductions mal fondées. A sa sortie, quelqu'un crut bon, probablement pour sauver l'honneur de la courtoisie canadienne, de lui présenter des excuses au sujet du langage employé par le premier ministre. "Cela n'a aucune importance, je vous assure", répliqua l'Anglais; "de fait, j'ai pris cela pour un compliment. Le premier ministre m'a parlé comme si j'étais l'un de ses ministres". Mais la meilleure illustration est peut-être celle fournie par un autre membre de la délégation anglaise. Après la conférence, il alla visiter Calgary et le ranch du prince de Galles. Il y a là, paraît-il, un splendide taureau Shorthorn, gagnant de plusieurs prix, un magnifique animal. Tout pleins d'orgueil national, "Canada First", les cicerones exhibèrent le taureau. L'Anglais portait-il une cravate rouge, un monocle provocant? Je ne sais, mais l'animal se mit à piétiner, à mugir, à écumer. Un des messieurs qui accompagnait le visiteur conseilla la retraite. "Non, répliqua l'Anglais, je n'ai pas peur. Mais vous avez ici une parfaite image de M. Bennett dirigeant la conférence".

Manifestement, le premier ministre a tenu un langage effectif, ou au moins très notoire. A l'ouverture de la conférence, M. Baldwin avait exprimé l'espoir et même suggéré que tous les arrangements fussent pris sur la base d'un abaissement du tarif. Or, en fait, comme l'a fait observer le chef de l'opposition, sur 233 articles du tarif modifiés en conformité de l'accord, 139 comportent un relèvement des droits. Ceci indique que le gouvernement hautement protectionniste du Canada a eu raison de l'Anglais, au premier coup d'œil, du moins. Mais, en dépit de sa modestie et de sa pipe démocratique, M. Stanley Baldwin n'est pas sot. Deux ans auparavant, il avait, je pense, bien jugé les exigences et le tempérament canadiens, tels que représentés par notre premier ministre ou dictateur. Il avait compris que le meilleur moyen de faire un bon marché,—aussi avantageux peut-être pour le Canada que pour la Grande-Bretagne,—c'était de donner ample satisfaction à la vanité canadienne dès les premiers articles de l'accord, puis de reprendre sans tapage, dans les dispositifs subséquents tout ce qui serait nécessaire à sauvegarder les intérêts britanniques. C'est ce qui a été fait. Les articles 2 et 3 de l'accord pourraient nous porter à croire que le Canada a la haute main sur le tarif britannique et que, sans la permission de notre Mussolini, le parlement anglais ne peut modifier ses tarifs sur les marchandises importées. Magnifique! Quand le chef de l'opposition—peut-être avec une indignation feinte—a reproché au premier ministre d'avoir forcé la main aux Anglais et, par conséquent, d'avoir ouvert la porte à des difficultés intestines dans l'Empire, vous avez pu constater la haute satisfaction du premier ministre à la pensée qu'il gouverne l'Empire. Mais, si le premier ministre va à la conférence mondiale, persuadé qu'il peut dominer le monde de cette manière, mieux lui vaudrait de changer d'idée. Un autre homme,—qui ne l'égalait pas, sans doute, mais qui avait tout de même quelque autorité,—Woodrow Wilson, a tenté ce jeu à Paris, en 1919. Une quinzaine durant, il a eu l'air de régler les destinées du monde. Mais, pris

entre Clémenceau d'un côté, Lloyd George de l'autre et Orlando dans le fond du décor, il a été vite détrompé. Il est revenu aux Etats-Unis, brisé dans ses ambitions et ayant perdu la confiance de son propre pays comme celle de l'Europe. Pourquoi? Parce que, dans sa vanité américaine, il avait conçu plus qu'il ne pouvait accomplir. Au Canada, comme dans les autres dominions britanniques, mais surtout au Canada, nous avons imbibé un peu trop de cette suffisance américaine. Même si ces méthodes peuvent avoir des résultats, éphémères, du reste, et très restreints, dans nos rapports avec les dominions britanniques, elles ne nous seront d'aucune aide dans nos relations avec les autres pays.

Quant à nos relations inter-impériales, je ne me pose pas en apôtre de l'impérialisme. Mon cœur n'a pas saigné, alors que j'écoutais les lamentations du leader de la gauche et les éloquentes objurgations de l'ancien ministre de la Justice (M. Lapointe), tout effrayés, semble-t-il, du prochain écroulement de l'Empire. L'Empire britannique est une assez grosse institution, qui dure depuis quelque temps déjà. Plus d'une fois, j'ai exprimé l'avis que si nos gouvernants et nos hommes d'Etat cessaient de se préoccuper du sort de l'Empire, l'Empire se tirerait d'affaire. Peut-être même que si les hommes d'Etat canadiens s'occupaient plus exclusivement des affaires essentielles au bien-être du pays, l'Empire ne s'en trouverait que mieux.

L'hon. M. LAPOINTE: Mon honorable ami me permet-il une observation? Je répondais simplement à l'argument que ce traité est un nouveau lien impérial. Je ne le crois pas.

M. BOURASSA: Je sais que mon honorable ami ne le croit pas; et j'espère aussi qu'il ne jettera pas les hauts cris en disant qu'on veut démembrer l'Empire. Je n'ai ni foi, ni espérance, ni amour pour l'Empire comme on le conçoit depuis cinquante ans. Cependant, j'ai une foi robuste et, malgré le jingoïsme destructeur de la politique tory, le ferme espoir que l'association des nations britanniques, fondée sur la liberté absolue de commerce, de politique et d'organisation civile ou militaire, se maintiendra.

Une VOIX: Mais c'est du libéralisme.

M. BOURASSA: Non, ce n'est pas le libéralisme, tel, du moins, qu'on l'a pratiqué au Canada dans bien des cas. J'ai rompu mes attaches à ce parti dès 1899 parce que, pour la première fois dans l'histoire du Canada, il sacrifiait le sang et l'argent du peuple à la cause de l'impérialisme, et ce par un simple décret du conseil, adopté quinze jours avant la réunion du Parlement. Quand les libéraux parleront moins de ce que le libéralisme a fait pour la défense de la nationalité canadienne dans le passé, quand ils essaieront de préparer un avenir meilleur que le passé, leur parti retrouvera la confiance de tous les vrais Canadiens.

Je n'ai aucune confiance dans la prétendue unité économique impériale. Un homme presque aussi intelligent et aussi puissant que M. Baldwin et que le premier ministre, Joseph Chamberlain, a essayé de la faire, cette unité. Un parvenu canadien, qui habite aujourd'hui en Angleterre, lord Beaverbrook, a entrepris, lui aussi, de fondre l'Empire britannique en une unité économique. Il n'y réussira pas, personne n'y réussira, pas même avec le génie d'un Bismarck et la main de fer d'un Mussolini. Tout effort humain qui va à l'encontre des lois de la nature est voué à l'insuccès. La société des nations britanniques—je hais le mot Empire—durera quelque temps pourvu qu'on lui laisse toute son élasticité. Mais dès que l'on tente de l'unifier, soit pour le commerce, soit pour la politique, on s'attaque au principe même de son existence. Pourquoi? Pour la raison donnée ou indiquée par l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps): l'Empire est trop grand, trop dispersé. A maintes reprises, le premier ministre a rappelé que l'Empire britannique couvre un quart du globe et renferme un quart de sa population. Evidemment, il ne demande qu'à gouverner un quart des races humaines, mais il n'y arrivera pas; aucun roi, aucun empereur, aucun dictateur n'en peut venir à bout, qu'il s'agisse de tarifs ou de toute autre chose.

On parle de politique impériale en matière de tarif. La chambre croit-elle vraiment que les 450 millions d'Indiens—qui comptent pour quelque chose parmi les 645 millions—vont accepter cette politique d'unité impériale? Non, ils n'en feront rien. On peut garder Gandhi en prison, il n'en reste pas moins une puissance morale, une puissance économique aussi. Que Gandhi disparaisse, la situation, loin de s'améliorer, sera pire qu'aujourd'hui. La chambre sait bien que ni Gandhi, ni aucun parti, aucun groupe de l'Inde, ne se soumettra à l'idée de l'unité économique. La Chambre sait que l'Etat libre d'Irlande ne l'acceptera jamais, l'Union Sud-Africaine, pas davantage.

Ce que la Conférence a réalisé, ce n'est pas une politique impériale, ce n'est pas la création, ni même l'embryon d'un tarif impérial: c'est tout simplement une série d'accords particuliers entre la Grande-Bretagne et quelques-uns des Dominions. A quoi tendent ces accords? A refaire de Londres le cen-

tre de distribution du commerce de l'Empire; à rendre aux banquiers de Londres, aux courtiers de Londres, aux manufacturiers anglais la direction, la maîtrise qu'ils exerçaient il y a un demi-siècle. Ce quasi-monopole, sir John Macdonald et sir Charles Tupper s'y opposèrent de toutes leurs forces, et avec succès. Ils contribuèrent puissamment à l'abattre, en affirmant, en effectuant la complète liberté du Canada de gouverner à sa guise son régime fiscal.

Prenons par exemple le traité avec la France. Le gouvernement a dénoncé ce traité, peut-être avec raison. Ce n'était peut-être pas un traité avantageux; je ne veux pas discuter cet aspect aujourd'hui. A Ottawa, on a publié des chiffres indiquant le volume de notre commerce avec la France. Mais le consulat de France, s'appuyant sur les statistiques officielles françaises, a démontré que la France avait importé beaucoup plus de marchandises canadiennes que ne marquent nos statistiques. D'où provient la différence? Du fait qu'une proportion considérable des marchandises exportées du Canada en France a passé par l'Angleterre. Ces marchandises figurent au tableau de nos exportations comme vendues à l'Angleterre. Les Anglais les ont importées en courtage et ré-exportées en France. Le courtier ou le marchand anglais en a fait son profit, au détriment de nos relations avec la France, sous l'empire du traité. Le même fait se reproduit pour nos exportations en Belgique, en Hollande, en Allemagne.

De la même manière, la préférence britannique opère à notre détriment, en sens contraire. Il y a quelques années, j'ai communiqué à la Chambre une constatation faite par l'un de mes amis, au cours d'une visite en Belgique, si je ne me trompe. Dans une fabrique qu'il visita, on ouvrait des marchandises destinées à l'exportation vers le Canada et marquées d'avance "made in England". Le fabricant belge partageait avec le commerçant anglais le bénéfice de la préférence si follement accordée par notre gouvernement libéral aux prétendues marchandises de fabrication anglaise. En fait, nous donnions la préférence à des marchandises belges, envoyées en Angleterre, où l'on ajoutait environ 10 p. 100 à leur valeur, par le fini, l'enveloppe, etc., puis réexpédiées par les commerçants anglais au Canada où elles bénéficiaient, sous le régime de la préférence britannique, d'une remise de 33⅓ p. 100 des droits. A cause de l'entente secrète intervenue entre le fabricant belge et le marchand anglais, notre pays perdait environ 25 p. 100 des droits de douane. Et alors que nous perdions ce revenu, l'ouvrier anglais n'en profitait aucunement. Une fois de plus, nous étions les dupes de notre vieux servilisme colonial. Pour ces motifs, je ne puis accepter la prétendue politique de préférence britannique du parti libéral, pas plus que la politique douanière impériale du parti conservateur.

Il y a quelques années, alors que mes honorables voisins de gauche siégeaient comme moi de l'autre côté de la Chambre, ils ont proposé l'augmentation de la préférence britannique. Le premier ministre de l'époque, maintenant chef de l'opposition, repoussa la proposition à bon droit, mais il se déclare à présent en faveur du projet. J'ai alors fait observer, ce que je répète aujourd'hui, que la préférence impériale, loin de servir au dégrèvement du tarif douanier, est en réalité l'un des moyens les plus efficaces de maintenir les droits de douane à un niveau élevé. Me plaçant au point de vue purement fiscal, au point de vue du Canada comme au point de vue du maintien des relations cordiales entre l'Angleterre et le Canada, je m'oppose aux deux politiques.

En terminant ces considérations impromptues, je passe au troisième aspect de la question, l'aspect international. Quand mes honorables amis siégeant de l'autre côté de la Chambre formulèrent la proposition que je viens de signaler, ils invoquèrent l'argument de l'amélioration des relations commerciales du monde. Je leur rappelai qu'en 1926 certains hommes d'affaires, économistes et hommes d'Etat—non pas des ministres—avaient envoyé à la Société des Nations un mémoire sur les réformes économiques à opérer. Ce mémoire avait pour auteur un homme aussi autorisé que sir George Paish, en qui j'ai la plus grande confiance. Il est peut-être le seul qui ait vu le monde s'en aller vers l'impasse où il se débat actuellement. Durant les jours d'orgie, il a eu le courage de nous dire que nous approchions rapidement des bas-fonds d'une crise très grave. Sir George Paish avait donc préparé le mémoire. Ce document, comme d'autres notes semblables, exposait que les droits de douane élevés constituent l'un des principaux obstacles à la pacification durable du monde. Mais, avant d'accorder leur assentiment, les signataires français et italiens firent remarquer avec beaucoup de sens, que les préférences entre les pays unis politiquement —sans nous nommer, ils nous désignaient clairement—sont probablement pires que les tarifs douaniers élevés, puisqu'elles constituent un moyen caché d'arriver au même but. Ce moyen, c'est celui par lequel un état protectionniste, voulant contenter certains de ses consommateurs, fait semblant de dégrever son tarif, tandis qu'en maintenant et accentuant la préférence, il fournit aux tenants de la protection l'arme qui leur permet de garder un tarif douanier élevé contre tous les autres pays.

Que je me place donc au point de vue conservateur ou au point de vue libéral pour exa-

miner les accords à l'étude, que je les considère à la lumière de nos relations passées ou de nos relations futures, je ne puis les accepter. Je ne dis pas que je les rejette parce qu'ils sont désavantageux. Je n'en sais rien. Ils sont peut-être plus avantageux que ne pense le chef de l'opposition. Je suis porté à croire qu'ils ne peuvent avoir les bons résultats que le premier ministre et ses amis anticipent. Mais là n'est pas à mes yeux le point le plus important. S'il s'agissait simplement d'arrangements particuliers entre le Canada et l'Angleterre, entre le Canada et l'Afrique du Sud, on pourrait les dénoncer, soit par le moyen de négociations avant l'expiration des cinq années, soit à l'expiration de cette période. Mais je m'y oppose et je redoute leurs conséquences à cause de l'effet qu'ils auront sur nos relations avec le monde extérieur.

Le premier ministre a cédé à une inspiration extrêmement malencontreuse quand il a prononcé les mots que citait hier soir le chef de l'opposition; ces accords forceront l'étranger à payer tribut à l'Empire britannique. Prononcés seulement par le premier ministre du Canada, pour important que soit le Canada, pour considérable que soit le premier ministre, et même aussi éminent qu'il le pense lui-même, ces mots n'auraient pas une grande portée. Diffusés seulement dans un certain rayon autour de Régina, de Calgary ou d'Ottawa, ils ne produiraient rien du tout. Même reproduits dans les quelques journaux anglais, ils ne causeraient pas de grands dégâts. Mais lancés dans le monde comme l'exposé et la définition de cette politique, comme l'initiation à un nouveau programme qu'on se propose de mettre en action, de maintenir et de développer, à quoi vont-ils aboutir? Si M. Baldwin et les autres gouvernants de l'Empire ne répudient publiquement et nettement ces paroles, le premier ministre du Canada ajoutera une nouvelle plume à son panache: en toute apparence, il aura donné le mot d'ordre impérial; mais il aura singulièrement compromis la position de la Grande-Bretagne et des autres membres de la communauté britannique à l'égard du reste du monde. S'il apporte cette idée à la conférence économique mondiale, s'il n'est pas prêt à rétracter sa définition, il aura beau proclamer qu'un quart du genre humain veut et peut, à son instigation, sur son commandement, imposer le tribut au reste du monde, il constatera ceci: il reste de par le monde quelques petites nations, les Etats-Unis, l'Allemagne, la France, l'Italie, la Russie, la Chine, le Japon, qui ne sont peut-être pas aussi dociles qu'il le pense, ni prêtes à payer ce tribut sur un seul signe du premier ministre du Canada. Qu'arrivera-t-il alors? Ou l'Empire britannique devra retraiter et s'humilier; ou quelques-uns des autres pays trouveront, dans leur situation économique, dans leurs associations économiques et politiques, des moyens d'action assez puissants pour démontrer au monde anglo-saxon qu'il n'est pas tout le monde.

Je le répète; je n'accepte ni ne pratique aucune forme du culte impérialiste. Toute ma vie j'ai combattu l'impérialisme anglais. De toutes mes forces j'ai combattu l'impérialisme allemand. J'ai affronté l'impérialisme français lorsqu'il profitait de la guerre pour entraîner mes compatriotes dans le sillon de la France. Ces jours fussent-ils les derniers de ma carrière, dans le parlement de mon pays, j'exprimerais les mêmes sentiments qu'il y a bientôt trente-trois ans, alors qu'un gouvernement libéral jetait le Canada dans sa première aventure impériale: l'Angleterre d'inspiration vraiment libérale, l'Angleterre, génératrice de liberté politique et économique, l'Angleterre qui, en dépit de nombreux crimes et méfaits, a soutenu si puissamment les principes fondamentaux de la liberté politique et sociale, cette Angleterre-là, je l'aime, je l'admire, je suis prêt à soutenir sa cause; mais l'Angleterre gouvernée par les tories, les jingos, les impérialistes, l'Angleterre qui, avec les armes d'autres nations, avec le sang d'autres peuples, avec le génie et les richesses de ses propres enfants, cherche à dominer le monde, je ne l'appuierai jamais, ni comme Canadien, ni comme humble citoyen de cette vaste communauté, remodelée selon les principes de la liberté et de l'association volontaire, mais impuissante, grâce au ciel, à dominer le monde; impuissante même à imposer à ses propres enfants, à ses citoyens, des principes qui pouvaient convenir aux esclaves de Rome ou aux caporaux de l'Allemagne prussiannisée, mais qui ne pourront jamais satisfaire à demeure de libres sujets britanniques, qu'ils parlent français ou anglais, qu'ils adorent Dieu dans une église catholique ou dans un temple protestant; car le sentiment commun qui unit ces hommes et ces peuples, c'est leur attachement d'instinct ou de raison à ces grands principes de liberté et d'autonomie pour lesquels j'ai lutté toute ma vie et que j'espère défendre jusqu'au dernier des jours que je donnerai au service de mon pays.

M. H. A. MULLINS (Marquette): Monsieur l'Orateur, voilà quelques jours que j'écoute les observations de nos amis de l'opposition. J'ai écouté le discours de l'honorable député de Labelle (M. Bourassa), celui de l'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe) et celui du très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King). Je suis agriculteur, de l'Ouest, et je suis à me demander si ces discours ne sont pas motivés par des considérations d'ordre politique. Ils ont dénoncé le tarif. Nous avons un tarif

depuis l'époque de la confédération. J'ai vécu sous tous les premiers ministres depuis lors; et nous avons toujours eu un tarif. Ce sont moins, il me semble, ceux qui sont au pouvoir que ceux qui sont dans l'opposition qui critiquent le tarif.

Il se trouve, de ce côté (*la droite*) comme de l'autre, des hommes qui se rendent bien compte de la situation agricole dans l'Ouest. Personne de la gauche ne connaît mieux que moi le sort lamentable fait aux cultivateurs; mais la faute n'en est à personne de ce côté de la Chambre. Lors de notre arrivée ici, nous avons accepté la situation; le déclin avait déjà commencé. Je ne dénonce pas tout ce qu'ont fait nos amis d'en face lorsqu'ils étaient à la tête du pays. Mais en écoutant le chef de l'opposition qui n'a soufflé mot de l'embargo sur le bétail canadien, je me suis dit qu'il me fallait prendre la parole. Je ne serais pas à vous parler aujourd'hui n'était-ce la façon dont tous ces honorables représentants ont éludé cette question. Je me demande pourquoi le très honorable représentant n'a pas lu le rapport publié au sujet de l'importation au Royaume-Uni du bétail canadien d'engraissage. Pourquoi n'en pas avoir lu une partie à la Chambre? Pourquoi cette fuite? Il a soigneusement évité de le faire, sachant bien que c'était là le fruit de trente années d'effort, trente ans de ma vie. Une des plus importantes missions que j'aie eues était celle de faire lever l'interdit et j'ai vécu pour la voir couronner de succès. Je suis satisfait. Je suis à la Chambre pour une raison surtout,—pour voir la fin de cet embargo.

Je me demande si le très honorable député a lu le rapport dont j'ai parlé. Je me demande s'il en comprend l'importance. Si ce Gouvernement n'avait accompli rien de plus, on devrait le féliciter pour ce qu'il a fait à ce sujet, ce qui apportera des millions de dollars aux cultivateurs de l'Ouest canadien. Le très honorable leader de l'opposition attribue à M. Larkin le mérite d'avoir fait lever l'interdiction en 1922. Cela n'est pas juste, car M. Larkin n'est venu en Angleterre qu'en mars. Je me trouvais là à cette époque. L'embargo fut levé le 15 de décembre.

En 1915, sir Robert Borden se rendait en Angleterre, et, avant son départ, je lui écrivis une lettre lui demandant de soulever la question de la levée de l'interdiction contre le bétail canadien, afin d'en permettre l'exportation aux Iles-Britanniques. J'ai ici un document, un peu usé, que m'avait adressé M. Bailie Watson de Glasgow. Le voici:

M. Bailie Watson présenta la délégation à sir Robert Borden. Il s'excusa du grand nombre de personnes présentes et dit que cela indiquait le grand intérêt que l'on portait à la question. Elles représentaient de quatre-vingts à quatre-vingt-dix municipalités de tout le pays, ainsi qu'un grand nombre de coopératives qui désiraient fournir de vastes approvisionnements de viande. Elles s'étaient efforcées de faire lever l'embargo. Elles nièrent l'existence de toute maladie au Canada et ajoutèrent que durant les vingt années pendant lesquelles l'interdiction fut en vigueur, aucune maladie n'avait existé. Parlant du point de vue des fermiers écossais, il fit remarquer qu'il leur serait très difficile durant la prochaine saison de trouver des bestiaux d'engraissement pour les pâturages plantureux qu'ils possédaient.

Ceci a été écrit en 1915.

Avant cela, en septembre 1892, un navire nommé le *Huronia* arriva à Dundee. A bord se trouvait un animal que l'on saisit injustement et condamna comme malade. Résultat: depuis 1892, le bétail canadien est frappé d'interdiction. Aujourd'hui, je suis heureux de voir disparaître entièrement cet embargo à la suite de la convention qu'a signée le Gouvernement.

On ne semble pas avoir tenu compte de ce document. J'ignore pourquoi le commerce des bestiaux reçoit si peu d'attention à la Chambre, car, à mon avis, c'est là la division la plus importante de l'agriculture. Dans l'Ouest, personne ne peut vendre les céréales secondaires à moins de les mettre sur le marché sous forme de viande. Il est impossible d'en agir autrement. Il faut vendre le grain sous forme de bestiaux. Après trente-deux ans, on s'occupe un peu du commerce des bestiaux; nous avons maintenant un marché pour le bœuf canadien. Nos bestiaux peuvent entrer sur le marché britannique sans restriction. Avant 1892, de 1,000 à 2,000 vaches canadiennes étaient vendues chaque semaine sur le marché de Liverpool. Aujourd'hui, ce marché est de nouveau ouvert grâce aux efforts du Gouvernement actuel. Il a obtenu cet heureux résultat, et nous devrions l'en féliciter. Pourquoi traiter la question à la légère, comme l'ont fait les honorables membres de la gauche?

Je désire relater à la Chambre un incident auquel j'ai été mêlé pendant mon voyage en Angleterre. Le 7 février 1922, la Union of London Retail Meat Traders Incorporated, société très riche de Londres, m'envoyait l'invitation suivante:

J'ai reçu l'instruction de mon président, M. John Edwards, de vous inviter à assister à l'assemblée annuelle de cette union, laquelle sera tenue au Central-Hall, de Westminster, le lundi 20 courant, dans l'après-midi.

Notre orateur principal sera sir James Allen, du gouvernement néo-zélandais, mais M. Edwards a pensé que vous seriez prêt à adresser la parole aux membres sur la question de "l'embargo sur les bestiaux d'engraissage du Canada", en vous attachant particulièrement à ses effets sur l'élevage au Canada, et aussi à la répercus-

sion du tarif américain sur la même industrie.
Sir James Allen doit prendre la parole à quatre heures.
Espérant une réponse favorable, etc.

C'était le 7 février 1922. J'assistai à la réunion et portai la parole. Puis, le 9 mars, je recevais la communication suivante de Northumberland concernant l'embargo contre le bétail canadien:

Le comité me charge de vous écrire et de vous remercier d'avoir assisté à la récente assemblée à ce sujet, à Newcastle, et d'avoir appuyé la résolution et d'avoir bien voulu prendre la parole, contribuant ainsi au succès de la séance.

Puis il y a une autre lettre de Frank Devaney and Company de Birkenhead, Angleterre, me remerciant de mes démarches en faveur de l'abrogation de l'embargo. Nous avons fait lever l'interdit, parce que nous avions en Angleterre à cette époque un homme très actif qui s'occupait de notre marché de bestiaux. A ce sujet, je vais citer un article qui a paru dans la *Winnipeg Tribune* du 6 avril 1923. Voici:

Une consignation de bestiaux canadiens, la première à arriver à Glasgow depuis la levée de l'embargo, a été déchargée hier. Des fonctionnaires du gouvernement canadien étaient présents. Comme cérémonie, un ruban rouge avait été placé en travers du débarcadère et le premier bouvillon à débarquer le cassa. Suivant l'idée de quelque fonctionnaire d'esprit assez obtus, ce geste signifiait que le bétail canadien franchissait la barrière de la bureaucratie ministérielle qui l'avait exclu des marchés de la Grande-Bretagne depuis trente ans. Mais le bouvillon qui précédait les autres a montré qu'il avait plus de tête que les fonctionnaires. Il régimba et, sous l'aiguillon, s'emballa et non seulement, il cassa le ruban mais il se jeta sur plusieurs des agents. Le bétail canadien n'a pas été écarté du marché anglais par la réglementation des bureaux, mais par la vigoureuse opposition des agriculteurs britanniques. L'embargo qui fut imposé, il y a trente ans passés, le serait encore, n'était le fait que l'on obtint du gouvernement anglais, au cours de la guerre, la promesse formelle qu'il serait levé.
Le Canada doit des remerciements à l'honorable Robert Rogers pour ce qui est de cette promesse.

Cet article est exact. L'embargo fut levé à la suite de la promesse qu'avait obtenue l'honorable Robert Rogers. En l'absence de cette promesse faite par les membres de la conférence de guerre de 1917, le bétail canadien aurait été exclu pour toujours du marché britannique.

Telles sont, monsieur l'Orateur, les observations que je tenais à faire sur l'embargo. J'ai accompli mon devoir; j'ai tenu en cette période d'environ trente ans l'engagement que j'avais pris avec Edward Watson, sur le quai de Dundee, à savoir qu'aussi longtemps que j'habiterais le Canada, je mènerais la bataille contre l'embargo tout comme il l'a fait outremer. Et maintenant, grâce aux efforts du présent régime l'interdiction est une chose du passé. Je ne fais pas de politique; je ne parle pas avec l'arrière-pensée de revenir occuper un siège ici. Cependant, j'ai vu le triomphe de la cause pour laquelle j'ai combattu pendant près de quarante ans; je remercie le Gouvernement d'avoir réussi à nous placer sur le même pied que les fermiers Irlandais en ce qui regarde l'écoulement de notre bétail sur le marché anglais.

Un Irlandais a adressé une lettre au *Free Press* de Winnipeg, et il fait des menaces au Canada s'il se mêle d'exploiter cette industrie. Eh bien! nous avons tout autant droit que l'Irlande d'approvisionner le marché britannique. L'élevage constitue une division précieuse de l'exploitation agricole; elle est aussi importante pour ainsi dire que la production des céréales. A l'heure actuelle, j'aime bien mieux posséder un bon troupeau de bétail que de vendre mon blé à 28 c. le boisseau. J'étais aux abattoirs ces jours derniers où j'ai examiné plusieurs wagons chargés de bétail appartenant à un éleveur, qui a déjà occupé un siège de ce côté-ci de la Chambre. Il me demanda ce que j'en pensais. Je répondis: "Combien vous offre-t-on?" Il répondit qu'on lui offrait 5 c. ¼ et voulut savoir qu'est-ce qui n'allait pas. Et j'ai dit: "C'est bien cela; Vous finissez par où j'aurais commencé". Voilà ce qui ne va pas. Le régime en vigueur et les erreurs commises en ce qui regarde la vente du bétail au pays sont la cause de la majeure partie des ennuis qu'éprouve la classe agricole. Je me rappelle l'époque où l'élevage florissait aux environs de Guelph et d'Elmira ainsi que dans les comtés de l'ouest, la région d'où vient l'honorable membre qui siège à ma gauche. Comme cette région était riche et comme le bétail était de bonne race! Le Canada était riche; les prairies étaient riches et la prospérité régnait par tout le pays. Qu'est-il arrivé? Des hommes nouveaux ont surgi, qui ont préconisé de nouvelles doctrines et de nouvelles idées. Nous avons récolté de grandes quantités de blé, là où nous avions pratiqué la culture mixte; nous avons engraissé le sol de sorte que nous leur avons fait cadeau de terres très fertiles. Je le répète, des hommes nouveaux préconisant des idées nouvelles ont surgi.

La coopération! J'y crois assurément; cependant, je n'y ai plus confiance si vous placez à la tête du mouvement un homme dénué d'intelligence. La coopération est vouée à l'insuccès, monsieur l'Orateur, si la direction manque d'habileté. Ces gens sont venus et ont demandé au cultivateur d'expédier son bétail sur le marché par de nouvelles voies. Ils ont dit: "Expédiez votre bétail et je vous paierai lorsque je l'aurai vendu". L'intermédiaire paye ses frais, prend sa livre de chaire

et en fin de compte, il reste bien peu pour dédommager le cultivateur. Je désire le retour à l'ancien état de choses, alors que le marchands de bestiaux allait voir le cultivateur dans son champ et disait: "Combien voulez-vous pour ce lot d'animaux?" Le cultivateur faisait son prix; après quelque marchandage, le marché était conclu; le commerçant versait le prix convenu et il emmenait les animaux. L'idée me répugne qu'un cultivateur expédie un lot d'animaux à quelque marchand incompétent qui les vend aux abattoirs à un prix ridiculement bas. Cela me peine également de voir le cultivateur expédier son grain ainsi qu'il le fait actuellement. L'honorable député de Mackenzie (M. Campbell) vint me voir lorsqu'il s'occupait de l'organisation du syndicat de vente en commun; j'ai cru qu'il s'agissait d'une bonne chose de nature à aider la classe agricole et j'ai fait tout mon possible ici et en dehors de la Chambre afin d'assurer la réussite du projet. Mais, Dieu leur pardonne, l'on a appelé à la direction de l'entreprise des gens peu experts dans le commerce de blé; ils n'étaient pas des hommes d'affaires non plus et l'entreprise a été acculée à la faillite. La même chose s'est produite pour ce qui est de l'écoulement de notre bétail sur les marchés. De nouvelles méthodes et de nouvelles idées ont été mises à l'essai et maintenant, il est grandement temps de revenir aux bonnes vieilles méthodes du passé. Il faut que nous expédions notre grain et que nous fassions nos affaires de la bonne manière. Qu'il s'agisse de la vente du bétail ou du grain, fiez-vous à votre esprit d'initiative. Le cultivateur n'a pas besoin de tuteur. D'après les observations que j'ai pu faire, le cultivateur est aussi intelligent que quiconque, si on lui donne l'occasion de réussir. Cependant, il est conduit par des charmeurs qui parcourent le pays,—j'allais dire des vendeurs de paratonnerres, mais je n'irai pas jusque-là. De fait, j'ai dans l'idée un particulier qui occupe un siège dans l'Assemblée législative du Manitoba; il siège sur les banquettes ministérielles; cet homme parcourut ma circonscription en tous sens pour amener les cultivateurs à faire partie de divers syndicats et à adopter diverses méthodes de vendre son grain. Cependant, dès qu'il pressentit le danger, il s'insinua dans les premières places du parti ministériel et il se trouve probablement en meilleure posture de ce fait.

On ne saurait trouver au monde de pays aussi riches que les provinces des prairies. J'admire aussi vos petites fermes de l'Ontario, mais je déplore les luttes qui se livrent actuellement sur la prairie, en songeant à l'état de choses que l'on constate là-bas aujourd'hui. On parle de spéculation. Oui, ces gens ont spéculé; la spéculation a ruiné un bon nombre de cultivateurs et je le regrette pour quelques-uns. Ils se sont trouvés dans l'embarras à la suite de spéculations, après avoir acheté des actions à terme. Pensez-y donc, ces cultivateurs avaient toute confiance dans les manipulateurs qui leur offraient des actions, ces rejetons illégitimes d'obligations et valeurs privilégiées de compagnies, et ils en achetèrent à profusion. Je suis peiné de voir dans ma circonscription un aussi grand nombre de citoyens dans cette situation. Quelques-uns m'ont remis des documents que j'ai apportés ici afin de voir ce qu'ils valaient et, rendu ici, je constatai qui'ls étaient sans valeur.

Plusieurs de nos collègues de ce côté (*la gauche*) prétendent être les défenseurs attitrés du cultivateur et semblent croire que personne de notre côté n'est renseigné sur la situation de l'agriculture. Mais nous nous rendonc compte, et moi-même je me rends compte de la situation des cultivateurs du Canada. Je puis assurer à la Chambre, monsieur l'Orateur, que tous les matins, à mon réveil, je songe à ce que je pourrais faire dans la journée pour venir en aide à l'agriculture et à ceux qui luttent sur la ferme. Ce Gouvernement, auquel je suis associé, a fait plus pour aider l'agriculture que n'ont fait les honorables députés d'en face qui nous ont précédés.

Je me souviens du mouvement entrepris en vue de distribuer par tout le pays des animaux reproducteurs de race pure. Je me rappelle que ce gouvernement a rétabli ce régime et je me souviens du jour où mon honorable ami de Melville (M. Motherwell) porta un rude coup à l'industrie de l'élevage dans l'Ouest en supprimant ce service. Je lui dis alors de faire revenir tous les animaux de race pure qu'il lui serait possible d'obtenir et de faire disparaître du pays toutes les non-valeurs; je lui demandai d'engager les cultivateurs à faire de la culture mixte et de les aider à trouver de nouveaux débouchés, mais il n'en a rien fait.

Je me souviens aussi du temps où le gouvernement libéral fit annoncer dans les journaux qu'il obtiendrait aux cultivateurs des tarifs moins élevés pour le transport de la marchandise. J'ai sous la main un document faisant voir que j'ai versé à la Marine marchande de l'Etat $25 par tête pour l'expédition de bestiaux à Dundee. Aujourd'hui, grâce au Gouvernement actuel, un cultivateur peut faire ces expéditions à raison de $10 par tête. Je sais que parmi nos adversaires il y en a qui sont francs; pourquoi ne disent-ils pas que nous avons fait quelque chose et n'en reconnaissent-ils pas le mérite au Gouvernement? On a donné accès à notre bétail

sur le marché anglais, chose que l'on devrait aussi dire ouvertement. Même le ministre du Commerce (M. Stevens) n'en a pas parlé hier soir; sans doute, il avait peu de temps à sa disposition, mais je m'attendais à le voir aborder ce sujet. Voyant qu'il ne l'a pas fait, je me suis cru tenu de faire savoir au pays que nous avons toute liberté d'action sur le marché anglais, grâce aux démarches de notre gouvernement.

On nous dit que la situation va s'aggravant depuis que nous sommes entrés en fonctions. La débâcle était commencée à ce moment-là et, depuis que nous sommes au pouvoir, nous avons concentré tous nos efforts à améliorer la situation. J'ai entendu tout ce que l'on a dit au sujet de l'étalon d'or; j'ai essayé d'étudier ce problème, mais je n'abuserai pas des instants de la Chambre pour le discuter. Je ne veux pas, tant que nous n'aurons pas acquitté nos dettes sur la place de New-York, établir une imprimerie d'où sortirait une abondance de papier-monnaie. Je ne veux pas d'une prime de quinze à vingt pour cent sur les coupons de nos obligations. Je tiens plutôt à améliorer la situation en pratiquant l'économie et en travaillant ferme, et si je puis quelque chose ici, la politique n'interviendra d'aucune façon. Je ne me soucie pas d'occuper ce siège un instant de plus. J'ai payé de mes propres deniers toutes mes dépenses de campagne électorale.

Un MEMBRE: Combien cela a-t-il coûté?

M. MULLINS: Je n'en donnerai pas le montant. Certaines observations ont été faites par des honorables députés d'en face, et je voulais simplement mentionner la chose. J'ai payé moi-même, sur mes propres fonds, tous mes frais d'élection.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je dois terminer mes commentaires. Nous perdons confiance les uns envers les autres, et le jour où cette confiance sera rétablie et où nous aurons appris à nous fier les uns aux autres, notre cher Canada reprendra pied. J'ai traversé plusieurs crises dans ce pays-ci; nous nous en sommes tirés sans beaucoup de peine, bien que, je dois le reconnaître, la crise actuelle soit plus prolongée que toute autre période de dépression dont j'ai eu connaissance. Cela n'est pas attribuable au tarif. Je ne vois pas pourquoi, lorsque nous nous appliquons sincèrement à développer l'empire, les membres de l'opposition nous font des reproches. Je ne puis m'empêcher de penser que leur opposition est entachée d'esprit de parti; je me refuse à croire qu'elle est inspirée par le désir sincère d'être utile au pays. Si les rôles étaient renversés, aucune considération d'ordre politique ne m'empêcherait de voter en faveur d'accords de la nature de ceux dont il s'agit.

J'aurais une autre question à aborder, avant de reprendre mon siège. On a dit que les cultivateurs de l'ouest de l'Ontario avaient été humiliés lorsqu'il sont venus à Ottawa pour voir le premier ministre. Je me trouvais ici à ce moment-là et j'ai par devers moi la correspondance échangée entre le premier ministre, l'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) et M. Morrison. Je nie de toutes mes forces que les cultivateurs ont été mal accueillis; au contraire le premier ministre les a traités aussi équitablement que tout autre pourrait le faire. Certes ils sont venus ici et ils ont demandé au premier ministre de les rencontrer à l'Auditorium, mais les délégués à la conférence arrivaient justement et le premier ministre était extrêmement occupé. Je sais effectivement qu'il était convenu de recevoir un comité de cette délégation et qu'il a attendu pendant une heure ou plus, mais ils ne sont pas venus; par conséquent je ne vois pas comment on peut lui reprocher de les avoir traités cavalièrement.

Je ne retiendrai pas plus longtemps l'attention de la Chambre, monsieur l'Orateur. Je terminerai en disant que je tiens à ce que l'agriculture se remette sur pied; cela ne peut se faire que par l'élevage et une bonne exploitation agricole.

M. E. J. YOUNG (Weyburn): Monsieur l'Orateur, en présentant la résolution que nous discutons en ce moment, le premier ministre a exprimé l'espoir que notre groupe ne s'y opposerait pas, parce que, a-t-il dit, ces accords ont été élaborés dans l'intérêt du Canada et de l'empire. Il espérait que nous oublierions les idées de parti et que nous nous abstiendrions de nuire au Canada et à l'Empire. Je répondrai au premier ministre sur le même ton. Nous avons étudié ces accords; nous les étudions encore et nous sommes arrivés à la conclusion que s'ils sont mis en vigueur, non seulement ils ne profiteront ni au Canada, ni à l'empire, mais feront du tort au commerce de notre pays, à celui de l'empire et aussi à celui du monde entier. Je demande à mon tour au premier ministre de ne pas insister sur l'adoption de ces accords, parce que, pour me servir de ses propres mots, nous nous y opposons dans l'intérêt du Canada. Je lui demande d'oublier que ces accords ont pris naissance dans son propre parti et dans son propre cerveau, d'oublier que ce sont ses enfants chéris, et de songer non pas à l'avantage de son parti, mais à l'intérêt du Canada et de l'empire. Qu'il pense au rétablissement

du Canada et de l'empire avec la fin de la dépression dont nous souffrons actuellement; qu'il n'insiste pas pour faire adopter ces conventions. Tout le monde convient que les embarras actuels dans le monde entier proviennent des entraves au commerce. Le premier ministre lui-même a mentionné la chose; il s'agit donc de savoir si ces traités feront oui ou non disparaître les obstacles qui entravent actuellement le commerce. Ouvriront-ils les voies qui, aujourd'hui, sont closes, comme l'a dit le premier ministre, et permettront-ils au commerce de suivre son cours et à la prospérité de se rétablir dans l'univers? Si ces accords doivent avoir pour effet d'atténuer les obstacles entravant actuellement le commerce, alors on doit les appuyer. D'un autre côté, s'ils ont pour effet d'augmenter ces obstacles nous, de ce côté-ci, n'avons qu'une chose à faire: c'est de les combattre.

Un MEMBRE: Des deux côtés.

M. YOUNG: Oui, des deux côtés. Le premier ministre, dans son discours, nous a dit que les accords comprennent quatre-vingt-quatre réductions de tarif et cent trente-neuf augmentations. A première vue, cela ne ressemble guère à la suppression des barrières économiques. Examinons ces quatre-vingt-quatre réductions pour voir exactement ce qu'elles représentent. D'après l'étude que nous en avons faite jusqu'ici, nous sommes d'avis que beaucoup d'entre elles sont purement nominales; d'autres, qui semblent radicales, visent des articles qui ne seront pas importés. Nous examinerons aussi les augmentations pour voir quel effet elles pourront avoir sur le commerce.

Le Gouvernement parle de détourner le commerce des pays étrangers vers les pays britanniques. Or, comment peut-on détourner le commerce? Que fait-on pour cela? Voyons un peu. Tel pays étranger à l'empire expédie une certaine sorte de marchandises au Canada. Nous ne nous procurons pas ces articles en territoire britannique. Pourquoi? Pour la simple et unique raison que nous pouvons les avoir ailleurs à meilleur marché ou dans de meilleures conditions. Or le Gouvernement entreprend de détourner ce commerce et dit aux Canadiens: Vous ne devez pas acheter ces marchandises là où vous les achetez en ce moment, même si vous les avez à meilleur marché et dans de meilleures conditions. Comment peut-on y arriver? Soit en nous faisant payer plus cher ce qui vient du dehors, soit en permettant aux producteurs de l'empire de réduire leurs frais de production. Or, rien dans ces accords n'aidera le moindrement à réduire les frais de production dans les limites de l'empire. Bien des dispositions dans ces accords nous forceront à payer, et sont délibérément destinées à nous faire payer plus cher pour les marchandises provenant de l'étranger que nous ne payons actuellement. Quel est le résultat? Cela signifie simplement qu'on entrave encore plus le commerce. Est-ce que cela va stimuler le commerce mondial? Le premier ministre, dans son discours, a dit que, grâce à ces accords, les pays étrangers à l'empire ne pourront plus commercer avec les pays de l'empire, à moins de payer un tribut. N'est-ce pas un autre obstacle au mouvement du commerce?

L'erreur du Gouvernement a été de se présenter à la conférence l'esprit faussé; avec l'idée qu'acheter d'un autre c'est se faire tort et que vendre c'est profiter au détriment de celui qui achète. Cette conception simpliste est pourtant démodée. Nous sommes au vingtième siècle, le siècle lumineux, ou supposé l'être, et le Gouvernement devrait assurément se chasser de l'idée que toute transaction commerciale comporte un perdant et un gagnant. Le commerce, c'est un échange mutuel à l'avantage commun. Mon honorable leader l'a dit l'autre jour, sans avantage réciproque il n'y aurait pas de commerce. Mais le Gouvernement s'est présenté à la conférence imbu de l'idée que toute participation de l'Angleterre ou d'un autre pays à notre clientèle comportait un sacrifice de notre part. Nombre de traités de commerce ont été sacrifiés à cette conception, dans le passé. Du temps de Gladstone, tous les traités conçus dans cette pensée échouèrent tant que celui-ci ne changea pas de politique. Voyons ce qu'il disait:

> La seule raison pourquoi nous n'avons pas fait de traités semblables antérieurement, c'est que nous ne le pouvions pas, tout simplement. Ce n'est pas faute d'avoir essayé. Depuis quatre à cinq ans, l'un ou l'autre département de l'administration s'y est appliqué, et cependant en vain. Pourquoi? Parce que nous partions de ce faux principe que toute concession est en soi mauvaise et non avantageuse à celui qui l'a faite. Nous avons procédé autrement cette fois. Jamais nous n'avons prétendu faire croire à la France que nous allions nous faire tort. Nous avons tout simplement fait de notre mieux afin d'aider la France à rompre avec son inique système prohibitif et, ce faisant, nous avons fait davantage pour elle que pour nous-mêmes. Je n'essaierai pas de comparer les avantages qui en résulteront pour l'un ou pour l'autre. Nous avons bien fait, doublement bien fait; bien fait, si la France n'avait rien concédé, et doublement bien fait parce que la France a fait sa large part.

Voilà comment M. Gladstone comprenait les traités de commerce et c'est encore de même qu'il faut les comprendre aujourd'hui. Lorsque les délégués anglais viennent nous dire qu'ils sont en état de fournir à nos gens ce que nous ne pouvons produire nous-mêmes à prix égal, c'est un service qu'ils rendent, et il serait

stupide de notre part de refuser. Après tout, quel est l'objet de la production? C'est de fournir au peuple les choses nécessaires à la vie, et peut-on concevoir quelque chose de plus démodé de la part d'un gouvernement que de dire au peuple qu'il doit s'en passer parce que quelqu'autre veut les lui fournir? Imaginez le Gouvernement qui dit "Nous faisons cela pour le bien du Canada; c'est en obligeant le peuple canadien à payer davantage pour ses vêtements, pour ses chaussures, les machines, etc., dont il a besoin, que nous allons l'enrichir et rendre le pays prospère". Chaque fois que vous augmentez le prix d'une denrée qui entre en Canada, vous abaissez proportionnellement le prix du blé, du cuir, du nickel, du papier à journal, de la pâte à bois, et de toute autre chose que nous exportons, car l'exportation s'acquitte par l'importation, et interdire celle-ci revient tout simplement à diminuer les prix de nos exportations.

Je me suis efforcé de ramener à quelques formules simples le sens des différentes clauses de l'accord, tel que je le comprends. Appartenant moi-même à la catégorie ordinaire des citoyens, j'ai cherché à interpréter les différents articles de ces accords dans le langage simple que le commun peu comprendre. D'abord, l'Angleterre convient d'admettre en franchise la volaille canadienne et les laitages canadiens durant trois ans. Eh bien, c'est une innovation. L'Angleterre déclare que durant les trois ans à venir elle admettra en franchise la volaille, le beurre, ou les laitages canadiens, et elle demande en échange que si, passé ces trois ans elle juge à propos de frapper ces produits d'un droit le Canada s'abstienne de protester. Il n'y a là rien de transcendant, n'est-ce pas? Sans ces accords, nous pourrions faire des représentations, advenant le cas où l'Angleterre déciderait de protéger ses agriculteurs et jugerait à propos de ce faire en frappant d'un droit la volaille et les laitages. Mais, selon cet accord, rien de semblable n'est possible. On dira: "Vous avez approuvé cela, c'est en blanc et en noir, voici votre signature".

La Grande-Bretagne convient de frapper d'un droit les produits ci-dessous importés de l'étranger.

Le blé entier.
Le beurre.
Le fromage.
Les pommes à l'état nature.
Les poires à l'état nature.
Les conserves de pommes.
Les fruits séchés.
Les œufs dans la coque.
Le lait condensé, intégral, sucré.

Cet article contient la disposition suivante:

...l'admission en franchise au Royaume-Uni les marchandises consignées de toute partie de l'empire britannique et cultivées, produites ou fabriquées au Canada...

[M. Young.]

Pour entrer en franchise sur le marché anglais les marchandises devront avoir été cultivées et produites au Canada et avoir été expédiées d'un port situé dans l'empire. J'aimerais à poser au Gouvernement une question qui, je l'espère, recevra une réponse avant la fin de ce débat. Qu'adviendra-t-il du grain cultivé au Canada et expédié par voie des ports américains? Ce blé sera-t-il admis sur le marché anglais sans payer le droit de 6c., ou devra-t-il l'acquitter? Si le droit doit être payé, la question prend alors une importance extraordinaire pour le cultivateur canadien. J'espère que le Gouvernement se prononcera définitivement sur cette question avant la ratification des accords.

La Grande-Bretagne s'engage à ne pas abaisser les droits sur le bois, le poisson, frais et en conserves, l'amiante, le zinc et le plomb, mais le Canada s'engage à fournir au Royaume-Uni tout ce dont il aura besoin de blé, cuivre rouge, zinc et plomb aux prix en cours dans le monde. Notre blé a toujours commandé un prix supérieur aux autres prix établis dans le monde sur le marché de la Grande-Bretagne, mais, aux termes de cette convention que deviendra ce prix à prime? Cette convention dit bien que notre blé doit être vendu sur le marché anglais au même prix que le blé venant de l'Europe, l'Amérique du Sud, l'Australie ou tout autre pays. Nous dédaignons de saisir l'occasion d'obtenir sur le prix de notre blé la prime dont nous avons toujours joui jusqu'ici.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. YOUNG: Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance, je parlais du droit de 6c. le boisseau que la convention oblige l'Angleterre à imposer sur le blé venant de pays autres que ceux de l'empire. Cette disposition, toutefois, n'exempte de ce droit le blé canadien qu'à la condition que le Canada consente et s'engage à fournir à la Grande-Bretagne la quantité de blé dont elle a besoin aux prix courants dans le monde. Je me demande si, étant donné que par le passé, nous avons accoutumé de vendre notre blé sur le marché anglais à une prime de 2, 3 ou 4c. le boisseau de plus que le prix en cours ailleurs et, comme cette disposition nous oblige à le vendre aux prix courants, sinon à payer le droit de 6c. le boisseau, nous nous exposons à nous trouver dans l'obligation de payer ce droit sur notre blé, ou bien de renoncer à la prime que nous avons accoutumé de recevoir. D'aucuns pensent que cela n'arrivera jamais. La chose est fort possible, mais le danger est là quand même et le fait

seul qu'il existe peut faire naître un état d'incertitude sur le marché, d'où résulterait l'avilissement du prix de notre blé.

Laissant de côté, cependant, toutes ces considérations, cherchons à mesurer les conséquences de ce droit de 6c. le boisseau imposé sur le blé venant de pays en dehors de l'empire, et dont le blé canadien se trouve exempté. Liverpool a toujours acheté du blé sur le marché du monde. Le blé y arrivait de tous les coins de l'univers et les acheteurs s'y donnaient rendez-vous. C'était le grand marché libe, ce qui en faisait du même coup le marché mondial. Si la Grande-Bretagne impose un droit de 6c. sur le blé venant de pays autres que ceux de l'empire, son marché n'est donc plus un marché libre. Il devient un marché plus ou moins restreint, plus ou moins limité, et le marché mondial pour le blé sera transporté en Hollande ou dans un autre pays. Qu'arrivera-t-il vraisemblablement? Un expéditeur de blé, disons de l'Argentine, désire vendre son blé en Angleterre, mais constate qu'il lui faut acquitter un droit de 6c. le boisseau. Il demande à l'acheteur anglais ce qu'il peut lui donner pour son blé. Celui-ci répond: "Je ne puis vous payer le prix en cours à Liverpool parce qu'il me faudra moi-même payer un droit de 6c. le boisseau. Vous devrez donc me le vendre à un prix inférieur." Il offrira donc, pour le blé de l'Argentine, 6c. de moins le boisseau que le prix sur le marché de Liverpool.

Comme je l'ai dit, il y a un moment, le marché mondial pour le blé se trouvera donc transporté d'un marché protégé à un marché libre. Il arrivera, par conséquent, que le blé qui n'aura plus accès au marché anglais sera jeté à profusion sur le marché mondial à un prix inférieur à celui qu'il aurait autrement commandé. Ainsi donc, aux termes des dispositions de la convention, nous serons obligés d'accepter pour notre blé sur le marché anglais ce prix inférieur que, par notre intervention, nous avons imposé au reste du monde. Si je comprends bien, ce droit de 6c. le boisseau, dont notre blé sera exempté, est plutôt de nature à faire baisser le prix de notre blé.

D'après une autre disposition, la Grande-Bretagne consent à lever les restrictions imposées sur le bétail canadien qui entre dans ses ports et le Canada, en retour, lèvera la quarantaine placée sur le bétail de la Grande-Bretagne qui arrive dans les ports canadiens, cette dernière disposition étant sujette toutefois à l'approbation des Etats-Unis. Je ne m'oppose à aucune de ces dispositions. Je crois qu'elles ont bien du bon.

En voici une autre,—et ç'en est une bonne,—où l'Angleterre s'engage, si jamais elle désire réglementer la quantité de bacons et de jambon qui entre dans ses ports, à accepter les approvisionnements du Canada jusqu'à concurrence de 2,500,000 quintaux par année. La Grande-Bretagne ne s'engage pas à nous acheter une seule livre de bacon ou de jambon; mais elle convient effectivement, au cas où elle voudrait, par contingentement ou autrement, fixer la quantité de bacon et de jambon qui doit entrer chez elle, de limiter notre quote-part à 2,500,000 quintaux par an. Je ne pense pas que le gouvernement anglais ait beaucoup de difficulté à faire adopter cette clause par le parlement de la Grande-Bretagne.

Par une autre clause, la Grande-Bretagne convient de maintenir dans son tarif la préférence actuelle sur le tabac cultivé au Canada, pourvu que cela ne l'empêche pas de réduire ses tarifs sur les produits de l'extérieur. Notez cette disposition: Elle conserve le droit d'abaisser les droits sur les produits de l'étranger, même si, en ce faisant, elle supprime la préférence. Comparez cela à l'article 9, où il est dit que le Canada convient d'adopter les taux douaniers énoncés dans l'annexe E et de ne pas abaisser ces droits si, de ce fait, la marge de préférence se trouvait changée. Notez la différence. La Grande-Bretagne dit: Nous vous donnerons une préférence à condition que cela ne nous enlève pas le droit d'abaisser les tarifs. Le Canada, lui, dit: Nous voulons avoir le droit d'abaisser les tarifs, pourvu que cela ne modifie pas la préférence. Il y a une énorme différence entre les deux. Nous nous sommes mis dans une position telle que nous ne pouvons pas abaisser les tarifs sur les produits de l'étranger. La Grande-Bretagne n'a pas été tout à fait aussi bête. J'ai entendu dire que notre premier ministre avait "roulé" les délégués de Grande-Bretagne; je n'en suis pas trop sûr, et je ne suis pas sûr non plus que les délégués de Grande-Bretagne aient été aussi stupides que certaines gens le pensent.

Une autre clause porte que le Canada convient d'admettre en franchise tous les produits du Royaume-Uni que nous ne pouvons produire avantageusement dans notre propre territoire. Rapprochons cela de la clause suivante d'après laquelle le Canada convient de fixer son tarif visant les marchandises du Royaume-Uni suivant le principe de l'égalisation des coûts de production. Que signifient ces deux clauses? Elles veulent dire ceci: Si une chose est produite en Angleterre qu'on ne peut pas produire avantageusement au Canada, nous la laisserons entrer en franchise. Mais, de peur de laisser entrer quoi que ce soit, nous disons que nous fixerons notre tarif de telle façon que nos manufacturiers puissent réaliser un profit; nous égaliserons les coûts de production. Par exemple, on fabrique en Grande-Bretagne un article qui peut se vendre à un dollar. Pour fabriquer le même article au Canada et retirer un bénéfice, il faudrait le

vendre à $1.25. Aussi le Gouvernement dit: Nous fixerons le droit à 25 cents, afin que nos fabricants puissent faire un bénéfice. Cela leur permettra de fabriquer à profit au Canada, et tant qu'ils pourront le faire, nous n'avons pas besoin d'admettre cet article en franchise. Ces deux clauses se complètent très bien. Elles reviennent à dire que rien ne pourra venir de Grande-Bretagne, à moins que nous ne le voulions.

Dans une autre clause, le Canada convient de ne pas augmenter les droits sur les marchandises du Royaume-Uni. Je voudrais qu'un membre autorisé du parti ministériel nous expliquât exactement ce que cela veut dire. C'est l'article 14 qui est ainsi conçu:

Le Gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage à ne pas augmenter les droits existants sur les marchandises du Royaume-Uni, sauf après la tenue d'une enquête et la réception d'un rapport de la Commission du tarif et en conformité des faits constatés par cet organisme.

On dit: droits existants. Je voudrais savoir si cela vise uniquement les droits de douane. Que fera-t-on, dans la circonstance, du nouveau droit d'accise, imposé il y a quelques années? On a imposé un droit de 1 p. 100, qu'on a élevé l'année suivante à 3 p. 100, sur tout ce qui passe en douane. A l'époque, nous nous y sommes opposés. Nous disions que c'était un droit de douane régulier et nous ne comprenions pas pourquoi le Gouvernement ne le qualifiait pas ainsi. Aujourd'hui nous voyons qu'il convient de ne pas augmenter les droits existants sur les marchandises du Royaume-Uni, sans enquête préalable. Je voudrais savoir si l'on convient aussi par là de ne pas augmenter le droit d'accise spécial de 3 p. 100 qu'on perçoit actuellement. J'espère que quelqu'un du côté ministériel, probablement le premier ministre ou le ministre des Finances, jugera à propos de nous faire une déclaration bien nette à cet égard.

Dans l'article 16, le Canada convient de faire cesser l'incertitude actuelle quant aux droits de douane, d'éviter les désaccords et de régler les différends avec rapidité et impartialité. Voici l'article:

Le Gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage à appliquer dans l'administration douanière au Canada les principes généraux qui permettront: (a) d'éviter, autant que possible, toute incertitude au sujet du montant des droits de douane et autres impositions fiscales payables à l'arrivée des marchandises au Canada; (b) de réduire au minimum les causes de retard et de désaccord; (c) d'établir un mécanisme pour le règlement rapide et impartial des différends surgissant de l'application des droits de douane.

En voilà une bonne! Dans cette clause, le Canada convient d'établir un mécanisme pour régler impartialement les différends surgissant de l'application des droits de douane. Veut-on

avouer par là que dans le passé on ne les a pas réglés impartialement? Oui, c'est un aveu sans restriction. Chacun sait que nous avons traité avec eux impartialement. Ensuite, nous voyons l'expression: "d'éviter autant que possible toute incertitude". Quelles incertitudes peut-il y avoir touchant notre tarif douanier? Si nous prenons les taux indiqués aux tableaux de notre tarif, cela ne nous montrera pas ce que seront les taux réels. Imaginons qu'en consultant les tableaux nous voyons que le taux indiqué est de 30 p. 100, quelqu'un peut-il croire qu'on peut importer des marchandises et ne payer que 30 p. 100? Non, car, fréquemment, ces taux peuvent être changés de 30 à 60 p. 100, 70 p. 100 et 100 p. 100. Le Gouvernement a tellement embrouillé notre tarif douanier par des règlements, des modifications à la loi des douanes, des arrêtés de l'exécutif et mille autres choses, que personne ne peut savoir, un instant d'avance, ce que l'entrée sur une denrée peut bien être. Il ne sait pas ce qu'il aura à payer avant de recevoir la facture. Je crois savoir qu'on défend aux employés des douanes de donner des taux de tarif. Allez à un bureau de douane, demandez quel droit de douane vous avez à payer et on ne vous le dira pas. On vous répondra: "Apportez vos marchandises et nous vous le dirons ensuite".

Le Gouvernement veut mettre fin à cela et organise un mécanisme pour le règlement impartial des différends. Je suis heureux de voir qu'il avoue ses fautes et consent à commencer une vie nouvelle. Je crois néanmoins que cet article ne s'applique qu'au Canada et à la Grande-Bretagne. Je voudrais savoir ce qu'on fera au sujet des marchandises provenant d'autres pays. Ne jouiront-elles pas d'un traitement impartial? Avons-nous l'intention d'être loyaux et honnêtes qu'avec la Grande-Bretagne seulement? Voilà un bel aveu de la part du Gouvernement.

Voyons l'article suivant. Il se lit en partie comme suit:

Article 17.—Le gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage à supprimer, dès que la situation financière du Canada le permettra, toutes les surtaxes existantes sur les importations du Royaume-Uni.

Remarquez les termes: "dès que la situation financière du Canada le permettra". Or quelles sont ces surtaxes dont il est question? En général, cette expression s'applique aux droits de dumping imposés en sus des droits ordinaires. Dans quel but? Pour empêcher l'entrée des marchandises. C'est là leur but. Elles empêchent l'entrée des marchandises, et nous savons que lorsque l'Etat empêche des marchandises d'entrer au pays, il ne retire aucun revenu de leur importation. Les revenus en souffrent. Quand des marchandises sont exclues

nous nous privons de ce revenu qui comme chacun le sait, diminue de mois en mois dans des proportions énormes. En diminuant les revenus par ce moyen, en les diminuant par l'imposition de droits de dumping, le Gouvernement déclare: "Nous allons supprimer toutes les surtaxes existantes dès que la situation financière le permettra". Néanmoins, il a pris des mesures efficaces pour que le revenu n'augmente pas. Il tarit la source des revenus, puis il dit: "Nous avons supprimé le revenu, mais dès qu'il augmentera sans notre aide, nous allons supprimer les surtaxes". Le texte ne devrait pas dire: "dès que la situation financière du Canada le permettra", mais au contraire, "dès que la situation financière l'exigera", et cela, c'est immédiatement. Les finances du pays demandent qu'on permette l'entrée de marchandises au Canada. Il n'y a pas de doute que le ministre des Finances n'ait une lugubre histoire à nous raconter, quand il soumettra un budget accusant des déficits toujours grandissants et des recettes de douanes toujours diminuantes, causées par cette entente qui empêche les importations et tarit la source des revenus.

On nous dit que les surtaxes seront abolies quand les revenus seront améliorés. A ce sujet, je crains que le Gouvernement ne mette la charrue devant les bœufs. De plus, il doit étudier la possibilité de réduire et, à la fin, d'abolir le droit de dumping au sujet du change. Outre les autres droits que le Gouvernement a imposé sur les marchandises anglaises, dès que le gouvernement anglais eût abandonné l'étalon-or et que la livre sterling eût baissé sur le marché, le gouvernement dit: "Nous devons obvier à cela par une augmentation des droits sur les marchandises anglaises". Il a donc imposé des droits de dumping basés sur la valeur de la livre sterling. On devrait les abolir. Je ne comprends pas, néanmoins, pourquoi il dit que cette méthode sera adoptée aussitôt que possible. Elle peut s'appliquer immédiatement. Pourquoi pas maintenant? Si cela est possible, on devrait le faire.

Passons maintenant à l'article 21, ainsi conçu:

Le présent Accord est conclu à la condition expresse que si l'un ou l'autre gouvernement est convaincu que toute préférence accordée dans le présent Accord sur une catégorie particulière de marchandises sera probablement totalement ou partiellement annulée en raison de l'établissement ou du maintien, directement ou indirectement, de prix pour cette catégorie de marchandises par suite de l'intervention de l'Etat dans tout pays étranger, ce gouvernement déclare dans le présent Accord qu'il exercera les pouvoirs dont il est maintenant et dont il sera plus tard investi pour prohiber l'entrée en son pays, directement ou indirectement, de ces marchandises provenant de ce pays étranger pendant toute période nécessaire pour rendre efficaces et maintenir les préférences qu'il accorde par le présent Accord.

Nous savons ce que cela signifie. Il y a deux ans, pendant la session spéciale, le premier ministre est entré à la Chambre un soir et nous a demandé de lui donner le pouvoir absolu d'exclure de nos ports les marchandises provenant des pays qui n'étaient pas signataires du traité de Versailles. C'était une demande étrange et nous ne savions pas où il voulait en venir. Finalement, nous avons appris qu'il voulait exclure le charbon russe, et il avait pris ce détour pour nous dire ce qu'il voulait. Il n'osait pas nommer un pays en particulier, craignant par là de susciter des complications internationales. Néanmoins, il voulait exclure le charbon russe. Un peu plus tard, il exerça le pouvoir que la Chambre lui avait accordé. Qu'est-il arrivé à ce sujet? La Russie avait de l'anthracite à vendre, c'est-à-dire une denrée que nous ne produisons pas et que nous devons acheter aux Etats-Unis. En retour, elle voulait acheter des marchandises agricoles au Canada et nous disait: "Nous allons vous acheter pour 10 millions de dollars d'instruments aratoires, dont la fabrication va donner du travail à vos ouvriers. Nous ne pouvons vous payer entièrement en or et nous vous paierons partiellement avec du charbon". Notre Gouvernement refusa de permettre l'importation du charbon russe au Canada. La Russie avait besoin d'une grande quantité de machines agricoles pour la mise à exécution de son plan quinquennal et ne pouvait se laisser arrêter par notre Gouvernement. Elle acheta les machines ailleurs. Elle voulait les acheter au Canada et les payer en or et en charbon, mais notre Gouvernement ne voulut pas donner son consentement. Qu'arriva-t-il? Elle avait besoin de machines agricoles, elle les commanda et en prit livraison et décida de les payer avec du blé. Elle n'avait réellement pas de blé dont elle pouvait disposer, elle avait besoin de tout son blé pour nourrir sa population; elle dut arracher le pain de la bouche de ses gens pour jeter son blé sur le marché anglais et payer les marchandises que nous n'avons pas voulu lui vendre. Ensuite, nous avons accusé la Russie d'avoir fait du dumping de blé. Qui était responsable de ce dumping? Sont-ce les Russes? Pensez-vous qu'ils aiment à vendre leur blé à meilleur marché que les gens ne sont disposés à le payer? Non, la Russie a jeté son blé sur le marché parce qu'elle y était obligée par l'action de notre Gouvernement et des autres gouvernements semblables des divers pays du monde.

Si quelque gouvernement essaie de neutraliser l'effet de ces préférences, notre gouvernement

des parties contractantes auront et devront exercer le pouvoir de prohiber l'admission des marchandises de ce pays.

Nos amis d'en face ont toujours prétendu que lorsqu'on impose un droit protecteur sur des marchandises, ce ne sont pas nos gens qui doivent payer les droits, mais les étrangers. Ils ont toujours invoqué cet argument. Mais voici qu'au cas où les étrangers essaieraient de payer les droits, on décrète que l'admission de leurs produits sera prohibée. C'est là une disposition spéciale pour obliger nos gens et eux seuls à acquitter les droits d'importation.

J'ai écouté avec intérêt la réponse que l'honorable ministre du Commerce (M. Stevens) a faite hier à mon très honorable chef. Il lui a reproché d'avoir parlé des droits sur les cotonnades. Mais quels droits et quelles marchandises le Gouvernement a-t-il choisis en 1930, quand il a voulu relever le tarif? Ce sont justement les droits qu'on a augmentés d'une façon incroyable. Le ministre vient ensuite nous dire: "Chacun sait que nous ne pouvons rien faire quand il s'agit du coton". Oui, nous savons que vous ne pouvez toucher au coton et nous nous demandons pourquoi. Vous pouviez cependant y toucher, quand il s'agissait de relever les droits. Quelle emprise les compagnies Dominion Textiles et Canadian Cottons ont-elles sur le Gouvernement, pour qu'il se trouve dans l'impossibilité de réduire les droits sur les cotons, tandis qu'il peut les augmenter sans limite en leur faveur? Ce serait intéressant à savoir.

Nous avons maintenant examiné les clauses de l'accord. Au début, nous nous demandions s'il aurait pour résultat d'abaisser ou de relever les barrières élevées contre le commerce. D'après les propres paroles du premier ministre, il y a 139 augmentations du tarif et seulement 84 réductions. Nous soupçonnons fortement que ces 84 dégrèvements ne sont pas très considérables et, d'après ce que nous connaissons maintenant de cet accord, on conviendra qu'il impose des restrictions additionnelles au commerce, au lieu d'en faire disparaître.

L'ex-ministre du Commerce (M. Malcolm) avait raison, cet après-midi, quand il a dit que ce tarif a été très habilement préparé; ce ne sont pas des imbéciles qui l'ont rédigé; ils savaient ce qu'ils faisaient. Ils connaissaient les intérêts qu'ils doivent protéger et le Gouvernement sait qui est son maître.

Maintenant, le premier ministre se propose d'aller à une conférence universelle, une conférence qui se propose d'étudier les moyens d'abaisser les barrières élevées contre le commerce dans le monde entier, de rétablir le cours des échanges et de ramener la prospérité. Il part, comme il l'a fait quand il est allé à la conférence impériale de 1930, emportant dans ses cartons des propositions propres à faire échouer la conférence.

Il nous est dit en cette enceinte: "Nous avons arrangé les choses de telle sorte qu'aucun pays étranger ne peut commercer avec nous à moins de nous payer tribut". Puis il ajoute qu'il va aller essayer de s'entendre avec eux. Est-il rien de plus ridicule? Le plus grand défaut du premier ministre, à mon sens, est qu'il ne fait pas du tout confiance à l'intelligence des autres. Il semble penser qu'il peut dire tout ce qui lui plaît impunément, qu'il peut nous faire croire que le noir est blanc.

L'hon. M. LAPOINTE: Il y réussit admirablement avec les membres de son parti.

M. YOUNG: Mais non pas avec le monde extérieur. De quelque point de vue que l'on se place pour examiner l'accord, il me semble qu'il doit nécessairement avoir pour résultat de restreindre les échanges. Je fais appel au premier ministre, comme il nous a fait appel, pour qu'il n'impose pas la ratification de l'accord à la Chambre, parce que nous nous y opposons dans l'intérêt du Canada, dans l'intérêt de l'Empire, dans l'intérêt du monde.

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Monsieur l'Orateur, l'honorable préopinant (M. Young) ne m'en voudra pas, j'en suis sûr, de ne pas m'attarder à discuter avec lui les mérites du libre-échange. Mon honorable ami est le descendant politique direct de Michael Clark qui, il y a quinze ans, quand je suis entré au Parlement, ne se lassait pas de présenter le libre-échange à la Chambre comme étant la panacée...

M. YOUNG: Non: le remède véritable.

L'hon. M. MANION: ...à tous les maux de la famille humaine. Mon honorable ami voudra bien écouter une histoire qu'on raconte sur cet homme dans tout l'Ouest, où je l'ai entendue. Un jour, il assistait à des funérailles. Le pasteur ne se montrait pas et, le député étant orateur de métier, quelqu'un le pria de dire quelques mots. Il dit qu'il ne connaissait pas du tout le défunt, mais qu'il aimerait à lui dire quelques mots sur l'influence pernicieuse de la protection douanière!

La seule objection que j'élève contre la doctrine libre-échangiste est que ses tenants veulent toujours acheter les marchandises où elles se vendent le meilleur marché, quel que soit cet endroit. De notre côté de la Chambre, nous pensons, comme un grand nombre de membres de la gauche aussi bons protectionnistes que nous de façon générale, que nous devons autant que possible acheter des marchandises canadiennes, et non étrangères,

quand nous pouvons en trouver d'aussi bonnes et à aussi bon compte au pays.

Ce qui me frappe encore dans la fraternité des libre-échangistes, c'est l'assurance guillerette, soit dit sans vouloir les froisser, et le ton tranchant de leurs affirmations.

M. YOUNG: C'est parce que nous avons raison.

L'hon. M. MANION: Naturellement. Mon honorable ami décide de ce qui est la vérité, puis se bat pour elle.

Mais, monsieur l'Orateur, je n'aurais pas pris la parole ce soir, n'eût été le discours de l'honorable représentant de Québec-Est (M. Lapointe). Mon honorable ami de Marquette (M. Mullins) a fort bien parlé du bétail. En dehors de cela, rien n'obligeait les ministres à parler, à cause de l'exposé si brillant du premier ministre (M. Bennett), puis de la réponse si compétente, si claire, si animée du ministre du Commerce (M. Stevens), qui en quarante minutes a dit plus, je regrette d'avoir à le constater, que le très honorable chef de l'opposition (M. King) en trois heures et demie. Après ces deux discours, aucun ministre n'avait besoin de prendre la parole. Mais mon honorable ami de Québec-Est s'est montré réellement blessé de ce qu'aucun de nous ne parlait. Il a insisté pour que nous le fassions. Il s'est dit fort désireux de nous entendre, probablement parce que son chef lui avait si bien brouillé les idées en trois heures et demi, hier, qu'il voulait obtenir quelque lumière sur le sujet. En effet, si le chef de l'opposition lui a embrouillé l'esprit autant qu'aux autres membres de la Chambre, je ne puis blâmer l'honorable représentant de Québec-Est.

L'honorable député ne s'est pas montré bien juste dans sa faveur et sa passion à l'égard des citations prises dans sir Wilfrid Laurier. Nous avons tous une affection profonde pour la mémoire de ce grand homme; il est plutôt injuste de dire qu'on le diminue en le citant. La plupart des hommes d'Etat qui ont quitté ce monde, quel qu'ait été leur parti politique, se retourneraient dans leur tombe si on ne les citait pas parfois. Mon honorable ami ne devrait donc pas s'offenser d'entendre citer sir Wilfrid Laurier.

Mon honorable ami prétend qu'il appartient à l'Angleterre de décider en matière de commerce. Certainement, et elle a effectivement arrêté une décision. Mon très honorable ami le chef de l'opposition avait parlé dans le même sens, disant que nous avons forcé la main à l'Angleterre. Veut-on me dire quand les Anglais se sont laissé forcer la main? J'ai ici un discours,—je crois que l'honorable représentant de Québec-Est (M. Lapointe) l'a cité aussi,—prononcé par M. Chamberlain. Voici ce qu'il a dit à la Chambre de Westminster, selon le compte rendu paru dans nos quotidiens d'aujourd'hui:

> La première épreuve à laquelle il fallait soumettre les accords d'Ottawa était celle-ci: Quel allait être leur effet sur l'avenir des relations impériales? "La conférence" a dit M. Chamberlain, répondant à sa propre question, "a fait naître une meilleure intelligence parmi tous les membres et a créé la détermination de continuer la tâche commencée à Ottawa. Les délégués sont revenus ayant la conscience d'une nouvelle force et d'une plus grande sécurité. Il s'en est dégagé un nouveau sentiment d'espoir et de confiance. On a manœuvré le gouvernail du navire et l'empire a été orienté dans une direction commune."

Pas trop mal, cela, venant des lèvres d'une de ceux qui se sont laissé conduire de force. Et un peu plus loin:

> Le chancelier a appuyé sur le fait qu'en conformité des conditions du pacte anglo-canadien le gouvernement du Royaume-Uni avait tout disposé pour dénoncer la convention commerciale conclue entre la Grande-Bretagne et la Russie.

C'est assez bien comme premier résultat de la conférence. La Russie, en effet, est l'une de nos plus grandes rivales sur le marché britannique, pour ce qui est du bois, du saumon, du blé et de maint autre produit.

L'honorable député a dit aussi que son chef avait aidé à la conférence et que lui-même avait prié pour le succès de la conférence. Lorsque j'ai écouté mon honorable ami, nous disant qu'il avait prié pour la réussite de cette convention, je songeais au succès qui, de fait, a couronné la conférence et, me rappelant que lui et moi nous prions de la même manière, je me suis promis qu'à l'avenir je prierai plus que dans le passé pour des choses d'ordre matériel.

L'honorable représentant a affirmé que son chef avait aidé à la conférence; mais s'il l'a fait, c'est de la main gauche. Par exemple, il a pris part à l'élection complémentaire d'Huron-Sud; là il a exprimé son horreur que certains des ministres eussent parlé de la conférence au cours de la campagne électorale. Cela s'est passé environ un mois après le conférence. Mais mon très honorable ami a visité la circonscription de Royal' pendant une campagne électorale qui s'y est tenue à peu près un mois avant la conférence. J'ai sous les yeux le discours qu'il y prononça; mais comme la plupart de ses discours, celui-ci est malheureusement trop long pour que j'en donne lecture. Toujours est-il qu'il a consacré au moins une demi-heure à dire aux électeurs de Royal que s'ils votaient pour le premier ministre, celui-ci provoquerait fatalement la faillite de la conférence comme il avait fait en 1930. Aussi bien je ne pense pas qu'il ait aidé d'une façon appréciable au succès de la conférence; mais cela, je le dis en passant.

L'honorable député de Bruce-Nord (M. Malcolm) ancien ministre du Commerce, a prétendu que les fruits de la conférence sont trop protectionnistes. A mon sens, l'honorable représentant parle en connaissance de cause, car il s'est montré joliment protectionniste pendant les derniers mois de son administration, comme il nous l'a avoué cet après-midi. Le produit qu'il fabrique jouit d'un droit d'environ 42 p. 100. Je ne veux dire là rien de désobligeant, car j'ai la plus haute estime pour mon honorable ami; cela, je le note simplement en passant, pour montrer que l'honorable député s'y connaît en matière de protection. Il a dit aussi qu'après l'adoption des présents accords nous ne pourrions plus conclure de conventions commerciales avec les pays étrangers; et si j'ai bien compris la raison, exposée dans ce qui m'a paru un excellent discours, c'est qu'aux termes de ces accords nous avons élevé les taux du tarif intermédiaire au même niveau que ceux du tarif général. Plus tard, j'ai scruté les numéros tarifaires en question; et j'ai trouvé que sur les 240, 132 ont un tarif intermédiaire plus bas que le tarif général; soit 60 p. 100, une bonne proportion. Il est vrai que, dans certains cas, les droits intermédiaires ont été haussés au niveau du tarif général; mais ils ont été abaissés dans 132 cas. Il vaut d'être signalé aussi que dans mon examen pressé, j'ai constaté que 136 taux préférentiels ont été réduits, remplacés par l'entrée en franchise dans la plupart des cas, pour la Grande-Bretagne; alors que 139 ont été augmentés à l'égard des étrangers. Il y a donc parité, ou à peu près; et je dis ma sincère conviction qu'en conséquence de ces conventions le tarif a été abaissé et non relevé. C'est d'autant plus vrai que nous nous sommes engagés à permettre à la Grande-Bretagne d'en appeler à la commission tarifaire que nous allons créer, si elle est mécontente de quelque détail du régime protecteur.

Voyons le traité conclu avec la France par mes honorables amis d'en face. Le Canada a obtenu les droits les moins élevés; seulement la France pouvait augmenter ces droits, chose qu'effectivement elle a faite en plus d'une occasion. Je le répète, elle nous accordait ses droits les plus bas, mais elle pouvait relever ces droits de façon à empêcher toute importation du Canada et, finalement, nous avons été forcés d'abroger cette convention. D'un autre côté, l'ancien ministre de la Justice, qui avait signé cette convention avec feu M. Fielding, à contribué à accorder à la France des droits fixes sur le marché canadien, chose des plus regrettable. Donc, à mon avis, les honorables membres de la gauche devraient hésiter avant de critiquer les conventions avec la Grande-Bretagne et les autres parties de l'empire britannique.

[L'hon. M. Manion.]

Après tout, monsieur l'Orateur, il y a deux côtés à chaque entente. Mon honorable ami de Bruce-Nord, tout comme mon honorable ami qui vient de reprendre son siège, a parlé presque exclusivement des importations au Canada, comme s'il ne s'agissait que de cela dans la convention, mais ce n'est là que la moitié de la convention et, à notre point de vue, je crois, la moins importante. Je crois que l'objet que nous avions en vue, et celui de tous les dominions, était de vendre davantage sur les marchés de l'empire, et il se peut que nous ayons obtenu la meilleure part dans la transaction. Je ne dis pas qu'il en est ainsi; je crois que ce fut une victoire pour tout l'empire, et je ne crois pas qu'aucune partie puisse réclamer une victoire particulière sur une autre, car les conventions de ce genre, à mon sens, ne sont pas les meilleures. Mais si, par hasard, nous avons obtenu la meilleure part, je ne vois pas pourquoi nous nous disputerions à ce sujet.

L'honorable député de Bruce-Nord a dit que le seul résultat de ces conventions sera de détourner une partie du commerce, que notre commerce total restera ce qu'il est. Je ne contredis pas cette déclaration, mais si nous pouvons détourner une partie de notre commerce des Etats-Unis, ou de la Russie ou du Danemark, assurément c'est une bonne chose pour le Canada et c'est ce que nous voulions obtenir. Je crois que les Canadiens à l'esprit large de tout le pays,—et je crois que mes honorables amis de la gauche s'en rendront compte avant de combattre ces conventions jusqu'au point où ils entendent le faire d'après ce qui se dit dans les couloirs,—reconnaissent le succès de la conférence et désirent que le Gouvernement et le Parlement de ce pays mettent ces conventions loyalement à l'essai.

Le très honorable chef de l'opposition a fait des déclarations qui m'ont paru extraordinaires durant son long discours. Par exemple, il a dit que personne ne savait ce dont il s'agissait dans ces conventions. Certainement, j'admets que personne n'en sait davantage après son discours qu'auparavant, et il a parlé pendant trois heures et demie. Puis mon très honorable ami a dit: "Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur ces question", et je suppose que la raison dans ce cas est la même. Finalement, le très honorable député a proposé un amendement hypothétique et je suppose qu'il l'approuvera hypothétiquement le moment venu

Après tout, le but de la conférence était de promouvoir le commerce entre les différentes parties de l'empire et voici ce que nous avons accompli à la conférence: nous avons négocié douze conventions entre diverses parties et

avons jeté les bases d'un édifice commercial et industriel qui deviendra grand si nous maintenons le même esprit qui a présidé à la négociation de ces conventions. Nous avons obtenu une victoire pour tout l'empire, non pour une partie quelconque et quand je dis "nous", je parle de ceux qui représentaient les diverses parties de l'empire. Après tout, le Royaume-Uni est le plus grand importateur du monde et les dominions comptent parmi les plus grands exportateurs. Le résultat au point de vue du Canada a été magnifique, et il en est probablement ainsi du point de vue des autres dominions, bien que je ne parle qu'au nom du Canada. Cependant, le chef de l'opposition combat ces conventions comme le font ses collègues qui ont pris la parole jusqu'à présent.

Le très honorable député a parlé pendant trois heures et demie, à maintes reprises, au moyen de déclarations négatives il a annulé des déclarations affirmatives faites auparavant. Il s'est contredit à tel point que, bien que je n'aime pas à lire le discours d'un autre, j'ai été tenté de le faire et de relever les contradictions. Je suis sûr que, si l'on en agissait ainsi, presque tout son discours serait annulé.

Notre très honorable collègue a agi comme il l'a fait si souvent dans l'opposition. Il a combattu pour la liberté du peuple et pour la constitution non seulement du Canada mais de l'empire également. Si je puis dire ceci sans manquer de respect,—ce que je ne voudrais pas faire,—mon très honorable ami a l'obsession de la constitution quand il est dans l'opposition, une sorte d'opposition naturelle en ce qui concerne les questions constitutionnelles; mais cette fois-ci il est allé plus loin et il a défendu la constitution de la Grande-Bretagne. En somme, il a dit que nous devons protéger la constitution de la Grande-Bretagne également, oubliant pour un instant, que M. Baldwin, M. Chamberlain et quelques autres étaient ici pour voir à ce que les habiles tories ne leur enlèvent pas leurs droits constitutionnels.

Puis, mon très honorable ami a posé la question: Que fait-on de l'indépendance du Parlement en ce qui regarde ces accords? La Chambre peut les mettre au rancart si elle n'en est pas satisfaite; de plus, j'ai la certitude que les nombreux députés de la droite, qui représentent des circonscriptions agricoles, sont tout aussi désireux que mes honorables amis de la gauche de protéger leurs droits.

Et un peu plus loin, il fait une autre assertion,—j'en signalerai brièvement quelques-unes,—à l'effet que les colonies doivent faire ceci et cela. A maintes reprises, il a joué sur les mots à cet égard. Il est de fait, monsieur l'Orateur, que le mot "doivent" (must) ne se trouve nullement dans l'article en question; il n'y a rien d'obligatoire quant à ce que les colonies pourront faire. Avec votre permission, je citerai le texte de l'article 8 qui est ainsi conçu:

> Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni invitera les gouvernements des colonies non autonomes et des protectorats à accorder au Canada toute préférence qui peut présentement être accordée à toute autre partie de l'empire britannique...

Une invitation ne constitue pas pour moi la contrainte et il n'y a pas lieu d'employer le mot "doivent" (must). Bref, mon très honorable ami a passé une bonne partie de son temps à jongler avec les mots. Il a foi, c'est évident, dans la vieille maxime française qui veut que la parole ait été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. Au cours d'un autre discours qu'il a prononcé l'autre jour, le très honorable chef de l'opposition a fait une assertion me concernant. Il m'a accusé d'être parfois inexact. Eh bien! Je reconnais ma culpabilité; cependant, la plupart des orateurs, je le suppose, sont inexacts de temps à autre et quelques-uns le sont plus que d'autres. Quoi qu'il en soit, je ferai observer que en ce qui regarde la question en discussion, mon très honorable ami a non seulement été inexact mais qu'il a encore dénaturé le sens des clauses du traité aussitôt après les avoir lues.

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

L'hon. M. MANION: Je ne dis pas que le très honorable chef de l'opposition l'ait fait avec intention; je ne fais pas non plus cette assertion dans le but de blesser qui que ce soit. En tout cas, mon très honorable ami s'est contredit lui-même plus que jamais et il n'a jamais tant dressé d'épouvantails pour avoir le plaisir de les renverser; il a donné une séance de boxe simulée au point de vue constitutionnel. Ainsi que quelqu'un l'a fait remarquer, cet après-midi, il est libre-échangiste dans l'opposition et protectionniste au pouvoir. Mais, comment pourrait-il en être autrement, lorsqu'il a à sa gauche les honorables députés de Waterloo-Nord (M. Euler) et de Bruce-Nord (M. Malcolm), qui sont des protectionnistes avérés? D'autre part, l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Stewart), qui, après avoir sonné le glas de la protection, a cependant voté constamment à l'encontre du principe du libre-échange, siège à la droite de mon très honorable ami. Au premier rang de la gauche, siège également l'honorable député de Melville (M. Motherwell), qui adopte la même attitude. Quant au très honorable chef de l'opposition,

avant l'invention du radio, il savait toujours adapter son attitude au sentiment de la partie du pays où il devait adresser la parole, au cours de la campagne électorale.

Mon très honorable ami a déclaré que nous avons besoin des marchés mondiaux. Eh bien! a-t-il pu nous obtenir l'accès aux marchés mondiaux pendant toutes les années qu'il a passées à la direction des affaires?

Un MEMBRE: Assurément.

L'hon. M. MANION: Pas du tout. Nous avons perdu les marchés mondiaux sous son régime; nous avons constamment perdu du terrain tant que le parti libéral a été à la tête des affaires.

Un MEMBRE: Consultez les statistiques du commerce.

L'hon. M. MANION: C'est parfait; je m'en remettrai aux statistiques du commerce. A titre d'exemple, prenons les Etats-Unis. En juillet 1920, ce pays a acheté nos produits agricoles jusqu'à concurrence de 6 millions de dollars tandis qu'en juillet, 1931, le chiffre de nos ventes était baissé à moins de 1 million de dollars. Pendant toute la durée du régime de mon très honorable ami, les Etats-Unis ont constamment haussé le mur tarifaire contre nos produits. Et quelle attitude a-t-il prise? A son dire, il ne fallait pas provoquer les Etats-Unis en usant de représailles. En matière d'échanges, nos voisins du sud nous ont infligé toutes les avanies sans que mon très honorable ami ait rien fait pour y mettre un terme; il leur a permis de nous enlever le plus gros de notre commerce.

Hier, le très honorable chef de l'opposition nous a accusé d'être injustes à l'égard de la population des Iles-Britanniques parce que nous la forçons, a-t-il dit, à taxer les vivres nécessaires à son alimentation; suivant lui, les Anglais paieront des prix plus élevés pour les vivres dont ils ont besoin. Un peu plus tard, toutefois, il fit observer que la mise en vigueur de ces accords aurait pour effet d'abaisser les prix des produits agricoles au détriment de nos cultivateurs. Comment mon très honorable ami peut-il espérer faire accepter des raisonnements aussi contradictoires?

L'une des questions qu'il a posées se résume à ceci: Comment les libéraux pourraient-ils appuyer le ratification de ces accords? Puis-je faire observer qu'il n'est guère difficile pour eux d'appuyer ces accords. Ils n'ont qu'à prêcher dans l'opposition la doctrine qu'ils ont pratiquée lorsqu'ils étaient à la direction des affaires. Qu'ils soient conséquents avec eux-mêmes et ils n'hésiteront pas à appuyer la ratification de ces accords. Relativement aux résultats de la Conférence, le très honorable chef de l'opposition a cité avec approbation l'opinion de Salter. Dans le même passage, Salter dit qu'il vaut mieux pour l'empire que la conférence ait réussi; et, cependant, après avoir cité cette opinion, le très honorable député désapprouve nettement la conférence. Il l'a condamnée sur toute la ligne. Rien d'étonnant, alors, de l'entendre dire que personne ne saurait voter en connaissance de cause sur la question.

Je le dis de nouveau, il y a deux côtés à ces accords; d'une part, il y a les importations au Canada, et, de l'autre, les exportations du Canada, et je ferai respectueusement remarquer que les importations canadiennes n'ont pas autant d'importance, à notre point de vue, que la vente de nos produits à l'extérieur. Je sais, cela va de soi, que l'on me rappellera sur-le-champ qu'il faut acheter si l'on compte vendre, mais vous pouvez vendre à d'autres pays. Toutefois, le fait est que, grâce à ces accords, nous avons obtenu accès aux marchés d'autres parties de l'empire, à des marchés importants, et c'est là un des plus grands avantages qu'ait jamais obtenus une section de l'empire. (*Exclamations.*) Mes honorables amis rient; c'est le même rire vague...

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Je m'occuperai de vous et de votre ami.

L'hon. M. MANION: S'il en est ainsi, et devançant cette marque d'intérêt de la part de l'honorable député, il est préférable que je m'occupe de lui dès maintenant.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Toujours les mêmes affirmations. Allez.

L'hon. M. MANION: Le ministre du Commerce aurait pu dire: "Le rire bruyant qui dénote l'esprit vide".

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Parlez pour vous-même, cette fois.

L'hon. M. MANION: Très bien; parlant pour moi-même, je ferai application de ces paroles.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): L'occasion me sera donnée de répondre.

L'hon. M. MANION: Je ferai observer, monsieur l'Orateur, que dans le cas de centaines d'articles entrant dans le Royaume-Uni, nous avons obtenu une préférence variant entre 10 et 33⅓ p. 100. Dans son exposé de l'autre jour, le premier ministre en a énuméré plusieurs. J'ai la liste ici et elle comprend, entre autres choses, le carton-bois, les céréales alimentaires, les articles en bois, le papier d'emballage, les articles en caoutchouc, la quincaillerie, les chaussures, les préparations de toilette, les savons, les accessoires électriques pour maisons, les machines à

écrire, des produits chimiques d'une grande variété, les objets de nickel, de cuivre, et une longue nomenclature d'objets ouvrés. Mais je constate que les avantages sont, non pour les industriels, mais pour les exploitants de produits naturels. Nous avons obtenu, pour le producteur du bois, sur le bois de charpente et le bois de diverses sortes des avantages qui vont jusqu'à 10 p. 100. Au cours de sa déclaration au sujet de la Russie, M. Chamberlain a fait ressortir l'importance de ces concessions pour nous. Il y a un avantage pour le producteur dans l'industrie de la pêche. Au chapitre des produits minéraux, nous avons obtenu une préférence de 4 cents la livre sur le cuivre, ce qui est de grande importance étant donné que, tout dernièrement, les Etats-Unis ont élevé de 4 cents leur droit sur l'importation de notre cuivre. Ainsi, nous pourrons obtenir du Royaume-Uni le marché que nous avons perdu dans ce domaine. Sur l'asbeste, le plomb, le zinc et d'autres minéraux, nous avons obtenu 10 p. 100. De même, nous avons obtenu des avantages relativement au bacon et au jambon, et, en passant, je dirai mon étonnement d'entendre l'honorable député qui vient de reprendre son siège (M. Young), le représentant d'une circonscription agricole, amoindrir et ridiculiser les avantages que nous retirerons de la vente de ces produits. (*Exclamations.*) Il y a en effet lieu de s'étonner que cet honorable député prenne cette attitude. Je n'entends pas me poser en autorité sur l'agriculture, mais j'en viendrais certainement à la conclusion que, vu le chiffre de nos importations de bacon et de jambon du Royaume-Uni dans le passé, soit une valeur de $180,000,000 en 1931, il devrait exister de ce côté-là un excellent débouché pour le producteur canadien.

En 1926, nous avons vendu au Royaume-Uni $28,000,000 de bacon et de jambon, et pour une valeur de 2 millions, l'année dernière. Il saute aux yeux que la proportion de 2,500,000 quintaux qu'on nous a accordée sur le marché anglais, si la marchandise est de qualité convenable, est d'un avantage marqué pour les producteurs canadiens. Et on a fait disparaître les restrictions relatives aux bestiaux. En 1931, le Royaume-Uni en a importé pour une valeur de 60 millions, dont la part du Canada était de 2 millions; quant aux produits laitiers, au lait concentré, il en a importé pour une valeur de 20 millions, et nous avons obtenu une préférence sur ces produits. Ses importations de beurre se sont élevées à $225,000,000, celles du fromage à $45,000,000, sans compter les œufs, le miel et le reste. Le Royaume-Uni a importé 236 millions de livres de tabac en 1930, dont seulement 3 millions de livres étaient de provenance canadienne. Une occasion inespérée s'offre ainsi au producteur canadien de tabac. On me dit que le tabac canadien se compare très favorablement, à l'heure actuelle, avec les tabacs importés d'autres pays. Quant aux fruits,—pommes, poires, prunes fraîches, en conserve ou desséchées,—nous obtenons aussi un avantage, comme à l'égard des tomates, du ketchup, du houblon, du blé et de la farine de blé. L'an dernier, l'Angleterre a importé pour 250 millions de dollars de blé et de farine. Nous avons obtenu la préférence en Angleterre pour une partie de notre moisson.

Voilà donc des avantages considérables qu'obtient notre population, avantages dont nous devrons tenir compte à l'avenir, car ils comportent des responsabilités. En d'autres termes, pour profiter des concessions qu'on lui a accordées en Angleterre et dans d'autres parties de l'Empire, notre population devra faire en sorte d'assurer un approvisionnement constant de denrées d'excellente qualité, prêtant l'attention voulue à l'empaquetage, à l'apparence et à d'autres détails. Il y a là, on n'en saurait douter, de grands avantages pour le Dominion du Canada.

M. MacLEAN: Nous en avons toujours joui.

L'hon. M. MANION: Ce n'est pas exact. La liberté du commerce dans le marché anglais en concurrence avec le monde entier ne peut être d'aucune utilité au Canada.

M. MacLEAN: C'est ce qu'on nous donne maintenant.

L'hon. M. MANION: Non, nous obtenons la liberté du commerce en Angleterre sans aucune restriction, mais, ce commerce est imposé des restrictions aux pays étrangers.

M. MacLEAN: Mon honorable ami peut-il affirmer, sur son honneur de député, que le Canada obtient la préférence pour les denrées alimentaires?

L'hon. M. MANION: Nous avons la préférence pour plusieurs denrées alimentaires.

M. MacLEAN: Qu'on devra vendre aux prix courants du monde entier.

L'hon. M. MANION: Les accords conclus avec les autres parties de l'Empire sont aussi favorables au Canada. Je le répète, ils sont favorables aux deux parties: c'est une victoire pour tout l'Empire.

Nous aurons de plus grands débouchés qu'auparavant pour nos produits. Cependant le chef de l'opposition condamne les accords. Chaque catégorie de producteurs bénéficiera des accords. Le producteur de grain, de lait ou de bétail jouira de droits de préférence en Angleterre. Le pêcheur aussi pour ses produits,

tout comme le mineur pour le cuivre, le plomb et le zinc. On accorde la préférence à l'exploitant forestier pour son bois et au manufacturier pour plusieurs articles ouvrés. Toutes les catégories bénéficient des accords. Cependant, le très honorable député et son parti s'y opposent.

Si j'en crois les journaux, M. Chamberlain, M. Baldwin, M. Thomas, sir Phillip Cunliffe-Lister et les autres délégués anglais sont fort satisfaits des accords. Tout le monde est content, à l'exception du chef de l'opposition et de son parti. Je suppose qu'ils s'en tiennent à la vieille maxime que le devoir de l'opposition est de s'opposer.

Le très honorable chef de l'opposition a déclaré que, s'il revenait aux affaires, il couperait de moitié les droits imposés sur les marchandises anglaises. Je ne doute pas qu'il ne soit prêt à tout lâcher pour revenir au pouvoir. Mais pourquoi ne l'a-t-il pas fait durant les neuf années qu'il a dirigé les affaires du pays?

Depuis 1898, nous accordons la préférence à l'Angleterre, mais nous ne recevions rien en retour jusqu'à ces toutes dernières années. Je le répète, la liberté du commerce en concurrence avec le monde entier n'est d'aucune utilité au Canada. Le chef de l'opposition voudrait persister dans cette méthode. Mais nous pensons qu'il doit y avoir préférence mutuelle. Mon très honorable chef (M. Bennett) l'a dit franchement à la conférence de 1930. C'est tout ce qu'il a dit, et je ne vois pas qu'on puisse se plaindre de sa façon d'agir en cette occasion. Les résultats obtenus au congrès de 1932 se fondent sur la réciprocité des préférences et le fait que le commerce doit soutenir le sentiment pour préserver la cohésion de l'empire britannique.

Dans une large mesure, les accords sont nés de la bonne foi des délégués; sans la sincérité, ils n'auraient pu réussir. Je crois à la bonne foi, non seulement de l'Angleterre, mais des autres dominions. Je crois à la bonne foi de tout gouvernement canadien, quel qu'il soit, dans l'exécution des traités.

Dans Royal, le chef de l'opposition a parlé des droits du tarif de préférence qui devaient être abolis le 15 novembre à cause de la façon d'agir du premier ministre à la conférence de 1930 et qu'il prévoyait que la chose se répéterait, au congrès de 1932.

Au fait, même avant l'entrée en vigueur de ces traités, le Canada profite des droits imposés par le gouvernement anglais sur certaines marchandises. Mon honorable ami et voisin de pupitre, le ministre du Commerce (M. Stevens) me passe quelques chiffres qui indiquent une augmentation d'exportations. Ainsi, durant le mois de septembre 1932, nos exportations en Angleterre ont atteint en valeur la somme de $19,492,000 au regard de $15,187,000 durant le mois correspondant de 1931. Même en temps de crise mondiale, nos exportations en Angleterre augmentent. Il est vrai qu'il s'agit d'un déplacement de commerce mais, je le répète, nous sommes favorables à tout déplacement qui joue à l'avantage de notre pays. Grâce aux traités avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, en grande partie négociés par le ministre du Commerce, notre commerce avec ces pays constate une augmentation appréciable. D'une valeur de $427,800 durant le mois de septembre 1931, nos exportations en Australie se sont élevées à $646,600 en septembre 1932. Avec la Nouvelle-Zélande, les chiffres s'établissent à $299,000 et $410,000 respectivement. Je prétends que cette statistique démontre l'avantage pour le commerce canadien de ces traités négociés par le Gouvernement.

Je termine mes observations en citant un extrait du discours prononcé le 31 août le vicomte Hailsham devant l'association du barreau canadien réuni à Calgary (*Rires*). J'ignore pourquoi la mention du nom de lord Hailsham fait rire mes honorables amis. Lord Hailsham est l'un des juristes et des parlementaires les plus éminents que l'Angleterre ait produits. Voici ses paroles:

> On dira peut-être que la conférence d'Ottawa n'est qu'un commencement, que nous n'avons jeté qu'une base. J'espère et je crois que, sur ces fondations que nous avons posées, les hommes d'Etat à venir de l'empire pourront édifier la plus grande association d'Etats britanniques le monde ait encore vue. Je crois que les principes qui nous ont guidés leur serviront à assurer à toutes nos populations une prospérité et un bonheur encore inouïs dans l'histoire du monde. Il faudra du temps. Bon nombre d'entre nous ne verront peut-être pas cela se réaliser. Pour moi du moins, je serai content si, en rattachant l'origine de cette prospérité à Ottawa, on peut dire de ceux qui participèrent à cette réunion, que, malgré leur insuffisance, leurs erreurs, leur manque d'envergure et leurs défauts de perspective, ils ont fondé sur des bases solides, et mieux qu'ils ne croyaient.

Voilà l'avis d'une grande autorité anglaise, et je crois que ce sera celui de la plupart des Canadiens bien pensants.

M. M. F. HEPBURN (Elgin-Ouest): Monsieur l'Orateur, je m'amuse toujours à voir le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion) débiter avec tant de volubilité ses invectives et ses sarcasmes. Il est porté à malmener tout le monde. Je me souviens de ses bordées au cours de la campagne électorale de 1930. Il adressa la parole dans la ville que j'habite, Saint-Thomas, et je crois que je dois en partie à son splendide concours en cette circonstance l'augmentation de ma majorité de 800 p. 100.

L'hon. M. MANION: Ça n'aida pas autant le parti en général.

M. HEPBURN: Entre autres choses, il accusa cette fois-là mon honorable chef de fausses représentations. C'est un sujet dont il peut parler avec émotion, car s'il est un gouvernement élu au moyen de fausses représentations et de tromperies, c'est bien celui dont il fait partie. Son aptitude pour l'invective me rappelle toujours le père de Huckleberry Finn. On raconte qu'il ne manquait jamais une occasion de maudire tout le monde chez lui. Ensuite, il allait maudire le conseil municipal, puis les représentants de l'Etat, le gouverneur, et passant dans un domaine plus élevé les membres de la chambre des députés, les sénateurs et finalement le président lui-même. Après quoi, craignant d'en avoir oublié, il recommençait par le président en revenant jusque chez lui. Ce soir, le ministre des Chemins de fer et des Canaux s'est montré aussi zélé que d'habitude. Il a parlé de sir Wilfrid Laurier, de son vivant le grand chef du parti libéral. De ce grand citoyen, il ne devrait parler qu'avec respect, car en 1911 il était l'un de ses adeptes. Plus tard, lorsqu'on lui offrit un portefeuille dans un cabinet tory, il se tourna de ce côté et l'on pourrait penser que l'appât du traitement ne le laissait pas indifférent. Cela se pourrait nommer déterminisme économique. Il a démontré ce soir que sa conception des choses du commerce est quelque peu confuse.

Pour ma part, je me propose de voter contre cette mesure et je vais dire pourquoi. Les économistes en général supplient les hommes politiques de supprimer les restrictions commerciales qui empêchent, disent-ils, le retour de la prospérité générale. Je crois qu'ils ont raison. C'est l'opinion générale des hommes d'Etat et des économistes, non celle des politiciens. Tenant compte de ce fait, que nous demande-t-on de faire? On nous demande de faire entrer l'empire dans un groupe économique qui soulèvera le reste du monde contre nous et provoquera une autre guerre commerciale entre l'empire britannique et les autres pays de l'univers, ce qui empirera probablement notre situation présente. Ne permettons pas à nos honorables vis-à-vis de s'illusionner au point de croire qu'ils ont réussi encore une fois à berner les habitants du Canada. Ceux-ci, il est vrai ont été l'objet d'une forte propagande; ils ont été hypnotisés, mais ils n'adhèrent pas aux mesures exposées par nos adversaires. De fait, au moment où je parle d'ouvrir les yeux des électeurs, je pense au premier ministre qui a un talent particulier à ce point de vue. Il a ouvert les yeux du peuple du Canada avec ses nombreuses promesses, en 1930. Il a ouvert les yeux des hommes d'Etat anglais à la conférence impériale de 1930. Il a enfin ouvert les yeux de ses propres collègues par son autocratie. Ma foi, je crois qu'on pourrait le désigner sous le nom de Calgary Eye Opener. (*Exclamations*). C'est à ces exclamations que se borne l'intervention de certains membres de la droite dans les débats de la session. Ils s'en retournent ensuite dans leurs circonscriptions et disent à leurs commettants qu'ils ont travaillé bien fort. Quand leur chef se rend dans leurs comtés pour demander aux électeurs de voter pour eux au cours des élections, il doit leur dire que leurs représentants ont brillé dans les discussions en comité.

Il nous faut aborder cette question par l'étude du simple problème économique. Examinons un peu la situation dans laquelle se trouve à l'heure actuelle la Grande-Bretagne. Un pays comme la Grande-Bretagne peut-il augmenter le prix de sa matière première sans augmenter par ricochet le prix du produit fini? Comment l'Angleterre s'est-elle taillé la place qu'elle occupe dans le commerce du monde? En maintenant bien bas le prix de revient de ses produits. Ne perdant pas cela de vue, nos honorables vis-à-vis croient-ils que les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne seraient insensés au point de venir au Canada lier le manufacturier anglais par les dispositions d'une convention qui l'obligeraient à augmenter le coût de sa production? Cela entraînerait pour lui la perte du marché mondial.

Un grand nombre de cultivateurs dans notre pays ont été induits en erreur et ont cru qu'ils allaient obtenir un prix plus élevé pour leur blé à la suite de la conférence. Je ne connais pas la quantité de blé dont a besoin la Grande-Bretagne pour l'exporter à son tour sous forme de farine, mais si jamais elle désire moudre le blé en farine et l'exporter ainsi, elle ne pourra payer plus que le prix mondial pour son blé. Il lui faudrait autrement vendre sa farine plus cher, de sorte que l'Allemagne et les autres pays qui exportent de la farine lui couperaient l'herbe sous le pied.

Quant au cuivre rouge, nos honorables amis croient-ils qu'il soit possible à un métallurgiste anglais de payer pour sa matière première plus que ce que paie l'Allemagne? Il ne peut pas le faire, parce qu'autrement il verra baisser le chiffre de ses exportations. Pour ce qui est du bois, l'ébéniste anglais ne peut pas payer le bois canadien plus cher que le bois venant des autres pays du monde. Il doit acheter son bois au meilleur prix possible, ou bien laisser les manufacturiers des au-

tres pays s'emparer de son commerce d'exportation. C'est un simple principe d'économie. Le constructeur de navires en Grande-Bretagne doit acheter le bois de la Russie, moins cher que les autres bois, sans quoi il ne pourra pas faire concurrence aux constructeurs de navires de l'Allemagne. S'il ne peut y réussir, il lui faudra mettre ses hommes sur le pavé, et cela ne fera qu'aggraver le chômage en Grande-Bretagne.

Je désire poser une question au ministre du Revenu national (M. Ryckman), chef de la Dunlop Rubber Company.

L'hon. M. RYCKMAN: Non.

M. HEPBURN: Si le Gouvernement l'obligeait à payer, pour son caoutchouc brut, un prix plus élevé que le prix établi dans le monde, il sait qu'il lui faudrait dans la suite relever son prix de vente. Il ne pourrait plus alors faire face à la concurrence des autres pays qui achètent leurs matières premières sur un marché libre. Le gouvernement anglais ne s'est pas laissé prendre à un tel piège. A ce propos, je voudrais citer l'article 4 qui est ainsi conçu:

> Il est convenu que le droit sur le blé entier, le cuivre, le zinc ou le plomb fixé au présent accord peut être supprimé si, à un moment quelconque, les producteurs de blé entier, de cuivre, de zinc et de plomb respectivement, de l'Empire, ne peuvent ou ne veulent d'abord offrir ces produits en vente au Royaume-Uni à des prix n'excédant pas les prix mondiaux et en quantités suffisantes pour satisfaire les besoins des consommateurs du Royaume-Uni.

En d'autres termes, en voici la signification: si la préférence fait augmenter le prix, elle ne s'appliquera pas alors à cette denrée particulière. Cela équivaut à donner un sifflet de fer-blanc à un enfant en lui disant que s'il s'en sert on le lui enlèvera. Si j'ai raison, il suit donc que les exportateurs canadiens de produits essentiels ne recevront pas plus, pour leurs denrées, que le prix établi par la loi de l'offre et de la demande. C'est inutile d'essayer d'induire en erreur ou de tromper plus longtemps le peuple. Nous n'obtiendrons rien de plus pour ce que nous avons à vendre en fait de produits essentiels.

Que devrons nous payer pour ce qu'il nous faudra acheter? Pour l'information de quelques-uns des électeurs de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, je tiens à faire consigner au hansard les chiffres exacts des droits imposés sur les importations de Grande-Bretagne, susceptibles de concurrence:

[M. Hepburn.]

Articles	Tarif libéral Pour cent	Tarif de préférence conservateur Pour cent
Lainages, en pièces	24¾	59
Lainages pour pardessus	24¾	91
Tissus de haute qualité pour complets	24¾	63
Bas et chaussettes en laine	22½	77
Couvertures de laine	20¼	72
Tapis d'Axminster	22½	78

Voilà un tarif aggressif et non un tarif de préférence. Voici maintenant les droits applicables à la Grande-Bretagne:

Articles	Tarif libéral Pour cent	Tarif conservateur Pour cent
Indiennes	18	50
Flanellette blanche de coton	15	48
Lainages, en pièces	24¾	59
Lainages pour pardessus	24¾	91
Bas et chaussettes de laine	22½	77

Pour tous ces articles que je viens d'énumérer, l'on voit que la moyenne du tarif de préférence est de 69. p. 100. Cela signifie que le consommateur canadien, qui paie plus cher pour son charbon, devra payer plus cher pour des couvertures et des pardessus. Le commun des mortels est obligé de payer un droit de 69 p. 100 au manufacturier canadien quand il achète un pardessus. Nous n'acceptons pas la doctrine du sacrifice dans l'intérêt du pays, telle qu'elle est promulguée par le chef du Gouvernement. L'homme qui contracte des rhumatismes ou se gèle les pieds, ou celui à qui cela arrivera à l'avenir, faute de vêtements, ne jugera pas qu'il se sacrifie pour la nation; il condamnera vertement le Gouvernement actuel.

Cet été, j'ai été témoin d'un petit incident que je tiens à relater à quelques-uns des apôtres de la protection à outrance parmi les députés ministériels. J'étais dans une ferme pas loin de la mienne, dans le comté d'Elgin, et je regardais un des jeunes garçons manier des gerbes avec sa fourche. Après chaque chargement, il enlevait ses chaussures et se débarrassait des chardons. Je remarquai qu'il n'avait pas de chaussettes. Je lui demandai: "Avez-vous oublié de mettre des chaussettes?" "Non, me répondit-il, mais notre revenu a tellement diminué cette année que nous ne pouvons pas nous permettre d'en acheter; alors nous nous en passons." Les cultivateurs vendaient alors leur laine à raison de 4 cents la livre. Entre eux et le produit ouvré il y a la protection que le premier ministre donne aux fabricants, grâce à laquelle ceux-ci peuvent exploiter ce jeune garçon et d'autres jusqu'à concurrence de 69 p. 100.

Je suis heureux de voir l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Sutherland) à

son siège, et aussi mon bon ami l'honorable député de Huron-Nord (M. Spotton). Je crois que le ministre de l'Agriculture (M. Weir) était ici il y a une minute, mais il a dû se douter que j'allais parler de lui et il est sorti. S'il est dans le corridor, on pourrait l'appeler. Nous avons imposé un droit sur les écrémeuses et cela veut dire que les cultivateurs canadiens qui en achèteront auront à payer dorénavant 25 p. 100 de plus que dans le passé. Les fabricants d'écrémeuses du Canada arracheront aux cultivateurs un autre 25 p. 100. Je me suis laissé dire, l'an dernier, par un cultivateur, qu'il fallait 28,000 livres de lait pour payer le prix d'une écrémeuse. Avec le privilège qu'accorde maintenant le Gouvernement aux compagnies spécialement visées, il faudra 35,000 livres de lait au lieu de 28,000.

Je voudrais dire quelques mots de l'industrie laitière, car nous savons que le ministère actuel s'est hissé au pouvoir grâce à la question du beurre. L'été dernier, j'ai eu l'avantage d'écouter une conférence donnée par l'inspecteur en chef des produits laitiers de l'ouest d'Ontario. Sans le moindre parti pris politique, il nous a parlé de l'industrie laitière au Canada, et il nous a donné les raisons de la modicité des prix actuels, soulignant particulièrement celui du beurre. Au moment de l'agitation pour l'abrogation du traité avec la Nouvelle-Zélande et l'interdiction du beurre venant de ce pays, nous obtenions 38 c. la livre. En 1928, on avait 37 c. la livre; en 1929, 38 c. et en 1930, 38 c. C'était le prix du beurre sur le marché domestique. Il n'existe pas de point de saturation en matière de production: soit qu'un pays produise un surplus, soit qu'il ne produise pas assez pour suffire à ses propres besoins, et c'est pour cela que la consommation du beurre augmenta considérablement durant cette période. De deux choses l'une: il nous fallait soit employer à la fabrication du beurre le lait allant alors à la fromagerie, soit importer ce dont nous avions besoin. D'après le conférencier dont j'ai parlé, il valait mieux importer ce qui nous manquait, parce que, disait-il—et il avait raison—le Canada ne peut produire de beurre de première qualité ne s'élevant qu'à 69 p. 100, tandis qu'il peut produire du fromage de qualité bien supérieure. Par conséquent, il valait mieux exporter notre fromage et importer du beurre, afin d'équilibrer l'offre et la demande.

Pourquoi avons-nous du beurre de qualité inférieure? Ce conférencier, qui était en mesure de le savoir, nous a dit que l'infériorité du beurre est causée par des séparateurs sales ou défectueux. Pourquoi existe-t-il des séparateurs sales? Parce que leur mécanisme exige des pièces de rechange. Ces machines coûtent tout d'abord très cher et, quand le mécanisme intérieur se rouille, on ne peut les nettoyer convenablement. Il ajouta: "Tant que nous ne serons pas à même de produire une crème de meilleure qualité, il est absurde de songer à lancer notre beurre sur le marché d'exportation". Il est impossible d'augmenter la vente de notre beurre tant que nous n'aurons pas amélioré sa qualité.

Voici la question que je pose au Gouvernement: "Cause-t-on du tort aux cultivateurs en augmentant le prix des séparateurs?" Je le crois. Si nous devons améliorer la qualité afin de concurrencer avantageusement sur le marché étranger, nous devons donner aux cultivateurs toute la facilité possible de produire un beurre de meilleure qualité. Mon honorable ami le ministre de la Défense nationale (M. Sutherland) est un homme charmant et j'ai beaucoup d'estime pour lui. Cependant, dans Huron-Sud, il a dit qu'il appuyait le tarif peu élevé et que les tarifs n'étaient qu'un expédient en attendant l'amélioration de la situation. Il nous a promis qu'avec l'amélioration de la situation les tarifs seraient réduits. L'honorable ministre a maintenant l'occasion d'empêcher l'augmentation du prix des écrémeuses centrifuges et de rendre service à tous les cultivateurs de son comté qui doivent payer cette augmentation. Le ministre du Commerce (M. Stevens) a mis au défi tous les membres de la gauche de voter contre cet accord commercial. Je crois presque pouvoir mettre le ministre de la Défense au défi de voter en sa faveur. Je le mets au défi de retourner dans son comté et d'expliquer aux électeurs pourquoi le cabinet dont il fait partie a donné aux fabricants d'écrémeuses le droit d'exploiter les cultivateurs jusqu'à concurrence de 25 p. 100. Je dois le prévenir aussi que les cultivateurs du pays ne sont pas d'humeur à se laisser berner. Le collègue du ministre a été défait dans Huron-Sud parce qu'il était lié aux députés de la droite. Il n'avait pas de défauts personnels, mais quand les honorables députés de la droite commettent des erreurs, ils ont besoin de l'aide de Dieu pour tenter d'expliquer leurs fautes à leurs propres électeurs.

L'honorable député de Huron-Nord se trouve pairé avec moi à la Chambre et je pense que nous sommes aussi bons amis que deux députés peuvent l'être. J'ai de l'estime personnelle pour lui et je pense qu'il disait la vérité quand il est allé dans Huron-Sud et a déclaré au peuple qu'il appuyait le tarif peu élevé. Nous avons vu que le ministre de la Défense dans le cabinet Bennett a déclaré dans Huron-Sud qu'il appuyait les tarifs peu élevés, et nous voyons que le représentant de Huron-Nord a fait une semblable déclaration. Les électeurs s'étaient enthousiasmés à l'idée

d'un tarif peu élevé et, le résultat a été l'élection du candidat libéral par près de 2,000 voix de majorité.

Un autre de ces messieurs, le ministre de l'Agriculture, a visité le comté. Il a prononcé un discours dont j'ai en main une copie que j'ai prise dans le *Globe* de Toronto. Le ministre n'a pas besoin d'essayer de nier ses déclarations parce que je me suis donné la peine d'apprendre de diverses personnes qui étaient présentes à l'assemblée s'il avait ou non employé les termes qui sont rapportés par le journal. A cette occasion, le ministre était d'humeur à présenter des excuses. Les honorables députés de la droite rient, mais je ne crois pas qu'ils soient aussi gais quand ils devront faire face à leurs électeurs et à expliquer leurs méfaits. Le ministre de l'Agriculture a déclaré qu'il a insisté pour se présenter candidat, non pas comme conservateur, mais comme candidat libéral-conservateur. Notons que lorsqu'il est allé dans Huron-Sud, il a déclaré n'être pas même conservateur. Comme libéral, je proteste en mon nom et pour le compte de mes collègues contre le fait de me trouver placé à la même enseigne qu'un réactionnaire tory à double nom comme l'est le ministre de l'Agriculture.

Le ministre a été plus loin. Pour excuser son existence politique, il a dit être libéral-conservateur,—non conservateur,—afin de se trouver à même de voter en faveur des principes qu'il appuyait. Je le mets au défi d'ouvrir la bouche à la Chambre sans en demander la permission au premier ministre. Dieu nous préserve de ce qui pourrait arriver s'il le faisait.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Il mettrait les pieds dans les plats.

M. HEPBURN: Oui, il mettrait les pieds dans les plats.

Voilà pourquoi nous avons d'aussi graves problèmes agricoles, au Canada. On me permettra de parler d'autres articles, en commençant par le fil barbelé. Nous n'importons d'Angleterre que 8 p. 100 de ce que nous consommons et la majeure partie nous vient d'autres pays. A ce sujet, les honorables députés de la droite ont eu une belle occasion de tromper le peuple quand ils ont indiqué que la révision des tableaux du tarif plaçait le fil barbelé d'Angleterre sur la liste des produits entrant en franchise. L'Angleterre n'est pas une grande productrice de fil de fer barbelé, mais les autres pays nous en vendent de très grandes quantités. Maintenant, le cultivateur canadien devra payer un tribut de 10 p. 100 aux fabricants privilégiés de fil de fer barbelé.

Sur ma ferme, dans le comté d'Elgin, j'ai construit environ 12 milles de clôtures et leur remplacement coûterait plus de $2,000.

Naturellement, depuis la diminution des prix des produits agricoles, on se contente de réparer les clôtures et, pour cela, on emploi du fil de fer barbelé. Depuis deux ans, j'en ai acheté en quantité suffisante pour arrêter toute l'armée allemande; les autres cultivateurs ont fait comme moi. Il va maintenant falloir leur annoncer la hausse prochaine du prix du fil de fer barbelé, parce que le Gouvernement conservateur a manipulé le tarif de façon à provoquer une hausse des prix. Les honorables députés d'en face peuvent penser que c'est une plaisanterie, mais je connais des cultivateurs dont les clôtures sont brisées et qui ne peuvent les remplacer; ils doivent se contenter de les réparer avec du fil de fer barbelé et ils ne trouveront sûrement pas qu'il y a là matière à plaisanterie.

On augmente ensuite les droits sur les appareils électriques. Nous savons les profits énormes que la General Electric a faits dans le passé. Le premier ministre doit le savoir, parce qu'il a déjà été l'un de ses administrateurs. Il sait aussi qu'elle n'a pas besoin de protection additionnelle et n'en mérite pas. Il y a aussi un autre point qu'on ne doit pas oublier. La consommation de l'énergie électrique diminue considérablement dans la province d'Ontario. Pourquoi? Parce qu'on ne construit plus beaucoup de prolongements des lignes de transmission dans les campagnes. La population agricole ne peut acheter les appareils électriques et les nouveaux règlements rendront encore la chose plus difficile. Les usines hydroélectriques d'Ontario produisent plus d'énergie que nous en employons. Nous nous sommes déjà engagés à utiliser un million de chevaux et, quand la canalisation du Saint-Laurent sera faite, nous en produirons un million et demi de plus. Nous aurons donc une production de trois millions et demi de chevaux, tandis que nous ne pouvons en employer qu'un million. Et le Gouvernement s'en va donner à la General Electric l'occasion de pressurer davantage les consommateurs. Rien n'améliore plus les conditions de la vie dans les régions rurales que l'électricité. Le cultivateur peut moudre son grain, faire tourner son écrémeuse et éclairer ses granges à l'électricité. La ménagère allège son travail avec une laveuse, un poêle et un réfrigérateur électriques. Les gens de la campagne ne verront sûrement pas d'un bon œil cette modification, quand ils en connaîtront les effets.

Je pourrais continuer l'énumération des cas où le coût de la production agricole va se trouver augmenté du fait de l'accord qu'on nous demande de ratifier. Mais nous sommes allés encore plus loin. Nous avons aggravé l'état de surproduction au Canada et

dans le monde entier. Que voyons-nous aujourd'hui? Pourquoi n'y a-t-il plus aucun rapport entre l'offre et la demande? Parce que tous les pays du monde, pour ainsi dire, ont adopté une politique semblable à celle du Gouvernement. Qu'a fait le président Hoover, le grand-prêtre du toryisme et de la haute protection dans son pays?

Une VOIX: Que va-t-il lui arriver?

M. HEPBURN: Nous savons ce qui va lui arriver et ce qui va arriver aussi aux honorables députés d'en face. Il a parcouru son pays en racontant aux cultivateurs la même histoire que le chef de notre Gouvernement disait en 1930: "Je vais trouver le moyen d'augmenter la production et de maintenir des prix élevés." Il a relevé le tarif et stimulé la production, mais la consommation n'a pas augmenté. C'était une proposition économiquement fausse et les prix agricoles aux Etats-Unis ne pouvaient être maintenus, même avec toutes les immenses ressources financières du gouvurnement de ce pays. On a dépensé 500 millions de dollars dans une vaine et futile tentative contraire à toutes les lois économiques. Les cultivateurs ont vue le prix de leurs produits descendre à des niveaux inconnus jusqu'à présent et maintenant, ils sont criblés d'impôts pour défrayer cette noble expérience, en un mot, ils doivent payer leur folie. Prenons les autres denrées principales. Commençons par le sucre. Là encore on a stimulé faussement la production en jonglant avec le tarif, mais la consommation n'a pas augmenté et maintenant la surproduction du sucre est plus considérable que jamais. Et qu'a-t-on fait à la Chambre? On a subventionné l'industrie de la betterave sucrière, quand les marchés sont déjà encombrés. Encore un exemple d'erreur économique. Prenons maintenant le cas du caoutchouc. Il se vend actuellement un demi-sou la livre, je pense, et c'est le plus bas prix qu'on ait jamais connu. Pourquoi? Parce que le gouvernement anglais a essayé de faire quelque chose de contraire aux lois économiques. Il a voulu faire payer la dette de guerre de l'Angleterre au reste du monde et, pour cela, il a institué un impôt d'accise sur le caoutchouc, ce qui a produit une augmentation temporaire des prix. Mais le monde est grand. Nous allons nous en apercevoir aussi, avant que nous en ayons fini avec notre folle politique douanière...

M. COTNAM: Je vais mettre mon avenir politique dans la balance contre celui de mon honorable ami...

M. HEPBURN: Que mon honorable ami me permette de lui dire qu'il n'a pas d'avenir politique. J'ai vu son collègue de Renfrew-Sud conspué à une réunion non politique, dans sa propre circonscription, par un groupe de cultivateurs...

M. COTNAM: L'honorable député n'a jamais été défait aux bureaux de scrutin de sa circonscription.

M. HEPBURN: L'honorable député aura du fil à retordre, s'il tente d'expliquer...

M. COTNAM: Mon honorable collègue s'est prononcé en cette enceinte pour l'abrogation du pacte de la Nouvelle-Zélande, qu'il appuyait six semaines plus tôt à la Chambre.

M. HEPBURN: Mon honorable ami ne connaît pas grand chose de l'accord commercail conclu avec la Nouzelle-Zélande.

M. COTNAM: Vous en savez moins que moi.

M. HEPBURN: Ce n'est pas l'abrogation du pacte qui a nui au commerce du beurre; c'est le droit de 8 c. imposé par mon honorable collègue et son chef.

Voyons ce qui va se produire à l'égard du blé. Pourquoi le prix en est-il le plus bas dont fasse mention l'histoire du commerce universel? Parce qu'on a voulu agir de façon tout à fait répréhensible du point de vue économique, c'est-à-dire ignorer la loi de l'offre et de la demande. Le président Hoover, dans son zèle à remplir certaines de ses promesses, a acheté des quantités énormes de blé pour les retirer du marché. Cela a stimulé le prix du blé, il est vrai, mais on n'a pu maintenir ce prix parce que, quand le président Hoover a dû vendre son blé, il l'a vendu au rabais, produisant la baisse la plus terrible qu'on ait jamais connue. Mais les prix élevés avaient encouragé d'autres pays à intensifier leur production et à devenir nos rivaux. Chaque fois qu'on agit contrairement aux principes économiques, chaque fois qu'on veut ignorer la loi de l'offre et de la demande, on crée un état de choses pire que le précédent.

Passons à la question des porcs...

Un MEMBRE: Vous voilà en pays connu!

M. HEPBURN: Je ne voulais pas froisser mes honorables amis, je ne voulais pas qu'ils commencent si tôt à lancer des cris aigus. En effet, je n'ai pas commencé à les blesser, bien que je me propose de leur passer un mol oreiller dans lequel se cachera une brique, avant de terminer.

Mon honorable ami le ministre des Chemins de fer (M. Manion)—qui est sorti de la Chambre, je ne sais pourquoi, peut-être parce qu'il reçoit les plus rudes coups—a dit aux cultivateurs de produire de plus en plus de porcs. Le ministre de l'Agriculture a déjà

prêché la même doctrine. Il a exposé à la Chambre ce qu'il a appelé la "politique des truies", laquelle consistait à mettre une truie sur chaque ferme de l'Ouest. Il a ainsi ignoré la loi de l'offre et de la demande, en stimulant exagérément l'élevage du porc au Canada. Qu'en est-il résulté? Je puis affirmer, monsieur l'Orateur, qu'il reste bien peu de cultivateurs tories. Si le Gouvernement veut garder un cultivateur tory pour la postérité, il devrait en faire momifier un tout de suite, sinon il ne pourra plus en trouver dans quelque temps. Un cultivateur tory demeurant près de chez moi avait reçu avec beaucoup de faveur la doctrine du ministre de l'Agriculture. L'an dernier, il a acheté des porcs à 8 c. la livre. Je lui dis que, si nous augmentions la production du porc sans que la consommation se relève dans les mêmes proportions, il devrait probablement vendre ses bêtes à 4 c. la livre, cet automne. C'est ce qui est arrivé. Il les avait payés 8 c. la livre quand ils pesaient cent livres. Il les a vendus 4 c. quand ils pesaient 200 livres, de sorte qu'il est rentré dans ses $8. Cela m'a paru assez comique. Je lui demandai: "Que pensez-vous de la politique de M. Weir sur l'élevage du cochon?" A quoi il répondit: "Eh bien, j'ai pu en tous cas me servir des cochons".

Chaque agissement du parti au pouvoir semble conforme à la politique tory bien établie de produire l'augmentation du prix de revient et d'entraver la liberté du commerce. L'accord à l'étude, d'une façon générale, nous lie irrévocablement à la protection élevée pour cinq ans. Je suis en faveur des tarifs modérés. Je suis libéral et je crois que la prospérité du pays dépend de notre habileté à produire en concurrence avec les autres pays. Nous ne pouvons donc laisser l'Association des fabricants canadiens exploiter les cultivateurs. Si l'on me donne à choisir entre l'usine et la ferme, je défendrai la population rurale, car je suis d'avis que notre prospérité dépend aussi de l'habileté de l'agriculteur à vendre ses denrées pour pouvoir acheter les articles offerts dans le commerce.

Afin de dissiper toute illusion, monsieur l'Orateur, qui resterait aux honorables vis-à-vis sur la possibilité de tromper la population du Canada, qu'ils me permettent de leur indiquer quel sera l'état du Canada dans six mois par suite du mépris où ils tiennent la loi de l'offre et de la demande; il y aura des élections générales à bref délai. Le prix de la production ne baissera pas, parce que nous permettons à l'Association des manufacturiers canadiens d'exploiter notre population. Le Gouvernement actuel ne fait qu'augmenter l'impôt; rien ne dit que le prochain budget n'apportera pas d'autres augmentations fiscales. Le dollar du cultivateur obéré ne vaut que 94 c. Par suite de ces restrictions sur le commerce nos recettes baisseront et l'Etat devra recourir à d'autres taxes; sans doute relèvera-t-il l'impôt sur les ventes. Aujourd'hui nos gens des campagnes sont en butte à de telles difficultés qu'ils ne peuvent plus engager d'employés; ces manœuvres désœuvrés affluent vers les centres urbains où ils grossissent les rangs des chômeurs; et l'agriculteur est imposé pour subvenir à l'entretien de ces mêmes sans-travail. Plus on laisse exploiter indûment le peuple canadien, moins le public a de ressources pour acheter, plus on aggrave la crise actuelle, plus on facilite la concentration des richesses, ce qui rend plus ardus encore des problèmes qu'il importe de résoudre, et dont la solution devrait être la tâche de ce Parlement.

Une élection a eu lieu dans Huron-Sud; et je dois noter que l'absence des députés de l'Ontario, pendant le discours de l'honorable député de Weyburn (M. Young) ne vient pas de ce qu'ils n'approuvent pas sa politique. Tous ces membres étaient à la gare pour souhaiter la bienvenue au nouveau député libéral d'Huron-Sud qui, je l'espère, prendra son siège à la Chambre, demain. Je dis donc que la lutte a été franche dans Huron-Sud et nos amis d'en face n'ont d'excuses à invoquer, car leurs doctrines ont été clairement exposées au peuple. Le peuple les a rejetées d'une manière non équivoque. Le public de tout le Canada est mécontent du Gouvernement et de son programme politique. Si les honorables représentants de la droite ne croient pas ce que j'avoue, je leur dis ceci: Faites dissoudre les Chambres, consultez le peuple. Lorsque le scrutin sera dépouillé on trouvera que nos amis d'en face auront disparus comme la neige qui fond au printemps.

M. J. L. BROWN (Lisgar): Monsieur l'Orateur, après avoir écouté cet après-midi les éloquents discours de l'ancien ministre du Commerce (M. Malcolm), de l'ancien ministre de la Justice (M. Lapointe) et de l'honorable préopinant (M. Hepburn), ce dernier discours marqué au coin du bon sens et de l'humour qui brillent par leur absence dans les observations des honorables représentants de la droite, je suis plutôt gêné pour continuer la discussion. Seulement, monsieur l'Orateur, il me semble que je ne serais pas fidèle à moi-même, ni à mes commettants et à la population de la grande province du Manitoba, si je n'exprimais pas des opinions qui émanent souvent de ce côté de la Chambre et qui reflètent, je crois, les sentiments de l'immense majorité des gens de l'Ouest. Je fais mes compliments

à l'honorable député de Marquette (M. Mullins) de ce qu'il se soit dégagé de la tutelle de son parti. Nous savons maintenant qu'il y a au moins un des membres de l'autre côté qui ne laissera pas entraver la libre discussion, qui refuse le bâillon qu'ont accepté sans mot dire ses collègues, à ce qu'il paraît.

A propos de cet accord, monsieur l'Orateur, je ne dis pas qu'il ne s'y trouve rien de bon. Sans doute serait-il impossible à un groupe d'hommes de se réunir et de formuler une convention de ce genre sans qu'il y eût là-dedans quelque chose qui mérite notre approbation. Je soutiens cependant que les avantages auraient pu se réaliser par d'autres moyens, qu'on aurait pu se passer de cette conférence. Dans la mesure où la convention diminue les droits tarifaires sur les objets de nécessité quotidienne, nous devons l'approuver. Mais les délégués canadiens à cette conférence ne prenaient pas l'attitude que professent depuis de longues années les membres à votre gauche. A cette conférence, ils ont soutenu que tout dégrèvement sur les importations de la Grande-Bretagne était une faveur au public britannique; tandis qu'à notre point de vue toute diminution—nous en réclamons depuis des années—doit être un bénéfice non seulement de la Grande-Bretagne, mais au nôtre aussi. Selon nous, donc, le Gouvernement n'a pas accompli grand'chose en diminuant un petit nombre de droits.

Nous approuvons d'emblée les préférences accordées au moyen d'une diminution du tarif. Quant aux préférences nées d'un relèvement tarifaire, il nous faudra les étudier sérieusement lorsque nous analyserons les annexes. En général, nous sommes opposés aux préférences de ce genre. J'ai eu la satisfaction et le plaisir d'entendre le discours du premier ministre (M. Bennett) par radio, à l'ouverture de la conférence, et celui du très honorable Stanley Baldwin qui l'a suivi. Lorsque celui-ci a dit qu'il venait au Canada dans le but d'obtenir des préférences, non au moyen du relèvement du tarif, mais de dégrèvements, j'ai approuvé entièrement le principe énoncé, et dans la mesure où ce principe a été inclus dans cette convention, je dois l'approuver. Mais dans la mesure où ce principe a été ignoré, ce qui a eu lieu dans un grand nombre de cas, je m'oppose absolument à la convention.

On a dit que cette convention signifiait le détournement du commerce. Je n'ai rien à dire contre la dérivation du commerce de ces pays qui ont refusé de faire le commerce avec nous, en faveur de ceux qui nous ont traités avec justice. Dans une certaine mesure, ce principe avait été inclus dans le budget Dunning que nous avons appuyé durant les élections de 1930. Mais il est toujours possible de payer trop cher un avantage apparent, et, à mon avis, il en est ainsi de plusieurs articles de cette convention.

Dans mes commentaires sur l'adresse en réponse au discours du trône, j'ai dit qu'il existait deux points de vue qui permettent de vérifier les avantages de cette convention. D'abord: Promet-elle d'augmenter le commerce interimpérial et d'assurer l'harmonie entre les différentes parties de l'empire? Puis: Promet-elle d'augmenter en général le commerce mondial, et d'encourager l'harmonie entre les nations? Considérons le premier point de vue, celui du resserrement des relations commerciales entre les différentes parties de l'empire. Dans la mesure où la convention tend à faciliter le commerce interimpérial, tout est bien, mais nous n'en connaîtrons les résultats sous ce rapport que plus tard. Il est impossible de dire ce que nous obtiendrons en ce sens. Puis nous passons à la question de savoir si elle va assurer de meilleures relations entre les diverses parties de l'empire, et je crois même en ce moment que l'effet a été plutôt contraire. Plusieurs ministres du cabinet anglais ont démissionné; et aussi un membre du cabinet australien. Il est vrai que l'un d'eux a démissionné parce que la protection était trop forte, et l'autre, parce qu'elle était trop basse, mais cela importe peu. Il n'en reste pas moins que ces ministres ont démissionné pour protester contre ces conventions négociées par leurs représentants. Il est bien bon de déclarer maintenant qu'il n'y a pas eu de contrainte. Assurément, il n'y a pas eu de contrainte physique; on n'a eu recours à aucun moyen physique pour imposer certaines conditions au peuple britannique. Mais vraiment il existe une contrainte morale, et lorsque le premier ministre est allé en Angleterre, comme il l'a fait en 1930, et qu'il a insisté pour que le peuple anglais modifie sa politique fiscale, au moyen de menaces, de promesses ou déclarations seulement, si vous préférez, lorsqu'il a dit que si l'on n'acceptait pas telle chose il y avait possibilité d'un démembrement de l'empire,—peut-être n'a-t-il pas fait cette déclaration d'une façon aussi catégorique, mais il n'en reste pas moins que ces déclarations ont été faites au Canada et en Angleterre,—c'était là, dis-je, une contrainte morale qui devait, de toute nécessité, créer un effet sur le peuple de la Grande-Bretagne. Doit-il en résulter une assurance d'harmonie entre les diverses parties de l'empire? J'ai toujours cru et ai souvent déclaré que le plan de construire un empire uni au moyen de tarifs protecteurs comporte un grave danger.

Que dire du commerce international? Cette convention contient-elle quelque disposition en vue d'abaisser les barrières tarifaires dans le monde? Pas la moindre, et je sais que le premier ministre a dit au cours de ses remarques qu'il était possible qu'elle produisît un tel effet, mais quand nous étudions cette convention, quand nous en analysons les différents articles, et quand nous analysons ces derniers en les confrontant avec les déclarations du premier ministre et de ses collègues, nous devons en venir à la conclusion que ces différentes conventions n'ont fait absolument rien pour rompre les barrières internationales et pour faire disparaître ces restrictions du commerce, causes fondamentales des malheurs du monde aujourd'hui.

Parlant des déclarations du premier ministre et de ses partisans, j'ai écouté avec beaucoup de surprise le leader de l'opposition, lorsqu'il a cité ce qui suit du discours du premier ministre à Calgary:

> Une chose est certaine, cependant, et c'est que l'on demandera aux nations étrangères à l'empire de payer un certain tribut pour obtenir le privilège de faire le commerce dans les limites de l'empire.

J'avais plutôt espéré que, pour l'honneur du Canada, pour l'amour de cette paix et de cette harmonie que je désire voir régner parmi les hommes, le premier ministre allait nier cette déclaration. Le fait qu'il ne l'a pas niée, le fait que personne ne l'a niée jusqu'à présent, me forcent de conclure que l'on a correctement rapporté ces paroles attribuées au très honorable premier ministre:

> Une chose est certaine, cependant, et c'est que l'on demandera aux nations étrangères à l'empire de payer un certain tribut pour obtenir le privilège de faire le commerce dans les limites de l'empire.

Une assertion de cette nature vise-t-elle à promouvoir la bonne entente parmi les nations du monde? Je ne tenterai pas d'atteindre les sommets de l'éloquence ainsi que l'a fait l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) lorsqu'il a dénoncé cette affirmation; j'emploierai un langage clair et rude, c'est-à-dire le langage que tient parfois le premier ministre lorsqu'il discute les faits. Je le déclare sans la moindre hésitation, une assertion de cette nature est grosse de danger pour la paix mondiale. Avant les élections générales de 1930, nous nous sommes posé la question de savoir qui irait représenter le Canada à la Conférence impériale. Un certain sentiment de défiance existait de ce chef. Subséquemment, nous n'avons pas été satisfaits de la manière dont nous avons été représentés à Londres. Nous avions espéré qu'à la lumière de l'expérience acquise, le premier ministre modifierait quelque peu la manière de voir qu'il avait formulée, en 1930. N'avons-nous pas raison maintenant d'éprouver de la méfiance en ce qui regarde la représentation du Canada à la Conférence économique mondiale quand le premier ministre profère des assertions de la nature de celle que j'ai citée? Je le déclare sans hésiter, si cette déclaration représente fidèlement les idées et l'attitude du chef conservateur, il est un homme trop dangereux pour que nous lui laissions plus longtemps entre les mains les destinées du peuple canadien et le soin de nous représenter dans les discussions internationales. A l'époque où Théodore Roosevelt habitait la Maison Blanche, l'expression "la diplomatie en bras de chemise" était devenue d'usage courant. Cependant, comparativement au premier ministre du Canada, Théodore Roosevelt ne connaissait pas le premier mot de la diplomatie en bras de chemise. Au cours de ces remarques, le ministre du Commerce (M. Stevens) a reproché au très honorable chef de l'opposition de susciter une certaine agitation en Angleterre. Or, il faut bien se garder de penser que les libéraux anglais sont tellement plongés dans les ténèbres de l'ignorance qu'il faut que les défectuosités d'un traité de cette nature leur soient signalées par les Canadiens pour qu'ils s'en rendent compte. Le parti libéral d'Angleterre est parfaitement en mesure de se former une opinion et il l'a fait.

Mais, pour quelle raison considérait-on comme un crime le fait que des Canadiens cherchent à donner quelque encouragement aux hommes publics du Royaume-Uni qui soutiennent les mêmes principes que nous? L'on peut alléguer qu'il ne serait peut-être pas sages en tout temps d'intervenir dans les discussions politiques de la métropole; cependant, il ne sied assurément pas à nos adversaires de condamner les membres de la gauche parce qu'ils formulent une manière de voir que partage une bonne partie de la population de la métropole. Quels sont ces principes? Ils se ramènent simplement à ceci: L'on devrait permettre à chaque dominion, sans que les autres aient le droit d'intervenir, de décider la politique douanière qu'il entend suivre. Or, je prétends que personne ne devrait trouver à redire si un libéral du Canada énonce les mêmes principes que préconisent les libéraux anglais.

Il y a de cela bien des années, à l'époque où le programme de Joseph Chamberlain était à l'ordre du jour, les Fermiers-Unis du Manitoba,—ils étaient alors connus sous le nom de Grain Growers' Association,—adoptèrent une résolution repoussant l'idée que les cultivateurs canadiens cherchaient à obtenir une préférence sur les marchés de la métropole.

Par cette résolution, ils déclaraient qu'ils ne recherchaient pas de bénéfices au détriment du consommateur britannique. De plus, ils affirmaient que la loyauté du Canada envers l'empire britannique ne dépendait aucunement de la concession de cette préférence. Or, les cultivateurs du Manitoba soutiennent encore des mêmes principes aujourd'hui. Les producteurs agricoles de l'Ouest canadien n'ont jamais demandé qu'on leur accordât une préférence sur le marché anglais et rien n'indique non plus que la loyauté du Canada ait été mise en danger du fait que nous n'avions pas réussi à obtenir ces préférences.

Les principes que l'on préconise tant en Angleterre qu'au Canada, et qui ont trouvé un certain écho dans nos rangs, sont les seuls sur lesquels nous pourrons asseoir l'unité nationale en dernier ressort. Nous pourrions très bien demander: Quand donc les principes tories ont-ils jamais contribué à promouvoir l'unité nationale? C'est le contraire qui s'est toujours produit. L'effet naturel de la doctrine et du programme du parti tory a toujours contribué au démembrement des empires et à fomenter la discorde. Voilà ce que nous constatons si nous consultons l'histoire. Ce sont les principes du toryisme qui ont déchaîné la guerre civile, au temps de Cromwell; ce sont ces mêmes principes qui ont amené la révolution de 1688 et nous ont fait perdre les colonies américaines. Ces principes sont également à l'origine de la rébellon de 1837 avec laquelle le grand'père du présent chef de l'opposition ainsi que mon père ont eu quelque chose à faire. Ils ont aussi amené la rébellion au Nord-Ouest. Si nous consultons l'histoire, nous contatons que ce sont là les résultats inévitables de l'application des principes du toryisme. Si les tories avaient été à la direction des affaires au temps de la guerre du Sud-Africain, ils auraient refusé son autonomie à l'Afrique-Sud. Or, le cours de l'histoire eût été sensiblement modifié si le général Botha et le général Smuts avaient adopté une autre attitude, ainsi qu'ils l'auraient fait, c'est incontestable, si l'Angleterre avait refusé d'accorder son autonomie au Sud-Africain. L'empire britannique doit plus qu'on le saura peut-être jamais à cet admirable acte de foi dans les principes libéraux de la part de sir Henry Campbell-Bannerman. Je ne prétends pas que l'empire ait réellement jamais été en danger de dissolution. Ainsi que je le disais l'autre jour, je crois que l'on a tenu beaucoup de propos en l'air à ce sujet. Je ne crois pas que l'empire ait été menacé de s'effondrer, ni avant ni après la conférence. Même si la politique des honorables députés d'en face penche dans ce sens, je ne crois pas que des difficultés réelles surgissent.

J'ai confiance dans les citoyens de l'empire et je crois qu'ils doivent leur union à des choses plus importantes qu'une seule de ces considérations secondaires. Je partage en tous points l'avis de l'ancien ministre de la Justice qui a protesté contre sir Neville Chamberlain venant en Canada et affirmant qu'il y avait constaté un affaiblissement des liens impériaux. Nos honorables amis parlent de sauver l'empire. Cela me remet en mémoire une anecdote que je me plaisais à raconter au cours de la campagne de réciprocité, en 1911. alors que mes honorables amis se vantaient d'avoir sauvé le Canada. Une maman avait conduit ses deux petits garçons à la salle de bain, où elle les avait laissés s'amuser pendant qu'elle descendait à l'étage inférieur. Peu de temps après, elle entendit le plus âgé des enfants crier: "Maman, maman!" et se rendant à cet appel, elle trouva ce dernier supportant son jeune frère dans la baignoire. "Maman", dit-il, "je lui ai sauvé la vie; le bouchon s'est déplacé et nous étions sur le point de disparaître tous les deux". Il y a autant de danger qu'à cause d'une chose survenue dans le passé, l'empire s'effondre, qu'il y en avait, pour ces deux petits d'être emportés dans le tuyau d'évidement.

J'aimerais à dire quelques mots du discours du ministre du Commerce. Il a reproché au chef de l'opposition l'insistance avec laquelle il prétendait que nous devrions avoir accès aux marchés mondiaux. Le ministre a dit: "Oui, sans doute, il nous faut des marchés mondiaux", et continuant, il a ajouté que rien n'a été fait à ce sujet et a fait observer ce que tout le monde connaît la vérité, c'est-à-dire que d'autres nations n'ont cessé de relever leurs droits contre les produits de tout l'univers, y compris le Canada. Nous avons toujours soutenu que c'était d'une politique insensée, de la part de ces nations, d'imposer des restrictions au commerce. Parmi les reproches que nous faisons aux honorables députés d'en face, se trouve celui d'avoir lancé le Canada dans cette folle ruée vers des tarifs de plus en plus élevés, qui sont propres à paralyser les affaires. Le fait même que le commerce s'est accru par bonds prodigieux sous le régime de droits peu élevés est une réponse suffisante à l'objection soulevée par le ministre.

Je parlerai maintenant d'une autre question abordée par le ministre, celle des dispositions de l'article 9 de l'accord. Le ministre est passé maître dans l'art d'éluder la vraie question en jeu au cours de la discussion. Il a entrepris de discuter le maintien d'une marge de préférence. Je n'ai pas compris que le chef de l'opposition s'opposât, en principe, au maintien d'une marge de préférence; ce à quoi il s'oppose, selon moi, c'était à la situation où,

dans la pratique, cela met la population du Canada. Voici quelle est cette situation, au point de vue pratique: En maintes circonstances, l'adoption de ce principe nous a mis dans l'impossibilité d'abaisser le tarif général.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'article dit que la préférence doit être maintenue.

M. BROWN: L'accord dit que la marge de préférence doit être maintenue. Le ministre du Commerce a cherché à expliquer la situation, ou à s'éloigner de la question, ce que vous voudrez, en rappelant une clause du traité français d'après laquelle la marge entre le tarif intermédiaire et le tarif général devait être maintenue. Cela ne peut se faire que si vous avez les taux mêmes sur lesquels on peut discuter. Supposons que vous ayez, applicables à l'Angleterre, un tarif en franchise, un tarif intermédiaire de 30 p. 100 et un tarif général de 40 p. 100; la marge entre le tarif intermédiaire et le tarif général peut être maintenue en abaissant chaque tarif de 10 p. 100, ou selon la base qui sert à déterminer la marge. Il peut se faire qu'il faille conserver un rapport entre les deux, mais cela n'a pas d'importance; le raisonnement est d'application en toutes circonstances. Cependant, on ne saurait maintenir une marge entre rien et 25 p. 100 si, en même temps, on diminue le tarif général. La chose est évidemment impossible. On rougirait pour ainsi dire d'avancer un argument de cette simplicité, mais, évidemment, il s'impose, vu que les honorables députés d'en face ont bruyamment applaudi le ministre du Commerce, lorsqu'il faisait son exposé de la situation.

A ce propos, je désire encore dire un mot de deux articles dont on a déjà parlé à maintes reprises, savoir: les écrémeuses et le fil de fer barbelé. Il s'agit là de deux des articles les plus indispensables aux cultivateurs de l'Ouest de nos jours. Comment le ministre de l'Agriculture pourra-t-il se rendre dans sa circonscription et défendre un droit protecteur de 25 p. 100 sur les écrémeuses?

Comment l'honorable député de Marquette (M. Mullins) aimerait-il à parcourir sa circonscription avec un bidon à crème, ainsi qu'il l'a fait l'année dernière, et à dire à ses commettants: Voici, à l'avenir, il faudra revenir à l'emploi du bidon à crème et à lait au lieu et place des écremeuses que vous ne pouvez plus acheter parce que le régime actuel les a frappées d'un droit de 25 p. 100. Mes honorables amis n'entreprendront jamais certes de justifier pareille action aux yeux de leurs commettants.

En ce qui regarde le maintien de la marge de préférence, autre question que l'on a discutée tout à l'heure, l'une des choses qui m'intéressait le plus durant le cours des négociations, c'était de savoir si oui ou non le Canada serait tenu jusqu'à un certain point de ne pas abaisser notre tarif douanier. Or, la première chose que je fis, lorsqu'un exemplaire des accords me tomba sous la main, ce fut de m'assurer si notre liberté avait été astreinte à des limites à cet égard.

Permettez-moi de revenir encore sur la question du blé. D'autres orateurs l'ont déjà traitée, mais elle sera ramenée sur le tapis à plus d'une reprise et je serai peut être en mesure de faire valoir de nouveaux arguments en envisageant le problème sous des angles différents. Je m'abstiendrai d'interpréter le sens de l'article 4 qui est ainsi conçu:

> Il est convenu que le droit sur le blé entier, le cuivre, le zinc ou le plomb fixé au présent accord peut être supprimé si, à un moment quelconque, les producteurs de blé entier, de cuivre, de zinc et de plomb respectivement, de l'empire, ne peuvent ou ne veulent d'abord offrir ces produits en vente au Royaume-Uni à des prix n'excédant pas les prix mondiaux et en quantités suffisantes pour satisfaire les besoins des consommateurs du Royaume-Uni.

Qu'est-ce que cela signifie? Je n'en sais rien. Cependant, une chose est très claire à mes yeux, c'est que cet article n'augmente assurément pas l'efficacité de la préférence. Au contraire, il limite en quelque sorte cette efficacité. Indépendamment de cette clause et en prenant la préférence dans son acception ordinaire, un doute sérieux subsistait dans l'esprit des intéressés sur la question de savoir s'il y avait possibilité d'accorder sur le blé une préférence qui serait profitable aux producteurs. Il est établi que le commerce du grain en général a fait des représentations au premier ministre à l'encontre du projet. Nous savons que les United Grain Growers puissante association de cultivateurs, se sont prononcés contre le projet, de même que les syndicats de vente collective du blé. A ma connaissance, il n'y a qu'un seul homme en vue dans le commerce du grain qui ait publiquement approuvé l'idée, à venir jusqu'aujourd'hui. C'est M. J. R. Murray, de l'Alberta Pacific Grain Company, ancien administrateur général des United Grain Growers. M. Murray, c'est incontestable, à toutes les qualités voulues pour discuter les questions concernant le commerce du grain, mais il est seul contre l'énorme majorité.

En l'absence de toute réserve, si l'on doutait de l'efficacité d'une préférence sur le blé, combien ce doute a-t-il encore bien plus raison de subsister maintenant que cette clause conditionnelle a été insérée dans l'accord! Examinons un peu la situation. En premier lieu, il semble que cet article est basé sur la supposition qu'il se trouve au Canada une organisation

capable de placer le blé des producteurs canadiens sur le marché britannique. Or, pareil organisme n'existe pas, à l'heure actuelle, au pays. L'article est également basé, semble-t-il, sur la présomption qu'il est possible, au moyen de certains accords conclus entre le Canada et les autres dominions, d'en venir à une entente quant au prix auquel le blé sera écoulé sur le marché anglais. Or, une entente de cette nature ne saurait se conclure à mon humble avis.

Mais examinons brièvement la situation qui pourrait surgir à un moment donné. Supposons que l'Angleterre agisse en vertu des dispositions de l'article 21 et que le blé russe soit exclu du marché britannique. Quelle sera la conséquence de cette attitude? Cela veut dire que le blé russe sera offert en vente sur d'autres marchés, ce qui fera baisser le niveau du prix sur le marché mondial. Or, nous prenons l'engagement de vendre notre blé à l'Angleterre au prix du marché mondial. Il s'ensuit donc que cette soi-disant préférence ne peut contribuer en rien à augmenter les bénéfices des producteurs de blé puisque l'on retire d'une main ce que l'on offre de l'autre. Pour décrire la situation., l'honorable député d'Elgin-Ouest (M. Hepburn) a peut-être employé la comparaison la plus frappante lorsqu'il l'a assimilée au geste d'un homme qui donnerait un sifflet à un jeune garçon en lui défendant de s'en servir.

Avant même que cette clause conditionnelle eut été portée à la connaissance des producteurs de blé, l'on concédait généralement qu'en supposant que nous serions en mesure d'écouler de plus grandes quantités de blé sur le marché britannique, cela signifierait simplement une plus vive concurrence sur les autres marchés. Or, étant donné qu'il nous faut vendre le gros de notre récolte sur les autres marchés, il s'ensuit nécessairement que les producteurs de blé n'y gagneront absolument rien.

Peut-être les articles 16 et 17 pourraient-ils être examinés en regard l'un de l'autre. L'honorable député de Weyburn (M. Young) les a vertement critiqués. Je tiens toutefois à souligner de nouveau un point sur lequel il a comme nous appelé l'attention au cours du débat sur le budget, l'année dernière.

Lorsque le ministre des Finances, M. Rhodes, fit son exposé budgétaire, l'an dernier, il déclara que le revenu de la douane avait diminué par suite, entre autres causes, de la mise en pratique de la politique du Gouvernement pour encourager la production et le commerce canadiens et décourager les importations d'autres pays. Sans entrer dans les détails, il dit que l'efficacité même des mesures du Gouvernement expliquait la diminution des revenus. Il devrait être aussi clair que le jour que la continuation de ces mêmes mesures diminuera davantage les revenus. A quoi bon alors insérer dans l'Article 17 de cet accord les mots ci-dessous:

> Le Gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage à supprimer, dès que la situation financière du Canada le permettra, toutes les surtaxes existantes sur les importations du Royaume-Uni.

C'est un autre exemple de concession fictive. Je le répète, si les dispositions des articles 16 et 17 sont avantageuses, l'application de cet accord n'y est pour rien.

Ici, je désire protester contre l'attitude du Gouvernement relativement à certaines importations. L'autre jour, je signalais sa conduite concernant les réparations aux machines agricoles. Les promesses faites à la Chambre par le ministre des Finances ont été ignorées par les fonctionnaires, agissant, à n'en pas douter, conformément aux représentations à eux faites par quelqu'un. Un engagement pris par le ministre des Finances envers cette Chambre a été ignoré. Il est vrai que deux jours après que la chose eût été signalée, l'ordonnance fut rappelée, et c'est une certaine consolation, mais au fait cela n'aurait jamais dû arriver. Cette contravention à l'entente primitive est l'une des pires choses qu'aucun gouvernement ait jamais faites. Comparez cela à la manière de procéder du gouvernement antérieur qui en pareille matière saisissait la Commission du tarif du sujet, permettant ainsi une discussion publique qui renseignait le contribuable. Comparez cette méthode à la méthode cache-cache du Gouvernement actuel. C'est une méthode inique qu'aucun membre de la droite ne voudra défendre. Il est tout de même agréable d'apprendre que les surcharges mentionnées à l'artcle 17 seront abandonnées aussitôt que possible relativement aux importations venant d'Angleterre. Cependant, si la pratique est inique, on devrait y renoncer, non seulement pour les marchandises britanniques, mais aussi relativement au commerce avec les autres pays.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: L'honorable député a parlé durant quarante minutes.

L'hon. W. R. MOTHERWELL (Melville): J'espérais qu'un de nos amis tories retrouverait sa langue et que nous aurions l'occasion de constater quel usage il en sait faire. Les honorables députés se souviennent qu'au sujet de l'adresse en réponse au discours du trône, le Gouvernement s'est confiné dans la tactique du silence. Je pensais que les ministres essayaient de se faire au rôle de momie pour arriver au Musée à l'extrémité de la rue Metcalfe. Le rôle leur conviendrait mieux que

celui de parlementaire délégué pour traiter des affaires du pays. Maintenant, on dirait qu'ils sortent de leur léthargie et qu'ils commencent à balbutier. Un ministre a pris la parole ce soir, et cet après-midi, un seul député ministériel a parlé à l'appui de ce merveilleux pacte.

Dans tout son discours, l'autre jour,—très bon dans son genre, mais le mauvais genre,—le premier ministre (M. Bennett) n'a pas songé à reconnaître à d'autres le mérite des préférences en vigueur depuis trente-cinq ans. Selon le très honorable premier ministre, le premier pas visant à promouvoir les commerce interimpérial au moyen de préférences se trouve dans ce pacte. Je me demande comment nous aurions qualifié cela, à l'école. Fumisterie? Non, nous nous serions servis d'un mot plus bref. Tout comme mon honorable leader, je tiens à différer d'avis d'avec le premier ministre. Il a outrageusement travesti les faits tels que je les comprends, au cours de son historique des préférences. Celles-ci datent de sir Wilfrid Laurier et de M. Fielding. Il est vrai que les tories prétendaient désirer une préférence, mais ils s'en tenaient pour une préférence réciproque, chose impossible à cause de la politique libre-échangiste de la Grande-Bretagne en ce temps-là. Ils prétendaient vouloir un tarif préférentiel réciproque, mais c'était vraiment pour combattre la préférence que nous proposions, parce que celle-ci équivalait à une diminution des droits de douane. Puis-je rappeler ici qu'ils n'ont jamais laissé passer une occasion de s'y opposer? Or, voici que, de sang-froid et au grand jour, ils prétendent être les auteurs et les promoteurs de ce grand système de la préférence. Depuis des années, jusqu'au jour où l'Angleterre décida de modifier son système douanier, la préférence n'existait que d'un seul côté. Dans l'intérêt du Canada, cependant, nous avons accordé une préférence pour activer le commerce avec la Grande-Bretagne. Il y a neuf ou dix ans, notre système de préférence commença à produire un double résultat et la Grande-Bretagne comprit que les conventions de réciprocité au point de vue du commerce lui étaient avantageuses. Les autres pays imposaient leurs tarifs, les uns après les autres; elle constata qu'elle pouvait raffermir sa puissance économique de sorte qu'il y a environ neuf ans, elle commença à accepter des tarifs réciproques avec ces pays.

Je prie les membres de la Chambre de lire le texte de la convention discutée. Loin de moi l'idée de vouloir manquer de respect à qui que ce soit, mais il est rédigé en des termes de nature à faire croire aux gens que les préférences réciproques accordées à la Grande-Bretagne depuis neuf ans ont été concues et établies au cours de la conférence tenue à Ottawa l'été dernier. Il faut le lire avec soin, pour constater le contraire.

La préférence sur le tabac, si je me rappelle bien, a été accordée il y a neuf ans. Un certain nombre des préférences sur les fruits ont été accordées vers le même temps et chaque année, depuis lors, aux termes des dispositions de la loi pour la protection de l'industrie en Grande-Bretagne, on a augmenté le nombre et la portée de ces préférences. C'est ainsi que l'aspect de réciprocité de la préférence a pris une plus grande importance d'année en année, et non pas par des accords conclus à la suite d'une bataille de chiens, comme on a décrit quelque part la dernière conférence. Dans le passé les préférences ont été établies à la suite d'une entente volontaire dans l'intérêt de toutes les parties en cause. En voulant s'attribuer ainsi tout le mérite, les membres de la droite démontrent bien qu'ils sont les maîtres plagiaires politiques des temps modernes. Ils cherchent à accaparer au grand jour le mérite qui appartient, tout le monde le sait, à leurs adversaires. Je me demande si je puis en provoquer quelques-uns à parler?

M. SPOTTON: Oui, je le crois.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je désire remercier le chancelier de l'Echiquier, M. Chamberlain, pour au moins, si je ne fais pas erreur, environ 80 p. 100 des préférences indiquées dans les accords. Ces préférences sont en vigueur depuis le mois de mars ou le mois d'avril. La préférence sur les fruits existait. Il en est de même de la préférence sur le bois, sur le beurre, bien qu'elle n'ait pas été aussi importante, et enfin sur le fromage. Mais, si nous n'avions pas été renseignés, nous aurions pu croire que tous ces changements avaient été opérés grâce à la récente conférence. Pour ce qui est des provinces de la Prairie, nous ne voyons aucun avantage sensible. Une préférence de 10 p. 100 existait sur le beurre, mais combien le savaient? Le prix auquel se vendait le beurre, l'été dernier, semblerait indiquer qu'il n'y a eu aucune amélioration; il y a longtemps que le beurre ne s'est pas vendu à aussi vil prix. Et cependant, on nous dit que nous verrons des résultats merveilleux, bien que nos honorables vis-à-vis sachent bien que les conditions ne sont pas meilleures, en dépit du fait que les préférences dont j'ai parlé existent depuis cinq ou six mois.

De fait, dans quatre cas importants seulement, les changements que j'ai relevés peuvent être attribués aux accords conclus à Ottawa. Il s'agit du blé, du cuivre, du plomb et du zinc. Et les dispositions qui ont trait à ces produits portent la réserve fatale qu'ils doivent être vendus en quantités suffisantes pour combler

toutes les demandes en Angleterre, et aux prix établis dans le monde entier. C'est ici que nous trouvons l'extraordinaire sorte de préférence qui ne préfère pas. C'est là quelque chose de neuf, une préférence qui ne préfère pas en vous accordant un prix plus avantageux et qui n'empêche pas les prix de s'avilir, comme nous l'avons pu constater par le prix de notre beurre, cette année. L'honorable ministre des Chemins de fer (M. Manion) a lu une partie du discours du très honorable Neville Chamberlain, ce soir, mais il a cessé de lire avant d'arriver à ce passage,—tout simplement pour vous montrer avec quelle suavité ces marchandages sont provocateurs, et comment ils portent certains hommes à dire des inepties:

Le chancelier a répété la remarque qu'il avait faite à la réunion des membres du parti conservateur tenue récemment à Blackpool: "Les liens de l'empire se font de plus en plus faibles, au point d'offrir un danger."

Je me demande où il est allé pêcher cette stupidité. A l'endroit même où M. Thomas a trouvé son *humbug*! Puis il continua, comme s'il eut voulu modifier ses paroles, comme s'il en eût trouvé le sens trop étendu. Il a voulu citer en exemple les difficultés qui existent dans l'Inde. Un grand nombre de ces pauvres Indiens ne peuvent lire l'anglais, de sorte qu'il était moins dangereux de les mettre en cause.

Le Canada, aujourd'hui, dépend dans une large mesure, de la finance américaine...

Le bonnet fait bien à nos honorables amis de la droite.

...et, sans les accords relatifs à la préférence conclus avec le Royaume-Uni, ce pays aurait pu trouver extrêmement difficile de refuser une nouvelle offre de réciprocité de la part de son grand voisin du sud. Cela aurait lié définitivement leurs fortunes au point de susciter une divergence entre le Canada et la Grande-Bretagne, a dit M. Chamberlain.

Où a-t-il pris cela? Toujours la même blague.

L'hon. M. LAPOINTE: Absolument idiot!

L'hon. M. MOTHERWELL: Pas autre chose. Quelqu'un voudra-t-il me contredire, quand j'exposerai l'origine de cette déclaration? J'attends le défi. Je l'ai citée trois fois dans cette enceinte au cours de la dernière session, et je suis prêt à la citer de nouveau, l'autorité sur laquelle je me base pour dire que M. Chamberlain a eu cette idée absurde à cause des discours à effet prononcés par le premier ministre quand il était outremer en 1930, surtout à Belfast. Personne ne me met au défi? Alors je ne la citerai pas.

M. SMITH (Victoria): Puis-je demander à l'honorable député s'il est opposé à ce qu'on donne la préférence au beurre et au fromage du Canada?

M. l'ORATEUR: La question ne peut être posée qu'avec la permission du député qui a la parole.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je n'ai pas mon cornet acoustique, de sorte que je ne peux pas entendre ce que l'honorable député dit, mais je ne pense pas que cela fasse beaucoup de différence; il est très probable que ce qu'il dit n'a pas grand importance. Vous m'excuserez, monsieur l'Orateur, mais je ne peux pas épuiser en interruptions le temps que j'ai à ma disposition.

Je vais maintenant aborder certains articles. Je regrette que ce soit presque les mêmes que ceux qui ont déjà été discutés; mais je tâcherai de leur donner un différent tour de rôle, et peut-être aussi mes remarques seront-elles un peu différentes. D'abord je citerai une partie du discours du premier ministre à Belfast—discours que M. Chamberlain a apparemment lu, lui aussi—parce qu'il s'adapte bien à ce que je vais dire plus tard. Voilà ce que disait notre premier ministre à Belfast, après avoir été honoré, comme il méritait de l'être, d'un titre de l'université de Belfast:

Quoique le sentiment, a-t-il affirmé, doive toujours ouvrir la voie, il faut que les liens qui unissent les peuples à l'heure actuelle soient des liens matériels de force économique.

Puis il a déclaré qu'il était convaincu que...

...si nous ne profitions pas de l'occasion unique qui se présente à nous, en raison de l'étendue de notre empire qui représente un quart de l'univers et de sa population, notre sort sera celui des empires passés.

En sus de cela, vint une flèche de Parthe, quand il déclara que s'il ne pouvait pas obtenir ce qu'il désirait de la Grande-Bretagne, le Canada chercherait ailleurs sa force économique.

Les liens qui apparemment doivent nous unir à l'avenir seront des ventes de porcs, de tabacs, de whisky et d'autres marchandises. Voilà, le lien qui unit! Puis nous voyons ici l'imagination du premier ministre s'élever à des sommets infinis; il craint que l'approvisionnement ordinaire du bacon ne nous unisse pas assez étroitement, aussi il le porte au chiffre d'un demi-milliard que nous n'atteindrons pas avant bien longtemps. Voici ce qu'il dit:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni proclame son intention de prendre, aussitôt que possible après la réception du rapport de la Commission étudiant présentement la réorganisation de l'industrie porcine au Royaume-Uni, les mesures voulues pour la réglementation quantitative des approvisionnements de bacon et de

jambon arrivant sur le marché du Royaume-Uni, et s'engage à insérer dans toute loi qu'il pourra proposer au parlement aux fins de réglementer les approvisionnements de bacon et de jambon de toute provenance importés au Royaume-Uni, des dispositions visant l'admission en franchise du bacon et du jambon canadiens de bonne qualité jusqu'à concurrence de 2,500,000 quintaux par année.

Il n'y a jamais eu de restrictions auparavant. Il ne s'en est fallu que de 10 millions que nous atteignions ce chiffre, dans nos exportations, en 1919. Au lieu d'élargir notre débouché, cela le restreint en réalité à une quantité déterminée que nous avons presque atteinte pendant une certaine année de guerre. Il y a donc restriction et non expansion de marché.

Mais non satisfait d'obtenir une quote-part, ou de penser qu'il en obtenait une, le gouvernement établira une commission qui va enquêter sur l'industrie porcine en Grande-Bretagne. Elle fera rapport un jour ou l'autre; personne ne sait dans quel sens. Pourtant on nous dit que nous obtenons quelque chose de merveilleux, et nous ne savons pas encore ce que c'est. Ce qui s'applique à l'éleveur de porcs de Grande-Bretagne va s'appliquer à nos éleveurs des dominions, et l'on va restreindre ce qui auparavant était illimité. Nos produits vont continuer d'entrer en franchise sur le marché anglais, tout comme par le passé et, comme cela ne cessera de se faire, je l'espère, à l'avenir.

Puis le très honorable premier ministre débute par ce ramage:

> Avec des conditions d'écoulement favorables et un prix continuellement supérieur au coût de revient...

Le résultat dépend de ces conditions; mais, en cas d'échec, ils peuvent se rabattre sur ceci:

> Il est possible au Canada de produire 8,500,000 porcs en 1937...

On n'en a pas 5 millions actuellement. Nos honorables collègues seront mis au rancart avant l'expiration des cinq ans et avant qu'on atteigne ce chiffre de 8,500,000 porcs.

> ...ce qui permettra d'exporter 300 millions de livres de bacon, et 10 millions de porcs en 1942, ce qui permettra d'exporter 500 millions de livres de bacon et de jambon.

Pourquoi le premier ministre se fatigue-t-il le cerveau à chercher combien il y aura de porcs au Canada, dans dix ans, quand le contingentement n'est que de 2,500,000 quintaux? Vous ne pouvez en envoyer davantage en Angleterre et où allez-vous expédier le reste? Mais le premier ministre voulait nous raconter un beau conte de fées, un produit de son imagination, et c'est pourquoi il dépasse le contingentement de 250,000,000 livres. Qu'allons-nous faire du reste? Que feront les autres pays pendant ce temps-là? Nous ne sommes pas le seul pays qui élève des porcs. La Pologne, les Etats situés sur la Baltique et la Suède activent rapidement leur production. Si la situation économique nous permet de changer du grain en bacon, elle permettra aussi à d'autres pays d'en faire autant, et, avant que nous ayons les 500,000,000 livres de bacon qui forment la production totale de cette occasion merveilleuse, le monde sera complètement submergé par les porcs et nous ne pourrons même pas avoir les deux cents et demi à trois cents la livre que les cultivateurs touchent actuellement, dans l'Ouest. Immenses possibilités! Justement ce que nous ne devrions pas faire. Le marché du blé n'est-il pas assez encombré qu'il faille y ajouter celui du porc? De plus, la proposition ne rime à rien, pas de préférence promise, rien ne nous est assuré que nous ne possédions déjà. Je ne veux pas être sévère dans mes critiques envers le ministre de l'Agriculture; sa tâche est très ardue par le temps qui court. Un tas d'ignorants en ce qui touche l'agriculture siègent avec lui à la table du conseil et le plus grand expert du monde ne saurait faire face à une situation semblable à celle que le ministre doit envisager. Le reste du cabinet connaît autant l'agriculture qu'une jeune dinde. Je dis que mon honorable ami le ministre a bien débuté, croyant fermement à ce en quoi il peut croire, bien que cela ne nous dise pas ce qu'il croit. J'ajoute que la commission doit l'avoir bien renseigné sur le rapport qu'elle doit présenter, bien qu'à cause de l'immense agitation qui s'est produite outre-mer elle puisse modifier son avis. Dans tous les cas, avec la plus grande ferveur de son cerveau relativement jeune, il s'est lancé dans la plus grande campagne que nous ayons vue en faveur du porc et du bacon. Il a placé de très bons représentants dans la Saskatchewan pour surveiller ce travail; j'ignore pourquoi ils n'ont pas été en Alberta. Mais ils ont débuté quand le prix du marché des porcs était de deux cents et demi la livre, tentant d'amorcer une campagne pour favoriser une plus grande production basée sur quelque chose qui semble une restriction dont la venue est aléatoire. Le premier ministre dit que, dans dix ans, nous aurons un marché permettant la vente de 500,000 porcs, mais ces possibilités existent pour les autre pays. Il nous faudrait ne manger que très peu d'autre chose que du bacon et du jambon, si nous devons consommer les produits d'une campagne de ce genre.

Le premier ministre dit ensuite: "Je me demande si les cultivateurs du pays savent apprécier la valeur exacte de cette proposition".

[L'hon. M. Motherwell.]

Je sais qu'ils l'apprécient comme il faut. C'est le plus beau morceau de stupidité qu'on ait jamais préparé, le plus merveilleux tour de passe-passe qu'on puisse exécuter devant un peuple affligé. On n'y trouve pas plus de réconfort qu'on n'en trouverait dans un bloc de glace, en plein hiver.

Le premier ministre ajoute que les avantages découlant de cet article seront manifestes... quand? C'est la phrase de sécurité; ils deviendront manifestes quand la confiance sera rétablie chez les cultivateurs grâce à la politique du gouvernement qui assurera l'augmentation nécessaire dans la production d'année en année, afin de permettre qu'on atteigne le volume de produits nécessaire à l'exportation au Royaume-Uni. C'est exactement ce qui manque: la confiance. Le peuple n'a pas oublié la campagne électorale du premier ministre à la radio et, pour cela, je me découvre devant lui. Je n'ai jamais entendu d'orateur de radio plus puissant que le premier ministre. Il peut donner au noir la couleur du blanc, et enlever toute couleur au blanc. Il me semble que les choses en sont au point dans la prairie—et je parle de la prairie, parce que je la connais—que, si par hasard, le premier ministre tombait sur une ligne de conduite vraiment bonne, sur la question de l'agriculture, le peuple ne voudrait pas l'accepter, faute de confiance en lui. Telle est la situation. Il se souvient des nombreuses occasions où il a été trompé depuis que le Gouvernement actuel est au pouvoir.

En 1930, alors que la situation était réellement favorable, le ministre de l'Agriculture partit bravement pour ouvrir une semblable compagne en faveur de l'élevage des porcs. Je sais que la situation semblait tout à fait favorable à cette époque. J'ai pris part à une de ces campagnes pendant la guerre et les choses en étaient venues au point que les cultivateurs refusaient de voir les fonctionnaires du gouvernement, si ceux-ci voulaient parler des porcs. En tous les cas, les porcs valaient en 1930 10 ou 11 cents la livre et, en Saskatchewan, il y avait une grande quantité d'orge, de seigle, d'avoine et d'autres céréales. Il semblait donc avantageux de transformer un grain qui ne se vendait pas en du bacon ou du jambon qui se vendait bien. Un homme mieux averti aurait pu être entraîné dans l'entreprise d'une campagne de ce genre, bien qu'en toute sincérité, je dois ajouter que le ministre a prévenu les cultivateurs qu'ils devaient se préparer à accepter cinq cents la livre à l'endroit de l'expédition. Mais ils n'ont pas touché cinq cents; ils ont touché un tout petit plus que la moitié. Vous pouvez comprendre qu'après avoir été attrapés une fois, il y a deux ans, les cultivateurs ne sont pas d'humeur bien accueillante. Ils ne se laisseront pas prendre aux paroles du premier ministre qui, d'après eux, ne peut distinguer un porc d'une marmotte.

Je passe au point suivant; le temps ne me permet pas de parler plus longtemps de la question des porcs. Je ne pense pas qu'il y ait au monde un groupe d'hommes, soit libres, soit renfermés dans une maison de santé, qui eussent pu formuler une proposition plus insensée que cette partie de l'accord relative aux porcs. Même si le projet devait réussir, on bouleverserait le marché comme il ne l'a encore jamais été. La population du monde entier, qui se nourrit de viande, ne suffirait pas à la consommation d'une telle quantité de jambon et de bacon, si les autres pays entraient dans le mouvement, à moins que nous nous mettions tous à ne manger que de cela.

Passons maintenant à la question du blé, la plus grande déception que l'on puisse trouver dans tout cet accord. Il n'y a aucun doute que le Gouvernement et ses défenseurs voulaient faire croire au peuple que les producteurs de blé obtiendraient 6 c. de plus pour leur blé, en monnaie anglaise, ou 5 c. en monnaie canadienne. Pendant toute la durée de la conférence, je n'ai rien lu à l'encontre de cette assertion; quand les membres du Gouvernement abordaient ce sujet, ils évitaient soigneusement de mentionner la condition fatale qui y est attachée. Ils savaient où s'arrêter dans leurs explications, car un trop grand nombre de membres de la Chambre auraient compris la signification de cette condition, mais cette fausse conception s'est répandue dans l'Ouest tout entier. Je sais qu'un groupe d'organisateurs conservateurs de la Saskatchewan essaient de faire croire au peuple que le gouvernement Bennett leur a obtenu 5 c. ou 6 c. de plus par boisseau, et vous savez comme il est difficile d'arrêter un mensonge quand il a été lancé. Quelquefois, c'est impossible. Les gens veulent croire cette affirmation, surtout ceux qui ont donné leur appui au Gouvernement et cherchent une excuse pour le lui continuer. Les gens veulent le croire, mais ils seront désappointés, quand ils liront la déclaration du premier ministre. On ne l'ébruitera pas trop; les journaux conservateurs ne l'annonceront pas à renfort de grandes manchettes. Les gens devront découvrir eux-mêmes la vérité.

Si j'ai bien compris le ministre du Commerce, il a dit que si cette entente ne fait pas monter les prix,—et il a dû hésiter beaucoup afin de faire cet aveu,—elle nous assurera un nombre de ventes plus considérables. Pourquoi en serait-il ainsi si le prix ne change pas? Notre blé en sera-t-il meilleur? Va-t-on attribuer à cause de cela une plus grande valeur relative à notre blé? Peut-on donner

une raison sur laquelle le ministre du Commerce peut fonder son espérance que la Grande-Bretagne achètera plus de blé canadien, à cause du droit sur les blés étrangers? Ne pensez-vous pas, monsieur l'Orateur, que si l'on avait voulu acheter notre blé en plus grande quantité, on eût procédé par contingentement? Contingentement veut dire part, et le Gouvernement espère vendre une plus large part de notre blé à l'Angleterre à cause de cette préférence inopérante. Le Gouvernement a apparemment fait fausse route; on lui a offert un contingentement, mais il a préféré une préférence qui ne préfère pas. Ce mot sonne mieux que contingentement. Les honorables députés d'en face pourraient dire à leurs admirateurs que nous avons une préférence comme celle-là depuis près d'un siècle. Le mot "préférence" comporte toujours l'idée de traitement préféré, c'est-à-dire meilleur que le traitement accordé aux autres,—un prix un peu meilleur. Mais le premier ministre nous dit que ce n'est pas son intention, qu'il n'anticipe pas un prix plus élevé, mais un volume de ventes plus considérable. Si le prix et le blé sont les mêmes, qu'est-ce qui va faire croître le volume de nos ventes?

Si quelqu'un peut nous indiquer au cours de ce débat des raisons pour que notre blé se vende en plus grandes quantités à l'Angleterre, quand les prix et la qualité sont les mêmes que pour le blé des autres pays, j'aimerais fort à les entendre.

Je ne m'attarderai pas plus longtemps sur la question du blé; c'est un truc poltique trop apparent. Je ne sais pas si la chose est exacte ou non, mais les journaux nous ont dit que les experts des deux côtés de l'Atlantique étaient également opposés au contingentement et à la préférence, à l'exception d'un ou deux au Canada, que l'honorable député de Lisgar (M. Brown) a mentionnés. Pourquoi le premier ministre a-t-il ignoré les conseils de ses experts pour ne s'en rapporter qu'à son propre jugement? En connaît-il plus long que tous les experts réunis? Naturellement, il est mieux renseigné qu'eux sur le côté politique, mais il va falloir beaucoup d'explications pour démontrer que ces 6 c. ne se trouvent pas là quelque part, en dépit de l'aveu bien franc du premier ministre. Il admet que nous n'avons pas cet avantage. Pourquoi alors mentionner ce chiffre, monsieur l'Orateur? Les cultivateurs n'auront pas un sou de plus. Je défie qui que ce soit de prouver qu'on pourra exporter davantage en Grande-Bretagne alors que la demande reste la même, et qu'il s'agit du blé de même qualité au même prix. Qu'est-ce qui pourrait bien faire augmenter les exportations? Si l'on ne peut vendre plus cher, où se trouve l'avantage? Oh! le Gouvernement pourra encore épater les cultivateurs, leur raconter encore un conte de fées, pour les endormir. Si les électeurs savaient ce qui se passe à la Chambre, ce serait bien différent. Mais il en transpire bien peu de chose jusqu'à l'habitant des régions éloignées, qui ne peut bien souvent se permettre d'acheter un journal. Toutefois, on lui racontera une histoire fantaisiste au radio et il sera porté à se dire: "Voici enfin l'émancipateur du pays. Il est vrai qu'il est tombé en 1930, mais il s'est relevé cette fois".

Laissons la question du blé. On s'en est servi pour une jolie tactique politique, conçue délibérément pour créer l'impression que l'accord devait assurer de meilleurs prix, ce qui n'est pas exact, comme on l'avoue maintenant.

Passons à l'embargo sur le bétail. Il y a près de dix ans qu'on l'a aboli dans une grande mesure. Je remarque que, depuis qu'on en a fait disparaître les derniers vestiges, l'expédition des animaux outre-mer n'a pas commencé; mais quand ces vestiges existaient, ils n'empêchaient pas le bétail de parvenir là-bas. Il restait quelques chinoiseries dont on aurait pu se dispenser, mais on les gardait intentionnellement. On avait peut-être raison de craindre que certaines de nos bêtes n'apportent des maladies contagieuses. On l'avait tant répété là-bas, qu'il devait naturellement en rester quelque chose. On a aboli la quarantaine de trois jours de ce côté-ci de l'Atlantique, mais cela ne fait rien à l'Ouest, puisqu'il faut bien ce temps pour le voyage en chemin de fer. Il y avait aussi le règlement forçant à marquer l'animal sur la mâchoire de la lettre C, pour indiquer qu'il venait du Canada. C'était un ennui. On perdait du temps à mettre l'animal dans un endroit propice au marquage. Il est heureux qu'on se soit débarrassé de cette obligation. On a aussi abandonné la coutume de faire accompagner chaque cargaison par un vétérinaire, mais cela ne donnera rien au cultivateur, puisqu'il ne rémunérait pas le vétérinaire.

Je ne sais combien de bestiaux seront expédiés là-bas, mais on en enverra sans aucun doute et ce sera fort bien. On doit abolir toutes les petites vexations maintenues expressément pour faire l'essai du nouvel ordre de choses, pour s'assurer que tout allait bien, que nos animaux étaient aussi sains que nous le prétendions, comme nous avons pu le démontrer en effet. Je préviens tous nos honorables vis-à-vis, en particulier le premier ministre aussi fier que nous de la santé de nos animaux comme le ministre de l'Agriculture, qui doit se préoccuper de ce point, que, si nous réduisons la quarantaine à laquelle sont soumis les animaux importés de la métropole, nous risquons de voir la fièvre aphteuse là où

[L'hon. M. Motherwell.]

elle n'existe pas actuellement. Dans la correspondance échangée entre le ministre de l'Agriculture et son collègue anglais, sir John Gilmour, relativement à ce sujet, je relève un projet à propos de la station de quarantaine de Londres qu'on n'a jamais reconnue, du moins durant notre régime, comme un endroit sûr. Elle offrait bien quelque sécurité, mais nous n'avons jamais pensé qu'elle fût assez sûre pour que nous puissions expédier directement les animaux de là au Canada. Il serait trop long d'exposer l'affaire; en tout cas, nous ne considérions pas la station comme assez sûre. Elle l'est peut-être davantage maintenant, je n'en sais rien. De toute façon, je conseille au Gouvernement d'examiner avec soin la proposition, pour s'assurer que les Américains reconnaissent la station de quarantaine de Londres, car il y a une entente entre le Canada et les Etats-Unis au sujet de la santé des animaux venant d'outre-mer; nous violerons cette entente, si nous prenions une décision, à l'égard de l'importation et de la quarantaine des animaux, qu'ils ne seraient pas disposés à accepter.

Si ma mémoire ne me fait défaut, au cours de la deuxième session que j'ai été ici, j'ai exposé mes vues sur la levée de l'embargo. Je me suis même donné la peine de reconnaître le mérite de tous ceux, y compris sir Robert Borden, l'honorable député de Winnipeg-Sud (M. Rogers), M. Duncan Marshall, l'honorable M. Tolmie, en un mot de tous ceux qui ont travaillé en ce sens, à partir du temps où on l'avait promulgué, jusqu'au moment où on l'a levé en partie en 1923. J'ai dit qu'il méritait des éloges. Il nous appartenait de faire le dernier pas, par l'entremise de l'honorable Peter Larkin. Tous les efforts réunis ont produit le résultat attendu. Voilà une façon de voir clairement la chose. Il en est une autre, celle du premier ministre, qui prétend que les premières mesures destinées à augmenter les échanges commerciaux au sein de l'empire se trouvent reflétées dans les accords à l'étude. Pas du tout; ce ne sont pas là les premières mesures en ce sens.

Un mot au sujet du beurre et du fromage, sujets bien connus. Mais, avant d'y passer, je tiens à signaler un point, relativement au bacon, que j'oubliais. Quelqu'un a dit en 1930, vous vous le rappelez sans doute, que le premier ministre n'a pas obtenu de résultats mais qu'il a fait bien du potin. Il n'a pas encore obtenu de résultats, mais il a un marché imaginaire en puissance où le Canada pourra vendre, en dix ans, dix millions de porcs, et peut-être 500 millions de livres de bacon et de jambon. Eh bien! nous avons cinq des provinces du Dominion qui ne produisent pas assez de bacon ni de jambon pour satisfaire à la consommation domestique. Il faudra donc que ce soient l'Ontario et les trois provinces de la Prairie qui aprovisionnent ce prodigieux marché éventuel qu'il nous a prédit. La Colombie-Anglaise ne produit pas assez de bacon et de jambon pour se suffire à elle-même pas plus du reste que les trois provinces du littoral depuis nombre d'années; de plus, étant donné le marché énorme qu'offre la ville de Montréal, la province de Québec doit compter sur l'Ontario et les provinces de l'Ouest pour s'approvisionner. Vous voyez donc d'ici la tâche herculéenne que la production de ce demi-milliard de livres de bacon au Canada, en dix ans, imposera aux provinces de la Prairie et à l'Ontario.

J'aborde maintenant la question du beurre et du fromage. L'on a beaucoup parlé de l'exportation de ces produits. Cependant, le Gouvernement ne s'est guère étendu sur le beurre et le fromage. Je me demande pourquoi? Si jamais aux élections générales au Canada la lutte a porté sur une seule question et a été marquée par des moyens méprisables, c'est celle de 1930; la seule question à l'ordre du jour pour ainsi dire. C'était le beurre de la Nouvelle-Zélande. Au dire des tories, le Canada était sous la dépendance des antipodes pour s'approvisionner de beurre. Vous auriez cru, à les entendre, que c'était là quelque chose de terrible. En réalité, nous achetons du beurre de la Nouvelle-Zélande depuis au delà de quarante ans. Dans un pays froid comme le Canada, nous sommes constamment courts de ce produit durant l'hiver et c'est effectivement ce qui arrivait régulièrement, chaque année, avant l'installation des entrepôts frigorifiques qui nous permettent d'emmagasiner les quantités de beurre suffisantes. L'on m'informe que des quantités de beurre de la Nouvelle-Zélande sont déjà arrivées au pays. L'on m'assure que 700 caisses de beurre sont arrivées et je doute fort que le ministre de l'Agriculture nie cette assertion. La première consignation est arrivée à Vancouver où elle a servi à l'approvisionnement du marché domestique. J'avais cru qu'un tory sortirait hors de ses gonds à la seule pensée d'avaler une once de beurre de la Nouvelle-Zélande ou de l'Australie. C'était une chose terrible que d'acheter du beurre d'un dominion britannique. Les temps durs engagent le cultivateur à tirer de ses vaches laitières un peu plus à fond; il est disposé à accomplir des besognes supplémentaires et l'on est revenu à une plus grande production de beurre. Le même réveil s'est produit, mais à un moindre degré, pour ce qui est de l'élevage du porc. Cependant, les choses n'ont guère tardé à revenir au point de départ. A l'heure actuelle, nous importons le beurre des Antipodes en

dépit du droit de 5 c. par livre qui le frappe et du fait que le beurre se vend en gros, à Montréal, au prix de 20 c. et 21 c. la livre. Le prix serait encore plus bas, si nous en exportions. Et non seulement, nous importons le beurre de la Nouvelle-Zélande, mais le beurre canadien expédié à Londres est renvoyé au pays. Si j'ai bonne mémoire, trois consignations ont été faites. Nous allons donc jouir d'une plus grande préférence pour notre beurre; cependant, nous avons bénéficié d'une certaine préférence tout l'été dernier et c'est la plus grande mévente qu'il y ait eu au Canada depuis une génération. Si la préférence accordée sur les autres produits de la ferme donne les mêmes résultats, pour quelle raison mes honorables amis de la droite, vont-ils s'enorgueillir et sont-ils si enchantés de se trouver en pareille situation?

M. l'ORATEUR: L'honorable membre a épuisé son tour de parole.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je n'ai pas encore fini, mais je terminerai mes remarques plus tard, je le suppose.

(Sur la proposition de M. Pouliot, le débat est ajourné.)

LA COMMISSION DES TRANSPORTS

Les dépositions et autres documents seront déposés à la bibliothèque du Parlement.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je désirerais répondre à une question qu'a posée hier le très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) touchant le procès-verbal des délibérations de la Commission royale sur les chemins de fer et le transport. Je constate que le compte rendu des délibérations comprend cinq gros volumes formant un total de trois mille pages, soit environ 900,000 mots. Certaines parties des dépositions n'ont pas été enregistrées; de fait, une bonne partie des renseignements ont été présentés à la commission sous forme de rapports et de tableaux, de sorte que ces documents ne sont pas compris dans les volumes dont j'ai parlé. Ces renseignements n'ont pas été imprimés nulle part et nous n'avons pas l'intention d'encourir les frais nécessaires à cette fin. Si la Chambre le juge à propos, je suggère que ces documents, convenablement reliés, soient placés dans la bibliothèque,—qui serait l'endroit convenable pour les conserver,—ou encore qu'ils soient gardés dans les archives de la Chambre des communes.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la proposition du très honorable premier ministre est fort raisonnable et serait, je crois, acceptable pour tous les intéressés. La proposition est tout à fait satisfaisante du moment que les documents seront déposés dans un endroit où la députation aura facilement accès.

Le très hon. M. BENNETT: Le tout est sujet à la condition que les documents soient complétés, réunis et convenablement reliés. Je crois qu'il est préférable de les déposer dans la bibliothèque.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est aussi mon avis.

Sur la proposition de M. Bennett, la séance est levée à dix heures et cinquante-cinq minutes.

MERCREDI, 19 octobre 1932.

La séance est ouverte à trois heures.

PRESENTATION D'UN NOUVEAU DEPUTE

William Henry Golding, député de la circonscription de Huron-Sud, est présenté par le très honorable W. L. Mackenzie King et l'honorable J. C. Elliott.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

*CHEMINS DE FER NATIONAL-CANADIEN—FOURNITURE DE TRAVERSES

M. LAVERGNE demande:

1. La Stadacona Sales de Montréal a-t-elle obtenu la fourniture de traverses (ties) ou autres pièces de bois des Chemins de fer nationaux?
2. Dans l'affirmative, quand, pour quels montants et pour quelles quantités?
3. Ces fournitures ont-elles été accordées sur soumissions ou par voie de négociations privées?
4. Dans la dernière alternative, sur la recommandation de qui, et pourquoi des soumissions n'ont-elle pas été demandées?
5. D'autres demandes pour entreprises semblables ont-elles été faites et pourquoi, combien ont été accordées et pour quels montants et quantités?
6. Qui compose la Stadacona Sales Company?
7. Ces entreprises ont-elles été transportées à des sous-traitants, et si tel est le cas, à qui?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je demande que cette question soit rayée. Elle concerne les affaires internes de la compagnie de chemin de fer, et nous avons toujours cherché à ne pas déposer sur le bureau des réponses à des questions basées sur des opérations de cette nature.

M. l'ORATEUR: La question est rayée.

MME THAÏS FRÉMONT, QUÉBEC

M. LAVERGNE demande:

1. Mme Thaïs Frémont, de Québec, fait-elle partie de la délégation canadienne à Genève?
2. Si oui, quels sont ses émoluments, et quelle est sa mission?
3. Sur la recommandation de qui a-t-elle été nommée?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre):

1. Oui.
2. Nulle rémunération; les délégations ont droit à leurs frais de route et d'hôtel. Madame Frémont a été nommée au nombre des délégués canadiens à la treizième réunion de la Société des nations.
3. Le secrétaire d'Etat des affaires extérieures.

COMMISSION DU RADIO—M. THOMAS MAHER

M. LAVERGNE demande:

1. M. Thomas Maher, de Québec, fait-il partie de la commission de la radio?
2. Si tel est le cas, sur la recommandation de qui a-t-il été nommé?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre):

1. Oui.
2. Du premier ministre.

* COMMISSION DU SERVICE CIVIL—NOMINATIONS

M. LAVERGNE demande:

Le Gouvernement a-t-il l'intention de nommer prochainement les membres de la Commission du service civil?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que la seule réponse qui puisse être donnée à cette question est que le Gouvernement est à étudier ce sujet.

M. l'ORATEUR: Répondu.

* BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT—BIBLIOTHÉCAIRE DE LANGUE FRANÇAISE

M. LAVERGNE demande:

Le Gouvernement a-t-il l'intention de nommer prochainement, et si tel est le cas, quand, un bibliothécaire de langue française en remplacement de feu M. de la Broquerie Taché?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre): La même réponse s'applique à cette question, monsieur l'Orateur.

M. l'ORATEUR: Répondu.

CHEMIN DE FER NATIONAL-CANADIEN—ENTREPRISES DE LA STADACONA SALES

M. LAVERGNE demande:

1. Les Chemins de fer nationaux du Canada ont-ils adjugé des entreprises à la Stadacona Sales, de Montréal?
2. Si tel est le cas, quelles entreprises, pour quelles sommes et à quelles dates?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre): Je crois, monsieur l'Orateur, que cette question appartient à la même catégorie que celle dont j'ai parlé en premier lieu.

M. l'ORATEUR: La question est rayée.

QUESTIONS TRANSFORMEES EN ORDRES DE DEPOT DE DOCUMENTS

ENTREPRISES DE DRAGAGE

Par M. LAVERGNE:

1. Les compagnies suivantes: Chantiers Manseau, Canadian Dredging Co., St. Lawrence and Great Lakes Dredging and Construction Co., ont-elles fait des travaux de dragage depuis 1926?
2. Si oui, combien pour chacune, chaque année, à quels endroits et pour quels montants?

LE SECRÉTAIRE DE L'EXÉCUTIF DU DÉPARTEMENT DES POSTES

Par M. POULIOT:

1. Qui est secrétaire de l'exécutif du ministère des Postes?
2. Quel est son nom, son salaire, son expérience au ministère des Postes, et ses attributions?
3. Existe-t-il un tel exécutif dans les autres ministères?
4. Si oui, dans quels ministères?
5. Y a-t-il un secrétaire de l'exécutif dans les autres ministères?
6. Dans l'affirmative, quels sont leurs noms?

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député d'Argenteuil voudrait-il me dire pourquoi la question n° 13 serait transformée en ordre de dépôt de document.

L'hon. sir GEORGE PERLEY (au nom du secrétaire d'Etat): Parce qu'elle se rapporte à plusieurs départements.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'aimerais en donner lecture aux honorables députés. Voici:

1. Qui est secrétaire de l'exécutif du ministère des Postes?
2. Quel est son nom, son salaire, son expérience au ministère des Postes, et ses attributions?
3. Existe-t-il un tel exécutif dans les autres ministères?
4. Si oui, dans quels ministères?
5. Y a-t-il un secrétaire de l'exécutif dans les autres ministères?
6. Dans l'affirmative, quels sont leurs noms?

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Il faudra demander des réponses à plusieurs départements, surtout au sujet du paragraphe 6 de la question.

Le très hon. MACKENZIE KING: Cela n'oblige pas de transformer la question en ordre de dépôt de document. Mon honorable ami pourrait s'enquérir de chaque département.

Le très hon. M. BENNETT: C'est le droit de l'honorable membre de répondre de la manière qu'il juge à propos.

M. MERCIER (Laurier-Outremont): Pourquoi le ministre des Postes ne répond-il pas à ces questions?

M. l'ORATEUR: La question est transformée en ordre de dépôt de document.

EXPULSION DU CANADA

Par M. WOODSWORTH:

1. Combien de personnes a-t-on expulsées du Canada, en 1930, 1931 et 1932?
2. Quel a été le nombre de personnes renvoyées à chaque pays?
3. Quelle était la nationalité de chacune?
4. Combien ont été rapatriés de leur propre consentement?
5. Combien ont été rapatriés à leurs propres frais?
6. Combien ont été rapatriés aux frais de l'Etat?
7. Combien de filles ou femmes seules faisaient partie de ces gens?
8. Qui s'est occupé de l'achat des billets?
9. Qui a fourni le prix des billets?
10. Les billets achetés sont-ils valides jusqu'à destination finale ou au port de débarquement?
11. Qui s'est occupé des passeports?
12. A-t-on fourni des passeports de transit?

DEMANDES DE DOCUMENTS ACCORDEES SANS DEBAT

DESTITUTIONS DES MAÎTRES DE POSTES DANS LE COMTÉ DE BONAVENTURE

Par M. DUFF (au nom de l'honorable M. Marcil):

Etat comprenant une liste des maîtres de poste destitués depuis le 1*er* août 1930 dans le comté de Bonaventure, les noms des bureaux de poste et les motifs de ces destitutions, et, en même temps, une liste des bureaux de poste qui ont été fermés, les motifs pour lesquels ils l'ont été, et aussi une liste des nouveaux bureaux de poste qui ont été ouverts et à la demande de quelles personnes ils l'ont été.

DÉPENSES POUR TRAVAUX PUBLICS DANS LE COMTÉ DE BONAVENTURE

Par M. DUFF (au nom de l'honorable M. Marcil):

Etat des dépenses autorisées et effectuées par le ministère des Travaux publics dans le comté de Bonaventure depuis la dernière session, et pour chaque et tous travaux, le nom de l'entrepreneur, le coût de l'entreprise, les noms des conducteurs des travaux, les noms des personnes qui les ont proposés et s'ils étaient exécutés à l'entreprise ou en régie?

GARDIENS DES PHARES DANS LE COMTÉ DE BONAVENTURE

Par M. DUFF (au nom de l'honorable M. Marcil):

Liste des destitutions de gardiens de phare et autres employés du comté de Bonaventure

[Le très hon. Mackenzie King.]

que le ministère de la Marine a effectuées depuis le 1*er* août 1930, avec le nom des nouveaux titulaires et des personnes qui ont proposé de faire ces nominations.

SOULAGEMENT DU CHÔMAGE DANS LE COMTÉ DE BONAVENTURE

Par M. DUFF (au nom de l'honorable M. Marcil):

Etat des sommes que le ministère du Travail a dépensées pour l'allégement du chômage dans le comté de Bonaventure, du 1*er* août 1930 jusqu'à ce jour, en indiquant les localités où des entreprises ont été exécutées, le nom des personnes en charge, le montant des secours accordés, le nom de chaque municipalité où ces sommes ont été dépensés et des personnes par qui ces dépenses ont été faites.

PENITENCIER DE PORTSMOUTH

EXPOSÉ, PAR LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DE LA SITUATION ET DES DIFFICULTÉS DANS CETTE INSTITUTION.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. E. ROSS (Kingston): Monsieur l'Orateur, avant le passage à l'ordre du jour, puis-je poser une question au ministre de la Justice (M. Guthrie)? Depuis vingt-quatre heures nous entendons parler d'une situation extraordinaire au pénitencier de Portsmouth. Je voudrais demander au ministre s'il est trop tôt pour le prier de nous faire connaître les causes de ces difficultés. S'il est en état de ce faire, j'aimerais à entendre son exposé immédiatement.

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Kingston (M. Ross) a eu l'amabilité de me faire savoir, il y a quelques instants, qu'il avait l'intention de me poser cette question au sujet des difficultés assez graves dont le pénitencier de Kingston a été le théâtre avant-hier, et j'ai en main les documents nécessaires pour lui répondre. Grâce aux rapports que j'ai reçus du préfet et aussi du général Ormond, surintendant des pénitenciers, je suis maintenant en mesure de fournir à la Chambre certains renseignements sur cette affaire.

Il appert que, dès jeudi dernier, dans l'après-midi, un certain nombre de prisonniers travaillant à la carrière cessèrent subitement de travailler et trois de ceux qui semblaient être les meneurs furent immédiatement conduits à leurs cellules. Jeudi, il y eut un peu de tumulte dans l'une des galeries où se trouvent placées les cellules. On demanda aux gardes de relâcher ceux qui avaient été enfermés dans l'après-midi. Il n'y eut pas d'autres incidents ce soir-là. Il en fut de même vendredi, samedi et dimanche. Tout était

calme. Le lundi après-midi, cependant, la situation devint plus grave et un groupe de 300 forçats peut-être sur les 900 qu'il y a, se révoltèrent.

D'après les renseignements qu'ils ont pu recueillir jusqu'ici, le préfet et le surintendant sont d'avis que la seule cause du malaise et l'unique chose dont se soient plaints les prisonniers a trait à la distribution du tabac. Les règlements de l'institution autorisent la distribution de rations de tabac, ainsi que des pipes, aux prisonniers. Un grand nombre de ceux-ci sont des fumeurs de cigarettes et ils se sont plaints de ce qu'on ne leur donnait pas du papier pour s'en fabriquer. C'est là ce qui semble avoir été le grief principal. Ils se sont plaints encore de ce que, à leur avis, les heures de récréation n'étaient pas suffisamment longues et, en une circonstance, l'un d'eux a même protesté contre le fait qu'on ne leur laissait pas lire les journaux. Ces plaintes sont à peu près les seules que l'on ait faites au préfet, du moins à ce que j'ai pu connaître jusqu'ici.

Au cours d'une conversation tenue au téléphone, le général Ormond m'a dit à peu près la même chose au sujet des motifs de plaintes et des causes du désordre. Ce sont les seules que l'on connaisse pour le moment. Le général Ormond a pris la situation en main à Kingston et, à midi aujourd'hui, son rapport me disait que tout était calme. Il a ajouté, cependant, qu'un certain nombre des prisonniers sont de fort mauvaise humeur, mais il croit être en mesure de faire face à tout ce qui pourrait se produire. Il a l'intention d'instituer immédiatement une enquête sur toute la situation. Je crois comprendre que cette enquête commencera cet après-midi ou demain matin et elle sera complète et minutieuse.

Je sais,—et je suis heureux de saisir l'occasion de le dire ici,—que l'on prétend dans les journaux qu'il existe d'autres causes de plainte chez les prisonniers. On dit dans les journaux, par exemple, qu'il existe un certain mécontentement dans le pénitencier, parce que certains courtiers ont bénéficié de la libération conditionnelle et, quand ils en parlent, les journaux font allusion à "l'affaire des courtiers".

J'aimerais à rappeler ici que la division de la libération conditionnelle ou du pardon du ministère de la Justice est maintenant et a toujours été, sous tous les régimes, considérée comme un service confidentiel. La clémence est l'exercice d'une prérogative de la couronne, l'une des dernières peut-être des prérogatives royales. Elles n'est pas exercée par Son Excellence le Gouverneur général par un décret du conseil ou à la demande du Conseil, mais seulement sur la proposition du ministre de la Justice ou du solliciteur général. Dans le cas qui nous occupe, celui des courtiers, toutes les recommandations ont été faites par moi-même, le solliciteur général étant alors absent du Canada. On a pu lire dans certains journaux que la libération conditionnelle accordée à ces courtiers avait été pour quelque chose dans les causes de ces difficultés. Je ne suis pas disposé à ajouter foi à des déclarations de ce genre. D'abord, la Chambre me permettra de lui dire que tous, ou presque tous les détenus sont assez bien au courant des prescriptions et des modes d'application de la loi sur la libération conditionnelle. Nous avons dans nos statuts une loi qui dit que le Gouverneur général peut libérer conditionnellement n'importe quel prisonnier sur la proposition du ministre de la Justice ou du solliciteur général, et cela aux conditions qu'il juge à propos d'imposer. Cette disposition de la loi permet à un détenu de purger le reste de sa peine en dehors de l'enceinte de la prison. Il n'est pas libre; théoriquement, il est encore détenu et doit se conformer à toutes les conditions de son élargissement. Ainsi il est tenu de se présenter périodiquement à un magistrat ou un chef de police à qui il doit signaler son occupation et ses allées et venues. S'il omet de se conformer à l'une quelconque des conditions ou s'il a une mauvaise conduite, on peut immédiatement l'incarcérer de nouveau et lui faire purger, sans autre forme de procès, la peine à laquelle il avait été primitivement condamné.

Les détenus savent aussi très bien,—je le sais d'après les lettres que je reçois d'eux journellement,—que la section relative à la libération conditionnelle au ministère de la Justice a une règle bien établie en ce qui concerne l'application de la loi sur la libération conditionnelle. J'en donnerai les grandes lignes. La règle du département ne me permet ni d'entrer dans les détails, ni de faire de rapports publics, ni de communiquer des renseignements particuliers au sujet des détenus, pris individuellement. Ces renseignements ne sont même pas fournis à la Chambre des communes. Mais je peux indiquer d'une façon générale comment on procède. Lorsque le détenu en est à son premier délit et n'a pas été trouvé coupable d'un crime comportant un acte de violence, ou d'attentat à la pudeur, ou d'un crime qu'on peut qualifier d'acte bestial, comme l'inceste, et si sa conduite pendant son incarcération a été satisfaisante, pourvu aussi qu'il n'y ait pas d'avis défavorable de la part du magistrat qui a présidé le procès,—on se procure toujours ces avis,—alors le détenu peut

être libéré conditionnellement, lorsqu'il a purgé approximativement la moitié de sa peine. On lui permet alors, sous certaines conditions, de purger le reste de sa peine en dehors de prison.

Bien entendu, il y a quelques exceptions à cette règle, ainsi, dans certains cas, la prolongation de l'incarcération peut mettre la vie de l'individu en danger, ou encore il peut y avoir besoin de pratiquer une grave opération, ou quelque chose de ce genre-là. Ce sont des considérations dont il faut tenir compte. Mais la règle générale est telle que je l'ai indiquée. Quel que soit le délit, à l'exception de ceux que j'ai spécifiés, tout détenu qui purge une peine pour une première infraction, qui n'était pas un acte de violence, et dont la conduite a été bonne et reconnue telle par le gardien, peut espérer, une fois sa peine à moitié purgée, de voir son recours en grâce favorablement accueilli. Si le détenu a eu une bonne conduite, il lui est déduit six jours par mois dans le calcul de cette moitié de peine.

C'est la règle qui a été appliquée à tous les courtiers. Une fois leur peine à moitié purgée, s'ils en étaient à leur premier délit, on les a libérés sous condition de se présenter aux magistrats ou aux chefs de police, comme on l'exige, et s'ils continuent d'avoir une bonne conduite jusqu'à l'expiration de leur peine, ils ne seront pas réincarcérés.

Il y a autre chose que je devrais mentionner, de peur d'être pris à partie par les journaux. Au sujet d'un des dix courtiers, on a dit que, faute d'avoir pu obtenir la caution voulue, il avait passé trois et quatre mois dans la prison de Toronto, avant de subir son procès. Cela arrive souvent dans le fonctionnement de notre loi criminelle: des gens pauvres sont souvent incapables de se procurer une garantie. Beaucoup de juges en tiennent compte en rendant leur sentence et font en sorte que la peine date du début de l'incarcération. Ce n'est pas ce qui fut fait dans le cas du courtier en question; mais en calculant la durée de son emprisonnement, j'ai tenu compte des trois mois de prévention, et quand il eut purgé la moitié de sa peine, après avoir mérité son pardon, il a été libéré conditionnellement. Tous les courtiers ont été traités de la même façon, et tous les détenus qui en sont à leur premier délit, autre qu'un acte de violence, qui ont eu une bonne conduite en prison, et sur le compte desquels il n'y a pas d'avis défavorable de la part du magistrat qui a présidé le procès, sont traités de la manière que j'ai indiquée.

Cette règle est assez bien connue des prisonniers détenus dans nos divers pénitenciers. Je reçois tous les jours des lettres de détenus,

lettres écrites sur le papier de la prison, qui me signalent que leur peine est à moitié purgée, que c'était leur première condamnation, qu'ils ont eu une bonne conduite, et qui me demandent d'étudier immédiatement leur cas.

Je dois dire aussi que chaque demande,—il y en a des milliers chaque année,—émanant d'un détenu, qu'elle soit écrite sur une carte postale ou sur le papier de la prison, est traitée de la même façon par le service des recours en grâce que les demandes appuyées par des avocats en vue, des membres du Parlement ou d'amis influents. On agit exactement de la même manière avec les demandes émanant d'un prisonnier. Il ne lui est pas nécessaire de retenir les services d'un avocat et il n'a pas besoin de chercher des protecteurs sympathiques et influents. S'il se soumet aux conditions énoncées, sa demande sera équitablement et favorablement étudiée.

Il en a été ainsi dans le cas des courtiers. Il en est qui sont encore en prison, parce qu'ils ont été condamnés à un emprisonnement plus long ou qu'ils n'ont pas encore purgé la moitié de leur peine. Il y en a aussi un ou deux qui n'en étaient pas à leur premier délit et dont on ne s'est pas encore occupé jusqu'ici. En outre des dix qui ont été libérés, deux autres venant de l'Ontario ont été aussi libérés afin d'être déportés aux Etats-Unis, et ils l'ont été.

J'ai présenté cette déclaration, parce que je ne pense pas que la manière dont ces courtiers ont été traités, ainsi que je viens de l'expliquer,—c'est-à-dire comme un pickpocket s'il en est à son premier crime,—a pu d'une manière quelconque provoquer les troubles qui se sont récemment déclarés au pénitencier de Kingston. Une autre raison de cette déclaration est l'accusation qui a été portée d'une manière flagrante dans les journaux canadiens, et les règlements du ministère s'opposent à ce que je prenne part à une controverse. Mes fonctions consistent à aviser Son Excellence en ce qui regarde la prérogative royale touchant la clémence et, dans ces cas, la procédure est absolument secrète et sacrée pour le ministère.

L'hon. M. LAPOINTE: Puis-je savoir qui est préfet à Kingston et quand ce fonctionnaire est entré en fonction?

L'hon. M. GUTHRIE: Il n'existe pas de préfet nommé définitivement pour cette institution. Lors de la retraite du préfet Ponsford, le printemps dernier, on a demandé à la Commission du service civil de nommer un nouveau préfet. Je regrette de dire qu'il n'a pas encore été nommé, mais M. Gilbert Smith, inspecteur venant d'Ottawa et fonctionnaire de grande expérience en ce qui regarde les

pénitenciers, a agi comme préfet intérimaire jusqu'à ce que la Commission du service civil fasse un choix. Je pense que l'annonce demandant un préfet est publiée en ce moment. Un examen a été tenu en juillet dernier, mais les candidats ne convenaient pas et l'on a publié une nouvelle annonce. La question est entre les mains de la Commission du service civil et on ne me consulte pas directement en ce qui touche le personnel. Néanmoins, j'ai avisé la commission, aujourd'hui, de se hâter pour faire cette nomination et, en attendant, l'inspecteur Smith, que je crois très compétent, est en fonction comme préfet intérimaire.

IMPORTATIONS DE BEURRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. ROBERT WEIR (ministre de l'Agriculture): En réponse à la question posée hier par l'honorable député de Willow-Bunch (M. Donnelly) je puis déclarer qu'on n'a pas importé de beurre australien au Canada, au cours des trois derniers mois, tandis que sept cents boîtes ont été importées de la Nouvelle-Zélande. Il y a eu aussi 3,465 boîtes de beurre canadien renvoyées du Royaume-Uni au Canada.

REPARATIONS D'INSTRUMENTS ARATOIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. L. BROWN (Lisgar): Je désire poser au Gouvernement une question qui prend sa source dans un télégramme que je viens de reçevoir de Winnipeg. Je ne compte pas obtenir une réponse immédiate, mais je désirerais que le Gouvernement s'occupât de la chose. Le 25 mai, on a adopté le règlement 536 touchant les pièces de rechange pour la réparation de machines aratoires, comme je l'ai dit l'autre jour. Ce décret de l'exécutif violait une promesse donnée à la Chambre par le ministre des Finances. Le Gouvernement a évidemment constaté son erreur...

Des VOIX: A l'ordre!

M. l'ORATEUR: Je prierais l'honorable député de poser sa question?

M. BROWN: Oui. Il est évident que le Gouvernement a reconnu son erreur et a révoqué le règlement.

M. l'ORATEUR: A l'ordre! L'honorable député de Lisgar sait parfaitement bien que ce n'est pas le moment de prononcer le discours qu'il est en train de commencer. S'il désire poser une question au Gouvernement je lui demande de le faire.

M. BROWN: En vue des faits que j'ai exposés, le Gouvernement voudra-t-il étudier la question de faire remise des droits qui ont été encaissés par les douanes sur ces pièces de rechange, depuis le 25 mai?

LA FARINE CHINOISE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Je viens de recevoir un sac à farine au sujet duquel j'aimerais à poser une question au ministre du Commerce (M. Stevens). La farine qui était dans ce sac a été employée dans une boulangerie de Vancouver. Il porte une marque de commerce et des caractères chinois et les mots suivants en anglais:

Golden Shield Brand
Roller Flour
Kwong Yan Nin
Canton
L. Dunbar & Co., U.S.A.

Je voudrais savoir si cette farine a été moulue à Canton, comme il semble à première vue, et importée par une maison américaine. Je ne sais pas pourquoi on doit employer à Vancouver de la farine qui nous vient de cette manière, et je me demande aussi si c'est le résultat du taux modique de transport du grain expédié à Vancouver. Je serai heureux de remettre ce sac au ministre...

L'hon. H. H. STEVENS (ministre du Commerce): Avant de me l'envoyer porter, l'honorable député voudrait-il lire ce qu'il y a d'écrit en chinois?

M. WOODSWORTH: Les honorables députés de Vancouver connaissent mieux le chinois que moi.

L'hon. M. STEVENS: Si l'honorable député veut bien rédiger une note à ce sujet et l'envoyer au ministère avec le sac en question, j'ordonnerai une enquête.

LA ROUTE TRANSCANADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. PETER HEENAN (Kenora-Rainy-River): Je veux signaler au Gouvernement une dépêche publiée dans l'*Ottawa Journal* de ce matin:

Le premier ministre George S. Henry a annoncé tard cet après-midi que les chômeurs sans domicile pourront encore être employés à la construction de la route transcanadienne cet hiver, dans les limites de la province, en dépit de la décision du gouvernement fédéral à l'encontre de l'exécution de grands travaux pour le soulagement des chômeurs.

Plus tard, le premier ministre Henry a ajouté:

Ottawa ne veut pas que nous poussions ce travail.

Je désirerais savoir du Gouvernement si le premier ministre de l'Ontario représente bien son attitude.

L'hon. W. A. GORDON (ministre du Travail): Je suis convaincu que l'on a mal rapporté les paroles du premier ministre d'Ontario.

LA PRIME SUR LE BLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JOHN VALLANCE (Battleford-Sud): Je voudrais appeler l'attention du Gouvernement sur trois télégrammes choisis parmi un certain nombre que je reçois de temps en temps de l'Ouest canadien. Les trois que je vais lire sont très brefs; ils se rapportent tous à la même question et je suis convaincu que le Gouvernement peut nous faire connaître sa décision à cet égard. Voici le premier de ces télégrammes:

Insistez sur la prime du blé. Les cultivateurs ne peuvent pas payer leurs taxes et vivre.

Le deuxième se lit ainsi:

Insistez de toutes vos forces pour avoir la prime du blé. La région est dans une situation terrible.

Et voici le troisième:

On demande partout la prime du blé. Faites quelque chose; sinon la révolution est inévitable.

Voici ce que je veux demander au Gouvernement. Vu qu'on a annoncé l'autre jour dans les journaux que les trois gouvernements des Prairies ont déjà fait des démarches dans le même sens auprès du Gouvernement et que celui-ci a eu tout le temps voulu pour étudier la question, à quelle conclusion en est-il venu? Cette question n'a peut-être pas une grande importance pour le Gouvernement, mais elle en a beaucoup pour l'Ouest.

Des MEMBRES: A l'ordre!

M. VALLANCE: Mais il s'agit d'une question d'importance nationale.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a posé sa question.

M. VALLANCE: Mais le Gouvernement n'a pas répondu.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Si l'honorable député parlait moins de révolution et gardait un peu mieux la paix, je pourrais lui répondre. Le Gouvernement étudie en ce moment la question et n'a pas encore pris de décision.

M. VALLANCE: Je ferai remarquer au premier ministre que cette question est d'une grande importance pour l'Ouest. Le premier ministre nous a promis de lui donner toute son attention.

Des VOIX: A l'ordre!

[L'hon. M. Heenan.]

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

M. VALLANCE: Le premier ministre nous dit que la question est encore à l'étude. Il me semble qu'elle est à l'étude depuis bien longtemps.

COMMISSION DES TRANSPORTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. SAMUEL FACTOR (Toronto-Centre-Ouest): Je prie le premier ministre de me dire s'il est exact, comme l'ont raconté les journaux, que le rapport de la commission des transports sera déposé au Sénat plutôt qu'ici.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Si l'honorable député avait été à sa place ou s'il avait lu le hansard, il saurait que j'ai dit l'autre jour que le Gouvernement était à se demander si la mesure législative fondée sur ce rapport sera présentée au Sénat ou à la Chambre des communes. Le Sénat ne siège pas, à l'heure actuelle, et ne siégera pas avant jeudi, mais je puis assurer mon honorable ami que la mesure ne sera pas présentée cette semaine ni dans l'une, ni dans l'autre Chambre.

CONFERENCE ECONOMIQUE IMPERIALE

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LA MOTION DEMANDANT LA RATIFICATION DES ACCORDS COMMERCIAUX CONCLUS ENTRE LE CANADA ET LES AUTRES PAYS BRITANNIQUES

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi, 18 octobre, sur la motion du très honorable R. B. Bennett (premier ministre) demandant la ratification des accords commerciaux conclus à Ottawa, le 20 août 1932, entre le gouvernement de Sa Majesté au Canada et le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni, sous réserve de la législation nécessaire pour donner effet aux modifications du tarif douanier déterminées par ces accords.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Quelqu'un ayant passé le mois d'août dernier en Europe a dit que la propagande tory dans les journaux était si intense même outre-mer durant la conférence économique impériale que la plupart des gens, là-bas, voyaient en notre premier ministre une sorte de Duc de fer qui pouvait imposer sa volonté au monde. On peut le croire au loin. Mais, comme les électeurs de Huron-Sud ne sont ni des Italiens ni des Espagnols, mais de bons Canadiens, ils avaient un avis tout à fait différent en la matière et sur la politique du Gouvernement. Je saisis l'occasion, comme je suis le premier à prendre la parole depuis l'entrée en cette enceinte de notre excellent ami, l'honorable député de Huron-Sud (M. Golding), de lui offrir nos félicitations les

plus chaleureuses et, en même temps, de féliciter très cordialement les électeurs de son comté.

A titre d'introduction aux remarques que je vais faire cet après-midi sur la motion à l'étude, j'ai préparé une statistique préliminaire dont je désire donner lecture. Elle n'est pas bien longue, ne couvrant que cinq pages. Par courtoisie et amabilité, je vais en envoyer une copie au ministre des Postes (M. Sauvé), qui répondra à mon discours. Par ailleurs, mes honorables collègues pourront trouver ces chiffres dans le hansard, de sorte qu'on pourra les discuter, si on le désire.

Quelqu'un demandait un jour au maréchal Foch: "Qu'est-ce que la guerre?" Il répondit: "La guerre, c'est le bon sens". On peut en dire autant du commerce. Le commerce, c'est le bon sens. Les chiffres que je vais citer viennent du bulletin du commerce international pour 1930, publié par la Société des nations, et où l'on indique la part du commerce international qui est revenue à l'empire britannique.

D'après cet exposé, le commerce de l'empire britannique avec tous les autres pays du monde a atteint un chiffre de 15,127 millions de dollars en 1930, soit 27.31 p. 100 du commerce du monde. Dans le *Statesman's Year Book* de 1932 publié par la compagnie Macmillan, on voit qu'en 1931 les importations totales du Royaume-Uni se chiffraient à 862,-174,709 livres sterling, et ses exportations, a 453,199,164 livres, laissant une balance commerciale adverse de 408,975,545 livres.

Quel est le total du commerce des dominions qui ont envoyé des délégués à la dernière conférence économique impériale? Les derniers chiffres que nous ayons pu trouver sont ceux de 1930. Cette année-là, le montant total du commerce de ces dominions à l'exception du Canada était de 936,354,560 livres sterling.

Nous ne nous arrêterons pas à la statistique des échanges de la Malaisie anglaise, de Ceylan, du Nigéria, de la Côte de l'Or, de Kenya, de l'Ouganda, du Soudan anglo-égyptien, de la Trinité, de Tabago, de la Jamaïque, de la Palestine et d'Aden pour deux raisons: parce que ces colonies n'étaient pas représentées à la conférence et parce que le total de leur commerce, intérieur ou extérieur, s'élève seulement à 2.72 p. 100 du commerce universel.

Comme le Gouvernement se propose de créer de nouveaux débouchés sur le marché anglais, il est de la plus grande importance de se demander quel est le montant total des échanges des autres pays britanniques entre eux, et d'établir la comparaison entre leur commerce britannique et leur commerce étranger.

Voici quel est le commerce de l'Angleterre avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Indes anglaises, l'Etat libre d'Irlande, le Canada, l'Union de l'Afrique-Sud, Terre-Neuve et la Rhodésia du Sud: importations, 205,910,000 livres sterling, et les exportations de produits anglais, étrangers et coloniaux, 166,233,000 livres, laissant une balance commerciale défavorable de 39,677,000 livres. La balance du commerce n'est favorable à l'Angleterre que dans ses échanges avec l'Etat libre d'Irlande, l'Union sud-africaine et la Rhodésia du Sud.

L'exportation totale du Royaume-Uni aux possessions britanniques pendant 1931 embrassait des produits étrangers et coloniaux pour une valeur de 16,109,000 livres sterling. Quelle proportion était de fabrication allemande?

Voici un état des échanges effectués entre le Royaume-Uni et le Canada depuis deux ans:

	Importations	Exportations
1930	£38,146,000	£30,246,000
1931	32,816,000	22,163,000
Diminution .	£ 5,330,000	£ 8,083,000

Diminution pour une année: £13,413,000.

Selon la citation ci-haut, émanant de la Société des nations le volume total du commerce mondial se chiffre à $55,365,000,000. Le total de l'empire britannique est de $15,127,-000,000; mais le Royaume-Uni ne contribue pas seulement la moitié de ce chiffre, sa proportion étant de 1,251,728,433 livres sterling, soit $6,083,400,184.38. Si la proportion des échanges des nations britanniques, tablée sur le volume mondial, était de 27.31 p. 100, la part du Royaume-Uni, par contraste avec celui des autres dominions représentés à la conférence, était de seulement 9.11 p. 100. En 1930 le commerce des Etats-Unis atteignait approximativement le total de $6,544,000,000, soit $460,600,000 de plus que le total des nations britanniques entre elles. Le Canada a capté une bonne part de ce marché. L'*Annuaire du Canada* de 1930 donne les chiffres suivants relatifs à nos échanges avec les Etats-Unis:

1906	$169,256,452
1914	396,302,138
1922	515,958,196
1929	868,012,229
1930	847,442,037
1931	823,996,044

Les statistiques de 1931 sont cueillies dans le *Canadian Almanac* et n'incluent pas notre commerce avec les dépendances des Etats-Unis, Alaska, Havaï, les îles Philippines et Porto-Rico. Jusqu'ici les autres dominions se sont assuré un rang prédominant dans l'exportation au Royaume-Uni; mais le mouvement des échanges canadiens a été tout autre

à cause de notre position géographique sur le continent de l'Amérique septentrionale. Voici les chiffres relatifs au commerce canadien en 1931:

	Britanniques	Etrangères
Exportations. . .	$292,884,145	$ 506,768,522
Importations. . .	204,935,168	701,677,513
Total.	$497,819,313	$1,208,446,035

Donc, en chiffres ronds, nos échanges avec les Etats-Unis équivalent à la moitié de notre commerce total, aux deux tiers de notre commerce étranger et au double de notre commerce britannique; et cela en dépit des tarifs élevés qui ont affaibli notre mouvement commercial. Lesdits tarifs n'ont pas modifié l'orientation naturelle de notre commerce. Le Gouvernement canadien cherche-t-il à détourner vers le Canada tout le commerce qu'échange la Grande-Bretagne avec le monde entier? Mais alors dans combien de temps ce commerce canadien sera-t-il tellement enraciné dans le marché de la Grande-Bretagne qu'il en exclura les autres dominions?

A la page 7 du Rapport du ministère du Commerce pour l'année financière terminée le 31 mars 1932, on trouve une analyse des échanges canadiens. Ce n'est là, apparemment, qu'une transcription de l'excellent discours prononcé l'an dernier, lors du débat sur le budget, par l'honorable représentant de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston). Voici ces chiffres:

Le commerce étranger du Canada pendant l'année terminée le 31 mars 1932 a atteint une valeur de $1,166,069,000, contre une valeur de $1,723,641,000 en 1931 et de $2,393,212,000 en 1930; il y a donc une baisse de $557,572,000, soit 32.4 p. 100 ,par comparaison avec 1931; et de $1,227,143,000, ou 51.3 p. 100, avec 1930. En 1932 nos importations se sont chiffrées à $578,504,000, contre $906,613,000 en 1931, et $1,248,274,000 en 1930; donc les chiffres de 1932 sont inférieurs de $328,109,000, soit 36.2 p. 100, à ceux de 1931; et de $669,770,000, ou 53.7 p. 100, à ceux de 1930. Quant aux exportations, notre total pour l'année 1932 était évalué à $587,565,000, contre $817,028,000 en 1931, et $1,144,938,000 en 1930; donc diminution de $229,463,000, ou 28.1 p. 100, par rapport à 1931, et de $557,373,000, soit 48.7 p. 100, par rapport à 1930. En 1932 les exportations canadiennes intérieures ont atteint une valeur de $576,344,000, contre un total de $799,743,000 en 1931, et de $1,120,258,000 en 1930; donc une baisse de $223,399,000, ou 27.9 p. 100, par rapport à 1931, et de $543,914,000, soit 48.5 p. 100, par rapport au total de l'année 1930. Pour l'année financière terminée le 31 mars 1932, la balance du commerce, favorable au Canada, était de $9,061,000 contre une balance adverse de $89,585,000 en 1931 et de $103,336,000 en 1930; pour ce qui est de la balance du commerce il y a donc eu, en 1932, amélioration de $98,646,000 sur le chiffre de 1931 et de $112,397,000 sur celui de 1930.

Comment le premier ministre va-t-il combler cet écart de $1,227,143,000 entre notre commerce de 1930 et celui d'aujourd'hui? C'est un fait connu que les accords n'ont pas été conclus dans la vallée de l'humiliation, car le premier ministre a exprimé, en toute modestie, la conviction qu'il a réussi là où d'autres avaient échoué. Les conventions ont été signées dans une vallée de larmes où il y avait possibilité de guerre.

Pendant la campagne électorale de 1930, la voix éloquente du premier ministre faisait sauter tous les obstacles pour nous ouvrir des débouchés sur les marchés mondiaux. Aujourd'hui il nous promet que ces conventions commerciales vont durer. Cela ne correspond-il pas à la diminution de notre commerce?

Examinons soigneusement le discours que le premier ministre prononçait mercredi dernier. Son discours parle beaucoup de viande, la viande de millions de porcs. Pourquoi n'a-t-il pas dit des billions? Mais examinons-en le squelette. A la page 124 (v.f.) du hansard:

Ces conventions constituent le premier pas vers la réalisation d'un point définitif tendant à assurer une association économique plus étroite entre les membres de l'empire.

Définitif, remarquez bien. Il ajoute:

Je ne veux pas prétendre qu'à la suite de cette conférence nous aurons un régime qui dès le début assurera le plus grand développement possible des échanges entre les pays de l'empire.

Remarquez bien, le plus grand développement possible des échanges entre les pays de l'empire. Il ajoute:

Au lieu de nuire à leur succès par une critique inspirée par l'idée que nous avons réalisé ce qu'ils n'ont pu accomplir, je leur demande de songer que ces conventions sont pour le bien du Canada, pour le bien de l'empire, et que ces considérations en ce moment surtout doivent passer avant l'intérêt du parti. Je ne leur demande pas d'excuser leurs insuccès dans le passé. Je ne désire pas même en faire le sujet d'une discussion.

Qu'est-ce que le premier ministre a fait du développement possible? Il poursuit:

La convention avec la Grande-Bretagne est naturellement celle qui nous intéresse le plus. Nous avons accordé à la métropole de nouveaux avantages dont les détails se trouvent dans les résolutions tarifaires que le ministre des Finances soumettra à la Chambre.

Quel développement possible y a-t-il là dedans? A la page 126, on trouve un sommaire des projets de modification du tarif douanier du Canada; puis, à la page 133, je trouve les chiffres des exportations du Canada au Royaume-Uni durant les mois de juillet et août de cette année. Rappelez-vous que les conventions ont été signées le 20 août dernier. Le premier ministre dit:

La statistique des exportations du Canada au Royaume-Uni pendant les mois de juillet et d'août de cette année, indique une augmentation

considérable comparativement aux mêmes mois de l'année dernière.

Produits du fer.—La valeur des exportations du Canada au Royaume-Uni pendant les cinq premiers mois de l'année financière en cours a été de $2,481,968 comparativement à $1,570,244 pour la même période de l'année 1931, soit une augmentation de 58 p. 100.

Un examen plus approfondi des rapports du commerce nous révèle des augmentations étonnantes dans certains cas.

Les exportations de machines à écrire du Canada au Royaume-Uni ont passé de $11,259 pendant les cinq mois d'avril à août 1931, à $400,468 pendant la même période de cette année.

Le premier ministre ajoute:

Bien que les importations totales du Royaume-Uni aient diminué de 58 millions de livres sterling pendant les six premiers mois de l'année en cours, relativement à 1931, les importations venant de pays britanniques ont augmenté de près de 4 millions de livres. Tandis que la part du Canada montait de £13,200,000 à £17,300,000 les importations venant des Etats-Unis tombaient de £51,500,000 à £43,250,000.

Ces augmentations se sont produites avant la signature des conventions. Le premier ministre ajoute:

Le champ des possibilités est illimité en ce qui a trait à l'augmentation de l'activité des fabriques canadiennes et de nos routes de transport et nous pouvons espérer une diminution correspondante du nombre des chômeurs.

Je me rappelle très bien que, durant la session spéciale, le premier ministre a dit exactement la même chose au sujet du relèvement du tarif. Il déclarait que les manufacturiers obtenaient une forte protection avec l'entente précise qu'ils maintiendraient les gens à l'ouvrage, de sorte qu'il n'y aurait plus de chômage. Mais ils n'en ont pas agi ainsi.

A la page 135, le premier ministre parle du bois. Il dit que les exportations de bois au Royaume-Uni se sont élevées à £153,873. D'après les chiffres du premier ministre, nous avons exporté aux Etats-Unis 1,445,000,000 de pieds de bois, d'une valeur de 39 millions de dollars, et au Royaume-Uni, 186 millions de pieds d'une valeur de $6,474,000. L'augmentation de nos exportations de bois au Royaume-Uni s'est élevée à £153,873, soit $570,866.83; donc, la somme de $31,955,133.27 représente la diminution totale de nos exportations de bois aux Etats-Unis et au Royaume-Uni à la suite de ces conventions. En somme, l'amélioration n'a été que de $500,000 environ tandis que la perte s'est élevée à près de 32 millions de dollars.

Le premier ministre a loué la haute protection lorsqu'il a dit que le marché américain nous est fermé à cause du tarif élevé des Etats-Unis.

Je passe maintenant à ce que le premier ministre a dit relativement aux produits des pêcheries et des développements possibles dans cette industrie. Le premier ministre dit:

Il semble probable que la préférence de 10 p. 100 nous permettra d'obtenir une bonne proportion du commerce anglais pour ces conserves de poisson dont le Royaume-Uni a importé un total de 188,000 quintaux en 1930.

Puis le premier ministre dit au sujet du cuivre:

Notre tarif de préférence de 2 deniers par livre assure aux producteurs canadiens leur entrée sur le plus grand marché du monde en ce qui regarde les produits non ouvrés.

L'accord nous assure peut-être notre entrée sur le marché du Royaume-Uni; cependant, nous ne savons pas quelles quantités de produits ouvrés nous pourrons écouler là-bas. Et le premier ministre ajoute:

Si les raffineries étaient exploitées à leur plein rendement, nous aurions un surplus d'environ 125,000 tonnes pour l'exportation. En 1927, les exportations atteignirent le chiffre de 119,705 tonnes, mais elles sont tombées à 108,213 tonnes en 1931. A venir jusqu'aujourd'hui, le plomb du Canada a été écoulé sur tous les principaux marchés du monde, sauf les Etats-Unis qui ont imposé un droit de 2c. 125 par livre.

J'ai la conviction, monsieur l'Orateur que la Chambre doit se rendre compte de la valeur d'un marché stable pour l'écoulement de notre plomb et de notre cuivre lorsque le tarif de préférence est celui que j'ai donné.

Il s'agit uniquement d'une éventualité, d'un résultat possible ou probable. Le premier ministre continue.

Le maintien de la préférence britannique de 10 p. 100 assurera aux pays de l'empire un marché capable d'absorber une très forte proportion de leur excédent de production.

Nous avons également certains autres minéraux, tels que le mica, le talc, le graphite et le feldspath, susceptibles de faire l'objet d'un commerce, pourvu que nos producteurs sachent faire face à la situation du marché du Royaume-Uni.

Puis, le premier ministre tourne ses regards vers les produits agricoles et parle d'une "production éventuelle de 8,500,000 porcs vers 1937". Et mon très honorable ami ajoute:

Et dans l'accord de contingentement à l'étude et qui sera conclu sous peu, je l'espère,—la commission siège en effet depuis plusieurs mois et est sur le point de terminer son rapport,—il nous sera attribué une proportion de 2,500,000 quintaux par année. Je me demande si les cultivateurs de ce pays se font une juste idée de ce que cela peut valoir.

Au sujet de nos exportations de bétail, le premier ministre s'est exprimé ainsi qu'il suit:

En 1906, le Canada a exporté au Royaume-Uni 163,994 bêtes à cornes, soit le maximum depuis 1874.

Un peu plus loin il déclare:

Quoique le surplus de production du bétail canadien ait présentement atteint le plus bas niveau depuis vingt ans, en temps normal l'ex-

portation a besoin d'un débouché susceptible d'absorber 200,000 têtes.

Il s'agit encore d'une conjecture. Et il continue:

Le tarif Hawley-Smooth, de 1930, nous a pratiquement fermé le marché des Etats-Unis. D'où l'importance extrême pour les éleveurs canadiens d'avoir libre accès au seul autre marché qui reste.

Le premier ministre fait des conjectures concernant le libre accès aux marchés d'exportation. Il ajoute:

Après l'entrée en vigueur du nouvel accord, le commerce du bétail canadien, exonéré de certains frais généraux qui dans le passé l'ont rendu précaire, pourra se faire à des conditions égales sur les marchés intérieurs de l'Angleterre.

Un peu plus loin, au bas de la page, je relève le passage suivant:

L'accroissement de la production des laitages concentrés représente plus de main-d'œuvre, non seulement pour la fabrication du produit même, mais sous forme d'emballages contenants, de boîtes, d'étiquettes, que dans le cas du fromage et du beurre. Cette disposition de l'accord sera particulièrement avantageuse pour la province d'Ontario.

Et la province de Québec? Je prie le ministre des Postes (M. Sauvé) de dire ce qu'il en pense. J'en viens maintenant aux commentaires du premier ministre concernant le beurre de fabrique. A ce propos, je citerai le passage suivant:

Ce projet de convention devrait (should).

Et non pas "devra" (shall).

Devrait également avoir pour résultat de faire augmenter graduellement le prix du beurre de fabrique, ce qui serait très avantageux pour l'agriculture au Canada, qui bénéficiera non seulement de l'augmentation du prix mais encore de l'augmentation de production qui en résultera.

Ici encore, le premier ministre emploie le futur (will) lorsque, à mon sens, il devrait employer le conditionnel (would). Je ne comprends pas l'anglais aussi bien que le premier ministre; cependant, vu qu'il a employé le conditionnel (would) dans le premier cas, je prétends qu'il devrait employer le mot "would" dans le cas qui nous occupe. Puisqu'il est si peu précis dans le premier cas, pour quelle raison le devient-il autant dans le second cas? Et il ajoute:

Les provinces des Prairies retireront...

Ah oui! il a la certitude; il a rêvé cela.

...un avantage dont elles ont bien besoin de l'application de cette disposition tout comme l'agriculture en général au Canada.

En ce qui concerne le fromage, le premier ministre a ceci à dire:

Le Canada jouira maintenant de l'admission en franchise sur le marché anglais pendant trois années assurées, avec une préférence allant

jusqu'à 15 p. 100 et qui sera maintenue pendant toute la durée de l'accord.

Et ainsi de suite. Et il ajoute:

Il est opportun, toutefois, de ne pas oublier que les diverses industries laitières s'entendent pour assurer le maintien d'un prix général pour ces denrées.

Voilà une piètre consolation pour les cultivateurs qui sont dans la détresse. Il y a un terrible gouffre de $1,227,143,000 à combler entre le chiffre de notre commerce pour 1930 et 1932 respectivement; il faut donc le combler à force d'os desséchés et de possibilités. Cela ressemble un peu à la turlupinade anglaise bien connue: "When is a mouse if it spins, because the higher up it goes the fewer". Le Gouvernement veut peut-être bien faire, mais l'enfer est pavé de bonnes intentions. Le commerce fait vivre la nation. Cependant, à cause de politiques de protection à outrance, il va diminuant. Nos concitoyens chôment; ils souffrent parce qu'ils ne peuvent se vêtir convenablement et la faim les torture. Qu'est-ce que le Gouvernement leur offre? Il leur offre le secours direct de probabilités, d'éventualités et de perspectives. Le premier ministre vient ensuite à la rescousse avec, comme nous disons dans la province de Québec ou comme le dirait mon honorable ami le député doyen d'Ottawa (M. Chevrier): un petit rien tout neuf peinturé en bleu.

Le navire de l'Etat vogue dans un épais brouillard. Le capitaine le dirige les yeux bandés, car il a jeté à la mer la boussole du sens commun et y a substitué des probabilités, des éventualités, des possibilités et du patriotisme intempestif. Le navire est à la dérive. Pourquoi les députés tories mettent-ils chapeau bas devant leurs chefs? Pourquoi? Parce qu'il fait de violents discours remplis de vent. Et ce vent est d'une force telle que les matelots de l'équipage ne peuvent tenir leur béret sur leur tête.

De ce côté-ci de la Chambre (*la gauche*), nous saurons faire notre devoir et rester loyaux envers le pays. Nous mettrons tout en œuvre pour empêcher le premier ministre de tenter des expériences nuisibles et dangereuses aux dépens du pays, ou de spéculer davantage sur son avenir.

L'hon. ARTHUR SAUVE (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, ma modeste participation à ce débat se bornera à l'examen de certains aspects de la conférence économique impériale, de l'esprit national qui a inspiré ses délibérations et des conséquences susceptibles de découler des accords conclus. Appréciant l'honneur que m'ont fait ceux qui m'ont prié de porter la parole dans ma propre langue, et non dans la leur, je leur ferai, avant de me rendre à leur bienveillante invi-

tation, un court résumé des observations que je ferai dans la suite en français.

La conférence atteindra le but visé si les citoyens de l'empire veulent accepter leur part de collaboration dans l'esprit même qui animait les délégués au cours de leurs délibérations. Si l'intérêt politique ne fait pas obstacle au succès de ces accords, le Gouvernement saura, comme il en est tenu, faire l'application de la nouvelle politique. Le Gouvernement conservateur avait, comme principal article de son programme, la négociation de traités, parce que nous savions et nous nous rendions compte qu'il fallait exporter nos produits aux différents pays de l'univers, et surtout à des pays faisant partie de l'empire.

(texte) Monsieur l'Orateur, je vais maintenant dire quelques mots dans ma langue maternelle, mais non pour répondre violemment à mes honorables amis qui, très éloquemment, hier, ont adressé la parole sur la question qui fait le sujet de ce débat. J'ai écouté avec plaisir l'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe), qui est toujours éloquent, et malgré la violence qu'il a cru devoir employer dans son discours, je l'ai trouvé très intéressant. L'honorable député de Labelle (M. Bourassa) n'a pas perdu de sa valeur oratoire, et j'aurai l'occasion, dans le cours de mes remarques, de référer à son discours, comme à celui de l'honorable député de Québec-Est.

Monsieur l'Orateur, à entendre les honorables députés de la gauche, on dirait qu'ils sont chargés de nous apprendre qu'il y a une crise dans ce pays, que le peuple souffre, quand pourtant ils ne devraient pas oublier que c'est le parti conservateur ou le Gouvernement qui préside maintenant aux destinées du pays qui a, dans le passé, prévu cette crise, alors que nos adversaires la cachaient, la niaient même, afin de pouvoir excuser les conséquences de leur administration.

Le Gouvernement, depuis deux ans, envisage consciencieusement les conditions nouvelles qu'ont fait naître les abus dont on a parlé souvent, les fautes du passé, la propension de la crise, ainsi que les besoins d'ordre économique et social. Depuis deux ans, la crise s'est précipitée avec une telle fureur sur tous les pays qu'aucun économiste du monde et aucun homme d'Etat n'a pu en prévoir les conséquences. Les causes sont multiples et, souvent, un remède est efficace quand il est appliqué dans un milieu sain, mais en temps d'épidémie il n'a aucun effet, ou ses effets sont atténués par le milieu contaminé. Le Gouvernement a cherché à accomplir ses promesses autant que possible et s'il n'a pu obtenir les résultats attendus, ce n'est pas dû à sa conduite, mais plutôt aux causes de la crise et aux conséquences des administrations du passé. Les difficultés sont proportionnées à la gravité de la crise et, je le répète, le Gouvernement a fait des efforts considérables pour essayer d'améliorer la situation et, en même temps, mettre fin le plus tôt possible aux souffrances du peuple.

Nos adversaires parlent comme si, depuis deux ans, le Gouvernement avait refusé d'échanger ses produits avec d'autres pays et comme si le très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King), étant au pouvoir, nous aurait, lui, ouvert des marchés à l'étranger afin d'écouler nos produits à des prix avantageux. Est-ce que cette prétention peut être appuyée sur des faits ou sur la vérité historique? Je ne crois pas, monsieur l'Orateur, que l'opposition puisse soutenir cette prétention à la lumière de la vérité, à la lumière de ses propres actes du passé. C'est alors que nos amis de la gauche étaient au pouvoir que les Etats-Unis ont pratiquement fermé leurs marchés aux produits canadiens. Dès l'arrivée au pouvoir de l'administration libérale, en 1921, le pays a commencé à souffrir de cette politique tarifaire des Etats-Unis, notamment en 1922, et depuis, jusqu'en 1930: par le tarif Fordney-McComber, en 1922, et par le tarif Smoot, au mois de juin 1930, comme l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) le sait d'ailleurs.

Et, monsieur l'Orateur, si pareille chose était arrivée sous le Gouvernement conservateur, quelles n'auraient pas été les clameurs, les protestations et les prétendues indignations de nos honorables amis de la gauche! C'est sous l'administration de mon honorable ami, le chef actuel de l'opposition, que la France a augmenté ses tarifs contre nous et qu'elle a imposé des droits prohibitifs contre notre blé et contre notre farine. C'est sous l'administration de mon honorable ami, le leader de la gauche, que l'Allemagne, la Belgique et l'Italie ont imposé des droits prohibitifs contre les produits canadiens. Et qu'a fait le gouvernement précédent? Quel effort a-t-il tenté pour engager ces pays à amender leurs tarifs en notre faveur? Quelle initiative nos honorables amis de la gauche ont-ils prise pour essayer d'améliorer la situation agricole et les prix des produits canadiens? Je n'en vois pas, ni dans la législation antérieure à ce Parlement, sous leur régime, ni dans les négociations qui ont été entamées avec les différents pays que je viens de mentionner. La France a imposé des droits sur notre blé de 17½ à 27 p. 100, et, même, à la fin du régime de mes honorables amis de la gauche, elle a élevé ses droits à 87c. L'Allemagne a fait de même. L'Italie a élevé ses droits contre notre blé de 86½c. par minot, et contre

notre farine de $1 à $2.08 le cent livres. La Belgique a augmenté ses droits contre notre fromage de 30c. à 91c.; contre notre lait condensé de 76c. à $1.26 le cent livres. Voilà une des causes de la dépression de nos affaires et une des raisons de la chute des prix de nos produits agricoles. Nos honorables amis de la gauche ne nous disent pas cela, et mon bon ami, qui m'est toujours si notablement sympathique, le député de Témiscouata, bien qu'il ait montré une grande force dans la lecture de statistiques, a oublié de produire celles-là. Il y a aussi d'autres causes. Je ne veux pas être assez étroit pour attribuer à mes adversaires, au gouvernement précédent, toutes les causes de la crise dont nous souffrons. Il y en a d'autres qui sont étrangères aux gouvernements, à part celles que je mentionnais tout à l'heure et à part le fait que le gouvernement précédent a trop longtemps insisté à cacher la crise, à la nier, dans le but d'y trouver un bénéfice politique. Parmi les autres, mentionnons le facteur monétaire qui a subi des fluctuations, des transitions désastreuses, affectant le change, augmentant le fardeau de nos obligations à l'étranger et affectant surtout le dollar canadien. Il y a aussi le déplacement des prêts à long terme; il y a l'énormité des dettes: dettes du Dominion, dettes provinciales, dettes municipales, dettes scolaires, dettes domestiques.

Je parlerai en passant de la surcapitalisation des entreprises commerciales, du refus de pratiquer trop longtemps l'économie et du manque de proportion entre les prix de la production et ceux de la distribution, imposés en grande partie par les exigences du luxe et du caprice. La machine a remplacé l'ouvrier. Un économiste actuellement en vogue disait, l'autre jour, au contraire, que la machine n'a pas nui à l'ouvrier, puisqu'il y a un plus grand nombre d'ouvriers, aujourd'hui, qu'il n'y en avait autrefois. A cela, il peut y avoir plusieurs causes, mais ce qu'il ne faut pas oublier c'est que la machine relègue l'ouvrier à sa retraite, à l'âge de cinquante-cinq ans, et l'impose ensuite à l'Etat qui, avec les idées nouvelles et les besoins nouveaux, est obligé de surcharger son budget pour créer des pensions de vieillesse.

Inutile de parler des conséquences de la vulgarisation de la science sans règlementation, basée sur des activités manquant totalement de prévoyance.

Le Gouvernement a fait des efforts considérables pour essayer de mettre fin à la crise et pour améliorer nos marchés. Quel est l'adversaire loyal, sérieux, au courant des affaires du pays et de sa situation, qui pourra nier que le Gouvernement n'a pas fait tout son possible, depuis deux ans, pour essayer de

[L'hon. M. Sauvé.]

résoudre les problèmes très difficiles qu'il a eu à embrasser.

Nous avons cru que le Canada pourrait retirer des bénéfices d'accords convenus entre les différents pays de l'Empire et que, tenant compte de la politique, de l'attitude des autres pays à l'égard du nôtre, en matière de tarif, il était urgent de négocier ces ententes avec les différentes parties de l'Empire qui manifestaient les mêmes dispositions. Une Conférence a eu lieu en 1930 et nos adversaires ont parlé de cette conférence comme s'il n'en avait jamais été question dans ce pays et comme si eux-mêmes n'avaient pas, à un moment donné, annoncé qu'il y en aurait une en 1930 à laquelle le premier ministre du temps devait assister avec les lumières de son gouvernement.

Monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre du Canada (M. Bennett) ne s'est pas prosterné devant la conférence...

M. POULIOT: Est-ce que le ministre est content que je sois arrivé? J'ai été recevoir des nouveaux mariés de mon comté qui arrivaient à Ottawa.

M. DUGUAY: Si vous parliez intelligemment, on vous répondrait.

M. POULIOT: Je ne veux pas l'empêcher de continuer; qu'il reprenne ses sens et qu'il continue à parler, qu'il continue à nous faire honte.

L'hon. M. SAUVE: Monsieur l'Orateur, j'espère que vous tiendrez compte du temps qu'il me fait perdre.

M. POULIOT: Il prend trop de temps à parler; je ne lui en fais pas perdre, du temps; il n'est pas capable de se grouiller.

L'hon. M. SAUVE: Quand on a du jugement, on prend le temps de réfléchir, et quand on a de l'éducation, on cherche à la manifester par la politesse.

M. POULIOT: Quand on fait le savant aussi, c'est beau. Je n'ai jamais eu si honte de ma vie.

Le PRESIDENT SUPPLEANT (M. LaVergne): A l'ordre! Je demande au député de Témiscouata d'observer le règlement, autrement je serai obligé de le nommer.

L'hon. M. SAUVE: Monsieur l'Orateur, vous me permettrez de ne pas répondre. L'honorable député de Témiscouata devrait, avec l'expérience qu'il a et pour l'amour des siens, pour l'amour de sa race, commettre moins d'abus et tenir un autre langage. Qu'il me mette de côté; que, pour ses propres besoins, il dise que je ne suis pas digne de son estime ou de son attention, je ne m'en plaindrai pas, mais qu'il pense à sa race et aux conséquences de sa conduite.

M. POULIOT: Je pense aux maîtres de poste auxquels il a coupé la gorge.

L'hon. M. SAUVE: L'honorable député ne pense qu'à couper des gorges; il a voulu couper la gorge du premier ministre de la province de Québec et c'est là que je l'ai connu et méprisé.

M. POULIOT: S'il veut devenir rouge, on n'en a pas besoin.

Le PRESIDENT SUPPLEANT (M. LaVergne): A l'ordre!

L'hon. M. SAUVE: J'ai confiance d'avoir plus d'estime dans les rangs de son parti qu'il n'en a lui-même.

Maintenant, je continue. Le très honorable premier ministre s'est présenté à la Conférence de Londres en faisant une proposition aux délégués de l'Empire, surtout aux représentants de la Grande-Bretagne, et il a dit alors: Nous avons accordé une préférence à l'Angleterre depuis déjà plusieurs années. Nous voulons maintenant que cette préférence soit mutuelle, soit réciproque, parce que le Canada a besoin plus que jamais de marchés nouveaux et nous considérons que nos marchés d'actualité sont ceux de l'Empire britannique. Il n'est pas allé à la Conférence de Londres en disant: "I am British to the core." Non, il a discuté la question au point de vue affaires, au point de vue des intérêts des différentes parties de l'Empire, mais avant tout comme représentant du Canada et dans l'intérêt du Canada.

L'honorable député de Labelle disait hier: "Mais je suis en faveur de relations plus étroites entre le Canada et les autres parties de l'Empire; de relations commerciales avec les autres pays de l'Empire et surtout avec la Grande-Bretagne, mais pas quand il y aura des tories pour gouverner."

S'il est en faveur du principe de ces relations impériales, pourquoi conclure de cette façon, quand, surtout, actuellement, le gouvernement national de l'Angleterre est composé de travaillistes, de libéraux libre-échangistes et de conservateurs protectionnistes. Je me demande comment un homme de sa valeur, et que je respecte—il le sait—a pu invoquer un pareil argument. Est-ce simplement pour montrer ses mauvaises dispositions envers le Gouvernement?

L'honorable député de Québec-Est, avec beaucoup d'ampleur et des gestes magnifiques, avec même une violence qui cadrait bien avec le but de son discours, disait: "Ces relations commerciales vont créer des rivalités contraires aux intérêts de l'Empire, contraires à ceux de la Grande-Bretagne, et il pourrait en résulter des mécontentements et des difficultés très graves."

Mais pourquoi ce scrupule, pourquoi cette crainte quand il s'agit de relations entre les différentes parties de l'Empire? Pourquoi cette appréhension chez nos amis les libéraux, qui pourtant soutiennent de nouveau que le libre-échange est une politique de paix et d'union entre les nations?

M. ST-PERE: Demandée par la Société des nations.

L'hon. M. SAUVE: C'est un autre point.

M. ST-PERE: Pas précisément.

L'hon. M. SAUVE: L'honorable député d'Hochelaga (M. St-Père) pourrait faire la distinction.

D'où vient cette colère chez nos amis de la gauche contre le résultat des négociations de la Conférence d'Ottawa? Est-ce parce que tout le monde s'accorde à dire, dans les milieux d'affaires, dans les cercles financiers, dans les autres pays, dans les journaux de tous les pays du monde, que la conférence a été un grand succès pour l'Empire et surtout pour le premier ministre du Canada et son pays? Pourquoi alors profiter de cette circonstance pour injurier le premier ministre, pour tenter de l'humilier, pour dire que cet homme n'est pas digne d'occuper ce poste et qu'il n'a aucun mérite pour le travail immense qui a été fait au cours de la conférence? On va jusqu'à insinuer que le premier ministre a trahi les intérêts de son pays quand, avec son Gouvernement, il a négocié les accords qui font aujourd'hui l'orgueil du Canada en attendant qu'ils en assurent la prospérité. Pourquoi ces injures; pourquoi ce mépris à l'égard du premier ministre personnellement? Peut-on sensément prétendre qu'il n'a pas la valeur intellectuelle suffisante pour présider aux destinées du pays? Peut-on soutenir honnêtement qu'il n'a pas assez de patriotisme ou qu'il n'a pas suffisamment travaillé depuis qu'il est à la tête des affaires du pays? Est-ce que l'on trouve qu'il n'a pas donné le meilleur de sa vie, tout son temps au service de son pays? Quels que soient même les résultats de ses efforts, pourquoi lui jeter l'injure, lui jeter le mépris, au moment même où toutes les nations du monde suivent avec attention les débats de cette Chambre sur les accords? Quel avantage y a-t-il là pour le pays? Je comprends qu'au point de vue du parti libéral nos adversaires croient trouver certains avantages immédiats à soulever des préjugés ou, même, à dénaturer le sens et les conséquences de notre politique, mais quel avantage le pays peut-il retirer de cette attitude envers le premier ministre du Canada et envers le Gouvernement? Aucun, et par contre, quel tort! D'ailleurs, monsieur l'Orateur, quand nos adversaires, dans leur amendement,—pour lequel ils ne sont pas

même certains de voter,—demandent d'en appeler au peuple avant de voter ces accords commerciaux, je comprends toute l'habileté de leur tactique et l'intérêt politique que le parti libéral trouve à demander d'en appeler au peuple maintenant. Nos adversaires ont raison de préférer en appeler au peuple à ce moment plutôt que d'attendre dans deux ans, c'est-à-dire à l'époque où le peuple canadien verra mieux les résultats des accords commerciaux. Je sais que, dans deux ans,—ils le savent aussi,—ils ne pourront même pas exploiter ces préjugés contre le premier ministre du Canada ou contre son Gouvernement en vue de capter la confiance de l'électorat, car le peuple bénéficiera alors des conséquences de notre travail, des marchés nouveaux et du retour de la prospérité.

La conférence projetée a eu un succès inattendu de nos adversaires. L'honorable chef de l'opposition, s'il eût été au pouvoir, aurait présidé cette conférence, à Londres, peut-être pas au Canada. Qu'en serait-il résulté? Les mêmes avantages qu'offre la Conférence d'Ottawa? Supposant l'affirmative possible, nous ne serions pas assez étroits et injustes pour nier ses mérites.

On a parlé des produits agricoles. Vous me permettrez, monsieur l'Orateur, de citer quelques-uns des articles qui intéressent nos cultivateurs, et notamment ceux de ma province. Je ne toucherai pas aux articles concernant les industries, surtout les industries textiles. Je soulignerai seulement, en passant, que la politique du Gouvernement est de protéger les industries qui ont besoin de marchés et qui fabriquent nos matières premières, et de ne pas encourager les industries inutiles ou celles qui n'ont pas besoin de protection.

La conférence a ouvert ses délibérations avec un plan de commerce impérial, après avoir envisagé les possibilités du Canada au double point de vue des besoins locaux et de l'exportation de ses produits. Je le répète, monsieur l'Orateur, la politique du Gouvernement n'est pas de fermer les marchés. Nous voulons aussi, comme tous les bons Canadiens, tous les marchés convenant à notre pays, mais nous commençons par ceux que nous pouvons obtenir de l'Angleterre et de ses dominions. Avons-nous raison d'avoir pensé d'abord aux marchés de l'Empire? Ces marchés peuvent-ils nous offrir des avantages considérables? Nous offrir aussi la planche de salut que cherche le Canada? Constatant que toutes les parties de l'Empire constituent le gros quart de la population du globe; réalisant que les Iles britanniques ne produisent que pour deux jours par semaine la nourriture nécessaire à leurs quarante millions de consommateurs; considérant que l'Angleterre importe des pays en dehors de l'Empire des produits évalués à quinze milliards de dollars et que tous les pays de l'Empire achètent à l'étranger pour vingt-cinq milliards de dollars, le Gouvernement, sous la direction du premier ministre du pays, a ouvert la conférence et entamé des négociations qui ont abouti à l'heureux résultat dont le pays a raison de se réjouir.

Prenons, par exemple, notre bois. L'article 1 de l'accord en assure l'admission en franchise et l'article 3 garantit une marge minimum considérable. Vous me permettrez de citer quelques autres articles. Les restrictions contre les bestiaux du Canada sont abolies. Nous avons raison de nous attendre, en conséquence, à une forte augmentation dans l'exportation des bestiaux canadiens. Le tarif Hawley-Smoot, en juin 1930, sous le régime de nos prédécesseurs,—tout le monde au Canada le sait pour l'avoir constaté et en avoir souffert,—nous a été fatal, et je le répète, nos adversaires n'ont pas fait un effort inouï pour tâcher d'en amoindrir les inconvénients ou les conséquences.

Le lait condensé: C'est la plus rémunératrice de toutes les branches de l'industrie laitière. Le Royaume-Uni en importait en 1931 au delà de trois cent millions de livres. En 1931, le Canada en fabriqua plus de 90 millions de livres, et il n'en exporta dans le Royaume-Uni et ailleurs que 34 millions, à cause des droits à payer. Aujourd'hui, le lait condensé entrera en franchise pendant trois ans, au lieu de payer un droit de 15 shillings par quintal. Il aura une préférence de 15 shillings et, pour nous, conséquemment, une possibilité de production de 175 à 200 millions de livres.

Le beurre: Le Royaume-Uni en a importé tout près d'un milliard de livres, l'an dernier, et le Canada ne lui en a fourni que 8 millions sur les dix millions d'exportation totale et sur sa production totale de 225 millions, en chiffres ronds. Des experts affirment qu'à la suite des accords que nous avons conclus et de nos meilleures relations avec la Grande-Bretagne, le Canada a une possibilité de production, d'ici cinq ans, d'environ 300 millions. Cependant, il faudra éviter la surproduction de cet article, en continuant à encourager les grandes zones de blé dans l'Ouest. Les zones de production établies suivant les richesses particulières de nos régions et les besoins de notre commerce, s'imposent plus que jamais.

Le fromage: Le Royaume-Uni en a importé, en 1931, plus de trois cent millions de livres. Le Canada lui en a fourni 80 millions de livres sur les 113 millions qu'il a produites. Le fromage canadien entrera maintenant en

franchise sur le marché anglais pendant trois ans, et même avec une préférence de 15 p. 100.

Le tabac: Le Royaume-Uni en a importé plus de 230 millions de livres, en 1930, et le Canada lui en a fourni près de quatre millions sur les 50 millions qu'il a produites. Les experts disent qu'en suivant les modes de traitement tels que conseillés pour le tabac, nous augmenterons nos exportations de 50 p. 100.

Les patates: Le Royaume-Uni en a importé au delà de 17 millions de quintaux (de cent livres) et le Canada lui en a fourni une petite quantité, à cause de la prohibition appliquée au Canada, non pas sous notre temps, non pas depuis deux ans, mais auparavant. Nous avons obtenu une préférence de 10 p. 100 et l'admission en franchise sur le marché anglais, ce qui offre à nos cultivateurs des avantages considérables.

Les œufs: Le Royaume-Uni en a exporté, en 1930, 26 millions de quintaux et le Canada ne lui en a fourni que 26 mille douzaines sur les 270 millions produits sur les fermes, en dehors de nos villes. Par l'article 3, nous avons obtenu l'entrée en franchise des œufs du Canada sur le marché anglais, au lieu d'être soumis à des droits prohibitifs.

Notre commerce avec les Bermudes va se développer.

Le PRESIDENT SUPPLEANT (M. La-Vergne): L'honorable ministre a parlé quarante minutes.

L'hon. M. SAUVE: Je termine sur ce sujet. J'ai été passablement interrompu.

Quelques MEMBRES: Continuez, continuez.

L'hon. M. SAUVE: Merci. Quant au miel, à la préférence de 10 p. 100 accordée déjà au Canada s'ajoutera l'avantage d'une préférence de 7 shillings par quintal, à la suite de nos accords avec l'Angleterre, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Le premier ministre, dans son brillant exposé, a démontré les avantages que retirera le Canada, pour sa production d'orge, d'avoine et de pois, des préférences obtenues. C''est-à-dire que les résultats de la conférence assurent à nos cultivateurs des marchés nouveaux très prometteurs. Est-ce que, dans les circonstances, tenant compte de la crise mondiale, des difficultés administratives que nous avons à rencontrer à cause de la dépression, le Gouvernement ne devrait pas plutôt être unanimement loué du succès qu'il a obtenu? Est-ce que le pays ne lui doit pas au moins le témoignage d'avoir fait un bon travail?

Monsieur l'Orateur, je regrette que mon temps soit écoulé et que je ne puisse terminer les remarques que j'avais à faire sur cette question: *Dura lex, sed lex.*

L'hon. FERNAND RINFRET (Saint-Jacques) (traduction): Monsieur l'Orateur, il y a un compliment que je peux adresser au ministre des Postes (M. Sauvé) au sujet de sa contribution au débat de cet après-midi: c'est d'avoir au moins pris la parole. Je condamne fortement l'habitude qu'ont prise les membres du parti ministériel, durant cette session-ci et au cours de la dernière, de ne pas répondre aux discours des membres de l'opposition. Le Parlement a été institué dans une bonne mesure pour entendre l'expression des opinions contradictoires venant de partout, et il est mauvais pour un gouvernement, que cela vienne directement de lui ou de ses partisans, de s'abstenir de discuter les affaires publiques, comme l'ont fait les honorables députés de la droite au cours de cette session et dans des occasions précédentes. Je suis heureux de voir qu'ils ont changé de tactique au cours des dernières vingt-quatre heures. S'il est une chose au Parlement qui appelle la discussion, c'est bien une résolution comme celle-ci, résolution qui demande à la Chambre d'approuver des accords passés entre le Royaume-Uni et le Canada ainsi que d'autres parties de l'empire.

Je mets fort en doute—et c'est le premier point que je vais exposer—le principe que ces accords impliquent. S'il convenait le moindrement aux représentants des diverses nations qui composent l'empire de s'assembler au Canada et, pour ainsi dire, de préparer entre eux un budget pour le Canada, la question devient très grave quand la résolution qui découle d'une telle conférence est soumise au Parlement, et que ceux qui en portent la responsabilité refusent de la discuter. Je pense que nous devrions étudier ces accords très soigneusement et si la méthode suivie a consisté à faire préparer un budget canadien par les représentants des diverses parties de l'empire, on devrait compter sur les représentants du peuple canadien pour discuter ce budget, avant de le voter et de l'adopter en fin de compte.

Si je ne puis suivre mon honorable ami le ministre des Postes (M. Sauvé) dans tout ce qu'il a dit cet après-midi, je le félicite néanmoins sincèrement d'avoir discuté le sujet jusqu'à un certain point et d'avoir pris part au débat. J'espère qu'à partir d'aujourd'hui le premier ministre du Canada donnera l'instruction à ses partisans, quand il présente une mesure législative au Parlement, qui a été institué, comme je l'ai dit, pour la discussion libre et entière des affaires publiques, de prendre part au débat qui peut se produire au

sujet du projet de loi, parce qu'on s'attend à ce que les deux côtés de la Chambre discutent les questions nationales et expriment leurs vues touchant ces questions. Par conséquent, non seulement par courtoisie pour les membres de l'opposition, mais aussi par devoir envers leurs commettants, les honorables députés de la droite devraient se prononcer à la Chambre sur toutes les mesures soumises et exposer leurs manières de voir au peuple.

Aussi bien, on me permettra d'exprimer le regret que nous ne puissions suivre aussi complètement que nous l'aurions voulu les débats qui ont lieu en ce moment au parlement anglais au sujet de ces accords, pour la raison que les journaux ne nous donnent pas de comptes rendus complets de la discussion qui s'y fait.

Je n'ai personne à blâmer en particulier. Journaliste moi-même, d'origine et par goût, je sais parfaitement que, très souvent, un journal donne tout ce qu'il reçoit, mais qu'il ne peut fournir des renseignements qui ne sont pas à sa disposition. Mais il est hors de doute que nous ne recevons pas d'outremer les comptes rendus complets de la discussion qui a lieu là-bas. Nous savons très bien ce que M. Neville Chamberlain pense des accords; nous savons aussi bien ce que M. Baldwin et d'autres hommes d'Etat pensent des accords selon leur manière de voir, mais ce qui nous intéresse est de savoir pourquoi certains membres du cabinet anglais ont donné leur démission. Sur quoi se sont-ils basés pour prendre une décision aussi grave? Pour ma part, je suis peiné de constater que nous n'avons pas pu lire au complet les déclarations de sir Herbert Samuel et d'autres esprits dirigeants de la Grande-Bretagne qui sont en dissentiment complet avec ces accords, et qui ont défini leur attitude sur la question, au parlement britannique.

On pourrait prétendre, après tout, et comme l'a fait le premier ministre au cours de ses remarques, que plus il se rencontre d'opposition à ces conventions dans d'autres parties de l'empire, plus le marché est avantageux pour le Canada. Je crois qu'il a énoncé cet argument, du moins en ce qui regarde la question des voies fluviales. Mais, il n'en est pas ainsi. Il se peut que dans une négociation, quand on n'a pas respecté un équilibre parfait, le fait qu'une des parties reçoit beaucoup puisse susciter de l'opposition des autres parties. Mais l'opposition peut partir aussi du principe même de l'entente. Il peut exister une opposition venant non seulement des libéraux et des progressistes du Canada, mais aussi des libéraux et des progressistes de tout l'empire, pour la raison que ces accords peuvent ne créer aucun avantage pour l'empire entier, nonobstant les avantages matériels qui peuvent en résulter pour telle ou telle industrie, ces avantages étant basés sur un principe mauvais en lui-même et qu'on doit condamner en conséquence, non seulement au Canada, mais aussi bien en Grande-Bretagne. C'est la raison pour laquelle nous aimerions savoir quelle attitude on prend en Grande-Bretagne au sujet de ces accords.

Le ministre des Postes a fait une dissertation générale sur le sujet des accords. Je ne le suivrai pas sur ce terrain, je m'en tiendrai au plan que je me suis tracé. Cependant, son approbation des accords me paraît surtout fondée sur un sentiment de crainte. On a prétendu dans certains journaux que les délégués, voyant qu'ils ne pouvaient s'entendre et arrivés aux derniers jours de la conférence, décidèrent d'essayer de régler au moins certains points, craignant qu'une admission de défaite n'eût de très graves résultats pour le monde entier et surtout pour l'Empire en général. Mais si les accords sont le résultat de la crainte, la confiance que leur témoigne mon honorable ami est aussi fondée sur la crainte. Il a semblé admettre franchement que, si le peuple canadien était appelé à les ratifier aujourd'hui, il les rejetterait. Il a dit que les libéraux ont raison de demander un appel au peuple à ce sujet. "Ils ont parfaitement raison", a-t-il dit, "parce que les gens n'y comprennent pas grand'chose et pourraient les rejeter, mais si nous attendons deux ans, le peuple aura pu alors juger par les résultats obtenus que ces accords étaient excellents". Si le ministre des Postes parle au nom de son Gouvernement, cela veut dire que nous avons un Gouvernement dont la principale fonction est de renouveler ses promesses tous les deux ans. Le Gouvernement a été élu en 1930 à la suite de certaines promesses: il devait mettre fin au chômage, faire cesser la dépression et en un mot restaurer la prospérité au Canada. Deux années se sont passées et l'on nous offre maintenant ces accords qui, nous dit-on doivent ramener la prospérité, mettre fin au chômage et accomplir exactement ce que le Gouvernement avait promis en 1930. Mais le ministre des Postes nous dit que nous devrons attendre deux ans pour récolter les fruits de ces accords. Cela me fait penser aux débiteurs en retard dans leurs paiements et qui se présentent à la banque pour le renouvellement de leurs billets. Ils disent invariablement: "Je regrette de ne pouvoir rien payer pour le moment, mais si vous voulez bien m'accorder un renouvellement, je pourrai vous payer dans quatre mois ou peut-être dans deux ans". Le banquier répond ordinairement: "C'est bien beau de vouloir renouveler votre billet, mais j'accéderais bien

plus volontiers à votre demande si vous pouviez me donner un acompte". Cet exemple illustre assez bien l'attitude du peuple canadien sur ce sujet. Je suppose qu'il va finir par accorder le renouvellement du billet, parce qu'il ne peut faire autrement, mais il aimerait à avoir un acompte, une assurance que l'on a fait quelque chose. Il ne veut pas simplement un renouvellement de promesses.

Je ne sais pas si mon honorable ami voudra encore obtenir un renouvellement de son billet quand viendra cette échéance, mais je lui ferai remarquer que le temps des élections ne convient guère au renouvellement des promesses. Il dit à son chef: "N'allez pas écouter les libéraux, ils veulent vous traîner devant le peuple, et, si vous y allez, vous serez défait; mais dans deux ans ces accords auront produit les résultats que nous espérons".

On a dit bien des choses au sujet de ces accords. J'ai lu attentivement les discours qu'il ne m'a pas été donné d'entendre: les discours de mes honorables amis de ce côté-ci de la Chambre et les quelques discours, trop rares, à mon sens, des honorables députés de l'autre côté. Je n'ai pas cet après-midi l'intention d'offrir de nouveaux arguments, mais plutôt de coordonner ceux qui, d'après moi, sont les plus graves et les plus importants quand il s'agit d'une question comme celle-ci.

En premier lieu, je n'approuve pas l'esprit dans lequel on a conclu ces accords. Le fait de rassembler des représentants de toutes les nations de l'Empire pour négocier des accords devant s'appliquer en commun à toutes les parties de l'Empire est absolument contraire à l'esprit des développements qui ont eu lieu dans l'Empire, depuis quelques années surtout. A ce sujet, je suis absolument de l'avis de l'ancien ministre de la Justice (M. Lapointe). Depuis un certain nombre d'années, nous avons développé dans l'Empire le principe de l'autonomie, de la création d'un statut national et stimulé l'esprit patriotique de chaque nation. Nous avons reconnu le principe de l'autonomie dans l'Empire.

On a tenté de s'éloigner de ce principe, en convoquant à Ottawa une espèce de parlement impérial composé des représentants des différentes parties de l'Empire. On les a réunis pour élaborer une politique douanière, non pas pour chaque partie individuelle de l'Empire, mais pour l'Empire tout entier. Je proteste énergiquement, comme plusieurs autres députés l'ont déjà fait, contre l'imputation de cette politique impérialiste à sir Wilfrid Laurier. Je fais partie de cette Chambre depuis plusieurs années,—et j'ai été membre de la galerie de la presse pendant presque aussi longtemps,—et je me rappelle très bien le temps de sir Wilfrid Laurier. On a déjà présenté des motions semblables à la Chambre; des motions tendant à l'institution d'un parlement impérial, d'une fédération impériale, ou des résolutions visant la formation d'autres corps à tendances impérialistes.

On a voulu créer des corporations, ou des organismes portant un nom quelconque, au moyen desquels des délégués de chaque partie de l'Empire pourraient se réunir pour trouver des formules politiques qui deviendraient communes à tout l'Empire. Mais aucune de ces propositions n'émanait du parti libéral; ce parti, dirigé par sir Wilfrid Laurier, s'y opposait toujours. Quand le premier ministre (M. Bennett) affirme qu'on peut faire remonter les accords actuels à sir Wilfrid Laurier, s'il m'est permis d'employer l'expression, il dépose des fleurs sur la mauvaise tombe. Je me rappelle d'où venaient ces projets: de conservateurs au tempérament fortement tory, de ceux qu'on pourrait appeler des junkers impérialistes—terme que je n'emploie pas en un sens péjoratif d'hommes tels que sir Sam Hughes et autres de cette école. Au lieu de faire remonter les accords à sir Wilfrid Laurier, le premier ministre devrait dire qu'ils sont conformes à la politique prônée en cette enceinte par sir Sam Hughes et d'autres conservateurs du même acabit. De telles affirmations peuvent plaire à certaine partie de notre population, mais je préviens le Gouvernement que ceux qui ont conservé l'esprit et la mémoire de Laurier ne permettront jamais qu'on rattache une telle aventure impérialiste à notre vénéré chef. Notre chef actuel s'est montré à la hauteur des traditions de notre ancien chef.

Ma première objection à l'accord est qu'il révèle une tentative de retour à ce qu'on avait mis de côté, c'est-à-dire les congrès impériaux réunis en vue de dicter à l'Empire une politique uniforme. Nous sommes ici pour déterminer la politique du Canada; en Australie et en Afrique du Sud, il existe un parlement. Ne cherchons plus à réaliser cette unité impériale dont nous avons tant entendu parler et qu'on avait tant oubliée en ces dernières années; mais créons dans chaque nation de l'Empire un esprit national et particulariste. Le ministre des Postes (M. Sauvé) a parlé de l'accord comme étant un plan national de commerce impérial: autant vaudrait parler d'une esquisse en bleu d'un paysage rouge. Une politique doit être ou d'ordre national ou d'ordre impérial. Si nos honorables vis-à-vis désirent des accords impériaux, grand bien leur fasse; mais je veux m'en tenir à des accords nationaux. Ne cherchons pas à mêler les deux: ils ne vont pas ensemble.

Mon objection suivante aux accords vient des obligations qu'ils nous imposent. Bien que divers orateurs, en particulier l'ex-ministre du

Commerce (M. Malcolm) qui m'honore actuellement en suivant mon discours, aient présenté à la Chambre d'habiles argumentations en ce sens, je ne pense pas qu'on ait exposé cette caractéristique de façon à frapper l'opinion publique pour lui faire comprendre le caractère exceptionnel des résolutions dont nous sommes saisis et des accords mêmes. On a parlé de l'article 9 du pacte, lequel renferme une stipulation relative à la préservation de la marge entre les divers droits. Je ne citerai que la partie de cet article nécessaire pour étayer mon raisonnement, car on a déjà cité le texte:

...tant qu'on conservera la marge de préférence britannique indiquée dans ladite annexe...

Comme l'a démontré l'ex-ministre du Commerce, à cause du principe dont s'inspire cet article, nous n'aurons aucune liberté de mouvement dans nos relations commerciales avec les pays étrangers. L'article porte que nous devrons maintenir une marge en faveur des produits du Royaume-Uni. En certains cas, il sera impossible de créer un tarif intermédiaire ou des droits dits de la nation la plus favorisée.

L'article 22 dit que l'accord restera en vigueur pendant cinq ans et qu'on ne peut le dénoncer que six mois avant la fin de cette période. En d'autres termes, nous nous obligeons à maintenir un budget complet et onéreux pour le tarif douanier du Canada. Nous ne pourrons effectuer aucune modification, malgré tout ce qui pourrait arriver dans le reste du monde.

A mon sens, les articles 12, 13 et 14 relatifs à la commission du tarif sont bien extraordinaires. C'est la première fois, dis-je, qu'un autre gouvernement, même s'il s'agit de celui de l'Angleterre, reçoive le droit par le moyen d'un pacte commercial de donner des ordres au Gouvernement de notre pays au sujet d'affaires purement canadiennes. L'article 12 se lit:

Le gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage à instituer immédiatement une commission du tarif, conformément aux dispositions de la loi de la commission du tarif de 1931.

Voilà une disposition bien extraordinaire. Le Gouvernement a peut-être eu des motifs de retarder la nomination des commissaires du tarif; il peut en avoir pour la retarder davantage, mais il devrait en être décidé par le Gouvernement ou discuté par l'opposition. En vertu des stipulations de l'article en question, un gouvernement extérieur nous donne des ordres et il importe peu que cette intervention vienne de l'Angleterre, de la France ou de tout autre puissance. On nous donne des ordres: Vous nommerez votre commission du tarif dans un délai convenu. Je puis m'abuser,

monsieur l'Orateur, mais je trouve intolérable qu'une autre nation signifie au Gouvernement canadien, dans une convention de commerce, que ce dernier ait à faire certaines choses d'ordre purement national. Sans doute la Grande-Bretagne voudra ensuite fixer le personnel de la commission; ce qui, du reste, ne serait pas pire. Pourquoi faire figurer des choses pareilles dans un accord commercial? Mais il y a pis encore. Ecoutez l'article 13:

Le gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage, à la demande du gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni, à faire reviser par la Commission du tarif, aussitôt que possible, les droits frappant toutes marchandises désignées dans telle demande en conformité des principes énoncées à l'article 11 du présent accord, et après la réception du rapport de la Commission du tarif, ce rapport sera déposé devant le parlement qui sera invité à modifier, le cas échéant, les droits sur les marchandises provenant du Royaume-Uni de façon à assurer l'application de ces principes.

Ai-je bien compris ce texte, monsieur l'Orateur? Alors, non seulement le gouvernement d'un autre pays nous impose la création d'une commission purement locale, mais encore il émet les instructions qui devront régir cette commission. Sur la prière du gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne, le Gouvernement canadien fera reviser certains droits, et l'attitude de la commission est énonçée à l'avance.

La seule existence des articles 12 et 13 relatifs à la commission tarifaire devrait, je le répète, nous inciter à la plus grande circonspection avant d'approuver ces accords. Mais le mal ne s'arrête pas là. Après nous avoir dicté notre ligne de conduite en ce qui concerne la commission du tarif, on nous intime d'autres ordres au sujet du ministère du Revenu national. Pendant quatre ans, j'ai fait partie d'un ministère et je sais que le département du Revenu national au Canada, fort de son expérience, a le sentiment très, très profond de son autonomie; je sais que, même au Conseil, avant qu'on apporte des modifications à l'administration du département du Revenu national, il y a des discussions prolongées; mais voici qu'aux termes du présent accord, sur le commandement du gouvernement de la Grande-Bretagne, nous avons consenti certaines modifications des opérations du département du Revenu national. Je remarque que le ministre du Revenu national (M. Ryckman) m'écoute. Je regrette qu'après tous ses efforts, à la fameuse session de 1930, pour accroître d'une façon démesurée son influence sur l'administration de son département, il ait tout sacrifié devant les exigences des délégués du Royaume-Uni. Voici ce que dit l'article 16:

Le gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage à appliquer dans l'administration

douanière au Canada les principes généraux qui permettront...

Suit une énumération de principes. Voici que dans un accord commercial le gouvernement britannique nous impose les principes généraux qui dorénavant devront régir notre administration douanière. Ça, c'est le comble. Même si je ne parlais pas en libéral, mais faisais simplement une analyse avec un esprit libre, mes instincts de Canadien se révolteraient contre les conditions que j'ai citées, relativement à la commission du tarif et à notre ministère du Revenu national.

Passant à l'article 17, je trouve que le Gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage à faire autre chose encore. Il s'engage à envisager favorablement,—c'est moins mal, cela; mais le principe est le même,—"la possibilité de réduire et finalement de supprimer le droit de dumping d'après le change, en tant qu'il s'applique aux importations du Royaume-Uni." C'est vraiment une situation extraordinaire. Au sujet de ce droit contre le dumping, nous avons des règlements d'un caractère très général. Lorsque les objets en question sont en provenance des Etats-Unis, de l'Amérique du Sud ou de l'Angleterre, il nous incombe de protéger les Canadiens contre ce dumping; mais selon les termes de la présente prescription, notre département du Revenu national sera libre de sévir contre le dumping des autres pays, mais il ne devra plus invoquer nos règlements contre les importations du Royaume-Uni. Là encore, on nous intime des ordres, non pas tant en ce qui intéresse nos échanges avec un autre pays, mais à vrai dire en ce qui concerne intimement la politique canadienne touchant la commission du tarif et le département du Revenu national.

Je pourrais poursuivre ma démonstration, et vous citer l'article 19, selon lequel le Canada va engager des négociations commerciales avec les colonies non autonomes. Pourquoi cette condition y figure-t-elle? Décidément nous avons le droit de commercer avec tous les pays de la terre. Pourquoi nous laisser imposer les conditions qui devront nous régir si nous voulons, à l'avenir, conclure des conventions commerciales avec les colonies non autonomes; de même que les conditions que nous devrons observer, suivant les stipulations de l'article 19? Alors que nos engagements vis-à-vis du Royaume-Uni sont dégagés de toute ambiguïté, nous en avons la contre-partie dans ce fameux article 21 qui doit régir l'attitude qu'adoptera le gouvernement du Royaume-Uni touchant le dumping de produits en Angleterre. Je ne lirai pas l'article 21, car on en a donné lecture plusieurs fois déjà. Ma connaissance de l'anglais peut être assez limitée, mais je dirai ceci: Bien que toutes ces très importantes, je ne dirai pas concessions, mais brèches faites à notre autonomie soient la conséquence des articles que j'ai mentionnés, nous voyons que les termes de l'article qui doit nous protéger sont si vagues, si ambigus et si équivoques que j'ose prédire qu'avant bien longtemps on les aura interprétés de différentes façons dans les diverses parties de l'empire. Cet après-midi, au début de la séance, le ministre du Commerce demandait à notre honorable ami de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) de lire une inscription chinoise sur une étiquette dont il était question. Monsieur l'Orateur, le texte de cet article 21 se rapproche autant du chinois que tout ce que j'ai lu en anglais. J'espère qu'il a le sens que le premier ministre lui prête, mais je ne puis m'empêcher d'être très surpris de la différence entre le texte des articles qu'on nous impose et celui de cet article dans lequel les représentants britanniques se gardent bien de s'engager ou de se compromettre d'une façon plus claire que ne leur permet leur formation diplomatique. Si l'article 21 nous protège, tant mieux. Mais je ne puis qu'exprimer mon regret qu'il ait été rédigé en termes aussi vagues, et qu'il puisse facilement être, je ne dirai pas mal interprété, mais interprété de bonne foi comme convention commerciale de façon à ne pas signifier ce qu'il semble exprimer. Il sera très difficile d'en fixer le sens exact lorsque la situation que cet article doit régler se présentera à l'avenir.

La seconde raison de mon opposition à la convention est donc son caractère obligatoire. Ma troisième raison est le caractère protectionniste de toute l'affaire. On a très justement fait remarquer qu'on accorde les préférences non pas tant en réduisant les tarifs qu'en les élevant contre le reste de l'univers et, en cela, je me demande si l'on ne tourne pas simplement dans le cercle vicieux où le pays se trouve depuis deux ans, depuis que le premier ministre a lancé son appel au peuple canadien aux dernières élections. Sa politique alors était celle du Canada d'abord et, juste après les élections, ou un mois après, nous nous réunissions en hâte, pour étudier, semblait-il, le problème du chômage, mais en réalité pour relever le tarif de ce pays contre le reste du monde. Maintenant nous sommes en face d'une autre proposition. Il existe un certain système de ventilation dans une haute muraille tarifaire. Mais c'est le même principe que l'empire en général applique au reste du monde, et à mon sens, on ne peut raviver le commerce au moyen d'une haute muraille tarifaire. Au contraire, l'amélioration du commerce doit venir d'une toute autre direction. C'est là une autre raison pour laquelle je m'oppose à ces conventions.

La quatrième objection saute aux yeux, savoir: le danger de créer dans le monde une animosité contre le Canada et l'empire en général. Que penseriez-vous, monsieur l'Orateur, si plusieurs pays de l'Europe, la France, l'Italie, l'Espagne, la Belgique et l'Allemagne, se réunissaient comme l'a fait la conférence économique et convenaient d'ignorer le reste de l'univers et de faire le commerce ensemble? Que penseriez-vous, monsieur l'Orateur, si l'Argentine, le Brésil et les autres pays de cette magnifique partie du monde se joignaient ensemble dans le but de commercer entre eux sans égards aux autres nations? Vous diriez qu'une telle politique est nuisible et qu'en réponse on devrait avoir recours aux représailles contre ces pays ainsi ligués.

M. LAVERGNE: Cela se serait appliqué à la préférence britannique qu'a accordée le Canada en 1897.

L'hon. M. RINFRET: Que mon honorable ami saisisse bien ma pensée; je ne m'oppose pas à une préférence entre le Canada et l'Australie, ou entre le Canada et la Grande-Bretagne, mais je m'oppose à une entente liant toutes ces nations qui, relativement au commerce, lancent un défi au reste de l'univers. D'après les nouvelles des pays européens, je crains qu'il soit bien difficile—j'espère qu'il ne sera pas impossible—aux représentants du Gouvernement d'aller en France, par exemple, ou dans tout autre pays de l'Europe, et de négocier des traités commerciaux. Ils rencontreront des difficultés à cause de ces conventions qui ferment pratiquement la porte aux échanges avec d'autres pays que ceux de l'empire britannique.

Ma seule consolation, si je puis me permettre ce terme en parlant de cette question, c'est que, si les principes en jeu sont faux, heureusement les résultats de la conférence n'ont pas été aussi considérables que le premier ministre veut bien le faire croire au pays. Un homme d'affaires très bien renseigné m'a assuré qu'il y a beaucoup de trompe-l'œil dans ces accords et qu'un bon nombre d'articles énumérés ne seront jamais exportés du Canada en Angleterre et *vice versa*. A la lecture de ces tableaux, voici une observation qui m'a frappé: En général, la rédaction des articles concernant les produits ouvrés est claire et sans réserve; tandis que pour ce qui est des produits agricoles, les articles sont assujettis à certaines réserves ou considérations spéciales. A ce point de vue, l'exemple le plus extraordinaire nous est fourni par le bacon. Hier soir, l'ex-ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) a cité l'article 6 de l'accord, mais je crois qu'il est préférable que je le lise encore une fois; ce faisant, je tenterai d'indiquer par des inflexions de voix la nature extraordinaire des réserves qu'il renferme. L'article 6 est ainsi conçu:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni signifie son intention de prendre, aussitôt que possible après la réception du rapport de la commission étudiant présentement la réorganisation de l'industrie porcine au Royaume-Uni, les mesures voulues pour la réglementation quantitative des approvisionnements de bacon et de jambon arrivant sur le marché du Royaume-Uni, et s'engage à insérer dans toute loi qu'il pourra proposer au parlement aux fins de réglementer les approvisionnements de bacon et de jambon de toute provenance importés au Royaume-Uni, des dispositions visant l'admission en franchise du bacon et du jambon canadiens de bonne qualité jusqu'à concurrence de 2,500,000 quintaux par année.

Les honorables membres ont peut-être joué quelques parties de golf sur les champs de golf en miniature; il s'agit de tenter de mettre la balle dans un trou. Mais, avant cela toutefois, vous devez remonter une allée, franchir une porte, sauter un fossé et une clôture, tourner une courbe très prononcée ainsi qu'une banquette. Après cela, le joueur tente de mettre sa balle dans le trou. Voilà, je le crains fort, les viscissitudes par lesquelles passera notre bacon avant d'être offert en vente sur le marché anglais.

En premier lieu, nous devrons recevoir un rapport qui pourra être favorable ou défavorable. Peu importe ce qu'il sera, il réglementera l'approvisionnement du bacon et cette réglementation sera très embarrassante. Dès que cela aura été fait, le Gouvernement de Sa Majesté pourra soumettre au Parlement,—on le fera peut-être et il peut arriver qu'on n'en fasse rien,—des ordonnances visant la réglementation des approvisionnements de bacon et de jambon. Et l'article ajoute:

Des dispositions visant l'admission en franchise du bacon et du jambon canadien de bonne qualité jusqu'à concurrence de 2,500,000 quintaux par année.

L'on emploie l'expression: "Bacon et jambon canadiens de bonne qualité". Voilà le pont qu'il faudra traverser après avoir franchi la clôture et passé par la porte. Or, après toutes ces formalités, si notre pauvre bacon n'est pas trop détérioré, il pourra être offert en vente sur le marché anglais; cependant, l'on fixe une quantité maximum que nous ne pourrons pas excéder. Voilà un exemple des avantages que nous avons obtenus en ce qui regarde nos produits agricoles. Je le répète, il y a toute une série de réserves très expresses de ce chef.

Et maintenant, abordons la question du bétail; la réglementation à ce sujet est stipulée dans l'article 5. Depuis nombre d'an-

nées, nous le savons, nous avons éprouvé de sérieuses difficultés à écouler notre bétail sur le marché anglais. Je ne suis pas un expert en élevage, mais, si j'ai bien compris, la situation s'est grandement améliorée. Cependant, je ne vois rien dans le présent traité qui soit de nature à l'améliorer davantage. Voyons un peu le texte de l'article 5:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni invitera le parlement à adopter la législation nécessaire pour modifier les conditions régissant actuellement l'importation au Royaume-Uni du bétail du Canada.

Et ainsi de suite. L'expression employée est: "modifier les conditions"; mais en quel sens et en vertu de quel principe ces modifications seront-elle effectuées? Que fera-t-on de ce chef? L'on donne à entendre que l'on s'en tiendra aux conditions convenues en principe entre le Canada et le Royaume-Uni. Mais, si cette entente a déjà été conclue par les deux gouvernements, pourquoi en faire mention dans le traité? Pour quelle raison tente-t-on de faire croire au public qu'il s'agit de quelque chose de nouveau, quand notre bétail est admis sur le marché britannique à des conditions convenues entre les deux gouvernements avant même qu'il ait été question du présent accord? En ce qui regarde notre bétail, je ne vois rien dans les concession obtenues qui soit de nature à intéresser les éleveurs ni dans l'Ouest, ni dans les autres parties du Canada.

Pour ce qui est du lait condensé, des conserves de fruits et autres produits de même nature, des réserves sont faites touchant les droits sur le sucre. A simple titre de profane, cela me frappe que l'on pourrait tellement relever le droits sur le sucre que les conserves de fruits ne retireraient aucun avantage de cet accord.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a épuisé son tour de parole.

L'hon. M. RINFRET: Je crois qu'il me reste encore quelques minutes; il était cinq heures lorsque j'ai commencé à parler.

L'hon. M. MANION: Continuez.

L'hon. M. RINFRET: Si j'avais un peu plus de temps à ma disposition, j'aurais analysé les réserves concernant le tabac. Les droits sur les pommes de terre ont été abolis et le premier ministre a formulé l'espoir que cette réglementation restera en vigueur quelques années. Il a reconnu, toutefois, que cela n'aurait pas de résultats à présent. Au sujet du beurre, on a dit que, si nous étions incapables de soutenir la concurrence de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande en Canada, il n'y a pas lieu de songer que nous puissions rivaliser avec ces dominions sur le marché anglais.

Un mot ensuite au sujet du blé et j'aurai fini. Je cite de nouveau l'article 4 de l'accord:

Il est convenu que le droit sur le blé entier, le cuivre, le zinc ou le plomb fixé au présent accord peut être supprimé si, à un moment quelconque, les producteurs de blé entier, de cuivre, de zinc et de plomb respectivement, de l'Empire, ne peuvent ou ne veulent d'abord offrir ces produits en vente au Royaume-Uni à des prix n'excédant pas les prix mondiaux et en quantités suffisantes pour satisfaire les besoins des consommateurs du Royaume-Uni.

Là encore, nous avons une réserve de première importance. Pour terminer, j'ajouterai que si j'ai pris la parole, ce n'était pas uniquement pour faire valoir ces arguments contre l'accord, mais vu que je dois pairer avec l'honorable secrétaire d'Etat et qu'il ne me sera pas donné de voter sur l'accord, je tenais à préciser mon attitude.

L'hon. MAURICE DUPRE (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'ai entendu, hier, mon éminent ami de Québec-Est (M. Lapointe) demander si nous avions des arguments à faire valoir, ou si nous étions trop fiers pour lutter. Je lui répondrai qu'il a raison et tort à la fois. Je conviens que nous sommes fiers, fiers d'avoir lutté pour le Canada et d'avoir triomphé. Je l'ai également entendu dire: "Le premier ministre ne se montre guère reconnaissant en disant que certaines personnes ont suscité des obstacles au succès de la conférence". Je l'avoue, j'avais les larmes aux yeux lorsque j'ai entendu l'honorable député dire que lui-même avait prié pour le succès de la conférence. Je me rappelle le genre de prières dont on parlait, à mon retour d'Europe, lorsque je descendis dans ma propre ville de Québec. C'étaient les prières des journaux libéraux, du *Soleil*, du *Canada*, prières que l'on pouvait lire dans ces journaux sous des titres en vedette: "La conférence s'ajournera sans avoir rien accompli", —"Les ministres du cabinet Bennett doivent démissionner",—"Le désaccord règne au sein de la conférence", et un autre, fréquemment répété, "La conférence sera un échec", ou "un fiasco".

Un MEMBRE: On croirait entendre des litanies.

L'hon. M. DUPRE: Et pendant que le chef du parti libéral gardait le silence, que son premier lieutenant, le député de Québec-Est, souriait, les autres lieutenants du parti libéral mettaient tout en œuvre pour faire échouer la conférence. Et toutes les protestations du parti libéral à l'heure actuelle proviennent du

désenchantement et de l'aigreur qu'il éprouve à nous voir réussir là où ils ont échoué.

J'ai entendu, monsieur l'Orateur, le chef libéral dire au cours de son éloquent discours: "Le Canada a besoin de marchés impériaux, ainsi que de marché mondiaux". En théorie, nous sommes tous d'accord là-dessus. Il me permettra de lui rappeler que c'est précisément ce à quoi nous visons; mais il nous faut débuter au commencement en concluant des accords avec les membres de la même famille et, dans la suite, agrandir nos marchés avec le reste de l'univers. Cet avantage, nous l'avons obtenu en échange de préférences que nos amis libéraux auraient accordées, mais sans rien exiger en retour. La différence entre leur programme et le nôtre consiste en ce que nous sommes partisans de la politique du *quid pro quo* donnant, donnant. Nous pouvons avoir tort, mais il se peut aussi que nous ayons raison. Le pays devra trancher la question, et nous sommes prêts à faire des élection afin de savoir qui a raison ou qui a tort.

(Sur la motion de M. Dupré, la suite du débat est ajournée.)

Sur la motion de M. Manion, la séance est levée à cinq heures et quarante-cinq minutes de l'après-midi.

JEUDI, 20 octobre 1932.

La séance est ouverte à trois heures.

(Texte)

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL

M. HENRI BOURASSA (Labelle): Monsieur le président, dans le compte rendu officiel des débats d'hier, je relève le passage suivant du discours prononcé par l'honorable ministre des Postes (M. Sauvé):

L'honorable député de Labelle disait hier: "Mais je suis en faveur de relations plus étroites entre le Canada et les autres parties de l'Empire; de relations commerciales avec les autres pays de l'Empire et surtout avec la Grande-Bretagne, mais pas quand il y aura des tories pour gouverner."

Les paroles qui me sont attribuées sont encadrées de guillemets, comme une citation textuelle. Or non seulement n'ai-je jamais prononcé ces paroles ni rien d'approchant, mais elles expriment tout le contraire de ma pensée et des arguments exposés dans le discours où l'honorable ministre prétend les avoir trouvées.

[L'hon. M. Dupré.]

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il est répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

LE PRÉSIDENT D'ÉLECTION DANS SAINTE-MARIE, MONTRÉAL

M. DESLAURIERS demande:

1. Quel est le nom de la personne nommée pour remplacer M. C. A. Goyette, c.r. comme président d'élection dans Sainte-Marie, Montréal?
2. Sur la recommandation de qui a-t-il été nommé?

L'hon. sir GEORGE PERLEY (secrétaire d'Etat intérimaire):

1. Antonio Brien, notaire, de Montréal.
2. Le choix et les nominations ont été faits par le directeur général des élections.

LE MAÎTRE DE POSTE À SQUATTECK, P.Q.

M. POULIOT demande:

1. Quel est le nom du maître de poste actuel de Squatteck, comté de Témiscouata?
2. A quelle date a-t-il été nommé?
3. A-t-il été nommé comme maître de poste temporaire en premier lieu?
4. Si tel est le cas, à quelle date?
5. D'autres personnes ont-elles demandé cette place?
6. Si oui, le ministère a-t-il reçu des demandes de soldats de la Grande Guerre, à quelles dates, et quels sont leurs noms?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Mme Annette Lebel-Pelletier.
2. 25 août 1932.
3. Non.
4. Répondu sous le n° 3.

5 et 6. On n'a pas reçu de demande de la part de vétérans avant le transfert du bureau. M. Odina Morin, O.A.S., a fait sa demande le 26 septembre.

LE MAÎTRE DE POSTE À NOTRE-DAME-DU-LAC

M. POULIOT demande:

1. M. Dominique Côté, vétéran de la Grande Guerre, a-t-il demandé la position de maître de poste de Notre-Dame-du-Lac?
2. Le cas échéant, quel pourcentage de points l'inspecteur du ministère des Postes lui a-t-il alloué: (a) avant le 24 mars 1932; (b) après cette date?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.
2. (a) 85 p. 100, (b) 75 p. 100.

LE BUREAU DE POSTE DE SULLY

M. POULIOT demande:

1. M. Isidore Jean, de Sully, Québec, a-t-il été avisé que le bureau de poste de cet endroit lui serait transféré?
2. Si tel est le cas, par qui et à quelle date?
3. Le ministère des Postes a-t-il reçu une réponse dudit Isidore Jean?

4. Si oui, quelle a été cette réponse et à quelle date le ministère des Postes l'a-t-elle reçue?

5. Le bureau de poste de Sully a-t-il été transféré audit Isidore Jean?

6. Ledit Isidore Jean est-il un vétéran de la Grande Guerre.

7. A-t-il été recommandé au ministère des Postes par le secrétaire particulier du premier ministre et le secrétaire particulier du ministre des Pensions?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.

2. Par le surintendant du district de Québec, le 2 juillet 1932.

3 et 4. Dans une lettre adressée au surintendant de ce district et datée du 4 juillet 1932, M. Jean a dit qu'il serait prêt à accepter cette charge le 9 juillet 1932.

5. Non. A la suite d'un examen que lui a fait subir un fonctionnaire du ministère, le candidat Jean n'a pas été trouvé suffisamment qualifié pour diriger convenablement ce bureau.

6. Oui.

7. Il y a eu des lettres de la part d'Isidore Jean lui-même ou pour son compte, mais aucune proposition n'a été faite.

NATURALISATION DES CHINOIS

M. MacINNIS demande:

1. Combien de Chinois ont reçu leur certificat de naturalisation au Canada, du 1*er* janvier 1931 au 30 juin 1932?

2. Durant la même période, combien ont reçu leur certificat de naturalisation dans chaque province?

3. Du 1*er* janvier 1931, au 30 juin 1932, combien de Japonais ont reçu leur certificat de naturalisation au Canada?

4. Durant la même période, combien ont reçu leur certificat de naturalisation dans chaque province?

L'hon. sir GEORGE PERLEY (secrétaire d'Etat intérimaire):

1. Trente et un.

2. Alberta, 9; Colombie-Anglaise, 2; Québec, 7; Ontario, 13.

3. Neuf.

4. Alberta, 8; Ontario, 1.

DEMANDES DE DOCUMENTS ACCORDEES SANS DEBAT

EMBARGO SUR NOS POMMES DE TERRE ET NOTRE BÉTAIL EN ANGLETERRE

Par M. LAURIN:

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le ministère de l'Agriculture, à Ottawa, et le gouvernement de Québec depuis 1921 au sujet de l'embargo anglais sur nos pommes de terre et notre bétail.

CANALISATION DU SAINT-LAURENT

Par M. LAURIN:

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement d'Ottawa et celui de la province de Québec depuis 1921 au sujet de l'exploitation des forces hydrauliques dans Québec et de la canalisation du Saint-Laurent.

RAPATRIEMENT DES CANADIENS

Par M. LAURIN:

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le gouvernement d'Ottawa et celui de la province de Québec depuis 1921, au sujet du rapatriement des Canadiens aux Etats-Unis.

COOPÉRATION AGRICOLE

Par M. LAURIN:

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le ministère de l'Agriculture, à Ottawa, et celui de la province de Québec, depuis le mois d'août 1930, au sujet des conférences interprovinciales à Ottawa et à Toronto sur les méthodes de coopération agricole.

SOULAGEMENT DU CHÔMAGE DANS QUÉBEC

Par M. LAURIN:

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le directeur général du chômage, à Ottawa, et le gouvernement de Québec au sujet de l'application de la loi de secours aux chômeurs de 1930, de 1931 et de 1932.

SOULAGEMENT DU CHÔMAGE À AYLMER, QUÉBEC

Par M. LAURIN:

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés depuis 1930 entre le directeur général du chômage et le gouvernement de Québec, au sujet des secours aux chômeurs dans la ville d'Aylmer, Québec.

CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE IMPÉRIALE

Par M. LAURIN:

Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés entre le gouvernement d'Ottawa et celui de la province de Québec au sujet de la tenue de la conférence économique impériale de 1932 à Ottawa.

BEAUHARNOIS LIGHT, HEAT & POWER COMPANY

Par M. LAURIN:

Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement d'Ottawa et celui de la province de Québec au sujet de la réorganisation de la Beauharnois Light, Heat and Power Co.

RETOUR À LA TERRE

Par M. LAURIN:

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le gouvernement d'Ottawa et celui de la province de Québec, depuis 1930, au sujet du retour à la terre.

LE HAUT COMMISSAIRE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. G. SANDERSON (Perth-Sud): Monsieur l'Orateur, je désirais adresser une question au premier ministre, mais vu qu'il n'est pas à son siège, je l'adresserai au ministre de la Justice (M. Guthrie). Pourquoi, vu l'importance du commerce entre le Canada et la Grande-Bretagne résultant de la conférence économique impériale, l'honorable Howard Ferguson, haut commissaire, est-il encore au Canada? Est-il en congé, et s'il l'est, quand reprendra-t-il ses fonctions à Londres?

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice): Ignorant les raisons, je verrai à ce qu'une réponse soit donnée demain, quand le premier ministre sera de retour.

LES EXPEDITIONS DE PETROLE RUSSE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. IAN A. MACKENZIE (Vancouver): En l'absence du premier ministre, j'aurais une question à poser au ministre de la Justice (M. Guthrie). Les journaux de ce matin annoncent l'arrivée d'une nouvelle cargaison de pétrole russe. Le Gouvernement voudrait-il donner les noms du consignateur et du consignataire de cette seconde cargaison de pétrole et indiquer aussi s'il a pour politique de tolérer ces expéditions.

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice): Il me faudra réserver la réponse jusqu'au retour du premier ministre; je ne suis pas du tout au courant de la chose.

LA COMMISSION DE LA RADIODIFFUSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P.-F. CASGRAIN (Charlevoix-Saguenay): La nouvelle parue dans les journaux d'aujourd'hui, annonçant que la nouvelle commission de la radio va absorber la section de radio du département de la Marine, dirigée par le commandant C. P. Edwards, est-elle exacte?

L'hon. MAURICE DUPRE (ministre intérimaire de la Marine): C'est la première fois que nous entendons parler de la chose.

LE NOUVEL EMPRUNT NATIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. D. EULER (Waterloo-Nord): J'aurai une question à poser au ministre des Finances (M. Rhodes), à la suite d'une lettre que j'ai reçue de l'Association des commerçants de la ville de Kitchener. C'est à propos de la nouvelle annonçant que le Gouvernement est sur le point de lancer un nouvel emprunt. Cette association est d'avis qu'un emprunt est inopportun en ce moment, car cela embarrasserait le commerce, surtout à cette époque de l'année, à l'approche des fêtes. Je voudrais demander au ministre des Finances s'il a une déclaration à faire à ce sujet.

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances): Bien entendu, je ne peux donner une réponse catégorique à l'honorable député de Waterloo-Nord; je me contenterai de dire que s'il y a une annonce à faire, on la fera sans tarder.

L'hon. M. EULER: Est-il possible qu'il y en ait une?

L'APPARTEMENT DU PREMIER MINISTRE AU CHATEAU LAURIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ARTHUR DENIS (Saint-Denis) (texte): Monsieur le président, la Chambre aimerait à savoir si, depuis que le C. N. R. a changé son conseil d'administration, le très honorable premier ministre (M. Bennett) paye le même prix pour son appartement au Château Laurier.

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice) (traduction): Il m'est impossible de donner une réponse à l'honorable député, car je ne connais rien de la chose.

L'EMBRANCHEMENT ST-WALBURG-RED-CROSS-LOON LAKE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CAMERON R. McINTOSH (Battleford-Nord): J'aurais une question à adresser au ministre des Chemins de fer (M. Manion). Je crois comprendre que les commerçants et les cultivateurs de la région de Loon-Lake ont demandé au ministre, à cause de l'abondance de la récolte dans cette contrée, de poser les rails sur les soixante-neuf milles de voie régalée entre Saint-Walburg et Loon-Lake.

Des MEMBRES: Voler?

M. McINTOSH: Je n'accuse pas le ministre de vol, mais je lui demande de poser des rails sur cette voie. Je sais de plus que le seul directeur du National-Canadien, quand il se trouvait à Loon-Lake, récemment, a déclaré positivement que les rails seraient posés immédiatement sur cette ligne pour les besoins des cultivateurs et des expéditeurs de la région. Après ce que j'ai dit, je demande au ministre des Chemins de fer s'il a quelque déclaration à présenter à la Chambre et au pays touchant la pose des rails sur ces (69) soixante-neuf milles de voie.

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Cet embranchement de 69 milles se trouve exactement dans le même cas qu'un grand nombre de projets de lignes. La question sera étudiée par les

directeurs du réseau et, quand la direction recommandera la construction, le Gouvernement s'occupera de la question.

ROUTE TRANSCANADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. PETER HEENAN (Kenora-Rainy-River): Etant donné que le solliciteur général (M. Dupré), parlant hier soir, au nom du Gouvernement, a annoncé des élections générales... (*Exclamations*) cela m'encourage à demander au Gouvernement ce qu'il peut, je le sais, déclarer maintenant et je demande si un engagement par écrit a été préparé au sujet de la construction de la route trans-canadienne, surtout à travers le nord de l'Ontario.

L'hon. MAURICE DUPRE (solliciteur général): En ce qui regarde les élections...

Des VOIX: Quand ont-elles lieu?

Des VOIX: Nous sommes prêts.

L'hon. M. DUPRE: ...je puis dire qu'on m'a mal compris. Je n'ai pas fixé de date. Quand j'ai vu la frayeur peinte sur les figures des honorables députés de la gauche, j'ai cru bon de corriger ma déclaration et dire que nous pourrions ne pas avoir d'élections avant un, ou deux ou trois ans. J'entends des rires de l'autre côté de la Chambre, mais je puis conseiller à mes honorables amis de la gauche de rester calmes, parce qu'ils doivent se souvenir, si je puis le dire, qu'il n'y a plus de Beauharnois.

Un MEMBRE: Vous avez reçu autant que les autres. Que dites-vous des $750,000 de Bennett?

L'hon. M. HEENAN: Puisque le Gouvernement a encore changé d'idée au sujet des élections...

M. GOTT: Vous devriez être le dernier à les désirer.

L'hon. M. HEENAN: Parfois les derniers seront les premiers et *vice versa*. Je me demande si je puis obtenir une réponse à la question que j'ai posée. Je désire savoir si le Gouvernement a pris une décision touchant la construction de la route transcanadienne, spécialement dans le nord de l'Ontario.

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice): Je crois que cette question relève du département de mon collègue, le ministre du Travail (M. Gordon), qui n'est pas à la séance, en ce moment. Quand il arrivera, je lui demanderai de répondre à mon honorable ami.

PRIORITE DES PROJETS DE LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. THOMAS REID (New-Westminster): Je désire vous poser une question, monsieur l'Orateur, touchant les projets de loi publiés au Feuilleton. L'autre jour, un de mes bills a paru dans les Procès-Verbaux; c'était un bill portant modification de la loi des Chemins de fer, et je voudrais savoir si vous êtes prêt à rendre une décision à ce sujet, surtout en ce qui regarde les bills déposés devant le greffier de la Chambre. Seront-ils discutés, durant la session d'hiver, dans l'ordre qu'ils occupent au Feuilleton?

M. l'ORATEUR: Le 10 octobre, la Chambre a adopté la résolution suivante:

> Qu'à partir du lundi, 10 courant, et chaque jour subséquent, les propositions du Gouvernement auront priorité sur toutes les autres affaires, sauf sur les questions des députés et les demandes de documents.

D'après l'article 15, la présentation des bills est regardée comme affaires à délibérer. Un bill public devrait paraître au Feuilleton avant les affaires du Gouvernement et, par conséquent, à cause de la résolution adoptée, il se trouve exclus du Feuilleton. Les avis de motion paraissent au Feuilleton après les affaires d'initiative gouvernementale; mais un bill public ne peut pas être ainsi inséré au Feuilleton. Le fait d'être écartés du Feuilleton avant d'être discutés ne cause aucun tort aux projets de loi. Quand le moment sera venu, ils seront insérés au Feuilleton.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): La question de l'honorable député de New-Westminster (M. Reid) allait un peu plus loin que la réponse de Votre Honneur. Le point le plus important de cette question, c'était de savoir si les bills sont publiés au *Feuilleton* dans le même ordre qu'ils sont envoyés au greffier. Nous comprenons qu'on va les inscrire au *Feuilleton*, mais vont-ils perdre leur rang?

M. l'ORATEUR: Je verrai à ce qu'ils ne perdent pas leur droit de priorité et à ce qu'ils soient présentés dans l'ordre de leur réception.

PRIME A LA PRODUCTION DU BLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JOHN VALLANCE (Battleford-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu de nouveaux télégrammes que je n'ai pas l'intention de lire, au sujet de la question que j'ai soulevée hier. Le Gouvernement a-t-il quelque déclaration à nous faire à ce sujet? Je suppose que le ministre de l'Agriculture (M. Weir) et les autres ministres de l'Ouest reçoivent également ces communications.

L'hon. H. H. STEVENS (ministre du Commerce): Le premier ministre étant absent, il ne sera pas fait de déclaration additionnelle aujourd'hui.

BUREAU DE TRIAGE GENERAL DES POSTES A MONTREAL

A l'appel de l'ordre de jour.

L'hon. FERNAND RINFRET (Saint-Jacques): Monsieur l'Orateur, on m'apprend que les crédits de l'année courante accordent une somme considérable pour la construction d'un bureau de triage général des postes à Montréal. Pourrais-je savoir du ministre des Postes (M. Sauvé), ou du ministre des Travaux publics (M. Stewart) ce que l'on se propose de faire?

L'hon. H. A. STEWART (ministre des Travaux publics): En réponse à mon honorable ami, qui semble porter beaucoup d'intérêt à cette question, il n'est guère probable que ces travaux soient exécutés cette année.

LA CONFERENCE ECONOMIQUE IMPERIALE

MOTION TENDANT À L'APPROBATION DE L'ACCORD COMMERCIAL CONCLU ENTRE LE CANADA ET LA GRANDE-BRETAGNE.

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi 19 octobre, sur la motion du très honorable R. B. Bennett (premier ministre) tendant à l'approbation de l'accord commercial conclu à Ottawa le 20*ème* jour d'août 1932, entre le gouvernement de Sa Majesté au Canada et le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, sous réserve de la législation nécessaire pour effectuer les modifications douanières qui en est la conséquence.

L'hon. MAURICE DUPRE (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, dans le très éloquent discours qu'il a prononcé lundi, le chef de l'opposition (M. Mackenzie King) a déclaré que les délégués britanniques à la conférence ont signé ce traité parce qu'ils y étaient obligés. Je demande au peuple de ma province; je demande à mes amis du *Devoir*, je demande à mon honorable ami de Labelle (M. Bourassa) ce qu'il pense de cet argument de mon très honorable ami (M. Mackenzie King), lorsque pendant des années, nous, les conservateurs, avons été accusés dans la province de Québec d'être trop anglophiles. C'est là tout simplement une nouvelle inconséquence des libéraux. Nos adversaires ont deux monopoles: le monopole des inconséquences et le monopole des questions constitutionnelles. Comme l'a dit l'autre jour le ministre des Chemins de fer (M. Manion), dans son langage pittoresque, ils sont experts dans la boxe simulée (shadow-boxing) constitutionnelle. Mes amis d'en face qui viennent de Québec se rappelleront un mot fort employé par nos collégiens: les "sparages". Eh bien, je crois que le chef libéral passera à l'histoire avec ses "sparages" constitutionnels. Chez lui, c'est ce que nous appelons en français "un tic nerveux". Puis-je attirer l'attention de mon très honorable ami (M. Mackenzie King)—oh, très respectueusement—sur les paroles prononcées par l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) qui a dit :

> L'honorable député permettra à un vieillard de lui dire qu'il y a quelque chose de puéril dans sa constante affirmation qu'il ne doit pas y avoir de marchandage (bargaining) entre le Canada et la Grande-Bretagne.

Je vois de l'autre côté de cette Chambre mes collègues de la province de Québec, l'honorable député de Charlevoix-Saguenay (M. Casgrain), mon honorable ami de Bellechasse (M. Boulanger), mon honorable ami de Beauce (M. Lacroix), mon honorable ami de Témiscouata (M. Pouliot), et d'autres. Je leur dis ceci: Je vous défie de venir dans la province de Québec et de répéter ce que vous avez dit ici, que les conservateurs ont été trop durs pour les Anglais, que nous avons été trop antibritanniques. Qu'avons-nous fait? Nous avons augmenté la préférence britannique qui, d'après le chef libéral fut inaugurée par son parti. L'accord que nous avons conclu a une durée de cinq ans, tandis que les accords conclus par le parti libéral avaient une durée variant de quatre à douze années. La durée du traité anglo-allemand lui-même était de cinq ans, avec douze mois d'avis pour son abrogation. L'article 23 de notre pacte est une sauvegarde en cas de complications imprévues. Cet article se lit comme suit:

> Au cas où les circonstances surgiraient qui, de l'avis du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni ou du gouvernement de Sa Majesté au Canada, selon le cas, nécessiteraient un changement dans les termes de l'accord, le projet de modification fera le sujet d'une consultation entre les deux gouvernements.

C'est là, en quelque sorte, une soupape de sûreté. La liberté du Parlement n'est pas en danger; tous les parlements de l'empire sont libres de ratifier ou non l'accord. Le pacte ne produira aucune réaction défavorable sur les autres marchés du monde. Mais les libéraux disent que nous avons tort. Naturellement, nous avons tort. Ramsay MacDonald a tort lui aussi. Stanley Baldwin a tort, Neville Chamberlain, lord Hailsham, sir John Simon ont tort et tous ses suivants qui appartiennent à l'école de Gladstone. Sont dans le tort également les parlements d'Australie, d'Afrique-Sud, de Nouvelle-Zélande, de l'Etat libre d'Irlande, de la Rhodésia, enfin tous les autres dominions qui ratifieront les accords.

Les quatre cinquièmes de la Chambre des communes anglaise, qui vont voter en faveur de ce pacte ont tort eux aussi. Mais ceux qui ont raison, certainement raison, sont M. Scullin, M. Lansbury, sir Herbert Samuel, le chef libéral de notre pays (M. Mackenzie King), l'ancien secrétaire d'Etat (M. Rinfret), et l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot). Voilà les quatre-vingt justes de la Bible. Comme mon collègue, le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion) l'a dit, nous sommes les mauvais tories. Les honorables députés de l'opposition condamnent ces accords et se demandent ce qu'ils veulent dire. Ils veulent dire de plus grands marchés et un régime de préférence pour nos cultivateurs, nos pêcheurs, nos marchands de bois, nos mineurs et nos manufacturiers. Ils veulent dire, pour reprendre les paroles de M. Ramsay MacDonald, qu'on ne pourrait tenir la prochaine conférence économique universelle, si la conférence d'Ottawa avait échoué. Ils veulent dire, de l'avis de M. Chamberlain, une solide fondation pour la prospérité de l'empire qui se reflétera sur le monde entier. Ils veulent dire qu'en vertu de ce pacte avec le Canada, le gouvernement britannique a déjà donné avis qu'il abrogera son traité de commerce avec la Russie soviétique. Le cultivateur, le manufacturier et le marchand de bois se plaindront-ils, si les accords d'Ottawa amènent la Grande-Bretagne à mettre fin à son traité avec les Soviets?

Au début de la conférence, pendant ses délibérations et à la fin, nos adversaires répétaient—je devrais dire plutôt qu'ils espéraient —que le premier ministre et son parti ne réussiraient pas à obtenir de l'Angleterre l'abolition de son traité avec les Soviets. Grâce à l'article 21 du pacte, dont nos adversaires ont ri et qu'ils trouvaient impraticable, c'est un fait accompli. Et pour ce motif, monsieur l'Orateur, comme pour bien d'autres, je pense que notre chef, le premier ministre, avait raison de dire: "Nous avons bien réussi."

Lorsque le parti libéral a une mauvaise cause ou une cause perdue à défendre, il a recours à une très éloquente voix, la voix d'un homme pour qui j'ai une admiration plus grande que ma confiance en ses prières. C'est la voix de mon ami distingué de Québec-Est (M. Lapointe). C'est un idéaliste et sa théorie est celle-ci: Donnez tout et n'exigez rien en retour. Mais puisque la Grande-Bretagne a donné à mon chef la réponse que sir Wilfrid Laurier avait attendue depuis 1897, je pense que mon honorable ami de Québec-Est (M. Lapointe) aurait dû féliciter le premier ministre conservateur.

Monsieur l'Orateur, il y a un point qui, je crois, devrait être éclairci aujourd'hui. Dans son discours, l'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe) s'est élevé très fortement contre la protection. Après avoir cité le premier ministre (M. Bennett), il s'est écrié, le poing en l'air, dans une de ses plus belles périodes: "Nous sommes d'une autre école!" A quelle école appartient donc l'ex-ministre de la Justice? A l'école du libre-échange? L'honorable député avait dénoncé la protection avant de faire cette déclaration. Mais je ne vois pas pour quelle raison. Le parti libéral, sous la conduite du grand Laurier ou de son chef actuel, n'a jamais osé appliquer la doctrine du libre-échange au Canada.

"Nous appartenons à une autre école", dit l'ex-ministre de la Justice. Nous allons le croire un moment pour les besoins de l'argumentation. Il ajoute: "Pour ma part, je suis opposé à ce traité et à ces accords". Je lui répondrai ceci: Supposons que les accords aient été rédigés de façon à plaire à la prétendue école de l'ex-ministre de la Justice, que serait-il arrivé? Le tarif aurait été abaissé au détriment de tous les produits canadiens, et la première industrie à souffrir aurait été l'industrie de la chaussure de la ville de Québec, laquelle procure aux électeurs de la circonscription de Québec-Est et aux miens leur pain quotidien.

Dans son discours d'avant-hier, l'ex-ministre de la Justice, apparemment très ému, avec des trémolos dans la voix et dans l'orchestre autour de lui, s'est écrié: "Des ministres de la couronne ont démissionné en Angleterre, parce qu'ils ne pouvaient accepter ces accords". Monsieur l'Orateur, si le traité entre le Dominion et le Royaume-Uni avait été rédigé en vertu des principes de la prétendue école de l'honorable député de Québec-Est et fondé sur le libre-échange, pour ma part, je ne l'aurais pas accepté; j'aurais rompu avec mes collègues et j'aurais offert ma démission à mon chef. Car, je crois, si les accords de la conférence s'inspiraient de la doctrine de l'école libre-échangiste, les industries de mon comté et de mon pays rencontreraient les écueils sur lesquels les libéraux espéraient voir se briser la conférence. Assurément, l'ex-ministre de la Justice n'était pas sérieux lorsqu'il nous a soudainement laissé penser qu'il était prêt à sacrifier les industries de sa propre circonscription. Je suis surpris que la statue du grand sir Wilfrid Laurier n'ait pas tombé de son piédestal lorsque ces paroles ont été prononcées par son disciple bien-aimé.

Si sir Wilfrid pouvait revenir, il prendrait par la main ses deux amis, le chef du parti libéral (M. Mackenzie King) et son principal lieutenant, le député de Québec-Est (M. Lapointe), et, de sa voix suave et avec ses grandes manières, il leur dirait: "Mon cher Ernest, mon cher "Bill", quand vous parlez

de protection et de libre-échange, appliquez la pédale douce. Rappelez-vous, mes chers amis, que lorsque j'ai succédé à Blake, j'ai prêché le libre-échange, mais qu'après 1896, lorsque je suis arrivé au pouvoir, j'ai compris que cette doctrine ne pouvait pas être appliquée, car elle aurait mis en danger la vie de ce pays". Prenant ses amis par le bras, sir Wilfrid ajouterait: "N'oubliez pas qu'en 1911, lorsque j'ai perdu le pouvoir, les droits du tarif étaient plus élevés qu'à mon avènement en 1896". Et puis, le grand homme les conduirait au bureau du hansard et il leur dirait alors: "Mon cher Ernest, mon cher "Bill", regardez ce que le député de Labelle (M. Bourassa) a dit dans son discours de mardi dernier". Il ouvrirait le hansard et de sa voix calme, il lirait à ses amis les paroles suivantes du député de Labelle:

Je ne veux pas être désagréable, mais il serait peut-être plus prudent pour ces honorables messieurs...

Sir Wilfrid dirait ici: "Ces honorables messieurs, c'est vous, "Bill' et Ernest".

...de ne pas trop parler de principes et de doctrines sur les questions de tarif. J'ai été en contact très étroit avec le parti libéral pendant plusieurs années dans le passé et la conclusion qui s'impose pour moi est que la seule politique fiscale à laquelle ce parti soit resté attaché, pendant les quarante dernières années, est celle de prêcher le libre-échange dans l'opposition et de pratiquer la protection au pouvoir.

Au cours des deux dernières années, le mot "humbug" nous a été lancé souvent en cette Chambre. Devant ces attaques nous sommes restés froids, nous avons gardé notre calme, parce que nous étions convaincus que notre jour viendrait. Après vingt-deux mois d'attente, ce jour est venu, et l'homme politique de Grande-Bretagne qui a créé ce mot a été un des premiers à dire, avant de quitter la capitale de notre pays, que la Conférence avait pleinement réussi.

Monsieur l'Orateur, lisons les déclarations oratoires et bien scandées du chef du parti libéral; repassons les paroles éloquentes de l'ancien ministre de la Justice; répétons-nous les phrases bien sonnantes de l'ancien secrétaire d'Etat (M. Rinfret); revoyons les bons mots de l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) et que découvrons-nous? Nous découvrons que toute cette opposition aux accords n'est que du "humbug". Cette opposition, elle vient du fait que c'est nous, et non pas eux, qui avons réussi.

Monsieur l'Orateur, durant les jours sombres de 1914, quand nous passions à travers une crise politique, le chef du parti libéral du temps a offert les services et la coopération de son parti au premier ministre de l'époque. Il a fait cela pour le Canada et pour l'Empire. Aujourd'hui, nous avons à faire face à une crise économique et je prétends que le leader du parti libéral devrait répéter le geste patriotique de son ancien chef.

Nous bâtissons pour les générations à venir; et ce qu'il nous faut, c'est un esprit, non pas de destruction, mais de coopération. Le temps n'est pas aux critiques perfides et malveillantes. Je vais faire un dernier appel aux députés qui siègent en face de nous, aux hommes et aux femmes de bonne volonté de ce Dominion, qu'ils soient conservateurs, libéraux, progressistes ou travaillistes. A tous je dis: Soyons patriotes, oublions la politique et pensons davantage à notre pays.

L'hon. J. L. RALSTON (Shelburne-Yarmouth): Monsieur l'Orateur, afin de mettre bien en évidence, tant pour la Chambre que pour le pays, les points que je tiens à commenter particulièrement, j'ai l'honneur de proposer, appuyé de l'honorable représentant de Vancouver-Centre (M. Mackenzie), la motion qui suit:

Que tous les mots après "Que" soient biffés et remplacés par les suivants:—

1. Au sujet de l'accord commercial conclu à Ottawa le 20 août 1932, entre des délégués du gouvernement de Sa Majesté pour le Canada et du gouvernement de Sa Majesté en Angleterre, la Chambre accueille avec bienveillance les stipulations du pacte où il est proposé de réduire les droits existants, comme toutes celles qui ont tendance d'une manière quelconque à augmenter la vente des produits canadiens.

2. La Chambre condamne catégoriquement les passages de l'accord qui indiquent un relèvement de droits de douane déjà trop élevés.

3. La Chambre désapprouve dans les termes les plus catégoriques le dispositif de l'accord en vertu duquel le Gouvernement a privé le Canada de l'exercice du droit, essentiel à la postérité du Dominion, de conclure des conventions commerciales pour la vente de ses produits à l'étranger.

4. La Chambre apprend avec alarme que la convention ne donne pas l'assurance précise qu'on abandonnera la méthode des arrêtés ministériels par lesquels on impose au commerce des restrictions arbitraires et aucunement justifiées.

5. La Chambre se déclare de nouveau pour le principe de la préférence britannique qui a été la politique du parti libéral depuis 1897 et exprime sa conviction que, si les propositions budgétaires du 1er mai 1930 avaient été en vigueur, les produits canadiens auraient joui dans le marché anglais d'avantages immensément plus grands que ceux que l'on peut espérer de l'accord projeté.

M. l'ORATEUR: Quelque honorable député désire-t-il parler sur la question de règlement qui, je crois, a été soulevée?

Je ne doute nullement qu'en vertu de la règle 48 cette motion ne puisse être modifiée. La motion initiale à l'étude approuve la convention commerciale signée à Ottawa le 20 août 1932 par les représentants du gouvernement canadien et par ceux du gouvernement

du Royaume-Uni. L'amendement proposé approuve et désapprouve la convention. Elle est irrégulière pour les raisons suivantes:

Le paragraphe 1*er* approuve la convention, ce qui est déjà inclus dans la motion principale. Il ne suggère aucune modification de la motion principale et ne la change en rien. Ce n'est pas un amendement.

Les paragraphes 2 et 3 sont des négations directes de la motion principale et sont donc irréguliers. L'autorité dans ce cas se trouve dans May, treizième édition, page 286.

Les paragraphes 4 et 5 affirment des principes généraux que l'on ne peut proposer dans des amendements à des motions de ce genre mais que l'on pourrait proposer en d'autres occasions. May, Bourinot et Redlich disent que les seules motions au sujet desquelles on peut proposer des amendements contenant une déclaration de principe sont les motions tendant à voter une adresse en réponse au discours du trône, les motions demandant que la Chambre se forme en comité des voies et moyens ou des subsides ou la deuxième lecture des bills publics. On trouvera cette règle aux pages 173, 390 et 525 de May; 97, 504 et 419 de Bourinot et dans le troisième volume de Redlich aux pages 89 et 108. Je déclare donc l'amendement irrégulier.

Le très hon. MACKENZIE KING: Relativement au paragraphe 1*er*, je ne suis pas sûr d'avoir saisi correctement les paroles de Votre Honneur, mais je comprends que Votre Honneur déclare l'amendement irrégulier parce que, entre autres raisons, le paragraphe 1*er* approuve la convention. Si c'est là ce que prétend Votre Honneur, je dirai respectueusement que je ne suis pas de son avis. L'amendement ne dit pas que l'on approuve la convention; il en approuve certains articles, certains termes, mais il n'approuve pas la convention.

M. l'ORATEUR: Peut-être aurais-je dû dire qu'il approuve en partie la convention.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est cela.

L'hon. M. RALSTON: Si mon honorable ami (M. Dupré) qui vient de reprendre son siège veut bien m'excuser, je ne tenterai pas de le suivre dans la discussion de la motion, pour la raison surtout que, ce que le pays demande en ce moment, c'est de comprendre ce que renferme cette convention. J'ai remarqué que, règle générale, les honorables membres de la droite se sont éloignés autant que possible de ce que la convention contient réellement. Ils ont parlé des questions locales, ont discuté des personnalités, je veux dire d'une façon politique amicale, mais ils se sont abstenus de parler des conséquences réelles de la convention, ce qui, d'après moi, est le but de la motion du premier ministre.

Nous devons reconnaître que le premier ministre a fait une revue assez complète de certains aspects de la convention. Avec d'autres, je regrette sincèrement qu'il ait jugé à propos presque dans les premières phrases de son discours, contrairement à ce que vient de faire le solliciteur général (M. Dupré) dans son appel en faveur de la coopération, de faire tout en son pouvoir pour nuire à un appel de ce genre en disant qu'ils avaient réussi là où nous avions échoué; qu'il ne tenterait pas de rallier ce parti, bien que naturellement ce fut là exactement ce qu'il avait l'intention de faire, et généralement parlant il tenta de laisser l'impression,—et il réussit à le faire du moins il le pensait,—qu'il avait réussi à accomplir quelque chose tandis que les membres de la gauche avaient complètement échoué. Je ne prendrai pas le temps de lire ce que, je crois, mon très honorable chef a déjà lu à la Chambre de l'introduction du discours du leader du Gouvernement. Je lui dirai cependant que, si c'est un échec d'éviter de lier les mains et les pieds du pays et de mettre ce dernier dans l'impossibilité de négocier des conventions commerciales pendant les cinq prochaines années relativement à 223 articles du tarif, alors nous avons échoué et mon très honorable ami a droit à toutes les félicitations pour le succès qu'il a obtenu. Si c'est un échec de refuser de placer sur les épaules du peuple de ce pays de nouveaux impôts douaniers, nous avons échoué et mon très honorable ami peut très bien tirer de là toute la satisfaction possible. Si c'est un échec de refuser certaines ententes ou discussions qui ont pour résultats la publication de manchettes comme celles que je vois dans les journaux anglais que j'ai ici,—et j'en placerai une ou deux au compte rendu,—alors nous avons échoué et là encore mon très honorable ami peut être satisfait de ce qu'il a accompli. J'ai plusieurs de ces manchettes, mais il y en a beaucoup d'autres. Voici une manchette qui a paru le 10 août dans le *Financial News* d'Angleterre. Il s'agit d'une conférence des nations du Commonwealth britannique; une conférence où sont censés régner le bon vouloir, la paix et l'harmonie. Voici ces titres:

Le Canada barre le passage à Ottawa. Les autres dominions sont prêts à aider le commerce britannique. Indignation parmi les délégués.

Voici une série de titres que je relève dans le *Star* du 17 août dernier:

Fini le bluff de M. Bennett qui a duré assez longtemps. Les délibérations à Ottawa se termineront samedi à midi. Les Anglais ont ap-

pris des leçons utiles. Le Canada a le dessous. Exhibition d'acrobatie qui n'a amusé personne. Dans les cercles de la conférence, la plupart des délégués admettent avec moi que les Anglais ont eu tort de n'avoir pas mis à jour plus tôt le bluff de M. Bennett.

Que le parti libéral n'ait pas réussi à attirer au Canada de pareils qualificatifs dans les journaux quotidiens, nous en convenons. Si le premier ministre s'enorgueillit d'avoir provoqué des intrigues de cette nature dans les journaux, il a bien droit à la satisfaction qu'il éprouve de ce chef. Pourquoi mon très honorable ami a-t-il fait ces assertions? Je l'ignore. A un moment donné il fait appel aux sentiments patriotiques les plus élevés pour s'abaisser la minute suivante,—ainsi que le premier ministre l'a véritablement fait,—à mon avis,—a faire appel à l'esprit de parti; un peu plus tard, il fait volte-face et demande aux membres de l'opposition de coopérer avec le Gouvernement. Mon très honorable ami a jeté son feu. Nous allons maintenant exposer sa double personnalité de docteur Jekyll et de M. Hyde. Prenons-le tout d'abord en tant que docteur Jekyll et examinons le texte de cet accord, à l'aube froide et grise du lendemain matin, après que les échos du tumulte et des applaudissements se sont tus et que les comptes rendus des journaux ont été publiés. Il a certes eu une excellente presse. Mais, scrutons le texte de l'accord conclu et voyons un peu à quoi il se résume. En quoi consiste la grande œuvre que mon très honorable ami est censé avoir accomplie?

Un MEMBRE: Des promesses.

L'hon. M. RALSTON: Dans un instant, j'en donnerai des promesses à l'honorable député. Le haut fait que l'on est censé avoir accompli, c'est d'avoir obtenu une certaine préférence sur le marché anglais en retour d'autres préférences que nous avons accordées à la métropole. C'est, je pense, un exposé assez juste de la question. Mais, est-ce que mes bon amis de la droite se rendent compte que nous jouissons depuis fort longtemps d'une certaine préférence sur les marchés du Royaume-Uni? Nos adversaires se rendent-ils compte qu'au cours des dix dernières années, nous avons écoulé nos produits sur le marché anglais jusqu'à concurrence de 4 milliards de dollars tandis que nos importations des Iles-Britanniques se chiffrent à 2 billions de dollars? En second lieu, mes honorables amis de la droite tiennent-ils compte du fait que depuis le jour, en 1916, où l'Angleterre a imposé des droits sur certains articles, les dominions, y compris le Canada, ont bénéficié de certaines préférences? Ces préférences ont suivi de très près l'imposition des droits en question. En vertu de la loi dite: Importation and Dye Stuffs Act, les pays de l'empire sont exemptés de ces droits. Pour ce qui est des droits imposés en 1925, 1926, 1927 et 1928, l'Angleterre a prolongé les préférences, chaque année, au bénéfice du Canada. Elle en a agi ainsi pour nous rendre le réciproque, quoi que nous n'ayons pas eu de conférence qui ait donné lieu à des titres semblables à ceux que j'ai lus tout à l'heure dans les journaux.

Et une autre situation a surgi. En 1930, nous avons eu ce que l'on est convenu d'appeler le budget Dunning. Nous avons montré alors que nous regardions le Royaume-Uni comme un bon client en réduisant ou en abolissant au bénéfice de la métropole les droits sur 270 articles de notre tarif douanier. En tout, cela faisait 589 articles du tarif sous le régime duquel les produits de la Grande-Bretagne étaient admis en franchise au Canada. La liste des articles en question,—je voudrais bien la citer, mais le temps me manque,—comprenait des produits d'usage courant au foyer et sur la ferme; des articles utilisés par les puissantes industries fondamentales du pays concernant les instruments de production et les moyens pour le peuple de gagner sa vie. Le cultivateur, le pêcheur, le mineur et le bûcheron auraient tous bénéficié de l'admission en franchise de ces articles, sous le régime du budget Dunning.

D'autre part, à venir jusqu'à cette époque, tous les régimes en Angleterre avaient pris l'engagement de s'abstenir de taxer les vivres, de sorte qu'il était impossible, cela va de soi, d'obtenir une préférence en faveur des produits alimentaires canadiens sur le marché britannique. En 1931, le gouvernement national arriva à la direction des affaires de la Grande-Bretagne ayant obtenu du peuple un mandat lui permettant de taxer les vivres. Or, le gouvernement national imposa des droits sur les produits alimentaires en vertu de la loi dite loi sur les droits d'importation; cependant, à l'instar du gouvernement qui l'avait précédé, il exonéra de tout droit les produits des divers dominions qui sont écoulés sur le marché anglais. Dans l'intervalle, cependant, les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne avaient rencontré mon très honorable ami, le premier ministre. Il avait fait un séjour à Londres, en 1930. Les ministres anglais commencèrent par comprendre sa façon de faire des affaires. Voici en quoi consistait la méthode de mon très honorable ami avant d'aller outre-mer: Il avait relevé le taux de la préférence sur 66 articles de notre tarif douanier. "Eh bien!", dirent les gouvernements du Royaume-Uni, "si c'est ainsi que les choses doivent se passer, c'est parfait. Jusqu'aujourd'hui, nous avons toujours étendu volontiers nos préférences aux dominions sans au-

cune réserve; mais, si le premier ministre en Canada désire marchander, nous allons insérer dans notre tarif douanier une échappatoire portant que ces préférences expireront le 15 novembre 1932". Mon très honorable ami (M. Bennett) a probablement le droit de réclamer le mérite d'avoir éclairé là-dessus le gouvernement britannique. Les gouvernants de la Grande-Bretagne ne pouvaient plus risquer d'étendre ces préférences librement et sans réserve aucune, car, le premier ministre aurait pu relever en aucun temps les droits contre les produits anglais. Du reste, c'est ce qu'il a fait en 1931. Cette année-là il a relevé les droits sur 33 autres numéros du tarif, en sus des 66 numéros sur lesquels il avait augmenté le taux de la préférence britannique l'année précédente. Par conséquent, ils avaient parfaitement lieu de craindre.

Vint ensuite la conférence. Je suis sûr qu'après avoir constaté que mon très honorable ami le premier ministre,—je n'ai pas eu le temps aujourd'hui d'examiner le programme d'action qu'il avait adopté à la conférence de 1930,—après avoir vu la façon dont il négociait, les délégués anglais se sont préparés non pas à une conférence, mais à lutter de finesse. Ils se rendirent compte qu'il fallait renoncer à l'idée d'une conférence et qu'il ne restait plus qu'à se révéler les plus habiles négociants. Or, ces délégués vinrent à Ottawa. Le jour viendra où nous pourrons lire l'histoire de la conférence dans les mémoires de ceux qui y ont pris part, et, j'en ai la certitude, la lecture en sera fort intéressante. Nous avons appris un peu de ce qui s'est passé au sein de la conférence par les journaux de l'extérieur. Nous avons su l'histoire de l'offre du Canada, que les représentants anglais ne la jugeaient pas assez satisfaisante, et qu'on leur fit une offre un peu plus intéressante. Vient ensuite une dispute au sujet de relevés, le grief étant que le Gouvernement canadien se servait de statistiques d'une année alors que celles du gouvernement anglais s'appliquaient à une autre. Après cela, en amadouant les représentants anglais, on réussit à en obtenir une autre offre; en d'autres termes, on les y accula. Après cela, les journaux du Canada annoncèrent que cette offre que faisait la Grande-Bretagne était bien peu de chose. Les négociations se poursuivirent et l'on comptait que, le mercredi, les signatures seraient apposées aux accords définitifs. C'est alors que surgit une chose qui obligea les délégués anglais à retarder leur départ d'une autre journée, et l'on conçut la célèbre formule de l'article 22; et après des poignées de mains, chacun put s'en retourner chez lui. Voilà en un mot ce qui s'est passé comme on le racontait en dehors de la conférence.

Voyons maintenant ce que la conférence a laissé derrière eux.

M. LAVERGNE: Il n'y a que le parti libéral qui soit aigri.

L'hon. M. RALSTON: Mon cher ami, personne n'est aigri. A ma connaissance, personne ne s'est tenu plus à l'écart de la conférence que mes honorables amis de ce côté-ci, sous la direction de mon très honorable chef, et ce qui désappointe mes honorables amis de la droite, c'est de voir que, du commencement à la fin de la conférence, les libéraux n'aient jamais ouvert la bouche. Ils ont simplement laissé le Gouvernement agir à sa guise.

Arrêtons-nous un instant à l'accord. Si nous l'envisageons dans l'esprit de donnant donnant, dans l'esprit des affaires, apparemment le procédé le plus moderne, qu'obtenons-nous? L'article 1*er* garantit au Canada l'admission en franchise des marchandises spécifiées par la Loi des droits d'importation. Notez bien, monsieur l'Orateur, que cet article assure le maintien de la franchise applicable aux marchandises sur lesquelles des droits étaient imposés en vertu de la loi des droits d'importation, mais voici ce que je remarque: c'est que cet article 1*er* ne garantit pas au Canada une marge de préférence relativement aux marchandises que cette même loi frappe de droits contre le monde extérieur. Il dit simplement: Vous avez droit à la franchise. J'ai lu le discours du premier ministre du commencement à la fin, et je ne puis voir que le premier ministre ait donné à entendre ou déclaré que le Canada doit jouir de la marge de préférence que représente la différence entre l'admission en franchise et le droit imposé contre le reste de l'univers. Je crois que la Chambre et le public ont droit de demander au premier ministre ou à un membre de son cabinet si, oui ou non, il a été conclu, en dehors de cet accord, une entente quelconque, sur laquelle nous puissions compter, entente conclue avec une personne autorisée, entente d'après laquelle le Canada peut être certain que les droits, imposés contre le reste du monde par cette loi des droits d'importation, seront maintenus. Ou se peut-il que la Grande-Bretagne, tout en admettant en franchise des produits canadiens, ait la faculté d'accorder la franchise aux mêmes produits provenant du reste de l'univers, annulant ainsi la préférence? Je crois que, dans certains journaux de Grande-Bretagne du moins, c'est ce que l'on prétend. Il importe souverainement que nous sachions au juste ce qui en est à ce sujet. Je ne vois pas comment nous pourrions poursuivre l'examen de la vraie teneur de cet accord avant d'obtenir ce renseignement. Je ne considère pas l'accord à un point de vue rigoureusement juri-

dique, exigeant que tous les "t" soient barrés et qu'il y ait de points sur tous les "i", bien qu'un bon nombre d'avocats de renom aient été convoqués à la conférence et que l'accord ne laisse pas d'avoir été soigneusement renforci d'une façon ou de l'autre. Je ne saurais dire s'il s'y est glissé une erreur, mais j'estime que nous avons le droit de le savoir. La question qui se pose est celle-ci: Le Canada a-t-il droit à une préférence sur les marchandises visées par l'article 1*er*? Sinon, si la Grande-Bretagne peut abaisser ou supprimer les droits sur ces mêmes marchandises, cet article n'offre dans l'ensemble que fort peu d'avantage pour le Canada. L'autre soir, mon très honorable ami le premier ministre a fait consigner au hansard une très longue liste d'articles qui, disait-il, devaient être admis en Grande-Bretagne selon les dispositions de l'article 1*er*.

On trouvera cette liste à la page 131 des Débats. Par exemple, le droit de 20 p. 100 contre l'étranger sur le fil de fer et les clous peut-il être enlevé et causer ainsi la disparition de la préférence du Canada? Il en est de même des soixante ou soixante-dix articles des pages 131 et 132 du discours du premier ministre. C'est le premier point. Que nous offre cet article? Je l'ignore. Nous avons la garantie de l'admission en franchise de ces marchandises. Qui dira que nous ne l'aurions pas eue quand même en supposant que le budget Dunning eût été mis en vigueur? Pensez-vous que la Grande-Bretagne aurait imposé un droit contre le Dominion du Canada à la suite des préférences qui ont été accordées d'année en année et après la façon dont l'Angleterre s'est conduite en nous donnant des préférences de temps à autre dans l'application des droits? Certainement non. Mais mes amis croient que nous devrions leur concéder le mérite d'avoir accompli quelque chose de remarquable parce qu'ils ont obtenu de M. Chamberlain de signer solennellement un document déclarant que nous aurions l'entrée libre de marchandises qui ont été de tout temps admises en franchise. Avons-nous aucune garantie que la Grande-Bretagne maintiendra les droits? En consultant l'article 3, nous voyons qu'il contient une disposition disant que les droits sur certaines marchandises spécialement mentionnées ne seront pas réduits. Que faut-il nécessairement en conclure? Que, sur les marchandises qui ne sont pas énumérées dans l'article 3, les droits peuvent être abaissés, que la Grande-Bretagne peut retrancher les droits sur ces produits en aucun temps. Je ferai de nouveau observer que le très honorable premier ministre, dans une déclaration écrite, a eu bien soin de ne jamais dire que l'Angleterre était obligée de maintenir ses droits contre le reste de l'univers sur les marchandises mentionnées dans l'article excepté les produits indiqués dans le tableau C.

L'article 2 concerne certaines marchandises. On y laisse entendre que certains droits seront imposés sur des produits étrangers, qui sont ceux du Canada, comprenant le blé, les pommes, le cuivre, le lait condensé et le reste. Et, chose assez étrange, rien ne dit dans cet article que le Parlement, invité à imposer le droit, soit obligé de le maintenir durant cinq ans. Et, lorsque vous examinez la disposition qui montre que les droits ne peuvent être réduits, vous voyez l'article 3 qui ne se rapporte qu'aux marchandises énumérées dans le tableau C, et qui est la seule décrétant expressément que le Grande-Bretagne ne diminuera pas les droits.

Mais qu'arrive-t-il en ce qui regarde le Canada? Voyez l'article 9. Il n'y a aucun doute au sujet de l'obligation du Canada de maintenir la marge de préférence. C'est écrit en toutes lettres. Nos amis de la Grande-Bretagne connaissaient le très honorable premier ministre avec qui ils avaient déjà traité. Ils ont dit: "Nous allons inclure cela dans le document; s'il y a des accords, ils vont être compris dans l'engagement; il n'y aura pas d'accords tacites.

L'article 9 dit:

> Le gouvernement de Sa Majesté au Canada invitera le parlement à adopter la législation nécessaire pour remplacer les droits de douane présentement imposés sur les marchandises désignées au tableau E par les droits indiqués audit tableau. Toutefois, rien dans le présent article n'empêchera le Gouvernement de Sa Majesté au Canada d'abaisser les droits désignés audit tableau tant que la marge de préférence britannique indiquée audit tableau sera maintenue, ou de relever les droits du tarif intermédiaire ou du tarif général indiqués audit tableau.

Cela est indubitable. Où trouverez-vous la même disposition concernant la convention de la Grande-Bretagne au sujet de nos marchandises? Mais, monsieur l'Orateur, supposons que ce soit pour cinq ans; je vous le demande de nouveau, aucun honorable député de cette Chambre prétendra-t-il que l'Angleterre n'aurait pas accordé cette préférence si le tableau des tarifs du 1*er* mai 1930 eût été en vigueur au moment que cet accord a été conclu? Que serait-il arrivé? A mon sens, il n'y aurait pas eu d'article dans la loi des droits d'importation limitant la préférence au 15 novembre 1932. Nous aurions eu automatiquement une préférence à la date de l'adoption de la loi des droits d'importation.

Maintenant, voilà deux des choses que nous obtenons; dans l'article 1, une disposition générale qui déclare que toutes les marchandises canadiennes exportées en Grande-

Bretagne en vertu de la loi des droits d'importation continueront d'être admises en franchise; l'article 2 impose certains droits spéciaux sur certaines marchandises.

Mon honorable ami a mentionné les pommes. Je désire traiter une couple d'item mentionnés dans le tableau B touchant lesquels l'article 2 déclare que certains droits seront imposés. Je dirai—et je crois que je finirai par convaincre même mon honorable ami, qui accepte difficilement un argument contre son ministère—que, si les producteurs de pommes retirent de cela quelque avantage, ce ne sera pas grand'chose.

Une VOIX: Un peu plus d'un million de dollars.

L'hon. M. RALSTON: Si mon honorable collègue veut bien me le permettre, je lui répondrai que ni les producteurs de pommes ni qui que ce soit au pays ne peuvent mordre à cet appât sans avaler tout l'hameçon. Je veux montrer l'hameçon, afin que le peuple sache ce que vaut ce pacte. Mon honorable ami réclame-t-il quelque mérite pour avoir obtenu de la Grande-Bretagne un droit de 4s 6d sur les pommes? Sait-il que cela fut convenu dès 1923? Sait-il que le gouvernement anglais actuel est le premier qui ne se soit pas engagé à ne pas imposer les produits alimentaires? Sait-il que le producteur et l'importateur de pommes en Angleterre insistaient pour que ce produit fût frappé d'un droit, et que le Canadien, tout comme n'importe qui dans l'empire, en bénéficie? Mon honorable ami sait-il cela? Non, il ne le sait pas.

L'hon. M. MOTHERWELL: Ils ne savent rien.

L'hon. M. RALSTON: Mes honorables amis semble croire que le très honorable premier ministre est allé en Angleterre pour forcer le peuple anglais à consentir une préférence de 4s 6d sur les pommes. S'ils connaissaient la moindre chose à ce sujet, ils sauraient que ce sont les Anglais eux-mêmes qui ont insisté pour obtenir un droit sur les pommes venant de l'étranger.

Mon honorable ami de Digby-Annapolis (M. Short) semble maugréer. J'ai un mot à lui dire au sujet du poisson, car le poisson aussi figure dans le traité. La préférence sur le poisson sera de 10 p. 100. Si zélé que soit mon honorable ami pour son gouvernement, je ne crois pas qu'il prétende que ce droit dirige le poisson de la Nouvelle-Ecosse vers l'Angleterre. Il n'en fera pas exporter une livre. Pour l'industrie de la pêche, cette disposition ne vaut pas mieux qu'un vieux nid d'oiseaux, et mon honorable ami le sait. L'autre jour, le très honorable premier ministre a cité une statistique tendant à établir que, depuis l'entrée en vigueur de cette disposition, l'exportation des conserves de homards en Angleterre a augmenté d'une façon appréciable. Si mon honorable ami a la moindre notion de ces choses, il sait que le Canada et Terre-Neuve sont pour ainsi dire les seuls qui exportent le homard en Angleterre. Impossible de réduire la concurrence de quelque pays que ce soit par l'imposition d'un droit, pour la raison que le homard ne vient pas d'ailleurs. L'augmentation de l'exportation provient uniquement d'un accroissement de production. La production plus forte de l'hiver dernier explique l'exportation plus considérable.

Lorsque mon très honorable ami négociait le traité relatif à la canalisation du Saint-Laurent, que nos voisins du sud désirent tant, dit-il, que n'a-t-il insinué à Washington qu'un droit quelque peu moins défavorable au poisson canadien aiderait beaucoup le traité. Cela pourrait se faire. Mais nos honorables amis ont préféré ce droit préférentiel de 10 p. 100 comme moyen d'en imposer aux pêcheurs canadiens et de faire croire qu'ils ont accompli quelque chose pour cette grande industrie fondamentale.

M. HANSON (York-Sunbury): Vous avez été ministre pendant cinq ans, avez-vous jamais fait des représentations au gouvernement américain?

L'hon. M. RALSTON: J'ai fait toutes les représentations possibles. En consultant les dossiers du département, mon honorable ami constatera qu'on devait les reprendre aussitôt terminée la négociation d'un autre traité qui se poursuivait alors. Pas plus tard que l'année dernière, j'ai appelé sur ce point l'attention de mon honorable ami le ministre des Finances, alors qu'il était ministre des Pêcheries et je lui ai demandé s'il n'était pas possible de reprendre les pourparlers. Cela soit dit en passant. Depuis, est venu le traité de la canalisation du Saint-Laurent, et si mes honorables amis veulent vraiment aider l'industrie de la pêche ils savent que c'est au gouvernement américain qu'il leur faut s'adresser, parce que le marché américain est le plus avantageux pour notre poisson.

Quant à l'article 2, j'ai un mot à dire à propos du bois. Mes honorables amis prétendent avoir obtenu une disposition avantageuse pour l'industrie forestière. Eh bien, j'affirme que l'industrie forestière de la Nouvelle-Ecosse n'en bénéficiera aucunement, parce que la concurrence au bois canadien et, surtout à l'épinette canadienne vient, non pas

de Russie mais de la Finlande. Le change donne l'avantage à la Finlande et le traité ne renferme aucune disposition à ce sujet. Le bois de la Finlande entre en Angleterre au prix de près de 25 p. 100 de moins que le nôtre. Si mes honorables amis ne sont pas d'une ignorance totale, ils doivent savoir que la disposition classant le bois dans l'annexe C n'est d'aucun avantage à l'industrie forestière canadienne, tant que le change actuel persiste; et si le temps à ma disposition me le permettait, je dirais quelques mots sur cette question aussi. Je me contenterai de dire ceci: Nos honorables vis-à-vis savent fort bien qu'un bon nombre de nos débouchés ne nous sont plus utiles à cause de la situation du change. Je fais cette observation de ma propre initiative, à titre de citoyen du Canada. Je me demande sérieusement si le Gouvernement du Canada est justifiable de s'imposer les efforts héroïques qu'il semble faire dans le moment, sous forme de droits et de restrictions à notre commerce, pour relever la valeur de notre dollar, pour chercher à faire comme les autres, mais diminuant ainsi nos chances de maintenir notre commerce avec des pays dont le cours du change est inférieur au nôtre. Il me semble que je préférerais avoir plusieurs dollars de 80 cents que quelques-uns seulement valant 100 cents à New-York. Si donc le dollar de 80 cents faisait augmenter le chiffre des ventes de nos produits, je ne me donnerais pas trop de peine pour maintenir si haute la valeur de notre dollar par des moyens artificiels.

Mon très honorable ami parle de la saine monnaie. La valeur du dollar est aussi saine quand elle est de 80 cents en or que lorsqu'elle est de 100 cents. Il est vrai que l'intérêt n'en sera pas aussi élevé à New-York, mais, si nous faisons un plus gros chiffre d'affaires, nous aurons plus de dollars pour payer nos achats. Le jour viendra où mon très honorable ami devra tenir compte de cet aspect de la question et ce que nous constatons au sujet du bois en est un exemple frappant.

Il va me falloir laisser de côté ce que j'avais l'intention de dire au sujet des autres marchandises canadiennes exportées en Grande-Bretagne. Si l'on fait exception des articles 1, 2 et 3 et de la restriction indiquée dans l'article 4, tous les autres avantages que nous obtenons peuvent être placés dans ce que j'appellerai les classes "si, suivant que, mais", ce qui veut dire que tout cela dépend de certaines conditions.

Jetons maintenant un coup d'œil de l'autre côté du tableau; qu'avons-nous donné? A l'ouverture de la conférence, le très honorable M. Baldwin fit la déclaration suivante. Je voudrais tout simplement en citer quelques passages pour indiquer la manière dont, selon lui, devait s'y prendre la conférence. Voici ce qu'il a dit:

[L'hon. M. Ralston.]

Il existe deux manières d'accorder une préférence plus importante,—en abaissant les tarifs entre les pays de l'empire ou en les relevant contre les autres. Le choix entre ces deux moyens doit dépendre largement de considérations d'intérêt local, mais, tout en tenant compte de cela, il me semble que nous devons faire notre possible pour adhérer à la première plutôt qu'à la seconde de ces méthodes. De fait, quelle que soit l'importance de nos ressources, nous ne pouvons nous isoler du reste du monde. Aucune nation, aucun groupe de nations, si riches et si populeuses soient-elles, ne peuvent faire fleurir la prospérité dans un monde où règnent le marasme et la pauvreté. Cherchons donc à abaisser les tarifs plutôt qu'à les relever, même si nous ne pouvons atteindre totalement notre but maintenant. Au reste, rappelons-nous que tous les actes que nous poserons ici auront leur répercussion ailleurs.

C'est le principe énoncé au moment de l'ouverture de la conférence, et le premier ministre du Canada l'a bel et bien entendu. Je ne tiens pas M. Baldwin responsable de ce qui est arrivé, mais voici le résultat: On a accordé une préférence plus forte sur 223 numéros du tarif. Dans 138 de ces numéros, la préférence ainsi augmentée comporte un relèvement du tarif contre le reste du monde, et cela après que M. Baldwin eut clairement indiqué que la ligne de conduite à suivre était d'abaisser les tarifs. Dans trois cas, seulement, constatons-nous une réduction du tarif contre les autres pays du monde.

Je veux rappeler à la Chambre que nous voici en présence d'une politique tarifaire plus exagérée qu'on n'en a jamais vue, devrais-je dire, dans le monde entier. En 1930, mon très honorable ami a relevé le tarif sur 106 articles, je crois. En 1931, il en a ajouté 129 à cette liste, et en 1932, sous le manteau d'un accord entre les pays de l'empire britannique, il relève de nouveau le tarif sur 138 articles. Ajoutons à cela toutes les autres garnitures, tels les droits spécifiques, les droits d'accise, les droits spéciaux de dumping, les évaluations arbitraires pour fins de droits et tout ce qui peut entraîner du malaise, des difficultés et des restrictions dans nos relations commerciales.

Quel sera le résultat de tout cela? Quelqu'un peut-il m'indiquer un seul article de cet accord, ou un groupe d'articles, qui compensera la perte que l'on fait subir au Canada par les relèvements du tarif en cette année 1932? Les recettes diminuent. Le commerce mondial baisse. Le Canada, autrefois la cinquième nation du monde au point de vue du commerce, n'occupe plus que la septième place. Or voici que nos adversaires nous proposent de continuer à diriger notre pays vers la ruine en augmentant les droits sur 138 articles.

Les pertes que nous avons subies sur la vente de notre bois aux Etats-Unis, quand ce pays nous a répondu en imposant à son tour un droit de $3 les 1,000 pieds, plus tard porté à $4, fait bien voir la situation qui nous est faite.

Mon très honorable ami, le premier ministre, ira à la conférence mondiale où, je pense bien, il discutera la question du tarif. On me dira peut-être que les Etats-Unis ont affirmé qu'il n'y serait pas question des articles du tarif, mais l'on y discutera certainement le principe du tarif. Mon très honorable ami ne manquera pas de dire en y arrivant: "Je suis venu ici pour parler tarif". On lui demandera: "Bien, que pouvez-vous faire pour abaisser les tarifs"? Et lui de répondre: "Je le regrette beaucoup, mais j'ai signé un petit accord avec la Grande-Bretagne aux termes duquel nous sommes convenus de ne pas réduire la marge de la préférence britannique". Quelqu'un dira peut-être: "Mais sur un certain nombre de ces articles, vous pouvez abaisser considérablement le tarif". Si nos honorables vis-à-vis veulent bien se donner la peine de compter minutieusement, ils constateront qu'au moins 159 articles jouissent de l'entrée en franchise en Grande-Bretagne, ce qui veut dire que les droits actuels contre le reste du monde seront fixes pour une période de cinq ans. On demandera peut-être: "Pour quelle raison avez-vous fait cela", et le premier ministre répondra: "Bien, nous obtenons l'entrée en franchise de notre bois". Puis on lui demandera: "Qu'est-ce que cela représente"? Il devra répondre: "Cela ne représente pas grand'chose, puisque le bois de Finlande paie moins de droits pour entrer en Grande-Bretagne que le bois du Canada". Alors quelqu'un dira: "Qu'avez-vous eu encore"? Mon très honorable ami répondra: "Nous avons obtenu pour le blé une préférence de 6 cents par boisseau". Si on lui demande quel bien cela pourra faire au Canada, il répondra: "Cela ne lui en fera aucun, parce qu'il nous faut vendre aux prix du marché mondial". Un autre dira: "Pendant combien de temps la Grande-Bretagne maintiendra-t-elle cette préférence"? Mon très honorable ami sera obligé de répondre: "Je l'ignore". Si on lui demande: "Mais n'est-ce pas indiqué dans la convention"? il devra répondre: "Non, mais l'accord porte essentiellement sur une durée de cinq ans, et c'est ce que nous avons pensé obtenir". Pourtant nous avons les mains liées pour cinq ans, quant à notre propre tarif. Le représentant du Canada est forcé d'avouer tout de suite à une conférence mondiale qu'il y a 159 articles du tarif dont il ne peut même pas discuter la modification d'ici à cinq ans; quant aux 64 autres, il ne peut y toucher que sous réserve du maintien de la préférence britannique.

Quel effet tout cela a-t-il eu sur les consommateurs? Je n'ai pas le temps de discuter la liste en détail, car mon temps sera épuisé dans quelques instants; mais quel va être l'effet sur les Canadiens, dans leurs foyers? Nous espérions avoir quelque chose de tangible; nous croyions réellement à un résultat quelconque. Dans 133 cas, la préférence britannique est réduite, mais dans 139 autres les tarifs intermédiaire et général sont élevés. Les réductions sont illusoires et ne servent à rien. Je défie qui que ce soit de montrer un journal tant soit peu digne de confiance où il soit annoncé que les Canadiens paieront désormais moins cher pour ces articles. Les numéros du tarif touchant l'acier ont été arrangés par les fabricants d'acier eux-mêmes et il est admis qu'ils n'abaissent pas les prix de la marchandise. Mon très honorable chef a cité, l'autre soir, quelques exemples au sujet des droits sur les tissus; à mon tour, j'en citerai un ou deux autres pour montrer les soi-disant dégrèvements sur les tissus. Prenez ensuite les automobiles. Les automobiles anglaises ne seront pas exportées ici en grand nombre, parce que nous ne pouvons pas nous procurer les pièces de rechange. Puis les clavigraphes. Je comprends que le premier ministre fait un louable effort pour faire acheter par nos gouvernements des machines anglaises, mais je doute fort que nos hommes d'affaires, d'une façon générale, achètent beaucoup de clavigraphes anglais, vu qu'il est indispensable d'avoir un service rapide et commode. Ces articles sont inclus dans les 223 item du tarif.

Qu'on me permette de citer un ou deux articles concernant les tissus. Je remarque qu'un des représentants de cette industrie a déclaré, l'autre jour, que l'industrie textile au Canada avait dû consentir des sacrifices. Or, voici quelques-unes des prétendues réductions prévues dans l'accord. Je citerai les taux appliqués en 1930 en vertu du budget Dunning, puis en 1931, 1932 et maintenant par le Gouvernement actuel, y compris le droit de douane *ad valorem* et spécifique, le droit d'accise et la taxe de consommation:

N°	Article	1930	1931	1932	Conference
523*a*	Flanellette de coton blanche..	16%	31 %	63 %	60½%
523*b*	Indiennes pur coton en pièce..	19%	32½%	63¼%	60¼%
532	Taies d'oreillers en coton..	16%	33¼%	64¼%	62¼%
532	Draps de coton..	16%	34¼%	66 %	62¾%
532	Serviettes de coton..	15%	36¾%	69 %	66 %

Quelqu'un s'est plaint, l'autre jour, que nous n'avions pas mentionné les toiles. Je citerai cet article aujourd'hui. Voici les taux pour la toile à serviettes: 1930, budget Dunning, 19 p. 100; 1931, 32¾ p. 100; 1932, 63½ p. 100; taux de la conférence, 66½ p. 100. Certes, on a réduit les droits sur les nappes de toile; mais on ne fabrique pas de nappes de fine qualité au Canada; on ne fabrique que les toiles grossières. En réalité, même aux Etats-Unis, après cent ans de fabrication, on ne fait pas cette sorte de tissus de toile visés dans cet article du tarif. Voici les taux: 1930, budget Dunning, 19 p. 100; 1931, 31¼ p. 100; 1932, 61¼ p. 100; taux de la conférence, 27 p. 100. Autrement dit, il n'y avait pas d'industrie canadienne à protéger, c'est pourquoi le droit a été réduit, après avoir été augmenté du 300 p. 100 en 1931 par le Gouvernement actuel.

Prenez les lainages, dont voici les taux:

N°	Article	1930	1931	1932	Conférence
554	Lainages gris en pièces..	11 %	33½%	64¼%	61 %
554*e*	Tissus de laine pour pardessus..	25½%	76½%	122 %	106 %
568*a*	Bas et chaussettes de laine..	23 %	58¾%	97¼%	89¼%

Ce sont là des articles dont le peuple consomme des quantités énormes.

Le premier ministre dit: "Nous avons bien réussi". Dans cette liste de 223 articles, on trouve 175 articles dont l'importation totale est, dans chaque cas, inférieur à un demi-million de dollars; il se trouve 65 articles dont l'importation totale de divers pays n'atteint pas $100,000; la valeur totale de toutes les importations, de partout, dans les denrées formant ces 223 articles, est de 137 millions et demi de dollars. Les deux articles les plus importants sont le charbon anthracite, plus de 20 millions de dollars, et le whisky, 23 millions, soit 45 millions de dollars pour ces deux articles seulement, et je ne crois pas qu'il soit d'un très profond intérêt pour le peuple du dominion de savoir que la préférence britannique a été réduite sur les bâtons de golfe en acier, le whisky, les gants longs, et les articles de sport, sans parler des cornemuses.

M. l'ORATEUR: Le tour de parole à l'honorable député est expiré.

M. M. N. CAMPBELL (Mackenzie): En résumant les réductions et les augmentations des droits de douanes dans les tableaux préparés par la conférence d'Ottawa, je trouve qu'au chapitre de la préférence britannique le droit est augmenté pour un article, alors qu'on voit 135 réductions; au tarif intermédiaire on trouve 136 augmentations et quatre dégrèvements et, au tarif général, je vois 115 augmentations et six dégrèvements. Je puis ajouter que 77 des articles placés sur la liste de préférence britannique, auparavant atteints par le tarif, parfois jusqu'à concurrence de 30 p. 100 et plus, se trouvent maintenant sur la liste des articles entrant en franchise; mais une étude des chiffres du commerce m'indique que les augmentations s'appliquent surtout aux marchandises venant des Etats-Unis et je crois que le remaniement aura pour effet,—probablement comme on le désire,—de faire passer le commerce que nous faisons avec les Etats-Unis à la Grande-Bretagne. Or, même si on ne crée pas un commerce nouveau,—et je ne crois pas que le nouveau traité y prétende,—je vois du bon dans le fait de faire passer le commerce des Etats-Unis à la Grande-Bretagne, parce que les Etats-Unis ont pour ainsi dire fermé leur marché à nos produits, surtout nos produits agricoles, ce qui fait que la Grande-Bretagne est presque le seul marché qui nous reste actuellement ouvert. Dans les articles dont le droit a été réduit sur la liste de préférence britannique, je vois que vingt-sept intéressent exclusivement les manufactures. Je ne pense pas que ce soit là un point très important, mais quand on l'étudie du point de vue de son effet sur le consommateur, on ne doit pas le négliger.

On dit fréquemment à la Chambre et dans tout le pays que le Canada a eu l'avantage du marchandage qui a pu se faire. Je ne saurais dire si c'est vrai ou non, mais si c'est vrai, je dis qu'il devait en être ainsi dans le cours ordinaire des choses, parce que la Grande-Bretagne est une nation créancière et le Canada un débiteur, et telle devrait être la situation. C'est-à-dire que la Grande-Bretagne devrait nous permettre de vendre plus de marchandises sur son marché que nous n'en achetons d'elle. Nous devons expédier assez de marchandises au marché britannique pour payer ce que nous achetons dans ce pays et, en outre, nous devrions en expédier davantage pour payer ce que nous devons au fur et à mesure des échéances.

Portant la parole à la conférence d'Ottawa, le premier ministre du Canada a déclaré que le Canada devait à l'étranger $4,600,000,000 en sus et au delà du montant que le pays a placé à l'étranger. On comprend donc aisément que le Canada doit exporter plus de marchandises qu'il n'en importe à mesure que les échéances arrivent.

Au cours du débat du budget de la dernière session j'ai dit que, à mon sens, le succès de la conférence dépendrait de la mesure selon

laquelle notre gouvernement était prêt à admettre les tissus britanniques au Canada. En étudiant ces tableaux au point de vue du consommateur canadien et aussi bien au point de vue du succès futur de l'accord anglo-canadien, je dois avouer que la réduction du droit sur les tissus me paraît beaucoup trop minime. Je comprends qu'on a mis sur la liste des admissions en franchise bien des articles autrefois grevés de droits, mais il y en a bien d'autres pour lesquels la réduction est si petite qu'elle paraît infinitésimale. Je vais citer un exemple: l'article 555, vêtements et articles de vêtement, tissus de laine. Le droit était de 30 p. 100, plus 25 cents par livre, et il est maintenant de 30 p. 100 plus 18 cents ½ par livre. Outre le droit de douane ordinaire, il y a un droit d'accise de 3 p. 100 qui frappe toutes les importations, ce qui constitue un surcroît de protection et, de plus, nous évaluons la livre sterling à $4.86 quand il s'agit des douanes, alors qu'elle ne vaut que $3.35 aujourd'hui sur le marché de New-York, et probablement $3.60 en numéraire canadien. Cela consiste un droit additionnel.

On parle beaucoup aujourd'hui d'industrie productive; on y fait allusion dans ces accords. Il me semble que toute industrie canadienne qui exige une protection aussi élevée peut à peine être regardée comme industrie productive et on peut même douter que cette industrie soit une richesse pour le peuple canadien. On me permettra de citer une remarque faite à la conférence par le très honorable Stanley Baldwin, remarque qu'on trouve à la page 73 du rapport. Voici ce qu'il disait:

Pour sa part, le Royaume-Uni vient d'accorder aux colonies une préférence encore plus étendue, décision motivée tant par l'intérêt que par le sentiment, étant donné que la puissance d'achat se mesure sur les possibilités de vente.

Je ferai remarquer que cette déclaration a une double application. Si la Grande-Bretagne doit être capable d'acheter nos produits, nous devons lui fournir l'occasion de nous vendre les siens. A ce sujet, examinons l'article 11 de l'accord, qui est ainsi conçu:

Le gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage à appliquer au tarif, pendant la durée du présent accord, le principe que les droits protecteurs ne devront pas dépasser le niveau qui permettra aux producteurs du Royaume-Uni de faire une concurrence équitable basée sur les frais comparatifs d'une production économique et rationnelle; toutefois, dans l'application de ce principe on tiendra particulièrement compte des industries non solidement établies.

A mon avis, la continuation et le succès de l'accord dépendent en grande partie de la manière dont les dispositions de cet article vont être appliquées. J'exprime l'espoir que l'on se conformera à l'esprit aussi bien qu'à la lettre de cet article 11. L'article 17 a une importance égale et, relativement au gouvernement canadien, il est ainsi conçu:

Il s'engage de plus, à envisager favorablement la possibilité de réduire et finalement de supprimer le droit de dumping d'après le change en tant qu'il s'applique aux importations du Royaume-Uni.

J'ai déjà discuté cette question à plusieurs reprises dans cette Chambre et j'espère qu'on me pardonnera si j'y reviens encore. Il est absolument injuste de calculer la livre sterling à $4.86 pour les fins de la douane. Elle vaut aujourd'hui environ $3.60 en monnaie canadienne. On devrait faire l'estimation de la valeur d'une expédition de marchandises anglaises facturée à 100 livres sterling, sur l'équivalent en argent canadien, au lieu du taux de $4.86. J'espère qu'on prendra quelque mesure en vertu de l'article 17 pour faire disparaître cette pratique injuste.

J'aimerais à poser une question à l'honorable ministre des Finances (M. Rhodes) qui dirige les forces du Gouvernement en ce moment. Les honorables députés de notre groupe parlementaire sont inquiets au sujet des effets de certaines de ces modifications apportées au tarif et, en faisant appel au Gouvernement, je parle en leur nom. Nous pensons qu'en toute justice, nous devrions examiner ces articles en comité avant d'être appelés à ratifier l'accord. Avec les autres membres de ce groupe, je demande au Gouvernement de permettre à la Chambre de se former en comité et d'examiner les articles du tarif, avant d'exiger le vote final. Je suis convaincu que le Gouvernement pourrait répondre d'une manière satisfaisante aux questions des honorables députés et cela nous permettrait ensuite de prendre plus facilement une décision sur la motion.

Presque tous les principaux membres de la conférence ont parlé des restrictions au commerce et de la nécessité d'opérer des réformes monétaires si l'on veut obtenir un rétablissement général. On est revenu souvent sur le sujet des guerres de tarifs qui sévissent partout dans le monde, mais, d'après moi, ce n'est là ni la cause ni l'effet de la dépression. La monnaie est à la source de toutes ces difficultés, et, en remaniant les tarifs pour essayer d'y remédier, on ne fait simplement, comme le disait Henry George, qu'appliquer un traitement aux pulsations désordonnées du pouls plutôt qu'à la fièvre—on traite l'effet au lieu de la cause.

Pendant bien des années, la Grande-Bretagne a été la plus grande nation créancière du monde et elle avait alors pour principe d'accepter des marchandises en guise de dividendes. C'est pourquoi elle a été pendant longtemps un pays libre-échangiste. Quand

elle a cessé d'être une nation créancière, elle est devenue protectionniste et il semble exister une certaine logique dans ce rapprochement. Si la Grande-Bretagne peut reprendre son rang de nation créancière d'ici à quelques années, on la verra revenir au libre-échange, non pas parce qu'elle approuve ou repousse ces différentes politiques, mais parce que c'est absolument nécessaire pour une nation créancière, qui ne saurait percevoir autrement le paiement des dividendes provenant de ses placements à l'étranger.

Sir Hentry Strakosch, un économiste de réputation universelle et l'un des représentants du gouvernement hindou à la conférence, attribue la principale cause de la situation actuelle au fait que les Etats-Unis et la France, les deux grandes nations créancières de nos jours, refusent les paiements en marchandises. Si les Etats-Unis avaient adopté cette politique pendant et après la guerre, quand ils sont devenus une nation créditrice, la dépression ne se serait jamais produite. On va attaquer cet argument en prétendant qu'une telle politique aurait amené la fermeture des fabriques de ce pays. Mais à mon sens, il en serait résulté tout simplement que l'on aurait eu une plus grande quantité de marchandises à distribuer au peuple américain, dont le mode d'existence se serait par le fait même amélioré. C'est ce qui est arrivé en Angleterre alors qu'on y suivait cette politique.

A mon sens, les guerres de tarifs résultent des dettes sous lesquelles gémissent les nations. Dans les divers pays, on ne trouve pas d'autre solution que de forcer les gens à vivre des produits du pays et à vendre les denrées en excédent. Mais, tout le monde ayant agi de même, chaque nation revient au point de départ. On ne doit pas blâmer une nation en particulier, puisque en somme une nation n'est qu'une réunion d'individus. Presque chaque particulier, de nos jours, livre une guerre douanière aux hommes d'affaires de son pays. Combien d'entre nous ont des dettes, une puissance d'achat réduite! En conséquence nous nous livrons à une guerre tarifaire. Les nations se dresseront ainsi l'une contre l'autre, tant qu'on n'aura pas effacé les dettes. Il est deux manières de reviser les dettes: d'abord, en les effaçant complètement; ensuite, en ayant recours à l'inflation monétaire.

A mon sens, le résultat fondamental de la conférence réside dans l'acceptation du principe exigeant une consultation avant de relever les droits de douane. Du point de vue de l'Empire et du monde, la chose a réellement plus d'importance que les effets des accords à l'étude. Si le monde acceptait un tel principe, comme il semble qu'on puisse l'espérer, il ne se produirait plus guère de guerres économiques. Immédiatement après le congrès impérial, le candidat démocrate à la présidence des Etats-Unis, M. Franklin D. Roosevelt, a annoncé que, s'il était élu, il aurait recours à la méthode des négociations avec un pays étranger avant de relever les droits de douane. Nous avons réalisé quelque progrès à cet égard et j'espère qu'avant longtemps, le monde extérieur acceptera cette théorie.

Les discours prononcés à la conférence indiquaient l'importance accordée aux questions monétaires. Le premier ministre a dit, comme on le voit à la page 68 (version française) du compte rendu:

> Nous nous réunissons à un moment où le mécanisme du commerce universel est faussé. La finance internationale s'est effondrée; la vie industrielle désuète à laquelle nous étions habitués a subi un changement. Nous sommes en marche vers un nouvel ordre économique.

Voici maintenant des paroles de M. Bruce, chef de la délégation de l'Australie, (p. 78):

> Je suis d'avis que dans le domaine monétaire nous pouvons prendre des mesures qui contribueront à la restauration des prix, de la confiance et de la stabilité.
>
> Le monde ne souffre pas aujourd'hui d'un manque de denrées. Grâce au concours de la science, la production de la richesse a atteint un point sans précédent et suffit à assurer un niveau de vie plus élevé que jamais. Cependant, des millions de gens chôment et le niveau de vie est en baisse. Un tel état de choses constitue un défi à notre civilisation. Si nous n'y trouvons pas de remède, la politique se trouvera condamnée devant l'opinion publique dans l'empire britannique et dans le monde entier.

Le même orateur disait encore (p. 95):

> Il nous faut non seulement arrêter cette chute des prix mais trouver le moyen de relever ceux-ci à un juste niveau pour ensuite donner naissance à des éléments de stabilité, si nous voulons prévenir les effets désastreux de violentes fluctuations. Ce problème urgent et difficile est certainement l'un de ceux que la conférence économique impériale doit étudier et que la délégation australienne est prête à examiner avec elle.

Puis-je rappeler à la Chambre que le sous-amendement proposé il y a quelque temps par l'honorable représentant de Macleod (M. Coote) exprime la même idée et tend vers le même idéal. On ne pourrait trouver de meilleure autorité à l'appui de ce sous-amendement ou une approbation plus claire que les paroles en question de ce distingué délégué à la conférence impériale. Qu'il me soit permis de citer d'autres paroles prononcées par notre premier ministre, dont on trouve le compte rendu à la page 118. Le premier ministre parlait alors de la chute du niveau général des prix et du relèvement proportionné de la puissance d'achat du dollar, indi-

quant les conséquences qui en résultent pour le Canada:

Ce déclin rapide et continu du niveau général des prix et les disparités inévitables entre différents prix ont rompu les relations normales en affaires, le bénéfice disparaissant en plusieurs cas, l'industrie étant étouffée, le chômage augmentant constamment, les problèmes fiscaux de tous nos corps publics étant grandement aggravés, et le fardeau des charges fixes exerçant une pression presque intolérable sur certains éléments stratégiques de notre économie nationale.

Le temps qu'on m'accorde est trop limité pour que je cite les chiffres mentionnés par le premier ministre, et je le regrette. Toutefois, je m'arrête à la statistique du prix du blé. L'orateur révélait que ce prix atteignait une moyenne de $1.50 par boisseau en 1926; il tombait à 55c. en juin de cette année, soit un abaissement de 63.3 p. 100. Les prix ont décliné considérablement depuis. Par parenthèse, je note que le dollar du cultivateur, représenté par le prix du blé, ne vaut aujourd'hui que 25c. L'agriculteur qui en 1929 a contracté des dettes basées sur la valeur du blé doit aujourd'hui rembourser quatre dollars contre un.

Me sera-t-il pemis de citer les paroles du premier ministre que l'on trouve à la page 119 du compte rendu? Ecoutez:

Le service des intérêts est le plus important des éléments fixes ou semi-fixes dans le calcul du prix de revient. Si les prix restent à leur niveau actuel, de telles charges constitueront dans bien des cas un fardeau intolérable ou presque intolérable. Même s'il est possible de le supporter, il semble y avoir injustice grave dans le grain fortuit que fait le créancier de 40 à 48 p. 100 dans la puissance générale d'achat au-dessus de ce qui avait été prévu.

Ici, ce me semble, notre premier ministre met le doigt sur le grand problème du moment, à savoir que les porteurs des titres monétaires reçoivent une part du revenu national bien plus grande que celle que représentent leurs prêts. Je suppute la dette nationale représentée par des produits et des services, plutôt que par des dollars. Plus loin, à la page 120, le premier ministre dit ceci:

Nous croyons en particulier qu'il est extrêmement urgent de mettre fin à la baisse persistante des prix des denrées, qui paralyse les entreprises privées, étouffe le commerce international, multiplie le chômage et la détresse sociale et menace la stabilité de notre ordre social et économique actuel. Nous croyons également qu'il importe beaucoup de favoriser, de toutes les façons reconnues sages et pratiques, l'accroissement des prix à un degré plus compatible avec les éléments de frais fixes ou hautement rigides de l'armature économique existante de la plupart des pays.

Bien qu'on semble généralement d'accord sur l'opportunité de certaines modifications monétaires il faut regretter que l'on se soit borné à des vœux platoniques et à renvoyer la responsabilité à une conférence mondiale. Au moins un pays, le Sud-Africain, s'est opposé carrément à toute réforme monétaire. Quiconque veut lire les débats de la dernière session du parlement Sud-Africain verra que le gouvernement de ce dominion s'est montré intransigeant sur cette question de la réforme monétaire. Je dis qu'il en sera de même à la conférence mondiale. Je n'ai pas le moindre espoir que les nations parviennent à conclure un accord général sur les questions monétaires. A mon sens, la chose est impossible; je maintiens, cependant, que chaque pays peut et doit effectuer les réformes qui lui conviennent. Lorsqu'un certain nombre de pays auront réussi une solution indépendante de leurs difficultés, indubitablement le problème mondial pourra être résolu.

Nous en arrivons donc à la question de l'étalon-or. A ce qu'il paraît, l'opinion courante chez nous est que l'abandon de cet étalon-or par la Grande-Bretagne a provoqué des conséquences désastreuses pour les nations du globe. Je vous renvoie au discours de M. Coates, à la page 77 (v.a.) du compte rendu, où il affirme que la suspension de l'étalon-or par la Grande-Bretagne a adouci la chute du cours des denrées. Evidemment M. Coates était d'avis que c'était là un avantage; et il avait raison. Mais c'est un fait qu'en général on refuse de reconnaître.

Puis-je citer un autre passage du discours de M. Bruce à la page 124 du compte rendu? Ici M. Bruce parle de la dévalorisation de la monnaie australienne, de sa baisse sur le marché de Londres et des conséquences pour le commerce de l'Australie. Après avoir exposé par le menu la baisse du cours de la monnaie australienne sur la place de Londres, il affirme:

Cela a donné à l'exportateur...

L'exportateur australien, s'entend.

...une augmentation immédiate de plus de 20 p. 100 dans ses recettes, calculées en monnaie australienne. L'augmentation des frais a été bien plus faible. Il a fallu de toute nécessité opérer une rédistribution du revenu, ce qui a sensiblement aidé à maintenir et même à augmenter la production exportable.

Ce résultat s'est trouvé aggravé en septembre dernier par une dépréciation semblable de la monnaie sterling par rapport à l'or. Le marché sterling de l'Australie est resté, pour un certain temps, à l'ancien taux, de sorte que les prix d'exportation de l'Australie se trouvaient en moyenne augmentés d'un autre 25 p. 100 par rapport aux prix-or.

Je puis me dispenser d'insister davantage là-dessus. Seulement je prie les honorables collègues de bien peser les faits consignés au hansard, l'autre jour, par l'honorable député de Macleod (M. Coote) qui a démontré de

façon irrécusable que, par suite de cette dévalorisation de sa monnaie, le fermier australien, et l'homme d'affaires aussi, se sont trouvés dans une situation bien plus avantageuse. M. Bruce dit encore à la page 125, parlant de l'Australie, "Elle a adapté sa monnaie". Il entend par là que l'Australie a dévalorisé sa monnaie, qu'elle en a diminué la valeur. Sans doute, selon notre point de vue plus orthodoxe, le terme "adapté" ne s'appliquerait pas en l'occurrence. Je cite M. Bruce:

> Elle a adapté sa monnaie de manière que même ces revenus réduits se payent par une unité de compte qui, contrairement aux autres monnaies, a très peu augmenté de puissance d'achat. Par ces mesures, nous avons réussi à faire honneur à tous nos engagements, à maintenir ensemble l'économie qui ressentait en premier lieu et le plus vivement le choc de la crise.

Encore une fois je vous renvoie au *Bulletin des renseignements commerciaux* du 15 octobre: à la page 612, (édition anglaise) il est fait mention du prix du blé aux centres agricoles en Australie. Il déclare que le blé rapporte au cultivateur australien sur le marché local un prix de trois shillings, soit 72c. le boisseau. Cela ne comporte pas que le blé australien vaille davantage à Liverpool, mais cela veut dire qu'un boisseau de blé sur le marché local de l'Australie éteint 72c. de la dette du cultivateur australien, tandis qu'un boisseau de blé sur le marché local du Canada ne paye environ que 32c., ou comme vient de le dire mon honorable ami de Red-Deer (M. Speakman) que 28c. de la dette du cultivateur canadien. C'est là un des principaux facteurs dans nos difficultés actuelles.

Puis-je citer de nouveau le discours du très honorable Neville Chamberlain? A la page 146, parlant de l'abandon de l'étalon-or par la Grande-Bretagne, il dit:

> Nous ne voyons aucun espoir de revenir bientôt à l'étalon-or, et nous ne sommes pas en mesure de dire en ce moment à quel chiffre et quand notre livre sera stabilisée.

Donc, si nous pensons que la Grande-Bretagne va revenir à l'étalon-or, nous ferions bien d'abandonner cette idée immédiatement, et de nous préparer à commercer avec la Grande-Bretagne plutôt qu'avec les Etats-Unis. Nous avons négocié ces conventions sur cette base; soyons donc logiques et ajustons notre système monétaire en conséquence.

J'admets que tout le problème ne peut être résolu par un seul pays; je crois que nous devons tous admettre cela, mais je dirai que toute nation peut améliorer sa situation dans une grande mesure. A mon sens, la position de l'Australie aujourd'hui le démontre amplement.

Je ne discuterai pas la relation qui existe entre le volume de l'argent en circulation et le niveau des prix. Il est généralement admis, je crois, que le niveau des prix est déterminé presque entièrement par le volume de l'argent en circulation. Si quelqu'un nourrit des doutes là-dessus, je le référerai au bulletin de la banque Royale du Canada pour juin 1931, dans lequel on expose ce principe. On y cite le bulletin de la banque de Réserve fédérale des Etats-Unis et on l'approuve. Toutefois, je suppose que l'idée est généralement admise dans tout le pays. Généralement parlant, je puis dire que, si nous doublons la somme d'argent en circulation, le prix des denrées en sera doublé, et si nous réduisons de moitié la somme d'argent en circulation, le prix des denrées tombera de moitié. Cela veut dire que ceux qui détiennent les devises monétaires, comme je l'ai déjà dit, s'approprient aujourd'hui une plus forte proportion du revenu national sous forme de marchandises et de services que ne représentait leur argent à l'époque où il fut prêté, et de nouveau je signale la différence qui existe entre le niveau des prix et la valeur de l'argent en 1929 et ceux d'aujourd'hui et, à ce sujet, je désire citer les paroles du premier ministre du Canada: "Il en résulte que la nation a été chargée d'un fardeau insupportable".

J'admets très bien que nous ne pouvons rien changer à notre système monétaire en vue de réduire les dettes extérieures. Je crois que nous devons tous admettre ce fait, mais tout ce que nous pouvons faire pour remonter ou déprécier notre numéraire ne peut empirer la situation. On semble généralement accepter la théorie qui veut que la dépréciation de notre numéraire nous force à payer beaucoup plus à New-York pour acquitter une dette quelconque. Qu'il s'agisse d'or, de denrées ordinaires ou de toute autre chose, notre dette à New-York ne change en rien par le fait que la valeur de notre dollar soit fixée à 50c. ou reste au niveau actuel. Car on n'expédie pas de billets de banque à New-York pour payer les dettes. En fin de compte, les dettes se payent au moyen de denrées. Une once d'or à New-York vaut $20.67. Elle vaut plus en monnaie canadienne parce que notre dollar est au-dessous de sa valeur-or. Si notre dollar ne valait que 50c. à New-York, une once d'or vaudrait plus de quarante dollars au Canada. Quand nous expédions une once d'or à New-York en paiement d'une dette dans cette ville, elle vaut encore ce qu'elle y vaut là-bas, $20.67. Prenez un boisseau de blé, un bœuf ou toute autre chose. Un bouvillon vaut au Canada, disons $70. Quand notre dollar valait 50c. à New-York, ce bouvillon valait $35 aux Etats-Unis et acquittait une dette de $35. Que la valeur de notre dollar monte ou baisse, cela ne change

en rien la base sur laquelle nous devons acquitter nos dettes avec les Etats-Unis. Mais je dis qu'en ce qui concerne les dettes intérieures, nous avons un remède immédiat et effectif, et c'est de remonter la valeur de notre dollar, ce qui signifie, d'après M. Bruce, de l'Australie, un déplacement du revenu national.

Ceci nous amène à la théorie d'une monnaie dirigée. Cette théorie, je crois, fut d'abord avancée par M. Keynes, économiste anglais distingué. La théorie veut qu'un groupe d'experts ayant le contrôle absolu du volume d'argent et de crédit autorisé dans un pays puisse fixer un certain niveau de prix pour les denrées qu'il maintiendrait au moyen du contrôle de la monnaie. Si ces experts jugeaient à la fin d'une certaine période que les prix se sont sans raison trop élevés, cela voudrait dire qu'un trop grand volume de monnaie est en circulation et il leur faudrait restreindre la somme de numéraire et de crédit. D'autre part, si les prix baissent trop, ils devront mettre en circulation plus d'argent et relâcher le crédit. Voilà en quoi consiste en théorie une monnaie dirigée, et, à l'heure actuelle, le nouveau système est prôné non pas par des radicaux ou des économistes doctrinaires, mais par des banquiers distingués et nombre d'hommes d'affaires très en vue.

J'ai par devers mois un bulletin publié par la banque Royale pour le mois de mars 1932. Cette publication commente ainsi un discours qu'a prononcé le très honorable Reginald McKenna, président de la Midland Bank, le plus grand établissement de crédit privé du monde entier:

> Il en conclut qu'il serait peu sage de la part de la Grande-Bretagne de revenir à l'étalon d'or, à moins que l'on n'ait institué des sauvegardes raisonnables pour obvier au danger d'un autre désastre. Etant donné l'effondrement de l'étalon-or, il semblerait que les difficultés et les dangers d'administrer une monnaie dirigée n'éveillent plus autant de crainte que par le passé. Le public s'accoutume à l'idée que les erreurs inhérentes à cette nouvelle technique n'auraient pas de pires conséquences que celles auxquelles il doit faire face, à l'heure actuelle.

Ces commentaires sont publiés sous les auspices de la banque Royale du Canada. Un peu plus loin, l'article cite textuellement les paroles de M. McKenna:

> Le monde est maintenant disposé à admettre que la crise prolongée et la désorganisation universelle au point de vue économique sont le fait, en partie du moins, du fonctionnement inefficace de son rouage monétaire.

Et un peu plus loin, M. McKenna ajoute:

> Il est certain que la réponse la plus rationnelle à cette question serait, semble-t-il, que, puisque l'étalon d'or ne peut être maintenu en vigueur sans déprimer et même ruiner le commerce, la meilleure attitude à prendre est de chercher un autre système qui soit meilleur.

Et un peu plus loin encore, M. McKenna déclare:

> Est-ce possible, alors, avec ou sans l'étalon d'or, de maintenir la livre sterling à une valeur constante établie en raison de sa puissance d'achat sur le marché domestique?
>
> Si l'expression "monnaie dirigée" ne nous effraie pas; si nous pouvons jusqu'à un certain point devenir indifférents aux fluctuations du change, il n'y a pas de raison de douter que le système pourrait fonctionner. Je ne vois pas pourquoi l'idée d'une "monnaie dirigée" serait de nature à tout nous alarmer.

Et M. McKenna termine son discours ainsi qu'il suit:

> Il semble donc que le fait d'atteindre une grande stabilité en ce qui regarde le niveau des prix sur notre marché domestique n'offrirait pas un obstacle insurmontable.

Dans tous les pays du monde, je le sais, les gouvernements redoutent de s'attaquer à la solution de ce problème. Est-ce à cause de la puissance dont disposent les financiers qui refusent encore d'effectuer un changement? Je dis ceux qui refusent d'effectuer un changement, car il se trouve, à l'heure actuelle, nombre de puissants banquiers qui non seulement discutent mais préconisent ces changements nécessaires. Je ne le crois guère; pour moi, l'on a peur d'intervenir. L'intervention des gouvernements offre certains dangers, nous devons le concéder, mais il est encore plus dangereux d'attendre. Bientôt, il sera peut-être trop tard. Le meilleur témoignage que je puisse invoquer quant à la nécessité de l'intervention de l'Etat, ce sont les paroles que le premier ministre du Canada a prononcées à la conférence impériale économique. Il est temps, à mon humble avis, que le Parlement, le Gouvernement et le public soient saisis de l'importance de ce problème. J'ose espérer que le ministère ne tardera pas davantage ni ne tentera de se décharger de ses responsabilités sur une conférence mondiale, où un pays,—cela s'est peut-être produit à la conférence d'Ottawa,—peut prévenir la conclusion d'une entente s'il refuse tout changement. D'habitude, le but d'une conférence est d'obtenir l'unité d'action; or, je doute fort que vous puissiez obtenir l'unité d'action absolue sur cette question. Il s'agit à mon sens d'un problème que chaque nation doit régler à sa manière; du moment que chaque pays aura adopté la marche qui conviendra le mieux à sa population, il y aura possibilité de voir l'univers agir à l'unisson.

M. W. H. MOORE (Ontario): Monsieur l'Orateur, au début de mes remarques, je veux exprimer mes profondes sympathies à l'égard de tous les gouvernements qui administrent les affaires d'un monde affligé dans

l'ère périlleuse que nous traversons? Je me permets aussi d'offrir mes sympathies particulières au Gouvernement du Canada? Cette attitude paraîtra peut-être étrange de la part d'un membre de l'opposition; cependant, m'est avis qu'au cours des deux dernières années, l'opposition a éprouvé une sincère sympathie à l'égard du ministère pour la lourde tâche qu'il a assumée. Ce sont, en somme, nos concitoyens qui souffrent; c'est le sort de nos concitoyens que le Gouvernement tient entre ses mains; en combattant la crise, la réussite du Gouvernement est aussi la nôtre. En ce qui regarde la crise mondiale, le Canada, suivant moi, se trouve dans une situation particulière. Les crises, c'est un fait notoire, surviennent à la suite de l'abaissement des prix des objets nécessaires à la vie. Leur intensité, du moins en partie, est en raison de la rapidité avec laquelle se produit cet abaissement du prix. Au Canada plus qu'en aucun autre pays du monde, nous avons assisté à une chute accélérée de l'activité industrielle. Je tiens à faire consigner au hansard un tableau des chiffres-indices de la production des divers pays; ces chiffres sont extraits de la page 90 du *World Economic Survey*, publié par la Société des nations. Voici:

Chiffres-indices de la production dans divers pays
(Base: Moyenne de 1925 à 1929=100)

	1925	1929	1930	1931
Canada	79	121	103	87
Etats-Unis	95	108	88	74
Belgique	80	111	93	84
France	88	114	115	102
Royaume-Uni	99	112	100	85
Tchécoslovaquie	88	115	101	90

Cet extrait donne les chiffres-indices industriels du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de la Belgique, de la France, du Royaume-Uni et de la Tchécoslovaquie. En 1925, le Canada était au chiffre minimum de production industrielle, soit 79, contre 95 aux Etats-Unis, 80 en Belgique, 88 en France, 99 dans le Royaume-Uni, et 88 dans la Tchécoslovaquie. En 1929, le Canada atteignit le maximum de 121, alors que pour les Etats-Unis, l'indice était 108; pour la Belgique, 111; pour la France, 114; pour le Royaume-Uni, 112 et pour la Tchécoslovaquie, 115.

Je n'en doute pas, mon chef se réjouira, et à bon droit, de cette rapide recrudescence d'activité industrielle. Mais je ne mentionne pas la chose pour faire plaisir à mon chef ni pour en attribuer le mérite au parti libéral. Je cite ces chiffres afin de faire voir les difficultés que ce gouvernement a dû envisager, et qu'aucun autre gouvernement aurait eu à surmonter, lorsqu'en 1931, le Canada s'est affaissé à 87, les Etats-Unis à 74, la Belgique à 84, la France à 102, le Royaume-Uni à 85 et la Tchécoslovaquie à 90.

[M. Moore.]

M. CARMICHAEL: Pourquoi cet affaissement?

M. MOORE (Ontario): J'en parlerai dans quelques moments, si j'ai le temps. Voici où nous en sommes aujourd'hui: après avoir atteint ce sommet, du 121*e* étage de l'édifice de la prospérité où nous étions, nous sommes tombés au 87*e*. Les déclins, au Canada et aux Etats-Unis, ont été plus accentués que dans les autres pays. Ce gouvernement a dû en envisager les conséquences très graves. Au cours de la session de 1930, comme il y avait lieu de le prévoir à en juger par le programme annoncé lors de la campagne électorale, le Gouvernement s'est occupé des tarifs douaniers. Je sais que protection et droits de douanes sont des expressions qui répugnent souverainement à un certain nombre de mes amis de ce côté-ci de la Chambre (*la gauche*). J'avoue franchement que j'approuve beaucoup le Gouvernement d'avoir agi ainsi à ce moment-là. A mon avis, il devait faire face à une dépression que je ne saurais comparer à autre chose qu'à un ouragan, et il était tout naturel que ce Gouvernement fît quelque chose afin d'en épargner autant que possible les conséquences à ceux dont le sort lui avait été confié.

On m'a demandé quelle était la cause de cet affaissement. J'étais un peu de l'avis de l'honorable député de Mackenzie (M. Campbell), lorsqu'il disait de nos dettes, nos dettes à l'étranger, qu'elles étaient importantes. Si vous consultez l'*Annuaire du Canada* vous verrez qu'en 1930 l'ensemble de notre dette étrangère était de $6,125,959,000. Voici les chiffres à ce sujet:

Placements en Canada

Grande-Bretagne	$2,228,024,000
Etats-Unis	3,766,745,000
Autres pays	1,171,188,000
Total	$6,125,959,000

D'après une estimation du département du commerce des Etats-Unis les fonds américains placés dans ce pays-ci s'élèvent à $3,966,000,000,—et il nous faut acquitter l'intérêt sur cette somme formidable, si nous tenons à rester solvables. Vint ensuite la question de savoir si nous pourrions maintenir notre existence économique en achetant plus de marchandises des Etats-Unis et en grossissant la somme de revenu national qu'il fallait acheminer tous les ans vers les Etats-Unis. En réponse à la question que l'on m'a adressée, je dirai qu'à mon sens une bonne partie de la dépression mondiale est la conséquence d'obligations internationales. Je crois qu'elle a été pour beaucoup le résultat des efforts tentés en vue de refouler les conséquences économiques de la guerre et de l'après-guerre au

moyen de prêts et de placements internationaux sur une échelle sans cesse grandissante. Pareil état de choses ne pouvait durer; l'effondrement s'est produit en 1929 et nous a laissé où nous sommes aujourd'hui.

Je le reconnais franchement, ce Gouvernement a dû livrer une lutte gigantesque, ces deux dernières années, pour assurer notre existence économique. Nous en savons tous quelque chose. Nous savons qu'à l'étranger nombre d'industries étaient exploitées sans bénéfices et réduites à la faillite; que les marchandises s'entassaient et que l'on cherchait par tous les moyens possibles à les exporter. Nous avons lieu de croire qu'en maints pays les industries ont été subventionnées afin d'empêcher les gens de battre le pavé et, si vous voulez, pour éviter la révolution. La question s'est aussi posée,—et j'ai approuvé le Gouvernement lorsqu'il lui fallut l'envisager,—de savoir si nous devions permettre que ces marchandises fussent déversées ici et souffrir que nos travailleurs soient réduits à chômer. Je le dis de nouveau, j'ai approuvé l'effort tenté alors pour se mettre à l'abri en attendant le passage de l'ouragan, mais par la mesure législative dont il s'agit aujourd'hui, je vois que le Gouvernement entend rester à l'abri, et il nous a demandé de recouvrir ce refuge d'un toit permanent et d'en faire un abri souterrain pour cinq années au moins. J'ai dit que j'approuvais les mesures d'urgence, mais je ne saurais appuyer une mesure permanente de cette sorte.

Je me trouve constamment départagé, appuyant une chose aujourd'hui, m'opposant ensuite à une autre, parmi tous les groupes de la Chambre, et pour un instant j'aimerais à dire un mot des observations de l'honorable député de Mackenzie (M. Campbell) sur la monnaie, car encore une fois je suis d'accord avec le Gouvernement. L'honorable député a fait un discours de haute éloquence, et je reconnais aux membres qui siègent à ma gauche le mérite d'avoir fait une étude sérieuse de la question, quand même je devrais dire que je ne suis pas d'accord avec leurs conclusions.

Il a certainement été sage de ne pas toucher au problème de la monnaie à la conférence d'Ottawa. Après tout, monsieur l'Orateur, notre argent doit être subordonné à notre commerce et non à nos sentiments. Pour restaurer le commerce mondial, il faut avoir confiance dans l'étalon monétaire de l'univers. Je ne discuterai pas les vues exprimées quelquefois par les membres de la droite touchant ce que devrait être cet étalon; les opinions sont partagées chez nous comme à l'étranger. Mais si nous voulons rétablir le commerce de l'univers, nous sommes obligés de nous entendre sur un étalon monétaire déterminé. L'autre jour, mon chef a parlé d'une banque centrale, et a mentionné sa nécessité au Canada. La question mérite d'être étudiée, mais rappelons-nous qu'il y a des banques centrales dans le monde entier. N'oublions pas que lorsqu'une banque centrale fut établie aux Etats-Unis, il fut prédit qu'il n'y aurait plus aucune crise chez nos voisins. Je ne veux pas dire que la dépression a été accentuée par les opérations de la banque centrale, mais, certainement, les faillites de banques survenues aux Etats-Unis nous rendent fiers, quand nous faisons un rapprochement, de la stabilité de nos institutions bancaires au Canada.

Nos honorables amis siégeant à l'extrême gauche ont mes sympathies lorsqu'ils se plaignent de l'injustice, si l'on peut s'exprimer ainsi, dont ils ont souffert dans le domaine du commerce universel. Il y a une image de la devise internationale que l'on peut trouver utile, celle d'une bouée centrale, qui pourrait être d'or, d'argent, et le reste, à laquelle toutes les nations représentées sous forme de navires pourraient être amarrées. Mais le vent en chasse une d'elles, comme cela est arrivé, malheureusement, pour ce bon vaisseau qu'est l'Australie. Puis il y a eu des chocs, et quelques-uns ont souffert. Nous avons souffert, mais pour cela, allons-nous de propos délibéré nous éloigner de la bouée ou essayer d'y rester attachés? Allons-nous accepter le conseil de mon honorable ami de Mackenzie et avoir chacun notre devise individuelle et nous en servir à notre manière, jusqu'à ce que, si j'ai bien compris mon collègue, il s'ensuive un chaos qui nous oblige d'adopter un étalon monétaire international?

M. GARLAND (Bow-River): Qu'existe-il aujourd'hui sinon une confusion absolue?

M. MOORE (Ontario): A cette question, je répondrai: Nous avons aujourd'hui la pauvreté au sein de l'abondance. C'est malheureux, mais ce pourrait être pire. Nous pourrions avoir la pauvreté au sein de la disette. A moins d'une sage législation,—et je ne trouve pas sage celle que l'on nous demande d'approuver,—cet état de pauvreté dans la pénurie nous menace. Nous devons être protégés contre l'avilissement des prix. Ses vaisseaux doivent se protéger de leurs défenses lorsqu'ils sont exposés à une collision. La vente à vil prix sous le couvert d'une dépréciation de la devise provoque un désir instinctif de protection contre les effets de cette concurrence. Une monnaie dépréciée amène automatiquement une réduction des salaires. Et si cette réduction se produit chez un concurrent, peu m'importe lequel,—le Royaume-Uni, disons,—puisque la plupart parmi nous sont d'avis que la protection doit se mesurer

sur les besoins des ouvriers, il est tout naturel que nous cherchions à protéger nos propres salariés.

J'ai approuvé le ministère lorsqu'il a fait ces règlements, mais, encore une fois, je constate qu'il m'a lâché, il a avoué avoir tort. Dans l'article 16 et 17 j'ai lu quelque chose comme un aveu, et, comme nous pourrions nous y attendre de la part de méchants garçons, la promesse de s'amender. Voici les dernières lignes de l'article 17:

". . . il s'engage, de plus, à envisager favorablement la possibilité de réduire et finalement de supprimer le droit de dumping d'après le change en tant qu'il s'applique aux importations du Royaume-Uni".

Si cela a aucun sens, j'y suis opposé. Jusqu'où ira la dépréciation de la devise du Royaume-Uni? Jusqu'à quel point descendront les salaires de ce pays, sous le régime d'une monnaie dépréciée? Nul ne peut le dire. Alors, pourquoi faire cette promesse pour l'avenir? A mon avis, elle n'est pas équitable si elle signifie quelque chose, et également injuste, si elle n'a aucun sens.

Laissez-moi vous dire franchement que je n'approuve pas le principe de fixer des tarifs au moyen de traités. Le tarif est une question de détails infinis. Je sais que ce tableau des tarifs est l'œuvre d'experts, mais ce sera un miracle s'il n'y a pas des changements qu'eux-mêmes voudront apporter. On nous demande de discuter les détails, de même que ceux de la convention commerciale de la Nouvelle-Zélande que mon honorable ami le ministre du Commerce a rapporté de Honolulu à la dernière session. Cette convention a subi des modifications qu'il a évidemment voulu faire. Mais l'accord actuel est beaucoup plus important; il contient des détails infinis. On nous demande de l'examiner, bien que nous sachions qu'il est inutile pour nous d'en étudier la teneur et la portée des item, parce qu'ils font partie d'un contrat déjà signé.

Le tarif douanier a toujours partagé les avis en deux écoles: l'une qui tient pour la stabilité et l'autre pour la flexibilité. J'ai toujours cru que la première confondait quelque peu stabilité douanière avec stabilité commerciale et qu'on devrait adopter le tarif aux besoins du commerce, soit en le relevant soit en l'abaissant. On a beaucoup parlé dans le passé du rafistolage du tarif! Le rafistolage a son utilité dans la société. Depuis deux ans le Gouvernement a modifié souvent les droits de douane et je le prenais en compassion quand on le critiquait. Maintenant qu'il s'est lié, du moins en partie, et que les modifications peut-être nécessaires sont interdites durant une période variant de deux à cinq

[M. Moore (Ontario).]

ans, je n'aurai plus à m'apitoyer sur lui. C'est ainsi du moins que j'interprète le pacte.

Un honorable membre disait l'autre jour que la gauche accueillait avec plaisir tout ce qui, d'après ce traité, doit entrer en franchise. Quant à moi je ne les accueille pas tous ainsi, et je suis certain que nombre d'autres députés, de la droite comme de la gauche, sont de mon avis. Je vais vous citer quelques exemples. Voyez le nouveau numéro 438*a*, *b* et *c*, véhicules moteurs, en franchise.

Un MEMBRE: Le chat sort du sac.

M. MOORE (Ontario): Je vais l'y faire rentrer tout de suite. Puis 438*b*, motocycles, en franchise. Je suis également contre cela et je vais vous dire pourquoi. Au nº 420 de l'ancien Tarif douanier, on voit que la bicyclette acquitte 20 p. 100. Or cela est injuste. Si vous avez le moyen d'avoir un automobile ou une motocyclette, vous n'avez rien à payer à la douane, mais si vous êtes pauvre, si vous ne pouvez même acheter une motocyclette et qu'il vous faille pédaler, il vous faut acquitter 20 p. 100. L'homme riche, lui, n'a rien à payer pour l'importation de son automobile ou de sa motocyclette. Autre exemple. Voyez le numéro 540, draps de toile. On les admet en franchise, ce que je dénonce. Reportez-vous au numéro 525, draps de coton, et le droit est de 15 p. 100. C'est là un faux principe de taxation. Nos lois douanières existent pour des fins de revenus provenant de justes impôts.

Pour la première fois, cette Chambre compte un parti socialiste, le commonwealth cooperative party, je crois. S'il me le permet, je désire lui souhaiter la bienvenue en cette Chambre et lui dire qu'il sera une acquisition.

Mlle MACPHAIL: C'est déjà admis.

M. MOORE (Ontario): Oui, comme le dit l'honorable représentante, c'est déjà admis. Mais j'ajoute que la présence au tarif de droits semblables lui donnera des armes et qu'un jour il s'avisera peut-être de dire que ces draps serviront de suaire au Gouvernement actuel. Je le dirais peut-être moi-même dans la chaleur d'une campagne électorale. Comparez maintenant les numéros 568 *a* et 568 *c*. On les a évidemment rapprochés ainsi pour fins de comparaison. Il s'agit des chaussettes et des bas de toute sorte: 30 p. 100 et 75 cents la douzaine; gants de toilette pour dames, en chevreau, longueur au coude, en franchise. Je le répète, c'est de la taxation injuste. Ce n'est pas le temps, quand la démocratie est en ébullition, quand on proteste contre les injustices sociales, ce n'est pas le temps d'imposer des droits semblables. Mes amis de l'extrême gauche trouveront un autre argument dans un autre numéro. Je n'entends pas donner lecture de

la clause à moins qu'on me permette de parler jusqu'à six heures, mais cet article 21 a pour objet comme on le voit d'empêcher par l'action de l'Etat la ruine des préférences. Eh bien, elle sera peut-être ruinée d'une autre manière. Si j'en avais le temps, je pourrais vous citer une douzaine de produits dont les prix sont réglementés en Angleterre. Je pourrais vous citer des industriels anglais, liés par des cartels internationaux. Les préférences projetées seront frustrées. Prenons le cas, disons d'un fabricant de verre dans le Royaume-Uni, ayant un établissement en Belgique, et dont les produits entreront maintenant en Canada francs de droits. Que diront ses amis du cartel? Quel avantage peut-il en résulter, sauf par la générosité du fabricant à l'égard du consommateur canadien.

La tendance croissante est aux conventions commerciales et à la réglementation des prix. Pour moi, c'est la rivalité et non le capital qui fait le fond du régime industriel actuel. La concurrence dans le service, dont la récompense est le bénéfice, n'est certainement pas répréhensibles, mais la substitution d'une concurrence liguée fournira un argument à nos amis de l'extrême gauche. Je pourrais mentionner des monopoles et des membres de cartels en ce pays dont l'action ruinera certainement la préférence qui leur est accordée.

Evidemment il est juste que le Royaume-Uni ait le droit de se présenter devant la Commission du tarif. Le devoir d'une commission de ce genre est de s'occuper du commerce avec les pays étrangers et, à moins de permettre à ceux avec qui nous échangons des marchandises de comparaître devant cette commission, son utilité se trouvera limitée. Quoi qu'il en soit, j'aimerais savoir si cette disposition sera réciproque. Aurons-nous le droit de nous présenter devant les commissions de tarif du Royaume-Uni? Allons-nous jouir des mêmes droits que ceux que nous accordons aux termes de l'article 11, de fonder la concurrence sur les frais comparatifs? Je ne crois pas à ce principe. Il est aujourd'hui démodé; ce fut à un moment une des doctrines du parti républican des Etats-Unis, et le ministre du Revenu national (M. Ryckman) le sait très bien. Au reste, cette doctrine a été mise de côté après qu'on eut constaté qu'elle ne serait pas pratique. On a consacré au moins deux ans à faire une enquête minutieuse et, après le remaniement des tarifs, on a constaté que l'on se trouvait en présence d'une nouvelle série de frais, ou prix de revient, de sorte qu'il a fallu tout recommencer. Il semble bien que ce n'est pas ce que pense le Gouvernement. Si la chose est pratique, jouirons-nous des mêmes droits? Si je comprends bien, les droits McKenna n'ont pas été modifiés; les automobiles sont importées en franchise dans notre pays tandis que les nôtres, exportées en Angleterre, doivent acquitter un droit d'environ 22½ p. 100. Aurons-nous le droit de nous présenter devant les commissions de tarif du Royaume-Uni pour leur dire: "Nous sommes un pays industriel encore jeune; les salaires que nous payons à nos ouvriers sont plus élevés que les vôtres; nous voulons le remaniement des droits fondé sur les frais comparatifs." On pourrait en dire autant d'autres articles que je n'ai pas le temps d'énumérer.

Le fait que je ne me suis pas opposé particulièrement aux tarifs élevés ne veut pas dire que je les approuve. Un parti de hauts tarifs veut dire un parti sans tarif. Si vous élevez trop vos tarifs, il se trouvera quelqu'un, poussé à bout, pour les détruire. Je me représente l'honorable député de Battleford-Sud (M. Vallance) dirigeant un jour un groupe de libre-échangistes. Ils aboliront alors le système protectionniste et feront tendre leurs efforts à rendre plus fertiles nos prairies. Je ne veux pas laisser entendre que je crois à un tarif de tel ou tel niveau, mais je suis en faveur d'un tarif raisonnable. J'ai acquis assez d'expérience pour mettre de côté certaines théories relatives au tarif. J'en suis venu à la conclusion que l'on doit d'abord connaître la denrée, chercher à prévoir la valeur des résultats probables du tarif, savoir enfin qui en retirera les avantages et qui fera les sacrifices.

Il y a plusieurs années que je ne pratique plus ma profession d'avocat, mais je trouve tout de même difficile de croire que c'est en réalité un accord que nous étudions. Je ne puis me convaincre que les parties contractantes partageaient la même opinion. A quoi nous sert-il d'affirmer que nous laisserons entrer en franchise le coton anglais à un taux spécifique si nous n'établissons pas ce qu'est en réalité le coton anglais? L'un des plus louables objets de la conférence était précisément de tirer au clair la question si débattue des matières constitutives, mais la conférence a pris fin sans avior rendu une décision sur ce sujet important. Si cette question peut encore être déterminée par chacune des parties à la convention, toutes les dispositions de l'accord peuvent donc être annulées demain par une loi ou un règlement. Je vais exposer ici un cas extrême. Le Gouvernement, je suppose, déclare que les marchandises de coton doivent être fabriquées de matières entièrement produites dans le Royaume-Uni. Nous nous trouverions en face d'une chose impossible, puisque le Royaume-Uni ne produit pas de coton. De même, si l'Australie allait exiger que tous les pneus de caoutchouc soient fabriqués exclusivement de produits du Canada, la chose serait encore irréa-

lisable puisque nous ne produisons pas de caoutchouc. Je pourrais fatiguer la Chambre par une longue énumération d'articles de ce genre, mais je ne le ferai pas. Les matières premières qui entrent dans la fabrication ont causé autant de difficultés que les droits eux-mêmes. Si je savais ce que sera la disposition relative aux matières premières d'ici cinq ans, je pourrais alors me prononcer d'une manière intelligente. Dans le moment, je ne le puis pas, parce que je n'en connais rien. J'ai bien peur que le ministère lui-même n'en connaisse pas davantage.

Il peut sembler que nous nous occupions d'articles de commerce, tels les bicyclettes, les gants, le beurre, les œufs et le reste, mais en réalité nous sommes à un tournant de l'histoire. Je ne puis me défendre de croire que nous entrons dans une nouvelle phase du développement de l'Empire. Nous avons d'abord connu la phase des entraves; le commerce avait à surmonter toutes sortes d'obstacles, mais les hommes, parce qu'ils sont humains, finirent par se fatiguer et se libérèrent des entraves. C'est alors que l'empire britannique perdit les colonies américaines, mais trouva sa propre voie. Pendant une centaine d'années nous avons eu de l'Empire une nouvelle conception fondée entièrement sur la liberté des pays qui le composent. Ce fut une période merveilleuse: la population des Iles-Britanniques augmenta de 17 millions à 50 millions d'habitants. Notre pays, sous différents régimes, réussit à établir ce qui, jusqu'à la période de marasme actuelle, était reconnu pour être le mode d'existence le plus amélioré qu'il y eût dans le monde entier. Nous aurions surmonté nos difficultés si nous avions bien voulu nous montrer patients et raisonnables les uns envers les autres. Mais voici que nous entrons, ce me semble, dans une troisième phase de l'Empire où le commerce sera encore restreint et où, par une ironie du sort, on nous demande de forger nos propres chaînes.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. W. D. COWAN (Long-Lake): Monsieur l'Orateur, si l'Empire britannique ne peut pas nous sortir ou ne nous sort pas du marasme dans lequel le monde s'agite depuis plusieurs années, qui donc le fera? Quelle est la nation ou le groupe de nations qui en est capable? Je n'en connais pas. La seule façon possible d'atteindre un résultat, c'est que les différentes nations du Commonwealth britannique s'unissent et, une fois unies, s'assemblent à un endroit donné pour résoudre nos problèmes. Les différents pays de l'empire pouvaient-ils entreprendre cette tâche individuellement? Terre-Neuve le pouvait-il? L'Afrique du Sud, la Nouvelle-Zélande, le Canada, le pouvaient-ils? Non. Je n'ai jamais été en Grande-Bretagne; mes ancêtres sont venus d'Ecosse il y a plusieurs générations; mais personne dans l'empire n'a plus d'estime que moi pour la mère patrie. Nous l'avons vue fréquemment émanciper de grandes contrées dans ce monde. Nous l'avons vue plus d'une fois protéger l'univers contre la dépression et la catastrophe. Mais pendant la guerre, nous avons constaté que les différentes parties de l'empire, se ralliant autour de la métropole, pouvaient lui donner et lui donnèrent effectivement l'aide nécessaire pour assurer la victoire aux Alliés.

[M. Moore (Ontario).]

Aujourd'hui, nous avons le même spectacle. La métropole, qui est indubitablement le centre financier du monde et qui comprend les problèmes de la finance mieux que toute autre nation, pourrait probablement avec le temps sortir ce petit monde de l'impasse; mais avec notre aide, on peut y réussir bien mieux. Ce n'est pas là se vanter; les Canadiens ne sont pas vantards. Reconnaissant qu'il est nécessaire de tirer le monde d'embarras et que l'Empire britannique est pour cela le mieux désigné, comment allons-nous procéder? Les nations de l'empire ne peuvent pas agir individuellement. Laquelle parmi elles ouvrira la voie qui doit mener à la victoire? Pour cela pouvons-nous compter sur les dépendances, sur les colonies? Pouvons-nous compter sur M. de Valera ou sur le parti libéral de Grande-Bretagne? Qui va le faire?

L'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) peut discuter sur l'article 98 du Code criminel et les assemblées illégales, mais à part cela je ne sais trop ce qu'il peut faire. L'honorable député de Vancouver (M. Mackenzie) peut peut-être manier des canons à tir rapide et tirer un tas de cartouches à blanc, mais ce n'est pas cela qui compte. Un député qui prend la parole à la Chambre est censé pouvoir dire quelque chose d'utile qui restera dans l'esprit de ses auditeurs. Or j'ai entendu probablement cent discours de l'honorable député de Weyburn (M. Young), et qu'en est-il resté dans l'esprit de ses collègues? Je le leur demande. L'allusion aux chaussettes japonaises est à peu près la seule chose qu'on puisse se rappeler.

Puis vient Prince-Albert, représenté par le chef de l'opposition (M. Mackenzie King). Ce dernier pourrait-il entreprendre la tâche? S'il avait assisté à la conférence, tenue ici il y a deux mois, et qu'il eût fait là un discours de trois heures et demie comme celui qu'il a prononcé dans cette enceinte, l'autre jour, tous les délégués se seraient enfui chez les cannibales, pour y chercher un soulagement. Comment des hommes de cette trempe pourraient-

ils sortir l'empire britannique des embarras où il se trouve actuellement? Ils en sont absolument incapables.

Mais qu'est-il arrivé? Les dirigeants de l'empire, après de longs pourparlers, ont convoqué une conférence à Ottawa. Des représentants de toutes les nations de l'empire y prirent part. De toutes les parties du Commonwealth, ils sont venus, les élus du peuple, choisis par le peuple. Peu m'importe qu'ils soient grits, tories, travaillistes ou progressistes; ils sont venus ici en qualité de représentants du peuple et ils ont délibéré dans cette salle même et ailleurs dans la ville d'Ottawa. Quel a été le résultat? Ils ont rédigé ces accords et, ensuite, qu'est-il arrivé? Le chef de l'opposition n'est pas à son siège en ce moment, mais il entendra probablement une partie de ce que j'ai à dire. L'autre jour, dans cette enceinte, il a lancé un défi à la démocratie de l'empire britannique et a engagé ses partisans à le suivre. Les honorables députés d'en face ne peuvent pas le nier. Quand lui et ses partisans iront adresser la parole en public ici et là dans le pays, ils parleront du "gouvernement représentatif" et du "peuple qui veut gouverner". Mais dans cette enceinte, au moment le plus critique dans toute l'histoire du monde, de l'empire et du Canada, le chef de l'opposition et ses partisans se lèvent et récusent la décision de la démocratie de l'empire et du Canada.

M. YOUNG: Pourquoi l'honorable député ne relève-t-il pas le défi?

Un MEMBRE: Le chef de l'opposition n'est pas présent.

M. COWAN (Long-Lake) Je ne peux rien y faire. Je répéterai ce que j'ai dit quand il sera ici. Il y a une loi, bien connue surtout chez les Anglo-Saxons, qui dit que la nécessité fait surgir l'homme. C'est pour cette raison que nous avons aujourd'hui M. Bennett. Mais, dans ce cas, la loi a été quelque peu modifiée; la loi a créé l'homme. C'est toute la différence. Tandis que nous pourrions délibérer ici pendant des semaines et des semaines, sur la complication de ces traités...

M. YOUNG: Si votre chef vous laissait faire.

M. COWAN (Long-Lake): La droite de la Chambre ne connaît pas d'esclaves comme l'honorable député de Weyburn (M. Young). Je connais mon chef depuis trente-cinq ans. Lui et moi avons parcouru les Prairies ensemble dans tous les sens. Je crois le connaître mieux que tout autre à la Chambre. Je crois être ici le seul qui ait écouté son premier discours dans une assemblée législative, et son attitude était la même que celle qu'il prend aujourd'hui sur les questions de gouvernement. Je dirai plus: Le connaissant comme je le connais, l'ayant vu dans les "caucus" et à la Chambre, et connaissant sa vie privée, je dis qu'il n'est pas un homme sur terre qui ait plus de respect pour la liberté de ses semblables que n'en a M. Bennett, notre premier ministre. Le député de Wewburn peut ricaner, mais, somme toute, que trouve-t-on au fond de ce débat? Il ne signifie pas autre chose que du délai, du retard, un délai délibéré, une obstruction prémiditée et bien arrêtée.

On accuse parfois le premier ministre d'être un autocrate. Si je pouvais être autocrate seulement un petit bout de temps, je sais combien durerait le jeu des honorables membres de la gauche. Je vois là-bas l'honorable député de Battleford-Sud (M. Vallance). Que s'est-il passé ici, le printemps dernier, quand le Gouvernement essayait de faire adopter la loi des secours? Nos adversaires savent, comme je le sais et comme le pays le sait que, pendant deux mois entiers, les membres de la gauche ont retardé le vote d'une loi absolument nécessaire, et quelle a été la conséquence? Cela a amené la ruine dans une partie du pays. La seule chose que je reproche à l'honorable député de Battleford-Sud, c'est d'avoir été choisi pour représenter le plus beau comté du Dominion. Son comté est très beau, mais je ne puis m'imaginer comment les électeurs ont bien pu le choisir comme représentant.

M. VALLANCE: Me permettrez-vous une question?

M. COWAN (Long-Lake): Oui.

M. VALLANCE: Etant donné que mon honorable ami s'étonne que mes électeurs m'aient choisi, je lui demanderai: N'est-il pas surpris et la Chambre n'est-elle pas surprise de voir que les électeurs de Long-Lake l'ont choisi comme député?

M. COWAN (Long-Lake): Je compte parler dans un instant des rumeurs au sujet des élections et je répondrai ensuite à mon honorable ami. Comme je le disais, monsieur l'Orateur, ces délais continuels ne sont qu'une répétition de ce qui s'est passé le printemps dernier, quand les députés de la gauche s'opposaient à la loi de secours demandée par le Gouvernement, et quelle a été la conséquence de ce délai? L'honorable député de Battleford-Sud a reçu une masse de télégrammes, des télégrammes rouges, contenant des menaces de révolution, et, s'il est au Canada des régions qui n'ont pas pu produire un boisseau de blé et se sont vues par conséquent dans l'impossibilité de toucher la prime de 5 cents, c'est à cause de l'attitude prise par les libéraux, le printemps dernier. J'ai été élevé

dans une ferme et je connais quelque chose à la culture.

M. VALLANCE: Bien peu.

M. COWAN (Long-Lake): J'ai plus d'arpents de terre que vous et j'ai gagné deux prix à des concours de labours. Le sol d'une ferme doit être préparé l'année précédente et les honorables députés de la droite savent que, dans certains endroits de la Saskatchewan, la terre était absolument desséchée, le sol ne contenait pas une goutte d'eau et avait été dans cet état depuis trois ans. Le même état de choses existait dans vingt-six des états de l'Union américaine. La terre était complètement desséchée et, l'automne dernier, les cultivateurs n'avaient pas la chance de cultiver comme ils l'auraient voulu. Si nos collègues de gauche s'étaient unis à nous, le printemps dernier, pour faire adopter rapidement cette loi de secours, ces cultivateurs auraient pu toucher de l'argent, acheter des semences, semer et prendre les autres mesures nécessaires pour s'assurer une récolte. Mais vous avez empêché cela et je vous accuse d'avoir ruiné une partie de mon comté de Long-Lake. Il existe dans ma circonscription une région longue de 100 milles et large de 50, où rien n'a poussé cette année, et des milliers de cultivateurs de cette région n'ont aujourd'hui absolument rien pour vivre. Je dis que les honorables membres de la gauche sont responsables de cette situation. Ils peuvent aussi bien avaler cela maintenant qu'ils devront l'avaler dans toutes les assemblées de Long-Lake. Que mon honorable ami de Battleford-Sud m'accompagne là et je lui riverai son clou rapidement.

Je déclare que ce délai a causé la ruine de milliers de nos cultivateurs. Ce n'est pas tant le prix dérisoire des denrées, bien qu'il soit certainement beaucoup trop bas, qui est responsable de cette situation, mais n'eût été de l'attitude adoptée par les honorables députés d'en face, le printemps dernier, les cultivateurs auraient au moins eu quelque chose à vendre. Maintenant, ils n'ont aucun produit à vendre et aucun moyen d'existence, et tout cela provient de ce que les honorables députés d'en face ont retardé l'adoption des mesures de secours le printemps dernier. C'est pourquoi, le Gouvernement et le Parlement ont aujourd'hui le devoir de venir en aide à cette région. Essayez de le nier, si vous le pouvez.

Je vois mon honorable ami de Lisgar (M. Brown) à son siège. Il a prononcé l'autre soir le discours le plus comique qu'il m'ait été donné d'entendre. Il a commencé par nous dire qu'il approuve certaines parties de l'accord et désapprouve le reste. Quand il eut fini son discours, il n'avait pas encore mentionné les parties qu'il approuve. Il n'a pu rien trouver de bon dans ces accords et cependant il est un ministre de l'Evangile. Il n'a fait que répudier tous les accords. Savez-vous ce que son discours m'a rappelé? Les exclamations de quelqu'un qui a avalé un morceau de miel sucré trempé dans du lait sûr.

D'après lui, la préférence de 6c. par boisseau accordée au blé de l'Ouest ne fera absolument aucun bien aux cultivateurs, parce que, dit-il, si la Grande-Bretagne prohibe l'importation du blé russe, la Russie l'écoulera à vil prix sur un autre marché et fera ainsi baisser les prix en général. Sur quel autre marché, par exemple? Pourra-t-on faire entrer ce blé en Italie où il y a un droit d'importation de $1.40 par boisseau? Sera-ce en France, ou les droits sont à peu près les mêmes, ou en Allemagne? Sur quel autre marché? Sur celui des îles Fidji, ou des Caraïbes? Il n'y a pas d'autre marché. Il n'y a qu'un seul marché et c'est le marché libre de la Grande-Bretagne qui nous est assuré par cet accord. Nous allons le ratifier. On me dit que mon honorable ami de Lisgar (M. Brown) possède une belle ferme, et qu'il est excellent cultivateur et cela me surprend. Il produit du blé et en a à vendre. La première fois qu'il en vendra, profitera-t-il de ce marché protégé que le ministre du Commerce (M. Stevens) a décrit l'autre jour? Prendra-t-il avantage de cette protection? Il se précipitera si vite qu'il n'entendra plus le vent siffler sur la montagne! Acceptera-t-il les 6c. de préférence? Ne craignez rien, il les aura vite engloutis dans ses poches, et ensuite il ira décrier le Gouvernement.

J'ai dit que j'allais parler des rumeurs d'élections. Si ce n'était pas d'une chose, nous relèverions immédiatement le défi. Mais il y a un point à considérer. Le Gouvernement dirigé par le premier ministre (M. Bennett) a négocié ces accords; ils sont maintenant en vigueur. Mais ce n'est pas tout; il y a maintenant l'application de ces records, ce qui est une chose différente. Nous prenez-vous pour des insensés? *(Oni, oui)*. Allons-nous passer les rênes de l'administration à ceux qui ont lancé un défi à la démocratie de l'Empire? Allons-nous accepter un tel risque? Qu'arriverait-il? Je fais une folie en restant ici et tous ceux qui ont à gagner leur vie sont bien fous de venir ici...

M. VALLANCE: La circonscription de Long-Lake est deux fois plus bête.

M. COWAN (Long-Lake): Dites donc, mon cher garçon...

M. l'ORATEUR: Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais les règles du débat exigent que l'on s'adresse au président. On ne doit parler des membres qu'à la troisième personne.

M. COWAN (Long-Lake): Je m'y conformerai, monsieur l'Orateur, mais vous savez que dans les régions isolées on a l'habitude de parler très directement. Au Yukon, vous comprendriez parfois notre langage.

Voici ce que je pense de l'idée des élections. Le Gouvernement qui a eu le courage et l'habileté de réunir cette conférence et de négocier ces accords doit avoir l'autorité de les appliquer pendant trois ans et d'en assurer la réussite. On comprend facilement le désir des honorables députés d'en face qui veulent des élections. Quand les temps sont durs, les élections sont généralement défavorables au Gouvernement...

Une VOIX: C'est pourquoi vous êtes ici.

M. COWAN (Long-Lake): Les honorables députés craignent tellement que ces traités ne réussistent et ramènent la prospérité qu'ils ne veulent pas attendre. Quand nous serons prêts à tenir les élections, nous le ferons, mais nous ne nous y laisserons pas précipiter.

Certains honorables députés ne cessent de rappeler que le premier ministre, avant les dernières élections, a déclaré qu'il allait nous ouvrir de force un accès sur les marchés du monde. Comme ils aiment à commenter ces paroles! Qu'est-il arrivé à la suite des élections? Le premier ministre est parti pour l'Angleterre, chargé des munitions nécessaires que nous lui avions fournies...

Un MEMBRE: Elle ont fait long feu.

M. COWAN (Long-Lake): Si vous n'aviez pas un bon approvisionnement de poudre ou de nitroglycérine, je ne sais ce que vous feriez.

Que faisaient nos vis-à-vis quand ils partaient pour négocier un pacte avec un pays de l'Empire ou de l'étranger? Le seule arme que je leur aie jamais vue était une guirlande de plumes blanches autour du cou, et ils avaient les mains en l'air. Nous leur avions fourni des munitions. Ils en ont employé peut-être une partie; il peut en rester encore. Peu importe. Le premier ministre avait le pouvoir et les moyens de négocier avec succès, et il s'est servi de ces moyens.

Non, nous n'en avons pas fini de gouverner le pays et quand nous en aurons fini...

L'hon. M. LAPOINTE: Pauvre Canada!

M. COWAN (Long-Lake): Les accords me plaisent à cause de leur effet sur l'Ouest canadien. Je n'aime pas le régionalisme: je n'ai pas encore trouvé la ligne de démarcation entre l'Est et l'Ouest du Canada. Je ne sais où elle est et je ne vais pas me mettre à la chercher. Tout de même, nos cultivateurs ont besoin de toute l'aide possible. Qu'a-t-on fait pour eux? On a levé l'interdit sur le bétail canadien. Certains de nos honorables amis de la gauche disent, comme disait un de mes amis libéraux là-bas: "A quoi bon élever du bétail? Il ne pleut pas assez dans les Prairies pour abreuver les vaches". Il pensait évidemment qu'une vache s'abreuve en se tenant la tête en l'air pour laisser tomber la pluie dans sa bouche. C'est ce que croient nos honorables vis-à-vis. Ils ne songent pas à examiner la réalité de près et c'est pourquoi ils commettent des bourdes et mêlent tout.

La levée de l'embargo nous sera d'un grand avantage. Il est aussi question de l'élevage des porcs et de l'industrie du lait. Les accords sont tout à fait conformes à la politique prônée par le minitres de l'Agriculture (M. Weir). Depuis son arrivée au pouvoir il travaille jour et nuit à modifier l'état de l'agriculture dans l'Ouest, s'efforçant de persuader au cultivateur d'abandonner la culture exclusive du grain pour s'intéresser à la culture mixte. Son vœu s'est largement réalisé: sa politique est en vigueur. Elle a déjà eu des résultats magnifiques. Les accords à l'étude permettront au ministre de pousser l'exécution de son plan. Que mon honorable ami de Battleford-Sud (M. Vallance) et les autres membres de son groupe me montrent un homme plus en faveur que l'honorable Robert Weir dans la Saskatchewan: j'aimerais bien à le voir!

M. VALLANCE: Vous gênez le ministre; vous blessez sa modestie.

M. COWAN (Long-Lake): J'en suis encore à chercher quelque modestie chez mes honorables vis-à-vis. S'ils pouvaient seulement attirer l'honorable représentant de Melville (M. Motherwell) dans leur groupe, je pourrais prendre un instantané de toute la bande que je montrerais comme la photo du plus beau groupe d'incompétents que nous ayons dans la Chambre.

Je voudrais avoir le temps d'examiner mon honorable ami de l'extrême-gauche qui a fait un exposé tout à fait inexact, l'autre jour. Il a dit que les enfants de notre région ne vont pas à l'école, parce que cela est impossible. J'ai sous les yeux le rapport officiel du gouvernement de la Saskatchewan, où je vois que le nombre des salles de classe dans les écoles élémentaires de la province est passé de 5,367 qu'il était en 1920 à 6,946, en 1931. Cette statistique indique-t-elle que les enfants n'ont pas la possibilité de fréquenter les écoles? Le

nombre des jours où les écoles ont été ouvertes est passé de 178, en 1920, à 201, en 1931. Où veulent en venir mes honorables collègues par de telles paroles? J'affirme à l'honorable député que, quelle que soit la crise où nous nous débattons, quelle que soit la dureté de l'état de choses créé par la sécheresse, et même si nous avons un gouvernement libéral, rien n'y fera en Saskatchewan: nos enfants seront instruits. Parfois, il nous est difficile de procurer tous les objets essentiels; je l'avoue, mais nous les trouvons, et nos enfants ne seront jamais négligés, qu'ils soient protestants ou catholiques. Ils recevront une éducation convenable.

Je voudrais m'arrêter pendant quelques instants à la question du régime des banques. Nous ne modifierons pas la loi des banques cette année, et j'approuve cette décision. Le taux de l'intérêt est trop élevé. Il doit descendre et il descendra.

M. VALLANCE: Parlez-vous au nom du Gouvernement?

M. COWAN (Long-Lake): Je parle en mon nom propre. Je dis, cependant, que l'on impute à nos maisons de banque nombre de choses dont elles ne sont pas responsables. On ne devrait pas leur demander de porter des hypothèques sur des terres. C'est là l'affaire des compagnies de prêt et des associations de crédit rural. Adressons nos reproches à qui de droit. A mon sens, les compagnies de prêt ne se sont pas montrées justes envers nos gens; et je crois avoir fait ma part,—plus que l'honorable député ne sait,—pour assujétir ces compagnies au contrôle public, dans la province de Saskatchewan. J'affirme que les choses ne peuvent pas continuer du train qu'elles vont à cette heure. Un exemple: Voilà quelques années j'ai rencontré un homme très bien connu, un grand financier, et un libéral à tous crins, dans la ville de Régina. Je lui ai demandé comment allaient les affaires. Il m'a répondu que tout allait pour le mieux; et à ma demande: "Comment cela?" il m'a affirmé; "Nous pouvons avancer tous les prêts que nous voulons à 10 p. 100". Cela se passait il y a quatre ou cinq ans. J'ai demandé: "Dix pour cent sur quoi?" "Sur des contrats de vente" m'a-t-il répondu. J'ai dit: "Vous ne recevez pas 10 p. 100 sur votre argent"; il m'a répondu:"J'écris des conventions à cet effet tous les jours". J'ai dit: "Vous prêtez peut-être l'argent à ce taux, mais vous ne touchez pas pareils intérêts. Vous exigez 10 p. 100 sur un contrat de vente, et la terre est déjà grevée d'une hypothèque de 8 p. 100". Et ces gens croient que le cultivateur de la Saskatchewan peut acquitter pareil taux d'intérêt. Même un cultivateur de l'île du Prince-Edouard n'arriverait pas à le payer.

[M. Cowan (Long-Lake).]

Il importe de remédier à cet état de choses; et, pour ma part, je ferai tous les efforts en ce sens. Vu l'approche de la conférence mondiale, je trouve que notre décision est la bonne: si nous revisions notre loi des banques aujourd'hui, nous n'y pourrions revenir avant huit ou neuf ans. L'autre jour, Ramsay MacDonald a dit que la conférence mondiale n'aurait pas eu lieu si celle d'Ottawa n'avait pas réussi. Si la conférence mondiale a de bons résultats,—et je m'y attends,—je veux que notre public en tire les plus grands avantages possibles.

Mon temps est presque écoulé, monsieur l'Orateur; je vais finir en lisant un passage d'une lettre qui m'est parvenue hier. Vous savez que le chef de notre parti, le premier ministre jouit de toute ma confiance et de toute mon estime. Je le connais bien et je sais que ma confiance est fondée. J'ai été très lié avec lui et je n'ai jamais appris qu'il ait été coupable d'un geste inconvenant. Hier, j'ai reçu une lettre d'une dame douée d'une intelligence des plus brillante, des plus intéressante. . . (*Rires*) On a beau rire des dames, elles ont plus de votes que nous. Allez-y. Riez d'elles si vous voulez. Jamais je n'en ai ri; je traite les femmes comme elles le méritent. Dans sa lettre, cette dame parle de ces accords de commerce qu'elle approuve, autant qu'elle a pu les comprendre d'après les comptes rendus parus dans les journaux. Je trouve dans sa lettre ces mots que je cite en terminant:

Il sera joliment difficile de voler à Bennett la gloire qui lui appartient aujourd'hui.

L'hon. J. C. ELLIOTT (Middlesex-Ouest): Permettez-moi d'affirmer dès maintenant que j'appuie d'emblée l'opinion, exprimée par maint honorable préopinant, que la présente motion revêt une importance particulière. Je suppose, naturellement, que, dans une discussion de cette suprême importance, tout honorable membre qui est convaincu que son comté va en bénéficier ne se fera pas prier pour exprimer ses vues. Je dis sérieusement que jamais dans l'histoire de notre pays le peuple canadien n'a eu un si grand besoin d'une convention avantageuse; et si les présents accords sont à l'avantage du public canadien, il incombe à tout honorable membre de cette Chambre, quelque circonscription qu'il représente, de porter la parole ici et d'exposer aux collègues les renseignements qu'il peut avoir et ses raisons de croire que cette convention nous sera avantageuse. Puis-je noter ici dans quelle mesure nos amis d'en face ont agi en ce sens?

Je suppose que tous ceux qui ont la conviction que leur comté va bénéficier des fruits de ces accords ne manqueront pas une seule occasion de dire à la Chambre et au pays les avantages que leurs électeurs vont récolter du traité. Les honorables représentants de la

droite voudront bien me pardonner si je ne fais nulle mention de ceux qui jusqu'ici ont pris part à cette discussion; cependant il n'est pas difficile de se rappeler tous les honorables membres de l'autre côté qui ont exposé sur le parquet de la Chambre les avantages qu'allait récolter leur circonscription, grâce à cette convention. Il y a eu par exemple l'honorable député de Longe-Lake (M. Cowan) qui vient de reprendre son siège; et je dois noter ici qu'à mon avis tous les honorables membres reconnaissent que lui au moins a eu le courage de se lever et de défendre ces accords. J'ai écouté avec intérêt ce qu'il a dit du défi lancé au ministère d'en appeler dès maintenant aux électeurs du pays. Je crois qu'il suit de près les traces de l'honorable ministre des Postes (M. Sauvé) qui a donné à entendre hier, si j'ai bien saisi le sens de ses observations, que, si le Gouvernement faisait des élections immédiatement, ou si ces accords étaient soumis au peuple, la défaite était possible. C'est ce qu'il a dit en substance. Il a déclaré, en somme, que, si les conventions restaient en vigueur pendant quelques années de plus, elles auraient plus de chance de recevoir l'approbation du peuple qu'en ce moment. Mon honorable ami de Long-Lake (M. Cowan) suit l'exemple du ministre. Il dit: "Les membres de la gauche ont bonne grâce de demander des élections en ce moment; mais pensez-vous que nous céderions le pouvoir à l'opposition en ce moment?" Que veut-il dire? Il veut dire que, si le Gouvernement faisait des élections au pays en ce moment, il serait battu. S'il en est ainsi, les conventions ne devraient pas être adoptées.

Un MEMBRE: Ce serait bien malheureux.

L'hon. M. ELLIOTT: Oui, pour mes honorables amis, et c'est là, sans doute, la raison pour laquelle mon honorable ami croit qu'il serait malheureux de faire des élections en ce moment. L'honorable député de Marquette (M. Mullins) a aussi parlé. Il a énuméré les grands avantages que retirera sa circonscription et, je crois, tout le peuple canadien de cette convention, car l'honorable député de Long-Lake parle plutôt au nom de tout le Canada qu'au nom de sa circonscription. Mais quel a été le sens des remarques de l'honorable député de Marquette? Il a parlé de l'effet qu'aura la révocation des restrictions ou du projet d'abrogation de ces restrictions en vertu de cette convention. Ces restrictions ont jusqu'à présent empêché les bestiaux, sauf ceux de boucherie, d'entrer sur le marché britannique, et il a parlé du transport des bestiaux sur les fermes de la Grande-Bretagne au lieu de l'abatage exigé par la loi jusqu'en 1923. Je désire féliciter mon honorable ami. Il prend la parole dans cette Chambre et relate tout ce que ce Gouvernement a bien pu faire pour l'avantage de sa circonscription. Je regrette de voir qu'un plus grand nombre de membres de la droite n'ont pas quelque chose d'avantageux à dire.

M. COTNAM: Nous serions alors toujours ici.

L'hon. M. ELLIOTT: L'honorable député de Renfrew-Nord (M. Cotnam) ne se lève pas pour adresser la parole à la Chambre. A mon avis, quand le pays passe par une crise comme celle que nous traversons, on pourrait peut-être mieux occuper le temps de la Chambre qu'à écouter les remarques que lance l'honorable député de son siège. Il reste assis au lieu de se lever et de prononcer un discours.

Un MEMBRE: Vous ne semblez pas comprendre l'importance de la question.

L'hon. M. ELLIOTT: Je n'ai pas l'intention d'essayer de répondre à ces maîtres manieurs de canonnières d'enfant qui semblent croire que de telles remarques relèvent beaucoup une discussion de ce genre.

Comme j'allais le dire, l'honorable député de Marquette a parlé de l'embargo sur le bétail, et il a semblé croire que la clause à ce sujet est la plus importante de toute la convention. Je suis heureux de voir que la convention fait disparaître les restrictions relatives au bétail canadien, et qui sont en vigueur depuis la convention de 1923. Mais permettez-moi d'appeler l'attention sur ce fait que la plus grande partie du bétail expédié de ce pays en Grande-Bretagne est du bétail de boucherie, et la convention de 1923 y pourvoyait déjà. La nouvelle convention ne s'occupe donc que des autres bestiaux. Mais c'est là un avantage et je me réjouis de tout ce qui peut venir en aide à l'industrie agricole, car nous savons qu'elle est dans le besoin en ce moment. Tout ce qu'il y a de nouveau concerne l'admission des animaux reproducteurs qui n'étaient pas admis dans le passé; on fait de plus disparaître certaines restrictions concernant le marquage des animaux. En comparaison de ce qu'accordait la convention de 1923 on obtient peu de chose de plus. Et n'oubliez pas qu'en 1923, lorsque les restrictions contre le bétail de boucherie furent levées, nous n'avons pas eu à accepter des conventions nous empêchant de réduire le tarif douanier contre les autres pays. On aurait pensé que cette convention recevrait la haute approbation des honorables membres de tous les côtés de la Chambre, mais je vois que certains députés parlèrent, je ne dirai pas pour amoindrir mais pour ignorer les avantages qu'en retirerait le peuple canadien. Je vois que l'honorable ministre des Travaux publics est à sa place et je vais attirer l'at-

tention sur ce qu'il a dit alors sur les avantages que procurerait la convention. Voici:

Il existe, naturellement, une divergence d'opinion sur l'importance de la levée de cet embargo.

Cependant, je le répète, nous devrons attendre sa complète abolition, les règlements qui s'ensuivront ainsi que les résultats que donnera la levée de l'interdiction.

Et ces commentaires cadraient bien avec les remarques qu'avait faites quelques jours auparavant son chef, le très honorable M. Meighen. Quels ont été les résultats de l'abrogation d'interdiction? En 1926, trois ans plus tard, les expéditions de bœufs de boucherie étaient six fois plus considérables qu'en 1923, antérieurement à la levée de l'interdiction.

Un MEMBRE: A combien s'élevaient-elles en 1929?

L'honorable M. ELLIOTT: Mon honorable ami n'a qu'à consulter les chiffres pour se renseigner. Je ne sais s'il les a par devers lui, mais il n'a qu'à les consulter et il aura les renseignements qu'il désire. J'ai cité les statistiques pour les années 1923 et 1926, et je n'en ai pas d'autres en ma possession. Mon honorable ami prétendra-t-il que la levée de l'interdiction sur le bœuf de boucherie, en 1923, n'a pas permis aux éleveurs par tout le pays de réaliser de jolis bénéfices? Essaie-t-il de déprécier le résultat des dispositions prises alors? En regard des prétendus avantages que l'on prédit du présent accord, cela était bien plus profitable à la population canadienne en général.

L'honorable député de Marquette (M. Mullins) n'est pas à son siège et je le regrette. Mon honorable ami et son collègue de Long-Lake (M. Cowan) sont les deux champions des principes sur lesquels est basé cet accord dans les rangs de la députation ministérielle.

M. COWAN (Long-Lake): Je remercie beaucoup l'honorable député.

L'hon. M. ELLIOTT: Mon honorable ami a pris part au présent débat. Peu importe qu'on y contribue peu ou non, nous devrions faire tout notre possible afin de servir la cause du pays, surtout à une époque comme celle que nous traversons.

Pour moi, je le dis à l'honorable député de Marquette, un homme qui peut encore envisager l'avenir avec confiance, après avoir fourni sa carrière et avoir été aussi longtemps dans les affaires, mérite d'être à l'honneur; du reste, il est agréable compagnon et j'ai la conviction que nous l'aimons tous. Il vient parfois faire un tour dans ma circonscription et je suis toujours heureux de le voir. D'autre part, l'honorable député est fort courtois et il ne dit jamais rien qui soit de nature à

faire de la peine à qui que ce soit. Cependant, je suis tenu de l'avouer, ses discours ne sont pas aussi utiles que ceux de certains ministres du Gouvernement qu'il appuie lorsqu'il s'agit de gagner des élections. Quoi qu'il en soit, il nous fait toujours plaisir de le voir. Je prierai toutefois mon honorable ami de s'en tenir à l'élevage et aux questions d'affaires au lieu de se mêler de jouer au prophète. Au mois de juin dernier, l'honorable député de Marquette (M. Mullins) a assisté à une réunion politique dans ma circonscription, peu de temps avant les élections provinciales au Manitoba et il avait apporté aux conservateurs de l'Ontario un message d'espoir et d'encouragement de la part des conservateurs du Manitoba; une fois encore, le parti conservateur allait prendre la direction des affaires dans cette province. Or, cette prophétie a été bien loin de s'accomplir. Je tiens présentement dans mes mains un article du *London Free Press*, numéro du 14 juin 1932. Ce journal passe pour l'un des observateurs les plus avisés de la politique canadienne. Et voici ce qu'il écrit au cours d'un article intitulé: "Questions de politique fédérale dans la lutte au Manitoba":

Mais il a fallu aux gens une forte dose d'humour pour digérer quelques-uns des arguments que le premier ministre Bracken et ses lieutenants ont fait valoir au cours de la campagne électorale. Ces arguments ont beaucoup porté sur les questions fédérales. Ils ont insisté sur le fait qu'un vote donné au parti unioniste constituerait un blâme contre le présent tarif de haute protection mis en vigueur à Ottawa. L'adoption de cette ligne de conduite entraînerait de meilleurs débouchés à l'étranger pour écouler le blé des cultivateurs.

Pour quelle raison le premier ministre Bracken et ses lieutenants ont-ils remporté une victoire aussi signalée aux dernières élections dans le Manitoba? C'est parce que la lutte a roulé sur des questions fédérales, sur l'œuvre du présent régime. Je le déclare au ministère et à ses partisans: Si le Gouvernement ne se décide pas bientôt à modifier son programme, les mêmes revers que ceux qu'il a subis au Manitoba et dans Huron-Sud l'attendent à l'avenir.

L'hon. M. CHAPLIN: Ne jouez pas trop au prophète.

L'hon. M. ELLIOTT: Ce n'est pas mon intention. Il ne m'arrive pas souvent de faire des prophéties, mais celle-ci est sûre.

Il est assez difficile pour qui que ce soit de dire précisément les bénéfices que nous retirerons de ces accords sous leur forme actuelle. Je regrette infiniment que le premier ministre n'ait pas vu jour d'accepter la proposition de l'honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King), savoir: que l'on aurait dû examiner les diverses clauses des accords avant

de mettre en délibération la présente motion. Une maison d'affaires canadienne en face d'une pareille crise, oserait-elle dire à son bureau de direction: Nous voulons que vous approuviez une certaine marche à suivre et, dès que vous l'aurez fait, nous vous expliquerons en quoi elle consiste? Cette ligne de conduite nous aurait épargné du temps, chose très importante en pareille occurrence. Toutefois, on ne l'a pas fait, et force nous est d'en prendre notre parti.

Dans son discours d'ouverture, le premier ministre a laissé entrevoir que ces accords étaient fondés sur les principes énoncés par le parti conservateur au cours de la dernière campagne électorale. Quels étaient ces principes? Il a promis que, si lui et son parti étaient portés au pouvoir, ils apporteraient une solution au problème du chômage, diminueraient la dette publique, verraient à ce que le cultivateur obtienne un prix plus avantageux de ses produits et feraient ainsi régner le contentement et la prospérité partout. Mais qu'est-il arrivé? Le Gouvernement eut recours à tous les moyens qu'à cette époque il croyait propres à assurer ces résultats. A la session spéciale de 1930, il porta les droits à un niveau inconnu jusque-là, et il décréta un nouveau relèvement au cours de la session supplémentaire de 1931; puis craignant que le tarif ne fût suffisamment élevé, le Gouvernement s'attribua le pouvoir de porter, par décrets du conseil, les droits au niveau que bon lui semblerait. C'est ainsi que depuis les deux dernières années nous avons dans ce pays la plus haute protection que l'on ait jamais vue nulle part. Si les droits comportent des avantages, notre pays aurait dû en bénéficier; s'ils sont nuisibles, alors le pays en a souffert.

Quel a été le résultat? Le chômage s'est quadruplé au Canada ces deux dernières années. La dette publique s'est accrue de plus de $300,000,000. Les prix des produits agricoles ont fléchi de moitié. Les cultivateurs n'obtiennent pas de leur travail un rendement qui puisse se comparer à ce qu'ils en retiraient il y a deux ans. Je suis intéressé dans certaines exploitations agricoles où l'on emploie beaucoup de main-d'œuvre à l'époque de la moisson. Cette année, on peut s'assurer d'excellents travailleurs pour le quart de ce qu'ils touchaient il y a trois ans à cette époque de l'année. D'autre part nous payons plus cher qu'il y a deux ans pour faire réparer nos machines agricoles, et à l'heure actuelle le cultivateur doit se contenter de les réparer, car il n'a pas les moyens d'en acheter des neuves. Il est plus difficile à un cultivateur de payer à ces ouvriers le quart de ce qu'ils lui coûtaient il y a deux ans, qu'il ne le lui était de payer les gages plus élevés d'il y a trois ans, et il n'a pas les moyens de payer plus cher pour ses réparations.

Avant de passer à autre chose, j'aimerais à dire un mot de la répercussion de cet état de choses sur l'ensemble du commerce canadien. Le plus sûr indice de la situation d'un pays, c'est son commerce. Il est on ne peut plus déplorable de constater qu'au cours des deux dernières années, depuis que l'on relève les droits, notre commerce est d'un chiffre inférieur de plus de 58 millions de dollars à ce qu'il était il y a deux ans. C'est là une situation grave. Je sais que les honorables députés d'en face ont à cœur de faire leur possible pour aider, par leurs conseils, le Gouvernement à nous sortir des difficultés où nous nous débattons en ce moment, et les représentants des régions agricoles surtout devraient dire au Gouvernement la vérité qu'ils doivent savoir, c'est-à-dire que la politique douanière du Gouvernement actuel les empêche tout à fait aujourd'hui de faire de la culture. S'ils faisaient cela, nous ne verrions pas le Gouvernement chercher à imposer au public canadien, pendant les cinq prochaines années, les droits formidables et les fardeaux onéreux qui en découlent dont nous avons souffert depuis deux ans.

Dernièrement, le parti libéral, la Chambre et le pays lui-même ont eu le malheur de perdre un membre éminent de cette Chambre, et nous avons dû avoir une élection dans Huron-Sud. Après qu'un Parlement a duré près de la moitié de son existence régulière, la coutume,—je ne dirai pas que c'est une règle absolue,—était de permettre à un autre homme du même parti politique que le disparu de siéger pendant le reste de la législature. On aurait pensé qu'à ce moment-ci, plus que jamais, alors que l'argent est si rare, que les finances du pays sont dans un état déplorable et qu'à n'en pas douter les obligations du gouvernement sont beaucoup plus onéreuses qu'en temps normal, on aurait cherché à éviter la dépense, à ne pas nuire aux affaires, à ne pas enlever les ministres aux multiples devoirs qui les réclament, et que l'on aurait permis à une personne de la même allégeance politique que le député décédé de remplir la vacance. Mais non, il n'en a pas été ainsi. Ordre est venu du quartier général conservateur de faire la lutte. On envoya des organisateurs dans cette circonscription et jamais, dans l'histoire de nos luttes électorales, on n'avait vu une aussi nombreuse phalange d'organisateurs envahir une division comme cela s'est produit dans Huron-Sud pendant cette campagne. A vrai dire, cinq ministres de la couronne ont jugé à propos de quitter leurs fonctions à cette époque de

crise pour se rendre dans Huron-Sud et participer à cette campagne électorale. Des membres du Parlement de diverses autres circonscriptions y ont également pris part. De fait, une assemblée d'organisation dans un arrondissement de scrutin n'était pas censée être convenablement ouverte sans la présence de quelque député conservateur. La campagne a été on ne peut plus vigoureuse, et jusqu'au moment où le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion) et son collègue du ministère du Commerce (M. Stevens) vinrent dans la circonscription pour exposer aux électeurs le programme du Gouvernement, les paris auraient pu s'affirmer à 2 contre 1 en faveur du candidat conservateur.

Les membres du Gouvernement nous ont beaucoup plus parlé de ces accords dans Huron-Sud qu'à la Chambre.

Qu'a dit le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion) dans cette circonscription? Il a dit aux électeurs que nous vivions à une époque très difficile, et qu'il fallait ratifier les accords conclus à la conférence. Il les a exhortés à les approuver. Il leur a demandé d'élire le candidat conservateur, citoyen très respectable, préfet du comté, le meilleur candidat que pût choisir le parti. Les deux candidats étaient d'excellents gentlemen. Il était impossible de trouver un meilleur candidat que le député défunt, mais je crois que celui du parti libéral fut l'un des plus recommandables qu'aucun parti ait jamais eu dans une campagne électorale. Tous étaient de bons candidats, mais celui des conservateurs s'était opposé aux préférences impériales ni aux élections de 1930, et celui des libéraux les avait appuyées. Voici quel était l'argument du ministre des Chemins de fer et des Canaux: Elisez le candidat conservateur, qui s'est opposé aux préférences impériales, et votez contre le candidat libéral, qui les préconise, uniquement pour montrer que vous approuvez ces préférences. Voilà quelle a été la logique de la droite. Après que le ministre des Chemins de fer et des Canaux,—je suis heureux de le voir à son siège,—eut dit aux électeurs qu'ils devaient voter de façon à assurer l'application de ces accords, le ministre du Commerce (M. Stevens) a pris la parole une couple de soirs plus tard, et a dit à ses auditeurs qu'il ne pouvait divulguer la substance des conventions. Avez-vous jamais entendu parler d'une telle campagne: deux ministres de la couronne pressant les électeurs d'appuyer les accords, mais leur apprenant qu'ils ne pouvaient leur faire connaître ce qu'ils étaient? Ils ont exposé aux électeurs de cette circonscription une partie des dispositions des conventions; ils ont mentionné tout ce qui pouvait être avantageux pour leur groupe. Ils leur ont

[L'hon. M. Elliott.]

parlé des bénéfices qui découleraient de la disposition relative aux pommes, de la disparition de l'interdiction sur les bêtes à cornes, des dispositions relatives au beurre et au fromage, et le reste. Mais ces Ecossais et autres électeurs de Huron-Sud ont été étonnés de constater que, si toutes les conditions des accords ne pouvaient être révélées en entier, une partie pouvait l'être divulguée.

L'hon. M. MANION: Les seules parties des conventions qui ont été dévoilées sont celles qui avaient été rendues publiques lors de la signature des accords. Ce sont celles-là seules qui ont été portées à la connaissance des électeurs de Huron-Sud.

L'hoi. M. ELLIOTT: D'accord. Je m'attendais à cette réponse lorsque mon honorable ami s'est levé. Les parties des accords qui ont été révélées à la conclusion de la conférence, de même que celles qui ont été divulguées aux électeurs d'Huron-Sud, n'apprenaient pas aux Canadiens ni aux électeurs de ce comté que, s'ils votaient en faveur du maintien de ces accords, ils seraient liés durant les cinq ans à venir par un tarif de protection pour ainsi dire aussi élevé, sinon plus, que celui qui a régi ce pays depuis deux ans. Les électeurs du comté d'Huron-Sud n'ont pas été plus leurrés durant cette élection complémentaire que le peuple canadien lorsque la déclaration a été faite à la fin de la conférence. Les deux déclarations furent les mêmes. Elles étaient logiques sous ce rapport, c'est incontestable. Je dirai à mon honorable ami le ministre des Chemins de fer et des Canaux, qui est d'habitude un rude lutteur, peut-être l'un des meilleurs de la droite, que les habitants de Huron-Sud pensaient qu'il leur ferait un discours fougueux, qu'il leur dirait que le Gouvernement avait tenu ses promesses faites en 1930. Mais l'a-t-il dit? Les ministres de la couronne, lorsqu'ils prennent la parole dans une élection complémentaire, parlent parfois des faits accomplis par le Gouvernement. Le ministre des Chemins de fer a-t-il rien dit en ce sens?

L'hon. M. MANION: Parfaitemenut. J'ai fait l'exposé de toute la conduite du ministère.

L'hon. M. ELLIOTT: J'ai sous la main un journal contenant un compte rendu du discours de mon honorable ami, et, voici à quoi il s'est résumé, comme mon honorable ami se le rappelle, sans doute: ce n'était pas du tout le temps de discussions politiques. Je dois accorder à mon honorable ami le mérite de n'avoir rien dit de blessant pour qui que ce soit durant toute la campagne. En compagnie de ses collègues du cabinet et de ses partisans de la Chambre, il est allé dans ce comté, et tout s'est passé comme dans une fête

de famille. Mais voici quelle a été la réflexion dominante: Vous devez appuyer ces accords et prouver que vous êtes en faveur de l'empire. Mon honorable ami a aussi dit que Laurier avait créé la préférence.

L'hon. M. MANION: Je n'ai jamais mentionné le nom de Laurier.

L'hon. M. ELLIOTT: Il mentionna la date de l'origine de la préférence britannique et chacun savait qu'elle datait de Laurier. Le ministre du Commerce a fait allusion à Laurier. Le ministre de la Défense nationale vint à la proclamation des candidats et, sans se dire ouvertement libre-échangiste, il donna à entendre à la population de Huron-Sud qu'il était favorable à la diminution des droits le plus tôt possible. Mon honorable ami de Huron-Nord (M. Spotton) prit part, lui aussi, à la campagne. Il dit aux gens qu'on l'avait toujours considéré indépendant en politique. Il ne s'en trouva presque pas pour se proclamer tory authentique. Au vrai, cela m'a donné grand espoir que les membres de ce Gouvernement et leurs adeptes s'étaient enfin rendus à l'évidence et qu'il y avait lieu de s'attendre à une diminution des droits qui depuis deux ans écrasent presque le contribuable. Les honorables députés rient, mais les contribuables, eux, ne rient pas. A n'en pas douter, le grand mal du monde, actuellement, ce sont les tarifs douaniers élevés. Toutes les grandes autorités pour ainsi dire s'accordent à attribuer aux tarifs extraordinaires qui affligent les peuples la cause principale de la crise présente.

Pour l'information de mes honorables amis, je citerai une ou deux déclarations faites il n'y a pas très longtemps. Je ne crois pas que celle-ci ait été citée dans cette Chambre. On la trouve dans le *Globe* du 17 juillet 1932. L'article est intitulé: "Injuste! Exorbitant! disent les importateurs, des droit de douane Bennett. Un système qui conduit à la ruine, prétend-on." Suit le texte:

> Hier les importateurs de Toronto se sont réunis pour protester contre ce qu'ils appellent les droits iniques exorbitants, injustes et odieux imposés par le gouvernement Bennett. Au delà de soixante-quinze d'entre eux se sont réunis à l'hôtel King-Edward, hier, pour organiser la nouvelle association des importateurs canadiens de Toronto.

L'article ajoute que tout le monde au pays sait que la grande cause de la crise se trouve dans les tarifs douaniers qui affligent l'univers. Cela n'est pas une organisation libérale. Cette association des importateurs de Toronto n'a jamais travaillé pour la cause libérale. Elle se compose d'adeptes conservateurs aussi avisés que possible. Leur déclaration s'accorde parfaitement avec les paroles prononcées par M. Stanley Baldwin à l'ouverture de la conférence.

Puis-je me permettre un autre extrait qui sera prisé de mes honorables amis de la droite. Au dîner que le haut commissaire canadien offrit à la délégation britannique, la veille de son départ pour Ottawa, Son Altesse Royale le prince de Galles devait prendre la parole. Retenu par la maladie il chargea le prince George de donner lecture de son message. Je ne pourrais probablement rien citer que mes honorables amis de la droite apprécieraient davantage:

> Le discours préparé par Son Altesse le prince de Galles analysait sérieusement et directement les perspectives de la conférence. "Aucun groupe de pays ne peut s'isoler du reste du monde", lut le prince George. Le Canada et l'Australie ne peuvent se passer de la clientèle mondiale pour leur blé. L'Australie, l'Afrique du Sud et la Nouvelle-Zélande ne peuvent se passer des marchés mondiaux pour leur laine. Il faut aux manufactures du Royaume-Uni la clientèle mondiale.
>
> "Il se peut qu'à la longue l'Empire puisse être en état de se dispenser davantage du reste de l'univers, mais ce changement devra s'opérer graduellement et selon l'évolution naturelle, dirigé mais non imposé par les gouvernements.
>
> "Dans l'intervalle, il est de la plus haute importance pour notre bien que, loin d'agir de façon à décourager les pays étrangers, nous nous efforcions à Ottawa de ranimer le monde en général et d'arrêter des mesures auxquelles les autres pays pourront subséquemment coopérer.
>
> "Il est peut-être possible à l'Empire de donner le signal dans la bonne direction, en prenant l'initiative d'une hausse des prix de gros; et pour cela l'Empire est bien placé. D'où suit pour lui une responsabilité correspondante à l'égard du reste de l'univers.
>
> "Il n'appartient pas à l'Empire de faire disparaître les divergences politiques dans le monde; mais dans le domaine économique, n'est-il pas possible de jeter une lueur d'espoir sur le commerce mondial qui se meurt de restrictions quasi universelles? Problème difficile mais, qui ne doit pas nous abattre; il ne faut pas penser à l'insuccès.

Tel est le message communiqué aux délégués de l'Angleterre la veille de leur départ pour la conférence.

J'ai un autre extrait fort intéressant, ce me semble, et qui devrait apprendre quelque chose à mes honorables amis. Au mois de juin dernier, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège et le Luxembourg ont signé un protocole par lequel ils conviennent d'agir de concert en vue de provoquer une amélioration générale du commerce:

> Ils reconnaissent que "l'établissement de nouvelles barrières douanières et diverses autres mesures restrictives ont grandement contribué à aggraver la crise actuelle. Ils considèrent "qu'il est nécessaire de mettre fin à cette politique d'isolement avant que le régime économique des différents pays ne se transforme d'une ma-

nière absolument contraire à tous les principes fondamentaux qui doivent régir le partage sensé et raisonnable du travail entre les différentes nations.

Par suite, monsieur l'Orateur, du désastre dont les tarifs élevés ont été la cause pour le Canada; par suite du changement d'opinion dans le monde entier, qui approuve maintenant l'abaissement du tarif, et enfin à la suite des déclarations faites par les membres du gouvernement au cours de la campagne électorale dans Huron-Sud, j'avais espéré que la conférence nous donnerait des résultats propres à faire renaître l'espoir et le courage dans notre pays; que nous serions débarrassés des tarifs élevés et de toutes les difficultés qu'ils entraînent. Puis-je dire ici qu'il est bien difficile de mesurer exactement les conséquences de ces mesures douanières? Je constate que, dans bien des cas, l'on accorde l'entrée en franchise, lorsqu'elles sont importées de la Grande-Bretagne, à des marchandises, tels les écrémeuses, le fil de fer barbelé et autres produits indiqués sur la liste, mais qui ne nous viennent pas d'Angleterre. Le but de ces modifications n'est donc que d'abolir les droits sur des marchandises qui ne sont pas importées de la Grande-Bretagne et de relever le tarif général et le tarif intermédiaire sur les marchandises qui nous viennent des autres pays. Je ne crois pas qu'un seul membre du Gouvernement ou de son parti puisse soutenir que le résultat de ces arrangements douaniers sera autre que celui de frapper les habitants de notre pays plus lourdement encore qu'ils ne l'étaient par les droits existant avant la conférence impériale.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a parlé pendant quarante minutes.

M. SAMUEL GOBEIL (Compton): Représentant une circonscription presque entièrement rurale et dont les habitants s'intéressent vivement à l'acceptation des accords conclus à la conférence impériale, je crois de mon devoir de prendre part à ce débat.

Je tiens tout d'abord à féliciter le premier ministre (M. Bennett) et le Gouvernement d'avoir obtenu des préférences très importantes pour les cultivateurs du Canada. Si les habitants du Canada devaient fonder leurs conclusions concernant les résultats de la conférence sur les discours prononcés par nos adversaires, ils seraient portés à croire que la situation n'offre plus aucun espoir. Nous nous attendions, sans doute, ce qui n'a pas manqué, à des divergences d'opinions parmi nos honorables amis de l'autre côté (*la gauche*). Nous en avons eu un bel exemple, ce soir. Au cours des observations de l'honorable député qui vient de parler, je me prenais à penser qu'il serait intéressant de comparer son discours à celui de l'honorable député d'Ontario (M. Moore) qui avait parlé avant lui. Cela nous donnerait une bonne idée de la communauté de pensées ou de la divergence d'opinions entre les membres de la gauche.

[L'hon. M. Elliott.]

Je voudrais citer ici un passage d'un de ces discours pour mettre en lumière ce que je viens de dire. Si je le fais, c'est tout simplement parce que, lorsque ce discours a été prononcé, bien peu de députés étaient à leur place et je suis porté à croire qu'un bon nombre en seront aujourd'hui fort étonnés. Vendredi dernier, l'honorable député de Provencher (M. Beaubien), comme on le voit à la page 270 v.f. du compte rendu, a prononcé les paroles suivantes:

> Le Gouvernement, non content d'élever un mur douanier autour du Canada et de ruiner notre propre pays, essaie d'entraîner tout l'Empire britannique dans la ruine en l'entourant complètement lui aussi, d'un mur douanier. A titre de représentant en cette Chambre d'une circonscription agricole et ayant à cœur les intérêts du pays en général, je ne vais pas accepter ces accords les yeux fermés, simplement pour plaire à mon très honorable ami le premier ministre. Tout cela n'est qu'une farce. . . C'est une farce; vous le savez et vous ne pouvez sortir de là.

Or, monsieur l'Orateur, pendant plus d'un mois, les représentants des différents états de l'empire britannique, censés être les hommes les plus intelligents de tout l'empire, se sont réunis dans notre ville. La situation générale dans le monde était certainement assez grave pour faire comprendre à ces délégués toute l'importance de leur mission. Ils se réunirent donc et délibérèrent dans le but de trouver la solution des problèmes de l'empire, tout en diminuant les obstacles qui nuisent au commerce dans l'univers. Je ne veux pas, monsieur l'Orateur, méconnaître le talent ou l'intelligence de l'honorable député, mais je crois pouvoir dire sans l'offenser qu'il n'est pas un génie; ce n'est pas lui qui a inventé la poudre ni les boutons à quatre trous. Il affirme, cependant, que la conférence des hommes les plus capables de l'empire britannique, conférence qui a duré cinq semaines, est une farce.

M. BEAUBIEN: Certainement; chaque disposition de l'accord est une farce.

M. GOBEIL: Ma foi, monsieur l'Orateur, je m'accorde jusqu'à un certain point avec mon honorable ami. Il y a là une farce et, ce qui plus est, un farceur; mais la farce et le farceur ne se trouvent pas là où l'a indiqué mon honorable ami.

M. BEAUBIEN: Il n'y a pas une seule disposition dans tous ces accords qui ne nous cache une surprise, et je le prouverai, quand je parlerai.

M. GOBEIL: Je sais fort bien qu'un bon nombre de nos collègues de la gauche n'approuvent pas ces paroles.

Je voudrais maintenant citer un passage du discours d'un autre député, plus modéré celui-là, et représentant mieux peut-être l'opinion générale de l'opposition. Voici les paroles de l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Stewart), consignées à la page 258 v.f. du hansard:

Songeons à ce que le tarif a causé à l'Ouest canadien. Grâce aux droits excessifs qui font tant pour accentuer l'écart entre les industries primaires et secondaires, les marchés étrangers où nous écoulions autrefois nos produits nous sont fermés, et nous ne pouvons plus aujourd'hui vendre ni nos bestiaux ni notre blé, ni les produits de nos mines ni les autres.

Je crois que cela reflète assez bien le ton général des discours de l'opposition. Je dois faire observer que nos honorables amis d'en face ont dit que, d'une façon générale, nos débouchés étaient fermés. Ils prétendent que le commerce a fléchi à cause des changements effectués dans le tarif douanier par les conservateurs. Mais autant que je sache,—et j'ai suivi les débats d'assez près,—nul d'entre eux n'a signalé en particulier un article ou une marchandise quelconque dont la diminution soit imputable au tarif. C'est fort bien dans une discussion générale, monsieur l'Orateur, et je veux bien admettre que cela prend auprès des foules que de parcourir le pays en disant que les tarifs douaniers sont responsables des difficultés auxquelles le commerce en général est en butte actuellement; mais je répète qu'aucun cas spécifique n'a été cité pour montrer que le tarif a fait monter le prix de telle ou telle marchandise.

Voyons comment le tarif a aidé le commerce. Il l'a aidé en ce qui concerne les conserves de fruits. En 1930, nous en avons vendu 4,254,466 livres et en 1931-1932, 7,263,489 livres. Le tarif n'a sûrement pas nui à ce genre de commerce. Et que dire du blé? En 1929-1930 nous avons vendu, en chiffres ronds, 177 millions de boisseaux; en 1931-1932, 191 millions. Nous n'avons rien perdu là, par suite du tarif. Jusqu'à ce que nos honorables amis d'en face puissent citer un seul article pour lequel d'autres nations obtiennent un meilleur prix que nous, je ne pense pas qu'ils aient raison de dire que le tarif douanier du Gouvernement actuel est responsable de la diminution de notre commerce. Et l'orge? En 1929-1930, nous avons vendu environ 14 millions de boisseaux; en 1931-1932, plus de 24 millions. En 1929-1930, nous n'avons vendu que 186,000 boisseaux de sarrasin; tandis qu'en 1931-1932, on a vendu plus de 741,000 boisseaux. En 1929-1930, on a vendu 6,406,000 boisseaux d'avoine et en 1932, 13,841,000. La même chose pour le seigle: en 1929-1930, 1,526,000 boisseaux; en 1931-1932, 4,359,000 boisseaux. Je pourrais citer d'autres produits, entre autres le beurre. Tout le monde sait que, en 1929-1930, nous importions du beurre; mais pourtant, cette année-là, nous avons vendu 13,000 quintaux, tandis qu'en 1931-1932, nous en avons exporté 109,000 quintaux. Nos honorables amis d'en face font grandement erreur en pensant que les citoyens du Canada vont se laisser convaincre que la politique douanière du Gouvernement actuel est la cause de la diminution de notre commerce extérieur.

Les honorables députés de l'opposition parlent fréquemment du beurre; ils pensent que, du côté ministériel, on n'a rien à dire à ce sujet. Je voudrais faire consigner quelques chiffres au hansard, afin que ceux qui s'y intéressent puissent y référer. Ces chiffres établissent la comparaison entre les prix du beurre au Canada et dans d'autres pays, en 1930 et les prix actuels:

	Canada	Etats-Unis	Angleterre
Juin 1930.. ..	27.13	32.93	28.02
Juillet 1930. .	27.59	35.24	28.95
Août 1930. . .	28.67	38.92	28.53

Vous remarquerez, monsieur l'Orateur, qu'il y a une marge presque de 10c. entre les prix du Canada et ceux des Etats-Unis, et une marge de 2 à 3c. entre les prix du Canada et ceux d'Angleterre. Quelle était la situation quelques mois plus tard?

	Canada	Etats-Unis	Angleterre
Décembre 1930.	28.63	32.18	23.43
Janvier 1931. .	30.80	28.50	24.11
Février 1931. .	31.61	28.50	25.74
Mars 1931. . .	31.13	28.88	25.32

On remarquera qu'à partir de janvier 1931, le prix canadien dépassait d'environ 3c. le prix américain et de 6 à 7c. le prix d'Angleterre. Et quelle a été la situation, cette année que les prix étaient si bas?

	Canada	Etats-Unis	Angleterre
Mars 1932. . .	26.31	22.61	18.94
Avril 1932. . .	20.06	20.04	19.38
Mai 1932. . .	16.81	18.83	17.81
Août 1932. . .	19.21	20.31	17.81

On voit donc, monsieur l'Orateur, que l'initiative prise par le Gouvernement actuel en faveur des cultivateurs a permis à ces derniers d'obtenir pour leur beurre plus que les cultivateurs de n'importe quel pays au monde. J'invite nos amis d'en face à me démentir; qu'ils apportent des chiffres pour démontrer que ce n'est pas là dépeindre fidèlement la situation en ce qui concerne le beurre. Les prix sont bas, plus bas qu'en 1930; mais les prix du beurre au Canada aujourd'hui est plus élevé qu'aux Etats-Unis ou en Angleterre.

Ce n'est pas tout ce que le Gouvernement a fait pour la nation. L'autre soir, l'honorable député de Sherbrooke (M. Howard) a fait un tableau très sombre de la situation qui existe dans sa ville. S'il avait dit toute la vérité, il aurait informé la Chambre que même

à Sherbrooke il y a des industries qui ont bénéficié de la politique douanière du ministère actuel. Il est des manufactures qui fonctionnent à plein rendement, avec un personnel au complet et d'autres qui font des heures supplémentaires, et cela est dû, sans aucun doute, aux modifications apportées au tarif par le Gouvernement.

Permettez-moi de citer un exemple pris dans mon propre comté. Je suis mieux renseigné au sujet de cette firme en particulier parce qu'elle opère dans ma circonscription. Dans le village de Scotstown, province de Québec, nous avons une maison anglaise qui fabrique des feuilles pour placage. Au printemps de 1931, cette maison avait plus d'un million de pieds de billes de bois non coupé, parce que les Américains faisaient du dumping sur le marché canadien à des prix contre lesquels la concurrence canadienne était impossible. Ils vendaient leur marchandise pour ainsi dire au prix de fabrication et sans égard au prix du bois. Les manufacturiers canadiens sont venus ici et ont eu une entrevue avec le premier ministre; à la session suivante, le tarif a été modifié. Quel a été le résultat de ce changement? De décembre à février, toute cette énorme quantité de bois a été coupée, vendue et enlevée; pendant l'hiver dernier, la compagnie a fait couper plus de bois que jamais auparavant et son stock a été plus considérable. Je puis affirmer à la Chambre que n'eût été la conduite du Gouvernement la situation eût été critique dans Scotstown et ses environs. Cela a apporté une aide précieuse à la population ouvrière de ce village ainsi qu'aux cultivateurs des townships environnants. S'ensuit-il que tout le monde dans ce village et dans la région environnante est prospère et que la situation n'y est pas critique? Pas du tout. Il existe encore de la dépression et nous avons encore de graves ennuis, mais le fait demeure que sans ces modifications au tarif la situation serait aujourd'hui dix fois pire.

Je désire faire insérer au hansard une lettre que j'ai reçue du gérant de cette fabrique et qui m'a été adressée en date du 5 février 1932:

Vous serez peut-être intéressé de savoir que nous avons fermé notre usine de coupage de plaques aujourd'hui, pour cause de réparations. Le mois de janvier a amené des affaires excessivement bonnes et, comme vous le savez, jamais on n'a vu notre fabrique de plaques fonctionner en janvier et jusqu'au mois de février. Nous allons rouvrir aussitôt que possible, car les choses semblent mieux aller maintenant. Certains marchands, que nous n'avions jamais pu approcher, ont enfin découvert qu'on peut se procurer des placages canadiens meilleurs que l'article importé. Un fabricant de l'Ontario était tellement semblabe à un saint Thomas qu'il est venu à Scotstown pour voir s'il pouvait courir le risque d'utiliser nos produits. Nous lui avons fait visiter l'usine et, levant les bras au ciel, il s'est écrié: "Je ne me doutais pas que nous avions quelque chose comme cela au Canada". Inutile de dire qu'il nous a laissé une commande pour un chargement de wagon, à livrer dans le mois. L'état des affaires est naturellement très encourageant, mais nous frémissions à l'idée de ce qui aurait pu se passer n'eût été l'intervention de M. Bennett. Le droit sur les importations et le change nous ont tenu occupés pendant ces derniers mois. Nous n'avons pas profité du change pour relever les prix, qui sont extrêmement bas, mais nous pensons que, si nous pouvons être occupés et si nous faisons comprendre aux fabricants les mérites de l'article canadien, les prix pourront s'ajuster raisonnablement dans le cours ordinaire des choses. Nous découvrons chez les clients un nouvel esprit: ils deviennent rapidement imbus d'un patriotisme nouveau ou réveillé.

Guelph Patent Cask Company, Limited.

[M. Gobeil.]

Voilà ce que signifient, dans notre comté, les modifications au tarif. Dans son discours de l'autre jour, le chef de l'opposition lui-même, l'a confirmé; à mon sens, il a prouvé au delà de tout doute que la situation s'est améliorée. Je vais citer des chiffres qu'il a donnés à la Chambre. A la page 41 (hansard français) il parle des ateliers employant 15 personnes ou davantage et il cite le nombre de firmes et le nombre d'employés, dans chaque cas. Naturellement, il cherchait à prouver que le nombre des employés était moindre en 1932 qu'en 1930; néanmoins, il a prouvé hors de tout doute, comme je viens de le dire, que le pays a bénéficié des modifications du tarif. Je vais citer ses chiffres comme il l'a fait:

	Usines
1*er* septembre 1930..	7,334
1*er* septembre 1931..	7,798
1*er* septembre 1932..	8,007

A la dernière session, ou à la session précédente, nous, les conservateurs, avons dit que les changements du tarif avaient amené de nouvelles industries au pays, mais en nous répondant, les honorables députés de la gauche ont dit: "Oui, vous avez amené de nouvelles usines au pays, mais il y en a aussi beaucoup qui ont fermé leurs portes". Je dois vous rappeler, cependant, que le chef de l'opposition a cité le nombre actuel des usines fonctionnant le 1*er* septembre de chacune des trois années de 1930 à 1932, inclusivement; et bien que je ne sache pas combien de manufactures ont fermé leurs portes, le fait reste que, le 1*er* septembre 1930, 7,334 étaient actives, alors que le 1*er* septembre 1932, il y en avait 8,007. Le chef de l'opposition dit: "Oui, c'est parfait, mais le 1*er* septembre 1930, elles employaient 1,023,033 personnes, alors que le 1*er* septembre 1932 elles n'en employaient que 789,321". C'est vrai, personne ne le contestera. Mais qu'est-ce que cela signifie? Simplement que si nous n'avions eu le 1*er* septembre 1932 que 7,334 fabriques au lieu de

8,007, les manufacturiers n'auraient pas donné de travail à plus d'un demi-million de personnes en 1932. Les remaniements du tarif ont fait ouvrir 700 nouvelles fabriques dans le pays et, même en réduisant le nombre de personnes employées par chacune, il y a encore des milliers d'hommes et de femmes qui seraient sans travail aujourd'hui, si le nombre des compagnies en exploitation n'avait pas augmenté.

Des centaines de fois, les honorables députés d'en face ont dit au premier ministre: "Vous avez promis au peuple de mettre fin au chômage au Canada et vous ne l'avez pas fait". C'est leur grand et seul argument; quand ils n'ont plus rien à dire, ils y reviennent. Les honorables députés de l'opposition pensent-ils que le peuple canadien va se laisser prendre à cet argument?

Des VOIX: C'est vous qui serez attrapé.

M. GOBEIL: J'aurai quelques mots à dire à ce sujet un peu plus tard. Non, monsieur l'Orateur, les citoyens du Canada ne se laisseront pas duper ainsi. Si les honorables députés désirent que la population les croie, il leur faudra prouver qu'il existe d'autres pays où l'on a réussi à faire cesser le chômage.

Il y a un autre point que je vais toucher, avant d'aborder le sujet de l'élection de Huron-Sud. L'honorable solliciteur général (M. Dupré) agaçait le chef de l'opposition (M. Mackenzie King), cet après-midi, quand il a mis les députés de Québec au défi de retourner dans leurs circonscriptions et d'y répéter les paroles que leur chef a prononcées à la Chambre, savoir: que le Canada a traité la mère patrie trop durement et que le premier ministre a réussi à lui dicter ses conditions.

M. POULIOT: Je relèverai ce défi dimanche prochain, à Iberville.

M. GOBEIL: Les honorables députés de Québec savent qu'ils n'iront pas répéter les paroles de leur chef, bien qu'ils puissent citer certaines remarques de l'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret), le maire de Montréal. En parlant des déclarations de son chef, voici ce qu'il disait:

> En vertu de ces articles, c'est un gouvernement de l'extérieur qui nous dicte notre ligne de conduite; peu importe que ce soit le gouvernement du Royaume-Uni, de la France ou d'un autre pays. On nous dicte une ligne de conduite.

Et encore:

> Je puis me tromper grandement, monsieur l'Orateur, mais je pense qu'il est abominable qu'une autre nation puisse dicter au gouvernement du Canada, dans un accord commercial, sa conduite au sujet de choses purement locales.

C'est ce que les honorables députés de Québec vont répéter à leurs électeurs.

M. POULIOT: Oui, dimanche prochain à Iberville.

M. GOBEIL: S'ils voulaient être conséquents, ils citeraient les paroles de leur chef au regard de celles de l'honorable député de Saint-Jacques. S'ils le font, je ne serais pas surpris d'entendre certains de leurs auditeurs leur dire d'aller accorder leurs violons. Ils sont absolument faux. C'est une véritable honte que d'entendre les honorables députés prétendre que le premier ministre du Canada dicte à l'Angleterre la politique qu'elle doit adopter.

J'ai eu la bonne fortune de me trouver dans la circonscription de Huron-Sud en même temps que l'ancien ministre de la Justice, et d'assister à l'une des assemblées où il prit la parole.

M. MERCIER (Saint-Henri): Oh! oh!

M. GOBEIL: L'honorable député doit savoir où je veux en venir.

M. l'ORATEUR: L'honorable député qui a la parole est dans son droit et ces interruptions sont irrégulières.

M. GOBEIL: Un article publié recemment dans *La Tribune* de Sherbrooke, attribue à l'ancien ministre de la Justice tout le mérite de la victoire libérale de Huron-Sud. Cet article, écrit en français, se lit ainsi:

> (texte) Il faut rendre à l'honorable Ernest Lapointe, ancien ministre de la Justice dans le cabinet King, ce témoignage qu'il a été l'un des meilleurs artisans de la belle victoire libérale dont vient d'être le théâtre le comté de Huron-Sud.

Des VOIX: Très bien! très bien!

M. GOBEIL: En voici la dernière phrase.

> (texte) Encore une fois monsieur Lapointe a fait du bon travail dans Huron-Sud, et l'honorable monsieur King doit être content de lui.

Le résultat fut qu'à trois ou quatre bureaux de scrutin du district où le ministre de la Justice a pris la parole, le nombre des votes conservateurs augmenta de 15.

M. CASGRAIN: Combien en a obtenu l'honorable député dans la région où il a parlé? Seulement sept voix.

M. GOBEIL: Aux élections de 1930, les conservateurs ont obtenu 144 voix à cet endroit, tandis qu'ils en recevaient 159, en 1932. L'honorable député de Québec-Est ne devrait pas être si fier des résultats obtenus dans Huron-Sud.

Je suis heureux qu'on ait mentionné cette élection complémentaire, ce soir, car il est un autre point que je veux traiter. J'ai pris note de certaines déclarations faites par l'ex-ministre de la Justice dans cette circonscription.

Il prétendait que la politique du parti libéral est une politique d'amour. Comme il les aimait tous, les gens de là-bas! Voici ses paroles, dans le texte français:

(texte) Les femmes de ma province votent "libéral" parce qu'elles aiment quelqu'un et votent "conservateur" parce qu'elles détestent quelqu'un.

(Traduction): J'y vois une insulte aux femmes de la province de Québec, et je sais qu'elles s'en froissent. Quand elles votent, les femmes de cette province usent de leur jugement. Elles se prononcent pour les conservateurs parce qu'elles tiennent notre parti pour le meilleur. Celles qui votent pour les libéraux ne le font pas à cause des questions en jeu ou parce qu'elles sont convaincues; mais parce qu'elles aiment ou détestent quelqu'un.

M. FAFARD: Parce qu'elles aiment un principe.

M. POULIOT: Parce qu'elles détestent le torysme.

M. GOBEIL: Je ne m'étonne pas que l'honorable représentant de Québec-Est ait parlé ainsi, parce qu'il emploie toujours en cette enceinte le langage dont il se servait l'autre jour, quand...

M. MERCIER (Saint-Henri): Oh! oh!

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Je regretterais d'avoir à nommer un honorable député; mais, si j'y suis forcé, je le ferai.

M. GOBEIL: ...il a affirmé que le premier ministre avait dit qu'il serait anti-patriotique de discuter les accords dont nous sommes saisis. De nouveau, il donnait le mot à la province de Québec. Voilà le langage qu'employait l'honorable député dans le comté de Huron-Sud pour qu'il se propage et dans la province de Québec afin d'y soulever les préjugés ethniques et religieux, si c'était possible. Je saisis avec plaisir l'occasion que m'offre l'honorable député de faire cette déclaration à la Chambre. Je déclare donc que tels sont bien les mots prononcés par l'honorable député de Québec-Est au cours de la campagne électorale de Huron-Sud.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a parlé pendant quarante minutes.

M. HERMAS DESLAURIERS (Sainte-Marie) (texte): Monsieur le président, je désire féliciter sincèrement l'orateur qui m'a précédé de tout le travail qu'il s'est imposé pour prouver sa thèse de prospérité future; je le félicite surtout de son grand esprit de foi envers son parti. Toutefois, je dois lui avouer qu'il n'a pas réussi à me convaincre, malgré tout son bon vouloir.

Après avoir écouté les discours prononcés dans cette Chambre sur le sujet soumis en ce moment à notre attention, surtout ceux du très honorable premier ministre (M. Bennett) et de l'honorable ministre du Commerce (M. Stevens), on ne peut dire d'eux que la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée, tant il est évident que cette mesure, appelée accords impériaux, présentée sous le couvert de la politique tory de haute protection, n'est ni plus ni moins qu'un réveil audacieux de l'ancien impérialisme de M. Joseph Chamberlain. Le premier ministre nous a avertis que ce que nous avons aujourd'hui à considérer n'est que le commencement, la première partie du programme qu'il projette pour l'avenir. C'est uniquement une alliance commerciale, pour le moment; l'autre partie de son programme viendra plus tard: ce sera probablement l'alliance militaire, le nouveau Zollverein rêvé par M. Joseph Chamberlain et chanté avec tant de verve par le poète anglais Kipling.

Je désire attirer l'attention de la Chambre sur un article éditorial publié le 18 octobre 1932, dans le *Toronto Globe*, journal impérialiste reconnu. Cet article fortifie ma thèse et illustre bien la portée que peut avoir la mesure que l'on nous demande de ratifier—chose que je ne ferai pas. L'article est intitulé:

(Traduction)

Un empire sans défense

M. Hector Bywater, correspondant naval du *London Daily Telegraph*, a dévoilé que des conversations intimes à Ottawa, durant la récente conférence impériale, ont révélé aux ministres anglais une disposition inattendue de la part du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande à reconnaître leurs obligations en matière de défense navale de l'Empire". On ne saura jamais tous les propos échangés entre les délégués dans le cours des cinq semaines qu'a duré cette conférence. N'empêche que ce n'est pas sans raison qu'une question aussi importante pour l'Empire et particulièrement pour les dominions du sud a été abordée à certaines étapes des délibérations.

Quoi qu'il en soit, le caractère de ladite conférence n'admettait aucune décision relative à la défense.

(texte) Assurément, ces conversations n'ont pas eu lieu entre les huissiers ou les messagers de la dernière conférence. Je crois que le très honorable premier ministre pourrait peut-être nous dire qui, des membres de son Gouvernement, a fait les frais de ces conversations, car, après tout, nous sommes fortement intéressés à la question. Le très honorable premier ministre déclarait à Winnipeg, lors de la réunion tory, à laquelle il fut choisi comme chef du parti conservateur, qu'il entendait suivre et mettre à exécution, sans restriction aucune, la politique de sir John A. Macdonald,

si son parti arrivait au pouvoir. Je crois que personne ne contestera cette assertion.

Or, si un jour, vers 1854, sir John A. Macdonald s'est montré plus canadien qu'impérialiste, ce qui est tout à son honneur et à sa gloire, plus tard, au contact des tenants de la théorie impérialiste, hommes influents et astucieux, entraîné par ses visites fréquentes en Angleterre, au Colonial Office, en qualité de premier ministre du Canada, ses idées et ses conceptions patriotiques évoluèrent, se métamorphosèrent à tel point qu'en 1884, à une conférence au Colonial Office, il était devenu un tout autre homme: il était transformé en impérialiste ardent, non seulement au point de vue commercial, mais il acceptait une alliance offensive et défensive avec l'Angleterre en vue de toute guerre possible. Donc, si les paroles du très honorable premier ministre du Canada signifient ce que les mots veulent dire, il nous indique du doigt, en ce moment, le sentier dans lequel il nous conduira jusqu'au bout, s'il en a l'opportunité et si la Providence ne place pas des obstacles sur sa route pour l'empêcher de réaliser complètement son rêve, comme jadis il s'en est rencontré sur le chemin de sir John A. Macdonald pour faire échouer ses plans. Est-ce là ce que comporte cette mesure qu'il présente à notre approbation aujourd'hui? Constitue-t-elle une continuation de la politique de sir John A. Macdonald et des projets de défense impériale dont parle l'article éditorial du *Toronto Globe*? Il nous est permis de le supposer; nous avons le droit de le savoir, parce que le peuple du Canada est fortement intéressé à ces questions. A tout événement, s'il en est ainsi, je suis loin de partager les vues du premier ministre et je considère que c'est notre devoir de refuser de sanctionner ces accords, parce que cette mesure porte atteinte à l'autonomie dont nous avons droit d'être jaloux, et aux prérogatives si laborieusement et si chèrement conquises, dont il serait criminel d'abandonner la moindre parcelle.

Les présents accords ne sont pas des ententes tarifaires telles que nous sommes habitués à en voir dans nos budgets annuels, comme, par exemple, dans le budget Dunning de 1930. Ils forment un contrat complet, une alliance commerciale où les termes sont stipulés et les conditions bien arrêtées, ce qui est tout différent. Pour une période de cinq ans, aucune des parties contractantes ne peut mettre fin à ce contrat sans le consentement de l'autre. Si, pour une raison ou une autre, le marché n'est pas à l'avantage de l'une des parties contractantes, elle ne pourra dénoncer ce traité que six mois avant l'expiration des cinq années du contrat. Je dis que c'est là une condition ridicule et inexplicable.

Par l'article 21, les parties contractantes s'engagent à adopter les mesures nécessaires afin de prohiber l'importation des marchandises provenant de pays étrangers, si cette importation peut nuire au succès du présent accord. Or, comme il est admis que l'Empire ne peut absorber notre production au complet, quelle chance avons-nous de disposer du surplus de notre production dans les pays qui ne font pas partie de l'Empire britannique, s'ils nous accueillent avec les mêmes égards que nous aurons eus pour eux? Rien ne devrait nous faire oublier que tout commerce doit être basé sur la loi de l'offre et de la demande; c'est le grand principe, en matière commerciale. Or tous les liens attachés à ces accords impériaux opèrent contre la liberté de notre commerce. Nous ne pouvons accepter cette alliance sans prendre le risque de convertir le Canada en entrepôt, au profit de la Grande-Bretagne qui aura la liberté de prendre ce qui fera son affaire, et quand il lui plaira. Nous ne pourrons plaider ignorance, ayant été avertis à plusieurs reprises, par les principaux hommes d'Etat anglais, que l'Angleterre ne pouvait sacrifier ses marchés étrangers, et avec raison, car elle s'exposerait à un désastre. En effet, tenant compte du fait que notre population ne dépasse pas 10 millions et que notre commerce avec la mère patrie lui impose une balance de commerce qui lui est défavorable, il est tout à fait rationnel de croire qu'elle ne sacrifiera pas pour nous tous les marchés étrangers qui lui assurent l'existence.

Le style vague, obscur, inintelligible, de certains de ces accords impériaux, rédigés par M. Neville Chamberlain, les réserves, les privilèges accrochés à chaque article du traité nous laissent à penser que l'Angleterre n'entend pas se compromettre dans ses engagements. Ici et un peu partout, le prix mondial est le baromètre qui la guidera. Là, c'est le privilège de faire appel à l'étranger pour obtenir des faveurs douanières, si son baromètre l'indique; ailleurs, encore, c'est la liberté que se réserve le gouvernement du Royaume-Uni d'adopter certaines mesures avant de donner suite aux accords; dans un autre article, c'est le privilège accordé aux producteurs britanniques d'être entendus devant la Commission du Tarif, apportant avec eux—il faut bien se l'imaginer—des conclusions préparées d'avance. En sorte qu'il est rationnel de conclure que cette entente commerciale peut être très avantageuse pour la Grande-Bretagne, mais je ne vois pas de quelle manière elle peut être avantageuse pour nous. En théorie, ce projet d'isolement des autres nations peut se concevoir, mais en pratique la chose est irréalisable. L'Allemagne, dans le passé, n'a pas eu de succès dans la formation de son panger-

manisme. Les Etats-Unis ont tenté, depuis quelques années, sous un régime tory, de créer le panaméricanisme: aujourd'hui, nous savons dans quelle situation se trouve ce pays; demain nous pouvons dire en toute sûreté que, si on en tente l'essai, le pansaxonisme aura le même résultat.

Depuis plusieurs années, les Etats-Unis, sous un régime tory, dit républicain, se sont appliqués à s'isoler en dressant des barrières tarifaires élevées contre le monde entier; aujourd'hui, cette puissance, qui compte 120 millions de population, possédant presque tout l'or de l'univers depuis la guerre, se voit acculée à une situation plus pénible que celle qui existe dans tous les autres pays du globe. La misère règne en maîtresse parmi sa population, elle n'a la sympathie de personne et, demain, son peuple, rendu à bout, enlèvera le pouvoir à ce parti intransigeant, pour le confier aux démocrates, et ce sera pour le plus grand bien de ce pays.

En aucun temps, les Etats-Unis et le Canada n'ont connu de plus grande prospérité que lors du grand traité de réciprocité canado-américain de 1854 à 1866, alors que l'Américain s'amenait sur nos rives et raflait à bon compte les produits canadiens: foin, œufs, beurre, crème, légumes, volailles; rien ne résistait à l'aigle américain, et tout le monde était heureux. Quand, après dix années d'existence, ce traité fut abrogé à cause des rancunes occasionnées par la guerre du Nord contre le Sud, la situation au Canada devint si précaire qu'à un moment donné, la mère patrie ne pouvant rien faire, l'agitation commença et des requêtes demandant l'annexion aux Etats-Unis se couvrirent de signatures. Nous pouvons bénir la Providence d'avoir eu à cette époque, pour gouverner le Canada, le grand homme d'Etat qu'était l'illustre lord Elgin, qui réussit à faire consentir les Etats-Unis à un traité de réciprocité, par l'entremise de son beau-frère, lord Grey, ce qui ramena la paix et la prospérité au Canada.

Tels que rédigés, ces accords sont inacceptables pour nous, puisqu'ils comportent l'obligation de notre part d'adopter des lois qui ne manqueront pas de porter nos voisins, avec qui nous avons tout intérêt à vivre en paix, à se formaliser fortement. Il n'est pas désirable de prendre le risque qu'un jour la Grande-Bretagne mette fin aux accords et nous laisse, quand nous aurons mécontenté tout le monde, dans une situation semblable à celle qui existait après 1866. Le cas échéant, rencontrerons-nous sur notre route un autre Elgin? C'est plus que douteux. Qu'arrivera-t-il alors? N'est-ce pas l'annexion assurée, demandée précisément par ceux qui, aujourd'hui, préconisent l'adoption des présents accords? Il est tout à fait arbitraire de notre part de chercher maille à partir à nos voisins, les Etats-Unis, dont nous ne sommes séparés que par une ligne imaginaire et qui ont les mêmes habitudes de vie que nous-mêmes, et de chercher à détourner notre commerce de son cours naturel, au moment où les tories sont à la veille de quitter le pouvoir et alors que le nouveau président qui prendra les rênes de l'administration sera en mesure de nous faire des propositions de réciprocité qui, comme dans le passé, ramèneront la prospérité au Canada. Avant de ratifier ces accords, il est essentiel de se rendre compte dans quelles circonstances nous traitons. Toutes les puissances d'Europe ont reconnu la forme de gouvernement de la Russie, notre principale concurrente. L'Angleterre ne peut mettre obligatoirement de côté ce grand marché d'environ 145 millions d'habitants. Nonobstant les accords que nous discutons en ce moment, elle trouvera sûrement le moyen de continuer son commerce avec ce pays, d'après ce que nous lisons tous les jours dans les journaux. Il en sera de même des autres nations européennes. Le Canada a frappé d'embargo les produits russes et il ne reconnaît pas le gouvernement de la république soviétique. Sans cet embargo, le Canada pourrait se procurer au détail, en ce temps de crise, de la gazoline à 12c. le gallon, au lieu de 25 à 30c. Il pourrait acheter de l'anthracite de première qualité à raison de $6 la tonne, au détail, au lieu de le payer $16 à $17. Ces avantages que nous refusons, à cause de l'attitude du Gouvernement, d'autres en bénéficieront. Ce sont les nations européennes qui achèteront ces produits dont nous avons besoin; elles nous les revendront, avec de beaux bénéfices. Nous ne pouvons pas éviter d'être dupés, en l'occurrence. Le Canada, comme il le fait d'ailleurs actuellement, emploiera le charbon russe sous un autre nom, à $16 au lieu de $6; il achètera la gazoline russe sous un autre nom à 30c. le gallon. Et qui pourra reconnaître ces produits et empêcher ce commerce? Absolument personne.

D'ailleurs, n'avons-nous pas déjà expérimenté cette façon de faire du commerce lorsque, après la guerre de 1914, on décida de mettre au ban les marchandises allemandes? Elles ont quand même continué à pénétrer sur notre territoire; des caisses de chaussures allemandes sont entrées ici, non pas sous l'étiquette "made in Germany" mais sous celle "made in England." Et ce n'est que longtemps après que la chose a été découverte et qu'on a pu empêcher quelque peu cette manière de commercer.

Ces accords constituent l'isolement de l'Empire britannique des autres pays du monde, principe essentiellement faux. On nous demande de faire étalage d'hostilité contre nos voisins; on nous demande de provoquer toutes les nations avec qui nous avons des relations amicales, pour mettre en vigueur cette nouvelle politique d'isolement. Le Gouvernement nous demande d'approuver son attitude, notamment envers les Etats-Unis, engagés à nous défendre contre toute attaque européenne, ces créanciers à qui nous nous adressons presque exclusivement pour nous financer et que nous invitons à faire des placements chez nous pour le développement de nos ressources naturelles, parce que le capital nous fait défaut, ce pays qui possède déjà 70 p. 100 de la valeur du Canada et qui, depuis un siècle, vit en paix avec nous, qui n'avons, pour défendre nos frontières, que les étoiles du firmament et la bonne volonté des Etats-Unis, les principaux importateurs de nos produits. Je considère que cette attitude belliqueuse, agressive, ne peut avoir d'autre effet que d'engendrer des refroidissements et des frictions qui dégénéreront, peut-être plus vite qu'on ne le croit, en inimitié dangereuse. Supposons, pour un moment, que les Etats-Unis nous refusent tous nouveaux emprunts ou tous renouvellements d'emprunts, qu'ils retirent l'argent engagé dans les industries canadiennes et qu'ils en ferment les portes, qu'ils abandonnent le Canada complètement à lui-même, ne nous est-il pas permis d'affirmer, monsieur le président, qu'il s'écoulerait très peu de temps avant que la situation du Canada devienne tout à fait précaire. Il est vrai que le régime tory des Etats-Unis s'est montré, depuis quelques années, très antipathique aux intérêts du Canada. Cela ne nous surprend pas, car les régimes tories ont toujours été des manufacturiers de barrières tarifaires élevées, et des fabricants de paniers de vivres, je pourrais dire, qu'ils distribuent aux populations qu'ils administrent, une fois qu'elles sont réduites à la mendicité, comme c'est le cas de nos jours. Combien de temps nos voisins permettront-ils au Canada de continuer ces tracasseries? Attendront-ils cinq ans, ou simplement le parachèvement du creusement du Saint-Laurent, pour nous donner des nouvelles? Je ne le sais pas. En 1775, cette nation, qui ne comptait que 20 millions de population et qui n'avait pas les richesses qu'elle possède aujourd'hui, a su trouver le moyen de mettre un terme à l'ambition.

J'ai déjà déclaré en cette Chambre que j'avais peu confiance dans la Société des nations pour assurer la paix au monde, parce que la sincérité n'est pas le fort de toutes les nations qui la composent. Le Canada fait partie de la Société des nations; il lui en coûte $300,000 par année. Il est censé travailler en faveur de la paix. Or voici qu'aujourd'hui, par son Gouvernement, il adopte une attitude provocatrice qui ne tardera pas à lui mettre à dos toutes les nations de l'univers. N'avons-nous pas raison d'avancer que la sincérité fait défaut dans cette Société et qu'il serait grandement temps, si on désire la sécurité et la paix, de faire revenir nos représentants de Genève et de nous entendre avec les Etats-Unis pour tenir des conférences à Washington, en vue de notre propre sécurité? Je crois que cela serait plus pratique.

Le très honorable premier ministre a convoqué les Chambres plus tôt que d'habitude, vu l'importance des accords qu'il nous soumet en ce moment. Dans quelques semaines, se tiendra à Londres une conférence mondiale. Le Canada y sera représenté. Le premier ministre s'attend-il à ce que les autres nations qui ne font pas partie de l'Empire britannique soient bien disposées à faire des concessions au Canada et à l'Empire, sachant qu'elles seront obligées, à l'avenir, de payer tribut aux nations britanniques, pour traiter avec elles? Logiquement, cette réunion devrait leur fournir une excellente occasion d'organiser un plan de résistance à l'impérialisme tory britannique. Et, même, je ne serais pas surpris qu'à partir de cette date une lutte s'engage,—lutte commerciale, financière et peut-être militaire,—dans laquelle le Canada aurait la grosse part des ennuis, à moins que cette tentative d'isolement ne soit mise de côté.

Monsieur le président, avant de terminer, je n'hésite pas à dire que ces accords sont essentiellement basés sur un faux principe, que la liberté du commerce est atteinte, que notre autonomie sera sérieusement affectée, que nous n'avons pas le droit de tourner le dos à nos voisins, les Etats-Unis, pour aller jouer le rôle du dindon de la farce, en Europe. Conséquemment, pour l'avenir du Canada et de l'Empire, dans l'intérêt de mon pays, je n'approuverai pas par mon vote les conclusions de la Conférence économique tenue à Ottawa.

M. GROTE STIRLING (Yale) (traduction): Lundi après-midi, pendant près de quatre heures, la Chambre a entendu le très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) exposer ses vues concernant le commerce mondial, sur l'historique des relations du Canada à ce sujet, et sur le traité. A mesure que s'élevait ce nuage de paroles et qu'une heure succédait à l'autre, j'attendais avec toute la patience dont j'étais capable, me disant qu'après toutes ces réprimandes le très honorable député finira peut-être par nous faire connaître franchement les raisons qu'il a à faire valoir contre

ce traité. Des deux côtés, on convient qu'une plus grande liberté d'échanges est à souhaiter, mais de l'avis de mon très honorable ami, ce traité ne constitue pas du tout le moyen à prendre pour y arriver. Les déclarations de mon très honorable ami me semblent exiger une étude tellement approfondie avant que ceux à qui il s'adresse puissent les accepter comme des réalités, que je désire en signaler une ou deux.

Il y a quelques années, le très honorable député parcourait le Canada en tous sens pour y découvrir des coalitions et des monopoles contre lesquels il aurait pu prendre des poursuites. Dans son discours de l'autre jour il a fait allusion une fois de plus aux coalitions, y mêlant en quelque sorte les tories qui étaient à le conférence d'Ottawa. Il a dit qu'il y avait eu une conspiration tory. On sait fort bien que les délégués présents à cette conférence étaient les représentants désignés de certains gouvernements de l'empire,—le gouvernement de M. Ramsay MacDonald, de M. de Valera, du général Hertzog, de M. Coates, —et, je pense que le très honorable député devra fournir d'autre preuve établissant qu'on peut sincèrement les appeler, tories avant que le public intelligent ajoute foi à sa déclaration.

Je désire aussi dire un mot d'un autre passage de la première partie de son discours. A la page 284 v.f. du hansard, il dit:

> Le parti libéral a toujours préconisé une plus grande liberté de commerce.

C'est là chose que personne ne peut contester. Il ajoute:

> Lorsqu'il a réclamé un tarif douanier, ce dernier était purement fiscal; la protection venait par surcroît.

Est-ce bien le cas? Presque invariablement, depuis 1924, lorsqu'il m'est arrivé de prendre part aux débats à la Chambre, je l'ai fait pour exposer les vues et les aspirations des producteurs agricoles, surtout des cultivateurs maraîchers et des arboriculteurs fruitiers. Je me suis appliqué à faire ressortir à la Chambre certaines opinions fortement ancrées parmi les arboriculteurs fruitiers et à soutenir qu'il serait à propos de leur accorder l'assistance nécessaire pour leur assurer un débouché en Canada, du moment que leurs produits sont propres à la vente sur ce marché. On dira peut-être qu'il s'agit d'une des industries secondaires du Canada, mais elle intéresse cependant cinq provinces et une quarantaine de circonscriptions. Dans cette lutte opiniâtre de tous les instants engagée pour le compte des arboriculteurs fruitiers, tant qu'a duré le régime du très honorable député, ils se sont évertués à faire observer que, sans le secours d'un arrangement douanier spécial, leur industrie aurait toutes les peines du monde à survivre. Les principes du très honorable député y faisaient obstacle. Il ne voulait pas consentir au prélèvement d'un droit spécial qui mettrait fin au dumping. Ses principes l'empêchaient de faire ce qu'on lui proposait. Mais les principes du parti libéral n'ont pas empêché un ministre libéral d'insérer dans le tarif douanier une clause contre le dumping, non plus qu'un autre ministre libéral de modifier la loi des douanes, afin d'assurer le rouage voulu pour appliquer cette clause contre le dumping. Ces principes ne commencèrent à les gêner que le jour où on leur demanda de mettre ce rouage en mouvement.

Plus que cela, lorsqu'un gouvernement aux vues protectionnistes prit, pendant un intervalle de quelques mois, la direction des affaires, le ministre du Commerce actuel (M. Stevens) mit ce rouage en marche et l'arboriculteur fruitier en recueillit le bénéfice sur-le-champ.

M. YOUNG: Et nous avons payé pour cela.

M. STIRLING: On ne saurait non plus, malgré l'opinion fréquemment répétée de l'honorable député de Weyburn (M. Young), démontrer que le consommateur en ait été le moindrement incommodé. Mais lorsque le gouvernement libéral reprit le pouvoir, peu de temps après, ses principes ne l'empêchèrent pas, encore une fois, de maintenir ce rouage en marche, et pendant un an et demi, soit deux saisons d'expédition, les arboriculteurs purent en bénéficier. Vint ensuite l'explosion inévitable dans un parti composé d'éléments aussi variés que celui que mon très honorable ami dirige, et on supprima les décrets du conseil; le dumping de provenance étrangère reprit; ce fut la fin des relations commerciales que l'on avait établies pendant ces quelques années et les arboriculteurs fruitiers se virent une fois de plus entraînés dans une crise, crise occasionnée par un gouvernement libéral.

En 1930, cependant, il fut nécessaire de préparer un budget en prévision des élections, un budget qui contiendrait quelque chose pour tous, un budget qui ressemblerait à une carte marine à l'usage des navigateurs libéraux dans les eaux électorales, pouvant satisfaire les cultivateurs et convaincre les industriels que le parti libéral possédait toutes les sauvegardes voulues pour la navigation. Je ferai observer à mes collègues que, s'ils examinent le budget de 1930 tel qu'il fut présenté à la Chambre, ils n'auront pas besoin de le chercher dans les *Débats* parce qu'il n'y est point. J'avais toujours cru que le hansard était un compte rendu authentique des délibérations de la Chambre, mais après enquête j'ai constaté qu'il n'en a pas été ainsi sous le régime de nos prédécesseurs. Je pensais que

le hansard était un compte rendu exact de nos délibérations, avec des erreurs gramaticales et la disparition de fautes légères de langage. Mais si mes honorables collègues se reportent aux *Débats* du 1*er* mai, ils verront que l'ex-ministre des Finances (M. Dunning) a fait son exposé budgétaire. Ils s'apercevront que les articles du tarif ne sont pas ceux qui furent présentés par l'ancien ministre des Finances, mais ceux qui furent modifiés. Cela me semble d'autant plus stupide, lorsque je lis les trois lignes suivantes du discours du ministre:

Les tarifs saisonniers, par exemple, ne s'appliquent pas à un pays tel que le Canada, avec ses distances, ses latitudes et son climat extrêmes.

Mais si vous vous reportez aux pages des articles que j'ai mentionnés, vous constaterez que dix de ceux qui concernent les légumes sur quatorze, et six de ceux qui se rattachent aux fruits sur neuf, indiquent ce que va être le nouveau tarif, y compris les droits saisonniers. Je ne m'oppose pas un seul instant au principe de l'adoption des tarifs saisonniers, mais il semble ridicule de modifier le hansard au point qu'il est impossible d'y trouver un compte rendu officiel.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami insinue-t-il qu'aucun membre du Parlement a de propos délibéré modifié le hansard?

M. STIRLING: Je ne cherche pas, monsieur l'Orateur, à laisser entendre quoi que ce soit qui puisse être appelé erroné. J'ai déjà dit, si le très honorable député m'a écouté, que, lorsque je me suis informé auprès des fonctionnaires de la Chambre, j'ai appris que, sous le régime du très honorable député, on avait changé l'ancienne méthode et adopté celle-ci.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'espère qu'il n'y aura pas de malentendu. Je ne pense pas que les *Débats* d'aucune date soient autre chose que le compte rendu des sténographes du hansard. Je crois que les Procès-Verbaux de la Chambre montreront toujours la forme exacte dans laquelle le budget est présenté. Si, dans le cours du débat, des articles sont modifiés, il est facile de comprendre que seule la décision finale de la Chambre soit indiquée dans le hansard. Si mon honorable ami veut dire qu'il y a eu un changement avant la décision finale...

L'hon. M. STEVENS: Est-ce une question de règlement?

Le très hon. MACKENZIE KING: Si le ministre du Commerce s'y oppose, je n'ajouterai rien. Je cherche à savoir si, sous certains rapports, la manière de procéder a été défectueuse. Sans contredit, le ministre du Commerce est aussi intéressé que qui que ce soit à avoir un compte rendu fidèle du hansard.

M. STIRLING: J'espère que mon tour de parole sera prolongé de quelques minutes.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'espère, monsieur l'Orateur, que vous vous rendrez à la demande de l'honorable député. Je n'ai pas voulu interrompre mon honorable ami. J'ai toujours fort apprécié son désir d'exactitude et sa répugnance à faire des insinuations.

M. STIRLING: Je puis assurer le très honorable député que je ne fais pas d'insinuations. Ce que je veux faire observer, c'est que le hansard du 1*er* mai 1930, date de la présentation du budget, ne contient pas dans ses pages imprimées le budget tel qu'il a été présenté.

L'hon. M. STEVENS: Très bien! très bien! Et c'est ce qui devrait s'y trouver.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'espère que mon honorable ami portera quelque accusation pouvant faire l'objet d'une enquête. Il a entre ses mains le rouage du Gouvernement; qu'il y aille!

L'hon. M. STEVENS: Il n'est pas question d'accusation, mais d'exactitude du compte rendu.

M. STIRLING: Le point que je veux souligner, monsieur l'Orateur, est que ce qui a été introduit dans le budget comportait incontestablement le principe de la protection. Je pense que cela devient plus évident lorsqu'on lit les quelques lignes suivantes du discours du ministre, nous rappelant que le très honorable député a dit à la Chambre que le parti libéral n'avait jamais été en faveur de la protection. L'ancien ministre des Finances a déclaré:

Après une étude soignée de la situation sous tous ses angles, nous avons décidé d'appliquer aux fruits et aux légumes une combinaison de droits spécifiques et *ad valorem*, ce qui, croyons-nous, obviera aux besoins urgents des producteurs lorsqu'ils souffrent d'une notable instabilité de prix, et en même temps assurera aux consommateurs en toute saison des approvisionnements de ces produits à des prix raisonnables.

Le très honorable député a dit:

Lorsqu'il a favorisé un tarif, ça été un tarif de revenu...

Est-ce là un tarif de revenu?

...la protection n'étant qu'accidentelle.

Etait-ce accidentel?

Le parti libéral n'a jamais été en faveur de la protection.

Les honorables députés qui étaient à la Chambre à cette époque se rappellent bien en quelle posture difficile s'est trouvé l'ex-ministre des Finances lorsqu'un certain groupe de ses partisans se sont vus dans l'impossibilité d'appuyer ce budget. Mes honorables collègues se rappellent également l'expédient très facile auquel il a eu recours pour sortir de cette impasse, comment ses partisans récalcitrants se sont réunis dans une chambre avec les représentants des maraîchers et des pomiculteurs, alors que le ministre leur a demandé de trouver un compromis qui serait inséré dans le budget. Après cela, le budget fut déposé avec ces éléments de protection, et les amis récalcitrants du ministère ont été dans la position difficile d'accepter une dose assez considérable de protection ou de voter contre le budget. La logique peut être un bijou, monsieur l'Orateur, mais ce bijou ne brille guère au doigt du très honorable député.

Au début de la lutte livrée par les pomiculteurs, bien qu'ils ne reçussent aucune aide du Gouvernement, un rayon d'espoir a lui. Le gouvernement du Royaume-Uni a décidé de faire approuver par le parlement de Westminster une série de droits sur certaines importations, dont seraient exempts les dominions. Si ma mémoire ne me fait défaut, ces produits étaient au nombre de dix ou douze, et le n° 8 concernait les pommes. Il fut proposé d'appliquer un droit et une préférence de 5 shillings par quintal sur les pommes importées par le Royaume-Uni. Lorsque le Parlement s'est mis à discuter la résolution, le Gouvernement, se trouvant dans une situation passablement épineuse, décida de ne pas aller plus loin que les quelques premiers item, et, pour le moment, du moins, on n'entendit plus parler de cette préférence qui aurait été si avantageuse pour les pomiculteurs des dominions. Les honorables députés comprendront alors avec quel plaisir les producteurs ont appris la nouvelle qu'en vertu de l'accord que le Gouvernement a réussi à conclure, le Royaume-Uni a de nouveau consenti à imposer un droit de 4 shillings 6 deniers le quintal, notre produit étant exempté. Lorsque les pomiculteurs canadiens se rendent compte de l'aide de cette nature qu'ils reçoivent, ils sont plus disposés, en en examinant les dispositions, à approuver un accord qui doit, tout probablement, aider les autres industries. Ils savent fort bien que, si ces dernières prospèrent, leurs propres produits auront vraisemblablement un marché plus considérable.

Je vous serais reconnaissant, monsieur l'Orateur, d'annoncer qu'il est onze heures, et je propose que la suite du débat soit renvoyée à la prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

Sur la motion de M. Stevens, la séance est levée à dix heures et cinquante-cinq minutes.

VENDREDI, 21 octobre 1932.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTION DE PRIVILEGE

M. ARTHUR DENIS (Saint-Denis) (texte): Monsieur le président, hier je posais une question en cette Chambre au sujet du prix que le très honorable premier ministre (M. Bennett) paye pour son appartement au Château Laurier. Je demandais ce renseignement immédiatement après la réponse de l'honorable Solliciteur général (M. Dupré) à une question de l'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Heenan). Je voudrais savoir de quelle autorité on a transposé ma question.

Il me semble que je devrais avoir une réponse. Je constate la présence de l'honorable Solliciteur général. Il doit être en état de me répondre; il doit comprendre le français.

L'hon. M. DUPRE (Solliciteur général): Monsieur le président, je dépose le rapport du ministère de la Marine, en anglais et en français.

M. DENIS: Monsieur le président, je crois que l'honorable Solliciteur général est en défaut. Je m'aperçois qu'il comprend le français, puisqu'il vient de parler dans cette langue. Evidemment, il ne veut pas répondre.

RECTIFICATION DU COMPTE RENDU

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Puisque vous parlez du Compte rendu, monsieur l'Orateur, permettez-moi d'appeler votre attention sur ce qui me semble être une erreur dans les Procès-Verbaux. Je devrais peut-être dire que c'est plutôt l'omission d'une correction qui, comme l'a indiqué Votre Honneur, devrait être faite. Lorsque vous avez rendu votre décision, hier, au sujet de l'amendement proposé par l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) à la motion concernant la ratification de l'accord commercial avec la Grande-Bretagne, Votre Honneur a dit:

Le paragraphe 1*er* marque l'approbation de l'accord, ce qui se trouve déjà exprimé dans la motion principale.

J'ai alors appelé votre attention sur le fait qu'il ne s'agissait pas de l'approbation de l'ac-

cord. D'après le hansard, voici ce que j'ai dit et Votre Honneur a confirmé mes paroles de la manière suivante:

L'amendement n'exprime pas l'approbation de l'accord, mais plutôt de certaines dispositions, de certains articles de l'accord, et non de l'accord lui-même.

M. l'Orateur: J'aurais peut-être dû dire qu'il approuvait une partie de l'accord.

J'ai répondu à cela que Votre Honneur avait parfaitement raison. Bien que le hansard rapporte exactement mes paroles, la correction qui, à mon sens, aurait dû être faite,—et je ne doute pas que ce ne fût bien l'intention de Votre Honneur quand vous avez rendu votre décision,—n'a pas été faite dans les Procès-Verbaux. Je voudrais donc vous demander si la chose est possible.

M. l'ORATEUR: Si la chose peut se faire, je verrai à ce que le paragraphe 1*er* de la décision soit modifié et soit ainsi conçu:

Le paragraphe 1*er* exprime l'approbation d'une partie de l'accord...

. . . au lieu de laisser entendre qu'il approuve tout l'accord.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il en est de même du paragraphe précédent où il est dit que l'amendement proposé approuve et désapprouve à la fois cet accord; je crois que l'on devrait ajouter ou insérer les mots "une partie de."

M. l'ORATEUR: Très bien!

QUESTION

LA COMPAGNIE DE BEAUHARNOIS—GARANTIES AUX BANQUES

M. DUFF demande:

1. Quelle somme a été garantie aux banques autorisées du Canada pour le compte de la Beauharnois Light Heat and Power Company?
2. S'il en est ainsi, laquelle?

L'hon. M. RHODES (ministre des Finances):

1. Oui.
2. $14,112,000, garantis par la remise d'obligations de première hypothèque représentant deux fois la somme indiquée.

DEMANDES DE DOCUMENTS ACCORDEES SANS DEBAT

COMMISSION DE LA RADIO—M. THOMAS MAHER

Par M. MERCIER (Saint-Henri):

Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, pétitions et autres documents échangés entre tout membre du gouvernement fédéral ou tout fonctionnaire fédéral et tout membre du Parlement, des législatures provinciales ou des conseils municipaux au sujet de la nomination de M. Thomas Maher comme membre de la Commission fédérale de la radiodiffusion.

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre): Que veut dire au juste cette motion? Il est dit:

...entre tout membre ou tout fonctionnaire fédéral et tout membre du Parlement, et des conseils municipaux.

Veut-on dire la correspondance entre les membres du Parlement et le Gouvernement? Si c'est cela, la motion est régulière; autrement, elle ne l'est pas.

M. l'ORATEUR: Je crois comprendre que c'est bien là le sens de la motion. Sera-t-elle adoptée?

(La motion est adoptée.)

LE PHARE DE SAINTE-FÉLICITÉ

Par M. BRASSET:

Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre M. François Bélanger, ancien gardien de phare, de Sainte-Félicité, comté de Matane, et l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries, la copie du rapport de l'enquête devant être incluse dans ces documents, de même que la lettre de M. William Russell, de Matane, comté de Matane, qui a trait à la destitution de M. François Bélanger alors gardien de phare à Sainte-Félicité, comté de Matane, Québec.

DROITS DE DUMPING SUR L'ESSENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. F. DONNELLY (Willow-Bunch): Je désire adresser une question au ministre du Revenu national ou au premier ministre. Je remarque dans les journaux de ce matin un article intitulé: Le Gouvernement supprime le droit de dumping sur l'essence venant des Etats-Unis; cela équivaut environ à 2 cents le gallon. La nouvelle est-elle exacte?

L'hon. E. B. RYCKMAN (ministre du Revenu national): Oui.

NOUVEL EMPRUNT NATIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances): Hier, l'honorable député de Waterloo-Nord (M. Euler) m'a adressé une question à laquelle je n'ai pas pu répondre de façon assez complète. Aujourd'hui, je suis en mesure de le faire. Nous avons décidé de lancer une émission qui sera faite aussitôt que les préparatifs pour cet emprunt national seront terminés. Nous entendons confier cette émission à une organisation dans le genre de celle qui a si bien réussi pour l'autre emprunt national. Cette organisation sera présidée par sir Charles Gordon, président de la banque de Montréal, dont les services ont été si utiles en une occasion précédente. Il ne conviendrait pas, pour le moment, de donner tous les détails touchant les conditions, taux et

conditions, mais le montant sera de $80,000,000 et l'émission se fera probablement le 31 octobre. Cette opération financière projetée fera face aux échéances qui se montent à $34,449,950, somme due le 1er novembre. Cette somme est un reliquat du renouvellement de l'ancien emprunt de la Victoire, renouvelé en 1922 pour une période de dix ans. Le reste servira aux fins de l'administration, y compris les sommes nécessaires au réseau national canadien, dont les fonds, comme les honorables députés le savent, sont avancés directement par le Trésor au lieu de venir sous la forme de garantie d'intérêts, comme auparavant.

PRIME DU BLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. R. McINTOSH (Battleford-Nord): Le très honorable premier ministre me permettra-t-il une question? J'ai sous la main six télégrammes venant de six endroits différents du district de Battleford-Nord, chacun de ces télégrammes demandant des renseignements au sujet du paiement de la prime par boisseau ou par acre que le Gouvernement doit accorder comme indemnité aux cultivateurs de blé, pour l'année 1932. L'autre jour, le premier ministre a dit que le cabinet étudiait la question. Puis-je lui demander, aujourd'hui, s'il peut donner des renseignements définitifs à la Chambre et au pays?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Il est probable que je ferai une déclaration au début de la semaine prochaine.

TAUX DE TRANSPORT SUR LES LACS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. ROBERT McKENZIE (Assiniboïa): Je désire poser une question au Gouvernement par l'entremise du ministre des Chemins de fer (M. Manion). C'est au sujet des prix de transport sur les Grands lacs, qui viennent d'être récemment portés de 4 à 7 cents par boisseau, pour le blé. Le Gouvernement a-t-il fait une enquête pour savoir si cette augmentation est justifiée? Il y a aussi une autre question que je voudrais poser à ce sujet. Elle découle d'une coupure du *Journal of Commerce,* dont je vais citer quelques mots:

> Les taux d'expédition pour Montréal donnés pour le mois d'octobre sont de 7 cents pour la première moitié et 7 cents ½ pour la seconde moitié du mois. Port de la baie Géorgienne, 2 cents ¼; Port-Colborne, 2 cents ½; Buffalo, 1 cent ⅜; argent américain, ou 1 cent ½, argent canadien.

Comment le Gouvernement peut-il justifier l'augmentation de ces tarifs? Le taux était tout d'abord de 6 cents, puis de 7 cents et de 7 cents ½. Actuellement, il est de 7 cents ½. Le Gouvernement a-t-il l'intention de faire cesser l'anomalie qui existe quant au tarif moins élevé pour Buffalo que pour Port-Colborne, pour les consignations de blé?

M. l'ORATEUR: Les deux premières questions ne sont pas conformes au règlement. Quant à la suivante, le Gouvernement jugera s'il y a lieu d'y répondre.

L'hon. H. H. STEVENS (ministre du Commerce): Il m'est impossible, monsieur l'Orateur, de répondre, à brûle pourpoint, au mélange de déclarations et de questions de mon honorable ami. Je puis dire que toute cette question est à l'étude, mais je profite de l'occasion pour dire que le Gouvernement n'a rien eu à voir dans l'augmentation des tarifs, comme mon honorable ami l'insinue.

CONFERENCE ECONOMIQUE IMPERIALE

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LA MOTION DEMANDANT LA RATIFICATION DES ACCORDS COMMERCIAUX CONCLUS ENTRE LE CANADA ET LES AUTRES PAYS BRITANNIQUES

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 20 octobre, sur la motion du très honorable R. B. Bennett (premier ministre) demandant la ratification des accords commerciaux conclus à Ottawa, le 20 août 1932, entre le gouvernement de Sa Majesté au Canada et le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni, sous réserve de la législation nécessaire pour donner effet aux modifications du tarif douanier déterminées par ces accords.

M. GROTE STIRLING (Yale): Quand la séance a été levée, hier soir, je faisais allusion au droit de 4 shillings et 6 pence imposé sur les pommes par le Royaume-Uni et je disais que je ne pouvais pas comprendre la psychologie de tout horticulteur ou représentant des horticulteurs qui serait incapable d'appuyer les dispositions du traité ou ne voudrait pas les appuyer. J'ai lu avec intérêt les observations de l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston), les remarques quelques peu dédaigneuses qu'il a présentées hier et j'ai compris qu'il se lançait de nouveau dans le genre qu'il aime tant: fendre les cheveux en quatre. Le pomiculteur de la Nouvelle-Ecosse ne serait-il pas heureux et soulagé d'entendre l'honorable député en question admettre franchement les avantages de cet accord? Qui a jamais dit que le Canada seul allait en profiter? Ne sommes-nous pas tous membres de l'Empire et les délégués à la conférence n'étaient-ils pas animés du même esprit, n'avaient-ils pas la même intention d'accomplir quelque chose d'avantageux

pour chacune de ses parties? Depuis qu'il est question de ces préférences, nous connaissons l'attitude des producteurs du Royaume-Uni. Ils se sentent incapables de répondre aux besoins de leur marché. Ils savent que le Sud-Africain, la Nouvelle-Zélande et l'Australie expédient leurs produits à une époque où ils n'ont rien à vendre. Ils savent que la récolte des pommes au Canada a lieu en même temps que la leur et comme ils ne peuvent produire la quantité voulue, ils préfèrent voir importer des pommes canadiennes que des pommes américaines. L'on sait généralement que le Canada exporte des pommes en boîtes et en barils. La statistique canadienne tient compte du nombre de barils et accorde un peu plus de trois boîtes au baril. La Nouvelle-Ecosse exporte ses pommes en barils, tandis que la Colombie-Anglaise exporte les siennes en boîtes, mais ces deux méthodes ne viennent pas en conflit vu la coutume qui régit le marché en Angleterre.

Pendant les négociations qui ont précédé la signature des accords, les représentants de la division des fruits du Royaume-Uni ont voulu savoir jusqu'à quel point les dominions peuvent répondre aux besoins de la métropole. Voici comment on envisageait cette question en Angleterre; on savait que les vergers anglais ne sont pas tous de la même qualité et que si certains sont composés d'arbres noueux déjà vieux, laissés sans soins, sans taille et sans arrosage, d'autres sont des plus modernes et produisent 3,000,000 de barils de pommes, tandis que les importations s'élèvent à 4,333,000 barils. En imposant un droit sur les pommes, on se demandait quelle partie de ces 4,333,000 barils les dominions allaient pouvoir fournir. On découvrit que le Canada exporte d'ordinaire en Angleterre 1,500,000 barils, l'Australie environ 900,000 barils, la Nouvelle-Zélande environ 200,000 barils, et le Sud-Africain, une petite quantité. Depuis quelques années, on fait tellement de plantations dans ces trois derniers pays qu'on doit attendre une récolte beaucoup plus considérable, dont le Royaume-Uni sera le débouché. Les représentants anglais se convainquirent que cette augmentation, ajoutée à celle de leur propre pays et à celle que le Canada promit de réaliser, suffirait à répondre à leurs besoins. Dans ce cas, ils purent dire à leur gouvernement qu'ils ne s'opposaient pas à l'imposition d'un droit de 4s. 6d. par quintal, sauf pour les pays de l'Empire.

Le Canada a abordé cette question dans le même esprit. La Nouvelle-Ecosse exporte ses pommes en Angleterre en barils; la Colombie-Anglaise expédie de 15 à 30 p. 100 de sa récolte en boîtes; l'Ontario en exporte moins, tandis que les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick écoulent en grande partie leur production sur leur marché domestique. L'on démontra que la récolte canadienne coïncide avec celle des Etats-Unis et que nous éprouvons beaucoup de difficultés à écouler la nôtre, parce qu'il nous faut subir aux enchères la concurrence de l'énorme quantité de pommes venant des Etats-Unis. Ce pays, avec sa population de 120,000,000 d'habitants a un marché domestique très lucratif, mais les honorables députés apprendront sans doute avec surprise, comme je l'ai fait, que trente-sept des quarante-huit états sont producteurs de pommes. Quand la récolte est moyenne, ils ont un excédent, mais quand elle est abondante, ils ont un surplus énorme qu'ils ont l'habitude de ne pas laisser encombrer leurs propres marchés en le vendant à vil prix sur le marché anglais. Ce dumping se pratique au grand désavantage de tous les concurrents sur ce marché. Afin de démontrer que nous pourrions augmenter notre production pour les fins de l'exportation, les délégués du Canada ont fait voir à ceux du Royaume-Uni tous les chiffres concernant notre production actuelle et ce que nous pouvons prévoir pour un avenir rapproché. Sans entrer dans les détails des méthodes de vente en Colombie-Anglaise, il me suffira de dire que les producteurs de 95 p. 100 de la récolte se sont entendus et ont signé un engagement écrit à cette fin, pour réserver une partie définie de leur production à l'exportation. On espère ainsi, non seulement augmenter la quantité des expéditions, mais en stabiliser le courant.

La Colombie-Anglaise a une autre raison d'espérer un accroissement de son commerce d'exportation. Autrefois, le consommateur anglais voulait de petites pommes, dont il y a 163 à la boîte. Il est vrai que l'Angleterre a déjà acheté un certain nombre de chargement de wagon de "150", pommes de la catégorie immédiatement supérieure pour la dimension, mais elle les achetait en général au rabais. Quoi qu'il en soit, au début de la saison de vente cette année, les commerçants anglais se déclaraient prêts à faire des achats fermes de "150" et de "163" au même prix, chose qui ne s'était jamais produite à ma connaissance. Avant de partir de chez moi, j'ai constaté avec plaisir que non seulement ils achetaient ferme les pommes des catégories "163" et "150", mais aussi des wagons de "138", quelques-uns de "125" et même un petit nombre de "113". Jusque-là, le client anglais ne voulait même pas regarder une pomme de la grosseur d'une balle de tennis. Maintenant, non seulement il les achètent mais il en redemande. Ces pommes ne se vendront pas aux enchères en Angleterre. Comment cela s'est-il fait? Les An-

glais ont compris l'effet du traité; ils ont compris que, leurs débouchés commerciaux étant perdus, il leur fallait en chercher de nouveaux sans tarder. J'ose dire que la cause principale de la situation conquise par le peuple anglais dans le monde vient de la rapidité avec laquelle il effectue les modifications voulues dans sa vie commerciale, politique et sociale, lorsqu'il est convaincu de la nécessité de ces changements. Il ne s'est pas révolté: dans le calme il a changé toutes ses méthodes.

Le pacte dont la Chambre est saisie a été conçu dans un esprit de concessions mutuelles. On pourrait le comparer aux fondements sur lesquels on doit élever un édifice: on n'aurait pu donner tant de solidité à ces fondements dans l'esprit qui animait chaque délégué. Car les délégués se sont réunis à Ottawa avec une seule intention, mais se proposant deux objets: le premier était de représenter leur pays comme il convenait et l'autre, de représenter l'ensemble de l'Empire pour que le succès des accords puisse permettre à notre groupement de nations de retrouver sa confiance commerciale et garder sa place parmi les nations du monde.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais avoir dans les accords la confiance qu'a manifestée l'honorable préopinant (M. Stirling). Malheureusement, la façon dont je comprends ces textes m'empêche de croire qu'ils suffisent à permettre soit à l'Angleterre de retrouver la place qu'elle occupait avant la guerre soit à nous de réaliser des progrès fort sensibles. Il est une observation de l'honorable représentant de Yale avec laquelle je suis parfaitement d'accord. Il a dit que l'Angleterre consent à effectuer un changement. C'est cette disposition de l'esprit qui est essentielle à l'heure actuelle dans la grande crise que traverse le monde. Cependant, je ne remarque pas que les puissants du jour soient disposés à effectuer des modifications assez profondes pour répondre aux besoins de l'heure.

En ouvrant le congrès, le premier ministre (M. Bennett) a dit:

> Nous nous réunissons à un moment où le mécanisme du commerce universel est faussé. La finance internationale s'est effondrée; l'antique régime industriel auquel nous sommes devenus habitués s'est modifié. Nous nous dirigeons vers un nouvel ordre économique. La part que nous prendrons à le façonner dépend largement du résultat de la conférence.

Prononcés par le président du congrès, ces mots renfermaient de profondes vérités. Ils exprimaient aussi de grandes espérances, mais, mis au regard justement de ces espoirs, le résultat du congrès apparaît comme un échec lamentable. Personne ne niera que le mécanisme du commerce soit faussé. Dans un article de la livraison d'août de l'*International Labour Review* sur la reconstruction économique du monde, M. P. W. Martin écrit:

> L'abaissement du volume total des échanges dans le monde au cours des trois dernières années est sans précédent en temps de paix. Depuis 1929, le volume matériel du commerce international est tombé d'un bon tiers, la valeur, de plus de la moitié. On ne saurait guère douter que les changes et les murailles douanières élevées depuis quelques mois, bien qu'ils n'en soient pas entièrement responsables, n'aient fortement contribué à créer cet état de choses. Il est également certain que, si l'on maintient les tarifs douaniers à peu près à leur niveau actuel, il sera pour ainsi dire impossible de compter avant de longues années sur un redressement économique d'ordre général...

On ne voit pas, dans les conventions, que l'empire britannique se dispose à jeter bas ces murailles. Au contraire, on doit y constater qu'au lieu d'abaisser le mur on veut l'élever encore à une plus grande hauteur.

Sir Arthur Salter, qu'on a souvent cité en cette enceinte, nous a exposé parfaitement le dilemme. Le chef de l'opposition (M. Mackenzie King) a lu le passage en question, mais on ne saurait trop y insister. Le voici donc:

> Le monde dans son ensemble va marcher vers l'adoption d'un système qui permettra à chaque pays d'échanger les produits qu'il peut le plus facilement produire pour ceux que les autres produisent avec avantage, ou vers une organisation nationale, impériale ou régionale dans laquelle chaque unité poursuivra l'idéal de se suffire à elle-même, avec un niveau d'existence moins élevé par suite de la perte du commerce mondial. . . Nous marcherons dans l'ensemble vers une organisation mondiale où chaque unité nationale sera une unité dans le commonwealth général, ou vers un système d'unités fermées et, doit-on craindre, de plus en plus hostiles, ce qui ajouterait énormément aux risques de nouvelles guerres.

J'affirme que la conférence est un pas vers l'organisation nationale, impériale ou régionale; que nous sommes toujours épris de l'idéal de nous suffire à nous-mêmes et que, selon le mot de sir Arthur Salter, la conséquence fatale de tout cela sera l'abaissement du mode d'existence et la création de groupes hostiles, ce qui finira par déchaîner la guerre. Qui peut lire l'histoire et croire encore que l'on peut continuer à relever les tarifs et à conclure des alliances comme celle-ci sans que la guerre en résulte inéluctablement?

En 1929, le groupe de l'extrême gauche proposa, par amendement au projet budgétaire, une augmentation appréciable de la préférence britannique afin d'assurer une plus grande liberté aux relations commerciales entre le Canada et les autres nations. Le présent accord ne nous achemine pas sur cette voie. C'est un recul: on entrave encore plus nos relations de commerce avec les autres

peuples. Cela, personne ne le conteste. Le premier ministre lui-même a affirmé à Calgary:

> Il serait demandé aux nations en dehors de l'empire de payer quelque tribut pour le privilège de commercer avec l'empire.

Voilà donc quelle est la grande politique impériale du ministère actuel. Dans ses observations à l'ouverture de la session, le premier ministre a reconnu que la finance internationale était impuissante. Je demande: La conférence a-t-elle fait quoi que ce soit pour réhabiliter la finance internationale, ou impériale, voire nationale? Rien de rien. Le comité chargé d'étudier les problèmes monétaires et financiers a produit un rapport qui ne fait qu'éluder la question, qui ne signifie rien du tout. Il nous a éclairés à peu près dans la même mesure que l'ont fait les communiqués transmis à la presse pendant la conférence par le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion). Bref, nous n'avons pas osé aborder ce problème, l'un des plus importants que le pays ait à résoudre en ce moment. Cette inaction de la conférence et la convocation d'une conférence internationale, voilà qu'on s'en sert comme prétextes pour justifier le refus de mettre en ordre notre propre régime monétaire.

Nous sommes toujours obérés de dettes gigantesques, tant publiques que privées; nous nous enlisons de plus en plus. Il me semble qu'il nous sera impossible de continuer bien longtemps encore à accumuler nos dettes sans nous trouver dans une impasse des plus grave. A l'heure qu'il est, nos gouvernements, tant fédéral que provinciaux, n'explorent qu'une issue: diminuer les salaires et les services. Cela n'a qu'un résultat; réduire davantage le pouvoir de consommation du public. Je fais remarquer que pareilles diminutions, si désastreuses qu'elles soient du point de vue économique, imposent à notre population des épreuves très rudes et très inégales. A la dernière session nous avons entendu force propos touchant l'égalité dans le sacrifice. Je me rappelle une caricature publiée dans un journal d'Angleterre: une échelle sortait d'un marais et à chaque échelon se cramponnaient des gens qui représentaient des revenus divers. L'homme placé au sommet de l'échelle était en parfaite sécurité, mais celui qui se trouvait sur le dernier échelon avait à peine le menton sorti de l'eau; et le gouvernement, au nom de l'égalité signifiait: "Le sacrifice égal pour tous: que tout le monde descende d'un échelon!" Pour celui d'en haut, cela n'avait pas d'importance; mais le misérable sur le dernier échelon allait être complètement submergé. Voilà quelle est cette égalité dans le sacrifice qu'on nous réclame aujourd'hui.

On n'a cessé de le répéter, nous souffrons de la pauvreté au sein de l'abondance. J'incline à croire que cette tendance à l'économie est devenue une véritable manie. Nous tenons cette idée de nos ancêtres, les pionniers, à l'époque desquels la production n'était pas abondante; mais cette doctrine de parcimonie, qui a pu être excellente à cette époque-là, est fatale de nos jours. C'est comme cette ration d'eau douce sur un navire en mer, quand l'approvisionnement d'eau potable tire à sa fin: le capitaine remet une petite tasse d'eau par jour à chaque homme de l'équipage. Dans l'entre-temps le navire approche de la côte où se déversent d'immenses rivières d'eau douce, de sorte qu'en réalité le bateau navigue sur l'eau douce. Il pourrait permettre aux matelots de puiser dans des seaux toute l'eau qu'ils voudraient; mais il s'en tient au programme établi, à la ration parcimonieuse d'une tasse par jour. A notre époque que caractérise une production abondante je trouve qu'il est absolument stupide de condamner les gens à la misère en maintenant cette politique d'économie plutôt que de dépenser généreusement. Cela est d'autant plus absurde qu'une politique de dépense généreuse résoudrait notre problème économique.

Dans son premier discours, le premier ministre a dit: "Nous marchons vers un nouvel ordre dans le domaine économique". J'en suis parfaitement convaincu. Nons nous acheminons vers un nouvel ordre économique en dépit, je dirai, des efforts du premier ministre et des représentants du vieil ordre de choses à la conférence impériale. Il n'est guère possible qu'une convention comme celle-ci accélère la marche dans ce sens, tant elle est mauvaise. S'il en est ainsi, nous ferions bien de voter en faveur de la convention et de hâter par là la nouvelle évolution. Rien n'indique que ceux qui ont rédigé la convention marchent directement et volontairement vers un nouvel état de choses économique.

La conférence n'apporte de solution à aucun de nos principaux problèmes. Prenez la question du chômage. D'après ce que l'on me dit, elle ne fut pas même discutée à la conférence. Le peuple a été comblé de promesses depuis quelques années. Nous connaissons tous le vieux truc de faire balancer une carotte sous le nez de la mule. Il y a plusieurs années, le premier ministre disait que s'il était élu la question du chômage serait réglée. Il a été élu, mais le problème du chômage n'a pas encore été réglé. Puis on nous a dit qu'avec un tarif élevé le chômage disparaîtrait. Nous avons élevé le tarif, mais sans résultat. On nous a encore dit que, si nous réussissions à avoir une conférence impériale, tout s'arrange-

rait. Il ne s'est cependant produit aucun changement important depuis la conférence, sauf peut-être quant à quelques articles. Je serais heureux si l'honorable député de Yale (M. Stirling) avait raison de dire que les producteurs de pommes de la Colombie-Anglaise sont dans une meilleure situation, mais en somme il ne s'est produit aucun changement important et il est admis que le chômage sévit aujourd'hui plus que jamais.

Cette conférence impériale dont on a tant parlé et qui a coûté de si forte sommes d'argent est passée, et les promesses que l'on avait faites ne semblent pas se réaliser. Vraiment, d'après ce que je comprends des tableaux, on a profité de la conférence pour stabiliser les tarifs plus élevés au détriment, naturellement, du consommateur.

Dans le vingt et unième rapport du comité économique impérial sur la coopération industrielle impériale, il est dit:

> Nous sommes d'avis que la surveillance, de la part des gouvernements, des ententes qui comportent des rajustements de tarif protégerait le corps inorganisé des consommateurs. Nous ne croyons pas non plus qu'il y ait danger que l'on négocie des ententes en vue de faire obstacle au développement dans un sens naturel et économique.

C'est là l'espoir exprimé avant la conférence. De fait, d'après ce que l'on peut en juger, les consommateurs n'ont aucune protection et rien ne s'oppose à la création d'obstacles destinés à entraver le développement naturel et économique.

L'article 11 de la convention est ainsi conçu:

> Le Gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage à appliquer au tarif pendant la durée du présent accord, le principe que les droits protecteurs ne devront pas dépasser le niveau qui permettra aux producteurs du Royaume-Uni de faire une concurrence équitable basée sur les frais comparatifs d'une production économique et rationnelle; toutefois, dans l'application de ce principe on tiendra particulièrement compte des industries non solidement établies.

Ici au Canada, nous avons beaucoup entendu parler des jeunes industries pendant de nombreuses années et nous savons que ces industries s'offorcent de rester jeunes bien longtemps. Relativement à la première partie de l'article, je crois que le principe de la concurrence équitable basée sur les frais comparatifs d'une production économique et rationnelle est absolument illusoire. Sir Arthur Salter a traité ce principe d'une façon tout à fait désastreuse et attendu que le premier ministre l'a cité pour me servir de ses propres paroles, "comme l'une des plus grandes autorités du monde aujourd'hui" et que le parti conservateur accorde évidemment beaucoup

[M. Woodsworth.]

d'attention à ses déclarations, je veux citer quelque paragraphes de son livre, *Recovery*. Il dit:

> Un prétendu tarif scientifique signifie généralement un tarif basé sur le principe de compensations pour les différences qui existent dans le coût de production. Cela représente une simple fausseté ou ce n'est qu'une politique qui détruit le commerce international en tout sauf pour les quelques articles qui ne peuvent être produits au pays à aucun prix, comme le caoutchouc en Angleterre ou en Amérique. Car pourquoi quelqu'un achèterait-il quelque chose à l'étranger si ce n'est qu'il peut l'obtenir à meilleur marché ou obtenir un meilleur article au même prix? Si vous abolissez cet avantage, pourquoi achèterions-nous à l'étranger?
>
> Vraiment, si nous avons foi dans le commerce international, la seule circonstance mitigative relativement à ce que l'on appelle généralement "des tarifs scientifiques", c'est qu'ils ne sont jamais de fait scientifiquement préparés et appliqués, car, s'ils l'étaient, le commerce disparaîtrait. Mais si ce n'est pas là leur principe, quel est-il? Examinons franchement le fait que le principe à la base du système flexible, diversifié et changeant consiste généralement en ceci et rien de plus: c'est que les intérêts qui sont organisés de façon à pouvoir exercer la plus forte pression politique obtiennent la protection, ou le taux le plus élevé de protection, aux dépens du reste de la population.

Je crois que les tableaux tarifaires ne contrediront pas ce que sir Arthur Salter a si bien dit. Il ajoute:

> Les conséquences regrettables sont illimitées. Les temps, l'énergie, l'attention et l'argent qui devraient être consacrés à l'amélioration des méthodes servent à persuader les politiciens. Le système offre les plus grandes récompenses, les dépouilles les plus riches, à ceux qui peuvent le mieux corrompre les gouvernements. La machine gouvernementale elle-même,—dans son sens le plus large comprenant le ministère, le service civil, le Parlement et les électeurs,—ne peut, dans ces conditions, rester, et ne reste pas, assez honnête et compétente pour remplir ses devoirs primordiaux. Tant que notre système sera basé en partie sur la concurrence, le premier devoir du Gouvernement sera de déterminer et de mettre en vigueur les règles qui doivent guider cette concurrence. C'est une tâche d'agent de la paix qui fait respecter la loi par tous ou d'un arbitre qui fait observer les règles dans l'arène. Cependant, si l'agent de la paix passe une bonne moitié de son temps à faire passer adroitement le numéraire des goussets d'un citoyen à ceux d'un autre s'il y a lieu de s'attendre à ce que l'arbitre, moyennant certains moyens de persuasion suffisants, saute dans l'arène et administre un stimulant à l'un des combattants, tandis qu'il administre à l'autre un coup de poing ou un coup de pied, il n'aura ni le temps, ni le caractère, ni le respect public nécessaires pour remplir ses principales fonctions. Et la complexité des fonctions essentielles d'un gouvernement, dans les conditions actuelles, éprouve au plus haut point les ressources limitées, la sagesse réglementaire et la compétence de l'homme ainsi que l'honnêteté publique; il n'y a pas de marge de reste.

Cet accord, cela va de soi, doit être ratifié par le Parlement. Mais, je le demande: Le

parlement possède-t-il un véritable pouvoir? Au fur et à mesure que nous accomplissons ces formalités, un article que l'*Ottawa Journal* a publié, l'année dernière, sous le titre: "The Holy Show of Parliament", me revient à la mémoire. Le Parlement devient un spectacle sacré; les délibérations du Parlement tournent à la bouffonnerie. A la Conférence impériale économique, les gouvernements se sont révélés les serviteurs, des fonctionnaires à la solde de la haute finance. A la lecture du compte rendu des délibérations, au jour le jour, je n'ai pu m'empêcher d'assimiler la conférence économique à une chambre de commerce de grande envergure.

Les associations ouvrières du Canada n'y étaient pas représentées, pas plus du reste que la classe agricole et le public en général. Les couloirs du Château-Laurier étaient encombrés d'hommes d'affaires et de coulissiers. Le gros public pouvait peut-être regarder un peu à travers les fenêtres,—du moins lorsque les réceptions mondaines ont eu lieu,—mais il n'a guère eu son mot à dire en ce qui regarde la négociation des accords commerciaux. Le présent accord constitue essentiellement une convention de commerce conclue entre des hommes d'affaires et les représentants attitrés de la haute finance.

La conférence économique, je le crains fort, ne fut pas tout à fait la magnifique fête d'amour idéale décrite par l'honorable député de Yale (M. Stirling). Je voudrais bien que l'on pût affirmer véritablement que les délégués étaient réunis ici pour servir les intérêts de toutes les classes de la population. Cependant, à mon humble avis, cette conférence constitue plutôt une tentative d'exploiter le sentiment national ou impérial au bénéfice de certaines industries jouissant d'un traitement de faveur. L'on pensera peut-être que cette attitude est justifiée, puisqu'il s'agissait d'industries canadiennes. Même si on se place à ce point de vue, je ferai observer qu'un très grand nombre d'entreprises industrielles américaines étaient représentées à Ottawa, à l'époque de la conférence impériale. C'est un fait notoire qu'un bon nombre des champions les plus énergiques de la prétendue préférence britannique sont les administrateurs de succursales de maisons américaines; ils sont désireux de profiter du tarif préférentiel afin de grossir les dividendes de leurs bailleurs de fonds américains.

Le 19 novembre 1931, le hasard a voulu que j'assiste à une séance de la chambre des communes anglaises. Or, j'ai été fort intéressé de lire la question suivante, qui avait été inscrite au Feuilleton, ce jour-là:

Demander au président du Board of Trade, s'il a l'intention de se faire autoriser, en cas de nécessité, à empêcher les compagnies étrangères de s'établir en Angleterre afin de fabriquer des articles et éluder ainsi les droits imposés par le Board of Trade sur les importations, de façon à empêcher ces maisons étrangères de retirer de l'argent du pays sous forme des bénéfices qu'elles réalisent.

Si le Canada adoptait une pareille attitude, où en serions-nous, aujourd'hui? Si nous empêchions les entreprises étrangères de s'établir ici pour exploiter nos ressources naturelles et expédier les bénéfices ainsi réalisés de l'autre côté de la frontière, quelle serait la conséquence de l'application d'un pareil programme? Ces soi-disant sentiments de patriotisme et d'impérialisme dissimulent un bon fond d'hypocrisie qu'il serait à propos de démasquer. Même certaines entreprises canadiennes n'ont pas du tout les mêmes intérêts que leurs employés ou le public en général.

Pour revenir à la question qui fait l'objet du débat, lorsque le Parlement examine les diverses clauses de ces accords, je me demande si nos délibérations ne sont pas vaines. Le premier ministre est parfaitement assuré de l'appui des membres de son parti; la majorité dont il dispose est assez forte pour que ces accords soient ratifiés, en dépit de l'opposition menée par mes honorables amis de la gauche. Les honorables membres de la droite ont peut-être des doutes; j'ai la conviction qu'un bon nombre de députés ministériels de l'Ouest sont dans ce cas. Mes honorables amis grommelleront peut-être; mais que peuvent-ils faire de plus? Ils appuieront le premier ministre. Nous avons donc ce curieux spectacle: Un accord, conclu par un petit nombre de particuliers, que l'on fait avaler au peuple canadien sans qu'il ait en réalité la faculté de dire ce qu'il en pense. L'accord restera en vigueur pendant cinq années. Au cours de cette période, la représentation parlementaire peut être grandement modifiée ou encore le peuple peut manifester formellement sa désapprobation; cependant, tout cela ne pourrait changer en rien la situation. A l'heure actuelle, je le suppose, nous sommes témoins de la transformation d'une grande institution politique. Sous le régime de la constitution américaine, d'après le texte primitif, le peuple est censé élire une collège électoral d'hommes sages, lesquels, choisiront ensuite un président de la république. En réalité, ce système d'élection indirect n'a pas bien fonctionné, de sorte que le collège électoral ne compte guère aujourd'hui. Il sert tout simplement à enregistrer le résultat de la grande bataille que se livrent mutuellement les organisations politiques des deux grands partis en présence. Personne, je pense, ne le contestera. Le collège électoral, une partie intégrale de la constitution primitive des Etats-Unis, est donc devenu un rouage inutile. Nous

savons que de l'issue de la lutte que se livrent les partis politiques par tout le pays dépend le choix du président. Nous sommes aussi témoins, dans nos institutions britanniques, d'une semblable évolution, incontestablement en ce qu'il s'agit de la procédure parlementaire en Canada. Pour nous, les élections parlementaires sont devenues simplement un moyen de décider qui, pendant les cinq années à venir, sera le grand chef. N'est-ce pas vrai? Pour nous, représentants du peuple canadien, la situation ne laisse pas d'être humiliante. Je jour n'est pas loin où, si nous voulons agir sincèrement, quelques-uns de nous devront dire à leurs électeurs qu'il est pour ainsi dire inutile de nous envoyer ici. On nous soumet un accord que ses auteurs croient sincèrement avantageux pour le Canada, mais les membres du Parlement n'ont pas une chance sur dix mille d'y apporter la moindre modification. Les membres du parti conservateur sont tenus d'appuyer leur chef.

M. GARLAND (Bow-River): Qu'ils le veuillent ou non.

M. WOODSWORTH: Oui, qu'ils le veuillent ou non, ils sont pour ainsi dire dans l'obligation d'appuyer leur chef. Depuis onze ans que je siège ici, trois personnes seulement, à ma connaissance, ont rompu avec leur parti, sur des questions importantes—trois seulement. C'est là un état de choses des plus grave. Malgré tout ce que l'on peut dire de l'indépendance des membres du Parlement,—et mes reproches ne visent pas spécialement les partisans du Gouvernement actuel,—je dois faire observer que la coutume dont je parle et qui s'est implantée au pays devient presque une partie de notre Constitution, et cela est de nature à renverser tout ce qui se rapproche de la démocratie. Les élections se font au moyen du mécanisme politique. Il existe d'importantes caisses électorales qui, lorsqu'elles ne sont pas alimentées par de puissantes corporations, le sont par des particuliers. Ainsi, lorsque les députés arrivent au Parlement, ils ont pour ainsi dire pris l'engagement d'adhérer à ceux qui les ont fait élire. Personne n'ignore qu'un membre du côté ministériel qui s'opposerait à cette mesure ou à une de ses clauses compromettrait son existence politique.

J'ajouterai que, lorsque le Gouvernement actuel a été élu, il a été porté au pouvoir sur d'autres questions que celles dont nous sommes saisis aujourd'hui. Il n'a pas été élu pour connaître de cet accord, mais pour régler d'autres questions, telle le chômage, et cependant on a profité de cette circonstance qu'un gouvernement protectionniste à outrance est au pouvoir et que dans la métropole un parti également partisan de droits élevés a été élu, pour faire adopter par le pays un programme de haute protection qu'il s'agit de lui imposer pendant les cinq années à venir, et peut-être pour dix ans, dans certains cas. Que peuvent faire l'opposition officielle et les membres des groupes indépendants pour changer les choses? Nous pouvons parler; nous pouvons réclamer, mais c'est tout. Le chef de l'opposition a raison de dire que les annexes devraient se discuter en comité afin que l'on puisse renseigner le grand public sur ce qu'elles contiennent en réalité. Mais, supposons que nous examinions ces annexe en comité et que nous consacrions trois semaines à les discuter. Au bout de ce temp-là, l'accord sera adopté, car nous savons tous que le Gouvernement y a lié son sort. C'est donc en vain que l'on discuterait les accords auxquels personne ne pourra se soustraire. Je me demande combien de temps le public canadien tolérera ce combat de boxe simulée (shadow boxing), simples coups d'épée dans l'eau, et se contentera d'envoyer ici des représentants pour y délibérer, comme il le pense, alors qu'en réalité nous sommes ici simplement pour jouer un rôle dans un grand spectacle théâtral et nous en retourner ensuite chez nous sans avoir rien fait. Je prétends que, si les élections parlementaires ne constituent qu'un moyen coûteux et élaboré de nous choisir un dictateur, le public devrait le savoir. Il existe un moyen beaucoup plus facile d'atteindre ce but. Ainsi, nous pourrions diminuer le nombre des membres de la Chambre à environ 10 p. 100 du chiffre de la représentation actuelle. Nous pourrions aussi y arriver par un bon nombre d'autres moyens.

A coup sûr, nous ne saurions avancer plus loin vers la solution des problèmes qui se posent tant que ceux qui sont délégués ici ne seront pas libres de voter selon leurs convictions, non seulement sur des questions politiques d'ordre général, mais au sujet des questions spéciales qui nous sont soumises de temps à autre.

Je reviens à ces paroles du premier ministre: "Nous nous acheminons vers un nouveau régime économique." Il me semble que nous sommes arrivés au moment d'aboutir à quelque chose et que les forces manquent pour mettre au monde; et que par tout le pays, à l'heure actuelle, ceux qui sont dans le besoin et dans l'embarras à cause de la crise, cherchent en vain de tous côtés pour obtenir de l'aide; ils soupirent après un nouvel ordre de choses et ne peuvent y parvenir. Ils ont le droit de demander de l'aide aux membres du Parlement, mais à ce moment de crise, le Parlement est réduit à l'impuissance.

Il est des gens, un peu partout, qui disent que nous ne devrons pas nous contenter de moyens parlementaires. Pouvez-vous les blâmer lorsque la situation languit ainsi depuis des années? J'avouerai franchement, monsieur l'Orateur, que j'ai eu l'occasion de porter la parole en maintes circonstances à des assemblées ouvrières dans tout le pays, et, à la fin de chaque réunion pour ainsi dire, lorsque l'on pouvait me poser des questions on me demandait: "Qu'allons-nous faire?" Lorsque je suggérais une intervention du Parlement, on se contentait de rire en disant: "Pensez-vous que nous allons rester affamés encore quatre, cinq ou six ans en attendant un changement de ministère, alors qu'on peut probablement faire quelque chose pour nous." Telle est l'attitude de ces citoyens.

Cette conférence économique a été convoquée avec l'espoir qu'elle résoudrait quelques-uns des importants problèmes qui s'offrent à l'empire aujourd'hui, mais, je le répète, elle n'en a résolu aucun. Nous obtiendrons plus difficilement le commerce international; il est moins probable que nous puissions conclure avec les autres pays des conventions nous permettant de rétablir une meilleure situation économique de l'univers. Et ce qui est plus important pour nous, cette conférence a laissé nos affaires domestiques dans un état encore plus compliqué et désespéré qu'auparavant.

Telle est la situation comme je la comprends, et je vais parler particulièrement de ceux que je représente tout d'abord, les ouvriers.

Que résulte-t-il pour eux de la conférence économique? Il se peut qu'une ou deux fabriques emploient quelques hommes de plus; il est possible que certains pomiculteurs vendent un peu plus de fruits. Sous ce rapport, je conjecture que la convention est avantageuse, mais cela ne compte guère quand on considère que les bénéficiaires obtiennent cet avantage en grande partie grâce à d'autres dispositions qui alourdissent le fardeau des consommateurs.

Je reviens au sujet le plus important dont j'ai parlé. On espérait que la conférence aiderait à la solution de notre grand problème économique, celui du chômage. Mais ce problème qui est très sérieux ne paraît nullement devoir être résolu. Nous ne pouvons guère appuyer un accord de cette nature qui ne tend pas du tout à améliorer le sort de la masse du peuple. Nous ne nous prononçons pas contre chacun de ses articles en particulier. Que personne ne fasse cette assertion. Nous sommes obligés de dire oui ou non, et, envisageant la question à un point de vue large, du point de vue des Canadiens, nous sommes forcés de dire: Non, et du point de vue international nous devons dire: Non.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'exhorte la Chambre à ne pas s'ajourner avant que les grands problèmes qui se présentent à nous, ceux des dettes, du chômage et du sort de nos compatriotes cet hiver aient été suffisamment étudiés.

L'hon. RAYMOND-D. MORAND (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, avant d'aborder les quelques observations que je me propose de présenter aujourd'hui, je désire témoigner mon appréciation du travail considérable imposé au Gouvernement lors de la conférence à Ottawa. On ne peut qu'admirer avec quelle habileté on a recueilli sans bruit les renseignements nécessaires pour les mettre à la disposition des experts et des négociateurs des autres parties de l'empire. Je félicite également le ministère de la cordiale hospitalité qu'il a accordée aux visiteurs. Je suis certain que cette hospitalité digne, sans ostentation, a reflété la culture et les coutumes de notre pays.

Nous venons d'entendre un autre des discours qui nous sont maintenant familiers. Il semble que l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) a la manie de la contradiction. Je siège ici depuis quelques sessions et je ne me rappelle pas qu'il ait approuvé une seule proposition présentée à la Chambre. Lui seul a raison. Et surtout, il me paraît animé d'une haîne, d'une obsession contre les partis politiques. Cependant personne n'a consacré plus de temps que lui l'été dernier à parcourir tout le pays, et pourquoi? Pour organiser un parti politique. Il n'hésite pas à accuser la droite d'esprit de parti; il dit que nous n'osons pas voter selon notre conscience et nos convictions. Je suis très sensible à cet affront. Parlant en mon nom propre, et, je crois, en celui de tous les conservateurs, de même que des libéraux, les convictions des membres du Parlement sont au-dessus des partis, et tout Gouvernement qui tenterait de s'esquiver en présence de la politique générale énoncée, en vertu de laquelle ses membres sont élus, trouverait ses partisans encore assez énergiques pour exprimer leurs vues et voter selon leur conscience.

On croirait que la moindre question dont la Chambre est saisie doit être reglée par un referendum. Nous avons goûté de cette méthode en Ontario et nous n'en voulons plus. Certes, lorsqu'il a donné la majorité au parti actuellement aux affaires, le peuple savait parfaitement qu'il votait pour un parti protectionniste, et quant à celui-ci, en maintenant la protection, et non pas un semblant, il a certainement fait ce qu'il a promis.

L'excellent discours prononcé hier par l'honorable député du comté d'Ontario (M. Moore) m'a bien intéressé. En écoutant cette

pensée pondérée, réfléchie et bien exprimée, je me disais qu'il aurait pu mettre dans son discours encore plus de vigueur et de logique, s'il l'avait prononcé de ce côté-ci de la Chambre.

M. YOUNG: Comment avez-vous aimé la conclusion?

L'hon. M. MORAND: Il y a deux ou trois petits points que je désire relever. Je cite de la paye 437 du compte rendu d'hier, version française:

M. McINTOSH: Il a fait là bonne besogne.

L'hon. M. MORAND: Je cite:

Un honorable membre disait l'autre jour que la gauche accueillait avec plaisir tout ce qui, d'après ce traité, doit entrer en franchise. Quant à moi, je ne les accueille pas tous ainsi et je suis certain que nombre d'autres députés, de la droite comme de la gauche, sont de mon avis. Je vais vous citer quelques exemples. Voyez le nouveau numéro 438 *a*, *b* et *c*, véhicules-moteurs, en franchise... Puis 438 *b*, motocycles, en franchise. Je suis également contre cela et je vais vous dire pourquoi. Au n° 420 de l'ancien Tarif douanier, on voit que la bicyclette acquitte 20 p. 100, or cela est injuste. Si vous avez le moyen d'avoir une automobile ou une motocyclette, vous n'avez rien à payer à la douane, mais si vous êtes pauvre, si vous ne pouvez même acheter une motocyclette et qu'il vous faille pédaler, il vous faut acquitter 20 p. 100.

En raisonnant ainsi, l'honorable député a voulu faire coup double. D'abord, créer dans l'esprit de la population de son comté l'impression que l'importation des automobiles diminuerait l'emploi dans la ville qu'il habite; et, d'autre part, donner dans le genre, souvent exploité à gauche, savoir le recours aux préjugés de classe, en faisant croire au cycliste qu'à l'avenir sa bicyclette lui coûterait 20 p. 100 de plus. Pour produire cet effet, cependant, l'honorable député a été obligé d'invoquer le n° 420 du tarif douanier dont il n'est pas question dans le traité. Et l'amusant, c'est que le cycliste continuera de pédaler absolument dans les mêmes conditions et sans qu'il lui en coûte un sou de plus que sous le régime libre-échangiste du gouvernement libéral. Il n'y a pas la moindre différence. L'honorable député aurait pu pousser davantage son raisonnement. Il aurait pu faire observer que les fabricants canadiens d'automobiles bénéficient en Angleterre, sous le tarifs McKenna, d'une préférence de 20 p. 100 *ad valorem*, et d'une préférence à Ceylan, à Hong-Kong, Malte, et dans les établissements du Détroit, du droit minimum en Afrique-Sud, et d'une préférence dans tous les autres dominions ce qui aura pour résultat un accroissement d'emploi dans la ville habitée par mon honorable ami, de même que dans ma localité et partout où se trouve établie l'industrie automotrice. Sans compter qu'il aurait pu escompter aussi la possibilité d'une fabrication plus considérable de voitures contribuant à diminuer le prix de celles-ci dans l'empire.

Il s'agit ici d'un traité de commerce. Le sujet est très en vogue actuellement et les formules clinquantes sont probablement tout aussi populaires aujourd'hui que jamais. Et nos amis de la gauche excellent dans l'art des formules prenantes. La liberté du commerce est leur thème de prédilection. Je crois que le commerce est devenu plus ou moins un sujet d'obsession dans le monde. Le commerce sans intérêt, c'est-à-dire l'échange de produits qui peuvent se fabriquer dans le pays, n'est que mouvement, dont seuls profitent les entreprises de transport, les courtiers et les agents de change. D'autre part, le commerce entre pays des produits de culture, de production ou de façonnement difficiles chez soi est le seul commerce avantageux, et je crois que ce traité développera cette catégorie d'échanges.

L'autre jour, l'honorable chef de l'opposition a défini la politique de son parti et incidemment celle du parti conservateur lorsqu'il a dit:

Le parti libéral a toujours préconisé la liberté plus grande du commerce. Quand il a fixé des droits, c'était en vue du revenu et non de la protection. Jamais le parti libéral n'a préconisé la protection. Nos honorables amis de la droite ont toujours prêché la protection.

Evidemment, le très honorable leader de la gauche a exposé l'attitude de son parti telle qu'il la comprend, mais la pratique est bien autre. Son même sourire approbateur, accueille également les tirades libre-échangistes de notre ami de Weyburn (M. Young) et les formules protectionnistes prudentes et bien mûries de notre ami d'Ontario. Nous ne cherchons pas noise au chef de l'opposition pour sa définition du programme du parti conservateur. Ce programme a bel et bien été approuvé par les habitants du Canada. C'est un système de protection que même le plus humble des membres de notre parti peut expliquer, respecter et défendre.

La protection, cependant, est quelque chose de relatif. Comme toutes les autres mesures, elle doit suffire à atteindre la fin pour laquelle elle a été établie, pas plus: la protection doit protéger. Quand elle va plus loin, elle devient de la licence, mais ce n'est pas de cette manière que le système protectionniste a été appliqué par notre parti. Nos adversaires ne cessent de répéter que les mesures douanières du parti conservateur sont la cause de la situation actuelle. (*Très bien! très bien!*)

Oui, très bien! C'est par des membres de la gauche, peut-être par ceux-là mêmes que j'entends dans le moment, que j'ai entendu dire que nous avions obtenu le pouvoir grâce à la situation du chômage et aux maux qui affligent notre peuple. (*Exclamations.*)

L'hon. M. MORAND: Très bien! Allez-y.

M. YOUNG: Vous l'avez exploitée.

L'hon. M. MORAND: On a soutenu que nous avions obtenu le pouvoir en exploitant le problème du chômage, parce que la misère et la pauvreté régnaient dans le pays, cependant, voici que l'on nous reproche d'être la cause de la situation actuelle.

M. HEAPS: La situation s'est-elle améliorée depuis deux ans que vous appliquez vos mesures?

L'hon. M. MORAND: Elle aurait été bien plus grave sous la direction de mon honorable ami ou des membres de l'opposition. Nous avons fait tout ce qu'il était possible de faire.

M. YOUNG: Répondez à la question.

L'hon. M. MORAND: J'ai répondu.

M. HEAPS: La situation est-elle meilleure?

L'hon. M. MORAND: Quand j'entends les observations de mon honorable ami, je me dis souvent que ses lectures sont bien bornées. Je me demande s'il a jamais entendu parler des émeutes de gens qui voulaient obtenir des vivres à Belfast et de la situation aux Etats-Unis.

M. YOUNG: Répondez donc à la question.

L'hon. M. MORAND: C'est ce que je fais. Je me demande si mon honorable ami a jamais entendu parler de ce qui se passe dans l'Angleterre libre-échangiste et en Allemagne.

M. YOUNG: Répondez à la question.

L'hon. M. MORAND: On ne va tout de même pas attribuer à notre parti tout ce qui se passe actuellement dans le monde. Je demeure tout près de la frontière américaine et je puis constater que notre situation, si grave soit-elle, est encore de beaucoup meilleure que celle des Etats-Unis. Nous nous sommes occupés de nos gens, peut-être pas comme on aurait pu le faire au sein de la prospérité, mais je sais que, dans notre ville, l'une des plus affligées, personne n'a souffert de la faim. Je me demande si nos honorables amis, qui sont toujours prêts à attribuer tout le malaise au régime de hauts tarifs, se sont jamais demandé ce qui serait arrivé sans ce système de protection.

M. YOUNG: La situation aurait été meilleure.

L'hon. M. MORAND: Quelle serait la conséquence de la politique de laisser inonder nos marchés par des marchandises de qualité inférieure et par la main-d'œuvre à bon marché?

M. YOUNG: Nos gens obtiendraient ce dont ils ont besoin.

L'hon. M. MORAND: Mon honorable ami a, pour lui-même, divisé le monde en deux parties: d'un côté un champ de blé avec une barrière de péage et de l'autre le reste du monde. Malheureusement le Canada n'est pas simplement un immense champ de blé et même il n'est pas le seul pays à blé dans l'univers. Si nous ne cultivions que du blé, il serait alors bien facile de faire disparaître la barrière de péage, mais nous produisons autre chose. Il y a dans notre pays bien des personnes autres que les producteurs de blé, et elles doivent vivre en ayant recours à des moyens différents.

L'hon. M. CHAPLIN: La réponse est assez satisfaisante.

M. YOUNG: Non, ce n'est pas une réponse.

L'hon. M. CHAPLIN: Quant à vous, jamais vous ne serez satisfait.

L'hon. M. MORAND: Je n'en suis pas encore rendu au point de croire que, grâce aux relations internationales, le Canada, avec sa population de 10 millions, peut obliger le reste du monde à modifier ses tarifs.

M. YOUNG: Nous pouvons faire preuve d'un peu de bon sens dans l'administration de nos affaires.

L'hon. M. STEVENS: A l'ordre!

L'hon. M. MORAND: Mon honorable ami aurait fait un meilleur usage de son éloquence quand son propre chef était au pouvoir. A cette époque-là, tous les pays, les uns après les autres, élevaient leurs tarifs douaniers et fermaient ainsi les débouchés du Canada. C'est ce qu'ont fait les Etats-Unis, l'Allemagne, la France, l'Italie, et même l'Angleterre.

M. YOUNG: Cela les a-t-il enrichis?

L'hon. M. MORAND: Du moment qu'ils agissent ainsi, allons-nous ouvrir notre marché? Allons-nous sacrifier notre peuple sous prétexte de donner l'exemple au reste du monde? Je n'ai pas encore atteint ce degré d'idéalisme international et je ne crois pas non plus que mes compatriotes en soient rendus-là.

Le Gouvernement a fait le mieux qu'on pourrait faire dans les conditions actuelles, et je crois que lorsque la conférence a eu lieu, toutes ces différentes questions ont fait l'objet d'un examen. Les résultats de cette conférence, quoique n'embrassant pas toutes les phases du commerce et ne constituant pas le dernier mot dans cet ordre de faits, sont cependant appréciables. Dans ma propre circonscription, je peux constater beaucoup d'améliorations, beaucoup de choses qui contribueront considérablement à stabiliser la situation. Les cultivateurs de tomates pourront plus facilement écouler leurs produits; les planteurs de tabac ont un marché assuré pour dix ans; les producteurs de fruits auront l'avantage de pouvoir vendre leurs produits, et les fabricants d'automobiles pourront non seulement approvisionner le Canada, mais, du fait qu'on leur a ouvert des débouchés au sud de l'équateur, pourront aussi diversifier leur fabrication et procurer du travail pendant une plus grande partie de l'année.

M. YOUNG: Vous ne tenez pas compte du tout des consommateurs.

L'hon. M. MORAND: Quels sont ces consommateurs dont mon honorable ami parle tout le temps?

M. YOUNG: Les dix millions d'habitants du Canada.

L'hon. M. MORAND: Dans ces dix millions d'habitants, il n'y a pas que des cultivateurs de blé. En réalité, ils ont plutôt d'autres occupations que celle à laquelle mon honorable ami borne apparemment toute son attention.

M. YOUNG: Ils souffrent tous de cette politique.

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

L'hon. M. MORAND: Le Gouvernement n'a jamais cessé de monter la garde pour que notre pays ne soit pas envahi par les marchandises à vil prix des pays hautement protégés. Je suis reconnaissant au Gouvernement d'avoir bien compris le mandat qui lui avait été confié par le peuple et d'avoir su protéger la nation canadienne. J'estime que le premier devoir d'un gouvernement est de veiller aux intérêts du peuple qu'il est chargé de gouverner, et, une fois ces intérêts pleinement sauvegardés, d'aider, par la coopération, la coordination ou autrement, les autres parties de l'empire ou des autres pays de l'univers. Ce devoir, le Gouvernement s'en est bien acquitté. Encore une fois, je reconnais la sagesse et la fidélité dont il a fait preuve, et, pour emprunter les propres paroles du premier ministre, je lui dirai: Vous avez bien travaillé.

[L'hon. M. Morand.]

M. WILLIAM DUFF (Antigonish-Guysborough): Monsieur l'Orateur, les Canadiens ont toujours considéré les conférences impériales comme des événements du plus haut intérêt, parce que, à ces réunions, les représentants de toutes les parties de l'empire se rencontrent pour discuter des questions primordiales pour les Dominions et l'ensemble de l'empire. Lorsque sir Wilfrid Laurier, en sa qualité de premier ministre du Canada, a représenté notre pays à la conférence de Londres, tout le monde a reconnu, indépendamment des opinions politiques, qu'il l'avait bien représenté. On peut en dire autant de sir Robert Borden. Le même compliment s'applique aussi au très honorable Arthur Meighen qui, en sa qualité de premier ministre, en 1920-1921, assista à une conférence impériale vers cette époque. Nos honorables amis d'en face et tous les Canadiens en général conviendront avec moi que lorsque mon chef, leader actuel de l'opposition et chef du parti libéral (M. Mackenzie King), fut choisi comme premier ministre du Canada et prit part à plusieurs conférences impériales à Londres, le pays fut fier de lui et de la part qu'il prit à ces conférences.

Puis, en 1930, vinrent les élections générales. On savait, avant les élections, qu'une conférence impériale aurait lieu au cours de l'automne de cette même année. Le peuple décida, comme il en avait le droit, de changer de ministère, et le gouvernement libéral, qui occupait le pouvoir depuis huit ans, fut renversé, pour céder la place au gouvernement conservateur que dirige le premier ministre actuel (M. Bennett). Sachant que la conférence impériale devait être convoquée et sachant qu'il était possible ou probable qu'il fût appelé à Londres pour représenter le Canada à cette conférence, le premier ministre actuel parcourut le pays du Pacifique à l'Atlantique et prêcha un peu partout la politique, non pas tout à fait de protection, mais de tarifs de plus en plus élevés. Un mois après qu'il eut été élu et que son parti fut parvenu au pouvoir, on convoqua une session spéciale du Parlement. Sachant, comme je l'ai dit, il y a un instant, que dans quelques semaines il devait assister à la conférence impériale de Londres, il nous a demandé, au cours de cette session, de relever le tarif et, par la raison même qu'il avait été élu à cause de cette politique et que la majorité de la Chambre l'appuyait, le tarif a été considérablement relevé. Mon très honorable ami s'est alors rendu à cette conférence, et nous savons ce qui s'est passé là. Il a présenté ses propositions au gouvernement britannique ou aux délégués du gouvernement britannique assemblés à cette conférence. Ses proposi-

tions ont été rejetées et il est revenu au Canada sans avoir obtenu le moindre résultat de la conférence.

Cette année, une autre conférence a été convoquée et s'est réunie dans la capitale de notre beau pays. Au cours du débat qui est survenu depuis que ces accords ont été déposés devant la Chambre et depuis que le premier ministre a présenté sa motion nous demandant de les approuver ou de les rejeter, la discussion a été loyale jusqu'à un certain point. Je ne m'oppose nullement à ce que le premier ministre s'attribue le mérite de ce qu'il pense avoir obtenu par ces accords, parce que nous sommes tous des hommes, nous sommes tous plus ou moins égoïstes et je ne fais pas attention au discours de mon très honorable ami, bien qu'il puisse avoir été injuste en disant ce qui est rapporté à la page 125 v.f. du hansard non revisé:

Et en dépit des efforts antipatriotiques de ceux qui ont voulu donner à croire que l'intérêt primordial de chaque délégation est de chercher le bénéfice de son propre pays.

Je ne crois pas que ces paroles soient justes. Peu importent nos convictions politiques, que nous soyons conservateurs ou libéraux, ou que nous appartenions à tout autre parti du pays, et bien que nous puissions, de temps à autre nous dire des mots que nous ne voudrions pas employer dans une conversation particulière, je crois, monsieur l'Orateur, que vous reconnaîtrez avec moi que tout citoyen du Canada, homme ou femme, est patriote et a foi en l'empire britannique. Comme je le disais tout à l'heure, au sujet des remarques du premier ministre dans son discours où il affirmait avoir réussi là où les libéraux avaient échoué, je n'ai aucune objection à cela. Si vous ou moi avions été à sa place, nous aurions peut-être employé des mots semblables. Au cours du débat, quand mon honorable ami le ministre du Commerce (M. Stevens) et mon honorable ami le ministre des Chemins de fer (M. Manion) ont parlé, et quand l'ancien ministre du Commerce (M. Malcolm) et l'ex-ministre de la Justice (M. Lapointe) leur ont répondu, la discussion s'est faite d'une façon très polie, tout le monde en conviendra.

Mais le premier ministre a dû s'absenter pour recevoir un diplôme d'une université de New-York, diplôme auquel il doit avoir absolument droit, j'en suis convaincu. Je crois que ce fut une bonne idée du premier ministre que d'échapper aux soucis et aux tracas de ses fonctions, parce que le travail sans distractions nous rend désagréables. Mais, avant de partir, je crois qu'il aurait dû laisser des instructions à ses subalternes du cabinet pour leur enjoindre de faire bien attention à leurs paroles, pendant son absence, car, pour ainsi dire avant que le premier ministre ne prît son train pour Albany, New-York, nous avons remarqué que mon honorable ami le solliciteur général (M. Dupré) s'est levé et a prononcé un discours. Je l'ai dit tout à l'heure, le débat a été courtois et convenable, mais quelles ont été les premières paroles du solliciteur général? Il a raillé l'ex-ministre de la Justice pour avoir dit qu'il désirait voir la conférence réussir. Oh non, a-t-il dit, ce n'est pas vrai, l'ex-ministre de la Justice et d'autres libéraux du pays ne voulaient pas que la conférence qui s'est réunie à Ottawa, en juillet, réussît. Il a cité divers journaux, des journaux libéraux, disait-il, et il n'y a pas de doute qu'il n'ait raison jusque-là. Un de ces journaux était le *Soleil* et l'autre, le *Canada*, de Montréal, je crois. Naturellement, "quand le chat est loin, les souris dansent", mais les souris devraient bien faire attention à la manière dont elles quittent leurs trous et à leur manière de danser. Je regrette excessivement que le solliciteur général ait prononcé ce discours et fait cette allusion à ces deux journaux libéraux. Je crois que les honorables députés seront de mon avis en disant que ce ne sont pas là les deux seuls journaux du Canada qui ont publié des remarques et des éditoriaux au sujet de la conférence, avant qu'elle se réunît et pendant qu'elle siégeait. Si je cite d'autres journaux, je le fais, parce que le solliciteur général m'a indiqué la voie. Personne n'accusera la *Gazette*, de Montréal, d'être un journal libéral. Qu'est-ce que la *Gazette* dit de la conférence impériale? Voici:

Ceux qui sont le plus en état de juger la situation attribuent surtout l'impasse actuelle à la disposition que le premier ministre a de garder dans ses propres mains la préparation de la cause du Canada et les négociations elles-mêmes, sauf l'aide qu'il accepte d'un seul conseiller d'un ministère.

Je me demande quel est ce conseiller. Les bruits couraient à Ottawa que le premier ministre ne voulait même pas consulter les conseillers des ministères et que les membres de son cabinet n'étaient pas très satisfaits de voir le premier ministre se limiter à un seul confident. La *Gazette* continue:

Cette manière d'agir expose facilement quelqu'un à faire des erreurs, et ce n'est un secret pour personne que l'on en a commis.

C'est là un article de la *Gazette* de Montréal, et non pas du *Soleil*, ou du *Canada*. Je continue ma lecture:

Le premier ministre était sans doute animé des meilleures intentions. Il a convoqué la conférence. C'est une vieille habitude chez lui de centraliser toutes les affaires du Gouvernement dans son propre bureau, et il a essayé

d'appliquer à la conférence impériale la même méthode qu'il a adoptée pour les affaires domestiques.

Qu'est-ce que le ministre du Commerce (M. Stevens) et le ministre de la Défense nationale (M. Sutherland) ont à répondre à ces affirmations? Et la *Gazette* ajoute:

Malgré toute l'habileté et l'énergie de M. Bennett, la tâche est trop forte pour un seul homme et les résultats indiquent que la participation des autres ministres et des chefs industriels et financiers eût permis d'éviter une grande partie des erreurs commises. La situation est inquiétante. Si les choses ne changent pas, la conférence va se terminer et les deux principaux pays de l'Empire, la Grande-Bretagne et le Canada, n'auront bénéficié que de ses moindres avantages.

M. SHAVER: L'honorable député a-t-il lu l'article de rédaction de la *Gazette* de mercredi dernier qui louange hautement le travail des représentants du Canada à la conférence impériale et les résultats obtenus?

M. DUFF: Oui, je l'ai lu, mais je parle maintenant de ce que la *Gazette* disait pendant la conférence et des remarques du solliciteur général.

Mon honorable ami ferait bien de prendre celui-ci par l'oreille et de le garder dans les corridors. L'honorable député qui vient de m'interrompre a sans doute déjà entendu parler d'un journal qui s'appelle le *Winnipeg Tribune*. C'est un journal conservateur. Que dit-il?

L'attitude de M. Bennett est des plus vulnérables. Le public comprendra bientôt que la vanité et l'égoïsme du premier ministre, qui essaie de gouverner à lui seul, sont un danger pour le Canada, non seulement à la conférence, mais en tout temps.

Vu que le solliciteur général a fait intervenir les journaux dans ce débat, je vais aller un peu plus loin. La conférence est finie. Nous en espérions des résultats. Qu'est-ce que l'*Ottawa Journal* en dit? Voici une opinion anglaise publiée dans ce journal:

M. A. J. Cummings, le distingué représentant du *News-Chronicle* de Londres, semble avoir passé un mauvais quart d'heure à Ottawa, quand il y est venu pour la conférence impériale. "Tant que je vivrai", écrit-il dans un numéro récent de son journal, "je ne pourrai oublier l'expression de dégoût et de répugnance peinte sur la figure des délégués harassés à la dernière séance plénière de la conférence dans l'édifice du Parlement. En moins d'une semaine, toutes les belles paroles sur le sujet de l'unité impériale et des sacrifices pour l'Empire avaient été effacées du tableau avec une éponge sale".

Ce ne sont pas là les paroles du *Soleil* ou du *Canada*, mais de M. Cummings, du *News-Chronicle*.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: J'ai donné à l'honorable député une grande latitude dans sa réponse au solliciteur général, mais la Chambre doit comprendre qu'il est nécessaire d'observer le règlement défendant la citation d'articles de rédaction. Les honorables députés peuvent exprimer leurs opinions, cela va de soi, mais ne doivent pas citer d'articles de journaux.

M. DUFF: Je ne suis pas de votre avis, monsieur l'Orateur. Depuis des années, il a été de règle à la Chambre de laisser les députés citer les journaux. C'est ce qu'on fait depuis vingt ans et je prétends avoir parfaitement le droit de lire des coupures de journaux. Je sais que c'est là un sujet très délicat, monsieur l'Orateur, mais réellement, il faudrait plutôt vous en prendre au solliciteur général qui a commencé le premier.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: C'est pourquoi j'ai accordé une telle latitude à l'honorable député.

M. DUFF: Je proteste, avec tous les libéraux du Canada, contre l'insinuation que le parti libéral ne désirait pas le succès de la conférence. Il faut être insensé pour émettre une telle opinion et, en ma qualité de libéral, je proteste quand on prétend que moi ou quelque autre libéral, nous ne voulions pas le succès de cette conférence des délégués de toutes les parties de l'Empire. Vous conviendrez avec moi, monsieur l'Orateur, que les libéraux désirent aussi ardemment que les conservateurs l'amélioration de notre commerce et de celui de tout l'Empire. Durant la Grande Guerre de 1914 à 1918, les libéraux ont fait leur part tout comme les conservateurs. Pourquoi nous dirait-on maintenant, parce que nous critiquons les accords arrêtés à la grande conférence impériale, que nous ne désirions pas le succès de ces conversations?

J'espérais, monsieur l'Orateur, pouvoir appuyer la convention.

Je ne puis en examiner tous les articles, mais je m'arrête brièvement à certains.

Une partie du discours du premier ministre, citant presque textuellement des articles du pacte, porte le public à penser qu'il est accordé un droit de préférence sur le poisson. Ayant lu l'accord et le compte rendu de son discours, je me suis demandé quelle est la différence entre un droit et une préférence, ou quand un droit devient une préférence. Si je saisis bien la portée de l'annexe de la convention, citée à la page 136 (version française) du compte rendu du discours du premier ministre, l'Angleterre impose certains droits de douane sur le poisson importé de l'étranger.

J'ai examiné la question avec beaucoup de soin, pour tâcher de trouver quelque valeur à cette partie de l'entente. Jusqu'en mars dernier, tout le poisson importé en Angleterre, des dominions ou de l'étranger, entrait en

franchise. Le poisson de l'Empire entrera encore en franchise, sous le régime de la convention, tandis que le poisson étranger devra acquitter un droit.

Le premier poste du tableau de la page 136 se rapporte au "poisson de mer, frais". Le tarif de préférence comporte la franchise et le tarif général, un droit de 10 p. 100 *ad valorem*. Deux ou trois lignes plus bas, on trouve la "morue". Quelqu'un pourra peut-être m'expliquer la signification exacte de ce mot et m'indiquer une différence entre le "poisson de mer, frais" et la "morue". J'ai toujours pensé qu'ils constituaient une seule et même chose. Mais l'accord les traite comme étant deux articles distincts.

Arrêtons-nous à cet article pour un instant. L'Atlantique met entre nous et l'Angleterre une distance de quelque 2,500 milles. A l'heure actuelle, comme depuis de nombreuses années, l'Angleterre s'approvisionne de morue dans la mer du Nord, au Groenland, en Islande, en Norvège et en Suède. Elle en consomme beaucoup. Ses sources d'approvisionnement se trouvent à moins de 1,000 milles de Londres, Grimsby, Hull, Liverpool et autres centres anglais. Au Canada, nos pêcheries se trouvent sur le littoral du Pacifique et de l'Atlantique. On ne peut prétendre qu'il soit possible d'expédier de la morue du littoral du Pacifique pour concurrencer, en Angleterre, la morue pêchée au chalutier par les Norvégiens et les Suédois, qui la débarquent en Angleterre même. Que dire du poisson frais de la côte de l'Atlantique? Comme chacun le sait, les pêcheurs habitent la côte, dispersés dans de petits hameaux. Il leur serait donc impossible d'envoyer leur poisson à un endroit central en vue de l'exportation en Angleterre, pour qu'il arrive outre-mer propre à la consommation humaine. Mais supposons pour les besoins de la cause, que ce soit possible. Où en sommes-nous? Nous nous trouvons devant le fait que le prix du poisson n'est pas fixé à Halifax ou à Vancouver, mais à Londres, Grimsby, Hull ou autres ports de pêche de l'Angleterre. Donc, même si nous pouvions expédier du poisson frais d'Halifax ou de Vancouver, nous devrions accepter les prix courants dans le monde.

Je m'appuie sur l'autorité du premier ministre parlant, non pas précisément du poisson, mais du blé:

> ...que les producteurs de l'empire soient en mesure et disposés à offrir d'abord leurs produits en vente au Royaume-Uni aux prix ayant cours sur le marché mondial et en quantités suffisantes pour répondre aux besoins des consommateurs anglais.
>
> Je n'ai jamais en aucun temps représenté aux producteurs de blé du pays que l'établissement d'une préférence aurait pour effet de fixer à leur bénéfice un prix plus élevé que celui prévalant sur le marché mondial et cela aux dépens du consommateur britannique.

C'est absolument vrai, monsieur l'Orateur. Et ce ne l'est pas seulement pour le blé, mais aussi pour le poisson et un grand nombre d'autres articles mentionnés dans les annexes.

Il est un aspect encore plus désavantageux à l'égard du poisson exporté en Angleterre. Tout d'abord, nous ne pouvons l'expédier; ensuite, il nous faudrait accepter les prix ayant cours dans le monde; enfin, on ne doit pas s'attendre qu'un droit de 10 p. 100 chasse du marché anglais les Norvégiens, les Suédois, les Islandais, les Groenlandais et les autres exportateurs de poisson. La chose est évidente. Ces gens doivent vendre leurs produits. S'ils doivent surmonter l'obstacle d'un droit de préférence de 10 p. 100—ou plutôt d'un droit de douane de 10 p. 100, puisqu'il n'y a aucune préférence là-dedans—ils pénétreront, quand même en Angleterre. Mais ils ne le feront peut-être pas, parce qu'il est un autre aspect à la question. A cause du droit de 10 p. 100, ils n'expédieront peut-être pas leur poisson frais en Angleterre. Que feront-ils? Vont-ils rester sur le dos et cesser toute pêche? Non pas. Au contraire ils vont saler et sécher le poisson qu'ils ne peuvent vendre en Grande-Bretagne à l'état frais. Ils feront concurrence, au Brésil, à notre poisson de Gaspé; en Italie, à notre poisson de la rive Nord dans Québec et du Labrador; aux Antilles, à notre poisson de la Nouvelle-Ecosse. Ils vont nous chasser du marché. Voilà le dilemme, monsieur l'Orateur. Choisissez.

Je dis que le droit de 10 p. 100 est inepte. D'abord le présent accord n'apporte aucun avantage, le poisson a toujours été admis en franchise sur le marché anglais. Si les Norvégiens continuent à expédier leur poisson en Grande-Bretagne, ils devront se contenter d'accepter 10 p. 100 de moins. C'est eux qui souffriront; mais nous ne toucherons pas un sou de plus. Il en est de même des autres produits spécifiés, pommes, cuivre, zinc, blé et tous les autres.

Disons plus. La même chose est vraie du saumon, congelé ou réfrigéré. En ce moment ces produits sont admis en franchise; mais le saumon étranger importé en Grande-Bretagne doit solder une entrée de 1½ p. 100. Quiconque consulte la statistique découvre que l'an dernier le marché britannique a absorbé environ 14 millions de livres de saumon, frais ou congelé. Le Canada n'en a contribué qu'une légère proportion, la masse venant de la Suède, de la Norvège, de l'Etat libre d'Irlande, de Terre-Neuve, du Labrador et des Etats-Unis. Ce poisson a rapporté en moyenne 21c. ½ la livre. Cela montre que la clientèle pour le saumon

gelé est très restreinte: peu de gens là-bas ont les moyens d'acheter ce poisson à 21c. ½ la livre.

Les honorables membres veulent-ils me dire que la Norvège et la Suède seront évincées du marché anglais pour le saumon gelé, ou que nos ventes y seront plus considérables? Je n'en crois rien. Nous verrons que la Norvège y enverra tout autant de ce produit: elle soldera la différence de 1c. ½. Je ne connais pas grand'chose à la théorie de l'économie politique.

M. COWAN (Long-Lake): Ni moi.

M. DUFF: Cela, j'en conviens; et mon honorable ami de Long-Lake abonde dans mon sens. Va sans dire que cela n'est pas flatteur, ni pour moi ni pour lui. Quoi qu'il en soit, j'ai eu, depuis quarante ans, une certaine expérience des affaires. J'ai importé des marchandises au Canada et payé la douane; et j'ai exporté des marchandises à l'étranger où j'ai soldé les droits de douane. Mon expérience m'enseigne que, lorsqu'il faut se conformer au cours mondial, l'expéditeur en franchise ne touche pas un sou de plus; mais celui qui paie la douane reçoit moins. Dès qu'il existe un excédent, il faut l'expédier sur quelque marché; et c'est ce qui se fera pour le poisson, les pommes ou toute autre denrée.

Je ne parlerai pas plus longtemps du poisson; seulement je tiens à signaler à la Chambre un autre danger. Si la Norvège et la Suède, pays qui exportent beaucoup de poisson à la Grande-Bretagne; si les Etats-Unis, qui envoient beaucoup de pommes à la Grande-Bretagne; si l'Argentine et d'autres pays, qui vendent du blé et d'autres denrées à la Grande-Bretagne, doivent se soumettre à l'imposition de leurs produits, que vont-ils faire? Vont-ils se croiser les bras et laisser taxer leurs produits par la Grande-Bretagne, sans murmurer? Je dis qu'advenant l'imposition de pareils droits il en résultera des représailles. Depuis que les Etats-Unis ont fait le premier geste, nous avons eu une guerre de tarifs. Les pays du monde entier se sont fait une guerre économique.

Voyons les Etats-Unis par exemple. C'est une chose certaine que ce pays ne consentira pas sans riposter à ce que la Grande-Bretagne frappe d'un droit prohibitif un baril de pommes. Ils ne toléreront pas pareille conduite: ils nous traiteront en conséquence. Il en résultera que nos produits allant aux Etats-Unis seront frappés de droits encore plus élevés que ceux du moment. Quelles en seront les conséquences pour le commerce du poisson? Aujourd'hui nous expédions aux Etats-Unis, chaque année, par voie de Prince-Rupert environ, 35 millions de livres de flétan. Voilà quelques années, lors de mon début dans cette

Chambre, croyant que j'allais y exercer une certaine influence, j'ai suggéré que le poisson importé des Etats-Unis au Canada fût dégagé de tous droits de douane. Nous ne prenons, par année, qu'environ 500,000 livres de poisson de nos voisins qui nous en envoient seulement lorsque leur propre marché est encombré, ce qui n'arrive que quatre ou cinq fois par année. Mais certains de mes bons amis m'ont fait observer: Il ne faut pas y songer; si l'on dégrève le poisson américain du droit de 1c., notre marché sera inondé et nos pêcheries de l'Est en souffriront. Je n'en convenais pas.

Mais quittons un moment le littoral de l'Atlantique et allons à Prince-Rupert qui expédie aux Etats-Unis, chaque année, 35 millions de livres de flétan. Sur ce total environ 20 millions de livres sont du poisson américain ou du poisson d'Alaska, expédié par voie de Prince-Rupert; les autres 15 millions de livres sont du poisson canadien. Qu'arrive-t-il? Ce poisson est vendu sur le marché de Chicago. Supposons, monsieur l'Orateur, que vous soyiez un Canadien ayant 100,000 livres de poisson à vendre et que je sois un citoyen des Etats-Unis qui offre la même quantité à la clientèle. J'espère que l'on me pardonnera si je soumets ainsi cette proposition. Le prix à Chicago est 12c. Vous obtenez 12c. et j'obtiens la même chose, moins les droits. Si j'expédie mon poisson en franchise, sans avoir à payer le droit de 2c. par livre, je reçois exactement la même chose que vous; vous ne recevez pas davantage. Je sais que quelquefois nous ne faisons pas preuve d'amitié; nous aimons à voir le voisin faillir, mais si vous ne pouvez obtenir davantage pour vos pommes, votre blé, votre poisson ou votre bacon sur le marché britannique, que gagnez-vous à forcer le voisin à accepter moins. Ne courrez-vous pas alors le risque d'une guerre économique? Voulez-vous que le gouvernement américain porte les droits sur le poisson à 3 ou 4c. ou lieu de 2c.? Par exemple, nous avons sur les pommes, un droit de 4s. 6d. Supposons que le gouvernement américain s'adresse au gouvernement canadien et dise: "Ecoutez; nous expédions une assez grande quantité de pommes sur le marché britannique et nous n'aimons pas payer ces droits. Nous désirons négocier une autre convention commerciale avec vous." J'ai lu cette convention commerciale, mais je ne suis pas sûr que ce que je vais suggérer puisse se produire, bien qu'un homme plus renseigné que moi prétende que la chose soit possible même avec cette convention et tout ce tintouin concernant une préférence de 10 p. 100 sur le poisson, de 4s. 6d. sur les pommes, de tant sur le blé et le bacon et le reste. On prétend que sir John Simon aurait dit l'autre jour que la Grande-Bretagne pouvait négocier une convention

avec les Etats-Unis. S'il en est ainsi, et si les Etats-Unis stipulent que la première chose à faire est de supprimer le droit sur les pommes expédiées en Grande-Bretagne, et qu'à défaut de quoi les droits sur le poisson seront portés de 2c. à 4c., comment nos amis de la droite peuvent-ils alors prétendre que ce droit est une préférence en ce qui concerne les pommes? Le résultat n'en serait-il pas futile? Le *Montreal Star* du 23 septembre 1932 déclare:

> Les bruits qui ont bouleversé les hommes d'Etat à Ottawa disent que le gouvernement britannique est d'avis qu'il est libre d'accorder aux pays étrangers l'entrée libre générale sur le marché britannique dont jouissent actuellement les dominions en vertu de l'Import Duties Act.

Cela est très clair. Je le disais il y a un instant, je ne suis pas un économiste et je ne prétends pas m'y connaître en économie politique, mais d'après le *Montreal Star* et sir John Simon, cela signifie peut-être que les Etats-Unis pourraient s'adresser à la Grande-Bretagne et négocier une nouvelle convention, et qu'un des articles de cette convention pourrait comprendre l'abaissement des droits sur le saumon gelé de Seattle ou sur les pommes de la Virginie. Conséquemment, je dis, monsieur l'Orateur, que cette convention ne vaut pas le papier sur lequel elle est imprimée et je le soutiendrai tant que le peuple ne saura pas ce qu'elle signifie en réalité et ne se rendra pas compte qu'elle comporte un avantage pour le producteur.

Quelle est ma raison de parler ainsi? C'est un fait bien connu, monsieur l'Orateur, que cette convention a été rédigée durant les dernières vingt-quatre heures de la conférence. Aucune convention de cette importance ne peut être rédigée convenablement en si peu de temps. On remarquera que, dans le discours du trône, on mentionne un certain nombre de questions, y compris le remaniement, la loi des chemins de fer, le chômage, la loi des banques et d'autres mesures importantes, et l'on suggère de laisser ces questions pour la reprise de la session en janvier. Je suis d'avis, monsieur l'Orateur, que cette convention est aussi importante que ces autres mesures, si elle ne l'est pas plus, et il me semble que, pour donner au pays l'occasion d'exprimer son opinion, cette Chambre ne devrait pas être tenue d'adopter la motion du premier ministre en ce moment. Je crois que nous devrions discuter la question ici, puis ajourner afin de fournir à nos électeurs l'occasion d'étudier la convention et nous laisser savoir l'attitude qu'ils désirent nous voir prendre.

Le bois est une autre denrée mentionnée; certaines gens croient que le Gouvernement a fait beaucoup lorsqu'il a obtenu une préférence de 10 p. 100 sur le bois dans cette convention. Où l'Angleterre achète-t-elle son bois? Il est vrai que le Canada en fournit une partie, mais les Etats-Unis en exportent également une certaine quantité. Si les exportateurs américains sont tenus de payer un impôt de 10 p. 100 sur leur bois, me direz-vous qu'ils ne s'adresseront pas au gouvernement américain et ne protesteront pas? Quelle sera la nature de leur protestation? Ils diront au gouvernement américain: Si le gouvernement britannique, avec l'aide et l'approbation du gouvernement canadien, entend maintenir ce droit de 10 p. 100 sur notre bois, nous vous demandons de relever de nouveau les droits sur toutes les marchandises importées du Canada aux Etats-Unis. C'est probablement ce qui arrivera.

M. JONES: Ils l'ont fait.

M. DUFF: C'est ce que j'ai dit il y a une demi-heure; naturellement, ils ont relevé leurs droits, et c'est de là que provient la difficulté. Ils relèveront davantage ces droits, bien que le ministre des Chemins de fer (M. Manion) ait dit récemment que nous pouvions impunément relever nos droits contre les marchandises américaines, que nos voisins étaient encore nos amis, et qu'il en ait vu la preuve dans le fait que quelques collèges américains conféraient des degrés au premier ministre. Aussi longtemps, je le suppose, que le premier ministre se verra conférer des titres universitaires, nous pourrons nous croiser les bras et attendre.

L'hon. M. MANION: Pourquoi n'avez-vous pas imposé de droits lorsque vous étiez au pouvoir?

M. DUFF: Nous ne l'avons pas fait parce que nous sommes opposés à cette politique. Pour moi, la plus grave erreur que l'Angleterre ait jamais commise, ce fut de tenter de taxer les vivres des Bostonnais, il y a cent cinquante ans; la conséquence de cette tentative, c'est qu'elle a perdu les Etats-Unis. Sans cet acte malheureux du gouvernement anglais, le Canada et les Etats-Unis constitueraient maintenant un seul et puissant pays et il n'y aurait jamais eu de muraille tarifaire édifiée à la frontière. A tout événement, je suis heureux d'entendre le ministre des Chemins de fer nous assurer que, pour l'instant, les Etats-Unis ne feront rien qui soit de nature à nous provoquer.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, si ces droits sont mis en force et que les pays étrangers tels que la Suède et la Norvège, qui expédient du bois marchand sur le marché anglais, imposent par réprésailles des droits sur les produits tant de l'Angleterre que du Canada, retirerons-nous quelque avantage de l'accord en discussion? Admettons pour les

fins du raisonnement que le droit de 10 p. 100 sur le poisson nous assure quelque avantage, bien que je soutienne le contraire. Si les autres pays relèvent leur tarif douanier à notre détriment, de quelle utilité sera-t-elle pour nous cette préférence de 10 p. 100 en vue de l'écoulement de notre poisson? Nous changerons notre argent de goussets, voilà tout. Je prétends donc qu'en sus des concessions que nous sommes censées faire,—et la plupart sont insignifiantes,—on berne le consommateur canadien quand on lui dit que notre poisson, notre bois marchand ou tout autre produit bénéficiera d'une péférence.

J'ai lu récemment dans les journaux de Londres, que l'on attribue à M. A. T. Atkinson, député conservateur à la Chambre des communes anglaises, les remarques qui suivent:

> Il a fait observer que l'on a omis dans le traité australien la disposition insérée dans le traité canadien concernant la vente des produits sur le marché anglais au prix mondial. Il espère que c'est là un oubli qui sera réparé. Des dispositions de cette nature, a-t-il dit, valent beaucoup du moment que l'on décide de taxer les produits ouvrés et les matières premières.

Il admet que les produits naturels doivent être écoulés aux prix du marché mondial. Par conséquent, je le répète, tous les produits que nous expédierons sur les marchés de la métropole devront être également écoulés aux prix du marché mondial; nous n'obtiendrons pas un sou de plus que les autres pays. Au contraire, nous devrons accepter les prix du marché mondial tandis que l'étranger jouira du même privilège sans avoir à acquitter les droits.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, vous m'avertissez que le temps que j'ai à ma disposition est à la veille d'expirer. Pour moi, la majeure partie des ennuis dont souffre le monde, à l'heure qu'il est, concernent le commerce. Partout, les échanges sont tellement restreints par des entraves, des règlements et des droits de toute sorte que les divers pays ne peuvent plus commercer. Que vous vendiez cher ou à meilleur marché l'article que vous produisez, si, à votre titre de producteur, vous êtes obligé d'acheter à des prix très élevés tout ce dont vous avez besoin, vous êtes tout aussi avancé en touchant un prix relativement bas pour l'écoulement de vos produits. Pour ma part, j'avais espéré qu'à cette conférence d'Ottawa le gouvernement anglais, se rendant compte de la situation du commerce dans le monde entier, aurait adopté une autre attitude. J'aurais cru qu'après s'être rendu compte que le Canada aussi bien que le Royaume-Uni a besoin de commercer avec le reste du monde, de même qu'avec les autres parties de l'empire, l'Angleterre ferait

comprendre aux délégués du Canada et des autres dominions la nécessité d'abaisser le tarif douanier afin de stabiliser la situation mondiale et de mettre fin à la crise actuelle. C'est là le seul moyen de faciliter les échanges entre les différentes parties du Commonwealth britannique de même qu'entre l'empire et les pays étrangers. A moins d'atteindre cet objectif, nous ne sortirons jamais du bourbier dans lequel le monde s'enlise sans espoir, à l'heure actuelle.

Il peut se faire que la situation s'améliore quelque peu; cependant, j'exprime sincèrement l'avis que le Canada, l'empire et le monde entier seraient en meilleure situation si les droits étaient abaissés sur les articles importés tant des différentes parties du Commonwealth que des pays étrangers.

Le consommateur aussi bien que le producteur bénéficierait d'une pareille entente et serait en bien meilleure posture qu'à l'heure actuelle.

Encore une observation et j'aurai fini. Dans le discours qu'il a prononcé dernièrement, M. Neville Chamberlain aurait déclaré ce qui suit:

> Les liens impériaux se sont dangereusement relâchés. Le Canada est jusqu'à un certain point sous la dépendance de la haute finance des Etats-Unis. En l'absence de tout accord préférentiel avec le Royaume-Uni, il peut se faire que ce dominion eût trouvé qu'il était extrêmement difficile de refuser une nouvelle offre de réciprocité de la part de son puissant voisin du sud; or, ces nouveaux arrangements auraient eu pour effet de lier si étroitement le sort des deux pays qu'il en serait résulté une divergence entre le Canada et la Grande-Bretagne.

Je ferai observer à M. Neville Chamberlain et à quiconque tient le même langage que les liens impériaux ne se relâchent nullement. Tout en désirant voir le volume de notre commerce avec les Etats-Unis atteindre un chiffre dix fois plus élevé qu'il ne l'est à l'heure actuelle, tout en aimant à voir abaisser les barrières tarifaires qui séparent les divers pays, j'oppose une dénégation formelle à cet avancé de M. Chamberlain. Il dit que, si cet accord n'est pas ratifié, le sort de l'empire sera compromis et le Canada pourrait s'annexer aux Etats-Unis. Je proteste contre cette idée. Nous avons toujours chanté:

> Rule Britannia, Britannia rule the waves:
> Britons never shall be slaves.

Les sujets britanniques, monsieur l'Orateur, ne seront jamais des esclaves, en matière de tarif, de commerce ou sous d'autres rapports. Vous et moi, monsieur l'Orateur, nous sommes Canadiens en dépit de tout ce que M. Neville Chamberlain ou d'autres peuvent dire à l'encontre, ou des menaces, inspirées par la crainte, qu'on a pu lui faire lorsqu'il était à la

conférence; en dépit de toutes les intrigues et de la propagande conduites à l'étranger; nous sommes Canadiens et sujets britanniques, et même si nous voulons commercer avec un pays étranger, les Etats-Unis, l'Allemagne, la France ou d'autres, nous resterons Canadiens et ne cesserons pas de faire flotter le drapeau au sommet du mât et sur nos écoles, ainsi que sur nos édifices publics.

M. ERRICK F. WILLIS (Souris): Je suis très heureux de pouvoir prendre la parole à la suite de l'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Duff), qui vient de reprendre son siège, car j'ai toujours admiré l'ardeur combative de l'amiral et je la trouve étonnante. Cependant, je n'ai pas l'intention de discuter longuement la question du poisson, et je m'appliquerai plutôt à discuter les questions qui intéressent ceux que je représente ici.

En premier lieu, je dirai que, quel que fût le gouvernement au pouvoir dans ce pays-ci, l'armature industrielle du Canada a toujours été protégée. Dans le passé, nous avons eu des modifications du tarif, mais ces changements se résumaient à peu de chose. Par exemple, je rappellerai un discours prononcé dans cette Chambre en 1925 par l'honorable député de Winnipeg-Centre-Sud (M. Kennedy), au cours duquel il faisait voir que les changements apportés au tarif, par les deux partis, représentaient jusque là un écart de moins de 2 p. 100. Et cet autre discours de l'honorable député de Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy) qui, en 1927, démontrait que, à venir jusqu'à cette date, les modifications douanières effectuées par les grands partis avaient été de moins de 2 p. 100 Je rappellerai encore un discours prononcé en 1930 par l'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) qui refusa de voter pour le budget Dunning, parce que ce budget était en partie protectionniste et en partie libre-échangiste. L'année dernière, mon honorable amie de Grey-Sud-Est, parlant de l'honorable député de Québec-Est, disait qu'elle avait admiré son discours libre-échangiste mais qu'elle eût préféré l'avoir entendu prononcer ce discours alors qu'il siégeait du côté ministériel plutôt que dans l'opposition. L'honorable député de Labelle (M. Bourassa) nous a exposé la situation en fort peu de mots en disant que, après quarante années de relations étroites avec le parti libéral, il était convaincu que le parti libéral était protectionniste au pouvoir et en faveur du libre-échange dans l'opposition. A cela, on me permettra d'ajouter que la composition du gouvernement libéral qui quitta le pouvoir en 1930, contribue à soutenir mon opinion. Vous aviez là, parmi les piliers du cabinet, l'honorable député de Bruce-Nord (M. Malcolm), à cette époque ministre du Commerce, qui, au cours du débat actuel, dit: "Personne ne saurait m'accuser d'être un libre-échangiste". Dans une autre charge importante, la direction du ministère du Revenu national, il y avait un industriel de Waterloo-Nord (M. Euler). Ces deux honorables députés sont en faveur de la protection pour les industries des circonscriptions qu'ils représentent. Il en est ainsi parce que, en Canada, nous avons dans le bassin du Saint-Laurent un territoire de 240,000 milles carrés qui contient 55 p. 100 de la population, 45 p. 100 de notre aménagement d'énergie, et 70 p. 100 de notre rendement industriel. Par conséquent, les tarifs en vigueur dans le passé ont été en bonne partie une affaire d'ordre géographique. C'est-à-dire que les citoyens de l'Ouest tendent vers l'abaissement des droits alors que dans l'Est les gens réclament le relèvement du tarif.

Dans son discours de l'autre jour, l'honorable député de Bruce-Nord (M. Malcolm) a dit: "Personne ne peut m'accuser d'être un libre-échangiste". Encore une fois, toujours pour des raisons d'ordre géographique, je dirai à la Chambre que personne ne peut me reprocher d'être protectionniste à outrance. Envisageant la chose à ce point de vue régional, nous pouvons encore, au sujet du tarif, faire observer que, le Canada et ses 10 millions de population se trouvant voisins d'une nation éminemment industrialisée de 120 millions, la géographie joue un rôle important et nous sommes tenus de nous protéger.

En 1930, le premier ministre, soumettant ses modifications budgétaires, expliqua que ces changements étaient effectués pour répondre à des conditions spéciales, relativement aux Etats-Unis. Chose que nous comprenons facilement lorsque nous savons qu'en 1930 le droit contre notre blé était, en France, de 85 cents par boisseau, de 97 cents ½ en Allemagne et de 86 cents ½ en Italie. Ces droits étaient en vigueur avant l'avènement du Gouvernement actuel. Je rappellerai ce que dit le premier ministre au cours de cette session-ci, au sujet de cette période de 1930. Comme on le voit à la page 129 (v.f.) du hansard, il dit:

> Les mesures spéciales que nous avons alors prises pour protéger l'intégrité financière du Canada contre le dumping en masse des marchandises aux prix excessivement bas de compagnies industrielles étrangères à la veille de la faillite seront maintenues seulement tant que la situation de l'univers justifiera leur existence.

J'insiste sur les mots "seulement tant que". Puis, lorsqu'il a présenté les accords de la der-

nière conférence impériale, il a prononcé, au sujet des bêtes à cornes, les paroles suivantes fort appropriées, également, et qui se trouvent à la page 139 (v.f.) des *Débats*:

Si je cite ces chiffres c'est qu'il devient important de comprendre ce que peut être le marché même du bétail sur pied, depuis que nos exportations aux Etats-Unis ont été presque prohibées par le tarif Fordney-McCumber et plus tard par le tarif Hawley-Smoot.

Et à la page 140:

Le tarif Hawley-Smoot de 1930 a presque fermé le marché des Etats-Unis.

Sous le régime des dispositions de l'accord actuel, les droits de douane ont eu une nouvelle fin; nous obtenons un débouché en Grande-Bretagne pour nos produits naturels en admettant au pays ses marchandises ouvrées. Je vais faire une autre citation du discours du premier ministre, page 124 du hansard:

En deux mots, j'ai proposé que nous obtenions des préférences tarifaires sur les marchés de l'empire pour nos produits naturels, de même qu'une clientèle plus étendue pour nos produits manufacturés, en accordant sur notre marché intérieur des concessions aux produits ouvrés de l'empire. Autrement dit, nous étions soucieux de capter dans l'empire des débouchés plus étendus pour nos produits tant naturels que manufacturés, vu l'importance relative, pour eux, du mouvement exportateur.

J'appelle l'attention de la Chambre sur cette déclaration, parce qu'elle est une contradiction directe de la politique de l'ancien ministère, ainsi que l'indique la convention de la Nouvelle-Zélande. En vertu de cette dernière, ce pays permettait l'entrée de certains produits naturels, mais l'agriculture devait acquitter le droit maximum sur tous les articles fabriqués que nous pouvions vendre à l'étranger. Sous le régime des accords actuels, nous obtenons une augmentation de préférence sur 223 item, et je crois qu'il est bon d'insérer dans les *Débats* ce que l'on appelle la liste garantie. Le Royaume-Uni a garanti au Canada l'admission en franchise des produits agricoles de l'Ouest suivants, et s'est engagé à frapper les denrées de même nature importées de l'étranger des droits indiqués au regard:

Beurre, 15s- le quintal.
Fromage, 15 p. 100.
Œufs, dans la coque:
(a) n'excédant pas, au poids, 14 livres la grosse centaine, 1s- la grosse centaine.
(b) excédant 14 livres, mais n'excédant pas 17 livres, 1s. 6d. la grosse centaine.
(c) excédant 17 livres, 1s. 9d. la grosse centaine.
Lait condensé, intégral, sucré, 5s— le quintal en plus du droit pour la teneur en sucre.
Blé, 2s. le quarter (environ 6c. le boisseau).

Sur les produits agricoles de l'Ouest suivants, des préférences sont obtenues en vertu des accords avec les autres dominions dont les conventions avec le Royaume-Uni font bénéficier le Canada d'une préférence garantie.

[M. Willis.]

Orge (Australie et Inde), 10 p. 100.
Farine, blé (Australie) 10 p. 100.
Miel (Australie et Nouvelle-Zélande), 7s. le quintal.
Lait condensé, intégral, non sucré (Australie, Nouvelle-Zélande et Afrique du Sud), 6s. le quintal.
Poudre de lait ou autres conserves de lait, non sucrées (Australie, Nouvelle-Zélande et Afrique du Sud) 6s. (?) le quintal.
Conserves de viande (Australie et Nouvelle-Zélande), 10 p. 100.
Extraits et essences de viande (Australie et Nouvelle-Zélande), 10 p. 100.
Pommes de terre (Afrique-du-Sud et Rhodésia-du-Sud), 10 p. 100.
Volailles, habillées (Australie et Nouvelle-Zélande), 10 p. 100.
Graines, herbe et trèfle (Nouvelle-Zélande), 10 p. 100.

Des préférences sont accordées sur les produits agricoles suivants autres que ceux qui se rapportent particulièrement à l'agriculture de l'Ouest:

Conserves de pommes (Canada), 3s. 6d. le quintal en plus du droit pour la teneur en sucre.
Pommes fraîches (Canada), 4s. 6d. le quintal.
Haricots (Inde), 10 p. 100.
Son et recoupes (Canada), 10 p. 100.
Caséine (Australie et Nouvelle-Zélande), 10 p. 100.
Conserves de fruits, autres que les conserves de pommes (Australie et Afrique du Sud), 15 p. 100 en plus du droit pour la teneur en sucre.
Fruits tapés, autres que les raisins de Corinthe et autres que les fruits tapés maintenant imposables à 7s. (Australie et Afrique du Sud), 10 p. 100.
Fruits, conservés par des procédés chimiques ou la chaleur artificielle, autres que les fruits conservés dans le sucre (Afrique du Sud), 10 p. 100.
Jus de fruits (Afrique du Sud), 10 p. 100.
Peaux de chèvres (Australie, Afrique du Sud, Inde, Rhodésia du Sud), 10 p. 100.
Noix moulues (Afrique du Sud, Inde, Rhodésia du Sud), 10 p. 100.
Graine de lin (Inde), 10 p. 100.
Graine de luzerne (Afrique du Sud), 10 p. 100.
Macaroni (Australie), 10 p. 100.
Maïs, blanc, plat, (Afrique du Sud et Rhodésia du Sud), 10 p. 100.
Maïs, produits (Afrique du Sud), 10 p. 100.
Engrais (Indes), 10 p. 100.
Mil (Inde), 10 p. 100.
Huiles, végétales non essentielles (Inde), 10 p. 100.
Tourteaux et farine oléagineux (Inde), 10 p. 100.
Poires fraîches (Canada), 4s. 6d. le quintal.
Pois secs (Australie, Nouvelle-Zélande, Inde), 10 p. 100.
Boyaux à saucisse (Australie et Union sud-africaine), 10 p. 100.
Lactose (Australie et Nouvelle-Zélande), 10 p. 100.
Vins (Australie et Union sud-africaine), marge de préférence représentant 2s. par gallon.

Les produits ci-dessous de la pêche jouissent de préférences:

Conserves de soumon (Canada), 10 p. 100.
Conserves d'autres poissons (Canada), 10 p. 100.
Huile de foie de morue (Terre-Neuve), 1s. 4d. par gallon.
Ecrevisses (Union sud-africaine), 10 p. 100.
Poisson frais de mer (Canada), 10 p. 100.
Poisson, morue (Terre-Neuve), 10 p. 100.
Merluche fraîche (Union sud-africaine), 10 p. 100.
Conques marines (Terre-Neuve), 10 p. 100.
Grès d'écailles d'huîtres (Union sud-africaine), 10 p. 100.
Saumon réfrigéré ou gelé (Canada), 1 d. ½ la livre.
Huile de baleine et ses dérivés (Union sud-africaine), 10 p. 100.

Suivent les produits minéraux bénéficiant d'une préférence:

Amiante (Canada), 10 p. 100.
Cuivre non ouvré raffiné ou non, en lingots barres, blocs, tringlettes, saumons et tiges (Canada), 2 d. la livre.
Plomb (Canada), 10 p. 100.
Magnésite (Inde), 10 p. 100.
Chlorure de magnésie (Inde), 10 p. 100.
Zinc (Canada), 10 p. 100.

Le bois de toutes sortes importé du Canada en quantités appréciables, sauf les étais de mines, en bois, certaines billes de pin, d'épinette et de tremble, et le bois importé selon des conditions définies pour la construction des navires, le tout admis en franchise, de l'étranger, actuellement, acquittera un droit de 10 p. 100. Les préférences ci-dessous sont accordées sur les articles de fabrication diverse:

Produits fabriqués de la jute (Inde), 20 p. 100.
Cuir (Australie et Nouvelle-Zélande), 10 p 100.
Peaux tannées et cuirs tannés (Inde), 10 p. 100.

Je me suis imposé l'ennui d'énumérer ces articles, parce que je tiens à souligner le fait que le traité entre le Royaume-Uni et le Canada ne nous accorde que peu de préférences et que la plus forte partie découlent des traités conclus par la Grande-Bretagne. J'appelle l'attention sur l'article I du traité, lequel régit l'entrée en franchise, cela pour arriver à autres choses qui intéressent mes commettants. L'article 1*er* est ainsi conçu:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni s'engage à rendre en conformité des dispositions de l'article 4 de la Loi des droits d'importation de 1932, les arrêtés qui prolongeront, après le 15 novembre 1932, l'admision en franchise au Royaume-Uni des marchandises australiennes qui remplissent les exigences des lois et des règlements statutaires actuels relativement à la préférence impériale et qui, de par cette loi, sont présentement franches de droits, subordonnément, toutefois, aux réserves énoncées au tableau A ci-annexé.

On a bien discuté le sens du tableau A qui commence par cette déclaration:

Pour ce qui est des œufs, de la volaille, du beurre, du fromage et des autres produits laitiers, l'admission en franchise des produits canadiens se continuera pour une période ferme de trois ans. Toutefois, le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni se réserve le droit, après l'expiration des trois ans, s'il le juge nécessaire dans l'intérêt du producteur du Royaume-Uni de reviser la base de la préférence en ce qui concerne les articles énumérés et, après en avoir avisé le gouvernement de Sa Majesté au Canada, soit d'imposer un droit de préférence sur les produits canadiens, tout en maintenant les marges de préférence, soit, de concert avec le gouvernement canadien, d'établir un régime de réglementation quantitative des approvisionnements de toute provenance sur le marché du Royaume-Uni.

Une bonne partie de la discussion à la Chambre a roulé sur le sens des mots "tout en maintenant les marges de préférences", insérés au tableau. C'est-à-dire que cet article nous garantit une marge de préférence, advenant l'imposition de droits. On a dit que, dans le passé, nous avions libre accès à ce marché et que nous n'obtenons rien autre que la continuation de l'état de chose existant. Je signalerai la grande différence entre les deux cas. Antérieurement, nous avions libre accès à un marché sujet à la concurrence mondiale, tandis que maintenant nous avons libre accès à un marché protégé. Le seul point qui importe et qui nous intéresse actuellement, c'est la protection contre la concurrence étrangère.

La clientèle d'Angleterre pour les articles énumérés au tableau A est considérable. Prenons d'abord les œufs dans la coque. Le premier ministre a cité certains chiffres que l'on trouve à la page 144 du hansard version anglaise non revisée. Il a montré qu'en 1930 l'Angleterre en a importé 26,560,914 gros quintaux et que, dans sa plus forte année 1888, l'exportation canadienne n'a pas dépassé 14,170,859 douzaines. Cette statistique démontre que, tant que la marge préférentielle durera, l'Angleterre sera pour les œufs canadiens une cliente presque illimitée.

Relativement au beurre, je me permets de citer un passage des observations du premier ministre, que j'extrais de la page 141 du hansard, édition anglaise non revisée. D'après les chiffres qu'il a cités au sujet du beurre de fabrique, on constate que les importations du Royaume-Uni en 1931 ont été de 903,970,704 livres, tandis que les exportations du Canada ont à peine dépassé 34 millions de livres. Pour ce qui est du fromage, nous voyons que les importations du Royaume-Uni en 1931 ont été, en chiffres ronds, de 323 millions de livres, tandis que la production du Canada, cette année-là, n'a été, en chiffres ronds, que de 113 millions de livres, et ses exportations en chiffres ronds, que de 233 millions de livres.

Les chiffres cités au sujet du beurre et du fromage laissent bien voir la marge énorme où nos produits pourraient trouver un débouché. Peu nous importe, par conséquent, que le producteur anglais soit ou ne soit pas protégé. S'il est protégé, nous avons là un marché que nous pouvons à peine commencer à combler.

Il en est de même du lait concentré. En 1931, le Royaume-Uni en a importé, en chiffres ronds, 313 millions de livres, tandis que le chiffre de nos exportations n'a pas dépassé, en chiffres ronds 20 millions de livres et que notre production n'a été, en chiffres ronds, que de 63 millions de livres. Rappelons-nous, au sujet des importations de l'Angleterre, que ce n'est qu'après avoir consommé ses propres produits que ce pays commence à admettre les produits importés. C'est la situation qui nous est faite maintenant. Nous trouvons des débouchés réguliers et plus considérables pour les produits que nous avons à vendre, parce que ces préférences nous sont garanties, et c'est là le point le plus important de toute la question.

Je voudrais dire un mot de la question du 15 novembre que l'on a déjà soulevée ici même. A mon avis, l'un des plus grands succès de la conférence a justement trait à cette date du 15 novembre après laquelle, selon toute probabilité, nos marchandises auraient été frappées de droits. Nous avions obtenu, aux termes d'un accord qui devait durer huit mois et prendre fin le 15 novembre 1932, l'admission en franchise. Je veux maintenant rappeler ici l'opinion que le premier ministre de l'Australie a exprimée à la Chambre de ce pays, comme en fait foi le compte rendu des débats parlementaires de l'Australie du 31 août 1932. Il a fait une déclaration qui peut également bien s'appliquer à l'accord du Canada avec le Royaume-Uni. La voici:

> Après plus de trois générations, le système commercial libre-échangiste de l'Angleterre a été modifié cette année, et la loi des droits sur les importations a imposé un droit de 10 p. 100 sur toutes les marchandises importées, y compris les produits alimentaires autres que le blé et la viande, à l'exception cependant des principales matières premières. L'Empire a été exempté de ces droits jusqu'au 15 novembre prochain...

Voici le passage sur lequel je désire appuyer:

> ...mais, à défaut d'un accord à l'effet contraire avant cette date, ces droits auraient été automatiquement imposés à nos produits aussi.

Voilà pourquoi j'estime que l'un des grands résultats de la conférence impériale a été de nous soustraire aux droits qui nous auraient été imposés le 15 novembre. Nous pouvons être certains que, si la conférence avait échoué, ces droits auraient bel et bien été établis contre nous.

Puisque je parle de l'Australie, je ferais peut-être bien de citer aussi les paroles de M. Beasley, qui me semble être un des chefs là-bas. Il fut le seul des quatre orateurs qui ont pris part à ce débat en Australie. A la page 34 des *Débats* de la chambre australienne, on trouve ses observations sur la conférence. En voici un passage:

> Les méthodes des délégués australiens n'ont pas été judicieuses ni conformes à la vraie manière des affaires. Les délégués canadiens ont fait preuve de plus d'habileté dans les négociations et n'ont laissé voir leur jeu qu'après avoir connu ce que pouvaient leur offrir les délégués anglais. En conséquence, le Canada y a obtenu de plus grands avantages que l'Australie.

C'est l'opinion exprimée par un Australien sur le résultat de la conférence.

Je désire maintenant parler d'une question qui m'intéresse particulièrement, celle des marchés où écouler notre blé. Je tiens à dire, tout d'abord, au sujet des marchés pour notre blé, que les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni sont les seuls pays où il nous reste encore des marchés solvables. Celui du Royaume-Uni est le plus important du monde et aussi celui où la concurrence est la plus forte. Quand je vous dis que nous obtenons une préférence de 6 cents par boisseau sur le blé, je veux dire tout simplement: si nous expédions 300,000 boisseaux de blé en Angleterre, ce qui serait une cargaison normale, et si notre navire entre dans le port anglais en même temps qu'un navire russe portant une cargaison semblable de blé, celui-ci devra verser $18,000 sous forme de droits avant de pouvoir décharger sa cargaison, tandis que notre blé sera admis en franchise. Lorsque vous tenez compte de cet état de choses et des difficultés que doivent surmonter les expéditeurs de la Russie et de l'Argentine, vous devez vous réjouir de la grande préférence et des avantages que nous obtenons sur le marché anglais. Le Canada se trouve placé dans une situation privilégiée sur le plus grand marché de l'univers.

Je désire également appeler l'attention de la Chambre sur le fait que cela va nuire à la production du blé dans les autres pays du monde. J'ai entendu exposer bien des arguments au sujet des conséquences de ces mesures sur notre commerce, mais je tiens à signaler le fait que toutes les difficultés que devront surmonter les pays étrangers pour avoir accès au marché anglais sont de nature à décourager ces pays, de sorte qu'ils produiront moins de blé. D'un autre côté, nous avons un produit qui est de première qualité et dont, par conséquent, l'on a besoin sur les marchés situés en dehors du Royaume-Uni, pour fins de mélange. Autrement dit, le blé canadien est le meilleur au monde. Vient ensuite le blé russe, puis le blé dur rouge d'hiver des Etats-Unis; quatrièmement, le blé d'Argentine et, cinquièmement, le blé d'Australie. Par conséquent, toutes chances égales,

notre blé trouve forcément un débouché. Le prix dépend jusqu'à un certain point de la qualité; cela a été la règle dans le passé et ce le sera encore à l'avenir. Le prix dépend aussi dans une certaine mesure de l'accumulation des stocks. L'ouverture de nouveaux débouchés diminuera le volume de ces stocks: soit qu'elle diminue l'étendue des terrains ensemencés dans le monde entier, soit qu'elle fasse monter les prix, et peut-être les deux à la fois. Je ferai remarquer que la Grande-Bretagne consomme deux fois plus de blé que n'importe quel autre pays européen. Vous serez surpris, comme je l'ai été moi-même, des statistiques pour l'année financière de 1931. Cette année-là, le Royaume-Uni a importé 222 millions de boisseaux de blé, tandis que nos importations au Royaume-Uni ne s'élevèrent en tout qu'à 63 millions de boisseaux. Durant la même période, nos exportations ne se sont élevées qu'à un total de 186 millions de boisseaux, c'est-à-dire 36 millions de boisseaux de moins que les importations de Grande-Bretagne. En d'autres termes, si nous avions exporté en Grande-Bretagne tout le blé que nous avons exporté durant l'année financière de 1931, il aurait encore manqué à la Grande-Bretagne 36 millions de boisseaux qu'il lui aurait fallu se procurer ailleurs. Je ne prétends pas que nous aurons la totalité de ce marché, mais, d'après les chiffres de 1931, il y a une possibilité de voir augmenter nos ventes sur le marché anglais de 159 millions de boisseaux. Cette année-là, nous n'avons vendu à l'étranger que 123 millions de boisseaux; ce sont les chiffres rectifiés qui m'ont été fournis par le bureau de la statistique. Cela nous donne une idée de la quantité de blé qu'on peut vendre en Grande-Bretagne avec une préférence de six cents, étant donné surtout la qualité de notre produit. Nous connaissons fort bien quelle fut l'attitude du gouvernement précédent à l'égard du blé. L'ex-ministre du Commerce (M. Malcolm) a déjà déclaré, comme en fait foi le hansard, que le blé trouvait ses débouchés tout seul et que son département ne s'intéressait qu'à l'écoulement des produits manufacturés. Le Gouvernement actuel a, depuis son arrivée au pouvoir, nommé quinze agents commerciaux juniors, dans le but de trouver, si possible, de nouveaux débouchés pour notre blé.

Les accords de la conférence impériale nous donnent également une préférence de 10 p. 100 pour notre farine. Aussitôt que nous aurons cette préférence de 10 p. 100 et que les consommateurs de pain du Royaume-Uni se mettront à employer notre farine, nous aurons une plus large part de ce marché et nos ventes ne cesseront d'augmenter, parce que notre blé fait le meilleur pain au monde. Si nous pouvons avoir accès à ce marché pendant cinq ans, comme le prévoit l'accord, nous créerons là-bas une demande pour notre farine à tel point, qu'une fois la durée de l'accord terminée, les gens ne voudront plus revenir aux qualités inférieures.

Un autre grand avantage, en ce qui concerne ces produits, c'est que, en vertu de l'article 21 de l'accord, nous sommes protégés contre le dumping en Grande-Bretagne des produits de Russie et d'autres pays; donc la plus grande menace, celle du blé, semble pour ainsi dire ne plus exister. Presque aussitôt après la signature de cet accord, le gouvernement anglais a abrogé son traité avec la Russie soviétique, traité dont certaines gens avait eu l'audace de dire que le Gouvernement n'oserait jamais l'abroger.

Pour le bacon et le jambon, on fixe notre quote-part à deux millions et demi de quintaux. La raison du contingentement est celle-ci: Si aucune quote-part n'était fixée il pourrait arriver qu'en dépit de la petite préférence que nous pourrions obtenir pour ces produits, les pays scandinaves, vu leur expérience, réussissent à surmonter cette préférence et à pénétrer sur le marché anglais. Maintenant ce marché est divisé, et nous avons l'occasion de vendre en Grande-Bretagne autant de bacon et de jambon de bonne qualité qu'il nous plaira de produire. Je n'ai pas besoin de citer de chiffres; je pourrai me contenter de dire que le Royaume-Uni a importé en 1931 1,340,000,000 de livres de bacon et de jambon, alors que, cette année-là, le Canada y a expédié 10 millions de livres sur un total d'exportation que de 12 millions de livres. Cela démontre l'occasion qui se présente à nous. Dans le commerce mondial, on a tendance à acheter là où il y a provision illimitée; c'est ce qui est arrivé pour les pays scandinaves. Or cette tendance se trouve restreinte aujourd'hui en ce qui concerne le bacon et le jambon. Le Canada a aussi l'avantage d'être le seul grand pays producteur de bacon et de jambon parmi tous les dominions de l'empire.

Quant au bétail, il me suffira de dire que les restrictions que nous combattions depuis trente ou quarante ans sont aujourd'hui disparues et que nous pouvons maintenant vendre notre bétail sur le marché du Royaume-Uni, en nous conformant à quelques règlements très anodins.

Je voudrais dire un mot de la commission du tarif, parce que cela me semble important. Les articles 12 et 13 traitent de la question de la commission du tarif. Je voudrais être exact et je vais les citer. L'article 12 se lit comme suit:

Le gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage à instituer immédiatement une commission du tarif conformément aux dispositions de la loi de la Commission du tarif de 1931.

Et l'article 13:

Le gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage, à la demande du gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni, à faire reviser par la Commission du tarif, aussitôt que possible, les droits frappant toutes marchandises désignées dans telle demande en conformité des principes énoncées à l'article 11 du présent accord et après la réception du rapport de la Commission du tarif, ce rapport sera déposé devant le Parlement et ce dernier sera invité à modifier, là où il y a lieu, les droits sur les marchandises provenant du Royaume-Uni de façon à assurer l'application de ces principes.

C'est en réalité la première tentative faite au pays pour préparer un tarif rationnel qui s'applique au Royaume-Uni et à notre dominion. On accorde à la commission du tarif une fonction judiciaire et, de fait, en ce qui intéresse le Royaume-Uni et le Canada, elle est à même de fixer les droits sur ces marchandises. Le rapport de la commission est déposé devant le Parlement, et le Gouvernement doit donner suite au rapport et doit, en même temps, donner des explications au Parlement au sujet des avis de la commission.

On a commenté à la Chambre les marchandages qui se sont faits. Puis-je dire que vous être en meilleurs termes avec votre marchand, si vous achetez de lui? Si vous achetez de lui, vous marchandez avec lui et je dis, par conséquent, que les marchandages lient mieux ensemble la Grande-Bretagne et les dominions. Si nous ne pouvons pas marchander, les discours du très honorable chef de l'opposition au sujet de l'autonomie sont des propos en l'air, parce que, si nous ne pouvons pas marchander, nous ne jouissons pas de l'autonomie. Je dis donc que le marchandage même renforcera les sentiments qui existent entre notre pays et la Grande-Bretagne.

Permettez-moi, durant les quelques instants qui sont à ma disposition, d'exprimer mon regret de voir que l'honorable député d'Elgin-Ouest (M. Hepburn) n'est pas présent. J'ai été charmé d'entendre son discours à la Chambre, mardi dernier, quand il a régalé tout le monde avec ses joyeux badinages et ses plaisanteries. L'honorable député a commencé son éducation dans notre province. Je regrette qu'il l'ait quittée, parce que s'il y était demeuré,—et je suis heureux de le voir maintenant présent à la Chambre,—je suis convaincu qu'il aurait pu devenir leader du parti libéral dans notre province, comme il est maintenant leader dans la province d'Ontario. Dans notre province, nous avons actuellement deux leaders du parti libéral: un leader du parti libéral proprement dit et un leader de ce que nous nommons les libéraux qui persévèrent, ce qui fait qu'un autre leader n'aurait pas fait de mal et je puis dire à l'honorable député qu'il eût été un meilleur chef que l'un ou l'autre des deux. Je ne veux pas faire allusion à ses remarques, sauf en ce qui touche la clôture

de douze milles de sa ferme, clôture dont il nous a parlé l'autre soir. Parfois, la clôture était abîmée et il était obligé de la réparer avec du fil barbelé. Par analogie, j'ai pensé à la clôture du parti libéral qui est actuellement très abîmée. Je puis ajouter que ce mauvais état de la clôture est nécessaire en réalité parce que, tout d'abord, le parti doit augmenter en nombre et, secondement, parce qu'il doit y avoir de larges trouées dans la clôture, afin de permettre à ceux qui sont protectionnistes et à ceux qui sont libre-échangistes d'entrer et de sortir à leur guise. De plus, je vois sur cette clôture libérale une porte de l'ouest portant l'incription: "Libre-échange", et, sur cette porte, je lis ces mots: "Vous qui entrez ici, abandonnez tout tarif". Je vois là l'honorable député de Weyburn (M. Young) qui fait le boniment, et je vois aussi l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Stewart) qui sonne une cloche. A l'est, je vois une porte plus petite, si petite qu'on peut à peine la voir et, sur celle-ci, je lis: "Protection garantie—Arrangements confidentiels. Publicité interdite". Les honorables députés peuvent se demander pourquoi la clôture est nécessaire. Je dis qu'une clôture est nécessaire parce que le parti a des membres qu'on trouve assis sur la clôture, ce sont les gens qui croient au tarif fiscal. Nous voyons aussi dans le champ des machines abandonnées, une machine connue sous le nom de Réforme du Sénat, qui n'a jamais servi, mais est restée exposée au soleil pendant cinq ou six ans. On voit aussi les techniciens qui étaient censé faire fonctionner la machine, mais nous constatons qu'ils sont dans la vallée. Nous les voyons dans la vallée des humiliations qui se trouve à l'intérieur de l'enclos, nous en voyons quelques-uns dans les sables mouvants et l'un d'eux est enfoncé jusqu'en dessous du sol, cherchant de l'or.

Puis, en dehors de la clôture, nous voyons un homme qui se promène de long en large. C'est l'honorable Charles Dunning qui se demande si, en effet, il est possible de réparer la clôture. Il calcule les frais et suppute l'opportunité de tenter des réparations. Puis à l'intérieur de la clôture, nous voyons le très honorable chef de l'opposition. Il prépare des fils pour la clôture. On peut dire que le très honorable député est en assez bonne santé, mais il souffre légèrement de "Beauharnoisitis" et de désordres constitutionnels. Il se prépare à poser deux de ces fils. L'un est celui de la représentation proportionnelle et l'autre, celui de la banque centrale. Et c'est ainsi qu'il joue avec ses fils, entortillant sa clôture et le public.

Finalement, il a fini sa clôture et, maintenant, il l'admire de l'intérieur, c'est-à-dire du point de vue libéral. Puis il sort et va la contempler de l'extérieur, au point de vue du public. Puis il sort de son gousset sa pièce de monnaie fétiche, cette pièce de 5c. dont il

ne s'est jamais départi, il la lance en l'air et elle retombe face en haut. Alors il s'écrie: "Oui, c'est oui! Elle n'a peut-être pas une bien belle apparence, mais comme le fil de fer barbelé, elle ne coûte pas cher".

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures).

Reprise de la séance

M. J.-A. BRADETTE (Témiscamingue-Nord): Monsieur l'Orateur, je n'éprouve aucune hésitation à prendre la parole en une occasion comme celle-ci, pour la simple raison que je dois remplir mon devoir envers mes commettants. Des journaux ont prétendu que l'on devrait ratifier ces accords sans discussion. Cela me rappelle ma première impression à la Chambre, à l'automne de 1926. A cette époque, je me demandais pourquoi le nombre des membres de cette Chambre est si considérable, mais j'ai bien vite compris que c'est nécessaire si l'on veut que toutes les parties du pays soient représentées. Le pays est si vaste et les intérêts si divers que chacun des membres de la Chambre devrait exprimer les vues de ses commettants sur une question comme celle-ci. Si je ne prenais la parole au sujet de ces accords, je penserais manquer à mes obligations envers la région du nord de l'Ontario que j'ai l'honneur de représenter.

Je ne réprouve pas entièrement ces accords. Il arrive quelquefois à la Chambre et dans différentes régions du pays qu'on répugne à l'idée de joindre ensemble la politique et toute discussion sur des questions nationales, impériales ou internationales. C'est là cependant un point qu'il y a lieu de soulever en cette enceinte, si l'on veut discuter ces accords sous tous les angles et au point de vue de chaque partie du pays. J'irai plus loin, monsieur l'Orateur, je soutiens que tous les députés ont le devoir impératif d'exposer le point de vue de leurs électeurs. Depuis que l'on a rendu public le texte de ces accords, ils ont été un sujet de discussion générale. J'ai reçu des lettres et plusieurs télégrammes m'indiquant certains angles de la question qui peuvent intéresser la Chambre et le public. On ne devrait réellement pas nous blâmer parce que nous discutons ces questions. Nous savions en 1930 que cette conférence aurait lieu à Ottawa et nous avons vu un grand nombre d'hommes, dignes d'être appelés des hommes d'Etat, des experts en économie politique, en commerce, en finance, non seulement en ce qui concerne leurs pays respectifs et l'Empire, mais le monde entier, se réunir ici et consacrer trente jours à la discussion de ces problèmes. Qui alors, voudrait nous reprocher les quelques jours ou les quelques semaines que nous pouvons passer ici à travailler pour le bien-être et l'avancement du peuple canadien?

J'ai été profondément blessé par une remarque que le très honorable premier ministre a laissé échapper dans son discours sur l'Adresse. Il s'est employé à dénigrer l'attitude du très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) au sujet de la conférence. Les journaux se sont également livrés à des attaques semblables, que l'on ne saurait justifier d'aucune manière. Tout citoyen digne de ce nom a pu admirer l'attitude pleine de dignité du très honorable chef de l'opposition pendant la conférence. J'ai à la main un télégramme que mon très honorable chef a adressé au très honorable Stanley Baldwin, à bord de l'*Empress of Britain,* le 18 juillet 1932, et qui a été reproduit dans l'*Ottawa Citizen,* le lendemain:

> Au nom de l'opposition libérale au Parlement canadien, je me joins au gracieux accueil que le Canada tout entier vous fait aujourd'hui ainsi qu'à tous vos collègues de la délégation anglaise et des délégations des autres pays à la conférence économique impériale, et je formule mes meilleurs souhaits pour le succès de ses délibérations. Personnellement, j'aurai le plus grand plaisir à vous revoir ainsi que Mme Baldwin et à renouer nos anciennes relations.

Ce message ne montre aucun esprit de parti; il indique simplement que mon très honorable chef, personnellement et au nom du parti libéral, désirait le succès de la conférence. Le peuple canadien a hautement apprécié sa conduite avant et pendant la conférence, et j'ai été peiné d'entendre le premier ministre insinuer qu'il avait essayé de susciter des obstacles. Pour ma part, j'ai eu le plaisir de porter la parole à plus de quarante réunions dans ma circonscription avant et durant la conférence. Et j'ai toujours pris garde de dire aux gens de Témiscamingue-Nord qu'il sortirait sûrement quelque chose de bon de cette conférence, qu'il était impossible que tant d'hommes éminents se réunissent pendant des jours et des semaines sans donner de bons résultats.

J'ai toujours la même manière de voir. Je répète qu'il est du devoir de tous les membres de la Chambre, me semble-t-il, d'exposer aussi clairement que possible tous les problèmes se posant dans les diverses parties du pays et pouvant se rapporter à la question à l'étude. En somme, toutes les régions forment l'ensemble du Canada, mais les habitants d'une région ne peuvent facilement connaître ce qui se passe ailleurs. Il est des députés des Provinces maritimes qui n'ont jamais visité la Colombie-Anglaise. Même dans ma circonscription, l'une des plus étendues du Dominion, on voit des gens de Timmins qui

ne savent quelle est la population de Hearst. On prétend parfois que les accords devraient être tenus pour sacrés. Il s'agit de questions d'ordre national, qu'on devrait discuter sous tous les angles à la Chambre. J'ai déjà dit que la conférence a sans doute eu quelques résultats favorables. Mais il y a des points sur lesquels on n'est pas d'accord. Il est du devoir de la Chambre de faire la lumière sur ces points.

La conférence est déjà une chose du passé. Mais nous apprenons toujours à l'école de l'expérience. Habitant d'un pays jeune, je crois fermement qu'on aurait dû accorder plus de publicité à tout ce qui se rapportait au congrès impérial. On y traitait des sujets intéressant l'empire tout entier; on aurait dû renseigner exactement la population. J'ai sous les yeux une coupure de l'*Ottawa Journal* du 7 juillet 1932.

Faites connaître les faits au public

N'y a-t-il pas trop de mystère, et par conséquent de pessimisme et de soupçons, autour de la conférence impériale? Partout l'on entend dire ces jours-ci: "La conférence fera beaucoup d'éclat, mais elle ne produira pas grand chose". Neuf fois sur dix les gens qui parlent ainsi ne savent pas trop ce que veut accomplir la conférence, ni ce qu'on en peut attendre. Cependant ces paroles font du tort.

Vu ces circonstances, ne serait-il pas bon de tenir des réunions publiques au cours desquelles les délégués porteraient la parole pour la gouverne du grand public? On pourrait trouver des édifices pour tenir ces réunions. On peut penser que le sentiment ainsi créé contribuerait beaucoup à assurer la collaboration, si nécessaire au succès.

On aurait pu difficilement réaliser la confédération sans la propagande faite sur la place publique par des hommes tels que D'Arcy McGee, Charles Tupper et autres. Ils expliquaient la question en jeu au peuple, décourageaient l'opposition, rendaient l'union possible.

Etant donné le sujet en litige et comme l'enjeu est bien considérable, rien ne devrait empêcher d'avoir recours à la même méthode dans le cas actuel. Elle ne ferait pas de mal et elle pourrait produire beaucoup de bien.

Les gouvernements futurs devraient tenir compte des avis exprimés dans cet article de rédaction, lors des prochaines conférences. Ce qu'on dit dans cet article sur les dangers de la diplomatie secrète s'applique à la dernière conférence: l'auteur de l'article avait raison. Il portera le public à penser qu'on doit discuter ouvertement les sujets d'importance générale. Durant la conférence, on était porté à croire que certains journaux anglais agissaient étrangement à l'égard des négociations. Cela venait de ce qu'ils recevaient des dépêches fondées non sur les faits mais sur des rumeurs et des on-dit: les correspondants de ces feuilles ne pouvaient faire autrement, à cause du secret absolu enveloppant les délibérations.

[M. Bradette.]

Je m'élève tout particulièrement, monsieur l'Orateur, contre le fait que le parti conservateur, comme toujours dans le passé, cherche à faire croire que les conservateurs sont les seuls Canadiens fidèles à l'idéal et aux principes britanniques. Dans la région neuve où je demeure, se trouvent de durs travailleurs qui contribuent à reculer les limites du pays, apportant la culture et la civilisation à de nouvelles terres. Nous avons des mineurs creusant les entrailles du sol, en rapportant des richesses qui y dorment depuis la création du monde. Nous avons des hommes qui travaillent dans nos forêts, pour augmenter eux aussi la richesse du pays. Des hommes, en un mot, qui, tout en ne chantant pas les louanges du Canada en phrases sonores, sont en réalité de loyaux citoyens du Canada, loyaux envers leur patrie, envers l'empire britannique et l'idéal britannique. Nos honorables vis-à-vis devraient se rendre compte qu'aucun groupe de la Chambre n'a le monopole de la loyauté aux institutions britanniques. Nous sommes tous loyaux à l'empire et j'ose dire que je puis d'autant mieux en parler que je suis d'origine française. Je puis dire franchement que toujours je demeurerai loyal aux principes et à l'idéal britannique, et cela sans y être contraint.

J'ai été fort étonné hier d'entendre le solliciteur général (M. Dupré) invoquer des questions anciennes que nous croyions oubliées. Je lui demande de faire son examen de conscience et de se remémorer ces jours lointains de l'élection de 1911, alors que dans le pays et dans la province de Québec, on discutait la question de la marine. Cela lui ferait du bien; je pense qu'il se convaincrait qu'il sied mal à tout honorable représentant de la droite de mettre en doute la loyauté des honorables membres de notre parti. Le loyalisme du peuple canadien est inattaquable. Supposons qu'un homme se trouve dans l'obligation de discuter des questions de finance avec son père; s'ensuit-il qu'il manque à la piété filiale parce qu'il ne tombe pas d'accord avec son père sur tous les points? Non, absolument. De même, nous pouvons avoir nos différends, mais les liens de la loyauté dans l'empire sont aussi forts que jamais. Ils ne dépendent pas des questions d'ordre économique: cet attachement vient de l'esprit et du cœur. Si je me sens plutôt remué en parlant de cette question, c'est qu'à mon point de vue le loyalisme ne doit pas être mêlé dans les débats politiques.

A présent, quant aux méthodes d'approche, on nous a beaucoup parlé de la conférence de 1930. Je ne tenterai pas de tout analyser; mais je puis noter que mon éloquent préopinant, avant six heures, a comparé la conférence à une partie de poker. En tant qu'hom-

me d'affaires, je conviens avec lui que les affaires exigent souvent le marchandage; mais pourquoi comparer la conférence à une partie de poker? Voilà je pense, la raison du profond ressentiment qu'ont provoqué dans l'empire les méthodes adoptées à la conférence. Certains journaux d'Angleterre ont prétendu que le premier ministre du Canada abordait la conférence comme s'il prenait place à une table de poker. J'ai moi-même joué au poker,—non pas à l'excès,—et je connais assez le jeu pour savoir que l'objet du joueur est de rouler son adversaire; on fait tout ce que l'on peut, et plus on gagne plus on veut gagner, tandis que plus on perd, plus on cherche à se refaire aux dépens des autres. Pour prouver que certains ont cru que la conférence ressemblait à une partie de poker, je vais citer un journal anglais que j'ai sous les yeux. Ecoutez plutôt:

Le *Guardian* critique l'offre de Bennett
Disant que ses cartes sont sur la table, mais exposées seulement de dos.

Londres, 4 août.—"M. Bennett a la réputation de jouer cartes sur table", lit-on aujourd'hui dans un éditorial du *Manchester Guardian*. "Il n'a pas perdu de temps à les mettre sur la table à Ottawa, seulement elles sont face à la table, et elles sont restées comme cela, pendant que toutes les autres délégations se sont expliquées avec beaucoup moins de réclame et beaucoup plus de promptitude."

"Il se peut", commente le *Guardian*, "que M. Bennett ne sache pas plus que le reste du monde quelles sont ses cartes. Pendant ce temps, les autres dominions ont vaqué à leur affaires, en gens sérieux. Il a été dit plus, et fait moins, au sujet des propositions canadiennes qu'au sujet de toutes les autres; et pourtant quelques-uns voudraient que nous nous tournions vers M. Bennett comme leader de l'empire britannique".

Les tarifs à trois degrés

Le *Daily Mail* dit que, pour faire face aux besoins des dominions et du Royaume-Uni, le meilleur régime serait celui d'un tarif comportant trois degrés "dont le moins élevé serait à l'intention des marchandises de provenance impériale que l'on ne pourrait pas admettre en franchise; le degré intermédiaire, aux pays étrangers qui nous accorderaient des conditions favorables; et le degré le plus élevé serait réservé aux nations étrangères qui nous refuseraient toute concession".

Au dire du *News-Chronicle*, la situation à Ottawa est très inquiétante. "M. Bennett continue à refuser de divulguer les détails de son offre faite avec tant d'éclat au début de la conférence. L'Australie a définitivement déposé sur le bureau de la conférence ses propositions, aux termes desquelles la Grande-Bretagne s'engagerait à établir toute une série de taxes sur les substances alimentaires. La perspective d'un pareil impôt dans un pays qui forcément tire son approvisionnement d'outre-mer et qui nourrit une immense armée de chômeurs ne peut manquer de nous inquiéter gravement. Contre l'imposition de la viande en particulier, le premier ministre et M. Runciman se sont engagés explicitement. Franchement nous attachons plus d'importance à la perspective d'une convention australienne qu'au spectacle de M. Bennett s'agitant, mal à son aise, sur un coffre qu'apparemment les manufacturiers canadiens ne lui permettent pas d'ouvrir".

On n'est pas prêt, dit-on

Le *Star*, compagnon du soir du *News-Chronicle*, sans être disposé à critiquer parce que les choses vont lentement à Ottawa, dit que la faute n'en est pas à la Grande-Bretagne. "Au dire de ceux qui préconisent les taxes sur les aliments dans tout l'Empire, le génie que nous devions suivre c'est M. Bennett, et non pas M. Baldwin. Le masque est déchiré; voilà que cet homme à la volonté de fer, aux décisions fermes comme l'acier, n'est pas aussi prêt pour sa mission qu'on a voulu nous le faire croire. Ceux parmi nous qui veulent la taxe sur les aliments peuvent difficilement s'attendre que nous mettions notre confiance en M. Bennett, comme en un homme d'action, aux décisions énergiques".

Je voudrais donner lecture d'un autre commentaire. Je cueille cette citation dans la presse anglaise; je ne crois pas qu'elle soit connue de la Chambre:

Le ton cavalier de Bennett choque les oreilles des représentants britanniques, dit un journaliste anglais

Mais le rédacteur politique du *London News-Chronicle* nie avoir écrit le mot "bouffon" et blâme le rédacteur des manchettes.—Il explique que certains journalistes croient que le Canada a besoin de se réveiller.

Ottawa, 4 août.—"Bouffon" n'est pas le mot, mais pour citer d'autres mots employés mémorablement dans une autre occasion, A. J. Cummings, éditeur politique du *London News Chronicle*, "avait pensé à quelque chose du même genre".

Le journaliste anglais, dont la dépêche au *London Daily Star* a effrayé bien des gens paisibles sur la colline du Parlement, a dit au *Globe* aujourd'hui:

"Bien des gens ici", a-t-il dit, "s'imagine que j'ai traité le premier ministre du Canada de bouffon, simplement parce que le *Star* s'est permis d'employer le terme dans la manchette à une de mes dépêches. Je ne suis pas responsable de la rédaction du *Star*, et je n'avais pas écrit le mot. J'ai exprimé avec vigueur cependant, dans mon câblogramme publié dans le *Star*, le ressentiment d'un grand nombre de mes collègues à cause du ton absolument cavalier qu'a voulu employer M. Bennett en discutant avec cent représentants de la presse invités à le rencontrer pour discuter les questions que devait étudier cette confernce historique.

Légèreté de M. Bennett

"Franchement, j'ai été moi-même surpris de voir que notre rencontre avec M. Bennett courait le risque de dégénérer en conversation badine dépourvue de dignité. Je m'opposai fortement à la façon légère dont M. Bennett tentait de jaser simplement en réponse aux questions sérieuses que lui adressaient des journalistes responsables, et je ne fus pas le seul. Un certain nombre de journalistes m'ont dit depuis que, n'eût été le sentiment de la courtoisie à leur hôte, le peuple canadien, ils auraient protesté publiquement et auraient quitté la salle des journalistes.

"En ce qui me concerne", dit M. Cummings, "l'incident est clos. J'ai cru que l'on devait

protester, et j'étais d'avis qu'il était plus facile pour un visiteur à Ottawa de le faire que pour un Canadien. J'ai un grand respect personnel pour M. Bennett. Je le crois un homme de courage, un homme compétent, et évidemment une personnalité d'élite. Mais à titre de premier ministre du Canada, il a laissé échapper une occasion unique de créer une forte impression lorsqu'il avait devant lui, comme mardi dernier, la presse du monde entier".

Accusation d'obtructionnisme

Dans cette même dépêche au *London Star,* on accusait la délégation canadienne d'avoir retardé le travail de la conférence. M. Cummings disait qu'en portant cette accusation, il avait simplement exprimé l'opinion de plusieurs autres journalistes.

"Parmi les représentants des journaux du Royaume-Uni, on était d'avis qu'une certaine pression, une certaine hâte ne ferait aucun mal. Et je crois que la chose a réussi, réussi admirablement.

"Le Canada est dans ce cas la clef de voûte de l'arche commerciale", a ajouté le journaliste anglais. "L'Angleterre est le gros consommateur. L'Angleterre ne pouvait figurer complètement au tableau, ne pouvait dire ce qu'elle avait à offrir à chacun, avant d'avoir devant elle les propositions de tous, du Canada comme des autres dominions. Je sais que le Canada, seul de tous les dominions, a refusé de fournir des renseignement préliminaires concernant son attitude et ses propositions lorsque Londres les a demandées par câblogramme il y a quatre mois. Donc en réalité la délégation du Royaume-Uni arriva ici dans l'ignorance complète de la position du Canada. Naturellement, il s'ensuivit des délais".

M. Cummings a nié vigoureusement qu'à titre de représentant du dernier des grands journaux libéraux de Londres et d'héritier de l'attitude de Manchester sur les questions impériales, ses vues sur les politiciens ou le commerce de l'empire pussent être entachées de préventions.

Comme je l'ai dit au début, on devrait accorder une plus grande publicité à ces choses afin que le public se familiarise davantage avec ce qui se passe à de telles conférences.

Il y a deux questions que, pensait le peuple canadien, en général, la conférence devait étudier à fond. La première est la question monétaire, étudiée du point de vue non seulement impérial mais aussi international. Un grand nombre des économistes et des financiers de ce pays ont été désappointés parce que cette question a été reléguée à l'arrière-plan. Le Gouvernement serait, je crois, dans une meilleure position aujourd'hui si cette question avait été étudiée à la conférence. On aurait dû nommer un comité spécial pour étudier cette question compliquée, non seulement au point de vue du Canada mais aussi au point de vue de l'empire tout entier; le Gouvernement serait alors mieux préparé pour la conférence internationale qui doit avoir lieu en décembre ou janvier prochain.

L'autre question est celle du chômage. Il a été déclaré dans cette Chambre, non seulement par le premier ministre mais par d'autres honorables membres, que c'est là une question qui devient internationale. Elle concerne chaque section de l'univers et, à mon avis, on aurait fait un pas dans la bonne direction si l'on avait discuté cette question. Sans doute, plusieurs des délégués ont cru qu'une augmentation de la préférence britannique procurerait plus de travail, mais la conférence n'a pas été à la racine de la question. Elle s'est efforcée de relever les tarifs contre le reste du monde, quand cependant notre situation actuelle est due à l'existence de murailles tarifaires érigées au cours des quarante dernières années. Nous souffrons de la surproduction et d'une consommation insuffisante; c'est le problème auquel il nous faut faire face. Je le répète, à mon avis, la conférence n'a pas accompli tout ce quelle aurait pu accomplir si elle avait discuté ce problème de première importance.

On ne pourra, je pense, m'accuser de provincialisme ou d'étroitesse d'esprit dans mes déclarations, mais je crois de mon devoir de discuter la conférence impériale en ce qu'elle concerne le nord de l'Ontario en général et plus particulièrement la région que j'habite. Cette population se compose surtout de producteurs de matières premières et de consommateurs. Les tarifs douaniers fonctionnent toujours au détriment des régions nouvelles d'un pays. Je veux être bien compris: Je ne suis ni un libre-échangiste ni un protectionniste à tous crains. L'orateur qui m'a précédé (M. Willis) a tenté de se couvrir ainsi que ses collègues du manteau du libre-échange; cependant, une pareille prétention est insoutenable. Plusieurs, dans les rangs de la gauche, sont en faveur du maintien d'un tarif national; mais nous soutenons qu'un tarif douanier doit être élastique et s'adapter aux besoins de l'heure. Mes honorables vis-à-vis, c'est évident, ont modifié leur manière de voir depuis la convention de Winnipeg, il y a quatre ans passés. Au cours de cette convention, il ne fut pas même question d'imposer des droits élevés tandis que, maintenant, l'on préconise avec force le relèvement du tarif douanier sans tenir compte des besoins de certaines parties du pays. Le relèvement du tarif jouera assurément au détriment des régions rurales, surtout dans le nord de l'Ontario et les trois provinces des Prairies. On a institué le tarif douanier afin d'aider les industries nouvellement constituées. C'est une politique semblable qui a aidé au développement de puissants pays tels que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis de même que la France jusqu'à un certain point. Le but visé, c'était de permettre à ces nations de s'industrialiser; cependant, la situation est bien différente aujourd'hui de ce qu'elle était, il y a vingt ou trente ans. Du fait que de nombreux pays sont devenus hautement industrialisés, nous sommes en face d'une surproduction et d'une consommation insuffisante.

Si l'on continue à relever les droits, les gens de la campagne ne seront plus en mesure de s'acheter des chaussures, des automobiles ou autres produits ouvrés. Il ne saurait être question de prospérité générale au Canada tant que le cultivateur sera mal en point. Une pareille politique peut faire l'affaire des grands centres industriels comme Montréal, Toronto, Winnipeg, Hamilton et ainsi de suite, mais elle jouera toujours au détriment de la population agricole du nord de l'Ontario et des autres provinces.

Au cours des vingt dernières années, le Canada fut essentiellement un pays agricole; cependant, du fait du développement constant de nos industries, la population a de plus en plus une tendance à se déplacer de la campagne vers les grands centres industriels. L'industrie agricole est pour ainsi dire ruinée. Quoi que je ne sois pas très avancé en âge, je me rappelle l'époque où la population de nos campagnes se subvenait pour ainsi dire à elle-même. J'ai été élevé sur une ferme, pas bien loin de la colline du Parlement; or, à cette époque, un millier de cultivateurs pouvaient subvenir aux besoins d'un nombre égal de consommateurs dans les villages, à la campagne. Dans ces villages, l'on exploitait de petites industries; règle générale, il y avait dans chaque village une tannerie, une scierie, un moulin à farine et trois ou quatre magasins généraux qui employaient nombre de personnes. Mais, cet état de choses a été profondément modifié par suite du développement de grands centres industriels. Je décris en ce moment la situation qui existe dans la région d'où je viens, mais, j'ai la conviction que mes remarques pourraient s'appliquer tout aussi exactement à n'importe quelle autre partie du Canada. Dans les régions rurales autour de Cochrane, de Hearst et d'autres villes du nord de l'Ontario, les gens n'achètent qu'une partie des vivres et des vêtements dont ils ont besoin dans les magasins de l'endroit; ils font venir le reste sur commande de Toronto, Montréal ou de Winnipeg. Voilà une anomalie à laquelle il faudrait porter remède; le Gouvernement devrait mettre au rancart son programme qui consiste à relever constamment le tarif douanier, car, c'est là la cause du dépeuplement de nos campagnes au bénéfice des centres urbains. Autrefois, il y avait toujours moyen d'envisager l'avenir et de prévoir des jours de bonheur pour nos gens, car, m'est avis que nos populations de la campagne étaient bien plus heureuses que maintenant, il y a trente et même vingt ans passés. Dans les régions rurales, il n'y a plus moyen aujourd'hui de cultiver l'esprit civique vu que le nouvel ordre économique et social attitre de plus en plus nos gens vers les grands centres et donne lieu à des agglomérations ainsi qu'on peut le constater à Montréal, par exemple; de fait, la métropole du Canada comprend pour ainsi dire près de 40 p. 100 de la population totale de la province de Québec. Les honorables membres devraient se rendre compte de la gravité de la situation envisagée sous cet angle. Je le répète, le Gouvernement a beau relever le tarif douanier, il ne réussira pas à atteindre à sa racine le mal qu'il faudrait extirper. Les remaniements tarifaires n'aideront jamais à garder nos gens sur les fermes; ils accélèreront, au contraire, la migration de nos populations rurales vers les grands centres aussitôt que la situation redeviendra normale.

Il y a encore une autre observation que je désire signaler aux industriels du pays. Il ressort des statistiques concernant le marché domestique que la population canadienne constitue encore la meilleure clientèle de nos industriels pour l'écoulement de leurs produits. Qu'adviendrait-il si demain les régions rurales du nord de l'Ontario des trois provinces de l'Ouest se dépeuplaient soudainement? La population urbaine devrait de ce fait diminuer d'au moins 50 p. 100. Or, qu'adviendrait-il de Toronto, si la population agricole du nord de l'Ontario disparaissait tout à coup? Les industriels ont dans le nord de l'Ontario un marché éventuel pour l'écoulement de leurs produits jusqu'à concurrence d'au moins 100 millions et peut-être 150 millions de dollars par année; et les mêmes remarques s'appliquent à toutes les régions nouvelles du pays. En ce qui regarde l'ordre social, les nations commencent à se rendre compte que les pays prétendus civilisés sont trop industrialisés. A une époque où la population est stationnaire, par exemple dans des pays comme la France, la Grande-Bretagne même et jusqu'à un certain point, les Etats-Unis, on se rend compte qu'il faut trouver des débouchés extérieurs si l'on veut que l'industrie prospère. Ici, en Canada, nous avons le marché voulu sur notre propre territoire. Nous avons cette nouvelle région immense que l'on peut coloniser et mettre en culture. Nous possédons à profusion des collines et des montagnes, dont les versants abondent en richesses inouïes qui n'attendent que le prospecteur et le mineur pour être mises en valeur. Mais il ne faut pas oublier que la population de ces régions a droit à certains égards.

Nous parlons souvent en termes d'admiration de ce que nos ancêtres ont fait sur les rives du Saint-Laurent, de ce que les Loyalistes ont fait dans l'Ontario, et des misères qu'il leur a fallu endurer. Il est vrai qu'aujourd'hui nous ne sommes pas exposés aux dangers que nos prédécesseurs eurent à envisager;

il est vrai que les conditions ne sont pas les mêmes, mais lorsqu'il s'agit d'ouvrir une nouvelle région à la colonisation et de la mettre en culture, nos difficultés sont aussi sérieuses que celles qu'eurent à surmonter nos devanciers d'il y a deux ou trois siècles, car il nous faut faire face à un tout autre état de choses, à un nouvel ordre social qui fonctionne au détriment du pays. Il ne faut pas perdre de vue que, dans une région agricole nouvellement ouverte à la colonisation, il se présente des obstacles que nos ancêtres n'ont pas rencontrés. Ainsi, à mesure que nous avançons vers le nord, le climat se fait plus rigoureux. De même, nous nous éloignons davantage des centres de population. Un député de l'Ouest disait, cet après-midi, que tout changement apporté au prix de transport du blé a sa répercussion sur le prix de cette denrée. Il en va de même des produits de l'Ontario septentrional, parce que nous nous éloignons des grands centres populeux et, pour cette seule raison, la Chambre devrait se pénétrer de la nécessité qu'il y a, de la part du Gouvernement, d'examiner la situation des cultivateurs et des mineurs de cette région du nord.

J'ai assisté à plusieurs séances de l'ancienne commission du tarif et j'ai été peiné que le Gouvernement actuel n'ait pu instituer une commission de cette nature, il y a deux ans. On pourrait dire, et à bon droit peut-être, que le premier ministre et son Gouvernement tiennent à s'employer dans l'intérêt du cultivateur et de l'ouvrier, mais il n'en reste pas moins que, depuis près de trois ans, il n'a pour ainsi dire jamais été donné à la classe rurale, aux consommateurs, de se faire entendre devant le ministère du Revenu national. C'est là une anomalie et si, dans l'application de ces traités, on se borne à l'institution d'une commission du tarif, ce serait déjà une excellente chose à elle seule. J'espère que le Gouvernement pourra y faire représenter les consommateurs. Je me souviens des moqueries, des rires que provoquait la seule mention de la Ligue des consommateurs du Canada. Je faisais partie de cette ligue et j'en ai obtenu de très utiles renseignements. De fait, j'étais même obligé d'y adhérer afin de représenter convenablement ma circonscription. J'y ai aussi assisté à une assemblée à l'automne de 1930, avant la conférence précédente, où l'on ne voulut même pas entendre un représentnant de la Ligue des consommateurs, où des ministres chargés de portefeuilles dans le cabinet actuel, se rirent de lui, charchant à couvrir de ridicule un homme qui représentait près de 80 p. 100 de la population. Cela se passait en 1930, et je le dis de nouveau, si ce traité n'a pas d'autre suite que la création de la commission du tarif,—et le Gouvernement trouvera le moyen d'y faire représenter équitablement tous les intéressés,—la conférence aura produit un excellent résultat.

On a beaucoup parlé du bois. Je crois que mon collègue d'Ontario-Nord, l'honorable député d'Algoma-Est (M. Nicholson) a fait de l'excellente besogne en faveur de l'industrie forestière, travail dont l'Ontario-Nord bénéficiera, ainsi que toutes les parties du pays. Malheureusement pour notre population, le commerce du bois n'est pas aussi actif qu'il pourrait être. Dans notre optimisme exagéré, nous avons pensé que ces accords seraient suivis d'importants contrats avec le Canada, mais par malheur jusqu'ici nous n'avons rien obtenu. Je voudrais aussi dire un mot d'un autre problème, celui du bois à pâte. Ces accords peuvent valoir certains avantages aux marchands de bois à pâte des bords du Pacifique et de l'Atlantique, mais je ne vois pas, jusqu'à présent, en quoi ils seraient avantageux au Canada central, à l'Ontario septentrional. Si, comme on l'a amplement démontré au cours de ce débat, en créant un tout économique, en entourant un empire économique de hautes barrières économiques artificielles, nous nous trouvons exclus, dans une forte mesure, des marchés autres que ceux de l'empire, le nord de l'Ontario souffrira assurément de cet état de choses. Je parle en connaissance de cause, parce que moi-même j'ai abattu du bois à pulpe et j'en ai vendu aux fabriques de la région, mais dans de grandes parties du nord ontarien les colons devront chercher un débouché à l'extérieur et, dans notre partie du pays, le colon qui a du bois à pâte à vendre se trouve dans la même situation que le cultivateur avec son blé ou son grain. Il ne saurait plus longtemps compter sur les besoins de la fabrication et, logiquement, le seul débouché une fois que le marché domestique est au point de saturation, se trouve aux Etats-Unis. Je regrette de dire que ce marché nous est fermé, pour quelle raison je l'ignore, mais je sais qu'aux dernières élections générales, les conservateurs ont promis que s'ils arrivaient au pouvoir, ils imposeraient une taxe d'importation sur le bois à pâte expédié aux Etats-Unis. Le genre sentimental n'est pas le mien, loin de là, mais je dirai que nos colons sont près de mourir de faim, parce qu'ils ne peuvent vendre leur principal produit, qui est le bois à pâte. C'est l'unique produit de la première année de colonisation, et dès que notre marché domestique est servi, il faut vendre à l'étranger. Le marché britannique est trop loin de nous. Sons aucun doute, les Provinces maritimes, l'est de Québec et la Colombie-Anglaise profiteront de ces accords, mais l'Ontario septentrional n'en bénéficiera nullement.

Bientôt, si M. Hoover est réélu, nous allons traiter avec les Etats-Unis au sujet de la

convention relative à la canalisation du Saint-Laurent, et j'espère que, si le Gouvernement désire réellement venir en aide à n'importe quelle partie du pays, il s'efforcera d'améliorer nos débouchés de bois à pâte, au lieu de les restreindre. J'ai parlé aux membres du cabinet de l'Ontario à ce sujet, et la plupart sont de mon avis, pour la simple raison que nous ne pouvons avoir de colons à moins qu'ils ne puissent vendre, à un prix raisonnable, je ne dis pas exorbitant, la première récolte de leurs régions boisées, et qui sera pour ainsi dire leur seul moyen d'existence durant plusieurs années. Je parlerai de cette situation aussi longtemps que j'aurai l'honneur de représenter ma circonscription, parce que 95 p. 100 de notre population rurale en souffrent. Il est un autre sujet très important. Les temps de troubles de Jeanne d'Arc ont été appelés "la grande pitié de France". Au Canada, nous avons aujourd'hui "la grande pitié de l'agriculture et la grande pitié de l'industrie du papier à journal". Notre importante industrie du papier à journal et du sulfite est menacée de la ruine. C'est l'une des plus grandes entreprises du Canada, dans laquelle les Canadiens et des étrangers ont placé des centaines de millions de dollars. Les actions privilégiées de ces compagnies ne se vendent maintenant qu'à environ 2 p. 100 de leur valeur originale, et les actions communes ne valent presque rien. C'est une industrie nécessaire dans notre vie nationale, et l'une que tous nos gouvernements ont aidée et devraient continuer d'aider. Certaines de ces compagnies sont maintenant entre les mains de séquestres, et d'autres sont à la veille de faire faillite, par leur faute peut-être, mais peut-être que non. Ce n'est ni le temps ni l'endroit de discuter cette question. Il n'en demeure pas moins que nous devons faire quelque chose pour remédier à la situation.

Comme mon temps est expiré, je profiterai de l'occasion pour débattre ce sujet, lorsque l'article dont il s'agit sera soumis au comité.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Le tour de parole de l'honorable député est expiré.

M. A. U. G. BURY (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour appuyer la motion et l'accord. Les raisons qui m'inspirent sont peu nombreuses et peuvent être mentionnées brièvement, bien que je puisse consacrer assez de temps à la dernière.

D'abord, j'ai confiance dans le personnel et l'habileté des membres des délégations représentant le Royaume-Uni et le Canada. Je n'ai pas honte d'avouer cela, comme l'un des motifs de ma conduite. Les affaires d'Etat deviennent de plus en plus importantes et difficiles. Sans faire injure aux pouvoirs du Parlement ou à la capacité de ses membres de discuter les problèmes qui se présentent à eux, je dirai que nous comprenons de plus en plus que, pour la solution des problèmes nombreux et compliqués qui s'offrent à un gouvernement national, nous sommes sages de demander l'aide des meilleurs experts que nous puissions trouver. Je ne crois pas qu'il y ait dans le domaine politique, commercial on industriel du Royaume-Uni d'hommes qui pussent mieux représenter les intérêts de leur nation que les délégués de ce pays. Il y avait M. Baldwin, le premier ministre anglais le plus caractéristique, peut-être de ceux qui ont occupé cette haute position depuis plusieurs années, et aussi un homme très au courant des affaires. Je n'en mentionnerai qu'un autre, M. Walter Runciman, probablement l'homme le mieux averti dans le monde du commerce et de la finance en Angleterre. En ce qui concerne la délégation canadienne, je suis certain que la défense de nos intérêts n'a pas souffert par suite d'un manque de capacité chez nos représentants.

Deuxièmement, ce traité donne suite aux principes que j'ai toujours professés et que je crois conformes au bien du Canada et de l'empire. Je dis mes principes et j'en suis bien aise mais ce qui importe davantage, c'est l'approbation qu'ils ont reçue du peuple canadien aux élections de 1930. Je ne demande pas à la Chambre de me croire sur parole; je base mon assertion sur une autorité bien supérieure et devant laquelle mes honorables amis s'inclineront plus facilement. Dans son très beau discours de mardi soir,—et si ce n'est pas impertinence de ma part, je désire rendre hommage à son habituelle connaissance des sujets dont il entretient la Chambre, à la dignité qu'il sait maintenir ou rendre à des débats dont le ton trop souvent baisse, de même qu'à la largeur d'esprit dont il fait preuve tout en restant homme de parti,—dans son très beau discours, l'honorable député de Bruce-Nord (M. Malcolm) disait:

> Quoi qu'il en soit bien ainsi, le Gouvernement nous propose aujourd'hui une convention fondée sur le principe de la protection. Ici, cependant, il se montre plus logique que par le passé, comme l'atteste bien le fait que chaque disposition, que chaque article de la convention est bel et bien conforme à la politique défendue par le premier ministre au cours de la campagne électorale de 1930.

Dans ce cas, monsieur l'Orateur, je suis donc dans le vrai en disant que ce traité applique non seulement les principes que pour ma part je regarde avantageux pour le Canada, l'Angleterre et l'empire, mais les principes mêmes que le peuple canadien a résolument approuvés il y a deux ans.

Troisièmement, j'appuie ces traités parce que dans tout ce que j'ai entendu ou lu ve-

nant de la gauche, je n'ai rien entendu ni lu de nature à ébranler l'attitude que j'ai déjà énoncée. Je le répète, le discours de l'honorable député de Bruce-Nord m'a vivement impressionné et remué, mais c'est dans les déclarations du très honorable chef de l'opposition qu'une Chambre et un parti doivent chercher les raisons de son hostilité et de l'hostilité de son parti à ce traité. L'examen de ces raisons me les fait classer en deux catégories: d'abord celles qui ne se rapportent aucunement au traité, et ensuite celles que s'appliquent au traité, à ses dispositions et à ses termes. Dans son discours remarquablement fouillé, le très honorable chef de l'opposition a épuisé le sujet,—à plus d'un sens, peut-être. Il n'a rien oublié dans le cadre qu'il s'était tracé. La trousse à la main, usant tantôt du grattoir et tantôt du verre grossissant, si je puis dire, il a cherché minutieusement tout ce qui pourrait lui servir à combattre le traité pour ensuite porter d'abord son attaque au delà du traité. Il a reproché au premier ministre de s'être écarté de l'attitude prise par sir Wilfrid Laurier en 1902. Que les actes, les paroles, les sentiments et les principes de sir Wilfrid Laurier restent oracle pour les adeptes du très honorable chef de l'opposition, c'est dans l'ordre. Mais quand nous dégageons les faits de toute sentimentalité étrangère au sujet, que trouvons-nous?

Sir Wilfrid Laurier se rendit en Angleterre ... je me trompe peut-être, je croyais que la conférence avait été convoquée pour 1903. Quoi qu'il en soit, avant son départ pour l'Angleterre le parlement anglais avait frappé d'un droit le blé et la farine importés de n'importe quel pays en Angleterre, et un mouvement s'était fait en Canada pour obtenir une préférence sous forme de révocation ou d'abaissement de ce droit. Sir Wilfrid Laurier demanda cette préférence au gouvernement anglais, et il la lui demanda de la seule manière qu'il lui était possible, c'est-à-dire sous forme de détaxe entière au partielle. Cette année, le premier ministre actuel a reçu les délégués de l'Angleterre et d'autres parties de l'empire. Faute d'impôt existant sur les produits qui intéressaient le Canada, il a demandé la seule préférence qu'il pouvait obtenir dans les circonstances c'est-à-dire l'imposition d'une taxe. Je ne devrais peut-être pas dire qu'il demanda mais plutôt qu'il suggéra une préférence résultant de l'exemption d'une taxe dont seraient frappés ces produits. On voyait là un des moyens, en fait, le seul moyen d'arriver au résultat désiré, soit l'établissement d'une préférence sur certains articles alors francs de droits. Voilà la différence fondamentale et profonde entre la manière de procéder de sir Wilfrid Laurier, en 1902, et celle de notre premier ministre en 1932. Ils ont l'un et l'autre demandé une préférence et, de la seule manière possible, pour autant qu'il s'agisse des denrées particulières mises en cause.

[M. Bury.]

Remontons un peu plus loin. Au cours de l'année 1897, sir Wilfrid Laurier se rendit en Angleterre et, à son retour au Canada, fut l'objet de reproches amers parce qu'il n'avait pas réussi à obtenir une préférence pour les produits agricoles ou le grain du Canada. Il prononça un discours à Toronto et sir Robert Borden, alors M. Borden, député d'Halifax, en cita des extraits ici-même. Je n'ai pas sous les yeux le journal d'alors contenant le texte du discours de sir Wilfrid, mais les membres que cette question intéresse trouveront les citations dont je parle dans le compte rendu de la Chambre pour l'année 1902. M. Borden lut donc, du discours de sir Wilfrid, le passage suivant:

> Si j'avais cru pouvoir obtenir pour les produits du Canada un traitement de préférence sur les marchés de la Grande-Bretagne, j'aurais non seulement manqué de patriotisme, mais j'aurais manqué de bon sens, j'aurais été un insensé si je n'avais pas obtenu une telle préférence pour les produits du Canada.

Ainsi donc, comme l'a d'ailleurs signalé M. Borden, la seule raison pour laquelle sir Wilfrid Laurier n'a pas pris des moyens directs et aggressifs pour obtenir la concession de préférences au Canada n'est pas qu'au point de vue diplomatie il ne croyait pas la chose opportune, ni qu'il la tint pour une intervention déplacée dans les affaires domestiques et le système douanier de la Grande-Bretagne, non; mais plutôt parce qu'il savait qu'à ce moment-là le Gouvernement et les habitants de la Grande-Bretagne étaient loin de songer à imposer un droit sur le grain. Et c'est bien ce qu'a dit sir Wilfrid Laurier dans les paroles suivantes:

> Voici donc l'attitude que j'ai prise alors: j'ai agi en homme raisonnable. J'ai compris tout de suite qu'il serait impossible, tant est fort le sentiment libre-échangiste en Angleterre, d'établir un système de préférences réciproques, tant que nous continuerons à imposer des droits sur les marchandises qui nous viennent d'Angleterre.

Et donc, sachant qu'il lui était impossible d'obtenir ce qu'il désirait, en homme raisonnable, il ne demanda rien; c'est tout. Au cours de la même session, un autre chef libéral, peut-être l'un des chefs politiques les plus subtils qu'ait eus le parti libéral—je veux dire sir Clifford Sifton, alors l'honorable M. Sifton —prenant part à la discussion, le 15 avril 1902, s'exprima ainsi:

> Si, parce qu'il lui faut augmenter ses recettes, la Grande-Bretagne se trouve aujourd'hui en état de tenir compte d'une idée à laquelle

lord Salisbury ne se serait pas arrêté il y a deux ans...

Oh! quelqu'un en avait donc parlé à lord Salisbury; quelqu'un avait donc soulevé la question et avait répondu: "Non, nous regrettons de ne pouvoir acquiescer à cette demande".

...nous disons que nous avons été bien favorisés et nous devons être heureux de pouvoir profiter de l'occasion qui s'offre ainsi à nous.

Et c'est ce qu'a fait sir Wilfrid. Il demanda la diminution ou l'abolition des droits, mais cela lui fut refusé. Quelqu'un va-t-il prétendre ici qu'il existe la moindre différence entre l'attitude prise par sir Wilfrid Laurier en 1902, à la suite de la déclaration de 1897, et celle qu'a prise notre premier ministre en 1930 et 1932? Il n'existe aucune différence.

Le très honorable chef de l'opposition nous a fait le récit de ses relations avec le gouvernement britannique. Il nous a dit qu'en 1923, à la suite d'une invitation, il s'en était allé à Londres. Nous n'oublions pas qu'il en fut de même pour sir Wilfrid qui se rendit à Londres pour répondre à l'invitation de M. Joseph Chamberlain. Il avait dit à la Chambre qu'ayant été invité par M. Chamberlain il s'attendait que le gouvernement anglais aurait quelques propositions à lui faire. De même, en 1923, mon très honorable ami d'en face se rendit à Londres pour assister à une conférence au cours de laquelle on discuta la question de la préférence canadienne. Quand les ministres anglais lui demandèrent: "Voulez-vous nous faire connaître la liste des articles sur lesquels vous désirez que nous imposions un droit", ce Bayard de la diplomatie interimpériale ne voulut rien dire.

Il y a dans ma ville natale un déménageur écossais qui fait mentir le vieux dicton voulant que les Ecossais ne possèdent pas le sens de l'humour. Il se peut, naturellement, qu'il ne serve qu'à confirmer la règle en prouvant l'existence d'une exception; parce que, en guise de marque de commerce ou d'ornement, il a fait dessiner sur ses camions un damier au-dessous duquel se lit la légende suivante: "C'est ensuite votre tour". Mon très honorable ami s'en est allé à Londres avec cette devise. Quand le gouvernement de la Grande-Bretagne lui demanda la liste des articles sur lesquels il croyait possible l'établissement d'un droit, afin de pouvoir étudier la question, mon très honorable ami se contenta de saluer et de dire: "C'est ensuite votre tour". On a dû lui répondre, naturellement, "Eh bien! puisque vous êtes si minutieux au point de vue de la diplomatie interimpériale"—bien que dans un pareil temps, dirait Kipling, le gouvernement d'un pays pouvait s'adresser au gouvernement d'un autre pays sans y mettre tant de formalités et de manières—"Voulez-vous nous dresser une liste? Mais c'est avec l'entente explicite et catégorique que nous ne sommes pas tenus d'imposer un droit sur quoi que ce soit." Je suppose qu'ils ont compris que cette entente devait signifier que ni l'un ni l'autre des deux pays n'était tenu de faire quoi que ce soit en pareille circonstance; cela allait sans dire. Mais supposons qu'ils n'aient pas posé cette question, qu'ils aient adopté la proposition du très honorable chef de l'opposition et dressé une liste des articles qui, suivant eux, pourraient être taxés. Supposons, une fois cette liste reçue, qu'il n'y eût pas un seul article d'une utilité quelconque pour le Canada. Que serait-il arrivé? Le très honorable député aurait rendu la liste, en disant: "je ne peux pas discuter ces articles-là; ils ne me servent à rien. Pouvez-vous faire une autre liste?" Une autre liste aurait été dressée et présentée solennellement au très honorable député, avec, peut-être, le même résultat.

En 1930 et 1932, le premier ministre, en bon homme d'affaires, anticipant les désirs du gouvernement de Grande-Bretagne, lui a remis sa liste en disant: "Voici les articles pour lesquels nous voudrions avoir une préférence, si vous pouvez nous la donner. Nous ne vous forçons pas de le faire; vous êtes absolument libre de la donner ou non. Cette liste vous est donnée, à titre d'information, afin que vous sachiez à quoi vous en tenir sur notre attitude". Avant de passer à un autre sujet, on me permettra de dire ceci: Si quelqu'un a jamais démérité pour avoir abandonné la méthode de sir Wilfrid Laurier, c'est bien le très honorable chef de l'opposition, et non pas le premier ministre.

Puis on critique le traité, sous prétexte qu'il impose notre politique fiscale à la Grande-Bretagne. Plus tard, on a prétendu, assertion absolument gratuite, que l'on cherchait, dans ce traité, à forcer les colonies autonomes à faire telle ou telle chose. Bien entendu, tout le monde sait que c'est inexact. A mon sens, cette critique est un pauvre compliment à l'adresse des délégués d'Angleterre qui ont des années d'expérience dans le gouvernement de leur pays et qui, depuis leur plus tendre enfance, ont été entraînés aux questions de ce genre. C'est un bien pauvre compliment de la part d'un membre de cette Chambre et particulièrement de la part du très honorable chef de l'opposition, que de croire pour un seul instant que M. Baldwin et ses collaborateurs se laisseraient imposer une ligne de conduite, en matière fiscale ou en toute autre matière, ligne de conduite qu'il leur faudrait ensuite imposer à leur gouvernement, puis au Parlement et enfin à la nation. Le chef de l'opposition s'est écrié qu'aucun pouvoir exécutif ne peut lier une nation. C'est indiscutable, mais je ne vois

vraiment pas ce que cette déclaration vient faire ici.

Quel est le pouvoir exécutif qui essaye de lier une nation, et quelle est cette nation? Le traité a été présenté à la Chambre qui peut le discuter librement. Si le Parlement du Canada préfère rejeter le traité, il le rejettera. Même chose pour le Parlement de Grande-Bretagne. Mais le Parlement n'est pas le corps exécutif; le Parlement, c'est le peuple.

Le très honorable chef de l'opposition a fait une autre critique, disant qu'on ne peut pas attendre de lui qu'il accepte le traité, parce que le premier ministre a prétendu qu'il représentait une protection adéquate. Est-ce que une autre sorte de protrection ferait l'affaire? Veut-on dire que le très honorable chef de l'opposition aurait moins d'objection, si le premier ministre avait déclaré que le traité offre une protection insuffisante? Parce que le premier ministre a fait cette déclaration, parce qu'il a dit que le traité est conforme au programme qu'il a énoncé en 1930, le très honorable chef de l'opposition dit qu'on ne peut pas attendre de lui qu'il l'approuve et veut que ses partisans épousent son point de vue. C'est une situation renversante. On penserait qu'un traité est, en soi-même, bon ou mauvais et qu'il est rejeté ou accepté pour ces motifs. Le très honorable chef de l'opposition est-il dans le même état d'esprit que le prince dément du Danemark, en ce sens que:

Rien n'est bon ou mauvais à moins qu'on ne se le figure ainsi?

Le très honorable chef de l'opposition a toutefois restreint cette idée, quelque peu, à:

Rien n'est bon ou mauvais dans les arrangements politiques, traités ou programmes politiques à moins que le premier ministre ne se le figure ainsi.

Donc pour l'amusement des hommes et des dieux, nous avons ce spectacle étrange du chef de l'opposition dans le rôle de Catharina donnant la réplique au Petruchio du premier ministre et disant:

...Be it moon, or sun, or what you please:
An you please to call it a rush-candle,
Henceforth I vow it shall be so for me.

Le chef de l'opposition a critiqué le fond même du traité, disant que c'est un traité de protection. Bien entendu ç'en est un. Si le premier ministre et les délégués qui ont représenté notre pays à la conférence n'en avaient pas fait un traité de protection, ils n'auraient pas été fidèles à leurs principes, à leurs promesses et au mandat que la nation leur a donné en 1930. Certes oui, c'est un traité de protection et il ne pouvait pas être autre chose. L'honorable député de Bruce-Nord (M. Malcolm) a reconnu qu'il fallait que ce fût un traité de protection. Sans vouloir me laisser entraîner dans une discussion sur la protection, tout attrayante soi-elle, mes honorables collègues me permettront de leur rappeler que nous sommes tous protectionistes au moins pour ce qui est de notre propriété publique ou privée. Nous avons une police. Nous souffrons de la nécessité d'une protection et nous la regrettons. Nous souffrons du fait que quelqu'un peut nous assommer au coin d'une rue et prenne notre montre, si nous en avons une. Néanmoins, bien que nous souffrions de la nécessité d'avoir une protection, nous ne serions pas assez fous pour la supprimer. Parfois les plus grands pacifistes ont été aussi les plus grands protectionnistes. Puis-je rappeler à la Chambre une scène d'un récit qui enchanta notre enfance, la Case de l'Oncle Tom, alors que Legree, gardien d'esclaves, poursuit la petite Elisa? Elle s'est sauvée et réfugiée sur un rocher, et est séparée des gens à sa poursuite par un ravin étroit. Legree monte sur un rocher en face d'elle et se prépare à sauter. Il saute en effet, mais, tout à coup, un poing arrive et le frappe en pleine poitrine pendant qu'il est en l'air et une voix très calme lui dit: "On n'a pas besoin de toi ici, mon ami". Voilà de la protection. C'était de la protection venant d'un Quaker; c'était la protection donnée par Phinéas. Les gens les plus pacifiques du monde peuvent parfois avoir recours aux doctrines et à la pratique de la protection. Certains députés ici sont protectionnistes, non pas parce que nous aimons la protection pour elle-même, ni pour sa propre valeur ou sa vertu, pas plus que nous n'aimons les agents de police parce qu'ils sont agents de police, ou pour aucune autre raison, sauf qu'ils constituent une force effective capable d'assurer le respect des droits de la personne et le respect de la propriété.

M. YOUNG: Mais vous protégez les spoliateurs.

M. BURY: J'ignore ce que dit mon honorable ami dit, mais, s'il veut poser ses questions quand j'aurai fini, je lui répondrai.

Une autre critique soulevée contre l'accord est celle-ci: il ne contient pas une assez grande mesure de préférence britannique. Il se peut que cela se corrige en vieillissant; il se peut qu'on accorde plus de préférence britannique. Je l'espère sincèrement. Mais, quand le chef de l'opposition a cité les chiffres se rapportant à cette question, il n'a guère été juste. Dans son discours, il a dit que, sur 139 articles, qui étaient des articles généraux, on est arrivé au résultat en relevant le droit de douane. Cela n'est pas tout à fait exact, il aurait du dire, arrivé en partie, cela eut été juste. Mais, qu'est-ce que le pays apprendra,—parce que les journaux ne publie-

ront pas et le public ne lira pas les tableaux et ne pourra pas, par lui-même, vérifier les déclarations du très honorable député,—qu'est-ce que le pays saura? Il verra simplement cette déclaration que, pour 139 des 223 articles, on est arrivé au résultat uniquement en relevant les droits intermédiaires et généraux. De fait le droit britannique est réduit pour 133 des articles généraux, et, quant à 89 autres, bien que le tarif même n'ait pas été modifié, la préférence britannique est augmentée par l'augmentation des autres tarifs. Cela fait donc que dans 222 des 233 articles on trouve des avantages considérables pour le producteur britannique et l'exportateur.

Je vais passer brièvement en revue d'autres critiques. Le très honorable député décrie et dénigre les avantages que ce pays retirera à cause de la suspension de l'application de la loi des droits d'importation et, que dit-il? Deux choses. Tout d'abord, il demande si quelqu'un peut imaginer un instant que la Grande-Bretagne imposera ces taxes. En second lieu, il déclare que si elle veut imposer ces taxes cela déclenchera une guerre économique. C'est un langage effrayant de la part du très honorable député. On pourrait l'entendre venir de ce côté-ci de la Chambre sans qu'il cause trop de surprise, mais il est surprenant de la part du très honorable chef de l'opposition. Elle n'imposera pas ces taxes? La réponse à cela est que, malheureusement, elle les a imposées. La taxe est là, elle est simplement suspendue. La loi des droits d'importation est là, la taxe est suspendue jusqu'au 15 novembre et il n'y a pas besoin que la Grande-Bretagne fasse quoi que ce soit. Le temps s'écoulera et agira et, à la fin de la période de suspension, la taxe s'appliquera. Qu'aurait fait le très honorable député si, vivant aux jours de Damoclès, il l'avait vu assis sur son trône avec, au dessus de sa tête, une épée suspendue par un cheveu, et si on lui avait dit que le cheveu ne supporterait son fardeau que dix minutes? Le très honorable député lui aurait mis la main sur l'épaule en disant: "Ne soyez pas mal à votre aise, Damoclès, qui peut s'imaginer un instant que l'épée va tomber?" Damoclès aurait bien pu lui répondre alors: "Mais, elle va tomber dans dix minutes. Il est facile pour vous d'être à votre aise, mais vous n'auriez pas tant de confiance si les rôles étaient renversés et si je vous frappais l'épaule pour vous rassurer". Or, voilà exactement la position dans ce cas. La taxe est suspendue au-dessus de la tête des producteurs canadiens, suspendue jusqu'au 15 novembre, et le gouvernement britannique et le parlement n'ont rien à faire, sauf laisser passer le temps, alors que la taxe entrera en vigueur. Et, cependant, le très honorable député parle de la nécessité pour le gouvernement britannique d'imposer des taxes. Elles sont imposées, avec un sursis. Est-ce qu'un homme condamné à la prison n'est pas tout autant condamné, même si la sentence est suspendue? N'est-ce pas toujours une sentence?

Je passe maintenant à un autre point de sa critique. Le très honorable député trouve que nous n'avons aucune raison de nous féliciter, mais avant de continuer sur ce sujet, je vais dire un mot de ces impôts. A l'entendre, il est impossible d'imaginer que le gouvernement anglais va créer de nouvelles taxes. N'a-t-il pas imposé de taxes en 1902? et n'a-t-il pas appliqué celle-ci? N'ai-je pas entendu l'honorable député de Marquette (M. Mullins) parler de l'embargo sur le bétail? Il est vrai que ce n'était pas là un impôt, mais cette action exprimait bien le désir et l'intention du gouvernement anglais de protéger l'industrie domestique avant tout. Quelle est la signification de la réserve de trois ans, au sujet des œufs et des autres denrées agricoles? Et cela me ramène à mon sujet. Le très honorable député prétend que, tout en n'ayant rien à craindre de la loi des droits d'importation, la réserve de trois ans offre un grave danger. Mais en réalité, il n'y a là aucun impôt, c'est une simple lubie, un produit de l'imagination du très honorable député, une chose du domaine de la possibilité et qui ne saurait arriver avant trois ans. Cependant, il croit déjà entendre les barrières du marché anglais se fermant aux produits canadiens dans trois ans. Si l'on tient compte de sa propre prédiction, le très honorable député sera probablement au pouvoir dans trois ans et il pourra empêcher qu'on ferme ces barrières; il peut donc être en paix au sujet de ces taxes hypothétiques. Il nous dit qu'on ne doit attribuer aucune signification à une taxe déjà imposée, mais suspendue, malgré son existence réelle, mais il attache une importance monumentale et horrible à une taxe que le gouvernement anglais pourra peut-être imposer dans trois ans. Nous approuvons un impôt sur les denrées alimentaires, nous dit-il, en ratifiant cette clause du traité. Il n'en est rien et le très honorable député le sait bien. Nous admettons simplement que la Grande-Bretagne a le droit de dire: "Nous allons vous accorder une exemption d'un, de deux, de trois, de quatre, de cinq ou de dix ans, selon notre bon plaisir". Nous reconnaissons à la Grande-Bretagne le droit à l'administration de ses propres affaires et, si elle nous accorde une exemption de l'impôt pendant trois ans, nous en sommes reconnaissants. Mais il est absurde de prétendre que nous approuvons le principe des impôts sur les denrées alimentaires

en reconnaissant à la Grande-Bretagne le droit de faire ce qu'elle fait déjà, d'imposer une taxe sur les denrées alimentaires dans trois ans.

Je me permettrai maintenant de discuter brièvement un ou deux autres points que l'on a critiqués. Prenons d'abord celui de la "priorité d'achat" pour le blé. Je ne m'étendrai pas bien longuement sur cette question, le ministre des Chemins de fer l'a déjà traitée. D'après le raisonnement du très honorable député, voici quel sera l'effet de cette condition: les marchés du monde vont se trouver inondés de blé des autres pays et de l'excédent de blé canadien. On aura peine à répondre à la question de l'honorable député de Long-Lake (M. Cowan). Quels marchés? Mais laissant cela de côté, on prétend que les marchés vont se trouver inondés et le prix mondial complètement avili, de sorte que les cultivateurs canadiens se verront obligés de vendre à ce prix réduit et seront ruinés. C'est la première difficulté entrevue. Mais cet argument est à peine énoncé qu'on en invoque un deuxième absolument contradictoire. C'est qu'on impose par cet accord une taxe sur les denrées alimentaires de la Grande-Bretagne, que les prix vont monter en conséquence et que le pauvre ouvrier ne pourra plus se nourrir. On lance un appât au cultivateur et un autre à l'ouvrier, dans l'espoir d'attraper les deux poissons à la fois. Malheureusement pour leurs auteurs, ces arguments se détruisent réciproquement.

Le très honorable député a également déprécié les avantages que nous offre la préférence sur le tabac. Il prétend que l'on pourra abaisser les droits sur le tabac à un taux infime et, qu'alors, il n'y aura plus de préférence. Naturellement, il n'y en aurait plus, je l'admets.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: L'honorable député a parlé pendant quarante minutes.

M. BURY: Dans ce cas, je ne pourrai parler de la préférence sur le tabac qui est très intéressante et je prie la Chambre de m'accorder encore une ou deux minutes pour clore mes remarques.

Des VOIX: Continuez.

M. BURY: Pour terminer, je dirai que le très honorable député est tellement obsédé par l'idée de l'origine perverse qu'il attribue à cet accord, qu'il n'y peut trouver rien de bon. Je me rappelle les paroles que prononçait le roi Henri V courtisant Catherine de France:

Maudite soit l'ambition de mon père! Son esprit était plein de guerres civiles quand il m'a eu: j'ai donc été créé avec un extérieur rude, à l'apparence de fer, qui effraie les dames quand je veux leur faire la cour.

De l'avis du très honorable député, le premier ministre, père de la mesure, devait à sa naissance songer à des guerres économiques, si bien qu'elle porte tous les rudes signes des conflits économiques.

Mais telle n'était pas le fin du discours du roi. Il exprimait un espoir en l'avenir:

Mais, ma foi, Catherine, plus je vieillirai, meilleure sera mon apparence. . . et tu m'auras, si tu m'as, de plus en plus agréable.

Tel est l'espoir des membres de notre groupe relativement au pacte dont la Chambre est saisie. Il est un vieil adage latin, *solvitur ambulando*. Les grands problèmes que pose la préférence impériale se résoudront avec les années.

M. L. DUBOIS (Nicolet) (texte): Monsieur le président, je crois de mon devoir de faire entendre la voix de mon comté au sujet des accords conclus à la dernière Conférennce impériale. Lors de mon premier discours en cette Chambre, je mettais le Gouvernement en garde contre un certain mal qui envahit naturellement toute démocratie: le mal que peut faire la manarchie du capital. Cet avertissement était motivé par le sabotage du tarif de la session d'automne 1930, confirmé ensuite par les remaniements tarifaires de 1931, et confirmé de nouveau par la Conférence impériale de 1932, laquelle a remanié le tarif de la façon suivante: Sur 223 articles, 123 jouissent de la préférence britannique et les 100 autres subissent une augmentation de tarif. Tout ceci profite aux magnats de la finance au détriment du consommateur. Me plaçant au point de vue canadien d'abord, et agricole, ensuite, je ne puis faire autrement que de m'opposer aux principes qui ont inspiré les accords de la Conférence impériale de juillet dernier, et ce pour trois raisons: premièrement, parce que ces accords sont la résultante d'une politique de haute protection, ennemie de tout progrès véritable, cause de l'étranglement et de la restriction du commerce, et cause aussi de la souffrance toujours de plus en plus aiguë de la classe ouvrière et de la classe agricole.

Mon honorable chef a démontré, d'une façon frappante et claire, que les nouveaux remaniements tarifaires, malgré leur recul apparent, ne sont encore qu'une forme légèrement déguisée de haute protection, si on les compare aux tarifs en vigueur sous le régime libéral. Référant au débats de la Chambre des communes du lundi, 17 octobre 1932, édition non revisée, page 304, voici le tableau comparatif cité par mon honorable chef:

Tarifs comparés des régimes libéral, conservateur et conférentiel

Désignation des marchandises	Régimes libéral	conservateur	conférentiel
Flanellette de coton blanc	15 %	52%	48%
Lainages à la pièce	24¾%	62%	59%
Tissus à manteaux, en laine	24¾%	105%	91%
Tissus à habits de bonne qualité	24¾%	66%	63%
Bas de laine	22½%	88%	77%
Couvertures de laine	20¼%	100%	72%
Tapis Axminster	22½%	100%	78%

Vous constaterez qu'il y a de faibles reculs sous le tarif conférentiel, mais toujours la même protection exagérée subsiste. Ce recul est un pas vers le mieux, et j'en félicite le Gouvernement. C'est aussi un signe de contrition, pour lequel je le félicite de nouveau, mais ce n'est pas un acheminement assez rapide vers des mesures plus favorables au peuple canadien.

Voici d'autres détails qui seront de nature à nous renseigner sur les bénéfices—si, toutefois, bénéfices il y a—que la classe des consommateurs et celle des agriculteurs pourront retirer des accords de la Conférence impériale. En lisant le rapport du commerce pour l'année fiscale 1931-1932, j'ai comparé nos importations de la Grande-Bretagne avec celles des Etats-Unis. A la lumière des nouveaux remaniements tarifaires de la conférence, voici ce que j'ai constaté—je ne cite que quelques item pour ne pas être trop long: Item numéro 83, les pommes de terre: nos importations pour l'année dernière ont été de $281,588; la Grande-Bretagne ne nous en a pas envoyé du tout et nous avons importé des Etats-Unis pour $277,937 de patates. Pour cet item, aucun changement, par conséquent aucun bénéfice non plus pour la classe agricole.

Item 87n, les tomates: même chose, aucun changement tarifaire; aucun bénéfice par conséquent pour la classe agricole.

Item 229, savon de blanchissage; vous savez comme moi, monsieur le président, que, dans nos campagnes, on fait encore du savon à domicile, mais qu'on en achète beaucoup aussi au magasin, pour le blanchissage. L'année dernière, nous avons importé pour $560,378 de savon. L'Angleterre nous en a fourni pour $6,507 et les Etats-Unis pour $552,291. Or, à la Conférence impériale, on a accordé une préférence britannique de 50c. les 100 livres, au lieu 65c., c'est vrai; mais on a monté le tarif général à $1.50, de $1 qu'il était auparavant. Je me demande quel bénéfice les consommateurs vont retirer de ce changement tarifaire. Au risque de faire mentir les chiffres, je suis obligé d'affirmer qu'à l'avenir les consommateurs, et les cultivateurs en particulier, paieront le savon trop cher.

Item 267, pétrole cru: nos importations pour l'année dernière ont été de $96,214. La Grande-Bretagne ne nous en a pas fourni du tout, elle n'en exporte pas. Les Etats-Unis nous en ont fourni pour $42,894. Or, à la conférence de juillet dernier, la préférence britannique de 3/10c. qu'elle était, a été élevée à ½c. le gallon, et le tarif général de ½c. le gallon a été élevé à 1½c.; ce qui veut dire encore que le consommateur est exposé à payer trop cher pour son pétrole.

Item 381, la tôle d'un huitième de pouce d'épaisseur: nos importations pour l'an dernier ont été de $2,226,112. L'Angleterre nous en a fourni pour $340,069, et les Etats-Unis, pour $1,856,438. Or, à la Conférence de juillet dernier, on a conservé la préférence brien a fourni pour $340,069 et les Etats-Unis, pour $1,856,438. Or, à la conférence de juillannique qui existait, mais on a augmenté le tarif général à 20 p. 100, au lieu de le laisser à 12½ p. 100, comme il était auparavant. Par conséquent, les cultivateurs qui voudront couvrir en tôle leurs granges ou leurs étables seront obligés, suivant moi, de payer un peu plus cher qu'ils ne payaient dans le passé.

Article 386m, tôle étamée, tôle recouverte d'étain: nos importations pour l'an dernier ont été de $1,642,355. L'Angleterre ne nous en a pas envoyé du tout, et nous en avons importé des Etats-Unis pour $1,642,355. Or, depuis la conférence, la préférence britannique, qui était de 5 p. 100, est réduite à la franchise et le tarif général, au lieu de 10 p. 100 est élevé à 15 p. 100; ce qui veut dire encore que cette marchandise coûtera plus cher à l'avenir qu'elle ne coûtait dans le passé.

Item 409, séparateurs, écrémeuses: nos importations ont été, pour l'an dernier, de $455,721. L'Angleterre ne nous en a pas envoyé, elle n'en fabrique pas, et nous en avons importé des Etats-Unis pour $338,323. Or, à la dernière conférence, on a continué d'accorder l'entrée en franchise de cet article, sous le tarif de préférence britannique et l'on a imposé un droit de 25 p. 100 en vertu du tarif général. Si je comprends quelque chose dans les chiffres, je peux affirmer qu'ici encore nos braves cultivateurs, qui ont pourtant assez de misère actuellement, seront obligés de payer 25 p. 100 trop cher les écrémeuses qu'ils voudront acheter.

Pourquoi une préférence britannique sur les articles compris aux item 409, 267, 87 et

83, quand on sait que la Grande-Bretagne n'exporte pas ces marchandises? Pourquoi une préférence britannique sur ces articles, sinon pour mieux cacher une augmentation de droits dans le tarif général? Quel sera le résultat d'une telle politique, sinon que le consommateur, le cultivateur en particulier, sera obligé de payer ces produits plus cher que par le passé.

Je ne parlerai ni du beurre ni du fromage. Tout le monde sait que le Canada n'est pas un pays exportateur de beurre. Le fût-il, il serait obligé, sur le arché anglais, de faire concurrence au beurre australien et au beurre néo-zélandais. Or on sais qu'en Australie et en Nouvelle-Zélande il n'y a pas d'hiver, et que, par conséquent, ces pays peuvent produire avantageusement du beurre à douze et quinze sous la livre, tandis qu'au Canada nous ne le pouvons pas. Nous aurions donc à faire face à ces concurrents sur le marché anglais, ce qui veut dire qu'en ce qui concerne le beurre et le fromage le conférence ne nous apporte aucun bénéfice. Le résultat reste toujours le même: les industriels, sous ces remaniements tarifaires seront encore protégés, et la classe agricole ne retirera à peu près rien; le cultivateur paiera plus cher ce dont il a besoin et ne vendra pas ses produits à des prix plus rémunérateurs.

M. POULIOT (Témiscouata): Est-ce que je pourrais poser une question à l'honorable député. Je suis son discours avec beaucoup d intérêt, et puisque l'honorable député est un cultivateur, serait-il assez bon de nous dire si le beurre se vend aujourd'hui 45 sous comme les conservateurs l'ont promis avant les élections?

M. LAFLECHE (Richmond-Wolfe): Il n'est pas plus cultivateur que le député de Témiscouata.

M. DUBOIS: Je n'ai pas besoin de répondre longuement à mon honorable ami. Qu'il me suffise de lui dire qu'il n'y a pas seulement la promesse d'un haut prix pour le beurre qui n'a pas été remplie, mais qu'à peu près toutes les promesses faites en 1930 ont été mises au rancart.

Je constate de plus, par ces accords de la Conférence impériale, qu'on semble négliger d'une façon coupable la classe agricole, qui pourtant est bien méritante. Cette classe de travailleurs qui, dans le silence et parfois dans l'oubli, accomplit sa tâche méritoire, devrait, il me semble, obtenir plus de considération de la part de nos gouvernants.

Oh! il est vrai que le cultivateur, en général, n'a pas les attraits ni le fini de certaines gens des villes, de certains gros messieurs; il est vrai que l'habitant n'a peut-être pas le charme de lord Rothermere, mais enfin quand un groupe de cultivateurs demande à rencontrer le premier ministre du pays, je ne sais de quels sentiments on est animé pour traiter ces gens aussi cavalièrement que l'a été une délégation de cultivateurs, au mois de juillet dernier. Par cette attitude, le très honorable premier ministre (M. Bennett) nous donne à penser qu'il est sous l'influence d'un état d'âme que je lui demanderais de corriger. Il faut à tout prix que les têtes dirigeantes du pays, que ceux qui jouissent d'une certaine instruction, d'une certaine éducation et d'une certaine influence dans la société, s'ils ne veulent pas s'en repentir trop tard, se tournent vers l'ouvrier du sol, vers "l'habitant", vers le cultivateur.

On a prêché le retour à la terre. Le Gouvernement a un peu aidé ce mouvement. Non pas, peut-être, comme je l'aurais souhaité personnellement, car actuellement on devrait s'efforcer d'aider surtout à se maintenir sur la terre ceux qui y sont déjà, et, ensuite, si les fonds le permettent, aider à retourner vers le sol ceux des ouvriers des villes qui ont une certaine aptitude pour la culture de la terre. On a parlé du retour des bras à la terre. Oui, il faut que les bras retournent à la terre, mais ne se fait pas cultivateur qui veut; il faut une vocation spéciale. Travaillons à donner à la terre autant de bras profitables que possible, mais il faut aussi, il faut surtout le retour à la terre des cœurs, des intelligences et des cerveaux.

Si le très honorable premier ministre avait bien compris l'importance du rôle de l'agriculteur, s'il avait eu dans son cœur le respect qu'on doit avoir pour l'homme qui tient les mancherons de la charrue, il aurait trouvé le moyen d'aller rencontrer ce groupe de cultivateurs qui le faisait demander. Il a préféré se tenir à l'écart, il a préféré rencontrer lord Rothermere. C'était son affaire, à lui, le premier ministre, mais n'empêche qu'il doit savoir, qu'il doit comprendre et surtout qu'il doit faire voir qu'il comprend que la classe agricole de ce pays est plus utile au Canada que lord Rothermere ne peut l'être. On semble négliger la classe agricole, on semble considérer l'agriculteur comme un être, je ne dirai pas inutile, mais qu'on peut berner si facilement qu'il ne vaut pas la peine de s'en occuper. Et pourtant le premier ministre, comme les têtes dirigeantes de la société, doit savoir que c'est l'habitant canadien qui a fait la patrie canadienne et que c'est lui qui la conserve encore.

L'hon. M. LAPOINTE: Très bien!

M. LAFLECHE: Ce n'est pas nouveau.

M. POULIOT: Ce n'est pas nouveau, mais c'est vrai; il ne faut pas l'oublier.

M. DUBOIS: Et c'est quand les têtes dirigeantes se seront tournées vers la terre qu'elles pourront se vanter d'avoir accompli une œuvre méritoire. Regardez les peuples qui réussissent le mieux à traverser la crise actuelle; ne sont-ce pas les peuples qui se sont tournés vers le sol, vers la terre? Je citerai comme exemple, la France, la Belgique et le Danemark.

Si nous voulons réellement faire une œuvre durable en ce pays, il nous faut à tout prix venir en aide à la classe agricole, sous toutes les formes possibles. Une bonne manière serait de réduire le tarif afin que les cultivateurs puissent acheter à bon compte ce dont ils ont besoin. Non seulement, on n'a pas réduit le tarif suffisamment, mais au contraire on l'a augmenté dans certains cas, surchargeant ainsi les épaules de nos agriculteurs. Je dirai qu'au point de vue agricole la Conférence impériale de juillet dernier a été ni plus ni moins qu'un fiasco.

Deuxièmement, je crois aussi de mon devoir de m'opposer à l'adoption des accords conclus à la conférence parce que ces accords nous lient pour cinq ans, nous enlevant, par là même, le privilège de conclure des traités avec les pays qui pourraient nous offrir, dans l'intervalle, des propositions plus avantageuses. Je ne veux pas qu'on suspecte ma loyauté ou mon patriotisme, et, dans ce but, je dirai à ceux qui seraient tentés de le faire, que je suis l'un des descendants de ceux qui, en 1812, gardaient Québec et le Canada à l'Angleterre, pendant qu'un autre groupe de courageux—mais, courageux à leur façon—allaient se cacher dans l'île d'Orléans. Tout en étant loyal à l'Empire, il ne faut pas oublier que la vérité et le gros bon sens méritent d'être entendus.

Comme le disait l'autre jour l'honorable député de Labelle (M. Bourassa), il y a, je crois, en dehors de l'Empire britannique des pays avec lesquels nous pourrions avantageusement faire du commerce. Il y a, par exemple, si je connais bien ma géographie, la France, l'Italie, le Japon, l'Amérique du Sud, les Etats-Unis, et d'autres encore. Et nous aurions avantage à commercer avec ces pays, si j'en juge par les bénéfices que nous en avons retirés dans le passé. Dans notre commerce avec l'Italie, de 1916 à 1931, nous avons importé pour $37,543,477 de marchandises et nous en avons exporté, pendant la même période, pour $272,398,678, obtenant une balance favorable pour le Canada de $234,855,201. Notre commerce avec le Japon nous a aussi rapporté quelque chose. En 1929, nous avons importé de ce pays pour $13,000,000 de marchandises et nous en avons exporté pour $42,000,000, ce qui a procuré au Canada un bénéfice de $29,000,000. En 1930, nous avons importé du Japon pour $12,500,000 de marchandises et nous en avons exporté pour $30,500,000; là encore, nous avions une balance favorable de $18,000,000. Notre commerce avec le Brésil a aussi été avantageux. En 1929, la valeur de nos importations du Brésil se chiffrait à $1,700,000 et celle de nos exportations à $5,900,000, nous laissant une balance favorable de $4,200,000.

En 1930, nous avons importé du Brésil des marchandises pour $1,650,000 et en avons exporté pour $4,300,000, obtenant ainsi une balance favorable de $2,650,000. Le traité avec la Nouvelle-Zélande, que l'on a tant critiqué durant les élections de 1930, a bien rapporté au pays un profit net de $71,000,000. Le traité avec l'Australie, dont on a fait un cheval de bataille lors des mêmes élections, a bien rapporté au pays la somme de $122,000,000 de profits—et dans ce temps-là, le beurre ne se vendait pas moins cher qu'aujourd'hui, si je suis bien informé.

Oh! je comprends que le parti qui siège à votre droite, monsieur le président, se pique d'être un gouvernement d'affaires, d'avoir comme premier ministre un homme d'affaires. Je le concède, le très honorable premier ministre connaît les affaires, mais il connaît mieux ses affaires que celles du pays. Mon chef et mon parti, qui, cependant, ne réclament pas ces titres, trouvent le moyen, quand ils sont au pouvoir, de faire prospérer le pays. Est-ce une fatalité ou si c'est une note de bonne administration? Vous savez comme moi que, de 1896 à 1911, nous avons joui d'une prospérité comme nous n'en avions pas connu auparavant. De 1911 à 1921, le parti conservateur revint au pouvoir, et Dieu sait dans quel marasme et vers quels abîmes il a précipité les affaires du pays! Le gouvernement libéral prit à son tour le pouvoir et, jusqu'en 1930, nous avons encore connu des jours prospères. Je me demande si c'est là un hasard ou le gage d'une bonne administration.

Laissez-moi vous répéter que je ne crois pas très prudent d'être lié par des traités tels que ceux conclus à la dernière conférence. Nous avons avantage à faire du commerce avec le monde entier et surtout avec les Etats-Unis. Au risque de scandaliser les grands tenants de l'impérialisme, et étant donné que j'ai fait profession de patriotisme tout à l'heure, je puis bien dire que notre marché naturel devrait être les Etats-Unis. Quand nous avons commercé abondamment avec nos voisins, nous en avons toujours profité abondamment. Et nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve. Peut-être que le pays voisin ne sera pas toujours sous un régime de haute protection comme il l'a été jusqu'aujourd'hui, et il serait avantageux pour notre pays,

il me semble, d'avoir les mains libres à ce moment-là, afin de négocier les traités qu'il croirait profitables. Mais nous sommes liés. Le traité lui-même nous met en tutelle. Nous n'avons pas le droit de commercer en dehors de l'Empire, sans le consentement de la Grande-Bretagne. C'est de l'impérialisme économique ni plus, ni moins. Or l'impérialisme économique est aussi néfaste, aussi dangereux, sinon plus, que l'impérialisme politique et l'impérialisme militaire.

M. LAFLECHE: Cela va nous amener la conscription!

M. DUBOIS: Pour cette raison, je m'oppose à l'adoption des accords conclus lors de la Conférence impériale. Il me semble qu'il doit être temps de secouer ce jingoïsme préjudiciable, non seulement au Canada, mais à tout l'Empire. Pourquoi reculer, quand, depuis cinquante ans, nous nous acheminons vers l'autonomie, avec toute la tenacité qui nous caractérise? A quoi aura servi la Conférence de 1926, si, aujourd'hui, nous devons retourner au colonialisme d'il y a cinquante ans? Quel bénéfice pouvons-nous retirer de cette autonomie que nous avons conquise à force de patience, si nous la sacrifions sur l'autel d'un impérialisme outrancier? Cet article qui nous lie n'a pas sa raison d'être. Au point de vue politique et économique, je déclare que la Conférence de 1932 constitue un insuccès notoire et un recul de cinquante ans.

Le troisième motif qui m'invite à m'opposer à l'adoption des accords en question, c'est qu'ils nous isolent du reste de l'univers au bénéfice de qui, je vous le demande, monsieur le président? Ces accords entre les dominions et la mère patrie, ce mur autour de l'Empire britannique créent un tout économique. Par cet isolement, le Gouvernement actuel a accompli le contraire de ce que les économistes avertis lui conseillaient et le contraire aussi de ce que le *Manchester Guardian* de Londres écrivait, le 7 juillet dernier, relativement à la Conférence d'Ottawa.

La Conférence d'Ottawa n'est pas sans rappeler Versailles, disait ce journal. Elle se réunit, sinon pour marquer la conclusion d'une guerre, du moins pour organiser une trêve sur un champ de bataille particulier.

Entendons-nous. Si la Conférence cherchait à faire du Commonwealth un tout économique fermé, se suffisant à lui-même, elle serait vouée à un échec. D'abord, toutes les parties de l'Empire ne sont pas économiquement complémentaires, loin de là; puis le meilleur client de l'Angleterre industrielle reste encore l'Europe continentale, et celle-ci ne tarderait pas à user de représailles envers le bloc douanier ainsi constitué; enfin et surtout, la solidarité économique mondiale est telle que, seules, des mesures ouvrant au commerce mondial les plus vastes débouchés sont susceptibles de remédier à la crise.

[M. Dubois.]

Il faudra aux négociateurs beaucoup de patience, de prudence et de bonne volonté pour arriver au double résultat que tout le monde souhaite: abaisser les barrières douanières entre les nations de l'Empire et ajuster le tarif préférentiel ainsi établi aux conditions actuelles du commerce mondial. Si l'exemple de l'Empire est suivi par l'Europe et les Etats-Unis, si au protectionnisme nationaliste fait place une véritable coopération économique entre les peuples, la Conférence d'Ottawa sera féconde en résultats heureux.

Ce qui revient à dire:

La Conférence impériale ne portera des fruits qu'en autant qu'elle créera un esprit de collaboration dans le monde entier.

Un autre économiste anglais écrivait ceci:

Aucun groupe de nations ne peut s'isoler du reste du monde. Le Canada et l'Australie ne peuvent se dispenser du marché mondial pour leur blé. L'Australie, l'Afrique du Sud et la Nouvelle-Zélande ne peuvent se dispenser du marché mondial pour leur laine. Le Royaume-Uni lui-même a besoin du marché mondial pour ses produits manufacturés.

Au lieu de tenir compte de ces avertissements, on a préféré former un tout économique isolé, tel qu'il apparaît par les accords conclus à la dernière Conférence impériale. On a établi un mur tarifaire, une barrière autour de l'Empire britannique et on a ignoré complètement la doctrine des économistes à ce sujet.

Qu'il me soit permis de citer un passage d'une conférence donnée dernièrement à Montréal, par un économiste français, M. Lucien Romier. Parlant du nationalisme économique, voici ce qu'il disait:

Si l'on persiste dans la voie actuelle et si l'on va l'aggravant, on aura non seulement une crise aggravée, mais des catastrophes et des guerres pour les années prochaines. Pour les peuples comme pour les hommes, le moyen de réussir, c'est d'aller droit à son voisin, de le regarder en face et de lui dire: faisons l'échange de notre esprit, de notre travail.

Mais ne nous enfermons pas derrière les murailles, car des murailles fermées par la protection totale, c'est la prison, et personne ne veut y aller.

Qu'est-ce que cet échange, sinon de la charité chrétienne mise en pratique?

Aux peuples, comme aux individus, il faut infuser de l'esprit chrétien, de la charité chrétienne, et ce n'est que lorsque les nations, les peuples et les individus seront totalement imbus d'esprit chrétien qu'ils pourront mener à bonne fin l'avenir de leurs pays respectifs.

Le PRESIDENT SUPPLEANT (M. LaVergne): L'honorable député a parlé quarante minutes.

M. DUBOIS: Monsieur le président, je termine par ceci: Un autre motif qui m'invite à m'opposer à ce mur tarifaire, à cet isolement de l'Empire au sein du monde, c'est que la

dernière Conférence impériale, en constituant cet isolement, a oublié tout à fait les conclusions de la Conférence de Lausanne. A cette conférence, on s'était entendu sur les points suivants, savoir: qu'il fallait au monde un regain de confiance entre les nations; qu'il fallait aux nations plus d'entente dans leurs relations mutuelles. Les résultats de cette conférence furent si importants, si consolants pour l'univers entier que Sa Sainteté Pie XI ne put s'empêcher de remercier le ciel de cette première lueur d'aurore qui semblait vouloir colorer l'horizon sombre. Or, monsieur le président, au lendemain même de ce lever de la première lueur d'espérance, de ce premier soleil d'espoir, voici qu'à la Conférence impériale de 1932, le Canada, avec tout l'Empire britannique, s'isole du reste du monde. Voici que l'Empire britannique veut mener son affaire seul, indépendamment des autres pays. A ce point de vue, je dis que la Conférence impériale de 1932 est une provocation au désordre, car on ne peut pas s'isoler des autres nations sans qu'il ne se produise une répercussion défavorable. De plus, la Conférence impériale est la négation des conclusions de la Conférence de Lausanne. Pour ces raisons, je crois de mon devoir de voter contre l'adoption des présents accords.

M. G. M. McDADE (Northumberland) (traduction): Monsieur l'Orateur, avant que j'entame une brève discussion de la résolution à l'étude, on me permettra de dire le chagrin que me cause l'absence de l'honorable député de Gloucester (M. Veniot), empêché par la maladie de prendre son siège. Je suis sûr, monsieur l'Orateur, de me faire l'écho de tous les honorables députés en formulant l'espoir qu'il se rétablira promptement et pourra revenir parmi nous.

Touchant l'importante résolution à l'étude, je ne veux pas être accusé de faire des assertions outrées, mais je dirai que les accords conclus à la conférence économique impériale sont l'œuvre la plus remarquable depuis la Confédération. Pour nous, dans les provinces Maritimes, ils nous font espérer un trafic plus considérable dans les grands ports de Saint-Jean et d'Halifax, de même que dans les autres ports importants du pays. Depuis nombre d'années, il y a eu à la Chambre et dans tout le pays ce que l'on a appelé l'agitation relative aux droits des Provinces maritimes, et qui a été accueillie, parfois, avec sympathie par les représentants d'autres circonscriptions, mais non pas avec cette cordiale bienveillance que nous aurions souhaitée de la part d'autres collègues. Lorsque tous les avantages commerciaux auront été réalisés sous le régime de l'accord récemment conclu, il faudra agrandir les ports de Saint-Jean et d'Halifax.

Quant à l'argument de la gauche au sujet de la durée des conventions, c'est-à-dire une période de cinq ans, je crois qu'il serait de l'intérêt des industriels et des ouvriers canadiens d'avoir le plus possible un tarif permanent, subordonnément à l'application des droits de dumping selon les nécessités du moment. Depuis que ce ministère est au pouvoir, notre tarif a été bien plus stable qu'auparavant. Sans doute, cet aspect de l'accord est bien plus louable que condamnable.

La convention conclue avec le Royaume-Uni doit nécessairement, dans un délai raisonnable, amener la prospérité des habitants des Provinces maritimes. Prenez, par exemple, le bois de charpente, les pommes, le bacon, le beurre, le fromage, le poisson, les œufs, et le reste. Grâce à cette convention, les gens des Provinces maritimes pourront exporter ces marchandises en bien plus grandes quantités. Les pomiculteurs de ces provinces auront un marché plus considérable. J'apprends de bonne source que les pomiculteurs de la vallée d'Annapolis, à la suite de cet accord, exporteront annuellement pour une valeur d'au moins un million de dollars et, plus tard, ils augmenteront leurs exportations. J'invite mes honorables collègues de la Nouvelle-Ecosse à interpréter les sentiments de cette province au sujet de la préférence et à appuyer la résolution pour cette seule raison. La préférence sur les pommes activera beaucoup l'industrie de la pomiculture dans la vallée du fleuve Saint-Jean, où, depuis dix ans, avec l'aide capable des départements de l'Agriculture à Frédéricton et à Ottawa, une industrie importante s'est développée.

J'aimerais parler plus longuement du maintien durant cinq ans de la préférence de 10 p. 100 sur le bois de construction. Cette préférence aura pour effet de stabiliser l'industrie forestière, et sera précieuse pour l'est du Canada, surtout le Nouveau-Brunswick, dont l'industrie forestière est l'une des principales. Avant l'accord dont nous sommes saisis, quels étaient les privilèges des exploitants des forêts? Nous savons tous que les droits élevés imposés par nos amis des Etats-Unis, droits qui existent depuis plusieurs années et ont été haussés en 1932, avaaient presque fermé le marché américain à nos industriels canadiens. Nous savons de plus qu'en raison de la concurrence injuste de la Russie, nous ne pouvions que difficilement avoir accès au marché anglais. Par conséquent, nos ventes se limitaient presque au marché domestique. Cette situation avait tellement atteint l'industrie forestière que, sur des milliers d'hommes qui étaient anciennement employés, il n'en reste plus aujourd'hui que de trois ou quatre cents. Cela indique l'état de cette exploitation dans les Provinces mariti-

mes—dans tout le Dominion même—avant la conclusion des accords avec le Royaume-Uni.

Jusqu'à quel point les Canadiens ont-ils souffert de leur exclusion du marché britannique? Les importations annuelles normales de la Grande-Bretagne sont de 3 milliards à 3,500,000,000 de pieds, mesure de planche. En 1931, les importations ont été d'un peu plus de 3 milliards de pieds. La même année, la Grande-Bretagne a importé de la Russie approximativement 1,200,000,000 de pieds, soit 36.7 p. 100 de l'importation globale. Que mon honorable ami de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) me permette de lui dire qu'il se trompe beaucoup, lorsqu'il dit que l'industrie forestière canadienne n'a pas souffert des importations du bois de charpente de la Russie. L'an dernier la Grande-Bretagne a acheté 36.7 p. 100 de son bois de la Russie et seulement 4.4 p. 100 du Canada. En d'autres termes, elle a importé 1,200,000,000 de pieds de la Russie et seulement 139,000,000 du Canada. Cependant, mon honorable ami me dira que cette convention ne vaut rien et n'est d'aucun avantage pour les exploitants forestiers canadiens parce que, selon lui, peu de bois a été importé de la Russie. Il a reconnu que du bois de charpente est venu d'autres pays baltiques, sans contredit, il doit savoir que nul pays vivant dans des conditions sociales et économiques normales n'aurait pu concurrencer la Russie. Il doit savoir en outre que la concurrence russe a réduit à la liquidation plusieurs moulins de Finlande et de Suède. Commentant l'article 21 du traité, lundi dernier, le chef de l'opposition doutait jusqu'à un certain point de ce que l'Angleterre ferait à ce sujet. Les honorables députés comprennent que l'article 21 a pour objet de prévenir une concurrence résultant d'une main-d'œuvre étatisée, et d'une nature telle qu'il est impossible au Canada de la soutenir. Mon très honorable ami ne peut avoir été dans les secrets de l'administration de la métropole. Le très honorable J. H. Thomas, secrétaire pour les dominions, ne peut l'avoir consulté sur l'à-propos de révoquer un traité avec un pays où les conditions se trouvent semblables à celles mentionnées à l'article 21.

Lundi le très honorable chef de l'opposition essayait d'embarrasser la marche des choses en disant que l'avis de six mois nécessaire à la révocation du traité avec la Russie ne serait probablement pas donné. Après avoir cité les dispositions de l'article 21 du traité entre le Royaume-Uni et le Canada, le très honorable chef de l'opposition disait, page 312 du hansard non revisé, version française:

Sur cet article en particulier, toute louable qu'ait pu être l'intention de celui qui en a été l'auteur, j'oserai dire que, d'ici à ce qu'on s'efforce de mettre la clause à exécution, il surgira entre les différentes parties de l'empire britannique des dissensions inconnues jusque-là.

Mardi, la Chambre des communes d'Angleterre était informée que les mesures préliminaires à la révocation du traité avaient été prises; or le très honorable membre aurait-il l'obligeance de nous dire où il constate "dans les différentes parties de l'empire des dissensions inconnues jusque-là".

Le très honorable député ajoutait:

Qui va dire quand une concurrence assistée par l'Etat atteint un point où le gouvernement anglais se trouve dans la nécessité de frapper d'interdiction les marchandises du concurrent en question?

Je ne crois pas qu'on ait jamais songé à un embargo. Je crois que, ce que l'on voulait, c'était un acte de nature à assurer au Canada le plein avantage des préférences prévues au traité. Le chef de l'opposition continuait:

Ira-t-on dire qu'on doit obliger le gouvernement d'un pays quelconque de l'empire même interdire l'entrée de marchandises, à la demande de quelque autre partie de l'empire? Si cette clause-ci a un sens quelconque, elle revient à dire que, dans une éventualité de ce genre, le gouvernement anglais sera poussé à agir à la demande du gouvernement canadien.

J'ignore vraiment ce qui a décidé le gouvernement anglais à prendre des mesures pour dénoncer le traité russe, mais je dis que, si c'est à la demande du gouvernement canadien, honneur soit rendu à celui-ci.

Deux ans à peine après son élection par le peuple ce Gouvernement a réuni des représentants de toutes les parties de l'empire, et l'on est d'accord sur une politique qui, à mon avis, apportera la prospérité, non seulement en Canada, mais dans tous les différents pays du Commonwealth. Je conviens que tout contrat comporte une contre-partie, une compensation. Je crois que le traité assure au Canada des avantages inappréciables, mais je tiens compte que, pour durer, il faut que les autres parties de l'empire y trouvent le réciproque; autrement dit, que le traité soit mutuellement utile.

Puisque j'en suis là-dessus, je dirai que bien des gens réfléchis en Canada sont d'avis que la prospérité générale dans l'empire conduira à la reprise des affaires dans le monde entier. Une autorité aussi bien cotée que M. Schwab a déclaré que le tort que les traités causeront aux Etats-Unis n'empêchera pas que leur plein effet contribuant à la prospérité de l'empire déterminera un accroissement général des affaires.

Je ne veux pas m'arrêter longtemps aux choses d'intérêt local et particulier à la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Les ministres qui connaissent mes instances relativement au chômage sur les rives du

Miramichi ne seront pas surpris de me voir approuver cordialement tout traité de nature à aider l'industrie forestière autrefois si florissante chez nous; et je crois que mon sentiment est partagé par tous les représentants des Provinces maritimes. Sur la côte nord du Nouveau-Brunswick, nous avons fondé de grands espoirs dans la conférence impériale. L'industrie forestière est notre industrie fondamentale, et elle a une grande importance aussi dans Ontario, Québec, la Colombie-Anglaise et, moindre, dans la Nouvelle-Ecosse. Aux époques d'une grande prospérité, cette industrie fournit de l'emploi à environ un quart de million de personnes, et si l'on compte en moyenne cinq personnes par famille, nous voyons que cette question intéresse plus d'un million de personnes. Je prie donc les membres de l'opposition d'approuver tout particulièrement cette partie de l'accord. Si quelques-uns de nos honorables amis de l'extrême gauche croient devoir voter contre la résolution, j'espère au moins que, lorsque la Chambre étudiera le projet de loi en comité, elle approuvera à l'unanimité ce qui a trait à l'industrie du bois. Je ne veux pas que l'on me prête des vues trop optimistes, monsieur l'Orateur, sur la question de cette industrie, mais je crois que le jour viendra où le Canada obtiendra une préférence suffisante pour lui permettre d'expédier en Angleterre environ 1,300,000,000 de pieds bois chaque année. C'est, je crois, l'opinion que l'on a exprimée à la conférence.

En toute justice, je ne saurais terminer mes observations, sans marquer ici tout ce que je pense de bien du travail accompli par l'honorable député d'Algoma-Est (M. Nicholson) au sujet de cette question du bois de construction. L'honorable député s'est dévoué ainsi à titre de président de l'Association des producteurs de bois de construction du Canada. Pendant toute la durée de la conférence, il a travaillé assidûment pour préparer et exposer cette question au nom du Canada, ne lâchant prise qu'après en avoir obtenu une solution heureuse. Je pense que l'industrie forestière du Canada peut espérer avec confiance obtenir de plus vastes marchés au sein même de l'empire, mais il lui faut tirer parti des avantages que lui accorde la convention. La préférence de 10 p. 100 a été accordée pour une période de cinq ans et la Grande-Bretagne a respecté ses engagements envers le Canada, en donnant avis à la Russie de l'abrogation de son traité avec ce pays. Il est vrai que ces deux pays peuvent en signer un nouveau, mais le gouvernement de l'Angleterre s'est engagé à ne signer aucun traité pouvant remplacer l'accord actuel avec la Russie et amoindrir les préférences accordées au Canada en vertu des dispositions de la convention acceptée à la conférence. Je voudrais également appeler l'attention de la Chambre sur les conventions bilatérales des plus satisfaisantes conclues avec les autres dominions, ce qui augmentera le commerce avec l'Union sud-africaine, l'Etat libre d'Irlande et la Rhodésia du Sud.

Je n'ai pas l'intention, monsieur l'Orateur, de parler davantage de cette question, mais avant de terminer, je voudrais faire consigner au compte rendu l'opinion du Board of Trade de Saint-Jean, qui n'est pas une organisation politique. Le bulletin mensuel de cette organisation pour le mois dernier contient le passage suivant:

> Notre chambre reste toujours convaincue qu'une des conséquences de la conférence économique impériale,—quand on les connaîtra entièrement,—sera d'améliorer considérablement la situation faite à l'industrie du bois de construction dans cette province; de fait, nous sommes très confiants.

Je ne désire pas consacrer le temps de la Chambre à lire ici des coupures de journaux. Je suppose que les journaux sont lus partout et nos gens portent une assez grande attention à ces questions pour être bien renseignés sur ces propositions. Je suis d'avis qu'à titre de membres de la Chambre des communes, nous voyons s'offrir à nous une des plus grandes occasions qui aient été offertes aux membres du Parlement depuis de nombreuses années. Nous avons ici la chance de pouvoir travailler à rendre plus grand l'empire britannique dont nous sommes tous fiers de faire partie. Je partage les sentiments exprimés des deux côtés de la Chambre sur la grandeur des institutions britanniques, des ambitions et des gloires du peuple anglais. J'ai écouté, ce soir, les observations d'un honorable membre de la gauche et je suis heureux de dire qu'avec lui je crois à la loyauté indéniable de nos amis canadiens-français.

Cette conférence représente le travail réfléchi des hommes les plus éclairés de l'empire. On y a conclu des accords satisfaisants qu'acceptent de tout cœur la grande majorité des habitants de cet empire. Avec tout le respect et toute la déférence possible, je dirai que le chef de l'opposition et ses collègues ont mal compris le sentiment des habitants de notre pays à l'égard de ces accords. Lorsqu'ils ont marqué leur opposition dans cette enceinte, ils n'ont pas interprété la pensée des Canadiens, parce que la très grande majorité de nos habitants approuvent entièrement les dispositions de ces accords. Je fais cette observation avec toute la déférence due au chef d'un grand parti politique, mais le peuple canadien, à mon humble avis,—et ce n'est pas le fruit de ma seule expérience, mais aussi des renseignements

reçus de différentes régions du pays,—approuve de tout cœur les conventions de la conférence. C'est donc avec beaucoup de plaisir que j'ai fait ici ces quelques observations.

L'on m'excusera sans doute de m'en être tenu à la question du bois de construction, mais je puis ajouter que c'est une question de la plus grande importance pour la population de la région de Miramichi, où la misère est grande et la situation lamentable. Cet état de choses existait sous le régime de nos honorables vis-à-vis, mais, par suite de conditions générales dans le monde, elles existent malheureusement encore de nos jours. Je demande donc aux membres de la Chambre de faire un essai loyal de l'application de ces accords. Pour ce qui est du bois de construction, ils contribueront indiscutablement à améliorer la situation faite non seulement à des centaines, mais à des milliers de personnes sur la rive nord de la province du Nouveau-Brunswick, et aussi dans bien d'autres régions du Canada où l'industrie du bois de construction est en honneur. Pour toutes ces raisons, je prie donc nos honorables amis d'approuver les concessions qui nous ont été faites.

M. EUSEBE ROBERGE (Mégantic) (texte): Monsieur le président, je suis opposé à l'accord avec l'Angleterre, qui est devant cette Chambre, parce que, s'il y a dans ce traité quelques articles favorables aux électeurs que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre, le plus grand nombre des clauses est contre leurs intérêts et va augmenter, dans bien des cas, le coût de la vie. Cet accord n'aura certainement pas pour effet de remplir les promesses du Gouvernement actuel lors de la campagne électorale de 1930. Nos adversaires disaient alors qu'ils mettraient fin au chômage; ils promettaient à la classe agricole de meilleurs prix pour leurs produits, et les prix ont baissé de 50 p. 100 depuis qu'ils sont au pouvoir. La classe agricole est aujourd'hui dans une position pire qu'elle ne l'était en 1896. Les revenus que les cultivateurs retirent de la vente de leur lait et des autres produits de la ferme, depuis que ce Gouvernement est au pouvoir sont un peu plus que suffisants pour payer leurs taxes municipales et scolaires et l'entretien de leurs propriétés. Certains d'entre eux sont obligés pour vivre de prendre l'argent qu'ils avaient économisé sous le régime libéral, et la plupart des autres sont forcés de s'endetter. Et voilà que ce Gouvernement va les obliger, par ce traité, à payer plus cher ce dont ils ont besoin pour vivre et améliorer leur terre.

Je vais mentionner les droits de douane que la classe agricole devait payer sur certains articles, sous le régime libéral, et ceux qu'elle sera obligée de payer à l'avenir:

[M. McDade.]

	Ancien tarif	Nouveau tarif
Les écrémeuses	En franchise	25%
Fil barbelé	En franchise	10%
Lainage à la pièce	24½%	59%
Tissus à habits	24½%	63%
Cotonnade	18 %	50%
Verre à vitre	En franchise	15%
Articles en aluminum	15 %	30%
Coutellerie de fer ou acier	15 %	30%
Ciseaux, rasoirs	En franchise	30%
Appareils électriques	En franchise	25%
Flanellette	15 %	48%
Tissus à manteaux	25½%	91%
Engrais chimique	En franchise	7½%

Je ne cite que quelques articles pour prouver ce que j'ai avancé, car, s'il fallait les mentionner tous, le nombre en serait trop grand.

Monsieur le président, le 19 octobre, à la page 399 des débats, l'honorable ministre des Postes (M. Sauvé) disait:

Nos adversaires parlent comme si, depuis deux ans, le Gouvernement avait refusé d'échanger ses produits avec d'autres pays et comme si le très honorable chef de l'opposition étant au pouvoir, nous aurait, lui, ouvert des marchés à l'étranger afin d'écouler nos produits à des prix avantageux. Est-ce que cette prétention peut être appuyée sur des faits ou sur la vérité historique?

Monsieur le président, cette prétention est appuyée sur des faits et sur la vérité historique, et je vais le prouver. Je crois que l'honorable ministre des Postes a oublié que le Gouvernement actuel, depuis qu'il est au pouvoir, a refusé une commande de la Russie pour cinq millions de dollars d'effets manufacturés, en grande partie, commande qui aurait donné beaucoup d'ouvrage à nos ouvriers, alors qu'ils en avaient grandement besoin. Au lieu de permettre de remplir cette commande, le Gouvernement a frappé d'embargo tous les produits de la Russie—et il voulait par là donner un exemple à tous les pays de l'univers. Pour établir de quelle manière l'Angleterre songe à cesser son commerce avec la Russie, je vais donner lecture à cette Chambre d'un extrait d'un article paru dans le *Droit* du 18 octobre 1932:

En donnant l'avis de six mois stipulé dans le traité, le chargé d'affaires russe a été avisé que le gouvernement anglais était désireux d'augmenter son commerce avec la Russie et était prêt à entrer en négociations.

C'est là la façon dont l'Angleterre a voulu frapper d'embargo les produits de la Russie. Si je fais mention de la Russie, c'est parce que, depuis cet embargo, ce pays a doublé sa production d'amiante et en a abaissé le prix de 50 p. 100. Comme le comté que j'ai l'honneur de représenter produit les deux tiers de l'amiante qui provient du Canada, cet embargo a causé un tort considérable aux centres miniers, tels que Thetford-Mines et Black-Lake, à ce dernier surtout, qui, sous

le régime libéral, était l'une des petites villes les plus florissantes des Cantons de l'Est. Black-Lake avait alors une population de 4,000 âmes, qui est aujourd'hui réduite à moins de 3,000. Toutes les mines d'amiante de Black-Lake sont fermées depuis 22 mois, et sans espoir d'ouvrir de nouveau, malgré les promesses du Gouvernement de donner de l'ouvrage à tous les ouvriers. C'est là un exemple frappant de la manière dont le Gouvernement a réglé le chômage et rempli ses promesses, dans le comté de Mégantic. A Thetford-Mines, un tiers seulement des ouvriers travaillent, depuis que ce Gouvernement est au pouvoir. Monsieur le président, tel que vous pouvez le voir par la situation qui règne dans Mégantic, les électeurs ont vraiment droit de se plaindre et de demander un changement d'administration.

M. PIERRE-F. CASGRAIN (Charlevoix-Saguenay) (texte): Monsieur le président, j'ai l'honneur de proposer l'ajournement du débat.

(La motion est adoptée.)

(Traduction) Sur la proposition de M. Stevens, la séance est levée à dix heures et quarante-cinq minutes.

LUNDI, 24 octobre 1932.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont indiquées par un astérisque.)

LE PLACEMENT AGRICOLE DES SOLDATS

M. SPENCER demande:

Dans les quatre provinces de l'Ouest, quels sont les noms et les adresses des soldats qui ont bénéficié du programme d'établissement agricole?

L'hon. M. GORDON (ministre du Travail): Je demanderai que cette question soit rayée du *Feuilleton*. Je l'ai bien examinée et j'estime qu'il ne serait pas dans l'intérêt public d'y répondre.

M. l'ORATEUR: La question est rayée.

LE SOUS-MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. BARRETTE demande:

1. M. Desbarats, sous-ministre de la Défense nationale, a-t-il donné sa démission?
2. Si oui, a-t-on l'intention de le remplacer par le colonel Laflèche?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre): Je crois que cette question devrait être rayée du *Feuilleton*.

M. l'ORATEUR: La question est rayée.

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES ET L'ÉDIFICE CONFÉDÉRATION

M. GOBEIL demande:

1. Quel a été le coût total du mobilier du Dr H. M. Tory, président du conseil national des recherches, dans l'édifice des Recherches, rue Sussex?
2. Quel est le prix de chaque pupitre, chaise, table, tapis, etc?
3. Quand ce mobilier a-t-il été acheté?
4. Quel a été le coût total du mobilier de M. Georges Gonthier, auditeur général, dans l'édifice de la Confédération?
5. Quel est le prix de chaque chaise, pupître, tables, tapis, etc.?
6. Quand ces meubles ont-ils été achetés?
7. Qu'a-t-on fait du mobilier qui était autrefois dans le bureau de l'auditeur général?

L'hon. M. STEWART (ministre des Travaux publics): Les renseignements visés par ces deux questions se trouvent dans des documents qui ont été déposés aujourd'hui et qui portent les numéros 382 et 383.

M. l'ORATEUR: Les questions numéros 27 et 28 sont retirées.

L'ENQUÊTE SUR LA COMPAGNIE DE BEAUHARNOIS

M. DUFF demande:

1. Quel a été le coût total de l'enquête sur la Beauharnois, (a) enquête de la Chambre des communes, (b) enquête du Sénat?
2. En rapport avec cette enquête, quelle somme a-t-on versée à Peter White, c.r., pour ses (a) honoraires, (b) frais?
3. Quelle somme a-t-on versée à Arthur L. Smith, en (a) honoraires, (b) dépenses?
4. Quelle somme a-t-on versée à J. A. Mann, c.r., en (a) honoraires, (b) dépenses?

L'hon. sir GEORGE PERLEY:

1. (a) $25,247.50; (b) 16,522.32.
2. (a) $6,600; (b) $1,100.
3. (a) et (b) $8,000.
4. (a) et (b) $8,056.14.

LE PONT DU PORT DE MONTRÉAL

M. COTNAM demande:

1. Quel a été tout d'abord la première estimation du coût du pont de Montréal?
2. Quel en a été le coût final?
3. Quand a-t-on commencé à le construire et quand l'a-t-on terminé?
4. Quels ont été les entrepreneurs?
5. Quelle a été la différence entre la première estimation du coût et le coût final?

L'hon. M. DUPRE (ministre intérimaire de la Marine):

Voici les renseignements fournis par les commissaires du port de Montréal:

1. $12,350,554, non compris l'intérêt durant la construction, etc.

2. Au 31 août 1932, les frais de premier établissement s'élèvent à $18,639,124.12.

3. Les travaux furent commencés sur la rive Sud le 26 mai 1925 et le pont fut inauguré officiellement le 24 mai 1930.

4. Sous-œuvre, partie sud: MM. Quinlan, Robertson et Janin, ltée. Sous-œuvre, partie nord: Dufresne Construction Company. Superstructure: Dominion Bridge Company.

5. $6,288,570.12, y compris l'intérêt durant la construction lequel s'est élevé à $2,045,-200.49, aussi les frais d'avocats et autres dépenses non estimées, s'élevant à $641,667.59, ce qui forme un total de $2,686,868.08, soit $3,601,702.04 en sus des prévisions.

COMMISSION DU PORT DE MONTRÉAL

M. LAVERGNE demande:

1. Un M. Harvie est-il à l'emploi de la commission du port de Montréal?
2. Si tel est le cas, à quel titre?
3. Quel est son traitement?
4. Quel montant additionnel lui a-t-on versé?

L'hon. M. DUPRE (ministre intérimaire de la Marine):

Les renseignements suivants ont été donnés par la commission du port de Montréal.

1. Il existe un monsieur Thomas W. Harvie à l'emploi de la commission du port de Montréal.

2. Gérant général.

3. $10,800 par année.

4. Allocation de $75 par mois en remplacement de l'automobile des commissaires.

PORT DE MONTRÉAL

M. LAVERGNE demande:

1. Quel est le gérant et contrôleur du port de Montréal?
2. Quand a-t-il été nommé à cette position?
3. Quelle est la nature de ses fonctions?
4. Par qui a-t-il été nommé et recommandé?
5. Quelle position occupait-il avant sa nomination?
6. Quelles positions a-t-il occupées depuis quinze ans?
7. Est-il ingénieur civil?
8. Est-il bilingue?

L'hon. M. DUPRE (ministre intérimaire de la Marine):

Les renseignements suivants ont été donnés par la commission du port de Montréal.

1. Ce fonctionnaire n'existe pas dans le personnel du port.

2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8. Répondu sous le n° 1.

BUREAU DU REVENU NATIONAL DE MONTRÉAL

M. BARRETTE demande:

1. M. Rowland et M. Joubert sont-ils, au même titre, assistants de M. McCaffrey, au bureau du revenu national à Montréal?
2. Sinon, qui a la priorité?
3. Quel est le traitement de M. Rowland, et celui de M. Joubert?
4. Les ministres canadiens français et les députés du district de Montréal ont-ils recommandé un de leurs compatriotes pour remplacer feu monsieur Leroux?

L'hon. M. RYCKMAN (ministre du Revenu national):

1. Non.
2. M. Rowland.
3. $4,500 et $2,800.
4. Le ministère n'a pas ce renseignement.

RÉCEVEUR DES DOUANES DE MONTRÉAL

M. BARRETTE demande:

1. M. McCaffrey, percepteur du revenu national, est-il encore le chef de ce service?
2. Sinon, le département a-t-il l'intention de le remplacer par un Canadien français?

L'hon. M. RYCKMAN (ministre du Revenu national):

1. Non. Il est inspecteur de l'impôt sur le revennu ayant sous sa charge la région de Montréal pour la perception de cet impôt pour le ministère du Revenu national.

2. Répondu sous le n° 1.

POSTES D'INSPECTION DES ANIMAUX AU MANITOBA

M. BROWN demande:

1. Quels postes de surveillance et quelles douanes a-t-on biffés récemment de la liste des postes d'inspection d'animaux, au Manitoba?
2. A quelles douanes du Manitoba a-t-on conservé les postes d'inspection des animaux?

L'hon. M. WEIR (ministre de l'Agriculture):

1. Les postes de quarantaine de Gretna, Manitoba; les postes d'inspection de Snowflake, Manitoba et Waskada, Manitoba.

2. Les postes de quarantaine d'Emerson, Manitoba; Bannerman, Manitoba; les postes d'inspection de Sprague, Manitoba.

DROITS SUR LE TABAC

M. SEGUIN demande:

1. Avant les accords de la dernière conférence impériale quels étaient les droits existants sur le tabac canadien qui entrait sur le marché anglais?
2. D'après les accords passés à cette dernière conférence impériale, quels seront maintenant les droits pour l'avenir?
3. Pendant quelle période les droits fixés à la dernière conférence impériale devront-ils subsister?

L'hon. M. STEVENS (ministre du Commerce):

1. Droit sur le tabac dans le Royaume-Uni

	Droit régulier	Droit de préférence impériale
Tabac, non manufacturé, non dépouillé, contenant 10 livres ou plus d'eau par 100 livres.. .. ..par liv.	9s. 6d.	7s. 5d. ½
Tabac, non manufacturé, non dépouillé, contenant moins de 10 livres d'eau par 100 livres.. .. ..par liv.	10s. 6d.	8s. 2d. ⅞
Tabac, non manufacturé, dépouillé, contenant 10 livres ou plus d'eau par 100 livres.. .. ..par liv.	9s. 6d. ½	7s. 5d. ⅞
Tabac non manufacturé, dépouillé, contenant moins de 10 livres d'eau par 100 livres.. .. ..par liv.	10s. 6d. ½	8s. 3d. ¼
Cigares.. .. ..par liv.	18s. 1d.	14s. 2d. ¼
Cigarettes.. .. ..par lv.	14s. 7d.	11s. 5d. ¼
Cavendish ou Tête de nègre.. .. ..par liv.	13s. 9d.	10s. 9d. ⅜
Cavendish ou Tête de nègre, manufacturé en entrepôt de douane.. .. ..par liv.	12s.	9s. 4d. ⅞
Autre tabac manufacturé.. .. ..par liv.	12s.	9s. 4d. ⅞
Tabac à priser contenant plus de 13 livres d'eau par 100 livres.. .. ..par liv.	11s. 4d.	8s. 10d. ⅝
Tabac à priser ne contenant pas plus de 13 livres d'eau par 100 livres.. .. ..par liv.	13s. 9d.	10s. 9d. ⅜

Les droits de préférence impériale s'appliquent au Canada.

2. Article 7 de l'accord entre le Royaume-Uni et le Canada, signé le 20 août 1932, assure au tabac canadien, durant une période de dix ans, la marge de préférence indiquée ci-haut sur le tabac étranger, pourvu que le droit sur le tabac non ouvré ne soit pas au-dessous de 2s. 0d. ½; dans ce dernier cas, la marge de préférence sera égale au droit régulier.

3. Répondu sous le n° 2.

PRIME FÉDÉRALE POUR LES ÉTALONS

M. McKENZIE (Assiniboïa) demande:

1. En vertu du régime fédéral de primes aux étalons, quels ont été les inspecteurs nommés pour la province de la Saskatchewan?
2. Quelles étaient leurs aptitudes?
3. En Saskatchewan, quels sont les noms des propriétaires d'étalons dont les bêtes ont été jugées dignes de recevoir une prime?

L'hon. M. WEIR (ministre de l'Agriculture):

1. Dr J. A. Sinclair, Dr C. K. Geary, colonel J. J. Fry, Wm McKirdy.

2. Dr J. A. Sinclair, m.v.: reconnu comme une autorité dans les questions de chevaux; juge expert et hippologue. Employé de temps à autre, au besoin, par le ministère de l'Agriculture depuis 1912; Dr C. K. Geary, m.v.: hippologue compétent, possédant une grande expérience dans l'inspection des étalons; colonel J. J. Fry: hippologue très expérimenté, ayant une réputation internationale comme juge de chevaux; Wm McKirdy: éleveur bien connu de chevaux de trait, juge expert, employé de temps à autre au besoin par le ministère de l'Agriculture depuis 1919.

3. Aldous, R. B., Armitage, J. E., Black, Hector, Biesenthal, A. F. Wm, Blommaert, Ernest, Buchler, Ed., Buckles, Richard, Carruthers, Colin E., Carson, D. A., Chynoweth, Ed., Clark, Geo., Coles, A., Cox, Frank H., Currie, N. D., Delanoy, Jules, Duesterbeck, Herman, Dunning, J. A., Falconer, J. E., Fisher, J. J., Flamme, H. E., Fraser, Geo. T., Fraser, L. A., Gatzke, Alex., Gibbs Bros., MM. Gibson, Dr J.G., Griffith, R. M. Roberts et Williams, Gudnason, W. G. Harrison, Austin, Herd, Geo. C., Herron, C. O., Howell, Harry A., Huffman, Geo. M., Jackson, E. A., Javens, Phil., Johnson, F. A., Johnson, H. B., Johnstone, Jas. A., Lavoie, Adrien, Longmuir, M. S., Lorimer, Jos., Estate, MacIntyre, Jas. E., McEachern, D. A., McIntosh, J. & Sons, McLaren, Alex., McLean, Donald, McLeod, Ben, McRae, Wm A., McRoberts, Peter, Martin, J. E., Melfort Percheron Syndicate, Monette, L.-N. Moore, B. H., Moore, J. G., Mosier, W. R., Murray, Victor A., Myers, Ace, Nickel, Theo. Jr., Nolan, Andrew, Partridge, Jas., Pattison, Kenneth C., Rear, C. M. Reid, Dr D. D., Richardson, Jas. & Sons, Ltd., Richlea Clydesdale Horse Breeders' Association, Ritchie, G. & Geo. Money, Roney, T. A., Seeley, Robt., Sinclair, Jno., Smith, Willis, Speir, Wm, Spooner, H. T., Stirling Butte Colt Club, Strange, Mme Ethel A., Stewart, J. A., Stutt, Geo. A., Suffern, J. A., Thomp-

son, Geo., Turnbull Bros., MM. Wagner, Carl, Walter, Philip, Williams, Rhys, Wilson, David, Yellowlees, Jno.

LE SERVICE DES POSTES À MONTRÉAL

M. POULIOT demande:

1. Y a-t-il un nommé Gilbert Viau qui travaille pour le ministère des Postes à Montréal?
2. Si tel est le cas, (a) depuis quelle date, (b) quel est son état, (c) son traitement, (d) son adresse, (e) sur la recommandation de qui a-t-il été nommé à cet emploi?
3. S'il n'est pas actuellement employé dans le ministère, l'a-t-il déjà été?
4. Si oui, quand?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.

2. *a*) Il est à l'emploi du service des postes depuis le 7 février 1927. *b*) Trieur final du service de distribution pour les boîtes à clef. *c*) $1,440 par année, moins la diminution de 10 p. 100. *d*) Selon les renseignements obtenus en juillet dernier, il demeure au n° 8186 rue Saint-Denis, à Montréal. *e*) Choisi dans une liste de candidats fournie par la commission du service civil.

3. Répondu sous le n° 1.

4. Répondu sous le n° 2 (*a*).

QUESTIONS TRANSFORMEES EN ORDRE DE DEPOT DE DOCUMENTS

LA RÉGION DE PILOTAGE DE LA COLOMBIE-ANGLAISE

Par M. PLUNKETT:

1. Le ministre de la Marine a-t-il compétence sur le pilotage pour le district de pilotage de la Colombie-Anglaise?
2. Si tel est le cas, quelles sont les limites de son district?
3. Le pilotage est-il obligatoire dans ce district, sinon, quel est le régime de surveillance en vigueur dans le district de la Colombie-Anglaise?
4. Quel est le nombre des pilotes autorisés dans ce district?
5. Quelles ont été les recettes brutes des pilotes pour l'année 1931-1932?
6. Quels ont été les revenus moyens de chaque pilote durant l'année 1931-1932?
7. Quelles ont été les recettes totales du district, du commencement de l'année financière 1932-1933 jusqu'au 30 septembre 1932, et quel a été le revenu moyen de chaque pilote pour la même période?
8. Comment ces recettes se comparent-elles avec celles de la même période pour 1931-1932?
9. Les revenus de chaque pilote comprennent-ils les versements à la caisse de retraite?
10. Quel est le pourcentage du salaire des pilotes qui va à la caisse de retraite?
11. Les droits de pilotage ont-ils été diminués cette année, si tel est le cas, de combien et pour quelle période de temps cette réduction s'appliquera-t-elle?

[L'hon. M. Weir.]

SECOURS ACCORDÉS DANS LE COMTÉ DU LAC-SAINT-JEAN

Par M. DUGUAY:

1. En 1932, le gouvernement fédéral a-t-il versé certaines sommes à la province de Québec à titre de contribution fédérale aux dépenses provinciales pour secours directs dans le comté du Lac-Saint-Jean, sinon, le gouvernement provincial a-t-il soumis des comptes?
2. Le gouvernement fédéral a-t-il tenu une enquête sur la distribution des secours directs par la province de Québec, en 1932, dans le comté du Lac-Saint-Jean?
3. Si des enquêtes ont été tenues en 1932, quel a été le rapport des enquêteurs, et quelle mesure le gouvernemnt fédéral a-t-il prise sous ce rapport?

DEMANDES DE DOCUMENTS ACCORDEES SANS DEBAT

LES TAUX DU PILOTAGE DANS LE SAINT-LAURENT

Par M. FAFARD:

Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés du mois de janvier 1931 à date entre tout individu, toute compagnie ou autres personnes et le gouvernement fédéral concernant la réduction des taux de pilotage sur le Saint-Laurent.

LE PONT DE LA RIVIÈRE OTONABEE

Par M. BLAIR:

Copie de tous les plans, rapports, correspondance et autres communications échangés entre E. A. Peck, député fédéral, et les ingénieurs du ministère des Chemins de fer et des Canaux et tous les fonctionnaires de ce ministère, durant l'année 1932, au sujet de la construction du pont sur la rivière Otonabee, connu sous le nom de pont de l'Ecluse, au sud de la ville de Peterborough, à la digue 22, sur le canal de la Trent.

LE BUREAU DE POSTE DE METABETCHOUAN, P.Q.

Par M. DENIS (au nom de M. Pouliot):

Copie de la lettre datée du 2 avril 1931, qui était attachée à la lettre que l'assistant du sous-ministre des Postes a envoyée au Dr L. Duguay, député fédéral, le 2 octobre 1931, au sujet de l'emplacement du bureau de poste de Metabetchouan, et qui n'était pas comprise dans le dossier n° 112, déposée sur le bureau, le 22 avril 1932.

LES CONSIGNATIONS DE PETROLE RUSSE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. IAN A. MACKENZIE (Vancouver-Centre): J'attire encore une fois l'attention du premier ministre sur une question que j'ai posée le 20 octobre, le jour où il était absent. Permettez-moi de répéter la question:

En l'absence du premier ministre, j'aurai une question à poser au ministre de la Justice (M. Guthrie). Les journaux de ce matin annoncent l'arrivée d'une nouvelle cargaison de pétrole russe.

Le Gouvernement aura-t-il l'obligeance de nous communiquer les noms de l'expéditeur et du destinataire de cette seconde cargaison de pétrole et de nous dire en même temps si aujourd'hui le ministère approuve ces envois?

Je demande au très honorable premier ministre s'il veut être assez bon de répondre aujourd'hui ou demain à cette question.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): L'honorable député consentira sans doute à faire inscrire sa question au *Feuilleton*. En partie, cette question comporte la divulgation des affaires que certaines personnes exécutent par l'intermédiaire du département, chose que cette Chambre a toujours refusé de faire; cela, je doute que mon honorable ami l'ignore.

ACCORD COMMERCIAL ENTRE LE ROYAUME-UNI ET L'AUSTRALIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. E. BOTHWELL (Swift-Current): J'adresse une question au premier ministre ou au ministre du Commerce. Il est dit que la convention de commerce conclue, à la récente conférence impériale, entre le Royaume-Uni et l'Australie ne contient aucun dispositif, comme celui qui figure à l'accord entre la Grande-Bretagne et le Canada, touchant la vente de certains produits, comme le blé, au cours mondial. Je veux savoir si le ministère en a connaissance, et si ladite rumeur est fondée.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Si l'honorable député veut bien consulter le volume supplémentaire déposé sur le bureau de la Chambre, je crois qu'il y trouvera au complet, le texte de l'accord entre le Royaume-Uni et l'Australie.

AIDE AUX CHOMEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. E. MUNN (Vancouver-Nord): Je veux poser une question au ministre de l'Intérieur. Je note dans les journaux qu'il projette de mettre à l'œuvre, dans les parcs du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, des sans-travail célibataires. Je lui demande s'il ne voudra pas faire bénéficier la Colombie-Anglaise de ce projet.

L'hon. T. G. MURPHY (ministre de l'Intérieur): Le projet est applicable aux parcs nationaux, et l'on emploiera les hommes disponibles partout où il sera jugé avantageux de le faire.

ENVOIS DE BLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. P. QUINN (Halifax): J'adresse une question au ministre du Commerce. Dans l'*Ottawa Journal* de ce matin j'ai lu la dépêche suivante mandée du *Winnipeg Free Press:*

Selon une interprétation non officielle, mais digne de foi, de la loi anglaise des douanes, le blé canadien transbordé à Buffalo ou expédié par voie de ports américains ne jouira pas de la préférence de 6 cents par boisseau convenue à la conférence impériale d'Ottawa.

Le ministre peut-il confirmer cette nouvelle?

L'hon. H. H. STEVENS (ministre du Commerce): Il nous est impossible de confirmer une décision du gouvernement britannique; voilà qui est clair. Si l'honorable député veut bien réserver sa demande nous révèlerons en temps et lieu toute entente conclue entre les deux gouvernements.

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. SAMUEL GOBEIL (Compton) (texte): Monsieur l'Orateur, je désire attirer l'attention de cette Chambre sur le compte rendu d'un journal d'Ottawa au sujet des remarques que j'ai adressées à la Chambre, jeudi dernier. Ce compte rendu est absolument contraire à ce que j'ai dit. *Le Droit,* d'Ottawa, me fait dire que les cultivateurs de mon comté reçoivent actuellement, pour leur beurre, un prix plus élevé qu'ils ne recevaient il y a deux ans; alors que j'ai déclaré que les prix reçus aujourd'hui, par les cultivateurs, pour le beurre, étaient plus élevés que les prix reçus dans aucun autre pays au monde.

Quant à la déclaration que j'ai faite au sujet d'un discours de l'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe), le même journal me fait dire que l'honorable député de Québec-Est a insulté les femmes de la province de Québec en prétendant qu'elles votaient exclusivement pour les députés libéraux. Or, monsieur l'Orateur, ces paroles sont reproduites à la page 453 des *Débats,* comme suit:

Les femmes de ma province votent "libéral" parce qu'elles aiment quelqu'un et votent "conservateur" parce qu'elles détestent quelqu'un.

M. POULIOT: Parce qu'elles détestent le torysme.

M. GOBEL: C'est absolument le contraire de ce qu'a rapporté ce journal.

COMMISSION DES TRANSPORTS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE DÉPÔT DES PROJETS DONNANT SUITE AUX CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. PETER HEENAN (Kenora-Rainy-River) (traduction): Monsieur l'Orateur, puis-

je demander au premier ministre s'il est en mesure de faire une déclaration quant à la date exacte à laquelle nous pouvons attendre les bills fondés sur le rapport Duff. Un grand nombre de citoyens de cette ville et d'ailleurs désirent que ces projets soient présentés bientôt.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il y a un aussi grand nombre de personnes qui désirent que le dépôt de ces propositions soit renvoyé à plus tard et l'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Duff) vient justement de s'exprimer en ce sens. Les bills seront présentés lorsque le Gouvernement le jugera à propos, en ayant égard à l'état actuel des projets de loi inscrit au Feuilleton.

PENITENCIER DE PORTSMOUTH

NOUVELLE DÉCLARATION DU MINISTRE DE LA JUSTICE CONCERNANT LES TROUBLES À CETTE INSTITUTION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je crois devoir faire une déclaration sur la situation qui existe en ce moment au pénitencier de Kingston. A midi aujourd'hui, j'ai reçu un rapport du général Ormond, surintendant des pénitenciers, qui a charge de la situation, et dans lequel il dit que tout est maintenant tranquille. Tous les prisonniers sont dans les cellules où on les nourrit régulièrement. Des discours à haute voix sont prononcés par les prisonniers et on entend de nombreux cris et applaudissements, mais à part cela il n'y a aucun trouble. On m'a rapporté que des bombes lacrimogènes avaient été employées au pénitencier et, après enquête, je constate que samedi, alors qu'il y avait beaucoup de bruit, une de ces bombes fut lancée dans le but d'apaiser les prisonniers. J'ignore si l'on a obtenu ce résultat, mais il est certain qu'il n'en est résulté aucun mauvais effet, ni aucun dommage. La garde militaire a aussi été réduite de 150 à 50 hommes.

L'inspecteur Smith, qui a agi en qualité de directeur intérimaire du pénitencier et le directeur adjoint ont obtenu un congé. Ces deux hommes ont été continuellement en service durant les derniers neuf jours et sont très fatigués. Le surintendant a fait une nomination temporaire en vertu de l'article 39 de la loi du service civil. Le colonel Megloughlin d'Ottawa, jusqu'à récemment commandant du régiment écossais dans cette ville et officier qui s'est acquis une haute réputation durant la guerre, a été choisi pour remplir le poste. Je ne connais pas personnellement cet homme,

[L'hon. M. Heenan.]

mais on me dit qu'il possède toutes les qualités requises. Dans tous les cas, le surintendant l'a choisi pour la position de directeur temporaire; d'après les dispositions de la loi il peut rester en fonction pendant trente jours.

D'après le rapport, les dommages s'élèvent à une somme de $3,500 à $4,000. Ces dommages comprennent surtout ceux aux meubles, aux lits, aux tables brisées, les dégâts à la plomberie, etc. Il y a eu trois blessés, mais le médecin de service déclare qu'une seule blessure provient d'une arme à feu; les deux autres ont été reçues dans la bagarre, mais toutes les blessures sont légères. Telle était la situation à midi aujourd'hui.

CONFERENCE ECONOMIQUE IMPERIALE

MOTION TENDANT À L'APPROBATION DE L'ACCORD COMMERCIAL CONCLU ENTRE LE CANADA ET LA GRANDE-BRETAGNE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 21 octobre, sur la motion du très honorable R. B. Bennett (premier ministre) tendant à l'approbation de l'accord commercial conclu à Ottawa le 20e jour d'août 1932, entre le gouvernement de Sa Majesté en Canada et le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, sous réserve de la législation nécessaire pour effectuer les modifications douanières qui en sont la conséquence.

M. P.-F. CASGRAIN (Charlevoix-Saguenay): Monsieur l'Orateur, au début de mes observations, je vais tenter de détruire l'impression que les honorables membres de la droite se sont efforcés de créer dans cette Chambre et dans tout le pays et qui veut que le leader de l'opposition (M. Mackenzie King) et d'autres membres influents du parti aient fait tout en leur pouvoir pour empêcher le Gouvernement de tirer parti de la conférence impériale et pour laisser entendre que cette dernière a été un fiasco. Ces assertions ont été faites ici et dans les colonnes des journaux canadiens; cependant, je m'efforcerai de les réfuter et à cette fin, je citerai les déclarations qu'a faites mon très honorable chef et que le *Globe* de Toronto et le *Journal* ont respectivement publiées le 18 et le 21 juillet. Voici le texte de l'article en question:

Parmi les causes du prolongement de la présente crise, je place au premier rang les obstacles que la crainte et l'avidité ont élevés à l'entrée des routes naturelles du commerce international. Le monde doit pratiquer les échanges pour vivre et il doit accroître le volume du commerce s'il désire augmenter l'abondance.

La conférence économique impériale, convoquée à une époque comme celle que nous traversons, devrait nous indiquer la marche à suivre dans le sentier escarpé et rocailleux de la reprise

des affaires. Sa portée l'emporte sur les considérations nationales et impériales. Elle mettra à l'épreuve l'esprit de conciliation en matière de collaboration économique entre les nations du Commonwealth britannique dont l'association se trouve renforcée par des liens du sang, de la tradition et du sentiment. Il n'y a pas un seul autre groupe de nations qui soit mieux situé pour réduire ou abattre un bon nombre d'obstacles artificiels qui font échec au commerce international.

En souhaitant la bienvenue aux délégués de la conférence sur le sol canadien, nous espérons que cette réunion contribuera à élargir et à approfondir les voies du commerce et de l'entr'aide entre les différentes parties de l'Empire. Nous espérons aussi qu'elle marquera le début d'une expérience en fait de coopération qui tendra à la découverte d'une base plus utile et plus profitable d'échange des produits et des services entre les différents pays du monde.

Cette déclaration, si on l'examine en se dépouillant de tout esprit de parti, diffère beaucoup des assertions que nous avons entendues ici aussi bien qu'en dehors de cette Assemblée, lesquelles, accusent notre très honorable chef et ses lieutenants d'avoir tenté de rompre la conférence. En dépit de l'effort superbe et obstiné qu'a tenté le premier ministre, l'autre jour, pour démontrer qu'il "avait bien réussi", il faut admettre, suivant moi, que le ministre a pris ses désirs pour des réalités. C'est tout au plus une espérance. Le plus que l'on puisse dire des accords qui résultent de la conférence impériale, c'est qu'ils nous offrent des possibilités; c'est là l'opinion générale parmi nos hommes d'affaires et nos industriels les plus en vue indépendamment de leurs attaches de parti. Ces jours derniers, le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion) a tenté de convaincre la Chambre que tous les Canadiens bien pensants devraient admettre la réussite de la dernière conférence impériale. J'ai écouté très attentivement les discours des ministres, qui ont participé au présent débat et, à venir jusqu'aujourd'hui, j'ai la certitude qu'ils ont failli à la tâche de convaincre le public en général ainsi qu'un bon nombre de leurs partisans.

En réalité, il semblerait que le premier ministre soit le seul membre du cabinet qui comprenne le sens véritable des accords mis en délibération; il y a une bonne raison à cela; c'est lui qui les a préparés, tandis que ses collègues n'ont eu rien à y voir. Pour ne citer qu'un exemple, nous constatons que les ministres de la province de Québec, qui ont pris part au débat, à savoir le ministre des Postes (M. Sauvé) et le solliciteur général (M. Dupré) ne faisaient partie d'aucun des comités qui se sont occupés de la rédaction des accords en discussion. Voilà qui explique peut-être pour quelle raison mes honorables amis ont fait si triste figure, l'autre jour, lorsqu'ils ont tenté d'appuyer les accords.

La question est tellement embrouillée, semble-t-il, et tout dépend tellement de certaines conditions et réserves, qu'il appert que nous avons beaucoup donné à cette conférence pour recevoir bien peu en retour. En examinant le texte du traité, l'on peut se rendre compte que les apparences constituent le seul mérite de cet accord; les éclats de voix coutumiers du premier ministre ont fait le reste. Plus on examine les remaniements apportés au tarif douanier, moins on est impressionné, car, je le répète, ils nous font tout simplement entrevoir que les affaires pourraient s'améliorer si certaines conditions étaient remplies. Il n'y a pas à s'attendre à des résultats tangibles avant cinq ans, c'est-à-dire, pour employer le vieux dicton français en honneur dans ma province, "quand les poules auront des dents". Nous avons déjà assez de preuves pour mettre au rancart les brillantes perspectives que le premier ministre a fait luire à nos yeux, l'autre jour, lorsqu'il a proclamé si éloquemment en parlant des accords:

> Aussi, à mesure que le temps passera, nous et ceux qui viendront après nous, pourront, j'en ai la ferme conviction, considérer cette conférence comme le commencement d'une ère nouvelle pour un empire de plus en plus grand dont les nations sont unies entre elles par une commune allégeance à la couronne, fera des liens de parenté et d'amitié et par un intérêt commun que notre propre bien-être nous fait un devoir de sauvegarder à tout prix.

Au regard de ces prédictions, nous avons l'opinion d'autres hommes publics de nature à nous laisser dans le doute quant au courant de l'opinion publique tant à l'étranger qu'au pays. Par exemple, nous avons l'opinion de M. Lloyd George que l'on ne saurait traiter à la légère; il a écrit ceci:

> Le résultat de la conférence d'Ottawa ne sera pas particulièrement salutaire au commerce impérial. Envisager sous l'angle du commerce mondial, il peut se faire que son influence soit pernicieux.

Et, dans le style qui le caractérise, il ajoutait:

> "Les dieux rendent fous ceux qu'ils veulent perdre". Le public est atteint de la rage de l'exclusivisme national, et Ottawa ne s'est pas révélé un institut Pasteur. Nous avons entendu les aboiements du chien enragé de la protection, mordant de tous côtés, parcourant les corridors encombrés de tous les bureaux et pénétrant même au milieu des conclaves secrets.

Lord Snowden dit également avoir la conviction "que les tarifs et les programmes impérialistes que les tories appliquent sont plus gros de danger, dans leur effet permanent, que la crise de l'année dernière qui était momen-

tanée et a dû céder devant ces mesures énergiques". Il dit:

Dans toute ma carrière politique je n'ai jamais rien vu de plus honteux et malhonnête que les fausetés que l'on répand dans les journaux tories sur les résultats de la conférence impériale.

Il en est de même dans ce pays-ci. En Canada, certains journaux, amis du Gouvernement, font des réserves quant à la nature des résultats susceptibles de découler de ces accords impériaux. "Personne ne saurait dire au juste ce qui résultera d'une expérience aussi hardie", lisons-nous dans quelques-unes des feuilles les plus importantes du Canada. Tout le monde sait que la presse anglaise ne partageait pas l'optimisme de notre premier ministre quant aux bons effets que la conférence produirait sur les relations internationales. Nous savons tous qu'à un moment donné, la conférence fut bien près d'échouer à cause de l'attitude du premier ministre qui, selon son habitude, voulait à tout prix imposer sa volonté à tout le monde. Mais il fallait qu'un homme, de réputation mondiale, qui a assisté à la conférence en qualité de conseiller, écrive ces paroles de mauvais augure. Ecrivant dans le *New York Times,* sir Arthur Salter dit:

Si la conférence d'Ottawa a jeté des assises sur lesquelles on peut construire, elle a fait voir nettement que les dimensions de l'édifice en vue sont beaucoup plus restreintes que ne le pensaient au moins les impérialistes anglais.

Au cours de la conférence il y eut des moments où les liens de l'Empire paraissaient être d'une grande fragilité. C'est peut-être à cause de cela que, dans son discours de fermeture de la conférence, le premier ministre a dû reconnaître qu'il avait parfois été impatient et, à d'autres moments, qu'il avait manqué de tolérance. C'est chose dont tous ceux qui connaissent le très honorable député ne sauraient douter. C'est une vérité historique. Tous les discours de regret ne pourraient nous faire oublier ce qui s'est passé en réalité, ce que l'on reconnaît ouvertement parmi les délégués à la conférence, et l'ancienne expression française "un secret de polichinelle" est on ne peut plus d'application dans les circonstances. Polichinelle, ajouterais-je, est le cousin du Punch anglais, et notre Webster le définit comme un être "insolent, tapageur et querelleur". Et notez de plus: "Son bâton, son rire jovial, sa voix enrouée, nasillarde et ses lazzis provoquent la joie des enfants". Dans la farce française, Polichinelle a deux bosses: l'une par devant et l'autre dans le dos. Lorsque je regarde les honorables députés d'en face, depuis que l'on a fait part à la Chambre des résultats de la conférence, il me semble que la bosse qu'ils

portent, la bosse de protection, est deux fois plus grosse qu'auparavant.

On nous a donné à entendre que certaines raisons ont provoqué la conclusion des accords impériaux. On en trouvera d'autres dans les discours prononcés à Blackpool, Angleterre, ainsi qu'à la Chambre des communes anglaise, par M. Neville Chamberlain, dont un journal du 18 courant reproduit les paroles suivantes:

Les liens de l'Empire ont faibli d'une façon propre à inspirer des craintes.

Voici ce que nous lisons dans l'article de journal que le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion) a cité l'autre jour:

Le Canada dépend aujourd'hui, dans une grande mesure, de la finance américaine, et en l'absence d'un accord de préférence avec le Royaume-Uni, il aurait pu difficilement repousser une nouvelle offre de réciprocité de la part de son voisin du sud, réciprocité qui lierait le sort de ces nations au point de provoquer une divergence de vue entre le Canada et la Grande-Bretagne.

Je suis étonné d'entendre parler de la sorte, car personne n'ignore aujourd'hui, par tout le Canada, les citoyens sont aussi loyaux qu'ils l'étaient autrefois de leur propre gré, et le seront encore davantage, pourvu qu'ils conservent leur liberté d'action en matière de commerce. Je me demande si le premier ministre n'est pas renversé par cette déclaration, lui qui précisément à la veille de la conférence a signé, à Washington, par l'intermédiaire de son beau-frère, un traité avec les Etats-Unis au sujet de la canalisation du Saint-Laurent, traité qui lie à jamais le sort du Canada et des Etats-Unis. Entendait-il par là renforcir ou affaiblir les liens de l'empire? Croit-il qu'en agissant ainsi, il aide à l'empire? Assurément, si d'après M. Chamberlain, nous ne devrions pas demander de l'aide financière des Etats-Unis,—ce que nous faisons encore,—nous avons certainement tort de conclure avec eux un traité qui coûtera des centaines de millions ou de céder pour toujours nos droits exclusifs sur notre grand fleuve.

On a prétendu que le consommateur canadien ne tardera pas à bénéficier des avantages des ces modifications douanières. On a dit que les marchandises anglaises nous arriveraient ici à meilleur compte et que les manufacturiers canadiens seraient en état de se procurer à moins de frais les matières indispensables à leurs industries. Voyons ce qui en est. Dans certains cas, la seule différence qui résultera des nouveaux accords sera l'imposition de droits là où il n'en existait pas auparavant. Par exemple, en ce qui regarde les écrémeuses, il n'y avait pas de droit auparavant, et nous n'en avons pas importé de-

puis trois ans d'Angleterre. Comment nos vis-à-vis pensent-ils que cela va aider au cultivateur? J'ai écouté attentivement l'explication donnée par les ministres de ma province qui ont pris part au débat et ont cherché à expliquer ces accords impériaux, mais, selon moi, ils n'ont pu démontrer qu'il en résulte le moindre avantage pour les agriculteurs de ma province.

Je ne vois pas non plus que le très honorable premier ministre ait aidé à l'industrie de la pulpe et du papier au Canada, laquelle, tous le savent, est très atteinte à l'heure actuelle. Dans la plupart des cas, la marge entre l'ancien et le nouveau tarif est si petite que ça n'en vaut pas la peine. Une étude minutieuse montre que plusieurs changements ne comptent guère. Prenez les tissus fins pour complets, par exemple. Depuis deux ans le tarif était de 58 p. 100; maintenant il est de 54, et même à ce taux il équivaut au double de ce qu'il était sous le régime libéral. La flanellette de coton blanche est taxée à 40 p. 100, réduction de 3 p. 100 seulement, alors que sous le régime libéral le tarif n'était que de 16 p. 100.

Il est un autre article sur lequel je désire appeler l'attention de la Chambre et du pays en général, je veux dire les pansements antiseptiques, comprenant le coton hydrophile, et le reste. Le tarif de préférence britannique était de 12½ p. 100, le tarif intermédiaire 17½ p. 100, et le tarif général 20 p. 100. En vertu de cet accord, le tarif intermédiaire a été porté à 25 p. 100 et le tarif général à 35. Je le demande à mes collègues, pourquoi ces augmentations à l'heure actuelle, alors que nous souffrons encore de la dépression?

Mais ce n'est pas tout. Nous constatons que les tarifs intermédiaire et général sur les instruments chirurgicaux et des dentistes ont atteint 10 p. 100, cependant qu'ils étaient admis en franchise. Je suppose que cela est vrai pour la plus grande partie des pays civilisés. La plupart de ces instruments, de même que les appareils de rayons X et autres appareils électriques de médecine sont importés, et fort peu viennent d'Angleterre. La plus grande partie est achetée aux Etats-Unis, en France et en Allemagne. C'est une aggravation de charges pour nos hôpitaux, qui sont déjà dans une situation assez difficile actuellement. C'est aussi une injustice à l'égard des médecins dont le dévouement et l'esprit de sacrifice, à cette époque de dépression, méritent une autre sorte d'encouragement de la part du ministère. Ces nouveaux droits sur les souffrances humaines sont surtout mal vus dans la province de Québec, dont les médecins, naturellement, ont une tradition française et sont portés à se servir des instruments dont on leur a enseigné l'usage. Cela concerne, monsieur l'Orateur, un tiers de notre population. En examinant l'accord en détail, on pourrait citer des cas semblables à l'infini. Les marchandises importées sous le régime libéral étaient soumises à un droit *ad valorem* et à une petite taxe de vente, mais depuis que ce Gouvernement protectionniste est au pouvoir toutes sortes de droits compliqués ont été établis: un droit spécifique de tant la livre ou tant la verge; le droit de dumping, le droit d'accise et, par-dessus tout une augmentation de la taxe de vente. Tout cela ajoute aux charges du consommateur. Le seul changement qui ait été fait concerne le droit spécifique, et la réduction est d'un quart pour les lainages et d'un tiers pour les cotonnades.

Cette convention commerciale établit une plus grande protection. Il y a quelque deux cents modifications. Dans 89 des cas les droits contre les pays non-britanniques sont augmentés. Il y a aussi 49 autres augmentations contre les pays non-britanniques, avec une diminution en faveur du Royaume-Uni. Il y a une hausse contre toutes les nations et 81 diminutions favorables au Royaume-Uni. Il n'y a que deux baisses pour toutes les nations, et une diminution dans un seul cas pour le Royaume-Uni et quelques autres pays. En somme, nous avons 139 articles sur lesquels les droits ont été haussés contre les pays non-britanniques et 84 seulement dont les droits sont réduits en faveur du Royaume-Uni sans augmentation pour les autres pays. Voilà un tableau exact, et qui dira que ce n'est pas là de la protection sous sa forme désagréable et amplifiée, de la protection de la pire espèce, de la protection qui, après tout, est cause de la dépression. Rien n'a été plus coûteux pour l'univers que cette politique de protection. Tout pays qui l'a mise à l'essai en a souffert. Nos voisins, les premiers à l'adopter sur une grande échelle, ne savent que trop bien ce qu'elle leur a fait perdre. La difficulté est qu'aujourd'hui ils ne peuvent faire volte-face. Les Etats-Unis ont dépassé la mesure en poussant la protection à l'extrême. Aussi voit-on ce pays, le mieux doué du monde sous le rapport des ressources naturelles, et probablement le plus avancé au point de vue du bien-être social, acculé à une impasse. Abaisser son tarif de 25 p. 100 serait pour lui courir à la ruine, pour la simple raison qu'il ne pourrait soutenir la concurrence de l'extérieur. Voilà la preuve la plus convaincante contre la protection. Même l'application absolue du principe protectionniste et en outre l'avantage de l'outillage le plus perfectionné n'ont pu réussir à protéger l'industrie américaine. Malgré le relèvement constant des droits, la protection n'a été que temporaire, et personne n'ose prédire comment cela finira.

On l'a dit avec raison, passé une certaine limite, la protection ne protège plus. Au vrai, elle n'a plus d'autre effet que d'affaiblir la vie commerciale d'un pays. Tout pays qui, par la protection, ferme ses portes, s'isole du reste du monde: d'abord en provoquant les représailles des autres pays, et ensuite à cause du prix trop élevé de ses produits. La hausse des prix est la première conséquence de la haute protection; les autres suivent naturellement. Niera-t-on que c'est une cause d'appauvrissement social, quand on sait que le progrès de la civilisation s'accompagne nécessairement du bon marché des choses qui servent à établir le prix de revient de la production? L'une des pires erreurs de notre temps est de croire que la hausse des prix et la richesse aillent de pair. Cela n'est pas, monsieur l'Orateur. La hausse des prix signifie pour chaque homme, femme et enfant un peu moins de pain, de vêtement, ainsi de suite. D'autre part, si nous nous sommes enrichis durant la prospérité, c'est principalement parce que durant un siècle le prix de la marchandise avait toujours été en diminuant et qu'ainsi le nombre de ceux qui en profitaient allait toujours croissant. C'était le progrès, cela, monsieur l'Orateur.

Comme argument suprême, le protectionniste irréductible invoque le patriotisme. Souvent, c'est l'argument de ceux qui n'en ont pas; le dernier refuge de la mauvaise foi. Dans ce cas-ci, il est trop évident que le patriotisme n'a rien à voir à la protection. La preuve est facile. L'Angleterre victorieuse n'a jamais compté que sur le libre-échange pour développer l'empire. On ne prétendra pas que l'Anglais de l'ère victorienne manquait de patriotisme.

La presse est-elle unanime à approuver ces traités? Voici ce que dit le *Farmer's Sun* du 13 octobre, 1932:

> Le principe protectionniste sort triomphant de la conférence impériale de M. Bennett. On n'a pas diminué les droits on les a relevés. On n'a pas créé de commerce; on doit le déplacer. Le "Canada d'abord" n'a pas faibli; on a simplement fait consentir l'Angleterre à voir "l'Empire d'abord". Et "l'Empire d'abord" veut dire pour la Grande-Bretagne la nourriture taxée, le cuivre taxé, les produits industriels taxés,—taxes, taxes et taxes. On donne la protection comme drapeau à l'Angleterre pour cinq ans.
>
> Le pacte est un pacte de manufacturiers. En définitive, tel ou tel produit agricole en bénéficiera peut-être, mais seulement après le redressement du change et des prix. Le fabricant, lui, en profite maintenant, et même depuis des mois.
>
> Jusqu'à la publication des tableaux du tarif de la conférence impériale, on espérait que M. Bennett avait compris la sagesse de changer sa politique douanière. Les traités démontrent qu'il n'a rien appris.
>
> Il n'a rien appris, ni rien oublié.
>
> [M. Casgrain.]

On nous dit que l'objet de ces traités est de favoriser l'unité impériale, le commerce impérial, d'entretenir l'harmonie entre les différents pays de l'empire. Exiger des autres pays tribut à l'empire, est-ce bien le bon moyen? Qui peut concevoir l'unité et l'harmonie impériales fondées sur des conventions qui nous lient pour cinq ans? Ce sont des sujets de chicanes. Le remède à nos maux n'est pas l'isolement d'un groupe de nations. Tout genre de zollverein, on l'a dit déjà, conduit à la guerre et il est bien malheureux que le Gouvernement ait jugé à propos d'adopter cette politique. Pour les peuples comme pour les individus, la meilleure méthode est de procéder en toute loyauté les yeux dans les yeux, et d'offrir au voisin l'échange mutuel raisonnable du travail manuel ou intellectuel. C'était à quoi visait uniquement le budget Dunning de 1930.

Ainsi que le disait un honorable préopinant, les tarifs sont autant de murs de prison; qui aimerait s'y enfermer? Plusieurs de ceux qui ont pris part à la discussion ont signalé les points faibles des articles du traité. Je ne m'y arrêterai pas longuement. Qu'il me suffise de dire que les articles 13, 14 et 16, déjà commentés par mon honorable ami de Saint-Jacques (M. Rinfret) prévoient certaines restrictions et certaines réserves dans l'application de la loi des douanes et de l'accise du Canada. Aucune personne sensée ne saurait approuver ces traités parce que ce serait du même coup renoncer aux droits du gouvernement et du peuple canadien. Si nous les acceptons nous cédons à un autre pays, ce me semble, le droit de surveiller notre tarif et de s'immiscer dans la direction de nos divers départements administratifs. Agir ainsi serait, à mon sens, méconnaître les lois établies chez nous.

M. POULIOT: Très bien!

M. CASGRAIN: Je pense que les accords comportent une abdication des droits et des privilèges de la Chambre et des habitants du Canada. Ils méconnaissent les libertés que nous vaus notre titre de nation libre et sapent le principe depuis longtemps établi et respecté que les dominions sont autonomes dans la gestion de leurs propres affaires, notamment de celles qui ont trait au commerce et à l'industrie.

J'ai été étonné et attristé à la fois d'entendre l'autre jour le ministre des Postes (M. Sauvé) chercher à dire du bien des accords que l'on nous propose dans le moment. Il a cru sans doute avoir établi son point, mais je pense plutôt qu'il n'a réussi qu'à faire du

gâchis. Quant au solliciteur général (M. Dupré), que je vois à sa place, il n'a pas donné sa pleine valeur. C'était pitié de l'entendre. Il a voulu faire de l'esprit par des allusions à notre grand et vénéré chef sir Wilfrid Laurier, et aussi à notre très honorable leader (M. Mackenzie King) et à l'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe) en les appelant Bill et Ernest. De telles allusions n'étaient riens moins que triviales et impertinentes. Ces propos familiers lui ont probablement été inspirés par l'amitié qu'il porte à son grand ami "Pitt" Bertrand, de Québec. Celui-ci appelle l'honorable solliciteur général Maurice, et Maurice à son tour appelle son ami Pitt. Le ministre a fait du tort à sa cause et à son parti en traitant sur ce ton sir Wilfrid Laurier et mes chefs.

Je relève le défi du solliciteur général de le rencontrer au cours de la prochaine campagne électorale sur les tribunes de la province de Québec. C'est alors que je mettrai en pleine lumière sa conduite ici-même et les mauvaises mesures de son Gouvernement. Je tiens à lui dire dès maintenant que, s'il désire se montrer aussi audacieux devant les électeurs qu'il l'a été dans cette enceinte, je l'invite à venir me rencontrer sans plus tarder. Je constate, cependant, que le courage dont il fait preuve ici ne le suit pas jusqu'à la tribune populaire, parce qu'il a refusé, ai-je appris, de se rendre à l'invitation qui lui avait été faite de parler à une assemblée tenue à Iberville dimanche dernier quand on lui a dit que l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) et celui de la division électorale dans laquelle se trouve située Iberville (M. Rhéaume) y prendraient la parole.

L'hon. M. DUPRE: Je serai très heureux de rencontrer mon honorable ami n'importe quand et n'importe où.

M. CASGRAIN: Au commencement de ses observations il s'est prononcé fortement en faveur des élections générales, mais il se peut qu'il ait fait un faux pas. Il est possible qu'après son discours il ait reçu une verte semonce de son chef le premier ministre ou de ses lieutenants, parce que nous avons constaté que, le jour suivant, il s'est montré bien plus calme et a cherché à expliquer son attitude. Au reste, je suis convaincu que son explication n'a fait qu'empirer les choses. De lion qu'il nous était apparu la veille, il était devenu petit agneau. Je voudrais tout de même lui dire que puisqu'il voulait finir en douceur, ce n'était pas la peine de commencer par rugir et par prendre une attitude aussi féroce.

L'hon. M. DUPRE: L'honorable député de Québec-Est a déjà dit la même chose.

M. CASGRAIN: C'est possible, mais l'expression s'applique si bien ici au solliciteur général.

Les libéraux de notre pays doivent s'opposer à l'accord qui nous est proposé pour les raisons qui ont porté les ministres libéraux à démissionner en Angleterre. Je ne pense pas avoir le temps de les rappeler toutes, mais voici les plus importantes:

D'abord, loin de faire disparaître les obstacles qui nuisent aux échanges internationaux, ces accords, en fait, en créent de nouveaux sous forme de droits et d'augmentations du tarif.

Deuxièmement, ils comportent l'abandon sans précédent des droits du Parlement.

Troisièmement, ils restreignent les droits qu'a la Grande-Bretagne de négocier des conventions commerciales avec les autres pays.

Quatrièmement, ils augmentent les impôts qui frappent le peuple.

Cinquièmement, ils apporteront de nouveaux obstacles aux échanges commerciaux dans l'empire et

Sixièmement, ils offrent un danger de marchandages solides entre les différents pays de l'empire.

Ces raisons, comme l'a si bien expliqué mon très honorable chef ne sont pas moins bien fondées dans notre pays qu'elles le sont en Angleterre. Nous ne pouvons pas demander à la Grande-Bretagne d'accepter quelque chose dont nous ne voulons pas nous-mêmes. C'est à la conférence de 1926 qu'il a été décidé que les relations entre les pays de l'empire devaient être fondées sur le principe que nous sommes des pays autonomes. Le Statut de Westminster nous garantit la jouissance de ce droit. Je pense que la conférence de 1932 a largement contribué, monsieur l'Orateur, à détruire l'autonomie au sein de l'empire. Voici que s'offre à nous un programme central de coopération impériale et je me demande quel avenir tout cela réserve au Canada. Il suffit de lire l'article publié par le *Globe* de Toronto, le 18 du courant pour se préoccuper de l'avenir du Canada. Cet article, intitulé: Un empire sans défense, est ainsi conçu:

> Les conversations officieuses qui ont eu lieu à Ottawa pendant la récente conférence impériale ont démontré aux ministres de Grande-Bretagne que le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont disposés à reconnaître leurs obligations en ce qui concerne la défense navale de l'empire.

Plus loin je vois ce qui suit:

> Les dominions ne peuvent pas négliger la perspective d'un empire impuissant à protéger ses voies commerciales en cas de guerre.

Je dis que, lorsque ces accords auront été signés et mis en vigueur, il nous faudra soit

construire et équiper une marine, soit contribuer à la défense de l'empire comme on l'a déjà fait. Quant à moi, je n'aime pas cette politique, et elle ne saurait non plus être au goût des habitants de ma province natale, la province de Québec.

M. POULIOT: Elle est dangereuse.

M. CASGRAIN: J'aurais voulu avoir le temps d'analyser de près les accords dont nous sommes saisis, mais je crains de ne pouvoir le faire. C'est simplement un pas de plus que fait le Gouvernement pour tâcher de remplir la promesse donnée par lui durant la campagne électorale de 1930, qui était de mettre fin au chômage. Il avait échoué à la conférence de 1930; il avait échoué à venir jusqu'en 1932; aujourd'hui, il essaie de regagner la confiance en répétant les mêmes promesses, car, après tout, dans ces beaux et merveilleux accords que personne ne connaît à part le premier ministre, il n'y a rien que des promesses à l'effet que telle chose est susceptible d'arriver si telle autre se produit. Lorsque le premier ministre a demandé, en 1930, au peuple de lui fournir l'occasion de s'attaquer au chômage, il disait ceci:

> Le Canada est aujourd'hui dans une situation critique. Le chômage a atteint des proportions inconnues jusqu'ici, et tout cela à cause de la politique du ministère fédéral.

Quand il prononça ces paroles, on estimait qu'il y avait environ 200,000 chômeurs; après deux ans de son régime, on en compte environ 750,000. Puis il y a l'indemnité de chômage (dole): c'est le seul remède que le Gouvernement a jugé à propos ou a été capable d'appliquer pour remplir les promesses qu'il avait faites au peuple. Tout cela à cause de la politique suivie par le ministère actuel.

Pour résumer toute la situation, monsieur l'Orateur, dans tous ces accords soumis à la Chambre, nous avons l'unique satisfaction de nous faire dire que le premier ministre semble avoir gagné son point à la conférence et que les accords commerciaux sont conformes à la vieille politique conservatrice de protection. Il appert que le premier ministre a érigé à son orgueil et, à sa gloire, un monument dont le peuple canadien paie les frais. Cela, monsieur l'Orateur, je ne veux pas l'accepter, et, après avoir entendu les discours prononcés de ce côté-ci de la Chambre, je crois avoir raison de dire que ces discours représentent mieux l'opinion publique du Canada que ceux du parti ministériel; c'est pour cela que je voterai contre la motion dont la Chambre est saisie.

M. ALFRED SPEAKMAN (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, depuis quelques années, il n'y a probablement pas eu d'avènement, sauf peut-être les élections générales de 1930, qui ait suscité chez un aussi grand nombre de compatriotes,—je ne parle pas pour le moment des autres pays,—autant d'espérances vives et de fervente anxiété que la conférence impériale tenue récemment dans cette ville, conférence dont on nous demande aujourd'hui d'accepter ou de rejeter les résultats. En 1930, le pays descendait la pente qui devait le mener à l'abîme apparemment sans fond de la dépression économique actuelle. Toutes les nations du monde fermaient leurs portes à notre commerce. Les prix des produits agricoles et d'autres produits essentiels baissaient et avaient atteint un niveau inférieur au coût de production. Le chômage était devenu un grave problème et allait s'accroissant. Le commerce en général déclinait et frisait le marasme. Dans tout le pays, on s'écriait: Donnez-nous un homme, un chef qui nous sortira de cette impasse, qui nous ramènera sur la voie de la prospérité, qui assurera aux cultivateurs de meilleurs prix et de plus larges débouchés pour leurs produits, aux chômeurs du travail et des salaires et au commerce en général de plus grosses affaires et des dividendes. Cet homme, on le trouva bientôt en la personne du premier ministre actuel (M. Bennett), qui était alors chef de l'opposition. Il fut porté au pouvoir par une vague d'enthousiasme, un mélange d'espoirs et de craintes. Je dois dire ceci du premier ministre: c'est qu'il s'est montré homme de courage et d'action. Il n'a pas tardé à remplir quelques-unes de ses promesses. Il a relevé nos tarifs, il a commencé à faire sauter les obstacles. Mais il faut aussi avouer, monsieur l'Orateur, que sa manière d'agir n'a pas amené les résultats qu'il attendait, que le peuple espérait. Nous fermons la porte aux produits étrangers, c'est vrai, mais nous n'avons pas réussi à trouver des marchés. Les prix des denrées de première nécessité ont continué vers la baisse; ils ont atteint un niveau bien plus bas que celui de 1930 et, dans certains cas, ils sont les plus bas qu'on ait jamais connus. Le chômage a augmenté, il a doublé et même triplé. Les affaires ont continué à décroître et un effondrement complet de tout notre édifice financier se trouve dans les limites du possible. Je ne donne ni raison ni tort en ce moment à qui que ce soit ni à aucun gouvernement, mais je décris la situation telle que je crois la voir et comme je pense qu'on la voit à la Chambre et dans tout le pays. Le peuple est courageux et plein d'espoir et il a vu un nouveau rayon d'espoir dans la conférence impériale économique, il s'est tourné vers elle dans une expectative d'espérance pour ainsi dire tou-

chante par son ardeur. Donc, quand la conférence s'est réunie, tout était prêt et les chefs des diverses parties de l'empire se sont trouvés assemblés dans une atmosphère de bonne volonté pour ainsi dire universelle, pour envisager l'un des plus graves problèmes et accepter les plus écrasantes responsabilités comme aussi l'occasion la plus inspiratrice que jamais un groupe d'hommes ait eu à envisager. Aujourd'hui nous étudions les résultats tangibles et immédiats de leurs efforts.

Il est évident que je ne puis qu'effleurer ces questions pendant le peu de temps qui m'est accordé pour traiter un sujet aussi complexe et aussi étendu et je ne pourrai le faire que brièvement et incomplètement. Dans ces circonstances je ne m'excuserai pas de parler surtout du point de vue que je représente ici, celui du cultivateur de l'Ouest, sans oublier cependant les intérêts généraux de tous les intéressés.

Les questions étudiées et réglées par les divers délégués sont nombreuses et variées, mais je pense qu'il ne serait pas injuste de juger de l'ultime succès de la conférence par ses effets et sa portée sur deux questions principales; premièrement, le point jusqu'où cela permettra de relever les prix et d'élargir les marchés de nos produits fondamentaux et, secondement, le point jusqu'où nous pourrons diminuer le chômage et trouver de l'emploi et des salaires pour notre peuple. D'autres questions ont été étudiées, beaucoup d'entre elles très importantes, mais les deux que je viens de nommer sont primordiales, et c'est à leur point de vue que nous devrons juger et accepter ou rejeter les résultats.

Cependant, avant d'aborder les accords mêmes, qui représentent les résultats tangibles des efforts des délégués, on me permettra quelques observations préliminaires. J'ai toujours été bien disposé envers la conférence. J'ai partagé les espérances du peuple en général bien que je n'aie pas trop attendu de ce qu'on pourrait accomplir. Mais j'ai reconnu que la conférence nous offrait une excellente occasion et pour nulle partie du pays comme pour aucune classe du peuple elle n'était plus belle que pour l'Ouest du Canada et le cultivateur de l'Ouest. Je n'ai jamais été d'avis qu'on pourrait obtenir de grands résultats des préférences tarifaires favorisant les producteurs de blé, à cause du surplus énorme de l'Empire et d'autres facteurs que je toucherai si le temps me le permet. Mais je comptais qu'on pourrait accomplir beaucoup en ce qui regarde les bestiaux et les viandes, le beurre, le bacon et autres produits de ce que nous appelons la culture mixte, culture qui doit prendre une importance de plus en plus considérable dans notre économie de l'Ouest par rapport à la seule culture du blé; non seulement à cause des immenses surplus de blé accumulés, mais à cause de l'appauvrissement du sol, du danger grandissant des mauvaises herbes et d'autres raisons qui sont déjà manifestes au Manitoba, la plus ancienne des provinces des Prairies et qui deviennent rapidement aussi importantes dans les autres provinces, comme elles indiquent pour l'avenir des modifications dans nos systèmes de culture.

En outre, je reconnaissais aussi l'existence de problèmes plus graves et plus complexes. Je crois juste de dire qu'en négociant des accords commerciaux il est certains principes généraux dont il faut tenir compte et ces principes sont aussi simples qu'ils sont fondamentaux, bien que leur application puisse présenter des difficultés à la fois importantes et variées. Tout d'abord il existe ces traités entre nations dont les produits ne se font pas concurrence, mais se complètent les uns les autres, comme les produits des nations qui se trouvent sous les tropiques et celles qui sont situées dans la zone nord ou tempérée. Là, on ne rencontre guère de difficultés. Viennent ensuite les traités entre une nation très peuplée et hautement industrialisée et une nation qui se trouve dans un état relativement primitif d'industrialisation et qui produit surtout des aliments et des matières premières, chacune fournissant ce dont l'autre a besoin. Là encore, la question est comparativement simple. Tel était le cas en ce qui regarde le Canada et la Grande-Bretagne, au cours des années passées. C'est aujourd'hui, jusqu'à un certain point, le cas du Royaume-Uni, d'un côté, et du Sud-Africain, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, de l'autre. Ces derniers pays ont leurs problèmes, mais ces problèmes ne sont pas insurmontables. La situation actuelle, au Canada, est absolument différente; elle exige de la part de nos chefs non seulement de grandes qualités d'homme d'Etat, mais aussi une grande largeur de vues et un jugement sûr; elle requiert aussi de la part de nos producteurs de matières premières ou d'articles ouvrés des sacrifices consentis à bon escient. Non seulement le Canada produit aujourd'hui de grandes quantités de denrées alimentaires et de matières premières dépassant de beaucoup nos besoins et qu'il nous faut exporter, mais il est tellement industrialisé que nous produisons toutes sortes d'articles ouvrés que nous ne pouvons tous consommer et que nous devons exporter. Dans ces conditions, notre pays n'est plus comme autrefois un marché naturel ouvert aux pays étrangers. Le commerce n'est plus la chose facile qu'il était au-

trefois; il ne s'agit plus simplement d'échanger des articles produits par un pays contre des articles offerts par un autre pays. Aujourd'hui, d'une façon générale, nous produisons en grandes quantités les mêmes marchandises que la Grande-Bretagne a à vendre, et cette dernière ne pourra augmenter ses ventes dans notre pays qu'en prenant la place d'une égale quantité de marchandises canadiennes. Telle est la situation; nous essaierions en vain de nous leurrer ou de convaincre les autres que telle n'est pas la situation réelle et que tel n'est pas le véritable problème. Puis nous devons reconnaître que nos producteurs de denrées primaires, surtout dans l'Ouest, où la population est très dessiminée, où de grandes étendues du sol sont en culture et où les ressources naturelles sont nombreuses et variées, sont obligés d'exporter leur énorme excédent de denrées alimentaires et autres s'ils ne veulent pas se résoudre à vivre du seul produit du sol et à voir réduire considérablement leur pouvoir d'achat. Ceci ne s'applique pas seulement à nos relations avec la métropole mais aussi à nos relations avec les autres pays. C'est ainsi qu'en négociant des traités avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, il y a quelques années, nous savions bien,—et les événements l'ont confirmé,—que ces traités ne pouvaient que nuire à notre agriculture en bénéficiant directement à nos manufacturiers, que ce fût sous un gouvernement conservateur, libéral ou agraire. Nous savions dans ce temps-là,—et nous aurions mieux fait de le reconnaître,—que l'Australie et la Nouvelle-Zélande n'avaient pas intérêt à négocier un traité qui ne leur eût pas permis de nous vendre une plus grande quantité de leurs produits, tels que leur viande, leur laine et leur beurre, en faisant concurrence au cultivateur canadien. Nous savions cela, et cependant, ironie du sort, c'est en grande partie à propos de cette question qu'un parti a été porté au pouvoir et qu'un autre en est tombé. A peine le nouveau Gouvernement était-il formé qu'il a négocié un autre traité fondé précisément sur le même principe que le traité qu'il avait combattu. La chose était inévitable; il ne pouvait en être autrement. Je le répète, quel qu'eût été le gouvernement, conservateur, libéral ou agraire, cela devait arriver.

Quand nous avons songé à négocier avec la Grande-Bretagne, la situation était différente. Les conditions étaient tout autres; nous savions que la Grande-Bretagne ne se soucierait pas de négocier un traité qui ne lui permettrait pas de vendre un plus grand nombre d'articles ouvrés dans notre pays. Nous savions qu'en agissant ainsi elle pourrait nous offrir chez elle un marché plus vaste pour nos denrées primaires, et nous avons dit aux manufacturiers de notre pays ce qu'ils nous avaient dit autrefois: "Faites preuve de largeur d'esprit et reconnaissez le bénéfice indirect que vous pourrez en retirer". Je veux ici relever une opinion insensée,—si le terme est trop violent, je dirai que c'est une opinion non fondée,—exprimée par des orateurs dans cette Chambre et publiée dans certains journaux: on prétend que les Canadiens qui se permettent de critiquer cet accord ou les questions qui s'y rattachent veulent détruire l'industrie canadienne . Je ne connais pas de pareilles gens; il est possible que de tels sots existent, mais je suis porté à croire qu'ils n'existent que dans l'imagination de ceux qui professent cette opinion. Voici cependant ce que nous en pensons, et je répéterai ici à peu près les paroles dont s'est servi l'autre jour l'ancien ministre du Commerce et que j'ai employées moi-même souvent en discutant la question avec mes électeurs et avec les industriels: Mieux vaut avoir partiellement un marché qui possède un pouvoir d'achat que de monopoliser un marché qui n'en a pas. Et dans notre pays, du moins dans l'Ouest, étant donné les circonstances dont j'ai parlé, nous ne pouvons avoir de pouvoir d'achat sans exporter, et nous ne pouvons exporter à moins que notre pays n'accepte les produits d'un autre pays qui consente à nous ouvrir ses marchés. Voilà quelle était la situation; elle était simple, mais assez difficile.

Avant de discuter les accords,—et vous reconnaîtrez que je ne puis le faire que d'une façon bien sommaire, tant à cause de la limite de temps qui m'est imposée que par suite des circonstances dans lesquelles je me trouve, comme tous les autres députés d'ailleurs,—je veux répéter que mon attitude à l'égard de la conférence a toujours été parfaitement amicale. Je comprends l'énorme responsabilité qu'assume un député en votant contre la convention. Je comprends ça. Je me rends compte aussi que le droit général que la Grande-Bretagne menace d'imposer entrera en vigueur le 15 novembre, à moins d'une entente d'ici là, et et que le rejet de la présente convention nous placera sous le régime du tarif en question, ce qui aggraverait beaucoup notre situation. Je reconnais ce danger. Je reconnais aussi le fait suivant: La conférence a réuni quelques-uns des meilleurs hommes de toutes les parties de l'empire, non seulement des hommes d'un rang éminent,—j'en ai rencontré quelques-uns, j'ai lu ce qu'on écrit des autres et je connais leur renom, mais encore des hommes d'une haute intelligence sincèrement appliqués à résoudre le problème. Avec l'aide de tous les renseignements recueillis, de tous ces fonctionnaires dont on a parlé, ces hommes ont consacré cinq ou six semaines à une discussion et une étude soutenues. Le traité est le résultat de leurs

efforts, c'est ce qu'ils ont pu élaborer de mieux et, pour ma part, j'hésiterai longuement avant de dire: "Vous avez tous fait fausse route, vous vous êtes tous trompés. Je suis plus sage que vous et je vois que les accords ne donneront pas les résultats attendus; ils ne méritent donc pas que je les étudie." J'hésiterais, dis-je, avant de prendre cette attitude, et, en recherchant en toute sincérité et toute honnêteté des motifs d'appuyer la convention, je m'aperçois que nous manquons de renseignements, que nous ne pouvons pas en avoir à moins qu'avant le vote,—et sur ce point j'appuie fortement la demande faite par le chef de l'opposition et mon propre groupe,—nous n'étudiions en comité ces tableaux et les articles qui renferment la substance et le sens de la convention. On nous a dit et nous devons le reconnaître que le sens de la convention, la portée de l'accord ne se résument pas à des phrases ronflantes. Ils ne résident même pas en l'énoncé de certains principes. Ils découlent du mode et de l'étendue de l'application de ces principes. Ils sont constitués ou réduits à néant par les détails de chaque article. Faute de ces renseignements et des dispositions que le Gouvernement pourrait prendre pour nous faciliter une étude plus intelligente de la question, je ne puis parler qu'en termes généraux.

Avant d'aborder les annexes, je reconnais, permettez-moi de le dire d'abord, que nous faisons certaines concessions à la Grande-Bretagne en retour de certaines autres. Je ne m'attendais pas, et ce ne serait guère une attente équitable, à ce que ces articles du tarif fussent à l'avantage de notre pays. Ce serait d'un optimisme frisant la folie. Je ne suis pas frappé et je n'ai jamais été frappé par des arguments appuyés sur des moyennes et des pourcentages. Pareille argumentation me semble trompeuse, elle peut tout dire ou ne rien dire. Je n'examinerai donc pas la question de savoir,—et j'en demande pardon à mes honorables amis,—s'il y a tel et tel dégrèvement ou telle et telle augmentation de droit sous le régime du tarif de préférence britannique, du tarif intermédiaire ou général. La force de tels arguments est fonction d'autres facteurs inconnus que nous ne pouvons connaître qu'au cours de l'étude en comité. Tant que nous ne saurons pas l'importance de chaque article, la quantité de produits susceptibles d'être importés, l'énoncé de moyennes et de pourcentages ne signifie rien ou ne veut pas dire grand'chose.

Au cours de mon examen de ces accords, j'en suis arrivé à certaines impressions générales. Ma première impression, c'est qu'ils sont susceptibles de produire et produiront en certains cas une dérivation partielle vers la Grande-Bretagne de notre commerce avec d'autres pays. Ils ont mon approbation dans la mesure où ils produisent ce résultat. Je suis l'interprète de la population presque entière et de tous les membres de la Chambre, je pense, en disant que, si nous faisoons dériver vers un pays qui est et sera notre marché naturel, nos importations de pays refusant de commercer avec nous, sans que cette transformation accroisse nos frais ou lèse nos intérêts, nous pouvons approuver et appuyer cette mesure. Je l'appuie et je l'approuve. Toutefois, après une étude fort superficielle, j'en suis venu à la conclusion que toute dérivation de nos échanges vers la Grande-Bretagne entraînera une protection presque accrue d'autant en faveur de nos fabricants.

Je traiterai d'abord des droits sur les produits textiles. Selon le ministre du Commerce (M. Stevens), nul d'entre nous ne prévoyait la possibilité de dégrèvements substantiels sur les produits textiles. Ce n'est pas mon avis. Avant 1930 et jusqu'à l'avènement du présent Gouvernement, l'entrée des produits textiles au pays était frappée d'un droit excessif. Le droit protecteur établi alors n'était pas du tout nécessaire, mais, depuis, on l'a accru. Me sera-t-il permis de raconter, à titre d'exemple, une chose qui s'est passée voilà quelques années? En compagnie d'un nombre de collègues, comme c'était alors la coutume, j'ai visité la filature de coton à Valleyfield, sans doute une des plus belles manufactures sur tout le continent de l'Amérique. Nous étions les invités d'un monsieur très bien connu du pays comme des membres de cette Chambre, un homme important dans l'industrie du coton. Lorsqu'il nous a souhaité la bienvenue il a débuté par une observation que j'ai déjà citée: il reconnaissait dans son auditoire, a-t-il dit, des hommes qui voulaient anéantir l'industrie canadienne. Continuant il nous a exposé les avantages dont jouissait cette industrie canadienne dans Valleyfield. Il nous a fait remarquer que cette fabrique était une des plus grandes et des plus modernes dans toute l'Amérique du Nord, que les exploitants avaient à leur porte d'immenses sources d'énergie électrique et que cette force motrice coûtait moins cher que nulle part ailleurs dans le monde entier, qu'il existait dans la région un immense réservoir de main-d'œuvre peu coûteuse et digne de confiance et que l'approvisionnement des matières brutes se faisait à des conditions avantageuses. Il a cherché à démontrer ensuite que l'industrie avait droit à une très forte protection tarifaire. L'on m'a prié de répondre au nom des visiteurs; et je demande que l'on accepte mes remarques à cette occasion comme l'expression de mon attitude aujourd'hui. Je me suis affirmé disposé à agréer toute protection équitable pour l'industrie si elle était

nécessaire; mais que j'étais enclin à accepter ses propres paroles. Il me semblait qu'en vue de tous les avantages qu'il avait énumérés son industrie avait peu ou point besoin de protection. Avant 1930 j'étais convaincu,—cette conviction est plus profonde aujourd'hui,—que notre demande était raisonnable lorsque nous réclamions un abaissement notable des droits sur les textiles de coton et de laine, de même que de fortes préférences en faveur de la mère patrie. Nous avons cru que dès que le ministre du Commerce eût exposé son attitude à la conférence près de 75 p. 100 du cadre des négociations disparaissaient, ce qui laisserait seulement 25 p. 100.

Ainsi que le ministre du Commerce l'a noté, il est accordé de fortes préférences sur la toile; seulement le Royaume-Uni possède déjà cette clientèle. La statistique de nos échanges démontre qu'au moment de cet accord la Grande-Bretagne comblait, dans une très large mesure, la demande canadienne en ce qui intéressait ces produits. En scrutant nombre de ces numéros du tarif j'ai découvert que le privilège d'importer des marchandises moins coûteuses de la Grande-Bretagne n'est accordé qu'à nos manufacturiers. On leur vient donc en aide par les deux côtés: sur certains produits ils jouissent d'une protection plus forte, et quant à d'autres leurs frais de production sont diminués. Je ne m'oppose pas à ce que les frais d'exploitation de nos fabricants soient réduits le plus possible; mais je m'oppose décidément à ce que l'on accorde aux manufacturiers cet autre avantage tout en signifiant au consommateur: "Voyez ce que nous avons fait pour vous." Je doute fort que nos manufacturiers jugent nécessaire de faire bénéficier le consommateur de cette diminution de frais. Si les cultivateurs et les consommateurs de notre pays croient que ces tarifs ont été édifiés sur pareil principe ils devront bien reconnaître à la fin qu'ils se sont fait rouler.

Il est dit que les tarifs sur l'acier sont importants; et ils le sont, en effet. Je crois qu'il en résultera un détournement assez considérable. En traitant de ces droits, comme de tout autre numéro du tarif, je rappelle aux honorables collègues que, lorsque la Chambre ne siège pas en comité, je suis astreint à des observations générales et un peu au hasard. Sous cette réserve j'affirme donc que ces taux, comme certains autres, sont aussi avantageux aux fabricants canadiens qu'aux manufacturiers de la Grande-Bretagne et que la conséquence probable, c'est que le consommateur devra payer plus cher son acier.

Je vais citer un exemple, celui des écrémeuses; mais je dois dire en toute justice que cet exemple n'est pas typique: celui-ci saute aux yeux. Voici donc un objet indispensable à tout producteur laitier de notre pays; et c'est ce producteur que la convention est censée faire bénéficier. Jusqu'ici le Canada a admis les écrémeuses en franchise; elles sont frappées maintenant d'un droit de 10 p. 100 au tarif intermédiaire et de 25 p. 100 au tarif général. Je consulte nos statistiques commerciales et je trouve que nous n'importerons pas d'écrémeuses de la Grande-Bretagne: il s'en fabrique un certain nombre au Canada, et d'autres sont importées des Etats-Unis, de la Suède, de la Finlande et d'autres pays. Ce tarif ne peut avoir qu'un seul résultat: premièrement, le niveau de nos prix restera tel quel et les manufacturiers canadiens auront l'exclusivité du marché. Il n'en résultera aucune nouvelle orientation des échanges car si la Grande-Bretagne n'arrivait pas à nous en vendre au niveau des prix de nos importations d'autres sources elle ne le pourrait pas plus sous le régime de l'accord. Si ce commerce ne l'a pas intéressée aux prix antérieurs elle ne s'y intéressera pas davantage maintenant. L'autre effet possible c'est une hausse dans les prix conséquente au fait que nos fabricants seront dégagés de toute concurrence étrangère. Une hausse dans les prix peut entraîner un certain détournement de ce commerce vers la Grande-Bretagne, car les prix plus élevés pourront l'intéresser; seulement cela sera au désavantage du producteur laitier, et c'est lui que nous voulons aider. D'après ce que je puis voir, il n'existe aucune autre alternative et, à mon avis, cet article est tout à fait nuisible. Toutefois, je n'y attache pas une très grande importance. Pendant le temps qui m'est accordé et d'après les renseignements que je possède, je dirai que, d'une façon générale, c'est là l'impression que ces tableaux me laissent, et je les ai étudiés le plus soigneusement possible.

Maintenant, nous en venons aux concessions obtenues, à l'assistance que l'on apporte au pays, car, je le répète, il n'est que juste de se rappeler que les annexes indiquent le prix que nous payons, non les avantages que nous retirons. Je vais laisser de côté les avantages accordés aux producteurs de fruits, à l'industrie forestière, aux producteurs de cuivre et de certains autres produits, non parce qu'ils n'ont pas leur importance, mais parce que je ne suis pas assez au courant et le temps me manque. On me dit que ces industries profiteront de cette convention, ce dont je me réjouis; je donnerai mon appui à ces accords dans la mesure où je les juge utiles au pays.

Je passe maintenant aux articles que je connais mieux, qui m'intéressent plus directement et que je comprends un peu. Le premier de ces articles est le blé. Les autres

sont surtout: les animaux, les viandes, le jambon et le bacon, les produits laitiers, et le reste, qui ont tous une importance grandissante. Au début de mes remarques, j'ai dit qu'à mon avis, aucune préférence tarifaire ne pouvait nous aider à mettre notre blé sur le marché à cause de la surproduction qui existe dans l'empire. Dans ces conditions et circonstances, il nous faut vendre une partie de notre récolte sur les marchés étrangers, c'est-à-dire, les marchés européens. Le volume du grain offert sur le marché européen restera exactement le même. Il y en aura peut-être moins du nôtre et plus de celui des autres pays, mais le volume total du blé offert en vente sur le marché mondial restera exactement le même. La concurrence mondiale y sera centralisée et le prix sera fixé par les mêmes facteurs que dans le passé. D'après un article de l'accord même le prix ainsi fixé par la concurrence, qui sera exactement le même que dans le passé, sera le prix que nous recevrons. De fait, si l'interprétation des journaux est juste, et si cette préférence ne s'applique qu'au blé expédié par les ports canadiens, il y aura nécessairement un désavantage pour le blé expédié par les ports étrangers, par Buffalo ou d'autres ports. Nous pourrions nous trouver en face de prix légèrement réduits à la suite de cette convention et des taux de transport la situation pourrait être un peu plus mauvaise et je ne vois pas qu'elle puisse s'améliorer.

Quand nous passons aux autres produits, comme je l'ai déjà dit, l'occasion est plus favorable; l'espoir est plus grand. Voici la situation en peu de mots: l'élevage du porc en Grande-Bretagne est dans une situation précaire. Une commission est actuellement chargée de s'enquérir des faits et de voir ce qu'il y a lieu de faire pour raviver cette industrie. On peut difficilement croire que cette commission va soumettre un rapport sans suggérer quelque chose de pratique et que le Parlement britannique refusera de venir en aide aux éleveurs de porcs du pays. Nous avons droit d'être placés exactement dans la même position que le producteur britannique relativement à ce marché de 250,000,000 de livres. Comme on l'a déjà dit, personne ne peut dire sous quelle forme cette aide sera accordée; personne ne peut en deviner l'étendue, mais nous pouvons être certains qu'elle sera accordée, qu'elle sera d'un grand avantage pour le producteur britannique et qu'en même temps elle nous sera favorable dans la mesure du contingentement que nous accorde la convention.

Je passe maintenant aux produits laitiers. Ici encore la situation est à peu près la même. Les aviculteurs et les laitiers de la Grande-Bretagne sont dans une situation précaire, difficile. Là encore en poursuit une enquête pour voir ce qu'il y a lieu de faire pour raviver ces industries. Il est sûr que l'on fera de deux choses l'une: on accordera une préférence contre les nations étrangères, laissant peut-être la Grande-Bretagne avec une préférence contre nous-mêmes, ou nous aurons à peu près le même contingentement que l'on accorde pour le jambon et le bacon. Dans l'un ou l'autre cas, nous sommes assurés d'un avantage sur nos concurrents étrangers. En attendant que cette enquête soit terminée et qu'une décision soit prise, nous aurons entrée libre pour ces produits pendant une période de trois ans, ou jusqu'à ce que la commission ait présenté son rapport et que l'on ait fait quelque chose. Vu certaines conditions que je vais maintenant discuter, ce résultat ne pourra, à mon sens, qu'être à l'avantage des gens qui s'occupent de culture mixte au Canada et, les conditions étant ce qu'elles sont en ce moment, et faute de mieux, on ne peut refuser cet avantage à la légère.

Puis-je parler maintenant de ce que je considère l'aspect le plus important de toute la question, le point le plus faible qui nous embarrasse, et le facteur qui, si on l'ignore, détruira entièrement l'effet de la convention elle-même. J'ai souligné ces avantages et ce faisant, j'avais dans l'idée les déclarations récentes du premier ministre. Mon très honorable ami est censé avoir dit,—du moins on lui attribue ces paroles,—que la Grande-Bretagne, à moins de prendre des mesures contre la Russie, à moins de mettre un terme au dumping, des produits russes, annulerait par le fait même les bénéfices que nous pourrions retirer de la mise en vigueur d'un tarif de préférence. C'est fort possible; je ne discute pas ce point pour l'instant. Je lui ferai observer toutefois que l'on a ignoré un facteur important, je veux parler du taux du change. Si la situation ne change pas à cet égard, il annulera absolument tous les bénéfices que nous pourrions retirer du présent accord. Quelle est la situation? Les honorables membres savent ce qui est arrivé en ce qui regarde nos exportations de bétail. Une association coopérative a été acculée à la faillite de ce fait; elle a perdu de $15 à $18 sur chaque animal. Et la même situation se répète en ce qui regarde tous les produits que nous pourrions écouler sur le marché anglais; nous subirons une perte sèche de 20 à 30 p. 100. Dans quelle situation nous trouvons-nous? L'Australie et la Nouvelle-Zélande jouissent des mêmes préférences que le Canada. Il faut que nous leur fassions concurrence dans la zone jouissant de la préférence; comment pourrions-nous y arriver? Au cours

d'une discussion sur une autre question, ces jours derniers, savoir les prix que touchent respectivement les cultivateurs de l'Australie et ceux du Canada pour leur blé, les faits suivants ont été établis: Le producteur de blé de l'Australie touche 3 shillings par boisseau, soit 72c. de notre monnaie et, en sus, une prime de 9c. par boisseau, soit un prix global de 81c. D'autre part, le cultivateur de l'Alberta touche 28c. par boisseau pour du blé d'aussi bonne qualité. L'on peut faire valoir que ces 81c. n'ont pas la même puissance d'achat que nos 28c. étant donné l'avilissement de la monnaie australienne. Cet argument a une certaine valeur, mais il n'a pas tout le poids qu'on lui attribue. Il y a une légère différence; mais, puis-je me servir de l'exemple suivant: Prenons les cas respectifs d'un fermier australien et d'un cultivateur canadien dont la ferme est grevée d'une hypothèque de $4,000 et qui ont chacun 4,000 boisseaux de blé à vendre. Le fermier australien disposera d'une somme d'environ $3,300 pour rembourser l'hypothèque tandis que le cultivateur de l'Alberta aura environ $1,100. Sauf pour ce qui est de la prime de 9c., la même situation se répète en ce qui regarde tous les produits de la ferme que nous devrons écouler sur le marché anglais en concurrence avec ces dominions. Les fermiers de là-bas possèdent d'énormes avantages sur nous.

Au cours des dernières élections, nous avons entendu les conservateurs expliquer à la population que notre industrie laitière n'était pas en mesure de subir la concurrence du beurre de la Nouvelle-Zélande. En dépit des frais de transport, disaient-ils, le laitier canadien était acculé à la banqueroute et à la ruine du fait de cette concurrence. Or, maintenant que ce taux du change nous est encore bien plus défavorable, l'on s'attend à ce que nous soyons en mesure de faire face à cette concurrence sur les marchés de la métropole! L'idée est ridicule. Disons qu'il y aurait lieu de conclure un accord quant au contingentement et tournons nos regards vers les pays dont nous devrons déplacer les produits, le pays rival qu'il faudra supplanter. Je parlerai du Danemark, car c'est lui qui représente le mieux les pays avec lesquels nous aurons à rivaliser. Au point de vue monétaire, en quelle situation se trouve-t-il? Le Danemark a eu la sagesse d'abandonner l'étalon d'or de sorte que sa monnaie est sur un pied d'égalité avec la livre sterling; il n'y a donc pas de différence quant au taux du change.

M. YOUNG: Comment a-t-il pu obtenir ce résultat?

M. SPEAKMAN: Je ne puis entrer dans tous ces détails au cours des cinq minutes que j'ai encore à ma disposition. Or, quelle est la conséquence de cet état de choses? C'est qu'en réalité le Danemark jouira d'autant d'avantages que nous, en apparence, sous le régime du présent accord. Voilà la conséquence réelle. Et le Gouvernement s'en rend compte lorsqu'il impose un droit de dumping basé sur le taux du change contre la Grande-Bretagne. On tient compte de ce fait chaque fois que nous importons les produits de pays dont la monnaie est avilie en regard de la nôtre; cependant, nos gouvernants ferment les yeux et négligent de remédier à la situation lorsqu'elle nuit à l'écoulement de nos produits sur les marchés de la Grande-Bretagne et du monde entier. Tant que ce problème n'aura pas été résolu, l'accord en discussion ne vaudra pas grand'chose, car, nous ne sommes pas en mesure d'écouler nos produits sur le marché britannique ni de faire concurrence aux autres dominions qui jouissent des mêmes avantages que nous.

Puis-je interpoler ici une observation que j'aurais dû faire tantôt: Si, à un moment donné, nous parvenons à surmonter cette difficulté et sommes prêts à tirer avantage de ces accords, il est essentiel que l'on constitue au Canada une commission de vente qui organisera et aura la haute main sur notre commerce d'exportation afin d'assurer au public consommateur du Royaume-Uni l'ininterruption des approvisionnements, et la qualité uniforme des produits, à l'instar du Danemark et des autres fournisseurs de la Grande-Bretagne; sans cette assurance, l'Angleterre ne consentira jamais à changer de fournisseurs. Mais ce n'est là qu'une digression en passant. Je reviens encore une fois au taux du change. Puis-je faire observer que le fait d'avoir laissé de côté, méconnu ce problème essentiel constitue la plus grande faiblesse, la plus grande désillusion et la plus sérieuse erreur de la dernière conférence impériale. J'ai dit "laissé de côté" et "méconnu". La conférence, c'est vrai, a accepté la responsabilité d'étudier le problème; elle a même constitué un comité à cette fin. On en confia la présidence au membre du Gouvernement actuel le mieux renseigné sur la question et qui s'y intéresse sincèrement; ensuite, ce comité soumit une résolution de lieux communs platoniques et dénués de sens. J'ai entendu le même ministre dire de paroles prononcées sur ces bancs (*l'extrême gauche*) qu'elles étaient des lieux communs des plus platoniques et des plus dénuées de sens, mais si c'est lui qui a rédigé ce rapport, c'est assurément le document le plus platonique et le plus dépourvu de sens qui soit, car il ne nous a rien appris que ce que nous savions tous déjà, c'est-à-dire l'existence d'un problème que nous connaissions tous, s'abstenant ensuite de la moindre pro-

position quant à la manière dont nous devrions y faire face. Pour aggraver les choses, les journaux qui appuyaient le Gouvernement et l'approuvaient sur toute la ligne, disent du comité en question: C'est excellent, car il n'a rien fait de nature à mettre obstacle au succès de la prochaine conférence mondiale. Et à la vérité, il n'a rien fait.

Dans les deux minutes qui me restent, je vais exposer cette idée. Je n'ai pas décidé si je voterai pour ou contre cet accord. Je le dis bien franchement. Je songe à plusieurs raisons qui militent en sa faveur; de même j'en ai beaucoup d'autres à l'encontre. J'espère encore, même à cette heure avancée, que, se rendant compte de la situation faite à ceux qui aimeraient à voir l'accord d'un bon œil, le Gouvernement leur donnera l'occasion de savoir sur quoi ils doivent se prononcer, qu'il leur fournira les détails sans lesquels on ne saurait prendre une décision vraiment éclairée. Je m'abstiendrai, pour l'instant, de faire connaître mon point de vue sur le vote à émettre, dans l'espoir que le Gouvernement se rendra à cette demande. S'il n'en fait rien, je devrai simplement agir selon mes lumières avec le peu de données que je possède.

Si j'appuie l'accord, ce sera, entre autres raisons, pour celle-ci: Convaincu, comme je le suis, que les effets de l'accord seront complètement annulés par l'état du change et croyant que, même ce Gouvernement devra s'en rendre compte avant longtemps, l'application de cet accord nous rapprochera du jour où le Gouvernement devra aborder le problème et en chercher la solution.

J'ai essayé, monsieur l'Orateur, d'exposer à la Chambre la situation telle que je la vois, c'est-à-dire, équitablement, impartialement, et sans préventions personnelles ou partialité politique. Je compte y avoir réussi. J'ai la conviction que les faits cités par moi quant aux conditions, aux difficultés de l'heure, ainsi que relativement aux principes dont s'inspire le traité même, sont des faits que nous devons tous reconnaître. Etant donné que cette conférence et ces accords ont été imposés au pays par certain état de choses, je ne les envisagerai pas avec la même rigueur que si, au moment de leur application, les marchés du monde nous avaient été accessibles. Cela ne serait pas juste. Je vais continuer d'étudier le problème avec la même impartialité, et j'espère sincèrement que le Gouvernement jugera, même encore, à propos de nous communiquer ces renseignements sans lesquels,—je ne suis pas de nature méfiante,—il s'expose à laisser soupçonner que ces détails ne sauraient être examinés de près. Si le Gouvernement consent à nous renseigner ainsi, je crois que tous les membres de la Chambre s'emploieront de leur mieux, quelle que soit leur attitude, à faire ce qu'ils estimeront le plus avantageux pour ce pays, pour l'empire et l'univers.

M. T. A. THOMPSON (Lanark): Monsieur l'Orateur, la question dont la Chambre est saisie en ce moment est celle de savoir si, oui ou non, le Parlement du Canada approuvera les conclusions arrêtées par les délégués qui, il y a peu de temps, se sont réunis ici en conférence économique impériale.

J'ai écouté fort attentivement les discours prononcés du côté de l'opposition, et je ne les ai entendu que formuler des critiques au sujet de l'accord. Il ne s'en est pas trouvé un seul parmi eux qui ait trouvé du bon dans cet accord. La tactique de ces honorables députés d'en face me laisse croire qu'ils agissent par intérêt politique et à mesure que les orateurs se succédaient les uns les autres, de l'autre côté de la Chambre, et qu'ils protestaient contre ces accords, je voyais percer entre leurs paroles la crainte de voir résulter de ces conventions des avantages dont le mérite serait attribuable au parti conservateur et au premier ministre. Leurs tactiques, dois-je dire, ne sont pas à la hauteur des traditions du parti libéral. Jamais dans les annales du Canada, une crise n'est survenue au pays, où le parti libéral n'ait pas fait abstraction de toute considération d'ordre politique pour venir en aide à son pays. Sir John Macdonald n'aurait jamais pu effectuer l'union des provinces isolées qui constituent aujourd'hui le Dominion et en faire un tout uni sans le concours que lui prêtèrent les libéraux de l'époque. Le Canada n'aurait jamais pris la part que l'on sait à la guerre sans l'aide qu'il a reçu des libéraux qui se séparèrent de leur parti afin de rendre de plus grands services au pays. Opposez cette attitude à celle de l'opposition à l'heure actuelle, à ce moment où le Canada, de concert avec tous les autres pays du monde, lutte pour son existence économique, et cherche à se dégager du bourbier où le plonge la plus grande crise dont l'histoire fasse mention; et c'est dans cette crise que ces accords ne cessent d'être attaqués par le parti libéral. C'est un exemple frappant de Néron jouant de la lyre durant l'incendie de Rome.

Le premier ministre du Canada a le grand mérite d'avoir obtenu que la conférence ait eu lieu à Ottawa. Il a ainsi groupé en cette ville les plus belles intelligences de l'empire britannique, en essayant sincèrement de démêler les conditions économiques dont souffre l'empire britannique de même que le reste de l'univers. Probablement, tous les délégués

sont retournés chez eux sentant qu'ils ont eu tout ce qu'ils désiraient pour leurs pays. Sans cela, la conférence aurait échoué. Ce n'est que grâce à des concessions mutuelles que les diverses parties de l'empire ont pu en arriver à un accord définitif.

J'ai écouté avec un vif intérêt le discours du très honorable leader de l'opposition (M. Mackenzie King), qui a essayé, durant quatre heures tout près, mais en vain, de discréditer l'accord dont nous sommes saisis et de convaincre la Chambre et le pays que la convention n'aurait pour résultat que des tarifs plus élevés et des privilèges spéciaux pour quelques favorisés. J'ai été surpris de lui entendre dire que s'il était porté au pouvoir il remettrait les tarifs en l'état où ils étaient lorsque les libéraux ont abandonné la direction de la chose publique, et qu'il accorderait une préférence britannique de 50 p. 100. Si cette politique était mise en vigueur toutes les filatures du Canada seraient fermées et l'industrie serait dans le marasme. Ce sont les cultivateurs qui en souffriraient le plus.

Nous cherchons des débouchés; les agriculteurs ne peuvent vendre leurs produits à leurs voisins. Leurs ventes dépendent du pouvoir d'achat des hommes et des femmes qui se livrent à la vie industrielle, et sont des non-producteurs de produits agricoles. L'ouvrier qui a un emploi constant et un bon salaire fournit le meilleur marché que le cultivateur puisse obtenir. L'industrie et l'agriculture ne sont pas ennemies; elles ne devraient pas se prendre à la gorge. Toutes deux contribuent à l'avancement du Canada, et le succès de l'une est celui de l'autre; elles doivent marcher la main dans la main.

Au cours de ce débat on a beaucoup parlé de hauts et de bas tarifs, et mes collègues de la gauche voudraient nous faire croire que la politique douanière de ce ministère n'a pas été étrangère au prix peu élevé des marchandises. Ces tarifs ne sont ni plus ni moins que des instruments entre les mains des gouvernements, afin qu'un pays puisse traiter avec un autre sur un pied d'égalité. Et ces tarifs doivent être modifiés de temps à autre selon que les autres pays changent les leurs pour faire face aux conditions toujours nouvelles du commerce. Les droits doivent être réglementés. Nous savons que les Etats-Unis ont augmenté leurs tarifs à un point que les produits canadiens sont presque exclus de leur marché. Nul homme sérieux ne dira que nous devons être le dépotoir du surplus des produits de nos voisins. Les délibérations de la conférence ont été, dans une grande mesure, en faveur de l'agriculture. Nous avions perdu le débouché des Etats-Unis et nous avons cherché à obtenir le marché de l'empire britannique.

[M. Thompson.]

Les tarifs n'ont aucune influence sur les prix des marchandises. Un droit élevé ou modéré n'augmentera ni ne diminuera le prix mondial. La vieille loi de l'offre et de la demande régit encore, et, en ce qui concerne l'agriculture, comme elle a été activée par les prix excessifs de guerre et l'introduction de machines agricoles plus effectives, il y a eu une production qui a grandement surpassé la consommation de l'univers. Une comparaison des prix au Canada et dans d'autres pays indiquerait que nous jouissons de prix relativement plus élevés que lorsque les honorables députés de la gauche étaient au pouvoir.

Nous avons déjà été témoins d'un résultat de la conférence économique impériale à Ottawa, savoir: la dénonciation du traité anglo-russe par la Grande-Bretagne. A ce sujet, je citerai un article du *Toronto Mail and Empire* du 20 mai:

Westminster a répondu promptement à l'argument présenté à Ottawa que la Grande-Bretagne ne mettrait jamais en vigueur les conventions commerciales impériales en mettant fin au dumping des Soviets dans le Royaume-Uni. Le gouvernement britannique a donné à l'Union soviétique l'avis nécessaire de six mois pour l'abrogation de la convention commerciale anglo-russe actuelle. En faisant cette déclaration, M. J. H. Thomas, secrétaire des dominions, a dit que la continuation de l'importation des produits de l'exploitation des ouvriers de la Russie violerait les accords du Royaume-Uni avec les dominions.

En réponse aux adversaires travaillistes, M. Thomas a déclaré que nulle enquête n'était nécessaire pour convaincre le gouvernement que les marchandises soviétiques ont été et sont exportées à vil prix en Grande-Bretagne. M. Thomas faisait allusion à l'article 21 de l'accord anglo-canadien, en vertu duquel chaque partie s'est engagée à prohiber les importations d'aucun pays étranger dont le contrôle par l'Etat des industries et des prix des marchandises avait pour résultat la vente des produits à vil prix. La dénonciation par l'Angleterre du traité russe mettra fin à l'importation de grandes quantités de bois, de poisson, de grain, et autres produits vendus jusqu'à présent au dessous du prix coûtant, en Grande-Bretagne.

Le commerce de ces produits se trouvera automatiquement détourné vers le Canada et d'autres pays de l'Empire. M. Charles A. Selden, principal correspondant européen du *New York Times*, câble à son journal que la déclaration de M. Thomas à la Chambre des communes d'Angleterre souligne l'une des plus importantes victoires du premier ministre canadien Bennett.

La situation décrite dans cet article de journal résulte directement des délibérations de la conférence impériale. Le Canada et les autres parties de l'empire fourniront donénavant à l'Angleterre, à prix raisonnable, des produits valant des millions que la Russie lui fournissait à vil prix. De même, grâce à ce traité, l'agriculture, jouissant en Angleterre d'un marché protégé pour le blé, le beurre, le fromage et le reste, devra en profiter con-

sidérablement. Des honorables membres de la gauche ont dit que les cultivateurs ne sont pas satifaits de ces traités. L'honorable député d'Elgin-Ouest (M. Hepburn) disait l'autre jour qu'il ne restait plus de cultivateurs conservateurs, entendant par là qu'ils étaient mécontents de ces accords. Je suis tout aussi au fait que quiconque dans cette Chambre du sentiment à la campagne et j'affirme que loin d'être mécontents les cultivateurs sont bien satisfaits des traités. J'ajoute que je ne craindrais pas de me présenter, ces traités à la main, devant les agriculteurs pratiques et avisés de la circonscription de Lanark avec la certitude de recueillir l'immense majorité de leurs suffrages.

En terminant, je me contenterai de dire que ce traité, fruit des délibérations des hommes les plus capables de l'empire, est la réalisation du rêve que font ses principaux hommes d'Etat depuis un quart de siècle. On y trouve la base du développement à venir du commerce impérial, qui fera l'admiration du monde civilisé. Je prétends que voter contre ce traité serait, pour moi, mal comprendre l'intérêt de mon pays.

M. E.-R.-E. CHEVRIER (Ottawa): Monsieur l'Orateur, j'espère que l'honorable préopinant ne m'en voudra pas si je m'abstiens de le suivre dans l'exposé de ce qui, selon lui, devrait être fait pour sortir le Canada de sa situation actuelle. L'objet de la conférence impériale tenue à Ottawa cet été était, du moins dans la pensée des profanes, d'élargir les marchés de l'empire. A quoi personne, je pense, ne pouvait trouver à redire. Partie de l'empire, il n'y avait pas de raison pour le Canada, particulièrement en temps de gêne, de s'abstenir de chercher de concert avec les autres,—à raconter ses maux on les soulage,— les moyens d'émerger de cette situation décourageante. Mais d'autre part on ne voit pas pourquoi dans cette situation les pays de l'empire devaient s'isoler entièrement du reste du monde.

Mais quelle déception ne fut-ce pas pour le peuple canadien, quand on apprit le résultat de la conférence! Qu'a-t-elle produit? Ces traités de commerce, d'une durée de trois, cinq et dix ans. Que vaut-elle pour le peuple affamé et dans le besoin? Il demandait du pain et le premier ministre lui donne une pierre, témoignage de son futile effort en vue de guérir les maux du peuple canadien par le marchandage impérial. Monsieur l'Orateur, le premier ministre était lié par ses promesses électorales. Hanté depuis deux ans par ses extravagantes promesses de 1930, promesses d'ouvrir des marchés aux produits canadiens, il n'est pas étonnant qu'il ait, de désespoir, songé en définitive à conclure ces traités. Mais rien ne saurait faire oublier au peuple canadien son état d'esprit lamentable durant les derniers jours de la conférence, alors que l'échec commença de percer. Quoi d'étonnant que le premier ministre en soit sorti avec ces dépouilles qu'il a déposées devant cette Chambre sous forme des traités actuellement en discussion.

Mais quel est le prix de ces dépouilles? Tout ce que je pourrais dire ne vaudrait pas l'œuvre du temps pour démontrer la valeur de ce qu'il a obtenu pour nous et le prix que nous en devrons payer. Nous sommes encore trop près du fait pour en estimer et prévoir pleinement le prix et la portée. Toutefois le principe fondamental en étant plutôt douteux, tant au sens politique qu'au sens économique, il n'y a pas de risque à dire dès maintenant que le peuple canadien ne doit pas s'attendre à en retirer grand avantage. Les principes en cause constituent la négation ou l'abolition complète de nos libertés politiques, et la chose est d'autant plus à déplorer qu'elle nous est imposée par une majorité complaisante.

Il y a plusieurs années, sir Wilfrid Laurier a dit de l'empire qu'il était une constellation de nations et, jusqu'à la conception de ces accords commerciaux, on ne pouvait en donner une meilleure définition. Une constellation de nations! l'empire, les cieux; les parties constituantes de l'empire, des astres, distincts les uns des autres, ayant leur identité propre, indépendants les uns des autres, se mouvant dans des voies bien ordonnées, mais gravitant toutes autour d'un centre commun. Le Canada, l'Irlande, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Union sud-africaine, la Rhodésia du Sud, jouissant tous des avantages d'un gouvernement responsable, maîtres de leurs destinées, jaloux de leurs droits et de leurs privilèges; le Canada, tout particulièrement, fier de sa nouvelle charte, le Statut de Westminster, mais tous unis par un même lien.

Ces libertés politiques n'ont pas été acquises sans de longues et harassantes luttes. Elles sont le résultat du travail opiniâtre de plusieurs générations et, dans bien des cas, nous ont coûté fort cher. Aujourd'hui, cependant, habitants du Canada ou de l'Union sud-africaine, nous sommes fiers de notre état; nous étions prêts à prendre place à la table familiale sous l'œil de la mère patrie pour jouir des fruits que nous avions bien mérités par nos longs labeurs. Personne alors n'aurait osé mettre en doute notre loyauté, ne permettons à personne de le faire aujourd'hui.

Parlant dans cette honorable Assemblée au titre de fils de la race dont la langue est celle que parlent des millions d'habitants de noter beau pays, dont le sang est le même que celui qui coule dans les veines de millions de Canadiens, je dis que nos cœurs battent à

l'unisson de ceux qui veulent le bien de l'empire; nos âmes, comme celles de millions de nos frères, sont remplies du désir ardent d'assurer le maintien de l'empire; nos espérances et nos ambitions ne sont pas moins ardentes que celles de nos frères qui désirent l'union dans l'empire. Toutes les petites croix blanches qui se dressent sur les champs de bataille des Flandres marquent l'endroit où reposent à jamais des milliers de descendants de Wolfe et de Montcalm attestant jusque dans la mort que les liens de l'empire n'ont rien perdu de leur solidité au Canada. Notre loyalisme n'est pas moins sincère, nos prières et nos travaux pour assurer l'épanouissement de l'empire ne sont pas moins ardents que ceux et celles des auteurs de la proposition qui nous est faite ici-même.

Or, nous avons bel et bien le droit de les censurer, nous du parti libéral placés à votre gauche, monsieur l'Orateur, à la lumière des principes et des doctrines qui sont les nôtres, et lesquels, qu'on ne l'oublie pas, constituent ce sur quoi reposent nos libertés politiques et économiques; les principes d'un parti démocratique, d'un parti qui veut assurer le plus grand bien-être au plus grand nombre de personnes, le parti libéral.

Le premier ministre a clairement affirmé que ces accords sont la glorification du système protectionniste. Il a réussi à greffer ce bouton sur le vieil arbre anglais du libre-échange. Il a pu être maître dans plusieurs arts et plusieurs sciences, mais l'avenir nous dira ce qu'il vaut comme botaniste ou cultivateur amateur. Il est difficile de prévoir comment le vieil arbre se comportera. Le vieux chêne britannique va-t-il tout simplement étouffer le bouton, ou bien, empoisonné par ce qu'il y a de mauvais dans le bourgeon, va-t-il lui-même être atteint, s'anémier et mourir?

Je dis que nous, du parti libéral, avons certainement le droit, que dis-je, l'obligation d'étudier minutieusement ces accords et de dire au premier ministre, comme jadis les Latins:

Timeo Danaos et dona ferentes;

ou, pour me servir de l'expression du célèbre fabuliste Lafontaine:

Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille.

J'ai dit tout à l'heure que ces accords constituaient l'abolition complète de nos libertés politiques. Je suis convaincu qu'il ne se trouve pas un seul sujet britannique dans notre pays qui ne voudrait appuyer de tout son cœur toutes les mesures destinées à resserrer les liens qui unissent les parties de l'empire. Je suis certain que les 10 millions de Canadiens énergiques feraient l'impossible pour assurer le maintien de l'unité impériale. Je sais également bien, toutefois, qu'un bien petit nombre, s'il s'en trouve quelques-uns, voudraient sacrifier délibérément l'une quelconque de leurs libertés politiques pour appuyer un système de commerce dans l'empire fondé sur des principes qui, de toute nécessité, sapent à sa base la stabilité des liens qui nous unissent.

Si nous approuvons ce système nous nous constituons nous-mêmes, avec tous les pays qui font partie de l'empire, un bloc à part dans l'organisation du monde. Nous élevons autour de l'empire britannique des mesures tarifaires si hautes qu'il nous est impossible de les franchir; si hautes qu'aucun autre pays du monde ne peut regarder par-dessus; nous nous constituons en une sorte de tout glorifié, un peu comme une ourse qui s'enferme dans son trou avec ses oursons pour y passer l'hiver.

Par l'acceptation de ces accords nous nous décidons, pour une période de trois, cinq ou dix ans, à nous dépouiller de la liberté politique que nous avons d'établir notre système douanier en tenant compte du temps, des conditions et des circonstances. En acceptant ces accords, nous forgerions nos propres chaînes et perdrions nos libertés économiques pour trois, cinq ou dix ans. Pendant toute cette période, l'on se trouverait dans l'impossibilité de conclure un marché quelconque avec une autre nation sur le même sujet, même s'il devait être plus avantageux pour nous. Est-ce à une époque aussi anormale, au moment où la situation est si troublée, où les esprits sont si agités, que nous devons conclure des accords de longue durée sur des sujets qui ont une influence vitale sur la structure économique et politique de notre pays? Il y a une énorme différence entre ces accords avec l'empire et des accords conclus séparément avec des pays distincts, comme l'a fait le parti libéral. Ici nous donnons toute notre vie économique. Nous donnons les 360 degrés du cercle à son centre. Nous engageons avec une seule autre partie contractante tout ce que nous possédons. Il ne reste rien à faire, plus une autre partie avec qui traiter. Ce faux principe va plus loin. Je ne le répéterai jamais trop souvent: C'est lier complètement le Canada au régime de protection, régime incompatible avec la structure financière et économique de l'Angleterre, incompatible aussi avec la structure financière et économique du Canada, et qui expose le Canada et l'empire aux pires représailles.

Le commerce, c'est le pain quotidien d'une nation: le commerce et encore le commerce; l'expansion et toujours l'expansion. Le fait de restreindre ces désirs et ces besoins engendre les ressentiments et la haine; c'est une

provocation à la guerre. Les tarifs douaniers équivalent à des barrières; ce sont des guerres qui bloquent l'écoulement du commerce et empêchent son expansion. Or les nations se formalisent de ces obstacles à leur expansion économique tout comme s'ils visaient leur expansion territoriale. On dira peut-être qu'il est douteux que ces conséquences, ces événements se produisent. Mais tout improbables qu'ils sont, ils demeurent malheureusement possibles. L'histoire nous montre que la cupidité des nations en vue de l'expansion de leur territoire, ou l'opposition à leur désir d'expansion commerciale ont été des causes de guerre.

Ces accords sont faits, dit-on, pour trois, cinq et dix ans. Mais dans quel état sommes-nous pour nous lier ainsi? Nous allons le voir dans le rapport du département du Commerce pour l'année financière échue le 31 mars 1932, à la page 7. Là nous constatons que le commerce extérieur du Canada, au cours de cette année financière, s'est élevé à $1,166,069,000, comparativement à $1,723,641,000 en 1931 et à $2,393,212,000 en 1930, soit une diminution de 32.4 p. 100 dans le premier cas et 51.3 p. 100 dans le deuxième. Mais ce n'est pas tout. Je vois aussi, à la page 10, que les exportations de produits domestiques en 1932 ont diminué de 27.9 p. 100 comparativement à 1931. Voilà une excellente situation! C'est un bel état pour traiter avec quelqu'un à l'exclusion de tout autre. La diminution totale de 1931-1932, comparativement à 1930-1931 a été de $551,507,000 et pour notre commerce avec le Royaume-Uni, de $131,000,000. Et l'on nous demande de nous engager exclusivement envers ce client pour trois, cinq ou dix ans. Peu importe les liens du sang, de sentiment, ou autre qui nous unissent l'un et l'autre. On nous demande de nous engager pour trois, cinq ou dix ans, exclusivement envers ce client avec qui, depuis des années, nous faisons le moins d'affaires. Voici ce que je trouve à la page 10 du rapport que je vous cite:

> En 1932, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont fourni au Canada 79.2 p 100 du total de ses importations. Depuis 1882, les Etats-Unis ont continuellement fourni au Canada la plus grande proportion de ses importations, qui a été de 60.8 p. 100 en 1932, comparativement à 64.5 p. 100 en 1931.

A la page 11, je trouve ceci:

> Les Etats-Unis sont le pays où le Canada exporte le plus depuis six ans.

Je ne prétends pas qu'on doive commercer exclusivement avec les Etats-Unis, mais on pourrait sûrement conclure un traité avec l'empire qui n'ignore pas totalement quelques-uns de nos meilleurs clients.

J'ai bien des raisons pour avoir le plus grand respect et la plus grande sympathie à l'égard de cette chère vieille Angleterre, et si les conditions faites par le premier ministre sont considérées comme étant mercenaires, je dois dire que je n'ai rien eu à voir là-dedans. En 1932, nos importations des Etats-Unis représentaient 60.8 p. 100 et en 1931, seulement 64.5 p. 100. Nos importations du Royaume-Uni représentaient 18.4 p. 100 en 1932 et 16.5 p. 100 en 1931. Dans ces deux périodes nos importations du Royaume-Uni représentaient respectivement 18.4 p. 100 et 16.5 p. 100, tandis que nos importations du reste de l'univers représentaient 81.6 et 83.5 p. 100. En 1932, nos exportations aux Etats-Unis étaient dans la proportion de 40.8 p. 100, au Royaume-Uni, de 30.2 p. 100 et dans le monde entier, 69.8 p. 100. A la page 10 du rapport, il est dit aussi que nos exportations de produits domestiques au Royaume-Uni, en 1932, ont diminué de 33.1 p. 100, comparativement à 1931. Je n'hésite nullement à dire que tout le projet est mauvais au point de vue économique, et pour le Canada et pour l'empire. Il est trop radical. Je suis de plus en plus porté à conclure, sans vouloir offenser personne, que cet accord a été conclu uniquement pour permettre au premier ministre de sauver sa façade.

Nous devons ensuite tenir compte de l'état de santé des deux parties contractantes. Si les règles de l'eugénisme étaient reconnues dans les lois relatives aux contrats, ces accords seraient contraires aux bonnes mœurs. Mais, en outre, dans la situation actuelle des affaires mondiales, ces accords sont mauvais et attaquent à sa base même le gouvernement responsable, tel qu'on l'a compris jusqu'ici, dans les institutions britaniques.

Quels effets ces accords auront-ils pour le peuple et les consommateurs de la Grande-Bretagne. Où les parties contractantes de ces accords prennent-elles l'autorité pour faire plier les peuples de l'empire? En vertu de quoi se sont-elles arrogé le droit de se constituer gardiens, administrateurs ou comité des peuples de l'empire touchant ces questions que nous passons en revue? Le gouvernement du Canada ne peut certainement pas prétendre qu'il a un mandat populaire pour conclure de tels accords. Ces conventions ont-elles été soumises au peuple, en 1930? On n'en a pas parlé, bien que le premier ministre ait fait au peuple bien des promesses, toutes à remplir encore. S'il a déjà existé un système—je ne crois pas que cette expression puisse être regardée comme non parlementaire—par lequel le pouvoir a été enlevé au peuple du Canada, il a été adopté par le premier ministre lors des élections de 1930. Je demande aux membres du Cabinet en vertu de quel mandat du peuple ils tentent de faire adopter ces mesures par le Parlement canadien? Le mandat qui leur a été accordé

en 1930 ne pourrait être renouvelé aujourd'hui. Le peuple canadien demande une meilleure preuve et il l'a démontré par le fait que l'honorable député de Huron-Sud (M. Golding) a pris son siège à la Chambre. La présence de cet honorable député à la Chambre devrait être constamment à l'esprit du premier ministre pour lui rappeler que lui et ses amis n'ont aucun mandat pour soumettre au Parlement les accords que nous examinons. Le Gouvernement a fait état de ces questions dans la campagne du Huron-Sud et, comme je me le rappelle, jamais on n'a vu un signe avant-coureur de défaite aussi évident que le résultat de cette élection.

Les murs toujours plus élevés de la protection, qui ont été édifiés par le premier ministre et ses partisans et qui continueront à augmenter en hauteur, portent sur leur face même l'avis *"mane, thecel, pharès"*, mots fatidiques. Quelle que soit leur hauteur! Ces murs seront détruits et s'écrouleront dès que le peuple canadien aura l'occasion de voter.

Le premier ministre peut tenter de faire adopter ces accords par la Chambre le plus vite possible, les autorités au pouvoir, en Grande-Bretagne, peuvent avoir le même désir, mais, où se trouve le mandat du premier ministre? Il a été chargé de mettre fin au chômage à cause de la promesse qu'il a faite d'accomplir cela dès son arrivée au pouvoir; il a obtenu le mandat de nous ouvrir tout grands les marchés du monde, mais il n'a jamais été autorisé à faire ce que ces accords visent à accomplir. Et en Angleterre, monsieur l'Orateur, le parti actuellement au pouvoir n'a jamais eu—que je sache—de mandat du peuple britannique pour accomplir ce qu'il tente de faire. On en trouve la preuve dans le mécontentement actuel envers le gouvernement national, en Angleterre, gouvernement constitué pour sauver notre vieille mère patrie, pour préserver l'empire de la ruine et de la destruction et pour sauver ainsi toutes les parties qui le composent. Ainsi, il n'existe pas de mandat au Canada, pas de mandat en Angleterre pour exécuter les choses que nous tentons d'accomplir si rapidement. Dans quel but? Dans le but de ménager l'orgueil du premier ministre relativement à ses nombreuses promesses de 1930, qui ont été cause de son arrivée au pouvoir.

Je suis près à croiser le fer avec le solliciteur général (M. Dupré) s'il est prêt à le faire et je lui dis: En ce qui regarde la capitale de notre Dominion, je suis prêt à le rencontrer. Je dis à tout le parti qui siège à votre gauche, monsieur l'Orateur, que je crois que le plus sûr moyen de gouverner le Commonwealth, selon des lignes durables, se trouverait certainement, comme le chef libéral l'a dit, dans un appel au peuple canadien par des élections générales.

[M. Chevrier.]

Et si le solliciteur général veut essayer cela à Ottawa, il n'a qu'à choisir sa date.

A la conférence de 1926, l'empire fut moulé en un groupe de nations égales, indépendantes les unes des autres, libres d'appliquer leurs idées politiques ou économiques, mais toujours liées, par des liens indissolubles librement consentis, à un empire qu'elles aiment et révèrent. J'avais beaucoup de foi en ces réunions annuelles des nations de l'empire. Je crois que c'était un spectacle merveilleux et un exemple à l'univers de voir la métropole en conférence avec les plus anciennes de ses colonies, toutes capables d'assurer leur propre vie et de se tirer d'affaire, mais respectueuses des liens de famille qui les unissent à la mère patrie. Le résultat de la conférence de 1926 a augmenté ma confiance en ces conférences et la foi que j'avais en elles.

Les travaux des conférences de 1930 et de 1932, les résultats futiles de la conférence orageuse de 1930 et les résultats au moins douteux de la conférence de 1932, où l'on a vu l'attitude presque vénale d'enfants devenus grands à l'égard de leur mère qui a eu à leur opposer toute sa finesse, sa ruse, son adresse et sa longue expérience, m'ont fait plutôt douter de la sagesse de convoquer à l'avenir pareilles réunions qui seraient conduites de cette façon. L'empire que j'ai souvent rêvé dans ma brève existence, c'est celui que nous avons ou que nous avons eu depuis l'entrée en vigueur du Statut de Westminster; c'est un empire dont les liens sont fondés sur l'amour réel, sur l'estime, sur l'affection, sur le respect et sur la confiance, sur tous ces sentiments qui, en 1914, ont fait accourir de tous les coins de la terre tant de millions d'hommes à son secours; ce n'est pas un empire dont les liens, en vertu d'accords tels que ceux-ci, s'appuieraient sur des contrats dictés par des sentiments matérialistes et d'un effet douteux. Je préfère mille fois des liens plutôt faibles à des liens en argent ou en or, car les liens faibles peuvent, comme dans le cours ordinaire de la vie, se relâcher sans se rompre d'un autre côté, les liens qu'on veut nous imposer par ces accords pourront nous suffire durant trois, cinq ou dix ans, mais il peut arriver, par suite de leur nature même, de céder sous une pression quelconque et de causer des catastrophes dont nous ne saurions imaginer les conséquences formidables.

J'ai dit tout à l'heure que l'atmosphère de cette conférence a été tout autre que celle de 1926. En 1930, l'aîné des enfants a été réprimandé et il est retourné chez lui sans récompense. Notre vieille mère l'Angleterre est une bonne vieille mère, mais rusée et sagace. Elle est vieille, mais elle conserve une grande

clarté d'esprit. Non seulement elle a eu des enfants qui ont atteint leur majorité, mais, longtemps avant la naissance de certains politiciens en herbe d'aujourd'hui, elle s'était livrée à l'art de la diplomatie à l'intérieur comme à l'extérieur, et je crois pouvoir dire que notre vieille mère l'Angleterre est rarement sortie d'un marché sans y gagner. Toujours les pays qui avaient négocié des accords avec elle se disaient tout d'abord pleinement satisfaits, mais ils ne tardaient pas à constater que le marché ne leur était pas aussi favorable qu'ils l'avaient cru. Personne plus que notre vieille mère l'Angleterre n'est capable de conclure un marché honnête, si vous voulez, mais serré, et je suis presque convaincu que, le jour où nos hommes d'Etat en herbe constateront les résultats de leur marché, ils se rendront compte que les œufs n'étaient pas si frais et que le cheval n'était pas si parfait. Quand le moment sera venu,—et ce peut être bientôt, s'il faut en croire le solliciteur général—le peuple canadien proclamera que, si la conférence de 1930 a été du "humbug", la dernière a été une déception pour le Canada.

Mais ce n'est pas à seule fin de négocier des accords commerciaux qu'on a convoqué la conférence. On l'a convoquée en vue de mettre fin à la détresse économique qui afflige aujourd'hui le Canada et le monde entier et qui s'est aggravée dans notre pays par suite de la politique douanière du parti qui est aujourd'hui au pouvoir. En voulez-vous la preuve? Depuis que le premier ministre, docteur en plusieurs arts et sciences, a été appelé au chevet du Canada, les malaises de notre pays ont augmenté; le pouls du Canada faiblit de jour en jour, si l'on en juge d'après les rapports du ministre du Commerce (M. Stevens); la pression artérielle du Canada est tombée bien au-dessous de la normale et ne cesse de s'aggraver, suivant les rapports du ministre du Travail (M. Gordon); la respiration du Canada devient de plus en plus faible, si l'on en croit les bulletins publiés par les ministres de l'Air, de la Défense nationale et de la Santé publique. Bientôt le Canada n'aura plus besoin de pensions, car il ne tardera pas à mourir si le régime actuel se continue.

Il ne se fait plus de travaux publics. A Ottawa, la plupart des gens employés au département des Travaux publics ont été congédiés. On n'exploite plus les ressources naturelles du Canada; le ministre de l'Intérieur (M. Murphy), qui excelle dans l'art de l'alchimie, les a chloroformées. Le ministre du Revenu national (M. Ryckman) n'a plus de revenus, le ministre des Finances (M. Rhodes) ayant, à la demande du premier ministre, mis fin à toute importation en relevant les tarifs. Le faible ministre des Chemins de fer (M. Manion) sera bientôt sans portefeuille; le ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Duranleau) est dans les nuages, parlant radio avec les toréadors. Ceci me rappelle une traduction burlesque de Virgile:

Pater Eneas sic orsus ab alto
Ainsi le Père Enee, assis sur un taureau.

Le ministre des Postes (M. Sauvé) n'a que son excellent sourire à présenter contre les déficits de son ministère. Les gens ne peuvent plus écrire de lettres, n'ayant pas l'argent requis pour payer les timbres-poste. Le ministre de la Justice (M. Guthrie) est plus occupé que jamais; c'est le ministre le plus occupé dans les périodes difficiles et le moins occupé dans les périodes normales. Le ministre du Commerce, dernier espoir, se tient dans la dernière tranchée, muni d'une cartouche blanche, essayant, à la demande du premier ministre, de percer une trouée à la dynamite à travers les marchés de l'univers.

Et le solliciteur général (M. Dupré), soucieux de l'intérêt du Canada, a trop parlé et dit trop peu de choses. Je le répète encore: qu'il vienne croiser le fer avec mon bon collègue de la ville d'Ottawa (M. Ahearn) et moi-même.

M. l'ORATEUR: Le temps de mon honorable ami est expiré.

M. J.-R. HURTUBISE (Nipissing): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un vif intérêt les discours prononcés depuis l'ouverture du débat sur la motion du premier ministre nous invitant à approuver le traité de commerce passé entre le Canada et le Royaume-Uni. J'ai eu la chance, étant l'un des députés de fraîche date, d'entendre un résumé de la politique officielle des partis depuis nombre d'années, préconisée et appliquée sous le régime de divers parlements. Mon très honorable chef (M. Mackenzie King) a donné une description fort claire et concise des effets des nouveaux accords commerciaux sur le consommateur, les gouvernements qui se succéderont et nos relations impériales et internationales.

Les remarques du premier ministre sur mon très honorable chef m'ont profondément froissé. Durant la conférence, j'ai suivi les agissement de tous les intéressés et en particulier, de mon chef, et des amis, conservateurs comme libéraux, m'ont vanté la noble attitude du chef libéral. Je ne répéterai pas ce qu'a dit mon honorable ami de Témiscamingue-Nord (M. Bradette) sur le gracieux message adressé par mon chef au très honorable M. Baldwin et à Mme Baldwin, à leur arrivée au pays, et je ne relirai pas non plus le message publié par mon chef à l'ouverture de la conférence. Mon honorable ami le député de

Charlevoix-Saguenay (M. Casgrain) en a donné lecture, aujourd'hui. Permettez-moi de dire que, sans connaître les motifs de l'attitude de mon chef, à mon humble manière et dans ma sphère, j'ai fait la même chose. J'ai tenu vingt-cinq ou trente réunions dans mon comté, non pour parler politique, mais pour préconiser la paix, la patience, l'harmonie et le respect de l'autorité établie. C'est pourquoi je suis si froissé par les remarques du premier ministre.

J'ai l'honneur de représenter à la Chambre un comté dont les industries principales sont l'industrie forestière et minière et l'agriculture, et je ne puis laisser l'occasion sans exprimer mon avis sur les répercussions que ces nouvelles conventions de commerce auront pour nous. Mes commettants ont cessé d'attendre le retour imminent de la prospérité. Le programme de la courte session de 1930 tenue à la suite des promesses faites par le premier ministre, durant la campagne électorale, les relèvements des droits de douane effectués en 1930, 1931 et 1932, qui devaient amener une augmentation des prix des produits agricoles et stimuler vigoureusement nos industries, donnant du travail à des milliers de gens, toutes ces promesses et tous ces projets ont échoué et, aujourd'hui, le chiffre des chômeurs s'élève à 750,000. Le cultivateur est en banqueroute et nos industries sont dans le marasme, quoi qu'en disent nos honorables vis-à-vis.

Le Gouvernement compte maintenant que nous allons voter un nouveau relèvement du tarif. Ils imaginent que le peuple canadien va avaler d'un coup sec ces nouveaux accords, sur la promesse du premier ministre que, dans une couple d'années, nous commencerons à en recueillir les avantages. C'est impossible. Nous connaissons déjà le sentiment de Huron-Sud.

J'aimerais à dire quelques mots de notre industrie du bois à pâte et du bois de construction. Je félicite l'honorable député d'Algoma-Est (M. Nicholson) du vif intérêt qu'il témoigne à l'amélioration de cette industrie dans notre région, mais je crois que sa crédulité lui a fait gaspiller trop de temps et d'énergie. Il aurait dû considérer d'abord dans quelle infériorité nous placent les droits élevés d'Etat et d'essouchement, la scandaleuse et la mauvaise administration du domaine forestier, et aussi la répercussion des droits protecteurs élevés sur cette industrie. Permettez-moi de citer deux alinéas publiés samedi dernier par notre journal local, le *Sudbury Star*:

Le conseil municipal de Port-Arthur préconise la suspension pendant un an de l'interdiction d'exporter le bois à pâte du domaine forestier de l'Etat et des concessions accordées par l'Etat.

[M. Hurtubise.]

Il transmettra un vœu au gouvernement provincial. Il demande aussi que les moulins et les entrepreneurs soient tenus d'accorder un salaire raisonnable aux employés forestiers. Il a rejeté la proposition d'inclure le principe du contrat collectif dans l'établissement des salaires et des conditions de travail.

Et la dépêche suivante vient de Fort-Frances:

Le board of trade de Fort-Frances a adopté cette semaine un vœu qu'il transmettra au gouvernement provincial et par lequel il préconise une diminution des redevances de l'Etat sur la pâte de bois. On dit que l'exploitation ou la fermeture de la papeterie d'ici cet hiver dépendent de ces redevances. La compagnie s'est déjà engagée à acheter des colons 20,000 cordes de bois à pâte.

A quoi sert-il à l'honorable député d'Algoma-Est à consacrer tant d'énergie à démontrer les avantages de ces accords commerciaux tandis que les choses vont si mal dans la province?

Il s'est effectué une diminution graduelle dans le chiffre de nos exportations de bois. Le tableau suivant cueilli dans les rapports de nos échanges canadiens montre, en dollars et en cents, l'étendue de cette diminution entre 1929 et 1932:

Année	Exportations au Royaume-Uni	Exportations aux Etats-Unis
1929..	$8,501,878	$72,312,271
1930..	8,384,690	70,855,750
1931..	6,933,294	47,119,304
1932..	4,673,692	28,427,487

Les honorables collègues noteront que cette baisse est formidable. Rappelons-nous que notre marché naturel pour le bois et la pâte de bois se trouve aux Etats-Unis. Tout ce que feront les autorités canadiennes pour nous indisposer ce marché aura des conséquences désastreuses. Le gouvernement du Royaume-Uni va se créer des difficultés en décrétant l'embargo sur le bois en provenance de la Russie. Lorsque ces accords entreront en vigueur la Russie et d'autres pays seront à vrai dire fermés aux marchandises de l'empire britannique. Il n'y a pas longtemps les Etats-Unis ont frappé notre bois d'un impôt de $3 par mille pieds.

Que pouvons-nous attendre de ces conventions? Je crois sincèrement que nous n'en tirerons pas le moindre avantage. Il importe de nous rendre compte que le Royaume-Uni admet notre bois en franchise, tout en maintenant un impôt de 10 à 20 p. 100 contre le bois des autres pays. Dans la pratique il nous faut concurrencer d'autres pays, particulièrement la Finlande, laquelle jouit d'un avantage, grâce au change. Ainsi que l'a fait observer l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston), page 424 (v.a.) du hansard:

Le bois de provenance finlandaise peut entrer sur le marché de la Grande-Bretagne à 25 p. 100 meilleur compte que le bois canadien.

Les exploitants forestiers de l'Ontario voient la futilité de ces nouveaux accords.

Pendant la conférence l'honorable député d'Algoma-Est a fait plusieurs affirmations; il a dit, entre autres choses, qu'après la conférence 10,000 hommes auraient de l'emploi dans nos forêts du nord. Une fois la conférence terminée il a affirmé qu'on allait bientôt ouvrir des campements et que pour conclure définitivement les arrangements il ne restait qu'une conférence des concessionnaires forestiers, à Toronto. Cette conférence a eu lieu; mais on n'a rien fait de plus. Je crois que nos exploitants du nord ont perdu toute confiance aux accords, pour ce qui est de leur industrie.

Voyons maintenant l'exploitation minière. Le premier ministre nous a parlé des conditions avantageuses qu'il avait gagnées pour le cuivre, le plomb et le zinc. Voici un tableau des droits imposés contre ces produits de provenance étrangère:

	Tarif préférentiel	Tarif général Par livre
Cuivre (affiné ou non, lingots, barres, masseaux, lopins)	En franchise	2d.
Zinc..	En franchise	10 p. 100
Plomb..	En franchise	10 p. 100

Comme ma circonscription produit une quantité considérable de cuivre et de zinc j'espère sincèrement que ces accords seront avantageux. Le rendement canadien en cuivre accuse une augmentation notable; notre production potentielle est quasi sans limite. Mais depuis quelques années nos exportations faiblissent; et je doute fort que ces nouvelles conventions remédient à la situation. Le tableau suivant montre la valeur totale de nos exportations de cuivre entre 1929 et 1932 et fait en même temps la comparaison entre le mouvement vers le Royaume-Uni et le mouvement vers les Etats-Unis:

Année	Total des exportations	Au Royaume-Uni	Aux Etats-Unis
1929. . .	$28,646,684	$1,623,376	$23,829,452
1930. . .	39,628,652	657,117	35,739,195
1931. . .	23,483,044	259,587	22,834,707
1932. . .	19,802,750	3,051,022	14,398,526

On nous affirme que cet affaiblissement de l'exportation provient du droit de 4c. par livre imposé par les Etats-Unis. Il faut noter cependant que la baisse n'a débuté qu'en 1930 car nos exportations qui valaient $35,739,195 en 1930 n'atteignaient plus qu'un total de $14,398,526 en 1932. L'Ontario Refining Company, de Sudbury, qui occupait 3,000 hommes, ne fonctionne plus depuis 1930. J'en conclus que le tarif n'a pas été la cause de cette perte.

Aux termes des nouveaux accords les produits miniers souffriront des mêmes difficultés que le blé; forcément ils devront subir la concurrence du cours mondial. Les présentes conventions vont nous faire perdre nos meilleurs clients, les Etats-Unis. Cela ne fait aucun doute: on n'a qu'à bien examiner l'article 4 du traité. Il est très clair, monsieur l'Orateur, qu'il va nous falloir subir la concurrence des prix mondiaux pour ces produits. C'est ce qu'il nous faut faire aujourd'hui, et je ne vois pas comment ces conventions pourraient nous être d'un grand avantage.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. HURTUBISE: Je désire maintenant faire quelques remarques concernant l'agriculture. Bien que je sois médecin, j'ai eu l'avantage de travailler sur une ferme dans mon enfance et, depuis, j'ai conservé une grande sympathie et de l'admiration pour le cultivateur. Durant les dernières années, cependant, j'ai suivi avec regret le déclin de son industrie et je comprends aujourd'hui la vérité du vieux dicton qui veut que sans la prospérité de l'agriculture aucun pays ne puisse être prospère.

Quelle a été la cause de la situation actuelle? Quelle a été la cause, dans ce pays comme dans d'autres qui ont suivi la même politique, de la crise actuelle dans l'agriculture comme dans tant d'autres industries? Je ne veux pas poser à l'économiste, mais après avoir lu tout ce qui s'est dit et écrit sur le sujet, je suis convaincu fermement de ce qui suit: Que les principales causes de la crise actuelle sont la centralisation des capitaux; les tarifs élevés; les privilèges spéciaux accordés à certaines industries; le mouillage des actions et, en somme, puis-je dire, les abus légalisés contre les classes ouvrières et le consommateur.

Il y a une catégorie de gens qui ont plus souffert que les autres de ces politiques erronées et injustes, et c'est la population agricole. Depuis de nombreuses années, le cultivateur a porté un fardeau de plus en plus lourd, et maintenant il est écrasé, de sorte que si l'on ne fait pas quelque chose immédiatement, si le Gouvernement ne vient pas à son secours, il est en face de la faillite non seulement dans certaines régions isolées mais dans tout le pays. Cela est loin de la situation que le cultivateur attendait du Gouvernement Bennett lorsque celui-ci arriva au pouvoir.

Depuis quelques années on a fait des efforts concertés en vue d'un retour général à la terre et je désire féliciter le ministre du Travail (M. Gordon) des efforts précieux qu'il a faits en ce sens. J'ai moi-même coopéré avec une organisation locale qui a accompli un bon

travail. Mais à quoi servent tous ces mouvements si l'on ne prend pas soin de ceux qui sont déjà sur la ferme? Je ne crois pas que les conventions à l'étude amélioreront la situation du cultivateur. Nous devrions d'abord faire disparaître les causes que je viens de mentionner; autrement le prix des denrées, ou en d'autres termes le coût de l'existence, ne baissera pas. La même chose se répétera; les gens de la campagne se lanceront vers les centres urbains pour y gagner leur vie ou pour obtenir des secours s'ils n'ont pas d'emploi. Depuis quelques années, c'est ce qui se fait. Il devrait y avoir l'entente et la coopération entre les autorités fédérales et provinciales pour mettre fin à l'abandon de la terre. Vu notre situation géographique, nos ressources naturelles, et notre inclination nationale, on a trop industrialisé ce pays. On devrait s'efforcer davantage de rendre plus rurale notre éducation rurale et de rendre notre éducation urbaine plus familiarisée avec la vie rurale. Un trop grand nombre de nos hommes publics ne connaissent rien de la vie à la campagne. Tournons le cœur et l'esprit des gens vers l'agriculture. Encourageons les industries domestiques. Occupons-nous plus spécialement de notre industrie fondamentale, l'agriculture.

J'ai ici une copie d'une résolution adoptée par un comité nommé à une réunion générale des cultivateurs de l'Ontario et de Québec, tenue dans l'Auditorium à Ottawa, le 16 juillet 1932, époque où ils furent si bien reçus par le premier ministre. Voici:

Une réunion du comité spécial nommé à la réunion générale des cultivateurs de l'Ontario et de Québec, tenue à l'Auditorium à Ottawa, le 16 juillet, dans le but de formuler un plan en vue d'une coopération plus étroite entre toutes les organisations de cultivateurs des deux provinces, a été tenue dans les bureaux des Fermiers-Unis de l'Ontario à Toronto, vendredi, le 14 octobre, à la demande de J. J. Morrison, secrétaire du comité. Les membres présents étaient:

R. J. Scott
F. C. Biggs
Mrs. E. C. Guyitt
A. Lalonde
A. Marion
R. Beaudet
J. J. Morrison.

Le comité a cru bon d'entamer d'abord la discussion des questions agricoles les plus urgentes dans le but d'en arriver à une base d'entente entre les représentants des deux provinces sus-mentionnées.

Le comité en est venu à une entente unanime sur les questions suivantes:

Qu'un moratorium couvrant le paiement des taxes des cultviateurs soit mis en vigueur immédiatement d'une façon similaire à celle du moratorium sur les hypothèques et, quand un cultivateur pourra fournir la preuve satisfaisante à un officier responsable que nommera le Gouvernement qu'il est dans l'impossibilité de payer ses taxes promptement, qu'on lui accorde un délai raisonnable et que les municipalités soient priées de n'ajouter aucun autre frais que les frais préliminaires pendant une période raisonnable.

Que les avantages du mouvement de retour à la terre, avec l'appui des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux soient étendus aux cultivateurs qui sont déjà établis sur des fermes.

Que l'argent jadis consacré à encourager l'immigration soit maintenant affecté au soulagement de la classe agricole.

Que, par suite de la diminution de la population dans les régions rurales et de l'importance de l'agriculture, le remaniement des collèges électoraux soit effectué sur une base qui assurera une représentation plus équitable à la classe agricole.

Que si, dans le cours de l'hiver prochain ou à l'avenir, nos gouvernements jugent qu'il est nécessaire de construire d'autres grandes routes afin de parer aux effets du chômage, ces travaux soient exécutés dans des endroits et en vertu d'un système qui assurera le plus grand bien au plus grand nombre de chômeurs; ces routes devraient aussi servir les besoins de la population en général.

Que la création d'une commission de vente nationale est un projet désirable pourvu que son personnel soit choisi de manière que les intérêts de la classe agricole soient bien surveillés; nous insistons énergiquement pour que le Gouvernement nomme immédiatement une commission de ce calibre et que la classe agricole ait sa part raisonnable quand on fera le choix du personnel.

L'un des signataires de cette requête m'a assuré qu'on en a adressé des copies au premier ministre du Canada ainsi qu'à tous les premiers ministres des provinces. J'ose donc espérer que le très honorable premier ministre mettra cette question sérieusement à l'étude.

J'aimerais à faire quelques observations touchant nombre des articles que renferme le tableau E, mais mon temps est trop limité. Le très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) et d'autres honorables membres de la gauche ont établi que la diminution des droits est imaginaire en ce qui regarde certains articles. Il faudrait que le Gouvernement diminuât encore plus les droits pour revenir au tarif raisonnable qui était en vigueur sous le régime libéral.

En terminant, je me permettrai de faire observer que la revision du tarif douanier n'est qu'un moyen déguisé de maintenir la haute protection qui continuera à étrangler le commerce et à opprimer les consommateurs canadiens. Je n'approuve pas les accords en discussion et je le fais en toute sincérité et en toute conviction; j'ose espérer toutefois que mes honorables amis de la droite ne m'accuseront pas de manquer de patriotisme. Je suis tout aussi patriote et loyal à mon roi et à ma patrie que quiconque en cette Chambre. Nous avons été convoqués ici pour discuter et disséquer ces accords commerciaux;

j'exerce non seulement un droit, mais j'accomplis mon devoir en disant franchement et ouvertement ce que j'en pense.

Nos adversaires prétendent qu'ils ont obtenu du peuple un mandat formel d'appliquer les principes de la protection. Pour ma part, j'ai reçu aussi un mandat; j'ai été élu sur la foi des œuvres accomplies par le régime King, et le budget Dunning, en défendant le principe d'un tarif douanier peu élevé et l'attitude libérale en ce qui regarde nos relations impériales et internationales. Et si demain le Gouvernement décidait de déclencher les élections générales, je préconiserais encore le même programme, mais avec encore plus d'aisance et de conviction, maintenant que nous avons goûté à l'application du programme conservateur.

L'hon. ROBERT WEIR (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, au delà d'une semaine s'est déjà écoulée depuis l'ouverture du présent débat sur la ratification des accords commerciaux et je puis vous donner l'assurance que j'ai écouté avec la plus grande attention non seulement les discours mais aussi les chiffres et les arguments des orateurs, surtout de mes honorables amis de la gauche. Je me trouve ce soir dans une situation de plus en plus embarrassante, je dois l'avouer, car, plus l'on écoute les dénonciations des honorables membres de l'opposition, et moins l'on sait s'ils ont un plan quelconque, un programme ou des idées à offrir en ce qui regarde les accords commerciaux en discussion. A commencer par le discours du très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King), il a contredit chacun de ses arguments avant de reprendre son siège. La seule conclusion à tirer, c'est que faute d'arguments décisifs, il a cherché à dissimuler cette pauvreté d'arguments sous un déluge de mots. Le discours du chef de l'opposition n'est pas le seul qui soit marqué au coin de l'inconséquence, toutes les assertions des divers orateurs de la gauche s'en ressentent aussi. Le chef de l'opposition a accusé le gouvernement canadien d'avoir obligé le gouvernement du Royaume-Uni à modifier sa politique douanière; d'autre part, l'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret) a affirmé que le gouvernement de la Grande-Bretagne a obligé le gouvernement du Canada à adopter ces accords.

Le chef de l'opposition a déclaré que le gouvernement du Royaume-Uni a forcé le Canada à faire une enquête sur le tarif douanier et, tout à la fois il s'inquiète à l'idée des prix élevés que devra acquitter le consommateur du Royaume-Uni et il prétend que les cultivateurs canadiens, qui approvisionneront le marché britannique, ne retireront aucuns bénéfices de ces préférences. Mon très honorable ami (M. Mackenzie King) s'est reporté à un discours qu'il a prononcé à Seaforth, au cours de la dernière élection complémentaire dans le comté de Huron-Sud, au cours duquel il a esquissé son attitude à l'égard de la classe agricole. Or, j'ai consulté les comptes rendus de la presse à cet égard et je constate que la seule déclaration de mon très honorable ami concernant l'agriculture constituait un aveu qu'il n'était pas en mesure de formuler un avis touchant ces accords parce qu'il n'était pas au fait des concessions obtenues par la classe agricole. Si, ainsi que mon très honorable ami l'a affirmé là-bas, il s'intéresse surtout à l'industrie agricole, il n'était certes pas nécessaire de différer son approbation touchant ces accords. Il a dit que l'agriculture obtenait au moins quelque chose. Le très honorable député a ajouté qu'il n'avait pas foi au marchandage mais plutôt aux négociations. J'ai consulté plusieurs dictionnaires et je constate que "négocier" veut dire "marchander". A mon sens, on ne saurait mieux dire de l'attitude prise par le très honorable député, sur toute cette question, qu'elle se résume à une question de mots, et bien souvent à des mots de même signification.

A propos de cette même inconséquence, nous voyons un des principaux lieutenants du très honorable député faire entendre au gouvernement qu'en négociant le traité sur la canalisation du Saint-Laurent il aurait fort bien fait de chercher à conclure avec les Etats-Unis un marché pour abaisser les droits sur le poisson provenant des Provinces maritimes. Voilà qui est du vrai marchandage. Nous voyons ainsi le chef de l'opposition et un de ses premiers lieutenants qui prennent chacun une attitude opposée au cours d'un même débat. Le chef de l'opposition a dit que les libéraux n'ont jamais préconisé la protection, et cependant l'honorable député d'Ontario (M. Moore) se dit protectionniste.

Le temps ne me permet pas d'entrer dans plus de détails sur cette suite de contradictions, mais en voici peut-être le meilleur exemple: Il y a, dans les rangs de l'opposition, une honorable député qui a toujours joué un rôle important dans son parti, que l'on a, de tout temps, tenu pour être un des politiques les plus retors de son parti,—je veux parler de l'honorable député de Melville (M. Motherwell), mon prédécesseur au ministère. Qu'a-t-il dit? Il reproche au gouvernement de "dérober", en plein jour, le programme de son parti, et cependant, son propre chef a fait la déclaration suivante, que l'on trouvera à la page 300 v.f. du hansard.

> Je dis, monsieur l'Orateur, que le principe ici posé est tout à fait indéfendable et indigne de l'appui d'aucune partie de l'empire britannique.

Un honorable député nous accuse de voler leur programme qui, d'après la définition qu'en donne son chef, est indéfendable et indigne de l'appui d'aucune partie de l'empire britannique.

Après avoir suivi, non seulement le présent débat, mais également la discussion sur l'adresse en réponse au discours du trône, j'en suis venu à la conclusion qu'il y a lieu, en toute justice, de voir une idée dominante dans les discours des honorables députés d'en face, tant dans cette Chambre qu'au dehors et dans ce que publient les journaux, c'est qu'on aurait dû chercher à s'assurer de plus grands marchés en abaissant les droits. C'est ce qu'ils n'ont cessé de répéter, ici comme ailleurs. Ils n'ont donné aucun exemple précis ou spécifique de la façon dont pareil résultat pourrait être obtenu; ils s'en sont tenus à des observations d'ordre général. Mais le comble, dans tous ces discours, se trouvait dans les observations que le chef de l'opposition faisait lundi dernier, lorsqu'il a pris part au débat. Il a manœuvré habilement pour y atteindre; il a su choisir ses mots; semblable à un acteur il voulait créer une impression, non seulement sur la Chambre, mais également parmi le public, et c'est avec un regard d'angoisse qu'il atteignit son but, en prononçant ces paroles: "Je sens les portes qui se ferment me recouvrir de leur ombre". Le chef de l'opposition ne nous a pas dit où ces portes se trouvaient, mais en voyant l'angoisse qui semblait l'étreindre, j'ai pensé qu'il voulait parler de l'ombre des portes situées à la sortie de la sombre vallée de l'humiliation et qu'il se trouvait du mauvais côté. Si, cependant, il entendait parler des barrières du commerce, je puis sans crainte reconnaître, comme la majorité du public en conviendra, que personne, dans cette Chambre, ne peut parler en plus grande connaissance de cause de la fermeture des barrières du commerce, car les honorables députés d'en face ont fait plus pour clore ces barrières, pendant qu'ils avaient la direction des affaires, qu'à toute époque correspondante dans les annales du Dominion.

Vu que, de tout temps, ce fut là leur principal argument, j'ai l'intention de consacrer quelques instants en réponse à ce reproche contre le gouvernement actuel. Sous le régime des honorables députés d'en face le tarif des Etats-Unis a été relevé comme suit:

Augmentations du tarif des Etats-Unis
Blé,—à 42 cents par boisseau.
Bestiaux maigres,—à 2 cents ½ par livre.
Bestiaux engraissés,—à 3 cents par livre.
Moutons de plus d'un an,—de 50 p. 100.
Moutons de moins d'un an,—de 200 p. 100.
Bœuf,—de 300 p. 100.
Bacon et jambons,—à 3 cents ¼ par livre.

[L'hon. M. Weir.]

Beurre,—à 14 cents par livre.
Fromage,—à 7 cents par livre.
Œufs,—à 10 cents par douzaine.

Pendant que cela se passait,—et j'entrerai dans plus de détails au sujet d'autres pays,—pourquoi les honorables députés d'en face n'ont-ils pas, en abaissant les droits, empêché que les portes de ce marché nous fussent fermées? Nous convenons tous qu'il est plus facile de faire certaines choses avant les événements que d'y remédier après coup. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de ce qu'il leur semble se voir recouvrir de l'ombre des portes qui se referment. Voici quelle fut la conséquence de ce relèvement de droits contre nos produits agricoles entrant aux Etats-Unis. Sous le régime de nos honorables amis d'en face, l'exportation de bestiaux du Canada aux Etats-Unis a diminué, à cause des droits imposés contre notre bétail, ou, en d'autres termes, à cause de la fermeture des barrières commerciales contre nous, de 250,536 têtes à 54,716 têtes. Il en a été de même pour les œufs. Sous le régime des honorables députés de la gauche, les exportations des œufs du Canada aux Etats-Unis après que ce dernier pays eut haussé son tarif contre nos produits agricoles sont descendues de 61,051 à 1,489 douzaines.

Il en a été de même pour les autres pays. Le temps ne me permet pas de traiter de chaque produit agricole en particulier, mais je parlerai des principaux, de quelques-uns de ceux surtout dont il a été question dans notre convention commerciale avec l'Angleterre, parce qu'il était nécessaire, ces produits ayant été exclus de certains marchés avant notre arrivée au pouvoir, que nous tentions particulièrement d'obtenir un meilleur débouché ailleurs.

En France, durant le régime de nos prédécesseurs, le droit sur le fromage a été porté à $3.56 les 100 livres, et nos exportations, qui étaient considérables, sont devenues nulles. Voici un cas où les portes d'un pays ont été hermétiquement fermées à nos produits agricoles. Le droit français contre notre lait condensé a été augmenté à $2.15 les 100 livres, et nos exportations sont descendues, de très considérables qu'elles étaient, à rien. Une fois de plus, les honorables députés de la gauche, qui se vantaient tellement d'obtenir de plus grands marchés par la réduction des tarifs, n'ont absolument rien fait, cependant que ces marchés nous ont été complètement fermés.

Le droit allemand contre notre blé a été porté à 78c. le boisseau, et à $2.50 le baril contre les pommes fraîches. Comme résultat, nos exportations de pommes fraîches en Allemange ont été réduites de 3,200 p. 100, soit

de 32,769 barils, à moins de 1,000 barils. Et ici encore, les portes ont été presque absolument fermées à ce produit agricole de notre pays. Le droit allemand a été porté contre nos bêtes à cornes à $2.90 les 100 livres, de sorte que nos exportations sont tombées à néant. Le tarif des Allemands contre notre avoine a été porté à $1.30 les 100 livres lorsque les honorables députés de la gauche étaient au pouvoir, avec le résultat que nos exportations de ce produit ont baissé de plus de 6,000,000 de boisseaux à 74,000, c'est-à-dire que ce marché nous a été presque clos. Le droit allemand sur le miel du Canada a été élevé à $7 les 100 livres, et nos exportations sont descendues de 461,028 livres à 160,696. En Italie, sous le régime libéral, le droit sur le blé a été haussé à 86c. ½ le boisseau, de sorte que nos exportations ont baissé de 12,155,688 boisseaux à 5,827,018, soit une diminution de 200 p. 100 ou davantage.

Sur notre fromage, les Belges ont augmenté leur droit à 91c. les 100 livres, et nos exportations sont descendues de plus de 24,000 quintaux à un peu plus de 1,000 quintaux, soit une réduction de 1,500 p. 100. Sur le lait condensé, leur tarif a été porté à $1.26 le quintal, et nos exportations ont baissé de 2,685 quintaux à rien. Autre marché qui nous a été complètement fermé sous le régime de nos prédécesseurs. Cependant, bien qu'ils n'aient rien fait à cette époque, nous les entendons crier maintenant que nous devrions avoir des marchés plus considérables grâce à une réduction de tarifs. Ils avaient l'occasion de le faire. En Tchécoslovaquie le droit sur la farine de blé a été porté à $3.90 le baril, et nos exportations ont fléchi de 250 p. 100 ou plus. Tel est le tableau, aussi sommaire que je puisse faire, des marchés qui s'offraient à notre Gouvernement, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir. Une promesse que nous avons faite au cours de la campagne électorale, et que nous avons bien tenue, est que nous donnerions les marchés domestiques aux cultivateurs du Canada. Qu'est-il arrivé au sujet de ces marchés pour nos produits agricoles comme résultat d'un tarif qui a été imposé contre les pays exportant leurs produits au Canada, ceux surtout qui avaient frappé les denrées agricoles d'un droit prohibitif? Voici le résultat comme l'indiquent les arrivées de chargements de wagons de sept sur douze des principaux marchés canadiens. Ces marchandises sont les pommes, le céleri, le raisin, la laitue, les oignons, les poires et les prunes, et voici l'augmentation du nombre des chargements de wagons domestiques de ces produits vendus au Canada:

	Augmentation du nombre des chargements de wagons expédiés sur le marché domestique
Pommes	444
Céleri	45
Raisin	278
Laitue	12
Oignons	269
Poires	7
Prunes	3

La diminution du nombre de chargements de wagons de ces mêmes produits importés durant la même année s'établit ainsi:

	Diminution du nombre de chargements de wagons importés
Pommes	40
Céleri	405
Raisins	515
Laitue	442
Oignons	294
Poires	100
Prunes	38

Voilà le premier exemple frappant des efforts du Gouvernement au sujet de ces denrées. Nous avons cherché à élargir les marchés pour la production agricole. Nous avons commencé là où notre action pouvait s'exercer, c'est-à-dire par la clientèle canadienne.

Mais il y a plus. En dépit des difficultés à vaincre, difficultés provenant de l'hostilité des marchés étrangers à l'égard de nos produits, nous constatons une augmentation considérable dans nos exportations à l'étranger. Voici une liste des produits les plus importants où l'augmentation se constate:

	1929-1930	1931-1932
Conserves de fruits	livres 4,254,466	7,263,489
Oignons	bois. 26,422	195,813
Conserves de légumes	livres 17,249,042	22,477,523
Orge	bois. 14,817,071	24,337,678
Sarrasin	bois. 186,558	741,041
Avoines	bois. 6,406,181	13,841,300
Pois	bois. 43,808	66,056
Seigle	bois. 1,526,368	4,359,813
Blé	bois. 177,006,369	191,315,933
Son, recoupes	quint. 1,988,356	2,018,382
Farine d'avoine et avoines roulées	quint. 407,050	798,840
Sucre d'érable au Royaume-Uni	livres 13,212	29,284
Graine de trèfle au Royaume-Uni	bois. 41,794	97,146
Graine de lin	bois. 772,831	1,046,474
Tabac en feuille	livres 6,811,391	8,222,922

Voilà notre deuxième effort. Nous avons accru nos exportations dans les pays étrangers et de cette manière élargi nos marchés.

Autre exemple. Nos honorables amis de la gauche qui ne sont pas prévenus en notre faveur ont maintes fois au cours de ce débat blâmé le très honorable chef du Gouvernement d'avoir, lors de son séjour en Angleterre, en 1930 grâce à la force de séduction qu'ils lui attribuent, déterminé la politique douanière du Royaume-Uni; du moins prétendent-ils que ce fut là l'origine de la hausse des droits du tarif anglais sur les produits agricoles et autres. Si cela était, pourquoi n'en conviendrions-nous pas, étant donné les résultats. Et c'est la troisième preuve de nos efforts dans le sens de l'élargissement des marchés. Voici un relevé comparatif de nos exportations en Angleterre avant et après le vote de l'Import Duties Act, relevé couvrant les cinq mois se terminant respectivement les 31 août 1931 et 1932. Les chiffres se passent de commentaires.

Exportations en Angleterre

	Août 1931	Août 1932
Produits agricoles et légumineux alimentaires—		
Jus et sirops de fruits..Gal.	118,839	204,367
Son, petit son et recoupes..quint.	8,837	456,743
Farine de froment..baril	851,485	960,627
Tabac non ouvré..livres	1,404,558	3,708,562
Animaux et leurs produits—		
Bétail d'un an..unités	12,413	15,048
Volaille habillée..livres	48,322	216,182
Bacons, jambons, épaules, flancs..quint.	21,015	163,437
Fromage..quint.	282,061	379,623
Fibres et textiles—		
Chaussettes et bas, toutes sortes..Douz. paires	1,426	8,536
Laine brute..livres	455,714	1,002,169
Bois, produits du bois et papier—		
Bois non ouvré..	$2,151,401	$2,405,937
Planches et madriers..m.p.	52,509	94,443
	$1,512,707	$1,886,154
Pâte de bois..quint.	178,941	298,199
	$340,168	$697,264
Carton n.d...	$182,429	$324,816

J'ai à la main une liste encore plus longue, mais je crois en avoir lu suffisamment pour prouver ce que j'affirme. C'est la troisième fois que le Gouvernement actuel obtient des marchés plus étendus, et nos honorables vis-à-vis l'admettent, grâce à l'attitude prise et aux discours prononcés par le premier ministre en 1930, en Grande-Bretagne.

Je veux maintenant parler des articles indiqués dans l'accord commercial et je m'en tiendrai à l'ordre établi dans la convention même. Vient d'abord le blé. A ce sujet, je pense que le discours du très honorable chef de l'opposition restera comme l'expression de l'opinion d'un homme qui, de son propre aveu, comprend très bien l'anglais. Si cette langue peut s'exprimer clairement, c'est bien dans la rédaction de cet article et, cependant, le très honorable chef de l'opposition prêta à ce texte tous les sens et toutes les interprétations imaginables. Pour la gouverne de nos honorables amis, je vais lire l'article 4, qui a trait à la priorité d'achat. Il est ainsi conçu:

Il est convenu que le droit sur le blé entier, le cuivre, le zinc ou le plomb fixé au présent accord peut être supprimé si, à un moment quelconque, les producteurs de blé entier, de cuivre, de zinc et de plomb respectivement, de l'Empire, ne peuvent ou ne veulent d'abord offrir ces produits en vente au Royaume-Uni à des prix n'excédant pas les prix mondiaux et en quantités suffisantes pour satisfaire les besoins des consommateurs du Royaume-Uni.

[L'hon. M. Weir.]

Rien ne pourrait être plus clair. Nous produisons plus de grain qu'il en faut pour approvisionner tout le marché du Royaume-Uni. Nous avons, par conséquent, consenti à vendre notre blé à l'Angleterre aux prix courants dans le monde. Il fallait bien fonder sur quelque chose la détermination de la valeur de ce prix dans le monde et c'est ce que l'on trouve dans cet article. C'est la priorité d'achat. Il s'agit de la vente faite à l'importateur de notre blé dans le Royaume-Uni. Autrement, le meunier ou le courtier achetant du blé d'un importateur en Angleterre pourrait interpréter cet article de manière à lui faire dire que le meunier ou le courtier devraient obtenir leur blé aux prix courants dans le monde, au lieu de l'importateur. Je vais maintenant vous rappeler le sens qu'a prêté à cet article le très honorable chef de l'opposition. Voici:

Il lui (Canada) faut d'abord s'adresser au marché anglais ou perdre l'avantage, le cas échéant, de cette préférence.

L'article ne dit pas que le blé doit d'abord être offert au Royaume-Uni; il n'est pas dit

que l'offre de la vente doit être faite d'abord à l'Angleterre. Tout cela se résume à dire que la première vente qui, comme je l'ai indiqué déjà, sert de base pour l'établissement du prix à demander au Royaume-Uni, sera fondée sur les prix courants dans le monde.

M. VALLANCE: C'est la même chose.

L'hon. M. WEIR: Bien différent. Le très honorable chef de l'opposition dit que si nous désirons vendre notre blé à la France ou à la Belgique nous devons d'abord l'offrir en vente au Royaume-Uni. Ce n'est pas ce que signifie cet article.

A la page 298 de l'édition française non revisée du hansard, nous trouvons une autre observation de mon très honorable ami. La voici:

Il faut d'abord les offrir en vente. Comme je le disais, s'il y a insuffisance dans d'autres parties du monde, le droit se trouve supprimé en ce qui est de la Grande-Bretagne, si un de nos producteurs de blé s'avise d'offrir son blé à d'autres pays du monde et s'il ne veut pas l'offrir en premier lieu au marché anglais. Quelle est la condition suivante?

D'abord, il donne aux mots une place différente de celle qu'ils occupent dans le texte même de l'article 4. Il affirme ici que nous devons d'abord offrir notre blé à l'Angleterre, et ce n'est pas le sens qu'il faut rationnellement prêter à cette disposition. Il dit ensuite, toujours à la page 298:

Elles trouveront en Europe...

Parlant des nations qui ont du blé à vendre:

...quelque autre centre qui deviendra le marché mondial et y expédieront leur blé, avec cette conséquence que la concurrence sur ce marché mondial sera plus vive que jamais et que le prix mondial du blé s'affaissera.

Ce qui veut dire que, si le marché mondial du blé se trouvait transporté d'un endroit à un autre, le prix du blé s'en trouverait réduit. Aucun homme sérieux, à mon avis, ne voudrait laisser entendre que le changement de situation du marché mondial du blé pourrait de quelque manière en modifier le prix.

M. VALLANCE: C'est ce qui arriverait.

L'hon. M. WEIR: Il n'est pas question de magie dans l'achat ou la vente du blé sur le marché de l'univers. Cela veut dire tout simplement que le seul blé que nous, ou un autre pays étranger faisant l'exportation, puissions vendre est celui qui est consommé par les personnes, ou par les animaux, ou qui est utilisé comme grain de semence. Lorsqu'un pays achète du blé—en supposant que ce pays est solvable—il le fait aux prix alors en cours sur le marché mondial, peu importe où se trouve le marché central. Ainsi donc rien ne pourrait être plus absurde, au point de vue affaires, que l'observation de mon très honorable ami.

Voyons ce que le très honorable chef de l'opposition a encore à dire:

Supposons qu'il y ait insuffisance de blé en Grande-Bretagne...

Que les honorables députés veuillent bien noter ces paroles:

...nous nous empresserions d'y expédier notre blé, mais tout l'avantage que nous vaudrait aujourd'hui cette pénurie de blé en Grande-Bretagne se trouvera désormais annulé par le fait que nous ne pouvons compter que sur le prix mondial, s'il y a abondance de blé ailleurs.

Si la Grande-Bretagne manque de blé, elle en achètera au cours mondial sur le marché universel. L'insuffisance ne se manifesterait pas du jour au lendemain. S'il n'y avait pas de préférence, le prix payé par la Grande-Bretagne ne serait pas modifié. Elle achèterait quand même aux cours mondiaux sur le marché universel. La seule différence serait celle-ci: D'un côté un pays étranger à l'empire; de l'autre un pays de l'empire qui a une préférence de 6c. par boisseau de blé. Juste pour voir ce qui se passerait, supposons qu'on supprime cette préférence. On est alors sur le même pied quand se manifeste une insuffisance de blé en Grande-Bretagne. La tentation de faire concurrence ne sera-t-elle pas plus forte que si le pays étranger à l'empire doit lutter contre une préférence de 6c. à l'avantage du Canada? Il faut que ce pays étranger à l'empire absorbe ces 6c. avant d'expédier du blé au Royaume-Uni.

M. VALLANCE: Puis-je poser une question?

M. l'ORATEUR: A condition que l'orateur y consente.

L'hon. M. WEIR: Si les honorables députés d'en face ne veulent pas perdre les services de leur chef, je leur conseille de ne pas le laisser s'étendre plus longuement sur la question de l'écoulement du blé. Autrement la Bourse aux grains de Winnipeg ou quelque autre institution le leur enlèveront.

M. VALLANCE: Je voudrais demander...

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

L'hon. M. WEIR: On se rend mieux compte de ce que sont actuellement les conditions d'écoulement du blé, à la suite des réunions qui ont été tenues dans l'Ouest par les chefs des syndicats de vente en commun et les gouvernements provinciaux. Si je ne me trompe, ils demandent de convoquer une conférence internationale en vue de restreindre l'étendue des emblavures. Pour arriver à une pareille conclusion, il faut absolument

qu'ils estiment qu'il y a actuellement dans le monde plus de blé qu'on ne peut vendre aux pays importateurs de ce produit. Je ne dis pas qu'il y a plus de blé qu'on ne peut consommer; mais les institutions dont je viens de parler doivent estimer qu'il y a dans le monde plus de blé à vendre qu'on ne peut espérer écouler, surtout étant donné le niveau du pouvoir d'achat et l'accroissement de production dans la majorité des pays importateurs. C'est pour cela qu'ils estiment qu'on devrait restreindre l'étendue des emblavures.

Pour les cultivateurs de blé de divers pays et pour les gens de l'Ouest canadien qui, d'après moi, sont mieux à même de comprendre la situation, la question consiste à choisir entre la réduction des emblavures pour diminuer la production générale, et la doctrine de la survivance du plus apte. Si l'on réduit les emblavures, que fera-t-on, je vous le demande, du terrain non utilisé pour la culture du blé? Il faudra l'employer à d'autres fins, et c'est pour cela que, durant la conférence économique, nous avons particulièrement insisté sur le contingentement de nos expéditions de bacon au Royaume-Uni. Nous estimions que, si les cultivateurs diminuaient leur production de grain, ils ne laisseraient pas leur surplus de terrain inutilisé; que, au contraire, ils s'appliqueraient, dans la mesure du possible, à faire de l'élevage. Or l'élevage le plus facile pour eux serait celui du mouton et du porc. Comme le marché anglais à l'heure actuelle peut être approvisionné par d'autres parties de l'empire, nous avons pensé qu'il était dans l'intérêt des agriculteurs canadiens de fournir l'occasion de développer l'industrie du porc, pour le plus grand bien de ceux qui s'y consacrent.

Prenons maintenant l'autre argument, celui qui préconise la survivance du plus apte. Une préférence spécifique n'est-elle pas la chose la plus avantageuse pour les cultivateurs de blé du Canada, si réellement il s'agit de la survivance du plus apte? Rappelons-nous que les autres pays qui voudront expédier du grain au Royaume-Uni devront payer un droit de 6c. par boisseau. C'est une des raisons particulières pour lesquelles nous tenions à avoir cette préférence pour le blé canadien. Non seulement cela, mais les honorables députés ont encore présent à la mémoire ce qui s'est passé en 1929; qu'est-ce qui a fait que le Canada a eu tant de mal à vendre son blé dans le Royaume-Uni, si ce n'est la concurrence de la Russie et de l'Argentine. Cette préférence et ce traité de commerce corrigeront cela.

Revenant au bacon, j'ai d'autres commentaires à offrir. Ayant lu l'article de l'accord relatif au bacon et ayant lu que le Royaume-

Uni avait promis qu'après avoir reçu le rapport de la commission du commerce des porcs, elle ferait des démarches, aussi vite que possible, pour relever le prix du bacon en Angleterre, par des restrictions de contingentement, le très honorable chef de l'opposition a employé l'expression: "Si cela signifie quelque chose". Dans la même phrase le très honorable député met en doute l'honneur des ministres du gouvernement du Royaume-Uni, en dépit du fait que le très honorable sir John Gilmour, à l'époque ministre de l'Agriculture et des Pêcheries, déclarait au nom du gouvernement anglais qu'il engageait le gouvernement de l'Angleterre à soumettre le rapport de la commission du commerce du porc auusitôt que possible et que les démarches nécessaires pour restreindre l'importation du bacon en Angleterre seraient prises aussi vite que possible.

Il ne peut exister de meilleure assurance que celle-là. Si cette promesse ne signifie rien, si elle ne vaut pas qu'on s'en occupe, j'ignore ce qu'une promesse pourrait être. Pourquoi avons-nous stipulé la quantité de bacon et cité 280 millions de livres ou 2,500,000 quintaux—le quintal étant de 112 livres? Voici la raison. Avant et après la conférence on a discuté en Angleterre la possibilité d'édicter, non seulement une restriction de l'importation de bacon étranger au Royaume-Uni, mais aussi une restriction sur le bacon et les viandes des dominions. Cela se voit mieux à la lecture de l'accord australien dans lequel se trouve une entente touchant les restrictions de contingentement en 1933 sur le bœuf, le mouton et l'agneau. Je comprends que si nos cultivateurs se mettent à produire du bacon ils ne doivent pas trouver devant eux un mur qui aurait pour effet de leur permettre de n'élever la production que jusqu'à 50 millons ou 100 millions de livres par année pour l'exportation. Afin qu'ils puissent recevoir quelque assurance de permanence nous avons pu obtenir cette quantité de 280 millions de livres. Et ce n'est pas la limite. Il n'a rien été dit qui les empêche de dépasser ce montant jusqu'à ce que le gouvernement anglais agisse d'après le rapport de la commission sur le commerce du porcs, mais cette quantité est arrêtée. A ce sujet on me permettra de faire observer que l'honorable député de Melville, discutant cette question, l'autre soir, a déclaré que la stimulation dans la production du bacon amènerait la Pologne à en produire davantage, que la Tchécoslovaquie en produirait davantage, que la Suède, le Danemark et la Russie en produiraient aussi beaucoup plus et le résultat serait de faire baisser le prix. Mais cela ne se produirait pas s'il existe des restrictions sur les contingents, parce qu'il ne

serait pas avantageux pour ces pays de produire des porcs pour le Royaume-Uni, quand ils seront limités à une proportion spécifique des importations anglaises.

A ce sujet, l'honorable député de Melville m'a critiqué pour ma façon d'agir d'il y a deux ans, visant à l'augmentation de production du bacon. Je vais répéter, comme je l'ai fait en deux circonstances, qu'en inaugurant cette ligne de conduite, je n'ai pas conseillé d'augmenter la production en porcs. J'ai fait exactement le contraire. J'ai fait tout en mon pouvoir pour faire ressortir le fait que les cultivateurs allaient élever plus de porcs, que nous le voulions ou non, à cause du prix élevé du bacon comparativement au prix du grain. Mais j'ai senti que, s'il devait inévitablement se produire un excédent de production, les gens sans expérience ne produiraient pas la qualité nécessaire à l'exportation et, par conséquent, il y aurait une grande quantité de porcs que ne pourraient être exportés et l'accumulation de ces animaux déprimerait le marché. Notre ligne de conduite leur rendait plus facile d'obtenir la qualité de porcs qui convient. J'ai agi ainsi dans ce but. Il existe en Ontario, surtout dans l'Ontario central et occidental, des éleveurs qui produisent des porcs à bacon d'une qualité insurpassable, même par le Danemark. Certains comtés de l'Ontario produisent jusqu'à 90 p. 100 de bacon et de porcs à bacon choisis et nous ne pensons pas qu'il soit juste pour eux qu'on permette aux cultivateurs de se lancer dans une production plus élevée, avec ou sans notre conseil, et de produire des porcs d'une qualité qui serait préjudiciable à ces éleveurs et détruirait leur œuvre en fait de production scientifique du bacon.

L'autre sujet que je désire traiter brièvement, c'est celui des pommes. Nous ne pouvons approvisionner de pommes tout le marché du Royaume-Uni et, relativement à ce produit, nous avons une base qui diffère de celle du contingentement de bacon et de la préférence sur le blé. Notre préférence sur les pommes et de 4s. 6d. le cent, soit approximativement $1 à $1.25 par baril. Notre principal concurrent pour ce commerce sont les Etats-Unis et plus de la moitié de leurs pommes ne sont pas de qualité supérieure. Quiconque a le moindrement songé à cela comprendra tout de suite qu'un droit spécifique a plus d'effet contre un article de basse qualité que contre l'article de qualité élevée. Le résultat c'est que pour les pommes vendues par les Etats-Unis en Angleterre à des prix dans les environs de $1.25 à $2 le baril, ce droit devient pour ainsi dire prohibitif; on peut donc estimer sans exagérer que cela augmentera notre débit dans le Royaume-Uni d'approximativement 500,000 barils.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a parlé quarante minutes.

M. GEORGE W. McPHEE (Yorkton): Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Weir) vient de nous répéter le discours qu'il a prononcé dans Huron-Sud, discours auquel les gens de cette circonscription ont répondu. Si l'honorable ministre a raison de dire que les marchés offerts au producteur canadien ont été élargis, pourquoi notre agriculture est-elle dans la pénible situation que nous connaissons? Le ministre de l'Agriculture recommandait récemment aux gens de semer; voici qu'il leur demande aujourd'hui de réduire l'étendue de leurs emblavures.

L'hon. M. WEIR: Non.

M .McPHEE: Ce ne sont pas là ses paroles, mais c'est ce qu'il a laissé entendre. Cette déclaration du ministre, monsieur l'Orateur, est la meilleure réponse possible à toute son argumentation. Si le producteur canadien doit réellement obtenir le bénéfice de six sous par boisseau sur le marché du Royaume-Uni, pourquoi le ministre conseille-t-il au cultivateur canadien de réduire l'étendue de ses emblavures?

L'hon. M. WEIR: Monsieur l'Orateur,...

Quelques VOIX: A l'ordre!

M. l'ORATEUR: On ne peut interrompre l'honorable député que s'il y consent, à moins qu'on ne veuille s'expliquer sur un fait personnel. Voyons ce qui en est.

L'hon. M. WEIR: Le fait personnel est celui-ci: l'honorable député prétend que j'ai conseillé la réduction de l'étendue des emblavures, et je ne l'ai pas fait.

M. McPHEE: C'est ce qui découle des paroles de mon honorable ami. Analysons maintenant comme il convient ces accords commerciaux. Il faut pour cela remonter à 1930. Avant cette date, notre pays avait traversé une ère de prospérité de huit années. Le blé canadien alors se vendait à $1.10 le boisseau, le beurre à 30c. la livre et les œufs à 25c. la douzaine. Mon honorable ami le ministre de l'Agriculture et le très honorable chef du Gouvernement (M. Bennett), prétextant le grand nombre des chômeurs, parcoururent le pays en disant que la panacée aux maux dont nous souffrions consistait dans le relèvement des tarifs. le peuple canadien les crut et les porta au pouvoir. Qu'est-ce que nous constatons aujourd'hui, après deux ans et demi du régime tory qui a relevé les tarifs? Le blé ne rapporte pas $1.10, mais 30c.; le beurre ne rapporte pas 30c, mais 10c.; les œufs ne rapportent pas 25c. la douzaine, mais 7c. Oui,

le beurre à 10c., quand la graisse de roue se vend 20c. la livre!

Nous avons eu la conférence de 1930, qui s'est terminée par un fiasco qu'on a caractérisé par un mot, fumisterie. Puis nous avons eu la conférence de 1932, qui a eu pour résultat les accords commerciaux qui nous sont soumis.

En quoi consiste cet accord en somme? En ceci que l'Angleterre imposera un droit de 6c. par boisseau sur le blé provenant des pays étrangers, afin de donner un avantage au Canada sur son marché. Je veux lire ici le texte de l'article des accords qui concerne cette question:

Article 4. Il est convenu que le droit sur le blé entier, le cuivre, le zinc ou le plomb fixé au présent accord peut être supprimé si, à un moment quelconque, les producteurs de blé entier, de cuivre, de zinc et de plomb respectivement, de l'Empire, ne peuvent ou ne veulent d'abord offrir ces produits en vente au Royaume-Uni à des prix n'excédant pas les prix mondiaux et en quantités suffisantes pour satisfaire les besoins des consommateurs du Royaume-Uni.

L'honorable député de Long-Lake (M. Cowan) a dit l'autre soir: "Où le Canada va-t-il vendre son blé, si ce n'est en Angleterre?" Je ne suis pas surpris de l'entendre dire cela, mais je suis surpris que l'honorable député de Souris (M. Willis) ait dit la même chose. Il nous a présenté le cas suivant: 300,000 boisseaux de blé quittent le Canada et 300,000 boisseaux de blé quittent la Russie, les deux cargaisons destinées à Liverpool; l'exportateur russe ayant à payer 6c. par boisseau, soit $18,000, en débarquant sa cargaison à Liverpool. Cette hypothèse a le malheur d'être absolument fausse. Mon honorable ami prend-il les Russes pour des fous? Ces gens-là sauront bien d'avance qu'ils auraient à payer 6c. par boisseau sur leur grain exporté en Grande-Bretagne. Que feront-ils? Vont-ils cesser de cultiver du blé? Pas du tout; ils vont simplement décharger ce blé en Hollande ou dans d'autres pays d'Europe qui importent du blé. Il en résultera qu'ils aviliront davantage les prix mondiaux, de sorte que le vendeur canadien de blé obtiendra un prix plus bas que jamais pour son produit.

A ceux qui demandent où le blé canadien va aller si ce n'est en Angleterre, je veux poser la question suivante: Où est-il allé jusqu'ici? J'ai ici les statistiques des trois ou quatre dernières années sur l'exportation du blé canadien. Ces statistiques sont celles des années 1927 et suivantes. En 1927, le Canada a exporté, en chiffres ronds, 255 millions de boisseaux de blé, dont 120 millions au Royaume-Uni et 133 millions aux pays étrangers. En 1928, nous avons exporté 365 millions de boisseaux, dont 135 millions en Angleterre et 229 millions aux pays étrangers. En 1929, nous avons exporté 210 millions de boisseaux, dont 84 millions au Royaume-Uni et 126 millions aux pays étrangers. En 1930, nous avons exporté 207 millions de boisseaux, dont 77 millions en Angleterre et 129 millions aux pays étrangers. Venons-en maintenant à l'année 1931, sous le régime du présent Gouvernement. Nous constatons que, dans le cours de l'année, nous avons exporté 194 millions de boisseaux, dont 63 millions sont allés au Royaume-Uni, et 131 millions à des pays étrangers. Dans l'année financière 1932, nous avons exporté 191 millions de boisseaux, dont 65 millions en Angleterre et 126 millions dans des pays étrangers.

A-t-on des doutes sur l'exactitude de ces chiffres? Si on en doute, je prie mon honorable ami de se référer aux statistiques du département du Commerce pour 1932 et il relèvera les chiffres pour 1931 à la page 15. Il en vérifiera la précision.

Que feront les pays étrangers atteints par le relèvement des droits au Royaume-Uni contre les exportateurs étrangers? Nous aurons une guerre commerciale; les autres pays ne subiront pas un préjudice sans rien faire. Non, ils useront de représailles contre nous. Permettez-moi de poser une question à nos honorables amis d'en face au sujet du bois de construction; soutiennent-ils qu'à la suite de cet accord les Etats-Unis ne relèveront pas davantage leur tarif contre nous? Et mes honorables amis de l'Ile-du-Prince-Edouard qui approuvent une augmentation du droit sur les pommes américaines? Que diront-ils si les Etats-Unis usent de représailles et doublent le droit exorbitant qui frappe aujourd'hui les pommes de terre entrant en ce pays? Mon honorable ami le ministre des Finances (M. Rhodes) représente un comté de pêcheurs. Ausurera-t-il qu'à la suite du présent traité les Etats-Unis ne hausseront pas encore leurs droits contre le poisson néo-écossais exporté chez eux?

M. DUFF: L'espadon expédié de Louisbourg.

M. McPHEE: J'envisagerai maintenant l'aspect de la question qui regarde l'Ouest canadien. Sous le régime de cette convention qu'on appelle magnanime, le producteur canadien ne peut vendre son blé qu'au prix le plus bas possible auquel la concurrence universelle lui permettra de le vendre, mais il est écorché vif par tous les articles douaniers. Ainsi qu'on l'a dit, il sue sang et eau pour payer tout ce qu'il achète, du fait de s'approvisionner sur un marché hautement protégé. Permettez-moi de consigner un état indiquant quel accroissement du coût de la vie la convention discutée entraînera pour le cultivateur, le consommateur de l'Ouest canadien. Je mets au regard le

droit tel qu'il était sous le régime libéral en 1930, le droit imposé par le présent Gouvernement avant la conférence, et le taux établi par la conférence:

	tarif libéral budget Dunning	Tarif Bennett avant la conférence	Tarif de la conférence
Lainages à la pièce	24⅜%	62%	59%
Lainages à pardessus	24⅜%	105%	91%
Tissus à complet de haute qualité	24⅜%	66%	63%
Bas de laine	22½%	88%	77%
Couvertures de laine	20½%	100%	72%
Tapis Axminster	22½%	100%	78%

Il y a majoration du prix de tout ce que les cultivateurs doivent acheter, du fait de cette convention inique et d'un gouvernement encore pire, et le seul avantage qu'ils obtiennent, c'est l'autorisation de vendre leurs produits au prix le plus bas possible auquel la concurrence universelle leur permettra de vendre. Le beurre vaut 10c. la livre et la graisse de roue, 20c.

Un MEMBRE: Le vent est gratuit.

M. McPHEE: Je répondrai à l'honorable député plus tard. Permettez-moi de terminer la liste. Avant la conférence, les écrémeuses entraient en franchise, aujourd'hui elles sont frappées d'un droit de 25 p. 100. Le ministre de l'Agriculture ira dire aux producteurs de lait de la Saskatchewan: "Il est vrai, monsieur le cultivateur, que je n'ai pas pu obtenir un prix plus élevé pour vos produits laitiers que le prix du marché mondial, mais continuez à traire vos vaches et je vous en récompenserai en haussant de 25 p. 100 la valeur de vos écrémeuses." Prenez le fil de fer barbelé. Le droit fixé en fera monter le prix de 10 p. 100. Le fil de fer barbelé entrait en franchise au pays depuis vingt-cinq ans, mais, dans son zèle pour l'agriculture, le ministre de l'Agriculture conseillera aux cultivateurs d'employer plus de fil de fer barbelé. Dans l'Est on n'emploie guère de fil de fer barbelé par comparaison avec l'Ouest; les fermes sont petites dans l'Est et il y a beaucoup de perches à clôture. Mais dans le grand pays de l'Ouest nous sommes obligés de faire un grand usage de fil de fer barbelé. Le ministre de l'Agriculture ira trouver le producteur de grain et lui dira: "Il est vrai, je ne puis obtenir un meilleur prix pour ton blé que le prix mondial, mais je te récompenserai en faisant hausser de 10 p. 100 le fil de fer barbelé dont tu auras besoin pour clôturer tes champs de blé."

Sur les 223 droits en question 139 ont été relevés. Non seulement ce Gouvernement est-il victime de la folie douanière, mais apparemment ses fonctionnaires passent leurs nuits à chercher quelque nouvelle méthode d'aggraver encore les difficultés du pauvre importateur canadien.

Je voudrais révéler à la Chambre certains détails touchant l'envoi d'un cadeau, par un monsieur des Etats-Unis, à un de ses amis qui demeure dans la même ville que moi. Ce monsieur des Etats-Unis, citoyen américain, a acheté, pour en faire cadeau à son ami au Canada, un petit objet d'ameublement qu'il a payé $12.50 en monnaie américaine. Cela se passait voilà huit ou dix mois; à cette époque-là, grâce à la politique de notre gouvernement, le dollar canadien ne valait que 77 c. ½ aux Etats-Unis. Voici ce qui est arrivé lorsque ce meuble a été déposé à la douane canadienne: j'ai ici sous les yeux les inscriptions officielles qui font foi de tout de ce que j'avance. Malgré le fait que notre monnaie était en baisse de 22½ p. 100 sur le marché américain la différence du change a été ajoutée au prix de l'objet, qui devenait donc $15.30. Ce cadeau, —et non pas un objet acheté,—a été frappé d'un impôt de 45 p. 100, plus une taxe de vente de 4 p. 100 et le destinataire a dû débourser $7.76 pour recevoir le cadeau qui avait coûté $12.50 aux Etats-Unis. Faut-il s'étonner alors si tous les hommes d'affaires importants et tous les importateurs du Canada dénonçent sévèrement les mesures de ce ministère?

J'ai sous les yeux ce qu'a énoncé voilà une semaine ou deux, à Calgary, un Anglais, au sujet des tarifs et de leur effet sur notre pays.

Un MEMBRE: Pas dans le *Calgary Eye Opener?*

M. McPHEE: Non. Ce monsieur, M. H. Morris, est le gérant de J. and N. Phillips and Company, exportateurs, de Manchester. Voici ce qu'il a dit à son arrivée:

> Depuis trois ans, nous avons exporté moins de marchandises au Canada que depuis bien des années; et la cause en est en grande partie à la situation du Dominion et à votre politique absurde en matière de tarifs. Dès que faiblit le rendement de vos zones productrices de blé tout le Canada faiblit en conséquence et vos manufacturiers à cinq sous dans l'est du Canada n'y pourront rien. Ces tarifs sont responsables du coût élevé de la vie dans le dominion et vous, gens de l'Ouest, devez payer des prix exorbitants pour tout ce que vous achetez.

Un autre exemple, si vous le voulez bien. Le compte rendu d'une interview avec sir

Arthur Balfour a paru dans un journal conservateur, le *Winnipeg Evening Tribune*. Sir Arthur Balfour est un des plus réputés parmi les industriels et les économistes de l'Angleterre; il est à la tête d'une des plus grandes aciéries du monde entier, a servi dans nombre de commissions gouvernementales et de délégations économiques et il a été décoré par plusieurs gouvernements de l'Europe. Décidément donc il parle avec autorité. Ecoutez-le:

Je crois que les tarifs ont été trop loin. Ils ont leur utilité et leur place; mais lorsqu'on les applique aux industries peu solides au même titre qu'aux industries dont le fonctionnement ne laisse pas à désirer, cela dépasse la mesure. Nous avons ignoré tout à fait l'effet de nos actes sur nos voisins.

La dépêche suivante de l'Allemagne cite l'ancien président de la Reichsbank:

Hambourg (Allemagne), le 20 octobre.—Hans Luther, ancien président de la Reichsbank a dit aujourd'hui dans une causerie devant le Cercle d'outre-mer que les pays étrangers devaient prendre l'initiative vers le rétablissement du libre-échange pour permettre à l'Allemagne et aux autres nations endettées de régler avec leurs créanciers. On ne résoudra pas le problème, a-t-il affirmé, en supprimant les restrictions sur la monnaie étrangère et en consolidant les crédits à courte échéance, tant que seront maintenues les barrières de la douane.

Me sera-t-il permis pour terminer mes remarques sur cet aspect de la question de consigner au hansard les paroles suivantes de sir George Paish, un des économistes les plus en vue du monde entier:

De nos jours les industries fondamentales de tous les pays sont celles dont les produits s'écoulent sur le marché mondial. Les nations sont prospères dès que sont prospères leurs industries fondamentales. Lorsque ces dernières fléchissent les nations se trouvent en butte à des difficultés.

Et encore:

Redonnez la prospérité aux industries fondamentales et les nations redeviendront prospères.

Il continue:

Si les nations veulent supprimer maintenant les obstacles psychologiques, politiques et artificiels qu'elles ont érigés avec tant de vigueur depuis quelques années contre l'échange des produits du globe, le grave danger qui les menace disparaîtra graduellement et elles connaîtront un essor commercial qui dépassera tout ce qu'elles ont connu jusqu'ici. La voilà la solution, la seule, des problèmes mondiaux dans le domaine du travail et de la finance.

Et il termine:

Comment serait-il possible que qui que ce soit dans un pays quelconque ait confiance en l'avenir alors que chacun des pays s'évertue plus ou moins à exclure les produits des autres, et partant à empêcher tout mouvement des siens propres? Et ceci également à une époque où les nations sont plus que jamais endettées, ont besoin de nouveaux marchés pour leurs produits afin de faire honneur à leurs obligations.

Le poème de James Russell Lowell intitulé "The Present Crisis", bien qu'il ait été écrit il y a cinquante ans, peut s'appliquer à l'époque actuelle. Je désire en citer un verset pour le bénéfice du très honorable leader du Gouvernement. Voici:

For mankind are one in spirit, and an instinct bears along,
Round the earth's electric circle, the swift flash of right or wrong;
Whether conscious or unconscious, yet humanity's vast frame
Through its ocean-sundered fibres feels the gush of joy or shame;—
In the gain or loss of one race all the rest have equal claim.

Je passe maintenant à un autre point de mon argumentation. Je désire mentionner une déclaration que faisait il y a quelques jours, à la Chambre des communes anglaise, M. Neville Chamberlain, le jingo impérial. Il a dit:

Les liens de l'Empire sont devenus de plus en plus faibles. Le Canada dépendait en grande partie de la finance américaine et, à cause de l'absence de toute préférence avec le Royaume-Uni, il aurait pu juger très difficile de refuser une nouvelle offre de réciprocité avec son grand voisin du sud, ce qui lierait définitivement leurs fortunes à un point où il en résulterait une divergence d'opinion entre le Canada et la Grande-Bretagne.

Où M. Neville Chamberlain a-t-il trouvé l'inspiration qui l'a porté à diffamer ainsi le peuple canadien? Est-ce le résultat de son contact avec les jingoes du Canada à la conférence impériale? Que M. Neville Chamberlain vienne au Canada; qu'il vienne rencontrer les veuves, les sœurs et les mères des 60,000 glorieux morts de notre pays et qu'il dise ensuite que les liens de l'Empire s'affaiblissent. Il a pris bien garde d'attendre d'avoir traversé l'Atlantique avant de faire cette déclaration. Qu'il revienne au Canada et visite les hôpitaux militaires de Sainte-Anne et d'autres endroits du Canada où des hommes souffrent, brisés de corps et d'esprit à la défense de l'Empire, et qu'il déclare que les liens de l'Empire s'affaiblissent. Qu'il vienne dans ce Parlement canadien où 245 membres, les représentants élus du peuple canadien, sans une voix discordante, votent 50 millions de dollars par année comme dédommagement partiel à l'incapacité physique de milliers de vétérans de la Grande guerre, et seraient prêts à voter quatre fois cette somme s'il était possible de ramener ces gens à la santé, et qui'l parle de l'affaiblissement des liens de l'Empire.

Lorsque la conflagration se déchaîna en 1914, des milliers de bons citoyens canadiens, tout comme d'autres fils loyaux d'autres par-

ties de l'Empire, s'élancèrent vers le théâtre de la guerre pour venir en aide à la métropole. Leur rencontre sur les champs de bataille ensanglantés de l'Europe, les souffrances qu'ils ont endurées, leur victoire contre les obstacles communs qu'ils ont renversés, la mort d'un grand nombre d'entre eux répondent à Neville Chamberlain que tous les Chamberlains de ce monde ou de l'au-delà ne peuvent faire que le Canada ne soit loyal à l'Angleterre et à la couronne britannique.

Il est formulé une autre accusation dans ce Parlement à l'effet que parce que nous combattons ces conventions nous ne sommes pas loyaux à la métropole. L'autre jour, le solliciteur général (M. Dupré) déclarait que mes honorables amis d'en face avaient obtenu de la Grande-Bretagne des préférences que nous n'aurions jamais pu obtenir. Quelle est l'attitude du parti conservateur dans ce pays vis-à-vis des préférences britanniques? Permettez-moi de retourner à 1897, à la première fois dans l'histoire du Canada où le Parlement canadien a accordé une préférence réelle à la Grande-Bretagne. Il s'agissait d'une préférence de 25 p. 100. Quelle a été l'attitude officielle du parti tory d'alors? Permettez-moi de consigner au compte rendu les paroles de sir Charles Tupper, alors leader du parti conservateur, prononcées dans cette Chambre le 26 avril 1897, comme en fait foi la page 1102 v.f. du hansard de cette année-là. Voici ce qu'il disait à propos de cette préférence:

> Eh bien! qu'en résulte-t-il? Que la mise en vigueur du tarif paralyse déjà, il le sait, les industries nationales. Pendant que ces messieurs entrevoyaient d'un œil vengeur la destruction des industries canadiennes, je lisais la plainte douloureuse de ces industries dans la *Gazette* de Montréal, où l'un après l'autre les manufacturiers déclaraient que leurs industries étaient ruinées, qu'ils devaient fermer leurs établissements, et qu'ils voyaient apparaître le retour du déplorable état de choses existant alors que l'honorable préopinant était revêtu des fonctions de surveiller la politique douanière du Canada. Jamais plus grande injustice n'a été infligée à celle-ci.

C'est là la déclaration officielle du parti conservateur sur la préférence britannique.

M. LAVERGNE: Très bien! très bien!

M. McPHEE: Permettez-moi de dire à mon honorable ami l'Orateur suppléant, qu'il devrait au moins se tenir tranquille durant le débat...

M. LaVERGNE: Vraiment il doit m'être permis d'applaudir l'honorable député.

M. McPHEE: ...que l'attitude du parti libéral au Canada en ce qui regarde la préférence britannique à partir de 1897 et à travers les années subséquentes alors que le tarif de préférence fut relevé pour atteindre son maximum en 1930 sous le régime du budget Dunning, dément ceux qui nous accusent de manquer de loyalisme envers la métropole parce que nous critiquons ces accords conçus dans l'iniquité tant au point de vue politique qu'au point de vue économique.

L'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Duff) me remet à l'esprit un fait presque oublié. Je le ferai remarquer à nos adversaires, le parti libéral canadien est resté loyal à la couronne britannique quand les tories livraient aux flammes nos édifices parlementaires. Le parti libéral canadien est resté loyal aux institutions britanniques quand les tories lançaient des œufs pourris au représentant du roi d'Angleterre. Enfin, le parti libéral canadien est resté loyal à la Grande-Bretagne lorsque les tories apposaient leurs signatures au bas de l'unique pacte d'annexion qui ait jamais circulé au pays. Que l'on n'entende plus parler de cette niaiserie touchant le loyalisme du Canada à l'empire.

Et à ce propos, permettez-moi de citer un extrait d'un article de fond qu'a publié le *Globe* de Toronto, le 18 courant, sous le titre: "Un empire qui n'est pas défendu." Voici:

> M. Hector Bywater, le correspondant naval du *London Daily Telegraph*, "a découvert que des conversations officieuses à Ottawa, au cours de la dernière conférence, ont révélé à l'impromptu aux ministres anglais que le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande reconnaissent leurs obligations en ce qui regarde la défense de l'empire sur les mers".

Je désire demander aux ministres ce que cela veut dire. Personne n'a nié ni contredit cette nouvelle; nous avons donc le droit de conclure qu'elle est véridique. Est-il vrai que les auteurs de cet accord inique que l'on entend imposer au peuple canadien vont encore plus loin et ont l'intention de créer une caste militaire afin de mettre en force la politique douanière qu'ils ont énoncée en concluant cet accord? Quelle est la réponse à cette question? Je prie le ministre des Postes (M. Sauvé) ou n'importe quel autre ministre de la couronne d'y répondre lorsqu'il réclamera la parole.

Ces jours derniers, le solliciteur général (M. Dupré), dans un moment d'abandon, je le suppose, a dit que le Gouvernement était prêt à aller aux urnes électorales et d'inviter le peuple à se prononcer sur cette question.

Un MEMBRE: Du tout; il n'a jamais dit cela.

M. McPHEE: Alors, j'adopterai une autre tournure que mes honorables amis comprendront peut-être plus facilement,—que la question soit décidée par le peuple. Je le dis franchement à mes honorables amis de la droite, peu importe le moment où ils seront prêts à aller aux urnes électorales, que ce soit

tôt ou tard,—et je prie le ciel que ce soit bientôt pour le bien du Canada,—aussi vrai que le jour succède à la nuit, le peuple enveloppera le parti tory dans un linceul; il chantera son libera et il l'ensevelira dans la tombe creusée par son incompétence politique, sans regret, sans honneurs et sans célébration, d'aucune sorte.

M. C. H. DICKIE (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, après avoir écouté la harangue politique de l'honorable préopinant (M. McPhee), j'estime que je dois des excuses à cette Chambre pour ainsi dire de tenter de faire certaines observations sur le question en discussion. Pour moi, les arguments qu'ont fait valoir les ministres sont concluants à tel point qu'il me semble que c'est pour moi prendre inutilement le temps de la députation que de l'entretenir sur ce sujet. Cependant, vu que le présent débat a dégénéré en une mêlée générale, je me décide à y participer de crainte que mes commettants ne concluent de mon silence que j'approuve la manière de voir de certains honorables membres de la gauche.

Le présent débat, monsieur l'Orateur, s'est fort écarté de la question puisqu'il nous a conduits des tranchées des Flandres au mahatma Ghandi et même aux régions célestes. En effet, l'ex-ministre de la Justice (M. Lapointe) nous a fait savoir qu'il a intercédé auprès des puissances célestes pour la réussite des délibérations de la dernière conférence. L'ex-ministre déclare qu'il a prié pour sa réussite. Cependant, à la lumière des remarques qu'il a faites plus tard, j'ai peut-être le droit de supposer que mon honorable ami a agi un peu à la façon d'une infirmière dont le malade était un jour très bas. C'était un homme très calme. Après avoir subi une opération et comme il se remettait des effets de l'anesthésie, il remarqua que les stores de la fenêtre étaient baissés. Il demanda à l'infirmière: "Pourquoi ma chambre est-elle plongée dans l'obscurité?" Et l'infirmière de répliquer: "Il y a un incendie de l'autre côté de la rue et comme je vous connais bien, j'ai pensé que si vous voyez les flammes en recouvrant votre connaissance, vous tireriez la conclusion que l'opération n'a pas réussi." Je voudrais bien savoir le texte des prières que l'ex-ministre de la Justice a adressées au ciel. A quoi sert-il, monsieur l'Orateur, que mon honorable ami dise de pareilles balivernes ici, lorsque nous savons tous que les honorables membres de la gauche désiraient vivement voir échouer les délibérations de la conférence? Nous nous rappelons avec quel ensemble nos honorables amis de la gauche ont raillé le premier ministre en 1930, à son retour de la conférence de Londres qui fut le prélude de celle de l'été dernier, à Ottawa.

[M. McPhee.]

Du commencement à la fin de son discours, le très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) a laissé voir sa mauvaise humeur; il était facile de suivre sur ses traits le désappointement que lui causait la réussite de la conférence d'Ottawa. Le pays traverse en ce moment des temps excessivement difficiles et le Gouvernement cherche à faire quelque chose qui profitera au Canada, à la métropole ainsi qu'à tous les dominions de l'Empire. Nous pouvons parler politique tant que nous voudrons, mais tous ceux qui m'entendent ce soir ne peuvent s'empêcher de reconnaître la gravité de la situation que le Canada doit envisager à l'heure actuelle. Dans le passé, nous avons semé le vent, et aujourd'hui il nous faut moissonner la tempête. Il faudra recourir aux plus grandes intelligences que nous ayons en Canada pour tirer le pays de l'embarras où il se trouve du fait de la situation mondiale.

En entendant le très honorable chef de l'opposition prononcer son discours l'autre jour, je pensais à l'excellente occasion dont il n'avait pas su profiter. S'il s'était simplement contenté de dire: "Monsieur l'Orateur, même si ce traité contient certaines choses que je désapprouve, je sais qu'il représente un effort sérieux et bien intentionné en vue de faire quelque chose pour le Canada et l'empire britannique, et par conséquent, nous entendons, moi et mon parti, appuyer le Gouvernement afin d'en faire un essai loyal et de voir s'il en découlera quelque chose d'avantageux pour le pays"—s'il avait parlé ainsi, il aurait été acclamé par tout le Canada. S'il avait su, comme le fit sir Wilfrid Laurier en 1914, se montrer à la hauteur de l'occasion, le Canada aurait une meilleure opinion de lui à l'heure actuelle.

Le très honorable chef de l'opposition fait grand état des marchés mondiaux. Où sont les marchés mondiaux que nous n'avons pas essayé de capter? Prenons les Etats-Unis. Nous savons tous ce qui s'est passé en vertu du tarif Fordney-McCumber. Les marchands de bestiaux du sud-ouest des Etats-Unis protestèrent contre les arrivages de bêtes à cornes et d'autre bétail canadiens sur le marché de Chicago, et c'est alors que l'on appliqua le tarif Fordney-McCumber contre leur importation aux Etats-Unis. Cette mesure accula à la ruine un grand nombre d'éleveurs des prairies de l'Ouest, ainsi que d'Ontario. Le tarif en question a complètement empêché les Canadiens d'exporter leurs bêtes à cornes et autre bétail vivant au marché de Chicago. Les Etats-Unis ont agi ainsi, non pas dans un esprit de représailles, mais simplement pour se conformer à un de leurs principes, celui de conserver leurs marchés à leurs propres pro-

ducteurs. Mais on n'ignore pas quel désastre en découla pour l'industrie de l'élevage dans les provinces des Prairies. Plus tard, après que la division laitière de l'industrie de l'élevage eut rattrapé une partie du terrain qu'elle avait perdu, l'ancien gouvernement libéral conclut un accord commercial avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et encore une fois, nos cultivateurs laitiers subirent une rebuffade et virent leurs troupeaux décroître en nombre. Nous cherchons aujourd'hui le moyen de faire renaître la prospérité parmi ceux des nôtres qui exercent cette branche de l'agriculture.

Le très honorable chef de l'opposition parle de marchés mondiaux et d'y pénétrer. Comment vous implanteriez-vous sur le marché de nos voisins du sud? Ils adoptent, en matière douanière, le tarif qui leur convient, et nous ne saurions le leur reprocher. Mais voyez ce qui s'est passé au Canada à la suite de l'adoption du tarif Hawley-Smoot. Tous les ans, nous exportions aux Etats-Unis du bois pour une valeur de 30 millions, et ce pays était aussi notre meilleur débouché pour notre cuivre, notre zinc et notre plomb. Presque du jour au lendemain, les Etats-Unis imposèrent un droit de $3 par mille pieds sur le bois, à la demande des marchands d'Orégon et de Washington, ce qui correspond à une interdiction contre l'expédition du bois canadien aux Etats-Unis. Ils frappèrent aussi le zinc et le plomb d'un droit de 4 cents par livre, ce qui rend également impossible toute exportation, aux Etats-Unis, de ces produits métallifères. Cela, ils l'ont fait, non par représailles contre nous à la suite d'une mesure que nous avions prise, mais parce que les marchands de bois et les exploitants miniers américains avaient réclamé le marché des Etats-Unis pour les producteurs américains. Ainsi, la porte du marché américain nous est fermée sauf pour notre blé que nous expédions aux Etats-Unis contre un droit de 42 cents par boisseau, et où ce blé sert à améliorer la qualité de leur farine, laquelle est ensuite expédiée sur les marchés du monde où elle concurrence la nôtre, et est l'objet d'un remboursement de droits de 99 p. 100 à l'exportation. J'ajouterai que c'est là un privilège dont on fait un usage abusif.

Le vociférant député qui vient de reprendre son siège (M. McPhee) ne nous a pas dit combien de blé nous avions expédié aux Etats-Unis sous le régime de ce droit de 42 cents par boisseau. Nous en avons exporté une importante quantité, et il la comprend parmi les exportations à des pays étrangers alors qu'en réalité ce blé a été expédié aux Etats-Unis pour améliorer la qualité de leur farine et nous devancer sur les marchés de l'univers. Que pouvons-nous vendre aujourd'hui à la France avec son tarif d'interdiction contre le blé? Nous ne pouvons y faire aucune exportation de blé. Cette question du blé est des plus grave, et je souhaiterais entendre quelqu'un ici nous en indiquer la solution. Aucun producteur de blé ne saurait prospérer en Canada lorsque le blé est à 28 cents le boisseau. Vous pouvez donner aux cultivateurs leur vieux fétiche, le libre-échange, ou un tarif de revenu ou la disparition complète du tarif, et ils ne peuvent réussir avec du blé à 28 c. le boisseau. Par conséquent, il faut faire quelque chose. Quoi? Nous l'ignorons. La conférence impériale a atteint le meilleur résultat possible, je crois. Elle nous a du moins assuré un marché en Grande-Bretagne bien qu'aucun prix n'ait été fixé pour notre blé. Elle n'aurait pu le faire. Lorsque l'on permettra à ces accords qui ont été conclus entre les divers dominions de l'empire britannique, qui comprennent un quart de la population de l'univers, de réussir, comme je crois qu'ils réussiront, un essor sera donné au commerce du globe en général et, avec l'amélioration de la situation mondiale, le prix du blé haussera, et les cultivateurs de l'Ouest auront quelque chance de prospérer. Actuellement, leur misère est navrante. Nous allons réussir. Nous allons passer à travers, mais il nous faudra pour cela les services des meilleures intelligences du Canada et de l'empire.

Nous savons combien près de la ruine la Grande-Bretagne a été lorsqu'elle a abandonné l'étalon-or; nous n'ignorons pas, de plus, que l'univers est bouleversé. Nous savons que l'une des principales raisons de la détresse économique actuelle est le poids des dettes qui pèsent sur les nations. Je me demande comment celles-ci les paieront. Les Canadiens ont tenu la tête haute; nous avons fait face à toutes nos obligations, et en cela nous avons le respect de tous les pays étrangers. Si l'Angleterre avait adopté la politique de ce pays impie, la Russie, et avait répudié toutes ses dettes, la prospérité règnerait dans l'empire britannique.

Nous jouons franc jeu; nous jouons cartes sur table. Lorsque nous négocions des accords avec les dominions britanniques ou la mère patrie, ce qui n'est pas dit est aussi important que ce qui l'est. La franchise réciproque, telle est la base sur laquelle nous construirons l'édifice qui sera pour le bien de tout l'empire britannique.

Nous avons beaucoup entendu parler de ce fameux libre-échange d'outre-mer. Que serait-il arrivé au Canada si nous avions eu une politique de libre-change durant la dépression?

M. YOUNG: Des temps meilleurs.

M. DICKIE: Chaque manufacturier du Canada eût été ruiné. Notre pays eût été envahi de produits de la Tchécoslovaquie et

d'autres pays à vils prix. Avant de partir de l'Ouest j'ai remarqué des articles de poterie du pays que je viens de mentionner, et je me demande comment le prix est demeuré si bas en dépit du transport. Ces articles se vendaient pour rien ou presque. Nous ne pouvons concurrencer les habitants de ce pays pas plus que ceux d'Allemagne ou de France parce que nous vivons plus confortablement et que les salaires de nos ouvriers sont meilleurs. Nous essayons de maintenir un mode de vie plus élevé, et je crois que nous pourrons le faire.

Nous parlons de nous frayer un chemin vers les marchés de l'univers. La seule manière d'y ariver est de montrer que l'empire britannique est capable de se suffire à lui-même, a l'exemple des états américains. Nous parviendrons ainsi a nous rétablir sur une base solide. Le libre-échange est une cause perdue dans le monde entier. Si cette doctrine est sage en théorie,—et je ne suis pas prêt à le reconnaître,—elle ne peut certainement pas être mise en pratique. A un point de vue économique, elle ne vaut rien dans un pays de neuf millions d'habitants seulement, pays voisin d'un autre dont la population est plus de cent vingt millions avec un tarif de protection. Nous savons ce qui est arrivé dans le passé. Les Américains ne voulaient pas de produits de nos manufactures. Finalement, ils ont fermé les portes à l'exportation de notre bois de construction, de notre cuivre, de notre zinc et de notre plomb. Supposerons-nous, un instant, que nos marchandises ouvrées pouvaient pénétrer sur leurs marchés? Pas du tout. Du soir au lendemain, des droits arrêteraient nos denrées à la frontière. Comment, alors, allons-nous commercer avantageusement avec nos voisins? Ils ont parfaitement le droit de faire ce qu'ils font. Nous avons constaté, cependant, que nous étions obligés de trouver des débouchés ailleurs. Nous avions un commerce considérable avec les Etats-Unis. En 1925 nous avons importé pour une valeur de près de 900 millions de ce pays, et avons souffert d'une balance défavorable de commerce jusqu'à concurrence de 350 millions. C'est suffisant pour ruiner un pays de neuf millions d'habitants. Ils achetaient notre pulpe, notre papier, notre bois de charpente et autres produits de cette nature, et, en retour, nous importions leurs articles ouvrés. Nos ouvriers ont émigré aux Etats-Unis et ont travaillé dans les manufactures américaines pour fabriquer des marchandises achetées par les Canadiens. Finalement, la situation a changé. Lorsque le ministère actuel est arrivé au pouvoir il s'est aperçu du peu de sagesse de cette conduite. Il est surprenant que nous n'ayons pas fait faillite depuis longtemps. Nous avons constaté

[M. Dickie.]

nos difficultés plus tôt que l'Angleterre. Elle souffrait d'un envahissement de produits d'Allemagne et d'autres pays auxquels elle ne pouvait avoir accès avec ses articles manufacturés.

La question fut tranchée quant à nous par l'imposition de droits qui empêchait les produits américains de nous inonder aussi facilement que par le passé. Les Américains reconnurent le mérite de notre politique et convinrent qu'en continuant d'acheter leurs produits à la longue année nous n'avions pas fait preuve de sagesse. Le meilleur de notre sang s'en allait là fabriquer ce que nous importions. Notre argent et notre population prenaient le chemin des Etats-Unis. Cela dura un peu trop longtemps mais cela ne pouvait durer toujours. Leur immense progrès matériel et leur multiples moyens d'économiser la main-d'œuvre leur laissent sur les bras 11 millions de sans-travail dont ils ne savent que faire. J'ignore comment ils arriveront à employer cette armée. Ces gens-là se sont rués aux Etats-Unis lorsque ceux-ci poussaient la production à son maximum pour fournir l'univers. En définitive, le monde a adopté la politique de nos voisins et il a cessé d'acheter. On ne saurait donc dire comment on trouvera de l'ouvrage pour cette armée de 11 millions. Il le faudra pourtant, ou bien ce sera le désordre. Ce pays deviendra le domaine tout préparé pour les harangueurs de foules, communistes et agitateurs, s'employant à soulever les esprits contre le gouvernement.

Le Gouvernement actuel a cherché à remédier à la situation et je crois que la conférence impériale lui a fourni l'occasion d'un sincère effort dans ce sens. Je crois donc que nos honorables amis de la gauche ont bien tort de nier le mérite de cet effort. Ils auraient dû se joindre à nous et dire: "Attendons l'œuvre à l'épreuve; nous allons vous aider. Nous n'abandonnons pas nos principes mais nous faisons quant à cela trêve pour voir si la conférence va donner les résultats que vous prétendez."

Il y a dans le traité des articles qui provoqueront des critiques, et bien à propos. Le Canada ne pouvait pas plus tout obtenir, que l'Angleterre elle-même. Il s'agissait de concessions mutuelles et d'arrangements de nature à aider le monde et l'empire britannique. Toutes les critiques présentées ne sont pas justifiées. Les deux discours modérés et bien raisonnés que nous avons entendus, l'un de la part de l'honorable député d'Ontario (M. Moore) et l'autre de la part de l'honorable député de Bruce-Nord (M. Malcolm) laissaient bien voir que l'un et l'autre manquaient de conviction. Je suis certain que les deux honorables membres croient que le traité sera avan-

tageux au Canada, et ils l'ont presque dit. Je crois que l'honorable député de Bruce-Nord, l'un des membres les plus éminents de cette Chambre, a sacrifié au parti l'avantage général. On sentait qu'il n'avait pas le cœur à la tâche et plusieurs membres de l'opposition ne sont pas loin de penser comme nous. Libéraux et conservateurs, la même cause nous est chère: grand Dieu, cessons ce genre réclame sensationnel en lequel s'est complu l'honorable préopinant. Parlons sens commun, discutons raisonnablement et voyons si nous ne pouvons pas arriver à sortir le pays de la dépression afin que les sans-travail trouvent à s'employer. Ce serait un grand pas de fait si nous oubliions la politique quelque temps. Je puis assurer aux honorables membres de la gauche que si leur chef voulait ignorer la politique un certain temps sa popularité y gagnerait. Le mot "politicien" donne la nausée au peuple. Dans les circonstances actuelles, nous devrions avoir honte d'être des politiciens. Le peuple est fatigué des harangues électorales; ce qu'il veut ce sont des œuvres, des hommes d'énergie. Les deux partis comptent des hommes honnêtes et capables. L'extrême gauche comprend des hommes d'une sincérité absolue, mais dont les théories, comme l'inflation de la monnaie, ne me paraissent devoir aboutir à rien de bon. Ils n'en sont pas moins convaincus de ce qu'ils préconisent. La majorité de ceux qui siègent en face de moi croient aux idées préconisées par le parti libéral mais pour le moment celles-ci ne conviennent pas au peuple canadien.

Il ne me reste plus que quelques instants. Je termine en disant que je regarde la conférence impériale comme l'un des grands événements de l'histoire contemporaine de l'empire. Des représentants éminents de toutes les parties de l'empire, mus par le ferme désir d'arriver à un résultat se sont réunis, disposés à se faire des concessions mutuelles, à donner pour obtenir, en vue d'unir l'empire en un tout harmonieux. Je vois dans cette conférence et son œuvre un splendide hommage au grand chef du parti conservateur canadien qui a réuni ces délégués et dont les délibérations harmonieuses ont abouti à des conclusions unanimes. Je crois que nous sommes au tournant. Le soleil n'a pas encore dissipé les nuages qui assombrissent l'horizon économique, mais le beau temps s'annonce et nous devrions mettant la politique de côté, unir tous nos efforts dans un mouvement d'ensemble pour sortir le pays du marasme où il se débat. Songez à ce fardeau que notre peuple de neuf à dix millions doit payer aux Etats-Unis, sous forme de dettes municipales provinciales et nationales, approximativement 2 millions de dollars chaque semaine; aux intérêts que nous avons à acquitter là sur des fonds empruntés alors que nous aurions du épargner pour les mauvais jours.

Nous avons semé le vent, nous récoltons la tempête. J'ai écouté l'excellent discours de l'honorable député de Red-Deer (M. Speakman) cet après-midi; nous sommes toujours tous heureux de l'entendre exprimer des opinions honnêtes et sincères. Je voudrais bien qu'il eût raison, mais je puis difficilement comprendre comment la mise en pratique de sa théorie de donner au dollar une valeur proportionnée à celle de la livre peut tirer le Canada du marasme actuel ou nous faire obtenir un prix plus avantageux pour notre blé. Cette somme de 2 millions de dollars par semaine que nous payons en intérêt aux Etats-Unis doit être versée en or. Avec le système qu'il propose, j'ai bien peur que la valeur du dollar canadien ne tarderait pas à baisser d'une manière équivalente à celle de la livre sterling, soit environ 70c., et nous paierions alors une prime de trente cents à nos créanciers américains. J'ai bien peur que cette proposition ne soit qu'une chimère. Nous devons accepter le fardeau, économiser le plus possible et, tôt ou tard, nous atteindrons le sommet de la prospérité.

M. THOMAS REID (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, je voudrais dès le début dire un mot d'une observation faite par l'honorable ministre des Chemins de fer (M. Manion) l'autre après-midi. J'ai été passablement étonné de l'entendre dire de sa place que le chef de l'opposition (M. Mackenzie King) priait pour se trouver dans la situation du Gouvernement. Il n'y a pourtant pas bien longtemps que le premier ministre (M. Bennett) a dit au chef et aux membres du parti libéral que nous parcourions le pays en rendant grâces au Ciel de ce que nous ne possédions pas le pouvoir. Il se peut que maintenant certains membres du ministère désirent ardemment nous y voir à leur place.

Il n'est que naturel, ce à quoi du reste on pouvait s'attendre, qu'en nous exposant ces accords le premier ministre ait cherché à nous les montrer sous le meilleur angle possible. Pour ma part, je veux féliciter le premier ministre pour la manière dont il l'a fait et aussi pour son discours en général. Je dois trouver à redire, cependant, à l'interprétation et à l'impression que l'on a gardées de ce discours et des accords en général. On semble vouloir laisser entendre que c'est le plus beau geste libre-échangiste qui ait encore été offert à la Grande-Bretagne par le Canada. Je ne puis m'en convaincre, parce que je me rappelle le budget Dunning qui offrait plus de liberté encore, au point de vue commercial, que les dispositions de l'accord maintenant en discussion.

Je ne m'arrêterai pas à tous les articles, mais j'en veux mentionner six: tissus de laine à la pièce, étoffes à pardessus de laine, bas de laine, couvertures de laine, tissus de coton imprimés, flanellette de coton, blanche. Ce sont tous des produits d'un usage général au Canada et dont nos habitants emploient de grandes quantités. Or, il est extraordinaire de le constater, mais la plus grande réduction, celle pour laquelle le Gouvernement devrait peut-être être félicité est la réduction de 24 p. 100 sur les tuiles pour les toits de maisons.

L'un des premiers gestes du parti conservateur, une fois au pouvoir, a été d'abroger le budget Dunning. Si les accords commerciaux que l'on nous propose maintenant devaient constituer une mesure importante pour favoriser une plus grande liberté d'échange dans le monde, je pense que les tarifs auraient dû être abaissés bien plus qu'ils ne l'ont été, parce que sur un grand nombre d'articles les droits sont maintenant deux, trois et même quatre fois plus élevés que sous le régime du budget Dunning.

Au sujet de l'affirmation du premier ministre que les pays autres que ceux de l'empire doivent apporter leur concours s'ils veulent établir des relations commerciales avec l'empire, j'ai bien peur que cela provoque des représailles et peut-être aussi des coalitions de la part de ces pays. Nous avons déjà entendu répéter des rumeurs dans ce sens, certains pays nous menaçant de ne plus utiliser les navires canadiens ou anglais.

On a demandé aux libéraux d'accepter ces accords de bonne grâce. Je voudrais rappeler à nos honorables vis-à-vis la manière dont ces conventions nous ont été proposées. On nous a d'abord dit que le système hautement protectionniste était l'exécution du programme exposé par le parti conservateur avant les élections de 1930. Puis, nous avons appris en termes non équivoques qu'à la conférence de 1930 les mesures de haute protection du parti conservateur avaient été mises en honneur par le Gouvernement actuel. Le premier ministre a même ajouté: "Nous avons réussi là où le parti libéral avait échoué"; et encore "nous", en appuyant sur ce mot,—"nous avons fait du bon travail". Un tel langage, monsieur l'Orateur, dénote l'esprit de parti et ne peut pas aboutir à la création d'un esprit national.

La Chambre a entendu de nombreuses protestations de loyalisme à l'empire. Je crois que l'on devrait laisser de côté ce genre de discours. Je ne pense pas qu'un membre devrait avoir le droit d'affirmer qu'une personne, ou un parti, fait preuve de plus ou de moins de loyalisme qu'une autre, parce que nous sommes des Canadiens, et nous en sommes fiers. Ces appels au loyalisme, nous devrions demander qu'on nous en délivre. Un membre voudrait-il accuser les chefs du parti travailliste ou du parti libéral de la Grande-Bretagne de manquer de loyalisme à leur pays ou à l'empire parce qu'ils ont jugé à propos de s'opposer à ces accords et même de les critiquer? Le parti ouvrier a bel et bien déclaré qu'il n'appuiera pas cette convention et que, s'il était porté au pouvoir, il abrogerait entièrement toutes les dispositions de ce traité. Est-ce qu'aucun honorable député accusera de manque de loyalisme envers la mère patrie ou l'empire des hommes tels que sir Herbert Samuel, Arthur Henderson, Philip Snowden, ou autres, également distingués, simplement pour avoir fait de ces assertions? Naturellement non. Alors pourquoi accuser des honorables membres de cette Chambre d'un si vil sentiment? Pourquoi les accuser de manquer de loyalisme envers le Canada ou l'empire uniquement parce qu'ils osent critiquer les accords conclus? Et rappelez-vous bien que c'est ce même Philip Snowden qui, dit-on, lors de sa démission, a déclaré que les accords avaient été signés à la hâte avant que tous les faits eussent été connus à Ottawa.

Je désire protester en même temps que mon honorable collègue de Winnipeg-Nord (M. Heaps), qui a dit que rien n'a été fait à la conférence en faveur du chômage. A cette conférence économique, on a parlé de tout excepté des problèmes économiques. Nulle attention n'a été prêtée à la question du chômage, la plus sérieuse qui s'offre aujourd'hui non seulement au Canada mais à tout l'univers. Il y a eu, toutefois, un délégué qui a eu à l'idée quelque chose de différent des conventions commerciales. Des conventions de commerce avaient récemment été signées avec la Nouvelle-Zélande et, un peu plus tôt, avec l'Australie. Je veux parler de l'honorable M. Bruce, qui a fait des observations fort appropriées à l'ouverture de la conférence. Voici:

> Notre tâche ne se borne pas, cependant, à ce que nous pourrons accomplir dans le domaine du commerce intra-impérial. Je suis d'avis que dans le domaine monétaire nous pouvons prendre des mesures qui contribueront à la restauration des prix, de la confiance et de la stabilité.
>
> Le monde ne souffre pas aujourd'hui d'un manque de denrées. Grâce au concours de la science, la production de la richesse a atteint un point sans précédent et suffit à assurer un niveau de vie plus élevé que jamais. Cependant, des millions de gens chôment et le niveau de vie est en baisse. Un tel état de choses constitue un défi à notre civilisation. Si nous n'y trouvons pas de remède, la politique se trouvera condamnée devant l'opinion publique dans l'Empire britannique et dans le monde entier. Tous les peuples sont à la recherche de directives. Tâchons, ici à Ottawa, de leur en donner. Rien

n'empêche notre groupe de nations, associé, comme il le sera assurément, avec d'autres nations dont la politique monétaire est intimement liée à la nôtre, de faire le premier pas vers la restauration du commerce mondial. Un tel mouvement gagnera l'adhésion de nombre d'autres pays et, grâce aux forces ainsi accumulées, on se frayera une voie vers la solution du problème que nous envisageons, le plus grave peut-être auquel l'homme ait jamais eu à faire face.

Voici un délégué qui espérait évidemment que d'autres questions que celles qui se rattachaient à des accords de commerce seraient discutées. Comme je l'ai déjà dit, des conventions commerciales avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie avaient été récemment conclues. Avec cela à l'esprit, et songeant que presque tous ceux qui ont sommairement étudié les problèmes économiques reconnaissent que les barrières tarifaires ont entravé le commerce de l'univers, avec le résultat que des millions d'habitants n'ont plus le même mode de vie, posons-nous sérieusement cette question: Ottawa a-t-il trouvé une solution pour l'univers, ou n'est-ce qu'une autre politique de tarif élevé du parti conservateur, liant les Canadiens et les parlements futurs pour une durée de cinq ans en ce qui concerne le commerce du globe? Telle est la question en jeu, à mon sens. La conférence a-t-elle donné une direction touchant les problèmes dont parle M. Bruce, ou ne s'agit-il que d'une autre convention commerciale engageant durant une période de cinq ans les prochains parlements touchant le commerce non seulement avec les dominions et la mère patrie, mais aussi avec les pays du monde?

Je désire insister un instant sur l'effet des tarifs en général. Les droits ont été imposés dans le passé comme source de revenus. Plus tard, ils ont servi en partie aux revenus, et en partie à une protection raisonnable de quelques industries. Mais aujourd'hui tout est directement changé. Nous avons modifié le cours du commerce, comme l'ont indiqué des collègues à la gauche de monsieur l'Orateur, de même que la disposition à l'effet que tous les pays étrangers paieront un tribut si elles veulent commercer avec l'empire. Il y a quelques années, la concurrence était regardée comme la vie du commerce, et elle était jugée nécessaire, pour deux raisons, à mon sens; pour maintenir la qualité des marchandises et empêcher les prix de monter pour les consommateurs. Mais la compétition a été totalement éliminée. Les barrières du tarif ont changé cela considérablement. Il n'y a pas de concurrence dans les affaires aujourd'hui, du moins dans la plupart des affaires modernes. En ce qui concerne les trusts, les fusions, les cartels et les grandes compagnies, plus de concurrence, comme je l'ai dit. Et, à mon avis, c'est l'une des causes pour lesquelles la richesse est entre les mains de quelques-uns seulement. On pourrait citer plusieurs exemples de fusions qui ont éliminé toute compétition dans les marchandises à l'usage de la masse du peuple, telles que l'aluminium, le verre, le savon, le fil, le coton, l'essence, le ciment, la farine, et j'allais dire, la houille. Je pense que je parlerai du charbon parce que, d'après le prix qu'on nous en demande ici, il est évident, pour moi du moins, qu'il existe un monopole. Aujourd'hui, il est facile pour les maisons importantes, de tourner les tarifs; elles établissent des usines ou de grands dépôts dans chaque pays et font leurs expéditions de ces endroits, évitant ainsi les barrières ou restrictions du tarif. Je ne m'inquiète pas autant du sort de ces industries que le premier ministre, parce que leur dernière pensée ou souci est l'intérêt ou le bien-être de la classe ouvrière ou du genre humain. Leur première pensée, leur première et unique idée est la richesse, la richesse pour elles seules.

On me permettra de dire, monsieur l'Orateur, que nous recevons en Colombie-Anglaise bien des rapports touchant la sollicitude du premier ministre en ce qui regarde le commerce avec la Russie. J'ai sous la main un article qui décrit la situation assez bien. Il a été écrit par M. H. Napier Moore. Parlant d'une partie des négociations, il dit:

> L'ultimatum, naturellement, venait de M. Bennett et exigeait que la Grande-Bretagne dénonçât son traité de commerce avec la Russie. M. Moore dit: "Une scène s'est produite. Il y en eut une autre le lendemain, quand M. Baldwin, M. Runciman et M. Chamberlain conseillèrent fortement au premier ministre canadien de songer à leur situation politique dans leurs pays. . . M. Bennett laissa entendre que s'ils se trouvaient dans une situation fausse vis-à-vis de la Russie, ils s'y étaient placés eux-mêmes et que c'était à eux de s'en sortir; qu'il avait, lui aussi, à songer à sa propre situation et, particulièrement, ce qu'il estimait être dans les intérêts du Canada.

J'ai entendu d'honorables députés déprécier le commerce avec la Russie. J'ai ici un article traitant de ce qui se passe à ce sujet actuellement, dans la mère patrie.

> Une coïncidence que ne peut manquer d'embarrasser les membres conservateurs du gouvernement national c'est le discours prononcé, hier soir, par sir Arthur Steel-Maitland, ministre du travail dans le dernier gouvernement conservateur et qui, revenant d'une visite en Russie, exprime en effet sa conviction que la politique maintenant adoptée est fausse et dit que, tout en n'aimant pas certains aspects du régime soviétique, il est "en faveur d'augmenter autant que possible le commerce avec la Russie". Il continue en exprimant sa conviction que la permanence du régime soviétique est assurée et conseille, non seulement l'augmentation du commerce avec la Russie, mais l'aide en capitaux dont elle a si grand besoin.

Voilà une autorité d'Angleterre, un conservateur, par-dessus le marché, qui parle d'augmenter le commerce avec la Russie. Il ajoute:

On s'est aperçu immédiatement que la conduite du gouvernement en dénonçant l'accord avec la Russie, a priorité sur tout autre chose importante, pour le public. A l'intérieur, cela aura nécessairement des répercussions parce que des milliers d'ouvriers des régions industrielles du centre et du nord dépendent actuellement des commandes russes pour vivre. Le *Labour Herald* écrit que près de 50,000 ouvriers du Lancashire seraient sans travail si ces commandes cessaient.

M. Thomas a dit clairement, dans la communication envoyée à la Russie, que la Grande-Bretagne désirait augmenter le commerce avec ce pays. Je crois qu'on devrait insister sur ce point, monsieur l'Orateur, pour la gouverne des députés qui siègent à votre droite, et surtout du premier ministre qui, disent les rapports, pleura presque à l'idée de faire du commerce avec ce pays socialiste, comme il décrit la Russie. Ces lamentations ne m'impressionnent pas. Je trouve très difficile de comprendre comment il pouvait demander aux délégués de ne pas faire de commerce avec la Russie, alors qu'au même moment, des négociations étaient poussés par les intéressés au commerce de l'aluminium dans le pays afin d'échanger leurs produits pour du pétrole russe. Les statistiques font voir que les importations de pétrole brut, non à l'état naturel, se montaient à 4,323,515 gallons estimés à plus de $195,000, dont plus de 2,500,000 gallons, évalués à $110,000, venaient de la Russie. Je me demande ce que le premier ministre entend en disant à la Grande-Bretagne: "Pour l'amour du ciel, cessez votre commerce avec la Russie" et ensuite en permettant aux compagnies d'aluminium d'entreprendre de telles négociations commerciales. Cela ne serait pas si mauvais s'il s'agissait du charbon parce que, dans le moment, on demande plus cher au consommateur canadien pour l'anthracite anglais que pour l'américain. Cela semble un guet-apens tendu de propos délibéré et vaut d'être étudié. On ne devrait pas permettre l'existence d'une telle situation durant une période de crise. L'anthracite anglais est débarqué au prix coûtant d'environ $8 par tonne, alors qu'il en coûte $12 pour débarquer une tonne d'anthracite américain, cependant, on demande au consommateur $18 pour l'anthracite anglais alors qu'il ne paie que $14 ou $15 pour l'anthracite américain. Quand j'entends ces lamentations au sujet du commerce avec la Russie, mon opinion sincère est que je désire en entendre davantage—et, souvenez-vous en, nous avons des quantités de blé.

On a parlé de cartels, de combines, de monopoles et de trusts, mais il s'agit de la même compagnie d'aluminium qui s'est présentée devant la commission du tarif instituée par les libéraux et a demandé l'imposition d'un tarif sur les articles en aluminium arrivant au Canada et venant de sa propre compagnie, aux Etats-Unis. Pourquoi avoir fait cela? Afin de pouvoir exploiter davantage les habitants de notre pays. C'est ce qui s'est produit et se produira encore sous le régime de la protection accordée à nos industriels. On retirera davantage du peuple et on pensera en dernier lieu aux ouvriers.

Il est une ou deux autres questions sur lesquelles j'aimerais appuyer au sujet de ces accords, mais, comme je l'ai dit, il eut mieux valu étudier les articles en premier lieu afin de nous en faire expliquer plusieurs. Le premier point dont je voudrais parler est l'embargo sur les bestiaux. Je suis heureux qu'on ait levé cet embargo, mais je me demande ce qui serait arrivé si des difficultés n'étaient pas survenues entre l'Etat libre d'Irlande et la Grande-Bretagne. Les délégués de l'Etat libre d'Irlande sont venus dire au peuple canadien que leur marché était à notre disposition. Qu'il me soit permis en passant de m'étonner de ce que nous ayons eu le dessous dans notre accord avec l'Etat libre d'Irlande. Nous laissons entrer les marchandises irlandaises sous le régime de la préférence britannique et nos marchandises sont sujettes au plus bas tarif irlandais. Or à l'heure qu'il est, le plus bas tarif de l'Etat libre d'Irlande sur les produits agricoles est exorbitant. Le tarif le plus bas sur l'orge est de 7 s. par 100 livres; sur l'avoine, il est de 5 s. par 100 livres. Ce sont là deux de nos principaux produits.

J'ai écouté attentivement cet après-midi le discours du ministre de l'Agriculture (M. Weir) et j'ai remarqué qu'il s'est attardé à critiquer ou plutôt à houspiller le chef de l'opposition (M. Mackenzie King) et l'ancien ministre de l'Agriculture (M. Motherwell). Il ne prononce jamais un discours, ici ou ailleurs, sans s'attaquer à ces deux hommes. Il a déclaré que le blé sert à trois choses: la nourriture de l'homme, l'ensemencement et la nourriture des animaux de ferme. Or quelle est la cause de l'avilissement du prix du blé? L'an dernier, on nous a dit qu'il fallait l'attribuer au fait que la Russie pratiquait le dumping du blé, mais personne n'a dit que l'Allemagne se livrait à cette pratique en achetant de grandes quantités de blé en Canada et en pratiquant le dumping de son propre blé en Grande-Bretagne parce que ses producteurs ou cultivateurs reçoivent une prime sur leurs exportations de blé. Le ministre a parlé des trois usages du blé, mais je lui en signale

un autre: un pays peut l'acheter afin d'exporter son propre blé pour recevoir une prime.

La conférence n'a rien fait pour fixer les prix. C'est là un problème important dont elle aurait dû s'occuper. Si la chose était possible, il devrait y avoir une unité de valeur. M. Moore dit:

Les délégués britanniques tenaient le Canada responsable de la faillite de la conférence de Londres en 1930; ils savaient que ce dominion avait agi d'une façon injuste en relevant les droits contre la Grande-Bretagne au moment d'entamer les négociations de cette année et en offrant ensuite, comme une grande faveur, de supprimer ces droits en tout ou en partie. Ils savaient aussi...

Ce qui suit est très important pour la question qui nous occupe.

...que, seul de tous les pays du monde, le Canada avait formulé des règlements destinés à empêcher la Grande-Bretagne de retirer un avantage commercial de la dépréciation de sa monnaie. Et ils ont constaté à la conférence que le Canada était disposé à donner peu et à demander beaucoup.

On aurait dû discuter avant tout la question d'une unité de valeur. Si nous voulons avoir l'égalité dans le commerce, il devrait y avoir une unité de valeur acceptable à tous les pays de l'Empire.

Plusieurs articles agricoles insérés dans l'accord me laissent dans le doute, mais je veux surtout parler du miel et des préparations de lait. Je remarque qu'il n'y est pas question de l'admission du miel ou du lait préparé, exception faite du lait concentré. Dans les accords concernant l'Australie et la Nouvelle-Zélande, on mentionne le miel, le lait préparé et le lait concentré sucré; l'accord entre le Canada et la Grande-Bretagne mentionne bien le lait concentré sucré mais il n'y est pas question du miel ou des autres préparations de lait. Cela est significatif, et le ministre du Commerce (M. Stevens) pourrait nous fournir des explications là-dessus quand le moment sera venu. Je sais que trois gros trusts contrôlent le commerce du lait concentré sucré dans notre pays. Je me demande si l'on n'a pas voulu nuire à nos associations agricoles qui ont du lait en poudre et du lait évaporé à vendre. Que ces deux articles aient été laissés de côté, cela me paraît significatif. Si, comme le dit le premier ministre, nous devons retirer les mêmes avantages, il est étrange qu'on ne les ait aucunement mentionnés.

Je veux maintenant parler d'un article du tarif qui intéresse la Colombie-Anglaise, c'est-à-dire les œufs. Bien qu'il soit bon d'avoir une préférence pour nos œufs exportés dans la métropole, je ne suis pas convaincu que les aviculteurs de la Colombie-Anglaise en retirent de grands avantages, étant donné les taux élevés de transport qu'ils ont à payer pour les grains de pâture, ce qui augmente leurs frais de production. Pour montrer que cette opinion n'est pas seulement la mienne, je vais citer un discours du sous-ministre de l'Agriculture de la Colombie-Anglaise qui exprime le même avis. Cela se passait à une grande réunion d'aviculteurs tenue à New-Westminster où l'on discutait, entre autres questions concernant l'aviculture, l'exportation considérable des œufs de Chine. Plusieurs seront surpris d'apprendre que 40,000 tonnes d'œufs préparés ont été exportés de Chine dans les marchés anglais l'an dernier. M. Munro, parlant de l'accord que nous avons conclu, disait:

"Vous ne pouvez trouver profit à alimenter le marché d'exportation", dit M. Munro, "à moins de régler le problème des grains de pâture. Il est évident que les taux excessifs actuels de transport des grains de pâture que vous faites venir sur le littoral constituent une barrière au développement de l'industrie avicole".

On a demandé à M. Ruttledge, de Chilliwack, qui fut pendant vingt-trois ans un aviculteur de marque et heureux, si cette industrie peut prospérer sans un remaniement des prix de transport du grain de pâture. Il a dit:

"Assurément, on nous taxe pour verser une prime au producteur de blé", a dit M. Ruttledge. 'Je compte qu'en taux excessifs pour le transport du grain dont je fais usage, je paye une prime de $500 par année aux producteurs de blé. La différence entre le prix d'exportation du grain de la prairie et le prix que nous payons pour le grain de pâture constitue, sous quelque angle qu'on l'envisage, une prime au cultivateur de blé.

"Dans le présent état de chômage les taux de transport du grain jusqu'à Vancouver méritent une enquête. Si le grain est expédié à l'étranger et transporté par des moyens mécaniques des wagons aux élévateurs et aux navires, et que l'opération nécessite peu d'employés, le prix de transport est bas. Mais si nous achetons le grain pour le nourrissage, si nous employons un grand nombre d'hommes pour le manutentionner, si nous le distribuons et le servons à des milliers de basses-cours dans toute la région de la côte, on nous fait payer un prix excessif pour ce privilège".

Dans le tableau, il n'est pas question de l'entrée des œufs préparés ou congelés; cependant, à elle seule, la Chine a expédié, l'an dernier, environ 40,000 tonnes de ce produit.

Quant au poisson, on s'est quelque peu occupé de ce produit, mais permettez-moi de mentionner un incident survenu cette année, pour montrer comment quelques fabriques de conserves contournent la difficulté. On a fait venir environ 28,000 saumons "sockeye" des Etats-Unis et on les a mis en conserve avec l'aide d'ouvriers chinois, et ils seront probablement expédiés dans la métropole en portant l'étiquette: "canadien", sous le régime de la préférence accordée aux fabricants canadiens. Ainsi que vous le savez, monsieur l'Orateur,

nous sommes près de la frontière, là-bas, et la frontière est près de l'embouchure du Fraser. Ce poisson a été pris dans les eaux américaines par des Américains et apporté au pays. Il a été mis en conserves, dis-je, par des ouvriers chinois. Il sera exporté comme poisson canadien. C'est un des moyens qu'emploieront ces gens pour déjouer la préférence accordée aux Canadiens.

Le résultat de la conférence semble se résumer à ceci: Nous avons fait quelque chose; à vous maintenant, cultivateurs, de vous débrouiller. Cela rappelle le vieil adage: Aide-toi et le Ciel t'aidera. Mais aux industriels, la convention dit: nous vous aiderons à exploiter le public canadien par le tarif protecteur. Il y a un article que j'aimerais à lire à la Chambre. Il indique comment M. Morris expose le résultat pour ce qui est d'au moins un numéro du tarif. Il dit:

"A mon sens, vos prix de détail pour les produits textiles de tout genre au Canada sont exorbitants.

"Le consommateur canadien qui achète dans vos magasins de détail paye pour ainsi dire pour tous les produits textiles le double de ce que cela coûte dans les magasins anglais.

"Cela provient uniquement de vos droits ridiculement élevés sur les produits textiles, surtout les produits textiles anglais.

"Tous vos prix canadiens sont fondés sur le prix d'importation, le droit en plus. Le droit étant élevé, il s'ensuit que le prix doit être exorbitant".

M. Morris a pris un article comme exemple. C'est une cotonnade que sa maison vend au Canada depuis plusieurs années et qui, pour plusieurs raisons techniques, "ne peut être fabriquée au Canada". La maison la vend dans quarante-deux pays.

En Allemagne, dit-il, la même cotonnade est frappée d'un droit de 3 cents la verge. Au Caada, le droit est de 12c. la verge. Il explique dans le détail comment le droit canadien est constitué.

D'abord, il y a le droit antidumping sur le change, un droit de 14 pour 100, Manchester paye son coton brut et les produits chimiques en or; ainsi, le prix en livres sterling est proportionnellement plus élevé que si le produit fini se vendait aussi sur la base de l'or.

Les douaniers canadiens perçoivent la différence entre la cote de la livre et le taux fixé pour les fins du fisc: $4.40, et cela représente à peu près 14 p. 100 d'après la cote actuelle.

Ensuite il y a le droit de douane canadien, apparemment de 20 p. 100 *ad valorem*, mais en réalité de 25 p. 100, parce qu'on le calcule comme si la livre valait comme autrefois $4.86.

Puis, jeudi, on a ajouté un droit additionnel de 2 cents par livre, lequel avant la "réduction" opérée par M. Bennett était 3 cents par livre.

"Cette réduction équivaut exactement à un septième de cent par verge d'une étoffe qui se vend au Canada 39 cents la verge, au détail.

C'est juste le double du prix à Londres, et le prix en Australie, quand nous vendons des quantités considérables, n'est que 50 p. 100 de plus qu'à Londres.

"C'est parce que l'Australie n'impose qu'un droit de 5½ p. 100 sur les produits textiles anglais, tandis qu'elle impose un droit de 21½ p. 100 sur les produits américains et d'autres pays.

"Cela veut dire que l'Australie accorde au produit anglais une préférence de 80 p. 100 du droit acquitté.

"Je pose une simple question. Comment pouvez-vous vous attendre à ce que dans le Lancashire et le Yorkshire, où il y a autant de gens employés dans l'industrie textile que dans tout le Canada, comment pouvez-vous vous attendre à ce que nous achetions vos produits en échange?"

M. Morris pense que c'est un malheur pour le Canada que le prix de tant de denrées soit exceptionnellement élevé par comparaison avec l'étranger, et cela influera nécessairement sur le prix de revient du blé et d'autres produits naturels qu'il faut exporter aux marchés mondiaux sous le régime de la concurrence.

"Si les filateurs canadiens ont besoin de toute la protection que j'ai indiquée, ils sont exceptionnellement mal en point. C'est un droit protecteur d'environ 60 p. 100 en tout. C'est présentement le plus élevé qu'il y ait au monde. En certains cas, nous pouvons livrer nos marchandises aux Etats-Unis, tous droits acquittés, à des prix plus bas qu'au Canada, bien que les Etats-Unis soient fameux pour leur tarif", a dit M. Morris.

En conséquence des accords d'Ottawa l'Australie a diminué son tarif sur maint produit britannique. Le total des droits imposés sur les lainages manufacturés a été réduit de 50 p. 100.

L'Inde a porté de 6¼ à 25 p 100 de la valeur des marchandises la préférence accordée aux produits de coton; en conséquence les cotons anglais soldent maintenant un droit de 25 p. 100 alors que tous les autres sont frappés d'un impôt de 50 p. 100.

Je vous dis carrément que vous de la Colombie-Anglaise et vos voisins de la zone du blé payez des prix exorbitants pour le bénéfice de l'industrie des textiles dans l'est du Canada.

M. Bennett peut croire que cette aide à l'industrie des textiles va assurer le progrès du Canada; mais selon moi le Canada va reculer si l'on entrave le producteur de blé. Voilà vingt ans que je visite le Canada et mon observation m'apprend que lorsque les récoltes de blé sont bonnes tout le Canada est prospère et que lorsque le blé fait défaut tout le pays en souffre.

Le Danemark pourrait offrir une leçon à M. Bennett et au Canada. Le Danemark vend du beurre, du bacon et des œufs à l'Angleterre, et parce qu'il a su fournir à la clientèle exactement ce que celle-ci voulait...

Détail important.

...il a su capter le marché anglais.

Malgré la crise le Danemark pendant les premiers six mois de 1932 a acheté 12½ p. 100 de plus de marchandises anglaises que jamais auparavant En échange des achats anglais il active la vente des produits anglais.

Même les banques danoises conseillent aux importateurs d'acheter tous les produits anglais qu'ils peuvent. Voilà comment le Danemark s'y prend pour garder le marché anglais.

Mon temps est expiré malheureusement, monsieur l'Orateur; mais mes remarques montrent bien que je ne puis pas appuyer la présente résolution.

M. HARRY BUTCHER (Last-Mountain): Monsieur l'Orateur, comme on vous l'a sou-

vent répété aujourd'hui, nous subissons une crise depuis deux ans, une crise des plus graves et depuis tout ce temps nous alternons entre l'espoir que la situation va s'améliorer et la crainte qu'elle va s'empirer. Plus d'une fois notre espoir a été déçu: une légère hausse sur la Bourse, une augmentation de quelques sous dans le prix du blé, et nous avions cru que la dépression tirait à sa fin.

Mais pendant des mois avant le mois d'août dernier il y avait dans le pays, comme l'a dit un honorable préopinant, une lueur d'espoir: l'on comptait sur la conférence impériale qui s'approchait. Cette conférence est entrée dans le domaine de l'histoire; et les membres de ce parlement sont aujourd'hui réunis pour étudier les accords conclus à cette conférence, les analyser et en approuver ou désapprouver les termes. Nombre d'entre nous sommes convaincus que la crise actuelle résulte de la quasi immobilisation des échanges mondiaux; par conséquent il nous faut admettre que sous certains rapports la conférence a porté fruit. Mais par contre il s'est fait là des choses que nous, de ce côté de la Chambre, ne saurions approuver. La gauche approuve comme un seul homme, j'en suis sûr, toute réduction pratiquée sur les droits dont sont frappées les marchandises britanniques importées au Canada; mais nous ne pouvons approuver le relèvement du tarif intermédiaire et du tarif général à l'intention des autres pays.

Nous avions eu l'espoir que cette réunion des politiques de l'empire élaborerait quelque moyen de faire tourner encore les roues de l'industrie et partant d'apporter aux producteurs de nos principales denrées une prospérité dépassant tout ce qu'ils ont jamais connu. Nous avions l'espoir que l'on ouvrirait toutes grandes les avenues du commerce obstruées par tant d'obstacles artificiels. Parmi ces obstacles je pourrais citer les droits *ad valorem,* les droits spécifiques, les droits d'accise, les droits d'antidumping, l'évaluation arbitraire de la livre sterling pour les fins de douane. Nous avons cru que la conférence allait faire disparaître ces obstacles et encourager les échanges non seulement dans les confins de l'empire, mais aussi entre le Canada et les autres pays. Nous n'avions pas le moindre doute que tels ne fussent l'objet et le souci de la conférence. Tout délégué qui a assisté à cette conférence a dû être animé du désir d'améliorer la situation mondiale, d'accroître le commerce non seulement entre les pays de l'empire, mais entre toutes les nations de la terre. Mais je ne puis croire que cet objet va se réaliser; et cela parce qu'à mon sens les négociations se sont inspirées d'un mauvais principe. Ce principe était sain dans la mesure des dégrèvements qu'il comportait; mais il était erroné dès qu'il comportait l'augmentation des droits contre les pays étrangers. Sans doute nos propres représentants étaient-ils soucieux de capter pour le Canada une large part de la clientèle britannique dont jouit aujourd'hui le producteur étranger, tout en retenant le commerce que nous avons eu avec ces étrangers.

Mais quelles réactions pouvons-nous attendre? Ne se formera-t-il pas de nouvelles alliances entre ces nations que nous désirons exclure du commerce interimpérial? Ces nations étrangères ne négocieront-elles pas de nouveaux traités et de nouvelles conventions dans lesquels nous serons exclus? Que dire de l'Allemagne, de la France, de l'Italie, de la Russie, du Japon et de la Chine? Toutes ces nations, avec leurs populations industrieuses et progressives, si portées vers le commerce, accepteront-elles de baisser la tête et de dire: C'est le destin. Seront-elles prêtes à se croiser les bras et à dire: "Il a été décrété par l'empire britannique que nous ne pouvons faire le commerce avec aucune partie de cet empire. Nous acceptons le verdict. Nous comprenons qu'à l'avenir notre commerce sera restreint". Je ne le crois pas. Qu'arrivera-t-il alors? Ces nations diront: "Si l'empire britannique est prêt à nous fermer ses portes, nous trouverons d'autres portes qui nous laisseront passer et nous permettront de commercer comme l'entendent nos gens". Je dis que nous invitons les représailles en relevant nos tarifs intermédiaire et général et nous verrons que les autres pays relèveront les leurs de façon à nous exclure. Nous avons dit dans ce pays: Achetez les marchandises fabriquées au pays. La Grande-Bretagne a été un peu plus généreuse. Elle a dit: Achetez les marchandises de l'empire, de la Grande-Bretagne ou des dominions. Le Japon a dit: N'achetez pas les marchandises étrangères. L'Inde a dit: Achetez les marchandises fabriquées au pays et refusez les marchandises importées. C'est vraiment là un esprit des plus regrettables, un esprit qui ne peut produire rien de bon. Mais je crois que le comble de la bêtise s'est révélé récemment à Toronto. J'ai une coupure du *Toronto Daily Star* dont la manchette dit: "Différend à la Commission". Voici:

> Les commissaires Simpson et McBride ont eu un bref mais vif échange de mots à la commission de la ville aujourd'hui, à la suite de la discussion de l'outillage pour l'établissement de filtration du parc Victoria dont le contrat d'achat a été accordé à W. J. Westaway.
>
> Certains matériaux doivent être achetés en dehors du Canada et le commissaire McBride a protesté fortement.
>
> "J'établirais une muraille autour de Toronto", a-t-il dit, "Il nous faut protéger nos propres industries".

Peut-on aller plus loin, monsieur l'Orateur? A Toronto, cette grande ville des établisse-

ments manufacturiers qui désirent commercer non seulement avec le reste du Canada mais avec les autres nations de l'univers, nous trouvons un homme assez aveugle pour dire: "J'établirais une muraille autour de Toronto". Mais ne sommes-nous pas tentés de faire la même chose autour de l'empire britannique? N'est-il pas possible que nous soyons allés à un extrême dangereux? Certes, nous désirons commercer davantage dans les limites de l'empire, mais il n'est pas moins certain que nous ne désirons pas commercer moins avec les nations étrangères.

Je viens de parler des réactions possibles. J'ai ici le rapport sur les Affaires étrangères publié par l'Association parlementaire de l'empire, pour les mois de juillet et août et, prenant la page 427, sous l'entête "Scandinavie", je lis:

A la fin de juin, il fut annoncé que la firme britannique MM. Dorman, Long and Company avait obtenu un contrat de 2 millions de livres pour la construction d'un pont en acier reliant les îles Zélande et Falster. Des commentaires d'un caractère opposé furent publiés dans les journaux danois lorsque la nouvelle fut annoncée. D'un côté, on espérait qu'il en résulterait une amélioration des relations commerciales entre le Danemark et la Grande-Bretagne et, de l'autre, on prétendait que les ententes au sujet de la construction d'un pont auraient dû être au moins renvoyées à plus tard, jusqu'à ce que l'on obtienne les résultats de la conférence d'Ottawa.

Je n'ai pas besoin de tirer la conclusion; elle est très évidente. Encore, sous le titre "Norvège", nous voyons:

Comme dans le cas de tant d'autres pays, le gouvernement et le public de la Norvège ont suivi avec beaucoup d'intérêt les délibérations de la conférence d'Ottawa. Aussitôt que les résultats de la conférence furent connus, il fut annoncé que le gouvernement norvégien serait prêt à négocier une nouvelle convention avec la Grande-Bretagne en tout temps. Parlant d'une manière générale, la Norvège considère qu'elle occupe une position plus forte que celle de la plupart des pays étrangers, car dans l'ensemble sa balance commerciale est en faveur de la Grande-Bretagne parce que, bien que la plupart des marchandises norvégiennes expédiées maintenant en Grande-Bretagne soient sujettes maintenant à l'impôt, environ 75 p. 100 des marchandises britanniques expédiées en Norvège sont admises en franchise. En même temps, il est reconnu que la conférence d'Ottawa est le commencement d'un nouveau développement dans la politique commerciale de la Grande-Bretagne, et que des méthodes nouvelles peuvent à l'avenir s'imposer.

Il n'est pas nécessaire d'aller jusqu'au Danemark ou en Norvège pour trouver des exemples de représailles possibles. Lorsqu'il a fait sa déclaration concernant ces conventions, le premier ministre a dit ce qui suit, d'après la page 136 v.f. du hansard:

Aux époques normales le Canada exporte chaque année environ 1,800 millions de pieds de bois évalués à 50 millions de dollars; dont 1,445 millions de pieds, d'une valeur de 39 millions de dollars, allaient aux Etats-Unis; et 186 millions de pieds, évalués à $6,474,000, au Royaume-Uni.

Puis viennent les mots sur lesquels j'attire spécialement l'attention:

La taxe d'importation de $3 par mille pieds imposée récemment par les Etats-Unis a, à vrai dire, fermé ce marché au producteur canadien.

Une dépêche de la Presse canadienne, portant la date du 5 octobre, est ainsi conçue:

Un relèvement des droits de $3 à $4 par mille pieds, mesure de planche, sur le bois d'œuvre canadien importé aux Etats-Unis, entre en vigueur immédiatement, d'après une dépêche qu'une compagnie de Toronto a reçue du département du trésor des Etats-Unis et des bureaux de la douane à Buffalo et à New-York.

Un honorable membre de la droite a affirmé tantôt que ce relèvement du tarif n'a pas été effectué sous forme de représailles. C'est possible, mais cette mesure apparemment a bien le caractère de représailles.

Les autorités américaines, semble-t-il, ont tenu compte de certains arrangements conclus au cours de la dernière conférence.

De plus, à la page 138 v.f. du hansard, je relève les paroles suivantes que l'on met dans la bouche du premier ministre:

Jusqu'à ces derniers temps, le surplus du rendement de nos mines de cuivre était vendu en totalité pour ainsi dire aux Etats-Unis, le seul débouché qui s'offrait aux mines de cuivre de la Colombie-Anglaise et de l'est de la province de Québec.

Puis, il emploie les mêmes mots "l'imposition d'un droit par les Etats-Unis dernièrement" et il continue:

Mais l'imposition d'un droit de 4 cents par livre par le congrès américain dernièrement nous a fermé ce marché.

N'est-il pas probable que cet acte de la part des Etats-Unis était plus ou moins la réponse à certains des accords qui ont été conclus à la Conférence économique impériale?

Le très hon. M. BENNETT: La seule difficulté, c'est que ces droits furent imposés bien avant cela—des mois avant la réunion de la Conférence.

M. BUTCHER: J'accepte la dénégation du très honorable premier ministre. J'ai remarqué, cependant, que la dépêche que j'ai lue est datée du 5 octobre.

Le très hon. M. BENNETT: Je parle du cuivre. Les droits furent relevés plusieurs mois avant la Conférence.

M. BUTCHER: Cette dépêche concernant le bois marchand porte la date du 5 octobre.

Le très hon. M. BENNETT: Je parle des droits sur le cuivre.

M. BUTCHER: J'accepte la dénégation du très honorable premier ministre, savoir que les droits sur le cuivre furent relevés avant la Conférence. L'on prétend que le relèvement du tarif douanier vise toujours au moins l'un des trois buts suivants: Prélever des revenus, détourner le commerce vers d'autres routes plus désirables ou augmenter la protection au bénéfice des industries domestiques. Or, les accords en discussion, cela va de soi, ne servent pas la première fin ci-dessus énumérée, mais ils visent à atteindre les deux autres. Ces accords visent donc à détourner le commerce vers d'autres routes censées plus désirables. Il va aussi de soi qu'ils visent à augmenter la protection au bénéfice de certaines industries domestiques. Je le répète, toutefois, j'ai la ferme conviction qu'ils inviteront des représailles et seront préjudiciables à notre commerce.

J'ai lu dernièrement un article écrit par lord Revelstoke dont je citerai quelques extraits. A une réunion d'actionnaires d'une certaine compagnie, où il remplissait les fonctions de président, il a prononcé les paroles suivantes:

Que voyons-nous si nous examinons un peu ce qui se passe dans le monde aujourd'hui? Nous voyons un monde qui se débat, pour ainsi dire, dans un purgatoire de sa propre création. Nous voyons le cours du commerce international qui a besoin, dit-on, pour son débit normal de quelque 400 millions de livres sterling de nouveaux crédits, chaque année, réduit à couler goutte à goutte pour se perdre dans les "marais et les sables", le prix des produits étant tombé au-dessous du coût de production. Chaque jour, nous constatons que ces produits perdent de leur valeur parce qu'ils ont cessé pour ainsi dire de changer de mains. Nous nous apercevons que le fardeau des dettes et des taxes a atteint le point culminant; les débiteurs solvables font défaut et les facilités bancaires sont arrêtées. Nous constatons que le délicat mécanisme de l'échange est paralysé par un contrôle arbitraire, le troc contre les gouvernements supplantant l'effort individuel des commerçants; les produits alimentaires sont détruits en désespoir de cause; les entrepôts sont encombrés d'un excédent dont on n'a que faire puisque la puissance de consommation de millions de gens a été à néant ou paralysée. Pis que tout cela, nous voyons le code de l'honneur ravalé et le bon vouloir, qui devrait régner dans l'humanité, disparaître graduellement; d'autre part, la défiance, cette crainte du prochain que le christianisme avait eu la mission de dissiper, se répand de jour en jour ainsi qu'un poison".

Et un peu plus loin, il ajoute:

Par malheur, le monde en général n'envisage pas la situation sous ce jour là. Obsédées par le nationalisme qu'elles croient être le fondement de leur force, les différentes nations, y compris celles de notre sang et de notre langue en tête, sont engagées avec ténacité, bien qu'inconsciemment peut-être, dans une lutte, laquelle, quoiqu'elle ne soit pas menée par des forces en armes, n'en laisse pas moins voir tous les symptômes de la guerre que nous connaissons depuis longtemps—les antipathies aveugles et le patriotisme ardent mais si souvent faussé. Il s'agit d'un état de guerre, ainsi que des écrivains avertis l'ont signalé, découlant non pas de la famille,—cette nécessité qui pousse les sauvages à envahir un nouveau territoire,—mais d'une situation tout à fait différente: l'abondance. Bref, le présent état de choses est dû à un excédent de marchandises, lesquelles, produites mécaniquement en quantités énormes et ne trouvant pas de marchés où s'écouler, ont amené cette concurrence féroce et contre nature.

Les nations ne s'aperçoivent pas que les efforts distincts pour enrichir un pays, bien loin d'atteindre le but visé, ont pour conséquence,—sauf une fortune réalisée d'une façon théâtrale par ci par là,—de réduire à la mendicité le gros des populations intéressées.

Et ces pays ne s'aperçoivent pas non plus de ce qui est si évident à nos yeux, savoir que les assises sur lesquelles ils ont édifié leur font défaut et que le seul antidote contre la guerre, c'est le libre-échange des marchandises entre les diverses nations, de même que le seul moyen efficace d'effectuer le désarmement consiste à se libérer de la tyrannie des tarifs douaniers.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, je désire citer un passage du livre de sir George Paish: *The Way to Recovery.*

Quelle est la principale cause de la détresse sans cesse croissante des industries fondamentales de tous les pays? Ne provient-elle pas du fait que toutes les nations tentent de réintroduire le très ancien système usé jusqu'à la corde de se suffire à soi-même et d'abandonner la méthode nouvelle et créatrice d'économie, d'interdépendance et d'entr'aide internationales? Les nations ne s'appliquent-elles pas vigoureusement à se suffire à elles-mêmes et à nuire ainsi, de trois façons, à leurs industries fondamentales?

(1) Chaque pays empêche ses industries fondamentales d'écouler ses produits en quantités suffisantes en faisant naître des obstacles à l'acceptation, en paiement de ses exportations, les produits des autres pays. La demande est donc réduite

(2) Les valeurs des produits des industries fondamentales sont déterminées par leurs valeurs sur les marchés du monde et, quand la demande est insuffisante, ces valeurs sont extrêmement basses. Ainsi donc la réduction de la demande entraîne la réduction de prix.

(3) Les valeurs des produits secondaires de chaque pays sont maintenues par des moyens artificiels, parce qu'ils occupent une situation privilégiée sur un marché naturel. Il suit que les producteurs de denrées principales se trouvent à l'heure actuelle en présence d'une demande internationale insuffisante, de sorte qu'en retour de ce qu'ils ont à vendre ils doivent accepter des denrées secondaires à des prix nationaux. Il leur faut vendre leurs produits aux prix de la concurrence dans l'univers et acheter ce dont ils ont besoin à des prix nationaux maintenus par des moyens artificiels; dans des conditions qui créent un excédent des produits qu'ils ont à vendre et une offre rigoureusement surveillée des produits qu'il leur faut acheter.

L'on ne peut donc pas dire avec justesse, je pense, que ces accords ne produiront aucun bon résultat. Je crois que le chiffre d'affaires s'en trouvera probablement augmenté entre les divers pays de l'empire britannique. De fait, le premier ministre lui-même a cité des cas où l'on a déjà constaté une amélioration considérable.

M. YOUNG: Avant la mise en vigueur de ces accords?

M. BUTCHER: Oui. Tel en sera le résultat probable, je crois. Il y aura, du moins pour le moment, une augmentation sensible dans le chiffre d'affaires du commerce entre le Canada et la Grande-Bretagne. On voit à la page 133 du compte rendu que le premier ministre a parlé de l'augmentation de la valeur des exportations du Canada au Royaume-Uni au cours des cinq premiers mois de l'année financière. Il a dit que le chiffre en était maintenant de $2,481,968 contre $1,570,244 au cours de la même période en 1931. Le premier ministre a alors énuméré un certain nombre des articles dont l'exportation accusait une augmentation: les dactylographes, le carton-fibre, les préparations médicinales, les appareils électriques, les chaussettes et les bas, et ainsi de suite. Mais au cours de la même période à laquelle le premier ministre a fait allusion, ou plutôt un mois après, je trouve certains chiffres ayant trait à nos exportations totales ou au commerce total du Canada. J'ai à la main un relevé du commerce du Canada publié par le ministère du Revenu national, pour le mois de septembre, et portant sur les six mois prenant fin au mois de septembre. Au cours du mois de septembre 1931, nous avons exporté des marchandises canadiennes pour la somme de $48,991,385. Pendant le même mois, cette année, nous en avons exporté pour $42,186,815. Notre commerce total a donc diminué de $6,804,570 pendant ce mois-là. Mais si l'on s'arrête à la période des six mois terminée au mois de septembre, nous constatons que le chiffre de nos exportations a été de $295,516,898 en 1931 et de $234,182,869 en 1932. On voit donc que, tout en ayant exporté pour près d'un million de dollars de plus de marchandises en Grande-Bretagne au cours de l'intervalle écoulé depuis que les droits anglais ont été imposés sur les importations, au cours de ces six mois le chiffre de nos exportations a accusé une diminution d'environ 157 millions de dollars. Le commerce total du Canada pendant les six mois prenant fin au mois de septembre 1932 a été de $459,596,058, soit une diminution de $159,908,339. Tout cela indique que, bien que le chiffre de notre commerce soit plus considérable dans l'empire même, notre commerce avec le monde entier accuse une forte diminution.

Quant à l'accord lui-même, les membres des divers groupes en ont tellement parlé, que je crois bien inutile d'en étudier en détail chacun des articles. Je voudrais cependant appeler votre attention sur un ou deux points: L'artitcle 4 est ainsi conçu:

Il est convenu que le droit sur le blé entier, le cuivre, le zinc ou le plomb fixé au présent accord peut être supprimé si, à un moment quelconque, les producteurs de blé entier, de cuivre, de zinc et de plomb respectivement, de l'empire, ne peuvent ou ne veulent d'abord offrir ces produits en vente au Royaume-Uni à des prix n'excédant pas les prix mondiaux et en quantités suffisantes pour satisfaire les besoins des consommateurs du Royaume-Uni.

Plusieurs de nos honorables collègues, de ce côté-ci, ont signalé le fait que cette disposition ne confère pas aux exportateurs de blé de notre pays une préférence quelconque au point de vue du prix, mais une préférence effectivement au point de vue de la quantité Il se peut que nous vendions plus de blé à la Grande-Bretagne, bien que cela ne soit pas certain, à mon avis.

Quant à l'article 3, d'aucuns ont soutenu ici-même que nous allions retirer tout le bénéfice qui pourrait découler du fait que le blé étranger n'aura plus libre accès sur le marché de l'empire britannique. Nous devons nous rappeler, toutefois, que les autres pays du commonwealth britannique auront le même droit de vendre leur blé sur ce marché. C'est ici qu'un autre danger nous menace. Il est fort probable que d'ici cinq ans le cultivateur anglais désirera obtenir une certaine mesure de protection. Il demandera alors l'imposition d'un droit sur le blé importé. Si cela arrive, les conséquence peuvent en être désastreuses pour nos exportations en Grande-Bretagne.

(A onze heures la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

MARDI, 25 octobre 1932.

La séance est ouverte à trois heures.

SECOURS AUX CHOMEURS

L'hon. W. A. GORDON (ministre du Travail): Je désire déposer sur le bureau de la Chambre les copies de quinze arrêtés de l'exécutif adoptés sous le régime de la loi concernant l'allégement du chômage et l'aide à l'agriculture de 1932, ainsi que sous le régime de la loi de secours de 1932, tous se rapportant à des déboursés de fonds.

L'hon. sir GEORGE PERLEY dépose le rapport annuel du commissaire des brevets.

MODIFICATION DE LA LOI DES DOUANES

L'hon. E. B. RYCKMAN (ministre du Revenu national) demande à déposer un projet de loi (bill nº 6) tendant à modifier la loi des Douanes.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la première fois.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont indiquées par un astérisque.)

M. P. GALLAGHER

M. BARRETTE demande:

1. Qui a autorisé M. Gallagher à visiter les pénitenciers en 1931 et en 1932?
2. Avant la nomination de M. Gallagher en 1931, qui faisait l'inspection des pénitenciers?
3. Quelles étaient les frais de cette inspection?
4. En 1931 et en 1932 M. Gallagher faisait-il seul l'inspection ou s'il avait un secrétaire?
5. Dans l'un ou l'autre cas, quel est le compte détaillé de chaque inspection?

L'hon. M. GUTHRIE (ministre de la Justice):

1. Le minister de la Justice.
2. M. Gallagher n'a pas été nommé pour inspecter les pénitenciers. Ses visites à ces institutions ont été faites en sa qualité de fonctionnaire s'occupant des libérations conditionnelles.
3. Répondu sous le n° 5.
4. Aucun secrétaire ne l'accompagnait dans ces visites.
5. 1931: Frais de transport, $156.20; frais de pension, $262.62; divers, $25.90. 1932; frais de transport, $122.65; frais de pension, $572.50 et divers: néant.

QUESTION BIFFÉE DU FEUILLETON

L'hon. I. A. MACKENZIE (Vancouver-Centre): Hier, monsieur l'Orateur, une de mes questions touchant des questions financières n'a pas paru au *Feuilleton*. Je ne pense pas qu'on ait répondu à cette question et je constate qu'elle ne figure pas au *Feuilleton* de ce jour, ce qui doit être une erreur.

CONFERENCE ECONOMIQUE UNIVERSELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Je désirerais demander au très honorable premier ministre, monsieur l'Orateur, s'il peut nous donner des renseignements officiels relativement aux rumeurs qu'on voit dans les journaux touchant la remise à une date ultérieure de la conférence économique universelle.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les rumeurs des journaux sont fondées en fait, autant que je sache. Les détails des négociations qui ont eu lieu entre les divers pays ne peuvent être portés à la connaissance du public, mais il est clair, maintenant, que la conférence ne se réunira pas en novembre, comme on s'y attendait. Pour le moment, j'ignore si l'on a fixé une date.

Le très hon. MACKENZIE KING: Est-ce que cela peut modifier les projets que le très honorable premier ministre peut avoir en vue quant à l'ajournement de la session actuelle?

Le très hon. M. BENNETT: Non.

DROIT SUR LA CELLULOSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. J. YOUNG (Weyburn): Monsieur l'Orateur, j'ai sous les yeux le numéro du 15 octobre de la *Gazette* officielle du Canada, où se trouve le texte d'un décret du conseil en date du 3 octobre prescrivant que les droits sur la cellulose régénérée, de "en franchise, 10 et 10", ont été portés à "20, 30 et 35 p. 100". Le premier ministre voudra-t-il me dire si cela ne vient pas à l'encontre de l'article 14 de l'accord?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Etant donné la façon dont mon honorable ami vient de poser sa question, je crois qu'elle devrait faire l'objet d'un avis au *Feuilleton*. C'est du ressort du département du Revenu national. L'ordre a été donné conformément à la modification d'un article du tarif adopté par le Parlement. L'honorable député pourrait se donner la peine de faire des recherches. Je donnerai cependant demain une réponse précise.

SECOURS AUX CHOMEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. IAN A. MACKENZIE (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail (M. Gordon). Peut-il nous dire quand il compte nous faire connaître le programme du Gouvernement relatif au soulagement du chômage au cours de l'hiver prochain.

L'hon. W. A. GORDON (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le Gouvernement, de concert avec les provinces et les municipalités, étudie depuis le commencement de l'été les mesures qu'il faut prendre pour secourir les chômeurs. Nous sommes encore à étudier la question et je crois que des mesures efficaces seront prises au cours de l'hiver prochain pour secourir les personnes indigentes. Je suis certain qu'aucun citoyen de notre pays n'a besoin de s'inquiéter de la question de la nourriture, du chauffage, des vêtements et du logement.

ACHATS DE BLE A TERME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. THOMAS F. DONNELLY (Willow-Bunch): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Commerce (M.

Stevens) relativement à un article publié dans le *Manitoba Free Press* du 23 octobre. Il y est dit que les commerçants de grains ne doutent aucunement que le gouvernement fédéral, en faisant ses achats de blé à terme, n'ait fortement contribué à stabiliser le marché du blé.

L'hon. H. H. STEVENS (ministre du Commerce): Avant de répondre à cette question, j'aimerais à voir cet article.

M. DONNELLY: je vais l'envoyer au ministre.

LA PRIME AU BLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A.-L. BEAUBIEN (Provencher): Monsieur l'Orateur, étant donné la baisse considérable qui vient de se produire dans le marché du blé, je veux demander au très honorable premier ministre s'il est en état de faire une déclaration relativemet au paiement d'une prime à la production du blé.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): La situation financière actuelle du pays ne permet pas le paiement d'une prime au blé pour l'année 1932.

CONSIGNATIONS DE PETROLE RUSSE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je tiens à répondre ici à une question posée hier par l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Mackenzie) au sujet de l'importation du pétrole russe.

La Chambre se rappelle qu'en 1927 les relations entre la Russie et le Canada ont été rompues. Il y eut à ce sujet dans la Chambre des communes une brève discussion dont on peut lire le texte dans le hansard du 28 mai 1928. Il en fut aussi question ici à diverses dates ultérieures au cours de la même année. La coutume du département a été de ne pas livrer à la publicité les noms des consignateurs et des consignataires de marchandises. D'ailleurs, l'interdiction d'importation du pétrole de Russie n'existait pas à cette époque. Cette défense s'appliquait au charbon, à la pâte de bois, au bois à pâte, au bois de construction de toutes sortes, à l'amiante et aux fourrures. On expliqua subséquemment que, par rapport aux fourrures, l'interdiction ne touchait que les fourrures partiellement ouvrées. Le Gouvernement ayant reçu des plaintes au sujet des présentes importations, on a commencé et l'on poursuit en ce moment une enquête sur la question de savoir si le pétrole importé est dans un état et d'une qualité tels que l'affaire puisse constituer une violation des stipulations de l'accord au point de mettre en danger la préférence accordée au pétrole du dominion anglais de la Trinité (Trinidad).

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Quelle date mon très honorable ami a-t-il mentionnée au commencement de ses remarques?

Le très hon. M. BENNETT: Je me suis référé au débat du 28 mai 1928, au cours duquel le très honorable député, relevant certains commentaires de l'honorable député de Labelle (M. Bourassa), a traité de la rupture diplomatique entre le gouvernement canadien et la Russie. Il a exposé ensuite que la nécessité de cette décision provenait des dispositions prises par le gouvernement anglais pour rompre les relations alors existantes entre la Grande-Bretagne et la République soviétique. Ainsi que mon très honorable ami l'a fait remarquer, le Canada a pris cette mesure à peu près à la même époque. Ainsi qu'il l'a signalé et que le savent tous les membres de la Chambre, je le suppose, cette disposition n'a pas arrêté les échanges entre le Canada et la Russie. L'interdiction énoncée dans le décret du conseil du mois de février 1931 visait l'importation au pays des articles et denrées mentionnés. L'idée semble s'être répandue au loin que la rupture des relations diplomatiques entre le Canada et la Russie a terminé tout échange commercial entre les deux pays. Le très honorable député a fait remarquer en 1928 qu'il n'en a pas été ainsi et, à partir de cette date à aujourd'hui, il n'est survenu aucun changement, sauf cet incident de l'adoption du décret du conseil prohibant l'importation au pays des denrées essentielles mentionnées. Ainsi que je l'ai déjà dit, un arrêté subséquent a défini les fourrures comme étant des fourrures partiellement ouvrées.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je remercie le premier ministre d'avoir fourni ces explications. Il faut bien comprendre que les négociations de 1928, ou de quelque nom qu'on désigne la chose, ne se rapportaient qu'à certains privilèges diplomatiques que le Canada avait accordés exclusivement à la Russie et qu'il a alors retirés.

L'hon. IAN A. MACKENZIE (Vancouver-Centre): Le Gouvernement a-t-il décidé de frapper cette huile d'un droit?

Le très hon. M. BENNETT: L'huile est frappée d'un droit. Il s'agissait de savoir si, rigoureusement parlant, elle est classée sous un numéro du tarif; une disposition du tarif prévoit l'entrée en franchise du pétrole brut. Mais le pétrole, non à l'état brut mais à un certain degré de gravité spécifique, est assu-

jetti à un droit, n'entre pas en franchise. Il s'agissait de savoir si c'est là la catégorie de cette qualité particulière de pétrole, ou s'il faut le désigner comme une espèce de gazoline à cause de sa haute qualité et du fait qu'on a allégué,—chose dont on s'enquiert encore,—qu'il n'a pas besoin de raffinage pour produire de la gazoline, mais seulement de rectification. Cela ne constitue pas le raffinage au sens de la disposition, un article de l'accord prévoyant ainsi que la députation se le rappellera, l'entrée au pays du pétrole de l'empire britannique à des conditions déterminées. Il s'agit de l'huile de Trinidad importée au Canada. Ce n'est pas de l'huile brute à son état naturel, mais un mélange de pétrole brut et d'autres produits du pétrole.

L'ETABLISSEMENT DES SOLDATS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CAMERON R. McINTOSH (Battleford-Nord): J'ai une question à poser au ministre du Travail. Je crois savoir qu'un comité spécial fait enquête sur l'application de la loi des Pensions votée par le Parlement, sous le régime de l'ancien gouvernement, en 1930. D'après ce que je puis voir, on ne s'enquiert pas des problèmes qui intéressent les anciens combattants établis sur des terres dans tout le Canada. Voici ma question: le ministre ou son département ont-ils l'intention, dans le cours de la session, d'instituer un comité parlementaire chargé de s'enquérir de l'état des soldats établis sur les terres?

L'hon. W. A. GORDON (ministre du Travail): C'est la première fois que j'entends exprimer ce désir. Quand l'honorable député parle de l'état des anciens combattants établis sur des terres, il désigne les soldats-colons, je suppose. Le service de colonisation de la commission d'établissement des soldats surveille constamment la situation de ces hommes. Si l'honorable député connaît certaines difficultés dont on ne tienne pas compte, je lui serais très reconnaissant de me les révéler. Nous ferons une prompte enquête et, si le ministère commet quelque injustice, ce dont je doute fort, nous y remédierons immédiatement.

CONFERENCE ECONOMIQUE IMPERIALE

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LA MOTION DEMANDANT LA RATIFICATION DES ACCORDS COMMERCIAUX CONCLUS ENTRE LE CANADA ET LES AUTRES PAYS BRITANNIQUES

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 24 octobre, sur la motion du très honorable R. B. Bennett (premier ministre) demandant la ratification des accords commerciaux conclus à Ottawa, le 20 août 1932, entre le gouvernement de Sa Majesté au Canada et le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni, sous réserve de la législation nécessaire pour donner effet aux modifications du tarif douanier déterminées par ces accords.

M. HARRY BUTCHER (Last-Mountain): Monsieur l'Orateur, pendant quelques instants hier soir, avant le renvoi de la suite du débat, j'ai commenté un ou deux aspects de deux ou trois articles de la convention. Pendant les quelques minutes qui me restent je vais brièvement appeler l'attention des honorables collègues sur deux ou trois prescriptions qui figurent à d'autres articles de l'accord. Revenons à l'article 3 qui est ainsi conçu:

> Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni s'engage à ne pas abaisser, sans le consentement du gouvernement de Sa Majesté au Canada, le droit général *ad valorem* de 10 p. 100 imposé par l'article 1 de la loi des droits d'importation de 1932, sur les marchandises étrangères désignées au tableau C.

Les objets suivants figurent à l'annexe C:

> Bois de toutes sortes importé du Canada dans le Royaume-Uni en quantités importantes, dans la mesure que ce produit est maintenant imposable.
> Poisson, frais, de mer.
> Saumon, conserves de
> Autre poisson, conserves de
> Asbeste.
> Zinc.
> Plomb.

Je n'arrive pas à concevoir que cette disposition extraordinaire plaise à la majorité de la population britannique; mais le public d'Angleterre saura bien sauvegarder ses droits et ses privilèges en ce qui concerne et les droits de douane en général et les impôts sur les aliments en particulier. Il me souvient qu'en 1923 le ministère conservateur qui dirigeait la Grande-Bretagne a voulu imposer les substances alimentaires. Il a soumis la question aux électeurs qui ont signifié on ne peut plus clairement qu'ils n'entendaient pas accepter une taxe sur les aliments. J'incline à croire qu'avant longtemps le public de la Grande-Bretagne aura encore une fois l'occasion de faire connaître son attitude à l'endroit du gouvernement qui a laissé imposer les aliments du peuple; et j'ai la conviction que la réponse sera la même qu'en 1923. Cette année-là, les hommes seulement ont pu voter sur cette importante question dans la Grande-Bretagne; mais à la prochaine consultation électorale les femmes auront, elles aussi, droit de vote. Les électeurs de la Grande-Bretagne ont toujours été opposés aux taxes alimentaires; mais je crois franchement que les électrices se révéleront encore plus opposées que les hommes. Ce sont elles, en effet, qui doivent préparer le budget de la maison et elles savent ce qu'il en coûte de

nourrir une famille. Laissons au public de la Grande-Bretagne le règlement de ce problème britannique; mais je prévois des moments difficiles pour le gouvernement du Canada. Le jour viendra peut-être où le gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne signalera au gouvernement de Sa Majesté au Canada l'opportunité d'abaisser les droits sur ces objets; décidément la situation du gouvernement de Sa Majesté au Canada sera peu enviable en l'occurrence.

Quelques mots seulement touchant l'article 9. On a bien discuté l'effet de ce texte, qui est ainsi conçu:

Le gouvernement de Sa Majesté au Canada invitera le parlement à adopter la législation nécessaire pour remplacer les droits de douane présentement imposés sur les marchandises désignées au tableau E par les droits indiqués audit tableau. Toutefois, rien dans le présent article n'empêchera le Gouvernement de Sa Majesté au Canada d'abaisser les droits désignés audit tableau tant que la marge de préférence britannique indiquée audit tableau sera maintenue, ou de relever les droits du tarif intermédiaire ou du tarif général indiqués audit tableau.

Quelles que soient les divergences d'opinions une chose est claire: dans 159 numéros tarifaires on ne saura effectuer, avant cinq ans, aucune réduction des tarifs intermédiaire ou général. En d'autres termes, les chaînes qui entravent actuellement le commerce de ces denrées sont là pour une période d'années. Il y a quelques exemples typiques qui relèvent de cet article particulier et sur lesquels je désire attirer l'attention de la Chambre. Sur les tomates, le tarif intermédiaire est de 27 p. 100; préférence britannique, en franchise. L'an dernier nous avons importé des Etats-Unis des tomates pour une valeur de $1,321,432, et aucune du Royaume-Uni. Que signifie cela? Cela veut dire, je crois, que durant l'année et particulièrement durant ces périodes où l'on ne peut obtenir de tomates canadiennes, le consommateur sera obligé de payer davantage pour avoir le privilège de manger ce produit. Il y a bien d'autres articles, mais j'en citerai deux autres seulement: le fil de fer barbelé et les écrémeuses. On en a déjà parlé. Il est, à mon avis, très regrettable que le Gouvernement ait décidé de restreindre la concurrence sur ces deux articles. Nous n'avons pas, dans le passé, importé, en grande Bretagne, et nous n'avons importé aucune écrémeuse. Les cultivateurs canadiens devront très probablement payer davantage pour leurs écrémeuses à l'avenir.

Je désire parler brièvement de l'article 13; je ne le lirai pas au long, car mon temps s'écoule rapidement. Il dit d'abord:

Le gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage, à la demande du gouvernement de Sa Commission du tarif,... ou les droits frappant toutes marchandises désignées dans telle demande...

Puis:

...après la réception du rapport de la Commission du tarif, ce rapport sera déposé devant le Parlement et ce dernier sera invité à modifier, là où il y a lieu, les droits sur les marchandises provenant du Royaume-Uni de façon à assurer l'application de ces principes.

Je désire maintenant souligner une déclaration que faisait le premier ministre durant son discours. Parlant des propositions de la commission du tarif, il a dit:

Le Gouvernement, ne pourrait, naturellement, sans se rendre coupable d'un oubli grave de la coutume constitutionnelle touchant le tarif et autres questions financières, se libérer de sa responsabilité de proposer au Parlement toutes les décisions intéressant notre tarif.

Le premier ministre a confirmé par ces paroles le point de vue continuellement défendu par l'opposition et qui veut qu'il soit contraire à la coutume constitutionnelle de modifier le tarif par décret rendu en conseil.

Durant les deux minutes qui me reste, je désire résumer les conclusions auxquelles j'en suis personnellement venu relativement à cette convention. J'en suis venu à deux conclusions en sa faveur:

1. La liste des articles venant de Grande-Bretagne et admis au Canada en franchise compte maintenant 159 articles au lieu de 81; c'est très bien, mais cela ne se compare pas favorablement avec les propositions du budget Dunning qui comptait 270 nouveaux articles admis en franchise et portait le nombre total de ces articles à 589.

2. Cette mesure aura probablement pour résultat d'augmenter le commerce total entre la Grande-Bretagne et le Canada.

C'est le seul avantage de la convention. Voici ce que je trouve contre:

1. Le principe de la haute protection a été adopté plus fermement que jamais puisque l'on a augmenté les droits sur 139 articles des tarifs intermédiaire et général.

2. Relativement aux 159 articles provenant de la Grande-Bretagne et admis en franchise au Canada, comme il faut maintenir la marge de préférence d'après les dispositions de l'article 9, le Canada ne sera plus en mesure de négocier des conventions accordant des taux privilégiés à d'autres nations sur ces articles pendant une période de cinq ans.

3. La majorité des articles admis en franchise ou sur lesquels les droits ont été réduits sont des articles que les manufacturiers achèteront pour les ouvrer davantage, et il est douteux que toute réduction dans le coût de l'article ouvré aille au bénéfice du consommateur.

4. Les effets généraux de l'augmentation des droits sous les tarifs intermédiaire et gé-

néral seront: (a) d'augmenter le prix des denrées pour le consommateur; (b) de provoquer des représailles de la part des nations étrangères auxquelles ces droits s'appliquent.

5. La convention n'empêchera pas que la différence dans le taux du change tel qu'il est en ce moment fait disparaître tous les avantages possibles ou attendus de ces préférences et, conséquemment, nos producteurs de matières premières seront dans une large mesure incapables de profiter de ces prétendus avantages, ce qui en détruit toute l'utilité.

Je conclus donc, monsieur l'Orateur, que les désavantages de cette convention en dépassent les avantages et, conséquemment, je dois nécessairement voter contre la résolution.

M. G. B. NICHOLSON (Algoma-Est): Monsieur l'Orateur, j'espère que l'honorable député qui vient de reprendre son siège (M. Butcher) ne croira pas que je veux lui manquer d'égard si je m'abstiens de le suivre dans le très intéressant discours qu'il vient de prononcer.

Pour ma part, monsieur l'Orateur, je considère que la résolution en délibération ainsi que les accords soumis à la ratification du Parlement sont les questions les plus importantes qui aient été discutées à la Chambre des communes au cours de la présente génération. A mon humble avis, la très grande majorité de la population du Canada attribue la même importance à ces mesures qu'elle désirerait voir adopter à l'unanimité et sans controverse de parti. J'estime aussi qu'à l'ouverture de la présente session, le 6 courant, si l'on peut s'en rapporter aux manifestations d'opinions des divers groupes parlementaires, la majorité des honorables membres, sans distinction de parti, voulait l'adoption de ces accords.

Cependant, le très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) en décida autrement; il a prononcé un très long discours au cours duquel il a demandé à ses gens de voter à l'encontre de la résolution et des accords. Je ne tenterai pas de discuter ni d'analyser les motifs de mon très honorable ami. Cependant, si nous prenons le discours qu'il a prononcé comme la clef de voûte de son opposition au projet dans son ensemble et la direction qu'il a donnée à ses partisans pour faire échec à la ratification du traité, l'attitude du très honorable chef de l'opposition se voit bientôt sous son vrai jour. Je grouperai sous six chefs différents, les objections qu'il a fait valoir:

En premier lieu, il a donné l'ordre à ses partisans d'insulter le premier ministre; voilà ce qu'il y a lieu de supposer.

Secondement, mon très honorable ami s'est efforcé de convaincre la Chambre et le public que le premier ministre a imposé à la population du Royaume-Uni une sorte d'accord brutal injuste et oppressif.

En troisième lieu, les autres membres de la gauche doivent adopter précisément l'attitude contraire et soutenir que les représentants du Royaume-Uni ont imposé au Canada un accord exactement de même nature; de fait, au dire de l'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret), les délégués anglais auraient dicté au Canada la marche à suivre pour ce qui est des accords douaniers et commerciaux.

Le quatrième motif invoqué par mon très honorable ami, c'est qu'en concluant ces accords pour une période de cinq ans, les constitutions de tous les pays de l'empire ont été ébranlées jusque dans leurs fondements.

La cinquième objection du très honorable chef de l'opposition, c'est que l'on a marchandé, ainsi qu'il se plaît à le souligner, pour négocier et conclure ces accords.

La sixième objection enfin, et elle est plus absurde que toutes les autres. Le très honorable chef de l'opposition prétend que cet accord signifie un détournement du commerce. D'après lui, les Gouvernements du Royaume-Uni et des dominions britanniques, de concert avec les producteurs et les manufacturiers des divers pays intéressés, se sont réunis en conclave secret et ont monté une sorte de conspiration diabolique afin de détourner les échanges des pays étrangers au bénéfice de l'empire britannique et des dominions, mettant ainsi en danger la paix mondiale.

Monsieur l'Orateur, voilà, je crois, un aperçu assez fidèle de l'attitude du très honorable chef de l'opposition et j'estime que les honorables membres de la gauche ont suivi fidèlement sa direction. Puis-je analyser brièvement une ou deux des directions qu'a formulées mon très honorable ami avant d'aborder le corps de mes remarques? En premier lieu, je parlerai des injures au premier ministre. Il va sans dire, monsieur l'Orateur, que le chef de l'opposition, soit qu'il participe à un débat ici soit qu'il prononce un discours quelque part, même s'il parle devant une société de dames affiliée à quelque congrégation, consacre au moins une bonne moitié de son temps à dénigrer le premier ministre. Or, je ferai observer au chef de l'opposition et à ses partisans que, pour l'instant, le très honorable R. B. Bennett occupe les fonctions de premier ministre du Canada. Et j'ajouterai qu'il ne doit pas sa haute situation à certaines méthodes de barguignage et de marchandage politique, suivant l'expression préférée du chef de l'opposition, mais à la solide phalange de députés qui l'appuie et représente ici la grande majorité des électeurs du pays; le chef

du parti libéral n'a jamais eu la satisfaction de pouvoir en dire autant.

J'aborde maintenant la question de la période de cinq ans durant laquelle ces accords seront maintenus en vigueur. Pour ma part, j'estime que cette période est encore trop courte. Cependant, je me console à l'idée qu'aucun Gouvernement canadien n'osera tenter de mettre fin à ces accords. De fait, tous les Gouvernements envisageront ces accords sous le même angle que les délégués de l'empire à la conférence; tous les gouvernements considéreront ces accords comme le point de départ d'un grand projet visant à développer le commerce interimpérial. En ce qui regarde la limite de temps stipulée, je le déclare sans la moindre hésitation, nombre d'industries qui bénéficieront de ces accords en dernier ressort ne sauraient le faire pleinement si la période d'essai était fixée à moins de cinq ans.

A ce propos, j'aimerais à faire certaines observations sur une industrie que je connais spécialement, celle de l'exploitation forestière. Maints honorables députés ont dit que, dans leur application à cette industrie, les accords ne voulaient rien dire. Il y a quelques instants, l'honorable député de Nipissing (M. Hurtubise) a fait une rectification du compte rendu officiel, et a déclaré avoir dit hier soir que tous les marchands de bois de l'Ontario jugeaient ces accords inutiles. Il est étrange que la Canadian Lumbermen's Association et le comité qui représente des marchands de bois de toutes les parties du pays n'aient jamais été informés que parmi les exploitants forestiers il s'en trouvait qui envisageaient ainsi ces accords. Toutefois, c'est là un aspect de la question sur lequel je reviendrai plus loin. Pour l'instant, je dirai que le Canada ne peut compter reprendre en moins de trois à cinq ans le marché qu'il a perdu au cours des dix dernières années. Je me demande si les honorables députés se rendent compte des opérations à faire pour produire, en quantité et de la qualité voulues, le bois requis par le marché anglais. En tout premier lieu, ce marché a été approvisionné au point de saturation par le bois qu'y ont déversé la Russie et d'autres pays de l'Europe septentrionale. C'est là une conséquence directe de la politique de dumping adoptée par les Soviets.

En second lieu, nous avons perdu ce commerce à cause de l'insuffisance de nos stocks, et cela s'applique surtout à l'est du Canada. Lorsque nous vendions du bois à la Grande-Bretagne, nous en exportions de 600 à 800 millions de pieds par année. Nos exploitants forestiers n'ont pas, dans leurs chantiers, suffisamment de bois abattu conforme au type requis par le Royaume-Uni et pour cette raison on ne saurait pénétrer dans ce marché sans prendre le temps voulu pour s'assurer un approvisionnement. Si, en septembre de cette année, nous avions commencé à faire des billes et à couper du bois à l'intention du marché anglais, notre produit ne serait guère propre à l'exportation avant 1934. Par conséquent, au moyen de quelle espèce d'accord qui ne durerait que six mois ou un an, comme le proposent les honorables députés d'en face, pourrions-nous vendre notre bois en Angleterre?

Ensuite, on nous a reproché de nous abaisser dans nos négociations à un marchandage indigne de représentants de pays de l'empire. Je me demande s'il y a eu marchandage lorsque le très honorable chef de la gauche négocia le traité conclu avec la France. Malheureusement, l'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe) n'est pas à son siège, car ce traité porte sa signature. Je me demande s'il a eu recours à du marchandage, ou si les délégués français, lui présentant le traité sur un plateau de bois, lui ont simplement dit de signer à l'endroit indiqué par une croix.

M. McGIBBON: C'est ce que les résultats sembleraient indiquer.

M. NICHOLSON: Oui, parce que ce traité engageait le Canada envers vingt et une autres nations qui ne sont pas censées y être comprises. Je me demande pourquoi on a convoqué la conférence économique impériale l'été dernier? Cette conférence était-elle nécessaire? Pendant la campagne électorale de 1930 le très honorable membre ne parlait pas d'autre chose que de la conférence. Pourquoi devait-on avoir cette conférence, si l'on ne devait pas y poursuivre des négociations? Pourquoi les représentants des diverses parties de l'empire n'ont-ils pas simplement échangé leurs propositions par correspondance, et n'ont-ils pas dit: "Voici, c'est à prendre ou à laisser?" A en juger par ce que disent les honorable députés d'en face, il y a lieu de supposer qu'ils approuveraient cette façon d'ogir.

Nous arrivons maintenant aux propositions les plus bizarres de la part des honorables députés d'en face. On me pardonnera de le dire, mais leurs observations constituent le plus gros fatras de baroques contradictions, d'inconséquences et d'attrappe-nigauds qu'il ait été donné d'entendre dans cette enceinte. On nous a dit que les représentants du Royaume-Uni et des dominions, ainsi que les producteurs et manufacturiers de toutes les parties de l'empire, s'étaient réunis à Ottawa en vue d'ourdir un complot pour détourner le commerce des pays étrangers vers l'Angleterre.

L'honorable député qui vient de reprendre son siège, et de fait, le chef de l'opposition lui-même, prétendent qu'une politique de cette nature compromettrait la paix universelle. Il m'a fallu réfléchir profondément à ce que le très honorable député avait à l'idée en prenant cette attitude. Toutefois, j'éprouvai un soulagement lorsque l'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Duff), prenant la parole l'autre soir, éventa la mèche, en disant: "Ne cherchez pas à trouver au Royaume-Uni un marché pour le poisson de la Nouvelle-Ecosse, car les Etats-Unis useront de représailles." De même, l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) a dit: "Ne cherchez pas à vous assurer des débouchés pour les pommes de la Nouvelle-Ecosse, car les Etats-Unis useront de représailles." Je voudrais bien savoir des honorables membres d'en face ce que les Etats-Unis peuvent faire de plus que ce qu'ils ont déjà fait afin de paralyser le commerce canadien. A l'époque où mes honorables amis d'en face étaient au pouvoir, les Etats-Unis se sont attaqués, de parti pris, à toutes les denrées canadiennes entrant dans leur pays, et les ont frappées, l'une après l'autre, d'une véritable interdiction. Qu'ont fait les Etats-Unis lorsque nous étions en session l'an dernier? Nous leur avions vendu pour une valeur d'environ 12 millions de dollars de cuivre, et avions importé d'eux environ 15 millions de dollars de produits du cuivre, mais l'an dernier ils ont frappé d'interdiction nos produits de cuivre, de même que notre bois de charpente. En 1931 nous avons acheté d'eux 8 millions de dollars de cet article et leur en avons vendu pour environ 15 millions. De plus, les exploitants forestiers canadiens ont importé de l'outillage au montant d'environ 35 millions de dollars, et, cependant, un véritable embargo a été placé sur nos exportations. Malgré cela, nos vis-à-vis disent: "N'essayez pas de faire prendre à notre commerce le chemin du Royaume-Uni ou des dominions car les Etats-Unis useront de représailles."

En réponse à cela qu'a dit l'honorable député de Bruce-Nord (M. Malcolm) ex-ministre du Commerce? Il a dit que le budget Dunning avait cinq fins, dont l'une était le changement du cours du commerce. Dans quel sens allait-il le diriger? Avait-on l'intention définitive de paralyser le commerce canadien et impérial, ou de détourner le commerce des avenues étrangères vers celles du Royaume-Uni? A mon avis, la réponse de l'ancien ministre du Commerce est tout ce que demande l'honorable leader de l'opposition. J'ai noté, en outre, que lorsque mon collègue de Bruce-Nord a fait cette assertion, il a regardé son propre chef, le très honorable député qui a pris une attitude contraire. Puis, —et cela m'amène au sujet principal que je désire discuter,—prenant cet accord dans sa main, le très honorable député a lu l'article 21:

Le présent accord est conclu à la condition expresse que si l'un ou l'autre gouvernement est convaincu que toute préférence accordée dans le présent accord sur une catégorie particulière de marchandises sera, probablement, totalement ou partiellement annulée en raison de l'établissement ou du maintien, directement ou indirectement, de prix pour cette catégorie de marchandises par suite de l'intenvention de l'Etat dans tout pays étranger, ce Gouvernement déclare dans le présent accord qu'il exercera les pouvoirs dont il est maintenant et dont il sera plus tard investi pour prohiber l'entrée en son pays, directement ou indirectement, de ces marchandises provenant de ce pays étranger pendant toute période nécessaire pour rendre efficaces et maintenir les préférences qu'il accorde par le présent accord.

Et le très honorable député a dit, ce que plusieurs de ses partisans ont répété depuis: "Qu'est-ce que cela signifie? Je l'ignore. Cela n'a aucun sens". Eh bien, la réponse a été donnée peu après. J'ai ici un extrait d'un article de l'*Ottawa Journal* du 13 courant:

J. H. Thomas, secrétaire d'Etat pour les dominions, a annoncé aujourd'hui à la Chambre des communes que la Grande-Bretagne avait abrogé son traité commercial avec la Russie soviétique.

Il a déclaré que, en vertu de l'article 21 de l'accord des tarifs signé à la récente conférence impériale à Ottawa, l'annulation de la convention commerciale temporaire avec la Russie était nécessaire.

Et le journal discute assez longuement, comme les honorables députés l'ont lu eux-mêmes, je n'en doute pas, l'effet du dumping soviétique sur le commerce du Royaume-Uni.

Je désire maintenant faire allusion à ce qui a été soumis par le comité économique de l'industrie forestière canadienne aux conseillers du Gouvernement du Dominion à cet égard. Ce comité était composé des représentants des cinq provinces exportatrices du pays, des hommes choisis dans les divers groupes politiques, qui se sont réunis dans l'unique but d'examiner la situation de l'industrie forestière relativement à la conférence économique et les moyens à prendre pour la restauration de cette industrie et la remettre en l'état où elle était sur le marché britannique qu'elle a perdu de 1922 à 1931 pour la seule raison de la conduite du gouvernement de la Russie soviétique. Ce comité représentait seulement les exploitants forestiers, mais contenait des représentants de chacun des cinq gouvernements de l'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de la Colombie-Anglaise. Les ministres des terres et forêts, les hauts fonctionnaires forestiers des provinces, et, en certains cas, le premier ministre de la province, ont conféré avec

nous, et, en une occasion, les représentants de ces provinces ont eu une entrevue avec le Gouvernement au cours de la conférence pour insister sur l'attitude qu'ils avaient adoptée.

En passant, il est un sujet que je tiens à mentionner touchant le changement du cours du commerce et la position prise par le comité. Cela peut être intéressant pour la Chambre comme indiquant le point de vue des hommes d'affaires de toutes nuances politiques concernant l'attitude que le Canada devrait assumer en essayant de trouver des conventions commerciales avantageuses pour toutes les parties de l'empire. Voici la déclaration:

Nous attachons comme proposition spéciale à l'article 5 déjà placé entre les mains de M. Breadner une liste de marchandises avec les valeurs et les pays d'origine importées en Canada, et utilisées par l'industrie forestière. Cette liste montrera qu'en 1929 le Canada a importé du Royaume-Uni pour un montant de $31,338,-366 de ces marchandises des Etats-Unis, $175,-156,848. Les chiffres de 1930 et 1931 sont proportionnellement semblables. Nous somme d'avis que nous devrions avoir des préférences réciproques qui transféreraient à l'empire britannique la plus grande partie, sinon la totalité de ce commerce étranger.

Et monsieur l'Orateur, le comité a été de cet avis. Ce comité était exempt de tous préjugés politiques et, je l'ai déjà dit, il représentait toutes les provinces. Le Royaume-Uni pourrait fournir tous et chacun de ces produits importés par le Canada. Je n'entreprendrai pas de donner lecture de cette liste, ni même de mentionner le nombre des articles qui y figurent, mais je dis que l'Angleterre les produit tous. L'industrie forestière canadienne utilise certaines parties de chacun de ces articles, qui entrent dans toutes sortes de fabrications. Etant donné l'attitude des pays étrangers à l'égard du Canada, je dis que nous devrions nous efforcer de diriger le plus possible de ce commerce du côté de la Grande-Bretagne. Cela comprend le matériel agricole, l'outillage minier et des articles employés dans l'industrie de la pêche. Cela explique la comparaison entre 31 millions de dollars du Royaume-Uni et 175 millions des Etats-Unis, en 1929. N'empêche que l'idée de détourner ce commerce des Etats-Unis au profit de l'empire provoqua de la part de la gauche des protestations à faire crouler le plafond.

Je continue au sujet de cette attitude qui explique en grande partie l'article 21. Nous avons dit:

Nous avons confiance qu'un tarif de préférence de 20 p. 100 nous permettra de compenser les frais de production élevés, les longs parcours et de faire concurrence à n'importe quel pays du monde, sauf la Russie. Quant à celle-ci, nous ne pouvons proposer aucune préférence qui nous

[M. Nicholson.]

permettrait de soutenir le genre de concurrence que présentent les méthodes industrielles et de vente de la Russie.

On continue:

Au commencement de 1932, la Russie offrit à un groupe de marchands de bois anglais un lot de bois d'environ 900 millions de pieds m.p. à des prix inférieurs à ceux de n'importe quel autre pays, et avec une clause garantissant les acheteurs contre toute perte résultant de toute tentative extérieure de les concurrencer. Ces négociants comprirent parfaitement que, s'ils refusaient ce marché, la Russie expédierait son bois en Angleterre et l'y vendrait au prix qu'elle trouverait. Ainsi les marchands anglais furent obligés de se syndiquer car il était évident que nul marchand d'aucun pays ne pouvait insérer une garantie semblable dans ses marchés.

Cette affirmation des marchands de bois canadiens était-elle justifiée? J'ai à la main une copie de ce contrat et je vais en donner lecture:

Toutefois, advenant le cas où par suite de l'état du marché les vendeurs seraient obligés de réduire ces prix ils en avertiraient promptement les acheteurs et ces réductions s'appliqueraient aux articles de mêmes descriptions, dimensions et qualités expédiés en exécution de ce marché:

a) 50 p. 100 de diminution du prix—mais pas plus que 20 shillings par standard sur tout item—de tous articles arrivés au port de destination le jour de la réduction.

b) 100 p. 100 de réduction des prix—mais pas plus que £2 par standard, sur tout item de tous produits non encore arrivés au port de destination le jour de la réduction.

Plus loin:

a) Par le redressement des factures, dans le cas ou celles-ci n'ont pas encore été présentées aux acheteurs.

b) Par la déduction, des factures subséquentes, d'une somme n'excédant pas 2 livres sterling par standard, dans le cas des marchandises déjà facturées.

Ainsi de suite. Et plus loin:

En considération du susdit engagement des vendeurs...

C'est-à-dire les agents qui effectuent les ventes en Angleterre...

...l'acheteur s'engage à s'abstenir de tout contrat de revente au-dessous du prix coûtant plus le profit commercial normal, jusqu'à ce que les marchandises soient débarquées et empilées ailleurs.

Et plus loin:

Les vendeurs conservent le privilège de révoquer ce marché quant aux marchandises dont les papiers n'ont pas été présentés aux acheteurs, ainsi que le droit d'expédier ou de vendre les quantités retenues, sur ce marché, à tels prix et conditions qu'ils (les vendeurs) jugent à propos.

C'est précisément ce qu'ils font. Comme exemple additionnel de leur manière de faire ce commerce, et pour justifier l'attitude du comité des marchands de bois canadiens et de

ce gouvernement relativement à cet article, je dirai que le 17 août, quelques jours seulement avant la fin de la conférence, M. R. L. Sargent, secrétaire de l'Association des marchands de bois canadiens reçut le télégramme ci-dessous:

Ai reçu de Liverpool câble ainsi conçu: Cinquante mille standards non vendus. Soldes russes résolument offerts à vil prix cette saison. Commandes de chargement ont déjà fourni plusieurs consignations dans cette région. Ce renseignement peut aider le comité canadien.

Ce télégramme était signé par Forbes Cooper, le représentant de A. F. & D. McKay l'un des plus forts importateurs de bois et de produits forestiers du Royaume-Uni. Voici en outre la traduction d'un passage extrait de la page 123 du Rapport de l'exposition de l'Union des républiques socialistes soviétiques à Paris, publié dans *La Libre Belgique*, le 31 mars 1931:

Nous ne pouvons jouer un rôle décisif sur le marché mondial parce que nos moyens d'exportation sont relativement insuffisants. Mais nous pouvons, pour le moins, gâter les prix du commerce mondial. C'est ce que nous avons fait jusqu'ici, vendant à tort et à travers à des prix avilis, mais ne retirant aucun profit et causant des pertes non seulement à nous-mêmes mais encore à tous les gros commerçants du monde entier.

Une dernière citation. J'ai sous les yeux une lettre de Foy, Morgan and Company, l'une des compagnies qui ont signé le contrat avec la Russie. Cette lettre, portant la signature du colonel Morgan, a été adressée au comité canadien et porte la date du 7 juin. Elle est ainsi conçue:

Si j'osais vous faire une proposition, je vous dirais que la première question à étudier, si l'on veut faire disparaître tous les obstacles qui nuisent à notre commerce de bois, est la question russe. Tant que l'on permettra aux Russes d'appliquer comme ils le font actuellement les dispositions de l'accord commercial et d'avoir la haute main sur ce commerce, nous devrons faire face à un concurrent qui ne connaît aucune règle et n'a pas à tenir compte de la question du prix de revient. Cet état de choses produit inévitablement un mauvais effet sur le prix du bois dans le monde entier et, par ricochet, diminue la valeur des forêts. Or, où qu'elles soient, les forêts doivent compter pour beaucoup dans les richesses nationales.

Je pense pouvoir me prononcer avec la plus grande impartialité sur la question russe, parce qu'avant la guerre nous étions de beaucoup les plus importants commerçants de bois de la Russie. Ce pays nous doit probablement aujourd'hui plus que tous nos autres débiteurs ensemble...

Le colonel Morgan n'a pas dit que, pour sa propre protection, il lui avait fallu signer un autre contrat avec la république des Soviets aux conditions ici indiquées.

...et, depuis quelques années, notre compagnie est l'une de celles qui agissent à titre d'agents de la Russie dans notre pays. Ce qui suit pourra vous surprendre, mais il est évident que tant que le bois de la Russie sera importé dans notre pays et sera demandé par les acheteurs, nous serons obligés de nous occuper de ce commerce.

J'aimerais à soulever ici la question de savoir si oui ou non les stipulations de ces accords seront avantageuses pour le commerce du bois canadien sur le littoral du Pacifique ou celui de l'Atlantique. Lorsque l'on me demanda d'accepter la présidence de ce comité, voici ce que j'ai dit à l'association des marchands de bois: "Peu m'importe qu'une cargaison de bois soit expédiée de l'Ontario, de la Colombie-Anglaise ou de la Nouvelle-Ecosse, de Québec ou du Nouveau-Brunswick, du moment que c'est une cargaison de bois canadien. Cela signifie un avantage pour le Canada". Après avoir étudié la question sous tous ses aspects et avoir consulté les gouvernements intéressés à cette question pendant les cinq mois qui ont précédé la conférence, comme aussi au cours de la conférence même, le comité a fait la demande indiquée dans sa requête, c'est-à-dire une préférence de 20 p. 100. Il a aussi demandé, pour pouvoir dominer la Russie, une interdiction partielle ou complète. Le paragraphe 21 de la convention est plus avantageux pour les commerçants de bois canadiens qu'un interdit contre la Russie ne l'aurait été, parce qu'il nous accorde une protection suffisante contre tout ce qui pourrait constituer un encombrement par les marchandises venant d'un pays quelconque et jetées à profusion sur notre marché. Il est vrai que nous n'avons pas obtenu la préférence que nous avions demandée, mais nous avons réussi à obtenir une préférence de 10 p. 100 en faveur du bois canadien sur le marché de l'Angleterre et aussi la surveillance sur le dumping subventionné par l'Etat.

Quand je pense à la position que le commerce du bois canadien occupait sur le marché du Royaume-Uni avant l'année 1920, et même avant la guerre, alors que nous y expédions jusqu'à 1,250 millions de pieds de bois, mesure de planche, je puis dire, pour avoir longuement pesé et étudié cette question, qu'à mesure que les conditions redeviendront normales et que l'on aura démêlé la situation passablement embrouillée du marché anglais, nous y écoulerons de nouveau notre bois. Nous le faisons déjà dans une faible mesure. Je sais que dans la Colombie-Anglaise, où les méthodes commerciales permettent de profiter plus rapidement du changement ou de la modification des débouchés du commerce, les commerçants de bois retirent déjà un certain avantage, du moins du fait que la disposition de l'accord maintient

indéfiniment la préférence de 10 p. 100 en faveur du bois de construction du Canada.

La semaine dernière est venu à Ottawa le représentant de l'une des plus importantes maisons d'importation d'Angleterre. Il a parcouru le Nouveau-Brunswick et Québec, où il a rencontré les commerçants de bois. Il est venu à Ottawa où il a discuté cette question avec le gérant de l'Association des commerçants de bois, puis il s'en est allé à Toronto où il a rencontré les fonctionnaires supérieurs du ministère des terres et forêts, comme il l'avait fait d'ailleurs dans les autres provinces. Il se dirige maintenant vers le littoral du Pacifique. Quel était donc le but de ses visites? Il a lui-même laissé entendre qu'il ne cherchait pas à acheter du bois, puisque le marché du bois est actuellement fermé. Il est venu ici pour établir des points de contact qui permettront à sa compagnie d'acheter du bois vers la fin de l'année 1933, en 1934 et dans la suite. C'était son but. Le comité des commerçants de bois était loin de penser que nous allions avoir accès aux marchés qui nous avaient été fermés par dix années de dumping, mais, à la suite de l'étude que j'ai faite de cette question, je n'hésite pas à dire que, dès que les conditions seront redevenues normales, grâce à ces accords, l'industrie du bois au Canada reprendra la place qu'elle occupait jadis sur le marché anglais.

Si nous avions de nouveau accès à ce marché, quelles en seraient les conséquences au point de vue de notre organisation industrielle? Il ne s'agit pas d'un nouveau marché; c'est un débouché que nous avons perdu par suite de la concurrence,—qui n'en est pas à vrai dire,—dont j'ai parlé. Qu'est-ce que cela voudrait dire? La production au pays d'un milliard de pieds de bois donnerait directement et indirectement de l'emploi à 60,000 ouvriers, ce qui fait un total de 200,000 personnes rattachées à cette industrie, et, d'après les statistiques officielles, cela représente l'entretien d'une population de 600,000 habitants. En moyenne, le marché anglais absorbe plus de 300 milliards de pieds de bois de construction. En raison de la nature de ses industries, nul pays n'emploie autant de bois scié et non débité, proportionnellement à sa population.

Je parlerai de nouveau brièvement des épouvantails dressés par les membres de l'opposition. On a dit que le Canada et d'autres parties de l'empire avaient cherché à imposer des conditions injustes durant cette phase de la conférence économique. A ce sujet, je rappellerai les déclarations de l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) ridiculisant toute la conférence et ceux qui y ont pris part. Les contradictions des honorables députés d'en face sont la preuve évidente de leur embarras. Je suis sûr que le peuple canadien saura apprécier de lui-même la façon dont le premier ministre et ses collaborateurs ont veillé aux intérêts du pays durant la conférence. Quant à ces représentants d'autres pays de l'empire, je dirai, sans crainte d'être démenti, que, jamais ni nulle part, l'empire n'a été représenté par des hommes plus larges d'esprit, plus clairvoyants et plus patriotes que ceux que s'assemblèrent ici en juillet et août derniers. J'ajouterai qu'on n'a jamais vu une réunion de représentants d'un pays ou d'un groupe mieux déterminés, non seulement à servir les intérêts du pays qu'ils représentaient en particulier, mais aussi à faire tout leur possible pour assurer l'avantage commun. Bien qu'on n'ait pas accompli tout ce que certaines gens attendaient, quoique la conférence n'ait pas amené l'âge d'or, j'ai confiance que peu à peu on finira par reconnaître que cette conférence a inauguré une nouvelle ère de développement pour l'empire. Je suis convaincu que les résultats obtenus à Ottawa ont marqué la voie qui, en temps voulu, sera suivie par les autres pays de l'univers en vue d'améliorer le sort du genre humain.

Encore un point et je termine. L'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston), l'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Duff), l'honorable député de Nipissing (M. Hurtubise) et l'honorable député (M. Butcher) qui vient de porter la parole, ont tous déclaré que l'industrie du bois ne bénéficiera nullement de ces accords. D'autres députés en ont dit autant du commerce des pommes, de l'agriculture et de l'industrie de la pêche; mais je répondrai ceci: Ces conventions seront examinées en comité général, étudiées clause par clause, paragraphe par paragraphe; or je suggère au chef de l'opposition, qui aime tant à proposer des amendements qu'il va jusqu'à vous demander, monsieur l'Orateur, de rendre une décision sur des amendements dont la Chambre n'est pas encore saisie, je lui suggère, dis-je, de présenter une résolution demandant que le bois, le poisson, les pommes et les produits agricoles soient soustraits à l'application de ces conventions. S'il le faisait, j'aimerais bien à voir l'attitude que prendraient à cet égard les honorables députés de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston), de Hants-King (M. Ilsley) et de Vancouver-Centre (M. Mackenzie). Je fais cette suggestion dans le but de démontrer jusqu'à quel point les honorables membres de la gauche sont sincères dans leur opposition à cet accord.

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, quand j'ai entendu dès le début, le premier ministre expliquer cet accord,

j'étais plein d'espoir. Je pensais que c'était un document très prometteur, mais plus j'en approfondis les détails et plus j'examine le caractère singulier de ses conditions, plus mes espoirs s'envolent et plus je suis déçu. Je commence à penser maintenant qu'au lieu d'être plein d'espérances, il est rempli de promesses dont beaucoup sont illusoires. Le très honorable premier ministre a dû avoir la même pensée quand il nous a prévenu du danger qu'il y aurait à suivre de trop près la lettre du traité et qu'il nous a conseillé de tenir plutôt compte des engagements, pas nécessairement écrits, qui entrent dans la texture même de l'accord. Une situation analogue serait celle d'un avocat rédigeant un acte d'hypothèque et omettant de mentionner le paiement de l'intérêt. Devant les objections de son client, il répondrait: "Certes, on ne dit rien de l'intérêt dans l'acte même d'hypothèque, mais l'intention de payer cet intérêt fait partie de la texture de l'ensemble de la transaction". Je crois que le créancier hypothécaire dans un cas, comme l'industriel, l'ouvrier et le chômeur, dans l'autre, préféreraient voir spécifier leur avantage dans l'acte.

Plus loin nous voyons une sorte de clause générale qui est peut-être destinée à éviter quelque reproche de négligence ou d'impuissance à améliorer la situation. Cela indique que le Gouvernement,—le Gouvernement étant constitué par le premier ministre,—ne désire pas qu'il soit trop facile pour nous ou pour l'ouvrier de sortir de la situation actuelle. Je cite ses propres paroles:

> Nous n'avons pas l'intention de détruire ce beau courage, cet esprit d'entreprise et cette habileté de nos concitoyens qui leur permettent de vaincre les difficultés et d'être régénérés par l'effort comme on l'est par le feu.

L'hon. M. LAPOINTE: Ecoutez! écoutez!

M. NEILL: Oui, écoutez. Cela sonne fort bien, mais le très honorable premier ministre me permettra de lui dire que nous avons eu assez de feu; nous désirons en sortir. Nous cherchons des directives et un chef; nous voulons une ligne de conduite qui nous aide à sortir de ces embarras.

M. McGIBBON: Lisez le *Vancouver Sun*.

M. NEILL: Je ne reçois pas le *Vancouver Sun*; par conséquent, j'ignore ce qu'il a pu dire récemment.

Nous en avons assez de ce courage qu'il nous faut pour dire à nos enfants qu'ils ne peuvent assouvir leur faim; nous en avons assez de cet esprit d'entreprise qui doit animer un individu pour payer le loyer, l'éclairage le combustible et la nourriture quand il habite une ville et touche des secours de $15 par mois pour lui et sa femme. Nous en avons assez et nous voulons autre chose.

En ce qui regarde cette partie de la Colombie-Anglaise que je connais bien, c'est-à-dire l'île de Vancouver et la plaine de la côte, ce qui nous intéresse le plus dans ces accords concerne le bois, le poisson et les produits de la ferme. Pour ce qui est du beurre, le gouvernement anglais s'est engagé à imposer un droit de 15 shillings par quintal sur le beurre importé de pays étrangers. Cela représente environ 3 cents par livre, ou 10 p. 100. Cela ne constitue pas une préférence déraisonable, mais est en partie annulé par le fait que le même avantage est accordé à la Nouvelle-Zélande et à l'Australie. Etant membres de l'empire, ces pays profitent des mêmes avantages. Mais ils sont nos principaux concurrents et il nous sera pour ainsi dire impossible de faire face à la concurrence de la Nouvelle-Zélande et, jusqu'à un certain point, de l'Australie. Je n'en blâme pas le Gouvernement; il n'est pas entièrement responsable de cette situation, mais le fait demeure que la préférence est rendue presque inutile.

La question des œufs intéresse vivement la Colombie-Anglaise. Le gouvernement anglais impose un droit sur les œufs de provenance étrangère de 1 shilling à 1s. 9d. par cent vingt œufs. Selon nos chiffres, cela équivaut à environ 2 à 3 cents par douzaine, soit approximativement 8 à 10 p. 100 peut-être. A cause de la distance qui nous sépare de l'Angleterre nous ne pouvons y envoyer que des œufs d'entrepôt. Mais, là encore, nous nous trouvons en désavantage de 25 p. 100 par le fait que le Danemark et la Hollande, nos véritables concurrents, sont près de l'Angleterre et peuvent y expédier des œufs frais et que leur numéraire concorde avec le numéraire anglais. Par conséquent, ils ont une préférence de 25 p. 100 sur nous et nous n'avons qu'une préférence de 10 p. 100 sur eux.

Un vieux proverbe dit: "Un cheval peut mourir de faim en attendant que l'herbe pousse". C'est ce qui arrive surtout en Colombie-Anglaise. Des centaines et des centaines d'éleveurs de poules ont été forcés de se retirer des affaires, absolument ruinés, non pas à défaut de tarif, mais parce que le Gouvernement actuel, depuis deux ans, et même davantage, refuse avec persistance de prendre en considération la demande des cultivateurs de la Colombie-Anglaise relativement à leur appel contre une décision de la commission des chemins de fer nous forçant à payer pour le transport du blé des Prairies, plus que le double de ce qui est exigé pour le blé d'exportation. Il ne nous a pas même donné l'avantage relatif de rejeter notre demande car, dans ce cas, nous aurions pu trouver un autre moyen d'en appeler de cette décision. Cependant, il n'a absolument rien accompli, de sorte que le

blé des Prairies arrive moyennant un tarif de transport qui permet de l'exporter en Chine, puis de renvoyer les œufs produits grâce à ce blé, de Chine à Vancouver, à meilleur compte que les éleveurs de la Colombie-Anglaise ne peuvent le faire venir.

M. FRASER (Caribou): Est-ce que cet état de choses n'existait pas sous l'ancien gouvernement?

M. NEILL: Non pas pendant deux ans et, en tous les cas, deux maux ne font pas un bien. Il se peut que les honorables députés de la droite siègent où ils sont parce que le gouvernement libéral a négligé cette question jusqu'à un certain point, mais non pas pendant deux années. Si l'honorable député ne peut pas trouver un meilleur argument que celui-là, il vaut mieux qu'il traverse de ce côté-ci de la Chambre. Nous ne parlons pas des erreurs du passé, nous parlons des erreurs du Gouvernement actuel. Une modification de cet état de choses nous vaudrait plus que cette préférence illusoire qui sonne très bien, mais ne représente pas grand'chose.

Les deux articles sur lesquels la Colombie-Anglaise compte trouver des avantages sont donc le poisson et le bois de charpente. Cependant, pour ces deux articles, nous avons été singulièrement malheureux. Quant au bois de construction, on nous avait laissé croire que nous obtiendrions une préférence de 20 p. 100. J'ai sous les yeux un éditorial d'un journal conservateur de la Colombie-Anglaise, dont je me contenterai de vous exposer la substance. Le premier ministre Tolmie croyait que le poisson et le bois de construction allaient avoir une préférence de 20 p. 100; quand il apprit que la Grande-Bretagne ne voulait pas donner une préférence de plus de 10 p. 100 parce que le Canada ne voulait pas céder sur les textiles, il télégraphia à Ottawa pour protester vivement contre toute tentative de sacrifier deux industries fondamentales de l'Ouest à certaines industries secondaires de l'Est. Le premier ministre Tolmie a bien fait. Durant la période qu'il traverse, il a droit à ce qu'on lui accorde tout le mérite qui lui revient, et c'est ce que je veux faire volontiers sans sarcasme. La préférence que nous obtenons est celle-ci: le gouvernement anglais a imposé un droit de 10, 15 et 20 p. 100 sur le bois de construction provenant de pays étrangers. Le seul article important pour nous est le premier: planches, madriers et bois à plancher, 10 p. 100. Les autres articles sont de peu d'importance. Un article sur lequel nous n'obtenons aucune préférence est le bois servant à la construction des navires et aux étais. Nous aurions pu expédier une grande quantité de bois pour la construction des navires, mais nous en sommes empêchés. Plusieurs membres de la Chambre et le premier ministre lui-même ont insisté sur le fait que cette préférence de 10 p. 100 permettrait à la Colombie-Anglaise de fournir en partie ou totalement le bois que les états de l'Ouest, Orégon et Washington, fournissent présentement au marché anglais. Il est vrai que nous avons obtenu une partie de ce commerce. Nous en avons obtenu environ 65 p. 100, mais cela n'est pas dû uniquement à la préférence de 10 p. 100. Cette dernière compte sans doute, mais nous pouvons attribuer une partie de cette amélioration, environ 7 p. 100, au taux du change, qui est à peu près à ce chiffre. Ce taux du change est susceptible de se modifier un jour ou l'autre; il est peu sûr de tabler sur cela pour établir des scieries ou autres entreprises semblables, et il est très douteux que la seule préférence de 10 p. 100 soit efficace sans le taux actuel du change.

Une chose que nous savons et dont nous sommes certains, n'en déplaise à l'honorable préopinant, c'est qu'une préférence de 10 p. 100 ne nous permettra pas de subir la concurrence de la Scandinavie. J'ai ici des documents capables de le prouver, mais je n'ai pas le temps de les citer. En faisant mes calculs, j'ai tenu exactement compte de la préférence, d'un côté, et de la différnce du coût de transport, différence qui est d'environ $12 par mille pieds. Dun autre côté, j'ai calculé le droit de 10 p. 100 sans oublier que ce droit est payable non seulement sur le bois mais sur les frais de transport. Le marchand anglais gagne $3 par mille pieds en achetant de la Scandinavie plutôt que de la Colombie-Anglaise. Les Anglais vont continuer à acheter de la Scandinavie, comme ils l'ont toujours fait, les sortes de bois qu'ils peuvent s'y procurer; quant aux autres, ils feront leurs achats aux Etats-Unis. Nous obtiendrons une partie de ces achats à cause de la préférence de 10 p. 100 et du taux du change, mais rien de plus. Nous serons incapables de faire concurrence au bois ordinaire de la Scandinavie sur le marché de l'Angleterre.

Pour ce qui est de la Russie, tout dépend de l'article 21. On s'est plu à proclamer que les Anglais ont abrogé l'accord par lequel la Russie jouissait du tarif des nations favorisées, mais on en parle comme s'il s'agissait d'un embargo. Les Anglais n'ont fait rien de tel. Ce n'est là que ce qui se passe ordinairement au moment de négocier de nouveaux accords. En donnant avis de cette abrogation, ils expriment formellement et indubitablement le désir sincère de voir augmenter leur commerce avec la Russie. D'après l'article 21,

une seule décision pourrait bénéficier à la Colombie-Anglaise, et c'est un embargo complet. L'article 21 ne contient rien nous indiquant que nous puissions y compter. Il est peu probable que la population de la Grande-Bretagne, qui a tant besoin de bois, accepte un embargo total, surtout si elle apprend que nous sommes à commercer sous le manteau avec la Russie. Lisez bien l'article 21 et vous en comprendrez la véritable signification. Quelqu'un a dit qu'il était incapable de le comprendre. C'est pourtant bien simple. Voici ce que les Anglais prétendent faire: Si, par suite de l'intervention de l'Etat, un pays étranger fait ce qu'on est convenu d'appeler du dumping, le gouvernement anglais verra à prohiber l'entrée des marchandises en question provenant de ces pays, et cela durant la période nécessaire pour rendre efficaces et maintenir...quoi? "les préférences qu'il accorde par le présent accord." Quelle est cette préférence? Elle est de 10 p. 100. C'est tout ce qu'il aura à faire. Il devra maintenir la préférence de 10 p. 100. Il n'est pas obligé de laisser entrer notre bois; il n'est pas obligé de décréter la prohibition; il s'est simplement engagé à prendre des mesures pour lui permettre de maintenir une préférence de 10 p. 100; or, une préférence de 10 p. 100 ne nous permettra jamais de faire concurrence à la Russie. Voilà l'explication. Si cela nous le permettait, nous pourrions louer le Gouvernement d'avoir obtenu cela. Je veux même croire que c'est ce que le premier ministre a essayé d'obtenir, mais il s'est heurté à l'impossible. Il faut faire face à la situation. C'est chercher à faire remonter le cours d'une rivière. Nos marchés naturels pour le bois de construction de la Colombie-Anglaise sont, outre le Japon et autres pays, la région nord des Etats-Unis: le Nébraska, les deux Dakotas et ainsi de suite, et les états de l'ouest central. Les cultivateurs de ces contrées veulent du bois bon marché, et c'est ce que nous avons. N'importe qui peut vendre du bois de première qualité; c'est le bois de deuxième qualité que nous voulons écouler. Nous nous sommes engagés dans une guerre douanière avec les Etats-Unis. Je ne l'impute pas à blâme au présent Gouvernement; ce sont les Etats-Unis qui l'ont commencée. Selon Bernard Shaw, une guerre douanière de ce genre est semblable à la conduite d'un homme qui trouve un chat mort dans son jardin. Il le jette dans le jardin du voisin, celui-ci le lui renvoie et ils continuent à se le lancer ainsi, de plus en plus furieux, sans y gagner quoi que ce soit, et le chat non plus. Permettez-moi de citer un exemple: en Colombie-Anglaise nous fabriquons une farine à pâtisserie faite avec un blé mou. Nous pouvons nous procurer cette farine à quelques milles de la frontière, dans l'état de Washington, mais, à cause du tarif douanier, il nous est plus avantageux d'importer le blé mou de l'Australie. Il en va de même du bois de construction. Dans ce jeu joyeux qui consiste à se renvoyer le chat comme une balle, les Etats-Unis ont frappé le bois de construction d'un droit de $4 le mille. Cela a complètement démoli notre commerce. Dans un village près de chez moi, une scierie employait malgré la crise deux équipes par jour. Elle a dû cesser complètement son exploitation. D'autres sont dans la même situation. Maintenant, nous allons chercher à conquérir une clientèle à une distance de sept mille milles, avec le désavantage de $12 le mille pour le transport du bois, et quand les intéressés ne veulent vraiment pas de notre bois. Ce qui leur faut, c'est du bois de première qualité, non de seconde. Ils veulent du bois coupé d'une certaine manière qui n'est pas la nôtre en général, et qui entraînera l'installation de machines coûteuses que nous n'utiliserons pas une partie du temps, quand nous couperons le bois pour la clientèle canadienne. Mais nous devons faire toutes ces innovations pour chercher à écouler notre bois sur un marché qui n'en veut pas. Nous avons perdu un débouché de 39 millions de dollars par année au nord-ouest des Etats-Unis et, en compensation, nous espérons capter une partie des fournitures de bois expédiées du littoral américain du Pacifique en Grande-Bretagne, dont la valeur globale ne dépasse pas 4 millions de dollars par année. En pareil cas, ne vaudrait-il pas mieux avoir un peu de réciprocité, je pourrais dire, un peu de sens commun? Le cultivateur américain du Nord-Ouest a besoin de notre bois et c'est seulement au Canada qu'il peut s'approvisionner commodément. Le marchand de bois américain veut expédier son bois dur dans l'Ontario. Pourquoi ne pas avoir un peu de réciprocité et ne pas accomplir les deux choses à la fois? Passé le mois prochain, il sera peut-être plus facile d'obtenir un peu de réciprocité de nos voisins du sud.

J'en arrive maintenant au poisson. Autre échec. Dès avril dernier, les fabricants de conserves disaient qu'ils avaient besoin d'un droit spécifique, que c'était la disposition qui les aiderait le mieux à soutenir la concurrence du Japon. On ne leur a pas accordé ce droit, je ne sais pourquoi. Ils ont obtenu un droit de 10 p. 100, quand ils en escomptaient un de 20 p. 100. Le droit de 10 p. 100 est très minime. Il faut un droit spécifique ou un droit *ad valorem* plus élevé pour nous permettre de soutenir la concurrence inéquitable du Japon et de la République soviétique. Le

droit de 10 p. 100 que nous avons obtenu nous permettra de soutenir avec succès la concurrence américaine en Grande-Bretagne, parce qu'outre le droit de 10 p. 100 nous bénéficions de l'avantage du change. Mais nous ne pouvons concurrencer le Japon, dont le yen est fort déprécié à l'heure actuelle, et l'article 21 ne s'applique pas du tout à cet état de choses. En enrayant l'estampillage malhonnête des boîtes de saumon, nous obtiendrons peut-être de meilleurs résultats que par un remaniement du tarif entier. Tout dernièrement, une grande quantité de notre saumon de troisième qualité a été expédiée en Australie et marquée comme tel. Mais, à son arrivée là-bas, on a posé de nouvelles étiquettes portant que c'était du poisson de première qualité. Cela fera beaucoup de tort à notre commerce, et c'est la faute du Gouvernement. L'an dernier, j'ai protesté contre les règlements appliqués au sujet de l'inspection du saumon. C'était une parodie de sens commun et leur efficacité se réduisait au minimum, en réalité, à zéro. On a étiqueté les boîtes de fer-blanc. Ce qu'il aurait fallu faire, et il faudra en venir là, c'est graver dans l'étain même ces trois mots: First Canada—c'est ce qu'on fait à présent—puis, l'espèce: sockeye ou chum, etc.; afin qu'il n'y ait pas de fraude; et enfin, la qualité ordinaire ou de choix. Mais, sous le régime des règlements insensés d'à présent, on ne peut faire aucune de ces choses. Je prédis que, dès cette année, il faudra modifier les règlements. Cela nous aidera à enrayer la concurrence japonaise. Le droit de 10 p. 100 ne nous sera d'aucune utilité contre le Japon, mais le sera contre les Américains.

Voici un autre article de la Colombie-Anglaise dont on pourrait favoriser le commerce, sans imposer le moindre droit. Le pêcheur de la Colombie-Anglaise pêche dans les eaux territoriales au large de la côte où il fait concurrence à l'Américain. Il prend du flétan et une certaine qualité de saumon que l'on nomme "springs". Pour ces deux poissons le meilleur marché se trouve aux Etats-Unis. Comme notre poisson est frappé d'un droit de 2c. par livre à la frontière américaine nos pêcheurs reçoivent 2c. de moins par livre que les Américains qui se servent de nos ports. Voilà qui ne s'avale pas facilement. Il y a lieu de pratiquer là un peu de réciprocité. Le ministre actuel des Finances (M. Rhodes) s'est fort intéressé à cette question quand il était ministre des Pêcheries; il a même promis d'en parler à Washington. S'il avait gardé la direction de ce ministère je suis convaincu qu'il aurait tenu sa promesse; mais les pêcheries ont été confiées à un homme qui s'y connaît à peu près autant que nous savons quel est le premier ministre adjoint de l'Italie, disons. Il n'y a eu rien de fait et je prédis qu'il n'y aura rien de fait tant que ce département sera entre les mains du ministre actuel. Le Gouvernement a conclu un traité avec les Etats-Unis au sujet du Saint-Laurent; un tout petit chuchottement,—car cette affaire, très importante pour nous, l'est beaucoup moins pour les Etats-Unis,—aurait suffi pour régler cette difficulté, et nous aurions moins de soucis à propos de tarifs, *etc.*

A prendre tout le traité, il n'a pas l'air trop mauvais si on le regarde d'un peu loin; mais dès qu'on le scrute d'un peu plus près on trouve que presque toutes les préférences sont à vrai dire annulées par le change; il y a exception lorsque nous concurrençons les Etats-Unis, car leur situation vis-à-vis de la Grande-Bretagne au point de vue du change étant pire que la nôtre, nous avons l'avantage. Tandis que le change annule presque tous les avantages tarifaires qu'autrement nous pourrions récolter de ce traité, lesdites concessions sont quasi toujours accompagnées d'un relèvement des droits sur le marché intérieur ce qui ajoute au fardeau déjà trop lourd du consommateur contribuable et de l'ouvrier. On peut teindre un moineau pour le faire ressembler à un serin, mais peut-il chanter? La voilà, l'épreuve. Et l'épreuve de ces tarifs est celle-ci: Vont-ils réaliser leur prétendu objet; et alors, quand? dans un, deux ou trois ans? Avant les prochaines élections au moins; tel est, je suppose, l'espoir général. La foi et l'espérance sont de belles choses dans le domaine spirituel; mais elles ne servent pas beaucoup pour acheter chez l'épicier, ni pour expliquer à sa femme et à ses enfants pourquoi ils n'ont pas grand'chose à manger.

Pourquoi la crise du chômage sévit-elle si fort en Colombie-Anglaise? Parce qu'elle a été négligée par le ministre du Travail (M. Gordon), dont je regrette l'absence en ce moment. Voilà près de cinq mois aujourd'hui que la prorogation a eu lieu; et l'on nous a dit le jour de la prorogation que l'on allait immédiatement conclure des accords avec les provinces, que, si les villes ne pouvaient subvenir à leurs besoins financiers, les provinces seraient tenues de leur avancer des fonds; et lorsque nous avons voulu savoir où les provinces trouveraient l'argent, le Gouvernement nous a répondu qu'il contribuerait sa part et qu'il prêterait de l'argent aux provinces. Des vingtaines d'hommes ont entendu cette déclaration. Le ministre nous a dit aujourd'hui son espoir qu'un arrangement sera conclu dans les jours à venir. Les journaux de la Colombie-Anglaise disent que l'on compte qu'un arrangement sera conclu d'ici quelques jours. Mais cela, on nous l'a dit il y a quatre, trois, deux mois. Je conviens que

le Gouvernement voit à l'entretien des célibataires; mais il ne fait rien pour les hommes mariés. Nombre des petites municipalités sont en faillite et quand elles veulent contracter un emprunt du gouvernement provincial, conformément aux engagements formulés sur le parquet de cette Chambre, et aux termes du bill n° 72, la province leur signifie: Nous attendons une communication du gouvernement fédéral. J'ignore ce que fait le gouvernement fédéral; mais j'espère qu'il va se remuer, car ces hommes sont dans une situation des plus désespérée. L'action s'impose, et tout de suite,—non pas dans une année ou dans deux ans, mais tout de suite. Un exemple: il y a quelques jours un homme dans ma ville a tué sa femme et ses deux enfants, ensuite il s'est donné la mort à lui-même; le jury du coroner a rendu le verdict, charitable, que cet homme souffrait d'aliénation temporaire. Il n'y avait pas là d'aliénation mentale. Cet homme n'était pas fou, il était désespéré, sans emploi, sans nourriture, et sans espoir de trouver l'un ou l'autre. C'est la raison de sa conduite. Voilà les hommes auxquels le Gouvernement dit de ne pas renoncer à la foi et à l'espérance. "Vous allez être purifiés comme par le feu. Nous allons vous aider" dit le Gouvernement, "avec toutes ces préférences: il y en a 221. S'il y en a quelques-unes que vous n'aimez pas, il faut reconnaître quand même qu'elles sont nombreuses. Pour vous nous avons gagné une préférence, sur le grand marché britannique, de 10 p. 100 sur les meules". Or, la valeur des meules exportées en Grande-Bretagne l'an dernier par le Canada était d'exactement $23. Si l'on ne trouve là rien de bien consolant ni une excuse pour son épicier, voici cette autre préférence: Nourriture, conserves de bucardes (clams), préférence de 10 p. 100. En tout, le Canada a exporté en Grande-Bretagne l'an dernier 336 livres de conserves de bucardes,—non pas des tonnes, ni des quintaux, mais des livres. Tels sont les propos méprisables que l'on tient à ces hommes qui ne savent pas d'où viendra leur prochain repas. Au lieu de recourir à ces aides tarifaires d'une utilité douteuse, au lieu d'invoquer ces piètres réformes, pourquoi le ministère n'écoute-il le poète: "Et la fortune sourit quand même au brave audacieux". Que le premier ministre soit brave et audacieux et la fortune lui saurira. Qu'il prenne son courage à deux mains et qu'il avilisse la monnaie et relève les prix comme on l'a fait en Angleterre. Ne serait-ce pas là un pas qui donnerait des résultats immédiats, qui remédierait immédiatement à la situation, qui augmenterait les prix et fournirait immédiatement de l'emploi? S'il était bon pour l'Angleterre d'en agir ainsi,—et les résultats en ont été heureux,—comme pour d'autres nations, il devrait en être de même pour nous. Cela ajouterait peut-être 25 p. 100 au prix du blé et favoriserait notre industrie forestière, nos pêcheries et nos industries manufacturières. Cela ne serait-il pas mieux que de se laisser aller à la dérive comme nous le faisons en ce moment? Pourquoi attendre que le fardeau que portent les sans-travail et les contribuables devienne insupportable?

Je désire maintenant faire quelques remarques sur les principes généraux de la convention. Je m'oppose tout particulièrement à l'article qui lie les parlements futurs à des tarifs élevés ou bas, ou nous lie à toute chose de ce genre. S'il est bon d'en agir ainsi pour cinq ou dix ans, pourquoi pas pour vingt? Pourquoi ne pas perpétuer le Parlement? Pourquoi ne pas adopter une loi décrétant que le Gouvernement actuel peut rester au pouvoir jusqu'à ce qu'il meure de vieillesse ou d'inaptitude? S'il est juste de faire ces choses, il est juste de les prolonger un peu. Nous pouvons changer les lois en vigueur concernant les questions intérieures, mais nous ne le pouvons pas lorsqu'elles concernent les nations étrangères; on ne peut répudier les traités.

Une autre objection que je vois, c'est que les tarifs britanniques seront trop élevés. A ce sujet, permettez-moi de citer le *Post,* lequel est loin d'être contre le Gouvernement:

> En d'autres termes, les réductions dans le tarif britannique n'ont-elles pas été minimes et désappointantes si on les compare aux augmentations du tarif général sur plusieurs articles?

C'est là ce que dit le *Post.* Le tarif n'a pas été abaissé comme le demandait si éloquemment M. Baldwin. J'ai déclaré l'an dernier, comme on peut le voir dans le hansard, que je serais en faveur d'une conférence impériale non pour cette conférence elle-même, mais parce que cela nous amènerait à une conférence mondiale et à une réduction universelle des tarifs, ce qui, soit dit en passant, a été si fortement conseillé par la Société des nations. L'an dernier, j'ai fait remarquer que chaque nation élevait simplement de plus hautes murailles autour d'elle-même, s'efforçant d'arracher ou de voler quelque chose à son voisin, sans augmenter aucunement le commerce total. J'ai prédit alors et je prédis maintenant que nous aurions cinq groupes séparés, savoir, l'empire britannique, l'Europe, les Etats-Unis, l'Amérique du Sud et l'Orient, travaillant l'un contre l'autre et s'efforçant d'accaparer le commerce, au lieu d'avoir trente ou quarante nations comme aujourd'hui. Déjà on a vu l'organisation d'un zollverein en Europe qui comprendra six ou huit nations importantes. Nous voulons augmenter le

commerce, non le réduire; nous voulons une politique qui stimulera le commerce au lieu de l'entraver.

Voici maintenant ce que M. Baldwin déclarait:

> Songeons donc à abaisser les barrières au lieu de songer à les relever, même si nous ne pouvons complètement atteindre notre but maintenant, et rappelons-nous que toute décision que nous prenons ici amènera sûrement des réactions ailleurs.

Voici maintenant ce que dit *The Economist*:

> Si la conférence d'Ottawa a échoué c'est que personne n'a défendu le principe qui veut que tout progrès économique se trouve dans l'abaissement général des tarifs douaniers.

Tout ce qui restreint le commerce universel est à condamner. Puis voici ce que lord Hailsham dit:

> Nous avons expliqué clairement que nous considérons toute restriction excessive du commerce international comme un malheur international, et nous avons dit clairement que nous, les membres de l'empire, nous allons donner un exemple qui fera disparaître ce mal du commerce.

Il s'est passé quelque chose dans cette enceinte qui a empêché d'en agir ainsi. Qu'est-ce que c'est, il appartient peut-être à d'autres de le dire. L'an dernier, lorsque je suis retourné chez moi, on m'a demandé ce que je pensais de la conférence et j'ai déclaré qu'une conférence économique impériale aurait du bon, mais qu'il devrait y avoir une conférence internationale pour traiter des questions de l'abandon des réparations, l'abolition universelle des tarifs,—sauf sur une petite échelle pour les fins du revenu,—et la stabilisation monétaire universelle. J'ai été heureux d'entendre l'autre jour à peu près les mêmes paroles des lèvres de l'honorable député de Bruce-Nord (M. Malcolm).

Un autre article tiré d'un journal anglais dit:

> Mais si l'on doit élever une muraille tarifaire autour de l'empire, comme le désire M. Bennett, Washington demandera probablement le paiement de la dette de guerre de 50 millions due en décembre, ce qui signifierait de nouvelles économies et de nouveaux impôts.

Je crois que le salut universel réside dans une conférence mondiale. Le succès d'une telle conférence dépendrait beaucoup de l'esprit dans lequel on l'approcherait. Certainement l'harmonie à cette conférence n'y gagnera pas du fait que l'empire britannique élève une muraille qui exclut le commerce des Etats-Unis. L'harmonie n'y gagnera pas non plus du fait que notre premier ministre se vante de ce que les nations étrangères paieront tribut à l'empire britannique. Ce mot "tribut" sonne très mal à mon oreille. Cela me rappelle l'époque des Césars dont l'historien dit: "En ce temps-là, tout le monde connu payait le tribut à César." Le premier ministre n'aurait qu'à se procurer une toge et, monté au faîte de sa puissance, décréter à la manière de César: "Tous les pays étrangers doivent nous payer le tribut." Mais, monsieur l'Orateur, le paiement du tribut aux Césars est tombé en désuétude. Le système a pu avoir de la vogue il y a deux mille ans, mais les choses ne se passent plus ainsi. Voilà une piètre devise à inscrire sur nos portails lorsque des nations amies viennent à nous dans l'espoir de conclure des accords commerciaux.

Les traités de commerce ne sont pas susceptibles d'être modifiés et c'est fort regrettable. L'héroïne de l'un des romans de Nellie McClung est une fillette dont le père s'est fait mourir à boire. Le cabaretier qui était censé être responsable de la dégradation du père de l'enfant mourut aussi. Les frères et sœurs de la fillette, qui suivaient l'enseignement du catéchisme le dimanche, lui demandèrent si le cabaretier était allé au ciel ou en enfer. Et la fillette de répondre en entremêlant finement la vérité et la charité: "Eh bien! Nous espérons tous qu'il n'est pas allé là où nous redoutons fort qu'il soit." Je me bornerai à faire le même souhait à l'égard du traité en discussion. Espérons qu'il tournera mieux que nous ne le prévoyons, mais en envisageant toujours la réunion d'une conférence mondiale.

La Conférence économique impériale fut comprimée dans des limites trop étroites. Les délégués à cette conférence représentaient 25 p. 100 de la population du globe et ils auraient dû envisager la possibilité de convoquer une conférence mondiale. Au début de leurs délibérations, les délégués auraient dû exposer leur manière de voir concernant trois questions fondamentales. Ils auraient dû déclarer qu'ils étaient en faveur de l'abolition des réparations, de l'abaissement des droits de douanes dans le monde entier et de la stabilisation du système monétaire dans tous les pays de l'univers. Après cela, ils auraient pu donner une preuve de leur sincérité en travaillant à la réalisation de ces idéals au sein de la conférence impériale. Les délégués, cela va de soi, n'auraient pu faire quoi que ce soit en ce qui regarde les réparations; cependant, ils auraient pu agir pour ce qui est de l'abaissement des tarifs douaniers et la stabilisation de la monnaie dans l'empire britannique.

Si les délégués à cette conférence avaient adopté une pareille attitude, l'empire britannique se trouverait en bien meilleure situation pour aborder l'étude des problèmes qui seront soumis à la conférence mondiale. A mon humble avis, les trois questions susmen-

tionnées sont les plus importantes que le monde soit appelé à régler, à l'heure actuelle. Aucune de ces questions ne vise à restreindre le commerce ainsi qu'on se propose de le faire par l'imposition de ces tarifs douaniers par tout l'empire; au contraire, ces réformes auraient pour effet d'accroître le volume des échanges dans le monde entier. En agissant ainsi, nous aurions démontré que l'égoïsme a fait son temps; c'est en travaillant pour le bien et la prospérité du monde que chaque nation obtiendra pour elle-même la plus grande somme d'indépendance et de prospérité.

Je n'ai plus que quelques minutes à ma disposition, monsieur l'Orateur. Avec votre permission, je me servirai d'un exemple afin d'exposer le fond de ma pensée en ce qui regarde notre présente situation économique. Sur le veldt africain, une partie de ce continent qui correspond à nos vastes prairies de l'Ouest, il m'est arrivé parfois de jouir d'une journée de calme parfait; le soleil brillait; pas le moindre nuage dans le firmament, pas le moindre souffle d'air. Soudain, les feuilles des arbres commencent à remuer, bien que l'atmosphère reste calme et pure. C'est un spectacle plutôt sinistre, la première fois que vous le voyez; cependant, ceux qui se rendent compte de sa signification s'élancent immédiatement vers un abri, car, il est le présage de l'un de ces violents orages électriques qui éclatent assez fréquemment là-bas. Or, monsieur l'Orateur, pour continuer l'analogie au regard de la situation politique actuelle, lorsque j'entends de bons Anglo-Saxons nés au Canada, en Angleterre ou en Ecosse,—il ne saurait être question d'une origine étrangère dans leur cas,—exprimer franchement des idées communistes et dire: "J'ai voté pour le parti conservateur lors des dernières élections, mais je voterai pour le parti communiste à l'avenir", cela me fait songer. Je me demande parfois, si nous ne devrions pas prêter l'oreille au léger bruit qui secoue la tête des arbres et prendre des mesures immédiates afin de remédier à la stiuation industrielle et au chômage, si nous ne voulons pas voir s'écrouler sur nos têtes toute l'armature économique que nous avons édifiée.

M. J.-A. VERVILLE (Lotbinière) (texte): Monsieur le président, je n'ai pas la prétention d'ajouter rien de bien neuf à la discussion qui se poursuit, depuis quelques jours, sur ce que l'on est désormais convenu d'appeler les accords de la Conférence économique impériale, tenue à Ottawa, au cours du mois d'août dernier.

Si je prends part à cette discussion, c'est pour enregistrer mes protestations contre ces accords que je me permettrai de qualifier de paravent imaginé et manufacturé par le premier ministre de ce pays, pour cacher l'ineptie de son Gouvernement.

En effet, si l'on se reporte un instant aux circonstances qui ont entouré la naissance du Gouvernement actuel, il nous vient spontanément à l'esprit les promesses nombreuses, pompeuses, mensongères et irréalisables qui constituaient le programme du parti conservateur, lors des dernières élections, et dont quelques-unes se détaillent comme suit: règlement de la question du chômage dans les 30 jours après la votation, travail pour tous les ouvriers, accélération des activités commerciales, développement de l'industrie, protection spéciale et exagérée à cette dernière au détriment de toutes les classes de la société, augmentation considérable dans les prix des produits de la ferme, richesse pour tous et pour tout, enfin la protection pour tout le monde.

Deux années se sont écoulées depuis les dernières élections, deux années pendant lesquelles la population du Canada, odieusement trompée, a vainement attendu la réalisation de toutes ces promesses ronflantes et a vu ses espérances continuellement déçues.

Après ces deux années de politique de tâtonnement et de mauvaise administration, après ces deux années de régime de protection, les conditions de vie du peuple canadien, loin de s'être améliorées, ont suivi une progression descendante de 100 p. 100.

On avait promis à tout le monde le rétablissement des affaires et la prospérité.

Il est intéressant de faire aujourd'hui l'inventaire de nos activités économiques et de nous demander si vraiment la politique du Gouvernement actuel ne nous a pas acculés à la position suivante: les gouvernements tant fédéral que provinciaux, les municipalités, les compagnies privées, les services d'utilité publique et les particuliers sont pratiquement en banqueroute. Et cette situation est vraie à tel point que si, à l'heure actuelle, le peuple canadien était appelé à payer sa dette "per capita" il en serait incapable.

Inutile de nous faire illusion sur ce point. Admettons-le franchement, nous sommes en faillite pratiquement, si nous ne le sommes pas officiellement... Et ce qui est vrai des gouvernements l'est aussi pour beaucoup trop des particuliers. Le Gouvernement est responsable pour une large part de cet état de choses par la politique qu'il a suivie et dont la conférence de l'été dernier est le complément logique.

Et je le répète, si nous recherchons les causes de cette mauvaise situation et de cet état de choses déplorable, nous sommes forcés d'en attribuer la plus grande partie à l'administration actuelle. Non satisfait, le

Gouvernement veut encore nous lier pour l'avenir par ces accords commerciaux dont nous ne retirerons pratiquement aucun bénéfice.

Augmentation effarante du nombre des chômeurs, dépenses inconsidérées des deniers publics, augmentation folle et désordonnée de la dette publique, danse des millions, baisse désastreuse et décourageante des prix des produits agricoles, négligence coupable en tout ce qui concerne la classe des cultivateurs, maintien à un trop haut niveau du prix des effets manufacturés...

M. POULIOT: Destitution des maîtres de poste.

M. VERVILLE: ...déséquilibre commercial, ruine des propriétaires dans les villes, et même dans les campagnes par la diminution constante de la valeur des propriétés, fermeture des marchés naturels pour l'écoulement de nos produits, voilà en partie les mauvais effets du régime de protection à outrance, préconisé, inauguré, mis en application et tant vanté par nos amis de la droite.

Vraiment, c'est un résultat merveilleux et il faut, à mon sens, avoir du front tout le tour de la tête, pour venir, après cela et avec de telles œuvres, prétendre devant le public que le Gouvernement actuel a fait son possible et peut avoir du bon.

M. POULIOT: Ils ont tant de front, parce qu'ils ont deux faces.

M. VERVILLE: S'il prétend avoir fait son possible, il est facile à contenter. Et dans ce cas, il démontre tellement son impuissance, qu'il peut sans crainte céder sa place à un autre et cela pour le mieux des intérêts de tout le pays.

M. LAFLECHE: De tous les créchards.

M. VERVILLE: Je ne ferai pas à nos adversaires l'injustice de douter de leur sincérité. Il peut se faire qu'ils aient été et qu'ils soient encore sincères. Il peut se faire qu'ils croient en leurs doctrines. Il s'est déjà trouvé des médecins qui ont tué leurs patients en voulant les sauver. J'admettrai même que je les crois sincères. Ils ont eu seulement le tort de prêcher une mauvaise politique et de faire croire au peuple que c'était la bonne.

Ils ont cru qu'en protégeant les gros intérêts les intérêts de tout le monde se trouveraient protégés. C'est une utopie, un rêve, presque une folie, mais il faut admettre, monsieur le président, que plusieurs ont été malheureusement atteints de cette maladie, surtout parmi ceux qui siègent à votre droite.

En tout cas, le chef du Gouvernement semble s'être aperçu de la faillite de sa politique et nous devons lui en tenir compte.

[M. Verville.]

Aujourd'hui, il veut faire quelque chose pour que le public oublie ses erreurs passées. Il a senti le besoin de se racheter dans l'opinion des électeurs et il a voulu établir qu'il est réellement l'homme, le surhomme, envoyé par la Providence, comme certains de ses amis se plaisent à le chanter. C'est alors qu'il a imaginé la conférence du mois d'août dernier. Il en a fait un remède pour tous les maux et surtout pour la guérison de son parti gravement malade.

Il a tellement foi en cette panacée qu'il a donné instructions à ses fidèles disciples d'aller annoncer le remède aux quatre coins du pays.

L'annonce a été affichée dans la province d'Ontario, mais, comme nous avons pu le constater tout dernièrement, le peuple n'a pas voulu acheter ce produit de contrebande.

Nous avons vu dans la province de Québec, aussitôt après la conférence, la tournée de l'honorable ministre des Postes, au Lac-Saint-Jean, spectable merveilleux d'un homme qui, tout en étant ministre des destitutions dans le Gouvernement actuel, s'en va aux confins de la plus grande province du Dominion, chanter aux électeurs la chanson de madame Bolduc à la radio: "Messieurs, découragez-vous pas, c'est pas venu mais ça va venir".

Le même cirque, où il y avait plus de trompes que d'éléphants, pardon, la même troupe est allée aussi faire de l'annonce dans le comté de Dorchester, voisin du mien, et enfin sur l'île d'Orléans, pays de légendes enchantées, désormais enrichi d'une légende nouvelle: celle de la conférence économique impériale de M. Bennett, édition revisée par mon ami le député du comté de Québec-Montmorency (M. Dorion). Remarquez bien, monsieur le président, que cette tournée théâtrale avait lieu bien avant que la teneur des accords conclus à Ottawa ne fût devenue publique. L'on vantait ainsi les résultats de la conférence avant de les connaître, probablement parce que le grand maître avait dit de laisser entendre qu'ils seraient merveilleux. J'ai tout le respect voulu pour le premier ministre de mon pays; j'ai beaucoup d'admiration pour le chef du Gouvernement actuel; je me plais même à reconnaître qu'il fait tout son possible pour sortir du pétrin où il s'est enfariné par ses théories lunatiques de protectionnisme exagéré. Je suis même prêt à lui reconnaître de la sincérité et je sympathise avec lui dans la misère profonde où ses doctrines économiques pernicieuses ont plongé le peuple canadien, mais j'espère bien que ni mes électeurs ni les électeurs de tout le pays ne lui pardonneront jamais d'avoir voulu jouer au "bluff", avec leurs intérêts, en ayant soin de marquer les cartes pour le simple avancement politique de ses amis et le sien propre.

On nous a accusés dans cette Chambre d'avoir pris tous les moyens possibles pour enrayer le succès de la conférence; on a prétendu que l'opposition, jalouse des succès anticipés du Gouvernement, avait crié sur tous les toits et sur tous les tons que la conférence serait un fiasco.

Monsieur le président, après plusieurs de nos amis de l'opposition, j'affirme que cette accusation est tout à fait gratuite, tout comme l'accusation de déloyauté qu'on a aussi portée et qui n'aurait jamais dû être invoquée dans cette Chambre par les membres du parti au pouvoir. Nous ne sommes pas jaloux des succès remportés par le Gouvernement, d'abord parce qu'il n'en a pas eu, ni dans l'application de sa politique ni lors de la conférence du mois d'août dernier et que, s'il en avait obtenu, en bons citoyens, nous en aurions été très heureux, puisque cela aurait été, sans doute, dans l'intérêt et au bénéfice de toute la population. Pour ma part, comme plusieurs de mes amis, je me suis abstenu de commenter d'avance les résultats de la conférence, préférant attendre de les connaître avant d'en dire du bien ou du mal, et conseillant à mes électeurs d'avoir confiance. Aussi le reproche que l'on fait à l'opposition doit être retourné aux membres du parti au pouvoir, qui sont allés, dans le pays, vanter ces résultats avant qu'ils ne soient devenus publics. Voici—disaient-ls—le remède que nous apportons; voici ce que le Gouvernement nous dit de faire; nous vous le disons pour que tout le monde le sache; nous savons que ce sera merveilleux.

M. POULIOT: C'est une promeisse, cela, encore.

M. VERVILLE: Quant à la question de loyauté, il me semble que nous avons démontré dans le passé que nous sommes d'aussi bons enfants de la mère patrie que nos amis d'en face, et que ce n'est pas être déloyal à l'Angleterre que de critiquer les actes du Gouvernement canadien actuel, quand nous sommes convaincus qu'ils servent mal les intérêts du peuple canadien.

Aujourd'hui, nous connaissons ce qui s'est passé, nous savons, en partie du moins, ce qui est résulté de la conférence. Le jeu de cache-cache est fini, la lanterne magique est allumée, mais les images reproduites sur la toile blanche renferment bien des points noirs. Je voudrais, à l'exemple du Gouvernement et de nos amis de la droite, pouvoir être optimiste. Je désirerais voir sortir de ces arrangements commerciaux tous les bons résultats que le Gouvernement en attend pour notre population. Tout en admettant qu'il se trouvera peut-être quelque chose de bon dans ces arrangements, car il est rare que même une mauvaise chose ne fasse pas parfois du bien à quelqu'un, je ne puis avoir foi dans ce nouveau remède du très honorable premier ministre, dont la patente est douteuse. Je l'écoutais, l'autre jour, lire à la Chambre, sur papier grand format, les fameux accords jusque-là tenus jalousement secrets, pour que personne, sans doute, n'en puisse dire trop de mal, et je me faisais, comme bien d'autres, la réflexion que vraiment il n'était pas nécessaire d'entourer de tant de précautions l'éclosion de ce poulet politique.

Je ne sais, monsieur le président, si vous avez jamais assisté à une vente publique, un encan, comme on dit. La chose doit vous être connue. Vous avez alors entendu le crieur à un moment donné, pour éveiller l'attention du public, crier de sa plus forte voix: "Messieurs, j'ai le plaisir de vous offrir une boîte à surprise, une offre pour la boîte à surprise".

M. DORION: C'est dans Lotbinière qu'on entend cela.

M. VERVILLE: Alors les enchères se font, la boîte à surprise est adjugée et l'adjudicataire, piqué par la curiosité, ouvre la boîte et presque toujours, à sa grande déception, il constate qu'elle ne contient rien qui vaille et qu'en conséquence il l'a payée trop cher.

M. DORION: C'est l'image de la boîte à surprise de Saint-Agapit.

M. VERVILLE: Monsieur le président, la boîte à surprise du chef du Gouvernement est pour moi, comme toutes les autres, elle ne contient pas grand'chose pour le peuple canadien. C'est à se demander même si c'était bien la peine pour le Canada de faire une dépense d'une centaine de milliers de dollars, qui auraient été bien nécessaires ailleurs, soit dit en passant, pour organiser et maintenir ce bazar économique dont les résultats profitables sont plutôt douteux.

Le peuple canadien était en droit d'attendre des résultats pratiques et immédiats de cette conférence, et le fait qu'on a entouré cette dernière de tant de précautions, pour empêcher que rien ne parvienne aux oreilles indiscrètes, laissait légitimement soupçonner une nouvelle agréable; malheureusement, il n'en n'a pas été ainsi et le tout est fort déplorable.

En effet, monsieur le président, que nous apportent les traités commerciaux? Nous sommes en droit de nous le demander.

Nous voyons bien, en les étudiant, le désir et la volonté de resserrer les liens entre les colonies et la mère patrie; nous y trouvons, à cette fin, des changements tarifaires sur des

item qui se chiffrent par centaines, avec principe et comme base la préférence britannique et la protection, l'éternelle chanson du premier ministre et de ses amis.

Nous savons que la protection préconisée et mise en application par un parti politique —l'histoire est là d'ailleurs pour le prouver— n'a toujours eu pour résultat que la protection des gros intérêts au détriment de la masse et que, comme question de fait, le gros de la population et la masse des consommateurs ont toujours eu à en souffrir.

Si nous jetons un regard en arrière et examinons le passé, nous sommes forcés d'admettre que, chaque fois que nous avons eu une administration conservatrice et protectionniste à la tête des affaires du pays, celles-ci ont périclité et la méfiance s'est emparé de la population, tandis que nous avons toujours vu la confiance renaître et les affaires s'améliorer sous toutes les administrations libérales.

Cela est tellement vrai, tellement bien constaté, que le peuple, à l'heure actuelle, désire ardemment un changement de gouvernement. C'est du moins ce que nous entendons dire et répéter en plusieurs endroits, et le Gouvernement est sans doute bien renseigné sur ce point puisque, je ne sais pas si c'est la crainte de perdre le pouvoir dans un appel au peuple, il fait déclarer par ses ministres en cette Chambre qu'un appel au peuple ne pourrait être fait avant deux ou trois ans.

En tout cas, le peuple attend, et je suis convaincu que, lorsque son tour sera venu de se prononcer, il signifiera par son vote, et cela sans équivoque, qu'il en a soupé et pour longtemps de la politique de protection de nos amis de la droite.

Si les traités qu'on nous a demandé de ratifier disent bien clairement que l'industrie sera protégée, est-ce qu'ils tiennent bien compte de notre population rurale et des besoins de la classe agricole? Est-ce que quelque chose dans ces traités nous indique que le Gouvernement est bien au courant des besoins de cette classe la plus importante de la société et, aujourd'hui, la plus affectée dans sa vie économique?

Est-ce que quelques clauses dans ces traités sont de nature à nous faire croire que cette partie, pourtant si intéressante, de notre population recevra avant longtemps sa part de protection?

Puisqu'on veut protéger tout le monde, protégeons ces gens-là qui sont à la base de nos institutions et qui constituent notre force vive dans le pays, protégeons l'agriculteur avant de protéger les autres. Est-ce qu'il y a quelque chose dans les traités qui nous dit que l'agriculteur doit être protégé? Il n'y a absolument rien. Et si nous étudions ces traités dans leurs détails, item par item, nous voyons qu'on a négligé complètement la classe agricole sur laquelle on doit compter, la seule classe qu'on devrait protéger au pays.

M. BOUCHARD: Très bien!

M. VERVILLE: Malheureusement, en autant que les cultivateurs sont concernés, les espérances de protection sont minces et plutôt problématiques. Le contraire devrait plutôt exister.

Monsieur le président, je vis au milieu d'une population agricole, je connais ses besoins et je connais la position financière d'un grand nombre d'agriculteurs. Je puis donc affirmer que, étant donné les prix trop réduits que les cultivateurs touchent pour leurs produits et les prix beaucoup trop élevés qu'ils doivent payer pour les produits manufacturés dont ils ont besoin pour exercer leur industrie, il leur est impossible, malgré tous les prodiges d'économie dont ils sont capables et qu'ils emploient, de faire face à leurs affaires.

Prenez, par exemple, le cas de nos cultivateurs, en général, qui, tout l'été dernier, étant donné les prix ridiculement bas touchés pour le beurre et le fromage, ont reçu, en moyenne, 7 c. par jour pour faire la traite des vaches deux fois par jour, leur donner la nourriture et aussi aller porter le lait à la fabrique de beurre ou de fromage, par-dessus le marché; cela représente en tout 50 c. par semaine par vache. Pensez-vous que cet état de choses n'est pas tout à fait décourageant et de nature à abattre complètement le moral de notre population agricole qui n'est pas exigeante, c'est vrai, mais qui a tout de même droit à la vie et à l'attention des gouvernements.

M. DORION: Surtout du gouvernement provincial.

M. VERVILLE: Et ceci est un fait entre mille autres que je pourrais citer, mais je crois que cela serait inutile, car personne dans cette Chambre n'a le droit d'ignorer la situation dans laquelle se débat péniblement notre classe agricole.

Mon ami de Québec-Montmorency me permettra de croire qu'il connaît cette situation et qu'il la trouve exactement telle que je viens de la décrire.

M. DORION: Taschereau la connaît.

M. VERVILLE: Si, d'un autre côté, un cultivateur a besoin d'acheter une faucheuse ou une autre machine quelconque, dont il a absolument besoin pour faire produire sa terre, on exige de lui des prix tellement élevés qu'il est incapable de les payer.

M. DORION: Il fait comme le gouvernement de la province de Québec.

M. VERVILLE: A quoi attribuer ce maintien à haut niveau du prix des articles de nécessité pour l'agriculteur? Est-ce que la protection tarifaire n'a pas son influence là-dedans? Nous somme en droit de nous le demander.

J'ajouterai que je suis convaincu que la protection tarifaire est l'une des causes qui maintiennent les hauts prix de tous les articles de nécessité pour nos cultivateurs, et cette politique de protection a été inaugurée par le chef du Gouvernement actuel.

M. BOUCHARD: Très bien!

M. VERVILLE: Je ne vois rien dans les traités soumis à notre attention qui tende vers ce but, car une entente à base de protection ne peut produire cet effet, et les traités que nous avons sous les yeux ne nous parlent que de préférence et de protection pour qui? malheureusement, pas pour la classe agricole.

L'autre jour, lorsque le très honorable premier ministre nous donnait communication de tous les bienfaits qu'il attend de ces traités de préférence à la mère patrie et à ses colonies, il nous disait ses espérances de l'amélioration de notre commerce de blé et de notre commerce de bois. Le blé canadien continue de rapporter environ 30 c. le minot à l'agriculteur de l'Ouest et il n'y a aucun marché pour notre commerce de bois.

Pendant que je suis sur ce sujet,—je vois l'honorable ministre des Chemins de fer (M. Manion) à son siège,—on me permettra, monsieur le président, de faire une demande au Gouvernement. Il y a dans mon comté et dans les comtés voisins une très grande quantité de bois de chauffage de bonne qualité et les cultivateurs et les colons ne demanderaient pas mieux que de pouvoir en disposer à de bonnes conditions et même à bas prix. Cela ferait leur affaire tout comme cela ferait l'affaire des acheteurs, surtout dans les villes où les pouvoirs publics et les sociétés de secours sont obligés de fournir le chauffage à un grand nombre de familles pauvres. Les journaux nous ont annoncé qu'il se faisait un mouvement pour que les sociétés de secours distribuent du bois à la place du charbon, parce que le coût d'achat en est moins élevé et que cela serait profitable en même temps à nos cultivateurs et à nos colons qui ont ce produit à vendre. Mais il arrive que les taux de fret sont tellement élevés qu'il devient impossible de songer à trouver un marché dans les villes où l'on est obligé d'expédier le bois par les chars. J'attire l'attention de l'honorable ministre des Chemins de fer sur ce point et lui demande de bien vouloir faire des représentations à qui de droit, pour obtenir une réduction substantielle des taux de fret, afin de rendre possible, pour nos cultivateurs et nos colons, l'expédition de leur bois.

Pour revenir aux traités qui nous sont soumis, il nous reste, monsieur le président, une consolation; on nous prévient que les effets de ces traités seront lents et que dans quelques années nous commencerons à les ressentir. Est-ce que vous ne trouvez pas comme moi que cela a l'air de vouloir rire un peu du peuple que de lui dire, pendant qu'une partie de la population crève de faim à côté d'un tas de blé: "Attends pour mourir, dans cinq ou six ans tu auras de quoi manger".

Un autre aspect de la question, c'est que nous serons liés par ces traités pour une période de temps bien déterminée et qu'il nous sera impossible de transiger avec d'autres pays, surtout avec nos voisins, si ces derniers, à la suite des élections qui auront lieu bientôt chez eux, décidaient de commercer plus librement avec nous. En signant ces traités, nous renonçons à notre indépendance économique, nous reculons de cent ans en arrière et nous renonçons d'avance aux avantages que pourrait nous offrir, avant longtemps, notre marché naturel che nos voisins d'outre 45ième.

Pour ces raisons et pour plusieurs autres, qui ont été exposées dans cette Chambre, je voterai contre l'adoption de ces traités.

Je le ferai, monsieur le président, par acquit de conscience et parce que je crois que c'est mon devoir envers mes électeurs et surtout envers mon pays.

M. H. E. SPENCER (Battle-River) (traduction): Monsieur l'Orateur, en prenant part à ce débat, je n'ai point l'intention de parler bien longuement des articles du tarif douanier qui ont été discutés si à fond des deux côtés de la Chambre. Toutefois je vais indiquer quelques-unes des raisons qui pourraient me faire voter en faveur de cet accord et aussi quelques autres qui pourraient, très facilement, je crois, me faire voter contre.

D'abord, notre groupe a continuellement préconisé une plus grande préférence pour la Grande-Bretagne, et nous avons certainement lieu d'être contents de ce traité qui étend la préférence à 134 nouveaux articles. Je suppose qu'une des raisons pour lesquelles cette préférence a été donnée, c'est que d'autres pays, tels que les Etats-Unis et quelques pays d'Europe, ont constamment élevé leurs droits de douane sur les produits du Canada ou rendu plus difficiles les échanges avec notre pays, de sorte qu'en donnant des préférences à la Grande-Bretagne nous nous vengeons de ces pays-là d'une autre façon. Je comprends aussi que, si ce traité n'est pas ratifié, le Ca-

nada devra faire face à un droit de 10 p. 100 sur la plupart des marchandises entrant en Grande-Bretagne après le 15 novembre.

D'un autre côté, j'ai plusieurs raisons de critiquer le traité. D'abord, le commerce qui souffre probablement plus que tout autre au Canada et celui que le Canada peut le moins se permettre de voir souffrir, c'est l'agriculture. Bien que nous ayons beaucoup d'industries essentielles dans notre pays, l'agriculture est indubitablement la plus importante, et si cette grande industrie a jamais été accablée de dettes et de difficultés, c'est bien en ce moment. Or, en parcourant ce traité, j'y trouve bien peu de choses qui puissent aider cette grande industrie. La préférence de 6 cents sur le blé, qu'on signale au cultivateur depuis quelque temps, ne signifie pour ainsi dire rien. La Grande-Bretagne n'a pas l'intention de payer plus que le prix mondial et elle ne peut pas absorber la production entière du Canada. Par conséquent, nous serons payés au taux du cours mondial, quel que soit le niveau auquel les pays qui se font concurrence puissent le faire baisser. Ensuite notre groupe a continuellement voté contre l'augmentation des tarifs douaniers. Je vois que le tarif intermédiaire a été haussé sur 136 articles et le tarif général sur 114 articles. Puis le traité nous lie pour cinq ans. Peut-être cela n'a-t-il pas tant d'importance. Les gouvernements peuvent changer, aussi bien ici qu'en Grande-Bretagne, et si les deux pays désirent modifier le traité, je crois comprendre qu'il y a une disposition qui permet de le faire.

En dernier lieu, et c'est très important, rien n'a été fait à la conférence pour remédier à la situation monétaire ou pour effectuer une réforme financière. Rien n'a été fait pour équilibrer les changes, et même si ce traité est mis en vigueur, il ne pourra pas assurer aux exportateurs les avantages qu'ils en attendent; il ne pourra pas fonctionner à notre satisfaction avec le désavantage du change que nous avons actuellement. Certes la conférence a nommé un comité spécial pour étudier les questions de finance et de numéraire qui, selon toute apparence, ont été considérées dès le début comme étant très importantes. Je vois à la page 68 (v.f.) du rapport la déclaration suivante faite par le premier ministre:

La finance internationale a échoué; l'antique vie industrielle à laquelle nous sommes devenus habitués s'est modifiée.

Puis à la page 78, ces paroles du très honorable Stanley Bruce:

Je suis d'avis que dans le domaine monétaire nous pouvons prendre des mesures qui contribueront au rétablissement des prix, de la confiance et de la stabilité.

[M. Spencer.]

Puis, à la page 127, le même s'exprime ainsi:

Nous ne connaissons que trop bien la détresse au milieu de l'abondance, qui s'est moquée de notre capacité accrue de produire durant la chute des prix. C'est cela qui a désorganisé le commerce et jeté le désarroi dans les devises.

Il me semble que ces personnages ont indiqué par les remarques que je viens de citer qu'ils admettent que la modification du tarif n'aide pas beaucoup à changer la situation décrite.

Je vais maintenant citer une source étrangère, le très honorable Reginald McKenna, naguère chancelier de l'Echiquier d'Angleterre. Parlant aux actionnaires de la Midland Bank, pas plus tard que l'an dernier, il a fait cette déclaration:

Le temps est passé de la croyance enfantine que tout va bien tant qu'un pays conserve l'étalon-or.

Au cours du même discours, le très honorable personnage a ajouté:

La crise mondiale est causée en partie par un fonctionnement défectueux de notre mécanisme monétaire.

Que s'est-il passé à la conférence? Les premières mesures dont j'ai entendu parler m'ont semblé très favorables. J'ai appris qu'un comité devait étudier la question monétaire et que l'honorable H. H. Stevens devait en être le président. J'en étais heureux parce que je ne pense pas qu'il existe un autre député, particulièrement un membre du cabinet, qui ait étudié la question aussi sérieusement. Naturellement, nous nous attendions à ce que quelque chose de bon sorte de ce comité. Mais, en lisant le compte rendu, j'ai découvert que le comité qui a soumis le rapport finalement adopté n'était qu'un sous-comité et que le ministre du Commerce (M. Stevens) n'avait pas agi comme président de ce sous-comité. Par conséquent, je n'ai pas été surpris de découvrir un rapport insignifiant ne conseillant aucun changement. Pour donner une idée du contenu du rapport aux honorables députés je vais lire à la page 36, l'alinéa de la lettre *a*:

(a) Il est d'importance primordiale de relever le niveau général des prix de gros dans le monde entier. Le mal de l'abaissement des prix dans toutes ses causes, soit politiques, soit économiques, financières ou monétaires, doit être combattu par l'effort individuel et par l'action des gouvernements.

Nous sommes tous d'accord sur ce point. Nous voulons agir. On ne nous offre rien à faire, rien que des platitudes. Plus loin, la première partie de l'alinéa *c* se lit comme suit:

c) La Conférence a examiné quelles mesures peuvent prendre les nations de l'empire pour favoriser le relèvement des prix.

Encore du rebattu. Je vois dans l'avis présenté par le Royaume-Uni qu'il ne désire nullement accomplir quelque chose de fondamental. Donc, à la partie 2 du rapport, nous lisons:

La conférence s'abstient d'émettre des vœux sur ce point, vu que la question doit se discuter prochainement à une conférence internationale.

Evidemment, le délai était intentionnel. Il est certain qu'une famille de nations, toutes parlant la même langue, pourrait se réunir pour discuter un sujet aussi important bien plus facilement qu'une douzaine de nations parlant des langues différentes.

Cependant, à l'époque de la conférence, on pouvait trouver à Ottawa, pour quiconque désirait les lire, et l'étudier, une série de propositions envoyées au pays par un corps aussi important que la Chambre de commerce de Londres et j'ai l'intention d'employer mon tour de parole à l'examen de ces propositions. La Chambre de commerce de Londres, nous devons l'admettre, est probablement l'organisme de ce genre le plus important au monde, un projet venant d'elle et accepté à l'unanimité par elle devrait mériter une sérieuse étude. Reconnaissant, comme nous tous, qu'il existe dans le monde une situation extraordinaire de pauvreté au milieu de l'abondance, la Chambre a formé un comité pour étudier la situation monétaire. Elle a compris que l'étalon-or ne remplissait pas ses fonctions. Un des principaux buts de ses propositions était de fournir le montant d'argent nécessaire pour faire fonctionner le commerce et, en même temps, se mettre en garde contre deux maux, l'inflation et la déflation. La Chambre sera peut-être intéressée de savoir qui siégeait dans ce comité. Voici la liste des membres:

Le vicomte Leverhulme, D.L.J.P., (président); sir Geoffrey R. Clarke, C.E.I., O.E.B.; le maître de Sempill; sir Edgar Sanders; sir Stanley Machin, J.P., sir James Martin, J.P.; lieutenant-colonel lord Herbert Scott, C.M.G., O.S.D., D.L.; sir Stephen Demetriadi, C.E.B.; lord Melchett, lord Cranworth; M. F. A. Szarvasy.

Je puis ajouter que M. A. de V. Leigh était secrétaire de la Chambre de commerce et aussi du comité. Si les titres donnent du poids et de l'ampleur à un projet, nous n'en manquons certainement pas dans ce cas. L'an dernier on a fondé au Canada une organisation connue sous le nom de ligue de réforme monétaire canadienne dans l'idée d'attirer l'attention du pays sur une réforme monétaire. Le public connaissant le projet en question, peut assurément voir, aujourd'hui, qu'il se trouve en très bonne compagnie.

Je l'ai dit, ce système a deux objets: en premier lieu d'assurer la circulation d'une quantité d'argent suffisante pour permettre la plus grande expansion possible du commerce; en second lieu, de prévenir le double inconvénient de l'inflation et de la déflation. Le comité ci-haut mentionné a adopté unanimement le vœu suivant:

Ce conseil est d'avis qu'une réforme monétaire est urgente. La cessation d'une déflation constante est, selon lui, la condition essentielle d'une restauration de la prospérité universelle, et l'on ne saurait y arriver au moyen d'autres mesures.

Ce conseil prie on ne peut plus instamment le gouvernement de Sa Majesté de saisir l'occasion de la conférence d'Ottawa pour conclure un accord avec les autres nations de l'empire sur cette question d'importance primordiale, ce qui permettra à l'empire, après avoir établi un régime monétaire pratique, de donner l'exemple aux autres nations du monde et de les inviter à coopérer.

Le conseil se permet de présenter le rapport de son comité spécial comme un projet destiné à réformer le régime monétaire et de le soumettre à l'examen de la conférence d'Ottawa.

Malheureusement, on n'a rien fait pour donner suite à ce vœu.

Les problèmes qui se présentent aujourd'hui dans l'industrie et le commerce sont exposés dans les cinq paragraphes suivants:

1. Restaurer et augmenter le pouvoir d'achat des peuples de l'univers, sans quoi le chômage subsistera et le nombre des faillites nationales et individuelles augmentera nécessairement.

Vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, qu'un vœu semblable a été exprimé presque dans les mêmes termes dans un sous-amendement présenté l'an dernier même par les membres de notre groupe parlementaire.

2. Quand on aura restauré un juste niveau des prix, éliminer autant que possible les fluctuations des prix dues à des causes monétaires.

3. Supprimer les causes qui portent les nations à étouffer le commerce mondial au moyen de tarifs, de contingentements, de restrictions d'échange, etc.

Voilà ce qu'on devait attendre d'une grande nation commerciale comme la Grande-Bretagne.

4. Eliminer les effets désastreux résultant, sous le régime monétaire actuel, des efforts faits pour payer les dettes de réparation et les dettes de guerre.

Ceci a d'ailleurs été généralement accepté par les nations du monde.

5. Au cas où la solution du problème n° 4 comporterait l'annulation ou la diminution sensible des dettes de guerre et des réparations, trouver un système permettant de prévenir les autres crises qui s'élèveraient du fait que, par exemple, l'Allemagne (qui verrait ainsi réduire sa dette à £8 par tête) pourrait vendre à des prix plus bas que la Grande-Bretagne (£125 par tête), la France (£56 par tête) et les Etats-Unis (£27 par tête).

Sous le titre de "pouvoir d'achat", la chambre de commerce nous dit que nous pourrions relever infiniment le niveau du mode d'existence si nous voulions simplement utili-

ser les pouvoirs considérables de production et de distribution que nous avons l'occasion d'utiliser si nous le désirons. D'un autre côté, elle nous rappelle le nombre énorme de chômeurs qu'il y a présentement dans le monde, —au moins 24 millions, je crois,—ainsi que la pauvreté qui règne tandis que nos fabriques perdent de l'argent et ne fonctionnent qu'à 50 p. 100 de leur rendement normal. Ils invoquent à l'appui le témoignage du gouverneur de l'Imperial Bank of India, qui a dit:

> Des millions d'individus en Afrique et en Asie souffrent de la faim et sont à moitié vêtus. Le niveau de l'existence, au lieu de s'élever, ne cesse de s'abaisser.

Il a dit encore:

> On ne saurait admettre qu'il y a surproduction quand on songe aux besoins, mais il y a certainement surproduction quand on songe au pouvoir d'achat.

Après ce témoignage, quelqu'un peut-il soutenir qu'il y ait surproduction de grain dans notre pays? Assurément non. Le premier ministre a déclaré tout à l'heure, si je l'ai bien compris, que le Canada ne donnerait pas de prime au blé, parce que le pays n'a pas les moyens de le faire. C'est possible, mais il est une chose dont je suis certain, c'est que notre pays ne peut pas laisser aller nos cultivateurs à la banqueroute, et c'est ce qu'ils font aujourd'hui en nombre toujours croissant. Quand notre agriculture sera arrivée à la banqueroute,—et elle y marche aujourd'hui,—le Gouvernement canadien comprendra qu'il eût pu trouver moyen de venir en aide à l'agriculture soit au moyen d'une prime à la culture du blé ou autrement.

Le grand problème, d'après la chambre de commerce de Londres, est celui du pouvoir d'achat. Elle prétend qu'il faut attribuer le marasme actuel aux tarifs élevés et au droit que les nations prennent de forcer les autres nations à baisser leurs prix en exigeant le paiement en or. Elle prétend que le numéraire est une fausse mesure de valeur; que si, d'un côté, nous avons diverses mesures prescrites par la loi, comme la livre, la verge, le gallon, *etc.*, mesures qu'on ne peut modifier et qu'on ne modifie pas, la mesure de la valeur que nous avons est absolument fausse. Elle signale que, pour payer aujourd'hui les dettes contractées il y a trois ou quatre ans, il faut vendre trois ou quatre fois plus de marchandises qu'il n'aurait fallu en vendre si la dette avait été acquittée au moment où elle a été contractée. Comme exemple, prenons le cas d'un tailleur qui a emprunté 12 verges de drap il y a trois ans. Le moment venu de rendre les douze verges de drap, son créancier pourrait lui dire: "Ce n'est pas douze verges de drap qu'il me faut, mais trente-six". Devant les protestations du débiteur, il lui dirait: "Oh! c'est absolument nécessaire, car la verge a changé depuis et il faut trente-six verges pour rembourser votre dette". Ce serait aussi sensé que le système actuel fondé sur une mesure monétaire élastique.

La situation, fait remarquer la Chambre de commerce, ne découle pas d'une loi naturelle, mais d'une conduite arrêtée en conformité des règles de l'étalon-or international. Dans un discours sur ce sujet, à la Chambre, il y a un an, j'ai mentionné que c'est un problème humain et que nous en dérivons quelque espoir, car si l'homme en est la cause, l'homme peut certes y remédier.

La Chambre de commerce parle aussi des dettes de guerre et des réparations et préconise leur abolition. Inutile d'en dire davantage; la plupart des pays se sont ralliés à cette idée, mais je vous rappellerai que, lorsque l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) a traité la question à la Chambre, il y a quelques années, et a préconisé notre renonciation à la somme due par l'Allemagne, sous prétexte que les générations futures de l'Allemagne ne sont pas liées par cette obligation, il a reçu plusieurs horions. La Grande-Bretagne a reconnu il y a plusieurs années, quand elle était le principal pays industriel du monde, que les dettes, même les dettes contractées pour le développement des entreprises, ne sont remboursables qu'en marchandises et en services rendus. Dans un article publié dernièrement par un journal anglais, le très honorable Winston Churchill a soutenu cette thèse en faisant remarquer que la Grande-Bretagne; reconnaissant ce fait, percevait en matières premières l'intérêt sur les dettes et à l'échéance du principal, faisait presque toujours un nouveau placement de la somme.

Dans la deuxième partie du programme énoncé par la Chambre de commerce de Londres, je relève sous le titre: Un nouveau système monétaire:

> 1. Pour avoir une juste mesure de valeur, sujette ni à l'inflation ni à la déflation, la monnaie devrait augmenter et baisser automatiquement selon l'activité commerciale, elle ne devrait pas être "dirigée".
>
> 2. Derrière la monnaie, il faut qu'il y ait 100 p. 100 de richesse réelle, c'est-à-dire des denrées de valeur marchande: cette couverture ne doit pas consister en une denrée sujette à de grandes fluctuations par rapport aux autres denrées, soit à cause d'une rareté provenant de causes naturelles, soit à cause d'un accaparement.
>
> 3. Le système ne doit pas être entièrement un essai mais doit, même sous une forme imparfaite, avoir subi l'épreuve de l'expérience. Le système doit tenir de l'évolution plutôt que de la révolution.

La plupart d'entre nous y souscriront, je pense.

Et,

4. Le système, dans son aspect international, doit fonctionner de manière à ce qu'un pays donné, prêt à accepter des conditions de vie inférieures, ne puisse vendre meilleur marché et abaisser les conditions d'existence des pays plus avancés, réduisant ainsi la puissance d'achat et causant du chômage.

Le projet de la Chambre de commerce de Londres pourrait aider un pays déterminé ou, dans l'ordre international, régler les soldes internationaux. Il prévoit l'établissement de banques centrales dans tous les pays qui accepteraient le régime. Il accorde une grande importance au système de réescompte. Ce qu'on réescompterait ce serait les effets de commerce convenables, et les auteurs du projet préconisent l'émission de monnaie servant de couverture à ces réescomptes, dollar contre dollar. Nous reconnaissons que, dans la circulation de la monnaie actuelle, pour chaque dollar il y a au moins dix dollars de simple crédit. Tous ceux qui ont étudié la question savent que le règlement des comptes s'opère au moyen de chèques. Les opérations de banque se sont transformées dans une large mesure en système de comptabilité. La Chambre de commerce de Londres reconnaît ce fait et dit donc: Mettons en circulation assez de monnaie pour répondre aux besoins du commerce et ne la réglons pas par quelque métal, mais en réescomptant des effets de commerce gagés sur la production. Le mouvement des affaires se refléterait, dis-je, dans la hausse et la baisse de la valeur des effets réescomptés détenus par la banque centrale.

La Chambre de commerce de Londres suggère aussi l'établissement d'une chambre de compensations des banques centrales, si plusieurs pays se rallient au projet. Tous les pays faisant partie du groupe enverraient les représentants de leurs banques centrales dans une chambre de compensation des banques centrales pour qu'ils fixent le taux des changes. Elle reconnaît que, l'une des grandes difficultés de l'heure, c'est le change des divers pays. C'est probablement le principal facteur de désagrégation du commerce international depuis deux ou trois ans. Se réunissant dans une chambre de compensation des banques centrales, les membres des banques centrales devraient se concerter et s'entendre sur les valeurs relatives. Etant tombé d'accord sur les valeurs relatives, ils affirment que le changement n'est pas opportun. Leurs propositions touchant la réforme monétaire sont plus radicales que ne le sont d'ordinaire pareilles suggestions. J'ai eu un véritable plaisir à voir émaner pareille conclusion des hommes d'affaires à la tête solide que représentait le conseil de la Chambre de commerce de Londres. Ils ont montré tout le ridicule de ces envois d'or en lingots, si fréquents aujourd'hui, qu'il s'agisse de traverser les mers ou simplement une frontière. Ils disent que cela ne sera nullement nécessaire; et mes études jusqu'ici m'inclinent à croire comme eux.

Les écarts entre nations seraient ajustés à la chambre centrale de compensation des banquiers d'une manière semblable, en ce qui concerne la comptabilité, à la méthode dont sont réglées aujourd'hui les différences entre banquiers d'un même pays. Je regrette que le temps alloué à chaque député ne me permette pas de discuter d'autres détails importants de ce projet. J'aurais voulu développer certaines autres conclusions. Je puis noter toutefois que le rapport traite également des questions suivantes:

1. Les niveaux de prix en équilibre;
2. Les conséquences du relèvement des niveaux de prix;
3. L'uniformisation pratique et plus relevée des conditions de vie et
4. La taxation intérieure.

Jamais je n'ai lu un projet exposé d'une manière aussi minutieuse et aussi circonstanciée. Il se peut qu'au Canada on n'ait pas consacré à l'étude de ce problème la même attention sérieuse qu'en Grande-Bretagne et en Australie. La chambre dont j'ai parlé a mis de l'avant ces propositions devant donner suite à des conclusions définitives; et le projet rallie d'autres défenseurs. Le projet que j'ai tenté d'esquisser à la Chambre,—il a été expliqué dans cette ville par M. Leigh, secrétaire de la chambre de commerce de Londres, —a été approuvé par les Central and Associated Chambers of Agriculture qui se sont alliées à la London Chamber of Commerce pour constituer un comité mixte. J'ai lieu de croire que l'on a sollicité aussi l'adhésion du Trades Union Congress, de la Federation of British Industries et des Associated British Chambers of Commerce. Décidément, monsieur l'Orateur, un projet qui rallie l'appui de groupes aussi puissants est assez important pour qu'il commande l'attention sérieuse de cette Assemblée.

J'ignore si le comité a fait cette enquête; le rapport n'en parle pas. Mais le fait qu'on a changé le président du premier comité et qu'un autre a présidé aux délibérations du sous-comité explique en partie sans doute l'absence de toute mention de cet important rapport. Ce dernier est incontestablement des plus progressistes et il a l'appui d'un groupe d'homme d'affaires qui jouissent d'une réputation mondiale. Je maintiens donc qu'il n'est pas encore trop tard pour que la Chambre

apporte son attention sérieuse à ce rapport, en vue de comprendre les importantes associations que j'ai notées et de tenter la solution de l'immense problème du jour, ce qui dégagerait l'univers de la crise mondiale qui sévit aujourd'hui.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. R. W. GRAY (Lambton-Ouest): Monsieur l'Orateur, le très honorable M. Baldwin, chef de la délégation britannique parlant en cette enceinte le 21 juillet dernier, a dit:

Et maintenant pour revenir aux échanges dans l'Empire, nous comptons pouvoir, à la suite de cette conférence, non seulement conserver les préférences actuelles mais encore les étendre. Il existe deux façons de les étendre: abaisser les barrières entre nous-mêmes ou les élever à l'endroit des autres. Le choix à faire dépend beaucoup des circonstances régionales mais, ceci dit, il nous semble préférable d'adopter la première plutôt que la seconde. En effet et quelles que soient nos ressources, nous ne saurions nous passer du reste du monde.

Et encore:

Parmi les facteurs susceptibles de favoriser le retour des prix normaux, il faut citer d'abord le retour de la confiance entre commerçants et producteurs. On y arrivera en assurant un marché au commerçant et en enlevant ou abaissant les barrières douanières actuelles, mais surtout en éliminant les systèmes arbitraires et irréguliers du contingentement et des restrictions imposées aux échanges.

Et le premier ministre du Canada a énoncé le même jour:

Les possibilités commerciales de cet empire sont immenses. Mais même un quart de la race humaine ne saurait avantageusement s'isoler de tout contact avec le reste du globe.

Ceux qui ont entendu ou qui ont lu ces déclarations y ont puisé de l'encouragement. Ici étaient réunis les chefs des gouvernements de l'empire. Ils reconnaissaient que pour couronner la conférence de succès il fallait baisser les barrières artificielles érigées contre les échanges depuis quelques années; enfin on se rendait compte que nous avions commis une erreur en ne reconnaissant pas que le commerce constituait un échange réciproque. On ne peut prétendre que la conférence n'ait pas eu toutes les occasions voulues de réussir. Il est hors de tout doute que nos leaders avaient encouragé le peuple canadien à fonder de grandes espérances sur la conférence et c'est dans cet esprit que nous avons attendu le dépôt du texte complet de la conférence par le premier ministre le 12 octobre. Mais d'après la teneur même de son discours, d'après le barrage de mots et les phrases ronflantes dont il s'est servi, il était évident que son but était de faire adopter ces conventions sans donner à cette Chambre le temps de les étudier convenablement comme l'exige leur importance. Le très honorable premier ministre a-t-il sollicité la discussion et la coopération avant de conclure ces conventions? A-t-il dit à cette Chambre et au pays: Nous nous sommes réunis et avons sincèrement essayé de faire quelque chose pour le pays et l'empire, mais après un mois de discussion nous n'avons pu réaliser ce rêve; nous n'avons pas accompli toutes ces choses que nous avions en vue, mais au moins nous ne nous sommes pas séparés après un échec total; nous avons quelque chose, pas grand'chose, mais ce sera peut-être la base d'une autre conférence.

A-t-il fait cette suggestion? Au contraire, il s'est vanté d'avoir réussi là où d'autres avaient échoué. Il a tenté de créer chez le peuple canadien ce que je considère une impression erronée et injustifiable des effets de ces accords sur le commerce canadien, et des conditions améliorées qui résulteraient du relèvement du commerce pour le peuple canadien. A l'appui de sa thèse, le premier ministre a cité des discours de sir Wilfrid Laurier, ancien chef du parti libéral, lorsqu'il a assisté à diverses conférences. Mon très honorable leader (M. Mackenzie King) et mon honorable collègue de Québec-Est (M. Lapointe) ont déjà fait remarquer la fausseté de ces arguments. Mais même s'il y avait similarité, permettez-moi cette question: Qu'aurait fait sir Wilfrid Laurier s'il avait assisté à la conférence de 1930? Y serait-il allé dans l'esprit qui a présidé à la préparation du budget Dunning, ou aurait-il joué ses cartes contre la métropole, comme l'a fait le premier ministre de ce pays lorsqu'il a relevé le tarif à un taux prohibitif avant de se rendre à la conférence? Quand le premier ministre du Canada se sert du nom de ce grand homme, que les gens du pays se posent cette question et comparent ensuite les deux.

Lorsque la fumée du premier barrage se fut dissipée, le très honorable premier ministre a trouvé que les positions de la gauche étaient encore intactes. Il trouva que le leader de l'opposition avait le courage de ses convictions, et était déterminé à donner au Canada sa façon de penser sur ces conventions, devoir qui incombe à chacun de nous et que nous pouvons remplir sans être accusés de manquer de patriotisme.

J'ai l'honneur de représenter une circonscription partie rurale et partie urbaine et, durant le cours du débat, j'ai attendu avec impatience les déclarations des ministres qui représentent l'agriculture. Il est vrai qu'hier soir nous avons entendu une déclaration du ministre de l'Agriculture (M. Weir). Je comprends, comme tous les honorables membres

de cette Chambre, les difficultés que rencontre le ministre de l'Agriculture en ce moment, mais il m'a semblé pendant que je l'écoutais hier soir qu'il aurait été beaucoup mieux pour lui de faire à la Chambre une déclaration précise sur ce qu'il comprend de ces conventions et ce qu'il en attend pour l'agriculture, au lieu d'embrouiller la question avec un tas de chiffres entremêlés de sarcasmes de mauvais aloi. J'ai remarqué lorsqu'il donnait ces chiffres qu'il en avait omis un. Lorsque l'honorable ministre prit part à l'élection complémentaire de Huron-Sud, il parla à Hensall le 30 septembre, et d'après le *London Free Press* du 1*er* octobre, il aurait dit:

M. Weir dans son discours ce soir a parlé des œuvres du gouvernement, depuis qu'il a pris le pouvoir en 1930, pour améliorer le sort des cultivateurs.

Puis, après avoir déclaré que le gouvernement King n'avait rien fait pour venir en aide à l'industrie agricole au Canada, il ajoutait:

Le gouvernement Bennett, d'un autre côté, avait en toute chose prouvé son intérêt dans l'agriculture et avait inscrit dans nos statuts une loi qui représente une somme de 36 millions de plus chaque année dans le gousset des cultivateurs.

J'ai remarqué que le ministre de l'Agriculture n'a pas cité ce chiffre hier soir. Je lui demanderai de nous dire la prochaine fois qu'il prendra la parole dans cette Chambre qui, au juste, a touché cet argent. Je suis sûr que les cultivateurs de Lambton-Ouest ne l'ont pas vu, les cultivateurs de Huron-Sud non plus. La seule explication que je puisse donner, c'est qu'une partie de cette somme au moins représente les 11 millions que le Gouvernement a accordés comme prime à la culture du blé aux dépens des cultivateurs de l'Ontario et sur les fonds du Trésor.

Puis l'honorable ministre a ajouté, et ceci est intéressant non seulement au point de vue des faits y mentionnés mais au point de vue de tout ce que ce Gouvernement a tenté pour le succès du candidat conservateur dans cette élection:

Cette élection partielle, a-t-il dit, est d'une grande importance, une élection que suivaient de près non seulement les gens du pays, mais ceux de tout l'empire britannique. Il s'agissait de décider si oui ou non cette grande circonscription agricole approuvait les conventions négociées à la conférence impériale, conventions qui avaient déjà augmenté les recettes des cultivateurs de Huron-Sud et du reste du pays. C'était la première élection depuis la clôture de la conférence de sorte que la défaite du candidat ministériel serait interprétée en Angleterre comme la répudiation des pactes de commerce de la part du Canada. Le Parlement canadien, qui se réunira prochainement pour étudier les détails de ces accords et décider si oui ou non ils doivent être ratifiés, attribuerait également la même signification à ce résultat.

Je désirerais beaucoup savoir des autres membres du cabinet si le ministre de l'Agriculture (M. Weir) parlait au nom du Gouvernement lorsqu'il a fait ces assertions. J'ai également lu certaines remarques du ministre de la Défense nationale (M. Sutherland), qui représente une circonscription semblable à la mienne, c'est-à-dire qu'elle est moitié urbaine et moitié rurale. D'après la coupure que j'ai ici, mon honorable ami avait adopté le cri de guerre suivant dans Oxford, au cours de la dernière campagne électorale: "Du travail pour tous à un salaire raisonnable et des marchés qui assurent aux cultivateurs un bénéfice raisonnable." Or, la partie rurale de la circonscription de l'honorable ministre exploite l'industrie laitière et je lui demande ce qu'il va dire à ses commettants lorsqu'il sera obligé d'avouer que, quoique leurs chèques pour la vente de leur lait accusent une diminution constante depuis 1930, il a contribué par son vote à faire insérer dans nos statuts une mesure qui relève de 25 p. 100 les droits sur les écrémeuses. Je le demande au ministre: Comment pourra-t-il faire cadrer ce fait avec les principes de l'abaissement du tarif douanier qu'il a prônés au cours de l'élection complémentaire dans Huron-Sud?

Un autre article qui a été inséré dans l'accord en discussion, intéresse grandement la classe agricole: Je fais allusion aux fertilisants. Pour ce qui est du cultivateur, les fertilisants constituent un élément essentiel de la production. Augmenter le coût des fertilisants, des engrais chimiques, équivaut à en restreindre l'emploi; or, si l'on restreint l'emploi des engrais, il s'ensuit une diminution de la production. Nous avons lié les mains des cultivateurs en limitant ses débouchés par l'imposition de droits excessifs et voilà que maintenant l'on se propose de restreindre leur puissance de production par l'augmentation du prix des fertilisants. Le nitrate de soude, pour ne citer qu'un exemple, est utilisé en grandes quantités comme engrais chimique au Canada et, en vertu de l'article 210, les droits sur ces produits sont relevés. Autrefois, le nitrate de soude était admis en franchise au pays sous le régime des divers tarifs en vigueur. Maintenant, le nitrate est admis en franchise sous le régime du tarif de préférence britannique, mais il est frappé d'un droit de 15 et 20 p. 100 eslon qu'il est admis sous le régime du tarif intermédiaire ou du tarif général. Cet engrais chimique n'est pas produit au Canada. Au cours d'une année normale la valeur globale de nos importations se chiffre à environ un million de dollars. Dans le cas qui nous occupe, il n'y a aucune industrie à protéger; ces droits constituent une taxe directe que doivent acquitter ceux qui se servent du nitrate de soude

comme engrais, mais si l'on scrute le texte complet de l'article, l'on y trouve la réserve coutumière. Si l'on tient compte de tous les engrais dans leur ensemble, il peut se faire qu'il y ait une entreprise industrielle à protéger. Les Consolidated Smelters, en Colombie-Anglaise, ont mis dernièrement une nouvelle variété d'engrais sur le marché et, cela va de soi, le présent régime doit faire tout son possible pour assurer une certaine somme de protection à cette industrie. Il s'agit, je le suppose, d'une de ces industries qui font entrevoir des exposés raisonnables de réussite; elle réclame donc sa part de protection en vertu de l'article 10.

D'autre part, il est réjouissant de contempler ce geste du Gouvernement qui fait semblant d'abaisser les droits en disant au peuple: "Nous allons admettre cet article de la Grande-Bretagne en franchise." Voilà ce qui a permis à mon honorable ami de Huron-Nord (M. Spotton), au cours de l'élection complémentaire dans Huron-Sud, de déclarer qu'il est de cœur un libre-échangiste; c'est aussi ce geste-là qui a permis au ministre du Commerce (M. Stevens) d'affirmer que ces accords sont en réalité des mesures visant à abaisser le tarif douanier. Les honorables membres se rappellent sans doute la déclaration que le ministre du Commerce a faite au cours de la dernière session, savoir qu'il allait scruter les divers articles du tarif afin de s'assurer quels sont les produits du Royaume-Uni que nous pourrions bien importer au Canada. Il en a découvert quelques-uns, c'est évident, bien qu'ils ne soient guère visibles à l'œil nu.

Je vais tenter de faire voir aux honorables membres de quelle manière cet article du tarif douanier fonctionnera. Au cours de l'année financière 1931-1932, nous avons importé de tous les pays étrangers des engrais pour une somme de $3,367,000. Or, de cette somme globale, savez-vous à combien se monte la valeur de nos importations de la Grande-Bretagne? A $20,000 seulement. Autrefois, cet article était frappé d'un droit de 5 p. 100 lorsqu'il était composé et fabriqué en dehors du pays; apparemment, le présent régime a donc réduit de 5 p. 100 les droits sur la demie pour cent de toutes nos importations d'engrais. Afin de me faire comprendre plus facilement, je poserai la question d'une autre manière: Chaque honorable membre touche $3,600 sous forme d'indemnité. La moitié de un pour cent de cette somme se monterait donc à $18 et une réduction de 5 p. 100 sur ce montant représenterait 90c. Je me demande si le ministre du Commerce pourrait même trouver une réduction comme celle-là en examinant celles qu'il a faites dans son département. Est-ce que le ministre de l'Agriculture, le ministre de la Défense nationale et le ministre de l'Intérieur, qui représentent tous les trois des circonscriptions agricoles, ont approuvé ces relèvements de droits lorsque la question fut discutée par le cabinet? Mes honorables amis font-ils partie du cabinet pour revendiquer les droits de la classe agricole ou encore gardent-ils le silence lorsque leurs collègues intéressés dans l'industrie textile menacent de démissionner à moins que cette industrie ne soit pleinement protégée?

Permettez-moi de faire voir de quelle manière ce remaniement tarifaire fonctionnera en ce qui regarde l'achat d'une douzaine de paires de bas de laine au prix de 15s. 6d. En 1930, lorsque la livre sterling valait $4.86⅔, cette douzaine de paires de bas aurait coûté $3.77. Le droit de 25 p. 100, moins 10 p. 100, et le 1 p. 100 de taxe de consommation en porteraient le coût à $4.67, de sorte que l'ensemble du droit et de la taxe de vente représenterait 23 p. 100 du prix de revient. En 1931, avant la dépréciation de la livre et après l'avènement du Gouvernement actuel, la taxe totale était de $5.98, soit 58¾ p. 100 en tout. En 1932, avant la conférence, le droit, les taxes de vente et d'accise et le droit de dumping étaient au total de $5.84, ou 97¼ p. 100, alors qu'en 1932, après la conférence, l'ensemble serait de $5.60, ou 89¼ p. 100, soit une diminution de 24c.

Un peu plus tard, je dirai un mot des pouvoirs arbitraires du gouvernement actuel lorsqu'il s'agit du tarif douanier, mais je ferai observer dès maintenant ce qui arriverait à celui qui se présenterait à la douane pour en retirer ces marchandises. Tout d'abord, il produirait son connaissement ou sa facture afin de faire constater qu'il les avaient payées 15s. 6d., ce qui, avec la livre à $3.82, se monterait à $2.96. Après cela, il dirait au percepteur qu'il veut acquitter les droits, quels qu'ils puissent être. Le percepteur lui répondrait en tout premier lieu qu'il doit payer les droits non pas sur la livre dépréciée mais sur la livre sterling, ce qui, à 30 p. 100 moins 10 p. 100, s'élèverait à $1.02. On lui demanderait ensuite d'acquitter un droit spécifique de 75 cents par douzaine, moins 10 p. 100, soit 68 cents. S'il veut savoir si c'est là tout ce qu'il faut payer, on lui répondra: "Non, il vous faut acquitter une taxe de consommation de 6 p. 100 et un droit d'accise de 3 p. 100, ou 33 cents et 16 cents respectivement". Acquittant ces taxes, il demanderait qu'on lui remette son colis, mais on lui dirait qu'il y a encore une autre taxe à acquitter, le droit de dumping, qui n'est pas calculé sur la livre sterling ni sur la livre dépréciée, mais sur un chiffre arbitraire, fixé d'un jour à l'autre et qui, ce jour-là, est de $4.40. Ainsi, cet importateur aurait à payer un droit de 45 c. sur cette valeur arbitraire, ce qui porterait le total du prix d'achat à

$5.60 et pourvu qu'il ait ce montant en main, on lui remettrait sa marchandise.

J'ai déjà parlé du ministre de l'Agriculture et du ministre de la Défense nationale et j'allais dire un mot au sujet du ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion). Je suis peiné de le voir partir, car j'allais dire de jolies choses sur son compte, de même que d'autres qui ne seraient peut-être pas tout à fait aussi agréables. Il fait toujours plaisir d'entendre ses discours vigoureux. On me permettra d'ajouter que personne ici ne suit plus attentivement les débats que l'honorable ministre des Chemins de fer. La difficulté, dans le cas de l'honorable député, c'est que, comme on a pu le voir par les discours prononcés par lui dans cette Chambre, pendant la conférence il a passé tellement de temps à communiquer aux journalistes des récits enjolivés sur ce qui se passait journellement à la conférence qu'il n'a pas encore pu secouer cette habitude de camouflage. A mon avis, tout ce que nous pouvons obtenir de ce discours se résume à un vœu platonique pour le succès de l'accord; mais à l'honorable député et à la Chambre, je dirai que le public canadien n'a que faire de simples espoirs et qu'il lui faut plus que des promesses.

Le premier ministre (M. Bennett) a dit que nous avions besoin d'être disciplinés, que nous méritons ce qui nous arrive parce que, dans le passé, nous avons tout fait pour rivaliser avec les Jones. Je lui dirai que la difficulté ne provient pas de ce que nous ayons voulu rivaliser avec les Jones, dans le sens visé par l'expression; c'est le fait d'emboîter le pas avec les Jones, représentés dans le gouvernement actuel par les Bennett, les Perley et les Ryckman, qui sème le découragement parmi la population canadienne.

L'hon. M. STEVENS: Règlement!

M. GRAY: Lorsque nos devanciers fréquentaient l'école on leur a enseigné les trois R; tout le monde savait ce qu'ils représentaient, mais aujourd'hui nous avons les trois T: Tories, tarifs et taxes. On n'en peut rencontrer un sans une combinaison des autres.

En réponse au très intéressant discours prononcé vendredi dernier par l'honorable député de Souris (M. Willis), j'aimerais à faire part à la Chambre de cette manière de voir au sujet de nos marchés de blé. Je ne prétendrai pas en connaître aussi long que lui sur les diverses qualités et provenances de cette denrée, mais il me semble difficile de concevoir comment l'application de ces accords nous vaudra un relèvement de prix. La Grande-Bretagne ne saurait absorber plus que la moitié de notre excédent et alors que nous vendrons cette moitié sur le marché anglais nos rivaux de l'étranger, exclus de ce marché, nous feront une concurrence d'autant plus vive, laquelle provoquera l'abaissement des prix sur la place de Liverpool. Depuis des années, Liverpool détermine le prix mondial du blé, mais si les exportateurs étrangers doivent être exclus des ports de l'Angleterre, cela ne contribuera-t-il pas à la création sur le continent, disons à Rotterdam, à Amsterdam ou peut-être à Naples, d'un nouveau centre où le prix du blé sera déterminé? La plus forte concurrence qui en résultera abaissera le prix mondial que le producteur canadien devra accepter. Après avoir disposé de la moitié de notre surplus, imaginez quelle réception on nous fera lorsque nous nous présenterons sur les marchés de l'univers avec l'autre moitié. Nous nous trouverons en présence d'une extrême concurrence, et toute les nations seront forcées d'accepter un prix plus bas à cause de cette compétition. L'honorable député a dit que, depuis l'arrivée au pouvoir du ministère actuel, une quinzaine de commissaires ont été nommés en envoyés dans tout l'univers pour activer la vente du blé. Mais il faudra quelque quinze commissaires si l'on veut obtenir un prix raisonnable pour notre blé canadien.

J'ai dit que la circonscription de Lambton-Ouest est en partie rurale et en partie urbaine, et je voudrais exposer à mes collègues l'effet que ces accords, à mon sens, auront sur les industries locales dans l'ouest de l'Ontario, d'Hamilton, à l'est, à Windsor, à l'ouest. Il est un grand nombre d'établissements industriels qui ont choisi cette partie de la province à cause de l'énergie à bon marché du territoire du Niagara et de leur proximité des compagnies mères et des sources d'approvisionnement de leur matières premières. Les conseils municipaux aussi bien que les gouvernements ont encouragé ces industries à s'établir dans cette région. On a invoqué l'argument d'un tarif fixe, et durant plusieurs années les employés ont été invités à se construire leurs propres maisons. Il est des milliers de citoyens dans l'ouest de l'Ontario qui, aujourd'hui, paient des versements et attendent le jour où ils pourront jouir du titre de leurs maisons. Dans la plupart des cas, ces industries n'importent pas de grandes quantités de matériaux d'une même espèces, mais leurs importations fusionnées sont considérables. Quel sera l'effet de ces conventions tarifaires sur ces diverses industries?

Le premier effet possible que j'imagine est que des industries continueront peut-être à importer leurs matières premières même avec des droits plus élevés. Pourquoi cela? Il se peut que leurs importations soient peu importantes et qu'il ne soit pas économiquement sage d'acheter en Grande-Bretagne. En plusieurs cas, elles importent selon les besoins du moment, et non pas après inventaire annuel. Vu le changement des tarifs intermé-

diaire et général, le consommateur paira des prix plus élevés. Les honorables députés ont dit que le cours du commerce sera changé, mais, à mon avis, si c'est exact, ce sera pour les autres ports d'entrée du Canada. Des établissements industriels seront fondés dans les ports de l'est, au détriment non seulement de ceux de l'ouest de l'Ontario mais de l'ouvrier et du consommateur.

Je désire traiter quelques-uns des aspects de l'accord mentionnés par des collègues qui ont pris la parole avant moi. A mon sens, la rédaction générale de l'accord n'est pas le travail mûri d'un mois de session mais plutôt l'assemblage fait à la hâte de dispositions dans les derniers jours de la conférence. Cette espèce de contrat qui dans le cours ordinaire des affaires suscite des procès et la nécessité d'interprétations de la part des tribunaux. Il y a déjà aujourd'hui une grande divergence d'opinion sur la signification de plusieurs des articles. Est-ce qu'un accord susceptible de tant d'interprétations est de nature à créer des relations impériales plus intimes? On pourrait s'attendre à un contrat de cette sorte dans les affaires, mais est-il bon pour les membres d'une famille d'être liés par un pacte, dans le cas actuel, un pacte très indéfini.

Avons-nous raison d'engager des gouvernements futurs pour trois, cinq ou dix ans? Le temps apporte des changements, et je prétends que nous devrions être en mesure de profiter de toutes les modifications et de négocier de nouvelles conventions si c'est nécessaire. Tout ce que nous avons à cet égard est l'article 23 de l'accord qui, à mon avis, ne contient rien que des ennuis pour les gouvernements à venir.

Qu'adviendra-t-il lorsque la Grande-Bretagne se présentera devant notre Commission du tarif? On nous a dit, lors du dépôt du projet de loi, que cette commission serait un organisme politique, et je n'en doute nullement. Est-il probable qu'elle va adopter des mesures tarifaires ne concordant pas avec le programme ministériel? Ses décisions seront-elles exposées à être modifiées du soir au lendemain par des règlements et des décrets de conseil comme l'ont été les mesures du tarif adoptées au cours de la session? Si cela est vrai, alors je suis d'avis que les hommes d'affaires britanniques qui se présenteront devant la commission perdront confiance en elle. Il y aura des froissements et il en résultera un commerce moins considérable tant pour la Grande-Bretagne que pour le Canada.

On n'a pas cherché dans cet accord a remédier aux maux dus aux droits de dumping et aux taux fixes du change. L'élimination de ces pouvoirs contribuera beaucoup à la stabilisation du commerce et, cependant, tout ce que nous avons dans l'accord est la promesse qu'aussitôt que le permettront les finances du Canada, quelque chose sera fait. Avec un commerce et des revenus qui fléchissent nous pouvons attendre de l'honorable ministre des Finances (M. Rhodes) un exposé budgétaire assez sombre.

Le premier ministre a terminé son discours par ces paroles:

> Wider still and wider
> Shall our bounds be set
> God who made thee mighty
> Make thee mightier yet.

L'Empire a-t-il trouvé sa grandeur à s'emmurer économiquement? S'est-il grandi en obligeant le reste du monde à lui payer tribut? Le lien de l'Empire a-t-il été fait de préférences tarifaires? Non, certainement. Le lien qui nous unit, c'est la préférence que chacun de nous porte en soi pour la métropole; et malgré les accusations de manque de loyalisme lancées bruyamment par certains honorables députés, que nous appartenions au parti conservateur, au parti libéral ou au parti travailliste, nous sommes tous, quoi qu'en dise M. Neville Chamberlain:

> Children of Britain's island breed,
> To whom the Mother in her need
> Perchance may some day call.

M. E. E. PERLEY (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, je suis porté à croire que les honorables membres de cette Chambre, et sans doute le peuple canadien aussi sont d'avis que cette résolution du premier ministre (M. Bennett), proposant la ratification du traité de commerce entre le Canada et la Grande-Bretagne, a été suffisamment discutée. Aussi je m'abstiendrais d'intervenir dans le débat si des honorables députés, dont quelques-uns de la Saskatchewan, ne s'étaient efforcés de faire croire que rien de bon ne peut sortir de ce traité pour le Canada, ni même pour les agriculteurs de l'Ouest. A titre de représentant d'une circonscription rurale de la Saskatchewan, je crois de mon devoir de dire qu'ayant pressenti assez généralement mes commettants avant mon départ pour Ottawa, je n'ai pas rencontré un seul homme d'affaires ou producteur qui ne désirait pas l'adoption le plus promptement possible de ces accords afin de voir s'il n'y a pas moyen d'étendre notre clientèle.

Les contradictions des orateurs de la gauche m'ont surpris. Le ministre de l'Agriculture (M. Weir) y a fait allusion hier soir. J'ai remarqué d'honorables députés qui se contredisaient eux-mêmes, et d'autres qui contredisaient leurs collègues. Comme exemple il me suffira de mettre au regard le discours du très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) et celui de l'honorable dé-

puté de Saint-Jacques (M. Rinfret). Le chef de l'opposition a longuement peiné pour établir que le Canada dans ce traité a imposé sa volonté à l'Angleterre; tandis que l'honorable député de Saint-Jacques a vivement protesté contre les empiétements de l'Angleterre dans le domaine canadien que consacre ce traité, selon lui, et ce qui est mal, dit-il.

Dans son discours de trois heures et demie, le chef de l'opposition a prouvé je crois que notre chef est un grand homme d'Etat, et une grande force dans l'Empire, actuellement. Pour moi, c'est l'éloge du premier ministre que le chef de l'opposition a fait en le représentant comme le dominateur de la conférence de 1930, le maître de la conférence de 1932, forçant la main à la Grande-Bretagne, l'obligeant à changer de politique, et dictant la politique douanière des autres dominions. La gauche ne pouvait rendre un plus bel hommage au premier ministre. Au fait, on a donné au premier ministre figure de grand homme d'Etat et de chef. Nous avons donc bien raison de croire au témoignage que lui rendait sir Cunliffe Lister lors de la réunion mixte du Canadian Club et du Board of Trade de Régina, à laquelle j'assistais. C'est au premier ministre canadien, disait-il, que revient le mérite du succès de la conférence, car ce sont ses propositions concrètes de 1930 et de 1932 qui ont servi de base à ces traités. Nous connaissons aussi l'opinion d'hommes d'Etat anglais éminents comme lord Hailsham et lord Rothermere, et de cet autre qui disait que l'Empire avait enfin trouvé un homme d'Etat. Comparons brièvement ces expressions d'opinions de politiques anglais et du chef de l'opposition avec celles de l'honorable député de Melville (M. Motherwell) lorsqu'il parlait du ministre actuel de l'Agriculture. Il voulait bien s'apitoyer sur le sort de ce dernier parce que ses associés à la table du conseil n'en connaissaient pas plus long en agriculture qu'une dinde de lait. L'honorable député devait être distrait à ce moment-là. Il devait se croire sur sa ferme en Saskatchewan, peut-être dans la porcherie ou le poulailler. Personne de ce côté-ci de la Chambre, j'en suis certain, ne sait ce que c'est qu'une dinde de lait; évidemment ce doit être un produit du passage de l'honorable député au ministère de l'Agriculture. Qu'il ne perde pas son temps à larmoyer sur le ministre actuel de l'Agriculture, parce que celui-ci, depuis à peine deux ans qu'il dirige ce département, a été l'initiateur de méthodes destinées à améliorer l'état de l'agriculture et a fait plus pour l'agriculture que n'a fait mon honorable ami pendant presque toute sa carrière. Et puis, je proteste contre le fait de dire d'un député, particulièrement d'un ministre, qu'il est ignorant. Un tel langage ne sied pas à la dignité de la Chambre. J'ai lu attentivement le discours de l'honorable député de Melville (M. Motherwell). Voici quelques-unes des expressions dont il s'est servi pendant les quarante minutes qu'il a parlé: "momies politiques", fumistes (*taradiddle*)", "le même vieux blagueur", "ignorante", "dinde de lait", "tour de passe-passe", "gazouillement du premier ministre", "supercherie insensée". Il a employé toutes ces expressions dans son discours de quarante minutes et l'on comprend très bien, après cela, que son chef, qui veut réformer le Sénat, ne l'ait pas fait passer à cette honorable chambre.

L'on s'attend partout, dans le pays aussi bien qu'au Parlement, à ce que le ministère soit l'objet d'une critique juste et raisonnable de la part de l'opposition, mais depuis le commencement de ce débat, nous n'avons pas entendu énoncer une seule idée pratique ou une proposition qui en valait la peine de la part de l'opposition. (*Exclamations.*) Certains membres peuvent rire. Ces accords sont des actes et constituent peut-être le plus grand pas fait jusqu'ici dans la voie du raffermissement de l'empire. Tout le monde admettra, je pense, que la stabilisation du commerce de l'empire contribuera plus à l'organisation économique de l'univers que tous les autres événements possibles. Je le prouve en citant un article emprunté à un journal auquel l'opposition ne fera aucune objection, je crois, le *Globe* de Toronto, qui écrivait, le 15 octobre, les lignes suivantes :

> Lors même que ces conventions commerciales n'auraient d'autre résultat que de secouer le monde et le faire sortir de sa résignation quasi fataliste au marasme actuel, elles auront fait plus que tous les autres moyens. Si elles peuvent lui faire comprendre la nécessité de montrer un peu d'ingéniosité et d'adresse dans les questions industrielles, ou encore, comme il arrive pour les nations de l'Amérique du Sud, amener les peuples à travailler ensemble pour faire face à de nouvelles conditions, les avantages en seront indubitablement considérables. C'est du même coup l'aurore d'une ère nouvelle dans les relations interimpériales, tant au point de l'union que du commerce, ce qui, espérons-le, accroîtra les moyens d'utilité et de développement auxquels le reste du monde ne pourra répondre que par l'adoption de mesures plus libérales que celles d'aujourd'hui.

Quelques jours plus tard, le *Globe* de Toronto disait regretter que le Canada n'eût pas fait ce qu'avait fait la Nouvelle-Zélande, qui a adopté ces conventions commerciales rapidement et sans débat parlementaire.

Je cite également le *Free Press* de Winnipeg qui, nos honorables vis-à-vis l'admettront, n'est pas un bien grand ami du Gouvernement. Ce journal dit de ces accords qu'ils sont "un pas sûr dans la bonne voie". En Grande-Bretagne, quelques jours à peine après l'ouverture de la session, le Parlement a adopté plusieurs des résolutions qui précèdent le traité

et, d'après ce que nous apprennent les journaux, je constate que l'on en est rendu à la deuxième ou troisième lecture du projet de loi. Je cite ici la dépêche de la Presse canadienne du 20 octobre, ainsi conçue:

Par des majorités écrasantes la Chambre des communes a adopté ce soir une série de résolutions en vue de la ratification des conventions impériales de commerce...

Le Royaume-Uni ne désire pas cesser de faire affaires avec la Russie, a dit M. Baldwin, mais, à l'avenir, le commerce de l'Angleterre avec la Russie doit être fondé sur un principe d'égalité plus juste qu'il ne l'a été jusqu'ici.

Des majorités écrasantes ont été données au gouvernement sur les quatre propositions mises aux voix concernant les résolutions financières qui mettent en vigueur les dispositions douanières contenues dans les accords signés à la conférence impériale. Ces majorités ont été de 350 à 400 voix.

C'est ainsi, à la véritable manière des affaires, que l'on s'y prend à Westminster pour approuver ces accords.

Je pourrais bien, ici même, m'arrêter un peu aux objections invoquées par le très honorable chef de l'opposition. C'est lui qui a élevé le plus fort obstacle en protestant avec vigueur contre la durée de cinq ans de ces accords. Certes, le temps doit être la grande question dans des accords de ce genre comme dans tous les autres, que les parties en cause soient des individus, des gouvernements ou des pays. Je soutiens que, si l'agriculteur de l'ouest du Canada, ou d'une autre région de notre pays, veut retirer les véritables avantages qu'à notre avis lui accordent ces accords, il doit avoir l'occasion de pouvoir modifier ses méthodes de manière à augmenter sa production dans la mesure nécessaire. Cela fera augmenter la production des porcs, du bétail, des produits laitiers, du bois et de bien d'autres articles. On ne peut y arriver dans une ou deux années, et je crois qu'une période de moins de cinq ans serait absolument inutile. Tous les membres qui ont entendu les observations de l'honorable ministre du Commerce (M. Stevens) ou de l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Manion), au sujet de cet aspect de la question soulevée par le très honorable chef de l'opposition, doivent admettre que la réponse a été complète, surtout quand le ministre du Commerce (M. Stevens) a signalé le fait que la durée du traité avec les Antilles anglaises était de dix ans. Je ne veux pas cependant demander à la Chambre de ne tenir compte que des arguments exposés par les membres de ce côté-ci. Je vais maintenant citer les paroles d'un homme qui fait autorité dans tout l'empire, sir John Simon, membre libéral du gouvernement national en Grande-Bretagne qui, parlant en faveur de la durée de cinq ans, le 20 octobre, rapporte-t-on, s'est exprimé de la manière suivante:

[M. Perley (Qu'Appelle).]

Parlant aujourd'hui à la Chambre des communes au cours du débat sur les accords d'Ottawa, sir John Simon a fait tout particulièrement allusion au point constitutionnel soulevé par sir Herbert Samuel au sujet de la période de cinq ans de la convention entre l'Angleterre et le Canada.

Sir John a dit avoir consulté des fonctionnaires compétents et permanents du ministère des Affaires étrangères et du Board of Trade sur cette question et qu'on lui avait appris que la période de cinq ans ne constituait pas une innovation. Il a ajouté que l'usage était reconnu d'indiquer comme période minimum un certain nombre d'années après quoi les conventions commerciales pouvaient être abrogées par l'une ou l'autre des parties contractantes à la suite d'un avis.

Sir John a mis en relief le traité anglo-français de 1860 signé par Cobden et approuvé par Gladstone. La durée de ce traité avait été fixée à dix ans et l'opposition fit la même objection que celle que soulève aujourd'hui sir Herbert Samuel. Cobden et Gladstone, a-t-il dit, ont écarté cette objection.

Quel meilleur argument pourrions-nous trouver en faveur de la période de cinq années?

Je désire citer ici quelques chiffres qui montreront l'importance de la disposition concernant la période de cinq ans. Je les emprunte au rapport de la division de la statistique des Etats-Unis, pour l'année 1930, et l'on y trouve en dollars la valeur des exportations, en 1930, de dix produits des plus essentiels des Etats-Unis en Grande-Bretagne:

Exportations des Etats-Unis en Grande-Bretagne, 1930	Valeur
Blé	$23,000,000
Farine de blé	8,500,000
Orge	5,600,000
Charcuterie	28,300,000
Bois de construction	23,500,000
Tabac en feuilles	75,000,000
Plomb	650,000
Zinc	300,000
Cuivre	20,000,000
Pommes	10,300,000

Ces chiffres représentent une valeur totale de 195 millions de dollars de produits principaux exportés des Etats-Unis en Grande-Bretagne, cette année-là. Il n'est pas question ici des exportations de poisson, de produits laitiers, de lait condensé, de beurre et de fromage. Si nous ajoutons la valeur de ces produits exportés à celle que je viens de citer on constatera que nous obtenons une préférence sur un marché où les Etats-Unis ont exporté pour 225 millions de dollars de marchandises en 1930. N'admettra-t-on pas maintenant, en général, que le développement de ce marché par le Canada prendra un certain temps? Il y a encore une autre constatation à faire. Si nous ajoutons à tout cela les exportations de blé et de bois de construction de la Russie, de la viande de porc de la Pologne et du Danemark, la valeur totale des produits exportés sur ce marché atteint le chiffre de quelque 500 millions de dollars. Or, c'est sur ce grand marché que nous obtenons une préférence pour

l'écoulement de nos produits essentiels,—les produits agricoles, forestiers et miniers. Ce que je veux faire ressortir à cet égard, c'est qu'il aurait bien mieux voulu fixer la durée de cet accord à dix ans plutôt qu'à cinq ans.

Je signalerai également au chef de l'opposition que si l'on s'est tant opposé au pacte de réciprocité de 1911, c'est parce qu'il ne devait continuer que pendant un an. C'est ce qui a causé le rejet du pacte et nous savons ce qui est arrivé au parti libéral, cette fois-là.

Nous arrivons maintenant à la deuxième objection soulevée par l'opposition, et surtout par son chef: la possibilité d'une hausse du tarif douanier. Les honorables députés qui ont écouté le ministre du Commerce conviendront qu'il a parfaitement su renverser les objections soulevées et qu'il a donné des raisons suffisantes pour justifier la nécessité d'un tarif, afin de pouvoir jouir d'une préférence dans les marchés de l'empire. Je ferai remarquer que dans le budget Dunning de 1930, afin de donner une préférence à la Grande-Bretagne, il y avait une disposition visant à l'augmentation des droits sur trente-huit articles. Je crois que l'article 12 de l'accord de la conférence, qui a trait à la constitution d'une commission du tarif pour régler les différends en ce qui regarde l'application des tarifs douaniers, fera office de soupape de sûreté. A mon avis, c'est une juste et sage disposition qui évitera tout malentendu inutile relativement au fonctionnement des tarifs.

Je ne crois pas qu'on ait jusqu'ici invoqué de raisons valables ni présenté d'arguments solides pour justifier le rejet du traité. Dès maintenant, je voudrais faire une brève allusion aux discours de l'honorable député de Yorkton (M. McPhee) et de l'honorable député de Last-Mountain (M. Butcher). Comme j'ai essayé de le démontrer, le premier de ces deux honorables députés n'est pas conséquent; en effet, il se sert tour à tour des expressions: "accord magnanime" et "accord inique". Il a cité des chiffres pour indiquer les exportations de blé du Canada en 1930 et 1931; je tiens à les signaler à la Chambre. Voici les paroles de l'honorable député, telles qu'elles sont rapportées à la page 544 du hansard (v.a.):

> En 1930 nous avons exporté 207 millions de boisseaux; là-dessus, 77 millions de boisseaux allèrent en Grande-Bretagne et 129 millions à l'étranger.

Touchant l'année 1931, l'honorable député a dit:

> Nous constatons qu'au cours de cette année nous avons exporté 194 millions de boisseaux de blé, dont 63 millions ont été au Royaume-Uni et 131 millions à des pays étrangers.

Si l'honorable député avait été juste dans son raisonnement il eût dit que la possibilité existe, sous le régime de l'accord, d'approvisionner la Grande-Bretagne avec les 131 millions de boisseaux qui ont été expédiés à l'étranger. L'accord tend à rendre possible la vente de cette quantité considérable de blé dans un marché abrité par la protection que donne l'accord.

L'honorable député a parlé du fil barbelé. A mon sens, s'il est un article dont l'opposition devrait éviter de parler, c'est certainement le fil barbelé. J'espère que les honorables députés de la gauche n'oublieront pas ce qui est arrivé à l'industrie du fil barbelé en 1897. Ici, je désirerais faire une remarque d'ordre personnel pour laquelle je demande l'indulgence toute particulière de la Chambre. Je ne doute pas que l'honorable député de Last-Mountain (M. Butcher) ne corrobore ma déclaration. Il a habité ma ville pendant des années et, durant cette période, a occupé un poste responsable au conseil municipal. De plus, son frère a été employé pendant plusieurs années sur ce qu'on nomme la ferme Perley. Je suis heureux de dire que, grâce à l'enseignement qu'il a reçu à cette ferme, il est aujourd'hui un des plus prospères cultivateurs de la circonscription d'où vient mon honorable ami. J'oserai dire que mon honorable ami connaît aussi bien ma ferme que je la connais moi-même. Cette ferme a environ trente mille de clôture en fil de fer barbelé. La clôture consiste de piquets de cèdre et de quatre rangs de fil de fer barbelé. En d'autres termes, il y a 120 milles de fil de fer. On en a construit 12 milles en 1896 l'année où les libéraux sont arrivés au pouvoir avec leur politique libre-échangiste. Le fil d'engerbage, le fil barbelé et le pétrole étaient les trois principaux articles discutés dans l'Ouest canadien. Avant que les libéraux arrivent au pouvoir, il existait un tarif élevé contre le fil barbelé et celui-ci coûtait $2.90 par rouleau de quatre-vingts perches. Le reste de la clôture a été construit après que le fil barbelé eut été placé sur la liste des articles entrant en franchise. En deux ans, avec cette politique, le prix du fil barbelé avait doublé et je sais ce dont je parle. Voilà un exemple concret de ce que peut accomplir le libre-échange. Bien des députés savent ce qui s'est produit dans le cas du pétrole et du fil d'engerbage.

Je devrais citer un autre exemple concret. En 1918 et 1919, alors que le très honorable M. Meighen était à la tête du gouvernement, les tracteurs agricoles ont été placés sur la liste des articles en franchise, dans le but de stimuler la production. A cette époque, vingt-deux établissements du Canada fabriquaient des tracteurs agricoles ou des pièces de rechange. Nous savons ce qui s'est produit. Les tracteurs ont été mis sur la liste des articles en franchise et, aujourd'hui, ex-

ception faite d'une petite machine construite par les Ford, il n'existe plus au Canada une seule maison fabriquant des tracteurs. Voilà ce qui s'est produit pour l'industrie des tracteurs sous le régime du libre-échange.

Je prétends que les accords commerciaux forment la base du commerce de préférence impériale. Le premier ministre l'a bien exposé quand il a fait allusion aux prévisions de Macdonald et de Laurier. Cependant, monsieur l'Orateur, il a fallu le courage et la prévoyance, l'habileté dans les affaires commerciales et politiques de notre premier ministre pour mettre en vigueur la politique de préférence. Les honorables députés peuvent appeler cela du marchandage s'ils le jugent à propos, mais ce n'est certainement pas une politique d'abord conciliant. Cela, c'est la politique du chef de l'opposition. Je me souviens qu'en 1931, au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône l'honorable député de Wetaskewin (M. Irvine), a demandé au très honorable chef de l'opposition comment il aurait entamé les négociations s'il avait assisté à la conférence de 1930. Le très honorable député répondit qu'il aurait eu recours à la conciliation. Nous savons que le parti libéral, sous la tutelle de son chef actuel, a toujours eu les yeux tournés du côté de Washington et jamais autant qu'au cours des années 1927, 1928 et 1929. En désespoir de cause le budget Dunning fut adopté en 1930 ce qui permettait de jeter un œil vers Londres alors que l'autre restait fixé sur Washington. Ils ont accordé de la préférence à la Grande-Bretagne, principalement sur les fleurs fraîches et les tuyaux en fonte.

Je voudrais retourner encore plus en arrière et insérer au hansard une citation indiquant la ligne de conduite du parti de la gauche et pour montrer que, non seulement sa politique a été conciliatrice, mais qu'en traitant des questions de tarif, il a montré de la crainte. Je vais citer le discours du très honorable chef de l'opposition, prononcé quand il était premier ministre, en 1929, et alors qu'il défendait le budget. On trouve cela à la page 1382 (version française) du hansard de cette année là.

> Si donc, dans l'état actuel des choses, nous faisions ce que demandent nos honorables vis-à-vis dans leur amendement, c'est-à-dire si nous relevions le tarif douanier, nous ferions naître chez les Américains le sentiment qui les porterait précisément à relever le tarif encore plus, peut-être, qu'ils n'avaient l'intention de le faire. Nous ne voulons pas agir de façon aussi provoquante.
>
> A mes honorables amis de l'extrême-gauche, je dis que, si nous augmentions la préférence britannique, on pourrait également mal interpréter cette décision, car nous savons qu'il y a des agitateurs de l'autre côté de la frontière

[M. Perley (Qu'Appelle).]

tout comme chez nous, qui sont prêts à donner une fausse signification aux choses.

C'est une politique d'inaction. Il fait appel à nos voisins et aussi aux Anglais, dans une certaine mesure. Mais mes honorables collègues se rappellent que le tarif Hawley-Smoot a été appliqué peu après, tarif qui a complètement fermé les portes,—cette expression a été employée l'autre jour,—à l'exportation aux Etats-Unis de nos produits fondamentaux.

Je pourrais citer une longue statistique pour montrer jusqu'à quel point le tarif Hawley-Smoot a entravé notre commerce en 1928, 1929, et surtout en 1930, 1931 et 1932, jusqu'à l'heure actuelle, à la suite de la fermeture de ce marché pour nous. Nous connaissons la politique des deux partis, et je vais poser aux honorables membres de l'opposition et au pays une question que je crois pertinente: lequel, pensez-vous, est l'homme le plus sûr pour diriger les affaires du Canada, celui qui aborde les grandes questions d'une manière servile et avec crainte, ou celui qui, comme notre premier ministre, a le courage de ses convictions, présente à la conférence des propositions sérieuses et d'homme d'affaires, comme celles sur lesquelles on a fondé cet accord? Quel homme pensez-vous est le plus sûr? Il n'y a qu'une réponse. Autre question: Qui, selon vous, a commandé le plus grand respect parmi les délégués réunis ici en juillet dernier? Encore une fois, une seule réponse est possible.

Tout le Canada désire ardemment que, passant aux actes, nous adoptions cet accord. Nous voulons avoir accès au marché qui nous accorde la préférence pour notre blé, notre farine, nos bêtes à cornes, notre bacon, notre jambon, notre beurre et plusieurs autres produits.

Je vais parler brièvement du blé, question si importante pour la majorité des agriculteurs de l'Ouest canadien. Plusieurs membres de la gauche nous ont dit que nous nous attendons à une hausse immédiate du prix. Ce n'est pas exact; personne n'a jamais dit cela. Ce que nous espérons, c'est un marché pour notre blé, un marché protégé, où nous pourrons vendre environ 150 millions de boisseaux de plus que nous n'écoulons annuellement. Nous reconnaissons, de même que tout l'univers, que l'offre et la demande détermineront toujours les prix. C'est ce qui s'est fait dans le passé, et il n'y aura jamais aucun changement à cela. Mais nous comptons vendre ce produit en plus grande quantité. L'opposition a prétendu que ces préférences sont inutiles. Que dirait-elle si la Grande-Bretagne accordait à la Russie une préférence de 6c. le boisseau et frappait notre produit d'interdiction? Que dirait-elle si elle donnait au Danemark

une préférence sur le beurre et le bacon? Que dirait-elle si elle accordait à la Norvège et à la Russie une préférence de 10 p. 100 sur le bois de charpente? Nous savons ce qu'elle dirait; nous devinons tout le tapage qu'elle ferait. Que signifie cette préférence pour la moyenne des cultivateurs de la Saskatchewan qui produisent, disons, 5,000 boisseaux de blé? Cela signifie que le blé livré à Liverpool, c.a.f., jouirait d'un avantage de $300 sur le blé de la Russie ou de tout autre pays. Si cette somme de $300 est absorbé par le dumping, alors l'Angleterre s'est engagée de mettre en vigueur un embargo contre le pays qui fait ce dumping. Cette possibilité d'un embargo est, selon moi, la principale force de cet accord.

Si j'en avais le temps, je dirais un mot du bacon, du jambon et des laitages. L'augmentation possible du nombre des porcs, rien que dans l'Ouest canadien, est importante. Si, par exemple, 300,000 cultivateurs de l'Ouest augmentaient de dix chacun seulement la production des porcs cela voudrait dire une augmentation possible de 3 millions de porcs, chiffre de notre contingent. Je tiens à m'expliquer clairement sur ce sujet. Dans l'Ouest, —je parle en connaissance de cause et je pense que l'honorable député de Last-Mountain (M. Butcher) corroborera mon assertion, —nous pouvons obtenir de notre blé et de nos céréales secondaires une moyenne de 60c. le boisseau si nous nous en servons pour l'alimentation des porcs et des bœufs à condition de vendre 5c. la livre le porc ou le bœuf sur pied. C'est ce que nous voulons.

Il me reste peu de temps; je ne puis traiter ces sujets au long, mais je tiens à dire que l'élimination de l'embargo sur les bestiaux est une chose merveilleuse pour les éleveurs de l'Ouest canadien, et c'est à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Weir) que le mérite en revient. Nous savons qu'en 1930 nous avons exporté environ 30,000 bestiaux en moins d'un an après qu'il eut pris la direction de son ministère. Je demanderai à l'honorable ex-ministre de l'Agriculture combien nous en avons exporté en 1928 et 1929 lorsqu'il avait le portefeuille de ce département? Pas un seul.

Je me proposais de faire quelques observations sur ce que nous avons offert à l'Angleterre, mais je ne prendrai pas de mon temps pour cela. Laissez-moi vous dire cependant que cet accord peut être cause que les cultivateurs de l'Ouest changeront leur système de culture. Il en résultera peut-être des fermes plus petites et la culture intensive, ce qui serait une bonne chose; d'où tendance vers une économie rurale plus stable et des foyers plus contents.

Je ne ferai qu'une brève mention de la possibilité de dériver des Etats-Unis vers la Grande-Bretagne un commerce d'une valeur d'environ 50 millions de dollars. Le premier ministre en a parlé et nous savons que ce serait une fort excellente chose. Ces accords sont dans l'intérêt du producteur. Le premier ministre et ses collègues sont arrivés bien préparés à cette conférence impériale, et les résultats obtenus leur font grand honneur. Nous avons lieu d'être fiers des délégués canadiens et des experts et statisticiens qui ont prêté leur collaboration. Nous ne pouvons estimer les avantages que chacun retirera des échanges résultant de ces conventions arrêtées sur la base de concessions mutuelles par les délégués assemblés ici, au moment où l'empire traverse une crise extrêmement sérieuse, si elle n'est pas tout à fait semblable à celle de 1914. Ici à Ottawa, à l'ombre de la tour de la paix, les graves délégués représentants du quart de la population et de la superficie du globe, se sont réunis en conférence et ont décidé de prendre ces dispositions dans un effort pour sauver l'empire.

J'entendais discuter quelques instants le problème de la monnaie, mais je me contente de dire que c'est un problème dont tous les pays recherchent la solution. On a énoncé plusieurs projets. Quelques-uns sont fort bons, surtout ceux qui tendent à stabiliser la livre et le dollar, mais nous devons reconnaître qu'il y a des avantages et des désavantages à peser avant de prendre une décision sérieuse.

Pour conclure, permettez-moi de dire que les cultivateurs de la Saskatchewan en butte depuis une couple d'année à des épreuves, des difficultés et des privations qu'ils n'oublieront pas bientôt, veulent qu'à la Chambre des communes nous mettions fin,—j'allais dire à ces effets de théâtre, mais ayant réprimandé un honorable vis-à-vis qui avait employé une expression semblable, je m'en abstiens,—que nous mettions fin à ce débat pour nous mettre à la besogne. Donnons aux cultivateurs de l'Ouest l'occasion de réussir. Ils ne sont pas découragés, et je suis sûr qu'ils continueront à manifester le courage et la force d'âme qui les ont soutenus dans le passé et s'efforceront de faire leur part dans le développement d'un Canada et d'un empire agrandis et meilleurs.

M. E.-E. ST-PERE (Hochelaga) (texte): Monsieur l'Orateur...

M. COWAN (Long-Lake) (traduction): O Seigneur!

M. ST-PERE: Qu'est-ce à dire? L'honorable député n'a pas l'air d'aimer le français. Oublie-t-il que les deux langues sont officielles à la Chambre? Qu'il fasse comme moi. J'ai dû apprendre l'anglais; pourquoi n'apprend-il pas le français?

(Texte) La Conférence économique impériale d'Ottawa est terminée. Si les Anglais ne

lui ont pas accordé tout l'intérêt dont ils entouraient la conversion du "war loan", il faut reconnaître que le monde entier a tourné les yeux vers la capitale du Canada, d'où sont sorties des résolutions intéressant au plus haut point tous les Etats commerçants. On peut risquer de dire que, seule, sans doute, l'expérience russe ne le cède point en importance à celle de la "Communauté économique des nations de l'Empire".

Tout d'abord, c'était la première fois que pareille réunion était convoquée en dehors du Royaume-Uni; c'est un dominion qui a invité, qui a fixé le programme et qui a pris la direction des débats; signe que les dominions ont atteint leur majorité, ne sont plus subordonnés ni au gouvernement ni au Parlement britanniques. Autour de cette Table ronde des représentants de pays égaux en droit, le premier délégué de la Grande-Bretagne n'était que "primus inter pares".

En 1894, s'était réunie à Ottawa une Conférence économique coloniale. L'Angleterre n'y joua point de rôle actif. Elle se contenta d'y être représentée par lord Jensay à titre de simple "observateur". Le Canada était seul à avoir le statut de dominion, et à ce point de vue politique la récente Conférence d'Ottawa était sans précédent. Le second point à souligner, c'est que les conditions générales dans lesquelles la conférence de 1894 s'est réunie étaient très différentes de celles qui existaient en 1930. La Grande-Bretagne et les dominions reconnaissaient que leur relations réciproques étaient profondément changées et que les éléments des problèmes à résoudre étaient plus nombreux, plus vastes et plus complexes.

Quel fut le thème de la discussion à Ottawa? Avant tout, le passage de la préférence impériale, qui existait à des degrés divers, à un système de tarifs protectionnistes communs isolant le Commonwealth du reste du monde.

Assurément, on n'osa pas parler "d'unité économique fermée". On se rendit compte que l'Empire britannique, malgré la diversité de ses climats et de ses productions, ne saurait se passer du commerce avec les pays hors de l'Empire et se contenter du marché "intérieur".

D'ailleurs, le grand journal anglais, le *Times*, reconnaissait cette politique et la rappelait comme suit aux délégués, quelques jours avant la conférence:

L'Empire, pas plus qu'aucune de ses parties, ne peut vivre pour soi seul. Il faut une coopération internationale des plus étendues pour amener cette prospérité générale qui est l'unique base saine et durable de la prospérité d'un pays ou d'un groupe de pays quelconque. Mais on estime aussi qu'on ne peut progresser que graduellement, et que les membres de l'Empire doivent commencer par se mettre d'accord sur une politique commerciale commune. Et il est manifeste que la Grande-Bretagne cherchera à exercer sur ses associés une pression dans le sens du protectionnisme qu'elle a adopté: ce n'est pas sans motif que, dans la loi sur le tarif général, l'exemption des droits d'entrée accordée aux produits des Dominions n'a qu'une durée de six mois qui expire avec la fin probable de la Conférence.

[M. St-Père.]

Nous n'avons guère à nous occuper, au cours de la présente discussion, de savoir si les délibérations de la conférence ont été orageuses ou paisibles. L'état d'esprit et le tempérament des délégués ont fait les frais de la chronique quotidienne des journaux, et ceci n'a aucun rapport avec les conclusions finales de la réunion. Passons aux faits. Dans son discours d'ouverture, le très honorable premier ministre du Canada s'exprimait comme suit:

Que devons-nous espérer de la Conférence? Voici notre réponse à tous, je crois: de plus grands marchés dans l'Empire. C'est sans doute la réponse de chacun de nous, si nous sommes persuadés, comme je le suis, que de plus grands marchés mondiaux tiennent à des marchés impériaux plus étendus. Car pour nous, Canadiens, une association économique impériale plus intime ne signifie pas que nous devons nous désintéresser du reste du monde. Les possibilités de commerce de l'Empire sont très vastes. Mais même un quart de la race humaine ne saurait avec avantage s'isoler du reste du monde.

Jusque-là, le premier ministre du Canada est parfaitement d'accord avec le Prince de Galles, faisant les remarques suivantes au banquet donné en l'honneur des délégués anglais à la Conférence d'Ottawa:

(Traduction). Je vais lire ceci en anglais pour la gouverne de l'honorable député qui semble protester contre l'emploi du français:

En ce moment...

A affirmé le Prince.

...nous de l'Empire britannique dépendons inévitablement des cours mondiaux; il nous serait désavantageux de faire quoi que ce fût qui pût porter atteinte à la confiance du monde et partant entraver la réhabilitation des prix. Il est même de la plus haute importance, dans notre propre intérêt, que loin de faire quelque démarche qui pût décourager les pays étrangers, nous nous efforcions à Ottawa de redonner confiance à l'univers et d'élaborer des mesures qui dans la suite rallieront la coopération des autres peuples.

(Texte) Puis le premier ministre continue:

En aboutissant à un accord qui permette à nos produits de passer plus librement d'un pays à l'autre de l'Empire, nous purifierons les eaux stagnantes retenues par le désarroi universel. Naturellement, nous dépasserons les frontières de l'Empire et, pour son plus grand profit, nous redonnerons au monde ce commerce qui est sa subsistance même. Avec leur vigueur, leur adresse et leur expérience, les peuples britanniques n'auront rien à craindre de la concurrence étrangère lorsque cette association économique aujourd'hui possible les unira. Lorsque la

Conférence aura donné ce résultat, nous accueillerons la concurrence loyale et amicale, et cela dans notre propre intérêt.

Pour purifier les eaux stagnantes retenues par le désarroi universel, le très honorable premier ministre a cru bon de leur donner libre cours et d'en augmenter encore le flot en adoptant des tarifs intermédiaires et généraux prohibitifs dénoncés par tous les grands économistes du monde. Oublie-t-il que la valeur des échanges internationaux n'est plus aujourd'hui que la moitié—peut-être moins—de ce qu'elle était au début de 1929. Pendant la même période, le chiffre des chômeurs complets a plus que doublé. Suivant les données du Bureau international du Travail, de 20 à 25 millions de personnes sont aujourd'hui sans emploi. De quoi sera fait demain?

Plus loin, le premier ministre parle d'attaques déloyales:

Mais il ne nous appartient pas de provoquer des attaques déloyales contre le plan si plein de promesses pour nous. Nous, de l'Empire britannique, avons établi notre propre niveau de vie qu'il nous incombe de garder intact. Je ne veux pas critiquer le niveau de vie d'un autre pays, quel qu'il soit, ni les fondements économiques qui le soutiennent, mais lorsqu'il diffère du nôtre et y est opposé, j'affirme qu'il nous incombe de résister aux efforts conscients ou non qui tendent à le mettre en concurrence libre avec le nôtre.

Il est souhaitable, dis-je, que notre niveau de vie soit gardé intact, mais est-ce bien là le résultat engendré par la haute protection? Celle-ci met toujours le consommateur dans l'impossibilité de racheter le produit de son propre travail, et le relègue parfois au rang d'esclave. Les Spartacus protectionnistes n'ont jamais été les défenseurs des populations opprimées par la haute finance internationale et la grande industrie impersonnelle.

Et le premier ministre trace un plan:

Le plan qu'il nous incombe de tracer nous fera traverser cette période de réorganisation et de transformation universelles. De sorte que, lorsque nous nous voyons retenus dans notre marche méthodique vers le progrès et que notre existence sociale et industrielle est menacée, il nous incombe à tous de prendre les garanties qui nous permettront d'avancer dans la voie que nous croyons la meilleure. Des niveaux de vie étatisés, une main-d'œuvre étatisée, et du dumping subventionné dicté par un haut programme d'Etat jurent, en théorie comme en pratique, avec les institutions libres de l'Empire britannique. L'assujettissement du droit et de la liberté de l'individu à un plan économique national offense notre conception du développement national. Il nous incombe de défendre activement nos institutions. Il faut mettre au premier plan notre paix et notre bonheur.

"Prenons des garanties", nous sommes d'accord à ce sujet. N'oublions pas cependant que l'huile russe entre au Canada par la compagnie d'aluminium de M. Mellon, cependant que la Pologne refuse l'entrée de ce produit sur son territoire. Nos amis prétendent que nos délégués à la conférence ont obtenu un grand succès en forçant l'Angleterre à désavouer son entente commerciale avec la Russie et que pareille démarche ouvrira des débouchés à notre bois et à notre blé.

Une des bases de l'économie russe, même sous le régime socialiste, est constituée par l'exploitation et la vente à l'étranger des bois forestiers du Nord. De tout temps, l'Angleterre a été le plus fort client en Europe pour les bois tendres.

Par suite, les Russes se sont efforcés de concentrer leurs efforts de progrès sur le marché britannique, lequel a toujours été considéré, grâce à son ampleur, comme le régulateur des prix du bois. Dans l'espace de deux ans, selon les déclarations d'un expert, c'est-à-dire de 1927 à 1929, les exportations russes vers l'Angleterre se sont élevées de 340,000 à 500,000 standards, et on escomptait, pour 1930, une vente de 800,000 standards. Cette augmentation n'eût pas été désastreuse si elle n'avait pas été accompagnée d'une chute des prix due à la dépression économique et à la politique commerciale des Soviets.

Cette politique a bouleversé la situation des autres pays exportateurs de bois, tels que les régions scandinaves, le Canada et, de plus, elle a entraîné d'immenses pertes pour tout le commerce, causées par les fluctuations de prix. En fin de compte, le commerce du bois en Angleterre s'est vu obligé de confier les achats à un syndicat chargé d'acquérir la production et de régler les prix de vente.

Cette entente commerciale a été désavouée il y a quelques jours. Très bien, mais que les conservateurs n'oublient pas que le gouvernement anglais a réinvité les Soviets à conclure un autre accord. Qu'on se rappelle ce conseil d'un grand écrivain français à son jeune fils: "Méfie-toi de l'honneur des hommes quand le soleil est couché."

Le premier ministre parle ensuite des marchés impériaux:

Vu que nous désirons des marchés impériaux plus étendus, il nous faut aviser aux moyens de nous les procurer. Vu qu'il faut que chacun de nous trouve à placer son excédent de produits exportables, il y va de notre commun intérêt d'élaborer un plan qui procurera l'échange maximum de marchandises compatible avec les considérations domestiques fondamentales qui président à la mise en valeur de nos ressources naturelles. Il ne faut pas perdre de vue ces considérations pour que le projet impérial réussisse.

Ces marchés impériaux nous les avons eus de 1922 à 1930, période pendant laquelle le Canada a joui d'une prospérité sans égale. Des traités et une politique tarifaire modérée nous les avaient donnés. Pourquoi avoir abrogé les premiers et majoré cette dernière? La réponse est à la grande association des manufacturiers et aux cartels internationaux opposés en certains cas à la coopération.

Et voici le point intéressant:

Dans le passé, les produits ouvrés canadiens ont joui, sur le marché domestique, d'une certaine protection, que d'aucuns ont jugée parfois in-

suffisante. Nos produits naturels ont joui de très peu d'avantages douaniers sur leurs concurrents étrangers dans l'Empire. C'est ce à quoi nous visons. Etant donné que l'application idéale du principe de protection entraîne l'égalisation des avantages qui en découlent entre les produits ouvrés et les produits naturels, ce gouvernement désire effectuer cette égalisation et procurer à nos exportateurs l'accès des marchés anglais en accordant aux exportateurs de ces marchés l'accès des nôtres.

Cette protection que d'aucuns ont jugée insuffisante n'a été critiquée que par ces industries dont la surcapitalisation leur mériterait l'économie dirigée à titre de punition. Le "très peu d'avantages douaniers" dont il est fait mention dans le discours du premier ministre a exigé comme compensation pour le passé ces tarifs intermédiaire et général très élevés, mentionnés au tableau E contre tous les marchés extérieurs au Commonwealth. Le parti conservateur a bien mérité de ses maîtres de la grande industrie.

Au sujet de nos produits naturels le premier ministre ajoute:

J'ai déjà dit qu'il fallait aux produits naturels du Canada un plus grand marché d'exportation, et je ne voudrais pas atténuer l'importance de cette nécessité. Aucun pays ne peut vivre à l'écart à une époque où la vie est si compliquée. Or, vu la faiblesse relative de notre population, nos ressources naturelles si vastes et si variées, notre immense excédent de produits naturels exportables, nous avons, peut-être plus que tous les autres pays, besoin de marchés extérieurs. Et j'ai confiance que le Royaume-Uni n'hésitera pas à appuyer notre proposition, sachant qu'elle signifie la prospérité d'un bon nombre de ses industries fondamentales et, partant, de toutes les classes de sa population.

Il nous faut des marchés en dehors de ceux du Royaume-Uni, mais le Gouvernement actuel ne s'en occupe guère et fait table rase de la clause "de la nation la plus favorisée". Mais que fait-il des résolutions et de la recommandation du comité économique de la Société des nations, qui, au mois de juin 1932, faisait appel à tous les gouvernements, dans les termes suivants:

"Le comité fait ressortir que la situation actuelle contraste violemment avec celle qui existait avant la crise, à une époque où de nombreux traités de commerce contenant la clause 'de la nation la plus favorisée' étaient en vigueur. Certains, parmi les plus récents, sont orientés vers la réciprocité, tandis que, jusqu'à ces derniers temps, le principe de la clause 'de la nation la plus favorisée' se trouvait, peut-on dire, à la base de tous les traités de commerce." Les experts de la Société des nations ont donc compté pour bien peu de choses au cours de la dernière Conférence impériale. Le Comité économique se déclare unanime à penser que, "malgré les infractions auxquelles elle est actuellement soumise, la clause 'de la nation la plus favorisée' en matière douanière doit être l'un des principes essentiels des relations économiques et que sa disparition entraînerait des difficultés incalculables."

Et le très honorable premier ministre de nous laisser savoir "qu'il n'a posé que les fondements" et que les mesures impérialistes économiques "devront continuer avant longtemps". C'est la poire que les conservateurs gardent pour leur soif; quant aux consommateurs qu'ils aillent trouver, là où bon leur semblera, cette eau réparatrice que serait une entente internationale au point de vue fiscal et économique.

Nos producteurs de blé entier, de cuivre, de zinc et de plomb de l'Empire verront disparaître la préférence accordée, s'ils ne peuvent ou ne veulent offrir ces produits en vente au Royaume-Uni, à des prix n'excédant pas les prix mondiaux et en quantités suffisantes pour satisfaire les besoins des consommateurs du Royaume-Uni.

Ouvriers et producteurs du Canada, faites-en votre deuil, car l'Angleterre répond du tic au tac. Si vous êtes incapables de faire une concurrence équitable aux autres pays du monde sur le marché anglais, vous continuerez de chômer et vous verrez vos industries péricliter. C'est là un marché bien peu prometteur pour remédier à la fois au chômage et à la crise industrielle.

Nos éleveurs de porcs, nos producteurs de tabac, nos marchands d'œufs, de volailles, de beurre et d'autres produits laitiers sont également exposés à une imposition de droits préférentiels au bout d'un certain laps de temps.

Monsieur Wickham Steed, le grand écrivain anglais, a déjà décrit comme suit le caractère anglais:

J'ai souvent dit que le caractère anglais est un drôle de mélange d'idéalisme et de préoccupations matérielles. Les deux sont également sincères; mais aux moments de crise économique, le matérialisme, c'est-à-dire le souci des affaires personnelles et nationales, prime l'idéalisme. Jusqu'à nouvel ordre, on ne s'occupe plus de la santé du monde extérieur. Que "l'étranger" aille se faire pendre! Et, lorsque "l'étranger" devient importun, on trouve qu'il est bien gênant.

Les délibérations de la Conférence impériale ont confirmé l'étude psychologique de M. Wickham Steed. L'idéalisme des délégués anglais a bien admis l'adoption d'accords entre les pays du Commonwealth, la création de liens nuisibles à tout commerce extérieur à l'Empire, etc., mais les "préoccupations matérielles" et la crainte que "l'étranger devienne bien gênant" leur ont imposé en proviso de l'article 4: "n'excédant pas les prix mondiaux et en quantités suffisantes", condition déjà bien gênante pour ceux qui comptent

sur le marché du Royaume-Uni pour écouler leurs produits.

L'Angleterre s'est également prévalue du droit de soumettre nos tarifs contre ses produits à l'examen de notre Commission du tarif, laquelle, je l'espère, possèdera ces qualités exigibles des membres composant une pareille institution et que M. Thomas Walker Page, l'ancien président de la Commission du tarif des Etats-Unis de 1920-1922, énumérait comme suit:

Pour faire un tarif effectif, les membres de la Commission du Tarif doivent être indépendants des gens d'affaires et posséder la confiance de tous les membres du Congrès et du Sénat.

Est-ce assez catégorique? *"Et nunc, erudimini"*. Attendons à plus tard pour nous prononcer sur le travail de cette organisation attendue depuis deux ans.

Monsieur l'Orateur, que ressort-il de toute cette conférence, si ce n'est qu'une promesse de commerce "potentiel" avec l'Angleterre d'une part et l'installation d'une "porte fermée" chez nous aux produits des pays en dehors du Commonwealth. On nous répondra que cette attitude d'isolement forcera les étrangers à venir établir sur le sol canadien des manufactures productrices de nos exportations actuelles qui profiteraient des faveurs "promises" sur le marché d'Angleterre et récolteraient les avantages du marché canadien. Tout est problématique dans le premier cas, et la réalisation du deuxième calcul équivaudrait à une concurrence ruineuse entre industriels canadiens et une surproduction génératrice d'une autre crise de chômage qui serait véritablement nationale.

Le vicomte Hailsham, cet ancien chancelier de l'Echiquier que nous avons vu à Ottawa récemment, écrivait en date du 1er avril 1932:

Ce fut grâce au génie d'hommes d'Etat coloniaux, tel que sir John Macdonald et sir Wilfrid Laurier, que l'Empire put échapper à un désastre complet, les erreurs commises par les hommes politiques britanniques eux-mêmes ayant été corrigées. En 1861, les colonies canadiennes se virent reconnaître le droit de s'accorder des préférences réciproques; l'Australie et la Nouvelle-Zélande acquirent le même privilège en 1873. Peu à peu, toutes les colonies, dès qu'elles bénéficièrent d'un gouvernement autonome, renoncèrent à l'erreur du libre-échange et constituèrent leurs propres unions économiques. Depuis 1897, le Canada a accordé la préférence aux industriels britanniques; depuis 1919, la Grande-Bretagne, exécutant la Résolution de la Conférence impériale de 1917, a accordé la préférence aux produits de l'Empire. L'an dernier, les premiers ministre de tous les dominions déclarèrent unanimement et de façon solennelle qu'ils acceptaient le principe de la préférence impériale.

Il aurait pu ajouter que sir John-A. Macdonald, pas plus que sir Wilfrid Laurier, n'avait songé un instant à étayer cette politique préférentielle sur les assises de la porte fermée aux étrangers, et qu'une protection modérée fut toujours mise à profit par ces grands politiques. Suivre une telle politique véritablement canadienne nous aurait valu quand même le bénéfice des avantages que Londres accorde aux membres de l'Empire britannique, et dont le principal, pour le moment, est d'exempter de la taxe générale de 10 p. 100 ad valorem, perçue sur tous les produits importants, sauf quelques-uns, les marchandises originaires de la Grande-Bretagne.

Pourquoi n'a-t-on pas réalisé qu'aucun pays n'est en état aujourd'hui, par le seul jeu de ses forces individuelles, de détourner en sa faveur le cours de l'évolution économique et que les produits ne s'échangent plus dans les mêmes proportions qu'avant la crise. Ce bouleversement du commerce international a placé les gouvernements en face d'un problème dont la complexité est extrême et dont les termes manquent de fixité. Mais au lieu de travailler à l'apaisement international et à un assainissement durable dans la situation financière, les délégués à la dernière Conférence impériale ont préféré l'isolement du Commonwealth à l'interdépendance des nations, et le chœur de ces diplomates a entonné le refrain suivant, dans cette salle de miracles qu'était notre Chambre des communes:

Unissons nos efforts pour la tâche commune,
Pour la tâche commune, unissons nos efforts.
L'Union fait la force, et la bonne fortune
Qui nous a réunis saura nous rendre forts.
Nous vivrons toujours en bonne harmonie
Les yeux dans les yeux, la main dans la main.
Si l'un de nous veut augmenter le pain,
Afin d'éviter toute zizanie,
Nous ferons monter la bière et le vin.

Monsieur l'Orateur, le blé a fait le sujet de bien des discussions et a fait convoquer bien des conférences depuis quelques années. Notre grenier de l'Empire, l'Ouest canadien, la France, les pays danubiens, l'Argentine, la Russie et même l'Angleterre qui, selon sir Charles Fielding et sir Royland Biffen, pourrait produire suffisamment pour sa propre consommation, si sa production était mieux industrialisée, sont à chercher des débouchés pour écouler cette céréale. Le Red Fife, le Marquis et le Come Back, ce dernier d'Australie, tiendront nécessairement le haut du pavé. Malgré la protection accordée à notre blé, celui-ci subira la concurrence de tous les autres sur le marché anglais, car le consommateur du Royaume-Uni tiendra toujours à sa "free breakfast table", et il faudra coûte que coûte que nos producteurs arrivent à réduire les prix de revient à des taux qui rendront cette culture rémunératrice. Le moissonneur canadien acceptera-t-il les gages des travailleurs des autres pays producteurs? Jamais le paysan canadien ne saurait adopter le "standard of life" du gaucho de

l'Argentine et des moissonneurs de la Mittel Europa. Et, comme résultat de la conférence, il lui faudra vendre au prix du cours mondial. L'Angleterre offre un marché bien peu "potentiel", d'après l'honorable ministre des Postes (M. Sauvé). Tout est dominé dans le commerce du froment par la question des excédents.

Les producteurs de beurre, de fromage, d'œufs, etc., provenant de la ferme, ne devraient pas trop compter sur les accords de la conférence pour retrouver une prospérité relative. Le Danemark subit actuellement une crise terrible et l'Angleterre qui absorbe 70 p. 100 de sa production est loin de se désintéresser des Danois. Le gouvernement Stauning vient d'établir un département d'exportation, le Valuta-Centralen, dont les efforts tendront à profiter plus que jamais du marché anglais. Nos cultivateurs pourront-ils concurrencer avec les Danois? Et, surtout pourront-ils produire en quantité suffisante et recevoir en retour des prix assez rémunérateurs? La concurrence, voyez-vous, "is the life of trade". Il n'y a qu'au Canada où cet aphorisme paraît rester incompris.

Monsieur l'Orateur, pendant que nos adversaires s'enthousiasment à la pensée que les accords interimpériaux ramèneront à eux seuls la prospérité dans l'univers déséquilibré et que des contingentements ou autres provisos du même acabit relèveront l'agriculture du gâchis dans lequel elle est plongée; que les ultra-loyalistes à la Neville Chamberlain voient un resserrement de l'unité impériale et de la loyauté dans un relèvement extraordinaire d'impôt fiscal, nous, libéraux, nous inscrivons en faux contre de telles erreurs économiques doublées de surpatriotisme d'occasion. Nous prétendons avec Carnegie que la haute protection est la mère des trusts; nous réalisons, partisans de la coopération internationale, que l'exclusivisme tory nous éloignera de maints marchés avantageux, surtout de celui des Etats-Unis, où règne actuellement un gouvernement rongé par un microbe destructeur de l'équilibre mondial et, dont les plus ardents partisans partagent les idées politico-fiscales de nos amis d'en face; nous réfléchissons à des dangers qu'une liaison trop étroite entre les nations du Commonwealth pourrait nous faire courir, en étant appelés plus tard à payer pour protéger ces grandes routes maritimes destinées à promouvoir le commerce interimpérial; nous calculons quelles sont ces chances "potentielles" de succès sans voir la moindre lueur d'espérance, tant les restrictions imposées à notre commerce avec l'étranger sont nombreuses; enfin, nous restons libéraux à la façon de ces libéraux anglais, démissionnaires récents d'un gouvernement national, dont la première démarche fut de jeter sur les épaules du peuple un nouveau fardeau d'impôts indirects.

L'honorable Solliciteur général (M. Dupré) nous a parlé de "shadow boxing" et de "sparrages". Cette entrée des exercices sportifs dans le débat me plaît. En effet, le sport possède un code d'honneur qui rend bien des points à celui que des hommes politiques et surtout de nombreux "politicailleurs" appellent à leur aide pendant les luttes électorales. Ceci, soit dit, sans allusion personnelle à l'honorable Solliciteur général qui, quoiqu'un peu taquin, doit être bien pénétré de cette grande devise sportive des universités d'Angleterre, à savoir: "better lose cheerfully than win by all means."

Mais "boxer contre l'ombre" est un de ces bons exercices préparatoires à une grande bataille promettant beaucoup de chances de succès, et c'est en ayant recours à des "sparrages" bien calculés qu'un boxeur adroit déjoue son adversaire. L'honorable chef de l'opposition a apparemment affaibli ses adversaires dès la première reprise, et les paris sont à cent contre un que sa victoire sera concluante, lors de cette reprise finale que seront les prochaines élections fédérales. Fini, donc, pour la partie sportive de ce débat.

Mais, monsieur l'Orateur, la bataille de principes qui s'est engagée entre les deux grands partis politiques du Canada n'est pas encore terminée. Que les conservateurs, s'ils le désirent, aillent chercher leur inspiration à Londres, c'est là leur affaire. Mais, nous, libéraux, resterons au poste comme troupes de choc, et ce pour faire pacte commun avec tous ceux qui, désireux de voir la fin de cette crise, favorisent le libre cours des affaires, l'élasticité dans la politique fiscale et la fraternité bien réglée dans les relations économiques.

Monsieur l'Orateur, dans un ouvrage intitulé: "Décadence de la Liberté", M. Halévy étudie comment le suffrage universel a fonctionné sous la troisième République. Il montre que le Parlement a souvent fini par faire une politique contraire à celle que le peuple avait clairement exprimée dans les élections.

Notre Parlement, par sa majorité conservatrice considérable, a rempli ce rôle depuis les élections de 1930, et se prépare à continuer ce travail.

Pendant que le Canada, les autres nations du Commonwealth et l'Angleterre resteront unis dans cette lutte *contra mundum,* le chômage continuera de s'aggraver, nos grandes usines, comme celles d'Angus, dans le comté d'Hochelaga, où 4,000 ouvriers viennent d'être mis à pied, resteront fermées à ceux qui demandent du pain; nos grands ports maritimes canadiens, tout comme ceux du Danemark, de

[M. St-Père.]

l'Angleterre et des Etats-Unis, seront inactifs, enfin ce sera le calme plat dans toute son intensité.

Mais peu importe, le nationalisme impérial le plus nocif aura succédé, grâce à nos amis conservateurs, à cette vie intensive qui caractérisait autrefois le commerce battant pavillon anglais sur les sept mers du monde.

"Great Britain and a better World" ne sera plus la devise des grandes activités économiques. Les "Empire Crusaders" auront gagné une demi-victoire. L'honorable Neville Chamberlain aura vengé l'échec de son père aux conférences de 1897 et de 1902.

Quant à notre Canada, il devra se contenter de ramasser les casquettes au milieu de tout ce délire interimpérial, et le labarum de "Canada first" sera mis au musée des désastres nationaux.

Et, comme fiche de consolation, tous les peuples attendront la prochaine Conférence économique internationale, où la question de l'abolition des tarifs ne sera même pas soulevée, et l'on persistera à se demander quand et comment la crise se dénouera.

Monsieur l'Orateur, on gouverne toujours en vue de l'avenir, mais présentement quel sombre gouffre plein de surprises et de mystères!

M. J. K. BLAIR (Wellington-Nord) (traduction): Monsieur l'Orateur, en prenant part à ce débat, je me propose d'examiner certaines idées qui ont été énoncées en cette enceinte. Je vais d'abord les énumérer:

1. Le paiement d'un tribut à notre empire par les autres nations.
2. L'effet de cette manière de voir sur l'empire britannique.
3. Le relèvement de tarifs douaniers élevés.
4. La fixation à cinq ans de la durée de l'application des tarifs élevés afin que le Gouvernement puisse mettre sa politique en vigueur, même si le pays en décidait autrement.
5. L'inscription au tableau du traité de certains articles qui ne concernent pas la Grande-Bretagne et qui ne devraient donc apparaître qu'aux tableaux ordinaires.
6. La disparité entre le dollar canadien et la livre anglaise qui pour le présent rend le marché britannique inutile.

Je voudrais rappeler l'histoire des relations de l'empire britannique avec les autres pays et aussi la genèse des autres réunions coloniales et impériales qui ont abouti à la dernière conférence. J'essaierai de montrer l'effet de celle-ci sur l'empire et je traiterai la question des différents aspects envisagés par les orateurs qui m'ont précédé. On ne peut prévoir l'avenir de l'empire qu'à la lumière du passé. Pour dire s'il continuera de prospérer ou s'il se décomposera, il faut d'abord étudier à fond la grandeur et la décadence des empires du passé.

L'histoire est la philosophie de l'expérience, et la cause de la chute des vieux empires comme ceux des Grecs et des Romains se retrouve en principe dans la chute de l'empire d'Allemagne. L'assimilation fut l'idée dominante de l'impérialisme ancien. Fondre différents peuples en une seule nation, tel fut son idéal. Ces vieux empires voulurent dominer les autres pays et les contraindre à leur payer tribut. Ainsi agit aussi l'empire allemand, et le Gouvernement actuel nous propose cet exemple à imiter. C'est cette attitude qui provoqua la haine et engendra la vengeance dans l'esprit des peuples voisins, sentiment fortement accru par les restrictions économiques et commerciales. Les vieux empires, et plus voisin de nous l'empire d'Allemagne, en recourant au système des unions douanières imposaient des fardeaux aux voisins. D'où, naturellement, le mécontentement de ceux-ci et leur désir constant d'user de représailles. Suivrons-nous comme empire cet exemple et nous aliénerons-nous les autres nations, comme l'a fait l'Allemagne?

Tout comme les individus, les empires et les nations subissent les conséquences de leur conduite. Lors de la conférence, M. Stanley Baldwin indiqua que son principe directeur serait l'abaissement des tarifs et la cordialité des relations avec les autres pays. Le prince de Galles a fait observer que le grand problème de l'heure c'est la congestion économique et commerciale. Le premier ministre (M. Bennett) a contribué à façonner l'esprit de la dernière conférence et à modifier la conception britannique à l'égard des autres peuples. Les empires trop exclusifs ne sauraient durer et ils ne durent pas. La Grande-Bretagne va-t-elle suivre cette politique qui conduira à la ruine, ou reviendra-t-elle à de meilleurs principes qui ramèneront le progrès et la prospérité dans l'empire? Au sens historique du mot, l'empire britannique n'en est pas un; c'est une société de nations gouvernées pour la plupart selon la méthode la plus démocratique de gouvernement que l'on ait connue. C'est un régime fédératif, et non seulement fédératif mais progressiste tendant sans cesse vers une nouvelle destinée, sans considération de race, de temps et d'espace. De nos jours, le flambeau de la science éclairant tous les domaines de l'esprit humain, on reconnaît davantage l'action du milieu matériel sur le caractère des peuples. La Grande-Bretagne croit que chaque peuple doit avoir le gouvernement qui convient à ses besoins, à ses coutumes et à ses traditions; à la fixation des tarifs douaniers selon les temps et les circonstances du commerce.

53720—36
ÉDITION REVISÉE

Chaque constitution devrait fournir à son gouvernement le moyen de façonner les aspirations politiques, sociales et commerciales de ses administrés. L'Angleterre désire que chaque pays de son hégémonie cherche ses propres destinées selon ses propres désirs. La vieille conception de puissance mondiale, d'empire mondial a conduit ses adeptes à la ruine en tournant à l'esclavage l'inconquis comme le conquis; mais la nouvelle conception démocratique signifie la liberté du monde, le règne de la fraternité humaine et la fin de la guerre. Et, au vrai, tout autre régime que la démocratie serait fatal pour l'Angleterre et les dominions, ainsi que le prouve le sort de maints empires antérieurs. Les empires autocrates sont voués à la ruine, et celui qui demanderait tribut, comme le suggère notre premier ministre, sonnerait son glas funèbre. C'est un crime contre la civilisation.

L'esprit démocratique est le lien qui tient l'empire et cet esprit est fait de cordialité, d'amour et de vérité. Voilà le secret de sa force et ce qui en fait une patrie, une société, une famille. Sa puissance ne vient ni de l'arrogance ni de la violence ni des emportements ni des contraintes, mais des sentiments du cœur et de l'âme. Chamberlain dit que l'empire britannique ne tient que par un fil mais ce simple fil peut transmettre un courant d'une forte puissance motrice. Les liens qui unissent entre eux les pays de l'empire britannique comportent une puissance de sympathie et de communauté de sentiments qui pourrait exercer une grande influence sur l'histoire du monde.

Monsieur l'Orateur, nous avons jeté un regard sur le passé; nous avons examiné les conditions actuelles et la comparaison établie de ce fait nous convainc avec assez de certitude que l'empire britannique ne devrait pas s'écarter de sa voie de démocratie indépendante, de bienveillance et de confiance envers les autres pays de l'univers. Si on le laisse continuer sa route, cet empire connaîtra dans l'avenir une prospérité plus grande encore que celle dont il a joui jusqu'ici.

Tout solide qu'il puisse être, l'empire britannique ne doit pas oublier la puissance des autres nations. Il y a quatre grandes nations autres que la Grande-Bretagne et celle-ci doit coopérer avec celles-là, comme l'a bien dit le prince de Galles quand il s'est écrié: nous désirons obtenir des préférences; nous voulons la coopération avec toutes les grandes nations. Même quand nous accordons une préférence à l'Angleterre, il ne devrait exister aucune animosité entre le lion britannique et l'aigle américain. La voie la plus sûre pour l'empire britannique est celle où il peut marcher en paix et en harmonie avec les autres nations du monde.

[M. Blair.]

Après avoir brossé ce tableau de l'Empire, je désire dire quelques mots des circonstances qui ont amené la récente conférence impériale. L'évolution de l'indépendance des dominions s'est faite graduellement. Tout d'abord c'est Alexander Galt qui a cherché à conclure, par l'intermédiaire du ministère anglais, un traité avec les Espagnols. Il n'a pas réussi. Il se rendit en Espagne pour y conclure un traité avec le gouvernement de ce pays, mais on lui dit que la seule manière de l'obtenir serait de s'adresser au gouvernement anglais. Cette expédition fut un nouvel échec. Plus tard, sir John Macdonald, négociant un traité avec les Etats-Unis, demande à être consulté chaque fois qu'il s'agirait de conclure un traité. Cela lui fut refusé. On le conduisit dans une autre salle et, quand la rédaction du traité fut terminée, on lui permit de signer son nom au-dessous de celui du ministre anglais. Il ne fut pas satisfait de ces conditions et fit tout ce qu'il put pour assurer à l'avenir la liberté du Dominion.

Plus tard, en 1887, se tint la première conférence impériale convoquée pour étudier la question de la défense. On y souleva la question du câble du Pacifique. C'est là que nous voyons les compagnies en cause chercher à dominer cette conférence. A cette conférence donc, comme aussi à toutes les autres tenues depuis, nous voyons toujours poindre le bout de l'oreille de ces gens qui cherchent à accaparer les privilèges économiques leur permettant d'obtenir des fonds sans en donner en retour la juste valeur. Et l'on a fait cela sous le manteau du patriotisme. Sir John Pender était le chef de ceux qui défendaient la cause de la grande industrie contre Mackenzie Bowell qui luttait pour le Canada, pour que notre pays ne soit pas obligé de payer des prix exorbitants aux compagnies anglaises. Sir John Pender a dit que le trust était avant tout une entreprise d'intérêt public, plutôt qu'une organisation commerciale particulière. Mackenzie Bowell et Sanford Fleming tout particulièrement, réussirent, cependant, à obtenir justice, du moins pour ce qui avait trait au câble du Pacifique.

La troisième conférence, qui eut lieu en 1897, fut d'un genre quelque peu différent. C'est là que nous trouvons Jopseh Chamberlain et le leader du Canada, sir Wilfrid Laurier, s'unissant aux autres premiers ministres des colonies. On discuta longuement les différentes questions soulevées alors. Joseph Chamberlain parcourut l'empire britannique proclamant la suprématie de la race anglo-saxonne; Laurier approuva les préférences britanniques.

A la quatrième conférence, en 1902, la même question se posa. Chamberlain continua à défendre son idée de centralisation et Laurier son plan de réciprocité commerciale dans l'Empire comme étant le plus sûr moyen d'as-

surer l'unité de l'empire britannique. C'est à cette conférence que furent soulevées trois questions qui ont eu une influence considérable sur la conférence impériale tenue récemment. Les trois propositions les plus débattues à cette époque étaient d'abord celle de Chamberlain, ensuite le régime du zollverein et, enfin, le plan Hamilton. Chamberlain croyait que nous devions constituer un conseil impérial et être gouvernés par une autorité centrale. Sous le régime du zollverein les nations de l'empire britannique jouiraient du libre-échange entre elles mais pourraient exiger un droit des nations voisines. Alexander Hamilton pensait, lui, que les nations les plus avantageusement situées au point de vue géographique devaient se grouper, chacune des divisions de ce territoire devant se développer selon sa nationalité, sa langue, ses us et coutumes, sa religion et son éducation propres; que si deux races s'y trouvaient, elles pouvaient s'en tenir à des frontières limitrophres tout en préservant chacune sa fierté nationale. Le principe fondamental de la théorie d'Hamilton était que, puisque l'on ne peut arriver à l'homogénéité, il vaut encore mieux chercher à obtenir la diversité dans l'harmonie et prendre ce qu'il y a de meilleur dans chaque nationalité. Ces trois propositions furent donc discutées à cette conférence, ce qui donna lieu à un débat assez ardent. C'est à cette conférence que Joseph Chamberlain se rendit compte que le développement de l'empire britannique ne se limitait pas au développement de la nation anglaise. Il comprit que la Grande-Bretagne se trouvait isolée des dominions britanniques et que, tout en restant fidèles à la couronne britannique, les dominions n'étaient pas sujets au contrôle du gouvernement anglais. Dans l'occurrence, l'idée hamiltonienne de parfaite liberté pour les dominions dominait. C'étaient là des conférences coloniales.

La première véritable conférence impériale eut lieu en 1921. L'aspect n'est plus le même. Lors de la première conférence coloniale, il y avait conflit entre deux premiers ministres conservateurs de part et d'autre; dans la suivante, il y avait le premier ministre conservateur de Grande-Bretagne d'une part, et Laurier et les autres premiers ministres des colonies, d'autre part. A la conférence de 1911, M. Asquith nous a accordé entière liberté en matière de commerce, doublée d'une autonomie locale complète, de la fidélité à la couronne et d'une collaboration volontaire dans toutes questions d'intérêt commun. Comme Kipling l'a écrit, à l'époque, dans *Our Lady of the Snows* (*Notre-Dame-des-Neiges*), au sujet de la liberté du Canada et des autres dominions:

"Daughter am I in my mother's house,
But mistress in my own.
The gates are mine to open,
As the gates are mine to close,
And I set my house in order,"
Said our Lady of the Snows.

Pourquoi notre gouvernement abandonnerait-il la garde de ses propres portes et chercherait-il à avoir celle des portes du voisin? J'ai foi dans la doctrine de M. Asquith disant que l'union est d'autant plus forte que la liberté est plus grande. Toujours loyaux envers la couronne britannique, Alexander Galt, Mackenzie Bowell, sir Wilfrid Laurier et le très honorable M. Mackenzie King ont toujours combattu pour l'autonomie canadienne, pour notre liberté, exempte de tout imbroglio avec l'Angleterre. Le gouvernement actuel est le gardien de cette liberté acquise après tant d'années et que nous avons conservée en dépit des machinations de Joseph Chamberlain qui essayait toujours de subordonner le Canada à l'autorité du gouvernement anglais, au lieu de se fier à sa fidélité à la couronne britannique. Il a presque pleuré quand il a appris que les dominions étaient des nations distinctes et non le simple prolongement de la nation anglaise. Aujourd'hui, nous voyons notre premier ministre s'associant avec M. Neville Chamberlain pour lier notre pays par un traité qui ne nous laissera plus notre entière liberté en matière de commerce. C'est bien conforme à la doctrine de Chamberlain, mais non pas à celle d'Alexander Galt, de Mackenzie Bowell, de sir John A. Macdonald, de sir Wilfrid Laurier et du très honorable M. Mackenzie King. Nous consentons volontiers à appuyer la couronne britannique, mais nous ne voulons pas que les Anglais dictent la conduite de notre gouvernement canadien, pas plus que nous ne voulons dicter à la Grande-Bretagne la sienne. Nous voulons une entière liberté pour tous les dominions et tous les parlements. Nous ne voulons pas que la politique de ce Gouvernement, qui est celle d'un haut tarif douanier, soit imposée au prochain ministère. Nous sommes un empire démocratique et nous voulons que la volonté d'un ministère, si elle domine pendant qu'il a le pouvoir, cesse quand il l'abandonne.

Mais cela ne satisfait pas le premier ministre. Il veut que les tarifs restent élevés pendant un certain nombre d'années, afin qu'aucun ministère ne puisse les abaisser sans le consentement des autres nations de l'Empire. Le principal objectif du premier ministre semble être de suspendre les tarifs assez hauts pour qu'aucun ministère libéral ne puisse y toucher. En même temps, il fait disparaître toutes les échelles, met un cadenas et en envoie la clef en Angleterre, afin d'empêcher

qu'on y touche sous le prochain ministère libéral. Nous sommes liés avec d'autres pays, si bien que nous ne pouvons modifier nos tarifs que de consentement mutuel. C'est la politique que visa toujours Joseph Chamberlain. Il voulait que le Canada et les autres dominions fussent mêlés au conseil impérial. Il était partisan de la centralisation du pouvoir. Mais les premiers ministres des dominions ont pris grand soin de conserver tous les vestiges de leur liberté, aidés en cela par l'opinion énoncée en 1911 par M. Asquith, préconisant l'autonomie locale complète et sans entrave aucune, avec la fidélité au chef commun et une collaboration spontanée et volontaire dans l'intérêt de tous. Les premiers ministres des dominions défendirent soigneusement l'indépendance qu'ils avaient acquise, et graduellement ils obtinrent davantage, mais ce n'est qu'en 1926 que nous nous trouvâmes complètement dégagés, au point de vue législatif. Or il me semble que le premier ministre actuel, cet admirateur et disciple de Joseph Chamberlain essaie de ressusciter l'esprit de cet homme d'Etat, et je crains fort qu'il ne s'écoule bien du temps avant qu'il se rende compte qu'il fait fausse route. Le Canada ne veut pas être mêlé avec la nation anglaise. Nous sommes entièrement fidèles à la couronne britannique, mais nous ne supporterons pas que les Anglais viennent s'ingérer dans nos affaires, pas plus que nous ne voulons nous mêler des leurs.

Durant la courte session de 1930 on avait promis que le Canada retirerait bien des avantages de la hausse du tarif douanier; et de nouveau, en 1931, le tarif fut augmenté sous le prétexte de la préférence britannique. Nous ne pouvons pas l'approuver. Nous ne pouvons pas sacrifier notre droit d'aînesse pour un plat de lentilles, même si nous tenons à obtenir la préférence britannique; en effet nous tenons beaucoup plus à alléger la misère de nos propres concitoyens. Ce traité nous montre aujourd'hui la préférence mêlée aux tarifs élevés. Le premier ministre connaît le désir des libéraux de maintenir et de continuer la politique historique de préférence britannique. Nous connaissons aussi le désir qu'éprouve le premier ministre d'avoir des tarifs élevés. Il a donc lié, dans ce traité, la préférence britannique et les tarifs élevés, puis il dit: "Voici votre politique préférée; maintenant, appuyez-la". Bien que nous désirions voter en faveur de la préférence, comment pourrions-nous expliquer aux cultivateurs et au peuple des régions rurales que nous votons pour relever le tarif plus qu'on ne l'a jamais fait auparavant?

Quand la laine est si bon marché, le preminer ministre aurait assurément pu faire baisser le prix des lainages. Avant de connaître les droits du tarif, j'ai fait l'acquisition d'une ferme, dans l'Ontario. Maintenant que j'ai vu ces tableaux, je puis annoncer que la ferme est de nouveau à vendre, parce que je ne vois rien dans ce traité qui puisse aider le cultivateur. Permettez-moi de citer quelques articles de cet accord commercial et de mettre en contraste les droits imposés sous le régime de la conférence et les droits qui étaient précédemment en vigueur sous le gouvernement conservateur et sous le gouvernement libéral qui l'a précédé.

	p. 100
Lainages à la pièce—	
Libéraux	24¾
Conservateurs	62
Conférence	59
Tissus de laine pour pardessus—	
Libéraux	24¾
Conservateurs	105
Conférence	91
Tissus à complets de bonne qualité—	
Libéraux	24¾
Conservateurs	66
Conférence	63
Bas de laine—	
Libéraux	22½
Conservateurs	88
Conférence	77
Couvertures de laine—	
Libéraux	20¼
Conservateurs	100
Conférence	72
Tapis d'Axminster—	
Libéraux	22½
Conservateurs	100
Conférence	78

Voici encore quelques autres articles mettant en contraste le tarif actuel des douanes avec le tarif en vigueur sous le régime libéral:

	p. 100
Indiennes à la pièce—	
Libéraux	18
Tarif actuel	50
Flanellette de coton blanc—	
Libéraux	15
Tarif actuel	48
Lainages à la pièce—	
Libéraux	24¾
Tarif actuel	59
Tissus de laine pour pardessus—	
Libéraux	24¾
Tarif actuel	91
Tissus pour complets, haute qualité—	
Libéraux	24¾
Tarif actuel	63
Bas de laine—	
Libéraux	22½
Tarif actuel	77
Couvertures de laine—	
Libéraux	20¼
Tarif actuel	72
Tapis d'Axmister—	
Libéraux	22½
Tarif actuel	78

Un député a déclaré aujourd'hui à la Chambre que nous, de la gauche, tentons d'enlever au premier ministre les lauriers qu'il a gagnés à la conférence impériale. On a crié la même chose à la brève session de 1930. On disait

alors que nous essayions d'enlever au premier ministre les lauriers qu'il avait gagnés en soulageant le chômage. Il a traversé l'océan pour aller à la conférence, en Angleterre et, de nouveau, on a répété que nous le dépouillions de ses lauriers. La prochaine session est arrivée et il allait soulager l'état économique en relevant de nouveau le tarif et, de nouveau, on a dit que nous voulions lui enlever ses lauriers. Maintenant on nous dit que nous lui arrachons les lauriers qu'il a gagné à la récente conférence impériale. Pour parler franchement je n'ai jamais vu de fleurs autour du front du premier ministre, pas depuis la date où il a pris le pouvoir jusqu'à ce jour. Je suis convaincu qu'il a gagné bien des lauriers lors de la brève session de 1930 en soulageant le chômage et nous lui reconnaissons bien volontiers tous les honneurs qu'il peut prétendre avoir gagnés à la conférence économique impériale de 1930. Cependant, il ne mérite, à mon sens, que des critiques. Maintenant qu'il relève les tarifs pour la quatrième fois, il n'a droit à aucun éloge. Les honorables députés de la droite prétendent que nous lui arrachons ses lauriers, alors que nous ne croyons pas qu'il en mérite. Assurément, nous ne lui avons pas arraché de lauriers dans les occasions précédentes.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de notre honoré chef et de son attitude à propos de la conférence économique. On s'est passé le mot en sourdine parmi les députés de la gauche de ne pas tenir d'assemblées durant la conférence en dépit du fait que quelques-uns d'entre nous avaient préparé des réunions. On nous a dit que notre chef gardait le silence et qu'il valait mieux l'imiter. Je sais que, dans mon propre comté, on m'a demandé, en deux ou trois occasions, si M. King était mort. J'ai dit que non, qu'il était bien en vie, mais qu'à son sens, le moment ne convenait pas pour faire des commentaires. Il comprenait parfaitement qu'il serait blâmé pour tout commentaire qu'il eût pu faire au cour de la conférence. Je suis certain qu'il ne s'est guère mis en évidence l'été dernier, et je ne crois pas qu'on puisse attribuer aux agissements de notre chef ou d'autres libéraux les difficultés que la conférence a eues à surmonter.

A la suite des dernières élections générales, on a relevé les tarifs, on a fait des promesses et l'on a proclamé le retour de la prospérité. Cette année encore, on maintient les tarifs élevés en les déguisant sous forme de préférence britannique de façon à nous porter à voter pour un tarif élevé. Le Gouvernement désire bien paraître devant l'opinion publique. Bien plus, monsieur l'Orateur, les puissants intérêts financiers, qui ne cessent de rôder autour de nous sous un déguisement, ont obtenu des droits élevés sur des articles qui n'ont jamais été importés d'Angleterre, bien qu'ils fussent sur la liste des articles admis en franchise. A ce sujet, je puis mentionner entre autres les écrémeuses. On aurait pu insérer de la façon ordinaire dans les tarifs les droits sur les articles que nous n'importons pas et que nous n'importerons jamais de la Grande-Bretagne, et nous aurions alors voté sur le mérite réel de la question. Mais les gros intérêts financiers ont vu à les faire insérer dans la liste préférentielle pour les voir adopter par la Chambre.

Le parti conservateur préconise un système qui ferait de l'empire une unité économique, mais pareil système est voué à la faillite parce qu'il est contraire aux lois de la nature et de l'univers dont nous faisons partie. Notre commonwealth de nations, notre empire ne sera fort qu'en proportion de la liberté d'action laissée à chacune de ses parties. Le traité qui nous est soumis constitue une tentative de centraliser le commerce au sein de l'empire. Cette politique a été combattue par sir John A. Macdonald, sir Charles Tupper, Alexander Galt et sir Wilfrid Laurier, qui ont voulu assurer la liberté complète du Canada au point de vue du commerce.

Jamais un gouvernement n'a tenu tant de conférences que celui d'aujourd'hui et n'a eu plus d'occasions de venir en aide aux classes pauvres. Mais nous savons que, dans chaque circonstance, les gros intérêts financiers ont obtenu ce qu'ils voulaient et les cultivateurs en ont souffert. Quand trois mille cultivateurs sont venus à Ottawa, ils n'ont même pas pu se faire recevoir par l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Weir) . Dans l'accord actuel, on les traite de la même façon que lors de leur voyage à Ottawa. Voilà la quatrième fois qu'ils se font duper par le Gouvernement au moyen de vaines promesses. On leur a demandé d'examiner la situation sans parti pris, leur promettant que tout irait bien pour eux. Il faudrait être fou pour croire cela.

Je n'aime pas à parler de la dureté des temps; je ne suis pas un Jérémie. J'aime la vie et mon foie est normal. Je veux cependant que le Gouvernement se rende compte de la situation et modifie ses méthodes. Je ne crois pas que le premier ministre soit au fait de la détresse qui règne chez les cultivateurs; s'il le faisait, il aurait pitié de ces pauvres gens et il modifierait ses idées sur les tarifs élevés, sur les taux élevés d'intérêt, sur les salaires et sur le prix des produits de la ferme. Le peuple canadien a commis une grave erreur en mettant un millionnaire à la tête du Gouvernement. Nous savons que le Gouverneur général, qui n'est pas un "commoner", ne peut pénétrer dans la Chambre des communes. S'il voulait entrer ici, les gardiens l'en empêcheraient. Ainsi les électeurs ne de-

vraient pas permettre à un homme qui n'est pas un "commoner" d'entrer ici et de diriger la Chambre des communes.

La méthode instable adoptée par le Gouvernement pour les modifications du tarif a eu pour les intéressés des résultats bien décourageants. Des marchands qui achetaient des mêmes firmes depuis qu'ils étaient dans le commerce ont dû, à cause des tarifs, s'alimenter à d'autres sources. Il leur a fallu acheter ailleurs et leurs vieux clients continuent de réclamer les anciennes marchandises auxquelles ils étaient habitués. C'est ainsi qu'on détruit les relations commerciales et qu'on oblige nos marchands à établir de nouvelles relations commerciales avec des inconnus. Je dis que cette transition va prendre plusieurs années et que, loin de bénéficier au commerce, cela va lui nuire.

Les prix des cotonnades sont très élevés. On laisse à plus de 60 p. 100 le droit sur la toile servant aux pauvres gens, mais on enlève le droit sur la toile de bonne qualité servant aux gens riches. Comment pourrait-on expliquer aux cultivateurs qu'ils ont voté pour faire relever le prix du fil de fer barbelé et des écrémeuses? Il est évident que, si l'on nous permettait de voter sur chacun des différents articles, nous serions mieux en état d'exprimer nos vues. Le Gouvernement sait que le monde entier réclame l'abaissement des tarifs. Nous savons que le prince de Galles et le très honorable Stanley Baldwin ont déclaré que l'on devrait abaisser les tarifs. Les cultivateurs, les ouvriers et toutes les classes pauvres de notre pays comprennent que l'ont doit attribuer en grande partie aux tarifs élevés la pauvreté qui règne aujourd'hui. Les tarifs contribuent à accentuer l'écart qui existe entre les riches et les pauvres, à rendre le pauvre plus pauvre et le riche plus riche encore.

La convention discutée relève le tarif douanier, mais, pour cette raison, j'ai répugnance à voter pour. D'autre part, elle offre une préférence britannique et, pour cette unique raison, je suis fort enclin à voter pour. Il faut noter cependant qu'elle nous lie pour cinq ans. La Chambre peut constater que le droit prévu sur plusieurs articles d'usage très fréquent est trois fois plus élevé que du temps des libéraux. Avec la plus grande vigueur, j'affirme qu'à la faveur de la préférence britannique le traité est destiné à hausser les droits de douane. Je ne puis retourner devant mes électeurs sachant que, par mon vote, j'aurai approuvé un droit trois ou quatre fois plus élevé sur les produits utilisés par les fermières qu'il ne l'était sous le régime de l'ancien gouvernement. Quand les libéraux étaient au pouvoir, les prix des cotonnades, des lainages, des chaussures, du fil de fer, des tapis, des couvertures et des étoffes à pardessus étaient trop élevés. Maintenant on triple les droits. Qui aura les moyens d'acheter à de tels prix? Notre monnaie n'est pas au pair avec la livre anglaise. Quand nous vendons un article un dollar, nous ne recevons que 75 cents. Sur quoi le cultivateur pourra-t-il compter, quand, durant cinq ans, il devra acheter sous le régime de droits accrus?

Etudions brièvement les taux de douane. Le tableau suivant nous permettra d'établir une comparaison entre les taux établis en 1930, après la courte session de 1931, après la session régulière de 1931 et le taux actuel:

		Session régulière 1930	Courte session 1931	Session régulière 1931	Taux présent
523*a*	Flanellette de coton blanc	16	31	63	60½
523*b*	Toutes cotonnades à la pièces imprimées	19	32½	63¼	60¼
523	Taies d'oreillers	16	33¼	64¼	62¼
523	Draps de coton	16	34¼	66	62¾
523	Serviettes de coton	15	36¼	69	66
554	Lainages à la pièce (gris)	11	33¼	64¼	61
	Tissus de laine (pardessus)	25½	76½	122	106
	Bas de laine	23	58¾	97¼	89¼

Les articles frappés par ces droits de douane sont les plus utilisés par les femmes de cultivateurs. Au dire de l'honorable député de Compton (M. Gobeil), les femmes de cultivateur recevront, en 1932, 18 ou 19 cents la livre pour leur beurre sur le marché anglais. Je me demande si l'accroissement de prix compensera le supplément qu'elles ont à payer pour les écrémeuses.

La durée du traité est beaucoup trop longue. Le gouvernement entend que nous acceptions les remaniements du tarif et que les cultivateurs et les villageois payent de hauts prix pour leurs achats, abstraction faite du prix qu'ils touchent pour les produits qu'ils vendent. Un pays qui adopte un traité pareil imite l'agriculteur qui proclame dans son village qu'il ne fera pas d'affaires avec ses voisins, mais avec ses frères qui vivent à plusieurs milles de là. Ce cultivateur était en relations d'affaires avec ses voisins depuis plusieurs années. Est-il sage de leur annoncer que, s'ils veulent commercer avec lui ou avec ses frères, ils devront payer tribut? Pareille attitude provoque la guerre. Les frères ne seraient-ils pas mieux avisés de se réunir à la maison paternelle à Noël, pour voir comment ils peuvent s'entr'aider, acheter les uns des autres, vendre les uns aux autres, faire des échanges mutuels, tout en restant en bonne intelligence avec les

[M. Blair.]

voisins? Nous ne pouvons nous passer de nos amis et il n'est pas facile de se passer de ses voisins. Retenons et nos amis et nos voisins.

Nous sommes dans une étranger situation. Naguère, les temps d'affliction provenaient de la famine, des épidémies, de la peste ou de la guerre. Mais aujourd'hui, nous avons la pauvreté au sein de l'abondance. Un député de l'autre parti a dit que les choses pourraient être pires, qu'au lieu de la pauvreté au sein de l'abondance, nous pourrions avoir la pauvreté au milieu de la disette. En pareil cas, le sort du gouvernement m'inspirerait de la compassion, mais quand nous avons la pauvreté au sein de l'abondance, le gouvernement offre assurément quelque défectuosité. Le ciel a été bon pour nous, mais les défauts de notre gouvernement rendent vaine sa bonté.

Les conférences antérieures avaient posé certains principes qu'il faut mentionner ici. Elles avaient décidé qu'un pays ne devait pas imposer aux autres ni ses opinions, ni ses dettes ni une constitution fixe; qu'il ne fallait pas lier les générations futures à cet égard, ni permettre aux gouvernements de contracter des emprunts et de charger les jeunes de dettes. Mais par ces accords, nous enchaînons notre autorité à celle de la Grande-Bretagne et nous contredisons ces vœux. Je maintiens que l'autorité de toute nation devrait s'arrêter à ses propres frontières. Non seulement cela, mais cette autorité ne devrait pas dépasser le temps présent: il ne faut pas léguer à des générations futures des fardeaux que ces futures générations ne pourront pas décharger. Je dis que ce gouvernement a dérogé à toutes les règles établies par les conférences antérieures et que de ce fait il anéantit les principes fondamentaux pour lesquels ont lutté nos anciens premiers ministres. Je dis que la nation britannique ne devrait pas s'immiscer dans nos affaires d'Etat, par plus que nous dans les siennes. Il importe que chaque nation soit entièrement libre d'ouvrir ou de fermer ses portes.

Je remarque, monsieur l'Orateur, que mon temps est expiré.

M. MARTIAL RHEAUME (Saint-Jean-Iberville) (texte): Monsieur le président, je tiens à prendre part à ce débat afin de relever un défi lancé, la semaine dernière, aux députés libéraux, par l'honorable Solliciteur général (M. Dupré). J'ai invité l'honorable Solliciteur général à venir me rencontrer dans mon comté. Il a brillé par son absence. Il m'a envoyé le télégramme suivant:

Monsieur Martial Rhéaume, M.P.
St-Jean, Que.

J'ai défié les députés libéraux canadiens-français de répéter aux électeurs de Québec l'accusation portée par les libéraux à savoir que lors de la Conférence impériale les conservateurs avaient été trop durs pour les Anglais, que les conservateurs canadiens avaient forcé les Anglais à faire des concessions, que les conservateurs canadiens étaient contre les Anglais ou antibritanniques. Je vous défie de nouveau de répéter ces paroles devant votre auditoire de dimanche et vous n'avez pas besoin de ma présence car je saurai toujours si oui ou non vous avez répété ces accusations. J'espère que vous lirez ce télégramme à l'assemblée et que vous expliquerez comment il se fait que le parti libéral s'oppose à la convention impériale qui protège le cultivateur, l'ouvrier et l'industriel et nous ouvre de nouveaux marchés pour nos produits. Veuillez leur expliquer également le désappointement du parti libéral parce que nous avons réussi là où vous avez échoué. Je compte sur votre loyauté pour exposer à vos amis les faits sous leur vrai jour.

J'ai reçu une lettre de l'honorable député de Compton (M. Gobeil), en réponse à un télégramme que je lui ai fait parvenir. Je dois vous dire que ces messieurs ont brillé par leur absence et, en passant, je répéterai ici ce que j'ai dit dimanche dernier à Iberville: je défie l'honorable Solliciteur général de démissionner, alors que je démissionnerais moi-même et de venir se présenter dans le comté de Saint-Jean-Iberville. Et je demanderais au très honorable premier ministre (M. Bennett) de ne pas émettre les brefs d'élection en même temps, dans les deux comtés, afin de permettre à l'honorable Solliciteur général de recevoir une leçon des électeurs de la ville de Québec, comme il en recevrait une dans le comté de Saint-Jean--Iberville. Je demande en même temps à l'honorable député de Compton—que j'ai invité à venir me rencontrer chez moi dimanche et qui a brillé par son absence, lui aussi—de m'inviter dans le comté de Compton, en même temps que le député de Sherbrooke (M. Howard), le député de Laprairie-Napierville (M. Dupuis) et d'autres députés, et nous irons répéter dans ce comté les déclarations de notre chef et de l'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe), en cette Chambre.

Si vous voulez connaître la voix du Québec, ouvrez un comté et vous la connaîtrez. Vous avez entendu celle du Nouveau-Brunswick, alors que l'honorable député de Royal (M. Jones), qui avait été élu en 1930 par tout près de 3,000 voix, n'a sauvé son siège, lors de la dernière élection, que par un peu plus de 600 voix. Vous avez entendu la voix de l'Ontario, lors de l'élection de Huron-Sud. Aux élections de 1930, ce comté avait donné une majorité de 349 voix au candidat libéral et, au mois d'octobre dernier le député libéral de Huron-Sud (M. Golding) a été élu par tout près de 2,000 voix de majorité. Je crois qu'on a peur du Québec. Le Gouvernement a certainement eu l'occasion de connaître l'opinion de la province de Québec. Il vient de nommer l'honorable M. Rainville au Sénat. Je crois que le sénateur tout désigné pour cette division était l'honorable député de Berthier-Maskinongé

(M. Barrette), mais je sais qu'on n'a pas voulu le nommer sénateur parce qu'on avait peur d'ouvrir un comté dans la province de Québec. Il y a eu une belle nomination à la Cour d'appel. Je crois que l'honorable ministre de la Marine (M. Duranleau) aurait certainement accepté cette position avec empressement; seulement, le Gouvernement n'a pas voulu ouvrir le beau comté de Chambly-Verchères. L'honorable ministre des Postes (M. Sauvé), lui aussi, désire un siège au Sénat. On n'a pas voulu le nommer et on ne le nommera pas de peur d'ouvrir le comté de Laval-Deux-Montagnes, parce que le Gouvernement sait qu'il recevrait la même réponse que dans l'Ontario.

L'onorable Solliciteur général, dans son discours de mercredi dernier, nous disait ceci (page 412 de la version française des débats):

Nous pouvons avoir tort, mais il se peut aussi que nous ayons raison. Le pays devra trancher la question, et nous sommes prêts à faire des élections afin de savoir qui a raison ou qui a tort.

Je crois que l'honorable Solliciteur général s'est aperçu de sa gaffe. Il a immédiatement demandé l'ajournement du débat, à 5 heures 45 minutes de l'après-midi. Le lendemain, à la page 418, il disait:

En ce qui regarde les élections, je puis dire qu'on m'a mal compris. Je n'ai pas fixé de date. Quand j'ai vu la frayeur peinte sur les figures des honorables députés de la gauche, j'ai cru bon de corriger ma déclaration et de dire que nous pourrions ne pas avoir d'élections avant un, deux ou trois ans. J'entends des rires de l'autre côté de la Chambre, mais je puis conseiller à mes honorables amis de la gauche de rester calmes, parce qu'ils doivent se souvenir, si je puis le dire, qu'il n'y a plus de Beauharnois.

Je crois que la nuit a porté conseil à l'honorable Solliciteur général. Je comprends que son chef, absent, était allé recevoir un titre à Albany. Cela me rappelle que, lorsque j'étais au collège, nous avions un professeur qui ne nous permettait ni de sourire ni de dire un mot en classe. Ayant appris un bon matin qu'il était malade, nous avons pu causer et sourire. Je crois qu'en l'absence du chef du Gouvernement, l'honorable Solliciteur général s'est permis de faire un peu de zèle et a peut-être été un peu loin; il a reçu un conseil et il a prétendu, le lendemain, qu'on avait mal interprété ses paroles. Je constate d'ailleurs que lui-même, dans son discours, a mal interprété les paroles de notre chef. Je comprends que l'honorable Solliciteur général est très dévoué à son chef. Il dit que nous n'avons pas la Beauharnois, mais je sais qu'il y a des membres qui siègent à votre droite, monsieur le président, qui ont reçu des petits cadeaux de la Beauharnois pour leur aider dans leur dernière campagne électorale. Le parti libéral en a reçu, le parti conservateur en a reçu,

mais je dois dire aux honorables députés de la droite que nous n'avons pas besoin de la finance, nous avons derrière nous le peuple et vous savez que la finance n'a pas le droit de voter et que le peuple a le droit de voter. Vous avez entendu la voix du Nouveau-Brunswick et celle de l'Ontario; si vous voulez entendre celle du Québec, je vous en offre l'occasion; je suis prêt, n'importe quand.

Dans son télégramme, l'honorable Solliciteur général déclare que la Conférence impériale favorise la classe agricole. Je ne sais s'il trouve que c'est aider les cultivateurs que d'augmenter les droits de douane de 25 p. 100 sur les écrémeuses, et de 10 p. 100 sur le fil de fer barbelé. Il y a toutes sortes de mathématiciens, mais l'honorable Solliciteur général n'a certainement pas examiné les chiffres, car il se serait rendu compte de son erreur.

En 1930, nos bons amis de la droite nous disaient: "Canada first", et je me rappelle que le candidat conservateur, dans ma circonscription électorale, disait: "Tout pour le Canada". Mais ce n'étaient là que des paroles. J'ai échangé de la correspondance avec l'honorable ministre des Travaux publics (M. Stewart) à propos du matériel qui se fabrique à Saint-Jean, pour un contrat du Conseil des Recherches scientifiques. "Canada first", c'est beau, mais on doit prêcher non par des paroles mais par des actes; je suis informé que le contrat, au lieu d'être accordé à la Canadian Trenton Potteries, de Saint-Jean, dans mon comté, a été donné en Angleterre.

J'ai entre les mains le magnifique journal qu'on a distribué durant la campagne électorale de Trois-Rivières, le numéro souvenir de la Victoire. Ce journal était publié par une organisation conservatrice, j'y lis l'entrefilet suivant:

M. Bennett favorise une prime sur le beurre

Saint-Eustache, 8.—L'hon. Arthur Sauvé, ministre des Postes, a fait les déclarations suivantes à la convention conservatrice des Deux-Montagnes, qui a choisi Me Jean-Paul Sauvé comme candidat dans ce comté, hier soir: "Après avoir plus d'une fois discuté le sujet avec mon collègue l'honorable M. Weir, ministre de l'Agriculture, et aussi avec le premier ministre, je suis autorisé à déclarer que le gouvernement fédéral est disposé à discuter la question d'accorder une prime pour chaque livre de beurre de qualité fabriquée dans les beurreries rurales du pays."

J'ai moi-même entendu l'honorable ministre des Postes dire qu'il n'avait pas pris cet engagement, ce qui me fait penser à un discours qu'il a prononcé l'été dernier au Cap-Saint-Martin, dans le comté de Laval-Deux-Montagnes, et dans lequel il déclarait qu'il n'entrait plus de beurre de la Nouvelle-Zélande au Canada. Je demanderais à l'honorable ministre

des Postes de se renseigner auprès du département du Commerce; il verra qu'il entre du beurre au pays, et peut-être plus que du temps des libéraux.

Dans son discours, mon bon ami de Compton a déclaré que les cultivateurs de ce pays devraient être fiers du prix qu'ils obtiennent pour leur beurre. Je défie le député de Compton d'aller répéter ces paroles dans son comté. Je crois qu'il aurait plutôt été de son devoir de parcourir son comté, après la dernière session, afin de dire à ses électeurs ce que son Gouvernement avait fait pour la classe agricole et l'aide que lui-même avait pu donner pour sauvegarder les intérêts des cultivateurs de son comté. Je comprends que l'honorable député de Compton aime mieux se promener et servir de flambeau et d'acolyte aux ministres, dans le comté de Maisonneuve, pour défendre les idées conservatrices. Je crois que le devoir d'un député est de parcourir son comté, comme je l'ai fait l'été dernier, de rencontrer ses électeurs et de leur dire ce qu'il a fait pour eux. Un député n'est pas élu seulement pour retirer son salaire; je crois qu'il est ici pour représenter ses électeurs. Son premier devoir est de rendre compte de sa conduite, de dire ce qu'il a fait, ce que son Gouvernement a accompli, surtout après les promesses faites par tout le pays par le député de Compton et par tous les députés de la droite.

Dans le même journal, l'honorable ministre de la Marine annonce aux électeurs de Trois-Rivières qu'il a fait voter $758,000 pour le comté de Trois-Rivières—$58,000 pour le mûr de soutènement à Shawinigan Falls et $700,000 pour continuer les travaux dans le port de Trois-Rivières. Afin de me renseigner, je veux, dès cette semaine, poser des questions pour savoir si on a réellement rempli les promesses faites à Trois-Rivières. Depuis que l'honorable député de Trois-Rivières-Saint-Maurice (M. Bourgeois) siège en cette Chambre, il a eu l'avantage de proposer l'adresse en réponse au discours du trône, comme c'est la coutume, mais je crois que c'est le seul discours qu'il ait prononcé en cette Chambre. C'est son devoir de se lever aujourd'hui et de dire si toutes les promesses du Gouvernement, lors de la campagne de Trois-Rivières, ont été remplies.

Je vois aussi dans ce journal le portrait du très honorable M. Bennett qui étend le bras en disant: "Mon tarif protège l'industrie". A un autre endroit, on fait un appel aux hommes d'affaires:

Nous, dans le commerce, sentons le contrecoup de la crise générale.

Il ne devrait pas être question de politique dans la présente élection.

Nos affaires et notre intérêt avant tout.

On parlera de politique lorsque les affaires seront meilleures.

Sur la même page, je lis l'en-tête suivant:

On parlera de politique dans quatre ans; pour le moment, votons pour Bourgeois et le Gouvernement.

Dans l'élection de Trois-Rivières, comme dans Huron-Sud, le Gouvernement a préféré ne pas parler de politique, et il est venu dire que le chômage n'est pas une question politique. Est-ce que cela n'a pas été le principal cheval de bataille, en 1930? Le Gouvernement a été porté au pouvoir sous de fausses représentations et je crois que le peuple attend le très honorable premier ministre, ses lieutenants et ses députés, comme les Américains attendent de se prononcer aux prochaines élections. Je sais que M. Hoover a l'appui de la finance, comme le premier ministre, au Canada, mais M. Roosevelt a l'avantage d'avoir le peuple pour lui, tout comme le parti libéral.

Je regrette que l'honorable député de Compton arrive au moment où je termine mes remarques, mais je dois céder la place à l'honorable député de Saint-Denis (M. Denis) qui doit prononcer un discours avant l'ajournement. En terminant, je dois dire que j'appuie la politique du très honorable Mackenzie King, le chef de l'opposition, car, lorsque je me suis présenté devant l'électorat de mon comté, je me suis engagé à le faire, et je tiens ma promesse.

M. ARTHUR DENIS (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, depuis quelques jours, nous nous apercevons que le Gouvernement sent la nécessité de se défendre, tellement les attaques de l'opposition sont nombreuses et bien dirigées. Au commencement de ce débat, personne du côté du Gouvernement n'avait osé élever la voix; seul, le très honorable premier ministre (M. Bennett) avait parlé. Dans sa suffisance, il croyait sans doute que l'opposition serait désarmée après l'avoir entendu, mais ce fut tout le contraire qui arriva. Ses appels au patriotisme et à la loyauté de l'opposition sonnèrent à faux, et il aurait dû savoir que l'opposition guidée et dirigée par un chef aussi averti que le très honorable Mackenzie King ne se laisserait pas prendre par ces vains appels, qui sont toujours les arguments de ceux qui ont une mauvaise cause à défendre. Mais, chose encore plus osée, le premier ministre est allé jusqu'à dénaturer le sens des paroles que notre grand chef, sir Wilfrid Laurier, a prononcées à la Conférence coloniale en 1902, pour les faire servir à ses fins. Je n'aurais jamais pensé qu'un premier ministre pourrait employer des moyens si peu scrupuleux pour faire adopter un traité contraire aux intérêts de son pays.

J'ai lu et relu attentivement ce traité que le très honorable premier ministre vient de

soumettre à l'approbation de cette Chambre, et, après en avoir fait une étude des plus sérieuses, je me suis demandé comment il peut raisonnablement nous demander d'approuver cet accord. De tout temps, nous, libéraux, nous sommes opposés à la haute protection, et ce traité est basé sur ce principe qui dans le passé a fait faillite et conduit toutes les nations du monde dans une crise économique et financière des plus sérieuses et des plus inquiétantes pour la paix et la sécurité des peuples.

Depuis deux ans, au Canada, nous vivons sous un régime de haute protection. En 1930, le Gouvernement d'aujourd'hui réussit à s'emparer de l'administration de ce pays, après s'être promené à travers le pays en chantant son hymne favori: "La haute protection, le 'Canada first'." Par cette politique, le pays devait revenir à des jours prospères; le chômage devait cesser; notre commerce deviendrait florissant; nos producteurs canadiens auraient des marchés pour écouler leurs produits; nos marchés locaux seraient réservés exclusivement à nos produits grâce à un mur tarifaire empêchant complètement l'entrée au pays de toutes marchandises étrangères. Quel en fut le résultat? Je vous le demande, monsieur l'Orateur, et je le demande à tous nos amis d'en face. Il fut tout à fait nul et de nul effet, et notre pays est plongé dans la plus grande des misères. Le peuple souffre et menace de se révolter si un changement de régime ne vient pas à son secours.

J'aurais pensé que le Gouvernement, s'inspirant de l'expérience du passé, aurait compris que sa politique était néfaste au pays, et qu'au lieu d'en continuer l'application il aurait adopté un autre système, mais non, il veut l'appliquer à tout l'Empire britannique. Ce traité que le Gouvernement veut nous faire adopter nous en donne une preuve des plus convaincantes. Pour arriver à leur but, nos amis d'en face nous accusent d'être déloyaux à l'Empire britannique. Il faut que le Gouvernement soit à court d'arguments pour lancer une telle accusation, car il sait parfaitement que, s'il y a un parti qui a prouvé sa loyauté à l'Empire, c'est bien le parti libéral. Si l'Angleterre, dans le passé, a été favorisée d'un tarif de préférence, c'est nous du parti libéral, qui le lui avons accordé, malgré votre opposition, messieurs. Vous faussez la vérité quand vous nous accusez de ne pas vouloir commercer avec l'Empire; nous basant sur la liberté tout en respectant l'autonomie de chaque dominion de l'Empire, nous n'avons jamais été en faveur d'une préférence qui nous fermait tous les marchés du monde, et c'est cette préférence que le Gouvernement accorde à l'Empire britannique en élevant les tarifs intermédiaire et général, qui fermeront complètement aux produits canadiens tous les autres marchés du monde. Si nous voulons commercer davantage avec l'Empire britannique, nous voulons aussi commercer avec nos voisins, les Etats-Unis, qui, quoi qu'on en dise, sont le marché le plus naturel pour nos produits. Tous les pays du monde finiront pas comprendre que la guerre des tarifs ne peut produire qu'un résultat: celui d'amener dans les pays qui l'adoptent la ruine et la misère. Nos amis d'à côté commencent à le comprendre et, dans un avenir plus rapproché qu'on ne le croit, nous pourrons passer avec les Etats-Unis un traité de commerce avantageux pour notre pays.

Maintenant, examinons ensemble ce traité que nous sommes à discuter et voyons quels sont les avantages que notre pays en retirera pour sa prospérité et son commerce futurs. Je ne sais si j'ai des préjugés, mais je trouve que notre pays reçoit très peu en comparaison des faveurs qu'il accorde à l'Empire britannique.

John Bull avec sa vieille diplomatie a réussi, une fois de plus, à rouler notre premier ministre en s'accordant la plus large part. D'ailleurs, il l'avait déjà rencontré à la Conférence économique de 1930, il l'avait pesé à sa réelle valeur et savait quoi faire pour obtenir de lui toutes les concessions en faveur de l'Angleterre.

Je ne prendrai pas le temps de la Chambre pour examiner chaque article en particulier. Les orateurs qui m'ont précédé l'ont fait et je ne vois pas la nécessité d'y revenir, la Chambre étant d'ailleurs suffisamment renseignée sur ces articles. Mais, permettez-moi, monsieur l'Orateur, d'attirer l'attention de cette Chambre sur certains produits canadiens qui semblent, d'après nos amis d'en face, avoir été favorisés par ce traité, et qui, au contraire, sont soumis à des réserves qui n'existaient pas sous le régime libéral. Je veux parler des œufs, du beurre, du fromage, des volailles et de tous les produits laitiers. Il est dit dans le traité qu'en ce qui concerne tous ces produits canadiens, après l'expiration de trois ans, le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni pourra reviser la base de la préférence et réglementer sa quantité d'approvisionnement, selon son bon vouloir. Je ne sais si on trouve bien des avantages à ces réserves. Je crois que notre Gouvernement a poussé sa générosité un peu loin; il aurait dû se réserver les mêmes privilèges quand il accordait aux produits du Royaume-Uni des préférences propres à ruiner certaines de nos petites industries qui commencent à fonctionner.

Dans l'article 4 nous lisons ceci:

Il est convenu que le droit sur le blé entier, le cuivre, le zinc ou le plomb fixé au présent

accord peut être supprimé si, à un moment quelconque, les producteurs de blé entier, de cuivre, de zinc et de plomb respectivement, de l'Empire, ne peuvent ou ne veulent d'abord offrir ces produits en vente au Royaume-Uni à des prix n'excédant pas les prix mondiaux et en quantités suffisantes pour satisfaire les besoins des consommateurs du Royaume-Uni.

Je me demande si nos producteurs de blé trouvent là de grands avantages. Pour ma part, je n'en vois aucun, excepté qu'ils pourront écouler leur blé sur les marchés de Londres au prix des marchés mondiaux, et ce, en quantités suffisantes pour satisfaire aux besoins des consommateurs du Royaume-Uni. Ce qui revient à dire qu'il faudra rencontrer les prix du blé de la Russie, où le travail est réquisitionné et où le coût de la production est très inférieur à celui de la production canadienne. Il en est ainsi de tout le traité.

En résumé, votre Gouvernement n'a obtenu rien de plus que ce que nous avions sous le régime libéral, et, s'il y a quelque différence, c'est que nous sommes liés par certaines réserves et conditions qui sont à notre désavantage. Si, d'un côté, le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni se montre si peu généreux à notre égard, de l'autre, nous constatons, cependant, que le Gouvernement de notre pays s'est montré très obligeant et très généreux. Il a accordé une préférence en faveur des produits britanniques sur 223 item: sur un certain nombre, en augmentant la préférence déjà accordée; sur d'autres, en augmentant les tarifs intermédiaire et général, fermant, par le fait même, notre marché aux produits étrangers, empêchant tout commerce avec les pays autres que les dominions de l'Empire et obligeant les consommateurs canadiens à payer plus cher les produits dont ils ont besoin.

Notre premier ministre, non content d'avoir élevé un mur tarifaire infranchissable autour du Canada, veut étendre ce ravage à tout l'Empire britannique. Les mêmes maux produiront les mêmes effets. Avant longtemps, l'Angleterre s'apercevra que la haute protection l'a plongée dans la plus grande misère et la faute retombera sur notre premier ministre qui l'aura entraînée à adopter cette politique de hauts tarifs.

Avant de reprendre mon siège, j'aurais une suggestion à faire au très honorable premier ministre, avant qu'il parte pour la Conférence économique mondiale, qui doit avoir lieu prochainement. Cette conférence a pour but de trouver un moyen de résoudre la crise financière et économique qui affecte tous les pays du monde. A part le moyen d'un commerce plus facile entre tous les pays en abaissant les barrières tarifaires, je suggèrerais comme autre moyen, une réduction générale de toutes les dettes, soit publiques ou privées, des obligations, débentures et hypothèques d'au moins 50 p. 100; de limiter le taux des intérêts à 4 ou 5 p. 100, pour toutes entreprises privées, et pour les gouvernements et les municipalités un taux moindre. Cela empêcherait les gros financiers de prêter leur argent à l'Etat plutôt que de le mettre en circulation, soit en construisant des maisons, soit en établissant certaines industries qui permettraient à un grand nombre de personnes de gagner leur vie.

Je crois que, si notre premier ministre réussissait à faire adopter ces propositions par tous les pays, il mériterait à juste titre qu'on l'appelle "le sauveur de l'humanité".

Je ne crois pas qu'il ait ce courage, car cette action serait contraire à ses principes: toujours protéger le gros au détriment du petit, le fort au détriment du faible, le riche contre le pauvre et enfin, puisqu'il faut le dire, le trust contre le petit commerce que ce traité est en frais de faire périr, si nous, de l'opposition, ne prenons pas tous les moyens pour l'arrêter dans ses desseins perfides.

Avant de terminer, j'aurais quelques remarques à faire au sujet du discours que l'honorable député de Compton (M. Gobeil), a bien voulu nous faire. Je ne veux pas du tout contredire les chiffres qu'il a cités en Chambre sur quelques-unes de nos exportations.

M. GOBEIL: Parce qu'ils sont vrais.

M. DENIS: Je les crois véridiques, mais qu'il me permette de lui dire que ces chiffres ne peuvent détruire nos avancés quand nous disons que le tarif protecteur qui devait enrichir nos cultivateurs, en leur faisant obtenir des prix plus rémunérateurs pour leurs produits, n'a pas atteint son but car ces produits ne se vendent pas plus cher. Le tarif quel qu'il soit n'empêche pas nos terres de produire, nos vaches laitières de donner du lait, avec lequel nous fabriquons du beurre et du fromage, et nos poules de continuer à pondre. Tous ces produits sont destinés à la consommation, et nos cultivateurs sont obligés d'accepter pour leurs produits les prix du marché. D'ailleurs, vous n'avez pas lieu de vous froisser, si aujourd'hui nous vous redisons ces choses que vous faisiez vôtres en 1930, en accusant le gouvernement libéral d'avoir été, par son administration, la cause d'un peu de ralentissement dans les affaires de ce pays. Si ces accusations étaient fondées en 1930, combien plus nous avons raison aujourd'hui de vous faire les mêmes reproches, puisque la misère des prix plus rémunérateurs pour leurs proest plus grande qu'à ce temps-là. Quand nous avons laissé l'administration, nous comptions dans le pays 20,000 chômeurs et aujourd'hui nous en comptons 700,000 et au delà.

N'en déplaise à mon bon ami l'honorable ministre des Postes (M. Sauvé), qui trouve toujours le moyen de ne pas dire la vérité,

le parti libéral n'a jamais nié, ni voulu cacher qu'il y avait du chômage en 1930. Nos amis —et je dois l'admettre—en ont plus parlé que nous, ils avaient besoin de l'exploiter pour en retirer des avantages politiques. Afin de ne pas trop ameuter l'opinion publique et de ne pas décourager ceux qui étaient privés de travail, nous prêchions l'optimisme. Nos bons amis les conservateurs prêchèrent le pessimisme. Mais, par ironie du sort, aujourd'hui où les affaires vont de mal en pis, nos amis d'en face se scandalisent parce que nous ne disons pas comme eux: "Ça va mieux; les affaires semblent s'améliorer; attendez, ne vous découragez pas; dans deux ans, dans cinq ans, le traité que nous avons passé avec l'Angleterre produira des effets excellents". Vous n'êtes que des farceurs, et le peuple canadien n'attend que le moment de vous punir comme vous le méritez. C'est à ce prix que notre beau pays, sous une administration libérale, reverra des jours de bonheur et de prospérité. Et, comme récompense des grands services qu'il a rendus à l'Empire, le chef du Gouvernement actuel ira s'asseoir à la Chambre des Lords, en Angleterre, dans un fauteuil bien capitonné.

(Sur la proposition de M. Shaver, la suite du débat est renvoyée.)

Sur la proposition de M. Bennett, la séance est levée à dix heures et cinquante-huit minutes du soir.

MERCREDI, 26 octobre 1932.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont indiquées par un astérisque.)

LE PARC GARIBALDI

M. MUNN demande:

Le gouvernement de la province de la Colombie-Anglaise a-t-il offert au gouvernement fédéral le territoire connu sous le nom de Parc-Garibaldi, Colombie-Anglaise? Si tel est le cas, à quelles conditions?

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Non.

L'EMBARGO SUR LES POMMES DE TERRE ET LE BÉTAIL

M. LAURIN demande:

1. Depuis 1921, le gouvernement de la province de Québec a-t-il fait des représentations au gouvernement fédéral relativement à l'embargo mis par l'Angleterre sur nos pommes de terre et sur notre bétail?
2. Si tel est le cas, à quelles dates?

[M. Denis.]

L'hon. sir GEORGE PERLEY:

1. Non.
2. Répondu sous le n° 1.

LE CROISEUR *Margaret*

M. DUFF demande:

1. A-t-on vendu le croiseur *Margaret* dont se servait autrefois le service de surveillance des douanes?
2. A-t-on fait un appel de soumissions à cette fin?
3. Si tel est le cas, quels sont les soumissionnaires et quel est le montant de chaque soumission?
4. A qui le navire a-t-il été vendu et à quel prix?

L'hon. M. RHODES (ministre des Finances):

1. Oui.
2. Oui; des soumissions ont été demandées au moyen d'annonces.
3. F. L. Zimmerman, $18,000; Manseau Shipyards Limited, $5,000; John Simon, $2,000.
4. F. L. Zimmerman, $18,000.

*COMPAGNIE DU PACIFIQUE-CANADIEN—SÉQUESTRE DES TERRES

M. BLAIR demande:

1. Pendant combien d'années le séquestre canadien des propriétés ennemies a-t-il détenu des titres de la compagnie du Pacifique-Canadien des ennemis résidant en Allemagne et en Autriche, et quelle était la valeur des titres ainsi séquestrés?
2. La compagnie du Pacifique-Canadien a-t-elle versé au Gouvernement du Canada les dividendes sur ces titres séquestrés?
3. Quelle est la valeur des titres de la compagnie du Pacifique-Canadien qui sont encore dans les mains du séquestre?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre): Nous allons réserver cette question. Je doute qu'il soit dans l'intérêt public d'y répondre. Je suis à prendre des renseignements. La question ne concerne pas un département de l'administration.

(La question est réservée.)

CARGAISONS DE PÉTROLE RUSSE

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver-Centre) demande:

1. Deux cargaisons de pétrole sont-elles arrivées récemment au Canada de la république soviétique russe?
2. Si tel est le cas, quels étaient respectivement les consignateurs et les consignataires de ces cargaisons?
3. Quelle était la nature du pétrole de ces cargaisons?
4. Quels sont les droits qui auraient été versés sur ces cargaisons?
5. Le Gouvernement a-t-il l'intention d'autoriser un tel commerce dans l'avenir?

L'hon. M. RYCKMAN (ministre du Revenu national):

1. Oui.

2, 3 et 4. Il est contraire à la coutume établie de publier les renseignements qui pourraient faire connaître les affaires d'entreprises privées.

5. Le département n'a pas de renseignements à ce sujet.

DÉPENSES POUR SECOURIR LES CHÔMEURS

M. ROBERGE demande:

Durant les années 1930, 1931 et 1932, quelles sommes le gouvernement fédéral a-t-il versées en secours directs: (a) à la ville de Black-Lake; (b) à la ville de Thetford-Mines?

L'hon. M. GORDON (ministre du Travail):

Loi de secours aux chômeurs de 1930

Travaux publics

Comté de Mégantic

Nom de la municipalité	Coût estimatif total des travaux	Répartition des paiements			Quote-part du Dominion	Déboursés
		Mun.	Prov.	Dom.		
	$	%	%	%	$	$
Black-Lake	15,000	20	40	40	6,000	6,000 01

Secours directs

—	Déboursés globaux	Mun.	Prov.	Dom.	Quote-part du Dominion
	$	%	%	%	$
Black-Lake	1,495 53	33⅓	33⅓	33⅓	498 51

Loi sur les secours aux chômeurs et à l'agriculture 1931, et loi de prorogation de 1932

Travaux publics

Nom de la municipalité	Coût estimatif total des travaux	Répartition des paiements			Quote-par du Dominion	Déboursés
		Mun.	Prov.	Dom.		
	$	%	%	%	$	$
Black-Lake	35,000	10	45	45	15,750	15,750 00

Secours directs

—	Déboursés globaux	Mun.	Prov.	Dom.	Quote-part du Dominion
	$	%	%	%	$
Black-Lake	5,000	33⅓	33⅓	33⅓	1,666 67

Sommaire

Travaux publics:	
Loi des secours aux chômeurs, de 1930	$ 6,000 01
Loi des secours aux chômeurs et à l'agriculture, de 1931, et loi de prorogation de 1932	15,750 00
Total, travaux publics	$ 21,750 01
Secours direct:	
Loi des secours aux chômeurs de 1930	$ 498 51
Loi des secours aux chômeurs et à l'agriculture de 1931, et loi de prorogation de 1932	1,666 67
Total des secours directs	$ 2,165 18
Grand total	$ 23,915 19

Loi de l'aide aux chômeurs de 1930

Travaux publics

Nom de la municipalité	Coût estimatif total des travaux	Répartition des paiements			Quote-part du Dominion	Déboursés
		Mun.	Prov.	Dom.		
	$	%	%	%	%	$
Thetford-Mines	70,000	30	35	35	24,500	24,500 01

Secours directs

—	Déboursés globaux	Mun.	Prov.	Dom.	Quote-part du Dominion
	$	%	%	%	$
Thetford-Mines	48,320	33⅓	33⅓	33⅓	16,106 68

Loi de l'aide aux chômeurs et aux agriculteurs de 1931 et loi de prorogation de 1932

Travaux publics

Nom de la municipalité	Coût estimatif total des travaux	Répartition des paiements			Quote-part du Dominion	Déboursés
		Mun.	Prov.	Dom.		
	$	%	%	%	$	$
Thetford-Mines	135,000	10	45	45	60,750	60,750 02

Secours directs

—	Déboursés globaux	Mun.	Prov.	Dom.	Quote-part du Dominion
	$	%	%	%	$
Thetford-Mines	38,000	33⅓	33⅓	33⅓	12,666 67

Récapitulation

Travaux publics—	
Loi d'aide aux chômeurs de 1930	$ 24,500 01
Loi d'aide aux chômeurs et à l'agriculture de 1931 et loi de prorogation de 1932	60,750 02
Total, travaux publics	$ 85,250 03
Secours directs—	
Loi d'aide aux chômeurs de 1930	$ 16,106 68
Loi d'aide aux chômeurs et à l'agriculture de 1931 et loi de prorogation de 1932	12,666 67
Total, secours directs	$ 28,773 35
Grand total	$ 114,023 38

QUESTION TRANSFORMEE EN ORDRE DE DEPOT DE DOCUMENTS

VENTES DE DRAGUES

Par M. LAVERGNE:

1. Le ministère de la Marine a-t-il vendu des dragues depuis 1926?
2. Si tel est le cas, lesquelles, à quel prix chacune, et quels ont été les acheteurs?
3. Quelles sont les raisons qui ont motivé lesdites ventes?
4. Ces dragues sont-elles encore exploitées par des entrepreneurs?

DEMANDE DE DOCUMENTS ACCORDEE SANS DEBAT

PRÉFÉRENCES OU CONTINGENTEMENT DU BLÉ

Par M. MOTHERWELL:

Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, mémoires, et autres documents échangés entre tout membre du gouvernement fédéral ou tout fonctionnaire fédéral, et tout représentant de la Bourse des grains, de sociétés de courtage, de sociétés agricoles de vente des grains, ou de tout autre organisme intéressé de l'Ouest, au sujet de la préférence ou du contingentement du blé résultant de la dernière conférence économique impériale tenue à Ottawa.

SOULAGEMENT DU CHOMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. IAN A. MACKENZIE (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, hier je posais au ministre du Travail une question sur la politique du Gouvernement concernant le soulagement du chômage l'hiver prochain, et il fit sur le moment une déclaration très acceptable. Il n'a pas, cependant, exactement répondu à la question. La voici: Quand le ministre croit-il être en mesure d'exposer avec précision à la Chambre sa politique, les relations entre le Gouvernement, les provinces et les municipalités en vue de soulager le chômage au cours de l'hiver prochain?

L'hon. W. A. GORDON (ministre du Travail): La question est évidemment de celles auxquelles on ne saurait ou pourrait répondre. La politique du Gouvernement se manifestera d'elle-même à l'occasion et un rapport statutaire sera présenté comme l'exige la loi.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Le ministre nous a dit hier, à ce sujet, que personne ne souffrirait. Il se trouve dans ma propre ville aujourd'hui des milliers de gens qui souffrent, et je crois que la politique du Gouvernement devra être formulée dans un avenir rapproché, sinon, la situation dans l'Ouest deviendra très grave.

M. l'ORATEUR: L'honorable député pose-t-il une question?

M. WOODSWORTH: Puis-je demander au ministre quand on s'occupera des nécessiteux de ma propre ville et d'autres villes de l'Ouest canadien? N'obtiendrai-je aucune réponse à une question très pertinente?

L'honorable M. GORDON: Si je puis être assuré que l'honorable député a terminé, je me ferai un plaisir de lui répondre. Pour ce qui est des nécessiteux de la ville de Winnipeg, comme de ceux des autres villes, si les autorités responsables de la ville de Winnipeg et du gouvernement du Manitoba jugent qu'elles sont incapables de subvenir aux besoins de leurs citoyens pour ce qui est de la nourriture, du combustible, des vêtements et des logis, et si elles soumettent le cas aux autorités fédérales, le Gouvernement prendra des mesures pour que personne ne souffre.

CONFERENCE DU DESARMEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Au cours de ces mois derniers, deux membres du Gouvernement ont passé une bonne partie de leur temps en Europe pour assister à la conférence du désarmement. Je désire savoir si cette Chambre a lieu de s'attendre à recevoir de l'un ou des deux, un rapport sur les travaux de la conférence du désarmement, des indications sur l'état actuel des affaires, et aussi sur les propositions qui ont été faites au nom du Canada?

L'hon. sir GEORGE PERLEY (secrétaire d'Etat suppléant): On est à préparé le rapport sur la conférence du désarmement et il est presque prêt à être présenté au premier ministre à son titre de secrétaire d'Etat pour les affaires extérieures. Je n'ai pas besoin de rappeler à mon très honorable ami que la conférence du désarmement n'a pas terminé ses travaux. Elle doit se réunir de nouveau dans un avenir rapproché et ce rapport ne peut être qu'un rapport intérimaire.

CONSIGNATIONS DE BLE

INTERPRÉTATION DES DISPOSITIONS DE LA BRITISH IMPORT DUTIES ACT DE 1932

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on a discuté l'interprétation qu'il faut accorder aux dispositions de l'Import Duties Act adoptée par le Parlement du Royaume-Uni le 1*er* mars 1932. On se rappellera peut-être que l'alinéa 2 de l'article 4 de cette loi se lit:

(2) Dans le cas où il est démontré à la satisfaction des commissaires...

C'est-à-dire le commissaire des douanes.

...que des marchandises ont été consignées d'une partie quelconque de l'empire britannique et ont été cultivées, produites ou fabriquées dans un pays auquel cet article s'applique, seront exemptées des droits *ad valorem* et de tous droits supplémentaires jusqu'au 15e jour de novembre 1932; ou, si une date est fixée plus tard pour les fins de cet article par une résolution de la Chambre des communes, soit en général soit en ce qui regarde un pays en particulier, les exemptions de droits seront prolongées jusqu'à cette date dans les cas auxquels s'appliquera la résolution.

Le Gouvernement a reçu des demandes de renseignements quant à la question de savoir si oui ou non des marchandises consignées en Angleterre, en passant par un autre pays, bénéficieront de la préférence. Après nous être enquis de la situation, et l'avoir vérifiée, il est désormais évident que le seul fait de passer des marchandises en transit aux Etats-Unis, par exemple, ne constituerait pas un obstacle à ce qu'elles bénéficient de la préférence impériale, pourvu que les marchandises soient consignées expressément du Canada en Angleterre et que l'on produise des preuves de consignation directe. Les marchandises, toutefois, ne bénéficieraient pas de la préférence accordée par le Royaume-Uni si elles étaient expédiées, disons aux Etats-Unis, puis réexpédiées de là en Angleterre. L'article n° 12 des règlements de la douane édictés par le Gouvernement du Royaume-Uni fixe les conditions qui régissent les importations à destination des Iles-Britanniques. Il est ainsi conçu:

12. Lorsque des marchandises de l'empire consignées à la Grande-Bretagne ou à l'Irlande du Nord ont été transbordées en route ou ont été expédiées d'un port étranger après avoir été transportées par terre du pays de l'empire d'où elles viennent, l'importateur, au moment de la déclaration en douane, sera tenu de produire la lettre de consignation ou la lettre de voiture directe du chemin de fer à partir du pays de production et jusqu'en Angleterre ou à l'Irlande du Nord à l'appui du certificat d'origine. A défaut de la lettre de voiture directe ou de la lettre de consignation, la facture, la lettre de voiture locale du point d'origine de premier départ ainsi qu'un certificat attestant l'arrivée ou le déchargement des marchandises au port de transbordement et leur exportation dudit port, seront exigés. Les certificats devront être signés par le fonctionnaire des douanes compétent, colonial ou étranger, stationné au port de transbordement; si le fonctionnaire est étranger, la signature doit être visée par l'autorité consulaire britannique. Il est essentiel d'établir que les marchandises ont été consignées d'une partie de l'empire à la Grande-Bretagne ou à l'Irlande du Nord et non pas à un pays étranger d'où elles ont été réexpédiées par la suite en Grande-Bretagne ou à l'Irlande du Nord.

Cet article, ainsi que les honorables membres ont pu s'en rendre compte, explique plus en détail les conditions imposées par le statut; il est décrété que, pour être admises en franchise en Angleterre, les marchandises doivent provenir de l'une des parties de l'empire et être consignées au Royaume-Uni.

[Le très hon. M. Bennett.]

L'hon. J. L. RALSTON (Shelburne-Yarmouth): Pour faire suite aux explications du premier ministre, puis-je savoir si le Gouvernement canadien appliquera les mêmes règlements en ce qui regarde les marchandises importées au Canada des autres parties de l'empire britannique? En d'autres termes, le Gouvernement canadien admettra-t-il que ces marchandises ont droit à la préférence si elles proviennent de quelque autre partie de l'empire quand bien même elles auraient été expédiées d'un port étranger?

Le très hon. M. BENNETT: La loi en vigueur depuis nombre d'années n'a encore subi aucune modification.

M. JOHN VALLANCE (Battleford-Sud): Puis-je poser au premier ministre une question qui découle des explications qu'il vient de donner? A titre d'exemple, disons que la Grain Grower's Grain Company de Winnipeg, expédie du blé à Buffalo ou à New-York pour des fins d'entreposage. Lorsque ce blé serait réexpédié de ces ports, bénéficierait-il de la préférence?

Le très hon. M. BENNETT: J'ai lu le texte des règlements.

M. VALLANCE: Nous aimerions à avoir un exemple.

Le très hon. M. BENNETT: Il ne m'appartient pas de répondre à des questions portant sur des exemples topiques. De par la décision de son Parlement la Grande-Bretagne a imposé les conditions sous le régime desquelles les marchandises seront admises en franchise. J'ai cité l'article du statut énumérant les conditions à remplir de même que les règlements régissant les importations à destination du Royaume-Uni.

LE TABAC SECHE A L'AIR CHAUD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. TAYLOR (Norfolk-Elgin): Monsieur l'Orateur je désire poser au ministre du Travail une question fondée sur la situation peu satisfaisante du marché en ce qui regarde l'écoulement du tabac séché à l'air chaud du sud de l'Ontario. Mon honorable ami ou quelque autre ministre a-t-il reçu des plaintes touchant l'existence d'un prétendu monopole constitué par les compagnies qui achètent le tabac séché à l'air chaud dans le sud de l'Ontario, dans le but évident d'obliger les planteurs à vendre leur récolte à des prix au-dessous de la valeur réelle du marché? Si oui,

quelles mesures le Gouvernement a-t-il l'intention d'adopter afin d'apporter remède à la situation?

L'hon. W. A. GORDON (ministre du Travail): Je ne sais si des plaintes ont été reçues à ce sujet.

M. GOTT: Depuis dix ans, on se plaint à ce sujet, mais sans résultat.

L'hon. M. GORDON: La chose est possible. Mais si cet état de choses existe, le premier venu peut se prévaloir des dispositions de la loi des enquêtes sur les coalitions, et si à la suite des observations de l'honorable député, on constate l'existence de cette situation, je me ferai un plaisir d'appliquer la loi en vue d'y remédier.

LA COMMISSION DES TRANSPORTS

LOI POUR DONNER SUITE AUX CONCLUSIONS DU RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, vu le débat prolongé qui se poursuit sur la résolution actuellement inscrite au *Feuilleton* et comme il y a lieu de douter que nous puissions, c'est-à-dire, dans un avenir immédiat, aborder l'examen de la législation concernant les voies ferrées, le Gouvernement a l'intention de présenter le bill au Sénat.

L'hon. M. HEENAN: Quand?

Le très hon. M. BENNETT: Demain, probablement.

LA PECHE DU HOMARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. E. MacLEAN (Prince): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à adresser au ministre suppléant des Pêcheries, à la suite d'une dépêche que j'ai reçue de Summerside et qui porte la date du 25 octobre:

Obéissant à des instructions du département des Pêcheries, les navires patrouilleurs *Arras* et *Nova Third* détruisent tous les engins de pêche au homard dans le détroit. A cause du gros temps et d'autres obstacles les pêcheurs n'ont pu rentrer leur matériel. La pêche du homard a fait fiasco sur toute la ligne cet automne. Ne pouvons nous expliquer cette attitude de la part du département. Auriez-vous l'obligeance de voir le ministre des Pêcheries et de lui expliquer la situation.

Le ministre voudrait-il s'occuper de l'affaire immédiatement et ordonner aux gardes-pêche d'engager les pêcheurs à rentrer leurs pièges et de faire cesser cette destruction de matériel par les navires patrouilleurs?

L'hon. EDGAR RHODES (ministre suppléant des Pêcheries): C'est la première fois que la chose m'est signalée, mais si mon honorable ami veut me faire passer cette dépêche, je ferai procéder à une enquête sur-le-champ et je lui répondrai aussitôt que possible.

CONFERENCE ECONOMIQUE IMPERIALE

MOTION TENDANT À L'APPROBATION DE L'ACCORD COMMERCIAL CONCLU ENTRE LE CANADA ET LA GRANDE-BRETAGNE

La Chambre passe à la suite de la discussion suspendue le mardi 25 octobre, sur la motion du très honorable R. B. Bennett (premier ministre) tendant à l'approbation de l'accord commercial conclu à Ottawa le 20e jour d'août 1932, entre le gouvernement de Sa Majesté en Canada et le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, sous réserve de la législation nécessaire pour effectuer les modifications douanières qui en sont la conséquence.

M. F. T. SHAVER (Stormont): Monsieur l'Orateur, avant d'aborder la discussion de la motion à l'étude j'aimerais à féliciter le premier ministre et ceux qui l'accompagnaient, à titre de représentants canadiens, à la conférence impériale, pour le succès obtenu en faveur de tous les citoyens du pays.

Pour discuter la question dont il s'agit, il me faudra l'aborder à un double point de vue, parce que la circonscription que j'ai l'honneur de représenter est à peu près moitié rurale et moitié urbaine. Pour la majeure partie, la population rurale fait de la culture mixte, alors que la population urbaine est surtout employée dans les grands établissements industriels. Lorsqu'il s'agit de la population agricole de ma circonscription, je suis heureux de me rallier sans réserve à cette motion car j'ai la conviction que les accords intervenus assureront des marchés beaucoup plus avantageux pour l'industrie de la culture mixte dans l'est du Canada, et au nom de l'industrie textile de ma division, qui a dû se résigner à certains sacrifices, j'ai également un grand plaisir à déclarer que, même si elle doit faire face à une plus vive concurrence, celle-ci n'est cependant pas de nature à lui faire un grand tort. Pour ces deux raisons je suis heureux de pouvoir appuyer consciencieusement et cordialement ces résolutions.

Les membres de l'opposition ont adopté des attitudes variées. A mon avis, ceux qui discutent cette question devraient l'envisager avec impartialité, mais je crois avoir lieu de conclure qu'il n'en a pas été ainsi du chef de l'opposition, car en réalité il a prononcé son discours le plus important sur cet accord commercial entre le Canada et le Royaume-Uni deux ou trois jours avant que la Chambre en ait été saisie soit au cours du débat sur l'Adresse. Dans ce discours, il a consacré environ

six pages à des reproches de majeure importance contre cet accord et à peu près deux fois autant d'espace à des observations d'ordre secondaire, et ce avant le dépôt du texte de l'accord. Cela me prouve à l'évidence que le leader de l'opposition et son parti avaient décidé, quel qu'ait été leur motif,—peut-être était-ce dans l'intérêt de leur parti, mais je l'ignore,—de condamner entièrement l'accord avant même qu'il eût été présenté à la Chambre.

La grande divergence d'opinion au sujet de cet accord au sein de l'opposition officielle ne peut échapper à notre attention. D'un côté, nous remarquons l'honorable député de Weyburn (M. Young), qui est ici le champion le plus enthousiaste des principes de Cobden et Bright; d'un autre côté, il y a eu un discours fort modéré prononcé par un manufacturier de la gauche, un protectionniste, mon honorable collègue de Bruce-Nord (M. Malcolm). Notons de plus l'honorable député d'Elgin-Ouest (M. Hepburn), qui dirige le parti libéral de l'Ontario, et qui a décrit sa position, l'an dernier, comme penchant beaucoup vers la gauche. Puis, nous avons remarqué l'honorable député d'Ontario (M. Moore), dont nous pouvons dire, je crois, à en juger par ses observations très sobres de l'autre jour, qu'il oscille assez fortement vers la droite. Nos vis-à-vis ont exprimé une grande variété d'opinions. Le leader de l'opposition, naturellement, en ce qui concerne les questions douanières et presque toutes les autres, adopte une attitude laodicéenne; il n'est ni chaud ni froid; il prend une tangente et se proclame en faveur du principe d'un tarif purement fiscal. C'est ce qui explique, je crois, cette notable diversité d'opinion parmi ses partisans, aussi bien que son habitude de prononcer de si longs discours sur toutes les questions qu'il discute, parce qu'il doit dire quelque chose qui convienne à tous les éléments de son parti, afin que chacun de ses amis, lorsqu'il retourne dans sa circonscription, ait un paragraphe à citer montant qu'il est fidèle à la politique de son chef.

Au cours de ce débat, l'opposition officielle a beaucoup critiqué le principe de la protection que comporte cet accord. Elle l'a censuré sous tous ses angles, et a porté de violentes attaques contre nos industries manufacturières. Et je crois que ces attaques ont atteint leur plus haut point dans le discours que l'honorable député de Yorkton (M. McPhee) a fait entendre l'autre soir, lorsqu'il a cité en les soulignant fort les paroles d'un exportateur de Manchester concernant les manufacturiers de cinq sous de l'est du Canada. Il a rappelé cette expression avec plaisir, comme s'il avait eu un morceau de roi dans la bouche. Evidemment, cela rendait bien ses propres idées.

M. McPHEE: Très bien! très bien!

M. SHAVER: Je dirai à mon collègue qu'il y a plusieurs manufactures dans le comté que j'ai l'honneur de représenter, et que quatre mille hommes et femmes gagnent leur pain dans ces établissements industriels. Ajouterai-je qu'aucune catégorie de citoyens canadiens à cette époque de dépression n'a plus fait que les manufacturiers du Canada pour empêcher le chômage et garder en mouvement les roues de l'industrie afin de permettre à nos compatriotes de vivre convenablement. Si mon honorable ami veut venir dans mon comté, quelque fin de semaine, je lui ferai visiter quelques-unes des fabriques les mieux outillées de tout l'univers, et il ne parlera plus de petites manufactures.

Je désire citer un paragraphe d'un discours prononcé ici même, il y a dix ans, que l'on trouvera à la page 2677 (v.f.) des *Débats* de 1922. Il a pour auteur un ancien membre du Gouvernement, représentant de la province de Québec, que j'ai toujours tenu en très haute estime. Je ne manque jamais de lire ses observations, et ses vues en ce qui a trait aux questions douanières étaient beaucoup dans le sens des miennes. J'ai nommé sir Lomer Gouin, qui, il y a dix ans, s'est exprimé ainsi au sujet des manufactures canadiennes:

> Je crois connaître la bonne vieille province aussi bien que tout autre Canadien et je n'ai aucune hésitation à affirmer que ce qui a contribué le plus à rendre notre province prospère et à rendre nos cultivateurs contents de leur sort ce sont les manufactures qui s'y sont établies et qui ont à leur tour créé des débouchés pour les produits agricoles. Ce que je viens de dire de Québec s'applique tout aussi bien aux autres provinces du Dominion où des industries ont pris pied.

Cette déclaration de sir Lomer Gouin est aussi vraie pour l'Ontario que pour Québec, et surtout pour le comté que j'ai l'honneur de représenter.

Les honorables députés de la gauche, particulièrement de l'opposition libérale, ont fait allusion spécialement à l'industrie textile, et ont censuré les droits relatifs au coton. Comme je l'ai déjà dit, il y a trois filatures dans ma circonscription, qui emploient environ quinze cents ouvriers. Je crois, pour cette raison, qu'il m'incombe de corriger certaines exagérations et faussetés qui ont été portées à la connaissance de la Chambre et du pays.

Je dirai dabord que l'industrie canadienne des cotonnades appartient aux Canadiens qui la gèrent et y emploient une main-d'œuvre canadienne dans la proportion de 95 p. 100,

bref qu'elle est tout aussi canadienne que n'importe quelle autre entreprise dans le Dominion.

Le prix de détail, ou du consommateur, pour les cotonnades canadiennes, est relativement moins élevé que l'indice moyen des prix de gros. Toute comparaison entre l'industrie canadienne et l'industrie anglaise et étrangère des cotonnades doit tenir compte d'une juste concurrence économique, eu égard aux frais généraux, frais d'établissement et d'exploitation et aux salaires, en Canada, dans le Royaume-Uni et à l'étranger respectivement.

En commentant le traité entre le Canada et la Grande-Bretagne l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) a présenté un tableau comparatif des droits sur les cotonnades importées sous les régimes Dunning, Bennett et de la conférence. Ce relevé tend à montrer que le progrès de cette industrie coûte fort cher au consommateur canadien et que la protection que lui accordent les toutes dernières modifications douanières dépasse de beaucoup celle dont elle jouissait avant 1930. Tous les droits et toutes les taxes dont sont frappées les importations entrent dans ce relevé qui couvre les modifications 1930-1931 et celles de la conférence, de manière à accréditer l'opinion que tout cela est autant de protection pour notre industrie des cotonnades.

Ce raisonnement est si exagéré qu'il se ruine lui-même. C'est un fait établi et facile à démontrer que, par suite de l'abaissement des prix courants des produits et de l'état anormal du change, les cotonnades sont moins protégées par livre, sous le nouveau tarif douanier qu'elles ne l'étaient sous le régime des droits du budget Dunning institués après l'enquête si à fond conduite par la commission du tarif que présidait M. Moore. La taxe d'accise, les taxes de vente et les droits destinés à refréner la vente au rabais résultant de la différence des changes ne protègent aucunement les producteurs canadiens; de fait dans la pratique, c'est une charge de plus de 2 p. 100 imposée à l'industrie domestique, qu'il faut déduire du droit de douane courant, pour établir la protection dont celle-ci jouit vraiment.

Il est évident que le prix actuel des cotonnades déterminé d'après le coût du coton brut à 6c. ½, au lieu de 18c. il y a trois ans, fait que le droit *ad valorem*, ou de tant pour cent, représente une protection bien moindre par verge ou par livre. Cela a été compensé dans une certaine mesure par les droits spécifiques, calculés selon le poids ou la mesure, dont on a frappé les importations en 1930. Les frais de fabrication et les salaires sont restés à peu près les mêmes en Canada. En Angleterre, les salaires de la main-d'œuvre employée dans cette industrie ont été diminués de 12½ p. 100, au mois d'août 1929, et, de nouveau, de 15½ p. 100 au mois de septembre dernier, soit de 82½ p. 100 à 67 p. 100 des bordereaux, ou 1d. 8½ par livre sterling. La production outrée et la désorganisation de l'industrie ont réduit à rien les marges de bénéfices principalement en Angleterre et aux Etats-Unis, portant ainsi la concurrence à son maximum. De là, la nécessité pour le gouvernement canadien de protéger l'industrie canadienne contre cette concurrence effrénée, et c'est pourquoi l'on a eu recours à l'estimation arbitraire, pour fins de douane de cette production déversée en Canada. L'honorable député du comté d'Ontario (M. Moore), qui de tous les membres de la gauche possède le plus d'expérience en matière de tarif douanier, a loué le Gouvernement d'avoir ainsi protégé l'industrie canadienne contre la concurrence déloyale. Il faut répéter qu'aucune estimation arbitraire n'a été appliquée aux cotonnades importées d'Angleterre en Canada.

La taxe d'accise de 3 p. 100, qui s'applique également à la matière première, aux fournitures et au matériel utilisés dans les filatures canadiennes, est une mesure uniquement fiscale, et son application à la matière première et aux fournitures absorbe plus de 2 p. 100 du profit qui pourrait en résulter.

La taxe de consommation de 6 p. 100, autre mesure uniquement fiscale, frappe également la production indigène et les importations. Et comme il est reconnu que les prix du marché immédiat ou des filatures canadiennes sont plus élevés, il faut que la taxe de vente, pour égaliser les choses, porte sur la valeur à l'acquitté. Au point de vue protection, la taxe de vente ne compte donc pas.

Quant aux règlements relatifs au change, ce sont des mesures visant uniquement, d'une part à neutraliser les avantages dont jouiraient sur notre marché des exportateurs de pays à monnaie dépréciée, et, d'autre part, à compenser les producteurs canadiens des désavantages de la dépréciation du dollar canadien en fonction de la concurrence des pays monométallistes. L'objet de la taxe de monnaie dépréciée est de stabiliser relativement le rapport entre la valeur d'achat du dollar canadien en Canada et la valeur d'achat de la monnaie dépréciée à l'étranger. Pour ce qui est de la taxe sur la monnaie anglaise, les règlements du Canada ont toujours favorisé les exportateurs de la Grande-Bretagne et les importateurs canadiens d'une marge de 5 à 10 p. 100 sur la livre sterling. Ceci représente un désavantage pour les producteurs canadiens qui va de 1 à 2½ p. 100 jusqu'à un pourcentage indéfini sur chacune des factures de mar-

chandises importées du Royaume-Uni. On doit se bien rappeler également que les filatures de coton du Canada paient une prime sur tous les achats de coton brut et toutes les fournitures importées des pays qui s'en tiennent encore à l'étalon d'or, ce qui, ajouté aux autres conditions du marché, dépasse la prime plus forte que versent les manufacturiers anglais sur des achats du même genre.

Toutes ces causes, auxquelles il faut ajouter le bas niveau des prix des denrées dont on ne détermine pas la valeur, ont amené des mesures de protection moins élevée par livre pour notre industrie du coton dans les taux actuels du tarif que sous le régime des taux en vigueur avant l'année 1930.

L'autre question importante est celle qui a trait au consommateur, ou au niveau du prix de détail des marchandises de coton au Canada. Quant on compare entre elles les listes de prix de la filature des quatre dernières années, on constate la diminution constante de la marge de fabrication dans l'industrie du coton dans notre pays, conséquence des conditions qui existent dans le monde entier, et l'on voit que la baisse des prix des marchandises fabriquées chez nous pendant cette période, prenant la livre comme unité, a été plus forte que la baisse relative dans les prix du coton brut au cours du même espace de temps. Il est aussi frappant de constater que les prix de détail, ou prix que paie le consommateur pour les marchandises de coton fabriquées chez nous et vendues sur notre marché au cours de la présente année ont été les plus bas qu'ait encore enregistrés l'histoire du commerce dans notre pays. Les marchés du monde ont offert des marchandises à meilleur marché que les nôtres, mais à qualité égale, les prix à la filature et les prix de détail des marchandises de coton fabriquées sous forme de tissus ou de vêtements ont été maintenus à un niveau économique correspondant aux prix de gros des denrées dans notre pays et dans tout l'univers.

Je suis certain, monsieur l'Orateur, que nous avons tous écouté avec la plus grande attention les paroles du chef de l'opposition (M. Mackenzie King) que l'on trouve à la page 289 (vf.) du hansard. Pour rafraîchir la mémoire de nos honorables collègues, je vais les consigner de nouveau dans le compte rendu. Les voici:

...et, advenant notre retour à la direction des affaires, notre premier objectif sera de ramener le Canada au tarif douanier qui existait au moment où nous l'avons quittée.

Au surplus, afin que l'on ne se méprenne pas sur la signification exacte de notre attitude au sujet du commerce avec l'Angleterre et de la préférence britannique, je tiens à dire ouvertement que nous voudrions accorder au commerce avec le Royaume-Uni, quand l'importation des marchandises se fait par voie des ports canadiens, une préférence britannique d'environ 50 p. 100 de notre tarif général.

[M. Shaver.]

J'aurais bien voulu qu'il fût possible de radiodiffuser ces paroles du chef de l'opposition (M. Mackenzie King) à tous les habitants de ma circonscription, surtout aux quatre mille hommes et femmes qui trouvent de l'emploi dans cette industrie. Ils auraient su, qu'aux prises avec les conditions qui existent aujourd'hui dans le monde entier, en présence de pays dont la monnaie n'a plus la même valeur, et où le niveau de la vie est très bas et les salaires bien peu élevés, qui cherchent à accaparer notre marché, il ramènerait le vieux tarif libéral de 1930 et porterait la préférence britannique à 50 p. 100, si jamais un pur hasard, et cela seulement, le reportait au pouvoir. Il m'est facile de me représenter ce qu'en seraient les conséquences pour l'industrie textile dans notre pays. Je sais trop bien le sort réservé à cette industrie si les importations de la Tchécoslovaquie, du Japon, du sud des Etats-Unis et du Lancashire, en quantités plus considérables, commençaient à inonder notre marché. Je sais également l'effet que ces mesures produiraient sur l'industrie de la soie artificielle dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, industrie qui, à l'heure actuelle, fournit du travail à 1,400 ouvriers des deux sexes. La conséquence serait tout simplement que dans quelques mois son commerce aurait diminué considérablement, que les importations du Japon, de l'Italie de l'Allemagne et de la Hollande arriveraient à profusion au Canada. Cela voudrait dire que les améliorations considérables faites à son usine depuis l'accession au pouvoir du Gouvernement actuel deviendrait inutiles, que les 400 hommes et femmes supplémentaires qui trouvent de l'emploi dans cette industrie, par suite des mesures du régime actuel, se trouveraient jetés sur le pavé.

Je voudrais également appeler l'attention des ouvriers de ma propre circonscription sur les conséquences probables, disons mieux les conséquences inévitables qu'aurait sur l'industrie du papier fin le retour de l'honorable chef de l'opposition au pouvoir et le rétablissement de la remise de 80 p. 100 des droits sur le papier fin employé pour les magazines, ce qui permettrait à ce papier d'être importé en grandes quantités des Etats-Unis au Canada en payant un droit de 5 p. 100. Des milliers de tonnes de ce papier ont été ainsi importées avant l'année 1930. Maintenant, grâce aux mesures tarifaires du Gouvernement actuel, des centaines de wagons de ce papier fin servant à l'impression des magazines canadiens sont expédiés de la ville de Cornwall et du village de Mille-Roches.

En outre, le très honorable chef de l'opposition, suivant sa promesse, supprimerait le droit sur les revues que le Gouvernement a imposé l'an dernier. Cela voudrait dire que les éditeurs américains, qui publient en ce moment leurs revues au Canada et qui pour cela emploient du papier canadien, retourneraient aux Etats-Unis où ils se serviraient de papier américain. On a donc raison de dire que si le très honorable chef de l'opposition prenait aujourd'hui le pouvoir et appliquât cette politique qu'il a promis de mettre en vigueur, avant six mois, quinze cents personnes des deux sexes qui, actuellement, dans le comté de Stormont, travaillent dans cette industrie et sont en mesure d'entretenir décemment leur famille, iraient grossir le nombre des chômeurs.

Quel effet cela aurait-il dans toute la vallée de l'Ottawa sur cette splendide industrie lainière qui a eu un regain de vie avec l'avènement du ministère actuel? Je me demande si les députés de l'opposition qui représentent des circonscriptions industrielles iront dire à leurs électeurs que leur chef a fait une promesse de ce genre. Je me demande si l'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret), qui est maire de la grande ville de Montréal, et les autres députés qui représentent cette grande région industrielle, informeront leurs électeurs de cette promesse. Je suis sûr que tous les Canadiens ont été heureux, en regardant les chiffres du dernier recensement, de voir que Montréal et ses annexes avait une population de plus d'un million d'habitants; or, je me demande si les députés libéraux de cette ville iront dire à leurs électeurs que leur chef, advenant son arrivée au pouvoir, supprimera la protection douanière dont ils jouissent actuellement et augmentera la préférence britannique jusqu'à concurrence de 50 p. 100. Je me demande si l'honorable député de Waterloo-Nord (M. Euler) ira dire à ses électeurs, dans cette belle région industrielle qui comprend la ville de Kitchener et ses environs, que son très honorable chef propose de rétablir le tarif libéral de 1930 et augmenter la préférence jusqu'à concurrence de 50 p. 100. Je félicite sincèrement le Gouvernement de ne pas avoir sacrifié l'industrie canadienne en concluant ces accords.

On me permettra maintenant de dire quelques mots de l'autre aspect de la question: les avantages que retireront les cultivateurs de mon comté. Je crois que ceci constitue l'effort le plus grand et le plus efficace jamais tenté par un gouvernement canadien en vue d'obtenir des débouchés, non seulement plus étendus, mais mieux assurés pour les produits agricoles du Canada. Combien de nos collègues se rendent compte de ce que veut dire un marché assuré, un marché privilégié. Tous le monde se rappelle l'expérience des syndicats de vente du blé dans l'automne de 1929. Des deux côtés de la Chambre on les critiquait. Certains députés disaient que, durant cet automne de 1929, ils n'avaient pas mis leur blé sur le marché; mais les défenseurs des syndicats prétendaient, et la même déclaration fut faite au comité de l'agriculture, l'an dernier, par un des représentants officiels des syndicats, que jamais ils n'avaient agi de la sorte. Ils étaient prêts à vendre au prix du jour, mais le blé ne se vendait pas. Ne pensez-vous pas que si la préférence de six cents par boisseau avait existé à cette époque cela n'aurait pas contribué à faire vendre ce surplus de blé canadien en Grande-Bretagne? Monsieur l'Orateur, voilà un excellent exemple des résultats splendides qu'obtiendront toutes les branches de l'industrie agricole du Canada lorsque ce traité sera mis en vigueur.

Examinons un peu l'étendue de ce marché assuré où nos cultivateurs pourront lutter à armes égales avec ceux des autres parties de l'empire, mais où ils seront protégés contre la concurrence de l'étranger. Prenons, par exemple, le beurre de fabrique. En 1931, la production totale du Canada s'est élevée à 225,802,635 livres, mais, cette année-là, le Royaume-Uni a importé 903,970,704 livres, soit pour ainsi dire quatre fois ce que nous avons produit. Quant au fromage, notre production totale a été de 113,704,109 livres et l'Angleterre, cette année-là, a importé 323,092,784 livres, presque trois fois plus. On peut en dire autant du lait condensé: en 1931, notre production représentait un total de 63,037,221 livres, tandis que le Royaume-Uni en importait 313,470,080 livres. Pour les œufs en coquille, notre production totale, en 1931, fut de 286,882,447 douzaines, et, cette même année, le Royaume-Uni en importa 259,203,080 douzaines.

Il y aura une énorme possibilité d'écoulement pour notre bacon, lorsque sera mis en vigueur l'article 6 du traité, qui prévoit un minimum de deux millions et demi de quintaux de bacon et de jambon à exporter annuellement du Canada en Grande-Bretagne. Tout de suite le Canada aura la possibilité d'écouler 1,340,525,536 livres, qui est le chiffre des importations de 1931.

On me permettra aussi de faire consigner au hansard quelques chiffres indiquant les importations d'œufs et de produits laitiers de l'étranger en Grande-Bretagne, lesquels démontrent encore une fois les possibilités que ce grand marché offre au producteur canadien:

Bureau fédéral de la Statistique
Service du commerce étranger
Importations de beurre, fromage et œufs en coquille au Royaume-Uni
(Année civile 1930)

Denrée	Quantité
Beurre—	Gros quintaux
Importations totales	6,821,620
Importations de—	
Russie	165,451
Finlande	233,510
Esthonie	96,338
Lettonie	49,200
Lithuanie	20,574
Suède	279,565
Norvège	2,077
Danemark	2,318,525
Pologne et Dantzig	64,997
Allemagne	8,175
Pays-Bas	89,084
France	7,054
Etats-Unis	134
Argentine	414,050
Autres pays étrangers	2,720
Total des pays étrangers	3,751,464
Etat libre d'Irlande	521,963
Afrique du Sud	25,825
Australie	950,582
Nouvelle-Zélande	1,564,436
Canada	210
Autres pays britanniques	7,140
Total des pays britanniques	3,070,156

La même comparaison est juste au sujet du fromage bien que, dans ce cas, la marge est en faveur des pays britanniques. Le total des importations de pays étrangers s'est élevé à 407,595 gros quintaux, alors que les importations venant de pays britanniques ont formé un total de 2,704,721 gros quintaux. Ces importations se décomposaient comme suit:

Fromage—	Gros quintaux
Finlande	755
Norvège	324
Danemark	6,947
Allemagne	988
Pays-Bas	183,076
Belgique	1,617
France	26,660
Suisse	37,715
Italie	144,650
Etats-Unis	4,336
Autres pays étrangers	523
Total des pays étrangers	407,595
Etat libre d'Irlande	1,919
Afrique du Sud	15,856
Australie	47,685
Nouvelle-Zélande	1,960,901
Canada	678,294
Autres pays britanniques	66
Total des pays britanniques	2,704,721

J'en arrive à une comparaison dans l'importation des œufs, sujet d'intérêt pour mon comté comme pour beaucoup d'autres comtés des provinces d'Ontario et de Québec, où la production des œufs atteint un niveau très élevé. Les importations d'œufs en coquille ont été comme suit:

Œufs en coquille—	Douzaines
Russie	848,420
Esthonie	28,710
Lettonie	416,730
Lithuanie	325,430
Suède	4,911,680
Norvège	1,054,940
Danemark	67,283,830
Pologne et Dantzig	36,125,640
Allemagne	3,911,010
Pays-Bas	36,806,960
Belgique	23,336,560
France	6,587,310
Italie	649,120
Autriche	600
Yougoslavie	111,700
Roumanie	12,000
Egypte	4,514,790
Chine	17,125,680
Etats-Unis	1,921,280
Uruguay	148,140
Argentine	773,190
Autres pays étrangers	154,520
Total des pays étrangers	207,048,240
Etats libre d'Irlande	47,810,960
Afrique du Sud	4,674,550
Australie	5,546,530
Canada	150,250
Autres pays britanniques	182,270
Total des pays britanniques	58,364,560

Ces exemples indiquent simplement le marché immense, assuré et préféré qui se trouve offert aux producteurs de produits de la ferme du Canada, une fois ces accords entrés en vigueur.

Je suis convaincu que tous les honorables députés, et en particulier ceux de la droite, ont écouté avec grand intérêt le brillant discours prononcé, l'autre soir, par le ministre de l'Agriculture (M. Weir), discours au cours duquel il a exposé à la Chambre et au peuple les mesures effectives déjà prises par le Gouvernement pour les progrès de l'agriculture, comparativement aux faibles efforts tentés par le parti qui siège à gauche, pendant les neuf années qu'il a occupé le pouvoir. Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que ces accords donneront un marché plus étendu que, jamais, les Canadiens n'en ont connu et qu'il apportera des avantages à tous les genres de culture du Canada.

Songeant à la part prise par le premier ministre dans la préparation de ces accords, je me souviens d'une phrase de l'essai sur l'histoire de Carlyle, dans laquelle il dit que l'histoire est l'essence de biographies innombrables. C'est parfaitement vrai et, à mon sens, cela signifie simplement que l'histoire de tout pays se compose de l'histoire de la vie d'hommes et de femmes qui ont vécu dans ce pays; que

c'est un composé de toutes les biographies de tous ceux qui ont eu une part dans la préparation des destinées de ce pays, depuis ses origines. Il y en a qui, par suite de circonstances ou de l'éducation ou de certains avantages ou de l'exercice de dons exceptionnels, ont fait une marque plus profonde que les autres dans l'histoire de leur pays. Dans le cours des années, quand les historiens futurs écriront l'histoire de notre grand pays, quand ils peindront les grands hommes qui ont contribué au développement de notre pays, quand ils écriront la vie et les hauts faits des grands hommes d'Etat qui ont passé au Canada depuis son origine, ils accorderont, j'en suis sûr, une place éminente au nom et aux œuvres du premier ministre actuel du Canada et ils proclameront que les résultats qu'il a obtenus à la dernière conférence impériale ne furent pas le moindre de ses ouvrages.

L'hon. IAN A. MACKENZIE (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, le discours calme et doux et cependant solide que vient de prononcer l'honorable député de Stormont (M. Shaver) me semble une répudiation complète de ce que j'ai lu dans le *Montreal Star* d'hier qui disait, parlant du présent débat:

> Tous les discours que les députés de second plan prononceront dorénavant ne seront que les échos affaiblis et vains des arguments exposés par les principaux orateurs des partis.

Tout en m'inclinant humblement devant ces étoiles supérieures, je crois que tout honorable membre de cette assemblée, sans distrinction de parti, a le devoir d'exposer, à cette époque importante de notre histoire, ce qu'il pense réellement de la résolution proposée il y a deux semaines par le premier ministre du Canada (M. Bennett) relativement aux accords commerciaux conclus entre le Canada et la métropole et entre les divers pays qui composent l'Empire britannique.

Je conviens avec l'honorable député d'Ontario (M. Moore) que nous sommes à un tournant important de notre histoire, et je suis d'avis que nous n'avons pas lieu de nous hâter. Les nouveaux tarifs sont déjà en vigueur et je pense que tous les honorables députés se doivent, quelles que soient leurs convictions politiques, d'exprimer leur point de vue, sans crainte et sans indulgence, et de faire connaître à leurs commettants et à tout le peuple canadien l'attitude qu'ils entendent prendre sur cette question d'importance primordiale.

Le discours de l'honorable préopinant me paraît confirmer absolument le principe exposé récemment en Angleterre par lord Snowden, ce pâle, frêle et splendide ex-chancelier de l'Echiquier. Lord Snowden a dit que, le jour où l'on introduit un régime douanier dans la vie d'une nation, on voit des intérêts particuliers combattre l'intérêt national. Le discours que nous venons d'entendre, monsieur l'Orateur, procédait de vues étroites; l'honorable député ne songe qu'à la région du Canada qui est la sienne. Il se peut que ces accords comportent quelques avantages pour ma province, la Colombie-Anglaise, je ne dis pas le contraire. Si nous en croyons l'honorable député de Yale (M. Stirling) qui a parlé l'autre soir, il est possible que nos producteurs de pommes en bénéficient. Cela peut être avantageux pour nos producteurs de bois, bien que je ne l'admette pas. Cela pourra bénéficier, —je ne l'affirme cependant pas,—à nos producteurs de cuivre, de zinc et de plomb. Il est encore possible que les pêcheurs de la Colombie-Anglaise y gagnent; je ne le crois pas. Enfin, les producteurs de blé des plaines de l'Ouest peuvent y trouver leur profit; je n'oserais l'affirmer. Mais, monsieur l'Orateur, même si cela est vrai, je soutiens que le devoir de tout citoyen, qu'il soit libéral, conservateur, progressiste ou travailliste, est de chercher dans ces accords un seul résultat, une seule question, une seule conclusion: l'intérêt général de tout le peuple canadien. Pym, le grand homme d'Etat anglais, a dit un jour: "La meilleure forme de gouvernement est celle qui dirige le mieux chaque partie et chaque citoyen de l'Etat vers le bien commun." Le principe que je veux avoir pour guide dans les observations que j'ai à faire aujourd'hui, monsieur l'Orateur, c'est le triomphe des intérêts de la masse des consommateurs, car c'est elle que je crois avoir à représenter ici.

Je regrette que le premier ministre soit absent en ce moment, car je voudrais dire que nous avons eu cet après-midi même la preuve la plus frappante de l'insuffisance de l'accord en question. Quelqu'un s'est demandé si la préférence,—cette préférence absolument inutile,—de 6c. sur le blé serait opérante dans le cas où l'on expédierait le blé à un port des Etats-Unis pour y être gardé en entrepôt et pour être de là expédié en Grande-Bretagne. Que mes amis de l'Ouest tiennent note de la réponse donnée: "C'est ce que prescrit la loi, c'est ce que prescrivent les règlements." Mon très honorable ami a dit qu'il ne lui appartenait pas de les interpréter. Pourquoi? Parce que les conditions qui régiront la consignation de notre blé en Grande-Bretagne seront déterminées, non par le premier ministre du Canada, mais par la mère patrie. La convention ne contient aucune disposition qui protège nos producteurs de l'Ouest relativement aux consignations de blé passant par un port américain.

J'en arrive à une autre lacune fatale, tragique de cette convention. Les honorables députés ont-ils lu attentivement l'article 1*er*

du traité entre le Canada et la métropole? S'ils le scrutent, ils verront que la première disposition ne garantit pas au Canada une marge de préférence au sujet d'un seul des articles mentionnés par le premier ministre à la page 131 des *Débats*. Qu'est-ce à dire? Cela signifie que toutes les vantardises sur la supériorité du premier ministre dans l'art de marchander tournent à notre désavantage. Les délégués anglais l'ont roulé à cet égard. Qu'obtient le Canada? Simplement une ombre...

Un MEMBRE: Vous n'en croyez rien.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): J'en donnerai la preuve à l'honorable député dans un instant. Permettez-moi de citer un article publié par le *Star* de Montréal, le 23 septembre de la présente année, un article inspiré par d'honorables ministres du Dominion. Voici ce qu'il dit de l'article 1:

D'après les bruits qui ont inquiété les hommes d'Etat d'Ottawa...

Il s'agit du Gouvernement, je présume:

...le gouvernement anglais est d'avis qu'à l'exception du blé, du cuivre, du poisson, de l'asbeste et de quelques autres articles au sujet desquels il s'est lié les mains, il est libre d'étendre aux pays étrangers l'entrée générale en franchise sur le marché britannique, dont les dominions bénéficient aujourd'hui sous le régime de la loi des droits d'importation.

L'auteur de l'article cite ensuite l'article 1 et il ajoute:

La disposition précitée lie simplement le Royaume-Uni. On dit qu'il lutte pour maintenir l'entrée en franchise aux dominions d'outremer mais pas en la bornant à eux seuls. . . Il est manifeste qu'au point de vue canadien une préférence que le reste du monde peut partager n'est pas une préférence du tout. Sa valeur disparaît du moment qu'elle est généralisée.

Voici la conclusion de l'article:

On prétend que les dominions doivent continuer à recevoir leur présente marge de préférence quels que soient les arrangements conclus, si l'on ne veut pas violer l'esprit de la conférence sinon l'engagement qui y sera pris.

J'ai lieu de croire que le présent Gouvernement a inspiré cet article. Et quelle est la preuve concluante que le Gouvernement n'a pas maintenu à la conférence une marge de préférence relativement à nos exportations au Royaume-Uni? La voici. Le 21 octobre dernier, le gouvernement anglais a fait adopter un projet de loi au sujet des articles mêmes cités par le premier ministre. Et qu'a-t-il fait? Il n'a pas établi un maximum de préférence de 50 p. 100 pour certains articles, mais un maximum de préférence de 33½ p. 100, et non pour une période de cinq ans, mais une période de deux ans. Cela prouve que le texte de cette convention ne

[L'hon. M. Mackenzie.]

contient pas une marge de préférence. Il décrète l'entrée en franchise, mais rien n'empêche le peuple anglais de l'accorder à n'importe quel pays aussi bien qu'au Canada. Dans un discours prononcé au parlement anglais, il y a quatre ou cinq jours, sir John Simon, ministre anglais des Affaires étrangères, a déclaré qu'aucune disposition du traité d'Ottawa n'empêche la métropole de réduire les droits imposés sur les produis étrangers. Cela veut dire que cette fameuse entrée en franchise de nos produits au Royaume-Uni, dont il est impossible d'exagérer l'importance, au dire du premier ministre, équivaut en réalité à zéro. Le très honorable premier ministre n'a pas rempli son devoir envers nous, car la disposition est inexistante, on ne saurait la relever dans la convention. A cet égard, il n'a pas accompli ce qu'il nous devait, ce qu'il devait à son propre parti, ce qu'il devait au peuple canadien.

Etant modeste, monsieur l'Orateur, je tiens à consigner quelque quatorze objections contre ce traité défectueux et inique. Il n'y a personne au Canada, permettez-moi de le dire à nos honorables vis-à-vis, il n'y a personne au Parlement à qui il ferait plus plaisir qu'à moi d'appuyer ces accords à la Chambre, cet après-midi, s'ils sauvegardaient l'intégrité nationale et l'autonomie fiscale du Canada, et étaient de nature à contribuer au développement approprié, libre et sans entraves de l'empire. Mais une double fidélité me commande. Le 21 juillet dernier, dans un petit village des montagnes d'Ecosse, j'ai ressenti une profonde émotion à écouter, à une distance de milliers de milles, la radiodiffusion des cérémonies qui avaient lieu à Ottawa, les cloches qui ont carillonné à trois heures quarante-cinq de l'après-midi, dans la tour de cet édifice. Dans ce village éloigné...

Far from the madding crowd's ignoble strife...

...j'écoutais le carillon dans la tour de notre Parlement et je ressentais, dis-je, un double loyalisme. Il y avait ce loyalisme intérieur, né de l'idéal de notre jeunesse et de nos associations avec la littérature et les traditions, et l'histoire resplendissante de la vieille Ecosse. Comme l'a chanté le poète national des Ecossais, parlant de sa propre jeunesse:

E'en then a wish I mind its power
A wish that to my latest hour
Shall strongly heave my breast,
That I for puir old Scotia's sake
Some usefu' book or plan could make,
Or sing a sang at least.

Mais maintenant il y a cet autre loyalisme, le loyalisme envers ce Dominion du Canada, ce grand et généreux Dominion avec son peu-

ple honorable et courageux, loyalisme qu'exprime sir John Willison dans ces admirables lignes:

Oh bounteous land; oh generous inspiration
That floods the morning of the world to be,
That people are the builders of a nation,
Lofty, benignant, free.

Et voilà, monsieur l'Orateur, que ce qu'il y a de meilleur dans ces deux loyalismes est absolument détruit, annulé, anéanti et ruiné par les accords conclus à cette conférence économique impériale. (*Exclamations.*) J'aime:

"Fat men. . . sleek men, such as sleep o' nights."

M. GOTT: La vacillation de l'honorable député est non seulement amusante, mais elle devient alarmante.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Ma première objection contre cet accord est qu'il est en flagrante contradiction avec l'esprit même de la conférence qui tendait à abaisser les tarifs et non pas à les relever. Qu'une convention, devant lier le Royaume-Uni et le Canada, comporte une augmentation, contre le reste de l'univers, de 138 numéros du tarif canadien, voilà qui, à mon humble avis, n'est pas loin d'être tragique. Jamais je n'oublierai l'émotion et l'inspiration qui me sont venues en écoutant les paroles de Stanley Baldwin, le jour de l'ouverture de la conférence, lorsqu'il a dit que la délégation britannique avait l'espoir d'élaborer un régime qui activât la réduction des barrières douanières du monde entier. Cet espoir se trouve-t-il réalisé par les présents accords? Sauf tout le respect que je dois à un homme qui jouit de ma plus haute estime,—je parle du très honorable Stanley Baldwin,—il ne se trouve pas dans tout ce traité un iota de preuve que l'on ait réalisé cette prédiction touchant l'abaissement des tarifs mondiaux. J'en saurais gré au premier ministre si, en terminant cette discussion, il voulait bien répondre à cette question: Est-il vrai, comme l'a affirmé le correspondant du *Manchester Guardian* le 21 août dernier, que la conférence a été saisie d'un projet de résolution portant que ces accords seraient et devraient être considérés comme étant le prélude d'un programme tendant à la réduction des barrières tarifaires dans le monde entier, et que ledit projet de résolution a été opposé par les délégués du Canada? Quand le correspondant responsable d'un journal très responsable dit une chose pareille, il me semble qu'un des ministres devrait la confirmer ou la nier.

Voici ma deuxième objection contre le traité: Que la politique libérale au Canada a été, et est aujourd'hui, de fonder toute préférence impériale sur une diminution des droits de douane. C'est la première fois dans l'histoire du Canada que nous avons pratiqué une augmentation quasi totale de notre tarif pour accorder de plus fortes préférences à la mère patrie.

Ma troisième objection,—et je dois me hâter,—la voici: Le traité fait fi de l'opinion et de la conviction de tout économiste sérieux, de tout homme de valeur qui se consacre à l'étude des affaires publiques. A cette heure tous les économistes les plus en vue dans le monde entier, à quelque pays qu'ils appartiennent, affirment que l'abaissement tarifaire est la première mesure qu'il faut appliquer pour remédier à la situation mondiale.

Quatrième objection: Cet accord provoquera immédiatement le rétrécissement des marchés mondiaux pour nos produits canadiens.

Voici ma cinquième objection: le premier ministre lui-même, en nous présentant le traité, voilà une quinzaine de jours, a dit qu'il était fondé sur la politique conservatrice de la protection, politique à laquelle je suis constamment, résolument et irrévocablement opposé aujourd'hui et pour toujours. Comme cela doit être flatteur pour l'orgueil britannique, pour M. Chamberlain, M. Baldwin, M. Bruce et pour les délégués du Sud-Africain, de la Nouvelle-Zélande, de l'Inde et de Terre-Neuve, lorsque le premier ministre du Canada, se levant dans cette Assemblée pour nous présenter ces accords, nous apprend que ces conventions sont le fruit du programme conservateur de 1930, le programme de "Canada d'abord", qui a signifié quoi? Le crucifiement économique de ce Dominion depuis deux ans. Pendant que mon honorable ami de la droite faisait son appel en faveur de sa circonscription, le prix du blé au Canada tombait, dans une heure ou deux, au niveau le plus bas connu depuis la Confédération. Le prix en est actuellement de 25c., probablement de 22c. le boisseau. C'est là la réponse à la politique du "Canada d'abord".

Que contient ce document pour le bénéfice de nos sans-travail? Que contient-il pour les consommateurs canadiens? Que contient-il pour ceux de nos gens qui meurent de faim car, en dépit des paroles du ministre du Travail (M. Gordon), des gens souffrent de la faim aujourd'hui à Vancouver même et dans d'autres villes canadiennes. Cette convention leur permettra-t-elle d'acheter du pain, de se vêtir? Non. Ils vont payer davantage pour leurs vêtements. Cette convention leur aidera-t-elle à construire ou à obtenir un logis? Cette convention, comme je l'ai dit, est un exemple de terrorisme tarifaire; c'est une fraude fiscale aux dépens du peuple canadien.

Voici ma sixième objection à cet accord: Le principe de fixer les tarifs pour une période de cinq ans et les pouvoirs accordés à la commission du tarif constituent une ingé-

rence injustifiée dans les fonctions, privilèges et responsabilités du Parlement et la destruction de la liberté fiscale du Dominion.

De nouveau, je voudrais que le premier ministre fût ici, car je veux indiquer à la Chambre son inconséquence alarmante. Puis-je à ce sujet citer le hansard du 13 mars 1928, alors que la Chambre discutait certains témoignages de la commission du tarif de l'époque concernant des manufacturiers de la métropole? Voici ce que disait le premier ministre actuel à cette occasion:

Comprenez-vous, monsieur l'Orateur, que, pour la première fois dans l'histoire du Canada, des gens qui ne sont pas du pays ont eu leur mot à dire au sujet du tarif? J'ai ici les documents qui ont été déposés devant la commission du tarif. Qui a soumis ces documents? Le premier document traitant de la question du tarif sur les lainages a été soumis par les représentants de la Canadian Woollen and Knit Goods Manufacturers et ces documents comprenaient des opinions soumises par la délégation des industries des lainages d'Angleterre au nom des fédérations et des associations qui en font partie.

Puis il y eut une interjection:

M. Young (Saskatoon): L'honorable député s'oppose-t-il à cela?

L'hon. M. Bennett: Certainement. Je m'oppose à ce que tout homme qui n'est pas citoyen canadien vienne nous dire ce que nous avons à faire relativement à notre tarif.

O esprit de suite! tu es un bijou! Puis à la page 1258 v.a. du même hansard, il aurait dit ce qui suit:

Supposez-vous, monsieur l'Orateur, pour un seul instant, que la grande république française dans l'établissement de son tarif, demandât aux Canadiens un avis? Supposez-vous, que sous le régime de la loi dite Safeguarding of Industries Act, le gouvernement de la Grande-Bretagne tiendrait compte de l'attitude des Canadiens pour fixer son tarif?

Il ajoute:

Telle était sa version; maintenant il approuve ces gens-là de ne pas transporter leurs usines au Canada et de tâcher d'influencer les membres de la commission consultative du tarif relativement à la protection que nos industries devraient avoir.

Et encore:

Ce pays est un pays autonome...

Ç'en était un alors.

Ce pays est un pays autonome qui doit se gouverner lui-même.

Ecoutez maintenant ce qui suit, à la lumière de ce qui s'est produit depuis:

Lorsqu'il faut se laisser indiquer par les manufacturiers d'ailleurs comment administrer nos affaires, qu'arrive-t-il?

M. Casgrain: Des renseignements.

L'hon. M. Bennett: Si ce sont des renseignements qu'on désire, ces messieurs n'ont pas besoin de venir au Canada. Ils peuvent envoyer leurs informations par la poste. Pourquoi interrogeraient-ils des témoins?

[L'hon. M. Mackenzie.]

Nous avons maintenant l'article qui traite de la commission du tarif au moment où notre autonomie fiscale a été détruite par cet ami de notre liberté fiscale. Nous avons dans cette convention un article qui donne aux manufacturiers de la métropole le droit de comparaître devant la commission canadienne du tarif, commission qui aurait dû être nommée il ya deux ans dans l'intérêt des consommateurs canadiens et que l'on doit maintenant nommer avec instruction spéciale de surveiller les intérêts des manufacturiers canadiens et de leurs alliés, leurs alliés fortement protégés dans d'autres pays. Le premier ministre a abrogé le principe qu'il défendait dans cette Chambre en 1928.

Il s'étend sur le principe d'une juste concurrence. La seule occasion dans laquelle on abandonne dans cette convention la politique du "Canada d'abord" de 1930, c'est dans le cas de cette nouvelle doctrine d'une juste concurrence basée sur quoi? Basée sur le coût relatif de la production, tenant compte des besoins de l'efficacité dans l'industrie. L'honorable député du comté d'Ontario (M. Moore) faisait remarquer l'autre soir que cette vieille doctrine surannée du coût relatif de la production avait été mise de côté depuis plusieurs années aux Etats-Unis. Si ce principe d'une juste concurrence modifiant la doctrine du "Canada d'abord" est un principe juste, au point de vue des relations entre les parties de l'empire, pourquoi n'avons-nous pas adopté le même principe relativement à notre commerce avec le monde entier? Il s'agit d'une innovation. Au cours des dernières élections générales, le premier ministre a expliqué au peuple que la politique du "Canada d'abord" était fondée sur un principe visant à prohiber l'importation de tous les produits qui peuvent être fabriqués au pays. Voilà une innovation. La marge de préférence que nous avions est disparue et, je n'hésite pas à l'affirmer, les concessions offertes aux manufacturiers de la métropole sous le régime des conditions de cet accord ne nuiront en rien à l'industrie textile du Canada qui est si fortement protégée. En vertu de cet accord, l'industrie textile obtient plus de concessions que n'importe quelle autre au Canada. Je me demande s'il existe quelque rapport entre ces concessions et l'histoire financière des campagnes politiques en Canada, au cours des deux dernières années.

Le jour viendra où ces industries fortement protégées le seront moins qu'à l'heure actuelle, car, ces droits excessifs devront être abaissés au bénéfice des producteurs primaires et de la masse des consommateurs canadiens.

La septième objection que j'ai à faire valoir contre l'accord en discussion est celle-ci: Cette

convention de commerce lie les mains du Canada pour cinq années; nous ne pouvons conclure d'autres traités de commerce en ce qui regarde les 223 articles de notre tarif douanier que nous n'aurons plus le droit de modifier. Voilà à mon sens la partie la plus pernicieuse et le plus répréhensible de cet accord. Pour ce qui est de ces nouveaux débouchés pour l'écoulement du bois marchand de la Colombie-Anglaise, mes honorables collègues croient-ils que notre province sera en mesure de faire face à la situation, au cours des cinq prochaines années, si elle est privée de la perspective de l'ouverture des marchés de la grande République du sud? Mes honorables amis le savent fort bien, les Etats-Unis constituent le débouché naturel de notre bois marchand et de notre cuivre. Quoique j'apprécie et approuve les efforts tentés pour nous assurer le marché anglais, cela ne doit pas nous empêcher d'exercer notre influence afin que les Etats-Unis à la faveur d'un nouveau régime et de l'inauguration d'une nouvelle politique douanière, concédant à la Colombie-Anglaise un régime plus favorable pour notre bois marchand, notre cuivre et nos autres produits primaires. Cependant, le présent Gouvernement a fermé à clef portes et barrières et je prédis ceci: A moins que le peuple canadien, par l'entremise du Parlement, ne voie à modifier ces accords durant cette période de cinq années, nous allons assister à la ruine complète de l'industrie forestière de la Colombie-Anglaise. Cet accord ne laisse entrevoir aucun avantage pour ceux que je me flatte de représenter ici, ces consommateurs qui luttent contre un terrible état de choses à l'heure actuelle.

Les concessions que le Royaume-Uni a faites au Canada auraient pu être facilement obtenues par le maintien du système des préférences volontaires et mutuelles en vertu duquel la Grande-Bretagne aurait étendu les préférences de temps à autre, au fur et à mesure qu'elles aurait imposé des droits de douane. A mes amis de la Colombie-Anglaise et des autres provinces, je dis: Offrons à la Grande-Bretagne des préférences généreuses et volontaires, ainsi que le très honorable chef de l'opposition l'a suggéré ces jours derniers. Et si nous agissons ainsi sans marchandage et sans qu'il soit nécessaire de conclure un accord défini comme celui que nous discutons, je garantis que nous obtiendrons de meilleures conditions en ce qui regarde l'écoulement de notre bois, de notre blé, de notre poisson, de notre plomb, de notre cuivre, de notre zinc et de tous nos produits primaires.

Voici en quoi consiste ma neuvième objection: L'esprit de marchandage a déjà soulevé la zizanie et la discorde, il constitue une menace marquée contre l'unité de l'empire. Cela saute aux yeux. Au parlement anglais, des attaques ont été portées contre le Canada et vice versa. Or, je le demande, ces attaques sont-elles de nature à contribuer à l'harmonie et à l'unité de l'empire britannique à l'avenir?

M. EDWARDS: Ne vous faites pas de bile à cet égard.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Au contraire, je m'en inquiète. De fait, j'estime que notre indépendance au point de vue constitutionnel qui date de l'adoption de la formule Balfour, en 1926, et qu'un comité de la conférence impériale de 1929 avait encore accentuée est mise en grand danger par les entraves douanières que l'on impose au Canada en vertu de ces accords.

Dixième objection: L'accord en discussion n'offre ni ne laisse entrevoir aucun soulagement au bénéfice des exploitants des industries fondamentales ou du public consommateur canadien. Au contraire, il les assujettit au lourd fardeau que constitue ce régime d'impôts douaniers excessifs.

Autre objection: Cet accord constitue une tentative de créer un tout impérial au point de vue économique sans compter qu'il met en péril notre autonomie fiscale.

De plus, les concessions qui nous sont offertes sur le marché britannique sont vagues et illusoires; elles ne sauraient réellement aider à l'écoulement de nos produits naturels.

Autre objection encore: L'accord en discussion n'abolit pas du tout la taxe d'accise de 3 p. 100 imposée en sus du tarif ainsi que les droits injustes imposés sur la livre sterling dépréciée.

Enfin la quatorzième et dernière objection, du moins pour l'instant, que je tiens à faire valoir contre cet accord inique, c'est que la conférence s'est complètement abstenue de régler le problème du change et la question du "contenu impérial". Monsieur l'Orateur, trois questions essentielles étaient inscrites au programme de la conférence et on ne les a pas mises en délibération. Premièrement, il y avait l'uniformisation de types, question que l'on discuta mais sans y apporter de solution. Deuxièmement, il avait la question du contenu de matières premières et de main-d'œuvre impériales, question de la plus haute importance lorsqu'il s'agit de ces préférences. En troisième lieu, on devait aussi, question la plus importante de toutes, chercher une solution à nos difficultés financières et monétaires de l'heure.

Mais que s'est-il passé? Je voudrais bien que mon ami le ministre du Commerce (M. Stevens) fût à son siège. On confia l'étude de cette question à un comité de la conférence

dont il fut nommé président. Combien de fois, dans le passé, n'avons-nous pas entendu sa voix résonner sur les plaines de l'Ouest canadien et franchir les admirables vallées de la Colombie-Anglaise, en faveur de la réforme monétaire, d'une monnaie impériale stabilisée et du relèvement des prix par tout le Dominion. Mais qu'est-il arrivé? M. Neville Chamberlain, cet apôtre orthodoxe de la finance conventionnelle, s'est présenté devant ce comité et y a fait prévaloir la loi dictée à Londres par cette vieille institution de la rue Threadneedle, la banque d'Angleterre. Je me trouvais là à cette époque, et les journaux anglais disaient qu'à cette conférence rien ne devait être révélé de nature à compromettre les possibilités d'en arriver à la solution de la question à la conférence suivante. Si cela doit s'appliquer à la finance, pourquoi n'en a-t-il pas été ainsi du commerce? Pourquoi enlever au Canada et à l'Empire la faculté d'agir relativement au commerce mondial? Mais la conférence a délibérément éludé cette question de réforme monétaire, et comme le disait mon honorable ami de Red-Deer (M. Speakman), elle a simplement soumis une suite de lieux communs économiques sans consistance qui n'étaient que de la poudre aux yeux du commencement à la fin. L'ardent partisan du bimétallisme de Kootenay-Est (M. Stevens) est devenu le froid défenseur du monométallisme sous la dépendance d'un Chamberlain. J'ai cherché en vain, dans tout ce rapport, une seule des opinions bien connues de mon honorable ami en faveur de la réforme monétaire. Je n'y ai pas, non plus, rencontré un mot au sujet de l'argent, de la stabilisation de la monnaie ou de la réforme financière. Je l'ai scruté à fond, mais hélas! hélas! monsieur l'Orateur, je n'y ai pu voir de fils d'argent parmi l'or.

Un mot encore au sujet de la Russie soviétique. Ceux qui savent ce qui s'est passé au sein de la conférence n'ignorent pas que nous avons obtenu la consécration de ce principe de concurrence loyale en retour de l'anéantissement de l'accord commercial entre l'Angleterre et la Russie. Les honorables membres ne savent-ils pas qu'il y a quelques jours à peine, à une réunion de délégués travaillistes tenue en Grande-Bretagne, M. John Bromley, un des représentants non officiels du travail à la conférence économique impériale disait avoir eu des représentants anglais l'assurance qu'ils ne démoliraient pas l'accord commercial anglo-russe; cependant il semble que les délégués anglais se sont rangés aux vues du premier ministre du Canada concernant le commerce avec la Russie. Nous nous souvenons tous en quels termes vigoureux le premier ministre flétrissait le Moscovite impie. Pour lui, c'était un crime ignoble que d'importer du bois à pâte ou de la houille russes. Mais aujourd'hui nous paraissons avoir découvert d'autres voies commerciales plus avantageuses. Alors que le fait d'importer du bois à pâte et du charbon était une faute méprisable, il y avait du mérite à importer du caviar et de la fourrure. Il n'y a pas de mal aujourd'hui à importer du pétrole de la Russie. En permettant ainsi l'entrée de l'huile soviétique au Canada le premier ministre atteint le comble de l'hypocrisie oléagineuse.

L'hon. M. LAPOINTE: Les saintes huiles.

L'hon. M. MACKENZIE: Mon tour de parole est presque épuisé.

Des MEMBRES: Continuez.

L'hon. M. MACKENZIE: Lorsque je n'aurai plus à me soumettre aux impitoyables restrictions de votre chronomètre, monsieur l'Orateur, je compte parler plus longuement de cette question que je ne le fais en ce moment. Pour terminer, je dirai que ce n'est pas au moyen d'un accord du genre de celui-ci que l'on trouvera la solution aux difficultés de l'univers à l'heure actuelle. Je ne suis pas un pessimiste, ni un prophète de malheur, mais je tiens à donner un avertissement au Gouvernement. Si vous entendez, comme la chose existe à l'heure actuelle, avoir en Canada un monopole financier maître de votre crédit et de votre monnaie, vous verrez s'écrouler autour de vous, et ce d'ici à dix-huit mois, l'armature économique, financière et capitaliste du pays. Ce Gouvernement ne vise pas à sauvegarder les intérêts des consommateurs et des producteurs de denrées essentielles. Il se préoccupe uniquement de favoriser les détenteurs d'obligations en Canada. (*Dénégations.*) Oui, vous protégez les riches, ceux qui vivent dans l'opulence et dans l'oisiveté, de préférence aux consommateurs et aux producteurs de denrées essentielles, et à moins de secouer votre torpeur, le jour n'est pas éloigné où un nouvel ordre de choses s'imposera par tout le Dominion. Je prétends que l'application raisonnée du libéralisme, dans la plus forte acception du terme, aux problèmes de l'heure, constitue le moyen le plus efficace pour assurer l'expansion du Canada, de l'Empire et de l'univers.

Monsieur l'Orateur, l'intelligence est une qualité merveilleuse, de même que la prévision; les deux réunies constituent une force invincible. En examinant cet accord, nous devrions nous rappeler l'inscription à l'entrée de cet édifice: "Les peuples sans vision sont destinés à périr". J'ai été fort impressionné l'autre jour quand le premier ministre nous a cité les mots du chant de marche du nouveau torysme du Canada et de l'empire. Il

a récité ces fameux vers du chant immortel d'Arthur Benson:

Wider still and wider
Shall thy bounds be set
God who made thee mighty
Make thee mightier yet.

Puis-je citer à la Chambre le chant de marche des libéraux en ce qui regarde les problèmes du Canada et de l'empire, et qui se trouve dans les vers précédents de ce même magnifique chant:

Thine equal laws, by freedom gained,
Have ruled thee well and long;
By freedom gained, by truth maintained,
Thine empire shall be strong.

M. D. M. KENNEDY (Rivière-de-la-Paix): Monsieur l'Orateur, nous pensions, il y a quelques années, que nous vivions dans un âge d'or. Aujourd'hui, le pessimisme est plus prononcé que depuis plusieurs années dans tout l'univers. Les problèmes qui se présentent à nous sont d'ordre national et international. Maintes et maintes conférences ont été tenues pour la solution des questions auxquelles ont à faire face les grandes nations du monde, concernant surtout le commerce, le désarmement et le tarif. Quiconque a suivi ces conférences a dû remarquer les énormes difficultés qui ont entravé la solution définitive d'aucun de ces problèmes d'ultime importance.

C'est donc avec une certaine satisfaction que nous avons vu cet accord signé à Ottawa. Au moins, nous pouvons constater que les nations de l'empire britannique ont pu s'entendre sur certaines questions et leur donner une forme concrète au moyen d'un accord devant être soumis aux divers parlements de l'empire. J'ai essayé d'analyser cet accord et ses annexes. Tout en admettant que les articles en sont compliqués et nombreux, surtout ceux qui concernent les hausses et les baisses des droits de douane je ne puis cependant être de l'avis de mes collègues qui prétendent que l'on a voulu lier à jamais le pays à une politique de haute protection. Je dirai, toutefois, que, à mon avis, certains droits son extrêmement élevés. Lorsque des industries doivent être protégées jusqu'à concurrence de 75 p. 100, soit par des tarifs ou autres moyens, je me demande si nous ne devrions pas permettre les importations de pays produisant ces marchandises. On dira peut-être que les industries vont être ruinées. Eh bien, dans les circonstances, il semble que plusieurs vont disparaître à moins que le commerce ne devienne plus libre et que nous n'ayons un système de change en vertu duquel le cultivateur canadien puisse vendre ses produits et acheter, après, les marchandises ouvrées du Canada et de l'univers. Cela, cependant, n'a pas trait aux questions que je vais traiter.

Touchant la réduction des tarifs, je pense que nous devons examiner le premier article de la loi des droits d'importation adoptée par le parlement de la Grande-Bretagne. Le voici:

A partir du premier jour de mars 1932, il sera, subordonnément aux dispositions de cette loi, exigé sur toutes les marchandises importées dans le Royaume-Uni, autres que les marchandises exemptées par les dispositions suivantes du présent article, un droit douanier à 10 p. 100 de la valeur des marchandises.

Puis certaines exceptions sont énumérées, de même que certaines denrées sur lesquelles des droits ont été perçus antérieurement à l'adoption de la loi. L'article 4 est ainsi conçu:

4. (1) Cet article s'appliquera aux pays suivants, c'est-à-dire, les dominions, au sens du Statut de Westminster de 1931, l'Inde et la Rhodésia du Sud, et tout territoire au sujet duquel un mandat de la Société des nations est exercé par le, ou qui est administré sous l'autorité du, gouvernement de tout dominion ci-dessus mentionné.

(2) Dans le cas de marchandises au sujet desquelles on démontre aux commissaires qu'elles ont été expédiées de toute partie de l'empire britannique, et cultivées, produites ou manufacturées dans tout pays auquel cet article s'applique, ni le droit *ad valorem* général ni aucun autre droit additionnel ne seront imposables avant le quinzième jour de novembre 1932, ou si pour les fins de cet article, une résolution de la Chambre des communes du Parlement fixe une date plus reculée, soit en général ou en ce qui concerne tout pays en particulier, alors dans les cas où la résolution s'applique, jusqu'à cette date ultérieur.

Si je saisis bien le sens de ces deux articles, ils signifient que la Grande-Bretagne est réellement et absolument protectionniste et a abandonné sa vieille politique de libre-échange. Il me semble que la ratification d'un traité admettant en franchise en Grande-Bretagne des produits qui passé le 15 novembre ou une date subséquente, seraient frappés de droits, ni le parlement canadien, ni le parlement anglais n'imposent au Canada ou à l'Angleterre le principe des tarifs élevés. Les conditions mondiales ne sont plus les mêmes, et cela est surtout vrai de l'Angleterre depuis qu'elle a adopté le principe de la protection. Pour être juste, je devrais signaler les exemptions mentionnées au premier tableau, savoir l'or, le blé, le maïs, la viande, le gibier quadrupède vivant, le poisson, le thé, ainsi de suite. Le tableau est assez long.

On dit: "Est-il possible que l'Angleterre hausse son tarif contre le Canada?" Il y a quelques années on disait: "Conçoit-on l'Angleterre abandonnant jamais le libre-échange?" et c'est fait. Nous ne connaissons

pas l'avenir, mais il me paraît raisonnable de croire, étant donné le texte de l'Import Duties Act, que cela peut arriver. Si le traité signifie quelque chose, il soustrait le Canada à l'application du tarif protecteur britannique. Je présume qu'il comprend certains produits manufacturés canadiens, et autres, mais ce qui m'intéresse davantage c'est le blé, le bétail et le porc. Ma circonscription comprend un établissement d'industrie forestière, mais je crois que sa prospérité dépend presque entièrement de la situation agricole, et, sauf l'industrie houillère, je suis d'avis que c'est également le cas de toutes les autres. Etant donné que l'Angleterre, jusqu'à ce traité, admettait en franchise le blé de tout pays, on peut prétendre qu'elle aurait continué de le faire indéfiniment. Mais il est difficile de croire que sans la ratification de ce traité par le parlement canadien notre blé jouirait de la franchise. Peut-on croire que nous serions sur le même pied que l'Australie et l'Inde si celles-ci ratifiaient les traités conclus avec elles et si nous refusions de ratifier l'accord conclu avec le Canada? On dira peut-être que le traité sera ratifié quoiqu'il advienne, vu la majorité du Gouvernement. Pour moi, je considère de mon devoir de prendre position dans un sens ou dans l'autre et de dire si je veux que le traité soit approuvé ou repoussé. Il y a quelques années, on disait que l'Angleterre ne pouvait se passer du blé canadien. Nous avons cru cela longtemps, jusqu'à ce qu'un jour nous nous rendîmes compte que s'il lui fallait en prendre une certaine quantité elle pouvait s'en passer dans une forte proportion. Il me paraît ridicule de penser que nous pouvons rejeter ce traité et prétendre quand même à la préférence.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je ne crois pas que la prétendue préférence de 6 p. 100,—au cours actuel du change elle n'est pas tout à fait cela,—fasse beaucoup. On a dit qu'elle fera hausser le prix, et d'autres ont dit qu'elle les fera baisser. Prétendre que le prix en diminuera pour le consommateur canadien est trop élémentaire, et quant à la hausse, autant que je comprenne la situation, il n'est pas raisonnable d'y croire. Mais avant de traiter ce point, je veux m'arrêter à celui-ci: qu'arrivera-t-il à l'agriculteur de l'Ouest si nous rejetons cette préférence? A mon avis, il lui faudra payer pour pénétrer sur le marché anglais. L'étude de Hopkins Armstrong et Mitchell sur les frais de production agricole dans les Prairies fixe entre soixante et soixante-cinq cents environ le boisseau le coût de revient du blé. Or, le blé, en moyenne, rapporte actuellement au cultivateur de l'Ouest entre trente et trente-cinq cents net, tout au plus. Calculé sur le prix moyen des différentes qualités et la moyenne des frais de transport, le prix net n'est pas meilleur. S'il faut payer en outre six cents pour s'ouvrir le marché anglais, le cultivateur ou le pays s'en trouveront-ils mieux? Je ne le crois pas, et je ne crois pas non plus que ce soit à l'avantage de l'empire britannique. Le prix que rapporte le blé dans l'Ouest canadien ne dépasse guère les débours courants de production; je doute qu'il soit tenu compte des frais d'établissement ou même d'un salaire raisonnable pour le cultivateur.

[M. Kennedy (Rivière-de-la-Paix).]

A mon avis, cette préférence de 6 p. 100 ne haussera pas le niveau général des prix. Actuellement, le droit canadien sur le blé des Etats-Unis est de quarante-deux cents approximativement, de trente cents contre l'étranger. A l'égard des pays de l'Empire, il est moindre. Or, le tarif ne hausse pas le prix du blé en Canada. Je conjecture que le peuple des Etats-Unis a pu se persuader mieux qu'aucun autre pays exportateur qu'il pourrait hausser le prix du blé au moyen du tarif douanier. Nous nous souvenons tous comment les Etats-Unis, à la suite d'une enquête faite chez eux et établissant que les frais de production du blé étaient moindres chez nous que chez eux haussèrent les droits contre le Canada. Aux Etats-Unis le tarif est d'environ 42c., si ma mémoire est fidèle. Les cultivateurs se plaignaient de ce qu'ils n'avaient pas obtenu un prix plus avantageux, et quand la baisse commença, en 1929, nous nous rappelons comment la commission agricole, ayant à sa tête Alexander Leggie, reçut de la Grain Stabilization Corporation l'ordre de stabiliser le prix du blé. Les cultivateurs des Etats-Unis crurent qu'ils pouvaient retirer des avantages du tarif, parce que la Grain Stabilization Corporation exerçait la haute main sur la situation. Mais, tout en croyant que cette Grain Stabilization Corporation fît beaucoup de bien, en amortissant le contre-coup de la chute de manière à ce que la baisse des prix se produisît plus lentement, elle éprouva un échec complet en cherchant à tirer parti du tarif sur le blé.

Il nous faudra encore vendre notre blé en dehors de l'empire britannique d'après l'importance de notre production actuelle. Apparemment, l'excédent de nos exportations en dehors de l'empire sera à peu près le même que celui des Etats-Unis en dehors de leur propre marché. En dépit des plus grands efforts, ce pays n'a jamais réussi à porter le prix de son blé plus haut que le niveau du prix mondial, et le résultat ne sera pas meilleur par suite de la préférence de 6 c. en Angleterre.

Quelle est donc alors la valeur de la préférence? J'ai déjà dit que s'il nous faut payer

notre accès au marché britannique, ce sera à notre détriment. Outre cela, que se passe-t-il aujourd'hui dans l'univers au point de vue du blé? C'est tout simplement une concurrence sans pitié de la part de tous les pays qui exportent du blé et l'unique question est de savoir lequel arrivera le premier. Par conséquent, il me semble que tout ce que nous pourrons faire pour retenir le marché qui nous a toujours été ouvert aura pour nous, en fin de compte, une certaine utilité. Je tiens à dire, toutefois, que tous les pays exportateurs de blé, y compris le Canada, seront amenés à réduire leur production. Ils y seront poussés, soit par la ruine d'un grand nombre de cultivateurs, soit par la mauvaise culture des terres à blé et la pauvreté des récoltes. Peu importe notre puissance financière, nous ne pouvons pas indéfiniment continuer à perdre de 25 à 50 p. 100 du coût de notre production.

Il y a ensuite, naturellement, la situation que fait naître le change entre l'Argentine, l'Australie et la Grande-Bretagne. On a déjà dit ici-même que, en dépit du fait qu'il reçoit plus d'argent pour son blé, par suite de la dépréciation de la monnaie, le cultivateur australien n'est pas, en réalité, en meilleure posture parce que, en monnaie canadienne, le résultat est le même. Il est vrai, cependant, que le cultivateur australien paie ses dettes et dépense son argent chez lui, tandis que nous faisons la même chose au Canada. Je ne crois pas qu'il soit utile d'en dire bien long sur ce point; des hommes de la trempe de sir Josiah Stamp et aussi, je crois, le nouveau sous-ministre des Finances ici, à Ottawa, admettent que les exportateurs faisant affaires dans les pays où la monnaie a perdu de sa valeur ont un avantage considérable sur ceux qui se trouvent dans les pays où la valeur de la monnaie est plus élevée. Il est donc inutile, à mon sens, de débattre ce fait et je me demande si, même sous le régime de la préférence de 6 cents, tenant compte du change et des autres conditions, l'Argentine n'a pas encore plus de chance que nous d'avoir accès au marché de la Grande-Bretagne. Je ne veux rien faire qui soit de nature à nous faire perdre cette préférence; je ne veux pas sembler indifférent, mais, bien que sur ce seul article nous y trouvions un avantage, je me demande si, dans l'ensemble, l'Argentine n'est pas plus avantagée que nous. La question de relever le niveau des prix et de remanier la monnaie de manière à ce que tous les pays qui exportent du blé sur les marchés du monde se trouvent sur un pied d'égalité au point de vue de la monnaie, devrait être étudiée avant longtemps si le Canada veut occuper une place sur ces marchés. Le perfectionnement considérable de l'outillage de production, pour ce qui est du blé, aurait probablement, quand même, donné lieu à un excédent dans le monde.

Je me suis fort intéressé à la proposition faite l'autre jour par le ministre de l'Agriculture (M. Weir). Il n'a pas insisté, mais il a laissé entendre qu'un certain nombre de personnes étaient intéressées dans la réduction de la superficie occupée par la culture du blé. J'ai dit tout à l'heure qu'il nous faudrait en venir à cette réduction dans le monde entier. Je ne vois pas pourquoi nous devrions continuer à produire à perte. La chose est absolument inutile et, tant que nous aurons un excédent considérable de blé qui ne peut être acheté ni consommé, cette quantité de blé rendra inutiles et vains tous nos efforts en vue de la stabilisation des prix. En d'autres termes, nous devons combler le vide qui existe entre la demande réelle et l'offre. Nous savons que la réduction de la superficie en culture comporte de grandes difficultés; si nous avons recours à ce moyen ici sans que les autres pays en fassent autant, la chose est absolument inutile. Il y faut la coopération internationale. Mais, je préférerais admettre que nous avons tenté de trouver une solution à ce problème et que nous avons échoué que de rester les bras croisés à attendre que nos cultivateurs soient ruinés et qu'un nombre suffisant d'entre eux aient été obligés d'abandonner la culture du blé pour qu'il y ait égalité entre l'offre et la demande dans l'univers entier.

La Grande-Bretagne a tenté de résoudre, à certains égards, la question des niveaux des prix, mais quelques-uns de ces chefs les plus autorisés ont déclaré qu'une nation, agissant seule, ne peut pas dépasser une certaine limite. Une des raisons pour lesquelles je suis heureux de cet accord avec la Grande-Bretagne c'est que celle-ci donne l'exemple au monde, en matière monétaire, bien que certaines gens estiment que l'exemple n'est pas très clair. Le *Journal of the Parliaments of the Empire* rapporte les paroles suivantes, prononcées par le très honorable Stanley Baldwin:

> Nous n'avons pas l'intention de revenir à l'étalon-or tant que l'or se conduira comme il le fait actuellement. Nous ne pouvons prendre aucun engagement définitif en ce qui concerne les cours futurs de la livre sterling, et l'expérience a démontré ailleurs,—aux Etats-Unis, par exemple,—la difficulté qu'un pays, agissant isolément, éprouve à hausser les prix. Les autorités monétaires de notre pays ont pris pour politique celle de l'argent à bon marché et en abondance, qui, à force, produira un certain effet sur les prix. Je ne sais trop si les dominions, du moins quelques-uns d'entre eux, ne trouveraient pas là un bon principe à adopter, mais cela, l'avenir le dira.

Le comité MacMillan, traitant de cette question de la hausse des prix, dit ceci, à la page 177 de son rapport:

Donc, notre objectif devrait consister d'abord, en autant qu'un pays puisse influencer le niveau mondial des prix, à hausser les prix à un niveau beaucoup plus élevé que le niveau actuel, puis à les y maintenir aussi stables qu'il est possible.

Nous recommandons d'accepter cet objectif comme étant le principe qui doit guider la politique monétaire de notre pays. L'acceptation de cet objectif constituera en elle-même un grand et notable changement. En effet, avant la guerre, à peu près personne ne considérait que le niveau des prix pût et dût être un sujet d'étude et de préoccupation, moins encore le but principal d'une politique, de la part de la banque d'Angleterre ou de toute autre banque centrale.

Maintenant j'aurai quelques observations à présenter au sujet des exportations de bestiaux en Grande-Bretagne. La suppression des restrictions auxquelles était astreint ce commerce a ses avantages, et là encore, je dis que nous nous acheminons vers une plus grande liberté commerciale. Je me rappelle m'être laissé dire, il y a bien des années, en Ecosse que l'interdiction du bétail canadien par le gouvernement de Grande-Bretagne n'était ni plus ni moins qu'une ruse protectionniste. Lorsqu'il s'agit de restrictions frappant l'importation de blé ou de viandes conservées, un léger retard n'est pas excessivement important, mais quiconque a fait transporter des bestiaux, soit par chemin de fer ou sur les grandes routes, sait que lorsqu'une anicroche se produit et qu'il y a du retard, les frais s'accroissent rapidement et que l'on essuie des pertes par suite de la diminution de valeur des animaux. Donc, bien qu'on n'en fasse pas grand cas, j'estime que la suppression de ces restrictions sera avantageuse pour l'agriculture en général, parce que, après tout, les cultivateurs de blé et les éleveurs sont solidaires. Nos expéditions de bestiaux aux Etats-Unis ont continué malgré eux, mais nos expéditions en Grande-Bretagne n'ont pas augmenté autant que nous l'aurions voulu. Toutefois, il est bon qu'on s'efforce autant que possible de faciliter l'accès de notre bétail au marché de Grande-Bretagne, car, on a beau dire que les Etats-Unis sont à la veille d'abaisser leur tarif douanier, ils ont fait tout le contraire depuis dix ans et nous savons que le tarif Fordney-McCumber a causé la ruine de notre élevage dans l'Ouest. Mais là encore je tiens à dire que c'est peut-être faire preuve de trop d'optimisme que d'entrevoir une énorme expansion de notre commerce de bétail.

Je voudrais citer une déclaration faite par le premier ministre Bruce d'Australie, au cours de son allocution aux délégués de la conférence, juste avant d'élaborer les accords définitifs. Voici ses paroles rapportées aux pages 101 et 102 v.f. du rapport de la conférence:

[M. Kennedy (Rivière-de-la-Paix).]

La condition du commerce des viandes de boucherie cause les plus graves inquiétudes au gouvernement australien et à une forte proportion de nos agriculteurs et éleveurs. Il serait difficile de gagner les esprits en Australie à tout accord commercial qui ne comporterait pas l'assurance de bénéfices tangibles pour les producteurs de viandes de boucherie.

L'inclusion des viandes de boucherie dans les concessions susceptibles d'être faites par la Grande-Bretagne ne profiterait pas seulement à l'industrie du bœuf mais avantagerait aussi sensiblement l'industrie lainière de l'Australie.

Et voici ce qu'a dit l'honorable N. C. Havenga, au nom de l'Afrique du Sud:

Jusqu'à ce jour, l'Union n'a pas essayé d'étendre notablement le commerce d'exportation de la viande mais par suite surtout du fléchissement des prix de la laine et de l'instabilité du marché de maïs, il lui faut songer à l'avantage qu'elle aurait à modifier son régime agricole en visant à la production de la viande.

Par conséquent, il semble qu'il doive y avoir une grosse concurrence entre les dominions pour accéder au marché de Grande-Bretagne, si bien qu'il nous faudra ici aussi remanier nos prix de revient, frais de finance et autres, aussi bien qu'on le pourra dans la circonstance, dans l'espoir de pouvoir tenir bon jusqu'à ce qu'une politique d'inflation possible hausse, d'une façon générale, les prix des produits naturels dans l'univers. Il me semble, vu les contingentements prévus par les traités, que nous tâchons de faire justement ce que certains de nos collègues ont préconisé pour le monde entier: c'est-à-dire de dresser des plans. Il me semble que le monde se dirige tout doucement vers le système de la monnaie dirigée, de la production dirigée, des exportations dirigées, des importations dirigées, enfin tout devrait être dirigé. L'ancien système commercial, laissant quiconque comptait réaliser un profit se lancer en affaires et agir à sa guise, n'est plus. Nous devons résoudre les problèmes en nous basant sur un système où la production et la distribution, les importations et les exportations seront prévues d'une manière telle que jamais elles ne l'ont été. A mon sens, voilà ce que ces accords suggèrent, du moins en ce qui regarde les contingentements.

Il semble exister un marché en Grande-Bretagne pour les produits du porc, bacon et jambons. Nos principaux concurrents sur ce marché sont les Danois. On fait aussi de l'exportation en Angleterre, des Pays-Bas, de la Suède et des Etats-Unis. Il me semble que le Canada peut, à la fin, mettre de bonnes quantités de bacon et de jambon sur le marché britannique. Là encore, nos produits entrent en franchise, en ce qui regarde le bacon de bonne qualité, du moins jusqu'à une certaine quantité, et pas davantage. J'ignore ce qui se pro-

duira dans le Royaume-Uni, mais j'imagine que les exportations provenant des Etats-Unis ne seront pas aussi bien reçues que les nôtres. Ils ont exporté des quantités considérables. Prenons les jambons: les Etats-Unis en ont fourni, en 1931, 600,000 gros quintaux alors que le Canada n'en a envoyé que 72,488. Je pense qu'on se trompe en s'attendant à des progrès immenses dans la quantité de nos exportations. A mon sens, la déclaration du premier ministre est un peu trop optimiste. De fait, il me paraît que, dans tout ce débat, comme au cours de beaucoup d'autres, le Gouvernement montre trop d'enthousiasme et l'opposition trop de pessimisme. Le premier ministre laisse entendre qu'avec des conditions favorables de vente et le maintien des prix au-dessus des frais de production, le Canada peut arriver à produire huit millions de porcs, et ainsi de suite. Si l'état du marché est favorable et si le prix se maintient continuellement au-dessus des frais de production, je crois que cela peut alors arriver. Mais, comment allons-nous nous y prendre? Aujourd'hui nous produisons tous des porcs, des bestiaux, du blé et tout le reste, à perte, et tant qu'on n'aura pas résolu ce problème de stabilisation des prix à un chiffre raisonnable, je ne crois pas que nous puissions compter sur des augmentations considérables,—rien qui puisse ressembler à l'augmentation dont parle le premier ministre,—dans nos exportations de bacon et de produits du porc du Canada.

Je désire revenir sur la question de limiter les terres en culture et la production. Nous avons vu les efforts tentés pour maintenir le niveau des prix de denrées d'exportation. Nous savons à quel point ces efforts ont été vus d'un mauvais œil par les pays exportateurs. Tout effort tenté par le gouvernement pour stabiliser les prix d'une denrée devra se faire d'une manière qui tiendra compte du producteur et du consommateur, sans se soucier de savoir si c'est un Canadien ou un Anglais, ou qui que ce puisse être. Vous ne pourrez en arriver à un accord raisonnable vers la stabilisation des prix sans tenir compte des droits de vos clients aussi bien que des droits des producteurs. Je crois que la proposition de M. Peterson, de Calgary, demandant que les pays d'exportation s'unissent,—il a nommé le Canada, les Etats-Unis, l'Argentine et l'Australie,—et tentent de s'entendre pour exporter ce que les pays importateurs du monde exigent en réalité, et pas davantage a quelques mérites, si nous pouvons arriver à cela et, en même temps, établir les affaires sur une base raisonnablement juste pour les pays importateurs. Mais il nous faut quelque chose de plus que ce que l'accord renferme. Cependant, comme les accords ne nous empêchent pas d'agir ainsi, maintenant ou dans l'avenir, je désire les appuyer.

On a dit que les tarifs nous ont été imposés pour cinq années à venir. Je crois qu'au cours de son discours, le chef de l'opposition a demandé si, dans le cas où le Canada et la Grande-Bretagne désiraient dénoncer l'accord, au bout de cinq ans, ils étaient libres de le faire. Je crois que le dernier article du traité avec le Canada, prévoyant une consultation, indique certainement cela, et s'il arrive qu'après les prochaines élections générales nous ayons un gouvernement qui désire accorder à la Grande-Bretagne d'autres réductions, je suis convaincu que le peuple anglais ne s'y opposera pas. Si l'accord empêche une réduction dans certains des articles des tarifs intermédiaire et général, maintenant ainsi la marge entre les taux de préférence et les taux intermédiaire et général, il impose aussi,—si ce terme est exact,—l'admission en franchise, pendant cinq ans et aussi les taux prévus par l'accord. En parcourant l'accord, j'ai calculé aussi rapidement que possible et j'ai constaté qu'environ soixante ou soixante-dix des articles étaient réduits au-dessous des taux de 1930 en ce qui regarde la préférence britannique. Bien qu'on ait ajouté des articles aux tarifs général et intermédiaire, certaines réductions des droits de préférence britannique sont beaucoup plus basses que les réductions du budget Dunning. En somme, étant donné les avantages accordés aux cultivateurs sur le marché britannique, étant donné que, tout en relevant le tarif général et le tarif intermédiaire, on a abaissé le tarif de la préférence britannique, il me semble juste de prévoir que les droits exigibles pour l'entrée des marchandises en Canada, grâce à la concurrence que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis se font sur presque tous les articles en question, seront plus bas que dans le passé.

M. SAMUEL FACTOR (Toronto-Centre-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'espère que l'honorable député qui vient de parler (M. Kennedy) (Rivière-de-la-Paix) me pardonnera si je ne le suis pas dans les méandres de son discours. Il a analisé longuement l'accord, mais je ne sais pas encore exactement s'il le condamne ou s'il l'approuve. Je désire tout d'abord faire quelques observations générales sur ce débat. Pour moi,—et je crois avoir en cela l'appui des honorables députés de ce côté-ci de la Chambre,—je ne conçois pas qu'une opposition doive nécessairement combattre toute mesure et tout projet de loi qu'on soumet au Parlement, et cela simplement parce que c'est le Gouvernement qui les présente. Quant à cette motion du premier ministre (M. Bennett) demandant au Parlement d'approuver l'accord commercial conclu entre le Canada et la Grande-Bretagne, si un député, après avoir analysé sérieusement cet accord, est convaincu qu'il est dans l'intérêt général du peuple ca-

nadien et qu'il va réussir à améliorer la situation déplorable qui règne dans notre pays, il me semble que le devoir de ce député est d'appuyer cet accord, quelle que soit son allégeance politique. Si, d'un autre côté, après un examen attentif et soigné de cet accord et de ce qu'il comporte, à la lumière des détails qui ont été exposés et même à la suite du discours prononcé par le premier ministre lors de la présentation de cette résolution, il apparaît clairement que cet accord ira en définitive à l'encontre des intérêts de notre pays et de tout l'Empire; que, loin de contribuer à améliorer la situation mondiale, il ne servira qu'à l'aggraver; qu'il ne suscitera pas d'activité nouvelle dans les affaires; qu'il ne soulagera pas les chômeurs; qu'il ne fera pas baisser le coût de l'existence, mais qu'au contraire il l'augmentera; et qu'enfin il ne contribuera aucunement à résoudre les problèmes économiques qui se posent aujourd'hui dans notre pays, c'est alors le devoir de tout citoyen canadien loyal de crier ici que cet accord est mauvais, inique, qu'il est, selon l'expression de l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Mackenzie) une "fraude fiscale".

Le premier ministre me paraît avoir été très injuste lorsque, présentant cette résolution, il a dit que tout honorable membre de la gauche qui oserait analyser ou critiquer cet accord ne le ferait que pour obtenir un avantage personnel ou politique. En parlant ainsi, le très honorable premier ministre a lancé une insulte flagrante, un affront à l'intelligence des milliers de Canadiens représentés de ce côté-ci de la Chambre, d'autant plus qu'il s'est vanté de ce que cet accord est conforme aux principes prônés par le parti conservateur durant la dernière campagne électorale.

Cet accord comporte plusieurs questions économiques, constitutionnelles, impériales, internationales et, dans le sens large du mot, politiques. C'est un accord compliqué, qui peut avoir des répercussions profondes et qui liera notre pays et le reste de l'empire durant plusieurs années. Laissons de côté pour l'instant la propagande faite en faveur de cet accord par les amis du Gouvernement. Vous savez, monsieur l'Orateur, qu'on a fait luire de faux espoirs devant une population courbée sous la misère et la détresse en lui disant que cet accord est la panacée qui va guérir tous nos maux économiques. Ne parlons pas de cette propagande. Il est amusant, étant donné toute cette propagande, d'entendre le premier ministre accuser les honorables membres de la gauche de faire de la politique. Qui fait de la politique? Je vous le demande.

Arrêtons-nous strictement aux faits. La conférence impériale a été un événement historique. J'ai eu le plaisir d'assister aux cérémonies d'ouverture et je dois avouer que j'ai été grandement impressionné à la vue des hommes d'Etat de l'Empire, de ces grands hommes réunis ici et qui représentaient un quart de la population du globe. J'ai été surtout frappé par le premier discours du très honorable Stanley Baldwin dont je voudrais lire un passage. Je sais que ce discours a été cité par d'autres députés et que même cet après-midi l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Mackenzie) en a parlé, mais le passage en question me paraît d'une importance si grande pour tout esprit ouvert qui désire rechercher si la conférence a eu le succès dont la droite se vante, que, même au risque de répéter des choses déjà dites, je veux citer ce passage que je trouve à la page 74 v.f. du rapport de la conférence impériale. Voici ce que M. Baldwin a dit:

> Et maintenant pour revenir aux échanges dans l'Empire, nous comptons pouvoir, à la suite de cette Conférence, non seulement conserver les préférences actuelles mais encore les étendre. Il existe deux façons de les étendre: abaisser les barrières entre nous-mêmes ou les élever à l'endroit des autres. Le choix à faire dépend beaucoup des circonstances régionales mais, ceci dit, il nous semble préférable d'adopter la première plutôt que la seconde. En effet et quelles que soient nos ressources, nous ne saurions nous passer du reste du monde. Aucune nation ou aucun groupe de nations, quelle que soit sa richesse ou sa population, ne peut réussir à rester prospère dans un monde atteint par la crise et l'appauvrissement. Songeons donc à abaisser plutôt qu'à élever nos barrières douanières même si nous n'atteignons qu'imparfaitement notre but tout de suite, et n'oublions jamais que toute attitude que nous pourrions adopter aurait son contre-coup ailleurs.

Tels étaient les résultats que M. Baldwin attendait de la conférence. Mais quels sont-ils? J'ose le dire en toute humilité, il n'y a pas deux personnes au Canada, si ferrées qu'elles soient en économie politique, qui puissent s'accorder sur les résultats nets ou généraux de la conférence. Mais certains résultats sont certains, définis et arrêtés, et le premier ministre en a énoncé un, dans son discours de Calgary. Voici ce qu'il a dit au sujet de la conférence:

> Une chose est certaine, cependant, c'est que les pays en dehors de l'Empire devront payer tribut pour avoir le privilège de faire affaires avec l'Empire.

Je savais que certaines choses n'étaient pas si certaines, mais une chose certaine, c'est que les pays du monde entier devront payer tribut à l'empire britannique pour avoir le privilège de commercer avec lui. Quel commencement de bon augure pour la conférence économique universelle! Au lieu d'une préparation de la conférence économique mondiale,

cela me paraît plutôt un coup de clairon annonçant une nouvelle guerre économique universelle. J'ai bien peur que cela ne marque le commencement d'une guerre économique universelle. Des représailles sont fatales. Et les pays jouissant du traitement de la nation la plus favorisée avec qui nous faisons 100 millions de dollars d'échanges par année, 36 millions d'importations et 64 millions d'exportations? Que feront-ils? Je crains fort que, par suite de la conférence, la Société des nations que nous appelons l'empire britannique n'ait resserré ses liens pour livrer la bataille économique mondiale la plus violente et la plus féroce que nous ayons connue, et ce nationalisme économique insensé, fondé sur le principe de tarifs absurdement élevés, ne servira aucunement la cause de la paix et de la liberté dans le monde.

Et que dire de notre autonomie douanière et de celle de toutes les autres parties de l'empire? Cette convention la détruit complètement. Je n'entrerai pas dans le détail, mais il ressort clairement du traité que le gouvernement du Royaume-Uni ne peut réduire ses droits de douane qu'avec le consentement du Canada, et il est également manifeste que nous avons perdu notre indépendance au point de vue douanier. Le gouvernement anglais détermine notre politique douanière et nous déterminons et traçons à notre tour la politique douanière du Royaume-Uni. L'établissement de tarifs par des traités, ainsi que ces accords le prévoient, produira des résultats néfastes et rien de bon ne peut résulter de l'ingérence mutuelle des pays de l'empire dans leur politique douanière.

De plus, les tarifs douaniers doivent-ils être la base de meilleures relations entre les pays de l'empire? Permettez-moi de citer le passage suivant de l'*Economist*, livraison du 24 septembre 1924, au sujet de la conférence impériale:

> Dès la fermeture des microphones et la fin de la séance d'ouverture, les délégués sont descendus des nuages du sentiment impérial au roc des durs marchandages égoïstes. . . L'un des effets déplorables de la conférence, ce sont l'amertume et la rancune suscitées entre les délégués britanniques et canadiens.

Les tarifs seront-ils la base de meilleures relations entre les pays de l'empire? Dans son discours à la Chambre des communes anglaise, M. Chamberlain a déclaré que le loyalisme du Canada envers l'empire faiblit. De meilleures relations commerciales entre les pays de l'empire resserreront-ils leurs liens? Les droits de douane seront-ils le fondement sur lequel nous établirons de meilleures relations commerciales entre les membres de l'empire? Les droits de douane amélioreront-ils le commerce impérial? Nos droits de douane ont-ils amélioré le commerce canadien? Le Gouvernement a relevé constamment les droits depuis 1930, mais ce tarif très élevé a-t-il accru ou amélioré notre commerce? Assurément non. Les échanges se contractent d'une façon alarmante et le chômage s'est effroyablement aggravé. Nul de nos collègues de la droite ne soutiendra que cette convention augmentera notre commerce d'un dollar.

Une VOIX: Allons donc!

M. FACTOR: Si l'honorable député n'a que cela à dire je n'ai pas à lui répondre. Cet accord peut détourner une part de nos échanges vers le Royaume-Uni; et j'en suis fort content. Mais à quel prix? Même, je ne suis pas certain que ce détournement atteindra les proportions que prétend le premier ministre. Je ne pose pas au spécialiste en matière d'économie politique; mais je sais une chose, c'est qu'on ne saurait complètement détourner les échanges de leur avenue naturelle. Si l'avenue naturelle de notre commerce est entre le Canada et les Etats-Unis par exemple, elle continuera de l'être.

Le présent accord ne dotera le Canada d'aucun nouveau commerce. Il n'imprimera nul essor à notre commerce; et ce qu'il nous faut surtout aujourd'hui c'est l'expansion du commerce mondial. A vrai dire j'ai lieu de craindre que ce traité, destiné ostensiblement à assurer une nouvelle orientation à nos échanges, n'ajoute à nos difficultés commerciales et à la conclusion et n'aggrave notre situation déjà trop lamentable, dans le domaine des affaires. Je cite encore l'*Economist*, page 541:

> Résumons: les Canadiens intelligents se rendent compte que la conférence n'apportera aucune prospérité spéciale au commonwealth si ses résultats ne sont accompagnés d'une expansion du commerce entre les membres de l'empire et les autres pays du globe. Le Canada ne peut espérer récolter des gains commerciaux des préférences anglaises si le pouvoir d'achat de la Grande-Bretagne n'est pas restauré grâce à une expansion du commerce bien au delà des bornes du commonwealth et par contre le marché canadien n'absorbera pas beaucoup plus de produits de fabrication anglaise tant que le Canada n'arrivera pas à vendre avantageusement sur les marchés étrangers l'excédent de ses produits exportables que ne peut absorber le commonwealth britannique.

J'arrive maintenant à ce que dit l'accord touchant les préférences faites au Canada par le Royaume-Uni. Le premier ministre, parlant de ces préférences, a dit avec sa modestie coutumière:

> Dans toute l'histoire de l'empire jamais auparavant il ne s'est accompli une chose comparable à celle-ci, quant aux avantages, tant présents que futurs.

Il se peut que le premier ministre parle en connaissance de cause de l'avenir, mais pour

ce qui est des avantages présents, ces préférences puis-je faire observer, à l'instar de maint honorable préopinant de ce côté, que lesdites préférences se trouvent dans un tel enchevêtrement de correctifs, de réserves et de conditions que leur valeur est plus que douteuse. L'honorable représentant de Vancouver-Centre a parlé de l'article 1*er*, lequel garantit l'admission permanente en franchise sur le marché du Royaume-Uni de certains produits canadiens; mais pareille garantie,—que la marge préférentielle sera maintenue,—n'y figure pas. Les articles 2, 3 et 4 sont adoptés sous réserve des conditions qu'a déjà notées mon très honorable chef. Ces produits doivent d'abord être offerts en vente au Royaume-Uni à des prix ne dépassant pas le cours mondial et à des quantités qui suffisent à combler la demande du Royaume-Uni. Je passe sur l'article 6, car pe ne prétends pas m'y connaître, dans le bacon et les porcs. Mais les articles depuis le nº 1 jusqu'au nº 8, qui établissent nos préférences sont, je l'ai déjà dit, chargé de réserves et de correctifs. Je cite encore l'*Economist* du 24 septembre 1932. Parlant de ces préférences, voici ce qu'il dit à la page 540:

> En ce qui concerne le blé, les commerçants de grain de l'Ouest et les chefs des sociétés agraires sont encore bien incertains touchant les avantages qui résulteront de la préférence de 6 cents par boisseau sur le marché britannique. Ils redoutent une concurrence extrêmement vigoureuse de la part de l'Argentine et d'autres pays exportateurs de blé sur les marchés du continent de l'Europe et la conséquence possible d'un fléchissement notable dans les prix mondiaux, ce qui diminuerait le rapport total du producteur de grains au Canada et entraînerait des bénéfices plus maigres pour le commerce des grains.
>
> Le Canada, et les autres dominions exportateurs, s'ils veulent conserver la préférence de 4c. par livre, sur le cuivre, dans le marché anglais, devront vendre à un prix qui ne dépasse pas le cours mondial et en des quantités qui suffisent à combler la demande de la clientèle.

Puis-je commenter ici la partie du traité où nous consentons ces concessions réciproques à la Grande-Bretagne? Une analyse des modifications montre que dans 133 numéros il y a augmentation du tarif intermédiaire. Plus que cela, monsieur l'Orateur, l'on doit conclure que cette révision a été faite purement et simplement au bénéfice des manufacturiers, c'est une révision à l'avantage de l'homme riche. Les droits sont abaissés sur la toile, les spiritueux, les engins de pêche, les fusils, les carabines et les cannes de golf. Dites-moi, combien d'ouvriers s'intéressent à l'achat de ces objets de luxe? Comment la masse du peuple peut-elle se montrer enthousiaste des réductions tarifaires sur ces marchandises? J'ose suggérer que sur pareils objets de luxe le tarif nous assure déjà les revenus nécessaires; et puisqu'aujourd'hui on réduit ces droits, au profit des riches, le commun de la population sera grevé davantage par ailleurs, car il faudra combler cette lacune dans nos recettes.

[M. Factor.]

Les motocyclettes sont admises en franchise; mais les bicyclettes ne le sont pas. Les jantes en acier pour bicyclettes sont libérées de tous droits. Tous ces changements sont à l'avantage du fabricant. Je l'ai déjà dit, il s'est fait là une révision au bénéfice des manufacturiers. Par contre, que trouvons-nous au sujet des produits de première nécessité? Etudions l'article 532 qui traite des vêtements et accessoires du vêtement fabriqués de tissus. Les taux indiqués dans la colonne des "Taux actuels" sont: Tarif de préférence britannique, 25 p. 100; tarif intermédiaire, 30 p. 100, et tarif général, 35 p. 100. De plus, pour le tarif de préférence britannique, il y a un droit de 3c. par livre; pour le tarif intermédiaire, 3c. ½ par livre et pour le tarif général, 4c. par livre. Quel changement a apporté la conférence? Le tarif de préférence britannique reste à 25 p. 100; aucun changement. Le tarif intermédiaire est de 30 p. 100; aucun changement encore. Le tarif général est de 35 p. 100, donc aucun changement. Nous voyons qu'en vertu de la conférence, le droit spécifique pour le tarif de préférence britannique est fixé à 2c., soit une diminution de 1c.; pour le tarif intermédiaire, 3c. ½; aucun changement. Pour le tarif général, 4c.; aucun changement.

L'article 552 du tarif comprend des articles indispensables au pauvre. En dépit de cela, cependant, on n'a apporté aucune réduction importante des taux. Puis, étudions l'article 555 du Tarif concernant les vêtements, les accessoires du vêtement et autres articles de tissus. Les droits actuels sont de 30 p. 100, 40 p. 100 et 40 p. 100, respectivement, plus un droit par livre de 25c., 32c. ½ et 35c. Nous allons comparer ces droits avec ceux que la conférence a adoptés, soit 30 p. 100, 40 p. 100, et 40 p. 100 et les droits par livre de 18c. ¾, 32c. ½ et 35c. Il n'y a aucune réduction importante.

Relativement à l'article 568a, chaussettes et bas de toutes sortes, il existe une faible réduction des droits actuels. Les pourcentages actuels restent les mêmes, mais il y a un changement des droits par douzaines. Tandis que les droits actuels par douzaine sont de $1, $1.35 et $1.50, respectivement, ceux de la conférence sont de 75c., $1.35 et $1.50. Si nous examinions les autres articles, nous verrions qu'il en est ainsi dans plusieurs cas.

Il se trouve un article, cependant, sur lequel je veux attirer l'attention tout spécialement, savoir, le savon de blanchissage. Dans la colonne des "Taux actuels", nous voyons que les taux par 100 livres sont de 65c., 90c. et $1. La conférence les a fixés à 50c., $1.50 et $1.50.

Les honorables députés remarqueront qu'il y a une augmentation de 90c. à $1.50 dans le tarif intermédiaire et une augmentation de $1 à $1.50 dans le tarif général. Passant au rapport du commerce pour l'année expirée le 31 mars 1932, fourni par le service de la Statistique du Dominion, nous trouvons que les importations totales de ce produit sont évaluées à $560,378. De cette somme, $6,507 représentent les importations de de Grande-Bretagne et $552,296 celles des Etats-Unis. Quel sera le résultat? Le prix du savon va monter. Puis, passant à l'article 208 et au suivant, dans lesquels il s'agit de certains produits chimiques, nous voyons que les changements dans les droits ne peuvent qu'amener une hausse dans le prix de ces matières premières et, conséquemment, dans celui de l'article manufacturé.

Il y a un certain nombre d'articles dont quelques honorables membres de cette Chambre ont parlé et au sujet desquels je désire dire quelques mots. Je mentionnerai les articles 206*a*, 236 et 476 qui traitent des produits bactériologiques, des pansements et des instruments de chirurgie, respectivement, de ce que l'on emploie dans la chambre d'un malade. La modification des taux sur ces articles concerne les malades, les infirmes et les vieillards. Dans la colonne des "Taux actuels", nous trouvons, pour l'article 476, que ces produits sont admis en franchise dans les trois cas. Cependant, les taux de la conférence sont comme suit: Tarif de préférence britannique, en franchise; tarif intermédiaire, 10 p. 100 et, tarif général, 10 p. 100. Pour l'article 236, relatif aux pansements, tandis que les taux actuels sont de 12½ p. 100, 17½ p. 100 et 20 p. 100, ceux de la conférence sont de 12½ p. 100, 25 p. 100 et 35 p. 100. De tels produits, destinés au soulagement des malades, des infirmes et des vieillards, devraient être admis en franchise d'où qu'ils viennent. Les quelque deux cents modifications apportées au tarif feront monter les prix et augmenteront le coût de l'existence. La masse du peuple n'en tirera aucun profit et le commerce anglais n'augmentera pas.

Le premier ministre du Canada demande que l'on approuve à cette union avec le haut tarif de protection pour une période de cinq ans. Il demande de lier le Parlement et le pays pour une telle période durant laquelle il lui sera interdit de négocier des traités avec d'autres pays.

Me sera-t-il permis, monsieur l'Orateur, de faire une déclaration assez catégorique? Je suis, relativement parlant, un nouveau membre de cette Chambre, mais je veux parler franchement. Supposons qu'il y ait un changement de gouvernement aux Etats-Unis, chose probable si l'on peut ajouter foi aux apparences actuelles. Supposons que le parti démocrate soit victorieux et désire négocier un traité avec le Canada en vue d'une réciprocité restreinte. Nous serions dans l'impossibilité de négocier un tel traité. Nous sommes absolument liés, et je dis que l'adoption de la convention que l'on nous propose en ce moment est le comble de la folie. De plus, je doute beaucoup que cet accord soit constitutionnel, et je suis d'avis qu'il ne devrait pas lier les prochains gouvernements. Je fais donc remarquer au Gouvernement que même en ce moment il n'est pas trop tard pour insérer dans cette convention un article décrétant qu'en tout temps, durant la période de cinq ans, on pourra mettre fin à la convention après un préavis de six mois ou d'un an. Si l'accord est aussi satisfaisant que le Gouvernement le dit, nous n'aurons pas à nous prévaloir de cette disposition. D'un autre côté, s'il n'est pas satisfaisant, une disposition dans le genre que j'ai suggérée serait fort avantageuse.

J'ai déjà dit, monsieur l'Orateur que la récente conférence d'Ottawa était censée être une conférence économique. Après avoir analisé les accords auxquels on en est venu, je doute souvent qu'elle ait été une conférence économique. La conférence a été convoquée, les grands hommes d'Etat de l'empire se sont réunis pendant la plus grande crise économique mondiale. Le chômage augmente,—on continue la grande tragédie où l'on voit des hommes et des femmes désirant travailler, mais ne pouvant pas trouver le travail qu'il leur faut pour fournir la nourriture et l'abri à leurs êtres chers et leurs enfants. Les fondations mêmes de notre édifice social sont ébranlées.

La conférence s'est tenue au milieu de cette situation et qu'a-t-elle accompli? Le mieux qu'elle ait pu faire,—en admettant l'exactitude de toutes les prétentions du Gouvernement,—aura été de détourner, disons une quantité considérable du commerce, vers le Royaume-Uni. Mais en quoi a-t-elle aidé à la solution des problèmes économiques que le monde envisage aujourd'hui? Même les problèmes de monnaie et de crédit ont été relégués dans l'obscurité, comme l'a dit l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Mackenzie). Quel message d'espoir ou de bonheur cette conférence a-t-elle apporté aux 15,000 familles de Toronto qui sont à la charge de la ville? Quel message d'espérance et d'encouragement a-t-elle apporté aux centaines d'autres familles qui sont trop fières pour mendier la charité de la ville et qui sont soutenues autrement? Quel message d'espoir cette conférence a-t-elle apporté aux milliers,—aux centaines de milliers,—de chômeurs? Va-t-elle leur donner du travail pour nourrir leurs familles actuellement

souffrant de la faim et désespérées? Il y avait à cette conférence de grands hommes, de grands cerveaux, cherchant à trouver des remèdes à un monde dans la détresse et la peine, mais qu'ont-ils accompli? J'espère ne pas être trop pessimiste; mais, personnellement, je suis excessivement désappointé des résultats. On n'aurait pas dû l'appeler une conférence économique, mais bien une conférence commerciale, même une conférence politique, établie sur les fondations d'un tarif de protection.

Je prie avec ferveur, monsieur l'Orateur, et c'est mon plus cher espoir, que la conférence économique mondiale qui doit se réunir bientôt sera plus heureuse que la dernière conférence impériale.

(Sur la proposition de M. Sanderson, la suite du débat est renvoyée.)

Sur la proposition de M. Guthrie, la séance est levée à cinq heures et quarante et une minutes.

JEUDI, 27 octobre 1932.

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont indiquées par un astérisque.)

H. C. PEARSON ET LE TRIBUNAL DES PENSIONS

M. BLAIR demande:

1. Le tribunal des pensions du ministère des Pensions et de la Santé nationale a-t-il notifié à H. C. Pearson, numéro matricule 2499907, de venir de Syracuse, New-York, pour comparaître devant le tribunal à Cobourg, Ontario, le 24 août 1932?
2. Le tribunal a-t-il siégé ce jour-là à Cobourg?
3. Le tribunal a-t-il remboursé audit H. C. Pearson les dépenses que celui-ci a faites pour venir de Syracuse à Cobourg afin d'être présent aux séances du tribunal des pensions?
4. Quel fonctionnaire est responsable de cet avis envoyé à H. C. Pearson de comparaître devant le tribunal?

L'hon. M. MacLAREN (ministre de la Défense nationale):

1. Non. L'avocat du département des Pensions pour la région de Toronto l'a averti que l'instruction de sa cause était fixée à cette date.
2. Non.
3. Non.
4. Aucun fonctionnaire n'a signifié à M. H. C. Pearson l'avis de comparaître devant le tribunal des pensions. C'est l'avocat de district du département des pensions qui notifie aux intéressés la date de l'instruction de leur cause.

[M. Factor.]

L'ÉCLUSE N° 22 DU CANAL DE LA TRENT

M. BLAIR demande:

1. Les ingénieurs du ministère des Chemins de fer et des Canaux ont-ils approuvé, en août 1929, les plans de la digue à l'écluse n° 22 du canal de la Trent?
2. Pour quel motif cette digue n'a-t-elle pas été construite?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Les plans d'une nouvelle digue ont été approuvés au mois d'août 1929, mais on a effectué des réparations temporaires aux ouvrages existants, ce qui nous a dispensés des frais de premier établissement jusqu'à cette saison. Les devis qui accompagnent le plan ont été approuvés au mois d'août dernier, on a demandé des soumissions en septembre et le Gouvernement a mis la question à l'étude.

INSPECTEUR DES DOUANES À VANCOUVER

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver-Centre) demande:

1. Le gouvernement actuel a-t-il placé dans un grade inférieur M. R. C. Maxwell, ancien inspecteur des douanes et de l'accise au port de Vancouver?
2. Ledit R. C. Maxwell a-t-il souvent rempli les fonctions de percepteur intérimaire en plus de ses fonctions d'inspecteur?
3. Le ministère du Revenu national a-t-il nommé un assistant de l'inspecteur pour aider à M. R. C. Maxwell à remplir ses fonctions d'inspecteur?
4. Ledit R. C. Maxwell a-t-il rempli les deux fonctions à la connaissance du Gouvernement, et le ministère a-t-il approuvé son travail, alors qu'il était percepteur intérimaire?
5. Quelque soixante-dix compagnies qui font des affaires au port de Vancouver ont-elles signé une pétition demandant une enquête impartiale au sujet de la rélégation dans un grade inférieur de R. C. Maxwell, le très honorable premier ministre l'a-t-il reçue, et si tel est le cas, en a-t-il accusé réception?
6. Quelle mesure s'il en est, le très honorable premier minsitre a-t-il prise relativement à cette affaire?

L'hon. M. RYCKMAN (ministre du Revenu national):

1. Le département du Revenu national a infligé le 1er juillet 1932, une rétrogradation à R. C. Maxwell, ancien inspecteur des douanes et de l'accise au port de Vancouver.
2. Conformément à la coutume, en tant qu'inspecteur et principal subalterne, R. C. Maxwell a rempli les fonctions de percepteur, quand le titulaire était absent en congé réglementaire ou pour cause de maladie.
3. A la suite d'un concours de promotion, la commission du service civil a nommé, le 1er avril 1924, H. M. Dunn, inspecteur adjoint des douanes et de l'accise, port de la catégorie n° 6.
4. Ainsi qu'il est de pratique courante, R. C. Maxwell a été autorisé à remplir les fonc-

tions de percepteur en l'absence du titulaire. Les dossiers administratifs n'indiquent pas que le département ait loué son travail d'une façon particulière pendant qu'il remplissait les fonctions de percepteur, et ce n'est pas la coutume.

5. Le premier ministre s'est occupé lui-même du cas de R. C. Maxwell et la pétition est arrivée peu de temps après que le premier ministre eut écrit à M. Maxwell, pour lui faire part des conclusions arrêtées après consultation avec le ministre du Revenu national.

6. On n'a pas donné suite à la demande d'une nouvelle enquête, les faits sur lesquels était fondée la décision ayant amplement justifié cette dernière.

BARRAGES SUR LA RIVIÈRE TRENT

M. BLAIR demande:

1. A-t-on fait un appel de soumissions pour refaire les digues 4 et 5 sur la rivière Trent, au nord de Peterborough?

2. Si l'on a accepté des soumissions, qui a été le soumissionnaire choisi?

3. Le Gouvernement remplacera-t-il cette année l'une de ces digues en bois par une digue de ciment?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Quant à la digue 4 (aujourd'hui digue 23), non. C'est un nouveau barrage en béton parachevé en 1927. Digue 5 (maintenant 22): On a invité des offres que le ministère examine actuellement.

2 et 3. Répondu sous le n° 1.

PONT DES ÉCLUSES: RIVIÈRE OTONABEE

M. BLAIR demande:

1. A-t-on fait un appel de soumissions pour la réfection du pont des Ecluses, sur la grande route n° 7, au-dessus de la rivière Otonabee, près de Peterborough?

2. Le Gouvernement construira-t-il le pont à cet endroit cette année?

3. En est-on venu à une entente avec le gouvernement de l'Ontario au sujet du pourcentage que chaque gouvernement doit payer pour la construction dudit pont?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Non.

2. La question fait l'objet de pourparlers entre le gouvernement fédéral et la province; la décision finale attend le choix commun d'un emplacement.

3. Répondu sous le n° 2.

QUESTIONS TRANSFORMEES EN ORDRES DE DEPOT DE DOCUMENTS

QUAI DE PORT-LATOUR SUPÉRIEUR

Par l'hon. M. RALSTON:

1. Quelle somme a-t-on votée en 1932 pour des réparations au quai du Port-laTour supérieur?

2. Combien a-t-on dépensé jusqu'à ce jour?

3. A-t-on terminé cette entreprise?

4. Qui était conducteur des travaux?

5. Quel était le tarif par heure des salaires payés au conducteur des travaux, aux menuisiers, aux ouvriers?

6. Qui a fourni le bois de charpente ou les billes utilisés pour ces réparations?

7. Quelle a été la somme totale versée pour ledit bois et les billes livrés?

8. Quelle était la dimension du bois et des billes demandés pour cette entreprise?

9. De quelle dimension les a-t-on fournis?

10. Le conducteur ou l'ingénieur de l'entreprise a-t-il refusé ou candamné du bois ou des billes comme étant impropres auxdites réparations?

11. Si tel est le cas, les a-t-on utilisés à la fin pour lesdites réparations?

12. Le ministère ou l'ingénieur de district ont-ils reçu des plaintes de quelqu'un au sujet de la qualité et de la dimension dudit bois et des billes?

13. Quelle essence de bois avait-on demandée pour cette entreprise?

14. Quelle essence a-t-on fournie, et de quelle essence s'est-on servi?

DRAGUES N° 10 ET N° 11, DU MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES

Par M. GARDINER:

1. A-t-on vendu les dragues *N° 10* et *N° 11* du ministère de la Marine et des Pêcheries?

2. Si tel est le cas, pourquoi et quand ont-elles été vendues?

3. A qui les a-t-on vendues?

4. Quel prix a-t-on reçu?

5. Quelles réparations à ces dragues a-t-on faites durant chacune des trois années qui ont précédé la vente?

6. Quel a été le coût de ces réparations?

7. Ont-elles été vendues seules, ou avec d'autre matériel?

8. Si on les a vendues avec d'autre matériel, des réparations avaient-elles été faites durant la même période, à ce matériel vendu avec les dragues?

DEMANDES DE DOCUMENTS ACCORDEES SANS DEBAT

DESTITUTION DE JOSEPH PERRAULT

Par M. BOUCHARD:

Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et toutes personnes, corporations ou autres relativement à la destitution de Joseph Perreault, de la ferme modèle de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, comté de Kamouraska, et aussi copie du rapport de l'enquête qui a été tenue à Sainte-Anne-de-la-Pocatière au sujet de cette affaire.

DESTITUTION DE JOSEPH PARADIS

Par M. BOUCHARD:

Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, pétitions et autres documents, échangés de janvier 1931 jusqu'à ce jour, entre le ministre des Postes et tout fonctionnaire de ce ministère et toutes personnes, corporations, ou autres, relativement à la destitution du courrier des Postes, Joseph Paradis, à Saint-Germain, comté de Kamouraska.

BUREAU DE POSTE À SAINT-CYRILLE, COMTÉ DE L'ISLET

Par M. FAFARD:

Copie de toute la correspondance échangée depuis le premier janvier 1932 jusqu'à ce jour, au sujet du bureau de poste de Saint-Cyrille, dans le comté de l'Islet, Québec.

RAPPORTS DU MINISTÈRE DES PÊCHERIES

Par M. GIROUARD (pour M. Brasset):

Copie du rapport du surintendant des pêcheries, M. S. T. Galand, Charlottetown, île du Prince-Edouard, audit département, pour la semaine terminée le 14 juin 1930; et aussi le rapport de l'inspecteur des pêcheries, M. W.-S. Arsenault, de Grand-Stone, îles de la Madeleine, au ministère des Pêcheries, pour la semaine terminée le 14 juin 1930.

GRANDE-ENTRÉE, ÎLES DE LA MADELEINE, DÉPENSES

Par M. GIROUARD (au nom de M. Brasset):

Copie de tous les bordereaux de salaires soumis au ministère des Travaux publics pour les travaux exécutés à Grande-Entrée, îles de la Madeleine, depuis le 1er août 1930.

BUREAU DE POSTE DE TOURVILLE, P.Q., COMTÉ DE L'ISLET

Par M. FAFARD:

Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère des Postes et tout individu, du 1er janvier 1931 jusqu'à date, au sujet du bureau de poste de Tourville, comté de l'Islet, Québec.

BUREAU DE LA DOUANE DE TOURVILLE, P.Q.

Par M. FAFARD:

Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère du Revenu national et tout individu du 1er janvier 1931 jusqu'à ce jour, au sujet de la douane de Tourville, comté de l'Islet, Québec.

QUESTIONS RESTEES SANS REPONSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, je ferai remarquer que les questions nos 1 et 2 sont inscrites au Feuilleton depuis quelque temps, la première depuis deux semaines et l'autre depuis dix jours. Je désire obtenir une réponse à ces questions dans un délai raisonnable, ou j'aurai quelque chose à dire à ce sujet.

SOULAGEMENT DU CHOMAGE

CONVENTION AVEC LA COLOMBIE-ANGLAISE CONCERNANT L'AIDE AUX CHÔMEURS DURANT L'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. IAN A. MACKENZIE (Vancouver-Centre): Je désire demander au ministre du Travail si le Gouvernement a conclu une convention avec la Colombie-Anglaise relativement aux secours à accorder aux célibataires sans foyer, ainsi qu'aux hommes mariés durant l'hiver prochain.

L'hon. W. A. GORDON (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le problème auquel doit faire face la Colombie-Anglaise est probablement un peu différent de celui de toute autre province parce que la population flottante, dirai-je, y est plus considérable à cause de son climat plus doux pendant l'hiver. Vu ces conditions, le Gouvernement prend des mesures pour faire face à la situation dans la Colombie-Anglaise, dans les municipalités et ailleurs, en ce qui concerne les célibataires sans foyer. On est à négocier un arrangement pour venir en aide à ces hommes, pour voir à ce qu'ils obtiennent le nécessaire; nous voyons à ce que tout ce que l'on fait pour eux soit fait de concert avec le Gouvernement afin de leur assurer la nourriture, des vêtements et un logis.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Le ministre ne croit-il pas qu'il serait plus dans l'intérêt du pays de faire une déclaration complète concernant le soulagement du chômage dans tout le pays que de laisser publier des renseignements incomplets et inexacts dans les journaux relativement à tous ces plans de secours?

CONSTRUCTION DE GRANDES ROUTES DANS L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. PETER HEENAN (Kenora-Rainy-River): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, je posais une question et le ministre de la Justice (M. Guthrie), qui conduisait alors les affaires de la Chambre, promit de transmettre ma question au ministre du Travail (M. Gordon). J'ai demandé si le Gouvernement était en mesure de faire une déclaration concernant les plans de construction des grandes routes dans le nord de l'Ontario afin de fournir un emploi aux sans-travail de cette partie du pays.

L'hon. W. A. GORDON (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, la question de la construction de grandes routes dans le nord de l'Ontario dépend essentiellement de la législature provinciale. Dans le cas où les hommes placés dans des camps du nord de l'Ontario peuvent être employés à la construction de grandes routes, on aura naturellement recours à ce genre d'emploi. Je suis sûr que l'honorable député reconnaît que dans plusieurs des camps maintenus dans le nord de la province on exige que les hommes travaillent, et ils sont prêts à travailler à la cons-

truction de grandes routes. D'après ce que j'en sais, et ce que l'on me dit, ce plan réussit à merveille.

AIDE A L'AGRICULTURE DANS LA SASKATCHEWAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. F. DONNELLY (Willow-Bunch): Monsieur l'Orateur, je veux demander au premier ministre ou au ministre du Travail si la législature de la Saskatchewan s'est adressée au gouvernement du Dominion pour demander de l'assistance pour venir en aide aux cultivateurs nécessiteux des zones sèches de la Saskatchewan.

Dans l'affirmative, quel arrangement a-t-on conclu?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): L'interpellation de l'honorable député sera réservée à titre de question.

LES USINES ANGUS A MONTREAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. FERNAND RINFRET (Saint-Jacques): J'ai aussi une question à poser au ministre du Travail. Par l'entremise du ministre du Travail ou autrement, le Gouvernement a-t-il reçu des représentations concernant la réouverture des usines Angus par le Pacifique-Canadien à Montréal?

L'hon. W. A. GORDON (ministre du Travail): Le ministère du Travail n'a reçu aucune requête à ce sujet. Des démarches, toutefois, peuvent avoir été faites sans que je le sache; si l'honorable député veut bien consentir à réserver la question, j'y répondrai demain.

L'hon. M. RINFRET: Le premier ministre pourrait peut-être compléter la réponse. Des démarches ont-elles été faites auprès du Gouvernement concernant la réouverture des usines Angus?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je demande que la question soit réservée à titre de motion.

L'ENQUETE SUR LES PORTS NATIONAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (Québec-Est): Puis-je savoir du ministère si l'on se propose de donner suite, dès la présente session, aux conclusions de sir Alexander Gibb en ce qui regarde la réorganisation des commissions de ports?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Nous avons répondu à cette question ces jours derniers, en l'absence de l'honorable député. J'ai répondu que rien ne serait fait avant le retour de l'honorable ministre de la Marine (M. Duranleau). Il est impossible de répondre avec précision à cette question tant que le ministre ne sera pas de retour.

LE PRIX DU BLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. G. COOTE (Macleod): J'appelle l'attention du ministère sur l'article suivant qui a été publié, hier, dans les journaux:

> Le cours du blé vendu ou acheté à terme a subi une nouvelle baisse saisonnière. Les prix ont dégringolé de plus de 4 cents aujourd'hui.

Etant donné l'importance de cette situation au point de vue des gens d'affaires par tout le Canada, le ministère adoptera-t-il des mesures pour faire remonter les prix ou prévenir une autre baisse en ce qui regarde cette denrée de première nécessité?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je demande que la question soit réservée à titre d'avis d'interpellation.

FIXATION DE LA VALEUR DE LA LIVRE STERLING

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. J. YOUNG (Weyburn): Je désire poser une question au ministre du Revenu National. J'ai par devers moi un mémoire du ministère du Revenu National daté du 26 du courant et qui est ainsi conçu:

> La valeur moyenne de la livre sterling fixée par le département, pour les fins du droit spécial est de $3.72; ce taux est en vigueur pour les déclarations en douane au cours de la période comprise entre le premier et le quinze novembre 1932 inclusivement.

Ce mémoire ne contribuera-t-il pas à relever le droit spécial imposé sur les marchandises du Royaume-Uni qui entrent au Canada?

L'hon. E. B. RYCKMAN (ministre du Revenu national): Je réponds par l'affirmative à moins que la valeur de la livre sterling, fixée à $4.40 ne soit changée. La question est à l'étude, et il peut se faire qu'une autre valeur soit attribuée à la livre sterling pour les fins du droit spécial. Cette valeur est actuellement fixée à $4.40.

LES DROITS SUR LA CELLULOSE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, mon département n'est pas en mesure de répondre conve-

nablement à la question que l'honorable député de Weyburn (M. Young) a posée ces jours derniers; cependant, le ministre du Revenu national est prêt à le faire, séance tenante.

L'hon. E. B. RYCKMAN (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, le 25 du courant, l'honorable député de Weyburn (M Young) a demandé des renseignements touchant un arrêté ministériel portant la date du 3 octobre et ayant trait à l'article 200*a* du tarif qui comprend la cellulose régénérée, et l'acétate de cellulose, en feuilles, non imprimés. Les droits sont: En franchise, 10 p. 100 et 10 p. 100. Afin qu'il ne reste aucun doute dans l'esprit de l'honorable membre quant au texte de l'article en question, l'on peut dire que le produit en question est généralement connu sous le nom de cellophane.

Au mois de juin 1931, on a ajouté à ce numéro 200*a* une clause additionnelle dont voici le texte:

> Toutefois, le Gouverneur en conseil peut, lorsqu'il est convaincu qu'il se fabrique au Canada de la cellulose régénérée, transparente, en feuilles, en la quantité et de la qualité requises pour les besoins du pays, ordonner par arrêté en conseil qu'il soit subsitué au numéro 200*a* du tarif le numéro suivant:
>
> Cellulose régénérée, acétate de cellulose, transparent, en feuilles, non imprimée et produits de cellulose régénérée ou d'acétate de cellulose.

Et les droits sont de 20 p. 100 au tarif de préférence, de 30 p. 100 au tarif intermédiaire et 35 p. 100 au tarif général. Le Gouvernement est convaincu que la condition prévue à ce paragraphe existe et, étant donné l'obligation qui lui incombe, il a jugé à propos d'appliquer les nouveaux droits. Ces taux sont en vigueur aujourd'hui et devront être acquittés à l'importation de ces marchandises. De plus, le Gouvernement est d'avis que ces produits peuvent, avantageusement et avec profit, être fabriqués en Canada, sans inconvénient pour le consommateur. Je crois que cela répond pleinement à la question à laquelle le premier ministre a répondu de façon générale le 25 octobre.

M. E. J. YOUNG (Weyburn): Monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas saisi l'objet de ma question. Je n'ai pas voulu savoir quels étaient les droits juridiques du Gouvernement, mais j'ai demandé si cette décision de sa part ne constituait pas une violation de l'esprit de l'article 14 de l'accord conclu avec le Royaume-Uni.

L'hon. M. RYCKMAN: Je sais gré à l'honorable député de m'avoir signalé cet aspect de l'affaire. Il s'agit là d'un fait accompli en juin 1931. Les représentants de la Grande-Bretagne ou d'ailleurs n'ont jamais donné à entendre que nous devions renoncer à des engagements pris antérieurement, et je suis sûr que nous n'avons pas dépassé nos droits en l'occurrence.

ATELIERS DU CHEMIN DE FER QUEBEC-CENTRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. B. HOWARD (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir du premier ministre si, lorsqu'il négociera pour la réouverture des usines Angus, il comprendra les ateliers du Québec-Central, à Sherbrooke, lesquels appartiennent au Pacifique-Canadien.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que cette question est tout à fait irrégulière, vu qu'elle est fondée sur une éventualité sur laquelle il n'existe pas de renseignement que l'on puisse communiquer pour l'instant.

LA PECHE DU HOMARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. E. MacLEAN (Prince): Monsieur l'Orateur, j'aimerais à savoir si le ministre suppléant des Pêcheries (M. Rhodes) a pu se renseigner, et si l'on est à faire enquête, au sujet de l'affaire que je lui ai signalée hier. J'ai donné lecture d'une nouvelle de journal d'après laquelle des croiseurs avaient détruit des engins de pêche et le croiseur *Arras* avait fait feu sur les pêcheurs.

L'hon. EDGAR RHODES (ministre intérimaire des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, dès que la chose me fut signalée hier, ordre a été donné au surveillant des pêcheries des Provinces maritimes de procéder à une enquête immédiatement. Celui qui fera cette enquête devra voyager entre Charlottetown et Halifax. Aussitôt que nous aurons les renseignements voulus nous les communiquerons à la Chambre et s'il y a lieu de remédier à la situation, nous le ferons.

LE PENITENCIER DE PORTSMOUTH

M. S. W. JACOBS (Cartier): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice (M. Guthrie) peut-il nous dire quand on se propose de nommer un préfet permanent pour le pénitencier de Kingston?

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la Commission du service civil publie des avis en ce moment et recevra des demandes jusqu'au 5 novembre prochain. Je suppose qu'après cette date on fera un choix.

CONFERENCE ECONOMIQUE IMPERIALE

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LA MOTION DEMANDANT LA RATIFICATION DES ACCORDS COMMERCIAUX CONCLUS ENTRE LE CANADA ET LES AUTRES PAYS BRITANNIQUES

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi, 26 octobre, sur la motion du très honorable R. B. Bennett (premier ministre) demandant la ratification des accords commerciaux conclus à Ottawa, le 20 août 1932, entre le gouvernement de Sa Majesté au Canada et le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni, sous réserve de la législation nécessaire pour donner effet aux modifications du tarif douanier déterminées par ces accords.

M. F. G. SANDERSON (Perth-Sud): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole dans ce débat je me rends parfaitement compte de toute la responsabilité qui m'incombe et de mon devoir à l'endroit de mes électeurs qui m'ont fait l'honneur de me choisir pour les représenter ici. De plus, je comprends l'étendue de mes obligations à titre de Canadien et de sujet britannique. De concert avec tous mes honorables collègues de la gauche, j'étais sincère en ce qui touchait les résultats de la conférence économique impériale, quels qu'ils dussent être. J'avais décidé que si ces résultats mis à l'épreuve devaient contribuer au soulagement de la dépression, ils méritaient l'approbation de tous les membres de l'opposition. Mais, monsieur l'Orateur, après avoir soigneusement étudié l'accord, je suis d'opinion que de toutes les énormes bévues commises par le Gouvernement actuel depuis son arrivée au pouvoir en 1930 celle-ci est peut-être la plus remarquable.

Je ne rappellerai pas l'élection de Huron-Sud—à moins que mes honorables vis-à-vis ne m'y poussent—si ce n'est pour dire que je suis étonné que le ministère ait fixé la date de cette élection partielle à quatre jours avant l'ouverture du Parlement. Je soupçonnais que cette folie n'était pas dénuée de méthode, que le Gouvernement avait quelque chose à cacher. J'en suis sûr maintenant. Connaissant si bien Huron-Sud, je dirai au premier ministre et à ses collègues que, s'ils avaient attendu, avaient convoqué le Parlement et présenté les résultats de la conférence impériale avant cette élection, la majorité dans Huron-Sud eût été de quatre mille voix au lieu de deux mille.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je veux être aussi juste que possible à l'égard du Gouvernement. Je désire lui accorder tout le mérite possible... (*Exclamations*), car Dieu sait que si jamais un Gouvernement a eu besoin de quelque mérite c'est bien celui-ci. Je tiens donc à me montrer aussi sympathique que possible.

A mon sens, voici comment nous devons envisager les résultats de cette conférence: sommes-nous convaincus que, tels que nous les connaissons, ils procureront de meilleurs marchés à l'industrie fondamentale du Canada, l'agriculture, à des prix plus élevés? En sera-t-il de même pour les autres industries maîtresses, pour les produits des mines et des forêts et des pêcheries. Le consommateur et la nombreuse armée des chômeurs avec leurs familles ont-ils été traités honnêtement par cet accord? D'un autre côté, nous devons examiner soigneusement si l'Association des manufacturiers reçoit plus qu'il ne lui revient de droit. Est-elle protégée au point de pouvoir piller, si l'on peut dire, le consommateur, le cultivateur, le chômeur et le citoyen qui lutte pour leur existence. En faisant un résumé de toute la situation sous ce jour, j'avouerai que, tout en voulant seconder le ministère...

Des VOIX: Oh! oh!

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): On ne vous croit pas.

M. SANDERSON: Non, je sais qu'ils sont des Thomas incrédules Je suis libre de dire cependant qu'à ce point de vue l'accord n'a rien de consolant pour le peuple canadien.

Maintenant si la Chambre veut bien me prêter son indulgence, je vais remonter aux jours de la guerre. Mais je me contenterai de dire que les conditions économiques qui dominent peuvent avoir pour première cause les hostilités, avec leurs énormes pertes de vies et de biens et les dettes écrasantes qu'elles ont provoquées. Ces conditions sont également attribuables à la folle course à l'argent, à la soif de l'or, non seulement de la part des particuliers mais des compagnies et des pays. Il y a un autre élément: des tarifs de plus en plus élevés. Je crois que l'imposition de plus hauts droits,—et notre pays est aussi coupable que tout autre, surtout sous le régime actuel,—a peut-être encore plus fait que tout le reste pour entraver le commerce et nous placer dans la situation présente.

Le ministre du Commerce (M. Stevens), qui a été le dix-septième membre de la Chambre à prendre part à ce débat, a exposé durant quelques minutes ce qu'il a appelé le *sheltered market* que le Gouvernement a obtenu pour les exportations canadiennes en vertu de ce traité. Il a dit que c'était un *sheltered market*. Eh bien, *sheltered market* signifie *protected market*, marché protégé, abrité. En disant cela, je ne parle pas des

tarifs. Abrité veut dire protégé contre la tempête et les circonstances difficiles, un endroit de sécurité. Si le ministre du Commerce pense envoyer notre blé en Grande-Bretagne en vertu des dispositions de cet accord aux prix de l'univers, s'il l'expédie sur un marché protégé, alors son interprétation de *sheltered market* n'est pas la mienne. La même chose s'applique à la farine, et à plusieurs autres produits. S'il est aucun marché non protégé (*sheltered*), c'est bien cette terrible concurrence d'acheteurs et de vendeurs sur un marché de l'univers. Le Royaume-Uni acceptera notre blé aux prix mondiaux. A mon humble avis, la préférence de 6c. le boisseau ne vaut pas grand'chose; elle ne haussera pas du tout le prix du blé exporté en Grande-Bretagne, et lorsque le ministre du Commerce parle de marchés protégés je pense qu'il a autre chose à l'idée, je veux dire les marchés protégés que les manufacturiers vont avoir au Canada en vertu de cet accord. Si j'en ai le temps je parlerai de cela dans un instant.

Mais quant au blé et à la farine, je tiens à dire qu'un examen aussi attentif et aussi consciencieux que possible m'a conduit à certaines conclusions. Je me suis enquis auprès des exportateurs de blé qui font commerce de ce produit dans toutes les parties du monde, et des meuniers qui font de la farine pour l'exportation, quand c'est possible, et ils m'ont dit que la préférence de 6 cents le boisseau sur le blé ne profitera à personne et que celle de 10 cents le baril sur la farine n'aidera pas les meuniers canadiens.

On peut dire la même chose de l'article 5 relatif au bétail. Je ne m'arrêterai pas à en donner lecture. Tout ce qui dans ce traité aiderait à l'exportation du bétail en Angleterre serait bienvenu, mais au taux actuel du change je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'y attendre. Je sais qu'une consignation de bestiaux de première qualité, expédiée de l'ouest de l'Ontario en Angleterre il y a un mois, n'a rapporté, tous frais payés, que 4 cents la livre. La perte des expéditeurs dans ce cas-ci représente des milliers de dollars et si le traité ne change rien à la situation ce n'est pas la peine d'en parler.

Quelques mots maintenant à propos du bacon et du jambon. Je cite d'abord l'article que concerne ce produit:

M. GOTT: L'honorable député de Toronto-Centre-Ouest (M. Factor) en a parlé.

M. SANDERSON: Je m'occuperai peut-être de l'honorable député d'Essex-Sud (M. Gott) s'il ne se tait pas. L'article 6 est ainsi conçu:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni signifie son intention de prendre, aussitôt que possible après la réception du rapport de la Commission étudiant présentement la réorganisation de l'industrie porcine au Royaume-Uni, les mesures voulues pour la réglementation quantitative des approvisionnements de bacon et de jambon arrivant sur le marché du Royaume-Uni, et s'engage à insérer dans toute loi qu'il pourra proposer au parlement aux fins de réglementer les approvisionnements de bacon et de jambon de toute provenance importés au Royaume-Uni, des dispositions visant l'admission en franchise du bacon et du jambon canadiens de bonne qualité jusqu'à concurrence de 2,500,000 quintaux par année.

Cet article engage-t-il le moindrement le gouvernement du Royaume-Uni a acheter plus de bacon et de jambon canadien? Ce texte fourmille de "si" de "quand" et de "comment", et quoiqu'il en soit rien ne se fera avant que le rapport de cette commission soit reçu. Je prédis ceci: Si l'exportation du bacon et du jambon atteint au chiffre mentionné dans cet article, les cultivateurs canadiens se lanceront dans l'élevage du porc et le prix baissera. Actuellement, le prix est de $3.75, et il baissera peut-être davantage. Et il y a cet autre point que le cultivateur n'aura rien à voir au prix du bacon sur le marché anglais. Ce sont les grands établissements de salaison canadiens qui le règleront, et non seulement ils accroîtront le volume de leurs affaires mais ils exploiteront les cultivateurs qui feront l'élevage du porc. L'étude raisonnée et réfléchie de cet article conduit donc à la conclusion que les cultivateurs n'en retireront rien.

J'en viens maintenant à un autre article important, celui qui a trait aux œufs, à la volaille, au beurre, fromage et autres produits laitiers. Je ne citerai pas l'article 1*er* qui se termine ainsi:

...énoncées au tableau A ci-annexé.

On trouve le tableau A à la page 54 du rapport supplémentaire, version française. Il est ainsi conçu:

Pour ce qui est des œufs, de la volaille, du beurre, du fromage et des autres produits laitiers, l'admission en franchise des produits canadiens se continuera pour une période ferme de trois ans. Toutefois, le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni se réserve le droit, après l'expiration des trois ans, s'il le juge nécessaire dans l'intérêt du producteur du Royaume-Uni, de reviser la base de la préférence en tant qu'il s'agit des articles énumérés et, après en avoir avisé le Gouvernement de Sa Majesté au Canada, soit d'imposer un droit de préférence sur les produits canadiens, tout en maintenant les marges de préférence existantes, soit, de concert avec le Gouvernement canadien, d'établir un régime de réglementation quantitative des approvisionnements de toute provenance sur le marché du Royaume-Uni.

Je puis faire erreur, mais, selon moi, cet article signifie que ces produits entreront en franchise sur le marché anglais durant trois ans, sans garantie que la franchise continuera

ensuite. Je connais assez bien la vie rurale en Angleterre, non à la suite de l'expérience pratique mais bien de l'observation personnelle, et je vais vous dire ce qui pourra arriver. Il y a actuellement en Grande-Bretagne une tendance à augmenter la production agricole, non seulement dans ce pays mais aussi en Ecosse. Il y a là-bas des centaines de milliers d'acres de terre que le Seigneur destinait à un tout autre usage que celui auquel elles ont servi depuis des siècles. Cette terre fut placée là pour y être cultivée et je crois que le mouvement qui se dessine à l'heure actuelle en Angleterre aura pour résultat de faire que les cultivateurs anglais pourront largement, sinon totalement, combler les besoins de leur propre marché. Cette résolution m'amène donc à conclure, qu'ils se sont mis dans la tête,—justement et à bon droit,—qu'ils peuvent se nourrir eux-mêmes sans avoir recours aux produits des autres pays. Cela n'est peut-être pas exact pour ce qui est du blé, mais la chose est fort possible pour ce qui a trait à la volaille, au beurre, aux œufs et aux produits laitiers. Que se produira-t-il donc alors? Dans trois ans d'ici, ce marché, que nous aura ouvert le traité, nous sera enlevé et si le premier ministre et ses collègues réussissent...

M. EDWARDS: Ils réussiront.

M. SANDERSON: Ils réussiront à faire approuver ces accords par le Parlement, mais dès que les électeurs auront l'occasion de se prononcer et d'indiquer s'ils désirent ou non la continuation de cet état de choses, le Gouvernement actuel n'existera plus. Voici donc le résultat que j'entrevois: où les cultivateurs de notre pays trouveront-ils un autre marché? Le premier ministre dit qu'il veut prélever un impôt sur tous les pays étrangers; il ne veut pas traiter avec eux. Je reviendrai tout à l'heure sur cette question de l'impôt. Je dis donc que dans trois ans ce marché nous sera fermé et, par suite de la stupidité du Gouvernement actuel, le cultivateur canadien n'aura plus de débouchés du tout.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): C'est précisément ce qui l'embarrasse aujourd'hui même.

M. SANDERSON: Mon honorable ami d'Edmonton dit que c'est ce qui l'embarrasse aujourd'hui même.

Je veux ici faire une digression. Le ministère, dirigé par le surhomme qu'est l'honorable premier ministre...

Quelques VOIX: Très bien! très bien!

M. SANDERSON: D'aucuns applaudissent, mais ce n'est que pour remonter leur propre courage et je me réjouis de ce que, de temps en temps, ils aient le cœur de le faire. Mais, pour revenir au premier ministre, je dis qu'il veut établir un système commercial pour l'empire dans l'empire même et en même temps rester fidèle à sa devise du "Canada avant tout". Il ne veut pas faire affaires avec les autres pays. Eh bien, à mon avis, voici ce qui arrivera: la nature humaine prendra le dessus et, comme le font les individus, les nations feront tout leur possible pour se protéger. Elles s'uniront pour les fins de commerce et d'industrie et, conséquemment du traité que nous avons sous les yeux, le Canada restera isolé dans son petit coin.

Je voudrais appeler votre attention sur deux ou trois autres questions. J'aborde maintenant celle du marché protégé dont nous a parlé le ministre du Commerce (M. Stevens). Nous voici revenus au Canada et le marché protégé, s'il en fut jamais un pour une classe quelconque de la société, existe bel et bien pour les manufacturiers. C'est un marché protégé que leur donne cette convention. Prenez les tissus, si vous voulez un exemple. La Dominion Textile Company, si je ne me trompe, est la seule compagnie constituée, la seule organisation de particuliers qui ait réussi à dominer le premier ministre, et il est évident qu'elle le tient à la gorge. Voici une compagnie qui, avec toutes ses actions mouillées, ses capitaux immobilisés, obtient du présent Gouvernement des mesures de protection qui lui confèrent le monopole exclusif du marché canadien où elle pourra exiger ce qu'elle voudra. Quel sera le sort du consommateur dans tout cela? Et aussi du cultivateur? Et encore de l'ouvrier à salaire? Mais, monsieur l'Orateur, on les prend à la gorge et on les étouffe. De fait, nous n'avons jamais connu une mesure législative de ce genre dans notre pays et j'espère bien que nous n'en verrons jamais d'autre. Revenant, pour un moment, à l'actif de la Dominion Textile Company, puis-je signaler ici que, dans les conditions actuelles, cette compagnie achète ses matières premières à des prix plus bas que ceux qu'elle a payés jusqu'ici. Il y a plus encore, elle paie les salaires les moins élevés qu'elle ait encore accordés à ses employés et elle a réduit ses premiers frais. Elle a bénéficié de la situation ici et là, un peu partout, avec le résultat que, pour mettre en circulation ces capitaux immobilisés, tout le monde en Canada devra, en vertu de cet accord, payer un impôt à cette compagnie. C'est bien à la vérité un marché protégé; c'est celui auquel, je crois, le ministre du Commerce faisait allusion; un marché protégé, à l'épreuve des bombes où les multimillionnaires et les manufacturiers cossus

pourront se cacher pour extorquer un impôt de la masse de notre peuple canadien.

J'ai encore un mot à dire au sujet de l'application de l'expression "tribut" au très honorable premier ministre. Celui-ci, l'autre jour, le 6 septembre, pour être précis, a dit à Calgary qu'il veillerait,—il parle toujours de lui-même,—à ce que ce tribut soit payé par les autres pays. Or, qu'entend-il par "tribut"? En voici le sens:

Somme annuelle ou déterminée, ou autre considération de valeur, payée par un monarque ou une nation à un autre monarque ou nation...

Je ne sais s'il est monarque ou nation; il est peut-être les deux.

...soit comme preuve de soumission, soit comme prix de paix et de protection, ou encore en vertu d'un traité.

Pendant que je suis sur la question du tribut, je tiens à dire ceci au premier ministre, avec tous les égards qui lui sont dus: Il est premier ministre du Canada depuis juillet 1930 et la masse du peuple canadien lui a payé tribut, comme elle ne l'a jamais fait envers un autre premier ministre.

Un MEMBRE: Très bien!

M. SANDERSON: Pourquoi ceux de là-bas n'applaudissent-ils pas?

M. ROWE: Le peuple a applaudi.

M. SANDERSON: Or ce tribut payé par le peuple canadien depuis le mois de juillet 1930 n'a pas été un tribut volontairement consenti à l'homme lui-même; il a été payé en impôts, en vie chère et en chômage. Voilà le tribut que le peuple a payé au premier ministre et à son ministère. L'époque arrive et arrive vite où le peuple, s'il en a l'occasion, dira au premier ministre en guise de tribut: Vous faites mieux de vous retirer de la vie publique. Le premier ministre, dans la campagne électorale de 1930, disait aux cultivateurs, aux ouvriers et à tous les Canadiens: "Je ferai en sorte que le tarif douanier combatte pour vous". Est-ce le résultat qu'il a obtenu avec les concessions qu'il a faites à la Dominion Textile Company, lesquelles permettent à cette compagnie de dicter ses conditions à n'importe quel gouvernement et à tous les consommateurs du pays. Un grave danger nous menace. On peut s'attendre à tout, et pourtant le ministère s'accroche au système de haute protection. Cet accord, en ce qui concerne les articles importés chez nous, est saturé de droits élevés.

Le premier ministre a parlé l'autre jour de chaîne et de trame. Cela convient à la Dominion Textile Company: la chaîne, sur la longueur, et la trame, transversale. La Dominion Textile Company, suivant son habitude, a passé ses fils dans ces tarifs douaniers et les a si bien enchaînés qu'elle est maîtresse de la situation. Mais c'est toujours ce qui arrive avec des tarifs de plus en plus élevés.

Il n'est pas un homme au Canada qui ne soit pas en faveur de l'expansion du commerce impérial, quelles que soient ses opinions politiques et son aversion pour tel ou tel parti. Mais les honorables députés d'en face ont été enclins durant ce débat,—ils le manifestent parfois,—à dire ou à laisser entendre que quiconque ose critiquer ce traité contribue à la rupture de l'empire. Il fut un temps où peut-être le parti tory pouvait faire gober une chose pareille, mais ce temps-là n'est plus, et s'il n'a pas de meilleur argument à invoquer que des insinuations de ce genre, il ferait mieux de ne rien dire du tout.

Je viens d'une circonscription ontarienne en grande partie rurale, et je tiens à dire ici que pas un seul des députés ministériels représentant les circonscriptions rurales de l'ouest d'Ontario ne s'est encore levé pour défendre le traité. Je ne peux pas comprendre comment des députés, délégués ici par le vote des cultivateurs,—c'est ainsi qu'ils ont été élus grâce aux promesses de 1930,—puissent adopter une attitude pareille. Mais je ne reviendrai pas sur ces promesses de 1930. Ils doivent savoir que les cultivateurs de leurs circonscriptions sont absolument opposés à ces accords qui ne contiennent rien à leur avantage. J'aimerais à citer un passage d'un article intitulé: Trois siècles de commerce impérial, par un professeur de l'université Queen. Si j'avais le temps, je voudrais bien citer l'article en entier; mais je n'en lirai qu'une partie. Je dois dire que, dans l'ensemble, et à quelques détails près, j'approuve ce que dit cet article. Il est ainsi libellé:

Récemment on a arraché le voile qui nous couvrait les yeux. On a dit bien catégoriquement au peuple anglais que nous voulions un commerce impérial, non pas par considération pour l'empire, mais bien dans un but de lucre. Nous savons tous maintenant exactement à quoi nous en tenir. Tous, c'est ainsi que nous avons toujours été inspirés: par l'intérêt. Mais c'est la première fois qu'on le proclame officiellement, et cette proclamation marque indubitablement un moment décisif pour l'empire. Elle marque l'achèvement, dans le domaine économique, de cette évolution avec laquelle le dernier premier ministre a eu beaucoup à faire dans le domaine politique; l'évolution du sentiment national.

Cette proclamation est-elle une bonne chose, ou non? Certaines vérités gagnent à être cachées. L'aveu public n'est pas toujours bon pour l'âme. Dans les éléments qui composent les unités politiques il y a toujours une assez forte dose de "charlatanisme", si j'ose employer l'expression de M. Thomas. Jamais nos sentiments ne s'accordent exactement avec les faits. Dans le monde politique, la parité des idées semble un violent explosif, et il est probable que le plus grand homme d'Etat soit celui qui sait reconnaître le sens commun essentiel de la blague. On nous a dit que si nous ne profitons pas

des avantages économiques actuels qui nous sont offerts—quels qu'ils puissent être—notre empire diparaîtra comme ceux du passé. Cela peut n'être qu'une simple prédiction et, dans ce cas, probablement fausse; ou ce peut être une menace et, alors, on posera le dernier clou au cercueil dont la construction a été commencée par les annexionistes tories de Montréal, il y a environ quatre-vingts ans. Nul ne peut prouver que l'existence des empires dépende des relations commerciales officielles existant entre les diverses parties qui les composent. De fait, l'histoire indique que si un principe général subsiste il est dans le sens contraire; que les empires s'écroulent à cause des ennuis et des injustices provenant de l'ingérence officielle dans le commerce et à cause de la rapacité que cette ingérence voile à peine.

Un MEMBRE: Qui est l'auteur?

M. SANDERSON: Le professeur A. R. M. Lower.

M. POULIOT: L'honorable député n'a jamais été son élève.

M. SANDERSON: Les termes de l'accord avec le Royaume-Uni donnent aux toiles l'entrée en franchise au Canada. Le ministre du Commerce disait l'autre soir que nous avions remis le marché des toiles entre les mains des industriels irlandais. Ignore-t-il que les manufacturiers irlandais possèdent ce marché depuis soixante-quinze ans? Nous ne fabriquons pas de toiles au pays et on fabrique très peu de toiles fines aux Etats-Unis, cela pour des raisons que je n'ai pas le loisir d'approfondir. S'il est un article susceptible de supporter un droit fiscal, c'est bien la toile. Cet article est acheté par les riches pour mettre sur leurs tables, le pauvre homme du pays remercie Dieu d'avoir au moins une table, même sans nappe. Il ne peut ni ne veut acheter de la toile, et cet article devrait être protégé.

Il est d'autres articles admis en franchise, comme les agrès de pêche et les cornemuses, mais on a imposé un droit sur les écrémeuses, sauf celles qui viennent de Grande-Bretagne, où nous n'en achetons jamais. Comment les honorables députés des circonscriptions de l'Ontario occidental peuvent-ils appuyer un droit de 25 p. 100 sur les écrémeuses alors que l'industrie laitière est aujourd'hui dans une position aussi précaire? Nos honorables amis de la droite devaient aider cette industrie, ils devaient faire monter le prix du beurre à 70 cents, mais comment peuvent-ils expliquer des droits de 25 p. 100 sur les écrémeuses et de 10 p. 100 sur le fil de fer barbelé? Cet accord n'aide pas les cultivateurs, mais leur nuit.

Quand le Gouvernement comprendra-t-il enfin que nous n'aurons jamais la prospérité au pays tant que le cultivateur ne pourra pas vendre ses produits en réalisant des profits qui lui donneront un pouvoir d'achat? Vous pouvez signer tous les traités que vous voudrez vous pouvez conclure tous les accords qui vous conviendront: tant que le cultivateur n'aura pas d'argent pour s'acheter le nécessaire et même le superflu, la situation actuelle du pays se continuera.

Je crois que le ministre de l'Agriculture (M. Weir) est sincère dans ses efforts et qu'il tente d'accomplir ce qui convient, mais je crains qu'il ne soit étouffé par les autres membres du cabinet. Je crois qu'ils n'ont aucun souci des industries fondamentales, tout va à leurs amis les industriels. Je regrette de voir que le ministre ne soit pas présent, mais je lui dis: Faites quelque chose pour venir en aide aux industries fondamentales et, vous du moins, en recevrez quelque honneur. Le Gouvernement tout entier ne sera jamais honoré parce que, depuis l'époque où il est arrivé au pouvoir, il a retardé l'agriculture, mais si la prospérité peut être ramenée à cette industrie, cette prospérité sera partagée par tout le pays. Le temps viendra où cela sera possible, mais j'ai bien peur que ce ne soit pas sous le régime du Gouvernement actuel. Cependant, cela arrivera sous le gouvernement du très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King), après les prochaines élections.

M. PETER McGIBBON (Muskoka-Ontario): Au cours des quelques minutes qui sont mises à ma disposition, monsieur l'Orateur, je ne me propose pas de suivre les raisonnements téméraires et désordonnés de mon honorable préopinant (M. Sanderson). Ses déclarations étaient plutôt ce que l'on attendrait du premier irresponsable venu que d'un membre respectable du Parlement. Du commencement à la fin de son discours il n'a pas présenté un seul raisonnement qui ait une portée quelconque sur le sujet débattu par la Chambre. Ses remarques n'étaient qu'un amas d'opinions saugrenues et absurdes qu'il peut entretenir, mais que personne à la Chambre ni dans le pays ne partage.

Le Parlement a été convoqué à une époque très fâcheuse pour les députés. On nous a convoqué ici pour remplir un devoir bien défini, pour ratifier les accords au cours d'août dernier, des accords que je crois uniques en leur genre dans l'histoire de notre pays ou de tout autre. Quand j'ai visité la conférence, en août dernier, j'ai été vivement impressionné en voyant réunis ici des hommes venus des quatre coins du globe, des hommes de diverses croyances, couleurs, caractères et langages, unis les uns aux autres à une fin bien définie: l'aide mutuelle pour les différentes parties de l'empire. Ils se sont rencontrés au milieu de la plus grande dépression que le monde ait jamais connue peut-être depuis la venue du Christ, dépression qui se fait sentir

partout. Le monde souffre du chômage, de la misère, de la pauvreté, du marasme dans le commerce et de la chute des prix. Les plus brillants hommes de l'Empire se sont réunis à Ottawa pour la récente conférence impériale. Nous y avons vu des premiers ministres et des anciens premiers ministres, des membres de cabinets et quelques-uns des hommes publics les plus distingués de toutes les parties de l'Empire. Ils se sont rencontrés ici et, après mûre délibération, guidés par un sentiment d'assistance mutuelle, ils ont rédigé l'accord qu'on demande aujourd'hui au Parlement de ratifier. Nous sommes ici, monsieur l'Orateur, depuis le 6 octobre, nous avons entendu les orateurs de la gauche parler les uns après les autres, tels des acteurs de cinéma, sans nous laisser d'autre souvenir que le son de leurs voix. L'opposition a fait du présent débat l'une des plus grandes farces que j'aie jamais entendues ici. Je défie tout membre de l'opposition d'affirmer qu'il aimerait à voir rejeter cet accord. Le silence que je constate, monsieur l'Orateur, est impressionnant. Je n'ai d'ailleurs pas besoin de demander l'avis des députés de la gauche, car aucun d'eux n'a eu le courage de proposer le rejet de cet accord. Aucun d'eux n'osera proposer le renvoi à six mois du projet de loi se rattachant à ce traité, car tous savent bien que, s'ils le faisaient, ils ne seraient jamais réélus. Le pays approuve ces accords. Bien qu'il ne sache pas si ces accords auront tous les résultats attendus, le peuple déprimé veut y voir un espoir et, je le crois fermement, désire les voir adopter. Pourquoi donc, dans ces circonstances, nous faut-il siéger ici durant plusieurs semaines pour entendre les membres de l'opposition critiquer une chose dont ils n'osent pas proposer le rejet?

Je me permets de citer une phrase du discours du très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King), qui a déclaré lui-même ici l'autre jour qu'il était en faveur de l'accord qui nous est soumis. Voici ce qu'il a dit:

> Si nos collègues d'en face font la comparaison entre cette liste...

Il parlait de la conférence impériale de 1923 à laquelle il avait assisté.

> ...et celle qui nous a été soumise dans le rapport déposé par mon très honorable ami, ils constateront que les préférences accordées aujourd'hui sont, pour la très grande partie, les mêmes ou semblables à ce que l'on a obtenu de plein gré en 1923.

Le très honorable chef de l'opposition était membre de la conférence impériale de 1923 quand ces propositions dont il a parlé ont été approuvées. S'est-il alors opposé à ces propositions? Je le lui demande aujourd'hui ainsi qu'à ses collègues. S'il l'a fait cela n'est consigné nulle part. On voit donc, monsieur l'Orateur, que si ces propositions n'avaient pas été perdues dans le tourbillon électoral qui est survenu immédiatement après, les honorables membres de la gauche monteraient aujourd'hui leur chef aux nues. Ce qui eût été une bonne chose de la part du chef libéral en 1923 est aujourd'hui honni parce que c'est le premier ministre actuel qui en est l'auteur.

Je le répète, monsieur l'Orateur, l'opposition n'a pas le courage de présenter un amendement pour faire rejeter cet accord. Pourquoi ces critiques? Après y avoir longuement réfléchi, je ne puis concevoir que deux raisons qui motivent cette opposition. La première est que cette conférence est due à l'initiative du très honorable premier ministre. Convoquée par le chef de l'opposition, elle a été présidée par le premier ministre actuel, et c'est ce dernier qui a obtenu des concessions en faveur de notre pays. La conduite tenue par le premier ministre à cette conférence et les concessions qu'il y a obtenues l'ont fait grandir dans l'estime du peuple canadien, et l'opposition veut tout simplement aujourd'hui lui enlever le mérite de ce qu'il a fait pour les agriculteurs et les ouvriers canadiens.

La seconde raison d'être de leurs critiques, je l'attribue au fait que le chef de l'opposition n'est pas encore entièrement sorti de la vallée d'humiliation. Le ciel est chargé de nuages, le chemin est ardu et la nuit est sombre, et, en dépit des prières de l'ex-ministre de la Justice (M. Lapointe), le très honorable chef de l'opposition est encore incapable d'y voir clair. Il voudrait détourner l'attention du peuple de la conduite tenue par le parti libéral et qui a été dénoncée ici il y a un an ou deux. Il voudrait diriger son attention ailleurs afin de faciliter son retour au pouvoir.

Le chef de l'opposition nous a dit l'autre jour que le parti libéral ne peut accepter ces accords même s'ils doivent bénéficier au peuple canadien, parce qu'ils sont fondés sur le principe de la protection. Cela importe peu au cultivateur ou à l'ouvrier de notre pays. Le dessin du chef de l'opposition c'est de créer l'opinion que lui et son parti sont antiprotectionnistes et puis, aux prochaines élections, d'adopter un programme assez élastique, comme il l'a fait à Huron-Sud, pour capter des votes de tous côtés. J'ai voulu savoir si l'assertion du chef de l'opposition était vraie ou non. J'ai demandé à mon honorable ami de Lincoln (M. Chaplin) si elle était vraie. Il m'a dit: "mais, non", et, à l'aide des connaissances qu'il possède, avec la précision que personne ne conteste, il a pris un

livre et m'a donné le dossier du parti libéral en ce qui regarde la protection, à l'époque où nos honorables amis d'en face occupaient le pouvoir. A leur avènement en 1895, le droit moyen sur les produits imposables était 26.7, et le droit sur nos importations globales 13.7 pour 100. En 1911, à leur abandon du pouvoir, le droit sur les produits imposables s'élevait à 24.7 pour 100, et le droit sur les importations globales était monté de 13.7 à 17.08. En d'autres termes, à leur départ, le tarif protecteur était plus élevé qu'à leur avènement.

Puis, revenant à 1921, au retour des libéraux au pouvoir, je constate que le droit moyen sur les produits imposables était 20.6 p. 100, et le droit sur les importations globales, 14.1 p. 100. Et à la défaite des libéraux en 1930, le droit sur les importations globales était passé de 20.6 à 23.3, et le droit sur les importations globales de 14.1 à 14.4. Tel est le passé du parti libéral, et cependant le chef de l'opposition prétend que son parti n'a jamais préconisé la protection. Probablement pas le parti libéral, mais le gouvernement libéral, assurément. Il l'a non seulement préconisée, mais pratiquée.

La députation se rappelle-t-elle le budget Dunning? Nous nous souvenons de la déclaration de M. Dunning sur les droits saisonniers. Il a déclaré ici même qu'ils ne s'appliqueraient pas. Néanmoins, quelques semaines plus tard il les mettait en vigueur. Vous vous souvenez qu'il a relevé les droits sur les produits sidérurgiques de $3 à $6 par tonne, une augmentation de 100 p. 100? En outre, il s'est moqué de la protection sollicitée par les producteurs d'oignons. "Il y a seulement 500 planteurs d'oignons dans tout le Canada", a-t-il dit, "et ils viennent demander au Gouvernement de les protéger". Ensuite il a imposé un droit de 75c. par boisseau sur les oignons. C'est ainsi que le parti libéral a appliqué le tarif protecteur. Les droits compensateurs du budget Dunning faisaient pendant au tarif protecteur le plus élevé qu'il y ait au monde. Pourquoi les honorables députés d'en face prétendent-ils qu'ils ne sont pas protectionnistes, quand ils ont toujours pratiqué la protection au pouvoir?

Nous nous reportons à l'époque de 1919 et nous nous rappelons le programme des libéraux d'alors, comment ils ont emprunté entièrement le programme des progressistes au sujet d'une liste d'articles longue d'une coudée. Ils ont promis de déposer des projet de loi au sujet de ces articles, s'ils venaient au pouvoir. L'ont-ils fait? Ils n'ont même pas attendu la fin des élections. Le chef de l'opposition appelait ces articles sa carte marine. Il a pris la carte marine et le compas et les a jetés à la mer. De 1921 à 1925, à l'époque de M. Fielding et de sir Lomer Gouin, hommes qui ont infusé quelques-uns de leurs principes protectionnistes au parti, il a maintenu une politique protectionniste. Et, à cette époque, il a rejeté des propositions faites par les progressistes au sujet des pensions de vieillesse, du chemin de fer de la baie d'Hudson, des crédits ruraux et de plusieurs autres questions importantes. Il les a fait mettre au rancart par la seule force de sa majorité. Mais après les élections de 1925, quand il est revenu au pouvoir avec ses forces décimées, plusieurs de ses ministres ayant été battus, qu'a-t-il fait? Il n'a même pas attendu la convocation des Chambres. Il a promis toutes ces lois dans le discours du trône et a communiqué son point de vue aux journaux avant de le communiquer au Parlement. C'était la tentative la plus immorale de corruption parlementaire qu'on ait vue dans cette Chambre ou dans aucune autre.

Le parti de mon très honorable député a fait voter la plupart de ces propositions, mais les médecins savent que l'effet de la transfusion de sang est de courte durée. Le très honorable député est de nouveau dans l'opposition et constate, ou croit constater, un certain mouvement d'opinion grandissant en faveur du parti de l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth). Si l'on en juge par son discours de Huron-Sud, nous pouvons conclure qu'avant les élections générales il se sera approprié tous les articles du programme de l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord. Telle est l'attitude conséquente du parti libéral au pouvoir et dans l'opposition. Nous pouvons nous attendre à tout d'ici aux prochaines élections. Quand cela fait leur affaire, les libéraux jettent leur programme politique par-dessus bord. Tout probablement, nous pouvons ajouter foi aux renseignements de première main que l'honorable député de Battleford-Sud (M. Vallance) donnait à un auditoire de Toronto, l'autre soir. Qu'a-t-il dit? Il a dit que le parti libéral doit s'orienter résolument vers la gauche; et quand il parle de la "gauche", il désigne, je suppose, le parti dirigé par l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord, sous peine d'être annihilé. Ce n'est peut-être là qu'une prédiction, mais une prédiction qui peut fort bien se réaliser.

Nous discutons depuis longtemps le présent accord. Voyons quelle est la situation mondiale en ce qui concerne le blé. Puisque l'univers possède près de deux fois autant de blé qu'il n'en faut, n'y a-t-il pas lieu de croire que certains producteurs garderont forcément une partie de leur blé? En pareille occurrence n'est-il pas sensé de croire que l'agriculteur

qui a l'avantage d'un marché protégé touchera un prix équitable pour au moins une partie de son grain? Et monsieur l'Orateur, lorsque quelqu'un se lève, comme l'a fait l'honorable préopinant, et prétend que cet avantage ne profitera nullement aux cultivateurs canadiens, voilà qui dépasse l'imagination de l'homme. Ce qui est vrai du blé l'est également du bacon. Quelle activité promet plus aujourd'hui au cultivateur canadien que l'exploitation des porcs? Nous avons tant de grain à bon compte, les porcs se multiplient si rapidement, la Grande-Bretagne nous offre un marché préférentiel pour 2,500,000 quintaux par année. En présence de tout cela quelqu'un va-t-il prétendre que la situation n'est pas avantageuse pour nous? Si quelqu'un l'ose il ferait mieux, ce me semble, de ne pas tenir pareil propos à nos fermiers: ils ne le croiraient pas.

Je ne dois pas consacrer grand temps au parti libéral, si grand jadis. Je vais parler de certaines industries dans ma propre circonscription. Nombre d'honorables représentants d'en face ont affirmé que cet accord ne nous apporte aucun avantage et que la préférence sur le bois ne vaut rien. A ce propos je prie les honorables membres, qui ne l'ont pas entendu, de lire le discours de mon honorable ami d'Algoma-Est (M. Nicholson). J'ai certaines preuves que je vais communiquer à la Chambre. En fin de compte nos meilleurs renseignements nous viennent des paroles réfléchies des chefs de l'industrie. J'ai dans mon comté un grand établissement qui exploite le bois dur. Dimanche dernier j'ai téléphoné et j'ai demandé quel serait l'effet de l'avantage que nous assure le nouveau tarif. Voici la réponse qu'on m'a faite:

Pour faire suite à notre conversation d'aujourd'hui par téléphone, alors que vous nous avez demandé si la conférence impériale nous avait apporté quelque avantage, nous répondons sans hésiter: "Oui!" Nous en récoltons, apparemment, des avantages considérables.

Avant le mois de mars de l'année dernière nous envoyions par ci par là un wagon aux Iles-Britanniques; à partir du mois de mars, ou peu après l'inauguration de la préférence de 10 p. 100 sur le bois dur à plancher, il nous est parvenu bien plus de demandes de renseignements de la part de la Grande-Bretagne. Ces demandes ont fait naître des affaires considérables. Depuis la conférence nos offres d'outre-mer sont trois fois ce qu'elles étaient auparavant.

Voilà une conséquence directe de la conférence économique impériale.

L'hon. M. CHAPLIN: Je suppose que cette lettre vient d'une maison conservatrice?

M. McGIBBON: Non; ce sont des libéraux. La lettre continue:

En ce moment nous avons des commandes pour au moins 400,000 pieds de bois dur à plancher,

devant être expédiés en Angleterre avant la fermeture de la navigation au port de Montréal.

Est-ce là un avantage pour les ouvriers, électeurs de mon comté? Cela va-t-il profiter au fermier qui vend le bois à l'exploitant forestier? Je me demande, monsieur l'Orateur, si les honorables membres se rendent compte que le droit de $4 imposé récemment par les Etats-Unis nous a fermé ce débouché à tel point que nous n'y pouvions vendre une seule planche. Bien plus, le bois envoyé en Grande-Bretagne par la Russie l'a été avec l'entente qu'il serait vendu à $4 le mille pieds en deçà du prix canadien. Faut-il s'étonner si nos scieries étaient immobilisées et si nos ouvriers arpentaient le pavé, puisque nous étions exclus et du marché des Etats-Unis et du marché de la Grande-Bretagne.

Mais aujourd'hui, monsieur l'Orateur, les choses sont changées: il y a une lueur d'espoir pour nos exploitants forestiers, espoir qui se réalise déjà par des commandes, et cette réalisation va se confirmer de plus en plus, à mesure que seront épuisés les stocks déjà en existence.

Un mot au sujet de l'industrie de la laine. Mon district compte une filature. J'ai téléphoné à ces gens dimanche, les priant de me faire un exposé similaire. Voici ce que l'on m'a appris: Si l'on prend 1927 et 1928 comme donnant la norme de l'occupation, il y eu, en 1930, une baisse jusqu'à 40 p. 100; en 1931 la proportion est remontée à 50 p. 100, et à 65 p. 100 en 1932. Ce gain, dit-on, résultait de la fabrication de produits qu'auparavant le Canada importait de la Grande-Bretagne. On m'a affirmé aussi que, si ce Gouvernement n'avait pas fait cesser ces importations, si le Gouvernement n'était pas intervenu pour sauvegarder cette industrie, l'établissement aurait dû fermer ses portes. Je vous le demande, monsieur l'Orateur: cela, est-il sans importance pour l'ouvrier canadien? L'on m'a soumis aussi une liste de prix. Je n'en ferai pas lecture; mais je vous dis que ces prix ont diminué de presque 30 p. 100 depuis que ce Gouvernement a protégé cette industrie en 1930.

C'est là un cas particulier qui concerne ma circonscription. Voici des chiffres qui se rapportent à tout le Dominion. Pour les années civiles 1930 et 1931, l'augmentation dans la production des fils de laine peignée fut de 25 p. 100; celle des draps, 21.6 p. 100; celle des lainages, 38 p. 100, et celle des chaussettes et des bas, 25 p. 100. Les gens du pays ont obtenu autant de travail de plus à la suite de la restriction des importations de la Grande-Bretagne. Sommes-nous plus intéressés au sort des ouvriers anglais qu'à celui des nôtres?

Et comme je l'ai indiqué, les prix n'ont pas monté, au contraire, ils ont tombé.

Si l'on examine l'emploi général dans quarante de ces cinquante-sept filatures du pays, nous trouvons ce qui suit: Le nombre des employés a augmenté de 20.5 p. 100 et le nombre d'heures de travail a été porté de 8,900,000 en 1930 à quelque 11 millions en 1931. Je vous demande, monsieur l'Orateur, si cela ne vaut pas quelque chose pour les gens du pays? Est-il bon d'employer un plus grand nombre de gens, d'utiliser une plus grande quantité de la laine de nos cultivateurs pour fabriquer les articles dont nous avons besoin, ou devons-nous importer ces articles de la Grande-Bretagne et accorder des tarifs de préférence? Cette industrie, me dit-on, a maintenu un bordereau de paye de plus de 22 millions de dollars au Canada. Elle était à peu près ruinée lorsque mon très honorable ami d'en face était au pouvoir et appuyait cette politique en 1930. Elle reprend vigueur aujourd'hui, nos gens obtiennent de l'emploi et les cultivateurs ont un marché pour leur laine.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je veux parler un peu d'une autre industrie, celle du tannage. S'il existe une industrie dans le pays qui a beaucoup souffert depuis quelques années c'est bien celle du tannage. Avant la guerre, 50 p. 100 de sa production allait en Grande-Bretagne. L'industrie là-bas reçut un tel essor durant la guerre que pendant quelques années après la Grande-Bretagne produisait presque assez pour ses besoins. Puis environ 80 p. 100 de notre production de cuir passait la frontière jusqu'à ce que, il y a à peu près un an et demi, un tarif prohibitif fut imposé nous empêchant d'expédier une seule livre de ce produit aux Etats-Unis; la plupart de nos tanneries fermèrent leurs portes. Dans ma propre ville, nous en avions deux, une ferma ses portes, l'autre fut démolie. Mais cette préférence a apporté un peu d'espoir à cette industrie. Après la fermeture du marché américain, le surplus fut exporté en Grande-Bretagne à des prix de sacrifice, et ce marché fut également perdu. Mais on me dit que les affaires ont repris assez bien depuis mars dernier avec la protection, et maintenant avec la préférence contre le reste du monde on me dit que dans peu de temps on espère recouvrer au moins 50 p. 100 du marché de la Grande-Bretagne.

Donc, monsieur l'Orateur, à mon avis, cette convention qu'on nous demande de ratifier donne plus d'espoir à un quart du monde que toute autre chose qui s'est produite depuis que la dépression s'est fait sentir. Je crois, monsieur l'Orateur, que nous ouvrons un nouveau chapitre dans l'histoire du monde. Un quart de la population de l'univers s'est ligué pour le bien futur et la protection mutuelle, et je crois que cela ouvre des avenues encore inconnues; avec le temps et avec ces nouvelles sources de commerce, je crois que l'empire britannique absorbera chaque année une plus grande quantité de nos produits et il en résultera une plus grande mesure de prospérité pour chacune de ses parties. Nous avons la protection avec cette convention, monsieur l'Orateur. Nous savons qu'il est impossible de compter sur la considération des autres nations. Voyez ce que les Etats-Unis nous ont fait. Voyez ce que l'Allemagne, la France et l'Italie ont fait contre notre blé; elles en ont pratiquement défendu l'entrée. Mais ici nous avons au moins la considération sympathique des différentes parties de l'empire britannique, et dispersées comme elles sont dans le monde entier, dans les deux hémisphères, avec des climats différents et produisant tout ce dont l'homme a besoin, je vois pour l'avenir des espérances que l'on n'a jamais réalisées dans le passé.

M. L.-E. PARENT (Terrebonne): Monsieur l'Orateur, je désire faire quelques brefs commentaires sur le discours éloquent qu'a prononcé le ministre de l'Agriculture (M. Weir), lundi soir dernier. Je dirai d'abord que le ministre dans cette occasion s'est démontré plus politicien qu'homme d'affaires. Il s'est permis de critiquer plutôt injustement l'honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) et ses collègues de l'ancien gouvernement. Relativement à nos importations de produits agricoles il a dit, d'après la page 541 v.f. du hansard non revisé:

> Mais il y a plus. Nous constatons une augmentations considérable dans nos exportations à l'étranger...

Il a dit encore:

> Nous avons accru nos exportations dans les pays étrangers et de cette manière élargi nos marchés.

A la même page, le ministre a parlé de produits comme les conserves de fruits, les oignons, les conserves de légumes, l'orge, le sarrasin, l'avoine, les pois, le seigle, le blé, la farine d'avoine et l'avoine roulée, le sucre d'érable, la graine de trèfle et le reste, et naturellement je ne nie pas que pour certains de ces articles il y ait eu certaines augmentations. Le ministre a-t-il cité ces chiffres dans l'espoir qu'ils satisferaient les cultivateurs, ou les a-t-il cités parce qu'il ignore la situation réelle concernant nos exportations de produits agricoles durant les deux dernières années? Le ministre seul peut répondre à ces questions. Quoi qu'il en soit, j'ai l'intention d'analyser la véritable situation en ce qui regarde la production agricole afin de nous rendre compte si oui ou non le volume de nos exportations accuse une augmentation depuis que le Gouvernement

actuel est au pouvoir. Et j'appuirai mes avancés sur le rapport mensuel du ministère du Revenu national, qui groupe ces produits sous trois chefs: les produits agricoles et maraîchers, c'est-à-dire les denrées alimentaires; les produits agricoles et maraîchers autres que les denrées alimentaires, et les animaux et les produits animaux. Ce classement à mon sens comprend tous les produits agricoles.

Je vais faire la comparaison. En février 1931, nous avons exploité des produits agricoles d'une valeur globale d'environ $18,600,000; dans le cours du même mois, en 1932, nos exportations se sont chiffrées à $17,351,000, en chiffres ronds. Au cours des onze mois finissant au mois de février 1932, nos exportations de produits agricoles représentent une valeur globale de $256,674,000, accusant une diminution de 30 p. 100. En ce qui regarde le mois de mai et la période de deux mois finissant au mois de mai de cette année, la diminution est de 25 p. 100 tandis qu'elle est de 30 p. 100 en ce qui regarde le mois de juin et la période de trois mois finissant au mois de juin 1932. Et de la même manière, je suis en mesure d'établir qu'en juillet et pour les quatre mois finissant au mois de juillet dernier, nos exportations accusent une diminution de 20 p. 100 et de 15 et 10 p. 100 respectivement pour ce qui est des mois d'août et de septembre. Les mêmes statistiques établissent également que, pour les six mois finissant en septembre 1932, le volume de nos exportations de produits agricoles accuse une diminution de plus de 20 p. 100; il est tombé de 295 millions de dollars, en 1931, à 234 millions, en 1932. Ces chiffres établissent que le ministre de l'Agriculture n'a pas représenté la situation sous son vrai jour en ce qui regarde nos exportations de produits agricoles, car, le tableau ne fait honneur ni au ministre ni à ses méthodes administratives. Et maintenant, monsieur l'Orateur, je désire exprimer mon avis en ce qui regarde les accords qui ont été conclus à la dernière conférence économique impériale. Je suis toujours disposé à appuyer n'importe quel accord commercial qui vise à encourager les échanges avec les pays étrangers, pourvu qu'il ne renferme aucune disposition de nature à nous rendre très difficile la tâche de conclure par la suite des traités de commerce avec d'autres pays. Le Canada est un pays producteur de sorte qu'il faut absolument que nous exportions le surplus de notre production; voilà pourquoi nos producteurs cherchent constamment des débouchés pour écouler les produits que nous ne pouvons consommer. Je me permettrai de faire observer que, sous les régimes précédents, nous avons exporté nos produits de la ferme, de nos mines, de nos forêts et le reste ainsi que des produits ouvrés

jusqu'à concurrence d'une valeur d'un billion et quart par année. Je veux parler des années qui ont précédé 1930, alors que le pays était prospère; le chômage n'existait pas à cette époque et notre population jouissait du bonheur et de l'aisance. Les pays étrangers qui achetaient les produits canadiens nous payaient avec leurs produits, car, le flot du commerce ne saurait s'écouler dans une seule direction. Or, afin de faciliter les relations commerciales avec les autres pays, les régimes précédents maintenaient en vigueur un tarif modéré fondé sur le principe d'une préférence et d'une protection raisonnables au bénéfice des producteurs canadiens. L'on évitait soigneusement d'imposer des entraves à la liberté des échanges de sorte que le commerce international se faisait d'une manière satisfaisante dans les deux directions. Je ferai allusion en passant au volume du commerce que nous faisions en dollars environ en 1931, à 234 millions, en 1932. Ces chiffres établissent que le ministre de l'Agri- 1929 et en 1930 avec de tels pays comme la république Argentine, la Chine, l'Allemagne, le Mexique, l'Espagne, le Japon, les Pays-Bas et l'Italie. En 1929, le Canada a exporté des produits d'une valeur d'au delà de 203 millions de dollars dans ces huit ou neuf pays tandis que ces chiffres étaient tombés à environ 126 millions de dollars, en 1930. Je tiens, en outre, à citer les statistiques concernant nos exportations au Royaume-Uni; ces chiffres sont très intéressants si on les analyse en regard des concessions qui nous sont accordées sous le régime de l'accord en discussion. En 1929, la valeur de nos exportations au Royaume-Uni se chiffrait à environ 429 millions de dollars tandis qu'elle n'était plus que d'environ $281,831,000, en 1930. Et maintenant, voilà que l'on nous demande d'approuver la perte du volume de commerce dont nous avons bénéficié par le passé avec les huit ou neuf pays susmentionnés dans l'espoir d'augmenter légèrement le volume de nos échanges avec le Royaume-Uni. Je le déclare sans la moindre hésitation, monsieur l'Orateur, ni les producteurs ni les manufacturiers du Canada ne sont disposés à approuver ce projet. Nul homme d'affaires ne consentira à perdre neuf clients afin de favoriser un autre client, qui, un jour ou l'autre, pourrait bien nous tourner le dos et dénoncer cet accord s'il y trouve son compte.

Pour ce qui est des relations commerciales du Canada avec les autres pays en tant qu'elles concernent indirectement l'accord en discussion, j'irai encore pus loin. Je parlerai de nos relations commerciales et financières avec les Etats-Unis. En 1929, la valeur de nos exportations aux Etats-Unis se chiffrait à $702,729,000; d'autre part, nos importations des Etats-Unis se sont élevées à la somme de $929,364,000 pour

la même année. A la lumière de ces statistiques, l'on se rend compte que nos importations excédaient de beaucoup le volume de nos exportations. Par conséquent, la balance du commerce nous était défavorable jusqu'à concurrence de cette différence. Puis-je faire observer, cependant, que cette situation s'est constamment répétée peu importe que les années fussent prospères ou non. Il va sans dire, me semble-t-il, que cet état de choses a sa raison d'être, et il est tout naturel, pour assurer normalement l'avancement et l'expansion de ce pays, que, le Canada étant si rapproché au point de vue géographique des Etats-Unis, ce soit le plus petit des deux pays qui achète le plus de marchandises d'un aussi important voisin. Mais il y a plus à dire au sujet des relations commerciales du Canada avec les Etats-Unis lorsqu'il s'agit de la balance de commerce défavorable. Je ferai observer que, au point de vue économique et financier, la balance adverse du commerce entre le Canada et les Etats-Unis n'a guère été préjudiciable à ce pays-ci, et personne ne contestera que New-York a été et ne cessera d'être ce que l'on peut appeler le marché monétaire désigné pour le Canada. En effet, pour 75 p. 100 des valeurs émises par les gouvernements canadiens, tant fédéral que provinciaux et municipaux, les titres des corporations scolaires et industriels, New-York a été le marché approprié. De plus, au sujet de la balance de commerce défavorable, je ferai observer que le trafic touristique qui l'année dernière a rapporté $187,000,000 en Canada, mérite d'entrer en ligne de compte car il contribue à diminuer cette balance de commerce défavorable au Dominion.

Je citerai maintenant les paroles d'un membre du Gouvernement le ministre des Postes (M. Sauvé) qui, le 18 septembre dernier adressait la parole aux électeurs de ma circonscription. Je vais citer du *Devoir,* ce que l'honorable député disait au sujet de la dette du Canada et de ses obligations financières. "La tâche n'est donc pas finie et malgré le retour de la prospérité, les pays auront à faire face à de lourdes obligations financières. Il ne faut pas perdre de vue que la dette du Canada, des neuf provinces, de 3,945 municipalités, et de 26,207 corporations scolaires est montée à plus de 5 milliards de piastres". Quelle proportion de cette dette, dont parlait le ministre, est payable à New-York? J'ose dire, et je ne crois me tromper de beaucoup, que cette proportion est des deux tiers de cette somme. Il s'ensuit donc que, financièrement, le Canada est étroitement lié à son voisin du sud, et nous devrions tout faire, au moyen du commerce, pour faciliter la liquidation de ces obligations et faire régner la concorde et le contentement entre les deux nations.

En analysant l'accord conclu entre le Canada et la Grande-Bretagne, je n'anticipe pas qu'il aura pour résultat d'accroître les ventes de marchandises canadiennes en Grande-Bretagne au delà de ce qu'elles étaient avant la crise ou au-dessus du chiffre de nos exportations de 1928 et 1929. En d'autres termes, je ne crois pas que cet accord soit suivi d'une augmentation de nos exportations en Grande-Bretagne de plus d'environ $150,000,000 comparativement à notre volume d'exportations de 1930. Par conséquent, je ne saurais voir dans cet accord une chose de bien grande importance; il n'a pas lieu de nous en glorifier et il ne nous autorise en rien à penser que le retour à la prospérité est à la veille d'être un fait accompli. Mais j'irai plus loin et dirai que la convention avec la Grande-Bretagne, sous sa forme actuelle, avec l'annexe E et les restrictions commerciales qu'elle impose contre d'autres nations sauf les pays de l'empire, nuira plus à notre commerce d'exportation qu'elle ne le favorisera. Si l'on songe que les pays de l'empire ne représentent qu'environ 25 p. 100 de la population universelle, l'accord ne visera pas plus du quart de notre commerce d'exportation mondiale; et ce alors que le Canada s'attend à commercer avec tout l'univers comme il l'a fait jusqu'ici.

Personne ne peut s'attendre que l'accord, sous sa forme actuelle, accroisse le volume de nos exportations à des pays étrangers en dehors de l'empire. A cause de barrières douanières et de restrictions commerciales contre des pays qui ne font pas partie de l'empire, nous ne saurions compter de conclure de semblables accords avec ces pays étrangers qui représentent les trois quarts de la population du globe et un commerce d'exportation de $750,000,000, soit près de deux fois le chiffre de notre commerce avec l'empire. Et le pire, c'est que ces barrières douanières et ces restrictions doivent être en vigueur cinq années sans que l'on puisse y apporter la moindre modification, sauf du consentement de la Grande-Bretagne. A mon avis, monsieur l'Orateur, l'article 23 de l'accord, est un coup porté à l'autonomie commerciale du Canada.

Le ministre des Chemins de fer à citer lord Hailsham, mais l'honorable ministre s'est gardé de faire allusion aux paroles suivantes de lord Hailsham dans un discours prononcé à Toronto devant le Canadian Club. Parlant de ce que l'on avait fait à la conférence économique impériale tenue à Ottawa lord Hailsham disait:

> N'avons-nous pas, une fois de plus, donné l'exemple au reste de l'univers? Que pouvions-nous faire, pour rétablir le courant des affaires entre les pays étrangers et le nôtre, de plus que la suppression de ces restructions souvent arbitraires, désignées sous diverses appellations, —contingentements, droits de change, restric-

tions contre le dumping, taxes,—ce qui permettra aux gouvernements des pays qui le veulent, d'empêcher l'entrée de certaines marchandises sur leur territoire. Nous avons donné un exemple qui, si on le suit, contribuera, plus qu'aucune autre mesure que je sache à l'heure actuelle, à stimuler le commerce mondial.

Lorsqu'il disait: "N'avons-nous pas, une fois de plus, donné un exemple au reste de l'univers", lord Hailsham ne songeait pas au Canada, mais à la Grande-Bretagne ou l'empire britannique dans son ensemble.

Quand il dit: "Que pouvons-nous faire de plus pour aider à la restauration de notre commerce avec les pays étrangers que d'éliminer ces restrictions souvent arbitraires portant divers noms, tels que contingentements, droit de change, restrictions de dumping, taxes?" son allusion aux pays étrangers concernait, sans doute, ceux qui ne font pas partie de l'empire britannique. Le vicomte Hailsham ne parlait pas du Canada mais de la Grande-Bretagne, qui est pour ainsi dire une nation libre-échangiste, comparée au Canada. Le Gouvernement actuel a créé ce que le vicomte Hailsham appelle "des restrictions commerciales arbitraires portant divers noms". Les tarifs les plus élevés dont fasse mention l'histoire du Canada ne restaureront pas, comme dit le vicomte Hailsham, notre commerce avec l'étranger. Ils nous ferment durant cinq ans à venir les portes des trois quarts des nations de l'univers.

Je pense que l'accord actuel avec la Grande-Bretagne amènera un impérialisme économique et commercial. A l'heure actuelle, les nations et l'humanité obéissent aux puissances de l'argent et à la haute industrie et, par conséquent, toutes les concessions ou les restrictions d'ordre économique se font immédiatement sentir dans les sphères politiques. Tout ce qui lie économiquement une nation à l'empire la lie aussi au double point de vue politique et financier.

J'approuve entièrement le principe de l'extension des relations commerciales du Canada avec toutes les parties de l'empire britannique, mais je reconnais également le principe énoncé par le plupart des économistes, à savoir que les relations commerciales devraient être maintenues avec toutes les autres parties du globe. Je ne veux pas que le peuple canadien paye un tribut ou un droit au moyen de tarifs élevés sur des marchandises importées qui peuvent être très convenablement achetées dans des pays tels que la France, l'Allemagne, l'Italie, les Etats-Unis et autres. Je ne veux pas que le Canada soit lié par un article de traité qui augmente un fardeau déjà lourd.

La manière d'agir adoptée à la récente conférence économique impériale d'après laquelle une partie de l'empire accordait à contre-cœur des concessions à une autre en retour de concessions n'est pas un moyen de favoriser l'unité et l'harmonie. Différentes conditions dans les diverses parties de l'empire sont cause de divergences d'intérêts économiques. Faire prévaloir l'intérêt financier sur l'intérêt politique c'est provoquer au sein de l'empire, des divisions qui tôt ou tard seront à l'etat aigu. Plus les rapports sont intimes plus le danger de discorde est grand. Une telle politique est dangereuse pour l'avenir du commonwealth.

Une conférence économique internationale sera bientôt tenue, et il est essentiel que le Canada soit libre de négocier tout accord qui puisse contribuer à l'essor de son commerce avec toutes les nations. Le commerce du Canada avec les pays autres que ceux de l'empire britannique constitue 75 p. 100 de sa totalité. Les conventions conclues à la dernière conférence nous lient les mains et nous ne pourrons signer d'autres accords qui pourraient avoir pour effet d'abaisser graduellement les droits et éliminer ainsi toutes les restrictions imposées à notre commerce. L'article 23 et l'annexe E de l'accord sont des obstacles à l'abolition graduelle des restrictions sur le commerce international et elles constitueront un fardeau pour le peuple canadien en augmentant le chômage et le mécontentement. Je désire citer quelques lignes d'un article du *London Times*:

> Cela peut prouver qu'elle (la Grande-Bretagne) a fait quelque chose pour relier entre elles les diverses parties de l'empire, mais que des pertes par ailleurs surpasseront ce gain. En particulier, l'empire britannique semble avoir affaibli à l'avance sa position et son autorité dans la prochaine conférence économique universelle, où l'on comptait qu'elle s'opposerait énergiquement aux tarifs comme étant un obstacle au rétablissement général. Comment peut-elle maudire ce qu'elle vient de créer?

Je suis d'avis que cet accord a été conclu à cause de certaines craintes qui existaient en divers milieux de la Grande-Bretagne. Le chancelier de l'Echiquier, M. Neville Chamberlain a dit à Londres:

> Les liens de l'empire sont devenus dangereusement faibles. Le Canada dépendait beaucoup de la finance des Etats-Unis, et, en l'absence d'un accord de préférence avec le Royaume-Uni, il aurait pu trouver extrêmement difficile de refuser une nouvelle offre de réciprocité de son important voisin, ce qui unirait définitivement leur sort au point de créer une divergence entre le Canada et la Grande-Bretagne.

Je ne songe pas à commenter ces paroles de M. Chamberlain, si ce n'est pour dire que cela sent un peu trop l'impérialisme. En qualité de citoyen canadien, je proclame mon loyalisme à la couronne britannique, mais, à l'exemple de mes ancêtres, je lutterai toujours pour la complète autonomie de mon pays dans tous les champs d'action et pour la sau-

vegarde et le maintien des traditions et des droits du Canada indépendamment des ambitions de toute autre contrée.

Je ne crois pas que la conférence d'Ottawa améliore la situation dans l'industrie forestière. Je crois qu'elle n'y changera rien, pas plus que dans le cas du bois à pâte et de l'agriculture. A mon avis, le cultivateur canadien n'en profitera pas, et je le regrette. Je représente ici une partie du Canada et je m'efforcerai toujours de travailler au progrès et à l'expansion du commerce, non seulement avec l'Empire mais avec le monde entier. C'est la seule politique qui ramènera la prospérité, le bonheur et le bien-être au peuple canadien.

M. MICHAEL LUCHKOVICH (Vègreville): Au cours d'une conversation avec des hommes éminents, leur allusion au mérite de certaines interventions dans ce débat m'a donné à réfléchir. Je voudrais, moi aussi, y ajouter quelque chose d'appréciable, et si j'échoue ce ne sera pas faute d'intention.

Les traités de commerce et leurs dispositions méritent une étude soignée. Si intelligente qu'elle ait été cependant, la discussion me semble s'être écartée du point essentiel. On a concentré le débat, jusqu'à présent, autour des droits établis par le Canada; je n'ai pas entendu d'argument à l'encontre des droits imposés par la Grande-Bretagne contre les pays étrangers. Il me semble que l'effet précis des droits britanniques est aussi digne d'attention que celui des droits canadiens et qu'il est impossible de juger parfaitement de la situation, sans un examen à fond de tous les aspects de ces traités.

Etant donné les interprétations et les explications diverses des différents articles et nomenclatures je ne crois pas qu'il soit possible de se former une juste idée de leurs avantages ou désavantages, à moins d'en connaître le sens exact. Ce serait assez comme parier sur un cheval aveugle, aux courses; on ne saurait prédire le résultat.

Voici une nouvelle de presse qui m'intrigue. Un câblogramme de la Presse canadienne en date du 26 octobre, se lit ainsi:

> L'Etat libre d'Irlande n'a pas conclu de traité de commerce avec le Royaume-Uni à la conférence. Sera déchu des avantages de la préférence, le 15 novembre.
>
> M. J. H. Thomas, secrétaire aux Affaires des dominions, a annoncé aujourd'hui à la Chambre des communes que l'Etat libre d'Irlande perdrait l'avantage des préférences, le 15 novembre.

Quelques-uns des membres de notre groupe ont déjà exprimé leur avis sur ces traités les considérant un peu comme une prescription dure à accepter mais à laquelle il faut, bon gré mal gré, se conformer.

L'hon. M. STEVENS: Pour le bien de sa santé.

M. LUCHKOVICH: Je ne veux pas dire que c'est ou non dans l'intérêt de sa santé, mais je dis que la nouvelle que je viens de citer mérite réflexion. Je vais y penser d'ici au moment du vote et je me prononcerai selon les conclusions auxquelles j'en arriverai. Cette déclaration laisse probablement un rayon d'espoir, et si faible soit-il,—ne serait-ce qu'une lueur, pourvu que ce ne soit pas un leurre,—il déterminera mon vote sur ce traité.

Je regrette infiniment que les délégués à la conférence n'aient pas attaqué la réforme monétaire, parce que je la crois digne d'attention. Etant donné la différence considérable dans le change entre les différentes parties de l'empire, je crois que tout avantage susceptible de découler de ces accords s'en trouvera bien affaibli. Je crois donc que ces traités devraient d'abord être examinés article par article avant qu'on soit appelé à les approuver ou à les désapprouver. La question est trop importante. Mon intention en prenant la parole aujourd'hui est de commenter certains points surgis des sujets plus ou moins pertinents traités au cours de ce débat.

L'un des points d'interrogation qui tourmente le plus le peuple canadien actuellement, c'est la participation de l'état de l'industrie ou le degré de règlementation auquel celle-ci doit être ou non assujettie. L'importance de cette question ne date pas d'aujourd'hui, mais jamais sa solution n'a été autant souhaitée que depuis le commencement de la période de gêne financière qui a suivi la guerre et nous a conduits au désordre économique. Je ne me propose pas d'entrer dans un examen abstrait ou théorique des raisons de cette règlementation, mais simplement de souligner l'urgence d'une politique intelligente en vue de conserver la virilité de notre peuple, de prévenir sa dégénérescence dans l'oisiveté, et de lui assurer le pain au milieu de cette abondance dont les gouvernements, faute de décision, n'ont pas le courage d'assurer la distribution au consommateur dépourvu de son pouvoir d'achat.

Je crois que la crise actuelle est due à l'épuisement de notre finance, à l'écroulement de notre système monétaire suranné, insuffisant. Henry Ford, dont on connaît la compétence en la matière, partage cette opinion, et je vais prouver en lisant la déclaration qu'a rendu publique le National Broadcasting Company, de New-York, le 20 octobre 1932. La voici:

> L'autre grosse tâche est celle d'améliorer notre système monétaire. Le Congrès ne peut pas

continuer à exercer le pouvoir constitutionnel de régir l'argent. Il a concédé le système monétaire national à l'initiative privée. Il ne lui viendrait jamais à l'idée d'affermer la défense navale, la perception des impôts ou le service postal. Aussi bien, le Congrès devrait-il reprendre la haute main sur la monnaie et donner aux Etats-Unis un système monétaire destiné à servir le public et non un système monétaire favorisant des intérêts particuliers, un système monétaire administré comme le sont nos rivières et nos ports, pour développer le commerce dans l'intérêt public; administré comme l'est notre service postal pour s'occuper des affaires de tout le peuple, administré comme l'est le service météorologique pour protéger les intérêts de toute la nation.

C'est ce dont nous avons besoin et ce que nous pouvons obtenir si le Congrès veut reprendre le pouvoir que lui a conféré dès le début notre Constitution.

Je suis convaincu que notre système monétaire ne répond plus aux besoins du jour. Nous avons tous les hommes et tous les matériaux dont nous avons besoin, mais l'argent, qui n'a pas l'importance des hommes ou des matériaux, retarde notre progrès. Il faut un changement.

D'une manière générale, si l'on veut diriger notre système monétaire, c'est pour réaliser les trois désirs que voici: celui de dominer la foule dans l'intérêt d'un petit nombre; maîtriser le petit nombre au bénéfice de la majorité; ou enfin le compromis que l'on trouve dans le désir de vouloir régir la foule dans l'intérêt de tout le monde au moyen d'un gouvernement, comme le disait Abraham Lincoln, du peuple, par le peuple, pour le peuple et non de financiers, par des financiers et pour des financiers.

On a parlé du système monétaire: comment doit-on réglementer l'argent pour qu'il devienne un facteur essentiel de notre vie nationale? Comment l'organiser pour qu'il soit le sang qui circule dans les artères et les veines de la nation et ne se confine pas aux extrémités seulement? Il faut choisir entre la reconnaissance des droits d'un petit groupe de financiers ou les droits des nombreux producteurs, ou chercher à les combiner. On peut résoudre la difficulté, cependant, en faisant un compromis juste et raisonnable entre les deux groupes extrêmes, les financiers et les producteurs. Car, monsieur l'Orateur, la civilisation n'est pas une chose fixe, mais plutôt un procédé créateur sans cesse agissant sous l'impulsion de deux causes, la coopération qui n'est que l'accomplissement d'un désir commun et la mise en commun de l'effort distinct et particulier de chacun. Elle a pour mission de rapprocher le capital et le travail pour qu'existent entre eux plus d'harmonie et de coopération; ou c'est la destruction du capitalisme pour établir sur ses débris un nouveau système.

L'avenir doit décider si l'ouvrier sera la cause ou l'effet de son travail; s'il pourra régir

[M. Luchkovich.]

les moyens de production dans son propre intérêt et dans celui des autres, ou se laisser dominer par ces moyens au bénéfice du petit nombre. C'est ici que se pose la question de la compétence. L'on a souvent dit de l'ouvrier qu'il avait trop de cœur, mais pas suffisamment d'intelligence, tout comme on a laissé entendre que les capitalistes avaient le cerveau hypertrophié et le cœur atrophié. Or, quel membre de la Chambre pourra dire aujourd'hui, en présence de la gravité de la situation actuelle dans notre pays, que les capitalistes ont l'un ou l'autre, du cœur ou du cerveau? Le procédé d'évolution, d'après Lincoln Steffens, nous montre que rien n'est accompli définitivement ou parfaitement, que rien n'est connu absolument ou positivement. Le malheur, c'est que les hommes deviennent trop sûrs d'eux-mêmes, qu'ils sont encore trop attachés à de vieilles idées dans un monde nouveau. Cherchons-en un exemple dans l'aimable député de Weyburn (M. Young); nous savons qu'à son avis l'abolition du tarif serait le remède à tous nos maux. Mais, cependant, un expert de la trempe de l'honorable député du comté d'Ontario (M. Moore) croit qu'un tarif modéré tirera le monde du marasme actuel et que quelques modifications au régime actuel nous seront bien avantageuses. Voici comment il s'exprime:

On a beaucoup parlé dans le passé du rafistolage du tarif! Le rafistolage a son utilité dans la société.

L'honorable député d'Ontario croit au rafistolage, mais je voudrais rappeler à la Chambre qu'un vieux vêtement ne peut toujours pas être rapiécé indéfiniment. Si l'on doit résoudre les difficultés actuelles par un rafistolage du tarif, toutes les modifications au tarif douanier faites quand l'opposition dirigeait nos affaires auraient à peu près, pour employer l'expression du *Citizen* d'Ottawa, sur la situation actuelle, l'effet qu'aurait un petit boyau d'arrosage sur un immense feu de forêt, ou qu'auraient les vagues de la mer sur le flux et le reflux de la marée. La cause de notre malaise, c'est que, pour la plupart, nous sommes encore inconsciemment les esclaves d'idées surannées tout en nous ralliant de mauvaise grâce à de nouvelles.

Le petit groupe, qui se trouve dans cette partie de la Chambre, propose d'abandonner l'étalon d'or, par la dépréciation ou l'inflation de notre monnaie. L'honorable député de Weyburn proteste en disant: "Non, non, la réforme du système monétaire ne peut être comparée au tarif, au point de vue de l'importance". Et en même temps qu'il dit cela, on ne peut s'empêcher de noter les marques d'approbation des députés qui l'entourent. "Absolument, monsieur Gallagher; précisé-

ment, monsieur Shean", semblent-ils dire. Les incantations de ce libéral, guérisseur des maladies de tarif, remplissent d'effroi les malades canadiens. Il voudrait couper le tarif qu'il assimile à l'appendice, afin que le patient puisse vivre heureux le reste de ses jours. Mais supposons que le malade souffre d'une affection plus grave, plus vitale, par exemple d'une maladie de cœur. Comme l'a décrit un certain écrivain, la finance est le cœur de notre système économique, et lorsque sa vitalité est attaquée, on sait fort bien ce qu'il peut arriver. Le crédit est le sang de notre commerce et de notre industrie, et lorsque le cœur arrête de distribuer le sang dans un corps, ce corps meurt. De même, lorsque notre système monétaire fonctionne mal, le reste du corps politique est forcé de s'en ressentir.

La difficulté, en ce moment, monsieur l'Orateur, est essentiellement financière. A mon sens, les tarifs douaniers ne sont qu'un moyen de protéger le régime actuel de l'étalon d'or. Comme l'a signalé sir William Beveridge, directeur de l'Ecole des sciences économiques de Londres, il faut se rappeler avant tout que nous sommes en face d'une crise monétaire. Le mécanisme du change et la réglementation de la production par les prix ne fonctionnent plus comme il faut. Dans la situation actuelle, le point saillant, c'est la baisse générale des prix, évaluée en argent. C'est Lincoln Steffens qui demandait à Albert Einstein, savant et philosophe, comment il avait pu découvrir quelque chose de neuf. M. Steffens donne la réponse et la commente de cette façon:

> Sa réponse est la seule qu'on pût faire. Il a réussi en mettant en doute la vérité d'un axiome. Et c'est ce que nos hommes d'Etat, qui ne peuvent pas trouver le moyen de se sortir de la dépression, sont incapables de faire. Ils ne peuvent pas mettre en doute un axiome. Quelques-uns de nos descendants devront le faire. Il leur faudra s'attaquer à bien des axiomes, et je conseille à tous les parents et à tous les éducateurs de n'enseigner aux enfants aucun axiome, aucune chose positive, mais tout ce qui est dans le genre de nos théories plus ou moins éprouvées et de nos hypothèses à nous pauvres vieux benêts, qui laissons pour plus bel héritage à nos enfants un corps bien entraîné dans une consciente ignorance et un notoire insuccès. Alors peut-être seront-ils assez dépourvus de parti pris pour voir pourquoi nous ne pouvions pas donner l'abondance et des loisirs, établir la paix dans le monde et supprimer les causes de guerre, de corruption et d'insuffisance.

Monsieur l'Orateur, voilà justement ce que l'honorable député de Weyburn (M. Young) ne veut pas faire. Il ne veut pas s'attaquer à un axiome. A ce sujet, qu'on me permette de citer les paroles de John Stuart Mill:

> Une grande quantité de gens, à n'importe quel degré de civilisation, ne peuvent collectivement, être aussi bien pourvus qu'une quantité moindre. La mesquinerie de la nature et non l'injustice de la société est responsable de la pénalité inévitable de la surproduction.

Je crois que les conditions nouvelles, l'introduction de la machine et l'application des méthodes scientifiques ont démontré que cela a cessé d'être vrai. Comme le dit Henry George:

> C'est tout le contraire. J'affirme qu'à tous les degrés de civilisation un grand nombre de gens peuvent être mieux pourvus qu'un nombre moindre. J'affirme que l'injustice de la société et non la mesquinerie de la nature est la cause de la pénurie et de la misère que la théorie courante attribue à la surpopulation.

L'opinion de Henry George, qui est l'antithèse de celle de Stuart Mill, me prouve qu'il n'y a rien que l'on connaisse de façon positive et complète. Sans doute l'orientation, relativement à la mission des gouvernements, s'est modifiée considérablement depuis quelques années. Dès la fin du dix-huitième siècle, le grand économiste qu'était Adam Smith, disait:

> Le gouvernement n'a d'autre but que celui d'accroître la richesse de ses sujets.

Mais d'après nos hommes d'Etat du XXe siècle, cela ne peut s'effectuer qu'avec l'ingéniosité, l'assurance, la faculté d'aptation et les ressources de l'effort individuel. D'une façon générale, je pense que c'est exact; mais il y a différentes sortes d'effort individuel. Il y a, d'un côté, la louable activité du gagne-pain plébéien, qui subvient aux besoins de sa famille; de l'autre, les manipulations rapaces du noble financier, dénué de scrupules. On a continué, jusqu'à nos jours, de lutter avec plus ou moins de succès, pour se libérer de la domination de cette dernière classe. On a effectué certains changements dans le domaine social grâce à l'activité continuelle et persistante des réformateurs, tandis que d'autres objectifs ont malheureusement été atteints uniquement en ayant recours à la violence de la révolte. On a dit des Bourbons qu'ils n'avaient rien appris, ni rien oublié; c'est ainsi que les classes dirigeantes, incapables de comprendre le *mane, thecel, pharès,* le signe des temps, furent renversés sans merci et pour toujours.

Mais ce cycle se répète; nous en avons eu bien des exemples. Les conditions changeant, il convient d'adopter des méthodes nouvelles. Après tout, que sont ces révolutions dont j'ai parlé, monsieur l'Orateur, sinon des luttes, comme l'a dit un écrivain, pour écraser un régime de vie rattaché à des moyens qui n'existent plus, et fouler aux pieds les milliers d'obstacles que la foi, la morale et la tradition ont semés sur le chemin du progrès industriel, économique, philosophique et scientifique auquel visent toutes les classes. Il existe aujourd'hui, au Canada, des obstacles d'une plus grande variété et d'une plus forte

portée qu'on n'en a jamais vu. Pour la première fois, dans l'histoire de notre pays, nous sommes menacés, c'est incontestable, de famine au milieu de l'abondance. Ce qu'on nomme la grande période du progrès industriel a fait naître des défauts profondément enracinés qui menacent l'existence même du capitalisme si on ne peut y apporter remède. Je prétends que le plus important de ces défauts est le manque d'équilibre qui existe entre la production et la consommation, ou la difficulté à distribuer l'énorme masse de produits agricoles et manufacturés à un public consommateur dénué des moyens de s'acheter les articles nécessaires à l'existence. De ce côté-ci (*l'extrême gauche*), nous sommes d'avis que la cause fondamentale de la dépression peut être attribuée à l'écoulement de la finance, en d'autres termes, au fait que l'argent a manqué à ses fonctions de moyen d'échange et de mesure de valeur. Nous croyons que la période de la machine a amené toute une série de situations nouvelles auxquelles les anciennes classifications ne s'appliquent pas et que la prochaine période de notre progrès ne pourra nullement conserver l'ancienne attitude de laisser faire. Nous croyons que nous pouvons arriver à la solution de nos problèmes économiques fondamentaux en conservant les meilleurs traits de l'initiative individuelle, tout en obtenant les avantages de l'effort collectif et que nous devons accepter comme principe l'idéal de servir, plutôt que la poursuite d'un gain économique. Les honorables députés doivent convenir que la science nous a créé un monde nouveau. Mais elle a aussi laissé derrière elle d'énormes difficultés. Je crois, néanmoins que la faute n'en est pas à la science en elle-même, mais plutôt à son application défectueuse. L'existence simultanée de la richesse et de la misère, la marche tragique du progrès résultant de l'emploi des machines, a forcé les peuples à revenir sur eux-mêmes et, de plus en plus, on trouve, dans le monde entier, des hommes qui commencent à comprendre la nécessité de reviser complètement les anciennes croyances, les vieux préceptes et les vieilles idées, ou, comme l'a écrit un auteur, de refaire l'évaluation de toutes les idées.

Nous vivons dans une période de transition, nous passons imperceptiblement dans une période nouvelle. Pendant ce temps-là, toutes les luttes d'idées continuent comme si de rien n'était. Le citoyen ordinaire, je le crois, reste confondu de tout cela et craint que l'édifice social ne s'écroule sous l'effort; l'intellectuel, étudiant les pages de l'histoire, remarque la destruction de civilisations antérieures dans des crises analogues et en déduit qu'un pareil sort nous attend. Je crois cependant que l'espoir existe tant que dure la vie, espoir résidant dans un esprit de connaissances exactes inspiré et pénétré de l'esprit scientifique et servant à éviter ce que je regarde comme les malheurs jumeaux du monde: la réaction et la révolution. La réaction et la révolution, la surproduction et le manque de consommation, les passions, les préjugés, la déraison, toutes ces choses peuvent se résondre en envisageant les choses en termes d'une profonde réalité sans se laisser entraver par des idées préconçues ou des faits tronqués.

[M. Luchkovich.]

Je suis d'avis que l'univers souffre d'un écroulement de la finance, mais on ne fait rien,—je crois que tous gouvernements ont le même défaut,—sauf continuer la politique de dérive, sans but et sans espoir. Dans un pays comme ce continent nord-américain où, —comme l'a dit un auteur,—l'argent a toujours été le but de tous les efforts sociaux, on permet la suprématie du prêteur d'argent ou du banquier. Poétiquement, on peut décrire le cultivateur, derrière sa charrue, comme monarque de tout ce qu'il voit, mais les produits de ses champs, la terre même sur laquelle il vit, passent rapidement de son domaine à celui du "roi du château" de la rue Saint-Jacques. On y arrive par une période de déflation, puis l'huissier et le shérif font le reste. Ainsi la pauvreté et la misère augmentent, le dollar perd sa stabilité, les prix varient, le chômage grandit et le pouvoir d'achat du peuple se réduit à néant. Pendant ce temps-là, les prêteurs d'argent s'emparent de tout ce qui en vaut la peine, et refusent de reprendre les affaires tant que leurs mauvaises dettes n'auront pas été acquittées par le peuple et que le gouvernement n'aura pas rendu les contribuables responsables des pertes qui ne devraient pas être supportées par eux, mais par les financiers rapaces qui, je le prétends, ont causé ces pertes par leur politique de déflation défectueuse au cours de leurs campagnes périodiques pour enlever le meilleur de tout et placer de plus en plus d'argent dans un nombre de mains de plus en plus petit.

Quel croquemitaine étrange est devenu le crédit! Qu'il était facile d'obtenir du crédit, avant 1928 et qu'il est difficile d'en avoir aujourd'hui. On ne peut disposer actuellement que d'une très petite poignée d'argent en comparaison de ce que nous avions avant 1928. En maintenant l'étalon-or, en forçant la baisse de la monnaie, en accaparant ou en thésaurisant l'argent, les financiers ont maintes fois fixé à leur propre prix l'élargissement du crédit. Vous pouvez l'appeler de l'argent, si vous le voulez, mais ce n'est pas de l'argent; vous ne pourriez le leur enlever à la pointe du revolver. Il n'y a aucune manière de l'obtenir, sauf à leur gré et comme bon leur

semble. Les cultivateurs de ma région n'ont pas le crédit qu'il leur faut. Le crédit n'est disponible que lorsque vous pouvez déposer de bons billets et des garanties, puis payer les intérêts. Je prétends que le cultivateur de l'Ouest, qui a vendu du blé pour moins cher que les frais de production, au cours de ces dernières années, ne peut déposer ces billets valables et les garanties que les banques demandent. Un auteur a dit que le Christ a été trahi pour trente deniers d'argent. De nos jours, l'humanité souffrante, représentée par les agriculteurs de l'Ouest, est trahie pour trente pièces d'or. On dit que tout l'or du monde pourrait tenir dans un espace de 30 pieds de longueur, 30 pieds de largeur et 30 pieds de hauteur. Il est évident que l'on crucifie l'agriculteur sur une croix d'or.

La déflation du crédit n'a frappé personne plus que l'agriculteur. Le prix du blé est aujourd'hui si bas que l'agriculteur ne peut plus acquitter les obligations qu'il a assumées avant la dépression. Le malheur est que les autres denrées n'ont pas baissé dans la même proportion et que les taux de transport et d'intérêt, les taxes et le coût des services publics ont généralement monté. Je crois donc que le Gouvernement ferait bien de remédier à la situation en allégeant sur toute la ligne les obligations des agriculteurs. On ne saurait certes s'attendre à voir le cultivateur continuer indéfiniment à produire à perte, à payer ses taxes, à envoyer ses enfants à l'école et à acquitter toutes les autres obligations aujourd'hui imposées aux citoyens canadiens. Je soutiens qu'un régime qui frappe ainsi l'industrie fondamentale du pays est radicalement mauvais. Il me semble que la seule chose à faire est de changer de système et d'en établir un autre qui assurera une distribution plus équitable de la richesse ainsi que des marchandises et des services en général. Rappelons-nous que la richesse totale tangible du Canada est d'environ trente billions de dollars, à part nos ressources naturelles, et que la plus grande partie de cette richesse provient de l'agriculture, laquelle fournit aussi plus de revenus que toutes les autres industries. Nous devrions donc songer au danger qu'il y a de voir péricliter une industrie susceptible de produire tant de bien et que pourtant,—telle la poule aux œufs d'or,—on détruit au détriment des autres industries et du peuple en général.

Je le répète, nous devrions modifier la politique financière de notre pays. Quand on voit les banques refuser désormais d'accorder le plus petit crédit, il faut en conclure qu'elles reconnaissent ainsi la faillite à laquelle notre régime financier a acculé l'agriculteur. On a beau dire que la crise actuelle est un malheur inévitable résultant d'une loi de la nature, on ne saurait nier qu'elle soit due aux défauts du régime. J'ai appuyé ici des résolutions en faveur d'une prime sur le blé. Je pense que, si l'agriculteur produit à perte, il doit recevoir une prime lui permettant de traverser les périodes critiques. Je désire donc me prononcer en faveur d'une prime non pas de 5c. mais de 25c. si nous pouvons l'obtenir. Quand la Chambre a voté la prime de 5c. il y a quelque temps, un député a demandé à un de ses collègues s'il allait subir cette insulte et accepter cette prime de 5c. L'autre a répondu: "Je préférerais recevoir une insulte de 25c., mais, si je ne puis recevoir une insulte de 25c., j'accepterai une insulte de 5c." Je suis de son avis.

Songez à la situation ridicule et tragique de l'agriculteur qui essaie aujourd'hui, en vendant son blé 25c., d'acquitter une hypothèque contractée à une époque où il vendait son blé $2, et songez à la quantité de boisseaux qu'il lui faut produire de plus pour acquitter ses vieilles dettes. Est-il juste d'obliger un débiteur à payer sous un régime aussi incertain et aussi malhonnête? La justice exige que l'on réduise les dettes des agriculteurs.

J'ai sous les yeux une résolution que je veux consigner au hansard:

Honorable monsieur,

Savez-vous que la loi financière du Canada a été rédigée et adoptée au moment où notre pays allait faire face à une crise nationale? Savez-vous qu'en 1923 les banques autorisées ont profité des avantages qu'elles avaient ainsi obtenus pour consolider davantage leurs privilèges, si bien qu'elles sont aujourd'hui en état de se substituer à la souveraineté, aux droits et aux devoirs du Gouvernement et du peuple canadien?

En vertu des dispositions de cette loi, les gouvernements provinciaux et municipaux ne peuvent emprunter aux banques, contre garanties valables, à un taux d'intérêt moindre que 5 p. 100 par année; tandis que les banques elles-mêmes peuvent obtenir des avances du gouvernement du Canada à un taux d'intérêt ne dépassant pas 3 p. 100 par année. Quelle anomalie que de voir le peuple emprunter ses propres fonds pour enrichir les sociétés privées!

Pour remédier à ce mal, nous demandons instamment que l'on modifie la loi financière de façon à permettre aux provinces et aux municipalités d'obtenir des avances directement du gouvernement, contre des garanties approuvées, au lieu d'avoir à recourir aux banques.

Il me semble que l'on devrait modifier la loi des banques dès demain si cela doit avoir pour effet de soulager la détresse de l'agriculteur de l'Ouest, car, je le répète, il faut faire quelque chose pour alléger le fardeau insupportable qui l'écrase. L'autre jour, l'honorable député d'Ontario (M. Moore) a exprimé l'avis que le navire de l'Etat ne doit pas naviguer dans des mers inconnues; il a comparé les pays à des navires qui, en temps de tempête comme à présent, doivent être amarrés prudemment à ce qu'il a appelé une bouée centrale repré-

sentée par l'étalon-or. Je tiens de marins expérimentés que, dans les tempêtes, il est plus sûr de gagner la haute mer que d'amarrer le navire à une bouée centrale. M. Moore préfère cependant que nous nous amarrions à l'étalon d'or.

On nous dit que le seul moyen de rétablir la véritable relation entre les deux problèmes fondamentaux de la production et de la consommation, c'est de réduire la production et d'augmenter la consommation. Etant donné qu'il faut plus de marchandises pour payer les dettes, la diminution de la production présenterait de trop grands inconvénients et tendrait aussi à augmenter le chômage. On ne peut accroître la consommation qu'en augmentant la puissance d'achat. C'est à cet égard que le Gouvernement devrait avoir une politique plus vigoureuse et plus constructive. Pourquoi ne pas mettre de l'argent en circulation? Pourquoi ne pas construire le chemin de fer de la rivière de la Paix, dont l'honorable député de Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy) parle tant à la Chambre? Pourquoi ne pas commencer les travaux de la canalisation du Saint-Laurent? L'inflation seule produirait peu de résultats sans l'application d'un programme de travaux de ce genre. Le Gouvernement peut accroître à volonté, soit directement soit indirectement, la puissance d'achat du peuple canadien. Il peut l'augmenter directement en continuant la prime sur le blé que j'ai mentionnée, en diminuant les dettes, en construisant le chemin de fer de la rivière de la Paix, par un programme de construction de logements tel que l'a préconisé l'honorable député de Macleod (M. Coote), en accordant des prêts à certains services publics qui pourront ainsi employer plus d'ouvriers. Il peut le faire indirectement par la dépréciation ou l'inflation de notre monnaie.

Nous avons tous écouté le discours habile de l'honorable député de Macleod dans lequel il a exposé comment l'Australie se tire d'affaire. Il nous a dit comment la dépréciation de sa monnaie lui a donné un avantage énorme sur le marché mondial et combien, en revanche, la prime sur la monnaie canadienne a causé un sérieux préjudice à nos producteurs. L'honorable député de Macleod a fait remarquer que le producteur australien, qui touche une prime de 9 c. le boisseau, obtient plus de 80 c., tandis que le cultivateur canadien ne reçoit que 26 c. C'est possible parce que la livre anglaise vaut $3.85 au Canada, tandis qu'elle vaut plus de $6 en Australie. Notre collègue nous a parlé aussi de la diminution de 22½ p. 100 du taux d'intérêt sur les hypothèques en Australie. Pourquoi ne faisons-nous pas la même chose au Canada? Améliorons ce que nous avons pour remédier provisoirement à la situation, ou prenons des mesures un peu plus osées pour vivre.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. A. E. MUNN (Vancouver-Nord): Monsieur l'Orateur, je n'entendais pas prendre part au débat, mais puisqu'il a été tant question des autres industries, et si peu de celle qui m'intéresse le plus, je me crois tenu d'exposer son état.

On a beaucoup parlé des embarras des cultivateurs. En qualité d'homme d'affaires, je compatis beaucoup à leur sort. Nous avons toujours constaté que, lorsque les agriculteurs obtiennent un bon prix pour leurs produits, ils dépensent largement, et les hommes d'affaires en bénéficient. Je traiterai surtout de l'exploitation forestière dont je me suis occupé toute ma vie. Je puis assurer la députation que cette industrie a été aussi durement atteinte, et peut-être davantage, que les autres industries canadiennes. Les accords conclus à la conférence comportent peut-être certains avantages. S'il en est ainsi, profitons-en, mais je suis opposé au principe dont s'inspirent la clause de cinq ans et la préférence de 10 p. 100.

J'aimerais à consigner au hansard les chiffres suivants, moyenne de la période de 1926 à 1930, pour indiquer l'importance de l'industrie forestière au pays:

	Capitaux engagés	Nombre d'employés	Salaires payés
Industries forestières	$183,400,000	91,000	$ 74,600,000
Industries utilisant le bois	136,458,000	35,000	37,150,000
Industries de sciage	175,600,000	43,000	33,758,000
Total	$495,558,000	169,000	$145,508,000

L'on notera que l'industrie du bois a absorbé des capitaux considérables. Voici quel a été le chiffre de ce placement dans la Colombie-Anglaise depuis quelques années:

1924	$84,038,000
1925	92,900,000
1926	93,500,000
1927	89,200,000
1928	84,300,000
1929	82,000,000

Ces chiffres n'incluent pas le placement dans le bois debout, les pulperies et les papeteries, les fabriques de meubles et les établissements d'ébénisterie: il s'agit uniquement des capitaux placés dans l'entreprise par les producteurs de bois d'œuvre. En temps ordinaire toute l'industrie, y compris les papeteries, occupe environ 40,000 employés; c'est donc une industrie importante de la province de la Colombie-Anglaise. Je vais lire un tableau indiquant le rendement, en pieds, mesure de planche, de tout le Canada et de la Colombie-Anglaise:

	Tout le Canada	Colombie-Anglaise
1923. . . .	3,543,000,000	1,577,000,000
1924. . . .	3,678,000,000	1,595,000,000
1925. . . .	3,683,000,000	1,725,000,000
1926. . . .	3,967,000,000	2,102,000,000
1927. . . .	3,877,000,000	2,173,000,000
1928. . . .	4,080,000,000	2,289,000,000
1929. . . .	4,471,000,000	2,456,000,000
1930. . . .	3,711,379,000	1,928,902,000

La valeur moyenne de la production en bardeaux pendant cette période est de $8,750,000 par année. Voyons où vont tous ces matériaux. Voici quelle est la valeur des planches et des madriers exportés aux Etats-Unis:

1924..	$58,104,459
1925..	48,140,607
1926..	53,457,655
1927..	48,252,034
1928..	42,519,884
1929..	36,378,168
1930..	38,399,785
1931..	22,935,928
1932..	18,766,452

Donc une moyenne annuelle de $40,665,456. Pendant le même temps la valeur moyenne des bardeaux et des lattes a été d'environ $15,000,000 par année, ce qui donne un total de $55,665,000 pour le bois d'œuvre, les lattes et les bardeaux. Il y a en outre les exportations de billes, de perches de palplanches et d'autres produits de bois, qui ajouteraient 25 p. 100 à ce total de $55,665,000.

On nous a assez parlé du bois allant du Canada aux Etats-Unis et des Etats-Unis au Canada. Certains des chiffres cités étaient exacts; d'autres ne l'étaient pas. Ceux que je vais donner sont exacts: on peut les confirmer:

Importations des Etats-Unis au Canada

Total; bois pas plus ouvré que scié ou fendu à la fruste, et planches et madriers préparés d'un côté seulement:

1926..	$10,473,692
1927..	13,087,938
1928..	14,269,634
1929..	16,639,349
1930..	15,348,150
1931..	9,808,816
1932..	5,755,866

Donc une importation annuelle moyenne de $11,417,000.

En passant je veux commenter une affirmation faite l'autre soir par l'honorable député d'Algoma-Est (M. Nicholson). Il a dit qu'en 1931 nous avions acheté du bois des Etats-Unis pour une valeur de 8 millions de dollars; et que nous leur en avions vendu pour 15 millions. Le chiffre exact est de $22,935,000.

Voici maintenant nos exportations de bois au Royaume-Uni. L'honorable député d'Algoma-Est a dit qu'en 1920 nous avions exporté 1,250 millions de pieds au Royaume-Uni. Voici les chiffres:

Total de l'xportation canadienne de planches et de madriers au Royaume-Uni

(Par mille pieds)

		Valeur
1920..	703,765	$14,000,000
1921..	428,059	8,500,000
1922..	113,223	2,225,000
1923..	315,699	6,225,000
1924..	284,373	5,750,000
1925..	235,248	4,750,000
1926..	239,336	4,750,000
1927..	164,745	3,225,000
1928..	217,737	4,225,000
1929..	190,862	3,750,000
1930..	187,771	3,750,000
1931..	163,995	3,225,000

Si les honorables collègues veulent bien comparer nos exportations au Royaume-Uni et nos exportations aux Etats-Unis ils verront d'après les chiffres que j'ai cités qu'il existe une marge appréciable en faveur des Etats-Unis. Ces statistiques concernent les expéditions de tous les coins du Canada. Voici nos exportations au Royaume-Uni en provenance de la Colombie-Anglaise, et de Washington et Orégon:

Exportations au Royaume-Uni

Année	Colombie-Anglaise pieds	Washington et Orégon pieds
1924..	41,527,008	52,917,756
1925..	53,845,679	86,902,825
1926..	41,575,593	57,640,284
1927..	36,427,449	144,421,445
1928..	67,075,872	235,512,205
1929..	69,903,655	284,384,040
1930..	98,057,621	305,807,177
1931..	81,356,058	99,396,866

J'admets qu'une préférence de 10 p. 100 nous aidera à obtenir une partie du marché britannique pour ce produit particulier de la côte du Pacifique, car nous devrions être en mesure d'accaparer le commerce qui allait aux états de Washington et de l'Orégon; mais nous devons nous demander si avec le temps nous en retirerons un profit réel. Par exemple, nous avons sur la côte du Pacifique des forêts qui donneront du bois de grande dimension. Le gros de nos expéditions au Royaume-Uni comprend du bois de cette dimension, et à cause du long transport, c'est-à-dire à cause de notre position géographique, c'est là à peu près tout le bois que nous avons

pu vendre à la Grande-Bretagne. Elle ne peut obtenir cette classe particulière de produits ailleurs que sur la côte du Pacifique. Mais nous n'aurions aucune chance sur le marché de la Grande-Bretagne pour le bois ordinaire qu'exportent la Scandinavie, la Russie et l'Est du Canada. C'est un point très important, et il en est vraiment ainsi.

Il y a un autre aspect. En coupant ce bois de grande dimension pour la Grande-Bretagne ou pour tout autre marché, nous avons nécessairement, dans les temps normaux, du bois d'autres dimensions qu'il nous faut vendre aux Etats-Unis ou dans les provinces des Prairies. En ce moment, naturellement, il n'y a aucun marché pour ces produits, mais autrefois la masse de ces produits de basse qualité ou de petite dimension allait aux Etats-Unis et dans les provinces des Prairies. Si la demande est plus forte pour notre bois de grande dimension sur le marché du Royaume-Uni, il s'ensuivra que nous aurons un fort pourcentage de bois de faible dimension et de pauvre qualité pour lequel nous n'aurons probablement pas de marché, et la préférence de 10 p. 100 ne nous aidera pas à écouler ces produits. Le comité de l'Association des marchands de bois du Canada espérait obtenir une préférence de 20 p. 100 et, de fait, je crois que la plupart des membres du comité retournèrent chez eux en comptant sur une telle préférence, mais cette dernière n'est que de 10 p. 100.

Je désire fournir à la Chambre une idée de nos exportations en Australie et en Nouvelle-Zélande. Durant les deux ou trois dernières années, nos conventions commerciales avec ces deux pays nous ont aidés dans ce marché, et avec le temps nous devrions pouvoir obtenir ce commerce de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Voici quelques chiffres des exportations de bois non ouvré de la Colombie-Anglaise et des états de Washington et de l'Orégon en Australie:

Exportations en Australie

Année	Colombie-Anglaise En pieds	Washington et Orégon En pieds
1926	36,809,373	240,315,593
1927	53,502,046	298,047,698
1928	29,843,132	181,956,487
1929	41,493,476	224,631,972
1930	33,076,587	81,903,183
1931	50,803,023	26,723,913

Les honorables députés remarqueront qu'en 1930 nous commencions à avoir une meilleure part du marché australien. Voici les exportations en Nouvelle-Zélande:

Année	Colombie-Anglaise	Washington et Orégon
1926	16,201,328	10,359,392
1927	10,847,545	10,201,214
1928	8,531,322	10,911,727
1929	8,559,208	10,354,722
1930	6,416,105	6,742,805
1931	2,578,740	272,386

[M. Munn.]

Nous envahissons graduellement ce marché, mais le même argument s'applique dans ce cas comme dans celui du Royaume-Uni. Les exportations comprennent du bois de grande dimension, bien que nous vendions une certaine quantité de bois à caisses.

Je désire donner une idée de la situation dans laquelle nous nous trouvons dans la Colombie-Anglaise. Quelques scieries sont exploitées, mais la production est très faible. Les produits de ces scieries ne sont pas d'un genre qui puisse nous aider énormément. Nos ressources naturelles sont dissipées et personne n'en profite. Par exemple, les journaux ont publié une nouvelle disant qu'une grosse commande était venue du Royaume-Uni et avait été placée dans la Colombie-Anglaise. Il y a environ un mois, avant mon départ de la province, j'ai traversé la partie du pays qui devait fournir le bois pour cette commande, et j'ai constaté que tout ce que les marchands obtiennent est $8 le mille livré au navire, dans le port de Vancouver. Les honorables députés comprendront qu'il y a peu de profit à ce prix-là. Je regrette de dire que presque tout le travail que requiert cette commande est exécuté à la scierie par des Hindous.

L'honorable député de Caribou (M. Fraser) pourrait parler de la misère qui existe dans sa circonscription pour ce qui est de l'industrie forestière. Il y a peu de temps, une scierie située à Giscome dans le district de Caribou fut vendue. Dans la vente était inclus la scierie elle-même, les maisons de pension, soit en tout environ cinquante ou soixante bâtisses. Il y avait 8 millions de pieds de bois dans la cour et 16 millions de pieds en billes dans le lac. Bien que dans des temps normaux cette scierie eût évaluée à un million et demi le tout fut vendu pour $85,000. scierie, bâtisses et bois, qui en temps ordinaire auraient été évalués à environ 3 millions de dollors. Le malheur est que le tout est à l'intérieur du pays, ce qui rend le commerce d'exportation impossible. Ces industriels ne sauraient bénéficier de cette préférence de 10 p. 100, car, ils dépendent entièrement des débouchés que leur offre les Etats-Unis et les provinces des Prairies, surtout les Etats-Unis. Cette scierie fut construite avec l'aide du capital américain dans le but d'expédier le bois aux Etats-Unis. Voilà un cas et je pourrais en citer nombre d'autres tout aussi attristants.

A la réunion annuelle de la Chambre de commerce de Vancouver-Nord, qui a eu lieu dernièrement, le président, le capitaine Cates, un homme d'affaires en vue de cette partie de la Colombie-Anglaise, a prononcé un dis-

cours. Voici la substance de ses remarques d'après le compte rendu des journaux du 21 courant.

Le Canada, c'est vrai, a obtenu une préférence pour son bois sur le marché britannique; cependant, il est fort douteux que notre industrie forestière de la Colombie-Anglaise en retire quelque avantage. Le grand obstacle qui nous empêchera de bénéficier de cette préférence, c'est l'énorme distance qui nous sépare de ce marché et le fait que les producteurs européens sont à proximité des Iles-Britanniques.

Voilà ce qu'a déclaré le capitaine J. H. Cates, le président de la chambre de commerce, au cours de son rapport annuel, jeudi soir. Le niveau inférieur du genre de vie de nos concurrents européens qui leur permet de produire à meilleur compte constitue aussi l'un des éléments avec lesquels notre industrie forestière doit compter.

"Nous, les hommes d'affaires de cette ville, dépendons surtout de l'exploitation de notre industrie forestière et de l'exportation de nos produits de la forêt", a déclaré le capitaine Cates. " Les Etats-Unis, le Japon et les provinces des Prairies nous ont fourni jusqu'aujourd'hui les principaux débouchés pour l'écoulement de ces produits". A l'heure actuelle, ces marchés nous sont fermés pour ainsi dire.

Le capitaine Cates a expliqué que le tarif prohibitif en vigueur constitue l'obstacle aux Etats-Unis. L'avilissement constant du yen joue à notre détriment au Japon tandis que, dans les provinces des Prairies, le bas prix que les cultivateurs touchent pour leur blé a grandement diminué leur puissance d'achat.

Le capitaine Cates a déclaré qu'il n'y a guère d'espoir de remettre l'industrie forestière sur pieds tant que l'on n'aura pas apporté remède à cette situation.

En tant que l'accord en discussion concerne l'industrie forestière, la grande difficulté réside dans le fait que sa durée est fixée à cinq ans,—nous devrions dire le plan quinquennal. A l'heure actuelle, les gens des provinces des Prairies et nos clients des Etats-Unis ne se tracassent pas parce qu'ils n'ont pas besoin d'acheter de bois marchand. Cependant, ils ont pris l'habitude de s'approvisionner sur le littoral du Pacifique. Et le temps arrivera bientôt où ils auront besoin de grandes quantités de bois marchand. Or, ils se rendront compte alors que les prix excessifs qu'ils devront acquitter sont dus au droit de $4 imposé sur le bois de la Colombie-Anglaise. Je prévois que ce droit de $4 par mille pieds sur notre bois finira par provoquer une si vive agitation aux Etats-Unis que le Gouvernement pourrait nous dire un jour: "Que nous concéderez-vous en retour si nous abolissons ce droit?" Et si nous ratifions le présent accord, nous n'aurons rien à offrir à nos voisins du sud. Si l'on nous oblige à vivoter ainsi pour cinq autres années, notre industrie forestière sera ruinée. D'ici à cinq ans, tous les exploitants seront en faillite. Voilà pourquoi je m'oppose énergiquement à la ratification de ce traité. Nous devrions être en mesure de négocier avec les Etats-Unis pour faire abolir ce droit qui équivaut à une interdiction. A Washington, lorsque les intrigues de couloir se nouaient afin de faire imposer ce droit sur le bois canadien, voici l'un des arguments que l'on faisait valoir: "Le Canada a la préférence sur les marchés de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et du Royaume-Uni; cependant, il obtient en plus une bonne part de notre commerce." C'est bel et bon. J'ai vu d'un bon œil la conclusion d'un traité avec la Nouvelle-Zédande et je suis favorable à l'idée d'élargir autant que possible le débouché que représente pour nous le marché britannique, mais non pas aux dépens de la perte d'un marché sur lequel nous avons toujours écoulé nos produits d'aussi loin que je me souvienne. Au point de vue géographique, le marché des Etats-Unis est le débouché logique pour l'écoulement des produits forestiers du Canada. Depuis mon début dans les affaires, nous avons toujours expédié notre bois marchand sur les marchés des Etats-Unis, qui ont toujours été nos meilleures sources d'échanges. Tous les exploitants forestiers, qu'ils se trouvent ici ou ailleurs, vous diront qui c'est le marché américain qui leur a permis d'écouler leurs produits et de s'enrichir. Le plan quinquennal, toutefois, à ce que je vois, nous empêchera d'entamer des pourparlers afin de faire abolir ce droit.

L'autre soir, l'honorable député de Nanaïmo (M. Dickie) s'est fort inquiété du nombre des sans-travail aux Etats-Unis, qui, a-t-il dit, atteint le chiffre de 11 millions. Avant mon départ pour la capitale fédérale, j'ai eu le plaisir d'écouter, au radio, trois ou quatre discours prononcés par M. Roosevelt, le candidat du parti démocrate à la présidence des Etats-Unis. Or, le candidat démocrate a affirmé de la façon la plus énergique que les tarifs élevés constituent à son avis la principale cause du chômage; à chaque réunion, il a promis solennellement que l'une des premières mesures qu'il fera adopter à son avènement au pouvoir, ce sera l'abaissement du tarif douanier à un niveau raisonnable. Les Etats-Unis, cela va de soi, ont commencé cette guerre douanière en 1928, et je concède qu'ils sont les premiers coupables. Quoi qu'il en soit, l'élection présidentielle bat son plein aux Etats-Unis et je crois que mon honorable ami de Nanaïmo saura le 9 novembre prochain si le peuple américain est, oui ou non, en faveur du maintien d'un tarif douanier excessif.

L'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill), d'autre part, a parlé de la différence quant aux frais de transport du bois marchand. J'ai fait un petit calcul et je constate que les chiffres qu'il a donnés sont loin d'être

exagérés; l'écart quant aux frais de transport s'élèverait même à plus que $3 par mille pieds.

L'honorable député d'Algoma-Est (M. Nicholson) qui dit avoir été, pendant cinq mois plus la durée de la conférence, le conseiller expert du gouvernement en matière forestière, a sans doute fait un succès de son propre commerce et a dû expédier beaucoup de bois aux Etats-Unis, mais je crois que dans ce cas-ci son opinion était préconçue. Personne au Canada n'a dû être plus désanchanté qu'il ne l'a été lorsqu'au lieu d'obtenir 20 p. 100, l'industrie forestière n'obtint que 10 p. 100. Voici ce qu'il dit des conclusions du comité:

Nous avons confiance qu'un tarif de préférence de 20 p. 100 nous permettra de compenser les frais de production élevés, les longs parcours et de faire concurrence à n'importe quel pays du monde, sauf la Russie. Quant à celle-ci, nous ne pouvons proposer aucune préférence qui nous permettrait de soutenir le genre de concurrence que présentent les méthodes industrielles et de vente de la Russie.

Je ne dirai rien de la Russie. Je suis en faveur d'un salaire équitable dans toute industrie. A mon avis, personne ne devrait être autorisé à déverser un produit quelconque sur un marché à des prix inférieurs à leur valeur raisonnable. Mais voici l'état de choses qui se présente à nous; avec le temps, la Russie ne peut manquer de devenir un facteur important dans le commerce du bois. La Russie a plus de bois que nous n'en avons sur ce continent et il saute aux yeux qu'il lui faudra éventuellement mettre ce bois en vente.

Ensuite, au sujet du plan de cinq années, l'honorable député d'Algoma-Est dit:

J'aborde maintenant la question de la période de cinq ans durant laquelle ces accords seront maintenus en vigueur. Pour ma part, j'estime que cette période est encore trop courte. Cependant, je me console à l'idée qu'aucun Gouvernement canadien n'osera tenter de mettre fin à ces accords. De fait, tous les gouvernements envisageront ces accords sous le même angle que les délégués de l'empire à la conférence; tous les gouvernements considéreront ces accords comme le point de départ d'un grand projet visant à développer le commerce intraimpérial. En ce qui regarde la limite de temps stipulée, je le déclare sans la moindre hésitation, nombre d'industries qui bénéficieront de ces accords en dernier ressort ne sauraient le faire pleinement si la période d'essai était fixée à moins de cinq ans.

S'il nous faut attendre cinq ans, un grand nombre de ceux qui comptent sur l'industrie forestière pour leur subsistance iront sans manger dans l'intervalle.

A présent, monsieur l'Orateur, je désire féliciter le chef du Gouvernement actuel (M. Bennett) pour qui je professe une haute admiration; c'est un homme d'une habileté exceptionnelle. C'est un homme d'action qui sait être maître là où il le faut. Selon moi, il est dans l'ordre qu'un chef de gouvernement soit le maître et je voudrais pouvoir en dire autant du chef du gouvernement de la Colombie-Anglaise. Mais le premier ministre, lui aussi, fait des erreurs, et mes sympathies lui sont acquises dans sa tâche difficile. Un chef de gouvernement, dirigeant la plus grosse entreprise qui soit en Canada, ne peut manquer de rencontrer des obstacles par les temps difficiles qui courent. Mais, à mon avis, il n'est pas bon organisateur. Le choix qu'il a fait de son cabinet m'a fort étonné. Il ne manquait pas de matériaux; il y avait des hommes d'affaires dont on connaissait le mérite pour les avoir déjà vus à l'œuvre, mais au lieu de constituer son cabinet à l'aide d'hommes d'affaires de tout premier ordre il y a fait entrer des hommes de professions libérales. Je ne veux pas faire de personnalités, mais, règle générale, on reconnaît qu'ordinairement les gens de professions libérales ne sont pas de bons hommes d'affaires. Je crois qu'il a un trop grand nombre d'hommes des professions libérales, et n'a pas suffisamment de bons cultivateurs ou de bons hommes d'affaires,—par exemple, ce sont peut-être d'excellents politiciens. Je citerai un exemple frappant, celui du ministre du Revenu national (M. Ryckman). Si, dans le Gouvernement actuel, ou dans un des gouvernements antérieurs en Canada, il y a un département qui soit aussi mal vu du public aujourd'hui que l'est le ministère du Revenu national, je ne le connais pas. A l'heure actuelle on ne sait pas quels droits il faudra acquitter le lendemain, et il en a été ainsi depuis des mois et des mois. Ce n'est pas agir en hommes d'affaires, et c'est dépourvu de sens commun.

Un mot seulement, pour terminer, au sujet du chômage. La situation est des plus grave et il ne semble pas que l'organisation qui s'impose existe. Parlant de notre propre province, la Colombie-Anglaise, lorsque je suis allé chez moi en juin, j'ai reçu des délégations de plusieurs municipalités. Je me rendis à Victoria avec les représentants de deux de ces municipalités. Le sous-ministre des finances de la province leur dit: "Nous ne pouvons pas acheter vos obligations car elles ne valent rien; nous ne saurions vous avancer de l'argent, votre crédit est nul." Je lui dis,—et je veux bien que l'on me reprenne si je me trompe. "Je crois savoir que le premier ministre (M. Bennett) a dit que personne ne serait négligé; que tout le monde serait secouru. Si la municipalité ne peut emprunter de l'argent, si son crédit n'est pas suffisant, la province devait emprunter les fonds requis du trésor fédéral et le prêter à son tour à la municipalité contre sa promesse de remboursement." Mais on ne savait rien de cela. Aussi, dirai-je,

monsieur l'Orateur, qu'il devrait y avoir un plan défini, quel qu'il soit, d'après lequel on pourrait procéder si l'on tient à s'épargner force malentendus et ennuis.

Pour ce qui est du loyalisme envers l'empire, je suis Canadien et aussi loyaliste que n'importe lequel de mes compatriotes. Tout de même, bien que toutes choses égales, nous préférions faire des affaires dans l'empire lui-même, nous sommes d'avis qu'avec nos immenses ressources naturelles, il nous faut également un marché mondial.

M. R. S. WHITE (Mont-Royal): Monsieur l'Orateur, chaque membre de la Chambre est maître de sa conscience, et responsable de ses paroles et de son vote à ses commettants seulement. Cependant, je suis surpris et je regrette que les conclusions de la conférence impériale aient été acceptées de la manière indiquée par les honorables députés de la gauche. Dans ma naïveté, je croyais que cet accord aurait été considéré assez favorablement, et accepté au moins comme un pas de fait dans la voie de l'expansion du commerce impérial, mais semble-t-il, rien de bon ne peut sortir de Nazareth. Du commencement à la fin, avec à peine une exception, nul mot d'approbation n'est tombé des lèvres de nos honorables vis-à-vis.

En toute sincérité, je ne crois pas que ces collègues reflètent l'opinion de la grande majorité du peuple canadien. Le parti libéral prétend être l'auteur du premier tarif préférentiel accordé à la Grande-Bretagne. Cela est vrai, si l'on appelle préférence l'abaissement des droits sur les importations. Je dirais que ce tarif est plutôt un marché léonin. Je n'infligerai pas à la Chambre des réminiscences remontant à plus de quarante ans, lorsque les honorables députés de la gauche ont parlé publiquement dans tout le pays en faveur de l'union commerciale avec les Etats-Unis mais, pour faire un rapprochement entre leur conversion soudaine et une foi nouvelle, il faut nous reporter à l'histoire de Paul sur le chemin de Damas, car, du soir au lendemain, ces messieurs ont abandonné la politique de l'union commerciale ou, comme on l'a dit en termes adoucis, d'une réciprocité absolue avec les Etats-Unis et sont devenus les champions d'un tarif préférentiel en faveur de la Grande-Bretagne. Les honorables députés savent-ils que cette politique de commerce préférentiel avec la Grande-Bretagne, telle que l'a conçue le parti libéral il y a plus de quarante ans, a été un échec complet? Je fais cette assertion de propos délibéré, et je vais en donner la preuve à la Chambre.

En 1896, année qui a précédé l'adoption du tarif de faveur, les importations du Royaume-Uni au Canada se sont chiffrées à 31.2 p 100 de nos importations globales. En 1930, trente-quatre ans plus tard, ces importations sont descendues à 15.2 p. 100, soit la moitié. Fait assez étrange, les seules augmentations dans le pourcentage de nos importations de la Grande-Bretagne durant ces trente-quatre ans ont eu lieu durant les deux années que le Gouvernement actuel a été au pouvoir. Durant l'année financière de 1932, nos achats de la Grande-Bretagne ont été portés de 15.2 p. 100 à 18.4 p. 100 du total.

Que dire de notre commerce avec la république voisine? On présumait que le tarif de faveur transporterait au moins une proportion raisonnable du commerce étranger du Canada à la Grande-Bretagne au détriment des Etats-Unis, mais qu'est-il arrivé? En 1896, les importations des Etats-Unis par le Canada se sont montées à 50.8 p. 100 du total, et en 1930 elles se sont chiffrées à 67.9 p. 100. Au cours de la mise en vigueur du tarif préférentiel, tel qu'il avait été adopté en 1897, nos achats des Etats-Unis se sont accrus de 50.8 p. 100 à 67.9 p. 100 de nos importations globales, alors que nos importations de la Grande-Bretagne ont baissé de 31.2 p. 100 à 15.2 p. 100. Encore une fois, chose assez étonnante, depuis deux ans nos importations des Etats-Unis sont descendues de 67.9 p. 100 à 60.8 p. 100 du total.

Envisageons la question sous un autre angle. Regardons notre commerce d'exportation. De 1896 à 1930 le pourcentage de nos ventes au Royaume-Uni a baissé de 57 à 25, soit une diminution de plus de la moitié, cependant que nos exportations aux Etats-Unis durant la même période ont augmenté de 34 à 46 p. 100 du total, et ici encore, nous nous trouvons en présence du fait assez significatif que depuis deux ans nos exportations en Grande-Bretagne ont été portées à 30 p. 100 du total, alors que celles que nous avons faites aux Etats-Unis sont descendues à 40.

La seule déduction possible à faire de ces chiffres est que, comme je l'ai dit, le tarif préférentiel du Canada, de la façon dont il a été appliqué durant plus de trente ans, n'a nullement été à l'avantage de notre commerce avec la Grande-Bretagne. Au contraire,—je ne dis pas que c'est là une conséquence du tarif de faveur, il ne serait pas juste de m'exprimer ainsi,—si le but de ce tarif était d'activer le commerce du Canada avec la mère patrie il n'a nullement été atteint. Les honorables députés de la gauche, à mon sens du moins, semblent n'avoir pas du tout compris l'objet de la résolution dont la Chambre est saisie et l'accord conclu en août dernier à la conférence économique impériale. Inu-

tile d'insister sur l'importance de cette conférence, événement sans parallèle dans les annales de l'empire britannique. Jamais auparavant les divers gouvernements du commonwealth ne s'étaient réunis, avec un unique but en vue, celui de favoriser leurs intérêts mutuels au moyen de tarifs préférentiels. Personne ne prétend—certainement pas moi—que la mesure qui nous est soumise est parfaite sous tous rapports. J'oserai dire qu'elle pourrait être notablement améliorée. Mais je dis, et je défie la contradiction, que c'est un progrès. C'est un commencement encourageant et, pour l'amour du pays, faisons-en l'essai.

L'honorable préopinant s'est arrêté longuement à l'industrie forestière de la Colombie-Anglaise. Je ne suis pas, comme l'honorable député d'Algoma-Est (M. Nicholson), une autorité en la matière. Il en a parlé avec expérience, en connaissance de cause, avec compétence, et il est d'avis que l'industrie forestière canadienne bénéficiera sensiblement de l'accord conclu. C'est peut-être le bon moment de relever un argument avancé par l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston). L'honorable député s'exprime toujours bien, bien que parfois je le trouve quelque peu enclin à exagérer et à étirer le raisonnement. A lui comme à d'autres qui ont déjà pris la parole convient probablement ce portrait:

He was in logic, a great critic,
Profoundly skilled in analytic;
He could distinguish, and divide
A hair 'twixt south and southwest side.

L'honorable député de Shelburne-Yarmouth a, d'un tour de langue, déclaré que cette disposition du pacte, du traité plutôt, car c'en est un, ne vaut rien, parce que le véritable concurrent du Canada ce n'est pas la Russie mais la Finlande. Vraiment? L'honorable député s'est-il assuré des faits avant d'affirmer? Je ne puis le croire, car il ne voudrait certainement pas sciemment et consciencieusement induire la Chambre en erreur. J'ai à la main un relevé officiel de la quantité de bois mou,—et c'est le bois mou qui nous intéresse,—importée en Angleterre, en 1931, et non pas il y a dix ou quinze ou même vingt ans passés. Et j'y vois que l'importation en Angleterre du bois russe s'est élevée à £5,689,000 et celle de Finlande à £3,235,000 seulement. Soyons de bon compte. L'industrie forestière languit. D'accord. La statistique le démontre, les faits confirment. Mais dans quelque état qu'elle soit présentement l'industrie forestière canadienne ne se portera-t-elle pas dix fois mieux si ce traité entre en vigueur?

Qu'on me permette de signaler ceci comme preuve de la bonne foi du gouvernement britannique. L'honorable député de Shelburne-Yarmouth a fait grand état de ce qui n'apparaît pas à l'engagement; qu'il y manque ceci, cela, et autres choses encore; qu'on ne trouve pas cela en autant de mots; par exemple que le traité ne dit pas que l'Angleterre fera ceci et cela. Mais la bonne foi du gouvernement britannique sort de la lettre pour entrer dans l'esprit du traité et se manifeste dans l'avis donné au gouvernement de la Russie presque aussitôt après le retour des délégués à Londres, que le traité serait terminé le jour indiqué. "C'est vrai" peuvent répliquer les honorables membres de la gauche, "mais elle se déclare en même temps prête à examiner un autre traité". D'accord; cela ne fait pas le moindre doute. Mais il n'en est pas un parmi nous qui ne soit convaincu que dans ce nouveau traité l'Angleterre exigera une disposition prévenant les prix de mévente et le dumping des produits de fabrication étatisée de la Russie, et sauvegardant la garantie portée au traité conclu avec le Canada.

Un mot en passant, et sans la moindre intention désagréable au sujet du discours prononcé hier ou la veille par l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Mackenzie). Il a ranimé le débat, pourquoi il mérite des félicitations, et il a mis la Chambre en gaité. Le jeune Lochinvar de l'Ouest s'est acquis le titre de *Bombastes Furioso*. Nous attendrons avec curiosité la prochaine édition du *Vancouver Sun* pour savoir si l'utilité du très honorable député de Prince-Albert (M. Mackenzie King) comme chef du parti a cessé ou non.

Un esprit bien disposé ne découvrirait jamais dans les traités tous les défauts qu'y voient les honorables députés de la gauche, eux qui protestent de leur amour pour l'empire et qui se vantent d'avoir été les initiateurs de la préférence commerciale à l'Angleterre. Je m'arrête un instant au discours de l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston). L'honorable député occupe dans son parti un rang que tout le monde reconnaît, et quand il parle dans cette Chambre où il jouit du respect général, sa parole fait autorité. Sans intention blessante, je crois que son discours manquait de réflexion. En parlant de pommes, produit si important dans la circonscription de l'honorable député de Digby-Annapolis (M. Short) et répondant à un honorable membre de la droite il a dit:

Sait-il que le gouvernement anglais actuel est le premier qui ne se soit pas engagé à ne pas imposer les produits alimentaires? Sait-il que le producteur et l'importateur de pommes en Angleterre insistaient pour que ce produit fût frappé d'un droit, et que le Canadien, tout comme

n'importe qui dans l'empire, en bénéficie? Mon honorable ami sait-il cela? Non, il ne le sait pas.

Eh bien, mon honorable ami ne l'ignore pas. Il sait également que la pluie mouille. Il m'est impossible de comprendre l'attitude que l'honorable député a cherché à expliquer. Il se peut que le producteur de pommes en Angleterre ait voulu obtenir un droit en vue de la protection, comme l'ont fait les autres industries, et que ce droit ait été en conséquence appliqué, mais contre quoi? Contre les pommes venant de pays étrangers, non du Canada. D'ici quelques années, le producteur de pommes de notre pays pourra avoir accès au marché anglais tout en bénéficiant d'un droit assez important appliqué aux importations de pays étrangers. Il lui faudra, sans doute, faire concurrence aux pomiculteurs de la Grande-Bretagne. Mais que voulait donc dire l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) si ce n'est que la pluie mouille? Je ne puis voir autre chose dans ses observations.

Nous avons écouté avec beaucoup d'attention et de plaisir le discours d'un autre membre de l'opposition, l'honorable député d'Ontario (M. Moore). Il possède une belle culture littéraire, une vaste expérience et de nombreuses connaissances. Il a parlé avec franchise et son discours nous a appris bien des choses, mais je ne crois pas qu'il se soit montré sous un jour favorable en appelant, à la fin de ses observations, l'attention de la Chambre sur la différence des droits qui existent sur les motocyclettes et les bicyclettes, les chaussettes et les bas ainsi que les gants longs pour dames. De tout cela on ne pouvait que conclure que le tarif désavantageait le pauvre garçon qui se sert d'une bicyclette, le pauvre homme qui porte des chaussettes et la pauvre femme qui porte des bas, mais qui ne peut s'acheter une paire de gants de chevreau.

Il a oublié de dire à la Chambre que ces articles sont fabriqués au Canada et que les droits sont tout simplement des moyens de protection pour encourager et développer nos industries. Pour ma part, si j'avais préparé les annexes du tarif, j'aurais imposé un droit élevé, pour fins de recettes, sur les gants longs seulement. La protection ne peut être utile à aucune industrie dans cette ligne parce qu'il n'en existe pas, ou ne semble pas devoir en exister d'ici longtemps. Cet article me semble bien propre à payer un droit pour augmenter nos recettes.

Nos honorables vis-à-vis, ce me semble, devraient bien se rendre compte que le Gouvernement actuel en est un de protection.

Quelques MEMBRES: Très bien! très bien!

M. WHITE (Mont-Royal): Très bien! et j'en suis.

Quelques VOIX: Très bien! très bien!

M. WHITE (Mont-Royal): Il a été porté au pouvoir, il y a deux ans, sur la foi de son programme de protection et il n'a pas l'intention de sacrifier les industries du Canada pour avantager l'empire ou tout autre pays. Que l'on comprenne bien ce point. Sans doute, outre les aspects du système protectionniste, à côté des industries qui ont besoin de l'encouragement et de la protection du tarif, il y a les larges avenues du commerce qu'il faut maintenir au bénéfice des autres pays de l'empire. Ce sont justement ces avenues que l'on cherche à exploiter par les dispositions des accords signés à Ottawa.

Il existe une question d'importance primordiale que l'on a soulevée ici et là au cours de ce débat, celle de la monnaie, du crédit et de l'échange. Les économistes n'ont pas, aujourd'hui, de question plus difficile à résoudre, plus compliquée que celle-là. Cette question, à mon sens, doit être non seulement l'objet de l'étude la plus minutieuse, mais il peut se faire qu'il faille prendre certains moyens de rétablir une parité entre la valeur du dollar canadien et celle de la livre sterling, si la chose est possible. Je tiens, cependant, à signaler le fait que la situation du change n'a aucun rapport avec la résolution proposée à la Chambre et qu'elle ne peut avoir aucune influence sur elle. Que le Parlement accepte ou rejette cette résolution, cela ne modifiera aucunement la question que l'on soulève au point de vue de la monnaie. Je connais très bien les difficultés que doivent surmonter les producteurs de grain de l'Ouest et des autres régions du Canada par suite de la valeur peu élevée de la livre sterling proportionnellement à celle de notre dollar, mais vous n'améliorerez pas la situation en vous prononçant pour ou contre cette proposition. Celle-ci est aussi étrangère à cet état de choses que le sont les calendes grecques. Nous étudierons cette question quand le temps en sera venu. Parce que l'on n'a pas réussi, lors de la dernière conférence, à arrêter un plan pour réformer notre système monétaire, cela n'est pas une raison pour refuser d'approuver la convention qui nous est proposée.

L'on a invoqué bien d'autres arguments, entre autres, que c'était engager le Parlement en lui liant les mains. Je ne crois pas que cet argument soit pris au sérieux. La même situation est faite au Parlement britannique et personne ne proteste à ce sujet,—oui, quelques-uns: ceux qui se sont séparés du gouvernement nationaliste en Grande-Bretagne s'opposent à ces accords, mais ils ne constituent qu'une faible minorité.

Puis on dit que la durée de cinq ans est trop longue. On a fait remarquer que l'ancien gouvernement avait conclu un traité qui liait le Canada pour une période de douze ans. Personnellement je me plaindrais plutôt que la durée fut trop courte, car je crois sérieusement que ces pactes auront des résultats très avantageux pour le Canada.

Nos amis d'en face insistent beaucoup sur l'expansion de notre commerce avec l'étranger. L'honorable préopinant a parlé des Etats-Unis comme débouché pour notre bois de construction. Supposons que nous concédions tout cela, au moins pour les besoins de la discussion. A quel résultat arrivons-nous? A aucun. Tous les pays de l'univers augmentent leurs droits sur les marchandises de chacun des autres. Depuis l'abrogation du traité Elgin-Marcy avec les Etats-Unis en 1865, ce qui fait longtemps, les Etats-Unis n'ont jamais été disposés à conclure un traité de commerce avec le Canada qui vaille la peine, et je dois dire que les perspectives ne sont guère meilleures maintenant, pas plus avec M. Roosevelt qu'avec M. Hoover. Mais on réclame des débouchés à l'étranger. Peu importe ce pacte-ci qui améliore les marchés dans les limites de l'empire; ce sont des marchés à l'étranger que nos amis d'en face désirent.

Those steady patriots of the world alone,
The friends of every country but their own.

Je terminerai en vous racontant une histoire que vous devez tous connaître; elle courait de bouche en bouche lorsque nous luttions contre ce qui était alors la politique d'union commerciale avec les Etats-Unis. Un piéton anglais marchait le long du trottoir en Irlande, lorsqu'il rencontra Paddy qui conduisait devant lui un jeune porc attaché au bout d'une corde. L'Anglais l'arrêta et lui dit: "C'est un beau petit porc que vous avez là". "Oui monsieur", dit Paddy. "Où l'emmenez-vous?" "Au marché", dit Paddy. "Combien vous paie-t-on pour un petit porc de cette taille" demanda l'Anglais. "Peut-être trois ou quatre shillings". "Oh", dit l'Anglais, "si vous ameniez ce porc à Londres, vous le vendriez quatre livres". "Oui, dit Paddy, et si j'amenais l'eau des lacs de Killarney en enfer, j'obtiendrais un shilling du verre".

M. A. M. CARMICHAEL (Kindersley): Monsieur l'Orateur, voici bientôt deux semaines que la Chambre discute ce sujet, et l'on pourrait naturellement penser que tous les arguments pour et contre ont été épuisés. Tandis que j'écoutais les discours, j'ai remarqué les arguments invoqués par les honorables députés qui siègent à votre droite, monsieur l'Orateur. Les 138 députés du parti ministériel sont tous d'accord pour approuver avec enthousiasme ce traité de commerce. J'ai remarqué que ceux qui siègent immédiatement à votre gauche, monsieur l'Orateur, au nombre d'environ quatre-vingt-dix, adoptent l'attitude exactement contraire. Ils sont incapables de voir quelque chose de bon ou d'utile dans cette convention. Ils réussissent à démontrer que sous certains rapports elle n'est pas avantageuse; chose étrange, tous les quatre-vingt-dix, semblent absolument d'accord. Je trouve étrange que tant d'hommes intelligents d'un parti adoptent une opinion, sans aucune divergence entre eux, et que tant d'hommes intelligents du parti opposé voient les choses sous un jour absolument différent.

Dans ce coin-ci de la Chambre, parmi notre groupe peu nombreux, il y a une honnête division des opinions. Quelques-uns d'entre nous voient dans cette convention commerciale quelque chose de bon, tandis que d'autres ne trouvent pas que la même convention soit bien avantageuse. Celui qui m'a précédé a prononcé un discours très intéressant basé sur les questions du commerce concernant les Etats-Unis et le Royaume-Uni durant un certain nombre d'années. Je suis d'avis, et je ne crains pas de le dire, que les Etats-Unis seraient notre meilleur client, s'ils voulaient bien nous laisser commercer avec eux. Ce grand pays juste au sud du nôtre, touchant à notre frontière de l'est à l'ouest, renfermant une population d'environ 120 millions d'âmes, avec ses grands centres urbains, nous offre pour les produits de nos industries fondamentales un marché qui ne saurait être surpassé. Dans ce pays, nous voyons un marché pour les produits de nos fermes, de nos forêts, de nos mines et de nos mers. Il semble exister un marché dans ces centres à dense population au sud de nous. Je me propose d'étudier maintenant les conditions commerciales qui ont existé entre le Canada et les Etats-Unis durant les dix ou douze dernières années.

J'ai ici le *Bulletin des renseignements commerciaux* du 22 octobre 1932, dans lequel je trouve un état comparatif des statistiques commerciales pour le mois de septembre 1920 et pour le même mois de 1932. Les honorables députés trouveront sans doute ces chiffres très intéressants. Bien qu'un certain nombre de denrées soient mentionnées, j'en ai choisi quatre seulement; comme je m'intéresse à l'agriculture surtout, ce sont quatre produits qui se rapportent à cette industrie. Durant le mois de septembre 1920, le Canada a exporté aux Etats-Unis 1,478,469 boisseaux de blé sur lequel aucun droit ne fut exigé. En septembre 1932, le mois dernier, alors qu'il existait un droit de

42 cents par boisseau frappant notre blé, nous n'en avons exporté que vingt boisseaux. Rien que sur cette denrée les chiffres indiquent une baisse de presque un million et demi de boisseaux, à vingt boisseaux, et, durant ce temps, le tarif qui était en franchise s'est élevé à 42 cents par boisseau.

Passant aux bestiaux nous voyons qu'en septembre 1920 nous avons exporté 37,569 têtes de bestiaux qui n'étaient sujets à aucun droit; en septembre 1932 nous n'avons exporté que 666 animaux. Pendant ce temps, le droit a été élevé à un point où les bestiaux pesant jusqu'à 700 livres paient 2 cents ½ par livre, et ceux qui dépassent ce poids paient 3 cents. Naturellement, la diminution des exportations a été causée par l'augmentation des droits. Voyons les chiffres en ce qui regarde le beurre. En septembre 1920 le droit qui frappait notre beurre était de 2 cents ½ la livre et, sous le régime de ce tarif, nous avons exporté 4,500 quintaux. En septembre 1932 nous n'en avons exporté que 23 quintaux, parce que, durant cette période, le droit a été relevé de 2 cents ½ à 14 cents par livre. En septembre 1920 nous avons exporté 23,676 douzaines d'œufs qui entraient en franchise. Le mois dernier nous n'avons pas exporté un œuf aux Etats-Unis. Pendant cette période le droit a été porté à 10 cents la douzaine.

On trouve 43 articles sur cette liste et on peut raconter semblable histoire au sujet de chacun. En 1920, vingt-cinq de ces articles entraient en franchise et le reste n'était frappé que d'un faible tarif. En revoyant les statistiques du mois de septembre 1920, nous constatons que nos exportations aux Etats-Unis étaient alors considérables. Mais en examinant les chiffres du mois de septembre 1932, nous voyons qu'un droit élevé a été établi sur ces articles et que les exportations ont été en vérité très minimes.

Durant la période de douze ans séparant 1920 de 1932, quelle a été l'attitude des Etats-Unis à l'égard du Canada? Comme je l'ai dit, la plupart des denrées entraient en franchise aux Etats-Unis en 1920. Le tarif Fordney-McCumber est entré en vigueur en septembre 1922. Cette loi a biffé le blé de la liste des articles en franchise et a commencé à le frapper d'un droit de 42 cents par boisseau. Le droit sur les bestiaux a été relevé de un cent et demi à 2 cents; le beurre, de 2 cents ½ à 12 cents et les œufs, de la franchise à 8 cents par douzaine. Au mois de juin 1930,—et je demande aux honorables députés de remarquer cette date,—la loi du tarif Hawley-Smoot a été adoptée par le gouvernement des Etats-Unis. Par cette loi, le droit sur le blé demeurait frappé d'un droit de 42 cents par boisseau, mais le droit sur les bestiaux était porté de 2 cents ½ à 3 cents; le droit sur le beurre a été élevé à 14 cents et le droit sur les œufs à 10 cents la douzaine. Je n'entrerai pas dans les détails des autres articles. J'ai cité ces chiffres seulement pour montrer l'attitude des Etats-Unis à notre égard. En deux étapes successives, entre 1920 et l'heure actuelle, ils ont élevé les droits sur une longue liste de denrées qui affectent sensiblement le volume du commerce entre ce pays et le Canada.

Quelle fut l'attitude du Canada durant cette période? En 1922, quand les Etats-Unis ont relevé le droit du blé à 42 cents par boisseau, notre tarif sur le blé américain n'était que de 12 cents par boisseau. Quand, au cours de la même année, le tarif des Etats-Unis sur notre beurre a été relevé à 12 cents par livre, notre tarif sur le beurre américain n'était que de 4 cents. Quand ils ont relevé leur tarif à 14 cents nous avons été patients et magnanimes en laissant le nôtre à 4 cents. Il se peut que notre abstention de toute représaille mérite des éloges. Un point important relatif à cette revue du commerce est que, durant les 12 mois finissant avec mars 1930, selon les statistiques, le Canada a importé des Etats-Unis 1,146,205 boisseaux de blé et en a exporté 6,804,099. Quand nous arrivons aux 12 mois finissant avec mars 1931, le Canada a importé un peu plus que 148,000 boisseaux et exporté plus de 10,000,000 de boisseaux. Voilà une situation assez étrange. Je puis ici insister sur le fait que nos droits sur le blé ont été élevés à 42 cents par boisseau au cours de septembre 1930. Cependant, nous en avons exporté plus que l'année précédente, alors que les droits étaient moins élevés. La même chose s'applique au beurre. Au cours de l'année finissant en mars 1930, alors que le droit sur le beurre était de 4 cents par livre, nous avons importé plus de 176,000 livres et exporté plus de 20,000 livres. Pendant l'année finissant en mars 1931, nous avons importé un peu plus de 26,000 livres et exporté plus de 70,000 livres de beurre. Cela m'a paru fort étrange. J'ai calculé les proportions et je vois qu'en relevant le tarif canadien contre le blé américain nous avons diminué nos importations des Etats-Unis de 87 p. 100 et augmenté nos exportations de plus de 34 p. 100; nous avons diminué les importations de beurre de plus de 85 p. 100 et augmenté nos exportations de 70 p. 100. Un autre trait relatif à tout cela est que le tarif n'a pas été appliqué toute l'année, mais seulement de septembre 1930 à la fin de mars 1931, soit six mois et demi, environ. Si quelque autre honorable député veut pousser cette étude plus loin et étudier les importations et exportations de l'an prochain, il trouvera que la comparaison avec 1930 montre la même situation favorable.

Après avoir examiné les tarifs des Etats-Unis à l'égard du Canada et nos tarifs à l'égard des Etats-Unis, je veux poser cette question: Les Etats-Unis modifient-ils de quelque façon leur attitude à notre égard? Il y a une couple d'années, un millier de professeurs d'université et d'économistes se sont rendus à la Maison Blanche et ont prié le président de modifier le tarif américain qui, disaient-ils, avait un effet déplorable sur le commerce des Etats-Unis. Chose étrange, le 7 octobre 1932, il y a exactement dix jours, le *Journal of Commerce*, de New-York, publiait une nouvelle sous les titres suivants:

180 économistes demandent au président Hoover d'abaisser les tarifs exorbitants.

Ils prétendent que les droits sont un défi à la saine économie, qu'ils étranglent le commerce et qu'ils accentuent le chômage.

Suit l'article en question:

Attribuant aux taux des droits du tarif Hawley-Smoot l'étranglement du commerce et l'expansion du chômage, des membres des facultés de diverses institutions d'enseignement des Etats-Unis se sont rendus aujourd'hui auprès du président Hoover et l'ont prié d'exercer ses pouvoirs officiels pour supprimer les barrières que cette loi a édifiées contre le commerce.

Ils ont déclaré que la loi Fordney-McCumber de 1922 et la loi Smoot-Hawley de 1930 ont porté les autres nations à user de représailles.

Je m'étonnerais que les autres nations n'eussent pas usé de représailles, mais je constate que le Canada a bien tardé à le faire. Nous avons patienté de 1920 à septembre 1930; ce n'est que cette année-là que le Canada a usé de représailles. Je poursuis la citation:

C'est ainsi que le commerce d'exportation, qui s'était élevé en 1929 à $5,240,995,000, est tombé en 1931 à $2,377,981,000.

C'est une diminution de plus de 54 p. 100. Ils ont aussi déclaré que, durant les huit premiers mois de 1932, leurs exportations ont diminué de $500,000,000 comparativement à la période correspondante de 1931.

Je le demande de nouveau, est-ce que les Etats-Unis modifient leur attitude en ce qui touche leur commerce avec le Canada? Pour ma part, il y a un changement considérable, et j'y vois l'un des résultats de l'accord commercial que nous sommes à discuter. Cela me fait l'effet d'une massue suspendue sur la tête du peuple américain. Ce n'est pas là agir bien charitablement envers une nation amie et voisine, mais souvenons-nous qu'en 1922 les faiseurs de lois des Etats-Unis nous ont appliqué un rude soufflet. Nous avons docilement tendu l'autre joue et nous avons reçu un autre soufflet très violent en juin 1930. Nous avons suivi le conseil de l'Ecriture: "Si quelqu'un te soufflette la joue droite, tends-lui la gauche." C'est ce que notre pays a fait. Cependant, monsieur l'Orateur, je me rappelle une histoire racontée par un prédicateur très orthodoxe qui enseignait ce qu'a dit le Galiléen à ce sujet. Il rencontra un jour un individu turbulent qui voulut l'éprouver sur ce précepte. A la suite d'une discussion sur une question triviale, l'importun le frappa à la joue. Le prédicateur dit: "L'Ecriture m'enseigne: Si quelqu'un te soufflette la joue droite, tends-lui l'autre joue." Il tendit donc l'autre joue et l'individu lui appliqua un soufflet sur cette joue. "Maintenant, dit le prédicateur, l'Ecriture ne dit pas ce qu'il faut faire ensuite." Et il donna une bonne volée à l'importun. Au point de vue national, nous avons reçu un soufflet sur une joue en 1922; nous avons tendu l'autre joue et nous avons reçu un autre bon soufflet en juin 1930. Je pense donc qu'à ce moment-là nous agissions conformément aux Ecritures en donnant une bonne volée aux Etats-Unis. En septembre 1930, nous avons élevé nos tarifs contre les Etats-Unis en appliquant le principe qu'on appelait alors "brique pour brique". Bien que favorable aux tarifs peu élevés et partisan du libre-échange, je ne vois pas pourquoi nous laisserions notre tarif sur le blé à 12c. par boisseau contre une nation qui élève le sien à 42c. Nous avons à cette époque relevé notre tarif au niveau de celui des Etats-Unis. Cet accord commercial entre le Canada et le Royaume-Uni est à peu près conforme au principe que j'ai exposé tout à l'heure; c'est un autre soufflet appliqué aux Etats-Unis, au point de vue économique. Voilà une des bonnes raisons qui me portent à approuver cette accord commercial.

Un autre avantage que j'y vois, c'est qu'il va détourner le commerce vers la métropole. Bien que les Etats-Unis soient naturellement le pays avec lequel nous devrions commercer, il me semble raisonnable, s'ils refusent de le faire, de commercer avec la métropole. Un grand nombre d'entre nous y ont vu le jour ou sont descendants d'ancêtres qui y sont nés, et il est naturel que nos sentiments se dirigent de ce côté. Je constate aussi avec plaisir que cet accord commercial abaisse les droits sur plusieurs denrées qui vont s'échanger entre la Grande-Bretagne et le Canada. Il ne va pas aussi loin que je le voudrais, mais c'est au moins un pas dans la bonne voie. Bien qu'on y ait fait un certain nombre de pas dans la mauvaise direction en relevant les tarifs, voici du moins qu'on fait un pas dans la bonne voie en abaissant les droits sur un certain nombre d'articles dont nous avons besoin et que nous espérons nous procurer de la métropole.

Une autre raison très importante qui commande mon approbation de ce traité de commerce, c'est qu'il accorde la préférence à notre

blé sur le marché anglais. On nous demandera peut-être si nous escomptons une hausse du prix du blé. Peut-être que non, mais la Grande-Bretagne nous offre le meilleur marché au monde pour notre blé. Il n'y a pas de pays qui ait plus acheté ou achètera probablement autant de notre blé que le Royaume-Uni. Je m'explique, monsieur l'Orateur, l'attitude des députés immédiatement à votre gauche. Ils envisagent peut-être l'avenir, mais les membres de notre groupe se mettraient en étrange posture, s'ils se montraient opposés à la préférence accordée au blé canadien. J'ai sous les yeux une coupure du *Citizen* d'Ottawa indiquant que, passé le 15 novembre, l'Etat libre d'Irlande souffrira d'un désavantage douanier, faute d'avoir conclu un accord avec le Royaume-Uni à la conférence d'Ottawa. Conséquemment, il devra acquitter le droit additionnel de 10 p. 100 après la mi-novembre. Si nous rejetons cette convention, nous disons que nous n'en voulons pas. Si le Gouvernement n'avait pas une majorité suffisante pour faire voter l'accord et si celui-ci était rejeté à la Chambre, nous serions dans la même situation que l'Etat libre d'Irlande, nous aurions à acquitter le droit supplémentaire de 10 p. 100 sur nos denrées expédiées en Grande-Bretagne et, en outre, une autre taxe de 6c. par boisseau sur le blé. Je me demande combien de députés ruraux de la Chambre pourraient retourner dans leurs circonscriptions et justifier un vote ayant de telles conséquences contre cette convention de commerce. Je représente une circonscription entièrement rurale. On s'y livre presque exclusivement à la culture du blé et j'hésiterais à me présenter devant mes commettants pour justifier un vote contre le traité, même si celui-ci ne nous accorde pas tout ce que nous pourrions désirer. Au point de vue du blé, il nous confère des avantages indéniables.

Nous obtenons un marché libre jusqu'à concurrence d'un quart de milliard de livres de bacon et de jambon par année. C'est une jolie concession. L'accord ouvre aux cultivateurs de l'Est et de l'Ouest, pour notre production de porcs, un marché qui sera très rémunérateur dans l'avenir. Il améliore aussi le marché du bétail, au profit de l'Est et de l'Ouest. La clientèle naturelle de l'Ouest, pour le bétail, c'est la clientèle américaine. Nous expédiions nos animaux par voie de Winnipeg ou de Calgary jusqu'à des grands centres tels Chicago, Minneapolis, Duluth, Denver et ainsi de suite, mais nous ne le pouvons plus à cause de droits excessifs. Le seul autre marché qui nous reste, c'est la Grande-Bretagne. Il est fort éloigné, il est vrai, mais il est vrai aussi que le traité nous confère dans le commerce du bétail certains avantages dont l'agriculture bénéficiera.

En outre, la réussite de la récente conférence impériale permet la convocation à bref délai d'une conférence économique mondiale. Nous espérons que cette conférence produira des résultats encore plus heureux que la conférence d'Ottawa, surtout au sujet de la monnaie, du change et d'autres questions.

Je viens d'énoncer sept raisons qui m'incitent à appuyer cette convention de commerce. J'y aperçois assez davantages pour me convaincre, comme agriculteur et représentant d'un comté rural, que son adoption servira les intérêts de mon comté.

M. CHARLES-E. FERLAND (Joliette) (texte): Monsieur le président, le comté de Joliette, que j'ai l'honneur de représenter au Parlement, est semi-rural et semi-urbain. Son adhésion au parti libéral, devenue quasi traditionnelle, indique bien ses tendances politiques. Les électeurs de ce comté ont eu l'occasion, dans plusieurs élections, de manifester leur opposition à l'impérialisme militaire de l'Angleterre. En 1911, oubliant les avantages du traité de réciprocité conclu entre le Canada et les Etats-Unis, sous la direction de sir Wilfrid Laurier, le plus grand diplomate et le type d'homme le plus accompli qu'ait produit la race française en Amérique, ils ont accordé une légère majorité au candidat nationaliste, le notaire J.-P.-A. Guilbault, malgré la grande popularité du député sortant, candidat libéral, M. Adélard Dubeau, devenu juge depuis, pour suivre la politique du grand chef nationaliste, l'honorable député de Labelle (M. Bourassa), qui était alors à l'apogée de sa gloire et qui était considéré à juste titre, avec les lutteurs du *Devoir,* comme l'un des plus remarquables champions des droits de la minorité française en ce pays. Les électeurs du comté de Joliette, depuis cette époque, ont toujours élu des députés libéraux à la Chambre des communes, et, en 1917, ils ont manifesté à l'unanimité, d'accord avec presque tous les électeurs de la province de Québec, leur opposition à l'impérialisme militaire tel que préconisé par le parti conservateur, dont le chef, le très honorable premier ministre (M. Bennett) a proclamé, en 1929, dans cette Chambre, que lorsque l'Angleterre est en guerre le Canada est aussi en guerre.

Les électeurs du Dominion devront se prononcer aux prochaines élections sur une nouvelle forme d'impérialisme, l'impérialisme économique, et sur la politique de hauts tarifs du parti conservateur.

Depuis les élections fédérales de 1930, une atmosphère d'inquiétude, d'énervement et de dépression matérielle et morale se fait sentir partout, dans le comté de Joliette comme ailleurs dans le Canada, dans toutes les classes de la société, chez les ouvriers du sol comme

chez les manufacturiers et les commerçants. Les accords impériaux adoptés à la dernière Conférence économique, à Ottawa, au mois d'août dernier, reposent essentiellement sur un principe d'impérialisme économique et d'isolement mondial. Me serait-il permis d'énoncer que, dans mon humble opinion, nous devons nous opposer énergiquement et avec tout le courage nécessaire à cette nouvelle doctrine d'impérialisme économique. A mon point de vue, les principales raisons pour lesquelles nous devons nous opposer à cette orientation nouvelle de la politique conservatrice, au Canada et en Angleterre, sont les suivantes:

Ces accords impériaux, de l'aveu même du très honorable premier ministre, sont basés sur des principes conservateurs, c'est-à-dire sur des principes de protection tarifaire très élevée.

Ces accords auront pour effet de forcer le reste du monde à payer le tribut de César à l'Empire britannique.

En élevant une muraille tarifaire autour de l'Empire, le séparant des autres nations de l'univers, ces accords auront fatalement pour effet de provoquer davantage la chute déjà désespérante des exportations canadiennes et d'intensifier le chômage.

Les accords susdits lient le Canada pour cinq ans, ce qui empêchera le Gouvernement de conclure des traités de commerce avantageux avec les nations étrangères, cependant que les conditions économiques changent continuellement dans le monde et que le Canada doit toujours se tenir prêt à modifier et rajuster son tarif suivant les exigences du moment.

Les accords impériaux sont en contradiction formelle avec les avis et certaines résolutions de la Société des nations, dont le Canada fait partie.

L'on me permettra en passant de saluer le retour au pays et en cette Chambre du représentant du Canada à la Société des nations, l'an dernier: je veux parler de l'honorable Solliciteur général (M. Dupré), "mon pair", dans l'ordre politique des choses, qui m'a joué le vilain tour—je ne le blâme pas—de m'empêcher de voter durant toute la dernière session, parce que j'avais promis, avant de savoir qu'il partait pour l'Europe, de "pairer" avec lui.

L'hon. M. DUPRE: Merci.

M. FERLAND: Ces accords impériaux, à base de principes réprouvés par la Société des nations qui réclame l'abaissement des barrières tarifaires dans le monde, le sont aussi, quant à ce principe d'impérialisme et d'élévation de la protection douanière, par la plupart des grands économistes du monde. L'honorable député de Kindersley (M. Carmichael), qui vient de reprendre son siège, nous disait il y a un instant que les grands économistes des Etats-Unis, les professeurs de leurs plus grandes universités—et il aurait pu dire la même chose de tous les grands économistes du monde—réclament actuellement un abaissement des barrières tarifaires qui sont de nature à troubler la paix du monde et à accroître tous les désordres et tous les maux dont nous nous plaignons.

Ces accords impériaux n'auront-ils pas pour effet de provoquer, de la part des autres pays où règne aussi l'inquiétude, des représailles, des mesures (*retaliation tariffs*) qui pourront être désastreuses pour le commerce du Canada et même pour celui des autres parties de l'Empire?

Les accords impériaux dont on demande l'approbation sont aussi en contradiction directe avec la tradition séculaire de la politique anglaise et, dans notre pays, avec tous les principes qui ont régi notre commerce interimpérial, depuis 1897, et qui conféraient au Canada des avantages qui ne peuvent être surpassés par l'isolement de l'Empire britannique des autres pays du monde, même si Londres devait devenir le centre financier de l'univers.

Enfin, les quelques avantages particuliers qui pourraient résulter de ces accords impériaux,—il peut y avoir des avantages particuliers, mais je ne vois pas d'avantages généraux pour le Canada,—ces avantages particuliers, dis-je, ne compenseront pas les pertes que subira le Canada dans le reste du monde.

Et, pour conclure, voici la dernière raison de mon opposition: L'édifice économique du Canada reposant sur une base mondiale, intimement liée à son commerce international, le parti conservateur, par son tarif élevé, a tari la source de notre vitalité, en restreignant son champ d'action, même au plus vaste empire du monde.

Voilà les principales raisons pour lesquelles, à mon point de vue, on devrait s'opposer à l'adoption des accords que la Chambre discute présentement. Notre histoire politique ne nous enseigne-t-elle pas en effet que notre pays est essentiellement exportateur et qu'il ne peut vivre sa vie politique et économique sans une exportation intensive. Il me semble que nous sommes d'accord sur ce principe; libéraux, conservateurs, fermiers-unis, indépendants, tous proclament la nécessité pour le Canada d'exporter beaucoup de produits à l'étranger parce que notre jeune pays, avec ses ressources immenses et sa population très restreinte, est incapable de consommer toute

sa production. Sans un commerce considérable d'exportation, sans des marchés étrangers pour absorber notre surproduction, c'est la crise dans le pays, c'est la misère. Nombreuses sont les causes de cette crise. Quels en sont donc les signes? Les signes les plus apparents sont d'abord la chute de notre commerce d'exportation et le chômage. Le chômage est une conséquence directe de la chute de nos exportations dans le monde. Quelle est la cause principale de cette chute de nos exportations, sinon cette erreur commise ici comme elle l'a été aux Etats-Unis et dans tous les pays où règne la même misère qu'au Canada, cette politique à base de protection élevée du parti conservateur?

La politique douanière du Gouvernement conservateur est essentiellement mauvaise et ruineuse pour le Canada, et elle n'est pas meilleure si on la transporte en Angleterre ou dans les autres parties de l'Empire britannique.

C'est par les résultats que nous pouvons juger de la valeur d'une politique.

Notre pays a connu des années de prospérité sous le régime libéral de 1921 à 1930. Grâce à une politique extérieure proportionnée à nos besoins, grâce à un commerce considérable avec tous les pays du monde, notre pays n'est-il pas passé, avec les libéraux, au cinquième rang parmi les nations commerçantes du monde, cependant, monsieur le président, qu'en moins de deux ans, avec la chute de nos exportations due au haut tarif de nos amis conservateurs, notre pays est déjà descendu au septième rang parmi les nations commerçantes du monde.

Un DEPUTE: Honte!

M. FERLAND: Y a-t-il, dans le pays, monsieur le président, une seule province, un seul comté, un seul homme qui ne serait pas heureux aujourd'hui s'il était possible de provoquer, par un miracle, le retour à la prospérité dont nous avons joui de 1921 à 1930?

Monsieur le président, si notre commerce international et mondial est la clef de notre prospérité, il importe d'observer que, durant les dernières années de l'administration libérale, le Canada faisait des affaires d'or dans le monde entier. Ne savons-nous pas que nous avions fait la conquête des marchés extérieurs un peu partout, depuis les comptoirs d'Orient jusqu'à ceux de n'importe quel pays d'Occident? Ne savons-nous pas que, durant les dernières années du régime libéral, nous avons fait un commerce avantageux avec tous les continents et que dans chaque cas la balance du commerce nous était grandement favorable? Si nous additionnons le total des marchandises exportées en Europe, en Asie, en Afrique, en Océanie et en Amérique du Sud, nous voyons que nous avons vendu dans ces continents plus de marchandises que les vaisseaux étrangers ou canadiens n'en ont rapporté au pays et que nous avons ainsi, par une balance favorable de commerce, enrichi le Canada et les Canadiens.

Seuls, les Etats-Unis exportaient au Canada, durant cette période, plus de marchandises qu'ils n'en importaient. Il me semble que si nous ajoutons à la balance apparente du commerce la balance non apparente, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas visible dans les statistiques, tel que le capital américain engagé dans les industries canadiennes et l'argent laissé dans notre pays par les touristes venant des Etats-Unis, soit environ trois cents millions de dollars par année, il est évident que même dans nos transactions commerciales avec les Etats-Unis, sous le régime libéral, la balance du commerce était encore grandement favorable au Canada.

Nos amis conservateurs font grand état du fait que la balance apparente du commerce international du Canada lui est favorable. Il me semble qu'au lieu de se réjouir de ce fait qui ne prouve rien, nos amis devraient déplorer le ralentissement et la dépression de notre commerce mondial.

Le Gouvernement conservateur cherche maintenant à démontrer que la misère qui règne dans le pays n'est pas due à sa mauvaise politique, mais au fait que la crise est mondiale, et, comme remède, il propose l'adoption des accords impériaux qui font l'objet de ce débat.

Monsieur le président, j'ai démontré que nos relations en matières commerciales doivent être internationales. Or nos relations avec l'Empire britannique ne sont pas internationales mais constitutionnelles. C'est en vertu de notre constitution, de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867 et de certains statuts impériaux, tels qu'interprétés dans plusieurs conférences impériales, notamment celles de 1923 et 1926, et nettement définis par le récent statut de Westminster, que le Canada est devenu une nation libre dans l'Empire britannique, unie à l'Angleterre et aux nations sœurs uniquement par un lien moral et par une commune allégeance à notre Souverain, le Roi.

Les relations du Canada avec l'Angleterre et les autres parties de l'Empire britannique sont donc des relations constitutionnelles et non des relations internationales. De même que le Canada ne peut pas vivre sa vie économique en dehors du commerce mondial, de même que les dominions de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande doivent recourir aux marchés étrangers pour écouler le surplus de leur production, de même que l'Angleterre a

été obligée, pour assurer sa prospérité et sa puissance, de conquérir tous les marchés du monde, de même qu'aucune nation dans l'Empire ne peut vivre isolée, ainsi l'association de toutes ces nations sœurs est elle-même incapable de vivre, de maintenir ou de faire renaître la prospérité de ses habitants, sans un commerce international, sans un commerce mondial. Le principe d'impérialisme économique que sanctionnent les accords impériaux, qui font l'objet de cette discussion, a déjà été soumis à l'Angleterre, avant la Conférence de 1923, par le chef du parti conservateur, M. Baldwin. Mais cette proposition, qui n'a pas été adoptée par la Conférence impériale de 1923, a provoqué en Angleterre une explosion de critique, non seulement chez les partis adverses, les manufacturiers et les hommes d'affaires, mais même au sein du parti conservateur. Et peu de temps après, aux élections du mois de décembre 1923, ce principe économique a été répudié par tout le peuple.

Le grand économiste français André Siegfried, qui a participé aux enquêtes du Musée Social, en France, en collaboration avec l'Association France-Grande-Bretagne, qui est un écrivain distingué, ayant écrit des volumes sur l'économie politique de l'Angleterre, de la France, du Canada, de l'Allemagne et des Etats-Unis, et que nous pouvons considérer comme un témoin désintéressé, nous rapporte quels étaient les sentiments et les opinions, en Angleterre, à la suite de ce principe posé par le chef conservateur, lors de la Conférence impériale de 1923. Voici ce qu'il écrit dans son volume intitulé "L'Angleterre d'aujourd'hui", à la page 116:

La conception de l'Empire fermé contredit toute la tradition britannique contemporaine, qui place dans la complète liberté des échanges la base même de la prospérité nationale et qui a pénétré la mentalité du peuple anglais à une profondeur que nous ne soupçonnons pas. Certains milieux industriels peuvent être séduits par le remède préférentiel. Mais la masse des exportateurs et des hommes d'affaires ne peuvent oublier que l'Angleterre fait près des deux tiers de son commerce extérieur avec les pays étrangers, dont près d'un tiers avec la seule Europe. Ils ne peuvent s'empêcher de constater qu'en dépit de la préférence les exportations britanniques dans les colonies ont, pendant la crise actuelle, diminué dans la même proportion que celles à destination de l'Europe. Ils hésitent donc à tenter l'expérience de large envergure qui consisterait à remplacer les marchés étrangers détaillants par ceux de l'Empire, car à supposer qu'un pareil déroutement des courants commerciaux soit possible, c'est pour le moins une génération entière qu'il faudrait pour y aboutir. N'est-ce pas du reste un programme purement théorique que celui qui consiste à parler "d'abandonner l'Europe à son triste sort" de "se retourner vers les marchés coloniaux"? C'est tout un outillage nouveau qu'il faudrait pour le réaliser, non seulement au point de vue de la distribution, mais aussi de la fabrication, dès l'instant que les articles demandés dans les pays nouveaux ne ressemblent nullement à ceux dont les vieux pays, industriellement évolués, ont besoin. Peut-on supposer du reste que le pouvoir d'achat des dominions s'accroîtra suffisamment pour absorber dans un avenir prochain la plus grande part de l'exportation britannique? Le chiffre d'importation par tête d'habitant australien est sans doute imposant, mais combien y a-t-il d'australiens, cinq millions et demi tout au plus? et combien y en aura-t-il dans dix ans? Qui peut garantir d'autre part que l'Inde voudra rester le magnifique débouché qu'elle a été jusqu'à présent pour l'Angleterre? Quant à l'Europe peut-on sérieusement parler de s'en désintéresser quand elle absorbe, aujourd'hui encore, 35 p. 100 des ventes britanniques? Et peut-on oublier que sa prospérité commande celle des producteurs lointains qu'on veut plus spécialement cultiver comme clients? Telles étaient à peu près les inquiétudes qu'exprimait, à la veille de la Conférence impériale de 1923, la puissante Federation of British Industries.

Je réfère ceux qu'intéresse cette question au travail intitulé "Interimperial Trade, First Interim Report", du 15 juin 1923, publié par cette "Federation of British Industries".

Nous devons observer la différence essentielle qui existe entre la préférence impériale édictée par sir Wilfrid Laurier, en 1897, et le principe d'impérialisme économique que veut sanctionner le parti conservateur, par ces accords qu'il nous soumet. Sous la préférence britannique de Laurier et de ses successeurs, l'Angleterre a reçu des avantages douaniers du Canada, qui s'était engagé à lui en accorder. De son côté, l'Angleterre n'a pas contracté d'obligation réciproque, en théorie; mais, en pratique, elle nous a toujours octroyé d'immenses avantages quant à l'exportation de nos produits. Je n'ai pas le temps de donner des statistiques, mais tous les membres de cette Chambre et tous ceux qu'intéressent les questions économiques savent que nous avons fait des affaires d'or avec l'Angleterre, bien longtemps avant la signature de ces accords impériaux. J'emprunterai à un observateur au caractère hautement désintéressé, à un économiste français, une appréciation sur la préférence britannique telle que voulue par Laurier.

Avant de faire cette citation, on me permettra de déclarer que le parti conservateur actuel s'éloigne grandement de tous les principes posés par ce même parti, dans le passé, et, plus particulièrement, des principes énoncés par Cartier et Macdonald, ces deux grands hommes politiques, dont on retrouve le nom dans tous les discours des conservateurs. Pour rappeler combien est grande la différence entre cette politique de Cartier-Macdonald et la politique impérialiste du parti conservateur actuel, je référerai à une lettre publiée, en 1921, par l'honorable ministre des Postes actuel (M. Sauvé), dans la presse du pays,

dans laquelle, faisant allusion à l'impérialisme militaire de son parti, il disait, entre autres choses, ce qui suit:

Le parti conservateur, dans la province de Québec, depuis dix ans, s'est trop éloigné des principes posés par Cartier et par Macdonald, et il a été plus tory que conservateur.

Voici ce que disait cet économiste français dont j'ai parlé il y a un instant:

"On sait que pour des raisons diverses, dans lesquelles le loyalisme tient la première place, mais d'où l'espoir d'une réciprocité n'est pas exclu, le Canada en 1897, l'Union sud-africaine en 1903, la Nouvelle-Zélande en 1907, l'Australie en 1908 ont accordé aux produits britanniques un régime de préférence douanière: l'avantage par rapport au tarif appliqué aux importations étrangères est en moyenne d'un tiers au Canada et en Australie, d'un tiers à deux cinquièmes en Nouvelle-Zélande, d'un cinquième dans l'Afrique du Sud. Certaines colonies de la couronne donnent une préférence plus considérable encore, mais l'Inde se refuse à réserver un privilège à l'Angleterre et se prépare même à élever un tarif qui toucherait directement les produits anglais. C'est dans les dominions que la bonne volonté s'est le plus spontanément manifestée. S'ils se sont en général réservé, par l'établissement d'un "tarif intermédiaire", la possibilité de négocier des conventions commerciales avec les pays étrangers, ils ont admis néanmoins jusqu'ici que le tarif impérial—sous réserve de concessions isolées—serait exclusivement réservé à la métropole et aux diverses parties de l'Empire. D'accord avec eux, le gouvernement britannique maintient, vis-à-vis des tiers, que l'octroi de la préférence impériale est une "affaire domestique" ne faisant pas jouer la clause de la nation la plus favorisée.

Nous savons que la Conférence impériale de 1930 a été un fiasco. Je n'insisterai pas sur les incidents de cette Conférence, mais je référerai ceux que cette question intéresse à une opinion éclairée publiée par un économiste qui contribue à la rédaction de l'*Illustration* en France ainsi qu'à celle du *Larousse mensuel illustré*. On trouvera cette opinion, qui démontre que cette Conférence impériale a été un véritable fiasco, à la page 581 du volume VIII de ce dernier ouvrage.

Nous arrivons à la Conférence de 1932. Les nations de l'Empire britannique, réunies à Ottawa, forment un pacte de famille et décident l'Angleterre d'élever un tarif contre le reste du monde. Après cette Conférence, le peuple anglais, qui s'était prononcé contre le même principe aux élections de 1923, n'a pas cessé de protester, et nous avons vu les ministres libéraux qui faisaient partie du gouvernement national d'Angleterre, quitter ce gouvernement et enregistrer officiellement leurs protestations.

Il est bien regrettable que le Canada, par cet impérialisme économique, exclut le pays qui devrait être son meilleur client, celui avec lequel il a fait d'excellentes affaires dans le passé, je veux dire les Etats-Unis. Notre commerce avec les Etats-Unis est si naturel que la politique extérieure des Etats-Unis exerce une influence considérable dans les affaires canadiennes, et que cette influence se fait même sentir au moment des élections canadiennes. En effet, nous pouvons démontrer que les Etats-Unis, par leur politique tarifaire du mois de juin 1930, politique désastreuse pour le Canada, ont grandement contribué à l'avènement au pouvoir de nos amis conservateurs sur la question du prix de vente du beurre. Nous savons en effet qu'en 1930 les Etats-Unis, au moment psychologique où le peuple se préparait à aller aux urnes, ont, par leur politique douanière, empêché l'entrée dans leur pays des produits laitiers du Canada, cependant que, durant les années précédentes, ils avaient absorbé des quantités considérables de crème et de lait, qui représentaient au moins trente-cinq millions de livres de beurre. Nous constatons aussi qu'à l'automne de 1929 personne ne pouvait prévoir ce changement subit et que le Conseil national de l'industrie laitière, chargé de défendre les intérêts des cultivateurs intéressés dans cette industrie, disait au gouvernement canadien, dans le rapport adopté lors de la convention du mois de novembre 1929, qu'il serait nécessaire d'importer au pays, pour combler le déficit entre la production et la consommation, durant l'année 1930, une quantité d'au moins trente-cinq millions de livres de beurre. Les conservateurs ont profité de cette inquiétude temporaire de nos producteurs de lait et de crème pour soulever les préjugés dans les provinces de Québec et d'Ontario, et grâce à cette situation, qui n'était pas due à l'administration libérale, ils ont réussi à se glisser au pouvoir. Le président Hoover et tous les requins de la finance qui l'entourent avaient joué un rôle important dans cette élection sur la question du beurre, mais la récompense de leur action internationale ne devait pas tarder à leur être accordée. En effet, le parti conservateur ne vient-il pas de livrer aux Etats-Unis le majestueux fleuve Saint-Laurent, par un traité qu'il a signé sans consulter le Parlement, au préjudice du Canada? C'est un fait inouï, inconcevable, invraisemblable que le premier ministre de ce pays ait ainsi livré notre plus bel héritage national à nos voisins du Sud, par un traité que le plus grand homme d'Etat, peut-être, qu'ait connu la législature de Québec, l'honorable M. Taschereau, a qualifié de crime national, sans même exiger en retour l'abaissement de cette barrière tarifaire érigée en 1930 et qui a eu un effet si néfaste et si désastreux pour le commerce du Canada.

M. ECCLES J. GOTT (Essex-Sud) (traduction): Monsieur l'Orateur, je désire tout

d'abord féliciter sincèrement l'ex-ministre du Commerce (M. Malcolm) de son excellente contribution à ce débat. De concert avec plusieurs de ses amis de l'ouest de l'Ontario, j'espère qu'il se rétablira rapidement de sa récente maladie, et que sa vigueur et sa bonne santé habituelles lui seront rendues.

La Chambre et le pays, j'en suis sûr, ont dû s'amuser lorsque l'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe) a dit qu'il avait prié pour la conférence. Je remarque qu'il n'a pas dit avoir prié pour son succès, et j'imagine que son oraison a du être conçue à peu près dans les termes suivants:

O Seigneur, venez à nous à cette heure d'humiliation, restez au milieu de nous durant cette période de dépression. Ne nous quittez pas tandis que nous sommes dans l'opposition. Veuillez, O Seigneur, ruiner toute tentative du parti conservateur de rétablir la confiance en notre pays. Ruinez, O Seigneur, le parti conservateur et le Dominion du Canada, si c'est nécessaire, pour que nous revenions au pouvoir. Nous vous le demandons au nom du Roi. Ainsi soit-il.

Je ne désirais guère prendre la parole, mais j'ai cru de mon devoir de le faire après avoir lu un article du *Border Cities Star* du mardi 18 octobre. Cet article contient un très beau portrait du très honorable leader de l'opposition et est intitulé: "Nul avantage assuré au tabac." Je pourrais dire aux honorables députés de l'opposition que ce journal est beaucoup plus élogieux que le *Vancouver Sun* a l'égard du chef de la gauche. Comme a dû le remarquer le très honorable leader de l'opposition, les citoyens du comté d'Essex dans l'ouest de l'Ontario ajoutent peu foi à ses paroles. En 1930 le très honorable député a eu le privilège d'adresser la parole à un auditoire de 11,000 personnes dans la ville de Tilbury. Lorsqu'il a été porté au pouvoir, la majorité libérale du comté d'Essex fut de 11,000 voix mais, en 1930, après neuf ans de pouvoir, le même comté donnait aux conservateurs une majorité de 11,000 voix. J'ai donc raison, je crois, de dire que les habitants de ce comté prennent avec un grain de sel toute assertion que le très honorable député peut faire au sujet de leur bien-être. Voici l'article en question:

Nul avantage assuré au tabac

L'accord prétend faire quelque chose en faveur des producteurs de tabac durant dix ans. Remarquez comme tout cela est insidieux. Rien dans cette disposition ne dit qu'il est nécessaire de maintenir un droit sur le tabac durant dix ans. Si le droit pour d'autres pays est abaissé alors la marge de préférence diminue. Où est là l'avantage pour le producteur de tabac canadien? Qui va faire des placements dans d'importants établissements de tabac sur la foi de cela?

Je dirai au très honorable député que c'est absolument inexact. La préférence accordée aux producteurs de tabac au Canada et dans l'empire britannique n'est pas un droit spécifique par livre; elle est basée sur un droit d'importation contre le tabac étranger entrant en Grande-Bretagne. L'ancien tarif sur la feuille brute de tabac admise en Grande-Bretagne était de $1.96 la livre mais il y a quelques années, pour l'encouragement de la culture d'une meilleure qualité de tabac pour le marché britannique, les dominions ont reçu une préférence de 25 p. 100. Dans le moment, je ne traiterai pas cette question de tabac en détail, mais si mes loisirs me le permettent avant la fin de mes observations, j'expliquerai plus amplement la possibilité d'augmenter notre commerce avec l'empire britannique.

Après avoir lu la déclaration du chef de l'opposition qui a été publiée avec manchette dans le *Border Cities Star* j'ai envoyé, en date du 18 octobre, le télégramme suivant à l'Association de producteurs de tabac du comté d'Essex:

Monsieur H. Swatman,
Secrétaire de l'Association de producteurs de tabac du comté d'Essex,
Leamington, Ontario.

Le très honorable leader de l'opposition a déclaré sur le parquet de la Chambre que les propositions de la conférence économique ne sont pas avantageuses pour les producteurs du tabac. Veuillez me donner une déclaration impartiale de la part de votre association.

Eccles J. Gott.

J'ai reçu la réponse suivante:

Les producteurs de toutes les espèces de tabac, ici, sont enchantés des propositions qui rendront permanente durant dix ans, en vertu d'une loi, une préférence de 25 p. 100 sur le marché britannique pour toutes les feuilles brutes de tabac exportées du Canada. Pour ma part, je crois que cela est plus avantageux qu'une augmentation de préférence et contribuera à un accroissement considérable de nos exportations en Angleterre.

A la fin du mois de juillet, cette année, le Canada avait exporté en Grande-Bretagne au delà de 7 millions de livres de tabac en feuilles à l'état brut, ce qui prouve préremptoirement le goût du consommateur anglais pour le tabac canadien.

Je suis bien aise de voir l'honorable député de Middlesex-Ouest (M. Elliott) à son siège. Les remarques qu'il a faites en cette Chambre m'ont amusé. En voici un résumé que j'extrais du *London Free Press* du 21 octobre:

L'hon. J. C. Elliott, c.r. (libéral, Middlesex-Ouest) commente la disette d'orateurs parmi le menu fretin ministériel. Il taquine le Gouvernement au sujet de sa frayeur d'élections actuellement, sachant que l'opposition reprendrait le pouvoir.

Je tiens à dire à l'honorable député de Middlesex-Ouest qu'une campagne électorale

dont l'enjeu serait ces traités ne réussirait pas à un seul candidat hostile à ces propositions qui se présenterait dans une circonscription rurale. L'honorable député a dit autre chose:

M. Elliott a traité de l'embargo sur le bétail et soutenu que son abrogation en 1923 était un résultat bien plus important que l'adoucissement des règlements obtenu à la conférence impériale.

Pourquoi ce qui est si important en 1923 l'est-il moins en 1932? C'est ce que je ne comprends pas. L'honorable député continue:

M. Elliott demande aux députés conservateurs représentant des circonscriptions rurales de faire comprendre au Gouvernement les maux que les droits élevés causent aux cultivateurs.

Je vais lui faire connaître quelques-uns des maux qu'enduraient les cultivateurs du comté d'Essex et que partagent un certain nombre de cultivateurs de sa circonscription. J'ai en ma possession une lettre qui m'a été adressée, sans aucune démarche de ma part, et dont je donnerai lecture dans un instant, qui témoigne de la situation dans le comté d'Essex. L'honorable député a ajouté:

Le résultat de l'élection dans Huron-Sud indique le sentiment du peuple canadien à l'égard du Gouvernement, continue M. Elliott. L'habitude est de laisser élire sans opposition le candidat du parti qui détenait le siège, mais le Gouvernement a tenu à engager la bataille. Jamais, dit-il, dans l'histoire des campagnes politiques on n'a vu plus forte troupe d'organisateurs déchaînée dans un comté que celle lancée dans Huron-Sud.

"Déchaînée" n'est pas flatteur pour nos organisateurs, mais je crois que le déchaînement a commencé avec l'arrivée dans Huron-Sud du percolateur d'Elgin-Ouest, du bravache qui a parlé avec tant de suffisance cet après-midi, ou encore quand on a laissé sortir de sa cage l'illustre endormeur de Lambton-Ouest. Monsieur l'Orateur, je n'aime pas entendre un ex-ministre dire qu'on a "déchaîné" les organisateurs de notre parti. L'honorable député a parlé d'élection. Or, pas un membre de la gauche, pas un seul, ne veut d'une élection, et c'est le même sentiment à droite. Nous croyons qu'après deux ans du régime de ces traités, le parti conservateur en recevra la récompense abondante au scrutin et que plusieurs membres de la gauche y trouveront l'explication de leur défaite.

Maintenant, je vais donner lecture de cette lettre, à l'intention plus particulière de l'honorable député de Middlesex-Ouest. Cette lettre m'est arrivée sans démarche de ma part. Je ne suis pas autorisé à la lire bien que je me fusse proposé de solliciter cette autorisation, mais je vais la lire en entier, et je regrette que l'honorable député de Weyburn (M. Young) ne soit pas présent.

Leamington, 20 octobre 1932.

M. E. J. Gott, M.P.,
Parlement, Ottawa.

Mon cher monsieur Gott,

Ce n'est pas sans de sérieuses craintes que j'entends nombre de libéraux parler encore d'enlever les droits de douane. Huit années du régime de l'honorable Mackenzie King et de son gouvernement durant lesquelles les tomates, les choux et autre légumes américains inondaient la clientèle canadienne, ont conduit la moitié des maraîchers de la circonscription d'Essex à la faillite et enfoncé les autres dans les dettes dont ils auront bien du mal à sortir, à cause de l'impossibilité de disposer de leurs récoltes qui pourrissaient sur le champ.

Cette année, protégé par le tarif contre la production américaine, nous avons disposé de toute la récolte de choux hâtifs et des tomates. C'est la première fois depuis des années que toute la récolte a été cueillie et qu'elle a été écoulée à profit, même avec le chômage au pis. On est venu même de deux à trois cents milles chercher des centaines de camionnées de légumes frais de production canadienne pour en desservir les petites villes jusqu'à de grandes distances. C'est la première fois que nous avons ce service de distribution et que nous disposons de toute la récolte. Ces faits devraient frapper même les députés libéraux s'ils se donnaient la peine de les vérifier.

Je suis avec vous pour la protection, car les prix n'ont jamais été si bas que cette année, ce qui prouve que la protection et les tarifs n'obligent pas le consommateur de payer plus cher.

(*Rires.*) Le rire bruyant annonce un cerveau vide. Je continue la lecture de la lettre:

Si l'on veut une preuve de la situation faite à notre pays sous le régime King, on n'a qu'à demander au gouvernement d'Ontario de nous raconter les difficultés et les déboires qu'il a éprouvés par suite des nombreuses hypothèques qui lui ont été accordées sur des terres d'Essex-Sud alors que le gouvernement King dirigeait nos affaires. L'honorable M. Bennett émerveillera le monde s'il réussit à réparer les dommages que nous ont causés dix années de l'ancien régime, si on lui donne un temps égal pour accomplir cette tâche.

Votre bien dévoué,
Charles Barnard,
Cultivateur du comté d'Essex.

Je tiens à dire à la Chambre que je ne connais pas M. Barnard. Cette lettre n'est qu'un échantillon de celles que je reçois tous les jours. Je puis affirmer que je représente ici une région du Canada qui se réjouit des mesures du Gouvernement actuel. Celui-ci, en effet, a eu le courage de protéger les cultivateurs et de leur accorder un tarif saisonnier quand ils en ont besoin.

La conférence économique impériale a été le résultat direct du traitement que les Etats-Unis ont fait subir au Canada. En d'autres termes, les Etats-Unis nous ont imposé la conférence. Au mois de juillet 1932, les exportations de produits agricoles du Canada aux Etats-Unis ont représenté moins de 7 p. 100 de la valeur des ventes de notre pays pendant

le même mois, en 1920, sur le même marché. Il fut un temps où le Canada écoulait une assez forte quantité de bois de construction aux Etats-Unis; il en était de même de son bétail et de son blé; de la volaille et des peaux, du beurre, du fromage, des œufs, du porc et de tous les autres produits de la ferme.

Un MEMBRE: Et des oignons.

M. GOTT: Oui, et des oignons. Je suis fier des producteurs d'oignons que je représente ici. Je puis ajouter, en passant, que le parti libéral peut s'attendre à un bien faible appui des producteurs d'oignons d'Essex-Sud à la suite du traitement qu'il leur a fait subir pendant dix ans.

Les exportations de produits agricoles du Canada aux Etats-Unis pendant le mois de juillet 1932 ont été de $378,000; pendant le mois de juillet 1931, de $900,000; pendant le mois de juillet 1929, de 4 millions de dollars et pendant le même mois en 1920, de 6 millions de dollars. Par suite des tarifs McKinley, Fordney-McCumber et Hawley-Smoot, nos exportations de produits agricoles aux Etats-Unis ont constamment diminué. Parlant cet après-midi, un de nos collègues a dit que les Etats-Unis constituaient notre débouché naturel. Il est bien certain que nous devrions traiter et que nous traiterions avec les Etats-Unis si on nous le permettait, mais des tarifs du genre de ceux de Fordney-McCumber et de Hawley-Smoot ont rendu impossible à notre pays l'exportation de ses produits agricoles aux Etats-Unis. Il nous faut donc chercher ailleurs d'autres marchés.

Les chiffres que j'ai cités font bien voir l'influence du tarif américain sur nos exportations à destination du marché qu'un certain nombre des membres du parti libéral se plaisent encore à appeler le débouché naturel de l'excédent de notre production agricole. En dépit de son aspect de débouché naturel, ce marché n'est plus utile à nos produits agricoles qui n'y ont plus accès. Or, pendant que les libéraux prennent plaisir à regarder en arrière et à parler de notre commerce disparu,—commerce qui nous a été enlevé et non que nous avons laissé de côté,—il est heureux pour notre pays que le gouvernement conservateur ait eu le courage de nous ouvrir d'autres débouchés ailleurs, même au prix de la réduction de l'importation des marchandises fabriquées aux Etats-Unis.

Je vais citer d'autres chiffres. Je suppose, cependant, qu'il n'alarmeront pas nos honorables vis-à-vis, parce que dans le moment ils ne partagent pas les responsabilités du pouvoir. Sans faute de notre part, monsieur l'Orateur, le marché des Etats-Unis a été presque complètement fermé à nos produits canadiens. Au mois de septembre 1929, la valeur de nos exportations de produits agricoles aux Etats-Unis était de $4,532,642; au mois de septembre 1920, le chiffre en était de $11,887,877. Au mois de septembre 1932, elle n'était plus que de $220,332. Pendant les mois de juillet, août et septembre 1929, la valeur des exportations du Canada aux Etats-Unis était de $14,316,400. En 1920, elle était de $24,042,269, mais au mois de juillet, août et septembre 1932, elle n'était plus que de $767,308. Il nous a fallu, par conséquent, chercher ailleurs de nouveaux débouchés. Les chiffres suivants nous aideront à comprendre la diminution des exportations du Canada aux Etats-Unis:

	Septembre 1929	Septembre 1932
Bétail	$1,653,944	$27,563
Chevaux	11,855	5,695
Volaille	55,372	281
Moutons	5,503	....

J'appelle maintenant tout particulièrement votre attention sur la question des pommes. Je constate qu'en 1929, la valeur en était de $21,572 tandis qu'en 1932 le chiffre n'en était plus que de $1,903. Nous arrivons ensuite à un produit qui devrait intéresser tout particulièrement l'honorable député d'Elgin-Ouest (M. Hepburn). Au mois de septembre 1929 nous avons exporté pour $26,568 de fèves, tandis qu'au mois de septembre 1932, nous n'en avons pas exporté du tout.

Uu MEMBRE: Il n'est pas à son siège.

M. GOTT: Il n'est jamais à son siège. Au mois de septembre 1929, nous avons exporté aux Etats-Unis pour $246,229 de blé, et au mois de septembre 1932, pour $20 seulement. C'était sans doute là un blé qu'une qualité spéciale pour les fins de semence. Puis, en septembre 1929, nous avons exporté en son et en petit son, pour une valeur de $180,494, et en septembre 1932, pour une valeur de $1,692 seulement. Pour le bacon et le jambon, qui n'intéressent pas l'honorable député de Toronto-Centre-Ouest (M. Factor), nous en avons exporté en septembre 1929, pour $84,657 et, en septembre 1932, pour $21,652. Je vais citer le reste de la liste.

	Septembre 1929	Septembre 1932
Bœuf frais	$465,495	$ 2,481
Mouton et agneau	48,082	....
Porc frais	128,258	9,096
Fromage	108,185	6,867
Crème	507,186	16,460
Lait	88,928	9
Pommes de terre	228,924	....
Sucre d'érable	179,681	5,693

Et l'histoire continue et nous voyons le commerce du Canada avec les Etats-Unis se réduire à rien. Ils ont imposé droits après

droits sur les produits agricoles du Canada et rendu presque impossible la vente des produits de nos cultivateurs au-delà de la frontière. Il nous fallait donc chercher de nouveaux marchés.

Monsieur l'Orateur, je veux maintenant demander aux honorables députés qui représentent des districts ruraux de l'ouest de l'Ontario si l'obtention d'un débouché dans le Royaume-Uni pour la plupart des produits agricoles du Canada intéresse leurs circonscriptions. Je leur demande si l'entrée en franchise de plusieurs sortes de bois intéresse les cultivateurs de leurs circonscriptions. Je leur demande si l'entrée en franchise dans les Iles britanniques de plus de cent denrées intéresse les cultivateurs de leur région. L'entrée en franchise de 2,500,000 quintaux de bacon et de jambon canadiens intéresse-t-elle les cultivateurs que représente l'honorable député de Middlesex-Ouest? Intéresse-t-elle les cultivateurs que représente l'honorable député de Compton-Ouest? Je demande si la modification des règlements concernant le bétail sur pied intéresse les cultivateurs de l'ouest de l'Ontario. Je demande aux honorables députés que j'ai mentionnés si l'entrée en franchise du beurre et du fromage intéresse leurs commettants. Je demande si la préférence de 25 p. 100 accordée au tabac canadien sur le marché britannique pour une période de dix ans, mise en vigueur par législation, intéresse les régions qui produisent cette denrée. Je demande aux honorables députés qui représentent des sections de l'Ontario où se fait la culture du tabac, si cet article de la convention les intéresse?

Hier, l'honorable député de Norfolk-Elgin (M. Taylor) a posé une question ridicule. J'ai dit alors que les plaintes qu'il faisait avaient été faites il y a dix ans. Pendant dix ans, on a prié l'ancien gouvernement de détruire le trust du tabac, et si l'honorable député veut bien m'appuyer je ferai ma part pour détruire tout trust du tabac qui existerait au Canada. Je lui demande si, comme député d'une circonscription où l'on cultive le tabac, il apprécie la préférence de 25 p. 100 qu'une loi accorde d'une façon permanente. Je sais ce qu'il veut dire; c'est ceci: "Oh! nous avons joui d'une préférence de 25 p. 100 sur le marché britannique". Je lui répondrai que c'est vrai. Je l'ai déclaré au début de mes remarques, mais j'ajoute que nous n'avons jamais joui de cette préférence en vertu d'une loi.

M. TAYLOR: Depuis 1925 ou 1926.

M. GOTT: Mais elle ne fut pas donnée par le gouvernement King. Je rappellerai à l'honorable député qu'elle fut accordée aux colonies britanniques par le gouvernement britannique, afin d'encourager la production d'un tabac convenant au marché du Royaume-Uni. C'est pour cette raison qu'elle fut accordée.

M. TAYLOR: Elle existe encore.

M. GOTT: L'honorable député dit-il qu'elle existe encore? Il sait très bien que tel n'est pas le cas. Tandis qu'autrefois nous l'avions en vertu d'un règlement, nous l'avons maintenant en vertu d'une loi. Le règlement expirait cette année, et en vertu d'une loi nous l'avons maintenant pour dix ans. Je demande à l'honorable député de Norfolk-Elgin, l'une des circonscriptions qui produisent le plus beau tabac du Canada, si, lorsque son parti siégeait à la droite, il a jamais pris la parole en faveur des producteurs de tabac de sa circonscription. Je veux lui demander s'il a jamais pris la parole dans cette Chambre dans l'intérêt des producteurs de tabac de Norfolk et d'Elgin lorsque son parti était au pouvoir. Non, l'honorable député ne l'a jamais fait, et il ne le fera jamais. Je le mets au défi maintenant de se lever et de prononcer un discours dans l'intérêt des producteurs de tabac qu'il a l'honneur de représenter. Permettez-moi de lui dire qu'il aura peu d'appui aux prochaines élections. Je veux lui demander de plus, et je demande à l'honorable député de Lisgar (M. Brown) qui sourit chaque fois qu'une suggestion pratique est faite, —et il n'en vient jamais de la gauche,— je lui demande s'il apprécie le fait que les pommes sont admises en franchise sur le marché britannique.

M. BROWN: Je ne mange pas de pommes et je ne me sers pas de tabac.

M. GOTT: Vous ne reconnaîtriez pas du bon tabac, si l'on vous en montrait.

M. BROWN: Assurément, non.

M. GOTT: Je désire demander à l'honorable député si les pommes canadiennes entrent sur le marché britannique en franchise alors que celles des pays étrangers acquittent un droit de 4s. 6d. par quintal et si cela est avantageux pour les horticulteurs qu'il représente? Je demande à tous les honorables députés qui représentent des cultivateurs, pour qui ils ont vu leur cœur saigner, s'il existe un avantage pour ces cultivateurs dans la préférence sur les poires, les prunes, les conserves de tomates et le ketchup. Tout à l'heure, je vais lire un article au sujet du ketchup. Sont-ils favorables à l'entrée en franchise des œufs, alors qu'un droit est imposé sur les œufs étrangers? J'imagine qu'ils vont tous voter contre l'accord, en conséquence, ils s'opposent tous à une préférence de 7s. par quintal sur le miel canadien; de 10 p. 100 sur l'orge, ils

s'opposent à l'entrée du blé canadien en franchise et à un tarif général de 3d. par boisseau. Ils s'opposent à l'entrée en franchise de la farine de blé, du seigle, de l'avoine, des issues de mouture, des recoupes, de la farine d'avoine, des pois, de la graine de trèfle, du foin, du son, de l'avoine roulée, et ainsi de suite. Ils s'opposent à l'entre en franchise du lait condensé non sucré. Oui, ils s'opposent à tout cela, bien qu'il existe un tarif général de 10 p. 100. J'imagine qu'ils s'opposent, monsieur l'Orateur, comme ils l'ont fait depuis dix ans, à quoi que ce soit à l'avantage des cultivateurs qu'ils représentent. Au cours de ses neuf années de pouvoir l'ancien gouvernement n'a pour ainsi dire rien fait, si ce n'est aller à la dérive en laissant submerger les marchés de l'ouest ontarien par le surplus des produits agricoles des Etats-Unis.

Je désire lire quelques chose qui indique les effets avantageux que le pacte commercial avec la Grande-Bretagne a déjà eus sur une industrie du très grand comté que j'ai l'honneur de représenter. Je cite le *Border Cities Star,* édition du 21 octobre 1932. L'article a pour titre:

On prend le commerce des Etats-Unis
L'usine de Leamington prendra tout le commerce d'exportation de Heinz
Le commerce d'exportation augmentera
Les commandes d'outre-mer jadis expédiées par Pittsburgh seront prises ici

Leamington, 21.—A la suite des accords de la conférence d'Ottawa, tout le ketchup fabriqué par la compagnie Heinz pour l'exportation en Grande-Bretagne et les pays d'Europe sera dorénavant fabriqué dans les usines de cette compagnie, à Leamington.

Le ketchup d'exportation a été fabriqué à Leamington en grandes quantités, mais d'après des ordres récents, il y aura une augmentation considérable dans la production.

Le commerce d'exportation, auparavant approvisionné par les usines Heinz des Etats-Unis sera transporté aux usines de Leamington et, ajouté au volume de la production actuelle, exigera tout le rendement de l'usine locale, qui a été construite en vue de cette augmentation dans le rendement.

La fabrique de ketchup de Heinz, à Leamington, est la plus grande du monde et est outillée pour utiliser un million de boisseaux de tomates par saison. Prévoyant ce qui vient de se produire, la compagnie a élevé de nouveaux bâtiments et augmenté les facilités de rendement, au cours des deux dernières années.

La majeure partie du ketchup fabriqué là est consommée en Angleterre, mais la consommation de ketchup Heinz par tête, au Canada, est plus grande que dans tout autre pays du monde.

Au cours de l'année dernière, la demande d'exportation pour les produits de l'usine de Leamington a été d'une importance suffisante pour justifier l'expédition de cargaisons entières directement, par eau, de cet endroit en Angleterre, alors que la demande canadienne a aussi augmenté considérablement.

Permettez-moi de dire, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement vient de mettre à exécution un plan par lequel il dépense un quart de million dans la ville de Leamington pour la construction de docks où les transatlantiques pourront charger et décharger, et les personnes chargées de l'exportation comptent expédier directement des usines en Grande-Bretagne.

Un autre article que je désire citer est intitulé:

Le commerce canadien du bois bénéficie de la décision britannique. Mais les effets de la dénonciation du traité de commerce avec les soviets ne seront pas ressentis avant quelques mois.

Permettez-moi de dire que, d'un océan à l'autre, dans tout le Canada, et dans tous les journaux libéraux, conservateurs et indépendants la réaction à ces accords commerciaux montre que le Canada est britannique au plus profond de l'âme et que le peuple canadien apprécie, sans aucun doute, les excellentes résolutions actuellement devant la Chambre et grâce auxquelles on compte que l'agriculture canadienne retirera de grands avantages. L'article dont je viens de lire le titre est rédigé comme suit:

Saint-Jean, N.-B., 18 octobre.—L'abrogation du traité commercial de la Grande-Bretagne avec la Russie soviétique, annoncée aujourd'hui à Londres, a été saluée par l'industrie du bois du Nouveau-Brunswick comme un pas dans la bonne direction.

Cependant, on n'y peut prédire des bénéfices immédiats, à cause de l'escompte sur la livre sterling...

Cette question, cependant, a été traitée ce soir par l'honorable député de Mont-Royal (M. White) qui a prononcé, je crois, l'un des plus sincères discours que nous ayons entendus au sujet de ces propositions. Beaucoup des discours prononcés par les honorables députés de la gauche n'ont été qu'une pure perte de temps. Quelques-uns des orateurs n'ont fait que s'adresser à leurs commettants, quelques autres ont parlé parce qu'ils y ont été poussés par les whips de leur parti, tandis que les nôtres nous ont demandé de ne pas parler. C'est même contre l'avis de notre whip que je parle ce soir.

Je vous assure, monsieur l'Orateur, que je n'ai guère le temps de discuter une résolution aussi importante que celle-ci en quarante minutes. J'ai dit que, si j'en avais le temps, je discuterais la question de l'exportation de notre tabac et parlerais de la perspective offerte à notre industrie du tabac de s'emparer du marché britannique. Comme le temps que j'ai à ma disposition est presque expiré, je me contenterai de dire que les importations de tabac canadien en Grande-Bretagne en 1932 ont dépassé de beaucoup les chiffres des années précédentes. Le producteur de tabac canadien reçoit un tel encoura-

gement qu'il croit pouvoir en écouler bientôt des millions et des millions de livres en Grande-Bretagne et dans le reste de l'Empire. Le marché britannique consomme annuellement 230 millions de livres de tabac, dont 200 millions de livres venaient jusqu'ici des Etats-Unis. Grâce à cette préférence de 25 p. 100 qui doit subsister durant dix ans, nos producteurs, qui n'exportent aujourd'hui que de 8, 9 ou 10 millions de livres de tabac en feuille annuellement en Grande-Bretagne, comptent pouvoir y en exporter au moins 100 millions de livres tous les ans.

(Sur la proposition de M. Gagnon, la suite du débat est renvoyée.)

A onze heures la séance est levée d'office, conformément au règlement.

VENDREDI, 28 octobre 1932.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT D'UN RAPPORT

Par l'hon. M. RHODES (ministre des Finances): Rapport du surintendant des assurances touchant les opérations des compagnies d'assurance pendant l'année terminée le 31 décembre 1931.

AJOURNEMENT POUR LA TOUSSAINT

SÉANCE LE MERCREDI SOIR

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer:

Que lorsque la Chambre s'ajournera, le lundi 31 octobre, elle reste ajournée jusqu'au mercredi 2 novembre, et que ce mercredi et tous les mercredis subséquents juqu'à la fin de la présente session, les séances soient régies, de toute façon, par les même règles qui sont établies pour les autres jours.

On ferait mieux de modifier la motion en substituant les mots "jusqu'à l'ajournement" aux mots "jusqu'à la fin".

Le très hon. MACKENZIE KING: J'allais justement demander à mon très honorabe ami si telle n'était pas son intention.

Le très hon. M. BENNETT: Oui; et je fais la motion en conséquence.

(La motion, ainsi modifiée, est adoptée.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont indiquées par un astérisque.)

DROITS DE DOUANE SUR LE POISSON FRAIS

M. REID demande:

1. Du mois de janvier à la fin de septembre 1932, quel est le montant des droits que les douanes de New-Westminster et de Boundary-Bay ont perçus sur le poisson frais?

2. Durant la période mentionnée plus haut, quelle est la quantité et le nombre respectifs de chaque espèce de poisson frais passé par les douanes de New-Westminster et de Boundary-Bay?

L'hon. M. RYCKMAN (ministre du Revenu national):

1 et 2. Ce serait déroger à l'usage consacré que de divulguer des renseignements tendant à révéler les affaires d'une entreprise privée. Vu la quantité restreinte du poisson importé à New-Westminster et à Boundary-Bay et le nombre limité des importateurs, on divulguerait les affaires privées si l'on communiquait les renseignements demandés.

COÛT DU CANAL WELLAND

M. MERCIER (Saint-Henri) demande:

1. Quelle a été l'estimation initiale du coût de construction du canal Welland, province d'Ontario?

2. Quel a été le coût de l'entreprise jusqu'à ce jour?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Il n'a jamais été dressé un état exact et circonstancié du coût du canal maritime de Welland. Une estimation approximative faite en 1912 donnait un total de 50 millions de dollars.

2. Le coût net total, sur le compte du capital, du canal maritime de Welland, se chiffrait, le 30 septembre 1932, à $127,308,155.64.

CONSEILLERS DU ROI

M. POULIOT demande:

Quels sont les avocats qui ont reçu le titre de conseil du roi depuis dix ans et à quelle date chacun d'eux a-t-il reçu ce titre?

L'hon. sir GEORGE PERLEY (secrétaire d'Etat intérimaire): Suit une liste des personnes nommées conseils du roi par le gouvernement fédéral durant le cours des dix dernières années: Wilfrid Leroy Phelps, 21 septembre 1922; W. Stuart Edwards, 7 janvier 1927; l'honorable P.-J.-A. Cardin, 16 janvier 1928; l'honorable William-J. Major, 16 janvier 1928; Ethraine Herbert Coleman, 3 septembre 1929; l'honorable Maurice Dupré, 12 mars 1931; l'honorable George Black, 17 décembre 1931.

FORMULE K-9, MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

M. POULIOT demande:

1. Depuis quand la formule K-9 du ministère du Revenu national est-elle employée?

2. A la demande de qui, par qui et pourquoi a-t-elle été rédigée?

L'hon. M. RYCKMAN (ministre du Revenu national):

1. Une formule correspondant à la formule actuelle K-9, mais modifiée à l'occasion, est en usage au département depuis 1881, date de l'adoption d'une loi prescrivant que le percepteur ou autre fonctionnaire autorisé doit soumettre au commissaire des douanes un rapport sur toutes les saisies effectuées.

2. Le rapport est exigé par l'article 171 de la loi des douanes. La formule de ce rapport est préparée dans le département.

DÉPENSES DU MINISTÈRE DES PENSIONS ET DE LA SANTÉ NATIONALE

M. GARLAND (Bow-River) demande:

1. Durant chacune des trois dernières années, quelle somme totale a-t-elle votée pour le ministère des Pensions et de la Santé nationale?
2. Quelle somme totale a-t-on dépensée?
3. Chaque année, quelle est la somme totale qui a été versée directement aux pensionnaires?
4. Quelle est la somme qui a été versée aux médecins?
5. Quel a été le coût total d'application?

Le très hon. M. BENNETT (au nom du ministre des Pensions et de la Santé nationale): La troisième question qui dit: "Chaque année, quelle est la somme totale qui a été versée directement aux pensionnaires?", n'est pas très intelligible sous sa forme actuelle. On désire, je suppose, savoir quels sont les paiements annuels.

M. l'ORATEUR: La question est réservée.

LA GENDARMERIE ROYALE CANADIENNE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. DUFF demande:

1. Combien d'officiers et de constables forment actuellement la gendarmerie royale canadienne à la Nouvelle-Ecosse?
2. Quel sera, approximativement, le coût de leur entretien?
3. Quels sont les médecins attachés à ce corps?
4. Quel traitement verse-t-on à chacun desdits officiers?

L'hon. M. GUTHRIE (ministre de la Justice): Il existe un doute quant à la signification de la quatrième question, "Quel traitement verse-t-on à chacun desdits officiers?" Veut-on dire à chacun des médecins militaires?

M. DUFF: Oui.

L'hon. M. GUTHRIE: Je ferai préparer la réponse.

M. l'ORATEUR: La question est réservée.

[M. Pouliot.]

NOMINATIONS AUX CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

M. POULIOT demande:

1. Jusqu'à quel âge et après combien d'années de service un employé peut-il être nommé permanent s'il est à l'emploi du service des locomotives et des wagons des Chemins de fer nationaux?
2. Un employé temporaire peut-il prendre la place d'un tel employé permanent dans ce département?
3. Quels sont les règlements concernant la nomination des employés permanents et temporaires et le droit d'ancienneté de chacun dans ce département?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Cette question se rapporte entièrement à la direction interne du chemin de fer. Le Gouvernement n'a aucun renseignement à ce sujet et je conseille à l'honorable député d'adresser sa question à la compagnie du chemin de fer qui se fera probablement un plaisir de fournir tout renseignement désiré.

M. l'ORATEUR: La question est biffée.

AVOCAT DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

M. BLAIR demande:

1. Pendant combien de temps M. Peter White, c.r., a-t-il représenté la compagnie des Chemins de fer nationaux canadiens ou ses filiales?
2. Durant les années écoulées de 1917 à 1932 inclusivement, quels honoraires M. Peter White a-t-il reçus?
3. Quelles allocations de subsistance ou dépenses lui a-t-on versées durant cette période: (a) par année; (b) par mois; (c) et quels mois?
4. Quels fonctionnaires ont approuvé les comptes de Peter White, c.r., durant ces périodes?
5. Le ministre en fonctions durant ces périodes a-t-il examiné chacun des comptes de Peter White, c.r.?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Il s'agit ici du même genre de question que celle dont je viens de parler. Elle regarde la direction interne, et relativement à la cinquième question: "Le ministre en fonction durant ces périodes a-t-il examiné chacun des comptes de Peter White, c.r.?", je ferai remarquer qu'aucun ministre des Chemins de fer n'a jamais étudié les comptes d'aucun avocat de la compagnie des chemins de fer nationaux.

DEMANDE DE DOCUMENTS

SERVICE DE VAPEURS ENTRE L'ÎLE-AUX-COUDRES ET LES ÉBOULEMENTS

Par M. JACOBS (au nom de M. Casgrain):

Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, pétitions et autres documents qui ont trait à un service de vapeur entre l'Ile-aux-

Coudres et les Eboulements, dans le comté de Charlevoix, depuis le 1er janvier 1932, avec les témoignages recueillis par écrit de tous les témoins entendus, à l'enquête tenue par M. F. E. Bawden, du ministère du commerce, à la Baie-Saint-Paul, dans le mois de mai 1932, et copie du rapport envoyé au ministre sur cette affaire, et copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, pétitions et autres documents envoyés au ministère du commerce du 16 mai 1932 jusqu'à ce jour, et qui ont trait audit service de vapeur.

L'hon. M. STEVENS (ministre du Commerce): J'attire l'attention sur une erreur dans la rédaction. La motion se rapporte aux témoignages pris par écrit de tous les témoins à une séance. Il n'y a eu ni séance ni témoignages. Je me contente de mentionner ce fait, afin que plus tard l'honorable député ne puisse se plaindre qu'il n'y a rien de tout cela dans le dossier qui sera déposé.

(La motion est adoptée.)

LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE IMPÉRIALE

Par l'hon. M. MOTHERWELL:

Copie de tous les mémoires, correspondance, et autres documents échangés entre les membres du gouvernemnt et les divers fonctionnaires des services du ministère de l'Agriculture, y compris le comité ou le sous-comité de ce ministère, qui a été nommé pour préparer des renseignements pour l'usage du gouvernement et de la conférence d'Ottawa.

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre): Je prie mon honorable ami de retirer cette motion. Il est clair que les documents qui s'échangent entre les fonctionnaires et le Gouvernement lorsqu'il s'agit des préparatifs en vue d'une conférence ne doivent pas être déposés sur le bureau de la Chambre. De fait, un bon nombre de ces documents ont été détruits. Après y avoir réfléchi et en avoir conféré avec son chef, j'ai lieu de croire que l'honorable député se rendra compte que ce ne sont pas là des renseignements qui doivent être rendus publics.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je comprends parfaitement que l'ou ne saurait dévoiler les incidents qui se sont déroulés au cours de la conférence; mais je demande le dépôt de la correspondance échangée avant la conférence et dont on connaît communément la teneur.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai essayé de procurer à mon honorable ami toutes les statistiques possibles. Nous avons discuté un grand nombre de questions, de sorte qu'une correspondance très considérable fut échangée entre les ministres et les fonctionnaires responsables; il serait assez difficile, j'en ai la conviction, de préparer un historique en suivant un ordre intelligible, car, les notes et les mémoires se succédaient constamment en vue de la préparation de la conférence.

M. l'ORATEUR: Plaît-il à la Chambre que l'honorable membre retire sa motion?

(La motion est retirée.)

L'ENTREPRISE DU COURRIER À SMOOTH-ROCK

Par M. PERRAS (au nom de M. Bradette):

Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents du ministère des Postes qui ont trait à l'entreprise du transport des dépêches de la gare des Chemins de fer nationaux, à Smooth-Rock jusqu'à Smooth-Rock-Falls, laquelle entreprise a été concédée à la suite de soumissions reçues jusqu'au 20 mai 1932, et aussi le nom de la personne ou des personnes à qui ladite entreprise a été adjugée.

LA SAISON DE PÊCHE DU HOMARD À COLE-HARBOUR

Par M. DUFF:

Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre toute ou toutes personnes de la province de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick et le ministre intérimaire des Pêcheries ou tout fonctionnaire de ce ministère au sujet de la saison pour les homards, de Cole-Harbour à Grand-Manan, ladite saison ayant été changée du 1er de mars jusqu'au 31 mai, au 1er décembre jusqu'à la fin de mai; et aussi copie des décrets du conseil effectuant ce changement et spécifiant la dimension des homards.

LE NAVIRE CÂBLIER *Henry-Holmes*

Par M. DUFF:

Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés de 1926 à 1930 inclusivement, entre le minitre des Travaux publics et tout fonctionnaire de son ministère et toute ou toutes personnes de la Nouvelle-Ecosse, au sujet de l'achat du bateau-câble *Henry-Holmes*.

LIGNE DE DÉMARCATION DES EAUX DU SAINT-LAURENT

Par M. MERCIER (Saint-Henri) (au nom de M. Pouliot):

Copie de tous les décrets du conseil concernant la ligne de démarcation des eaux intérieures et extérieures du fleuve Saint-Laurent depuis dix ans.

LA FORMULE K-9 DU MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

Par M. SEGUIN (au nom de M. Pouliot):

Copie de la formule K-9 du ministère du Revenu national.

LES AGENTS DES INDIENS À LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Par M. HEPBURN (au nom de M. Ilsley):

Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents, de tous les décrets du conseil depuis le 1er janvier 1932, au sujet de l'abolition des emplois d'agents des Indiens dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et du rétablissement de ces emplois, et à l'abolition des fonctions d'inspecteurs des agences des Indiens dans la province de la Nouvelle-Ecosse, y compris une copie de toutes les lettres aux agents des Indiens ou aux inspecteurs au

sujet de leur destitution ou de l'abolition de leurs emplois et de leur nomination ou de leur nomination nouvelle.

LE MAÎTRE DE POSTE DE SAINT-ARSÈNE

Par M. SEGUIN (au nom de M. Pouliot):

Copie de tous les télégrammes, correspondance, requêtes, rapports et autres documents au sujet de la nomination du maître de poste de Saint-Arsène, comté de Témiscouata, depuis le 2 mars 1932.

LA RIVIÈRE BRUNETTE (C.-A.)

Par M. REID:

Copie de tous les télégrammes, lettres, rapports, correspondance, échangés entre le ministre des Travaux publics ou tout fonctionnaire de son ministère, et l'ingénieur régional du ministère des travaux publics de la ville de New-Westminster, ou toute autre personne dans la province de la Colombie-Anglaise, au sujet de toute affaire ayant trait, de quelque façon, à la rivière Brunette.

COMMISSION DES TRANSPORTS

EXEMPLAIRES DU COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS À LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Avant que l'on passe à l'ordre du jour, j'ai le plaisir d'apprendre au très honorable chef de l'opposition que, selon l'entente intervenue l'autre jour, deux séries complètes du compte rendu des délibérations de la commission royale sur les chemins de fer et le transport ont été remis au bibliothécaire du Parlement et sont à la disposition de ceux qui désireraient les consulter; on a également déposé à la Bibliothèque deux exemplaires du rapport Parker. M. Parker est un expert qui était au service de la commission et chargé d'analyser les statistiques soumises par les compagnies de voies ferrées. Il avait, comme assistants, M. Franklin, du ministère des Chemins de fer et des Canaux, et certains fonctionnaires représentant les services de comptabilité et de finance des deux chemins de fer. Il a préparé un rapport dont deux exemplaires ont été déposés avec les cinq volumes en question.

PROCÉDURE AU SUJET DU BILL CONCERNANT LE NATIONAL-CANADIEN ET LE PACIFIQUE-CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. D. EULER (Waterloo-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aurais un renseignement à demander au premier ministre ou au ministre des Chemins de fer (M. Manion) Vu que le bill des chemins de fer a été présenté au Sénat, et de plus, vu que d'après les journaux de ce matin, le Gouvernement désire ajourner ses travaux actuels vers le 10 novembre, si je ne me trompe, est-il prêt à nous dire s'il se propose de faire adopter le bill par cette Chambre avant l'ajournement, c'est-à-dire avant la nouvelle année?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Voici les réponses à ces diverses questions:

En premier lieu, le Gouvernement n'a jamais donné à entendre que la Chambre s'ajournerait le 10 novembre; deuxièmement, le Gouvernement n'entend pas pour le moment, aborder l'examen de ce bill, excepté si la Chambre est d'avis qu'il devrait être mis en discussion avant l'ajournement. Après que le Sénat en aura achevé la délibération, le bill sera soumis à la Chambre dans le cours ordinaire des choses, et si la Chambre juge qu'il n'y a pas lieu d'en remettre l'examen à la reprise des séances, le bill ne sera pas mis en délibération, ainsi que je l'ai expliqué le premier jour où il a été question de l'affaire.

L'hon. M. EULER: Lorsque le très honorable député dit: "Si la Chambre est d'avis", veut-il dire que le Gouvernement n'a pas nécessairement d'idée arrêtée à ce sujet, ou qu'il devra y avoir unanimité d'opinion de la part des membres?

Le très hon. M. BENNETT: J'ai, autant que je le pouvais par la parole, précisé que l'attitude de la Chambre elle-même indiquerait si oui ou non les membres sont d'avis qu'ils ont eu amplement le temps d'étudier les dispositions du projet; et si telle est l'opinion générale de la Chambre, signifiée de la façon ordinaire, par l'intermédiaire du très honorable chef de l'opposition et ceux qui siègent à sa gauche, nous n'aborderions pas l'examen du bill. En d'autres termes, nous suivrons l'usage établi pour des questions de cette nature, et il sera accordé tout le temps que l'on jugera nécessaire pour que la Chambre soit renseignée à fond sur les dispositions du projet.

LES DROITS ANGLAIS SUR LE CUIVRE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, on me permettra d'adresser au très honorable premier ministre une question motivée par un commentaire contenu dans un câblogramme que publient les journaux d'hier sur certaines délibérations à la Chambre des communes anglaise. Le paragraphe que je désire signaler à mon très honorable ami est ainsi conçu:

Il est question de favoriser les producteurs de cuivre du Canada et d'autres parties de l'empire, à en juger par la déclaration de Walter Runciman, président du Board of Trade, portant que le gouvernement cherchera à imposer

un droit d'importation d'environ 4 cents la livre sur le cuivre brut étranger et ce parce que l'empire est en mesure de produire ce métal en quantité suffisante pour ses propres besoins.

L'imposition de ce droit, presque prohibitif, aurait pour objet, dit M. Runciman, de constituer, dans l'empire même, un approvisionnement de cuivre. Il a rappelé à la Chambre, cependant, que les délégués du Royaume-Uni à la conférence d'Ottawa avaient consenti à l'imposition d'un droit sur le métal rouge à la condition que les consommateurs et producteurs en viennent à une entente commune sur la demande et l'offre.

Mon très honorable ami peut-il nous dire s'il partage, avec le président du Board of Trade, de Grande-Bretagne, l'idée d'une disposition portant que le droit sur le métal ne devrait être d'application que si les consommateurs et les producteurs en viennent à une entente commune sur la demande et l'offre? De même, existe-t-il, au sujet d'autres choses qui figurent dans l'accord, des dispositions ou des ententes dont la Chambre n'a pas déjà été complètement informée?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la Chambre connaît parfaitement les circonstances dont a parlé hier le très honorable ministre du Commerce. L'accord dit que, en ce qui concerne le cuivre, le zinc et le blé, le prix de la première vente devrait être celui de l'univers. Ja n'ai aucune raison de croire que le très honorable Walter Runciman fait plus que mentionner la question selon le texte des dépêches de presse. Il a souvent été question en cette Chambre de cette disposition contenue dans l'un des paragraphes de l'accord. Il n'y a aucune stipulation qui diffère des conditions des conventions mêmes, à ma connaissance. Et je le saurais probablement s'il y en avait.

Quant au cuivre, il suffit de faire observer, comme l'indiquent les journaux, la nécessité d'une disposition relative à ce produit à l'usage de l'Angleterre, le troisième plus grand pays consommateur du globe. Ce que j'ai dit en présentant l'accord à la Chambre explique pleinement la situation, je crois. Il n'y a rien eu de modifié, autant que je sache. Mais durant la conférence il y a eu des pourparlers entre les producteurs et les représentants des consommateurs de la Grande-Bretagne afin de savoir dans quelle mesure les producteurs de l'empire pouvaient suffire aux besoins de ce dernier. Je pense qu'ils ont été bien renseignés à cet égard. D'après le compte rendu des journaux, je suis d'avis que le ministre du Commerce ne faisait qu'appeler l'attention sur ce fait et sur les arrangements conclus dans l'accord.

PENITENCIER DE PORTSMOUTH

A l'appel de l'ordre du jour.

M. SAMUEL FACTOR (Toronto-Centre-Ouest): Puis-je demander au ministre de la Justice (M. Guthrie) si le Gouvernement a l'intention de tenir une enquête publique dans les récentes émeutes au pénitencier de Portsmouth?

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le ministère n'a pas l'intention de tenir une enquête publique. Il y a actuellement enquête, sous la direction du surintendant des pénitenciers. Quand elle sera terminée, si c'est nécessaire on agira. Mais je n'ai pas encore reçu le premier rapport du surintendant.

SUBVENTION A LA HOUILLE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. CHARLES STEWART (Edmonton-Ouest): Je désire demander au premier ministre si le Gouvernement se propose de maintenir une autre année la subvention actuelle pour le transport de la houillle vers l'Est ou l'Ouest?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question concerne le ministre des Mines (M. Gordon), qui n'est pas à son siège dans le moment, mais je me souviens qu'il existe un décret du conseil qui garantit le maintien de cette subvention jusqu'à la fin de l'année financière, en tout cas. C'est ce que je me rappelle dans le moment.

CHEMIN DE FER DE LA BAIE D'HUDSON

NAUFRAGE DU NAVIRE *Bright-Fan* DANS LE DÉTROIT D'HUDSON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CAMERON R. McINTOSH (Battleford-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Marine (M. Duranleau), mais comme il est absent de la Chambre, je m'adresserai au premier ministre. Cette question a trait au naufrage du navire *Bright-Fan* dans le détroit d'Hudson. Etant donné qu'un navire marchand venant de Churchill a fait naufrage dans le détroit d'Hudson avec sa cargaison de blé à destination de l'Angleterre, et vu que le Gouvernement a ordonné au sujet de ce désastre une enquête qui a fourni, je crois, des témoignagne importants pour le Canada, l'Ouest surtout, je prie le premier ministre de dire s'il a l'intention de faire imprimer les renseignements et les conclusions de cette enquête dans un livre bleu qui serait distribué aux membres de la Chambre?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Nous n'avons pas examiné la question.

M. McINTOSH: Eh bien, je pense que cette question devrait être étudiée, parce qu'il s'agit de renseignements importants.

CONFERENCE ECONOMIQUE IMPERIALE

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LA MOTION DEMANDANT LA RATIFICATION DES ACCORDS COMMERCIAUX CONCLUS ENTRE LE CANADA ET LES AUTRES PAYS BRITANNIQUES

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 27 octobre, sur la motion du très honorable R. B. Bennett (premier ministre) demandant la ratification des accords commerciaux conclus à Ottawa, le 20 août 1932, entre le gouvernement de Sa Majesté au Canada et le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni, sous réserve de la législation nécessaire pour donner effet aux modifications du tarif douanier déterminés par ces accords.

M. ONESIME GAGNON (Dorchester): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai pris la parole, au cours de la discussion du budget, à la dernière session, j'ai demandé avec instance que le Gouvernement s'occupe du bien-être de l'agriculture et j'ai formulé le vœu que les représentants de l'Ouest, indépendamment de leur allégeance politique, comprennent la situation difficile des agriculteurs des provinces de l'Est. Les cultivateurs de Québec, disais-je à la Chambre, attendent avec anxiété l'approche de la conférence économique impériale qui, selon la formule du professeur Leacock, de l'université McGill, va se réunir "d'urgence". Dans ma province, les citoyens animés d'esprit public espéraient alors que les querelles de partis seraient suspendues pour faire place à une coopération plus étroite entre les autorités fédérales et provinciales. Ils se disaient que non seulement c'était le devoir du gouvernement fédéral de trouver des marchés nouveaux tant au pays qu'au dehors, mais qu'il importait aussi que les gouvernements provinciaux aident les cultivateurs et les producteurs à entreprendre la sélection de leurs produits de manière à assurer leur succès auprès de la clientèle mondiale.

La conférence tant attendue a eu lieu, monsieur l'Orateur. Depuis trente ans, cultivateurs et producteurs australiens et canadiens sollicitaient en vain une préférence commerciale sur le marché d'Angleterre; et maintenant, malgré les bruyants discours de nos adversaires, le peuple canadien reconnaît le splendide effort du très honorable premier ministre (M. Bennett) choisi à l'unanimité porte-parole des dominions, lors de la conférence d'Ottawa, et qui a réussi à persuader à l'Angleterre de renoncer à sa traditionnelle politique libre-échangiste pour inaugurer un système de préférences commerciales, non seulement à son avantage mais à l'avantage de tous les dominions et des agriculteurs et producteurs canadiens également. Nous avons maintenant à approuver les différents traités qui ont été signés afin que l'agriculture et l'industrie canadiennes profitent des nombreuses concessions obtenues.

J'ai écouté attentivement les discours des honorables membres de la gauche. J'espérais que quelques-uns d'entre ceux qui forment la représentation libérale de ma province offriraient sincèrement leur concours; qu'ils diraient: "Vous avez bien travaillé; nous allons faire un essai loyal de ces traités." Je regrette de dire, monsieur l'Orateur, que ce généreux sentiment n'a pas été exprimé. La Nouvelle-Zélande a approuvé ces accords à l'unanimité; l'Angleterre est en voie de les approuver à une immense majorité; je regrette de constater qu'ici le vote va s'inspirer strictement des démarcations de partis. Cependant nos adversaires continueront de s'apitoyer sur le sort de l'agriculture, des sans-travail; de dire que le Canada se trouve dans un moment critique. Je ne puis comprendre pareille attitude, qui désappointe énormément le peuple canadien.

Je n'ai pas, monsieur l'Orateur, la prétention d'ajouter quoi que ce soit de neuf à ce débat déjà bien long, mais, à titre de représentant d'une circonscription agricole, m'efforçant d'ignorer les préjugés politiques, je vais essayer de traduire le sentiment de mes commettants et de la bonne population de ma province. A la dernière élection, on représentait les conservateurs alliés aux puissances d'argent. "Si les conservateurs sont élus, disait-on, le prix de la vie va monter et les manufacturiers en profiteront énormément." Et qu'est-il arrivé? Nous avons du chômage, du malaise, conséquence de la dépression générale, c'est vrai; mais tout esprit loyal admettra que dans l'ensemble les prédictions des honorables députés de la gauche ne se sont pas réalisées. Tout critique loyal conviendra que nous avons fait tout le possible pour secourir ceux qui étaient dans le besoin. Nous avons aidé les provinces à exécuter leurs plans de secours au chômage. Nous avons protégé les agriculteurs; nous avons protégé les manufacturiers; nous avons protégé les consommateurs et le prix de la vie a baissé. La conférence d'Ottawa a témoigné de la vision prévoyante des chefs conservateurs, qui ont compris que la sécurité économique du Canada dépend de l'état de l'agriculture. L'accès à certains des plus grands marchés du monde,

à conditions préférentielles, est l'œuvre par excellence de la conférence d'Ottawa; il est fort possible qu'elle soit ainsi le salut de l'agriculture. Et ce ne sont pas seulement les producteurs de blé et les éleveurs de l'Ouest qui vont en profiter, mais aussi les bons cultivateurs d'Ontario, de Québec et des Provinces maritimes.

Voyons les différents tableaux annexés aux traités. On y constate que ce gouvernement a obtenu de nombreuses et fortes préférences pour toutes sortes de produits agricoles, beurre, fromage, avoine, orge, œufs, bacon, pommes de terre, fruits et légumes, tabac, ainsi de suite. Mais les honorables membres de la gauche nous reprochent d'avoir haussé les droits sur certains produits de l'étranger. Cela est vrai; mais pourquoi? Simplement pour en empêcher la vente à vil prix, qui, antérieurement à juillet 1930, causait tant de tort aux agriculteurs canadiens. Notre attitude, en somme, a été motivée par la nécessité de nous défendre contre la compétition de nos concurrents étrangers. Après que les Etats-Unis, la France, l'Italie et l'Allemagne eurent relevé leurs tarifs, il ne restait plus à vrai dire aucun débouché commercial au Canada, si ce n'est celui du Royaume-Uni et des autres dominions, mais le régime libre-échangiste de la Grande-Bretagne ne fournissait pas aux cultivateurs et aux manufacturiers de notre pays beaucoup de moyens de triompher de leurs concurrents étrangers situés à quelques milles à peine des grands marchés de Londres et de Liverpool. Il devint donc nécessaire d'avoir recours à un tarif de préférence capable de nous donner accès à ces marchés. Nous avons demandé cette concession pendant plus de quarante ans, et toujours l'Angleterre refusait d'acquiescer à notre désir. Or, en 1930, quand notre premier ministre, représentant une nation libre et parlant fièrement en présence des délégués de tous les autres pays de l'empire, énonça franchement le principe du Canada d'abord, l'opinion publique commença à se rendre compte en Angleterre que les hommes d'Etat anglais devraient chercher à comprendre l'attitude des dominions avant qu'il soit trop tard. Ces hommes d'Etat commençaient peut-être à oublier les milliers d'hommes du Canada et des autres dominions qui ont donné leur sang pour défendre la cause de l'empire. Je crois donc que les cultivateurs et les manufacturiers du Canada avaient le droit de demander au moins quelques avantages commerciaux sous forme de préférences sur les produits agricoles et les marchandises fabriquées chez nous.

Je ne chercherai pas à apprécier le travail de notre distingué premier ministre. Nos honorables adversaires pensent que la conférence a été une faillite, mais les observateurs intelligents et impartiaux de France, des Etats-Unis et des autres pays disent qu'elle a été couronnée de succès. Nous avons ouvert à nos manufacturiers et à nos cultivateurs, au moyen de tarifs de préférence, quelques-uns des plus vastes marchés de l'univers, et nous en sommes fiers. La majorité des habitants de ma province en seront reconnaissants au premier ministre quand ils commenceront à recueillir les avantages des concessions qu'il leur a obtenues à la conférence. Presque toutes les catégories des producteurs de la province de Québec en seront avantagées: les producteurs de tabac de Joliette et de Montcalm; les pomiculteurs de Montréal, Rouville et Saint-Hyacinthe, et aussi des Cantons de l'Est; les pêcheurs de Gaspé, de Bonaventure et du Saguenay; les commerçants de bois des régions du Saint-Maurice et du lac Saint-Jean et de presque tous les comtés de la rive sud du Saint-Laurent; les producteurs d'amiante de Mégantic; les producteurs de cuivre de Noranda; les manufacturiers de chaussures de Québec; les fabricants d'aluminium d'Arvida et de Shawinigan, toutes les catégories de producteurs, dis-je, ont obtenu des avantages appréciables et ont raison d'espérer que l'hiver prochain ils commenceront à retirer les bénéfices que leur aura procurés le bon travail du Gouvernement.

Nos adversaires sont eux-mêmes si bien convaincus de la sagesse des accords anglo-canadiens qu'ils ne peuvent s'empêcher de se contredire entre eux quand ils en parlent. Ainsi, le chef de l'opposition (M. Mackenzie King), tournant les yeux du côté de Toronto, a dit que nous avions été trop sévères pour l'Angleterre. D'autre part, l'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe), ergotant sur le principe constitutionnel en jeu dans ce traité, cherche péniblement à convaincre nos gens de Québec que nos libertés constitutionnelles sont menacées, parce que, dit-il, ce traité va nous lier à la Grande-Bretagne et aussi parce que la durée doit en être de cinq ans.

On se rendra tout de suite compte, monsieur l'Orateur, de la futilité de pareilles objections. Est-il un seul de nos amis de l'opposition qui ait pu oublier que le parti libéral a signé une convention avec la France pour une période de plus de dix ans? Contrairement au Canada, l'Angleterre n'est pas un pays agricole. Si donc, comme nous l'espérons, nos cultivateurs canadiens ont de bonnes récoltes et si leurs produits, tels que le beurre, le fromage, le bacon, les œufs, les tomates, le tabac, les pommes de terre, l'avoine, l'orge et les autres, ont accès à ces marchés de Londres et de Liverpool, qui nous repro-

chera, quand viendront les prochaines élections générales, d'avoir donné à ces accords une durée de cinq ans? Dans l'intérêt même de notre pays, pourquoi nos honorables amis de l'opposition n'attendent-ils pas avant de dénoncer ces accords? Au lieu de chercher à décourager nos cultivateurs, pourquoi le parti libéral ne s'emploie-t-il pas à remonter leur courage et leur initiative dans le but de leur permettre d'améliorer leurs produits et de réussir à les écouler sur les marchés du monde entier?

Parlant à Détroit devant une foule de 20,000 personnes, samedi dernier, le président Hoover a affirmé ne pas regretter d'avoir, comme l'a dit l'autre jour le très honorable chef de l'opposition, relevé considérablement le tarif. Bien au contraire, il a ajouté que s'il était de nouveau porté au pouvoir il l'augmenterait davantage. De son côté M. Roosevelt, adressant la parole à une grande assemblée de cultivateurs de la région centrale des Etats-Unis, a également déclaré que si on lui confiait la direction des affaires il verrait à ce qu'aucune mesure n'abaisse les tarifs au point de nuire à la cause des cultivateurs de cette région. Devant cette attitude des deux éminents chefs politiques des Etats-Unis, nos honorables amis de l'opposition ne se rendent-ils pas compte qu'au gouvernement de notre pays incombe le devoir impérieux de maintenir sa politique de protection légitime contre les Etats-Unis, qui ont été les premiers à entreprendre une véritable guerre économique contre les producteurs du Canada? En attendant, les cultivateurs du Canada, grâce aux traités que nous discutons, pourront vendre à la Grande-Bretagne et aux autres dominions, et rien ne les empêchera, eux et les autres producteurs canadiens, de commercer avec les Etats-Unis, lorsque ce pays aura décidé d'en venir à une entente un peu plus raisonnable.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention le très intéressant discours de mon honorable ami de Red-Deer (M. Speakman) dont nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons toujours apprécié la modération et la sûreté de jugement. L'honorable député a démontré que le taux du change peut nous empêcher de recueillir tous les avantages pour l'obtention desquels nous avons lutté à la conférence. Je concède sans hésitation que c'est exact. Mais est-ce que cela rend les traités inacceptables? La question du change, comme il le dit, demande sans aucun doute à être étudiée immédiatement par le Gouvernement, car non seulement les agriculteurs mais aussi les économistes sont alarmés. Mais c'est un problème international qui a besoin d'être examiné à fond dans le monde entier avant qu'une décision puisse être prise, et je suis sûr que notre Gouvernement s'occupe attentivement de toute cette question.

Nous demandons à tous la coopération et non la destruction. A propos de coopération, je me rappelle avec émotion le noble exemple donné par ceux qui, à Québec, à la veille de la mémorable réunion d'Ottawa, invitèrent la population à prier pour le succès de la conférence. Je suis sûr que Dieu a écouté les humbles prières des travailleurs du sol qui lui demandaient d'éclairer les délégués à cette conférence. Voici ce qu'écrivait un Canadien éminent de ma province, une fois la conférence terminée:

"Sans aveugle optimisme, voilà certes un pas de plus fait dans la voie tracée au monde par les Souverains Pontifes pour le rétablissement de l'équilibre universel et l'on ne peut qu'en bénir Dieu."

Plus loin il disait:

"Malgré le qui-vive et l'incertitude qui ont tenu l'opinion publique comme en suspens depuis ses débuts, la conclusion de la conférence impériale donne l'impression d'un crépuscule paisible, présage d'un lendemain encore ensoleillé."

Je tiendrai le même raisonnement: Nous, conservateurs, ne prétendons pas que les accords d'Ottawa vont sauver l'humanité et guérir tous les maux économiques de notre époque; nous estimons simplement que c'est un pas fait dans la bonne direction, et comme le dit l'éminent personnage que j'ai cité, c'est tracer le chemin vers l'équilibre universel. Quel beau rôle que celui d'éclaireur! Et cette louangeuse désignation s'applique bien au parti conservateur. Nous avons été des fondateurs, des constructeurs, des défenseurs et nous poursuivrons notre tâche d'éclaireurs et de pionniers.

L'ex-ministre de la Justice a cru bon de plaisanter sur les prières de ceux qui avaient désiré le succès de la conférence. Il dit qu'il a prié lui-même; je l'en remercie. Mais je regrette que ses prières aient été trop discrètes, car lorsque lui, le nouveau Moïse du parti libéral, priait sur la montagne de Québec, ses disciples et ses journalistes du *Soleil*, en bas de la côte d'Abraham, écrivaient que la conférence ne donnerait aucun résultat pratique et serait un échec. Maintenant que l'honorable député de Québec-Est a prié et que ses disciples bien-aimés ont gémi et se sont lamentés, il laisse entendre à la Chambre que l'adoption de ces traités peut mettre notre autonomie en danger. Au contraire, monsieur l'Orateur, c'est défendre notre autonomie que d'adopter ces nouveaux accords impériaux. Il y a vingt ans, le Canada ne pouvait conclure de traité que par l'entremise des ambassadeurs de l'Angleterre. Aujourd'hui, la Grande-Bretagne envoie ses représentants à Ottawa pour discuter les conditions

d'un traité avec le Canada, et ces représentants signent le traité avec les représentants de notre Dominion.

L'ex-ministre de la Justice a cité l'opinion de sir Wilfrid Laurier, relativement à l'obtention d'un tarif de préférence de l'Angleterre. Le premier ministre n'a pas eu l'intention de faire croire que ces traités étaient bons, simplement parce que Laurier avait approuvé le principe de la préférence mutuelle entre l'Angleterre et les dominions; il voulait démontrer l'illogisme des chefs libéraux actuels, qui n'hésitent pas à abandonner la politique de Laurier et qui semblent avoir perdu le respect pour ce qu'on considérait être une des plus glorieuses traditions de leur parti.

Peut-être n'est-il pas nécessaire d'évoquer l'avènement de Laurier en 1896, mais je le ferai quand même. A cette époque-là, il adopta la politique conservatrice de protection pour sauvegarder le Canada, et à la conférence coloniale de Londres, en 1897, s'inspirant de la discussion qui avait eu lieu à la conférence d'Ottawa en 1894, il accorda une préférence de 15 p. 100 à toutes les marchandises de Grande-Bretagne entrant au Canada,—préférence portée plus tard à 33⅓ p. 100,—sans demander, en échange, aucune préférence réciproque. En 1902, à la conférence de Londres, sir Wilfrid Laurier a proposé la résolution suivante:

"La conférence reconnaît que le principe de la préférence commerciale entre le Royaume-Uni et les dominions de Sa Majesté, au delà des mers, stipulerait et faciliterait leurs relations commerciales mutuelles et raffermirait l'Empire en encourageant l'exploitation des ressources et des industries de ses diverses parties.

2. La conférence reconnaît que, dans la situation actuelle des colonies, il est impossible d'adopter un régime de libre-échange d'application générale entre la mère patrie et les dominions au delà des mers.

3. En vue, cependant, d'encourager l'augmentation du commerce dans les limites de l'Empire, il est bon que les colonies, qui n'ont pas encore adopté une ligne de conduite en ce sens, donnent, en autant que les circonstances le permettent, un traitement substantiel de préférence aux produits et aux objets manufacturés du Royaume-Uni.

4. Que les premiers ministres des colonies démontrent au gouvernement de Sa Majesté l'à-propos d'accorder un traitement de préférence, dans le Royaume-Uni, aux produits et objets manufacturés des colonies soit par exemption ou réduction des droits de douane imposés ou à imposer.

5. Que les premiers ministres présents à la conférence s'engagent à soumettre à leurs gouvernements respectifs, dès que l'occasion s'en présentera, la substance de la résolution et leur demande de prendre les mesures nécessaires à leur donner effet.

J'ai sous les yeux un exemplaire du compte rendu des délibérations de la conférence impériale tenue à Londres en 1907. Parlant au sujet de la résolution plus haut citée, sir Wilfrid Laurier dit:

Le gouvernement canadien adhère à cette résolution...

Il faisait allusion à la résolution de 1902.

...et n'en a pas d'autre à proposer que celle-là et, le moment venu, j'ai l'intention de la présenter de nouveau.

Plusieurs années après 1903, ce fameux homme d'Etat conservateur de la Grande-Bretagne, le très honorable Joseph Chamberlain, insista auprès de ses compatriotes pour faire adopter le régime de la préférence commerciale qui avait été proposé par les conservateurs aussi bien que par sir Wilfrid Laurier, en 1902. Parlant à Tynemouth, le 21 octobre 1903, il dit:

Que s'est-il produit ensuite?

Il faisait allusion à la résolution présentée par sir Wilfrid Laurier.

Rien n'a été fait. En dépit de cet échec, le Canada nous a accordé une préférence de 33⅓ p. 100 sur ses droits de douane et le résultat a été que notre commerce canadien, qui périclitait, a augmenté de 6 millions de livres, qu'il était il y a quelques années, à environ 11 millions de livres, ce qui veut dire qu'il a pour ainsi dire doublé. Les premiers ministres de l'Australie ont promis de demander à leurs parlements l'octroi d'une semblable préférence. La question est encore en discussion en Nouvelle-Zélande et en Australie. En Afrique du Sud, les gouvernements du Sud-africain, les gouvernements autonomes et les nouvelles colonies, sont convenus d'accorder une préférence de 25 p. 100. Souvenez-vous bien que tout cela s'est accompli sans qu'on accorde une préférence semblable en retour, c'est-à-dire que cela s'est fait spontanément de la part des colonies. N'est-il pas mesquin et petit de dire ensuite à ces gens, quand ils viennent demander quelque chose: "vous demandez trop? Vous n'accordez rien et on nous demande de ruiner notre commerce afin d'avantager le vôtre". Une accusation de ce genre est absolument sans fondement et c'est calomnier le patriotisme et la générosité de nos colonies.

Ils nous ont accordé alors ces préférences. Elles ont fait l'objet d'une controverse politique dans les colonies intéressées, comme lorsqu'une proposition analogue a été soulevée dans notre pays. Il y avait au Canada un parti qui disait: "Pourquoi avez-vous accordé cela pour rien?"

Je n'ai aucun doute que tous les honorables députés ne sachent de quel parti il s'agit.

"Pourquoi ne pas conclure un marché avec la Grande-Bretagne, avec la mère patrie? Pourquoi ne lui demandez-vous pas de nous accorder une préférence?" Or, ils nous ont demandé de leur accorder une préférence et, à la dernière conférence, le ministre canadien a dit: "Vous avez une taxe sur le blé de seulement 1s. par boisseau et qu'on ne peut apprécier en monnaie de la couronne". Pas un demi-penny, mais moins qu'un huitième de penny par pain de quatre livres—en supposant que tout soit payé par le consommateur. Ils ont dit: "Cela n'aura pas d'importance réelle, mais, comme question

de sentiment, cela montrera les sentiments que vous témoignez vis-à-vis de nous comme nous en avons montré vis-à-vis de vous. Accordez-nous un drawback. Votre peuple n'en souffrira pas".

Parlant à Gainsborough, le 1er février 1905, le même homme d'Etat distingué dit:

Vous voyez parfaitement ce que je vous demande. Il appartient à vous, génération actuelle, de soutenir l'Empire. Allons un peu plus loin. Les esprits, non seulement des hommes d'Etat anglais, mais des hommes d'Etat de colonies, ont été orientés, par la dernière guerre, vers une étude de ce qui constitue nos relations mutuelles. Ils en ont étudié les circonstances et n'en ont pas été satisfaits. Vous devez étudier cette question sérieusement. Tous ces hommes d'Etat, parlant au nom de diverses parties du monde, dans des situations différentes, gouvernant de grands pays dont les caractéristiques sont très variées, tous ont orienté leur esprit dans la même direction.

Et encore:

Quand sir Wilfrid Laurier vous dit, comme il l'a dit: "Nous offrons de nous entendre avec vous pour conclure un traité sous le régime duquel vous nous traiterez et nous vous traiterons un peu mieux que nous ne traitons tous deux les étrangers", je ne connais pas de nom qu'on puisse donner en anglais à ces paroles si ce n'est celui d'une offre. Et l'offre faite par sir Wilfrid Laurier a été répétée, maintes et maintes fois, sous diverses formes, toujours dans le même sens, non seulement par les hommes d'Etat du Canada, à quelque opinion politique qu'ils se rattachent, mais aussi par les hommes d'Etat des autres colonies autonomes.

Et il disait plus tard, à la même assemblée:

Voilà ce qu'ils demandent. Et pour le leur donner, il nous faudrait imposer une petite taxe sur ces articles. Ils ne désirent pas une taxe considérable. Ils demandent juste ce qu'il faudrait pour faire pencher la balance. Dans le commerce, personne ne le sait mieux que les grands industriels et les grands manufacturiers, qui sont en grande majorité favorables à cette politique, la question de "faire pencher la balance" est à considérer. Dans notre commerce moderne, les affaires sont si considérables qu'un quart de sou peut causer toute la différence du monde, tandis qu'il eût fallu bien davantage à nos ancêtres.

Selon l'expression de M. Chamberlain, une petite préférence de six, sept ou huit sous peut paraître minime si l'on ne considère que ces chiffres, mais, si l'on tient compte du commerce total, c'est énorme pour le commerce canadien.

Durant la guerre, nos deux partis s'occupaient surtout des efforts de nos armées sur les champs de bataille. Je soutiens qu'après la guerre il incombait au gouvernement libéral de ne pas oublier l'évangile prêché en Angleterre par M. Chamberlain et introduit au Canada en 1902 par sir Wilfrid Laurier. Au lieu de poursuivre la politique de sir Wilfrid Laurier et d'exiger une préférence pour les marchandises canadiennes dans les marchés britanniques, le gouvernement libéral, de 1921

à 1930, a augmenté la préférence britannique, dans certains cas, jusqu'à 50 p. 100, et cela sans rien demander en retour. Depuis vingt ans, le premier ministre actuel a été le premier chef d'Etat qui ait eu le talent et la force nécessaires pour inaugurer une politique vraiment canadienne destinée à étendre les relations commerciales entre le Canada et les autres pays britanniques. Il a commencé son œuvre en 1930 et l'a terminée à la conférence impériale de 1932.

Par sa politique du "Canada d'abord", le premier ministre a symbolisé non seulement les traditions et les doctrines du parti conservateur, mais les aspirations de tous les Canadiens jaloux de sauvegarder l'autonomie du Canada et d'assurer le succès du commerce de notre pays dans le monde entier. "Canada d'abord", cela veut dire que, dans ses relations politiques avec les pays étrangers, le Canada ne se laissera guider que par ses propres intérêts; cela veut dire que, dans les relations économiques et commerciales avec l'étranger, l'attitude du Canada ne sera guidée que par le désir de protéger les cultivateurs canadiens, les manufacturiers canadiens et les consommateurs canadiens sur les marchés de l'univers. Notre politique "Canada d'abord" n'implique aucunement l'idée d'un manque de loyalisme à l'égard de la couronne britannique. C'est l'expression d'un nationalisme bien compris, c'est le sentiment d'un orgueil national légitime, c'est le désir de coopérer loyalement et sincèrement avec les autres dominions pour assurer la grandeur et la sécurité de tout le commonwealth britannique en laissant chaque dominion poursuivre librement et sans entraves sa propre destinée. C'est pour toutes ces raisons que la politique "Canada d'abord" a trouvé un écho favorable dans les cœurs de tous les vrais Canadiens. Pour nous, conservateurs, nous sommes fiers de cette politique qui a été celle de Macdonald et de Cartier. Nous la défendrons de tout cœur et courageusement et ferons de notre mieux pour la faire triompher.

Monsieur l'Orateur, voulez-vous savoir ce que le parti libéral de Québec pense de cette politique "Canada d'abord"? Cette opinion a été exprimée par l'honorable député de Québec-Est le 21 avril 1932, au Château Laurier, à Ottawa. Parlant à une réunion du club des Femmes libérales d'Ottawa...

M. CHEVRIER: Attention!

M. GAGNON: ...en présence de l'ancien ministre des Travaux publics (M. Elliott), de l'ancien ministre du Travail (M. Heenan), de l'ancien ministre de l'Immigration (M. Stewart), de l'ancien ministre des Postes (M. Veniot) et de tous les gros bonnets du parti

libéral, l'ancien ministre de la Justice a prononcé les paroles suivantes, qu'il a répétées plus tard dans Maisonneuve et dans Huron-Sud: "La politique du 'Canada d'abord' est une vraie folie". Quelle suave expression! Quel sentiment d'orgueil national de la part d'un citoyen distingué qui prétend incarner les aspirations de ses compatriotes! La semaine dernière, au cours du présent débat, l'honorable député de Québec-Est a déclaré qu'il appartenait à une autre école. Nous n'en saurions douter, si nous nous rappelons ce qu'il a dit de la politique du "Canada d'abord", qu'il considère comme une véritable folie. Vous devez concevoir, monsieur l'Orateur, qu'il appartient à une école différente de celle dont se réclament les honorables membres de la droite. Il n'est pas surprenant que, depuis l'ouverture de la session, les députés libéraux semblent attacher tant d'importance aux déclarations faites ici par l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth). Il ne faut pas s'étonner que ce dernier professe une haute opinion du chef de l'opposition pour sa conversion aux idées radicales de l'extrême-gauche, qui voudrait voir le gouvernement fédéral contrôler la production et le crédit au Canada. Si c'est à cette école qu'appartient l'honorable député de Québec-Est, qu'il ait le courage de le dire immédiatement, ou sinon qu'il essaie d'empêcher ses chefs de passer si rapidement à l'extrême-gauche. Quand un parti, qui a si longtemps réussi, au moyen de fausses représentations, à faire croire au peuple de la province de Québec qu'il est le seul à prôner la doctrine du véritable nationalisme, permet à l'un de ses chefs de déprécier ainsi la politique du "Canada d'abord", il n'est pas étonnant que ces mêmes chefs n'hésitent pas à oublier l'attitude de Laurier sur la question de la préférence commerciale et à dénoncer le premier ministre qui prône une politique de préférences mutuelles entre le Canada et le Royaume-Uni de façon à assurer des avantages aux cultivateurs et aux manufacturiers canadiens. Le peuple canadien jugera et marquera par sa décision quel parti représente le mieux les aspirations du Canada d'aujourd'hui et de demain. Le parti conservateur est fier des accords anglo-canadiens. En les obtenant, il a écrit une des pages les plus glorieuses de l'histoire moderne du Canada. Les Canadiens et les Canadiennes chériront longtemps le nom de l'homme d'Etat qui a été le premier à proclamer, à défendre et à glorifier la politique: Canada d'abord.

Les historiens devront s'apitoyer sur nos adversaires, je le regrette. Ceux-ci ont sujet d'être maussades et de manifester leur mauvaise humeur. Pas un sourire sur le visage aimable de l'honorable député de Bellechasse (M. Boulanger) ou d'autres membres de son parti. Ils sont amèrement déçus. Ils ont perdu l'occasion de rendre un grand service au Canada. Vraiment, ils jouent de malheur depuis cinquante ans. Leur politique a consisté principalement à s'opposer aux grandes œuvres de notre parti. Le parti libéral dans Québec s'est opposé à la Confédération; il s'est opposé à l'établissement du Pacifique-Canadien; il s'est opposé à la construction du canal Welland et à celle de tous nos magnifiques canaux. Il s'opposera à la canalisation du Saint-Laurent. Il s'opposera au premier et plus important traité signé entre le Canada, le Royaume-Uni et tous les dominions, un traité qui reconnaît et sert la cause de notre autonomie au point de vue de nos relations économiques avec le reste de l'univers.

Parce que la convention anglo-canadienne constitue l'un des moyens les plus efficaces d'aider le Canada à cette époque de crise, et parce qu'elle satisfait mon légitime orgueil de Canadien croyant en la politique du Canada d'abord, je voterai pour les accords.

L'hon. W. D. EULER: (Waterloo-Nord): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Dorchester (M. Gagnon) qui vient de reprendre son siège ne sera pas froissé, j'en suis sûr, si je ne relève pas tout de suite les arguments qu'il a énoncés en faveur du traité entre la Grande-Bretagne et le Canada. Mon honorable ami m'inspire une haute estime que n'a pas diminuée le discours qu'il vient de prononcer aujourd'hui. Son discours a été éloquent et presque aussi modéré que je m'y attendais. Il s'est oublié un peu, surtout vers la fin, mais je le félicite de la modération de ses commentaires et je lui dirai que c'est dans cet esprit qu'il faut discuter les questions publiques. J'espère que mes remarques ne dérogeront pas à cette règle.

L'indulgence de la Chambre me fera peut-être défaut puisque j'aborde la question à cette période avancée du débat et, cependant, si la convention a l'importance que certains lui attribuent, et c'est bien mon avis, on n'a certes pas à se faire pardonner l'exposition des conséquences probables du traité et l'émission d'une opinion sur les principes dont il s'inspire. Il est tout à fait impossible, j'en conviens immédiatement, d'estimer avec précision les avantages ou les désavantages des dispositions de la convention. Une seule épreuve, celle de l'expérience, nous éclairera sur la valeur ou les lacunes du traité.

Un MEMBRE: Pourquoi ne pas en faire l'essai?

L'hon. M. EULER: Je crois qu'il sera mis à l'essai. Le premier ministre (M. Bennett)

a vanté, et je reconnais sa sincérité, les merveilleux résultats qu'entraîneront pour l'empire et surtout le Canada les traités conclus l'été dernier. Il s'est décerné quelques compliments ainsi qu'à ses collègues,—je ne l'en blâme pas, c'est tout à fait humain,—en disant modestement qu'ils ont accompli de la bonne besogne. Les membres de la gauche ne sont pas tout à fait du même avis sur les avantages du traité. Quoi qu'en ait dit mon honorable ami tantôt, les remarques des membres de mon parti s'inspirent d'une parfaite sincérité. De plus, à écouter les divers discours prononcés, il m'a paru qu'ils manifestaient un sens élevé de nos responsabilités d'hommes publics.

Les membres de l'opposition ne perçoivent pas les grands avantages que nos honorables vis-à-vis attendent du traité. Au risque d'offenser quelques-uns de mes collègues de la gauche, j'oserai dire que la vérité est peut-être à mi-chemin. Tout probablement, le traité ne produira pas d'aussi grands résultats qu'en espèrent le premier ministre et ses partisans, mais, d'autre part, il se peut qu'ils soient un peu meilleurs que quelques membres de la gauche ne s'y attendent.

Il faut déplorer, monsieur l'Orateur, les prédictions par trop optimistes au sujet de la conférence lancées de tous côtés avant, pendant et après cette dernière. Sciemment ou non, l'on a fait croire à une foule de gens, que la conférence devait apporter la guérison de tous les maux dont nous souffrons aujourd'hui.

M. HANSON (York-Sunbury): Non pas.

L'hon. M. EULER: Je ne dis pas que mon honorable ami, qui aime tant interrompre, ce que je ne reconnais pas à sa louange, ait agi de la sorte; et je n'impute aucun blâme au Gouvernement. Toujours est-il qu'à tort ou à raison l'impression a été créée, peut-être par les journaux, chez une multitude de gens par tout le Canada, qui souhaitaient la fin de cette crise, que la conférence allait apporter un remède à tous nos maux. Je dis que la chose est regrettable, car la dépression actuelle à des causes trop profondes pour qu'elles puissent être enrayées par un traité de ce genre, si important qu'il soit. Le public canadien portait un très vif intérêt à la conférence et à ses conséquences possibles. Mon honorable ami (M. Gagnon) a rappelé que dans les églises il a été offert des prières pour la réussite de la conférence, et que mon honorable ami, l'ancien ministre de la Justice (M. Lapointe) a pris part à ces prières. Mon honorable ami le solliciteur général (M. Dupré) y a fait allusion aussi, l'autre jour. On me permettra peut-être de dire un mot pour mon ami, l'ancien ministre de la Justice qui, certes, n'a nullement besoin d'un défenseur: de son point de vue il est peut-être excusable de n'avoir pas eu en cette circonstance la foi parfaite, si essentielle dans la prière. L'ancien ministre de la Justice donc a fait la prière, et le solliciteur général a eu la foi nécessaire; il se peut que tous deux soient exaucés.

Le pays sera très content de tout bien qui pourra résulter de ce traité; mais à mon sens il ne sera pas content de tout ce qui pourra provoquer des représailles de la part d'autres nations; pas plus que de tout ce qui, à cette époque de changement, dans le domaine des tarifs et le reste, entravera le Canada dans ses relations futures avec d'autres pays. Voilà à mon sens le plus grave défaut de l'accord.

Et maintenant, au risque d'être mal interprété, je vais traiter d'une question qu'a abordée l'honorable préopinant: je veux dire le nationalisme outré et étroit. Je dénonce avec toute la vigueur dont je suis capable le nationalisme outré qui souffle comme un ouragan sur le monde entier. En ce qui concerne mon pays, je ne cède la place à personne; et j'affirme, bien que ceci puisse ne pas plaire à certains collègues de ce côté, qu'en dépit de tout le Canada à la première place dans mon cœur. Mais à mon avis il n'est pas dans l'intérêt de notre propre nation, ni dans celui des autres pays, que nous professions ce nationalisme étroit qui mène à la guerre. Décidément la dernière grande guerre, qui était censée devoir mettre fin à toute guerre, nous a appris cette leçon: que les nations doivent se rapprocher plus étroitement, comme elles l'ont fait pour constituer la Société des nations, laquelle malheureusement n'a pas eu tout le succès que l'on était en droit d'en attendre. Tout le monde reconnaîtra qu'aujourd'hui nous sommes témoins de ce spectacle: toutes les nations du globe se retranchent derrière des barrières douanières qui à vrai dire excluent les produits de toutes les autres.

Il peut y avoir en cela de la fantaisie, mais je crois prévoir la formation de trois ou quatre grandes unions économiques. L'une d'elles,—j'espère qu'il n'en sera pas ainsi,—pourrait bien être l'empire britannique, entouré d'une haute barrière douanière. Nous avons déjà l'exemple des grands Etats-Unis, un empire comptant quarante-huit états, pays eux-mêmes, qui font entre eux le libre-échange, le pays entier étant entouré d'une haute barrière douanière. Il peut survenir ensuite, cela semble forcer l'imagination, mais il n'en est pas ainsi, car la question a été débattue à la Société des nations, voilà trois ans, le groupement économique des Etats-Unis d'Europe, ayant des bas tarifs entre eux et des tarifs élevés contre le reste du monde. Il y a encore la menace de la Russie et des

grandes nations de l'Orient. Pareille conséquence serait funeste, car fatalement il en résulterait dans le monde entier une recrudescence de la folie guerrière, ce qui serait ni plus ni moins que le suicide universel.

Aujourd'hui presque tous les chefs de tous les pays du monde conviennent que les tarifs élevés sont le grand obstacle qui entrave le commerce. Certains de mes honorables amis ici peuvent trouver étrange pareil propos de ma part parce que,—et j'en dirai un mot tout à l'heure,—je suis, et j'ai été et sans doute continuerai-je d'être, un protectionniste modéré, c'est-à-dire que j'approuve les tarifs modérés. Les tarifs élevés entravent le commerce et ils sont une cause, non pas la principale sûrement, de la crise actuelle. Je crois qu'un internationalisme raisonnable, une sorte de fraternité universelle, vaut mieux que le nationalisme étroit. Un autre principe aussi facilement admissible veut que l'entr'aide soit préférable à la concurrence.

Passant à la convention elle-même, je dirai d'abord à mes honorables amis de la droite que, si les remarques que je vais faire sont plus ou moins opposées à leurs idées, elles ne sont pas faites dans le seul but de critiquer. Elles ont pour but de faire ressortir autant que possible les conclusions que le peuple doit tirer de la convention, les faiblesses et les avantages que cette dernière contient. Ceci nous amène à la question traditionnelle qui sépare les deux partis, la question du tarif. Des membres de la droite ont dit qu'autrefois le parti libéral parlait de tarif modéré; quelques-uns peut-être ont parlé de libre-échange et pratiqué la protection modérée. Il y a une certaine somme de vérité en cela; mais si je voulais récriminer, je dirais qu'il est également vrai que le parti conservateur a parlé de haute protection et a pratiqué une protection modérée. Je dirai que le leader actuel du Gouvernement a certainement été fidèle aux vieilles professions de foi des protectionnistes outrées. Depuis qu'il est au pouvoir, nous avons en vigueur un tarif aussi élevé que le gibet d'Aman.

J'ai dit il y a un instant, en expliquant ma façon de voir, si cela intéresse la Chambre, que je suis en faveur d'un tarif modéré. Si les choses dans le monde étaient ce qu'elles devraient être du point de vue de la race humaine, et si nous n'avions pas toutes ces frontières politiques entre les pays et les peuples, le libre-échange serait sans doute l'idéal, le commerce et les manufactures s'établiraient dans les endroits les plus convenables au point de vue de la proximité des matières premières, de l'énergie, des centres de population, des moyens de transport, de la main-d'œuvre et le reste. Mais ce n'est pas là la condition du monde aujourd'hui et il nous faut prendre les choses comme elles sont. J'ai toujours cru, et je crois encore, peut-être plus que jamais quand je vois toutes les autres nations du monde, ou pratiquement toutes, établir des barrières infranchissables contre nos produits, qu'il n'est que juste que nous adoptions un tarif qui permettra à nos propres producteurs de compter sur notre marché domestique. (*Très bien! très bien!*)

Cette déclaration apparemment fait plaisir à mes honorables amis de la droite. Et je n'ai pas à m'en excuser. De fait, je dirai à ce sujet que le leader du Gouvernement et moi-même, soit dit modestement, étions du même avis à peu près. Mais je crois qu'il s'est départi de ce principe, alors que je l'ai conservé. Je vais citer une déclaration que faisait le premier ministre durant la campagne électorale de 1930, qu'il a réputée à plusieurs reprises dans cette Chambre et qu'il a faite de nouveau dans le discours par lequel il présentait la résolution à l'étude:

> Je crois que le principe d'une concurrence raisonnable sera toujours en honneur chez le peuple canadien. Le Gouvernement n'a jamais eu l'intention de fixer le tarif permanemment de façon à donner au manufacturier canadien un avantage injuste contre l'importateur. Si on en avait agi ainsi on aurait imposé un fardeau au consommateur dont le bien-être est, après tout, le signe le plus sûr de notre prospérité.

J'approuve ce que dit là le premier ministre. Mais je ne l'approuve plus quand il prêche une théorie sans la mettre en pratique. Il établit le principe de la concurrence, mais ce dernier mot laisse entendre et indique qu'il y a au moins possibilité d'importer des marchandises étrangères pour le marché canadien. La prohibition des importations constitue le tarif actuel sur certains articles, détruit la concurrence. Le tarif de la session spéciale de 1930, celui de la session ordinaire de 1931 et le tarif que nous allons adopter avec cette convention, ont porté les taux à un niveau inconnu jusqu'à présent. Je dirai bien franchement, et je crois qu'un grand nombre de producteurs de ce pays y compris les manufacturiers sont du même avis, que les droits que nous avons aujourd'hui sur plusieurs denrées sont plus élevés qu'ils ne devraient l'être dans l'intérêt du consommateur et plus élevés que ne l'exige une protection raisonnable de l'industrie.

Nous avons augmenté les droits *ad valorem*, nous avons ajouté ce que nous n'avions pas auparavant, un tarif spécifique plus élevé dans certains cas que le tarif *ad valorem*, et nous avons ajouté encore autre chose que j'ai toujours condamné, je veux dire la loi spéciale contre le dumping adoptée contre les désirs des membres de la gauche. J'étais en faveur d'un droit contre le dumping, d'un droit rai-

sonnable, car nous avons toujours eu un tel droit nous-même, mais quand on place dans les mains du Gouvernement et dans celles d'un ministre de la couronne, par l'entremise du Gouvernement, le pouvoir de dire exactement ce que sera le tarif, le pouvoir de le relever à son gré, sans limite, nous accordons là un pouvoir trop grand. Et c'est ce qui a été fait. Aujourd'hui, pour les fins du tarif, le ministre du Revenu national peut dire que la valeur d'une certaine denrée ou envoi sera de cinq ou dix fois le prix réel de l'achat pour l'importation en notre pays. Il peut se faire qu'il n'abuse pas de ce pouvoir; mais, dans certains cas, il en a abusé suivant moi, au détriment des importateurs et des consommateurs. A ces manufacturiers qui favorisent le maintien d'une barrière tarifaire impénétrable, je ferai observer qu'ils agissent à l'encontre de leur propre intérêt. Nous en avons eu des exemples. Du moment que le tarif est relevé jusqu'au point de leur assurer un monopole pour les articles qu'ils fabriquent, cette situation est de nature à attirer une vive concurrence de la part des manufacturiers des Etats-Unis, si bien qu'en définitive ils se trouveront en bien plus mauvaise posture qu'auparavant. Je pourrais citer plusieurs cas à l'appui de mon assertion.

Voilà en quoi je diffère d'opinion avec le premier ministre: J'approuve comme lui le principe d'assurer aux étrangers une concurrence raisonnable sur notre marché domestique; cependant, je ne saurais favoriser le maintien de droits prohibitifs, puisque nous avons désormais acquis la conviction qu'il faut renoncer à l'espoir de rendre au reste du monde si nous refusons d'acheter les produits des autres pays. Dans tous les cas, le premier ministre a quelque peu modifié sa profession de foi dans cet ordre d'idées.

Au cours des sessions de 1930 et 1931, il donna pour excuse au relèvement du tarif douanier qu'il voulait protéger les industries canadiennes et obtenir l'assurance que tous les articles susceptibles d'être fabriqués au pays le seraient. Encore une fois, cette doctrine viole le principe de la concurrence. Cependant, au cours de la dernière session, il a quelque peu modifié son attitude. Je ne crois pas être injuste à son égard en soulignant la chose,—lorsqu'il a motivé l'imposition de droits excessifs en déclarant franchement qu'il visait à exclure de notre marché les produits des pays étrangers afin d'assurer au Canada une balance de commerce favorable. Nous déraisonnons sur cette question de la balance de commerce. Je n'ai jamais été en mesure de comprendre et je suppose que les honorables membres sont dans mon cas, bien que, il va sans dire, je ne prétends pas être expert en ces matières, pour

[L'hon. M. Euler.]

quelle raison un pays doit nécessairement être acculé à la banqueroute s'il achète un peu plus des autres pays qu'il ne leur vend. Je ne crois pas en cette doctrine. Voici la théorie que j'avance, quoique j'aie la certitude que c'est ainsi que les choses se passent dans la réalité: S'il est exact que certains pays ont des balances de commerce favorables et sont par conséquent solvables, il doit s'ensuivre nécessairement, selon la doctrine du premier ministre, que les pays qui importent plus qu'ils n'exportent sont insolvables. Et, cette situation doit être constante puisque les ventes doivent égaler les achats. Cela saute aux yeux. Lorsqu'un pays vend, un autre achète de sorte que la somme des ventes doit égaler la somme des achats. Or, si pour être solvables, il faut qu'un pays obtienne une balance de commerce favorable, il se trouve donc, si cette théorie est exacte, qu'une bonne moitié des nations de l'univers sont actuellement insolvables. Cependant, je ne crois pas que ce soit là la situation.

Je n'ai pas du tout l'intention de discuter par le menu le présent accord, car, je le répète, il est impossible d'estimer exactement la valeur des différentes clauses qu'il renferme. Cependant, il y a peut-être lieu d'examiner les principes fondamentaux sur lesquels s'appuient certaines articles du traité; il s'agit de se rendre compte de ce que nous recevons et de ce que nous donnons. Si le marchandage doit être désormais la base de nos négociations avec les autres parties de l'empire,—et je risque peut-être d'être accusé d'hérésie si j'avoue que je n'ai pas d'objection particulière à faire valoir à l'encontre du principe du marchandage pourvu que l'on ne dépose pas les bornes raisonnables,—il est donc juste et raisonnable que nous envisagions la situation sous l'angle des concessions réciproques que nous obtenons et faisons en vertu de ce pacte commercial. Nous obtenons, cela va de soi, que nos produits soient admis en franchise sur le marché anglais. D'autre part, si nous refusons de ratifier l'accord pour ce qui est de certains articles de première nécessité, les droits de 10 p. 100 imposés par le gouvernement du Royaume-Uni frapperont nos produits à partir du 15 novembre prochain. Je ferai observer à ce propos que nos produits ont toujours été admis en franchise sur le marché britannique.

L'hon. H. A. STEWART: De même que les produits des autres pays.

L'hon. M. EULER: De même que les produits des autres pays, fait observer mon honorable ami. En ce qui regarde les produits ouvrés, toutefois, si nous avions libre accès sur le marché du Royaume-Uni, cela ne nous

avancera guère. Le manufacturier anglais sait assez bien tenir tête à la concurrence et il n'est guère probable que nous l'emporterions sur lui si les conditions restaient les mêmes qu'auparavant.

Mes honorables amis de la droite ont fait valoir comme raison de l'appui qu'ils donnent à l'accord en discussion la crainte qu'ils éprouvent de voir ces droits de 10 p. 100 opérer à notre désavantage si le pacte n'est pas ratifié. Il est indubitable que leurs craintes sont sans fondement, car le traité sera ratifié. Cependant, je leur ferai observer à mes honorables amis ainsi qu'au Gouvernement qu'ils appuient, le présent régime qui a foi dans le marchandage a un bon remède entre les mains. Si le gouvernement du Royaume-Uni frappait les produits canadiens de ce droit de 10 p. 100, le Gouvernement canadien, qui exige préférence pour préférence, pourrait fort bien abolir le tarif de préférence dont bénéficie l'exportateur de la Grande-Bretagne.

L'hon. H. A. STEWART: La politique des représailles!

M. MACDOUGALL: Consentiriez-vous à cela?

L'hon. M. EULER: A mon honorable ami, je dirai ceci: Je n'ai jamais été d'avis qu'il était déraisonnable de notre part de compter sur une préférence là où l'on nous en accorde une; mais, pour mes honorables amis d'en face, qui, je m'en flatte, conviendront de la justesse de mon raisonnement, j'ajouterai: lorsque des nations vont négocier un traité, elles se munissent ordinairement de certains arguments et d'armes qu'ells pourront employer au cours des pourparlers. A la session spéciale de 1930 avant de se rendre à la conférence, le premier ministre du Canada a élevé les droits sur un grand nombre d'articles importés de la Grande-Bretagne; en 1930, il fit suivre ce premier relèvement d'une autre augmentation. Les représentants britanniques qui, après tout sont des hommes d'affaires assez avisés, se rendirent compte que, le jour où ils viendraient à Ottawa, en 1932, ils auraient à traiter avec des gens qui avaient déjà relevé le tarif contre eux. Assurément, il était logique de leur part qu'ils se munissent d'une arme, et ils ajoutèrent à leur tarif la clause de 10 p. 100, laquelle deviendrait en vigueur, s'ils ne parvenaient à conclure une entente convenable lorsqu'ils viendraient ici.

Je désirais dire un mot de l'article 1*er*, et d'une importante question soulevée par l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston). Ce dernier a dit que, bien que certaines marchandises aient été mises sur la liste des produits admis en franchise sur le marché anglais, la Grande-Bretagne ne s'était pas engagée à ne pas accorder à d'autres nations le même avantage pour les mêmes produits, ce qui annulerait la préférence. La question a été soulevée à maintes reprises de ce côté-ci de la Chambre, mais je n'ai jamais entendu un seul député de droite y répondre. Je prétends qu'elle est de première importance. J'ai ici une coupure de journal, datée du 7 octobre, où il est question d'un article paru dans le *Spectator* de Londres. Elle se lit comme suit:

> Dans son numéro d'aujourd'hui, le *Spectator*, revue hebdomadaire indépendante, réclame un examen plus approfondi de la question de savoir jusqu'à quel point les accords conclus à la conférence économique impériale d'Ottawa empêchent le Royaume-Uni d'abaisser ses droits sans le consentement des dominions.
>
> D'après ce journal, le fait que la durée de ces accords se prolongera au delà de l'existence de la Chambre actuelle est étranger à la question, car il arrive fréquemment que des traités restent en vigueur plus longtemps. Il se dit d'avis, cependant, que la promesse de la part du Royaume-Uni, de ne pas abaisser les droits sur les marchandises d'une cinquantaire de pays, paraît être du nouveau et une chose tout à fait inadmissible.
>
> "Pour ce qui est de la prétention étonnante du Canada qui veut que nous soyons tenus de maintenir les droits contre des pays étrangers, non pas simplement sur des articles spécifiques au sujet desquels on promet la préférence au Canada, mais sur toute la liste des produits visés par nos propres droits, la chose, continue le journal, "est trop insoutenable pour qu'on la commente sérieusement".

Je me demande s'il y a divergence d'opinion entre le gouvernement du Canada et celui de la Grande-Bretagne. S'il est vrai que le gouvernement canadien a compris que la Grande-Bretagne devait maintenir la préférence en vertu de cette annexe en n'abaissant pas ses droits contre les pays étrangers, je crois que nous devrions le savoir. S'il y a le moindre doute à ce sujet; si la chose est simplement dans l'esprit de l'accord,—que lord Reading commentait hier,—moins on tardera à préciser ce dont les deux gouvernements sont convenus entre eux, mieux ce sera pour tous les intéressés.

Nous obtenons des droits de préférence sur deux catégories, les produits naturels et les objets fabriqués, dont j'ai déjà parlé. Je ne veux pas critiquer plus que de raison, mais je dirai, en passant, que j'ai des relations avec un grand nombre de manufacturiers, et je n'en ai pas entendu dire qu'ils s'attendaient à une augmentation marquée des exportations sur le marché anglais. Il en est peut-être autrement des produits naturels, et en toute sincérité j'espère que les préférences que nous avons obtenues nous seront profitables. Cependant, je ne prévois pas du tout que les fabricants canadiens d'horloges, de chaussures,

d'articles de caoutchouc, de vêtements de cuir, de ficelle, de produits chimiques ou de spiritueux vendent pour la peine de leurs marchandises sur ce marché-là.

Je pourrais, à ce moment-ci, mentionner d'autres produits naturels, tels que le bacon, les jambons, le papier, le bois, le blé, le cuivre et le zinc. La seule réserve à ce sujet, comme tout le monde sait,—et à mon avis c'est une clause modificatrice d'un certain désavantage pour nous,—c'est que nous devons vendre la plupart de ces denrées, notamment le blé, le cuivre, les pommes et ainsi de suite, à des prix mondiaux. Cela peut nous assurer un marché protégé, comme le dit le ministre du Commerce (M. Stevens). Je ne sais au juste ce que cela veut dire, mais ce qui nous inquiète, au sujet de ces produits, c'est que ceux qui sont censés en bénéficier le plus, les cultivateurs et ceux qui représentent le travail, ne paraissent pas y voir d'avantage. Tout le bon que je pourrais en dire, c'est que, si la chose ne nous fait pas de bien, elle ne nous fera pas de mal au moins.

Maintenant, qu'accordons-nous? Nous avons remanié notre tarif de façon à transférer une partie de nos importations des Etats-Unis à la Grande-Bretagne. A cela, je ne trouve pas à redire. En ce qui concerne les tarifs, nous ne devons pas grand'chose aux manufacturiers américains, ou aux Etats-Unis comme nation, bien que j'aie été assez surpris de l'attitude de mon pieux ami de Kindersley (M. Carmichael), qui, tout en étant prêt à tendre les deux joues, voulait bien, à son tour, donner une bonne râclée à l'Américain. Nous avons porté à la liste plusieurs articles admis en franchise. Quelques-uns peuvent avoir de la valeur; c'est impossible de nous en assurer dans le moment. Mettons-les raisonnablement à l'épreuve. Je crois que plusieurs autres préférences ne valent rien, d'abord, parce que les marchandises visées seront importées en quantités presque insignifiantes, ou point du tout.

Il y a les automobiles. Cet article ne m'intéresse pas, et j'imagine que les manufacturiers d'automobiles au Canada ne s'occupent guère des importations venant d'Angleterre. Je vois que mon collègue d'Essex-Est (M. Morand) abonde dans mon sens, bien qu'il branle la tête. Puis il y a les camions automobiles, fabriqués dans ma propre ville de Kitchener, bien qu'ils ne soient pas très nombreux. Les fabricants de ces machines, cependant, souffrent de cet accord. Anciennement, les camions anglais étaient frappés d'un droit de 12½ p. 100, et ils sont aujourd'hui admis en franchise. De plus, cet accord n'est pas avantageux pour les fabricants canadiens, parce qu'il leur faut acheter certaines de leurs pièces aux Etats-Unis,

[L'hon. M. Euler.]

en acquittant un droit, alors que les camions anglais entreront au Canada absolument en franchise. C'est une injustice, et, pour l'édification du ministère, je dirai que pour le moment on ne placera plus de capitaux dans cette industrie.

Nous admettons en franchise les chaussures en caoutchouc, et cela atteint aussi ma circonscription. Je ne désire pas parler à un point de vue purement local, mais certains de mes concitoyens m'ont appris que les fabricants de chaussures en caoutchouc en Angleterre nous ferons une forte concurrence. Cela fera peut-être plaisir à quelques-uns de mes honorables amis de ce côté-ci (la gauche), mais j'ajouterai que s'il est raisonnable de protéger les bottines et les souliers,—et j'approuve une protection raisonnable,—il n'est que juste de protéger les chaussures en caoutchouc qui recouvrent ces bottines et ces souliers.

Je suis bien aise que le Gouvernement se soit aperçu de son erreur et ait enlevé le droit sur les peaux qui étaient censées venir de la Nouvelle-Zélande. Je pourrais parler du cuir de chevreau fabriqué en ce pays dans deux tanneries presque exclusivement. Le cuir de chevreau est employé par les manufacturiers de chaussures du Canada, qui donnent du travail à un grand nombre d'habitants de la ville de Québec,—d'où vient le solliciteur général (M. Dupré), de ma propre ville et de plusieurs autres dans tout le pays. Voici les changements qui ont été effectués: l'ancien tarif de 15 p. 100 contre le cuir de chevreau des Etats-Unis, le meilleur de l'univers, a été porté à 25 p. 100 en vertu des dispositions d'un budget antérieur.

M. MACDOUGALL: Le budget Dunning.

L'hon. M. EULER: Non; mon honorable ami devra se renseigner. Il verra qu'il a tort. Il a été porté à 25 p. 100 par le Gouvernement actuel et, chose étrange, a été augmenté encore de 2½ p. 100 dans la convention. Il en résulte une injustice pour le manufacturier de chaussures au Canada, qui est obligé d'acheter une partie de son cuir de chevreau aux Etats-Unis. Quoi qu'il en soit, il doit acquitter un droit plus élevé, de sorte que le consommateur canadien est obligé de payer plus cher pour ses chaussures, sans que personne en profite, pour la protection de deux industries qui s'étaient engagées, s'il leur était accordé 25 p. 100,—les manufacturiers de chaussures ont fait de nombreuses objections,—à fournir aux manufacturiers de chaussures canadiens la quantité et la qualité voulues au prix exact. Elles désiraient essayer, faisant cette promesse d'approvisionner les manufacturiers de chaussures à ces conditions, mais à la fin de l'année elles n'avaient pas tenu pa-

role. Elles obtinrent six autres mois, mais elles n'ont encore rien fait. Et cela pour le profit de deux compagnies, dont une à Montréal et l'autre à Toronto-Ouest. C'est pour cet avantage que nous avons imposé cet obstacle aux manufacturiers de chaussures. Je prie le Gouvernement d'étudier cette question.

Quant à la houille, nous augmentons de 10c. le droit sur ce produit. L'an dernier je me suis opposé à un tarif de 40c. la tonne sur l'anthracite, pour la raison que c'était rendre plus lourd un fardeau qui pèse déjà assez sur le consommateur. Je parle surtout de l'Ontario. Au lieu de cela, le Gouvernement ferait bien mieux de s'enquérir de ce que l'on appelle le droit de péage dans la ville de Montréal, en vertu duquel un, deux ou trois messieurs exigent un tribut sur chaque tonne de charbon anglais importé au pays.

En ce qui concerne les réductions relatives aux tissus, elles sont négligeables. Un membre de la droite m'a demandé l'autre jour si j'appuierais une réduction de droit sur les tissus. Lorsque les droits atteignent 50, 60, 70, 80 et 100 p. 100, ils sont absolument excessifs et plus hauts qu'il n'est nécessaire. A propos de préférence britannique, il est surprenant comme un fabricant peut parfois favoriser l'abaissement des droits sur sa matière première, et avec raison. Le cas des textiles, par exemple. Je discutais un jour du mérite de la préférence britannique appliquée spécialement aux textiles: Oui, dit-il, je tiens à cette préférence, c'est ma seule protection contre la cupidité des fabricants canadiens de tissus. C'est pourquoi, il tenait à la préférence. J'allais m'arrêter à la commission du tarif pour dire qu'elle pourrait servir à l'abaissement des droits sur la demande des fabricants d'Angleterre, mais je n'en aurai pas le temps.

Je tiens à parler de l'article concernant le dumping et le change, devenu le cauchemar des importateurs canadiens. Voyez ce qu'ils ont à subir. D'abord, acquitter le droit *ad valorem* basé sur la livre à son cours antérieur,—il s'agit des importations d'Angleterre; le droit basé sur la livre à $4.86\frac{2}{3}$, même si la marchandise leur coûte un dollar de moins. Puis, acquitter un droit spécifique, ensuite un droit d'accise de 3 p. 100, lequel n'est pas du tout un droit d'accise mais un supplément de droit de douane. Après quoi, c'est une nouvelle estimation de la livre à son cours actuel $4.40, qui intervient à seule fin d'exiger le droit de dumping, autre forme de droit de douane. Alors s'établit la valeur moyenne de la livre durant quinze jour. Si elle se fixe à $3.80, le droit de dumping représente la différence entre ce chiffre et $4.40, et c'est un autre 60c. Après tout, l'importateur n'est pas un criminel; c'est son droit de vivre et de commercer. Si vous lui niez ce droit, interdisez-le, mais si vous le lui reconnaissez, qu'il puisse faire son commerce de façon raisonnable. Actuellement, il ne sait pas ce que lui coûtera la marchandise qu'il commande. Plusieurs importateurs qui ont acquitté les droits qu'on leur demandait au moment de dédouaner les marchandises, se sont vu réclamer un supplément de droit, trois mois après, quand la marchandise était vendue. Je ne blâme pas les fonctionnaires de la douane, c'est la politique du Gouvernement. Les importateurs ont perdu en conséquence. Je m'étonne que les délégués britanniques n'aient pas insisté davantage sur ce point et demandé que leurs produits soient traités plus équitablement en Canada. Ce n'est pas tant pour eux que pour l'importateur canadien que je parle ainsi.

La gauche a formulé certaines objections. J'ai parlé de marchandage, de dumping, et de change. J'ai dit que les droits sont trop élevés dans bien des cas, et c'est ma conviction. Je pourrais commenter aussi le terme de cinq ans, durée de ce traité. Il est bel et bon de dire qu'en pareil sujet la durée et la stabilité importent; mais je dirai aux honorables membres de cette Chambre,—à qui la proposition ne sourira peut-être pas: Bien que je n'aie pas de raison particulière d'aimer nos amis les Américains, en affaires, je ne voudrais pas me venger à mes propres dépens. Il se peut qu'après la campagne électorale prochaine,—ce sont les apparences,—le gouvernement des Etats-Unis change d'attitude et que le président Roosevelt, advenant son succès, fasse certaines propositions qui permettraient peut-être l'entrée de notre bois, de notre poisson ou de quelqu'autre produit.

L'hon. H. A. STEWART: Il dit le contraire.

L'hon. M. EULER: Il n'a pas dit non. Je n'aime pas contredire mon honorable ami aussi catégoriquement; je citerai une de ses déclarations rapportées dans le *New York Times*:

> Le gouverneur Roosevelt est d'avis que le tarif relève du domaine de la politique étrangère. Il propose la convocation immédiate d'une conférence internationale pour discuter les droits d'importation et d'exportation "Tout le système est devenu si insensé", dit-il, "que les nations sont prêtes à accueillir de nouvelles propositions. Bien qu'elles continuent d'ajouter aux obstacles elles savent toutes qu'aucune amélioration n'est possible sans un mouvement général du commerce".

L'hon. H. A. STEWART: Mon honorable ami a-t-il remarqué une déclaration récente assurant aux agriculteurs américains qu'il ne diminuerait pas la protection dont ils jouissent?

L'hon. M. EULER: Je suis au fait de cette déclaration, mais je ne parle pas de produits agricoles, je parle du bois et du poisson. Je n'ai même pas mentionné les produits agricoles, mais pour l'information de mon honorable ami je lui citerai ces autres paroles du gouverneur Roosevelt:

Le principal remède, toutefois, c'est simplement l'extension des avantages du tarif aux producteurs des articles de grande exportation, comme le blé et le coton, etc.—Et cela provisoirement, note-t-il.

"Provisoirement", semblerait indiquer que ce ne sera pas pour bien longtemps. Mais cinq ans, c'est assez long. Le solliciteur général (M. Dupré) a dit l'autre jour, qu'il commencerait par la famille et l'appliquerait ensuite au reste du monde. L'univers devrait attendre cinq ans, mais les nations avancent rapidement de nos jours. En terminant, monsieur l'Orateur...

M. l'ORATEUR: Le temps de l'honorable député est épuisé.

Quelques MEMBRES: Continuez.

L'hon. M. EULER: Mon temps est épuisé.

M. P.-A. SEGUIN (l'Assomption-Montcalm) (texte): Monsieur l'Orateur, vu l'importance de la question qui nous occupe dans le moment, j'ai tâché d'apporter tout le soin possible à l'étude des arrangements commerciaux, découlant de la Conférence impériale.

Monsieur l'Orateur, vu l'importance de la question qui nous occupe dans le moment, j'ai tâché d'apporter tout le soin possible à l'étude des arrangements commerciaux découlant de la Conférence impériale.

En faisant cette étude, j'ai tenté de mettre de côté tout esprit de parti et tout parti pris pour juger les choses au point de vue strict des résultats que nous pouvons attendre des nouveaux accords commerciaux, dans l'intérêt du pays tout entier, et plus particulièrement dans l'intérêt du comté de l'Assomption-Montcalm, que j'ai l'honneur de représenter dans cette Chambre.

En repassant les arrangements conclus entre le gouvernement impérial et ses dominions, et plus spécialement entre le gouvernement impérial et le Canada, il est indéniable—et je ne suis pas assez imbu d'esprit de parti pour ne pas l'admettre—qu'il y a lieu de croire que certains d'entre eux pourront avoir quelques résultats favorables; mais je crois que, dans l'ensemble, les résultats généraux seront de bien minime importance et ne remédieront nullement au malaise financier qui existe à l'heure présente.

Comme preuve de bonne foi, je n'ai aucune hésitation à déclarer, devant cette Chambre,

[L'hon. H. A. Stewart.]

que j'eusse été prêt à donner un vote favorable sur certains item, mais les intérêts généraux du pays, et plus spécialement ceux de mon comté, m'obligent à désapprouver la plus grande partie des arrangements conclus entre le Canada et les autres parties de l'Empire.

Je regrette que la procédure parlementaire, —et je dois, entre parenthèses, souligner ici l'empressement du premier ministre (M. Bennett) à s'opposer à l'amendement proposé par mon honorable ami de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston),—je regrette, dis-je, que la procédure parlementaire n'ait pas permis que cet amendement fut apporté à la résolution présentement devant cette Chambre; mais, monsieur l'Orateur l'ayant déclaré hors d'ordre, il ne me reste d'autre alternative que de voter contre la résolution principale.

J'ai suivi de mon mieux le débat actuel et j'aurais voulu que les orateurs ministériels eussent trouvé des arguments absolument convaincants pour établir leur thèse—arguments qu'ils ont, jusqu'à maintenant, tout à fait manqué d'apporter.

L'honorable Solliciteur général (M. Dupré), dont le talent n'échappe à personne, dans son discours très éloquent de mercredi et de jeudi derniers, au lieu de s'attacher à faire ressortir les avantages qui pourraient découler des nouveaux arrangements commerciaux, a préféré faire de l'esprit et même faire parade de ses dispositions naturelles à faire du théâtre. Il a commencé sa harangue, mercredi, en annonçant à coups de clairon que son parti était tellement convaincu de l'excellence de sa cause qu'il était prêt à en appeler immédiatement au peuple et que des élections fourniraient aux citoyens canadiens l'avantage immédiat d'approuver ou de désapprouver l'attitude de son Gouvernement. Toutefois, au début de la séance, le lendemain, il a cru n'avoir rien de mieux à faire que de déclarer que ses paroles de la veille, à ce sujet, étaient inconsidérées et qu'on ne devait pas leur attribuer le sens qu'il avait semblé alors leur donner. Et, dans ce même discours de jeudi, malgré toute la bonne volonté possible, l'on ne saurait découvrir de plaidoyer en faveur des accords de la Conférence impériale; il a préféré employer la plus grande partie de son temps à vouloir ressusciter à sa façon, celui qu'il ne craint plus maintenant qu'il est couché dans sa tombe, pour donner à entendre que Laurier désapprouverait, s'il lui était permis de donner son avis d'outre-tombe, la conduite actuelle de son parti et de ceux qui le dirigent. Il est tout à fait probable cependant qu'en relisant ce qu'il a dit, si le lendemain il eût eu à parler devant la Chambre, il aurait demandé de nouveau de ne pas prendre trop au sérieux son discours de la veille, qui

était plutôt fait pour produire un effet de scène momentané sur ses partisans.

L'honorable Solliciteur général, dans tout son discours, n'a trouvé à l'appui de son argumentation que la citation de l'article 23 du pacte entre les différentes nations de l'Empire, qui, d'après lui, serait une sauvegarde au cas de complications imprévues au sujet de ces accords commerciaux. Cet article 23 se lit comme suit:

Au cas où des circonstances surgiraient qui, de l'avis du Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni ou du Gouvernement de Sa Majesté au Canada, selon le cas, nécessiteraient un changement dans les termes de l'accord. . . le projet de modification fera le sujet d'une consultation entre les deux gouvernements.

Monsieur l'Orateur, je regrette de différer d'opinion sur ce point avec l'honorable Solliciteur général. Pour moi, cet article 23 est plutôt l'aveu que le Canada a renoncé à l'indépendance qu'il avait au sujet de ses traités commerciaux et cette nouvelle disposition le réduit purement et simplement à l'état d'esclave, puisque, durant cinq années, il ne pourra rien faire qu'à la suite d'une consultation avec le gouvernement du Royaume-Uni. Et c'est ce que l'honorable Solliciteur général appelle une soupape de sûreté!

Quant au ministre des Postes (M. Sauvé), il a cru bon, lui aussi, d'intervenir dans le débat. Après avoir fait la constatation qu'il n'avait pas besoin des observations de la gauche pour s'apercevoir présentement de la crise dans le pays, il a déclaré que son Gouvernement, depuis deux ans, envisageait consciencieusement les conditions nouvelles. Voici ce qu'il dit, d'après la version non revisée du hansard de mercredi, le 19 octobre 1932, à la page 401:

Depuis deux ans, la crise s'est précipitée avec une telle fureur sur tous les pays qu'aucun économiste du monde et aucun homme d'Etat n'a pu en prévoir les conséquences. Les causes sont multiples et, souvent, un remède est efficace quand il est appliqué dans un milieu sain, mais en temps d'épidémie il n'a aucun effet, ou ses effets sont atténués par le milieu contaminé.

Le langage de mon honorable ami le ministre des Postes est bien différent de celui qu'il tenait durant les élections de 1930. Il prétendait alors qu'il existait une crise, mais que cette crise, au Canada, ne pouvait être attribuée qu'à l'administration libérale; il demandait à l'électorat de mettre au pouvoir le très honorable M. Bennett et son parti et affirmait que ce serait la panacée à tous les maux. Voici que maintenant, après deux années de pouvoir, l'honorable ministre des Postes vient nous dire que son Gouvernement a cherché à accomplir ses promesses autant que possible, mais que, les causes de la crise étant multiples, le remède que son chef a tenté d'appliquer est resté inefficace et n'a eu aucun effet, ou que ses effets ont été atténués par le milieu contaminé.

Mon honorable ami va encore plus loin, sans établir d'aucune façon l'excellence des nouveaux accords commerciaux, il demande au peuple de ce pays d'attendre encore deux ans afin de connaître les résultats des accords commerciaux et il dit à la page 402 des débats de la Chambre, séance du 19 octobre:

D'ailleurs, monsieur l'Orateur, quand nos adversaires dans leur amendement demandent d'en appeler au peuple avant de voter ces accords commerciaux, etc. . . Nos adversaires ont raison de préférer en appeler au peuple à ce moment plutôt que d'attendre dans deux ans, c'est-à-dire à l'époque où le peuple canadien verra mieux les résultats des accords commerciaux.

Monsieur l'Orateur, que les temps sont donc changés! Qui ne se rappelle les envolées oratoires de mon honorable ami qui, à la suite de son chef, disait en 1930: Mettez-nous au pouvoir et, dans trois mois, le chômage aura pris fin, le beurre se vendra mieux et la crise aura disparu.

Mon honorable ami, dans le cours de ses remarques, a exprimé l'opinion que les arrangements commerciaux conclus par son chef produiraient des effets bienfaisants sur différents articles de la production agricole.

Je m'attarderai plus particulièrement à l'un de ces produits qui intéresse à un très haut degré bon nombre d'électeurs de mon comté. Je veux parler du tabac.

L'honorable ministre des Postes nous dit, dans son discours, que le Royaume-Uni a importé plus de deux cent trente millions de livres de tabac en 1930 et que le Canada lui en aurait fourni près de quatre millions de livres.

Mais je me demande, monsieur l'Orateur, sur quoi se base mon honorable ami pour prétendre que les nouveaux arrangements commerciaux avec l'Empire seront de quelque avantage pour les producteurs de tabac de ce pays. Ici, permettez-moi de vous dire que je ne puis faire autrement que de regretter amèrement l'attitude du très honorable premier ministre qui, avant d'entamer les négociations de cette Conférence, a refusé d'entendre les représentations qu'auraient pu lui faire les cultivateurs du pays, et plus spécialement les producteurs de tabac.

Ayant eu l'insigne honneur d'être choisi par les quatre à cinq mille cultivateurs réunis au Coliseum, en juillet dernier, avec mes honorables amis les députés des comtés de Huron-Nord, de Grey-Nord, de Wellington-Nord, de Norfolk-Elgin, comme délégué pour aller inviter le très honorable premier ministre à venir rencontrer cette importante assemblée, je suis absolument en état de vous faire part de la manière d'agir du premier ministre en cette

circonstance, et je défie les honorables députés ministériels qui m'accompagnaient de dire le contraire.

Après avoir entendu le porte-parole de la délégation, M. Lindsay, délégué officiel des fermiers-unis, le premier ministre n'eut d'autre réponse que de dire qu'il lui était absolument impossible d'accepter cette invitation. Il lui fut alors assuré que cela prendrait bien peu de son temps et qu'il ne s'agirait pour lui que de venir saluer cette immense assemblée et recevoir un mémoire préparé en vue de la Conférence impériale. Il persista à dire qu'il n'avait pas une minute à sa disposition et, comme il lui était représenté que ces braves gens seraient bien prêts à attendre le moment qui lui serait le plus favorable, pour couper court, il déclara énergiquement que son temps était entièrement pris jusqu'à minuit.

Il lui fut alors demandé de se faire représenter par l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Weir) ou par un autre membre de son cabinet.

A ceci, il répondit emphatiquement qu'il était occupé et que ses ministres étaient aussi trop occupés pour venir rencontrer cette multitude de cultivateurs; donc, refus complet de sa part de prêter l'oreille aux justes revendications de la classe pourtant, sans contredit, la plus importante du pays.

Les planteurs de tabac du comté de l'Assomption-Montcalm, ayant eux aussi jugé à propos de venir faire des suggestions pour améliorer leur condition et obtenir de plus grands avantages pour la vente de leur produit, plus heureux que leurs confrères qui avaient subi le dédaigneux refus du premier ministre, grâce à la courtoisie bien connue de l'honorable ministre de l'Agriculture, furent accueillis par celui-ci de la manière la plus charmante possible, et je ne puis faire autrement que de profiter de l'occasion présente pour le remercier de nouveau de son accueil bienveillant et des bonnes dispositions qu'il a manifestées.

L'hon. M. DUPRE: Très bien!

M. SEGUIN: Toutefois, suivant les ordres de son chef, il a été obligé de déclarer, aux quelques centaines de planteurs de tabac du comté de l'Assomption-Montcalm, qu'il regrettait que ceux-ci se soient imposé les dépenses de venir à Ottawa dans les circonstances, que le Gouvernement avait à ce moment tout préparé ses mémoires et que toutes les questions agricoles, en y comprenant le tabac, avaient été sérieusement étudiées et seraient présentées à la Conférence de la manière la plus favorable pour les producteurs de ce pays. Mais qu'est-il advenu, monsieur l'Orateur? Voici qu'en étudiant les accords commerciaux nous ne trouvons aucun changement qui puisse nous donner à espérer que la vente de notre tabac au Royaume-Uni sera augmentée, si ce n'est dans le cours ordinaire des choses et sans qu'aucun effort de la part du Gouvernement ni aucune modification du tarif ne vienne accélérer ce mouvement.

J'ai bien remarqué, en écoutant le très honorable premier ministre, qu'après avoir établi le montant considérable de tabac importé par le Royaume-Uni et la très petite quantité exportée au Royaume-Uni par le Canada, il concluait que le marché du Royaume-Uni serait d'un avantage considérable pour l'écoulement de notre tabac. Si je consulte la partie de son discours qui traite de ce sujet, à la page 142 de la version non revisée du hansard de mercredi, le 12 octobre courant, je vois l'énoncé suivant:

> Je vais maintenant parler du tabac, commençant encore par donner les chiffres de la production canadienne et des exportations: Importations du Royaume-Uni, 1930, 236,934,505 livres de tabacs non manufacturés; Exportations du Canada dans le Royaume-Uni, 1930, 3,976,017 livres de tabacs non manufacturés.

Et après avoir donné quelques autres chiffres, le très honorable premier ministre, pour montrer les avantages que retirerait le Canada de l'exportation du tabac, nous cite l'article 7 de l'accord, qui est ainsi conçu:

> Le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni invitera le Parlement à adopter la législation nécessaire pour accorder, pour une période de dix années, à compter de la date du présent accord, sur le tabac consigné d'une partie quelconque de l'Empire britannique et cultivé, produit ou manufacturé au Canada, la marge actuelle de préférence sur le tabac étranger.

Un peu surpris des énoncés du très honorable premier ministre et n'en pouvant pas croire mes oreilles, j'ai cru devoir poser les questions suivantes en date du 24 octobre courant:

1. Quels étaient les droits existant sur le tabac canadien pour entrer sur le marché anglais avant les arrangements faits lors de la Conférence impériale?
2. Quels sont maintenant, d'après l'entente de la Conférence impériale, les droits en vigueur pour l'avenir.
3. Pour quelle durée les droits fixés par la Conférence impériale devront-ils exister?

A ceci, l'honorable ministre du Commerce (M. Stevens) me fit réponse en produisant d'abord l'état des droits existant sur le tabac canadien avant la Conférence impériale, c'est-à-dire depuis nombre d'années.

A ma deuxième question, il répondit que l'article 7 de l'accord entre le Royaume-Uni et le Canada, signé le 20 août 1932, n'a absolument rien changé, mais assure pour une période de dix ans la marge de préférence indiquée plus haut pour l'exportation de notre tabac au Royaume-Uni. Je viens de vous

lire cet article 7, qui a trait à cette prolongation de dix années de cette marge de préférence, existant déjà depuis longtemps. D'où il suit qu'aucune modification n'a été apportée de nature à favoriser la vente de notre tabac au Royaume-Uni et ce qui plus est, par cet article 7, il est convenu que les mêmes taux qui existaient avant la Conférence impériale seront maintenant en force pour une période de dix années.

Je me le demande, monsieur l'Orateur, quel bien en résultera-t-il pour mes bons amis les planteurs de tabac? Et je ne puis faire autrement que d'exprimer ma très grande surprise d'avoir entendu, hier soir, mon honorable ami le député d'Essex-Sud (M. Gott) se déclarer satisfait et trouver moyen de féliciter son Gouvernement, non pas d'avoir obtenu une plus grande préférence pour le tabac canadien, mais bien pour avoir promis d'adopter la législation nécessaire pour assurer, pour une période de dix années à compter de la date du présent accord, au tabac consigné d'une partie quelconque de l'Empire britannique et cultivé, produit ou manufacturé au Canada, la marge actuelle de préférence sur le tabac étranger; en d'autres termes, pour avoir maintenu la préférence existant déjà depuis longtemps, avec les résultats que l'on sait, pour une nouvelle période de dix années. Autant dire pour n'avoir rien fait du tout. J'ai peine à croire que les producteurs de tabac d'Essex-Sud seront satisfaits des égards qui leur sont concédés dans les nouveaux accords commerciaux. Pour ma part, j'entends enregistrer le protêt le plus énergique dont je suis capable contre la manière d'agir du très honorable premier ministre et de son Gouvernement pour n'avoir pas entendu au préalable les représentations des cultivateurs et des planteurs de tabac, de manière à considérer leurs besoins et surtout de manière à accepter les importantes suggestions qu'ils voulaient leur faire dans l'intérêt de l'écoulement de leurs produits.

Il semble évident, monsieur l'Orateur, que, quoi qu'en pensent l'honorable député d'Essex-Sud et l'honorable ministre des Postes, même dans deux ans, les résultats de la Conférence impériale en faveur des producteurs de tabac seront à peine perceptibles, et s'il faut en croire le texte même de l'article 7 de l'accord, concernant le tabac, il faudra attendre dix années pour avoir des résultats appréciables.

Monsieur l'Orateur, j'aurais voulu rappeler certains avancés de l'honorable député de Compton (M. Gobeil), dans son discours du 20 octobre dernier, mais, comme je ne veux pas abuser de l'attention de cette Chambre, je me bornerai à lui signaler que, depuis qu'il a obtenu un mandat de député en beurrant les électeurs, puisque lui comme plusieurs autres n'ont réussi à s'introduire dans cette Chambre qu'en se servant de la question du beurre, il a appris à faire des comparaisons et aujourd'hui il cherche à excuser son Gouvernement d'avoir honteusement trompé l'électorat en ne lui donnant pas l'augmentation promise sur le beurre, en se bornant à établir par des chiffres que si le beurre est bon marché au Canada, il n'est pas non plus bien cher aux Etats-Unis et en Angleterre. Et il nous cite les chiffres suivants, au sujet du prix du beurre:

	Canada	Etats-Unis	Angleterre
Avril 1932. .	20.06	20.04	19.38
Mai 1932. . .	16.81	18.83	17.81
Août 1932. .	19.21	20.31	17.81

Il nous établit dans ces chiffres qu'en août dernier le beurre, ici, au Canada, était à 19 21/100c. la livre. Je suis réellement surpris qu'il ne soit pas scandalisé, lui qui se couvrait la figure, en 1930, lorsque le beurre se vendait 30c. et 32c. la livre.

Je suis certain que les électeurs de Compton sauront, à la prochaine occasion, faire rendre compte à l'honorable député des promesses fallacieuses qu'il n'a pas tenues et que son Gouvernement se reconnaît incapable de tenir, même après deux années au pouvoir.

Je n'en dirai pas davantage, monsieur l'Orateur, mais, avant de terminer, pour dire toute ma pensée au sujet des nouveaux accords commerciaux résultant de la Conférence impériale, je dois déclarer qu'à mon point de vue ces accords, en général, sont de nature à créer de grands embarras pour le commerce de ce pays. Ils nous priveront, d'une manière certaine, des avantages qui pourraient se présenter pour le Canada de faire un chiffre d'affaires plus considérable sur le marché qui nous est le plus naturel, celui des Etats-Unis.

De plus, comme conséquence de ces mêmes arrangements, je considère que le Canada recule en arrière, et que, après que le parti libéral nous eut conquis le droit de faire nous-mêmes nos traités commerciaux avec les autres puissances, ces nouveaux arrangements nous lient maintenant les mains, au moins pour cinq ans, et nous empêchent de négocier tous nouveaux traités commerciaux sans le bon vouloir de l'Angleterre.

Encore une fois, monsieur l'Orateur, tout en étant absolument favorable aux stipulations des derniers accords où il est propsé de réduire les droits existants, comme à toutes celles qui ont tendance, d'une manière quelconque, à augmenter la vente des produits canadiens, je suis absolument opposé à cette partie des accords qui indique un relèvement des droits de douane déjà trop élevés sur certains produits et je me déclare absolument opposé aux dispositions qui enlèvent au Canada l'exercice des

droits, si nécessaires à sa prospérité, de conclure des conventions commerciales pour la vente de ses produits à l'étranger.

Je suis absolument en faveur du principe de la préférence britannique au programme du parti libéral depuis 1897, et je reste convaincu que, si les propositions budgétaires du premier mai 1930 avaient été mises en vigueur, les produits canadiens auraient joui sur le marché anglais d'avantages beaucoup plus considérables que ceux que l'on peut espérer des présents accords.

Et tout bien pesé, je crois que c'est, pour moi, un impérieux devoir de voter contre la proposition faite par le très honorable premier ministre, à l'effet d'approuver les derniers accords commerciaux conclus entre le Canada et le Royaume-Uni.

M. J. THAUVETTE (Vaudreuil-Soulanges) (texte): Monsieur l'Orateur, j'ai fait l'étude des résolutions de la Conférence impériale, lesquelles font actuellement l'objet de la discussion en cette Chambre, et, après une étude aussi approfondie que possible, je ne puis les accepter, considérant que ceux qui les ont décidées se sont appuyés sur un principe que je réprouve: l'isolement économique d'une très grande partie du monde.

Ces résolutions telles que rédigées constituent une provocation à l'égard des pays avec lesquels nous serions tout disposés à avoir des relations commerciales plus intimes.

Ces résolutions sont la résultante d'une politique préconisée depuis deux années, politique qui mène très sûrement le Canada à la banqueroute et à la ruine et qui met le désespoir dans l'âme d'un grand nombre de Canadiens.

Je proteste contre l'adoption de ces résolutions parce qu'elles n'apporteront pas de soulagement aux citoyens de ce pays, mais vont aggraver leur situation, puisqu'elles tendent à déplacer le commerce canadien du courant commercial qui lui est naturel.

Ces résolutions n'atteindront pas non plus le but que l'on s'est proposé et qui est de resserrer les liens entre les dominions et le Royaume-Uni, mais elles peuvent faire éclater de sérieux mécontentements au sein même de l'Empire.

Monsieur l'Orateur, en entendant la lecture de ces résolutions, qui nous a été faite par le très honorable premier ministre (M. Bennett), il y a déjà quelques semaines, en entendant, dis-je, M. Bennett nous exposer avec emphase les réductions tarifaires qu'il avait consenties en faveur de l'Empire et particulièrement en faveur du gouvernement anglais, je me suis transporté par la pensée au temps des élections de 1930 et il me semblait encore entendre le même M. Bennett proclamer sa politique

de "Canada d'abord". Je l'ai suivi attentivement pendant la petite session, supposée d'urgence, de 1930, alors qu'il modifiait le tarif et l'élevait contre tous les pays et dominions du monde, et j'en ai conclu avec Cicéron "O tempora o mores!" Que les temps sont changés! Je me rappelle que M. Bennett était très souple avec le tarif quand il était ministre des Finances. Ah! a-t-il assez joué sur le clavier des décrets du conseil avec cet item tarifaire sur le verre à vitres! Je crois que, si le commerce canadien s'est effondré à un niveau aussi bas, depuis deux années, cette situation provient de l'instabilité tarifaire qui a été constituée par le Gouvernement avec ses modifications du jour au lendemain. Réellement, le Gouvernement, tout particulièrement M. Bennett, a laissé l'impression dans le pays qu'il manie le tarif comme un joueur d'orgue improvisé qui ne connaîtrait rien de son clavier.

Etant donné que le commerce est un échange, il s'est créé, parmi les exportateurs et les importateurs, une perturbation inquiétante qui s'est accrue depuis deux ans, de sorte que ces gens en sont rendus à fermer leur commerce de crainte d'engloutir tout leur avoir, ne sachant jamais sur quels droits ils auront à tabler le lendemain.

Avec les résolutions que nous discutons, on fixe un tarif pour cinq années à base, toujours, de ce principe d'une haute barrière tarifaire contre tous les pays en dehors de l'Empire, et on s'éloigne de plus en plus de la possibilité de conclure des traités avantageux et réciproques avec l'un ou l'autre des pays étrangers.

En effet, monsieur l'Orateur, j'appréhende un grand danger économique pour notre pays, du résultat de cette clause qui nous lie pieds et poings avec les autres parties de l'Empire, sans que nous puissions nous libérer durant cette période de cinq années. Je ne suis pas avocat et cependant je puis entrevoir, à travers cette trame de la rédaction très ambiguë de ces résolutions, l'impossibilité pour le pays de se libérer de cette étreinte commerciale et de conclure des traités qui répondraient mieux à ses besoins. Je veux bien admettre que nous retirerons quelques avantages minimes de ces arrangements, mais, par contre, les privilèges que nous perdrons sont trop importants, à mon sens, pour que nous sacrifiions nos libertés commerciales avec le monde entier et que nous imposions tant de sacrifices à la population de ce pays, simplement en se couvrant du manteau de la loyauté.

Monsieur l'Orateur, la loyauté ne doit pas s'exprimer par un traité de commerce, elle commande des sentiments plus larges et plus élevés que le gain ou la perte de quelques sous sur du blé, du beurre ou de la viande.

Serons-nous plus mauvais sujets britanniques si nous gardons notre liberté de commercer avec tous les pays du monde? La mère patrie serait-elle jalouse de nos succès et de notre prospérité commerciale? Je ne le crois pas. J'ai trop de confiance dans la largeur de vues du peuple anglais; je le crois plus généreux que cela.

J'ai dit que ces résolutions seraient de nature à provoquer des représailles de la part des pays étrangers. Ne croyez-vous pas, monsieur l'Orateur, que les pays comme les Etats-Unis, la France, l'Allemagne, l'Italie, tous ces grands pays, ne pourraient pas se coaliser contre nous et les autres dominions. La situation ne deviendra-t-elle pas plus mauvaise qu'elle ne l'est actuellement? Je le crains fort. Prenons, si vous le voulez bien, notre situation vis-à-vis des Etats-Unis. Notre situation géographique dans l'Amérique du Nord nous commande par intérêt de ne pas perdre les chances que nous avons d'avoir comme principal marché un voisin qui a douze fois notre population.

Nous ne pouvons pas nous résoudre à nous aliéner, par cet arrangement, les bonnes dispositions que nous voyons venir de l'autre côté de la ligne 45ième. Déjà le peuple des Etats-Unis a fait sentir aux gouvernants d'aujourd'hui qu'il en avait assez de ces hautes barrières tarifaires qui le saignent à blanc et qui l'oppressent jusqu'à l'inanition.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de consigner au hansard une lettre adressée au très honorable premier ministre et reproduite dans le journal la *Patrie,* le 5 décembre 1931.

Cette lettre fait bien voir les effets désastreux de hautes barrières tarifaires sur le commerce des pays qui les maintiennent. Voici cette lettre, adressée par M. Celler au très honorable premier ministre:

En ma qualité de citoyen des Etats-Unis plutôt qu'à mon titre de membre de la Chambre des représentants des Etats-Unis, je désire vous faire part du sentiment croissant aux Etats-Unis en faveur d'un rapprochement entre notre pays et le Dominion du Canada, afin que puisse être réadoptée ce que l'on appelle communément la réciprocité canadienne.

En 1911, le président Taft, en dépit d'une opposition, put avec l'aide d'un Congrès démocrate passer de nouveau une loi prévoyant la réciprocité avec le Canada. Le Parlement canadien refusa de ratifier le traité. Votre distingué prédécesseur, sir Wilfrid Laurier, fut défait sur cette question.

Il a coulé beaucoup d'eau depuis et je crois que les relations commerciales entre les Etats-Unis et le Canada ont atteint un point critique. Nous envisageons deux alternatives: des tarifs plus élevés et moins de commerce ou des tarifs plus bas par réciprocité ou plus de commerce.

Le bill Smoot-Hawley

Il est beaucoup de gens en notre pays qui déplorent l'adoption du bill Smoot-Hawley. Ils déplorent l'irritation qu'il devait nécessairement causer aux habitants de votre beau pays. Ils ont compris de plus que le haut tarif prévu par ce bill devait nécessairement amener des représailles. Ils savaient que votre population n'offrirait pas une résistance passive mais au contraire une résistance active à ce tarif. En tant qu'acheteurs extrêmement importants de nos produits américains, vous êtes en état d'acheter à de meilleures conditions ailleurs si vous n'achetez pas de nous. Inversement, il va de même de nous. Vous achetez de nous en grandes quantités des autos, de l'essence, des radios, des instruments de musique, des instruments aratoires, du coton, du tabac et des produits de fer et d'acier et toutes espèces de fruits et de légumes. L'Amérique a besoin de vos produits forestiers, de votre nickel, de votre asbeste, de votre zinc, de votre plomb, de votre argent, de votre cuivre et de votre or. Vous avez besoin de notre tourisme, qui vous rapporte plus de $300,000,000 par année. La réciprocité entre les deux pays accroîtrait énormément le commerce mutuel sur des marchés mutuels.

Le Canada achète et vend aux Etats-Unis plus qu'à tout autre pays. Les Etats-Unis achètent et vendent plus au Canada qu'à tout autre pays. Ce commerce serait certainement beaucoup plus considérable s'il n'y avait point de barrière douanière ou si les barrières douanières étaient abaissées. L'Amérique du Nord est réellement une unité économique complète. Le Canada est la partie septentrionale; les Etats-Unis, la partie méridionale; les mêmes coutumes, la même langue, les mêmes usages et la même culture les unissent. Vos programmes de radio sont entendus par des millions d'Américains. Des millions de vos citoyens voient et entendent nos parlants. Les mêmes journaux, magazines et livres circulent librement des deux côtés de la frontière. Les trois mille milles de frontière sont dépourvus de gendarmes ou de soldats. Il ne fut jamais deux pays aussi semblables. Les divergences entre nous sont de la même nature que celles entre deux de nos propres Etats. Comme l'a fait remarquer Alex Skelton dans un récent article dans "The Nation", les tableaux suivants font voir les exportations de produits agricoles canadiens il y a dix ans, alors que les tarifs douaniers étaient relativement bas en comparaison d'aujourd'hui où le tarif Hawley-Smoot a atteint le sommet. Vous observerez la perte prononcée pour votre population.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de donner quelques item de ce tableau comparatif pour les années 1921 et 1931. Voici le tableau des exportations pour les douze mois terminés avec juin 1921 et juin 1931:

Nous avons exporté aux Etats-Unis, en 1921, pour $21,240,000 de bétail, d'animaux sur pied, alors que le tarif des Etats-Unis permettait l'entrée en franchise. En 1931, nous en avons vendu seulement pour $764,000. En 1921, ces produits entraient en franchise aux Etats-Unis; en 1931, nous devions payer 2½ c. la livre pour tout animal de moins de 700 livres et 3 c. la livre pour tout animal de plus de 700 livres.

Je vous prie de remarquer la différence énorme dans nos exportations en ce qui concerne les moutons sur pied. Nous en avons exporté, en 1921, pour $1,676,000; en 1931,

nous en avons exporté aux Etats-Unis pour $244, alors que le tarif américain était de $3 par tête.

Nous avons vendu aux Etats-Unis pour $101,997,000 de blé, en 1921. Nous en avons vendu pour $6,580,000 en 1931, à cause du droit de 42 c. le boisseau.

Le beurre: En 1921, nous en avons vendu aux Etats-Unis pour $2,294,000; en 1931, nous en avons vendu pour $20,000. En 1921, nous payions 2½ c. la livre de droit et, en 1931, 14 c. la livre.

Quant au sucre d'érable, nous en avons vendu, en 1921, pour $1,122,000 et, en 1931, nous en avons vendu pour $310,000.

La lettre de M. Celler continue comme suit:

L'on ne saurait faire autrement que de conclure que le haut tarif entre les deux pays a été indubitablement préjudiciable au commerce mutuel. Les chiffres officiels pour les importations et les exportations pendant les huit premiers mois de l'exercice courant en comparaison de la même période des deux années précédentes accusent une tendance très dangereuse.

Voici les chiffres:

1er janv. au 31 août	Export.	Import.
1931..	$293,000,000	$184,400,000
1930..	480,000,000	289,000,000
1929..	659,000,000	335,800,000

L'on ne saurait rendre la dépression responsable de toute cette contraction. En vérité les hautes barrières tarifaires ont aggravé la dépression qui s'est abattue sur le Canada et les Etats-Unis.

Les vannes du commerce entre les deux pays devraient par conséquent être ouvertes et l'on devrait laisser les eaux de la prospérité s'écouler à tous les coins du Canada et des Etats-Unis. L'on ne devrait pas viser à une suprématie commerciale en fomentant des disputes et des rivalités que seuls les tarifs de représailles apportent.

Vous avez été élu grâce à un programme vous engageant à un tarif de protection, mais abaisser les barrières tarifaires entre nos deux pays, comme notre feu président M. Taft l'a si bien dit, ce n'est pas violer le principe de la protection comme la chose a été affirmée par ses partisans, parce que ce principe n'exige pas un tarif entre notre pays et un pays dont les conditions par rapport à la population, à la production et aux salaires sont tellement analogues aux nôtres et lorsqu'une frontière commune de trois mille milles doit en elle-même constituer une distinction radicale dans notre traitement commercial du Canada et des autres pays.

Me sera-t-il permis, par conséquent, de caresser l'espoir, en ma qualité d'humble citoyen américain, que des négociations pourront être amorcées dans le but que la réciprocité canado-américaine devienne bientôt un fait accompli?

Avant de conclure ce traité pour le creusement du Saint-Laurent, avant de sacrifier notre si bel héritage national, le Saint-Laurent, notre premier ministre n'aurait-il pas dû demander au président Hoover d'abaisser les droits douaniers imposés par les Etats-Unis,

[M. Thauvette.]

en 1930. Il me semble que l'occasion aurait été belle d'obtenir pour le Canada un débouché bien naturel pour ses produits agricoles.

Le sentiment qui grandit aux Etats-Unis, contre les hauts tarifs imposés par le Gouvernement, reflète exactement la situation existant au Canada. Le malaise est aussi grand chez eux que chez nous, et le peuple est impatient et réclame à grands cris des changements dans le mode d'administrer le pays. La situation est devenue intolérable dans tous les foyers canadiens, à quelque degré de l'échelle sociale qu'ils se trouvent, car le malaise a pénétré dans toutes les classes de la société. Je ne puis comprendre, monsieur l'Orateur, que nos gouvernants n'aient pas saisi l'occasion qui se présentait à eux, lors de la Conférence qui eut lieu à Ottawa, au mois de juillet dernier, de diminuer les tarifs intermédiaire et général de 50 p. 100 au moins et de donner aux pays qui composent l'Empire britannique une préférence réciproque et raisonnable. En faisant cela, ils auraient été d'accord avec tous les grands économistes du monde.

Qu'il me soit permis de citer le témoignage autorisé de quelques-uns de ces économistes, qui s'accordent pour déclarer que le moyen ultime de mettre fin à cette crise mondiale est la coopération du plus grand nombre possible de pays et surtout l'abaissement des barrières tarifaires.

Je citerai tout d'abord le témoignage de M. Lucien Romier, économiste français, dans sa conférence donnée à Montréal et qui a été publiée dans le journal la *Presse*, le 19 octobre courant.

Pour sortir de la dépression il faut renaître à la confiance, réduire les charges et, surtout, abaisser les murailles tarifaires—explique M. Lucien Romier.

Si l'on ne revient pas à l'optimisme et à la confiance, si les entreprises surcapitalisées ne consentent pas aux sacrifices nécessaires dans leurs charges d'exploitation, et si, par-dessus tout, les nations continuent à fermer leurs fenêtres les unes sur les autres et à s'entourer de murailles tarifaires infrangibles, comment peut-on vouloir sortir de la dépression actuelle?

L'inflation, c'est tout acte ou mesure qui augmente artificiellement la valeur nominale ou conventionnelle d'un bien—qu'il soit représenté par des billets, des titres ou des crédits—sans que la valeur ou la garantie réelle soit augmentée en conséquence. On distingue trois sortes d'inflation: l'inflation monétaire, l'inflation des titres, l'inflation des crédits.

L'inflation monétaire consiste à augmenter la quantité des billets de banque contre une quantité invariable d'or. Forme commune, vérifiée par l'Europe entière, qui amène le cours forcé, pour empêcher qu'on veuille fuir le billet, mais ne peut s'imposer en dehors des limites du pays, de sorte que le cours du change devient très variable.

Quel paradoxe: le monde souffre de déflation et, cependant, il est sous une menace constante d'inflation. Déflation, défiance, thésaurisation; on s'abstient, on joue à la baisse. Le monde ci-

vilisé, celui des statistiques, compte 25,000,000 de chômeurs,—déflation des salaires, de la main-d'œuvre, de la consommation; mais il faut les soutenir par des allocations créées de toutes pièces,—inflation pure au point de vue strictement économique. Crise des transports—déflation; les états doivent les subventionner—inflation. Les tarifs douaniers diminuent le volume des échanges—déflation; mais ils augmentent ainsi le pouvoir d'achat des producteurs nationaux, parce qu'ils augmentent artificiellement le prix de leurs produits et poussent à pénétrer sur les marchés pour bénéficier du tarif des échanges,—inflation.

Qui l'emportera de la déflation ou de l'inflation? Si la défiance—politique, sociale, économique—continue, ce sera la déflation. Si l'optimisme revient, si les gouvernements ouvrent leurs fenêtres les uns sur les autres, si les factions internes consentent à une paix provisoire, si les entreprises surcapitalisées comprennent la nécessité de réduire leurs charges,—ce ne sera plus seulement alors la fin de la dépression mais le commencement d'une reprise définitive.

Mais il importe que la reprise résorbe une bonne partie de la déflation et des déflations accumulées et, surtout, qu'on abaisse les tarifs douaniers; autrement, l'inflation elle-même ne peut rien contre des murailles; autant vaut lancer une voiture à pleine vitesse dans une cour fermée de murs...

Voici un autre témoignage aussi concluant que le premier et condamnant en plus la conduite du parti ministériel du Canada qui, dans sa campagne électorale de 1930, préconisait cette politique de nationalisme outrancier qui a paralysé depuis deux ans notre commerce d'exportation.

Je citerai l'entrevue de lord Reading, homme d'Etat anglais, donnée au journal la *Presse*, lors de son passage à Montréal, entrevue publiée par ce journal, le 25 octobre.

La coopération de toutes les nations du monde est absolument nécessaire si l'on ne veut pas que le commerce d'exportation disparaisse complètement, hormis les échanges de produits de première nécessité. C'est là le leitmotiv que devra choisir la prochaine conférence économique mondiale si l'on désire que ses résultats changent vraiment la présente situation économique.

Lord Reading, grand libéral, ne cacha pas que malgré les démissions ministérielles dans le cabinet anglais il était certain que le pacte d'Ottawa serait ratifié sans aucune difficulté par les Communes britanniques. Toutefois il estime que les commissions tarifaires que ce pacte institue auront le dernier mot à dire et que ce mot sera peut-être moins plaisant pour certains que d'aucuns se sont plu à l'imaginer.

L'opposition manifestée en Angleterre dans certains milieux est forte, affirme lord Reading, mais ce n'est là que l'expression d'une minorité. "En tous les cas, dit-il, on ne peut encore rien présumer de ce que seront vraiment les effets de la conférence d'Ottawa."

Ponctuant cette affirmation, l'homme d'Etat ne cacha pas qu'à son avis le nationalisme économique outrancier, qui prévaut dans tous les pays du monde à l'heure actuelle, a déjà fait diminuer le commerce d'exportation et pourrait facilement le faire disparaître complètement si l'on n'y prend garde.

"Les pactes économiques, dit-il, ne doivent être dirigés contre aucun pays en particulier ou groupe de nations en général. Au cours de la prochaine conférence économique mondiale, l'entente cordiale règnera aussi bien entre la Grande-Bretagne et la France qu'entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Il faut absolument qu'il en soit ainsi si l'on veut parvenir à un résultat tangible et sauver le monde de la situation difficile où il se trouve".

Pour tous ces motifs, nous, de l'opposition, ne pouvons accepter ces résolutions. Comment pouvons-nous maintenant avoir confiance dans le résultat pratique des résolutions qui sont actuellement devant cette Chambre, quand nous savons qu'elles ont été faites dans un but d'accaparement commercial par un certain groupe de pays à l'exclusion du monde extérieur. Comment pouvons-nous espérer que notre pays pourrait discuter d'affaires avec toutes les nations du monde, dans une conférence mondiale ou autrement, si nous n'enlevons pas l'obstacle qui nous en sépare, c'est-à-dire les hautes barrières tarifaires.

Oui, monsieur l'Orateur, je suis convaincu que si notre Gouvernement, en se présentant à la Conférence impériale, avait pu enlever le bandeau tory qui diminue son acuité visuelle, il aurait vu plus clair et plus loin que l'intérêt du parti. D'une politique de nationalisme outrancier, il est tombé dans une politique d'impérialisme exagéré.

On nous a laissé entendre qu'il y aurait un changement dans deux ans. Il y a eu des promesses faites par les ministériels en 1930; on nous en fait encore pour deux ans; c'est véritablement un gouvernement de deux ans. Mais, pendant tout ce temps, les cultivateurs perdent leurs terres et les industriels, leur commerce; le peuple souffre et gémit. Le Gouvernement organise des conférences et le chômage va toujours grandissant.

En examinant les différents item tarifaires qui font partie des arrangements conclus à cette Conférence impériale, j'en trouve un grand nombre qui ont sensiblement augmenté le coût de la vie. Je signalerai en particulier ceux qui concernent la classe agricole, comme les écrémeuses, le fil de fer à clôture et la tôle. Le tarif général et le tarif intermédiaire ont été élevés de 15 à 25 p. 100. Ces tarifs vont certainement affecter les agriculteurs de la province de Québec et ceux d'Ontario. Est-il croyable que, pour favoriser certains manufacturiers canadiens, on va augmenter le coût de production de la classe agricole quand la valeur des produits de cette classe de citoyens a baissé de 75 p. 100. J'ai donné dans cette Chambre, durant la session qui s'est terminée en mai dernier, la diminution considérable du prix de rapport des produits de la ferme. Je ne crois pas exagérer en disant que cette dimi-

nution s'est encore accentuée depuis le mois de juin. Les cultivateurs ne peuvent avoir plus de 4c. le gallon pour leur lait, c'est-à-dire un peu moins que le coût de la nourriture donnée aux animaux qui le produisent. La récolte de patates, qui sera de rendement moyen pour la quantité ensemencée, ne rapporte pas plus que 40c. le sac, actuellement, dans ma région. La vente des conserves de légumes ne rapportera que l'équivalent du coût de la boîte qui les contient.

Il est facile de comprendre, monsieur l'Orateur, que dans ces conditions le cultivateur soit incapable, avec tout le courage qu'il puisse montrer, de rencontrer ses paiements de taxes scolaires, municipales ou autres, et qu'à plus forte raison il ne puisse faire face à des obligations hypothécaires.

Vous devez comprendre qu'il est du devoir de l'opposition de demander, au moins, au Gouvernement de ne pas surcharger davantage la classe agricole, en imposant de nouveaux droits sur les produits manufacturés qu'elle doit acheter. Les prix des produits de la ferme sont descendus de 75 p. 100, si on les compare aux prix reçus durant les dix dernières années; tandis que les prix des produits manufacturés, que les cultivateurs doivent acheter, se sont maintenus dans la proportion de 75 p. 100, comparés aux prix obtenus durant ces mêmes années.

Il est regrettable pour tous que nous soyons obligés de faire ces constatations. Il est de mon devoir de faire connaître cette situation au Gouvernement, parce que je suis ici, dans cette Chambre, le représentant d'un comté agricole, et je prie le Gouvernement actuel de modifier les arrangements de manière à diminuer davantage le coût de production et à augmenter la vente des produits de la ferme en donnant plus de liberté de commerce.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Sud) (traduction): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que celui qui, plus tard, écrira l'histoire de notre époque, ne manquera pas de l'appeler la période des conférences. Nous avons eu des conférences sur toutes les questions imaginables. Nous avons eu des conférences de désarmement, des conférences sur le règlement des dettes, des conférences sur le chômage, des conférences économiques et commerciales. Il semble, cependant, que plus nous avons de conférences sur le désarmement, plus les armements vont croissant et que les dettes s'accumulent à mesure que nous tenons des conférences à leur sujet. Plus nous parlons de chômage, plus les rangs des chômeurs grossissent, et plus nous discutons la question du commerce, plus le commerce ralentit. Je crois pouvoir dire que la dernière conférence, la récente conférence économique impériale, n'est pas une exception à la règle générale. La plupart du temps, ces conférences ne servent qu'à préparer la voie à une autre conférence. Il me semble que nous devrions rechercher la cause d'un semblable état de choses. Comment se fait-il que dans un monde où, comme on en conviendra, il y a surabondance de tout ce qu'il nous faut nous ne pouvons nous organiser de façon à mettre à la portée de ceux qui en ont besoin les choses indispensables à l'existence? Personnellement, si j'en juge par mes propres notions d'histoire, cette situation me paraît attribuable à l'existence de classes dans notre société nationale et internationale. Notre civilisation est fondée sur la concurrence, non pas sur l'entr'aide et une classe ne peut prospérer qu'en appauvrissant une autre. Une nation ne peut s'élever à une certaine hauteur qu'en en subjuguant d'autres. Voilà ce qui me semble être le principe même des difficultés où l'univers est plongé à l'heure actuelle.

Parlant ici, il y a quelques soirs, le ministre de l'Agriculture (M. Weir) a exposé la situation sous son vrai jour en faisant observer que les producteurs de blé de l'Ouest canadien devaient opter entre deux choses, premièrement, l'entente avec d'autres pays pour diminuer les emblavures, ce qui veut dire moins de blé, et deuxièmement, la survivance du plus apte. Or, ce qui est vrai du blé s'applique également à tous les autres domaines d'activité économique. C'est à choisir entre la coopération et la survivance du plus apte.

Je ne dirai pas qu'il n'y a rien de bon dans l'accord qui nous est soumis. La loi des compensations, en l'absence de tout autre chose, verrait à cela, car de même qu'il n'y a pas de roses sans épines ni de malheur sans son bon côté, cet accord ne saurait manquer d'avoir du bon, tout mauvais qu'il puisse être. D'une part les honorables députés d'en face nous ont parlé de ses avantages, et de l'autre l'opposition officielle nous en a dit les nombreux désavantages. En entendant les membres conservateurs louer l'accord, je ne pouvais m'empêcher de songer que j'avais déjà entendu tous leurs arguments. A vrai dire, ces arguments, je les entends depuis que le Gouvernement a été élu en 1930. Ils nous ont parlé d'abord des avantages que vaudrait au pays la politique de protection qu'ils avaient adoptée lorsque le Gouvernement prit la direction des affaires. Ils nous disaient que l'industrie du pays prenait une expansion marquée et que les succursales de fabriques étrangères surgissaient nombreuses en Canada. On nous dit maintenant quelque chose dans le même sens, avec moins d'enthousiasme, peut-être,

qu'en 1930. Je ne blâme pas mes honorables amis si leur enthousiasme a un peu baissé à l'heure actuelle, vu qu'ils doivent se rendre compte de l'échec de leur politique de protection.

Quels que puissent être les avantages de cet accord pour tel ou tel groupe, pour telle ou telle industrie, je suis certain qu'il ne règlera ni n'améliorera la situation économique de l'univers, ne soulagera les misères des habitants de ce pays ou des autres parties de l'empire britannique. Il ne donne aucun essor au commerce de l'univers. On nous dit que le problème qui se présente à nous est mondial. Alors, si ce traité n'augmente pas le commerce universel, il n'aidera pas à résoudre ce problème mondial. Je doute qu'il active même le commerce de l'empire. Si nous diminuons notre commerce avec les autres contrées, celles-ci agiront de même à notre égard, et nous serons en même posture que dans le passé en ce qui concerne le volume du commerce. Je crains aussi que l'esprit et les termes dans lesquels ces accords ont été formulés ne tendent à accroître l'antagonisme des nations. Sans doute le traité n'a rien fait pour mettre fin à un pouvoir d'achat amoindri. Et j'y suis surtout opposé parce qu'il fait naître l'espoir dans l'esprit du peuple que son sort sera amélioré. Je crois que c'est la meilleure raison pour le désapprouver à l'heure actuelle.

Ce n'est pas un problème de commerce qui s'impose à l'univers dans le moment. C'est une question de distribution des marchandises que nous pouvons produire parmi ceux qui les consomment. Inutile pour nous de chercher des marchés dans l'univers, car il y en a un juste au milieu de nous pour une foule de nos produits, et nos consommateurs en ont besoin. Il est vrai qu'il est certains articles que nous produisons en plus grande abondance que nous ne pouvons les consommer, mais notre premier problème devrait être de nous procurer au pays même les choses dont nous avons besoin. L'accord ne touche nullement à cette question.

Je désirerais vous lire quelques citations de diverses sources pour montrer la nécessité d'accroître notre pouvoir d'achat, si nous voulons mettre un terme à la situation dans laquelle nous nous trouvons. Sir Arthur Shirley Benn, président de la Fédération des chambres de commerce de l'empire britannique dit dans le *Commerce of the Nations* d'octobre:

> Il a déjà été montré clairement que l'essence du problème est d'augmenter le pouvoir d'achat des marchés de l'univers, qui a baissé d'une manière désastreuse. Il y a, de fait, une surproduction par rapport à la rareté des acheteurs, surproduction que plusieurs préféreraient, non sans raison, appeler consommation insuffisante. Il faut faire face à cette difficulté, pour le retour à la prospérité, en augmentant la capacité d'achat et non pas en restreignant la production pour convenir à la demande actuelle.
>
> Chaque restriction de la part d'une nation est nécessairement suivie par une restriction chez toutes les autres, de sorte que l'avantage que la première espérait gagner est promptement neutralisé par les autres. Toutes alors se trouvent de nouveau dans la même position relative mais sur un niveau pire et moins élevé.

Je comprends que sir Arthur Benn parle de la restriction due à la chute des prix, mais la même chose s'applique à la diminution des salaires qui sont aussi des prix; l'ouvrier a un article à vendre, son pouvoir de travail, et lorsque le prix de cette marchandise baisse, son pouvoir d'achat fléchit. Je ne suis pas du tout convaincu, bien que quelques-uns des collègues qui m'entourent semblent le croire, que nous puissions surmonter cette difficulté au moyen de certains changements dans notre système monétaire. Les capitaux de la finance sont l'élément dominant du capitalisme à l'heure actuelle. Il n'en a pas toujours été ainsi; cette situation ne s'est développée que très récemment. Le capitalisme industriel a dominé durant plusieurs années, et quoique le chômage n'ait pas été aussi sérieux dans le passé, et pour plusieurs raisons, la situation de la classe ouvrière, soit cultivateurs ou ouvriers de l'industrie, n'était guère plus encourageante qu'aujourd'hui. Cependant, je crois impossible d'empêcher les prix de baisser sur un marché surapprovisionné, et le marché actuel est de plus en plus encombré. La conférence n'a nullement tenté de remédier à cet état de choses. En réalité, les salaires sont moindres depuis, tant au Canada qu'en Angleterre. Et les prix ont diminué également. Je vois que les ouvriers des filatures en Angleterre ont subi depuis la conférence une réduction de 1s. 8d.½ d'un salaire qui était déjà très bas, 38s. par semaine. Il est vrai qu'il y a eu des augmentations, une au moins. Je remarque que le gouverneur de la Banque d'Angleterre, sir Montague Norman a reçu une augmentation. Sans doute, les directeurs ont jugé que les 2000 livres sterling qu'il touchait par année ne lui permettaient pas de vivre. Cependant, je doute fort qu'il mange beaucoup plus de pain qu'actuellement ou que cette augmentation de salaire contribue fort à améliorer le marché du blé des cultivateurs des provinces de l'Ouest.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures).

Reprise de la séance

M. MacINNIS: Lors de la suspension de la séance, à six heures, j'étais monsieur l'Orateur, à citer des extraits touchant la nécessité d'accroître le pouvoir d'achat. Je citerai maintenant un article du *Mail and Empire,* édition du 6 septembre 1931. Cet article est emprunté en partie au *London Morning Post,* journal le plus conservateur de l'univers au dire du *Mail and Empire,* dit l'article:

Pour la plupart des gens la richesse naturelle est une imagination...

A parler crûment la situation économique est pitoyable. Personne ne nie la valeur de la richesse naturelle, et cependant aucun pays n'en veut à titre de réparations. Il faut détruire d'immenses quantités de richesses naturelles, sous forme de matières premières. Le bon marché est considéré chose tragique, malgré que des millions d'hommes manquent du nécessaire ou crèvent véritablement de faim.

Les dogmes et les systèmes philosophiques semblent en grand besoin d'être revisés, et l'on commence à douter de l'omniscience des financiers et des économistes.

Mon opinion, monsieur l'Orateur, c'est que le traité n'a rien fait pour accroître le pouvoir d'achat. On n'y trouve que très peu de chose relativement à la réforme monétaire comme moyen d'y arriver, et rien du tout susceptible d'y tendre, autant que la chose se peut, par la hausse des salaires. Je désire invoquer un article du *Vancouver Province* journal conservateur, pour autant qu'il reconnaisse les attaches de parti.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Il est contraire au règlement de citer des auteurs et des articles de journaux. Je le regrette, mais le règlement doit être observé. Les députés doivent exprimer leur propre avis; autrement on pourrait citer à l'infini auteurs et journaux. Il me faut insister sur l'observance du règlement. On ne devrait pas citer les articles de journaux ni les auteurs.

M. MacINNIS: Voilà qui me surprend. Il n'y a pas longtemps que je siège en cette Chambre, et j'ai entendu lire des centaines d'extraits; même au cours de ce débat on a cité abondamment. Je ne vois pas pourquoi on le défendrait maintenant.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Je ne veux pas être désobligeant pour l'honorable député, mais quand je préside je veille toujours à l'observance de cet article du règlement. L'article est clair; c'est le paragraphe 306 de Beauchesne.

M. MacINNIS: Je désire me conformer au règlement de la Chambre, monsieur l'Orateur, mais je ne crois pas qu'il soit juste de me refuser ce que l'on a permis à tant d'autres honorables députés. L'interprétation du règlement devrait être uniforme, quel que soit celui qui préside.

L'hon. M. STEVENS: Si Votre Honneur me le permet. Je sais qu'un article du règlement interdit formellement de citer un article de journal jetant du discrédit sur la Chambre, mais je ferai observer à Votre Honneur que, même si cet article prêtait à une interprétation qui prohiberait les citations de journaux, cela se pratique constamment. Si c'est une dérogation au règlement, j'avoue que je m'en suis rendu coupable au cours de ce débat même. Je prierais donc Votre Honneur de réserver votre décision et de permettre à l'honorable député de continuer. Il ne serait pas juste de défendre à l'un ce que l'on a permis aux membres du Gouvernement. Je prie Votre Honneur de suspendre votre décision, puisque les délibérations de la Chambre n'en peuvent souffrir actuellement et de laisser continuer l'honorable député.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Je ne veux pas être injuste à l'égard de l'honorable député, mais l'article du règlement est positif. Il ne s'applique pas seulement aux commentaires sur la Chambre; autrement ce serait l'inondation du hansard. La fonction des députés est d'exprimer leur propre avis. Quant à moi, personnellement, cela m'est bien indifférent, et je n'ai pas d'objection à ce que l'honorable député continue si la Chambre, de consentement unanime, le permet; mais, je le répète, le règlement existe et il devrait être observé. Evidemment, si la Chambre permet je ne m'y oppose plus.

Des MEMBRES: Entendu.

M. DUFF: Je suis tout à fait d'accord avec l'honorable ministre du Commerce (M. Stevens); je crains que Votre Honneur ne tienne trop à la lettre de cet article 306 lequel est ainsi conçu:

La lecture d'articles de journaux, lettres ou communications émanant de personnes étrangères à la Chambre, et concernant, commentant ou contredisant les paroles d'un député, ou critiquant les délibérations de la Chambre est dérogatoire au Règlement.

L'honorable député qui a la parole n'a blâmé aucun membre de la Chambre et n'a critiqué rien de ce qui se fait ici. Il cite tout simplement des éditoriaux et je suis d'avis que la chose est bien régulière.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: L'honorable député nous rapporte une opinion exprimée dans un éditorial. Pour ma part, je préférerais connaître sa propre opinion, mais si la Chambre n'y voit aucune objection, il peut citer tous les articles de journaux qu'il voudra.

Quelques MEMBRES: Entendu.

M. MacINNIS: Je désire remercier le ministre du Commerce (M. Stevens), leader du Gouvernement en ce moment, pour son intervention si loyale.

J'allais citer un extrait d'un éditorial publié récemment dans le *Vancouver Daily Province*. Voici:

> On s'est grandement occupé jusqu'ici de l'organisation de la production. Il semble maintenant qu'il nous faudra, à l'avenir, porter une plus grande attention à l'organisation de la consommation. Il ne suffit pas de produire et de créer une demande des produits par la publicité et l'art de vendre. Il faut rendre la demande effective. Il faut trouver quelques moyens de fournir à l'acheteur possible les moyens d'acheter. Le malheur, de nos jours, c'est que, en dépit du fait que des millions de consommateurs ne demandent qu'à acheter les produits dont nos greniers et nos entrepôts regorgent, ils n'ont rien à offrir en retour de ces marchandises si ce n'est leur travail. Or, la situation du marché est telle que leur travail n'a aucune valeur.

Je voudrais maintenant, monsieur l'Orateur, exposer en quelques mots les causes de la diminution de l'emploi et de l'impossibilité de trouver du travail à l'heure actuelle.

Au cours de ses observations sur l'adresse en réponse au discours du trône, l'honorable député d'Acadia (M. Gardiner) a dit que le capitalisme a commencé avec l'application de la force de la vapeur en Grande-Bretagne, vers 1776. Pour peu que nos honorables collègues veuillent bien se reporter à cette époque et essayer de se représenter l'état du monde alors, quand la Grande-Bretagne était le seul pays à fabriquer des produits de cette manière, ils verront que l'Angleterre avait alors accès aux marchés de l'univers. Il lui était bien facile de trouver un débouché pour ses produits.

Les manufacturiers d'un pays produisent deux sortes de marchandises. Tout d'abord, ce sont des denrées de consommation, c'est-à-dire des produits utilisés dans la vie de chaque jour, tels que les vêtements, les chaussures, la coutellerie et autres objets du même genre; en deuxième lieu, des produits qu'on appelle généralement de capital. Or, par suite de l'insuffisance du pouvoir d'achat, en d'autres termes des faibles salaires, les habitants de la Grande-Bretagne n'ont pu utiliser la quantité totale des denrées de consommation courante produites par les manufacturiers anglais et, par conséquent, ceux-ci ont dû chercher ailleurs un débouché pour l'écoulement de ces denrées. D'un autre côté, on ne tarda pas à constater que le marché anglais ne pouvait pas absorber la quantité totale des produits dits de capital, tels les moteurs, les métiers et autres machines employées dans la fabrication des denrées de consommation, de sorte qu'ici encore il leur a fallu chercher à écouler ces produits à l'étranger.

Je voudrais signaler ici, cependant, le fait que, pour ce qui est des denrées de consommation, on pourrait toujours avoir accès à ce marché qui pourrait être approvisionné chaque année. Quant à l'exportation des produits de capital, dès qu'ils eurent été achetés par un pays quelconque, ils furent, naturellement, consommés; ils ont été consommé dans la fabrication des articles précisément que la Grande-Bretagne produisait et exportait elle-même. Nous voyons donc que, par suite de la nécessité où elle se trouvait de fabriquer des produits de capital, la Grande-Bretagne a dû détruire son propre marché, non seulement en cette manière, mais aussi d'une autre. Il vint un temps où le placement des capitaux en Grande-Bretagne ne pouvait plus se faire, de sorte que ce pays dut trouver ailleurs des placements avantageux dans l'intérêt de ses propres industries. Tout cela continua à accroître la production, dans les autres pays, des articles qu'ils avaient jusque-là achetés sur le marché anglais, ce qui fit augmenter en même temps la concurrence en restreignant le marché. Dans la suite, quand tous les pays eurent connu l'industrialisation, la Grande-Bretagne perdit le marché que lui offrait jusque-là le monde entier, si bien qu'aujourd'hui elle possède de fortes quantités de machines, mais se trouve à vrai dire dans l'impossibilité de trouver où que ce soit un marché pour ses produits. A ce point de vue, cependant, elle n'est pas beaucoup plus mal favorisée que d'autres pays, si ce n'est qu'il lui est moins facile de se procurer les matières premières et les produits principaux dont elle a besoin.

Nous devons nous rendre compte aujourd'hui, ce me semble, que nous avons atteint la fin de l'ère de l'industrialisme; les marchés étrangers n'existent plus. Dans ces circonstances, nous devons nous employer à développer notre marché domestique et à pourvoir aux besoins des habitants de notre propre pays. Ce devrait être aussi la ligne de conduite des autres pays. Ce dont a besoin notre pays, comme aussi tous les autres, ce n'est pas le marché étranger, mais bien la répartition plus juste des recettes nationales chez nous. Or, ces recettes seraient de beaucoup augmentées, si seulement nous organisions nos ressources naturelles, nos moyens mécaniques de production et notre main-d'œuvre disponible, de manière à combler nos propres besoins plutôt qu'à les faire servir, comme nous le faisons actuellement, à fabriquer des marchandises destinées à être vendues sur un marché qui n'existe pas. Cela me rappelle une remarque faite dans le *London Times* au sujet de la récolte canadienne:

> A moins que la récolte ne soit réellement mauvaise dans d'autres parties du monde, il est douteux que les prix montent.

Et cette autre dans le *London Evening Standard*:

L'industrie viticole française sera heureuse d'apprendre que la récolte de raisin, vu les ravages causés par le mildiou dans le sud, sera, cette année, probablement peu considérable.

Je me rappelle aussi un article éditorial, publié dans *Commerce of the Nation* de novembre 1930. On y passe en revue les conditions économiques au Canada et l'on y fait remarquer que la situation paraît être extrêmement mauvaise, mais on ajoute qu'il y a au moins un rayon d'espoir. Voici l'article:

Il y a un rayon d'espoir pour le Canada, c'est que les récoltes de l'hémisphère austral ne sont pas encore faites et que le grain a encore à affronter les éléments pendant une autre quarantaine de jours. A la fin de septembre, la sécheresse sévit dans beaucoup d'états de l'union américaine où l'on cultive du blé d'hiver, puis le Federal Farm Board préconise la réduction des emblavures et les dirigeants des coopératives agricoles, se fiant sur les données de leurs agents, disent qu'il est possible que les Etats-Unis consomment leur excédent de froment, vu la maigre récolte de maïs, la récolte déficitaire de foin et la pauvreté des pâturages. On rapporte aussi de Liverpool que la Russie n'a jusqu'ici ensemencé que 42½ p. 100 des emblavures fixées par l'Etat pour les semis d'hiver. Il y a par conséquent de l'espoir, même s'il est lointain.

Cela confirme ce que je disais avant la suspension de la séance: tel que le monde est organisé aujourd'hui, la seule manière pour les particuliers et les nations d'acquérir la prospérité, c'est aux dépens des autres.

Quel merveilleux peuple nous sommes. Nous concluons des accords commerciaux pour vendre des choses que personne n'a le moyen d'acheter, et nous disons encore: Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, espérant en même temps que le Seigneur ne sera pas trop généreux envers les autres nations, afin que nous puissions leur vendre quelque chose.

A ce sujet, j'ai quelques chiffres relatifs à l'industrie manufacturière du Canada pour l'année 1929. Ces chiffres sont publiés par ordre du ministre du Commerce. Cette année-là, la production de cette industrie représentait une valeur brute de $4,063,000,000, tandis que la matière première employée pour cela représentait $2,066,000,000. Je donne les chiffres ronds. Le rapport ajoute que l'on peut calculer la valeur ajoutée par les manufacturiers en déduisant le coût de la matière première de la valeur brute des produits. Cela nous donne une valeur nette acquise par la main-d'œuvre dans le cours de la fabrication de $1,997,000,000, soit près de deux milliards. Or, pour produire cette valeur, on a employé 684,434 salariés qui ont reçu 813 millions. En chiffres ronds, nous voyons que 695,000 ouvriers ont reçu 815 millions pour produire des marchandises valant 2 milliards, ce qui laisse une somme nette de $1,185,000,000 pour les manufacturiers, soit presque une fois et demie le total des salaires. Chaque fois qu'un salarié produit un dollar pour lui-même, dollar qu'il lui faut dépenser pour acheter les choses essentielles à l'existence, ce qui, par là même augmente le commerce du pays, il est forcé de produire pour son employeur une valeur de $1.45? Au sujet des deux milliards, le rapport contient cette remarque significative:

Cette différence représente la valeur ajoutée au prix de la matière première par la main-d'œuvre, et c'est cette valeur dont l'employeur se sert pour payer la main-d'œuvre même, les frais généraux, les profits, etc.

Voilà qui me paraît être du pur marxisme, et j'espère que le ministre du Commerce n'en est pas responsable. Laisser croire que les ouvriers payent non seulement leurs propres salaires et tous les autres frais inhérents à l'industrie, mais encore fournissent à l'employeur un joli profit pour leur permettre de travailler, voilà qui est plutôt dangereux. Je dois reconnaître que quelquefois, lorsque j'ai eu l'occasion de parler devant un auditoire ouvrier, j'ai essayé de lui inculquer la même idée, mais je n'ai pas eu beaucoup de succès. Le fait que cette déclaration est faite avec l'autorisation du ministre lui donne un caractère d'authenticité qui manquait à la mienne.

On me permettra de citer quelques autres chiffres concernant l'écart entre le revenu national par habitant et les salaires de ceux qui produisent. Je dois ajouter que ces chiffres ne visent pas les cultivateurs dont la cause a été plaidée à maintes reprises dans cette enceinte. Les revenus dans le Dominion pour 1928 ont été estimés à $6,440,000,000; la population étant évaluée à 9,658,000, cela donne un revenu de $667.30 par habitant, ou $3,336.50 par famille de cinq personnes. Cela ferait environ $1,500 par famille en supposant qu'il y ait un salarié et demi par famille. On voit que l'écart est grand entre le revenu réel du salarié et son revenu possible basé sur la moyenne totale du pays. Et cet écart devient de plus en plus grand. Prenant 100 comme chiffre-indice de rendement en 1917, nous voyons qu'il est monté à 146 en 1929, tandis que la moyenne des salaires annuels n'a monté que de 100 à 117.7 durant la même période. Il me semble qu'il y a largement de quoi accroître le pouvoir d'achat de l'ouvrier, ce qui à son tour accroîtrait le commerce du pays.

Il existe un autre moyen par lequel, je crois, nous pourrions augmenter le commerce. Il y a quelques jours, j'ai reçu une lettre du secrétaire de la Légion canadienne de la Ligue des anciens combattants de l'empire britanni-

que, succursale de Vancouver, dont j'aimerais citer un passage:

En juillet dernier, sous prétexte qu'il en coûte moins cher pour vivre en été qu'en hiver, le gouvernement du Dominion a réduit le montant des secours payés aux pensionnaires de guerre. A cette époque, le maximum pour un célibataire de la Colombie-Anglaise était de $24, y compris la pension; pour un homme marié, mais sans enfants, $40, y compris la pension. Ces chiffres ont été réduits à $15 pour les célibataires, y compris la pension et $25, y compris la pension, pour les hommes mariés, sans enfants. Les vétérans ayant des enfants recevaient une somme un tant soit peu plus élevée.

Et, plus loin:

On me dit qu'en Colombie-Anglaise, l'entretien d'un enfant de prisonnier doukhobor coûte de $17.10 à $24 par mois et, apaparemment, à notre époque civilisée, notre gouvernement croit que $15, y compris la pension, suffit amplement à un vétéran pour vivre et se vêtir. Y a-t-il lieu de s'étonner qu'il existe du mécontentement et qu'on fasse de la propagande communiste parmi nos vétérans? Je n'aime pas, naturellement, écrire dans cette veine, mais c'est absolument nécessaire.

Le Gouvernement a dit son intention de maintenir l'intégrité du Dominion en ce qui regarde ses obligations financières au pays et à l'étranger, mais il me semble que l'occasion est offerte au Gouvernement d'activer le commerce du pays en accordant une allocation convenable aux anciens combattants. Ces hommes ont plus le droit de compter sur le pays que ceux dont les revendications sont simplement d'ordre financier; ils ont offert, non pas leur fortune, mais leur vie pour défendre le pays.

J'ai remarqué que les honorables députés de la droite ont appris avec beaucoup de plaisir la nouvelle que le gouvernement britannique avait donné avis de la dénonciation du traité russe. On sait, en général, que beaucoup des petites querelles de la conférence ont roulé sur ce point et il semble que le Canada ait gagné, du moins sur le papier. En lisant l'article qui a paru dans les journaux, le jour de l'ouverture du parlement britannique, j'ai observé que lorsque le très honorable J. H. Thomas a donné avis à la Chambre des communes que le traité serait dénoncé il a aussi fait observer que la Grande-Bretagne ne désirait pas voir diminuer son commerce avec la Russie, mais qu'elle en demandait davantage. J'imagine que lorsque M. Thomas parlait à l'ambassadeur ou à celui qu'il devait voir à ce sujet, pour lui annoncer cette décision, il parlait probablement comme ceci...

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: L'honorable député a parlé quarante minutes.

M. A. F. TOTZKE (Humboldt): Je n'ai pas l'intention, monsieur l'Orateur, de suivre les observations de mon honorable préopinant (M. MacInnis) sauf en ce qu'elles peuvent rencontrer incidemment les miennes. Je crains, néanmoins, que bien peu des remarques de l'honorable député puissent se trouver dans ce cas, car il s'est beaucoup éloigné du sujet débattu.

Que j'aie ou non des vues nouvelles à exposer touchant ce débat, je considère que je dois à mes commettants d'exprimer des vues qui rencontrent leurs sentiments. Inutile de passer en revue l'état de choses qui existe en Saskatchewan et dans tout l'Ouest canadien. On l'a discuté si fréquemment et si complètement qu'il me semble que tout le peuple du Canada, d'un bout à l'autre du pays, et en particulier, les honorables députés de la Chambre, sont au courant de cette situation. Les difficultés ont commencé en 1929 et, à l'époque où les élections générales de 1930 ont été annoncées, elles étaient si graves que le peuple du Canada s'apprêtait à saisir n'importe quelle planche de salut. Les honorables députés de la droite qui forment le Gouvernement actuel ont pu, grâce à leurs promesses, obtenir l'appui d'assez de gens de l'Ouest pour leur permettre d'arriver au pouvoir. Je suis heureux de voir que les électeurs de mon comté n'ont pas été égarés à ce point. Le premier ministre actuel (M. Bennett) ayant été élu avec une majorité assez forte pour lui permettre de mettre sa politique en vigueur, il n'est pas en mesure de nous dire qu'il est incapable d'appliquer la politique qu'il a promise et que, par conséquent, notre peuple ne devrait pas le juger trop sévèrement.

Après les élections, une fois que le peuple eût vu les conservateurs au pouvoir avec une aussi forte majorité, il a attendu l'exécution de ces promesses. Cependant, le prix du blé n'a pas monté immédiatement, comme on nous l'avait promis. Le premier ministre ne l'a peut-être pas promis lui-même, mais un grand nombre d'orateurs l'ont fait, au nom du parti conservateur, dans tout l'Ouest canadien. De fait, dans mon comté, ces orateurs ont dit que si le premier ministre actuel et le parti que, si le premier ministre actuel et le parti du blé monterait immédiatement de 5 cents par boisseau. Je demande à mes amis de l'ouest du pays, et je puis demander à tous les députés: "Qu'est-il arrivé?" Le prix du blé a baissé jusqu'à cette semaine, alors qu'il a atteint le niveau le plus bas qu'il ait jamais connu au Canada. Mais nos gens ont bon caractère et bon cœur et ils ne sont pas portés à critiquer trop amèrement. Ils se sont dit: "Bien que cette promesse relative au prix du blé n'ait pas été remplie immédiatement, laissons au premier ministre le temps de mettre son programme en vigueur: Rome ne s'est pas faite en un jour".

La même chose s'est produite pour le chômage. On nous a rapporté ici que le ministre de la Justice (M. Guthrie) lui-même avait promis que, si le parti conservateur était porté au pouvoir, le chômage cesserait la semaine suivante. Je n'insisterai pas là-dessus, étant donné que le ministre de la Justice à plus ou moins nié la chose, mais il est certain que cette promesse a été faite et qu'on à fait croire au peuple canadien que le chômage ne tarderait pas à cesser s'il portait les conservateurs au pouvoir. Point n'est besoin de dire que cette promesse n'a pas été réalisée davantage.

Dans la suite, comme ces promesses n'avaient pas été remplies, on a annoncé la tenue à Londres d'une conférence économique impériale qui fournirait au Gouvernement les moyens de remplir ces promesses. Je me rappelle fort bien l'attitude des conservateurs dans ma circonscription. Une fois leur parti au pouvoir, nous les avons vus se pavaner dans nos rues en disant: "Accordez à Bennett et à son parti le temps qu'il faut, et vous verrez changer la situation; le Canada va enfin prospérer". Mais vous devriez voir aujourd'hui ces mêmes hommes. Ils font pitié; ils ont presque peur de se montrer à leurs voisins; ils se cachent parce qu'ils ont honte de constater combien le grand parti conservateur et son surhomme de chef ont failli dans l'accomplissement des promesses qu'ils ont faites avec tant de profusion durant la campagne électorale de 1930. Vint la conférence économique impériale qui devait résoudre nos difficultés. Elle eut lieu en 1930, et c'est parler avec modération que de dire qu'elle s'est terminée par un fiasco. On n'y a absolument rien fait; on y a fait moins que rien.

A la suite de ce fiasco, notre population perdit presque complètement la confiance qu'elle avait dans le premier ministre et dans le parti conservateur, mais voici qu'on nous annonça qu'une autre conférence économique impériale aurait lieu à Ottawa et que celle-là, d'après le premier ministre, procurerait de grands avantages au peuple canadien. La presse du Canada proclama d'un bout à l'autre du pays cette promesse du premier ministre. Cette fois encore, nos gens, qui sont plus ou moins crédules, se dirent: "Enfin, nous allons obtenir quelque chose de ce grand homme et de ce grand parti conservateur". Qu'avons-nous obtenu? Voilà ce que je veux discuter ce soir. Je me permets de dire que je suis parfois porté à blâmer jusqu'à un certain point mon très honorable chef (M. Mackenzie King) de n'avoir pas parcouru le pays avant et durant la conférence pour exposer le programme d'action que devaient suivre les délégués des diverses nations à la conférence. Il ne l'a pas fait, et c'est malheureux pour le premier ministre, car ce dernier eût alors eu une certaine excuse pour la faillite lamentable qu'il a faite à cette conférence. Quelques honorables députés ont dit ici qu'ils n'avaient pas discuté ces accords. Je tiens à dire que je les ai discutés et avant et durant la conférence. Le premier ministre n'en a naturellement pas eu connaissance et cela n'a eu aucun effet sur la conférence. Je dois cependant dire que mes commettants me demandaient souvent: "Que pensez-vous de la conférence impériale?" Et je leur répondais: "J'espère sincèrement qu'il en résultera quelque chose de bon, mais je ne puis prévoir rien de tel à moins que le premier ministre ne modifie ses vues sur la politique tarifaire et sur sa politique "Canada d'abord".

Après la conférence, les conservateurs ont lancé dans tout le pays leur fameuse propagande et nos gens ont pensé que peut-être ils auraient obtenu quelque chose. Quelle n'a pas été leur désillusion! Quand on examine cet accord, qu'on en pèse les avantages et les désavantages, on ne tarde pas à se convaincre que le cultivateur canadien n'a rien obtenu. Et il ne faut pas oublier que le cultivateur est le pilier de notre pays. Le Canada a toujours été et sera toujours un pays agricole; à moins que le cultivateur ne soit prospère, aucune autre classe de la population ne peut prospérer. Je citerai quelques phrases de son discours consigné à la page 593, v.f., des *Débats*, édition non revisée. Il a dit:

> A titre de représentant d'une circonscription rurale de la Saskatchewan, je crois de mon devoir de dire qu'ayant pressenti assez généralement mes commettants avant mon départ pour Ottawa, je n'ai pas rencontré un seul homme d'affaires ou producteur qui ne désirait pas l'adoption le plus promptement possible de ces accords afin de voir s'il n'y a pas moyen d'étendre notre clientèle.

Un MEMBRE: Très bien! très bien!

M. TOTZKE: Un honorable collègue s'écrie: très bien! très bien! On croit volontiers à ce qu'on désire. Nos adversaires espéraient que nous adopterions ces accords le plus tôt possible, afin que le peuple canadien ne puisse les analyser et savoir ce qu'ils contiennent. Je ne devrais peut-être pas le dire, mais j'ai quitté mon comté avec le secret espoir qu'il y aurait du bon dans ces accords et je suis venu ici avec le dessein de les appuyer, s'ils renfermaient des dispositions susceptibles de nous aider à sortir de la crise. Mais je me demande quels avis recueillerait aujourd'hui l'honorable député de Qu'Appelle s'il retournait dans son comté, maintenant que les gens comprennent un peu le sens de la convention,

pourvu qu'il n'aille pas consulter ses amis tories à tous crins. Dans son discours, l'autre soir, l'honorable député de Qu'Appelle a cité des remarques de l'honorable représentant de Yorkton (M. McPhee). Il a dit, selon qu'il appert à la page 585, v.f., des *Débats*:

Voici les paroles de l'honorable député, telles qu'elles sont rapportées à la page 544 du hansard (v.a.):

En 1930 nous avons exporté 207 millions de boisseaux; là-dessus, 77 millions de boisseaux allèrent en Grande-Bretagne et 129 millions à l'étranger.

Touchant l'année 1931, l'honorable député a dit:

Nous constatons qu'au cours de cette année nous avons exporté 194 millions de boisseaux de blé, dont 63 millions ont été au Royaume-Uni et 131 millions à des pays étrangers.

Si l'honorable député avait été juste dans son raisonnement il eût dit que la possibilité existe, sous le régime de l'accord, d'approvisionner la Grande-Bretagne avec les 131 millions de boisseaux qui ont été expédiés à l'étranger. L'accord tend à rendre possible la vente de cette quantité considérable de blé dans un marché abrité par la protection que donne l'accord.

En effet, l'honorable député de Qu'Appelle prétend que si ces accords avaient été en vigueur nous aurions pu écouler sur le marché anglais tout le blé que nous avons expédié dans les autres pays. S'imagine-t-il en réalité qu'il nous est possible d'accaparer le marché anglais du blé? Et l'Australie et les Indes? Elles sont membres de l'empire et ces conventions leur ouvrent le même accès que nous au marché anglais. Oui, et les autres pays producteurs de blé, la Russie, l'Argentine et les autres? Ils obtiendront aussi leur part de clientèle. Permettez-moi de donner la moyenne des importations de blé faites par la Grande-Bretagne depuis plusieurs années. En chiffres ronds, la Grande-Bretagne importe 200 millions de boisseaux par année. Le Canada exporte de 250 à 400 millions de boisseaux de blé. La clientèle anglaise n'est donc pas assez considérable pour absorber à elle seule tout le blé canadien, même si nous en avions l'exclusivité, et d'autres débouchés sont absolument nécessaires.

L'autre soir, le ministre de l'Agriculture (M. Weir) nous a parlé des marchés que nous avons perdus. Il a parlé des droits protecteurs imposés contre nous et a cherché à imputer à blâme la perte de ces débouchés à l'ancien gouvernement libéral. Selon lui, le gouvernement libéral aurait dû les conserver pour le Canada. Il flatte trop l'ancien gouvernement. Si bon qu'il ait été, il ne pouvait pas commander le tarif douanier des autres pays. Que fait aujourd'hui l'honorable député? Il appuie ces conventions qui, au lieu de nous faciliter l'accès des marchés étrangers, causeront tellement de mécontentements qu'il nous sera de plus en plus difficile d'y pénétrer.

J'aimerais à dire quelques mots de certains articles de la convention. Je traiterai brièvement de ceux qui se rapportent à l'agriculture. Les autres nous intéressent, cela va de soi, mais ce sont les dispositions relatives à l'agriculture qui intéressent le plus mes électeurs. L'article 1*er* est ainsi conçu:

Le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni s'engage à rendre en conformité des dispositions de l'article 4 de la loi des droits d'importation de 1932, des arrêtés qui prolongeront après le 15 novembre 1932, l'admission en franchise au Royaume-Uni des marchandises consignées de toute partie de l'Empire britannique et cultivées, produites ou fabriquées au Canada, lesquelles, de par ladite loi, sont présentement franches de droits, subordonnément toutefois, aux réserves énoncées au tableau A ci-annexé.

Je ne lirai pas le tableau A, attendu qu'on en a donné lecture plusieurs fois. Tout ce que je dirai de cet article, c'est que j'espère qu'il signifiera quelque chose. N'oublions pas toutefois que la convention accorde les mêmes conditions à la Nouvelle-Zélande et à l'Australie. La Nouvelle-Zélande a toujours été notre grande concurrente dans le commerce du beurre, du fromage et des produits laitiers de tout genre, et si nous étions incapables de soutenir la concurrence de la Nouvelle-Zélande avant le traité, il nous sera très difficile de le faire désormais. Mais il est d'autres pays qui ne tombent pas sous l'application de ce traité: le Danemark, par exemple, qui fournissait nombre de ces produits à la clientèle britannique. Vous conviendrez, j'en suis sûr, monsieur l'Orateur, que les Danois ne céderont pas ce marché sans lutter. Ils ont certains avantages: ils sont moins éloignés du marché, ce qui diminue les frais de transport et ils profitent aussi de la situation du change.

Du reste, le présent accord ne nous garantit pas une préférence sur le marché de la Grande-Bretagne. Le texte garantit, il est vrai, que nos produits seront admis en franchise; mais je refuse de croire que le peuple anglais laisse assez augmenter le prix de sa nourriture pour que nous puissions en tirer un avantage appréciable.

L'article 2 est ainsi conçu:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni invitera le parlement à adopter la législation nécessaire pour imposer sur les marchandises étrangères désignées au tableau B ci-annexé les droits douaniers indiqués audit tableau, au lieu des droits (s'il en est) présentement imposés.

Et le tableau B énumère le blé entier, le beurre, le fromage, les pommes et ainsi de suite. Mais je m'intéresse surtout au blé. On nous affirme qu'aux termes de ce traité notre blé doit jouir d'une préférence de 6 c. par boisseau sur le marché britannique. Et d'abord ce n'est pas là une préférence de 6 c. par bois-

seau: c'est un tarif contre le blé étranger. Cela ne signifie pas que nous allons vendre notre blé plus cher en Angleterre: l'accord dit expressément que notre blé doit être vendu au cours mondial. Ce droit de 6 c. par boisseau que devront payer les autres pays exportateurs de blé, l'Argentine par exemple, ou la Russie si elle peut jamais reprendre l'exportation du blé, n'empêchera pas leur blé d'arriver à la clientèle anglaise, selon moi. Je répète que nous aurons entre 150 et 200 millions de boisseaux de blé que la Grande-Bretagne ne pourra absorber et que forcément nous devrons vendre aux autres pays du globe. Sur ces autres marchés nous aurons à faire face à la concurrence de l'Argentine, de la Russie et d'autres pays producteurs de blé, dont le produit peut être exclu du marché britannique. Qu'en résultera-t-il? Il en résultera que le cours mondial du blé ne sera plus déterminé à Liverpool, comme cela se fait depuis des années, mais à quelque autre port, Amsterdam peut-être, où nous serons en butte à la concurrence des pays qui auront été plus ou moins exclus du marché de la Grande-Bretagne. Par conséquent la tendance sera vers la baisse des prix; d'où le présent traité loin d'apporter quelque avantage au producteur de blé dans l'Ouest canadien, lui fera du tort. Faut-il s'étonner alors si nous producteurs de blé dans l'Ouest nous nous montrons peu enthousistes au sujet de cet accord? Les honorables représentants d'en face croient-ils que ce tarif de 6 c. par boisseau va fermer le marché britannique au blé de ces autres pays? Croient-ils que de ce fait ils vont diminuer la superficie consacrée à la culture du blé? Si mes honorables amis croient cela, qu'ils regardent nos agriculteurs de l'Ouest. Voilà trois ou quatre ans si l'on avait dit à ces fermiers que le blé se vendrait 25 c. ou 30 c. le boisseau, ils en auraient ri, auraient crié à l'impossibilité, et auraient affirmé leur intention de brûler leur blé ou de le jeter, plutôt que de le vendre à pareil prix. Mais que font-ils aujourd'hui? Ils vendent leur blé à 25 c. le boisseau, et ils vont continuer à semer le blé. Ils ne peuvent faire autrement. Et voilà précisément ce qui arrivera dans les autres pays qui rivalisent avec nous dans la vente du blé sur les marchés de l'univers. Forcément ils continueront à produire du grain. Le Danemark devra continuer à approvisionner de bacon la clientèle anglaise; et s'il lui faut absorber tout droit imposé sur le bacon il le soldera de nécessité et fera du mieux qu'il pourra.

Notre blé a toujours joui d'une certaine préférence sur le marché de la Grande-Bretagne du fait que le blé canadien est le meilleur au monde. Selon mon entendement cet article du traité ne fait qu'indisposer les autres nations contre le Canada. Ce n'est pas la Grande-Bretagne qu'elles tiendront responsable du tarif contre leur blé; c'est le Canada qu'elles en tiendront responsable du fait qu'il aura forcé la main à la Grande-Bretagne, et c'est le Canada qui en souffrira.

L'article 5 traite du bétail sur pied. Je n'en dirai pas grand'chose. Si les honorables membres de la droite ont contribué à la levée de l'embargo contre le bétail canadien sur le marché anglais, ils ont droit à tous nos éloges. Nous travaillons en ce sens depuis des années; mon honorable ami de Melville (M. Motherwell) a tout mis en œuvre pour faire lever cet embargo. Je reconnais volontiers tout mérite, à ce sujet, qui peut revenir aux honorables représentants d'en face. Mais je crains qu'avec les prix actuels le producteur canadien n'y gagne guère.

Puis il y a l'élevage du porc qui se compare bien à celui des bestiaux. On nous accordera sur le marché britannique le même traitement que reçoit le producteur de Grande-Bretagne. Nous ignorons ce que cela signifie. Nous pouvons simplement espérer que cela signifie quelque chose, comme pour ce qui est du reste de cette convention. Là encore le producteur danois nous fera concurrence et détruira tout avantage que nous recevrons.

Je veux maintenant abandonner cette convention et citer une déclaration que faisait l'autre jour l'honorable député d'Essex-Est (M. Morand). Parlant de l'honorable député de Weyburn (M. Young) il dit:

> L'honorable député a divisé le monde en deux parties très distinctes; d'un côté il a un champ de blé avec une barrière de péage et, de l'autre, il a le reste de l'univers.

Monsieur l'Orateur, j'ignore au juste ce que voulait dire l'honorable député d'Essex-Est lorsqu'il a dit cela, mais s'il a voulu dire que l'honorable député de Weyburn s'imagine que chacun s'efforce de tirer quelque chose du cultivateur, je suis plus ou moins de son avis. Le cultivateur occupe la position de l'homme à la queue de la ligne; le manufacturier, le marchand de gros, le détaillant, tous prennent un profit qu'ils soutirent au cultivateur, au producteur de la matière première; il lui faut payer, il ne peut soutirer ces profits à d'autres. Les honorables députés de la droite,—y compris l'honorable député d'Essex-Est, apparemment, d'après son discours de l'autre jour,—imaginent que le Canada est pour les manufacturiers une réserve entourée de murs afin d'empêcher toute chose d'y pénétrer et munie d'une barrière de péage qui permet au manufacturier de faire payer tous ceux qui sont à l'intérieur. On a

accusé les gens de l'Ouest d'être libre-échangistes. Mon honorable ami de Weyburn s'est acquis cette réputation. J'ai déjà exposé dans cette Chambre mon attitude à cet égard. Nous, de l'Ouest canadien, producteurs de denrées qui doivent être vendues sur les marchés mondiaux, nous devons acheter sur les marchés hautement protégés les marchandises dont nous avons pour la production et pour nos besoins, et nous sommes naturellement en faveur du libre-échange. J'ai déjà dit que nous n'espérions pas obtenir le libre-échange, que nous ne désirions pas causer du tort à toute industrie établie dans l'Est du Canada et raisonnablement capitalisée et efficacement exploitée. Nous avons toujours prétendu que s'il est prouvé qu'une industrie jouit d'une trop forte protection, les droits doivent être réduits. C'est là notre attitude; c'est la mienne, du moins. Mais monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr que ce soit là une bonne politique. J'en viens de plus en plus à la conclusion, peut-être parce que je suis dans l'opposition, qu'il vaudrait mieux aller jusqu'au bout. Comme le chirurgien qui traite le cancer, au lieu de tailler un peu ici et là, enlevons tout le morceau...

M. MacMILLAN: Très bien! très bien!

M. TOTZKE: Mon honorable ami de Saskatoon (M. MacMillan) dit "très bien". Je suis heureux d'avoir son appui. Cette suggestion peut être un peu extrême, mais les honorables membres de la droite, avec leur politique de haute protection et de tarif presque prohibitif, forcent les gens à penser ainsi. Ces honorables messieurs pensent que le moyen de rendre le Canada prospère c'est de rendre le manufacturier prospère. S'ils assuraient la prospérité des producteurs de matières premières, le cultivateur, le pêcheur, le bûcheron et le mineur, ils n'auraient pas à s'inquiéter du manufacturier, il saurait prendre soin de lui-même.

J'ai écouté avec intérêt la remarque de l'honorable député de Kindersley (M. Carmichael) qui a dit que les représailles contre les Etats-Unis obligeraient peut-être ce pays à nous offrir de meilleurs termes. Aujourd'hui il a parlé de celui qui présenta d'abord une joue, puis l'autre et qui finalement s'élança vers son assaillant et lui administra une bonne râclée. Il dit que ces conventions forceront peut-être les Etats-Unis à nous offrir de meilleurs marchés. Cela se peut; il peut y avoir un changement de gouvernement dans la république voisine, et nous connaissons l'attitude traditionnelle du parti démocrate vis-à-vis du tarif. Nous savons qu'il y a possibilité de songer à une certaine mesure de réciprocité entre les deux pays, mais l'honorable député de Kindersley ne nous a pas dit si nous serions en mesure d'accepter une telle offre. Serons-nous libres de négocier une convention commerciale avec tout autre pays du monde une fois que ces conventions seront en vigueur? Dans ces conventions nous disons que nous allons maintenir les tarifs de préférence britannique et, dans maints cas, dans les tableaux de ces conventions, nous avons accordé la franchise comme tarif de préférence britannique et fixé les tarifs intermédiaire et général au même taux. Donc le Canada se trouve dans l'impossibilité de négocier une convention avec tout autre pays étranger; il nous faut maintenir la préférence britannique. L'Angleterre peut commercer avec les autres pays. Déjà d'autres pays ont fait des démarches en vue de la négociation de conventions commerciales. La Grande-Bretagne a été pressentie par la république argentine et je tiens à le faire remarquer, les échanges avec l'Argentine figurent pour un montant considérable en ce qui regarde le commerce d'exportation du Royaume-Uni. La Grande-Bretagne conclura sans doute un accord commercial avec la république argentine. D'autre part, la Suède et l'Uruguay ont également fait des ouvertures à l'Angleterre ainsi que la Russie. Nous avons entendu nos adversaires faire allusion à la Russie; nous avons entendu le premier ministre, les larmes aux yeux et en baissant la voix, dénoncer comme une terrible affaire ces échanges avec la Russie; cependant, la Grande-Bretagne continuera à commercer avec la république soviétique. L'on nous a donné l'assurance que le Royaume-Uni dénoncera l'accord commercial qu'elle a conclu avec la Russie et que nous bénéficierons de ce geste. Quoi que l'on dise, la Grande-Bretagne est prête à conclure un nouveau pacte commercial avec ce pays ainsi qu'elle est disposée à le faire avec n'importe quel autre pays si elle y trouve son profit.

J'ai remarqué, monsieur l'Orateur, que ces tableaux protègent le manufacturier et, par conséquent, augmentent le prix de toutes choses au détriment du consommateur en général. En préparant ces tableaux tarifaires, le Gouvernement n'a nullement songé à protéger les intérêts de la classe agricole. Plus que cela, le présent régime a relevé les droits sur les fertilisants ajoutant encore aux difficultés que le cultivateur doit surmonter pour obtenir une récolte. Que signifie cette augmentation des frais de production? Aura-t-il pour effet d'accroître le volume de nos échanges avec la Grande-Bretagne? Si vous consultez les statistiques commerciales, vous vous rendrez compte qu'un bon nombre de ces articles, surtout les produits chimiques comprennant les engrais chimiques qui sont si nécessaires à la classe agricole dans certaines parties du Ca-

nada,—il peut se faire que même les cultivateurs de l'Ouest soient obligés de s'en servir avant longtemps en dépit de la fertilité du sol,—ne sont pas exportés en Angleterre. Nous sommes obligés d'importer des Etats-Unis la plupart de ces engrais chimiques et nous avons bien le droit de nous demander ce que signifie un pareil relèvement de tarif douanier? A mon humble avis, cela signifie tout simplement que quelque industriel a l'idée de fabriquer ces fertilisants au Canada afin de s'assurer tout le bénéfice d'une protection aussi élevée. L'honorable député de Mont-Royal (M. White) l'a affirmé en toute franchise l'autre soir, le présent régime est favorable à la protection et ces accords constituent des mesures de protection. Voilà qui indique le sentiment, l'attitude et la manière du parti tory d'engager les pourparlers en ce qui regarde tous les accords qu'il a conclus. Mes honorables vis-à-vis envisagent toujours la situation au point de vue du manufacturier plutôt qu'à celui du producteur.

Et c'est encore là le grand obstacle pour ce qui est des accords en discussion; nous serons dans l'impossibilité pour ainsi dire d'étendre nos relations commerciales avec les autres pays du monde. Loin de nous l'idée de rapetisser l'importance du marché britannique; je ne trouve rien à redire à ce débouché. Cependant, je ferai observer que le marché anglais a toujours été ouvert à nos produits et j'ai la conviction qu'il aurait continué de l'être. Ce marché, toutefois, n'est pas en mesure d'absorber tous nos produits; il nous faut d'autres débouchés. Mes honorables amis de la droite, c'est évident, ne se contentent pas d'encercler le Canada dans une muraille tarifaire afin de mettre en vigueur leur politique du Canada d'abord et d'exclure de notre marché les produits ouvrés des autres pays. Ils désirent prolonger encore cette muraille et encercler tout l'empire britannique.

J'ai pour ainsi dire épuisé mon tour de parole, monsieur l'Orateur, mais, avant de reprendre mon siège, je désire revenir brièvement sur l'assertion qu'a faite le très honorable premier ministre, savoir: "Nous avons fait de la bonne besogne". Pour ce qui est des cultivateurs de l'Ouest canadien, je crois que le premier ministre aurait fort bien pu dire, pour me servir du langage populaire: "Nous vous avons roulés de la belle façon".

M. ALPHONSE FOURNIER (Hull) (texte): Monsieur le président, au début de mes remarques me sera-t-il permis d'exprimer le vœu que la répétition des arguments du parti libéral à l'encontre de la résolution présentement devant la Chambre ait pour effet de faire changer d'idée au chef actuel du Gouvernement et à ses partisans concernant leurs principes tarifaires. Je crois bien que mon désir ne se réalisera pas et que le Gouvernement fera la sourde oreille à nos avertissements. Si le Gouvernement n'écoute pas les conseils de l'opposition sur cette question, du moins nous aurons la satisfaction d'avoir exposé à la population du Canada toutes les raisons de notre opposition aux traités conclus avec l'Angleterre et avec les autres dominions, au mois d'août dernier.

Récemment, dans une élection partielle, cette question de la Conférence économique impériale a été exposée aux électeurs d'un comté agricole de la province d'Ontario, avec le résultat qu'après avoir entendu quatre ou cinq ministres du Gouvernement traiter longuement cette question, l'électorat de ce comté a jugé que leurs arguments n'étaient pas satisfaisants et a désapprouvé leur politique. Le Gouvernement a tâché de convaincre les électeurs de ce comté que des avantages résulteraient pour tout le Canada des arrangements conclus à Ottawa, mais ce fut sans succès. Et je me permets en passant de féliciter l'honorable député de ce comté de la magnifique victoire qu'il a remportée. Non seulement sa personnalité, son zèle pour la cause libérale, son attachement aux principes de notre parti lui ont valu cette victoire, mais les principes préconisés par ses chefs ont convaincu la population. Ce succès rejaillit sur tout le parti libéral et semble être une désapprobation de la politique suivie par le Gouvernement actuel, depuis deux ans.

En 1930, le parti conservateur est arrivé au pouvoir en faisant la promesse de hausser le tarif afin de faire disparaître la crise économique qui existait, et de diminuer le chômage. Le tarif n'aurait plus pour but de conclure des accords avec les nations étrangères ni d'avoir des relations commerciales amicales. Ce tarif ne servirait pas non plus à obtenir un revenu suffisant pour administrer la chose publique, mais aurait pour but de porter chez les nations étrangères la guerre économique. Le très honorable premier ministre (M. Bennett) l'a répété lui-même d'un bout à l'autre du Canada: "Nous nous servirons des tarifs comme d'une arme pour nous ouvrir un chemin sur les marchés du monde." Il prétendait que nous pourrions fermer notre marché local; que tout ce que nous pourrions produire pour la consommation serait produit sur place; que le marché du Canada serait fermé aux produits étrangers et qu'en suivant cette politique les chômeurs auraient du travail, la prospérité renaîtrait au pays, le pouvoir d'achat augmenterait et la normale de la vie reviendrait à son niveau d'avant 1930. J'ai résumé en peu de mots quelques-unes des promesses faites dans cette lutte par le très honorable premier mi-

nistre et ses amis. Je ne crois avoir exagéré parce que, d'ailleurs, depuis deux ans, les conservateurs continuent à soutenir les mêmes prétentions.

Cet après-midi, j'ai écouté attentivement le discours de l'honorable député de Dorchester (M. Gagnon). Je dois le féliciter de son éloquence et de la tenue littéraire de son discours, mais je crois qu'il ne s'est pas fait justice à lui-même lorsqu'il a dit dans cette Chambre: Si la province de Québec est attachée aux principes du parti libéral, c'est que, pendant de nombreuses années, elle a été trompée par les hommes politiques, les chefs du parti libéral. Je crois que l'honorable député de Dorchester n'apprécie pas à sa pleine valeur l'intelligence de la population de la province de Québec. On peut toujours tromper quelqu'un une fois, et même plusieurs fois, mais on ne peut, pendant 30 ou 40 ans, tromper les mêmes gens. Je crois que c'est une injure à faire à la province de Québec que de prétendre que sa population a donné son allégeance à un parti politique qui l'induisait en erreur, parce qu'elle ne pouvait pas distinguer entre la vérité et l'erreur. D'un autre côté, s'il y a un parti qui, dans une élection, a trompé l'électorat de ma province, c'est bien le parti conservateur, lors des dernières élections. Les chefs de ce parti se sont servis de tous les moyens, à partir des plus grands jusqu'aux plus petits, pour atteindre son but: gagner l'élection. Maintenant, lorsqu'il y a une élection, les représentants du parti conservateur ne prétendent plus que leurs principes politiques apporteront la prospérité, mais ils avouent que la crise que nous traversons ne s'étend pas seulement au Canada mais à l'univers entier; que les causes de la dépression actuelle ne sont pas locales, ne dépendent pas des lois d'un pays ou d'un autre, mais sont des causes mondiales, dont les effets se font sentir dans tous les pays, qu'ils soient protectionnistes ou libre-échangistes.

En 1930, le gouvernement du temps était blâmé pour 90 p. 100 des malheurs qui existaient à cette époque. Aujourd'hui, il est admis dans tous les discours des membres du Gouvernement, que ce n'est pas la faute du Gouvernement, que les lois adoptées auraient eu plein succès en temps ordinaire, mais que la situation actuelle est anormale et que, pour cette raison, ces lois n'ont pas eu l'effet qu'on pouvait en attendre.

Après les élections de 1930 il y eut une Conférence impériale économique, à Londres. A cette conférence, on devait trouver les moyens d'assurer des relations commerciales plus étroites avec toutes les parties de l'Empire et surtout avec la Grande-Bretagne. Avant cette conférence, le premier ministre convoqua le Parlement en session spéciale et, profitant du fait qu'il fallait venir en aide aux chômeurs et soulager la misère, il modifia un grand nombre d'item de notre tarif. Toutes ces modifications étaient dans le sens de la hausse; elles furent adoptées à la vapeur, sans étude approfondie au préalable, sans consultation avec la Commission du tarif, qui existait dans le temps et qui a été abolie peu après. A cette conférence, le premier ministre tenta d'imposer ses vues non seulement à la Grande-Bretagne mais à toutes les parties de l'Empire. Il répéta ce qu'il avait dit pendant la campagne électorale. Son parti préconisait le principe politique "Canada first" dans lequel il avait une foi inébranlable. Le premier ministre offrit comme base des négociations, à l'Angleterre et aux autres parties de l'Empire britannique une préférence d'un nouvel ordre; il promettait de conserver au Canada son tarif d'alors quant aux importations de la Grande-Bretagne—cela se passait à peine un mois après cette augmentation considérable de notre tarif—mais il s'engageait à hausser de 10 p. 100 le tarif contre toutes les nations étrangères. En retour, il demandait à l'Angleterre d'accorder à nos produits l'entrée en franchise, et d'imposer aux marchandises des autres pays ce même tarif de 10 p. 100. A cette époque, le gouvernement anglais était un gouvernement travailliste libre-échangiste, qui ne voulait pas admettre que la protection était pour le plus grand avantage de l'Angleterre, et la réponse du premier ministre anglais du temps fut: Nous ne pouvons pas; il est impossible de taxer les comestibles entrant en Grande-Bretagne. Cette conférence n'eut pas de succès; elle fut une faillite, un fiasco.

Pendant deux ans, nous avons attendu la Conférence impériale économique d'Ottawa. Entre temps, il y eut des élections en Angleterre. Le parti travailliste fut renversé et un gouvernement national fut formé. Lors de la Conférence d'Ottawa, l'été dernier, le premier ministre—il le dit lui-même—tâcha de faire mettre en application, avec quelques modifications, les mêmes principes qu'il avait préconisés à Londres, en 1930. Son raisonnement ne s'étendait pas aussi généralement qu'auparavant, mais toutes les modifications apportées au tarif avaient pour base la protection. Le traité fut signé dans le mois d'août. Je tâcherai d'en repasser quelques clauses tout à l'heure pour démontrer que, pour la province de Québec, et même pour les autres provinces, les avantages de ce traité sont très discutables. Comme libéraux, nous ne pouvons pas accepter ces accords, la tendance de nos croyances étant vers une baisse du tarif, vers un tarif de revenu. Dans les délibérations qui

ont transpiré des deux conférences, nous constatons qu'une partie de l'Empire britannique, le Canada, a tenté d'imposer ses vues aux autres parties de l'Empire.

Dans le passé, les deux partis politiques affirmaient bien haut leur indépendance quant à leurs affaires domestiques. Inutile de répéter ce qui a déjà été dit. En 1859, sir John A. Macdonald, par l'entremise de son Secrétaire d'Etat, envoyait une communication au Secrétaire des Colonies à Londres, et disait: "Il est du devoir du présent gouvernement d'affirmer le droit de la législature canadienne, d'ajuster et de déterminer le mode de taxation, de la manière qu'elle juge convenable, et ce au risque de déplaire au gouvernement de la mère patrie". Sir Robert Borden exprimait les mêmes idées, en 1918: "Nous n'interviendrons pas dans les affaires domestiques de la mère patrie, mais nous ne voulons pas que la mère patrie vienne nous dicter ce que nous avons à faire au point de vue du tarif ou de notre taxation". En 1930, c'était la première fois qu'un premier ministre tentait d'imposer ses volontés, au point de vue des affaires domestiques, aux autres parties de l'Empire. Il donnait par conséquent droit aux autres parties de l'Empire, l'occasion se présentant, de nous conseiller ou même de nous dicter notre politique interne. Comme conséquence de ces pourparlers de 1930 et 1932, nous perdons une partie de cette autonomie pour laquelle nous avions combattu depuis la Confédération, et même depuis la conquête du pays par l'Angleterre.

Je crois que le premier ministre et les autres délégués à ces conférences, auraient dû savoir —ils le savaient d'ailleurs—que la protection avait été appliquée dans d'autres pays et que les résultats de cette politique avaient été néfastes. Mais, malgré l'exemple des Etats-Unis, de l'Australie, de l'Allemagne et des autres pays à haute protection, on a forcé les parties de l'Empire à signer un traité basé sur ces principes de haute protection.

Permettez-moi de citer quelques extraits d'un article signé par John T. Flynn, dans le *Colliers Weekly* de la deuxième semaine d'août 1932. Je ferai la citation en anglais parce que je n'ai pas la traduction en main. Cet article concerne la situation économique des Etats-Unis à l'heure actuelle, à la suite de l'application de la haute protection.

(Traduction) Durant des années nous avons vécu dans un monde imaginaire. Nous avions nos barrières tarifaires; nos principaux acheteurs n'en avaient pas. Nous vendions ce que nous voulions à l'étranger, excepté les produits dont nous avions besoin. Nous étions jeunes; il nous fallait beaucoup, de sorte que notre commerce était dirigé dans les deux sens.

Nous nous sommes développés rapidement. Nous avons commencé par fermer nos portes à

[M. Fournier.]

une marchandise puis à une autre. Puis la geurre est venue, et nous nous sommes trouvés bientôt en état de vendre beaucoup et d'acheter beaucoup moins. Après la guerre, avec la loi douanière Fordney-McCumber, nous avons tenté de fermer nos ports aussi complètement que possible au commerce de l'univers. Naturellement, nous ne pouvions guère espérer faire des affaires avec le reste du monde dans ces conditions. Nous ne pouvions vendre aux pays à qui il n'était pas permis de payer avec la seule valeur qui était à leur disposition; leurs marchandises.

Cependant, nous avons fait affaire avec eux. Nous leur avons vendu annuellement d'un demi-billion à un billion de dollars de marchandises de plus que nous n'avons acheté d'eux. Comment pouvaient-ils payer? Ils ne payaient pas. Nos banquiers leur ont simplement prêté l'argent. Ils doivent encore.

(Texte) Voilà en quelques mots une description de la situation créée aux Etats-Unis par cette politique de haute protection.

Comme conclusion à cet article, M. Flynn suggère des moyens qui seront appliqués sous peu; il en suggère deux. Je cite:

(Traduction) Comment en sortir? Bien que le cas semble irrémédiable, il y a un moyen. Premièrement, nous devons mettre fin à cette politique de relèvements de tarifs, puis nous ne devons plus conclure de traités de "la nation la plus favorisée", traités destinés à ruiner la réciprocité. Enfin, il nous faut inviter les autres nations à prendre part avec nous à une conférence économique internationale, et voir si, grâce à une politique de concessions réciproques, nous ne pourrons pas commencer à abaisser le long des frontières de tous les pays du monde les murs inhospitaliers qui sont un obstacle pour notre commerce, nos relations et notre bonne entente.

(Texte) Vous avez en peu de mots ce qui pourrait s'appliquer à notre propre pays. Au point de vue population, le Canada occupe le trentième rang dans le monde. Lorsque les libéraux furent défaits, en 1930, cette petite nation, occupant le trentième rang dans le monde, par sa population, occupait le cinquième rang au point de vue commerce—exportation et importation. Il est descendu depuis deux ans au septième rang. Par conséquent, il y a d'autres nations qui ont dû prendre notre place dans le commerce d'importation ou d'exportation.

On peut toujours trouver des arguments pour défendre tous les principes économiques ou politiques. Ces principes sont choses discutables. La formation de nos opinions se fait par l'étude; la conviction vient ensuite. Malgré tout le respect que j'ai pour les convictions et les opinions des membres du Gouvernement, il me semble que leurs convictions et leurs opinions doivent être ébranlées lorsqu'ils constatent que leur politique n'obtient pas les résultats promis au peuple en 1930. Ils ne disent plus aujourd'hui: la protection ramènera la prospérité, diminuera le chômage, don-

nera des marchés aux produits de la ferme et aux produits manufacturés; mais ils disent: Attendez l'application de ce traité et vous verrez tous les avantages que la population du Canada en retirera. Les conservateurs répètent la même tactique qu'ils ont suivie dans le passé et si le peuple était assez crédule pour les croire ils pourraient continuer indéfiniment à garder le pouvoir sous de fausses représentations.

S'il m'est permis de référer maintenant à la Conférence d'Ottawa elle-même, je citerai certaines parties du discours d'ouverture du premier ministre du Canada, qui était président de cette conférence:

> Nous nous réunissons à un moment où le mécanisme du commerce mondial est désengrené. La finance internationale a manqué; l'antique vie industrielle à laquelle nous sommes devenus habitués s'est modifiée. Nous nous dirigeons vers un nouvel ordre de choses économique.

En 1930, le chef de l'opposition d'alors parcourait les campagnes en répétant la même chose, que le mécanisme du commerce était désengrené. Seulement, il faisait la restriction suivante: ce n'était que le commerce du Canada qui était désengrené. Si le commerce était rendu à l'état où il se trouvait en 1930, il fallait alors blâmer l'administration libérale. Deux ans plus tard, il étend nécessairement son argument à tout le commerce du monde. Il devait pourtant savoir, en 1930, que non seulement le commerce du Canada était désorganisé mais que la crise s'étendait au monde entier.

"La finance internationale a manqué"; mais c'est là-dessus aussi qu'il a été élu. Il a expliqué que nous n'avions pas un système financier apte à rencontrer les besoins de la population, du producteur comme du consommateur. Qu'a-t-il fait pour changer ce système financier? "Nous nous dirigeons vers un nouvel ordre de choses économique"; mais c'est une vérité de La Palice; le commerce des nations, le commerce du monde suit la même évolution que l'enfant lui-même: en grandissant, il se présente toujours un nouvel ordre de choses dans le développement de l'être humain, de même que dans le développement du commerce, mais on ne semble pas suivre les mêmes principes.

Un peu plus loin, il mentionne:

> Nous avons un but commun. Nous avons le suprême désir de l'atteindre. Et l'on ne saurait trouver ailleurs dans le monde un groupe de pays plus capables de conjuguer leurs efforts que ceux qui composent l'Empire.

Quel est ce but commun? Il est simple, il saute aux yeux. Depuis deux ans, le premier ministre a entouré le Canada de murs tarifaires presque infranchissables. Non content d'avoir appliqué ce principe à notre propre pays, il tente depuis deux ans d'entourer toutes les parties de l'Empire par le même mur tarifaire, pour tâcher d'exclure de l'Empire les produits de l'étranger.

C'est le très honorable M. Stanley Baldwin lui-même, à l'ouverture de cette conférence, qui faisait remarquer à tous les délégués: N'oublions pas que le commerce de l'Empire se fait pour 70 p. 100 avec les nations étrangères et qu'il n'y en a que 30 p. 100 qui se fait avec les nations de l'Empire.

L'idée qui semble dominer chez le premier ministre du Canada, c'est d'empêcher tout commerce avec les pays étrangers. Mais il est ridicule de penser que le Canada puisse écouler tous nos produits dans les autres parties de l'Empire. Nous n'avons pas de marchés suffisants dans l'Empire britannique pour écouler tout ce que nous produisons dans notre pays, qui est presque aussi grand que l'Europe. Il nous faut absolument des marchés mondiaux. Où nous ne nous entendons pas avec les conservateurs c'est lorsqu'ils croient qu'en élevant des murs autour de l'Empire, en écoulant ce que nous pourrons placer du surplus de notre production dans l'Empire, nous forcerons les autres nations à acheter nos produits. Il est ridicule de penser que les autres nations vont nous payer un tribut, une taxe, vont se soumettre à nos exigences pour commercer avec nous. Il arrivera ce qui s'est produit dans le cas des Etats-Unis qui, après avoir haussé leur tarif d'une manière extraordinaire contre les autres pays du monde, ont vu, depuis ce temps, 38 nations augmenter leurs tarifs afin d'éviter de payer tribut aux Etats-Unis. Cette idée du premier ministre est un procédé économique impraticable. On ne paye de tribut que lorsqu'on est forcé de le faire. Pas un seul être humain ne veut plier le genou ou payer tribut s'il peut l'éviter. C'est notre position actuelle. Le premier ministre ne s'en cache pas; dans un discours récent prononcé à Calgary, il répète la même chose; sa pensée est absolument claire. Nous ne croyons pas qu'en faisant la guerre aux autres nations sur le terrain économique, nous réussirons à obtenir la prospérité dans notre propre pays. Je comprends bien que le parti conservateur est un parti guerrier, qui veut appliquer les actes de guerre au commerce. Je crois que c'est une erreur fondamentale des principes conservateurs. Nous ne commerçons pas avec ceux que nous détestons, nous ne commerçons pas avec ceux qui ne nous reçoivent pas, nous ne commerçons pas avec ceux qui imposent des restrictions sur notre commerce, nous commerçons avec les pays qui nous donnent les plus grands avantages, nous commerçons avec les nations amies, mais nous

ne tentons pas de commercer avec les gens que nous ne pouvons pas "sentir"—pour me servir d'une expression triviale.

Un peu plus loin, les espérances du premier ministre sont exprimées comme suit:

Que devons-nous espérer de la Conférence? Voici notre réponse à tous, je crois: de plus grands marchés dans l'Empire. C'est sans doute la réponse de chacun de nous, si nous sommes persuadés, comme je le suis, que de plus grands marchés mondiaux tiennent à des marchés impériaux plus étendus.

Cette prétention "que de plus grands marchés mondiaux tiennent à des marchés impériaux plus étendus" est fausse. On veut former une unité économique de tout l'Empire. D'autres nations s'allieront entre elles, s'entoureront de murs tarifaires. Lorsque tout l'univers sera organisé et uni, nous aboutirons à ce qui est arrivé en 1914, à une grande guerre qui avait pour raison la prédominance commerciale d'un pays sur les autres pays du monde. Et si les guerres de tarif sont moins dangereuses au début que les guerres réelles, elles aboutissent nécessairement aux vraies guerres. Les principes qui sont préconisés dans ce traité tendent à nous rapprocher de cette issue.

Je tourne la page de ce volume de la Conférence économique impériale et je trouve les paroles d'un délégué de l'Angleterre, le très honorable Stanley Baldwin; il nous dit, lui:

Le commerce international doit lutter contre tant d'obstacles que l'opinion tend fortement à la création de groupes, pas nécessairement politiques, mais offrant à leurs membres des avantages économiques par l'octroi mutuel des marchés.

Il reconnaît lui-même qu'aujourd'hui les pays du monde tendent à s'entourer de barrières tarifaires, à créer des obstacles au commerce et que, comme pis aller, ils tâchent ensuite de se faire des concessions mutuelles pour lutter contre les autres unités. Mais je continue à citer ses paroles:

Et maintenant pour revenir aux échanges dans l'Empire nous comptons pouvoir, à la suite de cette Conférence, non seulement conserver les préférences actuelles mais encore les étendre. Il existe deux façons de les étendre: abaisser les barrières entre nous-mêmes ou les élever à l'endroit des autres. Le choix à faire dépend beaucoup des circonstances régionales mais, ceci dit, il nous semble préférable d'adopter la première plutôt que la seconde. En effet et quelles que soient nos ressources, nous ne saurions nous passer du reste du monde. Aucune nation ou aucun groupe de nations, quelle que soit sa richesse ou sa population, ne peut réussir à rester prospère dans un monde atteint par la crise et l'appauvrissement.

Je ne prétends pas que l'augmentation ou la baisse des tarifs, que même l'octroi de préférence à la mère patrie pourrait guérir complètement le mal dont nous souffrons dans le moment. Ce serait un des moyens à employer. Les deux partis au Canada ne s'entendent pas sur la procédure à suivre. En donnant la préférence à l'Angleterre, telle que nous l'avons accordée dans le passé, depuis 1897, c'est-à-dire en maintenant notre tarif général et notre tarif intermédiaire tout en lui accordant une préférence de 12½ p. 100 sur le tarif général, en 1897; de 25 p. 100 l'année suivante et de 33⅓ p. 100, en 1902, et aujourd'hui une préférence de 50 p. 100, comme le disait le chef du parti libéral, mais sans augmenter davantage les droits contre les autres pays, je crois que nous pourrions arriver à alléger la misère qui existe aujourd'hui en revenant à ce principe et en mettant en force le tarif énoncé dans le budget Dunning, en 1930. C'est mon humble opinion.

Nous avons étudié ce que le parti conservateur a fait jusqu'à date. Les résultats de sa politique ne justifient pas la continuation de l'application de ses principes politiques.

Le traité lui-même contient plusieurs articles et je constate que je n'aurai pas le temps de les traiter, mais il y a certains de ces articles qui me frappent. L'article 1 se lit comme suit:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni s'engage à rendre, en conformité des dispositions de l'article 4 de la Loi des droits d'importation de 1932, les arrêtés qui prolongeront, après le 15 novembre 1932, l'admission en franchise au Royaume-Uni des marchandises consignées de toute partie de l'Empire britannique et cultivées, produites ou fabriquées au Canada, lesquelles, de par ladite loi, sont présentement franches de droits, subordonnément, toutefois, aux réserves énoncées au tableau A ci-annexé.

Il faut remarquer qu'au mois de février 1932 nos produits entraient librement en Grande-Bretagne. Et c'est sur la demande répétée, sur les instances de notre propre Gouvernement que le gouvernement anglais est devenu protectionniste—du moins c'est la prétention des conservateurs. N'oubliez pas que, dans le mois de février 1932, l'Angleterre a imposé un droit de 10 p. 100 sur certaines marchandises importées des pays étrangers et a laissé l'entrée libre à nos propres produits. Est-il raisonnable de croire que, même si la Conférence d'Ottawa n'avait pas eu de résultats, l'Angleterre aurait taxé les comestibles du Canada et des autres dominions? Etait-il de l'intérêt de l'Angleterre de taxer les comestibles de ses colonies et de leur enlever ainsi ce marché? Il est ridicule de le penser.

Je n'ai pas le temps de repasser tous les articles. Je ne parlerai que du dernier article qui étend ces ententes à cinq ans. Les mains des gouvernements futurs du Canada sont liées, les mains de l'Angleterre sont liées.

Nous ne pourrons pas transiger avec les nations étrangères, nous devrons respecter les engagements pris par ce traité. Même s'il y avait du bon dans cet accord, le fait qu'il nous lie pour cinq ans serait certainement une raison de le dénoncer.

On a parlé du fait que l'importation des produits d'autres pays nuisait à notre propre commerce. Tout le monde a pu voir dans les journaux que des cargaisons d'huile étaient entrées au Canada, et que, comme conséquence, la compagnie d'aluminium d'Arvida avait engagé cent hommes de plus et que d'autres hommes ont été employés pour raffiner cette huile brute.

On a parlé des avantages de ce traité pour les produits laitiers du Dominion. Les journaux ont répété, au mois de septembre, que nous manquions de beurre et que le Canada devrait importer une quantité d'au moins cinq millions de livres de beurre. Nous n'avons pas pu faire concurrence au beurre de la Nouvelle-Zélande au Canada, comment voulez-vous que nous puissions faire concurrence, en Angleterre, au beurre de la Nouvelle-Zélande, qui jouit de la même protection que notre beurre sur le marché anglais? Voici ce que certaines personnes pensent des tarifs, en Angleterre. Je dois encore faire cette citation en anglais parce que je n'ai pas la traduction. L'honorable M. Snowden, lorsqu'il a démissionné, après la signature de ces traités, nous a dit ce qu'il en pensait. Je cite l'*Evening Citizen* du 29 septembre 1932:

(Traduction) Six mois d'expérience douanière, écrit-il, ont dissipé les illusions de tous les protectionnistes dénués de parti pris. On n'a eu aucun des bienfaits qui devaient s'abattre sur le sol stérile de l'industrie et le féconder. Notre commerce extérieur a baissé considérablement; le chômage a beaucoup augmenté et la politique du gouvernement a suscité à l'étranger de nouvelles représailles et restrictions.

Les délégués de Grande-Bretagne à la conférence d'Ottawa sont revenus après des semaines de disputes acrimonieuses et de viles luttes avec les gros intérêts, apportant des accords qu'on leur a arrachés pour éviter que cette conférence ne s'écroule et qu'on ne fasse savoir au monde combien il est vain de parler de sentiment impérial dans les affaires économiques.

Rien dans mon expérience politique ne m'a paru plus honteux, ni plus malhonnête que les faussetés que fait circuler la presse tory relativement aux résultats de la conférence impériale.

(Texte) Me serait-il permis de citer le *Droit*, d'Ottawa, qui, loin d'être un journal de parti, s'intitule journal indépendant. Dans son premier Ottawa du 18 octobre 1932, ce journal fait remarquer, dans un article écrit par M. Camille L'Heureux, que nous sommes passés du cinquième au septième rang parmi les nations commerciales du monde. Voici un paragraphe que j'extrais de cet article et qui se lit comme suit:

La protection, telle que la comprenaient les conservateurs, n'a pas eu la vertu de produire les effets qu'ils lui attribuaient. Le public en conclura que la haute protection comme moyen de ramener la prospérité a failli au pays.

Je suis un des plus jeunes membres de cette Chambre, mais tout de même, s'il m'était permis de donner un conseil au premier ministre de notre pays, je lui conseillerais de méditer les paroles de sir Montague Norman, gouverneur de la Banque d'Angleterre qui, récemment, dans une conférence, disait ceci:

(Traduction) Les difficultés sont si grandes, les forces si illimitées et si nouvelles, les précédents si peu nombreux, que j'aborde toute la question non seulement sans connaissance de cause, mais avec humilité. C'est trop pour moi.

(Texte.) Est-ce que vous avez entendu un homme politique dans le parti conservateur vous avouer son incapacité devant le problème actuel? On a trouvé mille excuses pour prouver qu'on avait raison, et pendant ce temps-là le peuple souffrait, le chômage augmentait, les produits de la ferme ne se vendaient pas.

Cet après-midi, l'honorable député de Dorchester disait que les députés libéraux méritaient de la pitié. Je puis dire au député de Dorchester que ce ne sont pas les députés libéraux qui méritent de la pitié mais bien les cultivateurs de son propre comté qui ne peuvent vendre leurs produits ni payer leurs taxes municipales! Que le député de Dorchester garde sa pitié pour les sept cent cinquante mille chômeurs qui se trouvent au Canada dans le dénuement le plus complet; pour ceux que les principes politiques et les lois adoptées par le Gouvernement au pouvoir ont rendu malheureux et misérables! Nous n'avons pas besoin de sa pitié. Lorsque le peuple sera consulté, c'est alors surtout que l'honorable député de Dorchester aura besoin de pitié et qu'il sera pris en pitié.

M. F. W. PERRAS (Wright): J'ai le grand honneur et le privilège, monsieur l'Orateur, de représenter à la Chambre l'un des plus beaux et des meilleurs comtés ruraux du Canada. J'apprécie hautement cet honneur et je considère comme un devoir agréable d'exprimer à la Chambre les sentiments de ceux qui m'ont ainsi honoré de leur confiance. Je sens qu'en me choisissant comme son représentant, le peuple du comté de Wright a été assez perspicace pour ne pas prendre au sérieux toutes les promesses électorales faites par le chef de l'opposition de cette époque. Il a montré qu'il savait apprécier les sages principes des doctrines libérales et n'a prêté aucune attention aux promesses téméraires

res et inconsidérées du premier ministre actuel (M. Bennett). Plût au ciel que la majorité des électeurs du Canada eussent eu la même perspicacité et le même discernement que les électeurs du comté de Wright en ce qui regarde les choses nécessaires au bien-être du Canada. Si la population de mon comté se ressent comme celle de tous les autres comtés, des angoisses de la dépression ainsi que des privations et des souffrances qui accompagnent la pauvreté, elle a du moins la consolation de ne pas être l'auteur des maux dont elle souffre. Les électeurs savent que, dans les derniers jours de 1929, les nuages s'amoncelaient et que l'orage avait éclaté sur bien des parties du monde, mais en 1930, ils savaient que le budget Dunning, s'il avait été mis en vigueur, eût permis au Canada de traverser la crise et ils ont en conséquence voté en faveur du budget Dunning. Aujourd'hui, ils comprennent qu'ils ont eu raison.

Les électeurs du comté de Wright pouvaient voir que l'orage menaçait le monde entier et ils se préparaient à le subir. Mais, monsieur l'Orateur, la situation adverse qui existait dans le monde entier est rendue dix fois pire par la politique malavisée du premier ministre, politique que dans un milieu plus calme, dans un état d'esprit plus réfléchi, à un moment moins dangereux, il n'aurait jamais formulée. Les temps devenaient durs dans le monde entier, en mai 1930, mais la situation était relativement bonne dans le comté de Wright. Le fermier vivait paisible et content. Le prix qu'il recevait pour son beurre, ses œufs et les autres produits de la ferme et de la laiterie lui permettait de vivre heureux. Ses ventes étaient aussi nombreuses et aussi profitables qu'il pouvait le désirer et l'achat des articles nécessaires à son existence ou d'autres articles manufacturés se faisait dans des conditions très favorables. Les cultivateurs du comté de Wright ont reçu un bon profit de la vente de leurs produits et ont payé un juste prix pour leurs achats. Ils étaient heureux sous le régime libéral.

Puis vinrent les élections. Vinrent aussi les promesses nombreuses et téméraires du premier ministre et de ses amis, qui ont commencé à pratiquer la déception dans tout le Canada. C'est alors qu'on se mit à leurrer nos gens. Malheureusement, dans la majorité des comtés les électeurs se sont laissés prendre, mais non pas ceux de mon comté. Il est vrai que quelques-uns crurent que ces promesses valaient quelque chose et votèrent pour le parti tory, mais aujourd'hui, dans mon comté, vous ne trouverez personne prêt à recommencer, ou prêt à se vanter d'avoir voté de cette manière parce que tous et chacun des électeurs de Wright souffrent des effets du

changement dans la situation et tous prient sincèrement pour le retour du régime libéral. Aucun des électeurs de mon comté n'a oublié les prix avantageux qui existaient à cette époque, comparativement aux prix réduits, aux prix de famine qu'ils reçoivent aujourd'hui pour leur produits.

Le premier ministre actuel a promis que sous son gouvernement autocrate, le prix de tous les produits de la ferme monteraient sans limites, que tout ne serait que lait et miel, que chacun deviendrait riche en un jour et que tout le chômage qui pouvait exister cesserait. Aux jours du régime libéral l'industrie de la pulpe de bois était florissante dans le comté de Wright. Pendant la saison d'activité des centaines de travailleurs s'occupaient à cette industrie, soit comme entrepreneurs ou journaliers. Nombre de cultivateurs aux moyens restreints, ou ceux qui débutaient, ou beaucoup qui, sans posséder une terre, habitaient le comté, passaient les mois d'hiver à travailler à cette industrie et ils y gagnaient leur vie. Mais les choses ont changé dans le comté de Wright, en même temps que le gouvernement. Avec l'arrivée au pouvoir du gouvernement nouveau la population a perdu sa foi et sa confiance, surtout à cause du fait qu'immédiatement les affaires sont allées au pire, les prix sont tombés, les débouchés se sont fermés et le chômage a augmenté. Avant cela, tout était paix et bonheur.

Dans nulle circonscription au Canada plus que dans celle de Wright ne règnent l'harmonie et l'amitié entre les deux grandes races anglaise et française; dans nulle autre les gens de croyances diverses ne s'entendent mieux et les sentiments d'estime et de respect mutuels ne sont plus profonds; on ne constate nulle part ailleurs plus de loyalisme envers la couronne. Mais aujourd'hui, monsieur l'Orateur, cela vous fendrait le cœur comme à moi de parcourir nos campagnes jadis prospères, d'y rencontrer tant de malheureux, jeunes et vieux, qui sont sans travail, de constater la misère sur les figures des mères et les affres de la faim sur les figures des enfants.

Comment tout cela est-il arrrivé? C'est simplement que le parti conservateur a eu le malheur de modifier trop radicalement et trop vite le régime qui avait fait heureuse et satisfaite la population de ma circonscription. Wright est un comté agricole; ses habitants vivent du produit de la terre, soit de l'agriculture en général, soit de l'industrie laitière, soit de l'industrie forestière. Durant de nombreuses années la vallée de la Gatineau a été renommée pour la qualité remarquable de ses produits agricoles et forestiers. Son bois a une réputation internationale. Durant longtemps, durant plus d'un siècle, des individus

y ont réalisé dans l'industrie forestière des fortunes s'élevant à des millions de dollars. Ses vastes ressources y ont attiré de nombreuses compagnies. L'une des plus grosses compagnies de bois de construction et de bois à pâte du monde entier s'est établie au cœur même de la vallée de la Gatineau, plus particulièrement dans mon comté.

Tout le temps qu'a duré le régime libéral, on pouvait entendre dans mon comté le bruit de la hache abattant les arbres majestueux, les gaies chansons des bûcherons, le bourdonnement des scieries le long des nombreuses rivières et le ronflement des grandes usines hydroélectriques établies sur la pittoresque rivière Gatineau. Aujourd'hui, en conséquence de la politique douanière du parti conservateur, les chansons et tous les autres signes d'activité sont disparus. Cette politique douanière nous a fait perdre nos marchés, elle a chassé nos clients et ruiné notre commerce. Nos murs tarifaires sont si élevés que le reste du monde ne peut plus commercer avec nous et que nous ne pouvons plus commercer avec le reste du monde. Et voici que, pour comble de malheur, le premier ministre nous demande de rendre ces marchés encore moins accessibles. Il veut, par cet accord, nous lier envers un seul client durant trois, cinq ou dix ans. Personne n'est plus loyal que mes commettants ou que moi-même, mais je déclare qu'il n'est pas nécessaire pour le maintien de l'empire et du Canada que nous commercions exclusivement avec les pays de l'empire. Durant de nombreuses années, depuis que nous avons été capables de commercer, nous l'avons fait avec l'empire et le reste du monde, et, sous le régime libéral et grâce à la politique des libéraux en matière commerciale, nous avons prospéré. Pourquoi nous lier aujourd'hui envers un seul client, surtout en ce temps de surproduction et au moment où nous déplorons tant le manque de marchés. Pourquoi nous isoler du reste du monde et signer un accord par lequel nous nous engagerions à ne commercer qu'avec un seul client d'ici à trois, cinq ou dix ans?

Si la prospérité s'en vient, comme le dit le parti conservateur, pourquoi le premier ministre ne fait-il pas quelque chose pour aider les cultivateurs canadiens à écouler leur excédent de production à des prix raisonnables? Pourquoi ne les aide-t-il pas à écouler leurs stocks de bois à pâte? Pourquoi ne fait-il pas quelque chose pour leur permettre de retirer quelque profit de leur bois qui est à pourrir dans la forêt et qu'il les a encouragés à couper quand il leur a demandé de produire davantage, leur assurant qu'il allait conquérir de force les marchés étrangers? Le premier ministre a promis solennellement de venir en aide à l'agriculture; deux années se sont écoulées depuis ce temps-là, et l'agriculture est dans le marasme. La situation n'a jamais été aussi déplorable. Après deux ans de régime conservateur, le cultivateur est ruiné et à la veille de souffrir de la faim. Tout ce que le premier ministre a aujourd'hui à lui offrir, c'est un accord dont on ne pourra sentir les effets que dans plusieurs années. Qu'est-ce que le premier ministre disait à Calgary, le 13 juin 1930?

> Nous allons promener nos regards vers l'horizon lointain et faire en sorte que l'agriculteur canadien trouve des débouchés.

Quelle consolation! Depuis deux ans, ce grand architecte de la reconstruction du Canada a élevé des murs autour de notre pays. Ces murs sont si élevés qu'il n'est pas étonnant qu'il lui faille aujourd'hui promener ses regards vers l'horizon lointain à la recherche de clients, étant donné qu'il les a chassés.

Le 11 juin 1930, à Régina, il disait:

> Les beaux jours vont renaître. Nous ne les verrons peut-être pas.

Comme c'est encourageant! Oui, monsieur l'Orateur, les beaux jours vont renaître, mais nous ne les verrons pas, il est vrai, sous le régime des conservateurs et de leur politique tarifaire. Les beaux jours vont revenir avec le retour du parti libéral au pouvoir. Les électeurs du comté de Wright en sont convaincus et leur seul désir est d'avoir bientôt l'occasion de le prouver. Le cultivateur est fatigué des vaines promesses. Il est las d'attendre. Il veut des actes et des résultats, et il y a droit. Quand les cultivateurs sont heureux et prospères, le pays est heureux et prospère. Quand ils sont mécontents et malheureux, il en est ainsi du pays. Quand pouvons-nous compter obtenir des résultats de cet accord commercial?

Permettez-moi de faire remarquer qu'en septembre de cette année le commerce global du Canada a accusé une diminution de $18,119,000, par rapport au mois correspondant de l'an dernier. Notre commerce entier pour la période se terminant le 30 septembre de cette année s'est élevé à $459,596,000, soit une diminution de $159,908,000 par comparaison avec la même période en 1931.

Nos exportations de bois et d'autres produits du même genre ont aussi diminué. Nos exportations de bois ouvré, planches et ainsi de suite, sont tombées de $10,934,000 à $6,543,000; nos exportations de pâte de bois, de $14,146,000 à $8,134,000; et nos exportations de papier à journal, de $53,492,000 à $40,215,000, tout cela en l'espace de six mois.

Puis-je, en conclusion, citer les paroles du premier ministre qui sont consignées dans le hansard du 12 octobre 1932, p. 139 (v.f.):

> Dans des conditions de vente avantageuses et avec un prix maintenu sans interruption au-dessus du coût de production, le Canada peut compter sur une production éventuelle de 8,500,000 porcs vers 1937, ce qui le mettrait en mesure

d'exporter 300 millions de livres de bacon et 10 millions de porcs vers 1942, ou d'exporter dans l'ensemble, 500 millions de livres de bacon et de jambon.

Dans des commentaires sur ces paroles, le *Citizen* d'Ottawa disait dans un article de rédaction publié le 15 octobre, sous le titre: "Hogs of Empire":

Sous le régime du projet de cinq ans de la conférence impériale, le Canada doit apparemment devenir un pays qui regorgera de porcs et de bacon en 1937. D'après le premier ministre:

"Dans des conditions de vente avantageuses et avec un prix maintenu sans interruption au-dessus du coût de production, le Canada peut compter sur une production éventuelle de 8,500,000 porcs vers 1937, ce qui le mettrait en mesure d'exporter 300 millions de livres de bacon et 10 millions de porcs vers 1942, ou d'exporter dans l'ensemble, 500 millions de livres de bacon et de jambon."

Entre temps, même en ce moment, il n'y a pas disette de porcs ou de jambon au pays, mais des milliers de Canadiens n'ont pas la puissance d'achat nécessaire pour se payer le luxe d'un déjeuner au bacon. Il y a des millions de gens qui sont dans la même situation dans le Royaume-Uni.

La baguette magique du tarif impérial permettra peut-être au Royaume-Uni de consommer les porcs canadiens par millions. Mais la vision impériale d'une file de porcs expédiés à travers l'Atlantique ne nourrira pas les gens affamés au Canada, cet hiver ou l'hiver prochain.

La vision d'une grande flotte de 8,500 vaisseaux, tous chargés d'une cargaison de mille porcs canadiens allant livrer bataille aux porcs danois, irlandais et aux porcs d'autres pays en dehors de l'empire est une preuve saisissante des hautes vues politiques manifestées par la conférence d'Ottawa. Quelle folie de la part de nos anciens combattants qui se jettent dans le canal Rideau, quand ils n'auraient qu'à attendre cinq ans cette grande solution impériale porcine du problème de la crise!

Monsieur l'Orateur, pour terminer mes remarques, étant donné que la convention n'améliorera pas le sort des cultivateurs de mon comté, je voterai contre la proposition.

M. W. G. WEIR (Macdonald): Monsieur l'Orateur, nous étudions une convention d'une importance très étendue, une convention qui aura peut-être des répercussions imprévues sur notre vie nationale, qui révolutionnera peut-être complètement le statut du commonwealth des pays britanniques par la complication et les ramifications des remaniements du tarif douanier. C'est un traité qui passera peut-être à l'histoire comme un point décisif dans les affaires internationales. Comprenant comme il le fait sûrement l'importance de la convention, le Gouvernement nous la présente comme si c'était un projet de loi ordinaire et compte que la Chambre et les électeurs l'approuveront. Je suis joliment de l'avis de plusieurs collègues, membres de l'opposition officielle ou du groupe d'extrême-gauche. Selon eux il eût été plus raisonnable de discuter la proposition en comité, ce qui nous eût permis d'obtenir des éclaircissements sur les détails, au lieu de procéder comme nous faisons. C'est mettre la charrue devant les bœufs. Assurément, dans la discussion d'un accord de cette importance nous aurions pu procéder ainsi. Le mal serait moindre si les honorables députés d'en face nous fournissaient des éclaircissements, quand ils prennent la parole, au lieu de se borner à des généralités qui nous laissent autant dans l'obscurité qu'auparavant. Je ne puis voir comment le Gouvernement peut s'attendre à ce que nous votions avec intelligence, quand nous possédons si peu de renseignements. Il peut dire: adoptons le projet et ensuite étudions-le en comité; nous donnerons alors des précisions. Mais à quoi bon discuter les détails, quand nous aurons voté la convention entière?

Il y a quelques semaines, les principaux hommes d'Etat de l'empire se sont réunis dans cette belle ville canadienne. Dans quel but? Quelles qu'aient été leurs intentions au début, ils ont fini par opérer un relèvement général des droits de douane et imposer à l'empire britannique des conventions de commerce qu'on ne pourra modifier d'ici à cinq ans, quoi que puisse exiger un changement de situation. La décision prise à la conférence établit vraiment une muraille de tarifs autour de l'empire, faisant pour ainsi dire un zollverein de l'union des pays britanniques et nous imposant un tarif protecteur élevé pour la durée de cinq ans. A mon sens cette voie est périlleuse, et peut-être un jour regretterons-nous de nous y être avanturés. C'est dangereux au point de vue des effets sur le commerce mondial; c'est dangereux pour le Canada et l'empire britannique parce que cela peut provoquer la formation de groupes économiques animés des mêmes desseins, contre nous; c'est dangereux au point de vue des effets sur les relations internationales. Me sera-t-il permis de lire ici en partie un article de sir Arthur Salter sur la conférence d'Ottawa, paru dans le *London Times* du 27 septembre 1932. Ecoutez:

Outre les concessions réciproques relatives aux tarifs imposés pour des raisons d'ordre national, la Grande-Bretagne s'engage à établir d'autres tarifs et à ne pas supprimer certains tarifs existants sans le consentement des intéressés.

Voilà qui constitue une véritable innovation dans l'histoire tarifaire. Jusqu'ici les pays ont établi des tarifs dans l'intérêt, réel ou supposé, d'eux-mêmes ou de leurs producteurs; et ils négociaient, avec ou sans succès, pour des concessions générales ou réciproques. Mais même les pays les plus protectionnistes ne se sont pas engagés à imposer des tarifs dont ils ne voulaient pas, ou à maintenir d'autres qu'ils pouvaient juger préjudiciables.

Les nouveaux engagements portant l'établissement et le maintien de tarifs sont en général pour un délai de cinq ans. Voilà qui rétrécit,

au point de vue géographique, et qui entrave, d'une manière générale, tout marchandage avec les autres pays. D'ordinaire l'on a toujours prétendu que la faculté d'imposer des tarifs nous-mêmes nous permettait de négocier pour l'abaissement des tarifs d'autrui. Mais pour être en mesure de négocier il faut être libre de supprimer, autant que d'imposer, les tarifs. Notre programme intérieur, limitant à une année tout engagement empiétait peu, en apparence du moins, sur cette liberté. Un délai d'une année n'est pas fatale au marchandage; ce qu'est décidément une durée de cinq ans (dans la sphère où doivent s'appliquer les accords).

Un engagement pour cinq ans, qui s'étend au delà de la vie législative du parlement invité à l'approuver, est une innovation constitutionnelle. Pareille innovation aurait pu être à désirer, comme élément d'un marché conclu avec d'autres pays pour la limitation et l'abaissement des tarifs. A coup sûr il faut regretter qu'elle ait été invoquée en vue d'une fin contraire.

Ensuite les accords approuvent le principe de la "compensation". C'est lorsque nos tarifs dépassent le niveau qui compense la marge des frais de production que nos industriels auront le droit de protester.

Ce principe de la "compensation" (qu'on appelle à tort "scientifique") n'a rien de nouveau dans l'histoire des tarifs; bien au contraire, il a joué un grand rôle, un rôle désastreux. Ce qui est nouveau, c'est que la politique anglaise l'ait approuvé. Ce principe veut dire que lorsqu'une industrie n'est pas spécialement adaptée à un pays, la protection, au lieu d'être retirée, est renforcie. Selon la mesure de son application, ce principe non seulement affaiblit le commerce, il le ruine à sa base même. La base, et la seule base, du commerce est que certains produisent plus avantageusement, donc à meilleur compte, que d'autres. Sauf caprice ou erreur, la seule raison qui porte quelqu'un à acheter à l'étranger c'est qu'il peut obtenir ainsi un objet déterminé à un prix moins élevé ou un objet meilleur au même prix. Supprimez cette différence exactement au moyen de tarifs de compensation et les échanges ne diminuent pas seulement, ils cessent tout à fait.

Après les années d'efforts du Canada pour acquérir l'autonomie complète d'une nation britannique, efforts couronnés par l'adoption du statut de Westminster, il est presque inconcevable que nos hommes d'Etat et ceux des autres dominions aient fait ce mouvement rétrograde qui semble se dégager du texte de la présente convention, en vertu de laquelle le Canada est entravé dans ses négociations commerciales avec d'autres pays et la Grande-Bretagne peut modifier son régime tarifaire sans le consentement des dominions. Cela, on l'a fait. La preuve, on la trouve à l'article 9, ainsi conçu:

Le gouvernement de Sa Majesté au Canada invitera le parlement à adopter la législation nécessaire pour remplacer les droits de douane présentement imposés sur les marchandises désignées au tableau E par les droits indiqués audit tableau. Toutefois, rien dans le présent article n'empêchera le Gouvernement de Sa Majesté au Canada d'abaisser les droits désignés audit tableau tant que la marge de préférence britannique indiquée audit tableau sera maintenue, ou de relever les droits du tarif intermédiaire ou du tarif général indiqués audit tableau.

L'article 9 renvoie à l'annexe E. Ladite annexe comporte 215 numéros tarifaires. Dans plus de 90 de ces numéros le tarif préférentiel britannique spécifie l'admission en franchise, et les taux du tarif intermédiaire et du tarif général sont les mêmes. Donc on ne pourra rien changer à ces numéros parce qu'il faut maintenir la marge de la préférence. Et la plupart desdits numéros intéressent des produits dont l'entrée au Canada diminuerait nos frais de production et le coût de la vie. La Grande-Bretagne s'est engagée dans le même sens, selon l'article 3, que voici:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni s'engage à ne pas abaisser, sans le consentement du Gouvernement de Sa Majesté au Canada, le droit général *ad valorem* de 10 p. 100 imposé par l'article 1 de la loi des droits d'importation de 1932, sur les marchandises étrangères désignées au tableau C.

Décidément, monsieur l'Orateur, on sacrifie là l'autonomie et de la Grande-Bretagne et du Canada.

Dans le cours de la présente discussion on a beaucoup parlé du rôle de la négociation dans l'élaboration des tarifs. Cela, je m'y oppose pour un pays comme le Canada où le commerce d'exportation est si essentiel. Je n'en vois nullement la nécessité. Le Canada doit vendre ses produits sur les marchés de l'univers et il lui est peu ou point donné de choisir sa clientèle. Comme mon honorable ami de Souris (M. Willis), je trouve que la situation du Canada est plutôt celle du client d'un magasin. Il s'établit des relations amicales; ils ne marchandent pas au sujet de chaque vente. S'ils sont justes l'un envers l'autre, et si le marchand a les marchandises de la qualité désirée et s'il y a occasion, comme cela se présente, de profiter de certaines conditions particulières, le marchand s'efforce de partager cet avantage avec son client. Ce n'est pas là du marchandage; c'est de la confiance mutuelle et de la courtoisie, et ce qui s'applique aux affaires s'applique également au commerce international.

Je dois me hâter de traiter de deux ou trois autres aspects de la convention. D'abord je veux dire un mot ou deux de l'abrogation des restrictions sur l'exportation des bestiaux. Tout le monde se réjouit de voir que les restrictions contre l'importation de bétail femelle en Grande-Bretagne ont été supprimées. L'honorable député de Marquette (M. Mullins) a tenté de tirer grand parti de ce succès Il a dit en somme: "Même si toute la convention est mauvaise, vous devez assûrément féliciter le Gouvernement d'avoir accompli quelque chose". Je suis bien prêt à accorder à l'honorable député de Marquette toutes les

félicitations qui lui sont dues pour le bon travail qu'il a accompli à ce sujet, mais je crois qu'il devrait partager ce mérite avec d'autres. L'honorable député de Souris (M. Willis) s'est montré plus généreux lorsqu'il a dit que l'agitation en faveur de l'abrogation de ces restrictions se faisait depuis trente ans. Pourquoi alors, je le demande à l'honorable député de Marquette, ne devrait-on pas en féliciter d'autres? Pourquoi ne pas féliciter les officiers des diverses associations d'éleveurs de tout le pays pour le travail qu'ils ont accompli? Pourquoi ne pas féliciter les divers ministres et sous-ministres de l'agriculture et les fonctionnaires du Gouvernement qui s'occupent de la question de l'élevage pour le bon travail qu'ils ont accompli? Pourquoi ne pas reconnaître le mérite qui appartient à l'honorable Duncan Marshall pour avoir aidé à assurer ce résultat? Pourquoi ne pas féliciter Mlle E. Cora Hind du *Winnipeg Free Press* qui a beaucoup travaillé et qui est la première femme qui se soit rendue en Europe par voie de Port-Churchill, voyageant sur un des premiers navires à prendre une cargaison de grain? Dans tous les cas, je ne crois pas qu'une conférence économique impériale fût nécessaire pour abroger cette restriction.

Je désire demander à l'honorable député de Marquette ce qu'il pense des droits sur les écrémeuses et sur le fil de fer barbelé. Il s'est occupé d'élevage depuis de nombreuses années, et je suppose qu'il connaît quelque chose du coût de la production pour les éleveurs et les laitiers de l'Ouest canadien. Sous l'ancien tarif, ces articles étaient admis en franchise. Il y a maintenant un droit de 25 p. 100 sur les écrémeuses et de 10 p. 100 sur le fil de fer berbelé. Je désire expliquer pendant un moment ou deux ce que cela signifie. En 1930, nos importations totales de fil de fer barbelé s'élevaient à la somme de $334,000, tandis qu'en 1932, elles s'élevaient à $135,000. Ces importations se divisent comme suit:

	1931	1932
Royaume-Uni	$ 9,312	$10,382
Etats-Unis	187,192	39,076
Belgique	86,811	28,330
Allemagne	27,905	13,470
Pays-Bas	22,944	34,752

Donc on voit que ces nouveaux droits augmenteront matériellement le coût du fil de fer barbelé puisqu'une si grande proportion de nos importations viennent de pays étrangers. Cela ne s'applique pas seulement au fil de fer barbelé; cela s'applique à d'autres sortes de fil métallique que les cultivateurs emploient.

Pour ce qui est des écrémeuses, la situation est encore plus alarmante. Je vois qu'en 1931 nos importations totales se sont élevées à plus d'un million de dollars tandis qu'en 1932 elles s'élevaient à $455,000 et nous n'avons pas importé d'écrémeuses du Royaume-Uni. Nos importations sont comme suit:

	1931	1932
Etats-Unis	$859,311	$338,323
Belgique	85,953	.....
Finlande	28,140	2,207
Allemagne	6,960	11,448
Suède	106,701	103,663

Ceci indique ou que la Grande-Bretagne ne fabrique pas une écrémeuse qui convienne aux besoins ordinaires de la ferme dans ce pays ou qu'elle ne peut vendre ses machines en compétition avec les autres pays. D'après ce que l'on me dit, le manufacturier anglais fabrique une écrémeuse employée dans les grandes beurreries centralisées plutôt que l'écrémeuse ordinaire de la ferme et, conséquemment, on ne peut s'attendre d'importer des écrémeuses du Royaume-Uni. De plus, apparemment, les manufacturiers d'écrémeuses de ce pays sont restreints à deux ou trois modèles seulement. D'après nos importations de pays étrangers, durant les cinq dernières années ce droit coûtera aux cultivateurs canadiens environ $176,000 de plus par année pour leurs écrémeuses.

Je dois me hâter. Je désire maintenant parler de cette partie de la convention sur laquelle le Gouvernement a fondé son plus grand espoir, et pour laquelle il espère gagner la sympathie des cultivateurs de l'Ouest. On a fait beaucoup de propagande trompeuse dans le but de répandre l'idée dans l'Ouest canadien surtout, que cette convention permettra aux cultivateurs de l'Ouest d'obtenir 6c. de plus par boisseau pour son blé. L'article 4 de l'accord, qui concerne le blé, est ainsi conçu:

> Il est convenu que le droit sur le blé entier, le cuivre, le zinc ou le plomb fixé au présent accord peut être supprimé si, à un moment quelconque, les producteurs de blé entier, de cuivre, de zinc et de plomb respectivement, de l'Empire, ne peuvent ou ne veulent d'abord offrir ces produits en vente au Royaume-Uni à des prix n'excédant pas les prix mondiaux et en quantités suffisantes pour satisfaire les besoins des consommateurs du Royaume-Uni.

Lorsqu'il a discuté cet aspect de l'accord ces jours derniers, l'honorable député de Souris (M. Willis) a très habilement éludé cette légère réserve stipulant que le blé devra être vendu au prix mondial et en quantités suffisantes pour répondre aux besoins des consommateurs du Royaume-Uni. Cependant, je dois le dire à l'honneur de mon honorable ami, il a tenté d'expliquer certains détails de l'accord en discussion que les autres orateurs ministériels avaient évités avec soin. Je reprendrai à mon tour l'exemple dont l'honorable député s'est servi pour traiter la question. Il a supposé deux navires dont l'un est canadien et l'autre russe, qui transportent chacun une cargaison de 300,000 boisseaux de blé à Liverpool. Or,

le capitaine du navire russe serait obligé de verser $18,000 au gouvernement britannique avant de pouvoir décharger le blé tandis que le navire canadien n'aurait rien à payer. C'est bel et bon, mais il ne faut pas oublier que le blé doit être vendu au prix mondial en vertu de l'accord intervenu. Or, croyez-vous pour un seul instant que le capitaine du navire russe s'attarderait dans le port de Liverpool et acquitterait ces droits? Certainement pas; il s'empresserait de rallier le prochain port étranger et il épargnerait cette somme de $18,000. Mais, il y a un aspect encore plus important au problème. Le navire russe, de concert avec nombre d'autres navires, filerait à toute vapeur vers cet autre débouché, qui serait bientôt encombré; les prix baisseraient en conséquence et cette baisse aurait sa répercussion sur le marché de Liverpool et le blé canadien serait vendu à ce prix là. Envisagé sous cet angle, je crains fort que cet accord ne constitue un saut dans l'inconnu et que le Gouvernement n'en retire guère de bénéfice.

Dans cet ordre d'idées, je désire citer un passage d'un article de fond que le *Free Press*, de Winnipeg, a publié ces jours derniers et intitulé:

Les minotiers anglais et les prix du blé

Peut-être que les demandes de renseignements que les autorités du Royaume-Uni ont présentées à Ottawa, sur les instances des minotiers, dit-on, afin de savoir si oui ou non le Gouvernement a pris des mesures afin que le prix du blé se maintienne à cette hauteur vertigineuse d'environ 50 cents le boisseau à Fort-William, constitue les premiers fruits de ce cumul d'autorité répartie entre les deux gouvernements sur certaines affaires effectuées sous le régime de l'article 3 de l'accord anglo-canadien.

En vertu de cet article, il est convenu que le Canada approvisionnera le marché anglais de blé entier, de cuivre, de zinc et de plomb en quantités suffisantes pour répondre aux besoins du Royaume-Uni et à des prix n'excédant pas les prix mondiaux; sinon, le tarif préférentiel pourra être aboli. Or, d'après les termes de cette disposition, si le prix mondial est en bas de ce niveau de 50 cents le boisseau à Fort-William, le Canada devra se contenter du prix mondial et approvisionner les minotiers britanniques. Il est à présumer que le prix mondial sera fixé sur le marché du continent qui sera le plus encombré de blé, provenant des pays rivaux.

Si j'ai bien compris, il semblerait que le Canada en tout temps devra subvenir aux besoins du marché du Royaume-Uni même si l'on estime que le prix courant n'est pas raisonnable et ne nous assure aucun bénéfice. Advenant le cas où le Canada détiendrait son blé pour le vendre à un prix plus élevé, la préférence serait abolie aux termes du présent accord. Voilà une disposition importante. Pour moi, il est fort possible que ce pacte ait pour conséquence le déplacement du marché mondial du grain de Liverpool au bénéfice d'un port quelconque du continent. Cela ne nous regarde peut-être pas; cependant, j'ai assez de sang anglais dans les veines pour désirer que le marché mondial du grain continue à être dans les limites de l'empire britannique.

Un autre aspect du problème qui est aussi très important, c'est celui-ci: Le blé du Canada, en temps normal, a toujours bénéficié d'une prime sur les blés des pays étrangers qui lui font concurrence. Or, nous serons désormais obligés de vendre notre blé au prix mondial. Qu'adviendra-t-il de notre prime? Le blé de notre récolte de 1930-1931 a bénéficié en majeure partie d'une prime de 10c. à 15c. par boisseau au regard du blé des pays étrangers. Depuis que ceux-ci ont frappé notre blé de droits élevés, l'on achète de plus en plus du blé de bonne qualité vu que l'effet cumulatif des droits se fait ainsi moins sentir. Notre blé de meilleure qualité sera donc plus en demande et bénéficiera d'une prime plus élevée. Il n'y a rien dans cet accord qui indique que nous serons en mesure de maintenir le niveau de la prime qui a fait vendre notre blé, en réalité, établi sa réputation et nous a permis de subir la concurrence mondiale. Il n'y a rien non plus dans cet accord de nature à empêcher les autres pays de subventionner l'exportation du blé et de maintenir ainsi leur situation sur le marché britannique.

Et maintenant, je désire examiner la situation du blé dans l'empire britannique à la lumière des événements qui se sont deroulés au cours des cinq ou six dernières années. Les chiffres que j'ai par devers moi ont trait aux années comprises entre 1925 et 1930 inclusivement et ils concernent les principaux pays producteurs de blé de l'empire, savoir le Canada, l'Australie et l'empire des Indes. Ces statistiques qui proviennent du vingtième rapport de comité de la conférence économique touchant la situation du blé, en 1931, représentent la moyenne au cours de ces six années et elles concernent le blé et les produits du blé. Voici ces chiffres:

	Boisseaux
Total net des importations du Royaume-Uni..	220,000,000
Total net des importations du Canada, d'Australie et de l'Inde..	105,000,000 ou 47·8 p. 100
Canada,—total net des importations,—tous pays..	300,000,000
Canada,—total net des exportations à la Grande-Bretagne.. ..	72,000,000
Balance à vendre ailleurs qu'en Grande-Bretagne..	228,000,000
Australie, montant net des exportations,—tous pays..	96,000,000
Australie,—montant net des exportations au Royaume-Uni..	27,400,000
Balance à vendre ailleurs qu'au Royaume-Uni..	68,600,000

En d'autres termes, le montant net d'importations de blé et de produits du blé dans le Royaume-Uni a été de 220 millions de boisseaux. Sur cela, 105 millions de boisseaux, ou 47.8 p. 100, provenaient des trois principaux pays exportateurs de l'Empire, la part contributive du Canada étant de quelque 72 millions de boisseaux sur un excédent exportable de 300 millions de boisseaux. Ainsi, il nous a fallu vendre environ 228 millions de boisseaux sur des marchés étrangers.

Le chiffre net des exportations d'Australie était de 96 millions de boisseaux, dont 27,400,-000 furent vendus à la Grande-Bretagne. Au cours des six dernières années, le Canada a vendu 24 pour 100 et l'Australie, 28½ p. 100 de leur blé exporté à la Grande-Bretagne. D'autre part, la Grande-Bretagne a importé 33 p. 100 de son approvisionnement du Canada et 12½ p. 100 de l'Australie.

Pour les six dernières années, la moyenne des importations du Royaume-Uni, en blé et produits du blé, a été de 220 millions de boisseaux. Pour la même période, le montant net des exportations du Canada et de l'Australie seulement a été de 396 millions. Il s'ensuit donc que ces deux pays devront chercher à l'étranger un débouché pour y vendre environ 176 millions de boisseaux de blé et de produits du blé. Incontestablement, ces 176 millions de boisseaux auront à soutenir une plus forte concurrence sur les marchés étrangers à cause des restrictions de Liverpool contre le blé étranger, et de l'abaissement du prix mondial qui en résulte et que nous devons accepter au Royaume-Uni, d'après cet accord. Par conséquent, où peut se trouver l'avantage pour les producteurs de l'empire?

Concédons, pour l'instant, que les 220 millions de boisseaux de blé impérial importés par le Royaume-Uni bénéficient de la préférence de 6 c. par boisseau sur les blés de provenances étrangères—ce que je n'admets pas—il y a lieu de supposer que les autres 176 millions de boisseaux devront être vendus meilleur marché. Quelle répercussion cette préférence de 6c. par boisseau aura-t-elle alors sur l'ensemble du Canada, ou sur les cultivateurs canadiens, ainsi que le prétendait l'honorable député de Rosetown, ai-je compris. Concédant cette éventualité, seuls pourraient en bénéficier, l'exportateur ou le commerçant qui auraient la bonne fortune de vendre leur blé à Liverpool.

A moins que l'on n'institue une commission nationale de vente, je dois avouer que je ne vois aucun mérite à cette préférence de 6 c., ainsi qu'à l'article 4, et les crois même de nature à abaisser les prix.

Le ministre de l'Agriculture et de même, l'honorable député de Qu'Appelle, ont fait

[M. Weir (Macdonald).]

grand cas d'un marché protégé en Grande-Bretagne pour les produits canadiens. Ce marché protégé pour la vente de notre blé en Grande-Bretagne me fait penser à l'homme qui, dans la vallée, au pied de montagnes, se tient debout, abrité sous un parapluie pendant que l'orage s'abat sur lui. Son parapluie ne lui sert d'abri que jusqu'au moment où la pluie l'aura complètement détrempé, ce qui ne tardera pas; il en est de même du blé de l'Empire importé dans le Royaume-Uni. Par conséquent, je ne vois pas ce que l'on peut gagner ici à dire que nous aurons un marché protégé en Grande-Bretagne. Depuis que l'on a commencé la discussion sur ces accords, le prix du blé a déjà fléchi de 15 c.

Dans un moment d'emportement, l'honorable député de Long-Lake (M. Cowan), s'est écrié l'autre jour: "Où est votre marché mondial aujourd'hui?" Je suppose qu'il sous-entendait qu'il n'existait pas de marché mondial pour le blé. Je lui dirai que le marché mondial du blé est le même qu'il a été depuis des années ainsi que l'attestent aujourd'hui de façon fort mathématique les cours des diverses bourses. Si je ne me trompe sur la déduction à faire de ses observations, savoir qu'il n'y a pas de marché mondial, alors, pourquoi stipuler un prix mondial dans cet accord? Je suis obligé de passer outre certaines observations que j'aimerais à faire, mais je demanderai: Au point de vue de l'Ouest canadien, qu'obtenons-nous en réalité de ces accords? A coup sûr, rien sur le blé. Fort peu de chose sur le bétail vivant, car nous exportions très peu de bestiaux de l'Ouest en Grande-Bretagne, et nous avons les mains liées au point de ne pouvoir conclure nos propres arrangements dans d'autres directions, si l'occasion se présente—ce qui peut fort bien arriver. Nous obtenons peu ou rien sur les porcs ou la volaille, car, dans l'Ouest, on ne peut pas élever du porc à 3 c. ni de la volaille à 10 c., et à tout événement, comment pouvons-nous compter vendre à la Grande-Bretagne avec un taux du change de 25 à 30 p. 100 contre nous?

D'après ce que je puis voir, ce que nous obtenons vraiment, c'est un relèvement du droit sur le fil de fer barbelé, les écrémeuses, les engrais et une longue liste d'autres produits dont le consommateur a besoin. Je crains que nous ne perdions plus que nous ne gagnons.

Je pourrais mentionner une autre chose au sujet du blé. L'autre jour, le premier ministre a parlé des règlements qui régissent l'exportation du blé canadien par les ports américains et il n'était pas sûr alors si la préférence s'appliquera au blé canadien, quand il est consigné à des ports américains et puis consigné de nouveau à Liverpool. Les déclarations faites

au parlement anglais ont élucidé ce point, mais la situation eût été fort grave, si la Grande-Bretagne n'avait pas voulu accepter l'esprit dont s'inspire la convention et s'en était tenue à la lettre. Combien grave elle eût été, on peut le voir par la statistique suivante de nos exportations par voie des ports canadiens et américains depuis quelques années. Voici comment s'est opéré le transport de notre blé:

	Par les ports canadiens Boisseaux	Par les ports américains Boisseaux
1926	56,000,000	127,000,000
1927	48,000,000	135,000,000
1928	73,000,000	164,000,000
1929	43,000,000	79,000,000
1930	45,000,000	86,000,000
1931	45,000,000	62,000,000

Je ne donne que les chiffres ronds, mais c'est suffisant pour indiquer comment nous avons expédié notre blé dans cette période.

Voici la véritable pierre de touche de la valeur de cette convention: d'abord, donne-t-elle au pays un débouché supplémentaire? Non, elle ne constitue qu'une dérivation et elle tend à restreindre le commerce. En second lieu, abaisse-t-elle le coût de la vie ou les frais de production des producteurs de matières premières au pays? Non, au contraire, elle tend à augmenter le coût de la vie et le prix de revient à cause du relèvement des droits. Deux autres objections bien nettes se posent: c'est un empiétement sur notre autonomie et c'est le tout premier jalon vers la constitution de l'empire britannique en groupe économique fermé auquel, selon l'expression du premier ministre, les autres pays devront payer tribut, s'ils désirent commercer. Avant d'arrêter son vote, chaque député devrait peser ces deux considérations.

Quand les hommes d'Etat distingués de l'empire britannique se sont réunis dans cette belle ville d'Ottawa, les principaux économistes, hommes d'Etat et hommes d'étude du monde entier préconisaient, sollicitaient des dégrèvements universels. Au contraire, et malgré l'opposition du sentiment public, nos hommes d'Etat sont allés relever aveuglément les droits de douane. La conférence aurait mieux servi la cause de la paix, du bonheur et de la prospérité du monde en ne s'occupant pas de conventions de commerce et en préconisant à l'unanimité la réduction des dettes de guerre, des dégrèvements généraux et l'établissement d'un moyen d'échange qui permette aux pays de faire des affaires. L'anomalie semble étrange. Une conférence des pays britanniques s'est réunie à Ottawa et elle a prétendu qu'elle ne pouvait aborder le problème du change à cause de la prochaine conférence économique mondiale et, cependant, bien que le sentiment public y fût opposé, elle nous a lié les mains juste à la veille de la conférence mondiale. Elle a indiqué clairement qu'elle ne s'intéresse pas à la réduction des tarifs douaniers, qu'elle espère les maintenir et les imposer au monde durant plusieurs années.

Permettez-moi de dire en terminant qu'au point de vue du Canada ce qu'il faut, aujourd'hui, c'est le courage de faire des échanges avec le monde entier.

Sur la proposition de M. Heenan, la suite du débat est renvoyée.

Sur la motion de M. Stevens, la séance est levée à dix heures et quarante minutes.

LUNDI, 31 octobre 1932

La séance est ouverte à trois heures.

SECOURS DE CHOMAGE

L'hon. W. A. GORDON (ministre du Travail): Je désire déposer sur le bureau un certain nombre de décrets du conseil relatifs à des payements opérés en exécution des lois adoptées au sujet du chômage.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont indiquées par un astérisque.)

ENQUÊTES DU MINISTÈRE DES POSTES SUR DES ACCUSATIONS D'INGÉRENCE POLITIQUE

M. POULIOT demande:

1. La lettre circulaire "C" reproduite à la page 9, du dossier D.S. 257, Ref. 244 de 1932, contient-elle la déclaration suivante: "La loi du service civil prévoit la destitution de tout fonctionnaire du gouvernement qui se rend coupable d'ingérence politique à l'occasion des élections, soit fédérales, soit provinciales"?
2. A combien de maîtres de poste cette lettre circulaire a-t-elle été envoyée par le ministère des Postes?
3. Combien d'employés du ministère des Postes ont été destitués depuis le mois d'août 1931 par suite d'accusation d'ingérence dans les élections provinciales?
4. Le ministère des Postes maintient-il encore la règle qu'un fonctionnaire du gouvernement qui s'est rendu coupable d'ingérence politique à l'occasion des élections provinciales doit être destitué?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.
2. 134.
3. 22.
4. L'article 55 de la loi du service civil dispose qu'aucun fonctionnaire de l'Etat ne de-

vra s'occuper d'affaires tendant à aider un parti lors d'élections fédérales ou provinciales et que toute personne enfreignant cette disposition sera révoquée.

GENDARMERIE ROYALE CANADIENNE

M. DUFF demande:

1. Combien d'officiers et de constables forment actuellement l'effectif de la gendarmerie royale canadienne à la Nouvelle-Ecosse?
2. Quel sera, approximativement, le coût de leur entretien?
3. Quels sont les médecins militaires attachés à ce corps?
4. Quel traitement verse-t-on à chacun desdits médecins?

L'hon. M. GUTHRIE (ministre de la Justice):

1. 362.
2. $64,933.34 par mois.

Note.—La somme indiquée ci-dessus dépend du nombre de garde-côtes de service durant l'hiver et du coût des réparations annuelles.

3. Halifax: le docteur Angus McD. Morton.
4. $100 par mois.

EMPRUNT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À NEW-YORK

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver-Centre) demande:

1. En juillet de la présente année, le gouvernement du Canada a-t-il emprunté 19 millions de dollars à New-York?
2. Si tel est le cas, de qui et à quelles conditions?
3. Quelle partie de ladite somme a été remboursée et comment?
4. Durant les trois derniers mois, le Gouvernement a-t-il négocié à New-York un crédit de 60 millions de dollars?
5. En ce cas, avec qui et à quelles conditions?
6. Quelles dettes ou créances a-t-on remboursées avec cette dernière somme?

L'hon. M. RHODES (ministre des Finances):

1, 2 et 3. Non.

4 et 5. On a vendu une émission de 60 millions de dollars de bons d'un an à 4 p. 100, à un syndicat à la tête duquel se trouvait la Chase Harris Forbes Corporation, à 99.28 et les intérêts.

6. L'émission avait pour objet de fournir les sommes nécessaires aux décaissements suivants, à New-York:

a) 40 millions de dollars de bons de deux ans à 4 p. 100 payables le 1*er* décembre 1932; *b*) 13 millions de dollars de bons du Trésor remboursables sur demande, solde d'une émission non remboursée de 19 millions de dollars à l'origine, lancée en septembre 1931, dont 18 millions ½ de dollars devaient servir aux fins des Chemins de fer nationaux canadiens, et un demi-million à celles du gouvernement canadien.

[L'hon. M. Sauvé.]

*LE SÉQUESTRE DES PROPRIÉTÉS DES SUJETS ENNEMIS

M. BLAIR demande:

1. Pendant combien d'années le séquestre canadien des propriétés des sujets ennemis a-t-il détenu de sujets des titres de la compagnie du Pacifique-Canadien des ennemis résidant en Allemagne et en Autriche, et quelle était la valeur des titres ainsi séquestrés?
2. La compagnie du Pacifique-Canadien a-t-elle versé au gouvernement du Canada les dividendes dus sur ces titres séquestrés?
3. Quelle est la valeur des titres de la compagnie du Pacifique-Canadien qui sont encore dans les mains du séquestre?

L'hon. sir GEORGE PERLEY (secrétaire d'Etat intérimaire): Je doute fort qu'il soit opportun d'inscrire ces questions au *Feuilleton*, vu que ces fonctions de curateur ne constituent ni un département du service public ni une division d'icelui. Cependant, sans créer de précédent, j'ai sous la main les réponses aux questions de l'honorable député.

1. Les actions de la compagnie du Pacifique-Canadien, inscrites sur le registre de la compagnie au nom des ennemis de l'époque et d'autres personnes domiciliées dans les pays ennemis, ont été confiées au curateur au séquestre par la Cour supérieure de la province de Québec, le 23 avril 1919. Lorsque la guerre fut finie, quelques certificats de ces actions provenant du gouvernement de l'Allemagne furent remis entre les mains du curateur et, de temps à autre, d'autres certificats provenant d'autres sources lui furent aussi confiés. Il est impossible d'estimer la valeur de ces titres étant donné que la cote varie constamment.

2. Oui.

3. 33,532 actions dont la valeur au pair est de $25.

LA DETTE PUBLIQUE

M. FONTAINE demande:

Quel est, à l'heure actuelle, le montant de la dette publique du Canada?

L'hon. M. RHODES (ministre des Finances): Au 30 septembre 1933, le chiffre de la dette nette du Canada s'élevait à $2,400,-190,695.95.

LE MAÎTRE DE POSTE DE SAINT-PAMPHILE, P.Q.

M. FAFARD demande:

1. Quel est le nom du maître de poste de Saint-Pamphile, comté de l'Islet?
2. A-t-il été nommé pour un temps ou pour toujours?
3. Sur la proposition de qui a-t-il été nommé?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1 et 2. Des arrangements sont à se conclure afin de confier provisoirement la direction du bureau de poste à M. Pierre Chouinard.

3. L.-J. Gauthier, c.r.

W. N. TILLEY, C.R.

M. BLAIR demande:

Quels paiements, et pour quels services, a-t-on versés à W. N. Tilley, c.r., directeur du chemin de fer Pacifique-Canadien: (a) pour services d'avocat pour le gouvernement fédéral durant les années 1919, 1920 et 1921; (b) pour travail général de conseiller pour le gouvernement fédéral durant lesdites années; (c) quelles sommes fixes M. Tilley reçoit-il du gouvernement fédéral et pour quels services?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre): Ces interpellations soulèvent une question qui est venue sur le tapis à une session antérieure. Les questions de cette nature devraient au moins être assujetties à certaines règles.

Quels paiements et pour quels services a-t-on versé à W. N. Tilley, c.r., directeur du chemin de fer Pacifique-Canadien: (a) pour services d'avocat...

Il va de soi que la réponse serait "néant" à des questions posées sous cette forme. Ce n'est pas là la manière dont ces questions auraient dû être rédigées. Si l'on demandait, en se servant de la même formule, quelles sommes ont été versées à l'honorable N. W. Rowell, c.r., président du Toronto General Trusts Corporation, la réponse serait également "néant". Je propose que la question soit rayée, vu qu'elle est irrégulière et ne devrait pas être inscrite au *Feuilleton*. Que l'honorable député veuille bien employer une formule régulière.

M. DUFF: La question est tout à fait claire.

M. l'ORATEUR: Plaît-il à la Chambre d'ordonner de réserver la question en rayant les mots "directeur du chemin de fer Pacifique-Canadien?

Le très hon. M. BENNETT: Je suggère que la question soit rayée et qu'elle soit inscrite au *Feuilleton* d'une manière régulière, maintenant que le mal est fait.

M. l'ORATEUR: La question est rayée pour en modifier la forme.

LES ENQUÊTES CONCERNANT L'INGÉRENCE POLITIQUE DANS LE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

M. POULIOT demande:

1. Combien d'enquêtes pour ingérence politique ont été instituées dans le comté de Témiscouata depuis le mois d'août 1930?
2. Contre quels maîtres de poste?
3. Combien de ces maîtres de poste ont été destitués?
4. Quels sont leurs noms et leur domicile postal?
5. Des maîtres de poste ont-ils été destitués dans le comté de Témiscouata sans enquête préalable?
6. Si tel est le cas, quels sont leurs noms et leur domicile postal?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Quatorze.
2. Contre les maîtres de poste de Cacouna, Chemin-Taché, Gironde, Lamy-Sud, la Richardière, le Petit-Bois-Franc, Montagne-Ronde, Notre-Dame-du-Lac, Pied-du-Lac, Raudot, Saint-Eusèbe, Squatteck, Sully.
3. 10.
4. Johnny April, Gironde; Narcisse Ouellet, Lamy-Sud; Joseph Michaud, la Richardière; Michel Saint-Pierre, le Petit-Bois-Franc; David Lebel, Montagne-Ronde; Antoine Landry, Notre-Dame-du-Lac; Charles Saint-Pierre, Pied-du-Lac; André Beaulieu, Raudot; Joseph Viel, Squatteck; J.-B. Plourde, Sully.
5. Non.
6. Répondu sous le n° 5.

DESTITUTIONS DE MAÎTRES DE POSTE POUR INGÉRENCE POLITIQUE

M. POULIOT demande:

Combien de maîtres de poste ont été destitués pour ingérence politique depuis le mois d'août 1930: (a) dans la province de Québec; (b) dans les huit autres provinces?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

a) 270.

b) :

Ontario	10
Nouvelle-Ecosse	109
Nouveau-Brunswick	72
Ile du Prince-Edouard	6
Manitoba	10
Saskatchewan	11
Alberta	1
Colombie-Anglaise	—
	219

BUREAUX DE POSTE ABOLIS

M. POULIOT demande:

Combien de bureaux de poste ont été abolis dans chaque province depuis le mois d'août 1930?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

Nouvelle-Ecosse	110
Ile du Prince-Edouard	4
Nouveau-Brunswick	60
Québec	118
Ontario	62
Manitoba	24
Saskatchewan	66
Alberta	62
Colombie-Anglaise	39
Yukon	néant
Territoires du Nord-Ouest	néant

DÉPLACEMENTS DE BUREAUX DE POSTE

M. POULIOT demande:

Combien de maîtres de poste ont perdu leur emploi dans chaque province, depuis le mois

d'août 1930, à cause du déplacement du bureau de poste ordonné par le ministre des Postes?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

Ontario	4
Québec	28
Nouvelle-Ecosse	23
Nouveau-Brunswick	14
Ile du Prince-Edouard	—
Manitoba	2
Saskatchewan	6
Alberta	6
Colombie-Anglaise	4
	87

NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE

M. POULIOT demande:

Combien de nouveaux bureaux de poste ont été établis dans chaque province depuis le mois d'août 1930?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

Nouvelle-Ecosse	8
Ile du Prince-Edouard	néant
Nouveau-Brunswick	5
Québec	65
Ontario	48
Manitoba	14
Saskatchewan	42
Alberta	74
Colombie-Anglaise	22
Territoires du Nord-Ouest	néant
Yukon	néant

*PRÉFÉRENCE BRITANNIQUE SUR LE BLÉ

L'hon. M. MOTHERWELL demande:

Le gouvernement fédéral a-t-il préparé et soumis à la Conférence économique d'Ottawa, ou à tout comité de cette conférence, des statistiques et des renseignements portant sur le problème important de savoir si oui ou non le blé canadien entreposé à Buffalo ou à d'autres endroits aux Etats-Unis, et réexporté au Royaume-Uni, pourrait entrer sur ce marché sous l'empire de la préférence britannique d'environ six cents par boisseau pour le blé du Canada et celui des autres Dominions?

Le très hon. M BENNETT (premier ministre): Il n'est guère besoin de faire observer que cette demande a trait à une loi impériale. On a fait des représentations à ce sujet au cours de la conférence. Les délégués de l'Angleterre, où il y a de grands propriétaires de navires, ont prétendu avoir le droit, qu'ils ont exercé, de poser les conditions auxquelles serait accordée la préférence prescrite par la loi. Je ne saurais en dire plus long.

LE MAÎTRE DE POSTE DE BEAUHARNOIS

M. RAYMOND demande:

1. Qui est actuellement maître de poste de la ville de Beauharnois, comté de Beauharnois?
2. Qui a été nommé?

[M. Pouliot.]

3. Est-il nommé à titre temporaire ou permanent?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1, 2 et 3. M. J.-N. Laberge est chargé temporairement du bureau de poste de Beauharnois depuis le 4 octobre 1932.

DR CAMERON WILSON

M. HEPBURN demande:

1. Le Dr Cameron Wilson, député conservateur du comté de London-Sud, à la législature de l'Ontario, est-il maintenant à l'emploi du ministère des Pensions et de la Santé nationale?
2. Si tel est le cas, quelle position occupe-t-il?
3. La Commission du service civil a-t-elle annoncé cette position et, si tel est le cas, quand?
4. Quel traitement reçoit-il?

L'hon. M. MacLAREN (ministre des Pensions et de la Santé nationale):

1. Oui.
2. Médecin temporaire du département, classe 2 (emploi intermittent).
3. Oui; le 28 avril 1932.
4. $200 par mois, moins la déduction de 10 p. 100 que prévoit la loi de 1932 relative à la réduction des traitements.

DÉMISSIONS DE MAÎTRES DE POSTE DE TÉMISCOUATA

M. POULIOT demande:

1. Depuis le 1er août 1930, des maîtres de poste du comté de Témiscouata ont-ils démissionné après avoir reçu une circulaire du ministère des Postes?
2. Dans l'affirmative, à quelles dates et quels sont leurs noms?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.
2. Joseph Michaud, maître de poste de Lamy, le 11 novembre 1930.

BUREAU DE POSTE DE LAC-LONG, P.Q.

M. POULIOT demande:

1. Le site du bureau de poste de Lac-Long, comté de Témiscouata, a-t-il été changé?
2. Si tel est le cas, (a) quelle est la distsance entre l'ancien emplacement et le nouveau; (b) y a-t-il eu des plaintes au sujet de l'ancien emplacement?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

Il n'y a pas de bureau de poste du nom de Lac-Long dans le comté de Témiscouata.

MINISTÈRE DES POSTES—ARTHUR LALONDE

M. POULIOT demande:

1. Quelles fonctions M. Arthur Lalonde remplit-il actuellement au ministère des Postes?
2. Depuis quand les remplit-il?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Avocat du ministère.
2. 1er mars 1932.

MINISTÈRE DES POSTES—G. C. ANDERSON

M. POULIOT demande:

1. M. G. C. Anderson, du ministère des Postes, est-il un employé bilingue?
2. A-t-il exercé les fonctions de sous-ministre intérimaire des Postes?
3. Dans l'affirmative, de quelle date à quelle date?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Non.
2. Oui.
3. Du 30 septembre au 11 octobre 1932.

MAÎTRE DE POSTE DE SULLY, P.Q.

M. POULIOT demande:

1. L'inspecteur en chef du ministère des Postes a-t-il été chargé d'examiner les aptitudes d'Isidore Jean, vétéran de la Grande Guerre et candidat à l'emploi de maître de poste de Sully, Québec?
2. Si tel est le cas, (a) à quelle date; (b) pourquoi; (c) depuis le mois d'août 1930, combien de fois l'inspecteur en chef du ministère des Postes a-t-il été chargé d'examiner les titres des vétérans de la Grande Guerre qui étaient candidats à l'emploi de maître de poste; (d) dans quels cas?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.
2. (a) 12 juillet 1932: (b) pour s'assurer exactement si le candidat Jean avait les qualités voulues pour diriger d'une manière compétente le bureau de poste de Sully; (c) deux fois; (d) Acton-Vale, P.Q., Sully, P.Q.

MAÎTRE DE POSTE DE SAINT-ARSÈNE, P.Q.

M. POULIOT demande:

1. Le ou avant le 10 septembre 1931, M. Edmond Rioux, ex-maître de poste, a-t-il été mis en demeure par le ministère des Postes de changer la localité du bureau de poste de Saint-Arsène, Québec?
2. Si tel est le cas, à quelle date et par quel employé ou officier du ministère?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Non.
2. Répondu sous le n° 1.

M. POULIOT demande:

1. Quel est le nom du maître de poste actuel de Saint-Arsène, comté de Témiscouata?
2. Est-il là à titre permanent ou temporaire?
3. A quelle date a-t-il été nommé?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1 et 2. M. Jean-Baptiste Laforest est chargé temporairement du bureau de poste de Saint-Arsène.

3. 10 septembre 1931.

DÉPARTEMENT DES PENSIONS ET DE LA SANTÉ NATIONALE

M. GARLAND (Bow-River) demande:

1. Durant chacune des trois dernières années, quelle a été la somme totale votée pour le département des pensions du ministère des Pensions et de la Santé nationale, y compris la somme votée pour les commissaires des pensions du Canada?
2. Quelle a été la somme totale nette dépensée?
3. Quels ont été les versements totaux, nets, aux anciens soldats et aux personnes à leur charge?
4. Quels ont été les versements totaux nets aux membres des professions médicales et dentaires, non compris les versements indirects par l'intermédiaire des hôpitaux que le ministère n'administre pas?
5. Quel a été le coût total d'administration des services des pensions du ministère: les commissaires des pensions, l'assurance des anciens soldats, le Tribunal des pensions, la Cour d'appel des pensions, le Bureau des anciens soldats, et le Comité des allocations aux anciens soldats?

L'hon. M. MacLAREN (ministre des Pensions et de la Sant énationale):

	1929-1930	1930-1931	1931-1932
1.	$51,666,300 00	$62,513,698 32	$66,112,819 68
2.	48,546,796 14	55,341.657 13	59,405,293 91
3.	42,717,105 81	48,814,368 63	52,890,503 92
4.	840,187 12	886,925 26	900,898 97
5.	1,848,307 41	2,158,024 88	2,569,721 14

SOULAGEMENT DU CHÔMAGE

M. POULIOT demande:

1. Le chiffre total de 741,241 personnes à qui l'on aurait donné des secours (page iv du dernier Rapport du directeur fédéral des secours aux chômeurs) comprend-il les hommes et les femmes?
2. Si tel est le cas, quel est le pourcentage des hommes et celui des femmes?
3. Comprend-il aussi les garçons de moins de vingt et un ans?
4. Si oui, combien?
5. Comprend-il aussi (a) les employés de chemins de fer, (b) les ouvriers agricoles, (c) les commis de magasin, (d) les voyageurs de commerce, (e) les agents, (f) les mineurs, (g) les matelots, (h) les menuisiers, (i) les briqueteurs, (j) les maçons, (k) les plombiers, (l) les commis de bureau, (m) les journaliers, (n) les gens qui travaillaient pour les manufacturiers?
6. Si tel est le cas, combien de chaque catégorie?

L'hon. M. GORDON (ministre du Travail):

1. Oui.

2, 3, 4, 5 et 6. Le relevé des personnes directement secourues en vertu de la loi de soulagement du chômage, présenté par les provinces, figurait sous les trois chefs ci-dessous:

a) Chefs de familles secourus directement.

b) Nombre de personnes à charge des chefs de famille.

c) Cas individuels des secours.

Le département ne sait donc rien de la proportion d'hommes et de femmes ni des occupations des personnes secourues.

ESTIMATION DES IMPORTATIONS DU JAPON

M. YOUNG demande:

1. Quand des marchandises sont importées du Japon, les droits sont-ils perçus sur la valeur au pair du yen?

2. Pour fins douanières spéciales, une valeur fixe a-t-elle été donnée au yen, et si tel est le cas, quelle est cette valeur?

L'hon. M. RYCKMAN (ministre du Revenu national):

1. Oui.

2. La valeur proclamée, c'est-à-dire, la valeur au pair, le yen:=$0.4985.

QUESTION TRANSFORMEE EN ORDRE DE DEPOT DE DOCUMENTS

DEVIS DES ÉDIFICES DU PARLEMENT

Par M. SEGUIN:

1. Quelle a été l'estimation initiale du coût de la reconstruction des édifices parlementaires après l'incendie?

2. Quel a été le coût total des édifices du Parlement?

DEMANDES DE DOCUMENTS

MAÎTRES DE POSTES DANS LE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

Par M. POULIOT:

Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports ou autres documents concernant la place de maître de poste de Lac-Long, comté de Témiscouata.

Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports ou autres documents concernant la place de maître de poste à Squatteck, comté de Témiscouata, depuis le mois d'août 1930.

Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports ou autres documents concernant la place de maître de poste à Saint-Eusèbe-de-Cabano, depuis le mois d'août 1930.

Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents concernant le bureau de poste du Petit-Bois-Franc, comté de Témiscouata, Québec.

Copie de tous télégrammes, correspondance, requêtes, rapports et autres documents, y compris le rapport de l'inspecteur en chef du ministère des Postes, au sujet de la nomination du maître de poste de Sully, Québec, depuis le 10 février 1932.

Copie de tous télégrammes, correspondance, requêtes, rapports et autres documents au sujet de la nomination du maître de poste de Notre-Dame-du-Lac, depuis le 2 mars 1932.

M. l'ORATEUR: Ces questions ne sont pas conformes au règlement. Le vague de la désignation des pièces rend la réponse impossible. Il faudra les retoucher.

M. POULIOT: Les réserve-t-on?

M. l'ORATEUR: Sous leur forme présente elles sont irrégulières. On peut les modifier et les inscrire de nouveau au Feuilleton.

CHEMINS DE FER NATIONAUX CANADIENS—DIVISION QUÉBEC-CHICOUTIMI

Par M. DESROCHERS:

Copie de tous documents, lettres, protêts, depuis 1917 inclusivement, que les Chemins de fer nationaux ont en leur possession au sujet du mille 35, division Québec-Chicoutimi.

[M. Young.]

M. l'ORATEUR: Le Gouvernement a refusé de fournir des renseignements de ce genre, en disant que cette question est entièrement du ressort de la compagnie du chemin de fer. Cette motion n'est donc pas régulière.

PENSIONS DES SOLDATS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-A. BRADETTE (Témiscamingue-Nord): Je voudrais demander au ministre des Pension et de la Santé nationale (M. MacLaren) s'il veut bien s'occuper du cas de deux anciens combattants, Joseph Husson, de Drinkwater-Junction, Ontario, et le sergent Frederick Whaling, de Verdun, Québec. J'ai à la main un éditorial du *Porcupine Advance* qui traite de cette question d'une manière impartiale et minutieuse. Je serai heureux de faire tenir ce renseignement au ministre, s'il veut bien me promettre de s'occuper de nouveau de ces cas. La chose en vaut certainement la peine.

L'hon. MURRAY MacLAREN (ministre des Pensions et de la Santé nationale): Si l'honorable député veut bien avoir la bonté de me faire connaître les renseignements dont il parle, je m'occuperai de la question.

QUESTION DU CHOMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. A. HEAPS (Winnipeg-Nord): Dans les dépêches que publient les journaux, je constate, monsieur l'Orateur, que la Chambre des communes d'Angleterre se hâte de terminer le débat sur les conventions commerciales, afin de pouvoir discuter la question du chômage. Je me demande tout simplement si notre premier ministre va suivre l'exemple de la Chambre des communes anglaise et nous permettre de discuter pendant quelque deux ou trois jours la situation économique du Canada, en tenant compte tout particulièrement de la situation du chômage.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je n'ai aucune réponse à donner, monsieur l'Orateur, aucune observation à faire.

CHEMIN DE FER DE LA BAIE D'HUDSON

NAUFRAGE DU NAVIRE *Bright-Fan* DANS LE DÉTROIT D'HUDSON

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Vendredi de la semaine dernière l'honorable député de Battleford-Nord (M. McIntosh) a demandé si nous avions pris des mesures pour faire imprimer les renseignement obtenus et les conclusions données par

le tribunal d'enquête dans l'affaire du *Bright-Fan*. J'ai répondu que la question n'avait pas été étudiée, que l'on était à imprimer les conclusions, mais non les témoignages. Ce travail est actuellement en cours à l'Imprimerie nationale. On ne croit pas nécessaire d'imprimer les témoignages à moins qu'il ne survienne quelque chose de nature à justifier ces déboursés. Les conclusions, cependant, seront à la disposition des membres à une date assez rapprochée.

JOUR DU SOUVENIR

PROTESTATION DE LA LÉGION CANADIENNE CONTRE L'ABRÉGEMENT DE CE CONGÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. FINLAY MacDONALD (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je désirerais poser une question à l'honorable ministre des Postes (M. Sauvé). Je viens de recevoir un télégramme de la Légion canadienne protestant contre le fait que l'on ne leur accorde qu'un demi-congé le jour du Souvenir. Je voudrais demander à l'honorable ministre s'il ne serait pas possible de leur accorder un congé complet, si l'on a l'intention d'en faire un jour de congé.

L'hon. ARTHUR SAUVE (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je puis dire, en réponse à cette question, que l'on a décidé l'an dernier d'appeler le jour de l'Armistice la journée du Souvenir. On espérait qu'en général tout le monde en ferait un jour de congé complet, mais on a constaté qu'il était nécessaire de maintenir certains services. Il a été bien entendu, cependant, que tous les anciens combattants, et même les autres, seraient en état d'assister aux cérémonies ce jour-là. Dans le but de répondre aux besoins du public et aussi d'acquiescer au désir des anciens combattants j'ai fait donner à tous les maîtres de poste l'ordre de restreindre au minimum le service ce jour-là. Bien que les employés de mon ministère soient des fonctionnaires civils qui, à ce titre, relèvent de la loi du service civil pour ce qui est des jours de congé, le service postal est, cependant, un service d'utilité publique et doit, de toute nécessité, être maintenu de manière à ne pas nuire inutilement à l'administration de la chose publique. L'observance rigoureuse de l'article 45 de la loi du service civil voudrait dire qu'aucun service postal ne devrait être maintenu les jours énumérés dans la loi. Si je comprends bien, les désirs exprimés dans les protestations de la Légion se trouveront comblés par les instructions dont j'ai parlé tout à l'heure, c'est-à-dire qu'il ne se fera aucune livraison, sans absolue nécessité, et seulement dans la zone restreinte des affaires.

CONFERENCE ECONOMIQUE IMPERIALE

MOTION TENDANT À L'APPROBATION DE L'ACCORD COMMERCIAL CONCLU ENTRE LA CANADA ET LA GRANDE-BRETAGNE

La Chambre passe à la suite de la discussion suspendue le vendredi 28 octobre, sur la motion du très honorable R. B. Bennett (premier ministre) tendant à l'approbation de l'accord commercial conclu à Ottawa le 20e jour d'août 1932, entre le gouvernement de Sa Majesté en Canada et le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, sous réserve de la législation nécessaire pour effectuer les modifications douanières qui en sont la conséquence.

L'hon. PETER HEENAN (Kenora-Rainy-River): Monsieur l'Orateur, la motion actuellement en discussion et qui a été présentée par le premier ministre (M. Bennett) tend à faire approuver les accords résultant des délibérations des délégués qui prirent part à la conférence économique impériale à Ottawa, l'été dernier. Le fait que cette réunion a été qualifiée de conférence économique laisse entendre qu'elle avait pour objectif de résoudre nos difficultés économiques. En examinant le document qui est en ce moment devant nous, on se demande jusqu'à quel point cet accord peut être susceptible, si toutefois il l'est le moindrement, de procurer une solution. Ces conventions garantissent-elles aux ouvriers canadiens qu'ils pourront, à l'avenir, gagner leur pain à la sueur de leur front. L'autorité suprême a décrété que c'est ainsi qu'il lui faudrait le gagner. Tout récemment les autorités religieuses ont, sans exception, condamné le régime qui a causé à la race humaine tant de misère et de détresse. On doit se poser cette question: La conférence économique impériale a-t-elle abordé ces problèmes, ou encore le traité que nous discutons rétablit-il et étend-il le pouvoir d'achat des habitants du Canada et de l'empire? S'il n'a pas ce résultat, nous continuerons de souffrir du chômage et des misères qu'il entraîne. La conférence économique impériale a-t-elle cherché à faire disparaître les conditions qui font que des nations s'étranglent réciproquement avec des tarifs, des contingentements, le jeu du change et d'autres mesures restrictives? Vraiment il convient de se demander si ces questions ont été considérées ou non. En effet, nous voyons, d'une part, des usines scientifiquement outillées qui sont capables de fournir à tous les êtres humains une bien meilleure existence qu'ils ne mènent aujourd'hui. En outre, la Providence nous a dotés d'une abondance de ressources naturelles, lesquelles ressources ont été données pour profiter, non pas à quelques individus seulement, mais à tout le genre humain. Nous constatons, d'autre part, que,

malgré leur outillage, beaucoup de nos usines sont fermées, que d'autres ne travaillent qu'au quart ou à la moitié de leur rendement. Nous voyons nos gens qui sont sans travail et qui souffrent. Beaucoup d'entre eux sont complètement désespérés; ils ne savent pas où ils pourront manger demain. Et il y a des millions de gens dans le même état dans le monde entier. Si la conférence n'a pas été convoquée pour les soulager, si elle n'a pas réussi à redresser ces injustices, alors je crains fort de ne pouvoir trouver dans le langage parlementaire de quoi la qualifier. Si la conférence n'a pas abordé le problème, je peux dire, en me servant d'un terme parlementaire, qu'elle a été convoquée sous de faux prétextes, qu'elle a été tenue dans l'intention de tromper les gens; et, par conséquent, elle équivaut non seulement à une fraude et à un échec, mais aussi au mépris et à la trahison des droits de la masse de notre peuple.

Maintenant, je me propose, durant les quelques instants dont je dispose, d'examiner le traité avec le Royaume-Uni pour voir comment les cultivateurs et les ouvriers du Canada pourront en bénéficier, ou de quelle manière il les protège. Certains membres du cabinet nous ont dit que le traité aura pour effet de transférer à l'empire une partie du commerce qui, actuellement, va à des pays étrangers, et que, par suite, les ouvriers de l'empire britannique auront plus de travail. Je m'intéresse particulièrement aux ouvriers canadiens, mais je ne suis pas assez égoïste pour ne pas montrer quelque intérêt pour les ouvriers de Grande-Bretagne. Si le traité a pour but de procurer de l'emploi aux ouvriers de Grande-Bretagne, pourquoi le gouvernement canadien n'insiste-t-il pas pour que les marchandises visées par ce traité soit le produit d'une main-d'œuvre exclusivement britannique? Nous ne donnons qu'une proportion de 25 p. 100 d'origine canadienne et nous n'exigeons que 50 p. 100 de main-d'œuvre britannique. On a déjà accusé les industriels de Grande-Bretagne de faire fabriquer en partie leurs marchandises de l'autre côté de la Manche, de les amener chez eux pour les finir et de les vendre sur les marchés du Canada et d'autres dominions comme étant d'origine britannique. Vu que cet accord porte sur une période de cinq ans, nous devrions protéger l'ouvrier de Grande-Bretagne, au moins à cet égard. Le fait que la chose a été omise du traité me fait douter que les ouvriers de Grande-Bretagne puissent bénéficier de l'accord.

Est-ce juste de demander aux membres de cette Chambre d'approuver ces traités d'abord dans leur intégralité, puis de nous dire, lorsque nous constaterons des erreurs dans le détail, que la critique n'a plus sa place parce

[L'hon. M. Heenan.]

que nous avons déjà adopté l'ensemble? Nos commettants, assurément, ne comptent pas que nous votions aveuglément une mesure de cette importance. Les électeurs de Huron-Sud ont refusé de servir de machines à enregistrer et je suis certain que la majorité des députés de ce côté-ci de la Chambre refuseront d'être employés de cette manière. Je suis convaincu que, si nous pouvions examiner ces articles à fond et les étudier en détail, nous verrions que leur but est de rendre les riches plus riches tout en appauvrissant les pauvres. On voit, par exemple, que le tarif frappe plusieurs articles de culture dont se servent les cultivateurs, comme le fil barbelé, les écrémeuses, les engrais chimiques et l'outillage électrique, tous d'importance suprême à l'industrie agricole; alors que nous trouvons un autre exemple dans le fait que les automobiles et les motocyclettes, articles utilisés par les gens à l'aise, entrent au Canada en franchise, tandis que l'humble bicyclette du petit garçon et les omnibus, dont les pauvres gens se servent pour voyager, sont taxés de 15 et 20 p. 100.

L'hon. M. CHAPLIN: Quel droit imposait-on sur les bicyclettes d'enfant quand vous étiez au pouvoir? Le même que maintenant.

L'hon. M. HEENAN: Mon honorable ami, comme tous les conservateurs, regarde toujours en arrière; je préfère envisager l'avenir. Or, comme on nous refuse le privilège d'examiner ces articles en détail, nous sommes forcés de les étudier à autant de points de vue qu'il nous est possible. Nous pourrions les étudier, tout d'abord, au point de vue des principes qui servent de base aux accords. Le premier ministre a déclaré, avec beaucoup de joie, qu'ils sont basés sur la politique conservatrice telle qu'elle a été proclamée avant et pendant les dernières élections, et il a aussi déclaré que nous nous trouvons maintenant en mesure de faire payer tribut aux autres pays qui désirent faire du commerce avec l'empire. Voici donc la question que je pose, monsieur l'Orateur: Etant donné le fait que le Canada dépend de son commerce d'exportation avec les divers pays du monde, est-ce là un bon principe sur lequel nous devons baser nos accords commerciaux? Le ministre actuel des Chemins de fer (M. Manion) disait un jour que le commerce c'est la guerre, et je vois qu'un autre personnage éminent de Grande-Bretagne a déclaré, vendredi dernier, que l'Angleterre est actuellement en guerre avec d'autres pays, étrangers à l'empire. Sir Alfred McCardie, juge de la Haute-Cour, disait dans son discours de l'université de Buckingham:

L'Angleterre est en guerre, dans un sens très réel, avec les autres grandes nations, pour une partie du commerce mondial et le maintien de

son prestige commercial. "Nour appelons cela de la rivalité commerciale", dit-il, "mais c'est en réalité une guerre qui se fait avec les armes mortelles des prix, des tarifs, des subsides, du crédit et du dumping".

Voilà un monsieur, occupant un poste élevé en Angleterre, qui déclare ouvertement que l'Angleterre est en guerre en ce qui regarde le commerce et je me demande, étant donné le fait que, lors de la dernière guerre de l'Angleterre, nous combattions à ses côtés, comment il se fait que nous combattions l'Angleterre en nous engageant dans une guerre de tarifs élevés.

Le premier ministre a déclaré que ces accords sont basés sur la politique conservatrice, les tarifs, et que nous sommes maintenant en mesure de faire payer tribut aux pays en dehors de l'empire. Nous pourrions aussi examiner les motifs qui ont inspiré certains des messieurs qui ont pris part à ces accords. J'ai cité le premier ministre du Canada et il n'y a pas de doute que beaucoup d'honorables députés n'aient lu avec surprise la déclaration présentée par M. Chamberlain à la Chambre des communes anglaise, quand il disait avoir constaté au Canada un relâchement des liens qui ratachent notre pays à l'empire et que, la conclusion de ces accords, resserrera ces liens; que si les accords n'avaient pas été conclus, il existait un grave danger de voir le Canada conclure une entente réciproque avec les Etats-Unis et, naturellement, se faire annexer. J'imagine qu'en poussant plus loin le raisonnement de cet homme, il pourrait admettre que, puisque la Grande-Bretagne a une entente commerciale avec la Russie, le peuple britannique peut devenir russe, et, d'après le même principe, si nous concluons des accords avec la Chine ou le Japon, nous courons le danger d'être annexés à ces pays. En tous les cas, les craintes de M. Chamberlain ne reposent sur rien, car les Canadiens sont loyaux à l'empire. Il semble présenter des excuses et, de fait, il laisse l'impression qu'il s'agit d'un prix que la Grande-Bretagne devait payer afin de conserver la fidélité des Canadiens à l'empire. Je vous demande, monsieur l'Orateur, si l'on peut s'attendre à ce que le peuple canadien accepte ces accords sur le principe que la Grande-Bretagne devait payer un certain prix à notre pays afin de maintenir son loyalisme à l'empire.

Nous pourrions examiner ces accords afin de découvrir jusqu'à quel point ils remplissent les brillantes promesses et les obligations souscrites par le premier ministre et les candidats conservateurs au cours des dernières élections, si du moins ils les remplissent. Nous ne voyons pas grand'chose dans les accords qui puisse encourager les chômeurs du Canada. Un des membres du Gouvernement ou un député de la droite est-il prêt à se lever pour dire que ces accords mettront fin au chômage dans le pays? Nous avons la preuve concluante que la politique tarifaire du Gouvernement conservateur a accentué le chômage. En 1930, quand on a fait cette promesse aux électeurs du Canada, nous avions dans notre pays environ 170,000 chômeurs; aujourd'hui, après deux ans de régime tarifaire conservateur, nous avons à peu près 700,000 sans-travail. Cela prouve bien que la politique conservatrice est nuisible au peuple canadien. Remarquez bien qu'un bon nombre de ceux que l'on compte parmi les gens qui travaillent ne sont employés qu'une partie du temps, et cela à des salaires grandement réduits. En d'autres termes, la politique conservatrice, loin d'alléger le chômage, l'a augmenté.

Non, monsieur, je ne vois dans ces accords rien qui puisse encourager la classe ouvrière, et tous les discours des ministres et des autres membres du parti conservateur ne m'en ont pas convaincu. Nous n'avons entendu que du verbiage dans le genre de celui que nous a servi l'autre jour le ministre des Chemins de fer lorsque, prenant part à ce débat, il a proclamé que ces accords profiteraient à toutes les parties du pays, se gardant bien de dire comment cela pourrait se faire. Et voici que, sans aucune explication de la part du Gouvernement ou des députés ministériels sur l'interprétation à donner à ces accords, nous sommes appelés à les voter en bloc avant d'en examiner les détails. Notre pays est fort habitué à cette méthode tory de propagande.

Nous nous rappelons tous qu'en 1930 les honorables membres de la droite ont promis de mettre fin au chômage si on les portait au pouvoir; ils ont promis que le gouvernement fédéral assumerait la responsabilité sur cette question; ils ont promis que les ouvriers canadiens recevraient des salaires plus élevés et verraient améliorer leur sort; ils ont promis que les cultivateurs recevraient des prix plus rémunérateurs pour leurs produits; ils ont promis de conquérir de force les marchés étrangers,—et je voudrais bien savoir aujourd'hui de la droite où sont ces marchés,—ils ont promis que le gouvernement fédéral construirait une route nationale transcontinentale; ils ont promis d'inaugurer une politique nationale pour notre charbon; ils ont promis de s'abstenir de tout trafic avec la Russie; ils ont promis de rapatrier nos gens établis à l'étranger. Ces gens nous reviennent aujourd'hui, mais c'est parce qu'ils sont incapables de vivre dans les autres pays aux murs tarifaires élevés. On voit aujourd'hui des milliers de jeunes gens quitter nos universités,

ne trouvant d'emploi que comme terrassiers dans le nord de l'Ontario à $5 par mois, plus l'entretien.

On nous avait promis que le travail serait représenté dans toutes les commissions fédérales. On a nommé récemment une commission royale pour les chemins de fer; si jamais il y eut une commission dans laquelle le travail dût avoir un représentant, c'était bien celle-là. Nous aurons l'occasion de discuter plus tard les questions de chemins de fer, mais je désire rappeler dès maintenant au Gouvernement le programme énoncé par le premier ministre et ses collègues: fusion, jamais; concurrence, toujours. Le rapport de cette commission a été déposé ici et le Gouvernement a présenté dans une autre Chambre un projet de loi fondé sur ce rapport et qui est dans une sens opposé à la politique prônée par le premier ministre. Au lieu de concurrence, il y aura coopération. On va pratiquer la fusion dans nos chemins de fer en mettant de côté tout sentiment d'humanité. On va fusionner les services, abandonner un certain nombre de lignes secondaires et quelques parties de lignes principales; on va jeter les rails aux déchets, sans se soucier des êtres humains qui ont donné la meilleure partie de leur vie à l'établissement de nos chemins de fer. Nous discuterons cela plus tard, mais je défie dès maintenant le Gouvernement de faire approuver par le peuple le projet de loi qu'il vient de faire présenter dans l'autre Chambre. Il n'oserait pas le faire, et je lui affirme qu'il ne fera pas passer cette loi ici sans modifications importantes.

L'honorable ministre des Chemins de fer (M. Manion) a dit, l'autre jour, que l'industrie forestière bénéficierait de ces accords commerciaux. Nous habitons tous deux la même région, et il sait ou du moins il devrait savoir que l'industrie forestière de cette partie du pays a besoin du marché américain. La qualité de bois que nous produisons ne convient pas à la Grande-Bretagne et il nous faut recourir à d'autres marchés. Je prétends que la politique conservatrice a ruiné l'industrie forestière dans le nord de l'Ontario. De retour chez moi après la brève session de 1930, j'ai rencontré quelques marchands de bois qui avaient voté et lutté contre moi aux dernières élections. Ils m'ont déclaré qu'ils avaient été forcés d'en agir ainsi afin de pouvoir subsister sous le gouvernement tory de l'Ontario. Ils m'ont dit qu'à la suite du relèvement effectué dans les tarifs contre les Etats-Unis en 1930, ils s'attendaient à des répercussions et craignaient que les scieries du nord de l'Ontario ne fussent forcées de cesser tout travail avant un an ou deux. Allez aujourd'hui dans n'importe quelle partie de cette région et vous ne verrez guère fonctionner de scieries. Quand le Gouvernement actuel est arrivé au pouvoir en 1930, le chiffre-indice de la coupe du bois était de 54, en septembre de cette année-là; il est tombé à 26 en septembre 1932. C'est une diminution de 50 p. 100 sous le régime conservateur.

Je demanderai au ministre des Chemins de fer,—je poserais la question au ministre du Travail (M. Gordon), s'il était à sa place,—si ces accords contiennent quelque disposition assurant à la main-d'œuvre dans nos industries, surtout l'industrie forestière, un salaire suffisant pour vivre. Certes, quand nous conclurons de pareilles conventions nous devrions nous occuper autant de ceux qui fournissent leur travail que de ceux qui placent leur argent. L'Assemblée sera curieuse de savoir pourquoi je pose la question. Je tiens à la main la déclaration de quatre Canadiens embauchés à Winnipeg pour aller travailler à la tête des lacs dans un camp de bûcherons. Ils devaient se lever à trois heures du matin pour commencer leur travail à quatre heures. Ils allaient deux fois dans le bois avant de dîner à trois heures de l'après-midi. Ils y retournaient une autre fois et revenaient vers sept ou huit heures, pour souper, après quoi ils devaient s'occuper de leurs chevaux. Ils travaillaient environ 18 heures par jour pour un salaire de $26 par mois. Au bout de 23 jours, le travail était terminé et ils ont touché chacun $18.55. De cette somme, il a fallu déduire les frais de médecin, le trajet en chemin de fer à partir de Winnipeg et certains frais de fournitures, soit en tout $17.55. Ils ont reçu chacun la somme mirobolante de $1 pour 23 jours de travail, et il ne leur manquait à chacun que $8.55 pour payer leur retour à Winnipeg. Ces jeunes gens n'ont pu regagner leur foyer qu'en convoi de marchandises en violation de la loi. Tout dernièrement, le premier ministre a enjoint à la gendarmerie royale de faire cesser cette pratique. Je ne sais ce que ces hommes feront à l'avenir.

M. l'ORATEUR: Je ne veux pas interrompre l'honorable député, mais il serait bien avisé de s'en tenir au sujet discuté.

L'hon. M. HEENAN: Quel avantage nos industriels de la pâte de bois et du papier retireront-ils de la convention? L'industrie compte principalement sur l'exportation aux Etats-Unis et elle n'a pu prospérer sous le régime de la politique conservatrice. Il ressort d'une comparaison entre les régimes libéral et conservateur qu'en 1923 le Canada exportait 20 millions de quintaux de papier à journal, qu'en 1930, toujours sous le régime libéral, l'exportation s'élevait à 44 millions de quin-

taux, mais qu'en 1932, après deux ans de régime conservateur, elle est redescendue à 39 millions de quintaux. Les salaires des employés ont diminué et la politique conservatrice a fait tort à l'industrie dans ma région. Représentant de l'Ontario-Nord, on me demande d'approuver ces accords, puis de les étudier.

Quelles dispositions contiennent ces accords au sujet d'une politique nationale du combustible? Le premier ministre a promis d'établir une politique de ce genre, mais voyons comment les charbonnages de la Nouvelle-Ecosse ont prospéré sous le régime conservateur. En chiffres ronds, en 1929, on a extrait 7 millions de tonnes de houille en Nouvelle-Ecosse; en 1930, quand le parti conservateur est arrivé au pouvoir après un semestre, 6 millions de tonnes et, en 1931, encore sous le régime conservateur, la dernière année dont j'ai la statistique, 4 millions de tonnes.

J'ai sous la main la copie d'un vœu adressé au premier ministre par les mineurs de la Nouvelle-Ecosse, exposé de la misère et des souffrances qui règnent en la région. Il signale le nombre de femmes atteintes dans leur santé, mal nourries, sans vêtements suffisants et qui auraient besoin des soins du médecin, le nombre d'enfants incapables d'aller à l'école dans les circonstances, et ainsi de suite. C'est une lecture pitoyable. Le vœu finit par dire que les mineurs de la Nouvelle-Ecosse touchent 13 c. par jour en secours directs, quand l'Etat dépense de 45 à 90 c. par jour pour nourrir les voleurs et les meurtriers condomnés au bagne. Le document indique l'état des mineurs de la Nouvelle-Ecosse. Etant donné qu'avec les machines la capacité de production est de plus en plus grande, je le demande: s'est-on efforcé à la conférence impériale,—je refuse de l'appeler davantage une conférence économique,—d'établir des journées de travail plus courtes au Canada ou dans l'empire? A-t-on pris des dispositions pour assurer une distribution plus équitable de la richesse du Canada ou de l'empire, particulièrement en ce qui a trait à la santé, au confort et au bonheur? Ces machines qui remplacent la main-d'œuvre ont été acquises avec les profits gagnés par de bons travailleurs loyaux et expérimentés au Canada et dans l'empire. On ne s'est donc occupé que des profits et des dividendes, et non du producteur. Cela ne me surprend pas parce qu'au Canada, le Gouvernement a refusé d'écouter la voix du travail relativement à la conférence. L'a-t-on discuté la question du chômage ou les moyens de venir en aide aux chômeurs canadiens? Sinon, pourquoi? L'attitude que le premier ministre a prise cet après-midi, en répondant à l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps), indique bien que c'est là le dernier sujet dont il tolérerait la discussion dans cette Chambre et encore bien moins à une conférence. En tenant compte de tous ces points et après mûre réflexion, dans l'intérêt des ouvriers et des cultivateurs de ma circonscription, je juge impossible de ratifier ou d'approuver les principes sur lesquels on a fondé ces accords.

En terminant ses remarques, l'autre jour, le premier ministre a cité des vers. Ils sont encore présents à la mémoire de tous ceux qui l'ont entendu. Je ne suis pas poète, mais il aurait dû plutôt ne pas oublier, dans cette circonstance, la pensée suivante: En 1930, le parti tory est monté au pouvoir en trompant les électeurs et pour s'y asseoir plus solidement encore il a maintenant recours à l'intimidation et aux fanfaronnades.

M. W. T. LUCAS (Camrose): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de discuter bien longuement l'accord qu'on demande à la Chambre de ratifier. Les deux partis l'ont analysé soigneusement et il n'y aurait rien à gagner en répétant les arguments déjà invoqués et en prolongeant le débat. Après avoir écouté le pour et le contre et avoir étudié minutieusement les détails de l'accord, j'ai décidé comment voter sur cette question et je me propose simplement d'indiquer à la Chambre les raisons qui ont motivé ma décision.

En premier lieu, je partage l'opinion de ceux qui voudraient plus de liberté dans les échanges commerciaux, mais nous sommes en présence de faits et non de théories. On ne saurait prétendre que les différents pays du monde ont élevé leurs tarifs en mesure de représailles contre le Canada et la Grande-Bretagne. En réalité, on avait élevé ces barrières et fermé les portes à notre commerce pendant que le parti libéral était au pouvoir au Canada et que la Grande-Bretagne était encore libre-échangiste. Les honorables députés admettront que la situation devait être très grave pour que la Grande-Bretagne se décide à renoncer à sa politique séculaire du libre-échange. Dans les conditions actuelles et vu le développement industriel des différents pays du monde et les excédents de marchandises qui cherchent un débouché à n'importe quel prix, les honorables députés peuvent-ils prétendre sincèrement que le Canada devrait ouvrir ses barrières tarifaires et devenir le dépotoir du monde tandis que les autres marchés nous sont fermés? Ce sont là des faits inexorables qu'on doit envisager et qu'on ne saurait méconnaître. C'est pour cela que les nations de l'Empire, se voyant exclues des marchés du monde, se sont réunies à Ottawa en juillet dernier, et ont essayé d'améliorer les relations commerciales entre elles. Je suis convaincu

qu'en s'entourant d'un tarif la Grande-Bretagne a hâté la venue du jour où l'on commercera à renverser les barrières douanières dans le monde.

La science et les découvertes nouvelles abrègent continuellement les distances qui séparent les différents pays et si l'on peut espérer voir un jour une fédération générale des nations, ce moment n'est pas encore arrivé. Nous progressons dans cette direction et nous évoluons constamment vers des unités plus considérables. Depuis cinquante ans ce mouvement se dessine de plus en plus clairement. En premier lieu, nous avions l'unité du village, avec ses différents artisans dont les produits suffisaient aux besoins locaux. Ensuite, nous avons vu surgir les fabriques dans les centres et les artisans des villages ont disparu. Puis est venu l'âge des monopoles et des trusts; les petites fabriques ont disparu à leur tour et les grandes industries se sont centralisées dans les villes. Nous en sommes maintenant au stage de l'unité nationale. C'est ainsi que les choses se sont passées. En continuant la même progression, le premier développement logique est la formation d'une unitié plus considérable, comme le commonwealth britannique qui s'est trouvé solidifié par la réunion de l'été dernier à Ottawa. Les Etats-Unis sont assez vastes pour former une unité de ce genre; en vérité ils constituent un empire à eux seuls. Nous verrons ensuite une confédération des états européens et, finalement, une fédération universelle. C'est la situation que Tennyson a si magnifiquement décrite dans son poème prophétique Locksley Hall:

Not in vain the distance beacons. Forward, forward let us, range,
Let the great world spin forever down the ringing grooves of change.

Et la suite:

Till the war-drum throbb'd no longer and the battle-flags are furl'd
In the parliament of man, the federation of the world.

L'honorable député de Waterloo-Nord (M. Euler), loyal et modéré comme à son ordinaire, envisageait dans son discours sur la motion à l'étude une évolution semblable à celle dont j'ai tenté de donner une idée; mais il la prévoyait avec crainte, c'est-à-dire dans la crainte des résultats probables. Mais je n'ai pas ces craintes, monsieur l'Orateur. J'attends même de cette forme d'évolution la réalisation des temps qut nous désirons tous. Tout comme il aurait été impossible de passer d'un seul bond de la petite unité de village à l'actuelle unité nationale, de même les diverses unités nationales du monde n'auraient pu former d'un coup un ensemble harmonieux. Avant d'y arriver, nous devrons implanter un certain

sentiment de fraternité et d'entr'aide. La meilleure façon d'y parvenir, à mon sens, sera par le groupement des nations possédant des caractéristiques communes. Quand elles auront appris à s'entr'aider dans leur sphère respective, on pourra avec plus de confiance espérer une entente entre groupes plus vastes en vue de la formation d'une confédération universelle.

Personne ne niera que l'empire britannique n'ait été, au cours des âges, un élément puissant de progrès pour la civilisation. Il a donné un exemple de liberté et de justice. J'appuierai donc tout ce qui pourrait tendre à donner plus de force à l'Empire de façon qu'il continue, en ces temps de malaise et de tribulations, à indiquer au monde la voie de la paix et de l'harmonie entre les peuples. Quiconque a entendu le discours si convaincu prononcé par le comte Reading il y a quelques jours n'a pu s'empêcher de songer qu'avec de tels hommes à la tête de l'Empire on a quelque raison au moins d'espérer, et que l'influence d'un tel empire sur le monde ne peut être que bienfaisante.

J'ai aussi la plus grande admiration pour le grand homme d'Etat qui dirigeait la délégation anglaise à la conférence d'Ottawa, le très honorable Stanley Baldwin. Il n'est pas le type de l'orateur raffiné, mais celui du penseur convaincu, habile qui, par son langage simple et élégant, persuade tout le monde de la sincérité de ses intentions. Ceux qui l'ont entendu au Canadian Club, durant la conférence, se rappelleront qu'il a dit: Nous construisons pour l'éternité; le but ultime de l'homme est la réalisation du royaume des cieux sur cette terre. Les paroles qu'il prononçait à la conférence impériale de 1926 m'ont toujours fort impressionné:

Dans le passé, nous avons été enclins à devenir une nation agressive. Si jamais la passion de la domination nous a possédés, ce temps est passé. Nous formons entre nous une société des nations dévouée à la cause de la paix.

Nous nous efforçons d'améliorer les méthodes des relations pacifiques avec les nations étrangères, comptant entre nous un quart de la race humaine. Si nous pouvons élargir les limites de la liberté dans le monde, si nous pouvons remplir fidèlement nos devoirs envers la civilisation, même envers les civilisations autres que la nôtre et qu'on trouve en Asie ou en Afrique comme dans les îles lointaines, notre empire trouvera sa raison d'être aux yeux du monde dans le temps présent ainsi qu'aux yeux de la postérité. Sur ces bases, et sur ces bases seulement il durera.

Puis il citait le vieil adage:

Unité dans les choses essentielles, liberté dans les choses non essentielles, et charité en toutes choses.

C'est la mise en pratique d'une telle devise, monsieur l'Orateur, qui a permis à la race an-

glaise dans le passé de coloniser et mettre en valeur avec succès ses colonies. Nous devons donc approuver tout ce qui tend vers la même fin en renforcissant les liens de l'Empire, donnant plus d'ampleur et de puissance à l'esprit qui a présidé à sa formation.

Pour assurer cette unité impériale, monsieur l'Orateur, les pays de l'Empire se sont réunis ici en juillet dernier. On avait choisi tous les délégués de la meilleure façon démocratique. Je note en passant qu'ils constituaient un groupe d'hommes aussi sincères qu'il soit possible d'en trouver, et qu'ils sont venus à Ottawa sans arrière-pensée, mais ayant seulement l'intérêt de l'Empire à cœur. Mais ils étaient humains. Il était donc naturel qu'ils cherchassent à obtenir tous les avantages possibles pour leur unité. Comme personne ne pouvait tout avoir sans rien donner en retour, il fallait arriver à un compromis. Par conséquent, s'il est des choses dans les accords que nous n'aimons pas, nous pouvons les considérer comme le prix qu'il nous a fallu payer pour ce que nous avons reçu.

Je crois pouvoir affirmer que la plus grande déception pour la population est que la conférence n'ait rien fait pour stabiliser les changes ou battre le chemin en vue de la réforme monétaire. Avant et durant le congrès, il s'est produit bien des discussions sur le sujet. Il m'a semblé qu'en général l'opinion soutenait qu'on obtiendrait quelque avantage du point de vue commercial si l'on pouvait résoudre la question des changes ou, du moins, trouver la voie de la réforme monétaire. La conférence aurait alors rendu des services. On a donc ressenti beaucoup de désappointement quand on a constaté que le comité des questions monétaires présentait un rapport dévoilant qu'on n'avait rien accompli de substantiel en ces matières si importantes.

Si, étant donné les barrières commerciales que les pays étrangers élèvent contre le Canada, nous avons senti la nécessité de détourner un plus fort volume de nos échanges au bénéfice du Royaume-Uni, il est également nécessaire et tout aussi important que le paiement de nos exportations nous parvienne directement par des routes canadiennes au lieu de passer par New-York comme la chose se fait présentement. Le moment est arrivé, je crois, où le Canada devrait créer une sorte de banque centrale, laquelle serait autorisée à diriger directement nos échanges par des routes essentiellement canadiennes; j'ose espérer que le Gouvernement mettra sérieusement cette question à l'étude.

Monsieur l'Orateur, quoique je sois fort désappointé de ce que le comité de la conférence chargé de s'occuper du problème monétaire n'ait pris aucune mesure d'ordre pratique, je me rends compte toutefois que le fait de rejeter l'accord en discussion n'influencerait en rien la question du change et laisserait les choses en l'état où elles sont. M'est avis que nous apporterons une solution bien plus tôt au problème du change en ratifiant le traité de commerce en discussion, et voici pourquoi, à mon humble avis: Le Gouvernement a risqué son avenir politique en concluant les accords en question. Or, j'estime que les préférences que le Canada obtient sur le marché anglais seront, sinon complètement, du moins en grande partie annulées par la monnaie avilie des autres pays exportateurs. Si donc, le Canada entend réellement bénéficier de ces accords, il faudra que le Gouvernement donne une solution au problème du change. Si j'ai bien compris, le premier ministre a prétendu que le dumping russe rendrait illusoires les préférences qui nous sont offertes sur le marché britannique. J'approuve fortement cette attitude et l'on nous donne l'assurance que le gouvernement anglais mettra un terme à ce régime du dumping. Mais, monsieur l'Orateur, qu'est-ce que cela peut bien faire au cultivateur ou au marchand de bois canadien que ces préférences soient annulées par le dumping des produits russes ou par la monnaie avilie d'un pays étranger, quel qu'il soit? Le résultat est absolument le même dans les deux cas. Voilà donc pourquoi j'ai la certitude que le Gouvernement sera forcé de donner une solution au problème du change avant que le Canada puisse bénéficier des avantages que nous confèrent les accords en discussion sur le marché du Royaume-Uni.

J'estime que notre industrie agricole devrait retirer quelques bénéfices de ces accords dans la situation à laquelle nous devons faire face à cette heure; je n'entreprendrai pas d'exposer l'état de choses actuel, vu que plusieurs des orateurs qui m'ont précédé l'ont fait d'une façon très éloquente. L'industrie agricole aura certes besoin d'un stimulant quelconque. Il est fort douteux, à mon sens, que la préférence de 6 cents par boisseau contribue à relever le prix du blé d'une façon appréciable; je me demande toutefois en quelle posture nous nous trouverions si cette préférence jouait contre nous? Cela m'a fort amusé, je l'avoue, d'entendre nos honorables amis de l'opposition officielle affirmer catégoriquement que nous ne retirerons aucun avantage de cette préférence de 6 c.; cependant, quelques instants plus tard, ils s'inquiètent du fait qu'une certaine partie de notre grain est expédiée par les ports des Etats-Unis et ils redoutent que ce grain ne bénéficie par de la préférence qui nous est assurée en vertu de l'accord. Or, si nos honorables amis de la gauche sont sincères lorsqu'ils font valoir l'ar-

gument que cette préférence de 6 c. est absolument inutile, pourquoi s'inquiètent-ils de savoir quelle route empruntera notre grain exporté à l'étranger? A mon avis, les cultivateurs du Canada jouiront d'un avantage signalé par suite de l'abolition des restrictions en ce qui regarde notre bétail, nos porcs, nos volailles et notre industrie laitière. L'occasion est offerte au Canada d'augmenter le volume des échanges pour ce qui est de ces denrées de première nécessité. C'est à nous qu'il appartient de décider si oui ou non nous allons profiter de cette offre. Si nous voulons profiter pleinement de tous les avantages que nous confèrent les nouveaux accords, il faut que le Gouvernement crée sans délai une commission d'exportation revêtue de pouvoirs très étendus et exerçant la haute main pour nous assurer l'espace disponible à bord des navires pour l'expédition de notre bétail afin d'empêcher les intermédiaires d'intervenir et de prélever un tribut sur chaque animal qui sera expédié outre-mer. Les coopératives devraient être transformées en agences de perception et d'expédition afin de faire concurrence aux grandes salaisons dirigées par l'initiative privée et empêcher ces grandes compagnies de récolter tous les bénéfices au détriment de la classe agricole. De plus, un organisme de cette nature devrait encourager l'expansion du commerce, afin d'assurer l'approvisionnement ininterrompu du marché britannique.

Après avoir soigneusement étudié les clauses de l'accord qui est en délibération, m'est avis que l'agriculture ainsi que nos industries forestière et minière en retireront des bénéfices appréciables, si nous lui donnons force de loi. D'autre part, si nous rejetons la convention, qu'arrivera-t-il? L'année dernière, la Grande-Bretagne a modifié l'ensemble de sa politique douanière par l'adoption de la loi connue sous le titre de: Import Duties Act. En vertu de cette loi, un droit de 10 p. 100 est prélevé sur tous les produits importés de l'étranger, sauf en ce qui regarde une liste assez limitée d'articles qui sont admis en franchise. Les produits des différentes parties de l'empire ont été exemptés de ces droits jusqu'au 15 novembre prochain, afin d'assurer aux dominions tout le temps nécessaire pour négocier des traités de commerce avec le Royaume-Uni. Mais, à partir du 15 novembre prochain, les produits de tout dominion qui n'aura pas conclu d'accord avec la métropole seront sur le même pied que ceux des pays étrangers et assujettis aux dispositions de l'Import Duties Act

Afin que l'on ne se méprenne pas sur l'attitude qu'ont adoptée les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne et en réponse aux honorables membres qui appuient la thèse contraire, je citerai le texte des déclarations que le très honorable J. H. Thomas a faites aux Communes anglaises, le 26 octobre dernier. Voici les paroles que rapporte de lui une dépêche de la Presse canadienne datée de ce jour-là:

J. H. Thomas, secrétaire des Dominions a dit aujourd'hui à la Chambre des communes que le 15 novembre, l'Etat libre d'Irlande cessera de jouir de la préférence douanière au Royaume-Uni. Ce jour-là, ajouta-t-il, les préférences applicables en vertu du tarif de l'année dernière aux marchandises provenant des dominions expireront, et comme l'Etat libre d'Irlande n'a pas conclu d'accord commercial avec le Royaume-Uni à la conférence d'Ottawa, ses exportations à la Grande-Bretagne seront traitées sur le même pied que les marchandises de provenance étrangère.

Ensuite, le correspondant poursuit, à titre d'explication:

Aux termes de la loi du tarif, un droit général de 10 p. 100 a été imposé sur toutes les importations de pays étrangers à l'exception d'une liste limitée d'articles admis en franchise. Les produits de l'empire, y compris ceux de l'Etat libre d'Irlande, étaient exempts de droits jusqu'au 15 novembre cette année. Dans l'intervalle, des difficultés ont surgi entre le Royaume-Uni et l'Etat libre au sujet des rentes foncières, et le Royaume-Uni a imposé un droit spécial de 20 p. 100 sur l'importation de marchandises provenant de l'Etat libre, soit le bétail vivant destiné à l'alimentation, le beurre, les œufs, la crème, le bacon, le porc, la volaille, le gibier et les viandes. A ce moment-là, cependant, la préférence générale de 10 p. 100, fut maintenue.

Et l'article reprend:

M. Thomas a fait cette déclaration lors d'une motion tendant à la deuxième lecture du bill concernant les accords d'Ottawa, laquelle mettra en vigueur les conventions commerciales conclues entre le Royaume-Uni et les dominions. Ce bill, une fois adopté, prolongera les préférences accordées aux marchandises provenant de pays de l'empire, à l'exception de l'Etat libre d'Irlande.

Il s'ensuivra simplement que toutes les marchandises importées de l'Etat libre dans le Royaume-Uni, sauf les articles admis en franchise par la loi du tarif, devront acquitter le droit régulier de 10 p. 100, alors que celles qui sont déjà soumises au droit spécial de 20 p. 100 seront assujetties à une taxe supplémentaire de 10 p. 100.

En faisant cette déclaration, M. Thomas ajouta: "Nous déplorons le fait qu'un dominion se soit privé, par sa propre attitude, des avantages des accords d'Ottawa, mais je dois dire, au nom du gouvernement, que nous espérons que cet état de choses n'est que provisoire".

L'honorable député de Waterloo-Nord (M. Euler) a reconnu que, même si la situation est bien ce que l'indique cette dépêche, le Canada avait en main une arme efficace au moyen de laquelle il pourrait, au cas où on refuserait à ses marchandises l'accès au marché britannique, supprimer le droit de préférence britannique sur les marchandises de Grande-Bretagne entrant au Canada. Même

s'il en est ainsi, c'est précisément ce que nous ne voulons pas faire, et je parie que l'honorable député préférerait appuyer le traité, même s'il était moins avantageux pour le Canada, plutôt que de provoquer un pareil état de choses.

Je sais bien que la conclusion de l'accord du Canada avec le Royaume-Uni n'offre pas un remède à tous nos maux, mais du moins, cet accord constitue un point de départ en vue de l'avenir. Bien que cet accord ne soit pas du tout ce que l'on souhaiterait, et comme seul le temps nous en fera voir le mérite, nous devrions, à mon avis, en faire un essai loyal. En ma qualité de représentant de cultivateurs et sachant que les autres marchés du monde nous sont fermés, je ne saurais, en conscience, voter en faveur de restrictions contre le seul grand marché libre actuellement accessible à nos produits. Par conséquent, je voterai pour l'accord.

M. CAMERON R. McINTOSH (Battleford-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement le discours de l'honorable préopinant, le député de Camrose (M. Lucas), et si j'ai bien saisi ce dont il voulait pénétrer la Chambre, j'en conclus qu'il est en faveur de droits élevés pour l'Ouest du Canada. Quant à moi, monsieur l'Orateur, je ne suis pas du même avis; je ne l'ai jamais été et je ne suis pas disposé à trahir les intérêts de mes électeurs. Je m'opposerai à cet accord commercial, et c'est là une des raisons de mon opposition, et une raison pour voter le rejet de la motion.

J'ai ensuite remarqué que l'honorable député nous avait fait, en termes choisis, le tableau de la prochaine fédération universelle d'après une politique tory et des principes tories. Je ne crois pas du tout que les nations du monde puissent jamais s'unir et s'entendre en adhérant à une politique telle que celle dont il s'agit dans cet accord commercial. Je crois plutôt qu'il provoquera la désunion si nous n'y veillons pas, et au lieu de l'union et de la concorde, nous aurons des protestations, de la discorde et du mécontentement.

Après ces quelques remarques, je passe à l'objet de la motion tendant à ratifier l'accord. Je crois avoir déjà fait connaître mon attitude à ce sujet. Dans ce traité, je ne vois rien d'important qui mérite mon appui. De fait, lorsque j'en compare le bon avec le mauvais, je conclus immédiatement à l'obligation de m'y opposer. Je m'y oppose non seulement au nom d'une circonscription quelconque, mais également au nom de cette partie du Canada que je représente, c'est-à-dire l'Ouest. Peu importe la circonscription que je représente; je ne saurais faire autrement que de m'opposer à l'accord qui nous est soumis. Je donnerai plus tard les raisons pour lesquelles je dois, en ma qualité de membre responsable de cette Chambre, prendre cette attitude.

Jusqu'à présent, monsieur l'Orateur, nous avons eu un débat admirable, un débat qui, dois-je ajouter, me rappelle fort une partie de balle au camp. Le premier ministre a entamé le débat, et, avec une pleine connaissance de l'accord commercial, possédant parfaitement son sujet depuis le début des délibérations jusqu'à leur conclusion, l'ayant mûri de semaine en semaine, il l'a présenté à la Chambre d'une manière très louable, je dirai même qu'il est allé droit au but. Mais bien que le premier ministre ait dit qu'il abordait une nouvelle politique de l'empire—et je le crois, malgré qu'elle soit aussi dangereuse pour le Canada, et qu'il ait déclaré: "nous avons bien réussi", je n'ai constaté aucun grand enthousiasme chez ses partisans depuis le jour même que cet accord fut présenté à la Chambre. A mon sens, ce débat n'a été qu'indirect; en ce qui concerne les amis du ministère, il ne s'est nullement fait sur le fond de la question. C'est un sujet d'une extrême importance; nous sommes, sous plusieurs rapports, au tournant de l'histoire de l'empire. Quelques membres timides de la droite ont pris la parole pour appuyer le premier ministre, qui est allé droit au but et était bien placé pour le faire. Quant à moi, j'aurais désiré qu'un plus grand nombre d'honorables députés qui siègent en arrière du premier ministre, surtout ceux de l'Ouest, se fissent entendre pour apprendre à leurs commettants les raisons pour lesquelles ils approuvent cet accord. Qu'ils essaient, à notre exemple, de renseigner leurs électeurs sur cette question, et nous verrons ce qu'il leur arrivera aux prochaines élections.

Une VOIX: Cela ne nous inquiète pas.

M. McINTOSH: Mon honorable ami dit-il que nous n'entendrons plus parler de lui après la prochaine campagne? En ce cas, il a dit vrai. Je ne crois pas que d'ici dix ans il reste dans tout l'univers un seul gouvernement en faveur de droits élevés. A mon avis, la grande bataille qui se livre actuellement aux Etats-Unis provoquera la défaite d'un parti qui depuis des années a maintenu une politique de haute protection. Bien que ses adversaires n'aient pas encore déclaré exactement qu'ils abaisseront les droits,—ils savent que ce serait dangereux pour eux à l'heure actuelle,—il est incontestable que lorsqu'ils seront portés au pouvoir c'est ce qu'ils feront. Et il en sera de même dans tout l'univers. Le gouvernement actuel de l'Angleterre est en faveur de droits plus élevés sur les matières premières et les denrées alimentaires, mais il ne sera jamais

réélu. Ces deux grandes nations créeront une plus grande liberté de commerce sur tous les points du globe. Alors nous pourrons avantager la masse du peuple en présentant des mesures tendant non seulement à une plus grande liberté commerciale, mais aussi à des réformes vitales en d'autres sens.

Après que le ministre eut exposé ses vues, l'opposition officielle a poursuivi la discussion, et l'on peut dire que son très honorable leader (M. Mackenzie King) est allé droit au but comme le premier ministre. Il a démoli les arguments du chef du ministère. Et, après lui, les membres de ce côté-ci (la gauche), y compris ceux de l'extrême-gauche, ont présenté des observations des plus utiles. Nous nous sommes efforcés de faire ressortir les principes que comporte cet accord, et de fournir aux pays tous les renseignements qui s'y rapportent, afin que le peuple soit au courant des faits. Ainsi, nous pourrons aux prochaines élections provoquer un verdict définitif au sujet d'accords faux, ultra-impérialistes et mal conçus comme celui-ci.

Qu'il me soit permis, maintenant, monsieur l'Orateur, de dire, au sujet de cette convention, que les libéraux sont en faveur d'un libre-échange de plus en plus marqué avec l'empire et l'univers. Mais l'accord dont nous sommes saisis ne contient rien qui soit de nature à l'encourager. Nous allons donc le repousser. Nous voulons, je le répète, un commerce plus libre avec l'empire et le monde entier, et non pas un nationalisme exclusif et de l'ultra-impérialisme. Nous demandons que le globe soit reconnu comme un tout économique. Telle est notre politique, et le parti libéral fera tout en son pouvoir pour ruiner tout accord qui y est opposé.

Les ramifications de cet accord sont peut-être aussi splendides que le premier ministre l'a indiqué, mais les ramifications d'un empire qui se suffit à lui-même ne signifient rien de plus pour moi que celles d'un nationalisme indépendant et ultra-économique. L'ultra-impérialisme est aussi dangereux et aussi vilain que l'ultra-nationalisme. Ces conventions montrent à l'évidence que le parlement anglais et le Dominion dicteront à l'empire colonial quelles taxes ils imposeront au peuple, et les conditions auxquelles ils commerceront avec l'univers. Ce n'est pas la manière d'édifier un empire, car si une partie du commonwealth détermine les politiques fiscales d'une autre, il s'ensuivra une marche en arrière et du ressentiment au lieu d'une marche en avant et de la prospérité.

Laissez-moi lire ce que le *Manchester Guardian* dit de ce traité que le Gouvernement croit être un lien solide entre les nations de l'empire.

[M. McIntosh.]

Le *Manchester Guardian* dit qu'on a imposé au pays une "politique impériale préconçue". Elle est flatteuse, cette appréciation d'outremer. "C'est l'aboutissant du protectionnisme outré", dit-il aussi. Et comme si nous n'en avions pas assez de cette politique, on voit des représentants de l'Ouest approuver ce traité fondé sur la protection excessive. Dit encore ce journal:

> Chaque jour nous apporte une preuve nouvelle du caractère dangereux des accords d'Ottawa, qu'on les examine du point de vue plus étroit du commerce britannique ou du point de vue plus large des perspectives de renaissance du commerce mondial.

De quelqu'angle qu'on les examine, nationaliste, canadien, impérial ou international, ces traités ne méritent pas notre approbation. Je cite de nouveau le même journal.

> Ottawa est devenu un sujet de dérision au lieu de sérieuse réflexion, partout sauf dans une réunion de politiciens tories.

Le *Manchester Guardian* ajoute que le traité est le fruit d'un conflit entre le gouvernement britannique et le gouvernement canadien et entre l'industrie de la Grande-Bretagne et celle du Canada. C'est-à-dire: conflit entre le gouvernement britannique et l'industrie de la métropole qui soutient ce gouvernement, et le gouvernement canadien soutenu par le régime industriel canadien qui veut un tarif plus élevé.

La motion du premier ministre, portant ratification de ce traité, prévoit naturellement la modification du tarif douanier en conséquence. L'amendement préconisé par l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) rappelle quatre à cinq points essentiels: premièrement notre vœu tendant à tout ce qui abaisserait les droits de douane et favoriserait l'écoulement international des produits canadiens; deuxièmement, notre réprobation de tout accord haussant un tarif déjà surélevé; troisièmement, notre hostilité à tout traité de nature à nous priver de notre droit de négocier avec d'autres pays des traités de commerce visant à la vente de nos produits outremer; quatrièmement, notre regret de ne trouver dans le traité rien qui témoigne de la volonté du Gouvernement d'en finir avec la réglementation des tarifs par décrets du conseil, qui restreint les importations en Canada. Et, finalement, comme il est naturel de s'y attendre, le parti libéral y réaffirme son adhésion à la préférence commerciale britannique, base de toutes les préférences, établie par notre grand chef, sir Wilfrid Laurier dont nous vénérerons éternellement la mémoire. Nous savons que c'est lui qui établit la préférence impériale et nous savons que sa politique était sensée. C'était un geste spontané, non forcé;

une préférence, non pas débattue, ni troquée, mais offerte de bonne grâce, en témoignage d'amitié mutuelle. C'est encore notre sentiment. Pour toutes les raisons énumérées dans cet amendement dont la Chambre a été vraiment saisie, je dénonce ce traité.

Qu'on me permette de me reporter un instant aux promesses faites par ce parti aux élections de 1930? Que disait-il? Qu'il favoriserait et développerait l'agriculture, l'élevage, et l'industrie laitière. Ces industrie, les a-t-il favoriées, les a-t-il développées? Je dirais qu'il les a momifiées, qu'il les a détruites. L'agriculture est actuellement un sujet de lamentation et non d'admiration pour le peuple canadien qui la voit dans son piteux état, en grande partie l'œuvre du Gouvernement actuel depuis deux ans. En outre, les honorables membres de la droite ont promis de stabiliser les conditions économiques et de rendre la liberté au commerce, en mettant fin à la manipulation des tarifs douaniers chez nous et à l'étranger. Eh bien, jamais le tarif canadien n'a été autant rafistolé. On l'a changé beaucoup plus depuis deux ans que jamais auparavant dans l'histoire du Canada. La stabilisation économique, pas davantage. Au contraire, toute notre armature financière craque actuellement du fait de la faillite de toutes et chacune des promesses du parti opposé, il y a deux ans. Il avait promis aussi de pousser le commerce interprovincial et d'ouvrir des marchés à l'extérieur. Où sont-ils ces marchés extérieurs, je vous le demande. Nous n'en avons pas un, pas un seul, qui soit profitable. Et l'accroissement du commerce interprovincial? Mais notre commerce, il fond pour ainsi dire. Nos honorables amis de la droite se sont engagés à favoriser, soutenir, et promouvoir un commerce interimpérial obtenu à regret, à force de marchandage, ou, selon leur formule, mutuellement avantageux; et leur politique naturellement se fixe dans ce traité. Ils croient arriver ainsi au maximum de commerce interimpérial mais je ne crois pas qu'ils réussissent. Enfin, ils ont promis une politique de compensations interprovinciales en échange de la protection élevée accordée aux industriels. Nous savons ce qu'ils ont fait dans ce sens.

Ainsi, le problème du blé que j'aborde maintenant vous montrera exactement les avantages compensateurs que les producteurs de blé de l'Ouest canadien ont obtenu par suite de l'application de ces tarifs aux industriels. En fait, ils n'ont rien obtenu.

Avant le dépôt de ces accords ici même, j'avais déjà quelque doute sur la nature des dispositions, et ces pressentiments m'étaient inspirées par les raisons suivantes. Tout d'abord, je n'avais pas oublié les promesses de nos honorables vis-à-vis, promesses que j'ai rappelées à la Chambre et dont aucune n'a été réalisée. Je savais également qu'au cours de la session spéciale de 1930 avait été inauguré le principe tarifaire dit "Canada First" et que le Gouvernement avait relevé brusquement le tarif sur environ 170 articles. Cela, naturellement, me rendait défiant. Or, en 1930, notre premier ministre alla à Londres et, pour la première fois, fit de la conférence impériale une conférence de blague (humbug), de sorte que rien ne se fit dans le sens de l'augmentation du commerce ou de l'abaissement du tarif dans l'empire. Tout ce qu'il fit fut d'inculquer, ou de chercher à inculquer dans l'esprit des électeurs de la Grande-Bretagne le désir d'avoir recours au tarif de protection. Nous savons que les habitants du Royaume-Uni ont adopté ce tarif et aussi que nous sommes maintenant à sa merci. Après cela, au cours de la session régulière de 1931, on s'en tint encore à ce programme de haut tarif et on augmenta les droits sur plus de 200 articles. Cela ne fit que confirmer mes soupçons. Ainsi donc, réunissant la session spéciale de 1930, la conférence humbug et la session de 1931, j'avais tout lieu de douter des dispositions du traité qui nous est maintenant proposé. Mais, ce qui était plus grave encore, c'est qu'aucun renseignement n'avait été donné à la Chambre avant la fin de la dernière session.

Tous les jours nous posions des questions portant sur le programme de la conférence, mais l'on ne nous répondait pas et nous sommes retournés dans nos circonscriptions pas plus éclairés, ne connaissant rien de ce qui allait se passer. Les seuls renseignements obtenus sur ce que l'on faisait à Ottawa au sujet de la conférence nous ont été fournis par les journaux. Bien plus, les maîtres de l'industrie du fer et de l'acier se donnèrent le mot et moulèrent à leur gré le Canada au point de vue industriel. D'autres compagnies voulurent en faire autant, mais ne réussirent pas à s'entendre. Il arriva que plus tard la conférence ne fut plus qu'une réunion de rivaux discutant sur des intérêts commerciaux opposés. La grande industrie du Canada s'opposait à celle de l'Angleterre; le gouvernement du Canada et celui de la Grande-Bretagne prenaient des attitudes contradictoires, ce qui nous a valu l'accord à vrai dire inutile que nous avons actuellement sous les yeux. On nous dit que ce traité est un pas dans la voie de l'épanouissement de l'empire, mais, pour ma part, je n'en crois rien.

Je voudrais signaler ici le fait que ces conventions ont été signées par le Gouvernement

du Canada sans le consentement du peuple canadien ou du Parlement. Puis la seule idée que nous avons pu nous former de ce que pouvait bien contenir cet accord nous a été inspirée par les renseignements que les journaux quotidiens et hebdomadaires nous apportaient sur les communiqués que faisait aux habitants du Canada le ministre des Chemins de fer (M. Manion). Eh bien, nous savons à quoi se sont réduits ces renseignements. Ils ne contenaient rien de solide et n'étaient presque d'aucune utilité. Bien que ces nouvelles aient été largement répandues dans tout le Canada et que les journaux les aient commentées dans leurs éditoriaux, les Canadiens peuvent aujourd'hui se rendre compte qu'une bonne partie de tout cela était bien peu fondée. En conséquence, les habitants du Canada vont se trouver dans l'obligation de refaire leur opinion sur ces accords, triste état de choses, vraiment!

Maintenant, monsieur l'Orateur, je ne crois pas que cela soit bien louable; ce n'est pas de cette manière que l'on peut former une nationalité canadienne vigoureuse et bien renseignée. Je ne pense pas que ce soit le bon moyen de favoriser la prospérité du Canada, parce que la chose est impossible. Dans la suite, le Gouvernement a fait une élection partielle dans la circonscription d'Huron-Sud. Les dispositions du traité n'étaient pas encore connues et il a cherché à y obtenir à la hâte une décision favorable. Quelle en fut la conséquence? Il a été battu par une majorité d'environ 2,000 voix. Et c'était bien fait. Je crois que, si l'on avait exposé aux électeurs les dispositions des accords pendant cette élection, la majorité défavorable au Gouvernement aurait été, non pas de 2,000 voix, mais plutôt de 4,000 voix. Ce n'est pas tout, mais un des grands reproches que l'on peut faire à la conférence, c'est que l'agriculture n'y a pas été directement représentée; les classes agricole et ouvrière n'y ont pas été représentées. Il ne devrait pas en être ainsi. Je suis d'avis que, quand nous tenons une conférence impériale surtout au Canada, nous devrions en faire une conférence complète et nous devrions faire tout notre possible pour prouver à tous les Canadiens que nous voulons conduire les affaires d'une manière juste, que nous allons poser des actes loyaux et sincères pour toutes les régions et toutes les industries du Canada. Ce ne sont pas ces sentiments qui ont inspiré les chefs du Gouvernement à la conférence tenue aux mois de juillet et d'août, ni que l'on trouve exprimés dans les accords que l'on propose maintenant à la ratification de la Chambre.

[M. McIntosh.]

Mais malgré ces doutes et ces soupçons, je pensais au moins que le premier ministre et son cabinet se montreraient à la hauteur de la situation et tâcheraient d'accomplir quelque chose d'avantageux pour l'ensemble du Canada. En effet, monsieur l'Orateur, les niveaux des prix au Canada, aussi bien dans l'agriculture que dans n'importe quelle autre industrie, constituent un vrai défi pour quiconque prétend au titre d'homme d'Etat; ils exigeaient que le Gouvernement, quel qu'il soit, prenne une initiative et agisse de façon pratique. Le Gouvernement l'a-t-il fait? Pas du tout. En réalité, monsieur l'Orateur, notre commerce a descendu jusqu'à environ un milliard de dollars, c'est-à-dire que nous sommes revenus au point où nous étions en 1911. A cette époque-là, notre commerce représentait une somme d'environ 800 millions, et, maintenant, il s'élève à peu près à un milliard. Mais ce n'est pas tout. Notre commerce périclite continuellement, il fléchit de plus en plus, et si cela continue, dans quelques années, il sera tombé à rien. En outre, on aurait dû combler l'écart qui existe aujourd'hui, comme d'ailleurs en juillet et août, entre les prix que les cultivateurs reçoivent pour leurs produits et ceux que touchent les industriels pour les leurs. Mais la conférence n'a pris aucune initiative, ni au point de vue commercial, ni au point de vue monétaire, pour combler cet écart, si bien que la situation empire d'une façon alarmante.

Et que dire des dettes? Notre dette nationale est énorme, et les prix des produits essentiels ont considérablement baissé. Où trouverons-nous l'argent pour amortir notre dette nationale, nos dettes provinciales et municipales? C'est impossible si l'on continue de ce pas-là. Pourtant aucune mesure n'a été prise à la conférence impériale, cette grande réunion des hommes d'Etat de l'empire, pour résoudre ce problème pressant. Rien, absolument rien n'a été fait dans ce sens. Je le répète, j'avais mes doutes, mais j'attendais, pour me prononcer, de savoir au juste ce qui avait été fait pour alléger le fardeau de nos dettes, mais quand la vérité a éclaté, je me suis aperçu qu'on n'avait absolument rien fait pour résoudre le problème.

Le chômage s'accroît; il y a plus de 700,000 individus sans emploi dans le pays. Malgré tout, voici une conférence qui ne fait rien pour résoudre un aussi grave problème. Puisque l'on disait de la conférence qu'elle serait un événement critique dans l'histoire du Canada et de l'empire en général, on aurait pensé que les membres du cabinet, le premier ministre en tête, eussent au moins fait un effort pour se tenir à la hauteur des aspira-

tions du peuple canadien. Mais ils n'ont rien fait de la sorte. Le premier ministre et ses collaborateurs ont refusé de préconiser l'abaissement des tarifs douaniers, une vraie politique de reconstruction, les principes propres à rendre le Canada plus prospère dès maintenant et à l'avenir. Donc, dans l'ensemble on n'a rien fait et nous sommes aujourd'hui dans la même pénible situation où nous nous trouvions avant la conférence.

On n'a pas tenu compte de la gravité de la situation, et c'est pour cela que le programme présenté au Parlement par le premier ministre n'était guère fait pour inspirer confiance au peuple. Si nous poursuivons ce débat, c'est pour bien établir les faits devant le Parlement, pour faire connaître au public tous les aspects de ce traité, et pour démontrer pourquoi le parti libéral du Canada s'oppose à cet accord, au point de vue national et impérial. Nous croyons que lorsque le public, en général, aura pris connaissance des détails de cet accord, sa conclusion sera que le Gouvernement a commis l'une des fautes les plus graves de sa carrière.

Les gouvernements tories ont toujours été en faveur d'un tarif douanier élevé; il suffit de se reporter aux époques qui ont précédé et suivi la confédération pour s'en rendre compte. Avant la confédération notre tarif était, en moyenne, de 10 à 12 p. 100. Les conservateurs prirent le pouvoir et le tarif fut élevé à 15 p. 100. Ils disaient alors que cela développerait le commerce. Puis entre 1873 et 1878, il y eut une nouvelle hausse qui porta le tarif à 17½ p. 100. Ensuite, entre 1878 et 1896, sous Macdonald, il sauta à 20 et 30 p. 100. Les gouvernements conservateurs ont toujours essayé de développer le commerce en élevant les tarifs douaniers; or, examinons un peu les statistiques commerciales de l'époque. On remarquera que les chiffres devenaient de plus en plus bas, comme aujourd'hui. Lorsque la protection dépasse une certaine limité, le commerce fléchit et tout le fardeau retombe sur les producteurs de denrées essentielles. Le pouvoir d'achat diminue et c'est l'effondrement commercial et financier. C'est ce qui se produit aujourd'hui.

Les libéraux ont eu le pouvoir de 1896 à 1911; or, pendant cette période ils ont abaissé le tarif facilement de 5 p. 100 et adopté l'idée de la préférence volontaire. La période de guerre mise à part, nous arrivons à l'époque de 1921 à 1930, durant laquelle le tarif est resté à peu près le même; mais de 1930 à 1932, sous un autre gouvernement conservateur, le tarif est monté en certains cas jusqu'à 60 et 80 p. 100, et en moyenne à plus de 35 p. 100. Sous les gouvernements conservateurs, le tarif monte toujours, continuellement.

Les chiffres du commerce indiquent que les tarifs élevés ne font pas progresser le commerce. De 1868 à 1873 l'augmentation dans le commerce ne s'est élevée qu'à environ 91 millions. De 1874 à 1878, il s'est produit une baisse de 41 millions et, de 1879 à 1896, il y a eu une augmentation de 72 millions. Au cours des quinze années suivantes, sous le régime libéral, avec des tarifs modérés et la préférence britannique, le commerce a augmenté de plus de 500 millions, soit à quelques millions seulement du chiffre actuel. De 1923 à 1930 le Canada a eu son commerce le plus considérable, par tête, de toute son histoire. En 1929, le total était de $2,654,000,000, il est ensuite tombé à $1,700,000,000, en 1931 et à $1,100,000,000, en 1932. Ces chiffres démontrent l'influence pernicieuse des tarifs élevés et, cependant, le Gouvernement actuel continue dans cette voie qui mettra certainement en danger la structure économique et commerciale de notre pays.

Examinons pendant quelques instants ce qui se produit pour le blé, envisagé comme produit commercial important. Au point de vue économique la structure commerciale de l'Ouest est fondée sur le blé. Nous récoltons d'autres produits, mais le blé est le plus important. Tout changement international tendant à diminuer notre production de blé plutôt que de donner un prix raisonnable au producteur est un mouvement dans la mauvaise direction. Nous devrions pouvoir échanger nos marchandises pour celles des autres pays; si les tarifs étaient abaissés et les frais de production diminués. Nous pourrions alors échanger notre blé,—produit économiquement,—pour les produits fabriqués à bon marché des pays non producteurs de blé. Tout traité qui n'apporte pas remède aux défauts actuels de notre commerce, tels que nous venons de les expliquer, causera tant de dommages à l'agriculture que les prix seront abaissés davantage. Voici, approximativement, nos récoltes de blé à diverses périodes:

	Boisseaux
1901.. .. ..(seulement)	4,200,000
1911..	132,000,000
1921..	226,000,000
1926..	407,000,000
1930..	420,000,000
1931..	304,000,000
1932.. .. .. ..(environ)	425,000,000

En 1916, plus de 19 millions d'acres étaient ensemencés en céréales, dont 11 millions en blé. Ces chiffres donnent une idée de ce que l'ouest du Canada peut accomplir dans la production du blé. Nous voulons être en mesure d'échanger ce blé, aux meilleures conditions possibles, pour les produits d'autres pays et,

si nous ne pouvons pas y arriver, les prix ne pourront pas s'améliorer et ne s'amélioreront pas. Nos exportations de blé ont été approximativement comme suit:

	Boisseaux
1926	249,000,000
1928	266,000,000
1929	270,000,000
1930	177,000,000
1931	217,000,000
1932	250,000,000

La moyenne des prix, par boisseau, a été comme suit:

	En cents
1922	85
1923	67
1924	122
1925	123
1929	105
1930	49

Le Gouvernement actuel est venu au pouvoir en 1930.

1931	38
1932	24 à 30

Comment les cultivateurs peuvent-ils vivre avec ces prix? Les frais de transport du blé de Battleford-Nord à la tête des lacs, est de 23 cents du quintal, ou 16c.8 par boisseau. La commission et les frais d'élévateur enlèvent encore 5 cents par boisseau, ce qui laisse au cultivateur de 24 à 25 cents environ par boisseau pour le blé dur n° 1. Comment le cultivateur peut-il acheter les produits des manufactures de l'Est quand le blé se vend à ce prix? Il est impossible de produire du blé pour moins que 55 à 87 cents le boisseau.

Sous le régime de cet accord, nous devons avoir une protection de préférence de 5 à 6 cents sur le blé entrant au Royaume-Uni. Cependant, l'article 4 se lit comme suit:

Il est convenu que le droit sur le blé entier, le cuivre, le zinc ou le plomb fixé au présent accord peut être supprimé si à un moment quelconque les producteurs de blé entier, de cuivre, de zinc et de plomb respectivement, de l'Empire, ne peuvent ou ne veulent d'abord offrir ces produits en vente au Royaume-Uni à des prix n'excédant pas les prix mondiaux et en quantités suffisantes pour satisfaire aux besoins des consommateurs du Royaume-Uni.

Nous ne jouissons de cette préférence qu'en autant que nous consentons à approvisionner l'empire britannique de tout le blé dont il peut avoir besoin. On nous a dit que le marché britannique est protégé, par conséquent, on ne peut le regarder comme marché mondial. Le blé se vendra dans un autre marché mondial et le prix qui sera payé sur ce marché sera le prix qu'on paiera pour notre blé. Je ne vois pas les avantages de la préférence qu'on nous donne, parce qu'en fin de compte nous devrons accepter le prix mondial, tout comme avant.

[M. McIntosh.]

Je veux lire quelques télégrammes faisant connaître ce que les cultivateurs de l'Ouest canadien et en particulier de ma circonscription pensent de ce traité. Le premier télégramme vient du reeve de la municipalité de Battleford-Nord. Il est ainsi conçu:

Nos contribuables vous prient instamment de faire tous efforts possibles pour obtenir paiement prime récolte blé 1932.

Le reeve,

Lorne Foster.

Ces gens savent qu'ils ne pourront trouver profit à vendre leur blé sur le marché britannique, en dépit de la préférence. Ils désirent quelque chose de plus. Ils demandent que le Gouvernement accorde une prime. Un autre télégramme, venant de Livelong, en Saskatchewan, est ainsi libellé:

Cultivateurs ici découragés. Faites votre possible pour rétablissement prime de l'an dernier.

Autre télégramme venant de M. Schlieman, reeve de la municipalité de Round-Hill:

Avons télégraphié au premier ministre insistant sur prime blé. Comptons sur vous pour nous appuyer.

Ces gens ont perdu toute confiance qu'ils pouvaient avoir dans le traité. Un autre télégramme, venant d'un endroit situé près de Shellbrook, non loin de Prince-Albert, dit:

Comité de coopérative blé Shell-Lake représentant cultivateurs de Shell-Lake appartenant à cette coopérative prie respectueusement le Gouvernement du Dominion payer prime sur récoltes 1932-1933.

Un autre, venant de la coopérative de blé de Turtleford, dit:

A une réunion mixte agriculteurs région Turtleford et chambre de commerce Turtleford, résolution suivante adoptée: Résolu que cette assemblée prie Gouvernement fédéral payer prime raisonnable sur récolte blé 1932.

De la municipalité de Meeting-Lake:

Urgent que Gouvernement accorde immédiatement prime sur blé 1932. Situation bien pire qu'en 1931. Vous recevrez texte résolution adoptée par conseil.

Voici le texte de la résolution adoptée par le conseil:

Résolu que ce conseil envoie une pétition au Gouvernement fédéral pour le prier de voir à faire accorder immédiatement une prime aux cultivateurs de l'Ouest canadien sur le blé de 1932, vu la situation déplorable de ces cultivateurs et le prix extrêmement bas du grain. Nous sommes d'avis que cela rétablirait grandement la confiance, permettrait aux gens de payer leurs taxes aux municipalités et aux gouvernements, améliorerait la situation financière des municipalités, leur permettrait de faire honneur à leurs obligations financières et les aiderait à résoudre l'inquiétant problème du secours aux chômeurs. Nous sommes aussi d'avis que le paiement d'une prime, en mettant immédiate-

ment de l'argent en circulation, profiterait à plusieurs industries et au gouvernement.

J'ai aussi un télégramme de la Chambre de commerce de Battleford-Nord. Voici ce que cette importante institution pense de la situation:

A la suite d'une réunion du conseil de la Chambre de commerce de Battleford-Nord tenue ce soir, avons télégraphié ce qui suit au très honorable R. B. Bennett. Vu la détresse des producteurs de grain...

Remarquez bien le terme "détresse".

...dans les provinces de l'Ouest, résolu que le Gouvernement soit instamment prié d'étudier sérieusement la question d'accorder une prime à ces producteurs.

Rappelons-nous 1930! Je pourrais lire plusieurs autres télégrammes. Les cultivateurs de l'Ouest réclament une prime. S'ils ne peuvent obtenir tant par boisseau, ils demandent qu'on leur accorde tant par acre en culture. Ils demandent une prime ou quelque chose d'équivalent parce qu'ils savent bien que l'effet de ce traité, une fois en vigueur, sera annulé par le principe de haute protection qui est à sa base, et que la préférence accordée sur le marché britannique ne leur rapportera rien.

Si j'avais le temps d'examiner ici les conférences impériales qui ont été tenues de 1887 à 1932, je pourrais établir que, dans toutes ces conférences, le Canada et l'Empire britannique ont prôné des principes bien définis et pratiques. Par exemple, à la conférence de 1902, les dominions ont combattu la proposition de Joseph Chamberlain qui voulait établir un conseil impérial. Ils n'ont pas voulu l'accepter, et ils ont eu raison. Les dominions se sont opposés à ce que la métropole conclût pour eux des traités commerciaux, voulant y voir eux-mêmes comme ils le font aujourd'hui. Voilà la politique libérale. Ils se sont opposés à une marine de guerre unique; la raison de notre opposition est que nous pensions que le Canada serait plus en état de combattre pour l'empire avec une marine à lui qu'en participant au maintien de la marine impériale. Et l'on n'en saurait douter. Nous avons dit que, si l'on ne nous donnait pas le pouvoir de signer nos propres traités, nous ne signerions pas les traités conclus pour nous et nous n'en accepterions pas la responsabilité; nous avons ainsi proclamé la souveraineté du Canada dans la négociation des traités commerciaux avec les autres pays. Bien plus, nous nous sommes opposés à une religion d'Etat en 1791. Le parti libéral a combattu l'aristocratie héréditaire en Canada et l'a anéantie. Il a combattu le gouvernement irresponsable du Pacte de famille et l'a fait disparaître. Nous allons maintenant combattre toute tentative de forcer la volonté d'aucune partie de l'empire, car cela serait de nature à détruire l'autonomie douanière de l'empire. Nous allons forcer le Gouvernement à en appeler au peuple au sujet de cette question, et le peuple canadien se prononcera sur l'attitude prise par les libéraux relativement à la liberté économique du Dominion.

J'ai presque épuisé le temps qui m'est alloué. Le traité est défectueux pour les raisons suivantes: d'abord, il encourage le principe d'un tarif protecteur plus élevé, opérant des concessions réciproques dans le sens du nationalisme économique, ce qui, cela va de soi, est le fondement du nationalisme impérial, une dangereuse étroitesse ultra-impériale, dans le domaine économique. Nous sommes opposés à cela. Deuxièmement, nous sommes opposés à la durée de cinq ans de ces traités. C'est une disposition néfaste, elle limite le champ d'action économique du Canada durant cette période et complique la négociation de nouveaux traités de commerce avec d'autres pays. Troisièmement, nous combattons la clause de cinq ans parce qu'elle est néfaste sous un autre rapport: durant ladite période il n'y aura pas de dégrèvements, le tarif demeurera aussi élevé qu'il l'est à présent au lieu d'être réduit. Quatrièmement, nous sommes opposés au traité à cause du principe de compensation qui l'inspire, c'est-à-dire la prime octroyée aux industries au rendement défectueux et qui ne devraient pas recevoir une prime dommageable au commerce et au détriment du consommateur canadien. Tous les traités conclus par le Canada, s'ils sont fondés sur la justice, devraient augmenter les échanges et la sécurité économique pour l'avenir. A ce point de vue, il faut abroger le traité, il ne produira aucun bon effet sous ces rapports. Cinquièmement, la préférence impériale élevée et exclusive paralyse la liberté des échanges pour l'avenir. En enrayant toute action en ce sens, le traité est dangereux. Il sert simplement d'étai au tarif protecteur et ne saurait assurer au pays la stabilité économique promise par le Gouvernement. Sixièmement, il met en péril notre liberté constitutionnelle conquise après un siècle de luttes. Septièmement, il constitue une ingérence dans la politique impériale et, par cette maladroite ingérence, il pose les fondements de la destruction de l'empire de nos pères.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT (M. MacNicol): L'honorable député a parlé quarante minutes.

M. McINTOSH: Permettez-moi de dire en concluant...

M. l'ORATEUR SUPPLEANT (M. MacNicol): Je dis que l'honorable député a parlé quarante minutes.

M. McINTOSH: Vous en êtes sûr?

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Monsieur l'Orateur, voulez-vous permettre à l'honorable représentant de terminer sa phrase?

M. McINTOSH: Je remercie l'honorable député d'Argenteuil (sir George Perley). Permettez-moi de dire que, puisque la convention comporte peu de dégrèvements et plusieurs relèvements de droits, peu d'avantages et beaucoup de mauvaises dispositions, ainsi que je l'ai expliqué, j'entends voter contre. Malgré nos divergences d'opinions avec la droite, j'espère que ce distique, description de l'empire, s'applique encore à nous au point de vue impérial:

Time and the ocean an some wandering star
In high cabal have made us what we are.

J'espère que, dans l'avenir, le temps sera l'allié de l'empire britannique, car je l'aime aussi bien que le Canada. Je sais qu'il en sera ainsi. J'espère que, dans l'avenir, l'océan, le champ de notre renommée conquérante, sera aussi l'allié de l'empire. Je suis convaincu que cela assurera dans l'avenir une plus grande liberté d'échanges et une plus grande liberté politique. Et enfin, j'espère qu'il y aura une étoile errante sur nos têtes, un idéal souverain qui nous appellera sans cesse à de plus hauts sommets dans l'intérêt national, impérial et du monde entier.

L'hon. CHARLES MARCIL (Bonaventure): Monsieur l'Orateur, il est malheureux que, dans la situation critique dans laquelle le Canada se trouve présentement, le Gouvernement présente cette proposition à la Chambre comme mesure de parti. Le 12 octobre, en déposant ces quatre traités, le premier ministre a prononcé les paroles suivantes:

Ces conventions constituent le premier pas vers la réalisation d'un point définitif tendant à assurer une association économique plus étroite entre les membres de l'empire. Elles sont fondées sur la doctrine préconisée par le parti conservateur avant les dernières élections générales et défendues sans relâche par ce parti depuis lors jusqu'à ce jour. Elles sont conformes au plan général proposé par ce Gouvernement à la conférence économique de Londres, voilà deux ans, réaffirmé à l'ouverture de la conférence d'Ottawa, et adopté d'une manière très pratique par les présentes conventions, fruit des délibérations de cette dernière conférence.

Nous sommes placés dans la position suivante: nous reconnaissons certains bons aspects du traité—il est impossible de conclure un traité qui n'ait du bon—mais il est malheureux que les mauvais côtés l'emportent sur les bons. Il est malheureux que l'opposition de Sa Majesté à la Chambre, qui représente pour ainsi dire la moitié de la population, n'ait pu faire sa part pour améliorer nos

[M. l'Orateur Suppléant.]

relations commerciales avec l'empire. On en a fait une question de parti. On dit que l'on se conforme par là au programme du parti conservateur, formulé lors de la convention de Winnipeg. L'autre jour, en écoutant un jeune député de Québec, qui donne de grandes promesses d'avenir, je me suis amusé en l'entendant exprimer son étonnement de ce que l'on en ait fait une question de parti. Il n'avait sûrement pas lu attentivement le discours dans lequel le premier ministre (M. Bennett) a posé en principe cette condition que l'on respecte encore aujourd'hui. Ces réflexions serviront d'introduction à mes remarques.

En 1911, c'est-à-dire onze ans après que l'on m'eut fait l'honneur de m'élire pour la première fois, le premier ministre arriva dans cette Chambre et s'y posa en adversaire de la réciprocité. Naturellement, il a dû modifier quelque peu ses opinions quand il s'est agi de l'accord relatif à la canalisation du Saint-Laurent, mais à cette époque il s'opposait irrémédiablement à tout échange de vues avec les Etats-Unis. Je vois ici l'honorable député d'Argenteuil (sir George Perley) qui faisait alors partie de la Chambre. Il se rappellera combien on jugeait dangereux de commercer avec les Etats-Unis. J'avais l'honneur de présider aux délibérations de cette Assemblée quand les honorables MM. Fielding et Paterson revinrent de Washington et nous exposèrent les résultats de leurs négociations avec les Etats-Unis. Pendant des semaines et des mois entiers, la question fut sur le tapis et chaque jour, quand je demandais à la Chambre de se prononcer, le parti conservateur refusait de la laisser mettre aux voix. Ils ne voulurent jamais y consentir et finalement il y eut un appel au peuple, avec le résultat que l'on connaît. Mais le pays tout entier ne se prononça pas sur la question de la réciprocité. Certaines provinces étaient solidement en faveur du traité. Dans ma propre province, la question ne fut pas discutée et les élections se firent sur le sujet de la marine.

Le premier ministre dit que c'est là un pas défini vers l'établissement de relations commerciales dans l'Empire. Je vais citer ses paroles:

Ces conventions constituent le premier pas vers la réalisation d'un point définitif tendant à assurer une association économique plus étroite entre les membres de l'empire.

Le premier ministre a sûrement fait là une erreur, car je sais qu'il est d'ordinaire bien renseigné. Dans son autobiographie il dit que sa principale récréation est la lecture. Il a dû lire l'histoire du Canada et il devrait savoir que c'est sir Wilfrid Laurier qui, en 1897, a fait les premières démarches pour resserrer les liens

commerciaux de l'Empire. C'est en 1897, que notre chef sir Wilfrid Laurier, alors premier ministre du Canada, la figure la plus marquante du jubilé après la reine Victoria elle-même, offrit au peuple anglais la première préférence accordée par un dominion. Je me souviens encore des plaintes des journaux et ensuite de certains membres de la Chambre qui protestaient parce qu'en accordant cette préférence, le Canada n'avait obtenu aucun avantage en retour. Ceux qui essaient maintenant de reprendre cet argument oublient qu'à cette époque le marché anglais était libre. C'est pourquoi nous n'avions pas besoin de préférences, ni de réductions de droits, parce que tous les articles de notre production avaient libre accès aux marchés de la Grande-Bretagne. Nous n'avions donc pas besoin d'autres arrangements. Sir Wilfrid Laurier annonça dans tout le pays que c'était la ligne de conduite qu'il s'était tracée et le peuple lui renouvela sa confiance pendant plusieurs années encore, pour son plus grand bien sans doute, car la période de 1897 à 1911 a été l'âge d'or du Canada tant au point de vue économique et national que social. Sir Wilfrid Laurier disait alors: Nous faisons ces concessions à la Grande-Bretagne de notre plein gré, parce qu'elles sont à l'avantage du Canada lui-même; nous ne demandons rien en retour, mais nous savons que les résultats seront favorables au Canada. Et c'est ce qui arriva. La première préférence de 12½ p. 100 fut portée l'année suivante à 25 p. 100 et ensuite à 33 p. 100. Comme par un effet magique, notre commerce grandit par millions et par centaines de millions. Le fleuve Saint-Laurent devint l'une des plus belles artères navigables du monde. Tandis qu'autrefois, les navires devaient jeter l'ancre dans le bas du fleuve au coucher du soleil, on améliora le chenal navigable au point que les plus grands navires pouvaient entrer dans le port de Montréal à minuit aussi facilement qu'en plein midi. Le Canada tout entier se trouva transformé. Nous avons adopté les bills d'autonomie en dépit de l'opposition acharnée du parti conservateur qui souleva à ce sujet le cri de race et de religion, mais nous les avons adoptés quand même à la gloire du parti libéral et à l'avantage du Canada, qui se trouva transformé. En 1911, nous fîmes un appel au peuple et sur quelle question? Sur celle de la réciprocité. Cette question de réciprocité n'est pas nouvelle pour ceux qui sont un peu au fait de l'histoire du Canada. Nous comptons encore parmi nous les fils d'hommes qui se souviennent que nous avons eu la réciprocité avec les Etats-Unis jusqu'à l'abrogation du traité d'Elgin, en 1866. Ce traité favorisait probablement l'est du Canada, qui trouvait son marché naturel au delà de la frontière. En ces temps-là, l'ouest canadien n'existait qu'au point de vue géographique. Il n'était pas représenté dans cette Chambre. Il ne s'y rencontrait que les premiers colons, les coureurs de bois et les missionnaires. Mais l'Est existait, comprenant la Nouvelle-Ecosse, l'île du Prince-Edouard, le Nouveau-Brunswick, Québec et l'Ontario. Les Provinces maritimes, quand on les entraîna de force dans la confédération, possédaient un marché tout indiqué dans les états de la Nouvelle-Angleterre. Boston était alors le plus grand marché au poisson des Etats-Unis, comme il l'est aujourd'hui du continent américain. Quand sir Charles Tupper disait aux gens des Provinces maritimes qu'Halifax deviendrait le nouveau Liverpool de l'Amérique du Nord, il persuadait et même forçait ces gens à entrer dans la Confédération. Les résultats de la confédération, je n'hésite pas à l'affirmer, n'ont pas été heureux pour les provinces de la mer. Le nombre de leurs représentants en notre Parlement diminue sans cesse: cette année encore, nous aurons le triste devoir d'amoindris de deux députés la représentation de la Nouvelle-Ecosse, l'une des plus belles provinces du Dominion. Il faudra aussi diminuer le nombre de représentants du Nouveau-Brunswick, mais l'île du Prince-Edouard est sauvée par l'article qui dispose qu'elle n'aura pas moins de représentants à la Chambre des communes qu'au Sénat.

La cessation de nos relations commerciales avec les Etats-Unis a été un malheur pour les Provinces maritimes. Dans Québec, nous avons toujours été favorables à la réciprocité et l'avons toujours prônée. Je me rappelle fort bien le jour où M. W. S. Fielding, le ministre des Finances probablement le mieux doué et le plus habile qu'ait eu le Canada, a déposé son projet de réciprocité sur le bureau de la Chambre. Les députés se pressaient autour du fauteuil du président. Nombre de députés conservateurs encore vivants se demandaient ce qu'ils feraient à ce sujet, s'ils accepteraient le projet ou le rejetteraient. M. Borden, alors chef du parti conservateur, prit la parole, ne sachant trop quelle attitude adopter. Pourquoi? Parce que le Canada prêchait la réciprocité avec les Etats-Unis depuis quarante ans. Sir John A. Macdonald, sir Charles Tupper, sir Leonard Tilley et tous les grands hommes du parti conservateur avaient été en mission, chaque année, aux Etats-Unis, après l'abrogation du traité Elgin en 1866 pour renouer avec les Etats-Unis les relations fondées sur la réciprocité. Mais ils n'y avaient pas réussi.

Sir Wilfrid Laurier arriva au pouvoir. Ayant assuré au Canada le marché anglais, ayant amélioré nos relations avec les autres parties de l'Empire, ayant relevé la préférence bri-

tannique en 1897, 1898 et 1899, à la conférence impériale de 1902, il faisait une autre proposition tendant à admettre certaines marchandises au Canada nonobstant notre tarif de l'époque. Il se déclara disposé à modifier notre tarif douanier en faveur de l'empire britannique. Vu ces circonstances, il semble incroyable que le premier ministre puisse dire maintenant:

Ces accords constituent le premier pas vers un régime complet d'étroite association économique impériale.

Il doit avoir oublié toute son histoire. Le très honorable député a été absent de cette Chambre de 1917 à 1925. Quand il y est rentré, l'expérience avait quelque peu modifié ses vues, comme la chose nous arrive à tous. Les circonstances n'étaient plus tout à fait les mêmes. Enfin, il se présentait au pays à titre de chef du parti conservateur, remplaçant un leader très distingué, un homme très fort, venant de l'Ouest comme lui-même.

Il se présenta au pays en s'appuyant sur deux questions qui ne pouvaient manquer d'intérêt pour la majorité des gens. Il promettait de l'emploi aux sans-travail: pouvait-il exister un moyen plus efficace pour faire appel au peuple en des jours si sombres? Voyez ce qui se passe aux Etats-Unis où, nous assure-t-on, quatorze millions d'hommes chôment à cause de la protection élevée et de la fermeture des marchés. La même chose s'est produite ici. Nous avons relevé notre tarif douanier. Nous n'avons pas profité de l'expérience des Etats-Unis. Quand ce dernier pays a mis en vigueur le tarif Hawley-Smoot, il a reçu des protestations de soixante-sept pays. Malgré tout, il a fermé ses marchés au monde extérieur, si bien qu'aujourd'hui le commerce est dans le marasme. Quel spectacle, monsieur l'Orateur, que de voir la fédération des œuvres de charité de la ville de New-York forcée de nourrir et de vêtir un million de personnes! Voilà où en sont nos voisins. Dans notre ville de Montréal, au cours de l'été, 150,000 chômeurs recevaient des secours des administrations fédérales, provinciales et municipales. Combien de temps cela durera-t-il? Où allons-nous? Le monde a-t-il sombré dans la folie, et le Canada avec lui?

Je vois le ministre de la Justice (M. Guthrie) à sa place. J'espère qu'avant la fin de sa carrière politique il comprendra que sa politique actuelle n'est pas celle qu'il prônait avec tant de force, de patriotisme et de succès cette journée de janvier où il proposa l'adresse en réponse au discours du trône que j'avais l'honneur d'appuyer. Aujourd'hui nous sommes les seuls survivants des deux cent cinquante représentants du peuple qui ont écouté nos discours en cette circonstance.

L'abaissement des droits de douane est la politique de l'avenir de même que la réciprocité. La Société des nations, dont le maintient nous coûte de $200,000 à $300,000 par année et aux réunions de laquelle nous envoyons quelques-uns de nos hommes politiques les plus distingués, a à maintes reprises déclaré que les tarifs élevés équivalent à une guerre économique; il faut qu'ils soient abolis avant que la paix se rétablisse dans le monde entier. Avant que l'on puisse assainir la situation mondiale, il faut que les routes du commerce soient rouvertes.

Mais, revenons maintenant à l'attitude du très honorable Stanley Baldwin, le personnage le plus en vue qui ait pris part aux délibérations de la conférence économique. Qu'a-t-il dit? Quelles remarques a-t-il faites dans son discours d'ouverture? "Nous sommes venus ici", a-t-il déclaré, "pour abaisser les tarifs et non pas pour les relever."

La chose que je déplore le plus en ce qui regarde cet accord commercial,—et je n'ai pas le temps de le discuter très au long,—c'est que nous sommes liés au point de vue économique pour une période de cinq ans.

Il nous est interdit de conclure des conventions de commerce avec les autres pays du monde.

Supposons que Roosevelt sort élu président des Etats-Unis la semaine prochaine. Le parti démocrate a toujours favorisé l'abaissement des droits de douanes et une plus grande liberté des échanges. Qu'arriverait-il si les démocrates nous offraient un pacte de réciprocité? Quelle serait notre attitude? Je vais essayer de montrer aux honorables membres la différence qui existe entre la politique du parti conservateur et le programme libéral. A l'heure actuelle, le parti conservateur veut nous lier les mains au moyen d'un accord de cinq ans.

Et afin de vous faire voir ce qui fut accompli à une autre période de nos annales, c'est-à-dire en 1912, je citerai un extrait des documents parlementaires du Canada, au cours de la première session du douzième parlement. A cette époque, un pacte de réciprocité avec les Etats-Unis avait été mis en délibération. Et voici les paroles que prononcèrent les honorables W. S. Fielding et William Paterson à l'adresse du secrétaire d'Etat pour les Etats-Unis:

Néanmoins, il est bien compris que nous ne cherchons pas à lier pour l'avenir les décisions du Congrès des Etats-Unis ni du Parlement du Canada; au contraire, les autorités tant des Etats-Unis que du Canada auront absolument toute liberté de remanier le tarif douanier ou de modifier toute décision arrêtée en vertu du présent accord qu'elles jugeront à propos. Nous envisageons la continuation de l'accord non pas parce que les deux parties se trouvent liées,

mais bien parce que nous avons la conviction que les relations commerciales plus libres ainsi assurées seront regardées par les deux peuples comme étant de nature à raffermir les relations amicales qui existent présentement et à encourager les échanges entre les deux pays.

Voilà la politique pratiquée par le parti libéral. Le gouvernement libéral a signé une convention avec les Etats-Unis, mais il s'est abstenu de lier le Canada pour une période déterminée. Le Parlement canadien avait pleine liberté d'abroger le traité à son gré. Si des élections générales avaient lieu l'année prochaine ou dans deux ans, et que la majorité parlementaire fût modifiée, en quelle situation nous trouverions-nous? Le pays, c'est un fait notoire, est fatigué du régime actuel. Or, serions-nous en mesure de négocier d'autres traités de commerce avec les pays étrangers? Pas du tout; la voix du peuple ne serait pas entendue; elle pourrait fort bien réclamer un changement, mais sans l'obtenir. Le Canada serait exactement dans la même situation dans laquelle nous, les membres de la gauche, nous nous trouvons à l'heure actuelle.

En vertu d'une décision de Son Honneur l'Orateur, l'opposition s'est vue refuser le droit de modifier la proposition soumise à la Chambre; nous n'avons le droit ni d'ajouter ni de retrancher un seul mot du texte.

A quoi sert toute cette discussion? (*Approbation*). Pourquoi siégeons-nous ici? Sommes-nous une chambre d'enregistrement et pas autre chose? Est-ce l'attitude prise par nos honorables amis de la droite?

M. VALLANCE: C'est bien le rôle qu'ils jouent en ce moment.

L'hon. M. MARCIL: Voilà, je crois, l'attitude prise par nos adversaires. Le texte de l'accord est soumis à la ratification du Parlement canadien, mais de manière à ce que le Parlement ne puisse y ajouter ni en retrancher quoi que ce soit. Est-ce croyable, monsieur l'Orateur, que dans l'esprit des honorables membres qui siègent à votre droite il ne se trouverait pas une parcelle de sagesse qui pourrait contribuer à l'amélioration de cette mesure? Est-il possible que le pacte signé par MM. Chamberlain et Bennett comprenne toute la sagesse de l'empire? Cependant, on demande tout bonnement à la Chambre de ratifier ou de rejeter l'accord en discussion. Voilà tout ce que nous pouvons faire.

Quelques représentants du peuple inclinent à croire que certains aspects du pacte sont avantageux, mais que la majeure partie des clauses auront un effet absolument contraire. Au nom de mes commettants j'ai étudié avec soin les différents articles que renferme l'accord. Etant donné la période critique que nous traversons, j'ai demandé, lorsque j'ai participé au débat sur l'Adresse, que cette question fût étudiée sans esprit de parti; les conventions devraient être jugées à leur valeur. Or, je constate que le document que j'ai sous les yeux n'est pas de nature à soulager les gens que je représente ici depuis trente-deux ans. Ils m'ont envoyé ici avec un mandat et je ne mériterais plus leur confiance si je contribuais par mon vote à lier le Canada pour une période de cinq ans à un accord qui n'apportera aucun soulagement aux intérêts canadiens.

La principale industrie de la péninsule gaspésienne est l'exploitation forestière. Cette partie du pays, d'une superficie de 10,000 milles carrés, soit près de deux fois celle d'un royaume européen, est idéale pour cette industrie. De quelle façon l'accord dont il s'agit nous assure-t-il l'accès au marché britannique? Comment faisons-nous face à la concurrence de la Russie, de la Norvège et de la Suède? Il y a quelques jours, l'honorable député d'Algoma-Est, (M. Nicholson) parlant au nom de la Canadian Lumbermen's Association, a dit que dans trois, quatre et cinq ans l'accord commercial serait d'un grand avantage pour l'industrie forestière. Or, à ce moment-là, toutes les scieries du Saint-Laurent inférieur seraient fermées. L'hiver dernier, il n'y a pas eu de chantiers dans la région que je représente et les jeunes gens durent chômer. Il n'y a pas de débouché pour le bois des scieries. Notre marché naturel se trouve aux Etats-Unis.

Si j'avais le temps d'énumérer les marchandises qui entreraient en franchise aux Etats-Unis en vertu de cette convention réciprocitaire, la Chambre serait étonnée de la différence entre ce traité-là et l'accord commercial dont nous sommes saisis en ce moment. Je vais en mentionner quelques-unes: les animaux sur pied de toutes sortes, les volailles, le blé, le maïs, le foin, les légumes frais de toutes sortes, les fruits tapés, le poisson, soit en un mot, tous les produits naturels du Canada. Sur plusieurs autres articles, les droits étaient abaissés, et à cause des différences d'ordre climatérique, les nôtres en auraient bénéficié à certaines époques et les consommateurs américains à d'autres saisons.

J'ai sous la main ce qui est peut-être un des plus remarquables documents que l'on puisse trouver dans les annales de nos relations avec les Etats-Unis. Ce document porte la signature de W. H. Taft, qui rappelant les différends qui conduisirent le Canada et les Etats-Unis sur le point de se déclarer la guerre au sujet de la délimitation des frontières du territoire britannique dans l'Amérique septentrionale, dit de quelle façon paisible la question fut réglée grâce au gros bon sens des

gens des deux côtés de la frontière. On procéda par arbitrage, en soumettant la question au tribunal de la Haye, et tout cela fut réglé à l'amiable, et M. Taft ajoute que le temps est venu d'entrer en relations commerciales plus étroites avec le meilleur ami et le meilleur voisin des Etats-Unis. Dans la circonstance en question, cet accord aurait pu être conclu, par le recours au simple sens commun des deux côtés de la frontière. Cela peut encore se faire, et j'espère vivre assez longtemps pour voir la chose devenir un fait accompli, mais en attendant force nous est de prendre les choses telles qu'elles sont.

Le premier ministre nous dit que l'accord actuel se composait, comme la Gaule dont parle César, de trois parties. Premièrement, il y a celle qui étend l'application de la liste des objets admis en franchise aux marchés de l'empire. Cela va sans dire, nous avons là un prolongement de la politique du parti libéral; c'est chose que nous avons préconisée depuis 1897, et le budget Dunning l'appliquait dans son intégrité. Si la vieille Angleterre peut se tirer d'affaires avec 10 p. 100, pourquoi ne l'imiterions-nous pas; pourquoi exigeons-nous 30 pour 100?

En deuxième lieu, vient le maintien des préférences existantes. L'honorable député de Camrose (M Lucas) a parlé de l'Irlande. Pauvre vieille Erin, elle serait malheureuse si on ne lui avait pas refusé quelque chose; il faut que l'Irlandais ait ses griefs. Mais il est fort bien capable de se défendre lui-même. L'Irlande a fourni à l'empire et à l'univers une phalange d'hommes qui auraient porté haut la renommée d'autres pays.

En troisième lieu, on prétend que l'accord augmente la préférence sur une liste choisie de marchandises; et voici où l'on aperçoit l'échappatoire. Le parti conservateur est tenu d'appuyer les associations de manufacturiers et les capitalistes qui l'ont porté au pouvoir. Il doit faire certaines concessions à la Grande-Bretagne afin d'en obtenir quelque chose en retour, mais ces concessions ne doivent pas être de nature à nuire à ses amis. Voyons en quels termes cette clause a été rédigée: "Augmentations des droits de préférence sur une liste choisie d'articles que la Grande-Bretagne est spécialement en mesure de fournir au marché canadien sans nuire à l'entreprise efficace en Canada", c'est-à-dire, "sans nuire aux amis qui nous ont portés au pouvoir", et ceux qui depuis sir Leonard Tilley n'ont cessé d'être les plus fidèles amis du parti conservateur ont adopté son tarif de protection à outrance de 1879.

Telle est la situation. On a complètement ignoré le consommateur. A-t-on invité un seul représentant des unions ouvrières à participer à cette conférence, où il aurait fait observer l'état de choses qui existe en Canada avec ses 700,000 chômeurs et Dieu sait ce qui arrivera? On les a tout à fait oubliés. Il en a été de même des cultivateurs; on n'a même pas voulu les recevoir le jour de l'ouverture de la conférence, mais les manufacturiers ont eu leurs conférences, officiellement et autrement. Certaines ententes sont intervenues entre les manufacturiers britanniques et ceux du Canada; le capital et l'industrie ont été bien protégées, et ces ententes ont été soumises au premier ministre et insérées dans l'accord dans la mesure où la Grande-Bretagne y consentirait, car le tout est subordonné à son approbation.

Incontestablement, par tout le pays, de même que par tout l'empire on souhaitait le succès de la conférence. Pourquoi pas?

Le monde se trouve aujourd'hui dans une position dont personne parmi nous n'a été témoin, et que le plus jeune, je l'espère, ne verra jamais de nouveau. Il fallait donc un accord à tout prix, et il a été conclu. Mais lorsque nos amis les conservteurs parlent des avantages que nous recevons sur le marché anglais ils semblent oublier qu'ils ne sont pas accordés au Canada seulement mais à chaque dominion et à chaque colonie de l'empire. Nos amis ont remporté la victoire dans vingt-deux circonscriptions de la province de Québec aux dernières élections, sur quelle question? Celle du beurre de la Nouvelle-Zélande, qui ruinait le marché de ce produit au Canada. Mais si nous ne pouvons concurrencer le beurre de la Nouvelle-Zélande, comment allons-nous rivaliser avec ce pays en Angleterre?

Pours obtenir la valeur d'un dollar de commerce en Angleterre il nous faut déplacer la valeur d'un dollar au commerce actuel. Le premier ministre parle du bacon et de toutes ces "possibilités". C'est une de ses expressions favorites. Nous savons tous qu'il y a un grand avenir pour le Canada, que la situation actuelle ne fait pas prévoir la fin de notre pays. Ses ressources sont énormes. Comme l'a dit M. Taft, nous ne faisons que de commencer à mettre en valeur les ressources du Canada. Nous n'habitons que la frontière du pays; nous gagnons le nord de plus en plus. Nous perdons du terrain à l'est; notre Ouest est entravé par les mesures tarifaires que nous adoptons, mais nous avons un bel avenir devant nous. Les jeunes Canadiens sont assez sages pour comprendre que cet avenir réside dans la solution de nos problèmes fiscaux. Cependant, les immenses ressources du Canada ne peuvent être exploitées à moins que nous n'ayons la population et les marchés. Dira-t-on que notre pays est surpeuplé, quand il

n'y a que trois habitants par mille carré, alors qu'en Europe il y en a vingt-cinq ou trente? Si nous manquons de marchés, cela est dû à notre politique fiscale actuelle, et tant que nous n'aurons pas de débouchés nous ne pourrons vendre nos produits. Et, dans l'état stagnant de ses affaires, le cultivateur ne peut donner des commandes au manufacturier ou au marchand, de sorte que leurs employés sont sans travail. Il en est de même pour tout le reste.

Maintenant, monsieur l'Orateur, en retour de ces concessions faites par le Canada, le premier ministre dit qu'il garde les préférences actuelles. Eh bien, il est fort douteux que, le 15 novembre, ayant reçu du Canada des préférences depuis trente ans, aucun chancelier de l'Echiquier en Angleterre prenne la parole à la Chambre des communes pour proposer de fermer la porte au Canada ou à aucun des dominions de l'empire. Je me fais une plus haute conception des qualités des hommes d'Etat anglais que ne s'en font certains de nos vis-à-vis. Ils pensent que ces qualités se résument en ce peu de mots. M. Baldwin a dit ici même que 70 p. 100 du commerce impérial se font avec les pays étrangers, et 30 p. 100 dans les limites de l'empire. Les hommes d'Etat anglais qui sont venus au Canada ont-ils jamais eu l'intention de sacrifier 70 p. 100 des affaires de l'empire à ces 30 p. 100? Il serait insensé de penser qu'ils peuvent avoir des vues aussi étroites.

Il est un aspect de l'accord au sujet duquel le premier ministre a fait beaucoup de tapage il y a quelque temps, je veux dire l'embargo russe—l'ours russe. L'ours russe était formidable anciennement lorsque l'Angleterre craignait une guerre avec la Russie, mais cet ours a été quelque peu dompté en une ou deux occasions; les fourrures ont été éliminées et l'huile échappe maintenant à l'interdiction. L'Angleterre a dit: "Nous allons prendre les moyens de vous protéger contre tout dumping en Angleterre." Lorsque l'Angleterre a donné avis qu'elle révoquerait le traité avec la Russie, elle a annoncé immédiatement qu'un nouveau pacte serait conclu avec ce pays et, l'espérait-on, à des meilleures conditions. Est-il un seul de mes collègues qui imagine que l'Angleterre, la première des nations dans le commerce de l'univers, serait assez insensée pour se lier à un pays de 10 millions d'habitants et refuser de traiter avec le reste du globe? Quel que grand que soit l'empire britannique, quels qu'aient été ses efforts en faveur de la liberté civile et religieuse du monde, il ne représente, après tout, qu'un quart de la population du globe. L'empire britannique va-t-il se suffire à lui-même? Va-t-il restreindre son commerce à ses propres frontières? La Grande-Bretagne va-t-elle rompre ses relations avec les Etats-Unis, l'Inde ou les nations européennes? Nous n'avons aucun accord avec l'Inde, dont la population est de 300 ou 400 millions d'habitants. L'Angleterre est trop sage pour cela. Je ne puis donc, dans les circonstances, je le regrette, appuyer cette mesure.

Il y a une innovation en ce qui concerne la Commission du tarif. Les citoyens britanniques sont sujets du roi aussi bien que nous, mais ils ne sont pas Canadiens, et lorsque les membres de la commission se réuniront au Canada les Anglais seront mis sur le même pied que les Canadiens. S'ils ne sont pas satisfaits des arrangements relatifs au tarif, et s'ils font un plaidoyer qui paraisse raisonnable à cette commission, celle-ci aura le pouvoir de leur donner gain de cause au détriment des Canadiens. C'est une nouvelle manière de procéder; je ne me souviens de rien de semblable dans l'histoire de notre Parlement. Que sera cette Commission du tarif? Une créature du Gouvernement, composée de membres nommés par le ministère, bien que le premier ministre prenne grand soin de dire qu'il ne sera pas dérogé aux principes du gouvernement responsable. Naturellement, le ministère ne s'engage pas à faire siennes les conclusions de la commission; celles-ci sont sujettes à l'examen du cabinet. Or, actuellement, nous n'avons pas le gouvernement responsable selon l'ancienne conception, qui prévalait lorsque j'ai été élu pour la première fois; aujourd'hui, nous avons le gouvernement par l'exécutif et le gouvernement par délégation. Quand je suis arrivé ici, en 1900, nous avions le gouvernement responsable, et non pas une douzaine de commissions occupées à examiner et à fureter partout. Maintenant, le député qui vient ici à titre de représentant du peuple n'a pas autre chose à faire, —et c'est le cas de tous,—qu'à voter de l'argent. C'est là notre principale fonction; le reste des attributs du gouvernement responsable est délégué à des commissions. Commissions pour ceci et cela, pour les chemins de fer, pour les soldats, et que sais-je encore? Je regrette que les vieux tories tenants de la responsabilité ministérielle et à qui répugnaient toutes ces commissions ne soient plus ici pour faire écho aux sentiments que j'exprime. Il faut tout de même en prendre son parti, et, parlant au nom de ceux que je représente, je dis que la grande industrie qui les intéresse, l'industrie forestière, ne retirera aucun avantage de ces traités. Notre poisson non plus, parce que la morue salée de la Gaspésie ne s'exportera jamais en Angleterre. On l'exporte dans les pays du sud, et si nous les mécon-

tentons, ils hausseront peut-être les droits sur nos produits. En troisième lieu, il y a la pomme de terre, notre vieille amie, l'une des principales denrées de l'est canadien. Qu'a-t-on fait au sujet de l'embargo sur la pomme de terre? Rien. Je constate par les journaux du Nouveau-Brunswick que la pomme de terre qui se vendait 20 cents le baril, lorsque je me trouvais là au mois de juin, se vend actuellement 50 cents le baril, alors que la récolte n'a été que la moitié de la normale. Naturellement, le Gouvernement ne peut rien faire pour les producteurs de ce tubercule dans Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. Rien non plus pour le poisson.

Je ferai remarquer, à la suite de l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) et de l'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Duff) combien il est malheureux que le premier ministre canadien, si fulminant contre les Etats-Unis lors de sa tournée impétueuse de l'Ouest, au cours de la campagne de 1911, ait si discrètement et si ingénieusement négocié avec ce pays ce petit traité par quoi nous abandonnons la moitié du fleuve Saint-Laurent, au moment où nous n'avons pas besoin de la force motrice qu'il est question d'y aménager. Et, comme le sait tout homme sensé qui possède quelques notions de navigation, jamais transatlantique ne remontera plus loin que le pied du canal de Lachine, point fixé par Maisonneuve lors de la fondation de Montréal, parce que, passé cet endroit, la navigation des transatlantiques n'est plus praticable. Sir Alexander Gibb, le propre expert du Gouvernement, le dit dans son rapport. On lui a demandé d'enquêter là-dessus, parce qu'on avait une haute idée de sa compétence reconnue dans le monde entier. Or il déclare que, si la petite navigation est possible au delà de Montréal, elle y est tout à fait hors de question pour les gros navires. S'imagine-t-on que les vaisseaux de 30,000 et 40,000 tonnes qui font leur terminus à Québec, n'osant même pas remonter jusqu'à Montréal, iront jamais jusqu'à Chicago? Il est possible naturellement que ce traité de la canalisation du Saint-Laurent échoue avant d'atteindre ce Parlement, si la campagne électorale, la semaine prochaine, déplace les partis aux Etats-Unis et que le traité subisse les conséquences du changement. Mais à chaque jour suffit sa peine. Pour ces raisons, je voterai le rejet de ce traité.

M. OSCAR-L. BOULANGER (Bellechasse) (texte): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis tout d'abord d'offrir mes sincères félicitations au vénérable doyen de cette Chambre pour le discours si intéressant et si instructif qu'il vient de prononcer. Qu'il me soit permis aussi de faire le vœu que la Providence nous

[L'hon. M. Marcil.]

conserve encore longtemps l'honorable député de Bonaventure (M. Marcil) car la Chambre a besoin de cette expérience et de cette sagesse qu'il sait dispenser avec une élégance et un charme inimitables. Le fait que je dois suivre l'honorable député de Bonaventure ne rend pas ma tâche plus facile.

Je regrette de constater que l'honorable Solliciteur général (M. Dupré) n'est pas à son siège. J'aurais voulu lui dire deux mots au sujet des défis si amusants qu'il a lancés en cette Chambre, il y a huit ou dix jours. J'espère, monsieur l'Orateur, que vous voudrez bien lui transmettre mon invitation. J'aurais désiré dire à mon ami le Solliciteur général que, quoique je ne croie pas beaucoup à ces sortes de batailles de coqs pour régler une question, je suis bien prêt à le rencontrer, suivant le défi qu'il m'a lancé. Je serai à Saint-Raphaël, dimanche prochain. Saint-Raphaël est le chef-lieu du comté de Bellechasse, et n'est qu'à une vingtaine de milles de Québec; c'est beaucoup moins loin que Genève. J'espère que mon ami le Solliciteur général pourra trouver le temps de venir me rencontrer à Saint-Raphaël, où nous pourrons discuter, devant les électeurs de mon comté, la question qui est actuellement débattue dans cette Chambre. Il pourra même amener son ami de Compton (M. Gobeil), car je serai moi-même accompagné de mon collègue, le député provincial. Je ne répéterai probablement pas à mes électeurs ce que l'honorable Solliciteur général voudrait que je leur dise, car, sans vouloir lui faire de peine, il me semble qu'il n'a pas encore tout à fait saisi pour quelles raisons les libéraux s'opposent au traité de commerce qu'on veut faire ratifier par cette Chambre. Je répéterai à mes électeurs ce que je vais dire ici dans un instant.

Dans son discours d'il y a quelques jours, l'honorable Solliciteur général n'a peut-être pas dit grand'chose, mais ce qu'il a dit, il a été obligé de s'en dédire le lendemain. Tout de même, il y a un paragraphe de son discours que je voudrais relever. A la page 417 du hansard de cette session, l'honorable Solliciteur général disait:

> Ils...
>
> ...les libéraux naturellement...
>
> ...ont deux monopoles: le monopole des inconséquences et le monopole des questions constitutionnelles. Comme l'a dit l'autre jour le ministre des Chemins de fer (M. Manion), dans son langage pittoresque, ils sont experts dans le "shadow-boxing" constitutionnel. Mes amis d'en face qui viennent de Québec se rappelleront un mot fort employé par nos collégiens: les "sparages". Eh bien, je crois que le chef libéral passera à l'histoire avec ses "sparages" constitutionnels. Chez lui, c'est ce que nous appelons en français "un tic nerveux".

Il me semble que s'il est une chose à laquelle on puisse appliquer le mot "sparages" en toute vérité, ce sont bien les défis funambulesques lancés l'autre jour, en cette Chambre, par l'honorable Solliciteur général. Ce sont là, véritablement, des "sparages".

Monsieur l'Orateur, le comté que j'ai l'honneur de représenter ici se trouve dans la partie la plus ancienne du pays; il a été ouvert à la colonisation à la fin du XVIIe siècle et il est l'un des comtés originaux créés en 1791, lors de l'institution du premier Parlement canadien. Aussi les braves gens pour qui je parle connaissent l'histoire de leur pays et ne considèrent pas comme de vains "sparages" constitutionnels, suivant la dédaigneuse expression de l'honorable Solliciteur général, les luttes qui ont été livrées depuis près de cent cinquante ans pour la conquête de nos libertés politiques. Le premier Parlement canadien, qui se réunit après les élections de 1792, n'était guère autre chose qu'un Parlement modèle. Il n'avait pratiquement aucun pouvoir. La mère patrie était propriétaire des ressources naturelles ou des biens publics, si vous aimez mieux. Elle nommait les fonctionnaires, les payait et les destituait. Les taxes perçues dans le pays l'étaient en vertu des lois du Parlement impérial et le gouverneur dépensait le produit de ces taxes à son gré, sans s'occuper du Parlement canadien; bien entendu, il ne consultait aucunement ce Parlement, il n'était pas obligé de le faire dans tout ce qu'il faisait pour l'administration et la gouverne du pays.

Quoi d'étonnant alors de voir les membres de la Chambre d'Assemblée de 1792 entreprendre aussitôt ce que le Solliteur général appelle si joliment des "sparages" constitutionnels, afin de conquérir pour le peuple qu'ils représentaient une certaine mesure de droits politiques. Au témoignage du gouverneur Murray, le peuple canadien n'était pourtant pas très exigeant, car. le 29 octobre 1764, il écrivait aux lords du Board of Trade:

> Les nouveaux sujets ne demandent que peu de chose, bien peu de chose, mais les fanatiques licencieux qui font ici le commerce ne veulent rien de moins que l'expulsion des Canadiens, qui constituent peut-être la race la plus brave et la meilleure de l'univers, race qui, si on lui accordait quelques privilèges que les lois de l'Angleterre refusent aux Catholiques romains dans ce pays, oublierait bientôt l'antipathie nationale qu'elle éprouve envers ses conquérants et deviendrait le groupe d'hommes le plus fidèle, le plus utile de notre empire d'Amérique.

Quinze fois de suite, les représentants du peuple refusent les subsides; quinze fois de suite, le gouverneur dissout la Chambre et, quinze fois de suite, les électeurs canadiens de plus en plus résolus renvoient au Parlement les mêmes hommes pour continuer à revendiquer le droit, qu'on finit par leur concéder, de contrôler la perception, l'affectation et la dépense des deniers publics.

Quels inutiles "sparages" constitutionnels! aurait dit le Solliciteur général aux Papineau, aux La Fontaine, aux Morin, aux Bédard, aux Parent, à ces géants de l'époque héroïque de nos luttes parlementaires, s'il eût vécu dans ce temps-là.

Et que n'aurait-il pas dit aux héros de 1837-1838, qui se battaient pour la liberté et parce que, comme le disait lord Ellenborough à la Chambre des Lords, en 1840, lors du débat sur l'Acte d'Union des Canadas, "ce n'est pas dans l'Amérique du Nord qu'on peut en imposer aux hommes par un faux semblant de gouvernement représentatif"?

Le 3 septembre 1841, Robert Baldwin fait admettre au gouverneur Sydenham le principe du gouvernement responsable et, le 16 septembre 1842, La Fontaine et Baldwin forcent le gouverneur Bagot à faire l'application pratique de ce principe.

Vains "sparages" constitutionnels! dirait le Solliciteur général.

En 1849, sous le ministère Cartier-Macdonald, le Parlement impérial, pour se conformer au désir du Canada, fait disparaître les dispositions législatives qui empêchaient les navires étrangers, c'est-à-dire non anglais, de fréquenter les ports canadiens. La même année, l'Angleterre permet au Parlement canadien,—remarquez bien l'expression,—l'Angleterre permet au Parlement canadien d'abolir les droits différentiels de 7½ p. 100 que devaient payer les Canadiens, s'ils employaient des vaisseaux étrangers pour l'exportation de leurs produits ou s'ils importaient des marchandises étrangères autrement que par l'entremise d'une maison anglaise de commerce ou de courtage. Et quand, dix ans plus tard, le 25 octobre 1859, John A. Macdonald et Alexander Galt complétèrent la victoire en affirmant le droit du Canada d'établir son propre tarif douanier sans intervention étrangère, tous les vrais Canadiens s'écrièrent: Enfin nous avons conquis notre autonomie commerciale. Vains "sparages"! aurait dit notre Solliciteur général.

En octobre 1876, Edward Blake fait enlever des instructions du gouverneur général certains points qui n'étaient plus en harmonie avec le progrès constitutionnel du pays.

Le 10 septembre 1907, le gouvernement Laurier obtient le droit pour le Canada de mettre la signature de deux représentants canadiens sur le traité de commerce avec la France.

"Sparages" constitutionnels encore!

Après la Grande Guerre, le Canada signe le traité de Versailles et est admis à faire partie

de la Société des nations comme nation indépendante, et un Canadien devient même président du Conseil de cette Société.

Le 10 mai 1920, le Canada obtient le pouvoir de se nommer des représentants diplomatiques dans les capitales étrangères.

"Sparages" constitutionnels que tout cela!

Le 2 mars 1923, le Canada se fait reconnaître le droit de faire et de signer seul ses traités de commerce, et c'est le député de Québec-Est (M. Lapointe), alors ministre de la Justice, qui signe, au nom du Canada, le traité avec les Etats-Unis concernant la pêche du flétan. "Sparages", n'est-ce pas?

Est-ce encore un "sparage" constitutionnel que le principe reconnu, à l'instance du Canada, à la Conférence de 1926, de l'égalité entre elles des parties constituant la Communauté des nations britanniques et de leur complète autonomie non seulement dans leurs affaires domestiques, mais encore dans leurs relations internationales?

Sont-ce des "sparages" constitutionnels, toujours, que le droit pour le Canada de choisir son gouverneur général et même de choisir un de ses propres citoyens pour cette fonction, s'il le désire, ainsi que le privilège d'être gouverné maintenant par un vice-roi *de facto,* au lieu de l'être par un fonctionnaire du gouvernement anglais? Et l'autonomie reconnue au Canada en matière de législature maritime? Et le privilège reconnu au Canada de donner à ses lois un effet extra-territorial? Et l'abandon de la théorie de la réserve ou du désaveu des lois canadiennes, ainsi que l'abandon de la théorie de la suprématie des lois impériales sur les lois des dominions?

Enfin, le Solliciteur général considère-t-il comme un "sparage" constitutionnel le Statut de Westminster, adopté par le Parlement impérial, le 11 décembre 1931, statut qui consolide, qui concrétise, qui codifie et promulgue tous les progrès constitutionnels auxquels je viens de faire allusion?

Qu'il me soit permis de dire en toute amitié au Solliciteur général que la population si canadienne que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre, prend très au sérieux, même si lui ne le fait pas, la liberté, l'autonomie et l'indépendance dont nous jouissons maintenant. Elle sait au prix de quelles luttes, de quels efforts, de quels sacrifices et de quelles souffrances parfois ces biens inestimables ont été obtenus.

Elle ne veut pas faire machine en arrière; elle ne veut pas rétrograder; elle ne veut rien abandonner ni rien amoindrir des conquêtes consolidées par le Statut de Westminster. Voilà pourquoi elle est fière de l'attitude si franchement et si catégoriquement canadienne prise par le parti libéral sur la question

des accords de la Conférence impériale économique d'Ottawa, et voilà pourquoi elle approuve entièrement le parti libéral dans sa revendication et sa défense de l'autonomie politique, fiscale et commerciale du Canada. Elle ne veut pas revenir à la situation qui existait avant 1849 et 1859, alors que les Canadiens étaient obligés de payer tribut aux commerçants et aux courtiers anglais et à la marine marchande anglaise, puisqu'ils ne pouvaient importer que par l'intermédiaire des maisons anglaises, puisque seuls les navires anglais avaient accès aux ports canadiens, puisqu'ils devaient payer des droits différentiels de 7½ p. 100 sur les marchandises qui, par hasard, pénétraient au pays autrement et puisqu'ils n'étaient pas libres d'établir un tarif d'impôts douaniers convenant à leurs propres besoins.

La convention qu'on nous demande d'approuver aura pour résultat de créer une situation en plusieurs points semblable à celle dont le Canada s'est affranchi en 1849 et en 1859. Cette convention sanctionne l'intervention de l'Angleterre, pendant au moins cinq ans, dans nos affaires domestiques, dans la réglementation de notre commerce et dans l'établissement de nos mesures fiscales. Cette intervention ne peut signifier autre chose qu'une rétrogression dans la marche du Canada vers la pleine jouissance de ses droits de pays libre. Les articles 9 à 17, inclusivement, de la convention sont là pour le prouver. Je ne tenterai pas de relire ces articles à la Chambre ni de refaire l'argument qui a déjà été exposé à leur sujet. J'ajouterai seulement que l'intervention du Canada dans les affaires domestiques de l'Angleterre, autorisée par le texte du traité, est tout aussi condamnable que l'intervention de l'Angleterre dans les affaires du Canada. Aussi le chef du parti libéral a-t-il raison de dire que cette convention, à base de maquignonnage, de brocantage et de finassage, est susceptible de danger pour la permanence de l'alliance des nations britanniques.

Je crois que c'est le député de Labelle (M. Bourassa) qui disait en cette Chambre, il y a quelques jours, que la convention ou l'accord que nous discutons lui semblait être une tentative, de la part des marchands et courtiers de cette nation que Napoléon appelait "une nation de boutiquiers", pour reprendre le contrôle et la maîtrise du commerce des dominions, un peu comme ils les avaient avant 1849 et 1859, et même le contrôle et la maîtrise du commerce mondial. Je soupçonne un peu qu'on a eu également un autre but: Celui de remplacer des liens politiques, qui se sont rompus graduellement, les uns après les autres, comme je l'indiquais sommairement tout à l'heure, par des liens commerciaux

comportant comme corollaire la nécessité de la centralisation de la direction de ce nouvel empire commercial ainsi que de la centralisation des moyens de défense des routes de commerce et des intérêts créés. Je ne sais si je m'abuse, mais je ne crois pas que la présance parmi la délégation anglaise, à Ottawa, de lord Hailsham, ministre de la Guerre en Angleterre, soit une simple coïncidence. Le *Standard* de Montréal, dans son numéro de samedi, le 22 courant, dans un article à propos du projet de "home rule" pour l'Ecosse, disait en substance ceci: La Conférence d'Ottawa n'est qu'un commencement. Avant longtemps non seulement l'Ecosse, mais l'Angleterre elle-même et le pays de Galles auront des législatures autonomes pour s'occuper des questions locales. Alors le Parlement de Westminster sera vraiment impérial; il sera composé de représentants de toutes les parties de l'Empire et s'occupera des questions de commerce, de tarif, de guerre et autres semblables affectant l'agglomération des nations britanniques. Qu'il me soit permis de dire, pour moi et pour la population que je représente, que nous ne voulons pas de pareille centralisation et que nous y serons toujours inaltérablement opposés. Nous voulons que toutes les questions, soit de commerce, de tarif ou de guerre, qui intéresseront le Canada soient décidées en dernier ressort et définitivement par le Parlement du Canada, sans aucune ingérence ni coercition étrangères.

Cette tendance à la centralisation, comme conséquence de l'interdépendance créée par les accords d'Ottawa, s'est manifestée au cours de la Conférence. En effet, un comité de la Conférence, appelé le Comité des méthodes de coopération économique, et dont faisait partie, par hasard, lord Hailsham, ministre de la Guerre, recommanda la création d'une sorte de secrétariat central quasi permanent, chargé en quelque sorte de voir à l'exécution des conventions. Le rapport se lit d'ailleurs comme suit:

"Le comité de rédaction créé à la dernière séance du Comité des méthodes de coopération économique recommande l'insertion du projet de recommandation suivant au rapport du Comité à la Conférence:

"Le comité a étudié la question générale des méthodes de coopération économique dans la communauté, y compris la question de savoir s'il convient ou non d'aviser aux moyens de poursuivre entre les Conférences impériales qui se succèdent le travail économique découlant de ces conférences, et de participer au côté économique du travail préparatoire de ces conférences, et quelles mesures on pourrait prendre pour assurer un appui financier adéquat et stable aux organisations économiques intra-impériales, et, à la lumière des vues exprimées au cours de la discussion, il fut décidé de recommander à la Conférence l'adoption d'une proposition conçue ainsi:

"La Conférence, ayant étudié la question de consultation et de coopération économiques au sein de la Communauté, et pris connaissance du rapport ci-annexé, que l'on a rédigé pour elle sur la constitution et les fonctions des organismes déjà en existence et en activité dans ces domaines:

"Emet le vœu que l'on charge immédiatement un comité, composé de deux représentants au plus de chaque gouvernement participant, de rechercher les moyens de faciliter la consultation et la coopération économiques entre les différents gouvernements de la Communauté, y compris un relevé des fonctions, de l'organisation et des bases financières des organismes spécifiés au rapport ci-annexé, et d'examiner de quels changements et modifications, s'il y a lieu, sont susceptibles les organismes existants pour faciliter cette coopération au sein de la Communauté.

"La Conférence propose en outre d'autoriser le comité à choisir son président parmi ses membres, et à faire rapport à chacun des gouvernements représentés, le 31 mai prochain, au plus tard, afin que les différents gouvernements puissent étudier son rapport en septembre 1933, au plus tard".

Malgré les termes excessivement vagues, vagues à dessein, du rapport de ce comité de la Conférence, que je viens de lire, M. Havenga, de l'Afrique du Sud, et M. Lemass, de l'Etat libre d'Irlande, ont sans doute senti qu'il y avait anguille sous roche, puisqu'ils ont jugé à propos de faire des réserves.

Voici la réserve de M. Havenga, pour le gouvernement de l'Afrique du Sud:

"Sans vouloir m'opposer à l'adoption du rapport du Comité des méthodes de coopération économique, je tiens, afin d'éviter toute cause de malentendu, à faire les réserves suivantes au nom de l'Union sud-africaine :

1. "Bien que n'étant pas en général opposé à l'institution d'organisme *ad hoc* pour des investigations et préparations économiques, le gouvernement de l'Union ne peut souscrire à un plan quelconque pour la création de toute organisation de la nature d'un secrétariat ou comité préparatoire permanent des conférences impériales, que son caractère soit économique ou autre.

2. Cette partie du rapport renfermant un projet de propositions au sujet de l'institution d'un comité pour étudier les moyens de faciliter la consultation et la coopération économiques ne doit pas être interprétée comme si le gouvernement de l'Union souscrit au principe de son appui financier aux organisations économiques de la Communauté."

M. Lemass, pour l'Irlande, a été encore beaucoup plus catégorique:

Je ne m'oppose pas à l'adoption de ce rapport ni aux propositions qui l'accompagnent, mais je veux qu'il soit bien clairement compris dans les rapports qui seront publiés de la Conférence que le gouvernement de l'Etat libre d'Irlande ne peut adhérer à un projet de secrétariat économique impérial ou autre organisme semblable de centralisation.

M. POULIOT: Le gouvernement canadien a-t-il fait des réserves, lui aussi?

M. BOULANGER: Le gouvernement canadien, dans le Comité en question, était représenté par l'honorable ministre des Postes (M. Sauvé) et l'honorable ministre du Travail, des Mines et, par intérim, de l'Immigration et de la Colonisation (M. Gordon), et je regrette de constater par le rapport que nos deux représentants ont gardé "de Conrart le silence prudent".

M. POULIOT: Le ministre des Postes devait être distrait.

M. BOULANGER: Nos amis de la droite cherchent à excuser le Gouvernement en disant: Il fallait bien marchander, il fallait bien barguigner et faire des concessions, afin d'avoir des avantages en retour. Quels sont donc ces avantages? Malgré la peinture à l'eau de rose que nous en faisait l'autre jour l'honorable député de Dorchester (M. Gagnon), je regrette de dire qu'il ne paraît y en avoir aucun dans le marché que l'on discute, du moins pas pour la classe agricole que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre.

On a déjà signalé cette anomalie consistant dans le fait que, autant les termes du traité sont clairs et précis quand il s'agit d'articles manufacturés, autant ils deviennent vagues et emberlificotés de conditions et de circonlocutions quand il s'agit de produits agricoles. Voyez, par exemple, les articles 4, 5 et 6 de la Convention. Ils ne parlent que de projets, que de désirs à réaliser dans l'avenir et dépendant de toutes sortes d'aléas et de conditions. Il n'y a rien de fait. Tout est à l'état de projet, ou si on aime mieux, de désir fervent.

Relativement aux œufs, au beurre, au fromage et aux autres produits laitiers, ce qui intéresse tout particulièrement les cultivateurs que je représente, il y a une autre anomalie du traité qui a déjà été signalée. En effet, tandis que le traité, d'après l'article 22, est supposé être en vigueur pendant cinq ans, la préférence accordée par l'Angleterre aux cultivateurs canadiens pour les produits que je viens de mentionner n'est valable que pour trois ans seulement.

M. DORION: Trouvez-vous cela trop long?

M. BOULANGER: Si l'honorable député veut écouter une minute, il va saisir mon argument. Voici le texte du tableau A:

Pour ce qui est des œufs, de la volaille, du beurre, du fromage et des autres produits laitiers, l'admission en franchise des produits canadiens se continuera pour une période ferme de trois ans. Toutefois, le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni se réserve le droit, après l'expiration des trois ans, s'il le juge nécessaire dans l'intérêt du producteur du Royaume-Uni, de reviser la base de la préférence en tant qu'il s'agit des articles énumérés et, après en avoir avisé le Gouvernement de Sa Majesté au Canada, soit d'imposer un droit de préférence sur les produits canadiens, tout en maintenant les marges de préférence existantes, soit, de concert avec le gouvernement canadien, d'établir un régime de réglementation quantitative des approvisionnements de toute provenance sur le marché du Royaume-Uni.

Quelle est l'explication de cela? Je me le demande. Est-ce une simple coïncidence que c'est précisément dans trois ans que le gouvernement anglais sera obligé de retourner devant les électeurs pour faire renouveler son mandat? Est-ce que cela signifie que le gouvernement anglais n'a pas l'intention de demander au peuple anglais l'autorisation de renouveler cette préférence? Est-ce que cela veut dire que le gouvernement anglais n'a pas l'intention de défendre cette partie du traité aux prochaines élections anglaises, mais se contentera de dire aux électeurs de ce pays: Ne parlons plus de cela, c'est fini, ce n'était que pour trois ans et le terme est expiré.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. BOULANGER: Monsieur l'Orateur, lors de la suspension de la séance, à six heures, j'étais à dire que nos amis de la droite avaient beau s'évertuer à tomber en pâmoison et en extase devant les accords conclus à la Conférence impériale, comme l'a fait notre ami de Dorchester, l'autre jour, la population agricole du Canada restait sceptique. Elle est payée, d'ailleurs, pour être sceptique, car la population agricole du Canada se rappelle les promesses mirobolantes que lui ont faites les conservateurs aux dernières élections, promesses qu'ils n'ont pas tenues. Ce bloc enfariné ne lui dit rien qui vaille et elle ne croit pas beaucoup à l'accomplissement des rêves mirifiques que nos honorables amis de la droite font tout éveillés en cette Chambre.

J'ai bien peur que cette prétendue préférence, accordée par l'Angleterre aux produits agricoles canadiens, ne soit tout à fait illusoire et ne soit d'aucun avantage pour les cultivateurs du Canada, si l'on songe que l'Angleterre maintient encore un embargo sur nos pommes de terre, comme le faisait remarquer tout à l'heure l'honorable député de Bonaventure, et des restrictions sur notre bétail; si l'on songe que l'Angleterre est actuellement à négocier un traité avec le Danemark pour l'entrée du bacon et des autres produits agricoles de ce pays; si l'on songe que notre bois n'est pas sectionné ni préparé au goût des acheteurs anglais, d'après certaines dépêches parues dernièrement dans la presse; si l'on songe que nous sommes à des milliers de milles du marché anglais alors que les agriculteurs d'Irlande, de Bretagne, de Nor-

mandie, de Belgique, de Hollande, du Danemark, de Suède et de Norvège peuvent l'approvisionner de produits frais, puisqu'ils n'en sont qu'à quelques heures de distance, et surtout si l'on songe que la dépréciation de la monnaie anglaise élimine la différence en notre faveur résultant de la préférence qui nous est accordée par les conventions de commerce de la Conférence économique d'Ottawa.

Je regrette de dire que je ne vois rien dans le traité de nature à bénéficier aux cultivateurs. Au contraire, je vois que, comme conséquence de ce traité, les cultivateurs paieront probablement plus cher leurs habits, leurs ustensiles de cuisine, leur vaisselle, leur coutellerie, certains matériaux de construction, leur peinture, leurs vitres, leur poterie, leur fil de fer à clôture, leurs machines à écrémer et à fabriquer le beurre, leurs outils de menuiserie, leurs chapeaux, leurs couvertures, leurs bas, leurs gants, leurs cuirs, leurs engrais chimiques, leurs moteurs de ferme, etc. Pourquoi cela? Parce que les accords commerciaux d'Ottawa ont servi de prétexte au Gouvernement pour augmenter le tarif sur près de 200 catégories d'articles manufacturés que doivent acheter les cultivateurs, et parce qu'on peut prendre pour acquis que toute augmentation de tarif sur un article se traduit généralement par une augmentation du prix de cet article. L'expérience du passé est là pour le prouver.

Il y a une chose qu'il ne faut pas perdre de vue. Les accords commerciaux d'Ottawa, même si les rêves merveilleux que font nos amis de la droite, à leur sujet, se réalisent, n'augmenteront pas le commerce de cinq sous; ils ne feront que le détourner, le canaliser dans une autre voie. Le résultat de ces accords ne sera pas d'augmenter le commerce du Canada ou le commerce de l'Empire, mais de rendre plus difficile à l'Empire britannique de commercer avec les autres nations du monde. C'est comme si un cultivateur de Saint-Charles-de-Bellechasse, qui récolte cent minots de patates par année et qui a l'habitude de les vendre à Saint-Gervais, décidait un bon jour d'aller les vendre à Saint-Michel. Cela ne lui donnerait pas plus de patates à vendre et il n'aurait aucun intérêt à faire ce changement, excepté s'il peut obtenir un prix plus élevé pour ses denrées. Je souhaite bien que les cultivateurs obtiennent sur le marché anglais des prix plus élevés pour leurs produits, mais j'en doute fort pour les raisons que j'ai données il y a un instant, et pour ces deux autres raisons additionnelles: Sur le marché anglais, les produits agricoles canadiens seront concurrencés par les produits agricoles de tous les autres dominions, à qui ont été accordés exactement les mêmes avantages qu'à nous; ensuite, je ne vois rien dans notre convention avec l'Angleterre qui empêche cette dernière d'accorder, aux produits agricoles d'un pays non britannique, les mêmes avantages qu'aux produits agricoles canadiens.

Je me demande sérieusement, comme se le demandait tout à l'heure le doyen de cette Chambre, l'honorable député de Bonaventure, si, avant de chercher midi à quatorze heures et des marchés à des milliers de milles, où nos produits ne peuvent arriver sans avoir perdu beaucoup de leur fraîcheur, si, avant de nous engager dans un pacte irrévocable et infrangible pour cinq ans, nous ne ferions pas bien de chercher à améliorer nos relations commerciales avec nos voisins, chez qui se trouve notre marché naturel. J'admets que ce sont eux qui, les premiers, ont commencé à mettre des obstacles à l'échange de nos produits respectifs. Mais, ils vont bientôt changer de gouvernement, aussi certainement que nous en changerons aux prochaines élections, et nous attendons du nouveau gouvernement américain une conception plus libérale et plus sensée des relations qui doivent exister entre le Canada et les Etats-Unis.

Les Anglais semblent avoir prévu cela. Je lisais dans le *Droit*, d'Ottawa, l'autre jour, une déclaration de sir Neville Chamberlain, chancelier de l'Echiquier de la Grande-Bretagne, qui avouait ceci bien candidement à la Chambre des communes anglaise, dernièrement, en discutant les accords d'Ottawa:

> Le Canada devait de plus en plus regarder vers les Etats-Unis, et il aurait été impossible pour lui de refuser une nouvelle offre de réciprocité, ce qui aurait attaché définitivement sa fortune à celle de son grand voisin du Sud.

Voilà pourquoi il s'est tant hâté d'attacher le Canada dans l'enchevêtrement des plis et replis des accords commerciaux d'Ottawa et de lui faire promettre de ne pas chercher à s'en dégager avant cinq ans.

Il est impossible de trouver dans ces accords la moindre lueur d'espoir pour la masse du peuple. Il est impossible d'y trouver quelque chose de nature à améliorer le sort des humbles et à augmenter leur pouvoir d'achat, ce qui, après tout, est la seule manière d'augmenter le commerce. Bien au contraire, la mise à exécution de ces accords va signifier une aggravation des restrictions et des obstacles à la circulation des produits du travail de l'homme. C'est, poussée au paroxysme, la protection en faveur d'une classe qui, habituée à des profits scandaleux pendant la guerre, s'évertue par de savantes manigances et des artifices législatifs à faire durer un état de choses qui était anormal et passager.

Vous pourrez faire tous les pactes que vous voudrez, vous pourrez pousser la protection jusqu'à l'outrance, vous pourrez manigancer le tarif jusqu'à ce qu'il crève, vous ne réussirez pas à améliorer l'état de choses ac-

tuel tant que vous ne vous occuperez pas de la masse du peuple. Si le pouvoir d'achat des ouvriers et des cultivateurs était augmenté, si le peuple avait de l'argent pour acheter, vous n'auriez pas besoin d'entasser conférences sur conférences pour stimuler le commerce.

Pour améliorer le sort du peuple et augmenter son pouvoir d'achat, il faut briser cette concentration des richesses entre les mains d'un petit groupe et en obtenir une meilleure répartition, il faut mettre un terme au pouvoir absolu des brasseurs d'argent sur le peuple et ses gouvernants eux-mêmes, non pas consolider ce pouvoir par une protection outrancière.

Comme le dit Sa Sainteté le Pape Pie XI, dans son encyclique *Quadragesimo Anno*:

> Ce qui à notre époque frappe tout d'abord le regard ce n'est pas seulement la concentration des richesses, mais encore l'accumulation d'une énorme puissance, d'un pouvoir discrétionnaire, aux mains d'un petit nombre d'hommes qui d'ordinaire ne sont pas les propriétaires, mais les simples dépositaires et gérants du capital qu'ils administrent à leur gré.
>
> Ce pouvoir est surtout considérable chez ceux qui, détenteurs et maîtres absolus de l'argent, gouvernent le crédit et le dispensent selon leur bon plaisir. Par là, ils distribuent en quelque sorte de sang à l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains, si bien que, sans leur consentement, nul ne peut plus respirer.

M. DORION: Exemple: Taschereau et ses ministres.

M. BOULANGER: On dirait que, dans ces paroles, le Pape a voulu stigmatiser certains de nos financiers, certaines de nos compagnies d'assurance, et probablement l'Association des manufacturiers du Canada. Il continue:

> Cette concentration du pouvoir et des ressources. . . est le fruit naturel d'une concurrence dont la liberté ne connaît pas de limites; ceux-là seuls restent debout qui sont les plus forts, ce qui souvent revient à dire, qui luttent avec le plus de violence, qui sont le moins gênés par les scrupules de conscience. . .
>
> A son tour, cette accumulation de forces et de ressources amène à lutter pour s'emparer de la puissance, et ceci de trois façons: On combat d'abord pour la maîtrise économique; on se dispute ensuite le pouvoir politique dont on exploitera les ressources et la puissance dans la lutte économique; le conflit se porte enfin sur le terrain international, soit que les divers états mettent leurs forces et leur puissance politique au service des intérêts économiques de leurs ressortissants, soit qu'ils se prévalent de leur force et de leur puissance économique pour trancher leurs différends politiques.

On ne peut signaler d'une manière plus frappante les dangers des accords commerciaux à base d'égoïsme et de favoritisme de classe. Et le Souverain Pontife ajoute:

[M. Boulanger.]

> A tout cela, viennent s'ajouter les graves dommages qui résultent d'une fâcheuse confusion entre les fonctions et devoirs d'ordre politique et ceux d'ordre économique, tel, pour n'en citer qu'un d'une extrême importance, la déchéance du pouvoir; lui qui devait gouverner de haut comme souverain et suprême arbitre en toute impartialité et dans le seul intérêt du bien commun et de la justice, il est tombé au rang d'esclave et devenu le docile instrument de toutes les passions et de toutes les ambitions de l'intérêt.
>
> Dans l'ordre des relations internationales de la même source sortent deux courants divers: c'est d'une part le nationalisme ou même l'impérialisme économique; de l'autre, non moins funeste et détestable, l'internationalisme ou impérialisme international de l'argent, pour lequel là où est l'avantage, là est la patrie.

Dans mon humble opinion, avant de chercher à poser au créateur du nouvel Empire britannique économique, notre premier ministre devrait d'abord s'occuper des affaires du Canada et chercher à briser ce joug de la haute finance qui paralyse la vie nationale. Il y aurait tant de choses à faire, par exemple, pour favoriser la circulation des produits agricoles qui pourrissent dans les greniers et les entrepôts, alors que des milliers de gens souffrent de la faim. On pourrait aussi essayer de mieux répartir les richesses dans la nation en taxant plus lourdement les profits et les revenus qui ne sont pas le produit direct du travail, afin que l'Etat ait les ressources requises pour rendre le crédit agricole plus abondant et plus facile, pour aider les cultivateurs à améliorer la qualité de leurs produits et leur en faciliter la mise sur le marché, pour instituer, sur une base de contribution par les bénéficiaires, l'Etat et l'industrie, des assurances contre le chômage, la maladie et la vieillesse et des allocations familiales, etc., etc.

Mais oui, ce serait une sorte de conscription de la richesse. Mais nous avons bien eu la conscription du sang pendant la guerre, et la situation actuelle demande des mesures aussi héroïques que la guerre en demandait. Ce serait aussi le moyen de faire pratiquer largement l'aumône à ces favorisés de la fortune qui peuvent dépenser des $750,000 pour se hisser au pouvoir par les tirants de leurs bottes, de les faire contribuer à la défense efficace de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement et de les assurer, un peu malgré eux peut-être, contre les risques de révolution.

M. DORION: C'est la politique connue: Canada first.

M. ARMAND LAVERGNE (Montmagny) (traduction): Monsieur l'Orateur, je vais m'efforcer de répondre à mon distingué collègue en l'une des langues officielles. Je prie la Chambre de m'accorder son indulgence. Il

va sans dire, j'ai le plus grand plaisir à suivre l'honorable député de Bellechasse (M. Boulanger), qui est le président national d'une société, les Fils natifs du Canada, à laquelle je suis fier d'appartenir, mais je suis quelque peu embarrassé d'avoir à suivre, dans la discussion, mon père politique en quelque sorte. De toute façon, je vais tâcher d'envisager la question à titre de conservateur, indépendant de la discipline de parti, comme le sait mon honorable ami. (*Exclamations.*)

Cette parole semble faire rire certains de mes honorables amis. C'est une surprise pour eux, sans doute, de découvrir un homme qui peut avoir des principes et les suivre en dépit de la discipline de parti. Il n'en est pas ainsi, de l'autre côté de la Chambre, mais cela se produit de ce côté-ci, et je prie mes honorables amis de considérer avec indulgence un état de choses qui peut les surprendre mais qui existe réellement. J'allais simplement dire que, en qualité d'homme indépendant...

Un MEMBRE: Où et quand?

M. LAVERGNE: Quand j'ai voté contre mon parti, alors que mon honorable ami se prononçait contre la conscription et la dénonçait. Voilà un cas. Monsieur l'Orateur, vous noterez que mes honorables amis de l'autre côté de la Chambre semblent plus disposés à m'interrompre qu'à m'entendre. Je ne m'y oppose pas; je suis bon joueur: j'accepte les coups qui me sont lancés et je consens volontiers à répondre à toute question qui me sera posée, même par l'honorable représentant de Saint-Denis (M. Denis), si je puis le comprendre.

J'allais dire: aucun parti, sans doute, n'acceptera mes avis. (*Exclamations.*) Je vois que je ne me trompe pas. A titre d'ancien libéral, si j'avais à donner un avis au parti libéral sur sa façon d'agir, je lui conseillerais de dire au parti conservateur: Vous avez négocié ces accords, vous les avez présentés, vous dites qu'ils sont favorables au pays. D'accord. Vous paierez les violons; vous assumerez toute la responsabilité, mais le Canada vous appuiera dans l'adoption de ces accords. S'ils réussissent, nous sommes assez canadiens pour les accepter et nous les acceptons avec plaisir dans l'intérêt du Canada.

M. HEPBURN: Le peuple ne les approuve pas.

M. LAVERGNE: Mon honorable ami affirme que le "peuple ne les approuve pas". Cependant, mes honorables amis de la gauche ont adopté différentes attitudes. Nous avons entendu le chef de l'opposition (M. Mackenzie King) affirmer que cet accord équivaut pour ainsi dire à un manque de loyalisme à l'égard de la métropole; honte! D'autre part, nous avons entendu l'honorable député de Wright (M. Perras), et d'autres honorables membres tout aussi illustres, déclarer: Vous avez fermé les marchés des autres pays au Canada en lui ouvrant les marchés de l'empire; vous avez fait ceci et cela; vous avez porté le coup de mort au libre-échange. Il y a des libre-échangistes sincères dans les rangs de la gauche tels que l'honorable député de Weyburn (M. Young) et mon honorable ami de Battleford-Sud (M. Vallance). J'aimerais fort à les voir se lever...

M. HEPBURN: Vous pouvez aussi me classer dans cette catégorie.

M. LAVERGNE: Mais quels sont donc les députés de l'opposition officielle qui seraient prêts à se lever dans cette Chambre et à voter en faveur du libre-échange? Il s'en trouve quelques-uns qui sont de sincères libre-échangistes et je les ai nommés. Si je promène mes regards à l'extrême-gauche, je puis peut-être ajouter encore quelques noms à cette liste, mais c'est à peu près tout. Quoi qu'il en soit, l'attitude de mes honorables amis de la gauche me rappelle une anecdote que j'ai lue dans les mémoires de Florenz Ziegfeld. Nous avons entendu nombre de lugubres prédictions quant aux événements qui se produiront si ces accords sont ratifiés; mes honorables amis ne tiennent nullement à en faire l'essai. J'ai la conviction que l'honorable député de Battleford-Sud a lu l'anecdote en question. M. Ziegfeld voyageait à bord d'un train et il avait une boîte percée de plusieurs petits trous. Son vis-à-vis s'enquit du contenu de cette boîte. Et Ziegfeld de répondre "C'est un mangouste". "Un mangouste", rétorqua son interlocuteur? "Oui; il s'agit d'un animal qui mange des serpents. Je l'amène à un ami qui souffre d'une attaque de *delirium tremens*." "Puis-je lui jeter un regard", reprit le voyageur. M. Ziegfeld ouvrit la boîte et il n'y avait rien dedans. Et Ziegfeld ajouta: Il ne s'agit que d'un mangouste imaginaire destiné à manger des serpents imaginaires. Voilà qui représente à merveille, suivant moi, l'attitude de mes honorables ami de la gauche.

M. DUFF: C'est très spirituel!

M. LAVERGNE: Ce n'est pas très spirituel, mais cela s'applique très bien à mon honorable ami d'Antigonish-Guysborough (M. Duff).

M. DUFF: Lorsque je remplissais les fontions de vice-président de la Chambre, j'avais plus de respect pour ma situation que vous n'en avez.

M. LAVERGNE: Monsieur l'Orateur, cette remarque vous vise.

M. DUFF: Du tout; elle ne vise que vous.

M. LAVERGNE: Elle attaque l'un des règlements de la Chambre qui décrète que le vice-président est tenu de voter. L'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Duff), je le sais, pourrait voter sans expliquer sa décision; moi, je ne saurais le faire.

M. DUFF: Quand ai-je jamais voté ici sans justifier mon attitude?

M. LAVERGNE: Lorsque vous remplissiez les fonctions de vice-président de la Chambre.

M. DUFF: Ce n'est pas le cas.

M. LAVERGNE: Mon honorable ami prétend que le vice-président de la Chambre n'a pas le droit de prendre part aux débats?

M. DUFF: Pas du tout.

M. LAVERGNE: Lorsque mon honorable ami occupait le poste de vice-président de la Chambre, il était tenu de voter d'après le règlement, qui est très clair. Or, mon honorable ami doit avoir voté alors sans savoir de quoi il s'agissait et il constitue peut-être l'un des meilleurs exemples du mangouste dont il est question dans les mémoires de M. Ziegfeld. Je ne suis pas un prophète de malheur, monsieur l'Orateur. Depuis l'avènement du présent régime, nous n'avons pas rétrogradé dans le comté de Montmagny. Une fabrique de soie artificielle, qui fonctionne 24 heures par jour, a ouvert ses portes et une autre commencera à fonctionner d'ici quelques semaines, grâce aux remaniements tarifaires effectués par le régime Bennett.

M. HEPBURN: Il n'y a donc plus de chômage là-bas!

M. LAVERGNE: Je n'irai pas jusqu'à affirmer cela; cependant, il y a moins de chômage qu'en 1929.

Quelques MEMBRES: Oh! oh!

M. BRADETTE: Je voudrais bien que l'honorable député vienne dans ma circonscription et se rendît compte de la situation qui existe.

M. LAVERGNE: Que mon honorable ami m'invite et j'irai. Je le prends au mot séance tenante, car, je n'ai jamais eu peur d'un fanfaron (*four-flusher*).

Nous avons ouvert de nouveaux débouchés aux producteurs du Canada et, en ce qui regarde la classe agricole, le marché intérieur constitue encore son meilleur débouché. Je parle en ce moment de la classe paysanne dont l'honorable député de Bow-River (M. Garland) nous a fait l'éloge l'année dernière, —les cultivateurs de la province de Québec qui ne se laissent pas décourager lorsqu'arrive la crise, mais travaillent plus ferme, font face à la crise et finissent par la surmonter. Je dis donc que nous avons ouvert au Canada de nouveaux débouchés sur le marché mondial; le principal, toutefois, c'est le marché domestique. Je suppose que mes honorables amis en conviendront. A présent, nous cherchons, au moyen de ces accords, à ouvrir de nouveaux marchés. Mes honorables amis d'en face auront-ils le courage de voter contre eux?

Des MEMBRES: Oui.

M. LAVERGNE: J'attends avec impatience le vote afin de voir s'ils auront le courage de leurs convictions.

M. HEPBURN: C'est plus que vous n'avez vous-même.

M. LAVERGNE: C'est l'ancien futur premier ministre de la province d'Ontario qui parle.

M. HEPBURN: Un peu mêlé, comme d'habitude.

M. LAVERGNE: Je ne suis pas très fort sur les classiques anglais, mais, si je ne me trompe, c'est Shakespeare qui parle d'un personnage qui "se fait sauter de son propre pétard". J'allais précisément demander à mes honorables amis: Pourquoi ne pas faire l'essai de ces accords au lieu de les juger sans procès? Certains honorables membres sont en faveur du libre-échange. Convenu, mais le libre-échange est un idéal. Vous ne sauriez faire du libre-échange avec des nations qui ne veulent pas commercer librement avec vous. Vous ne sauriez avoir le libre-échange avec les Etats-Unis, si au lieu d'abaisser leurs barrières douanières, ils les élèvent de plus en plus.

M. MERCIER (Saint-Henri): Vous pouvez conclure des accords.

M. LAVERGNE: Oui, et c'est un traité que nous concluons en ce moment, mais non pas avec les Etats-Unis. Je ne passe pas pour être un impérialiste enragé, mais je suis content de voir que cet accord est conclu avec nos propres parents et amis de l'empire britannique.

Les honorables membres protestent aussi contre la période de quatre ou cinq années que devra durer l'accord. Je regrette que ce ne soit pas dix années. Il en est parmi les honorables ami d'en face qui, comme l'honorable préopinant (M. Boulanger) voudraient repousser cet accord juste à la veille des élections qui doivent avoir lieu le 4 novembre prochain aux Etats-Unis.

M. DUFF: Le 8 novembre.

M. LAVERGNE: Peu importe, je conviens que mon honorable ami est mieux renseigné que moi sur les affaires des Yankees.

M. DUFF: Je n'ai jamais été nationaliste.

M. LAVERGNE: Mon honorable ami n'a jamais été nationaliste, non; mais dans ce débat, il a été impérialiste, nationaliste, libre-échangiste et Américain, tout cela à la fois, c'est-à-dire ce que nous appelons en français, un caméléon, de la même couleur que les feuilles qui le protègent.

M. DUFF: Je ne dirai pas à mon honorable ami ce qu'il est, à mon idée. Cela sentirait trop mauvais.

M. LAVERGNE: Je ne sais si c'est à l'encontre du règlement, mais je sais une chose: Je ne prétends pas être grand'chose, mais le jour où je mériterais l'estime de mon honorable ami, j'en serais bien humilié.

Mon honorable ami de Battleford-Sud est d'avis que nous devrions passer à gauche. Approuve-t-il son chef? Approuve-t-il l'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe)? C'est ce que nous voulons savoir, dans la province de Québec.

M. VALLANCE: J'ai la même indépendance que vous réclamez.

M. LAVERGNE: Dans ce cas, je sais que mon honorable ami n'appuie personne, mais parle pour son propre compte. J'en suis heureux pour mon honorable ami de Québec et pour le chef de l'opposition, car je crois, sans en être certain, qu'il déplairait au chef de l'opposition, de voir ce déplacement vers la gauche approuvé et proclamé dans la province de Québec d'où il tire une bonne partie de ses suffrages. On me permettra de demander au chef de l'opposition si, lorsqu'il s'agit de la Russie, il se déplace à gauche.

M. DUPUIS: On ne saurait aller assez vite pour atteindre la Russie.

M. LAVERGNE: Dans la province de Québec, nous nous portons à la droite. Nous avons foi dans le conservatisme, non pas au sens politique du terme, mais dans sa véritable acception. Nous ne croyons pas que le valet vaille le maître; ni préconisons-nous la répartition égale de la richesse,—même si, pour ma part, je ne m'y opposerais pas plus qu'à une égale répartition de la santé. Je ne pense pas que mon honorable ami pourrait nous accorder cela en même temps que l'égalité dans le domaine de la richesse. Nous, de la province de Québec, ne croyons pas qu'un déplacement vers la gauche ait jamais fait de bien à une nation; ce qui a fait le salut des nations, c'est le retour aux vieux principes établis depuis des siècles, principes qui émanaient, non pas de la gauche, mais bel et bien de la droite. Les hommes sont égaux au moment de la naissance et au moment de la mort, mais ils ne sauraient l'être dans la vie et qu'il s'agisse d'un étalon d'or, d'un étalon d'argent ou du régime soviétique, les citoyens de notre province ne sauraient être trompés par ces doctrines car ils savent que la vie est courte en ce monde et que la récompense est dans la vie future.

M. HEPBURN: Votre pays n'est-il pas passé à la gauche à l'époque de la Révolution française?

M. LAVERGNE: Ce n'est pas mon pays; je suis Canadien. Le prochain premier ministre de l'Ontario est d'un siècle en retard. J'irai plus loin; bien que ce ne soit pas mon pays, mais celui de mes ancêtres, je dirai que durant la Révolution française les Français se sont rendus ridicules.

M. HEPBURN: Ce n'est pas ce qu'ils pensaient.

M. LAVERGNE: C'est ce que je pense.

M. HEPBURN: Il y a divergence d'opinion ici.

M. LAVERGNE: C'est exact. Certains de mes honorables amis de la gauche croient que nous allons régler le problème au moyen de l'inflation. Je ne prétends pas être économiste, mais je dirai à mon honorable ami de Battleford-Sud (M. Vallance), qui est Ecossais, que c'est la première fois que je rencontre un Ecossais qui prendrait "un *thrippence* pour un *saxpence*".

M. VALLANCE: Encore bien heureux s'il obtient un *thrippence* en ce pays. Nous n'avons pas encore pu recevoir un sou de ce Gouvernement. Si mon collègue veut prononcer un discours, libre à lui. Si je n'étais pas ici, il ne pourrait pas faire de discours, je crois.

M. LAVERGNE: Eh bien, mon honorable ami a raison; il a dit tant de sottises. Mais laissons cela de côté. L'or ou l'argent ne sont, en fin de compte, que de la fiction. C'est de la très bonne fiction, mais qu'il s'agisse de papier, d'or ou d'argent, il faut qu'ils soient représentés par quelque chose. Mon honorable ami, qui oscille vers la gauche va, je suppose, abolir l'étalon-or et nous donner l'inflation. J'espère que lorsqu'il sera là, on l'y gardera.

M. VALLANCE: N'inquiétez-vous pas; vous ne l'aurez jamais.

M. LAVERGNE: Est-ce une menace ou une promesse? Ne voulant pas abuser de l'attention de la Chambre, j'ai voulu simplement

exprimer mon opinion: pourquoi ne pas mettre cet accord à l'épreuve? C'est le seul intérêt que j'y prends à titre de Canadien. S'il ne réussit pas, nous en porterons le responsabilité; nous paierons les pots cassés, et vous prendrez notre place pour faire mieux. Pourquoi ne pas l'essayer? C'est ce que le pays attend avec impatience. Il y a d'autres questions importantes à régler, par exemple, celle des chemins de fer, qui devrait être présentée dans cette Chambre et discutée après l'approbation de cet accord.

Pour montrer mon indépendance et plaire à mes honorables amis de la gauche, il est une réserve, une seule, que je pourrais faire au sujet de cet accord. Je ne sais pas plus que mes honorables amis quel va être le sort de ce dernier, mais il est de mon devoir, comme de tous les Canadiens, de l'adopter afin de voir quel en sera le résultat. En cas d'échec, nous en serons responsables. Mais j'ai une réserve à faire. La seule critique que j'aie à présenter au sujet de la récente conférence est qu'à cette réunion à Ottawa au mois de juillet le caractère bilingue de ce pays n'a pas été assez apparent. Il m'incombe de faire cette remarque. On me blâmera peut-être, mais je ne le dirai pas moins. Si je ne fais erreur, l'honorable député de Québec-Ouest (M. Dupré) a dit l'an dernier que du moment qu'il est question de bilinguisme ou de français en ce pays quelques-uns voient rouge. Mais, que cela fasse plaisir ou non, presque le tiers de la population du Canada est français. Il est un article de la Constitution qui rend officielle la langue française. Bon gré mal gré, nous devons vivre côte à côte. Je comprends fort bien ceux qui disent qu'il ne devrait y avoir qu'une langue et qu'une religion au Canada,—bien qu'une seule religion dût être chose assez difficile dans les provinces anglaises. Quoi qu'il en soit, nous avons deux langues au Canada; ce n'est pas notre faute. Je dirai cependant que les Canadiens de langue française ne se laisseront pas relégués dans la province de Québec comme sur une réserve. C'est un marché que nous avons fait lors de la Confédération,—et j'aime ce mot de marché parce qu'un marché entraîne un accord; nous avons fait un marché touchant le bilinguisme. Que cela nous plaise ou non, nous devons vivre ensemble, et nous ne voulons pas être parqués dans la province de Québec comme sur une réserve indienne où nous devrions vivre seuls. Si j'étais Canadien de langue anglaise au lieu de langue française, je penserais que le bilinguisme est le salut de ce pays, et devrait être confirmé dans tous les actes nationaux, parce que c'est ce qui nous différencie des Etats-Unis, et est la plus grande barrière contre l'américanisme.

M. DUFF: Qui a dit le contraire?

[M. LaVergne.]

M. LAVERGNE: Personne jusqu'à présent, mais je sais qu'il y a une espèce d'atmosphère...

M. DUFF: Pas de côté-ci de la Chambre. Nous n'avons jamais soulevé d'objection.

M. LAVERGNE: Pour être franc, je dirai des deux côtés.

M. DUFF: Dites de votre côté.

M. LAVERGNE: Je ne veux pas aigrir ce débat en rappelant des exemples. J'en parle parce que, comme je le disais, le caractère bilingue de notre pays n'a pas, selon moi, été suffisamment affirmé à la dernière conférence.

M. DUFF: Ne vous en prenez pas à nous.

Un MEMBRE: Demandez au député de Long-Lake ou encore au ministre du Commerce.

M. LAVERGNE: Que mon honorable ami d'Antigonish-Guysborough (M. Duff) ne me demande donc pas de noms. J'ai siégé dans cette Chambre depuis vingt-huit ans...

M. DUFF: Non pas.

M. LAVERGNE: Depuis vingt-huit ans. J'ai abandonné le parti libéral sur cette question, je sais donc ce dont je parle.

M. DUFF: Vous feriez mieux d'y revenir.

M. LAVERGNE: Eh bien, je suis heureux du changement qui s'est opéré chez mes amis.

M. DENIS: Je m'y oppose.

M. LAVERGNE: C'est le plus beau compliment qu'on m'ait fait depuis longtemps. Deux civilisations, deux éléments ethniques, existent ici. En quoi nous différons beaucoup de la civilisation voisine,—si l'on peut employer ce mot en parlant du pays au sud de nous. Nous avons foi en l'empire britannique. On m'a connu nationaliste enragé, mais j'ai foi en l'empire britannique parce que...

M. HEPBURN: Et au drapeau...

M. LAVERGNE: ...parce que l'Angleterre a donné au monde les meilleures lois criminelles, tout comme nous devons à la France les meilleures lois civiles. Nous avons les deux dans notre province. Bien que l'honorable député qui vient d'interrompre soit présumé le chef d'un grand parti,—grand parti dirigé par un bien petit homme,—il n'a jamais élevé la voix en faveur de cette civilisation, que je sache.

M. HEPBURN: Je ne m'amuse pas à trouer le drapeau britannique.

M. LAVERGNE: Je suis disposé à faire l'essai de ce traité. Si ce préjugé politique ne les aveugle pas, mes honorables amis de la

gauche savent parfaitement que le modeste député de Montmagny serait le premier à voter pour le repousser, s'il n'était avantageux pour le Canada, son commerce et sa prospérité; ce qu'il fera si la pratique ne le justifie pas.

Mlle AGNES C. MACPHAIL: Je ne me propose pas de retenir la Chambre longtemps. Mais je ne saurais laisser passer cette occasion sans dire un mot du traité de commerce. Me reportant à la période antérieure à la conférence, je me souviens de l'unanimité du vœu des Canadiens pour son succès. Je ne crois pas exagérer en disant que, selon moi, aucun autre événement mondial n'a provoqué pareil sentiment parmi notre population. Il est vrai qu'à y penser maintenant ce sentiment était plutôt, sinon ridicule, du moins pitoyable. D'une extrémité à l'autre du Canada, la chaire et les journaux retentirent de prières et d'articles préparant la conférence. Dans toute la presse, c'était une description bien en vedette du mérite de nos visiteurs et de nos propres représentants. Je suis convaincu que tout le monde souhaitait le succès de la conférence.

Or maintenant que tout est fini, que chacun est rentré dans son pays et qu'on en a longuement discuté dans cette Chambre, je crois qu'il faut bien en venir à la conclusion que, une fois de plus, l'élément industriel du Canada, si fortement organisé agissant par l'organe du Gouvernement, a exploité le patriotisme du peuple canadien. Et il me semble fort possible que la proportion américaine de 62 p. 100 des placements en Canada ne soit pas étrangère à l'exploitation du sentiment public canadien. Je dirai davantage: je crois que non seulement l'industrie canadienne et l'industrie canadienne-américaine mais tous les capitalistes devraient se rendre compte qu'il y a danger de dépasser la mesure. Ce danger existe. Je crois que le sentiment manifesté à l'égard de la conférence et du gouvernement du Canada était sincère, d'inspiration très noble, et c'est pourquoi je regrette profondément qu'on en ait abusé.

Quand les Fermiers unis ont présenté un mémoire au Gouvernement, qu'ils sont venus à Ottawa pour essayer d'exposer leurs demandes, celles-ci, je crois, se ramenaient à trois chefs: espoir d'une parité entre le dollar et la livre, sans par ailleurs désirer que le dollar s'arrête là; l'abaissement des tarifs douaniers entre pays de l'empire; et cela sans relèvement des droits à l'égard des pays étrangers. Tout généreux que l'on soit, on doit dire que le peu de succès obtenu n'a trait qu'à la deuxième proposition seulement, l'abaissement des tarifs dans l'empire. Je crois ne pas me tromper en affirmant que, pour ce qui est du Canada, la conférence a été un léger abaissement des tarifs qui avaient été considérablement relevés au cours des deux dernières années. Le fait que l'on n'a pas donné suite à la première proposition rend l'abaissement du tarif dans l'empire bien inutile au point de vue de l'agriculture. Parce que l'on a augmenté aussi les droits contre les produits des pays autres que ceux de l'empire britannique, on peut en craindre les résultats. Quoi qu'il en soit, c'est ce que je pense, à tort ou à raison.

Pour connaître le degré de sincérité du Gouvernement, je lui pose cette question: le Gouvernement a-t-il l'intention de manifester sa bonne foi au sujet des accords en laissant les exportateurs canadiens avoir accès au marché anglais sans avoir à surmonter les difficultés qu'offre le change? S'il est prêt à en agir ainsi, je veux bien croire alors qu'il a fait tout ce qu'il a pu, à la conférence impériale, pour améliorer la situation. Si le Gouvernement du Canada continue à permettre que la valeur de la livre sterling ne soit que de $3.62 pour les exportateurs canadiens et de $4.86⅔ plus une demi-douzaine de tarifs à la nouvelle mode pour les importateurs, j'ai bien peur alors d'être obligé de douter de sa sincérité.

Je me rappelle fort bien qu'il y a deux ou trois ans l'honorable député de Macleod (M. Coote) a dit qu'en ayant recours à la dépréciation de la monnaie canadienne nous augmenterions le prix que reçoivent les exportateurs de notre pays. Cela signifie que les commerçants de blé, de bacon, de fromage et de beurre sur le marché anglais recevraient plus d'argent en monnaie canadienne. Je me rappelle également l'attitude du premier ministre (M. Bennett) qui mit en doute cette affirmation. Je constate, cependant, que personne ne proteste aujourd'hui et je me prends à conclure que nous avons fait bien du progrès. Tout de même, ce n'est pas le progrès qui augmente le nombre de dollars et de sous dans le gousset de ceux que je représente ici.

J'aimerais à citer une parole du très honorable S. M. Bruce. Je suis presque portée à croire que la conférence a été utile en ce qu'elle a permis à M. Bruce de venir au Canada et d'y faire un excellent discours. On en trouvera le compte rendu dans le livre bleu des délibérations de la conférence. Je souhaite que tous les Canadiens lisent ce discours, et surtout les membres du Parlement. On y constatera que même le discours qu'a fait alors notre propre premier ministre l'emporte de beaucoup sur ceux qu'il prononce dans cette enceinte. (*Rires.*) Je regrette que cette observation donne lieu à des rires, parce que c'est un fait patent. M. Bruce a donc dit: "On conviendra que des accords douaniers peuvent être détruits par l'instabilité du change."

L'entrée en franchise des produits canadiens sur le marché anglais est inutile, dans le moment, parce que les produits agricoles de notre pays ne peuvent atteindre ce marché. Il ne se fait pas d'exportation en Angleterre parce que la valeur de la livre sterling n'est que de $3.62. Cette préférence n'est d'aucune utilité et le cultivateur canadien le sait bien. Lorsqu'il a déposé les accords, le premier ministre (M. Bennett) nous a dit que vers l'année 1937 nous pourrions produire 8,500,000 porcs et que vers 1942 nous devrions exporter pour 500 millions de livres de bacon et de jambon. Cela nous paraît très encourageant à lire, mais cela n'apporte pas beaucoup de réconfort aux éleveurs à l'heure actuelle. Ils ne peuvent vendre leur bacon et leur jambon sur le marché anglais. J'ai reçu l'autre jour une lettre de Peterborough dans laquelle on me disait que le propriétaire d'un petit abattoir avait essayé d'exporter du bacon sur le marché anglais, le mois dernier, et qu'il avait perdu $2 par côté, ou $4 pour tout le porc, ce qui est la valeur de l'animal tout entier aujourd'hui. Quand il cherche à exporter du bétail en Angleterre, à l'heure actuelle, le cultivateur canadien perd plus qu'un dollar par quintal. Tout cela est absurde, et c'est une insulte à l'intelligence des habitants du Canada de prétendre qu'un tel système doit être un encouragement pour nos cultivateurs. Je vais parler un moment de l'exportateur canadien, et je ne parle pas des "paysans", mais des véritables et francs cultivateurs canadiens. Quand ces gens énergiques se trouveront en présence d'un homme tel que celui qui m'a précédé, M. LaVergne)—j'ignore quelle circonscription il représente—j'espère, de fait je suis convaincue, qu'ils diront à cette sorte d'homme que le Parlement se porterait mieux si un "paysan" le remplaçait.

M. HEPBURN: Ils diront que Jack est aussi bon que son maître.

Mlle MACPHAIL: Pourquoi faut-il qu'un député prenne ici la parole pour dire qu'il représente les paysans? Heureusement mes mandataires ne sont pas des paysans. Je veux dire au Gouvernement que les cultivateurs de ma circonscription sont suffisamment intelligents pour ne pas se laisser berner par les paroles de ceux qui leur disent qu'en 1942 ou même plus tard, ils pourront vendre telle quantité de bacon et de jambon. Ce qu'ils veulent savoir, c'est la quantité qu'ils peuvent vendre cette année, en 1932. Si l'exportateur canadien pouvait vendre ses produits en Angleterre, même avec la dépréciation de la valeur de la livre sterling, et acheter, en retour de son bacon, de son bœuf, de son fromage et de son blé, des denrées comme les marchandises de laine et de coton, les chaussures, la coutellerie et la porcelaine, la toile et le reste, donnant à la livre sterling pour ce qu'il reçoit la même valeur qu'elle a pour ce qu'il vend, la situation ne serait pas trop lamentable. Ce serait un état de choses plus juste. Mais le Gouvernement, qui s'est montré assez froid au sujet du problème du change quand il s'agissait des exportateurs de produits agricoles, n'a pas tardé à s'alarmer quand le manufacturier s'est trouvé en cause. Il résulte que lorsqu'on achète des tissus de laine ou de coton, des chaussures et autres articles de première nécessité, en Angleterre, la valeur de la livre est fixée. On se perd dans le labyrinthe de ces valeurs fixées; en tout cas, la livre a été fixée à $4.40 pour pas mal de temps. En calculant les droits à appliquer sur une marchandise, on dira par exemple; 20 p. 100 sur la valeur de l'article estimée non pas à $4.40, mais bien à l'ancien cours de $4.86⅔, plus un droit d'accise de 3 p. 100 sur la valeur à l'acquitté, et, s'il s'agit de tissus, il y a surtaxe proportionnellement au poids. Autrement dit, un tissus plus lourd et moins cher sera grevé d'un droit plus élevé. En outre, il y a le nouveau droit de dumping. Il en existait déjà un, de sorte qu'on en a maintenant deux. On devrait les numéroter 1 et 2?

M. GARLAND (Bow-River): Appelez le premier "humpty" et le deuxième "dumpty".

M. SPEAKMAN: Non, il est tombé.

Un MEMBRE: Appelez-le le droit qui saute (jumping duty).

Mlle MACPHAIL: "Jumping duty" siérait assez bien. Le cours de $4.40 est en quelque sorte la valeur fixée de façon permanente pour la livre-papier, puis il y a une valeur fixée pour les deux semaines antérieures. Je n'expliquerai pas dans tous ses détails la façon dont on fixe la valeur; j'en laisse le soin au Gouvernement. En tout cas, le droit de dumping est la différence entre le cours de $4.40 et la valeur fixée pour ces deux semaines, qui est, disons, de $3.62. Le commun du peuple canadien n'était pas représenté à la conférence, mais il lui faudra payer pour les importations suivant une estimation élevée de la livre anglaise en plus d'un grand nombre de droits de douane. Si le consommateur est par hasard exportateur et envoie ses produits au marché anglais, on le paie à raison de $3.62 la livre sterling; mais s'il désire acheter à son tour certains articles dont il a besoin et qui sont fabriqués en Grande-Bretagne, il lui faut acquitter tous les droits que j'ai mentionnés sur une évaluation de la livre qui est fixée, pour les fins de la douane, à $4.86⅔. Le premier ministre me permettra de

lui dire que nous sommes trop intelligents—il est regrettable pour le Gouvernement que nous ne soyons pas tous des paysans—pour avaler une pareille chose. Si le Gouvernement s'y connaît si bien en fait de change, relativement aux importations, je lui conseillerais d'apprendre un peu l'effet que cela doit avoir sur les exportations. En effet, la hausse ou la baisse de la valeur de nos exportations ont leur importance car, après tout, nous avons beaucoup d'obligations à acquitter au moyen des exportations, et lorsque leur valeur baisse, comme c'est arrivé depuis deux ans, le résultat est désastreux.

Pour en revenir à la conférence, elle n'a nullement stimulé le commerce. Le plus qu'elle ait accompli a été simplement de faire une nouvelle répartition des marchés, de détourner le commerce vers les pays de l'empire, et à cette manœuvre des pays britanniques, les autres pays répondront sans doute en commerçant avec d'autres qu'avec nous. C'est inévitable. La conférence a effectivement abaissé les barrières entre pays britanniques et élargi le champ d'action, puis a élevé une haute muraille autour de l'empire; voilà tout au plus ce qu'elle a fait.

J'ai lu un article de sir George Paish qui m'a bien intéressé. Il avait été d'abord publié dans *Time and Tide*, et j'en ai lu la reproduction dans *World Wide*. Il y est dit ceci:

La Grande-Bretagne tire la majeure partie de son revenu extérieur des pays étrangers, non des dominions, et si ce revenu extérieur est de nouveau diminué, le pouvoir d'achat de la nation anglaise s'en trouvera réduit. Comment pourra-t-elle, dans sa pauvreté, augmenter ou même maintenir ses achats dans les dominions?

Il y a un point sur lequel la conférence a, pour moi, échoué complètement, c'est relativement à l'argent. Non seulement elle n'a pas réussi à surmonter l'effet des changes sur le commerce entre pays britanniques, mais la question monétaire qui est plus importante a été complètement mise de côté. Complètement n'est peut-être pas tout à fait exact, car on a institué un comité dont le ministre du Commerce a été nommé président. Ce comité s'est réuni et l'on y a fait d'excellents discours qui ont été publiés; mais rien n'en est résulté, si ce n'est une résolution, disant que les taux d'intérêts sont trop élevés et les niveaux des prix trop bas. Mais le comité n'a pas fait entrevoir ce qu'il faudrait faire à ce sujet; il s'en est tenu là. Il semble bien que nous, qui siégeons, comme on dit, dans le coin sud-est de la salle, insistions toujours sur la question d'argent. Eh bien, c'est parce que nous estimons que c'est la clef de la situation. Sir William Beveridge, dont l'opinion dans "La crise économique mondiale et le moyen d'en sortir" a été citée à maintes reprises dans cette enceinte, dit ceci:

En premier lieu il s'agit d'une crise essentiellement monétaire. Le mécanisme du change et le système de réglementation de la production par les prix se sont effondrés. Le point saillant de la crise, c'est la baisse générale des prix, au point de vue monétaire.

Il y a un instant, je citais un article de sir George Paish, et je désire citer, encore ce qui suit:

On ne doit pas oublier qu'un but, et un seul but, doit être visé si les peuples veulent remédier à leur misère actuelle, et ce but est une augmentation considérable du revenu mondial, apportant avec elle la possibilité pour chaque nation d'acquitter ses dettes.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt une revue du livre *"The Crisis in the World's Monetary System"*, de Gustav Cassel, par John Collingwood Reade. J'ai cherché à me procurer un exemplaire de ce livre, à Ottawa, mais sans y réussir. Toutefois, je vais citer un passage de la revue, comme suit:

Le professeur Cassel raconte comment, en 1928, il a signalé, au système de réserve fédérale, quels résultats désastreux aurait sa politique de restriction monétaire et il blâme le puritanisme américain et français, qui se trouve à la base de leur système monétaire, du krach qui s'est produit dans les prix mondiaux. Il indique que la responsabilité repose sur les politiques monétaires. Même s'il existe d'autre causes qu'une mauvaise régie des fonds, l'auteur fait observer qu'une politique monétaire intelligente aurait pu prévenir les effets cumulatifs de causes relativement insignifiantes.

Les trois auteurs que je viens de citer sont reconnus comme faisant autorité dans le monde entier et, cependant, cette cause, que tous conviennent être la plus importante dans la dépression universelle, n'a pas été étudiée à la conférence; pas plus qu'on n'y a cherché une solution à ce grand problème. La conférence n'a rien accompli du tout touchant la question monétaire.

Je crois que les marchés qui sont les plus négligés au monde sont ceux mêmes des divers pays. La masse du peuple a besoin des marchandises que son propre pays tente en vain de vendre aux autres. Si les masses populaires de tous les pays possédaient le pouvoir d'achat nécessaire, elles pourraient enlever aux marchés mondiaux beaucoup des surplus de marchandises, quels qu'ils soient. Tout cela relève de la question monétaire et il nous faut créer des idées nouvelles au sujet de l'argent. Nous devrions regarder l'argent comme un simple rouage dans un système de transport qui porte des marchandises d'un endroit où elles abondent à ceux qui en ont besoin. Je cite encore un passage de l'article de M. Reade. Je ne le fais pas mécham-

ment, mais parce que cela m'a beaucoup amusé. Ce passage dit:

L'auteur s'amuse aux dépens du vieux monsieur apoplectique qui ne veut pas entendre parler de la régie de l'argent et parle surtout de monnaie saine, en prouvant clairement que nous avons déjà la régie de la monnaie. De fait, il attribue une bonne part de nos maux au fait que, non seulement notre argent est en régie, mais qu'il est aussi très mal régi.

Le professeur Cassel continue ne disant que ce qu'il croit que les pays à étalon or devraient faire serait de commencer immédiatement l'inflation de leur numéraire. Il ajoute:

Quand on se souvient qu'il ne s'agit pas d'un toqué, mais d'une des plus grandes autorités du monde, d'un homme rassis, dont l'influence sur la politique monétaire de la Suède a été récompensée et justifiée par la stabilité extrême qui règne en ce pays, on trouve assez difficile de rire de sa déclaration.

Il se peut que le premier ministre ne pense pas cela difficile, mais la plupart des autres le penseraient.

En ce qui concerne la conférence, je suis d'avis que les résultats obtenus touchant le bacon, le blé et d'autres articles ne sont que de petits appâts placés devant le piège. Les fabricants du Canada se sont assuré des tarifs élevés qui, pendant plusieurs années à venir, leur assureront des prix élevés. Quels que soient les abaissements au tarif qui ont pu se faire au cours de la conférence, ce tarif n'a pas été ramené au niveau qu'il avait pendant les années précédentes; les droits sont toujours élevés et, en ce qui regarde le tarif de préférence, je crois qu'on peut dire exactement qu'ils sont plus élevés que jamais auparavant.

Il est un autre aspect de la question que sir George Paish traite très bien. Il dit qu'une autre nation créancière, la plus grande de toutes, refuse d'accepter le paiement de ses dettes en marchandises. Il continue ensuite:

En autant que la Grande-Bretagne est encore la plus grande nation créancière du monde et que le marché britannique est le plus grand marché unique ou individuel pour les produits du monde, l'accord qui augmente davantage le tarif britannique et par conséquent rend le payement des dettes et la vente des produits du monde encore plus impossible, constitue une calamité universelle de première grandeur. En relevant leurs tarifs, en 1930, les Etats-Unis d'Amérique ont porté un coup terrible à la solvabilité du monde entier. Maintenant, la Grande-Bretagne, autre grande nation créancière, en suivant leurs traces, complète effectivement les résultats désastreux de l'acte des Etats-Unis. Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont engagé, dans d'autres pays, approximativement 8,000 millions de livres sterling de leurs capitaux, la plupart en prêts à taux d'intérêts fixes. Si les Etats-Unis ni la Grande-Bretagne ne veulent acheter les produits de leurs débiteurs, comment ces débiteurs pourront-ils payer et comment l'univers évitera-t-il la faillite?

[Mlle Macphail.]

Je crois que cette idée doit être venue à l'esprit de tous ceux qui ont étudié ce problème. Si toutes les nations créancières disent: "Nous n'accepterons pas de payement en marchandises", quand il n'y a pas assez d'or dans le monde pour les payer, le seul résultat est qu'elles ne seront payées ni en marchandises, ni en or. D'après le critique, le professeur Cassel traite cette question comme suit:

Dans son dernier chapitre, le professeur Cassel déplore la temporisation, l'indécision et le manque de résolution qui ont caractérisé les vieux messieurs qui nous gouvernent. "Prenez garde", dit-il en terminant, "les jours de notre civilisation sont peut-être comptés. N'oubliez jamais que les heures qui nous restent pour faire quelque chose de pratique sont peut-être courtes".

Voilà ce que je pense de la conférence et des traités qui en sont sortis; ils ne vont pas au fond des choses et ils ne résoudront aucunement les problèmes fondamentaux. Les difficultés dans lesquelles l'univers se débat ne sont pas encore résolues et rien ne nous fait voir que notre pays se prépare à tenter de les résoudre. Je suis porté à croire que chaque nation devra s'en charger. Il est vrai que l'on pourra avoir besoin d'une action internationale, mais je suis sûre que cette action suivra au lieu de précéder celles des différents pays. Nous avons de grandes ressources, nous avons une abondance de denrées et de produits alimentaires; il me semble que notre premier devoir est de voir à ce que nos gens aient la nourriture, les vêtements et le gîte dont ils ont besoin. Personne, que je sache, ne fera cela pour nous; c'est nous qui devons nous en occuper.

Je crois qu'il nous faut modifier radicalement toute notre structure sociale; il faut d'abord la nationalisation, ou la socialisation, si vous préférez ce terme, de la finance; il faut aussi le contrôle social des industries fondamentales du pays. Faudrait-il la régie d'Etat ou le simple contrôle? Je ne saurais aujourd'hui le dire. Il nous faut reconnaître que, munis d'usines et d'outillage comme nous le sommes, nous devons faire en sorte que les masses populaires puissent acheter les productions des machines, si nous ne voulons pas voir tout crouler autour de nous. Que se produira-t-il si nous sommes incapables d'y arriver? Il me semble donc que nous devons organiser l'industrie de façon à nous permettre de maintenir les salaires tout en diminuant les heures de travail. Il va nous falloir forcément faciliter l'assurance contre la maladie, le chômage et la vieillesse afin de permettre à nos pauvres gens de s'assurer à bon marché contre les malheurs qu'ils craignent. Cela pourrait se faire maintenant, n'était l'idée

de profit qu'on peut tirer de ces craintes. Je regrette donc que la conférence ne se soit pas attaquée davantage aux problèmes fondamentaux. C'est peut-être présomptueux de ma part, mais je dis ce que je pense.

Si je croyais que ces traités peuvent ouvrir les marchés anglais à nos agriculteurs et leur permettre ainsi de faire honneur à leurs obligations domestiques et d'acheter les produits de l'industrie canadienne ou anglaise, je serais trop heureuse de les appuyer. Peut-être le meilleur moyen de prouver leur inanité est de les mettre à l'essai. Tous les discours prononcés par les membres de notre groupe et par d'autres députés contre le relèvement excessif des tarifs ont été sans résultat, mais les excès même commis depuis deux ans ont presque réalisé ce que nous avions en vain essayé de faire. Il se peut donc qu'il faille mettre cette chose à l'essai. C'est d'ailleurs ce que l'on va faire, mais je ne veux aucunement y engager ma responsabilité.

Je ne suis pas de ceux qui s'effraient à la pensée de ce qui se produirait si l'on nous fermait le marché anglais. C'est le dada du Gouvernement et je vais laisser faire. Mettre loyalement le traité à l'essai est peut-être ce qu'il y a de mieux à faire. Si l'on prend le vote mercredi, je ne serai pas présent, car j'ai reçu une invitation que je ne m'attendais aucunement à recevoir; le département de l'Agriculture de l'Ontario m'invite à aller faire un discours à London, et je n'ai pas le courage de refuser. Je n'assisterai donc pas au vote de mercredi et, afin de laisser le Gouvernement libre de mettre le traité à l'essai, je ne demanderai à aucun député de pairer avec moi. Parlant en mon nom personnel, je dois dire que ces traités me semblent plus pernicieux qu'utiles. Il y a du bon et du mauvais dans ces traités, mais je pense que le mauvais l'emporte sur le bon. Dans tous les cas, je m'en lave les mains.

M. CHARLES B. HOWARD (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, j'ai plusieurs raisons de m'opposer à ces accords. En premier lieu, je crois que le Canada a un grand rôle à jouer dans les affaires du monde et que ces accords rapetissent ce rôle. Je regrette de voir notre pays, dont la population a une si grande largeur de vues, se lancer dans une politique de nationalisme étroit, politique qui a été lamentablement funeste aux autres pays qui l'ont adoptée. Comment le Canada peut-il continuer à coopérer avec les autres pays du monde après avoir adopté la politique étroite que comportent ces accords? Je ne crois d'ailleurs pas que cette politique fut voulue par les délégués qui se sont réunis ici; elle ne l'a certainement pas été par les hommes d'affaires de l'empire. Je veux citer à ce sujet le discours prononcé par S. A. R. le prince de Galles et publié dans le *London Times* du samedi 30 juillet 1932:

> La conférence qui s'ouvre à Ottawa n'est pas à proprement parler une conférence internationale. Mais si, comme je l'espère, elle a pour effet de promouvoir le progrès de l'Empire britannique, son influence, vous le reconnaîtrez tous avec moi, sera internationale. L'adversité, la plus sûre comme la plus dure des leçons, nous a tous appris que la prospérité de toutes les nations du monde dépend de la prospérité de chacune d'entre elles. A notre époque de transport et de communications rapides et d'engrenage du commerce et de la finance, l'impossibilité pour les nations de vivre repliées sur elles-mêmes est plus vraie que jamais.

Au cours du débat, j'ai entendu maintes fois des députés de la droite dire avec orgueil que le quart de la population du globe était représenté à la conférence. Autrement dit, l'empire britannique comprend le quart de la population de l'univers. Les trois quarts de la population mondiale se trouvent en dehors de ce groupe, et permettez-moi d'affirmer en qualité d'homme d'affaires que, si les directeurs d'une institution cherchaient à gérer leurs affaires tout en n'ayant en main que le quart des actions de l'entreprise, ils n'en mèneraient pas large. La première chose à considérer, c'est qu'il faut détenir au moins 51 p. 100 des actions. Un des facteurs importants à considérer, c'est donc que les trois quarts de la population du globe ne sera pas partie à ces conventions.

Quelles réactions ces traités ont-ils provoquées? Il est notoire que lorsqu'une nouvelle est sur le point d'être divulguée, l'effet se fait sentir. Si les gens soupçonnent que le bilan d'une compagnie sera défavorable, les actions commencent à baisser longtemps avant la publication de la nouvelle, ou vice versa. Le monde entier avait les yeux tournés vers la conférence d'Ottawa. Voyons quelle a été sa réaction. A-t-il réagi par une augmentation du prix des denrées essentielles ou par une reprise d'optimisme en affaires? Permettez-moi de répondre à la question par deux citations extraites du *Star,* de Montréal, du 27 octobre. Il s'agit du prix du cuivre. Rappelons-nous que, dans leurs commentaires sur la convention, les honorables députés d'en face ont insisté surtout sur la prescription relative au cuivre, au zinc et au plomb, et ont affirmé que tous les représentants des régions minières du pays, abstraction faite de leur parti, doivent nécessairement appuyer le traité à cause des avantages qui en découlent pour les métallurgistes. Je ne lirai pas l'article entier, mais seulement les dernières lignes. Les voici:

> Le prix du cuivre a accusé un léger déclin à l'étranger. L'offre a été de 5.20 à 5.25 c.a.f. à Hambourg, au Havre et à Londres, quand le prix de revient moyen au Canada est .09c.

Dans le même numéro du même journal, 27 octobre, je relève ces mots: "La sciure de bois est maintenant plus chère que le blé." Un article d'un journal de Calgary donne les chiffres cités devant un tribunal de cette ville:

Le blé se vend $9 la tonne quand le prix courant de la sciure de bois est de $10.

Le lendemain, le blé descendait au cours le plus bas enregistré non seulement depuis quelques années, mais encore depuis environ deux cent cinquante ans: 25 c. seulement le boisseau. En de telles circonstances, je demanderai à mes honorables amis si ces traités offrent vraiment quelque lacune de nature à produire une si mauvaise impression au pays. Je tiens à la main le rapport d'une compagnie qui achète les produits de la ferme et je signale le fait qu'en 1931 on payait aux cultivateurs, dans l'est de Québec, 23 c. la livre pour la matière grasse du lait et, en 1932, le prix moyen est de 19 c. ¼ la livre.

Je tiens aussi à signaler certaines conséquences qui déjà résultent de ce traité. Prenez par exemple le traité avec la France, qui ouvrait à quelques produits du Canada un débouché des plus importants non seulement aujourd'hui, mais en tout temps. Le premier ministre (M. Bennett) a abrogé le traité à cause des conventions avec l'empire qu'il était sur le point de conclure. Quelles ont été les conséquences de l'abrogation du traité avec la France? L'assemblée sait-elle qu'à l'époque de l'annulation du traité, deux navires qui avaient déjà quitté la France pour aller prendre un chargement de blé canadien ont reçu par T.S.F. instructions d'aller en Argentine? Comprenez-vous ce que signifie un changement de fournisseurs pour une denrée comme le blé? Les minotiers français doivent veiller avec soin aux marques de farine, aux mélanges et à la qualité du blé. Ils étaient accoutumés à notre blé dur canadien n° 1 et ne voulaient pas en changer pour un autre blé, même si un autre le valait, ce qui n'est pas. Mais ils ont eu beau représenter à leur gouvernement qu'il leur fallait le blé canadien de première qualité, même si le Canada annulait le traité, le gouvernement français a refusé de se rendre à leur demande à cause de la mesure prise par le premier ministre canadien. Les deux vaisseaux en route vers le Canada se sont dirigés vers l'Argentine. L'Argentine vend maintenant du blé à la France et la formule des minotiers français s'adaptera, cela va de soi, au blé argentin. Quand nous chercherons à conclure un traité avec la France, nous aurons beaucoup de peine, même si le marché est plus avantageux qu'aujourd'hui, à persuader aux minotiers français d'employer de nouveau notre blé canadien. Je vais citer quelques chiffres concernant notre commerce avec la France: les chiffres officiels et les chiffres véritables. Les premiers ne paraissent pas trop mal.

La statistique officielle nous dit qu'en 1930-1931 les exportations du Canada à la France se sont élevées à $13,285,758, tandis que le Canada importait de la France des marchandises estimées à 19 millions, soit une balance de commerce défavorable pour le Canada de six millions. L'année suivante, en 1931-1932, les exportations du Canada à la France se sont élevées à $17,954,321 et les importations à $16,197,036, indiquant une balance de commerce favorable au Canada d'environ $1,800,000.

A côté de ces chiffres, je vais citer ceux que nous a donnés l'agent commercial du Canada à Paris. L'écart provient du fait que la plus grande partie de notre blé étant expédiée par les ports anglais, nos chiffres ne sont pas très exacts, mais la France, qui en fait l'importation, a des données précises.

En 1930-1931, notre commerce total avec la France s'est élevé à $35,599,646 et la balance en faveur de la France a été de $444,125. En 1931-1932, notre commerce total a été de $47,121,338 et juste au moment où nous avions besoin de tout le commerce possible et quand chacun était à la recherche de nouveaux marchés, le Canada avait avec la France une balance de commerce favorable de $20,979,770. Et le premier ministre de notre pays a abrogé le traité conclu avec la France.

Me sera-t-il permis de citer un autre exemple? La république Argentine est le plus fort concurrent du Canada pour la presque totalité de nos produits. On nous a répété à satiété que la contraction de nos exportations n'a rien d'extraordinaire et que tous les pays du monde sont dans le même cas, mais voyons ce qui se passe en Argentine. Sa population est de 10 millions ½ d'habitants, au regard de nos 10 millions. En 1930, les exportations de ce pays se sont élevées à $592,610,000 et l'année suivante, en 1931, elles atteignirent le chiffre de $618,100,000. C'est ce qui est arrivé au commerce de l'Argentine, dont la population est sensiblement égale à la nôtre. Ses exportations se sont accrues d'environ $26,000,000. D'autre part, les exportations du Canada, qui étaient de $905,370,000 en 1930, tombèrent l'année suivante à $617,243,000, soit une diminution de près de 300 millions, au regard d'une augmentation de 26 millions pour l'Argentine.

J'aborderai maintenant une industrie qui me tient au cœur plus que toute autre au Canada, une industrie de haute importance pour tout le pays et surtout pour la province de Québec et les Provinces maritimes, la plus importante peut-être de toutes nos industries

à l'heure actuelle: l'industrie forestière. L'honorable député d'Algoma-Est (M. Nicholson) qui a été le président du comité forestier à la conférence impériale a dit, à la page 574 des Débats (v.f.) en parlant de la restauration à l'industrie forestière canadienne de cette partie du marché anglais dont elle jouissait autrefois:

> Qu'est-ce que cela voudrait dire? La production au pays d'un milliard de pieds de bois donnerait directement et indirectement de l'emploi à 60,000 ouvriers, ce qui fait un total de 200,000 personnes rattachées à cette industrie, et, d'après les statistiques officielles, cela représente l'entretien d'une population de 600,000 habitants.

Me permettra-t-on de décrire à la Chambre la situation actuelle de l'industrie forestière du Canada? On admet généralement qu'une reprise de cette industrie est le facteur le plus important de la cessation du chômage au pays. A la réunion des délégués anglais et canadiens, ceux-ci exprimèrent leur désir de vendre le bois du Canada, tout en se déclarant incapables de consentir à un accord tant que l'on continuerait d'acheter le bois de la Russie. Pendant trois semaines, l'on discuta cette question sous toutes ses faces et voici finalement la réponse de la délégation anglaise: le Canada jouit actuellement d'une préférence de 10 p. 100 relativement au bois étranger et l'on va, en outre, imposer une taxe d'accise de 3 p. 100 sur tout le bois acheté hors de l'Empire. Pour réduire les chiffres en unités, l'Angleterre a acheté l'an dernier six unités en dehors de l'empire pour chaque unité achetée dans les limites de celui-ci, ce qui voudrait dire que l'on ajoute 18 p. 100 à la préférence actuelle de 10 p. 100; autrement dit l'on accorde aux commerçants de bois du Canada une préférence de 28 p. 100.

Monsieur l'Orateur, nos gens repoussèrent cette proposition parce qu'ils ne voulaient qu'une chose: que l'Angleterre cessât tout commerce avec la Russie. La Norvège et la Suède, dont la monnaie est dépréciée, pourraient à elles seules, sans la Russie, subvenir aux besoins de l'Angleterre.

J'ai le plus profond respect pour le ministre du Commerce (M. Stevens). Au point de vue politique, nous ne voyons pas les choses du même œil, mais je sais qu'il est homme d'affaires et entièrement dévoué aux intérêts de son pays. Je me demande s'il est satisfait des résultats de cette conférence. Tout le monde, non seulement dans cette Chambre, mais dans le pays en général, sait, comme l'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) le disait il y a un moment, que le facteur le plus important du commerce du bois est la question du change, et le Gouvernement n'y a pas touché. Je vais illustrer cette question par un exemple. Cette semaine, l'on m'a offert $13 le mille pieds pour de l'épinette de quatrième qualité et des autres qualités supérieures, livrée sur le navire, à Québec. Les frais de la livraison sur le navire s'élèvent à $3.50, ce qui laisse $9.50 par mille pieds pour l'achat du bois, et personne ne peut en produire à ce prix dans la province de Québec. Mais si la conférence avait réglé l'importante question qu'elle a négligée, le prix du bois aurait remonté de $4.50 les mille pieds. Résultat: des milliers d'hommes seraient à l'ouvrage dans nos forêts, à l'heure actuelle; l'emploi de la main-d'œuvre se serait amélioré et nous serions, en une certaine mesure, sur le chemin du retour vers la prospérité.

J'aborde la question sous un autre angle. Il y a environ un an, les Etats-Unis ont soudain imposé un droit de $3 par mille pieds sur l'épinette canadienne. Le Gouvernement n'a pas protesté, bien qu'il soit favorable au tarif élevé, comme chacun sait et comme le Gouvernement l'avoue. Bien que le Gouvernement ait relevé le droit imposé sur les textiles et sur 138 articles, il n'a jamais dit un mot aux Etats-Unis quand a été imposé le droit de $3 en question. La Canadian Hardwood Association est venue présenter au Gouvernement l'un des meilleurs factums qui ait jamais été exposé à un gouvernement à ma connaissance. Cette société est composée surtout de tories. Malgré tout, le Gouvernement a fait la sourde oreille. L'association demandait un droit de $10 par mille pieds sur le bois dur importé au pays. Les Etats-Unis relevèrent d'un autre dollar le droit imposé sur notre bois, le portant à $4; mais le Gouvernement n'a pas bougé davantage. Je ne demande pas qu'on impose un droit sur le bois américain. Mais, si le Gouvernement s'était intéressé au sort des commerçants de bois de notre pays, il aurait réglé la question des changes à la dernière conférence, puisque cette question était la plus importante. Malgré un droit de $4 ou $5, nous continuerions à vendre aujourd'hui notre bois aux Etats-Unis.

Peu de temps après le congrès, un délégué anglais passait une fin de semaine avec moi. Alors que nous causions d'affaires, et non de politique, il me dit: "Monsieur Howard, vous savez aussi bien que moi que si nous convenions maintenant d'acheter votre bois, en Angleterre, quand le marché américain vous sera rouvert dans deux ou trois ans ou peut-être plus tôt, vous ne continueriez pas à nous envoyer votre bois; vous l'expédieriez vers le marché le plus rapproché".

Mais le Gouvernement n'a rien fait en vue de régler la question des changes, de façon que nous puissions pénétrer sur ce marché. Prenons le cas des cultivateurs des Cantons

de l'Est. Le marché américain leur a été fermé. On en a entendu parler dans tout le pays. Ils ont besoin de ce marché. La crème et le beurre des Cantons de l'Est, la région de l'industrie laitière du Canada, ne peuvent plus pénétrer aux Etats-Unis. La conférence eût-elle traité de la question monétaire de la façon convenable, nous pourrions surmonter les barrières aujourd'hui et ces cultivateurs vendraient leur crème et leur beurre aux Etats-Unis.

Mais ce n'est pas tout. Comme l'a dit l'honorable représentante de Grey-Sud-Est, on nous a attirés par l'appât d'un avantage quelconque sur le bacon ou sur tel ou tel produit; les œufs devaient se vendre mieux; le beurre serait à un meilleur prix. Tout membre de la Chambre, comme tout homme d'affaires du pays, sait bien que, tant que l'état des changes ne sera pas modifié, aucun de ces produits ne pourra entrer sur le marché anglais en concurrence avec ceux de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dont la monnaie est dépréciée. Pourquoi vouloir tromper la population du Canada, surtout la population rurale, quand les faits sont patents?

Allons à l'autre extrême. Le Gouvernement a songé au manufacturier. Qu'on me permette de m'arrêter à ce point, car je suis moi-même manufacturier. J'ai sous les yeux un numéro de la *Tribune* de Sherbrooke, en date du 20 octobre, où l'on voit ce titre:

Sherbrooke subit le coup de l'accord impérial.

Suivent ces mots:

L'Angleterre enlève une forte commande...

Je ne donnerai pas le nom de la compagnie de Sherbrooke dont il est question, mais qu'il me soit permis de raconter l'incident.

Une des mines d'or de l'Ontario-Nord cherchait à acheter un treuil de douze pieds et autres machines pour l'exploitation minière, représentant une somme de plusieurs milliers de dollars. Une compagnie de Sherbrooke fit à la mine un prix inférieur au prix de revient, parce qu'elle voulait rester en activité au cours de l'hiver prochain, et que la commande aurait tenu à l'ouvrage entre vingt-cinq et cinquante hommes pendant quatre mois. Mais la commande a été donnée... savez-vous à qui? A une compagnie anglaise. Je suis bien aise qu'elle ne soit pas allée à une maison américaine. Mais, je vous le demande, monsieur l'Orateur, l'ouvrier canadien de Sherbrooke en retirera-t-il quelque chose? Pourquoi a-t-on donné la commande en Angleterre? Parce que le Gouvernement, je l'ai déjà dit, n'a pas résolu le problème le plus important qui se pose dans l'Empire, si l'on veut assurer le succès d'accords interimpériaux, et c'est la stabilisation des changes. Pour concurrencer son rival anglais, le manufacturier canadien doit surmonter cet obstacle: le salaire d'un mécanicien est de 26 c. de l'heure en Angleterre; à Sherbrooke, il est de 48 c. en moyenne. Les industries de Sherbrooke sont bien prêtes à entreprendre la concurrence sur ce pied; mais, en sus de cela, lorsque la monnaie est dépréciée d'un tiers, le concurrent anglais est sûr d'emporter le morceau, ainsi qu'il l'a fait dans le cas que j'ai cité.

[M. Howard.]

Permettez-moi d'aller encore un peu plus loin. Le présent Gouvernement dit: "Oh! nous allons ériger des barrières et amener des industries qui s'installeront au Canada." A chaque session, mes honorables amis citent des chiffres concernant les nouvelles industries qu'ils ont engagées à s'établir au pays. Permettez-moi de citer un cas qui m'a fort surpris dans cet ordre d'idées. L'Angleterre a érigé une muraille tarifaire par l'imposition d'un droit de 10 p. 100 sur les produits étrangers et voilà qu'elle prolonge ce mur de façon à ce qu'il encercle tout l'empire en vertu des accords en discussion. Et qu'arrive-t-il? Nous avons à Sherbrooke une compagnie dont l'usine principale est exploitée aux Etats-Unis. Lorsque ce droit de 10 p. 100 fut imposé sur les produits des Etats-Unis, nous avons tous cru que les commandes accordées à cette compagnie américaine par l'Angleterre le seraient à l'avenir à l'établissement de Sherbrooke et que les Canadiens bénéficieraient de l'imposition de ces droits. Je l'ai cru moi-même. Or, qu'est-il arrivé? Eh bien! monsieur l'Orateur, cette compagnie a déplacé son principal ingénieur de Sherbrooke; elle lui a adjoint deux autres hauts fonctionnaires des Etats-Unis ainsi que tout un personnel qu'elle a expédié en Angleterre; l'on a acheté une fabrique à Manchester et la compagnie fabrique ses produits en Angleterre en concurrence avec le Canada, sous le régime de ce même accord commercial que mes honorables amis de la droite ont si hâte de mettre en vigueur. En réalité, si le présent régime désirait sincèrement venir en aide à nos industries, sans parler de la classe agricole, le meilleur moyen à prendre, ce serait d'abaisser le coût des matières premières et d'ouvrir de nouveaux débouchés pour l'écoulement de nos produits. Je ne redoute pas du tout la concurrence pour les industries canadiennes; j'estime qu'à chances égales les Canadiens sont en mesure de faire concurrence à n'importe quel pays du monde et cette manière de voir, j'en ai la conviction, est partagée par les deux côtés de la Chambre. Cependant, étant donné la situation à laquelle nous devons faire face aujourd'hui, l'avilissement de la monnaie et de

la livre sterling, sans compter que le taux du change varie suivant que l'on exporte ou que l'on importe, je voudrais bien savoir à quoi se réduisent ces accords commerciaux. Absolument à rien, monsieur l'Orateur.

A titre d'exemple, prenons l'industrie de la soie artificielle. Je n'étais pas à mon siège l'autre soir, lorsque l'honorable député de Compton (M. Gobeil) m'a reproché d'avoir omis de dire qu'à Sherbrooke, deux établissements industriels étaient en pleine activité nuit et jour. Puis-je faire observer qu'il n'y a pas une seule entreprise industrielle, à Sherbrooke, qui est exploitée à son plein rendement à l'heure actuelle, ainsi que cela s'est vu par le passé, sous le régime libéral. Je l'admets, toutefois, n'étaient les trois fabriques de soie artificielle et une couple d'autres, dont la fabrique de boîtes; s'il nous fallait compter seulement sur nos principales industries, à Sherbrooke, c'est-à-dire les usines métallurgiques et les fabriques de machines, je suis d'avis qu'il y a longtemps que vous auriez vu une délégation de sans-travail arriver dans la capitale fédérale. Notre population vit et jouit d'une prospérité relative à cause de la diversité de nos industries. A titre d'exemple, prenons un article du tarif, le filé de coton mercerisé, qui sera importé en franchise de la Grande-Bretagne. Cela ne me surprend pas du tout, car cet article n'est pas fabriqué là-bas. Les fabricants de soie artificielle importent le filé de coton mercerisé en quantités énormes des Etats-Unis; cependant, les droits ont été relevés de façon à augmenter le coût de la matière première. Or, du moment que vous augmentez le coût des matières premières utilisées par un manufacturier, il ne peut faire que de deux choses l'une: il faut qu'il augmente le prix de son produit, le prix de revient pour le consommateur, ou qu'il abaisse les salaires de ses employés. Je ne crois pas que ce soit là ce que nous voulons à l'heure actuelle. Je m'oppose à la ratification de cet accord parce qu'il n'est pas de nature, suivant moi, à remédier à la situation du chômage. J'avais l'intention de faire consigner au hansard des chiffres établissant jusqu'à quel point le chômage fait sentir ses effets, mais je m'abstiendrai de le faire faute de temps. Le discours que le premier ministre a prononcé à Calgary constitue un autre motif qui me porte à m'opposer à la ratification de l'accord en discussion. Plus on relit ce discours, plus on se rend compte de la mauvaise influence qu'il exerce. D'après les comptes rendus des journaux, le premier ministre aurait représenté les nations étrangères demandant à payer tribut afin d'obtenir le privilège de commercer avec les diverses parties de l'empire. Or, je le demande, monsieur l'Orateur, allons-nous rétrograder à l'époque de l'empire romain? Allons-nous revenir aux jours où une nation demandait à une autre de lui payer tribut? Je réponds par la négative. Je crois en la fraternité universelle, et le Canada a un rôle à jouer en tout cela. Je voudrais voir le Canada aller de l'avant et jouer un rôle de plus en plus décisif non seulement dans les affaires de l'empire, mais dans celles du monde entier. Nous jouissons d'un excellent climat; notre population ne le cède en rien à celle de n'importe quel autre pays du monde, tandis que la Chine et nombre d'autres nations voudraient bien commercer avec nous. Je verrais d'un mauvais œil l'adoption de ces accords parce qu'ils constitueraient, suivant moi, un pas en arrière. Ainsi que l'a déclaré mon honorable ami d'Ontario (M. Moore), nous retournons à l'esclavage et nous forgeons nous-mêmes nos fers. Je suis opposé à la ratification de cet accord, à cause des anomalies qu'offrent les remaniements apportés au tarif douanier. Je ne fais pas cette assertion dans un sens étroit, mais, plus j'étudie le tableau, plus je m'aperçois des anomalies qu'il renferme. Nous devons nous rendre compte que notre tarif douanier, qui comprend environ 4,000 articles, fut constitué au cours d'une période d'environ soixante ans, c'est-à-dire depuis la Confédération à venir jusqu'aujourd'hui. Depuis, divers gouvernements se sont succédé à la direction des affaires et les changements effectués ont été de peu d'importance. De nos jours, il est bien connu, et tous les économistes en conviennent, que ce qui contribuerait le plus à améliorer la situation par tout l'univers serait une réduction générale des tarifs douaniers. Cependant, lorsque ce Gouvernement est arrivé au pouvoir il a choisi un certain nombre d'articles sur lesquels il a relevé les droits à perte de vue. Aux termes de l'accord qui nous est soumis, ces droits ne sont pas abaissés; au contraire, on les a relevés au-dessus des droits en vigueur après la courte session.

J'aimerais à mentionner quelques-unes des disparités qui existent à cet égard. Prenons d'abord les draps de toile, avec monogrammes, et j'invite les honorables membres à noter spécialement ces mots "avec monogrammes". Les draps de cette sorte ne sont pas de ceux que les gens ordinaires achètent. La plupart du temps, dans les familles qui ont de ces draps, on n'en a qu'une paire et on ne s'en sert que pour les visiteurs. Mais nous constatons que les draps de coton, d'usage courant parmi le peuple, sont assujettis à un droit de 15 p. 100, alors que les draps de toile sont admis en franchise. C'est là une distinction injuste, qui me déplaît. A mon sens, c'est une injustice et ce n'est pas ainsi que l'on devrait agir au sujet de notre tarif, surtout dans les circonstances actuelles.

Passons ensuite aux droits qui s'appliquent aux automobiles. Nous savons que nombre de nos amis favorisés de la fortune possèdent des voitures de grand luxe, et avec eux je m'en réjouis. Je veux parler des automobiles Rolls-Royce, que l'on a mises sur la liste des marchandises admises en franchise. Les propriétaires de voitures de cette marque ne paieront pas de taxes au trésor, car après tout, les droits sont des taxes. D'autre part, le jeune garçon dont on récompense le succès à l'école par le cadeau d'une bicyclette, ou celui qui veut en acheter une, doit acquitter le droit. Pourquoi l'acheteur d'une automobile Rolls-Royce ne devrait-il pas être assujetti au paiement de droits? Et maintenant, parlons des cylindres de bois pour crosses de golf. D'aucuns parmi les honorables membres aiment une bonne partie de golf, et je ne leur en fais pas un reproche. Mais le fait est que le nombre de ceux qui, en Canada, jouent au golf, est très restreint comparativement au reste de la population. Alors que l'on abaisse le droit sur ces cylindres pour crosses de golf, on relève le tarif sur les instruments de chirurgie. C'est là un remaniement tarifaire qui me frappe d'étonnement. Les droits sur les bas et les chaussettes sont maintenus à 30 p. 100, plus un droit spécifique de 75c. par douzaine de paires—un autre exemple de l'application de ce droit spécifique inique. Dans ce pays-ci, porter des chaussettes est de rigueur en hiver. Cependant, nous voyons que les gants de toilette en chevreau, pour dames, longueur au coude, sont admis en franchise. Monsieur l'Orateur, je me demande si l'on devrait nous demander de voter en faveur d'une mesure tarifaire qui renferme tant de disparités injustes.

Plus loin, nous constatons le relèvement des droits sur la houille maigre. Pour revenir aux cultivateurs, nous voyons qu'on leur fait miroiter un marché plus avantageux pour leur bacon et leur beurre. Après cela, le Gouvernement augmente le prix de ce qu'il leur faut acheter. Lorsque le prix du fil barbelé augmente, le cultivateur se trouve directement atteint. Tous ceux, parmi les honorables membres, qui ont fait de la culture savent que l'on n'emploie du fil de fer qu'en cas de besoin absolu, mais lorsqu'il y a un vide dans la clôture, lorsque la clôture de pierre est renversée, ou qu'un arbre abattu par le vent brise la clôture, le meilleur moyen de réparer le dégât et d'empêcher les animaux de sortir, c'est d'étendre du fil de fer barbelé devant l'ouverture. Ce Gouvernement a augmenté le droit sur la clôture de fil de fer barbelé. De même, il a relevé les droits sur les chaînes et sur les écrémeuses.

[M. Howard.]

A l'heure actuelle, dans les Cantons de l'Est, le cultivateur moyen, qui exploite une centaine d'acres de terre et possède un troupeau de seize à dix-huit vaches, touche deux fois par mois un chèque de $8 ou $9 pour sa crème; en d'autres termes, son revenu est d'environ $18 par mois, soit $216 par année. Sur ces $216, le cultivateur doit acquitter l'intérêt sur une hypothèque de $2,000, ce qui représente environ $120; ses taxes sont de $60 à $80, et en sus de cela il doit suffire aux frais d'exploitation et d'entretien de sa ferme, et dans les circonstances, il lui est impossible de se tirer d'affaires. Pensez donc, monsieur l'Orateur, lorsqu'il veut faire l'achat d'une écrémeuse qui ne lui durera que trois ou cinq ans, il doit y consacrer au moins tous ses revenus de neuf mois. Et aujourd'hui le Gouvernement augmente le prix de cette écrémeuse.

Jusqu'à un certain point, je veux bien croire que les affaires ne se font pas sans marchandage. Je ne saurais, cependant, approuver l'idée que cet accord nous donne du marchandage. Lorsque je vais négocier avec un étranger je me présente à lui avec les meilleures conditions possibles, et il en fait autant de son côté. Si nous pouvons nous entendre, nous concluons le marché et nous partons satisfaits tous les deux. Je dois dire cependant que jamais je n'ai conclu de marché qui tienne avec des membres de ma propre famille. C'est chose à laquelle je ne crois pas. J'irai plus loin et j'ajouterai que c'est une mauvaise coutume. Lorsque des fils font un marché avec le père, ou que des frères en font un entre eux, nous savons que cela finit toujours devant les tribunaux; c'est ainsi que la discorde s'est introduite dans les familles, et c'est de cette façon que j'envisage cet accord impérial. Je ne veux pas m'immiscer dans la gestion des affaires de l'Angleterre, et je ne veux pas non plus qu'elle intervienne dans celles du Canada. Si l'accord ne fait rien d'autre, ce sera une occasion de mécontentement; il nous entraînera dans des difficultés sans fin. La preuve en est dans l'accord même. Si vous vous reportez à la page 51, vous y trouverez ces mots:

> Etablir un mécanisme pour le règlement rapide et impartial des différends surgissant de l'application des droits de douane.

Il y aura des différends; il n'en saurait être autrement. Et lorsqu'il est compris dans cet accord—quelque chose que l'on ne trouve jamais dans un contrat ordinaire—une disposition relative à des différends possibles, quand ces derniers sont prévus, il est temps de réfléchir avant de signer un contrat, avant de prendre un engagement à notre propre détriment et qui sera sujet à de tels désaccords.

Au surplus, où le ministre des Finances puisera-t-il ses revenus lorsqu'il présentera son prochain budget? Où trouvera-t-il ses revenus pour l'administration du pays? Sans contredit, il ne peut plus rien taxer. Personne ici ne suggérera que les impôts puissent être augmentés. Le premier ministre de Québec a annoncé à la radio samedi soir que, quoi qu'il arrive, les taxes actuelles ne seront pas haussées dans les circonstances, et qu'il n'y en aura pas de nouvelles. Cet accord sera cause que nos revenus vont baisser. Je ne vois pas comment le ministère va accroître ses recettes, et les affaires ne peuvent être grevées davantage. Les manufacturiers, les municipalités, les particuliers ne peuvent acquitter aucune taxe de plus.

A la page 53 de l'accord, nous constatons une autre injustice extraordinaire. Les articles sont conclus pour une période de cinq ans. Mon honorable collègue d'Algoma-Est, parlant de l'industrie forestière, l'autre soir, a dit qu'elle s'améliorera graduellement, mais qu'il faudra presque cinq ans avant que l'accord soit d'aucun avantage. Mais alors nous aurons atteint la date de l'annulation de l'accord. Eh bien, s'il faut cinq ans pour venir en aide à l'exploitation des forêts, dans les circonstances actuelles, nous n'aurons pas d'industrie forestière au Canada, et quelques-uns des honorables députés aujourd'hui présents ne reviendront pas. Quelle est la situation? Les manufacturiers ont un contrat de cinq ans en vertu de cet accord, mais en tête de la page 53 nous lisons cette déclaration des plus étranges:

> Pour ce qui est des œufs, de la volaille, du beurre, du fromage et des autres produits laitiers, l'admission en franchise des produits canadiens se continuera pour une période ferme de trois ans.

Que va-t-il arriver après cela? Nous ne voyons que de l'incertitude. En d'autres termes, les manufacturiers canadiens ont un contrat de cinq ans, tandis que celui des cultivateurs est peut-être de trois, et ceux-ci ignorent ce qui va survenir. Que pensent de cela les honorables députés de la droite, qu'en pensent ceux qui représentent les circonscriptions des Cantons de l'Est? Samedi après-midi, j'ai assisté à une splendide assemblée à Lennoxville, une réunion d'une association de cultivateurs. Les agriculteurs s'assemblent aujourd'hui pour étudier les questions, non pas d'un point de vue politique, mais afin de se renseigner sur la situation. Lorsque les honorables députés de la droite se présenteront devant les cultivateurs des Cantons de l'Est avec un accord de cette nature, comment pourront-ils dire qu'ils ont obtenu justice. Je ne pense pas que cet accord soit dans l'intérêt du Canada. Je refuserai de l'appuyer, et laissez-moi ajouter ceci en terminant: Il me semble que les intérêts financiers, qui ne sont pas responsables envers les électeurs, n'en dictent pas moins la politique du Gouvernement actuel.

M. VINCENT DUPUIS (Laprairie-Napierville): Avant d'exprimer mon opinion sur la question dont nous sommes saisis, je dirai que j'ai suivi avec un vif intérêt les délibérations des deux côtés de la Chambre, et que je ne suis pas de l'avis des collègues qui prétendent que ce débat n'aurait pas dû être aussi prolongé. Je ne dirai pas que les observations que j'aurai l'honneur de présenter au nom de mes commettants contribueront beaucoup au progrès de la discussion, mais il m'incombe d'exposer les vues non seulement de mes électeurs, mais la mienne propre, à titre de l'un des représentants du peuple canadien dans cette Chambre. Bien que je ne sois pas prêt à accepter l'observation d'un grand homme d'Etat qui a dit, l'autre jour, qu'il ne faut pas attacher trop d'importance à la lettre de l'accord, mais nous en tenir à son esprit, cependant, pour les fins de la discussion et vu que nos adversaires ont fouillé les détails de l'accord, je vais les suivre sur leur propre terrain.

Comme je représente une circonscription agricole, j'ai eu l'honneur, il y a deux ans, d'avoir la visite d'honorables députés de l'Ontario dans cette Chambre. Ils se sont donnés comme les apôtres de la protection. Ils ont parcouru plusieurs comtés de la province de Québec, faisant une étude de la situation agricole en cette province. Parmi eux je mentionnerai l'honorable député d'Haldimand (M. Senn), l'honorable député d'Hastings-Sud (M. Tummon) et l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe). Ils sont venus à Laprairie, ont fait une enquête, et, naturellement, ont constaté que les cultivateurs de ma circonscription vendaient leurs œufs à un prix de famine. Quels étaient les prix des produits de la ferme alors, en janvier 1930? D'après le hansard, le beurre se vendait 37c. ¼ en janvier 1930 et 38c. ½ en avril de la même année. Je me souviens parfaitement que l'honorable député d'Haldimand prétendait que la concurrence du beurre de la Nouvelle-Zélande faisait que les troupeaux diminuaient d'une année à l'autre. Que constate-t-on après deux années de régime conservateur? Selon un rapport du département du Commerce publié au mois d'août 1932, le cheptel laitier compte 170,000 unités de moins qu'en 1930. Le revenu provenant des laitages a baissé de $269,844,000 à $161,243,000, entre 1930 et 1931, soit une chute de $108,601,000, ou de 40 p. 100. Voilà ce qui s'est produit sous le régime des honorables membres de la

droite qui sont venus dans ma circonscription préconiser la doctrine de la forte protection.

Deux ans après leur arrivée aux affaires, ils viennent maintenant nous proposer l'approbation de ce traité, sans discussion. On nous dit que ce sera excellent pour l'agriculture. On prétend avoir ouvert le marché anglais aux cultivateurs canadiens. Je parlerai du beurre dont on s'est tant servi pour nous combattre aux dernières élections. L'Angleterre accorde une préférence de 15 shillings le quintal, soit, au cours actuel de la livre sterling, 2c. par livre. Je voudrais ici citer un extrait des remarques de l'honorable député de Dorchester (M. Gagnon) telle qu'elles sont consignées à la page 701 du hansard, version anglaise:

...mais la politique libre-échangiste du gouvernement britannique n'avantageait guère l'agriculteur et le fabricant canadiens par rapport aux concurrents étrangers situés à quelques milles des marchés de Londres et de Liverpool.

L'honorable député a foi dans la politique protectionniste de son parti; il croit que ce droit de 2c. par livre sur le beurre profitera au cultivateur canadien. Voyons où le Royaume-Uni s'approvisionne de beurre. Un bulletin en date du 15 octobre 1932, publié par le département de l'Agriculture, fournit les renseignements ci-dessous sur l'exportation de 1932 en Angleterre:

	Quintaux
Danemark	1,751,108
Australie	1,149,660
Nouvelle-Zélande	1,474,265

Il n'est pas fait mention du Canada, qui doit figurer sous la rubrique "autres pays" dont l'exportation ne dépasse pas 217,336 quintaux. C'est le Danemark qui en dehors des pays d'empire est le plus fort concurrent pour le beurre sur le marché anglais, et, comme le dit l'honorable député de Dorchester, ce pays n'est qu'à quelques milles des marchés de Londres et de Liverpool. Une préférence de 2c. seulement par livre nous permettra-t-elle de concurrencer le beurre danois? Comment pouvons-nous concurrencer la Nouvelle-Zélande? Selon les honorables membres de la droite, nous ne le pouvions pas en 1930 parce que la Nouvelle-Zélande primait de 5c. la livre le beurre d'exportation; comment pouvons-nous concurrencer le beurre néo-zélandais sur le marché de Londres?

Je suis convaincu qu'avec ce traité le Royaume-Uni obtient plus qu'il ne nous a donné. Nos honorables amis de la droite prétendent que ce traité consacre le principe donnant-donnant,—de la réciprocité également proportionnée. L'histoire du boucher réputé vendre la meilleure qualité de saucisse peut servir de réponse à cet argument. Une dame lui en demandant la recette, il lui répondit qu'il la faisait d'un mélange égal de bœuf et de poulet.—un bœuf, un poulet. Je demande à mes honorables amis de nous montrer le bœuf et le poulet dans ce traité qu'on nous demande d'approuver.

Je le répète, en me servant des propres paroles de lord Reading, les détails de ces traités importent peu; pour moi c'est le principe qui compte. Le principe de ces accords est caché sous la formule politique douanière. La ferveur du premier ministre (M. Bennett) ne se dépense pas tant au profit du commerce que dans l'intérêt de la doctrine impérialiste qu'il a autant à cœur que le très honorable Neville Chamberlain.

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le discours prononcé l'autre jour par l'honorable solliciteur général (M. Dupré) dont, je puis le dire en passant, j'admire bien la courtoisie, les connaissances et l'affabilité. C'est un Canadien, et dans la vie publique, je crois que l'amitié prime même les attaches de parti. Je suis sûr qu'il ne m'en voudra pas de combattre ses principes politiques. Commentant l'autre jour certaines paroles de l'ex-ministre de la Justice (M. Lapointe) le solliciteur général a voulu lui faire la leçon ainsi qu'à mon très honorable chef (M. Mackenzie King). Par exemple, il s'est permis de faire parler ainsi sir Wilfrid Laurier:

Mon cher Ernest, mon cher "Bill", quand vous parlez de protection et de libre-échange, appliquez la pédale douce.

Je voudrais dire au solliciteur général (M. Dupré) qu'il se trompe grandement quand il soutient que le principe fondamental de ces accords est celui du tarif ou du libre-échange. Ce que l'on trouve à la base de ces convention, c'est l'impérialisme, c'est précisément ce à quoi nous nous opposons. En réponse au solliciteur général, me servant d'un argument semblable au sien et attribuant mes paroles à notre grand homme d'Etat canadien, sir George-Etienne Cartier, je lui dirais: Sois prudent, mon jeune ami, quand les jingoes parlent tarif et t'offrent des préférences, même sur un plateau d'argent; lève le cadeau et tu trouveras le serpent de l'impérialisme. Tu ferais mieux d'appliquer les freins sur les quatre roues avant qu'il ne soit trop tard et avant que notre pays n'ait connu la ruine.

Paraphrasant le mot du sage au cours de la guerre de Troie, je voudrais dire à mon honorable ami: *"Timeo jingoes et dona ferentes,"* ou, en d'autres termes: "Crains les jingoes, même quand ils t'offrent des présents."

J'aimerais à dire un mot des observations qu'a faites l'autre jour l'honorable député de Dorchester (M. Gagnon). Après avoir cité sir Wilfrid Laurier lui-même, il a dit que, grâce à ces accords,

Nous avons aidé les provinces à exécuter leurs projets de soulagement du chômage. Nous avons protégé les cultivateurs; nous avons protégé les manufacturiers; nous avons protégé les consommateurs et, cependant, le coût de la vie a été réduit.

Protection! Quelle sorte de protection avons-nous donc obtenue? Quelle sorte de protection ont obtenue nos cultivateurs, nos industriels et nos ouvriers? Ils meurent de faim. Ils n'ont rien pour subsister. Leurs goussets sont vides. Lorsque j'ai entendu l'honorable député de Dorchester (M. Gagnon) affirmer que son parti avait donné de la protection à tout le monde, je me suis rappelé la fable de La Fontaine où il est question d'un vieillard et de son ami l'ours. Il y avait une fois un pauvre homme qui, se trouvant seul sur la terre, se cherchait un ami. Un jour qu'il marchait dans la forêt, il rencontra un ours qui se trouvait exactement dans la même situation que lui. Ils engagèrent la conversation et le vieillard traita si bien l'ours que celui-ci devint son protecteur. L'ours suivait le pauvre vieux partout et surveillait ses moindres mouvements. Par une chaude journée d'été, le vieillard se sentit fatigué et se coucha sous un arbre. L'ours se tint à ses côtés pour faire en sorte que son maître fût convenablement protégé. Or, voici qu'une mouche vint se poser sur la figure du vieillard et l'ours, qui ne pouvait réussir à la chasser avec sa patte, entra dans une grande colère. N'en pouvant plus, il prit une pierre et, voulant tuer la mouche sur le nez de son maître, tua celui-ci. C'est justement le genre de protection que nos amis tories nous donnent par les accords qu'ils proposent actuellement à la Chambre. Ils appellent cela de la protection. Nous donnent-ils de la protection? La seule forme de protection que les tories et les jingoes aient jamais donnée à notre pays est celle qui favorise le riche, l'homme à l'aise, les manufacturiers, ceux qui versent des fonds dans la caisse du parti pour assurer son élection afin d'en obtenir, en retour, de la protection.

Nos honorables vis-à-vis nous demandent d'établir la différence qui existe entre la doctrine des libéraux et celle des conservateurs sur l'impérialisme et les préférences. A mon avis, la différence est considérable. Je ne pense pas que mes paroles soient tenues par nos adversaires pour l'expression de la vérité; de fait, je suis convaincu qu'ils ne les accepteront pas. J'ai tout de même le droit de dire ici ce que je pense de leurs affirmations.

A la conférence de 1902, les impérialistes de Grande-Bretagne désiraient, eux aussi, induire les colonies à former un tout politique, et qui donc a fait échouer cette tentative de Chamberlain? Ce fut sir Wilfrid Laurier. Dans le livre "Life and Letters of sir Wilfrid Laurier", par O. D. Skelton, je trouve à la page 202 le passage que voici:

La conférence de 1902 a convaincu M. Chamberlain que les sentiers de la politique et du militarisme ne lui permettraient d'atteindre son but que bien lentement. Il se lança donc dans la voie du commerce où il avait cru constater un plus grand désir de coopération. L'inauguration de sa campagne de commerce impérial à base de préférences, en 1903, a été la conséquence directe de l'échec de la conférence coloniale de 1902. Que la Grande-Bretagne adopte un tarif douanier, utile à la protection de ses propres industries et de nature à la mettre, au point de vue du commerce, sur un pied d'égalité avec les autres pays: qu'elle accorde des préférences sur les produits des colonies en retour des concessions obtenues pour ses marchandises, et l'empire britannique deviendra maître de lui-même, capable de se suffire et tous les dominions seront unis indissolublement par les liens de l'intérêt commun.

Et voici ce que l'on dit de M. Chamberlain. Il a affirmé que lorsque serait complète l'union économique, "l'union politique et militaire ne tarderait pas à se produire."

J'emprunte à la page 307 cet autre passage:

Sur la question de tarif sir Wilfrid Laurier fut assez réservé. Il approuva en principe l'éloquent exposé que fit M. Deakin de la préférence impériale, mais il ne désirait pas intervenir dans les questions politiques de la Grande-Bretagne.

Vous avez là, monsieur l'Orateur, la différence qui existe entre les principes du parti libéral et la doctrine du parti conservateur.

Le successeur de sir Wilfrid Laurier et les autres représentants de notre pays se sont rendus à la conférence de 1926 où a été discutée la même question. J'ai devant moi le rapport du comité économique impérial, publié par le secrétaire d'Etat pour les dominions, en janvier 1928. Voici la conclusion du comité:

Il est temps de faire un effort national pour stimuler la consommation des produits de l'empire dans le Royaume-Uni et cela pourrait s'effectuer grâce à une préférence volontaire de la part du consommateur anglais. Tout dépend de la bonne volonté de chaque citoyen, en tant que consommateur.

Que dit le comité au sujet du consommateur anglais?

D'une part, l'acheteur de la métropole doit être convaincu qu'il convient de donner une préférence aux produits britanniques, ou, en d'autres termes, il faut faire comprendre à la ménagère qu'en achetant des produits britanniques elle crée de l'emploi pour son mari et ses fils. D'autre part, il faut arriver à persuader le producteur, et dans le Royaume-Uni et dans les pays d'outre-mer, qu'il ne doit pas s'attendre à ce qu'on favorise ses produits, si ses marchandises n'ont ni le volume, ni la qualité voulus; autrement dit, il n'a pas le droit de demander à la ménagère de dépenser son argent autrement qu'au meilleur avantage de son mari et de ses enfants.

Tout cela est résumé, du côté libéral, dans ce que Laurier appelait "la solidarité impériale fondée sur l'autonomie locale"; ou encore, pour emprunter les termes de notre chef actuel, tels qu'ils sont exprimés par le comité économique impérial, "la liberté pour chacune des parties contractantes de mener ses propres affaires et de ne pas se mêler de celles des autres". Comme il est dit dans le même rapport:

Pourvu que nulle question ayant trait à une autre partie de l'empire ne puisse être soumise au comité sans le consentement de cette autre partie de l'mpire.

Pour découvrir la politique du parti conservateur, devons-nous remonter jusqu'à sir John A. Macdonald? Non, monsieur l'Orateur. Si nous remontons jusque-là, nous trouverons que l'opinion de sir John A. Macdonald était diamétralement contraire à celle du premier ministre actuel. A la page 581 des *Mémoires de sir John Alexander Macdonald,* par sir Joseph Pope, je vois que sir John s'exprimait ainsi:

Mais, quoi qu'il en soit, je suis bien sûr que le Canada ne consentirait jamais à être taxé par un pouvoir central siégeant à Londres et dans lequel il n'aurait pas son mot à dire.

Voici ce que sir John disait au sujet de la politique tarifaire:

Cette forme de fédération impériale est un vain rêve. Et c'en est un aussi, à mon avis, que le projet d'un tarif uniforme pour tout l'empire. Nulle colonie ne voudrait abandonner son droit de fixer sa politique douanière.

Qu'est-ce que nos amis d'en face pensent de cela? Est-ce conforme à la politique conservatrice actuelle? Je dis très sérieusement que la politique du premier ministre et de ses partisans, si elle était adoptée, menacerait tous les principes que nous avons acquis depuis 1837. Dans les quatre-vingt-douze résolutions présentées à Sa Majesté en 1837, que voyons-nous? Je lis ceci, à la page 39 de la *Vie de sir George-Etienne Cartier,* par Boyd:

...le Parlement impérial où le Canada n'était pas représenté, n'avait pas le droit d'intervenir pour rétablir les lois que les Canadiens considéraient comme étant nécessaires au maintien de leurs droits. En même temps, les représentants du peuple donnèrent à entendre qu'une intervention quelconque de la part des législatures anglaises dans la législation locale du Canada ne pouvait qu'aggraver les difficultés qui existaient déjà.

L'adoption de ces accords voudra dire que le Parlement de Grande-Bretagne, par l'intermédiaire de ses représentants, dictera au Parlement du Canada la façon dont il doit hausser ou abaisser le tarif, ou régler sa politique douanière.

J'ai dit, il y a quelques instants, que ces accords ne visaient qu'à l'impérialisme et je crois que le très honorable M. Chamberlain en Angleterre et le très honorable M. Bennett au Canada, cherchent tous deux à savoir qui aura la palme, en matière d'impérialisme et de questions impériales. Durant la récente conférence, ils ont été sur le point de se quereller, parce que chacun d'eux voulait être le premier à faire adopter ce point de vue. Voici ce que je trouve dans le *Standard* de Montréal de samedi.

Il devient chaque jour de plus en plus clair que le très honorable Neville Chamberlain est la vraie tête dirigeante du ministère. L'écart entre ses opinions et celles de M. Stanley Baldwin se fait de plus en plus évident à mesure que se poursuit la session parlementaire...

Chamberlain a l'avantage de savoir au juste ce qu'il veut, et il est aussi déterminé à l'obtenir. Il est aussi ardent protectionniste et impérialiste que M. Amery. Il estime que son devoir est de continuer la mission de son illustre père. C'est aussi un rude économiste.

Et l'article dit plus loin:

M. Baldwin est le trait d'union entre M. Macdonald et M. Chamberlain. Avec la sincérité et l'intégrité qui le caractérisent, il essaie de préserver le caractère national du ministère et de ne pas laisser tomber le Gouvernement sous la domination de Chamberlain et de ses partisans tories.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a épuisé ses quarante minutes.

M. C. DUMAINE (Bagot) (texte): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord de féliciter bien sincèrement l'honorable député de Laprairie-Napierville (M. Dupuis), qui vient de faire un si bon discours et qui a si bien exprimé son opposition à la résolution présentement débattue en cette Chambre. Permettez-moi aussi d'offrir mes sincères félicitations à l'honorable député de Sherbrooke (M. Howard), à l'honorable député de Bellechasse (M. Boulanger) et à l'honorable député de Bonaventure (M. Marcil), qui ont prononcé de si excellents discours au cours de la journée. Je suis un peu confus de me lever après ces orateurs distingués, afin d'exprimer mes vues sur la résolution actuellement à l'étude.

Je dois avouer qu'il n'y a rien de bien nouveau à ajouter au présent débat, parce que plusieurs députés ont déjà traité cette question. Elle a été étudiée sous toutes ses formes, et, franchement, si les membres de la droite n'avaient pas essayé de démontrer à la Chambre, ainsi qu'aux contribuables et au peuple du Canada, les bienfaits des traités commerciaux négociés lors de la Conférence économique impériale de 1932, il serait à peu près inutile d'ajouter quoi que ce soit sur la question des traités de commerce avec l'Angleterre et les dominions et je n'aurai pas grand'chose à dire, parce que j'ai si peu confiance en ces traités et qu'à mon sens ils ne valent pas la peine d'être critiqués. Ce-

pendant, ces traités soulèvent une question assez importante, la question de l'impérialisme, et, si je parle ce soir, c'est pour défendre les droits des Canadiens, pour défendre les droits des électeurs de mon comté, et pour avoir le plaisir d'exprimer mon opinion personnelle.

Je dois vous faire remarquer d'abord, monsieur l'Orateur, que plusieurs item du traité commercial avec l'Angleterre ne comportent aucun changement et restent tels que nous les avions avant la Conférence économique impériale de 1932. Il y a d'autres articles sur lesquels les droits ont été abaissés. Je citerai les articles 146, 147, 152, 156 et 164, au sujet des vins, des bières, des porters, de l'alcool, auxquels on étend la préférence britannique et sur lesquels les prix seront diminués. Est-ce que la préférence a été accordée sur ces articles pour consoler un peu les citoyens de ce pays?

M. DORION: Pour consoler M. Taschereau!

M. DUMAINE: J'espère que non, parce que nos concitoyens n'ont plus besoin de ces breuvages pour se consoler. Par contre, sur certains articles indispensables à la classe agricole, tels que les séparateurs, le fil de fer barbelé, on a jugé à propos d'augmenter le tarif à 25 p. 100. On a jugé bon, dans ces traités de commerce, de ne pas abaisser, ou même d'augmenter le tarif sur les matières achetées principalement par la classe pauvre — et je puis affirmer que cette description comprend la classe agricole et la classe ouvrière. On mentionne une diminution des droits sur le coton. Les droits sont abaissés sur le coton de première qualité, celui que nous n'avons pas les moyens, nous, les pauvres, d'acheter; on a abaissé aussi les droits sur les toiles fines, de première qualité, qui sont achetées par les riches et que le pauvre ne peut se procurer.

Dans ces traités de commerce, on néglige le consommateur pauvre et on se préoccupe des intérêts de l'industriel, du capitaliste et de celui qui veut s'enrichir en plaçant quelques cents piastres dans une industrie et en restant chez lui à s'amuser. C'est-à-dire qu'en ce qui concerne l'industrie, le commerce et la finance en général, le tarif a été fixé à tant pour cent sur chaque article. Mais qu'a-t-on fait pour la classe agricole? Nos honorables amis de la droite répètent: La Conférence économique impériale donne toutes les garanties possibles pour la vente des produits agricoles, et les cultivateurs de ce pays vont en bénéficier grandement. Cependant, il n'y a pas un seul produit de la terre sur lequel on ait fixé un tarif douanier, auquel on ait garanti un marché ou un prix qui soit raisonnable et égal au moins au prix coûtant.

On nous a ouvert un marché pour le beurre, à Londres. Je n'ai guère confiance que nous puissions écouler notre beurre sur le marché de Londres, parce que nous serons obligés, nous, Canadiens, d'y faire concurrence à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, qui peuvent produire du beurre à de meilleures conditions et à meilleur marché que nous, et qui peuvent l'exporter sur le marché britannique plus facilement que nous ne le pouvons. Si vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, lors des élections générales de 1930 le Canada avait un droit de 1c. la livre sur le beurre et nos adversaires disaient que nous n'étions pas capables de faire concurrence à la Nouvelle-Zélande, pour le beurre, et que nous nous laissions voler notre marché par la Nouvelle-Zélande et l'Australie. A mon avis, ce marché pour notre beurre n'est certainement pas avantageux pour la classe agricole de la province de Québec et de toutes les autres provinces du pays.

Permettez-moi aussi de demander à nos honorables amis de la droite s'ils nous ont ouvert un marché pour notre foin. Il se produit beaucoup de foin de très bonne qualité dans mon comté. Nous n'avons plus de marchés pour ce produit. Nos cultivateurs retireraient des bénéfices appréciables de la culture du foin. Certains cultivateurs de mon comté ont actuellement deux à trois cents tonnes de foin dans leurs granges et ne trouvent acquéreur à aucun prix. Est-ce que les nouveaux traités de la Conférence économique impériale nous procurent un marché pour notre foin? Nous n'y voyons rien qui puisse nous donner un avantage quelconque. Est-ce que nous y trouvons un marché pour nos patates? Rien dans les traités de la Conférence économique impériale ne nous donne quelque espoir pour la vente de nos patates. Et il en est ainsi pour tous les produits agricoles. Pour le porc à "bacon", par exemple, on nous dit: On vous ouvre le bon et grand marché de Londres. Nous l'aurons peut-être ce marché, mais on ne nous dit pas à quel prix nous pourrons vendre notre porc à "bacon" sur le marché de Londres. Dans mon opinion, on ne s'est pas occupé de la classe agricole, lors de la dernière Conférence économique impériale. Quelques jours auparavant, le premier ministre avait refusé de rencontrer les cultivateurs du pays et de leur accorder même cinq minutes de son temps; je crois qu'il continue à suivre la même tactique et la même politique.

Je ne vois rien d'avantageux dans la résolution présentement devant cette Chambre, et

je voterai contre cette résolution, comme député et comme représentant d'un beau comté agricole, parce que j'aime mon pays et que je veux faire jusqu'au bout mon devoir de député.

M. DORION propose le renvoi de la suite du débat.

Adopté.

Sur la proposition de M. Stevens, la séance est levée à dix heures et cinquante-cinq minutes.

MERCREDI, le 2 novembre 1932.

La séance est ouverte à trois heures.

RECTIFICATION

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Avec la permission de la Chambre, monsieur l'Orateur, je désire rectifier une assertion que j'ai faite publiquement ces jours derniers. Les comptes rendus des journaux concernant le discours que j'ai prononcé au club de Réforme de Montréal, samedi soir dernier, me font dire en parlant des remaniements proposés au tarif douanier en vertu de l'accord conclu entre le Canada et le Royaume-Uni que sur un total de 230 modifications, les droits sont relevés sur 180 articles. Il y a là une erreur, qui ne saurait être attribuée ni aux reporters ni à aucun honorable membre de la droite; elle est de moi. J'aurais dû dire que sur un total de 223 articles portés à l'annexe, les droits sont relevés sur 138 articles.

Inutile pour moi d'ajouter que l'erreur a été absolument involontaire et que je regrette ce lapsus.

QUESTION DE PRIVILEGE

M. ARMAND LAVERGNE (Montmagny): Monsieur l'Orateur, je demande la parole sur une question de privilège. A la page 786 du hansard (v.f.), édition non revisée, je relève les paroles suivantes qu'aurait prononcées l'honorable député d'Elgin-Ouest (M. Hepburn) en m'interrompant:

Je ne m'amuse pas à trouer le drapeau britannique.

Je n'ai pas entendu cette remarque tandis que j'avais la parole. Je ne sais si l'honorable député a voulu viser votre humble serviteur; si oui, je dois lui dire qu'il est absolument dans l'erreur. Au cours de ma carrière, je n'ai jamais employé une expression de cette nature, soit en public, soit privément. Je n'ai jamais prononcé cette phrase et, pour compléter ma pensée, j'ajouterai que, quoique je sois beaucoup plus âgé que l'honorable député d'Elgin-Ouest, je n'ai pas comme lui attendu la fin de la guerre pour m'enrôler.

[M. Dumaine.]

SOULAGEMENT DU CHOMAGE

L'hon. W. A. GORDON (ministre du Travail): Je désire déposer sur le bureau de la Chambre cinq décrets du conseil comportant des mesures et se rapportant tous au paiement de deniers publics.

LA SUN LIFE ASSURANCE COMPANY

MOTION D'AJOURNEMENT POUR LA DISCUSSION D'UNE AFFAIRE D'IMPORTANCE PUBLIQUE

M. M. F. HEPBURN (Elgin-Ouest): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 31 du Règlement, je propose l'ajournement, pour permettre de discuter une question déterminée et d'importance publique urgente. L'intervention du Parlement s'impose immédiatement, afin de s'enquérir de la situation financière de la Sun Life Assurance Company et des agissements de ses principaux administrateurs, à la suite des révélations mises au jour par l'enquête que la Cour de police de Chicago a faite sur les affaires de Samuel et Martin Insull, accusés de détournement de fonds et de vol par le gouvernement des Etats-Unis.

M. l'ORATEUR: J'appelle tout particulièrement l'attention de l'honorable membre sur le paragraphe 2 de l'article du Règlement qui prévoit la procédure à suivre lorsqu'il s'agit d'une demande de cette nature. Le paragraphe 2 de l'article 31 du Règlement est ainsi conçu:

Le député qui désire présenter une motion de ce genre se lève à sa place, demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire urgente d'intérêt public et fait connaître ce dont il s'agit.

Exposer la question ne veut pas dire que l'on a la latitude de la discuter. Un exposé de la question, c'est une description, une identification de la question à discuter; je dois donc inviter l'honorable membre à exposer l'affaire. Or, si le sujet à discuter se résume à proposer une enquête sur les affaires de la Sun Life Assurance Company, il doit procéder d'après les termes du texte de l'article du Règlement. Entamer une longue discussion de l'affaire constituerait un prétexte pour éluder le Règlement; le tout serait irrégulier.

M. HEPBURN: Le règlement de la Chambre m'autorise au moins, monsieur l'Orateur, à vous remettre cet exposé et j'espère que vous en donnerai lecture à la Chambre.

M. l'ORATEUR: L'honorable député d'Elgin-Ouest a bien voulu me notifier son intention de faire cette demande d'interpellation; j'ai pu l'examiner et je ne retarderai pas les travaux de la Chambre en l'examinant de nouveau. D'après l'article 31 du Règlement, un honorable député peut obtenir la permission de proposer l'ajournement de la Chambre, afin de discuter une affaire d'intérêt public urgent. Voici comment il faut procéder: Au moment propice, le député se lève à sa place, demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre pour la discussion d'une affaire urgente d'intérêt public. Il remet ensuite un exposé écrit de la question dont il propose la discussion à l'Orateur, et ce dernier, s'il juge qu'elle est régulière et d'un caractère grave et urgent, en donne lecture et demande à la Chambre si le député doit être autorisé à proposer l'ajournement dans le but indiqué. Une motion faite en vertu de cet article du règlement doit se borner à une seule affaire spécifique et de récente occurrence. A la page 247 de May, treizième édition, on trouvera le texte sur lequel s'appuie cette déclaration.

A mon avis, il ne s'agit pas d'une affaire de récente occurrence, ni d'une question urgente. Il doit exister une présomption d'urgence. Je réfère de nouveau à May, même page de la même édition. L'affaire n'est pas d'une urgence qui nous autorise à interrompre les délibérations de la Chambre pour la discuter maintenant.

Pour ces raisons, je décide que la demande est irrégulière et ne devrait pas être agréée.

M. H. E. SPENCER (Battle-River): Comme la Chambre n'a pas été informée de la nature de cette importante question et vu que vous, monsieur l'Orateur, êtes en possession des détails, serait-ce trop demander à Votre Honneur de donner lecture de cet exposé?

M. l'ORATEUR: Je ne crois pas que l'esprit du Règlement permette de divulguer ainsi l'exposé remis à l'Orateur; de fait, je crois même que c'est le contraire. Le paragraphe 3 de l'article 31 porte que le député doit remettre un exposé de la question qu'il s'agit de discuter à l'Orateur, et celui-ci, s'il la juge régulière et d'urgence publique, en donne lecture à la Chambre. Cependant, si l'Orateur n'est pas de cet avis, il s'ensuit nécessairement qu'il n'en donne pas lecture, et à mon sens, la demande n'est pas régulière. Par conséquent, je n'ai pas l'intention de lire l'exposé.

M. WILLIAM IRVINE (Wetaskiwin): Si nous ne savons pas ce que dit l'exposé qui vous a été remis, comment pourrons-nous, monsieur l'Orateur, savoir si votre décision est fondée ou non, au cas où on la contesterait.

M. l'ORATEUR: Je dirai simplement à l'honorable député que s'il est à propos de modifier le Règlement, c'est à la Chambre qu'il appartient d'examiner la question.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Sur la question de règlement, monsieur l'Orateur...

Des MEMBRES: A l'ordre! à l'ordre!

M. WOODSWORTH: Sur les bancs de la droite, on proteste bruyamment. Je ne saurais dire s'ils savent ce que contient l'exposé remis à Votre Honneur. On m'en a fait tenir une copie et je l'ai lue attentivement. Je sais qu'il s'agit de choses qui se sont passées tout dernièrement au sujet de l'affaire Insull et, dans les circonstances, monsieur l'Orateur, j'ose dire que l'on ne saurait guère prétendre que l'affaire n'est pas de date récente.

M. l'ORATEUR: Je déclare que l'honorable député va tout à fait à l'encontre du règlement en parlant de la sorte.

M. HEPBURN: Bien que je n'aie pas l'intention de contester votre décision, monsieur l'Orateur, je désirerais soulever la question de règlement au sujet de votre décision portant que l'affaire n'est pas de récente occurrence. Je ferai observer...

M. l'ORATEUR: L'honorable député viole le règlement.

M. HEPBURN: Assurément, un membre de la Chambre a des droits.

M. l'ORATEUR: Tout ce que l'honorable député peut faire, c'est d'en appeler à la Chambre de la décision de l'Orateur. J'ai donné ma décision et elle n'est pas discutable.

M. WOODSWORTH: Pour ma part, je suis intéressé dans cette affaire et je me propose d'en appeler de la décision de l'Orateur.

M. JOHN VALLANCE (Battleford-Sud): A propos de la question de règlement, monsieur l'Orateur, comment la Chambre pourrait-elle même contester votre décision, si nous ne savons pas ce que contient l'exposé remis entre vos mains?

M. l'ORATEUR: Je ne puis qu'appeler l'attention de l'honorable membre sur le texte de l'article du Règlement qui lie l'Orateur aussi bien que notre collègue lui-même.

L'hon. IAN MACKENZIE (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, je désirerais dire...

Des VOIX: A l'ordre! à l'ordre!

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): J'essaie tout simplement d'analyser l'article touchant le point de règlement; je ne me range ni d'un côté ni de l'autre dans le moment. Puis-je renvoyer Votre Honneur au paragraphe 2 de l'article 31. Je crois que la décision de Votre Honneur au sujet du paragraphe 3 est parfaitement juste, parce que vous avez le droit de rendre une décision sur une déclaration par écrit qui vous est remise, mais je vous ferai observer respectueusement que mon honorable ami d'Elgin-Ouest (M. Hepburn) n'a pas eu la permission de faire une déclaration, comme il y est autorisé par le paragraphe 2 de l'article 31, qui dit:

Le député qui désire présenter une motion de ce genre se lève de sa place...

Ce qui a été fait.

...demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre.

Ce qui a été fait.

...en vue de la discussion de cette affaire grave et urgente...

Ce qui a été fait.

...et fait connaître ce dont il s'agit.

Je vous ferai observer respectueusement, monsieur l'Orateur, que j'ignore autant que mes collègues des deux côtés de la Chambre la raison pour laquelle mon honorable ami propose l'ajournement. Si l'on doit en appeler de la décision de Votre Honneur, nous devrions savoir quel est le sujet en discussion, et l'honorable député devrait être autorisé à dire en termes clairs quelle est la question à propos de laquelle il désire proposer l'ajournement de la Chambre. J'estime que c'est son droit.

M. l'ORATEUR: Je regrette que l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Mackenzie) n'ait point compris la déclaration de l'honorable député d'Elgin-Ouest. Ce n'est pas mon cas; je l'ai comprise.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Si je ne me trompe, monsieur l'Orateur, on vous a remis une déclaration par écrit. Je ne l'ai jamais vue. Sauf erreur, l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) en a une copie, mais non pas moi, et je crois que la majorité des honorables membres sont dans le même cas. Nous devrions savoir sur quoi nous sommes invités à nous prononcer. Je ne discute pas votre décision, monsieur l'Orateur, mais je veux me prononcer d'une manière intelligente.

M. l'ORATEUR: Je dois faire observer que l'honorable député est en conflit avec un article du règlement, et non pas avec une

décision de l'Orateur. Je croyais m'être expliqué clairement. Le paragraphe 2, auquel l'honorable député de Vancouver-Centre a fait allusion, contient ces mots:

...et fait connaître ce dont il s'agit.

L'honorable député d'Elgin-Ouest a mentionné ce sujet, mais ne l'a pas discuté. En vertu de cette disposition du règlement, il lui faut être autorisé à discuter la question, et toute discussion dans le moment, si ce n'est une simple déclaration de ce dont il s'agit, serait une violation du règlement.

M. HEPBURN: A propos d'une question de règlement, monsieur l'Orateur, je pense que j'ai le droit d'être entendu. Vous avez dit dans votre décision qu'il ne s'agissait pas d'une affaire récente. Je ferai observer que les faits que j'ai mentionnés dans ce document proviennent en partie des rapports rendus publics durant l'enquête qui se fait actuellement devant le tribunal de police de Chicago, et que ces rapports n'ont été livrés au public que le 12 du mois dernier. Les autres faits sont extraits du rapport du surintendant des assurances, lequel n'a été déposé sur le bureau de la Chambre que vendredi dernier, de sorte qu'il s'agit de quelque chose de récent.

M. l'ORATEUR: Permettez. Le rapport des délibérations du tribunal et le dépôt de ce rapport du surintendant des assurances peuvent être choses récentes, mais la question mentionnée dans le document et par l'honorable député n'est pas de date récente.

M. WOODSWORTH: J'ignore ce que fera le proposeur de la résolution, mais je fais partie de cette Chambre depuis des années, et je n'ai jamais été témoin de rien de si arbitraire...

Des VOIX: A l'ordre! à l'ordre!

Quelques MEMBRES: Asseyez-vous!

M. WOODSWORTH: Monsieur l'Orateur, indépendamment des mérites particuliers de cette question, je ne saurais, à titre de membre de la Chambre, bien que je sois le seul de cet avis, laisser passer outre cette question sans protester. Cela signifie que l'un de ces jours, touchant quelque affaire vitale qui me concernerait personnellement, l'Orateur pourrait rendre une décision contre moi, et je n'aurais pas l'occasion de même dire à la Chambre et au pays ce qui, à mon sens, est une question d'intérêt public urgent. Il me semble que la Chambre devrait avoir l'occasion, de décider cette question, c'est pourquoi je proteste contre la décision de l'Orateur.

M. C. R. McINTOSH (Battleford-Nord): Monsieur l'Orateur...

Des MEMBRES: Asseyez-vous!

M. McINTOSH: En aurez-vous bientôt fini, vous autres? Monsieur l'Orateur...

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): On en a appelé de votre décision, monsieur l'Orateur, et je pense que cela met fin à toute discussion.

Un MEMBRE: On n'en a pas encore appelé.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député a dit qu'il en appelait.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Il faut l'appui d'un certain nombre de députés.

M. l'ORATEUR: Dois-je comprendre que l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) en appelle de la décision de l'Orateur?

M. WOODSWORTH: J'en appelle au sentiment de la Chambre.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Me permet-on un mot avant que la question soit mise aux voix? Je suis des plus disposé à approuver si possible toute décision de Son Honneur l'Orateur, mais pour savoir, en l'espèce, pourquoi je l'approuverais, Son Honneur voudrait-elle nous faire connaître le motif invoqué pour demander l'ajournement de la Chambre? Votre Honneur a dit que ce motif a été déclaré. Qu'est-ce que c'est qu'on nous demande de discuter?

M. l'ORATEUR: L'administration de la compagnie Sun Life. Je comprends que l'honorable député d'Elgin-Ouest (M. Hepburn) n'aime pas les méthodes d'administration de cette compagnie d'assurance et qu'il désire discuter certaines choses qui en découlent.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est la première fois que cela est dit.

Le très hon. M. BENNETT: C'est ce qu'il a dit.

M. l'ORATEUR: Tous les honorables membres ont entendu l'honorable député d'Elgin-Ouest déclarer ce que je viens de dire.

Un MEMBRE: Il n'a pas dit cela.

Le très hon. M. BENNETT: Il l'a dit.

M. WOODSWORTH: Je prétends que Son Honneur l'Orateur ne rapporte pas exactement la chose. J'ai le document sous les yeux. Il ne s'agit pas de l'administration générale de la compagnie Sun Life, mais d'une question particulière.

Des MEMBRES: A l'ordre! à l'ordre!

M. WOODSWORTH: Il s'agit d'un cas particulier...

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

M. E. J. GARLAND (Bow-River): La droite ne veut pas qu'il soit connu.

M. l'ORATEUR: L'Orateur ayant décidé que la demande d'ajournement présentée par l'honorable député d'Elgin-Ouest, afin de discuter l'administration de la société d'assurance Sun Life, est irrégulière.

M. HEPBURN: Invoquant la question de règlement, je proteste contre cela, monsieur l'Orateur...

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

Des MEMBRES: A l'ordre! à l'ordre!

M. l'ORATEUR: M. Woodsworth en appelle de cette décision. La Chambre est-elle d'avis de maintenir la décision de l'Orateur? Ceux qui sont pour l'affirmative diront oui.

Des MEMBRES: Oui!

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Nous ignorons de quoi il s'agit.

M. l'ORATEUR: Tous ceux qui sont pour la négative diront non.

Des MEMBRES: Non!

M. l'ORATEUR: A mon avis l'affirmative l'emporte. Faites entrer les députés.

(La question de savoir si la décision de M. l'Orateur sera maintenue est mise aux voix. La décision est maintenue.)

ONT VOTE POUR:

MM	MM.
Ahearn,	Cowan (Long-Lake),
Anderson (Toronto-High-Park),	Davis,
Anderson (Halton),	Dickie,
Arsenault,	Dorion,
Arthurs,	Duff,
Baker,	Dupré,
Barber,	Edwards,
Beaubier,	Embury,
Belec,	Ernst,
Bell (St-Jean-Albert),	Esling,
Bennett,	Factor,
Beynon,	Fiset (sir Eugène),
Bourgeois,	Fortin,
Bowen,	Fraser (Caribou),
Bowman,	Fraser (Northumberland),
Boyes,	Gagnon,
Burns,	Garland (Carleton),
Bury,	Geary,
Casselman,	Gobeil,
Chaplin,	Golding,
Charters,	Gordon,
Chevrier,	Gott,
Cormier,	Guthrie,
Cotnam,	Hackett,

Hall,
Hay,
Ilsley,
Johnstone,
Jones,
Laflèche,
LaVergne,
Lennox,
Loucks,
Macdonald (King),
MacLaren,
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
McDade,
McGibbon,
McGillis,
McGregor,
McLure,
McPhee,
Maloney,
Manion,
Matthews,
Mercier (Laurier-Outremont),
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Moore (Ontario),
Morand,
Mullins,
Munn,
Myers,
Nicholson,
Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Perley (sir George),
Perras,
Pettit,
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Roberge,
Robinson,
Ross,
Rowe,
Ryckman,
Ryerson,
Sauvé,
Senn,
Shaver,
Short,
Simpson (Simcoe-Nord),
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Spankie,
Spence,
Spotton,
Sproule,
Stanley,
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stinson,
Stirling,
Stitt (Nelson),
Stitt (Selkirk),
Sutherland,
Swanston,
Tétrault,
Thompson (Simcoe-Est),
Thompson (Lanark),
Tummon,
Turnbull,
Weese,
Weir (Melfort),
White (London),
White (Mont-Royal),
Willis,
Wilson,
Wright.—128.

ONT VOTE CONTRE:

MM.	MM.
Bertrand,	Kennedy (Rivière-de-la-Paix),
Blair,	Lacroix,
Bothwell,	Lucas,
Bouchard,	Luchkovich,
Boulanger,	MacInnis,
Bradette,	Mackenzie (Vancouver-Centre),
Brown,	MacLean,
Butcher,	Mitchell,
Campbell,	Motherwell,
Carmichael,	Neill.
Casgrain,	Parent,
Cayley,	Pouliot,
Coote,	Power,
Denis,	Reid,
Desrochers,	Rutherford,
Donnelly,	St-Père,
Dubois,	Sanderson,
Fafard,	Séguin,
Ferland,	Speakman,
Garland (Bow-River),	Spencer,
Gershaw,	Taylor,
Hanson (Skeena),	Totzke,
Heaps,	Vallance,
Hepburn,	Verville,
Heenan,	Weir (Macdonald),
Howden,	Woodsworth.—55.
Hurtubise,	
Irvine,	
Jean,	

[M. l'Orateur.]

ONT PAIRE:

(La liste des membres qui ont pairé est fournie par les whips en chef.)

MM.	MM.
Baribeau,	Beaubien.
Barrette,	Rhéaume,
Bell (Hamilton),	Mercier (St-Henri),
Bell (St-Antoine),	Raymond),
Black (Halifax),	Dubuc,
Cahan,	Rinfret,
Cantley,	Cardin,
Duguay,	Dumaine,
Hanson (York-Sunbury),	Véniot,
Harris,	Jacobs,
Kennedy (Winnipeg),	McIntosh,
Larue,	Boucher,
Laurin,	Fontaine,
Lawson,	Gray.
MacDonald (Cap-Breton),	Urquhart,
Macdougall,	Fournier,
Murphy,	Stewart (Edmonton),
Sullivan,	Brasset,
Rogers,	Hanbury.

M. McINTOSH: J'avais pairé avec l'honorable député de Winnipeg-Centre-Sud (M. Kennedy). Autrement, j'aurais voté pour.

M. LAWSON: J'avais pairé avec l'honorable député de Lambton-Ouest (M. Gray). Autrement, j'aurais voté pour.

M. BELL (Saint-Antoine): J'avais pairé avec l'honorable député de Beauharnois (M. Raymond). Autrement, j'aurais voté pour.

M. HARRIS: J'avais pairé avec l'honorable député de Cartier (M. Jacobs). D'ordinaire je me prononce contre tout ce qui nous vient des libéraux, et dans cette circonstance tout particulièrement, je me serais prononcé pour le maintien de la décision de l'Orateur.

M. HANSON (York-Sunbury): J'avais pairé avec l'honorable député de Gloucester (M. Veniot). Autrement, j'aurais voté pour.

M. MacDONALD (Cap-Breton-Sud): J'avais pairé avec l'honorable député de Colchester (M. Urquhart); autrement, j'aurais voté pour.

L'hon. M. BLACK (Halifax): J'avais pairé avec l'honorable député de Chicoutimi (M. Dubuc); autrement, j'aurais voté pour.

M. BEAUBIEN: J'avais pairé avec l'honorable député de Champlain (M. Baribeau); sinon, j'aurais voté contre.

M. FOURNIER: J'avais pairé avec l'honorable député d'Inverness (M. Macdougall); autrement j'aurais voté contre.

L'hon. M. MURPHY: J'avais pairé avec l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Stewart); sinon, j'aurais voté pour.

M. DUPUIS (texte): Monsieur l'Orateur, je me suis abstenu de voter, parce que je n'ai pas l'habitude de voter en aveugle.

Le très hon. MACKENZIE KING (traduction): Monsieur l'Orateur, avec la permission de la Chambre, j'expliquerai pourquoi je n'ai pas participé au vote. Il semble y avoir conflit entre la déclaration de Votre Honneur et celle de l'auteur de la proposition (M. Hepburn) qui a demandé l'ajournement de la Chambre, relativement à l'urgence de la question à discuter. N'étant pas au courant de cette question, je ne voulais pas, sans connaissance de cause, me prononcer sur votre décision.

L'hon. M. LAPOINTE: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas voté, parce que je ne savais pas ce que la décision comportait. Je ne veux pas approuver ou désapprouver une chose qui m'est inconnue.

L'hon. M. EULER: Monsieur l'Orateur, je me suis abstenu de voter, parce que l'honorable député d'Elgin-Ouest (M. Hepburn) n'a pas eu l'avantage d'exposer entièrement son attitude.

L'hon. M. MARCIL: Monsieur l'Orateur, je n'étais pas à mon siège lorsque l'honorable député a soulevé le sujet, et n'ayant entendu ni ses explications, ni celles de l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth), je n'étais pas en état de voter.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont indiquées par un astérisque.)

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE—VÉTÉRINAIRES EN COLOMBIE-ANGLAISE

M. REID demande:

1. Dans la province de la Colombie-Anglaise, de combien de vétérinaires se compose le personnel permanent du ministère de l'Agriculture?
2. Quels sont leurs noms et où résident-ils?
3. Quelles sont les fonctions particulières de chaque vétérinaire?
4. Le ministère a-t-il pour programme de retenir les services de chirurgiens-vétérinaires pour assister les médecins vétérinaires du personnel permanent?
5. Si oui, combien de vétérinaires du dehors ont été engagés en Colombie-Anglaise depuis le 1er avril 1931 jusqu'à la fin de septembre 1932, et à quelle fin spéciale?
6. Quels sont les noms des personnes dont on a ainsi retenu les services, et quels ont été les montants respectifs versés à chacun durant cette période?

L'hon. M. WEIR (ministre de l'Agriculture):

1. 20.

2 et 3. McKenzie, W. H., médecin vétérinaire, Vancouver, C.-A. Inspecteur vétérinaire régional, surveille le service des épizooties dans la province de la Colombie-Anglaise.

Inspecteurs vétérinaires (épizooties)

Acres, G. H., médecin vétérinaire, Vancouver, C.-A. Fait de l'inspection dans la campagne environnant Vancouver et remplace, lorsque c'est nécessaire, des inspecteurs postés aux bureaux de douane de la frontière.

Frank, J. W., médecin vétérinaire, Vancouver, C.-A. Fait de l'inspection dans l'intérieur de la province et dans les régions de Ladner et du littoral, et ailleurs aussi, suivant les besoins.

Mustard, H. W., médecin vétérinaire, Vancouver, C.-A. Fait de l'inspection dans les régions de Richmond, Delta et Vancouver ou ailleurs, suivant les besoins; remplace au bureau de Vancouver.

Paxton, J. D., médecin vétérinaire, Grand-Forks, C.-A. Fait l'inspection à la douane de Grand-Forks, Nelson, Midway et Rossland et de l'inspection générale dans ces régions.

Jermyn, G. S., médecin vétérinaire, Huntingdon, C.-A. Inspecteur à la douane d'Huntingdon, fait aussi de l'inspection générale dans les régions de Chilliwack, Matsqui et Agassiz.

Cass, H. L., médecin vétérinaire, Kingsgate, C.-A. Inspecteur aux bureaux de Kingsgate et de Newgate et aussi des régions de Cranbrook et de Fernie.

Chester, K., médecin vétérinaire, New-Westminster, C.-A. Inspecteur aux bureaux de New-Westminster et de White-Rock et aussi dans les régions de Surrey et de Langley.

Hawes, A. P., M.R.C. médecin vétérinaire, Osoyoos, C.-A.—Chargé de l'inspection des bureaux de douane à Osoyoos, Keremeos, Myncaster et Bridesville; inspecte aussi la région sud d'Okanagan et remplace les inspecteurs d'autres postes douaniers.

Maconachie, C. O., Victoria, C.-A.—Chargé sud d'Okanagan et remplace les inspecteurs de l'île de Vancouver et des îles du golfe.

Inspecteurs vétérinaires (service des viandes et conserves)—

F. C. Jones, médecin vétérinaire, Vancouver, C.-A.

J. T. M. Hughes, médecin vétérinaire, Vancouver C.-A.

V. McLeish, médecin vétérinaire, Vancouver, C.-A.

S. Ransom, médecin vétérinaire, Vancouver, C.-A.

W. A. Ross, médecin vétérinaire, Vancouver, C.-A.

F. W. B. Smith, médecin vétérinaire, Vancouver, C.-A.

H. Sproston, médecin vétérinaire, Vancouver, C.-A.

J. W. Nagle, médecin vétérinaire, Vancouver, C.-A.

R. B. Dellert, médecin vétérinaire, New-Westminster, C.-A.

R. T. James, médecin vétérinaire, New-Westminster, C.-A.

Fonctions: Examen des animaux avant et après leur abatage, dans les établissements de conserves; surveillance de la préparation des viandes et des produits animaux, et inspection d'hygiène des établissements de conserves.

4, 5 et 6.—Les inspecteurs vétérinaires sont employés selon les certificats permanents ou temporaires émanant de la Commission du service civil. Quand nous avons besoin d'un vétérinaire pour inspecter du bétail dans une région où l'examen n'exige pas les services d'un inspecteur vétérinaire permanent, nous choisissons un inspecteur de la région, nommé à la suite d'un certificat temporaire de la Commission du service civil. Nous n'avons fait aucune nomination de cette nature au cours de la période mentionnée. Dans ces cas, les vétérinaires ne sont payés que tant par journée de travail.

LE YACHT *Okuchobee*

M. POULIOT demande:

1. M. Henri Bernier, avocat de la ville de Québec, a-t-il demandé d'enregistrer le yacht *Okuchobee* au nom de la Commission les liqueurs de Québec?
2. Si tel est le cas, à quelle date?
3. Cette demande a-t-elle été accordée?
4. Sinon, pourquoi?

L'hon. M. DUPRE:

1. Oui.
2. Le ou vers le 6 août 1930.
3. Non.
4. Le yacht à moteur *Okuchobee* était déjà enregistré comme navire britannique attaché au port de Saint-Jean de Terre-Neuve, et son numéro officiel est 151,078.

EMPRUNTS ET GARANTIES DU GOUVERNEMENT

M. WOODSWORTH demande:

1. Quelles sommes ce gouvernement a-t-il prêtées: (a) aux provinces, (b) aux chemins de fer, (c) aux commissions de port, (d) aux banques, (e) aux syndicats du blé, (f) à la compagnie de Beauharnois, (g) à d'autres compagnies privées ou semi-publiques?
2. A quels taux d'intérêt?
3. Quelles sommes ce gouvernement a-t-il garanties: (a) aux provinces, (b) aux chemins de fer, (c) aux commissions de port, (d) aux banques, (e) aux syndicats du blé, (f) à la compagnie de Beauharnois, (g) à d'autres compagnies privées ou semi-publiques?

L'hon. M. RHODES (ministre des Finances) Je demande à ce que cette question soit réservée en attendant que je puisse consulter l'honorable député quant à la limite de temps qu'il a en vue.

[L'hon. M. Weir.]

M. WOODSWORTH: Depuis l'arrivée au pouvoir du Gouvernement. Il me semble que c'est assez précis.

M. l'ORATEUR: Vous voulez dire le gouvernement fédéral?

M. WOODSWORTH: Le Gouvernement actuel.

M. l'ORATEUR: Ces questions sont réservées afin d'être modifiées.

*SECOURS AUX CHÔMEURS.—REPRÉSENTATIONS DE LA COLOMBIE-ANGLAISE

M. REID demande:

1. Le gouvernement de la Colombie-Anglaise a-t-il fait des représentations au gouvernement fédéral pour demander des prêts au nom de quelques villes ou municipalités de cette province afin de permettre aux municipalités de financer l'allégement du chômage, ou les secours directs, ou pour payer des dettes dues aux banques?
2. Si tel est le cas, quels étaient les noms des diverses villes ou municipalités qui ont demandé de l'assistance financière par l'intermédiaire du gouvernement provincial, et quelles ont été les diverses sommes demandées jusqu'au 30 septembre dernier?
3. Quelques-unes des requêtes, présentées par le gouvernement provincial de la Colombie-Anglaise, ont-elles été accordées; et si tel est le cas, quelles villes et municipalités ont obtenu l'assistance financière avec diverses sommes, jusqu'au 30 septembre dernier?

L'hon. M. GORDON (ministre du Travail): Je pense, monsieur l'Orateur, que je puis répondre à cette question verbalement. Le gouvernement de la Colombie-Anglaise a fait des représentations touchant certaines municipalités de cette province qui semblent ne pouvoir supporter leur part de frais dans les secours aux chômeurs. Une recommandation a été faite au conseil en conséquence et on a adopté un décret de l'exécutif, sous le régime de la loi des secours, dans le but d'avancer la somme de $150,000 au gouvernement de la Colombie-Anglaise pour venir en aide aux municipalités, qui, d'après le jugement de cette province, étaient dans l'impossibilité de faire leur part dans les œuvres de secours aux chômeurs. Je suis incapable d'indiquer les noms des municipalités, parce que cela est naturellement du ressort du gouvernement de la province de la Colombie-Anglaise.

M. REID: Je suis obligé de protester contre la réponse faite à ma question. Le ministre a beau dire, je pense que la Chambre a le droit de connaître les noms des municipalités secourues. C'est un renseignement très important. On devrait nous le donner.

M. l'ORATEUR: Il a été répondu à la question.

NATURALISATION DES ÉTRANGERS

L'hon. M. RINFRET demande:

1. Combien d'étrangers ont été naturalisés durant la dernière année financière?
2. Combien d'étrangers l'ont été dans les années financières précédentes: 1928-1929; 1929-1930; 1930-1931?
3. Dans ces différentes années, combien l'ont été: (a) sur recommandation d'une cour de juridiction inférieure d'après l'article 22 de la loi de naturalisation; (b) combien d'après d'utres articles de la même loi?

Sir GEORGE PERLEY:

1. 32,517.

2. 13,099 en 1928-1929; 21,221 en 1929-1930; 21,392 en 1930-1931.

3. (a) 11,684 en 1928-1929; 19,934 en 1929-1930; 20,314 en 1930-1931; 31,584 en 1931-1932.
(b) 1,415 en 1928-1929; 1,287 en 1929-1930; 1,078 en 1930-1931; 933 en 1931-1932.

EMPLOYÉS DES CHEMINS DE FER

M. LUCHKOVICH demande:

1. Quel était durant les années, 1928, 1929, 1930 et 1931 le nombre des employés des deux chemins de fer?
2. Combien ont été renvoyés depuis 1928?

L'hon. M. STEVENS (ministre du Commerce):

1. Nombre des employés de chemins de fer (moyenne mensuelle) d'après le Bureau des statistiques. Tous les chemins de fer canadiens.

1928..	187,710
1929..	187,846
1930..	174,485
1931..	154,569

2. Aucun renseignement, sauf ceux donnés ci-dessus.

LE MAÎTRE DE POSTE DE SKIDEGATE, C.-A.

M. HANSON (Skeena) demande:

1. A-t-on changé cette année le titulaire du bureau de poste de Skidegate, île de la Reine-Charlotte, Colombie-Anglaise?
2. Si tel est le cas, qui a conseillé ce changement?
3. L'ancien maître de poste a-t-il été destitué? Si oui, pour quels motifs?
4. A-t-on tenu une enquête?
5. Si tel est le cas, qui l'a tenue?
6. Pendant combien de temps l'ancien maître de poste avait-il été en fonctions?
7. Quel est le traitement annuel que ce maître de poste reçoit, et quelles sont ses allocations, s'il en reçoit?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.

2. Le surintendant régional de Vancouver.

3. Oui, pour irrégularités graves, entre autres l'usage de timbres oblitérés pour l'affranchissement par anticipation des courriers.

4 et 5. Le surintendant régional de Vancouver a présenté un rapport contenant la couverture d'un colis confié à la poste par la maîtresse de poste, preuve irréfutable de ces irrégularités.

6. Elle avait été nommée en juillet 1916.

7. Salaire, $108 par année; loyer, $6 par année.

QUESTIONS TRANSFORMEES EN ORDRES DE DEPOT DE DOCUMENTS

TRAVAUX PUBLICS.—COMTÉ DE TÉMISCOUATA

Par M. POULIOT:

1. Depuis 1930, quelles entreprises publiques, (a) pour travaux de construction, (b) pour travaux de réparations, a-t-on exécutées dans le comté de Témiscouata?
2. Quelle somme a-t-on dépensée dans chaque localité?

NOMINATION DE VÉTÉRANS COMME MAÎTRE DE POSTE

Par M. POULIOT:

1. Combien de soldats, anciens combattants ont demandé des places de maître de poste depuis le 1*er* août 1930?
2. Combien d'anciens combattants ont été nommés à ces positions?

DEMANDES DE DOCUMENTS ACCORDEES SANS DEBAT

MAÎTRE DE POSTE DE CAMPBELL-RIVER, C.-A.

Par M. NEILL:

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés durant la période écoulée entre le 1*er* jour d'avril et la présente date, entre tout membre du gouvernement fédéral, ou tout fonctionnaire fédéral, et toute autre personne, ou corps public, ou association ou compagnie, au sujet de la place de maître de poste, de la rivière Campbell, Colombie-Anglaise.

DESTITUTION DE JOHN CROUSE

Par M. DUFF:

Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés entre le ministère de la Défense nationale ou tout fonctionnaire de ce ministère, et toute personne en Nouvelle-Ecosse au sujet de la destitution de John Crouse, de Wilmot, Nouvelle-Ecosse, qui a été congédié de l'emploi de gardien du champ de tir de Nictaux.

AMÉDÉE LAFERRIÈRE

Par M. BOULANGER:

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et documents échangés entre le ministère des Postes et toutes personnes au sujet de la nomination de M. Amédée Laferrière comme maître de poste de Fradetville, comté de Bellechasse.

L'EXPEDITION DU BLE

INTERPRÉTATION DES DISPOSITIONS DE LA LOI ANGLAISE DE 1932 SUR LES DROITS D'IMPORTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. KENNEDY (Rivière-de-la-Paix): J'aimerais à poser une question au premier ministre ou à l'un de ses collègues au sujet de deux dépêches relatives au traité discuté. L'affaire est d'importance et je voudrais lire des extraits de ces dépêches, mais je le ferai le plus brièvement possible. Le premier article, dépêche de la Presse canadienne, a paru hier soir, dans le *Citizen* d'Ottawa, et dans d'autres journaux:

Il faut que le blé canadien soit expédié directement à la mère patrie. S'il est emmagasiné dans les entrepôts américains et expédié de là il ne jouira pas de la préférence adoptée ici.

C'est le compte rendu d'un débat au parlement anglais sur un amendement proposé par sir J. Sandeman Allen, membre du gouvernement d'union. Il demandait que le grain consigné d'un port américain eût droit à la préférence, quand un fonctionnaire canadien certifie qu'il a été récolté au Canada. La proposition a été rejetée par 247 voix contre 55. Le gouvernement a refusé d'accepter l'amendement.

Puis, ce matin, le même journal publiait une dépêche sous le titre suivant:

On attend des explications définitives sur le blé jouissant de la préférence.

Le verbiage politique embrouille la question du blé canadien expédié au Royaume-Uni par voie d'un port canadien.

Je lirai un alinéa du deuxième extrait:

Les marchands d'ici...

C'est-à-dire à Winnipeg.

...ont fait remarquer aujourd'hui que tout le blé expédié en Angleterre du Canada par voie des ports américains ne va aux Etats-Unis qu'en consignation. Il est spécifié dans les lettres de voiture que le blé est destiné à être exporté en Angleterre et, en attendant d'être chargé dans des navires dans les ports américains, il y reste en entrepôt.

Voici la question que je veux poser: Aux termes du traité, est-il possible d'entreposer à Buffalo et dans d'autres ports américains le blé récolté au Canada pour l'expédier en Grande-Bretagne, ainsi qu'on l'a fait jusqu'ici, tout en bénéficiant de la préférence?

M. VALLANCE: Le Gouvernement a répondu à la question, la semaine dernière.

M. KENNEDY (Rivière-de-la-Paix): Il n'y a pas répondu la semaine dernière.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Vu l'importance de la question et la réponse que j'ai donnée à une question semblable en m'appuyant sur des renseignements que j'avais demandés par câblogramme, je prierai l'honorable député de réserver la question et je fournirai demain une réponse écrite à la Chambre.

QUESTION DE PRIVILEGE

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Je demande la parole pour une question de privilège. Ce matin, notre estimé confrère l'*Ottawa Journal* a publié un article de rédaction intitulé: "Trop de documents déposés". Le rédacteur se plaint de ce que j'ai demandé le dépôt de trop de documents. Il faut une pierre angulaire à toute construction et j'entends recueillir assez de renseignements pour établir sans l'ombre d'un doute que l'honorable député de Long-Lake (M. Cowan) aurait traité les maîtres de poste de la province de Québec avec plus de justice que le présent ministre des Postes (M. Sauvé).

STATISTIQUES DU CHOMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Puis-je demander au ministre du Commerce quand paraîtront les statistiques du chômage recueillies au cours du recensement?

L'hon. H. H. STEVENS (ministre du Commerce): Plusieurs chiffres ont déjà paru, cela va de soi, et je crois savoir qu'un état joliment complet de la question a été communiqué au public. Quant au rapport complet, tâche très compliquée, je demanderai des informations et en ferai part à mon honorable ami.

QUESTION DE PRIVILEGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-A. BRADETTE (Témiscamingue-Nord): Je prends la parole pour une question de privilège. Pendant que M. l'Orateur suppléant adressait la parole à la Chambre le 31 octobre, page 784 (v.f.) des *Débats*, édition non revisée, je l'ai interrompu par la remarque suivante:

Je voudrais bien que l'honorable député vînt dans ma circonscription et se rendît compte de la situation qui existe.

L'honorable député a répondu:

M. LaVergne: Que mon honorable ami m'invite et j'irai. Je le prends au mot séance tenante, car je n'ai jamais eu peur d'un fanfaron (*four-flusher*).

Je demande une rétractation au sujet du mot *four-flusher*. Ce n'est pas une expression parlementaire et j'aimerais à avoir une décision.

M. l'ORATEUR: Je ne vois rien de contraire aux usages parlementaires dans cette expression, et l'on ne saurait demander à l'honorable député qui l'a employée de la retirer.

M. BRADETTE: Je proteste. Je ne puis comprendre une telle décision. C'est une injure personnelle à un membre de la Chambre. Le règlement défend sûrement l'emploi de ces épithètes.

M. l'ORATEUR: Premièrement, l'honorable député était présent dans la Chambre quand ces paroles ont été prononcées, et comme il n'a fait aucune protestation sur-le-champ il est maintenant trop tard pour y revenir.

M. BRADETTE: Je ne savais pas que l'Orateur suppléant avait prononcé ces paroles avant de les avoir lues ce matin. Si je les avais entendues, j'aurais certainement protesté sur-le-champ. (*Rires.*) Vous pouvez rire, mais on ne devrait traiter aucun honorable député de fanfaron.

M. l'ORATEUR: Je n'ai pas ici la définition de *four-flusher*. Le compte rendu des débats établit que l'honorable député était dans la Chambre quand ces paroles ont été prononcées, et comme il n'a pas protesté en les entendant, il est maintenant trop tard pour le faire.

M. BRADETTE: Je ne les ai pas entendues, monsieur l'Orateur, et l'on devrait sûrement accepter mon affirmation. Si j'avais entendu ce mot, j'aurais protesté.

M. l'ORATEUR: Il est malheureux pour l'honorable député qu'il ne l'ait pas entendu.

M. E.-R.-E. CHEVRIER (Ottawa): Sur la question de règlement, monsieur l'Orateur, avec tout le respect qui vous est dû ainsi qu'à votre jugement, je ferai remarquer que la Chambre se guide en grande partie sur la longue suite des précédents et il vaudrait mieux pour le décorum qu'on ne puisse dire qu'elle a toléré l'emploi d'expressions comme celle dont notre collègue se plaint. A différentes occasions, on a cherché la signification de certains mots et décidé si le règlement en permet l'emploi, mais il vaut mieux pour la dignité de la Chambre que l'épithète dont on se plaint n'ait jamais fait l'objet d'une définition de l'Orateur. Si vous ne pouvez juger sur-le-champ si cette expression est contraire au règlement, surtout émanant de celui qui l'a employée, ne pourriez-vous y réfléchir et rendre votre décision plus tard? Nous devons nous laisser guider par les précédents et si l'emploi de ce mot n'est pas banni, un autre député pourra y avoir recours, et, à mon humble avis, il est dérogatoire à la dignité de la Chambre et de l'honorable député qui l'a prononcé.

M. ARMAND LAVERGNE (Montmagny): Il y avait beaucoup de bruit l'autre soir et il est probable que mon honorable ami de Témiscamingue-Nord (M. Bradette) ne m'ait pas entendu. Je ne voulais rien dire contre son caractère et je retire très volontiers l'expression dont il se plaint. En même temps, je suis prêt à relever le défi de l'honorable député quand il lui plaira.

M. BRADETTE: Dans ce cas, j'invite mon honorable ami à prendre le premier train ce soir.

M. l'ORATEUR: A l'ordre! L'honorable député ayant retiré cette expression, l'incident est clos.

CHEMIN DE FER DE LA BAIE D'HUDSON

NAUFRAGE DU NAVIRE *Bright-Fan* DANS LE DÉTROIT D'HUDSON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CAMERON R. McINTOSH (Battleford-Nord): Vendredi, le 28 octobre, j'ai posé une question au premier ministre en l'absence du ministre de la Marine (M. Duranleau). La voici:

Etant donné qu'un navire marchand venant de Churchill a fait naufrage dans le détroit d'Hudson avec sa cargaison de blé à destination de l'Angleterre, et vu que le Gouvernement a ordonné au sujet de ce désastre une enquête qui a fourni, je crois, des témoignages importants pour le Canada, l'Ouest surtout, je prie le premier minsitre de dire s'il a l'intention de faire imprimer les renseignements et les conclusions de cette enquête dans un livre bleu qui serait distribué aux membres de la Chambre?

Le premier ministre m'a dit alors qu'on n'y avait pas encore songé. Si l'on a répondu ensuite à cette question, j'étais absent de la Chambre. Je me demande si le premier ministre voudrait bien la mettre à l'étude.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Si l'honorable député avait été présent, il aurait entendu ma réponse. Il n'a maintenant qu'à se reporter au compte rendu des débats.

CONFERENCE ECONOMIQUE IMPERIALE

MOTION TENDANT À L'APPROBATION DE L'ACCORD COMMERCIAL CONCLU ENTRE LE CANADA ET LA GRANDE-BRETAGNE

La Chambre passe à la suite de la discussion suspendue le lundi 31 octobre, sur la motion du très honorable R. B. Bennett (premier ministre) tendant à l'approbation de l'accord commercial conclu à Ottawa le 20e jour d'août 1932, entre le gouvernement de

Sa Majesté en Canada et le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, sous réserve de la législation nécessaire pour effectuer les modifications douanières qui en sont la conséquence.

M. C.-N. DORION (Québec-Montmorency) (texte): Monsieur le président, j'admets d'avance que les quelques arguments que j'apporterai dans ce débat ne convaincront pas mes bons amis de l'autre côté de la Chambre. D'ailleurs, je n'ai nullement cette ambition. Cependant, mandataire d'un comté mi-agricole et mi-industriel, mandataire d'un comté dont une partie est représentée à la Législature de Québec par l'honorable premier ministre de ma province, je crois de mon devoir de donner mon opinion sur les accords qui ont été signés à Ottawa, l'été dernier, et—n'en déplaise à mon collègue, M. Taschereau—j'ajoute que cette opinion me semble partagée par mes braves électeurs.

Avant de me lever dans cette Chambre pour discuter cette question, j'ai cru devoir relire l'histoire des relations commerciales entre le Canada et l'Angleterre, ou plutôt entre l'Angleterre et ce que nous appelions autrefois ses colonies, afin de me rendre compte de l'évolution sur ce terrain, évolution qui s'est opérée en même temps que se précisaient les prérogatives des dominions en tant que membres de la "Communauté britannique des nations".

Si je me reporte à quarante ou cinquante ans en arrière, si j'étudie le processus suivi depuis lors jusqu'aujourd'hui et qu'ensuite j'examine les conclusions auxquelles se sont arrêtés les représentants de l'Angleterre et des dominions, conclusions qui concrétisent les avantages ou concessions faites au Canada par la Grande-Bretagne et les autres dominions, aussi bien que les avantages ou concessions faites par le Canada à la Grande-Bretagne et aux autres dominions, je crois que c'est mon devoir, comme Canadien, d'appuyer ces traités parce que non seulement ils sont à l'avantage du Canada, à l'avantage des parties contractantes, mais encore parce qu'ils sont un exemple au monde civilisé de ce que peuvent faire de bien des hommes doués d'intentions droites, d'une conscience honnête, pour atténuer la crise mondiale.

Si une si heureuse solution a été trouvée, non pas pour mettre fin définitivement aux difficultés dont nous souffrons, mais certainement pour les atténuer, nous le devons, au témoignage de tous ceux qui ont pris part à cette Conférence,—et j'y reviendrai tout à l'heure,—nous le devons, dis-je, à celui qui consacre quotidiennement ses énergies, toutes ses forces, sa santé, son grand courage, au bien-être de ceux qu'il veut voir plus heureux et

[Le très hon. M. Bennett.]

plus prospères: le très honorable premier ministre du Canada (M. Bennett).

J'ai entendu, l'autre jour, et j'ai lu dans le hansard, le discours prononcé par mon honorable ami, l'ex-ministre de la Justice (M. Lapointe). Le principal argument qu'il a invoqué,—et je serais fort surpris qu'il invoquât ce même argument dans sa propre circonscription électorale,—c'est sa crainte que ces accords aient pour conséquence immédiate de créer des frictions, des malaises, des malentendus qui peuvent être préjudiciables aux relations actuelles existant entre le Canada et la Grande-Bretagne et qui même peuvent mettre en danger l'unité de l'Empire. En écoutant ce discours, j'ai cru faire un rêve. Je me rappelle pourtant ce temps de ma jeunesse où j'allais, dans le comté que je représente actuellement, entendre l'ancien député de Kamouraska. C'était alors le farouche adversaire de relations plus étroites entre la Grande-Bretagne et les dominions. Que les temps sont changés! Celui qui, naguère, de 1911 à 1921, ne manquait aucune occasion d'exprimer sa foi nationaliste, comment est-il devenu partisan si convaincu d'une politique de non-évolution en ce qui concerne nos relations avec la Grande-Bretagne, tant économiques que politiques? Peut-être veut-il se faire pardonner ses fautes de jeunesse? Peut-être aussi a-t-il songé que c'était le meilleur moyen de s'allier l'aile impérialiste de son parti au cas où il plairait—peut-être plus tôt qu'on ne le pense—à la députation libérale de remplacer le chef actuel du parti par l'ex-ministre de la Justice? Alors renaîtrait cette duplicité qui est comme le premier article du programme du parti libéral et qui lui a si longtemps profité dans la province de Québec comme dans les autres provinces de la Confédération: farouche nationalisme dans Québec, étroit impérialisme dans les autres provinces. Que l'honorable député de Québec-Est n'ait aucune crainte. L'histoire nous prouve que, à mesure que le monde se transforme et pose aux hommes d'Etat des problèmes toujours nouveaux et souvent inattendus, l'Empire britannique évolue et devient, pour les nations qui le composent, un magnifique terrain d'épreuves, d'expériences, à cause précisément des vertus de création pratique, à cause surtout de cette politique expérimentale, qui sont comme le génie propre de ces nations.

Non, n'ayez aucune alarme. L'Angleterre qui, la première d'entre les nations modernes, a donné au monde l'exemple de la liberté, la vieille Angleterre est toujours solide et ce ne sont pas des accords commerciaux qui empêcheront l'Empire britannique d'être une réalité. Les ressources de cet empire sont infinies

et la plus précieuse de toutes ces ressources est peut-être ce sentiment national qui, dans le passé, a dissipé l'atmosphère chargée d'inquiétudes, d'incertitudes et souvent de menaces, cette fidélité à la Couronne en qui les nations de la Communauté continuent de voir le symbole de leur force et de leur unité.

L'ex-ministre de la Justice, avec sa grande expérience, le sait d'ailleurs, la forme, comme l'existence, de la "Communauté britannique des nations" ne réside pas dans les lois écrites, ne réside pas dans la logique, dans des accords ou des traités, mais subsiste dans le développement continu d'un esprit et d'une méthode qui lui sont propres parce qu'ils lui conviennent.

Les accords qui ont été signés à Ottawa ne touchent en rien cette union personnelle existant entre la Grande-Bretagne et les dominions. Comme l'écrivait un journaliste français, la personne du Souverain est le seul lien constitutionnel entre les différentes parties de l'Empire et le vivant symbole de l'unité impériale. Cette situation étonne les autres nations de l'univers, mais, pour nous, elle est toute naturelle.

Depuis un demi-siècle, des hommes d'Etat, tant du Royaume-Uni que des dominions, ont recherché constamment une solution pratique aux problèmes des relations commerciales entre les différentes nations qui composent la "Communauté britannique des nations".

Celui de tous les hommes d'Etat anglais qui a le plus travaillé dans ce sens, c'est certainement Chamberlain qui fut ministre des Colonies, au temps de lord Salisbury.

Mais si Chamberlain renaissait aujourd'hui, malgré ce qu'en disent certains de nos amis de la gauche, en lisant les accords d'Ottawa il trouverait des sujets d'étonnement qui ne seraient certainement pas pour lui des motifs de satisfaction.

C'est durant la Conférence de 1894, tenue à Ottawa entre les différents représentants des colonies anglaises, à laquelle assistait—non à titre officiel, mais à titre officieux seulement—un représentant de la Grande-Bretagne, qu'il fut question, pour la première fois depuis l'adoption de la politique de l'école de Manchester, de demander à l'Angleterre d'abandonner sa politique de libre-échange.

Lorsque Chamberlain devint ministre des Colonies, en 1895, trois propositions principales étaient discutées, en ce qui concerne nos relations commerciales.

De ces trois projets, Chamberlain en rejette deux comme absolument inacceptables. Nous verrons dans quelques instants que l'esprit des résolutions présentées par les délégués des colonies, en 1894, et auxquelles la Grande-Bretagne et, plus tard, Chamberlain refusèrent catégoriquement de souscrire, se retrouve dans les accords signés à Ottawa, l'été dernier. Ces résolutions contiennent en germe les traités de 1932.

Nous nous rendrons compte à l'examen de ces propositions que l'évolution dans les relations commerciales s'est opérée sur le même plan que l'évolution politique et constitutionnelle.

Le seul projet auquel s'était arrêté Chamberlain est le suivant:

> Le libre-échange serait établi pratiquement à travers l'Empire, mais les diverses parties contractantes demeureraient libres de faire leurs propres arrangements à l'égard des produits étrangers qui font concurrence à certains articles que les colonies produisent en abondance: blé, viande, laine, sucre et quelques autres encore qui sont d'une grande consommation dans la métropole et pourraient, grâce à cet arrangement, être entièrement produits dans les colonies et par la main-d'œuvre britannique.

N'est-ce pas que ces projets diffèrent complètement des accords signés à Ottawa, l'été dernier?

Une autre proposition discutée au temps de Chamberlain était d'obliger les colonies à abandonner leur politique douanière pour adopter des taux purement fiscaux. Les colonies refusèrent péremptoirement; c'était une politique inacceptable pour elles. Etant donné l'existence d'un sentiment protectionniste dans les colonies, étant donné leur industrie naissante, étant donné surtout le fait que la plupart d'entre elles tiraient leur source de revenus des droits de douane, elles déclinèrent ces offres.

Le troisième projet suggéré par les représentants coloniaux à la Conférence d'Ottawa de 1894, mais déclaré inacceptable par la métropole, qui refusa catégoriquement d'y souscrire, était le suivant—on y retrouvera en germe, je le répète, les accords d'Ottawa, de 1932: L'existence d'un accord entre l'Angleterre et les colonies par lequel le commerce à l'intérieur de l'Empire serait placé dans des conditions plus favorables que celles auxquelles auraient donné lieu les relations de chacun des membres avec les pays étrangers. Les colonies continueraient à établir leur tarif douanier à leur guise, mais elles consentiraient des droits différentiels moins élevés en faveur des produits anglais. Par contre, la métropole devrait mettre des droits d'entrée sur les produits similaires aux produits coloniaux, importés des pays étrangers, tandis que ceux des colonies entreraient en franchise ou jouiraient d'une préférence.

Cette proposition d'accords était l'abandon, par l'Angleterre, de la politique libre-échangiste, et Chamberlain refusa d'y adhérer.

53720—48
ÉDITION REVISÉE

Comme je le disais il y a un instant, ceux qui prétendent que les accords signés à Ottawa, l'été dernier, marquent une rétrogression, à mon sens, font erreur. On ne peut trouver dans ces accords, dans ces ententes, dans ces traités, aucun indice de cette union commerciale proposée par Chamberlain et dont l'établissement devait être la première étape vers une fédération impériale.

De 1894 à 1932, d'autres réunions eurent lieu où, presque toujours, la question des relations commerciales était discutée. Pendant ce temps s'opérait une évolution constitutionnelle très importante qui aboutit, en 1926, à l'adoption de la formule suivante:

La Grande-Bretagne et les dominions sont des communautés autonomes à l'intérieur de l'Empire britannique, de statut égal, nullement subordonnées l'une à l'autre sous quelque aspect que ce soit de leurs affaires intérieures ou extérieures bien qu'unies par une commune allégeance envers la Couronne et librement associées comme membres du Commonwealth britannique.

C'est dans l'esprit de cette formule qu'ont été signés les accords d'Ottawa. Ils sont de véritables traités conclus entre pays libres, comme en concluent les nations étrangères entre elles. La signature de ces accords n'altère en rien la complète liberté de l'une ou l'autre des parties contractantes.

Un mot, maintenant, de ce que contiennent ces accords. La Conférence d'Ottawa avait pour mission de rechercher, par une étude approfondie, les moyens les plus propres à développer le commerce entre les différentes parties de l'Empire. Les conclusions de cette Conférence nous permettent-elles de dire que l'objet visé a été atteint? Nous le croyons, bien que les résultats, dans l'ensemble, ne pourront être appréciés dans un mois ou deux; cela est évident. L'idée maîtresse de cette Conférence, je le répète, n'était pas de faire de l'Empire —comme le voulait Chamberlain—une unité économique, première phase d'une fédération impériale, mais plutôt de rechercher les moyens d'augmenter le commerce interimpérial.

Tout en restant autonomes et libres, par de véritables traités, les membres de l'Empire s'accordent sur leurs marchés respectifs un certain avantage par rapport aux marchandises étrangères et il est indéniable que les avantages accordés au Canada nous permettent d'enlever à l'étranger une part importante du marché anglais. En retour des sacrifices que s'imposeront les consommateurs anglais, s'ouvrira chez nous un marché pour certains produits des manufactures de la Grande-Bretagne. Qu'il me soit permis d'ajouter que les chances de succès de la Conférence dépendaient, avant tout, de l'esprit de sacrifice et de la largeur de vues de nos industriels et, malgré ce qu'en disent nos amis libéraux, les industriels canadiens ont fait de réels sacrifices afin d'aider davantage la classe agricole de notre pays.

Par ces ententes, la Grande-Bretagne nous fait double concession: entrée en franchise de certains produits et matières premières; droits préférentiels pour certains autres articles. Jusqu'en 1930, c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée du parti conservateur au pouvoir, l'Angleterre jouissait, sur nos marchés, de certaines préférences, mais sans équivalent pour nous sur les marchés anglais. Aujourd'hui, seront admis en franchise en Grande-Bretagne une centaine de nos principaux produits industriels et agricoles, dont les plus intéressants, pour la province de Québec, sont: le papier, l'aluminium, les fourrures, les textiles, l'amiante, les produits chimiques, le beurre de crémerie, le fromage, les œufs, le saumon, la morue, les pommes, le froment, le seigle, le cuivre, etc.

Presque tous les produits naturels canadiens, par ces accords, auront le bénéfice de droits préférentiels allant de 10 à 33⅓ p. 100. Pour ce qui regarde particulièrement ma province, les produits suivants en bénéficieront: tabac, prunes, miel, pommes de terre, etc. Le Canada obtient aussi certains avantages dont profiteront les consommateurs canadiens: certains produits entreront chez nous en franchise, tandis que d'autres bénéficieront des droits intermédiaires.

Un de mes honorables amis de la gauche s'est étonné, l'autre jour,—et je crois que c'est l'honorable député de Bagot (M. Dumaine),— de la préférence accordée, par ces ententes, aux boissons alcooliques. Je suis bien convaincu qu'à nous, de la province de Québec, cette préférence ne bénéficiera en rien; la Commission des Liqueurs de Québec seule en profitera, et M. Taschereau—dont l'administration est surtout remarquable par l'imposition de taxes de plus en plus lourdes—profitera certainement de cette préférence pour augmenter les taxes provinciales qu'il impose déjà sur les liqueurs alcooliques.

Malgré ce qu'en pense l'honorable député de Sherbrooke (M. Howard), je crois que la préférence dont jouiront, sur nos marchés, les outillages de crémerie n'aura pas pour conséquence d'augmenter le coût de ces outillages, mais que, tout au contraire, elle sera d'un grand avantage pour nos agriculteurs. Ils pourront se procurer ces articles à meilleur compte de manufacturiers anglais.

Rien, non plus, dans ces accords, ne nous permet de conclure que certains de nos marchés actuels seront fermés.

Quelques-uns de nos amis de la gauche fondent leurs espérances sur le résultat des élections américaines pour renouer des relations commerciales avec la grande république voisine. Les chefs des deux grands partis poli-

tiques américains, pour apaiser les inquiétudes de la population agricole, ne viennent-ils pas de déclarer que le tarif qui protège l'agriculture américaine ne sera pas modifié?

J'ai aussi entendu plusieurs de nos amis de la gauche nous parler de marchés perdus pour le Canada, comme conséquence des traités d'Ottawa.

Mais, quels sont ces marchés? Personne jusqu'ici ne nous en a cité un seul. Et en quoi ces traités sont-ils prohibitifs d'autres traités avec d'autres pays? Non! c'est le contraire qui se produit. Aux marchés que possédaient déjà nos industries et notre agriculture s'ajoute un marché nouveau capable d'une absorption de 75 à 100 millions de dollars.

Certains de nos amis de la gauche s'étonnent que, pour certains articles, la durée des accords soit fixée à trois ans et que, pour d'autres, cette durée soit fixée à cinq ans. Que désirent-ils? Que veulent-ils? Ont-ils un amendement à proposer dans un sens ou dans l'autre? Pour les uns, dont le très honorable chef de l'opposition, cinq ans est un terme trop long; pour d'autres, dont l'honorable député de Bellechasse (M. Boulanger), trois ans est un terme trop court. Cette différence d'opinion chez nos amis ne m'étonne pas. Ils sont de toutes les politiques; c'est le credo de leur parti: impérialistes avec les impérialistes; nationalistes avec les nationalistes; capitalistes avec les capitalistes—exemple, la Beauharnois;—socialistes avec les socialistes; libre-échangistes avec les libre-échangistes; protectionnistes avec les protectionnistes; extrémistes avec les extrémistes. Je le répète, c'est de l'essence de leur parti de subir une complète évolution du jour au lendemain. La rotation de la terre sur elle-même dure plus longtemps que l'existence des principes politiques chez nos amis.

Comme le disait le très honorable premier ministre lorsqu'il a déposé le texte de ces accords sur la table de la Chambre, ces ententes ne sont que les préliminaires d'autres ententes plus profitables encore. Je le répète, ces accords, dans l'esprit de leurs auteurs, ne sont pas destinés à mettre fin immédiatement au grand malaise dont souffre notre population, mais l'atténueront certainement. L'homme a beau travailler, chercher des solutions aux difficultés de la vie, la Providence seule peut récompenser les efforts et la bonne volonté.

Le devoir de tout citoyen qui s'occupe de la chose publique est d'apporter ce qu'il possède de meilleur en lui pour la solution des graves problèmes que soulèvent les misères du monde contemporain.

Ces accords n'ont pas été signés sans rencontrer certaines difficultés. Cependant, un grand pas a été franchi et un grand effort vient d'être fait; à nous d'en profiter.

Je regrette cependant de constater, monsieur le président, que dans ma province le gouvernement qui est au pouvoir ne semble rien faire pour profiter de ces accords qui intéressent d'une façon spéciale notre classe agricole. Pendant que les gouvernements des autres provinces ont délégué, depuis longtemps, des spécialistes de toutes catégories afin de se rendre compte sur place des exigences du marché anglais, en ce qui regarde surtout la qualité des produits demandés, la façon de les présenter à l'acheteur, dans ma province, rien n'a été fait. Qu'attend-on? Pourquoi se placer dans une opposition stérile? Je comprends que le premier ministre de la province de Québec peut ne pas être satisfait de ces accords parce qu'ils ne sont pas à l'avantage exclusif des gros intérêts dont il est le défenseur attitré; mais il me semble qu'il devrait songer un peu à la classe des humbles, des petits, à ceux qui nourrissent notre population: les agriculteurs de ma province. Puissions-nous aussi voir cesser le transport, par voie américaine, des produits canadiens, et si, pour ce faire, il devient nécessaire de réduire les taux de fret,—tant par eau que par chemin de fer,—il conviendrait d'apporter cette réforme.

Je disais, monsieur le président, au début de mes remarques, que la formule d'entente, de coopération, entre les différentes nations qui forment la "Communauté britannique des nations", qui était à la base de la Conférence économique d'Ottawa, servira d'exemple aux autres nations du monde lors de la prochaine Conférence économique mondiale. Notre pays, de concert avec les autres pays de l'Empire, vient de donner un grand exemple aux peuples civilisés. Mais, il faut bien le dire, le remède le plus urgent, le plus nécessaire au malaise économique dont souffre le monde et qui engendre, dans bien des pays, le malaise politique et social, c'est de rétablir la confiance et de rassurer les esprits. Mais, chez nous, depuis 1930, à quoi s'emploient ceux que le peuple de ce pays n'a pas voulu choisir comme ses administrateurs? A semer la défiance, à affaiblir les énergies et les courages, à tarir les sources d'espérance de notre peuple.

C'est le devoir des hommes publics, à l'heure présente, non de prêcher le défaitisme, mais de se tenir debout et de servir d'exemple à ceux qui veulent encore espérer en des jours meilleurs.

Monsieur le président, je veux rendre un témoignage au premier ministre de ce pays, car c'est un semeur d'énergie.

Jamais, depuis la Confédération, le Canada n'a eu à la tête de son administration un

homme d'un aussi grand désintéressement, d'un si grand courage et d'une si grande énergie. Jamais un premier ministre, un homme public, n'a donné plus de temps, de labeur, à son pays.

Pourquoi essayer de l'amoindrir ou de le diminuer? Je sais que certains de nos adversaires seraient des plus heureux s'ils pouvaient réussir à anéantir le grand courage et la forte énergie qui caractérisent le premier ministre du Canada. Quant à nous, tant que la population de notre pays nous donnera son appui, nous lui marquerons notre admiration pour les grands services qu'il a rendus et qu'il ne cesse de rendre aux siens.

Pour ce qui concerne le malaise économique des nations qui ne font pas partie de l'Empire britannique, il apparaît clairement qu'un des premiers obstacles au règlement de la crise, à la reconstruction économique, c'est aussi le manque de confiance dans l'avenir. Ce manque de confiance est surtout dû à la crainte, à l'anxiété qui règne au sujet de la situation politique européenne. Cette crainte, cette anxiété a été démontrée par les désaccords apparus à Genève entre les peuples qui forment la Société des nations. Ces difficultés politiques ont été accrues par l'instabilité et le malaise économique résultant de la crise mondiale.

Le mieux que nous, Canadiens, puissions faire pour améliorer notre situation économique, c'est de ne pas douter de l'avenir, de ne pas laisser douter de la solidarité de nos institutions; c'est d'avoir confiance et c'est, pour le monde en général, pour ceux qui siègent à la Société des nations, de ne pas laisser douter de la solidarité de la paix en Europe.

Quant à nous, Canadiens, d'origine française ou d'origine anglaise, soyons convaincus que les difficultés présentes ne sont rien comparées aux difficultés rencontrées au cours de la colonisation et du développement de ce pays par nos ancêtres respectifs. La somme de courage et d'énergie déployée par ces preux ne peut être comparée aux quelques difficultés que nous rencontrons de nos jours. Si nous étions placés aujourd'hui dans la situation où ils étaient autrefois, combien nous paraîtrions petits à côté de ces grands hommes! Apportons donc, dans la recherche des solutions aux problèmes des temps présents, notre bonne volonté, un peu de courage, un peu d'énergie et, encore une fois, cessons de prêcher le défaitisme pour n'enseigner que l'espérance.

L'hon. CHARLES STEWART (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je ne retiendrai pas la Chambre bien longtemps, le sujet, à mon avis, ayant été assez bien épuisé. En tout cas, les orateurs qui ont pris la parole avant moi ont traité les points essentiels. Il est tout à fait agréable de constater que la discussion d'un sujet de cette importance s'est maintenue à un diapason élevé et que l'on s'est vraiment appliqué à en faire ressortir tous les aspects.

Je tiens toutefois à bien établir mon attitude. Lors de la discussion de l'Adresse j'ai dit que je me prononcerais sur les traités lorsque l'occasion se présenterait, après en avoir étudié la teneur. J'ai examiné cette proposition et, de plus, j'ai entendu le point de vue de chacun exprimé dans les discours prononcés dans cette Chambre. Je regrette de dire que mes soupçons se sont confirmés et que je suis d'avis que ce traité, sous couleur de préférence impériale, n'est rien autre qu'un relèvement d'impôts dont les contribuables canadiens sont déjà trop chargés. Sans répéter ce qui a été dit jusqu'à présent, je voudrais préciser l'attitude que j'ai toujours suivie, comme membre du parti libéral, en matière de commerce et particulièrement de commerce impérial. Personnellement, j'ai toujours préconisé le libre-échange entre les pays de l'empire. Je suis d'avis que le libre-échange des différents produits de l'empire nous ferait plus prospères que nous ne le sommes actuellement. Mais je ne voudrais pas d'entraves qui nous empêchassent de commercer avantageusement avec les autres pays de l'univers désireux d'entrer en relations commerciales avec nous.

Ce point-là ne saurait être trop nettement établi. Une grande partie, disons mieux, tous nos maux actuels proviennent du fait que les grandes nations de l'univers se sont isolées en un prétendu nationalisme dans l'intention de se suffire et d'empêcher le commerce de pénétrer leurs frontières. Le spectacle que nous offre aujourd'hui l'univers entier est directement attribuable à cette cause. Je ne suis pas le seul à penser ainsi, car presque tous les économistes partagent l'opinion que l'on a entendu exprimer au cours des délibérations, à Genève. Je suis, comme on le voit, en bonne compagnie pour faire une telle affirmation. Je répète donc, et de la manière la plus catégorique possible que, pour ma part, je ne voudrais voir aucun obstacle de tarif entre notre pays, la Grande-Bretagne et les autres dominions. De plus, je ne veux pas que l'on fasse naître des embarras de nature à empêcher le Canada de faire des échanges commerciaux et de négocier des conventions avec les autres pays quand nous pourrions avantageusement le faire.

De 1920-1921 à 1930, monsieur l'Orateur, le parti libéral s'est employé à abaisser le tarif sur les denrées principales chaque fois que la chose était possible, et à trouver des débouchés pour ces denrées partout où nous pou-

vions faire des affaires. Pour ce qui est des tarifs contre l'empire britannique, et plus particulièrement la Grande-Bretagne, le régime précédent s'est efforcé de les fixer à environ 50 p. 100 des droits imposés sur les produits des autres pays. Ce commerce a prospéré; les impôts ont été diminués et le chômage a été réduit au minimum, car personne ne voudra dire qu'il n'existait pas de sans-travail en 1922 et en 1923. En 1930, cependant, nous avons eu un nouveau gouvernement et aussi un nouveau programme.

A titre d'humble membre du parti libéral, comme aussi à titre d'électeur, j'étais loin de penser que le nouveau régime allait porter les droits douaniers contre la Grande-Bretagne à un niveau aussi élevé. Je croyais que nos honorables vis-à-vis avaient reçu des électeurs du Canada le mandat de relever le tarif contre les pays étrangers; nos adversaires, après tout, avaient clairement exposé leur attitude sur ce point, quand ils avaient demandé aux électeurs de les appuyer, et ceux-ci les ont portés au pouvoir. Mais qu'est-il arrivé? A la session spéciale de 1930, tout juste avant la conférence impériale qui devait être tenue pour travailler à l'expansion du commerce dans l'empire, le Gouvernement a augmenté les droits sur les marchandises anglaises presque autant que sur les produits importés des autres pays. C'est la manière dont on a traité la Grande-Bretagne qui avait accordé au Canada, depuis des années, la franchise de ses marchés et qui espérait pouvoir continuer à s'en tenir à cette attitude.

Avant de se rendre à cette conférence, nos adversaires eurent bien soin de relever excessivement le tarif contre les marchandises importées d'Angleterre au Canada, notamment celles que le producteur anglais fabrique avec le plus de succès et qu'il désire vendre dans notre pays. C'est là ce qu'ils ont fait avant la conférence.

Lors de son voyage en Angleterre, le chef de la délégation canadienne, le premier ministre (M. Bennett), voulait proposer, bien que son gouvernement ait augmenté les droits qui jusque-là ne s'appliquaient pas aux produits anglais, d'accorder une préférence de 10 p. 100 aux manufacturiers de la Grande-Bretagne en relevant le tarif contre les marchandises importées des autres pays. Peut-on s'étonner de ce que la délégation anglaise ait accueilli cette proposition avec une espèce de consternation? Ces hommes d'Etat, représentant un pays qui avait accordé aux marchandises canadiennes l'entrée en franchise sur son marché, et cela depuis dix ou vingt ans, eurent à faire face à une proposition de ce genre. Quel avantage cela pouvait-il représenter pour le manufacturier anglais qui ne pouvait pas payer les droits élevés imposés sur ses propres produits? Je dois admettre que nos adversaires s'employaient à réaliser leur promesse bien que, comme je l'ai déjà dit, j'aie été étonné de l'augmentation considérable qu'ils ont fait subir au tarif contre la Grande-Bretagne. Je pense qu'ils étaient autorisés à imposer des droits très élevés, si vous le désirez, aux produits des pays étrangers; c'était une de leurs promesses avant les élections. Mais, si l'entrée en franchise de nos produits sur les marchés anglais était avantageuse pour le Canada dans ce temps-là, le Gouvernement a-t-il fait quoi que ce soit pour en assurer la continuation? Si la Grande-Bretagne nous avait traités comme nous avons nous-mêmes traité ce pays depuis 1930, nous en aurions été mécontents. Je crois ne pas exagérer en affirmant qu'au cours des dernières élections le parti conservateur a largement bénéficié de cet antagonisme qu'a fait naître chez nos gens l'imposition d'un tarif presque prohibitif contre nos exportations aux Etats-Unis. Je ne pense pas, cependant, qu'un seul électeur ait alors eu la moindre idée que notre commerce avec la Grande-Bretagne et l'entrée en franchise de nos produits sur les marchés anglais se trouveraient entravés par l'établissement de droits excessifs contre les marchandises anglaises. Y a-t-il lieu de s'étonner, monsieur l'Orateur, du résultat de la conférence? Le manufacturier anglais, naturellement, espérait pouvoir écouler de plus grandes quantités de produits au Canada, aussi est-il étonnant que la situation ait donné lieu à un sentiment de malaise et que M. Thomas se soit exprimé comme il l'a fait en cette circonstance?

Dans tous les cas, l'on n'a rien fait. Près de deux ans plus tard, nous nous préparions à la tenue d'une autre conférence et j'espérais bien que nos honorables vis-à-vis,—qui avaient, ai-je dit, reçu un mandat des électeurs les autorisant à imposer des droits de protection plus élevés sur les marchandises des autres pays,—étaient entièrement satisfaits de la besogne accomplie. Ils ont dû se rendre compte du résultat de leurs actes; ils ont dû savoir que la situation au Canada, au lieu de s'améliorer, devenait infiniment pire et que s'il était possible d'obtenir de nouveaux débouchés, c'était durant la conférence qu'il fallait le faire. Mais le parti ministériel a adopté la même attitude relativement au commerce dans les limites de l'empire. Ainsi, pour les tissus en particulier, on aurait pu donner aux fabricants de la Grande-Bretagne l'occasion de vendre au Canada et, grâce à une réduction des droits de douane, soulager le consommateur canadien, déjà surchargé. On n'avait pas tenu compte de la demande de la

France pour l'expansion de son commerce de tissus; mais je pensais, étant donné ce qui avait eu lieu de 1930 à 1932, que l'on aurait fait en sorte d'agrandir les débouchés de l'industrie anglaise dans notre pays. On ne l'a pas fait; le Gouvernement n'a pas modifié son attitude. Il a dit qu'on ne devait pas permettre à la Grande-Bretagne plus qu'aux pays étrangers de faire concurrence aux manufacturiers canadiens, présents et à venir. Voilà l'attitude que le Gouvernement a adoptée pendant cette conférence.

Quand j'examine le document qui est sous nos yeux, je m'étonne qu'on ait fait si peu pour le producteur canadien. Pour ce qui est du blé, du cuivre, du zinc, du plomb, des pommes, etc., nous avons toujours eu l'entrée libre sur le marché anglais, de sorte qu'il n'y a rien de nouveau dans ces dispositions. En ce qui concerne les autres articles non imposés, je m'aperçois que ceux qui sont le moindrement importants sont des articles qui servent à la fabrication de marchandises canadiennes dont les produits sont largement protégés et qui obtiennent leur matière première en franchise. Est-il étonnant qu'on se plaigne? Si les délégués du Canada avaient bien voulu ouvrir un peu plus notre marché, ne pensez-vous pas qu'un meilleur esprit aurait régné durant cette conférence? Ne pensez-vous pas qu'il existerait un meilleur esprit à l'heure actuelle? Il est bien clair que tout n'est pas rose, et dans notre Gouvernement et dans le ministère de la Grande-Bretagne, au sujet de cet accord. Et vous me permettrez de faire observer, monsieur l'Orateur, que c'est la première fois qu'un accord de ce genre n'est pas bien accueilli et voté presque unanimement par l'un ou l'autre des deux Parlements.

Si je m'oppose à ce traité, c'est parce qu'il contient 138 articles qui ne sont d'aucune utilité pour les habitants de la Grande-Bretagne et qui imposent simplement au consommateur canadien une taxe plus élevée que jamais. Le Gouvernement peut-il s'attendre que ceux qui épousent ma manière de voir, en matière douanière, appuient un traité comme celui-ci? Je ne le pense pas. Peut-être a-t-il raison d'imposer sa politique et ses idées à la nation, parce qu'il a le pouvoir et commande une majorité. Mais, de mon côté, j'ai mes droits à affirmer et mon attitude à défendre; je dois le faire en protestant contre cette façon d'agir qui cause tant de privations et de misère à notre pays. Je répète qu'il y a dans ce traité 138 articles sur lesquels le Gouvernemtnt profite de l'occasion pour imposer, en guise de préférence britannique, des droits plus élevés sur les marchandises importées au pays. Sur les 100 articles ou à peu près que

[L'hon. Ch. Stewart.]

j'ai examinés et qui doivent être soit exonérés de tout droit soit assujettis à un droit moins élevé qu'avant, la plupart sont des articles qui servent à la fabrication de nos produits canadiens, et que l'on importe en très petite quantité. J'en mentionnerai un dont on a déjà parlé: les écrémeuses. On profite de l'occasion pour imposer un droit de 25 p. 100 sur cet article qui, autrefois, entrait en franchise. Pourquoi? Parce qu'on le fabrique au Canada. Croit-on que l'industrie laitière du Canada peut en ce moment supporter ce surcroît de fardeau? Pourtant, sous prétexte de préférence impériale, le Gouvernement nous demande, à nous qui avons toujours combattu cette politique, d'appuyer un pareil accord.

Le Gouvernement, j'en suis sûr, n'a jamais espéré que des hommes qui se sont constamment opposés à ce genre de politique, veuillent même considérer un accord de la sorte! Je dirai aussi que, à mon avis, le ministère n'avait pas de mandat pour conclure un pareil traité qui, sous prétexte de préférence impériale, hausse le tarif douanier au préjudice du consommateur canadien.

Il y a un certain nombre d'articles que j'approuve entièrement, et je dois dire que puisqu'ils sont conformes à la politique douanière du parti libéral, je les appuierais, même s'ils ne devaient pas augmenter le volume des affaires? Mais, monsieur l'Orateur, cela m'est impossible; je n'ose pas le faire, de peur d'être accusé d'approuver l'ensemble du traité. Voilà mon attitude. Ce serait vraiment un bien piètre traité, s'il ne contenait pas au moins quelques dispositions qui fussent dans l'intérêt du peuple canadien. Mais je dois avouer que, dans cette entente qui a tant d'influence sur l'industrie et la production comme elle a d'importance pour le bien-être du peuple canadien, ces modifications sont si peu nombreuses qu'elles ne comptent pour ainsi dire pas. Je ne tiens pas à revenir sur ce que d'autres honorables députés ont dit, qu'il me suffise de dire que, pour les raisons que j'ai énoncées, je me trouve dans une posture qui m'oblige à m'opposer au traité.

Il est une autre question au sujet de laquelle je dois dire quelques mots, bien qu'elle ne se rapporte au traité qu'indirectement. Pour ma part, je suis d'avis que 90 p. 100 des difficultés que nous rencontrons aujourd'hui peuvent s'attribuer au tarif, mais on doit aussi dire quelque chose de la circulation monétaire. Et je suis surpris de constater que cette question du numéraire joue un grand rôle dans l'admission en franchise de marchandises au Canada. Quand j'étudie les tableaux, je constate que le Gouvernement

peut encore, dans le cas de marchandises de la Grande-Bretagne entrant en franchise au Canada, à imposer la taxe de 3 p. 100 qui a été mise en vigueur depuis que le Gouvernement actuel est au pouvoir. Mais, en outre, et parce que le parti conservateur favorise ce qu'il appelle la monnaie saine, il existe un autre fardeau qu'on place sur le dos de l'importateur et qui doit être payé par le consommateur; j'entends la différence estimée entre le dollar canadien et la livre sterling. Aujourd'hui, cette différence est, je crois, de 68c. Cela s'applique aux marchandises importées en franchise et, sur ce point, je désire protester vigoureusement. J'espère que le ministre des Finances et le ministre du Revenu national cesseront de mettre en vigueur ces taxes vexatoires sur les marchandises importées au pays. Depuis qu'elles ont été créés, ces taxes n'ont été que des impôts vexatoires. Si vous tenez à appliquer la protection, il existe une grande différence entre la protection contre des marchandises vendues au rabais sur un marché démoralisé et la protection contre des marchandises entrant au pays simplement parce que ces marchandises se trouvent venir en conflit avec des marchandises fabriquées en Canada. Le Gouvernement a poussé cette ligne de conduite à un point tout à fait abusif et, sous le régime de cet accord, bien qu'il existe une promesse voilée de réforme, bien qu'on nous promette que l'imposition de ces droits de dumping et d'autres droits analogues cessera dès que l'état financier du pays le permettra, nous devons néanmoins nous demander, en toute sincérité, s'il est possible que les affaires du pays s'améliorent sous le régime qui, actuellement, gouverne le Canada. Jusqu'ici, nous n'avons constaté que très peu d'améliorations et, si j'en juge par le passé, je crois que notre politique fiscale devra être modifiée totalement avant que nous puissions compter sur beaucoup d'amélioration dans la situation économique du Canada. Nous devrons soulager mon honorable ami le ministre des Finances du fardeau écrasant qu'il porte aujourd'hui. Non, monsieur l'Orateur, cette politique est tout à fait erronée. Après avoir combattu cet état de choses pendant près de quarante ans, j'ai souvent répété que j'aimerais voir ce que seraient les résultats réels de la politique extrémiste mise en vigueur aujourd'hui. J'ai vécu assez longtemps pour les voir et je dois dire...

Une VOIX: Que vous en êtes satisfait.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): ...non, je n'en suis pas satisfait, mais je dois dire que le résultat de cette politique a dépassé tout ce que je pouvais concevoir en fait de tribulations et de difficultés pour le peuple qui l'a mise en vigueur. Mon seul regret est qu'elle ait apporté tant de difficulté, de peines et de souffrances pour le peuple canadien, comme pour tous les peuples du monde. Quand, en face du chômage, en face de la misère, en face des faillites survenant de tous les côtés, en face des difficultés que nos cultivateurs devaient envisager, le Gouvernement actuel avait l'occasion d'agrandir les marchés du monde pour les nôtres, il a refusé d'agir sous prétexte d'accords impériaux, mais il a profité de cette occasion pour imposer un fardeau de protection plus lourd sur les épaules du peuple canadien. Je ne crois pas que c'est avec cet esprit qu'on devait envisager une conférence de cette nature.

Bien que le Gouvernement puisse attribuer la posture dans laquelle il est placé aujourd'hui au mécontentement qui existait dans l'esprit public à la suite de la mise en vigueur du tarif des Etats-Unis contre le Canada, comment croit-il que nos cousins d'outre-mer estiment l'attitude qu'il a adoptée maintenant vis-à-vis d'eux? Peuvent-ils en être heureux? Je crois le contraire. Peut-on être surpris de voir que, lorsque la Grande-Bretagne a décidé de mettre en vigueur un tarif modéré elle a laissé la porte grande ouverte, afin de voir ce que ferait le gouvernement canadien. Depuis que j'ai connu les dispositions de cet accord, je suis resté surpris de voir que le gouvernement britannique n'ait pas mis en vigueur, contre le Canada, les échelles tarifaires qui s'appliquent aujourd'hui aux autres pays. Quand on songe à la façon dont nous avons traité les importations anglaises, la conduite du gouvernement anglais nous apparaît fort généreuse. Je ne puis attribuer le motif de son attitude généreuse qu'à son espoir de voir renaître bientôt des sentiments meilleurs qui nous porteront à retourner aux excellentes relations qui existaient avant 1930. Plus tôt nous y retournerons, mieux cela vaudra. Nous avons au moins fait connaître au peuple anglais que cette attitude n'est pas celle de tout le peuple canadien. Le Gouvernement actuel détient le pouvoir grâce à une majorité populaire de plus de 200,000 voix, mais bien des gens n'auraient pas voté pour les candidats conservateurs s'ils avaient su que l'on imposerait ces droits contre la métropole. Quand ils se rendront compte de ce qui a été fait, ils sauront quelle conduite tenir, je n'en doute pas.

J'espérais que nous aurions l'occasion de discuter comme il convient les tableaux du tarif et je les ai moi-même étudiés longuement. Je puis dire que j'appuie cordialement quelques-unes des modifications proposées, car elles sont conformes aux idées que j'ai tou-

jours prônées, mais je regrette que ce soit le petit nombre. Je ne vois pas pourquoi le Gouvernement n'aurait pu élargir les avenues du commerce dans l'empire, et cela dans des conditions plus favorables au peuple canadien. Loin de là, il a décidé de relever les tarifs intermédiaire et général, ce qui rend la situation plus difficile. On ne me fournit aucune occasion d'exprimer une opinion sur les modifications tarifaires. Je suis d'abord appelé à voter sur la motion en ce moment soumise à la Chambre et, à cause des principes que j'ai toujours prônés et que je crois fermement conformes aux meilleurs intérêts du peuple canadien, il me faudra voter contre l'accord proposé.

Je demande donc la permission de proposer, appuyé par l'honorable député de Huron-Sud (M. Golding):

Que la résolution soit modifiée en ajoutant ce qui suit:
"Que cette motion ne soit posée qu'après que le comité des voies et moyens ait pris en considération les changements tarifaires proposés dans l'annexe E, rattaché audit accord et en faisant partie, laquelle annexe a été renvoyée par la Chambre audit comité des voies et moyens".

Cela va fournir à quelques-uns d'entre nous l'occasion d'exprimer leurs opinions et de les faire connaître au public, chose que la motion actuellement soumise à la Chambre nous empêche absolument de faire.

M. l'ORATEUR: L'amendement présenté par l'honorable député me paraît irrégulier.

Quelques VOIX: Pourquoi?

M. l'ORATEUR: Pour les raisons suivantes: La résolution sur laquelle la Chambre délibère ne fait qu'approuver l'accord commercial qui y est mentionné "sous réserve de la législation nécessaire pour donner effet aux modifications tarifaires qui en sont la conséquence" d'après le texte même de la motion. On ne demande pas une approbation complète. La législation visée dans la résolution comprend l'annexe E auquel l'amendement se rapporte. Ceci n'est pas une motion qui peut être amendée en évoquant quelque raison spéciale pour ne pas adhérer au principe de la question ou pour s'opposer à sa délibération. Proposer que la question ne soit pas posée ne constitue pas un amendement. Si l'on désire que la question ne soit pas posée, tout honorable député peut proposer la question préalable et voter contre, d'après la règle 55. Quoique les motionnaires de la question préalable votent généralement en sa faveur, il n'y a pas de règle pour les empêcher de voter contre leur propre motion. Je cite Bourinot, 4e édition, page 327, comme suit:

Les députés proposant et appuyant la question préalable votent généralement en sa faveur, mais il n'y a pas de règle pour les empêcher de voter contre leur propre motion.

Je déclare donc que l'amendement proposé n'est pas recevable.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, avant que vous ayez rendu votre décision finale, je désire faire observer que, par cet amendement, on ne propose pas, selon moi, que la Chambre ne soit pas appelée à voter sur la motion; au lieu de cela, on y demande que la question ne soit posée que dans un certain temps, après un délai qui nous permettra de discuter convenablement les modifications tarifaires contenues dans l'accord. L'accord est dépourvu de signification sans les annexes qui en forment partie; je dirai même que les différents articles de ces annexes constituent la partie la plus importante de la convention. L'amendement ne dit pas que Votre Honneur ne posera pas la question sur la motion demandant à la Chambre d'approuver la convention; il dit que la Chambre ne sera appelée à se prononcer sur la motion qu'après avoir eu l'occasion de discuter les modifications tarifaires contenues dans l'accord et qui ont été renvoyées au comité des voies et moyens pour y être examinées. Tout ce qu'il faut, d'après l'amendement, c'est de suspendre le débat jusqu'à ce que nous ayons eu l'occasion de discuter les modifications tarifaires en comité des voies et moyens. Assurément, on ne devrait pas nous demander d'approuver le traité sans connaître les effets du tableau des droits, sa principale partie.

Votre Honneur aura remarqué, d'après les discours prononcés, qu'au point de vue des conséquences, il ne s'agit pas tant d'un traité pour accroître les échanges entre le Canada et la Grande-Bretagne que pour rendre les échanges de plus en plus difficiles entre l'empire britannique, le Canada surtout, et les autres pays. C'est du moins notre thèse et nous croyons que nous pourrons l'établir en abordant l'étude des dispositions douanières de la convention. Si l'on nous démontre notre erreur, nous aurons assez de largeur d'esprit, je l'espère, pour revenir sur l'opposition que nous y faisons. Selon nous, l'accord consiste plutôt à relever les tarifs qu'à les abaisser. On ne peut tirer la chose au net que par la discussion des tableaux du tarif en comité. D'ici là, nous ne devrions pas avoir à nous prononcer sur le traité même.

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, sous prétexte d'invoquer le règlement, mon très honorable ami a argumenté pour motiver l'attitude de l'opposition au sujet de la présente résolution. Il n'avait raison de prendre la parole

que pour discuter le rappel au règlement. J'avais l'intention de le faire, mais je crois comprendre que Votre Honneur a rendu une décision. Mais puisque vous avez permis des remarques, apparemment sur un rappel au règlement fait par mon très honorable ami, permettez-moi de dire ceci: il s'agit de savoir présentement si l'amendement est régulier ou irrégulier, et non de l'attitude du très honorable député et de son parti sur le traité. Qu'ils aient tort ou raison, peu importe. Ce n'est pas ce que nous discutons. La question est une question de règlement: l'amendement est-il régulier ou non? A mon avis, l'amendement est antiréglementaire non seulement pour les motifs que vous avez énoncés, mais encore pour une autre raison fort importante. Une règle capitale pour décider de la régularité ou de l'irrégularité d'un amendement, consiste à se demander: renforce-t-il ou atténue-t-il la motion proposée? Il ne fait ni l'un ni l'autre. Il ne pose qu'une question de temps, une question de procédure et constitue à certain égard une négative pour ainsi dire, car lorsque nous votons sur la motion, nous décidons si elle s'appliquera immédiatement ou plus tard.

Quant à la question qui ne se rattache pas directement au rappel au règlement,—je réclame le droit de répondre à mon très honorable ami,—je lui ferai remarquer ceci: en votant pour ou contre la résolution il vote pour ou contre le principe dont s'inspire le traité. Nous réglerons les détails en discutant les tableaux du tarif en comité et, alors, il sera tout à fait loisible à mon très honorable ami et à ses partisans de combattre n'importe lequel des articles des tableaux.

Le très hon. MACKENZIE KING: Permettez-moi de poser une question à mon honorable ami: considère-t-il que j'approuve la convention, si je m'oppose aux droits de douane fixés dans le tableau? Il sait que nous ne pouvons approuver le traité et désapprouver les tableaux du tarif. Nous devons tout accepter en bloc et c'est ce que nous demande la motion en délibération.

L'hon. M. RHODES: Je ne crois pas qu'il m'incombe de répondre à mon très honorable ami comme si nous étions en comité, mais en votant sur la résolution nous nous prononçons sur le principe en jeu. La question des détails se posera plus tard. La résolution n'est que le fondement du dépôt d'un bill postérieur, et quand nous proposerons le projet de loi, mon très honorable ami et ses collègues pourront proposer des amendements à l'étape de la 2e lecture, ou proposer tous les amendements qu'il leur plaira en comité. Ils auront donc toute la latitude voulue pour exposer leur point de vue à ce sujet.

L'hon. T. G. MURPHY (ministre de l'Intérieur): Monsieur l'Orateur je ne prends pas la parole dans l'espoir d'ajouter beaucoup d'arguments nouveaux à la discussion. C'est plutôt pour me prononcer carrément en faveur de la résolution et de l'accord. Des collègues de toutes les nuances d'opinions ont exprimé leur attitude propre ainsi que le point de vue de leur parti sur ce qu'il y a de bon et de mauvais dans la résolution.

Pour envisager les choses sous l'angle voulu, il est peut-être à propos de considérer pourquoi nous discutons pareille résolution en 1932; pourquoi les représentants des pays de l'empire ont souscrit de tout cœur, sans la moindre réserve avec espoir, aux divers accords signés ici et dont l'un est en délibération. Pour répondre à cette question, il faudrait reculer très loin dans l'histoire afin de trouver la cause première de la situation actuelle, mais les causes les plus immédiates datent de la déclaration de la Grande Guerre en 1914.

Ces quatre années de carnage ont causé des pertes immenses. D'abord des millions de vies d'ouvriers, puis la disette de denrées alimentaires et de matières premières, puis la dislocation du commerce et de l'industrie, accompagnées des suites nécessaires de la misère et de la famine. Nous avons encore le souvenir vivant de ces quatre années. Nous nous rappelons la famine et la détresse de l'après-guerre et la première tâche de l'humanité affligée fut de reconstruire une structure pouvant permettre à l'homme de reprendre le cours normal de sa vie. En d'autres termes de faire le commerce de ventes et d'achats, de renouer les anciennes relations commerciales et d'en faire de nouvelles et, en même temps, de restaurer un instrument d'échange unique et stable. Au grand étonnement de tous,—je ne pense pas me tromper sur ce point,—ces tentatives furent couronnées d'un succès apparent, dépassant mêmes les rêves les plus optimistes. En 1925, la production mondiale avait augmenté de 18 p. 100 et la population du globe de 6 p. 100. Les systèmes monétaires étaient une fois de plus liés à l'étalon-or et nous avions retrouvé un instrument d'échange unique et stable.

Pendant les quatre années qui suivirent, le progrès fut encore plus rapide que pendant les sept premières années. Le cours du commerce avait repris une plus grande liberté et le peuple, dans le monde entier, jouissait d'un niveau de vie plus élevé et de meilleures conditions de travail qu'auparavant. Mais

de pair avec cette reprise économique, il se développait un nationalisme intense dans tous les pays qui avaient pris part au conflit. C'était là le résultat d'une seule et unique cause: la crainte. Pendant ces années de guerre, les peuples avaient perdu le sens de la sécurité et, le conflit terminé, c'était ce qu'ils voulaient surtout retrouver. Pour y arriver, ils eurent dans la plupart des cas recours au tarif. Ils s'efforcèrent d'assurer leur indépendance économique. Pendant les années de guerre, ils avaient découvert qu'ils devaient compter sur les autres parties du monde pour les choses essentielles à la vie, les denrées alimentaires. Telle était la situation.

Comme je le disais il y a un instant, la reprise économique fut remarquable. Mais elle fut immédiatement suivie d'une débâcle ou d'un déroute dépassant tout ce que l'on avait encore connu. Le Canada se trouva pris dans la tourmente et, à son titre de pays producteur, il fut l'un des plus lourdement frappés. Il produit et vend surtout les denrées élémentaires et nous savons tous que les prix de cette classe de produits sont les premiers à fléchir et les derniers à remonter. Ceci s'applique surtout à la production des champs, de la forêt, des mines et de la mer.

L'agriculture est encore la principale industrie canadienne. En 1931, 32.8 p. 100 de notre population ouvrière était employée sur la ferme et 38.2 p. 100 des gens ainsi employés étaient du sexe mâle. Nous avons au Canada une forte population rurale et nous exportons d'immenses quantités de produits agricoles, surtout de blé. C'est tellement vrai, que le blé et la farine ont compté pour au delà de 36 p. 100 de nos exportations en 1930. C'est la preuve que la structure économique du Canada est en grande partie fondée sur la production et l'exportation du blé. C'est pourquoi les fluctuations du prix du blé ont profondément bouleversé notre économie nationale. Pour illustrer ma thèse, je vais insérer au compte rendu des débats un tableau indiquant le chiffre de nos exportations de blé et de farine pour chaque année depuis 1924; la farine de blé est mentionnée en termes de son équivalent en blé:

Valeur du blé et de la farine de blé exportés annuellement depuis 1924
(Pour la farine, on donne l'équivalent en blé)

Année terminée le le mars	Nombres de boisseaux	Valeur totale	Prix moyen d'exportation par boisseau
1924	309,587,417	$330,541,677	$1 07
1925	241,396,059	322,304,536	1 34
1926	295,061,853	434,051,986	1 47
1927	294,162,155	421,815,274	1 43
1928	309,144,918	411,996,452	1 33
1929	421,785,327	493,642,105	1 17
1930	212,529,189	261,210,670	1 23
1931	249,724,883	210,296,003	0 84
1932	215,677,763	134,636,926	0 62

En d'autres termes, la valeur de notre blé en 1932 était moins de 30 p. 100 de sa valeur de 1929. Ici, je me permets une digression pour noter que le régime économique du Canada, qui dépend essentiellement de la valeur et de l'exportation du blé, est de sa nature moins stable que celui d'un pays industriel comme l'Angleterre ou les Etats-Unis, par exemple.

M. DONNELLY: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

L'hon. M. MURPHY: Je n'ai que quarante minutes.

M. DONNELLY: Quelle est la valeur du blé pour le cultivateur, à Fort-William, ou ailleurs?

L'hon. M. MURPHY: J'ai déjà dit à l'honorable député que je n'ai que quarante minutes à ma disposition et que je ne veux pas être interrompu.

[L'hon. M. Murphy.]

Je disais donc que notre régime économique est de sa nature plus instable que celui d'un pays industriel comme l'Angleterre ou les Etats-Unis. Notre commerce extérieur a donc une importance extrême pour nous. Cela provient de deux causes: tout d'abord de l'abondance de nos ressources naturelles; ensuite, de ce que notre climat réduit la variété des denrées que nous pouvons produire. Pour ces deux motifs, nous devons, de toute nécessité, faire des échanges avec le monde extérieur.

On a accusé notre parti de ne pas vouloir commercer avec l'étranger. Mes collègues et moi, pourtant, nous ne le cédons à personne dans notre désir de commercer avec l'étranger, d'échanger nos produits pour ceux des autres. Voici comment je pourrais exposer notre politique: (a) Compte tenu de tous les éléments du problème, nous voulons protéger nos producteurs contre la concurrence écrasante dans le marché intérieur; (b) nous voulons faire des échanges avec toutes les autres

nations disposées à traiter avec nous d'une manière loyale, comme trouver de nouveaux débouchés. Tel était le programme politique soumis à la population par le Gouvernement en 1930, et c'est ce programme qui a porté le Gouvernement au pouvoir. Le peuple du Canada nous a donné le mandat de mettre cette politique en vigueur. Je puis ajouter que nous y avons été fidèles. Cela se voit bien dans les accords que nous avons conclus récemment avec d'autres dominions, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, comme dans les conventions dont la Chambre est maintenant saisie.

En ces dernières années, des tarifs douaniers hostiles ont empêché l'entrée de nos marchandises en d'autres pays, nous faisant perdre des débouchés. Nous nous efforçons, à l'heure actuelle, de trouver de nouveaux marchés. Les accords à l'étude s'inspirent d'une des méthodes que nous employons.

Le Canada et les autres pays de l'Empire se trouvaient en face d'un effondrement absolu du commerce international, au moment où se réunissait la conférence impériale. La *Revue du commerce du monde* publiée en août par la Société des nations notait que le chiffre total du commerce universel est tombé de 59 milliards de dollars en chiffres ronds qu'il était en 1929 à 34 milliards, en 1931. Bien que la chose paraisse impossible, une période aussi courte a vu disparaître un volume de commerce représenté par 25 milliards de dollars, une partie de cette perte énorme résultant de l'abaissement des prix et l'autre partie, de l'arrêt du mouvement des denrées.

Cet étouffement du commerce a eu sa répercussion au Canada comme ailleurs, mais affirmer que la politique du Canada y a contribué c'est ignorer tout à fait les événements qui se sont produits dans le monde. Le commerce du Canada est bien tombé parce que notre pays se livrait à un fort commerce extérieur depuis des années. Mais l'ampleur même de la diminution du commerce du monde devrait suffire à convaincre tout le monde que vouloir faire retomber sur le Canada une part quelconque de la responsabilité de la calamité commerciale dont nous souffrons est exagérer à l'excès le pouvoir qu'a réellement le Canada d'agir sur les affaires du monde.

M. BROWN: Je soulève la question de règlement, monsieur l'Orateur. Je vous signale que l'honorable député lit son discours.

L'hon. M. MURRAY: Je n'ai fait que lire des extraits, monsieur l'Orateur, comme bien d'autres de mes collègues ont fait.

M. GOTT: Y compris l'honorable représentant de Lisgar.

Un MEMBRE: Il est l'un des pires à cet égard.

M. l'ORATEUR: Comme ne l'ignorent pas les honorables membres de la Chambre, il est contraire au règlement de lire son discours. Mais, au cours de la présente discussion, cette règle a été plus souvent violée qu'observée. Avec l'assentiment de la Chambre, j'ai laissé beaucoup de liberté à cet égard, mais je suis content de constater qu'un député ait appelé l'attention sur la règle et, à l'avenir, je m'efforcerai de l'appliquer avec plus de sévérité.

M. GOTT: Cela éliminera beaucoup d'orateurs de l'autre côté de la Chambre.

L'hon. M. MURPHY: Le marasme du commerce est dû à plusieurs causes. On reconnaît que les diverses entraves mises au commerce, par le moyen des contingentements, des embargos, des tarifs douaniers ou autres méthodes, n'ont été qu'une des causes de l'abaissement des échanges et non la plus vitale, peut-être. A l'égard des mesures restrictives, le Canada peut proclamer qu'il s'est abstenu de tout ce qui pouvait contribuer à l'effondrement du commerce. Il a agi seulement quand la défensive s'imposait et alors que seule la politique qu'il a adoptée pouvait répondre aux besoins de l'heure. Avec la permission de la Chambre, je citerai les paroles qu'a prononcées l'honorable représentant d'Ontario (M. Moore) dans cet ordre d'idées; je les relève à la page 436 v.f. du hansard, édition non revisée:

> Je le reconnais franchement, ce Gouvernement a dû livrer une lutte gigantesque, ces deux dernières années, pour assurer notre existence économique. Nous en savons tous quelque chose. Nous savons qu'à l'étranger nombre d'industries étaient exploitées sans bénéfices et réduites à la faillite; que les marchandises s'entassaient et que l'on cherchait par tous les moyens possibles à les exporter. Nous avons lieu de croire qu'en maints pays les industries ont été subventionnées afin d'empêcher les gens de battre le pavé et, si vous voulez, pour éviter la révolution. La question s'est aussi posée—et j'ai approuvé le Gouvernement lorsqu'il lui fallut l'envisager—de savoir si nous devions permettre que ces marchandises fussent déversées ici et souffrir que nos travailleurs soient réduits à chômer. Je le dis de nouveau, j'ai approuvé l'effort tenté alors pour se mettre à l'abri en attendant le passage de l'ouragan.

Bien longtemps avant l'adoption des mesures que le Canada a mises en vigueur, d'autres pays avaient imposé des restrictions commerciales tellement excessives que la conférence économique mondiale déclara ce qui suit, au début de l'année 1927: "Le moment est arrivé de mettre un terme au relèvement des droits de douanes." Cependant, nulle mesure n'a été prise à cet effet. Au contraire, en Europe et ailleurs, les Etats ont continué à multiplier non seulement les droits de douane,

mais aussi les contingentements, les interdictions, les méthodes de contrôle des importations et les entraves au commerce de toute nature. En toute justice, personne ne peut accuser le Canada d'être responsable en quoi que ce soit de l'augmentation des restrictions commerciales, lesquelles, étaient devenues intolérables, il y a cinq ans passés, et ont constamment augmenté au lieu de diminuer.

Telle est la situation que le Canada et les autres pays de l'empire devaient envisager avant la conférence économique et il n'y a pas un autre pays au monde qui en ait plus souffert que le Canada. On n'a qu'à examiner la suite interminable des restrictions imposées par tous les pays d'Europe contre notre blé pour se rendre compte de quelle façon l'écoulement de cette denrée de première nécessité, le sang vital de l'Ouest canadien, fut entravé par des barrières commerciales d'une hauteur infranchissable. C'est la situation que les accords conclus à la conférence visent à corriger; c'est là le premier but que l'on a visé.

Je désire faire consigner au hansard le tableau suivant donnant les chiffres comparatifs de nos exportations de blé et autres produits de la ferme pour 1921 et 1932:

Exportations de notre blé et autres produits agricoles aux Etats-Unis au cours des douze mois se terminant au mois de juin 1921 et 1932 respectivement.

(Ces chiffres proviennent du rapport du service fédéral de la Statistique).

Denrées	Année finissant le 30 juin		Tarif des Etats-Unis d'Amérique	
	1921	1932	Année finissant en juin 1921	Année finissant en juin 1932
Blé.....boiss.	48,342,695	4,530,346	En franchise	42c. boiss., 60 livres.
$	101,997,224	2,502,013		
Farine de blé.....baril	1,286,473	614	En franchise	$1.04 par 100 livres.
$	12,686,807	1,963		
Avoine.....boiss.	2,900,999	33,863	6c. boiss., 32 livres	16c. boiss., 32 livres.
$	1,531,623	11,716		
Bétail.....Nombre	297,826	18,651	En franchise	Moins de 700 livres, 2c.½ par livre. Plus lourd, 3c. par livre.
$	21,240,091	649,890		
Mouton.....Nombre	182,535	123	En franchise	$3 par tête.
$	1,676,445	826		
Viande de bœuf fraîche refroidie ou congelée..... quint.	303,232	3,736	En franchise	6c. par livre.
$	4,485,133	38,120		
Viande de mouton et d'agneau, fraîche, refroidie ou congelée..... quint.	58,420	69	En franchise	Mouton, 5c. par livre; Agneau, 7c. par liv.
$	1,500,527	761		
Beurre..... quint.	44,908	146,673	2c.½ par livre.	14c. par livre.
$	2,293,980	6,502		
Crème..... gallon	1,349,480	97,865	En franchise	56c. 3-5 par gallon.
$	2,086,880	186,423		
Pommes de terre.....boiss.	2,520,964	1,565,603	En franchise	75c. par 100 livres.
$	1,980,149	461,211		
Laine.....livre.	7,755,914	1,053,235	En franchise	24c.-37c. par livre (certaines sortes de laine exemptes de droit en entrepôt lorsque importées pour fins de fabrication.
$	2,226,780	164,393		

On verra que, comparativement à 1921, la valeur des exportations de blé du Canada aux Etats-Unis a été en diminution de 98 p. 100, et celle de nos exportations de farine de blé de près de 100 p. 100. La valeur des autres denrées agricoles exportées chez nos voisins du sud accuse des diminutions d'égale étendue.

Le problème de trouver des débouchés pour le blé canadien s'est compliqué davantage à cause des mesures adoptées, en ces dernières années, pour restreindre les importations, dans les pays européens. Afin de donner un exemple de cet état de choses, j'aimerais à consigner au hansard le tableau suivant des mesures tendant à restreindre l'importation du blé dans les pays d'Europe. A la suite des chiffres se trouvent certaines explications qu'il faudrait également lire lorsqu'on examine les données du tableau lui-même:

[L'hon M. Murphy.]

Pays	Droit (en cents par boisseau)	Minimum du pourcentage de blé domestique dans la mouture	Autres mesures
Albanie	15·8	.....	
Autriche	55·1a	.....	
Belgique	En franchise	15%b	
Tchécoslovaquie	44·4a	.....	Régime de permis d'importation. Honoraire, 1 p. 100.
Danemark	En franchise	.....	
Esthonie	80·3	c	Achat par l'Etat. Importation (autorisée) de la Russie et de la Lithuanie seulement.
Finlande	85·0	.....	
France	85·4	97	Permis d'importation.
Allemagne	162·0	97 (70)d	
Grande-Bretagne	En franchise	15	
Grèce	55·2	15i	Réglementation du prix par l'Etat.
Etat-Libre d'Irlande	En franchise	.....	
Italie	108·0	95	
Lettonie	37·0	66⅔	Achat par l'Etat. Réglementation du prix par l'Etat.
Lithuanie	.....	.....	Achat par l'Etat.
Luxembourg	.....	10	
Pays-Bas	En franchise	22½	Réglementation du prix par l'Etat.
Norvège	En franchise	.....	Achat par l'Etat.
Pologne	76·3	.....	Prime à l'exportation de 18c. 3 par boisseau.
Portugal	f	.....	Permis d'importation.
Espagne	74·0g	.....	
Suède	27·0	60	Réglementation du prix par l'Etat.
Suisse	3·0h	.....	Acquisition et fixation de prix par l'Etat.

Provenance: Département du commerce, Etats-Unis. Division du tarif; Département de l'Agriculture, Etats-Unis, Service d'agriculture à l'étranger; Commission du tarif des Etats-Unis.

a) Plus une taxe d'affaires de 3 cents par boisseau.

b) Entente non officielle entre les minotiers de n'employer que 15 p. 100 de blé domestique et de maintenir un prix fixe de $27 la tonne pour le blé domestique (*N. Y. Times*, 7 août 1931).

c) Les minotiers se sont engagés à acheter toute la récolte domestique à des prix fixes.

d) Supplément de 27 p. 100 de blé étranger dont on a autorisé l'importation et la mouture contre la preuve d'une exportation égale de blé domestique avant le 31 décembre. Le droit sur ces importations était de 13 cents par bosseau.

e) Sauf pour le blé en paquets d'une pesanteur de 2 l. 65 ou moins, sur lequel le droit est de 8 p. 100 *ad valorem*.

f) Droit et quantité importable fixés périodiquement.

g) Importation interdite tant que le prix du blé sur le marché domestique est en moyenne de $1.59 pour un mois.

h) Importations par d'autres que les négociants inscrits assujetties à une surtaxe de $1.05 par boisseau.

i) Taux projeté.

Dans le tableau ci-joint qui fait voir la répercussion, sur le marché du blé canadien, des mesures restrictives adoptées par les pays d'Europe, on constatera que l'Italie a acheté 16.3 p. 100 de l'ensemble du blé exporté dans l'année financière 1921 et qu'aujourd'hui elle n'en importe que 2 p. 100.

Pourcentages de la Belgique, de la Grèce, de l'Italie et des Pays-Bas des exportations totales de blé du Canada durant les années financières 1921 et 1932.

Pays	1921 %	1932 %
Belgique	10·9	7·4
Grèce	3·6	1·7
Italie	16·3	2·0
Pays-Bas	5·4	4·4

Non seulement nos produits agricoles n'ont pas été admis sur les marchés de l'univers, mais les exportations de nos minéraux et de nos produits miniers ont baissé énormément depuis des années. Le tableau suivant montre les exportations des minéraux et de leurs produits de 1927 à 1931 inclusivement:

	Fer et ses produits	Métaux non-ferreux	Minéraux non-métalliques
1927	$74,284,824	$ 80,639,197	$28,880,831
1928	62,753,934	90,840,441	25,949,930
1929	82,256,717	112,778,194	27,401,790
1930	78,589,580	154,319,429	28,545,096
1931	38,937,661	95,652,063	21,107,780

Durant les mêmes années financières nos exportations des produits des pêcheries ont décliné, comme l'indique le tableau suivant:

Exportations des pêcheries
Années financières 1927-1931

1927	$36,365,454
1928	35,660,287
1929	37,962,929
1930	37,185,185
1931	29,691,978

La diminution de nos produits agricoles et végétaux de 1927 à 1931 est indiquée par le tableau suivant:

Exportations des produits agricoles et végétaux de 1927 à 1931

1927	$574,994,162
1928	555,110,598
1929	646,514,058
1930	384,635,751
1931	292,280,037

Voici quelles sont les statistiques relatives aux exportations de bois, de produits du bois et de papier durant la même période:

Exportations de bois, de produits du bois et de papier de 1927 à 1931

1927	$284,120,267
1928	284,543,396
1929	288,621,745
1930	289,566,675
1931	230,604,474

Durant l'année civile 1931 environ 70 p. 100 de nos exportations de planches et de madriers sont allés aux Etats-Unis. Comme résultat de l'imposition d'une nouvelle taxe d'importation par les Etats-Unis, en date du 21 juin 1932—je prie mes collègues de noter cette date—de $3 les 1,000 pieds, mesure de planche, sur les planches, madriers et autres bois d'œuvre bruts, unis ou rabotés sur une ou plusieurs faces, à l'exception de l'érable, du bouleau et du merisier à plancher, cette taxe, ajoutée au premier droit douanier de $1, atteint une taxe douanière et d'accise de $4 les 1,000 pieds, mesure de planche. Ce marché, évalué à plus de 14 millions de dollars en 1931, a disparu en grande partie. Pour prouver mon point, monsieur l'Orateur, je vais insérer au hansard les chiffres suivants:

Exportations canadiennes aux Etats-Unis de planches et de madriers par 1000 pieds, mesure de planche

	1932 1000 pieds	1931 1000 pieds
Septembre	11,800	56,823
Août	10,979	57,107
Juillet	10,985	63,412
Juin	67,312	61,276

Il en est de même de nos exportations de cuivre. Avant le 21 juin 1932 les Etats-Unis étaient notre meilleur client en ce qui concerne le cuivre et ses produits. Ils ont acheté 88 p. 100 de notre valeur totale en 1929, 96 p. 100 en 1930, 80 p. 100 en 1931 et 69 p. 100 durant les premiers six mois de 1932. Avec l'imposition d'une taxe d'importation de 4c. la livre sur le cuivre par les Etats-Unis, à cette date, sur les principales formes exportables, ce marché a presque été ruiné. Le tableau suivant montrera la valeur des exportations canadiennes de cuivre aux Etats-Unis:

Valeur en dollars des exportations canadiennes de cuivre et de ses produits

	Exportations totales	Exportations aux Etats-Unis	Pourcentage des exportations totales aux Etats-Unis
Septembre 1932	$ 716,103	$ 57,342	8
Août 1932	478,477	28,608	6
Juillet 1932	1,016,641	489,748	48
Premiers 6 mois, 1932	10,455,761	7,212,635	69
1931, année civile	17,155,713	13,652,932	80
1930, année civile	31,354,544	30,015,668	96
1929, année civile	37,399,996	32,974,503	88

[L'hon M. Murphy.]

Les honorables députés remarqueront que nos exportations aux Etats-Unis, qui représentaient 88 p. 100 de l'ensemble en 1929, sont tombées à 8 p. 100 au mois de septembre 1932.

J'ai versé ces chiffres au hansard afin de montrer la diminution de notre commerce en conséquence des tarifs douaniers. Le Gouvernement et le premier ministre sont parfaitement au fait de la situation. Bien avant 1930, notre premier ministre actuel se rendait compte de la possibilité d'accroître le commerce interimpérial. Constatant que l'hostilité des tarifs nous fermait les marchés étrangers, et réalisant notre situation géographique, il en conclut que nous étions singulièrement bien situés pour profiter des avantages d'une augmentation d'échanges entre les différents pays de l'empire. On n'a qu'à examiner la carte du monde pour comprendre la situation favorable de l'empire britannique dont les différentes unités, qui comptent le quart de la population mondiale, produisent à peu près tout ce qui est nécessaire à la subsistance de l'homme. C'est avec cette idée bien définie en tête qu'il se rendit à la conférence de Londres, en 1930, et qu'il y formula bien nettement, sans équivoques, des propositions qui n'eurent pas alors l'heur de plaire au très honorable chef de l'opposition. Pour expliquer cette divergence, on invoqua la méthode de procéder du premier ministre qui n'était pas la bonne, disait-on. Mais il y avait une autre raison, monsieur l'Orateur, et c'était le traditionnel libre-échange de la Grande-Bretagne. Les propositions en restèrent là et la conférence fut ajournée. Après cet avortement, le premier ministre canadien invita les représentants de tous les dominions autonomes à se réunir à Ottawa en 1932. Inutile de citer les délibérations de cette dernière conférence, nous en avons le résultat dans les traités présentés à cette Chambre. Mais pour bien apprécier son œuvre, monsieur l'Orateur, il faut se remettre en mémoire les objectifs des délégués comme les exposent les principaux d'entre eux. Voici par exemple ce que disait M. Baldwin à la séance d'ouverture:

> Quel doit donc être le but primordial de la Conférence? Préparer les voies aux échanges commerciaux entre nous. Pour y arriver, il ne faudrait pas se montrer trop méticuleux ou trop minutieux dans l'appréciation de la valeur relative des avantages donnés et reçus. En abordant le problème et en se demandant de quelle manière chacun de nous peut contribuer au bien commun sans nuire à ses propres intérêts nationaux, il deviendra superflu de chercher ce que sont les avantages relatifs échus à chacun, étant donné l'assurance qu'une augmentation de la puissance d'achat de l'un des membres de l'empire se traduira inévitablement par une augmentation des échanges impériaux et que la prospérité de l'un contribuera à la prospérité de tous.
>
> La crise universelle actuelle impose l'extension et l'amélioration des échanges impériaux à toutes les parties de l'empire. En effet, l'expansion du commerce de l'empire constitue le meilleur moyen de stimuler la demande sur les marchés mondiaux et de rétablir un niveau solide de prix de gros pour toutes les denrées.

Et le premier ministre du Canada:

> Nous nous sommes rassemblés pleins de confiance dans notre faculté d'élaborer un plan à notre avantage commun. Manifestons cette confiance en adoptant un plan qui survivra à toutes les vicissitudes de nature à en faire demander l'abrogation. Mais il faudra lui laisser assez de souplesse pour que chacun des pays signataires puisse négocier des traités commerciaux avec l'étranger sans compromettre la valeur des préférences convenues. Si nous réussissons l'application de ce plan, j'affirme que nous obtiendrons le surcroît de puissance que nous désirons tous, pour nous tailler une plus large place dans les marchés hors de l'empire.

Tous les délégués firent écho à ces sentiments et l'on ne saurait mettre en doute leur sincérité. Je prétends, monsieur l'Orateur, que toutes les industries canadiennes bénéficieront de ces traités. L'industrie manufacturière, l'industrie minière, celle de la pêche, l'industrie forestière et l'industrie agricole,—par quoi j'entends l'industrie laitière, la culture fruitière, celles des céréales et l'élevage,—en tireront toutes quelque chose. Il suffit de lire dans le hansard les observations des honorables membres de la droite représentant les différentes provinces du Canada pour se faire une idée de l'opinion générale. L'honorable député d'Yale (M. Stirling) a exposé les avantages qu'en retirera l'arboriculture fruitière dans la Colombie-Anglaise. L'honorable député de Nanaïmo (M. Dickie) nous a dit le bien qui en résulterait pour l'industrie forestière de sa province. L'honorable député d'Algoma-Est (M. Nicholson) a traité le point de vue de la même industrie dans Ontario.

L'honorable député de Northumberland, N.-B. (M. McDade) nous a parlé des avantages de ces traités pour sa province. L'honorable député de Qu'Appelle (M. Perley) a traité le cas des producteurs de blé de l'Ouest. L'honorable député de Marquette (M. Mullins) a indiqué ce qu'il en attendait au point de vue de l'élevage du bétail. En passant, qu'on me permette de dire quel mérite revient à l'honorable député de Marquette au sujet du commerce de bétail avec l'Angleterre. Non seulement il n'a cessé, à temps et à contre temps, de la préconiser dans cette Chambre, mais à ma connaissance personnelle, depuis des années il n'a ménagé ni ses peines ni son argent pour faire comprendre à la population

du Manitoba et de l'Ouest quels avantages apporterait à l'agriculture l'adoption de mesures précisément semblables à celles que l'on trouve dans ces traités.

Au cours des observations qu'il a faites, la semaine dernière, le ministre de l'Agriculture (M. Weir) a dit à la Chambre comment notre commerce avait été étouffé sous le régime libéral. Il a montré de quelle manière nous avions été exclus des marchés des Etats-Unis, tout particulièrement, et il a fait voir comment, par suite des mesures établies par le Gouvernement d'aujourd'hui nos marchés ont pris plus d'importance, notamment chez nous et en Grande-Bretagne après la mise en vigueur de la loi des droits sur les importations. Pendant qu'il parlait, le ministre eut l'occasion de signaler l'importance de l'article 6 de la convention, mettant en relief l'avantage qu'en retirerait le producteur de bacon et de jambon. Dans le but d'insister sur ce point de vue, je voudrais consigner au hansard des statistiques relatives aux importations de bacon et de jambon dans le Royaume-Uni au cours des trois dernières années:

	Quintaux	Valeur
1929..	9,306,909	£49,215,508
1930..	10,194,208	46,112,307
1931..	11,969,000	On ne connaît pas le chiffre

Ces chiffres sont tirés des rapports du commerce dans le Royaume-Uni.

On a dit quelque part que dans les circonstances actuelles le cultivateur de l'Ouest ferait peut-être bien de réduire la superficie occupée par la culture du blé. Je suis le dernier des députés à vouloir dire à un cultivateur, surtout à un cultivateur de l'Ouest, ce qu'il doit produire. C'est à lui qu'il appartient de décider, mais voici qu'aujourd'hui il se trouve en présence du fait qu'il ne peut trouver un débouché pour son blé. Les dispositions de l'article 6 assurent l'entrée en franchise du bacon et du jambon. Le cultivateur de l'Ouest, comme aussi celui de l'Est, peut fort bien décider lui-même ce qu'il doit produire, mais je viens de citer des chiffres qui montrent bien l'importance que va prendre le commerce du bacon et du jambon. Si donc le cultivateur se trouve dans une impasse au point de ne pouvoir faire avantageusement la culture du grain, il pourrait faire servir la superficie de terre jusqu'ici occupée par la culture du blé à la culture de céréales secondaires, ce qui lui permettrait de produire du bacon et du jambon et, par la modification de son produit, obtenir un rendement rémunérateur.

Dans les quelques minutes qui me restent, monsieur l'Orateur, je vais parler d'un autre aspect de cette question. A la suite du très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) on s'en est pris à ce traité. Dans son discours, mon très honorable collègue a soutenu, et c'est sa principale objection, qu'aucun gouvernement n'a le droit d'engager un pays à exécuter un programme douanier sans le consentement des habitants. Je voudrais lui demander pourquoi il s'en est tenu aux mesures tarifaires? Pourquoi ne pas dire qu'aucun gouvernement n'a le droit d'engager un pays dans une mesure quelconque? Est-ce que d'autres conventions n'ont pas été signées par d'autres pays qui engagent tous leurs habitants? Est-ce que d'autres gouvernements, même celui de la Grande-Bretagne, n'ont pas approuvé des accords qui engagent les habitants pendant plusieurs années? Il nous suffit de lire l'histoire pour nous en convaincre. Le présent Gouvernement a reçu des électeurs canadiens le mandat d'appliquer ses mesures tarifaires. Or, c'est en 1930 qu'il a reçu ce mandat, il n'y a que deux ans. En 1931 les électeurs anglais ont également confié à leur gouvernement la mission de donner suite à ses projets relatifs au tarif douanier; c'est ce qu'ils attendaient de leur gouvernement et c'est ce que celui-ci exécute. Quand le très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) affirme qu'aucun gouvernement n'a le droit de lier les mains de tout un pays en matière de tarif sans le consentement des habitants de ce pays, on ne peut lui répondre plus habilement qu'en lui rappelant le fait que la Chambre anglaise a adopté en 2e lecture le projet de loi concernant les accords par un vote de 423 contre 77. Puis-je ajouter que le Canada, à qui il incombe encore plus impérieusement qu'à tout autre pays de donner suite aux dispositions de ces accords, sera probablement le dernier à les adopter, par suite de l'opposition des députés de la gauche.

Le chef de l'opposition prétend ne pouvoir appuyer cette convention parce qu'elle repose sur le principe de la protection. Je diffère d'opinion avec lui parce que, sous son régime, un droit de protection existait sur plusieurs articles. Je vais en citer quelques-uns.

Numéros du tarif sous le régime libéral

Numéro		Tarif de préférence britannique P. 100	Tarif intermédiaire P. 100	Tarif général P. 100
553	Couvertures—			
	Couvertures de ménage, n.d., non compris les couvertures et carpettes d'automobile, de paquebots, ni les articles similaires..	22½	30	35
627	Gants—			
	Gants de toutes sortes..	22½	30	35
413	Vis—			
	Vis dites à bois en fer ou en acier, en laiton ou autre métal, y compris les vis à voiture, plaquées ou non, et vis à machines ou autres, n.d..	22½	30	35
532a	Chemises—			
	Chemises non tricotées, cols et manchettes, entièrement de coton..	20	30	32½
519	Meubles, etc.—			
	Meubles en bois, fer ou autre matière, d'appartements, de bureau, de cabinet ou de magasin, finis ou en pièces détachées; châssis, portes et fenêtres garnis de toile métallique; compteurs de caisse mécaniques; galeries de fenêtres et tringles de fenêtres de toute sorte; matelas en crin, sommiers élastiques et autres; châssis à étendre les rideaux, ressorts à meubles et balais roulants..	20	27½	30
619	Articles en caoutchouc—			
	Vêtements en caoutchouc et vêtements rendus imperméables à l'aide du caoutchouc; manches à eau en caoutchouc ou gutta-percha, et boyaux en coton ou lin doublé en caoutchouc; nattes ou nattes en pièce et garnitures en caoutchouc pour machines.. ..	20	30	35
567a	Vêtements en soie artificielle—			
	Vêtements et articles faits de tissus et tous tissus entièrement ou en partie fabriqués, n.d., dont l'élément constitutif de principale valeur consiste en soie artificielle ou en fibres synthétiques similaires produits par des procédés chimiques..	30	35	37½
195	Papiers à tapisser—			
	Papier de tenture ou papier peint, bordure ou parpier à bordure, et stores en papier de toute sorte..	22½	32½	35
284	Tuyaux de drainage, tuyaux d'égout et leurs ajustages en terre cuite, tuyaux d'intérieur de cheminée ou ventouses, mîtres de cheminée et cunettes, vernissées ou non, tuiles en terre cuite, n.d..	25	32½	35
88	Pickles, sauces et catsups, y compris le soui..	25	32½	35
362	Argenterie, etc.—			
	Articles consistant entièrement ou partiellement en argent sterling ou autre argenterie, en nickel, plaqué, doré ou argenté par des procédés électriques, n.d.; articles en or et en argent, n.d.. ..	22½	30	35

53720—49
ÉDITION REVISÉE

Les honorables députés qui appuient le leader de l'opposition prétendent qu'ils ne peuvent pas voter pour ces accords, parce qu'ils sont partisans du libre-échange; pourtant pendant près des dix ans que leur parti a été au pouvoir, ils ont voté pour les droits douaniers que je viens de citer. Ces droits semblent être bien élevés de la part d'un gouvernement qui favorise le libre-échange ou un tarif simplement pour des fins de revenu. Mais beaucoup de députés de l'opposition ne sont pas d'accord avec leur chef, relativement à la politique qu'il a énoncée dans son discours. Voici les paroles de l'honorable député de Waterloo-Nord (M. Euler) rapportées à la page 709 v.f. du hansard:

J'ai toujours cru et je crois encore, peut-être plus que jamais quand je vois toutes les autres nations du monde, ou à peu près toutes, établir des barrières infranchissables contre nos produits, qu'il n'est que juste que nous adoptions un tarif qui permettra à nos propres producteurs de compter sur notre marché domestique. Cette déclaration apparemment fait plaisir à mes honorables amis de la droite. Et je n'ai pas à m'en excuser. De fait, je dirai à ce sujet que le leader du Gouvernement et moi-même, soit dit modestement, étions du même avis à peu près.

L'honorable député qui a fait cette déclaration n'est pas un conservateur, mais un exmembre du ministère que dirigeait à une époque le très honorable chef de l'opposition. Voici maintenant la déclaration de l'honorable député d'Ontario (M. Moore), rapportée à la page 436 v.f. du hansard.

Je le reconnais franchement, ce Gouvernement a dû livrer une lutte gigantesque, ces deux dernières années, pour assurer notre existence économique. Nous en savons tous quelque chose. Nous savons qu'à l'étranger nombre d'industries étaient exploitées sans bénéfices et réduites à la faillite; que les marchandises s'entassaient et que l'on cherchait par tous les moyens possibles à les exporter. Nous avons lieu de croire qu'en maints pays les industries ont été subventionnées afin d'empêcher les gens de battre le pavé et, si vous voulez, pour éviter la révolution. La question s'est aussi posée,—et j'ai approuvé le Gouvernement lorsqu'il lui fallut l'envisager,—de savoir si nous devions permettre que ces marchandises fussent déversées ici et souffrir que nos travailleurs soient réduits à chômer. Je le dis de nouveau, j'ai approuvé l'effort tenté alors pour se mettre à l'abri en attendant le passage de l'ouragan.

Est-ce là une expression d'opinion venant de ce côté-ci de la Chambre? Non, cette déclaration vient de l'ancien président de la commission du tarif, créée par le leader de l'opposition lui-même.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a parlé quarante minutes.

Des VOIX: Continuez!

[L'hon M. Murphy.]

L'hon. M. MURPHY: Si la Chambre y consent, je demanderai un délai de quelques minutes, afin de terminer ce que j'ai à dire. Je tiens à faire observer que c'est la première fois où j'accapare autant les moments de la Chambre.

Des VOIX: Continuez!

L'hon. M. MURPHY: A la page 296 v.f. du hansard, parlant de la convention touchant les produits laitiers, le chef de l'opposition a dit ce qui suit:

Elle porte qu'à la fin de trois ans,—c'est là toute la durée de cette partie de la convention, —le gouvernement de la Grande-Bretagne se réserve le droit, de réduire les droits? Non, non pas de réduire les droits, mais d'en imposer de nouveaux dans l'intérêt des cultivateurs de la Grande-Bretagne.

En d'autres termes, il se plaint que l'entente ne soit que de trois ans et que nous n'ayons qu'une marge de préférence. Dans une phrase, il se plaint du fait que le traité nous lie pour un certain nombre d'années et, dans la suivante, il se plaint de ce qu'il ne dure pas assez longtemps pour les laitiers.

Je dois dire ici que les objections du très honorable député ne sont qu'un amas de généralités. Son attaque ne repose sur rien, pas plus que les observations de ses amis. On a fait l'analyse des tableaux et c'est parfaitement juste pour en arriver à la clarté et à la compréhension; mais je crois qu'il eût mieux valu faire cet examen quand l'adoption en sera proposée à la Chambre par le ministre des Finances. Je ne veux porter de blâme à personne en disant que l'attaque conduite par l'opposition n'avait pour but qu'un avantage politique. Cela se voit quand on constate que l'esprit même du traité n'est pas combattu. Personne n'a dénoncé l'esprit qui animait les auteurs du traité ou l'esprit du traité même. Cela se voit clairement dans les diverses interprétations et les contradictions flagrantes des députés de la gauche, des chefs même. A la page 313 v.f. du hansard, on voit que le chef de l'opposition a dit:

Je crois, sans aucun doute, que cette période de cinq ans constitue l'un des traits les plus répréhensibles de l'accord, mais là encore une fois, nous devons remercier des chefs de gouvernements autres que le nôtre que cet accord n'ait pas été arrêté pour une période de temps beaucoup plus étendue.

L'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe) a répondu à cela. A la page 341 v.f. du hansard, on voit qu'il a dit:

Mes honorables amis d'en face ont critiqué les accords conclus par les gouvernements précédents quand ils étaient dans l'opposition et l'on dit maintenant que ces accords étaient conclus pour un nombre d'années déterminé. C'est tout naturel. Tous les membres de cette Chambre

qui ont étudié la question savent qu'un traité doit être fait pour une certaine période. Il n'y a pas de divergence d'opinion sur ce point.

Le chef de l'opposition s'oppose à ce que le traité soit pour un certain nombre d'années et son premier lieutenant déclare que les traités doivent être conclus pour un certain nombre d'années. A la page 312 v.f. nous voyons que le chef de l'opposition, après avoir lu l'article 19, dit:

Je ne chercherai pas à interpréter la signification de cette disposition, mais je me contenterai de rappeler à la Chambre ce que j'ai dit précédemment. Ce que l'on fait relativement aux relations entre ces protectorats, ces colonies, ces territoires sous mandat, et autres pays, en accordant des privilèges exclusifs à certaines parties de l'empire britannique et en faisant perdre à d'autres pays du monde les avantages commerciaux correspondants dont ils jouissaient jusqu'ici, constitue un état de choses des plus graves.

En d'autres termes, il n'approuve pas que le commerce des autres pays soit dirigé vers d'autres parties de l'empire. Aux pages 338-339 v.f. du hansard, l'honorable député de Bruce-Nord (M. Malcolm), dit:

Le budget Dunning, déposé en 1930, visait cinq objets essentiels: trouver de nouveaux débouchés pour notre commerce. . . Quant aux points essentiels du traité que nous discutons, je signalerai le premier qu'a souligné hier soir l'honorable ministre du Commerce (M. Stevens) qui est aussi celui auquel l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) a fait allusion: le détournement du commerce des pays étrangers vers les pays de l'empire. L'assertion est exacte. Indubitablement, le commerce changera de voie, et, à cet égard, ce n'est ni incompatible. ni en contradiction avec les désirs des citoyens du Canada, à quelque parti politique qu'ils appartiennent. Personne ne peut s'opposer à ce détournement des échanges commerciaux, tel que le vise et l'effectue le traité en question.

En lisant le discours du chef de l'opposition, on se rend bien compte qu'il n'est pas content de ce que les délégués ont conclu des accords écrits, formels, détaillés. Il eût voulu que les délégués, hommes de talent représentant les esprits les plus éclairés du commonwealth des nations britanniques, chargés par leurs pays respectifs de conclure des accords solennels, se contentassent, dans cette crise sans précédent dans l'histoire du monde, de se livrer à des discussions académiques sur les diverses questions et de retourner chez eux sans rien décider. Nous avons conclu des accords avec chacun des pays représentés, et cela prouve que les délégués sont venus ici pour faire quelque chose de sérieux et non pour se livrer à des discussions oiseuses; cela prouve que le chef de l'opposition a sur la conférence une idée diamétralement opposée à celles de tous les délégués. Lui seul a raison, d'après lui, et les autres ont tort. Si le chef de l'opposition y avait eu son mot à dire, la conférence se serait résumée à une joute oratoire, et les salles de la conférence, où se sont accomplies de si grandes choses, n'auraient retenti que de vains échos.

Je n'ai pas l'intention de signaler toutes les inconséquences dont les honorables membres de la gauche ont fait preuve dans leurs discours; j'ai voulu seulement montrer que l'opposition n'a trouvé aucune défaillance capitale dans ces traités. Elle n'a pas dirigé ses batteries vers un point en particulier; elle s'est contentée d'attaquer un peu partout, à l'aveugle, avec des armes démodées. Les oppositionnistes ont chargé leurs canons avec toutes sortes de munitions qu'ils ont pu trouver et ils ont tiré au hasard, espérant toucher quelque chose et y trouver profit. J'ai vu des individus tirer des coups de fusil au hasard sur des volées d'oiseaux, mais ces gens n'ont jamais abattu grand'chose.

Je le répète, tous les discours de l'opposition prouvent qu'il n'y a pas de défaillances capitales dans le traité. L'opposition a simplement voulu l'exploiter pour y trouver un avantage politique. Elle a promené son microscope sur tous les détails, vérifiant les points sur tous les *i* et les barres sur tous les *t*, essayant d'y trouver une virgule mal placée, s'arrêtant à tous les détails et à l'interprétation de chaque phrase. Elle a aveuglément ignoré l'essence et l'âme même de ce document, sans lesquelles on ne saurait y voir qu'un chiffon de papier.

Je soutiens que ces accords sont un ouvrage splendide et je demande à mes honorables collègues de ne pas y chercher au microscope des défauts minuscules ici et là, mais de considérer tout l'ensemble et de reconnaître les sentiments qui ont animé ses auteurs. C'est sans doute avec les mêmes sentiments qu'on l'interprétera et qu'on l'exécutera.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. G. G. COOTE (Macleod): Monsieur l'Orateur, la Chambre a passé beaucoup de temps à ce débat. Je n'avais pas l'intention d'y prendre part, mais ce qui s'est passé depuis une couple de jours m'engage à le faire. J'essaierai d'être bref, car la Chambre devrait, il me semble, régler cette question et passer à la discussion d'autres questions importantes avant d'ajourner pour le congé de Noël. Le Gouvernement aurait dû permettre à la Chambre de discuter ces propositions d'abord en comité. Une motion pour faire siéger la Chambre en comité des voies et moyens a d'ailleurs déjà été faite et, si l'on nous avait

permis de discuter les modifications tarifaires d'abord en comité, ce long débat sur l'accord lui-même n'eût pas, me semble-t-il, été nécessaire. Cette discussion n'a cependant pas été inutile; on y a jeté de la lumière sur certains points qu'un examen sommaire des propositions n'eût pas permis d'élucider.

Ces deux semaines de débat me portent à croire que, sous certains rapports du moins, cette conférence, dans laquelle non seulement le Gouvernement mais tout le pays avaient mis tant d'espoir, n'a pas eu les résultats qu'attendait le public. Bien des gens voulaient y voir un moyen de mettre fin à la dépression, mais cette conférence n'a rien fait pour supprimer les causes réelles de la dépression, c'est-à-dire l'absence du pouvoir d'achat chez les différents peuples de l'empire et du reste du monde. On pensait que cette conférence aurait pour effet de promouvoir le commerce international. Je ne crois pas que le commerce y gagne d'une façon quelconque. Nous ne verrons apparemment que le commerce entre le Canada et les autres pays étrangers faire place au commerce entre le Canada, le Royaume-Uni et les autres pays de l'Empire.

J'ai une très grave objection à exprimer contre le traité dans sa forme actuelle. Il est à redouter que les pays avec qui nous avons signé des conventions de commerce, neuf en tout, je pense, et qui nous font bénéficier des taux de leur tarif intermédiaire, ne dénoncent ces traités, et nous perdrons quelques-uns de nos débouchés. Certains de ces pays sont d'assez grands consommateurs de notre blé. Je crains qu'ils ne dénoncent les traités et nous perdrons quelques bons clients à cet égard. Nous saurons mieux à quoi nous en tenir dans l'étude des tableaux et, je le répète, je regrette beaucoup que nous ne les ayons pas examinés, avant de nous prononcer sur la convention elle-même.

On représente la préférence relative au blé comme l'œuvre capitale de la conférence. Le blé bénéficie d'une préférence d'environ 6c. par boisseau quand il est expédié directement du Canada à la Grande-Bretagne, mais il doit se vendre aux cours du marché mondial. Depuis une couple de jours, une nouvelle difficulté semble avoir surgi. On prétend que pour que nous bénéficiions de la préférence, nous devons expédier le blé directement du Canada au Royaume-Uni.

M. McGIBBON: Si la préférence n'est d'aucun avantage, quelle différence cela peut-il bien faire?

M. COOTE: Je n'ai pas dit que la préférence n'est d'aucun avantage. Permettez-moi de citer les paroles du premier ministre, consignées au compte rendu, v.f., édition non revisée, page 625:

Les marchandises, toutefois ne bénéficieraient pas de la préférence accordée par le Royaume-Uni si elles étaient expédiées, disons aux Etats-Unis, puis réexpédiées de là en Angleterre.

Puis le premier ministre a cité les règlements de la douane anglaise et je ne donnerai que la dernière phrase:

Il est essentiel d'établir que les marchandises ont été consignées d'une partie de l'empire à la Grande-Bretagne ou à l'Irlande du Nord et non pas à un pays étranger d'où elles ont été réexpédiées par la suite en Grande-Bretagne ou à l'Irlande du Nord.

Puis en réponse à une question posée par l'honorable représentant de Battleford-Sud (M. Vallance) il a dit:

Il ne m'appartient pas de répondre à des questions portant sur des exemples topiques. De par la décision de son parlement la Grande-Bretagne a imposé les conditions sous le régime desquelles les marchandises seront admises en franchise.

Le *Citizen* d'Ottawa a publié hier soir une dépêche sous le titre suivant:

Le blé du Canada doit être expédié directement à la mère patrie. S'il est emmagasiné dans les entrepôts américains et expédié de là, il ne jouira pas de la préférence arrêtée ici.

Dépêche à la Presse canadienne. Londres, 1*er* novembre.—Le blé canadien en transit dans les élévateurs américains et réexpédié au Royau-Uni ne bénéficiera pas des préférences accordées au blé canadien à la conférence impériale. C'est ce qu'a déclaré aujourd'hui à la Chambre des communes L. Hore-Belisha, porte-parole du gouvernement.

La Chambre a rejeté par 247 voix contre 55 un amendement proposé par sir J. Sandeman Allen, membre du gouvernement d'union, et selon lequel le grain expédié d'un port américain bénéficierait de la préférence, quand le représentant du gouvernement canadien certifie qu'il a été cultivé au Canada. Le gouvernement a refusé d'accepter l'amendement.

Ainsi que le premier ministre l'a signalé, c'est à la Grande-Bretagne de régler les conditions de la libre entrée. Il ressort clairement de la dépêche précitée que notre blé ne peut jouir de la préférence, s'il est expédié à un port américain et réexpédié de là à la métropole. Une dépêche de Montréal, publiée par le *Citizen*, ce matin, éclaircira peut-être ce point. Je cite deux alinéas:

Les ministres canadiens qui ont assisté à la conférence impériale étaient persuadés qu'il y aurait une dérivation du transport du blé canadien des ports américains aux ports canadiens, et qu'on transporterait le grain presque exclusivement par ceux-ci, au dire d'une autorité en transport.

Les vapeurs canadiens des lacs recevront des cargaisons supplémentaires, d'où augmentation des taux et supplément de travail pour les marins canadiens.

La députation notera que nous paierons des prix plus élevés.

Toute décision de détourner le mouvement du blé canadien vers les ports canadiens exclusivement n'aura aucune influence sur le mouvement du grain de la tête des lacs à la base du lac Erié, les navires américains des lacs étant encore en mesure de transporter le blé jusqu'à Buffalo à des prix avantageux. Au lieu de continuer à descendre principalement par voie du canal Erié jusqu'à Albany et New-York, le grain sera transporté par des vaisseaux canadiens des lacs jusqu'à Montréal, Sorel et Québec.

Le *Citizen* d'Ottawa de ce soir publie aussi une dépêche sur le même sujet. Elle est ainsi conçue:

Il faut que le blé soit expédié directement pour bénéficier de la préférence.

Un porte-parole du gouvernement confirme la nouvelle que le blé aux Etats-Unis n'en bénéficiera pas.

Londres, 2 novembre.—Un représentant du gouvernement a confirmé ce soir la nouvelle que le blé canadien expédié aux Etats-Unis, en attendant d'être vendu et expédié en Grande-Bretagne, n'aura pas droit à la préférence impériale de 6 cents par boisseau décrétée à la conférence impériale.

Autrement dit, a expliqué le représentant du gouvernement, la préférence ne s'appliquera qu'au blé canadien arrivant au Royaume-Uni directement d'un port canadien, ou d'un port américain en consignation directe du Canada.

On veut sans doute dire par là que la vente aux acheteurs du Royaume-Uni doit d'abord être faite au Canada, ou au moins que le blé doit quitter le Dominion à destination du Royaume-Uni.

A la lumière de ces déclarations, il devient nécessaire d'examiner la statistique des exportations de blé canadien, pour juger des effets de cette condition. Actuellement, une grande partie du blé de l'Ouest est consignée à Buffalo. De Buffalo, on peut ensuite le diriger vers Montréal ou vers New-York. On en entrepose d'immenses quantités à New-York pour l'expédier dès que les conditions du marché sont favorables et qu'on peut obtenir des taux de transport avantageux. En examinant la question, vous verrez que nous ne pouvons abandonner la coutume d'entreposer du blé à New-York, même pour bénéficier de la préférence de 4c. ½. Il est vrai que la Grande-Bretagne nous accorde une préférence d'environ 6 cents en argent anglais, mais au taux du change actuel, cela ne représente qu'à peu près 4c. ½ en monnaie canadienne.

L'avantage qu'il y a dans l'entreposage à Buffalo, c'est que nous pouvons ensuite diriger le blé où nous voulons dès que les ventes deviennent possibles. En outre, on ne doit pas oublier que nous pouvons profiter de frais d'entreposage minimes pour le grain que les navires des lacs transportent lors de leur dernier voyage de la saison. La plus grande partie de ce grain est gardée à bord de ces navires à Buffalo, quelquefois tout l'hiver et on peut ensuite l'expédier directement à New-York, ou à Montréal s'il en reste encore à l'ouverture de la navigation.

Le rapport du commerce de grain au Canada, publié par le Bureau de la statistique, indique que pendant la saison de 1931 le taux de transport moyen de Fort-William à Buffalo a été de 1c.71 par boisseau, tandis que le prix moyen de Fort-William à Port-Colborne était de 2c.16. La différence n'est pas considérable, environ .4 de 1 p. 100, mais il est remarquable qu'elle existe entre deux routes de longueur à peu près égale. Cela prouve que nous ne pouvons pas compter entièrement sur les armateurs canadiens, car alors les taux de transport seraient infailliblement relevés. En 1930, le taux de transport moyen entre Fort-William et Montréal a été de 7c.95 par boisseau, tandis qu'entre Fort-William et New-York, il n'était que de 7c.01, soit un écart de près de 1c. en faveur de la route New-York. La seule raison qui contribue à maintenir un taux de transport aussi peu élevé pour la route de Montréal se trouve dans la concurrence du port de New-York. En 1930, le taux moyen pour la route Fort-William-Buffalo a été de 1c.91 par boisseau et celui de la route Fort-William-Port-Colborne, de 2c.52, soit une différence de .6 de 1 p. 100 en faveur des expéditions faites par Buffalo, bien que ce dernier endroit soit tout aussi éloigné de Fort-William que Port-Colborne, ce qui prouve encore une fois que nous ne pouvons nous fier entièrement aux armateurs canadiens.

Pendant la saison de 1930, 49,000,000 de boisseaux de blé expédiés de Fort-William vers l'est du Canada et des Etats-Unis sont passés par les élévateurs et les ports canadiens, tandis que 66,000,000 de boisseaux étaient expédiés par les ports américains, surtout par Buffalo. L'année suivante, en 1931, 82,000,000 de boisseaux allèrent aux ports canadiens et 92,000,000 aux ports américains.

M. SMITH (Cumberland): L'honorable député me permettra-t-il de lui poser une question pendant qu'il en est sur ce sujet?

M. COOTE: Oui.

M. SMITH (Cumberland): Ne pensez-vous pas que, si ces préférences doivent réellement être avantageuses au Canada en général, elles doivent être limitées aux marchandises expédiées par les routes impériales?

M. COOTE: Non, je ne le pense pas. Si j'en ai le temps je traiterai ce sujet plus au long avant de conclure mes remarques.

Pendant l'année 1929-1930,—que je désignerai sous le nom d'année finissant en 1930 pour les fins de la vente de la récolte,—sur nos ex-

péditions de blé en Grande-Bretagne, 35,000,000 de boisseaux furent expédiés par les ports canadiens et 69,000,000 de boisseaux par les ports américains. L'année suivante, 48,000,000 de boisseaux passèrent par les ports canadiens et 86,000,000 par les ports américains. Pour l'année de récolte terminée en 1932, la part des ports canadiens fut de 55,000,000 de boisseaux et celle des ports américains de 45,000,000 de boisseaux. Et pendant les mois d'août et de septembre 1932, les deux premiers mois de l'année de la récolte actuelle, on a expédié 15,000,000 de boisseaux par les ports canadiens et 15,000,000 par les ports américains. C'est-à-dire que la proportion dans laquelle notre blé a été expédié au Royaume-Uni est de 41 p. 100 pour les ports canadiens et de 59 p. 100 pour les ports américains.

Je ferai remarquer à la Chambre et je signalerai particulièrement à l'honorable député de Cumberland (M. Smith) qu'en 1930, moins d'un million de boisseaux du blé destiné au Royaume-Uni passèrent par les ports de Saint-Jean et d'Halifax.

Je cite ces chiffres afin que la Chambre puisse se représenter l'importance relative des routes que notre grain de l'Ouest utilise pour se rendre au Royaume-Uni, avec le système actuel. En 1928-1929, l'année de nos exportations les plus lourdes, nous avons expédié 151 millions de boisseaux vers l'Angleterre par la voie des Etats-Unis et 58 millions seulement par la voie canadienne. Mais, à destination des autres pays, nous avons expédié 2 millions de boisseaux par New-York ou autres ports américains, et 132 millions par les ports canadiens. Ce fait a une signification profonde. Nous avons tant expédié de blé à destination de l'Angleterre par les ports américains, parce que la plus grande partie s'en allait par les paquebots réguliers, lesquels se contentent d'un fret inférieur à celui des navires irréguliers, contribuant ainsi à maintenir le fret à un bas niveau.

Il est fort intéressant d'étudier les chiffres du commerce du grain. On les trouvera à la page 172 du Rapport de l'année terminée en juillet 1930. De New-York à Liverpool, le prix de transport est de 4c.5 le boisseau; de New-York à Glasgow, de 7c.5. Glasgow n'est pas beaucoup plus loin de New-York que Londres ou Liverpool. Quelle est donc la raison de la différence de 3c. dans le fret? Cela vient simplement de ce qu'il y a beaucoup de navires réguliers entre New-York et Liverpool ou Londres, de sorte que nous pouvons obtenir un prix spécial. De New-York à Anvers, qui n'est pas beaucoup plus loin, le fret est en moyenne de 10c.; vers Dunkerque, de 10c. également. On peut facilement se rendre compte, par l'examen des documents, que le fret est bien moins élevé pour Liverpool ou Londres que pour tout autre port européen, proportionnellement à la distance parcourue. On peut dire, comme on l'a souvent dit effectivement, que les grands transatlantiques se servent du blé en guise de lest; ils le prennent donc avec plaisir à des prix très minimes. Si nous voulons bénéficier de cet abaissement du fret pour le transport vers la métropole, il faut que nous entreposions notre blé à New-York, pour profiter en tout temps des avantages qu'offrent les navires à passagers.

Nous ne pouvons laisser monter les prix de transport. On a dit récemment que le blé n'a jamais été aussi bon marché qu'à l'heure actuelle depuis le temps de la reine Elizabeth. Le blé canadien se vend trop bon marché pour pouvoir supporter le moindre relèvement du fret, relèvement qui se ferait sentir sur le prix encaissé par le cultivateur de l'Ouest. J'affirme à l'honorable représentant de Cumberland que l'état économique de l'Ouest est tel que nous ne pouvons supporter même un relèvement d'une fraction de cent.

M. SMITH (Cumberland): Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. COOTE: Si monsieur l'Orateur veut m'accorder le temps voulu.

M. SMITH (Cumberland): L'honorable député parle de fret. Comment peut-il assurer que ce fret montera si le grain est expédié par la voie des ports canadiens de l'Atlantique?

M. COOTE: Il suffit de voir clair pour le comprendre. Le barême des tarifs que je viens de citer, pour le transport de New-York à Liverpool et Londres, si on le compare à celui du transport de New-York à d'autres ports européens, doit convaincre tout homme à l'esprit juste. Dès que nous serons forcés d'envoyer tout notre blé directement des ports canadiens en Angleterre, le prix montera, j'en suis sûr. Je ne puis concevoir qu'il en puisse être autrement. Le droit, que nous avons d'expédier par la voie de New-York, d'entreposer notre blé en tout temps à New-York en vue de l'expédition outre-mer, est la seule garantie que nous possédions à l'égard du fret du blé.

M. LOUCKS: N'est-il pas vrai que les cultivateurs de l'Ouest sont convaincus que notre blé est mélangé, aux Etats-Unis, avant l'expédition, avec du blé américain?

M. COOTE: Nous avons un ministère du Commerce très compétent. Le ministre dira ce qu'il voudra, mais, au nom de nos fonc-

tionnaires, je tiens à dire que, pour moi, l'affirmation de mon honorable collègue n'est pas exacte. Du moins, au comité de l'agriculture nous n'avons jamais pu amener des fonctionnaires de l'Etat à l'admettre.

Autant que je sache, la préférence sur le blé perdra toute efficacité du fait du relèvement du fret qu'amènera l'obligation d'expédier par la voie des ports canadiens, Je ne puis oublier notre malheureuse aventure de 1923 par rapport au prix de transport sur les lacs. On a alors plus que doublé ces prix. Je crains que la même chose ne se produise quand on nous empêchera d'expédier notre grain par New-York, nous forçant à utiliser les ports canadiens.

Le premier ministre nous a promis, aujourd'hui même, de faire une déclaration demain sur ce sujet. Je regrette de n'avoir pu retarder mon discours jusqu'après cet exposé du premier ministre. Mais une rumeur persistante veut que la discussion se termine ce soir: donc j'ai dû parler aujourd'hui.

Dans l'état actuel des choses, je dois avouer franchement que je ne puis approuver l'accord. Il se peut qu'il renferme d'autres passages à double entente, en dehors de celle de la préférence sur le blé. A certains égards, l'accord peut être considéré comme un salmigondis.

Le document fourmille de contradictions. Les honorables membres se trouvent placés dans une situation très difficile. Comment pourrais-je approuver l'imposition d'un droit sur les écrémeuses et le fil barbelé pour recevoir en retour une préférence sur notre blé lorsque par la même occasion nous ne pourrons plus l'entreposer à Buffalo ou à New-York? N'était cette ingérence dans le système que nous avons toujours suivi d'expédier notre blé par les ports de New-York et de Buffalo,—nous avons toujours joui de ce droit et l'on devrait s'abstenir d'y porter atteinte,—j'inclinerais, à laisser ratifier la convention sans soulever d'objections. Cependant, à l'heure actuelle, j'estime qu'il est de mon devoir de faire échec à la ratification de l'accord, étant donné cette ingérence en ce qui regarde le transport de notre récolte. Si le premier ministre est en mesure de fournir une déclaration du gouvernement britannique contredisant les assertions qui ont été faites, hier, à la Chambre des communes anglaises, je consentirai peut-être à revenir sur ma décision.

M. SENN: Vous feriez cela?

M. COOTE: Je vais attendre la déclaration de principe du premier ministre.

M. SENN: Vous n'en ferez rien, quoi qu'il arrive.

M. COOTE: Cet après-midi, le ministre de l'Intérieur (M. Murphy) a fait allusion aux débouchés que le Gouvernement a procuré à la classe agricole du Canada. Quoique je n'aie pu saisir toutes les observations qu'il a faites, le ministre a donné à entendre, si je ne me trompe, que nous avons maintenant un excellent marché à notre disposition et qu'il n'en dépend que de nous d'accaparer le marché anglais ou au moins d'obtenir la part qui nous revient. Je demanderai au ministre: Comment peut-il espérer que le cultivateur canadien puisse obtenir sa part sur le marché anglais pour son bacon, alors que la livre sterling ne vaut plus que $3.65 au Canada et qu'elle est encore cotée à $4.86⅔ en Danemark qui est notre principal concurrent? Pour ce qui est du blé, comment voulez-vous que le cultivateur canadien puisse faire face à la concurrence du producteur australien lorsque la livre sterling ne vaut que $3.65 au Canada et $6.10 en Australie? De quelle façon pourrions-nous lutter contre le cultivateur de la Nouvelle-Zélande pour lequel la livre sterling représente une valeur de $5.30 et de $3.65 seulement, au Canada? A-t-on procuré à la classe agricole le même marché protégé qui est assuré au manufacturier, au Canada?

Pour en revenir au bacon et au jambon, ce qui a le plus aidé le Danemark à nous évincer du marché britannique, il y a nombre d'années, c'est que la livre sterling, à cette époque, valait beaucoup plus en Danemark qu'en Canada. A mon humble avis, si nous voulons que notre classe agricole bénéficie du débouché qu'on lui a procuré, on devrait lui donner la possibilité de rivaliser avec nos concurrents. Et pour atteindre ce but, il faudrait ramener la livre sterling au pair de la valeur de la monnaie canadienne; elle devrait valoir $4.86⅔. D'une façon générale, le procédé à suivre consisterait à ramener notre monnaie au pair de la livre sterling. Par bonheur, cette opération pourrait être effectuée sans déranger ni altérer en rien l'accord que nous avons conclu avec la Grande-Bretagne. Le Gouvernement actuel pourrait effectuer le changement quand il le voudra.

M. SENN: Comment s'y prendra-t-il?

M. COOTE: Je propose donc par amendement, monsieur l'Orateur, appuyé par M. Mitchell:

> Que les mots suivants soient ajoutés à la résolution proposée: "et sujet à l'établissement de l'égalité de la valeur du dollar canadien avec la livre anglaise."

Je citerai maintenant le texte de la dernière phrase de la motion en discussion, en y ajou-

tant l'amendement afin que les honorables membres sachent à quoi s'en tenir:

Sous réserve de la législation nécessaire pour appliquer les modifications tarifaires qui en sont la conséquence et sous réserve aussi de l'établissement de l'égalité de la valeur du dollar canadien avec la livre anglaise.

Plusieurs membres de la droite désirent savoir comment il faudrait s'y prendre pour établir l'égalité de la valeur entre notre dollar et la livre sterling. Nous pourrions prendre le même moyen que l'Australie; de fait le gouvernement australien a décrété que la livre sterling est au-dessus du pair en Australie. Nous n'avons qu'à suivre l'exemple du Danemark, qui a ramené la valeur de la livre sterling au pair. La Suède, la Finlande et plusieurs autres pays ont agi de la même façon. En premier lieu, nous devrions abandonner franchement, honnêtement et ouvertement l'étalon d'or. Le premier ministre s'est toujours refusé à le faire à venir jusqu'aujourd'hui. D'autre part, au lieu de renouveler à New-York dernièrement l'emprunt de 60 millions de dollars, le Gouvernement canadien aurait pu acheter des dollars américains jusqu'à concurrence de 60 millions et rembourser l'emprunt. Cette opération, à mon avis, aurait ramené le dollar canadien au même niveau pour ainsi dire que la livre sterling. Si non, il serait toujours possible d'acheter un peu plus d'obligations canadiennes qui sont remboursables en monnaie des Etats-Unis; il n'en manque pas. Nous n'aurions guère de difficultés à surmonter pour ramener notre dollar au niveau de la livre sterling grâce à l'emploi de cette méthode.

En second lieu, nous pourrions avoir recours à un moyen bien plus direct. Nous pourrions modifier la loi du cours monétaire du Canada en décrétant que la livre sterling vaut 4.86⅔ en monnaie légale du pays. Cette opération ne présente aucune difficulté et elle pourrait être effectuée de plusieurs autres manières. Le premier ministre, c'est incontestable, sait fort bien de quelle manière on pourrait s'y prendre, si nous pouvions seulement le décider à agir. Je crois qu'il accepterait volontiers mon amendement. Ici, j'aimerais à donner lecture de quelques passages du discours prononcé par le premier ministre devant le comité des questions monétaires de la dernière conférence.

Un MEMBRE: Nous l'avons lu.

M. COOTE: Je ne saurais croire que les honorables députés l'aient lu, car ils seraient prêts à appuyer ma proposition d'amendement.

M. SPEAKMAN: Ils ne la comprennent pas.

[M. Coote.]

M. COOTE: Voici ce que disait le premier ministre:

Le Canada comme tous les autres pays, a gravement souffert de la chute néfaste du prix des denrées. Depuis août 1929, notre indice des prix de gros a baissé de 32 p. 100. Il est actuellement à 4 p. 100 au-dessus de son niveau d'avant-guerre. Cela veut dire que la puissance d'achat du dollar a augmenté de 48 p. 100. Ce déclin rapide et continu du niveau général des prix et les disparités inévitables entre différents prix ont rompu les relations normales en affaires, le bénéfice disparaissant en plusieurs cas, l'industrie étant étouffée, le chômage augmentant constamment, les problèmes fiscaux de tous nos corps publics étant grandement aggravés, et le fardeau des charges fixes exerçant une pression presque intolérable sur certains éléments stratégiques de notre économie nationale.

Quelques faits suffiront à montrer comment l'alignement traditionnel des forces économiques de ce pays a été rompu par les différents taux de vitesse auxquels les diverses parties de notre armature de prix ont cédé sous la pression dégonflante des prix.

Alors que les prix de gros baissaient de 32 p. 100, le nombre indice du coût de la vie ne reculait que de 19 p. 100. Sur cette base, la puissance d'achat du dollar augmentait de 24 p. 100.

Les prix des matières premières, ici comme ailleurs, ont baissé plus rapidement que les prix de gros en général. Ainsi, les prix des matières premières ou des produits partiellement ouvrés ont baissé de 47.3 p. 100 depuis août 1929, et les prix des articles entièrement ou en plus grande partie ouvrés n'ont décliné que de 26 p. 100 Les produits de la ferme ont particulièrement souffert, reculant en moyenne de 56.4 p. 100. Le blé, produit principal du cultivateur de l'Ouest, a baissé d'une moyenne de $1.50 le boisseau en 1926 à 55 cents en juin 1932, une chute de 63.3 p. 100, donnant un indice de 36.7 comparé à 70 pour le prix de gros des produits ouvrés.

Je m'interromps pour dire que le cultlivateur se trouve dans cette situation malheureuse qu'il achète ses provisions au détail,—et le niveau des prix de détail accuse une baisse de 19 p. 100,—et vend les produits qu'il doit exporter en Grande-Bretagne à des prix dont le niveau s'est affaissé de 63.3 p. 100. En toute justice, je le demande aux honorables députés, peut-on exiger l'impossible de ces cultivateurs? Il y a quelque temps, des honorables députés me demandèrent si, en retour de certaines choses, j'appuierais cet accord. Si le Gouvernement veut accepter mon amendement, j'appuierai l'accord.

Un MEMBRE: Il sera adopté.

M. COOTE: Oui, ce qui ne m'empêchera pas d'ajouter que, parmi les honorables membres qui siègent là-bas, il en est qui sont tenus de l'accepter dans sa forme actuelle. Voici une autre déclaration du premier ministre que j'aimerais à consigner au dossier:

Bien que presque tous les prix aient décliné plus ou moins rapidement, nous avons vu une hausse sérieuse des taxes—fédérales, provincia-

les et municipales—et des taux d'intérêt ou du loyer de l'argent.

Et le cultivateur paye ces intérêts et ces lourdes taxes.

L'indice canadien du rendement à long terme d'obligations de tout repos a monté de 93.9 en décembre 1930 à 113.2 en mai 1932. En janvier de cette année, il a touché 119.8.

Je crois qu'il est temps de faire quelque chose pour ceux qui, en Canada, n'encaissent pas ces intérêts à taux élevé. Il me semble que l'on fait tout à l'avantage de ceux qui les touchent, mais ces intérêts, on ne pourra les acquitter, si le prix des denrées ne s'améliore pas. Le moyen de relever le prix de ces denrées consiste dans le retour de la livre au pair, et partant, j'espère que le Gouvernement acceptera mon amendement. Maintenant, j'aimerais à citer encore une autre déclaration du premier ministre:

Nous croyons en particulier qu'il est extrêmement urgent de mettre fin à la baisse persistante des prix des denrées, qui paralyse les entreprises privées, étouffe le commerce international, multiplie le chômage et la détresse sociale et menace la stabilité de notre ordre social et économique actuel.

Ces paroles ne sont pas d'un orateur de carrefour, mais bien celles du premier ministre, qui poursuit:

Nous croyons également qu'il importe beaucoup de favoriser, de toutes les façons reconnues sages et pratiques, l'accroissement des prix à un degré plus compatible avec les éléments de frais fixes ou hautement rigides de l'armature économique existante de la plupart des pays.

En lisant le passage concernant les intérêts, j'ai omis le plus important paragraphe de tous, et j'y reviens pour en donner lecture:

Le service des intérêts est le plus important des éléments fixes ou semi-fixes dans le calcul du prix de revient. Si les prix restent à leur niveau actuel, de telles charges constitueront dans bien des cas un fardeau intolérable ou presque intolérable.

Je désire appeler l'attention des honorables députés sur les lignes suivantes:

Même s'il est possible de le supporter, il semble y avoir injustice grave dans le gain fortuit que fait le créancier de 40 à 48 p. 100 dans la puissance générale d'achat au-dessus de ce qui avait été prévu.

Je prie mon honorable collègue de Weyburn (M. Young), aussi bien que le premier ministre de méditer cette phrase.

Je crois que la question monétaire est le plus importante, peut-être, qui ait été soumise à la conférence économique impériale. Je citerai quelques paroles de l'honorable M. Bruce, représentant de l'Australie:

Quoi qu'il en soit, nul doute ne peut subsister sur les symptômes les plus visibles. On le voit bien en constatant la chute soutenue et sans précédent des prix de gros des denrées.

La chute des prix a d'abord provoqué la chute de la puissance d'achat des nations agricoles du monde, ce qui a rendu intolérable pour les gens et les gouvernements le fardeau de leurs dettes. La conséquence inévitable du fléchissement des prix des produits agricoles a eu pour effet de réduire sensiblement le chiffre des exportations des pays industriels.

Il nous faut non seulement arrêter cette chute des prix mais trouver le moyen de relever ceux-ci à un juste niveau pour ensuite donner naissance à des éléments de stabilité, si nous voulons prévenir les effets désastreux de violentes flutuations. Ce problème urgent et difficile est certainement l'un de ceux que la Conférence économique impériale doit étudier et que la délégation australienne est prête à examiner avec elle.

Malheureusement pour nous, je pense, le comité des questions monétaires a mis ce problème de côté. Je n'ai pas le temps de lire le rapport du comité, mais c'est une litanie de lieux communs. Le rapport dit que les prix des marchandises devraient être haussés et les taux d'intérêt abaissés. Etait-il nécessaire de faire venir ces experts financiers et ces hommes d'Etat de toutes les parties de l'empire britannique pour nous dire quelque chose que tous les membres de la Chambre, je crois, connaissaient bien avant la conférence? Il est fort regrettable que nulle décision n'ait été prise, mais le Canada peut se conduire de la manière voulue aujourd'hui. Dans les circonstances, c'est ce que nous devrions faire. J'ai peut-être le temps de rappeler quelques mots de plus de la déclaration de M. Bruce devant le comité des questions monétaires. Ils méritent d'être cités, et je prie la Chambre de les approfondir:

D'aucuns peuvent accuser l'Australie d'avoir mis une énergie trop farouche dans sa lutte pour payer ses dettes. Qu'ils le fassent.

Qu'a-t-elle fait? Entre autres choses, elle a permis à sa livre de baisser sur les marchés de l'univers jusqu'à ce que la livre anglaise ait atteint $6.25 en Australie.

Je préfère cette accusation à celle d'avoir à répondre de l'accroissement de la puissance d'achat de la monnaie et de la lente stagnation du commerce. Au moins, nous avons évité cette contagion. Nous avons produit plus abondamment que jamais et écoulé notre production à mesure. Elle est entrée dans la consommation courante, fournissant vêtement et nourriture à l'Orient et à l'Occident.

Je vais lire maintenant deux ou trois phrases du rapport de notre commissaire du commerce en Australie, qui sont contenues dans le *Bulletin des renseignements commerciaux* du 15 octobre. Le commissaire du commerce écrit en date du 14 septembre:

Les affaires en général ont continué de s'améliorer depuis quatre semaines. Les chômeurs sont moins nombreux, et une plus grande activité dans plusieurs domaines indique que la dé-

pression est sur son déclin et que l'on peut espérer des conditions plus favorables.

L'avance récente des prix des produits principaux a provoqué une augmentation de la confiance chez les commerçants qui s'est traduite par de plus fortes importations.

J'appellerai l'attention de la Chambre sur cette dernière phrase:

L'avance récente des prix des produits principaux a provoqué une augmentation de la confiance chez les commerçants qui s'est traduite par de plus fortes importations. Les prix du blé ont avancé sensiblement, et aux niveaux actuels les cultivateurs peuvent produire sans subir de pertes.

Je demanderai à mes collègues s'il peut y avoir des opérations efficaces sans perte de la part de nos producteurs de blé. Pas un n'est de cet avis, j'en suis sûr.

Les actions du gouvernement australien à Londres n'ont cessé de monter. Presque toutes les émissions sont en grande demande; plusieurs font prime, alors que d'autres sont près du pair.

Je tiens à rappeler en ce moment les paroles du premier ministre il y a quelques semaines quand il a dit que les obligations australiennes se vendaient à New-York à 50 p. 100. Je me suis donné la peine d'aller à la salle de lecture pour consulter le *New York Times*, et j'ai vu que ces obligations à 5 p. 100 étaient cotées à cette date de 84 à 85.

Une VOIX: Combien valent-elles aujourd'hui?

M. COOTE: Il y a une semaine de cela environ. Je ne me suis pas renseigné depuis.

Un MEMBRE: Elles sont cotées à 75.

M. COOTE: Alors, c'est beaucoup plus que 50.

Avec l'avance des prix, les cultivateurs ont vendu très aisément leur blé en entrepôt, obtenant souvent 3 shillings nets du boisseau aux gares de l'intérieur, plus la prime de 4 pence ½ du gouvernement (les deux en monnaie australienne).

Qui dira que 3 shillings n'achètent pas plus en Australie que 28 cents en Canada? Qui prétendra que 3 shillings n'acquittent pas plus d'intérêt et de taxes en Australie que 28 cents en Canada?

En terminant, je dirai que le Gouvernement devrait accepter mon amendement. Etant donné le cours très inférieur de la livre en Canada, je ne vois pas comment le traité peut procurer les avantages que le Gouvernement en attend. Je ne crois pas qu'il justifie les espérances que l'on entretient, en tant que le Canada soit concerné, savoir, stimuler la production et en disposer à des prix suffisants pour compenser le coût de revient, sans quoi les marchés ne sont vraiment pas avantageux. Si le Gouvernement veut que le traité réussisse, il lui faut ramener notre devise au niveau de la livre britannique et, dans son propre intérêt, il devrait accepter cet amendement. Je suis d'avis que c'est le seul moyen de ramener en Canada une situation qui, dans deux ans, permettra de dire que ce traité fut un succès.

M. l'ORATEUR: Qui appuie l'amendement?

M. COOTE: M. Spencer.

M. l'ORATEUR: Il faut que ce soit quelqu'un qui n'a pas encore participé au débat.

M. COOTE: M. Mitchel va l'appuyer.

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice): Je prends la parole sur la question de règlement, monsieur l'Orateur. Je vous ferai observer que l'amendement n'étant pas pertinent au sujet il est antiréglementaire. L'amendement porte sur une question que la conférence, objet de la résolution, n'a pas résolue, ainsi que le disait l'honorable député. C'est simplement un développement négatif, comme dit l'article du Règlement et je vous demande monsieur l'Orateur de le déclarer antiréglementaire.

M. COOTE: Avant que vous ne le déclariez tel, monsieur l'Orateur, puis-je faire observer que cet après-midi le ministre des Finances nous disait qu'un amendement régulier doit ajouter à ou retrancher de la motion principale. Celui-ci ajoute certainement quelque chose. Le ministre de la Justice dit que la conférence n'a pas disposé de cette question, mais elle l'a certainement examinée. Si nous avons le droit de proposer qu'on ajoute au traité nous avons certainement celui de proposer l'étude d'une question dont la conférence s'est occupée. Celle-ci aurait bien pu la régler et c'est précisément son défaut de la régler, qui, suivant nous, rend le traité futile. Assurément s'il est un amendement régulier c'est celui-ci.

L'hon. M. GUTHRIE: Me permet-on un autre mot? L'amendement ne se rattache pas à la motion même. Mon honorable ami pourrait tout aussi bien proposer de suspendre cette question parce que nous remettons à l'année prochaine la revision de la loi des banques. Un amendement doit être pertinent à la motion principale, et celui-ci y introduit un sujet entièrement étranger.

M. l'ORATEUR: La motion principale est ainsi conçue:

Il y a lieu que le Parlement approuve la convention de commerce passée à Ottawa, le 20 août 1932, entre les représentants du gouvernement de Sa Majesté au Canada et ceux du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, et que cette Chambre l'approuve sous réserve

des lois destinées à mettre en vigueur les modifications douanières qui en sont la conséquence.

L'amendement propose d'ajouter:

"et sujet à l'établissement de l'égalité de la valeur du dollar canadien avec la livre anglaise".

A mon avis, l'amendement est régulier.

M. DONNELLY: Monsieur l'Orateur...

M. l'ORATEUR: L'honorable député désire-t-il prendre la parole sur l'amendement? La Chambre est-elle prête à se prononcer?

L'hon. H. H. STEVENS (ministre du Commerce): Avant que vous mettiez l'amendement aux voix, monsieur l'Orateur, je voudrais présenter quelques observations à la Chambre et aussi à l'auteur de la motion (M. Coote). Personnellement,—et je crois qu'en cela j'exprime le sentiment de toute la Chambre,—j'endosse cordialement et entièrement la plupart des commentaires de l'honorable député sur le fardeau des dettes, non seulement en Canada mais dans tous les pays de l'univers et aussi touchant l'inquiétude résultant ici comme ailleurs de la versatilité du change, et autres sujets semblables. Mais je ne crois pas qu'il soit sage de compromettre le sort de ces traités conclus entre les dominions et la Grande-Bretagne en y introduisant cette condition impérative, dirais-je. Je ne crois pas que l'honorable député atteigne son but en ayant recours à de tels moyens. Je ne suis pas préparé et je ne veux pas prendre le temps de la Chambre à faire une longue dissertation sur la question du change ou de la monnaie. J'avoue avoir, comme bien d'autres, étudié assez minutieusement le problème et je ne doute pas qu'il ne soit à l'heure actuelle le plus important qu'ait à résoudre notre pays. (*Approbations.*)

Un certain nombre de ceux qui applaudissent mes paroles, je le sais, ne sont pas du même avis que moi sur la solution de ce problème. Je pourrais adresser mon observation à un ou deux de mes honorables amis de l'autre côté.

C'est précisément la difficulté de trouver la solution de ce problème qui est la cause de la confusion qui existe aujourd'hui dans le monde. Ces questions, ce me semble, pourraient fort bien retenir l'attention la plus assidue et la plus minutieuse de la Chambre. J'écoute depuis deux semaines le débat qui se fait autour de cette proposition et je regrette d'avoir à dire qu'un certain nombre des discours qu'on y a prononcés n'ont certainement rien apporté de pratique ou de profitable à la fin que nous voulons atteindre. D'autre part, je pourrais en citer d'autres qui ont été des plus intéressants et des plus utiles. Ainsi le discours de l'honorable préopinant (M. Coote) a constitué dans l'ensemble, à mon avis, un apport précieux et modéré à l'étude de ce problème. Il a rappelé les paroles prononcées par le premier ministre (M. Bennett) pendant la conférence. Je n'ai aucune observation à faire sur ce qu'a alors dit le premier ministre. Mon honorable ami et d'autres se demandent pourquoi la conférence impériale tenue il y a quelques semaines n'en est pas venue à une conclusion quelconque au sujet de la question de la monnaie. J'étais le président de ce comité et j'ai constaté que certains députés, avec plus ou moins d'insistance, ont fait des observations sur ma position de président.

M. McINTOSH: Pourquoi pas?

L'hon. H. H. STEVENS: Je ne critique pas les paroles des honorables députés, mais je tiens à dire qu'il s'agit ici d'un problème qui a embarrassé les hommes d'Etat non seulement de l'empire, mais encore des autres pays. Voici ce qu'ont enfin conclu le comité et la conférence; que la conférence économique impériale ne pouvait en venir à une conclusion définitive; que, par suite de la tenue prochaine de la conférence économique internationale, il était opportun de laisser cette question en suspens. Je ne dis pas avoir été entièrement satisfait de cette décision, bien que je l'aie trouvée passablement raisonnable. J'avoue que la question était des plus compliquée et des plus difficile. Il est facile d'écarter ces problèmes en disant: "Faites ceci ou faites cela", mais on doit admettre que les actes proposés peuvent entraîner des conséquences graves pour notre pays ou pour les autres.

Parlant en mon propre nom, je puis avouer franchement que je suis fortement porté à croire que le Canada pourrait prendre des mesures propres à offrir une solution satisfaisante et heureuse. Parce que d'autres députés ne pensent pas comme moi, je ne vais pas les en blâmer. Cela veut peut-être dire tout simplement que je suis d'une nature plus hardie et d'un tempérament plus aventureux. Il se peut que leur manière de voir soit plus sage, mais on n'en doit pas moins admettre que la question n'est pas des plus simples. Avant de nous obliger à nous prononcer sur son amendement, je prie mon honorable ami de tenir soigneusement compte du fait qu'en agissant de la sorte il met en danger l'adoption de ces accords. Je n'hésite pas à le dire.

Toute cette question sera étudiée à la conférence internationale. De plus, le Gouvernement s'en occupe constamment. Je sais qu'elle intéresse grandement le premier ministre et mes collègues et il peut arriver que l'on trouve d'autres moyens de surmonter la difficulté. Si j'étais bien convaincu qu'il

n'existait aucune autre solution, je serais porté à partager l'opinion de mon honorable ami, je ne dis pas dans sa forme actuelle, mais au point de vue du but qu'il cherche à atteindre. Il est fort possible que l'étude approfondie de ce problème nous permette d'en trouver la solution.

J'ai une grande sympathie pour la cause, si je puis dire, exposée par l'honorable député de Red-Deer (M. Speakman), l'honorable député de Camrose (M. Lucas), l'honorable député de Macleod (M. Coote), et d'autres. Ils soutiennent que les cultivateurs du Canada et d'autres pays ont à acquitter des dettes qui constituent des difficultés insurmontables. L'on ne peut mettre en doute cette affirmation. Les cultivateurs du Canada ne peuvent se libérer de leurs engagements à l'heure actuelle. Par suite du niveau des prix, de la valeur des denrées et de la nécessité de produire en plus grande quantité pour acquitter des dettes contractées quand les prix étaient bien plus élevés, les débiteurs de notre pays, au nombre de centaines et de milliers, sont aux prises avec un problème qu'ils sont impuissants à résoudre. Les manufacturiers des autres produits principaux se trouvent exactement dans la même situation. Prenez, par exemple, le producteur de métaux tels que le cuivre,—autrefois à 18c. la livre, maintenant à 5c. ½,—le zinc et le plomb, les producteurs de bois de toutes sortes; le même problème se présente à eux. Le Canada comptant surtout des producteurs primaires—je suis heureux cependant de dire que l'industrie s'y est développée—souffre énormément.

L'autre soir, un de nos collègues a cité des chiffres au sujet du beurre. Je ne les ai pas vérifiés, mais je sais qu'ils doivent être à peu près exacts. Il a montré que la valeur des produits du beurre avait diminué de 100 millions de 1930-1931 à 1931-1932. Certes, c'est effroyable, mais je ne pense pas que cela puisse aider la cause que nous avons tous à cœur que de présenter un amendement aussi embarrassant.

J'estime que nous devrions d'abord voter sur la motion principale, qui fournit simplement à la Chambre l'occasion d'étudier le traité en détail; ensuite la proposition de mon honorable ami pourrait fort bien être considérée comme constituant en elle-même un problème d'importance majeure. En ce qui me concerne, je peux lui assurer que je suis prêt à l'étudier très soigneusement. Je tiens beaucoup à collaborer avec n'importe quel honorable membre de la Chambre en vue de résoudre ce problème.

Voici la position dans laquelle je me trouve: Il me faudrait voter contre cet amende-

[L'hon. M. Stevens.]

ment qui compromet les traités, bien que j'approuve en grande partie les opinions de mon honorable collègue. Je suis certainement d'accord avec lui, en ce qui concerne l'objectif qu'il désire atteindre. Je prends la parole simplement pour lui conseiller de ne pas insister sur sa proposition, pour l'instant.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je voudrais adresser une question à l'honorable ministre avant qu'il reprenne son siège. Il a parlé de la conférence économique mondiale. Cette conférence sera-t-elle libre de traiter tous les sujets qui lui seront soumis, comme, par exemple, celui des tarifs douaniers, sans être influencée par les dispositions de l'accord entre le Canada et la Grande-Bretagne?

L'hon. M. STEVENS: Je ne peux répondre d'une façon définitive à mon très honorable ami. Mes paroles sont sujettes à rectification, mais je ne crois pas me tromper en disant que, au début de la session, le premier ministre a communiqué à la Chambre le projet de programme de cette conférence. Si je me rappelle bien, l'on propose que cette conférence économique internationale connaisse, de façon spéciale, des problèmes de monnaie et de change, et aussi de la question de la monnaie d'argent, introduite par les Etats-Unis. Je peux me tromper, mais je crois que les Etats-Unis ont annoncé qu'ils ne discuteraient pas la question des tarifs douaniers.

L'hon. M. LAPOINTE: C'est exact.

L'hon. M. STEVENS: A part cela, je n'ai aucun doute que la question monétaire ne soit mise en discussion. La conférence est convoquée plus particulièrement pour discuter le problème des changes internationaux.

M. J. A. FRASER (Caribou): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Macleod (M. Coote), ne pensera pas, j'en suis sûr, que, si je ne fais pas allusion à l'amendement qu'il a proposé il y a un instant, ce soit faute d'y attacher de l'importance. Ce que je veux discuter, ce sont les accords commerciaux qui constituent le principal sujet dont nous sommes saisis.

Ces accords ou traités de commerce constituent la quatrième réforme importante de notre politique douanière. La première fut effectuée en 1842, alors que le gouvernement impérial accorda au Canada l'autonomie douanière dans ses opérations budgétaires. La deuxième eut lieu en 1879, quand sir John A. Macdonald inaugura sa politique nationale. La troisième eut lieu en 1897, quand sir Wilfrid Laurier inaugura la préférence unilatérale avec la Grande-Bretagne. Vint enfin la quatrième quand le premier ministre (M. Bennett) a présenté à la Chambre, au com-

mencement de cette session, la préférence bilatérale. Au cours de la conférence de 1930, le premier ministre avait fait cette offre de préférence bi-latérale et il eut alors l'appui des autres dominions. Le ministère MacDonald rejeta la proposition.

M. POULIOT: Je soulève une objection. Le discours de l'honorable député est très intéressant, mais il n'est pas conforme au règlement, parce qu'il traite de la motion principale et non de l'amendement. Il faut se prononcer sur l'amendement, avant qu'il puisse continuer son discours.

M. l'ORATEUR: L'honorable député n'enfreint pas le règlement de la Chambre. L'amendement lui-même offre une grande latitude dans la discussion et l'honorable député est jusqu'ici dans l'ordre.

M. POULIOT: Il a déclaré qu'il ne parlerait pas de l'amendement.

M. l'ORATEUR: L'honorable député de Caribou est dans l'ordre.

M. FRASER (Caribou): Ce point de règlement étant réglé, je vais dire ce que j'avais l'intention de dire en premier lieu. Je disais qu'à la conférence de 1930 le premier ministre a présenté son offre de préférence réciproque et qu'en cela, il avait l'appui des autres dominions. Le gouvernement MacDonald qui était au pouvoir à cette époque a refusé d'accepter sa proposition. Toutefois, notre premier ministre a étendu sa proposition, a demandé à la mère patrie de l'étudier et a invité les dominions britanniques à une conférence, à Ottawa. Le peuple de la Grande-Bretagne a étudié la question très sérieusement et, quand l'occasion s'est présentée, a porté au pouvoir le gouvernement anglais actuel en lui donnant mandat d'établir la protection et de conclure des relations réciproques avec les autres parties de l'empire. Le premier ministre du Canada a saisi cette occasion et a renouvelé ses propositions touchant une conférence à Ottawa. Toutes les parties de l'empire ont accepté son offre et le résultat fut la réunion la plus impressionnante qui se soit vue dans l'histoire du commonwealth des nations britanniques.

Je puis faire observer ici que le premier ministre du Canada semble avoir la faculté spéciale de savoir choisir le moment propice pour agir. Ce n'est pas la première fois qu'il a su choisir le moment opportun pour agir et imposer sa ligne de conduite. J'attirerai votre attention, monsieur l'Orateur, sur le fait qu'en 1930, il a agi au moment opportun quand il a proposé la liquidation de notre dette. S'il eût attendu plus longtemps, il est douteux que la revision de cette dette eût pu se faire.

Chaque délégation assistant à la conférence avait en vue le bien-être de son propre pays, mais plaçait au-dessus de toutes les considérations égoïstes le bien-être ultime de l'empire britannique tout entier. Le résultat est une série de douze accords basés sur la politique Bennett.

La Grande-Bretagne impose actuellement des droits sur plusieurs matières premières d'origine étrangère, alors que ces matières entrent en franchise quand elles viennent de l'empire. Bien des produits manufacturés canadiens entrent en franchise en Grande-Bretagne, alors que les produits étrangers similaires, concurrents doivent acquitter des droits. Comme facteur d'égalisation les préférences déjà accordées aux fabricants britanniques ont été augmentées, soit par une plus grande préférence britannique, soit par un relèvement des tarifs contre les nations étrangères. Cela accorde aux fabricants canadiens une concurrence équitable et juste sur le marché britannique, alors que nous accordons à la Grande-Bretagne la même occasion de concurrencer sur notre marché. Ainsi, le fabricant reçoit des avantages et, en même temps, le Gouvernement voit à ce que le consommateur ne soit pas exploité.

Sous le régime des accords que nous étudions le Canada trouve pour ses produits agricoles, ses métaux basiques et autres matières premières, ainsi que ses produits manufacturés, des ouvertures plus grandes dans le Royaume-Uni et les autres parties de l'empire. Le Canada vendra plus de blé, de bétail, de produits laitiers, de produits du porc, de fruits, de tabac, de bois, de poisson et de métaux au Royaume-Uni et cela améliorera la situation de nos cultivateurs et autres producteurs canadiens. La Colombie-Anglaise, en particulier, aura l'occasion d'élargir son commerce de bois, de poisson, de fruits et de métaux, car la préférence est accordée à ces articles sur le marché britannique. En outre, son industrie d'élevage trouverait des avantages à être appréciée, au point de vue des prix, car le surplus de ces produits de l'Est du pays trouvera une vente facile sur le marché anglais. Les deux gouvernements sont convaincus également qu'il s'agit seulement d'un commencement. M. Baldwin a dit:

> La conférence a jeté les fondements sur lesquels nous et les générations futures pourront ériger un édifice aussi beau et aussi stable qu'il soit possible de construire. Voici l'œuvre que nous avons accomplie et nous avons appris, mieux que jamais, à connaître nos difficultés et nos points de vue mutuels.

Voici maintenant ce qu'a dit notre premier ministre.

> Ce début encourageant ne doit pas nous faire oublier que ce n'est qu'un commencement,—nous n'avons posé que les fondements,—et que

si ce plan d'une association impériale plus intime doit durer et doit nous rapporter les avantages que nous en espérons, il faudra continuer notre travail avant longtemps.

Si le Parlement repoussait ces accords, cela signifierait tout simplement que nous refusons au peuple les avantages qu'ils lui offrent. Par ces accords, nous établissons une base pour l'énergie et l'esprit d'entreprise de notre peuple. Comme je comprends la question, un vote opposé à ces accords signifiera tout simplement que nous n'avons pas confiance dans l'habileté de notre propre peuple à profiter des préférences et des occasions qui lui sont offertes. Ce n'est assurément pas ce à quoi un peuple entreprenant devrait s'attendre. Par conséquent, je suis prêt à approuver ces accords de tout cœur, convaincu que les producteurs, les commerçants et les exportateurs ne failliront pas à la tâche et que l'effort combiné de toutes ces catégories de gens ouvrira des voies nouvelles à l'expansion du commerce et amènera l'amélioration de la situation dont notre peuple a si grandement besoin.

On est surpris de voir certaines des raisons apportées par des députés de la Colombie-Anglaise pour expliquer leur vote adverse à ces accords commerciaux. L'honorable député de New-Westminster (M. Reid) nous apprend qu'il étudiera beaucoup d'article en détail, mais il n'en nomme que six, c'est-à-dire, les lainages en pièces, les lainages pour pardessus, les bas de laine, les couvertures de laine, les indiennes et la flanellette blanche. Il ne parle cependant pas du bois de construction, du cuivre, du plomb, du zinc, du poisson, des pommes et des produits laitiers, tous des produits de la Colombie-Anglaise qui peuvent se vendre facilement sur le marché anglais et qui y reçoivent une préférence. Il se préoccupe du prix d'un pyjama, mais il ne semble pas se soucier des avantages qu'il peut obtenir pour le bois, le cuivre, le zinc et les autres produits de la Colombie-Anglaise.

L'honorable député a déclaré, après plusieurs autres, qu'on n'a rien fait pour les chômeurs. Pour moi, rien de ce qu'on a fait jusqu'ici pour alléger le chômage ne saurait se comparer à ce qui résultera de l'accord que nous sommes à discuter. Nos chômeurs y trouveront profit de cent, de deux cents, de cinq cents manières différentes, par l'ouverture de nouveaux marchés possibles. Comment, je le demande à la Chambre, pourrions-nous faire pour venir en aide aux chômeurs plus que nous ne le faisons au moyen de cet accord?

L'honorable député de New-Westminster a beaucoup de sollicitude à l'égard des mineurs de la Russie. Il voudrait voir continuer l'importation du charbon russe dans notre pays. Pourquoi ne songe-t-il pas au bien-être du mineur de charbon de l'Angleterre ou du Canada? C'est ce point de vue que je considère. Cet accord et la politique générale du Gouvernement me paraissent avoir fait beaucoup pour l'industrie du charbon, et je ne vois pas comment l'importation du charbon russe dans notre pays puisse alléger aucunement le chômage chez nous.

[M. Fraser (Caribou).]

L'honorable député a complimenté le premier ministre pour avoir présenté cet accord et pour son discours en général. Il est content de voir lever l'interdiction sur nos bestiaux; il trouve acceptable la préférence sur les œufs; il reconnaît qu'on a fait quelque chose pour les œufs et aussi pour l'agriculture en général. Or ce sont là des concessions précieuses pour la Colombie-Anglaise, et voici cependant qu'il termine son dicours en disant: "Après toutes ces remarques, il est évident que je ne puis appuyer la proposition." Je crois au contraire qu'il a fourni plusieurs arguments en faveur de la proposition.

L'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill), que je suis heureux de voir à son siège, reconnaît qu'une préférence de 3c. par livre sur le beurre n'est pas déraisonnable, mais il dit que les effets de cette préférence seront annulés par celle qu'obtient la Nouvelle-Zélande. Pourquoi les autres pays de l'Empire n'obtiendraient-ils pas la même préférence que nous sur le marché anglais? Si cette préférence a du bon, pourquoi ne l'accepte-t-il pas, plutôt que de trouver à redire de la voir accorder à d'autres? Il dit que la préférence sur les œufs nous vaudra 2 ou 3c. par douzaine. C'est déjà quelque chose, mais je pense que, s'il calcule bien, il constatera que ses chiffres ne ne sont pas exacts. D'après mes calculs, la préférence que nous obtenons sur le marché anglais représentera pour nous une valeur de 4.3c par douzaine. C'est une préférence considérable et qui devrait rapporter beaucoup aux éleveurs de volailles de la Colombie-Anglaise.

M. NEILL: Vos calculs sont erronés.

M. FRASER (Caribou): Je prétends que ce sont les vôtres qui sont inexactes. L'honorable député se plaint de ce que la Chine, important notre blé pour nourrir ses volailles, produit des œufs qu'elle nous envoie et qu'elle nous vend à un prix inférieur au coût de production dans la région de Vancouver, et cela parce que les taux de transport entre les provinces de la Prairie et Vancouver sont plus élevés, proportion gardée de la distance, que les taux de transport entre les provinces de la Prairie et Hong-Kong. Je reconnais qu'il y a là une anomalie à laquelle il faudrait remédier. Mais je veux poser une question à l'honorable député: Quand avez-vous jamais entendu dire qu'un Chinois importait du blé pour nourrir

ses volailles? J'avais toujours pensé que les Chinois trouvaient difficilement l'argent nécessaire à l'achat de blé pour la consommation humaine. Je ne crois pas qu'ils nourrissent leurs volailles avec du blé de la Prairie. Ce raisonnement me semble donc avoir peu de valeur.

M. REID: Oui, c'est ce qu'ils font.

M. FRASER (Caribou): Je crois que l'honorable député fait erreur.

M. REID: C'est ce qu'ils font, et je puis le prouver en citant des faits et des chiffres.

M. FRASER (Caribou): L'honorable député veut déprécier l'importance de la préférence accordée au bois de construction; il ne croit pas que cela nous rapporte grand' chose. Or je puis lui dire que, depuis l'entrée en vigueur de cet accord, on a embauché 2,500 hommes pour couper des billes dans les forêts de la Colombie-Anglaise, et il le sait aussi bien que moi. Je ne prétends pas qu'il faille attribuer exclusivement à cet accord l'embauchage des 2,500 hommes qui sont allés couper des billes, mais je soutiens que cela a eu un bon effet sur l'industrie forestière dans la Colombie-Anglaise. Les accords commerciaux qui ont été conclus ont eu pour résultat immédiat de procurer du travail à ces chômeurs.

L'honorable député n'est pas satisfait non plus de la préférence au sujet du poisson; selon lui, c'est peu de chose. Et il trouve à redire à la durée de la convention. S'il y a tout lieu de croire que nous retirerons quelque avantage de ces traités tous les gens de la Colombie-Anglaise doivent être disposés à voter en faveur de son adoption.

Il y a ensuite l'honorable député de Vancouver-Nord (M. Munn) et je puis joindre à son nom celui de l'honorable député de Skeena (M. Hanson), car ce sont deux experts en exploitation forestière. Ils ont gagné leur vie et leur argent dans cette industrie en Colombie-Anglaise et ils en connaissent l'état exact. Je suis sûr que tous deux s'évertuent aujourd'hui à activer leur commerce de bois à la faveur de cette convention. C'est l'attitude que tout le monde devrait prendre au pays. Le Gouvernement a posé une base; aux individus de voir ce qu'ils peuvent en retirer. L'honorable représentant de Vancouver-Nord reconnaît que la convention offre certains avantages, mais il est opposé à la clause de cinq ans. Chose étrange, au commencement de ses remarques, il s'est dit opposé à la préférence de 10 pour 100 au sujet du bois, puis ensuite, dans le cours de son discours, il s'est prononcé carrément en faveur de la préférence de 10 pour 100, une contradiction formelle. Tous ces députés de la Colombie-Anglaise sont à cheval sur la clôture, il me semble; ces conventions seront populaires en Colombie-Anglaise. L'honorable député reconnaît que les traités conclus avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande seront avantageux au commerce de bois de la Colombie-Anglaise et il a consigné des chiffres fort intéressants et utiles. Je lui rends cet hommage, et je dis qu'ils seront précieux à quiconque veut étudier l'état de l'industrie forestière dans la partie ouest du Canada. J'ai retiré quelques renseignements des chiffres qu'il a consignés. Je vais communiquer à la Chambre une comparaison entre les pourcentages du bois expédié de la Colombie-Anglaise, du Washington et de l'Orégon au Royaume-Uni, en Australie et en Nouvelle-Zélande dans les deux années 1930 et 1931. Dans une analyse des statistiques citées par l'honorable représentant, je constate que le pourcentage des chargements de bois de la Colombie-Anglaise expédiés au Royaume-Uni était 24 p. 100 en 1930 et s'est élevé à 45 p. 100 en 1931.

M. HANSON (Skeena): Quarante-cinq pour cent de quoi?

M. FRASER (Caribou): Quarante-cinq pour cent des expéditions globales de bois faites au Royaume-Uni. En 1930, le Washington et l'Orégon ont expédié 76 pour 100 du bois en Grande-Bretagne tandis qu'en 1931 ils n'en ont expédié que 55 pour 100. Vous remarquerez qu'ensuite la Colombie-Anglaise a obtenu une partie plus importante de la clientèle du Royaume-Uni et en toute équité, on peut conclure, si l'honorable député de Comox-Alberni me permet de le dire, que notre pourcentage augmentera dès que le traité s'appliquera.

M. NEILL: Non, je ne reconnais pas à l'honorable député le droit de dire qu'un accroissement d'exportations en 1931 peut provenir de la convention que nous n'avons pas encore adoptée.

M. FRASER (Caribou): Nous constatons ensuite qu'en 1930 la Colombie-Anglaise a expédié 29 p. 100 du bois en Australie et, en 1931, 71 p. 100. C'est un résultat direct du traité. La même année, le Washington et l'Orégon ont expédié 65 p. 100 du bois, mais en 1931 le pourcentage est descendu à 35 p. 100. C'est encore un résultat bienfaisant de notre traité avec l'Australie. En 1930, la Colombie-Anglaise expédiait la moitié du bois en Nouvelle-Zélande et 90 p. 100 en 1931. Par contre, tandis que le pourcentage du Washington et de l'Orégon s'élevait à 50 p. 100 en 1930, il était descendu jusqu'à 10 p. 100 en 1931. Etant donné que les traités mentionnés

ressemblent joliment au traité discuté, nous pouvons équitablement tirer la conclusion que la présente convention nous donnera les mêmes avantages, et tous les députés de la Colombie-Anglaise devraient l'appuyer.

Au dire de mon honorable ami de Vancouver-Nord, le présent accord ne nous aidera pas auprès de la clientèle américaine. Je ne soutiendrai pas le contraire. Il se plaint qu'à cause des grandeurs et longueurs de bois spéciales exigées, il nous restera sur les bras une grande quantité de bois court et de qualité inférieure pour lequel nous ne trouverons pas de débouchés. Notre clientèle, dit-il, se composait auparavant des gens de la prairie et des Américains. D'accord. Mais, à cause de la crise et de la pauvreté des cultivateurs, nous n'avons plus le marché de la prairie. Il en est sans doute de même en territoire américain. Mais il faut aussi considérer un autre facteur, le droit de $4 par mille imposé par le congrès américain sur le bois canadien. Cet accord ne nous ferme en aucune façon le marché des Etats-Unis; c'est le tarif américain qui nous l'a fermé. Qu'y pouvons-nous? Pourquoi parler de ce tarif en examinant ces accords? Toutes les paroles de l'honorable député à cet effet n'ont aucune portée.

Il a signalé la faillite d'une scierie de ma région, en disant qu'elle avait coûté $1,500,000 et qu'on l'a vendue aux enchères pour $85,000. Il n'a cependant pas dit que c'était une scierie américaine, appartenant à des Américains; il ne nous a pas dit qu'elle a été acculée à la faillite par les droits que les Américains ont imposés sur le bois canadien. Oh non! il a soigneusement glissé sur ces faits, bien qu'il soit parfaitement au courant, de même que l'honorable député de Skeena.

M. HANSON (Skeena): Ce tarif a été imposé après la session spéciale de 1930, quand nous eûmes relevé nos droits sur plusieurs articles importés des Etats-Unis.

Mr. FRASER (Caribou): Quel rapport y a-t-il entre le tarif américain et cet accord?

Une VOIX: Il y en a beaucoup.

M. FRASER (Caribou): Comment les honorables députés peuvent-ils espérer améliorer la situation en parlant du tarif américain? Quel rapport peut-il avoir avec la situation actuelle? Nous connaissons l'existence du tarif américain; les Etats-Unis l'ont imposé dans leur propre intérêt et ils se proposent de le conserver pendant encore quelque temps. Nous ne pouvons rien faire ici qui puisse les porter à changer d'opinion. Les honorables députés de Vancouver-Nord et de Skeena se tourmentent parce que, suivant eux, nous n'aurons plus accès au marché américain et nous ne pourrons plus faire de commerce avec les Etats-Unis. Je ne suis pas de leur avis. Je ne vois rien dans cet accord commercial qui nous empêche de traiter avec les Américains ou avec qui que ce soit.

L'honorable député de Vancouver-Nord dit que nous sommes actuellement à charger sur les navires du bois à destination du marché anglais pour lequel nous ne recevons que $8 le mill pieds et il ajoute que le prix du transport est d'environ $3. Je ne conteste pas l'exactitude des chiffres de l'honorable député; je suis tout disposé à les accepter; je pence que le prix de $8 pour le bois pris à Vancouver est à peu près juste. Admettons que nous acceptons $8 et $3, soit un total de $11 pour le bois livré au Royaume-Uni. Sur ce bois nous avons une préférence de 10 p. 100, soit $1.10 par mille pieds. Le tarif américain est de $4 par mille pieds, de sorte que nous avons en notre faveur un écart de $2.90 qui nous permettra de marchander avec les Américains si nous en avons le goût. L'argument de l'honorable député ne vaut rien.

Je ne vois aucun obstacle dans le terme de cinq années qui empêche les commerçants de bois canadiens de négocier avec les Américains ou d'autres. Le tarif des Etats-Unis est encore bien plus élevé que la préférence du Royaume-Uni. En votant contre l'adoption de cet accord, les honorables députés d'en face ne rendent sûrement pas service à l'industrie forestière de la Colombie-Anglaise. Nous ne pouvons rien obtenir des Américains; ils s'occupent uniquement de leurs affaires. Tous les honorables députés de la Colombie-Anglaise qui portent quelque intérêt à l'industrie du bois doivent voter l'adoption de cet accord. Je mets les honorables députés de Vancouver-Nord et de Skeena au défi de retourner dans la Colombie-Anglaise et de dire aux ouvriers qu'ils ont voté contre la ratification de cette convention afin de les priver de travail. Qu'ils osent le faire et nous verrons quelle réception les ouvriers leur feront.

L'honorable député de Vancouver-Centre (M. Mackenzie) admet qu'il y aura peut-être quelques avantages pour les pommes, le poisson, le cuivre, le plomb et le zinc de la Colombie-Anglaise, mais il ne les voit pas. S'il a la plus faible raison de croire que cet accord commercial va nous être quelque peu avantageux, il doit en voter l'adoption. Il sait que le commerce du bois a repris de l'activité dans la Colombie-Anglaise et que l'on a envoyé des bûcherons dans la forêt en vue des exportations que l'on veut faire en Grande-Bretagne. Il sait que les noms de ces hommes ont déjà été rayés de la liste des chômeurs. Quelle raison peut-il avoir de ne pas approuver la convention? Même si les deux

mille bûcherons sans travail n'en profitent pas tous; il y aura sûrement du travail pour un certain nombre. Pourquoi l'honorable député refuserait-il à ces hommes le privilège d'avoir un emploi? Même s'il ne s'agissait de donner du travail qu'à un seul homme, l'accord serait une excellente transaction et devrait être approuvé. L'honorable député a posé en principe les besoins du consommateur; cependant il refuse en même temps à deux mille consommateurs employés dans les forêts de la Colombie-Anglaise les avantages qui peuvent découler de l'accord. Apparemment il vaudrait construire un édifice en commençant par le toît plutôt que par les fondations. Quand il nous demande de scruter attentivement l'article 1*er* et qu'il en dénonce ardemment les effets passibles, il nous prouve que ses craintes n'ont aucun fondement. Pourquoi tout ce bruit et cette agitation pour savoir qui va tirer le plus d'avantages de cet accord? L'accord a été conclu avec l'entente bien claire que chaque signataire observerait scrupuleusement l'esprit aussi bien que la lettre du pacte. Pourquoi ne pas faire confiance à John Bull, pour voir s'il n'a pas changé ses tactiques commerciales? Pourquoi se prononcer contre la convention, avant d'être sûr que l'autre partie obtient des avantages supérieurs? Avant de se convaincre que le premier ministre du Canada a échoué, la population du pays réclamera des preuves autres que les affirmations superficielles et exagérées de l'honorable représentant de Vancouver-Centre.

Mon honorable collègue a pris beaucoup de temps pour proclamer son loyalisme. Je n'ai entendu aucun membre de la Chambre mettre en doute le loyalisme de ce collègue ou d'aucun autre. Bien qu'il n'eût que quarante minutes à sa disposition, mon honorable ami a pris tout ce temps à établir ce barrage de fumée. S'adressant aux députés de la Colombie-Anglaise, il leur demandait si, à leur avis, cette province pourrait se maintenir pendant cinq ans en se voyant fermé le marché au bois des Etats-Unis. Ce marché nous est actuellement fermé et nous n'y pouvons rien. Nous n'avons pas demandé aux Américains d'établir un droit de $4; nous avons combattu ce droit. Nous leur avons demandé de ne pas l'établir, mais ils l'ont fait quand même. De toutes façons, quel rapport y a-t-il entre cela et les accords à l'étude? Ces pactes constituent un effort en vue de trouver de nouveaux débouchés pour le bois et les autres denrées de la Colombie-Anglaise. L'honorable député est d'avis que nous devrions offrir des préférences volontaires à la Grande-Bretagne. Nous l'avons fait pendant plus de trente-cinq ans. Quel bien ces préférences ont-elles produit? N'est-il pas temps d'essayer du nouveau, même si nous accomplissons fort peu?

Je ne voudrais pas perdre de temps à la lecture de réclames. Mais l'honorable représentant de Vancouver-Centre, j'en suis sûr, sera content d'entendre lire en cette enceinte certaines de ses publications de propagande électorale. Je voudrais comparer ce qu'il disait de la préférence impériale en 1930 et ce qu'il en dit maintenant. Voici ce qu'on lisait dans une annonce du *Vancouver Province* du 10 juillet 1930:

> Assurons la prospérité du Canada par la préférence britannique.

Ces mots paraissaient en une grande manchette du haut de la page. Puis venaient ceux-ci:

> La préférence britannique fera passer 200 millions de dollars d'achats canadiens des Etats-Unis à l'Angleterre.

Si une préférence unilatérale pouvait avoir ce résultat, une préférence mutuelle devrait en avoir de meilleurs. La réclame ajoute:

> La Grande-Bretagne achètera pour 300 millions de dollars de denrées alimentaires du Canada.
>
> La préférence britannique signifie que le Canada accordera à l'Angleterre et aux autres parties de l'empire britannique le droit de nous vendre à des conditions plus favorables que nous n'offrons aux autres pays les marchandises que nous ne produisons pas avantageusement nous-mêmes. En d'autres termes, la politique libérale peut se résumer en ces mots: "Nous préférons commercer avec l'Empire".

Que représente l'accord à l'étude? Renferme-t-il quoi que ce soit qui ne corresponde pas à ce que disait mon honorable ami? Pourquoi ne pas se prononcer pour ces pactes, afin de permettre au Canada de commercer avec l'Angleterre? La réclame se terminait par ces mots:

> Votez pour l'honorable Ian Mackenzie, le nouveau membre du cabinet originaire de la Colombie-Anglaise, le ministre de l'Immigration, de la Colonisation, du Rétablissement civil des soldats et des Affaires indiennes, candidat libéral dans Vancouver-Centre.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Et député actuel de Vancouver-Centre, puis-je ajouter.

M. FRASER (Caribou): J'avais l'intention de parler de l'honorable représentant de Vancouver-Sud (M. MacInnis), mais, comme son discours ne renfermait pas grand'chose, je ne m'en occuperai pas. J'aimerais toutefois à lire une autre réclame.

M. HEPBURN: Lisez votre promesse de mettre fin au chômage.

M. FRASER (Caribou): Le sujet devient bien usé. Je m'efforce de faire oublier le

chômage à mon honorable collègue, si possible. Le mal devient chronique chez lui. Je crains que nous n'ayons à lui donner un émétique pour lui aider à s'en défaire.

Je termine, monsieur l'Orateur, en disant à mes honorables vis-à-vis qu'ils me rappellent des vers de Schiller, que j'ai appris il y a bien des années, quand j'allais à l'école. Le poème est intitulé *Der Taucher* et il s'y trouve ces vers auxquels je songe:

Und es wallet und siedet und brauset und zicht,
Wie wenn Wasser mit Feuer sicht mengt.

Je vais citer la traduction de toute la stance par lord Lytton:

And it bubbles and seethes, and it hisses and roars,
As when fire is with water commixed and contending;
And the spray of its wrath to the welkin up-soars,
And flood upon flood hurries on, never-ending;
And as with the swell of the fart thunder-boom,
Rushes roaringly forth from the heart of the gloom.

Pourrait-on décrire plus clairement les tentatives du parti libéral pour sortir de la vallée d'humiliation?

M. l'ORATEUR: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. SPENCER: Si vous entendez maintenant, monsieur l'Orateur, mettre la question aux voix, je désire faire certaines observations en toute justice pour quelques honorables membres qui siègent à l'extrême-gauche. Il y a une couple de jours à peine que certains de nos collègues ont appris que la Chambre siégerait ce soir alors qu'ils ont été forcés de s'absenter par suite d'arrangements antérieurement conclus. Voilà pourquoi les honorables députés de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth), de Bow-River (M. Garland) et de Wetaskiwin (M. Irvine) ne sont pas à leurs sièges ce soir. Quand ils ont été avertis de la chose, il était trop tard pour annuler les engagements antérieurement pris.

M. l'ORATEUR: Je n'ai pas saisi, je le crains fort, le sens des observations qu'a faites l'honorable membre.

M. SPENCER: Je désire faire observer, monsieur l'Orateur, que plusieurs de nos collègues sont absents parce qu'ils n'ont pu annuler des engagements antérieurement pris; de fait, il n'y a qu'une couple de jours que nous avons appris que la Chambre siégerait ce soir.

M. l'ORATEUR: C'est à la Chambre de décider si l'on désire que la suite du débat soit renvoyée à plus tard.

[M. Fraser (Caribou).]

Quelques MEMBRES: Non. Que la question soit mise aux voix.

L'amendement est rejeté par le vote suivant:

ONT VOTE POUR:

MM.	MM.
Ahearn,	Jean,
Beaubien,	Kennedy (Rivière-de-la-Paix).
Bertrand,	King, Mackenzie,
Blair,	Lacroix,
Botwell,	Lapointe,
Bouchard,	Lucas,
Boulanger,	Luchkovich,
Bradette,	MacInnis,
Brown,	Mackenzie
Butcher,	(Vancouver-Centre),
Carmichael,	MacLean,
Casgrain,	McKenzie
Cayley,	(Assiniboïa),
Chevrier,	Malcolm,
Coote,	Mitchell,
Denis,	Motherwell,
Deslauriers,	Munn,
Desrochers,	Neill,
Donnelly,	Ralston,
Dubois,	Reid,
Duff,	Rhéaume,
Dumaine,	Roberge,
Dupuis,	Rutherford,
Elliott,	St-Père,
Factor,	Sanderson,
Fafard,	Séguin,
Ferland,	Speakman,
Fontaine,	Spencer,
Fournier,	Stewart
Gershaw,	(Edmonton-Ouest),
Golding,	Taylor,
Goulet,	Thauvette,
Gray,	Totzke,
Hall,	Vallance,
Hanson (Skeena),	Verville,
Heaps,	Weir
Hepburn,	(Macdonald).—71.
Hurtubise,	

ONT VOTE CONTRE:

MM.	MM.
Anderson (Toronto-High-Park),	Duguay,
Anderson (Halton),	Dupré,
Arsenault,	Edwards,
Arthurs,	Embury,
Baker,	Ernst,
Barber,	Esling,
Baribeau,	Fortin,
Barrette,	Fraser (Caribou),
Beaubier,	Gagnon,
Belec,	Ganong,
Bell (St-Jean-Albert),	Garland (Carleton),
Bennett,	Gobeil,
Bourassa,	Gordon,
Bourgeois,	Gott,
Bowen,	Guthrie,
Bowman,	Hay,
Boyes,	Johnstone,
Burns,	Jones,
Chaplin,	Laurin,
Charters,	LaVergne,
Cormier,	Lawson,
Cotnam,	Loucks,
Cowon (Long-Lake),	Macdonald (King),
Dickie,	Macdougall,
Dorion,	MacMillan
	(Saskatoon),

MacNicol,
McDade,
McGillis,
McGregor,
McLure,
Manion,
Matthews,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Moore (Ontario),
Murphy,
Myers,
Nicholson,
Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Pettit,
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Rhodes,
Robinson,
Rogers,
Ross,
Rowe,
Ryckman,
Ryerson,
Sauvé,
Senn,
Shaver,
Simpson (Simcoe-Nord),
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Spankie,
Spence,
Spotton,
Sproule,
Stanley,
Stevens,
Steart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stinson,
Stirling,
Stitt (Nelson),
Stitt (Selkirk),
Sutherland,
Swanston,
Tétreault,
Thompson (Simcoe-Est),
Thompson (Lanark),
Tummon,
Weese,
Weir (Melfort),
White (London),
White (Mont-Royal),
Willis,
Wilson,
Wright.—109.

ONT PAIRE:

(La liste de ceux qui ont pairé est fournie par les whips en chef.)

MM.	MM.
Bell (Hamilton),	Mercier (St-Henri),
Bell (St-Antoine),	Raymond,
Beynon,	Euler,
Black (Halifax),	Dubuc,
Cahan,	Rinfret,
Cantley,	Cardin,
Casselman,	Howard,
Cowan (Port-Arthur),	Ilsley,
Duranleau,	Hanbury,
Geary,	Mercier (Laurier-Outremont),
Hackett,	Perras,
Hanson (York-Sunbury),	Veniot,
Harris,	Jacobs,
Kennedy (Winnipeg),	McIntosh,
Laflèche,	Girouard,
Larue,	Boucher,
Lennox,	Pouliot,
MacDonald (Cap-Breton),	Urquhart,
MacLaren,	Fiset,
McGibbon,	Power,
Maloney,	Young,
Morand,	Parent,
Mullins,	Howden,
Perley (sir George),	Marcil,
Quinn,	Fraser (Northumberland),
Short,	Heenan,
Sullivan,	Brasset,
Turnbull,	McPhee.

L'hon. M. MacLAREN: J'ai pairé avec l'honorable député de Rimouski (sir Eugène Fiset). Si j'avais voté, j'aurais voté contre l'amendement.

M. BELL (Saint-Antoine): J'ai pairé avec l'honorable député de Beauharnois (M. Raymond). Sans cela, j'aurais voté contre l'amendement.

M. LENNOX: J'ai pairé avec l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot). Si j'avais voté, j'aurais voté contre l'amendement.

M. MERCIER (Laurier-Outremont): J'ai pairé avec l'honorable député de Toronto-Sud (M. Geary). Si j'avais voté, j'aurais voté pour l'amendement.

M. McINTOSH: J'ai pairé avec l'honorable député de Winnipeg-Centre-Sud (M. Kennedy); sans quoi j'aurais voté pour l'amendement.

M. l'ORATEUR: Si les honorables députés désirent dire avec qui ils ont pairé et faire connaître dans quel sens ils ont voté, on se comprendra plus facilement s'ils le faisaient un à la fois.

M. McPHEE: J'ai pairé avec l'honorable député de Régina (M. Turnbull). Si j'avais voté, j'aurais voté pour l'amendement.

M. ILSLEY: J'ai pairé avec l'honorable député de Port-Arthur (M. Cowan). Si j'avais voté, j'aurais voté pour l'amendement.

M. HARRIS: J'ai pairé avec l'honorable député de Cartier. Si j'avais voté j'aurais voté contre l'amendement.

L'hon. M. RINFRET: J'ai pairé avec l'honorable secrétaire d'Etat (M. Cahan). Si j'avais voté, j'aurais voté pour l'amendement.

M. PERRAS (texte): J'avais pairé avec l'honorable député de Stanstead (M. Hackett); autrement, j'aurais voté pour l'amendement.

M. LAFLECHE (texte): J'avais pairé avec l'honorable député de Drummond-Arthabaska (M. Girouard); autrement, j'aurais voté contre l'amendement.

M. MULLINS (traduction): J'ai pairé avec l'honorable député de Saint-Boniface (M. Howden). Si j'avais voté, j'aurais voté contre l'amendement.

(Vu l'impossibilité de prendre note de diverses déclarations faites simultanément, la liste des honorables députés qui ont annoncé ceux avec qui ils ont pairé est incomplète.)

M. T. F. DONNELLY (Willow-Bunch): Monsieur l'Orateur, je croirais manquer à mon devoir si je ne faisais pas part à la Chambre et au public des vues que professent les cultivateurs de ma circonscription et de tout l'Ouest du Canada au sujet de la conférence économique et de la résolution en délibération.

Nous savons avec quelle impatience les cultivateurs suivaient les délibérations de la conférence l'été dernier. Réunis autour de leurs postes de radio ils attendaient quelque message d'espoir et de consolation; il leur tardait de recevoir les journaux afin d'avoir des nouvelles rassurantes de la conférence; mais une fois cette conférence terminée ils éprouvèrent un cruel désenchantement. Lorsque le texte de la résolution fut communiqué au public, les cultivateurs de par tout l'Ouest canadien dirent y voir une autre tentative, de la part du Gouvernement, pour les acculer à la ruine. De l'avis des cultivateurs de cette partie-là du pays le Gouvernement n'a que deux choses en vue: premièrement, tromper le cultivateur, et en second lieu, favoriser les capitalistes; et ils estiment que les résultats de la conférence constituent simplement une autre application de ces programmes. Ils ont été forcés d'en arriver à la conclusion que cette résolution ne renferme rien qui soit de nature à leur apporter le moindre soulagement.

L'honorable député de Qu'Appelle (M. Perley) désire que nous terminions l'étude de cette résolution et que nous nous mettions au travail. Je lui dirai que les dispositions de cette résolution sont en vigueur aujourd'hui, mais nous voulons savoir ce qu'elles sont. Nous désirons par ce débat savoir comment ces dispositions s'appliqueront à nous, et quel bien ou quel mal il en résultera.

L'idée que nous nous sommes faite de la conférence c'est qu'elle délivrerait d'une façon ou d'une autre l'empire britannique de la dépression, et donnerait à cet égard un exemple au reste de l'univers. Telle était l'espérance exprimée par les délégués à cette conférence, mais nous prétendons que rien n'a été accompli, que la conférence a fait fiasco.

Les économistes du monde entier conviennent que la dépression est due à trois causes, bien qu'ils ne soient pas unanimes touchant leur importance respective: premièrement, les dettes de guerre; deuxièmement, les impôts douaniers; troisièmement, l'écoulement du système monétaire. Nous ne pouvions nous attendre à grand'chose d'une telle conférence en ce qui touche aux dettes de guerre. Celles-ci comportent des dettes externes et internes, l'intérêt sur les obligations, et ne sont pas étrangères aux taxes et aux salaires. Un économiste dit que, si les prix des produits ouvrés, l'intérêt sur les dettes, les obligations, les hypothèques et les taxes avaient diminué dans la même proportion que les prix que nous recevons pour nos produits agricoles, nous n'aurions pas raison de nous plaindre, mais que ces diverses charges, fixes et inaltérables, sont un bâton dans les roues qui empêche le retour de la prospérité. C'est ce que quelqu'un a appelé leur rigidité. Rien n'a été fait à la conférence à cet égard. En réalité, le Gouvernement a accru cette rigidité, car lorsqu'il a émis un emprunt, il n'y a pas longtemps, il a porté le taux de l'intérêt à 5.17 p. 100 au lieu de le réduire, comme l'a fait le gouvernement anglais, augmentant ainsi le fardeau des contribuables.

Passons à la question des tarifs. Certains économistes regardent les impôts douaniers comme l'unique cause de notre dépression économique. Toute l'idée de la récente conférence, à mon sens, a été exprimée par le très honorable Stanley Baldwin, qui a dit à Ottawa qu'il espérait qu'un abaissement des droits permettrait de trouver un plan qui aiderait à l'empire britannique à mettre fin à la dépression actuelle et donnerait un exemple aux autres nations du globe. Il n'y a rien eu d'accompli à la conférence au sujet de la diminution des impôts douaniers; au contraire, ils one été augmentés. Ils ont été abaissés sur certains articles de luxe, et, encore une fois, le ministère a adopté cette politique: réduction des droits sur les marchandises de luxe à l'usage du riche, et augmentation sur les articles dont le pauvre a besoin. Que voyons-nous? Les droits sur des articles tels que les gants longs et la toile fine ont été diminués, cependant que les droits sur les engrais chimiques, les écrémeuses ordinaires, les cotonnades et le reste, ont été haussés, de sorte que le riche paiera moins et la masse du peuple, davantage. Laissez-moi lire ce que dit le comité économique de la Société des nations:

> Le comité économique a toujours insisté dans le passé sur la nécessité de la plus grande liberté possible pour le commerce. Il est convaincu aujourd'hui que la doctrine qu'il a formulée plus tôt n'a pas été désapprouvée par les faits. Il n'est guère douteux que la crise actuelle n'aurait pas été aussi aiguë si les gouvernements avaient pu adopter une politique conforme à cette doctrine.

C'est-à-dire, celle d'un abaissement des droits. Nous constatons donc que sous ce rapport également la conférence d'Ottawa n'a pas abouti.

Passons maintenant au troisième point: l'écroulement de notre système monétaire. Certains disent que ce système est la cause de notre dépression; quelques-uns insistent là-dessus plus que d'autres. Mais rien n'a été fait à cet égard à la conférence. Nous avons délégué notre ministre du Commerce (M. Stevens) à cette conférence L'an dernier, nous croyions qu'il était un prodige de la finance en l'entendant dire que nous allions avoir le bimétallisme et que l'argent allait être frappé dans une proportion de seize à un au lieu de ce qu'il est aujourd'hui. Nous pen-

sions qu'il allait nous sortir du désert et que nous aurions une réforme monétaire. Mais il ne s'est rien fait de tel. Sans contredit, si la conférence n'a pu imaginer aucun accord touchant un système monétaire au sein de l'empire, nous pourrions, nous, au Canada, résoudre notre propre problème de la monnaie. Mais rien n'a été effectué dans aucun cas. Nous nous apercevrons donc que touchant ces trois points la conférence a raté complètement.

Pour montrer que l'objet que l'on avait en vue n'a pas été atteint, je vais, maintenant que la conférence est terminée, l'envisager d'un point de vue mondial, afin de voir comment l'univers envisage ses résultats. Le monde n'est pas aussi certain que cette conférence a été couronnée de succès. Voici ce que dit le chancelier allemand Franz von Papen:

Le chancelier a exprimé son désappointement au sujet des résultats de la conférence d'Ottawa, en déclarant qu'ils n'étaient guère de nature à favoriser une restauration internationale du commerce.

Au point de vue réveil des affaires, la conférence a été nulle ou presque, dit-il. On n'y a absolument rien fait de nature à ranimer le commerce. A ce propos, je citerai les paroles de l'honorable Neville Chamberlain ce jingo impérialiste:

Les liens de l'empire se sont dangereusement affaiblis.

Cela nous est familier en cette Chambre. Mais voici ce que je veux surtout citer:

Le Canada compte dans une large mesure sur la finance américaine et faute d'une préférence mutuelle avec le Royaume-Uni il lui eût été bien difficile de repousser une nouvelle offre de réciprocité de la part de son grand voisin du sud, laquelle eût créé entre les deux un lien d'intérêt communs propre à susciter des divergences entre le Canada et la Grande-Bretagne.

S'il est une partie de ce traité à laquelle je m'oppose plus particulièrement c'est à celle qui nous lie pour cinq ans sur quelque 159 articles du tarif où nous ne pourrons absolument pas abaisser les droits. S'il est quelque chose que la classe agricole de l'Ouest regrette surtout, c'est le rejet du traité de réciprocité, en 1911. Si ce pacte, en nous liant pour cinq ans, nous empêche encore d'avoir un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, c'est pour moi la plus forte raison de m'y opposer. Comment! ce Chamberlain a le front de dire que ce traité a été conclu afin de prévenir une entente réciprocitaire avec les Etats-Unis! Le but même de ce traité c'était de nous empêcher de négocier une convention de commerce avec les Etats-Unis! Ce n'est pas tout, il nous empêche d'avoir des traités de commerce avec les autres pays, alors que ce qu'il nous faut surtout c'est de vendre à l'extérieur afin d'accroître notre commerce avec l'univers.

L'honorable député de Qu'Appelle nous a dit que c'est le temps qui décide de la valeur de tous les traités. D'accord. Et si ce traité était bon on voudrait qu'il dure longtemps, mais quand un juge condamne, on souhaite que la durée en soit aussi brève que possible. Nous ne voulons pas que ce traité nous lie pour plus longtemps qu'il est absolument nécessaire. Nous croyons qu'il devrait être changé dès que le peuple canadien le voudra, quel que soit le gouvernement aux affaires. Une conférence économique mondiale doit avoir lieu bientôt en Angleterre. Ce traité que nous venons de signer nous empêchera-t-il d'en conclure d'autres? Si c'est là son effet, je dis que notre commerce et notre pays en souffriront.

Je propose donc appuyé par l'honorable député de Battleford-Sud (M. Vallance):

Que le texte suivant soit ajouté à celui de la résolution mise en discussion.

"Que toute approbation ci-accordée ne sera pas censée restreindre ou porter préjudice en aucune manière, à toute décision qui pourrait être adoptée par la prochaine conférence économique mondiale."

Je passe, monsieur l'Orateur, du point de vue mondial à l'aspect impérial. Et que constatons-nous? L'empire s'en trouve-t-il plus uni? Eh bien, voici ce que dit l'*Economist* du 24 septembre dernier.

L'un des plus déplorables reliquats de la conférence c'est l'aigreur et l'inimitié engendrées entre les délégués canadiens et britanniques.

Nous savons tous, c'était la fable de la capitale, que ça été une réunion acrimonieuse. Comment le Canada et la Grande-Bretagne pourraient-ils s'en sentir mieux quand on lit des articles comme celui-ci dans le *News-Chronicle* du 16 septembre 1932:

Ils ne dévoileront jamais par exemple ce qui se passa dans la coulisse de cette conférence impériale qui parfois dégénéra en une vraie bataille de chiens enragés.

Un ministre britannique ne dira jamais en public ce qui s'est indubitablement dit en conversation privée, de la conduite et de la tenue de M. Bennett premier ministre du Canada et premier matamore de l'univers.

Ce sont là des expressions dures qui ne s'oublient pas et qu'on regrette de voir imprimées. Je continue de citer:

Obligé par son état de tirer le meilleur parti d'une mauvaise situation et de nourrir des illusions, nul ministre ne dira jamais publiquement ce qui s'est dit trop souvent en tête-à-tête intime par les représentants britanniques, savoir qu'il suffirait d'une autre conférence comme celle qui vient de se clore si lugubrement à Ottawa pour détruire complètement l'empire.

Je n'oublierai jamais de ma vie le lamentable spectacle de la dernière séance plénière au parlement où le dégoût et l'aversion se lisaient sur la physionomie épuisée des délégués comme s'ils y eussent été imprimés.

Je suis allé à Ottawa craignant le plus et espérant le mieux. J'en suis revenu plus fermement convaincu que jamais que la manie la plus sûre de ruiner un grand empire moderne est de s'engager tambour battant dans un conflit de marchandage impérial.

Les sept ministres anglais étaient des hommes honorables et possédant assez de compétence, soucieux de sauvegarder les intérêts de leur pays et prêts en même temps à faire tout leur possible pour favoriser le commerce dans l'empire et dans le monde entier. En moins de sept jours tous ces nobles sentiments ont sombré dans la fange de l'égoïsme national et régional. En moins de quarante-huit heures tous les représentants de la grande industrie égoïste de l'empire ont surgi au grand jour comme autant d'insectes repoussants qui apparaissent dans la boue sous la pierre que l'on vient de retourner. En moins d'une semaine, toutes les belles pensées exprimées sur l'union impériale et les sacrifices de l'empire avaient été voilées, comme sous l'action d'une éponge sale.

L'un des plus bizarres des événements extraordinaires qui se sont produits à Ottawa a été le spectacle de voir lord Hailsham et M. Neville Chamberlain obligés, en leur qualité d'hommes d'Etat autorisés, de parler de la saine doctrine du libre-échange pour défendre le commerce de la Grande-Bretagne. Ce fut un spectacle qui fit enrager les politiciens des dominions et tomber M. Bennett dans des crises répétées d'hystérie.

Des paroles de ce genre, monsieur l'Orateur, n'entretiennent pas la bonne volonté, la paix et l'harmonie. Ce sont là quelques-uns des résultats de la conférence au point de vue de l'empire. Je crois qu'au lieu de resserrer les liens entre les pays de l'empire elle n'a fait que les affaiblir de sorte qu'il est maintenant plus facile de les briser.

J'aborde maintenant le point de vue canadien et c'est de cela que je désire surtout parler. Arrêtons-nous d'abord à ce que nous avons obtenu. Quand je jette un coup d'œil sur la liste, ce qui me frappe et ce dont on a le plus parlé, c'est la préférence sur le blé; mais, quand je lis l'article 4, je constate que tous les avantages relatifs au blé ont disparu. Parlant de cette question, l'honorable député de Qu'Appelle (M. Perley) a dit que, lors de son arrivée au pouvoir en 1896, le gouvernement libéral avait aboli les droits sur le fil de fer barbelé et qu'immédiatement le prix avait monté. De même, monsieur l'Orateur, si vous imposez un droit sur un objet, le prix baissera. C'est probablement pour cette raison que le prix du blé a baissé,—on a accordé une préférence de 6 cents et tout de suite le prix du blé a baissé. Or, nos cultivateurs de l'Ouest canadien disent ceci: "Remercions le Ciel que la préférence n'ait pas été de 12 cents". Le prix avait baissé de 6 cents et dès que les listes ont été dressées pour les fins du tarif, il a subi une autre baisse de 6 cents. Je suppose donc que si nous avions joui d'une préférence de 12 cents le

prix aurait immédiatement baissé de 12 cents et, un peu plus tard, encore de 12 cents.

Parlant cet après-midi,—on plutôt lisant son discours,—le ministre de l'Intérieur (M. Murphy) a cité bien des statistiques au sujet du blé. Je lui ai demandé sur quoi étaient fondés tous ces chiffres, sur le prix à Fort-William, le prix à l'élévateur rural, ou au port maritime, et il ne m'a pas répondu. J'ignore s'il était ou n'était pas en mesure de me donner ce renseignement. Il est probable que l'auteur du discours n'a pas indiqué l'endroit. Du reste, il a été impuissant à me renseigner sur ce point. C'est très bien de citer des chiffres portant sur la quantité du blé que nous exportons, mais ce qui compte pour le cultivateur, c'est le prix. Dans les conditions générales actuelles, les cultivateurs ne peuvent pas vivre sur leurs terres et payer leurs taxes. Dans l'Ouest canadien, les terres sont désertées les unes après les autres et les occupants les laissent parce qu'ils ne peuvent réussir à y vivre.

Nous trouvons que cette convention est en quelque sorte à moitié complète; elle ressemble à bien d'autres mesures législatives qui nous ont été proposées,—mal inspirées, incomplètement préparées, à demi étudiées, de sorte que lorsque nous les discutons nous y trouvons bien des irrégularités. Ainsi, nous ne savons pas encore si le blé canadien entreposé à Buffalo peut être expédié en Angleterre et jouir de la préférence. La quantité du blé expédié en Grande-Bretagne par voie des Etats-Unis est très considérable, en fait, une forte proportion du blé canadien consommé en Angleterre passe par les Etats-Unis. Je vais indiquer ici, en boisseaux, les quantités expédiées au cours des dernières années:

Année	Expédié directement	Par voie des Etats-Unis
1926	56,000,000	127,000,000
1927	48,000,000	135,000,000
1928	73,000,000	164,000,000
1929	43,000,000	79,000,000
1930	45,000,000	86,000,000
1931	45,000,000	66,000,000

Si cela signifie, monsieur l'Orateur, que nous ne pouvons pas expédier du blé en Grande-Bretagne par voie des Etats-Unis et jouir de la préférence de 6 cents, nous sommes moins avantagés qu'auparavant. Les cultivateurs de l'Ouest n'ont pas demandé la préférence; ils n'en ont jamais parlé. Ils n'en voulaient pas. Les producteurs de blé de l'Ouest canadien ne voulaient pas de la préférence; les commerçants de grain de l'Ouest canadien n'en voulaient pas davantage. Le seul qui en voulait, c'était le premier ministre. Pourquoi? Pour pouvoir s'en servir pour duper les cultivateurs. C'était la manière tory, rien de

plus,—de pures tactiques destinées à jouer les cultivateurs. Voici ce que je veux dire au premier ministre: si je pouvais me convaincre que la préférence de 6 cents était bien réelle, je voterais pour la résolution.

Quelques MEMBRES: Oh! oh!

M. DONNELY: Je dis bien.—"oh ! oh!". Je le regrette mais cela n'est pas de la préférence; cela ne veut rien dire. Si nous ne pouvons pas expédier notre blé aux Etats-Unis, cela signifie que plus de 50 p. 100 de ce blé devra être vendu sur le marché général du monde, non pas en Grande-Bretagne, et alors notre situation sera plus mauvaise. Nous concédons que le marché anglais nous est ouvert; mais qu'arrivera-t-il quand nous voudrons y écouler notre blé? Les Etats-Unis seront là avec un plein navire de blé à vendre. Ils s'enquerront du prix mondial; puis ils iront offrir leur blé à l'Allemagne ou à l'Italie et accepteront d'elles un, deux, trois, quatre ou cinq cents de moins; pourtant ils toucheront autant qu'ils auraient touché en Angleterre. Cela tendra à abaisser le prix universel, et, partant, celui d'Angleterre. Qu'on ne s'y trompe pas. L'écoulement des blés d'Argentine, des Etats-Unis et d'ailleurs, tendra à abaisser le prix de notre blé. Nous croyons que cela fera plus de mal que de bien.

L'honorable député de Camrose (M. Lucas) ou l'honorable député de Kindersley (M. Carmichael), je ne sais trop lequel, a déclaré que, pour lui, cette préférence pouvait avoir du bon, et qu'il appuierait le traité, parce que son adoption signifiera une préférence de 6c. Eh bien, faisons une supposition. Supposons que le traité soit rejeté. Qu'arriverait-il? Le ministère serait renversé pour faire place à un ministère libéral qui nous procurerait des préférences utiles. (*Exclamations.*) C'est bien beau de s'exclamer, mais je me permettrai de dire à nos amis d'en face que, s'ils se présentaient devant les électeurs aujourd'hui, il y aurait bien peu de conservateurs réélus. Qu'on ne s'y trompe pas: un seul député ministériel de la Prairie serait réélu. Je connais l'esprit et les sentiments des agriculteurs de la Prairie. Ils savent qu'il y a assez longtemps qu'on les dupe. On leur a fait des promesses qu'on n'a pas tenues; oui, ils ont été trompés par des promesses qui sont restées irréalisées. On leur a dit qu'ils obtiendraient de meilleurs prix pour leur blé, leur beurre, leurs œufs, en vérité, pour tous leurs produits. Tout le programme ministériel était dangereux; il consistait simplement en promesses; nous nous le rappelons tous, mais peut-être nos honorables collègues d'en face tiennent-ils à l'oublier?

Le ministre de l'Agriculture (M. Weir) me dit qu'environ 200,000 livres de beurre ont été renvoyées d'Angleterre, parce qu'on ne pouvait les vendre là-bas. On ne pouvait pas laisser rentrer ce beurre sans le grever des droits de douane, si bien qu'on le renvoya en Angleterre,—pour le mûrir en mer, je suppose,—où l'on tenta de nouveau de s'en débarrasser. Et il y a du beurre qui vient de Nouvelle-Zélande! Peut-être nos honorables collègues d'en face mangent-ils de ce beurre de Nouvelle-Zélande qu'ils détestaient tant.

L'honorable député de Qu'Appelle a prétendu qu'il pourrait vendre son grain à raison de 60 c. le boisseau, s'il pouvait toucher 5c. la livre pour ses porcs et ses bestiaux sur pied. A part le "si", ce serait très bien; mais on ne peut pas l'avoir, et tout est là. Je me demande si l'honorable député connaît l'histoire du chien et du lapin. Eh bien, le chien ne courait pas assez fort. C'est ce qui arrive avec les prix qu'a mentionnés l'honorable député; il est incapable d'obtenir ce prix-là pour ses bestiaux.

Un MEMBRE: Qu'est-il advenu du lapin?

M. DONNELLY: Il s'est sauvé. Certains députés ont dit que l'industrie commence déjà à bénéficier du pacte commercial. Oui, on commence à s'en ressentir; il pince de plus en plus. Dans Huron-Sud, le ministre de l'Agriculture disait qu'il allait épargner plus de 36 millions de dollars aux cultivateurs du Canada. J'ai parcouru tout le pays, mais je n'ai pas pu trouver un seul cultivateur qui ait reçu une partie de cet argent. Il est certain que ceux de l'Ouest n'en ont pas eu une parcelle. J'ai demandé à l'ex-ministre de la Justice (M. Lapointe) si la province de Québec en avait bénéficié; il m'a répondu que non. Durant la campagne électorale dans Huron-Sud, on a demandé aux cultivateurs s'ils avaient une partie de cet argent dans leurs poches. Ils se sont contentés d'en rire, trouvant que c'était une bonne blague, et ont répondu que leurs poches étaient vides. Mon honorable ami d'en face a l'air d'un aristocrate; il a une belle tenue; peut-être en touche-t-il un peu? En tout cas, il est bien clair que les cultivateurs ne l'ont pas eu.

Mais je dois me hâter, car j'ai deux autres points à discuter. D'abord le pétrole brut. Pour une raison quelconque on a éliminé l'un des règlements douaniers visant le pétrole brut. Je ne sais si c'est à cause du pétrole russe. Toutefois je remercie le premier ministre d'avoir reconnu que le comité chargé de l'enquête sur les prix de l'essence avait raison. L'an dernier, lorsque nous avons présenté certains griefs au comité de la banque et du commerce chargé d'enquêter sur l'es-

sence, il semblait que nous eussions tous tort; presque tous les membres du parti ministériel votèrent contre nous. Quand il est venu dans ma circonscription, l'honorable député de Régina (M. Turnbull), par ignorance ou autre chose, a déclaré que le gouvernement libéral avait placé sur l'essence un impôt aussi élevé que celui qu'avaient adopté les conservateurs. Je pourrais peut-être excuser un profane qui ne connaîtrait pas mieux, mais quand un membre du Parlement et un avocat fait une déclaration de ce genre, elle est aussi mauvaise que celles que l'on a faites concernant le prix du beurre. Ces déclarations ont été faites par ignorance ou dans le but de tromper le public, et non pas autre chose. Je désire remercier le premier ministre d'avoir fait disparaître l'impôt du dumping sur l'essence et d'avoir indiqué par là que nous avions droit de prétendre que nous payions ce produit trop cher. S'il examine la question de plus près, il trouvera, je pense, de bonnes raisons pour réduire davantage les droits sur l'essence; il ferait alors un pas dans la bonne direction.

Voici un aspect étrange de l'impôt sur le pétrole brut: Nous avons appris d'abord que la compagnie d'aluminium avait fait un marché avec la Russie soviétique. On s'adressa au Gouvernement relativement à l'entrée de l'anthracite de ce pays, mais on ne permit pas l'importation de cette denrée. Il se produisit alors une chose très curieuse: L'un de ceux qui s'étaient opposés à l'entrée dans ce pays de la houille soviétique était un conservateur éminent, et un sénateur; mais le même sénateur a pratiquement le monopole de l'importation de l'anthracite gallois et américain, et nous pouvons comprendre pourquoi il ne veut pas voir l'anthracite russe entrer au pays. Puis on se demande: "Pourquoi ne pas importer du pétrole?" Et on décide d'en importer. Le même sénateur s'est débattu pour que l'on permette l'entrée du pétrole russe au Canada. Pourquoi? Parce qu'il a le monopole de l'importation du pétrole russe au Canada. J'ignore si son influence y a été pour quelque chose dans le changement d'attitude du Gouvernement concernant l'importation du pétrole russe. Nous savons maintenant que le Gouvernement va permettre l'importation du pétrole russe, mais défendre celle de l'anthracite du même pays.

Un MEMBRE: Et nous avons besoin de charbon.

M. DONNELLY: Oui, nous avons besoin de charbon; dans ce pays, on ne peut s'en passer, car il y fait froid.

Un autre point et je termine. L'honorable député de Caribou (M. Fraser), le ministre de l'Agriculture (M. Weir) et l'honorable député de Souris (M. Willis) ont parlé de la vallée de l'humiliation.

Un MEMBRE: Oui, oui.

M. DONNELLY: Oh! vraiment, "oui, oui." Je dirai à mon honorable ami que, si j'étais au nombre des mercenaires de l'armée conservatrice qui ont été achetés et payés, je ne dirais pas cela. Allez demander à l'honorable député de Régina qui dit que vous avez été achetés et payés. Sept cent cinquante mille dollars en ont été le prix.

Permettez-moi de lire que ce que le *Vancouver Sun* publie. L'honorable député de Caribou a lu des annonces de ce journal; je vais en lire un éditorial. Voici:

On a publié partout dans la presse tory du Canada la déclaration de F. W. Turnbull, c.r., député de Régina, qui a hardiment admis que R. B. Bennett a contribué $750,000 de ses fonds personnels à la caisse électorale du parti conservateur.

Et M. Turnbull ajoute naïvement: "On n'a guère dépensé plus que cela".

Dieu seul sait combien de plus que cette somme de $750,000 M. Bennett a fourni à la caisse. Mais la façon effrontée avec laquelle la presse tory publie cette admission est en elle-même une preuve du profond ressentiment que doit avoir chaque conservateur pour l'achat du parti par le riche et opulent R. B. Bennett. Car c'est exactement ce à quoi le tout se résume.

M. Bennett, pour devenir lui-même premier ministre, a acheté le parti et l'a payé. Et il a conscience que c'est sa propriété. C'est pourquoi il se sent si libre de commander son cabinet comme un groupe d'écoliers, de frapper sur la table et de dicter sa volonté à tout le monde.

C'est peut-être aussi pourquoi il s'est senti si libre de consacrer pieusement sa vie cinq fois au service du pays. M. Bennett n'a certainement violé aucun article de sa doctrine égoïste quand il a consacré sa vie à lui-même.

M. Bennett a donc acheté la position de premier ministre pour une somme de trois quarts de million de dollars. Où a-t-il pris l'argent? Combien en avait-il tiré des transactions immobilières du Pacifique-Canadien dans la ville de Calgary? Combien en avait-il touché en raison de ses liaisons avec l'Imperial Oil? Combien de cet argent venait de la bourse de feue Mme Eddy? Assurément, le public a le droit de connaître l'origine de tous les fonds électoraux.

Avec notre système, ce n'est rien d'illégal de gagner de l'argent à la façon de M. Bennett. Mais si un homme, au moyen de ces méthodes, entasse six ou huit millions de dollars et va ensuite acheter le gouvernement de son pays, il fait exactement en principe, la chose, pour laquelle les corporations sont condamnées sans hésitation.

Quelle différence existe-t-il entre le cas d'une corporation qui donne $750,000 à un parti politique pour en obtenir des faveurs personnelles et M. Bennett qui paye $750,000 pour le privilège de posséder et de conduire non seulement les conservateurs mais toute la nation? De telles choses sont absolument contraires à l'idée même du gouvernement démocratique.

M. Bennett a personnellement acheté le parti conservateur; c'est sa propriété.

Sa fière attitude de propriétaire et son air qui dit que le pays lui appartient rappellent aux conservateurs qu'ils ne sont que des objets d'ornement plutôt que des collègues, et rappellent aux Canadiens qu'ils sont des serfs plutôt que des citoyens.

Ceci n'a pas été publié dans la presse conservatrice seulement. Nous voyons que le président conservateur ici à Ottawa a dit que, d'après lui, on ne devrait pas demander au premier ministre du Canada de donner $750,000 à la caisse électorale. Voilà des hommes qui ont l'audace de venir parler ici de la Beauharnois et d'autres questions de ce genre. Ils ont une audace qui me renverse. Si je lis un article comme celui-là...

Quelques VOIX: Très bien!

M. DONNELLY: ...ce n'est pas par malice, mais il n'y a qu'une manière de combattre des gens comme ceux de l'autre côté de la Chambre. Durant la dernière guerre, quand les Allemands se sont mis à faire usage de gaz asphyxiants, nous avons fait de même. Nos adversaires reçoivent aujourd'hui ce qu'ils ont mérité. C'est de bonne guerre. Comment l'honorable député de Long-Lake (M. Cowan) aime-t-il cela? Il va lui en cuire.

J'ai donc l'honneur, monsieur l'Orateur, appuyé par l'honorable député de Battleford-Sud (M. Vallance), de proposer l'amendement que j'ai lu tout à l'heure.

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, je réclame l'application du règlement. En premier lieu, cet amendement est appuyé par un honorable député qui a déjà parlé.

M. VALLANCE: Je nie la chose. Je n'ai pas parlé sur cet accord.

Le très hon. M. BENNETT: S'il en est ainsi, je retire mon objection. Cet amendement, monsieur l'Orateur, ne saurait être conforme au règlement de la Chambre parce qu'il exprime quelque chose qui ne se rapporte aucunement au sujet que nous sommes à discuter. La Chambre est saisie d'une motion portant approbation d'un traité, et voici qu'on propose maintenant que cette approbation ne porte pas préjudice à la couleur de la lune ou au lever du soleil ou à une prochaine conférence économique interprovinciale ou à autre chose. C'est la première fois que j'entends proposer pareille chose à propos d'une motion de ce genre.

Puis la motion comporte que l'approbation sera sujette à l'adoption d'une loi. Quand viendra le moment de présenter cette loi, n'importe quel honorable député pourra proposer le renvoi à six mois ou un nouvel article ou tout autre amendement qu'il désirera. L'approbation que comporte la motion dont la Chambre est en ce moment saisie est sujette à une loi qu'il faudra adopter pour donner effet aux modifications douanières résultant de cet accord. L'amendement dit que ce que nous allons faire ne devra pas porter préjudice à telle ou telle chose qui pourra ou ne pourra pas se produire. Rien ne nous assure qu'il y aura une conférence économique mondiale, si ce n'est qu'on a fait des arrangements en vue d'en tenir une. Cette conférence n'a pas encore été convoquée et la date n'en a pas encore été fixée. C'est une nouvelle doctrine de prétendre que l'approbation de cette Chambre ne doit pas aller à l'encontre de quelque chose qui peut arriver ou d'une décision que l'on pourra prendre. En la reconnaissant, on rendrait impossible tout ordre ou tout décorum dans les débats.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, quand le très honorable premier ministre dit à la Chambre qu'aucune date n'a encore été fixée pour la conférence économique internationale et qu'il n'y a même aucune raison de penser qu'une telle conférence doit avoir lieu...

Le très hon. M. BENNETT: Non, je dis qu'aucune date n'a été fixée.

Le très hon. MACKENZIE KING ...aucune date, et qu'il n'y a aucune certitude à ce sujet. Quand j'ai fait mon discours sur la motion de mon très honorable ami, je lui ai signalé mes doutes qu'il dit aujourd'hui bien fondés. Je lui ai dit que nous n'avions aucune assurance quant à la convocation de cette conférence à l'endroit ou à la date où elle devait avoir lieu. Mon très honorable ami nous a alors dit qu'il avait tous ces renseignements.

Le très hon. M. BENNETT: Non, j'ai dit que la Société des nations les avait. Soyez précis. J'ai dit qu'elle se réunirait en novembre pour fixer la date de la conférence.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis bien prêt à accepter la parole de mon honorable ami. Je soutenais qu'il n'y avait là rien de certain, tandis que mon très honorable ami prétendait le contraire.

Puis-je ajouter, monsieur l'Orateur, qu'il y a tout lieu de croire que l'adoption de cet accord aura un effet sur les décisions de la conférence économique internationale et qu'on ne saurait séparer l'une de l'autre. Je vais faire connaître à Votre Honneur les raisons qui me portent à le croire. Dans une dépêche de Londres à la Presse associée en date du 22 octobre, je relève ce qui suit:

Sir Walter Layton, économiste distingué, vient d'annoncer qu'il a envoyé mardi sa démis-

sion comme membre du comité provisoire de la conférence économique mondiale à cause de sérieuses divergences d'opinions avec le gouvernement anglais.

Il dit qu'il diffère d'opinion avec Neville Chamberlain, chancelier de l'Echiquer, sur la question suivante: "Qu'y a-t-il lieu de faire pour restaurer au commerce international une somme raisonnable de liberté?"

Dans une lettre adressée au premier ministre Ramsay Macdonald, sir Walter écrit: "Le gouvernement considère qu'on peut obtenir le résultat désiré par des négociations particulières avec les pays étrangers dans les limites tracées par les accords d'Ottawa pourvu que nous insistions vigoureusesment sur nos droits du pays le plus favorisé".

"A juger par mon expérience", ajoute l'auteur de la lettre au premier ministre "Je crains que la méthode des négociations bi-latérales entamera peu le système protectionniste qui s'est développé dans le monde depuis la guerre. A mon avis, le situation financière dans laquelle la Grande-Bretagne se trouve en ce moment et l'immense importance du marché anglais pour le monde entier nous fournissent l'unique occasion, en collaboration avec des pays déjà sous le régime d'un tarif peu élevé et ceux pour qui la restauration du commerce extérieur constitue une nécessité primordiale, de proposer et de faire mousser des projets d'une conception bien plus hardie et plus large."

Sir Walter désigne les tarifs permanents et les contingentements relatifs à la viande comme des barrières à des accords mondiaux et il déclare que la stabilisation de la livre sterling "dépend essentiellement de la question de savoir si nous obtiendrons des tarifs raisonnables ou envisageons un commerce international qui continue à être resserré et borné".

Certes le gouvernement anglais voit dans la présente convention un accord qui entrave les discussions futures et les décisions susceptibles d'être arrêtées à la conférence économique universelle. Mon très honorable ami va représenter le Canada à cette conférence...

M. BELL (Hamilton): Très bien! très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami dit: Très bien! très bien!

Le très hon. M. BENNETT: Je n'ai pas dit: Très bien! très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING: Quelqu'un de la gauche s'est écrié: Très bien! très bien!

M. BELL (Hamilton): J'ai dit: Très bien! très bien! et je le pense.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je présume que mon très honorable ami représentera le Canada à cette conférence, mais que ce soit lui ou un autre, il y aura un représentant du Gouvernement, je suppose. Si l'approbation du traité par le Parlement et donc par le Canada signifie qu'à la conférence mondiale le présent accord sera invoqué pour établir des restrictions de nature à circonscrire les conclusions de la conférence relatives aux dégrèvements ou à tout autre problème intéressant le régime monétaire et la question du change, je ne m'explique pas que mes honorables amis puissent approuver la convention. Je maintiens, monsieur l'Orateur, que le présent amendement est parfaitement régulier et devrait rallier tous les avis de la députation entière.

M. l'ORATEUR: Je décide que l'objection contre l'amendement proposé est bien motivé, puisque ledit amendement n'a rien à voir à la résolution discutée.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je vous en demander la raison, monsieur l'Orateur?

M. BELL (Hamilton): Vous ne pouvez pas soumettre l'Orateur à un interrogatoire?

M. l'ORATEUR: L'amendement proposé n'est pas régulier parce qu'il sort du cadre de la motion principale.

M. J.-FERNAND FAFARD (L'Islet): Monsieur l'Orateur, autant vaudrait dire qu'il est onze heures.

Quelques MEMBRES: Non, non, parlez.

M. FAFARD: Très bien! Je vais parler.

(Texte) Monsieur l'Orateur, quand le très honorable premier ministre (M. Bennett), l'autre jour, parut devant cette Chambre pour expliquer les changements tarifaires résultant de la Conférence impériale, il prit l'aïr d'un véritable Moïse portant les tables de la Loi! La mine inspirée, le regard fulgurant, la voix imitant le tonnerre, il n'en fallait pas plus pour nous impressionner. D'autant plus que le premier ministre était réellement le seul à connaître ce que contenaient ces accords. Il avait beau jeu. Et voici que nous voyons clair maintenant, surtout après le discours lumineux du très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) et la mise au point raisonnée et méthodique de ceux qui l'ont suivi, de ce côté de la Chambre. Car vous admettrez, monsieur l'Orateur, que le débat fut conduit par l'opposition. Quelques rares voix se sont élevées de la droite, mais ce fut surtout pour chanter de vagues couplets sur des airs trop connus. La Chambre n'a guère apprécié cette musique sur le mode mineur. Elle a aussi remarqué que le thème principal était oublié. Car il s'agit de savoir ce que contiennent, au juste, ces accords qu'on nous demande d'approuver et quelles chances ils offrent d'augmenter nos échanges et d'alléger le fardeau de la crise qui atteint toutes les classes de notre population. De tout cela il ne fut

guère question dans les rares discours de nos amis de la droite, si ce n'est qu'à l'exemple de leur chef ils demandent au peuple canadien de croire à de nouvelles promesses, cent fois renouvelées.

C'est ainsi qu'au début de cette semaine nous entendions l'honorable député de Montmagny (M. LaVergne) dire que, s'il était libéral, il recommanderait au parti libéral d'accepter sans regarder les accords présentés à la Chambre. Cela peut être facile pour les gens qui changent facilement d'opinion, mais je crois que ce serait un crime pour le parti libéral d'en agir ainsi. La deuxième raison donnée par le député de Montmagny, c'est qu'une fabrique de soie avait ouvert ses portes dans la ville de Montmagny, et il affirmait que c'était grâce à la politique de M. Bennett. Mais il a oublié de dire que cela n'a absolument rien à faire avec la Conférence impériale, puisque la fabrique de soie de Montmagny a été établie au moins un an avant qu'on ne songe à la Conférence impériale. Si c'est grâce à la politique de M. Bennett, cette politique, qui doit être nationale, devrait s'étendre aussi bien à la Rivière-du-Loup, au comté de Lévis ou au comté de Dorchester; et, dans ces petits centres, il ne s'est pas établi de fabriques de soie. Je crois qu'il aurait été plus juste pour l'honorable député de Montmagny de rendre hommage à son collègue, M. Charles-A. Paquet, député provincial, qui a dépensé toute son énergie pour mettre sur pied cette nouvelle industrie; il aurait pu également rendre hommage aux principaux citoyens de Montmagny qui ont employé tout leur esprit d'initiative et leur énergie pour développer cette manufacture.

L'honorable député de Québec-Montmorency (M. Dorion) a, aujourd'hui, prononcé un discours assez modéré, mais il n'a pu le terminer sans dénigrer de nouveau la province de Québec; il n'a pas pu finir ses remarques sans dire aux représentants des autres provinces, qui l'écoutaient ici, que la province de Québec était mal administrée. Il a même blâmé le département de l'Agriculture, prétendant que ce département ne fait rien pour aider le cultivateur. Etait-ce de la mauvaise foi? Etait-ce de l'ignorance? Franchement, je crois que ce sont les deux. Pourtant l'honorable député de Québec-Montmorency n'est pas sans savoir que c'est la province de Québec qui dépense le plus pour l'agriculture, en tenant compte des taxes qu'elle impose au peuple. Et cela venait mal de la part d'un député conservateur, de blâmer le gouvernement de Québec, quand ces messieurs de la droite, l'année dernière, diminuaient les crédits de l'agriculture de 3 millions de dollars, alors que l'on prêchait le retour à la terre. L'honorable député de Québec-Montmorency a une marotte: celle de s'attaquer aux grands personnages, comme il l'a fait aujourd'hui. Il a parlé de Taschereau, de Lapointe et de Mackenzie King. Monsieur l'Orateur, cela me rappelle un fait qu'on constate à la campagne et qui doit se produire tout aussi bien au Yukon que dans la province de Québec. Depuis l'invention de l'automobile, nous constatons qu'il existe une race de chiens, un peu vieillis, un peu grassouillets, qui semblent n'avoir aucune utilité, mais que les cultivateurs gardent cependant parce qu'ils ont rendu service à la famille. Ces chiens ne sont pas malfaisants, ils ne mordent pas les voisins et ils sont même prêts à lécher la main des gueux qui passent, parce que les chiens ont l'instinct qu'ils sont sur le même pied que ces derniers. Mais quand ils voient venir une automobile ou un autre véhicule qu'ils ne peuvent pas suivre, immédiatement ils se mettent à aboyer en arrière de la voiture tant qu'ils peuvent la voir. C'est un peu ce qui arrive à l'honorable député de Québec-Montmorency,—que je ne voudrais pas qualifier de caniche, ce qui ne serait pas vrai,—il s'attaque toujours aux plus gros, parce qu'il est incapable de suivre leur voiture ou leur carrière politique.

Après deux ans de pouvoir, ce Gouvernement n'a rien trouvé de mieux que de faire de nouvelles promesses. La seule différence, c'est qu'au lieu d'être des promesses verbales, comme celles que nous avons si souvent entendues, ce sont des promesses écrites dans un traité. Mais ce n'est pas une garantie, comme on va le voir. D'abord, ces promesses sont bien vagues. Comme celles que faisait M. Bennett avant l'élection, elles dépendent des circonstances. On sait maintenant que les promesses des tories ne valent plus, quand les circonstances demeurent défavorables. Au cours de la campagne électorale, le chef du parti conservateur promettait mer et monde, escomptant une amélioration dans les conditions générales. Le chômage, par exemple, devait forcément cesser avec la reprise prochaine des affaires. Comptant là-dessus, le chef conservateur s'engagea à le faire cesser. Il se fiait surtout à sa bonne étoile! Mais on sait ce qui est arrivé depuis. Le nombre des chômeurs, quand les conservateurs prirent le pouvoir, était de 250,000. Depuis, ce nombre a doublé, et même triplé, d'après les dernières statistiques fournies par ce même Gouvernement. La Conférence économique impériale devait apporter la solution à ce problème qui dépasse tous les autres en importance et qui devrait occuper notre attention plus que tout autre. Des rires s'élevèrent de l'autre côté de la Chambre quand mon honorable ami, le

député de Québec-Est (M. Lapointe), avoua qu'il avait prié pour le succès de la Conférence impériale. Il suffit d'avoir vu la misère dans nos villes et nos campagnes, il suffit d'avoir constaté le courage et la patience de nos gens dans l'adversité, pour éprouver, au meilleur de soi-même, un profond sentiment de sympathie. Et cette sympathie, pour ne pas être vaine, devait se traduire par une prière.

(Traduction). A onze heures la séance est levée d'office, conformément au Règlement.

JEUDI, le 3 novembre 1932

La séance est ouverte à trois heures.

MODIFICATION DE LA LOI DE L'ACCISE

L'hon. E. B. RYCKMAN (ministre du Revenu national) demande à déposer un projet de loi (bill n° 7) tendant à modifier la loi d'accise.

Des VOIX: Expliquez-vous.

L'hon. M. RYCKMAN: Le bill est simple. Il modifie la loi de l'accise dans le but d'accorder une réduction compensatrice des droits d'accise sur les spiritueux domestiques et les cigarettes, en raison d'une diminution des droits douaniers sous le régime du nouveau tarif préférentiel britannique, et aussi de permettre certains rabais des droits sur les spiritueux à cause de pertes provenant de l'évaporation durant la maturation. L'application du bill, une fois adopté, datera du 13 octobre.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la 1*re* fois.)

QUESTIONS TRANSFORMEES EN ORDRES DE DEPOT DE DOCUMENTS

PRÊTS DE L'ÉTAT

Par M. WOODSWORTH:

1. Quelles sommes le Gouvernement a prêtées: (a) aux provinces, (b) aux chemins de fer, (c) aux commissions de port, (d) aux banques, (e) aux syndicats du blé, (f) à la compagnie Beauharnois, (g) à d'autres compagnies privées ou semi-publiques.
2. A quels taux d'intérêt.

GARANTIES DU GOUVERNEMENT

Par M. WOODSWORTH:

Quelles sommes ce gouvernement a garanties (a) aux provinces, (b) aux chemins de fer, (c) aux commissions de port, (d) aux banques, (e) aux syndicats du blé, (f) à la compagnie Beauharnois, (g) à d'autres compagnies privées ou semi-publiques.

[M. Fafard.]

MODIFICATION DE LA LOI DE L'IMPOT DE GUERRE SUR LE REVENU

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité, demain, pour l'étude de la résolution suivante:

Il y a lieu de modifier la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, et de décréter:

1. Que les ministres, les commissaires, les fonctionnaires, les serviteurs et employés de ce gouvernement résidant en dehors du Canada seront assujettis à l'impôt sur le revenu.
2. Que lorsque l'actif ou les actions d'une compagnie, ayant en caisse des recettes non distribuées à la fin de 1929, sont vendues directement ou par un intermédiaire, à une compagnie, laquelle compagnie émet, comme entièrement acquittés, des actions, des bons, des billets ou d'autres titres semblables, en capitalisant ledit revenu non distribué, alors au moment du rachat desdits titres, la compagnie qui les rachète paiera une taxe de quatre pour cent sur le montant du titre racheté.
3. Que la date pour envoyer les déclarations annuelles sera avancée du 31 mars au dernier jour de février de chaque année.
4. Que les dispositions de ladite loi relatives aux corporations personnelles seront modifiées pour en rendre l'application plus sûre.

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au courant de cette résolution en recommande l'adoption à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

L'ACCORD COMMERCIAL

POUVOIR DU PARLEMENT DU CANADA OU DE LA GRANDE-BRETAGNE DE LE MODIFIER OU DE L'ANNULER.

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. IAN MACKENZIE (Vancouver-Centre): Je désire demander au premier ministre si son attention a été appelée sur une déclaration faite hier à la Chambre des communes anglaise par le secrétaire financier du trésor au sujet de l'accord entre le Dominion et le Royaume-Uni, actuellement soumis à notre étude, d'après laquelle le Parlement actuel ou tout autre Parlement futur de la Grande-Bretagne sera libre de modifier ou d'annuler aucune des dispositions du traité touchant les droits douaniers. Puis-je demander de plus si le premier ministre du Canada interprète cet accord de la même manière en ce qu'il concerne le peuple canadien?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je n'ai aucun avis de cette question, mais il est facile d'y répondre.

L'autorité suprême du Parlement est un principe bien connu de tous. C'est une question d'honneur et de bonne foi que n'ont jamais manqué de reconnaître les hommes d'Etat

anglais depuis des générations. Il en est de même pour le Parlement canadien. Si désireux que nous soyons d'engager les Chambres subséquentes, en théorie nous ne le pouvons pas. Dans le domaine de sa juridiction, le Parlement, l'ex-ministre de la Justice en conviendra, est absolument libre de faire comme il l'entend. Mais il est des choses où l'honneur, la bonne foi et la confiance sont en jeu, et ce sont là des facteurs que les parlements, le nôtre ou celui de la métropole, n'ont jamais mis en oubli.

EXPORTATION DE LA FARINE EN SAC

EXPLICATION DE L'ÉTIQUETTE CHINOISE SUR DES SACS DE PRODUITS CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. H. STEVENS (ministre du Commerce): L'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Wodsworth) a posé l'autre jour une question au sujet de l'importation d'une certaine farine transportée dans un sac qui servait, dit-on, à son entrée en Canada. L'honorable député a demandé si cette farine était de blé moulu à Canton, Chine. A cette question, la réponse est: non. L'honorable député a demandé aussi si cette farine avait été importée par une firme des Etats-Unis. La réponse à cette autre question est également: non. Mais je dois à l'honorable député de plus amples renseignements. J'ai fait ou fait faire une enquête minutieuse afin d'être en état de fournir plus de détails, et voici brièvement ce qui en est. J'ai des noms mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire de les étaler dans le hansard; j'imagine que ce sont les faits qui intéressent l'honorable député. Une boulangerie de Vancouver, propriété d'une meunerie canadienne qui l'exploite elle-même, employait une certaine quantité de cette farine qui lui venait dans des sacs semblables à celui que l'honorable député a fait voir à la Chambre. Il semble que cette farine canadienne provenant de blé canadien s'exportait en Orient. Comme c'est l'habitude, ces sacs, à la demande de l'importateur, portaient son nom imprimé dans sa langue. C'est la pratique depuis des années. L'importateur d'Orient ayant cessé de prendre cette farine, la meunerie se trouva avec une grande quantité de sacs disponibles, et elle s'en servit pour fournir la farine à sa boulangerie de Vancouver. La farine contenue dans le sac que mon honorable ami a montré était de la farine canadienne provenant de blé canadien moulu dans une meunerie canadienne, directement expédiée à la boulangerie, et non pas importée. Quant à la suscription chinoise des sacs, je puis dire à mon honorable ami qu'elle est bien ordinaire. A gauche, le nom Kwong Yan Nin, seul représentant. Au centre, Golden Shield, marque chinoise de la qualité. A droite, Dunbar & Co., nom de la firme américaine. J'espère que cette explication suffira à mon honorable mi.

MOUVEMENT DES CHOMEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. FERNAND RINFRET (Saint-Jacques): Je désire appeler l'attention du ministre du Travail sur un fait dont je viens d'être informé. Une dépêche télégraphique m'apprend que 180 sans-travail ont quitté Winnipeg à destination de Montréal et Toronto, aux frais de la municipalité de Winnipeg. Des représentations ont-elles été faites au ministre à ce sujet, et qu'est-ce que le Gouvernement entend faire? Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'en ce qui concerne Montréal, je protesterais vivement contre cette méthode.

L'hon. W. A. GORDON (ministre du Travail): Lorsque le voyage sur les convois de fret fut interdit aux ambulants il s'en trouva nécessairement un certain nombre en panne loin de chez eux, où des parents et des amis pouvaient en prendre soin et les utiliser. Les ambulants auxquels mon honorable ami a fait allusion appartiennent à cette catégorie. La cité de Toronto m'a fait certaines représentations à ce sujet, et s'il apparaît que certains d'entre eux ont trompé les fonctionnaires de Winnipeg, chargés de vérifier, en se réclamant faussement d'un foyer, le Gouvernement lui-même, ou par l'intermédiaire des autorités provinciales qu'il informera, prendra sans délai les mesures appropriées.

COALITION DES PRODUCTEURS DE TABAC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. M. CAYLEY (Oxford-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire une observation fondée sur un article qu'a publié hier le *London Free Press* et portant le titre suivant:

On demande une enquête sur les prix du tabac

Le conseil municipal de Tillsonburg enverra une résolution à Ottawa protestant contre les prix actuels du tabac.

Quelques cultivateurs ont reçu le prix maximum de 24 cents lors de l'ouverture du marché, un plus grand nombre n'ont reçu que 8 à 16 cents.

Sans vouloir prendre trop de temps, j'aimerais à lire un paragraphe de la résolution où se trouve indiqué le point capital de toute la question. Le voici:

Considérant que les producteurs de tabac ne doivent pas être sacrifiés à la cupidité des acheteurs qui déterminent les prix sans concurrence.

Je voudrais savoir si oui ou non le Gouvernement a reçu cette résolution du conseil municipal de Tillsonburg et ce qu'il a l'intention de faire à ce sujet.

L'hon. W. A. GORDON (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je crois que le ministère du Travail a reçu une résolution de ce genre hier ou avant-hier, mais après avoir entendu d'autres plaintes, je prends les mesures nécessaires pour avertir les personnes en cause qu'elles peuvent invoquer les dispositions de la loi des coalitions. Aux termes de cette loi la chose serait bien simple et, si l'on désire y avoir recours, le ministère du Travail interviendra de la manière régulière.

M. ECCLES J. GOTT (Essex-Sud): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu la réponse de l'honorable ministre du Travail (M. Gordon) à l'honorable député d'Oxford-Sud (M. Cayley). Je voudrais appeler l'attention du Gouvernement sur le fait que la situation est très grave dans la région de l'ouest de l'Ontario où se fait la culture du tabac. J'aimerais à savoir si l'on a déjà fait quelque chose à ce sujet, sinon, ce que le Gouvernement a l'intention de faire pour parer à cette situation lamentable.

L'hon. M. GORDON (ministre du Travail): Je regrette de ne pas m'être expliqué plus clairement tout à l'heure. L'on peut invoquer la loi des coalitions, si quelqu'un en a enfreint les dispositions. Les moyens à prendre sont bien simples: on peut faire une demande régulière au ministère du Travail qui, si après avoir étudié les renseignements et les faits exposés dans la demande, constate que l'on a violé les dispositions de cette loi, interviendra de la manière régulière.

M. GOTT: Si les producteurs ont recours à ce moyen, ils seront massacrés par la coalition.

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

SOULAGEMENT DU CHOMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (Québec-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais à demander au ministre de la Défense nationale (M. Sutherland), ou à quiconque cette question intéresse, s'il est vrai ou faux qu'un camp de sans-travail célibataires doit être établi à Québec dans le but de réparer les vieux murs et les vieilles fortifications. On rapporte qu'on leur donnera 20 cents par jour en plus de la nourriture et du logement. Je voudrais savoir si ce rapport est bien fondé et dans quelles conditions ces hommes seront transportés à Québec.

[M. Cayley.]

L'hon. D. M. SUTHERLAND (ministre de la Défense nationale): Oui, la nouvelle est en grande partie exacte. C'est un projet en voie d'exécution dans le but de fournir du travail, en assurant leur subsistance, aux célibataires sans foyer. On pense que plusieurs centaines d'hommes de Québec même feront partie de ce groupe. Ces hommes seront logés dans une certaine partie de la citadelle, recevront les vêtements et la nourriture nécessaires et une allocation en argent d'environ 20 cents par jour. A ce point de vue, le rapport de mon honorable ami est donc exact.

M. POULIOT: Je remercie le ministre d'avoir donné suite à la proposition que je lui ai faite l'an dernier.

CONSIGNATIONS DE BLE

INTERPRÉTATION DES DISPOSITIONS DU BRITISH IMPORT DUTIES ACT DE 1932

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): En réponse à la question qu'a posée hier l'honorable député de Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy), je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit le 26 octobre, pages 624 et 625, v.f., du hansard, si ce n'est de lire un câblogramme que j'ai reçu du bureau du haut commissaire et qui a été rédigé à la suite d'une consultation au bureau des dominions. Il est ainsi conçu:

> Le simple passage en transit des marchandises canadiennes aux Etats-Unis ne constituerait pas un obstacle à ce qu'elles bénéficient de la préférence impériale, pourvu que les marchandises soient consignées expressément du Canada et que l'on fournisse des preuves satisfaisantes de consignation directe. Les marchandises, toutefois, ne bénéficieraient pas de la préférence si elles étaient expédiées du Canada aux Etats-Unis, puis réexpédiées de là en Angleterre. Quant aux conditions que doivent remplir les importateurs pour établir la consignation directe, nous vous renvoyons à l'article 12 des règlements de la douane, avis aux importateurs n° 27*a*.

On trouve cet avis à la page 625, v.f., du hansard. On doit noter que toute cette question est simplement une affaire d'administration qui dépend au premier chef des autorités britanniques. La preuve que la consignation est directe doit être établie par des documents libellés dans les termes exigés par le règlement dont j'ai parlé et qui, comme je l'ai dit, figure au hansard, à la page citée. J'envoie une autre dépêche en Grande-Bretagne afin d'avoir des renseignements plus détaillés, si c'est possible.

CONFERENCE ECONOMIQUE IMPERIALE

MOTION TENDANT À L'APPROBATION DE L'ACCORD COMMERCIAL CONCLU ENTRE LE CANADA ET LA GRANDE-BRETAGNE

La Chambre passe à la suite de la discussion suspendue le mercredi, 2 novembre, sur la motion du très honorable R. B. Bennett (premier ministre) tendant à l'approbation de l'accord commercial conclu à Ottawa le 20e jour d'août 1932, entre le gouvernement de Sa Majesté en Canada et le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, sous réserve de la législation nécessaire pour effectuer les modifications douanières qui en sont la conséquence.

M. J.-FERNAND FAFARD (l'Islet) (texte): Monsieur l'Orateur, lors de l'ajournement, hier soir, j'étais justement à vous dire que nous souhaitions tous le succès de la Conférence impériale. L'attitude très digne du chef de l'opposition—que l'on a essayé en vain de dénaturer—en est une preuve irréfutable. Cette attitude d'expectative traduisait très bien le sentiment de tous ses partisans qui, conscients de la misère de la masse du peuple, désiraient que le Gouvernement y apportât quelque remède. A l'instigation des évêques, nos gens prièrent dans les églises, et je suis heureux de dire dans cette Chambre que les députés de la province de Québec se prosternèrent humblement avec les autres fidèles. Je pourrais dire même que les députés de la province de Québec, connaissant la faiblesse de leurs représentants à la Conférence impériale, ont peut-être prié avec beaucoup plus de ferveur, car leur seul espoir résidait en la divine Providence. Mais l'orgueil d'un homme, il faut bien l'admettre, a entravé les desseins de la Providence. Le pays se trouve aujourd'hui face à face avec une situation pire qu'autrefois. Et pourquoi, monsieur l'Orateur? Parce qu'un homme, au lieu de songer aux besoins de la masse du peuple, a cherché à retirer de cette Conférence des satisfactions personnelles. Le plus clair des accords commerciaux, c'est qu'ils satisfont la vanité du premier ministre puisque, il nous l'a dit lui-même, tels que contenus dans le traité, ils sont conformes à la politique tory. C'est là leur condamnation, car il faut bien songer aujourd'hui que le peuple du Canada, qui a souffert pendant deux ans de cette administration, ne tient pas à continuer cette politique de protection. Et cependant voilà tout ce que le Gouvernement offre aujourd'hui aux chômeurs, qui n'ont rien à se mettre sous la dent, aux cultivateurs, qui ne peuvent plus vendre leurs produits, même à des prix ridicules, et à la masse du peuple, dont le pouvoir d'achat est rendu à néant.

Que parle-t-on de protection? Nous commençons à comprendre que la protection n'est faite que pour les manufacturiers et pour les gros intérêts. C'est d'ailleurs la politique du Gouvernement actuel. Les accords — on l'a dit et répété avec raison, sans aucun démenti de la droite—ne font que rehausser les barrières tarifaires. Est-ce le moyen d'augmenter nos échanges commerciaux? La simple logique répond: non. Le plus qu'on puisse entrevoir, par suite de ces accords, est une diversion du commerce. Mais, encore, il reste à voir si le relèvement tarifaire agira dans le sens que l'imaginent les protectionnistes. Il est très bien d'avantager l'Angleterre, mais sûrement pas en cessant de commercer avec les nations avec lesquelles nous échangions nos produits. Et quand nous cesserions de traiter avec les autres nations,—ce qui serait une absurdité,—il n'est pas bien sûr que l'ensemble de nos échanges serait détourné du côté de l'Angleterre. En dépit de tous les arguments protectionnistes, il reste un fait indéniable, c'est que l'acheteur recherchera toujours le prix le plus bas. Il n'y a pas de sentiment qui tienne contre cela. L'Angleterre recherchera de préférence les prix les plus bas et n'achètera de nous qu'à condition que nous puissions lui consentir le plus bas prix. L'Angleterre et les autres pays auront ce privilège. Malheureusement, nous, du Canada, nous ne l'aurons pas, car dès qu'un pays nous offre des prix avantageux, il se trouve que des droits exorbitants nous privent de cet avantage.

Mais ce n'est pas tout. Nos exportations payent pour nos importations. En fermant la porte, comme les conservateurs s'y appliquent depuis qu'ils sont au pouvoir, il est clair que nos ventes à l'étranger vont diminuer. Et, pour cette raison, notre pouvoir d'achat se trouvera également diminué. Est-ce de cette façon que les conservateurs espèrent améliorer les conditions actuelles? Leur politique nous conduit à la ruine. Nos cultivateurs en particulier, gens de bon sens, le comprennent bien. Et nos amis d'en face, élus sous de fausses représentations, s'en apercevront vite quand ils auront le courage de se présenter devant le peuple. Qu'ils aillent donc, par exemple, expliquer à nos cultivateurs cette clause du traité qui laisse présager une augmentation tarifaire sur les produits canadiens. Car inévitablement les fermiers anglais demanderont le même privilège que les manufacturiers. Et c'est alors que nous verrons le véritable effet des accords commerciaux que nous sommes en train de discuter aujourd'hui, et qui sont pour notre

pays simplement une menace. Que nos amis d'en face n'oublient pas de tout dire. En expliquant les avantages de la préférence, par exemple, qu'ils disent bien que, dans le cas d'une pénurie dans quelque partie du monde, le Canada ne peut profiter de la hausse qui en résulte dans les prix. Nos producteurs doivent vendre à l'Angleterre d'abord, sans quoi ils perdent le bénéfice de la préférence.

Quelques députés nous ont parlé du lait condensé et des grands avantages pour la classe agricole qui résulteraient des accords, quant à ce produit. Il est vrai que nous avons obtenu la préférence sur le lait condensé, et il est fort probable que nous pourrons exporter en Angleterre plus de lait condensé que nous ne le faisions dans les années passées; mais le lait condensé que nous exportons en Grande-Bretagne est destiné à être exporté par la suite en Chine, à un prix deux fois plus élevé que celui que nous en retirerons. Et il faut remarquer que, d'après le traité, nous n'avons pas le droit d'expédier notre lait directement en Chine, même si nous y trouvons un marché avantageux.

Ainsi donc, les rares avantages que nous semblons obtenir, en vertu des nouveaux accords, sont purement conditionnels. Ils sont, de plus, sujets à révision par la Commission du tarif, sur simples représentations des clients anglais. Entre temps, le cultivateur vend son blé de moins en moins cher, de même que son beurre et divers autres produits. Comment fera-t-il éventuellement pour se procurer les choses indispensables à sa subsistance? Et comment fera-t-il pour faire face à ses frais de production? Voilà de quoi on ne s'inquiète guère. Le seul espoir qui reste au cultivateur est un changement de gouvernement dans trois ans. Pas n'est besoin de lui donner de conseils là-dessus, car je suis persuadé que l'ouvrier, le cultivateur, c'est-à-dire la masse du peuple verra elle-même à s'assurer un gouvernement qui lui permettra de vivre.

Mais, en attendant, tout le pays souffre d'une politique inepte, qui se traduit, par exemple, par une autre disposition du traité, celle qui a trait aux écrémeuses. Voilà ce qui intéresse les cultivateurs. Ils savent bien que ces machines sont importées des Etats-Unis ou d'ailleurs, mais non d'Angleterre. De fait, depuis ces trois dernières années, on m'informe que pas une seule écrémeuse n'a été importée d'Angleterre; mais, par contre, l'on place sur les pays étrangers un droit de 25 p. 100, de telle façon que le cultivateur devra payer plus cher ses écrémeuses. Le Gouvernement va presque jusqu'à dire crûment aux cultivateurs: Maintenant que vous vendez votre beurre meilleur marché, il vous faudra payer plus cher vos écrémeuses.

[M. Fafard.]

Il y a encore le fil de fer barbelé. Naguère il entrait en franchise, qu'il vint d'Angleterre ou de n'importe quel autre pays. Aujourd'hui, sous le nouveau tarif, la préférence britannique est maintenue. Ce n'est pas une préférence nouvelle, c'est la même, maintenue comme elle était auparavant, mais avec cette différence que le tarif intermédiaire a été porté à 10 p. 100, ainsi que le tarif général. En 1931, nous importions pour $334,000 de fil de fer barbelé de différents pays, et seulement pour $9,312 du Royaume-Uni; en 1932, pour $125,000 des autres nations et seulement pour $10,000 du Royaume-Uni. Pas n'est besoin de commentaires devant ces chiffres. Mais on serait tenté de lancer à nos amis l'apostrophe de Lloyd George et de les avertir qu'ils vont s'embarrasser les pieds dans le fil de fer barbelé et tomber la face à plat dans la boue de "no man's land". C'est d'ailleurs ce qui leur arrivera à la prochaine élection.

Je veux également parler d'une autre partie du traité que nous étudions actuellement, celle qui a rapport aux engrais chimiques. On fait grand bruit, on dit aux cultivateurs: Ce traité vous est très avantageux, on vous accorde la préférence britannique sur les engrais chimiques mélangés qui viennent de Grande-Bretagne. Mais personne ne dit, par exemple, que les ingrédients qui entrent dans la composition des engrais chimiques ne tombent pas sous la préférence britannique, et que les droits en ont été élevés de 10 à 25 p. 100. Or, nous n'avons pas besoin, dans notre pays, des engrais mélangés qui nous viennent de la Grande-Bretagne. La condition des terres en Angleterre n'est pas la même qu'au Canada, et les cas diffèrent suivant les terres. Même dans la province de Québec, si un cultivateur progressiste désire améliorer une terre de cent arpents au moyen d'engrais chimiques, on lui conseille de la diviser en dix parties; il faut prendre quatre ou cinq échantillons dans chacun de ces coins de terre et les faire analyser. Et il appartient à l'agronome et au chimiste agronome de dire au cultivateur: Dans telle partie de votre terre, il vous faudra mettre un engrais chimique comportant tant d'azote, tant d'acide phosphorique ou tant de chaux, etc. Si les engrais chimiques diffèrent pour chaque terre ou même pour chaque partie de terre, il est donc bien évident que les engrais chimiques mélangés en Angleterre ne peuvent pas convenir à notre pays et que cette préférence n'est qu'un simulacre de faveur, qui non seulement ne compte pas pour aider la classe agricole, mais qui va contribuer à augmenter le prix des engrais chimiques, parce que les tarifs sur les ingrédients qui entrent dans leur composition ont été augmentés.

M. BOUCHARD: Très bien!

M. FAFARD: Monsieur l'Orateur, la classe agricole n'a pas été ménagée dans le traité que nous étudions actuellement. Prenons la question du drainage, par exemple. Dans la province de Québec, le gouvernement a adopté une politique de drainage qui est destinée à faire grand bien à la classe agricole, car on m'informe qu'une terre drainée peut donner un rendement beaucoup plus considérable, avec un même effort.

M. DORION: Le gouvernement provincial se sert de ce drainage pour drainer tout l'argent de la population de la province de Québec.

M. FAFARD: Or, dans ce traité, les instruments servant au drainage des terres sont sujets à un tarif de 10 à 12 p. 100. Mon ami de Québec-Montmorency veut bien m'interrompre; je l'en remercie. Le Gouvernement fédéral n'a pas beaucoup pensé au cultivateur dans cette question de drainage, que j'ai eu l'occasion d'étudier au cours de l'année. Nous avons parfois à demander aux chemins de fer nationaux de bien vouloir baisser un pont, un "culvert", ou bien donner à leurs fossés la même dimension que ceux que les cultivateurs creusent pour le drainage de leurs terres. Savez-vous ce qui arrive dans la plupart des cas et ce qui est arrivé dans un cas dont je me suis occupé moi-même et sur lequel je veux attirer l'attention de l'honorable ministre des Chemins de fer (M. Manion)? Tout ce que j'ai pu obtenir des officiers des chemins de fer nationaux, c'est la permission de passer sur le terrain pour creuser leurs propres fossés. On me disait alors qu'il n'y avait pas d'argent. L'argent ne semble pas si rare que cela quand il s'agit d'aider les amis politiques.

Un DEPUTE: Il y en avait pour Thornton, aussi.

M. FAFARD: Le Gouvernement, par exemple, est bien prêt à dépenser pour trois personnages nommés à la Commission du radio, le montant de $180,000, à part les frais de voyage, somme que cette commission va nous coûter avec le même personnel qu'auparavant. Le Gouvernement conservateur trouve bien de l'argent quand il veut bâtir un bateau-pompe; par exemple, il en trouve bien quand il veut tenir des enquêtes politiques. Il y a des avocats qui vivent des enquêtes politiques, surtout quand ils sont deux ou trois dans le même bureau. Le Gouvernement trouve de l'argent, dans ces occasions. Il paraît même qu'il y en aura pour le C. P. R., auquel le Gouvernement va accorder $1,500,000 pour maintenir ses usines ouvertes. Ne croyez-vous pas, monsieur l'Orateur, vous qui, comme moi, appartenez à un comté rural, que cet argent serait bien mieux dépensé en aidant la classe agricole?

L'honorable député de Bagot (M. Dumaine) me faisait penser l'autre jour à une autre partie du traité qui concerne les peaux vertes. On ne peut pas dire qu'elles se vendent; les peaux vertes se donnent! Les cultivateurs trouvent à peine 1c., 1½c. la livre pour les peaux vertes. Et dans ce traité on donne la permission à la Grande-Bretagne d'exporter ses peaux vertes au Canada. Voilà de quelle manière on protège les cultivateurs dans le traité que nous étudions actuellement.

D'ailleurs, monsieur l'Orateur, les cultivateurs n'ont rien à attendre de ce Gouvernement. Le premier ministre, l'ami des manufacturiers et des gros intérêts, prêche une politique de protection effrénée afin de les débarrasser de toute concurrence. Mais quand il s'agit de la classe agricole, c'est une chose différente. Par exemple, il tâche de créer un mouvement dans le pays pour faire concurrence aux cultivateurs. Il s'adresse aux gouvernements municipaux, aux gouvernements provinciaux et il garde lui-même le contrôle de ce mouvement. Non seulement il ne protège pas le cultivateur, mais, par ce mouvement de retour à la terre, inauguré l'année dernière, le Gouvernement donne $600 à ceux qui veulent faire concurrence aux cultivateurs. Non seulement les cultivateurs ne sont pas protégés, mais on donne un boni à ceux qui veulent leur faire concurrence.

Un DEPUTE: Cela, c'est intelligent!

M. FAFARD: Je disais l'an dernier et je le répète cette année: avant de dépenser pour prêcher le retour à la terre, tâchez donc plutôt d'adopter des lois afin que ceux qui y sont établis puissent y vivre.

M. DORION: Vous direz cela à Taschereau.

M. FAFARD: Les gens de la campagne sont traités avec dédain par ce Gouvernement. Ils ne sont pas même admis à travailler dans les villes pour gagner l'argent du chômage.

M. DORION: Dites cela à M. Lavigueur, aussi.

M. FAFARD: D'où vient-il, cet argent du chômage? On a convoqué une session, en 1930, et le Gouvernement a dit: Nous donnons $20,000,000 aux chômeurs. Cela ne vient pas du Gouvernement, l'argent du chômage. L'argent que nous avions voté pour les com-

tés ruraux, nous, les libéraux, en 1930, pour les réparations de quais et pour différents travaux publics, cet argent n'a pas été dépensé, il a été détourné au profit des villes pour aider les chômeurs, et on va même plus loin, on défend aux fils de cultivateurs d'aller gagner cet argent.

M. DORION: Qu'en pense le maire de Montréal?

M. FAFARD: On ira encore plus loin dans la persécution méthodique contre le cultivateur, car, si les rumeurs sont exactes, l'on ferait disparaître trois ou quatre comtés ruraux dans la province de Québec, afin d'augmenter d'autant l'influence des villes, et, cela, dans un moment où l'on prêche le retour à la terre. L'on ferait disparaître, par exemple, les beaux comtés de Bagot, Yamaska et Montmagny.

Quelques DEPUTES: L'Islet!

M. FAFARD: Vous en connaissez plus long que moi. Ces comtés historiques, monsieur l'Orateur, je les verrais disparaître avec beaucoup de chagrin.

M. DORION: Le mandat de député avec.

M. FAFARD: Monsieur l'Orateur, comme représentant du comté de Montmagny, qui a fourni de si grands hommes à la politique du Canada, je vous demande de vous servir de votre influence, qui doit être très grande, auprès du premier ministre, et j'irai plus loin, si votre influence n'est pas assez grande, je vous demanderais de vous entourer de l'honorable Solliciteur général (M. Dupré) et de l'honorable ministre des Postes (M. Sauvé), afin de convaincre le premier ministre qu'il est temps plus que jamais de garder l'influence des comtés ruraux. Les comtés ruraux, ce sont les plus stables. On n'y rencontre pas de parades avec des pavillons rouges, on n'y constate pas de mouvement révolutionnaire. Il serait bien malheureux qu'on commît une telle injustice, dans un moment où l'on prêche le retour à la terre. Avec ce Gouvernement au pouvoir, les gens de la campagne ne sont plus admis dans les villes, si ce n'est pour aller acheter dans les magasins de gros. C'est-à-dire qu'ils y sont admis quand ils vont y porter leur argent, mais quand il s'agit, par exemple, de retirer certains bénéfices, il leur faudrait une carte d'identité.

M. GOBEIL: Arrangez cela avec le maire de Montréal.

M. FAFARD: Ceux qui ont suivi le développement des grandes villes savent que ces grands centres ont été créés grâce à l'économie des campagnes qui a été drainée au moyen de notre système bancaire; et il ne serait que juste que les fils de la campagne y soient employés, puisqu'ils ont fourni le capital. Maintenant que nous traversons une période de dépression, le Gouvernement voudrait que tous ceux qui ont participé au développement des industries de ces grandes villes, et par leurs bras et par leur argent, retournent à la terre.

Monsieur l'Orateur, il y a 90 p. 100 de ceux que l'on envoie actuellement sur des terres qui seront à charge aux différentes municipalités qui vont les absorber.

M. DORION: Dites cela à M. Laferté.

M. FAFARD: On ne me fera pas croire, si le colon, dont on connaît l'énergie, l'esprit de travail et l'économie, n'est pas capable de vivre sur sa terre, qu'on va prendre un homme dans la ville de Québec ou dans celle de Montréal et qu'on va pouvoir le placer sur une terre pour qu'il y vive. Il est physiquement impossible que la chose se fasse. Serait-il le meilleur colon au monde, il lui faudra au moins deux ou trois ans avant qu'il puisse gagner suffisamment pour se nourrir.

Si on excluait de nos villes les ouvriers et les membres des professions libérales qui y sont établis depuis vingt ans, même si on ne leur remettait pas l'argent qu'on leur a enlevé au moyen de spéculations frauduleuses, je dis qu'avant trois ans vous verriez l'herbe pousser dans les rues de nos grandes villes. Les marchands seraient ruinés, les propriétaires de maisons-appartements n'auraient plus de locataires, les entrepreneurs ne trouveraient plus la main-d'œuvre dont ils ont besoin pour leurs travaux et les banques seraient ébranlées. Soyez contents, messieurs des villes, des deux côtés de la Chambre, d'avoir parmi vous des gens de la campagne. Ils ne sont pas gâtés par les gros salaires, ils sont paisibles; c'est l'élément sain sur lequel vous pouvez compter. D'ailleurs, si je voulais examiner la composition de cette Chambre, je crois que je trouverais que 75 p. 100 des députés viennent de la campagne.

Ce Gouvernement sait très bien qu'il n'y a rien dans ce traité qui puisse aider la classe agricole. D'ailleurs, l'honorable ministre des Postes, dans le discours qu'il prononçait il y a une quinzaine de jours, nous avouait, en somme, qu'à l'heure actuelle le traité ne serait pas accepté par le peuple, et il ajoutait que, dans deux ou trois ans, quand le peuple aura connu les bienfaits de la Conférence impériale, il sera prêt à l'accepter. C'est donc admettre que les membres de la droite savent que ce traité sera adopté malgré la volonté du peuple.

Des préférences sont accordées dans le traité en faveur de certains pays sur des articles que nous n'importons pas de ces pays, et le tarif est augmenté sur ces mêmes articles contre les pays d'où nous les importons, de sorte que ce n'est plus une préférence ni une diversion, c'est une exploitation du consommateur.

Le ministre des Postes nous disait dans son discours: Nous avons obtenu la préférence sur le beurre, sur le fromage et sur d'autres produits agricoles. Monsieur l'Orateur, il n'était pas nécessaire d'avoir une Conférence impériale pour cela; nous avons toujours joui de ces préférences-là; ce n'est là rien de nouveau; ces préférences ont simplement été maintenues. Pourquoi essayer de tromper le peuple de cette façon-là. Le peuple est plus renseigné que l'honorable ministre des Postes. Prenons la question du beurre, par exemple. Je puis dire aux députés qui représentent des comtés ruraux que les cultivateurs de ma province aimaient bien mieux vendre leur beurre à 35c., mêlé avec du beurre de la Nouvelle-Zélande, que de le vendre 16, 17c., comme ils le vendaient l'été dernier. D'ailleurs, qu'est-ce que veut dire la préférence que nous avons sur le beurre? La même préférence a été accordée à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, et, si vous avez un peu de sincérité, que vous veniez du lac Saint-Jean ou d'ailleurs, vous admettrez que, si vous avez prêché, dans la province de Québec, que le cultivateur était incapable de faire concurrence au beurre de la Nouvelle-Zélande sur notre propre marché, il est encore moins capable de faire concurrence à ce beurre sur un marché étranger.

M. DUGUAY: En toute sincérité, je puis vous dire que vous venez de vous contredire.

M. DUPUIS: L'honorable député devrait se lever à son tour pour prouver cela.

M. FAFARD: La question du beurre est toujours une question orageuse, à la Chambre.

M. CASGRAIN: C'est glissant.

M. FAFARD: Monsieur l'Orateur, je pourrais, pour votre édification, répéter les objections qui ont été présentées de ce côté-ci de la Chambre contre ces accords qui nous apportent si peu, si ce n'est des promesses fort aléatoires. Malgré l'ambiguïté voulue des textes, le chef de l'opposition et ceux qui l'ont suivi ont montré à quoi se résume cette entente commerciale dont le plus clair résultat est de rehausser le tarif et de tenter une diversion du commerce, rien de plus. Les chances sont même incertaines que cette diversion puisse s'effectuer dans les circonstances actuelles et sous le jeu compliqué des influences mondiales. Qu'il me suffise de dire que le bon sens semble s'opposer plus que jamais au nationalisme économique dont la Conférence d'Ottawa fut un nouveau jalon, accélérant la faillite inévitable. Il est très bien d'augmenter notre commerce avec l'Empire. Les libéraux n'ont pas à s'expliquer sur ce point. Ils furent les premiers à appliquer la préférence impériale. Et aujourd'hui encore, d'après les termes mêmes dont s'est servi leur chef, ils seraient prêts à consentir à l'Empire une préférence de 50 p. 100. Mais nous savons aussi que nous devons maintenir notre commerce avec l'étranger. Des chiffres ont été cités qui montrent que les libéraux s'appliquèrent, de 1923 à 1929, à développer notre commerce extérieur. Si l'on prend les chiffres de nos échanges avec 13 pays, on constate une plus-value de $122,000,000.

L'hon. M. LAPOINTE: Pas actuellement.

M. FAFARD: Dans cet espace de temps, de 1923 à 1929. Notre commerce avec la France a pratiquement doublé. Nos échanges avec le Japon ont plus que triplé; ainsi de suite. A tel point que le total de nos échanges avec ces 13 pays, qui n'était que de 73 millons en 1922, fut porté à près de 200 millions en 1929. Et cela ne tient pas compte de notre commerce avec les Etats-Unis. Il n'en faut pas plus pour montrer l'importance de notre commerce avec l'étranger. Dans ces conditions, avons-nous le droit d'ignorer les marchés extérieurs ou de les fermer sciemment? C'est une absurdité! Et pourtant, voilà ce que les accords comportent.

Je ne saurais mieux faire que de citer en terminant un passage du remarquable discours prononcé l'autre jour, dans cet édifice même, par lord Reading. Ce témoignage ne fait que s'ajouter à tous ceux qui furent cités au cours du débat et qui semblent résumer le bon sens et l'avis raisonné de tous ceux qui s'inquiètent de l'avenir du monde.

Le PRESIDENT SUPPLEANT (M. LaVergne): L'honorable député a parlé quarante minutes.

M. FAFARD:

Dans l'état actuel de la civilisation, il n'est pas un peuple qui puisse vivre à l'écart des autres, pas un pays qui puisse être prospère en s'isolant de ses voisins par une muraille douanière. Les peuples sont des sociétés commerciales et industrielles collectives pour lesquelles l'échange des marchandises est la base de la prospérité.

M. LESLIE G. BELL (Saint-Antoine): Monsieur l'Orateur, ceux parmi nous, qui ont suivi les délibérations de la dernière confé-

rence économique impériale, doivent s'être tout particulièrement intéressés dès le début à la signification que revêt aux yeux de l'univers le fait qu'une pareille réunion se soit tenue au Canada. Si nous nous reportons par la pensée à 1930, nous nous souvenons de l'intérêt qu'a soulevé à cette époque la conférence impériale qui eût lieu dans la métropole, et nous pouvons nous faire une idée de l'intérêt que l'on a porté à la récente conférence d'Ottawa par le fait que les journaux de tous les pays du monde pour ainsi dire avaient envoyé des représentants, ici, afin de surveiller les délibérations.

Les pays étrangers étaient tout spécialement alarmés quant aux résultats éventuels de la conférence. Quelle fut l'attitude des Etats-Unis d'Amérique en l'occurrence? Les décisions de la conférence représentaient un énorme enjeu pour nos voisins du sud. Ainsi que l'ont souligné certains journalistes américains envoyés ici à titre d'observateurs, les deux cinquièmes du commerce d'exportations des Etats-Unis étaient en jeu. Auparavant, un cinquième des exportations américaines étaient écoulées sur le marchés canadien et l'autre cinquième sur les marchés des différentes autres parties de l'empire. Cependant, les Etats-Unis ne s'intéressaient pas seulement à la conférence à cause de l'écoulement de leurs produits sur le marché canadien. De plus, nos voisins du sud portaient un intérêt à cette réunion, parce qu'ils ont installé au pays des milliers de succursales industrielles; or, un bon nombre de ces entreprises industrielles redoutaient qu'on les obligeât à utiliser un plus fort pourcentage de matières premières et de main-d'œuvre impériales pour la fabrication de leurs produits. Et il était tout naturel qu'ils prissent au sérieux les délibérations de la conférence étant donné qu'un fort volume de leur commerce d'exportation représentant une valeur de 300 millions de dollars était en jeu. Pour ne mentionner qu'un seul article, en passant, l'anthracite, la Pennsylvanie approvisionnait notre marché jusqu'à concurrence de quelque $3,800,000 par année, soit le quart du combustible nécessaire à la population canadienne.

Le *New York Times* a publié un article où se trouvent résumées d'une façon très claire les raisons de l'intérêt particulier que les Etats-Unis portaient à cette conférence. Voici:

> Les Etats-Unis ont fourni au Canada 91 p. 100 de toutes ses importations d'appareils électriques; 90 p. 100 des produits métallurgiques; 90 p. 100 des machines importées; 99 p. 100 des pièces d'automobiles; 90 p. 100 de la houille; 98 p. 100 des instruments aratoires; 76 p. 100 du pétrole à l'état naturel; 99 p. 100 de l'essence et 98 p. 100 du coton à l'état naturel.
>
> Et nous pourrions citer nombre d'autres pourcentages très significatifs de nos exportations, savoir: 98 p. 100 du coke importé des Etats-Unis; 91 p. 100 des légumes frais; 98 p. 100 des planchers et madriers importés; 88 p. 100 du sucre raffiné à l'étranger; 99 p. 100 du souffre et 97 p. 100 de l'aluminium et de la bauxite.

[M. Bell (Saint-Antoine).]

En tout le Canada a importé, en 1930, des produits pour une valeur de $1,248,273,582, et sur ce total il s'en trouvait pour $847,442,037 à provenance des Etats-Unis, et $189,179,738 du Royaume-Uni, $63,523,966 d'autres pays de l'empire britannique, et $148,127,841, de tous les autres pays réunis.

En somme, la valeur des exportations des Etats-Unis en 1930 à destination d'autres pays de l'empire a été la suivante: Grande-Bretagne, $678,000,000; Australie, $76,000,000; Afrique du Sud, $38,000,000; Nouvelle-Zélande, $30,000,000; Etat libre d'Irlande, $14,000,000.

D'autre part, la république Argentine s'est également fort intéressée aux délibérations de la conférence économique impériale pour la bonne raison qu'elle approvisionne sur une vaste échelle le marché anglais en ce qui regarde les viandes refroidies. Or, elle savait que le Sud-Africain et l'Australie sont essentiellement intéressés dans cette industrie. De fait, le plus grand journal de Buenos-Ayres, *La Prensa,* publia un article de fond très énergique qui soulignait la signification qu'avait la conférence au point de vue mondial.

La Grande-Bretagne est une si bonne cliente qu'il est tout naturel que les pays étrangers se soient intéressés à la conférence étant donné surtout la situation économique désespérée dans laquelle se débat l'univers. Cependant, une bonne partie de ces craintes furent dissipées dès le début de la conférence. On souligna, dès l'ouverture, la nécessité tant pour la Grande-Bretagne que pour les Etats-Unis d'en arriver à une entente quelconque pour ce qui est de leurs futures relations commerciales; de plus, il fut bien entendu que rien n'empêcherait la négociation de traités de commerce avec les pays étrangers. L'on constitua aussitôt un comité des relations commerciales avec les pays étrangers et ceux qui ont lu le rapport de ce comité se rendent compte que la conférence n'a rien fait qui soit de nature à nous empêcher de négocier des traités de commerce avec les pays étrangers; ainsi que nous l'avons fait par le passé. Et lorsque nous entendons nos adversaires affirmer que les accords conclus à la conférence auront pour effet de diminuer le volume de nos échanges avec les autres pays du monde, il est assez significatif de prendre note que la Grande-Bretagne a reçu des ouvertures de la part de quatorze pays différents qui désirent conclure des traités de commerce avec elle. A l'heure actuelle, le Royaume-Uni est à négocier, ou il a signifié son intention de

le faire, des traités avec la république Argentine et les pays scandinaves. Or, au cours de tous ces pourparlers, l'Angleterre constate que les accords conclus à la conférence d'Ottawa sont de nature à l'aider de bien des manières au lieu d'être désarmée comme auparavant. Pour ne citer qu'un exemple, je mentionnerai la participation du Royaume-Uni à l'exposition de Copenhague à laquelle le prince de Galles a présidé en personne dernièrement. Pour moi, les craintes de nos honorables amis de la gauche ne sont donc point fondées.

Nos adversaires nous accusent aussi de nous écarter du programme que nous avons préconisé. Puis-je citer les paroles que le premier ministre a prononcées à la conférence de Londres, en 1930, en ce qui regarde les préférences impériales:

> Nous sommes en effet d'avis que, si l'on facilite l'accès des marchés domestiques des Dominions aux produits de l'empire de préférence à ceux des étrangers, chacun de nous y trouvera son bien. Je me hâte toutefois de nier que par là nous cherchions à exclure des marchés de l'empire les produits des autres pays. Tous et chacun de nous devons posséder des ouvertures en pays étrangers, or pour nous assurer ces débouchés et les développer même, il ne faut pas que nous dressions de barrière infranchissable sur la route des échanges industriels mondiaux. Ce que je veux dire, c'est que notre devoir consiste à diriger le cours actuel de nos échanges par des voies permanentes impériales en préférant les produits de l'empire à ceux des autres pays. Or, on n'y arrivera que par un unique procédé: la création d'un tarif de préférence en faveur des produits de l'empire.

Autre question. Nos vis-à-vis nous parlent beaucoup d'impôts douaniers. Ils semblent croire que si les droits étaient revisés ce serait une panacée contre tous les maux de l'univers. Le monde est bouleversé; des millions d'habitants sont sans travail et d'autres millions ne sont employés que de temps à autre. Il y a des émeutes, de l'agitation, du désespoir. Un grand nombre parmi nous en tiennent la guerre responsable en grande partie. Quelques-uns pensent que si le problème des réparations était résolu nous ne souffririons plus de rien. Il n'y a pas très longtemps, j'ai lu un article fort intéressant intitulé: "Notre âge de satiété". L'auteur montre qu'aujourd'hui le spectacle de la famine et du gaspillage dans tout l'univers est sans parallèle dans l'histoire de la civilisation moderne. Des millions de paysans vont pieds nus dans l'Europe centrale. Des millions de Chinois sont poussés presque au cannibalisme par la faim. Dans l'Argentine et aux Etats-Unis on brûle le blé. Des milliers de sacs de café ont le même sort dans des vallées du Brésil, ou bien ce produit est converti en briquettes pour combustible de machines, ou jeté à la mer. En Hongrie et en Roumanie le grain est donné aux pourceaux. Les légumes de la Hollande pourrissent en énormes quantités, faute de marché. Les producteurs de coton enfouissent leur produit dans le sol, et les exploitants de caoutchouc se réjouissent lorsqu'ils découvrent quelque nouvel insecte destructeur.

Voici l'une des grandes questions que nous devons nous poser aujourd'hui: Pouvons-nous résoudre les problèmes de la distribution comme nous avons résolu ceux de la production. Pour un épi de maïs que la nature produisait nous en obtenons mille. Avec les machines, douze hommes font le travail de mille dans le passé. Le résultat est ce que nous visons, le loisir, ou le chômage, si nous préférons l'appeler ainsi. Une excellente définition du chômage est le fruit mûr de toutes les inventions du siècle dernier, l'objet et la justification de toute application de la science à l'industrie et à l'agriculture. Même les économistes et les savants se sont trompés, parce qu'ils avaient toujours cru que la population pouvait consommer toute la production. Mais on a constaté que ce n'était qu'un mythe et qu'il faut trouver une nouvelle théorie. C'est l'âge de la satiété, et les honorables députés de la gauche ne résolvent pas la question en disant que la disparition des taxes douanières mettra fin à nos difficultés. Il nous faut aller beaucoup plus loin. De plus, monsieur l'Orateur, nous vivons à une époque de crainte. La peur engendre des paniques; elle amène la faillite de banques; elle est cause que des milliers perdent leurs épargnes de toute une vie, enlèvent leur argent du commerce et l'amassent en quelque endroit qui ne peut profiter à l'humanité.

Comme je l'ai déjà dit, nous vivons dans une ère de chômage. Je me propose de citer les dernières statistiques à cet égard, car, d'après les discours prononcés dans cette Chambre, le public peut croire que tout le chômage de l'univers se limite au Canada. J'ai les chiffres les plus récents du Bureau de la statistique, et je vais en mentionner d'autres, car il est fort difficile de faire un calcul assez exact du nombre des sans-travail. Selon notre propre bureau, il y a aux Etats-Unis, d'après les chiffres non officiels de la Fédération américaine du travail, 11,400,000 chômeurs. En Angleterre, les chiffres officiels du mois d'août dernier sont de 2,859,000. Les statistiques du mois d'août en France nous donnent 263,000, mais ce chiffre est trop bas, à mon sens, et j'en fournirai un autre plus tard. En Allemagne, 5,225,000 chômeurs se sont inscrits pour le même mois, et en Italie, 946,000. D'après les statistiques du Bureau international du travail, à Genève, le chômage en Allemagne s'est élevé de 4,211,000 en juin 1931 à et

6,675,307 en juin de cette année. En Angleterre, en dépit de ses droits et de la dépréciation de sa devise, il y avait 2,821,840 sans-travail en juin dernier au regard de 2,577,916 il y a un an. Le chômage en France est monté de 51,354 en juin 1931 à 315,502 en juin de cette année, mais ces chiffres sont loin d'être complets et indiquent mieux l'augmentation proportionnelle que réelle. Les statistiques des Etats-Unis sont les plus vagues et les plus décourageantes de toutes et montrent que le chômage s'est élevé en Angleterre de 22 à 22.1 p. 100 durant le deuxième trimestre de cette année, et aux Etats-Unis, de 23 à 38 p. 100 durant la même période. Les statistiques publiées par le comité économique de la Société des nations indiquent également que la valeur du commerce international n'est pas plus de la moitié de ce qu'elle était en 1929. Je prends ces chiffres dans le *Living Age,* édition du mois d'août 1932.

Malgré ces faits, nos amis de la gauche, se disant les soldats en marche du libéralisme, prétendent posséder la solution de tous nos grands problèmes. Ceux d'entre nous qui ont étudié les politiques de nos honorables amis, particulièrement leur politique douanière, qui les ont entendus dénoncer le mal des tarifs douaniers et proclamer qu'il fallait recourir au libre-échange,—on se rappelle les oraisons funèbres de la protection,—se diront que c'est là leur solution. Nous avons l'exemple d'un pays longtemps resté fidèle au libre-échange, l'Angleterre, qui, dans son propre intérêt, a dû changer d'idée.

Voici une nouvelle de presse qui résume en quelques mots la situation dans laquelle s'est trouvé le peuple anglais. C'est un article en date du 28 octobre rapportant un discours que sir Henry Alfred McCardie, juge de la haute cour, a prononcé à l'université de Birmingham. Voici ce qu'il disait de l'Angleterre:

> Elle est encerclée par des concurrents puissants, magnifiquement outillés, et impitoyables. L'enjeu pour elle n'est pas simplement la prospérité mais son niveau d'existence.
>
> Elle est attaquée de tous côtés. En fait elle se bat au vrai sens du mot, avec les autres grandes nations, pour s'assurer une part du commerce du monde et maintenir son prestige commercial.
>
> Rivalité commerciale, dit-on. Au fait, c'est la guerre faite avec les armes fatales des prix, des tarifs, des subsides, du crédit et du dumping.

En sorte que, monsieur l'Orateur, la guerre de préservation a suivi la guerre d'extermination. Nous avons dressé nos murs tarifaires de manière à protéger nos propres gens contre l'inondation de la surproduction étrangère. Les abaisser serait ouvrir une brèche par où pénétreraient les produits de toutes les parties de l'univers. Les prix culbuteraient,

[M. Bell (Saint-Antoine).]

les fabriques cesseraient leurs opérations, les agriculteurs brûleraient leurs récoltes et graisseraient les essieux avec du beurre, comme cela s'est vu, dit-on, le chômage augmenterait promptement et ce serait la misère générale d'un bout à l'autre du pays. Faut-il refuser de prévoir ce qui arriverait sûrement?

Les membres de la gauche se font prophètes de malheur, citent des économistes, préconisent le socialisme, la monnaie fiduciaire à pleine presse, comme ils disent, et autres méthodes semblables. Je le répète, rien de cela n'est le fait d'un gouvernement sensé; c'est de la folie administrative.

Voyons l'œuvre de cette conférence? En premier lieu, elle a commencé par préparer la réglementation de la production et de la distribution. Ce qui importe actuellement, ce n'est pas tant de trouver de nouveaux débouchés au commerce que de canaliser les anciens. Partout l'on s'efforce généralement de trouver quelque remède à la situation et il semblerait que le meilleur moyen d'y arriver soit de commencer chez nous. Si le succès est notre lot, nous pourrons ensuite communiquer la recette à l'univers. C'est le rôle de la conférence. Il appartenait à quelque grande puissance de prendre l'initiative, et l'empire britannique était le mieux en état de le faire. Ce qu'il faut actuellement, ce n'est pas une augmentation d'affaires mais la stabilisation du volume actuel du commerce. Ce qui s'est fait ici, monsieur l'Orateur, est une leçon générale d'enseignement simple et direct. Notre distribution jouira d'un marché protégé. Quant à notre production c'est à nous d'y voir.

Voilà mon premier point, monsieur l'Orateu: l'objet de cette conférence n'était pas seulement de s'occuper de la vente du blé de la Saskatchewan. L'examen de la situation mondiale et la recherche d'un remède aux maux de l'univers, tel était le but.

Je passe maintenant à la deuxième raison pour laquelle, du point de vue empire, j'approuve ces traités. Je crois que les différentes unités de l'empire se sont réunies dans un esprit de bon vouloir, de compromis et de coopération. Et leur œuvre parle d'elle-même. Un mois de délibérations, et douze traités différents dont sept signés par la Grande-Bretagne, quatre par le Canada, deux par l'Union sud-africaine; une conférence entre les pays d'un empire immense peuplé de différentes nations et fournissant une production variée! Tout cela n'est rien, continuent de dire nos amis de la gauche. J'aurais voulu les voir à la place du premier ministre; je me demande s'ils eussent accompli la moitié

autant. En outre, monsieur l'Orateur cette conférence a mis en relief l'indépendance de pensée et d'action dans l'empire. Elle a mis le Canada en vedette dans le domaine impérial, et elle nous a obligés de veiller au respect de ces traités. Nous voilà avec toutes les obligations d'une nation. Et en cela nous pouvons suivre l'exemple de la métropole, qui, depuis la signature de ces traités, a constamment témoigné de sa bonne foi, non seulement en notifiant la république soviétique de la révocation du traité russe mais en renvoyant après la conférence toute négociation avec d'autres pays étrangers.

De fait, depuis la signature de ces conventions, l'Angleterre a montré la meilleure bonne foi. Pour ma part, je dénoncerai toujours les membres de l'opposition qui prennent à partie un homme isolé de la Grande-Bretagne et affirment qu'il cherche à nuire aux intérêts de l'empire. Je comprends, et je crois que mes collègues et les honorables membres de l'opposition, qui sont justes dans cette affaire, comprendront aussi que personne ne désire ruiner l'empire ni nuire au Canada. On parle de la désintégration de l'empire et l'on cherche à faire servir cette illusion à la défense d'une cause, mais je puis vous assurer que l'empire britannique vivra longtemps après que le dernier d'entre nous aura quitté ce monde.

L'un des bons résultats que nous devons à la conférence a été de mettre en évidence des hommes capables de tenir un rôle dans l'empire. On a délibérément critiqué mon chef, le premier ministre. C'est peut-être ce que pensent un certain nombre de nos adversaires, —non pas tous, je ne le crois pas,—mais je vais vous citer ce que le *Citizen* d'Ottawa, un bon journal libéral, pensait du chef de notre parti au moment où il a prononcé son discours à la conférence impériale de 1930. Voici ce que disait ce journal dans un éditorial ainsi conçu:

> Aujourd'hui le premier ministre Bennett s'est placé d'un seul bond au premier rang des hommes d'Etat de l'empire. Le discours qu'il a prononcé à la conférence impériale a électrisé tous ceux qui l'ont entendu. "C'est Joseph Chamberlain ressuscité", ont dit ses auditeurs, tant ils ont été étonnés de la vigueur et de la conviction qu'il a déployées en offrant à la Grande-Bretagne et à toutes les autres parties de l'empire la préférence sur les marchés du Canada en retour d'une préférence similaire sur les leurs. Il ne s'agit pas ici de phrases vagues autour du drapeau et de l'empire, mais de mots exprimés directement et que nul ne peut prendre dans un sens erroné.

Et après la conférence, le *London Daily Express* a fait de notre chef l'éloge suivant:

> ...la préférence a été bien plus importante que les précédentes au point de vue des résultats pratiques. Il faut en louer au suprême degré le premier ministre Bennett que l'histoire saluera comme un des plus grands hommes de l'empire.

J'entends nos honorables amis de l'opposition dire qu'ils ne peuvent pas obtenir justice du parti tory qui s'en tient sans cesse à ses principes de haute protection. L'un des résultats de cette conférence, cependant, est le fait que nous nous sommes engagés à nommer une commission du tarif composée de membres non imbus de l'esprit de parti et approuvés par l'empire. Tous les manufacturiers, tous les cultivateurs, tous ceux qui font affaires dans notre pays pourront exposer leur cause aux membres de cette commission qui ne seront pas des politiciens représentant un parti ou un autre, mais qui leur accorderont un accueil impartial; c'est ce à quoi nous nous sommes engagés. Le premier ministre a aussi clairement affirmé que la convention entre le Royaume-Uni et le Canada confirmait en principe les propositions faites par le Gouvernement de notre pays à l'ouverture de la conférence. D'une part, le Canada continue à jouir des préférences qui lui sont accordées dans le Royaume-Uni et il obtient l'application de ce principe à nos produits naturels. D'autre part, le Canada compense ces avantages en accordant des concessions en matière de tarif qui permettront aux manufacturiers du Royaume-Uni d'importer leurs produits au Canada sur un pied de juste concurrence avec nos industries domestiques, tenant compte, sans doute, de la proportion du prix de revient. Cette question sera décidée par la commission du tarif qui devra être composée d'hommes possédant une grande expérience des affaires, envisageant le bien-être de tout l'empire et qui étudieront les tarifs douaniers au point de vue des marchés de l'empire et de la prospérité générale. Au lieu de prétendre, comme le font nos amis de l'extrême gauche, monsieur l'Orateur, que tout cela n'est que l'union des protectionnistes à outrance pour une période de cinq ans, disons plutôt que c'est la première fois que les hommes formés dans la doctrine du libre-échange ont discuté cette question avec d'autres hommes représentant les pays de l'empire où la protection est la seule sauvegarde, et ont trouvé un moyen de se faire des concessions réciproques.

Maintenant, monsieur l'Orateur, j'arrive à la troisième partie de mon discours et je ne retiendrai l'attention de la Chambre que pendant quelques minutes. Les autres députés ont si complètement traité cette question qu'il m'est inutile d'en parler bien longuement. Je veux tout simplement dire ce qui suit: De ces accords destinés à rendre plus prospère le cultivateur, le mineur, le pêcheur, et le manufacturier, ce sont les habitants du

Canada qui doivent retirer les avantages les plus directs et les plus importants. Je pourrais énumérer ici tous ces avantages, mais je me contenterai d'en citer quelques-uns: l'entrée en franchise des produits naturels du Canada sur les marchés du Royaume-Uni; des préférences de 10 à 33⅓ p. 100 pour les marchandises canadiennes sur les marchés de la Grande-Bretagne; l'entrée en franchise sur les mêmes marchés de plus de 100 produits manufacturés, y compris le cuir, les fourrures, le caoutchouc, les tissus, les produits chimiques; outre les préférences sur le blé, nous obtenons dans toutes les colonies britanniques des préférences sur nos produits naturels, le fromage, le beurre, tous les produits agricoles, sans oublier notre produit principal, le blé. Un journal de Montréal en a donné un exemple bien simple l'autre jour. Un navire étranger entre dans un port anglais portant une cargaison de grain venant d'un pays étranger. Tout près de là se trouve un navire canadien portant une cargaison de blé du Canada. L'un comporte un droit de 6c. par boisseau. Lequel l'acheteur prendra-t-il? Voilà certains des avantages que, comme Canadiens, nous retirons des accords de préférence. Je suis peiné de constater que je n'aurai pas le temps voulu pour les expliquer longuement.

L'honorable député de Vancouver-Centre (M. Mackenzie) a fait allusion aux nobles paroles prononcées par mon très honorable chef, le premier ministre (M. Bennett), en sa qualité de président de la conférence, alors que terminant son mémorable discours, dans cette enceinte, il a fait ressortir avec la plus grande clarté le succès des résultats atteints par la conférence. A cette occasion, le premier ministre a cité le poète Arthur Benson.

> Wider still and wider
> Shall thy bounds be set.
> God who made thee mighty
> Make thee migthier yet.

Mon honorable ami de Vancouver-Centre (M. Mackenzie) a fait allusion à ces paroles et les a qualifiées de marche du parti conservateur. Je puis lui affirmer que leur signification est bien plus grande encore. Elles signifient l'aube d'hier dans la marche constante des progrès de l'empire; la naissance d'un lendemain, grand par ses pensées et ses actes; le passage d'un autre point de repère dans la route de l'histoire de l'empire. Elles ont été comme l'appel du clairon d'un grand empire uni et représentaient l'effort de l'univers pour effacer ou du moins disperser les nuages noirs de cette période de dépression. Elles m'ont rappelé, monsieur l'Orateur, ces sentiments si souvent répétés par le barde d'Avon, dont les sages paroles ont tant accompli pour resserrer les liens de notre héritage commun. Dans son drame de Jules César, quand Brutus dit à Cassius:

> You must note beside,
> That we have tried the utmost of our friends,
> Our legions are brim-full, our cause is ripe;
> .....
> There is a tide in the affairs of men
> Which, taken at the flood, leads on to fortune;
> Omitted, all the voyage of their life
> Is bound in shallows and in miseries;
> On such a full sea are we now afloat;
> And we must take the current when it serves,
> Or lose our ventures.

Allons-nous saisir cette occasion avec la marée, ou allons-nous comme l'opposition le demande diriger autrement notre barque, séparer nos propres navires du convoi de l'empire et, nous fiant seulement au hasard, voguer par une route inconnue vers des ports étrangers? Puis, faute de vues élevées, faute de confiance et de conviction vis-à-vis des autres grands pays qui composent le commonwealth britannique des nations, faute d'accomplir notre devoir envers le peuple canadien, allons-nous être à la fin engouffrés dans les mers du tarif étranger, secoués par la tempête des représailles jusqu'à ce que le vaisseau de l'Etat, incapable de résister, aille s'échouer sur les récifs de l'adversité pour être ensuite pris par un navire étranger concurrent que nous ne connaissons pas et à la merci duquel nous ne voudrions pas nous confier.

M. JOSEPH JEAN (Maisonneuve) (texte): Monsieur l'Orateur, il m'est agréable de féliciter l'honorable député de Saint-Antoine (M. Bell) des intéressantes remarques qu'il vient de faire dans cette Chambre. Malheureusement, je ne crois pas qu'il ait émis l'opinion de la majorité des électeurs de Montréal, dont lui et moi représentons ici une grande partie. Il m'est également agréable de féliciter mon bon ami l'honorable député de l'Islet (M. Fafard) du magistral exposé qu'il a fait tantôt. L'honorable député de l'Islet représente un comté dans lequel ont vécu neuf générations de mes ancêtres et dont les électeurs sont fiers aujourd'hui de se voir si bien représentés à la Chambre des communes du Canada.

Après les nombreux et intéressants discours qui ont été prononcés de part et d'autre, depuis trois semaines, je n'ai pas la prétention de croire que mon intervention dans ce débat jettera quelque lumière nouvelle. Mais, représentant l'une des plus importantes divisions électorales de ce pays, sinon la plus importante, je crois qu'il est de mon devoir d'exprimer dans cette Chambre l'opinion de la grande majorité des électeurs de mon comté qui, dans l'occurrence, reflète celle de la grande majorité des électeurs du Canada tout entier.

Le comté de Maisonneuve, monsieur l'Orateur, mérite que l'on en fasse une mention toute spéciale. Situé sur l'île de Montréal, il couvre une superficie d'environ 70 milles carrés et contient une population de 116,311, d'après le dernier recensement, dont 103,622 dans la cité de Montréal même et 12,689 dans la banlieue. Mais, depuis l'an dernier, cette population a augmenté considérablement.

Dix milles de ses frontières longent le port de Montréal et j'ai la conviction que les développements futurs de ce grand port national devront nécessairement s'exécuter dans les limites actuelles du comté de Maisonneuve.

Au delà de 300 industries y sont installées, au nombre desquelles se trouvent les plus importantes du pays, telles que les usines Angus du C.P.R.; Canada Car Co.; Locomotive Works; Canadian Vickers Ltd; Warden King Ltd; American Can Co.; St. Lawrence Sugar Co.; Canadian Copper Co.; Viau Biscuit Corporation; Imperial Oil Ltd; British American Oil; Shell Oil Co. of Canada; McColl Frontenac; Lasalle Petroleum; Canada Cement Co.; Dufresne & Lock; Dufresne Construction Ltd et nombre d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ici. Plus de 5,000 commerces bien établis y font le détail de toutes les commodités de la vie. Ajoutez à cela plusieurs centaines de cultivateurs, jardiniers-maraîchers et producteurs de lait, qui exploitent la partie rurale du comté, et vous pourrez juger de l'importance de sa population et de l'intérêt qu'elle doit nécessairement porter à la discussion qui se fait actuellement dans cette Chambre.

J'ai cru bon, monsieur l'Orateur, de vous donner ces quelques détails concernant le comté que j'ai l'honneur de représenter, afin de vous faire mieux comprendre que je n'ai pas voulu me former d'opinion définitive avant de connaître le sentiment de la grande majorité de mes électeurs relativement à ces accords commerciaux que l'on a soumis à notre considération.

Après tout, le peuple est appelé à bénéficier ou à souffrir des résultats que produiront ces accords, selon qu'ils seront avantageux ou désavantageux pour l'agriculture, le commerce et l'industrie de ce pays. Et par commerce et industrie, il ne faut pas entendre seulement les commerçants et les industriels mais aussi la grande masse d'ouvriers et de consommateurs de toutes sortes, sans lesquels aucun commerce ni aucune industrie ne pourrait fonctionner ni subsister. Le peuple étant directement intéressé dans les résultats que produiront ces traités, il n'est que juste que nous sachions ce qu'il en pense et que notre opinion reflète la sienne dans ce qu'elle a de meilleur. D'ailleurs l'opinion publique, ou plutôt le gros bon sens du peuple, lorsqu'il s'exprime avec le calme, la patience et la réflexion vraiment admirables dont il fait preuve par les temps difficiles que nous traversons, est l'un des meilleurs critériums de vérité, sur lequel nous pouvons nous baser pour éclairer notre jugement.

Et c'est après avoir écouté la voix des électeurs de Maisonneuve, à la suite d'économistes avertis, d'hommes publics et de penseurs éminents, comme sir George Paish et lord Reading en Angleterre, Lucien Romier en France et tant d'autres, que je suis venu à la conclusion de répudier ces traités, comme n'étant pas conformes aux aspirations et aux besoins du peuple canadien, à l'heure actuelle.

Voulez-vous savoir ce que pense la très grande majorité des électeurs du comté de Maisonneuve de la Conférence impériale tenue à Ottawa, l'été dernier, et des accords qui en sont sortis? Permettez-moi de vous l'exposer brièvement,—et ce seront là quelques-unes des principales raisons qui me feront voter contre la résolution soumise par le chef du Gouvernement.

Ce nouveau régime économique que l'on veut imposer au peuple canadien par la ratification des accords conclus à Ottawa est, à mon sens, la plus grande aventure politique jamais tentée par un gouvernement en ce pays. Que ce soit un régime nouveau, il n'y a pas à en douter, c'est le premier ministre lui-même qui nous l'affirme, comme conclusion au remarquable exposé qu'il a fait dans cette Chambre, le 12 octobre dernier, et que nous trouvons à la page 153 du hansard, version française:

> Que ceux qui, pour un avantage personnel ou dans l'intérêt de leur parti, trouvent à redire à ces accords sachent bien que, dans toute l'histoire de l'empire, rien n'a été accompli qui se puisse comparer aux avantages ou...

Remarquez bien l'alternative qui est significative.

> ...aux promesses que comportent les accords dont la conférence d'Ottawa peut se glorifier à bon droit. Aussi, à mesure que le temps passera, nous et ceux qui viendront après nous, pourront, j'en ai la ferme conviction, considérer cette conférence comme le commencement d'une ère nouvelle pour un empire de plus en plus grand dont les nations sont unies entre elles par une commune allégeance à la Couronne, par des liens de parenté et d'amitié et par un intérêt commun que notre propre bien-être nous fait un devoir de sauvegarder à tout prix.

Mais quelle aventure, monsieur l'Orateur, que "cette ère nouvelle pour un empire de plus en plus grand".

M. POULIOT: C'est l'aventure de Robinson Crusoë.

M. JEAN: Si j'ouvre le dictionnaire français au mot "aventure", je vois que ce mot est défini comme suit: "entreprise hasardeuse,

périlleuse, et qui cependant peut offrir quelque attrait". Peut-on mieux qualifier les traités qui sont présentement soumis à notre considération? Entreprise qui offre quelque attrait sans doute que cette union économique des pays de l'Empire, groupant un quart des consommateurs du monde entier et leur commandant, au nom des intérêts impériaux, d'abandonner leurs relations d'affaires avec le reste de l'univers afin de pouvoir mieux dominer le monde.

Mais quels dangers offre cette conception de l'Empire britannique! Malgré des avantages, certainement appréciables dans leurs détails pour quelques citoyens de l'Empire, que contiennent ces traités, ils n'en sont pas moins une déclaration de guerre économique ouverte aux trois quarts de l'univers. Et s'il fallait les exécuter à la lettre, nous ne tarderions pas à voir se liguer contre nous des forces trois fois plus puissantes que les nôtres.

Toute cette conscription de nos richesses, de notre commerce, de nos industries, de notre agriculture et de nos consommateurs, pour réaliser un rêve impossible de grandeur économique impériale, n'aurait pour résultats que la ruine et la dislocation de l'Empire, en même temps que l'affaiblissement de la vie économique de chacune de ses parties. Sous le prétexte de protéger nos industries et nos producteurs de toutes sortes contre l'envahissement des produits étrangers, nous provoquons les trois quarts de l'univers à nous fermer les possibilités des marchés mondiaux.

J'ai toujours compris, monsieur l'Orateur, que les meilleurs moyens de développer le commerce d'une nation, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, étaient la production de qualité à des prix pouvant défier la compétition et la publicité bien faite. Le très honorable premier ministre, qui nous avait promis, lorsqu'il était chef de l'opposition, de dynamiter l'entrée des marchés de l'univers pour les produits canadiens, aurait eu plus de succès s'il avait dépensé son énergie incontestable et les sommes qu'il a affectées à la tenue de cette Conférence impériale, à Ottawa, il aurait eu plus de succès, dis-je, s'il avait dépensé son énergie et les deniers publics à réduire le coût de la production au Canada et à convaincre les consommateurs du monde entier de la supériorité de nos produits, plutôt que d'essayer de réaliser son utopie protectionniste et son rêve chimérique d'Empire de plus en plus grand. Ce ne sont pas les tarifs, les restrictions ni même les préférences qui inviteront les étrangers et les citoyens de l'Empire à acheter nos marchandises, mais la curiosité et le désir que nous aurons nous-mêmes créés chez eux de connaître et de se procurer ces marchandises, en même temps que le maintien des prix et de la qualité qui leur permettront de concurrencer avec les autres pays.

M. ST-PERE: Très bien! C'est pratique.

M. JEAN: Je comprendrais mieux la grandeur de l'Empire britannique, si je voyais toutes les nations libres qui les composent nouer des relations amicales avec les autres pays de l'univers et proclamer partout le génie britannique et la fécondité de ses institutions, qui ont permis de constituer dans la paix et l'harmonie l'association vraiment admirable des nations du Commonwealth, plutôt que de voir cette même association se retirer à l'écart, restreindre ses relations à ses seuls membres et provoquer le reste du monde à user de représailles à son égard.

Et c'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je trouve que cette aventure, qui n'est ,au dire du très honorable premier ministre, "que le premier pas vers la réalisation d'un point définitif tendant à assurer une association économique plus étroite entre les membres de l'Empire"—ce sont ses propres paroles consignées à la page 124 du hansard—et qui n'aura pour résultat, d'après l'opinion émise devant cette Chambre par l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux (M. Manion), que de détourner notre commerce extérieur vers l'Empire sans en augmenter le volume, offre trop de périls pour qu'il vaille la peine de la tenter, malgré les attraits qu'elle comporte.

Une autre raison contre l'approbation des accords soumis à cette Chambre, c'est qu'ils modifient complètement l'esprit de nos relations avec l'Angleterre et le reste de l'Empire britannique.

Cet argument a été éloquemment développé déjà par mon honorable chef et les distingués orateurs qui siègent à votre gauche, monsieur l'Orateur. Mais il est bon d'y revenir et d'exposer clairement la situation devant la population de ce pays, afin que, lorsque viendra le temps d'apprécier les résultats, chacun puisse porter la responsabilité de la décision qu'il aura prise aujourd'hui.

C'est lord Reading qui nous disait l'autre jour, au lunch que le premier ministre donnait en son honneur, de considérer plutôt l'esprit qui avait animé la Conférence d'Ottawa que la lettre des traités, avouant par là que dans leurs termes même il n'y a pas de quoi satisfaire l'opinion publique.

Or dans quel esprit ont été conclus ces traités? Pendant plus d'un siècle, nos pères ont lutté pour nous obtenir les libertés constitutionnelles dont nous jouissons présentement. Grâce à l'initiative de nos ministres libéraux et particulièrement des honorables MM. King

et Lapointe, nous en étions venus à assurer au Canada l'autonomie politique, économique et constitutionnelle complète lui donnant la qualité d'une nation libre. Les pays formant partie non pas de l'Empire mais du Commonwealth britannique, y compris l'Angleterre, n'étaient plus attachés l'un à l'autre par des liens de dépendance et des "intérêts communs que notre propre bien-être nous fait un devoir de sauvegarder à tout prix", comme l'a dit le premier ministre, mais constituaient volontairement "une association libre de nations libres", selon la formule adoptée à la Conférence impériale de 1926. Nations libres reconnaissant un souverain commun, il est vrai, mais conservant "leur complète liberté d'action dans le domaine économique, politique, dans celui de la défense, dans leurs affaires extérieures ou intérieures, ou dans tout autre ordre d'idées, de la façon qui leur convient le mieux et comme ils l'entendent", selon la claire définition qu'en a donnée l'autre jour l'honorable député de Québec-Est.

Tout cela est écarté d'un trait de plume par les ententes conclues à Ottawa, cet été, et que l'on nous demande de ratifier, sans en changer une virgule.

Ces marchés par lesquels chaque dominion s'engage à ne pas changer sa politique tarifaire sans le consentement de l'autre et sans le consentement de l'Angleterre; ces engagements de la part des dominions et de l'Angleterre à ne se faire des concessions réciproques qu'à la condition de créer d'un commun accord des obstacles à notre commerce extérieur, en élevant leur tarif contre les autres pays; cette convention qui nous lie pour un temps déterminé à ne plus faire de traités de commerce avec l'étranger, sans le consentement de l'Angleterre et même des autres dominions, qui sont liés comme nous, ne sont après tout qu'un recul de cinquante ans dans l'évolution constitutionnelle de notre pays.

L'esprit qui a présidé à la Conférence économique impériale d'Ottawa, tel qu'exprimé dans la lettre des traités et tel qu'admis dans les déclarations de nos amis de la droite, a été de détourner le commerce extérieur des dominions vers l'Empire britannique et d'engager les nations du Commonwealth dans une lutte économique contre le reste de l'univers, dans le but de faire un "Empire de plus en plus grand". C'est là l'abandon direct des principes pour lesquels nos pères ont lutté avec tant d'ardeur et la renonciation aux libertés constitutionnelles et politiques que la Grande-Bretagne elle-même nous avait concédées définitivement aux Conférences impériales de 1923 et de 1926.

Je voudrais bien, moi aussi, comme nos amis de la droite, pouvoir approuver ces accords, afin de démontrer au reste du monde que la Conférence économique impériale de 1932 a marqué l'aurore de nouveaux progrès dans l'univers et le retour de notre cher Canada à la prospérité; mais nous sommes dans un dilemme qui ne nous laisse pas d'autre issue que de les répudier de la façon la plus catégorique et la plus énergique.

Si cette conférence a été réellement un insuccès, comme celle de 1930 et comme nous le prétendons, il n'y a aucun doute que notre devoir est de condamner dans leur entier les traités qu'elle a fait naître.

Si, au contraire, elle a été un succès, cela veut dire que nous nous jetons corps perdu dans l'impérialisme économique, politique que tous nos hommes d'Etat, conservateurs comme libéraux, ont réprouvé depuis cinquante ans et que tous les économistes et penseurs de l'univers condamnent et répudient comme étant la principale cause de la crise universelle.

Pour ma part, monsieur l'Orateur, j'aime mieux rester dans les traditions de notre politique que d'écrire de l'histoire à rebours en associant mon nom à un plan aussi rétrograde.

Par ailleurs, si nous examinons dans le détail le traité conclu entre le Royaume-Uni et le Canada, qu'est-ce que nous constatons? Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de me servir d'une expression populaire pour mieux rendre ma pensée: Le Canada s'est fait rouler dans toute cette affaire.

Si quelqu'un doit bénéficier de ce traité, ce n'est pas le Canada, c'est l'Angleterre. Les concessions apparentes que ce marché contient en faveur des idées protectionnistes de notre premier ministre n'ont d'autre but que d'assurer le marché canadien aux produits anglais. L'Angleterre s'est assuré presque exclusivement les marchés coloniaux, c'est le temps de le dire, plus que jamais, sans donner les mêmes avantages aux produits canadiens sur le marché anglais.

M. FAFARD: Très bien!

M. JEAN: Il faut vois les restrictions savantes autant que ténébreuses exigées par la diplomatie anglaise dans ce traité. Tantôt c'est le prix de nos produits qui est limité non pas au coût de production, mais au gré et au caprice du marché mondial, tel que fixé par l'article 4 du traité où l'on oblige nos producteurs à offrir leurs marchandises à des prix n'excédant pas ceux des marchés mondiaux. Tantôt c'est la quantité et la qualité de nos produits qui sont restreintes, comme dans le cas du jambon et du "bacon" et nous trouvons cette restriction à l'article 6 du traité.

Les articles 4 et 6 du traité ont été analysés en détail et il n'est pas nécessaire d'y revenir pour démontrer que les avantages que l'on nous donne d'une main, nous sont vite retirés de l'autre.

Qui sera juge des prix mondiaux? Qui sera juge de la qualité de nos produits? Ce ne sera certainement pas le Canada. Quand Londres ne trouvera plus son profit à acheter notre blé, notre cuivre, notre zinc, notre plomb, notre jambon, notre "bacon" etc., etc., elle n'aura qu'à appliquer les restrictions contenues dans ces articles et nous n'y pourrons rien.

Mais, monsieur l'Orateur, il est un article sur lequel on n'a pas assez appuyé à mon sens. C'est l'article 10. Cette clause est renversante en même temps que d'une naïveté suave. Permettez-moi de vous la lire en son entier:

> Le Gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage à n'accorder la protection douanière contre les produits du Royaume-Uni qu'aux industries dont les chances de succès sont assez assurées.

Un DEPUTE: C'est de la politique tory, cela.

M. JEAN: Que devient la protection tant vantée par nos amis de la droite, avec cette clause? Comment pourra-t-on établir une industrie nouvelle ici et la protéger contre la concurrence loyale ou déloyale d'une industrie semblable de Londres?

On n'aura qu'à dire: "Cette industrie n'est pas née viable, elle n'a pas de chance de succès", et décréter en conformité avec l'article 10 du traité de commerce conclu entre le Royaume-Uni et le Canada, en l'an de grâce 1932, que cette industrie n'a pas le droit à la protection inventée et mise en vente par le très grand et très puissant premier ministre que le Canada s'est donné de 1930 à 1933.

Que dis-je! Des industries qui subsistent depuis de nombreuses années et qui voient leurs chances de succès compromises, grâce à la politique néfaste et ruineuse qui est appliquée au pays dans le moment, seront suppliées de fermer leurs portes pour faire place sur le marché canadien à leurs compétiteurs anglais, parce qu'elles n'ont plus de chance de succès.

Et qui sera juge d'une telle situation, si ce n'est le premier ministre de ce pays avec l'industriel anglais? Si par hasard nous avons dans le temps un premier ministre multimillionnaire, possédant des intérêts dans tous les gros trusts du pays et d'ailleurs, et souscrivant des centaines de mille piastres aux élections canadiennes, quelle espérance restera-t-il au petit capitaliste? Aucune. Tous les petits industriels et commerçants, ambitieux de fonder un établissement modeste, mais contribuant plus à la prospérité du pays, proportion gardée, que ces grands monopoles, qui le tiennent en esclavage, auront dans cette clause une épée de Damoclès suspendue au-dessus de leur tête, qui démolira toutes leurs ambitions et paralysera leur initiative, au grand détriment des intérêts généraux du peuple canadien. C'est là un des aspects ridicules et tragiques de ce traité que je tiens à souligner, parce qu'il peut avoir les pires conséquences.

Si le très honorable premier ministre voulait avec sa politique de protection réellement protéger le producteur canadien, il devrait mettre sa fameuse panacée à la disposition des petits comme des grands. Il est temps que l'on considère dans ce pays l'opportunité de décentraliser l'industrie, le commerce et l'agriculture et de sortir ces trois branches de l'activité humaine des griffes du monopole qui est en train d'étouffer à tout jamais la vie économique du Canada. J'aurai peut-être l'occasion de revenir sur cette question en cette Chambre, mais, pour le moment, qu'il me soit permis de dire que ce n'est certes pas par des dispositions comme celle que je viens de souligner que nous atteindrons ce résultat.

Monsieur l'Orateur, le peuple du Canada a beau scruter l'horizon pour voir s'il y verrait poindre "les belles promesses que contiennent ces accords commerciaux", il ne voit rien. Il a beau essayer de jongler avec les chiffres et les statistiques, comme le font nos amis de la droite, pour se convaincre qu'une ère nouvelle de prospérité est à la veille de s'ouvrir, il se rencontre toujours face à face avec la réalité, qui n'a rien d'encourageant ni de prometteur.

Nous voyons augmenter la dette publique dans des proportions effarantes. Les taxes pèsent de plus en plus lourdement sur les épaules du contribuable canadien. Les revenus du pays décroissent en raison directe de l'augmentation de la dette et des impôts. Les conditions du travail sont telles que le peuple entier en est réduit à la mendicité. Partout nous sentons l'impuissance et l'incapacité du Gouvernement en office. Et qu'est-ce que l'on nous donne en retour? Des conférences infructueuses. Pourtant ce n'est pas ce que nous avaient promis nos adversaires pour prendre le pouvoir. C'est leur chef, lorsqu'il n'était encore qu'aspirant premier ministre, qui se promenait d'un océan à l'autre avec son sac de promesses sur le dos et proclamait avec toute l'énergie dont il est coutumier, qu'il accomplirait des actes, qu'il mettrait fin au chômage, qu'il s'engageait à ramener la prospérité.

"Je m'engage", disait le premier ministre, pendant la campagne électorale de 1930, "au développement du commerce interprovincial, ainsi qu'au développement des marchés étrangers".

"Je m'engage à promouvoir et à développer l'agriculture".

"Je m'engage à stabiliser notre situation économique".

Le texte de ces engagements se trouve dans un article signé de la main de M. Bennett et publié dans le *MacLean's Magazine,* du 15 juillet 1930.

Le 13 juin 1930, M. Bennett disait à Calgary, d'après le *Calgary Herald*: "Je ne permettrai pas que ce pays s'engage dans quelque régime d'allocation aux chômeurs. Le devoir m'incombe de procurer du travail à ceux qui en manquent".

Le 14 juillet, à Québec: "Vous demandez du travail, non des conférences; et vous aurez du travail; si je manque à mes promesses, que les députés conservateurs de Québec et mes autres partisans me renversent du pouvoir".

M. POULIOT: Très bien!

Un MEMBRE: Il n'y a pas de danger!

M. JEAN: Et enfin, le 10 juillet, à Moncton: "Je vous promets de l'action. M. King vous promet des conférences, il vous promet de considérer le problème du chômage, je vous promets d'y mettre fin. Lequel des deux plans préférez-vous?"

Ce sont là les promesses qui nous ont été faites en 1930. C'est par ces promesses que nos adversaires ont pris le pouvoir. Le peuple a eu foi en ces belles promesses de M. Bennett et lui a confié ses destinées. Curieux retour des choses! après avoir escamoté le pouvoir sur la foi d'engagements aussi formels, le Gouvernement actuel n'a pas fait d'actes, n'a pas mis fin au chômage ni ramené la prospérité, n'a pas développé ni dynamité les marchés étrangers, n'a rien fait pour l'agriculture ni pour stabiliser notre situation économique; mais nous a donné des conférences. La Conférence de 1930 a été un fiasco complet reconnu dans tout l'univers. Celle de 1932 n'est qu'un camouflage pour sauver la réputation déjà trop compromise de notre premier ministre.

Un DEPUTE: Très bien!

M. JEAN: Où sont-ils les députés conservateurs qui reconnaîtront la faillite de leur administration et qui s'autoriseront de la permission que leur donnait leur chef, en 1930, de l'abandonner s'il manquait à ses promesses? Les promesses ont été violées. Les résultats obtenus ont été désastreux. Le peuple n'a plus confiance et attend maintenant l'heure du châtiment.

Quant à nous de la gauche, monsieur l'Orateur, notre devoir était d'avertir le Gouvernement et de lui démontrer son erreur. On nous reproche, à nous libéraux, de n'avoir pas de programme constructif à opposer à ce qu'ils appellent eux-mêmes un essai. Le seul argument pouvant avoir quelque valeur, apporté par nos amis de la droite, c'est que nous leur permettions d'essayer l'exécution de ces traités pour voir si l'on n'y trouverait pas quelque chose de bon. Mais n'est-ce pas là plutôt le plus grand aveu qu'ils ne savent pas eux-mêmes où ils vont et que ces accords ne contiennent encore que des promesses irréalisables?

Nous n'avons pas le droit, nous les représentants du peuple, de lui imposer une nouvelle expérience. Ce sont des actes et des réalisations immédiates que le peuple réclame. Nos amis de la droite nous reprochent de ne pas leur suggérer de programme. Mais notre passé est là pour démontrer que le parti libéral n'a jamais failli à la tâche. Les années prospères des régimes libéraux ont toujours fait suite aux jours sombres des administrations conservatrices.

Un DEPUTE: Très bien!

M. JEAN: C'est lorsque le Canada avait à sa tête un gouvernement libéral que les Canadiens étaient plus fiers d'y vivre, qu'ils y rencontraient le plus de bonheur et de prospérité, et que les étrangers saluaient en notre jeune nation celle dont l'avenir était le plus brillant.

Nous sommes loin de ces belles espérances, mais, Dieu merci, le drapeau libéral flottera bientôt sur notre cher pays et nous le verrons de nouveau reprendre son essor vers ses destinées.

M. GEORGES BOUCHARD (Kamouraska) (traduction): Monsieur l'Orateur, je désire tout d'abord offrir mes félicitations à l'orateur qui m'a précédé (M. Jean) pour l'excellent discours qu'il a prononcé. Il est né dans la même paroisse que moi, Saint-Philippe-de-Néri, et il fut mon condisciple au collège. J'ai suivi sa carrière avec beaucoup d'intérêt et, je le déclare, je serai heureux de dire à ses commettants de Maisonneuve que son premier discours dans cette Chambre est un petit chef-d'œuvre, suivant moi.

La question qui nous est soumise à cette heure est d'une si grande importance que je me crois autorisé à offrir si je prends quelque peu le temps de la Chambre, même à cette étape avancée du débat. Aux yeux de quiconque observe la politique canadienne, l'année en

cours est remarquable par l'accentuation de la crise dans le domaine du commerce, de l'industrie et de l'agriculture; par l'accroissement du chômage qui fait sentir son effet à un degré sans précédent et par la situation éminemment critique des finances du Canada. Un déficit de plus de 100 millions de dollars est suspendu au-dessus de nos têtes. Notre commerce languit d'une façon lamentable. Nos industries, en dépit d'une application illimitée de ce remède universel, de cette panacée, que l'on appelle la haute protection ou la protection à outrance, au point qu'elle obère lourdement notre peuple, étouffent sous l'étreinte de la crise.

L'agriculture languit. Nos cultivateurs luttent pour joindre les deux bouts, et ils sont encore à se demander quand finiront leurs difficultés. Le Gouvernement actuel n'a que depuis trop longtemps fait de l'industrie manufacturière le premier objet de notre existence nationale. En passant, que le ministère me permette de lui dire que si, par des impôts et des droits douaniers, il permet aux industriels et aux financiers rapaces de pressurer les agriculteurs, notre sécurité nationale sera mise en danger. Alors que les cultivateurs ont été méprisés à la récente conférence impériale, les manufacturiers bien représentés ont été traités convenablement. Personne ne peut nier que, trois siècles durant, l'agriculture a été la cheville ouvrière du pays, mais je crains que, vu le peu de cas que l'on fait de cette industrie fondamentale, cette cheville ne soit mise en pièces, de sorte que la ruine s'ensuivra.

Cette dépression ininterrompue et qui dure depuis longtemps exige l'intervention d'une science du gouvernement d'ordre supérieur. Il incombe à tout homme animé de l'esprit public de ne pas se laisser trop influencer par l'animosité politique, et de s'appliquer assidûment à trouver une solution. Qu'avons-nous vu durant ce débat? Une opposition s'efforçant d'obtenir des informations; une opposition impatiente de se renseigner, et un Gouvernement ne donnant que des réponses évasives. A l'exception des discours du premier ministre (M. Bennett) et du ministre du Commerce (M. Stevens), pour qui je nourris la plus grande admiration, et de quelques autres, peut-être, ceux des autres membres de la droite, même ceux qui siègent sur les banquettes ministérielles, n'ont été que des chefs-d'œuvre de diatribes. C'est probablement du bon blé pour le moulin des conservateurs, mais le pays s'attend à un aliment plus substantiel de la part du Gouvernement. De quoi le Canada a-t-il été témoin depuis quelques années? Un ministère sage et qui avait accompli de grandes choses remplacé par un Gouvernement qui n'a fait que des promesses; un homme d'expérience remplacé par un homme qui tente des expériences. Une ère s'était ouverte avec de brillantes expectatives, mais avant qu'elle prenne fin on sera, je le crains, encore plus désenchanté. On nous avait promis du travail en abondance; mais le chômage et la misère sont trois fois plus grands. Les nombreux remèdes appliqués par le Gouvernement contre le chômage n'ont été que de simples palliatifs qui ont aggravé la maladie. L'argent dépensé dans ma circonscription, et plus particulièrement dans ma propre paroisse, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, est allé dans les goussets des tories, à une ou, peut-être, de très rares exceptions près.

M. POULIOT: Et des tories à l'aise.

M. BOUCHARD: Il est si évident que les engagements n'ont pas été tenus que les amis du ministère eux-mêmes cherchent à s'excuser même en public. Laissez-moi citer un extrait d'un discours prononcé à Montréal par l'honorable député de Mont-Royal (M. White) à une assemblée de l'Association des femmes conservatrices de Westmount, à la salle Victoria. C'est une confession à des dames. Il dit:

> On reproche constamment à notre révéré chef, M. Bennett, d'avoir violé les promesses faites au cours de la campagne de 1930. Jusqu'à un certain point, il n'est pas à l'abri de ce reproche; il a pris des engagements qu'il n'a pu tenir. Il a promis de mettre fin au chômage, et, en réalité, ce chômage aujourd'hui,—deux ans et deux ou trois mois après que M. Bennett a fait cette promesse,—est plus sérieux qu'alors. On ne peut le nier, et nous aurions rien à y gagner en le faisant.

Inutile d'éluder la question et de chercher des excuses et des subterfuges. Les promesses étaient claires, comme l'a dit mon préopinant.

Voici comment s'est exprimé le premier ministre à Moncton le 10 juillet:

> M King promet d'étudier le problème du chômage. Moi, je promets d'y mettre fin. Que préférez-vous des deux?

Le premier ministre ne peut en sortir; il est placé dans un dilemme. S'il était vrai, selon lui, que le chômage à cette époque était dû à l'ex-premier ministre, il est également vrai que le premier ministre actuel est responsable de la situation présente relative aux chômeurs. Si ce n'est pas exact, il devrait l'avouer et reconnaître qu'un homme aussi habile que lui dans les affaires de finance, et qui se rend si bien compte des réalités, n'a pas constaté ce que tous savaient, je veux dire que cette crise était mondiale. Je me demande de plus comment un homme si cultivé et qu'ont si bien instruit les voyages ait omis de consulter l'histoire pour voir que des projets semblables à celui qu'il a proposé pour

mettre un terme au chômage ont souvent échoué dans le passé. J'ai sous la main un article du *Sunday Times* du 20 mars 1930, dans lequel M. Cox parle des moyens de remédier au chômage. Cet article est intitulé:

Expérience française

M. Cox dit:

Plus intéressante, cependant, touchant sa signification directe pour nos problèmes actuels, est l'histoire de la tentative faite par le gouvernement français, après la révolution de 1848 pour résoudre le problème du chômage en garantissant du travail pour tous. Selon la formule du décret officiel: "Le gouvernement s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail. Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens".

Notre premier ministre disait à peu près la même chose.

A cette fin, le gouvernement révolutionnaire entreprit d'établir des "ateliers nationaux". Grand nombre de fonctionnaires furent aussitôt retenus pour organiser les travaux et embaucher les ouvriers.

L'embrigadement fut facile. Les ouvriers envahirent Paris en quête de la paye du gouvernement, mais on ne put trouver à les employer qu'à la construction des routes, tout comme en Angleterre, actuellement. Peu après, des milliers d'hommes apparemment employés dans les "ateliers nationaux" touchaient des salaires fournis par les contribuables, sans frapper coup. En outre, une foule de gens de la classe moyenne, présumés occupés au travail administratif, ne faisaient absolument rien non plus. La plupart de ceux-ci avaient été nommés à la demande de politiciens.

En même temps, le prix d'exécution du plan montait sans mesure. Quelques mois seulement après, la situation financière devenait impossible, et le gouvernement porté au pouvoir aux élections générales décidait d'y mettre fin.

Cinquante ans après environ, les socialistes de Suisse reprirent la même idée et demandèrent au gouvernement fédéral de garantir à tout citoyen suisse la rétribution d'un travail suffisant. La proposition devant subir l'épreuve du referendum populaire, selon une sage disposition de la constitution helvétique, elle fut repoussée à une immense majorité.

En dépit des enseignements de l'histoire, on crut que le Canada devait se féliciter d'avoir à la direction des affaires un prophète décidé à tous les sacrifices pour éviter le démenti de sa parole.

J'en viens maintenant aux pactes d'Ottawa. C'est ici qu'apparaît le procédé méthodique du Gouvernement pour susciter et entretenir l'espoir en l'avenir. La conférence d'Ottawa est une nouvelle étape de la politique illusoire: créer l'impression que ce sera un grand événement. Mais sans doute. Tout ce qui émane du surhomme qui préside aux destinées du Canada n'est-il pas grandiose et fastueux? Le génie ne connaît pas l'ordinaire. Le danger, c'est que l'échec, en ce cas, paraisse davantage. La conférence impériale n'était encore qu'à l'état de projet qu'on en magnifiait l'importance. Au cultivateur soucieux de son sort on disait: "Patience, la conférence impériale mettra fin à tous vos ennuis." Mais maintenant que les traités sont connus, bien peu de conservateurs les défendent et ceux qui l'osent, à l'exception de quelques-uns qui tranchent sur les autres, ne sortent pas des clichés de partis. J'ai été surpris d'entendre le premier ministre lui-même, lorsqu'il a présenté cette résolution, le 12 octobre, commencer par une attaque contre l'opposition. Il a dit:

Je prie mes honorables amis de la gauche d'accepter ces conventions dans cet esprit. Au lieu de nuire à leur succès par une critique inspirée par l'idée que nous avons réalisé ce qu'ils n'ont pu accomplir, je leur demande de songer que ces conventions sont pour le bien du Canada...

Il fallait nous rappeler cela.

...pour le bien de l'empire, et que ces considérations en ce moment surtout doivent passer avant l'intérêt du parti. Je ne leur demande pas d'excuser leur insuccès dans le passé.

Ce ton provocateur, monsieur l'Orateur, ne paraît courageux qu'aux esprits superficiels. Qu'a-t-il dit encore ce même homme? On ne l'attaquait pas, personne n'avait dit mot, c'est lui qui provoquait. Ecoutez:

Que ceux qui, pour un avantage personnel ou dans l'intérêt de leur parti, trouvent à redire à ces accords sachent bien que, dans toute l'histoire de l'empire, rien n'a été accompli qui se puisse comparer aux avantages ou aux promesses que comportent les accords dont la conférence d'Ottawa peut se glorifier à bon droit.

Naturellement, la valeur des promesses antérieures est bien connue, et quant au mérite de celles à venir, j'espère que le peuple aura bientôt l'occasion d'en décider. L'honorable premier ministre trouverait peut-être matière à réflextion dans ces paroles de lord Grey de Fallodon: "Il est aussi difficile à un parti disposant d'une forte majorité d'éviter la politique de partie qu'à un homme riche d'arriver à la perfection."

L'honorable solliciteur général (M. Dupré), que je suis heureux de voir à sa place, nous ayant fait part d'un échantillon de sa façon de penser, de son impartiale psychologie, s'adressant à l'opposition, s'écria d'une voix courroucée:

Nous découvrons que toute cette opposition aux accords n'est que du humbug. Cette opposition elle vient du fait que c'est nous...

Que c'est "nous".

...et non pas eux qui avons réussi.

Le sens du mot humbug, déplaisant à la droite, on essaie de nous l'appliquer; mais passons. D'un même trait mais sur un ton

adouci, le solliciteur général, pour qui j'ai grande estime, continue:

Nous bâtissons pour les générations à venir; et ce qu'il nous faut, c'est un esprit, non pas de destruction, mais de coopération.

Je ne vois ni logique ni désir de coopération dans les paroles de mon honorable ami. On peut fort bien se laisser induire en erreur par les observations contradictoires des amis du Gouvernement. Ainsi, ceux qui donnent au Canada un marché protégé cherchent en réalité à se cacher eux-mêmes sous le manteau de sir Wilfrid Laurier. Or, je tiens à leur rappeler que le manteau de sir Wilfrid Laurier, monsieur l'Orateur, n'a jamais été destiné à couvrir ceux qui ont inauguré le système de marchandage sans pitié et le dépouillement mutuel qui peut entraîner des conséquences graves pour l'empire, et qui ne procure au cultivateur canadien aucun des avantages qu'on lui a tant promis et qu'il attend depuis si longtemps. Je pourrais citer ici une description de notre premier ministre actuel, dans le but de me demander simplement si on pourrait l'appliquer à sir Wilfrid Laurier. J'emprunte ce passage au *London Sunday Times,* du 14 août 1932. Le voici.

La peur de se fier aux autres

M. Bennett a insisté pour qu'on le laissât agir seul. Il ne veut confier de mission responsable à personne. Tour à tour irritable, arrogant, provocateur, puis enjoué,—il nous montre le tempérament d'un homme qui travaille trop et qui est obsédé par l'idée qu'il doit être la figure dominante de la conférence...

...Ce n'était pas là, à mon avis, ce qui inspirait sir Wilfrid Laurier.

...tout en reconnaissant dans son for intérieur la supériorité mentale de chacun des ministres du Royaume-Uni.

Voici maintenant qu'il se retranche dans son obstination. Au cours des trois dernières semaines, M. Bennett s'est rendu compte pour la première fois que lord Hailsham est meilleur avocat, que M. Runciman et sir Philip Cunliffe-Lister sont mieux renseignés en affaires, que M. Chamberlain en connaît plus long dans les questions de finance et que M. Thomas a plus d'expérience dans le règlement des différends que lui-même peut espérer réunir dans sa propre personne.

Si seulement M. Bennett pouvait se débarrasser de l'idée que chacun des ministres anglais cherche à le vaincre, la situation serait aussi gaie que la proverbiale sonnerie des cloches un jour de mariage; mais, au point où en sont les choses, les ministres du Royaume-Uni vont avoir beaucoup à faire pour éviter un échec.

Nos honorables amis de la droite qui seraient tentés de déprécier les relations impériales qui existaient autrefois feraient peut-être bien de lire les paroles prononcées l'autre jour par un membre du Gouvernement bien disposé. Je cite ici le rapport d'un discours prononcé par le ministre du Commerce (M. Stevens) au Rotary Club de Montréal. Je le trouve dans la *Gazette* de Montréal du 18 juin. Après avoir rappelé les différentes phases du commerce impérial, le ministre a dit ceci:

Tout le monde admet et admettra, je pense, que ce principe a réussi à assurer l'expansion du commerce dans l'empire.

J'ai bien peur que peu de nos honorables amis de la droite approuvent cette opinion.

Je suis prêt à dire, avec l'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail), qu'une fois de plus le patriotisme du peuple canadien a été exploité par la grande industrie au Canada, grâce à la coopération du Gouvernement. Ces accords que l'on a tant vantés avant leur adoption ou leur publication nous sont maintenant proposés et voici que le concert de louanges tombe à plat. L'étude impartiale de ce document ne peut rassurer nos craintes au point de faire naître des raisons de nous montrer optimistes. Tous les membres de la droite qui ont pris la parole jusqu'ici ont éludé la véritable question en jeu. Ils me font penser à la boîte de Pandore, mais l'opposition en a si bien exposé tous les vices qu'il ne nous reste plus qu'une faible lueur d'espérance. Reste à savoir si ce dernier rayon d'espoir ne sera pas bientôt disparu.

Je crois que plus nous étudions minutieusement ces accords, plus ils nous apparaissent inutiles. Je voudrais bien pouvoir chasser de l'esprit de quelques-uns de nos honorables vis-à-vis la grande admiration qu'ils semblent avoir pour ces conventions. Ils ne veulent pas y toucher; ils se conduisent comme si, pour employer l'expression de l'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe), ils citaient des passages de l'arche du pacte que l'on ne peut regarder qu'avec crainte et respect. Vraiment, certains membres de la droite semblent les regarder comme les tables de la loi apportées du haut de la montagne. Il est certain que ces accords ont vu le jour au milieu du tonnerre et des éclairs, mais le prophète qui les a apportés ne sera pas celui qui guidera le peuple vers la terre promise de la prospérité. Ce que le monde, et plus particulièrement le Canada, attend aujourd'hui c'est le commerce et il nous faut apprendre qu'une nation ne peut pas être prospère pendant qu'une autre est dans l'adversité. Il nous faut donc nous rappeler, monsieur l'Orateur, que les importations d'un pays sont en réalité les exportations d'un autre et qu'en restreignant les premières, on diminue d'autant les secondes. C'est pour cette raison que le mot "tarif" produit un si terrible effet dans les conseils des nations. Quand les prix baissent la demande des tarifs élevés se fait plus pressante et ag-

grave le mal qu'on voulait alléger. La protection, comme le libre-échange, peut devenir un utile serviteur, mais c'est un bien pauvre maître. Le résultat de ces tarifs sera de river notre pays au système protectionniste.

Je vais, cependant, laisser de côté tous ces aspects, monsieur l'Orateur, pour aborder la question de savoir quel effet auront ces accords sur l'agriculture. On devrait admettre que l'agriculture offre la solution du problème que pose le soulagement futur de nos populations urbaines. Or, qu'a-t-on dans ces accords pour aider l'agriculture? Quel avantage peut en retirer le cultivateur au point de vue des produits qu'il a à vendre? On nous a dit bien clairement que le cultivateur ne retirerait aucun avantage au point de vue de son blé, et nous savons qu'il en est de même de son bacon et de son jambon. Depuis des années nous disons à nos cultivateurs d'augmenter la production du bacon; que l'Angleterre désire un approvisionnement plus considérable et plus régulier, ainsi de suite. Je ne vois rien de nouveau dans cette convention.

Etudions maintenant la question du beurre, qui est fort intéressante. Les honorables députés de la droite ont évité cette question, trop dangereuse pour eux. Je me souviens très bien que mon adversaire et tous les candidats conservateurs de la province de Québec disait, pendant la campagne électorale: C'est une honte de voir que votre beurre ne se vend que 38c. la livre. Déduisez 5c. pour les frais de fabrication du beurre et comparez avec le prix d'aujourd'hui qui est d'environ 21c. la livre. Cela fait la différence qui existe entre 16 et 33c. Le prix du beurre n'est pas la moitié de ce qu'il était quand la grande dispute a commencé. A l'époque du changement, le beurre se vendait 28, 29 et 30c la livre, presque le double de ce qu'il se vend aujourd'hui, déduction faite des frais de fabrication, mais on se plaignait. Aujourd'hui, on invite nos cultivateurs à entrer en concurrence avec le beurre de la Nouvelle-Zélande, sur la marché britannique, ce beurre de la Nouvelle-Zélande, qui constituait une malédiction lors des dernières élections. De plus, la Nouvelle-Zélande a l'avantage du change. Vous vous souvenez de ces poétiques descriptions de la vache néo-zélandaise, assez heureuse pour brouter des prairies perpétuellement vertes, si bien entretenues et en si bon état que nos pauvres vaches canadiennes avaient l'air bien misérable, en comparaison, et qu'il nous fallait construire un mur pour empêcher nos vaches de voir les autres. De ce côté-ci de la Chambre, nous avons toujours été francs et ouverts avec le peuple, nous lui avons expliqué ce qui en était de la situation et en agissant ainsi nous ne faisions que mettre en pratique les maximes du parti auquel j'appartiens et qui n'ont pas été modifiées au cours des dix ans que j'ai passés dans la politique.

Voyons maintenant ce que le cultivateur achète. Une question que mon honorable collègue de l'Islet (M. Fafard) a touché est celle des engrais chimiques. C'est une chose essentielle pour notre province. J'ai consacré près de quinze ans de ma vie,—et je n'étais pas le seul à agir ainsi,—à enseigner aux cultivateurs l'usage convenable des engrais chimiques. Maintenant, ils y sont habitués, ils ont appris à s'en servir et ils s'en servent avec succès. Or, le Gouvernement actuel impose un droit sur les engrais chimiques. Je n'insisterai pas beaucoup sur le droit qui frappe les engrais chimiques composés, bien que cela embarrasse les cultivateurs. Pourquoi imposer ce droit? Je vois à l'article 663: "Engrais chimiques, composés ou fabriqués." Avant cet accord, le droit britannique était de 5 p. 100, maintenant, il entre en franchise. Mais combien d'engrais chimiques nous vient-il d'Angleterre? On dit que le cultivateur doit être satisfait, parce qu'en vertu de la préférence britannique, nous passons du tarif de 5 p. 100 à la franchise. Toutefois, voici les importations, en chiffres ronds:

Etats-Unis	$173,000
France	73,000
Allemagne	33,000
Pays-Bas	90,000
Royaume-Uni	8,000

Les droits encaissés l'an dernier sur les engrais chimiques ont été de $16,475, pris dans la bourse des cultivateurs. Quel magnifique don aux cultivateurs!

Passant ensuite au superphosphate ou phosphate acide de chaux, engrais très estimé, très commode et bien connu de nos cultivateurs, voyons d'où nous viennent ces phosphates:

Etats-Unis	$748,617
Belgique	6,238
Pays-Bas	78,000
Royaume-Uni	.....
	(Une bagatelle)

Les droits encaissés de ce chef se sont élevés à $7,474, en 1932.

Le total des droits encaissés sur les engrais a été de $32,666, en 1932, le tout venant de la poche des cultivateurs. Le droit sur la scorie basique, venant surtout de Belgique, avec une faible quantité du Royaume-Uni, a rapporté $8,716. Cela n'est pas placé à l'article "engrais" parce que n'importe qui pourrait déchiffrer cela, ce serait trop clair. Cela vient sous le nom de "phosphate acide", par exemple. Beaucoup vont demander ce qu'est le phosphate acide. En regardant avec des lunettes, vous trouvez aussi le **nitrate de soude.**

53720—52
ÉDITION REVISÉE

Avant la conférence d'Ottawa, ce produit venant de Grande-Bretagne entrait en franchise; le tarif intermédiaire était de 15 p. 100 et le tarif général de 20 p. 100. Voici nos importations, en chiffres ronds:

Etats-Unis	$477,000
Chili	106,000

L'Allemagne, la Belgique et le Royaume-Uni nous en ont aussi envoyé de faibles quantités.

Nous passons ensuite à un article très utile pour tous les cultivateurs, de toutes les parties du pays; le sulfate de cuivre. Le sulfate de cuivre est indispensable pour prévenir certaines maladies des pommes de terre et des fruits. Avant l'accord, il entrait en franchise, maintenant, il entre en franchise d'après la préférence britannique et il existe un droit de 10 p. 100 pour le tarif intermédiaire et le tarif général. D'où nous viennent ces importations? Pendant l'année terminée en mars 1932, les importations ont été comme suit:

Royaume-Uni	986,000 liv.	$36,813
Etats-Unis	1,254,000 liv.	48,287
Belgique	1,050,000 liv.	30,495
Allemagne	660,000 liv.	24,263

Nous avons aussi le sulfate de cuivre anhydre, qui sert dans l'agriculture pour arroser...

M. l'ORATEUR: L'honorable député a parlé quarante minutes.

M. R. K. SMITH (Cumberland): Monsieur l'Orateur, il est maintenant six heures moins quinze minutes. Voulant terminer mes remarques avant six heures, je ne formulerai pas la demande ordinaire. Je ne mettrai donc pas en doute l'exactitude de l'horloge, encore moins la véracité de l'autorité dans cette Chambre.

Jusqu'à la séance d'hier soir, je ne comptais pas prendre part à ce débat, mais quelques-unes des paroles prononcées hier par l'honorable député de Macleod (M. Coote) me font un devoir de dire quelques mots de la préférence sur le blé et de protester contre la violation des obligations statutaires relatives au transport du grain canadien à travers le Canada. Je veux rétablir les faits. Je veux rappeler à la Chambre que les ports des Provinces maritimes sur l'Atlantique font partie de la Confédération canadienne et que nous n'avons pas l'intention de les laisser s'enliser, en laissant subsister l'inique coutume d'expédier le grain canadien par les chemins de fer et les ports des Etats-Unis.

A maintes reprises les députés des Provinces maritimes ont réclamé la réalisation des engagements pris lors de la Confédération et qui devaient assurer aux chemins de fer et aux ports du Canada le bénéfice du transport

min de fer Transcontinental? Il y est formellement écrit qu'une fois le Transcontinental construit nous n'aurons plus à tolérer l'emploi des chemins de fer ou des ports américains pour l'expédition de notre grain. On peut lire à ce sujet les paroles d'un grand homme d'Etat canadien, sir Wilfrid Laurier, ainsi que les engagements formulés dans les lois de 1903 et de 1904; on peut aussi se rafraîchir la mémoire en lisant les promesses électorales faites par sir Wilfrid Laurier et par d'autres au cours des campagnes électorales de 1904 et de 1908.

Le Canada a dépensé plus de 300 millions de dollars pour construire le Transcontinental. On l'a construit à pentes douces et à courbes faciles précisément afin de diriger le commerce canadien par une route canadienne vers des ports canadiens. Bien que ce chemin de fer ait coûté une somme colossale, on ne s'en sert pas; l'engagement a été violé, la loi mise de côté et les promesses oubliées. Quand la Grande-Bretagne nous accorde une préférence de 6c. sur notre blé transporté entièrement en territoire britannique, quand la métropole nous fournit l'occasion inespérée de réparer le mal, je demande à cette honorable Chambre si nous allons laisser faire et permettre aux chemins de fer et aux ports des Etats-Unis de retirer les bénéfices qui, de par tous les engagements écrits possibles et pour tous les motifs constitutionnels et patriotiques, nous appartiennent en propre.

L'usage des moyens de transport canadien pour le commerce de notre pays entre l'Ouest et l'Est a plus d'importance qu'on ne pourrait le penser à première vue. On estime jusqu'à 20 millions de dollars les sommes payées annuellement aux élévateurs, aux chemins de fer, aux employés de chemins de fer, aux ouvriers des ports et aux autres travailleurs des Etats-Unis pour l'entreposage, le transport, la manipulation et la mise dans les élévateurs du grain canadien. C'est outrageant pour un pays qui se respecte. Songez au travail que nous fournissons à nos voisins américains rien qu'en laissant subsister ce système néfaste!

L'honorable député de Macleod (M. Coote) craint de voir augmenter les frais du producteur de grain canadien si l'on cesse de prendre la route de Buffalo et de New-York pour expédier le grain canadien à la métropole. Je veux lui faire savoir que le prix de transport du grain entre les ports des lacs inférieurs et de la baie Géorgienne et ceux de Saint-Jean et d'Halifax est aujourd'hui de 6c., c'est-à-dire égal à celui qui est en vigueur entre Buffalo et New-York. Je prétends aussi que nous pouvons obtenir, pour le transport du grain entre les ports de Saint-Jean et d'Halifax et ceux de la métropole, un taux de fret

des produits canadiens. Je n'entends pas y revenir aujourd'hui.

La Chambre et le pays ont-ils oublié les lois de 1903 et de 1904 relatives au projet du chemin de fer Transcontinental, comme nous avons oublié ce chemin de fer lui-même? Mes honorables collègues vont-ils s'indigner à l'idée de tout changement susceptible de profiter aux ports canadiens?

On dira peut-être que le Canada ne possède pas tous les élévateurs qu'il faut pour expédier tout notre grain durant l'hiver. Même s'il en est ainsi, je soutiens que l'on devrait au moins nous permettre d'en expédier une partie pour utiliser nos élévateurs et nos entrepôts. Si l'insuffisance actuelle de nos moyens nous force à expédier une certaine quantité de notre grain par voie de New-York, on peut l'entreposer dans les élévateurs des ports des lacs inférieurs et de la baie Géorgienne et le consigner directement à la métropole via New-York au moyen d'un connaissement direct, et bénéficier tout de même de la préférence accordée en Angleterre en vertu du présent accord.

Les accords conclus entre les divers pays de l'empire sont destinés à promouvoir le commerce entre ces pays, ainsi que le trafic sur terre et sur mer. Au prix d'immenses sacrifices, le Canada a construit le Transcontinental et, en outre, a affecté des déboursés énormes à l'aménagement de nos ports maritimes, et c'est une trahison de priver les magnifiques ports de l'Atlantique, Halifax et Saint-Jean, de leur droit constitutionnel à une part équitable du commerce des grains, en donnant les bénéfices à Buffalo et à New-York. Par le système de la préférence, le gouvernement anglais a indiqué le moyen de développer les ports de l'empire et, certes, après toutes les trahisons du passé à ce égard, le Canada ne sera pas le premier à inscrire le signe du dollar sur l'union jack.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. E. J. GARLAND (Bow-River): Monsieur l'Orateur, si je cherchais à qualifier le traité en une seule phrase, je dirais que c'est un effort futile pour soutenir un système de distribution vermoulu au moyen d'une médiocre dérivation d'échanges. Peu de gens semblent se rendre compte qu'on ne saurait détourner soit un cours d'eau, soit le cours du commerce, sans frais, coulage et gaspillage. Je suis prêt à reconnaître toute la sincérité de nos honorables amis d'en face à ce sujet, mais je me demande s'ils ont songé au ralentissement des affaires qu'éprouvera le Canada dans la période de transition, avant que le pays puisse, s'il le peut jamais, profiter pleinement des prétendus avantages offerts par le traité. Il y aura assurément coulage dans la période de transition. Même s'il se produit une dérivation d'échanges, nous ne pouvons aujourd'hui en estimer le coût, mais nous savons qu'il sera considérable.

Desserrer l'étreinte des tarifs qui étouffe le commerce, c'est probablement le besoin universel le plus urgent, à part la solution de nos problèmes monétaires. Cela s'applique non seulement au commonwealth britannique, mais encore au monde entier. Il est difficile de calculer les conséquences de ces erreurs, mais on s'en fait une idée par les désordres économiques et l'étendue du chômage dans toutes les parties de l'univers. La folie de ces restrictions néfastes des échanges et des politiques monétaires devient de plus en plus manifeste. Tous les économistes intelligents de renom dans le monde ont universellement condamné les restrictions du commerce qui étouffent les échanges mondiaux.

Plus nous étudions ce traité de commerce avec la Grande-Bretagne, plus nous constatons qu'il fait obstacle à l'expansion du commerce international. On a fort exagéré les résultats donnés par la conférence. Même les députés à votre gauche, monsieur l'Orateur, lui ont parfois à mon avis accordé une importance imméritée. A en croire plusieurs collègues, ce serait la question capitale de l'heure. Ce ne l'est pas, c'est le chômage, la nécessité de découvrir des débouchés rémunérateurs pour nos produits agricoles, la nécessité d'améliorer le niveau des prix de toutes les denrées essentielles, la nécessité d'arrêter les emprunts d'Etat. Toutes ces choses ont infiniment plus d'importance que la simple distribution ou rédistribution de quelques denrées, ainsi que le prévoit la convention.

Qu'ai-je lu avant la réunion de la conférence? J'ai lu qu'il ne fallait pas que la conférence échouât, que l'avenir du common-

wealth des pays britanniques dépendait de son succès, que les délégués réunis à Ottawa détermineraient le cours futur de l'évolution de l'empire britannique, qu'un fiasco était inimaginable, et ainsi de suite. Après de tels propos, comment pouvions-nous attendre de la part des membres du Gouvernement d'autres déclarations que celles que nous avons entendues? Ils n'ont pas osé confesser leur échecs, dire la vérité sur l'insuffisance des décisions prises. J'ai remarqué, toutefois que, sauf quelques exceptions, tous les hommes sérieux qui ont fait des commentaires favorables à la conférence, même les délégués, ont pesé soigneusement leurs paroles, ont fait des réserves et se sont exprimés en des termes tels qu'on ne peut accepter leur estimation exagérée des avantages du traité.

Par exemple, un délégué a dit que le principal résultat de la conférence est d'avoir posé des fondements pour des mesures futures; un autre, que c'est seulement un commencement, un troisième que l'œuvre principale, c'est d'avoir réuni les représentants des pays britanniques autour de la même table. Comparez ces commentaires aux vantardises et aux hyperboles des auteurs d'articles et des orateurs politiques. Je citerai une déclaration faite par sir Philip Cunliffe-Lister dans l'Ouest canadien. Il était dans une région où l'air est pur et doux, loin de la lourde atmosphère politique et du temps brumeux d'Ottawa. Il a dit:

> Le plus grand résultat obtenu à Ottawa, c'est que c'est un commencement et non une fin. Nous avons posé des principes et des politiques au développement desquels nous pourrons nous employer pendant des années.

Le premier ministre lui-même (M. Bennett) devient plus humain quand il part pour Calgary. Il abaissa sa bannière,—j'allais dire d'exagération,—mais disons plutôt d'enthousiasme,—et décrivit le traité comme un "commencement". Voici ses paroles:

> Ceci n'est qu'un commencement. Nous n'avons fait que jeter les bases. Si ce projet de resserrement des liens de l'Empire doit donner des fruits et nous rapporter les avantages que nous en espérons, il faudra prendre d'autres mesures avant longtemps.

Toutes les paroles en l'air que l'on a prononcées pour dire que la conférence a vaincu la dépression, que c'est le plus grand événement de notre génération, et même depuis la confédération, et qu'elle marque le commencement d'une nouvelle ère d'expansion industrielle, m'excèdent.

Pendant que ces choses bourdonnent à mes oreilles, je ne puis m'empêcher de songer aux manchettes des journaux qui, il y a deux jours, accueillaient avec un si vif enthousiasme le nouvel emprunt. On demande

[M. Garland (Bow-River).]

quatre-vingts millions de dollars au peuple et si les journaux, les hommes d'affaires, sir Charles Gordon et nos ministres voulaient être francs, ils diraient: Applaudissez parce que nous nous enfonçons davantage dans les dettes; applaudissez encore parce que la classe des obligataires voit s'offrir une nouvelle occasion de placer son argent à long terme; applaudissez, car l'on augmente encore le fardeau des contribuables et la dette publique monte toujours; applaudissez encore une fois parce que nous avons fait encore un pas vers la débâcle financière." Si le ministre des Finances (M. Rhodes) avait le sens de l'humour, il s'écrierait: "Trois bons hourras, car il va vous falloir travailler plus dur et gagner moins". C'est le résultat de la politique d'emprunt, soit qu'on ait recours aux émissions d'obligations ou aux avances des banques. Nous l'avons appris à nos dépens au Canada.

Pour résumer mon opinion sur cette partie de l'accord, c'est la ruine radicale de toutes les possibilités de conclure des arrangements internationaux à la conférence économique internationale qui doit avoir lieu à une date ultérieure. C'est ce qui arrivera si l'on observe les termes de cet accord. Mais je ne pense pas qu'on les observe, ou même qu'on puisse les observer et je me propose de revenir sur ce point. Je vais paraphraser les mots d'un publiciste anglais bien connu en disant qu'il est facile pour deux gouvernements ou deux nations de réduire ou d'abolir des droits de douane qui nuisent au commerce, mais qu'il n'est pas aussi facile de s'engager à maintenir pendant un certain nombre d'années des tarifs élevés contre d'autres pays. C'est exactement ce que l'on vise par cet accord. Le Royaume-Uni et le Canada conviennent simplement d'imposer des tarifs plus élevés; c'est une entente destinée à mettre obstacle au commerce mondial. Cela s'applique non seulement à l'accord avec le Royaume-Uni, mais aussi aux accords conclus avec le Sud-Africain, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. C'est ainsi qu'on nous impose un tarif élevé en guise de préférence. Cette conclusion s'impose quand on examine les clauses de ces accords. Nous découvrirons peut-être bientôt que loin d'être une libération du commerce des entraves du tarif, comme M. Baldwin et les autres délégués britanniques l'avaient désiré, le résultat général de la conférence sera que le commonwealth des nations britanniques aura élevé des tarifs plus infranchissables et paralysé le commerce du monde.

Que dire du patriotisme? Le bon sens et l'expérience démontrent, monsieur l'Orateur, c'est-à-dire à ceux qui sont de vrais observateurs et qui peuvent tirer des conclusions

justes de leurs observations, que le commerce suit l'échelle des prix. Il ne suit ni le pavillon, ni la nationalité, mais le niveau des prix. Il est remarquable de constater que les personnes les plus portées à se cacher sous le manteau du patriotisme pour exploiter leurs semblables sont exactement celles qui font le moins preuve de patriotisme dans leurs affaires privées. On peut constater clairement que les pays non britanniques accordent à l'Angleterre des avantages commerciaux bien plus considérables que le Canada. En comparant notre tarif avec ceux de la Hollande, de la Belgique, de la Suède et de la Norvège, pour ne pas mentionner le Danemark, nous voyons que tous ces pays imposent des droits moins élevés sur les marchandises anglaises que le Canada. Cependant les honorables députés nous parlent de patriotisme. Je leur demande en toute sincérité si nous pouvons espérer que la Grande-Bretagne, maintenant qu'elle s'est lancée dans la politique des tarifs élevés, va nous traiter mieux que les pays dont elle a plus de faveurs?

Je vais citer les paroles de F. W. Hirst, qui s'appliquent très bien à cette situation: "Un mauvais client devient-il meilleur s'il est un cousin ou un frère, et un bon client devient-il moins utile s'il est une simple connaissance, ou un ami ou un voisin?" C'est résumer toute la question en une seule phrase.

Si les honorables députés d'en face sont sincères dans leur attitude et honnêtes dans leur patriotisme,—et je les pense sincères,—ils n'ont peut-être pas vu les dangers de leur politique douanière. C'est pourquoi je veux les leur signaler, espérant qu'ils pourront plus tard la modifier pour la rendre conforme à leurs aspirations patriotiques. Jusque-là, il leur sera bien inutile de faire appel au patriotisme de qui que ce soit puisque des nations étrangères offrent à la Grande-Bretagne de meilleurs pactes de commerce, de meilleures conditions d'échanges que le Canada. Ainsi le congrès n'a pas réussi à faciliter les échanges entre les nations par l'abaissement des murailles douanières ou l'amélioration de l'état économique du monde en général. Au contraire, pour citer un brillant journaliste anglais: "Après quatre semaines de combats, les croisés qui y étaient engagés se sont retirés sans avoir atteint leur but, mais se consolant avec les honneurs de la guerre représentés par une formule très précieuse et échangeant des cadeaux pour entretenir l'amitié." Un autre, moins nuancé mais au langage plus direct, a dit que ce ne fut "qu'un compromis lourd des germes de discordes et de querelles futures".

De peur qu'on ne m'accuse d'être l'un de ces tenants irréductibles et solitaires des tarifs douaniers très bas, j'appelle l'attention de mes honorables vis-à-vis sur l'une des institutions les plus respectables de notre pays, l'une de ces institutions que notre ministre du Commerce (M. Stevens), notre premier ministre (M. Bennett), notre *Ottawa Journal,* comme d'autres personnages ou journaux importants ont l'habitude de citer avec faveur. Je veux parler de la banque de la Nouvelle-Ecosse, laquelle a des vues qui s'accordent parfaitement avec les miennes en la matière. Dans son dernier bulletin mensuel, elle écrit ces mots que je signale tout particulièrement à l'honorable représentant de Weyburn (M. Young):

> Les tarifs douaniers élevés et la réglementation rigide relativement aux changes continuent à paralyser le commerce dans le monde entier. L'abaissement des exportations du Canada atteint à peu près les proportions de celui des exportations de toutes les nations. Le volume du commerce international ne suffit certes pas à assurer l'acquittement des obligations financières internationales.

Le volume du commerce international ne suffit pas à assurer le règlement des dettes internationales. Cependant, le Gouvernement, usant de toute son intelligence, a pris des mesures en vue de susciter de nouveaux obstacles au règlement des obligations financières entre nations. Il ajoute ainsi une petite pierre au fardeau d'un monde harassé, luttant pour sortir du bourbier des théories commerciales erronées et des méthodes monétaires malsaines.

Après la leçon de cette conférence, reste-t-il des gens assez optimistes pour attendre beaucoup d'un congrès international, même si on y doit étudier la question douanière? Je n'hésite pas à affirmer que j'espère bien peu de voir les nations disposées, pour l'heure, à adopter une politique d'expansion commerciale plus sensée, ou même une politique quelconque en dehors d'un nationalisme économique étroit. Je joue cartes sur table avec mes honorables vis-à-vis. Je crois qu'ils ont la majorité à l'heure actuelle. Mais notons que leur attitude défaitiste constitue également et complètement l'annonce d'un désastre. J'ai bien peu d'espoir, par exemple, que les capitalistes puissants et égoïstes du Canada comme d'Angleterre, de France, d'Allemagne, du Japon ou d'ailleurs, abandonnent l'emprise qu'ils ont acquise sur les gouvernements. J'ai bien peu d'espoir que les grands industriels du Canada relâchent la pression constate qu'ils exercent sur le Gouvernement. Je n'espère pas davantage voir le parti conservateur leur résister. Voilà, à mon sens, l'aspect le plus tragique de cet état de choses. Je ne crois pas qu'on puisse espérer voir les puissances d'argent, si égoïstes, de notre pays ou d'ail-

leurs mettre un frein à leur œuvre sans relâche de destruction du monde. Il n'y a pas d'espoir immédiat, mais il reste encore un espoir tout de même. Il reste l'espoir bien faible que les gens à l'esprit large et aux vues bien claires sur l'avenir verront ce qui se produit: le commerce du monde descend à un point presque imperceptible et le dépasse même; le désastre économique inévitable est suspendu sur nos têtes, aucun de nous ne pouvant songer à l'éviter. Sir Arthur Salter a exprimé la même idée, en termes sans doute meilleurs que les miens, dans le numéro d'octobre 1932 de *Foreign Affairs*:

La vie économique du monde, telle qu'elle se développe et trouve son expression dans les activités multiples de l'homme, comporte de plus en plus les échanges entre les nations et l'établissement d'un ordre de choses universel. Il est incroyable que la politique des gouvernements mette sans cesse obstacle à cette évolution naturelle et inévitable. Il faut créer un régime d'ordre universel; le nationalisme économique ne peut être qu'une phase passagère de l'histoire du monde.

Mais, je le répète, je ne vois pas qu'on puisse espérer quoi que ce soit au Canada d'ici à deux ans; il en sera de même en Angleterre jusqu'aux prochaines élections. Mais il reste un espoir lointain: ce rayon très faible d'espoir que même nos honorables vis-à-vis pourront peut-être, un beau jour, finir par comprendre ce que leur politique, qui est celle du monde entier je l'avoue, produit sur le monde.

Pour les superstitieux, dont vous n'êtes pas, monsieur l'Orateur, il doit être alarmant de songer que la dernière conférence a été le treizième congrès impérial. Les honorables membres de la droite peuvent y trouver, plus que dans tout autre fait, une excuse à leur insuccès.

La réunion de cette conférence n'a pas permis au monde de se croire plus près d'une solution qu'il y a un an: le contraire serait vrai. La valeur des échanges internationaux est diminuée de moitié au regard de ce qu'elle était il y a deux ans. Le volume de notre commerce avec la Grande-Bretagne accuse une diminution constante. Et en passant, il y a lieu de prendre note de l'effet que l'application du programme du présent régime a exercé sur le commerce britannique avant la conférence.

Par suite de l'application de la politique de nos adversaires, qui font grand étalage de leur patriotisme, nos exportations au Royaume-Uni tombèrent de $15,000,000 qu'elles étaient au mois de mai 1930, à $8,500,000 au mois de mai 1932. Nos importations de la métropole accusent une diminution correspondante. De $15,000,000 qu'elles étaient en mai 1930, elles tombèrent à $13,000,000 en mai

1931 et à $8,500,000 en mai 1932. Cette situation s'explique de deux manières: La diminution de la puissance d'achat de notre population et le relèvement excessif des droits sur les articles d'importation de la Grande-Bretagne par le présent régime.

Nous avons constaté l'existence de cette situation, la contraction du volume du commerce et l'accentuation de la crise mondiale qui devenait de plus en plus aiguë. Ces paroles ne sont pas de mon crû; elles sont extraites du rapport du comité financier de la Société des nations, qui a été publié au mois de juin dernier. Nous nous sommes rendu compte que le chômage augmentait dans tous les pays et que les armements s'accumulaient avec une rapidité sans précédent. Nous avons constaté qu'ici, au Canada, un tiers des ouvriers employés dans l'industrie étaient réduits à la mendicité et, je le ferai observer en passant, la situation ne s'est pas améliorée depuis la conclusion de cet accord. Il est intéressant de prendre note que, si ces ouvriers avaient déclaré la grève, on aurait probablement trouvé un moyen de les emprisonner ou de les exclure du sol canadien. A tout événement, je me demande qui assumera la responsabilité d'emprisonner ou d'exclure du pays les gens responsables de la continuation du chômage au détriment de notre classe ouvrière. Pour quelle raison ne fait-on pas intervenir la loi pour mettre en prison ceux qui refusent d'adapter leur programme d'une façon plus intelligente aux exigences de l'époque que nous traversons? Voilà autant de questions, cela va de soi, auxquelles personne ne peut répondre.

Mais, nous avons découvert d'autre chose encore. A l'époque de la réunion de la conférence, nous avons constaté que depuis vingt-cinq ans, les importations du Canada représentaient à peine la moitié des exportations que nous avons faites sur les marchés de la métropole.

Le texte même de l'accord m'a fort intéressé lorsque j'ai commencé à l'examiner de près. Je n'ai pas encore eu le temps, c'est vrai, de parcourir tous les tableaux par le menu; cependant, j'ai fait mon possible en conscience pour les étudier et les comprendre. Je constate, par exemple, que la Grande-Bretagne nous avait déjà accordé des préférences sur sept des dix-sept articles dont le Gouvernement fait si grand état et qu'il attribue au splendide travail qui fut accompli à la conférence. En ce qui regarde ces sept articles,—le bois d'œuvre, le poisson, les conserves de saumon, l'amiante, le zinc, le plomb et le tabac, —la Grande-Bretagne nous avait déjà présenté, de sa bonne grâce, les mêmes préférences précisément sans aucun effort de notre

part. Je n'ai pas le temps d'analyser les tableaux en détail; je me contenterai de souligner les articles qui sautent le plus aux yeux. Je suivrai l'exemple de mon honorable ami de Kamouraska (M. Bouchard), qui s'est occupé du beurre tantôt. Je désire également revenir sur cette question bien que, je l'avoue en toute franchise, le sujet commence à devenir rance.

Sous le régime de la préférence britannique en vigueur notre beurre bénéficiait d'un droit de 10 p. 100; c'est-à-dire que, si notre beurre rendu en Angleterre valait 25c. la livre, le beurre étranger était tenu d'acquitter un droit de 2c. ½ la livre. Le ministre du Commerce (M. Stevens) et le premier ministre (M. Bennett), c'est évident, n'étaient pas satisfaits de cette préférence *al valorem* de 10 p. 100 et ils ont fait en sorte d'obtenir d'autres concessions. En vertu du nouvel accord, la préférence sur le beurre est fixée à $3 par 112 livres. Or, un calcul des plus simple nous démontre que cette préférence équivaut à environ 2c.68 par livre. A $3 par 112 livres, il ne s'agit plus d'un droit *ad valorem*. Et quelle est la conséquence de ce changement? Tant que le prix du beurre reste bas, à 25c. la livre ou moins, le nouvel arrangement fait mieux l'affaire; cependant, du moment que le prix du beurre montera à 27c. la livre,—une augmentation de 2c. à peine,—le présent arrangement sera le moins avantageux si l'on se place au point de vue du producteur. Voilà l'aspect le plus surprenant de cet accord. Sous le régime du traité en discussion, les concessions accordées au producteur de beurre canadien sont diminuées au lieu d'être augmentées. Supposons pour un instant que le prix du beurre monte à 50c. par livre. En vertu de la préférence que l'Angleterre nous avait déjà accordée, notre beurre aurait bénéficié d'un avantage de 5c. par livre en prenant pour base le droit *ad valorem* de 10 p. 100 qui frappe le beurre étranger. Or, en vertu du nouvel accord, la préférence n'est plus que de 2c.68 par livre au lieu de 5c. Si ce résultat est si merveilleux que le Gouvernement l'explique aux laitiers et aux sociétés laitières, sur le sort desquels il a versé tant de larmes, il y a deux ans. Et par-dessus le tout, nous avons encore les droits imposés sur les écrémeuses qu'il ne faut pas oublier.

Maintenant, passons à l'article concernant le bétail. Jamais de ma vie je n'ai lu dans les journaux autant d'exposés inexacts et malhonnêtes quant aux éventualités qu'offre le marché du Royaume-Uni pour l'écoulement de notre bétail par suite de la levée de l'interdiction et l'aplanissement des autres difficultés. Aussi loin que je remonte dans mes souvenirs, je n'ai jamais rien vu de pareil. A titre d'exemple, le *Calgary Herald* publie ce qui suit:

> Un fait de nature à nous intéresser tout particulièrement, c'est le débouché avantageux qu'offre les marchés de la Grande-Bretagne au bétail de boucherie du Canada. Mais, quoi qu'il en soit, on peut dire sans erreur que l'Alberta peut fournir au moins 100,000 bouvillions de boucherie à l'Angleterre annuellement.

Le même éditorial continue:

> Mais la tâche d'occuper les cultivateurs de la province...

Notez bien, tout ce qu'il faut est d'occuper les cultivateurs de la province. Remarquez également que c'est une seule province qui envoie 100,000 bouvillons de boucherie en Angleterre. L'ex-ministre de l'Agriculture (M. Motherwell), ou quiconque est renseigné sur l'agriculture, sait qu'il est impossible pour une seule province de trouver un marché de 100,000 bêtes à cornes en Grande-Bretagne. Est-il étonnant que le professeur Corbett fasse des déclarations peu sages, peut-être, mais honnêtes? Le professeur Corbett, de l'université McGill, écrit:

> Il était clair dès le commencement que la conférence d'Ottawa était vouée à un échec, d'un point de vue économique, et qu'elle ne pouvait améliorer d'une manière sensible et définitive le commerce de l'empire avec les méthodes proposées.

On a fait divers calculs au sujet de ce marché, et l'on en est venu à la conclusion que les exportations de bêtes à cornes seraient de 100,000 à 400,000 par année. Il est des cultivateurs qui l'ont cru, de même qu'il y en a qui ont pensé que le prix de leur blé serait de 6c. le boisseau de plus. Ils devaient être désillusionnés. Les journaux ont publié des commentaires assez exacts sur la conférence. Les éditoriaux ont été de nature à induire en erreur. Je pourrais me servir d'une autre expression, mais c'est la plus atténuée que je choisis dans le moment, étant donné l'assemblée à laquelle je m'adresse. Même le ministre de l'Agriculture (M. Weir) ne saurait la tolérer; il a nié complètement les calculs des journaux. Il a affirmé lui-même qu'ils étaient ridicules; qu'ils n'étaient nullement fondés, et qu'il n'y avait aucune perspective d'un tel marché Il est allé plus loin. Que les honorables députés de la droite protestent s'ils le veulent, mais n'empêche que leur propre ministre de l'Agriculture a dit, rapporte-t-on, que le marché naturel pour les bêtes à cornes du Canada était celui des Etats-Unis.

M. BOWMAN: Comment y aurez-vous accès?

M. GARLAND (Bow-River): Mon collègue me demande comment nous allons atteindre ce marché. Avec un peu d'encouragement et quelques négociations convenables nous pourrions mieux réussir à obtenir un débouché pour nos bestiaux aux Etats-Unis que nous ne pouvons jamais le faire dans le Royaume-Uni.

M. BOWMAN: C'est votre idée.

M. GARLAND (Bow-River): Non, c'est le bon sens. Laissez-moi dire que l'an dernier nous avons expédié aux Etats-Unis 27,375 bêtes à cornes, alors que nous en avons expédiées en Grande-Bretagne 26,734. Le ministre de l'Agriculture dit...

M. SENN: Puis-je poser une question?

M. GARLAND (Bow-River): Un moment. Le ministre de l'Agriculture dit que moins de 25,000 bestiaux seront exportés dans le Royaume-Uni l'an prochain.

M. SENN: L'honorable député ne sait-il pas que les bestiaux expédiés aux Etats-Unis étaient jeunes et non engraissés, et que ceux qui ont été vendus en Grande-Bretagne étaient des animaux de boucherie?

M. GARLAND (Bow-River): Certainement; je puis assurer mon honorable ami que je le sais. Quelle différence cela fait-il? Si nous avons des bestiaux à vendre, il nous faut un marché. Peu importe qu'ils soient engraissés ou non.

Des VOIX: Oh oui! c'est différent.

M. GARLAND (Bow-River): Je n'ai pas le temps de répondre à toutes ces interruptions. La plupart des bêtes à cornes que nous expédions de l'ouest à l'est du Canada sont des animaux maigres et jeunes. Vous êtes bien content de les avoir et nous sommes heureux de les vendre si nous pouvons en obtenir un prix raisonnable. Mais je n'ai pas le temps de répondre à toutes ces questions. Passons au blé.

M. McGIBBON: C'est bien; laissez les bestiaux et parlez du blé.

M. GARLAND (Bow-River): J'ai traité la question des bêtes à cornes; tout ce que nous avons en Angleterre, selon le ministre de l'Agriculture, est un marché de moins de 25,000 bestiaux. Si ce n'est pas assez pour l'honorable député, je n'y puis rien.

Quant à la préférence sur le blé, peut-être les honorables députés des deux groupes de la gauche en ont-ils assez dit à ce sujet,—et les honorables membres de la droite auraient pu exprimer la même opinion,—pour montrer que cette préférence n'est d'aucun avantage pour les producteurs de blé canadiens. Le marché ne sera pas amélioré; le prix ne sera pas augmenté, car nous devons accepter celui de l'univers.

Les autorités canadiennes en matière de blé conseillèrent fortement au premier ministre de renoncer à cela, mais avec sa manière forte et impétueuse ordinaire il voulut atteindre son but et il l'atteignit. A ce sujet, la Coopérative du blé de l'Alberta a ceci à dire:

> Il est douteux que même le tenant le plus optimiste de la préférence pour le blé ose dire qu'il en résultera directement une légère augmentation du prix pour le blé canadien. Il est tout à fait improbable que le producteur canadien profite financièrement de l'opération de la préférence sur le blé canadien.

L'article continue en faisant observer que l'exportation du blé canadien en Grande-Bretagne est de 100 millions de boisseaux approximativement. Dans le fait, la moyenne depuis cinq ans est de 76,194,000 boisseaux. Au mieux, monsieur l'Orateur, on peut espérer vendre 100 millions de boisseaux en Angleterre. Les explications récentes ont démontré que le grain acheminé comme à l'ordinaire, via Buffalo, et les ports américains, ne profitera pas de la préférence. Voyons ce que cela veut dire. Tout d'abord, je pose cette question. Est-il juste de la part du premier ministre du Canada de rejeter sur autrui la responsabilité de ses actes, en disant que sur ce point c'est au gouvernement britannique de décider. N'oublions pas que c'est le premier ministre plus que tout autre individu, plus que toute autre organisation, qui a imposé cette préférence à la conférence. Ce fut depuis le commencement son idée de choix, mais il n'a pas calculé les difficultés qui pourraient se présenter et il ne les a pas résolues. Maintenant il se trouve aux prises avec le plus gros problème qui se présente au producteur de grain de l'Ouest depuis longtemps.

Que va-t-on faire? Il ne faut pas oublier que de la moitié aux deux tiers de tout le blé que nous vendons en Angleterre passe par les ports des Etats-Unis. Pourquoi cela? Un coup d'œil sur la carte et l'examen des tarifs de transport vous donnent la réponse. Le grain prend cette direction parce que le prix de transport est moindre. Maintenant, on propose sérieusement que nous payions beaucoup plus cher de fret pour charger notre grain dans les ports canadiens de l'Atlantique. Je vous le dis, monsieur l'Orateur, ceux qui préconisent cette politique tout à fait ruineuse pour les producteurs de grain de l'Ouest canadien entreprennent là quelque chose susceptible d'avoir les pires conséquences pour le pays. Franchement, si l'on continue d'insister sur cette politique, je me demande ce qui arrivera à la Confédération. (*Exclamations.*)

Je parle sérieusement. Nous avons comme vous immigré au Canada. Nous nous sommes établis dans l'Ouest et par notre travail et nos efforts nous avons contribué au progrès du Canada. Si vous voulez maintenant nous appauvrir et nous amoindrir davantage en nous obligeant à expédier notre grain par vos ports, vous commettez une grave erreur politique.

M. McGIBBON: Voulez-vous rester au biberon toute votre vie?

M. GARLAND (Bow-River): Non. Ce sont les Provinces maritimes qui le veulent. Que signifie cette récente décision du gouvernement britannique? Elle signifie que, durant la saison des glaces, notre grain sera détourné de son acheminement naturel, à grande perte pour nous. Notez que j'apprécie beaucoup les aspirations et l'ambition de la population de la Nouvelle-Ecosse et des Provinces maritimes en général, mais qu'ils me permettent de leur dire qu'elles ne peuvent se réaliser au prix des sacrifices des producteurs de la plus grande richesse naturelle du Canada, le blé. Il en irait autrement si le pays entreprenait de nous assurer de ce côté des frets égaux à ceux dont nous jouissons actuellement dans les ports américains. Il s'ensuit donc que pour jouir de cette préférence la proportion de ces 600 millions de boisseaux destinés au marché anglais devra être détournée de son parcours naturel. Ce qui veut dire que le princial facteur déterminant les taux de transport sur l'Atlantique, c'est-à-dire le transport par les paquebots de New-York, ne jouera plus à notre avantage. Dans le passé, nous avons constaté que tous les armateurs opérant sur l'Atlantique ne saisissent que trop promptement les occasions de relever le fret. Les chiffres que l'honorable député de Macleod (M. Coote) citait hier soit l'établissement parfaitement. On y constate que le prix sur la ligne New-York-Liverpool n'est que de 4 cents ½, alors que pour Glasgow, service intermittent, il est de 7 cents, et pour Anvers, de 10 cents. Que serait le taux d'une consignation d'Halifax en Angleterre, les honorables députés de la droite doivent le savoir.

Un autre inconvénient de ce traité sera l'exploitation des producteurs de grain de l'Ouest par l'association, ou le cartel de la coopérative,—appelez-là comme il vous plaira, —des armateurs des lacs. Cela signifie définitivement que nous ne devons pas envoyer notre grain à Buffalo ou à tout autre entrepôt des Etats-Unis, et que si nous quittons la voie coûteuse et longue de transport par voie ferrée canadienne nous perdons tous les soi-disant avantages qui peuvent se trouver dans la préférence. Nous devons nous souvenir que nous expédions en Europe environ 100 millions de boisseaux de blé et que de la moitié aux deux tiers de cette quantité sont chargés dans des ports des Etats-Unis. Nous n'aurons aucune préférence sur cette partie de nos envois. Il est facile d'imaginer la somme de préférence que nous aurons sur le reste. De quel avantage énorme cela sera! Cela ne fait pas monter les prix, n'élargit pas les débouchés; cela s'applique seulement à environ 50 millions d'un approvisionnement disponible de 600 millions de boisseaux. Acclamons la préférence! Voilà, monsieur l'Orateur, ce qu'on offre à l'agriculture, une industrie qui, dans la décade de 1921 à 1931—et n'oubliez pas que la baisse a continué depuis 1931—a souffert de sérieuses modifications dans la valeur des propriétés.

Je vais citer des chiffres à ce sujet. Aujourd'hui nous avons 28,000 propriétaires de fermes de moins qu'en 1921. Nous avons une augmentation de 32.9 p. 100 dans la nombre des fermiers locataires. Nous avons une augmentation de 70 p. 100 dans le nombre de fermes appartenant en partie ou étant exploitées en partie par des fermiers ou métayers. Nous voyons une baisse de 20 p. 100 dans la valeur des fermes, ce qui, additionné, signifie une perte de $1,025,000,000 dans la valeur des propriétés de culture. Nous avons eu une baisse dans la valeur des terres qui, calculée de manière à s'appliquer à chaque ferme séparément, signifie $1,495 par ferme.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Le temps alloué à l'honorable député est expiré.

M. GARLAND (Bow-River): Permettez-moi de terminer ma phrase. Nous avons une diminution de 41 millions dans la valeur des constructions agricoles. La valeur moyenne des terres de culture a diminué de 39 p. 100 et il y a encore un fait qu'on doit bien faire comprendre aux députés de la droite; c'est que 224,000 cultivateurs sur 728,000 ont fait rapport de l'état de leurs hypothèques et ce nombre, représentant un tiers du total, indique l'existence d'hypothèques montant à près de 700 millions. Et, cependant, les députés de la droite nous offrent pour nous tirer de ces difficultés, quoi? Rien.

M. A.-L. BEAUBIEN (Provencher): J'hésite à me lever, monsieur l'Orateur, et prendre la parole après avoir entendu l'intéressant exposé de faits présenté par l'honorable député de Bow-River. Mais, avant d'entrer dans les détails des accords je voudrais faire allusion à une déclaration du ministre de l'Agriculture (M. Weir) au cours de l'élection complémentaire de Huron-Sud. Le ministre de l'Agriculture, supposé indépendant en politique, ne sachant rien du jeu de la politique, a, je pense,

plus exploité la politique qu'aucun ministre de l'Agriculture avec qui j'ai eu des relations depuis que je suis à la Chambre. Le *London Free Press* rapporte les paroles du ministre de l'Agriculture, à Hensall, le 30 septembre dernier:

D'un autre côté, le gouvernement Bennett a, par tous ses actes, indiqué son souci de l'agriculture et a fait entrer dans les statuts des lois qui ont fait tomber 36 millions de plus, par année, dans la poche des cultivateurs.

Or, monsieur l'Orateur, je suis cultivateur moi-même et j'attends encore pour voir une partie de ces 36 millions, exception faite de la prime sur le blé et je puis dire à ce sujet que la prime, telle qu'on l'appliquait au blé, a été injuste pour une forte proportion des cultivateurs. Quelques fermiers de ma région ont touché beaucoup, mais des cultivateurs à 15 milles de chez moi n'ont rien eu, parce qu'ils n'avaient pas de récolte. Mais le ministre de l'Agriculture, après avoir fait cette déclaration, aurait pu dire aux électeurs de Huron-Sud combien le ministre du Revenu national avait enlevé de la poche des cultivateurs par son application de la loi des douanes.

J'ai ici un état qui montre bien la situation. Un individu de mon comté a acheté aux Etats-Unis un veau de cinq mois pour lequel il a payé $125,—et permettez-moi de dire qu'un cultivateur qui a foi en son pays au point d'acheter du bétail de ce prix pour améliorer son troupeau ne devrait pas être puni comme celui-là l'a été. Ayant payé $125 pour l'animal, il lui fallut payer $60 de plus pour le transport par messageries et $15.46 de droits de douane. Dès que l'animal était enregistré il était censé obtenir une remise des droits. Il demanda cette remise et il reçut $6.56 sur les $15.46. Voici ce que lui a dit le receveur de la douane:

La différence dans le montant accordé sur le montant réclamé est due au fait que le payement pour cette importation a été fait en argent canadien et cela devient par conséquent sujet à un droit spécial sur le montant du change à la date d'expédition.

Peut-on trouver quelque chose de plus ridicule que cette mise en vigueur de la loi douanière qui punit le cultivateur désireux d'améliorer son troupeau et a beaucoup de peine à joindre les deux bouts?

Nous faisons exactement le contraire pour les importations de la Grande-Bretagne; dans ce cas, nous relevons la valeur de la livre sterling. Je dis donc au ministre de l'Agriculture qu'avant de se présenter devant le peuple pour dire quelles sommes ce Gouvernement a fait tomber dans le gousset des cultivateurs, il devrait aussi leur dire combien le Gouvernement a enlevé de leurs poches par la mise en vigueur de la loi des douanes et par ces arrêtés de l'exécutif.

L'autre jour, l'honorable député de Compton (M. Gobeil) m'a fait l'honneur de citer des passages de mon discours. Avant de lire ses observations, on me permettra de dire que l'honorable député était l'homme important envoyé de Québec dans Huron-Sud pour gagner l'élection. Il a parlé à un endroit appelé Drysdale et a expliqué aux cultivateurs les avantages de la conférence impériale et des accords commerciaux, mais il en ignorait le premier mot, car il ne les avait jamais vus. Qu'est-il arrivé? A un endroit où il a parlé le candidat conservateur a eu sept votes.

M. GOBEIL: Combien de personnes?

M. BEAUBIEN: Les chiffres sont là. S'il avait parlé là deux fois, il n'aurait pas eu un seul vote.

L'honorable député de Compton a cité de mon discours les passages suivants:

Le Gouvernement, non content d'élever un mur douanier autour du Canada et de ruiner notre propre pays, essaie d'entraîner tout l'Empire britannique dans la ruine en l'entourant complètement lui aussi, d'un mur douanier. A titre de représentant en cette Chambre d'une circonscription agricole et ayant à cœur les intérêts du pays en général, je ne vais pas accepter ces accords les yeux fermés simplement pour plaire à mon très honorable ami le premier ministre. Tout cela n'est qu'une farce. (*Exclamations.*) C'est une farce; vous le savez et vous ne pouvez sortir de là.

Je crains, monsieur l'Orateur, que tout cet accord commercial ne soit, non seulement une farce pour les cultivateurs, mais une farce qui coûtera cher. Que trouvons-nous dans l'accord? Je ne veux traiter que de trois ou quatre articles, les articles qui intéressent les cultivateurs. Je n'ai pas l'intention d'étudier les autres qui ont été discutés à fond. Je vais prendre la préférence sur le blé, et je crois être dans le vrai en disant que jamais on n'a tant exagéré que ne l'ont fait les honorables députés de la droite et les journaux touchant tout autre accord commercial préparé au pays qu'ils n'ont exagéré les avantages de cet accord. Certains députés, dont je m'occuperai plus tard, ont fait des déclarations qu'ils seraient en peine de justifier;. ils ont dit que les résultats ne se produiront pas au sujet de la préférence sur le blé.

Je vous demande, monsieur l'Orateur, si jamais, au cours de votre expérience à la Chambre, vous avez jamais vu un chaos pareil à ce que nous voyons relativement à la préférence? Le premier ministre lui-même ignore ce que cela signifie; il ne peut pas nous dire si le blé canadien passant par des ports américains jouira de la préférence. Il

s'en remet au gouvernement britannique. Le très honorable ministre veut-il me dire si les producteurs de blé ou les commerçants de grain, par leur organisation, ont demandé au Gouvernement d'insister pour avoir une préférence sur notre blé? Je puis répondre pour le premier ministre. Il n'y a pas un individu, pas une organisation intéressée à la production du blé ou à sa vente qui ait demandé cela, mais M. McFarland, son protégé dans la Coopérative du blé s'est déclaré favorable à la préférence, comme l'a fait aussi M. J. R. Murray. Les producteurs s'y opposaient, et voici pourquoi. Ils savent que nous ne pouvons pas vendre tout notre blé à la Grande-Bretagne; ils savent que nous devons écouler notre blé sur tous les marchés du monde et, ce qui plus est, ils savent que nous devons vendre au prix du marché. En outre, ils savent que, si nous déplaçons d'autre blé de la Grande-Bretagne, ce blé ainsi déplacé prendra la place du nôtre sur le continent. Qu'on me permettte de poser une question au premier ministre et au ministre des Chemins de fer (M. Manion). J'aperçois le ministre des Chemins de fer à son siège et je désire lui poser cette question: Pense-t-il que la Russie va cesser de produire du blé? Croit-il que l'Argentine renoncera à produire du blé? Non, monsieur l'Orateur, le fait est que tout cela n'est qu'un camouflage créé dans le but de tromper l'industrie agricole. La préférence pour le blé ne peut s'appliquer qu'au détriment de nos producteurs de blé, car il nous faut vendre notre blé sur le marché mondial; de fait, nous devons le vendre sur tous les marchés qui nous sont accessibles.

Ce n'est pas tout. Imaginons que les autres pays producteurs de blé,—des pays comme la Russie, l'Argentine et les états balkaniques,—décident de former une coalition pour nous évincer du marché du continent. Quel tort cela ne causerait-il pas à nos producteurs de blé de l'Ouest dont la situation, aujourd'hui, leur rend si difficile de gagner leur vie.

Un des articles des accords qui, je dois l'avouer, m'amuse beaucoup, c'est l'article touchant le jambon et le bacon. J'ai entendu des députés,—je crois que j'ai entendu mon honorable ami de Kindersley (M. Carmichael), —faire des éloges de cet article et en parler comme d'une chose susceptible de faire grand bien au Canada. Laissez-moi le lire. Je sais, monsieur l'Orateur, que vous connaissez quelque chose à la culture, parce qu'aujourd'hui, tout homme occupant un poste responsable est né sur une ferme ou a épousé la fille d'un cultivateur. Je vais donc lire l'article et vous laisser en tirer vos conclusions:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni signifie son intention de prendre, aussitôt que possible après la réception du rapport de la commission étudiant présentement...

Cette commission pourrait bien ne pas présenter son rapport avant un an.

...la réorganisation de l'industrie porcine au Royaume-Uni, les mesures voulues pour la réglementation quantitative des approvisionnements de bacon et de jambon arrivant sur le marché du Royaume-Uni, et s'engage à insérer dans toute loi qu'il pourra proposer...

Remarquez bien ces mots "qu'il pourra proposer". L'article ne dit pas qu'il proposera une loi.

...au parlement aux fins de réglementer les approvisionnements de bacon et de jambon de toute provenance importés au Royaume-Uni, des dispositions visant l'admission en franchise du bacon et du jambon canadien de bonne qualité jusqu'à concurrence de 2,500,000 quintaux par année.

Je désire poser à mes honorables amis de Haldimand (M. Senn) et de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) une question à laquelle je serai heureux qu'ils répondent. En 1929 et en 1930, ces deux honorables députés ont déploré devant nos cultivateurs le tort immense que le gouvernement King allait faire à l'industrie agricole. Je vous demande, monsieur l'Orateur, la permission de leur poser cette question: Entreprendriez-vous de vous lancer dans l'industrie porcine en vous fiant sur un article aussi vague que celui-ci, sur une disposition qui peut-être ne sera jamais réalisée? Allez-vous endurer dans la cour de votre ferme un troupeau de porcs qui vous écorcheront les oreilles, et cela rien que parce qu'on a inséré dans l'accord un article vague comme celui-ci, un article qui, je le répète, pourrait bien n'être jamais mis en vigueur? Néanmoins certains honorables députés et certains journaux louent cet article 6 que je viens de lire. Je le répète, et j'espère que mon honorable ami de Compton (M. Gobeil) m'entend...

M. GOBEIL: Certainement.

M. BEAUBIEN: ... je le répète, monsieur l'Orateur, cet article est la meilleure farce qui ait jamais été formulée dans un accord commercial. Je sais que mon honorable ami de Compton n'ira jamais se lancer pour de bon dans l'industrie porcine tant qu'il ne connaîtra pas le rapport de cette commission et tant que le gouvernement du Royaume-Uni n'aura pas proposé la loi nécessaire en question. Aucun cultivateur intelligent ne le fera dans ces conditions, en tablant sur un article aussi vague que celui-ci. Le texte de l'article 6 est vague et illusoire. Les cultlivateurs n'accepteront pas cela.

Un MEMBRE: Comment le savez-vous?

M. BEAUBIEN: Je le sais parce que je sais que les cultivateurs comprennent le bon

sens. Si mon honorable ami de Parkdale (M. Spence) veut parler, il ferait mieux de se lever.

M. SPENCE: Vous vous trompez d'adresse, cette fois.

M. BEAUBIEN: Voyons maintenant l'article 9 de l'accord:

Le gouvernement de Sa Majesté au Canada invitera le Parlement à adopter la législation nécessaire pour remplacer les droits de douane présentement imposés sur les marchandises désignées au tableau E par les droits indiqués audit tableau. Toutefois rien dans le présent article n'empêchera le Gouvernement de Sa Majesté au Canada d'abaisser les droits désignés audit tableau tant que la marge de préférence britannique indiquée audit tableau sera maintenue ou de relever les droits du tarif intermédiaire ou du tarif général indiqués audit tableau.

Voilà, monsieur l'Orateur, un article très dangereux. Cela pourrait nous empêcher de conclure des accords avec les autres pays. Le Canadien qui désire voir son pays commercer aujourd'hui avec tout l'univers, va-t-il s'exposer à ce que le Gouvernement et le premier ministre prétendent qu'il n'est pas patriote? Puis, si cet article devient en vigueur et que nous désirons conclure des traités avec d'autres pays en dehors de l'empire, comment la marge de préférence va-t-elle subsister? Avec un certain droit défini et une préférence de tant, comment allons-nous faire des traités commerciaux et maintenir la préférence? Comment allons-nous pouvoir accorder à certains pays un traitement de faveur. Je le répète, c'est une clause dangereuse que nous ne devrions pas accepter.

Je vais maintenant citer le texte de l'article 13 de l'accord:

Le gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage, à la demande du gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni, à faire reviser par la commission du tarif, aussitôt que possible, les droits frappant toutes marchandises désignées dans telle demande en conformité des principes énoncés à l'article 11 du présent accord...

Le premier ministre quand il a présenté le projet de loi créant la commission du tarif, n'a pas paru tenir compte des droits des consommateurs canadiens; il a nié au consommateur canadien le droit de comparaître devant cette commission. Et voici qu'il est prêt à accorder aux représentants d'un pays autre que le Canada le droit de comparaître devant la commission. Permettez-moi de lui dire que le peuple canadien ne sera pas enchanté du procédé. On fait quelque cas des droits des consommateurs au pays. J'ignore si le premier ministre entend leur permettre de se présenter devant la commission. Il a la haute main sur tout et les consommateurs auront peu d'occasions favorables, il me semble. Si des sujets étrangers sont admis devant la commission du tarif pour y plaider leur cause, il sera injuste de refuser le même privilège à nos consommateurs.

J'aimerais à citer une couple de numéros du tableau tarifaire à l'appui de mon argumentation et de ma thèse. Le premier que je mentionnerai, c'est le 409 qui a trait aux écrémeuses. Tous les députés de comtés ruraux où l'on s'occupe d'industrie laitière connaissent le travail de ces cultivateurs et les difficultés auxquelles ils sont en butte. Que constatons-nous à ce sujet? Non content d'insérer dans la convention des dispositions vagues, le Gouvernement a accru le droit sur les écrémeuses. Le ministre de l'Agriculture et tous les voyageurs des wagons-fumoirs ont conseillé aux agriculteurs de se livrer à la culture mixte et de s'occuper d'industrie laitière, mais le Gouvernement fait précisément ce qui rendra la chose plus difficile. L'honorable député de Dufferin-Simcoe, l'honorable député d'Halton et l'honorable député d'Essex-Sud (M. Gott), qui produit des oignons...

M. GOTT: J'en suis fier.

M. BEAUBIEN: C'est très bien, s'ils ne sentent pas trop fort. Ces messieurs ont parcouru le pays. A grand renfort d'imprimés que l'organisation conservatrice a répandus dans tous les foyers ruraux en 1929 et 1930, ils ont dit aux cultivateurs combien le gouvernement King les maltraitait, et comme tout irait à merveille s'ils venaient au pouvoir. Les mêmes gens iront-ils dire aux cultivateurs aujourd'hui: "Le prix du beurre a baissé de 12 ou 15c. depuis que nous vous avons envoyé ces imprimés; c'est ainsi que nous vous avons aidés. Mais vous êtes encore trop riches; vous devrez payer un droit de 25 p. 100 sur vos écrémeuses." On cherche à camoufler les choses en disant que cet article entre en franchise sous le régime de la préférence britannique, mais cela remonte à plusieurs années. Auparavant, il entrait en franchise sous le régime du tarif intermédiaire et du tarif général, mais le Gouvernement a relevé le droit, après ce qu'il a dit aux agriculteurs en 1929 et 1930.

Que révèlent les statistiques au sujet des écrémeuses? Voici quelles ont été les importations globales:

1930	$ 955,182
1931	1,089,904
1932	455,721

Le petit nombre des importations en 1932 provient de ce que les cultivateurs n'ont pas d'argent pour s'acheter une écrémeuse. Pourquoi le Gouvernement cherche-t-il à détourner le commerce d'un pays à un autre, en oubliant le cours naturel des échanges? Nous n'avons

jamais importé d'écrémeuses de la Grande-Bretagne, sauf peut-être les grandes machines de beurrerie, etc.

Qu'arrive-t-il quand on s'efforce de faire dériver les échanges au mépris de leur cours naturel? Qu'est-il arrivé au sujet des oranges? Le Gouvernement a établi un droit sur les oranges pour faire dériver nos commandes des Etats-Unis à l'Australie et à d'autres pays de l'empire britannique. Voici les chiffres à ce sujet:

	1931	1932
Importations globales. .	$9,492,922	$6,459,707
Etats-Unis.	8,281,471	5,709,149
Australie.	97,475	69,488
Sud-Africain.	64,234	118,631
Jamaïque.	70,499	131,428
Japon.	319,698	282,705

Dans le dernier trimestre, le pourcentage des importations des Etats-Unis est plus élevé que jamais. Voici la statistique pour les mois de juillet, août et septembre de cette année:

Importations totales..	$1,069,555
Etats-Unis..	1,042,928
Australie..	24,995
Sud-Africain..	1,429

A propos d'écrémeuses, on dira probablement que les Anglais se mettront à fabriquer cet article ou que le cultivateur canadien pourra acheter une machine canadienne, mais il n'en est pas moins vrai que le fabricant canadien bénéficiera de la protection. Qu'est-il arrivé au sujet des oranges? Qui a payé le droit de 35c. par pied cube? C'est le consommateur, et il devra payer le droit de 25 p. 100 sur les écrémeuses.

Le Gouvernement se trompe s'il compte berner le cultivateur en disant: nous avons obtenu une préférence de 6c. par boisseau pour le blé. Au cours actuel du change, cela équivaut à environ 4c. et demi par boisseau. Le Gouvernement dira aux agriculteurs canadiens: nous avons conclu des arrangements qui vous permettront de vendre 2,500,000 quintaux de porcs, de jambon et de bacon. Dès que les cultivateurs liront ces dispositions,—s'il est un de mes électeurs qui ne les a pas lues, je les lui lirai,—ils ne pourront s'empêcher d'en venir à la conclusion que les fabricants sont les uniques bénéficiaires. Les droits d'importation qui existaient avant la conférence ont été maintenus. On fait simplement du camouflage en disant que cet accord sera utile à la vente des produits agricoles et les cultivateurs le savent bien. Si quelques-uns ne le savent pas encore, ils l'apprendront avant six mois.

L'honorable député de Compton (M. Gobeil) a relevé les remarques que j'avais faites en discutant l'adresse en réponse au discours du trône, mais s'il veut se donner la peine de relire les clauses de ces accords et révéler franchement la véritable situation aux cultivateurs, il devra admettre qu'elles ne sont qu'une plaisanterie très coûteuse pour l'agriculteur.

M. GOBEIL: L'honorable député veut-il dire qu'il se propose de déconseiller l'élevage des porcs dans sa circonscription?

M. BEAUBIEN: Je dirai à mon honorable ami que nous pouvons élever plus de porcs dans ma circonscription en six mois qu'on ne peut en élever en dix ans dans la sienne.

M. GOBEIL: Je demande à mon honorable ami s'il va déconseiller l'élevage du porc.

M. BEAUBIEN: Il n'y a aucun doute que cet accord commercial ne décourage les éleveurs. Mon honorable ami sait que nous ne pouvons pas actuellement vendre nos porcs et il sait également que cet accord n'incitera pas les cultivateurs à entreprendre cet élevage.

Une VOIX: Attendez les résultats.

M. BEAUBIEN: Oui, attendez les résultats. Il va d'abord falloir attendre que le gouvernement anglais adopte les mesures voulues. Cela n'est pas une certitude, car l'accord dit qu'il "pourra" et non qu'il "devra". Mon honorable ami a-t-il des renseignements particuliers? Dans ce cas, pourquoi ne les a-t-il pas communiqués à la Chambre? Si mon honorable ami était un véritable cultivateur et n'avait pas des opinions aussi outrées, il n'entreprendrait jamais l'élevage du porc après avoir lu cette clause de l'accord. Il en comprendrait l'obscurité et il y verrait l'absence de tout encouragement.

Les efforts du Gouvernement en vue de tenir ses engagements envers les agriculteurs et le Canada tout entier, sauf les manufacturiers, ont été complètement stériles. Si le Gouvernement ne modifie pas sa politique, s'il ne fait pas quelque chose pour les producteurs primaires et s'il ne cesse pas de donner davantage aux manufacturiers et à ceux qui jouissent d'un monopole dans notre pays, quand il fera des élections, que ce soit cette année, l'an prochain ou dans deux ans, la population canadienne, surtout des régions rurales, rendra son verdict et la plupart des députés du Gouvernement resteront sur le carreau.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'O...

M. l'ORATEUR: Je dois avertir la Chambre que si le premier ministre prend la parole il clôt le débat.

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, il y a maintenant trois semaines que j'ai déposé cet accord à la Chambre. Personne ne pourra nier qu'on ait accordé toute la latitude possible à la discussion de tous les détails,

même à celle des tableaux. Pendant ces trois semaines l'on a prononcé un grand nombre de discours et gaspillé bien du temps et, en vérité, l'on a apporté plus de violence que de clarté à la discussion. A venir jusqu'à hier soir, l'opposition avait rempli 528 colonnes du compte rendu des débats, tandis que les députés du Gouvernement s'étaient contentés de 263 colonnes, dont 50 que j'avais moi-même prises pour expliquer l'accord et ses tableaux. Tout autre commentaire serait superflu.

Nous avons été les témoins d'une situation étrange. Dans toutes les annales parlementaires, on a rarement été témoin de chose plus extraordinaire. Nous avons vu un grand parti trahir et répudier de grandes idées politiques. Nous l'avons vu renier ses chefs, oublier son passé et énoncer de nouvelles théories tout à fait différentes de ses croyances d'autrefois. Il a sacrifié son passé et ses grandes traditions, à quoi? Je vais essayer de le démontrer. Avant de reprendre mon siège, je vais m'efforcer d'expliquer à la Chambre ce qu'était la politique traditionnelle du parti libéral, quelles modifications on y apporte maintenant et la raison de cette volte-face. Cette politique des préférences impériales, ou du traitement préférentiel des produits canadiens sur le marché anglais était une partie fondamentale des enseignements du libéralisme au temps de sir Wilfrid Laurier. En 1897, lui et son ministre des Finances, au nom du gouvernement d'alors, présentèrent à la Chambre des mesures accordant gracieusement des préférences aux marchandises anglaises. Voici ce qu'ils disaient alors: "Ce que nous donnons, nous l'offrons gracieusement, sans compensation, sans espérer en tirer d'avantages". Non, pas sans en espérer des avantages. Il n'était pas question d'avantages précis il est vrai, mais il y avait l'espoir latent qu'un beau jour les Anglais, se rendant compte de l'importance des faveurs que leur accordait le Canada, nous accorderaient en retour des avantages analogues. Certains affirment qu'il n'en est pas ainsi. Parce qu'ils ont fait cette affirmation au cours de la présente discussion, j'ai l'intention d'indiquer très brièvement, par des extraits appropriés et topiques, non seulement de leurs exposés politiques au pays, mais aussi de leurs exposés dans le centre de l'Empire, leur façon exacte de voir.

En 1897, le parti conservateur, alors dirigé par sir Charles Tupper, pensait qu'on ne devait pas accorder de telles concessions pour rien. Il pensait que nous devions recevoir quelque chose pour la préférence que nous consentions. Il pensait que nous devions recevoir des avantages en retour de ceux que nous donnions. Le parti conservateur, certes, aurait facilement pu accorder

[Le très hon. M. Bennett.]

la préférence sans rien demander en retour et, dans le passé, on avait suggéré à ses chefs de le faire; mais ils avaient dénoncé cette doctrine, disant: Dans notre jeune pays, aux ressources si vastes et encore inexploitées, nous ne devrions pas accorder de préférence sans recevoir des avantages quelconques en retour. Telle était notre politique. Nous nous y sommes tenus, et nous avons vécu assez longtemps pour voir se réunir dans la capitale du Canada un groupe de délégués de toutes les parties de l'Empire qui ont traduit dans la pratique la théorie de 1897.

A partir de 1897, sir Wilfrid Laurier, comprenant qu'il avait donné quelque chose pour rien, espérait sincèrement et même demandait avec calme que l'Angleterre accorde des préférences au Canada. Son espoir ne se réalisa pas. Dans le compte rendu des délibérations du congrès de 1902, tenu quelques années à peine après que le Canada eut accordé les préférences en question, se trouve une note du président du Board of Trade renfermant la formule arrêtée par tous les délégués à la conférence. Ecoutez bien la lecture de ces mots, qu'on trouve à la page 35:

Par suite des négociations qui se sont produites, il est entendu que les représentants des colonies ci-après mentionnées sont disposés à conseiller à leurs parlements respectifs d'accorder un traitement de faveur aux marchandises anglaises dont la liste suit:

Canada. La préférence existante de 33⅓ p. 100 et une préférence additionnelle sur une liste d'articles particuliers...

Je signale les mots suivants à ceux qui ont prétendu que sir Wilfrid Laurier ne voulait pas établir la préférence en relevant les droits sur les marchandises étrangères tout en admettant les marchandises anglaises en franchise:

a) En dégrevant encore les marchandises anglaises.

b) En relevant les droits sur les importations d'origine étrangère.

c) En imposant des droits sur certains articles maintenant admis en franchise.

Telle était la déclaration du gouvernement de sir Wilfrid Laurier en 1902. C'est le même principe que nous avons appliqué en 1930 dans la négociation des accords à l'étude: tout d'abord, la franchise douanière; puis, l'imposition de droits sur des marchandises étrangères; et, enfin, l'imposition de droits sur des articles d'origine étrangère admis antérieurement en franchise.

Je passe à la page 37 du compte rendu. J'y vois que les ministres canadiens, non satisfaits de cette formule, ont renchéri. Dans un mémoire particulier, ils disaient:

Bien qu'il n'ait pas été jugé nécessaire d'examiner l'attitude judicieuse ou non prise par tous les gouvernements du Canada, laquelle consiste à tirer les recettes du fisc surtout des droits de

douane, les ministres canadiens ont fait remarquer que cette politique a permis la création d'industries importantes dont il a fallu tenir compte dans les projets de remaniement du tarif douanier.

Que peuvent dire maintenant ceux qui ont tant parlé de la sollicitude témoignée pour nos manufacturiers, du mémoire présenté par sir Wilfrid Laurier en 1902 et où il disait que tout accord devait tenir compte du fait qu'en notre jeune pays nous avons établi de grandes et puissantes industries manufacturières? Où sont-ils maintenant? Où sont ces petits esprits qui, depuis trois semaines, crient contre les industriels? Où sont ceux qui criaient si fort parce que les manufacturiers du pays ont pu recevoir quelque profit, dont ils versent 12 p. 100 au trésor national, soit dit en passant, sous forme d'impôts sur le revenu en plus de ce qui a trait aux dividendes.

En 1902, sir Wilfrid Laurier ne s'arrêtait pas là, car il ajoutait:

> On a considérablement dégrevé les droits de douane en ces dernières années, surtout à l'égard des importations d'origine anglaise. On a craint que de nouveaux abaissements des droits sur certains articles ne désorganisent tellement le commerce que le pays en souffrirait.

Ce grand homme politique pensait donc à cette époque que les dégrèvements considérables auraient sur le commerce un effet que le pays n'osait pas envisager. Je le déclare à la Chambre et au pays, dans l'état de marasme actuel, marasme tel que le monde n'en a jamais connu, réaliser ce dont il était question à cette époque serait ébranler l'édifice économique au point de produire le désastre, le chaos absolu. Et nous ne l'avons pas fait.

Les ministres canadiens désiraient élucider ces points. Après avoir déclaré qu'il ne le ferait pas, sir Wilfrid ajouta:

> Les ministres canadiens désirent qu'il soit bien compris qu'ils ont adopté cette attitude dans le ferme espoir et l'attente que le principe du commerce préférentiel serait plus facilement accepté par les colonies et que la métropole appliquerait prochainement le même principe en exemptant de tous droits les produits des colonies.

Voici le nœud de la question.

En 1902, sir Wilfrid Laurier, qui a inauguré le régime de la préférence unilatérale, la politique des concessions sans rien recevoir en retour, après avoir tenté l'essai et s'être rendu compte de sa signification en regard du développement de notre jeune pays, déclara ce qui suit: "Ils (les ministres) désirent qu'il soit bien compris qu'ils ont le ferme espoir—le ferme espoir—que la métropole appliquera prochainement le même principe en exemptant de tous droits les produits des colonies". En d'autres termes, ils réclament l'admission en franchise de nos produits sur les marchés du Royaume-Uni, l'exemption de droits que le présent régime a réussi à obtenir, en 1932. L'on a déclaré que le seul fait de proposer de suivre une marche déterminée constitue une ingérence dans la politique de la métropole. Avant de partir pour l'au-delà et lorsqu'il était dans la plénitude de son talent, sir Wilfrid Laurier, ici même, dans la capitale, insista sur la nécessité d'inaugurer un pareil programme auprès de M. Hewins, le représentant de M. Chamberlain, qui était venu ici à cette fin. L'ancien chef du parti libéral a fait valoir à l'appui de sa thèse des raisons que j'exposerai tout à l'heure.

Cependant, au préalable, puis-je faire observer qu'une autre conférence fut tenue. Mais, antérieurement à cette conférence, sir Wilfrid Laurier, qui n'avait pu faire accepter sa manière de voir par le peuple anglais, en 1902, et désirait encore obtenir des concessions au bénéfice du Canada, en 1905, discuta ici même, à Ottawa, le problème auquel j'ai fait allusion. J'ai par devers moi le premier volume d'un ouvrage intitulé: *Apologia of an Imperialist* par W. A. S. Hewins. Or, si vous vous donnez la peine de consulter cet ouvrage,—et je recommande à tous les honorables membres de lire surtout le premier chapitre,—vous y trouverez le compte rendu des conversations de l'auteur avec sir Wilfrid Laurier, M. Fielding, sir William Mulock et M. Paterson; tous ces hommes publics sont disparus de la scène de ce monde, sauf sir William Mulock. Ouvrez cet ouvrage à la page 132 et vous y trouverez un exposé clair et net de l'opinion de sir Wilfrid Laurier, en 1905. Voici ce qu'il a déclaré:

> L'objection que j'ai soulevée est bien fondée jusqu'à un certain point; il est incontestable que nous devrions courir quelque risque. Il peut arriver que la politique canadienne suive cette marche et nous devrions avoir une politique à nous.
>
> Je lui ai demandé quel serait l'effet du projet de M. Chamberlain d'accorder au blé canadien une préférence de 2 shillings par rapport au blé des Etats-Unis. Et sir Wilfrid répondit que le rôle des Etats-Unis à titre de pays exportateur de blé était pour ainsi dire fini.

C'était en 1905 et, cependant, les Etats-Unis d'Amérique comptent encore parmi les pays du monde qui exportent les plus grandes quantités de blé. Et M. Hewins ajoute:

> Je citai les témoignages recueillis par la commission industrielle des Etats-Unis sur cette question et nous discutâmes le prix qui serait profitable pour le fermier et l'exportateur des Etats-Unis. Sir Wilfrid Laurier admit que sans contredit la préférence stimulerait l'immigration au Canada. Il déclara toutefois qu'il ne redoutait aucunement la concurrence des Etats-Unis; les facteurs économiques ordinaires règleraient cette question; d'autre part, le Ca-

nada était en mesure d'augmenter à son gré la production du blé. Je dis alors qu'il était à supposer que, dans les circonstances, il devait être indifférent à la préférence de deux shillings puisque le Canada était en mesure en tout cas d'approvisionner le marché mondial. Sir Wilfrid répondit: "Loin de là; j'ai lutté pour obtenir cette préférence et c'est là ce que nous voulons".

Voilà ma réponse aux agriculteurs qui siègent dans les rangs de la gauche; voilà ma réponse aux honorables membres qui ont dépréciés cette préférence de deux shillings. Sir Wilfrid Laurier a dit:

Loin de là; j'ai lutté pour obtenir cette préférence et c'est là ce que nous voulons.

C'était bien là du marchandage. Sir Wilfrid était prêt à marchander au bénéfice de son pays. Il avait appris que cette politique de tout donner et de ne rien recevoir en retour ne nous avait pas menés très loin; il était donc disposé à marchander pour le bien du Canada et l'avancement de nos intérêts. Et M. Hewins ajoute:

Il y avait à tenir compte de la Russie et de l'Argentine, qui étaient des facteurs inconnus. Il raconta alors quelques incidents qui s'étaient déroulés à la conférence impériale...

Il s'agit de la conférence de 1902 à laquelle j'ai déjà fait allusion.

Il me demanda si je connaissais Robson et m'apprit qu'il avait refusé une invitation des membres du Eighty Club. Je repris: "Supposons, sir Wilfrid, que nous vous accordions une préférence, que consentiriez-vous à nous donner en retour?"

Et j'appelle votre attention, monsieur l'Orateur, sur la réponse de sir Wilfrid.

Sir Wilfrid Laurier répondit qu'il s'était formé une opinion claire et tranchée sur cette question et il répéta avec énergie sa déclaration du lundi précédent, savoir, pourvu qu'il obtint la réciproque de la Grande-Bretagne, il lutterait en faveur de la préférence. Il dit qu'il savait parfaitement ce qu'il voulait. Il désirait la préférence sur le blé, "bien que dans les discussions cela pût devenir moins important". Il voulait une préférence pour les laitages, le fromage et le bacon, "laquelle, dit-il, était d'une plus grande importance politique" que la préférence sur le blé.

Je dis: "Supposons que nous vous accordions cela, qu'arrivera-t-il?"

Sir Wilfrid répondit: "Je vous donnerai une liste d'articles ouvrés admis en franchise au Canada".

Je continuai: "Nous parlons en toute franchise, et je désire comprendre clairement ce que vous voulez dire. Le tarif préférentiel comprendra une liste d'articles admis en franchise. Comprendra-t-il également des marchandises sur lesquelles des droits modérés donnant aux manufacturiers anglais une préférence sensible sont perçus?"

Sir Wilfrid Laurier répondit: "Oui; des marchandises admises en franchise, sur lesquelles des droits sont imposés contre les pays étrangers; d'autres articles avec des droits modérés, touchant lesquels la Grande-Bretagne jouit d'une préférence notable".

Je fis observer que si cela était connu en Angleterre tout le plan s'en ressentirait.

Sir Wilfrid Laurier dit alors que les détails des arrangements devaient être discutés avec les commissaires, et qu'il était décidé qu'il en serait ainsi.

Sir Wilfrid Laurier s'enquit alors de ce que ferait M. Chamberlain. La question fut de nouveau débattue avec M. Fielding, et, à la conférence qui s'ensuivit, les tentatives voulues ont été faites, mais Chamberlain mourut; le projet n'eut pas de suite; les libre-échangistes revinrent au pouvoir, et vous vous rappelez que, à la fin, sir Wilfrid Laurier, fatigué de la lutte qu'il avait livrée pour obtenir quelque chose en retour de ce qu'il avait accordé librement, se vit forcé en 1911 d'abandonner de nouvelles tentatives en ce sens et tourna ses regards vers Washington. Voilà l'histoire, une histoire qui ne peut être contredite, histoire tirée des documents mêmes, histoire de la politique du parti libéral jusqu'à la mort de sir Wilfrid Laurier.

Puis les conservateurs arrivèrent au pouvoir et, en 1917, de nouveaux efforts furent tentés pour obtenir les préférences nécessaires. Des vœux furent exprimés, mais, hélas! c'est à cela qu'on s'arrêta. Ainsi, la politique traditionnelle du parti libéral, jusqu'à l'arrivée au pouvoir, en 1921, du très honorable leader actuel de l'opposition, favorisait une préférence pour les marchandises canadiennes sur les marchés du Royaume-Uni. En échange, le gouvernement libéral du Canada était prêt à admettre en franchise une liste d'articles anglais, tout en maintenant des taxes douanières contre les articles semblables de pays étrangers, et à frapper d'un droit les marchandises étrangères qui étaient alors admises en franchise. Telle était la situation.

Depuis, le très honorable leader de l'opposition (M. Mackenzie King) a pris la direction de la chose publique, et il y a eu, comme il nous l'a dit maintes fois, une conférence économique qui s'est réunie avec une conférence impériale à Londres, en 1923. Quels furent les représentants du Canada en cette occasion à cette conférence économique? Le Canada fut représenté par le très honorable leader actuel de l'opposition, alors premier ministre du Canada, par sir Lomer Gouin, alors ministre de la Justice, et par le très honorable George P. Graham, qui était ministre des Chemins de fer et des Canaux.

Ces messieurs sont allés à Londres et ont été entendus devant la conférence économique. Je pense toutefois que ceux qui siègent à votre gauche, monsieur l'Orateur, ne peuvent comprendre l'attitude alors assumée par

[Le très hon. M. Bennett.]

le très honorable chef de la gauche. Je me demande s'ils se rendent compte de sa position à cette époque. Je ne me limiterai pas aux conjectures ou au doute; je vais montrer par ce document quelle était son attitude, et, avant de terminer, je demanderai pourquoi il a fait passer ce grand parti de la vallée de l'humiliation à celle de l'annihilation.

Allons un peu plus loin. Je vois que le très honorable député, à ce comité économique, qui était présidé par un membre du ministère conservateur à cette date, en Angleterre, a clos ses observations avec les paroles qui sont contenues à la page 32 du document parlementaire 35-309, volume 60, n° 7, de 1924. Que les honorable députés de la gauche approfondissent ces paroles. Elles sont celles de leur chef, alors premier ministre du Canada, qui parlait au nom de ce pays:

Monsieur le président, je crains d'avoir abusé du temps mis à ma disposition...

Voilà comment débute le dernier paragraphe. Je dois dire, monsieur l'Orateur, que le discours de trois heures et trois quarts prononcé par le très honorable député, il y a quelques jours, montre qu'il souffre encore de la même difficulté. Il a continué:

...mais j'aimerais à vous répéter qu'en tant que le Canada est concerné nous sommes venus à ces conférences avec le seul motif, que je sais être aussi le motif de tous les autres participants, de faire tout en notre pouvoir en vue de travailler à l'avancement des intérêts mutuels des diverses parties constituantes de l'Empire, dans la croyance, comme je l'ai dit déjà, que chacune des parties qui en forment le tout se trouvera évidemment à bénéficier de la plus grande force acquise par le corps entier; en d'autres mots le bien-être des parties est lié au bien-être et à l'unité du corps entier.

Ce sont de nobles expressions, et chacun de nous pourrait les approuver. Si on les compare avec les diatribes du très honorable député et de ses partisans depuis trois semaines, nous comprenons facilement, monsieur l'Orateur, pourquoi le peuple canadien demande les raisons de ce changement kaléidoscopique. Est-ce le cas du Dr Jekyll et de M. Hyde? S'agit-il d'un dédoublement de personnalité, ou de vanité et d'orgueil blessés?

Maintenant avançons d'un pas et voyons les résolutions qui furent adoptées. Car il existe des déclarations de principe. Je vais citer ces déclarations parce qu'elles représentent l'opinion réfléchie, non seulement du très honorable député parlant au nom du Dominion du Canada, mais de son gouvernement, de M. Graham et de tous ceux qui l'accompagnaient en cette circonstance. Les termes ne manquent pas d'importance. Si vous voulez vous reporter avec moi à la page 192 de ce rapport, version française, vous y trouverez les résolutions adoptées. Je prie les honorables membres de cette Chambre de retenir celle-ci, qui reçut l'approbation du très honorable député, à titre de représentant du Canada. En voici le texte:

La présente conférence économique impériale, soutenant que, dans les circonstances actuelles en particulier, on devrait prendre tous les moyens possibles pour développer les ressources de l'Empire et le commerce entre les pays de l'Empire, désire renouveler la résolution adoptée à ce sujet par la conférence impériale de guerre de 1917.

Voilà donc le parti libéral réaffirmant, à Londres, en 1923, comme raison de sa doctrine et partie de sa politique, la résolution adoptée durant la période de guerre de 1917. Quelle était cette résolution? On la trouve à la page 128, version française, du document parlementaire. Ecoutez-en la lecture:

Le temps est venu où l'on devrait tout faire pour stimuler le développement des ressources impériales et surtout pour rendre l'Empire indépendant des autres pays pour ce qui concerne l'approvisionnement des denrées alimentaires, la matière première et les industries essentielles. Avec ces fins en vue, la conférence se déclare en faveur—

1. Du principe que chaque partie de l'Empire, tout en respectant les intérêts de nos alliés, doit accorder un traitement de faveur spéciale et des facilités aux produits et objets manufacturés d'autres parties de l'Empire;

2. D'arrangements, en vertu desquels les émigrants du Royaume-Uni seraient encouragés à s'établir dans des possessions britanniques.

L'historique des préliminaires d'un projet d'unité économique formée de l'Empire raconté par le très honorable député m'a amusé. J'ai consulté les livres et je constate que l'idée se trouve formulée pour la première fois devant une conférence impériale, dans la résolution de 1917. Encore une fois:

...l'on devrait tout faire pour stimuler le développement des ressources impériales et surtout pour rendre l'Empire indépendant des autres pays pour ce qui concerne l'approvisionnement des denrées alimentaires, la matière première et les industries essentielles.

Où sont ceux qui depuis trois semaines nous parlent d'un tout économique? Où sont ceux qui décrient le projet de rendre l'Empire indépendant des autres pays en fait d'aliments, de matières premières et d'industries essentielles? Le très honorable chef de l'opposition est l'auteur de ces paroles, en autant que le parti libéral y est concerné. Croit-il que le peuple canadien l'a oublié? Ah, monsieur l'Orateur, n'avais-je pas raison de dire que la vanité blessée et l'orgueil blessé de son chef conduisent depuis trois semaines ce grand parti à la contradiction de tous les principes posés par sir Wilfrid Laurier et même par son chef actuel.

53720—53
ÉDITION REVISÉE

Et ce n'est pas tout. Je me demande si la Chambre est bien au courant de tous les détails de la conférence de 1923. Je me demande si les honorables députés se souviennent que le chancelier de l'Echiquier à ce moment-là était le même M. Baldwin, tant décrié ici par l'opposition, mais fort loué alors par le très honorable chef de l'opposition, comme je le prouverai dans un instant. Maintenant l'attitude ferme du parti libéral paraît être de déprécier des grands hommes. Depuis quand le libéralisme juge-t-il cela bien?

Voyons maintenant la lettre que le très honorable député écrivait, de l'hôtel Ritz à Londres, le 23 octobre 1923, à sir Philip Lloyd Greame. Qui est-ce celui-là? C'est sir Philip Cunliffe-Lister,—changement de nom, c'est tout,—le même sir Philip Cunliffe-Lister qui a séjourné un mois ou plus en cette ville à titre de délégué. Quelle était sa fonction alors? Il n'était plus président du Board of Trade,—le titulaire de ce poste était M. Runciman,—il était, chacun le sait, secrétaire d'Etat pour les colonies. Je citerai maintenant les paroles du chancelier de l'Echiquier, M. Chamberlain. Le premier ministre était alors M. Baldwin. M. Chamberlain avait offert certaines préférences définies. Est-ce croyable? Offrir des préférences, offrir de laisser entrer en franchise en Angleterre des denrées canadiennes! Quiconque est à portée de ma voix croira peut-être que naturellement le très honorable chef de l'opposition a répondu: "Oh! non, nous ne voulons rien de cela". Mais ce n'est pas ce qu'il a dit. Ecoutez la lecture de sa lettre:

Mon cher sir Philip,

Mes collègues et moi-même avons étudié avec beaucoup de soin les propositions concernant les droits de préférence...

Remarquez bien: les droits!

...présentées par le gouvernement de la Grande-Bretagne à la réunion de la conférence tenue le 9 octobre, et que j'ai discutées avec vous au cours de nos conversations de samedi matin au Board of Trade.

Ces propositions qui, nous a-t-on dit, restaient dans les cadres du système douanier actuel de la Grande-Bretagne, seront bien accueillies, au Canada, croyons-nous, parce qu'on se rendra compte de leur utilité particulière pour les producteurs de ce dominion.

Et plus loin:

Les questions générales soulevées dans les exposés faits par vous, quand vous avez présenté ces propositions, et par le chancelier de l'Echiquier sont plus importantes encore. Je puis citer un passage du discours du chancelier...

Il s'agit de M. Chamberlain,—et écoutez bien les paroles qu'il cite. Voici ce que disait M. Chamberlain:

"Nous voulons que vous nous disiez si ce que nous avons proposé va vous aider, si nos propositions peuvent de quelque manière être améliorées et, dans ce cas, dans quel sens. Cela ne nous oblige pas à accepter les propositions que vous pourriez nous faire, pas plus que vous ne seriez tenus d'accepter celles que nous pourrions vous offrir au sujet des moyens que nous désirerions prendre pour augmenter le chiffre de notre commerce avec vous: mais cela nous fournit, tout de même, l'occasion de nous rendre compte de la situation et alors il nous appartiendra de dire si, tout en sauvegardant les intérêts de notre pays, nous pouvons donner suite aux propositions que vous nous avez faites."

[Le très hon. M. Bennett.]

Cela comporte la question bien simple que voici: En quoi consistaient les propositions de M. Chamberlain? Or, à la fin de son discours, M. Chamberlain a exposé ses propositions. Il nous est difficile d'oublier ses dernières paroles, parce qu'elles indiquent clairement les moyens qu'à son avis il fallait prendre. J'aimerais à appeler l'attention de la Chambre sur ses paroles parce qu'elles montrent bien ce qui s'est passé. Vous verrez, à la page 174, qu'il fait allusion aux pommes à l'état naturel, aux conserves de saumon,—"qui offrent un intérêt particulier pour le Canada",—au jus de fruit, au miel. On a offert ces concessions, a-t-il dit. On ne pouvait utiliser alors les denrées telles que le blé, et c'est de cette question que je vais maintenant parler. On nous a offert un droit de préférence sur les fruits tapés, les corinthes, les conserves de fruits, le sucre, le tabac, les pommes à l'état naturel, les conserves de saumon, les conserves de crabes, les conserves de homard, les limons, les citrons et le jus de fruits. Telles étaient les propositions que le très honorable ministre était en train d'étudier quand il a répondu à la lettre du chancelier.

Mais continuons. Il s'agit encore de la lettre du chef actuel de l'opposition, alors premier ministre:

En réponse à ces avances bienvenues, j'ai le plaisir de vous exposer brièvement notre position.

Les déclarations de M. Chamberlain étaient alors des "avances bienvenues", mais elles sont maintenant la marche funèbre dans Saül! Je continue ma citation:

Le Canada a fait les premiers pas dans le sens du développement de la préférence commerciale avec l'Empire. Il fut le premier à accorder la préférence aux marchandises britanniques en 1897-1898 et c'est lui qui prit l'initiative en demandant l'abrogation des traités qui étaient un obstacle à la préférence impériale. Il a toujours maintenu cette politique. La préférence canadienne couvre maintenant, à des degrés variés, presque toutes les catégories d'exportations britanniques dans les dominions.

Il fait ensuite allusion à ce qui avait été accordé au sujet de la remise de 10 p. 100 sur les droits existants. Avant de continuer cette lecture, j'aimerais à demander à nos honorables

amis de la gauche de bien peser les paroles prononcées par leur chef en 1923, en Angleterre:

Pour en venir à la proposition du chancelier de l'Echiquier nous invitant à dire quels droits...

Droits!

...quelle préférence serait la plus avantageuse à nos producteurs, et notant que le chancelier observe très à propos qu'il appartiendra au gouvernement britannique de décider si cette préférence serait dans l'intérêt du peuple britannique, je mentionnerai quelques-uns des produits canadiens exportés en Grande-Bretagne qui bénéficieraient le plus de la préférence.

Préférence! Droits!

La liste, naturellement, n'est pas complète.

Le blé est le premier et le principal produit. C'est notre principal article d'exportation; sa qualité est indiscutable; il est l'objet d'une grande concurrence; la quantité exportée du Canada est plus considérable que le chiffre de nos importations de provenance britannique.

Viennent ensuite, parmi les grains, les exportations d'orge, dont le Canada produit normalement de 60 à 70 millions de boisseaux et dont il a exporté l'an dernier environ 10 millions de boisseaux au Royaume-Uni.

La farine, particulièrement la farine de blé, prend le premier rang parmi les industries canadiennes.

Je prie l'honorable député de Medicine-Hat (M. Gershaw) de bien écouter ceci:

Elle se rattache étroitement et naturellement à notre industrie agricole. Notre production normale de farine s'élève à environ 15 millions de barils; l'an dernier nous en avons exporté près de 7 millions ½ de barils, dont près de 5 millions au Royaume-Uni. L'industrie est susceptible de très grands développements si on lui trouve des marchés plus vastes. La farine est sans doute une denrée dont la Grande-Bretagne produit une grande quantité. L'effet de l'imposition d'un droit...

D'un droit!

...dépendrait, dans une très grande mesure de l'infériorité dans laquelle serait placé le meunier canadien vis-à-vis du meunier britannique. Un droit distinctement protectionniste plutôt que de préférence serait, croyons-nous, moins avantageux au meunier canadien que le présent état de choses.

Et le Gouvernement actuel a obtenu pour les meuniers canadiens une préférence de 10 p. 100,—non pas 10 cents par baril,—sur la farine canadienne entrant en Grande-Bretagne. En d'autres termes, un navire chargé de farine et venant des Etats-Unis avec une cargaison de farine évaluée à $100,000 doit payer $10,000 avant d'entrer dans le port de Liverpool, alors que le navire canadien entre en franchise. Le très honorable député continue:

Des autres produits agricoles, exceptant ceux qui sont déjà couverts, les plus importants sont les fruits frais, pommes, pêches, poires et prunes, que le Canada produit d'une insurpassable qualité et, surtout pour les pommes, en quantités très considérables, alors qu'il existe des difficultés pour trouver des marchés avantageux...

Que l'honorable député de Hants-King (M. Ilsley) vote contre cet accord pour montrer sa reconnaissance.

...(pour le Canada, la préférence sur les fruits frais a plus d'importance que sur les fruits secs ou en conserves); fromage, beurre et œufs, bacon et jambons, conserves de légumes. Pour les produits des pêcheries, les conserves de saumon, qui doivent soutenir la concurrence des Etats-Unis, du Japon et de la Russie, seraient actuellement les plus aidés par la préférence.

Mais, monsieur l'Orateur, cela ne s'arrêtait pas là. Continuons.

Nos produits forestiers, tout en observant des principes de conservation, peuvent augmenter davantage, surtout le bois de construction, le papier à journal, les cartons et les pâtes à papier mécanique ou chimique. Le Canada possède aussi de vastes ressources en métaux ferreux et non ferreux et en minerais non métalliques, dont une préférence substantielle permettrait l'exploitation. Nos industries du fer et de l'acier, ainsi que les autres industries métalliques, y compris les instruments aratoires et les appareils électriques, les industries du bois, du caoutchouc et d'autres industries manufacturières peuvent donner une grande variété de produits.

Remarquez bien, sur une base de droits de préférence. Continuons:

Je comprends que, pour le moment, vous ne voulez pas plus qu'une déclaration très générale. Pour tout ce qui vient d'être énuméré et pour beaucoup d'autres branches de l'industrie canadienne qui pourraient tomber sous le coup de droits à imposer, un jour ou l'autre, notre Gouvernement serait heureux de saisir l'occasion, quand elle se présentera, de fournir des suggestions quant au plan général et quant aux détails.

Donc, monsieur l'Orateur, quand on entend à présent le parti libéral protester contre les droits, c'est à se demander quelle est sa politique actuelle et vers quel but il se dirige. Je vais faire voir tout à l'heure que l'extrême gauche les a déjà demandés dans l'espoir de voir 1926 se répéter. Ces députés ont oublié les grandes traditions et l'histoire de leur parti, et l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) est maintenant leur génie directeur.

Mais, cela n'a pas même fini là. Le très honorable George P. Graham représentait le Canada à la réunion suivante de la conférence, et qu'a-t-il dit? Il a répété ce que son chef avait dit et même davantage. Vous trouverez tout cela aux pages 166, 167 et 168. Je ne ferai pas perdre de temps à la Chambre en les lisant. Mais M. Graham a fait une déclaration touchant la préférence, si fort à désirer pour le Canada. Il a cité, en les approuvant, les termes du chancelier de l'Echi-

quier, l'a remercié de lui avoir donné l'occasion de parler et ajouta que, sans chercher à faire du marchandage,—il se montrait fidèle à la tradition comme l'avait exprimée son chef,—la modification du système fiscal britannique devrait créer une situation nouvelle. Puis, après avoir parlé des exportations canadiennes pour lesquelles la préférence serait plus avantageuse, il fait une profession de foi au sujet du blé. Ecoutez ces paroles:

Evidemment, le blé vient en premier lieu et facilement en première place. C'est notre article d'exportation le plus important; sa qualité est incontestable; le marché offre une grande concurrence; le surplus d'exportation du Canada est plus grand que l'importation anglaise.

Remarquez maintenant ces mots:

Cependant, nous reconnaissons que, dans ce cas, la question a été décidée. Le premier ministre a annoncé que le gouvernement britannique n'a pas l'intention d'imposer un droit sur le blé. Nous acceptons la décision. Naturellement, cela restreint l'étendue et la valeur de la préférence en ce qui touche les producteurs canadiens, mais nous reconnaissons pleinement et librement que c'est à ce pays de décider de ce qui est dans l'intérêt du peuple et d'agir en conséquence.

Et maintenant, en face d'une préférence de deux shillings par quart de quintal, ce que M. Chamberlain avait offert quand M. Hewins est venu à Ottawa, les nobles chevaliers de l'Ouest se lèveront et voteront contre les autres cultivateurs, en déclarant que ce que M. Graham, à la suite de son chef, avait déclaré avantageux, en 1923, est maintenant sans valeur et illusoire.

M. Graham a ensuite discuté l'orge, la farine, d'autres produits agricoles et les produits des pêcheries. Touchant les produits agricoles, il a déclaré ceci:

Des autres produits agricoles, exceptant ceux qui sont déjà couverts, les plus importants sont les fruits frais, pommes, pêches, poires et prunes, que le Canada produit d'une excellente qualité.

Puis il passe à la discussion des produits des pêcheries, des produits forestiers, des métaux, des minerais et divers articles manufacturés, il dit que nos manufacturiers du Canada n'étaient pas seulement des assembleurs de pièces, mais d'importants producteurs, du commencement à la fin, et il ajoute que nos principales manufactures demeurent entièrement canadiennes. Il a cité comme exemples certaines industries entièrement canadiennes. Voici ce qu'il a dit au sujet de l'industrie canadienne de l'automobile:

Je veux dire encore combien nous apprécions ce que le gouvernement anglais a jugé à propos de faire par sa proposition.

Cette proposition avait été faite par le même chancelier de l'Echiquier qui a rencontré les délégués de tout l'Empire en juillet et août derniers.

Passons maintenant à 1930 et 1932. Il y a justement un an ce mois-ci, j'ai invité chacun des premiers ministres des divers pays de l'Empire britannique à se rendre dans notre capitale, à Ottawa, pour y tenir une conférence économique. Se rendant à cette invitation, nous avons vu réunis ici, pour quatre ou cinq semaines, durant les mois de juillet et d'août, des représentants de toutes les parties de l'Empire ainsi que le secrétaire d'Etat pour les colonies, représentant les colonies britanniques.

Comparons le personnel de cette conférence avec le personnel de celle à laquelle le chef actuel de l'opposition a pris part en 1923, en Angleterre. Nous y trouvons le même chancelier de l'Echiquier, le très honorable Neville Chamberlain, dont la réputation gagne à être attaquée comme elle l'a été; nous y trouvons le même sir Philip Lloyd-Greame, aujourd'hui sir Philip Cunliffe-Lister; le même M. Baldwin, ancien premier ministre de la Grande-Bretagne, aujourd'hui ministre dans le cabinet du très honorable Ramsay MacDonald; le président du Board of Trade n'était pas le même qu'en 1923, c'était le très honorable Walter Runciman; il y avait aussi sir John Gilmour, ministre de l'Agriculture. C'étaient là les représentants de la Grande-Bretagne, avec le très honorable J. H. Thomas, secrétaire d'Etat pour les dominions, qui n'assistait pas à la conférence de 1923. Et qu'est-il arrivé? Même Empire, mêmes problèmes, presque le même personnel. Les problèmes ont été résolus et l'on a conclu un accord que nous soumettons présentement à l'approbation de la Chambre. Et voici cependant que le parti libéral est appelé à le combattre, bien qu'en 1923 le même chef du même parti, qui était premier ministre et qui ne l'est plus, ait épousé cette cause et l'ait défendue. Aujourd'hui qu'il est dans l'opposition, le chef du parti libéral se croit obligé de la combattre. La raison de cette attitude n'est pas difficile à comprendre. Ceux d'entre nous qui se rappellent la campagne électorale de 1930 savent que, dans son premier discours important, mon très honorable ami a cru bon d'engager la lutte sur la question suivante: "Qui va représenter le Canada à la conférence impériale? Moi! Moi! Moi!—Moi et mon ministre de la Justice, mon ministre de la Défense nationale et mon ministre du Commerce. Si nous n'y allons pas, l'Empire va périr!"

Quel triste spectacle que celui d'un grand parti ayant un tel chef et qui aime mieux faire de l'opposition plutôt que de défendre la cause du pays, cause qu'il a défendue il n'y a pas si longtemps. Nous faudra-t-il recon-

naître que dorénavant le parti libéral, quand il sera dans l'opposition, ne défendra plus les causes qu'il a épousées pendant qu'il était au pouvoir? Nous faudra-t-il reconnaître que le parti libéral, tant qu'il sera dirigé comme il l'est, va se laisser aller, quand sa vanité ou son orgueil seront blessés, à forcer ses membres à faire avec son chef une vaine opposition aux causes qu'il a épousées et défendues pendant qu'il était au pouvoir? Demandez-le à l'honorable député de Lisgar (M. Brown), qui aime tant être logique. Demandez-le aux honorables députés qui, ce soir, sur un signe, vont se comporter comme des moutons qu'on mène à l'abattoir et répudier la cause que leur propre chef a défendue quand il était premier ministre, en 1923. Demandez-le aux honorables députés qui se trouvent aujourd'hui en contradiction avec tout ce qu'ils prétendaient faire dans l'intérêt du Canada à cette époque-là. Si cela était dans l'intérêt du Canada en 1923, pourquoi ne le serait-ce pas en 1932? Etait-ce bon dans ce temps-là? Si cette cause n'était pas bonne en 1923, pourquoi les libéraux l'ont-ils alors défendue? Si elle était bonne, pourquoi la combattre aujourd'hui? Telle est la question. A la suite de cette évocation, que pas un honorable député de la gauche ne saurait mettre en doute parce que cela appartient à l'histoire, nous sommes portés à nous demander: Pourquoi le chef de l'opposition combat-il cet accord? Pourquoi le parti libéral y est-il hostile? Pourquoi les jeunes députés que je vois, ne pensant qu'à la discipline du parti et n'obéissant qu'au fouet du whip, vont-ils se lever en masse pour voter contre un accord qu'ils trouveraient juste s'ils l'avaient lu, contre un accord dont la seule lecture convainc qu'il faut l'accepter, contre une cause que leur chef a épousée et défendue comme étant la cause du peuple en 1923, en 1925 et en 1926?

Je veux maintenant poser une autre question: A-t-on exposé une raison valable pour expliquer pourquoi le parti de l'oppositon a abandonné sa politique? J'ai cherché en vain dans le hansard une réponse à cette question. Aucun homme d'affaires de notre pays qui a lu les discours prononcés par les honorables députés de la gauche ne saurait y trouver une réponse satisfaisante à cette question. Tous les hommes d'affaires de notre pays en rient. Tous mes honorables collègues ont dû remarquer que l'ancien ministre du Commerce (M. Malcolm) n'a pas déployé en combattant cet accord l'ardeur irritée de quelques autres membres de la gauche. Il a compris que la conférence était une grande réunion de famille. Les représentants des différentes parties de l'Empire se sont assemblés ici, à Ottawa, maîtres dans leur propre maison. Ils sont venus ici librement et volontairement, en membres d'une famille de nations, pour arrêter un grand programme et pour régler des problèmes dont nos devanciers avaient déjà analysé la nature, le gouvernement de 1923 ayant approuvé cette politique dans son ensemble.

Quelles sont les raisons alléguées contre le traité? D'après quelqu'un, c'est encore une politique de protection élevée. Sir Wilfrid Laurier a dit: quand vous avez des industries créées et établies sous un régime protectionniste appuyé par tous les gouvernements, n'allez pas à la légère toucher à cette armature. Aucun homme ayant quelque souci de son pays, de son armature économique et de son existence n'oserait le détruire comme il arriverait, si nous suivions les avis des honorables députés d'en face.

Selon un orateur, les économistes n'approuvent pas la convention. Je tiens de l'un des délégués anglais les plus distingués que les avis des économistes s'annulent, qu'ils sont à peu près également divisés sur n'importe quel problème économique.

Un autre prétend que nous avons fermé la porte du marché international, que nous avons exclu l'étranger. Sir Wilfrid Laurier a dit que c'est la première chose qu'il ferait s'il obtenait la préférence britannique, et c'est précisément ce que nous avons fait. Ce grand conseil de famille s'est réuni pour discuter la préférence impériale, non la préférence étrangère. Nous avons compris la nécessité de commercer avec l'univers, mais nous avons compris aussi que le premier de nos devoirs, c'est celui dont sir Wilfrid Laurier a donné l'énoncé, un devoir d'aide mutuelle. Le conseil de famille a délibéré pour stimuler les échanges à l'avantage mutuel de ses membres, ainsi que le chef de l'opposition en exprimait l'intention en 1923.

Nous fixons les droits de douane pour cinq ans, a dit un autre adversaire. Pour toute réponse, je n'ai qu'à répéter le commentaire de l'ancien ministre de la Justice (M. Lapointe); on ne peut conclure une convention ou un contrat quelconque sans spécifier la durée de sa validité. Son unique objection au traité, c'est qu'il n'est pas assez avantageux pour rester en vigueur cinq ans.

Mon très honorable ami a parlé d'un empiètement sur notre souveraineté, il y aurait une question constitutionnelle importante à régler. La signature du traité franco-canadien a-t-elle posé une question constitutionnelle importante? Se rend-il compte que plus d'articles de notre tarif figuraient dans le traité avec la France que dans la présente convention? Se rend-il compte que, sous le régime du traité précité, le Parlement ne pouvait pas

modifier certains articles et qu'ils devaient rester en vigueur aussi longtemps que le traité lui-même? Se rend-il compte que le traité a été appliqué neuf ans? Se rend-il compte qu'on y voyait un beau témoignage des qualités d'homme d'Etat et du génie de l'ancien ministre de la Justice et du ministre des Finances d'alors? Ce n'est qu'au bout de neuf ans, et quand l'application du traité devenait intolérable, que nous l'avons dénoncé, et cependant une de ses dispositions prévoyait la faculté de le dénoncer après six mois d'avis. Je pense que sir John Simon a fait un exposé très au point de la question au parlement anglais. Si cela intéresse mes honorables amis, ils n'ont qu'à lire le *Times* du 21 octobre. Je me borne à cette indication. Ils verront ce qu'il dit du traité anglo-français négocié par Cobden pour une durée de dix ans. Selon sa démonstration, quiconque qualifie d'acte attentatoire à la souveraineté la conclusion d'un marché pour cinq ans, à l'instar de l'ancien ministre de la Justice, prend une attitude tout à fait fautive. Je me demande si l'Assemblée comprend que tout marché conclu par un gouvernement limite dans la mesure de ses prescriptions le libre exercice des pouvoirs parlementaires. On ne peut créer un courant d'échanges dans une couple d'années. L'une des raisons pour mettre la convention à l'essai pendant un certain nombre d'années, c'est la nécessité d'établir des courants d'échanges, et cela prend du temps.

Selon une autre vigoureuse objection, le cabinet aurait usurpé des pouvoirs, il aurait fait ce qu'il n'aurait pas dû faire à ce sujet. Tous les traités sont en réalité des accords ou des marchés entre pays ou puissances. Il faut des négociateurs et le ministère exerce ce pouvoir, parce que ses pouvoirs sont des pouvoirs exécutifs. Dans ce traité nous stipulons que la décision de l'exécutif est subordonnée à l'autorité du Parlement, que le Parlement doit l'approuver. C'est ainsi que fonctionne le gouvernement constitutionnel. Que l'on se réfère à la page 2 du traité, et l'on verra que c'est ce que nous avons fait.

Je rappellerai à mon très honorable ami une chose intéressante, mais qu'il semble avoir oubliée: c'est que, plus que tout autre chef de la Chambre peut-être, il a attribué en principe au cabinet la prérogative même dont il se plaint. Les honorables députés se souviennent-ils du tarif Fordney-McCumber? Se rappellent-ils les effets néfastes qu'il eut pour le Canada? Ont-ils oublié que le Parlement fut convoqué en 1923 et comment le gouvernement d'alors fit face à l'assaut du tarif Fordney-McCumber sur notre vie industrielle et commerciale? Dominé par la crainte et par les sentiments que le très honorable député ne manque pas de manifester en présence de toute attaque, que fit-il? Je demande à la Chambre d'écouter la lecture des modifications apportées alors à la loi du tarif des douanes:

10. Le Gouverneur en conseil peut autoriser tout ministre de la Couronne à entamer des négociations avec un représentant autorisé du gouvernement des Etats-Unis dans le but de conclure une convention commerciale entre les deux pays dont les termes seront jugés d'avantage réciproque. Toute convention ainsi conclue sera sujette à l'approbation du Parlement du Canada.

L'accord en discussion contient une clause identique, mais écoutez bien ceci:

11. Si le président des Etats-Unis décide, en vertu de la loi tarifaire des Etats-Unis de 1922, de réduire les droits imposés par ladite loi sur les articles suivants, à savoir: bêtes à cornes, blé, farine de blé, avoine, orge, pommes de terre, oignons, navets, foin, les poissons énumérés aux paragraphes 717, 718, 719 et 720 de ladite loi tarifaire de 1922, le Gouverneur en conseil peut, par arrêté en conseil, effectuer telles réductions de droits sur les articles importés au Canada des Etats-Unis qui seront jugées raisonnables, en compensation desdites réductions sur les produits canadiens importés aux Etats-Unis.

Où est-il question du Parlement dans cette clause? Le pouvoir accordé à l'Exécutif par l'article 10 est subordonné à la ratification du Parlement, mais quant aux produits énumérés à l'article 11, on pouvait prendre une décision d'un trait de plume et accorder les réductions "jugées raisonnables, en compensation desdites réductions sur les produits canadiens importés aux Etats-Unis". Etait-ce là du marchandage, oui ou non? Réunis en une assemblée de famille, voici ce que nous avons fait: nous avons négocié un certain nombre d'accords, dont l'un est actuellement en discussion, et toutes les accusations d'usurpation des pouvoirs du Parlement et de marchandage sont totalement indignes de cette occasion. Depuis quand tenons-nous tant à mettre les points sur les i et à barrer les t quand nous négocions des accords avec la mère patrie? Depuis quand mettons-nous en doute la bonne foi, l'intégrité et la confiance réciproques de ses représentants et des nôtres quand il s'agit de pourparlers comme ceux-là? C'est la réponse que l'on doit donner à ces sottises, allais-je dire; il n'y a pas de mot qui rende convenablement l'indignité des arguments que l'on a avancés. L'un parle du "contenu impérial"; l'autre dit: "priorité de vente veut dire que vous devrez offrir vos produits aux importateurs du Royaume-Uni en premier lieu"; un autre dit "c'est une conspiration tory". Quand un ex-premier ministre, le chef d'un grand parti se lève dans cette Chambre et dit que ces accords sont une conspiration tory... (*Exclamations.*) Vous relèverez cette expression à

la page 313 (v.f.) des *Débats* non revisés, où l'on rapporte les paroles suivantes du très honorable député:

Et les autres dominions, si je ne me trompe, avaient un gouvernement tory. C'est une conspiration tory.

Une conspiration tory! Quels étaient ces tories? Six d'entre eux ont déjà pris les armes contre la couronne britannique. L'un d'eux porte encore les cicatrices de neuf blessures, dont quelques-unes lui ont été infligées par les soldats canadiens envoyés en Afrique par le même sir Wilfrid Laurier. Voici les noms de ces conspirateurs tories: le très honorable J. H. Thomas, l'honorable M. Havenga, l'honorable M. Grobler, M. Sean T. O'Kelley, sir John Gilmour, le très honorable Walter Runciman.

Le très hon. MACKENZIE KING: Tous des protectionnistes.

Le très hon. M. BENNETT: Le mot "conspirateurs tories" a été employé par le très honorable député. On se rappellera à travers les âges qu'un ancien premier ministre, qui avait assisté ces mêmes hommes et marchandé avec eux, à la conférence économique de 1923, s'est oublié au point de se lever dans cette Chambre et de les accuser d'avoir participé à une conspiration tory, en négociant des accords commerciaux entre les différentes parties de l'Empire. L'on a invoqué d'autres arguments, mais ils sont tellement indignes d'une grande occasion, indignes d'un grand traité conclu entre deux nations, indignes du passé et des traditions d'un grand parti politique, que je les ignore devant la dernière grande raison mentionnée: "la conspiration tory".

Je passe maintenant à un autre point que je trouve beaucoup plus important. On n'a apporté aucune raison à l'appui de cette brusque volte-face. Est-on en présence d'orgueil et de vanité blessés? Le très honorable député est-il furieux de nous voir réussir là où il a échoué? Est-ce de la rancune parce qu'il n'est plus au premier rang? Il devient de plus en plus évident que c'est la raison réelle de ce changement d'attitude. On se demande comment il se fait que des honorables députés représentant des circonscriptions appelées à profiter de cet accord se laissent ainsi conduire. On se demande pourquoi ces députés oublient leur devoir envers le pays et envers leurs circonscriptions simplement pour aider notre très honorable collègue à soulager son spleen, comme son orgueil et sa vanité blessés.

Il y a un autre motif. Avez-vous observé, monsieur l'Orateur, ce qui s'est produit dans cette enceinte depuis que nous siégeons? Avez-vous noté l'influence prise sur la gauche par l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord? Il explique son opposition aux accords à l'étude par le fait que ces pactes nuisent à son plan. Vous trouverez ce plan, si vous en donnez la peine, exposé à la page 9 du *Feuilleton*. Ce plan, qu'il oppose aux accords, comporte l'établissement d'une communauté coopérative sur le modèle de l'administration d'Etat de la Russie soviétique. Voilà son plan. Ecoutez bien ces mots:

Considérant que sous le régime économique actuel...

Puis:

En conséquence, la Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait prendre des mesures immédiates pour établir une communauté coopérative où toutes les ressources naturelles et l'organisme socialement nécessaire à la production ne sera employé que dans les intérêts du peuple et non pour le bénéfice de quelques-uns.

Voilà qui s'inspire de la doctrine soviétique: communauté coopérative, administration soviétique. Et quel spectacle, hier soir! Pendant trois longues semaines, on s'était opposé aux accords. Puis, hier soir, virilement, ils ont voté pour l'accord en y ajoutant quelque chose! L'honorable représentant de Labelle (M. Bourassa) rit. Ce n'est pas étonnant. Imaginez-les regarder vers la gauche, pendant que l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord disait: Voilà le programme! Et, tout de suite, ils le suivaient! Communauté coopérative! Monnaie avilie! L'accord auquel s'ajoute le dollar avili! Voilà tout. Les avez-vous vus, hier soir, se prononcer pour l'avilissement du dollar, pour le rabaissement du dollar à la valeur de la livre sterling, c'est-à-dire à 75c.? Ecoutez cependant ce que disait leur chef, non pas il y a huit ou neuf ans, mais le 26 avril 1932?

Quant à l'inflation de la monnaie, qu'on me permette de signaler un autre point. On sait fort bien qu'il est très difficile de trouver le montant juste de l'inflation qui pourrait servir à atteindre la fin en vue. Qui déterminera ce point? L'inflation a une propension à acquérir une force d'impulsion avec le mouvement acquis. Il est facile de presser l'accélérateur, mais il est plus difficile d'appliquer les freins.

Voilà justement ce qui s'est produit hier soir: ils ne pouvaient appliquer le frein. Alors l'honorable représentante de Grey-Sud-Est (Mlle Macphail) lança ces mots:

Mlle Macphail: On paraît avoir appliqué les freins, maintenant.

Le très hon. Mackenzie King: C'est heureux, s'ils l'ont fait à l'égard de l'inflation, car, à mes yeux, l'inflation serait le dernier remède à appliquer dans les circonstances. L'inflation augmenterait-elle la puissance d'achat de quiconque, outre-mer? L'inflation, pratiquée comme le con-

seille le sous-amendement, n'aurait-elle pas pour effet d'aider plutôt les classes possédantes de l'heure que les autres?

Puis il lut un extrait de M. Keynes, ajoutant ensuite:

Est-ce là ce que désirent les auteurs du sous-amendement? On ne peut pratiquer l'inflation ou la déflation de façon à aider seulement ceux qui n'ont à peu près rien, sans aider aussi, dans certains cas, ceux qui possèdent quelque chose. L'inflation fait sentir partout ses effets. C'est une arme à deux tranchants en matière de finance.

Mais hier soir il s'écriait: "Allez-y!" Et ces gens votaient, d'un côté pour l'inflation et, de l'autre, pour l'accord,—accord auquel ils s'opposaient depuis trois semaines,—à condition d'y ajouter quelque chose! L'évolution vers la gauche est donc complète. Est-ce pour cela qu'ils se sont opposés à l'accord?

Une VOIX: Oui.

Le très hon. M. BENNETT: Je le pensais bien. J'allais signaler ce fait, afin de ne laisser aucun doute sur la direction que suit le parti libéral. Que mes honorables collègues se donnent la peine de lire le compte rendu d'une réunion publique tenue à Toronto et où adressait la parole l'honorable représentant de Battleford-Sud (M. Vallance). Dans une déclaration que n'a pas encore répudié ni son chef ni les lieutenants de celui-ci, on trouvera ces mots...

M. VALLANCE: Bravo!

Le très hon. M. BENNETT: Maintenant, il fait la roue, appelant l'attention sur ses paroles. On n'ose pas intervenir auprès de lui. La gauche dirige.

Voici les paroles en question:

Les libéraux d'Ontario doivent se réveiller. Dans l'Ouest, il est né un parti de cet état de choses. C'est la coopérative dirigée par "Jim Woodsworth, l'un des hommes les plus sensés du Canada."

M. VALLANCE: Je demande la parole sur une question de privilège, monsieur l'Orateur.

Quelques MEMBRES: Asseyez-vous!

M. l'ORATEUR: L'honorable député a le droit de réclamer la parole sur une question de privilège.

M. VALLANCE: Voici: Selon l'expression chère au premier ministre, j'ai été cité à faux.

Le très hon. M. BENNETT: Eh bien! monsieur l'Orateur, après cette courte revue des annales d'un grand parti possédant ses traditions et son histoire, je laisse à tous ceux qui ont entendu les honorables députés faire ces déclarations le soin de dire si je les ai cités inexactement.

M. VALLANCE: Allez-y! continuez!

[Le très hon. M. Bennett.]

Le très hon. M. BENNETT: Les tendances radicales de l'honorable député commencent à se manifester, mais ce n'est pas l'endroit propice ici. Il n'y a pas de raison pour que l'on ait ici cette démonstration du régime des soviets par l'un des adeptes de cette doctrine.

M. VALLANCE: Monsieur l'Orateur,...

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

M. VALLANCE: Il a maintenant la parole, mais j'aurai mon tour plus tard.

Le très hon. M. BENNETT: Quel but visait la conférence, monsieur l'Orateur? Une grande famille s'est réunie pour s'assurer, en tant qu'il s'agit du Canada, de plus larges débouchés pour l'exportation de nos produits naturels et ouvrés. Voilà la pierre de touche quant à la valeur de l'accord en discussion et aucun des orateurs qui ont participé au débat n'a osé nier que l'effet de ce traité sera d'accroître le volume de notre commerce d'exportation,—pas un seul orateur n'a osé le nier. Plus que cela, mes honorables amis ne peuvent le faire, car les statistiques indiquent déjà que nos exportations ont augmenté. Les libéraux ont réclamé des débouchés plus considérables pour nos produits d'exportation. Ils l'ont même encore fait au cours du présent débat, et maintenant que l'occasion leur est offerte d'obtenir de plus larges débouchés en conformité des termes de cet accord, on les oblige à voter à l'encontre du projet sans même le mettre à l'essai. Voilà la réponse du libéralisme à tous nos efforts afin d'obtenir des marchés plus vastes pour l'exportation de nos produits.

Mais remontons encore un peu plus loin en arrière. En 1923, après avoir failli à la tâche d'obtenir de nouveaux débouchés, les libéraux continuèrent de faire de l'agitation en ce sens. Cependant, ils disent à cette heure: Vous auriez obtenu ces préférences quand même; vous auriez obtenu en tout cas l'admission de nos produits en franchise sur le marché britannique. Voici ma réponse et je vais préciser: Si vous vous donnez la peine de vous référer aux pages 2384 et 2385 (v.a.) du hansard de cette année, édition revisée, vous relèverez les paroles que le très honorable chef de l'opposition a prononcées le 26 avril 1932. Mon très honorable ami a signalé à la Chambre les dangers qui nous menaçaient si nous ne prenions pas des mesures nécessaires afin de continuer à bénéficier de l'exemption de droits dont jouissent nos produits sur le marché britannique. L'exemption de droits avait donc une certaine valeur à cette époque. Pourquoi ne vaut-elle plus rien maintenant? Il fallait alors nous assurer le bénéfice de cette préférence. Pourquoi n'avons-nous plus rai-

son de le faire maintenant? Il ne fallait pas abandonner ces préférences l'année dernière. Pourquoi devrions-nous le faire à cette heure? Voilà des questions que tous les gens bien pensants se posent à l'heure actuelle. Je citerai les paroles du très honorable chef de l'opposition:

J'imagine que les honorables députés de la droite sont parfaitement au courant du fait que, bien que la Grande-Bretagne ait un tarif de 20 p. 100 contre les pays étrangers...

Cela n'est guère exact. Il aurait dû dire 10 p. 100; la moyenne n'atteint certes pas 20 p. 100.

...il existe dans la loi une disposition statuant que ce tarif n'entre pas en vigueur, du moins en ce qui regarde les dominions, avant le 15 novembre prochain. Mais, le 15 novembre, à moins que, dans l'intervalle, l'on n'en soit venu à une entente qui satisfasse la Grande-Bretagne, ce droit de 20 p. 100 s'appliquera au Canada comme aux pays étrangers. Dans quelle situation nous trouverons-nous alors vis-à-vis de nos marchés en Grande-Bretagne? Celle-ci a réservé ses pouvoirs de négociation, mais ils n'en sont pas moins très réels. Elle a dit qu'elle ne ferait rien, en ce qui concerne les dominions, jusqu'au 15 novembre, mais, si je comprends bien les dispositions du tarif britannique, les droits de 20 p. 100 deviendront alors applicables aux produits du Canada et des autres dominions, subordonnément à toutes les ententes spéciales et à toutes les modifications adoptées à la conférence impériale. C'est là une chose très grave; rien ne saurait être plus grave.

Nous avons obtenu ces concessions et, maintenant, le parti libéral va voter contre.

D'autre part, je citerai les déclarations que fit mon honorable ami de Hants-King et qui furent fort applaudies alors. Je les relève à la page 2885 (v.a.) du hansard, séance du 12 mai 1932:

La loi des droits d'importation prescrit que ces préférences cesseront d'être en vigueur le quinzième jour de novembre en ce qui concerne les dominions mais non pas les colonies. Ce fait n'est pas sans importance, je crois. Ces préférences ne s'appliqueront plus, après le 15 novembre, seulement dans le cas des dominions, qui ont presque tous établi des tarifs protecteurs, et quelquefois des tarifs très élevés contre la mère patrie. Il importe beaucoup à la partie du Canada d'où je viens, et inutile d'ajouter qu'il importe beaucoup à tout le Canada, que ce Gouvernement, à la prochaine conférence impériale, fasse en sorte que ces préférences soient prolongées après le 15 novembre.

Or, en vertu de l'article 1*er* du présent accord dont nous demandons la ratification en ce moment, en dépit de l'opposition de la gauche qui dure depuis trois longues semaines, nous avons réussi à obtenir cette prolongation de l'exemption de droits au bénéfice de nos produits sur les marchés du Royaume-Uni. J'expose le cas dans cette seule phrase à l'honorable député de Hants-King et au très honorable leader de l'opposition. Le voici. Nous avons obtenu cette prolongation d'entrée en franchise. Elle était bonne en avril; elle était essentielle alors, et si nous ne l'avions pas fait, que serait-il arrivé?

M. Baldwin, avant de venir à Ottawa, dans un discours dont il a été donné un compte rendu le 17 juin, a dit qu'à moins qu'un accord ne fût conclu à Ottawa, les exemptions des marchandises de l'Empire finiraient automatiquement le 15 novembre, mais qu'il espérait que l'esprit dans lequel l'Angleterre aborderait la conférence serait celui des autres gouvernements de l'Empire. Et nous avons réussi à obtenir la franchise pour les produits canadiens sur un marché de 40 millions d'habitants.

Afin qu'il n'y ait aucun malentendu sur la réelle valeur de ces préférences, je me propose, bien que cela puisse prendre un peu de temps, de les insérer au hansard. Ces durées devraient être considérées; nul membre qui vote ne doit manquer de les examiner.

Le beurre jouit d'une préférence fixe. Il en est de même du fromage, des œufs, du lait, du blé, de l'orge, de l'avoine, du lin, du seigle, des pois, de la farine, du miel, du lait condensé, pulvérisé ou évaporé, des conserves de viande, des extraits de viande, des pommes de terre, des volailles, des semences, des pommes fraîches, des fèves, du son, de la caséine, des conserves de fruits, de tomates ou de maïs, des produits chimiques, des noix pilées, de la graine de lin, de la graine de luzerne, des céréales, du gruau d'avoine, du "ketchup," du macaroni, du maïs, des engrais chimiques, des huiles, du sucre, du tabac.

M. VALLANCE: Ecoutez!

Le très hon. M. BENNETT: Je désire vous faire observer une fois de plus, monsieur l'Orateur, que l'honorable député se conduit de telle façon qu'il m'est presque impossible de continuer, et vous prier de mettre en vigueur le droit, que la Chambre vous a confié, de maintenir l'ordre ici. (*Applaudissements.*)

M. VALLANCE: Il n'aime pas cela, n'est-ce pas?

Le très hon. M. BENNETT: Un honorable député a été nommé pour moins que cela. La liste comprend les conserves de saumon, les conserves de poisson, l'huile de foie de morue, les écrevisses, l'huile de baleine, l'asbeste, le cuivre, le plomb, la magnésite, le chlorure de magnésium, le zinc, le cuir et les peaux tannées. Tous ces articles ont une durée fixe qui ne peut être modifiée durant cinq ans. Ils sont intimement mêlés à la vie des agriculteurs, et cependant, ce soir, à la demande du très honorable leader de l'opposition, le parti libéral va se prononcer dans

un sens contraire. Ayant recherché ces choses, il dit non maintenant. Il y a encore des moments sérieux pour les législateurs à venir. Où est notre démocratie tant vantée? Où sont mes amis de la gauche et de l'extrême-gauche? Après toutes ces années de lutte nous avons ces accords, avec des durées fixes pour cinq ans. Quelques-unes sont déterminées pour trois ans, et les articles relatifs à la durée de trois ans seulement jouissent également de la préférence, parce que la clause modificatrice ne concerne que les contingentements plutôt que les préférences. Les représentants de l'Angleterre ont dit que, s'il y avait un changement et s'ils désiraient des contingentements, nous aurions encore notre préférence, et à la fin des trois ans l'accord peut être revisé à cette fin.

L'accord contient aussi quelque chose que l'on s'attend à trouver dans un accord entre les membres d'une famille, quelque chose d'élémentaire dans les lois relatives aux contrats, savoir, que, s'il y a des différends entre les parties individuelles touchant la mise en vigueur de l'accord, ces parties peuvent se réunir et régler ces différends. C'est ce que nous devrions espérer, mais nous entendons des membres de la gauche parler de virgules, de points sur les i et de barres sur les t.

M. POULIOT: Et d'éventualités probables.

Le très hon. M. BENNETT: Ce soir le parti libéral va voter contre cet accord et ces préférences, et même il ne voudra pas qu'ils soient mis à l'essai. Ils les condamnent aveuglément, amèrement, bien que nous sachions que l'entrée en franchise de nos produits en Angleterre, obtenue depuis mars dernier, a fait bénéficier notre commerce d'exportation et notre pays.

Quant au blé, certains disent que cet accord peut nuire sérieusement à son transport par Buffalo. J'ai fait observer cet après-midi que le gouvernement anglais a dit qu'il signait ce traité de bonne foi et en tout honneur, et il s'acquittera de ses obligations. Il a déclaré que si l'identité d'une marchandise consignée en Grande-Bretagne et venant d'un pays de l'Empire britannique est établie, la préférence s'appliquera.

M. VALLANCE: Le blé est coté à 42c.½ aujourd'hui.

Le très hon. M. BENNETT: Maintenant, voici la question que je pose: Je me rappelle que durant la conférence le gouvernement de la province de Québec a délégué ici un représentant spécial dans la personne d'un honorable membre de cette Chambre, au nom des exploitants forestiers. Nous avons obtenu une préférence de 10 p. 100 pour le bois de charpente, mais surtout l'assurance que la concurrence injuste qui avait existé cesserait, et l'accord en vertu duquel cette compétition se faisait a été annulé. N'empêche que ce soir l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Mackenzie), l'honorable député de Vancouver-Nord (M. Munn), l'honorable député de Skeena (M. Hanson), l'honorable député de New-Westminster (M. Reid) voteront contre ce traité, contre une préférence pour le bois, contre une préférence pour le saumon, contre une préférence pour le cuivre, le plomb et le zinc, et contre une préférence pour les pommes de la vallée d'Okanagan. Ce soir, ils voteront contre une préférence que leur parti a cherché à obtenir depuis un quart de siècle, et cela pour se rendre au désir du très honorable chef de l'opposition, qui lui-même sollicita une fois des préférences pour les mêmes produits.

Passons à la province d'Alberta. Que l'honorable député de Macleod (M. Coote), l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Stewart), l'honorable député de Bow-River (M. Garland), l'honorable député de Medicine-Hat aillent dire à leurs commettants qu'ils ne veulent pas l'exportation en Grande-Bretagne de la farine des trois grandes meuneries de Medicine-Hat à couvert d'une préférence leur assurant 10c. dans le dollar, quel qu'en soit le prix. Qu'ils aillent dire cela à leurs commettants. Qu'ils se lèvent ce soir et votent contre ce traité, déclarant par là qu'ils ne veulent plus d'une préférence de 2 shillings sur le blé, qu'ils ne veulent plus que le porc et autres produits jouissent d'un avantage sur le marché anglais. Ils ne veulent pas de ce qui pourrait édifier une grande industrie de salaison. Ce qu'ils veulent, c'est voter contre toute concession obtenue et contre toute préférence consentie.

M. VALLANCE: Huron-Sud vous a répondu.

M. l'ORATEUR: Si l'honorable député de Battleford-Sud ne peut se comporter comme il convient à un membre de la Chanmbre, je devrai prendre des mesures en conséquence.

Le très hon. M. BENNETT: Que mon vieil et estimable ami l'ex-ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) aille dire aux agriculteurs de la Saskatchewan, aux producteurs de blé et de miel, aux producteurs de cuivre et autres minéraux, dans le Nord, aux petits industriels forestiers et à ceux qu'intéresse le progrès des grands ports,—qu'il aille leur dire que rien de cela ne leur servira.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je leur dirai certainement tout ce qui concerne le blé.

Le très hon. M. BENNETT: Qu'il aille leur dire: "Nous ne voulons rien de cela. Nous avons cherché à l'avoir mais nous n'en voulons plus." J'ai prêté l'oreille à l'honorable député l'autre jour et je me demandais s'il savait distinguer entre le blé argentin et le blé canadien. Il a dit que le traité aurait pour effet de faire baisser le prix du blé canadien. Indépendamment du prix, pas un boisseau de blé étranger n'entrera dans un port de la Grande-Bretagne sans acquitter deux shillings par huit boisseaux, tandis que le blé canadien entrera en franchise. Pendant qu'une consignation de blé canadien se déchargera sans acquitter de droit, le blé étranger sera sujet à deux shillings le quintal. Mais l'honorable député votera quand même contre cela, ce soir. Sir Wilfrid Laurier s'est efforcé d'obtenir cela, le chef actuel du parti libéral a travaillé dans le même sens, et le parti libéral aussi, mais le chef de la Saskatchewan dira ce soir par son vote: "Pas de préférence, pas de franchise, pas d'avantages sur le marché anglais. A d'autres les préférences."

L'hon. M. MOTHERWELL: Pas de simulacre de préférence.

Le très hon. M. BENNETT: Et l'on nous répond tout gentiment que c'est un simulacre de préférence. Que dire du Manitoba, dont les richesses minérales commencent à s'exploiter, avec son cuivre et son blé, et ses industries du porc? Que les honorables députés du Manitoba votent contre ces préférences. Qu'ils aillent dire à leurs commettants que, siégeant en cette Chambre, ils ont voté contre tout traité donnant une préférence au cuivre, aux produits du porc et du blé sur un marché de 40 millions de consommateurs.

En Ontario? Les producteurs de pommes, les producteurs de pommes de terre, les éleveurs et les propriétaires de mines de cette province, et de Québec également. Le cuivre, le plomb, le zinc, l'or, l'argent et toutes ces grandes richesses? Pas de préférence. Tous les représentants libéraux d'Ontario vont se lever pour voter contre une préférence pour les pommes, les poires, les pêches, les prunes, contre toute préférence pour ces produits. Voici ce qu'ils diront: "Nous ne voulons rien de cela; tout ce que nous voulons c'est empêcher les Canadiens de jouir d'un tarif de préférence sur un marché de 40 millions d'habitants." Et c'est la même chose pour Québec.

J'ai parlé de la question du bois, de la lutte que nous avons soutenue pour obtenir l'entrée en franchise de notre bois de construction en lui accordant un tarif de protection contre la concurrence déloyale. Or, quand nous proposons ces accords à la Chambre, voici ce qu'on nous répond: "Nous préférons suivre la direction du député de Winnipeg-Centre-Nord qui se prononce contre toutes préférences accordées à nos produits".

Encore un mot et je termine. Parlant maintenant des Provinces maritimes, je me souviens d'avoir entendu l'appel fait ici-même, le 26 avril dernier, par l'honorable député de Hants-King, demandant une préférence en faveur de nos pommes. Nous l'avons obtenue et, cependant, à peine quelques mois plus tard, ce soir, il prend la parole et s'écrie: "Non ,je voterai contre cela".

M. ILSLEY: Comment le savez-vous?

Le très hon. M. BENNETT: Je demande, votera-t-il?

Une VOIX: Vous avez dit que non.

Le très hon. M. BENNETT: Dans ce cas, je me reprends et je dis: va-t-il voter contre cette mesure? Je déduis de sa prompte réponse qu'il ne votera pas contre. Que dire maintenant de l'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Duff)? Que dire des pêcheurs? Que font-ils du travail que nous nous sommes imposé pour leur obtenir la continuation de la préférence dont ils jouissent sur un marché de 40 millions d'habitants? Où est ce député ce soir? Nos honorables amis de l'opposition commencent à se rendre compte que, quand ils retourneront dans leurs circonscriptions, il leur faudra dire à leurs commettants qu'ils ont voté contre une préférence sur un marché de 40 millions de personnes...

Quelques MEMBRES: Ecoutez!

Le très hon. M. BENNETT: Voilà la chose, monsieur l'Orateur.

Une VOIX: Il est à sa place maintenant.

Le très hon. M. BENNETT: Eh bien! monsieur l'Orateur, j'ai dit, alors que l'honorable député d'Antigonish-Guysborough était absent, qu'il voterait ce soir contre la préférence accordée sur les fruits et le poisson de la Nouvelle-Ecosse sur un marché de 40 millions d'habitants.

M. DUFF: Cela ne vaut rien.

Le très hon. M. BENNETT: Pour toute réponse il dit qu'une préférence d'un dollar sur un baril de pommes n'est pas suffisante et qu'une préférence semblable sur le poisson n'a aucune valeur.

M. DUFF: Cela ne vaut pas un sou.

Le très hon. M. BENNETT: Maintenant, monsieur l'Orateur, je fais appel à la Cham-

bre des communes du Parlement et aux électeurs qu'elle s'est engagée sous serment à servir, leur demandant de surveiller le vote que vont enregistrer ici les représentants à leur manière du libéralisme. Ils se prononceront contre cette convention. Le pays a le droit de leur en demander la raison. Est-ce parce que cet accord nous ouvrira de plus vastes marchés d'exportation? Est-ce parce qu'il promet des avantages marqués à nos cultivateurs et à nos industriels? Est-ce parce que cet accord annonce une ère de plus grande prospérité? Est-ce parce qu'il est le succès triomphal des efforts les plus sincères et les plus généreux de la Grande-Bretagne et des dominions pour faire de notre Empire une puissance économique plus grande encore dans l'univers et une source d'avantages plus réels encore pour chacun de nous? Sont-ce là les raisons? Ou bien est-ce parce que le chef du parti libéral dans cette enceinte, incapable de faire réussir le programme douanier de l'Empire qu'il a lui-même jadis approuvé, s'en détourne aujourd'hui avec colère; parce que le chef de ce parti, voyant ses ambitions personnelles anéanties, se refuse à suivre les conseils de la raison et s'obstine à accrocher son char aux étoiles jumelles de l'orgueil et de la vanité? Ou bien encore, est-ce parce que la direction de ce parti a été modifiée et que sous le vieux manteau se cache maintenant une forme nouvelle, signe et symbole d'un nouveau système économique et d'une nouvelle doctrine sociale, doctrine qui ne peut trouver place dans le cœur de ceux et celles dont la liberté et le bonheur ont été si longtemps soutenus et garantis par les grandes et libres institutions de l'Empire britannique? Est-ce la voix de Jacob mais la main d'Esaü? Il doit exister une raison à ce manquement, à cette trahison du passé. Il y a trois longues semaines que les membres de la Chambre attendent patiemment la réponse, mais ils ne la connaissent pas encore. En justice pour le Canada, pour la Chambre, pour le libéralisme lui-même, la raison doit en être clairement exposée.

Je demande également à la Chambre des communes et au peuple canadien, qu'elle a promis sous serment de servir, de tenir compte du vote du parti conservateur et de tous ceux qui, comme mon ami l'honorable député de Hants-King et les autres, en toute justice pour le Canada, voudront faire de ces accords un essai loyal et juste; je leur demande de surveiller leur vote, ce qui veut dire qu'ils s'engagent à appuyer cet accord, qu'ils promettent d'être fidèles à cet engagement, qu'ils proclament leur foi dans une union plus étroite de l'Empire au point de vue économique, qu'ils dénoncent toutes les forces qui voudraient s'y opposer, et qu'ils donnent enfin cette dernière preuve qu'ils n'ont aucun doute qu'au sein de l'Empire britannique la prospérité de notre dominion ne soit assurée.

[Le très hon. M. Bennett.]

La Chambre se divise sur la motion de M. Bennett qui est adoptée par le vote qui suit.

ONT VOTE POUR:

MM.	MM.
Anderson (Toronto-High-Park),	Macdougall,
Anderson (Halton),	MacLaren,
Arsenault,	MacMillan (Saskatoon),
Arthurs,	MacNicol,
Baker,	McDade,
Barber,	McGillis,
Baribeau,	McGregor,
Barrette,	McLure,
Beaubier,	Maloney,
Belec,	Manion,
Bell (Hamilton-Ouest),	Matthews,
Bell (St-Jean-Albert),	Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Bennett,	Morand,
Beynon,	Mullins,
Bourgeois,	Murphy,
Bowen,	Myers,
Bowman,	Nicholson,
Boyes,	Peck,
Burns,	Perley (Qu'Appelle),
Bury,	Perley (sir George),
Campbell.	Pettit,
Carmichael,	Pickel,
Chaplin,	Plunkett,
Charters,	Porteous,
Cormier,	Price,
Cotnam,	Quinn,
Cowan (Long-Lake),	Rhodes,
Davies,	Robinson,
Dickie,	Rogers,
Dorion,	Ross,
Duguay,	Rowe,
Dupré,	Ryckman,
Edwards,	Ryerson,
Embury,	Sauvé,
Ernst,	Senn,
Esling,	Shaver,
Fortin,	Short,
Fraser (Caribou),	Simpson (Simcoe-Nord),
Gagnon,	Simpson (Algoma-Ouest),
Ganong,	Smith (Victoria-Carleton),
Garland (Carleton),	Smith (Cumberland),
Geary,	Spankie,
Gobeil.	Speakman,
Gordon,	Spotton,
Gott,	Sproule,
Guthrie,	Stanley,
Hackett,	Stevens,
Hay,	Stewart (Leeds),
Ilsley,	Stewart (Lethbridge),
Johnstone,	Stinson,
Jones,	Stirling,
Kennedy (Rivière-de-la-Paix),	Stitt (Nelson),
Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),	Stitt (Selkirk),
Laurin,	Sutherland,
LaVergne,	Swanston,
Lawson,	Tétreault,
Lennox,	Thompson (Simcoe-Est),
Loucks,	Thompson (Lanark),
Lucas,	
Luchkovich,	
Macdonald (King),	

Tummon,
Turnbull,
Weese,
Weir (Melfort),
White (London),
White (Mont-Royal),
Willis,
Wilson,
Wright.—128.

ONT VOTE CONTRE:

MM.
Ahearn,
Beaubien,
Bertrand,
Blair,
Bothwell,
Bouchard,
Boulanger,
Bourassa,
Bradette,
Brown,
Butcher,
Casgrain,
Chevrier,
Denis,
Deslauriers,
Desrochers,
Donnelly,
Dubois,
Duff,
Dumaine,
Dupuis,
Elliott,
Euler,
Factor,
Fafard,
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Fournier,
Gershaw,
Golding,
Goulet,
Gray,
Hall,
Hanson (Skeena),
Heaps,
Heenan,
Hepburn,
Howden,
Hurtubise,
Jean,
King, Mackenzie,
Lacroix,
Lapointe,
MacInnis,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacLean,
McIntosh,
McKenzie (Assiniboïa),
McPhee,
Malcolm,
Marcil,
Mercier (Laurier-Outremont),
Mercier (St-Henri),
Mitchell,
Moore (Ontario),
Motherwell,
Munn,
Neill,
Parent,
Perras,
Pouliot,
Ralston,
Raymond,
Reid,
Rhéaume,
Roberge,
Rutherford,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Taylor,
Thauvette,
Totzke,
Vallance,
Verville,
Weir (Macdonald),
Woodsworth,
Young.—80.

ONT PAIRE:

(La liste des pairs est fournie par les whips en chef.)

MM.
Black (Halifax),
Cahan,
Duranleau,
McGibbon,
Harris,
Smoke,
Spence,
Hanson, (York-Sunbury),
Cantley,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Casselman,
Bell (St-Antoine),
Laflèche,
Sullivan,
Larue,
Dubuc,
Rinfret,
Hanbury,
Power,
Jacobs,
Cayley,
Fraser (Northumberland),
Veniot,
Cardin,
Urquhart,
Howard,
Raymond,
Girouard,
Brasset,
Boucher,

M. RAYMOND (avant la déclaration officielle du vote) (texte): Je n'avais pas remarqué que l'honorable député de Saint-Antoine (M. Bell) n'était pas à son siège. Comme j'avais pairé avec lui, je demande que mon vote ne soit pas compté.

M. McGIBBON: J'avais pairé avec l'honorable député de Québec-Sud (M. Power). Si j'avais voté j'aurais voté pour la motion.

M. CASSELMAN: J'ai pairé avec l'honorable député de Sherbrooke (M. Howard). Autrement j'aurais voté pour la motion.

M. SPENCE: J'ai pairé avec l'honorable député de Northumberland (M. Fraser). Autrement j'aurais voté pour la motion.

M. SMOKE: J'ai pairé avec l'honorable député d'Oxford-Sud (M. Cayley). Autrement j'aurais voté pour la motion.

M. HARRIS: J'ai pairé avec l'honorable député de Cartier (M. Jacobs). Autrement j'aurais voté pour la motion.

M. MacDONALD (Cap-Breton-Sud): J'ai pairé avec l'honorable député de Colchester (M. Urquhart). Autrement j'aurais voté pour la motion.

M. LAFLECHE (texte): J'avais pairé avec l'honorable député de Drummond-Arthabaska (M. Girouard); autrement, j'aurais voté pour la motion.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) (traduction) propose qu'il luui soit permis de présenter un projet de loi (bill n° 8) concernant un certain record entre e Gouvernement de Sa Majesté au Canada et le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni.

M. l'ORATEUR: Le très honorable M. Bennett, appuyé par l'honorable M. Guthrie, propose qu'il lui soit permis de présenter un projet de loi fondé sur ladite résolution.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je dois faire observer à Votre Honneur qu'il passe onze heures. Je ne vois pas de raison d'empêcher la présentation du projet de loi; je ne veux pas insister sur une formalité, mais je m'oppose à ce que le projet de loi soit lu pour la première fois.

M. l'ORATEUR: Le très honorable M. Bennett propose que ledit projet de loi soit lu une première fois. La Chambre désire-t-elle adopter cette motion?

Quelques MEMBRES: Adopté.

M. l'ORATEUR: Quand ledit projet de loi sera-t-il lu la deuxième fois?

Le très hon. M. BENNETT: A la prochaine séance.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je m'oppose à cette façon de procéder; je m'oppose à ce que nous votions la première lecture après onze heures. J'ai fait observer à Votre Honneur qu'il passait onze heures et j'ai dit que, tout en ne m'opposant pas à la présentation du projet de loi, je m'opposais à la première lecture.

M. l'ORATEUR: J'avais compris que le chef de l'opposition consentait à la première lecture.

Le très hon. MACKENZIE KING: Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas consenti à la première lecture du projet de loi. Je m'y oppose.

M. l'ORATEUR: S'il n'y a pas consentement unanime, nous devons nous contenter du dépôt du projet de loi. Quand le projet de loi sera-t-il lu la première fois?

Le très hon. M. BENNETT: A la prochaine séance.

M. l'ORATEUR: Comme il est onze heures, la Chambre est ajournée à demain après-midi, à trois heures.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je demander au chef du Gouvernement quel sera le programme de demain?

Le très hon. M. BENNETT: Le discours du trône.

(A onze heures, la séance est levée d'office, conformément au règlement.'

VENDREDI, le 4 novembre 1932.

La séance est ouverte à trois heures.

MODIFICATION DE LA LOI DES GRAINS DU CANADA

LES COMMISSAIRES DES GRAINS AUTORISÉS À RÉGLEMENTER LES REDEVANCES D'ÉLÉVATEUR ET D'ENTREPÔT.

L'hon. H. H. STEVENS (ministre du Commerce) demande à déposer un projet de loi (bill n° 9) tendant à modifier la loi des grains du Canada.

Le très hon. MACKENZIE KING: Veuillez expliquer.

L'hon. M. STEVENS: Monsieur l'Orateur, il existe dans tout le pays un état de choses bien connu de la Chambre. Les prix des marchandises ont baissé, mais les frais relatifs à ces dernières n'ont pas diminué en proportion dans tous les cas. Le Gouvernement a étudié la situation dans le but d'alléger le fardeau imposé au cultivateur par le transport du grain, et il a jugé nécessaire de modifier la loi à cette fin. Le bill a pour but de modifier l'article 134 de la loi par l'addition des mots "excepté par une ordonnance ou un règlement de la Commission". Une description ou analyse complète de la situation sera donnée lors de la discussion ultérieure du projet.

Une VOIX: Quel en sera l'effet?

L'hon. M. STEVENS: Il sera d'autoriser la Commission des grains à diminuer les frais relatifs à la mise du grain dans les élévateurs, à l'entreposage, *etc.*

L'hon. M. MALCOLM: Les dépenses de manutention.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la 1*re* fois.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il est répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

COMMISSION DU PORT DE MONTRÉAL

L'hon. M. RINFRET demande:

1. Combien y a-t-il d'employés permanents à la Commission du port de Montréal?
2. Combien y en avait-il l'an dernier (1931), à pareille date?
3. Combien d'ouvriers employés durant la saison de navigation ont travaillé dans le port de Montréal depuis l'ouverture de la navigation?
4. De ces derniers, (a) combien étaient résidants de Montréal lors de leur emploi, (b) combien étaient résidants du dehors?

L'hon. M. DUPRE (au nom du ministre de la Marine):

Les renseignements suivants ont été fournis par les commissaires du port de Montréal.

1. Nombre des employés sur le bordereau de paie au 31 octobre 1932, 176.
2. Nombre des employés sur le bordereau de paie au 31 octobre 1931, 172.
3. 192.
4. (a) 188; (b) 4.

GARDIEN DES PÊCHERIES DE JORDAN-FALLS, N.-É.

L'hon. M. RALSTON demande:

1. Quelles personnes, depuis le 1*er* janvier 1929, ont occupé la position de garde-pêche, à Jordan-Falls ou dans les alentours, comté de Shelburne, Nouvelle-Ecosse?
2. Pendant quelles périodes ont-ils respectivement rempli cet emploi?
3. A quel tarif de salaire?
4. Peut-on relever quelque différence dans l'étendue des devoirs accomplis par les divers gardes-pêche durant la période mentionnée plus haut, et si tel est le cas, quelle est-elle?

L'hon. M. DUPRE (au nom du ministre des Pêcheries):

1, 2 et 3. Saison de 1929-1930: John McKay, du 1*er* mai au 31 juillet, pour travail effectif: 79 jours à $3 par jour. Saison de 1930-1931, John McKay, du 1*er* mai au 31 juillet, pour

travail effectif: 74 jours à $3 par jour. Saison de 1931-1932, Howard Smith, du 4 mai au 30 juin, pour travail effectif: 57 jours à $3 par jour. Isaac Harrison, du 4 au 23 mai et du 1er au 31 juillet, pour travail effectif: 45 jour à $3 par jour. Saison de 1932-1933, Howard Smith, du 3 mai au 16 juillet, pour travail effectif: 70 jours à $2.50 par jour; Isaac Harrison, du 3 mai au 26 juillet, pour travail effectif: 80 jours à $2.50 par jour.

4. Oui. En 1931, les barrages ont été rendus franchissables pour les poissons, de sorte qu'une protection est devenue nécessaire plus en amont de la rivière.

QUESTION TRANSFORMEE EN ORDRE DE DEPOT DE DOCUMENTS

SOULAGEMENT DU CHÔMAGE—GARANTIES DE L'ÉTAT

Par M. GIROUARD:

1. En vertu de la loi des secours de 1932, le Gouverneur en conseil a-t-il fait des prêts ou des avances à des compagnies ou corporations, ou garanti le paiement de deniers par quelque corps public?
2. Si tel est le cas, à quelle date?
3. Quels sont les noms des corps publics, compagnies ou corporations à qui des deniers ont ainsi été prêtés ou avancés, ou à qui on a donné ces garanties?
4. Quelle somme a-t-on ainsi prêtée, ou garantie, ou avancée à chaque corps public, compagnie ou corporation?

L'hon. M. RHODES (ministre des Finances): Je dépose sur le bureau de la Chambre le document demandé.

DEMANDE DE DOCUMENTS

RÉPARATIONS DU BRISE-LAMES, COMEAU'S-HILL N.-É.

Par l'hon. M. RALSTON:

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents qui ont trait aux réparations exécutées durant les années 1931 et 1932 au brise-lames de Comeau's-Hill, comté de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, comprenant aussi le nom ou les noms des surveillants, la nature du travail exécuté, les comptes pour matériaux et fourniture, les cahiers où sont enregistrés les heures de travail, les pièces justificatives et autres documents.

LE PENITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-A. MERCIER (Laurier-Outremont): Monsieur l'Orateur, je désire demander au ministre de la Justice (M. Guthrie) ce qu'il y a de vrai dans le bruit d'un incendie qui se serait déclaré au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, à Montréal.

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice): Il est vrai, monsieur l'Orateur, que des désordres se sont produits dans une des sections du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, vers onze heures ce matin. Quinze tailleurs et trois gardes se trouvaient là, dans l'atelier, au moment où les désordres ont éclaté. On dit que le chef de la bande est un nommé Crossley. Les prisonniers ont mis le feu à la bâtisse et ont coupé le boyau lorsque les gardes ont voulu le diriger sur les flammes. Les portes de l'atelier ont été fermées par les prisonniers et la situation devint aussitôt grave.

Le dernier rapport qui m'est venu est arrivé entre une heure et deux. Le gouverneur déclare que tous les prisonniers ont été maîtrisés et enfermés dans leurs cellules. Il n'y a pas eu de pertes de vie. Trois gardes ont été blessés, l'un par Crossley, un autre du nom de Jacques, brûlé assez gravement; le troisième blessé est un nommé Forger. Le gouverneur ajoute que le forçat Crossley a été transféré de la section en feu, que tous les employés du pénitencier se sont conduits admirablement, que les prisonniers sont tous dans leurs cellules et que les gardes blessés sont en traitement dans les hôpitaux de Montréal.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUN LIFE

QUESTION DE PRIVILÈGE TOUCHANT L'EXCLUSION D'UN AVIS DE MOTION À INSÉRER AU FEUILLETON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. F. HEPBURN (Elgin-Ouest): Monsieur l'Orateur, je demande la parole pour une question de privilège.

Ces jours derniers, je me suis rendu à votre bureau accompagné de l'honorable député de Bow-River (M. Garland) et je vous ai montré un document sur lequel je me proposais de baser une demande d'ajournement de la Chambre afin de discuter une question urgente d'intérêt public. Il s'agissait de la situation financière de la Sun Life Assurance Company et de la conduite d'un administrateur supérieur. Votre Honneur me dit qu'elle me permettrait d'utiliser pleinement le document, et quand je retournai à votre cabinet en compagnie de l'honorable député de Battle-River (M. Spencer), Votre Honneur me dit de nouveau qu'elle me permettrait de faire une déclaration, mais qu'elle me refuserait l'ajournement, parce que l'affaire n'était pas d'occurrence récente. Je demandai ensuite si je pouvais procéder par avis de motion et vous me répondîtes que rien dans le Règlement n'empêchait de procéder ainsi et de porter tout le document au *Feuilleton*. A la suite du vote de la Chambre confirmant votre décision, j'ai envoyé le document au greffier de la Chambre sous forme d'avis de motion. On me demanda de le modifier quelque peu, ce que je fis, puis on m'apprit que l'avis de motion paraîtrait au procès-verbal de jeudi.

Je constatai ce jour-là que mon avis de motion n'y était pas. Au bureau du greffier, on me dit qu'il y avait eu erreur mais que l'avis de motion paraîtrait au procès-verbal d'aujourd'hui, mais je ne l'y vois pas encore. Est-ce un fonctionnaire de la Chambre qui excède son autorité ou quelque influence puissante qui veut cacher au peuple canadien la véritable situation relativement à la compagnie Sun Life? Je fais cette observation, parce que Votre Honneur a déclaré, vendredi, que le Règlement nous permettait de discuter cette question dans d'autres occasions, mais mes démarches pour y arriver n'ont pas eu de succès. On m'a refusé ce droit et je demande une explication.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avant que l'explication soit donnée, je tiens à signaler ici que mon honorable ami a parfaitement raison d'en faire une question de privilège. Il s'agit bien, de fait, du privilège du Parlement dans le sens le plus large du mot. Va-t-on faire servir le Parlement de moyen de rendre public un document qui fait l'objet d'une injonction dans les cours supérieures de la province? Analysons les faits. On a porté une accusation de diffamation criminelle contre un nommé Harpell. Celui-ci fut assigné devant les tribunaux comme le demande le Code et fut invité à faire une déclaration. Il se mit alors à lire un document que l'on cherche maintenant à consigner dans le compte rendu du Parlement.

M. HEPBURN: Cela n'est pas exact.

Le très hon. M. BENNETT: En partie.

M. HEPBURN: Je ne tiens pas mes renseignements de cette source-là.

Le très hon. M. BENNETT: Le juge ayant rendu une décision défavorable à Harpell en déclarant que la chose n'était pas régulière,—et tous les honorables députés qui sont des avocats savent que cette décision était juste,—on demanda à l'accusé de faire une déclaration quelconque en réponse à l'accusation portée contre lui, pourvu que cette déclaration fût conforme aux dispositions du code. Ayant échoué de cette manière, il se rendit à son atelier de Gardenvale et composa sa déclaration en caractères d'imprimerie. Il avait l'intention de la publier et de la répandre dans tout le pays et même le monde entier, et aussi d'un publier une bonne partie dans le numéro courant du *Journal of Commerce*. La Sun Life est une institution faisant des opérations dans presque tous les pays de l'univers; elle compte des milliers d'assurés dans toutes les provinces de notre Dominion, à l'exception d'une seule. La compagnie a donc pris les mesures nécessaires pour obtenir une injonction devant les tribunaux civils de la province de Québec. Une ordonnance défendant la publication du document et notamment le numéro en question du *Journal of Commerce* lui a été accordée. Harpell s'en vint donc à Ottawa, et il cherche maintenant à se servir des Procès-Verbaux et du Compte rendu du Parlement pour rendre public un document dont les tribunaux de la province ont interdit la publication.

Il s'agit bien d'une question concernant les plus précieux privilèges du Parlement. La question est en litige et occupe actuellement l'attention des tribunaux. Je suis d'avis qu'il est du devoir du Parlement de ne faire quoi que ce soit de nature à nuire à la cause de l'un quelconque des plaideurs ou des intéressés, de quelque manière, directement ou indirectement, tant que cette question n'aura pas été tranchée par les tribunaux. Je soutiens que l'on ne devrait pas détourner de leur sens les privilèges du Parlement en laissant figurer au Feuilleton des résolutions, des récits, des déclarations longues ou courtes portant sur la conduite de cette compagnie, quand l'inspirateur de cette tentative est le défendeur dans des procédures criminelles intentées contre lui à Montréal et contre qui la plus haute juridiction de cette province a accordé un bref d'injonction.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a demandé une explication de ma déclaration et je suis prêt à la lui donner. Depuis la conversation que nous avons échangée dans mon cabinet et au cours de laquelle je lui ai dit que cette question pourrait figurer dans les Procès-Verbaux sous forme d'avis de motion, j'ai appris que l'accusation indiquée dans le préambule de la résolution ou de l'avis de motion faisait actuellement l'objet d'un litige devant les tribunaux du Canada où certaines procédures judiciaires sont actuellement pendantes. Or, comme la publication de la matière de ce document avait été arrêtée et interdite par une injonction de la Cour supérieure de la province de Québec, elle ne peut donc pas faire ici l'objet d'un débat. Je puis citer à l'appui de ma décision May, 13e édition, page 323. Ce texte qu'il serait antiréglementaire d'insérer dans les Procès-Verbaux. n'y paraîtra pas. Il n'a pas été publié dans les Procès-Verbaux ni dans d'autres documents officiels en conséquence d'une instruction de l'Orateur.

M. H. E. SPENCER (Battle-River): Sur la question de règlement, je dois dire ici que j'étais l'un de ceux qui ont accompagné l'honorable député d'Elgin-Ouest (M. Hepburn) vers deux heures et demie de l'après-midi du

deuxième jour de novembre au bureau de Votre Honneur. Je vous ai alors entendu dire à l'honorable député qu'il aurait l'occasion de lire la déclaration complète qu'il a montrée à Votre Honneur. J'ai été bien étonné, peu de temps après cela, à mon retour ici, de constater que vous aviez pris une attitude diamétralement opposée. Quant à moi, votre attitude m'a infiniment surpris, plus même que tout ce que j'ai jamais vu se produire dans cette Assemblée. Laissez-moi dire que la question qui a été soulevée n'a pas été, autant que je sache, inspirée par le nommé Harpell. (*Exclamations.*) Je dois dire que nous avons soulevé la question en 1927, 1928, 1929...

M. l'ORATEUR: Qu'est-ce que l'honorable député discute? Est-ce une question de privilège ou une question de règlement? Qu'il ait été surpris de la décision de l'Orateur, c'est regrettable; mais ce point-là n'est pas sujet à débat, pas plus par l'honorable député que par la Chambre.

M. IRVINE: J'aurai juste une remarque à faire.

L'hon. M. STEVENS: L'autre jour, l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord...

M. HEPBURN: Je n'ai pas terminé mes explications.

M. l'ORATEUR: J'ai cru que l'honorable député de Wetaskiwin (M. Irvine) se disposait à adresser la parole.

M. WILLIAM IRVINE (Wetaskiwin): Avant de passer à autre chose, je tiens à discuter cette question de privilège. Certes, le premier ministre a parfaitement raison de veiller à ce que le Parlement ne discute pas un sujet actuellement pendant devant les tribunaux, au préjudice de l'une ou de l'autre des parties en cause. Nous sommes tous d'accord là-dessus, mais la question de privilège, pour moi, est celle-ci: Qui va en être le juge? Si l'Orateur décide de lui-même que telle ou telle affaire est pendante devant les tribunaux et ne peut figurer à l'ordre du jour de la Chambre, il me semble que cela est susceptible de lui causer bien des embarras. Je peux me tromper, mais, si je comprends bien l'article du Règlement, nous avons le droit de faire inscrire au Feuilleton tout ce qu'il nous plaît d'y mettre, puis la Chambre, lorsqu'elle est saisie de la question, décide si, oui ou non, cette question est conforme au règlement. Si je fais erreur, ma protestation est vaine; mais je croyais que c'était la façon habituelle de procéder, et si j'ai raison, alors je prétends que nous nous écartons du règlement en laissant monsieur l'Orateur déclarer une proposition irrégulière avant que la Chambre sache de quoi il s'agit.

M. l'ORATEUR: L'honorable député me permettra de lui dire qu'il fait erreur. Les textes qui doivent figurer aux Procès-Verbaux et au Feuilleton sont examinés par le greffier sous le contrôle de l'Orateur, et si la Chambre n'accepte pas la décision de son président, elle peut se prononcer en conséquence.

M. E. J. GARLAND (Bow-River): Si j'ai bien compris, le premier ministre a déclaré, il y a un instant, que la Chambre ne pouvait pas discuter cette question, parce que les tribunaux en étaient saisis. J'ai cru lui entendre dire aussi que le document, qu'il suppose être celui que l'honorable député d'Elgin-Ouest se propose de discuter, a été rejeté par le tribunal et ne constitue pas le sujet même du litige. Réellement, je ne peux pas comprendre comment, du fait que les tribunaux de la province de Québec accordent une injonction interdisant la publication d'un document,—je ne sais s'il s'agit du même,—cette injonction doive empêcher la Chambre de discuter un sujet qui n'est pas l'objet d'un litige devant les tribunaux de Québec. Le procès qui se poursuit là-bas est sur une question personnelle entre M. Macaulay, président de la Sun Life Assurance Company, et M. Harpell qu'il poursuit en diffamation. Je crois comprendre et j'ai lu dans les journaux que M. Harpell a tenté de faire consigner un certain document dans les dossiers de la cour. On l'en a empêché. Par conséquent, ce document n'est pas et ne sera pas considéré comme un des sujets du litige. Voilà, si je comprends bien, la question qui intéresse l'honorable député d'Elgin-Ouest (M. Hepburn). Bien entendu, je ne suis pas avocat; le très honorable premier ministre est mieux placé que moi à cet égard, mais je trouve que son opinion est très confuse.

M. MICHAEL LUCHKOVICH (Vègreville): Il y a un point que je tiens à discuter. L'autre jour, l'honorable député d'Elgin-Ouest (M. Hepburn) a vu son interpellation rejetée, parce qu'elle ne visait pas un événement récent. Tant que nous ne saurons pas ce dont il s'agit, il nous est impossible de dire si la question se rapporte à une chose récente ou non. Maintenant, je crois comprendre qu'on ne veut pas lui permettre de faire inscrire sa question au Feuilleton, comme proposition de résolution.

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, vous avez rendu une décision; donc, je ne pense pas que la discussion puisse continuer, à moins que vous ne vouliez retirer votre décision et laisser le débat suivre son cours. S'il en est ainsi, je serai enchanté de le discuter. Bien entendu, si Votre Honneur insiste sur sa décision, comme vous en avez le droit, la Chambre n'a

plus qu'une chose à faire: c'est d'en appeler de cette décision; autrement il ne peut pas y avoir de discussion.

M. HEPBURN: Parlant au sujet de la question de règlement, le document qu'on a refusé de me laisser lire contenait des renseignements venant du surintendant des assurances, touchant les derniers événements qui ont eu lieu devant les tribunaux de Chicago au sujet de l'enquête Insull et du lien qui existe entre les Insulls et la compagnie d'assurance Sun Life.

La question soumise aux tribunaux de la province de Québec intéresse deux individus. C'est une cause de diffamation née d'une déclaration faite par M. Harpell au sujet de M. Macaulay et disant que celui-ci est un escroc. Cela n'a aucun rapport à cette question. Cela se rapporte aux tribunaux de Chicago et au rapport du département des assurances dont copie a été déposée devant la Chambre par le ministre des Finances, il y a un instant.

M. l'ORATEUR: L'honorable député d'Elgin-Ouest sait parfaitement bien que ce qu'il cherche à faire insérer aux Procès-Verbaux ne se limite nullement au rapport des assurances. Ce n'est qu'un incident dans ce rapport et, à mon sens, le document fait partie de celui dont la publication a été défendue par une injonction. J'ai décidé en conséquence. Si l'honorable député désire en appeler, il est libre de le faire.

M. HEPBURN: Puis-je en appeler? Je méprise cette tentative de cacher la vérité au peuple canadien. Si j'ai la permission d'en appeler de votre décision, je désire en appeler, parce que je désire trouver les moyens de placer ce document devant le Parlement et j'ai votre parole qu'on me donnerait les moyens de le faire. Quels sont ces moyens? En deux occasions on a décidé que je violais le règlement.

M. l'ORATEUR: Il n'appartient pas au président de la Chambre d'instituer un enseignement de la procédure parlementaire. Je comprends le règlement et j'espère que l'honorable député le comprend aussi bien que les autres membres de la Chambre.

ACCORD COMMERCIAL

POUVOIR DU PARLEMENT DU CANADA OU DE LA GRANDE-BRETAGNE DE LE MODIFIER OU DE LE DÉNONCER

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Je désire poser au premier ministre une question au sujet d'une information publiée aujourd'hui dans les journaux concernant ce qui s'est dit hier à la Chambre des communes d'Angleterre. Cela semble venir en conflit avec la déclaration faite hier, par le premier ministre, et je désire être absolument certain de la vérité des faits. La dépêche de la Presse canadienne parlant des remarques présentées par sir Herbert Samuel, chef de l'opposition libérale à la Chambre britannique, se lit comme suit:

> On a démontré clairement au cours du débat, ajouta-t-il, que les accords, qui paraissaient être pour une durée de cinq ans, pouvaient être modifiés par le Parlement en tout temps et quand il le jugerait à propos.

D'après la déclaration du premier ministre, hier, je comprends qu'il admet cela du moins, pour autant que cela regarde les pouvoirs du Parlement britannique, pouvoirs constitutionnels et pouvoirs légaux.

La dépêche fait aussi allusion à une déclaration du chancelier de l'Echiquier, se lisant comme suit:

> M. Chamberlain a répondu au nom du gouvernement que les nouveaux droits canadiens substitués aux droits existants, par le pacte anglo-canadien, ne pouvaient être changés au cours des cinq prochaines années, sauf à un degré limité spécifié dans l'accord.

Cette déclaration indique que notre Parlement n'est pas libre de modifier les tarifs des droits énumérés dans l'accord, mais que le Parlement britannique a cette faculté. Je désire demander à mon très honorable collègue s'il est d'accord avec le chancelier de l'Echiquier, supposant, naturellement, que la déclaration du chancelier a été exactement transmise.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je ne suis pas prêt à admettre cela et la question peut être réservée à titre d'avis de motion. Je m'en occuperai à la prochaine séance, car je dois partir dans un instant pour prendre le train.

STATISTIQUES DU CHOMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. H. STEVENS (ministre du Commerce): L'autre jour, l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) m'a demandé quand nous pourrions compter avoir les chiffres statistiques touchant le chômage. J'ai répondu que, d'après moi, beaucoup de ces chiffres avaient été publiés et que je le tiendrais au courant, aussi vite que possible, de ce qui se ferait.

En avril dernier, on a publié un bulletin indiquant le nombre des chômeurs, hommes et femmes. dans toutes les villes de 5,000 habitants et plus. En outre, cela s'est publié en entier dans la *Gazette du travail*, journal officiel du ministère du Travail.

On publie ce mois-ci un autre bulletin contenant les statistiques de tous les endroits dont la population est de 1,000 habitants et plus; on y donne le total pour tout le Canada, pour chaque province, pour chaque sexe et pour chaque genre de travail. Ce bulletin sera prêt vers le milieu de la semaine prochaine. Ces statistiques étaient prêtes il y a déjà quelques semaines, mais on a jugé à propos de les contrôler une fois de plus, afin qu'elles soient aussi exactes que possible.

Outre le sommaire dont je viens de parler, nous avons préparé l'impression d'une série d'environ vingt bulletins concernant les villes ayant une population de 30,000 âmes et plus, bulletins dans lesquels sera exposée la situation dans tous ses détails. Je puis ajouter que ce relevé va comprendre un bon nombre de volumes, probablement quelque six ou huit, dans lesquels on analysera les chiffres et les faits relatifs à la situation. La préparation de ce sommaire final est assez avancée, mais nous ne pourrons le publier avant quelque temps. Cependant, le bulletin publié en avril dernier est passablement complet, donnant les statistiques quant aux villes d'au moins 5,000 âmes et plus, c'est-à-dire la plus grande partie des statistiques désirées.

Je tiens à signaler à la Chambre que la compilation de ces statistiques est assez longue, et je ne crois pas qu'on ait à se plaindre du travail accompli par le bureau de ce côté. Connaissant bien les faits, je suis convaincu que le Bureau de la statistique a bien travaillé. Je ne veux pas laisser s'accréditer l'opinion que le bureau ait été le moindrement négligent dans la préparation de ces statistiques.

M. A. A. HEAPS (Winnipeg-Nord): Le ministre possède-t-il des rapports statistiques relatifs au chômage dans les villes de plus de 1,000 âmes?

L'hon. M. STEVENS: J'ai les chiffres statistiques pour les villes de 5,000 âmes.

M. HEAPS: Je pensais que le ministre avait dit que l'on est à réunir les statistiques relatives aux villes de plus de 1,000 âmes.

L'hon. M. STEVENS: Je répète à mon honorable ami que l'on est à préparer un autre bulletin contenant les statistiques relatives à tous les endroits ayant une population de 1,000 habitants et plus; on y donnera le total pour tout le Canada, pour chaque province, pour chaque sexe et pour chaque genre de travail. Ce bulletin sera prêt vers le milieu de la semaine prochaine.

L'hon. JAMES MALCOLM (Bruce-Nord): Je veux faire remarquer au ministre du Commerce que je doute fort qu'il puisse donner une idée exacte du chômage dans notre pays en ne recueillant que les statistiques relatives aux villes ayant une population de 1,000 habitants. Mon honorable ami sait bien que nous n'avons jamais eu l'organisation voulue pour classer les statistiques du chômage. Nous avons toujours fondé nos calculs sur le nombre des individus faisant un travail rémunéré; comparant le chiffre-indice avec celui d'un jour précédent, nous pouvons calculer quel est à peu près le nombre des chômeurs en faisant la soustraction.

Le problème du chômage est nécessairement plus grave dans les grands centres, où il est plus difficile de secourir les chômeurs et de leur trouver de l'emploi que cela ne l'est dans les endroits de moindre importance. Il n'en est pas moins vrai qu'un grand nombre de sans-travail sont retournés à la campagne, sur les fermes, dans les villages où ils étaient nés. Je suis d'avis que c'est ce qu'ils ont de mieux à faire; ils font bien de retourner dans leurs villages ou sur les fermes et de ne pas aggraver le problème du chômage dans les grands centres. Je pense qu'un recensement fait dans les campagnes et dans les petits villages de l'Ontario nous prouverait qu'il y a là un bon nombre de chômeurs de cette catégorie. La situation de ces gens ne présente pas un problème aussi grave qu'ailleurs, mais ce sont néanmoins des sans-travail. Si l'on veut que les statistiques du chômage nous permettent de juger des besoins de la situation, nous ferions bien de dénombrer les chômeurs de cette catégorie.

L'hon. M. STEVENS: Je regrette de ne m'être pas exprimé assez clairement. J'ai essayé d'expliquer à la Chambre que ces statistiques se composent de trois classes: en premier lieu, les villes de 5,000 âmes et plus, au sujet desquelles les renseignements ont été publiés en avril dernier et soumis à la Chambre et au pays; en second lieu, les villes de 1,000 âmes et plus; et enfin j'ai ajouté que nous étions à préparer un relevé complet concernant tout le Dominion, donnant les statistiques pour chaque province, pour chaque sexe, pour chaque genre de travail.

DISCOURS DU TRONE

SUITE DE LA DISCUSSION SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Davies tendant à voter une Adresse à S. Exc. le Gouverneur général en réponse à son discours d'ouverture de la session, sur l'amendement proposé par M. Mackenzie King et le sous-amendement proposé par M. Coote.

M. E. J. GARLAND (Bow-River): Monsieur l'Orateur, avant le renvoi de la suite de

ce débat, il y a quelques semaines, notre groupe a jugé nécessaire de proposer un sous-amendement. Nous l'avons fait, parce que le discours du trône est tout à fait, comment dirais-je? vague, indéfini, qu'il ne contient aucun projet sérieux de restauration nationale, surtout, en ce qui regarde les affaires, le chômage et l'agriculture. Nous avons jugé nécessaire d'agir ainsi, parce que la puissance d'achat du peuple canadien a diminué au point de menacer la solvabilité du pays, et parce que le groupe à votre gauche, monsieur l'Orateur, l'opposition officielle, a proposé un amendement purement négatif qui ne saurait passer pour l'exposé de notre point de vue. Permettez-moi de rappeler à la députation ce que nous préconisons dans notre amendement:

Et elle demande que le contrôle fédéral sur la monnaie et le crédit soit exercé de façon à donner et à maintenir une puissance d'achat suffisante pour:

a) Elever le prix des produits agricoles et des autres marchandises principales jusqu'à un niveau équitable, eu égard au coût de production et au règlement des dettes tant publiques que privées;

b) Augmenter la consommation, stimulant par là l'industrie et procurant de l'emploi à nos gens;

Et que l'émission de la monnaie et du crédit devrait être fondée sur les richesses naturelles et la puissance de production de ce pays, et non, comme au temps présent, sur un seul produit, l'or, et que la quantité de cette émission devrait être déterminée par le travail et les produits du travail et par les besoins légitimes du peuple;

Cette Chambre est d'avis, en plus, que cette réforme devrait être opérée dans un avenir prochain, en même temps que d'autres changements fondamentaux, et comme partie intégrante d'un système d'économie rationnelle, que l'on reconnaît de plus en plus généralement comme essentiel, afin que la richesse naturelle et l'énergie productive de ce pays soient utilisées de façon à procurer à tout le peuple un régime de vie satisfaisant.

Monsieur l'Orateur, la nécessité d'une motion de ce genre apparaîtra aux honorables députés qui examineront la situation intérieure du pays. Qu'ils étudient les effets du chômage et de la chute des prix, et ils pourront faire une estimation assez juste de la diminution des revenus causée par le chômage ou par le travail insuffisant des ouvriers. Supposons que le salaire moyen soit environ $1,000. En multipliant ce chiffre par le nombre des chômeurs nous constatons une perte de revenus d'environ $1,320,000,000 en trois ans. C'est autant d'argent qui manque pour l'achat des articles que l'industrie canadienne produit ou pourrait produire.

Pour l'agriculture, nous avons des chiffres encore plus précis. Le revenu brut de l'agriculture en 1929 s'élevait à $1,631,081,000; en 1930, il était descendu à $1,262,047,000 et en 1931, à $880,240,000. Il décline encore rapidement. Des renseignements recueillis par le Bureau des statistiques il ressort que la puissance d'achat du cultivateur accusait en 1930 une diminution de 369 millions sur 1929, en 1931 une diminution de 880 millions sur 1929 et, en 1932, une diminution de 800 millions sur 1931, soit en tout plus de deux milliards de dollars. Pour éviter toute erreur de calcul et toute répétition, pour me montrer modéré dans mes calculs, je consens à réduire mes chiffres de moitié. Disons donc que la perte de revenus des agriculteurs n'est que d'un milliard de dollars.

Considérons maintenant le sort des salariés et des gens de profession libérale. Nous avons un moyen d'estimer avec précision ce qu'ils gagnent: c'est l'impôt sur le revenu. Aucun de mes collègues ne contestera, je pense, qu'en 1930 et en 1931 le revenu des salariés et des gens des professions libérales a diminué respectivement d'au moins 20 et de 30 p. 100. On est en droit de conclure que, depuis deux années et trois quarts, ces revenus ont diminué d"environ 675 millions de dollars.

Additionnons les trois chiffres, les 1,325 millions de dollars provenant du chômage et du travail insuffisant, les 1,000 millions de dollars représentant la contraction du revenu des agriculteurs et les 675 millions perdus par les autres individus, et nous obtenons un grand total d'environ 3,000 millions de dollars. En résumé, tel est le bilan de la crise pour le Canada et l'état de choses auquel le Gouvernement devrait s'efforcer de remédier. Jusqu'ici il n'a pas pris de mesures suffisantes en ce sens pour des raisons que je comprends sans peine. Pour enrayer la destruction du commerce et du chômage il ne suffit pas des palliatifs du système de la concurrence, mais il faut l'institution d'un système économique et social entièrement nouveau. (*Exclamations.*) Les honorables députés d'en face sont généralement portés à rire des faits de cette nature. Très bien. J'en appelle alors au témoignage de l'un des banquiers les plus éminents de l'empire britannique, sir Basil Blackett, l'un des administrateurs de la Banque d'Angleterre. Si les honorables députés veulent consulter *Who's who,* ils pourront se renseigner sur son compte. Il est non seulement administrateur de la banque, mais président de l'Imperial and International Communications, Limited, secrétaire de la commission des finances et de la monnaie de l'Inde et du comité des émissions de capital de 1915. En 1914, il fut envoyé en mission spéciale auprès du gouvernement des Etats-Unis, relativement aux difficultés du change résultant de la guerre. Il fut membre du comité national des économies de guerre, et représentant du

trésor britannique aux Etats-Unis de 1917 à 1919. C'est un homme dont la réputation et l'honnêteté ne sauraient être mises en doute. Que dit-il? Au cours de sa dernière conférence au Halley Stewart Institute de Grande-Bretagne, que l'on rapporte dans un ouvrage intitulé *The World's Economic Crisis* (La crise économique mondiale), par Salter, Stamp, Keynes, Blackett, Clay et Beveridge, à la page 98, il s'est exprimé dans les termes suivants:

Je voudrais vous expliquer ce soir comment l'interventionnisme corporatif conscient est non seulement un moyen désirable de progrès, mais une nécessité inévitable...

Remarquez bien ces mots "nécessité inévitable".

...si nous voulons sauver du désastre la structure économique de la civilisation moderne.

Deux pages plus loin, il demande l'appui du prince de Galles. Commentant une déclaration de ce dernier, sir Basil Blackett ajoute:

Le prince de Galles a prêché l'effort social dirigé pour chaque individu et il est significatif qu'il ait insisté sur le fait que cet effort social doit être consciemment organisé et dirigé s'il doit être de quelque utilité à la communauté.

Ensuite, à la page 105 du même ouvrage, après avoir signalé que l'une des plus importantes réformes exigée par l'interventionnisme du vingtième siècle est celle d'une monnaie stable, dont le pouvoir d'achat doit être constant. Il s'exprime ainsi qu'il suit à ce sujet:

C'est surtout parce que nous n'avons pas su comprendre cette nécessité fondamentale de tout système monétaire rationnel que nous nous trouvons aujourd'hui dans la détresse.

Non seulement on peut confirmer tous les faits que je viens de citer relativement à l'agriculture, au chômage, et au commerce en examinant les statistiques, mais nous connaissons personnellement la gravité de la situation. Par exemple, les cultivateurs pourront-ils continuer encore bien longtemps leurs efforts quand non seulement le produit de la vente du blé et du bétail est inférieur au prix de revient, mais quand les recettes de l'agriculture mixte, que l'on nous a tant prônée, ne sont pas meilleures.

Un cultivateur du nord de l'Alberta m'écrit qu'il a dû donner quatre douzaines d'œufs pour avoir deux rouleaux de fil, un blanc et un noir. Il faut également quatre douzaines d'œufs pour acheter un morceau de savon de ménage et un morceau de savon de toilette. Il en faut deux douzaines et demie pour une boîte d'allumettes, dix douzaines pour une livre de thé et deux douzaines et demie pour une boîte de poivre. Pour être juste et continuer la comparaison, nous voyons qu'il faut au fabricant un bien plus grand nombre de boîtes de papier ou de rouleaux de fil pour acquitter l'intérêt sur le capital et les frais obligatoires de son établissement.

M. POULIOT: Ce ne sont sûrement pas là des œufs de Pâques.

M. GARLAND (Bow-River): Et nous assistons à l'écroulement de toute l'organisation financière du pays amené par la chute des prix et la même situation s'applique au monde entier.

M. MACDOUGALL: Oh! oh!

M. GARLAND (Bow-River): Si l'honorable député d'en face dont l'incrédulité se traduit par ce rire bruyant veut se donner la peine de lire le rapport publié en juin dernier par le comité économique de la Société des nations, il verra que l'on y commente la diminution formidable du commerce international, qui n'a plus la moitié du volume d'il y a deux ans. Il constatera que le comité déplore le chômage universel qui a doublé pendant la même période et ne fait qu'empirer. Et la crise va fatalement s'aggraver, monsieur l'Orateur, tant que nous nous cramponnerons à un système de distribution désuet, en grande partie détruit. Le système économique actuel est fondé sur l'exploitation d'un ou de plusieurs groupes par les autres. Une telle philosophie nous vient directement de l'âge de la barbarie primitive et ne convient pas à un âge plus éclairé où les hommes intelligents devraient s'efforcer de distribuer la richesse potentielle du pays. Le capitalisme, ou plutôt le régime de la concurrence, s'est effondré; il s'est montré absolument incapable de remplir sa fonction qui était de répartir la richesse en puissance du monde. Il est maintenant dans le marasme, empêchant la distribution des marchandises et des services que les populations de la terre désirent vivement se procurer.

Mon honorable ami s'éclairerait sur ce sujet s'il se donnait la peine de lire les expressions d'opinions, non seulement d'économistes, mais même de banquiers et d'autres dont les études en la matière les ont conduits à des conclusions bien arrêtées. Par exemple, lord Marley, parlant à la Chambre des lords le 22 juin 1932, tout récemment par conséquent, disait:

Le régime capitaliste s'écroule. Par malheur, nous ne pouvons considérer le spectacle d'un œil entièrement indifférent, puisque l'effondrement général nous touchera. . . Le point faible de ce régime est la difficulté qu'il y a à consommer les marchandises que le régime peut produire. Le plus grand danger que cet ordre de choses présente pour le monde est que le seul moyen de consommer ces denrées dans une mesure suffisante serait de faire une autre guerre universelle.

Sir Philip Gibbs exprime aussi le même avis, en ces termes:

A moins d'être ivre d'optimisme, personne ne saurait nier que la société est bien malade, d'une maladie peut-être mortelle.

Nous connaissons aussi ces paroles du docteur Brailsford:

L'avenir est bien sombre. Nous sommes arrivés au crépuscule de la civilisation.

Et celles-ci de H. G. Wells:

On devrait constater la banqueroute du monde et passer l'éponge sur ses dettes.

Nous voilà à un carrefour et personne ne sait quelle est la bonne route.

Ne sommes-nous pas au courant également de ces mots de John Maynard Keynes, le plus éminent peut-être des économistes anglais, autorité reconnue en matière monétaire et dont on connaît l'œuvre par rapport au Trésor anglais aussi bien qu'à la commission Mac-Millan:

Le problème le plus urgent de l'heure est d'éviter une crise financière d'une large portée. On ne peut voir actuellement la possibilité d'atteindre un palier normal de production dans un avenir rapproché.

Cependant nos honorables collègues proclament l'excellence du régime et la nécessité de garder une monnaie saine. C'est justement le souci d'assainir la monnaie qui a contribué pour une large part à précipiter le monde dans la crise effroyable que nous connaissons.

Dans un discours prononcé à Renfrew, le 16 juillet 1930, notre premier ministre disait:

Le chômage n'a pas sa raison d'être en notre pays. La pauvreté non plus.

Je ne partage aucunement l'avis exprimé dans la première de ces phrases: le chômage s'explique fort bien. Mais je suis tout à fait d'accord avec la seconde phrase: la pauvreté n'a pas sa raison d'être.

Prenant ces paroles pour texte de mes observations dans le temps très bref qui m'est accordé, je demande à mes honorables collègues, qui peuvent se débarrasser des complexes psychologiques du passé, qui peuvent refaire leur pensée en s'inspirant des circonstances actuelles, qui se rappellent qu'une révolution industrielle s'est produite, de faire avec moi une partie du chemin vers une révolution intellectuelle. Je vous affirme, monsieur l'Orateur, que le besoin primordial du pays et du monde n'est pas nécessairement l'institution immédiate de ces choses, mais la création d'un état d'esprit propre à rendre leur institution possible.

Simon Patten signalait à ses lecteurs il y a peu de temps que les habitudes de l'esprit se maintiennent longtemps après la disparition dans l'oubli des circonstances économiques qui

les avaient fait naître et que les croyances populaires reflètent toute une série d'expérience périmées de la nature.

Oui, la révolution économique s'est produite. Elle attend seulement la révolution intellectuelle pour mettre à la disposition des populations les vastes richesses en puissance qui nous entourent. Monsieur l'Orateur, jetez un coup d'œil sur le siècle passé; passons en revue ce qui s'y est produit. C'est vers cette époque que le machinisme intensif est devenu partie intégrante de notre vie industrielle et commerciale. Mais ce n'est pas avant 1851 que même les penseurs de l'époque se sont rendu compte de l'évolution. En 1851, l'Angleterre, par suite de l'application de la vapeur à des instruments scientifiques, s'aperçut qu'elle pouvait produire tant de marchandises qu'il était impossible de les écouler dans les limites de son territoire et qu'en conséquence elle devait chercher des marchés à l'extérieur. Ainsi donc, cette année-là, on a tenu une grande exposition internationale en Angleterre, à Londres. L'objet était de vendre l'excédent de produits de ce grand pays producteur. Le monde y vint, le monde vit, il donna des commandes et la richesse de l'Angleterre s'accrut formidablement à partir de ce moment. Mais, revenues chez elles, les autres nations copièrent ses méthodes. Le monde adopta le machinisme. L'un après l'autre, les pays appliquaient l'énergie artificielle à l'industrie, ajoutant à cette énergie les découvertes du génie scientifique.

Nous sommes à un point où il n'est plus nécessaire de laisser insatisfait un seul besoin de l'homme. Nous avons atteint une puissance de production telle que les habitants, hommes, femmes et enfants, de n'importe quel pays au monde n'ont pas à se tracasser quant à la nourriture, aux vêtements et au logement. Cependant, la pauvreté et la misère règnent partout, non pas parce que nous ne sommes pas en mesure de produire les articles nécessaires à la vie, mais bien parce que les ressources font défaut. Les établissements de production existent, mais nous tentons de les exploiter sous un régime de concurrence commerciale qui vise tout d'abord à réaliser des bénéfices au lieu de servir aux besoins du peuple.

Un groupe d'experts de la ville de New-York, monsieur l'Orateur, ont constitué un institut technologique l'année dernière. Ces savants se désignent eux-mêmes sous le nom de technocrates et ils ont entrepris de faire une enquête approfondie sur le fonctionnement d'un millier d'entreprises industrielles aux Etats-Unis. Ce groupe d'experts a déjà publié certains rapports préliminaires. La nature de ces rapports est tellement intéressante que je recommande aux honorables

membres de se les procurer, de les lire et de les digérer.

Au cours de l'un de ses rapports préliminaires, les experts font observer qu'en conséquence des appareils destinés à faciliter le travail et de l'application de la force motrice, nous avons maintenant une machine capable de fabriquer 540 ampoules électriques à la minute. Cet instrument à lui seul remplace des centaines d'ouvriers. Au cours de l'ère critique que nous traversons, nous constatons chaque jour la multiplication des machines dans l'industrie afin de réduire de plus en plus les frais de production et les ramener au niveau des prix de vente qui baisse constamment. Et ces techniciens, qui sont des experts chacun à sa façon, tirent la conclusion en se basant sur des prévisions exactes, qu'une bonne moitié des chômeurs d'aujourd'hui ne pourraient se procurer du travail même advenant le cas où la production industrielle remonterait au chiffre qu'elle avait atteint, en 1929.

Une révolution a commencé le jour où la vapeur fut utilisée à titre de force motrice. Et cette révolution acquit un nouvel essor le jour où l'énergie électrique fut découverte et appliquée à l'industrie. Et si l'on songe qu'en sus de ces deux grandes sources d'énergie la machine à combustion interne est utilisée à toutes fins sur une vaste échelle,—pour le transport aussi bien que pour la force motrice,—si l'on ajoute à cela, ces sources innombrables pour ainsi dire d'énergie directe, les puits de gaz naturel, les houillères, les chutes d'eau et ainsi de suite, nous commençons à concevoir comment il se fait que la présente situation se soit produite. Cependant, il est impossible de nous rendre compte de l'importance du problème tant que l'on n'a pas analysé les chiffres. En 1929, les industries des Etats-Unis utilisaient quelque 26,000,000 de chevaux d'énergie électrique, indépendamment de la force motrice provenant de la vapeur, des machines à combustion interne et autre source d'énergie directe. Un cheval d'énergie électrique équivaut au travail de dix êtres humains. A ce compte là, nous constatons que l'utilisation de l'énergie électrique aux Etats-Unis, en 1929, représentait le travail de pas moins de 260 millions d'êtres humains; cependant, la population de la république américaine se chiffre à 126 millions d'habitants et l'on ne tient pas compte de la force motrice provenant de la vapeur

Ces calculs m'ont intéressé à un tel point que je me suis donné la peine d'obtenir les chiffres en ce qui regarde le Canada. Or, je constate que le Canada, en 1931, était en mesure d'utiliser tant pour l'industrie que pour les services publics 6,330,000 chevaux d'énergie électrique. En partant de la même base que les experts des Etats-Unis, l'on constate que l'emploi de cette force motrice a remplacé le travail de 63 millions d'êtres humains. En face de ces chiffres, nous commençons à nous rendre compte de ce qui se passe dans tout l'univers par le temps qui court. Et remarquez-le bien, cela ne veut pas dire que 63 millions de travailleurs ont été privés de travail par l'utilisation de cette force motrice, puisque notre population est bien loin d'atteindre ce chiffre-là; cependant, cela signifie que la race humaine au Canada, aux Etats-Unis et dans tous les pays du monde peut compter sur l'aide de ces ressources d'énergie vastes, puissantes et scientifiques pour produire tout ce dont nous avons besoin.

Ces technocrates dont j'ai parlé tout à l'heure ont fait une analyse bien plus approfondie que je ne suis en mesure de le faire sur cet aspect du problème. Or, ils font rapport que les industries des Etats-Unis sont outillées de façon à pouvoir utiliser la force motrice jusqu'à concurrence de un billion de chevaux. Or, cela représente le travail de 10 billions d'hommes, soit cinq fois le chiffre global de la population de l'univers.

Je le demande donc: Est-il raisonnable qu'une partie de la population souffre de la faim, soit en haillons, mal chaussée et manque de tout? C'est déraisonnable, cela va de soi. Et quelle a été la conséquence de cet état de choses en ce qui regarde l'industrie? Si les honorables membres se donnaient la peine d'aller visiter les merveilleuses aciéries de Sydney (N.-E.), ils constateraient que l'on y a installé nombre d'appareils destinés à faciliter le travail. Lors d'une visite que je fis là-bas, j'ai vu de puissants laminoirs à l'œuvre pour la fabrication des rails. Sans l'aide de la main de l'homme pour ainsi dire, j'ai assisté à l'enlèvement et au dépôt d'un énorme creuset rempli de métal en fusion entre deux laminoirs; dans l'instant de le dire, la pièce fut laminée, taillée par une scie circulaire fonctionnant à une vitesse vertigineuse et mise en place au moyen d'un électro-aimant, qui accomplissait à lui seul le travail de quelque soixante-quatre hommes. Ici même, à Ottawa, allez à la fonderie Beach et vous verrez que l'on y a installé depuis quelques années un appareil destiné à faciliter le travail qui a remplacé pour ainsi dire tous les soudeurs employés dans cet établissement. Il s'agit d'une singulière petite machine munie de deux pointes de cuivre recuit. L'on fait passer les deux pièces d'acier entre les deux pointes et l'on presse un levier; un courant électrique passe entre les deux pointes soudant l'acier d'une façon plus résistante que ne saurait le faire le meilleur ouvrier.

Et il en est ainsi dans toutes les industries du monde entier. Prenons l'agriculture, la dernière des grandes industries à avoir recours

au machinisme. Je ne saurais même pas tenter d'estimer ce que les machines ont valu à l'agriculture, mais il me suffira, pour l'objet que j'ai en vue, de mentionner un seul instrument. Les honorables membres se souviennent qu'il y a dix ou douze ans, à l'époque de la moisson, nous envoyions de l'Est des milliers et des milliers d'hommes pour aider à la récolte de l'Ouest. Ces gens venaient de la lointaine Californie, en passant par l'Orégon, Washington et les deux Dakotas, pour travailler sur nos plaines de l'Ouest. En ce temps-là, on voyait prendre part à ces excursions de moissonneurs les plus beaux types d'hommes venus de la Nouvelle-Ecosse et des autres Provinces maritimes; mais aujourd'hui, ces déplacements ont cessé, et il ne nous en vient plus. Nous n'avons pas eu une seule de ces excursions depuis la malheureuse excursion des moissonneurs britanniques, et pour quelle raison? Est-ce parce que les superficies ensemencées ont diminuées? Non, ce n'est pas à cause de cela. Est-ce à cause de récoltes moins abondantes? Non, ce n'est pas la raison. C'est à cause de l'introduction d'une seule machine, la moissonneuse-batteuse. Cette machine, introduite dans l'Ouest canadien il y a huit ou neuf ans est aujourd'hui d'usage si répandu que tous les ans, à l'époque de la moisson, elle remplace de 70,000 à 100,000 travailleurs. Il en est de même dans toutes les industries et par tout l'univers. Je n'ai aucune hésitation à affirmer, monsieur l'Orateur, qu'avec le système actuel de commerce, de concurrence et de répartition, le chômage est un problème de solution impossible et auquel on ne peut remédier.

On me permettra de faire observer ce fait: Un des plus brillants ingénieurs scientifiques d'Angleterre, John L. Hodgson, fit l'année dernière, une conférence devant la Société royale des arts,—et notez bien que le conférencier est un ingénieur scientifique, qui toute sa vie s'est appliqué à inventer des appareils pour faciliter le travail,—et résumant son œuvre s'exprima comme suit:

> Toutes les semaines, depuis vingt ans, mon travail a rapporté à quelqu'un de la richesse à raison d'une moyenne de 2,500 livres par année. Au lieu de pouvoir contempler avec satisfaction la collectivité prospère que cet accroissement de rendement industriel aurait dû créer, je suis obsédé par le spectacle d'une chétive armée de 20,000 chômeurs dont mes inventions ont rendu l'existence sans but en leur enlevant le moyen de vivre convenablement.
>
> Lorsque j'examine la situation, je remarque qu'à eux seuls les chômeurs d'Angleterre, alignés les uns à la suite des autres, avec leurs femmes, leurs enfants et leurs autres charges de famille, formeraient un mur dont la longueur dépasserait nos 2,000 milles de littoral. Imaginez cette colonne de 2,000 milles de pauvreté et de désespoir vivants dans un pays où la science et la richesse surpassent tout ce que l'on a rêvé depuis la création.

[M. Garland (Bow-River).]

Le même état de choses existe dans ce pays-ci, avec cette seule réserve que le chiffre de notre population n'est pas le même; il en est exactement de même dans tous les pays où le système actuel est en vigueur. Voyons où nous en sommes dans ce pays-ci. Nous avons des ressources qui non seulement sont de grande valeur mais qui sont susceptibles d'accroissement si on les exploite méthodiquement. Ces ressources nous les avons encore. Les politiciens de par tout le pays sont toujours prompts à vanter l'importance de notre richesse nationale. Cette richesse subsiste encore. Nous avons l'outillage et le matériel d'exploitation; nous n'avons jamais été si bien pourvus de moyens de production. Le matériel humain est plus intelligent et d'une plus grande force numérique qu'à aucune autre époque antérieure de l'histoire du monde. L'intelligence n'a jamais atteint un aussi haut degré de perfection et l'éducation, n'a jamais été d'un niveau plus relevé qu'à l'heure actuelle. Quel autre élément faut-il? C'est celui de la demande, le désir de se procurer de la marchandise. Quel est celui d'entre nous qui ne désire pas quelque chose? Naturellement, je fais exception de ceux dont la fortune leur a permis de se rassasier au point de ne plus avoir aucun besoin, qu'il s'agisse de choses liquides ou des choses matérielles de la vie. Voilà; la demande existe de tous côtés. Allez où vous voudrez par tout le pays, et vous verrez que 99 p. 100 des gens à qui vous adresserez la parole ont besoin de quelque chose, de tapis, de vêtements, de chaussures, d'aliments, de meubles, d'habitations et ainsi de suite. Nous avons les moyens de leur fournir tout cela; nous avons l'installation et l'outillage nécessaires, la matière première, les ressources naturelles, le matériel humain, le pouvoir mécanique, le pouvoir artificiel; enfin nous avons tout. Nous avons en abondance ce qu'il nous faut. Pourquoi les affaires ne vont-elles pas? Comment se fait-il que la consommation soit nulle? Il manque au moins une autre chose pour en arriver à une consommation suffisante de la production dont nous sommes capables, et cette chose c'est la quantité voulue de l'intermédiaire d'échange. Lorsque, en tout temps, il y a assez d'argent entre les mains du peuple pour acheter la production le progrès ne peut manquer de suivre sa marche sans interruption.

Le problème qui se pose devant nous, monsieur l'Orateur, c'est d'établir ce point de raccord entre la production et la consommation, car tous les hommes ont une double person-

nalité, si je puis m'exprimer ainsi. Dans chacun de nous il y a deux êtres, l'un est un producteur et l'autre un consommateur, mais le seul moyen par lequel nous, à titre de producteurs, pourrons consommer nos produits aujourd'hui, c'est d'obtenir le travail qui nous permettra de faire des achats. Mais vu que nous n'obtenons jamais en retour de quoi nous permettre d'acheter tout ce que nous produisons, les honorables députés qui veulent réfléchir verront de suite que, avec le système actuel, la production mondiale ne peut être consommée. Si les honorables députés tiennent à ramener l'activité dans le domaine industriel, ici comme dans d'autres pays, ils ne peuvent y parvenir qu'en rétablissant une demande efficace, ce qui ne saurait se faire qu'en procurant au public les moyens d'acheter en plus grande quantité les produits de l'industrie.

Naturellement, il est une autre solution, la solution désespérante offerte par ceux qui se cramponnent à un système, tout inefficace et tout ruineux qu'il est. Je me rappelle avoir lu récemment un magnifique discours d'un des membres actuels du cabinet. Il s'emballa; il se fit éloquent; il frisa même la démagogie. Il dit qu'un défi était porté à la civilisation, qu'elle était en danger, et qu'il était du devoir de tout bon Canadien de chercher sérieusement à lui éviter le sort des siècles passés. Ses paroles m'ont enchanté, car je suis de son avis.

Il incombe à tous de trouver les raisons de cette situation afin d'y remédier. J'ai donc parcouru à la hâte la fin de son discours, afin de voir quel remède il suggérait. Je vous le donne en cent, monsieur l'Orateur. Il nous a conseillé sérieusement de cesser d'inventer des machines industrielles qui privent les ouvriers de travail et de créer un rouage social qui tiendra les Canadiens raisonnablement employés et rendra le peuple heureux. En d'autres termes, le remède proposé par un ministre de la couronne est que nous cessions d'inventer des machines. Nous devons mettre fin à ce qui a constitué l'une des plus grandes forces de la vie humaine, l'invention de ces choses qui nous permettront de subvenir à nos besoins avec le moins de travail possible.

M. IRVINE: Quel ministre a dit cela?

M. GARLAND (Bow-River): Cela ressemble tellement à du charlatanisme que mes honorables amis, j'en suis sûr, ne me demanderont pas de mentionner le nom de ce ministre. J'ai trop d'estime pour son intelligence en temps ordinaire; il a dû se laisser emporter par la chaleur de son oraison.

M. SPENCER: Sera-ce le *red-blooded Canadian?*

M. GARLAND (Bow-River): C'est très possible.

M. STITT (Nelson): L'honorable député ne veut pas nous dire son nom?

M. GARLAND (Bow-River): Je le dirai, si vous insistez.

J'ai sous la main une partie du rapport de l'exécutif central de la British Cooperative Union au soixante-quatrième congrès de l'union à Glasgow, tenu du 16 au 18 mai 1932. Je me sers de cette citation pour montrer ce que d'autres, en plus de lord Marvin, MM. Keynes, Kitson, ont à dire à ce sujet. Ils croient que l'état de choses actuel doit être changé complètement. Voici:

> Les apologistes du capitalisme ne peuvent expliquer en termes qui ne condamne pas leur théorie le fait déconcertant que, à l'apogée de la capacité productive, la consommation et l'échange des marchandises de l'univers déclinent. Une destruction systématique d'articles de valeur censés avoir été surproduits, la ruine des système de crédit sanctifiés par la tradition des banques, et le retour au troc des temps primitifs révèlent même au premier venu l'échec lamentable de l'industrie compétitrice et le manque de solidité de ses fondations. Dans un tel monde de chimères les simples vérités de l'organisation coopérative sont le sens commun même.

Les honorables députés conservateurs assument une attitude qui n'est pas seulement antisociale et inintelligente, mais en contradiction directe avec les politiques énoncées par des tories aussi sincères en d'autres pays. Par exemple, j'ai devant moi un éditorial qui a paru dans le journal de lord Beaverbrook, le *Daily Express,* en date du mercredi, 13 avril. Voici:

> Il est plus que temps d'opérer un revirement complet de la politique monétaire de la Grande-Bretagne.

C'est ce que nous demandons depuis des années au Canada. L'éditorial continue:

> La nation a besoin d'une expansion constante des facilités de crédit. La banque d'Angleterre est un obstacle, et à cause du pouvoir qui lui est dévolu a imposé au gouvernement depuis dix ans la nécessité de la déflation.

Je dirai à ceux qui se servent du spectre de l'inflation pour effrayer les gens que le Canada et la plupart des pays de l'univers ont toujours été plus heureux et plus prospères avec une inflation raisonnable qu'avec la déflation. De plus, je les défie de montrer intelligemment en cette Chambre ou ailleurs comment ils vont restaurer la prospérité industrielle sans inflation. Nous ne pouvons continuer de vivre avec les prix actuels; les dettes ne peuvent être payées, les citoyens et le

pays sont menacés de la faillite. Il faut hausser les prix et porter notre effort d'un autre côté, et cela est impossible sans inflation.

Notez que personne de notre groupe n'a jamais demandé l'inflation désordonnée et sans bornes, insensée et stupide à laquelle se sont livrés certains gouvernements aux abois dans des circonstances désespérées. Ce que nous proposons, c'est une inflation intelligente, une inflation dirigée, tenant compte des prix et du volume de consommation des marchandises. Dire qu'il n'existe pas de compétence individuelle ou collective capable de diriger pareil système est tout simplement nier l'intelligence humaine.

Je continue de citer l'article de lord Beaverbrook et j'appelle l'attention des honorables députés sur le passage ci-dessous:

En d'autres termes, la banque d'Angleterre, irresponsable au corps électoral, dicte la politique financière du gouvernement.

Ce système est certainement mauvais. La misère économique d'après-guerre lui est en grande partie attribuable et les banques sont encore dirigés par ceux-là qui les dirigeaient alors.

Il ne sert de rien de ruminer sur la réforme. Il faut mettre fin à la situation actuelle.

Le gouvernement doit être maître chez soi; le gouvernement doit dicter la politique monétaire de la nation; et la banque d'Angleterre doit être reléguée dans son rôle, celui de servante du pays.

Si je pouvais paraphraser en substituant "banques du Canada" à "Banque d'Angleterre" ou, pour être encore plus franc, le "système de la réserve fédérale des Etats-Unis" je ferais miennes ces paroles de lord Beaverbrook publiées dans le *Daily Express* et je les incorporerais dans ma proposition. Il nous faut être maître de notre régime bancaire. Nous ne pouvons le laisser plus longtemps à la merci d'individus sans jugement qui, dominés par la seule idée du lucre, ont tellement compromis cette prétendue civilisation qu'il faut de toute nécessité un ordre de choses nouveau.

Je répète les paroles d'un directeur de la Banque d'Angleterre, que je citais il y a un instant. Je les extrais de *The World's Economic Crisis* page 112:

Il nous faut tous ensemble et simultanément changer nos méthodes et nos pratiques et refaire nos institutions. Dans le domaine économique: agriculture, vente, transport, logement, tout doit être coordonné et conçu en corrélation avec les services sociaux: santé, éducation, utilisation de nos heures de loisir.

Après avoir évoqué à peu près dans le même sens que moi les bienfaits de la science envers l'humanité, l'auteur se demande si notre idéal de l'avenir ne dépasse pas l'imagination. Voici comment sir Basil Blackett termine, et sur quoi j'appelle instamment l'attention des honorables députés de la droite:

[M. Garland (Bow-River).]

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, le problème de l'existence quotidienne a cessé d'être la principale préoccupation d'une grande partie des habitants de l'univers. Il n'y a pas de raison qu'avant longtemps l'être humain ait à s'inquiéter sérieusement de la nourriture du vêtement et du logement des siens et de lui-même. La science nous offre ainsi qu'à la génération qui nous suivra une existence et un confort matériels infiniment supérieurs à tout ce qui s'est vu dans le passé.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a parlé quarante minutes.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, la lecture des publications parlementaires me laissant bien peu de temps libre, il me faut m'excuser de ne pas mieux connaître les théories et les systèmes de tant d'économistes. Théoriquement, l'inflation peut être fort intéressante mais bien que je ne sois pas riche, je n'y puis croire. L'inflation peut faire quatre dollars avec le dollar que j'ai dans mon gousset, mais si ces quatre dollars ne valent chacun que le quart du dollar, je ne vois pas comment le pays se trouvera mieux qu'avec le système actuel.

M. GARLAND (Bow-River): Ce n'est pas sérieux.

M. POULIOT: Possible. Peut-être, selon les théories qui n'ont jamais encore subi l'épreuve pratique. Si les économistes se réunissaient et fondaient toutes leurs théories en un système concret au lieu d'en préconiser autant de différentes, on pourrait peut-être avoir quelque chose sur quoi se former une opinion certaine. En attendant que cela se fasse, le scepticisme est permis. Soit dit sans mettre en doute la bonne foi de l'honorable député, toujours intéressant à entendre lorsqu'il prend la parole dans cette Chambre.

Hier, le premier ministre (M. Bennett) a lancé un défi à tous les honorables députés de cette Chambre. Je me reporte aux déclarations explicites faites au cours de la campagne de 1930. A Cornwall, le 27 juin, le chef du parti conservateur disait:

Nous nous proposons, à la première session du Parlement de décréter quelque loi qui fournira aux Canadiens l'occasion raisonnable de concurrencer tout autre pays du monde.

Je ferai adopter des lois tarifaires accordant chance égale aux Canadiens ou bien je tomberai. En même temps, nous protégerons et les ouvriers et les consommateurs. Il n'y aura pas d'exploitation.

Le premier ministre devrait porter l'étiquette de "produit périssable". C'est la déclaration qu'il a faite, s'engageant à faire sauter tous les obstacles pour avoir accès à tous

les marchés de l'univers. A Victoria, le 17 juin, il a dit, d'après le rapport du *Victoria Colonist*:

Il nous faut trouver des débouchés. Je l'ai dit l'autre soir: nous allons nous frayer un chemin vers les marchés étrangers pour vendre dans tout l'univers ce que nous avons à exporter.

Il disait encore à Vancouver, le 18 juin,—et je cite le *Vancouver Province* du même jour:

Si M. Mackenzie King pense que je ne réussirai pas à organiser notre vie agricole et industrielle de façon à nous permettre de vendre nos produits sur les marchés de l'univers, il se trompe, car c'est ce que je vais faire. S'il pense que je n'établirai pas de nouveaux marchés pour ces produits et que je ne travaillerai pas de toutes mes forces pour diriger nos produits vers de nouveaux marchés ou vers les anciens marchés ou encore vers des marchés récalcitrants, il se trompe, car c'est ce que je vais faire.

Après les élections, le 16 septembre 1930, le premier ministre a fait la déclaration que je trouve à la page 233 v.f. du hansard de cette date. La voici:

Monsieur l'Orateur, en vous invitant à quitter le fauteuil, je le fais à cause des conditions déplorables qui existent actuellement dans le pays et des circonstances dans lesquelles le Parlement a été convoqué pour étudier la question du chômage. J'ai déclaré il y a quelques jours que l'on présenterait trois projets dont l'un concernerait le tarif. Ce dernier ne comporte pas une révision générale du tarif mais vise seulement certains articles dans le but de procurer un emploi à un grand nombre d'hommes et de femmes en Canada.

Et un peu plus loin:

Ce n'est pas en vue d'assurer une plus grande mesure de protection que le tarif est modifié aujourd'hui.

Il n'a pas dit "relevé", mais bien "modifié". C'était un euphémisme. On s'était passé des services de la Commission du tarif et le très honorable premier ministre modifiait lui-même le tarif sans le concours de qui que ce soit. Il a dit encore:

Les résolutions soumises à la Chambre n'ont pas pour but d'assurer une plus forte protection dans le sens que l'on attache généralement à ce mot; mais si l'on emploie ce terme pour désigner exactement ce que nous avons prêché durant la campagne électorale, lorsque nous promettions de fournir aux Canadiens une chance égale à celle des autres qui travaillent à assurer le progrès de leur pays afin de nous permettre d'édifier ce Dominion et de permettre à l'ouvrier canadien, homme ou femme, de subir la concurrence étrangère, c'est bien la protection alors que nous proposons. Parmi ceux qui sont à portée de ma voix, il ne s'en trouve pas un seul, monsieur l'Orateur, qui oserait nier que ce Gouvernement a reçu un mandat non équivoque pour la mise en vigueur de cette politique.

C'était vrai, mais c'était un essai.

Dans toutes les parties du Dominion, je me suis efforcé de bien expliquer aux gens qui ont écouté ce que j'avais à dire, qu'en accordant leur suffrage aux candidats de notre parti ils appuyaient par là une politique qui permettrait à l'ouvrier canadien de supporter la concurrence étrangère et lui fournirait l'occasion de travailler à l'édification de son pays.

Je continue à citer:

On ne touchera qu'à quelques articles et cela pour les besoins de ceux qui actuellement se trouvent sans emploi. Les producteurs du pays nous ont garanti d'une façon catégorique qu'à la suite de l'initiative que nous prenons ils augmenteront le nombre de leurs employés dans leurs moulins et usines. J'ai cité, l'autre jour, monsieur l'Orateur, le chiffre de 25,000; cette estimation est insuffisante, mais je tenais à ce qu'elle fût modérée, comme il sied au parti conservateur au nom duquel je parle en ce moment. En fixant à 25,000 le nombre d'hommes et de femmes à qui notre initiative procurera de l'emploi, je reste en deça de la vérité.

Voici la dernière citation que je ferai des observations du premier ministre à cette occasion:

Nous voulons faire en sorte que les producteurs canadiens puissent approvisionner, autant qu'il est raisonnablement possible, les dix millions d'habitants de cette partie septentrionale du pays.

Ces paroles ont été prononcées au cours de la session spéciale, le 16 septembre 1930. La pauvreté n'a pas sa raison d'être, a dit l'honorable député de Bow-River (M. Garland), mais une cause l'explique. Le Gouvernement a voulu faire un essai en relevant le tarif. Nous en connaissons les résultats, et les chiffres que je vais citer donneront à la Chambre une idée de la logique du parti libéral et du manque de logique du parti conservateur. En 1930, les importations totales du Canada avaient une valeur de $1,248,000,000, soit 17 millions de dollars de moins que l'année précédente. Les exportations représentaient une valeur de $1,144,000,000, soit 243 millions de dollars de moins que l'année précédente. Cette diminution comprend 147 millions de dollars d'exportations de moins au Royaume-Uni. Ces chiffres expliquent pourquoi le gouvernement libéral de ce temps-là a proposé à la Chambre et au pays un système de préférence britannique. Il voulait augmenter la préférence britannique dans le but de retenir un aussi bon client et de maintenir le commerce. Après que le Gouvernement actuel eut relevé le tarif, au cours de la session spéciale, les importations canadiennes ont représenté, en 1931, la valeur de 906 millions de dollars, soit 341 millions de moins que l'année précédente. Le premier ministre s'ouvrait de force un chemin dans les marchés de l'univers et il en est résulté une diminution de 341 millions, rien

que dans les importations. A-t-il raison de dire aujourd'hui: Nous avons réussi là où d'autres ont échoué? Le total des exportations canadiennes, en 1931, s'est élevé à 816 millions, soit 328 millions de moins qu'en 1930. Le premier ministre frayait un chemin pour notre commerce dans les marchés de l'univers, et à chaque coup de mine, le trou s'agrandissait. Avait-il raison, en 1931, de dire: "Nous avons réussi où d'autres ont échoué"? En 1932, nos importations représentaient un total de 578 millions, soit 328 millions de moins que l'année précédente. Le premier ministre continuait de miner, et la brèche s'agrandissait de plus en plus. Il persista néanmoins dans sa politique. Avait-il raison de dire: Nous avons réussi là où d'autres ont échoué? La même année, en 1932, nos exportations se sont élevées à 587 millions, soit 229 millions de moins que l'année précédente. A mesure que le premier ministre minait son chemin, la brèche s'élargissait. Avait-il raison de dire: Nous avons réussi là où d'autres ont échoué?

Voici les chiffres de la diminution totale de notre commerce pour les deux années échues le 31 mars 1932. Pour les importations, la diminution est de 669 millions, soit 53.7 p. 100; pour les exportations, 557 millions, soit 48.7 p. 100. Le premier ministre minait notre commerce et le trou devenait de plus en plus profond.

On entend parler parfois de balance de commerce favorable. Si l'on n'achète rien et qu'on vende pour un sou de marchandises, on a une balance favorable. Cela me rappelle l'histoire des deux vieux amis qui se rencontrent. Paul demande à Joe: "Quel genre de commerce fais-tu?" Joe répond: "Un très bon commerce"—"Lequel", demande son ami. "Je vends des pipes de plâtre", répond Joe.—"Cela te rapporte-t-il beaucoup", lui demande Paul. "Oh oui", dit Joe.—"Combien les paies-tu et quel est ton profit?"—"Je les paie un cent la pièce", dit Joe, "et je les revends un cent".—"Mais où est ton profit", lui demande Paul. Et Joe de dire: "Oh, il y en a toujours quelques-unes qui se cassent". Je crois que cela représente bien la façon dont le Gouvernement et surtout le premier ministre comprennent le commerce.

On me permettra de citer quelques chiffres extraits du rapport officiel du département du Commerce pour l'année échue le 31 mars 1931, lesquels chiffres montrent la diminution de notre commerce avec différents pays.

Notre commerce avec le Royaume-Uni s'élevait à 368 millions. Le premier ministre a frayé une voie pour notre commerce en 1930 et 1931 et rien qu'avec un seul pays, il y a eu, dans une année, une diminution de 102 millions. Avait-il raison de dire: Nous avons réussi là où d'autres ont échoué?

Notre commerce avec les Etats-Unis s'élevait à 933 millions. Le premier ministre a frayé un chemin à notre commerce et qu'est-il arrivé? Une brèche énorme, sous la forme d'une diminution de 428 millions en une seule année.

Notre commerce avec l'empire britannique représentait cette année-là 407 millions. Le premier ministre frayait encore un chemin à notre commerce et il en est résulté une brèche de 134 millions. Avait-il raison de dire: Nous avons réussi là où d'autres ont échoué?

Notre commerce avec l'étranger s'élevait à 1,208 millions. Le premier ministre frayait un chemin à notre commerce et qu'en est-il résulté? Une brèche de 527 millions, cette année-là. Avait-il raison de dire: Nous avons réussi là où d'autres ont échoué?

Notre commerce total s'est élevé, cette année-là, à 1,706 millions, soit une diminution de 662 millions. Le premier ministre avait-il raison de dire: Nous avons réussi là où d'autres ont échoué?

On aurait pu penser que l'expérience avait assez duré. Le premier ministre, lorsqu'il a vu que le pays courait à la ruine, aurait dû changer ses méthodes et abandonner sa ruineuse politique de haute protection douanière. Le 8 juillet 1931, comme en fait foi le hansard à la page 3554 (v.a.) le premier ministre a admis qu'il avait modifié, dès la première année de son régime, presque la moitié des articles du tarif douanier. Qu'est-il arrivé l'année suivante? Encore une fois, d'après les chiffres officiels du département du Commerce pour l'année échue le 31 mars 1932, notre commerce avec le Royaume-Uni s'élevait à 280 millions. On mina un peu plus. Nouvelle diminution de 88 millions et, en deux ans, de 190 millions.

Avec les Etats-Unis notre commerce s'élevait à 586 millions. Après avoir miné notre chemin en 1932, notre commerce avec les Etats-Unis a diminué de 347 millions et, en deux ans, de 775 millions. N'était-ce pas une bonne manière de se frayer un chemin?

Notre commerce avec l'empire britannique pour l'année échue le 31 mars 1932, s'est élevé à 366 millions, soit une diminution de 131 millions, ou en deux ans, après deux formidables coups de mine, une diminution de 265 millions. Le premier ministre avait-il raison de dire à la Chambre qu'il avait réussi où d'autres avaient échoué? Ces chiffres sont déprimants, mais pour répondre aux déclarations exagérées partant de la droite, il est bon d'en venir aux faits, tels qu'ils sont et, comme vous pouvez le constater, monsieur l'Orateur, mon discours est surtout pratique.

Pendant l'année finissant le 31 mars 1932, notre commerce avec les pays étrangers s'est élevé à 788 millions, une diminution de 420 millions en un an et, en deux ans, de 948 millions. Quel coup de mine!

Pendant cette même année finissant le 31 mars 1932, notre commerce total indique une diminution de 551 millions. Notre commerce total pendant l'année finissant le 31 mars 1930 a été de 2,368 millions et de 1,154 millions pendant l'année finissant le 31 mars 1932, soit une diminution en deux ans, après deux coups de mine successifs, d'environ $1,213,685,000. Quel abîme! Comment le combler? Par des probabilités, des possibilités et des virtualités. C'est tout ce que le Gouvernement peut nous offrir.

Mais la même chose continue. D'après un état du département du Revenu national, nos importations au cours de septembre 1931 se sont élevées à 45 millions et, pendant le même mois de 1932, à 34 millions. D'un autre côté, nos exportations pendant le même mois de 1931 ont été de 48 millions et de seulement 42 millions pour le même mois de 1932. Après la dernière conférence une baisse s'est encore produite dans notre commerce, comparativement aux autres années. Je ne blâme pas tant les membres du cabinet que le premier ministre lui-même de ce qui s'est produit. Je regrette d'avoir à agir ainsi, mais c'est mon devoir. Le tarif élevé apporté par la conférence économique impériale me fait penser à un client qui est arrivé, tard, dans mon bureau, en disant: "Je ne me sens pas bien". J'ai dit: "Qu'avez-vous?" et il me dit: "Je suis parti de chez moi, tard cet après-midi, sans avoir dîné et, dans le train j'ai acheté une banane du vendeur de fruits. Après l'avoir mangée, j'ai constaté qu'elle était pourrie"... Après avoir avalé les accords de la conférence impériale, le premier ministre doit avoir la même sensation, si nous en jugeons par son discours d'hier soir.

Je puis dire aux députés que nous, de la gauche de la Chambre, sommes prêts à aider le Gouvernement, pourvu qu'on ne nous traite pas en écoliers. Nous ne sommes pas des écoliers, mais des hommes mûrs et nous voulons être traités comme tels par le premier ministre. Nous voulons qu'il nous traite comme le font ses collègues du cabinet qui lui donnent le bon exemple. Si je siégeais à la droite de la Chambre,—et je remercie le ciel de ne pas m'y trouver,—si je siégeais à droite, j'aurais dit la même chose à un caucus...

M. CHEVRIER: Nous y serons avant longtemps.

M. POULIOT: C'est sûr. J'aurais parlé dans un caucus de la même manière que je l'ai fait cet après-midi. Je ne comprends pas comment les membres de la droite peuvent accepter les dictées de qui que ce soit. Quand on leur dit de faire ceci ou cela, ils sont aussi dociles que des écoliers et, quand le prophète ouvre la bouche, ils se mettent à genoux, saisis d'un profond respect. Si j'étais de l'autre côté de la Chambre je ne pourrais vivre une seconde, je mourrais d'asphyxie. Ici, nous respirons le grand air de la liberté; nous sommes libres de dire ce que nous jugeons à propos. Les députés sont parfaitement libres et je suis certain que nos collègues de la droite nous envient cette liberté, comme ils envient notre sincérité et les vues franches que nous exprimons.

Un mot en terminant, et le voici: Je comprends qu'à cause de l'obstination du premier ministre à garder les tarifs aussi élevés le commerce du Canada a été ruiné. Aucun membre de la droite n'a le courage de lui dire cela; tous préfèrent l'acclamer et l'applaudir, ils l'encouragent dans des mauvaises habitudes et dans ses méthodes erronées. Comme membres de l'opposition il est de notre devoir de lui dire ce que ses amis lui cachent par timidité. Nous devons le ramener à la vie réelle et lui indiquer l'abîme profond qu'il a creusé en faisant tout sauter.

Quand, au cours des dernières élections, il a déclaré qu'il ferait tout sauter pour nous ouvrir les marchés du monde, il nous contait de pures blagues. Bien qu'il n'ait pas donné de définition de la blague, il en a fourni une parfaite représentation. Notre commerce devait s'améliorer, la situation devait être bien meilleure pour les patrons comme pour les ouvriers. Mais nous n'avons eu que le désastre et la ruine, si nous ne sommes pas à la veille d'une révolution. J'espère que jamais Dieu ne permettra une révolution au Canada, mais nous savons que, la semaine dernière, on nous a décrit une situation bien désastreuse. Une étincelle peut allumer l'incendie. Les tristes détails relatés cet après-midi par le ministre de la Justice (M. Guthrie) semblent indiquer que ces sentiments grandissent au Canada. Ce n'est pas le moment de tromper le peuple, mais on doit aller à lui et user de persuasion. On ne doit pas rester dans sa tour d'ivoire, mais écouter le peuple et voir ce qu'on peut faire pour lui. Ce n'est pas le moment de travailler tant, les honorables ministres devraient apprendre que le moment est venu de réfléchir. Qu'ils s'arrêtent à penser. Qu'ils cessent de travailler et qu'ils se mettent à réfléchir. Je veux leur rappeler ces paroles latines qu'ils n'ont pas oubliées, je l'espère: *Desolatione desolata est terra, quia nullus est qui recogitet in suo corde.* "La terre est dans la désolation des désolations,

parce qu'il n'est personne qui pense du fond de son cœur." Qu'ils pensent aux misères du peuple, à l'hiver qui s'en vient. Qu'ils pensent aux résultats désastreux de leur politique douanière qui s'est révélée l'une des plus grandes erreurs qui aient été commises au Canada. Que le Gouvernement comprenne que, si les employés des chemins de fer sont sans travail, c'est parce qu'il n'y a pas de trafic; et que, s'il n'y a pas de trafic, c'est parce qu'il n'y a pas de commerce. Qu'ils reviennent sur leur entêtement et qu'ils fassent quelque chose pour venir en aide aux ouvriers de nos manufactures.

Nous avons entendu hier une apothéose du parti libéral. Je veux évidemment parler ici du discours du premier ministre. Au cours de ses remarques, il a mentionné le nom de l'un de ses prédécesseurs, ancien chef du parti conservateur, sir Charles Tupper. Mais quand il a voulu se retrancher derrière quelqu'un, quand il a voulu trouver une excuse à tous les malheurs causés par sa politique néfaste de tarifs élevés, il a invoqué la mémoire de notre chef d'autrefois, sir Wilfrid Laurier. Il n'a pas mentionné ce nom seulement une fois, il l'a mentionné deux fois, trois fois, quatre fois, dix fois, vingt fois, trente fois, implorant toujours le secours de ce grand homme. Chaque fois qu'il a prononcé le nom de ce chef illustre du parti libéral, il a été applaudi à outrance par ses amis du parti tory.

Monsieur l'Orateur, quand sir Wilfrid Laurier était dans la politique, vous étiez un jeune homme; je l'étais aussi, mais j'avais pour lui beaucoup de respect et beaucoup d'affection. Je le connaissais assez bien pour l'admirer et ne pas l'oublier. Nous faisons quelque sacrifice pour venir siéger ici; nous y venons pour faire notre devoir, mais il y a une lumière qui nous guide: les principes prônés par sir Wilfrid Laurier. Quand nous voyons le chef du parti conservateur chercher des excuses en nous faisant des sermons au lieu de nous exposer des faits, en nous promettant des possibilités, des probabilités et des éventualités, au lieu d'exposer au peuple la véritable situation, nous affirmons que notre devoir est de combattre sa politique jusque dans ses derniers retranchements. Et c'est ainsi que nous suivons les traditions de notre illustre chef Laurier.

M. E. J. YOUNG (Weyburn): Monsieur l'Orateur, je regrette que l'honorable député de Bow-River (M. Garland) ait quitté la salle.

Une VOIX: Il l'a quittée hier soir.

M. YOUNG: Comme toujours, j'ai écouté son discours avec attention. C'est l'un des orateurs les plus remarquables et les plus intéressants de la Chambre. Il défend généralement très bien toutes les causes qu'il veut épouser. Quand il a prononcé aujourd'hui son excellent discours à l'appui du sous-amendement, je n'ai pu m'empêcher de me demander si, dans le cas où sa voix serait prépondérante pour la décision à prendre sur l'adoption de la politique proposée, il voterait ou non en faveur de cette dernière. Cet honorable député a fait hier soir l'un des meilleurs discours qui aient été prononcés ici contre l'accord proposé, puis il est sorti et s'est caché derrière les rideaux, parce qu'il n'avait pas le courage de voter contre cet accord. Quand j'ai entendu aujourd'hui ses arguments en faveur de l'inflation, je n'ai pu m'empêcher de me demander si, de moment venu, il voterait pour une pareille proposition.

Une VOIX: Certes non.

M. YOUNG: Une de ses phrases m'a frappé. Il a dit que, si le peuple avait assez d'argent pour acheter des produits, personne ne serait dans le besoin, dans la misère. Je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus. Combien d'argent faut-il au peuple pour acheter les produits dont il a besoin? Une somme donnée d'argent est équivalente à une quantité donnée de produits. Un dollar que vous possédez peut payer pour un dollar de produits. Déchirez ce dollar en deux et appelez chaque demi-dollar un dollar si vous le voulez, ces deux demi-dollars ne pourront payer que pour un dollar de produits. Jamais vous ne pourrez persuader aux gens de vous remettre pour deux dollars de produits en échange de deux demi-dollars que vous appellerez deux dollars.

Mes honorables amis les progressistes qui ont foi dans l'inflation ne croient aucunement que l'inflation de notre monnaie ait pour effet de relever des prix mondiaux. Non, ils reconnaissent parfaitement que notre blé, notre bois de construction, notre bois à pâte, notre papier à journal, notre amiante, notre cuivre et tous les produits que nous avons à vendre continueraient à se vendre sur les marchés de l'univers à des prix mondiaux calculés sur l'or. Quoi que nous fassions relativement à l'étalon-d'or, l'univers continuera à mesurer les valeurs en or; que nous gardions ou non l'étalon-d'or, que les autres pays le maintiennent ou non, le monde continuera à mesurer les valeurs en or. Quand la Grande-Bretagne a abandonné l'étalon-d'or et déclaré qu'elle ne vendrait plus l'or au taux d'un certain nombre de grains à la livre, le monde a dit: Votre livre ne vaut plus $4.86 en or; nous ne vous donnerons pour votre livre que ce qu'elle vaut en or. Quand le Canada a abandonné l'étalon d'or et a dit: Nous ne donnerons plus 25.8 grains de bon or d'une teneur de 90 p. 100 en échange du dollar, le monde dit: Nous vous donnerons pour votre dollar juste ce qu'il vaut en or. Les valeurs continueront donc à se mesurer en or.

Mes amis conviennent donc que nulle mesure d'inflation monétaire ne peut réagir sur

les prix mondiaux. Mais à les en croire, quand nous aurons vendu notre blé sur le marché mondial et aurons reçu de l'or ou son équivalent en échange, l'inflation de notre monnaie nous permettra de transformer cet or en un nombre de dollars plus grand qu'à présent et, avec ces dollars plus nombreux, même s'ils valent moins en or, nous serons en état de faire plus d'affaires au pays.

A l'appui de leur thèse, ils citent les prix du blé en Australie en regard des nôtres. La comparaison faite l'autre jour par mon honorable ami de Macleod (M. Coote) entre les prix du blé en Australie et ici n'était pas très juste. Il a comparé les cours dans les ports de mer en Australie aux prix du point de départ, en Alberta.

M. COOTE: Mon honorable collègue ne veut pas, j'en suis sûr, être inexact. Qu'il lise le *Bulletin des renseignements commerciaux* que j'ai cité, et il constatera qu'il s'agit des prix à l'intérieur.

M. YOUNG: J'ai lu le *Bulletin des renseignements commerciaux*. Je me suis donné la peine d'aller à la salle de lecture et de comparer les prix d'Australie à nos prix. Le dernier numéro de journal que nous ayons reçu d'Australie porte la date du 28 septembre. A cette date, la cote du blé franco-bord, à Williamstown s'élevait à 3 s. 3 d. ½. Williamstown est un port de mer australien. J'ai déjà relevé de pareilles affirmations de mon honorable ami et je lui ai dit qu'il devrait tenir compte des frais de transport du blé australien par rapport à nos frais.

Le prix que le cultivateur australien reçoit pour son blé, c'est le prix de Liverpool, moins le fret. Le prix que nous recevons pour notre blé, c'est le prix de Liverpool, moins nos frais de transport. Le fret du blé indiqué dans le même journal du 28 septembre de Melbourne à Liverpool était 25 sh. par grosse tonne, monnaie australienne. En monnaie canadienne, c'est 10 c. par boisseau. C'est-à-dire que le transport de notre blé de Fort-William à Liverpool nous coûte 12 c. ½ par boisseau, celui du blé australien de Melbourne à Liverpool coûte 10 c. Il s'en suit donc que le blé en Australie ce même jour aura dû se vendre 2 c. ½ par boisseau de plus qu'à Fort-William. Quel était le prix? Le blé nord n° 1, se vendait 50 c. livré à Fort-William, le 28 septembre. Le même blé se vendait à la même date 3 s. 3 d. ½ à Williamstown. Nous recevions le même prix, mais nous payions 2 c. ½ de plus par boisseau en frais de transport. Pourquoi l'Australien n'a-t-il pas touché ce supplément de 2 c. ½? Qu'est-il devenu? De deux choses l'une: ou il vendait son blé meilleur marché que nous ne vendions le nôtre à Liverpool, ou les exportateurs d'Australie exigent un bénéfice plus élevé dans leurs marchés à cause de la fluctuation du change qui constitue un risque supplémentaire. Ils courent le risque non seulement de la fluctuation du prix du blé, mais aussi de la fluctuation du change, et, pour se protéger, ils majorent le profit. En tout cas, le cultivateur australien recevait en mesure d'or ou en monnaie canadienne, 2 c. ½ de moins par boisseau que nous.

Mais mes honorables amis disent qu'ils consentent à cette perte, sous prétexte que l'agriculteur australien avec les 77 c. de sa monnaie dépréciée,—en réalité ce n'est que 50 c.,—peut payer plus de dettes et se tirer mieux d'affaire que nous avec les 50 c. que nous touchons. Examinons un peu cette affirmation. Le dollar australien vaut à peu près 50 c., environ la moitié de sa valeur. Si la valeur du dollar est réduite de moitié, on supposerait que les prix ont doublé. Le dollar australien n'ayant plus que la moitié de sa valeur le cultivateur australien devrait recevoir un dollar en monnaie australienne pour son blé, quand nous recevons 50 c. Mais il n'a touché que 77 c.

En septembre 1931, la Grande-Bretagne a abandonné l'étalon-or. Depuis, le niveau des prix a décliné de 2.7 p. 100 dans la mère patrie. A en croire mes amis, l'abandon de l'étalon-or et la dépréciation de notre monnaie entraîneraient une hausse des prix. Cependant, la monnaie anglaise a perdu à peu près 30 p. 100 de sa valeur et le niveau des prix a baissé de 2 p. 100. Cela s'explique. Les Etats-Unis ont maintenu l'étalon-or. Depuis que la Grande-Bretagne l'a abandonné, les prix, c'est-à-dire les prix-or, ont diminué aux Etats-Unis. Les prix des denrées dans un pays encore sous le régime de l'étalon-or ont diminué de 14.4 p. 100. La différence entre 14.4 et 2.7 représente l'effet de la dépréciation de la livre sur le prix des denrées en Grande-Bretagne. Je puis m'appuyer sur l'autorité de sir Josiah Stamp à ce sujet. C'est-à-dire que les prix sur la base de l'or ont diminué de 14.4 p. 100, tandis que dans les pays qui ont abandonné l'étalon-or, ils n'ont baissé que de 2.7 p. 100. Nous pouvons donc dire que la dépréciation de la livre sterling est la cause du maintien des prix élevés, dans la mesure de l'écart entre 14.4 et 2.7, soit 11.7 p. 100. La valeur de la livre est tombé d'environ 25 p. 100; en d'autres termes, l'effet de cette dépréciation sur les prix est représenté par environ la moitié de l'inflation. L'Australie a augmenté sa circulation fiduciaire au point que sa monnaie est dépréciée de moitié, mais les prix n'ont monté que de la moitié de l'inflation. La monnaie

de la Grande-Bretagne ne représente plus que 75 p. 100 de sa valeur ordinaire, mais les prix n'ont monté que de 11.7 p. 100. Je puis donc risquer l'assertion que la dépréciation de notre monnaie provoquerait une hausse des prix correspondant à environ la moitié du taux de l'inflation.

Mes honorables amis voudraient que nous accrochions le dollar à la livre sterling, qui cote aujourd'hui environ $3.60 en monnaie canadienne. La valeur de notre dollar se trouverait alors ramenée à 75c. environ et nous aurions alors $4 de la monnaie ainsi dépréeiée quand nous recevons aujourd'hui $3. La valeur réelle serait la même, mais nous toucherions quatre de ces dollars et nous pourrions payer une plus forte partie de nos dettes avec ces quatre dollars dépréciées qu'avec trois dollars ordinaires. Ce serait vrai si les dollars étaient employés à cette fin, mais le prix du blé dans l'Ouest canadien est aujourd'hui d'environ 25c. le boisseau. Nous allons faire de l'inflation jusqu'à ce que notre dollar ne vaille plus que 75c. environ. La livre sterling a baissé de 30 p. 100 relativement à notre dollar. Si nous pratiquons une inflation de 30 p. 100, nous pouvons espérer une hausse des prix d'à peu près 15 p. 100 Ajoutez ces 15 p. 100 au prix de 25c. le boisseau et vous verrez que le prix du blé montera d'environ 4c. par boisseau en monnaie dépréciée. Le prix actuel étant de 25c., le cultivateur recevrait alors à peu près 29 ou 30c. en monnaie dépréciée et j'aimerais à savoir quelle partie de ses dettes il pourrait payer en vendant son blé à 30c. le boisseau.

M. COOTE: Si l'honorable député voulait reviser soigneusement ses chiffres, il verrait qu'en réduisant le dollar dans les mêmes proportions que la livre sterling, le prix de notre blé monterait d'environ 15c. par boisseau.

M. YOUNG: J'ai fait voir l'effet de l'inflation sur le niveau des prix dans les autres pays; en général ils ont monté, au juste, à la moitié du taux de l'inflation. Rien ne nous dit que les choses se passeraient différemment au Canada.

M. COOTE: Mon honorable ami me permettrait-il de réfuter cette objection? Le blé est un article d'exportation vendu sur le marché de Liverpool et payé en livres anglaises. Le dollar vaudrait un tiers de plus, ce qui représenterait pour le cultivateur une hausse du prix du blé de 12 à 15c. par boisseau, je pense.

M. YOUNG: C'est l'opinion de mon honorable ami, mais en Australie le blé est aussi un article d'exportation. L'Australie a déprécié sa livre de moitié, mais le prix du blé n'a pas doublé. Il a monté d'environ la moitié du taux de l'inflation.

[M. Young.]

M. COOTE: A l'intérieur de l'Australie, le prix du blé est le double de ce qu'il est dans l'Ouest canadien.

M. YOUNG: Les chiffres de mon honorable ami s'appliquent au prix du blé rendu aux ports maritimes; il pourra vérifier mon assertion en examinant les journaux australiens, s'il le désire. Peut-on supposer que cette augmentation de 5c. dans le prix du blé, en monnaie dépréciée, aiderait beaucoup au cultivateur à payer ses dettes? Après avoir payé ses frais ordinaires, il emploie le reliquat de son argent au paiement de ses dettes. Augmentez le prix du blé de 5, 10 ou même 15c. par ce moyen, si vous voulez. Lui restera-t-il quelque chose à appliquer au paiement de ses dettes? Il lui faudra jusqu'à son dernier sou pour payer ses frais d'exploitation. Comment cela a-t-il fonctionné en Australie? La monnaie n'a plus que la moitié de sa valeur d'autrefois et les cultivateurs écrivent aux journaux pour dire qu'ils ne pourront jamais s'acquitter de leurs dettes si la monnaie n'est pas dépréciée davantage.

M. McGIBBON: C'est la méthode allemande.

M. YOUNG: Oui. Mon honorable ami dit qu'il veut accrocher le dollar à la livre sterling. Mais que vaut-elle aujourd'hui?

M. COOTE: Ne serait-ce pas un excellent ancrage?

M. YOUNG: J'aime à jeter l'ancre sur un fond solide. Il y a quinze mois la livre sterling valait $4.86 2/3. La Grande-Bretagne abandonna l'étalon d'or et immédiatement la livre tomba à $3.30. Elle remonta plus tard à $4.20, mais elle est revenue maintenant à $3.30. Est-ce là un ancrage solide? Nous jetterions l'ancre sur un banc de sable mouvant. Qu'on me permette une question: Quelle est la cause des fluctuations de la livre ou de notre dollar? Pourquoi les changes subissent-ils de tels mouvements de hausse et de baisse? C'est la demande et l'offre des dollars sur les marchés monétaires qui déterminent la valeur de notre numéraire; c'est la demande et l'offre de la livre anglaise qui déterminent la valeur de cette devise. Quand on vend des marchandises en Angleterre, on est payé en dollars canadiens, mais l'acheteur paie en monnaie anglaise. Quand il nous vend des marchandises, il est payé en monnaie de son pays; mais nous payons à notre tour en monnaie canadienne. Comment cela se fait-il? Quand un Anglais achète des marchandises canadiennes, il va sur la place avec ses livres anglaises pour acheter du dollar canadien. Quand nous voulons acheter des marchandises en Angleterre, afin de verser au vendeur de son propre argent, nous allons vendre des dollars sur la place pour

acheter des livres. Plus il y a de dollars canadiens à vendre et moins la demande est forte, plus ils baissent de valeur. De même, plus il y a de livres sterling à vendre et moins il y a de demande, plus la livre descend.

La valeur de la livre est donc déterminée, c'est évident, par l'état du commerce anglais, par la balance commerciale de l'Angleterre, si vous préférez. La valeur de notre dollar est déterminée par la balance du commerce canadien. Mais, si nous décidions de lier le sort de notre devise à celui de la livre anglaise, disposant par le moyen d'une loi que nous rachèterons la livre en argent canadien comme mon honorable ami le conseillait l'autre soir, qu'arriverait-il? Nous nous engagerions à supporter le nombre de livres que l'Angleterre jugerait à propos d'émettre, et elle ferait la même chose pour notre monnaie. Pourquoi la valeur de la livre sterling est-elle plus basse aujourd'hui qu'en ces derniers temps? Parce que, au cours de la présente saison, l'Angleterre fait de gros achats de coton brut. Elle vend des livres pour acheter des dollars américains au moyen desquels elle paiera ce coton. Nous n'achetons pas de coton, pour l'heure; nous vendons du blé. Nos ventes dépassent nos achats, de sorte que notre dollar monte.

Que pourrait faire l'Angleterre si nous décidions de racheter sa livre au pair? Elle pourrait payer son coton en décidant de se servir de dollars canadiens, parce que le Canada lui donnerait $4.86 par livre, au lieu de vendre ses livres aux Etats-Unis en vue de racheter des dollars américains. Qu'arriverait-il? Le peuple canadien serait obligé de s'imposer des taxes en vue d'acheter du coton brut pour l'Angleterre. Tel serait le résultat inévitable de l'établissement de la parité du dollar avec la livre.

Mais nos honorables amis affirment que l'avantage d'une monnaie dépréciée est qu'on peut vendre meilleur marché que ses concurrents. Ils nous ont répété souvent que l'Australie a un avantage sur nous dans les marchés anglais, parce que, quand elle transforme la livre anglaise en monnaie australienne elle en obtient environ $6. S'il en est ainsi, le seul avantage de l'inflation serait de la porter à un point plus avancé que tous les autres. Si nous lions le sort de notre dollar à celui de la livre sterling, l'Australie aura toujours un avantage sur nous, puisque sa devise est d'une valeur inférieure à celle de la monnaie anglaise. On demandera ensuite d'accentuer l'inflation pour déprécier notre monnaie au-dessous de celle de l'Australie. Qu'en résultera-t-il?

Une VOIX: On abaissera encore le dollar.

M. YOUNG: L'inflation se poursuivra et l'on verra la course vers la dépréciation la plus extrême. Mes honorables amis disent qu'ils veulent une inflation dirigée avec soin. Mais comment prétendent-ils la diriger? C'est impossible. Ce serait comme si l'on voulait surmonter la vague toujours croissante: elle serait toujours en avance sur eux. On ne s'arrêterait que lorsque notre monnaie atteindrait le niveau de celle de l'Allemagne, c'est-à-dire quand elle perdrait toute valeur.

Supposons un instant que le Gouvernement décide d'accepter l'amendement tendant à déprécier notre dollar au niveau de la livre sterling; ou supposons que le Gouvernement n'en fasse rien mais que les députés se prononcent en faveur du projet d'amendement en nombre suffisant pour créer l'impression qu'il faudrait agir de la sorte. Qu'arriverait-il? Notre dollar vaut aujourd'hui 91 cents. Le peuple se dirait: le Parlement va déprécier notre dollar jusqu'à 75 cents seulement. Tout le monde voudrait se débarrasser de ses dollars canadiens, s'efforçant de les échanger pour des dollars-or américain; on jetterait le dollar canadien sur le marché, si bien que ce dollar descendrait non seulement au niveau de la livre sterling mais bien au-dessous. On retirerait tous les dollars canadiens de nos banques d'épargne pour les transformer en devises américaines. Chaque dollar placé au Canada par des Américains ou d'autres serait retiré. Notre dollar descendrait peut-être à 50 cents; les gens commenceraient à comprendre qu'ils auraient agi avec trop de précipitation et se lanceraient dans l'achat de dollars. Notre change subirait des fluctuations violentes; le commerce deviendrait impossible, puisque personne ne saurait ce que vaudrait le dollar. Au point de vue des affaires, nous avons besoin de la stabilité monétaire, tandis que la proposition de l'honorable membre aurait un effet absolument contraire. La valeur du dollar canadien varierait du jour au lendemain.

M. SPEAKMAN: Qu'est-il arrivé au cours de l'année écoulée? La valeur de notre dollar a varié de mois en mois.

M. YOUNG: Mon honorable ami a fait erreur.

L'hon. M. MOTHERWELL: Qui peut décider la question du moment que les experts ne peuvent s'entendre?

M. GEARY: Mon expert ami peut-être.

M. YOUNG: Mon honorable ami nous propose d'expédier 60 millions de dollars en or à New-York et d'acheter des fonds afin d'amener la déflation de notre monnaie; si cette somme n'était pas suffisante, il expédierait plus d'or à New-York. Cette opération aurait-elle pour effet d'abaisser notre dollar au niveau de la livre sterling?

M. COOTE: Je désire que l'honorable membre ne dénature pas mes paroles, si c'est

moi qu'il vise. Je n'ai jamais proposé d'expédier de l'or à New-York.

M. YOUNG: J'ai cru que mon honorable ami avait fait une proposition en ce sens. Je sais toutefois qu'il a parlé de la nécessité de nous débarrasser de nos réserves d'or.

M. COOTE: J'ai dit que le Gouvernement pourrait fort bien acheter des fonds de New-York jusqu'à concurrence de 60 millions de dollars pour rembourser l'emprunt qui arrivera à échéance d'ici à une couple de semaines.

M. YOUNG: Cela revient au même.

M. COOTE: Pas du tout.

M. YOUNG: Au lieu d'expédier de l'or pour rembourser nos obligations sur la place de New-York, mon honorable ami achèterait des fonds américains pour opérer ce remboursement. Cela revient au même.

M. COOTE: Je n'ai jamais proposé que cette somme de 60 millions de dollars fût expédiée aux Etats-Unis; elle serait encore gardée dans les voûtes de l'édifice de l'Est. Je ne veux pas que l'on dénature le sens de mes paroles.

M. YOUNG: Je ne savais pas que mon honorable ami avait l'intention de garder cette somme dans nos coffres et de rembourser ces obligations sur billet. Quoi qu'il en soit, j'accepte sa rectification.

M. COOTE: Nous pourrions lancer un emprunt de 60 millions de dollars au Canada pour rembourser la dette jusqu'à concurrence du même montant que nous devons aux Etats-Unis. Mon honorable ami admet lui-même que le prix de l'or augmente lorsque nous achetons des fonds.

M. YOUNG: Mon honorable ami emprunterait 60 millions de dollars de la population canadienne et expédierait cette somme à New-York afin de rembourser l'emprunt du même montant qui arrivera bientôt à échéance aux Etats-Unis. Mais, si nous adoptions le plan qu'il suggère, les capitalistes des Etats-Unis refuseraient d'accepter notre dollar au pair; ils demanderaient deux dollars pour un.

Mes honorables amis de l'extrême-gauche croient, semble-t-il, que le volume des affaires augmenterait si nous augmentions la quantité de monnaie en circulation. J'ai par devers moi un état des sommes en dépôt dans les banques au mois de juillet 1930 et au mois de septembre de cette année. Dans une autre colonne parallèle sont inscrits les débits au regard des sommes déposées. Si vous avez $10 dans vos goussets ou dans votre caisse, et que vous fassiez un chiffre d'affaires de $100 dans un espace de temps déterminé, vous avez renouvelé votre fonds dix fois; votre "vélocité" monétaire se traduit par dix. C'est un fait notoire que l'argent circule et se renouvelle constamment de sorte que le nombre de fois que votre fonds se renouvelle constitue le taux de la "vélocité" de votre argent.

Les dépôts dans les banques au mois de juillet 1930 s'élevaient à $2,034,000,000; le renouvellement ou les débits en regard des comptes de banques s'élevaient à $3,093,000,000. La "vélocité" était donc de 152 p. 100, c'est-à-dire que les fonds se sont renouvelés une fois et demie par mois, soit au taux de 18 fois dans le cours de l'année. Au mois de septembre dernier, les dépôts dans les banques se chiffraient à $1,841,000,000 et les débits à $2,097,000,000. La vélocité était donc de 113.9 p. 100 pour le mois, soit treize fois et deux tiers pour l'année.

Au mois de juillet 1930, nous renouvelions nos fonds au taux de 18 fois par an; à l'heure actuelle, ce taux est baissé à un peu plus que 13 fois par an. Si nous remontons jusqu'au mois de janvier 1929, nous constatons que nos fonds se renouvelaient au taux de 21 fois par année. Si vous accroissez le volume de la monnaie en circulation sans augmenter le volume des marchandises qu'arrivera-t-il? Vous diminuerez la vélocité de la circulation monétaire. Au contraire, si vous avez des marchandises à exporter, les fonds ne manquent pas pour acquitter les frais de transport. Pour quelle raison? A l'heure actuelle, la circulation du numéraire est très lente; cependant, elle acquerra de la vélocité au fur et à mesure que les produits seront plus en demande. Il n'y a rien à faire en ce qui regarde la monnaie en circulation afin d'augmenter le volume des affaires.

Et il y a encore une autre question que je pose: Du moment qu'un pays abandonne l'étalon-or, quel effet cela a-t-il sur les prix des articles de première nécessité? Les honorables membres savent fort bien que le prix de l'or, ainsi que le prix de toute chose, est régi par la loi de l'offre et de la demande. Du moment qu'il y a beaucoup d'or en disponibilité, le prix baisse; mais si l'or se fait rare ou qu'il soit difficile de s'en procurer, le prix monte. Qu'est-il arrivé lorsque l'Angleterre renonça à l'étalon d'or? De fait, elle a dit: Nous ne vendrons plus d'or à l'ancien prix; nous n'en vendrons même pas du tout. Cela faisait simplement un endroit de plus on l'on ne pourrait plus acheter de l'or.

Un MEMBRE: Pourquoi nous faut-il en acheter?

M. YOUNG: Parce que le public en veut. De tout temps, l'homme a consenti à accepter de l'or en échange de marchandises alors qu'il refusait autre chose.

Un MEMBRE: Il en sera toujours ainsi jusqu'à la fin des temps.

M. YOUNG: Le jour où la Grande-Bretagne abandonna l'or, cela fit un endroit de plus où il serait impossible d'acheter de l'or. L'acquisition en devint plus difficile. Par conséquent, le prix monta. Pour revenir aux niveaux des prix aux Etats-Unis que j'ai mentionnés il y a un instant, on verra qu'ils accusent un fléchissement de quelque 14.4 p. 100 depuis que la Grande-Bretagne a renoncé à l'étalon-or. Dire que le prix des denrées baisse est une autre façon de dire que le prix de l'or a monté.

M. COOTE: Je me demande si l'honorable député me permettrait de le reprendre. Il a dit que le jour où la Grande-Bretagne renonça à l'étalon d'or, nous eûmes un endroit de plus où l'on ne pourrait acheter ce métal. Je lui ferai observer qu'à ce moment-là le chancelier de l'Echiquier déclara que l'on n'interviendrait pas sur le marché libre de l'or; on pouvait le vendre et l'acheter en toute liberté en Angleterre.

M. YOUNG: Lorsque la Grande-Bretagne abandonna l'étalon d'or elle refusa de continuer la vente de l'or au prix prescrit par la loi.

M. COOTE: A un prix déterminé, oui; mais on vend encore de l'or en Angleterre.

M. YOUNG: Mais on n'en vend pas autant. La Grande-Bretagne ayant abandonné l'étalon d'or, l'or se fit plus rare. C'est pour cette raison qu'elle renonça à l'étalon-or, afin de conserver son or et d'empêcher qu'il ne disparaisse trop rapidement. Cela faisait un endroit de plus où l'on ne pourrait acheter de l'or. Le prix de l'or monta, ce qui équivaut à dire que le prix des denrées s'affaissa. Invariablement, lorsqu'un pays abandonne l'étalon d'or et refuse de vendre de l'or comme il en avait l'habitude, cela veut dire un endroit de plus où il est impossible de se procurer de l'or; le prix de l'or monte et le prix des denrées diminue. Et cependant, mon honorable ami prétend que nous devrions abandonner l'étalon-or.

M. COOTE: Nous l'avons abandonné.

M. YOUNG: Oui, et mon honorable ami veut que nous y renoncions davantage. En d'autres termes, ce qu'il nous propose de faire aura une répercussion malheureuse sur les prix mondiaux, la chose même que nous nous appliquons à éviter.

A ma connaissance, il n'est pas de sujet sur lequel il soit plus difficile d'avoir des notions précises que la question monétaire. Un sage disait un jour à son fils: "Jeune homme, si tu veux devenir fou, étudie les questions monétaires". Mais afin d'éviter une trop grande confusion à ce sujet, il importe de ne pas perdre de vue quelques vérités. La première c'est que l'individu qui va au marché pour y vendre le produit de son labeur et prend de l'argent en retour, a droit à recevoir une somme qui représente le produit du travail d'un autre individu. Je crois que même nos honorables amis, qui siègent à ma gauche, dans cet angle de la Chambre, en conviendront. Si cet argent ne représente pas le labeur d'un autre, vous n'avez pas le droit d'exiger qu'un homme vende son labeur pour du papier sans valeur.

Il s'agit de trouver la meilleure mesure de la valeur du travail. Vous ne pourriez prétendre qu'une heure de votre travail vaille une heure du mien, car vous pourriez être meilleur ouvrier, un travailleur plus exercé et travailler avec plus d'application. Comment vous y prendrez-vous pour établir une mesure exacte du travail? On a proposé divers moyens, mais voici comment on agit, règle générale. On dit: Nous allons choisir une denrée dont la production exige une somme de travail qui ne varie pas. Il n'existe aucune denrée de cette sorte; celle qui s'y rapproche le plus, c'est l'or. L'or représente le labeur et la valeur de l'or, c'est-à-dire non pas son équivalent en grains et ainsi de suite, mais le pouvoir d'achat de l'or sur les marchés mondiaux dépend de la somme de travail requise pour le remplacement de cet or. On peut facilement expliquer cela par un exemple. Si vous découvriez une montagne où l'or serait tellement abondant et d'extraction si facile que vous pourriez le ramasser à la pelle comme du sable, cet or serait sans valeur. Pourquoi? A cause du peu de travail qu'en exigerait la production. C'est parce que la production d'une faible quantité d'or exige un grand labeur que le métal devient précieux. On a constaté qu'aucune autre denrée varie moins que l'or quant à la somme de travail requise pour le produire. C'est pour cette raison que l'on dit: Prenons l'or comme unité de mesure pour la valeur du travail. Je ne prétends pas du tout que ce soit une mesure parfaite. Loin de là. Il fut un temps où l'extraction de l'or se faisait à moins de frais qu'aujourd'hui; de même à certaines époques, son extraction exigea peut-être plus de labeur qu'à l'heure actuelle, mais c'est la meilleure mesure que nous ayons pu trouver jusqu'ici. Si mes honorables amis peuvent indiquer une mesure plus exacte de la valeur du travail que

la quantité d'or produite dans un temps donné, je consentirai volontiers à examiner leur proposition.

Que nous offrent-ils? Quelle base de la devise suggèrent-ils? Ils disent qu'ils auront une inflation intelligente avec une base définie. Quelle est cette base? Voyons le sous-amendement de l'honorable député de Macleod (M. Coote):

Et que l'émission de la monnaie et du crédit devrait être fondée sur les richesses naturelles et la puissance de production de ce pays, et non, comme au temps présent, sur un seul produit, l'or, et que la quantité de cette émission devrait être déterminée par les marchandises et les services rendus, et par les besoins légitimes du peuple.

Ils vont établir notre circulation sur nos ressources naturelles et notre capacité productive. Nous avons les forêts et les mines; nous avons les champs où nous pouvons récolter du blé; les lacs et les rivières où nous pouvons prendre du poisson; c'est sur ces produits qu'ils baseront notre devise. Que donneront-ils au cultivateur en échange de son blé sur le marché? Le dollar qui représente un intérêt est une forêt qui n'a pas été déboisée et une mine qui n'a pas été exploitée. Avec cet argent ils vont acheter les produits de la ferme, des forêts, des lacs et des mines. Que diront nos producteurs de richesses, que dira le monde, lorsque nous leur offrirons ce dollar en échange de marchandises? Ils diront: "Votre dollar qui représente ces choses ne peut être donné en échange de denrées de consommation; nous ne pouvons rien vous offrir en retour". Notre dollar ne vaudrait rien. L'univers achètera-t-il une plus grande quantité de notre blé si nous changeons notre monnaie de cette manière? Acceptera-t-il plus de bois de construction, de cuivre ou d'asbeste? Rien de ce que vous ferez avec notre devise ne peut nous ouvrir les marchés du globe. Je le répète, ce n'est pas le montant de notre monnaie qui est cause de nos difficultés, mais celles-ci sont dues à la stagnation de nos marchandises. Vendons nos marchandises, et notre numéraire ne nous donnera aucun souci.

(Le sous-amendement de M. Coote, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTE POUR:

MM.	MM.
Blair,	Lucas,
Butcher,	MacInnis,
Carmichael,	McPhee,
Cayley,	Neill,
Coote,	Reid.
Garland (Bow-River),	Speakman,
Hanson (Skeena),	Spencer,
Heaps,	Taylor,
Hepburn,	Weir (Macdonald).—18.

ONT VOTE CONTRE:

MM.	MM.
Arsenault,	Marcil,
Belec,	Motherwell,
Bowman,	Myers,
Boyes,	Perley, sir George,
Brown,	Plunkett,
Burns,	Porteous,
Bury,	Price,
Chaplin,	Quinn,
Charters,	Rogers,
Cormier,	Ryckman,
Cowan (Long-Lake),	Ryerson,
Davies,	St-Père,
Dickie,	Shaver,
Duff,	Simpson (Simcoe-Nord),
Edwards,	Smith (Victoria-Carleton),
Ernst,	Smith (Cumberland),
Esling,	Smoke,
Fraser (Caribou),	Spankie,
Garland (Carleton),	Spotton,
Gobeil,	Sproule,
Gordon,	Stanley,
Hay,	Stewart (Leeds),
Johnstone,	Stewart (Lethbridge),
Jones,	Stirling,
Loucks,	Stitt (Nelson),
Macdougall,	Stitt (Selkirk),
McLean,	Swanston,
MacNicol,	Turnbull,
McDade,	Weese,
McGillis,	Willis,
McGregor,	Wright,
McLure,	Young.—66.
Maloney,	
Manion,	

M. LUCHKOVICH: J'ai pairé avec l'honorable député de Lanark (M. Thompson). Sans cela, j'aurais voté pour.

M. GERSHAW: J'ai pairé avec l'honorable député de London (M. White). Si j'avais voté, j'aurais voté pour.

M. KENNEDY (Winnipeg): J'ai pairé avec l'honorable député de Battleford-Nord (M. McIntosh). Si j'avais voté, j'aurais voté contre.

L'hon. M. RALSTON: J'ai pairé avec l'honorable ministre des Finances (M. Rhodes). Sans quoi j'aurais voté contre.

M. ROWE: J'ai pairé avec l'honorable député de Beauce (M. Lacroix). Si j'avais voté, j'aurais voté contre.

M. GEARY: J'ai pairé avec l'honorable député de Laurier-Outremont (M. Mercier). Si j'avais voté, j'aurais voté contre.

M. NICHOLSON: J'avais pairé avec l'honorable député de Témiskamingue-Nord (M. Bradette). Sans quoi, j'aurais voté contre.

M. ILSLEY: J'avais pairé avec l'honorable député de Port-Arthur-Thunder-Bay (M. Cowan). Autrement, j'aurais voté pour.

Sir EUGENE FISET: J'étais pairé avec l'honorable ministre des Pensions et de la

Santé nationale (M. MacLaren). Sans quoi, j'aurais voté contre.

M. MacMILLAN: J'étais pairé avec l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Mackenzie). Autrement, j'aurais voté contre.

M. POULIOT: J'étais pairé avec l'honorable député d'York-Nord (M. Lennox). Sans quoi, j'aurais voté contre.

M. BARBER: J'avais pairé avec l'honorable député de Humboldt (M. Totzke). Autrement, j'aurais voté contre.

M. SHORT: J'étais pairé avec l'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Heenan). Sans quoi, j'aurais voté contre.

M. BELL (Saint-Jean-Albert): J'étais pairé avec l'honorable député de Nicolet (M. Dubois). Autrement, j'aurais voté contre.

M. EMBURY: J'étais pairé avec l'honorable député de Swift-Current (M. Bothwell). Autrement, j'aurais voté contre.

M. HOWDEN: J'étais pairé avec l'honorable député de Marquette (M. Mullins). Sans quoi, j'aurais voté pour.

M. CAMPBELL: J'étais pairé avec l'honorable député de Mont-Royal (M. White). Autrement, j'aurais voté pour.

M. THOMPSON (Simcoe): J'étais pairé avec l'honorable député de Maisonneuve (M. Jean). Autrement, j'aurais voté contre.

M. DUGUAY (texte): J'avais pairé avec l'honorable député de Bagot (M. Duhaime); autrement, j'aurais voté contre.

M. l'ORATEUR (traduction): Je mets l'amendement aux voix.

M. ALFRED SPEAKMAN (Red-Deer): Je désire vous assurer tout de suite, monsieur l'Orateur, que je n'entends pas infliger à la Chambre un développement oratoire ni de longues observationss. Je tiens surtout à me prononcer brièvement sur l'un des aspects de l'amendement dont la Chambre est saisie et à indiquer aussi clairement et formellement que possible mon attitude et l'attitude de ceux au nom de qui je parle. Mais auparavant, qu'on me permette de très courtes observations d'un caractère plus général, pour servir de cadre à mes conclusions.

Nous délibérons ici dans des circonstances qui demandent toute l'intelligence, la sincérité et le courage dont nous sommes capables. Si difficile est la situation et si grandes nos responsabilités que le préjugé politique, le manège, les opinions préconçues et les susceptibilités personnelles ne doivent plus compter. Le sentiment public est monté et nos institutions parlementaires et administratives seront jugées selon la manière que nous résoudrons ces problèmes. Nos commettants, ceux qui nous ont confié la garde de leurs intérêts, se tournent vers nous avec inquiétude, avec désespoir presque, et nous demandent une direction, une décision prompte, nette et courageuse.

Et, monsieur l'Orateur, toutes ces difficultés, tous ces problèmes ne sont pas insolubles, bien qu'un certain nombre, non pas tous, soient d'ordre international et donc exigent une action collective et une coopération générale.

Comme les autres pays, nous chancelons sous le fardeau de difficultés internationales. Les tarifs dont nous sommes encerclés défient nos efforts. Notre commerce extérieur est entravé, nos exportations souffrent des barrières universelles, mais certains de ces problèmes et, non des moindres, sont principalement sinon entièrement d'ordre intérieur, et relèvent de l'action parlementaire. Il est vrai que les restrictions mondiales nuisent à notre commerce, mais il est non moins vrai que le Canada, sans parler de l'empire, possède assez de richesses naturelles et une puissance de production suffisante pour assurer à sa population une existence supérieure et mieux garantie qu'en aucun temps dans le passé.

On a dit et redit tant de fois que c'est devenu presque un axiome accepté par un grand nombre comme un fait authentique, que notre pays, et particulièrement l'Ouest canadien, avait été édifié et développé par le commerce d'exportation; que ce commerce était essentiel à notre existence nationale et que sans lui nous devions périr. Cependant, monsieur l'Orateur, si vous analysez cette opinion et en faites l'objet d'une étude minutieuse et logique, vous admettrez avec moi, je pense bien, qu'elle est tellement ridicule, tellement erronée qu'elle constitue l'absurdité la plus fantastique. Il est vrai, ce que nous admettons tout de suite, que le commerce d'exportation compte à un degré très important dans notre système économique et que la perte de ce commerce nous obligerait à modifier catégoriquement et fondamentalement nos méthodes de production et d'écoulement de nos marchandises. Mais, dire cela, parce que nous produisons plus de denrées dans notre pays que n'en peut consommer notre population et parce que nous sommes impuissants à en vendre l'excédent à d'autres pays, ce qui fait inévitablement qu'un tiers de nos gens connaissent de grandes difficultés et un cinquième souffrent de la faim, c'est une véritable absurdité, rien de plus et rien de moins. J'ai parlé d'un défi lancé à notre intelligence et c'en est bien un,—souffrir de la faim au sein de l'abondance. Nous savons que cette phrase a été

employée si souvent que, pour un grand nombre de personnes, elle n'a plus aucune signification. Pour plusieurs, aujourd'hui, ce n'est plus que l'expression à effet qu'accompagnent d'un coup de poing les orateurs de carrefour. Si, pourtant, nous analysons cette phrase et cherchons à en pénétrer le sens nous voyons qu'elle n'est plus une simple phrase, mais qu'elle prend la forme d'une terrible et grotesque réalité. Elle devient une preuve terrible et indubitable qui accuse notre civilisation moderne. Mourir de faim au sein de l'abondance,—c'est là le problème qui se pose chez nous, certainement, et qu'il appartient à notre Parlement de résoudre. Et pendant que ceux qui ont faim demandent du pain, nos cultivateurs qui le produisent se plaignent des dettes qu'ils ne peuvent acquitter, du taux élevé de l'intérêt et du niveau des prix bien inférieur au prix de revient. Ne pourrait-on pas étudier ce problème et le résoudre, ou le Parlement et ses leaders vont-ils prouver qu'ils sont impuissants et dépourvus de science du gouvernement et de génie autant que nos cultivateurs le sont d'argent?

Ce n'est pas que l'on demande de faire l'impossible. Le Parlement n'a pas à envisager ni à surmonter les conséquences épouvantables d'un cataclysme désastreux. On ne nous demande pas de tirer des richesses d'une terre inculte. Ces biens ont été produits par ceux que nous représentons ici. Nos entrepôts regorgent de marchandises à notre disposition et en quantités plus que suffisantes pour combler nos besoins. Ce qui manque et ce dont on a besoin, apparemment, c'est l'argent,—l'argent pour notre usage, pour activer le commerce, pour permettre à ces marchandises de passer des mains de ceux qui les ont dans les mains de ceux qui en ont besoin, afin que ceux-ci à leur tour puissent posséder ce que les premiers pourraient acheter. On serait porté à croire, cependant, que notre organisation financière nous a fait défaut et que notre système monétaire n'a plus son utilité. Dans cette condition, tout de même, condition dont tout le monde se rend compte, Son Excellence le Gouverneur général nous affirme que notre position financière a été intégralement maintenue et est maintenant assurée.

Mais qu'est donc la nation? La trouvera-t-on dans nos vastes espaces, nos immenses forêts et nos mines? Est-ce cela, la nation? La trouvera-t-on dans nos hauts édifices et nos banques munies de voûtes? Ou bien, ceux qui ont la haute main, ou qui n'ont pas su la garder, sur le système monétaire qui ne nous est plus utile, constituent-ils la nation? Mais plutôt, monsieur l'Orateur, la nation est constituée par les dix millions d'habitants que l'on trouve disséminés par tout le Canada, nos cultivateurs qui peinent dans leurs champs,—courageux encore en dépit du désespoir qui les guette,—nos commis, nos hommes d'affaires, nos professionnels, aux prises avec des difficultés insurmontables pour maintenir leur commerce, trouver des moyens d'existence et sauver les apparences; nos mineurs, nos pêcheurs et les employés de nos fabriques. Tout cela, c'est la nation: tous ceux qui, au sein de notre pays, par la force de leurs muscles ou l'effort de leur cerveau, produisent nos richesses et édifient les assises sur lesquelles reposent notre crédit et toute l'armature financière de notre pays. C'est cela, la nation. Oui, monsieur l'Orateur, et même cette foule immense de chômeurs qui envahissent nos villes, qui s'en vont le long de nos grandes routes, se creusant un abri dans des monceaux de débris humides, maudissant, quelques-uns d'entre eux, Dieu et les hommes et ne croyant à rien, ceux-là aussi sont la nation, et ils attendent de nous des actes,—non des paroles, mais des actes.

[M. Speakman.]

Pendant ce temps-là, une majorité des membres du Parlement, et leurs chefs, continuent à faire confiance à d'anciennes doctrines, s'en tiennent à de vieux préceptes et cherchent à résoudre des problèmes modernes en se servant de méthodes surannées. Ils parlent de l'argent comme d'un dieu, et écartent toute proposition qui ne porte pas la marque du temps en disant que ce sont des "remèdes de charlatan". L'un des plus grands pouvoirs que nous possédons nous permettant de faire face à la situation actuelle est celui qu'a le Parlement de réglementer le crédit et la finance. Comme on l'a dit déjà, il est vrai que nous avons aliéné ce pouvoir et cette responsabilité pour les passer à des entreprises privées. Bien que nous ayons fait cela, nous ne pouvons pas nous dépouiller de notre autorité et de notre devoir, et le sous-amendement demandait au Gouvernement de maintenir son autorité et d'exercer ses droits de manière à combler les besoins de notre peuple et assurer son bien-être.

Dans l'amendement qui nous est proposé nous avons vu un rayon d'espoir, l'espoir que le chef de l'opposition et le grand parti qui avait approuvé cet amendement avait compris son devoir et reconnu la nécessité d'une intervention. Nous nous sommes rendu compte aussi que cette conversion, si elle était réelle, était toute récente. Nous savions qu'il y a quelques mois seulement le leader de l'opposition rivalisait d'ardeur avec le premier ministre et le surpassait même dans ses critiques et ses condamnations à l'égard de nos propositions. Tout en reconnaissant que l'amendement, tel qu'il était rédigé, était vide, insignifiant, nul, composé uniquement de regrets, absolument

négatif et nullement positif, nous avons pensé que l'on pouvait en tirer quelque chose. Nous avons été d'avis de ne pas le modifier, de le laisser tel qu'il était et de nous contenter simplement d'y ajouter ce qui le rendrait positif, ce qui lui donnerait un sens et, en cas d'adoption, fournirait, dans la dernière phrase, matière à agir.

Toutefois depuis que l'amendement a été proposé, la situation a quelque peu changé. Je pensais à juger de la sincérité du parti libéral à l'égard du sous-amendement, mais maintenant je songe à ce qui s'est passé il y a un ou deux jours. Je me rappelle que le chef de l'opposition et presque tous les membres de son parti ont voté alors pour certaines parties d'une proposition que nous avions faite dans un amendement proposé par nous à l'époque, lequel avait pour but de mettre notre dollar sur un pied d'égalité avec la livre sterling. Jusque-là au moins ils se sont montrés sincères dans leurs protestations concernant le système monétaire. Parce qu'ils ont promis d'agir quand l'occasion se présentera, parce qu'ils ont rendu cette promesse positive en votant comme ils l'ont fait l'autre jour, parce que leurs regrets sont doublés de la promesse d'une initiative future et à cause de ceux qui, dans le parti libéral, voient du même œil que nous et comprennent qu'il nous est impossible de vaincre les difficultés actuelles, les problèmes vastes et complexes de notre époque avec des méthodes surannées, pour toutes ces raisons, je peux dire au nom de ceux qui embrassent mon point de vue et en mon nom personnel que nous accorderons au parti libéral le bénéfice du doute et que nous appuierons son amendement.

(L'amendement de M. Mackenzie King, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTE POUR:

MM.	MM.
Blair,	Hanson (Skeena),
Bothwell,	Hepburn,
Bouchard,	MacInnis,
Bradette,	MacLean,
Brown,	McPhee,
Butcher,	Marcil,
Carmichael,	Motherwell,
Cayley,	Munn,
Chevrier,	Neill,
Coote,	Reid,
Donnelly,	Spencer,
Dubois,	Taylor,
Duff,	Totzke,
Fiset, sir Eugène,	Weir (Macdonald),
Garland (Bow-River),	Young.—30.

ONT VOTE CONTRE:

MM.	MM.
Arsenault,	Bell (St-Jean-Albert),
Barber,	Bowman,
Belec,	Boyes,
Burns,	Perley, sir George,
Bury,	Plunkett,
Chaplin,	Porteous,
Charters,	Price,
Cowan (Long-Lake),	Quinn,
Davies,	Rogers,
Dickie,	Ryckman,
Embury,	Ryerson,
Ernst,	Shaver,
Esling,	Simpson
Fraser (Caribou),	(Simcoe-Nord),
Gobeil,	Smith
Gordon,	(Victoria-Carleton),
Hay,	Smith (Cumberland),
Johnstone,	Smoke,
Jones,	Spankie,
Loucks,	Spotton,
Macdougall,	Sproule,
MacLaren,	Stanley,
MacNicol,	Stewart (Leeds),
McGillis,	Stewart (Lethbridge),
McGregor,	Stitt (Nelson),
McLure,	Stitt (Selkirk),
Maloney,	Swanston,
Manion,	Turnbull,
Myers,	Weese,
Nicholson,	Willis,
Perley (Qu'Appelle),	Wright.—60.

ONT PAIRE:

(La liste des députés pairés est fournie par les whips en chef.)

MM.	MM.
Anderson (Toronto-High-Park),	Mitchell,
Anderson (Halton),	Factor,
Arthurs,	Macphail, Mlle,
Baker,	Bertrand,
Baribeau,	Beaubien,
Barrette,	Rhéaume,
Beaubier,	Ahearn,
Bell (Hamilton),	Mercier,
Bell (St-Antoine),	Raymond,
Bennett,	King,
Beynon,	Euler,
Black,	Dubuc,
Bourgeois,	Denis,
Bowen,	McKenzie (Assiniboïa),
Cahan,	Rinfret,
Cantley,	Cardin,
Casselman,	Howard,
Cormier,	Thauvette,
Cotnam,	Hurtubise,
Cowan (Port-Arthur),	Ilsley,
Dorion,	Verville,
Duguay,	Dumaine,
Dupré,	Ferland,
Duranleau,	Hanbury,
Edwards,	Elliott,
Fortin,	Fafard,
Gagnon,	Boulanger,
Ganong,	Irvine,
Garland (Carleton),	Goulet,
Geary,	Mercier (Laurier),
Gott,	Rutherford,
Guthrie,	Lapointe,
Hackett,	Perras,
Hanson (York-Sunbury),	Véniot,
Harris,	Jacobs,
Kennedy (Winnipeg),	MacIntosh,
Laflèche,	Girouard,
Larue	Boucher,
Laurin,	Fontaine,

Lawson,	Gray,
Lennox,	Pouliot,
MacDonald (Cap-Breton),	Urquhart,
MacMillan (Saskatoon),	Mackenzie (Vancouver),
McDade,	Dupuis,
McGibbon,	Power,
Matthews,	Moore (Ontario),
Moore (Châteauguay),	Deslauriers,
Morand,	Parent,
Mullins,	Howden,
Murphy,	Stewart (Edmonton),
Peck,	Gardiner,
Pettit,	Woodsworth,
Pickel,	Speakman,
Rhodes,	Ralston,
Robinson,	Desrochers,
Ross,	Roberge,
Rowe,	Lacroix,
Sauvé,	Séguin,
Senn,	Sanderson,
Short,	Heenan,
Simpson (Algoma),	Casgrain,
Spence,	Fraser (Northumberland),
Stevens,	Malcolm,
Stinson,	Hall,
Stirling,	Lucas,
Sullivan,	Brasset,
Sutherland,	Heaps,
Tétreault,	Fournier,
Thompson (Simcoe),	Jean,
Thompson (Lanark),	Luchkovich,
Tummon,	St-Père,
White (London),	Gershaw,
White (Mont-Royal),	Campbell,
Weir (Melfort),	Golding,
Wilson,	Vallance.

M. CAMPBELL: J'étais pairé avec l'honorable député de Mont-Royal (M. White). Autrement, j'aurais voté pour.

M. SPEAKMAN: J'étais pairé avec l'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Pickel). Autrement, j'aurais voté pour.

M. LUCAS: J'étais pairé avec l'honorable député de Yale (M. Stirling). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'étais pairé avec le très honorable premier ministre (M. Bennett). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

M. VALLANCE: J'étais pairé avec l'honorable député de Wentworth (M. Wilson). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

M. LUCHKOVICH: J'étais pairé avec l'honorable député de Lanark (M. Thompson). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

M. GERSHAW: J'étais pairé avec l'honorable député de London (M. White). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

M. HEAPS: J'étais pairé avec l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Sutherland). Si j'avais voté, je me serais prononcé en faveur de l'amendement.

[M. Speakman.]

M. HOWDEN: J'étais pairé avec l'honorable député de Marquette (M. Mullins). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): J'étais pairé avec l'honorable ministre de l'Intérieur (M. Murphy). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

M. GARLAND (Carleton): J'étais pairé avec l'honorable député de Russell (M. Goulet), Si j'avais voté j'aurais repoussé l'amendement.

M. POULIOT: J'étais pairé avec l'honorable député d'York-Nord (M. Lennox). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

L'hon. M. EULER: J'étais pairé avec l'honorable député de Moose-Jaw (M. Beynon). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

M. ST-PERE: J'étais pairé avec l'honorable député d'Hastings-Sud (M. Tummon). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

M. PERRAS (texte): J'avais pairé avec l'honorable député de Stanstead (M. Hackett). Si j'avas voté, j'aurais voté pour l'amendement.

M. McKENZIE (Assiniboïa) (traduction): J'étais pairé avec l'honorable député de Durham (M. Bowen). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

M. HURTUBISE: J'étais pairé avec l'honorable député de Renfrew-Nord (M. Cotnam). Si j'avais voté, j'aurais appuyé l'amendement.

M. MacMILLAN: J'étais pairé avec l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Mackenzie). Si j'avais voté, j'aurais repoussé l'amendement.

M. EDWARDS: J'étais pairé avec l'honorable député de Middlesex-Ouest (M. Elliott). Si j'avais voté, j'aurais voté contre.

M. McDADE: J'ai pairé avec l'honorable député de Laprairie-Napierville (M. Dupuis). Si j'avais voté, j'aurais voté contre l'amendement.

M. THOMPSON (Simcoe-Est): J'ai pairé avec l'honorable député de Maisonneuve (M. Jean), sans quoi j'aurais voté contre l'amendement.

M. GEARY: J'ai pairé avec l'honorable député de Laurier-Outremont (M. Mercier). Si j'avais voté j'aurais voté contre l'amendement.

M. ROWE: J'ai pairé avec l'honorable député de Beauce (M. Lacroix). Si j'avais voté j'aurais voté contre l'amendement.

M. l'ORATEUR: Je mets aux voix la motion principale.

Des MEMBRES: Adoptée.

(La motion de M. Davies est adoptée sur division.)

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice): propose:

Que ladite Adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

La motion est adoptée.

SUBSIDES

Lhon. M. GUTHRIE (ministre de la Justice) propose:

Que la Chambre, à sa prochaine séance se formera en comité pour prendre en considération les subsides à être accordés à Sa Majestés.

La motion est adoptée.

Sur la proposition de M. Guthrie, la séance est levée à six heures et dix minutes.)

LUNDI, le 7 novembre 1932.

La séance est ouverte à trois heures.

ALLEGEMENT DU CHOMAGE

L'hon. W. A. GORDON (ministre du Travail): Je dépose sur le bureau de la Chambre plusieurs décrets du conseil autorisant le paiement de deniers destinés au soulagement du chômage.

MODIFICATION DE LA LOI DE 1894 CONCERNANT LES COMMISSAIRES DU PORT DE MONTREAL

L'hon. MAURICE DUPRE (solliciteur général) demande à déposer un projet de loi (bill n° 10) portant modification de la loi de 1894 concernant la loi des commissaires du port de Montréal.

Le très hon. MACKENZIE KING: Expliquez-le.

L'hon. M. DUPRE: On propose d'étendre les pouvoirs conférés aux commissaires par le paragraphe *n* de l'article 26 de la loi. Le paragraphe *n* autorisait la réglementation du mécanisme et du matériel servant au chargement et au déchargement des navires. Le projet autorise les commissaires à interdire l'entrée ou le séjour dans le port à tout navire, sans leur permission, ainsi qu'à prélever une taxe ou contribution pour le privilège d'opérer dans le port, et à réglementer les honoraires à cette fin.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1*re* fois.)

QUESTIONS TRANSFORMEES EN ORDRES DE DEPOT DE DOCUMENTS

SECOURS DIRECTS DANS LE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

Par M. POULIOT:

1. A combien de municipalités du comté de Témiscouata des secours directs ont-ils été avancés par le gouvernement fédéral depuis 1930?
2. Quel montant a-t-on accordé à chaque municipalité?

L'hon. M. GORDON (ministre du Travail): J'aimerais que cette question soit considérée comme une demande de dossier. Je dépose sur-le-champ la réponse, qui est très volumineuse.

SERVICE DE LA GENDARMERIE ROYALE CANADIENNE DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Par M. MacLEAN:

1. Dans la province de l'île du Prince-Edouard, quel est, par mois, le coût total de l'entretien de la gendarmerie royale canadienne?
2. Combien de constables composent ce corps dans ladite province à l'heure actuelle?
3. Quel contrat a été passé avec la province de l'île du Prince-Edouard au sujet du salaire des hommes de la gendarmerie qui a remplacé la police provinciale dans cette province?
4. Quel est le texte complet de ce contrat?
5. Par homme, quel montant l'île du Prince-Edouard versera-t-elle au gouvernement fédéral?

L'hon. M. GUTHRIE (ministre de la Justice): Je demande que la question soit transformée en demande de dossier, parce que la réponse, que je dépose incessamment, est fort volumineuse.

CONTRIBUTIONS SOUS FORME DE SECOURS DIRECTS

Par M. ROBERGE:

Durant les années 1930, 1931 et 1932, quelle somme de gouvernement fédéral a-t-il versée en secours directs, sans que les provinces ou les municipalités soient appelées à contribuer, aux provinces suivantes: (a) Ontario, (b) Manitoba, (c) Saskatchewan: (d) Alberta, (e) Yukon, (f) Nouveau-Brunswick, (g) Nouvelle-Ecosse, (h) Ile-du-Prince-Edouard, (i) Québec?

AGENTS COMMERCIAUX

Par M. LAVERGNE:

1. Quels sont les agents commerciaux du Canada?
2. Où sont leurs postes respectifs?
3. Quand ont-ils été nommés?
4. Quel est le traitement de chacun?
5. Ont-ils le rang de consul?

Le dossier est déposé séance tenante.

DEMANDES DE DOCUMENTS

ENQUÊTES AUX CHEMINS DE FER NATIONAUX CANADIENS

Par M. McGIBBON:

Copie du rapport de l'enquête que M. H. McKenzie, inspecteur et enquêteur des Chemins

de fer nationaux du Canada, a tenue du 2 au 12 février 1932, à la demande de M. Kingsland, gérant général de la région centrale, sur les actions et les indiscrétions de certains agents du réseau.

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer): A ce sujet, le Gouvernement n'a reçu aucun exemplaire d'un rapport de ce genre. Il s'agit de la régie interne des chemins de fer et je ne crois pas que la Chambre puisse adopter une résolution qui en demande le dépôt. Nous n'avons pas ce rapport entre nos mains, de sorte qu'il nous est impossible de le déposer.

M. l'ORATEUR: La demande est rayée du *Feuilleton*.

E. J. F. SCOTT

Par l'hon. M. MARCIL:

Copie du rapport et des témoignages donnés à l'enquête tenue sur les accusations portées contre E. J. F. Scott, maître de poste de Paspébiac, comté de Bonaventure, Québec.

QUAI DE SAINT-PAUL, LOWER-CARAQUÊT

Par l'hon. M. VENIOT:

Copie de tous les bordereaux de salaires et des comptes pour matériaux relativement aux travaux exécutés au quai de Saint-Paul, Lower-Caraquet, entre juin 1931 et décembre 1932.

LE MAÎTRE DE POSTE DE PIED-DU-LAC, TÉMISCOUATA, P.Q.

Par M. POULIOT:

Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents que le Gouvernement a en sa possession et sous son autorité au sujet de la position de maître de poste à Pied-du-Lac, comté de Témiscouata, Québec, depuis août 1930.

LE MAÎTRE DE POSTE DE NOTRE-DAME-DU-LAC, P.Q.

Par M. POULIOT:

Copie de tous télégrammes, correspondance, requêtes, rapports, plans et autres documents, en la possession et sous l'autorité du Gouvernement, au sujet de la nomination du maître de poste de Notre-Dame-du-Lac, Québec, depuis le 2 mars 1932.

LE MAÎTRE DE POSTE DE SULLY, P.Q.

Par M. POULIOT:

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents, y compris le rapport de l'inspecteur en chef du ministère des Postes, en la possession et sous l'autorité du Gouvernement, au sujet de la nomination du maître de poste de Sully, Québec, du 10 février 1932 jusqu'au 24 mai 1932.

LES MAÎTRES DE POSTE DU COMTÉ DE TÉMISCOUATA, P.Q.

Par M. POULIOT:

Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés du mois d'août 1930 jusqu'aujourd'hui, entre toute personne et le ministère des Postes, au sujet des bureaux de poste suivants dans le comté de Témiscouata, Québec: (a) Sainte-Eusèbe-de-Cabano, (b) Squatteck, (c) le Petit-Bois-Franc.

QUAI DE PETIT-CAP, COMTÉ DE GASPÉ

Par M. BRASSET:

Copie des bordereaux de salaires indiquant le montant versé à chacun des ouvriers qui ont exécuté les réparations du quai de Petit-Cap, comté de Gaspé, du 1er août 1930 jusqu'à ce jour, avec un état des sommes payées pour le bois, le fer, et autres matériaux dont on s'est servi pour les réparations et une liste des fournisseurs à qui ces paiements ont été faits.

TRAVAUX PUBLICS À LA RIVIÈRE-AU-RENARD, COMTÉ DE GASPÉ

Par M. BRASSET:

Copie des bordereaux de salaires indiquant le montant versé à chacun des ouvriers qui ont exécuté les travaux que le ministère des Travaux publics a fait exécuter à l'embouchure de la rivière au Renard, comté de Gaspé, avec un état des montants payés pour le bois, le fer et autres matériaux dont on s'est servi pour cette entreprise.

LE MAÎTRE DE POSTE DE SOUTH-RIVER-LAKE, N.-É.

Par M. DUFF:

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, mémoires et autres documents échangés entre le ministre des Postes ou tout fonctionnaire de son ministère et toute personne dans la province de la Nouvelle-Ecosse au sujet d'une enquête tenue sur le compte du maître de poste de South-River-Lake, comté d'Antigonish, Nouvelle-Ecosse, et de la destitution de John A. McNeil le titulaire de cette fonction; et aussi copie de la preuve faite à l'enquête, si elle existe, et du rapport de N. D. Murray, commissaire nommé pour faire une enquête sur la conduite dudit John A. McNeil.

LES PENITENCIERS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES CAUSES DES DÉSORDRES À PORTSMOUTH ET À SAINT-VINCENT-DE-PAUL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. J. GARLAND (Bow-River): Je désire demander au Gouvernement s'il a étudié la question de tenir une enquête publique sur les causes des soulèvements qui ont eu lieu aux pénitenciers de Kingston et de Saint-Vincent-de-Paul?

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice): La question de tenir une enquête autre que celle actuellement en cours dans chacune de ces institutions sera décidée lorsque l'autorité et l'ordre y auront été rétablis. Une investigation dans chacun de ces pénitenciers: à Kingston par le surintendant des pénitenciers, et à Saint-Vincent-de-Paul par le préfet lui-même. Dès que ces enquêtes se-

ront terminées, nous étudierons la question que soulève mon honorable ami.

M. GARLAND (Bow-River): Est-il vrai que le nombre des détenus dans ces deux pénitenciers est en excès du chiffre prévu?

L'hon. M. GUTHRIE: Cela était vrai et l'est encore pour celui de Kingston, mais je crois qu'à Saint-Vincent-de-Paul, bien qu'il y ait encombrement, chaque forçat occupe une cellule. A Kingston, nous n'avons pas assez de cellules pour le nombre des prisonniers qui sont là. Il y a actuellement une quantité anormale de détenus dans nos pénitenciers. Généralement on compte dans tout le pays environ 2,400 à 2,500 bagnards; il y en a actuellement environ 4,500. Aussi nous sommes encombrés.

LES DROITS SUR LE FIL DE FER BARBELE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. E. SPENCER (Battle-River): J'aurai une question à adresser au ministre du Revenu national. Comme je tiens à la rendre aussi claire que possible, je lirai une partie d'un télégramme, adressé par Leit-Murray & Co. Ltd., de Vancouver, laquelle est ainsi conçue:

> Presque tout le fil de fer barbelé employé depuis quelque temps dans l'Alberta et l'ouest de la Saskatchewan vient d'une fabrique de Hollande que nous représentons et est vendu à très bon marché par les gros marchands de la Prairie, ce qui est très avantageux pour les agriculteurs. Ottawa admet que cette marchandise n'est pas importée pour être vendue à vil prix, mais lui donne une valeur arbitraire, qui permet d'appliquer le droit de dumping de 28 p. 100.

Comme le droit *ad valorem* sur le fil de fer barbelé n'est que de 10 p. 100, je voudrais savoir si le Gouvernement a l'intention d'enlever ce droit de dumping de 28 p. 100, qui a naturellement pour effet de hausser le prix de la marchandise.

L'hon. E. B. RYCKMAN (ministre du Revenu national): Je ne suis pas prêt à dire que le gouvernement fédéral reconnaît qu'il n'y a pas de dumping dans le cas du fil de fer barbelé. Au contraire, le département du Revenu national croit qu'il y a dumping de la part d'une maison allemande qui expédie d'abord en Hollande, afin de fixer un prix peu élevé, et ensuite fait suivre au Canada. La question est à l'étude en ce moment, et c'est avec plaisir que je ferai part à l'honorable député de la décision définitive qui aura été prise. Je répète que les correspondants de l'honorable député font erreur en disant qu'il n'y a pas de dumping dans le cas du fil de fer barbelé, car il y en a.

L'AIDE A L'AGRICULTURE EN SASKATCHEWAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. F. DONNELLY (Willow-Bunch): Le premier ministre voudrait-il me dire à quelle date je peux espérer recevoir une réponse à la question que je lui ai posée le 27 octobre dernier.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je regrette, mais je l'avais complètement oubliée; j'y verrai.

LE TRAITE DE COMMERCE

FACULTÉ POUR LES PARLEMENTS DU CANADA ET DE LA GRANDE-BRETAGNE DE LE MODIFIER OU DE L'ABROGER.

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Le très honorable chef de l'opposition, vendredi dernier, comme en fait foi le hansard à la page 519, v.a., m'a adressé une question à laquelle je ne pense pas qu'il convienne de répondre, d'abord, parce que je n'ai pas le contexte devant moi. En second lieu une réponse serait également déplacée, parce que la question vise d'autres dominions en plus du nôtre, et mon interprétation ne concorderait peut-être pas avec celle des gouvernements de ces autres dominions. Je crois qu'au cours du débat qui a eu lieu on a amplement démontré quels sont notre position et nos droits; en outre, le gouvernement de Grande-Bretagne n'a rien dit, que je sache, qui ne concorde pas avec ce qui a été déclaré ici par le gouvernement du Canada.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (leader de l'opposition): Le contexte mis à part, puis-je demander ceci au premier ministre? S'il était déclaré dans le parlement de Grande-Bretagne que les nouveaux droits de douane institués par le traité anglo-canadien ne peuvent pas être modifiés avant cinq ans, sauf dans les limites prescrites par ce traité, ou si la même déclaration était faite dans cette enceinte ou n'importe où ailleur, serait-ce exact?

Le très hon. M. BENNETT: Il serait exact de dire que nous avons fait un contrat pour cinq ans aux conditions prescrites dans ledit contrat. Nous avons fait un contrat pour cinq ans, les conditions y sont indiquées, et quand elles auront été ratifiées, le pays se trouvera lié par cet accord.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il me semble que le très honorable premier ministre évite la question.

Le très hon. M. BENNETT: Non, je n'ai pas l'intention d'y répondre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le premier ministre peut-il me dire catégoriquement que le Parlement du Canada n'aura pas le droit, d'ici à cinq ans, de modifier les droits que pourra imposer ce traité?

Le très hon. M. BENNETT: J'ai fort bien expliqué, l'autre jour, et je répète, aujourd'hui, pour qu'il n'y ait pas de malentendu, que le pouvoir du Parlement est illimité. Son honneur est engagé. Il ne m'appartient pas de dire si le très honorable député mettra à exécution sa menace de modifier ces accords, s'il parvient au pouvoir, mais nous avons engagé l'honneur du Parlement pendant une période d'années donnée et selon les conditions énumérées.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je proteste contre l'affirmation de mon très honorable ami disant que j'ai formulé une menace quelconque. Je n'ai fait aucune menace. Néanmoins, je désire déclarer sans ambages que le parti libéral ne se considère pas obligé en honneur de maintenir les mesures du Gouvernement actuel qui sont diamétralement opposées à la politique de notre parti.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

AJOURNEMENT POUR LE JOUR DU SOUVENIR.—PROCÉDURE TOUCHANT LES ACCORDS COMMERCIAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je désire appeler l'attention de la Chambre sur le fait que, vendredi prochain, Jour du souvenir, la Chambre ne siègera pas, et je présenterai une motion en ce sens.

Je voudrais me conformer aux désirs des honorables membres de la gauche en ce qui regarde le reste des affaires d'intérêt public qui figurent aux pages 10 et 11 du Feuilleton. A ce que je sais, un seul autre projet de loi ne paraît pas au Feuilleton et c'est celui qui a trait aux changements administratifs, dans la loi de l'impôt sur le revenu, que j'ai mentionnés au commencement de la session. Un projet de loi a été rédigé, puis remis sur le métier, mais il faut encore y apporter quelques minimes changements pour le rendre conforme à ce que les hauts fonctionnaires du département croient nécessaire à la bonne application de la loi. La question de savoir quand nous insérerons au Feuilleton une motion d'ajournement dépend entièrement de la gauche, mais la Chambre ne siégera pas vendredi.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING: (chef de l'opposition): Je crois que l'expédition des affaires serait accélérée si, aussitôt que possible, la Chambre se formait en comité des voies et moyens pour étudier les modifications du tarif qui ont été soumises à la Chambre.

Le très hon. M. BENNETT: Je me propose de procéder tout d'abord par la première lecture du bill basé sur la résolution adoptée l'autre soir au sujet d'un accord conclu entre le gouvernement de Sa Majesté au Canada et le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni, et de passer aussi à la deuxième lecture. Je puis exposer mes raisons immédiatement ou plus tard, selon que les honorables députés le désireront.

Le très hon. M. MACKENZIE KING: Le très honorable ministre peut les donner immédiatement.

Le très hon. M. BENNETT: L'accord conclu à Ottawa entre les représentants du Royaume-Uni et les représentants du gouvernement du Canada comporte, dans le tableau "E", certains changements qui doivent être apportés à notre tarif. Ces changements n'ont pas été exposés en détail, mais simplement en ce qui touche les articles visés. C'est ainsi que lorsque la loi sur l'accord commercial australien a été présentée, le 23 juin 1925, elle a été lue une première et seconde fois, étudiée en comité, rapportée sans modifications, lue pour la troisième fois et adoptée, le tout dans la même journée, sans être renvoyée au comité des voies et moyens.

La loi concernant la convention française de 1923 intéressait un grand nombre d'articles, mais pas plus que l'accord actuel, si vous faites le total des articles des deux tarifs, français et canadien. Le bill a été présenté le 20 février 1923 et lu pour la première fois. La deuxième lecture a eu lieu le 26 avril 1923, puis on soumit le bill au comité général qui l'adopta sans modification, le 30 avril. Le bill a été lu pour la troisième fois le 1*er* mai 1923 et adopté, mais on ne l'a pas renvoyé au comité des voies et moyens. La convention commerciale entre le Canada et la Finlande a été présentée au moyen d'une résolution et le bill lu pour la première fois le 14 mai 1925. On l'a lue une deuxième fois, renvoyée au comité général et rapportée sans modifications, le 18 mai 1925. La troisième lecture a eu lieu le 19 mai 1925.

La loi de l'accord italien a été présentée le 2 mai 1923, lue alors pour la première et la deuxième fois, renvoyée au comité général, rapportée sans modifications et la troisième lecture a été fixée à la séance subséquente. Elle a été lue pour la troisième fois le 14

mai 1923, sans être soumise au comité des voies et moyens.

Sans la nécessité où l'on était de présenter les articles mentionnés au tableau E sous une forme convenant à celle de nos tarifs et vu que certains numéros trop longs durent être subdivisés, il n'aurait pas été indispensable de renvoyer le projet au comité des voies et moyens, mais à cause de cela et aussi parce que ces tarifs se substituent au tarif de préférence britannique, dans les tableaux tarifaires canadiens, on a cru bon de renvoyer la question au comité des voies et moyens. La résolution ratifie et confirme l'accord conclu et les annexes renvoyées au comité des voies et moyens sont des annexes donnant effet précisément aux dispositions de l'annexe E. Nous nous proposons donc de faire ratifier l'accord au moyen d'une loi semblable à celle qui a servi à ratifier la convention conclue avec l'Australie en 1923 ainsi que celles passées avec l'Italie, la France et la Finlande, et de nous occuper ensuite des modifications des lois douanières nécessitées par la ratification de cet accord.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si j'ai bien compris, mon honorable ami n'entend pas nous laisser discuter les modifications tarifaires projetées tant que nous n'aurons pas approuvé la convention. C'est bien cela, n'est-ce pas?

Le très hon. M. BENNETT: Nous nous proposons de faire exactement comme a fait mon très honorable ami quand il était au pouvoir, c'est-à-dire de faire ratifier l'accord par un vote du Parlement sur cette résolution, puis de nous occuper des modifications douanières, comme je viens de l'expliquer. Je pourrais exposer plus longuement les raisons que nous avons d'en agir ainsi, mais tous les honorables députés doivent les comprendre facilement. Je n'ose penser que mon très honorable ami voie de la part du Gouvernement la moindre intention d'éviter la discussion. Après avoir écouté ou du moins lu ce qui s'est dit ici depuis trois semaines, je ne pense pas qu'on puisse dire que le Gouvernement soit porté à entraver la discussion sur quoi que ce soit.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'entends pas discuter avec mon très honorable ami. Il s'est cependant enquis tout à l'heure de ce qui pourrait faciliter le travail de la Chambre. Pour moi, ces diverses mesures comportent des modifications douanières ayant des relations entre elles et l'on voudra étudier quels seront les résultats de ces modifications sur chacune de ces mesures. Il me semble que nous en finirions plus tôt si l'on nous permettait de discuter d'abord les modifications douanières. Nous pourrions ainsi comprendre mieux la portée de tous ces accords.

La discussion sur ces diverses mesures serait moins longue si nous comprenions d'abord ce que comportent les modifications douanières. D'un autre côté, si nous sommes appelés, en approuvant ces accords, à faire des modifications douanières sans en connaître la signification, on nous demande là de faire une chose presque impossible et qui, je le crains, prolongera beaucoup la discussion.

Le très hon. M. BENNETT: Nous demandons à la Chambre de faire exactement ce qu'a fait mon très honorable ami quand il était premier ministre, à ceci près que nous fournissons à la Chambre l'occasion de discuter séparément toutes les modifications douanières relatives au Royaume-Uni en comité des voies et moyens. Pareille occasion n'avait pas été fournie à la Chambre. Mon très honorable ami doit reconnaître que, s'il était à ma place, il désirerait voir la Chambre, avant la discussion en comité des voies et moyens, passer au moins jusqu'à la troisième lecture exclusivement la loi permettant à ce comité de siéger. Tous nos honorables collègues doivent comprendre que, sauf du consentement du Royaume-Uni, nous ne pouvons modifier ni amender le texte de l'accord. Nous aurons des modifications à proposer à un ou deux articles; j'en saisirai la Chambre lors de la première lecture du projet de loi.

LOI DE L'IMPOT DE GUERRE SUR LE REVENU

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité pour examiner le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de décréter:

1. Que les ministres, les commissaires, les fonctionnaires, les serviteurs et employés de ce gouvernement résidant en dehors du Canada seront assujettis à l'impôt sur le revenu.

2. Que lorsque l'actif ou les actions d'une compagnie, qui avait en caisse des recettes non distribuées à la fin de 1929, sont vendues directement ou par un intermédiaire, à une compagnie, laquelle compagnie émet, comme entièrement acquittés, des actions, des bons, des billets ou d'autres titres semblables, en capitalisant ledit revenu non distribué, alors au moment du rachat desdits titres, la compagnie qui les rachète paiera une taxe de quatre pour cent sur le montant du titre racheté.

3. Que la date pour envoyer les déclarations annuelles sera avancée du 31 mars au dernier jour de février de chaque année.

4. Que les dispositions de ladite loi relatives aux corporations personnelles seront modifiées pour en rendre l'application plus sûre.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ce

projet de résolution est passablement clair, sauf les paragraphes 2 et 4. Le ministre voudra peut-être nous fournir quelques explications.

L'hon. M. RHODES: Ne vaudrait-il pas mieux que je fournisse des éclaircissements en comité?

Le très hon. MACKENZIE KING: Il serait peut-être préférable que le ministre le fasse maintenant, à moins qu'il ne soit pas prêt.

L'hon. M. RHODES: Si mon très honorable ami ne s'y oppose pas, il vaut mieux discuter la chose en comité.

Le très hon. MACKENZIE KING: Fort bien.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité général, sous la présidence de M. LaVergne.)

L'hon. M. RHODES: Monsieur le président, voici la raison d'être de la première disposition de la résolution. Jusqu'ici, les traitements des ministres et autres fonctionnaires désignés dans cet alinéa ont été exonérés d'impôts, sous prétexte qu'ils ne sont pas domiciliés au Canada mais à l'étranger. Il en résulte qu'ils ont échappé à l'impôt sur leur revenu personnel autre que leur traitement. L'objet du présent amendement, c'est de spécifier clairement que leur revenu sera taxable tout comme s'ils habitaient le pays.

L'hon. M. EULER: Monsieur le président, ces employés de l'Etat sont-ils frappés par l'impôt sur le revenu dans les pays qu'ils habitent? Autre question: Les serviteurs publics des autres pays accrédités au Canada, sont-ils assujettis à notre impôt sur le revenu?

L'hon. M. RHODES: Généralement, c'est affaire d'arrangement mutuel. Au Canada, nous n'imposons pas les émoluments des représentants des pays étrangers.

L'hon. M. EULER: Il ne serait pas juste de les taxer deux fois.

L'hon. M. RHODES: Non. Pour ce qui est du deuxième alinéa, je serais peut-être bien avisé d'attendre que nous délibérions en comité pour fournir des explications. Je puis dire toutefois que la nécessité de cet amendement découle d'une série de subtilités juridiques, d'une interprétation des tribunaux et d'amendements à la loi de l'impôt de guerre sur le revenu. Je dirai à propos du deuxième alinéa, et cela s'applique au projet de loi entier, que les amendements sont tout à fait conformes à l'esprit dont s'inspire la loi et tendent simplement à dissiper les équivoques.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Le troisième alinéa n'a pas besoin d'explications. Quant au quatrième, nous nous efforçons d'élucider les intentions du législateur. L'objet de la disposition, c'est d'assurer que les revenus provenant des sociétés personnelles seront pleinement taxés. Il a été divulgué qu'on a constitué des sociétés de ce genre en dehors du Canada, bien que la direction soit au pays. Conséquemment, dans plusieurs cas, nous n'avons pas imposé ces sociétés. Si l'amendement est adopté, la loi portera que désormais la constitution d'une société de ce genre en dehors du Canada ne soustraira pas une personne au Canada aux dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu.

M. LUCAS: Le ministre prévoit-il l'imposition des titres au porteur? J'en ai parlé, l'an dernier, pendant l'étude d'une autre résolution.

L'hon. M. RHODES: L'honorable député pourra relever au *Feuilleton* une résolution à ce sujet. Je ne tiens pas à faire une déclaration maintenant, mais j'en ferai une avant la fin de la session, et j'espère qu'on en sera satisfait.

M. POULIOT: Dans cette partie de la Chambre, il est parfois difficile de saisir ce qui se dit de l'autre côté. Je crois comprendre que, d'après le premier alinéa de la résolution, les ministres, les commissaires, les serviteurs et les employés de l'Etat résidant en dehors du Canada seront assujettis à l'impôt sur le revenu. Je crois qu'ils sont déjà assujettis à un impôt sur le revenu dans le pays où ils demeurent. En ce cas, ils paieraient double impôt sur le revenu. Le ministère va-t-il déduire de leur traitement, pour les fins du fisc, la taxe payée à un gouvernement étranger, ou l'impôt sur le revenu s'appliquera-t-il à leur traitement entier?

L'hon. M. RHODES: Mon honorable ami de Témiscouata (M. Pouliot) n'a pas saisi, je pense, les explications que j'ai fournies tantôt. J'ai dit qu'il s'agit d'imposer les revenus de ces fonctionnaires autres que leur traitement, ce genre de revenus n'étant pas imposable à l'étranger.

M. QUINN: Je suis porté à croire que plusieurs touchent aussi des pensions importantes. Je conseille au ministre de leur appliquer aussi les dispositions de la loi.

(Il est fait rapport du projet de résolution, qui est lu pour la deuxière fois et adopté.)

L'hon. M. RHODES demande à déposer un projet de loi (bill n° 11) tendant à modifier la loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1*re* fois.

MODIFICATION DE LA LOI DES GRAINS DU CANADA

ON AUTORISE LES COMMISSAIRES DES GRAINS À FIXER LE TAUX DES FRAIS D'ÉLÉVATEURS ET D'ENTREPÔT

L'hon. H. H. STEVENS (ministre du Commerce) propose la 2e lecture du projet de loi (bill n° 9) portant modification de la loi des grains du Canada (grain domestique).

Cette motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 2e fois. La Chambre se forme en comité général et passe à l'examen des articles sous la présidence de M. LaVergne.

M. DONNELLY: Le ministre voudrait-il nous dire quels sont les taux actuels et les taux en vigueur depuis deux ou trois ans. Nous savons tous que le cultivateur n'obtient aujourd'hui qu'un prix très minime pour son grain. Il me semble qu'il y aurait lieu de réduire les frais de nettoyage, d'inspection et de pesage, afin de le soulager quelque peu dans les circonstances actuelles. Ces frais paraissent exorbitants pour le moment. Les frais d'élévateur étaient autrefois de 1 c. par boisseau, mais certains élévateurs régionaux exigent maintenant 2 c. ½. Il est grand temps de ramener ces frais au chiffre où ils étaient quand le blé se vendait autrefois à peu près le même prix qu'aujourd'hui.

L'hon. M. STEVENS: Le bill accorde aux commissaires le pouvoir de faire précisément ce que mon honorable ami demande. En vertu de la loi des grains, la commission des grains doit se réunir et fixer le taux des redevances pour l'année suivante. Elle a des assemblées dans diverses parties du pays et tous ceux qui ont des griefs peuvent se présenter devant elle et les faire valoir. On se prévaut quelquefois de cet avantage. Jusqu'à présent, on avait adopté la coutume de fixer ces taux chaque année avant l'expédition de la nouvelle récolte, généralement au mois d'août. On a encore observé cette coutume cette année, mais la commission n'a reçu aucune plainte à ce sujet, sauf une seule qui protestait contre le tarif de frais imposé par certains élévateurs. Mais le Gouvernement, après avoir passé la situation en revue, s'est rendu compte que les frais d'entreposage absorbaient une trop forte partie de la valeur du grain. Le tarif d'entreposage du grain est actuellement de 1/30 de cent par jour. Je n'ai pas l'intention de prédire aujourd'hui ce que sera le nouveau tarif de frais. Nous accordons par ce bill des pouvoirs très étendus aux commissaires des grains qui devront réduire les frais pour les faire cadrer avec la situation actuelle. Je puis dire même qu'il y aura une diminution assez considérable de ces frais d'entreposage.

Le bill est très simple. Je ne pense pas qu'il y ait lieu d'entreprendre la discussion des questions détaillées qui se rapportent à ce sujet, mais qu'il ne serait pas profitable de discuter maintenant. Le seul point touché dans ce bill se trouve à l'article 134, que l'on veut modifier pour permettre à la commission des grains, au moyen de règlements ou d'autres mesures, de réduire les taux de l'entreposage, entre les périodes aujourd'hui prévues par la loi.

M. DONNELLY: Y ajoutez-vous le coût du pesage et de l'inspection.

L'hon. M. STEVENS: Les frais d'inspection et de pesage seront aussi revisés si ce bill est adopté; il s'applique aux frais de toute nature.

M. DONNELLY: On n'y mentionne pas le pesage et l'inspection.

L'hon. M. STEVENS: Tous les frais. Le mot "manutention" couvre tout.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Le ministre ne donne-t-il pas à la commission une discrétion absolue en ce qui concerne les frais relatifs au grain?

L'hon. M. STEVENS: Pas plus qu'à présent, sauf pour un point en particulier; c'est ce qu'il faut bien comprendre. A venir jusqu'à présent, la commission ne pouvait fixer le taux de ces redevances qu'une fois l'an et l'on ne pouvait modifier l'échelle de prix fixés par la commission, excepté dans certains cas prévus aux autres paragraphes de la loi. Nous voulons simplement arriver au but suivant: La commission n'a pas le pouvoir d'agir dans ces temps de dépression et nous voulons lui donner le pouvoir voulu à cette fin. En général, on constate beaucoup de bonne volonté chez les compagnies d'élévateurs, qui font leur possible pour se conformer aux décisions raisonnables de la commission. Il est même possible qu'elles prennent l'initiative d'elles-mêmes avant l'adoption du bill. Je suis certain qu'on est tout disposé à répondre aux exigences de la situation et tous ceux qui ont à cœur la réduction des frais imposés sur cette denrée, vont être heureux de nous voir accorder cette latitude à la commission des grains à l'heure actuelle.

L'hon. M. MALCOLM: J'aurais une remarque à faire. Le ministre dit qu'il s'agit d'un changement bien simple. C'est vrai, mais en même temps, c'est un changement dangereux. Bien que le pouvoir conféré à la commission ait un excellent but, il permet également de relever les taux entre les saisons, après que toute la question a été débattue à la première

séance. Cela ne serait pas aussi louable que ce que le ministre a en vue à l'heure actuelle.

Le ministre pourrait aussi, en présentant le projet de loi, expliquer à la Chambre la raison de l'abaissement des frais d'entreposage à cette époque-ci; ou nous dire si le Gouvernement est favorable au projet de garder le blé en réserve et s'il soutient le marché du blé en fournissant aux coopératives le moyen de conserver de grands approvisionnements. On ne saurait douter que la commission du prêt agricole des Etats-Unis n'ait subi de lourdes pertes en gardant le blé en réserve. Il est fort possible que la Coopérative subisse aussi des pertes considérables en s'efforcant de raffermir le marché. Si l'on réduit maintenant les frais d'entreposage à un point infinitésimal, il sera ruiné complètement. D'un autre côté, s'il était plus tard dans l'intérêt des exploitants des élévateurs de relever ces droits, il serait possible de le faire.

J'assure mon honorable ami le ministre que je ne m'oppose aucunement à ce qu'on accorde à la commission le pouvoir d'abaisser les droits d'entreposage ou de manutention ou quoi que ce soit; mais je ne veux pas approuver un bill qui lui donnerait le moyen de relever les droits, si elle le jugeait à propos, après l'ouverture de la saison de la moisson, alors que les cultivateurs savent les frais qu'ils auront à débourser au cours de l'année. Il me semble que le ministre donne des pouvoirs bien considérables à la commission pour une fin qui semble, peut-être, actuellement recommandable.

M. POULIOT: Le projet de loi comprend un article relatif à l'emmagasinage du blé. Il se trouve dans les élévateurs du blé de plusieurs années. On me dit que les élévateurs ne pourront recevoir la récolte de cette année. Je prends donc la liberté de conseiller au Gouvernement de noliser des bateaux à la fin de la saison de navigation afin de procurer l'espace voulu pour l'entreposage.

Je tiens aussi à demander au ministre quelles sommes le Gouvernement a garanties au syndicat pour l'achat de blé au cours des deux dernières années.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami a soulevé un point intéressant au sujet de l'emmagasinage du blé.

Il est bien vrai que, si nous tentions d'entreposer tout le blé canadien à l'heure actuelle, nos entrepôts seraient remplis entièrement. Mais je crois que nous avons assez d'espace. J'ai pleinement confiance que nous n'éprouverons pas d'ennuis de ce chef. Quant à l'emploi de navires pour l'entreposage, on l'a toujours fait à ma connaissance, c'est-à-dire depuis au moins trente ans. Quand la glace se forme dans l'Est, on se sert des navires comme entrepôts d'hiver; cela se fait couramment dans le commerce. Je puis donc rassurer mon honorable ami; je ne prévois aucune difficulté dans la manutention du grain qui pourrait nous venir. Il y a toujours eu et il y aura toujours une période d'encombrement à l'époque où le transport de la récolte commence à s'effectuer, mais quand l'encombrement est trop considérable en un endroit, le grain s'écoule ailleurs.

[L'hon. M. Malcolm.]

Au sujet de la dernière question de l'honorable député, monsieur le président, je pense qu'il ne serait guère à désirer de s'éloigner trop de la question à l'étude. Quand nous examinerons le budget de la commission du blé, je discuterai avec plaisir tous les aspects du commerce du grain. Mais je m'efforce de faire adopter le projet de loi à l'étude le plus tôt possible, au cours de la présente session d'urgence, parce que je crois qu'il répond à un besoin pressant. Je prie la Chambre d'accepter le bill dans sa forme très simple et de l'adopter ou de le rejeter tel qu'il est, selon le cas.

J'assure mon honorable ami de Bruce-Nord (M. Malcolm) que je n'ai aucune inquiétude sur le sujet qu'il a soulevé. Nous n'augmentons pas les pouvoirs de la commission; nous faisons seulement en sorte que ces pouvoirs ne soient plus limités, comme ils le sont en vertu de l'article à modifier, à une seule période de l'année alors que l'on détermine les droits, mais que la commission puisse en faire usage durant les autres parties de l'année si elle le juge nécessaire. La loi des grains du Canada est une loi bien établie, administrée par diverses commissions avec beaucoup de succès et à la satisfaction générale depuis de nombreuses années. Je ne pense pas que la commission ait abusé de ses pouvoirs. Elle les exerce suivant des coutumes et des règles bien connues. Un examen attentif de la loi démontrera qu'il est prévu des sauvegardes presque à chaque point à l'égard de ces choses. La liberté plus grande consentie à la commission ne la portera pas à agir sans prudence. Je prétends qu'il est fort à désirer, à l'heure actuelle, que la commision soit libérée de cette entrave, afin que nous puissions accorder quelque secours au cultivateur de l'Ouest à l'égard des frais d'entreposage du blé vendu actuellement si bon marché.

M. VALLANCE: J'approuve d'emblée l'intention du présent projet de loi; seulement je fais remarquer au ministre que nos cultivateurs de l'Ouest n'en tireront pas grand bénéfice. Je n'ai pas sous les yeux notre loi des grains, mais je sais que le ministre l'a devant lui. Je lui demande donc s'il ne juge pas opportun, au lieu de tout laisser à la dis-

crétion de la commission, d'incorporer au projet de loi une prescription établissant un droit maximum.

L'hon. M. STEVENS: Je suis bien prêt à limiter ce bill à des réductions.

L'hon. M. MALCOLM: Si le ministre voulait modifier le texte pour qu'il se lise: "ne doit pas être diminuée dans le cours d'une campagne, sauf en vertu d'un ordre de la commission" tout s'arrangerait: toute augmentation serait impossible.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Contre cet aspect du bill, je ne trouve pas à redire. Mais supposons que la semaine prochaine la commission décrète la diminution de ces droits. Combien de nos agriculteurs de l'Ouest bénéficieraient de pareille décision? Près des trois quarts des fermiers ont déjà vendu leur blé.

L'hon. M. STEVENS: Non pas.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Je demande pardon à mon honorable ami; s'il veut bien contrôler, il me donnera raison. Voilà précisément l'avantage de déterminer le prix avant qu'ait commencé le mouvement du grain: le cultivateur profite un peu de ce que le chiffre des frais de manutention soit fixe. J'affirme à l'honorable ministre qu'une réduction à cette heure, ou au milieu de la saison où s'effectue le transport des récoltes, ne peut être bien avantageuse au fermier, qui aura déjà vendu son grain. C'est là une des objections que j'oppose à ce bill. Peu m'importe que la commission soit autorisée à réduire et à augmenter les droits; mais l'ancienne méthode qui faisait déterminer les frais avant le mouvement de la récolte assurait au cultivateur l'avantage de toute diminution desdits frais.

M. YOUNG: Le ministre peut-il nous dire la quantité de grain emmagisinée à cette heure?

L'hon. M. STEVENS: Je n'en saurais dire les chiffres exacts à mon honorable ami; mais je sais que la quantité est considérable. Sous toutes réserves, je fais une estimation de probablement 130 millions de boisseaux.

M. VALLANCE: Le ministre va-t-il accepter la modification proposée?

L'hon. M. STEVENS: Oui; mais franchement ce serait plutôt difficile de l'insérer au présent article. Il me semble que l'adoption d'un pareil amendement nous obligera à reprendre toute la loi en ce qui concerne la détermination des frais. J'ai préféré cette méthode parce qu'elle est plus simple. La Chambre peut m'en croire: le seul objet du présent bill est celui que j'ai exposé. Mon honorable ami d'Edmonton affirme que les producteurs n'en bénéficieront pas cette année. L'on m'a fortement assuré qu'il n'en est pas ainsi, vu qu'une part considérable des récoltes n'a pas encore été livrée aux élévateurs. Cela, je crois que tout honorable représentant de l'Ouest en conviendra. Va sans dire que le mouvement d'une certaine partie des récoltes s'est déjà effectué. C'est depuis peu seulement que je donne mon attention à ce problème: j'ai voulu différer les choses le moins possible afin d'assurer le maximum d'avantages aux agriculteurs, pour cette année.

L'hon. M. MALCOLM: Le ministre peut-il nous dire quelle réduction il projette dans les frais d'emmagasinage?

L'hon. M. STEVENS: Je n'y vois pas d'inconvénient: 1/45 au lieu de 1/30. Tout dépend naturellement de la commission. Je n'ai nullement l'intention d'intervenir. L'honorable député m'a demandé mon opinion; je la lui donne franchement.

M. DONNELLY: Dans l'intention du ministre quels seront les droits d'inspection et de pesage? A l'heure qu'il est presque tout le grain des fermiers a été visité, pesé et payé. Le grain a été confié aux élévateurs, publics ou particuliers, et il n'est plus entre les mains des producteurs: il est entré dans le commerce. Ceci ne profitera pas au cultivateur, c'est une chose certaine. Quant au grain qui arrive aux élévateurs quelle réduction le ministre va-t-il faire dans les frais d'inspection et de pesage, et ainsi de suite, afin d'assurer quelque avantage au cultivateur?

L'hon. M. STEVENS: Je ne puis répondre en ce moment; toute cette question sera étudiée à fond par la commission. L'important, c'est le coût de l'emmagasinage; mon honorable ami fait un signe de dénégation. Eh bien, j'affirme qu'il s'abuse en prétendant que la majeure partie du grain est aujourd'hui entre les mains des commerçants. Même, il serait exagéré de dire que la moitié de la récolte a été vendue. Je crois que l'on pourrait citer des chiffres à cet effet. Mais il est inutile de s'en faire. Une partie importante de la récolte est encore entre les mains des premiers producteurs.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Mon honorable ami ne dira pas que 50 p. 100 de la récolte est encore entre les mains des cultivateurs, dans les élévateurs ou les greniers.

L'hon. M. STEVENS: Mais certainement. (*Exclamations.*) Je ne crois pas être loin de la vérité. Je n'ai pas envie de discuter avec

mes honorables amis à ce sujet. J'agis de bonne foi; je n'essaie pas d'en imposer.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Personne n'a prétendu le contraire.

L'hon. M. STEVENS: Pour ce qui est des droits d'inspection, des frais de pesage et de manutention, *etc.*, je ne suis pas prêt à exprimer une opinion aujourd'hui. Ce serait peu sage de ma part de le faire. C'est une question très technique qui demande beaucoup d'étude. La commission est à l'étudier en ce moment, à ma demande, et elle décidera ce qui, à son sens, est la meilleure manière d'agir en l'occurrence. Comme on insistait, j'ai exprimé mes vues concernant les frais d'entreposage et je crois que ces derniers sont raisonnables si l'on tient compte de la baisse dans le prix de ces denrées comme dans le coût de la manutention. Nous avons raison, je crois, de suggérer un tel chiffre, mais il appartiendra à la commission de prendre une décision finale.

M. VALLANCE: Ce projet de loi est-il présenté à la demande des commerçants, de la commission ou du département?

L'hon. M. STEVENS: Je l'ai présenté moi-même malgré les protestations des commerçants, mais avec l'approbation tardive des cultivateurs.

M. VALLANCE: Puisque le projet de loi vient du ministre lui-même, je lui ferai remarquer qu'il a inclus dans le bill les frais de nettoyage, entreposage et de manutentation dans tout élévateur public de tête de ligne.

L'hon. M. STEVENS: C'est bien cela.

M. VALLANCE: Tout cela est dans le bill et il n'a pas l'intention de le discuter. Pourquoi a-t-on compris cela dans le bill? Puisque le ministre en est l'auteur il devrait assûrément pouvoir en fournir les raisons.

L'hon. M. STEVENS: La question n'est pas absolument régulière, du moins, sous sa forme actuelle.

M. VALLANCE: Pourquoi?

L'hon. M. STEVENS: Je n'ai pas inclus cela dans le bill; c'est déjà dans la loi existante. Je ne veux pas me quereller avec mon honorable ami, mais vraiment il manque de justice. Je n'ai pas inclus cela dans le projet de loi, je le répète. Le bill ajoute simplement sept ou huit mots à un article qui se trouve déjà dans la loi.

M. VALLANCE: Oui.

L'hon. M. STEVENS: Lisons-le. L'article est maintenant ainsi conçu:

Nonobstant les dispositions de la présente loi, l'échelle des prix établie pour le nettoyage, l'emmagasinage et la manutention du grain dans un élévateur ou de l'Est, public ou semi-public, ne doit pas être sujette à modification pendant une année de récolte, sauf par voie d'ordonnance ou règlement de la Commission.

Il y a deux semaines, j'ai suggéré à la commission qu'elle devrait réduire l'échelle des prix, mais elle attira mon attention sur cette disposition et déclara qu'elle regrettait ne pouvoir faire quoi que ce soit. Nous avons étudié le problème soigneusement et il fut suggéré à la conférence que la meilleure manière de régler la question serait, au lieu de reviser les articles de ce bill concernant les frais d'inspection, simplement d'ajouter ces mots à cet article, ce qui permettrait à la commission de régler la question. Et maintenant mon honorable ami me fait des reproches parce que je ne suis pas venu ici...

M. VALLANCE: Non, pas du tout.

L'hon. M. STEVENS: Oui, mon honorable ami me condamne parce que je ne suis pas venu ici tout préparé à discuter la technique, la justice, et le reste, de ces frais de manutention. J'ai des idées bien arrêtées sur ces choses, mais il serait, je crois, peu sage de ma part de dire à la Chambre que les frais de manutention devraient être ceci ou cela, quand nous avons un personnel très compétent, une commission d'experts pour s'occuper de ces choses. Je le répète, cette question sera soumise à la commission, en qui j'ai pleine confiance, et je rappellerai à mes honorables amis de la droite que le personnel de la commission comprend des gens qu'ils ont eux-mêmes nommés.

M. VALLANCE: Nous n'avons pas discuté cela.

L'hon. M. STEVENS: J'ai beaucoup de confiance dans le président et dans tous les membres de la commission, et je suis prêt à laisser la question à leur jugement. Comme je l'ai dit, j'ai certaines vues sur les questions d'entreposage, de manutention, de pesage, et le reste, mais ce sont des questions sur lesquelles je préfère ne pas exprimer mon opinion personnelle parce que cette opinion n'est pas assez importante, ou ne devrait pas l'être, pour influencer la Chambre.

M. YOUNG: Si les commerçants de grain s'opposent à cette mesure législative, on supposerait naturellement qu'ils ne possèdent pas un seul boisseau du blé actuellement en entrepôt. Le ministre peut-il nous dire qui en est le propriétaire?

L'hon. M. STEVENS: Je puis seulement répondre que la supposition de mon honorable ami est aussi plausible que la mienne. Le grain des élévateurs est la propriété de grosses compagnies de grain, telles que celles de Drey-

fus, Richardson et autres, et les coopératives, —trois coopératives font maintenant des opérations distinctes, je crois,—en possèdent des quantités notables. Il y a toujours des quantités considérables de grain que détiennent dans les élévateurs de têtes de lignes des particuliers, des cultivateurs importants et d'autres qui ne possèdent qu'une charge de wagon et aussi de petits commerçants. La possession du grain est exactement la même aujourd'hui que dans le passé. Je puis assurer mon honorable ami que ce bill ne comporte pas autre chose que le désir que j'ai eu depuis plusieurs semaines de diminuer les frais de transport du grain, et j'espère que les cultivateurs seront ceux qui profiteront le plus de cette loi. Je regrette un peu, je l'avoue, de ne pas avoir songé à cela plus tôt. Lorsque la commission a fixé le tarif je n'avais pas pensé que c'était pour toute la saison. J'ai pu me tromper; peut-être aurais-je dû connaître tous les détails.

Cependant, lorsque j'ai étudié la question il y a trois semaines ces difficultés se sont présentées, et en voici la solution. Je le répète, je n'ai pas autre chose en vue que de réduire les dépenses relatives au voiturage du grain et j'espère que le cultivateur, qui est le propriétaire du grain, sera celui qui bénéficiera le plus de cette mesure.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Je ne m'oppose pas à l'amendement pour la raison qu'il donne le pouvoir de hausser ou d'abaisser les taux. Je me rappelle bien la discussion que nous avons eue au sujet de cet article même lorsque la loi des grains a été revisée. On a prétendu qu'il était dans l'intérêt du producteur que les taux fussent fixés au début de la saison. Mon honorable ami dit qu'au moins la moitié de la récolte appartient à d'autres qu'au producteur.

L'hon. M. STEVENS: Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que je croyais mentionner une quantité excessive.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Puis-je faire observer à mon honorable ami que même si l'on tient compte des membres de la Coopérative, qui, naturellement profiteront de ce projet, je le reconnais, même en tenant compte de ces producteurs qui sont très nombreux dans les province de l'Ouest, je suis persuadé que plus de la moitié de la récolte de cette année n'est pas la propriété des cultivateurs, lesquels ne bénéficieront nullement de cette disposition.

M. BOWMAN: Que pensez-vous des autres 50 p. 100, ou même 35 ou 40 p. 100?

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Vous pouvez prendre les autres 50 p. 100 et les diviser en deux, et ce sera encore une concession généreuse; je veux dire que le quart du grain est entre les mains des producteurs à l'heure actuelle. Mes contradicteurs ont droit à leur opinion. Je donne la mienne, et je m'oppose à cette modification, uniquement parce qu'elle n'est pas faite en un temps où elle serait avantageuse au cultivateur. J'ai exprimé mes vues, et si le ministre croit que cette mesure va être profitable, je me rallierai à son avis.

M. LOUCKS: Pour l'édification de mon honorable collègue, je dirai que la Cereal Grain Company a distribué une circulaire la semaine dernière déclarant que 80 p. 100 du blé étaient encore la propriété des producteurs.

M. VALLANCE: Que l'honorable député me permette de lui dire que la date de cette lettre est le 22 septembre. Nous sommes maintenant le 7 novembre.

M. LOUCKS: Je félicite le ministre du Commerce d'avoir déposé ce projet de loi. L'honorable député de Battleford-Sud (M. Vallance) sait ce qui se passe dans l'Ouest aussi bien que moi, et il devrait convenir que nous mettons notre blé en commun dans cette région. Le ministre du Commerce a déjà dit que cela nous coûte un certain montant chaque jour. Si les producteurs ont encore 50, ou même 30 ou 25 p. 100 du blé, pourquoi hésiteraient-ils à tirer profit de cette modification, parce qu'elle n'aurait pas été faite plus tôt dans la saison? La moitié des producteurs en profiteront, de sorte que je félicite le ministre du Commerce de son projet de loi.

L'hon. M. MALCOLM: Je ne veux pas retarder d'adoption de ce projet de loi, mais j'aimerais,—pour l'information des honorables députés qui n'ont pas eu l'occasion d'assister aux discussions auxquelles certains d'entre nous, de ce côté-ci de la Chambre, ont dû participer,—présenter une observation. Le ministre a raison de dire qu'il a pleine confiance dans la commission; c'est mon propre sentiment. Le ministre dit aussi qu'il veut diminuer les frais de manutention. L'objet est louable et je l'en félicite. Il ajoute qu'il n'est pas prêt à discuter les particularités des frais de transport, et je suis d'avis qu'il n'a pas tort. Mais il croit que nous devrions discuter le principe et adopter le bill. On se souviendra que lors de la revision de la loi des grains, ce point-là fut le plus discuté de tous. Des honorables membres de la droite qui siégeaient alors à votre gauche, monsieur l'Orateur, de même que tous les membres du comité, insistaient sur la revision des frais de manutention, frais d'élévateurs compris, au commen-

cement de la campagne afin de tabler sur un facteur connu. D'après mon souvenir, on soutenait que la revision déterminée par des circonstances ou cas particuliers était une erreur. Franchement, c'était l'avis du comité, et c'est pourquoi, comme l'a dit le ministre, la commission fut autorisée à déterminer les frais d'entreposage.

Il y a une chose que je tiens à signaler. La cote du blé étant faible actuellement, on semble disposé à soutenir le marché. A mon avis, chaque fois que nous avons essayé cette politique nous y avons perdu. Toutes les fois que nous avons laissé le mouvement du blé se faire librement,—je ne parle pas de la situation critique de cette année,—nous avons toujours obtenu le plus haut prix. On a cru assez généralement en Canada que la coopérative pouvait dicter le prix du blé à l'Europe, mais elle n'y a pas réussi plus que la commission américaine du prêt agricole, lorsqu'elle tenta d'y arriver en retenant le surplus exportable du blé des Etats-Unis. Evidemment, les élévateurs ne souffriront pas d'une diminution de recettes en un temps ou la réserve du blé les tient remplis. Au prix mentionné par le ministre, un élévateur plein est rémunérateur. Pour le moment, je n'ai pas d'objection à ce taux, mais advienne une circonstance qui vide ou à peu près les élévateurs, qu'est-ce qui empêchera les propriétaires de s'adresser à la commission et de lui demander un relèvement du prix, en donnant pour raison que leurs élévateurs sont au neuf dixièmes vides et qu'ils ne peuvent, dans ces conditions, les maintenir en exploitation? Les honorables députés se souviennent que ces points-là furent discutés au comité et qu'en définitive on en vint à la conclusion que le moment de reviser les frais était au commencement de la saison.

Le ministre nous dit franchement qu'il regrette de ne pas avoir suggéré à la commission de déterminer les taux au bon endroit et au bon moment, et que son seul but, en proposant cette résolution, est de remédier à la situation. Si le ministre veut m'en croire, il limitera l'application de cette loi à l'automne et à l'hiver 1932-1933.

Je conviens que la diminution des frais d'entrepôt profitera à tout le commerce de grain, mais je ne suis pas d'avis qu'il serait bon de changer la pratique que nous avons toujours suivie de déterminer ces frais au début de la saison. Va pour cette année, à cause de la situation exceptionnelle, mais l'an prochain, lorsqu'il s'agira de fixer les taux, que le ministre use de son influence auprès de la commission pour qu'elle arrête un chiffre convenable.

Je reconnais l'à-propos du changement; je suis disposé à appuyer le bill, mais étant donné ce que la revision de la loi des grains nous a appris, la critique de certains honorables membres et le soin et la réflexion que cette revision nous a coûtés, je n'entends pas qu'un principe approuvé par les deux partis en cette Chambre soit abandonné, bien que cette année cela soit probablement nécessaire.

[L'hon. M. Stevens.]

L'hon. M. STEVENS: L'honorable député de Bruce-Nord vient de rappeler que cet article donna lieu à force dissentiments, lorsque la loi fut revisée. Je tiens à lui faire observer et à la Chambre aussi que le taux fixe et permanent jusqu'à la fin de la campagne joue dans l'intérêt du commerçant et qu'il est arrêté à sa demande, afin qu'il puisse acheter ou vendre à terme, sans crainte que dans l'intervalle le prix de l'entreposage change. Le producteur n'en recueille rien du tout.

L'hon. M. MALCOLM: Mon honorable ami admettra que c'est un avantage pour le cultivateur qui met son grain en entrepôt, et un grand nombre l'ont fait.

L'hon. M. STEVENS: Certainement. Mon honorable ami soutenait qu'il n'y avait pas de grain en entrepôt; que le grain n'est plus en la possession du cultivateur. C'est précisément ce que j'affirme au sujet de ce projet de loi; je dis qu'il sera avantageux pour le cultivateur qui possède actuellement du grain. Quant au commerçant qui a pu acheter ou vendre du grain devant être livré plus tard en tenant compte des anciens frais d'entreposage, il constatera que cela modifie le rendement de sa mise de fonds. Je le regrette vraiment, mais j'ai étudié la question bien minutieusement et j'en suis venu à la conclusion que l'intérêt du producteur l'emportait de beaucoup sur celui du commerçant qui pourrait avoir du grain dans le moment, ou encore avoir acheté ou vendu du grain devant être livré plus tard, selon le cas. C'est pour cette raison que j'ai pris cette décision.

Au sujet de l'erreur que j'aurais commise en n'appelant pas l'attention de la Commission des grains à la fin de l'année-récolte, je veux tout simplement vous rappeler que la Commission a le devoir d'entendre tous les intéressés, les commerçants, les cultivateurs, les représentants de syndicats et autres qui ont le droit de comparaître devant elle pour y exposer leurs griefs. Or, aucune plainte n'a été faite, et je ne veux pas laisser la Chambre croire que j'ai manqué à mon devoir en n'appelant pas l'attention de la Commission sur ce sujet. Quand la question a pris une tournure grave, il était déjà tard, et j'ai constaté que la Commission ne pouvait intervenir parce qu'elle en était empêchée par l'article que nous voulons justement modifier aujourd'hui.

M. DONNELLY: Je constate qu'il s'agit ici de l'entreposage dans les élévateurs publics, semi-publics ou de la division d'inspection de l'Est aux termes de l'article 134. Que dites-vous de l'entreposage dans nos élévateurs régionaux en vertu de l'article 119? Cette disposition s'appliquera-t-elle à ces élévateurs et ceux-ci devront-ils exiger les mêmes taux?

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami ne doit pas confondre l'article 134 avec les dispositions des articles 15 et 17. Ces articles, 15 et 17, de même que l'article 83 donnent à la Commission le pouvoir d'intervenir quand il s'agit de la provende, et c'était pour ne pas toucher à ces deux ou trois articles différents que j'ai cherché à n'en modifier qu'un seul.

M. DONNELLY: Le bill parle simplement d'un "élévateur public ou semi-public." Il n'y a rien au sujet des élévateurs régionaux.

L'hon. M. STEVENS: Tout ce que je demande c'est que la Commission ne soit pas empêchée de faire une modification, ce que ne lui permet pas le présent article 134.

M. COOTE: Je crois que l'on devrait louer le ministre de présenter ce projet de loi. Je ne voudrais pas me prononcer catégoriquement, mais c'est là, à mon sens, une modification bien nécessaire.

L'hon. M. MALCOLM: Dans le moment.

M. COOTE: Bien nécessaire dans le moment. Je crois que certains des frais de manutention et d'entreposage, surtout les taux exigés pour le nettoyage, devraient être réduits maintenant que le grain se vend à un prix aussi bas. Pour ce qui est de la Commission actuelle, nous pouvons faire confiance à ses membres et espérer que les frais seront modifiés de la bonne manière. Je me réjouis sincèrement de ce que ce projet de loi ait été déposé.

(L'article est adopté.)

Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3*e* fois et adopté.

MODIFICATION DE LA LOI DE L'ACCISE

L'hon. E. B. RYCKMAN (ministre du Revenu national) propose la 2*e* lecture du projet de loi (bill nº 7) tendant à modifier la loi de l'accise.

Cette motion est adoptée; le projet de loi est lu pour la 2*e* fois et la Chambre se forme en comité général sous la présidence de M. LaVergne.

Sur l'article 1*er* (droits d'accise sur les spiritueux).

L'hon. M. RYCKMAN: Ce projet de loi a trait aux droits sur les spiritueux et les cigarettes. Il est, en quelque sorte, rendu nécessaire par les dispositions de l'accord que nous avons conclu avec le Royaume-Uni. On constatera, en lisant l'annexe de la convention, que les droits douaniers sur les spiritueux ont été réduits sur toute la ligne de $10 à $8 pour le tarif préférentiel britannique, soit une réduction de $2 par gallon. Avant la signature d'un accord quelconque avec la Grande-Bretagne, de fait dès l'année 1930, les distillateurs étaient venus me voir et m'avait signalé le fait que le droit d'accise, alors de $9 le gallon, était de beaucoup trop élevé. En 1931, ils s'adressèrent de nouveau au ministère et lui firent les mêmes observations. Il en fut de même cette année avant la conférence impériale. Les droits de douane ayant été réduits de $2 le gallon, ces droits étant de $10 quand ceux de l'accise étaient de $9, nous avons cru que la même proportion devait être maintenue ici et que le droit d'accise de $9 devait être réduit à $7. C'est ce sur quoi porte la première page du projet de loi. Franchement, je regrette voir disparaître cette source de recettes, mais je crois que la perte sera en partie compensée par le fait que nous atteindrons le vendeur clandestin, ou bootlegger, de $2 de plus le gallon, de sorte que son profit sera également de $2 de moins le gallon. Nos distillateurs font vivre 25,000 personnes au Canada. On ne peut pas dire qu'ils font des profits excessifs, de sorte qu'il n'est que juste que, lorsque nous faisons cette réduction des droits douaniers à la demande du Royaume-Uni, nous compensions ainsi ceux qui exploitent cette industrie dans notre pays.

L'article 2 du projet de loi a trait aux déductions à consentir aux distillateurs lorsque leur produit est en entrepôt. Il y a ici une légère modification et on l'effectue maintenant, parce qu'elle a été instamment demandée, et avec raison, je crois. D'abord, lorsque des spiritueux se sont évaporés, on ne peut pas exiger de leur propriétaire qu'il paie un droit sur ce qui s'est volatilisé, surtout étant donné que ce n'est pas de sa faute. Avant l'adoption de la loi sur l'exportation des spiritueux, notre pays exportait pas mal de spiritueux, surtout des whiskey rye et bourbon qui étaient fabriqués au Canada; maintenant que ce commerce a cessé, j'estime qu'il n'est pas juste de taxer ce qui s'est évaporé. Nous fixons un standard inférieur à celui de la Grande-Bretagne, mais, à mon avis, il est juste que le Gouvernement effectue ce changement.

Le dernier article se rapporte aux cigarettes. Comme le nouveau tarif l'indique, nous avons modifié les droits de préférence sur les cigarettes à la demande des représentants du Royaume-Uni. Les droits qui étaient de $4.10

la livre et 25 p. 100 *ad valorem* seront désormais de $3.50 la livre et 25 p. 100 *ad valorem*. On a jugé nécessaire de fixer une juste proportion, et, en calculant, l'on verra que la différence sera d'au moins $2, suivant qu'il y a 3 livres ou 2 livres ½ de tabac par mille cigarettes. Je ne pense pas que cela réduise de beaucoup le revenu. Peut-être y perdra-t-on la première année, mais je pense qu'on rattrappera la perte l'année suivante. La loi des revenus décroissants s'applique ici. Les recettes ont baissé à cause de la contrebande et aussi parce que beaucoup de gens se sont mis à faire leurs cigarettes eux-mêmes. On sera surpris, j'en suis sûr, d'apprendre que 75 p. 100 du tabac fin à cigarettes sert à faire des cigarettes à la main. Ceux qui font aujourd'hui leurs cigarettes à la main trouveront désormais les prix des cigarettes toutes faites assez raisonnables pour en acheter. Je dois faire observer que tout ce que nous retirerons de cette source signifiera un gain de $3.40 le mille, sur la somme perçue par le département du Revenu national. J'espère que la perte qui était à craindre à la suite de cette grosse diminution de la taxe sur les cigarettes sera comblée bientôt grâce à la modicité du prix des cigarettes.

Je me rappelle que la première fois que j'ai pris la parole dans cette enceinte, il s'agissait justement de cigarettes. Feu M. Fielding avait imposé une taxe de $1.50 le mille et j'avais fait observer que cela ferait baisser les revenus. Aussitôt il déclara que si elle devait avoir cet effet-là, la taxe serait abolie. L'année suivante, il en proposa l'abolition. J'espère, comme je l'ai déjà dit, qu'il en sera de même cette fois-ci. Avec notre tabac qui est de la meilleure qualité, nos cigarettes qui sont aussi bonnes que celles des Etats-Unis, je crois que les contrebandiers devront cesser leur commerce. Je demande au comité d'approuver le projet de loi. Il fait suite à l'arrangement conclu durant la conférence économique impériale.

M. le PRESIDENT: Je devrais peut-être donner lecture des titres des différents articles qu'il s'agit d'étudier. D'abord: "Droits d'accise sur les spiritueux"; ensuite: "Faits avec 90 p. 100 de grains non maltés ou de sucre"; puis un article intitulé: "Faits avec du grain malté; et au bas de la page: "Faits de mélasse, de sirop, de sucre, etc." Tout cela figure dans la première page.

L'hon. M. EULER: Monsieur le président, j'avais l'intention de suivre l'exemple du ministre et de passer brièvement en revue les différents articles du projet de loi. Mais s'il s'agit maintenant de discuter article par article, je ne sais trop si des remarques générales seraient régulières.

M. le PRESIDENT: Le ministre ayant discuté l'ensemble du bill, je crois que l'honorable député de Waterloo-Nord (M. Euler) peut en faire autant.

L'hon. M. EULER: Pour ce qui est de la réduction de la taxe sur les cigarettes, j'approuve l'initiative prise par le ministre. J'oserai même dire qu'il n'a pas été tout à fait assez loin. Il y a quelques années, quand j'avais l'honneur d'être à la tête du département du Revenu national, je trouvais que la taxe sur les cigarettes était trop élevée et nuisait par là aux fins pour lesquelles elle avait été instituée. Et cela surtout à cause de la contrebande. Il était ridicule de dire qu'il n'y aurait pas de contrebande tant que les gens pourraient traverser la frontière et se procurer des cigarettes à 12 ou 15 cents le paquet, tandis que, au Canada, cela coûtait le double ou le triple. C'est la même chose pour le tabac, et je pensais que le ministre aurait fait des changements à cet égard. Depuis quelque temps le tabac se vend aux Etats-Unis à raison de 10 à 15 cents le paquet, tandis qu'l faut le payer de 30 ou 35 cents au Canada. Je ne m'oppose pas à ce que le ministre retire des revenus, mais je suis porté à croire qu'il manque le but visé. Je ne doute pas que la contrebande des cigarettes au Canada ne se continue. Le ministre croit que le revenu qu'il perdrait autrement sera compensé par une diminution de la contrebande. Je suis porté à croire que la réduction, que nous étudions et que les fabricants passeront aux consommateurs, sera à peine suffisante pour enrayer soit la contrebande, soit l'habitude de faire soi-même ses cigarettes. J'ai lieu de croire que les fumeurs continueront à rouler leurs cigarettes et j'aurais été heureux de l'appuyer s'il avait présenté une réduction plus prononcée.

Je veux appeler l'attention de la Chambre sur l'indemnité accordée aux distillateurs pour l'évaporation des spiritueux en entrepôt. Le seul point qui me frappe est celui-ci: On accorde une indemnité pour une période de dix ans et le bill prévoit une prolongation de cette période à quinze ans. Je ne vois pas pourquoi on accorde une indemnité tant que les spiritueux sont en entrepôt, peu importe la période de temps et selon l'évaporation qui peut avoir eu lieu. Je dis cela simplement en passant.

En ce qui touche le droit sur les whiskeys et les liqueurs sur lesquels les importateurs payaient autrefois un droit de $10 par gallon et un droit d'accise de $9 pour les spiritueux distillés au pays, nous aurons maintenant une

réduction à $9 et $7, respectivement. Naturellement, si le ministre réduit les droits sur l'article britannique il n'est que juste d'accorder une réduction équivalente au distillateur canadien. Cependant, je demanderai au ministre de combien cela diminuera les recettes. Je me demande s'il a préparé des prévisions.

Si l'importation des spiritueux demeure constante, il s'ensuivra une baisse assez considérable dans les rentrées du fisc. C'est mathématiquement certain, à moins que cela ne se compense par une plus forte consommation des spiritueux. Je voudrais connaître l'opinion du ministre à ce sujet. Doit-il perdre des revenus et, s'il a préparé une estimation, quelle sera cette perte? D'un autre côté, croit-il compenser cela par une augmentation de la consommation? C'est une chose que je n'aimerais pas voir. Que pense le ministre à ce sujet? Je suis porté à croire qu'il pourra à peine compenser la perte de revenu en empêchant le commerce des bootleggers.

L'hon. M. RYCKMAN: Je dois dire au comité que, nous basant sur les affaires courantes d'une période de douze mois, nous comptons sur une diminution de revenus de 7 à 8 millions. Ce changement a été causé par les accords commerciaux. On nous l'a demandé et nous y avons consenti pour remplir notre part du marché. Je compte cependant que ces pertes seront compensées, plus tard, grâce à d'autres arrangements.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Mon honorable ami ne compte pas sur une diminution de 8 millions?

L'hon. M. RYCKMAN: Entre sept et huit millions.

L'hon. M. EULER: Pensez-vous que cela fera vendre plus de whiskey écossais que de canadien?

M. BROWN: Le ministre a laissé entendre qu'il s'agit de représentations faites par les représentants britanniques à la conférence et qu'il a cédé à ces représentations. J'aurais désiré que le Gouvernement cédât aux représentations d'autres intéressés, à ceux qui, par exemple, représentent l'industrie textile plutôt que les distillateurs.

Le ministre a aussi déclaré qu'il se produira une diminution de revenus, ce qui est sérieux au point de vue de nos recettes. Il a aussi exprimé l'opinion que cela mettrait un frein aux menées illicites des contrebandiers en spiritueux. Je ne crois pas que cela affecte ce commerce en quoi que ce soit. J'ai étudié cette question de droit de douane et de droits d'accise sur les spiritueux et il y a longtemps que j'en suis venu à la conviction que, tout en n'aimant pas encaisser des revenus du commerce des spiritueux, soit en tant que Gouvernement, soit en tant que particuliers, comme nous l'avions discuté, il y a quelques années, nous sommes pour ainsi dire en face d'un dilemme. Il nous faut, soit diminuer le prix des spiritueux et augmenter la consommation; soit augmenter le prix et diminuer la consommation, tout en encaissant incidemment les revenus. J'en suis donc venu à la conclusion que la meilleure chose à faire, pour le Canada, est de vendre les spiritueux aussi cher que possible et, de cette manière, diminuer la consommation. Je suis peiné, comme je l'ai déjà dit, de constater que notre Gouvernement a cru bon de céder aux représentations des distillateurs de la Grande-Bretagne plutôt qu'à celles des manufacturiers de cotonnades et de lainages, de chaussures et souliers et d'autres articles dont le peuple a besoin et qu'il peut utiliser sans danger. Je ne puis donc qu'exprimer mon regret de voir que, tout à fait en dehors de la question d'une perte de revenus, le Gouvernement a cru bon de diminuer les droits de douane de $10 à $9 et les droits d'accise de $9 à $8. Nous reconnaissons naturellement que l'un ne va pas sans l'autre. Je ne puis cependant m'empêcher de regretter que le Gouvernement ait agi de la sorte. J'ose aussi prévoir que l'on va être désillusionné si l'on compte nuire aux contrebandiers d'alcool.

Quant à la question de l'évaporation, je présume que le principe est bon et ne suis pas disposé à en discuter les détails. Je ne crois cependant pas qu'il convienne de faciliter l'achat des liqueurs enivrantes aux citoyens canadiens, jeunes ou vieux. Loin de diminuer la consommation, on va l'augmenter, et c'est à déplorer.

M. GOTT: Si on les donnait pour rien, personne n'en voudrait.

Une VOIX: Essayez donc!

M. DONNELLY: Je veux demander au ministre si les distillateurs se sont engagés à faire bénéficier les consommateurs de cette réduction de la taxe d'accise.

L'hon. M. RYCKMAN: Je crois que c'est ce qui arrivera sans qu'il soit besoin d'un engagement formel. On m'a dit qu'ils ne pouvaient pas exiger plus cher que la valeur.

L'hon. M. EULER: Le ministre peut-il me dire s'il a examiné la question au point de vue du protectionniste? Le distillateur anglais, qui a demandé la réduction de ce droit, espérait certainement que cela aurait pour effet d'augmenter ses ventes au Canada au détriment du fabricant canadien. Comment ce dernier prend-il cela?

L'hon. M. RYCKMAN: Les importations de Grande-Bretagne sont considérables, mon

honorable ami le sait. La chose nous a été demandée. Nous ne sommes pas allés voir les distillateurs eux-mêmes; ce sont les représentants du Royaume-Uni qui nous ont demandé cela et nous avons consenti.

L'hon. M. EULER: Les distillateurs anglais espéraient voir augmenter leur commerce.

L'hon. M. RYCKMAN: Nous avons pris cette décision parce que nous avons pensé que cela est dans l'intérêt du Canada.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si j'ai bien compris, le ministre du Revenu national (M. Ryckman) a déclaré qu'il s'attend à ce que la réduction des droits sur les liqueurs et les cigarettes, conformément à l'accord conclu entre le Canada et les Etats-Unis, nous fasse perdre environ huit millions de dollars. Le ministre peut-il nous dire si, par suite de la réduction des droits sur d'autres produits conformément à cet accord, son ministère va perdre des recettes d'une importance comparable à celle de la perte que nous allons faire sur le whiskey et les cigarettes?

L'hon. M. RYCKMAN: Monsieur le président, le très honorable chef de l'opposition ne me cite pas exactement. Je pense que la perte sera plus considérable que cela; c'est sur les spiritueux seulement que nous allons perdre, je crois, de sept à huit millions, et non pas sur les spiritueux et les cigarettes ensemble. Le comité doit savoir que les industries les plus lourdement taxées dans notre pays sont les distilleries, les brasseries et les manufactures de tabac. Ces gens payent plusieurs millions en taxes. Je connais une fabrique de tabac qui paye environ 28 millions de dollars en taxes chaque année. Il est donc naturel que la diminution des recettes provenant de ces gros contribuables cause rapidement de lourdes pertes au trésor. Je ne connais aucun article de commerce qui soit aussi important au point de vue des revenus du pays et qui nous fasse perdre autant de recettes par suite de l'accord en question.

L'hon. M. EULER: Le ministre peut-il nous dire combien on a perçu annuellement en droits sur l'importation de liqueurs? Il n'a peut-être pas ces renseignements sous la main.

L'hon. M. RYCKMAN: Monsieur l'Orateur, j'ai ici ces renseignements. Voici une listes des importations de boissons alcooliques importées du Royaume-Uni pour être consommées en Canada, ainsi que des droits perçus, durant les années financières terminées le 31 mars, de 1929 à 1932:

Ale, Bière, Porter

	Gallons	Valeur	Droits perçus
1929	199,704	$405,522	$83,876
1930	209,803	436,759	88,117
1931	191,567	393,935	80,458
1932	155,270	318,085	65,213

Boissons distillées

	Gallons de preuve	Valeur	Droits perçus
1929	1,934,302	$39,733,695	$18,878,629
1930	1,792,887	36,823,582	17,510,072
1931	1,412,258	28,915,742	13,760,046
1932	1,028,786	21,160,223	10,015,951

On voit donc que le droit sur les liqueurs distillées accuse une diminution de plus de 8 millions de dollars de 1929 à 1931.

	Gallons	Valeur	Droits perçus
1929	25,695	$175,619	$35,381
1930	39,252	247,657	38,363
1931	37,236	205,744	30,496
1932	43,477	216,241	30,111

L'hon. M. EULER: Le ministre peut-il m'indiquer la somme que les droits ont rapportée, l'an dernier? C'est ce que je m'efforce d'obtenir.

L'hon. M. RYCKMAN: On obtient le total en additionnant $65,213, $10,015,951 et $30,111.

[L'hon. M. Ryckman.]

L'hon. M. EULER: Voici ce que je cherche à démontrer: je crois savoir que le droit sur les seuls spiritueux a dépassé 10 millions de dollars, l'an dernier. Nous réduisons le droit de $10 à $8 par gallon, un dégrèvement de 20 p. 100, ce qui entraîne une diminution de revenus de quelque 2 millions de dollars seulement, au lieu des 8 millions annoncés par le ministre.

L'hon. M. RYCKMAN: Mais il faut aussi tenir compte du fait que nous réduisons également le droit d'accise de $9 à $7.

L'hon. M. EULER: Quelle est la consommation à cet égard?

L'hon. M. RYCKMAN: Je n'ai que le total, environ $7,800,000, d'après le revenu perçu cette année.

M. ROBINSON: Je ferai remarquer au ministre que, si nous abrogions la loi interdisant l'exportation des liqueurs aux pays prohibitionnistes, nous recueillerions environ 15 millions pour compenser cette diminution de recettes. Depuis quatre ans, nous avons perdu 60 millions de dollars de revenus sans qu'on nous en sache gré. Il y a maintenant un écart d'un dollar entre ce que payent le distillateur anglais et le distillateur canadien. Ce dernier acquitte un impôt municipal de 150 pour 100, outre la valeur imposable de l'installation, ce qui équivaut à peu près à un dollar par caisse.

Le distillateur anglais possède plusieurs autres avantages sur nos fabricants. L'entreposage, le tonnelage, le mélange, la réduction et l'embouteillage ne sont pas pour lui une cause de pertes. La déduction sur le poids brut accordée aux distillateurs anglais, relativement aux produits en entrepôt, dure aussi longtemps que la marchandise reste en entrepôt, mais il y a une limite à la déduction accordée aux distillateurs canadiens. Actuellement, les entrepôts des distillateurs canadiens sont remplis de produits dont quelques-uns seront conservés vingt ans. En toute justice, il faut opérer une déduction pour l'évaporation, ainsi que l'indique le ministre. Le distillateur anglais reçoit aussi 3 deniers par gallon sur les spiritueux qu'il exporte, tandis que le distillateur canadien acquitte un droit de 3c. par livre sur le malt utilisé dans la distillation.

Je ne crois pas, à l'instar de l'honorable représentant de Lisgar (M. Brown), que plus le prix des spiritueux est élevé, plus la consommation est minime. Par ailleurs, cela accroît la contrebande et incite les gens à fabriquer leurs propres liqueurs.

(L'article 1*er* est adopté.)

L'article 2 est adopté.

Sur l'article 3 (droits sur les cigarettes).

M. GOTT: Les spiritueux ne m'intéressent pas, monsieur le président, mais la taxe sur le tabac offre pour moi un intérêt considérable. L'industrie du tabac est l'industrie la plus fortement imposée au pays. La trésorerie fédérale en retire chaque année environ 46 millions de dollars de taxes. Le ministre acceptera-t-il une modification de cet article? Je crois que le Gouvernement est disposé à faire tout son possible pour aider aux cultivateurs. (*Exclamations.*) Un fou rit toujours quand il n'a rien dans la tête. La situation dans les régions de l'ouest de l'Ontario où l'on cultive le tabac est déplorable. Voici le texte de l'article 3:

(f) sur les cigarettes préparées au moyen de tabac en feuilles, ou de tout succédané de ce tabac, ne pesant pas plus de trois livres par mille, quatre dollars le mille.

Je demande au ministre de modifier ainsi la disposition:

(f) sur les cigarettes préparées au moyen de tabac en feuilles cultivé et traité au Canada, ne pesant pas plus de trois livres par mille, quatre dollars le mille.

J'expliquerai aux honorables députés d'en face qui ont ri tantôt que chaque fois qu'ils fument une cigarette...

M. BROWN: Je ne fume pas de cigarettes.

M. GOTT: L'honorable député de Lisgar ne fume pas de cigarettes, et il ne pourrait reconnaître une bonne cigarette, s'il en voyait une.

M. BROWN: Merci du compliment.

M. GOTT: Si c'est un compliment, grand bien vous fasse. La taxe sur chaque cigarette est de six dixièmes de cent, soit $6 par mille sur les cigarettes pesant moins de 3 livres au mille, et $11 sur celles qui pèsent plus de 3 livres au mille. Les fumeurs de cigarettes au Canada contribuent 30 millions de dollars annuellement au trésor fédéral. L'ex-ministre du Revenu national dit que la réduction n'est pas encore assez forte à son goût. Il n'est sûrement pas sérieux, car cette réduction de $2 est plus forte que tout ce que nous avons pu obtenir du temps du gouvernement libéral. Je ne me préoccupe aucunement de ceux qui font leurs propres cigarettes; je veux tout simplement que l'on utilise le tabac canadien à la fabrication des cigarettes canadiennes fumées par les Canadiens. On a dit,—avec raison, peut-être,—qu'un billion de cigarettes américaines entrent chaque année en contrebande au Canada et la consommation approximative de cigarettes au Canada ne dépasse pas environ cinq billions par année.

J'admets avec l'ex-ministre que la réduction du droit d'accise va causer une diminution du revenu. Les Etats-Unis ont eu la même expérience il y a quelques années quand ils ont réduit leur taxe d'accise de $6 à $3 par mille cigarettes. Naturellement, il y eut d'abord une diminution du revenu, mais en cinq années la fabrication et la consommation des cigarettes avaient doublé, et le revenu de cette source se trouva à revenir au même chiffre qu'auparavant. Nous allons subir une diminution du revenu cette année et peut-être pour un an ou deux encore, mais dans cinq ans j'espère que la fabrication et la consommation des cigarettes auront doublé au Canada. Ce point est d'une grande importance pour le planteur de tabac canadien et je de-

mande humblement au ministre d'accepter ma proposition d'amendement.

M. MULLINS: Je ne puis partager l'opinion de l'honorable député. Que dire de la santé des jeunes gens? Veut-on la ruiner? A-t-on songé à la jeunesse? Si vous doublez la production et la consommation des cigarettes, vous pouvez imaginer les résultats. On n'a qu'à regarder sur les trottoirs des rues qui sont couverts de bouts de cigarettes à demi consumées pour constater le gaspillage qui se fait ici. Nous pourrions payer la dette nationale avec l'argent que l'on dépense pour les cigarettes. Je m'oppose absolument à toute mesure favorisant une augmentation du débit des cigarettes ou facilitant aux jeunes l'achat des cigarettes qui ruinent leur santé.

M. GOTT: Mon projet d'amendement a pour but de favoriser l'emploi du tabac canadien de préférence au tabac étranger pour la fabrication des cigarettes.

L'hon. M. RYCKMAN: Mon honorable ami doit comprendre que ce bill favorise les planteurs de tabac canadien. C'est évident. Nous encourageons la vente du tabac canadien de toutes les manières possibles. L'an dernier, l'une de nos plus importantes manufactures de tabac a employé dans la fabrication de ses produits plus de 50 p. 100 de tabac canadien.

M. GOTT: Pourquoi pas 100 p. 100?

L'hon. M. RYCKMAN: Il n'y a pas très longtemps encore nous n'avions pas de tabac canadien convenable, mais aujourd'hui nous en avons. C'est une récolte importante et qui va aider nos cultivateurs. Le Gouvernement s'intéresse à eux et cette mesure est à leur intention.

(L'amendement n'est pas adopté.)

L'article est adopté.

Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3e fois et adopté.

ACCORD COMMERCIAL AVEC L'ETAT LIBRE D'IRLANDE

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose la 2e lecture du projet de loi (bill n° 4) concernant un accord commercial conclu entre le Canada et l'Etat libre d'Irlande.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 2e fois.

La Chambre se forme en comité général et passe à l'examen des articles.

Les articles 1 à 4 inclusivement, sont adoptés.

Sur l'annexe.

Le très hon. MACKENZIE KING: En examinant cette annexe, je vois qu'elle est surtout destinée à protéger réciproquement le Canada et l'Irlande contre toute augmentation de droits au détriment de l'un ou de l'autre. Chaque pays se protège contre un relèvement des droits que l'autre pourrait opérer à son désavantage.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne pense pas que le très honorable député ait bien lu l'annexe. Le premier article est ainsi conçu:

Il ne sera pas appliqué aux marchandises produites ou manufacturées au Canada qui sont importées dans l'Etat libre d'Irlande des droits autres ou plus élevés que ceux appliqués à des marchandises similaires produites ou manufacturées en tout autre pays.

En d'autres termes, on ne pourra accorder à aucun autre pays des termes plus favorables qu'au Canada. L'article complémentaire vient ensuite et se lit ainsi:

Il ne sera pas appliqué aux marchandises produites au manufacturées dans l'Etat libre d'Irlande et importées au Canada des droits autres ou plus élevés que ceux appliqués à des marchandises similaires produites ou manufacturées dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord.

C'est-à-dire la préférence britannique représentée par les droits imposés sur les marchandises de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord. En d'autres termes, si l'Angleterre augmentaient ses droits, les nôtres pourraient être les mêmes, et si l'Etat libre d'Irlande relevait les droits consentis à la nation la plus favorisée, il pourrait agir de même à l'égard des marchandises canadiennes, la base étant fournie dans un cas par les conditions les plus favorables accordées par l'Etat libre d'Irlande à un pays quelconque et dans l'autre par les droits perçus par le Canada sur les marchandises du Royaume-Uni, ou de l'Irlande du Nord.

Le très hon. MACKENZIE KING: On peut dire, toutefois, en thèse générale, qu'on songe plutôt à la protection de chacun des signataires contre le relèvement des droits qu'à...

Le très hon. M. BENNETT: Non. Je crois pouvoir dire en toute justice qu'on ne fait ni l'un ni l'autre. Cependant l'accord procure au Canada l'avantage des droits les plus bas perçus par l'Etat libre d'Irlande; et, de notre côté, nous leur consentons les droits, quels qu'ils soient, que nous imposons au Royaume-Uni et à l'Irlande du Nord.

(L'Annexe est adoptée.)

Sur l'article 5 (suspension des lois incompatibles).

Le très hon. M. BENNETT: Cet article n'est pas rédigé de façon à me satisfaire. Je crois que le légiste a préparé un projet d'amendement à ce texte. Ce texte est bien lourd,

comme mon très honorable ami, puriste en matière de style, s'en rend compte sans doute:

L'application de toutes lois incompatibles avec la mise à pleine exécution dudit Accord et de la présente loi doit, à l'occasion, être suspendue dans la mesure de cette incompatibilité.

Le ministre de la Justice va donner une meilleure forme à cet article. La discussion pourrait être renvoyée à un autre moment de la journée si possible.

(Il est fait rapport de l'état de la question.)

M. l'ORATEUR: Quand la discussion en comité sera-t-elle reprise.

Le très hon. M. BENNETT: Aujourd'hui même.

ACCORD COMMERCIAL AVEC LA RHODESIA DU SUD

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose la 2e lecture du projet de loi (bill n° 5) relatif à une convention de commerce entre le Canada et la Rhodésia du Sud.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 2e fois.

La Chambre se forme en comité général pour la discussion des articles.

Sur l'article 1er (titre abrégé).

Le très hon. M. BENNETT: L'article qui présente le plus d'intérêt est l'article 3, qui traite du transport des marchandises de la Rhodésia au littoral de la mer, bien que le port de mer d'où on peut les expédier ne soit pas britannique.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2 (ratification de l'accord commercial).

Le très hon. MACKENZIE KING: Cet article fait allusion à l'Annexe du projet de loi. Mon très honorable ami veut-il nous indiquer ce que signifie exactement cette Annexe? Sa lecture ne peut guère nous éclairer.

Le très hon. M. BENNETT: Je crois pouvoir le faire en peu de mots. Cette Annexe prend la forme habituelle quant à la disposition relative à notre tarif douanier, c'est-à-dire qu'on ne suspend ni abroge les dispositions d'ordre général de notre tarif, comme mon très honorable ami le constatera par l'article premier. Nous décrétons ensuite que:

(a) les marchandises, fabriquées ou produites dans la Rhodésia du Sud, énumérées au tableau A du présent Accord, jouiront à leur importation directe au Canada, des concessions douanières indiquées audit tableau; (b) toutes les autres marchandises, fabriquées ou produites dans la Rhodésia du Sud, jouiront, à leur importation directe au Canada, du tarif de préférence britannique.

En d'autres termes, l'article premier de l'accord prévoit que certaines marchandises de la Rhodésia du Sud jouiront d'un traitement plus favorable que celui de la préférence britannique; les autres jouiront du régime de préférence britannique. Le nombre de ces marchandises, comme le très honorable député le constatera par le tableau A, est fort limité. Il comprend:

Maïs, n.d.
Pamplemousses, importées directement du pays de production par vaisseau directement à un port canadien.
Oranges.
Citrons.
Limons.
Arachides, vertes, dans l'écale ou dont la préparation ne dépasse pas l'écalage.

Quant aux cacahuètes le droit est le même que pour l'Australie. Nous l'avons cru suffisant puisqu'il figure dans un traité.

Les autres produits, qui ne tombent pas sous l'application de l'annexe A, jouiront de la préférence britannique. L'on notera cependant que l'article II fait le complément de ce régime. Je ne m'arrêterai pas à une explication; je vois que le comité connaît la chose à fond. Mais l'article III est ainsi conçu:

1. Les marchandises, fabriquées ou produites dans la Rhodésia du Sud, énumérées au tableau A du présent Accord, jouiront, à leur importation au Canada, des droits de douane les plus bas applicables aux marchandises similaires importées de tout pays.

Il est clair, par conséquent, que les marchandises énumérées à l'annexe A doivent jouir des droits douaniers les moins élevés qui soient applicables à des marchandises similaires provenant d'un pays quelconque. Voici maintenant le texte du paragraphe 2 de l'article III:

2. De même, les marchandises, fabriquées ou produites au Canada, énumérées au tableau B du présent Accord, jouiront, à leur importation dans la Rhodésia du Sud, de l'avantage des droits de douane les plus bas applicables aux marchandises similaires importées de tout pays.

L'on trouvera l'annexe B, à la page 4. Les produits ne sont pas nombreux: la liste comprend:

Les écrémeuses,
Les piles électriques,
Les chaussures,
Les boîtes,
Le bois.

Les deux derniers intéressent l'exploitation forestière.

Le papier.

Autre produit de l'exploitation forestière. Je crois que le comité a lu les détails. Cependant, nous avons dû résoudre une difficulté: Quiconque connaît la situation géographique de la Rhodésia du Sud sait que cette dernière est plus éloignée de certains ports du

Sud-Africain qu'elle ne l'est du littoral par voie des enclaves portugaises. L'on remarquera que pour surmonter cet obstacle l'article 3 du bill prescrit ce qui suit:

3. Après que ledit Accord sera entré en vigueur, et tant qu'il restera en vigueur, les articles produits ou fabriqués dans la Rhodésia du Sud, importés dans le Dominion du Canada de la manière prévue par cet Accord, devront être admis au Dominion du Canada aux taux de droits établis dans ledit Accord.

Autrement dit, pareille expédition sera directe, pour les fins du traité. Si je ne m'abuse, le port de Beira n'est qu'à environ 100 milles de la Rhodésia, alors que l'autre port est à 600 milles ou plus.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami peut-il nous indiquer d'une manière générale l'importance de notre commerce avec la Rhodésia?

Le très hon. M. BENNETT: Le ministre du Commerce a ces chiffres; je ne les ai pas sous les yeux en ce moment. Nos échanges ne sont pas considérables; mais le volume tend à s'augmenter. Par exemple la Rhodésia produit beaucoup de maïs. Aussi elle pourra nous approvisionner de pamplemousses à un moment où les autres possessions britanniques qui produisent ce fruit ne seront pas en mesure de concourir. Il en est de même des oranges, des citrons et des limons.

Quant aux produits énumérés à l'annexe B, il y aura un essor considérable de nos échanges dans ce que l'on peut appeler la production forestière. On remarquera la préférence de 5 p. 100 sur les boîtes, accordée au Canada. Sur le bois nous aurons le traitement accordé aux nations les plus favorisées. Quant au papier, en rouleaux ou en feuilles, nous avons une préférence de 10 p. 100 *ad valorem*. Il y a tout lieu de croire qu'ici le volume de notre commerce s'augmentera de façon notable. Sur les autres produits de papier nous avons une préférence de 10 p. 100. Sur le papier d'emballage il y a une préférence de 10 p. 100; il en est de même d'un papier d'emballage spécial, pour envelopper le fruit qui figure d'une manière spéciale dans leur tarif. L'on peut affirmer, je pense, que la préférence est de 10 p. 100 sur le bois et les produits du bois, sauf les boîtes, où la préférence est de 5 p. 100. Sur les chaussures nous avons une préférence de 10 p. 100, en sus d'un avantage de 15 p. 100, donc un tarif protecteur de 25 p. 100 contre nos rivaux étrangers. Quant aux piles électriques, la préférence contre les pays étrangers est de 15 p. 100, bien que nos produits paient un droit de 5 p. 100. Je n'ai pas présents à l'esprit les chiffres exacts du volume de notre commerce. J'ai prié mon collègue,

[Le très hon. M. Bennett.]

le ministre du Commerce, d'obtenir ces chiffres et il m'apprend qu'on les apporte; d'ici peu il les communiquera au comité.

M. POWER: Le premier ministre a-t-il bien affirmé que nous avons une préférence de 10 p. 100 sur le bois? Il n'y a aucune préférence.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai dit qu'à tout prendre la préférence sur les produits du bois est de 10 p. 100.

M. POWER: Sur les boîtes seulement.

Le très hon. M. BENNETT: Sur les boîtes, elle est de 5 p. 100.

M. POWER: Et sur les autres, il n'y a aucune préférence.

Le très hon. M. BENNETT: Oh oui!

M. POWER: C'est tout du papier.

Le très hon. M. BENNETT: Sur le bois, c'est le taux le plus bas de tous les pays.

M. POWER: Quel est le tarif prédominant?

Le très hon. M. BENNETT: Je ne saurais le dire en ce moment.

Le très hon. MACKENZIE KING: En attendant, puis-je poser une question à mon très honorable ami? Si j'ai bien compris l'accord, le Canada ne semble pas avoir relevé les droits contre la Rhodésia du Sud sur aucun de ses produits?

Le très hon. M. BENNETT: C'est bien cela.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je demander à mon très honorable ami si nos droits contre les pays étrangers sont augmentés d'une façon quelconque par rapport spécialement à la Rhodésia?

Le très hon. M. BENNETT: Si je me rappelle bien, il y a eu une augmentation des droits par rapport à quelques pays étrangers sur certains articles dont les droits sont de 25 p. 100. Je les aurai dans un instant et je pourrai alors répondre définitivement.

L'hon. M. EULER: Je remarque que le taux pour le Canada sur les chaussures en caoutchouc est de 10 p. 100 et celui des autres pays, de 25 p. 100. Jouissions-nous de cette préférence auparavant ou a-t-elle été augmentée?

L'hon. M. STEVENS: L'ancien taux pour le Canada était de 10 p. 100 et, pour les pays étrangers, de 25 p. 100 ou d'un shilling par paire.

L'hon. M. EULER: Donc il n'y a réellement aucun changement?

L'hon. M. STEVENS: Non, il n'y a aucun changement. J'ai ici quelques chiffres sur le volume de commerce avec la Rhodésia du Sud qu'a demandés mon très honorable ami. Les marchandises canadiennes importées dans la Rhodésia du Sud durant 1931 sont comme suit:

Automobiles et pièces	$476,445
Pneus et chambres à air	224,897
Blé, farine, farine d'avoine	102,069
Chaussures et vêtements	49,915
Cyanure de calcium	43,872
Papier et carton	32,539
Machines aratoires	27,425
Appareils électriques	26,301
Articles en bois	15,712
Quincaillerie	11,211
Machines	11,085
Conserves de poisson	9,206
Bois de charpente et douves	9,211
Tuyau de fer et garnitures	7,508
Pommes	6,832
Lait concentré	5,503
Articles en caoutchouc	5,182
Piles électriques	3,951
Bonbons	3,650
Bandes et courroies	3,358
Outils de machiniste	2,822
Boyaux à saucisse	2,190
Autres marchandises	7,133
Total	$1,088,017

La valeur moyenne des importations de la Rhodésia du Sud durant les six dernières années a été d'environ 49 millions de dollars par année et celle des exportations, de 35 millions par année. Approximativement, la moitié des importations venaient du Royaume-Uni, les principaux articles durant 1930 étant du matériel roulant de chemins de fer et des locomotives, évalués à $5,400,000; machines, $1,660,000; vêtements, $1,500,000; objets manufacturés de fer et d'acier $1,490,000; rails, traverses et matériaux de chemins de fer, $837,000; cotonnades à la pièce $825,000; automobiles et pièces, $500,000; boissons alcooliques, $494,000; livres, matières imprimées et papeterie, $313,000; chaussures, $290,000; articles de toilette, $248,000. Onze pour cent des importations en 1930 venaient des Etats-Unis et comprenaient surtout: Huiles minérales, $863,000; véhicules moteurs et pièces, $811,000; films, $335,000; machines aratoires, $209,000; et vêtements, $135,000.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami peut-il nous donner une idée de la valeur des importations de la Rhodésia à provenance du Canada?

L'hon. M. STEVENS: Les rapports de la Rhodésia indique une importation moyenne du Canada durant les six dernières années de $1,250,000.

Le très hon. MACKENZIE KING: Que comprennent nos importations de la Rhodésia?

L'hon. M. STEVENS: Il est difficile de séparer nos importations de la Rhodésia. Je ne crois pas que nous ayons les chiffres exacts. Nous avons importé des oranges pour une valeur de $10,000 en 1930 et de $15,000 en 1931. Nos principales exportations de la Rhodésia nous sont venues par voie de Cape-Town et ont été inclues dans les importations de l'Afrique-Sud. Je n'ai pas en ce moment ici les chiffres de nos importations de la Rhodésia du Sud. On a importé beaucoup de sucre. Le commerce des citrons augmente beaucoup. A ma grande surprise, j'ai appris qu'une grande quantité d'agavé venait de l'Afrique-Sud, non pas nécessairement de la Rhodésia. Je crois qu'on l'importe surtout de Kenya et d'autres colonies de la côte orientale de l'Afrique. Ces produits sont venus au Canada par voie des Etats-Unis et n'ont pas été inscrits séparément dans les rapports. Nous cherchons maintenant à séparer ces importations afin de savoir plus exactement d'où elles viennent; c'est-à-dire que nous voulons connaître les pays d'origine des produits plutôt que ceux qui les ont réexportés au Canada.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le ministre peut-il répondre à l'autre question que j'ai posée touchant les cas où la préférence a été accordée à la Rhodésia par l'augmentation du droit contre les pays étrangers?

L'hon. M. STEVENS: Nous attendons cette réponse des fonctionnaires qui ont tous les renseignements entre les mains. Je ne m'attendais pas à cette question. Mon très honorable ami parle-t-il d'une augmentation des droits de la part du Canada?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui, de la part du Canada contre les pays étrangers touchant certaines marchandises mentionnées dans le tableau comme devant être vraisemblablement importées de la Rhodésia.

L'hon. M. STEVENS: Je ne crois pas qu'il y en ait.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le premier ministre pensait qu'il y en avait.

L'hon. M. STEVENS: Oui, des articles qui sont contenus dans le tableau de la préférence générale, mais ceux-là relèvent de l'accord britannique. En vertu de cet accord il n'en existerait pas, que je sache dans le moment.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le ministre dit-il que les droits déterminés par

l'accord britannique atteindront certaines des marchandises importées de la Rhodésia?

L'hon. M. STEVENS: Non. Je veux dire que dans la mesure où la Rhodésia du Sud bénéficie de la préférence générale qui lui est accordée et où ces droits modifient notre propre tarif, il y aurait des augmentations, naturellement, mais elles ne sont pas spécifiées dans le tableau de la convention avec la Rhodésia du Sud.

M. ILSLEY: Le ministre veut-il expliquer la rédaction du n° 100 du tarif qui est ainsi conçu: "Pamplemousse, lorsqu'il est importé du lieu de production par un navire directement dans un port canadien". Cette rédaction est différente de celle qui concerne les citrons et les limons. Quelle est la raison de cette différence, et quelle est l'explication de ce texte?

L'hon. M. STEVENS: C'est une simple répétition de l'article du tarif général pour les fins de rédaction. Il n'y a pas d'autre signification.

M. POWER: Mais il y a une quelque ambiguïté ici. Nous lisons: "lorsqu'il est importé du lieu de production par un navire directement dans un port canadien". Selon moi, le navire ne peut atteindre le lieu de production.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami comprendra, naturellement, que ce qui compte, c'est le numéro figurant au tarif.

M. POWER: Mais c'est aussi bien de l'exprimer en anglais.

L'hon. M. STEVENS: J'avouerai à mon honorable ami qu'il existe une ambiguïté apparente, comme il le dit, mais il est nécessaire que dans ces conventions l'article reproduise, autant que possible, celui du tarif, et c'est ce que l'on a fait ici. Mais en ce qui concerne la Rhodésia du Sud, on a fait exception pour la rédaction, comme l'a expliqué le premier ministre.

M. POWER: Alors il y a contradiction.

L'hon. M. STEVENS: Oui et non.

M. COOTE: Il y a contradiction, n'est-ce pas?

Le très hon. M. BENNETT: Je pense que je puis expliquer cela en disant que l'article 3 interprète comme importations directes des marchandises expédiées au Canada du port accessible le plus rapproché de la Rhodésia du Sud.

(L'article est adopté.)

[Le très hon. Mackenzie King.]

Sur l'article 3 (taux des droits sur les marchandises importées de la Rhodésia du Sud).

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je demander au ministre si, à son avis, l'accord aura réellement pour résultat un abaissement des droits douaniers contre la Rhodésia?

Le très hon. M. BENNETT: La réponse à cette question est que les marchandises sont admises en franchise. Je crois que ce serait difficile à dire, mais, selon moi, l'effet de l'accord serait probablement d'abaisser les droits. Mais je fais cette déclaration avec quelque hésitation, étant donné que le commerce est fort limité. On croit que le commerce du maïs sera notablement amélioré. A cet égard, une possession britannique aurait une partie du marché qui était en bonne partie sous la haute main de pays non compris dans l'empire.

(L'article est adopté).

L'article 4 est adopté.

Sur l'article 5 (suspension des lois incompatibles.)

L'hon. M. GUTHRIE: Cet article se trouve dans tous les traités et selon moi la rédaction n'en est pas très heureuse. J'ignore si je l'ai améliorée, mais je propose, appuyé par l'honorable M. Stevens, que l'article 5 soit biffé et remplacé par le texte ci-après:

Toutes les lois et règlements incompatibles avec la présente loi et ledit Accord commercial seront, durant l'existence de celui-ci, suspendus dans la mesure de leur incompatibilité avec ledit accord commercial seulement.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est bien mieux.

(L'amendement est adopté.)

M. POULIOT: La livre sterling britannique est-elle l'unité monétaire de la Rhodésia du Sud?

Le très hon. M. BENNETT: Oui.

M. YOUNG: Impose-t-elle un droit double à cause du change?

Le très hon. M. BENNETT: Selon mon souvenir, la livre sterling de la Rhodésia est au pair.

L'hon. M. STEVENS: Elle fait prime, comme le numéraire de l'Union sud-africaine.

M. YOUNG: Si elle fait prime, vous imposez encore le droit de dumping, n'est-ce pas?

L'hon. M. STEVENS: Non.

(L'article, ainsi modifié, est adopté.)

Il est fait rapport du projet de loi.

ACCORD COMMERCIAL AVEC L'ETAT LIBRE D'IRLANDE

La Chambre passe à la suite de la discussion en comité général sur le projet de loi (bill n° 4), déposé par le premier ministre, concernant un accord commercial passé entre le Canada et l'Etat libre d'Irlande.

Présidence de M. LaVergne.

L'hon. M. RHODES: Je propose que le texte suivant soit substitué à l'article 5 du bill n° 4 concernant un accord commercial passé entre le Canada et l'Etat libre d'Irlande:

Toutes les lois et règlements incompatibles avec la présente loi et ledit accord commercial seront, durant l'existence de celui-ci, suspendus dans la mesure de leur incompatibilité avec ledit accord commercial seulement.

(L'amendement est adopté.)

L'article, ainsi modifié, est adopté.

Il est fait rapport du projet de loi.

ACCORD COMMERCIAL AVEC L'UNION SUD-AFRICAINE

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose que le projet de loi (bill n° 3) concernant un accord commercial entre le Canada et l'Union sud-africaine soit lu pour la 2e fois.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Je remarque cet article IV au tableau annexé à cet accord:

Le Gouvernement de Sa Majesté au Dominion du Canada maintiendra, en ce qui concerne les marchandises dénommées au Tableau "A", les marges de concessions douanières représentées par la différence entre les droits consentis dans ce Tableau sur les marchandises de l'Union et les droits actuellement imposés sur les marchandises similaires importées de tout pays étranger.

Dans cet article, le Gouvernement nous demande de nous engager à maintenir durant cinq ans certains droits du tarif général. Je désire dire que le Parlement canadien devrait toujours avoir la liberté de modifier le tarif douanier à son gré, et que nous ne devrions pas nous lier à un taux quelconque, même dans le but de maintenir une certaine marge de préférence; qu'au contraire, les Parlements qui suivront celui-ci, à des sessions subséquentes, devraient être absolument libres de les changer comme ils l'entendront. Mon très honorable ami répondra probablement que "ce n'est qu'un engagement d'honneur", que "le Parlement est suprême". Mais si mon honorable ami peut s'engager en honneur à maintenir certains droits sur certaines marchandises entrant au Canada, à titre de représentant du parti libéral, je ne puis m'y engager en honneur tant que je serai d'avis que le peuple canadien pourra, ultérieurement, désirer leur modification.

Je tiens à saisir cette occasion pour insister sur ce que je regarde comme une grave raison de combattre cette stipulation insérée dans cet accord et que l'on retrouve dans quelques autres également.

Le tableau des droits est fort long, nous n'avons pas eu l'occasion de le discuter, et je me demande sérieusement si le premier ministre va en permettre l'examen en comité des voies et moyens avant de voter la deuxième lecture, ou même après, afin que l'on puisse procéder à l'étude séparée de chacun des numéros. Et sans un examen minutieux de ce tableau, je prétends qu'il est impossible à la Chambre de savoir jusqu'à quel point elle s'engage à maintenir certains droits protecteurs d'ici à cinq ans. Je me rends compte que le Gouvernement s'est engagé à donner suite à cet accord, et c'est probablement ce qu'il fera en s'appuyant sur sa majorité. Mais je méconnaîtrais certainement ce que je crois être les droits de l'autre pays intéressé si je n'établissais bien clairement, pour ce qui est du moins du parti libéral, le fait que le Parlement est suprême partout, et dans toutes les questions, surtout dans celles qui ont trait à l'impôt; et aussi que, chaque fois que nous croyons que l'intérêt public demande la modification des droits, nous, si nous dirigeons alors les affaires du pays, ne nous tiendrons pas pour engagés à ce sujet par l'une quelconque des dispositions, telles qu'elles sont insérées dans ces accords.

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas le droit de répondre, parce que j'ai proposé la 2e lecture de ce projet de loi. Je veux tout simplement dire ici que l'attitude prise par la Chambre lors de la convention française, le traité italien et les autres, sera prise encore dans le cas qui nous occupe. Mon très honorable ami et ses collègues ont bel et bien le droit de prendre l'attitude prise par l'opposition de ce temps-là au sujet de cette convention.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puisque le premier ministre a saisi l'occasion de parler deux fois, je pourrais peut-être faire la même chose...

M. l'ORATEUR: Je crois que le très honorable chef du Gouvernement se fait une fausse idée de son droit de répondre. L'usage établi ici veut que celui qui propose la 2e lecture d'un projet ait le droit de répondre, ce qui lui a toujours été accordé.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne savais pas que nous avions terminé le débat sur la 2e lecture. Quand il a parlé, le premier ministre a certainement dit qu'il n'avait pas le droit de parler de nouveau, mais il le faisait parce que la Chambre le voulait bien. Si Votre Honneur ne désire pas m'accorder la même faveur...

Le très hon. M. BENNETT: Je n'ai pas parlé du bien fondé de la question, parce que je ne croyais pas avoir le droit de répondre à ce sujet, lors même que j'aurais eu le droit de parler. J'ai pris grand soin de ne rien dire du fond de l'argument de mon très honorable ami.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'avais moi-même l'intention de ne faire allusion qu'à ce que venait de dire le très honorable premier ministre. Je désire ajouter qu'à mon avis Votre Honneur devrait reconnaître la même faculté aux deux côtés de la Chambre quand il s'agit de questions de ce genre.

Le très hon. M. BENNETT: Je crois que c'est ce qu'il a toujours fait.

L'hon. H. H. STEVENS (ministre du Commerce): Mon très honorable ami a soulevé un point sur lequel il s'est étendu déjà en plusieurs circonstances pour se plaindre de certaines dispositions de ce traité. On constatera que le gouvernement de l'Union sud-africaine s'engage également à maintenir la marge de la préférence établie dans l'annexe B en faveur des marchandises canadiennes contre les autres produits similaires importés de pays étrangers.

Je crois que la Chambre devrait se rappeler, surtout dans l'étude de cette convention, qu'au point de vue des questions commerciales d'Union sud-africaine n'a pas suivi la même ligne de conduite que la nôtre, au Canada. Au lieu d'accorder une certaine préférence,—disons une préférence britannique,—comme nous le faisons pour toutes les marchandises, elle restreint à un certaine liste celles sur lesquelles la Grande-Bretagne peut jouir d'une préférence. Elle a agi de même envers nous. Elle s'y prend de la manière suivante: quand elle dresse une liste, celle qui semble convenir le mieux au pays de l'empire auquel elle est appliquée, la préférence est restreinte au pays auquel cette liste s'applique. Dans ce cas-ci, le Canada jouit d'une préférence sur une certaine liste d'articles qui, à notre avis, sera la plus avantageuse pour notre commerce, et cette liste ne s'applique pas aux autres pays. C'est sur ce principe que l'Afrique du Sud a fondé son commerce. Elle nous a dit: "Nous allons maintenir cette préférence pour vos produits, mais vous devez maintenir aussi la préférence sur les articles

[M. l'Orateur.]

indiqués dans la liste que vous nous accordez." Quant à l'affirmation de mon très honorable ami que la liste est bien longue, cette liste n'est pas considérable. On y trouve probablement 25 articles sur une liste tarifaire qui en compte quelque 900 ou 1,000. La liste n'est donc pas bien longue, mais elle contient des articles qui ont une importance capitale dans le commerce du Canada.

Il serait peut-être à propos de vous rappeler ici de quelle manière s'est développé notre commerce avec l'Afrique du Sud. On n'a pas oublié que l'Union sud-africaine, autrefois quatre colonies, a établi en 1903 une remise préférentielle *ad valorem* en faveur du Royaume-Uni, de 3 p. 100 sur la plupart de ses marchandises. Cette remise ne s'appliquait pas à toutes les marchandises. Elle fut accordée au Canada parce que notre pays avait accordé le tarif de préférence britannique aux marchandises de l'Afrique du Sud. En 1925, elle cessa d'accorder cette remise uniforme de 3 p. 100, *ad valorem*, pour adopter un tarif à droits maximums et minimums, bien que pour plusieurs articles les droits maximums et minimums soient les mêmes. En 1925, l'on adopta une nouvelle politique: celle du régime douanier qui est actuellement en vigueur. La préférence consentie au Canada en 1925, à la suite de ce remaniement de leur tarif, nous concédait le droit minimum sur le blé, la farine de blé, le poisson en conserve, la bonneterie, la ficelle d'engerbage, les tuyaux et joints en fer et en acier, les robinets, les compteurs, les appareils électriques pour la cuisine et le chauffage, les outils de mécaniciens, le blanc de plomb, les pneus et chambres à air en caoutchouc, le papier à journal et le bois non ouvré. Ce n'est que sur ces articles que l'Union sud-africaine accordait une préférence au Canada. Le nouvel accord maintient les préférences antérieures, les augmentent sur deux articles, en prescrit dix nouvelles et donne au Canada le traitement de la nation la plus favorisée sur quinze autres articles. On a considéré que c'était un précieux avantage pour le commerce canadien en Afrique du Sud. Comme s'en est plaint le très honorable chef de l'opposition, nous avons tâché de maintenir la préférence sur une certaine liste déterminée et, réciproquement, l'Afrique du Sud a, sur une liste égale d'articles canadiens, tâché de maintenir la préférence, ou la marge, sur ce marché.

J'avoue que je ne peux pas comprendre les craintes que l'adoption de ce principe semble causer à mon très honorable ami. Pour moi, nous étions, en grande partie, sinon complètement, liés de la même façon par le traité avec la France. Du moins, dans le traité avec la France, nous fixions des droits que nous

ne pouvions changer et qui étaient accordés à vingt-trois autres nations en vertu de la clause de la nation la plus favorisée; droits qu'il nous était absolument impossible de modifier sans abroger le traité.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il suffisait de donner un avis de six mois.

L'hon. M. STEVENS: Mais il fallait pour cela abroger le traité. Après la controverse qui dure depuis deux ou trois semaines, il est bon d'examiner ce que cela signifie. Mon très honorable ami invoque comme raison que le traité franco-canadien prévoyait un avis de six mois. Vraiment quand on conclut un traité on ne s'attend pas à l'abroger au bout de quelques jours, sous prétexte que quelques clauses ne nous conviennent pas ou ne donnent pas les résultats qu'on en attendait. Dans tous ces traités-ci, tout en ayant fixé une période de cinq ans et adopté certaines dispositions pour le maintien d'une marge, il y a aussi l'esprit d'accommodement et de concession par la consultation. L'atmosphère n'est pas la même que dans les traités ordinaires entre pays étrangers; et c'est une chose qu'il ne faut pas oublier. Il n'y a rien d'alarmant dans cette question du maintien de la marge; les articles sont comparativement peu nombreux.

Il y a autre chose dont mon très honorable ami a à se plaindre. Il y a un instant, il a laissé entendre qu'il ne supposait pas que le premier ministre permît à la Chambre d'examiner ces articles du tarif en comité des voies et moyens. Examinons la chose bien franchement. Le traité anglo-canadien et celui-ci ont été présentés à la Chambre de la façon normale. Nous venons devant la Chambre et lui disons; "Nous avons conclu des accords avec la Grande-Bretagne, la Rhodésia du Sud, l'Etat libre d'Irlande et l'Afrique du Sud; nous vous présentons maintenant ces projets de lois qui ont pour objet de ratifier ce que nous avons fait". Puis qu'arrive-t-il? Le bill est lu une première fois, suivant la procédure ordinaire. Il est présenté à la Chambre et lu une deuxième fois. Par cette seconde lecture la Chambre approuve, en principe, le traité. Puis on procède à l'examen du bill et des annexes en comité général. Là on peut étudier en détail chaque article, chaque chiffre, chaque virgule et chaque point. Il n'y a rien qu'on ne puisse examiner et l'on donnera les plus amples renseignements que la Chambre puisse désirer. Après cela le bill pourra être lu une troisième fois, mais ce ne sera pas encore fini. Il faudra que le projet de loi aille à l'autre Chambre, où la procédure sera la même. Il n'y a pas un seul article concernant le tarif que nous ne puissions examiner durant ces différentes phases du débat, de la même façon qu'on les examine en comité des voies et moyens. A quoi sert ce comité? A régulariser tous ces accords dans la nomenclature du tarif, à faire concorder les dispositions du projet de loi avec les prescriptions générales du tarif douanier. Voilà l'objet du comité des voies et moyens.

Je prétends que le très honorable chef de l'opposition est injuste et envers lui-même et envers le public en général, en cherchant à faire croire que nous traitons injustement la Chambre en ne faisant pas discuter par le comité des voies et moyens une chose qui n'est pas encore ratifiée. Voici ce que je veux faire bien comprendre au très honorable chef de l'opposition: après avoir procédé de la façon que j'ai indiquée nous transmettons le projet de loi à l'autre Chambre. Remarquez bien que le bill n'est pas complètement ratifié tant qu'il n'est pas adopté par la Chambre haute et qu'il n'a pas eu la sanction royale, mais nous renvoyons le bill, puis nous nous formons en comité des voies et moyens pour tout recommencer. Si nous passions à la discussion en comité des voies et moyens avant d'adopter le bill, ce serait pour ainsi dire mettre la charrue devant les bœufs; nous modifierions le tarif pour le mettre d'accord avec quelque chose que nous n'aurions pas étudié. Je me demande si mon très honorable ami a pensé à cela.

Nous avons ici des projets que, d'après lui, nous ne devrions pas étudier du tout; il prétend que nous devrions les laisser de côté et remanier le tarif conformément avec ces accords. Si nous ne voulons pas ratifier les accords après les avoir étudiés, point n'est besoin d'apporter des amendements au tarif; dans ce cas, naturellement, tout est supprimé.

M. YOUNG: Le ministre entend-il dire que nous ne pouvons pas examiner ces bills en comité des voies et moyens tant qu'ils ne seront pas adoptés par le Sénat?

L'hon. M. STEVENS: Non, nous n'avons pas à attendre que le Sénat les adopte; dès qu'ils ont quitté la Chambre, nous procédons d'une manière judicieuse à faire concorder ce que nous avons fait avec le tarif général en comité des voies et moyens. Agir autrement serait mettre la charrue devant les bœufs. Nous insérons simplement, dans ce tableau de plus de mille articles que nous appelons notre tarif, les changements que nous avons préparés par ces accords, et si nous devons suivre la procédure ordinaire de la Chambre, les accords doivent être adoptés tout d'abord.

Je me suis peut-être étendu sur cette question plus qu'il n'est nécessaire, mais, deux fois, cet après-midi et en d'autres occasions, mon

très honorable ami a laissé entendre que nous n'agissions pas avec justice vis-à-vis de la Chambre en étudiant tout d'abord les accords. Je demande au très honorable député d'étudier ces tableaux très soigneusement. Il y a un instant, l'honorable député de Québec-Ouest a posé une question au sujet d'un de ces articles et il a trouvé que nous cherchons simplement à mettre cet article d'accord avec le tableau du tarif général. C'est de la pure formalité et très étroit, si vous voulez, mais ces choses doivent se faire et ce seulement par le comité général.

Mon très honorable ami dit que nous n'avons pas tous les renseignements sous les yeux. Je me souviens que, depuis le vendredi 7 octobre, la liste complète des articles, tous les amendements à la loi du tarif et tous les tableaux du tarif sont déposés, non pas ceux qui ne visent qu'un traité, mais tous les changements nécessaires intéressant chaque article cité dans ces accords. Ce n'est pas tout; dans ces listes, nous avons aussi donné les droits anciens et nouveaux et je suis convaincu qu'en y réfléchissant davantage, le très honorable député verra que nous avons donné à la Chambre tous les renseignements que nous pouvions lui fournir. Nous sommes ici, maintenant, pour analyser en détail les tableaux. J'invite mon très honorable ami à se joindre à nous dans cette étude. Nous sommes prêts à discuter les tableaux. J'espère, naturellement, que nous serons à même de convaincre tout député raisonnable de la Chambre que chaque article a été soigneusement étudié avant d'être adopté. Chacun d'eux a été examiné avec le plus grand soin et, à ce sujet, nous sommes certains de répondre aux désirs raisonnables de tout honorable député.

Cependant, je voudrais revenir, un instant, sur le point discuté par le très honorable député: qu'il existe quelque chose qui choque son sens de procédure constitutionnelle quand nous garantissons à l'Union sud-africaine une marge sur un nombre limité d'articles. La Chambre me permettra de lui rappeler que l'Union sud-africaine nous a donné la même garantie et que cette garantie a plus d'importance pour nous que la nôtre n'en a pour l'autre partie contractante. Je puis l'affirmer aux honorables députés. Nous prétendons donc qu'il n'existe aucune raison de s'occuper à cette manière de procéder, constitutionnellement, en pratique, ou en droit. Par conséquent, nous laissons cela au jugement de la Chambre.

L'hon. J. D. CHAPLIN (Lincoln): Je désire rappeler à la Chambre ce qui s'est passé au sujet du traité australien. Si l'on s'en souvient, ce traité a été conclu en octobre et il a été soumis à la Chambre à la rentrée du Parlement,

[L'hon. M. Stevens.]

en janvier ou février, mais on n'a plus entendu parler du traité. Aucun des détails de ce traité n'a été exposé à la Chambre avant les trois jours précédant la prorogation. On l'a discuté ici trois jours.

L'hon. M. STEVENS: En quelle année?

L'hon. M. CHAPLIN: Je crois que c'était en 1925. Le chef du gouvernement de l'époque croyait que trois jours étaient suffisants pour discuter ce traité, juste avant la prorogation. La question est maintenant tout à fait différente. C'est vrai qu'il s'agit d'un traité plus important, mais je n'ai vu personne désirer apporter une limite à la discussion. Dieu sait que la discussion a été sans limite, à la gauche de la Chambre. Que les honorables députés songent à ce qui s'est passé alors et à ce qui se passe aujourd'hui. Mon honorable ami parle aussi du traité français, comme si c'était un chef-d'œuvre de vertu. Les libéraux l'ont maintenu en vigueur durant dix ans; ils auraient dû le révoquer au bout de six mois. Les conservateurs se sont opposés à ce traité. Et pourquoi? A cause du tarif minimum consenti par l'ancien gouvernement. On sait que le tarif français n'avait rien qui ressemblât au nôtre. Notre tarif a trois divisions: le tarif général, le tarif intermédiaire et le tarif de la préférence britannique. La France avait aussi trois tarifs, dont l'un s'appelait le tarif minimum et qu'elle pouvait modifier en tout temps. Plusieurs de nos produits pouvaient bénéficier du tarif minimum français, mais il n'en était pas ainsi de notre blé. Lors de la signature de ce traité, le droit sur notre blé exporté en France était de 10 c. par boisseau, mais, à peine un an après la conclusion de ce traité négocié par les libéraux, ce droit fut porté à 50 c.; moins de deux ans après, il fut porté à 75 c.

M. SPEAKMAN: Et le droit a été encore doublé depuis.

L'hon. M. CHAPLIN: Oui, et cela serait arrivé même si le traité était resté en vigueur. En d'autres termes, nous avons accepté un tarif d'un taux incertain. D'un autre côté, nous avons consenti un tarif fixe que nous ne pouvions modifier sans révoquer le traité. Voilà pourquoi on eût dû le dénoncer au bout de six mois.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. G. G. COOTE (Macleod): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire quelques mots pour demander, à l'instar du chef de l'opposition (M. Mackenzie King) qu'avant d'examiner davantage ce projet de loi nous discutions

en comité des voies et moyens les modifications douanières indiquées dans les annexes. Le ministre du Commerce (M. Stevens) a dit cet après-midi que ce serait mettre la charrue devant les bœufs. Il me semble au contraire qu'il serait plus normal de siéger d'abord en comité des voies et moyens et que cela faciliterait l'adoption du projet de loi. Les annexes de ce projet de loi devront soulever plusieurs discussions, et je suppose que ce sera la même chose quant aux annexes du projet de loi concernant le Royaume-Uni. Si nous siégions d'abord en comité des voies et moyens, nous examinerions là toute la situation et nous serions plus en état d'apprécier le projet de loi lui-même. Je me permets de faire remarquer que la proposition de faire siéger la Chambre en comité des voies et moyens remonte à deux semaines et que la Chambre serait plus en mesure d'apprécier le projet de loi après avoir siégé en comité des voies et moyens.

L'honorable député de Lincoln (M. Chaplin) a parlé cet après-midi du traité conclu avec la France, de la manière dont il a été approuvé par la Chambre et des conséquences qu'il a eues. Il me semble avoir choisi un exemple fâcheux pour lui, car, depuis que le Canada a dénoncé ce traité avec la France, le droit sur le blé canadien exporté en France a été doublé, passant de 85c. à environ $1.70 par boisseau. Les Etats-Unis peuvent exporter du blé en Belgique en payant un droit de moitié moindre que celui que nous sommes appelés à payer. Quoi qu'il en soit, que la méthode que nous prônons soit ou non conforme à la coutume, je soutiens qu'il vaut mieux que nous siégions d'abord en comité des voies et moyens. Je ne m'occupe guère des précédents. Nous devrions adopter la méthode la plus sensée et la plus expéditive.

M. ALFRED SPEAKMAN (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, je ne m'attarderai pas à discuter l'opinion de l'honorable député de Macleod (M. Coote). Je me contente de rappeler que le ministre du Commerce (M. Stevens) nous a dit que depuis le 7 octobre nous sommes en possession des annexes contenant tous les renseignements que nous puissions désirer. Je me permets de faire remarquer que le simple fait de connaître ces annexes et de pouvoir lire les chiffres du relèvement ou de la réduction des droits ne nous est guère utile. Ce qu'il nous faut, ce sont aussi des renseignements quant aux quantités de marchandises que nous importons ou que nous pouvons importer des divers pays touchés par ces tarifs.

L'hon. M. STEVENS: Nous serons prêts à vous fournir ces renseignements aussitôt que nous examinerons les annexes.

M. SPEAKMAN: Sans doute, mais si le parti conservateur avait raison, dans l'opposition, de réclamer la discussion des détails de ce genre avant de se prononcer sur le projet de loi lui-même, nous avons aussi raison de réclamer aujourd'hui la même chose. Je ne veux cependant pas insister là-dessus. On a allégué que c'est la coutume de procéder comme le ministre l'a fait, et c'est probablement ainsi qu'il sera fait.

A propos de ce traité,—et la remarque s'applique peut-être également à tous les traités,—deux considérations offrent une certaine importance, il me semble, bien qu'on les ait peu discutées, qu'on les ait même rarement énoncées. La première a trait à la thèse voulant que, à cause de ces traités, le Parlement soit tenu de maintenir pendant cinq ans certains tableaux du tarif, certains droits de douane, certains écarts dans les tableaux de tarif, et soit ainsi empêché de modifier le tarif canadien relativement aux autres pays et de conclure des traités que nous pourrions conclure sans cela. Je présume que ces traités ne sont pas des traités impériaux au sens rigoureux du mot, c'est-à-dire des conventions faisant partie intégrante d'une politique impériale que chacun est un traité distinct intéressant surtout les deux parties contractantes que, du consentement des deux intéressés, il est possible en tout temps de le modifier dans le sens de dégrèvements ou le sens contraire. L'idée m'est donc venue pendant le discours du chef de l'opposition (M. Mackenzie King),—et j'approuve joliment son attitude au sujet des tarifs futurs,— que, dans l'hypothèse d'un changement de gouvernement pendant la durée d'application de ces traités, si le nouveau ministère veut opérer des réductions de droits importants pour mettre à exécution ses idées bien arrêtées sur le tarif et s'en trouve empêché par les préférences accordées, il est inimaginable que la Grande-Bretagne refuse d'étudier avec bienveillance toutes ces considérations, au cas où le gouvernement alors au pouvoir lui offrirait des dédommagements, par exemple, sous forme de concessions importantes au sujet des produits textiles. Je ne puis guère m'imaginer que la Grande-Bretagne refusât au Canada la faculté de dégrever complètement les écrémeuses, de réduire les droits non seulement sur les produits anglais, mais aussi sur des produits étrangers, même d'éliminer toutes les préférences par la suppression des droits sur certains articles, en échange de concessions réelles d'un ordre plus grand. La voie vers de nouvelles négociations reste toujours ouverte, —l'instrument à cet effet est même prévu,—et si le Gouvernement décidait d'adopter une politique tout à fait différente, d'offrir des concessions plus généreuses à la Grande-Bretagne,

il n'éprouverait pas de difficultés à négocier pour opérer tous les dégrèvements que les deux pays pourraient déterminer d'un commun accord.

Mais il est une autre considération, et elle m'a quelque peu préoccupé. Nous avons beaucoup entendu parler de la restriction du droit du Parlement de régler comme il l'entend la politique fiscale, le tarif et toutes les autres questions, de la liberté d'action et de l'autonomie du Parlement en tout temps. Mais en même temps nous avons beaucoup entendu parler d'un autre sujet, la nécessité de la coopération et de l'entente internationales pour diminuer les tarifs douaniers en tous pays. La liberté complète, qu'il s'agisse des individus ou des pays, est incompatible selon moi avec un programme de coopération intégrale. Dès que vous commencez à coopérer, entre individus ou entre pays, vous renoncez à vos droits ou à votre liberté individuels dans la mesure de votre coopération. A mon avis, du moins, il est tout à fait contradictoire, tout à fait impossible de parler de coopération internationale, d'une entente et d'une action commune pour l'avenir entre les nations, en vue d'une fin commune, et de revendiquer en même temps au pays et au Parlement le droit d'agir à notre guise toujours et en toute circonstance. Les deux choses ne vont pas ensemble.

Fermement convaincu que l'avenir du monde réside plus dans la coopération que dans la liberté d'action complète de chaque pays, je consens pour ma part à sacrifier une bonne partie de notre autonomie si, en renonçant à la prérogative de régler nos affaires à notre gré, nous ouvrons la voie ou participons à la coopération universelle vers une solution de la crise universelle. Mais vous ne pouvez, dis-je, avoir les deux choses à la fois.

J'ai été formé à la vieille école manchestérienne du libre-échange et de l'individualisme. J'ai toujours un faible pour le libre-échange, s'il est universellement adopté, mais je suis convaincu que nous avons depuis longtemps passé l'époque où l'école de l'individualisme ait un seul argument à invoquer en sa faveur et nous devons sortir de notre individualisme, individus ou nations, pour coopérer, et la coopération, permettez-moi de le répéter, qu'il s'agisse de dégrèvements ou d'autre chose, est une limitation de notre liberté personnelle. Inutile de revendiquer la liberté individuelle et les prérogatives du Parlement, et de préconiser en même temps pour l'avenir la coopération et l'entente entre nations, afin d'abaisser les droits de douane ou pour toute autre fin. C'est l'inconséquence qui m'a frappé et que nous ne devons pas perdre de vue.

[M. Speakman.]

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami me permettra-t-il une question? Il a mentionné la disposition qu'aurait, d'après lui, le gouvernement de la Grande-Bretagne, ou de l'Afrique du Sud, à modifier les accords dès qu'on leur indiquerait que le gouvernement canadien désirerait changer son tarif. Je conclus de ses remarques que nous ne serions pas obligés légalement, ou même au point de vue de l'honneur, de conserver les droits établis dans ces accords. Sa conception de notre engagement d'honneur s'appliquerait-elle également à l'industrie textile du Canada et serions-nous engagés envers elle à maintenir les droits indiqués dans les accords?

M. SPEAKMAN: Le Parlement n'a pas plus d'engagement d'honneur envers l'industrie textile en vue du maintien d'un tarif que je considère exorbitant, qu'il n'en a pour aucun sujet à une session quelconque. L'industrie textile sait que le Parlement a le droit de modifier le tarif chaque année et doit se gouverner en conséquence. Notre honneur ne se trouverait nullement engagé si ces modifications étaient apportées aux accords du consentement des deux parties. Dans ce cas notre honneur est absolument sauf. Nous n'avons jamais promis à nos industries de maintenir ces accords ou de ne pas toucher au tarif adopté à l'une des sessions du Parlement. Nous n'avons pris aucun engagement d'honneur de leur continuer une protection qu'un grand nombre jugent trop élevée ou inutile. Notre honneur n'est pas en cause. C'est simplement une question d'affaires et de bon sens.

(La motion est adoptée et le projet de loi lu pour la 2*e* fois.)

La Chambre se forme en comité général et passe à l'examen des articles, sous la présidence de M. LaVergne.

(L'article 1*er* est adopté.)

Sur l'article 2 (ratification de l'accord commercial).

Le très hon. MACKENZIE KING: Le premier ministre ne pense-t-il pas que ce serait le meilleur moment de discuter les articles de l'annexe A, ou veut-il que nous adoptions cet article avant de passer aux numéros du tarif?

Le très hon. M. BENNETT: Je ne puis exprimer de préférence, monsieur le président. Nous suivons simplement la procédure adoptée pour les autres accords commerciaux présentés à cette Chambre. Nous demandons maintenant l'adoption et la ratification de celui-ci. Il comporte certaines annexes que

l'on va examiner exactement comme les gouvernements précédents l'ont fait dans des cas semblables et comme les gouvernements futurs le feront également, je suppose. Les annexes soumises au comité des voies et moyens sont rédigées dans des termes conformes à notre législation douanière. Si l'on avait voulu entrer dans les détails dès le début, on aurait pu se dispenser complètement du comité des voies et moyens, mais les accords nous sont présentés maintenant exactement comme ils ont été signés. Que le très honorable député désire discuter les annexes maintenant ou plus tard, je regrette de ne pouvoir le conseiller sur ce point. Je ne peux que le renvoyer à ce qui a eu lieu quand son ministère a présenté des accords semblables à la Chambre.

M. le PRESIDENT: Il vaut mieux observer le Règlement de la Chambre et discuter les articles, en limitant les remarques que l'on a à faire à l'article en discussion.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est exactement ce que je fais, monsieur le président. Je discute l'article 2 qui a trait à l'accord commercial conclu entre le Canada et l'Union sud-africaine. Je vous prierais, monsieur le président, de lire chacun de ces articles, afin que nous sachions où nous en sommes.

M. le PRESIDENT: L'article 2 est ainsi conçu:

Est par les présentes approuvé l'Accord commercial entre le Dominion du Canada et l'Union sud-africaine, dont le texte est énoncé à l'annexe de la présente loi.

D'après moi, l'on peut discuter l'annexe en même temps que cet article.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est cela que je demandais au premier ministre. Il ne s'agit pas de savoir si nous pouvons discuter les annexes avant qu'elles soient soumises au comité des voies et moyens. Je parle d'une annexe mentionnée dans cet article et qui fait partie du bill. Pouvons-nous discuter cette annexe avant d'adopter l'article lui-même qui en comporte l'approbation?

Le très hon. M. BENNETT: Je parle simplement de la coutume en pareils cas. Quand la discussion des articles est terminée, le président met les annexes en discussion et le comité les examine alors dans leurs divers détails.

M. le PRESIDENT: L'article 2 fait allusion à l'accord commercial reproduit dans l'annexe du projet de loi. Bien que je puisse me tromper, il me semble qu'on peut discuter l'annexe en même temps que l'article.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne vois pas pourquoi on ne le pourrait pas.

Le très hon. MACKENZIE KING: Voilà justement le point. Nous pouvons donc aborder l'étude de l'annexe et discuter les articles du tarif qui y sont mentionnés. Voulez-vous appeler l'annexe, monsieur le président?

M. le PRESIDENT: Le comité va examiner l'article, et le très honorable député pourra parler de l'annexe.

Le très hon. M. BENNETT: Il faudra discuter le détail des articles du tarif douanier quand nous examinerons l'annexe en détail. On peut y faire allusion en termes d'ordre général à propos de l'article, mais on ne pourra examiner le détail de l'annexe que lorsque nous aborderons l'annexe même.

M. le PRESIDENT: Le très honorable député peut parfaitement parler du principe à la base de l'annexe et faire allusion à celle-ci. Les articles adoptés, on pourra étudier les annexes dans le détail.

M. YOUNG: J'aimerais à parler de l'article I de l'annexe, monsieur le président. Puis-je le faire maintenant?

M. le PRESIDENT: L'honorable député peut parler de l'article 2 du bill et faire allusion à l'annexe, la discutant jusqu'à un certain point, mais il faudra étudier l'annexe à part.

Le très hon. MACKENZIE KING: Prenons, par exemple, l'article IV de l'annexe. Supposons que je désire le faire biffer. Comment pourrais-je le proposer après avoir approuvé l'article 2 du bill, puisque, en approuvant ce dernier article, j'approuve l'annexe du projet de loi? Il est impossible d'étudier la question comme il convient, à moins d'examiner dans le détail tout ce qu'on veut nous faire approuver par l'article 2.

M. le PRESIDENT: Je pense que le très honorable député ne saisit pas bien ce que je veux dire. Bien que je puisse me tromper, il me semble qu'à propos de l'article 2 on peut discuter l'accord commercial, faire allusion à l'annexe et étudier tout article de cette annexe, mais si l'on désire biffer un article quelconque de cette annexe le comité devra attendre que cette annexe soit en délibération.

Le très hon. M. BENNETT: On n'en saurait douter. Le comité est saisi de l'article 2 du bill. Si mon très honorable collègue désirait faire appel à ses forces pour procéder à un vote relatif à cet article et si ce vote était défavorable à l'article, le Gouvernement serait défait et la chose en resterait là. Si, d'un autre côté, l'article était adopté, il le serait,

non pas avec l'assentiment de mon très honorable collègue et ses suivants, mais malgré leur dissentiment, et puisqu'ils se seraient prononcés contre l'article ils se seraient réservé le droit de biffer tout passage de l'annexe. Ils peuvent évidemment proposer une motion dans ce sens, mais il est évident que l'accord constitue un tout: le Parlement ne peut biffer un passage quelconque de l'annexe sans défaire le Gouvernement et mettre fin à l'accord. Voilà de toute évidence ce qui en est.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si tel est le cas, monsieur le président, je ne puis certes pas appuyer le deuxième article du projet de loi, pour ces motifs: Je n'ai pas eu l'occasion et, d'après votre décision, je ne puis avoir le moyen de comprendre les tableaux ajoutés au bill, comme je voudrais les comprendre avant d'approuver le pacte.

M. le PRESIDENT: Je ne me suis peut-être pas bien expliqué. Le très honorable député a le droit de faire allusion à l'annexe et d'en citer tout article qu'on devrait biffer à son sens. Mais le Règlement exige évidemment qu'on ne doit discuter l'annexe qu'après les articles du projet de loi. Nous devons examiner l'article dont nous sommes saisis, bien que le très honorable député puisse appuyer son argumentation sur la citation d'autant d'extraits de l'annexe qu'il le désirera. Cependant, il ne peut, pour l'instant, proposer de biffer ou modifier un passage quelconque de l'annexe. Voilà comment je comprends le Règlement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur le président, je comprends parfaitement ce que vous dites, mais vos observations ne servent qu'à mettre mieux en lumière le point que j'expose, c'est-à-dire que le simple fait de citer l'annexe empêche de vous faire saisir ou de faire saisir à un membre du comité la signification de ce qu'on nous demande d'approuver. Sans doute je ne pourrais faire mieux pour m'expliquer que de décrire les annexes. Elles sont au nombre de deux. La première constitue à vrai dire l'accord même. Je maintiens que pour comprendre ce traité il ne suffit pas d'invoquer tel ou tel article. Il importe d'analyser toutes les stipulations et d'en déterminer la portée. L'annexe A comporte la détermination de droits tarifaires sur nombre de produits. Ces produits sont énumérés à l'annexe B. Je n'ai pas pris le temps de les additionner; mais ils sont assez nombreux pour couvrir trois pages du bill.

Voici où je veux en venir: Il ne s'agit pas simplement d'approuver certains tarifs à l'intention du Sud africain: nous nous engageons, pour cinq ans, à ne pas demander au Parlement d'abaisser certains tarifs érigés contre des pays étrangers ou des pays autres que le Sud africain. On invoque le prétexte qu'autrement nous porterions atteinte à la marge de préférence que le présent accord assure à l'Afrique du Sud et dont le maintien s'impose, selon le texte du traité. Il faut croire que nous inaugurons un nouveau régime fiscal dans l'empire britannique, un tarif impérial en quelque sorte. Il importe que les honorables membres comprennent bien ce que l'on nous invite à faire. Ce n'est ici que le premier pas vers l'échafaudage d'un tarif impérial avant la fin de la session. Quant à l'Afrique du Sud, on nous demande d'établir, pour un délai de cinq ans, la marge de préférence accordée aux termes de cette annexe. Nombre des produits du Sud africain sont admis en franchise. Pour assurer la préférence il faut frapper de droits de douane les marchandises de provenance étrangère. Quels seront ces droits? Personne ici à l'exception d'un ou de deux honorables représentants, ne le sait; n'empêche qu'on nous invite à déterminer à l'avance et à maintenir pendant cinq ans les tarifs contre l'étranger.

Une fois la discussion terminée sur l'accord conclu avec le Sud africain, nous reprendrons l'étude du traité anglo-canadien; aussitôt nous nous trouverions en face de douze à quatorze pages de modifications tarifaires. Les tableaux accordent certaines préférences à la Grande-Bretagne en lui consentant un droit moins élevé que celui imposé sur les produits des pays extérieurs. Encore, nous relevons maint autre taux existant et en outre nous nous engageons à maintenir ces taux relevés pendant cinq ans. Nous nous engageons aussi à maintenir assez élevés les droits contre ces autres pays pour assurer la préférence accordée à la Grande-Bretagne aux termes du présent traité.

Il y a lieu de croire que d'ici peu nous conclurons un nouvel accord avec l'Australie et la marge de préférence sera maintenue par le même procédé: un relèvement plutôt qu'un dégrèvement. Un peu plus tard nous ferons la même chose avec la Nouvelle-Zélande. Qu'en résultera-t-il? Ceci tout simplement: Lorsqu'un ministère voudra conclure un traité avec un pays étranger il se trouvera dans l'impossibilité de le faire, parce que les prescriptions de ces accords empêcheront toute concession à l'étranger. Le nouveau ministère sera entravé par toutes sortes de restrictions. Qu'on me permette de dire ceci: Je suis convaincu que l'intention du Gouvernement, et je crois que le premier ministre est assez honnête pour l'admettre, est de rendre le commerce avec l'étranger de plus en plus difficile. Autrement dit, l'objet de ces conventions est de restreindre de force nos échan-

ges aux confins de l'empire. Nous voulons tous la plus grande expansion possible de notre commerce avec l'empire; mais nous voulons aussi être en mesure de commercer avec toutes les nations du globe aux conditions les plus avantageuses. Nous ne voulons pas que le commerce du Canada soit entravé par des accords conclus aujourd'hui avec le Sud africain, demain avec la Nouvelle-Zélande, un autre jour avec l'Australie et plus tard avec la Grande-Bretagne, et cela de manière à relever nos tarifs et à les maintenir pendant cinq ans. Lorsque nos amis d'en face comprendront ce que signifient ces accords ils seront moins disposés à les approuver qu'ils ne semblent l'être en ce moment.

Tout à l'heure l'honorable député de Red-Deer (M. Speakman) a dit qu'à son sens ces accords ne font pas partie d'un programme impérial, vu que ce sont des conventions bilatérales. Il faut croire qu'il n'a pas entendu les paroles dites par le premier ministre lorsqu'il présentait à la Chambre l'accord anglo-canadien. Il nous a affirmé que cela constituait l'inauguration d'une politique impériale; il a même employé l'expression "politique impériale".

M. SPEAKMAN: Je n'ai pas dit que ce n'était pas là une partie d'une politique impériale, mais j'ai voulu laisser entendre qu'une politique impériale n'était pas au fond de chacune de ces conventions. Il n'était pas nécessaire de consulter chacun des dominions avant de modifier telle ou telle convention; j'ai dit que ces conventions n'étaient pas des conventions impériales dans le sens le plus large du mot, mais des conventions séparées négociées chacune entre deux parties distinctes de l'empire, et, naturellement, soumises à la politique générale, mais non pas dans le sens dans lequel j'en ai parlé.

Le très hon. MACKENZIE KING: Techniquement parlant, peut-être, non, mais en réalité, oui. Si l'honorable député disait le livre dont le premier ministre a parlé il y a un jour ou deux, savoir, *Apologia of an Imperialist*, de M. Hewins, il y verrait que l'auteur déclare carrément qu'après avoir tenté de mettre en vigueur des politiques impériales par l'entremise d'un parlement impérial, et ayant échoué en ce sens, les impérialistes qui visent à la consolidation impériale au moyen de politiques tarifaires impériales devraient aujourd'hui tenter l'affaire au moyen de traités bilatéraux entre les différentes parties de l'empire britannique. Quand ces traités bilatéraux sont préparés à une conférence impériale, et quand toutes les parties de l'empire sont représentées à la même table, ces traités acquièrent une signification tout à fait différente de celle des traités comme celui qu'avait signé le Canada et l'Australie, il y a un ou deux ans, sans tenir compte de ce qui pourrait se dire à une conférence économique impériale.

M. SPEAKMAN: Je parlais simplement d'un point, savoir, le consentement requis pour modifier le traité.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je désire que l'honorable député et les autres honorables membres de cette Chambre et le pays sachent que ce que nous nous efforçons réellement de faire en ce moment, pour me servir des termes de ceux qui veulent recourir à cette méthode pour assurer la consolidation de l'empire, c'est de tenter d'en venir à une politique tarifaire impériale, et de le faire de façon à empêcher les différentes parties de l'empire de commercer avec les autres pays à quelques conditions que ce soit durant la période d'années fixée dans les conventions. Monsieur le président, quand on tient compte des conditions mondiales qui changent si rapidement, je dis que nous ignorons les circonstances dans lesquelles se trouvera le pays dans un an. Aucun honorable membre ne peut dire dans quelles conditions tout pays de l'Europe se trouvera en ce qui concerne ses relations avec la Grande-Bretagne et les autres pays de l'empire. Si nous nous rendons compte que les conditions changent très rapidement dans les différentes parties du monde, ce Parlement ne devrait pas surtout lier les mains du cabinet actuel ou de tout cabinet futur pour ce qui est des ententes tarifaires avec les autres pays. A mon sens, nous avons dans l'article à l'étude le nœud même de toute la situation. Si nous nous opposons à l'adoption de cet article c'est que l'on nous demande non seulement d'accorder un certain taux à l'Afrique du Sud, ou d'accorder une préférence à l'Afrique du Sud, ou de maintenir une préférence pendant une certaine période, disons sujette à rappel sur un avis de six mois, mais on nous demande de maintenir le tarif général du Canada à un niveau qui assura au Sud-Africain, pour les articles mentionnés ici, la marge de préférence qu'on y a fixée. Demain, on nous demandera de faire la même chose pour tous les articles tarifaires mentionnés dans la convention avec la Grande-Bretagne. Des honorables députés ont parlé de la convention avec la France. Personne n'a attaqué plus fortement que le premier ministre cette convention parce qu'elle fixait des tarifs définis. Il a dit qu'il l'avait maintenue en vigueur jusqu'à ce que la situation devint intolérable. Il prétendait que les taux en étaient fixes et que pour cette raison le Canada ne pouvait adopter librement sa politique tarifaire. L'honorable député de Lincoln (M. Chaplin) cet après-midi...

L'hon. M. CHAPLIN: Je me suis plaint de ce que la convention fixait les tarifs pour l'une des parties et non pour l'autre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce n'est pas tout, mon honorable ami a dit qu'elle fixait les taux et il a ajouté que ces taux ne devraient pas être maintenus pendant six mois; mais maintenant il se joint à son leader et lie le Parlement en ne lui permettant pas d'abaisser certains taux durant une période de cinq ans.

L'hon. M. CHAPLIN: Vous nous avez liés pour une période de huit ans.

Le très hon. MACKENZIE KING: Jamais.

L'hon. M. CHAPLIN: Nous étions liés par ce traité pour une telle période, et il en était de même pour le traité avec le Japon.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le traité pouvait être modifiée en tout temps.

L'hon. M. CHAPLIN: Que dites-vous des traités avec les Antilles et le Japon?

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai répondu à cela lorsque j'ai pris la parole sur la résolution qui a précédé le bill. Le traité avec la France pouvait être modifié en tout temps après un avis de six mois; mon honorable ami sait cela.

L'hon. M. STEVENS: Non—aurait pu être dénoncé.

Le très hon. MACKENZIE KING: Eh bien, dénoncé et modifié de consentement mutuel, dénoncé si le consentement n'était pas obtenu. En ce qui concerne la convention avec le Japon, je ferai observer qu'il y a une grande différence entre l'approbation d'un traité qui lie un pays pour plusieurs années et qui comporte des considérations autres que purement commerciales et un accord dont tous les partis du Parlement approuvent les dispositions au moment de son adoption. Si je me rappelle bien, tel a été le cas du traité Japonais. Il n'y avait pas que des considérations d'ordre commercial, mais aussi celles qui touchaient l'alliance avec le Japon, nos obligations impériales, et le reste, qui étaient d'importants éléments au sujet de cet accord. Quant à la convention avec les Antilles, mon honorable ami sait qu'elle concernait autant l'inauguration d'un service de navigation, la subvention d'une compagnie de navires dans le but de favoriser un certain commerce, entre les Antilles et le Canada, le commerce de certaines catégories de marchandises complémentaires, et qui pour la plupart échappaient complètement à la concurrence entre elles, ce qui n'est pas le cas des articles compris dans ces conventions-ci.

L'hon. M. CHAPLIN: Il s'agissait de créer et non pas de subventionner un service de navigation au prix de 10 millions de dollars.

[L'hon. M. Chaplin.]

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami ne devrait pas s'emporter à ce point. Je m'efforce simplement de montrer que tout doit être décidé à son mérite et d'après les circonstances qui s'y rapportent.

L'hon. M. CHAPLIN: Mon très honorable ami devrait faire des assertions exactes.

Le très hon. MACKENZIE KING: Nous entreprenons aujourd'hui quelque chose d'une très grande envergure, une innovation dans le domaine des taxes douanières impériales. Il ne s'agit pas d'un accord touchant quelques rares marchandises. Nous voulons changer toute la politique douanière de l'empire britannique au moyen de conventions conclues à une assemblée dont ont fait partie des membres de gouvernements tous protectionnistes, qui cherchent à élever un mur protectionniste autour de l'empire britannique pour une durée de cinq ans. Ceux qui parmi nous veulent maintenir la liberté douanière du Parlement et son droit de modifier les tarifs selon les besoins du moment ne peuvent approuver cette politique. Et c'est pour cette raison que je suis certainement opposé à cet article.

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, l'argument du très honorable député se résume à une chose bien simple: Ne faites pas de marchés de famille pour un certain nombre d'années parce qu'ils vous empêcheront de négocier avec les étrangers. Tel est son argument.

Nous nous sommes réunis en famille. Nous avons discuté nos problèmes, nous avons conclu des accords comme l'auraient fait les membres d'une grande famille. Rappelerai-je au très honorable député le temps où il était de cet avis. Peut-être a-t-il changé depuis. Mais voici les expressions de la conférence de 1917 qu'il a approuvées formellement en 1923:

L'heure est arrivée d'encourager autant que possible le progrès des ressources impériales, et surtout de rendre l'empire indépendant des autres pays au sujet des denrées alimentaires, des matières premières et des industries essentielles. Avec ces fins en vue cette conférence approuve...

1. Le principe que chaque partie de l'empire, compte fait des intérêts de nos alliés, traitera favorablement les autres parties de l'empire de façon à favoriser leurs produits et leurs marchandises ouvrées.

C'était en 1917. Et au lieu d'être modifié ce principe a été absolument et unanimement approuvé en 1923 par tous ces honorables députés, et, en ce qui concerne les gouvernements, je dois dire qu'à peu près les mêmes messieurs ont pris part aux délibérations et en 1932 et en 1923. Je ne sais pas si le très honorable député regarde M. Runciman, président de la chambre de commerce, comme un

protectionniste. M. Runciman le nierait, mais peut-être ne se trompait-il pas beaucoup l'autre jour quand il a dit que le très honorable député ferait bien de s'occuper du Canada et de le laisser en paix.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il n'a rien dit de la sorte.

Le très hon. M. BENNETT: Il a parlé en ce sens.

Le très hon. MACKENZIE KING: Non point. J'ai les mots exacts.

Le très hon. M. BENNETT: Alors il y en a trois, car un autre monsieur les a également. Il a dit: —je voudrais que ces paroles fussent citées d'autorité,—nous ne nous sommes pas ingérés dans la politique du Canada, et nous ne savons pas pourquoi les Canadiens se mêleraient de la nôtre.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est bien différent.

Le très hon. M. BENNETT: Voici la situation que je soumets au comité, et qui est fort simple: Nous avons trouvé bon de conclure un accord avec des membres de la famille dans une conférence. Maintenant on se plaint que cet accord étant pour une durée de cinq ans empêche le Dominion de conclure des conventions avec des pays étrangers. C'est la question, toute la question. Nous disons que depuis 1917, et même avant, les hommes d'Etat de l'empire se sont consciemment appliqué à maintenir et étendre le principe des relations commerciales bienveillantes entre les dominions, et nous en sommes venus à la conclusion que c'est le meilleur moyen d'assurer la stabilité de notre propre commerce et la constance de nos relations fiscales afin d'éviter la répétition de ce qui est arrivé au Canada il y a bien peu d'années. J'ai vu toute l'industrie de l'élevage, dans l'Ouest, pour ainsi dire ruinée par le tarif Fordney-McCumber. J'ai vu un multimillionnaire entièrement ruiné. Pourquoi? Parce que subséquemment au tarif Wilson, les Etats-Unis votèrent une loi de douane dont l'effet fut d'annihiler entièrement l'élevage canadien. Que le très honorable chef de l'opposition demande aux banques ce qu'elles ont perdu de ce fait, qu'il interroge les particuliers pour qui ce fut la faillite, et j'aime à croire qu'il conviendra de l'avantage d'avoir quelque part dans l'univers des débouchés qui ne dépendront pas du hasard électoral ou du caprice du moment. Voilà ce que nous avons voulu; voilà ce que nous cherchons à prévenir. Nous avions la franchise du blé, la franchise du bétail, la franchise du bois, et des grains; le tarif Fordney-McCumber a mis fin à tout cela et causé des dommages énormes à nos gens. Un certain droit existait sur le bois; récemment un pays étranger l'a brusquement relevé, à notre grand détriment.

M. NICHOLSON: Et l'a doublé la semaine dernière.

Le très hon. M. BENNETT: Eh bien, nous cherchons à créer un mouvement commercial exempt de ces contre-courants. Et il nous a semblé que cinq ans était une période raisonnable pour l'établir solidement. Tel est notre motif. Tout traité, important ou de peu d'importance, comporte quelques concessions mutuelles. Ici, l'obligation est de cinq ans. Le principe est le même, qu'il s'agisse de six mois ou d'un an. Dans le premier cas, c'est la certitude d'une durée suffisante pour réussir; dans le deuxième cas, c'est la ferme confiance que ni l'une ni l'autre partie ne demandera la révocation. Quoi qu'il en soit, ce traité est fait pour le temps mentionné. Le traité avec les Antilles, traité de famille aussi, et présenté comme tel, lie pour dix ans. On l'a considéré comme une entente entre amis pour aider les Antilles, ce qui est arrivé. Il reçut l'approbation des deux partis en cette Chambre, et personne n'a critiqué parce que les obligations dont se chargeait le Canada lui coûteraient annuellement un million de dollars. C'était une convention entre membres d'une même famille.

Celle-ci aussi est une convention du même genre avec l'Union sud-africaine. Nous lui avons dit que le *statu quo* serait maintenu durant cinq ans afin d'entretenir le commerce; trouver chez elle des débouchés propres à nos produits et de lui en procurer chez nous propres aux siens. C'est la raison du terme de cinq ans. Bien des gens trouvent cette période insuffisante et sont d'avis que le traité ne produira pas tous ses fruits en cet espace de temps. En tout cas, c'est la durée du traité. Et n'oublions pas, je le répète, qu'il s'agit d'un accord entre membres d'une même famille inspiré par le désir d'établir des moyens d'échanges sûrs et à l'abri des sauts d'humeur d'étrangers à l'empire, dont l'effet sur les tarifs douaniers peuvent ruiner notre situation économique et nos concitoyens. Entre nos compatriotes dans l'empire et l'étranger, nous avons fait notre choix et, quoi qu'il arrive, nous nous y tenons; le Gouvernement fait de ce choix l'enjeu de son existence.

Nous continuons de croire,—et je n'ai pas entendu la moindre raison à l'encontre,—que la certitude de jouir durant une période déterminée d'une certaine proportion de la clientèle représentant le quart des consommateurs de l'univers, est un grand avantage pour le Canada; avantage à l'abri des viscissitudes électorales d'une partie ou l'autre de l'empire,

dont le mouvement commercial devrait créer un courant, à continuer s'il est avantageux, et à discontinuer s'il ne l'est point.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le premier ministre dit que je préconise les accords de commerce avec les pays étrangers mais non pas entre les différentes parties de l'empire britannique. On ne saurait représenter plus faussement mon attitude. J'ai dit et redit à satiété qu'on ne saurait trop dire en faveur des traités de commerce entre pays de l'empire pourvu qu'ils n'entravent ni n'empêchent les négociations avec les autres pays d'accords économiques avantageux pour le Canada, et, de ce fait, avantageux pour l'empire britannique. Ces conventions font plus que fournir tout simplement aux autres pays de l'empire l'occasion de faire affaires au Canada à certaines conditions. Si le traité que nous étudions actuellement accordait tout simplement à l'Afrique du Sud une préférence sur notre marché, je m'en prendrais bien moins à la période de cinq ans pendant laquelle il doit durer. Donnez aux pays de l'empire britannique l'occasion de faire affaires sur notre marché à la faveur d'une préférence comportant un abaissement des tarifs et je ne différerai pas beaucoup d'opinion avec nos honorables vis-à-vis sur la durée de cet accord.

Ce n'est pas ce que l'on voit ici, monsieur l'Orateur. Sous le manteau d'une convention de famille le Gouvernement nous demande d'abord de relever le tarif contre les pays autres que ceux de l'empire, puis de nous engager à maintenir ce tarif contre les pays étrangers au niveau élevé que pourra exiger la marge de préférence, même défavorable à la masse des consommateurs et des producteurs, comme aussi, dans bien des cas, aux industries de notre pays. Au sujet de ces conventions, nous devons nous rappeler combien excessivement élevé est notre tarif à l'heure actuelle, et comment il a atteint ce haut niveau. Ce n'est pas celui que mon très honorable ami a reçu en héritage lors de son accession au pouvoir en 1930. Au cours de l'automne de cette année-là, le tarif qui existait alors a été relevé contre la Grande-Bretagne, tout comme contre les autres pays. Il fut de nouveau augmenté en 1931 pour l'être encore au cours de la dernière session. Le tarif est aujourd'hui plus élevé que jamais par suite de certaines interprétations que l'on a faites des mesures législatives, et autres questions connexes, propres à l'application de ce tarif. C'est donc ce tarif,—excessivement élevé,—que dans certains cas l'on ne réduit que bien peu, mais que l'on remanie au moyen de marges de préférence de manière à maintenir un tarif de protection très élevé contre

les pays étrangers pendant toute la durée de ces accords. Il n'y a là aucun caractère de famille. Je l'ai dit déjà, l'avantage commun que l'on obtient grâce à l'abaissement du tarif est des plus important, mais quand, en marge de tout cela, vous nous demandez de remanier le tarif de manière à ce que nous ne puissions plus faire affaires avec les autres pays, pendant toute cette période, aux conditions que nous pourrions désirer établir, vous créez une situation bien différente.

Laissez-moi rendre ma pensée encore plus claire. Si je les ai bien compris, ces traités ou ces accords ne sont pas tant des traités destinés à favoriser le commerce dans les pays de l'empire britannique,—ce qui est un but des plus louable et que nos adversaires ont soin de mettre en relief,—que des conventions de nature à rendre le commerce plus difficile entre les différents pays de l'empire, le Canada tout particulièrement, et les autres pays de l'univers. C'est exactement la situation et l'examen des conventions confirmera cette opinion. Je tiens à signaler ici le fait qu'il existe une école d'impérialisme qui croit ne pouvoir rien faire de mieux, et je n'hésite pas à dire que le premier ministre adhère à cette doctrine. Il croit que c'est exactement ce qu'il fait. Je pense bien que nos honorables amis de l'autre côté (*la droite*) sont des plus sincères dans l'attitude qu'ils prennent. Quand le premier ministre nous dit croire que le moyen de rendre l'empire plus solide est d'établir des tarifs qui rendront le commerce plus difficile avec les autres pays du monde, il ne fait que répéter ce que dit M. Hewins dans le livre dont mon très honorable ami nous a cité un passage l'autre jour; il ne fait qu'exprimer de nouveau l'opinion de Richard Jebb dans ses traités sur les conférences impériales; il ne fait que répéter ce que pensent des centaines d'impérialistes protectionnistes. A mon avis, cependant, je ne crois pas que l'empire trouve son plus grand avantage dans une réunion qui amènera la centralisation du gouvernement et l'adoption par lui de mesures impériales pour l'empire en général. Je crois que la véritable conception de l'empire britannique est celle qui a été définie à la conférence impériale de 1926, exposée dans le Statut de Westminster adopté la même année, et qui voit dans les différents pays de l'empire des dominions autonomes, jouissant d'une autorité souveraine en matière de tarifs douaniers et de tous leurs autres droits. Je crois que, fondé sur ce principe, l'empire britannique vivra; mais, dès que vous cherchez, à mon avis, à resserrer les liens de l'empire au moyen de tarifs qui empêchent les pays qui en font partie de faire affaires

avec les autres pays du monde, vous commencez à créer un système de protection qui sera la ruine de l'empire. L'empire britannique a été fondé sur la liberté, non sur la contrainte, et toute son évolution a consisté à se débarrasser des entraves, politiques et autres, et à faire en sorte que chacun des pays de l'empire soit libre d'établir son propre système.

Nos honorables vis-à-vis cherchent maintenant à faire tout le contraire et, par ces tarifs, ne font qu'aggraver les difficultés que doit surmonter notre pays, à titre de membre de l'empire britannique, pour faire affaires avec les autres pays de l'univers. On nous demande, en qualité de membres du Parlement, d'examiner ces accords, et si nous exprimons le désir de changer certains détails des annexes parce que nous les trouvons mauvais, on nous accuse de déloyauté envers les autres pays de l'empire. Je dis que ce n'est pas juste de représenter ainsi notre pays et notre Parlement aux yeux des autres parties de l'empire.

Mon très honorable ami a cité une résolution adoptée en 1917, lors d'une conférence tenue à Londres. Cette résolution disait qu'on devait s'efforcer de mettre en valeur les ressources naturelles et les industries des différents pays de l'empire afin de rendre l'empire indépendant des autres parties de l'univers. Il prétend que nous allons à l'encontre de ce vœu et il ajoute que je suis un de ceux qui l'ont approuvé. Imagine-t-on que je l'aurais approuvé si j'eusse pensé qu'on en conclurait que la seule manière de rendre l'empire britannique indépendant des autres parties de l'univers serait au moyen de tarifs de douane qui mettraient le Canada dans l'impossibilité de commercer avec d'autres pays? C'est ainsi que le premier ministre interprète le vœu en question; c'est justement là où le premier ministre et ceux qui pensent comme lui ont tort. Ils ne voient qu'une chose: la protection. Ils ne peuvent pas concevoir la possibilité d'édifier un grand empire britannique sur la liberté, surtout la liberté commerciale, malgré que la Grande-Bretagne ait atteint sa prééminence actuelle, grâce à des années de liberté douanière et de liberté commerciale. Pour exprimer le fond de ma pensée, je devrais dire que chaque partie de l'empire se développerait plus facilement et contribuerait mieux au développement de l'empire en général, et aussi que l'empire deviendrait plus indépendant du reste de l'univers, si tous les pays qui le composent, en même temps que les autres nations, restaient libres de développer leurs propres industries comme ils le jugent à propos, tout à fait indépendamment des tarifs douaniers.

Il y a bien des façons de développer les industries d'un pays. En réalité, je crois que les tarifs douaniers ont contribué autant à les détruire qu'à en créer de nouvelles.

Un MEMBRE: Pourquoi les conserver?

Le très hon. MACKENZIE KING: Ils ont eu ce résultat parce que, sous le régime de la protection, les capitaux sont allés là où ils restent improductifs, tandis que sous le régime de libre concurrence, ces capitaux auraient été placés dans les industries que le pays est le mieux apte à développer, et il y a longtemps que les pays de l'empire seraient largement indépendants des autres. Voilà le sens que je donne à ce vœu de 1917: la préférence dans l'empire au moyen de l'abaissement et non de l'augmentation des tarifs douaniers; c'est ainsi que je l'ai interprété au moment où il a été discuté à la conférence dont mon très honorable ami a parlé. Ce vœu fut adopté, mais non à cause de son contexte, ni à cause de l'interprétation que pouvaient lui donner ceux qui étaient d'une opinion politique contraire. J'ai pris la peine de me renseigner sur le sens des termes employés et je répète encore une fois que si j'avais pensé pour un seul instant qu'on put l'interpréter comme l'a fait mon très honorable ami, je ne l'aurais certainement pas approuvé. Mon honorable ami demande ce qu'on doit faire de l'ancien riche qui, d'un seul coup, a perdu toute sa fortune à la suite du tarif Fordney-McCumber. A mon tour, je lui demande: Que faites-vous des milliers et des centaines de milliers de gens qui, aujourd'hui, ont de la difficulté à obtenir de quoi se nourrir, se loger et se vêtir, ceux qui, grâce à ces accords que nous discutons en ce moment, se trouveront obligés de continuer de payer un tribut non seulement au pays sous forme de taxes, mais aussi aux industries textiles et autres, sous forme de dividendes et de profits? Voilà les gens qui m'intéressent. Quant à ceux qui possèdent de grands biens immobiliers et de grosses fortunes, ils sont capables de se tirer d'affaire. Mais quand vous nous demander de lier le Canada pour cinq ans aux tarifs élevés que prescrivent ces accords, je dis alors qu'il est temps de se demander quel pourra être l'effet de ces clauses tarifaires sur les centaines de milliers de consommateurs du Canada qui, actuellement, ont de la difficulté à se nourrir, à se vêtir, à se loger et à se procurer tous les articles essentiels qui vont être frappés par ces tarifs élevés.

L'hon. M. STEVENS: Le très honorable leader de l'opposition persiste à fonder son opposition sur deux points: d'abord, la durée de cinq ans, puis le fait, d'après lui, de lier le

pays à une certaine préférence déterminée pour un nombre limité d'articles. Autrement dit, nous nous engageons à maintenir un tarif général ou intermédiaire, pour une somme au moins égale à cette préférence. Et c'est la raison qu'il invoque pour s'opposer aussi vivement à cet accord-ci et aux autres. Il prétend que c'est une violation de principe, et, dans ses récentes remarques de même que dans plusieurs discours antérieurs il déclarait qui c'est une très grande déviation des principes de procédure gouvernementale les mieux reconnus.

J'ai sous les yeux l'article 2 du traité des Antilles anglaises qui se lit:

Subordonnément aux dispositions du Tarif des douanes de 1907, le Dominion du Canada accordera aux articles énumérés au tableau A, qui sont les produits naturels ou fabriqués de l'une quelconque des colonies susdites, lorsqu'ils sont importés au Canada, le tarif de préférence énoncé à l'égard de chacun de ces articles dans ledit tableau A.

C'est la première disposition de ce traité que je désire citer. Puis, à l'article 20, je lis:

Le présent traité demeurera en vigueur pendant douze ans et subséquemment...

Et ainsi de suite. Puis, je consulte le tableau A et je vois en ce qui regarde le sucre de 96 degrés au polariscope—les degrés varient au-dessous et au-dessus de ce point, mais c'est à 96 degrés que nous en importons le plus—que nous nous engageons à maintenir une préférence de $1 par cent livres. Mon très honorable ami vient de verser des larmes de crocodile au sujet des aliments des pauvres, mais il a lui-même engagé le Canada—et nous sommes encore liés—pendant une période de douze années, à maintenir au pays un tarif d'au moins $1 par cent livres, ou d'un cent par livre, sur le sucre.

M. YOUNG: Il a été relevé depuis.

L'hon. M. STEVENS: Et cette disposition est toujours là, vous ne pouvez y échapper. Elle nous lie les mains, tout comme mon très honorable ami est demeuré lié tout le temps qu'il a été au pouvoir. Nous sommes toujours liés par ce traité.

Le très hon. MACKENZIE KING: Où en est maintenant le sucre?

L'hon. M. STEVENS: Précisément où il se trouvait alors.

M. YOUNG: Non, vous avez relevé le droit par arrêté en conseil.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami ne me fera pas perdre de vue le point que je discute. Dans un instant, je dirai quels changements ont été faits, s'il y en a eu. Je vais faire chercher, mais je ne crois pas qu'il y ait eu de changements. Cependant, ce que je veux faire ressortir c'est qu'en vertu de ce traité, le très honorable député a engagé le Parlement du Canada à maintenir, pendant douze ans, un tarif d'au moins $1 par cent livres de sucre. De fait, c'est par cet accord que le tarif général a été fixé à $1 par cent livres de plus que celui des Antilles anglaises. Je vois que les bananes des Antilles entraient en franchise, alors que le tarif général était de 50 cents. De nouveau, le très honorable député nous a liés en ce qui regarde la nourriture du peuple, au taux de 50 cents par régime de bananes. J'arrive ensuite aux fèves de cacao—quelqu'un a parlé des fèves de cacao comme étant un aliment du pauvre parce que c'est un article bon marché; cette déclaration a été faite au cours d'un débat, l'autre jour. En ce qui regarde les fèves de cacao grillées ou concassées, la préférence est de $1.50 par cent livres sous le régime du tarif intermédiaire et $2 en vertu du tarif général. La nourriture du peuple, en vérité! Le très honorable député a lié les mains de ce Parlement. Nous voyons que le jus de limon comporte une préférence de 15 cents par gallon et que les limons entrent en franchise alors qu'il existe un tarif général de 15 cents. Quel article terrible à insérer dans une loi! Il nous dit que, pendant douze ans, nous devons maintenir un tarif de 15 cents. J'arrive à présent à l'arrow-root, aliment pour les malades et les vieillards, qui entre en franchise, alors qu'il existe un tarif général de 1 cent ½ par livre. Vient ensuite la noix de coco, qui entre en franchise en regard d'un tarif général de 75 cents par cent livres; les pamplemousses ont une préférence de $1 sous le tarif général. Tels sont les termes de l'accord avec lequel mon très honorable ami nous a lié les mains pendant douze ans. Sur le rhum,—et j'attire ici l'attention de l'honorable député de Lisgar,—son chef a lié les mains du Parlement pendant douze ans avec une préférence de $2 par gallon, à l'épreuve. Les oignons,—j'imagine que c'est là un aliment des riches,—entrent en franchise à côté d'un tarif général de 30 p. 100. Le Parlement a eu les mains liées par un tarif de 30 p. 100. Le beurre de cacao entre en franchise malgré un tarif général de 2 cents par livre. Le café non torréfié, entre en franchise et le tarif est de 3 cents par livre. Songez-y, on a lié le Parlement par l'imposition d'un droit de 3 cents par livre de café! C'est un scandale! Le gingembre et les épices: en franchise, contre un tarif général de 12½ p. 100. Les ananas paient un droit fixe d'un demi cent. Les éponges entrent en franchise, alors que le tarif général est de 17½ p. 100. Afin de rendre la chose doublement claire, on prévoit aussi:

Rien de ce qui est contenu dans les présentes ne doit empêcher le gouvernement du Canada de

changer le tarif des droits pourvu que les préférences accordées aux présentes soient maintenues.

Le très hon. M. BENNETT: C'est là le court et le long de l'histoire.

L'hon. M. STEVENS: On ne faisait rien de mal en liant pendant douze ans les mains du Parlement, rien de mal en liant le Canada douze ans au sujet du sucre, sans aucun doute article important dans tout ménage; rien de mal dans tout cela, mais quelle chose atroce accomplit le Gouvernement actuel quand il traite avec la mère patrie et l'Afrique du Sud! Je vois des noms illustres au bas de cet accord: le très honorable George P. Graham, aujourd'hui sénateur; deux noms de personnages décédés, feu M. Robb et feu M. Low; l'honorable W. R. Motherwell; M. John E. Sinclair, aussi passé au Sénat; l'honorable P.-J.-A. Cardin, ministre à cette époque et aujourd'hui membre de l'opposition.

Quelques-uns de ces signataires, qui sont encore avec nous, condamnent le Gouvernement actuel et veulent le renverser par qu'il conclut avec la métropole un traité qui doit durer cinq ans et parce qu'il établit une préférence sur un certain nombre d'articles; et pourtant ces mêmes personnages ont lié le pays pour une durée de douze ans précisément de la même façon. Je ne reproche aucunement à mon très honorable ami d'avoir fait cela, mais je me demande quelle confiance les honorables députés et le public peuvent-ils bien avoir aujourd'hui dans sa sincérité. Croit-il que l'attitude qu'il a prise dans ce débat ait été le moindrement utile? Je le demande à l'honorable député de Battleford-Sud, si impatient d'intervenir dans ce débat.

M. VALLANCE: Je n'ai pas dit un mot. Je me contente d'écouter attentivement.

L'hon. M. STEVENS: Il se complaît à gronder sourdement de telle sorte qu'on l'entend d'un bout à l'autre de la Chambre. Il veut bien voter servilement pour le maintien, durant douze ans, d'un droit de 1 cent par livre sur le sucre, mais il critiquera et condamnera le Gouvernement actuel pour avoir fait exactement la même chose que son parti faisait au pouvoir, sauf que, dans le cas présent, la limite de la durée est de cinq ans au lieu de douze.

Je ne puis comprendre mon très honorable ami. Bien plus, nous l'avons vu proclamer hautement dans les conférences impériales le même principe général que le premier ministre actuel essaie d'appliquer dans les accords que nous sommes à discuter. Il l'a proclamé publiquement à la métropole et à l'univers. J'ai remarqué tout à l'heure qu'il a pris soin de rectifier quelques-unes de ses déclarations en disant: Nous sommes naturellement favorables à cette idée de famille. Il ne l'était pas tant que cela il y a quelques jours, mais, depuis qu'il a entendu citer l'autre soir ses malheureuses paroles, il a jugé préférable de conformer davantage sa conduite actuelle aux déclarations qu'il a faites durant son passage au pouvoir et devant les conférences impériales. Je l'invite à se repentir; je l'invite à conformer ses idées d'aujourd'hui à celles qu'il exposait quand il négociait ce traité avec les Antilles et à la conduite qu'il tenait quand il avait la responsabilité du pouvoir, au lieu de se laisser aller aujourd'hui à susciter de l'opposition à ces mêmes principes. Je conçois bien une telle attitude de la part de mes honorables ami de l'extrême gauche, fortement libre-échangistes, et de l'honorable député de Weyburn, qui a beaucoup lutté sur cette question depuis quelques années; je conçois qu'ils s'opposent à quelques-unes de ces propositions, mais il n'appartient pas aux honorables députés libéraux siégeant autour du chef de l'opposition auquel ils sont dévoués de critiquer la politique tarifaire du gouvernement actuel, sauf peut-être quant à quelques articles. En effet ils ne sont guère éloignés de penser comme nous là-dessus et ils éviteront difficilement les attaques que l'on pourra justement faire contre les anciennes déclarations de leur chef.

M. YOUNG: Aux arguments présentés par la gauche contre les traités, la droite s'est contentée à peu près de répondre que le parti libéral a fait la même chose. Ce que le parti libéral a fait dans le passé m'importe peu. Ce qui m'intéresse davantage, ce sont les traités que nous sommes à discuter ce soir. Mon honorable ami vient de dire que, lors de notre passage au pouvoir, nous avons établi un droit de 1 cent par livre sur le sucre pour une période de douze ans. Or mes honorables amis de la droite ont relevé ce droit depuis qu'ils sont au pouvoir.

L'hon. M. STEVENS: Je demande la permission d'interrompre mon honorable ami. Mes fonctionnaires viennent de consulter les documents officiels et ils m'informent que nous n'avons pas modifié ce droit depuis que nous sommes au pouvoir.

M. YOUNG: Le droit lui-même n'a pas été changé, mais on a adopté un décret fixant une valeur pour l'imposition du droit sur le sucre. Nous avons discuté la chose au cours de la dernière session, et le ministre du Revenu national a expliqué la sistuation en disant que les producteurs canadiens de betteraves sont venus lui dire que, si le Gouvernement n'augmentait pas le droit, ils cesseraient de produire.

Le très hon. M. BENNETT: Il ne s'agissait pas du droit sur le sucre. Il s'agissait du sucre venant de Cuba dans des circonstances qui, les honorables députés le savent, détruisait

non seulement l'industrie du sucre de betterave mais aussi l'industrie du sucre des Antilles. C'est pour protéger le débouché que nous avions promis à celle-ci, en vertu du traité, ainsi que notre propre industrie sucrière que nous avons adopté un décret du conseil au sujet du sucre cubain.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Le droit a été relevé par décret du conseil.

Le rtès hon. M. BENNETT: Non, pas le droit.

M. YOUNG: La valeur imposable a été fixée et le droit a été élevé ainsi. Au dire du ministre, il a agi ainsi pour encourager les cultivateurs à cultiver la betterave. Mais qu'a-t-il fait? Il a augmenté le droit sur le sucre raffiné sans modifier le droit sur le sucre brut.

Le très hon. M. BENNETT: C'était une prescription du traité et le ministre ne pouvait la modifier. L'honorable député le sait assurément.

M. YOUNG: Quel avantage en retirerait le producteur de betteraves? C'est du sucre brut qu'il devait vendre.

Le très hon. M. BENNETT: Cela a empêché l'importation de sucre cubain.

M. YOUNG: Les producteurs de betteraves sont retournés chez eux persuadés qu'ils avaient obtenu quelque chose, mais mon honorable ami a augmenté le droit sur le sucre raffiné et n'a pas modifié le droit sur le sucre brut. L'article 23 du traité entre le Canada et la Grande-Bretagne est ainsi conçu:

Au cas où il surgirait des circonstances qui, de l'avis du Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni ou du Gouvernement de Sa Majesté au Canada, selon le cas, nécessiteraient la modification des termes de l'Accord, le projet de modification fera l'objet d'une consultation entre les deux gouvernements.

C'est-à-dire, si les gouvernements du Canada et de la Grande-Bretagne décident de modifier la convention ils peuvent se consulter et prendre des mesures pour la modifier, mais aucune disposition ne prévoit pareille modification de notre traité avec l'Union sud-africaine. Examinez les tableaux du traité avec ce dernier dominion et vous verrez que la plupart portent la mention: tarif de préférence, tarif de prérence, tarif de préférence. L'existence de cet accord avec l'Union sud-africaine annulera l'article 23 de la convention entre le Canada et la mère patrie. Le paragraphe 2 du premier article du traité sud-africain se lit comme suit:

Pour bénéficier des avantages douaniers prévus au paragraphe 1 du présent article, les marchandises originaires et en provenance de l'Union sud-africaine doivent être importées directement au Canada.

[Le très hon. M. Bennett.]

J'en conclus que, si les marchandises ne sont pas expédiées directement de l'Union sud-africaine au Canada, elles ne bénéficieront pas de la préférence mais entreront sous le régime du tarif général. Ai-je raison? Je me réfère au tarif douanier du Canada. Le premier appendice est ainsi conçu:

Le tarif de préférence britannique s'applique aux produits naturels ou fabriqués des pays suivants...

Suit une longue liste de pays au nombre desquels figure l'Union du sud-africaine. Plus bas, dans la même page, je lis:

Toutefois, les marchandises ayant droit aux avantages du tarif de préférence britannique jouissent de ces avantages lorsqu'elles sont expédiées au moyen d'un connaissement direct à l'adresse d'un destinataire demeurant à un port spécifié au Canada, lorsque lesdites marchandises sont transférées à un port d'une possession britannique et sont transportées sans autre transbordement à un port de mer, de lac ou de fleuve au Canada.

C'est-à-dire, jusqu'ici, l'Union sud-africaine jouissait du tarif de préférence. Les taux inscrits à ce tableau sont surtout des taux de préférence. L'Union sud-africaine en jouissait auparavant, mais il lui était loisible d'expédier les produits en Angleterre pour les réexpédier au Canada, tout en profitant de la préférence. Le présent accord lui refuse ce privilège.

Le très hon. M. BENNETT: Ne supposez-vous pas que, si quelqu'un a lieu de se plaindre, ce serait l'Union sud-africaine? Elle est satisfaite.

M. YOUNG: Je fais remarquer que, d'après les dispositions de la convention, l'Union sud-africaine doit expédier les marchandises directement au Canada. Le transbordement en Angleterre lui fait perdre la préférence.

Le très hon. M. BENNETT: Qui en souffre?

M. YOUNG: Nous. Plus loin, je lis:

L'importateur de marchandises jouissant des avantage du tarif de préférence britannique a droit à un escompte de dix pour cent sur le montant du droit calculé d'après ledit tarif, quand ces marchandises sont transportées du port d'un pays jouissant des avantages du tarif de préférence britannique à un port de mer, de lac ou de fleuve du Canada.

C'est-à-dire, jusqu'ici, les produits importés directement de l'Union sud-africaine étaient assujettis au tarif de préférence, moins 10 p. 100. Par suite de l'abolition de cette clause et de la disposition qui exige le transport sans transbordement, elle ne bénéficiera pas de l'escompte de 10 p. 100.

L'hon. M. STEVENS: Pas du tout.

M. YOUNG: C'est écrit en toutes lettres.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami fait erreur.

M. YOUNG: J'ai raison. Cet accord n'autorise pas le transbordement des marchandises. A venir jusqu'à présent, quand ces marchandises nous venaient directement et sans transbordement, elles jouissaient d'un rabais de 10 p. 100 sur le tarif de préférence. Cet accord a pour effet d'augmenter de 10 p. 100 les droits sur les marchandises de l'Union sud-africaine importées au Canada.

L'hon. M. STEVENS: C'est faux.

M. YOUNG: Non. Lisez l'article.

L'hon. M. STEVENS: J'en suis fâché, mais mon honorable ami fait erreur.

M. YOUNG: Cet article se lit ainsi:

L'importateur de marchandises jouissant des avantages du tarif de préférence britannique a droit à un escompte de dix pour cent sur le montant du droit calculé d'après ledit tarif, quand ces marchandises sont transportées sans transbordement du port d'un pays jouissant des avantages du tarif de préférence britannique à un port de mer, de lac ou de fleuve du Canada.

En examinant l'annexe de cet accord, on voit que la plupart des droits ne diffèrent guère des anciens droits préférentiels.

L'hon. M. STEVENS: Si mon honorable ami me permet une interruption, je lui ferai remarquer que l'Union sud-africaine jouit encore de tous les avantages du tarif de préférence.

M. YOUNG: Mais le paragraphe 2 de l'article 1 de l'accord entre le Canada et l'Union sud-africaine stipule qu'à moins de venir directement au Canada les marchandises ne peuvent jouir des droits prévus dans l'accord; dans ce cas, elles seront sujettes au tarif général. C'est assez clair, il me semble; tout le monde peut le comprendre. La plupart des droits sont ceux du tarif préférentiel. A quoi sert un accord avec l'Union sud-africaine pour confirmer simplement les droits existant antérieurement? On en trouve la raison, je pense, à l'article IV de l'accord entre le Canada et l'Union sud-africaine. Il se lit ainsi:

Le Gouvernement de Sa Majesté dans le Dominion du Canada maintiendra, en ce qui concerne les marchandises dénommées au Tableau "A", les marges de concessions douanières représentées par la différence entre les droits consentis dans ce Tableau aux marchandises de l'Union et les droits actuellement imposés sur les marchandises similaires importées de tout pays étranger.

En d'autres termes, cet accord ne réduit pas les droits sur les marchandises importées du Sud-Africain; on convient simplement de ne pas abaisser les droits sur les produits des autres pays. Nous avons relevé de 10 p. 100 les droits sur les importations du Sud-Africain et nous nous engageons à ne pas abaisser nos droits à l'avantage d'un autre pays.

L'hon. M. RYCKMAN: Je regrette d'avoir à prendre part à ce débat, mais vu qu'on a parlé du sucre, je m'y vois entraîné. Voici quelle est la situation à ce sujet. Il y avait une importante industrie sucrière à Wallaceburg et à Chatham. Six mille cultivateurs ont le privilège de vendre les betteraves à sucre à ces fabriques, si on le leur permet. C'est une chose très importante pour tous les habitants de cette région et tous ceux qui connaissent un peu cette industrie savent à quoi s'en tenir. Il y a trois points par où l'on peut s'attaquer à notre industrie sucrière: Windsor, Toronto et Montréal. Les fabricants de Wallaceburg nous représentèrent qu'ils veulent être utiles à ces six mille cultivateurs et acheter toutes leurs betteraves, mais qu'à cause de la crise des transports le sucre raffiné peut être livré à Toronto à un prix de *dumping* défiant toute concurrence. Les fabricants de ce sucre importé absorbent le prix du transport et, afin de ruiner les fabricants de l'ouest d'Ontario, ils vendent leur produit à tel ou tel prix. En dépit de tout ce que l'on peut dire de l'autre côté de la Chambre, le Gouvernement veut sincèrement être utile à ces six mille cultivateurs et il se peut même qu'un nombre beaucoup plus considérable profite de l'industrie de la betterave sucrière. La compagnie s'est engagée à ne pas hausser le prix du sucre. Nous n'avons fait qu'imposer un prix et fermer la porte à ceux qui veulent déverser leur sucre sur le marché, dans l'est comme dans l'ouest, en absorbant eux-mêmes le prix du transport. Cette mesure a été prise dans l'intérêt des cultivateurs et du commerce canadien en général.

M. YOUNG: S'agissait-il de sucre brut ou de sucre raffiné?

L'hon. M. RYCKMAN: De sucre raffiné.

M. YOUNG: Précisément.

L'hon. M. RYCKMAN: Pendant que j'ai la parole, je voudrais réfuter un argument que l'on invoque contre cet accord en particulier et contre tous les autres accords conclus. Ces accords ont été conclus à la suite de négociations. Au sujet de celui-ci, les représentants de l'Union sud-africaine se sont déclarés satisfaits, de même que les délégués de la Grande-Bretagne au sujet du leur. Ces accords sont bilatéraux comme tous ceux que le gouvernement d'un pays peut conclure avec un état voisin. En pareil cas, votre voisin peut être satisfait de la manière dont vous l'avez traité et, de votre côté, vous pouvez être également satisfait. Pourquoi gaspiller le temps de la Chambre au sujet de ces ac-

cords? Scrutez-les, c'est votre droit, mais je vous ferez remarquer qu'ils ont été négociés par des hommes dont la compétence ne le cède en rien à celle des membres les plus habiles de cette Chambre. Les accords sont le résultat de leur marchandage comme du nôtre. Pourquoi nous invectiver? Pourquoi dire que notre parti politique est seul responsable des accords et des résultats qui pourront en découler? Il est, dans les autres dominions, des parlements dont les représentants ont siégé avec nous. Ces hommes,—hommes olympiques, si je puis dire,—ont contribué à la préparation de ces conventions. Par conséquent, quand nos honorables vis-à-vis nous invectivent, ils attaquent en même temps les délégués des autres parties de l'Empire qui ont convenu que les délibérations d'Ottawa ont été dans leur intérêt comme dans le nôtre. S'ils sont convaincus que les accords conclus au congrès impérial ont servi leur intérêt, il est juste de penser qu'ils n'ont pas ignoré tous les droits et avantages qu'ils ont du fait de la constitution ou autrement, malgré ce qu'on a prétendu en cette enceinte. Ils désirent autant que tout membre de cette Assemblée maintenir la dignité des parties constituantes de l'empire britannique. Je prie ceux qui lancent des accusations contre notre parti de se rappeler que les accords n'ont été arrêtés qu'après de longues discussions. Je nie que la moindre contrainte ait été exercée sur qui que ce soit. J'ai eu l'avantage de faire partie de la délégation du Canada à la conférence. Je crois avoir vu ainsi ce qui s'est passé. J'ai entendu avec peine prétendre qu'on a eu recours à la coercition et qu'il s'est produit des discussions disgracieuses. Je n'ai rien vu de la sorte. Rappelez-vous que les accords ont été conclus après mûre délibération entre des hommes siégeant en cette enceinte et d'autres d'outre-mer, ces derniers tout aussi disposés à agir à l'avantage de leur pays que nous l'étions à travailler dans l'intérêt du nôtre. Il n'est pas juste d'attaquer seulement notre groupe et d'indiquer l'intention de dénoncer les accords, parce que ces conventions ont été conclues après des conversations avec des hommes qui ne sont pas ici maintenant mais qui ont agi de concert avec nous.

M. DUFF: N'est-il pas vrai que, comme on le faisait pour le sucre granulé, on a décidé d'ajouter une somme additionnelle au prix du sucre brut pour les fins de la douane?

L'hon. M. RYCKMAN: Je n'ai pas ce renseignement sous la main, mais je le chercherai avec plaisir.

M. YOUNG: Il n'était question que de sucre granulé dans le bulletin.

[L'hon. M. Ryckman.]

L'hon. M. RYCKMAN: L'honorable député de Weyburn le sait probablement.

M. YOUNG: Le bulletin ne mentionnait que le sucre granulé.

L'hon. M. RYCKMAN: On me dit qu'il ne s'agissait que du granulé.

L'hon. M. RALSTON: Je ne retiendrai l'attention du comité que pendant un instant ou deux.

Le ministre du Revenu national ne devrait pas montrer d'impatience et parler de "perte de temps". Rappelons-nous que les accords ont une grande importance et que le Gouvernement les considère ainsi. Le pays, les journaux et le public en général en ont suivi l'évolution. Tout le monde s'intéressait aux résultats du congrès. On devrait donc nous pardonner si, non pas comme des olympiens, mais à titre d'individus ordinaires nous nous efforçons d'en saisir la signification; de les soumettre à une étude minutieuse que nous commande notre sens du devoir, afin que nous puissions remplir nos fonctions de législateurs.

Le ministre a rappelé que des gens d'autres pays ont pris part aux négociations: il est d'avis qu'en critiquant les délégués du Canada, nous critiquons par le fait même ceux des autres pays. Qu'il n'oublie pas qu'il y a une grande différence entre l'accord conclu par les délégués de l'Angleterre et celui qu'ont préparé les représentants du Canada. Au cours des quelques derniers jours, on nous a indiqué bien clairement que, tandis que nous nous sommes liés sans rémission pour cinq ans par nos accords, les gens de l'autre côté de l'Atlantique, par rapport à la longue liste de marchandises lue par le premier ministre dans le discours par lequel il présentait la résolution, se considèrent libres de modifier leur tarif à leur gré. Ils prétendent qu'ils ne sont pas liés pour cinq ans. J'affirme donc qu'ils ne méritent pas le reproche qu'on peut faire aux honorables vis-à-vis. Telle est la première différence entre l'application de l'accord à notre pays et l'application du même traité à d'autres nations. J'y vois l'une des causes principales de la critique. Considérons l'accord, tel qu'on l'explique en Angleterre. Nous verrons que nous y jouissons de la franchise douanière, sans qu'on s'y engage à maintenir ou à imposer des droits sur les marchandises des autres parties du monde. Mettez en regard notre document, où il est stipulé que la marge de préférence sera maintenue et qu'on ne modifiera pas d'ici à cinq ans les droits imposés sur 159 articles. Vous saisirez immédiatement la différence.

Le ministre du Commerce a invité les objections; je maintiens que j'en ai exposé une

valable, qui a fait l'objet de l'attention sérieuse du public canadien. Nos amis d'en face ont cherché à glisser sur le fait que la Grande-Bretagne n'était pas liée. L'autre jour seulement il a été affirmé sur le parquet de la Chambre à Westminster que la Grande-Bretagne ne s'engage pas pour le délai de cinq ans; mais le Canada, lui, est lié. Autant vaut que le pays et le comité s'en rendent compte tout de suite.

L'hon. M. STEVENS: Je sais que mon honorable ami ne veut pas être injuste. Il m'a invité à exposer la situation clairement. L'Union sud-africaine est liée exactement aux mêmes termes que le Dominion du Canada.

L'hon. M. RALSTON: Oui; mais je réponds à l'argument du ministre du Revenu national et du premier ministre, qui ont parlé de pactes de famille. L'accord avec le Sud africain n'a qu'une importance secondaire; là, le délai de cinq ans ne signifie pas grand'chose. Nos amis de la droite ne cessent de proclamer qu'ils ont conclu un magnifique traité avec le Royaume-Uni et lorsque nous critiquons ils prétendent que nous censurons les honorables représentants d'outre-mer. Je fais noter que nous avons certainement raison de censurer nos représentants qui ont conclu une entente qui nous engage pour cinq ans sans avoir exigé la même condition en notre faveur.

Voici l'autre objection: Ce que nous avons voulu démontrer et ce que nous nous efforcerons toujours de montrer, c'est que depuis un an ou deux la tendance dans le domaine économique et fiscal est vers les dégrèvements. Au mois d'octobre de cette année, la banque de la Nouvelle-Ecosse a affirmé que l'isolement des nations du monde au moyen de barrières douanières est un des grands obstacles au retour de la prospérité. Nous avions l'espoir, le Canada comme le monde entier, que cette conférence allait inaugurer un régime de tarifs moins élevés. Dans ses observations à l'ouverture du congrès M. Baldwin a dit clairement son espoir que les préférences allaient être établies sur des dégrèvements et non pas sur des relèvements tarifaires. Nous disons,—et la droite ne peut pas nous répondre là-dessus,—que l'accord anglo-canadien augmente le tarif sur près de cent cinquante produits; je ne sais de combien de produits cela est vrai du présent pacte que je n'ai pas lu. Au lieu d'obtenir une plus grande liberté des échanges le Canada se trouve ligotté par des tarifs plus élevés que jamais dans son histoire. C'est là une des différences entre cet accord et la convention conclue avec les Antilles, que je signale à l'attention du ministre du Commerce. L'entente avec les Antilles n'a pas augmenté les tarifs; mais l'accord conclu avec la Grande-Bretagne a relevé les droits sur 150 produits afin d'assurer la préférence au Royaume-Uni. Et cela à une époque où la tendance générale est vers l'abaissement tarifaire, et cela non seulement chez les économistes, que le premier ministre a plutôt dédaignés l'autre soir...

Le très hon. M. BENNETT: Ce n'est pas exact.

L'hon. M. RALSTON: ...mais les grands politiques et les hommes d'affaires éminents disent tous que le moment est venu de réduire les tarifs. Malgré cela cette conférence conclut un accord qui augmente notre tarif sur près de 150 produits et cherche à nous imposer ce tarif élevé pendant cinq ans. Cette objection me paraît fondamentale, elle frappe à la base même ces conventions. Voilà pourquoi, malgré ce qu'a dit le ministre du Revenu national, nous prenons le temps qu'il faut pour faire bien comprendre cela à nos amis de la droite et au public en général.

Mon très honorable ami le premier ministre invoque la nécessité de la stabilité: donc ce délai de cinq ans est indispensable. Je lui demande alors pourquoi les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne,—les hommes de l'Olympe, selon le mot du ministre du Revenu national,—ne nous ont pas accordé une préférence de cinq ans et ainsi stabilisé nos relations commerciales.

Le très hon. M. BENNETT: C'est ce que l'Angleterre a fait sur presque tous les produits agricoles du Canada.

L'hon. M. RALSTON: Oui; mon très honorable ami parle des produits agricoles...

Le très hon. M. BENNETT: Voyez le reste

L'hon. M. RALSTON: Mon très honorable ami a été très souple, très habile: nous reconnaissons tous son adresse. Il s'est levé dans cette Chambre et il a déposé sur le bureau une liste d'environ 150 numéros du tarif; ensuite dès le commencement de son discours il nous a donné à entendre que pendant un délai de cinq ans nous jouirions de la préférence que représentait la différence entre les droits qui figuraient à cette liste et l'entrée en franchise. Et voilà: ce n'est que du vent. Nous découvrons que nous n'avons aucune préférence sur ces produits.

Le très hon. M. BENNETT: Il n'en est pas ainsi. L'honorable représentant doit savoir qu'il n'en est pas ainsi. Assurément l'honorable député ne parle pas sérieusement. Il y a une liste garantie de produits agricoles sur lesquels le régime tarifaire ne doit pas être modifié avant l'expiration de cinq ans.

L'hon. M. RALSTON: Mon très honorable ami ne peut me faire oublier ce point. Je

parle de l'article I; je parle de la liste des articles pour lesquels le Canada obtient la franchise et je lui fais remarquer que la liste des articles qu'il a déposée sur le bureau de la Chambre et pour lesquels le Canada obtient la franchise, ne constitue pas une préférence pour le Canada. Il est vrai qu'en vertu de l'article 2, nous obtenons une préférence de trois ans sur certains articles.

Le très hon. M. BENNETT: Une préférence de cinq ans.

L'hon. M. RALSTON: On dit pour trois ans. Il est vrai que pour d'autres articles la préférence est pour cinq ans. Mais généralement parlant, je dis que dans la plupart des cas la préférence n'est pas garantie pour un seul mois ou un seul jour. Je dis cela à mon très honorable ami en toute sincérité; il dit que nous devons avoir la stabilité; et c'est pourquoi on a fixé une période de cinq ans. Je lui demande pourquoi il n'a pas fixé la même chose pour les produits canadiens.

Le très hon. M. BENNETT: C'est ce qu'on a fait.

L'hon. M. RALSTON: Dans quelques cas seulement; pourquoi ne l'a-t-on pas fait pour les articles mentionnés dans l'article I? L'écho répond "pourquoi?" (*Exclamations.*)

M. le PRESIDENT: Les honorables membres ne doivent pas interrompre sans le consentement de celui qui a la parole.

L'hon. M. RALSTON: Les interruptions ne me dérangent guère; je parle d'une situation assez bien connue maintenant. Nous en sommes venus à quelque chose de défini, après tout, et nous trouvons que pour les tableaux A et B seuls nous avons la garantie d'une certaine période de préférence, et ces articles constituent un bien faible pourcentage des articles compris dans la convention avec le Royaume-Uni. Je prétends alors, monsieur le président, qu'il existe deux différences fondamentales au moins, entre autres que l'on a mentionnées, qui à mon sens devraient faire réfléchir la chambre avant d'approuver le deuxième article de ce projet de loi.

Passons maintenant à la manière de procéder avec cette question: Je suppose qu'une décision a été rendue; le très honorable premier ministre a laissé entendre que nous ne pouvons pas discuter le tableau.

M. le PRESIDENT: Oui; les honorables députés peuvent discuter le tableau et parler des propositions tarifaires.

L'hon. M. RALSTON: Mais il semble y avoir contradiction dans les termes; on adopte d'abord solennellement un article disant que tel tableau est adopté par les présentes sans que nous ayons étudié ce tableau pour voir ce qu'il y a lieu d'adopter.

M. le PRESIDENT: Il vous faudra modifier le Règlement.

L'hon. M. RALSTON: Je ne connais pas l'article du Règlement.

M. le PRESIDENT: J'ai renvoyé l'honorable député à cet article.

L'hon. M. RALSTON: Mais il semble faux; prenez par exemple une couple d'articles. Prenez la farine de maïs; les gens comprennent-ils que d'après ce tableau,—non pas cet article, sauf indirectement,—d'après ce tableau, les droits sur la farine de maïs importée dans ce pays sont fixée à 25c. pour les cinq prochaines années? Mon très honorable leader dit qu'il en est ainsi d'après cet article même, et c'est vrai; car, si nous adoptons cet article, nous approuvons le tableau qui permet l'importation de la farine de maïs en franchise de l'Union sud-africaine. Mais si nous consultons notre tarif, ce que la plupart d'entre nous n'ont pas fait, nous trouvons que les droits sur la farine de maïs étrangère est de 25c., et puisque nous voulons maintenir la marge de préférence en faveur de l'Union sud-africaine cela signifie que notre tarif général sur la farine de maïs est fixé à 25c. pour cinq ans. Prenez les corinthes et le raisin sec; de l'Union sud-africaine ils sont admis en franchise, c'est vrai, mais les droits sont fixés à 4c. par livre sur ces produits importés d'autres pays du monde. Les cantaloups sont frappés d'un droit de 20 p. 100 et le reste. Je mentionne ces cas pour vous démontrer qu'il ne semble guère juste d'adopter ainsi cet article quand on ne saurait le faire intelligemment qu'en discutant le tableau que l'on veut approuver.

M. le PRESIDENT: Les seuls tableaux qui seront approuvés par cet article sont les tableaux que la Chambre adoptera après avoir étudié les articles.

L'hon. M. RALSTON: Je poursuis. Les pamplemousses sont dans le même cas; ils sont frappés d'un droit de 1c. par livre et ce, pour une période de cinq ans; le sucre, de $1.50 à $1.89 par quintal, et le reste.

M. YOUNG: Je vois dans le tableau un article sur le raisin de Corinthe. J'ai ici un bulletin publié par le département que certains honorables membres trouveront très curieux:

> Le raisin de Corinthe dans des paquets autres que les paquets ordinaires pour le transport en quantités de 25 livres ou plus est supposé être sujet à une évaluation, en vertu de l'article 36, pagragraphe 2, de la loi des douanes de pas moins de 5 cents ¼ la livre au point d'expédition dans le pays de production.

Nous avons une disposition dans notre loi relative au *dumping* qui décrète que les marchandises d'une certaine catégorie produites au Canada sont soumises aux droits du *dumping* en vertu de certaines conditions. Le raisin sec n'est pas un produit indigène, mais le département, voulant en augmenter la taxe douanière, déclare simplement qu'il est un produit du Canada. Je désire savoir si cette manière d'agir va subsister en vertu de ces conventions, si le ministre va encore être investi de ce pouvoir.

L'hon. M. RYCKMAN: Je ne veux point que mon honorable ami pense un seul instant qu'aucun député croit que les raisins secs sont un produit canadien. Mais il se fait de l'empaquetage de raisins secs au Canada; par trois importantes compagnies. De sorte qu'il y a de l'empaquetage de raisins secs au pays.

M. YOUNG: Cela doit-il s'appliquer d'une façon générale? Est-ce que rien de ce qui n'est pas produit au Canada peut être déclaré un article domestique parce qu'il est empaqueté ici. Ce serait un étrange arrangement. Inutile d'avoir un tableau des droits douaniers ou un accord, si le commissaire des douanes a le pouvoir de dire que si un article est mis dans une boîte il est un produit du pays et, par conséquent, soumis au droit de dumping.

L'hon. M. CHAPLIN: Qui a décrété cette loi du dumping, cependant?

M. YOUNG: Peu m'importe, elle existe.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je désire poser une question au premier ministre au sujet de la conséquence de ces droits douaniers sur ce qui peut se passer à la prochaine conférence économique universelle. Mon très honorable ami se rappelle avoir dit que la conférence aurait lieu cette année, mais, apparemment on discute maintenant si elle sera tenue avant l'été prochain. Toutefois, quand elle aura lieu, est-ce que le fait que le Canada s'est engagé à maintenir ses droits à un certain chiffre privera les membres de cette conférence de la liberté de se prononcer en faveur de l'annulation de toutes ces taxes douanières, s'ils le veulent?

Le très hon. M. BENNETT: Je crois que le très honorable député n'est pas sérieux en posant cette question. Ce qu'il a demandé au sujet de la conférence économique universelle était très juste, bien que j'ignore si cela concerne cet accord ou non. En réalité, lorsque cette question a été discutée à la Chambre, le programme a été examiné, et à ce moment on a pensé que la conférence aurait lieu ce mois-ci. J'oserai dire que le très honorable député a vu ce que le premier ministre d'Angleterre a dit l'autre jour au sujet du retard apporté à ce programme, qui a été étudié à Genève. Je suppose que tous les pays intéressés seront représentés à la conférence économique universelle, et si l'on juge que les circonstances exigent qu'il y ait, du consentement général, annulation des accords conclus non seulement entre l'Angleterre et les dominions mais entre la Grande-Bretagne et les pays étrangers, ou des conventions commerciales entre les nations étrangères auxquelles nous n'avons rien à voir; je présume que s'il est reconnu que dans l'intérêt des divers pays cette annulation est à souhaiter, rien ne s'y oppose. Mais évidemment, le très honorable député ne m'a pas posé sa question sérieusement, car, en dépit du grand mérite qu'il me concède au sujet de ces questions,—mérite, j'imagine, plus illusoire que réel,—je ne suis pas en état de répondre à cette question. Je le regrette beaucoup.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami peut répondre en ce qui concerne le Canada. Comme il le sait la conférence économique universelle est convoquée dans le but d'aider à éliminer certains obstacles du commerce. Voilà l'un de ses principaux buts.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne crois pas que cela soit dit d'une manière précise.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'étude relative aux barrières douanières, ou l'équivalent, sera l'un des problèmes soumis à la conférence. Quoi qu'il en soit, si la conférence n'est pas convoquée à cette fin, je me demande de quelle utilité elle pourrait être à l'heure actuelle, car l'univers doit chercher une plus grande liberté du commerce entre les nations. Mon très honorable ami peut certainement répondre à cette question, je veux dire si, à son avis, à titre de leader du Gouvernement canadien, indépendamment de tous les autres pays, ces conventions ne le privent aucunement de sa liberté de se prononcer pour ou contre l'abolition du droit sur quelque marchandise qui pourrait être mentionnée dans les accords.

Le très hon. M. BENNETT: La réponse à cette question est bien facile, monsieur le président. Supposons, par exemple, qu'il s'agisse de sucre, je me dirais tout de suite que le marché ou l'accord conclu avec le très honorable député m'interdit de toucher à cette question. Donc, je m'abstiendrais. L'engagement du Canada me lierait en honneur, et la même raison me guiderait s'il s'agissait d'accords avec d'autres pays. A moins que les autres parties aux conventions ne consentissent à y mettre fin, je me considérerais lié. Cela s'applique particulièrement au cas d'engagements antérieurs à notre avènement, et de

même aussi aux engagements pris depuis que nous avons la direction des affaires. Nous faisons honneur aux engagements du Canada parce que le Canada ne se résume pas à un parti politique. Nous respecterons les obligations du Canada, qu'elles soient le fait des honorables membres de la gauche ou le nôtre propre: cela ne change rien à l'affaire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami parle des accords intervenus avant et depuis son avènement aux affaires. Mon honorable ami me permet-il de lui faire remarquer qu'on devrait tenir compte d'une certaine éventualité résultant de la conférence économique, avant de lier nos ministres sur des sujets dont ils peuvent avoir à délibérer à cette conférence. Il ne nous est peut-être pas possible de les dégager des obligations antérieures, mais quant à ce traité nous ne sommes peut-être pas encore liés. Le premier ministre accueillerait-il une clause spécifiant que rien dans cet accord ne sera invoqué au préjudice de ce qui pourra se produire à la conférence économique impériale. Cela serait conforme à l'objet que j'ai en vue. (*Exclamations.*) Cela amuse mes honorables amis? Mais quel est l'objet de la conférence économique si ce n'est de tâcher de rendre plus libre le commerce entre les différents pays? Pourquoi nous lier maintenant, s'il est un moyen d'attendre après la conférence économique? Les honorables députés qui rient ignorent-ils que la même proposition a été faite au parlement impérial?

Le très hon. M. BENNETT: Elle a été écartée.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui parce que la majorité des adversaires du dégrèvement des droits ont refusé de l'appuyer. Mais, nous de la gauche, nous nous croyons tenus d'insister sur l'à-propos de cette attitude, convaincus que nous sommes qu'elle est la bonne, même si elle répugne à la droite.

Le très hon. M. BENNETT: Je suis certain que mon très honorable ami n'exprime pas vraiment sa pensée.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si.

Le très hon. M. BENNETT: Il n'entend pas que, tout en ratifiant les accords, nous disions dans un article supplémentaire qu'ils n'auront aucun effet? Non. Mon très honorable ami ne doit certainement pas vouloir faire du parlement un sujet de risée. Voyons: approuver l'accord, puis y ajouter un article pour dire qu'en dépit du fait que nous l'avons conclu cet accord est tout à fait nul. Non, le très honorable député ne doit certainement pas être sérieux.

[Le très hon. M. Bennett.]

L'hon. M. RALSTON: Mon très honorable ami prétend-il que ce serait l'effet d'un pareil article?

Le très hon. M. BENNETT: Cela ne fait pas le moindre doute. L'accord serait inexistant si on était libre de le modifier à la conférence économique mondiale.

L'hon. M. RALSTON: Alors, ceci affecte-t-il la conférence économique?

Le très hon. M. BENNETT: Oui; le très honorable député l'a dit. Si l'accord nous laisse libres de faire n'importe quoi à l'avenir, il n'a aucune valeur; et nous n'avons pas l'intention de mettre le Canada en cette attitude humiliante. Nous avons signé en son nom; l'Angleterre a signé au nom du Royaume-Uni. L'Angleterre a adopté le statut. Le Parlement anglais s'est réuni douze jours après le Parlement canadien, mais il n'a pas passé son temps à déplorer le mal que l'accord causerait au Canada. Ici, c'est des malheurs qui en résulteront pour l'Angleterre qu'on nous a entretenus. La sollicitude de l'opposition pour le Royaume-Uni ne s'est pas ralentie, malgré que d'ordinaire l'Angleterre ait toujours veillé à ses intérêts et qu'elle soit encore en état de le faire, je crois. Je n'ai pas raison de penser que l'intelligence et le patriotisme lui font défaut au point d'abandonner le soin de ses intérêts à un dominion quelconque.

M. YOUNG: Nous avons besoin de quelqu'un pour prendre soin de nous.

Le très hon. M. BENNETT: Tout ce que l'on dit maintenant se résume à soutenir que le Canada ne laisse pas les marchandises du Royaume-Uni entrer assez facilement sur notre marché. Mais, c'est la Grande-Bretagne elle-même qui a accepté ces dispositions, et elle doit être bon juge en la matière. Elle est satisfaite. Non seulement les membres du gouvernement furent-ils satisfaits, mais le Parlement de ce pays a adopté la loi par une majorité écrasante. Il a proclamé que ce que ses représentants avaient fait à Ottawa, en établissant le taux des droits que le Canada devait imposer sur les marchandises importées de ce pays, lui était parfaitement acceptable. Je pense bien que demain, ou après-demain, cette mesure législative sera adoptée par la Chambre des lords et comptera parmi les lois de ce pays. Elle a peut-être même été adoptée aujourd'hui, autant que je sache.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami a parlé de consultation. Je ne doute pas qu'un grand nombre des habitants de la Grande-Bretagne ne se sentissent fort soulagés si, pour ce qui est de l'Angleterre, cette convention et celle qui a été signée

entre le Canada et le Royaume-Uni étaient laissées en suspens jusqu'après la conférence économique internationale. Le premier ministre consentirait-il à consulter le gouvernement britannique avant l'adoption de cet accord dans l'un et l'autre des pays? (*Rires.*)

Mes honorables amis trouvent cela drôle. Apparemment, c'est ce à quoi se borne leur désir de tenir une conférence économique libre d'agir dans l'intérêt des différents pays du monde. Ils se contentent de rire.

Le très hon. M. BENNETT: Je pense bien que ce n'est pas de cela que rient les honorables députés. Ils rient à la pensée qu'un membre estimable de la Chambre ait pu laisser entendre qu'après nous être engagés à présenter ces questions au Parlement et après avoir convoqué le Parlement expressément dans ce but, alors que l'on étudie encore le projet de tenir une conférence économique internationale, nous nous consultions avec le gouvernement anglais sur l'importance de ne pas faire ce qui a déjà été fait.

M. DUFF: Etant donné le fait que le ministre du Commerce (M. Stevens) a eu la bienveillance de nous laisser entendre, avant la suspension de la séance, qu'il répondrait volontiers à toutes les demandes de renseignements au sujet des annexes, je suppose que mes honorables amis de l'autre côté (*la droite*) ne me diront pas de reprendre mon siège, mais que j'ai bien le droit de demander un renseignement. Si l'on essait de m'intimider, naturellement, je ne me tairai pas, parce que je n'ai pas peur.

L'hon. M. STEVENS: Vous n'endureriez pas cela.

M. DUFF: J'aimerais à obtenir un renseignement sur le numéro du tarif 135, à la page 6, annexe A, "sucre supérieur en couleur au numéro 16, type Hollande, et le reste. Je constate que le taux est le même que celui du tarif de préférence britannique, 31.64, dans les autres annexes. Quels sont les droits sur ce numéro pour le tarif général et le tarif intermédiaire, pour le sucre de cette qualité?

L'hon. M. STEVENS: Au sujet du numéro 135a, le sucre inverti, il ne s'agit pas du sucre importé d'ordinaire. Le droit sur le sucre inverti...

M. DUFF: Je fais allusion au numéro 135.

L'hon. M. STEVENS: Le droit pour le tarif de préférence britannique sur le sucre supérieur en couleur au numéro 16 est de 31.64, pour le sucre de 98 ou 99 degrés.

M. DUFF: Je voudrais connaître les taux du tarif intermédiaire et du tarif général.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami doit se rendre compte qu'il y a environ une page pleine de numéros variant avec le degré. Il ne me demande pas de lire tout cela. Veut-il me laisser m'en tenir au produit le plus commun, celui de 96 degrés?

M. DUFF: Le sucre brut?

M. YOUNG: Le ministre veut-il prendre celui qui se trouve au haut de la page, en italique.

L'hon. M. STEVENS: Je vais m'occuper de la question soulevée par mon honorable ami d'Antigonish-Guysborough (M. Duff). Pour le sucre de 96 degrés les droits sont les suivants: préférence britannique, 29c. 688; tarif intermédiaire, $1.3255; tarif général, $1.3255. Pour ce sucre de 97 à 98 degrés, les taux sont: préférence britannique, 30.664 cents; tarif intermédiaire $1.35798; tarif général, $1.35798.

M. DUFF: Cela répond à ma demande. Merci beaucoup. Le ministre veut-il me dire maintenant d'où ce sucre brut a été importé par le passé?

L'hon. M. STEVENS: Jusqu'à il y a quelques mois, la plus forte partie venait des Antilles.

M. DUFF: De quelles îles des Antilles?

L'hon. M. STEVENS: De l'île de la Trinité (Trinidad), de la Barbade, de Demerara.

M. DUFF: Que dites-vous de Cuba?

L'hon. M. STEVENS: Il nous en est venu bien peu de Cuba et, certes, le sucre importé de Cuba tombait sous le tarif général.

M. DUFF: J'aimerais à savoir quelle quantité a été importée de Cuba l'an dernier.

L'hon. M. STEVENS: J'ai ici les importations pour l'année financière de 1932; elles indiquent que le Canada a importé en tout pour $19,843,003 de sucre. Les principales sources d'approvisionnement étaient: Antilles anglaises, $7,005,750; Guyane anglaise, $4,299,543; îles Fidji, $2,596,044; Afrique du sud, $2,367,855; Afrique occidentale anglaise, $1,225,420; Saint-Domingue, $520,550; Cuba, $401,256.

M. DUFF: Nous sommes heureux de savoir que le ministre du Revenu national s'intéresse beaucoup au sort des 6,000 cultivateurs des alentours de Wallaceburg ou d'ailleurs...

L'hon. M. RYCKMAN: Dans le comté de Kent.

M. DUFF: ...dans l'Ontario. Je comprends très bien, comme tout le monde d'ailleurs, la sympathie qu'il éprouve pour ces cul-

tivateurs, car, comme lui, nous nous intéressons tous au sort des cultivateurs canadiens, qu'ils soient de Wallaceburg, de Guysborough ou du versant du Pacifique. Mais quel a été le résultat de la politique du Gouvernement relativement aux droits sur le sucre brut? Le ministre m'a dit, il y a un instant, qu'en vertu de la préférence britannique le droit était fixé à 29.688, et que le tarif intermédiaire a été haussé...

L'hon. M. STEVENS: Non, il avait été fixé dans l'accord avec les Antilles par le ministère libéral.

M. DUFF: Il a été augmenté sur les produits de Cuba.

L'hon. M. STEVENS: Non.

M. YOUNG: Par arrêté du conseil

L'hon. M. STEVENS: En vertu du traité de 1922 avec les Antilles, la préférence avait été fixée, pour 96 degrés, à $1 le quintal. Elle était définitive et on ne l'a changée ni dans un sens ni dans l'autre depuis ce temps-là. Les taux ont été fixés dans le tarif par nos amis d'en face et, en vertu de ce traité avec les Antilles, nous sommes obligés de maintenir une marge de $1 par quintal, soit 1 cent la livre. Nous ne pouvons pas changer cela.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): A l'égard des Antilles anglaises.

L'hon. M. STEVENS: Nous sommes tenus de maintenir cette marge.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): A l'égard des Antilles anglaises.

L'hon. M. STEVENS: Nous sommes tenus de ne pas varier cette marge de $1. Si nous laissions venir le sucre des Antilles en franchise, le tarif intermédiaire et général serait de $1 au moins pour tous les autres pays.

M. DUFF: Le Gouvernement n'a-t-il pas, par arrêté du conseil, majoré le prix du sucre venant de Cuba, pour les fins de la douane?

L'hon. M. RYCKMAN: On ne l'a pas fait; mon honorable ami fait erreur en ce qui concerne le sucre venant de Cuba. L'honorable député de Shelburne-Yarmouth, au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, a prétendu que j'avais fixé la valeur du sucre cubain pour les fins de la douane; je me rappelle avoir dit alors que la chose n'avait pas été faite, ni par le ministre, ni par arrêté du conseil. On faisait erreur à ce moment-là comme on fait encore erreur maintenant.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): N'a-t-on pas majoré le prix pour les fins de la douane?

M. REID: Dans le tarif avec la Rhodésia, les pamplemousses, les oranges, les citrons et les limons entrent en franchise, tandis que dans le tarif avec l'Afrique du sud, ils ne sont exonérés de droits que du 1er mai au 31 décembre. Pourquoi cette différence?

L'hon. M. STEVENS: C'est leur saison pour ce genre de fruits, tout comme l'automne est chez nous l'époque des pommes et des poires. Ce sont les mois qui leur vont.

M. POULIOT: Je remarque que d'après l'accord entre la Grande-Bretagne et l'Afrique du Sud, le beurre sud-africain paie un droit de 15 shillings le quintal.

M. le PRESIDENT: Nous discutons le traité entre le Canada et l'Afrique du Sud. Le traité entre la Grande-Bretagne et l'Afrique du Sud ne nous intéresse pas actuellement, sauf probablement comme base d'argument relativement au tarif en discussion.

M. POULIOT: Très bien, je résumerai mes remarques de la façon suivante. Sans discuter cet item en particulier, je crois sincèrement que le Gouvernement,—je parle d'une façon générale,—avait le droit de conclure des accords commerciaux avec l'Union sud-africaine, la Rhodésia du sud et l'Etat libre d'Irlande, car il s'agissait d'un marché entre deux nations. Les rapports entre nations peuvent être comparés aux rapports entre individus; c'est pourquoi, sans vouloir discuter chaque article en particulier, mon idée est que la seule façon de faire un traité est de lier une nation envers une autre et non d'avoir plusieurs nations ou dominions qui signent un seul ou plusieurs différents traités à la fois, dans les mêmes conditions, avec une autre nation en particulier. Dans ce dernier cas, ce n'est plus un traité, c'est une enchère, et dans cette enchère, tout le monde doit être traité de la même façon. Je comprends fort bien qu'il doive y avoir des conférences politiques impériales dont l'objet est de donner un certain statut ou certains droits politiques à tous les dominions et à chacun d'eux. Mais quand la question devient une question de commerce, c'est entièrement différent parce que la concurrence doit exister entre les dominions qui ont des produits similaires à offrir à la mère patrie ou à un autre dominion. Dans ce cas-ci nous devons nous occuper, non seulement de ce traité entre le Dominion du Canada et l'Union sud-africaine, mais aussi du traité qui a été conclu entre le Dominion du Canada et le Royaume-Uni. C'est pourquoi je dis que, si j'approuve, non pas les grandes lignes, mais la rédaction de ce traité entre le Dominion du Canada et l'Union sud-africaine, je ne puis comprendre

comment le Dominion du Canada a consenti à s'entendre avec d'autres dominions afin d'obtenir certains avantages de la Grande-Bretagne, parce que, dans chaque cas où un avantage a été accordé à l'un des dominions qui ont envoyé des délégués ici, le même avantage a été donné à chacun des autres. Nul ne pouvait recevoir plus que les autres et tous sont l'objet du même traitement sur le marché britannique.

M. YOUNG: Environ cinquante articles figurent au tableau A et je remarque que la plupart bénéficient du tarif de préférence britannique. Des chiffres sont cités, pour certains cas et, pour les autres on voit tout juste les mots: "taux de préférence britannique". Jusqu'ici, l'Union sud-africaine a joui du tarif de préférence britannique. Comment se fait-il qu'il soit nécessaire de faire figurer ces articles au tableau quand ils jouissent déjà de la préférence britannique?

L'hon. M. STEVENS: Cet après-midi, si mon honorable ami s'en souvient, j'ai tenté d'expliquer la manière dont s'y prend l'Union sud-africaine pour régler ses questions de tarif. Elle est quelque peu différente de celle des autres dominions. On donne à un pays une liste de privilèges qui se trouvent limités à ce seul pays. Quelques-uns, comme dans le cas actuel, peuvent s'étendre à la Grande-Bretagne, mais non aux autres dominions. Ainsi, l'Union sud-africaine peut accorder à un autre dominion des privilèges sur une série d'articles qui, tout probablement, ne s'étendraient pas au Canada, mais la liste est préparée de manière à satisfaire autant que possible, toutes les parties. C'est le cas pour cet accord. Mais quand nous établissions les tarifs de droits on a cru que ce pays désirerait et accepterait que nous insérions "tarif de préférence britannique", dans beaucoup de cas, au lieu de spécifier un tarif défini. Cette méthode nous laisse la liberté de changer l'article selon les modifications du tarif de préférence britannique. En d'autres termes, ce pays est satisfait du moment qu'il jouit des tarifs de préférence britannique. Cela répond-il à la question de mon honorable ami?

M. YOUNG: Non, c'est une manière de réponse, mais pas tout à fait ce que je demandais. L'Union sud-africaine bénéficiait de la préférence britannique sans avoir d'accord; elle en jouissait sur toutes les marchandises. Or, pour certains articles, nous insérons dans le traité que ces articles bénéficieront de la préférence britannique. Parfois, nous ne disons pas cela, mais nous disons "en franchise", comme il en était auparavant au sujet de ces articles puis, nous citons les autres tarifs, général et intermédiaire, comme avant. L'effet est celui-ci: vous n'avez pas modifié le tarif d'un iota pour les marchandises venant de l'Union sud-africaine, mais vous acceptez que le tarif sur les articles venant d'autres pays ne soit pas modifié et c'est là le seul effet de l'accord.

L'hon. M. RYCKMAN: Si mon honorable ami le permet, je crois pouvoir répondre à sa question. Il est parfaitement vrai que le tarif de préférence britannique était usité auparavant, comme l'a dit l'honorable député. Il est vrai aussi que le Canada, s'il l'avait voulu, aurait pu modifier le taux de préférence britannique de son tarif. Comme résultat de cet accord, l'Union sud-africaine doit, par entente, obtenir le tarif de préférence quelqu'il puisse être. En un mot, on pouvait autrefois changer l'article du tarif de préférence britannique. Maintenant, on ne peut le changer, il demeure au tarif de préférence britannique par entente avec l'Union sud-africaine.

M. YOUNG: Si je comprends bien la question, voici la situation: nous sommes convenus de ne pas modifier ces tarifs contre l'Union sud-africaine et de ne pas les échanger contre personne autre; que les tarifs demeureront ce qu'ils ont été auparavant, pendant cinq ans.

Le très hon. M. BENNETT: Les tarifs de préférence britannique.

M. YOUNG: Et les autres aussi. L'article IV dit que la marge de préférence sera maintenue. Maintenant, vous fixez par entente le tarif sur les marchandises venant de l'Union sud-africaine à ce qu'il est et vous convenez de maintenir la même marge de préférence. En d'autres termes, vous convenez que vous ne modifierez pas le tarif contre un autre pays. C'est le seul effet de l'accord. Le ministre a-t-il mieux étudié l'objection que j'ai présentée, il y a un moment, en disant que l'effet de l'accord était de faire disparaître la réduction de 10 p. 100 dans le tarif préférentiel quand il s'agit d'expéditions directes.

L'hon. M. STEVENS: J'ai examiné cette question très soigneusement. Mon ami comprend que les dispositions exposées dans la loi du tarif des douanes et dans les règlements basés sur celle-ci sont suffisamment uniformisées et comprises par ceux qui mettent la loi en vigueur. Pour la mise en vigueur de la loi, il devient nécessaire de prendre certaines décisions quant à l'interprétation. L'article dont vient de parler mon honorable ami, d'après l'interprétation qui en a été donnée, signifie en somme que les marchandises venant de l'Union sud-africaine peuvent être expédiées par la voie de la Grande-Bretagne quand elles sont consignées directement au Canada et que le connaissement démontre clairement qu'elles sont destinées au Canada. Le fait de les transborder pour les envoyer au Canada n'em-

pêche pas de les considérer comme ayant été acheminées directement. Voilà l'interprétation qu'on donne à cet article et la pratique que l'on suit. C'est conforme aux règlements.

M. YOUNG: Dans le passé.

L'hon. M. STEVENS: Et aujourd'hui.

M. YOUNG: En vertu de cet accord?

L'hon. M. STEVENS: Et aussi en vertu de cet accord. Je puis affirmer à mon honorable ami que nous avons bien réfléchi à tout cela lors de la conclusion de l'accord. Je m'en suis souvenu quand il a posé sa question. J'ai demandé à mes fonctionnaires de s'en assurer et ils l'ont fait. Telle est donc l'interprétation de cet accord et telle a été la pratique jusqu'ici. Mon honorable ami n'a donc rien à craindre à ce sujet.

M. YOUNG: Je ne sais pas comment les tribunaux interpréteraient cet article, mais pour moi, profane, ce n'est pas ainsi que je l'interpréterais.

L'hon. M. STEVENS: Telle est l'interprétation de l'expression "acheminement direct".

M. YOUNG: Mon honorable ami voudrait-il se prêter à un amendement qui rendrait la chose plus claire?

L'hon. M. STEVENS: Non, car c'est suffisamment clair et parfaitement compris entre l'Union sud-africaine et nous, et c'est la coutume bien établie. Mon honorable ami peut compter là-dessus.

M. YOUNG: Oui, mais que dites-vous de la réduction de 10 p. 100 prévue dans le cas où les marchandises n'ont pas été transbordées?

L'hon. M. STEVENS: Le taux de la préférence britannique, quand il est applicable en vertu de cet accord,—que ce soit la préférence britannique ordinaire ou autre,—a également droit à la réduction de 10 p. 100. Cet accord n'y change rien.

L'hon. M. RYCKMAN: Mon honorable ami trouvera une réponse complète à sa question dans l'article 5 du tarif douanier.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je savoir si les droits indiqués dans l'annexe A sont actuellement en vigueur?

Le très hon. M. BENNETT: Je l'ai dit cet après-midi, ces droits sont indiqués dans les annexes soumises au comité des voies et moyens. Il se peut que nous ayons à y faire quelques légères modifications de forme, mais ils sont en vigueur.

Le très hon. MACKENZIE KING: Dans ce cas, je demande au premier ministre en vertu de quelle autorité ces droits sont en vigueur.

Le très hon. M. BENNETT: Ils le sont en vertu de l'autorité qui rend d'application toutes nos lois budgétaires. La résolution dit que les modifications proposées entreront en vigueur le jour même de leur présentation à la Chambre, tout comme les modifications douanières effectuées depuis le début de notre histoire ont été applicables le jour même de leur présentation à la Chambre. Nous avons suivi la même coutume.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je me permets d'attirer l'attention du premier ministre sur l'article VIII de l'accord, qui dit:

> Le présent accord sera soumis à l'approbation des Parlements du Dominion du Canada et de l'Union sud-africaine. Après sa ratification, il entrera en vigueur à la date dont conviendront les gouvernements du Dominion du Canada et de l'Union sud-africaine.

Je ne pense pas que les Gouvernements du Canada et de l'Union sud-africaine soient convenus jusqu'ici d'aucune date. Si je fais erreur, je prie le premier ministre de nous faire connaître cette date.

Le très hon. M. BENNETT: Nous sommes convenus avec les délégués de l'Union sud-africaine, avant leur départ, de suivre la méthode ordinairement employée, et nous avons fait de même avec les autres. Nous avons déclaré que les modifications tarifaires viendraient en vigueur le jour de la présentation des résolutions, comme cela s'est fait dans le passé.

Le très hon. MACKENZIE KING: Cette loi ne doit venir en vigueur qu'à une date qui n'a pas encore été fixée, que je sache. Au risque de m'exposer à un nouveau refus, j'allais demander au premier ministre s'il ne pourrait pas s'entendre avec l'Union sud-africaine pour ne mettre cet accord en vigueur qu'après la conférence économique mondiale. Mais c'est là une question distincte.

A mon avis, rien n'autorise à l'heure actuelle l'application des remaniements du tarif prévus dans cet article. Le Parlement n'a pas encore approuvé la convention et l'on nous dit que ces dispositions sont en vigueur. Autrement dit, les contribuables sont taxés sans l'assentiment du Parlement, bien qu'il soit expressément stipulé dans le texte que ces droits ne seront imposés qu'à une date que les deux gouvernements intéressés fixeront. Les généralités énoncées par le premier ministre, dans sa réponse ne sont pas au point. Certaine procédure parlementaire peut déterminer le mode d'application de certains droits, mais quand il est formellement dit dans un traité qu'il ne s'appliquera qu'à

une date encore indéterminée, aucune partie de la convention ne devrait être en vigueur avant cette date.

Le très hon. M. BENNETT: Mon très honorable ami n'a pas suivi mon raisonnement. Nous avons présenté certaines résolutions en délibération au comité des voies et moyens. Le ministre des Finances a présenté son dernier budget exactement de la même façon, et les articles sont entrés en vigueur le jour où il a déposé les résolutions sur la table. La convention comme telle entre en vigueur sur proclamation, mais les droits ayant été arrêtés et mis en vigueur ainsi que je l'ai dit, ils s'appliquent autant que les résolutions du budget Dunning se sont appliquées quand, le soir même où l'exposé budgétaire a été prononcé tous les douaniers ont reçu avis par télégramme d'agir en conséquence. Conformément aux conventions, nous tenons exactement la même conduite au sujet des dispositions discutées.

Le très hon. MACKENZIE KING: Vous procédez d'une façon tout à fait irrégulière. Un budget n'est pas la même chose qu'un accord de ce genre. Les remaniements du tarif proposés dans un discours sur le budget entrent en vigueur dès le dépôt des résolutions qui s'y rapportent. Tout le monde le sait. Mais voici une convention qui, d'après le texte même, ne s'applique qu'à une date encore à déterminer. Il y a une distinction entre les deux, une distinction dont on aurait dû tenir compte. Permettez-moi de signaler la différence entre le traité conclu par le Royaume-Uni et le Canada et le présent traité. Le premier est entré en vigueur le jour de sa signature, le 20 août 1932, mais la présente convention ne le fera qu'à une date à fixer. Les deux traités diffèrent sur ces deux points. C'est pourquoi j'allais demander au premier ministre s'il ne pourrait pas renvoyer au lendemain de la conférence économique universelle la mise en vigueur du traité entre le sud-africain et le Canada, s'il est difficile de se concerter pour agir de même au sujet du traité anglo-canadien.

Le très hon. M. BENNETT: Je regrette que mon très honorable ami n'ait peut-être pas lu le traité avec le Royaume-Uni avec tout le soin voulu. Ce traité n'est pas entré en vigueur le jour de sa signature. Mon très honorable ami aurait dû relever dans le texte ces mots entre parenthèses:

(sous réserve de l'adoption aussi hâtive que possible des mesures législatives ou autres qui s'imposent.)

C'est à cause de cette disposition que nous avons dû déposer les résolutions soumises à l'étude du comité des voies et moyens. C'est une question que nous avons examinée avec beaucoup de soin. L'une des difficultés auxquelles on s'est heurté en Grande-Bretagne et en d'autres pays, c'est l'accumulation de stocks, c'est-à-dire, quand les fournisseurs ont vent de certains remaniements du tarif, ils font de grands achats au détriment du fisc. Après une étude approfondie et une discussion complète de la question, nous avons jugé bon de procéder comme à propos du budget, quand les résolutions entrent en vigueur le jour même de leur dépôt. C'est une des raisons pour lesquelles les résolutions soumises au comité des voies et moyens sont rédigées ainsi. Si nous n'avions pas pris ces mesures, sous réserve des projets de loi nécessaire à la mise en vigueur des conventions et du dépôt des résolutions concernant les autres pays, nous aurions éprouvé les difficultés signalées par mon très honorable ami. Nous avons procédé comme nous l'avons fait précisément pour parer à ces inconvénients.

M. DONNELLY: Je remarque que les numéros 53, 54, 54a et 55 ont trait au gruau de maïs et au maïs. Je présume que les droits fixés dans ces numéros n'ont pas été remaniés.

L'hon. M. STEVENS: Non.

M. DONNELLY: Soit en 1930 soit en 1931, le droit sur le gruau de maïs et le maïs a été modifié sous le régime du tarif général, et je prie le ministre de déposer la statistique des importations de maïs du 31 mars 1931 au 31 mars 1932. J'aimerais à avoir les chiffres concernant le maïs importé tant pour la distillation que pour les autres usages.

L'hon. M. STEVENS: Pendant les années financières de 1931 et 1932, les importations de farine de maïs au Canada se sont élevées à $159,830 et à $95,109 respectivement. En 1932, les Etats-Unis nous en ont expédié pour une somme de $93,958 et le Royaume-Uni pour $1,151. Les importations de maïs pour la distillation se sont élevées à $385,989 en 1931 et à $95,599 en 1932. L'Argentine en a fourni pour $92,913, l'Union sud-africaine pour $2,023 et les Etats-Unis pour $663. On ne tient pas de statistique séparée pour le maïs servant à la fabrication d'amidon ou de céréales alimentaires. Sous le titre "maïs, n.d.", le Canada a importé en 1931 pour une valeur de $7,031,282 et en 1932 pour $3,825,654. En 1931, les Etats-Unis nous en ont fourni pour $2,549,654 et en 1932 pour $1,306,073. En 1931, l'Argentine nous en a expédié pour $3,449,586 et en 1932 pour $851,973. De son côté, l'Union sud-africaine nous en expédiait en 1931 pour $795,812 et en 1932 pour $1,632,368. Je pense que ces chiffres sont ceux que l'honorable député désirait.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le ministre du Commerce serait-il assez bon de nous indiquer les numéros du tarif de l'annexe A au sujet desquels nous avons élevé notre tarif afin de donner les préférences indiquées et l'augmentation dans chaque cas.

L'hon. M. STEVENS: Je ne connais aucun numéro de l'annexe qui soit dans ce cas.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pas un?

L'hon. M. STEVENS: C'est ce que l'on m'apprend et je n'ai aucune raison de douter de l'exactitude de ce renseignement.

M. COOTE: Le paragraphe 1 de l'article 1*er* de l'annexe mentionne les "marchandises produites ou fabriquées dans l'Union sud-africaine". Doit-il y avoir une proportion définie de main-d'œuvre locale, ou ces marchandises doivent-elles être entièrement fabriquées dans l'Union sud-africaine?

L'hon. M. STEVENS: La loi ou les règlements ordinaires du Canada s'appliquent dans ce cas.

M. COOTE: Le ministre pourrait-il nous indiquer un pourcentage?

L'hon. M. STEVENS: En général, je pense que c'est 50 p. 100, mais il peut y avoir des écarts dans certains cas. Pour le coton, je pense que c'est 40 p. 100.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je me demande si le ministre m'a bien compris. Je ne lui ai pas demandé si l'on a relevé les droits en certains cas contre l'Union sud-africaine, mais bien si l'on a relevé le tarif général afin de pouvoir donner une préférence à ce dominion.

L'hon. M. STEVENS: Non, on ne l'a pas fait; c'est bien cela que j'ai dit.

M. YOUNG: Le bulletin des douanes que j'ai lu porte la date du 17 septembre et mentionne les raisins secs; l'on a imposé un droit de dumping à leur sujet.

L'hon. M. STEVENS: Cela n'a aucun rapport avec cette convention de commerce.

M. YOUNG: C'est l'un des articles mentionnés dans l'annexe.

L'hon. M. STEVENS: Je ne cherche pas à me dérober à la question de l'honorable député, mais ce qu'il vient de dire n'a aucun rapport avec l'accord. La disposition dont il parle a été adoptée dans la routine ordinaire de l'administration. Ce n'est pas un résultat de l'accord et il n'y a aucun lien entre les deux.

M. YOUNG: C'est-à-dire que l'exportateur sud-africain pense pouvoir expédier des raisins en franchise, mais il s'aperçoit ensuite qu'il lui faut payer des droits.

L'hon. M. STEVENS: Non.

M. YOUNG: Il lui faudra sûrement les payer.

L'hon. M. STEVENS: Non. Les raisins de l'Union sud-africaine sont admis en franchise en vertu de cette entente.

M. YOUNG: En paquets?

L'hon. M. STEVENS: Non. On n'expédie pas le raisin en paquets. On emploie pour l'expédition des boîtes en bois pesant de 50 à 60 livres.

M. YOUNG: J'aimerais à poser une question relativement à l'article V, qui est ainsi conçu:

1. Ne sera pas assujetti aux dispositions de l'article 6 du tarif douanier du Canada le maïs produit dans l'Union sud-africaine et importé dans le Dominion du Canada à un prix non inférieur à la cote du Baltic Exchange à Londres pour du maïs de semblable qualité.

2. Les dispositions du présent article cesseront d'être opérantes si, postérieurement au trente avril 1934, il est accordé une prime à l'exportation du maïs de l'Union sud-africaine au Dominion du Canada.

Je suppose que le maïs importé en franchise au Canada doit être vendu aux cultivateurs comme provende. Il va sans dire, dans l'état actuel des choses, le cultivateur veut acheter sa provende au meilleur compte possible. Mais l'article à l'étude tend à permettre l'importation du maïs de l'Afrique du Sud, à condition que ce dernier pays ne vende pas son produit trop bon marché. Si le Sud-Africain vend son maïs assez cher, il pourra le faire entrer en franchise au Canada. Si, d'un autre côté, il ose abaisser ses prix, il lui faudra acquitter un droit de dumping. Le ministre veut-il m'expliquer cela?

L'hon. M. STEVENS: L'honorable député semble se l'être parfaitement expliqué.

Le très hon. M. BENNETT: Parfaitement.

L'hon. M. STEVENS: Il faut savoir que l'Union de l'Afrique du Sud projetait de verser une prime à l'exportation pour certaines de ses denrées essentielles. Notre pays, comme d'autres, voit d'un mauvais œil l'importation de marchandises bénéficiant d'une prime. On est d'avis qu'elles ne permettent plus une concurrence loyale. En réalité, le maïs exporté d'Afrique du Sud au Canada n'a jamais bénéficié d'une prime, parce que le gouvernement et les exportateurs sud-africains savaient que le Canada imposait un droit d'antidumping sur les marchandises faisant l'objet d'une prime à l'exportation. On ne versait pas la prime pour éviter l'application de la

clause relative au dumping, et, par conséquent, nous n'avons pas fait jouer cette mesure législative. On a discuté cette question à fond avec les délégués de l'Afrique du Sud. Ils ont convenu volontiers qu'il ne serait pas juste envers les producteurs canadiens de maïs de laisser entrer chez nous du maïs recevant une prime et concurrençant le nôtre. Ils sont donc convenus de ne pas verser de prime. Pour que nous puissions surveiller la chose, il a été entendu que les factures du maïs débarqué au Canada doivent indiquer un prix égal au prix du Baltic Exchange, fret en plus, du jour de la vente. Nous avons recours à ce moyen pour nous assurer que la consignation n'a pas fait l'objet d'une prime. On devait accorder cette prime pour une seule année, soit dit en passant, mais on est plus ou moins forcé de la maintenir pour une autre année, bien qu'on ne le désire guère, me semble-t-il. La mesure expirera en 1934. Mais la disposition citée maintenant a pour objet d'abroger entièrement l'article à l'étude, au cas où l'on n'abandonnerait pas la méthode des primes en 1934, auquel cas on appliquerait à ce maïs les mesures applicables à celui d'un pays quelconque. Voilà qui est clair, je suppose.

M. YOUNG: Je comprends. Mon honorable ami semble songer aux producteurs canadiens qui vendent leur maïs pur et simple. Mais la plupart des cultivateurs canadiens qui récoltent du maïs s'en servent eux-mêmes comme fourrage. Le ministre pourrait peut-être nous dire quelle proportion du maïs cultivé au Canada est vendue et quelle proportion sert de fourrage sur la ferme où il est cultivé. Ce n'est que le maïs vendu sur place qui subira la concurrence du maïs importé.

L'hon. M. STEVENS: Voilà une question qu'on a bien étudiée en ces derniers temps.

Le maïs est l'une des denrées agricoles de grande importance dont il est le plus difficile de suivre la trace. La raison en est que la plus grande partie du maïs est récolté dans l'Ouest, où il ne se trouve pas d'entrepôts ou d'usines de séchage publics suffisants. Par conséquent, on ne l'emmagasine pas par grandes quantités comme le blé, l'avoine et l'orge. Il est donc difficile d'en suivre le mouvement et de déterminer comment il parvient sur les marchés.

On ne saurait douter qu'une partie considérable de ce maïs ne serve de provende. Mon honorable ami doit se rappeler qu'on importe du maïs surtout pour ces fins: d'abord pour la distillerie; ensuite pour la fabrication de l'amidon et autres produits d'usage général, du sirop, de la farine de maïs et autres; enfin, et en particulier dans les Provinces maritimes et le littoral de la mer, pour servir de provende.

Mon honorable ami doit comprendre qu'il est difficile d'expédier du maïs des provinces de l'Ouest vers le littoral de l'Atlantique, en concurrence avec le produit expédié par mer. Il en résulte que, dans les Provinces maritimes comme sur tout le littoral de l'Atlantique et du Pacifique, on emploie surtout du maïs importé. Par exemple, il serait impossible de transporter du maïs de l'ouest d'Ontario vers la Colombie-Anglaise, de sorte qu'il faut en importer une quantité considérable.

Jusqu'à il y a un an, ou jusqu'au cours de l'année dernière, la plus grande partie du maïs importé venait des Etats-Unis. Il en venait un peu de l'Argentine. Mais, par suite de l'imposition de certains droits, on a fait passer ce commerce à l'Afrique du Sud. Ce dernier pays, comme la Rhodésia du Sud constitueront sans aucun doute les sources principales de notre approvisionnement.

M. YOUNG: Mon honorable ami veut-il nous dire qui a demandé l'adoption de cette mesure? Ce ne sont pas les cultivateurs des Provinces maritimes; ils achètent du maïs. Ce ne serait pas non plus les fermiers de la Colombie-Anglaise.

L'hon. M. STEVENS: Puis-je rappeler à mon honorable ami que nous étudions un accord entre le Canada et l'Union sud-africaine; et que ce n'est ici qu'un détail de tout le traité?

M. YOUNG: La réponse n'est pas très claire. Quelqu'un du Canada a dû être intéressé à cela, et a dû prier le ministère d'insérer cette condition au pacte.

L'hon. M. STEVENS: Non pas. L'honorable député doit se rendre compte qu'il s'agit d'un des principaux produits de l'Union sud-africaine; pour tout dire c'est un des produits que ce dernier pays nous a prié d'inclure dans le traité.

M. YOUNG: Ce n'est pas ce dominion qui a demandé au Canada d'insérer la stipulation portant qu'il ne doit pas vendre son maïs trop bon marché.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami veut parler de ce que l'on peut appeler la clause protectrice? Elle a été insérée à la demande des producteurs canadiens.

M. YOUNG: Quels producteurs?

L'hon. M. STEVENS: Ceux dont j'ai parlé; de l'ouest de l'Ontario. Je n'ai qu'à jeter un coup d'œil sur l'Assemblée pour voir une demi-douzaine de membres qui l'ont réclamée vigoureusement, au nom des producteurs canadiens de maïs; et si je regarde dans l'angle sud-est de la Chambre je vois nombre d'honorables députés qui se sont montrés soucieux des intérêts de ceux qui produisent des provendes rivales, telles que l'orge.

M. YOUNG: Une dernière question. Mon honorable ami a dit qu'auparavant nous achetions ce maïs des Etats-Unis, et qu'en augmentant notre tarif nous avons détourné notre clientèle vers l'Union sud-africaine. Peut-il nous dire ce que nous coûte ce détournement, en prix plus élevés pour le maïs?

L'hon. M. STEVENS: Rien du tout.

M. YOUNG: Quel est le droit sur le maïs de provenance américaine?

L'hon. M. STEVENS: Vingt-cinq cents par boisseau.

M. YOUNG: Nous avons ajouté 25 cents par boisseau au prix du maïs qui nous vient des Etats-Unis.

L'hon. M. STEVENS: Non; mon honorable ami trouvera que les importations de maïs américain ont tombé...

M. YOUNG: Naturellement.

L'hon. M. STEVENS: ...de $2,549,000 à $1,306,000.

M. DONNELLY: Traduisez cela en boisseaux.

L'hon. M. STEVENS: Ce n'est pas un calcul qui se fait à l'instant.

M. DONNELLY: Cela veut dire, si l'on tient compte du prix moins élevé, qu'il nous arrive une quantité à peu près égale à celle que nous importions avant.

L'hon. M. STEVENS: Les importations d'Argentine sont tombées de $3,459,000 à $851,000; et celles du Sud-Africain britannique ont monté de $795,000 à $1,632,000; une augmentation remarquable.

M. DONNELLY: En 1931, lorsqu'on a frappé le maïs de ce droit on a prétendu, pour se justifier, que le maïs allait être remplacé par l'orge: nous devions toucher de beaux prix pour notre orge qui serait utilisée par les éleveurs de l'Est pour nourrir leurs animaux. Le ministre veut-il nous dire dans quelle proportion l'orge a remplacé le maïs et aussi combien le prix de l'orge a monté par suite de cet impôt sur le maïs?

L'hon. M. STEVENS: Pour répondre à la première partie de la question je puis dire que les stocks d'orge sont bien diminuées: le chiffre cette année n'est que la moitié de celui de l'an dernier.

L'hon. M. CHAPLIN: Je demande au ministre quel a été le chiffre de nos importations de raisins secs l'an dernier, et le total des droits perçus sur ces importations. Je crois que vous étiez absent de la Chambre, monsieur le président, quand le parti "libre-échangiste" de l'autre côté a imposé un droit sur les raisins secs.

[L'hon. M. Stevens.]

M. YOUNG: Du moins, nous n'avons pas prétendu qu'ils étaient produits au Canada.

L'hon. M. CHAPLIN: Ces messieurs qui se comportent en protectionnistes lorsqu'ils sont au pouvoir et qui réclament le libre-échange lorsqu'ils sont dans l'opposition, ont frappé les raisins secs d'un droit de douane. Pourquoi? Non pas pour protéger le producteur canadien; mais ils s'intéressaient tant aux raisins secs qu'ils ont protégé le producteur australien. Voilà comment ils sont libre-échangistes.

L'hon. M. STEVENS: Voici le tarif sur les raisins secs: tarif de préférence britannique, en franchise; tarif intermédiaire, 4 cents; tarif général, 4 cents. Nous en avons importé pour une valeur de $3,205,000, dont $2,113,000 de l'Australie, $1,000,000 des Etats-Unis, $50,000 de l'Espagne, $23,000 du Royaume-Uni et $9,500 de l'Union Sud-Africaine.

M. BROWN: Quel était le droit perçu sur les raisins secs aux termes du traité avec l'Australie?

L'hon. M. STEVENS: Ils étaient admis en franchise.

M. BROWN: Je veux dire le tarif général.

L'hon. M. STEVENS: Quatre cents la livre.

M. BROWN: N'était-ce pas 3c?

L'hon. M. STEVENS: Non, 4c.

(Il est fait rapport de l'état de la question.)

ACCORD COMMERCIAL AVEC LE ROYAUME-UNI

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose la 1*re* lecture d'un projet de loi (bill nº 8) concernant un certain accord commercial entre le Gouvernement de Sa Majesté au Canada et le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni.

Monsieur l'Orateur, si je ne fais erreur, la motion n'est pas discutable; je la présente simplement comme résultat de la permission accordée de déposer le bill jeudi soir dernier.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la 1*re* fois.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose que la séance soit levée.

Monsieur l'Orateur, nous étudierons demain l'accord avec l'Afrique du Sud et la 2*e* lecture du bill dont la 1*re* lecture vient d'être adoptée. Je crois que ce projet de loi est imprimé en anglais et en français, et prêt pour la distribution. Je suppose que nous ne pourrons en terminer l'examen demain, mais si nous y parvenons, nous discuterons les autres articles du *Feuilleton*.

Le très hon. MACKENZIE KING: Y compris la loi du remaniment de la carte électorale.

Le très hon. M. BENNETT: Y compris la modification de la loi des douanes et le bill concernant le remaniement des collèges électoraux, avant que nous nous formions en comité des voies et moyens. Si mon très honorable ami ne désire pas discuter le bill à fond, comme je suppose que lui-même et son parti sont opposés, nous pourrons nous former en comité des voies et moyens, et entreprendre ce que je présume être la plus longue des deux discussions. J'avais pensé proposer le bill concernant le remaniement de la carte électorale au temps voulu, mais je voulais simplement en proposer la 2e lecture en même temps qu'une résolution relative à son renvoi à un comité, qui pourrait être nommé avant ou après l'ajournement de la Chambre, au gré de la députation. Le très honorable député se rappelle qu'en 1923 il fut proposé de renvoyer le bill à un comité, et que plus tard ce comité fut choisi à la suite d'une résolution qui se passait d'avis. Je m'en remets au désir du très honorable député et de ses amis. J'ai pensé que nous pourrions lire le projet de loi en 2e lecture et le renvoyer à un comité; puis le comité pourrait être nommé avant l'ajournement ou après le retour des députés, selon qu'on le jugera préférable. Quant à moi, je crois qu'il vaut mieux choisir le comité maintenant afin que durant les vacances les membres de ce comité puissent examiner individuellement la question sous les divers aspects dans le but d'en arriver à un rapport. Si, dans une couple de jours le très honorable député a l'occasion d'étudier le sujet, je serai heureux de me rendre à ses désirs à cet égard.

(La motion est adoptée.)

La séance est levée à dix heures et quarante-cinq minutes.

MARDI, le 8 novembre 1932.

La séance est ouverte à trois heures.

NOUVEAUX CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Un message de S. Exc. le Gouverneur général transmettant un nouveau cahier de crédits supplémentaires pour l'année financière prenant fin le 31 mars 1933 est présenté par l'honorable E. N. Rhodes (ministre des Finances), lu à la Chambre par l'Orateur et renvoyé au comité des subsides.

DESTITUTION DU JUGE MARTELL

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice): J'ai l'honneur de déposer le texte du décret du Conseil de même que le rapport et les témoignages concernant la destitution de l'ex-juge L.-H. Martell, de la Cour de comté de la Nouvelle-Ecosse.

QUESTION AU SUJET D'UN DOSSIER

L'hon. CHARLES MARCIL (Bonaventure) (texte): Monsieur l'Orateur, puis-je demander à l'honorable ministre des Postes (M. Sauvé) quand il déposera sur le bureau, conformément à la motion adoptée par la Chambre, la liste des maîtres de poste destitués depuis le 1er août 1930, dans le comté de Bonaventure?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes): Des instructions à cet effet ont été données.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont indiquées par un astérisque.)

USINES ANGUS DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER PACIFIQUE-CANADIEN

M. JEAN demande:

1. Est-il exact que le compagnie du Pacifique-Canadien a fermé ses usines, en particulier les usines Angus, à Montréal, pour un temps indéterminé?
2. Le Gouvernement a-t-il fait des avances à la compagnie du Pacifique-Canadien pour lui permettre de tenir ses usines en activité pendant l'hiver 1931-1932?
3. Dans ce cas, quand ces avances ont-elles été faites, quel en était le montant, et à quelles conditions ont-elles été faites?
4. Le Gouvernement a-t-il fait des avances semblables à la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada?
5. Si oui, quel en a été le montant?
6. Le Gouvernement a-t-il l'intention de faire des avances de fonds à la compagnie du Pacifique-Canadien pour l'engager à maintenir ses usines en activité pendant l'hiver 1932-1933?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre): La réponse à cette question a été donnée par le décret du Conseil qu'a déposé le ministre du Travail (M. Gordon), pour autant qu'il a trait à l'an dernier. Quant aux intentions du Gouvernement, nous les ferons connaître quand nous interviendrons. Il n'est pas d'usage de demander au Gouvernement de faire connaître ses intentions relativement à des questions de ce genre.

L'hon. M. LAPOINTE: Que faites-vous de la quatrième question ainsi conçue: "Le Gouvernement a-t-il fait des avances semblables à la compagnie des Chemins de fer nationaux?"

Le très hon. M. BENNETT: Je remercie mon honorable ami d'appeler mon attention sur cette question. Oui, le Gouvernement a fait des avances de ce genre.

DÉMISSIONS DE MAÎTRES DE POSTE

M. POULIOT demande:

1. Depuis le 1*er* août 1930 des maîtres de poste ont-ils envoyé leur démission après avoir reçu une circulaire du ministère des Postes?

2. Si tel est le cas, (a) à combien de maîtres de poste dans chaque province ces circulaires ont-elles été envoyées, (b) combien de maîtres de poste ont envoyé leur démission dans chaque province après avoir reçu ces circulaires; (c) quels sont les noms et l'adresse de ceux qui ont envoyé leur démission dans la province de Québec et la date de la démission de chacun?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre): Cette question ne peut certainement pas être régulière, monsieur l'Orateur. Voici comment elle est conçue: "Depuis le 1*er* août 1930, des maîtres de poste ont-ils envoyé leur démission après avoir reçu une circulaire du ministère des Postes?" Le ministère envoie des circulaires toutes les deux semaines. On devrait préciser davantage, parce que, dans sa forme actuelle, tous ceux qui ont envoyé leur démission après avoir reçu une circulaire quelconque seraient visés par cette question.

M. POULIOT: En réponse au très honorable premier ministre, je dirai que des circulaires ont été adressées aux maîtres de poste, leur conseillant de démissionner, afin d'épargner les frais d'une enquête. Quelques-uns n'ont pas fait de cas de la circulaire, et d'autres ont donné leur démission. C'est très intéressant, au point de vue historique.

M. l'ORATEUR: La question est réservée.

M. ADRIEN LECOMPTE

M. BARRETTE demande:

1. M. Adrien Lecompte est-il inscrit sur la liste des candidats admissibles à l'emploi de facteur, à Montréal?

2. Si tel est le cas, quel rang occupe-t-il sur la liste?

3. Est-il marié, et où réside-t-il?

4. M. P.-S. Tison est-il inscrit sur la liste des candidats admissibles à Montréal?

5. Quel rang occupe-t-il sur la liste?

6. Est-il marié et où réside-t-il?

7. Ces deux hommes sont-ils tous deux à l'emploi du ministère des Postes comme facteurs?

8. Qui a recommandé M. Lecompte et qui a recommandé M. Tison?

9. Les personnes dont les noms sont inscrits sur la liste des candidats admissibles doivent-ils entrer en fonctions suivant le rang qu'ils occupent dans cette liste?

10. S'ils occupent le même rang que des célibataires, les chefs de famille doivent-ils avoir la priorité?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui; il a passé aussi l'examen de chargeur des postes.

2. 286 C sur la liste des facteurs et 173 sur celle des chargeurs.

[Le très hon. M. Bennett.]

3. D'après les renseignements obtenus au moment de son entrée dans le service, il est célibataire. Il demeure à Pont-Viau, P.Q.

4. Oui.

5. La 32*e* place.

6. D'après le renseignement obtenu au moment de son entrée dans le service, il est célibataire. L'adresse est: 6027 rue de la Roche, Montréal.

7. Non. M. Tison a été remercié le 3 avril 1932.

8. M. Lecompte et M. Tison ont tous deux été choisis sur la liste des candidats communiquée par la Commission du service civil.

9. Oui, à moins que les candidats ayant un meilleur rang ne soient pas disponibles ou soient inaptes à remplir les fonctions.

10. Non.

L'INGÉRENCE POLITIQUE ET LES MAÎTRES DE POSTE

M. POULIOT demande:

Depuis le mois d'août 1930, dans combien de cas un maître de poste accusé d'ingérence politique a-t-il été remplacé temporairement ou permanemment par une personne qui avait porté plainte ou rendu témoignage contre lui?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

Aucun depuis la décision du comité de la Chambre qui s'est occupé du service civil.

Auparavant, 147, suivant une coutume depuis longtemps établie.

MAÎTRES DE POSTE RENVOYÉS DANS LE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

M. DORION demande:

1. A-t-on renvoyé tous les maîtres de poste du comté de Témiscouata contre lesquels des plaintes ont été adressées au ministre des Postes depuis septembre 1930?

2. Sinon, pourquoi?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Non.

2. Parce que les plaintes étaient soit peu importantes, soit non confirmées par l'enquête.

M. DORION demande:

Combien de maîtres de poste du comté de Témiscouata ont été destitués de 1922 à 1930?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes): Vingt.

LE MAÎTRE DE POSTE DE BEAUHARNOIS

M. RAYMOND demande:

1. Qui a nommé J.-N. Laberge, maître de poste, à titre temporaire, de la ville de Beauharnois?

2. Qui l'a recommandé?

3. Cette position relève-t-elle de la Commission du service civil?

4. Si oui, (a) a-t-il été donné avis à la Commission du service civil de la vacance qui s'est

produite pour cette position, et à quelle date, (b) demande a-t-elle été faite à la Commission de combler cette vacance, et à quelle date, (c) la Commission a-t-elle fait le nécessaire pour remplir définitivement cette vacance?

5. Qui J.-N. Laberge a-t-il remplacé?

6. Celui que J.-N. Laberge a remplacé comme maître de poste a-t-il été destitué?

7. Si oui, (a) pour quelles raisons, (b) à la demande de qui, (c) quand cette demande de destitution a-t-elle été faite?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Le ministre des Postes.
2. J.-H. Lebœuf, S.-W. LaRoche.
3. Oui.
4. (a), (b) et (c): pas encore.
5. Oscar Duquette.
6. Oui.
7. (a) A été trouvé coupable, après enquête, de s'être mêlé activement de politique; (b) une plainte a été reçue de M. Philias Doré, laquelle était accompagnée de déclarations assermentées de M.M. Rodrigue Montpetit, J.-P. Lanouette et Antonio Laberge; (c) le 4 juillet 1932.

TRANSPORT DES DÉPÊCHES SAINT-JEAN-SAINT-PAMPHILE

M. FAFARD demande:

1. Qui a obtenu l'entreprise du transport des dépêches entre Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Pamphile, dans le comté de l'Islet, Québec?

2. Quel est le nom des soumissionnaires et le montant de leurs soumissions respectives?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Calixte Bélanger.

2. Albert Bourgault, Saint-Pamphile, $840 par an; Arthur Anctil, Sainte-Perpétue, $850 par an; Calixte Bélanger, Saint-Pamphile, $1,200 par an; Georges-Emile Duval, Elgin-Road, $1,252 par an; J.-Zotique Leclerc, Saint-Pamphile, $1,350 par an; Amédée Bélanger, Sainte-Perpétue, $1,475 par an; Chrysostôme Legros, Saint-Pamphile, $1,495 par an; Camille Chouinard, Saint-Aubert, $1,600 par an; Jos.-Wm. Anctil, Tourville, $1,800 par an; Camille Chouinard, Sainte-Perpétue, $1,930 par an; François Leclerc, Sainte-Louise, $1,989 par an.

NOUVEAUX BUREAUX DE POSTE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

M. POULIOT demande:

1. De nouveaux bureaux de poste ont-ils été établis dans la province de Québec depuis le mois d'août 1930?

2. Si oui, (a) quels sont ces bureaux de poste; (b) dans quel comté chacun d'eux est-il situé?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.

2. (a) et (b).

Nom du bureau de poste—Comté

Lac-des-Sept-Isles, Portneuf.
Route-du-Sault, Témiscouata.
Salmon-Bay (bureau d'été), Charlevoix-Saguenay.
Gatico, Champlain.
Nigger-Rapids, Wright.
Rapide-Blanc, Portneuf.
Anse-Sainte-Anne-des-Monts, Gaspé.
Siscoe, Pontiac.
Dalesville, Argenteuil.
Lourdes-de-Joliette, Joliette.
Montréal, succursale n° 80, Sainte-Marie.
Montréal, succursale n° 76, Maisonneuve.
Montréal, succursale n° 87, Laurier-Outremont.
Perthuis, Portneuf.
Grandbois, Témiscouata.
Grand-Détour, Matane.
Maria-Ouest, Bonaventure.
Village-des-Hurons, Québec-Montmorency.
Cap-Chat-Est, Gaspé.
La-Montagne, Mégantic.
L'Anse-McInnes, Bonaventure.
Norbestos, Drummond-Arthabaska.
Ruisseau-Plat, Berthier-Maskinongé.
Saint-Ulric-Est, Matane.
Girardville-Centre, Lac-Saint-Jean.
Thetford-Mines, succursale n° 1, Mégantic.
Lebrun, Berthier-Maskinongé.
Low, Wright.
Montréal, succursale n° 4, Cartier.
Saint-Stanislas, Lac-Saint-Jean.
Anse-des-Méchins, Matane.
Bois-Brûlé, Gaspé.
Rivière-Plate, Témiscouata.
Saint-Maurice-de-Dalquier, Pontiac.
Village-Villeneuve, Lac-Saint-Jean.
Gagnon, Dorchester.
Montréal, succursale n° 91, Saint-Denis.
Kanasuta, Pontiac.
Biencourt, Témiscouata.
Montréal, succursale n° 110, Maisonneuve.
Saint-Jean, succursale n° 2, Saint-Jean-Iberville.
Windigo, Portneuf.
Pibrac, Chicoutimi.
Pincourt, Vaudreuil-Soulanges.
Auclair, Témiscouata.
Canton-Tessier, Matane.
Saint-Siméon-Ouest, Bonaventure.
Flynn, Gaspé.
Kelly-Newton, (bureau d'été), Wright.
Montréal, succursale n° 13, Saint-Jacques.
Riordon-Depot, Pontiac.
Bois-des-Filion, Terrebonne.
La-Corniche (bureau d'été), l'Assomption-Montcalm.
Montréal, succursale n° 19, Sainte-Marie.
Montréal, succursale n° 90, Saint-Laurent-Saint-Georges.
Petit-Lac-Long, Terrebonne.
Wychwood (bureau d'été), Wright.

Lac-des-Aigles, Témiscouata.
Milot, Lac-Saint-Jean.
Montréal, succursale n° 52, Mont-Royal.
Montréal, succursale n° 88, Mont-Royal.
Orelda-Camp (bureau d'été), Berthier-Maskinongé.
Saint-Achille, Lac-Saint-Jean.
Saint-Antoine-du-Lac, Lac-Saint-Jean.
Sainte-Claire-d'Assise, Vaudreuil-Soulanges.

BUREAU DE POSTE DE PIED-DU-LAC

M. POULIOT demande:

1. L'emplacement du bureau de poste de Pied-du-Lac, dans le comté de Témiscouata, a-t-il été changé?

2. Si tel est le cas, (a) quelle est la distance entre les deux emplacements, (b) des plaintes ont-elles été faites au sujet du premier emplacement?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui—à la suite de la révocation du maître de poste pour ingérence politique.

2. (a) Aucun renseignement; (b) Non.

CANDIDATS À L'EMPLOI DE MAÎTRES DE POSTE

M. POULIOT demande:

1. Depuis le mois d'août 1930, l'inspecteur en chef du ministère des Postes a-t-il été chargé de vérifier les aptitudes des candidats à l'emploi de maître de poste?

2. Si tel est le cas, quels sont les noms et l'adresse des candidats dont il a été chargé d'examiner les aptitudes et à quelle date a-t-il fait rapport dans chaque cas?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.

2. Isidore Jean, Sully, rapport fait le 22 juillet 1932; L.-A. Champagne, Acton-Vale, rapport fait le 28 juillet 1932.

*EMPRUNTS DU GOUVERNEMENT

M. SPENCER demande:

1. Le gouvernement fédéral a-t-il emprunté récemment des banques et pour une durée de deux ans trente-cinq millions de dollars à 4 p. 100?

2. Durant l'année terminée le 30 septembre 1932, quelle somme les banques ont-elles empruntée de l'Etat en vertu de la loi financière?

3. Quel est le taux de l'intérêt que le Gouvernement a imposé aux banques pour la somme empruntée dont il est question dans le paragraphe 2?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre): Je vais lire la réponse faite à cette question. Le Gouvernement ayant décidé de vendre aux banques pour $35,000,000 de bons à deux ans que ces dernières pourront offrir en garantie pour emprunter sous le régime de la loi financière, cette nouvelle a donné lieu à des commentaires laissant croire qu'on n'a pas bien compris la situation. Selon moi, les opinions les plus sages et les plus éclairées du monde entier sont qu'il faut faciliter grandement la circulation de l'argent et le crédit, si l'on veut assurer la reprise des affaires. Telle est certainement l'opinion générale en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

La situation du crédit en Grande-Bretagne s'est beaucoup améliorée. Aux Etats-Unis, un décret adopté récemment autorise les banques nationales à lancer pour près de $1,000,000,000 de nouveaux billets garantis par certaines classes d'obligations du gouvernement. Cette mesure est venue à la suite d'une politique permettant aux banques centrales de faciliter la circulation de l'argent. Il en est résulté que les banques de la réserve fédérale ont accumulé plus de $1,800,000,000 de bons du Trésor.

Bien qu'on ne puisse encore toucher du doigt les heureux résultats de ces décisions, on ne saurait douter qu'elles ont empêché la situation de devenir plus déplorable. Lorsqu'il s'agit de questions comme celle-ci, on ne doit pas ignorer l'opinion des deux plus grands pays financiers du monde. Il faut cependant chez nous tenir compte de la situation, fort différente de celle de la Grande-Bretagne et de celle des Etats-Unis.

Au Canada, nous ne pouvons chercher que dans la loi financière les moyens à prendre de ce côté. Par la transaction qui vient d'avoir lieu, les banques ont acheté les billets à deux ans du Canada portant intérêt à 4 p. 100; elles emploieront ces billets pour garantir des avances de sommes équivalentes sous le régime de la loi financière, augmentant ainsi leurs réserves liquides et leur capacité de prêter. L'opération n'est pas exactement la même que celle que l'on emploie normalement pour les banques centrales dans les autres pays, mais elle n'en diffère pas essentiellement.

Vu la situation solide de nos banques, nous ne pouvons et ne devons pratiquer cette méthode que d'une façon relativement bien plus restreinte que celle dont je viens de parler. De fait, les avances faites par application de la loi financière sont aujourd'hui très faibles. A la fin de la journée du 7 novembre, ces avances ne s'élevaient qu'à $28,344,000. Quand on aura profité entièrement du récent arrangement, le total de ces avances ne dépassera quelque peu $40,000,000.

En consultant les rapports mensuels des banques autorisées, on constatera que, depuis quelques années, à l'automne, les opérations permises par la loi financière se font très importantes. Ainsi, à la fin de novembre 1931, elles se sont élevées à $66,500,000; à la même date de 1930, elles s'élevaient à $38,700,000; en 1929, à $112,900,000. Non seulement les

avances autorisées par la loi financière sont aujourd'hui très faibles, mais notre encaisse-or est plus considérable aujourd'hui que l'an dernier. Notre encaisse-or équivaut aujourd'hui à 44.5 p. 100 du total des billets du Dominion en circulation, tandis que la proportion n'était l'an dernier que de 43.1 p. 100.

Sur le produit de l'emprunt de 35 millions, nous avons employé immédiatement 12 millions à acquitter une dette à court terme. Nous avons employé le reste à augmenter le compte de banque du receveur général, lequel compte doit, le 1*er* novembre de chaque année, être suffisant non seulement pour payer les dépenses des divers départements du service public, mais aussi pour payer environ $30,000,000 d'intérêts sur notre dette nationale. Après ce prêt en question de 4 p. 100, le Dominion n'aura plus à emprunter d'ici à quelque temps. Il n'y a plus d'emprunts temporaires à rembourser et l'échéance suivante se produira en août 1933.

Après avoir prouvé que nous sommes capables d'affronter la tempête, je crois que nous sommes justifiés de suivre dans une certaine mesure l'exemple des autres pays en adoptant des mesures monétaires destinées à favoriser la reprise des affaires. Néanmoins des mesures d'ensemble en ce sens ne sont pas nécessaires et, ainsi que je l'ai dit maintes fois, le pays ne s'écartera pas des principes reconnus sur lesquels repose une monnaie saine.

Permettez-moi de dire que, si de plus grandes difficultés de crédit signifient quelque chose, c'est une meilleure tenue des obligations de tout premier ordre. L'occasion qui s'offre aujourd'hui d'acheter des obligations de l'Etat à 4½ p. 100 ne se présentera peut-être pas d'ici longtemps.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Puis-je demander au premier ministre de compléter sa réponse? En avril dernier, il a déclaré qu'on avait émis pour 71 millions de dollars de billets du Dominion sans couverture d'or. Dois-je comprendre que ces 35 millions s'ajoutent à ces 71 millions?

Le très hon. M. BENNETT: Ce n'est guère un exposé exact de ce que j'ai dit. J'ai lu un extrait de la *Gazette officielle* indiquant que par une loi nous avons légalisé certaines émissions, celles qui ont trait aux avances consenties au Nord-Canadien et au Grand-Tronc. Mes explications d'alors s'appliquent aussi à ce que je dis maintenant, c'est-à-dire un état de ces émissions figure dans le document déposé. J'espère que l'honorable député l'aura remarqué et, s'il le lit, il verra qu'il n'y a pas de changement à cet égard.

M. SPENCER: A propos de la deuxième partie de la question, le Gouvernement exige-t-il 3 p. 100 des banques pour les sommes qu'elles reçoivent en vertu de la loi financière?

Le très hon. M. BENNETT: Habituellement, l'écart entre la somme inscrite au crédit et la somme inscrite au débit des banques est 1 p. 100. Nous suivons la coutume dans le présent cas.

SAISIE D'UNE AUTOMOBILE

M. POULIOT demande:

1. Dans le mois de septembre 1932 une automobile appartenant à Camille Berberi, de Laurierville, a-t-elle été saisie lorsqu'elle faisait la contrebande de cigarettes?

2. Si tel est le cas, (a) cette automobile a-t-elle été vendue suivant la loi; (b) sinon, pourquoi; (c) qu'est-il advenu de cette automobile; (d) ledit Camille Berberi est-il intervenu auprès du Gouvernement par le ministère d'un avocat; (e) dans l'affirmative, quel était cet avocat?

L'hon. M. RYCKMAN (ministre du Revenu national):

1. On a saisi en septembre 1932 une automobile appartenant à Michael Barbarie, de Laurierville, Québec, parce qu'elle servait à la contrebande des cigarettes.

2, 3 et 4. La voiture n'a pas été vendue mais remise au propriétaire, en attendant une décision, sur dépôt de $100. On a jugé que la peine était suffisante.

5. Après la remise de la voiture, Michael Barbarie en a appelé par le ministère de son avocat.

6. Dorion et Dorion.

Note.—Michael Barbarie est poursuivi en vertu de l'article 217 (2) de la loi des douanes.

LE NAVIRE RAPIDE *O'Connell*

M. POULIOT demande:

1. A-t-on fait la saisie du navire rapide *O'Connell* (n° 4) au printemps de 1930?

2. Si tel est le cas, pourquoi, où, et quand?

3. Ce navire a-t-il été vendu aux enchères après avis public conforme à la loi?

4. Sinon, pourquoi?

5. L'a-t-on vendu par vente privée à M. Paul Gilbert, M.D., de Charny?

6. En pareil cas, (a) pourquoi, où et quand; (b) était-ce sur les avis d'un avocat, procureur, conseiller légal; (c) et si tel est le cas, qui était-il; (d) quel a été le prix de vente de ce navire et où et quand a-t-il été payé; (f) et quelle était la valeur dudit navire en 1930?

7. Ledit navire rapide *O'Connell* (n° 4) a-t-il été saisi dans l'automne de la même année et détruit par la Commission des liqueurs de Québec?

L'hon. M. RYCKMAN (ministre du Revenu national):

1. Oui.

2. Près de Portneuf, Québec, le 21 août 1930, parce qu'il servait à la contrebande des spiritueux.

3. Il a été vendu conformément à la loi, mais non pas aux enchères.

4. Le prix offert correspondait à la pleine valeur de l'estimation.

5. Oui.

6. (a) Parce que le prix offert correspondait à la pleine valeur de l'estimation; le 25 septembre 1930, à Québec; (b) Non, mais c'est l'avocat de l'acquéreur qui a fait l'offre; (c) Frédéric Dorion était l'avocat; (d) $800, le 25 septembre 1930, à Ottawa; (f) $800.

7. Le département ne possède pas ce renseignement.

LES SECOURS AUX CHOMEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. IAN MACKENZIE (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre si, en fin de séance, il fera une déclaration sur la politique ministérielle au sujet du chômage?

L'hon. W. A. GORDON (ministre du Travail): J'espère faire une déclaration à ce sujet.

LE PONT DE LA DEUXIEME-PASSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. J. BARBER (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais à poser une question à propos d'une affaire que le Gouvernement étudie depuis quelque temps déjà. Quelles mesures le Gouvernement a-t-il décidé de prendre pour la restauration de la travée du pont de la Deuxième-Passe (Second Narrows)?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les honorables députés savent généralement que le pont de la Deuxième-Passe, dans le port de Vancouver, fut presque entièrement détruit quand sa travée centrale s'est écroulée dans le fleuve à la suite d'un accident. Le tribunal de dernière instance a attribué une certaine part de responsabilité à la compagnie propriétaire du pont. L'an dernier, le Parlement a prorogé la charte de la compagnie, mais celle-ci a subséquemment fait faillite et se trouve entre les mains d'un séquestre, de sorte que toutes ses opérations sont maintenant faites sous la direction des tribunaux.

On a adjugé le contrat pour la construction d'une nouvelle superstructure comprenant une travée à bascule que sir Alexander Gibb a jugée être du type répondant le mieux aux besoins de la navigation à cet endroit. Le financement de l'entreprise a cependant présenté certaines difficultés et le Gouvernement a consenti à la remettre à la commission du port qui fera le nécessaire pour donner le service voulu et pour reconstruire un pont qui ne nuira aucunement à la navigation. L'entreprise sera exécutée sous la surveillance des tribunaux. Sous la direction du séquestre, et avec l'autorisation du tribunal, toutes les mesures sont prises pour hâter la construction. Les négociations ne sont pas encore terminées, mais elles sont en cours et c'est ainsi que l'on procède.

A titre de renseignement, j'ajouterai qu'il s'agit d'un pont de péage situé en plein centre du port de Vancouver. Les commissaires du port devront voir à son exploitation et à son entretien en vertu d'un acte de fidéicommis garantissant la remise du pont à ses premiers propriétaires, qui étaient les municipalités situées respectivement de chaque côté du fleuve à cet endroit, quand on aura remboursé les commissaires du port et les municipalités qui ont consenti des avances s'élevant à $630,000. C'est là un aperçu général de la situation. Les détails ne sont pas encore tous réglés et l'on s'occupe de terminer les négociations en cours. Les légistes de la couronne surveillent les intérêts des commissaires du port et voient à ce que tout se fasse régulièrement et à ce que les tribunaux donnent les ordres voulus.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (Québec-Est): Monsieur l'Orateur, vu cette déclaration du premier ministre concernant la reconstruction du pont de la Deuxième-Passe, sous la direction des commissaires du port de Vancouver, pourrait-il me dire si le Gouvernement sera appelé à consentir des avances à la commission du port pour l'exécution de cette entreprise?

Le très hon. M. BENNETT: La ville de Vancouver s'est engagée par télégramme à acheter pour $300,000 des obligations. Les commissaires du port de Vancouver ont une réserve importante et d'après les renseignements qu'on nous a fournis, ils sont en mesure de financer l'affaire.

L'hon. M. LAPOINTE: Le Gouvernement a-t-il modifié la décision qu'il a annoncée il y a deux ans, à l'effet qu'il ne ferait aucune contribution à la construction de ponts de péage?

Le très hon. M. BENNETT: Non, l'entreprise est transportée aux commissaires du port qui seront les propriétaires fiduciaires du pont jusqu'à ce que les obligations de la compagnie aient été acquittées.

QUESTION INSCRITE AU FEUILLETON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, si je lis correc-

tement le calendrier qui me fait face, nous sommes aujourd'hui au 8 novembre et la première question inscrite au Feuilleton porte la date du 13 octobre. Depuis plusieurs semaines, cette question est à la tête de la liste et, à ce titre, le ministre des Postes n'a pas d'excuse pour ne pas lui donner réponse.

L'hon. ARTHUR SAUVE (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires du ministère ont dû examiner environ 12,000 dossiers et ils travaillent encore à la préparation de la réponse à cette question. Je promets à l'honorable député de la lui donner bientôt, peut-être demain.

CONVENTION DE COMMERCE AVEC L'AUSTRALIE

DÉCLARATION DU MINISTRE AU SUJET DES DROITS IMPOSÉS SUR LE RAISIN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. H. STEVENS (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je tiens à faire une mise au point à propos d'un exposé que je faisais hier en réponse à l'honorable représentant de Lisgar (M. Brown). Je n'avais pas très bien saisi sa question et, en conséquence, je n'y ai pas répondu avec exactitude. Comme on le voit aux pages 993 et 994 du hansard, l'honorable député demandait des renseignements au sujet des droits imposés sur le raisin en vertu du traité conclu avec l'Australie. J'ai répondu que ce droit est de 4 c. la livre. Voici exactement ce qui en est, ce que je veux expliquer bien clairement en toute justice pour mon honorable collègue. Avant l'adoption du pacte avec l'Australie en 1925, les droits étaient de ½ c. pour le tarif de préférence britannique, de ⅔ p.c. pour le tarif intermédiaire comme pour le tarif général. A partir du 1*er* octobre 1925, après la signature de l'accord, ces droits sont devenus: en franchise, 3 c. et 3 c., respectivement. Le 2 juin 1931, conformément à la convention conclue avec l'Australie cette année-là, les droits devinrent les suivants: en franchise, 4 c. et 4 c. A partir du 3 août 1933, ils devaient être de: en franchise, 3 c. et 3 c. Mais, sous le régime de la dernière convention, on doit prolonger la période pendant laquelle le droit de 4 c. s'appliquera.

LOI DES GRAINS

QUESTION AU SUJET DES FRAIS D'ENTREPOSAGE DU BLÉ DU SYNDICAT DE VENTE EN COMMUN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. L. BROWN (Lisgar): Monsieur l'Orateur, comme le ministre a répondu à une question, je le prie de répondre à une autre inspirée d'un télégramme que j'ai reçu aujourd'hui. Il aurait sans doute fallu poser cette question hier, alors que nous discutions le projet d'amendement à la loi des grains. Cependant elle ne m'est pas venue à l'esprit avant la réception de la dépêche en question. Je voudrais donc savoir si le projet d'amendement a pour objet de libérer l'Etat des frais d'entreposage du blé du syndicat de vente en commun détenu par McFarland?

L'hon. H. H. STEVENS (ministre du Commerce): Je réponds sans hésitation par la négative. Je crois l'avoir expliqué bien clairement hier. Le projet d'amendement vient du désir que j'éprouvais, comme je l'ai dit hier, de diminuer les frais du mouvement des grains.

M. BROWN: Cela veut dire sans doute que ceux qui emmagasinent du blé dans les élévateurs jouiront d'un certain avantage aux dépens des exploitants des élévateurs.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami est libre de tirer les conclusions qu'il lui plaira.

RADIODIFFUSION

QUESTION AU SUJET DE LA VERSION FRANÇAISE DU RAPPORT DU COMITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. PAUL MERCIER (Saint-Henri): Monsieur l'Orateur, l'an dernier, le comité de la radiodiffusion a présenté son rapport à la Chambre. Bien qu'on puisse s'en procurer des exemplaires anglais, je n'ai pu en trouver la version française. Comme le sujet a beaucoup d'importance, je voudrais savoir s'il est possible de se procurer des exemplaires français.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): L'approvisionnement doit être épuisé, puisqu'il s'agissait d'un document parlementaire, imprimé aussi bien en français qu'en anglais et que la Chambre a ordonné d'en imprimer un certain nombre d'exemplaires. Il est possible que cet approvisionnement soit épuisé, mais on me dit qu'on a certainement imprimé des exemplaires français.

EMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE SUR LES CHEMINS DE FER

RÉPARTITION DU TRAVAIL DANS LES SERVICES DE L'EXPLOITATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. P. HOWDEN (Saint-Boniface): Je désire poser une question au ministre des Chemins de fer (M. Manion). Il connaît sans doute fort bien le sujet, lequel a assez d'importance pour s'imposer à son attention. J'ai sous les yeux une lettre d'un mécanicien de chemin de fer de Transcona. J'en ai reçu un

certain nombre du même genre de différentes personnes. La dernière, toutefois, est plus claire et présente l'affaire de façon plus vive que je ne saurais le faire moi-même. Je vais donc la lire, si le règlement me le permet.

M. l'ORATEUR: Il ne faut pas faire précéder une question d'un exposé trop long. Ne serait-il pas possible de poser la question sans lire la lettre?

M. HOWDEN: La lettre est fort courte et je ne crois pas pouvoir m'expliquer avec autant de concision. Mon correspondant écrit:

Je vous écris avec l'espoir que vous pourrez contribuer à réparer une grave injustice qui se commet au détriment des cheminots des services d'exploitation. Je vous signale la chose parce qu'un grand nombre de travailleurs de votre circonscription s'y trouvent intéressés.

Voici: Afin d'assurer, à ceux dont les services remontent loin, entre trente-deux et trente-huit journées de travail par mois...

Soit environ 3,600 milles, je crois.

...des hommes de moindre ancienneté sont congédiés tout à fait. En effet, l'on abuse de la méthode fondée sur l'ancienneté lorsqu'on l'invoque pour accorder à quiconque plus de vingt-six journées par mois. On réduit injustement au chômage un grand nombre d'hommes. Dans votre seule circonscription au moins 150 hommes...

Je crois que le nombre en est bien plus considérable, monsieur l'Orateur.

...sont injustement, et sans nécessité, forcés de recourir à l'assistance publique pour subvenir aux besoins de leur famille, c'est-à-dire qu'ils sont à charge à l'Etat. Puisque le gouvernement intervient, pourquoi ne pas rendre justice à ces gens au lieu de leur offrir la charité, d'autant plus que la justice serait moins coûteuse? On ne remédie pas à une injustice en subventionnant la victime.

Je ne lirai pas plus loin, monsieur l'Orateur, le texte de cette lettre qui jusqu'ici se passe de tout commentaire.

Un MEMBRE: Que dit-il au sujet de Murdock?

M. HOWDEN: Voici la question que je pose au ministre des Chemins de fer: Lui ou le Gouvernement peuvent-ils intervenir, et alors ne tenteront-ils pas d'effectuer une répartition plus équitable de ce travail de manière à secourir nombre de familles nécessiteuses, ce qui du même coup épargnerait une part appréciable des fonds destinés aux secours directs fournis par l'Etat?

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): La question qu'aborde l'honorable député est tout le contraire de simple. J'ai lieu de croire que la plupart des honorables membres, ceux surtout qui représentent des centres d'activité ferroviaire, ont reçu nombre de lettres comme celle qu'a lue l'honorable représentant...

[M. Howden.]

Un MEMBRE: Par centaines.

L'hon. M. MANION: ...et ils ont dû recevoir également des lettres exposant la cause des anciens parmi les employés des chemins de fer. Pour tout dire, le Gouvernement ne saurait intervenir en cette occurrence, à moins que celui-ci ou son successeur ne décide de passer outre à l'arrangement conclu entre les unions d'employés et les compagnies de chemins de fer, car la situation est identique pour les deux réseaux. J'ai demandé des explications aux deux compagnies et le National-Canadien comme le Pacifique-Canadien soutiennent qu'ils ont signé des conventions avec les unions et qu'ils ne veulent pas déroger à l'accord intervenu. Les anciens parmi les employés qui bénéficient d'une part trop généreuse d'emploi, au dire des cheminots moins anciens, affirment que lesdites conventions restent en vigueur et qu'il ne faut pas les violer. Cette affaire ne concerne que les deux compagnies de chemins de fer et les unions qui représentent les ouvriers.

Naturellement les employés moins anciens qui sont évincés de leurs emplois ne manquent pas de protester. Par contre les anciens prétendent qu'ils ont droit à 4,800 milles de service sur un convoi de voyageurs et 4,000 milles sur un convoi de marchandises. Ils invoquent aussi cet autre argument: leur pension est tablée sur le salaire gagné durant les dix dernières années de service, de sorte que s'ils sacrifiaient une part de leur temps leur pension serait amoindrie.

En passant, je puis dire que les unions affirment que les anciens ont déjà renoncé à une certaine part d'emploi en faveur de ceux qui se trouvaient sans travail et qu'ainsi ils ont étendu la répartition des emplois.

J'ai tenté, sans trop de verbiage, de montrer quelques-unes des difficultés de la situation. Je dis encore une fois que le Gouvernement n'est pas autorisé à intervenir; que la chose regarde uniquement les chemins de fer et les unions. Le ministère a saisi les directeurs de ces protestations, mais jusqu'ici ces derniers ont jugé qu'il leur est impossible d'intervenir.

LA PECHE DU HOMARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. E. MacLEAN (Prince): Monsieur l'Orateur, le 26 octobre, j'ai adressé une question au ministre intérimaire des Pêcheries (M. Rhodes) concernant des troubles survenus entre les pêcheurs et le bateau du service de surveillance: apparemment le bateau avait tiré du canon contre les pêcheurs. Le ministre est-il prêt à nous faire un énoncé à ce sujet?

L'hon. EDGAR N. RHODES (ministre intérimaire des Pêcheries): J'ai ici un rapport du chef de la surveillance des pêcheries dans les Provinces maritimes: Il me mande que l'on a détruit des pièges le 24 octobre pour la première fois. Il est à noter que dans ces eaux la saison pour la pêche du homard s'est terminée le 15. A cette occasion on a visité 112 pièges et libéré 95 homards. Ces pièges venaient seulement d'être munis d'appât; dans les circonstances il fallait les détruire, car la loi est formelle.

Dans le cas du *Nova,* mon honorable ami se rappellera qu'il y avait là deux navires. Le rapport dit qu'il y eut confiscation le 16 et le 19, mais ces confiscations eurent lieu près de la côte de la Nouvelle-Ecosse dans une section où la pêche était interdite depuis le printemps. Le 25 octobre, on a détruit 26 pièges dans le port de Summerside. Ces pièges avaient été fraîchement appâtés bien que la saison de pêche eût pris fin dix jours auparavant. On a aussi détruit 129 pièges entre le Cap-Egmont-Ouest et Summerside. Ces engins étaient en bon état pour la pêche, en d'autres termes, ils avaient été fraîchement appâtés dans le but de prendre illégalement du homard. D'autres engins n'étaient pas appâtés et furent remis en place sans être détruits.

D'après le rapport du surintendant en chef la température avait été très belle pendant plusieurs jours et ceux qui voulaient obéir à la loi avaient eu l'occasion de retirer leurs pièges de l'eau.

Quant à l'autre partie de la question de mon honorable ami, on me dit que le 7 octobre l'*Arras* faisait une patrouille au large du cap Wolfe, dans le comté de Prince, où la pêche au homard n'est permise qu'au printemps, comme mon honorable ami le sait; il surprit un navire qui faisait illégalement la pêche du homard. A l'approche du *Arras,* le navire se sauva. Il était plus vite que le croiseur et on tira d'abord à blanc, signal qui ne fut pas reconnu. Puis on voulut tirer un coup en avant du navire, mais malheureusement le coup partit subitement et toucha la côte. Le capitaine se rendit immédiatement à la côte pour faire une enquête, où on lui dit d'abord qu'aucun dommage n'avait été causé. Dans le courant de l'après-midi, toutefois, des rumeurs se rendirent jusqu'à lui et il conduisit une seconde enquête en compagnie d'un officier de la gendarmerie à cheval. Il découvrit alors que l'obus avait traversé une écurie et un poulailler, laissant une large ouverture dans chaque bâtiment et détruisant un baril de grain pour la volaille. L'obus alla ensuite se perdre dans un champ sans causer d'autres dégats. La propriété en question appartenait à Mme E. F. Hopgood et on lui paya immédiatement les dommages causés. Elle accepta une somme de $40.

Je dirai à mon honorable ami que le canon en question était confié aux soins d'un lieutenant de la réserve navale royale du Canada. Afin que les choses n'en restent pas là, le département des Pêcheries ordonna immédiatement une enquête; elle se poursuit sous la direction du ministère de la Défense nationale par l'officier qui commande au bassin de radoub d'Halifax. L'enquête doit avoir lieu le 18 novembre et on a donné instruction au *Arras* de se trouver là à cette date pour les fins de l'enquête.

AIDE A L'AGRICULTURE DANS LA SASKATCHEWAN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. A. GORDON (ministre du Travail): Le 27 octobre dernier, l'honorable député de Willow-Bunch (M. Donnelly) posait une question qui se trouve à la page 654, v.f., du hansard non revisé. La question était comme suit:

> Monsieur l'Orateur, je veux demander au premier ministre ou au ministre du Travail si la législature de la Saskatchewan s'est adressée au gouvernement du Dominion pour demander de l'assistance pour venir en aire aux cultivateurs nécessiteux des zones sèches de la Saskatchewan.
>
> Dans l'affirmative, quel arrangement a-t-on conclu?

Je me suis informé auprès des hauts fonctionnaires du département du Travail et j'apprends qu'aucune requête de ce genre n'a été formulée ni par le gouvernement provincial ni par aucun de ses membres. J'ai demandé des renseignements au ministère de l'Agriculture où j'ai appris qu'il y a eu une discussion entre le premier ministre de la Saskatchewan, je crois, et les hauts fonctionnaires de ce département au sujet de l'attitude probable du gouvernement fédéral dans le cas où les cultivateurs de quelques parties de la Saskatchewan n'auraient pas encore de récolte. Rien, cependant, n'a été formellement communiqué au ministère du Travail.

LE PREFET DU PENITENCIER DE PORTSMOUTH

A l'appel de l'ordre du jour.

M. THOMAS REID (New-Westminster): Je désire poser une question au ministre de la Justice (M. Guthrie). On me dit que l'on reçoit des demandes pour la charge de surintendant ou préfet du pénitencier de Portsmouth et que des annonces à cet effet sont publiées dans les journaux de l'Ontario seu-

lement. Je désire demander au ministre si c'est là la politique du département, et s'il ne croit pas sage d'accepter des demandes dans tout le pays, donnant ainsi à des citoyens de toutes les parties du Dominion l'occasion de se porter candidats à cette haute fonction.

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice): Les annonces en question relatives à la position de préfet du pénitencier de Portsmouth ont été publiées, comme le dit mon honorable ami en limitant le domicile des aspirants à la province d'Ontario. Il est vrai que la loi touchant les pénitenciers contient une disposition touchant la nomination des préfets de pénitencier en général, et qu'un préfet, une fois nommé, peut être placé à la tête de n'importe quel pénitencier, selon les circonstances, mais il existe une autre disposition de la loi du service civil au sujet de la localité que doivent habiter les candidats, et cette loi veut qu'une attention spéciale soit donnée aux candidats demeurant dans le voisinage de l'institution. Je sais que depuis l'adoption de la loi du service civil les annonces ont été publiées de cette façon et ont limité le domicile des aspirants à la province ou au voisinage où est situé le pénitencier. Lorsque la nomination est faite, le préfet peut être appelé à remplir ces fonctions dans tout le Dominion, bien que tout d'abord le domicile des candidats soit restreint à la région où se trouve le pénitencier.

L'hon. M. LAPOINTE: Des préfets ont été transférés d'un pénitencier à un autre?

L'hon. M. GUTHRIE: Oui, tel est l'objet de la disposition générale de la loi qui décrète qu'un homme est nommé préfet d'une manière générale et peut être transféré à n'importe quel pénitencier au besoin.

COMMANDE DE VOLAILLES PAR L'ANGLETERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. THOMAS HAY (Springfield): Je désire poser au ministre du Commerce (M. Stevens) une question basée sur un article publié par l'*Ottawa Journal* de ce matin. L'article n'est pas long, et je vais le communiquer à la Chambre. Il est intitulé: "Presse canadienne par fil direct" et est ainsi conçu:

Régina, le 7 novembre.

Le gouvernement du Royaume-Uni a donné au gouvernement canadien une commande d'un million de livres de volailles achetées dans l'Ouest, d'après des renseignements dignes de foi reçus ici aujourd'hui. On compte que le Manitoba remplira la plus grande partie de cette commande puisque les volailles seront exportées des endroits d'expédition les plus rapprochés. La meilleure partie de la commande sera composée de dindes, et l'on dit que des agents sont déjà au Manitoba pour examiner les troupeaux. On espère que cette commande stabilisera le commerce de l'Ouest où l'on craignait que les dindes se vendraient 12 cents la livre à Noël.

Le ministre nous dira-t-il si cette dépêche est exacte?

L'hon. H. H. STEVENS (ministre du Commerce): En ce qui concerne les détails de la dépêche, je ne sais pas au juste ce qui est arrivé. Je sais qu'il y a un mois ou deux les fonctionnaires de mon département en charge du commerce extérieur ont discuté avec les commissaires du commerce représentant le Dominion en Angleterre le besoin d'activer la vente des volailles canadiennes en Angleterre. Nous avons reçu des rapports fort encourageants, et je suppose que l'article que vient de lire mon honorable ami est en grande partie le résultat de ces efforts. Bien que ce sujet ait été porté à mon attention ce matin, je ne puis donner aucun renseignement détaillé. Tout de même, j'ai lieu de croire que l'article est en somme exact.

ACHAT DE BLE PAR L'ETAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P.-F. CASGRAIN (Charlevoix-Saguenay): Je désire poser la question suivante au ministère: Le Gouvernement a-t-il, directement ou indirectement, acheté du grain à Winnipeg ou ailleurs? Si oui, quel en a été le prix et en vertu de quelle autorité légale ces achats ont-ils été faits?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je crois que nous devons considérer cette question comme avis de motion.

ACCORD COMMERCIAL AVEC L'UNION SUD-AFRICAINE

La Chambre se forme en comité général pour la suite de la discussion, suspendue le lundi 7 novembre, sur le projet de loi déposé par le premier ministre (bill n° 3), concernant un accord commercial passé entre le Dominion du Canada, et l'Union sud-afrircaine.

Présidence de M. LaVergne.

Sur l'article 2 (ratification de l'accord commercial).

M. YOUNG: Lorsque cet article était à l'étude, hier soir, j'ai dit que le paragraphe 2 du premier article aurait pour effet, en certains cas, de hausser de 10 p. 100 le droit sur des marchandises importées de l'Union sud-africaine, et d'influencer ces droits dans le tarif général, les rendant parfois beaucoup plus élevés que dans le moment. Le ministre du Commerce (M. Stevens) a prétendu que je faisais erreur. Il a dit qu'il n'y

avait aucun danger à ce sujet et que les dispositions du tarif préférentiel s'appliqueraient. Je constate, cependant, d'après les *Débats,* que le premier ministre n'est pas de cet avis. Lorsque j'ai exprimé l'opinion dont je viens de parler il a demandé: "Qui en souffre?" Puis-je savoir qui du premier ministre ou du ministre du Commerce, a raison? Voici le paragraphe en question de l'article:

Pour bénéficier des avantages douaniers prévus au paragraphe 1*er* du présent article, les marchandises originaires et en provenance du Dominion du Canada doivent être transportées, sans transbordement, d'un port du Dominion du Canada.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne crois pas que le ministre du Commerce et moi différions. Qui en souffre, ai-je demandé, et je ne vois pas de rapport entre cette question et la définition de l'expédition directe, dans la loi des douanes? Le ministre du Commerce parlait de l'article définissant l'expédition directe. Je n'ai aucunement discuté cela. Le ministre du Commerce a dit que le transbordement de marchandises dans les circonstances mentionnées ne modifiait en rien le sens de l'expédition directe, et cela est admis. Nous sommes tous deux du même avis sur ce point.

M. YOUNG: Prenons ce cas-ci...

Le très hon. M. BENNETT: Avant que l'honorable député continue, je voudrais savoir ce qu'il veut dire. Il n'y a pas de divergence d'opinion. Qui en souffre, ai-je dit, et j'aimerais le savoir? Il n'y a pas contradiction entre mes paroles et celles du ministre du Commerce.

M. YOUNG: Alors le premier ministre est du même avis que le ministre du Commerce.

Le très hon. M. BENNETT: Assurément.

M. YOUNG: Eh bien, voici le cas que je veux éclaircir. Au numéro 106, nous constatons que les abricots, les ananas, groseilles du Cap, prunes, figues, coings, papaws acquitteront un droit de 1 cent la livre. Ce n'est pas la préférence britannique, cela. Une consignation de ces produits ne peut se prévaloir de la préférence britannique; les dispositions appliquant cette préférence aux produits de l'Union sud-africaine ne comprennent pas ceux-là. Supposons une consignation de ces articles expédiée en Canada, via l'Angleterre, et transbordée là-bas. Ni le tarif préférentiel, ni aucune des dispositions s'y rapportant ne s'appliquant, il faudra invoquer le paragraphe 2 de l'article premier, lequel exige le transport direct en Canada, et comme cette condition fait défaut ils devront acquitter le droit général. Les importateurs en appelleront au conseil des douanes, qui répondra naturellement qu'il est lié par le paragraphe 2 de l'article premier.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami m'excusera de lui répondre plus brusquement que c'est mon habitude. J'ai essayé, hier, de le lui expliquer le plus clairement et de la manière la plus intelligible possible, et je vais essayer encore. Tous les produits de l'Union sud-africaine jouissant de la préférence douanière bénéficient de tous les avantages des transports relevant de ce taux. Deuxièmement, l'expédition directe, formule que l'honorable député trouve dans les règlements du département, est un terme bien connu, normal, consacré depuis longtemps, compris et admis par tout directeur ou préposé de la douane, laquelle formule, quant à l'Union sud-africaine, comprend le transport en Canada de cargaisons qui peuvent être transbordées d'un navire à un autre en Angleterre, à condition que le connaissement indique bien qu'elles sont destinées au Canada. Mon honorable ami se fait une imagination étrange. Si ces produits, dit-il, entraient sous le régime de la préférence,—abricots, ananas, groseilles du Cap, prunes, figues, coings et le reste,—ils bénéficieraient de certains privilèges; mais ils en sont privés parce que, ajoute-t-il, ils échappent à la préférence. Eh bien, voyons ce qui en est de ces articles que l'honorable député invoque à l'appui de son raisonnement. La préférence britannique exigerait un droit de 2 cents la livre, tandis que le traité les admet à 1 cent la livre. Ceux-là donc bénéficient du traité, et quant au transport, ils jouiront absolument des mêmes avantages que s'ils relevaient de la préférence britannique. J'espère que je me suis fait comprendre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Existe-t-il un service direct de transport entre le Canada et l'Union sud-africaine, et si oui, de quelle fréquence?

L'hon. M. STEVENS: La compagnie de navigation Elder-Dempster maintient un excellent service mensuel. Ce service continuellement subventionné par le gouvernement fédéral existe depuis trente-deux ans.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je pose cette question, parce que je remarque une différence entre les deux clauses de l'accord concernant les avantages réciproques convenus entre les deux pays dans ce traité. Pour bénéficier de la préférence, les marchandises importées de l'Union sud-africaine dans notre pays doivent être expédiées directement. Si je comprends bien, le ministre dit maintenant que l'on peut donner une interprétation assez large au mot "directement", et obtenir le

même résultat. Mais quand on lit le paragraphe qui a trait aux marchandises exportées du Canada dans l'Union sud-africaine, on constate qu'il y est dit bien clairement que les marchandises peuvent être transportées directement, ou transbordées, et le transbordement n'est pas limité à celui qui a lieu dans la Grande-Bretagne. Il peut se faire n'importe où. Tout ce qui est nécessaire est de prouver à la satisfaction du commissaire des douanes que, lors de leur expédition du Canada, ces marchandises étaient destinées à l'Afrique du Sud. Mon honorable ami peut-il nous expliquer la raison de la différence entre ces deux dispositions—pourquoi elles ne sont pas rédigées de la même manière?

L'hon. M. STEVENS: La réponse est bien simple. Dans chacun des cas et dans tous les traités, que ce soit avec l'Union sud-africaine, l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou autres pays, nous avons toujours cherché à rédiger les dispositions en tenant compte du vocabulaire des lois établies dans le pays où les marchandises sont importées. Ainsi, quand nous avons un usage établi au Canada nous tâchons de rédiger l'article du traité ayant trait à l'entrée des marchandises au Canada conformément à l'usage général établi dans notre pays; et c'est l'inverse qui se produit quand il s'agit des autres dominions. Dans les deux cas, ces articles sont conformes à l'usage établi dans les dominions. Je vais maintenant vous en donner la raison. On comprendra facilement que, si nous insérons dans le traité des termes qui demandent une ligne de conduite différente de celle qui est reconnue par l'usage établi, il en résultera une certaine confusion dans les milieux administratifs. En d'autres termes, comme je l'ai dit tout à l'heure à mon honorable ami, il y a une tendance à uniformiser les lois ou les règlements qui régissent le transport des marchandises. Nous n'avons fait que nous conformer à la coutume établie généralement dans le Canada et, d'autre part, à l'usage reconnu également dans l'Union sud-africaine.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai bien peur que le vocabulaire et la terminologie, pour ce qui est du Canada du moins, ne nous paraissent quelque peu restrictifs. C'est sur ce point que je voudrais appeler votre attention. C'est une autre manière de restreindre plutôt que d'étendre les relations commerciales. D'après ce que vient de dire mon honorable ami, le Gouvernement canadien semble vouloir exiger les importations directes. Les autres pays de l'empire, notamment l'Union sud-africaine, comme dans ce cas-ci, n'exigent pas que les marchandises soient importées directement, mais permettent le transbordement. Ils le déclarent bien clairement d'ailleurs. En d'autres termes, ils cherchent à encourager le commerce, tandis que nous, par notre vocabulaire ou notre terminologie, nous avons recours à un autre moyen pour le restreindre.

L'hon. M. MALCOLM: Le ministre ne veut-il pas dire tout simplement que lorsqu'un négociant importe des marchandises accompagnées d'un connaissement direct, la voie empruntée n'a pas une grande importance.

L'hon. M. STEVENS: Ce n'est pas absolument exact.

L'hon. M. MALCOLM: Quand il s'agit de marchandises importées directement de l'Union sud-africaine à Montréal, il importe peu qu'elles soient expédiées par voie de la Grande-Bretagne ou par voie de New-York?

L'hon. M. STEVENS: Il y a une distinction bien marquée. Si les marchandises sont expédiées de l'Afrique du Sud accompagnées d'un connaissement direct, mais transbordées à Londres à bord d'un navire anglais, canadien ou autre se dirigeant directement vers un port canadien, elles sont admissibles; si elles sont expédiées accompagnées d'un connaissement direct et transbordées à Londres à destination de New-York, elles n'ont plus le droit de bénéficier des avantages que leur accorde le traité.

L'hon. M. MALCOLM: Pourquoi en serait-il ainsi?

L'hon. M. STEVENS: Ceux qui ont eu à décider cette question ont voulu, autant que possible, maintenir le trafic par voie des ports qui ont été aménagés et qui ont coûté fort cher dans notre pays.

M. POWER: Je voudrais appeler l'attention du ministre sur le numéro 549 du tarif, qui est ainsi conçu:

> Laine, poil de chameau, de l'alpaca, de la chèvre ou autre animal semblable, peignée seulement.
>
> Toutefois, les marchandises importées sous le régime du présent numéro, et qui sont le produit intégral d'un pays britannique quelconque, ont droit aux avantages du tarif de préférence britannique lorsqu'elles sont importées directement du Royaume-Uni dans un port maritime, lacustre ou fluvial du Canada.

Pourquoi ce numéro et aussi le numéro 599, qui a trait aux peaux, renferment-ils cette clause conditionnelle? Si je comprends bien le ministre, toutes les marchandises transbordées peuvent jouir de tous les avantages du tarif préférentiel britannique, et j'aimerais à savoir pourquoi ces deux numéros sont sujets à cette exception.

L'hon. M. STEVENS: Ces deux numéros ne sont que la réunion de différents numéros

ayant trait à divers articles placés sous la rubrique de laine, dans un cas, et sous celle de peaux, dans l'autre. Comme je l'ai dit hier soir, ces dispositions figurent dans le traité pour indiquer clairement que ces numéros sont soumis aux dispositions de la loi générale du tarif. Comme je l'ai dit, il y a un instant, au très honorable chef de l'opposition, si nous dévions de la règle habituelle, ce sera la confusion dans l'administration. Il n'y avait aucune raison, dans ce cas-ci, de dévier du traité, si bien que nous avons appliqué les conditions de la loi générale au traité même.

L'hon. M. MALCOLM: Je regrette, mais il va me falloir recommencer la discussion sur l'interprétation de l'expression: expédition directe. Je ne vois rien dans cet article qui donne à l'importateur le sens que le ministre lui prête.

L'hon. M. STEVENS: De quel article s'agit-il?

L'hon. M. MALCOLM: Du paragraphe 2 de l'article premier, où il est dit distinctement que les avantages s'appliqueront aux marchandises importées directement au Canada. Or les marchandises ne sont pas plus importées directement au Canada, lorsqu'elles viennent de Capetown à Liverpool, puis à Montréal, que si elles venaient de Capetown à Montréal, ou encore de Capetown à Portland et de là à Montréal par voie ferrée. Je ne pense pas que l'article rende le sens que lui prête le ministre, et si c'est ainsi qu'il entend l'interpréter, il faudrait le définir plus clairement. Nous insistons sur l'expédition directe, afin d'employer des vaisseaux britanniques. Cela peut parfaitement avoir sa raison d'être, mais ici ce n'est plus une expédition directe, c'est un changement de destination, même s'il n'y a qu'un seul connaissement. Je ne critique pas la méthode de l'honorable ministre, mais je prétends que cet article ne rend pas le sens qu'il lui prête. L'importateur devrait savoir quoi faire.

M. ILSLEY: Le ministre a-t-il le règlement qui donne effectivement cette interprétation?

L'hon. M. STEVENS: Hier soir, nous avons eu une longue discussion sur ce sujet, et j'ai fait remarquer aux honorables députés qui posaient précisément la même question que l'on avait, dans la pratique et les règlements, donné un sens bien défini à l'expression: expédition directe. J'ai sous la main, un exemplaire d'un arrêté du conseil, daté du 1er décembre 1926. Je n'en lirai qu'une partie, mais je communiquerai le texte entier au hansard, afin qu'il soit entièrement consigné. Le voici:

Hôtel du gouvernement à Ottawa,
Mercredi, 1er jour de décembre 1926.
Présent:

Son Excellence le Gouverneur général en conseil.

Considérant que par l'article premier du chapitre 7 des Statuts de 1926, le paragraphe premier de l'article 3 du tarif des douanes de 1907, fut abrogé et remplacé par un nouveau paragraphe.

Considérant que le ministre des Finances fait rapport qu'à cause de ce changement les produits, pour bénéficier du tarif de préférence britannique, doivent être transportés, sans transbordement, d'un pays britannique quelconque jouissant du bénéfice du tarif de préférence britannique à un port de mer ou de rivière du Canada, tandis qu'auparavant les produits jouissaient desdits privilèges lorsqu'importés directement d'un pays britannique quelconque,

En conséquence, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en conseil, sur la proposition du ministre des Finances, et afin d'assurer l'uniformité dans l'application des lois du tarif, de décréter, par les présentes, que les mots "expédition directe", ou mots signifiant expédition directe, partout où ils se trouvent dans le tarif des douanes ou dans une convention commerciale quelconque, relativement aux produits importés au Canada, le ou après le 1er avril 1927, d'un pays britannique quelconque jouissant, à leur importation au Canada, du bénéfice de tarif de préférence britannique ou de taux moins élevés que ceux du tarif de préférence britannique, s'entendront "transportés à un port de mer ou de rivière du Canada sur la foi d'un connaissement du pays de provenance indiquant qu'ils ont le Canada pour destination ultime, et sans transbordement sauf à un port britannique quelconque jouissant du bénéfice du tarif de préférence britannique".

Il plaît de plus à Son Excellence en conseil de décréter que l'arrêté du conseil du 15 novembre 1926 (C.P. 1832) soit, par les présentes, rescindé.

E.-J. Lemaire,
Greffier du conseil privé.

C'est précisément ce que je dis depuis deux jours

M. COOTE: Le ministre pourrait-il dire au comité quelle a été la réduction dans les numéros 163, 164 et 165 et s'il en attend une diminution de recettes?

L'hon. M. STEVENS: Dans le cas du numéro 163, le tarif de préférence britannique est de 55c.; l'intermédiaire de 55c. et le général de 55c., plus 30 p. 100. En vertu de cet accord, le tarif est de 25c. le gallon. On ajoute 3c. par gallon pour chaque degré d'alcool de preuve au dessus de 26 p. 100. Ces taux concordent avec ceux d'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Je dois dire que le but est de détourner l'importation des vins à bon marché qui peuvent venir des pays européens, comme le Portugal, par exemple, vers les pays de l'empire. Il est possible que les recettes baissent. Au n° 164, le tarif est de 55c. par gallon, le même que pour la préférence britannique. Au n° 165*a*, le tarif de

préférence britannique est de $9.30 les douze bouteilles et le tarif sud-africain, $7.44; à 165*b*, $4.65 et $3.72; à 165*c*, $2.32 et $1.86; à 165*d*, $4.50 et $3.60.

M. COOTE: Le ministre peut-il nous donner le même renseignement touchant le numéro 156. De combien le droit est-il réduit?

L'hon. M. STEVENS: Le droit est le même que dans le tarif de préférence britannique actuel.

L'hon. M. EULER: A l'article 599,—cuirs et peaux vertes,—ces articles se trouvent sous le tarif de préférence britannique. Cela veut-il dire qu'ils entrent en franchise?

L'hon. M. STEVENS: Ils entrent en franchise.

M. CAYLEY: Un seul article ne suffirait-il pas pour les articles 54a et 55, tous deux en franchise?

L'hon. M. STEVENS: Ils sont séparés dans le tarif. Mon honorable ami observera que le numéro 54 (a) vise le maïs destiné aux fabricants d'amidon ou de produits de céréales. Cela entre en franchise. Le n° 55 a trait au maïs n.d. Ce produit entre en franchise grâce au tarif de préférence britannique et quand il vient de l'Afrique du Sud, mais il comporte un droit de 20 cents par boisseau au tarif intermédiaire et de 25 cents par boisseau au tarif général.

M. CAYLEY: Le ministre peut-il nous expliquer le n° 137? Il contient un passage ambigu que je voudrais éclaircir.

L'hon. M. STEVENS: J'avoue ne pas voir ce qui confond mon honorable ami. Voici les faits: Les marchandises visées par les n^{os} 136 et 137 entrent en franchise sous le bénéfice du tarif de préférence britannique et, pour tous les deux, nous accordons le tarif de préférence à l'Union sud-africaine.

M. COOTE: Le tarif intermédiaire s'applique-t-il au maïs venant de l'Argentine?

L'hon. M. STEVENS: Oui.

M. COOTE: Cela serait 20 p. 100.

L'hon. M. STEVENS: 20 cents par boisseau.

(L'article est adopté.)

Les articles 3 et 4 sont adoptés.

Sur l'article 5 (suspension des lois incompatibles).

Le très hon. M. BENNETT: Avec le consentement du comité, je propose de substituer l'article d'hier à l'article actuel du bill.

[L'hon. M. Stevens.]

M. le PRESIDENT: M. Bennett propose qu'on retranche l'article 5 pour le remplacer par ce qui suit:

L'application de toutes lois incompatibles avec la pleine exécution dudit accord et de la présente loi doit, à l'occasion, être suspendue dans la mesure de cette incompatibilité et seulement en ce qui regarde ledit accord, pendant qu'il est en vigueur.

(L'amendement est adopté.)

L'article, ainsi modifié, est adopté.

Le tableau A est adopté.

Sur le tableau B.

L'hon. M. EULER: En ce qui regarde le numéro 251 (c), traitant des souliers en toile de coton et du numéro 251 (d) traitant des chaussures de toutes matières, ainsi que des numéros 253 (a) et 260, traitant des tuyaux en caoutchouc, pneus et chambres à air en caoutchouc, je voudrais savoir si le tarif préférentiel indiqué dans la dernière colonne implique qu'on accorde une préférence supplémentaire, comparativement à ce qui était accordé auparavant?

L'hon. M. STEVENS: Oui, la marge est augmentée. Cela dépend du prix des marchandises. C'est une histoire assez compliquée.

L'hon. M. EULER: Je ne demande pas au ministre d'entrer dans les détails. Je désire simplement savoir si la préférence a été augmentée.

L'hon. M. STEVENS: Oui.

L'hon. M. EULER: D'une manière notable?

L'hon. M. STEVENS: Oui. Le trait principal de ce changement est que cela accorde plus de protection contre la concurrence des articles bon marché.

M. POWER: Quel est le droit ordinaire sur le bois non ouvré? Je vois au numéro 279, tableau B, que le bois mou—conifère—non ouvré acquitte un droit de 9 pence par 100 pieds de superficie. Quel est le droit ordinaire?

L'hon. M. STEVENS: Ce droit de 9 pence par 100 pieds de superficie est substitué à l'ancienne préférence de 3 p. 100. Cela constitue un avantage spécial.

M. POWER: Et les bois durs? J'imagine que le droit de 3 p. 100 reste imposé sur les bois durs?

L'hon. M. STEVENS: Oui.

M. POWER: Au numéro 263 (a), qui intéresse les boîtes en bois, vides ou démontées; pour l'emballage des fruits du genre citrus, le

droit est de 5 p. 100 *ad valorem*. Cela a-t-il été changé?

L'hon. M. STEVENS: Ces articles entraient en franchise auparavant et, maintenant, nous avons une préférence de 5 p. 100.

M. POWER: Et les autres boîtes? Nous n'expédions pas de boîtes autres que celles qui sont destinées à l'emballage des fruits citrus, il me semble.

L'hon. M. STEVENS: Presque pas d'autres.

M. POWER: Quel sera le tarif?

L'hon. M. STEVENS: Il n'en est pas questions ici; ce sera le tarif général.

M. POWER: Le tarif général est-il modifié quant aux bardeaux?

L'hon. M. STEVENS: Oui. Le droit imposé jusqu'ici à nos bardeaux par le Sud-Africain était de 20 p. 100; il a été réduit à 10 p. 100.

M. POWER: Il est aujourd'hui de 10 p. 100?

L'hon. M. STEVENS: Oui.

M. ILSLEY: Le ministre veut-il nous exposer les grandes lignes de l'annexe B? Je voudrais savoir si le Gouvernement compte là-dessus pour voir augmenter les importations de quelques-uns des produits canadiens dans le Sud-africain d'ici à cinq ans. Dans l'annexe A, l'article le plus important qui s'offre à nos yeux est naturellement le maïs. D'après les statistiques fournies au comité, les importations de maïs ont augmenté considérablement depuis un an ou deux; nous semblons retirer ce commerce de l'Argentine pour en faire bénéficier l'Union sud-africaine. Nous convenons de maintenir durant cinq ans un droit sur le maïs venant des Etats-Unis et de la république Argentine. La conclusion qui s'impose est que l'Union sud-africaine va grandement bénéficier de cet arrangement. Se trouve-t-il dans l'annexe B des articles importants susceptibles de procurer au Canada des avantages correspondants? En d'autres termes, que faut-il répondre à ceux qui nous demandent comment nous pouvons espérer relever le chiffre de nos exportations dans le Sud-Africain?

L'hon. M. STEVENS: La question de mon honorable ami est certainement juste et raisonnable. Je puis répondre que, d'une façon générale, toute cette liste a été préparée en vue de permettre aux fabricants canadiens d'exporter davantage dans l'Union sud-africaine. C'est le résultat de l'expérience de nos exportateurs et de l'étude que les fonctionnaires de l'Union et du Canada ont faite du marché. On pourra examiner tous les articles les uns après les autres, et l'on constatera, je l'affirme, que tous offrent d'excellentes occasions de promouvoir le commerce entre les deux pays. J'ai sous les yeux une liste des principaux articles faisant l'objet de nos exportations dans ce dominion. Peut-être mes honorables collègues s'intéresseront-ils à la lecture de cette liste. Voici les statistiques pour l'année civile terminée le 31 mars 1931:

Blé	$1,894,000
Automobiles et pièces	1,669,300
Papier et carton	1,666,700
Pneus	918,200
Cyanure de sodium	468,200
Appareils de chauffage et de cuisine	382,400
Bois de construction et articles en bois	379,900
Instruments et machines	372,500
Tuyaux de fer et d'acier	225,000
Conserves de poisson	190,300
Articles en fer et en acier	172,600
Denrées alimentaires, n.d.	123,000
Bonneterie	96,300
Autres vêtements	95,300
Ficelle d'engerbage	94,000
Farine de blé	92,700
Chaussures en caoutchouc et en toile	81,200
Confiserie	57,600
Articles en caoutchouc	64,100
Pommes	55,100
Bandes et courroies	55,000
Isolateurs en porcelaine	49,600
Peintures	11,800
Carbure de calcium	5,900
Acide acétique	5,600
Autres marchandises	76,500

Nous avons déjà commencé à augmenter notre commerce quant à un certain nombre d'articles. Je puis dire à mes honorables collègues que je ne crois pas bien sage de faire connaître publiquement que nous enlevons le commerce d'un certain article donné à un marché rival. J'ai appris ce matin que nous venons d'augmenter considérablement nos exportations d'une certaine denrée dans l'Union sud-africaine. C'est ainsi que nous voyons le commerce canadien prendre une expansion que nous espérons voir s'accentuer de plus en plus. C'est autant d'enlevé à nos rivaux. Je puis dire que la balance du commerce a toujours été en notre faveur et que l'une des raisons de cet accord est de permettre aux marchandises sud-africaines de pénétrer chez nous. Nous avons espéré favoriser le commerce sud-africain quant aux articles dont j'ai parlé, c'est-à-dire quant au sucre, aux fruits citrus et à un certain nombre d'autres articles. De notre côté, il y a des avantages sans nombre, car nous avons à vendre un grand nombre de produits ouvrés, outre ceux que j'ai mentionnés. Par exemple, nous comptons voir augmenter considérablement nos expor-

tations de pommes, chose qui intéresse beaucoup mon honorable ami de Hants-King (M. Ilsley).

Cela équilibrerait plus ou moins la balance du commerce au sujet des fruits du genre citrus.

M. ILSLEY: J'aimerais à poser une question au ministre sur le point suivant: pourquoi la période fixée au sujet des pommes ne s'étend-elle que du premier octobre au 31 décembre?

L'hon. M. STEVENS: A propos du Sud-Africain comme de l'Australie, il faut se rappeler l'opportunité de tarifs saisonniers. Il ne serait pas sage de courir le risque de n'avoir aucun accès à ces marchés dans les saisons alternantes des antipodes. Nous nous limitons à la période qui nous est la plus avantageuse.

M. ILSLEY: Selon moi, les mois de janvier, février et mars seraient tout aussi avantageux.

M. SPEAKMAN: Au sujet de plusieurs de ces produits, aucun droit n'est spécifié, il n'y a que la mention: "droit le plus bas consenti à tout pays". Il en résulte que nous jouirons de conditions aussi avantageuses que tout autre pays. La valeur de cet accord dépend, cela va de soi, du nombre de pays à jouir du même avantage. Je pourrais citer plusieurs numéros du tableau qui sont dans ce cas, mais pour les fins de la discussion, je m'attacherai au n° 129 qui a trait aux automobiles. En marge de ce numéro nous relevons la mention: "droit le plus bas consenti à tout pays". Ainsi que je l'ai dit, cet arrangement s'applique aussi à plusieurs autres articles. Le ministre sait-il à peu près le nombre des pays qui reçoivent ce traitement de faveur? Le nombre en est-il limité? La valeur de la disposition dépend du nombre de pays auxquels elle s'applique.

L'hon. M. STEVENS: Dans les cas où le droit le plus bas s'applique, il s'agit presque invariablement de pays de l'empire. Cette disposition consacre pour ainsi dire la faculté d'accorder le même droit à d'autres pays de l'empire.

Ce qu'il faut retenir, c'est que le Canada est assuré de jouir du droit le plus bas et, en certains cas, la Grande-Bretagne en bénéficie aussi. Pour ce qui est des automobiles, nous bénéficions du même droit que la Grande-Bretagne. Je ne suis pas en mesure de spécifier combien d'autres pays en jouissent aussi. Je n'ai pas le renseignement sous la main et il me faudrait du temps pour me le procurer. Mon honorable ami peut avoir la certitude, cependant, que cette disposition relative au droit le plus bas nous assure une préférence partagée avec des concurrents.

M. BROWN: On a maintes fois cité un numéro du tableau B, c'est celui qui a trait aux écrémeuses. Le ministre peut-il nous dire combien nous vendons d'écrémeuses au Sud-Africain, et quel est le droit imposé là-bas sur cet article?

L'hon. M. STEVENS: Je puis dire à mon honorable ami que j'ai un exposé fort intéressant à faire sur les écrémeuses. Je pourrai le faire quand nous aborderons le traité principal, le traité avec la Grande-Bretagne. Pour ce qui est du Sud-Africain, voici comment se sont réparties en 1930 ses importations d'écrémeuses:

Canada	£ 1,075
Royaume-Uni	1,086
Etats-Unis	1,188
Suède	16,779
Allemagne	3,389

Autrement dit, le Canada et les Etats-Unis ont fourni à peu près la même quantité. La Suède a été le principal exporteur d'écrémeuses au Sud-Africain. Nous ne savons pas encore quel sera le tarif général, mais quoi qu'il en soit, nous jouissons de cette préférence sur le marché sud-africain.

M. FRASER (Caribou): Je me demande si le ministre peut faire un exposé ou donner des renseignements sur les planches à boîtes, comme il vient de le faire pour les écrémeuses, quant à ce que nous pouvons vendre au Sud-Africain. Il semble que nous allons importer plus de fruits citrus. Le Sud-Africain ne pourrait-il pas acheter nos planches à boîtes en échange?

L'hon. M. STEVENS: Je suis heureux que mon honorable ami ait signalé cela. Je puis dire que nous escomptons une augmentation sensible du volume de nos affaires à cet égard. Jusqu'ici nous n'avons pour ainsi dire rien fourni de cet article au Sud-Africain. Les importations globales de planches à boîtes au Sud-Africain se sont élevées à 205,000 livres sterling en 1930, dont £182,000 de la Suède, £12,000 de la Norvège et £5,000 de la Finlande. Rien du Canada.

En toute franchise, je préfère ne pas discuter certaines de ces choses, mais je puis dire que, depuis la conclusion de l'accord, nous avons reçu des commandes fort importantes de planches à boîtes.

M. COOTE: Le ministre peut-il me dire si l'Union de l'Afrique du Sud n'a pas conclu un traité de commerce important avec l'Allemagne, et si le droit le plus bas dont nous bénéficions pour plusieurs articles ne corres-

pond pas au droit appliqué aux importations allemandes au Sud-Africain, en vertu du traité mentionné?

L'hon. M. STEVENS: Il ne nous sied peut-être pas très bien de discuter ici les affaires de l'Union sud-africaine. Mon honorable ami sera-t-il satisfait si je lui donne l'assurance que nous n'avons aucune appréhension relativement au point très précis qu'il a mentionné. J'aime mieux ne pas discuter les relations de l'Union sud-africaine avec l'Allemagne; elle est la seule intéressée. Je me demande si cette réponse convient à mon honorable ami.

M. COOTE: Très bien! Je voulais simplement savoir si le tarif mentionné n'est pas celui qui s'applique aux marchandises allemandes importées dans l'Union sud-africaine.

L'hon. M. STEVENS: Si mon honorable ami tient à avoir une réponse, je lui dirai simplement que ce n'est pas ce tarif.

M. COOTE: Je n'insiste pas si le ministre aime mieux ne pas répondre.

L'hon. M. MARCIL: Le ministre peut-il nous donner les chiffres de notre commerce avec le Sud-Africain pour les cinq dernières années?

L'hon. M. STEVENS: Je demanderai à la Chambre d'accepter des chiffres ronds. Je me bornerai à donner les millions et les centaines de mille. Il s'agit du commerce total de l'Union sud-africaine de 1921 à 1931. Est-ce bien cela que mon honorable ami désire?

L'hon. M. MARCIL: Non, je veux les chiffres de son commerce avec le Canada.

L'hon. M. STEVENS: Voici quelles ont été ses importations du Canada:

1921	£1,636,842
1922	1,272,951
1923	1,841,714
1924	2,167,088
1925	2,191,807
1926	2,075,367
1927	1,969,221
1928	2,165,170
1929	2,736,808
1930	2,138,186
1931	$4,000,000

Et voici maintenant quelles ont été les exportations de l'Union sud-africaine au Canada:

1921	£ 3,330
1922	14,100
1923	27,000
1924	9,000
1925	18,000
1926	130,000
1927	59,700
1928	34,000
1929	171,000
1930	479,000
1931	822,000

M. BROWN: Le ministre peut-il nous dire si l'Afrique du Sud a quelque mesure antidumping applicable aux fabricants canadiens d'écrémeuses qui vendent leurs produits à meilleur marché là-bas qu'ici?

L'hon. M. STEVENS: Comme presque toutes les autres nations, l'Union sud-africaine a une loi qui lui permet d'empêcher l'envahissement de son marché par des produits importés quand on a recours au dumping.

M. POWER: On a déjà posé au ministre une question que je vais reprendre. Y a-t-il quelque disposition concernant le pour-cent de main-d'œuvre ou de matières premières canadiennes dans les marchandises fabriquées au Canada?

L'hon. M. STEVENS: J'ai répondu à cette question hier soir. Aucun de ces accords ne contient de disposition spéciale à cet effet. La coutume ou les règlements en vigueur dans chaque pays s'appliqueront en tout cas, avec toutes les modifications qu'on pourra leur apporter. Dans les pays de l'empire britannique, on exige en général 50 p. 100 de main-d'œuvre ou de produits de l'Empire. Mais il y a naturellement quelques exceptions. Dans le cas de la mère patrie, elle exige 25 p. 100. Au Canada, nous exigeons en général 50 p. 100 sauf pour certains articles, comme les cotonnades, par exemple, où le contingent de l'Empire est fixé à 33⅓ p. 100. Certaines variations s'imposent, suivant la nature de l'article. Dans certains cas, comme celui des cotonnades où l'on doit importer toute la matière première qui constitue une partie importante du prix de revient de l'article fabriqué, il faut nécessairement réduire le pour-cent impérial. Dans d'autres cas, lorsque la matière première est entièrement ou en partie produite dans l'Empire, on peut aussi facilement exiger un pour-cent plus élevé. C'est l'une des difficultés que la conférence a été appelée à résoudre quand elle a voulu adopter une mesure uniforme. La question est encore à l'étude dans les différents dominions et dans la mère patrie.

M. POWER: Qu'exige-t-on dans le cas des automobiles?

L'hon. M. STEVENS: Pour les automobiles, la réglementation est assez uniforme dans les différentes parties de l'Empire. L'Australie et la Nouvelle-Zélande les ont divisées en deux classes pour les fins du tarif. Celles qui renferment 50 p. 100 de matières premières et de main-d'œuvre impériales sont assujetties à un droit d'importation plus élevé que celles qui en renferment 75 p. 100, et la même règle est appliquée dans d'autres parties de l'Empire.

L'hon. M. ELLIOTT: Le ministre peut-il me dire quelle modification l'accord apportera au tarif, le cas échéant, par rapport au numéro 134 de l'annexe B?

L'hon. M. STEVENS: J'ai expliqué cela longuement, hier soir. La préférence britannique varie selon le degré. J'espère que mon honorable ami ne me demendera pas d'entrer dans le détail de chaque catégorie, puisqu'il y en a vingt.

L'hon. M. ELLIOTT: Non. Je ne veux pas tous les détails. Je désire seulement que le ministre me donne une idée d'ensemble.

L'hon. M. STEVENS: L'Union sud-africaine obtient la préférence britannique. Nous avons très longuement discuté ce sujet hier soir.

L'hon. M. ELLIOTT: Je parle du tableau B, tandis que le ministre songe à l'annex A, je crois.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami parle du tarif de l'Union sud-africaine?

L'hon. M. ELLIOTT: Oui.

L'hon. M. STEVENS: En vertu du n° 134*a*, le droit minimum est la franchise et le maximum, un shilling par cent livres. Nous obtenons le minimum. Au n° 134*b*, le minimum est: en franchise et le maximum, 8 d. par cent livres. Nous obtenons le minimum. Pour le n° 134*d*, le minimum est de 15 p. 100 et le maximum, de 20 p. 100. Nous obtenons le minimum. Pour le n° 134*e*, le minimum est en franchise et le maximum, 5 p. 100. Nous obtenons le minimum. Au n° 134*g*, le minimum est de 15 p. 100 et le maximum, de 20 p. 100. Nous obtenons le minimum. Pour le n° 134*h*, le minimum est en franchise et le maximum, de 3 shillings chacun. Nous obtenons le minimum.

L'hon. M. ELLIOTT: Le ministre possède-t-il les mêmes données au sujet du n° 270*b*? S'il les a indiquées et consignées au hansard, je les y trouverai.

L'hon. M. STEVENS: Non, je ne pense pas que nous ayons traité ce sujet. Il n'y a aucun changement dans ce numéro, pour le présent. Le gouvernement sud-africain étudie encore la question. Le droit est de 5 p. 100, aussi bien pour le minimum que pour le maximum. On nous garanti le minimum, mais les délégués à la conférence n'ont pas déterminé quelle marge sera établie.

L'hon. M. ELLIOTT: Les négociations se poursuivent-elles à ce sujet?

L'hon. M. STEVENS: Il leur appartient de prendre une décision. Il se peut qu'il se fasse quelque chose en cette matière comme

[L'hon. M. Stevens.]

en d'autres. Ils ne sont aucunement forcés de faire une modification quelconque, mais, s'ils en font, on nous assure le minimum.

M. DUPUIS: Au sujet des articles de l'annexe B en vertu desquels nous obtenons le droit le plus bas consenti à un pays quelconque, pouvons-nous exercer un droit de regard sur ce minimum? Il peut être très élevé.

L'hon. M. STEVENS: Nous sommes exactement dans la même position que tout autre pays. Nous réglementons nos droits de douane, mais non pas ceux des autres nations. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute; inutile, par conséquent, de tourner autour de la question. Nous n'avons aucun moyen d'action sur leurs droits de douane, mais ils nous garantissent le droit le plus bas accordé à un pays quelconque.

M. DUPUIS: Je sais bien que le Canada ne peut déterminer les droits d'un autre pays, mais je me rappelle le raisonnement auquel avait recours le premier ministre, il y a deux ans, au sujet des droits compensateurs dirigés contre les Etats-Unis. Le très honorable député disait alors qu'un pays étranger nous dicterait notre politique douanière. A propos des articles qui nous accordent le minimum des droits, il semble que ces pays doivent nous indiquer notre politique douanière, puisque nous ne connaissons pas ce que seront les droits en question.

M. DONNELLY: La même chose ne se trouvait-elle pas dans le traité franco-canadien, à l'égard du blé On devait nous accorder le droit le plus bas consenti à un pays quelconque, mais on s'est beaucoup plaint en cette enceinte du fait que nous ne savions pas ce que serait ce droit, que la France a relevé du reste.

M. COOTE: Je n'ai pas bien saisi les paroles de l'honorable représentant de Willow-Bunch (M. Donnelly). Mais il a dit, je crois, que le principe dont s'inspirent les articles à l'étude est le même que celui qui a soulevé tant d'objections à propos de l'accord commercial conclu avec la France. Il n'y a pas de limite aux droits que l'Union de l'Afrique du Sud peut imposer sur nos marchandises: aucune stipulation ne peut les empêcher de les relever. Je prie le ministre de me dire si j'ai raison, et de me dire aussi s'il est vrai que nous nous sommes engagés à ne pas relever nos droits contre les denrées de ce pays.

L'hon. M. STEVENS: Je pensais que nous avions discuté ce point à fond. On notera qu'en vertu de certains articles de l'annexe B, on nous accorde le minimum des droits. Voici ce qui en est réellement: le gouverne-

ment de l'Union de l'Afrique du Sud, selon l'esprit qui animait les conversations d'Ottawa, désire accorder à l'empire britannique le minimum des droits. Dans certains cas, il peut y avoir rivalité entre le Canada et l'Australie sur la marché sud-africain. Cette concurrence existe en réalité. Dans d'autres cas, il y aura concurrence entre le Canada et l'Angleterre. On se sert alors de l'expression: "le droit le moins élevé contre un pays quelconque". Voilà qui nous assure au moins cette concession. Nous sommes prêts à rivaliser sur le marché du Sud-africain à ces conditions. Nous nous sentons en état de subir la concurrence des autres pays à ces conditions: nous sommes satisfaits. Je ne m'explique pas que l'on s'inquiète.

M. CAYLEY: Cela veut-il dire un pays quelconque du globe, ou l'un quelconque des dominions?

L'hon. M. STEVENS: Le texte est clair: n'importe quel pays au monde.

M. CAYLEY: Mais, alors, je dois conclure que le Sud-Africain ne renonce pas à son droit de commercer avec les autres nations de la terre?

L'hon. M. STEVENS: Non, pas du tout.

L'hon. M. MARCIL: La pomme de terre est un important produit de la province de Québec et des Provinces maritimes. Le ministre veut-il nous dire si l'on a quelque peu réussi à trouver un débouché pour la pomme de terre canadienne?

L'hon. M. STEVENS: Nous avons beaucoup fait en ce sens. Nous nous y appliquons depuis toute une année. Le problème est difficile. Un des obstacles résulte de nos difficultés avec les Etats-Unis. Quoi qu'il en soit, nous avons fait de notre mieux pour agrandir le marché de nos pommes de terre et nous avons accompli quelque chose dans cette direction.

L'hon. M. MARCIL: Le ministre peut-il nous en donner un exemple?

L'hon. M. STEVENS: Je n'ai pas sous la main les données exactes. Je pourrais apporter ici des dossiers qu'il faudrait une semaine pour dépouiller. Toujours est-il que je puis dire ceci, parlant de mémoire. Nous avons fait certains progrès dans les républiques de l'Amérique centrale, dans la Colombie, au Panama et à Cuba, où nous avions déjà une clientèle considérable. Il en est de même de certaines régions des Antilles. En ce moment nous étudions l'accord conclu avec le Sud-Africain, lequel à ce que je sais, n'a guère rapport aux pommes de terre. Une immense distance sépare le Canada de l'Afrique du Sud et il est fort douteux qu'une denrée qui se vend aussi bon marché que les pommes de terre puisse supporter les frais de transport à travers les tropiques jusqu'au Sud-Africain. J'en prends note, toutefois, et je vais m'enquérir à ce sujet.

L'hon. M. MARCIL: Où en est-on dans les négociations avec l'Angleterre relatives à la suppression de l'embargo sur les pommes de terre?

M. le PRESIDENT: A l'ordre! Les honorables membres du comité doivent s'en tenir à la question.

L'hon. M. MARCIL: Ma question est raisonnable; le ministre devrait me répondre.

L'hon. M. CHAPLIN: Le délai de cinq ans est-il applicable ici?

L'hon. M. STEVENS: Oui. Certains articles du traité spécifient que nous jouirons du tarif le moins élevé contre un pays quelconque. Si le délai de cinq ans est applicable nous devrions savoir, dès maintenant, quel est ce tarif. Pouvons-nous savoir quand il commencera, ce tarif le moins élevé?

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député de Macleod et l'honorable représentant de Laprairie-Napierville ont déjà parlé de cette question qu'aborde maintenant l'honorable député de Lincoln. Si le comité veut bien se rappeler les observations de la délégation sud-africaine tant à Londres en 1930 qu'au Canada en 1932, il se souviendra que l'Afrique du Sud n'est pas un pays manufacturier, qu'elle ne produit pas d'automobiles, par exemple, ni d'écrémeuses, de caisses enregistreuses, de machines à calculer, de chaînes, d'instruments aratoires, de camions, de parfums et autres préparations pour la toilette, de chaussures, de manches en bois pour piques et pelles, de bois à plafonds et à planchers, de carton, de papier, de papier-journal en rouleaux ou dans les enveloppes de la papeterie, de papier d'emballage, de papeterie imprimée et réglée, de papeterie lithographiée, de bois à pâte et de cloisonnages en pâte de bois. Le Sud-Africain ne produit aucun des objets énumérés; il nous a prié de faire face à toute concurrence éventuelle conséquente à la concession en notre faveur du tarif le moins élevé contre un pays quelconque. Nous y avons consenti. Autrement dit, si l'Afrique du Sud offre un marché pour l'un quelconque des produits que j'ai cités, ce marché est accessible au Canada à la condition que nous subissions la concurrence mondiale; et cela nous l'avons accepté. Nous produisons tous ces objets et leur production peut fort bien s'accroître au Canada; et tant que l'Afrique du Sud importera ces produits nous aurons là un débouché.

D'après les vues exposées, l'Afrique du Sud, en toute probabilité, importera les articles dont j'ai parlé pendant une période beaucoup plus longue que cinq ans, et nous aurons l'occasion de nous assurer ce marché.

M. BROWN: Le premier ministre a parlé des écrémeuses. Nous savons fort bien que l'Afrique du Sud n'est pas un pays manufacturier et ne produit pas les articles mentionnés ici, mais j'ai cru bon de rappeler au public que les écrémeuses, dans un autre accord, sont frappées d'un droit de 25 p. 100.

Le très hon. M. BENNETT: C'est vrai et l'explication en est si claire que lorsqu'elle sera donnée mon honorable ami en sera satisfait. En ce moment il n'en est pas question.

M. BROWN: La chose a besoin de beaucoup d'explications.

M. REID: Me permettra-t-on de poser une question concernant l'évaluation pour les fins de la douane? D'après l'article 5, le Baltic Exchange fixera le prix du maïs. Qu'arrivera-t-il si les gens de la Colombie-Anglaise trouvent un meilleur marché dans l'Argentine ou aux Etats-Unis? Le Baltic Exchange fixera-t-il la valeur du maïs pour les fins de la douane, ou quel sera l'effet de cet article? La question est importante car nous achetons une grande quantité de maïs.

L'hon. M. STEVENS: Comme je l'ai expliqué hier soir, le but de cet article est d'en arriver à un prix mondial raisonnable lorsque le maïs est expédié de l'Afrique du Sud au Canada. Mon honorable ami ne me demande pas, j'espère, de répéter la déclaration que j'ai faite hier soir.

M. COOTE: Accordons-nous à l'Afrique du Sud une préférence garantie sur un grand nombre d'articles et, dans l'affirmative, l'Afrique du Sud nous accorde-t-elle une préférence garantie sur un certain nombre d'articles?

Le très hon. M. BENNETT: Sur tous les articles, sauf ceux que j'ai lus et sur lesquels nous obtenons les taux les plus bas accordés à tout pays, nous recevons une préférence garantie pour cinq ans.

M. COOTE: Alors puis-je demander comment nous pouvons espérer vendre des pois, du maïs ou des tomates en boîtes ou autrement à l'Afrique du Sud s'il nous faut subir la concurrence mondiale, quand nos manufacturiers ont besoin d'un tarif élevé sur ces articles lorsqu'ils sont vendus sur le marché domestique? Est-il possible que nous puissions exporter ces produits dans l'Afrique du Sud?

L'hon. M. STEVENS: Nous en exportons en ce moment. L'Afrique du Sud a importé des pois, du maïs et des tomates pour une

[Le très hon. M. Bennett.]

valeur de £54,000, d'après les chiffres les plus récents que je possède; le Canada en a fourni pour une valeur de £3,600.

M. DUPUIS: Quels sont les droits?

L'hon. M. STEVENS: Les droits sont de 20 p. 100.

M. COOTE: Cela n'indique pas que peut-être le tarif sur ces articles—je parle du tarif canadien—pourrait être réduit?

M. SPEAKMAN: Je désire exposer deux ou trois points que je suis forcé de remarquer concernant ces articles. Sur environ 52 articles, juste le tiers, ou dix-sept, seront admis au taux le plus bas accordé à tout pays. Je remarque forcément certains points que je vais exposer, mais je le ferai brièvement.

Le ministre a déjà mentionné le premier. Nous espérons pouvoir subir avec succès la concurrence dans l'Afrique du Sud aux mêmes termes que les autres pays, mais dans ce pays ces mêmes manufacturiers sont fortement protégés. C'est une situation des plus significative.

D'après ce que je comprends et à moins que l'on n'ait fait une déclaration de bonne foi, rien n'empêchera l'Afrique du Sud d'accorder ces taux les plus bas non seulement à d'autres parties de l'empire britannique, ce qui constituerait un taux de préférence, mais à tout autre pays de l'univers. Toute préférence que nous recevons sur ces articles dépend de la politique qu'adopte l'Union de l'Afrique du Sud vis-à-vis des autres pays. Ceci n'empêche pas l'Afrique du Sud d'abaisser ses taux pour les autres pays dans la mesure qui lui conviendra durant les cinq prochaines années. Il se pose alors la question très importante que voici: A combien de pays ces taux spéciaux sont-ils accordés? Quels sont les pays dont nous devons subir la concurrence en ce moment et quels sont les pays dont il nous faudra subir la concurrence plus tard? Je crois savoir que dans 17 cas sur 52 nous n'avons reçu aucune préférence; tout ce que nous avons reçu c'est une garantie que nous serons placés sur un pied d'égalité avec tout autre pays de l'univers.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami n'expose pas tout à fait bien le cas; je crois qu'il se contente d'intervertir l'application de cette entente. Il dit que nous aurons la liberté de concurrencer aucun pays de l'univers, mais s'il se reporte à l'accord il verra assez clairement, je crois, que n'importe quel droit accordé dans l'avenir par l'Union sud-africaine à aucun pays le sera également au Canada. C'est bien différent de l'interprétation que mon honorable ami donne à cette disposition; c'est la base de cet accord. Si l'Afrique du

Sud désire accorder un droit moins élevé à quelque autre partie de l'empire ou à une autre nation, le Canada en profitera.

M. CAYLEY: A-t-on discuté la possibilité de trouver un marché pour nos produits laitiers dans l'Afrique du Sud?

L'hon. M. STEVENS: Je ne crois pas qu'il serait avantageux pour nous d'entreprendre une étude approfondie de ce problème. A première vue, je crois que ce serait inutile, sauf en ce qui concerne notre excellent fromage canadien. Je doute que nous puissions exporter du beurre dans le Sud-Africain, étant donné le long parcours à travers les tropiques.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): L'Australie et la Nouvelle-Zélande exportent dans l'Union sud-africaine.

L'hon. M. STEVENS: L'Australie, et surtout la Nouvelle-Zélande, ont fort accru leur industrie laitière. Le marché externe du Canada est en grande partie en Angleterre, le plus grand marché de beurre de l'univers. Si nous voulons spéculer sur l'avenir, libre à nous, mais je dirai franchement à mon honorable ami qu'il ne semble pas que le Sud-Africain doive acheter une quantité considérable de nos produits laitiers.

M. CAYLEY: Que dites-vous du lait condensé?

L'hon. M. STEVENS: Il est possible que nos exportations soient satisfaisantes en ce qui concerne le lait condensé et autres produits de cette nature.

M. DONNELLY: Quel est le droit de l'Afrique du Sud contre le blé?

L'hon. M. STEVENS: Le droit minimum est de 2 shillings 6 pence les 100 livres, et le droit maximum, 2 shillings 8 pence. Nous acquittons le droit minimum. En 1930 la valeur de nos exportations dans le Sud-Africain s'est montée à 414,000 livres sterling, et en 1931, à 389,000 livres.

(L'article est adopté.)

Il est fait rapport du projet de loi.

ACCORD COMMERCIAL AVEC LE ROYAUME-UNI

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose la 2e lecture du projet de loi (bill nº 8) concernant un accord commercial passé entre le Gouvernement de Sa Majesté au Canada et le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni.

Monsieur l'Orateur, au cours du débat sur la résolution sur laquelle ce bill est basé toute la question a été, je pense, discutée au point qu'il ne me reste plus qu'à mentionner un ou deux points que les honorables membres de la gauche ne semblent pas avoir compris. On note que, à la page 981 des *Débats*, l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) s'est exprimé ainsi:

> Lorsque nous examinons l'accord du Royaume-Uni tel qu'il est défini en Angleterre et voyons que nous n'avons que l'admission en franchise, sans qu'il soit entendu que les droits seront maintenus ou imposés contre le reste de l'univers, et que nous le mettons au regard avec notre accord qui dit que la durée de le préférence sera maintenue, et que les droits douaniers actuels sur 159 articles existeront durant cinq ans, nous constatons immédiatement la différence.

Il a été démontré à l'évidence, je crois, que dans l'accord conclu entre le Royaume-Uni et le Canada il est certains produits, en grande partie agricole, touchant lesquels nous avons une préférence précise et garantie pour une durée de cinq ans. La première concession de cet accord est que tous les produits seront admis en franchise à l'exception d'un petit nombre spécifié dans le tarif actuel de la Grande-Bretagne lorsque la loi des droits d'importation a été adoptée en mars 1932. Nous jouirons de l'admission en franchise sur les marchés du Royaume-Uni. L'article premier établit cela si clairement que si ce n'était des observations qui ont été faites et que je ne puis comprendre, je ne le lirais pas en ce moment. Il est ainsi conçu:

> Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni s'engage à rendre, en conformité des dispositions de l'article 4 de la loi des droits d'importation de 1932, les arrêtés qui prolongeront, après le 15 novembre 1932, l'admission en franchise au Royaume-Uni des marchandises consignées de toute partie de l'Empire britannique et cultivées, produites ou fabriquées au Canada, lesquelles, de par ladite loi, sont présentement franchises de droits, subordonnément, toutefois, aux réserves énoncées au tableau A ci-annexé.

Donc, à l'exception des choses mentionnées au tableau A, tous les produits du Canada entrent, en Angleterre, en franchise.

L'hon. M. MARCIL: Sauf ceux frappés de l'embargo.

Le très hon. M. BENNETT: Il n'y en a pas dont l'importation soit interdite.

L'hon. M. MARCIL: Les pommes de terre.

Le très hon. M. BENNETT: J'arrive à cela, et je prie l'honorable député d'avoir l'obligeance de se rappeler que la Chambre ne siège pas en comité. Quant au tableau A, qui limite à trois ans les dispositions dont je viens de donner lecture, lesquelles autrement s'étendraient à cinq ans, il suffit de le lire pour dissiper tout doute. Voici:

> Pour ce qui est des œufs, de la volaille, du beurre, du fromage et des autres produits laitiers, l'admission en franchise des produits ca-

nadiens se continuera pour une période ferme de trois ans. Toutefois, le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni se réserve le droit, après l'expiration des trois ans, s'il le juge nécessaire dans l'intérêt du producteur du Royaume-Uni de reviser la base de la préférence...

Non pas la préférence, mais la base de la préférence:

...en tant qu'il s'agit des articles énumérés et, après en avoir avisé le gouvernement de Sa Majesté au Canada, soit d'imposer un droit de préférence sur les produits canadiens, tout en maintenant les marges de préférence existantes, soit, de concert avec le gouvernement canadien, d'établir un régime de réglementation quantitative des approvisionnements de toute provenance sur le marché du Royaume-Uni.

J'ai peine à m'expliquer comment on peut se méprendre sur le sens de ce tableau. L'article premier stipule la franchise pour cinq ans, mais quant aux œufs, volailles, au beurre, fromage et autres laitages, la franchise s'appliquera durant trois ans ferme, et la préférence durant les deux années subséquentes. Cette préférence, au sens du tableau, peut se traduire (a) par un droit sur les produits canadiens aussi bien que sur les produits étrangers, conservant toutefois la préférence aux produits canadiens, ce qui veut dire revision de la base de la préférence, et non de la préférence même; (b) ceci est tellement clair que le moindre doute est impossible, par le système quantitatif, lequel doit être déterminé de concert avec le gouvernement canadien.

Suit l'article concernant la législation à effectuer pour assurer la situation du Canada relativement aux articles mentionnés:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni invitera le parlement à adopter la législation nécessaire pour imposer sur les marchandises étrangères désignées au tableau B ci-annexé les droits douaniers indiqués audit tableau, au lieu des droits (s'il en est) présentement imposés.

En d'autres termes, nous avons une liste définie de produits indiqués au tableau B que l'Angleterre admettra durant cinq ans, à titre préférentiel. C'est-à-dire, par exemple, que le blé, quel qu'en soit le cours, devra, s'il vient d'un pays étranger, acquitter 2 shillings le quintal, tandis que le blé des dominions entrera franc de droits.

Après ce qui s'est dit hier soir, il importe, pour dissiper tout doute, que je cite de nouveau, afin que le compte rendu le mentionne, les produits, surtout les produits agricoles, bénéficiant de la garantie de cinq ans. Il est à peine besoin de dire que dans la rédaction de ces traités on n'a pas jugé nécessaire ni à propos de répéter dans chacun les produits jouissant de ces garanties; par exemple de reproduire dans le traité australien l'énumération qui figure au traité canadien, non plus que dans le traité avec l'Union sud-africaine et avec la Nouvelle-Zélande, étant donné que l'avantage concédé à un dominion, sous forme de préférence garantie, s'applique également à tous les autres. N'allons pas nous méprendre sur l'étendue de cette liste et le sens de la préférence garantie; elles ont été préparées avec grand soin, eu égard à tous les pays intéressés. Ainsi, par exemple:

Le beurre, 15 shillings le quintal.
Le fromage, 15 p. 100.
Les œufs dans la coque:
a) N'excédant pas, au poids, 14 livres la grosse centaine—1s.
b) Excédant, au poids 14 livres, mais n'excédant pas 17 livres, 1s. 6d. la grosse centaine.
c) Excédant 17 livres, 1s. 9. la grosse centaine.
Lait condensé, intégral, sucré, 5s. le quintal en plus du droit pour la teneur en sucre.
Blé, 2s. le quarter (environ 6 cents le boisseau).

Puis nous avons:

L'orge (Australie et Inde), 10 p. 100.
Farine, blé (Australie), 10 p. 100.

En d'autres termes les meuniers du Canada sont assurés d'une préférence, pour l'écoulement de leur farine en Grande-Bretagne, de 10 p. 100 *ad valorem,* non pas de 10 cents le boisseau, mais de 10 p. 100 *ad valorem,* pendant une période de cinq ans.

Sur le miel, dont il est question dans les conventions avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, 7 shillings le quintal, ou environ un peu plus d'1 cent ¼ la livre.

Lait condensé, intégral, non sucré (Australie, Nouvelle-Zélande et Union sud-africaine) 6s. le quintal.
Lait en poudre et autre lait en conserves, non sucré (Australie, Nouvelle-Zélande et Union sud-africaine) 6s (?) le quintal.
Viande conserves de (Australie et Nouvelle-Zélande), 10 p. 100.

Il est question de la viande en conserves dans les accords avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. La viande étant une denrée principale, ces pays ont cherché à obtenir une préférence:

Extraits et essences de viande (Australie et Nouvelle-Zélande), 10 p. 100.
Pommes de terre (Union sud-africaine et Rhodésia du Sud), 10 p. 100.

Nos pommes de terre jouissent de ces avantages, aux conditions suivantes, sans doute: tous ces accords reposent sur le principe que les pommes de terre, le bétail ou quoi que ce soit doivent être exempts de maladies. En établissant ces préférences, il ne doit pas être question d'accorder des privilèges permettant l'encombrement d'un marché situé dans l'empire britannique par des produits atteints de maladies, peu importe la nature de ces produits. Pour ce qui est de la pomme de terre,

[Le très hon. M. Bennett.]

la Grande-Bretagne a dépensé des sommes considérables pour faire en sorte qu'il soit impossible à la chrysomèle de la pomme de terre de s'introduire dans ce pays. La Grande-Bretagne s'est montrée très chatouilleuse sur la santé des pommes de terre, ou je ferais mieux de dire sur la condition saine des pommes de terre importées, parce qu'elle craignait l'introduction de la chrysomèle de la pomme de terre dans ce pays. Finalement, nous sommes convenus avec ce pays, parce que nous pensons que nous prenons ici des précautions suffisantes pour qu'il soit impossible à la chrysomèle de la pomme de terre de s'introduire en Grande-Bretagne, et je crois que mon honorable ami de Prince (M. MacLean) devrait trouver bon qu'il en soit ainsi, qu'il enverrait un de ses experts ici pour observer la méthode suivie dans l'emballage des pommes de terre dans notre pays. En d'autres termes, je crois que nous pouvons démontrer sans risque qu'il est fort peu possible ou même impossible que la bête à patate puisse s'introduire dans les expéditions de ce tubercule et causer des ennuis aux pays qui les importent.

Quoi qu'il en soit, je crois que l'expert de la Grande-Bretagne est actuellement dans notre pays en train de se renseigner sur la manière dont nous préparons nos pommes de terre pour l'exportation. Pour ma part, si je demeurais en Angleterre, je n'hésiterais pas un moment à me prononcer en faveur de prendre tous les moyens possibles pour empêcher l'introduction de la chrysomèle de la pomme de terre dans ce pays. De plus, les sommes que la Grande-Bretagne a dépensées, toutes les mesures qu'elle a prises et qu'elle continue à prendre pour se protéger contre ce fléau redoutable, indiquent bien suffisamment qu'il ne s'agit pas seulement d'un malentendu. On s'est bel et bien rendu compte là-bas que l'introduction de la chrysomèle de la pomme de terre en Grande-Bretagne entraînerait des conséquences bien désastreuses.

Puis, après les pommes de terre, nous avons la volaille préparée:

Volaille préparée (Australie et Nouvelle-Zélande), 10 p. 100.
Graines, herbes et trèfle (Nouvelle-Zélande), 10 p. 100.

Nous arrivons maintenant aux fruits. J'ai parlé de quelques-uns des produits agricoles. De tout ce que nous cultivons, le produit le plus important et celui qui représente l'expédition la plus considérable de grain, est le blé. Au point de vue de la valeur également, par les années passées, ce produit était au premier rang des exportations de notre pays. Quand vous vous arrêtez à peser exactement ce que signifie la préférence de 2 shillings le quarter appliquée sous forme de droit aux expéditeurs qui ne peuvent jouir de cette préférence, et ce que comporte le produit du blé, la farine,—je puis dire ici que nous avons expédié plus de grain en Grande-Bretagne, au cours des quelques derniers mois, que nous n'en avions expédié pendant ces mois-là depuis quelques années,—on se rendra compte, je crois, que notre grain va reprendre sa place importante sur les marchés de l'Angleterre. On ne peut attribuer cet état de choses, il est vrai, à la mesure législative actuellement proposée à la Chambre, parce qu'elle n'est pas encore adoptée. C'est parce que ce pays comprend et croit que nous sommes en état de combler ses besoins dans une large mesure, et c'est pour cette raison qu'il nous a accordé cette préférence.

Puis il y a les pommes, dont j'ai parlé l'autre jour, et pour lesquelles le tarif est de 4s. 6d. le quintal. Ensuite des préférences sont données pour les produits agricoles qui suivent:

Pommes, crues, 4s. 6d. le quintal.
Haricots, 10 p. 100.
Son et recoupes, 10 p. 100.
Caséine, 10 p. 100.
Fruits, conservés, autres que les pommes en conserve, 15 p. 100 en plus du droit sur la quantité de sucre.
Fruits secs, autres que les raisins de Corinthe et fruits taxés actuellement à 7s. 10 p. 100.
Fruits conservés par procédé chimique ou chaleur artificielle autres que fruits conservés dans le sucre, 10 p. 100.
Jus de fruits, 10 p. 100.
Peaux de chèvres, 10 p. 100.
Noix pilées, 10 p. 100.
Graine de lin, 10 p. 100.
Graine de luzerne, 10 p. 100.
Macaroni, 10 p. 100.
Maïs, plat, blanc, 10 p. 100.
Engrais chimiques, 10 p. 100.
Mil, 10 p. 100.
Huiles végétales non-essentielles, 10 p. 100.
Tourteaux, 10 p. 100.
Poires crues, 4s. 6d. le quintal.
Pois secs, 10 p. 100.
Boyaux à saucisses, 10 p. 100.
Sucre de lait, 10 p. 100.
Vins, marge de préférence représentant 2s. par gallon.

Puis voici les préférences sur le poisson:

Saumon en conserve, 10 p. 100.
Conserves de poisson autre que le saumon, 10 p. 100.
Huile de foie de morue, 1s. 4d. le gallon.
Ecrevisses, 10 p. 100.
Poisson de mer, frais, 10 p. 100.
Morue, 10 p. 100.
Merluche fraîche, 10 p. 100.
Coquillages, 10 p. 100.
Poudre d'écailles d'huître, 10 p. 100.
Saumon refroidi ou congelé, 1½d. la livre.
Huile de baleine et sous produits, 10 p. 100.

Puis nous arrivons aux minéraux:

Asbeste, 10 p. 100.
Cuivre, brut, raffiné ou non, en lingots, barres, blocs, plaques, rosettes et tiges, 2d. la livre.

Plomb, 10 p. 100.
Magnésite, 10 p. 100.
Chlorure de magnesium, 10 p. 100.
Zinc, 10 p. 100.
Articles en jute, 20 p. 100.
Cuir, 10 p. 100.
Grandes et petites peaux tannées, 10 p. 100.

Puis si l'on prend la page 7 du bill, l'on verra que tous les bois seront importés en assez grande quantité du Canada dans le Royaume-Uni, tels qu'ils sont taxés actuellement. Ensuite, viennent le poisson frais, le saumon, d'autres poissons en conserve, l'amiante, etc. Les articles contenus dans l'annexe C recevront la préférence indiquée. Or cette préférence est un engagement que prend le gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne de ne pas abaisser le droit général *ad valorem* de 10 p. 100 imposé par l'article premier de la loi des droits à l'importation sur les marchandises étrangères figurant à l'annexe C, sauf avec le consentement du gouvernement de Sa Majesté en Canada.

Donc nous avons d'abord l'entrée libre pour tout, sauf un petit nombre d'article assujettis à des droits que j'ai mentionnés au début de mes remarques et quelques autres rares articles, peu importants pour nous dans le moment, lesquels ont été taxés il y a quelques années. Autrement dit, l'entrée en franchise est la règle générale. Ensuite dans l'annexe B, relativement au grand nombre d'articles constituant nos produits agricoles, nous avons une préférence dans le Royaume-Uni qui nous est garantie pour cinq ans. Dans l'annexe C, nous avons une préférence additionnelle garantie pour cinq ans relativement à un certain nombre de produits agricoles et d'autres produits bruts. En vertu de l'annexe A, dans le cas de certains articles, on garantit l'entrée en franchise pour trois ans, la préférence devant continuer ensuite pendant deux autres années, soit par une réduction de droit, soit par contingentement.

En plus de cela, il y a une quantité d'articles se rapportant aux minéraux qui ont une importance énorme pour notre pays, sans compter, comme je l'ai dit, l'entrée de marchandises, y compris des produits manufacturés. Voilà les grandes lignes; j'ai déjà, en présentant la résolution, fait consigner au hansard un état détaillé de la situation. Nous reconnaissons qu'en ce qui concerne les denrées alimentaires et certains produits minéraux, là où les produits du Dominion sont plus que suffisants pour approvisionner le marché du Royaume-Uni, les prix universels prévaudront. Et ces prix universels sont ceux qui devront déterminer le prix fixé pour la première vente.

Je ne m'étendrai pas sur cette question qui a été longuement discutée, mais je tiens à

dire que la première vente veut dire et a toujours voulu dire le premier achat ou la première vente du produit d'un acheteur. Voilà quelle est la première vente. Ce prix de première vente doit être le prix découlant de l'offre et de la demande dans le monde entier; sur ce point, je ne pense pas que quiconque ici ait des doutes. En l'absence d'une prime à cause de la qualité, c'est le prix découlant de l'offre et de la demande universelle qui prédominera.

Dans l'occurrence, nous avons dit qu'en ce qui concerne notre pays, nous étions satisfaits que nos agriculteurs et producteurs de minéraux puissent rivaliser avec les autres producteurs sur les marchés de la Grande-Bretagne. Ayant fait cela, on nous accorde une préférence sur le cuivre, le zinc, le plomb, l'amiante et le blé. Ce qui fait que l'étranger, quel qu'il soit, ou de quelque pays il vienne, et qui désire placer ses produits sur le marché anglais, par quelque port que ce soit, devra payer le montant que j'ai indiqué avant de pouvoir vendre du blé, de la farine, des produits miniers ou tout autre produit que j'ai nommé. Voilà la situation.

Tels sont les termes qui ont été établis et je crois que ces termes devraient se recommander au bon jugement des Canadiens. Il peut exister des divergences d'opinions, mais voilà du moins des faits. Ensuite, le Royaume-Uni a convenu qu'au sujet de notre bétail, il adopterait les lois nécessaires pour permettre de débarquer nos bestiaux à des conditions permettant la concurrence avec l'Etat libre d'Irlande. On doit comprendre que ces lois sont déjà adoptées et que, sous ce rapport, le marché est complété. De plus, le gouvernement du Royaume-Uni a convenu de traiter notre industrie porcine sur un pied satisfaisant pour les Canadiens. J'ai entendu bien des critiques au sujet des dispositions touchant l'industrie porcine et la viande de porc. Les honorables députés de la gauche se souviendront sans doute qu'au point de vue politique, sir Wilfrid Laurier regardait l'élevage des porcs comme une industrie plus importante que la culture du blé.

Quelle était la situation? La Grande-Bretagne avait à décider si, oui ou non, elle protégerait ses propres producteurs par une préférence tarifaire ou une préférence de contingentement. Pendant longtemps l'agitation en faveur d'une préférence tarifaire semblait avoir l'ascendant, mais, plus tard, on a compris clairement que le gouvernement britannique en était arrivé à la conviction qu'une préférence de contingentement était préférable à une préférence tarifaire, en ce qui touche l'industrie du porc. Cette idée arrêtée, elle a nommé une commission et le rapport de cette

commission a été déposé depuis l'ouverture de la session actuelle. D'après ce rapport, on a établi—ou, du moins, on établira—un système de contingentement, parce que les recommandations de la commission sont faites dans ce sens. Notre pays se trouve sur un pied d'égalité avec le producteur anglais et, sous le régime du contingentement, notre part va jusqu'à 2,500,000 quintaux par an. Inutile de faire observer, monsieur l'Orateur, que c'est là une quantité plus considérable que jamais notre pays n'a exporté en Grande-Bretagne; cela nous laisse une marge considérable pour les progrès qui peuvent se produire dans cette industrie, au Canada. De fait, cette marge est si grande qu'il nous faudrait augmenter notre production plusieurs fois pour arriver seulement au chiffre fixé par la répartition. Je considère cela comme une chose de première importance. En dépit de ce qui a été dit par les honorables députés de la gauche, nous voyons que le Canada s'est assuré, sur le marché du plus grand pays importateur auquel nous puissions avoir accès, une liberté dans la distribution de ses produits du porc à des conditions équivalentes à celles dont jouissent les producteurs britanniques jusqu'à concurrence de deux millions et demi de quintaux par an. Nous voyons en cela une des plus importantes dispositions des accords.

Nous arrivons maintenant à un autre article de commerce: le tabac. La question s'est discutée en Grande-Bretagne, en 1923. Plus tard, le gouvernement britannique adopta une loi établissant un tarif—ou une préférence, si vous l'aimez mieux—de 2 shillings et un demi penny par livre, soit approximativement 50 cents. Or le prix du tabac, dans notre pays, a varié de 18 à 40 cents. Cette année, je pense, le prix va de 18 à 24 cents. Dans la république voisine, le prix est de 12½ à 15 cents la livre. Les Canadiens vont donc avoir sur le marché de la Grande-Bretagne, un marché de 40 millions d'habitants, une préférence substantielle de 50 cents par livre, pendant une durée de dix ans.

Je ferai observer à la Chambre que les expériences conduites dans l'ouest de l'Ontario indiquent que nous avons produit là une qualité tout à fait supérieure de tabac séché à l'air chaud et que cette production atteint jusqu'à 1,000 livres à l'acre. Ce qui fait que le Canadien, avec sa production intense et un tarif de préférence de 50 cents par livre, se trouve à avoir un débouché dont il n'a pas été lent à profiter. C'est-à-dire au cours des années passées, quand les mêmes droits étaient en vigueur et je ne dis pas que ce droit ait été modifié, car il ne l'a pas été; c'est encore le même tarif de 50 cents qui a été établi en 1923 ou 1925, je crois.

L'hon. M. MOTHERWELL: 1923, je crois.

Le très hon. M. BENNETT: Ce tarif a été renouvelé et nous l'avons étendu à une période additionnelle de dix ans. Nous ne pouvons nous empêcher de croire que cela sera au plus grand avantage du producteur canadien.

Cela, en général constitue ce que nous recevons, en outre de la disposition qui a été faite touchant les colonies autonomes et les protectorats, qui doivent accorder au Canada toute préférence qui peut être accordée, le moment venu, à toute autre partie de l'empire britannique, avec des limites relatives à la situation politique en Afrique-Sud. En face de cela, qu'avons-nous convenu de faire?

Mon ami le ministre des Finances (M. Rhodes) me fait remarquer en ce moment que je devrais signaler la disposition introduite relativement à la concurrence raisonnable. On se rappelle que notre bois subissait une concurrence injuste de la part de la Russie. On se rappelle qu'il en était ainsi de certains autres produits canadiens. Je crois en avoir donné ici un exemple à propos de l'amiante. Il existe dans les Cantons de l'Est de la province de Québec une petite mine d'amiante dont toute la production allait à un seul client des Etats-Unis. Le président de la compagnie qui exploite cette mine m'a dit lui-même, quand il est venu à Ottawa pour d'autres affaires, que ce client américain achetait depuis plusieurs années tout le produit de la mine. Le représentant des Soviets à New-York alla voir ce client américain pour essayer de lui vendre de l'amiante russe. Cet Américain, qui savait que l'amiante russe était de bonne qualité, demanda au représentant soviétique de lui faire connaître ses prix. Or les prix de l'amiante russe étaient de moitié moindres que ceux de l'amiante du Canada. Le client américain fut forcé par les circonstances difficiles qu'il traversait d'acheter l'amiante russe. La mine canadienne fut fermée. La Russie vendit son amiante à ce client américain qui établit de grands entrepôts pour pouvoir répondre à la demande. Nous avons donc demandé que, pour ces articles de commerce sujets à une concurrence injuste grâce à l'aide ou au concours d'un gouvernement, on fournisse à notre Gouvernement les moyens de faire cesser cette concurrence injuste. Et l'on a rédigé la disposition qui se trouve à la fin de l'accord, article 21:

Le présent accord est conclu à la condition expresse que si l'un ou l'autre gouvernement est convaincu que toute préférence accordée dans le présent accord sur une catégorie particulière de marchandises sera probablement annulée en totalité ou en partie en raison de l'établissement ou du maintien, directement ou indirectement, de prix pour cette catégorie de marchandises par suite de l'intervention de l'Etat dans tout

pays étranger, ce gouvernement déclare dans le présent accord qu'il exercera les pouvoirs dont il est maintenant et dont il sera plus tard investi pour prohiber l'entrée en son pays, directement ou indirectement, de ces marchandises provenant de ce pays étranger pendant toute période nécessaire pour rendre efficaces et maintenir les préférences qu'il accorde par le présent accord.

En d'autres termes, et pour parler plus brièvement, nous avons convenu que les préférences accordées dans l'accord ne seront pas annulées ou entravées par la concurrence injuste provenant de l'intervention de l'Etat dans un pays étranger. Si l'un des deux gouvernements attire l'attention de l'autre sur ce fait, ce dernier devra prendre les mesures nécessaires pour prohiber l'entrée en son pays de ces marchandises durant le temps voulu pour faire cesser cette concurrence injuste.

M. YOUNG: A-t-on repris l'exploitation de cette mine?

Le très hon. M. BENNETT: Ce n'est pas là une question à poser ici. L'honorable député sait parfaitement bien que personne n'est ici en état de lui dire si cette mine a été remise en exploitation. Je ne m'en suis pas informé, mais je fournirai volontiers à mon honorable ami le nom de l'intéressé et il pourra en obtenir les renseignements qu'il désire.

Qu'on me permette d'aller un peu plus loin de ce côté. On se rappelle qu'un accord commercial a été conclu entre la Grande-Bretagne et la Russie soviétique. Cet accord avait la forme d'un protocole de traité projeté, et il avait été signé par le très honorable Arthur Henderson au nom du gouvernement anglais. Comme on tardait à négocier le traité, on se contenta du protocole; ce dernier contenait une disposition disant qu'on pouvait y mettre fin après un avis. Conformément à la décision prise à Ottawa, le gouvernement anglais a donné l'avis nécessaire. Si je ne me trompe, l'avis ainsi donné va mettre fin au traité au bout de six mois. Le gouvernement anglais pourra alors, comme il l'a dit, négocier un nouveau traité ou protocole avec la Russie.

Ni le Canada ni la Grande-Bretagne n'ont jamais décrété la prohibition de commercer avec la Russie. J'ai rappelé l'autre jour que nous avions avec la Russie une entente en vertu de laquelle des relations quasi-diplomatiques existent entre le Canada et la Russie. Mon très honorable ami le chef de l'opposition a donné avis de la rupture des relations diplomatiques à peu près à l'époque où la Grande-Bretagne a donné le même avis à la suite des perquisitions faites dans l'immeuble de l'Arcos, où logeaient les représentants russes. Nous avons donné avis de la rupture des relations diplomatiques avec la Russie, mais nous n'avons pas cessé pour cela nos relations commerciales. La Russie a acheté de nos produits et, à un moindre degré, nous avons acheté quelques denrées russes. A notre avènement, on nous a signalé une concurrence fort injuste au sujet de plusieurs articles et nous avons adopté un décret en conseil prohibant l'importation de Russie de denrées ou de produits à spécifier. En conformité de ce pouvoir, nous avons interdit par décret du conseil l'importation de l'anthracite et de plusieurs autres articles, y compris les fourrures, mais, plus tard, nous avons spécifié qu'il s'agissait non des peaux brutes, mais des peaux partiellement ouvrées, et le bois à pâte était aussi compris.

Examinons le motif de cette interdiction. Sans parler d'injuste concurrence, quiconque passait sur les rives du Saint-Laurent, comme je l'ai fait, a pu voir des vaisseaux russes chargés de bois à pâte de Russie se vendant au Canada à des prix sans le moindre rapport avec le prix de revient. Cela sautait aux yeux. Tous ceux qui ont vu l'anthracite importé se sont rendu compte que le prix auquel on l'offrait au début était de nature à tarir les importations de charbon anglais que nous encouragions et, jusqu'à un certain point, les importations de charbon américain. Devant ces faits, nous avons cru que le devoir nous incombait de rendre le décret mentionné pour interdire l'importation des articles spécifiés.

Il est peut-être à propos de faire des commentaires sur le pétrole, étant donné que plusieurs honorables députés d'en face en ont parlé. Parce que la question du pétrole fait l'objet d'une enquête, je me bornerai à dire ceci: le printemps dernier, les représentants d'un grand établissement canadien ont demandé au Gouvernement de consentir à l'échange d'aluminium contre l'anthracite. Nous leur avons dit que nous n'entendions pas modifier le décret interdisant l'importation d'anthracite russe pour deux raisons. Sans compter la concurrence déloyale et les conditions d'extraction et d'expédition de la houille, il y avait un autre facteur. Nous nous étions efforcés d'encourager l'industrie houillère galloise qui ne pouvait continuer à exporter au Canada que par le maintien de l'interdiction. Nous avons donc répondu clairement et formellement à ces industriels que nous ne pouvions souscrire à un arrangement de ce genre.

Mais il y avait des articles auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas et des négociations s'engagèrent,—je dois dire qu'on ne m'en a fait part qu'à leur conclusion pour des raisons manifestes,—dans le but d'assurer l'échange de produits pétroliers contre l'aluminium. Les produits pétroliers apportés à Montréal à bord

d'un navire danois,—ce n'était pas un navire russe,—étaient un mélange de pétrole brut, d'huile calorifique et de gazoline. A l'analyse, on voit que l'essence a passé par des serpentins à pyrogénation en d'autres termes, qu'elle a été fabriquée ou raffinée selon les méthodes les plus modernes et les plus parfaites et puis mélangée à une petite quantité d'huile à combustible et de pétrole brut, pour lui donner le degré de gravité spécifique requis, de façon à entrer dans la catégorie auquel notre droit de douane s'applique et à être classifiée comme pétrole brut non à l'état naturel. Etant donné que nous ne produisons pas au pays une quantité appréciable de pétrole brut, nous admettons ce produit en franchise. Le pétrole brut non à l'état naturel, c'est-à-dire le pétrole brut synthétique fait d'un mélange de produits pétroliers est frappé d'un droit de 3/10 de cent, de $\frac{1}{6}$ de cent, et ainsi de suite. Quand il a été manifeste que ce produit était un mélange de gazoline raffinée, de pétrole brut et d'huile combustible, c'est-à-dire du pétrole brut dont on avait extrait les substances les plus légères et les plus volatiles, un produit fort lourd, nous avons vu qu'on avait mélangé ces substances afin d'obtenir la gravité spécifique requise, pour obtenir un produit classé dans notre tarif comme du pétrole brut non à l'état naturel.

Il s'agissait ensuite de classifier ce pétrole, besogne que le département du Revenu national est en train d'accomplir. Une autre question se posait, celle de la concurrence déloyale. L'importation, dans les conditions mentionnées, d'un pétrole dit brut, comparable quant aux prix au même produit importé des Etats-Unis et de l'Amérique du Sud, mais ne soutenant aucunement la comparaison, si l'on tient compte des prix des différents ingrédients qui composent le mélange, constitue-t-elle une concurrence déloyale? C'est ce qu'il s'agit de déterminer. Autrement dit, si le produit est un mélange dont on peut extraire la gazoline simplement par un procédé de rectification, cela constitue une concurrence déloyale.

Le seul côté de cette question qui se rattache à l'accord en discussion a trait aux importations de pétrole brut de l'île de la Trinité (Trinidad). Cette île produit une quantité considérable de pétrole brut. Ce produit est d'une qualité inférieure et l'importation de pétrole de la Trinité au Canada s'est faite sous la forme d'un mélange composé de pétrole partiellement raffiné, de pétrole brut et d'huiles combustibles, semblable au produit importé de la Russie. Le pétrole de Trinidad jouit d'une préférence en vertu de l'accord commercial que nous avons conclu et il s'est agi de déterminer si l'importation du pétrole russe ne constituait pas une forme de concurrence illégitime, en vertu de l'article 21 dont je viens de donner lecture. La question est encore à l'étude et le Gouvernement prendra une décision finale quand les faits auront été établis exactement.

Après que nous aurons obtenu une réponse exacte à toutes ces questions, s'il en ressort que l'importation de ce produit du pétrole, quel que soit le nom qu'on puisse lui donner, aura pour résultat de nullifier notre accord commercial avec l'île de Trinidad, alors nous en interdirons l'importation au Canada.

J'appelle maintenant l'attention de la Chambre sur une autre point. Ayant obtenu les avantages dont j'ai parlé—et j'emploie le mot "avantages", bien qu'on ce soit opposé à son emploi ainsi qu'à celui du mot "concessions"—en vertu de cet accord commercial, nous avons présenté une loi mettant en vigueur les dispositions contenues dans l'annexe E de l'accord. La publication de la partie des accords qui comporte une modification des tarifs douaniers ne fut pas rendus publique immédiatement afin de prévenir tous les achats que l'on eût pu faire en anticipation de l'adoption de la nouvelle échelle de droits. L'annexe E ne fut pas publiée. On attendit pour cela qu'elle eût été communiquée à la Chambre et l'on présenta simultanément les résolutions voulues pour l'incorporer à notre tarification et prévenir ainsi tous les achats que l'on eût pu faire en anticipation des nouveaux droits.

Les modifications du tarif que nous avons présentées à la Chambre comportent l'adoption de l'annexe E de l'accord et de toutes les autres ententes douanières conclues avec l'Union sud-africaine et les autres dominions. Il est évident que dans l'énumération des articles au sujet desquels nous étions disposés à modifier notre tarif, il fallait nous en tenir à des termes généraux, et mon très honorable ami comprendra qu'il était essentiel d'incorporer à notre tarification les modifications résultant de la conclusion de cet accord. Et le ministre des Finances a saisi le comité des voies et moyens des changements au tarif douanier que nous avons consentis en négociant nos accords commerciaux avec le Royaume-Uni et les autres dominions.

Il est parfaitement vrai que nous nous sommes engagés à maintenir en vigueur généralement pendant une période de cinq ans le nouveau tarif que j'ai mentionné et il est également vrai que l'on pourra y apporter des modifications de temps à autre. L'écart de préférence doit être maintenu. Nous comprenons que dans un monde aussi changeant, en négociant des accords commerciaux que nous pensons être avantageux pour le Canada, il soit également désirable de laisser la porte

ouverte à des changements. Afin qu'il n'y ait aucun doute au sujet de la règle générale de l'observation des engagements convenus, à l'article 23 de l'accord, nous avons stipulé qu'au cas où il surviendrait des conditions nécessitant, de l'avis du gouvernement du Royaume-Uni et du gouvernement du Canada, une revision des termes de l'accord, les modifications en vue devront être approuvées par les deux gouvernements. En d'autres termes, ayant en vue l'intérêt de notre population et en négociant des accords fondés sur la dépression économique universelle et qui, dans deux ans, pour employer la propre expression d'un honorable député d'en face, demanderont peut-être des modifications, nous avons prévu que les deux gouvernements devront se consulter pour déterminer les changements à faire.

Monsieur l'Orateur, je ne suis pas insensible au reproche que l'on nous a fait en discutant la résolution, de ne pas avoir été assez généreux dans les réductions tarifaires que nous avons consenties. La plupart des Canadiens savent bien, si j'en juge par les lettres que je reçois et les commentaires que j'entends, que les hommes d'Etat du Royaume-Uni étaient bien au fait de leurs propres besoins et capables de surveiller leurs intérêts; ils étaient capables de juger jusqu'à quel point nous devions réduire notre tarif avant de consentir aux concessions qu'ils nous ont faites. Cela me semble évident, mais évidemment je me trompe, parce que pendant plusieurs jours de suite les honorables députés d'en face n'ont cessé de répéter que nous n'avons pas fait de concessions suffisantes au Royaume-Uni. Sommes-nous meilleurs juges que les intéressés sur ce point? La Chambre des communes anglaises a ratifié l'accord et je pense que la Chambre des lords a fait la même chose aujourd'hui.

La Chambre anglaise s'est réunie le 18 octobre, mais nous avons commencé à siéger douze jours avant. Quiconque se donnera la peine de lire le hansard anglais et d'analyser les discours prononcés à Londres se rendra compte du souci considérable dont faisaient preuve les députés en général à l'égard du contribuable anglais et comme ils se préoccupaient peu des Canadiens. On apprendra comment ils se lamentaient à propos des taxes sur les denrées alimentaires qu'on ne voudrait pas acquitter; on saisira leur commisération pour les pauvres gens de l'Angleterre. Mais les hommes d'Etat anglais peuvent-ils régler ces questions? Le Parlement anglais s'est-il ou non prononcé par l'une des plus grandes majorités de son histoire contre le projet d'amendement relatif à ce sujet? Si l'on doit en croire les dépêches des agences de presse, le Parlement anglais s'est prononcé sans détour sur cette question, parce qu'il savait qu'il n'y aurait pas de relèvement des impôts sur les aliments. Il savait qu'à moins que le meunier anglais ne veuille acheter son grain en dehors de l'Empire il n'y aurait pas d'impôt à verser. Mais s'il désire acheter de l'étranger, il devra acquitter une taxe. Cela le regarde, et non pas nous. La Chambre des communes anglaises a adopté sans hésitation cette manière de voir.

On a dit aussi, au sujet des textiles, qu'on aurait dû dégrever beaucoup plus les droits de douane. J'ai dit que les droits spécifiques ont été réduits de 33⅓ p. 100 dans un cas et de 25 p. 100, dans l'autre. Les journaux hostiles ont publié des articles pour se plaindre de ce que les réductions n'étaient pas plus considérables. La Chambre a-t-elle jamais songé que la loi du pays, représentée par notre législation douanière, a établi ces impôts afin d'éviter un effondrement de l'industrie à une époque de crise universelle telle qu'on n'en a jamais vu? Prétendra-t-on, si l'on songe à l'œuvre accomplie par l'industrie textile au Canada depuis deux ans par l'emploi de la main-d'œuvre, qu'elle a bénéficié d'avantages disproportionnés au risque couru? Qui l'affirmera? Qui dira que ses bénéfices ont été injustes ou exagérés? Quelqu'un désire-t-il la mort de cette industrie? Si l'on en juge par certains discours prononcés par des membres de la gauche, certains honorables députés semblent désirer la ruine de cette industrie bien que cette dernière verse au Trésor 12c. pour chaque dollar qu'elle gagne. Si nous devons relever l'impôt sur le revenu, comme quelqu'un l'a dit, afin de trouver des recettes grâce à la presse à imprimer, on doit songer que nous n'aurons pas de recettes s'il n'y a pas de bénéfices. Quiconque a étudié les rapports d'une usine de textiles du Canada, qu'on y travaille le coton, la laine ou la soie, ne peut dire qu'on y a réalisé des profits exorbitants au cours des deux dernières années.

N'eussions-nous pas adopté les mesures de 1930, je l'affirme, le Canada n'aurait plus d'industrie textile en exploitation à l'heure actuelle. Vous ne trouverez pas un observateur réfléchi, aucun économiste qui ne le dise. Pourquoi? Au cours des conversations des délégués à la conférence impériale sur l'industrie des textiles, le jour même où nous avons abordé la question des cotonnades, j'ai appris qu'une des plus grandes entreprises de cotonnades du Lancashire présentait une requête devant un magistrat de la division de la chancellerie d'un tribunal de Londres en vue de réduire son capital de quatre millions de livres,—non de dollars,—parce que son dé-

ficit d'exploitation atteignait trois millions de livres...de déficit d'exploitation! On prétend maintenant qu'il conviendrait, dans un pays comme le nôtre, de permettre à des entreprises qui subissent des déficits d'exploitation de ruiner notre industrie. C'est ce qu'on nous demande de faire. Prenons l'état de l'industrie des lainages du pays, au moment où nous arrivions aux affaires. Quelqu'un affirmera-t-il que l'effet des quelques années antérieures à 1930 n'était pas de ruiner cette industrie?

L'hon. M. MALCOLM: Oh non! tel n'était pas l'effet!

Le très hon. M. BENNETT: Ce l'était. Bien plus, personne ne le sait mieux que l'ex-ministre du Commerce, puisqu'on possède encore la statistique relative à ce sujet dans le bureau qu'il occupait.

Des usines, florissantes aujourd'hui dans de petites villes d'Ontario, donnant de l'emploi à 50 ou 100 personnes, fermaient leurs portes quand nous prenions le pouvoir. En outre, l'ensemble de l'industrie était menacée d'insolvabilité. Voilà ce qui en était. Nous avons sauvé cette industrie par les mesures que nous avons prises. Nous avons sauvé l'industrie des cotonnades, nous avons maintenu celle de la soie. Et elles ont versé entre 10 et 12 p. 100 de tout ce qu'elles ont gagné depuis deux ans au Trésor du pays.

Nous nous trouvions en face d'une concurrence telle que le pays n'en a jamais vue auparavant. Allions-nous nous croiser les bras? Devions-nous contempler le spectacle de la ruine de cette industrie? Allions-nous voir notre pays se trainer dans la poussière pour ensuite aller clamer avec fierté: Voyez comme nous avons abattu ces richards? Qui possède ces usines? Allez-vous en rendre compte par les listes d'actionnaires des usines de cotonnades, de lainages, de soieries.

Vous trouverez que nombre de veuves, d'orphelins, et d'autres, ont eu foi en l'intégrité de notre industrie et qu'ils y ont placé leurs capitaux. Ils ont cru à un bénéfice certain, mais ils ont vu diminuer ce bénéfice. En conséquence, les capitaux ont abandonné l'industrie productive pour se réfugier dans les obligations, les obligations d'Etat surtout. Ces fonds ont été retirés des entreprises industrielles et confiés à des sources de dividendes où le placement est plus sûr.

Dans la préparation de ces accords nous avons dû faire face à cette situation, nous avons dû nous dire: Par ce temps de concurrence déloyale, par ce temps de dépression mondiale, à pareille époque où il est préférable, comme l'a noté l'honorable député d'Ontario (M. Moore) de donner de l'emploi aux Canadiens plutôt qu'aux ouvriers de la Tchécoslovaquie ou de tout autre pays, nous ne saurions pratiquer de fortes réductions au tarif sans mettre en danger la structure industrielle de ce pays, échafaudée depuis un demi-siècle. Si j'avais à décider pour ou contre l'établissement de ces industries je ne dis pas que je les établirais; je dis franchement à cette Chambre, comme je l'ai déjà affirmé, que s'il me fallait décider si, oui ou non, certaines des industries du Canada devraient s'y trouver, je me prononcerais pour la négative. Mais voilà: elles sont ici, nous avons contribué à leur entretien et, dans les circonstances, il nous faut décider si, pour accorder des concessions au Royaume-Uni, nous allons réduire notre tarif à tel point que tout notre organisme industriel sera en danger.

J'ai signifié franchement aux délégués britanniques: Nous ferons les réductions que j'ai citées; ensuite nous vous fournirons l'occasion de vous présenter, en temps et lieu, devant la commission du tarif pour déterminer si l'attitude de notre pays est bien fondée. Il en serait ainsi en ce qui concerne les salaires. Par exemple j'ai appris hier que dans tel métier le salaire est de 45 shillings, soit la moitié du salaire payé au Canada.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

Le très hon. M. BENNETT: Lorsque la Chambre a suspendu la séance je faisais remarquer que la législation tarifaire adoptée par le ministère en 1930 et 1931 n'avait pas pour mobile d'assurer la protection; quiconque veut consulter les débats de ce temps-là verra qu'en présentant les projets j'ai signifié que notre objet était non pas d'obtenir la protection, mais bien d'assurer à l'initiative et à l'industrie canadiennes chances égales avec ceux qui nous acculaient au mur. Cette législation était motivée par le désir d'assurer à l'initiative et à l'industrie canadiennes le franc jeu que méritait leur importance; nous avons toujours le même souci et le même dessein.

Puis-je rappeler aussi que l'an dernier nous avons préparé l'établissement d'une commission du tarif? Plus j'approfondissais la question plus j'étais convaincu, vu les difficultés auxquelles est en butte tout groupe d'hommes réunis en congrès pour déterminer ce qui constitue une mesure raisonnable et équitable de concurrence, qu'il serait quasi impossible d'en arriver à une entente; et plutôt que de modifier notre régime tarifaire d'une manière frappante nous avons prescrit que:

Le Gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage à instituer immédiatement une com-

mission du tarif, conformément aux dispositions de la loi de la commission du tarif de 1931.

Le principe qui devra guider la conduite de la commission du tarif, à part ce qui est déclaré dans le texte même de la loi, est exposé à l'article 11, qui est ainsi conçu:

Le gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage à appliquer au tarif, pendant la durée du présent accord, le principe que les droits protecteurs ne devront pas dépasser le niveau qui permettra aux producteurs du Royaume-Uni de faire une concurrence équitable base sur les frais comparatifs d'une production économique et rationnelle; toutefois, dans l'application de ce principe on tiendra particulièrement compte des industries non solidement établies.

Voilà qui reconnaît la doctrine de John Stuart Mill et qui est en même temps un énoncé franc et net des principes qui, à notre sens, devraient guider notre pays en matière de tarifs, savoir, assurer à nos Canadiens au moins chances égales avec les rivaux extérieurs pour capter et le marché intérieur et leur part de la clientèle étrangère.

Ensuite nous avons décrété que les conclusions de la commission tarifaire, organe chargé d'établir les faits, devaient être soumises au Parlement pour que la force de l'opinion publique, pour ce qu'elle vaut, puisse toujours être invoquée en vue de démontrer clairement quelle situation au juste découlait desdites conclusions; et nous avons statué qu'il serait donné suite au rapport de la commission suivant le caractère de ce rapport.

Nous nous sommes engagés en outre à ne pas augmenter les droits existants sur les marchandises du Royaume-Uni sauf après enquête et réception d'un rapport de la commission du tarif et en conformité des faits constatés par cet organisme; nous avons aussi reconnu aux producteurs du Royaume-Uni le plein droit de se faire entendre devant la commission du tarif.

Durant le cours du débat, on a appelé l'attention sur le fait que dans une autre occasion j'avais demandé à la Chambre pourquoi on avait permis à des gens étrangers au pays de venir ici présenter leur cas à la commission du tarif. Dans les circonstances qui existaient alors, c'était, je crois, le point de vue d'un grand nombre de députés des deux côtés de la Chambre. Maintenant qu'on a nommé une commission et qu'il en est question dans un accord international, dans la convention signée entre le Royaume-Uni et nous,—nous avons décrété que puisqu'elle doit constater les faits sur lesquels une décision sera prise, on devrait fournir à l'autre partie à l'entente l'occasion de soumettre les vues des producteurs du Royaume-Uni sur tout tarif que l'on pourrait adopter.

Les paragraphes se rapportant à l'administration, quelques-uns ont prétendu, constituent un blâme contre l'administration du département de la Douane dans ce pays. Je crois que l'on a suffisamment traité de cette question, et je me contenterai d'ajouter ceci: Quand la Grande-Bretagne a abandonné l'étalon-or, ce pays se trouvait en face de la plus grande crise de son histoire économique. Nous avions une livre qui, pour les fins d'achat de marchandises, était évaluée à un prix qui ne dépassait pas les deux tiers de sa valeur au pair. Les tarifs douaniers de ce pays avaient été établis sur une livre dont la valeur était de $4.86\frac{2}{3}$. Maintenant si les tarifs adoptés étaient adéquats, il s'ensuit qu'avec une telle dépréciation de la livre nos tarifs n'accordaient plus aux producteurs canadiens une chance égale avec ceux des autres pays. C'est pourquoi nous avons eu recours aux dispositions de la loi qui nous permettaient d'évaluer pour les fins de la douane les importations venant dans ce pays. Nous avions aussi dans nos statuts une autre disposition concernant ce que l'on a appelé le droit sur le *dumping* du numéraire.

Permettez-moi d'exposer clairement à la Chambre ce que l'on a fait. La livre avait une valeur au pair de $4.86\frac{2}{3}$. Dès que la Grande-Bretagne abandonna l'étalon-or, on avait cru qu'il se produirait une hausse rapide dans les prix des denrées et dans les gages. Des représentants de grosses maisons d'importation vinrent me trouver et demandèrent de l'assistance,—en vertu des dispositions de nos statuts nous conférant le pouvoir d'imposer des droits contre le *dumping* de toute monnaie dépréciée,—contre une situation qu'ils croyaient très difficile. J'avais cru alors, et j'expliquai que dans un délai raisonnable il se produirait une hausse de 10 p. 100 dans le prix des denrées, mais rien de plus. Je ne vois pas que j'aie eu bien raison de faire cette remarque. Mais dans tous les cas, si l'on déduit 48c. de $4.86, il reste à peu près $4.38 et, finalement, nous fixâmes à $4,40 la valeur de la livre en vertu du statut. Il arriva, pour une raison étrange que les économistes n'ont pu expliquer, ou personne d'autres jusqu'à présent, que les prix des denrées et les gages en Grande-Bretagne, au lieu de s'élever rapidement comme on l'avait pensé, s'élevèrent beaucoup plus lentement; ce qui se produit encore. Les statistiques du Board of Trade indiquent que la hausse dans la valeur des denrées et dans les gages a été de 8.8 p. 100 en moyenne. Il y a eu une forte baisse dans les gages mais le chiffre moyen fourni par la chambre de commerce relativement à la hausse dans le prix des denrées est fixé à 8·8 p. 100 seulement. Nous avions basé nos chiffres sur une dépréciation d'environ 10 p. 100 dans la valeur des denrées. Le droit de dumping est la différence entre la valeur réelle de la livre, c'est-à-dire, sa valeur

d'après la cote entre New-York et Londres fixée chaque pour, et $4.40. C'est-à-dire, si la valeur moyenne de la livre pour une période de quinze jours a été de $3.80, la différence entre cette somme et $4.40 détermine le droit de *dumping* du numéraire, ce qui serait de 60c. sur une livre. La Chambre verra que dans ce cas nous avons fait preuve de beaucoup de générosité; car ayant calculé et évalué nos droits sur le pied de la valeur au pair de la livre, nous avons par un acte arbitraire réduit sa valeur à $4.40, et décrété qu'au lieu de la mesure d'assistance qui serait fournie par la différence entre, disons, une moyenne de $3.80 et $4.86, la différence sera calculée entre $3.80 et $4.40. A vrai dire, les représentants des producteurs britanniques dans ce pays ont dit que cet arrangement n'était pas injuste; c'est-à-dire, qu'ayant fait nos calculs et ayant établi notre système fiscal en raison de la valeur au pair de la livre, nous l'avons arbitrairement réduite à $4.40, croyant que l'effet de l'abandon de l'étalon-or en Angleterre serait de relever de 10 p. 100 le prix des denrées.

Il nous fallait tenir compte de ce facteur, et il existe encore. Je me demande si les honorables députés comprennent que dans certains cas l'effet de la dépréciation de la livre dans ce pays est de rendre inefficaces toutes les dispositions qui se trouvent dans le tarif. Dans certains cas, il n'y a pratiquement pas de tarif si vous tenez compte de la valeur ordinaire du change de la livre. Si en appliquant les dispositions de nos lois nous sommes blâmables d'avoir fait ce que nous avons pu pour maintenir l'industrie et le commerce du pays, alors je comprends cela. Si, d'un autre côté, le Gouvernement n'est pas blâmable de s'être servi d'une loi pour faire face à un besoin urgent comme celui qui s'est fait sentir, l'on doit nous louer, je crois. Nous avons décrété que lorsque les circonstances le justifieraient nous prendrions les moyens nécessaires en ce qui touche les droits relatifs au dumping, et nous avons, naturellement, protégé l'accord de 1925 du Canada avec les Antilles qui aura encore une durée de cinq ans environ. Ce Parlement et ce Gouvernement, —bien que ce ne soient pas les mêmes,—se sont crus en tout honneur obligés de protéger le traité que nous avons signé avec les Antilles, et nous avons décrété une disposition à cette fin.

Cette disposition relative au maintien de l'accord se trouve à l'article 22. Cette convention doit durer cinq ans, et alors elle prendra fin après six mois d'avis à partir de cette date. Je ne reprendrai pas ce soir l'argument que j'ai déjà invoqué, savoir pourquoi, de l'avis de gens sérieux, indépendamment de l'opinion du ministère même, la durée de cinq ans n'est pas trop longue pour éprouver l'efficacité d'un accord de cette nature. En réalité, on aurait pu prétendre avec raison qu'un accord purement impérial exigerait une période plus étendue. Si, par exemple, dans nos négociations avec les Antilles nous jugeons qu'une durée de douze ans est désirable, parce que c'est un pacte de famille, on comprendra facilement qu'en traitant avec la mère patrie une période de cinq ans n'est pas déraisonnable. On pourrait en dire autant des circonstances dans lesquelles l'accord continuera d'être en vigueur jusqu'à ce qu'un avis de six mois ait été donné. Dans le moment, je ne puis qu'indiquer, comme je l'ai déjà fait, pourquoi la convention a été conclue aux conditions actuelles.

Pas plus tard qu'hier mon attention a été appelée sur une grande manchette d'un journal d'Angleterre ainsi conçue: "Bennett et ses amis les exploitants de forêts dictent la politique du Royaume-Uni". Il est des gens dans le pays qui, au cours du débat sur la résolution,—j'enfreins peut-être légèrement les règles de la Chambre en faisant cette déclaration,— ont prétendu que John Bull, pour me servir de l'expression de l'un des honorables députés de la gauche, nous a dicté ce que nous devions faire. Je cite ces deux exemples parce qu'ils dénotent d'extraordinaires points de vue. En réalité, le très honorable leader de l'opposition a laissé entendre qu'il y avait eu pression; il a voulu savoir si oui ou non nous avons eu la main forcée en signant le traité. Il me semble qu'une telle suggestion est étrangère à la théorie et aux habitudes d'une conférence, mais je me contenterai de dire que les représentants de l'empire réunis à Ottawa ont discuté leurs difficultés et indiqué leur désir d'accroître le commerce. Nous avons en particulier montré que nous voulions augmenter le volume de nos exportations. Comme résultat de cette conférence, des arrangements ont été faits et acceptés par tous. Les conventions bilatérales et n'engagent pas une seule partie, en vertu desquelles les pays concernés ont déterminé ce qui étaient dans leur meilleur intérêt portent nos signatures. Les accords ont été conclus pour le bien de tous.

L'accord actuellement soumis à la Chambre est celui du Royaume-Uni et du Canada, les les éléments qui nous ont influencés pour en arriver aux conclusions que j'ai mentionnées ont suffisamment été indiqués, je crois, dans le débat qui a déjà eu lieu et dans mes observations de cet après-midi. Je ne retarderai pas davantage les délibérations de la Chambre. Cependant, je ferai remarquer que dans l'article 11 le mot "shall" était dans le projet original tel qu'il a été imprimé. Mais, à la suite d'un arrangement entre les deux gouvernements, et en conformité des disposi-

tions contenue dans l'accord même, "shall" a été remplacé par "may" ainsi que le montre le bill dont nous sommes saisis.

Dans le tableau E, l'article 210, concernant le "nitrate de soude ou le nitre cubique n.d." un nouveau numéro, 210e, a été ajouté. Le voici:

210e. Nitrate de soude ou nitre cubique importés par les manufacturiers d'explosifs pour usage exclusif dans la fabrication d'explosifs dans leurs propres usines: en franchise, en franchise, en franchise.

Cependant, l'article 210 inscrit dans l'accord dit: en franchise, 15 p. 100 et 20 p. 100. Les deux Gouvernements, après consultation, se sont convaincus que le Royaume-Uni n'est pas en mesure, dans le moment, de fournir au Canada la nitrate de soude dont il a besoin. Mais quand l'Angleterre sera en état d'approvisionner entièrement le Canada, le droit sera tel qu'il a été fixé par le numéro 210.

Maintenant je prie la Chambre de se reporter au tableau F de l'accord, article 784: "huile brute d'arachides pour être raffinée pour l'alimentation, employée comme matière dans des produits canadiens". Cet article a été enlevé complètement du tableau. Cette décision a été prise après consultation entre les deux Gouvernements concernés. Ce numéro s'est glissé, fortuitement dirai-je, dans le tableau et il en a été élagué aussitôt que les deux gouvernements l'y ont découvert. L'Ottawa Agreements Act, titre du bill voté le 3 novembre à la Chambre des communes d'Angleterre comprend les changements que j'ai mentionnés en tant qu'ils concernent le traité avec le Royaume-Uni.

Sans vouloir commenter les difficultés, ni amplifier ou amoindrir les avantages de la situation, j'ai essayé cet après-midi de résumer une partie de ce qui s'est dit au cours des discussions antérieures. Je l'ai fait parce que le tableau E, reproduit dans le bill, est la seule déclaration générale de principes concernant les item mentionnés à la résolution des voies et moyens inscrite au nom du ministre des Finances. Mon collègue est en état de renseigner parfaitement la Chambre sur la proportion prévue du commerce qui s'en ressentira, et la manière d'y arriver. Naturellement, il lui faudra le concours de ses techniciens. Si les honorables membres de la gauche désirent voter contre la deuxième lecture, comme c'est leur droit, il serait à propos, ce me semble, cela fait, de procéder le plus promptement possible jusqu'à la troisième lecture et de passer à la résolution des voies et moyens vu qu'elle porte non seulement sur les articles mentionnés au tableau E, mais comprend également, conformément aux prescriptions de notre loi douanière, tous les autres item relevant du tarif douanier que l'on trouve dans les différents accords auxquels il a été fait allusion. Le tableau comparatif des droits actuels et des droits proposés, que l'on trouve aux Procès-Verbaux, permettra aux honorables députés de poser toutes les questions qu'ils jugeront nécessaires et aussi de mieux apprécier et comprendre les dispositions douanières des traités. Je le répète, le ministre des Finances est en état de leur faciliter la discussion de tous et chacun des articles, suivant qu'on le désirera.

J'ai retenu la Chambre plus longtemps que je ne pensais. Mais il importait, à mon sens, de dissiper certains malentendus et de montrer la futilité de certaines conceptions qui ne méritent pas de durer. J'ai confiance que la Chambre jugera ces traités dignes d'être mis à l'essai durant la période déterminée, car je suis convaincu que nous avons dans ce traité et les autres dont la Chambe a été saisie la plus ferme assurance d'un retour à la prospérité stable, que nous désirons tous tant voir régner au Canada.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (leader de l'opposition): Monsieur l'Orateur, depuis le dépôt de la résolution concernant le traité Canada-Royaume-Uni, nous avons eu trois discours assez étendus du très honorable premier ministre (M. Bennett) sur le sujet. D'abord, celui qui accompagna le dépôt de la résolution; puis celui de jeudi soir dernier qui mettait fin au débat sur cette résolution; et le troisième que nous venons d'entendre à l'occasion de la deuxième lecture.

Celui-ci présente tout ensemble des points de divergence et de ressemblance avec ceux qu'il a prononcés antérieurement.

L'hon. M. LAPOINTE: Moins passionné et plus instructif.

Le très hon. MACKENZIE KING: Parlant de contraste, dirai-je que le premier discours de mon très honorable ami sur le sujet était plutôt provocant. C'était dans une certaine mesure un exposé, mais pour la plupart du temps sur un ton très provocateur. Jeudi soir dernier, l'agression l'emportait généralement. Le discours que nous avons écouté cet après-midi et ce soir me semble plutôt explicatif et raisonné. Je crois que le genre de cet après-midi eût été plus de mise dans la bouche de celui qui présida la grande conférence et qui souhaite voir son nom attaché à la législation qui en résultera.

Je dirai tout de suite, monsieur l'Orateur, que je proteste vivement contre la deuxième lecture de ce bill avant d'en avoir discuté dans le détail les articles qui en forment partie et qui vraiment en constituent l'essence même, du point de vue canadien. C'est dans l'omis-

sion du premier ministre de s'arrêter à cet aspect du prétendu marché que je vois le point de ressemblance entre tous ses discours. Dans tous ses discours il a parlé longuement de ce que la Grande-Bretagne propose de donner au Canada sous forme de ce qu'il appelle des concessions. Il n'a presque rien dit de l'importance qu'offraient pour le Canada les modifications au tarif proposées dans l'annexe de la convention. Si ces numéros du tarif n'avaient pas été bien nombreux et si leur importance avait pu facilement être déterminée, nous aurions pu en faire l'objet d'un court débat. Mais, comme le savent les membres de la Chambre, ce tableau des modifications au tarif équivaut à une revision du tarif canadien plus complète, à coup sûr plus grave, que tout ce qui a été fait jusqu'ici, sous forme de revision, depuis que nous avons un tarif au Canada. Il est fort possible de comparer en longueur la revision proposée à celle qu'a faite M. Fielding, en 1907, et à certains points de vue aux modifications apportées par le budget Dunning. On peut la comparer, en longueur du moins, à ces deux grands remaniements du tarif. Ajoutons à cela que le but n'est pas seulement de modifier le tarif canadien au seul point de vue du tarif du Canada, mais, à ce qu'affirme lui-même le premier ministre, d'établir en quelque sorte un nouveau programme impérial, un nouveau système tarifaire pour l'empire. Nous inaugurons une innovation en matière de tarif et de relations impériales, quand on nous demande de faire des lois portant sur un tarif impérial. Nonobstant cet état de choses, l'on ne nous a fourni aucune occasion de discuter en détail les nombreux numéros du tarif indiqués dans cette annexe. Je puis ajouter encore que cette annexe porte le tarif du Canada à des taux excessifs qu'il n'a jamais atteints avant la tenue de la conférence. Il y a plus encore. Cette convention n'a pas simplement pour résultat de relever le tarif, mais elle vise à l'établissement d'un tarif permanent, ce que personne n'a tenté jusqu'ici, en rendant impossible pour la Chambre des communes l'abaissement des droits, si ce n'est dans une certaine mesure, pendant une période de cinq ans. Cela, monsieur l'Orateur, constitue une très grande innovation, et je suis d'avis que, dans ces circonstances, la Chambre aurait dû et elle devrait encore avoir l'occasion de discuter minutieusement tous ces numéros du tarif avant d'approuver cette convention. Les numéros du tarif ne sont que des questions d'impôt, et la réglementation des impôts est la prérogative spéciale de la Chambre des communes. C'est le plus ancien de ses droits établis que celui de surveiller tout ce qui a trait à la taxation, et c'est la reconnaissance de ce droit que l'on nous refuse dans le moment.

Mais voici que le premier ministre invoque une raison pour justifier sa conduite en disant qu'il ne fait que s'en tenir à l'usage établi pour la présentation d'une mesure tarifaire. Il soutient que, lorsque le ministre des Finances dépose ses prévisions budgétaires, les nouveaux droits entrent en vigueur immédiatement. Cela est exact, mais qu'il me permette de lui rappeler ce qui se passe quand le ministre des Finances dépose son budget. Après avoir prononcé le discours du budget, le ministre des Finances présente au comité des voies et moyens des résolutions dans lesquelles se trouvent réunies toutes les modifications qu'il a l'intention d'apporter au tarif, et ces résolutions sont discutées minutieusement en comité des voies et moyens avant même la présentation du projet de loi qui a pour but de les mettre en vigueur. Après que la Chambre des communes a pu à loisir exercer son droit de discuter en détail toutes les modifications proposées au tarif et indiquées dans le budget du ministre des Finances, celui-ci présente un projet de loi qui confirme les modifications proposées à la suite de toutes les suggestions ou propositions qui ont pu lui être faites.

L'hon. M. STEVENS: C'est précisément ce que nous faisons.

L'hon. M. LAPOINTE: Nous ne sommes pas en comité, à ce qu'a dit le premier ministre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le ministre du Commerce (M. Stevens) me permettra peut-être de lui rappeler que pendant tout le discours que le premier ministre a prononcé cet après-midi et ce soir personne ne l'a interrompu, pas même ceux qui occupent les premières places. Il en fut de même, je crois, pendant le discours du ministre du Commerce. Je demande, monsieur l'Orateur, qu'on me fournisse également l'occasion d'exposer l'attitude du parti libéral à l'égard de cette convention, latitude que nous avons nous-mêmes accordée à nos adversaires.

Une VOIX: Que dites-vous de jeudi dernier?

Le très hon. MACKENZIE KING: Le ministre du Commerce dit que c'est ce que nous faisons dans le moment. Ce n'est pas exact; c'est ce que l'on nous dit pouvoir faire quand la convention qui comprend l'annexe des modifications au tarif aura été approuvée par la Chambre des communes,—ce qui est bien différent. Je répète donc que, lorsque le ministre des Finances désire obtenir l'approbation des modifications

au tarif qu'il présente sous forme de projet de loi, il présente d'abord à la Chambre des résolutions que celle-ci peut discuter en comité général, étudiant minutieusement chacun des numéros du tarif dont il est question. La Chambre a ainsi toute la latitude voulue pour discuter ces modifications en tenant compte des résultats probables au point de vue du commerce et autres considérations de ce genre, et tous les membres peuvent exprimer leur opinion et se bien renseigner sur la question avant de se prononcer. Quand cela a été fait en comité général et que les résolutions ont été approuvées, alors un projet de loi est déposé et lu une première fois. Puis vient la deuxième lecture, et après cela l'on discute de nouveau tous les articles, lesquels sont susceptibles d'être modifiés. Une fois cette phase achevée, le bill est lu une troisième fois, puis envoyé à l'autre Chambre où il subit les mêmes formalités avant de recevoir la sanction royale. Mais que nous demande-t-on de faire en ce moment? Le bill dont on propose la deuxième lecture est un document très court: il ne contient que trois paragraphes. Le premier donne le titre abrégé; le dernier donne au Gouvernement l'autorité nécessaire pour mettre ses dispositions en vigueur, et le deuxième dit que le Parlement approuve l'accord intervenu entre le Royaume-Uni et le Canada, lequel accord contient tous ces changements du tarif, qui sont entièrement nouveaux et qui modifient notre tarif général, applicables à tous les autres pays, de même que les préférences accordées à la Grande-Bretagne et aux autres dominions. Il faut que nous nous prononcions sans savoir exactement en quoi consistent ces changements ou quel effet ils pourront produire.

Monsieur l'Orateur, je dis que ce n'est pas là traiter la Chambre d'une façon juste. C'est lui enlever ses droits et devoirs les plus anciens, les plus sacrés, les plus essentiels, et cela sous un prétexte futile. Le premier ministre et le ministre des Finances savent que, si le Gouvernement avait le moindre désir de fournir à la Chambre l'occasion de discuter ces questions, on pourrait parfaitement le faire sans enfreindre le Règlement de la Chambre et sans modifier aucunement la procédure. Actuellement, il y a les résolutions pendantes devant le comité des voies et moyens que le premier ministre espère voir laisser de côté jusqu'à ce que tout le reste soit réglé et que nous ayons approuvé le traité avec tout ce qu'il comporte, à la suite de quoi, d'après lui, on pourra discuter ces résolutions aussi longuement qu'on voudra. Monsieur l'Orateur, je prétends que la Chambre devrait se former en comité général pour l'étude des voies et moyens, et là on devrait nous procurer l'avantage de discuter toutes les résolutions dont la Chambre a été saisie par le ministre des Finances. Une fois ces résolutions discutées en comité, lorsque nous serons bien au courant des changements de tarif qui font partie de ce projet de loi, qu'on retourne à la deuxième lecture, pour savoir si le traité et les changements de tarif qu'il comporte doivent être adoptés ou rejetés.

Si l'on ne procède pas de cette façon,—il n'est pas encore trop tard pour le faire,—alors ce sera contester à la Chambre des communes le plus ancien, le plus essentiel et le plus sacré de ses droits, sur une grande question d'intérêt impérial, sur l'initiative peut-être la plus grave qui ait jamais été prise relativement à la politique douanière de l'empire britannique depuis que cet empire existe. Je trouve que c'est une bien piètre façon d'établir un nouveau régime visant à la concorde impériale. Pour moi, c'est le pire des subterfuges. Sous prétexte d'un accord commercial entre le Canada et la Grande-Bretagne, que nous demande-t-on de faire? On nous demande d'approuver non pas un traité qui va simplement faciliter le commerce entre le Canada et les différentes parties de l'empire britannique, mais bien un traité qui pendant des années rendra excessivement difficile tout commerce entre le Canada et les autres pays de l'univers. Telle est la situation, et, dans l'ensemble, c'est pour cela que nous combattons le projet dont la Chambre est saisie et la façon dont il est présenté.

Je tiens à le faire bien comprendre, monsieur l'Orateur, ce projet de loi que l'on nous demande d'approuver rendra notre commerce avec les autres pays beaucoup plus difficile. C'est le premier but qu'on vise, et, avant de terminer mon discours ce soir, je citerai les propres paroles du premier ministre disant distinctement que cette mesure législative aura pour effet d'exclure l'étranger et que c'est là le vrai but du projet que nous discutons. C'est une très grave initiative à prendre pour un pays, surtout lorsqu'elle est prise à l'aveugle, comme on nous demande de le faire ce soir. N'y eût-il pas d'autre motif que celui-là, il nous serait impossible, à nous qui désirons respecter les droits et prérogatives de ce Parlement et remplir notre devoir de représentants du peuple en matières fiscales et autres, de pouvoir approuver la deuxième lecture de ce bill. Nous ne pourrions pas le faire et maintenir en même temps les traditions et les droits du Parlement, que nous sommes chargés avant tout de préserver.

On me permettra maintenant de répondre au discours que le premier ministre a pronon-

cé jeudi dernier. Je tiens à le faire tout de suite, parce que dans ce discours le premier ministre a cherché à indiquer à la Chambre ce que sont les principes du parti libéral en matière de commerce impérial. Il a entrepris de nous dire quelle avait été l'attitude des chefs libéraux sur ces questions et ce qu'étaient leurs politiques, puis il nous a sermonnés comme n'étant pas fidèles à nos anciens chefs ni fidèles à nos vrais principes. Puis-je dire au premier ministre que s'il se confine à son propre parti et à ses propres politiques il aura déjà fort à faire. La dernière chose à laquelle nous pourrions nous attendre de la part du leader des Communes, premier ministre du pays, pour ne rien dire de son rôle de président de la conférence impériale, serait de représenter délibérément sous un faux jour la position de tout parti politique touchant le commerce interimpérial depuis l'établissement de celui-ci. Et j'ajouterai que la dernière chose à laquelle nous pourrions nous attendre, de la part de qui que ce soit, serait une tentative de présenter faussement celui qui a occupé au pays un poste suprême comme chef d'un gouvernement et d'un parti, et de dénaturer les faits, quand celui, dont la mémoire est si vénérée par tout le Canada, n'est pas présent pour se défendre. Ce soir, monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de parler des allusions qui ont été faites par le premier ministre au sujet de feu le très honorable sir Wilfrid Laurier, et si la Chambre veut bien me faire l'honneur d'écouter une simple déclaration touchant l'attitude libérale comme on la retrouve dans les archives du parti libéral et comme elle a été exposée dans les discours du grand chef libéral dont le nom a été rappelé si à la légère par le très honorable chef de la droite, je crois qu'elle constatera bien vite que le très honorable premier ministre est le dernier qui puisse prétendre, même aujourd'hui, marcher sur les traces du grand chef.

Quelle a été la nature du discours du premier ministre, l'autre soir? Il m'a rappelé surtout le genre de campagne qu'il a poursuivie en 1930. A tous les points de vue, le premier ministre actuel s'est montré sous son jour habituel. Il a commencé par parler de la grande trahison, disant comment les chefs avaient été trahis par leurs partisans et comment ceux-ci avaient été trahis par leurs chefs. Deux ou trois fois, au cours de ses observations, il a parlé de trahison. Nous nous souvenons tous, je crois, de la manière dont il a ouvert la campagne conservatrice, à Winnipeg, en 1930. Dans son discours du premier soir de la campagne, il a parlé de la grande trahison. Il a parlé des membres du gouvernement de l'époque comme d'une bande de mercenaires, trahissant tous leurs principes. Le lendemain soir, parlant à Régina, il a dit que la grande trahison s'était poursuivie pendant neuf ans et que Judas n'avait pas pris autant de temps. Voilà le genre de langage que nous avons entendu de la part du premier ministre actuel, alors de l'opposition. On peut attendre cela de lui, quand il parle sur une tribune publique, pendant une campagne électorale, mais je prétends que nous n'avions aucune raison de l'entendre, à la Chambre des communes, de la part d'un chef de gouvernement, soumettant une importante mesure de réforme fiscale.

Comment le premier ministre a-t-il terminé son discours de l'autre soir? Il l'a terminé en dénonçant tous les honorables députés de la gauche, leur disant, en termes précis, qu'ils ne votaient pas pour le principe, mais par crainte du claquement du fouet, qu'ils avaient peur de leur chef et qu'ils n'osaient pas voter autrement que lui.

Des MEMBRES: Très bien! très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING: Que le premier ministre juge ceux qui le suivent de cette façon, si cela lui plaît. Qu'il me permette de lui dire que, quelle que soit la manière dont il considère ses partisans, les honorables députés de la gauche savent exprimer leurs opinions propres et respectent leurs propres principes. Comment a-t-il fait son appel? Exactement comme en 1930, quand le très honorable premier ministre a visité diverses régions du pays et a fait appel aux préjugés régionaux de chacun—il a fait appel aux producteurs de pommes en leur disant qu'ils avaient besoin de protection pour leurs pommes; à ceux qui s'occupent de l'industrie minière, sous prétexte que leur industrie avait besoin d'une plus ample protection; dans la région des prairies, il a fait appel aux cultivateurs, en leur disant qu'ils avaient besoin de compensation pour la protection qu'il accordait aux autres et que cette compensation leur serait donnée; dans les provinces centrales d'Ontario et de Québec, il a fait appel aux cultivateurs qui pratiquent l'industrie laitière en montrant la nécessité d'une protection sur le beurre et diverses autres denrées; aux ouvriers en tissus et en chaussures, en montrant leur besoin de plus de protection; puis, sur la côte de l'Atlantique, il a fait appel aux pêcheurs en parlant des besoins de protection pour l'industrie des pêcheries. Et ainsi de suite, dans tout le pays, de gauche à droite, dans tous les sens, disant à la masse du peuple que, si on lui confiait le pouvoir, il verrait à ce que chacun ait du travail, du travail pour tous, non pas de l'aumône, mais du travail. C'est là le très honorable député qui parle de trahison, lui qui est arrivé à son

poste grâce à la promesse qu'il verrait à mettre fin sans tarder au travail. (*Exclamations.*) ...Ou plutôt il promettait de mettre fin au chômage. Je pensais tellement à la nécessité de procurer du travail à nos gens que j'ai employé ce mot au lieu du mot "chômage". Mon très honorable ami a dit que, si on le portait au pouvoir, il y aurait du travail pour tout le monde; du travail, non pas des aumônes (*doles*); qu'il trouverait des débouchés pour les produits de nos cultivateurs; qu'il saurait bien leur en trouver de force; que le gouvernement fédéral paierait des pensions à tous les vieillards; que l'on construirait une route nationale de l'Atlantique au Pacifique; qu'il ferait exécuter partout des travaux publics. Plus de deux ans se sont écoulés depuis ces promesses, et que s'est-il produit? Aucune de ces promesses n'a été rachetée; le peuple canadien a été berné sur toute la ligne.

L'autre soir, avant le vote, le premier ministre a essayé de morigéner et d'intimider les honorables députés de la gauche. Singulière attitude que celle du premier ministre d'un pays qui, s'adressant aux membres de la Chambre qu'il dirige, leur demande tour à tour: "Oserait-il aller dire à ses électeurs qu'il a voté contre la protection sur les pommes? Oserait-il aller dire à ses électeurs qu'il a voté contre la protection sur le poisson? Oserait-il aller dire à ses électeurs qu'il a voté contre l'ouverture d'un marché libre pour leur blé? Et ainsi de suite. Faisant appel aux préjugés, il a dénoncé et cherché à intimider, les uns après les autres, les honorables membres de la gauche. Il a eu la réponse qu'il méritait. La majorité a été de 48, dit quelqu'un. Les paroles mêmes du premier ministre expliquent, indirectement sinon directement, pourquoi la majorité a été ce qu'elle a été.

La seule différence que je puisse voir entre le genre des appels qu'il a faits l'autre soir et celui des appels qu'il a faits au cours de la campagne électorale de 1930, c'est que, dans ce temps-là, il prônait la politique du "Canada d'abord". Nous voici rendus à une autre étape: C'est maintenant "l'empire d'abord". Le très honorable premier ministre parle de "famille"; c'est de la "famille" qu'il faut nous occuper. Le traité entre les Antilles et le Canada était sacré parce qu'il concernait une partie de la "famille". Mais qu'est-ce que le très honorable premier ministre a dit de l'argent dépensé dans notre commerce avec les Antilles? Il a dit: "Si nous envoyons aux Antilles un dollar que nous devrions dépenser au Canada, autant vaudrait le dépenser aux Etats-Unis". Voilà le cas qu'il fait de la "famille". En procédant par analogie, je suppose qu'il doit en être ainsi de toutes les autres parties de l'empire: à son point de vue, autant vaudrait dépenser aux Etats-Unis tous les dollars que nous dépensons dans le Sud-Africain, dans la Nouvelle-Zélande, en Australie, en Angleterre, en Ecosse ou dans toute autre partie de l'empire et que nous pourrions dépenser au Canada. Voilà comment la "famille" lui est sacrée: nous faisons aussi bien de dépenser aux Etats-Unis l'argent que nous dépensons en dehors du Canada.

Voilà qui me semble résumer l'attitude prise l'autre soir par mon très honorable ami. Cependant il y a plus, et cela le caractérise bien. Il ne s'est pas contenté de présenter ses arguments, de plaider pour sa proposition, de vanter les avantages que le Canada et l'empire doivent en attendre. Il a voulu s'éloigner de son sujet et se livrer à l'une des attaques personnelles les plus mesquines et les plus méprisables qu'il pût faire contre le chef de l'opposition. J'ai relu ses paroles et je dois avouer que je n'ai pas tardé à découvrir comment elles lui sont venues à la bouche; tout bien considéré, ce sont des propos qui devaient naturellement se présenter à son esprit. Il a parlé de vanité blessée, d'orgueil blessé; il a parlé de ressentiment, de colère, de spleen, du regret de ne pas être toujours en vedette. Si le très honorable premier ministre avait voulu révéler son propre état d'esprit, ses propres sentiments, il n'aurait pu s'exprimer mieux qu'il ne l'a fait. Le premier ministre semble croire qu'aucun homme public ne peut se laisser guider par le souci de l'intérêt public et les principes. Ce sont là des considérations qui semblent étrangères à son esprit. Si quelqu'un se met dans son chemin, il veut toujours y chercher un motif d'intérêt personnel, de vanité, d'orgueil, de ressentiment, de spleen quelconque, et il faut qu'il le fasse disparaître. C'est là tout ce qui peut se présenter à son esprit quand il rencontre un adversaire qui combat ses opinions.

Je puis dire qu'il est bien libre de poursuivre ses attaques contre moi. Je me demande s'il pourrait dire contre moi plus qu'il n'a dit jusqu'ici. S'il croit trouver dans son vocabulaire une injure qu'il ne m'a pas encore adressée, je serai heureux de l'entendre. Je l'ajouterai au recueil de ses propos sur moi, un recueil dont je suis quelque peu fier, à vrai dire, car je ne pense pas que le premier ministre aurait jugé nécessaire de tenir pareil langage, s'il n'avait pas reconnu la force des arguments qu'il a eu à réfuter sans y réussir. S'il a une longue vie, il regrettera souvent plusieurs des expressions qu'il a employées, surtout au sujet de cette convention à laquelle il espère associer son nom, à titre de grande mesure de réforme fiscale de l'empire.

Je ne consacrerai pas plus de temps au discours de l'autre soir, sauf pour faire remarquer que le reste du discours se divise en deux parties. La première est un effort pour présenter sous un faux jour, du commencement à la fin, l'attitude du parti libéral sur la préférence impériale, et en particulier l'attitude de ses chefs, et, par-dessus tout, pour diminuer le grand nom du très honorable sir Wilfrid Laurier.

Un MEMBRE: Ce n'est pas vrai.

Le très hon. MACKENZIE KING: Un instant, mes honorables amis verront que c'est vrai. L'autre partie du discours est une tentative de réponse, un effort pour paraître donner une réponse à la critique présentée par la gauche. Ce n'était pas une réponse, ainsi que je pourrai le démontrer, je pense.

En faisant l'histoire du parti libéral au sujet de la préférence, le premier ministre a remonté à l'année 1897. Je remonterai à une couple d'autres années en arrière pour faire la genèse du mouvement telle qu'on la retrouve dans les *Débats*. Je puis démontrer, je pense, que, dès le premier débat à la Chambre à ce sujet, une différence fondamentale est apparue dans les points de vue des deux partis politiques sur la question de la préférence impériale, points de vue qui accusent une divergence capitale du commencement jusqu'à aujourd'hui, ce qui explique la présente divergence entre nos honorables amis d'en face et nous-mêmes.

Je n'imiterai pas le premier ministre et je ne dirai pas que son parti a trahi ses principes. Je dirai qu'il préconise aujourd'hui les principes qu'il a énoncés au Parlement il y a trente et trente-cinq ans, mais qu'il n'a jamais pu faire accepter durant tout ce temps. Il n'aurait pas aujourd'hui l'appui requis, s'il s'était conformé aux méthodes parlementaires et avait présenté à la Chambre sous forme d'un bill du tarif les remaniements qu'il cherche à opérer, grâce au subterfuge d'un accord avec la mère patrie.

En 1892, M. McNeill, alors député de Bruce-Nord, a proposé la résolution suivante dont on relève le texte au hansard, v.f., page 1599, séance du 25 avril 1892:

Que dans le cas où le parlement de la Grande-Bretagne et d'Irlande admettrait les produits du Canada sur les marchés du Royaume-Uni à des conditions plus favorables que celles accordées aux pays étrangers, le parlement canadien sera alors prêt à accorder un avantage correspondant, en réduisant les droits imposés sur les produits anglais manufacturés.

Tel a été le premier exposé de la politique conservatrice au sujet de la préférence, politique réitérée maintes et maintes fois. Elle consiste, on le remarquera, en une préférence fondée non sur des dégrèvements, mais sur un relèvement des droits de douane. Ce n'est que lorsque le parlement anglais relèvera les droits que le Canada accordera la préférence à la métropole. L'opposition libérale a répondu à cette résolution par un amendement proposé par l'honorable sir Louis Davies. En voici le texte:

Vu que la Grande-Bretagne admet les produits du Canada en franchise dans ses ports, cette Chambre est d'avis que l'échelle des droits actuels imposés par le Canada sur des articles, en majeure partie importés de la Grande-Bretagne, devrait être réduite.

La résolution est consignée à la page 1671 v.f. des *Débats*, séance du 25 avril 1892. La différence fondamentale y apparaît, une différence qu'on devrait reconnaître franchement, sans détour. Ceux qui partagent la manière de voir de nos honorables vis-à-vis devraient être à droite, et ceux qui sont de l'avis de sir Louis Davies devraient être à gauche. Sir Louis Davies soutenait qu'étant donné que nous avons libre accès au marché de la Grande-Bretagne, que celle-ci constitue notre meilleure cliente,—elle l'était au point d'acheter de nous cinq fois plus que nous n'achetions d'elle,—que, pour toutes ces raisons, n'y en eût-il pas d'autres, nous devions être disposés à accorder une certaine préférence à ses produits sur nos marchés, en réduisant les droits.

Les préférences accordées depuis cette date consistèrent en une réduction des droits sur les produits du Royaume-Uni et, plus tard, de quelques-uns des dominions. Ainsi que je l'ai maintes fois répété, jusqu'à la conférence de 1930, il n'y avait pas un homme sur cent au Canada qui ait jamais pensé à un autre genre de préférence que la préférence fondée sur une diminution de droits, pas un sur cinq cents, qui ait jamais pensé à une préférence constituée par un relèvement de droits. C'est là que se trouve la différence entre les deux points de vue: celui de la protection et celui d'une plus grande liberté de commerce. En demandant plus de liberté pour le commerce, on n'est pas nécessairement en faveur du libre-échange absolu. Entre ces deux points de vue opposés, il y a des gens qui croient dans l'intérêt du consommateur et du producteur des grandes industries primaires, en même temps que du manufacturier, de réduire les prix de revient et le coût de la vie; ils pensent que l'on peut plus facilement atteindre ce résultat en réduisant les droits d'importation et en donnant plus de liberté au commerce.

Le très honorable premier ministre a dit que nous avons dans la Grande-Bretagne un excellent marché pour nos produits fabriqués. Mais que fait-il dans cet accord? En augmentant le coût de la vie et le prix de revient au moyen de ces relèvements du tarif,

il met des entraves au manufacturier canadien, qui pouvait espérer pénétrer sur le marché anglais.

En 1897, le gouvernement libéral inaugura la politique de la préférence. Le premier ministre a rappelé ce fait au début de ses remarques, en disant:

Avant de reprendre mon siège, je vais m'efforcer d'expliquer à la Chambre ce qu'était la politique traditionnelle du parti libéral, quelles modifications on lui apporte maintenant et la raison de cette volte-face. Cette politique des préférences impériales.....

Il voulait parler du programme libéral des préférences impériales fondées sur la diminution des droits d'importation, énoncé par sir Louis Davies.

..ou du traitement préférentiel des produits canadiens sur le marché anglais...

Un traitement préférentiel sur le marché anglais! Obtenu comment? En demandant à la Grande-Bretagne de relever ses droits; non pas au moyen d'exemptions de droits existants, mais en créant des droits d'importation quand il n'y en avait pas.

...était une partie fondamentale des enseignements du libéralisme au temps de sir Wilfrid Laurier.

Ce ne fut jamais l'un des enseignements de sir Wilfrid Laurier. Il n'a jamais de toute sa vie prétendu que l'on devrait adopter une méthode de préférences fondée sur l'institution des droits nouveaux. Dans toute cette question de préférence, il ne songeait qu'à des diminutions de droits et à rendre plus libre le commerce entre les différentes parties de l'empire et les nations du monde. Le très honorable premier ministre a ajouté ensuite au sujet de sir Wilfrid Laurier:

En 1897, lui et son ministre des Finances, au nom du gouvernement d'alors, présentèrent à la Chambre des mesures accordant gracieusement des préférences aux marchandises anglaises...

C'est là un fait exposé franchement et honnêtement.

...Voici ce qu'ils disaient alors: "Ce que nous donnons, nous l'offrons gracieusement...

Encore une admission franche et honnête.

...sans compensation, sans espérer en tirer d'avantages". Non, pas sans en espérer des avantages. Il n'était pas question d'avantages précis il est vrai, mais il y avait l'espoir latent qu'un beau jour les Anglais, se rendant compte de l'importance des faveurs que leur accordait le Canada, nous accorderaient en retour des avantages analogues.

Quand sir Wilfrid Laurier a annoncé sa politique, il a expliqué bien clairement que le Canada accordait ces préférences parce que la Grande-Bretagne était sa meilleure cliente, parce qu'il désirait réduire le coût de la vie et les prix de revient de ses grandes industries et parce qu'il croyait qu'il fallait exporter nécessairement pour payer les importations. Pour que les navires puissent faire incessamment la traversée entre la mère patrie et notre pays, il voulait qu'ils aient une cargaison dans les deux directions, pour éviter l'augmentation du prix du transport. Nos adversaires parlent du commerce comme s'il fallait nécessairement que l'une des deux parties à l'échange subît quelque perte. Ce n'est pas le point de vue du parti libéral dans ce pays. Ils soutiennent que, sans avantage réciproque, il ne saurait y avoir de commerce. Le mot échange veut dire donner quelque chose pour une autre, c'est-à-dire quelque chose de préférable à ce que chacun des deux possède déjà.

Mais poursuivons ce raisonnement. Sir Wilfrid Laurier a-t-il jamais dit que l'Angleterre relèverait un jour son tarif ou qu'il espérait un mouvement dans ce sens? Pas du tout. Sir Wilfrid a dit et répété que, si le jour venait où l'Angleterre décidait de modifier sa politique douanière, il espérait qu'elle reconnaîtrait les avantages que le Canada lui avait accordés et nous traiterait de la même manière. Et sir Wilfrid avait absolument raison sur ce point. Je dirai aux députés d'en face que personne connaissant bien le cœur de la Grande-Bretagne n'oserait dire que, sans la conférence, elle n'eût pas accordé de son propre mouvement toutes les concessions consenties dans ces accords, en retour de la préférence dont elle jouit au Canada depuis des années.

Que dit ensuite le premier ministre? Qu'en 1897 le parti conservateur pensait qu'on ne devait pas accorder de telles "concessions" pour rien. Il emploie sans cesse le mot "concession". Nous retrouvons là la conception que le commerce n'entraîne pas des avantages mutuels, qu'il consiste à faire quelque chose pour une personne et rien du tout pour l'autre, ce qui est une notion tout à fait erronée. Le premier ministre a raison de dire que sir Charles Tupper s'opposait à la mesure et affirmait que nous ne devrions rien faire tant que l'Angleterre n'aurait pas relevé ses droits de douane. Il parlait exactement dans le sens des membres de la droite actuelle. Sir Charles Tupper disait aussi qu'en accordant la préférence à l'Angleterre nous ferions fermer très vite la porte des usines canadiennes, détruisant ainsi la vie industrielle de notre pays. Cependant les années qui ont suivi cette prédiction ont vu la prospérité la plus complète qu'ait connue le Canada jusqu'ici.

Mais le premier ministre se trompe quand il dit que les conservateurs ont toujours professé que nous ne devrions accorder la préférence qu'en retour d'un traitement analogue. "Telle a été notre politique, à laquelle nous

nous sommes toujours tenus", s'écrie-t-il. Que pense-t-il des dix années 1911-1921, années durant lesquelles sir Robert Borden ou le très honorable Arthur Meighen étaient à la tête des affaires du pays ? Qu'a-t-on fait alors au sujet de la préférence britannique? Le parti conservateur de l'époque a-t-il aboli la préférence britannique parce que nous n'obtenions pas de préférence dans le marché anglais, ou bien a-t-il maintenu le régime de faveur? Mes honorables collègues savent que c'est ce qui s'est produit, de 1911 à 1921. Tout le temps que le parti conservateur a été au pouvoir, jusqu'à l'avènement du premier ministre actuel, il a toujours soutenu que la préférence doit venir d'un dégrèvement plutôt que d'un relèvement des droits de douane.

Venons-en à la deuxième phase mentionnée par le premier ministre, celle de la conférence de 1902. Le premier ministre affirme qu'à cette conférence sir Wilfrid Laurier a tenté d'accomplir exactement ce que lui-même a mené à bien cette fois-ci. Il voudrait nous faire croire que sir Wilfrid insistait pour obtenir de l'Angleterre une préférence sur le blé, et que les circonstances étaient alors les mêmes qu'aujourd'hui.

Voyons plutôt ce qui se passe à l'heure actuelle. Antérieurement au dernier congrès, le blé n'était frappé d'aucun droit. Depuis, le gouvernement anglais a décidé d'imposer un tel droit. Mais quand sir Wilfrid Laurier s'est rendu à la conférence coloniale de 1902, il existait un droit sur le blé, de deux shillings le quarter je pense. Le gouvernement anglais l'avait imposé peu de temps après la guerre sud-africaine à titre de mesure fiscale. Le blé était donc frappé d'un droit quand sir Wilfrid Laurier arriva à la conférence.

Là, sir Wilfrid dit au gouvernement anglais que, puisque le Canada accordait depuis un certain temps la préférence à l'Angleterre, il espérait que les ministres anglais... feraient quoi? Qu'ils relèveraient les droits? Pas du tout. Mais qu'ils exonéreraient le Canada des droits existants, qu'ils abaisseraient ou aboliraient les droits imposés sur les marchandises des colonies, comme ces pays s'appelaient alors. Ce n'est plus du tout la même chose; c'est un point de vue diamétralement opposé à celui qu'on défend aujourd'hui et qui se reflète dans l'accord à l'étude. Qu'on me permette de citer l'exposé fait par les premiers ministres des colonies à l'époque en question. Je cite le compte rendu des délibérations de la conférence de 1902, signé par sir Wilfrid Laurier et d'autres:

Les premiers ministres des colonies signalent respectueusement au gouvernement de Sa Majesté l'urgence d'accorder dans le Royaume-Uni un traitement de faveur aux produits et aux articles ouvrés des colonies...

Les dominions de nos jours.

..soit par l'exonération ou par la réduction des droits imposés maintenant ou à l'avenir.

On ne demandait pas du tout le relèvement des droits, de façon à mettre des obstacles aux échanges avec les autres parties du monde. Mais on demandait la préférence pour les produits des dominions "soit par l'exonération ou par la réduction des droits imposés maintenant ou à l'avenir".

Pour être précis, le droit imposé sur le blé s'élevait alors à 3 d. par quintal sur le blé importé de tous les pays.

L'autre jour, le premier ministre a cité ce passage:

Les ministres canadiens ont déclaré que, si l'on pouvait leur assurer que le gouvernement impérial accepte en principe la préférence commerciale...

C'était en 1902.

...et en particulier exonérer les denrées canadiennes des droits actuellement perçus dans le Royaume-Uni ou à être imposés plus tard, les ministres canadiens seraient prêts à examiner la chose plus à fond et à tâcher de donner aux fabricants de Grande-Bretagne encore plus d'avantages sur leurs concurrents étrangers dans les marchés canadiens.

Que signifiait ce passage ? Le premier ministre voudrait nous faire croire que la même chose se répète aujourd'hui, alors qu'on établit des droits en Angleterre et qu'on les relève au Canada pour créer la préférence. En fait, c'était tout le contraire. Suivant l'attitude des ministres canadiens, si la Grande-Bretagne s'engageait à abaisser ses droits de douane sur les produits canadiens, le Canada chercherait à relever la préférence anglaise par des dégrèvements qui seraient à notre avantage mutuel.

L'hon. M. MANION: Comment pouvait-on réduire des droits en Grande-Bretagne puisque ces droits n'existaient pas?

Le très hon. MACKENZIE KING: Ils existaient. Mon honorable ami n'a pas écouté. Il s'agissait du droit que la Grande-Bretagne avait imposé sur le blé après la guerre; c'est de ce droit que le premier ministre du Canada cherchait à faire exempter notre pays. Le premier ministre a continué à citer le procès-verbal de cette conférence. Il a fait la citation suivante:

Par suite des négociations qui se sont produites, il est entendu que les représentants des colonies ci-après mentionnées sont disposés à conseiller à leurs parlements respectifs d'accorder un traitement de faveur aux marchandises anglaises dont la liste suit:

Canada. La préférence existante de 33⅓ p. 100 et une préférence additionnelle sur une liste d'articles particuliers...

Ensuite le premier ministre a dit:

Je signale les mots suivants à ceux qui ont prétendu que sir Wilfrid Laurier ne voulait pas

établir la préférence en relevant les droits sur les marchandises étrangères tout en admettant les marchandises anglaises en franchise:

a) En dégrevant encore les marchandises anglaises.

b) En relevant les droits sur les importations d'origine étrangère.

c) En imposant des droits sur certains articles de provenance étrangère maintenant admis en franchise.

Ces deux derniers alinéas semblent confirmer l'impression que voulait créer mon très honorable ami, savoir, que sir Wilfrid Laurier était disposé à relever légèrement notre tarif contre d'autres pays afin d'accorder une préférence. Puis-je faire remarquer que toute comparaison entre cette autre occasion et celle-ci doit tenir compte du niveau des droits aux deux époques. Augmenter légèrement un tarif sans porter la moindre atteinte à nos échanges avec l'étranger, ce n'est pas du tout la même chose que de relever nos droits à un tel degré que tout commerce avec l'étranger devienne impossible. Il faut peser l'intention dans son ensemble. Il faut, avant tout, bien se rendre compte de l'intention principale; et sir Wilfrid Laurier a affirmé clairement que son premier souci était d'obtenir comme résultat net et à la longue une diminution des droits de douane. Je donne lecture d'un autre passage qui se trouve plus loin dans le discours du premier ministre, mais qui se rattache à ce que je viens de noter:

Les ministres canadiens désirent qu'il soit bien compris qu'ils ont adopté cette attitude...

Pourquoi?

...dans le ferme espoir et l'attente que le principe du commerce préférentiel serait plus facilement accepté par les colonies et que la métropole appliquerait prochainement le même principe en exemptant de tous droits les produits des colonies.

Toujours et partout le souci qui a motivé la conduite de sir Wilfrid Laurier en ce qui concernait les préférences, de l'un ou de l'autre côté, était celui d'obtenir un abaissement des droits de douane.

Voilà pour le congrès de 1902. Ensuite le premier ministre nous a relaté ce qui s'est passé à la conférence de 1905. Il a cherché, je pense, à créer chez les honorables membres l'impression qu'en 1905 le gouvernement de la métropole était à négocier avec sir Wilfrid Laurier un traité de la teneur du présent accord, dont le premier ministre se prétend aujourd'hui l'auteur, du moins en partie. Pour justifier ce qu'il affirmait touchant les délibérations de 1905, le premier ministre n'a cessé de citer le volume de M. W. A. S. Hewins, intitulé: *The Apologia of an Imperialist*, quarante ans de politique impériale. Pourquoi? Sa première intention était de semer l'impression que les négociations entre les deux gouvernements au pouvoir étaient une sorte de marchandage en vue d'élaborer un accord comportant la modification tarifaire, comme on l'a fait à la récente conférence; deuxièmement il cherche à nous faire croire que sir Wilfrid Laurier insistait auprès du gouvernement de la Grande-Bretagne pour qu'il relevât ses tarifs et ainsi créer des préférences, et que sir Wilfrid était prêt à faire de même au Canada. Puis-je dire dès le début que le premier ministre, en faisant allusion à l'œuvre de sir Wilfrid Laurier, eût mieux fait de citer les propos de sir Wilfrid lui-même: on les trouve dans tous ses discours publics et dans les volumes du hansard. Pourquoi, je vous le demande, le premier ministre n'a-t-il pas fait cela? Pourquoi a-t-il préféré invoquer cet ouvrage intitulé: *The Apologia of an Imperialist*? Pourquoi n'a-t-il cité que ce seul volume pour montrer quelle fut l'attitude de sir Wilfrid Laurier au sujet des préférences? Pourquoi a-t-il cueilli dans ce volume des extraits de conversations purement confidentielles, fondées non pas sur l'actualité, mais sur les éventualités possibles? Le premier ministre savait bien que sir Wilfrid Laurier n'était plus ici pour donner la juste interprétation de ses paroles. Cependant, le premier ministre a voulu tirer de ce livre particulier des extraits se rapportant non aux discours publics de sir Wilfrid Laurier, non à tout ce que l'on peut trouver dans les archives de la Grande-Bretagne ou du Canada, mais à des conversations confidentielles qui ont eu lieu à l'époque où des questions étaient discutées, et d'une nature purement hypothétique, qui n'étaient pas des actualités et ne le devinrent jamais. Ce sont de prétendues conversations. Mais je ferai un pas de plus: Si le premier ministre avait cité à la Chambre le texte entier de ces conversations, je serais moins porté à me plaindre de la signification qu'il leur attache. Mais il a réellement omis les passages qui ne lui allaient pas, et qui donnaient dans leur rapport avec le reste une signification tout à fait opposée à celle qu'il a donnée, et c'est ainsi qu'il traite les paroles d'un grand homme disparu. (*Exclamations.*) Je ne suis pas surpris des murmures des honorables députés.

Quelques MEMBRES: Bien petit!

Le très hon. MACKENZIE KING: Il existe un vieux dicton que quelques-uns feraient bien de se rappeler en ce moment: "Des morts, ne disons que du bien". Je ne connais rien de plus bas que de tenter de mettre dans la bouche d'un disparu des paroles qui donnent une fausse idée de son attitude.

Avant de parler du livre de M. Hewins, permettez-moi de citer un passage ou deux du

discours du premier ministre qui précèdent ses citations:

L'on a déclaré que le seul fait de proposer de suivre une marche déterminée constitue une ingérence dans la politique de la métropole. Avant de partir pour l'au-delà et lorsqu'il était dans la plénitude de son talent, sir Wilfrid Laurier, ici même, dans la capitale, insista sur la nécessité d'inaugurer un pareil programme auprès de M. Hewins, le représentant de M. Chamberlain, qui était venu ici à cette fin. L'ancien chef du parti libéral a fait valoir à l'appui de sa thèse des raisons que j'exposerai tout à l'heure.

Je prie les honorables députés de remarquer la déclaration portant que sir Wilfrid Laurier, ici même, dans la capitale, insista auprès du représentant de M. Chamberlain, sur la nécessité d'inaugurer un programme similaire à celui que le premier ministre actuel propose en ce moment; remarquez le mot "insista" et la politique dont il s'agit. Cette politique devait forcer l'Angleterre à changer son système fiscal et à relever son tarif afin d'accorder une préférence au Canada, et on devait en arriver à ces résultats au moyen de marchandage. Le premier ministre dit plus loin:

Cependant, tout d'abord, puis-je faire observer qu'une autre conférence fut tenue. Mais, antérieurement à cette conférence, sir Wilfrid Laurier, qui avait failli à la tâche de faire accepter sa manière de voir par le peuple anglais, en 1902, et désirait encore obtenir des concessions au bénéfice du Canada, en 1905, discuta ici même, à Ottawa, le problème auquel j'ai fait allusion. J'ai par devers moi le premier volume d'un ouvrage intitulé: *Apologia of an Imperialist*, par M. W. A. S. Hewins. Or, si vous vous donnez la peine de consulter cet ouvrage,—et je recommande à tous les honorables membres de lire surtout le premier chapitre,— vous y trouverez le compte rendu des conversations de l'auteur avec sir Wilfrid Laurier, M. Fielding, sir William Mulock et M. Paterson.

Je prie la Chambre de remarquer l'expression "qui avait failli à la tâche de faire accepter sa manière de voir par le peuple anglais, en 1902." Le premier ministre demande aux honorables députés de lire ce que dit M. Hewins. Que dit ce dernier au sujet de 1902? Permettez-moi de le lire. A la page 8 de l'introduction de l'*Apologia*, je trouve ce qui suit:

Le besoin de nouveaux revenus durant la guerre sud-africaine a amené l'imposition d'un droit sur le maïs de deux shillings par quarter dans le budget de 1902. Ce fut là un expédient du bureau du trésor, qui fut suivi d'une requête du Canada demandant une préférence relativement à ce droit, à la conférence coloniale de cette année-là.

Cette requête reçut l'appui de M. Chamberlain et l'approbation du cabinet britannique...

Et le premier ministre dit que sir Wilfrid Laurier n'avait fait aucune impression!

...mais durant l'absence de M. Chamberlain en Afrique du Sud il se produisit un changement dans la situation et l'impôt sur le maïs fut aboli en 1903.

Si l'impôt lui-même n'avait pas été aboli contre tous les pays, les représentations de sir Wilfrid Laurier, d'après M. Hewins lui-même, auraient eu pour résultat d'obtenir l'exemption de ces droits pour le Canada.

Quelle était maintenant la nature de la mission de M. Hewins? Etait-il ici comme représentant d'un Gouvernement relativement à la préparation d'une entente tandis que ce Gouvernement était au pouvoir avec mandat d'établir des préférences? M. Hewins déclare lui-même pourquoi il était ici. On peut l'apprendre à la page 9 de l'introduction et à la page 115. Voici ce qu'il dit:

Dans le moment, le gouvernement canadien était à reviser son tarif et pour faire ce travail il nomma une commission du tarif sous la présidence de M. W. S. Fielding. Il était beaucoup à désirer qu'il y eût consultation mutuelle afin que la marche générale des enquêtes conduites dans les deux pays fût comprise. En juillet 1905, il y eut des pourparlers préliminaires suivis d'une invitation formelle à M. Chamberlain d'envoyer un représentant à Ottawa pour tenir des conversations non officielles avec les ministres canadiens. Telle est l'origine de ma mission au Canada, à l'automne de cette année-là.

Notez ces deux expressions "consultation mutuelle" et "conversations non officielles". C'est à cela que se résumait la mission que M. Chamberlain avait confiée à M. Hewins. Pourquoi agissait-il au nom de M. Chamberlain? Parce que ce dernier était à la veille d'entreprendre sa grande campagne de réforme du tarif. Et que l'on me permette de dire que cette réforme était bien différente de la politique proposée par les honorables députés de la droite. M. Joseph Chamberlain voulait le libre-échange au sein de l'empire. Je me demande ce qu'aurait pensé M. Chamberlain s'il avait vu le pays lié par les taxes douanières dont il a été convenu à la dernière conférence. Il cherchait à établir le libre-échange pour tous les produits dans l'empire britannique, et il a été jusqu'à dire distinctement au Canada: Si en accordant des préférences vous nous imposez des droits aussi élevés que contre les autres pays, tout bas soient-ils, cependant s'ils sont encore assez hauts pour empêcher l'exportation de nos produits, vos préférences ne valent rien pour nous. M. Hewins dit très clairement lui-même qu'il n'était intéressé à aucun marché entre les gouvernements engagés dans des négociations mais à une consultation mutuelle au moyen d'entretiens confidentiels. Que voulait M. Chamberlain de sir Wilfrid Laurier? M. Hewins dit, à la page 115, parlant des instructions qui lui furent données à la demande de M. Chamberlain:

Il voudra bien se rappeler que, selon mes intentions actuelles, l'objet que j'ai en vue, de concert avec le gouvernement canadien, peut

être atteint de la meilleure manière, à mon sens, par la préparation d'un "tarif facultatif" à être adopté par le Parlement du Dominion comme offre permanente à la Grande-Bretagne en retour de concessions spécifiées de notre part.

Il voulait savoir si sir Wilfrid Laurier ne ferait pas adopter un tarif facultatif comme offre permanente à la Grande-Bretagne. Et que rapporte M. Hewins? Que sir Wilfrid lui a dit que pour aucune considération il ne ferait accepter un tarif facultatif à cette fin. Il dit clairement que cet objet n'a nullement été atteint. De plus, à la page 140, M. Hewins dit:

Lorsque je suis arrivé...

Pour rencontrer sir Wilfrid plus tard.

...il a dit que j'attendais apparemment quelque événement qui pourrait surgir à Ottawa. Je lui ai répondu que j'étais venu à Ottawa pour expliquer notre attitude au sujet de la préférence.

Cependant, le premier ministre a voulu créer l'impression à la Chambre que ces négociations avaient pour but des marchandages, entre le gouvernement de l'Angleterre et celui du Canada, de la nature de ceux qui ont eu lieu récemment.

Mais, monsieur l'Orateur, voici où je condamne le plus fortement la conduite du premier ministre. Il a lu d'assez longues citations—que l'on trouva dans les *Débats*—de conversations avec sir Wilfrid Laurier au sujet de la préférence...

L'hon. M. LAPOINTE: Des conversations présumées.

Le très hon. MACKENZIE KING: Eh bien! je ne doute point qu'elles n'aient été réelles, et il est facile de les comprendre lorsque tout le contexte est lu, et surtout lorsqu'elles sont citées à la lumière d'un document des plus importants qui prime tout, mais que le premier ministre a laissé complètement de côté. Je veux parler d'un paragraphe de M. Hewins contenu dans ce volume, montrant ce que, selon lui, M. Chamberlain et le gouvernement anglais devaient se rappeler touchant l'attitude de sir Wilfrid, en examinant toutes les observations qu'il (M. Hewins) faisait au gouvernement comme venant de sir Wilfrid. Voici ce que nous lisons à la page 117,—et n'oubliez pas que le premier ministre a voulu faire croire que sir Wilfrid Laurier était prêt à s'immiscer dans la politique anglaise, dans les affaires internes de la Grande-Bretagne, à amener l'Angleterre à hausser ses droits douaniers afin de donner une préférence au Canada. M. Hewins dit à la page 117:

Il n'existait pas dans l'empire un seul homme d'Etat dont il était plus important de comprendre la position que sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada de 1896 à 1911. Il était peu de gens alors en Angleterre qui envisageaient les affaires de l'empire à son point de vue. Comme la mère patrie était devenue fortement impérialiste, surtout depuis 1897, les "vues coloniales" de l'empire avaient encore leur influence dans les cercles ministériels. Laurier appartenait à la nouvelle époque.

Extrêmement courtois, d'une grande dignité, avec un esprit observateur des distinctions subtiles, et un sens approfondi des relations constitutionnelles de l'empire, son but dominant était la grandeur du Canada, son développement comme nation. Il pensait d'abord au Canada, et son attachement à l'empire ne provenait d'aucune affection traditionnelle pour la mère patrie, mais de la conviction que le Canada atteindrait à son apogée dans les limites de l'empire britannique. Il se méfiait de tout ce qui était susceptible de restreindre l'exercice de ses pouvoirs autonomes, et le même motif le gardait de toute ingérence virtuelle dans ce qu'il considérait être du domaine de la politique de la Grande-Bretagne.

Notez, monsieur l'Orateur, cette finale sur l'attitude de Laurier et le traditionnel point de vue libéral:

Il se méfiait de tout ce qui était susceptible de restreindre l'exercice de ses pouvoirs autonomes, et le même motif le gardait de toute ingérence virtuelle dans ce qu'il considérait être du domaine de la politique interne de la Grande-Bretagne.

Remarquez les paroles "susceptible de restreindre" appliquées à l'autonomie de son autorité et la signification du qualificatif "virtuelle". Qu'est-ce que c'est que ces accords douaniers qui, d'une part, lient l'Angleterre pour une période de temps, et, d'autre part, lient ce Parlement pour cinq ans?

Que dit-il encore? A la page suivante, il revient sur cet aspect pour accentuer son impression:

...rien n'aurait pu induire cet homme d'Etat à s'ingérer personnellement dans ce qu'il considérait matière à discussion entre Anglais de la métropole.

Tout dans ce volume, sans excepter les conversations rapportées, doit s'interpréter à la lumière de l'attitude de sir Wilfrid Laurier définie par M. Hewins. Le premier ministre a-t-il cité cela? Non, pas un mot. Voici autre chose qui se trouve dans la relation de M. Hewins et que le premier ministre n'a pas citée. Page 125:

La suite de la conversation fut d'ordre plus général, par exemple le rapport entre le mouvement actuel et le libre-échange au regard de la protection, alors que sir Wilfrid Laurier se déclara libre-échangiste tout en reconnaissant la nécessité des droits.

Ici c'est sir Wilfrid Laurier lui-même qui parle:

...il va jusqu'à dire que les industries canadiennes progresseraient plus vite si le commerce était entièrement libre entre l'Angleterre et le Canada. Il se dit libre-échangiste et jusqu'à

un certain point d'accord avec les libre-échangistes d'Angleterre.

Le premier ministre n'a pas soufflé mot de ce passage du livre de M. Hewins.

Quel était l'avis de sir Wilfrid Laurier sur la politique commerciale et autre de chaque pays. Dans un instant, je citerai ce que M. Hewins dit sur ce point. Tout ce récit démontre que sir Wilfrid Laurier et M. Hewins s'entretenaient de politique générale et supposaient toutes sortes d'éventualités. Chamberlain se préparait pour des élections générales. On était en 1905, et la Chambre se souvient qu'au mois de décembre de cette année-là le gouvernement Balfour, dont faisait partie M. Chamberlain, fut défait sur cette question même. Le peuple anglais repoussa la politique de préférences que proposait Chamberlain et le gouvernement n'eut donc pas même la chance de proposer un marché. En Angleterre, la direction des affaires resta ensuite dix ans aux libéraux. M. Hewins dit, page 127:

Je signalai d'autres raisons pourquoi, indépendamment de toute action de la part des colonies, un changement de politique en Angleterre n'était pas improbable. Je parlai spécialement (1) des courants généraux d'opinions qui avaient affaibli le sentiment libre-échangiste (2) de l'attitude des manufacturiers et de leurs difficultés sous le régime actuel; (3) des raisons de revenu.

Sir Wilfrid Laurier en vint à dire qu'un changement rendrait peut-être l'Angleterre plus protectionniste. Sir Wilfrid Laurier avertissait M. Hewins que si l'Angleterre s'engageait dans la protection elle deviendrait de plus en plus protectionniste. Sir Wilfrid Laurier voyait bien clairement ce qui en résulterait pour l'élément agraire de ce pays si la protection s'établissait en Angleterre, tout comme nous prédisons les conséquences de ce traité dont la droite se vante tant. M. Hewins continue de raconter:

Mais cela nous regardait, et c'était à nous de décider si le risque devait être couru.

Voilà le rapport de M. Hewins des paroles de sir Wilfrid Laurier. C'était à l'Angleterre à régler son tarif douanier et sa politique. Je cite de nouveau M. Hewins:

Je dis que je pensais comme lui que la liberté absolue de commerce entre le Canada et l'Angleterre servirait mieux l'industrie canadienne. Mais il était inutile de poursuivre une théorie simplement idéale. C'était de cas concrets qu'il fallait s'occuper.

Sir Wilfrid Laurier dit que c'était la bonne manière de procéder et que la préférence ne paraîtrait probablement pas suffisante pour déterminer l'Angleterre à changer de politique.

Au lieu de chercher à persuader l'Angleterre de changer de politique, sir Wilfrid Laurier donnait des raisons pourquoi cela ne serait pas sage. M. Hewins continue:

Dans tous les cas, dis-je, nous devrions changer notre politique.

Tant mieux, dit sir Wilfrid Laurier, mais l'Angleterre devrait avoir sa politique sans égard à celle des colonies.

En d'autres termes, pas de marchandage, pas d'assujettissement l'un à l'autre, liberté entière de légiférer chacun à son gré en matière de commerce et de douane. M. Hewins dit encore, page 132:

Sir Wilfrid Laurier dit que mon objection était jusqu'à un certain point bien fondée et que nous aurions sans doute à prendre certain risque. Il se pourrait que le Canada dût faire de même et nous devrions avoir notre propre politique.

Sir Wilfrid Laurier exprime encore ici avec plus de force son opinion que la Grande-Bretagne devait avoir sa propre politique. L'autre phrase que je veux citer du livre de M. Hewins est celle qui précède immédiatement le passage qu'a rappelé le premier ministre. Voici ce que dit M. Hewins à la page 133:

Je dis: "Supposons que nous vous accordions cela, qu'arrivera-t-il?"

Sir Wilfrid répondit: "Je vous donnerai une liste d'articles ouvrés admis en franchise au Canada."

L'attitude que sir Wilfrid se proposait de prendre était d'abaisser les droits.

Je continuai: "Nous parlons en toute franchise, et je désire comprendre clairement ce que vous voulez dire. Le tarif préférentiel comprendra une liste d'articles admis en franchise. Comprendra-t-il également des marchandises sur lesquelles des droits modérés donnant aux manufacturiers anglais une préférence sensible sont perçus?"

Sir Wilfrid Laurier répondit: "Oui; des marchandises admises en franchise, sur lesquelles des droits sont imposés contre les pays étrangers; d'autres articles avec des droits modérés, touchant lesquels la Grande-Bretagne jouit d'une préférence notable".

C'est exactement ce en quoi la préférence a consisté pendant tout le temps que sir Wilfrid Laurier a dirigé les affaires du pays. Il n'a pas augmenté les droits; dans certains cas existait l'admission en franchise, et dans d'autres les droits étaient modérés; mais le tarif général était maintenu contre les autres pays. Puis:

Sir Wilfrid Laurier: "Quelle sera l'attitude de Chamberlain?"

Sir Wilfrid ne poussait pas Chamberlain à prendre une attitude quelconque; il demandait ce qu'il ferait.

Je lui dis: "Cela, je n'en doute pas, dépend en grande mesure du résultat de mon voyage au Canada". Sir Wilfrid Laurier me demanda alors ce qu'il devait faire. Je lui répondis qu'il pourrait me remettre une assurance par écrit que, une fois la question discutée avec moi et une fois les détails débattus avec les commis-

saires, une entente comme celle dont nous avions causé serait possible. Chamberlain devrait pouvoir se servir de cette déclaration.

Sir Wilfrid Laurier approuva.

C'est toute la signification de cette question: "qu'une telle entente serait possible". C'est tout ce à quoi sir Wilfrid voulait s'engager: si la Grande-Bretagne modifiait son système douanier, si elle établissait des tarifs, si elle accordait des préférences plus fortes au Canada, celui-ci pourrait alors augmenter les préférences qu'il accordait à la Grande-Bretagne. Mais de tout cela il n'en voulait dire davantage qu'"un arrangement comme celui dont on avait causé deviendrait chose possible". Sir Wilfrid ne voulait pas s'engager davantage. Mais qu'a dit encore M. Hewins?

Ou bien, ai-je dit, il y avait une deuxième attitude à prendre. Sir Wilfrid Laurier pourrait publier un tarif facultatif lors du prochain budget et le faire connaître d'une manière formelle au Gouvernement.

Ce serait une forme de marchandage.

Sir Wilfrid Laurier répondit que la chose était impossible; que le tarif préférentiel qui serait alors proposé ne pourrait être que le tarif actuel modifié de manière à remplir les conditions exigées par le tarif revisé et qu'il ne pouvait proposer un tarif facultatif comme celui que je lui avais exposé. Il ne voulait pas, en outre, dans ses négociations avec le gouvernement, s'engager plus que ne le demandait la résolution de la conférence coloniale. Il fallait donner suite à cette résolution.

J'ai déjà rappelé que cette résolution ne visait qu'à accorder davantage, sous forme des préférences auxquelles donnait lieu la réduction des droits.

Je vais maintenant citer les paroles qu'a prononcées le premier ministre à la fin de l'historique qu'il a fait de cette question et qu'il dit être scrupuleusement exact. Voici ses paroles que l'on trouve dans le hansard:

Sir Wilfrid Laurier demanda alors ce que ferait M. Chamberlain.

Ces paroles furent prononcées après que le premier ministre eut cité plusieurs passages de M. Hewins. Sir Wilfrid Laurier n'a pas demandé ce que ferait M. Chamberlain; il a demandé quelle attitude prendrait M. Chamberlain, ce qui est bien différent? D'une part c'est laisser entendre qu'un acte avait été posé comportant un geste différent par l'autre partie intéressée; d'autre part c'est dire tout simplement que les deux parties en cause pouvaient agir indépendamment l'une de l'autre.

La question fut de nouveau débattue avec M. Fielding et, à la conférence qui s'ensuivit, les tentatives voulues furent faites...

Je prie la Chambre d'écouter ce qui va suivre avec beaucoup d'attention. Quelle conférence fut tenue après cet incident? L'autre conférence n'eut lieu qu'en 1907, deux ans plus tard, et pas du tout avec M. Chamberlain ou les gouvernements qui existaient lors du voyage de M. Hewins au Canada. En 1905, le gouvernement de M. Balfour fut battu et un gouvernement libéral prit la direction des affaires en Grande-Bretagne. Ce dernier ne chercha pas à établir des préférences et sir Wilfrid ni aucun de ses ministres ne firent la moindre démarche pour le porter à ce faire. Or, voici ce que dit le premier ministre:

...à la conférence qui s'en est suivie, les tentatives voulues ont été faites, mais Chamberlain est mort; le projet n'a pas eu de suite; les libre-échangistes sont revenus au pouvoir, et, vous vous rappelez qu'à la fin sir Wilfrid Laurier, fatigué de la lutte qu'il avait livrée pour obtenir quelque chose en retour de ce qu'il avait accordé librement, se vit forcé en 1911 d'abandonner de nouvelles tentatives en ce sens et tourna ses regards vers Washington. Voilà l'histoire, une histoire qui ne peut être contredite, histoire tirée des documents mêmes, histoire de la politique du parti libéral jusqu'à la mort de sir Wilfrid Laurier.

En 1911, d'après le premier ministre, sir Wilfrid Laurier tourna ses regards vers Washington, parce qu'il était fatigué de la lutte qu'il avait livrée et, dans l'intervalle, M. Chamberlain était mort. Par malheur, le premier ministre, en disant cela, est loin de la vérité, car M. Joseph Chamberlain n'est mort que le 2 juillet 1914. Il était bien en vie en 1905, quand les libéraux ont repris le pouvoir, et en 1907 quand eut lieu la conférence. "On ne peut pas le nier, dit le premier ministre, les documents officiels le confirment, c'est l'histoire de la politique du parti libéral jusqu'à la mort de sir Wilfrid Laurier". Voilà ce que le premier ministre nous a servi l'autre soir. On nous a dit que Chamberlain étant mort, sir Wilfrid Laurier avait dû tourner les yeux vers Washington en 1911, alors que Chamberlain n'est décédé qu'en 1914. Et cela vient de la bouche d'un homme qui a présidé la conférence économique impériale et qui, aujourd'hui, présente la mesure législative qui doit faciliter la réforme douanière de tout l'empire britannique.

Lorsqu'eut lieu la conférence de 1907, qu'est-ce que sir Wilfrid Laurier avait à dire? Je ne citerai pas plus longuement l'*Apologia* de M. Hewins, mais je pourrais y puiser amplement. Je prendrai ce que sir Wilfrid Laurier lui-même a dit avant de partir pour la conférence impériale, cette année-là. On trouvera ses paroles dans le hansard de 1906-1907, v.f., volume III, page 5708. Voici ce que disait sir Wilfrid Laurier:

...nous ne permettrions pas à la nation anglaise de nous imposer ses doctrines fiscales, et elle ne consentirait pas à accepter les nôtres. Par conséquent, le seul moyen d'assurer le maintien de l'empire anglais sur ses bases actuelles, c'est de conserver à chaque nation qui le compose la

liberté dont elle jouit et de lui permettre de choisir librement sa politique douanière.

C'est ce que le parti ministériel refuse aujourd'hui à la Chambre: non seulement la faculté de choisir sa politique, mais jusqu'à l'occasion de l'examiner ou de la discuter. Le Gouvernement ne nous donne même pas l'occasion de voir ce que sont réellement les changements de tarif projetés et d'en estimer la portée, avant d'être obligés de les approuver intégralement. Le Gouvernement dit: Malgré cela, l'honneur nous commande de les observer pendant cinq ans. L'honneur nous commande de maintenir quelque chose dont nous ignorons le sens et que nous n'avons pas pu discuter. L'honneur nous commande d'élever les tarifs bien au-dessus de ce qui est considéré aujourd'hui comme raisonnable et cela pendant tant d'années! A-t-on jamais vu quelque chose de plus monstrueux?

Puis le très honorable premier ministre a parlé de la conférence de 1923. C'est une de celles auxquelles j'ai eu l'honneur de participer. Avant d'attaquer le sujet, on me permettra de dire un mot au ministre du Commerce,—je regrette qu'il ne soit pas ici en ce moment,—au sujet de son allusion déplacée à la part que j'ai prise aux conférences qui ont eu lieu cette année-là. Peut-être ses collègues voudront-ils lui signaler la chose. Voici ce que l'honorable ministre a dit, l'autre soir, comme en fait foi le hansard, v.f., page 326, au sujet de ma participation à ces conférences. Tout d'abord, il a dit ceci relativement à la récente conférence d'Ottawa:

> La conférence a ensuite étudié la question. Contrairement aux congrès où mon très honorable vis-à-vis représentait le pays, et dont il ne suivait presque pas les séances, laissant ce soin à ses collègues si l'on en croit les racontars, le premier ministre du Canada et ses collègues assistèrent à toutes les réunions de celui de 1930, à toutes les conversations sur des sujets économiques.

On me permettra de rappeler qu'en 1923 il y eut simultanément deux conférences impériales en Angleterre. Il y eut la conférence impériale proprement dite qui traita des grandes questions politiques, et aussi une conférence impériale pour les questions économiques. En ma qualité de premier ministre, à cette époque, j'ai assisté aux séances d'inauguration et de clôture de la conférence économique, et aussi, quand j'en ai eu le loisir, à quelques autres séances; mais la plupart du temps je ne pouvais pas prendre part à ces réunions pour la simple raison qu'il me fallait assister à toutes les séances de la conférence principale, la conférence impériale proprement dite. Comme les documents en font foi, j'ai assisté à toutes les réunions de la conférence impériale, à toutes les séances des comités et des sous-comités dont je faisais partie; et j'ai assisté aussi aux séances de la conférence économique chaque fois que l'autre ne siégeait pas ou que ma présence comme premier ministre du Canada n'y était pas requise. Mes collègues, le très honorable George P. Graham et feu sir Lomer Gouin, participaient aux travaux de la conférence économique pendant que j'assistais aux séances de la conférence impériale. Voilà les faits, et je dis au ministre du Commerce que son insinuation déplacée ne l'a pas grandi d'un pouce. Cela démontre où les honorables députés en sont rendus. Ils ne peuvent défendre leur cause en plaidant le fond; alors ils ont recours non seulement aux allusions personnelles, mais aux pires faussetés.

M. l'ORATEUR: A l'ordre! Jusqu'ici je n'ai pas interrompu le très honorable député, mais je dois lui rappeler qu'il est antiparlementaire d'accuser un honorable membre de la Chambre de dénaturer les faits. Il se peut que j'aie négligé mon devoir comme Orateur en n'ayant pas plus tôt appelé l'attention du très honorable député là-dessus, mais c'est la troisième fois qu'il emploie cette expression au cours de ses remarques.

Le très hon. MACKENZIE KING: Alors, monsieur l'Orateur, puis-je dire que c'est un "four-flusher"?

M. l'ORATEUR: Je puis dire que le très honorable député se met en mauvaise lumière par cette réplique à l'Orateur. L'autre soir, un honorable député m'a signalé qu'un autre député l'avait traité de "four-flusher". Le mot avait été prononcé quelques jours auparavant et, à ce moment-là, j'ai cru qu'il était trop tard pour une objection de la part de l'honorable député. L'honorable député dont on s'était plaint a immédiatement retiré l'expression. S'il est nécessaire que je donne mon opinion sur cette question je vais dire que, nonobstant ce que je puis avoir dit en une autre occasion, je considère le terme "four-flusher" comme antiparlementaire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis heureux, monsieur l'Orateur, de vous entendre déclarer que le mot "four-flusher" est antiparlementaire, parce que les journaux espéraient que Votre Honneur ferait une telle déclaration. Puisque ce terme est antiparlementaire, je le retire, mais je crois que Votre Honneur aurait dû, dès le début, rendre une décision dans ce sens.

M. l'ORATEUR: J'accepte cette observation du chef de l'opposition. Il est probable que j'aurais dû déclarer ce terme antiparlementaire, dès le début, comme, ce soir, au cours des remarques du très honorable député j'aurais dû attirer son attention sur le fait

qu'il n'employait pas un langage parlementaire en accusant d'autres députés d'avoir faussement présenté des faits. Je vais citer au très honorable député les termes de May, 13*ème* édition, à la page 325:

Imputer des motifs répréhensibles ou des motifs différents de ceux qu'on a avoués; représenter sous un faux jour les paroles d'un autre, ou l'accuser, à son tour, de fausseté ou d'intention de tromper; ou le langage insolent ou insultant de toute sorte, tout cela est antiparlementaire et exige une prompte intervention.

S'il y a eu erreur de ma part, c'est de n'être pas intervenu assez promptement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis heureux d'avoir de Votre Honneur l'assurance que le fait de dénaturer les paroles d'un autre est contraire au règlement, comme l'imputation de motifs répréhensibles. Je me demande pourquoi Votre Honneur n'a pas rappelé le premier ministre à l'ordre quand, au cours de ses remarques, il a faussement présenté des paroles comme il l'a fait et qu'il a lancé de telles imputations.

M. l'ORATEUR: La question de savoir si le premier ministre a faussement présenté des déclarations faites par d'autres, autrefois, est simplement une affaire d'opinion. Je fais observer que la grande autorité parlementaire, May, pose qu'il est antiparlementaire d'accuser un autre député de la Chambre de fausseté ou d'intention de tromper.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne pense pas que les honorables députés ou le pays aient de la difficulté à constater qui, à la Chambre, a faussement représenté les vues des autres.

Je reviens maintenant à la conférence de 1923. Je désire lire ce que le premier ministre a dit au sujet de cette conférence. Je ne ferai pas perdre de temps à la Chambre en allant au fond de ce qui a été dit en 1923, sauf pour faire remarquer qu'en discutant la conférence économique impériale de cette année-là, le premier ministre cherchait à créer l'impression que, comme représentant du Canada à cette conférence, j'ai essayé de faire la même chose qu'il prétend avoir été faite par sir Wilfrid Laurier quand il parlait à M. Hewins, c'est-à-dire chercher à amener le gouvernement britannique à modifier sa politique et à donner une préférence au Canada en relevant les droits. Le premier ministre a cité un passage d'une lettre que m'a adressée M. Neville Chamberlain, et je la cite à mon tour:

Nous voulons que vous nous disiez si ce que nous avons proposé va vous aider, si nos propositions peuvent de quelque manière être améliorées et, dans ce cas, dans quel sens. Cela ne nous oblige pas à accepter les propositions que vous pourriez nous faire, pas plus que vous ne

[M. l'Orateur.]

seriez tenus d'accepter celles que nous pourrions vous offrir au sujet des moyens que nous désirerions prendre pour augmenter le chiffre de notre commerce avec vous: mais cela nous fournit, tout de même, l'occasion de nous rendre compte de la situation et alors il nous appartiendra de dire si, tout en sauvegardant les intérêts de notre pays, nous pouvons donner suite aux propositions que vous nous avez faites.

C'est exactement semblable à l'attitude prise par sir Wilfrid Laurier. A la conférence de 1923, j'ai adopté précisément la même attitude que sir Wilfrid Laurier avait prise dans de précédentes occasions. Arrivons maintenant à l'autre partie de ma lettre qu'il cite et voyons comment le premier ministre s'est montré juste, à quel point il désirait ne pas présenter faussement la manière de voir d'un autre, pas même de celui dont il parlait dans le moment. Ayant dit:

La déclaration de M. Chamberlain était alors une "avance bienvenue", mais elle est maintenant la marche funèbre dans Saül!

Puis il cite la partie de ma lettre, adressée à sir Philip Lloyd-Graeme, contenant les citations de M. Neville Chamberlain que je viens de lire:

Le Canada a fait les premiers pas dans le sens du développement de la préférence commerciale avec l'Empire. Il fut le premier à accorder la préférence aux marchandises britanniques en 1897-1898 et c'est lui qui prit l'initiative en demandant l'abrogation des traités qui étaient un obstacle à la préférence impériale. Il a toujours maintenu cette politique. La préférence canadienne couvre maintenant, à des degrés variés, presque toutes les catégories d'exportations britanniques dans les dominions.

C'est la fin de la citation. Puis le premier ministre rappelle que j'ai parlé de ce qui a été accordé au sujet de la remise de 10 p. 100 sur les droits existants. Il me cite:

Avant de continuer cette lecture, j'aimerais à demander à nos honorables amis de la gauche de bien peser les paroles prononcées par leur chef en 1923 en Angleterre:

Ce sont les paroles qui suivent immédiatement mon allusion à la remise de 10 p. 100 et qui précèdent immédiatement les paroles que le premier ministre a continué de citer:

Pour en venir à la proposition du chancelier de l'Echiquier nous invitant à dire quels droits...

Droits!

J'ai montré comment le premier ministre a lu la citation en sautant le paragraphe dont je viens de parler. Il a lu toute la communication, du commencement à la fin, sauf ce paragraphe qu'il a omis. On pourra trouver le texte complet de la communication dans le document qu'il a cité, dans la lettre du 23 octobre, et je veux aujourd'hui lire à la Chambre cette partie de mes observations faites en 1923 au gouvernement britannique, partie qu'il a omis de lire. Rappelez-vous que le

premier ministre a voulu faire croire à la Chambre que mon attitude et mes déclarations, lors de la conférence économique de 1923, correspondaient exactement à l'attitude prise par lui au cours des négociations avec le gouvernement anglais, pendant la récente conférence, ici, à Ottawa. L'alinéa qui a été omis est ainsi conçu:

Le Canada a accordé la préférence aussi bien dans son intérêt que dans ce qu'il croyait être l'intérêt du reste de l'empire. Il n'a jamais exigé du Royaume-Uni qu'il accordât en échange une préférence égale. Nous avons toujours reconnu l'importance de laisser, à chaque gouvernement intéressé, le droit de légiférer selon ses propres intérêts sur les questions tarifaires, en un mot l'indépendance absolue dans les questions douanières. Le jour où le peuple anglais jugera qu'il est dans son intérêt aussi bien que dans l'intérêt de l'empire de modifier notablement sa politique douanière, le Canada comptera naturellement que, dans l'établissement d'un tarif, il ne manquera pas de tenir compte, au moyen de droits préférentiels, des intérêts des producteurs canadiens et de la préférence considérable que le Canada accorde aux marchandises anglaises.

Voilà le paragraphe que le premier ministre a omis de lire quand il a commenté ici mon attitude. Voilà quelle a été la conduite du leader de la Chambre des communes à l'égard d'un homme qui a été premier ministre et qui se trouve pour le moment chef de l'opposition. Quel esprit chevaleresque! Comme c'est noble!

Pour faire disparaître tout doute sur l'attitude prise par les libéraux en 1923 et qui n'a jamais changé, je veux lire un mémoire que j'ai gardé parmi mes documents. C'est un mémoire que le très honorable M. Fielding avait préparé à ma demande avant la conférence de 1923. J'avais écrit à M. Fielding, comme je l'avais fait pour mes autres collègues, le priant de bien vouloir préparer un mémoire exposant ses vues sur les questions qui devaient se discuter à la conférence. Sachant que la préférence serait l'une des questions les plus importantes qu'on y débattrait, je comptais que M. Fielding exposerait l'attitude des libéraux sur cette question et mettrait sous mes yeux ce que je ne devrais pas perdre de vue en Angleterre.

Je me permets de dire en passant que les hommes d'affaires et les manufacturiers canadiens feraient bien de réfléchir à quelques-unes des idées prônées par le très honorable W. S. Fielding et qui l'avaient été par le très honorable sir Wilfrid Laurier. Les manufacturiers canadiens n'ont jamais été plus prospères que sous le régime de sir Wilfrid Laurier et de M. Fielding. Personne ne prétendra que M. Fielding ne s'est pas attaché à sauvegarder les intérêts du pays, ni que M. Fielding ou sir Wilfrid Laurier ne connaissaient pas aussi bien sinon mieux que tout Canadien quelle était la meilleure méthode à suivre dans les relations interimpériales. Pour nous, d'une autre génération, qui avons à envisager encore les mêmes problèmes qui se sont présentés à eux durant de si nombreuses années, nous devrions y penser deux fois avant de laisser mettre au rancart les enseignements de ces deux grands hommes politiques sur les questions relatives aux relations interimpériales.

Voici le mémoire de M. Fielding:

Relativement à la plupart des sujets mentionnés le Canada a déjà adopté des solutions à lui. Je ne vois pas comment nous pouvons énoncer quelque proposition à ce sujet. Nous devons attendre l'exposé de ces questions par les autres, et puis nous les étudierons.

Il est naturel qu'on désire des lois uniformes à propos de quelques-unes de ces questions. Je suis enclin à croire, cependant, que l'uniformité n'est praticable que dans quelques rares cas. La situation à traiter est différente dans chaque dominion et le meilleur moyen de servir les intérêts de l'empire, c'est de laisser à chaque pays la faculté de prendre les mesures exigées par sa propre situation.

La partie la plus saillante du programme d'études, c'est le passage suivant, je pense:

"Expansion du commerce. Les questions qui ont trait à la préférence impériale seront incluses dans le programme d'études. En particulier: (a) le gouvernement du commonwealth de l'Australie a exprimé l'intention de poser la question de la préférence douanière accordée par le Royaume-Uni".

Sur cette question, nous avons maintes fois clairement défini l'attitude du Canada, et je ne vois pas qu'il y ait lieu de la modifier.

Lors de l'établissement de notre premier tarif préférentiel, adopté en 1897-1898, le parti conservateur au Parlement s'y est opposé et a soutenu que les préférences devraient être réciproques, que le Canada ne devrait pas accorder à la Grande-Bretagne des avantages au point de vue douanier, sans obtenir une préférence correspondante pour nos produits. Une fois, pour que le Parlement exprimât clairement son sentiment, M. Benjamin Russell (aujourd'hui le juge Russell) a proposé, à la motion invitant la Chambre à se constituer en comité des subsides, un amendement par lequel la Chambre approuvait la préférence accordée à la Grande-Bretagne. Le vote a eu lieu sur cette question bien tranchée. Notre gouvernement a accepté l'amendement et tous nos amis l'ont appuyé. Le parti conservateur s'y est opposé.

Nous avons toujours soutenu que le dégrèvement des produits anglais sous le régime du tarif de préférence s'opère dans l'intérêt de notre propre peuple. Nous ne nous opposons pas à ce que la Grande-Bretagne nous accorde la préférence, si elle le désire. Ceux qui, au Canada, préconisaient un tarif de faveur réciproque avaient en vue une préférence au sujet des denrées alimentaires, nos principaux articles d'exportation. Notre gouvernement a reconnu dès le commencement le peu de probabilité qu'il y avait de faire agréer le projet de taxer les denrées alimentaires en Angleterre et que notre insistance à réclamer cette taxe embarrasserait fort les hommes publics de la mère

patrie. Par conséquent, nous avons refusé d'exiger des concessions réciproques comme condition de notre préférence.

Dans les années qui suivirent, le parti conservateur a pour ainsi dire accepté notre manière de voir. Pendant tout le temps qu'il a été au pouvoir, il n'a pas proposé de modification à la préférence britannique.

La pierre de touche de l'application de notre tarif de préférence a été le régime douanier du pays auquel il s'agissait de l'appliquer. D'après notre manière de voir, tout pays britannique ayant un tarif peu élevé ou modéré doit jouir de la préférence. Je pourrais citer un cas pour expliquer cette attitude. Nous avons établi notre tarif de préférence avant la constitution du commonwealth de l'Australie. A cette époque, la Nouvelle-Galles du Sud était un pays peu protectionniste. Par conséquent, nous avons accordé notre préférence à la Nouvelle-Galles du Sud. Victoria, un autre grand état australien, était un pays fort protectionniste. Pour cette raison, nous n'avons pas accordé la préférence à Victoria. Le commonwealth de l'Australie a adopté une nouvelle politique douanière, quand il a été créé. Le tarif établi alors était plus élevé que celui de la Nouvelle-Galles du Sud et peut-être moins élevé que celui de Victoria. Mais ce tarif nous est apparu comme un tarif élevé et nous avons donc annulé les avantages que nous avions accordés à la Nouvelle-Galles du Sud au point de vue douanier. De cette époque jusqu'à présent l'Australie n'a pas participé aux avantages de la préférence.

Pendant longtemps les dominions n'ont pas reçu de préférence de la Grande-Bretagne. Depuis quelques années, elle nous accorde la préférence sur une liste choisie d'articles. Nous l'avons acceptée volontiers, cela va de soi, mais nous n'avons pas exigé jusqu'ici et n'exigerons pas comme un droit, je présume, une préférence réciproque.

Je ne crois pas qu'une autre question au programme appelle les commentaires de mon département. Nous n'avons ni griefs ni revendications à soumettre. Que pouvons-nous faire, sinon attendre les propositions que peuvent exprimer soit le gouvernement impérial, soit les autres dominions?

Cette lettre du très honorable M. Fielding peut passer, je pense, pour un exposé exact de l'attitude des libéraux sur la question de la préférence. On voit par là que l'attitude des libéraux est diamétralement opposée à celle des honorables députés d'en face. Quand le premier ministre nous a accusés de trahir nos chefs, l'autre soir, et quand il a affirmé que sa politique est celle de sir Wilfrid Laurier et de M. Fielding, il ne pouvait s'éloigner davantage de la vérité.

En parlant de la conférence de 1923, le premier ministre a mentionné un vœu adopté en 1917. A l'en croire, ce vœu constituait une approbation du projet de faire un tout économique de l'empire britannique. Permettez-moi de lire ses paroles:

L'historique des préliminaires d'un projet d'unité économique formée de l'empire raconté par le très honorable député m'a amusé. J'ai consulté les livres et je constate que l'idée se

[Le très hon. Mackenzie King.]

trouve formulée pour la première fois devant une conférence impériale, dans la résolution de 1917. Encore une fois:

"L'on devrait tout faire pour stimuler le développement des ressources impériales et surtout pour rendre l'empire indépendant des autres pays pour ce qui concerne l'approvisionnement des denrées alimentaires, la matière première et les industries essentielles."

L'autre soir, nous avons entendu le premier ministre affirmer que j'avais appuyé le vœu de 1917.

Le très hon. M. BENNETT: Très bien! très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING: Il dit: "très bien! très bien!" et donne à entendre que j'ai approuvé par là l'établissement de murailles tarifaires autour de l'empire. Comme je le disais hier soir, j'ai recherché soigneusement l'origine de cette résolution, sa signification et sa portée. Après l'avoir examinée, j'en suis venu à la conclusion—et c'était bien la signification qu'on voulait lui donner—qu'elle visait à augmenter davantage les préférences, mais d'après la conception de sir Wilfrid Laurier. Le rapport de la conférence montre que j'avais raison. J'ai à la main le compte rendu des délibérations de la conférence économique impériale de 1923 et à différents endroits on y expose la genèse et la signification de cette résolution. Elle était fondée sur une résolution proposée en premier lieu à la conférence de 1923 par l'honorable M. Bruce, représentant de l'Australie. Dans un moment, je vais lire le texte de la proposition de M. Bruce. On la discuta longuement et on l'adopta finalement, mais non sous la forme que M. Bruce lui avait donnée en premier lieu. Le très honorable Stanley Baldwin présidait cette séance et je relève à la page 203 , v.f., le passage suivant:

Au cours des délibérations portant sur le projet de résolution proposé par M. Bruce, le président déclara qu'il n'avait aucun doute du tout que la politique de la préférence ne fût établie d'une façon permanente. Voici ce qu'il en dit: Je crois qu'il est inconcevable que le principe de la préférence établi et appliqué comme il l'a été jusqu'ici ne pourrait pas faire de progrès quelle que soit la partie de l'Empire intéressée.

Appliqué comme il l'a été jusqu'ici—en d'autres termes en diminuant les droits et non en les augmentant. M. Baldwin ajouta ensuite:

Dans ces circonstances, je crois qu'il est non seulement raisonnable, mais naturel que cette conférence adopte une résolution qui exprime notre opinion collective concernant le besoin de développement dans le sens impérial ainsi que l'importance du principe de la préférence au point de vue de ce développement, et je puis assurer la Conférence que si un tel sentiment existe nous ne devrions pas nous trouver dans l'embarras au sujet de cette question.

Après quelque discussion la Conférence a agréé une résolution conçue dans les termes suivants:

"La présente conférence économique impériale étant d'opinion que, surtout dans les circonstances actuelles, l'on devrait prendre toutes les mesures possibles en vue de développer les ressources de l'empire ainsi que le commerce entre les pays composant l'empire, désire confirmer de nouveau les termes de la résolution relative à la préférence impériale adoptée par la Conférence impériale de guerre de 1917."

Voici maintenant la résolution de 1917:

Le temps est arrivé où tout l'encouragement possible devrait être donné au développement des ressources impériales, et où l'on devrait spécialement rendre l'empire indépendant des autres pays sous le rapport des approvisionnements de produits alimentaires et des industries essentielles. En vue d'obtenir ces résultats la présente conférence se prononce en faveur:

Du principe en vertu duquel chaque partie de l'Empire, ayant dûment égard aux intérêts de nos alliés, accordera un traitement et des facilités spécialement favorables aux produits et objets manufacturés d'autres parties de l'empire.

Ceci fut adopté à la conférence de 1917.

Le très hon. M. BENNETT: Il y a un autre paragraphe à cette résolution.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne pense pas que mon très honorable ami l'ait cité, mais je vais en donner lecture s'il le désire:

D'arrangements en vertu desquels ceux qui ont l'intention d'émigrer du Royaume-Uni puissent être induits à s'établir dans des pays sur lesquels flotte le drapeau britannique.

C'est là l'autre paragraphe.

A la conférence de 1932, le très honorable M. Massey, premier ministre de la Nouvelle-Zélande, prit la parole sur le sujet de cette résolution de 1917. Voici comment il s'exprima alors à ce sujet. Je cite un passage de la page 192, v.f., du rapport des délibérations de la conférence:

M. Massey: Je vais réclamer une petite part de mérite pour ce qui arrive maintenant. Lorsque je vins ici en 1917 pour assister à la Conférence impériale M. Bonar Law, qui est maintenant décédé et que nous regrettons tous, était le leader de la Chambre. C'était un tenant enthousiaste de la préférence impériale, et après l'avoir consulté, lui et une ou deux autres personnes, j'ai rédigé une motion pour la soumettre à la conférence en vue d'établir le principe de la préférence impériale. Elle a été renvoyée à un comité formé des représentants des divers partis qui avaient dans le temps la direction du gouvernement (parce qu'il ne faut pas oublier que c'était alors ce que l'on appelait un gouvernement de coalition ou un gouvernement national formé dans le but de poursuivre la guerre), et ce comité l'étudia avec beaucoup d'attention. Je puis me rappeler lord Milner qui prit une part très active à la discussion, de même que M. Bonar Law, mais l'important c'est que cette résolution nous est revenue du comité à la conférence où elle a été unanimement agréée.

Remarquez-vous, monsieur l'Orateur, que cette résolution fut soumise au gouvernement national de ce temps-là? Le très honorable David Lloyd-George était alors premier ministre de la Grande-Bretagne. Peut-on prétendre que M. Lloyd-George eût appuyé une résolution comportant l'imposition de droits sur les produits des différents pays du monde par les nations de l'Empire?

Le très hon. M. BENNETT: Très bien! très bien!

M. BOURASSA: M. Lloyd-George appuierait n'importe quoi.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami de Labelle dit que M. Lloyd-George appuierait n'importe quoi et le premier ministre applaudit. Je ne partage l'avis ni de l'un ni de l'autre; je suis bien convaincu que M. Lloyd-George n'eût jamais appuyé une proposition tendant à relever le mur douanier entourant l'Empire tout entier.

Je remonte plus loin dans le compte rendu des délibérations pour citer la résolution présentée par M. Bruce, et dont je trouve le texte page 186, v.f.

M. Bruce: Voici les résolutions telles que je les ai rédigées...

Voici la résolution sur laquelle a été fondé le texte adopté en définitive:

M. Bruce: Voici les résolution telles que je les ai rédigées:

"1) Que le plus grand développement économique des divers pays et territoires qui constituent l'empire britannique pourra venir de l'expansion de leur commerce mutuel et de la mise en valeur des ressources de l'empire britannique tout entier.

"2) Qu'une application plus large de la politique de préférence impériale qui a été inaugurée par le Canada en 1897 et qui a été acceptée en 1917 par tous les gouvernements représentés à la conférence impériale offre les moyens les plus efficaces d'arriver à cette fin."

En d'autres termes, comme le disait M. Bruce, la résolution de 1917 s'inspirait expressément des vues sur la préférence qu'avait exposées sir Wilfrid Laurier et qu'appuyait le parti libéral.

Le très hon. M. BENNETT: C'est celle qui n'a pas été adoptée.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est celle dont le premier ministre d'Angleterre dit qu'elle représente l'essentiel de la résolution qu'il demande aux autres d'adopter.

Le très hon. M. BENNETT: C'est celle qui n'a pas été adoptée.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je pensais que le premier ministre avait assez parlé.

Le très hon. M. BENNETT: C'est celle qui n'a pas été adoptée.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le très honorable député perd-il patience? Veut-il trouver le moyen de parler?

Le très hon. M. BENNETT: Usant d'un droit parlementaire, monsieur l'Orateur, je signale que la résolution dont le très honorable député vient de lire le texte est celle qui n'a pas été adoptée.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'ai jamais dit qu'elle a été adoptée. J'ai lu le texte adopté et j'en ai indiqué la genèse. J'ai lu aussi le texte de la résolution de 1917, qu'a cité le premier ministre et qui revient à la politique exposée par sir Wilfrid Laurier en cette enceinte à l'égard de la préférence.

L'hon. M. LAPOINTE: L'Orateur va nommer le premier ministre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Nous en arrivons à l'exposé du premier ministre au sujet des conférences de 1930 et 1932. Cet exposé est plutôt intéressant:

Passons maintenant à 1930 et 1932. Il y a justement un an ce mois-ci, j'ai invité chacun des premiers ministres des divers pays de l'empire britannique à se rendre dans notre capitale, à Ottawa, pour y tenir une conférence économique. Se rendant à cette invitation, nous avons vu réunis ici, pour quatre ou cinq semaines, durant les mois de juillet et d'août, des représentants de toutes les parties de l'empire ainsi que le secrétaire d'Etat pour les colonies, représentant les colonies britanniques.

Voilà tout ce que le très honorable député a trouvé à dire au sujet de 1930: "Passons maintenant à 1930". Je ne m'étonne pas qu'il n'en ait pas dit plus long. Le souvenir de 1930 devait être bien vivace chez lui à ce moment-là, et il désirait l'oublier le plus tôt possible. Mais quand il dit que le congrès de 1932 résultait des invitations qu'il a lancées à ce propos, cherchant ainsi à faire croire que la conférence de 1932 n'avait rien à voir avec le fiasco de 1930, je lui rappelle les paroles qu'il mettait lui-même dans la bouche de Son Excellence le gouverneur général pour le discours du trône du 12 mars 1931:

...nous avons le ferme espoir qu'à la Conférence qui doit se réunir à Ottawa l'été prochain, on réussira à conclure des arrangements resserrant les relations commerciales entre les diverses parties de l'empire.

Et, à la prorogation d'août 1931, ces autres mots:

La Conférence économique impériale, ajournée en novembre dernier pour se réunir de nouveau à la fin de cette année, a dû être retardée par suite de circonstances qui ont empêché certains des dominions de l'empire de s'y faire représenter. Il y a tout lieu de croire que, lorsqu'elle se réunira de nouveau, on y conclura un accord avantageux à toutes les parties de l'Empire.

[Le très hon. M. Bennett.]

La conférence de 1932 était la même que celle de 1930, ajournée pour des motifs trop bien connus. Le congrès de 1930 avait eu pour origine, non pas des invitations lancées par le premier ministre actuel, mais par le gouvernement antérieur.

Je me suis livré à un examen assez complet, me semble-t-il, de l'exposé fait par le premier ministre du point de vue libéral en matière de préférence. J'espère que, dorénavant, tout honorable membre désireux de se montrer loyal ne tentera pas de démontrer que la politique du gouvernement conservateur actuel en matière de préférence est la même que celle du parti libéral en tout temps, surtout celle que sir Wilfrid Laurier a exposée à aucun moment de sa longue et illustre carrière.

Pour terminer je vais citer quelques-unes seulement des réponses faites par le premier ministre aux arguments avancés par les honorables représentants de ce côté de la Chambre lorsqu'ils exposaient leurs raisons de ne pas appuyer l'accord. Il a d'abord invoqué les tarifs élevés; et, tout étrange que cela puisse paraître, le premier ministre cherche à rejeter sur le très honorable sir Wilfrid Laurier, qui n'est plus ici pour se défendre, la responsabilité du projet que le premier ministre tente aujourd'hui de réaliser subrepticement. Le premier ministre cherche vraiment à faire croire que sir Wilfrid Laurier approuverait ce qui, sous le masque d'une convention commerciale entre le Royaume-Uni et le Canada, constitue l'imposition sur notre pays d'un régime tarifaire qui empêchera tous échanges avec les pays étrangers, un régime de droits plus élevés que jamais auparavant, de droits exorbitants qui seront établis en permanence pendant nombre d'années. Ecoutez le premier ministre:

Quelles raisons invoque-t-on pour refuser d'appuyer cet accord? L'un dit que c'est une politique de tarifs élevés. Sir Wilfrid Laurier a affirmé: Là où vous avez des industries créées et établies sous un régime tel que tous les gouvernements ont été amenés à imposer des tarifs il ne faut pas, à la légère, porter la main sur cet édifice.

Voilà la réponse à notre objection que le présent accord porte les tarifs canadiens à une hauteur sans précédent.

L'hon. M. LAPOINTE: D'ailleurs quand est-ce que le premier ministre a appuyé sir Wilfrid Laurier?

Le très hon. M. BENNETT: Pas d'interruption.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je répéter que nous sommes tous reconnaissants de ce que la Grande-Bretagne peut faire au moyen de cet accord pour encourager le commerce canadien avec sa clientèle. De ce

côté de la Chambre nous sommes persuadés que la métropole aurait agi de la même façon, même si la conférence n'avait pas eu lieu. En autant que la présente convention est l'expression de son propre désir, et ne lui a pas été imposée, nous ne nous y opposons pas. Mais en autant que le Gouvernement du Canada s'est immiscé dans les affaires du Royaume-Uni ou a eu recours aux menaces pour obtenir telle ou telle stipulation de l'accord, et en autant que notre liberté fiscale est entravée par l'accord, nous dénonçons ce dernier. Quand le premier ministre prétend que nous de ce côté votons contre le traité à cause de certains droits en Grande-Bretagne, il expose notre attitude sous un faux jour. Je dis encore une fois que, de notre côté de la Chambre, nous n'opposons pas la moindre objection à tout ce que la Grande-Bretagne veut faire de sa propre initiative. En autant qu'elle ouvrira pour nous ses marchés, nous en sommes reconnaissants; et si nous étions au pouvoir, nous prouverions notre reconnaissance en lui facilitant le commerce sur le marché canadien. Mais nous le ferions à notre façon, nous inspirant de ce que nous croyons être les meilleurs intérêts de notre pays et sans entraver en quoi que ce soit la liberté fiscale du Canada. Nous dénonçons le côté canadien de l'entente; ce n'est pas la Grande-Bretagne qui en porte la responsabilité. Nous dénonçons le rôle joué par le premier ministre du Canada et ses collègues, un rôle, j'ose dire, que personne, jamais, ne les a priés de remplir: celui d'augmenter à outrance des tarifs déjà exorbitants et ensuite, après avoir créé des préférences, de faire incorporer à la convention une stipulation portant que ces marges de préférence devaient rester invariables pendant un délai de cinq ans.

Voyons ce que dit le premier ministre touchant le nombre et la nature de ces modifications. Au moment où il a présenté le projet de résolution approuvant l'accord il a dit ce qui suit:

> On peut classer ainsi qu'il suit les 223 articles du tarif susmentionnés, grâce auxquels la marge des échanges entre les différentes parties de l'empire sera élargie:
>
> Articles pour lesquels ce résultat est atteint par:
>
> a) La réduction des taux de la préférence britanique seulement.. 81
> b) Le relèvement des taux du tarif intérimaire ou général ou les deux.... 89
> c) La réduction des taux de la préférence britannique accompagnée d'un relèvement du tarif intermédiaire ou général ou les deux.. 49
> d) La réduction de tous les taux.. .. 2
> e) Le relèvement de tous les taux.. .. 1
> f) La réduction des taux de la préférence britannique et du tarif intermédiaire.. 1

Et le pire, c'est que nombre de ces relèvements portent le tarif intermédiaire au niveau du tarif général, ce qui exclut toute possibilité de négociations favorables avec les pays étrangers. Dans un instant je vais démontrer que ces modifications n'avaient rien d'accidentel, mais qu'elles ont été faites de propos délibéré. Je vais invoquer les paroles du premier ministre lui-même pour prouver que lui et ses collègues ont cherché sciemment à rendre difficiles, voire impossibles, pour le Canada, toutes négociations commerciales avec les pays étrangers. On s'est réellement efforcé de voir à ce qu'à l'avenir le commerce reste autant que possible dans les limites de l'empire. Les honorables membres de ce côté-ci de la Chambre veulent certainement commercer avec les différents pays de l'empire, mais nous voulons aussi être libres de commercer avec toutes les autres nations de la terre. Je demande à cette Chambre des communes pourquoi nous avons développé depuis cinquante ans nos voies ferrées et nos routes fluviales, nos vastes systèmes de transport par terre et par mer, nos ports et nos autres moyens de faciliter le commerce? Pourquoi a-t-on établi tous ces moyens de transport et notre vaste service d'agences commerciales à l'étranger? Est-ce dans le seul but de promouvoir le commerce entre le Canada et les autres parties de l'empire ou avec toutes les autres parties du monde? Toutes ces dépenses énormes sont-elles à seule fin de promouvoir le commerce interimpérial ou, surtout en ces temps difficiles, de promouvoir le commerce avec le reste de l'univers? Le *London Economist,* dans une analyse soignée du traité dit ce qui suit:

> Les lecteurs de notre supplément...

Et puis-je ajouter que cette publication le mois dernier a consacré tout un supplément à une analyse de la convention.

> .....découvriront que l'un des principaux aspects des conventions, c'est la vaste mesure dans laquelle les dominions ont relevé leurs tarifs contre le reste de l'univers afin d'augmenter la marge de préférence en faveur de l'empire britannique. Il est par conséquent impossible de prétendre qu'Ottawa ait fait quelque chose pour nous ramener vers le libre-échange universel. Sa contribution est dans le sens opposé.

Ailleurs dans le supplément, concernant la convention entre le Canada et le Royaume-Uni, je trouve ce qui suit:

> L'effet est de relever davantage le tarif général déjà trop élevé. . . Il faut remarquer de plus que dans bien des cas le tarif intermédiaire a été porté au niveau du tarif général, empêchant par là toute possibilité de négocier avec succès des traités entre le Canada et les pays étrangers.

Comme je l'ai déjà fait remarquer, cette convention reste en vigueur pour une période de cinq ans. Concernant les divers articles du tableau tarifaire, on dit:

> Tous ces tarifs ont une marge fixe que l'on ne peut changer pour une période de cinq ans.

Plus loin, concernant certains articles du tableau britannique, on ajoute:

Après toutes ces années de lutte, nous avons ces conventions avec des préférences fixes pour cinq ans. Quelques-unes sont en vigueur pour trois ans.

Puis-je dire au premier ministre que je ne puis comprendre pourquoi lui ou son ministre des Finances ne peut être envers la Chambre des communes aussi franc que l'ont été le chancelier de l'Echiquier et le secrétaire financier d'Angleterre avec les Communes anglaises. On a déclaré ouvertement en Angleterre que pour ce qui est du gouvernement actuel de ce pays, ayant été partie à cette convention, il se fera un point d'honneur de la respecter. Ils ont dit clairement, cependant, que la Chambre des communes est libre en tout temps de changer les droits si elle le juge à propos, et qu'elle ne peut être forcée légalement ou constitutionnellement de maintenir tout tarif ou tous droits à tel ou tel niveau particulier. Quand le chancelier de l'Echiquier en Angleterre dit que la Grande-Bretagne est liée pour cinq ans en ce sens seulement, je dis que le premier ministre ou le ministre des Finances devrait déclarer dans cette Chambre que nous ne sommes liés que dans la même mesure que la Grande-Bretagne. Ce parlement est absolument libre en tout temps de modifier tout droit qu'il désire changer. Comme je l'ai répété à maintes reprises, si en aucun temps nous obtenons le pouvoir et décidons qu'il est sage et dans l'intérêt du pays et conforme au désir du peuple, de modifier les droits, nous nous considérerons libres, comme ceux qui croient dans la liberté en matière de politique fiscale, de faire dans le tarif les changements que nous croirons nécessaires. Je veux être bien compris afin qu'il n'y ait pas d'erreur possible maintenant ou en toute autre circonstance.

Le premier ministre, parlant des conventions en vigueur pendant un certain nombre d'années, a cité un traité négocié par Cobden et Gladstone, en 1860, pour une période de dix ans, et après avoir dit qu'ils étaient des tenants du libre-échange il ajoutait: "Nous faisons simplement ce qu'ils ont fait." Il ferait croire à la Chambre que, parce que ce traité fut signé pour une période de dix ans, il est justifié pour les mêmes raisons de mettre cette convention en vigueur pour une période de cinq ans. Là encore il y a toute la différence au monde entre ce que l'on a fait alors et ce que l'on propose de faire maintenant. Le traité que Cobden a négocié et que le gouvernement de M. Gladstone a mis en vigueur était une entente à l'effet, non d'augmenter, mais de réduire les droits; cette entente avait pour but non de rendre le commerce plus difficile, mais de rendre le commerce plus libre entre la Grande-Bretagne et la France et entre la Grande-Bretagne et tous les autres pays. J'ai ici la vie de Gladstone écrite par Morley. Voici ce que Morley dit au sujet du traité particulier que le premier ministre cite comme l'un de ceux qui l'autorisent à relever notre tarif déjà trop haut et qui nous forcent de maintenir à un certain niveau plusieurs droits de douane pour une période de cinq ans. Lors de la négociation du traité français, la situation en Europe était telle qu'il y avait un danger de guerre entre la France et l'Angleterre, et que c'était là une raison aussi importante que toute autre pour Gladstone, comme il l'a dit lui-même, de se conduire ainsi qu'il l'a fait alors. Mais il a également agi de la sorte parce que c'était l'une des réformes fiscales qu'il était intéressé à opérer afin d'obtenir une plus grande liberté de commerce pour l'Angleterre. Voici ce que dit Cobden dans une lettre qu'il a écrite à Bright au sujet du traité. On trouvera ces lignes à la page 21 du 2e volume:

Je suis d'avis qu'il n'est pas une syllabe de nos stipulations du traité qui ne concorde avec les principes les plus sains du libre-échange. Il n'est pas un seul droit de ceux que nous proposons d'abaisser qui, considéré en lui-même, n'aurait pas dû être rectifié il y a longtemps. Nous n'avons pas fait de concessions à la France qui ne s'appliquent pas à toutes les autres nations. Nous sommes libres d'imposer n'importe quel droit interne et de frapper d'une taxe égale, à la douane, les articles étrangers de même nature. Il est vrai que nous nous engageons à ne pas hausser nos droits douaniers qui concernent le commerce français, ou à en imposer de nouveaux, et je ne crois pas qu'aucun véritable libre-échangiste le regrette.

Il est facile de voir que cela diffère beaucoup de la convention conclue avec l'Angleterre, laquelle, en plusieurs cas, nous empêche de toucher au tarif si ce n'est de le hausser, et nous lie entièrement les mains en ce qui concerne les autres nations.

Quels sont réellement les faits au sujet du traité? Nous les trouvons à la page 23 du 2e volume:

La France s'est engagée à réduire les droits et à enlever les prohibitions sur une longue liste d'articles de production et d'exportation anglaises, le plus important le fer, "le pain quotidien de toutes les industries", comme l'appelle Cobden. L'Angleterre a immédiatement promis d'abolir tous les droits sur tous les articles manufacturés, à ses ports, et de diminuer les taxes douanières sur le vin et le brandy. Les réductions et les abolitions, du fait de l'Angleterre, ont compris en dehors de la France les marchandises de tous les pays également. M. Gladstone a appelé 1860 la dernière des années cardinales et organiques de la législation fiscale émancipatrice. Elle a mis fin à une série dont les quatre termes antérieurs avaient été atteints en 1842, 1845, 1846 et 1853. Avec le traité français, disait-il, le mouvement en faveur du libre-échange est arrivé à son apogée.

Avec ce traité, le mouvement en faveur du libre-échange arriva à son apogée. Mais

avec cet accord entre le Canada et la Grande-Bretagne le mouvement en faveur de la protection atteint son zénith. Le ministre du Revenu national (M. Ryckman) nous a dit hier soir qu'en vertu de cette convention le Gouvernement a réduit les droits sur les spiritueux et les cigarettes, et que son ministère va perdre environ 8 millions de dollars ou plus de revenus rien que pour les spiritueux. Cependant, le ministre du Revenu national ne saurait dire combien de revenus le Gouvernement va perdre sur ce qui a trait aux aliments, aux vêtements ou au logement de la grande masse du peuple au Canada.

Je passe maintenant à l'effet préjudiciable de l'accord sur notre commerce étranger. Il constitue le nœud de toute la question. Je prie les honorables députés d'écouter les paroles suivantes et d'y songer jusqu'à la fin de leurs jours comme représentant ce que cette convention particulière cherche à accomplir. Le premier ministre a fait sa déclaration très clairement jeudi soir dernier. Je cite ses paroles telles qu'elles ont été publiées dans le hansard. En réponse à des critiques de la gauche il dit:

> Un autre prétend que nous avons fermé la porte du marché international, que nous avons exclu l'étranger. Sir Wilfrid Laurier a dit que c'est la première chose qu'il ferait s'il obtenait la préférence britannique, et c'est précisément ce que nous avons fait.

Pensez donc, monsieur l'Orateur! Nous allons fermer les portes du marché international. Nous avons exclu l'étranger. Puis, pour se protéger, le premier ministre cherche à se mettre à l'abri derrière le bouclier de sir Wilfrid Laurier et ose dire que sir Wilfrid a voulu exclure l'étranger...

L'hon. M. LAPOINTE: Honte!

Le très hon. MACKENZIE KING: ...sir Wilfrid Laurier, qui après quinze ans de pouvoir est tombé sur la question d'un pacte de grande réciprocité de commerce, dont le but était de créer une liberté de commerce plus considérable avec un grand pays voisin! Et cependant, le premier ministre du Canada veut faire croire à la Chambre et au pays que Laurier a voulu fermer nos portes à l'étranger! Eh bien! la vie et l'histoire de sir Wilfrid Laurier se passent de commentaires. Rien de ce que dira jamais le premier ministre ne pourra changer d'un iota la gloire et la renommée du très honorable sir Wilfrid Laurier. Je répudie vigoureusement l'assertion ou l'idée que sir Wilfrid Laurier ait en aucun temps et à propos d'aucune mesure cherché à rendre plus difficile le commerce entre le Canada et les autres nations, encore moins à fermer les portes des marchés de l'univers ou à exclure l'étranger du Canada. Le premier ministre, cependant, peut parler en son nom. Notez sa dernière phrase: "C'est précisément ce que nous avons fait",— exclure l'étranger.

Indépendamment de tous autres motifs, cela, pour tout membre de la gauche attaché aux principes libéraux et veillant par-dessus tout à y conformer son attitude, cela suffit pour lui interdire de voter la deuxième lecture de cette mesure.

Il faut rapprocher cette parole d'une autre. Celle-ci a été prononcée jeudi dernier à la Chambre des communes. L'autre a été prononcée à Calgary où le premier ministre commenta la récente conférence économique et son objet. Rapportant ce discours, le *Calgary Herald* du 6 septembre fait dire au premier ministre qu'on ne se rendait pas encore pleinement compte des résultats de la conférence et qu'on ne les réaliserait pas entièrement avant un certain temps. "Chose certaine, cependant, les nations hors de l'empire devront payer un certain tribut pour avoir l'avantage de commercer avec l'empire". Telle est la situation.

Le très hon. M. BENNETT: Très bien! très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING: "Très bien", opine le premier ministre à cette formule du tribut à payer par les nations étrangères pour le privilège de commercer avec l'empire. Nous avons fermé la porte à l'étranger. Eh bien! monsieur l'Orateur, j'espère que les hommes d'affaires, manufacturiers et producteurs, exportateurs et importateurs, sans excepter les consommateurs, comprendront pleinement le sens de ces paroles.

Cette politique n'est qu'à son début, dit le premier ministre. C'est une politique fiscale nouvelle, qui s'applique non seulement au Canada mais à tout l'empire. Elle vise ouvertement à quoi? A exclure l'étranger. C'est assez grave. Du point de vue uniquement canadien c'est déjà assez sérieux, mais on n'en comprend bien toutes les conséquences qu'en songeant aux représailles possibles des autres nations. Si le premier ministre actuel est encore aux affaires quand les conséquences de cette politique réagiront sur notre commerce avec l'Orient, avec l'Amérique du Sud, avec l'Europe, dans toutes les parties du monde; quand les nations de l'univers apprendront que délibérément nous avons voulu leur fermer notre marché, le sentiment du peuple canadien deviendra tel qu'il sera obligé de quitter la place.

Je dis plus: je dis que cette Assemblée ferait mieux de réfléchir sérieusement avant de renoncer à ses politiques nationales pour accepter des politiques impériales qui nous entraîneront, avec le reste de l'empire, dans une

guerre économique. La guerre économique, en un temps comme celui où nous vivons, conduira inévitablement les nations aux pires hostilités et aux mesures extrêmes. Quand nous évoquons la gravité d'une pareille situation, le premier ministre se contente de rire.

Le premier ministre prétend avoir fait de l'empire britannique un grand tout économique, l'avoir consolidé en excluant l'étranger et l'obligeant à payer tribut pour commercer avec une partie quelconque de l'empire. Je le répète, monsieur l'Orateur, j'espère que les populations du littoral du Pacifique et du littoral de l'Atlantique vont songer à ce que cela signifie pour leurs ports. J'espère que ceux qui sont engagés dans les entreprises de transport sur mer ou sur terre penseront aux conséquences qui en résulteront pour eux à mesure que le commerce canadien en souffrira davantage. J'espère que les centaines de milliers de Canadiens que la gêne du commerce met actuellement à l'étroit comprendront ce qui arrivera lorsque le premier ministre déclare que la loi qu'il fait voter par cette Chambre rendra le commerce encore plus impossible qu'il ne l'est actuellement.

Les conséquences en germe dans ce traité dépassent la question purement commerciale, dépassent de beaucoup le domaine économique. Il s'agit de l'avenir politique de ce pays, de l'empire tout entier. C'est tout à fait l'opposé de la politique suivie par les adhérents de tous les partis mais principalement du parti libéral, en ces dernières décades, relativement à l'évolution de l'empire. L'empire sera "un essaim de nations" absolument autonomes, disait sir Wilfrid Laurier au jubilé de diamant de la reine Victoria. Cette formule lui valut l'épithète de séparatiste, mais il voyait clair et il prévoyait juste. Grand politique, il prévoyait l'inévitable cours des événements nécessaires à la survivance de l'empire. Il battit la marche dans ce sens et le temps est venu où les hommes d'Etat britanniques eux-mêmes durent reconnaître la prescience et l'inspiration de sir Wilfrid Laurier dans l'évolution du Commonwealth des nations, comme on désigne souvent l'empire britannique. Le Statut de Westminster, voté dans le cours de l'année, a consacré la constitution nouvelle de l'empire britannique, ensemble de pays autonomes.

Mais maintenant que cette évolution nous a permis de constituer une grande union de pays libres ainsi reconnue par une loi du parlement britannique, ces messieurs viennent nous dire que les liens qui nous unissaient, jusqu'alors des liens politiques, n'existent plus et que nous devons chercher à les remplacer par des liens économiques destinés à unir plus étroitement entre eux les différents pays de

[Le très hon. Mackenzie King.]

l'empire, résultat qu'ils se sont constamment employés à obtenir. Le livre *Apologia of an Imperialist*, dont le premier ministre a cité des passages, contient le récit de quarante années de travaux et d'efforts de la part des tories de la Grande-Bretagne et des autres pays de l'empire dans le but de constituer une union qui serait un grand tout politique et économique. Ils n'ont pas réussi à en faire un tout politique; ils cherchent maintenant à atteindre la même fin en en faisant un tout économique où seraient établies des mesures impériales au lieu de mesures nationales et dont les affaires, ce semble, seraient dirigées par un cabinet d'union des représentants des gouvernements des différents pays de l'empire.

Le premier ministre me semble incapable de comprendre ce que j'ai dit au sujet de la souveraineté nationale. Il n'a peut-être pas lu le livre qu'a publié récemment M. Berridale Keith, l'autorité la plus compétente dans les questions touchant le développement constitutionnel de l'empire britannique, dans lequel l'auteur décrit l'évolution des dominions qui, de colonies, sont devenus des pays autonomes, et, de simples pays autonomes, ont acquis la souveraineté nationale. Maintenant que nous avons réalisé la souveraineté nationale, nos collègues, et le premier ministre est de ce nombre, ne sont pas satisfaits. Ils sont obstinés; ils veulent quelque chose de plus grand encore, à leur avis, bien que ce ne soit qu'un retour à ce qui fut, et d'un caractère plus dangereux encore. En ayant recours à des mesures impériales, comme le dit le premier ministre en parlant de celle qui nous occupe, ils désirent créer, au lieu de la souveraineté nationale, une souveraineté impériale à laquelle tous les autres pays de l'univers devront payer tribut; une souveraineté impériale qui, dans le domaine économique, contribuera à rendre impossible le commerce entre les nations du monde. A mon avis, monsieur l'Orateur, on soulève ici la plus grande question qu'ait encore connue notre Parlement touchant le développement futur de notre pays et l'expansion de l'empire britannique dont il fait partie.

Tout cela se trouve en principe dans l'un des trois courts articles du projet de loi dont on nous propose la 2e lecture. En un mot, monsieur l'Orateur, toute la question se résume maintenant à ceci: "le commonwealth ou l'empire". Nous croyons au commonwealth britannique qui est une union de pays libres dans l'exercice de leurs droits souverains; libres dans tout ce qui a trait au système douanier ou aux autres questions; libres de se développer comme ils l'entendent, comme ils croient préférable de le faire, mais sans nuire

en quoi que ce soit à l'exercice des droits autonomes des autres pays du même empire. Nos adversaires cherchent à créer plutôt un empire, au moyen de mesures impériales, qui finira par dominer tous les pays qui en font partie d'un centre commun reconnaissant une souveraineté impériale.

Mon très honorable ami dit qu'il donnera suite à ces conventions ou qu'il périra à la tâche.

Le très hon. M. BENNETT: Très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING: Je le défie de demander aux électeurs de se prononcer sur cette question...

Le très hon. M. BENNETT: Attendez que nous adoptions le projet de loi concernant le remaniement de la carte électorale.

Le très hon. MACKENZIE KING: ...et nous mesurerons sa sincérité à la rapidité qu'il mettra à relever ce défi.

M. HENRI BOURASSA (Labelle): Je suis absolument d'accord avec les dernières paroles du chef de l'opposition (M. Mackenzie King) et les sentiments qu'il vient d'exprimer. Je le suis également avec le début de son discours où il a justifié son opposition à la manière dont ces accords nous sont présentés. Je ne veux pas me laisser prendre au piège et voter en faveur de ces conventions, même si elles portent une légère modification proposée par nos bons amis de l'extrême gauche, comme le parti libéral s'y est laissé prendre, il y a quelques jours.

A bon droit, le chef de l'opposition affirme que cette mesure législative est peut-être la plus importante qui ait encore été soumise, non seulement à notre Parlement, mais, à tous les parlements qui se sont succédé depuis la Confédération. Je ne veux pas tant parler des conventions commerciales elles-mêmes que des suites et des conséquences qu'elles peuvent entraîner si on les applique effectivement. Aussi bien, chaque fois que j'aurai l'occasion de me prononcer contre ces accords, contre les principes qui en sont la base et contre les conséquences qui s'ensuivront, je le ferai certainement, à droite ou à gauche, avec ou contre tous les groupes ou partis de la Chambre. Force m'est, toutefois, de ne pas accepter entièrement l'historique que le chef de l'opposition a voulu faire de ce que l'on appelle la préférence britannique. Je suis ici le dernier témoin oculaire de l'adoption de la doctrine défendue par le parti libéral, non seulement en 1897, mais depuis le jour de la grande convention libérale tenue à Ottawa, en 1893.

Mais avant d'aborder cette question, me permettra-t-on de faire une offre à mon ami le chef de l'opposition (M. Mackenzie King) et aussi au leader du Gouvernement (M. Bennett)? Si ces deux pugilistes veulent bien m'accepter comme leur humble arbitre, je me prévaudrai de mes cheveux blancs pour leur conseiller de mettre un terme, si possible, à ces discussions oiseuses, à ces querelles personnelles qui se sont multipliées, surtout durant cette session-ci. Ce que le peuple réclame, ce n'est pas un duel de mots entre deux chefs, mais l'action du Parlement.

Je reviens maintenant à l'histoire du parti libéral, en matière douanière. Comme le leader de l'opposition l'a dit ce soir, les libéraux ont toujours été, en théorie, des libre-échangistes; mais, en pratique, ils ont agi en protectionnistes. Entre libéraux et conservateurs, simple question de degré. En 1893, j'étais dans la grande arène, ici, à Ottawa, lorsque nous acclamions l'un des chefs de notre parti qui s'engageait, sur son honneur et celui de tous les vrais libéraux du Canada, à effacer jusqu'au dernier vestige de protection, dès leur arrivée au pouvoir, parce que, disait-il, la protection n'est ni plus ni moins qu'un vol organisé. Mais vint l'année 1895 et le fameux incident qui introduisit dans le parti tory ce que le bon vieux sir Mackenzie Bowell appela le "nid des traîtres". Les libéraux entrevirent l'espoir de prendre le pouvoir. Tout en comptant surtout sur l'opinion publique, ils avaient besoin d'aide matérielle sous forme de souscriptions électorales. M. Préfontaine, M. Tarte et feu le sénateur Mackay s'adressèrent aux principaux financiers et industriels de Montréal et leur demandèrent de souscrire. On leur fit comprendre que le parti libéral devait modifier légèrement sa politique douanière. Si bien que lorsque les libéraux eurent gagné les élections, en partie avec des prières et aussi avec l'argent de ceux qu'intéressait le maintien du tarif douanier, ils conservèrent suffisamment de protection. Ils se tournaient vers les libre-échangistes d'Ontario et leur disaient: "Nous avons abaissé le tarif pour certains articles". Aux manufacturiers de Toronto et de Montréal, ils disaient ou plutôt murmuraient: "Nous avons conservé la protection en pratique, tout en adhérant au principe du libre-échange". Mais ce ne fut pas tout. Il fallait trouver un truc pour rendre impossible toute nouvelle réduction des droits de douane à l'égard de l'ensemble de l'univers: ils tombèrent sur la soi-disant préférence britannique.

Combien de fois n'ai-je pas entendu commenter des deux côtés de la Chambre cette préférence britannique, inaugurée en 1897-1898? J'étais présent à la Chambre et, en jeune crédule que j'étais, j'ai voté pour ces mesures. Mais elles étaient totalement différentes. En

1897, nous offrîmes et donnâmes volontairement une réduction de droits, non seulement à la métropole pour qui le leader de l'opposition verse des larmes d'occasion, mais à tous les pays qui étaient disposés à nous donner et qui effectivement nous donnaient des avantages commerciaux suffisants pour nous permettre de leur accorder une faveur équivalente. Ce n'était pas une préférence britannique, ni une préférence impériale. C'était une réduction de droits que le Canada concédait d'abord à la Grande-Bretagne pour les motifs indiqués ce soir par le chef de l'opposition, puis à tous les autres pays du monde qui nous offraient des avantages équivalents. A preuve, cette préférence s'appliqua automatiquement à l'Allemagne, à la Hollande, à la Belgique et à divers autres pays qui avaient conclu avec la Grande-Bretagne des accords commerciaux renfermant la clause dite de la nation la plus favorisée, laquelle nous obligeait à mettre ces pays sur le même pied que la Grande-Bretagne.

Puis vint l'anniversaire du couronnement de la reine, en 1897. M. Laurier, tel qu'il s'appelait alors, s'en fut en Angleterre et se baigna dans l'atmosphère de la gloire impériale. C'est alors qu'il prononça ces discours où il s'engageait pour toute la jeunesse du Canada à participer à toutes les batailles de l'Angleterre, promesse accomplie au mois d'octobre 1899, lorsque le gouvernement canadien promit, sans l'autorisation du Parlement, de prendre l'argent du peuple pour appuyer la guerre la plus infâme qui ait jamais été faite, comme l'ont qualifiée des Anglais tels que John Morley et Edward Clarke, pour n'en nommer que deux: l'un, radical, l'autre, conservateur. En cette même année 1897, M. Chamberlain réussit à convaincre sir Wilfrid Laurier ou du moins à lui faire imaginer que cette préférence tarifaire offerte au monde pouvait servir à resserrer les liens impériaux. En conséquence, dès 1898, sir Wilfrid Laurier, fidèle à ses engagements pris en Angleterre mais contrairement aux promesses qu'il avait faites au Canada, institua, avec ses ministres, un tarif tripartite, ou à trois degrés; l'un pour la Grande-Bretagne, à cause de notre attachement à tout ce qui était anglais; un autre, intermédiaire, pour les pays qui pourraient nous offrir de plus grands avantages que la Grande-Bretagne et l'empire britannique; et un troisième pour le reste du monde. Deux ans plus tard, au plus fort de nos premiers accès d'ivresse impériale, nos fils tombaient sur le veldt africain afin de permettre à une bande de voleurs de dépouiller deux petites nations de leur souveraineté et de battre monnaie dans les mines d'or et de diamants, ce qui faisait dire au vénérable lord Salisbury—lord Newton l'a révélé vingt ou trente ans plus tard—qu'il regrettait de voir l'Angleterre dépenser son honneur, ses trésors et son sang pour favoriser les spéculations des gens les plus méprisables du monde. Mais lord Salisbury était tenu d'appuyer une politique qu'il détestait, tout comme les libéraux du Canada préconisaient une politique qu'eux aussi détestaient. C'est alors que M. Fielding fit lever mon cher vieil ami Ben Russell, à la Chambre, pour invoquer le ciel et glorifier la Grande-Bretagne et l'empire en disant: "Poussons plus loin notre générosité pour cette pauvre petite nation du nord de l'Europe; que le riche peuple du Canada donne à l'Angleterre le meilleur de ce qu'il a; augmentons la préférence de 25 à 33⅓ p. 100". En cette occurrence, je le dis sans détour à mes amis libéraux, j'ai voté avec les tories, contre eux, parce que je préférais une politique tory et cyniquement protectionniste à une politique libérale, hypocritement libre-échangiste.

Maintenant que j'en ai fini avec ce petit bout d'histoire, commencé par le premier ministre, prolongé mais non complété par le chef de l'opposition, touchant la préférence britannique, qu'on me permette d'ajouter ceci, afin de prouver à mes bons amis de l'autre côté de la Chambre que mes sentiments sont aussi larges, en ce qui les regarde, qu'à l'endroit de mes amis de la gauche: Ce que le chef de l'opposition a dit ce soir est absolument vrai; en 1900, les conservateurs ont voté et j'ai voté avec eux pour condamner cette politique; et ils l'ont condamnée à toutes les sessions, de 1898 à 1911. Puis ils vinrent au pouvoir en 1911, en faisant appel à la loyauté impériale, en dénonçant le pauvre petit traité de réciprocité, pourtant bien innocent. Ne touchez pas à l'empire britannique! Ni commerce ni troc avec les Yankees! Oh, non, nous étions si loyaux que, si nous avions expédié quelques sacs de pommes de terre aux Etats-Unis, nos cœurs britanniques et notre fidélité à l'empire seraient partis en même temps. Ils assurèrent ainsi la défaite de la politique de réciprocité et, ce qui les intéressait davantage, la chute du ministère. Ils prirent le pouvoir et l'exercèrent dix ans de suite. Pendant ces dix années, ils ont laissé intacte la politique contre laquelle ils avaient voté, contre laquelle j'avais voté, politique que j'ai dénoncée sous le régime libéral aussi bien que sous le régime conservateur, politique que je dénonce actuellement pour des raisons qu'une fois de plus, je résumerai en cinq minutes.

J'ai dit que la soi-disant préférence britannique était un stratagème habile, à deux fins: d'une part, racheter la promesse donnée par les chefs libéraux aux cultivateurs et aux consommateurs, d'une réduction générale des

tarifs; de l'autre, et plus habilement encore, assurer aux intéressés le maintien du tarif général. J'ai dit ici, plus d'une fois, et je le répète ce soir, que le plus sûr moyen de maintenir le Canada sous le régime protectionniste, c'est de maintenir la politique inaugurée par les libéraux en 1897-1898, politique qu'ils prétendent vouloir conserver et même étendre. Comme politique canadienne ou comme politique soi-disant impériale, le tarif de faveur est le moyen le plus habile—j'allais dire le plus diabolique—de maintenir la protection, en principe et en pratique.

Le chef de l'opposition a parlé de la conférence de 1902. J'occupais un siège au Parlement; et mon cher vieil ami, sir Wilfrid Laurier, me renseignait sur tout ce qui se passait. J'ai suivi de près les débats de la conférence. Le premier ministre et le chef de l'opposition ont, tous les deux, oublié un point essentiel qui se rapporte à cette question. Le chef de l'opposition a dit, avec raison, que les droits de douane qui existaient alors en Angleterre avaient été imposés comme mesure de guerre; mais il doit savoir, et je crois qu'il sait, que M. Chamberlain voulait profiter et a tenté de profiter de la conférence de 1902 pour transformer cette mesure temporaire en une politique permanente. Il réussit à obtenir l'acquiescement des délégués libéraux du Canada et celui des autres dominions, ou colonies, comme on les nommait alors, à sa tentative d'imposer aux Anglais, comme politique permanente, ce qui avait été créé comme mesure de guerre. Je parle sans préparation, mais ma mémoire est encore fidèle, en dépit de mes années; et je crois que l'on trouvera la corroboration de ce que j'affirme dans la conclusion du mémoire signé par M. Fielding et M. Paterson. Si mes très honorables amis lisent ce mémoire, ils y verront une menace de représailles par le Canada, dans le cas où la Grande-Bretagne ne consentirait pas à transformer cette politique en un marché permanent. M. Fielding était un gentleman et M. Paterson un vieillard bienveillant,—disons en passant qu'il était le beau-frère du dernier président de l'Etat libre d'Orange. Ni l'un ni l'autre n'a employé le langage énergique dont le premier ministre s'est servi, en août dernier. Je ne pense pas qu'aucun des représentants anglais aurait pu trouver une image du caractère de ces messieurs sur le ranch du prince de Galles, à Calgary. Néanmoins, la menace était là, et aussi l'avertissement que, si le marché n'était pas conclu par le gouvernement britannique, le gouvernement canadien modifierait sa politique. C'est en blanc et en noir pour ceux qui savent lire et comprendre, ou, comme on dit en français, pour ceux qui savent lire entre les lignes. Que serait-il arrivé si l'on eût accepté leur proposition? De libre-échangiste, l'Angleterre serait devenue protectionniste dès 1902.

Le chef de l'opposition et le chef du gouvernement, mes amis libéraux et mes amis progressistes croient-ils que si cette politique de prétendue réforme douanière eût réussi en 1905 et que M. Chamberlain eût accordé des préférences à tous les dominions, ceux-ci n'auraient pas, selon la promesse de sir Wilfrid Laurier, agréé la proposition? Dans ce cas, nous serions depuis trente ans liés à une politique que j'ai toujours combattue de ma parole et de mon vote, et dans la mesure de la modeste influence que je puis avoir dans ma région.

On demande maintenant à la Chambre d'approuver le principe du traitement préférentiel, soit entre le Canada et la Grande-Bretagne, soit entre les différentes parties de l'empire. C'est nous demander de faire le jeu des privilégiés qui tiennent à conserver le tarif assez élevé pour être à l'abri de la concurrence étrangère. C'est nous demander aussi de donner dans le jeu de ceux qui, selon la juste expression du chef de l'opposition, désirent faire de l'empire britannique une réplique de l'empire romain ou du Reich allemand. Sous prétexte de commerce, ces impérialistes exploitent les sentiments les plus sordides pour arriver à faire accepter les principes d'unité politique et militaire qu'ils n'ont pas réussi à faire triompher d'emblée.

Cette politique valut à M. Chamberlain un échec temporaire, mais elle a, cette année, remporté un succès dont le chef du Gouvernement, de son point de vue, a le droit d'être fier. Je ne veux nullement rabaisser l'objectif du premier ministre, ni sa personne, ni ses aspirations, ni ses œuvres, ni ses succès; mais qu'il me permette de lui dire, à titre de Canadien vraiment admirateur des institutions britanniques, — je n'ajoute pas, prêt à verser son sang pour elles, on ne me croirait pas,—et soucieux de faire durer le plus longtemps possible nos relations actuelles, que cette politique est précisément ce qui les met en danger.

Quant à mon très honorable ami, le chef de l'opposition, je lui conseille de s'en tenir ferme à l'attitude qu'il a exprimée dans le dernier quart d'heure de son discours; qu'il cesse de se poser devant l'empire comme la future nourrice de cette pauvre vieille Angleterre. (*Hilarité.*) Mais je dis aussi à mes amis conservateurs: cessez de vous représenter au peuple canadien comme les nourrices perpétuelles des marcassins de l'industrie canadienne. Le chef du Gouvernement est assez énergique et

assez intelligent pour prétendre à jouer, dans l'histoire du Canada, un rôle de premier plan. Pour l'amour du Ciel, qu'il cesse d'aspirer à faire tout ce qu'il se croit capable d'accomplir. Qu'il cesse de chercher à gouverner un quart de la population de l'univers; qu'il n'essaie pas d'éclipser à la fois Ghandi et Hertzog, Cosgrave et De Valera, et tous les autres politiques de l'empire. Qu'il reste dans son cadre, et le Canada ne s'en portera que mieux. Qu'il s'inquiète moins du sort des manufacturiers qui s'engraissent depuis si longtemps à nos dépens, obligés maintenant de rendre à la communauté un peu de leur bien mal acquis.

Je vous prie, monsieur le président, de pardonner la véhémence de mon langage. Je n'y ai mis aucune aigreur. J'ai cédé au désir sincère de répandre la lumière de la vérité sur les souvenirs historiques quelque peu déformés qu'on nous a servis depuis un mois.

(Sur la proposition de M. Motherwell, la suite du débat est renvoyée.)

La séance est levée à onze heures en conformité du Règlement.

MERCREDI, le 9 novembre 1932.

La séance est ouverte à trois heures.

PROGRAMME DE LA CHAMBRE

LA FÊTE DU SOUVENIR

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice) propose:

Que lorsque la Chambre se séparera le jeudi, 10 novembre courant, elle soit et demeure ajournée jusqu'au lundi 14 novembre suivant.

M. WILLIAM DUFF (Antigonish-Guysborough): Monsieur l'Orateur, je ne m'oppose pas à l'adoption de la motion, mais il me semble que l'on devrait tenir compte de la position dans laquelle se trouvent les députés qui demeurent aux deux extrémités du pays et qui devront demeurer à Ottawa pendant quatre jours, soit vendredi, samedi, dimanche jusqu'au lundi à trois heures. C'est pourquoi, si l'on doit avoir congé vendredi,—et je ne m'y oppose pas,—je conseillerais de prolonger nos séances quotidiennes; ainsi, au lieu de s'arrêter à onze heures, on pourrait continuer jusqu'à une heure du matin.

Quelques MEMBRES: Non! non!

Quelques MEMBRES: Très bien! très bien!

(La motion est adoptée.)

[M. Bourassa.]

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont indiquées par un astérisque.)

DESTITUTIONS DE MAÎTRES DE POSTE DANS LE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

M. POULIOT demande:

Combien de maîtres de postes dans le comté de Témiscouata ont été destitués pour ingérence politique: (a) depuis le 1*er* décembre 1924 jusqu'au 1*er* août 1930; (b) depuis cette date jusqu'au 30 septembre 1932?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes): (a) 3: (b) 10.

BUREAUX DE POSTE FERMÉS DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

M. POULIOT demande:

1. Des bureaux de poste ont-ils été fermés dans la province de Québec depuis le mois d'août 1930?

2. Si tel est le cas, quels sont ces bureaux de poste, dans quel comté chacun d'eux est-il situé et à quelle date chacun d'eux a-t-il été fermé?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. Oui.

2.

Bureau.—Circonscription.—Date de fermeture.

Blais.—Beauce.—12/9/30.
Montréal, succursale n° 4.—Cartier.—27/8/30.
Windigo.—Portneuf.—19/8/30.
Clapham.—Mégantic.—30/9/30.
Henderson-Vale.—Mégantic.—30/9/30.
Les Hauteurs.—Terrebonne.—8/10/30.
Lower-Ireland.—Mégantic.—30/9/30.
Millfield.—Mégantic.—30/9/30.
Montréal, succursale n° 34.—Laurier-Outremont.—8/10/30.
Ribot.—Hull.—20/10/30.
Grand-Remou.—Rimouski.—20/10/30.
Saint-Ignace-du-Lac.—Berthier-Maskinongé.—4/10/30.
Joyal.—Drummond-Arthabaska.—29/11/30.
Ville de Grand'Mère.—Champlain.—3/1/31.
La Montagne.—Mégantic.—24/11/30.
Berryer.—l'Islet.—26/1/31.
Mailloux.—Bellechasse.—19/1/31.
Painchaud.—Kamouraska.—31/1/31.
Cann.—Champlain.—21/2/31.
Montréal, succursale n° 24.—Laurier-Outremont.—4/2/31.
Shapley-Creek.—Hull.—1/4/31.
Arthurville.—Bellechasse.—6/4/31.
Chambord-Est.—Lac-Saint-Jean.—31/3/31.
Crawfordville.—Mégantic.—31/3/31.
Dessaint.—Kamouraska.—31/3/31.
Détour-du-Lac.—Témiscouata.—23/3/31.
Farnham-Centre.—Brome-Missisquoi. — 4/4/31.
Gatico.—Champlain.—25/3/31.

Bureau.—Circonscription.—Date de fermeture.

Gaudette.—Pontiac.—30/4/31.

Kamouraska-aux-Côtes. — Kamouraska. — 31/3/31.

Iles-de-Mai.—Charlevoix-Saguenay. — 30/10/30.

Escuminac-Est.—Bonaventure.—1/6/31.

Montréal, succursale du haut de l'avenue du Parc.—Mont-Royal.—1/5/31.

Montréal, succursale n° 90 A.—Hochelaga.—11/4/31.

Ville-Réal.—Rimouski.—1/6/31.

Avon.—Mégantic.—1/6/31.

Montréal, succursale n° 78.—Saint-Denis.—23/1/31.

Ruisseau-Plat.—Berthier-Maskinongé.— 6/6/31.

Québec, succursale n° 10.—Québec-Est.—31/5/31.

Rivière-des-Caps.—Kamouraska.—1/8/31 .

Taché-Ouest.—l'Islet.—1/8/31.

Fraser's-Point (bureau d'été).—Châteauguay-Huntingdon.—14/9/30.

Dartigny.—Témiscouata.—20/7/31.

Lacasse.—Dorchester.—6/7/31.

Leverrier.—l'Islet.—1/8/31.

Montréal, succursale du Bout-de-l'Ile.—Maisonneuve.—27/7/31.

Montréal, succursale n° 82.—Saint-Denis.—20/7/31.

Chandonnet.—Mégantic.—17/8/31.

Custeau.—Mégantic.—17/8/31.

Isle-Verte-Sud.—Témiscouata.—1/9/31.

Lalement.—l'Islet.—1/7/31.

Low.—Wright.—30/7/31.

Low-Station.—Wright.—30/7/31.

Mailhot.—Mégantic.—17/8/31.

Mille-Iles.—Argenteuil.—14/8/31.

Montréal, succursale n° 110.—Maisonneuve.—8/1/31.

Pidgeon.—Mégantic.—17/8/31.

Red-Mill.—Champlain.—1/9/31.

Savoie.—Mégantic.—17/8/31.

Saint-Camille-Station.—Bellechasse.—6/7/31.

Bellefeuille.—Compton.—30/9/31.

Bourbon.—Drummond-Arthabaska.—1/11/31.

Eagle-Depot.—Pontiac.—20/10/31.

Fournier-Siding.—l'Islet.—15/9/31.

Hazel-Land.—Argenteuil.—3/10/31.

Petit-Bégin.—Lac-Saint-Jean.—12/10/31.

Abana.—Pontiac.—31/10/31.

Anse-au-Griffon-Est.—Gaspé.—9/10/31.

Miron.—Pontiac.—17/11/31.

Hôtel Bigaouette (bureau d'été).—Québec-Montmorency.—30/9/30.

Matalik.—Matane.—30/11/31.

Pointe-aux-Trembles-Ouest.— Québec-Ouest.—2/12/31.

Asselin.—Dorchester.—21/12/31.

Chibougamau.—Lac-Saint-Jean.—8/1/32.

Lafayette.—Bellechasse.—11/1/32.

Bureau.—Circonscription.—Date de fermeture.

Laganière.—Portneuf.—1/1/32.

Malvina.—Compton.—31/12/31.

Riordon-Depot.—Pontiac.—19/12/31.

Grondines-Est.—Portneuf.—3/2/32.

Grondines-Ouest.—Portneuf.—3/2/32.

Montréal, succursale n°. 24.—Laurier-Outremont.—10/11/31.

Morency.—Portneuf.—3/3/32.

Rapide-des-Pins.—Labelle.—29/2/32.

Sainte-Corinne.—Beauce.—15/2/32.

Anvers.—Dorchester.—5/3/32.

Arseneault.—Gaspé.—5/3/32.

Culdaff.—Dorchester.—5/3/32.

Davidson-Corners.—Hull.—31/3/32.

Feuille-d'Erable.—Dorchester.—5/3/32.

Fréchette.—Mégantic.—1/3/32.

Lac-Makamik.—Pontiac.—5/3/32.

Québec, succursale de Lairet.—Québec-Est.—31/3/31.

Saint-Achille.—Lac-Saint-Jean.—1/3/32.

Saint-Just.—Kamouraska.—4/4/32.

Pointe-aux-Orignaux.—Kamouraska.—4/4/32.

Redmond.—Québec-Montmorency.—10/3/32.

Shekatika-Bay.—Charlevoix-Saguenay.—5/4/32.

Pointe Sud-Ouest.—Charlevoix-Saguenay.—1/3/32.

Tamaracouta (bureau d'été).—Argenteuil.—30/9/31.

Caplan-Est.—Bonaventure.—5/5/32.

Montréal, succursale n° 70, rue Saint-Jacques.—29/4/32.

Flynn.—Gaspé.—15/5/32.

Les-Lacs (bureau d'été).—Labelle.—31/10/31.

Perron.—Gaspé.—15/5/32.

Saint-Achille de Montmorency.—Charlevoix-Saguenay.—25/5/32.

L'Anse-à-Giles-Station.—l'Islet.—20/6/32.

L'Anse-à-la-Cabane.—Gaspé (M. I.).—30/6/32.

Chaumont.—Lotbinière.—30/6/32.

Flodden.—Richmond-Wolfe.—20/8/32.

Huard.—Bonaventure.—11/8/32.

Jarnac.—Labelle.—1/9/32.

McGee-Camp.—Terrebonne.—1/9/32.

Mont-Oscar.—Vaudreuil-Soulanges.—20/8/32.

Rostand.—Montmagny.—1/8/32.

Sainte-Marie-d'Ely.—Shefford.—20/8/32

Sand-Hill.—Compton.—31/8/32.

Val-Saint-Michel.—Québec-Montmorency.—1/8/32.

Boisville.—Gaspé. (M. I.).—30/9/32.

DESTITUTIONS POUR INGÉRENCE POLITIQUE—COMTÉ DE WRIGHT

M. PERRAS demande:

1. Combien de maîtres de poste dans le comté de Wright ont été destitués pour ingérence politique: (a) du 1*er* décembre 1921 au 1*er* décembre 1925; (b) de cette dernière date au 1*er* juillet 1932?

2. Quels sont les noms des maîtres de poste ainsi destitués et de leurs bureaux respectifs?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. (a) 2; (b) 4.

2. (a) W. J. Ardies, Rivière-Désert; Adolphe Lafrenière, Lac-du-Poisson-Blanc; (b) J.-B. Merleau, Gracefield; L.-H. Merleau, Bouchette; Frank Nault, Messines; J.-B. Meunier, Farm-Point.

VENTE DES TIMBRES FISCAUX

M. BROWN demande:

Quelle commission les banques reçoivent-elles, le cas échéant, sur la vente des timbres fiscaux?

L'hon. M. RYCKMAN (ministre du Revenu national):

Deux p. 100 sur les timbres d'accise seulement.

STATISTIQUES DU CHOMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. H. STEVENS (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth) a demandé des renseignements supplémentaires sur les statistiques du chômage. Voici deux exemplaires du septième recensement du Canada, faisant connaître le nombre des ouvriers canadiens employés le 1er juin 1931 et celui des ouvriers qui étaient sans emploi à la même époque, et indiquant les causes du chômage. Ces chiffres sont préliminaires; je les fournis pour répondre à la demande formulée ces jours derniers par l'honorable député. J'ai promis de me procurer ces renseignements aussitôt que possible et je dépose maintenant deux exemplaires sur le bureau. Nous pourrons en faire distribuer d'autres exemplaires sous peu. Ces chiffres sont préliminaires, en ce sens qu'il peut s'y trouver des erreurs typographiques, mais les renseignements contenus dans ce document sont exacts.

EXPORTATIONS DE POMMES DE TERRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. H. STEVENS (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Bonaventure (M. Marcil) a posé l'autre jour une question relativement à la possibilité d'exporter des pommes de terre dans le Sud-Africain. J'ai répondu que je n'avais pas les renseignements demandés, mais que j'essaierais de les obtenir. Renseignements pris, je constate que des pommes de terre canadiennes ont été expédiées dans le Sud-Africain jusqu'à Johannesburg, dans le nord. C'étaient des pommes de terre destinées à l'ensemencement. J'ai aussi appris que l'on peut transporter des pommes de terre dans le Sud-Africain comme on le fait des cargaisons ordinaires, mais les compagnies de transport maritime ne garantissent pas que les pommes de terre vont se conserver durant le transport. Autre inconvénient, les commerçants du Sud-Africain ne se soucient pas d'importer des pommes de terre, car ce pays en produit suffisamment pour la consommation de ses habitants.

Les compagnies maritimes et tous ceux qui ont étudié la question sérieusement doutent fort que les pommes de terre puissent se conserver dans les conditions ordinaires de transport. Les taux de fret entre notre pays et le Cap sont de $11.50 par grosse tonne dans les compartiments ordinaires et de $2.50 par cent livres dans les compartiments frigorifiques.

J'ai sous les yeux un rapport des fonctionnaires du Sud-Africain exposant la situation du marché. Durant huit mois de l'année, les provinces du Transvaal et l'Etat libre d'Orange sont capables de suffire à toute la demande domestique. Durant les quatre autres mois, la région voisine du Cap produit suffisamment pour alimenter le marché. C'est pour cela que les commerçants du Sud-Africain ne désirent pas importer de pommes de terre étrangères pour faire concurrence à la production du pays. Voilà le résumé des renseignements qu'on m'a fournis.

L'hon. CHARLES MARCIL (Bonaventure): Le ministre voudra-t-il compléter ses renseignements quant à nos exportations possibles dans les autres pays?

L'hon. M. STEVENS: J'essaierai de le faire.

M. DUFF: Le ministre peut-il nous dire s'il existe des communications directes entre le Canada et le Sud-Africain et quand ont lieu les départs?

L'hon. M. STEVENS: Une fois par mois.

M. DUFF: De quel port?

L'hon. M. STEVENS: De Montréal en été et de Saint-Jean, je crois, en hiver.

RADIODIFFUSION

DEMANDE RELATIVE À LA VERSION FRANÇAISE DU RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. PAUL MERCIER (Saint-Henri): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé hier si le rapport du comité de la radio a été imprimé en français. Le premier ministre, si je l'ai bien compris, a déclaré que ce rapport a été imprimé dans les deux langues et que l'on était prêt à en faire la distribution. Il croyait que l'édition était épuisée. Après m'être rensei-

gné à bonne source, j'apprends que ce rapport n'a jamais été imprimé en français. Le premier ministre a dû faire erreur. Ce rapport n'a jamais été imprimé en français. Nous serait-il possible d'obtenir des exemplaires de ce rapport en français? Plusieurs députés désireraient en avoir.

PRIX DE L'ESSENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. F. DONNELLY (Willow-Bunch): Monsieur l'Orateur, avant que nous passions à l'ordre du jour, j'aimerais à poser une question au ministre du Revenu national (M. Ryckman) au sujet d'une dépêche de la Presse canadienne. Selon cet article, tout en ayant aboli le droit de dumping sur l'essence, le gouvernement canadien aurait fixé le prix d'une telle manière que l'importateur canadien doit payer à la raffinerie américaine le prix de gros américain, plus la taxe d'accise américaine de 1 p. 100, sous peine d'être taxé par nos douaniers. Cela veut-il dire que le droit sur l'essence au Canada a été relevé de 2 cents ½ à environ 4 cents, et que 1 c. ¼ de cette taxe est payé au raffineur américain, et non au gouvernement canadien?

L'hon. E. B. RYCKMAN (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant des faits cités par l'honorable représentant, mais j'examinerai l'affaire avec soin.

M. DONNELLY: Je remettrai au ministre une copie de la dépêche de la Presse canadienne.

NOUVEL EMPRUNT DU GOUVERNEMENT

RÉDUCTION DES COUPURES POUR PERMETTRE AUX PETITS CAPITALISTES DE SOUSCRIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. L. RALSTON (Shelburne-Yarmouth): Monsieur l'Orateur, je crois savoir que le Gouvernement reçoit des plaintes de gens de moyens modiques qui auraient pu souscrire à l'emprunt courant de 4 p. 100 à échéance de vingt ans, si les coupures des obligations étaient inférieures à $500. Je voudrais demander au ministre si le Gouvernement a envisagé ou envisagera la réduction des coupures à moins de $500, pour permettre à la petite épargne de participer à l'emprunt.

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous avons étudié avec beaucoup de soin la question signalée par mon honorable ami et avons scruté la situation. Eclairé par les renseignements et les avis donnés par les banques et les courtiers en obligations qui se sont déjà occupés d'emprunts semblables, j'ai cru qu'étant donné qu'il s'agissait d'un emprunt relativement peu considérable et portant un intérêt minime, il ne serait pas sage d'émettre des coupures moins importantes. Je ferai remarquer à l'honorable député que, lors de l'emprunt du service national, les souscriptions de $100 représentaient moins de 4 p. 100 de la somme recueillie. De toute évidence, il serait impraticable d'émettre des coupures plus petites dans un emprunt à court terme. Il reste un emprunt relativement petit de 55 millions de dollars auquel on peut souscrire. Si quelques individus désirent acheter une obligation de $100, ils peuvent le faire actuellement sur le marché libre. Mon honorable ami se rend compte que, l'an prochain et l'année suivante, nous avons à effectuer des opérations d'amortissement très considérables et il sera alors à propos d'aviser à l'émission de coupures plus petites.

Je ferai remarquer à mon honorable ami que nous avons tenu compte d'une chose. Dans l'emprunt du service national,—je parle d'après mes souvenirs, mais je ne crois pas me tromper,—les petites souscriptions représentaient moins de 4 p. 100 de l'émission entière, mais les frais de placement de ces coupons ont excédé les frais de placement des autres 96 p. 100 de l'émission. Nous nous sommes rappelé cela. Pour les raisons indiquées, nous n'avons donc pas jugé à propos d'émettre de plus petites coupures.

ACCORD COMMERCIAL AVEC LE ROYAUME-UNI

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 8 novembre, sur la motion de l'honorable R. B. Bennett (premier ministre), tendant à la 2e lecture du projet de loi (bill n° 8) concernant une convention de commerce entre le gouvernement de Sa Majesté au Canada et le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni.

L'hon. W. R. MOTHERWELL (Melville): Monsieur l'Orateur, quand le premier ministre a prononcé son discours très belliqueux et très violent, jeudi dernier, il ne pouvait s'imaginer qu'il contribuait beaucoup à abréger le débat. Dans ce discours il invitait plusieurs membres à retourner devant leurs électeurs pour leur dire qu'ils s'étaient opposés à telle et telle chose. Je ne veux pas trop voir un défi, mais, en tout cas, c'était une invitation et exprimée sur un ton indiquant qu'à son avis nous avions peur de le faire. Mais nous avons considéré toutes ces questions avant que la discussion s'engage, dès que nous sommes venus à la Chambre et avons vu de quoi il s'agissait. Nous n'aurons donc pas la moin-

dre hésitation, non seulement à accepter l'invitation, mais encore à exposer encore une fois les motifs de notre opposition au traité en discussion. Nous exposons nos raisons depuis maintenant trois semaines et quelquefois très catégoriquement. L'honorable député de Vancouver-Centre (M. Mackenzie) a donné quatorze raisons différentes dans un excellent discours; l'honorable député de Last-Mountain (M. Butcher) s'est limité à six raisons spécifiques et tous les honorables députés de ce côté (*la gauche*), du moins les libéraux, ont cité les raisons spécifiques et importantes de leur opposition à cet accord.

Si je n'avais qu'une ou deux minutes pour m'expliquer, je me bornerais à citer le discours d'ouverture de M. Baldwin, dont on a déjà rapporté les paroles plusieurs fois depuis le commencement de ce débat et qui a mentionné deux méthodes pour promouvoir le commerce intraimpérial: l'une se trouve dans la réduction des tarifs séparant les différentes nations de l'Empire; l'autre consiste à relever nos tarifs contre le reste du monde. M. Baldwin s'est prononcé en faveur de la première. C'est exactement l'attitude de notre parti. Pour moi, ce serait là une raison suffisante. En abaissant les tarifs, non seulement vous favorisez le commerce, mais vous augmentez le revenu du pays et abaissez le prix des marchandises à l'avantage du consommateur qui en a grand besoin. En élevant nos tarifs contre le monde entier, et le Gouvernement l'a relevé à deux reprises, même contre la Grande-Bretagne, vous étouffez le commerce, diminuez le revenu et augmentez le prix des articles que le consommateur doit acheter. Mais, comme j'ai plus d'une ou deux minutes à ma disposition, je saisis cette occasion d'examiner les autres aspects de la question.

Il est toujours dangereux de suspecter les motifs de quelqu'un. Comment pouvons-nous connaître les motifs des autres? Nous pouvons connaître nos propres motifs, mais il n'est pas toujours prudent, même pour un avocat, d'imputer des motifs aux autres. Il se fait toujours attraper par l'avocat de la partie adverse et quelquefois même par le juge, quand il se permet d'avoir recours à une méthode aussi mal vue.

Je me souviens d'avoir entendu répéter souvent, quand j'étais enfant, et lorsque quelqu'un se permettait d'imputer des motifs odieux à d'autres, le vieil axiome: "Il mesure tout le monde à son aune". Je crains bien que le premier ministre n'ait mesuré les autres à son aune, en d'autres termes qu'il n'ait jugé l'autre parti par lui-même. Il a été injuste envers lui-même en prenant cette attitude. Je ne pense pas autant de mal du

[L'hon. M. Motherwell.]

premier ministre que cela. Quand le très honorable premier ministre exerçait sa profession d'avocat et qu'il avait une mauvaise cause à défendre, il adoptait, je suppose, la méthode d'injurier l'avocat de l'autre partie. Mais ce petit jeu n'est plus de mise et je suis étonné de voir quelqu'un occupant un poste élevé et doué d'une belle éloquence avoir recours à un procédé aussi peu défendable.

Ce discours nous a blessés à un autre point de vue; le très honorable premier ministre a fait des insinuations tout à fait dénuées de fondement sur le compte de notre ancien et vénéré chef sir Wilfrid Laurier. Mon très honorable chef a tellement bien exposé cette tactique hier soir que je me borne à la mentionner.

Je suis bien renseigné sur l'histoire de la préférence britannique, car je me suis intéressé à cette question depuis qu'on l'a inaugurée en 1897. Les remarques du premier ministre, il me semble, s'éloignaient grandement des faits. Je pouvais à peine en croire mes oreilles quand je l'ai entendu réciter ce qu'il prétendait être l'historique de la question. On s'étonnerait d'entendre une personne saine d'esprit faire une telle déclaration.

Je passe maintenant aux deux conférences en discussion. Je commencerai par nous rafraîchir la mémoire au sujet de la conférence de 1930. Mes citations ne seront pas longues, parce que la Chambre est bien au courant de ce qui s'est passé; je me bornerai à cette déclaration décisive:

> J'offre à la mère patrie ainsi qu'à toutes les autres parties de l'Empire la préférence sur le marché canadien en retour d'une préférence identique sur les leurs, préférence basée sur un relèvement dans une proportion de dix pour cent de l'échelle tarifaire générale actuelle ou de l'échelle à venir. L'acceptation par chacun de vous de cette offre, et la proposition aussi bien que l'acceptation par tous les autres pays de l'Empire d'offres identiques nous permettront d'atteindre l'idéal de la préférence dans les limites de l'Empire.

Il s'explique ensuite ainsi:

> D'abord et avant tout, le tarif que je viens d'indiquer ne peut pas être appliqué uniformément. L'objet visé est la protection adéquate des industries en existence ou de celles qui pourront surgir.

La protection adéquate, c'est la base même de sa proposition. Quelques minutes auparavant, il avait dit:

> On vous a soumis des projets différents de celui-ci. Notre délégation les a étudiés soigneusement et tout en nous refusant à une attitude dont on pourrait tirer l'idée d'un rejet inconsidéré, il nous faut bien nous résoudre à déclarer qu'aucun de ces projets n'est acceptable par le Canada comme pouvant offrir des chances de rencontrer les vues que nous partageons.

Ainsi, huit jours après l'ouverture de la conférence de Londres, notre premier ministre lançait virtuellement un ultimatum à la conférence lui interdisant l'examen de contre-projets: on ne pouvait accepter que le sien, sinon rien ne se ferait. L'accord devait s'inspirer du régime protectionniste.

Si l'on se reporte ensuite au discours prononcé par mon très honorable ami, le 12 octobre, en déposant son projet de résolution, on trouve ces paroles au sujet des accords conclus à la conférence:

> Ces conventions constituent le premier pas vers la réalisation d'un point définitif tendant à assurer une association économique plus étroite entre les membres de l'empire.

Notez ces mots: le premier pas vers une réalisation. Cela était de nature à causer de l'étonnement même parmi les soutiens du premier ministre, j'en suis sûr. Pense-t-on que cela peut contribuer à atteindre la fin qu'il se propose? Un étranger se trouvant dans les tribunes aurait pensé qu'il s'agissait du premier pas vers la préférence britannique. Il n'y a rien, dans cet exposé, qui indique qu'il en est autrement. Je l'ai relu en entier. J'aurais pu être d'accord avec le premier ministre, eût-il dit que ces accords constituent le dernier pas dans la voie qui s'éloigne de l'expansion des échanges entre les pays de l'empire, par le relèvement des droits imposés sur les marchandises britanniques et encore davantage contre les marchandises étrangères. Mon très honorable chef a si bien examiné ce sujet hier soir que je me borne à mentionner l'exagération et la fausseté de cette affirmation. Elle porte en elle-même sa propre réfutation. Continuons:

> Elles sont fondées sur la doctrine préconisée par le parti conservateur avant les dernières élections générales et défendues sans relâche par ce parti depuis lors jusqu'à ce jour. Elles sont conformes au plan général proposé par ce Gouvernement à la conférence économique de Londres, voilà deux ans.

Il s'agit de la conférence de Londres dont je viens de parler. Le fondement de l'accord est la "protection suffisante", et voilà pourquoi je m'y oppose.

Qu'on me permette d'exposer brièvement une autre forte objection qui s'est présentée. Vous savez, monsieur l'Orateur, que notre parti n'a jamais approuvé les accords représentant le résultat d'un marchandage acharné. Tel est le genre de l'accord à l'étude, même si l'on ne croit que la moitié des rumeurs. Un autre incident regrettable des négociations est venu des paroles prononcées par Neville Chamberlain sur le relâchement des liens qui unissent le Canada à l'empire. Sans vouloir attaquer la réputation de cet homme, je ne crois pas qu'il se soit prononcé une parole plus absurde ou plus pernicieuse. Je pense que j'ai raison de parler ainsi. La remarque en question venait simplement de ce genre de marchandage et des efforts tentés pour défendre ses conclusions. En Angleterre, on s'efforce de s'expliquer, mais on oublie que les paroles prononcées là-bas nous parviennent le lendemain matin et qu'ici elles ne rendent pas le même son.

Je ne citerai pas toutes les observations de M. Chamberlain: ce serait trop cruel. Il a dit, en somme, que les liens de l'empire devenaient si lâches qu'il était nécessaire de les resserrer. Nos liens peuvent s'user, comme tous nos vêtements, mais il n'en est pas ainsi des liens dont il parlait. Son père ne disait pas cela, qui a prononcé la parole fameuse: "Les liens de soie de la parenté éthnique sont plus forts que des liens de fer". Cela est toujours vrai d'une grande partie de la population canadienne dont l'Angleterre est la mère patrie.

Le même personnage, M. Chamberlain, a prononcé une autre parole ridicule. Il semblait craindre que les Etats-Unis ne se lient à nous, si l'Angleterre ne les devançait. Voilà qui était bien insultant et bien malfaisant, mais je ne m'en étonne pas. Je ne veux pas non plus l'en blâmer. Puisque notre premier ministre a recherché de semblables effets dramatiques, que pouvions-nous attendre de Neville Chamberlain?

Le très hon. MACKENZIE KING: Le premier ministre l'avait catéchisé.

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est mon avis. Il devait être joliment amorcé.

Le journal que j'ai sous la main, le *Belfast Post,* est bien usé. Je ne froisserai pas outre mesure les sentiments de mes collègues tories en en lisant de longs extraits. Mais qu'on me permette de présenter leur chef, tout couvert de robes, de toges et d'honneurs,—honneurs bien mérités d'ailleurs,—pour recevoir un grade honoraire de l'université de Belfast. Le très honorable député a alors prononcé un discours qu'on ne peut considérer que comme une tentative d'intimidation de nos cousins d'outre-mer. Il a dit que, si les liens de l'empire n'étaient pas resserrés, du point de vue économique, l'empire se disloquerait.

Le titre de l'article est le suivant: "Les liens de l'empire doivent être économiques". L'article se lit:

> "Je suis persuadé, a-t-il dit au déjeuner, que si nous ne tirons pas parti des moyens incomparables que nous possédons du fait de l'étendue de notre empire, nous connaîtrons le sort des grands empires du passé".

Nous savons ce qui est arrivé aux anciens empires dont il parlait ainsi: ils se sont disloqués.

Le premier ministre ajoutait que nous devons nous tenir ensemble par des liens douaniers, puisque les autres liens se sont brisés. Et continuant:

Bien que le sentiment doive toujours éclairer la voie, les liens qui unissent les peuples doivent de nos jours être des attaches matérielles faites de puissance économique.

Selon moi, lorsqu'il faut mettre notre foi en des tarifs élevés pour nous attacher à la mère patrie, la fin de cette union est proche.

Pour obvier à la fausse interprétation de ces paroles prononcées par notre premier ministre, et pour éviter de leur attribuer un sens que n'a jamais voulu leur donner mon très honorable ami, je vais invoquer un article de fond paru dans ce même journal de Belfast, environ une semaine plus tard. Il faut croire que ces gens ont été ahuris pendant toute une semaine par le choc. Il faisait là des déclarations bien de nature à consterner les auditeurs; il a même invoqué la fameuse équipée dite "Boston Tea Party" pour intimider ceux qui l'écoutaient, comme pour dire que la chose allait se renouveler si l'on n'adoptait pas les mesures nécessaires. Je cite l'article:

A la suite des propos froids et didactiques faits à Belfast l'autre jour par M. Bennett, le premier ministre du Canada, qui a affirmé que les liens de consanguinité et de parenté qui resserraient les dominions à la métropole étaient rompus et que si on ne les remplaçait par des attaches commerciales "il serait réservé à l'empire le sort des grands empires du passé", c'était réconfortant, certes, d'entendre M. Scullin parler de ces vieilles attaches comme étant encore pleines de vitalité. "L'union du commonwealth des nations" a-t-il dit "est fondée sur les liens du sang qui relient les divers peuples". Nous préférons cette attitude optimiste au sombre tableau tracé par M. Bennett.

M. Scullin, premier ministre de l'Australie a parlé à Belfast vers le même temps; et la population a eu l'occasion de comparer les deux hommes. Nous comprenons maintenant que M. Chamberlain fasse ces déclarations ineptes et étourdies où il affirme que les attaches de l'empire sont bien lâches. Cela explique notre ressentiment devant pareils propos; voilà où nous a conduits ce marchandage, genre "bataille de chiens". Où en serons-nous après deux ou trois conférences de plus? Je parie que pas un des honorables messieurs d'outre-mer qui ont assisté au congrès d'Ottawa ne voudra assister à une autre conférence en terre canadienne tant que notre ministère actuel détiendra le pouvoir. Ils ne voudront plus courir ce risque.

Il est vrai que, dans une certaine mesure, M. Chamberlain s'est préparé pour la conférence d'Ottawa. Il n'était pas sans expérience de nos quatre diplomates "à la broncho" qui s'y étaient rendus en 1930; il était donc averti; il savait un peu à quoi il devait s'attendre ici. D'où il a pu faire insérer dans la fameuse loi dite "Import Duties Act", lors de son adoption à Londres, une condition portant qu'à défaut de la conclusion de certains accords satisfaisants au Royaume-Uni ces tarifs seraient applicables au Canada et à tous les autres dominions, à partir d'une date déterminée. Pour ma part, je suis persuadé qu'il n'a jamais eu l'intention de tirer réellement ce canon; n'empêche que le canon était là pendant toute la durée des séances du congrès. Cela me paraît exact: le premier ministre lui-même en a dit autant. Ici, à l'ombre de ce canon, ajusté pour tirer le 15 novembre, ces accords ont été conclus, à contre-cœur, par crainte qu'il n'arrivât quelque chose de pire encore, advenant l'échec des conventions proposées. Après que le ministère canadien eut échafaudé à une hauteur prohibitive une barrière douanière contre la Grande-Bretagne, il en a enlevé une pierre ou deux pour quelques produits, textiles et autres; et voici maintenant qu'il prétend que cela va imprimer un essor aux échanges intra-impériaux bien que notre tarif reste toujours prohibitif à l'endroit de mainte denrée. Voilà ce que l'on a fait: les tableaux en font foi. Il se peut que l'on ait obtenu quelque chose au moyen de cette demi-menace, car à vrai dire ce n'était pas autre chose. Mais selon mon entendement cette menace n'était qu'un geste: le gouvernement de la métropole n'est pas aujourd'hui en mesure de se quereller avec nous, ni nous avec lui. Seulement ses représentants ne pouvaient arriver à Ottawa les mains vides à la suite de leur expérience avec le quatuor de nos diplomates canadiens en 1930, à Londres; voilà pourquoi les délégués britanniques se sont armés, comme ils l'ont fait, pour la conférence de 1932. Voilà pour M. Chamberlain.

M. BELL (Hamilton): Il n'est pas mort encore.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je vous demande pardon?

M. BELL (Hamilton): Je dis qu'il vit encore.

L'hon. M. MOTHERWELL: Cela non plus, je ne l'entends pas. Mais je ne pense pas avoir perdu grand'chose.

Un MEMBRE: Sortez votre cornet acoustique.

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous avons tous nos afflictions; mais je me réjouis de ce que la mienne ne soit pas un cerveau étourdi. Nos amis d'en face peuvent croire que nous nous montrons trop sévères au sujet de ces conférences de 1930 surtout. Si nos délégués étaient des amateurs de la bouteille j'aurais

cru qu'ils étaient pleins comme des boucs; mais non, c'étaient tous des messieurs à l'esprit sobre que tout le monde croirait incapables de pareilles incartades. Je ne sais quel poison s'est introduit dans leurs veines; mais à coup sûr il y a eu quelque chose. A preuve de ce que j'avance puis-je citer un témoin bien connu, que d'autres ont invoqué; cela ne fera pas de tort de rafraîchir la mémoire des honorables membres. L'auteur de l'article que je vais lire est Grattan O'Leary. Concernant la conférence de 1930, il a dit:

Le principal effet de la conférence en ce qui concerne le Canada fut que M. Bennett qui était allé en Angleterre avec une haute ambition relativement à l'uniformisation économique de l'empire au moyen des tarifs, quittta Londres avec une menace voilée de séparatisme économique.

Séparation économique! D'après les journaux, le ministre des Postes aurait prononcé un discours, peu après la dernière conférence, dans lequel il a prétendu, et la chose n'a pas été niée, que, si Londres n'acceptait pas les conventions, il faudrait probablement s'adresser à l'Oncle Sam à ce sujet. J'espère qu'il n'a pas dit cela, mais on ne l'a pas contredit. Ne sont-ce pas des farceurs que ces messieurs du cabinet? Tout semble constituer une farce perpétuelle. Quelle est le nom du jeu dans lequel il y a tant de bluff?

Un MEMBRE: Poker.

L'hon. M. MOTHERWELL: Oui, le poker, qui finit par donner une figure impassible (poker face), et le reste. Je ne suis pas bien au courant de tout cela. M. O'Leary ajoute:

Et ce n'est pas tout. M. G. Howard Ferguson, premier ministre de l'Ontario, récemment nommé haut commissaire à Londres, commit l'extraordinaire indiscrétion de faire une vigoureuse attaque contre la politique socialiste du gouvernement travailliste auprès duquel il a été accrédité. Cela, naturellement, a nui aux relations déjà tendues qui existaient entre Ottawa et Downing street, et a rendu la coopération entre les deux gouvernements difficile si non impossible.

Et maintenant parce que mon très honorable leader a parlé des relations tendues qui existaient à la fin de la dernière conférence, où la situation était bien pire qu'à la première, le premier ministre proteste énergiquement, bien que M. Grattan O'Leary, à cause des résultats de la conférence de 1930, ait prédit que vu les relations tendues qui existaient il était presque impossible à ces divers représentants de se rencontrer de nouveau; et cette prédiction est presque devenue une réalité.

Permettez-moi de mentionner maintenant une autre raison de mon opposition à ces conventions. Depuis 1897, la politique du parti libéral a presque toujours eu pour but de s'assurer ces préférences britanniques en réduisant les tarifs contre le Royaume-Uni, tandis que la politique tory a presque toujours visé à obtenir ces préférences en relevant le tarif général; et dans ce dernier cas non seulement en relevant le tarif général contre le reste du monde mais en relevant le tarif de préférence britannique de 1930 et 1931 contre la Grande-Bretagne elle-même. Le très honorable M. Thomas a qualifié cette façon d'agir de humbug, de blague. Quelques gens ont cru que l'emploi de ce mot constituait une gaffe diplomatique, mais à mon avis c'était la vérité pure et simple et l'expression était heureuse. Mais si la première conférence constituait une blague, quel terme faudrait-il employer pour décrire convenablement la dernière? Assurément, c'est une double blague, l'essence même de la blague, de la supercherie et du prétexte en tout ce qui concerne la manipulation du tarif canadien.

Voici d'après moi une autre objection. J'ai souvent dit qu'il ne fallait imputer de motifs à personne, mais j'en viens forcément à la conclusion que dans cette convention, sous le couvert des préférences, les tarifs canadiens ont été relevés contre le monde et fixés pour une période de cinq ans; et non seulement on les a relevés contre l'univers mais les leaders du parti ministériel, y compris le premier ministre se sont vantés en public que le monde extérieur devra payer tribut à l'empire britannique pour le privilège de commercer avec nous à l'avenir. Pouvez-vous imaginer une telle chose? Peut-on laisser de tels gens en liberté dans une période aussi critique? Toutefois, nous avons quelque espoir. Si l'on en juge d'après la façon dont ces messieurs de la protection à outrance ont été mis à leur place hier dans la république voisine, nous avons, je crois, tout lieu de croire que les gens du même type chez nous ne seront pas longtemps en liberté.

Je vais maintenant toucher à la question du blé. A ce sujet, le très honorable premier ministre m'a porté le défi de me rendre dans la Saskatchewan et d'y défendre l'attitude que j'ai prise. Cependant, si jamais il y a eu un exemple de camouflage et de prétexte c'est bien dans le cas de la préférence sur le blé que l'on nous a accordée. Je n'ai entendu aucun tory de l'Ouest la défendre encore. Nous avons eu un ou deux bons discours de ces gens. Nous avons entendu l'honorable député de Qu'Appelle. (M. E. E. Perley), mais je dois dire que je ne l'ai pas entendu défendre la clause concernant le "prix mondial" jointe à la prétendue préférence sur le blé, bien que je l'aie entendu me chicaner un peu; et l'honorable député de Souris (M. Willis) a aussi prononcé un excellent discours mais il a bien pris garde de toucher à cette clause concer-

nant la préférence sur le blé. C'est là un autre exemple où chacun,—le Canada et le Royaume-Uni,—tente de dragonner l'autre. Au dernier moment de la conférence, quand chacun croyait que la question du blé était réglée, quand les journaux eurent répandu partout la nouvelle qu'il n'y aurait pas de contingentement du blé ou de préférence, notre premier ministre, contre l'avis des experts des deux côtés de l'océan, insista pour obtenir une préférence. D'après ce que nous savons, tout allait être perdu s'il insistait là-dessus et obtenait une véritable préférence, parce que le très honorable Stanley Baldwin ne voulait pas exposer son programme politique aux attaques des partis travailliste et libéral en Angleterre et se voir reprocher d'augmenter le prix du pain. Par conséquent, nous avons obtenu, d'un côté, une préférence nominale du très honorable Stanley Baldwin, à la demande de notre premier ministre, et, d'un autre côté, M. Baldwin l'a enlevée en disant que nous devons vendre notre blé au prix mondial, exactement ce que nous faisons depuis plus de cinquante ans. Je me demande combien de citoyens on compte leurrer de cette façon. Je vais vous dire ce que cela a permis aux tories du Canada de faire. Lorsque le premier ministre a parlé jeudi dernier il n'a pas mentionné cette fatale clause qui dit que nous n'obtiendrons que ce que nous avons eu dans le passé. Cette sorte de préférence ne vaut rien.

Au cours de ses observations sur la résolution, le 12 octobre, le premier ministre a avoué n'avoir jamais promis au cultivateur canadien de hausser le prix du blé au moyen de cette préférence, et, par conséquent, d'augmenter le prix du pain en Angleterre. Il a dit que, selon lui, cette mesure mettrait l'agriculteur de l'Ouest en état d'avoir un marché assuré où il vendrait de plus grandes quantités de son produit. Où en est la preuve? Ce n'est que grâce au contingentement que nous pouvons exporter du blé en plus grande abondance en Angleterre. Mais rien ne nous garantit dans l'accord actuel que nous pourrons vendre un boisseau de plus.

Je me demande à quoi songeait mon bon ami le ministre de l'Agriculture (M. Weir) en ne décidant pas d'une manière définitive la question du transport du blé par Buffalo et autres ports américains. Apparemment, le cabinet n'a jamais pensé à ce sujet, bien que les trois cinquièmes, presque, de notre blé expédié à l'Est passe par Buffalo. D'après un câblogramme reçu de l'honorable Howard Ferguson, le blé réexpédié des Etats-Unis en Angleterre ne jouira pas de la préférence britannique. Mais, nous ne perdrons pas beaucoup

[L'hon. M. Motherwell.]

pour cela. Ce blé, tout de même, doit être traité comme produit étranger et être frappé d'une taxe d'importation de 6c. avant d'être admis en Grande-Bretagne. J'espère que le Royaume-Uni ne nous fera pas payer cet impôt parce que nous choisissons cette route commerciale entre le Canada et l'Angleterre, laquelle nous a été si avantageuse depuis un demi-siècle.

Le chef du Gouvernement essaie de se dégager de toute responsabilité à cet égard en disant que cette question est du ressort du gouvernement britannique.

Cependant, il n'a pas laissé entièrement entre les mains le soin de rescinder ou d'abroger le traité russe. S'il avait autant à cœur de sauvegarder les intérêts des cultivateurs de l'Ouest qu'il tient à porter un autre coup à la Russie, il aurait obtenu que notre blé pût être expédié par voie de Buffalo et cependant être considéré comme un produit canadien. Ce blé sera expédié maintenant par les ports d'Halifax ou de Saint-Jean, ce qui n'est pas naturel, car les frais de transport seront augmentés. Mentionnons, entre autres, les tarifs des marchandises, des canaux et de l'océan, sans rien dire de l'entreposage additionnel à nos ports de l'Atlantique. Personne ne l'ignore, les élévateurs de Buffalo servent d'abord à l'entreposage. Le blé est expédié en énormes quantités à la fin de l'année, lorsque les lacs sont encore libres, afin d'être aussi près que possible des ports de mer durant l'hiver. Tous mes collègues sont, je crois, en faveur de l'utilisation de nos ports canadiens, mais je suis d'avis que nous ne sommes pas en état de payer 4 ou 5c. de plus le boisseau en choisissant cet itinéraire. Si nous obtenions une réduction des tarifs-marchandises, ce serait différent, mais nous sommes en présence de cette taxe que nous a imposée le Gouvernement canadien, d'accord avec le gouvernement anglais. Qui a signé le traité anglo-canadien? Le premier ministre et M. Chamberlain, et cependant, bien que signataire, le premier ministre essaie d'échapper à sa responsabilité et impute tout le blâme au gouvernement britannique.

Je passerai maintenant à ce que j'appellerai un péché d'omission, le défaut d'examen du problème monétaire. Comment pouvons-nous favoriser le commerce interimpérial après avoir entassé des droits douaniers depuis deux ans? De plus, nous avons contre nous le taux du change qui équivaut à un droit de 25 p. 100 sur toutes nos marchandises exportées en Angleterre. Il est absolument impossible de commercer dans ces circonstances. La première chose à faire pour améliorer un cours d'eau est d'en enlever tous les obstacles, tels

que les vieilles digues, la broussaille, les billes ou autres débris. Parfois, il faut creuser, mais quelquefois il suffit d'enlever ces obstacles pour faciliter l'écoulement des eaux. En ce qui concerne notre commerce, l'une des principales obstructions est le change défavorable. Le change nous prend 25 p. 100 du prix de tout ce qui s'exporte en Angleterre, bétail, blé et autres produits, et c'est ce qui fait que le marché anglais est si peu attrayant pour le bétail et les porcs. Le porc à bacon sur pied nous rapporterait 1 sou de moins tout près, si la production se maintenait vraiment au point d'exportation. Malgré cela le très honorable premier ministre continue de s'extasier indéfiniment sur les merveilles de ce traité.

Si cette assemblée des dominions a été impuissante à rectifier le change, comment peut-on s'attendre que cette réunion d'étrangers qui se tiendra on ne sait quand ni où y réussira? En attendant, nous souffrons. Le Gouvernement connaît-il ce proverbe: Périr dans l'abondance? Je me demande s'il se rend bien compte de la situation alarmante de l'agriculture dans l'Ouest? Au lieu d'essayer ces moyens impossibles et vains d'accroître notre clientèle, moyens voués à l'échec, que ne cherche-t-il un remède à l'engorgement du blé? Un nommé C. W. Peterson, rédacteur de *Farm and Ranch Review*, de Calgary, a proposé quelque chose d'utile comme base d'une solution: une conférence des pays grands producteurs de blé. Ce sont les Etats-Uuis, le Canada, l'Argentine, et l'Australie, et un autre,—le hic celui-là,—la Russie. Je crois que la proposition de cet homme est susceptible de possibilités. Veuille ou non, il faudra réduire la production du blé aux besoins de la consommation, sans quoi la situation continuera de s'aggraver. Notre réserve augmente tous les ans. Je conviens que la diminution de la superficie semée en blé doit se faire de consentement général, c'est-à-dire que chaque pays doit faire sa part; mais advenant la participation de ces cinq pays, Russie comprise, je compte que la réserve annuelle qui grossit d'une année à l'autre diminuerait graduellement. La récolte de cette année ajoutée à l'excédent de l'année dernière représente pour le Canada seulement 600 millions de boisseaux. Allons-nous continuer indéfiniment jusqu'à ce que nombre de cultivateurs n'aient plus de quoi ni la force d'ensemencer? Ce sera la conséquence de la dure loi du plus fort.

Qu'est-ce qui empêche la solution de cette question? La Russie. Qu'est-ce qui empêche la Russie de participer et de s'entendre avec les autres pays exportateurs? Notre Gouvernement qui ne perd pas une occasion de lui administrer un embargo. La Russie est la nation de population blanche la plus nombreuse du monde, elle cherche sa destinée dans un système différent du nôtre il est vrai, mais pourquoi ne pas lui reconnaître ce droit si nous croyons au gouvernement autonome, à la démocratie? Je ne crois pas aux principes soviétiques, pas plus que qui que ce soit du reste, mais je reconnais aux Russes le droit de se gouverner comme ils l'entendent, droit réclamé et pratiqué par le Canada. Il y a un an et demi, on a inutilement tenté de s'entendre avec la Russie en envoyant l'honorable Howard Ferguson à Rome pour discuter la question du blé. On venait justement de frapper d'embargo plusieurs produits russes. Quelle préparation au succès? C'était une autre de ces méthodes écervelées de procéder à tour de bras. Tous les Russes ont su depuis que c'est à la demande du Canada que le traité entre la Russie et l'Angleterre a été dénoncé, il n'y a pas longtemps. On peut se faire une idée de leur sentiment à l'égard du Canada. C'est un fait que ce nouveau soufflet à la Russie ruine la dernière chance que notre gouvernement avait d'obtenir la coopération des cinq grands pays exportateurs de blé pour arriver à proportionner la superficie semée en blé à la consommation actuelle.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: L'honorable député a épuisé ses quarante minutes.

M. G. G. COOTE (Macleod): Monsieur l'Orateur, au cours de la discussion de la résolution portant approbation de l'accord de la conférence, presque tous les membres de la gauche ont insisté pour que le Gouvernement commence par l'examen des détails. On voulait par là connaître toute la portée des modifications douanières. L'une des raisons pour lesquelles certains d'entre nous se sont abstenus de voter sur la résolution approuvant l'accord, c'est que nous avions le droit d'être préalablement renseignés à fond sur les modifications douanières projetées, afin d'être en état de nous prononcer en pleine connaissance des conséquences prévues du traité. Nous ne voulions pas nous exposer à voter dans un sens sur la résolution, et peut-être autrement sur le bill, selon ce qu'établirait la discussion des tableaux. Nous nous sommes encore abstenus de voter parce que nous ne voulions pas que la Grande-Bretagne eût la moindre raison de croire que nous étions opposés à la signature d'une cenvention commerciale avec elle. Notre but était de proclamer bien clairement que nous ne voulions pas lui permettre d'établir un tarif contre notre blé, notre bétail et nos autres produits.

Maintenant que nous abordons l'étude du projet de loi donnant suite à cet accord, nous voulons savoir exactement ce que nous ferons

en adoptant ce bill. Ainsi, nous devrions connaître le chiffre estimatif de la perte de recettes qu'en éprouvera notre pays; que représentera l'augmentation du prix que paie le consommateur; quels seront les avantages que celui-ci en retirera; quels sont aussi les avantages accordés aux manufacturiers aux dépens de nos consommateurs, et enfin dans quelle proportion pouvons-nous espérer voir augmenter notre commerce par suite de cet accord. Nous aimerions connaître le chiffre de notre commerce avec les pays qui ont signé avec nous des conventions commerciales, commerce que nous perdrons probablement à l'avenir. Nous voudrions savoir quel serait le résultat de tout cela au point de vue de notre commerce de blé si, comme conséquence de cette loi, ces pays ou quelques-uns d'entre eux décidaient un jour d'abroger les traités qu'ils ont conclus avec nous.

Il peut bien arriver que nous établissions des tarifs contre quelques-uns de ceux qui achètent de fortes quantités de notre blé. Il peut se faire également que nous perdions plus de marchés que nous en gagnions. Nous devrions obtenir tous ces renseignements, et avec le plus de détails possibles, avant que l'on ne nous demande de permettre que ce bill soit lu pour la 2e fois.

Le ministre du Commerce (M. Stevens) a dit dans son discours que nous pourrions obtenir tous les renseignements dans la discussion en comité, mais c'est vraiment mettre la charrue devant les bœufs. Pourquoi ne pouvons-nous pas obtenir les renseignements nécessaires avant de nous engager à appuyer ce projet de loi? C'est le bon sens qui nous le dit. Peu m'importe tel ou tel précédent, mais je crois que l'on pourrait en trouver pour appuyer l'attitude que je préconise dans le moment. Nous devrions savoir si nous sommes en train de nous lier les mains pour ce qui est de la signature de conventions commerciales avec la Chine et le Japon? Ce n'est qu'en Chine, au Japon et dans certains pays de l'Orient que nous pouvons trouver un débouché pour l'énorme quantité de blé à laquelle l'ex-ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) vient de faire allusion.

Nous avons découvert par hasard, hier, que notre pays allait perdre environ 8 millions de dollars par suite des modifications de la loi de l'accise. Je n'ai jamais entendu parler de cela au cours du débat sur la conférence. C'est à peu près ce que nous avons épargné l'an dernier en réduisant les traitements des fonctionnaires, et cela au moment où le budget de notre pays accusera probablement un déficit considérable. Je me demande si nous sommes justifiables de consentir à cette réduction. Il nous est impossible de signaler ici tous les faits importants qui seront probablement mis

à jour quand nous commencerons à étudier en détails les annexes du tarif et les conventions elles-mêmes. En comité nous avons l'occasion de poser des questions au ministère. Nous n'avons pu le faire jusqu'ici. Le premier ministre a fondé cette convention sur un principe de marchandage, et je ne m'y oppose pas pourvu que ce marchandage se fasse de la manière appropriée; mais quelles sont les parties intéressées dans ce marché? Pour notre part, l'une des parties intéressées est la population du Canada; elle représente ceux à qui nous devons au moins rendre des comptes et, certes, il est de notre devoir d'examiner minutieusement ce marché avant de l'approuver ou de le rejeter définitivement. Nous voulons savoir quel en sera le résultat au point de vue de nos commettants. Cela fera-t-il augmenter leurs revenus? Leurs dépenses seront-elles, par contre, plus considérables? Quel effet net produira ce marché sur le budget de chacun de nos électeurs? Cet accord contient-il quoi que ce soit de nature à mettre les prix des produits agricoles sur un pied d'égalité avec les prix de revient? Sinon, il devrait exister une disposition à cet effet. Lorsque les députés iront vendre ce marché à leurs commettants, ils ne pourront pas le faire de la manière dont le premier ministre s'y prend pour le faire accepter à la Chambre. Nos électeurs ont le droit de nous demander les renseignements les plus complets au sujet de ce traité, les changements qui peuvent en résulter au point de vue de notre commerce, les modifications du tarif et toutes les autres questions connexes. Le premier ministre semble agir comme si nous n'avions pas le droit de nous renseigner sur tous ces points en comité avant la 2e lecture de ce projet de loi. Comment alors pouvons-nous connaître tout cela avant de nous prononcer, avant de nous engager définitivement, par un oui ou par un non, au sujet de cet accord? A titre de représentants du peuple nous devrions avoir le même droit d'interroger le Gouvernement et ses fonctionnaires que celui qu'auront nos commettants de nous interroger nous-mêmes quand nous retournerons dans nos circonscriptions pour leur parler de cette convention. C'est une demande bien raisonnable que de vouloir examiner les annexes du tarif en comité général avant que la Chambre ait à approuver définitivement le projet de loi qui donne suite à ces propositions. Si l'on ne prend pas l'attitude que nous proposons; si le premier ministre persiste dans sa manière d'agir jusqu'ici, ce qui me semble évident, pour ma part je m'opposerai à l'adoption de ce projet de loi et si l'occasion m'en est fournie, je voterai contre cette proposition.

Je n'avais pas l'intention d'en dire davantage au cours de ce débat, parce que la ques-

tion a été discutée assez à fond, mais les observations faites par le premier ministre, hier, me portent à ajouter quelques mots.

Ce qui m'a particulièrement frappé, c'est de voir le premier ministre se préoccuper des capitaux que nos veuves et nos orphelins possèdent dans certaines industries canadiennes. Mais je pense qu'il a mal choisi en prenant l'industrie textile. Ses remarques me rappellent un débat qui eut lieu dans cette assemblée, il y a près de dix ans, alors qu'on discutait sur la capitalisation des industries textiles. J'ai ici un volume du hansard contenant le compte rendu de la séance du 5 juin 1923, date à laquelle furent donnés certains renseignements concernant les capitaux investis dans quelques unes de ces sociétés, leur origine, et leur caractère fictif. Dès maintenant, je conseillerai, que dis-je, je suis convaincu que l'on devrait extirper un peu de ce capital fictif, comme on l'a fait dans le cas de la société anglaise dont le premier ministre a parlé. C'est ce qui est répréhensible dans notre industrie textile. Je citerai à la Chambre une partie du témoignage qu'a rendu feu le sénateur McSweeney devant la Commission du tarif de sir Henry Drayton, dans le Nouveau-Brunswick, en 1919. Ce témoignage figure au hansard du 5 juin 1923. Bien que ce document ait dix ans, je crois qu'il est très instructif et qu'il donne de vrais bons renseignements sur l'origine des capitaux de quelques-unes de nos compagnies textiles. Voici ce que disait le sénateur McSweeney:

Je ne serai pas long. C'est ici à Moncton, vers 1885, que je fis connaissance avec M. A. F. Gault, qui était à la tête de la Dominion Cotton Company. Il acheta la fabrique de coton d'ici.

Je m'arrête là pour conseiller à nos honorables collègues d'écouter attentivement, afin de se rendre compte des égards qu'ont les maîtres des grandes compagnies pour leurs actionnaires. Le témoignage dit plus loin:

Les actionnaires touchèrent 17 cents du dollar. J'étais l'un des actionnaires.

La Dominion Cotton Company, si j'ai bonne mémoire, fit l'acquisition d'une dizaine de fabriques à cette époque, dont trois étaient situées dans les Provinces maritimes. L'exploitation, pour une période de dix ans, accusa des recettes nettes de $1,750,000. La compagnie avait une dette sous forme d'obligations de $1,500,000, ce qui laissait un surplus raisonnable d'environ $250,000. C'est alors que la compagnie afferma ses fabriques à la Dominion Textile Company. La Dominion Cotton Company était propriétaire des fabriques d'Hochelaga et de plusieurs autres à Montréal; elle afferma ses établissements à la Dominion Textile Company à raison d'un loyer de 5 p. 100. La minorité des actionnaires dont je faisais partie, malheureusement s'opposèrent au marché, et la cause épuisa la juridiction des tribunaux de la province de Québec. Trois des tribunaux de la province nous donnèrent gain de cause. Alors, nos adversaires portèrent directement l'affaire devant le conseil privé d'Angleterre. Nous eûmes encore gain de cause la première fois, mais nous perdîmes la seconde. Les frais s'élevaient à environ $10,000. Ils se rendirent compte alors que leur affaire n'était pas aussi avantageuse qu'ils l'avaient cru: des pourparlers furent entamés soit par eux, soit par nous,—en tout cas, une entente fut conclue, —et ils consentirent à nous rendre nos actions et à acquitter les frais judiciaires qui s'élevaient à $10,000. Un certain nombre des actionnaires de la minorité acceptèrent cette offre et nous rentrâmes en possession de nos actions. Mais, nous avions perdu tous nos dividendes pendant cinq ou six ans. Les autres actionnaires de la minorité,—un très petit nombre,—qui avaient refusé cette offre, reçurent deux actions pour une, ce qui remit les choses au point. La compagnie possédait une fabrique ici et elle ne pouvait en disposer à moins que la situation ne fût tirée au clair. De plus, elle était propriétaire d'un établissement à Windsor qui est converti actuellement en une fabrique de sous-vêtements. Elle possèdent aussi un autre établissement à Halifax. Or, vous vous rendez bien compte, qu'en tant qu'il s'agit des Provinces maritimes, la compagnie a fermé les portes de la fabrique d'ici de même que celle de Windsor. Elle n'avait cure des intérêts des actionnaires d'ici. Charlie Gordon m'a affirmé que les directeurs désiraient concentrer toutes les affaires à Montréal et c'est ce qu'ils ont fait.

Là j'omettrai une partie de la déposition du sénateur McSweeney pour arriver tout de suite à la question des recettes de la Dominion Textile Company. Il est dit ceci:

Le dernier rapport de la Dominion Textile est très bon; il indique des recettes nettes d'environ $3,500,000 sur un capital de $23,000,000. La compagnie paye maintenant 10 p. 100. Mais le pire de toute l'affaire de la Dominion Textile, se sont les $5,000,000 de capital que se sont attribués ces messieurs.

C'est une partie des valeurs qui nous préoccupent tant.

Mlle MACPHAIL: Celles des veuves et des orphelins.

M. COOTE: Oui, je me demande combien de ces actions appartiennent à des veuves et des orphelins. Il est dit plus loin:

Les directeurs de la Dominion Cotton sont les directeurs de la Dominion Textile, A. F. Gault, sir Rodolphe Forget, sir Herbert Holt et les autres et ce capital leur rapporte 312 pour cent annuellement d'après l'enquête tenue à Ottawa par Pringle. En d'autres termes, une action qui lui a coûté $10 à l'origine, vaut actuellement $1,620, en dépit du fléchissement du marché. Est-il possible de découvrir dans le monde entier une mine d'or dont l'exploitation soit plus profitable que celle-là?

On peut trouver d'autres intéressants renseignements au sujet des compagnies textiles dans ce volume du hansard. Je ne veux pas, pour le moment, insister plus longuement sur le sujet; mais je dis que la capitalisation d'un grand nombre de nos sociétés textiles, comme de beaucoup d'autres sociétés industrielles, ne résisterait pas à une enquête. Notre pays ne peut pas se permettre de protéger tout ce

capital, quand on considère les recettes de certaines d'entre ces compagnies.

J'estime que l'on devrait examiner attentivement tous les articles du tarif qui figurent dans ces annexes. Le premier ministre compte sur ce traité pour ramener la prospérité. Je le crois intelligent. S'il l'est, monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'on puisse décrire la chose autrement que comme une blague. Dans son discours, il a dit que le Gouvernement lie son sort à ces accords. Je dois dire que s'il compte qu'un retour à une prospérité stable repose sur ces accords, et s'il ne doit rien accomplir d'autre pour nous permettre de revenir à une meilleure situation, son gouvernement est voué à la défaite, il n'y a pas de doute sur ce point. J'irai plus loin. S'il ne veut pas adopter une ligne de conduite différente de celle qu'il a suivie jusqu'ici, plus tôt ce régime finira mieux ce sera pour le Canada.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Au début de mes remarques, monsier l'Orateur, j'aimerais à citer les dernières phrases du discours prononcé, hier, par le premier ministre. Je regrette qu'il ne soit pas ici, mais il n'y a pas de doute que les honorables députés ne se souviennent qu'au cours de la dernière campagne, il a fait certaines promesses et qu'il a promis de les remplir ou de périr à la tâche. Voici un passage que je relève dans son discours d'hier:

> J'ai retenu la Chambre plus longtemps que je ne pensais. Mais il importait, à mon sens, de dissiper certains malentendus et de montrer la futilité de certaines conceptions qui ne méritent pas de durer. J'ai confiance que la Chambre jugera ces traités dignes d'être mis à l'essai durant la période déterminée, car je suis convaincu que nous avons, dans ce traité et les autres dont la Chambre a été saisie, la plus ferme assurance d'un retour à la prospérité stable que nous désirons tous tant voir régner au Canada.

Sur ce point, nous sommes d'accord; nous désirons tous le retour de la prospérité, du coin où elle s'est cachée. Nous l'avons désirée depuis que ce Gouvernement est au pouvoir. Hier, on a mis sous les yeux de la Chambre quelques pages de l'histoire des trente dernières années. Nous sommes au 9 novembre 1932. Le Gouvernement est au pouvoir depuis plus de deux ans. Que s'est-il passé? Toutes les promesses faites par le premier ministre et ses amis ont-elles été remplies? Il est important de savoir où nous en sommes actuellement. Quand j'entends le premier ministre mettre au défi les députés de la gauche à propos de tout et quand il a l'aplomb de dire: "Nous avons réussi où d'autres ont échoué", nous nous rendont compte dans quelle mesure il a réussi. En disant cela, je ne veux pas lui être désagréable, pas plus qu'à ses collègues, mais je veux le ramener au bon sens. Nous devons savoir ce qui s'est passé, en ce qui regarde le commerce mondial. Les derniers chiffres que j'ai sous la main sont ceux de 1930. D'après les statistiques publiées par la Société des nations le volume total du commerce du monde représentait une somme de 55,365 millions. Quel a été le commerce total des nations britanniques, y compris le commerce étranger et les réexportations? Il s'est élevé à la somme de 15,127 millions. Quel a été le chiffre total du commerce des nations britanniques entre elles? Non pas 15,000 millions, parce que ce chiffre comprend le commerce avec l'étranger et les réexportations; il a été seulement de $6,083 millions sur un commerce total de $55,000 millions. Quel est le pourcentage de commerce mondial? Le commerce total des nations britanniques représente 27.31 p. 100 du commerce total du monde. Cela comprend le commerce étranger des nations britanniques et les réexportations. Le commerce total des nations britanniques entre elles n'a été que 9.11 p. 100 du commerce total du monde en 1930. Par conséquent, le commerce étranger représente 90.89 p. 100 de la totalité du commerce mondial.

Je me permets de faire observer à mes collègues qu'à la page 398, v.f., du hansard du 19 octobre on trouve des chiffres supplémentaires relatifs à l'Amérique. En chiffres ronds, nos échanges avec les Etats-Unis représente la moitié de notre commerce total, les deux tiers de notre commerce extérieur et deux fois le volume de nos échanges avec le Royaume-Uni, et cela en dépit des tarifs élevés qui ont apporté une restriction au commerce. Ces tarifs n'ont pas modifié la pente naturelle de notre commerce. Le Gouvernement du Canada a-t-il l'intention de détourner à notre bénéfice le commerce de la Grande-Bretagne avec le monde entier? Dans ce cas, combien cela prendra-t-il de temps au commerce canadien pour s'enraciner en Grande-Bretagne et expulser du marché anglais les produits des autres pays?

Au cours de ces dernières années, nous avons joui d'une protection très élevée. Quel en a été le résultat? Je désire faire insérer au hansard des chiffres récents provenant du rapport officiel du ministère du commerce, pour l'année finissant le 31 mars 1932.

(a) Avec le Royaume-Uni..	$280,416,000
Nouvelle diminution en un an.	88,329,000
Diminution en deux ans.. ..	190,420,000

Voilà le résultat de la politique du Gouvernement actuel à l'égard du commerce de notre pays avec le Royaume-Uni, au cours des deux dernières années.

(b) Avec les Etats-Unis..	$586,874,000
Nouvelle diminution en un an.	347,194,000
Diminution en deux ans.. ..	775,690,000

Notre commerce avec les Etats-Unis est maintenant bien moins que la moitié de ce qu'il était quand le parti libéral était au pouvoir. Le premier ministre a-t-il raison de dire: "Nous avons réussi où d'autres ont échoué"? Il devait prendre d'assaut les marchés du monde. L'autre jour, j'ai dit et je le répète aujourd'hui,—je regrette qu'il ne soit pas à son siège,—qu'il me fait penser à Jimmy Durante, dans le Président fantôme. Il minait sans cesse et faisait le trou de plus en plus profond. C'est en minant ainsi que le premier ministre a fait un trou de plus en plus profond dans notre commerce. Jimmy Durante est l'image de notre premier ministre. Je suis certain que ce dernier s'en souviendra la prochaine fois qu'il parlera devant le microphone.

Voyons maintenant ce qui est arrivé à notre commerce avec l'Empire britannique durant les deux années que le premier ministre a pratiqué l'excellente politique douanière qu'il prônait. Voici quel a été ce commerce durant l'année terminée le 31 mars 1932:

(c) Avec l'Empire britannique ..	$366,768,000
Nouvelle diminution en un an..	131,040,000
Diminution en deux ans.. ..	265,575,000

Grand succès! Il mine sans cesse et le trou se fait de plus en plus profond. "Et nous avons réussi là où les autres ont échoué", a dit le premier ministre. Voilà du véritable "humbug". Je n'aime pas parler ainsi, car j'ai beaucoup de respect pour la personne du premier ministre, mais je regrette qu'il fasse tant de "humbug" à la Chambre des communes.

Voyons maintenant quel a été notre commerce avec les pays étrangers. Il a été l'an dernier comme suit:

(d) Avec les pays étrangers.. ..	$788,080,000
Nouvelle diminution en un an..	420,467,000
Diminution en deux ans.. ..	948,199,000

"Nous avons réussi là où les autres ont échoué", dit le premier ministre. Tant qu'il n'aura pas retiré cette affirmation effrontée, je la répeterai:

(e) Commerce total..	$1,154,848,000
Nouvelle diminution en un an	551,507,000

Joli gâchis!

Commerce canadien durant l'année terminée le 31 mars 1930	$2,368,533,000
Commerce total durant l'année terminée le 31 mars 1932.. ..	1,154,848,000
Diminution en deux ans..	$1,213,685,000

Voilà le résultat de la politique de haute protection inaugurée par le premier ministre et qui a fait tant de mal à notre pays. Ces chiffres ont été publiés par le Gouvernement et l'on ne peut les mettre en doute. Ils éclairent parfaitement la situation. Il y a des gens qui ne veulent pas relever ces chiffres, disant qu'ils sont déprimants. Ce n'est pas pour déprimer la mentalité de mes compatriotes que je m'en sers. Je le fais pour exposer la vérité et pour faire voir la profondeur du trou que le Gouvernement n'a cessé de creuser depuis qu'il est au pouvoir.

Regardons les choses à un autre point de vue et voyons quelles ont été nos importations totales. En 1931, elles se sont élevées à $906,613,000, diminution de $341,661,000 par rapport à l'année précédente. En 1932, elles ont été de $578,504,000 diminution de $328,109,000. Voyons maintenant nos exportations. En 1931, elles se sont élevées à $816,938,000, diminution de $328,000,000 par rapport à l'année précédente. En 1932, elles ont été de $587,565,000, diminution de $229,463,000. N'est-ce pas désolant? Voyons maintenant quelle a été la diminution du commerce canadien durant les deux années écoulées le 31 mars 1932. Nos importations se sont élevées à $669,770,000, diminution de 53.7 p. 100; nos exportations se sont élevées à $557,373,000 diminution de 48.7 p. 100. Remarquez bien, monsieur l'Orateur, que la diminution quotidienne du commerce canadien durant ces deux années a été de $1,500,000. Ce sont là des chiffres officiels que personne ne peut nier. Voilà pourquoi je m'oppose tant à ce que le premier ministre ait l'audace de dire à la Chambre qu'il a réussi là où les autres ont échoué. Il a réussi à ruiner le commerce de notre pays. S'il pouvait rétablir le commerce canadien dans l'état où il l'a trouvé quand il est devenu premier ministre, nous lui en saurions bien gré, mais je crains que nous n'ayons à attendre longtemps pour cela.

Je ne désire pas parler longuement, mais je tiens à dire que les importations touchées par les tarifs résultant de cette conférence ne s'élèvent qu'à un total de $137,797,000. De ce chiffre il faut déduire nos importations du Royaume-Uni, qui s'élèvent à $47,200,000; il reste donc $90,597,000 pour les importations étrangères. Ce n'est là que la moitié de la diminution de notre commerce avec le Royaume-Uni durant les deux dernières années, le tiers de la diminution de notre commerce avec l'Empire britannique, le huitième de la diminution de notre commerce avec les Etats-Unis, le dixième de la diminution de notre commerce avec tous les pays étrangers et le treizième de la diminution de notre commerce total avec l'univers durant la même période. Voilà les chiffres. Sont-ce de nouveaux débouchés que nous espérons obtenir? Non, ce ne sont que des possibilités, comme l'a dit le premier ministre le 12 octobre. On devrait afficher ses paroles à la porte de tous les hôtels de ville, de toutes les écoles et de toutes

les églises de notre pays, afin que le peuple sache ce que c'est réellement que le "humbug". Le premier ministre a dit:

Je ne veux pas prétendre qu'à la suite de cette conférence nous aurons un régime qui dès le début assurera le plus grand développement possible des échanges entre les pays de l'empire.

Ce ne sont que des possibilités. Le Gouvernement ne saurait combler au moyen de ces accords les brèches qu'il a pratiquées dans notre commerce. Ils ne représentent pas de nouveaux échanges mais seulement un détournement de commerce en décroissance. C'est pourquoi je crois sincèrement que la prospérité ne reviendra que s'il y a un changement de gouvernement, comme il est arrivé hier aux Etats-Unis.

Un MEMBRE: La situation s'améliore-t-elle là-bas?

M. POULIOT: Il est malheureux que mon honorable ami soit tellement éloigné que je ne puisse saisir ses paroles, mais je lui dirai ceci: nous pouvons attendre un changement de gouvernement au pays, si les honorables députés d'en face ont le courage de dire à leur chef qu'il fait fausse route, qu'il ruine le pays, qu'il détruit notre commerce et qu'il décourage le peuple canadien par sa politique stupide, insensée d'un tarif élevé. S'ils ont le courage d'agir ainsi, leurs électeurs les applaudiront à outrance, sinon, ils seront balayés par la marée montante aux prochaines élections. Je les exhorte à se montrer courageux et à ne pas agir en écoliers. Qu'ils racontent au premier ministre la misère du peuple. Ils ont l'occasion de le faire, ils le rencontrent dans les "caucus", ils peuvent lui adresser la parole dans son bureau ou à la Chambre, qu'ils lui disent qu'il ruine le commerce national. Nous avons besoin d'un tarif modéré pour échanger nos produits avec l'étranger, et nos honorables vis-à-vis devraient le dire à leur chef.

Le très honorable premier ministre a la voix très forte, il donne de la voix pour que les gens n'aperçoivent pas le tremblement de ses genoux. Quand il a peur, il parle fort pour intimider ses partisans. Personne ne devrait avoir peur de lui. Il n'a que sa voix pour faire impression sur les gens. Il a une forte voix et une belle apparence, c'est tout. Nos honorables amis d'en face ne devraient pas trop ennuyer le premier ministre au sujet des questions de favoritisme politique. Ils ne devraient pas l'entourer autant. Qu'ils se rappellent les abeilles qui tuent leur reine par trop d'amour. Nos honorables vis-à-vis entourent le premier ministre. Ils le serrent de si près qu'il n'a pas la faculté de se reposer ou de réfléchir. Ils sont autour de lui comme les mouches sur la mélasse. Ils devraient lui permettre de respirer, de penser. C'est un avocat très habile; il fait honneur à sa profession. Il est capable de penser, si on lui laisse le temps de le faire, mais ils sont toujours autour de lui pour lui demander d'autoriser le ministre des Postes à couper la gorge aux petits maîtres de poste.

J'aperçois en face mon honorable ami le solliciteur général (M. Dupré), un aimable sourire aux lèvres. Il était au loin au cours de la dernière session. Maintenant qu'il est ici et que lui et le premier ministre sont de bons amis, qu'il lui aide. Qu'il soit l'un des gardes du corps du premier ministre pour tenir à distance ceux qui ne lui laissent pas le temps de dormir ou de se reposer et sont cause de son surmenage: dix-huit heures de travail par jour, je pense. Assurément, le premier ministre a besoin de sommeil; il devrait dormir au moins huit heures par jour. Il devrait avoir du temps pour se reposer et pour manger. Qu'ils aient pitié de lui, qu'ils se montrent raisonnables. Tout surhomme qu'il puisse être, il a quand même besoin de huit heures de sommeil. Et il faut qu'il mange et se délasse. Ils devraient,—dis-je, lui permettre de recouvrer son heureux naturel. Il sera ensuite en état de penser, et ce sera alors une occasion propice pour que nos honorables amis d'en face plaident auprès de leur chef la cause des fonctionnaires publics, des pauvres et des sans-travail. Ils devraient lui dire: "Cher R.B., pourquoi n'avez-vous pas pitié de ces pauvres chômeurs? Pourquoi ne cherchez-vous pas à accomplir vos promesses de 1930, quand vous avez dit que vous mettriez fin au chômage et que la prospérité reviendrait dès votre arrivée au pouvoir?" Ce serait très bien. Dieu m'a toujours empêché de devenir tory et je lui en suis reconnaissant, mais si j'appartenais à la droite, je tiendrais exactement ce langage au premier ministre. Mais aucun membre d'en face n'a le courage d'exhorter son chef à s'occuper des pauvres, des humbles, de tous ceux qui souffrent. Ils n'ont pas le courage de lui demander de venir en aide à ces malheureux, pour rendre leurs vies plus heureuses et terminer leurs embarras présents. Je le répète, c'est parce que pas un d'entre eux n'a le courage de faire de pareilles observations au premier ministre qu'il a persisté dans cette politique de protection à outrance, et c'est parce que cette politique me paraît stupide, que je vote contre. Je dirais ces choses devant le premier ministre lui-même s'il nous honorait aujourd'hui de sa présence, mais il est absent et je dois les dire quand même. Je suis heureux de lui avoir entendu dire, hier, qu'il lit les Débats. J'espère qu'il continuera à les lire et, s'il ne les lit pas, j'aimerais que le solliciteur général lui transmit

un numéro du hansard, en soulignant au crayon les idées que j'ai exprimées en toute sincérité et toute cordialité, pour ramener le premier ministre au bon sens.

M. E. J. GARLAND (Bow-River): Il y a quelques jours, on a mis aux voix la résolution sur laquelle ce bill est fondé. Je vais la lire pour rafraîchir les mémoires:

La Chambre décide qu'il y a lieu que le Parlement approuve la convention de commerce passée à Ottawa, le 20e jour d'août 1932, entre les représentants du gouvernement de Sa Majesté au Canada et ceux du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, et qu'elle l'approuve sous réserve de la législation nécessaire pour l'application des modifications douanières qui en sont la conséquence.

Avant de pouvoir approuver une résolution conçue dans ces termes, je suis fermement convaincu, de même que l'honorable député de Macleod (M. Coote) et les autres députés qui sont sur ces bancs (*l'extrême gauche*) que la discussion complète des détails de cette législation douanière est nécessaire. Je me rappelle très bien que le chef de l'opposition a exprimé cette opinion dans un éloquent discours et a demandé au premier ministre de permettre l'examen des annexes en comité général avant de demander à la Chambre de se prononcer sur l'accord même. Il était impossible, d'après lui, de se prononcer d'une manière intelligente sur cette question, c'est-à-dire sur la résolution ou sur le projet de loi, avant d'en connaître les détails. Telle a été notre attitude quand la question a été mise aux voix.

Ayant déclaré que nous ne pouvions nous prononcer sur cette mesure avant d'en examiner les détails et ayant entendu l'admirable plaidoyer du chef de l'opposition à ce sujet, je me suis trouvé pris dans un dilemme. Je ne voulais pas, d'une part, rejeter les avantages pouvant découler de cet accord à la suite des diminutions de droits, d'autre part je ne voulais pas faire comme l'honorable député de Weyburn (M. Young) et d'autres honorables députés siégeant à notre droite, qui ont voté délibérément après avoir dit qu'il leur était impossible de voter d'une manière intelligente sans connaître tous les détails du projet.

L'hon. M. LAPOINTE: Vous avez parlé très intelligemment contre l'accord.

M. GARLAND (Bow-River): Il est toujours assez facile de démolir une proposition et j'ai remarqué à plusieurs reprises cette tendance chez l'honorable député de Weyburn (M. Young). Quand il s'agit de voter avec intelligence, je vois cependant qu'il ne se donne pas la peine de juger par lui-même; il se borne à suivre le whip de son parti et c'est ce qu'il fait si régulièrement qu'il est véritablement tory à ce point de vue. Pour ma part, je préfère m'abstenir de voter aveuglément ou contre mes principes. Je n'hésite pas à rappeler à l'honorable député de Weyburn que j'ai voté contre l'adoption du budget Dunning qui relevait le tarif, tandis que lui-même votait pour, c'est-à-dire l'adoption d'une chose à laquelle il s'oppose réellement.

M. YOUNG: Je ne me cache jamais derrière les rideaux. (*Exclamations.*)

M. GARLAND (Bow-River): Les honorables députés peuvent rire, mais j'en connais plusieurs qui se sont cachés souvent derrière les rideaux, de même que des députés siégeant à ma droite. Ils l'ont fait plusieurs fois au cours des dix dernières années et ils le feront encore, car des gens consciencieux ne peuvent pas toujours suivre les dictées de leur parti s'ils respectent leurs propres convictions et leur jugement. Seuls ceux qui observent servilement la discipline d'un parti trouvent facile de voter sur toutes les questions. Il y a certaines occasions où je ne peux violer mes principes ou violenter ma conscience dire oui ou non sur une question.

Le Gouvernement a décidé de refuser la discussion des détails des annexes avant de mettre la résolution aux voix, et c'est pourquoi je me suis abstenu de voter en cette occasion. Nous passons maintenant au bill qui nous est soumis. A mon point de vue, il est encore plus important que la résolution. La Chambre est maintenant appelée à donner force de loi non seulement aux accords de commerce, mais à chacun de leurs détails. C'est une décision encore plus grave et, après avoir demandé de nouveau au premier ministre de permettre la discussion des détails des annexes, nous avons essuyé un autre refus. On ne pourra examiner ces détails avant d'avoir ratifié la loi et toutes ses annexes. C'est donc jouer la comédie que d'examiner les détails d'une loi que la Chambre a adoptée.

En attendant, j'ai étudié les annexes aussi bien qu'il m'est possible avec les sources d'information insuffisantes que j'ai à ma disposition, et sans pouvoir interroger les ministres ni leurs experts sur le sujet. Cet examen m'a confirmé dans mon opinion sur l'aspect répréhensible de la mesure.

Prenons les stipulations relatives aux textiles. Le premier ministre manifestait beaucoup de sollicitude, hier, au sujet des actionnaires de cette industrie, actionnaires qui comprennent surtout des veuves et des orphelins, voudrait-il nous faire croire. Eh bien, monsieur l'Orateur, de toutes les industries hautement protégées du Dominion, je l'affirme, aucune ne mérite si peu de considération de la part de la Chambre ou de la population du pays.

Parmi toutes les industries jouissant de la protection douanière, aucune ne paie de si bas salaires et ne place ses ouvriers dans de si mauvaises conditions de travail. Je me rappelle fort bien qu'au cours d'une visite dans une de ces usines il y a quelques années, je m'étonnais, comme mes collègues, de constater comme on emploie encore beaucoup d'enfants dans les grandes fabriques du monopole du textile dirigé par sir Charles Gordon.

On nous dit que, en raison d'un accord conclu avec l'Angleterre, on accordera la préférence à des fabricants anglais de certains articles. Je le répète, je n'ai ni le temps, ni les données nécessaires pour faire une analyse complète de la mesure, mais j'ai pris la peine d'examiner de près un ou deux articles. J'ai pu alors constater la valeur des prétendues préférences de ce genre.

Je parlerai d'abord des lainages lourds servant à la confection des manteaux. Ces tissus sont généralement fabriqués de laine grossière des qualités les moins dispendieuses. On s'en sert dans la confection des pardessus d'ouvriers. Il ne s'agit pas du tissu dont est fait le pardessus du richard, mais d'un article bien meilleur marché. Prenons comme exemple un envoi de 265 verges pesant 365 livres. Le prix facturé, le mois dernier, aurait été de 33 livres 12 shillings, ou, en numéraire canadien, $124.76. Il y a un droit *ad valorem* de 25 p. 100 et un droit spécifique de 18c. ¾ par livre, moins 10 p. 100. Antérieurement à la convention, le droit spécifique se serait élevé à $82.14 et le droit *ad valorem*, à $43.83, soit un total de $125.97. Ces droits sont calculés, comme à l'ordinaire, sur la livre à $4.86. Mais, sous le régime de l'accord, le droit spécifique serait de $65.70 et le droit *ad valorem*, de $37.13, soit un total de $102.83. Mes honorables vis-à-vis vont aller clamer dans le pays: Voyez ce que nous avons fait par le moyen du traité; nous avons donné au consommateur du pays un dégrèvement de $20 sur un tel envoi, augmentant dans la même mesure la préférence et l'avantage accordés au fabricant anglais.

Quelle farce, quand on considère les autres impôts dont le Gouvernement a frappé cet article comme d'autres! Examinons la chose de près pour tâcher de nous en faire une idée juste. Parcourons la liste de tous les droits imposés sur l'envoi que nous avons pris comme exemple. Il y a un droit spécifique de $65.70; un droit *ad valorem* de $37.13; un droit d'antidumping de $19.40; une taxe d'accise à l'importation de $8.01; un autre désavantage pour l'Angleterre représenté par un supplément de frais de transport de $8.40, soit un total défavorable de $138.64. L'exportateur anglais doit faire face à un état de choses tel que ses marchandises, livrées au Canada, coûteront à l'importateur $138.54 en plus du prix facturé de $124.76, soit une majoration d'environ 111 p. 100. Nos honorables vis-à-vis nous offrent cela comme exemple de leur générosité.

Un MEMBRE: De leur bienveillance.

M. GARLAND (Bow-River): Oui; bienveillance, générosité, patriotisme, représentés par une majoration de 111 p. 100 sur les marchandises importées en notre pays.

La Chambre doit se rappeler qu'il n'est pas question d'un article de luxe, de fins lainages employés dans la coupe de pardessus coûtant de $40 à $70, mais de tissus servant à la confection de pardessus d'ouvriers d'un prix variant de $10 à $20. Je me demande ce qu'en pensera le travailleur manuel. En l'absence des données que le Gouvernement se refuse à divulguer pour l'heure, je me vois forcé de conclure que tout ce que renferme l'accord commercial, loin de procurer au fabricant anglais l'occasion de concurrencer plus facilement son rival canadien, aura le résultat contraire.

Hier soir, parlant de ce sujet, je n'ai pas eu le temps d'exposer tous les désavantages dont souffrent les producteurs de denrées primaires en raison du change défavorable, ni les problèmes que leur pose la concurrence, dans un marché comme l'Angleterre, de l'Argentine, l'Australie, le Danemark, la Belgique et autres pays. Le gouvernement canadien a décidé de maintenir ce qu'on appelle harmonieusement mais inexactement une monnaie saine. Nous voilà forcés de sacrifier aux dieux de Wall-Street les intérêts de tous les producteurs et exportateurs de denrées primaires du pays.

Le très honorable Winston Churchill, parlant le 16 juin dernier au parlement anglais de l'état de choses existant en Angleterre, dit que l'or est la cause du dépérissement de nos chemins de fer, de l'inactivité de nos hauts fourneaux, du chômage de millions de travailleurs dans tous les pays, du sabotage de toutes les formes de l'activité humaine et de la dépréciation de tous les services que nous pouvons rendre l'un à l'autre. Quand la Grande-Bretagne a abondonné l'étalon-or, non seulement le désastre prédit par les prophètes épris de l'étalon d'or ne s'est pas réalisé; mais cette décision a imprimé un tel essor au commerce d'exportation que le ministère actuel a frappé un coup désespéré au Royaume-Uni en établissant ce que l'on appelle aujourd'hui le droit contre le dumping financier. Cela a fermé les portes du Canada aux marchandises britanniques qui y auraient afflué par suite de la situation favorable du Royaume-Uni dans le domaine du change, grâce à l'abandon de l'étalon-or. L'on ne

s'étonne pas que des économistes du calibre de Maynard Keynes prétendent que cet abandon de l'étalon-or par la Grande-Bretagne était une décision des plus heureuse dont nous ne pouvons pas encore comprendre tous les avantages. Les bénéfices qu'apporte ce traité, dit-on, aux cultivateurs, aux arboriculteurs fruitiers et aux éleveurs restent nuls tant que le Canada persiste à maintenir notre dollar le plus près possible de l'étalon-or. J'ai la profonde conviction que, si nous abandonnions l'étalon d'or nos frais de production seraient diminués, nous aurions plus de facilité pour vendre à meilleur compte que nos rivaux dans les marchés étrangers, nos échanges tant à l'intérieur qu'à l'extérieur grossiraient et nous récolterions les avantages précisément qui découlent de cet accord, au dire du premier ministre. Cela imprimerait un essor formidable au commerce interimpérial.

Notons que, de tous les grands pays britanniques, le Canada est le seul qui ait refusé de reconnaître la situation désavantageuse faite aux producteurs aujourd'hui. Ainsi que l'ont rappelé l'honorable député de Macleod et d'autres honorables membres, l'Australie non contente des avantages qu'elle possédait déjà pour l'exportation du blé et des viandes, non contente d'être en mesure de faire la concurrence à toute les nations, même dans l'Orient, a décrété une prime de 9c. sur le blé afin d'aider à ses exportateurs dans leur lutte contre nous. Mais c'est là un pays dont la monnaie est dépréciée. Voici maintenant un pays qui, comme le Canada, est resté fidèle, autant que possible, à l'étalon-or. Je me demande si les ministres, l'honorable ministre du Commerce (M. Stevens) surtout, ont remarqué ce que fait le Sud africain. A cause de ses obligations à Londres l'Afrique du sud a décidé de garder l'étalon-or afin d'honorer ses engagements avec plus de facilité. Mais elle a reconnu qu'elle mettait ainsi ses exportateurs ceux des produits agricoles surtout, dans une situation très désavantageuse vis-à-vis de leurs concurrents; d'où l'inauguration d'un régime qui fait verser aux exportateurs de produits agricoles une prime de 20 p. 100, qui compense en grande partie les désavantages résultant de la situation du change. Le Canada est la seule grande nation agricole où les intérêts des exportateurs, agricoles et autres, aient été sacrifiés au bénéfice des créanciers de Wall-Street.

Je pourrais invoquer les opinions de nos grands établissements de salaison au Canada. Ces exploitants ne sont pas des agriculteurs, et pas plus que des agriculteurs ils ne sont extrémistes dans les questions de ce genre; et pourtant ils ont affirmé dans leurs réunions que le prix avili des porcs au Canada résulte de ce que nos expéditions de bacon en Angleterre sont payées en livres, qui rapportent seulement $3.80 au lieu de $4.86. Il en est ainsi du bétail comme l'a fait observer mon honorable collègue de Macleod: un bouvillon qui vaut 10 livres sterling ne rapporte que $38 au lieu de $48.60, en Angleterre. La même situation injuste existe pour le blé et toutes les autres denrées que nous exportons. Encore une fois j'insiste sur le fait que ceci n'intéresse pas seulement l'industrie agricole, mais bien tous les exportateurs. Par exemple, l'industrie du bois: en ce moment rien ne porte aussi gravement atteinte à cette industrie que la disparité dans les valeurs monétaires. En ce moment l'industrie expédie des convois de bois dans le seul but d'obtenir des espèces pour régler des dettes contractées envers les banques; et l'expéditeur de bois perd beaucoup sur chacun de ces envois. L'honorable député d'Algoma-Est (M. Nicholson), et un autre membre, parlant des avantages de ces préférences sur le bois, ont ignoré, passé outre, évadé, bref, n'en ont pas même fait mention, l'influence du change sur ce commerce. J'ose prédire que tant que nous n'aurons pas stabilisé le change ou tout au moins établi la parité entre notre dollar et la livre sterling, la prétendue préférence sur le bois ne sera d'aucune valeur pour nos producteurs.

Revenons un moment à la question du blé. J'y reviens parce que je veux invoquer un témoin qui, j'en suis sûr, jouit de toute la confiance du premier ministre (M. Bennett), un homme qui occupe un poste que vise, paraît-il, mon très honorable ami lui-même. Il fait maintenant partie de la chambre des lords. Je veux parler de lord Rothermere qui a visité l'Ouest avant la conférence et qui, à Calgary, a donné une entrevue au sujet de la conférence et sur les résultats qu'il en attendait. Je cite le passage suivant:

> Autre point, si vous liez votre sort à celui de la livre sterling, votre devise se vendrait immédiatement à prime,—c'est-à-dire, le blé coté à Winnipeg à 54 cents vaudrait automatiquement 62 cents en Angleterre. Vos cultivateurs en profiteraient ou devraient en profiter. Avant tout, conservez votre dollar, mais liez son sort à celui de la livre. C'est dans le commerce britannique que l'avenir du Canada se trouve.

M. COOTE: Qui a dit cela?

M. GARLAND (Bow-River): Lord Rothermere, un homme en qui, comme je l'ai dit il y a un instant, le premier ministre du Canada a une grande confiance. Il y a environ dix ans, nous n'avions pratiquement aucun commerce de blé avec l'Orient; nous n'en expédions que 3 ou 4 millions de boisseaux. Comprenant

l'importance dont ce marché est susceptible, la Coopérative du blé de l'Alberta, durant une des premières années de son organisation, envoya en Orient son président M. Wood, M. McIvor et un ou deux agents. Ils visitèrent toutes les parties intéressées du Japon et de la Chine, traversant le pays d'un bout à l'autre, établissant des correspondants et agissant en vrais vendeurs pour ce qui est du blé canadien. Comme résultat de cette démarche et avec l'appui de nos commissaires du commerce dans ces pays, dans l'espace d'environ sept ou huit ans notre commerce de blé avec l'Orient s'éleva à 33 millions de boisseaux.

M. YOUNG: En quelle année était-ce?

M. GARLAND (Bow-River): Quand notre commerce atteignit-il ce chiffre? En 1927 ou 1928?

M. YOUNG: Qu'est-il arrivé à notre commerce?

M. GARLAND (Bow-River): Un instant, s'il vous plaît. Soudainement notre commerce cesse complètement. Exception faite de 5 ou 6 millions de boisseaux, nos expéditions de blé en Orient s'arrêtèrent. Nous avons perdu la plus grande partie de notre marché dans ces pays. Pourquoi? Nous voulions en connaître la raison, et en conséquence nous nous sommes mis en communication avec nos commissaires de commerce à Singapour et à Hong-Kong ainsi qu'avec notre ministre à Tokio. Tous mentionnèrent les deux mêmes causes à cet état de choses. L'une était la dépréciation dans la valeur de l'argent qui réduisait le pouvoir d'achat des pays orientaux; le deuxième et principal facteur était que l'on pourvoyait aux besoin de l'Orient au moyen du blé d'Australie, dominion qui a augmenté ses expéditions de blé en Orient chaque année depuis trois ans. J'ai ici des comptes rendus d'entrevues ou de discours de l'honorable Herbert Marler. Parlant à Tokio le 5 février, notre ministre à Tokio a dit:

> En ce moment, la Chine achète de grandes quantités de blé australien que, vu la baisse dans les taux du change, les Australiens pourront vendre à $4 de moins par tonne que les prix canadiens.

Et remarquez qu'ils obtiennent encore un prix plus élevé dans leur propre pays, exprimé dans leur monnaie, que nous n'obtenons au Canada. Puis, parlant le 1er août dernier à Victoria, Son Excellence a dit:

> L'an dernier, l'Australie a fourni 33 millions de boisseaux des importations chinoises, tandis que le Canada n'en a fourni que 6 millions. Le Canada, cependant, a dû souffrir du change défavorable, l'avantage allant à l'Australie.

Nous voyons donc que dans chaque cas les preuves vont à l'appui de l'idée que défendent depuis plusieurs années les honorables membres de l'extrême gauche, et maintenant je suis heureux de dire que nous avons l'appui de quelques-uns des membres de la gauche.

Pour ce qui est du commerce du bétail, il n'est peut-être pas nécessaire de passer en revue l'histoire des dernières années. L'honorable député de Marquette (M. Mullins), qui fait partie de la droite, sait aussi bien que moi ce qui s'est passé, et pourquoi. J'ai ici le *Country Guide* publié à Winnipeg: "What's What in Western Canada". A la page 3, de ce numéro, volume I, en date du 3 avril 1932, on fait remarquer:

> Durant la première partie de la saison, c'était un commerce rémunérateur...

Il s'agit de l'expédition des bestiaux dans le Royaume-Uni.

> ...mais avec l'abandon de l'étalon-or par la Grande-Bretagne une situation tout à fait nouvelle et imprévue s'est créée. La valeur de la livre a baissé de 20 p. 100 en monnaie canadienne. Ceci a eu le même effet que si l'on avait doublé les frais de transport maritime. Les exportateurs qui avaient des bestiaux à vendre ont subi des pertes considérables.

La situation restera absolument la même avec la disparition de tous les embargos ou autres difficultés concernant l'expédition de bestiaux en Grande-Bretagne, tant que ce premier obstacle n'aura pas été enlevé, tant que la différence dans le change n'aura pas été comblée; nous ne pouvons expédier nos bestiaux sur ce marché avec profit. Les honorables membres de la droite et tous les adversaires d'une saine politique monétaire nous disent qu'ils ne peuvent accepter notre suggestion d'abandonner l'étalon-or, de déprécier notre dollar au niveau de la livre ou même à un niveau inférieur, parce que cela compliquerait énormément la difficulté de rencontrer nos obligations à New-York. Je tiens à parler de cet aspect de la situation, parce qu'il est important. C'est une question à laquelle il nous faut répondre pour justifier notre cause. A l'heure actuelle, nous devons annuellement en intérêts à New-York environ 233 millions de dollars.

Une VOIX: Plus que cela.

M. GARLAND (Bow-River): C'est le chiffre approximatif fourni par le premier ministre au comité des finances. Je puis me tromper un peu. Disons 220 millions. Quarrive-t-il? Si notre devise est dépréciée encore de 10, 12 ou 15 p. 100, nous serons peut-être forcés d'acquitter une prime plus élevée. Jusqu'à concurrence de 20 à 30 millions. Ce n'est pas inévitable, mais c'est possible. Supposons que cela arrive, et que nos primes soient augmentées de 30 millions de dollars à New-York. Qu'adviendra-t-il? Je pose cette

question pour cette raison-ci: Tout d'abord, l'amélioration du commerce, surtout avec les Etats-Unis, qui découlerait de l'inutilité des barrières du commerce de ce pays à cause d'une monnaie dépréciée, nous permettrait de faire face à nos obligations à New-York en marchandises, ou en lettres de change pour lesquelles sont vendues les marchandises.

Mais même si nous ne faisons pas cela, supposons que nous éliminions tout et qu'il ne s'agisse que d'une prime de 30 millions de plus. Examinons les exportations. Voici quelles ont été les exportations globales du Canada pour l'année financière close le 31 mars 1932:

Agriculture	$204,398,000
Animaux	68,798,000
Tissus	5,512,130
Produits du bois	175,740,269
Produits du fer et de l'acier	15,462,977
Métaux non ferreux	69,072,888
Non métalliques	13,456,701
Produits chimiques	10,535,038
Divers	13,367,251

Ces exportations sont évaluées à $576,344,302. Des autorités conviennent que, si les marchés restent disponibles et ne sont pas de propos délibéré bloqués par des représailles, si nous abandonnons l'or et laissons notre devise baisser de 15 p. 100, disons, il y aurait une amélioration des prix reçus par les exportateurs, en monnaie canadienne, d'au moins 10 p. 100 et probablement jusqu'à 14. Dix pour cent de 576 millions de dollars représentent 57 millions, de sorte que cette opération nous rapporterait environ 27 millions. Nous perdons 30 millions et gagnons 57 millions en prix améliorés pour nos exportateurs. Mais c'est là un calcul trop modéré. J'ai mentionné les chiffres relatifs aux exportations, mais je ferai observer à mes collègues qu'ils concernent en partie les animaux, les produits animaux et agricoles en général, et quant à ces marchandises et la plupart des autres les prix de l'intérieur sont déterminés aussi bien que ceux de l'extérieur. En résumé, les prix des produits exportés déterminent ceux des ventes au pays. Ainsi, lorsque je dis que les prix seraient augmentés de 57 millions seulement en numéraire canadien en faveur du producteur et de l'exportateur canadiens, je ne vais pas assez loin. Il est probable que le niveau général des prix de toutes les marchandises, dont une partie est exportée, s'en ressentirait et serait amélioré. Par conséquent, le chiffre serait probablement beaucoup plus élevé que celui que j'ai mentionné.

A l'appui de mon attitude je vais citer les paroles d'un homme en qui, je le sais, le premier ministre a confiance. Cet homme a été donné comme une autorité, mainte et mainte fois dans cette Chambre. Le premier ministre l'a fait venir au Canada dans le but de diriger une enquête, et il n'a cessé de faire ses louanges en public et en particulier. Je mentionnerai son nom plus tard, car je ne veux rien enlever à l'importance de ses paroles. Ecoutez:

> Le Canada dépend plus que jamais, économiquement, des prix de l'univers. On a pensé parfois que le choix entre l'adoption du dollar américain, comme valeur type d'après laquelle on stabiliserait notre monnaie et l'adhésion au système sterling ou à quelque méthode intermédiaire, devait être déterminé par l'importance qu'il y a pour le Dominion d'éviter le paiement d'une prime considérable dans l'acquittement de ses engagements financiers sur la place de New-York.
>
> On a dit que le Canada ne pouvait payer cette prime ou permettre la répercussion générale qu'elle aurait sur son crédit. Ce dilemme est plus apparent que réel. Même si le Canada abandonnait son dollar actuel et si le niveau de son prix interne montait, il devrait encore acquitter ses obligations de New-York et, avec les prix en or obtenus à l'étranger pour son blé, le rapport entre le dollar du Canada et celui de New-York ne signifierait rien pour les fins de paiement.

Telles sont les paroles de sir Josiah Stamp, Que les honorables députés y songent.

M. BOURASSA: Quand ont-elles été prononcées?

M. GARLAND (Bow-River): Je les ai extraites d'un câblogramme de la Presse canadienne envoyé de Londres en date du 23 mai. Tous les membres de la droite doivent comprendre qu'il importe d'agir en ce sens. Même leurs propres chefs jasent abondamment et follement de la nécessité d'un relèvement des prix, mais ils se refusent à prendre les mesures qui seules les mettraient à même de réussir. Ils n'en veulent pas. "Mais non, disent-ils, nous ne voulons pas de cela; nous nous en tenons à la monnaie saine" disent-ils. Eh bien, tant qu'ils tiendront à la prétendue monnaie saine et aux directives de New-York en matière de circulation intérieure et extérieure, les prix ne se relèveront pas, à moins que New-York ne donne le signal. Ils sont définitivement liés à la politique monétaire des Etats-Unis. Depuis quelques années, la politique monétaire de la Commission fédérale de réserve a joliment fait loi chez nous. Comme le disait ici il n'y a pas longtemps un de nos collègues, à Wall-Street, on considère le Canada comme la treizième division du système fédéral de réserve, à cette différence près que les douze autres ont voix au chapitre, et nous, point.

Cet état de choses qui a duré en partie grâce à l'absence d'une banque centrale d'Etat au Canada, subsistera tant que le gouvernement canadien s'en tiendra à sa politique de prétendue monnaie saine. Le relèvement des

prix est nécessaire et s'il ne se produit pas, eh bien, ce sera l'annulation générale ou, pis encore, la répudiation des dettes; nous ne pourrons faire honneur à nos obligations.

Examinons la situation, monsieur l'Orateur. En Angleterre, en France, en Australie, en Italie, dans l'Inde, partout, c'est le cri général: il faut que les prix montent. Pourquoi cela? A cause du système monétaire et économique insensé qui tient partout dans le monde le petit peuple courbé sous un fardeau intolérable de dettes. Voyez la situation de n'importe quel bourg d'Angleterre, de n'importe quel état de l'Union; l'état financier de n'importe quelle province du Canada: partout c'est la même chose. Qu'on se reporte à cent, vingt-cinq, dix ou même cinq ans seulement en arrière, c'est un accroissement continu de dettes, un amoncellement de frais obligatoires qui stupéfient l'imagination. On parle de faire honneur à ces obligations. Aux prix actuels, je vous dis que c'est une impossibilité. Le total des obligations remboursables en or, dans le monde entier, s'élève à plus de 500 milliards de dollars, alors que le total de la monnaie d'or dans le monde ne représente que 11 milliards de dollars. Est-ce assez ridicule? Aussi n'est-on pas surpris de constater que ceux que la politique intéresse moins que l'économie et qui étudient ces problèmes en viennent aux mêmes conclusions que ceux qui se sont appliqués à trouver le moyen d'améliorer la situation du peuple canadien.

J'ai sous les yeux l'avis de quelqu'un qui dit que pendant que les prix baissaient l'endettement s'est accru de 50 à 75 p. 100. Je cite ce qu'il ajoute:

> On commence à se rendre compte qu'il faut une hausse appréciable des prix, ou bien ce sera l'annulation d'une forte proportion de ces obligations.

Et voici sa conclusion que je signale particulièrement à l'honorable ministre du Commerce (M. Stevens) et à l'honorable ministre des Finances (M. Rhodes):

> De deux choses l'une: s'il ne se produit pas une hausse des prix, ce sera l'annulation générale ou la répudiation de ces dettes. De même aussi, l'état des prix au niveau actuel conduira à la banqueroute générale.

Voilà les faits, et nos honorables collègues de droite agiront comme ils voudront. Mais leurs amis tories d'Angleterre eux-mêmes commencent à réfléchir. Imaginez ma surprise et celle des collègues qui depuis quelques années préconisent cette doctrine,—imaginez notre surprise de constater qu'un personnage non moindre que lord Beaverbrook pense, non pas entièrement, mais jusqu'à un certain point comme nous. J'ai presque envie de m'excuser de citer ses paroles.

[M. Garland (Bow-River).]

L'hon. M. LAPOINTE: Vous devez être dans l'erreur.

M. GARLAND (Bow-River): Etant donné ses exagérations économiques antérieures, j'ai peine à croire à la compétence de sir lord Beaverbrook. Mais cette fois ses paroles sont si appropriées qu'elles méritent considération. J'ai déjà cité un article paru dans le *Daily Express* du 13 avril. Mais voici des paroles de lord Beaverbrook lui-même, publiées dans une édition subséquente du *Daily Express:*

> Nous devrions avoir pour politique l'abondance et le bon marché de l'argent. Il est assez bon marché peut-être, actuellement. Je n'y contredis pas. Mais il n'abonde certainement pas. Tant qu'il n'abondera pas, il sera impossible de maintenir les salaires au niveau normal.
>
> Que faire pour le rendre abondant? Ordonner à la banque d'Angleterre de se mêler de ses affaires. Qu'elle continue de remplir sa fonction de banque à fonds social.
>
> Créez une banque centrale d'Etat revêtue de toute l'autorité voulue pour fournir un crédit abondant, et entourée de restrictions suffisantes pour assurer sa stabilité. C'est la solution. Donnez-nous le droit d'établir un crédit raisonnable et des facilités suffisantes aux banques pour le peuple, la stablisiation du salaire actuel et des prix et la prospérité s'en suivront pour notre population. Donnez-nous ce pouvoir et vous obtiendrez le rétablissement de toutes ces réductions.
>
> Si vous croyez à ce principe, faites cause commune avec nous. Si vous n'en voulez pas, faites cause commune avec nous. Si vous n'en voulez pas, faites de votre mieux pour nous détruire?

On pourrait adresser les mêmes paroles à nos honorables amis de l'autre côté (*la droite*), —mais je ne crois pas qu'ils détruisent quoi que ce soit en n'adhérant pas à cette doctrine; je crois plutôt qu'ils y réussiraient en se mettant de la partie. En toute franchise, je préférerais ne pas les voir avec nous, tant qu'ils s'en tiendront aux opinions qu'ils ont exprimées sur ces questions.

Mais nos honorables amis se laissent effrayer par l'épouvantail de l'inflation, ce spectre qu'ils font apparaître et s'agiter devant eux. Ils voient l'Allemagne, la Russie et toutes sortes de choses et oublient qu'il n'existe ici aucun rapport. S'ils voulaient examiner loyalement ces propositions et nous dire; "Oui, il n'est pas nécessaire que l'inflation soit une folie comme elle l'a été en Allemagne". Elle ne l'a pas été en France. La France a cherché à appliquer une forme intelligente d'inflation, grâce à laquelle elle a réussi à se libérer de ses engagements dans son propre pays, établissant la valeur du franc à un niveau bien inférieur à celui d'avant la guerre et se plaçant dans une situation qui lui a permis d'être une des causes qui ont presque détruit la puissance financière de la Grande-Bretagne. Elle constitue un exemple d'un pays qui a recours à une forme intelligente d'inflation. N'oublions pas,

toutefois, que même la France n'a pas réussi à se mettre complètement à l'abri du danger, parce que le système bancaire de ce pays ne s'étendait pas à l'organisation économique intérieure absolument nécessaire dans un système de monnaie dirigée. Les deux doivent agir de concert. Mais je ne discute ici que la question de l'inflation. Nos honorables collègues ne doivent pas oublier que feu C. E. Neill, gérant général de la banque Royale du Canada, dans le dernier rapport annuel qu'il a pu livrer au public, a signalé ce fait que la seule manière de rétablir le niveau des prix se trouvait dans l'inflation du pouvoir d'achat, du crédit et de la monnaie du pays. Ce n'est pas tout, il ajoute que c'est manquer d'intelligence que de soutenir que l'on ne peut pas arriver à stabiliser les prix et, pour le démontrer, voici ce qu'il dit: la surproduction des produits agricoles par rapport aux articles ouvrés justifierait la baisse du niveau des prix, mais quand c'est la moyenne de tous les prix qui baisse la seule explication ne peut se trouver que dans la production insuffisante de ce qui représente les prix, c'est-à-dire la monnaie. Il semblerait donc que, si la production effective de la monnaie est toujours bien proportionnée à la production des denrées, l'on ne verra pas se produire le phénomène de la baisse de la moyenne des prix.

Ces paroles ne sont pas de moi ni des honorables députés qui m'entourent, mais elles sont du gérant général de la banque Royale maintenant décédé. Il ajoute plus loin que, s'il avait été décidé de ne pas permettre que l'on ait recours à la contraction radicale de la monnaie et du crédit, l'on n'aurait pas été témoin de la baisse extraordinaire qui s'est produite dans le niveau des prix.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a parlé pendant quarante minutes.

M. GARLAND (Bow-River): En terminant, je voudrais prier le Gouvernement de ne pas se laisser effrayer par l'épouvantail de l'inflation, mais de se rendre compte, comme doivent le faire des hommes intelligents, que la seule manière possible de rétablir le niveau des prix, —dans le but au moins de retarder temporairement l'affaisement complet,—mais je ne crois pas qu'il puisse le retarder indéfiniment,—est d'avoir recours à un système d'inflation qui comporte la mise de côté de l'étalon d'or.

M. SEGUIN: Monsieur l'Orateur, je voudrais que la question soit mise aux voix en français. Depuis le commencement de la session on l'a toujours fait en anglais.

La motion (de M. Bennett) est mise aux voix et adoptée.

ONT VOTE POUR:

MM.	MM.
Anderson (Toronto-High-Park),	McGillis,
Arsenault,	McLure,
Arthurs,	Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Barber,	Mullins,
Baribeau,	Nicholson,
Belec,	Peck,
Bell (St-Antoine),	Perley (Qu'Appelle),
Black (Halifax),	Perley, sir George,
Bourgeois,	Pickel,
Bowman,	Plunkett,
Boyes,	Porteous,
Burns,	Price,
Bury,	Quinn,
Campbell,	Rhodes,
Carmichael,	Robinson,
Casselman,	Rogers,
Chaplin,	Ross,
Charters,	Rowe,
Cowan (Long-Lake),	Ryckman,
Davies,	Ryerson,
Dickie,	Sauvé,
Duguay,	Shaver,
Dupré,	Short,
Edwards,	Simpson (Simcoe-Nord),
Embury,	Simpson (Algoma-Ouest),
Ernst,	Smith (Victoria-Carleton),
Esling,	Smith (Cumberland),
Fortin,	Smoke,
Fraser (Caribou),	Speakman,
Gagnon,	Sproule,
Garland (Carleton),	Stirling,
Gobeil,	Stitt (Nelson),
Gordon,	Stitt (Selkirk),
Guthrie,	Sullivan,
Hackett,	Swanston,
Harris,	Tétreault,
Hay,	Thompson (Simcoe-Est),
Ilsley,	Thompson (Lanark),
Johnstone,	Turnbull,
Jones,	Weir (Melfort),
Kennedy (Rivière-de-la-Paix),	White (Mont-Royal),
Lennox,	Willis,
Lucas,	Wilson,
Luchkovich,	Wright.—92.
Macdougall,	
MacMillan, (Saskatoon),	
MacNicol,	

ONT VOTE CONTRE:

Mlle Macphail.

MM.	MM.
Beaubien,	Dumaine,
Blair,	Elliott,
Bothwell,	Fafard,
Bouchard,	Ferland,
Boulanger,	Fournier,
Bourassa,	Garland (Bow-River),
Bradette,	Goulet,
Brasset,	Hanson (Skeena),
Brown,	Heenan,
Butcher,	Howard,
Casgrain,	Howden,
Cayley,	Irvine,
Chevrier,	Jacobs,
Coote,	Jean,
Denis,	Lacroix,
Deslauriers,	Lapointe,
Desrochers,	MacInnis,
Donnelly,	Mackenzie (Vancouver-Centre),
Dubuc,	MacLean,
Duff,	

McPhee,
Marcil,
Motherwell,
Munn,
Neill,
Perras,
Pouliot,
Ralston,
Raymond,
Reid,
Roberge,
Séguin,
Taylor,
Totzke,
Vallance,
Weir (Macdonald),
Woodsworth.—57.

ONT PAIRE:

(La liste des députés qui ont pairé est fournie par le whip en chef.)

MM.	MM.
Anderson (Halton),	Factor,
Baker,	Bertrand,
Barrette,	Rhéaume,
Beaubier,	Ahearn,
Bell (Hamilton),	Mercier (St-Henri),
Bell (St-Jean-Albert),	Dubois,
Bennett,	King.
Beynon,	Euler,
Bowen,	McKenzie (Assiniboïa),
Cahan,	Rinfret,
Cantley,	Cardin,
Cormier,	Thauvette,
Cotnam,	Hurtubise,
Dorion,	Verville,
Geary,	Mercier (Laurier-Outremont),
Gott,	Rutherford,
Hanson (York-Sunbury),	Veniot,
Kennedy (Winnipeg),	McIntosh,
Laflèche,	Girouard,
Larue,	Boucher,
Laurin,	Fontaine,
Lawson,	Gray,
MacDonald (Cap-Breton),	Urquhart,
MacLaren,	Fiset,
McDade,	Dupuis,
McGibbon,	Power,
Maloney,	Young,
Manion,	Hanbury,
Matthews,	Moore (Ontario),
Morand,	Parent,
Murphy,	Stewart (Edmonton),
Senn,	Sanderson,
Spankie,	Spencer,
Spence,	Fraser (Northumberland),
Spotton,	Hepburn,
Stanley,	Heaps,
Stevens,	Malcolm,
Stewart (Leeds),	Golding,
Stewart (Lethbridge),	Mitchell,
Stinson,	Hall,
Sutherland,	Gardiner,
Tummon,	St-Père,
White (London),	Gershaw.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'avais pairé avec le très honorable premier ministre (M. Bennett): autrement j'aurais voté contre.

M. POWER: J'avais pairé avec l'honorable député de Muskoka-Ontario (M. McGibbon); sinon j'aurais voté contre.

M. SANDERSON: J'avais pairé avec l'honorable député d'Haldimand (M. Senn), autrement, j'aurais voté contre.

[M. Séguin.]

M. BAKER: J'avais pairé avec l'honorable député de Prescott (M. Bertrand); sinon, j'aurais voté pour.

M. GOLDING: J'avais pairé avec l'honorable ministre des Travaux publics (M. Stewart); autrement, j'aurais voté contre.

M. HEAPS: J'avais pairé avec l'honorable député de Calgary-Est (M. Stanley); sinon, j'aurais voté contre.

M. SPENCER: J'avais pairé avec l'honorable député de Frontenac-Addington (M. Spankie); sinon, j'aurais voté contre.

M. MITCHELL: J'avais pairé avec l'honorable député de Lethbridge (M. Stewart); autrement j'aurais voté contre.

M. GEARY: J'avais pairé avec l'honorable député de Laurier-Outremont (M. Mercier); autrement j'aurais voté pour.

L'hon. M. STEVENS: J'avais pairé avec l'honorable député de Bruce-Nord (M. Malcolm). Autrement, j'aurais voté pour.

M. SPENCE: J'avais pairé avec l'honorable député de Northumberland, Ontario (M. Fraser). Autrement, j'aurais voté pour.

M. MacDONALD (Cap-Breton-Sud): J'avais pairé avec l'honorable député de Colchester (M. Urquhart). Autrement, j'aurais voté pour.

M. SPOTTON: J'avais pairé avec l'honorable député d'Elgin-Ouest (M. Hepburn). Autrement, j'aurais voté pour.

M. YOUNG: J'avais pairé avec l'honorable député de Renfrew-Sud (M. Maloney). Autrement, j'aurais voté contre.

M. DUPUIS (texte): J'avais pairé avec l'honorable député de Northumberland (M. McDade); autrement, j'aurais voté contre.

M. DORION: J'avais pairé avec l'honorable député de Lotbinière (M. Verville); autrement, j'aurais voté pour.

Sir EUGENE FISET: J'avais pairé avec l'honorable ministre des Pensions (M. MacLaren); autrement, j'aurais voté contre.

M. LARUE: J'avais pairé avec l'honorable député d'Yamaska (M. Boucher); autrement j'aurais voté pour.

M. DUBOIS: J'avais pairé avec l'honorable député de Saint-Jean-Albert (M. Bell); autrement, j'aurais voté contre.

M. LAURIN: J'avais pairé avec l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Rouville (M. Fontaine); autrement, j'aurais voté pour.

M. RHEAUME: J'avais pairé avec l'honorable député de Berthier-Maskinongé (M. Barrette); autrement, j'aurais voté contre.

M. GIROUARD: J'avais pairé avec l'honorable député de Richmond-Wolfe (M. Laflèche); autrement, j'aurais voté contre.

M. PARENT (traduction): J'avais pairé avec l'honorable député d'Essex-Est (M. Morand). Autrement, j'aurais voté contre.

M. ST-PERE: J'avais pairé avec l'honorable député de Hastings-Sud (M. Tummon). Autrement, j'aurais voté contre.

M. l'ORATEUR: L'honorable M. Guthrie propose que l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général pour l'examen du bill.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. LaVergne.)

L'article 1*er* est adopté.

Sur l'article 2 (ratification de l'accord commercial).

Le très hon. MACKENZIE KING: Cet article est ainsi conçu:

Est par les présentes approuvé l'accord commercial intervenu entre les représentants du gouvernement de Sa Majesté au Canada et du gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni, dont le texte est énoncé à l'annexe de la présente loi.

C'est la première occasion que nous avons, monsieur l'Orateur, de comprendre la signification de ce qui est contenu dans le tableau annexé à la loi et nous voudrions examiner ce tableau, article par article, afin de savoir exactement ce que chaque article signifie.

M. le PRESIDENT: Je crois comprendre que les tableaux sont discutés une fois le projet de loi adopté.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pas du tout. Dans ce cas, le tableau est à beaucoup de choses près le projet de loi lui-même; il en fait partie, et nous ne pouvons pas comprendre ce qu'il y a dans le bill, sans étudier le tableau.

M. le PRESIDENT: Le règlement porte que les tableaux sont étudiés après l'adoption du bill. On peut faire allusion aux tableaux et les discuter, naturellement, mais les tableaux approuvés par l'article 2 ne seraient que les tableaux adoptés par la Chambre, en un autre moment.

Le très hon. MACKENZIE KING: Nous pouvons les discuter maintenant, naturellement, mais dans le but de faciliter la discussion, nous voudrions, en ce moment, prendre les articles un par un. Vous pourriez peut-être, monsieur le président, lire les articles les uns après les autres afin que nous puissions les discuter.

M. le PRESIDENT: Nous ne pouvons pas agir ainsi maintenant, sauf avec le consentement unanime du comité, parce que le règlement est précis sur ce point. On ne peut les discuter et les adopter qu'après l'adoption du projet de loi. Nous pouvons cependant suspendre cette règle si le comité y consent à l'unanimité.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je tiens à dire aux membres du Gouvernement que, si l'on nous permet de discuter immédiatement ces tableaux dans leurs détails, cela aura pour résultat d'épargner beaucoup de temps à la Chambre. J'espère que les ministres vont y consentir.

L'hon. M. RHODES: Si tel est le désir du comité et du président, nous consentons volontiers à laisser discuter séparément chacun des articles de l'annexe, comme l'a demandé le chef de l'opposition.

M. le PRESIDENT: Dans ce cas, du consentement unanime du comité, la règle est suspendue. L'annexe dit:

Nous, les représentants du gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni et du gouvernement de Sa Majesté au Canada, convenons réciproquement, au nom de nos gouvernements respectifs, de ce qui suit:

Article 1. Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni s'engage à rendre, en conformité des dispositions de l'article 4 de la loi des droits d'importation de 1932, les arrêtés qui prolongeront, après le 15 novembre 1932, l'admission en franchise au Royaume-Uni des marchandises consignées de toute partie de l'Empire britannique et cultivées, produites ou fabriquées au Canada, lesquelles, de par ladite loi, sont présentement franches de droits subordonnément, toutefois, aux réserves énoncées au tableau A ci-annexé.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur le président, voulez-vous avoir la bonté de lire le tableau A dont il est question dans cet article?

M. le PRESIDENT: L'annexe A est conçue ainsi qu'il suit:

Pour ce qui est des œufs, de la volaille, du beurre, du fromage et des autres produits laitiers, l'admission en franchise des produits canadiens se continuera pour un période ferme de trois ans. Toutefois, le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni se réserve le droit, après l'expiration des trois ans, s'il le juge nécessaire dans l'intérêt du producteur du Royaume-Uni, de reviser la base de la préférence en tant qu'il s'agit des articles énumérés et, après en avoir avisé le gouvernement de Sa Majesté au Canada, soit d'imposer un droit de préférence sur les produits canadiens, tout en maintenant les marges de préférence, soit, de concert avec le gouvernement canadien, d'établir un régime de réglementation quantitative des approvisionnements de toute provenance sur le marché du Royaume-Uni.

L'hon. M. RALSTON: L'article premier de l'annexe est celui qui permet l'entrée en franchise en Grande-Bretagne d'un certain

nombre de marchandises. Il n'y est pas question de préférence. L'article dit simplement qu'un certain nombre de denrées, au sujet desquels des arrêtés seront rendus de temps à autre, entreront en franchise en Grande-Bretagne. Je veux savoir si, outre les dispositions de l'annexe elle-même, on nous a donné lieu de croire que la Grande-Bretagne va maintenir les droits sur les marchandises autres que celles mentionnées dans les tableaux B et C, ou bien si les tableaux B et C ne contiennent que les denrées sur lesquelles la Grande-Bretagne s'engage à maintenir les droits, et aucune autre marchandise, ce qui ferait que toutes les autres denrées admises en franchise continueraient de l'être de tous les pays aussi bien que du Canada.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami trouvera cela dans l'article 3:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni s'engage à ne pas abaisser, sans le consentement du gouvernement de Sa Majesté au Canada, le droit général *ad valorem* de 10 p. 100 imposé par l'article 1*er* de la loi des droits d'importation de 1932, sur les marchandises étrangères désignées au tableau C.

L'hon. M. RALSTON: J'ai parlé du tableau C.

L'hon. M. STEVENS: L'article, qui est certainement d'une portée générale, permet au Canada de faire entrer en franchise sur le marché anglais presque toutes les marchandises, sauf certaines exceptions de peu d'importance mentionnées dans la loi anglaise sur les droits d'importation. Non seulement cela comprend les marchandises mentionnées dans le tableau C de cet accord, mais cela comprend aussi naturellement toutes les marchandises mentionnées dans les divers tableaux des autres dominions; le Canada en bénéficiera, d'après l'article premier. C'est précisément là ce que vise l'honorable député. Le tableau C et ceux des autres accords vont permettre au Canada de bénéficier de la différence. L'assurance nous en est au moins donnée dans l'accord.

L'hon. M. RALSTON: Le ministre dit que cet article premier nous assure le bénéfice de l'exonération de droit pour les marchandises mentionnées dans le tableau C. Cette exemption est fixée à 10 p. 100. Il dit aussi que la différence va s'appliquer aux marchandises venant des autres dominions. Je ne puis voir rien de tel dans l'accord, mais le ministre doit sûrement être autorisé à parler ainsi. Les denrées venant d'Australie qui sont admises en franchises le seront aussi si elles viennent du Canada, soit, mais j'appréhende qu'il ne peut en être ainsi des denrées australiennes admises en franchise et sur lesquelles on impose des droits contre le reste du monde; ces droits seront maintenus si l'on veut maintenir la préférence. Sur quelle autorité le ministre se fonde-t-il pour affirmer que cet article premier permet l'entrée en franchise en Grande-Bretagne des marchandises australiennes non mentionnées dans la loi des droits d'importation?

L'hon. M. STEVENS: Nous sommes convaincus que nous sommes protégés quant au tableau C. Il est certain aussi que les avantages conférés à l'Australie sous le régime de ce tableau sont aussi étendus au Canada d'après les dispositions de l'article premier.

L'hon. M. RALSTON: C'est ce que je ne puis constater.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami relèvera cela dans l'article premier.

L'hon. M. RALSTON: Je le croyais, mais je ne puis pas le trouver.

L'hon. M. STEVENS: L'article premier est ainsi conçu:

...prolongeront après le 15 novembre 1932, l'admission en franchise au Royaume-Uni des marchandises consignées de toute partie de l'empire britannique...

L'hon. M. RALSTON: "Et".

L'hon. M. STEVENS: Je veux insister sur cette disposition.

L'hon. M. RALSTON: Continuez, il y a le "et".

L'hon. M. STEVENS: Permettez-moi de m'expliquer clairement:

...consignées de toute partie de l'empire britannique et cultivées, produites ou fabriquées au Canada...

Cela veut dire que les articles cultivés ou produits au Canada qui sont semblables aux articles produits dans une autre partie de l'empire seront admis en franchise au Royaume-Uni, quand ils viennent du Canada, si les articles semblables le sont, quand ils viennent d'une autre partie de l'empire. C'est clair, il me semble.

M. NEILL: Ce n'est pas ce que dit la disposition.

L'hon. M. RALSTON: Cela ne paraît pas clair.

L'hon. M. STEVENS: La chose me paraît très claire. Pour démontrer ce que je veux dire, je me réfère au traité avec l'Australie. On verra que ce traité contient un tableau où sont consignés certains produits admis dans le Royaume-Uni avec une réduction de droit. Le Canada jouira du bénéfice de cette réduction.

L'hon. M. RALSTON. Oh non!

L'hon. M. STEVENS: J'aimerais à raisonner sur ce point avec mon honorable ami. Je reviens à ma démonstration de tout à l'heure. Aux termes de l'annexe C, nous avons une garantie; nous reconnaissons que ces tableaux assurent un certain débouché à l'Australie. En vertu de l'article premier, quand les produits australiens sont admis en franchise dans le Royaume-Uni, les nôtres le sont aussi.

L'hon. M. RALSTON: En franchise.

L'hon. M. STEVENS: La préférence est assurée, et si elle est assurée à l'Australie, elle l'est à nous aussi.

L'hon. M. RALSTON: Non.

L'hon. M. STEVENS: Parfaitement.

L'hon. M. RALSTON: C'est précisément ce que je ne saisis pas. Je suis incapable de trouver dans l'article premier l'assurance que mon honorable ami y relève, je veux dire l'entrée en franchise des produits du Canada, quand les mêmes produits venant de l'Australie entrent en franchise. Voici le texte:

...qui prolongeront après le 15 novembre 1932, l'admission en franchise au Royaume-Uni des marchandises consignées de toute partie de l'empire britannique, et cultivées, produites ou fabriquées au Canada...

Ce sont les deux conditions à remplir: que les articles soient consignés d'une partie quelconque de l'empire britannique et cultivés, produits ou fabriqués au Canada. Mais laissons cela pour l'instant. Supposons que ces produits entrent en franchise, je veux savoir quelle préférence nous obtenons. Est-ce que les produits d'autres pays entreront aussi en franchise? Est-il stipulé quelque part qu'un droit sera imposé sur ces produits, quand ils viennent du reste du monde? C'est ce que je n'ai pu découvrir dans ce traité et, si une préférence est garantie à l'Australie, rien ne prouve que la disposition s'applique au Canada. Je ne vois qu'une seule disposition qui assure une préférence au Canada, c'est l'article 3 qui se rapporte au tableau C. Il y est dit qu'on maintiendra une préférence par l'engagement de ne pas réduire les droits existants, sauf du consentement du gouvernement de Sa Majesté au Canada. Même l'article 2 ne garantit pas catégoriquement le maintien des droits proposés. Je ne vois aucune disposition, sauf le tableau C, qui sauvegarde et garantisse la marge de préférence.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

L'hon. M. RALSTON: Avant la suspension de la séance, j'ai fait quelques remarques et demandé au ministre d'indiquer au comité ce qui, dans l'article premier, garantit au Canada une préférence sur les marchandises énumérées dans la loi des droits d'importation et qui pourraient être le sujet des arrêtés mentionnés dans cet article.

L'hon. M. STEVENS: J'admets franchement que tout cela n'est pas aussi clair que l'on voudrait. Mais l'interprétation exacte de l'accord qui est bien compris des deux gouvernements intéressés donnera à mon honorable ami l'assurance qu'il voudrait avoir. Je vais répéter une partie de mes remarques de cet après-midi. Je m'expliquerai en termes un peu différents et j'espère être bien compris. L'on remarquera qu'au point de vue des dominions d'une part et du Royaume-Uni d'autre part, la garantie des préférences ou des écarts de droits se limite aux annexes. Afin que l'on puisse comprendre la justice de cette disposition de l'accord, je ferai remarquer que le Canada garantit de maintenir les préférences ou écarts de droits mentionnés à l'annexe E, mais en ce qui a trait au reste de notre tarif, nous sommes libres de le remanier à notre guise.

L'hon. M. RALSTON: Cela tombe sous l'article 9.

L'hon. M. STEVENS: Oui. Le même principe s'applique de l'autre côté, c'est-à-dire, dans le cas de la Grande-Bretagne à l'annexe C de l'accord avec le Canada et aux annexes des accords conclus avec Terre-Neuve, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Union sud-africaine et qui garantissent certaines marges de préférence à ces dominions. Les avantages et les assurances de ces marges s'appliquent au Canada parce que l'article premier accorde l'entrée en franchise sur le marché anglais pour tous les produits de l'Empire britannique.

L'hon. M. RALSTON: Et qui ont été récoltés ou produits au Canada.

L'hon. M. STEVENS: Ce point n'est pas en jeu. Nous avons l'assurance de l'admission en franchise sur le marché anglais et le gouvernement britannique a pris l'engagement, dans un cas envers le Canada, et dans l'autre, envers Terre-Neuve, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Union sud-africaine de conserver certains écarts de droits. Par conséquent nous sommes assurés de la préférence sur toutes les marchandises énumérées aux diverses annexes des accords conclus avec les dominions. Je vais illustrer ce point d'un exemple qui s'applique particulièrement au Canada.

On remarquera que Terre-Neuve se trouve assurée d'une préférence de 1d. ½ ou 3 cents

par livre pour le saumon refroidi ou congelé. Voici comment nous en profitons: notre saumon congelé et nos autres poissons sont admis en franchise tout comme ceux de Terre-Neuve. La Grande-Bretagne est obligée de maintenir un droit de 3 cents par livre en vertu de son accord avec Terre-Neuve. Le Canada se trouve donc à profiter de cet avantage accordé spécifiquement à Terre-Neuve. Le même principe s'applique à tous les articles énumérés aux annexes des différents accords conclus avec les dominions.

M. NEILL: Pourquoi accorderait-on au Canada la préférence consentie à Terre-Neuve?

L'hon. M. STEVENS: Parce que cela fait partie de l'entente générale consacrée par l'article premier. Je vois que mon honorable ami ne comprend pas très bien, mais je ne puis lui en faire un reproche. En d'autres termes, on nous accorde l'admission en franchise. D'autre part, la Grande-Bretagne a promis à Terre-Neuve de maintenir une préférence de 3 cents, ou un droit de 3 cents sur le saumon étranger. En conséquence, nous sommes assurés d'une préférence de 3 cents.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est possible, mais l'accord n'en parle pas.

L'hon. M. RALSTON: En premier lieu, l'accord n'en fait pas mention et, en deuxième lieu, cela dépend d'une convention entre Terre-Neuve et la Grande-Bretagne, qui peuvent la modifier en tout temps et nous perdrions alors cet avantage.

L'hon. M. STEVENS: J'en conviens avec mon honorable ami.

L'hon. M. RALSTON: Nous n'avons aucune garantie à ce sujet.

L'hon. M. STEVENS: L'accord avec Terre-Neuve a été conclu pour une période de cinq ans, comme les autres.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Cette convention a-t-elle été conclue après la conférence et subséquemment à la signature des accords? Car rien dans l'article premier vient à l'appui de la thèse que le ministre vient d'exposer.

L'hon. M. STEVENS: C'est une conséquence inhérente à l'accord. Qu'on me permette de lire maintenant l'article premier à la lumière de ce que je viens de dire:

Article 1. Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni s'engage à rendre, en conformité des dispositions de l'article 4 de la loi des droits d'importation de 1932, les arrêtés qui prolongeront, après le 15 novembre 1932, l'admission en franchise au Royaume-Uni des marchandises consignées de toute partie de l'Empire britannique et cultivées, produites ou fabriquées au Canada, lesquelles, de par ladite loi, sont présentement franches de droits, subordonnément, toutefois, aux réserves énoncées au tableau A ci-annexé.

Si l'accord était avec l'Australie, on verrait les mots: "cultivées, produites ou fabriquées en Australie".

L'hon. M. RALSTON: Et une autre condition.

L'hon. M. STEVENS: Oui.

...et cultivées, produites ou fabriquées au Canada, lesquelles, de par ladite loi, sont présentement franches de droits, subordonnément, toutefois, aux réserves énoncées au tableau A ci-annexé.

Pour l'instant, ne nous occupons pas du tableau A. En d'autres termes, on nous assure la franchise pour ces marchandises. La Grande-Bretagne s'engage envers le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Terre-Neuve et l'Union de l'Afrique du Sud à maintenir pendant cinq ans certaines préférences. Cela nous est garanti avec autant de précision que si on le trouvait dans notre accord.

L'hon. M. RALSTON: Non, cela ne peut être; nous ne sommes pas partie à cette convention. On pourrait apporter une modification en tout temps.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami prétend qu'en tout temps l'Angleterre et l'Union sud-africaine pourraient effectuer une modification. C'est parfaitement vrai. Le Canada, par exemple, pourrait s'entendre avec l'Angleterre pour modifier sa convention. Mais il est bien évident que ces accords ne seront pas l'objet de changements frivoles du jour au lendemain. Il ne se produirait de modification que pour un motif sérieux.

L'hon. M. RALSTON: "Quelque avantage mutuel", pour reprendre le mot du premier ministre.

L'hon. M. STEVENS: Oui, et la même chose s'appliquerait à tout article de notre accord. Nous ne pouvons donc subir plus de désavantage de la possibilité d'un changement par un dominion que de la possibilité d'une modification dans notre accord avec l'Angleterre. Par conséquent, on nous assure fort généreusement la marge. Il est une autre raison que je veux exposer à mon honorable ami.

L'hon. M. RALSTON: On ne nous garantit pas la marge, mais la franchise.

L'hon. M. STEVENS: Je regrette de ne pouvoir partager l'avis de mon honorable ami sur ce point. On nous assure la franchise douanière, et, à cause de cette garantie comme de l'assurance, que nous donne la Grande-

Bretagne dans ses accords, de maintenir une marge, nous sommes assurés de cette marge.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Dans les limites de l'Annexe.

L'hon. M. STEVENS: Dans les limites des annexes de tous les accords.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Cela n'est pas contenu implicitement dans l'accord.

L'hon. M. STEVENS: Cela est inhérent à l'accord. Ce n'est pas exprimé en terme précis, mais il n'en était pas besoin.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Cette entente résulte-t-elle de négociations avec le gouvernement anglais à la suite de la conférence?

L'hon. M. STEVENS: Non. Au cours des conversations, l'Australie s'intéressait particulièrement à certains points; pour d'autres, le Canada croyait être surtout intéressé. Il en était ainsi pour les autres dominions. Chaque dominion a eu des négociations particulières avec la métropole, mais des comités s'occupaient plus ou moins de l'ensemble des articles compris dans certaines catégories.

Je présidais, par exemple, le comité des céréales. Tous les dominions y étaient représentés, mais comme la Nouvelle-Zélande et Terre-Neuve ne s'intéressaient pas particulièrement à la question, ils n'y prêtaient qu'une attention minime. D'un autre côté, l'Union sud-africaine s'intéressait au maïs, l'Australie au blé, à la farine et à l'orge. Le Canada s'intéressait aussi à ces trois denrées, comme à d'autres grains. Le comité discuta, examina, analysa toute cette question. Puis M. Bruce et moi-même, au nom du comité, avons discuté la chose avec les délégués anglais. De l'étude à laquelle nous nous sommes livrés sont sortis les articles des diverses annexes à l'étude. Mes honorables collègues noteront que l'Annexe de l'accord canadien fait mention du blé, parce que le Canada était le pays le plus intéressé au commerce de cette denrée. L'Union sud-africaine s'est occupée particulièrement du maïs, tandis que nous ne nous intéressions guère à ce produit, du moins du point de vue de l'exportation. La viande constituait la marchandise la plus importante aux yeux des Australiens, sujet discuté dans un comité entièrement différent.

J'espère que mes honorables vis-à-vis saisiront le point que je veux mettre en lumière, car je suis certain de la sagesse de l'attitude que j'ai adoptée. Bien que cela ne soit pas infaillible ni inaltérable comme les lois des Mèdes et des Perses, la portée en est la même dans tous les dominions. Je crois que j'ai entièrement raison de maintenir que le Canada aura le bénéfice de toutes les préférences exposées dans les tableaux, sous réserve, toujours, des ententes mutuelles relatives aux changements, laquelle condition figure à tous les accords.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Le ministre n'a pas élucidé la situation; au contraire il l'a embrouillée davantage. Il nous offre une assurance, que je suis prêt à accepter; seulement je fais observer au comité que rien dans l'article premier de l'accord n'appuie l'affirmation du ministre. Je dis que tout honorable représentant qui lira le texte de l'article constatera qu'il n'y a là qu'une seule garantie, savoir; l'admission en franchise de toutes marchandise, qui, sous le régime de la loi dite Import Duties Act de 1932, sont actuellement libérées de tous droits "sous réserve des conditions exposées au tableau C ci-annexé." Le ministre apprend au comité qu'il existait une entente, que j'accepte, entre le Canada, le Royaume-Uni et d'autres dominions, portant que le Canada doit bénéficier de certains arrangements mutuels conclus entre d'autres dominions et le Royaume-Uni. Il faut déduire de l'explication donnée par le ministre que l'article premier est stupide.

L'hon. M. STEVENS: Non, par exemple.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Si. Pas une prescription légale de l'article premier n'appuie ce que dit le ministre. Je lui suggère de consulter là-dessus son collègue le ministre de la Justice. Il ne trouvera pas à l'article premier la stipulation qu'il suggère, ni en loi ni en fait. Je dis plus: son explication corrobore ce que nous avons souvent avancé de ce côté-ci de la Chambre, pendant le débat, touchant la disposition relative à l'admission en franchise. Il n'existe pas même l'ombre d'une justification pour la déclaration que l'article premier garantit au Canada une préférence autre que celle stipulée expressément aux annexes B et C.

Je renvoie le ministre du Commerce au discours prononçé par le premier ministre lorsqu'il a présenté l'accord à l'Assemblée. Aux pages 131, 132 et 133 (v.f.) du hansard le premier ministre a énuméré une longue liste d'objets dont il est question dans l'Import Duties Act du Royaume-Uni. Avant de passer à cette énumération le premier ministre a dit:

> Au sujet des marchandises manufacturées, l'admission en franchise obtenue par le Canada en vertu de l'article premier signifiera que nous jouirons maintenant des préférences suivantes:

Notez ces mots.

> Non pas 10 p. 100, mais les plus fortes réductions représentées par les tarifs que la Grande-Bretagne a imposés sur les importations des pays, tandis que les produits de notre pays

jouissent de l'entrée en franchise. Voici ces préférences:

Suit une longue énumération que je ne lirai pas, pour ne pas ennuyer le comité; on la trouvera aux pages indiquées. Cette liste contient un grand nombre d'objets, lesquels, au dire du premier ministre, vont jouir d'une préférence. Mais les annexes que nous étudions présentement ne font nulle mention desdits objets. Que faut-il en conclure? Le premier ministre a nettement donné à entendre que le Canada allait avoir l'avantage d'une préférence garantie sur les objets en question. Les termes et les dispositions de l'article premier du traité ne justifient pas le moindrement ces affirmations du très honorable représentant, et je suis persuadé que mes honorables amis en conviendront. L'on pourrait citer une très longue liste de produits sur lesquels il n'y a aucune garantie de préférence.

A ce propos je renvoie le ministre aux paroles de sir John Simon, ministre des Affaires étrangères, paroles prononçées sur le parquet de la Chambre à Westminster. Ecoutez:

Ce n'était pas dire la vérité que de prétendre que les accords d'Ottawa ont entravé la faculté du Royaume-Uni de conclure des conventions de commerce avec les pays étrangers.

L'on obtient des concessions relatives à un petit nombre de produits, spécifiés nommément; à part cela nous n'avons que la garantie d'admission en franchise, et celle-là nous l'avons toujours eue. En ce qui concerne les pays étrangers, le gouvernement de la métropole, par la bouche de son ministre des Affaires étrangères, a signifié au Royaume-Uni qu'il a le droit d'abaisser ses tarifs contre les nations extérieures. Rien dans tout le texte de l'article premier n'empêche le gouvernement du Royaume-Uni de garantir l'admission en franchise des produits d'un pays quelconque, sauf en autant que pareille admission serait interdite aux termes de l'annexe C.

Hier soir, parlant du traité, le premier ministre a affirmé de nouveau ce qu'il a dit à la page 130 du hansard. Sauf tout le respect que je lui dois, je fais observer que l'affirmation du premier ministre n'est pas conforme aux faits que révèle une analyse minutieuse de l'article premier de la convention. A mon avis, quelqu'un a commis une erreur évidente et on a sacrifié les intérêts du Canada dans la rédaction de l'article premier de la convention à l'étude.

L'hon. M. STEVENS: Maintenant, monsieur le président, l'honorable député a jeté un doute très grave sur la parole et l'honneur du premier ministre.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Nullement.

[L'hon. M. Mackenzie.]

Quelques MEMBRES: Oui, oui.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Sur la question de Règlement, je dirai que j'ai déclaré simplement que les représentations du premier ministre à la page 130 ne sont pas conformes aux faits.

L'hon. M. STEVENS: Très bien! Examinons le point. L'honorable député a dit que le premier ministre a laissé entendre à la Chambre que nous avions une préférence garantie sur les articles de ces deux ou trois pages. Qu'a dit le premier ministre? A la page 130 du hansard, on rapporte ce qui suit:

Au sujet des marchandises manufacturées, l'admission en franchise obtenue par le Canada en vertu de l'article premier signifiera que nous jouirons maintenant des préférences suivantes:

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Oui.

L'hon. M. STEVENS: Un instant. Il ajoute:

Non pas 10 p. 100, mais les plus fortes réductions représentées par les tarifs que la Grande-Bretagne a imposés sur les importations des pays, tandis que les produits de notre pays jouissent de l'entré en franchise.

C'est là une déclaration de faits précise et exacte.

L'hon. M. RALSTON: Pour le moment.

L'hon. M. STEVENS: Oui. Un instant, s'il vous plaît. C'est là une déclaration de faits précise. Sur une longue liste d'articles énumérés en détail, et dont il est question dans l'Import Duties Act, et dont des copies ont été distribuées, il y a un certain droit en Grande-Bretagne contre ces articles en ce moment. Les nôtres sont admis en franchise et nous obtenons maintenant une préférence.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Nous n'obtenons pas de préférence.

L'hon. M. STEVENS: Pardonnez, vous faites erreur.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Quelques-uns de ces articles ont été changés depuis que le premier ministre a pris la parole.

L'hon. M. STEVENS: Eh bien, il se peut qu'il y ait eu certains changements, ce que j'ignore. Tirons cette question au clair. Quand la loi fut d'abord adoptée au Communes anglaises, en avril dernier, le taux des droits fut limité à 10 p. 100, et en vertu de certains articles de cette loi que j'ai à la mémoire, la commission qui fut instituée en vertu de cette loi avait le pouvoir d'augmenter ces droits, ce qu'elle fit sur certaines listes spécifiées d'articles, portant dans certains cas les droits à

20, 25, 30 et 33⅓ p. 100. Le Canada, comme les autres dominions, tire avantage de tous ces changements maintenant et à l'avenir, tant que les droits seront maintenus. Tout cela se rapporte à la liste des articles en dehors du tableau. Il n'existe aucune garantie dans la convention que ces préférences seront maintenues. Le premier ministre n'a jamais dit qu'elles le seraient et on n'a jamais prétendu le contraire.

Tournons-nous maintenant vers le Canada. Sur toute cette liste d'articles canadiens se chiffrant, je dirai, à 700 ou 800, en dehors du tableau E, le Canada a certains droits contre les pays étrangers et d'autres contre la Grande-Bretagne. En ce moment, ce dernier pays jouit de la préférence exactement de la même façon que nous jouissons de cette préférence sur le marché britannique pour ce qui est de cette liste d'articles. Mais pour ce qui est du tableau E de cette convention, nous garantissons à la Grande-Bretagne certaines réductions de droit et de maintenir ces dernières pendant cinq ans. Pour ce qui est du tableau C, la Grande-Bretagne nous garantit certaines préférences. Sous ce rapport, les deux pays sont sur un pied d'égalité, sauf que notre liste est un peu plus longue que la leur.

On a souvent parlé de ce que sir John Simon a dit. Si je l'ai bien compris, il a dit que, sujette aux dispositions générales de la convention,—et j'en dis autant pour le Canada,—la Grande-Bretagne est libre, de même que le Canada, de modifier son tarif comme elle l'entend. Il y a liberté absolue sous ce rapport. Le Canada, par exemple, est libre de prendre 700 ou 800 articles et d'accorder la franchise ou d'abaisser les droits à son gré. Pour ce qui est de la liste d'articles non spécifiés dans les tableaux, la Grande-Bretagne est libre de relever ou d'abaisser ses tarifs comme elle l'entend. Je prétends donc, monsieur le président, que l'on ne s'éloigne pas des faits; vraiment c'est manquer à l'étiquette parlementaire que de dire que tout ce que le premier ministre a dit s'éloigne des faits.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Je suis encore du même avis.

L'hon. M. STEVENS: Je crains d'être dans l'impossibilité d'amener mon honorable ami à mieux comprendre la courtoisie et les faits. Assurément, mon honorable ami ne persistera pas dans cette attitude. Je ne puis supposer qu'aucun membre de cette Assemblée en agisse ainsi à la suite des paroles, prononcées par le premier ministre, que j'ai citées. Le premier ministre a rien dit d'une garantie de préférence. Il dit: "Nous allons maintenant". . .il emploie même le mot "maintenant" ..."jouir des préférences suivantes". Jouissons-nous maintenant de ces préférences? Certainement.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Non, nous n'en bénéficions pas.

L'hon. M. STEVENS: Je ne discuterai pas cela. Nous profitons sans contredit de ces préférences à l'heure actuelle. En réalité, je crois que la chambre des lords a adopté le bill, bien que je n'en sois pas sûr. J'avoue que toute notre discussion est soumise à la ratification des accords. Mais, même sans cela, nous jouissons maintenant de ces préférences, car elles sont en vigueur jusqu'au 15 novembre, et nous ne sommes pas encore arrivés à cette date. Cette convention prolonge après le 15 novembre les avantages dont nous bénéficions au sujet de cette longue liste d'articles. Même si les accords ne sont pas encore sanctionnés et si leurs dispositions ne sont pas encore appliquées, le premier ministre a raison, jusqu'au 15 novembre, de dire que nous jouissons maintenant "des préférences suivantes".

Mon honorable ami dit que certains articles ont été modifiés depuis que ce tableau a été présenté par le premier ministre. C'est possible, mais je ne discuterai pas cela; c'est une question de détails, après tout. Il est certain que nous jouissons maintenant de ces préférences qui nous sont accordées à cause de l'admission en franchise de marchandises canadiennes en Angleterre, d'une part, et de l'imposition de droits contre les pays étrangers, d'autre part.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): L'honorable ministre du Commerce (M. Stevens) a fait certaines allusions à des questions de courtoisie et de fait. Lui dirai-je que je trouve inutile d'accepter aucune observation de sa part concernant les unes et les autres. Voici ce qu'a dit le premier ministre:

> Au sujet des marchandises ouvrées, l'admission en franchise accordée au Canada en vertu de l'article premier de l'accord signifiera...

Notez qu'il dit "signifiera". Remarquez l'anglais ordinaire de la rédaction du premier ministre. Il dit "signifiera" et non pas "signifie".

> ...que nous jouirons maintenant des préférences suivantes.

"Shall now" signifie de deux choses l'une. Elle veut dire que nous en bénéficions maintenant ou que nous continuerons d'en jouir à l'avenir. Je prétends que le premier ministre a tort des deux côtés, et pour prouver que j'ai raison je dirai à mon honorable collègue que, depuis que le premier ministre a fait cette assertion, un décret a été adopté par

le gouvernement anglais aux conditions mêmes de la loi du premier mars de 1932 relative aux droits d'importation, concernant une liste considérable d'articles qui a été publiée dans le hansard, page 131. En vertu de ce décret les modifications des taxes douanières ont été restreintes à une durée de deux ans. Qu'est-ce que mon honorable ami peut répondre à cela?

Le premier ministre a voulu dire de deux choses l'une. Il a voulu dire qu'au moment où il parlait nous jouissions de ces préférences, mais je suis d'avis que c'est faux, parce que rien ne garantit que les préférences seront maintenues sans interruption, comme le sait et l'a avoué mon honorable ami. Soit intentionnellement ou par déduction, lorsque le premier ministre a fait cette déclaration, le 12 octobre, il a donné l'impression, à moi du moins...

L'hon. M. STEVENS: L'honorable député veut-il m'indiquer le numéro du décret auquel il fait allusion?

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Je le fournirai à mon honorable ami dans un instant.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il a été adopté il y a une dizaine de jours.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Le seul fait que les dispositions de ces articles ont été modifiées par un arrêté montre que nous sommes justifiés de dire qu'il n'existe aucune garantie des préférences accordées au Dominion relativement à ces marchandises en vertu des dispositions de l'article premier. Nos produits ont toujours été admis en franchise sur le marché anglais, à quelques exceptions près. Mon honorable ami le ministre du Commerce (M. Stevens) devrait être le dernier à accuser un membre qui s'efforce de montrer qu'il y a eu manque de courtoisie ou inattention touchant les faits. En effet, tout ce que nous avons affirmé au sujet des dispositions de l'article premier a été amplement prouvé. Cet article premier, en entier, nous donne un libre accès sur le marché, avec certaines réserves, et il n'y a aucune garantie pour le Canada, à part des restrictions fort évidentes et les exceptions spécifiées, du taux des réductions préférentielles contre les pays étrangers. En réalité, en modifiant les droits, la Grande-Bretagne a déjà dit, par la bouche de son secrétaire des Affaires étrangères, qu'elle est libre de réduire ces droits contre l'étranger. Cela prouve que nous avons raison de dire que l'article premier ne fait que garantir au Dominion du Canada l'admission en franchise avec certaines réserves, et autorise le Royaume-Uni à abaisser ces taxes douanières par les droits imposés contre les pays étrangers. J'espère que mon honorable ami comprend bien cela.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami justifie tout simplement ce que je disais il y a un instant. Le gouvernement britannique, dit-il, a rendu, voici quelque temps, une ordonnance modifiant les droits sur les produits inscrits à cette liste. Je ne la trouve pas dans la série complète des ordonnances que j'ai ici. Mais les modifications par ordonnances ou règlements sont d'occurrence fréquente, et dans presque tous les cas les droits sont relevés. Mon honorable ami dit que cela est limité à deux ans, et il me demande ce que j'en pense. C'est la confirmation de ce que je disais tout à l'heure, à savoir que l'Angleterre est parfaitement libre de modifier les droits comme elle l'entend sur cette liste dont le premier ministre a donné lecture.

L'hon. M. RALSTON: Ce que le premier ministre n'a pas dit dans son exposé.

L'hon. M. STEVENS: Ses paroles sont aussi claires que possible. Je vais en donner lecture, parce que je ne crois pas que la chose doive en rester là. Il a dit:

> Au sujet des marchandises manufacturées, l'admission en franchise obtenue par le Canada en vertu de l'article premier signifiera que nous jouirons maintenant des préférences suivantes.

Mon honorable ami prétend que la formule du premier ministre signifie maintenant, ou à l'avenir. Quant à moi je prétends qu'elle comprend l'un et l'autre. Cela signifie que nous jouissons actuellement des préférences et qu'à l'avenir nous en jouirons tant que l'Angleterre ne les changera pas.

L'hon. M. RALSTON: Il n'a pas dit cela.

L'hon. M. STEVENS: C'est pourtant clair, voyons: on ne saurait s'exprimer plus clairement. Le premier ministre continue:

> Non pas 10 p. 100, mais les plus fortes préférences représentées par les tarifs que la Grande-Bretagne a imposés sur les importations des pays, tandis que les produits de notre pays jouissent de l'entrée en franchise. Voici ces préférences:

Je sais personnellement que l'Angleterre a passé nombre d'ordonnances,—nous en avons une longue liste,—haussant les droits de 10 à 20, 25, 30 et 33 p. 100. Une fois pour toutes, tirons cela au clair. Pour cette liste, l'Angleterre est parfaitement libre de la modifier, tout comme nous le sommes pour la nôtre, mais relativement à l'article premier et à l'article 3, l'Angleterre nous garantit une certaine préférence sur une certaine liste déterminée tandis que nous garantissons à l'Angleterre une certaine préférence sur une liste déterminée

du tableau E. En outre, je le répète, nous avons cette autre garantie de la réduction garantie aux autres dominions, aussi longtemps qu'elle durera. Nous ne prétendons pas davantage. Et c'est dit aussi clairement qu'il est possible de le rendre en paroles, tant dans le traité que dans le discours du premier ministre.

Le très hon. MACKENZIE KING: On me permettra d'appuyer ce qu'a dit l'honorable député de Vancouver-Centre en rappelant au ministre du Commerce l'objet de l'Import Duties Act, exposé à l'occasion du vote de cette loi. A la Chambre des communes britanniques, on a fort bien expliqué qu'il ne s'agissait pas de créer des préférences, pas du tout. L'objet était d'augmenter le revenu, d'aider à équilibrer le commerce et d'empêcher le dumping. Le gouvernement britannique, gouvernement national comprenant des ministres libéraux opposés aux droits de douane, déclara que les droits imposés dans la mesure ne devaient pas être considérés comme des droits protecteurs, et que le bill ne visait pas à l'établissement de préférences pour les dominions. Cela a été bien expliqué à l'occasion du vote de la loi. Fidèle à son habitude traditionnelle à l'égard des dominions, l'Angleterre, en imposant ces droits, en exempta les dominions. Fictivement, l'exemption s'étendait jusqu'au 15 novembre.

M. BURY: Pourquoi fictivement?

Le très hon. MACKENZIE KING: Parce que le gouvernement britannique n'a jamais entendu appliquer les droits généraux aux dominions.

M. BURY: Le très honorable député peut-il dire quelle était l'intention du gouvernement britannique?

Le très hon. MACKENZIE KING: Parfaitement, en me basant sur ce qui s'est dit au parlement britannique et sur les renseignements de ministres qui faisaient partie du cabinet lorsque la mesure y fut approuvée.

L'hon. M. RYCKMAN: Ministres qui en sont sortis.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne crois pas qu'ils en soient sortis; en tout cas je suis bien certain qu'un de ceux-là est encore ministre. A moins d'y être provoquée et d'être décidée à déclarer une guerre économique aux dominions, la Grande-Bretagne n'eut jamais pensé à frapper de droits généraux les produits des dominions, et dans l'intérêt de ses consommateurs et de ses industries, elle n'y aurait pas songé non plus.

Un MEMBRE: Comment le savez-vous?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je crois avoir le droit d'exprimer mon opinion sans être interrompu de façon impertinente par quelqu'un qui ne connaît rien du sujet. (*Exclamations.*) Si nos adversaires en connaissaient quelque chose, ils ne m'interromperaient pas aussi souvent. Je vais répéter ce que j'ai déjà dit et, si l'on m'interrompt encore, je le répéterai de nouveau jusqu'à ce que l'on consente à m'entendre.

Je veux indiquer bien clairement ici, à propos de la loi des droits à l'importation, que tous ceux qui ont lu le compte rendu des débats de la Chambre anglaise, comme je l'ai fait moi-même et comme l'ont fait également quelques autres députés, ont constaté que l'on y dit expressément que ces droits ne sont pas destinés tout d'abord à être des droits de protection; ils peuvent servir à plusieurs fins. De plus, le très honorable Neville Chamberlain, chancelier de l'Echiquier, a déclaré, au cours de ses observations, que, par suite des préférences que le Canada avait accordées à la Grande-Bretagne, celle-ci, entre autres choses, exemptait les dominions de l'application des droits en question. Cela a bel et bien été affirmé.

L'honorable député de Vancouver-Centre (M. MacKenzie) a fait allusion à un décret du Conseil adopté il y a dix ou quinze jours. Le ministre du Commerce (M. Stevens) dit avoir en sa possession des copies de tous les décrets du Conseil, mais, à moins qu'il ne les reçoive par câble, il n'a probablement pas la copie de celui-ci parce que ce qui s'est passé ou devait se passer n'a été relaté par les journaux que tout récemment à la suite d'un câblogramme. On a prolongé de deux ans la période de temps pendant laquelle les dispositions de la loi peuvent être appliquées, et l'on a encore laissé entendre qu'il ne s'agissait pas d'une mesure mettant en vigueur des droits de protection. Cette affirmation a d'abord été faite dans le but de protéger la position d'un ou deux ministres libre-échangistes et alors membres du gouvernement national en Angleterre. On a clairement indiqué que leur présence dans le cabinet ne signifiait pas qu'ils approuvaient les droits que l'on proposait pour fins de préférence. La loi sera encore en vigueur pendant deux ans, ce semble, parce que l'on croit qu'au cours de cette période l'on aura atteint complètement le but que l'on visait en imposant ces droits contre les autres pays. La dépêche portant sur le récent décret du Conseil disait bien que, de fait, l'on pensait que le premier but avait été presque complètement atteint; que la loi avait été adoptée, entre autres raisons, dans le but d'équilibrer le commerce et que ce commerce était déjà assez bien équilibré par suite des résultats déjà obtenus.

On a également bien indiqué, lors de l'adoption de la loi des droits à l'importation, que le Grande-Bretagne serait absolument libre d'accorder à un autre pays quelconque les exemptions qu'elle accordait aux dominions par les dispositions de cette loi. J'ai à la main un article publié dans le *London Spectator*, du 8 octobre 1932. Voici ce que dit ce journal au sujet du droit, de la Grande-Bretagne, d'étendre à un autre pays l'exemption des droits du tarif général qu'elle consent aux dominions:

Quant à l'affirmation étonnante du Canada que nous sommes tenus de maintenir les tarifs contre les pays étrangers, non seulement pour ce qui a trait aux articles sur lesquels on a promis une préférence au Canada, mais pour toute la liste des denrées sur lesquelles nous avons imposé des droits, elle est trop insoutenable pour que nous la commentions sérieusement.

Le *Spectator* dit bien "trop insoutenable pour que nous la commentions sérieusement" en parlant de ce qu'il appelle "l'affirmation étonnante du Canada" faite dans certains milieux et que, si je ne me trompe, le ministre du Commerce cherche à énoncer dans le moment. Si la Chambre des communes ne comprend pas actuellement ce qu'en réalité nous obtenons, cela ne contribuera pas beaucoup à nous faire atteindre le but que vise cet accord. L'une de nos objections à cette manière de négocier vient de ce qu'il existera un nombre indéfini d'opinions sur les privilèges qui ont été ou qui n'ont pas été accordés. Je prétends qu'il serait bien plus avantageux pour tous les intéressés, à mesure que nous étudierons ces articles un par un, d'indiquer exactement ce que ces accords comportent et signifient. Bien plus, si nos honorables amis ont lu l'analyse de ces conventions publiée dans l'*Economist* et les autres journaux de la Grande-Bretagne, ils constateront que les écrivains anglais qui ont étudié cette question ont déclaré catégoriquement que, pour ce qui est de toutes les denrées, à l'exception d'un petit nombre bien indiquées dans les conventions, l'Angleterre est libre d'accorder au pays A, au pays B, au pays C, au pays D, et ainsi de suite, les mêmes avantages qu'elle accorde aux dominions sous forme d'exemption de l'un ou de tous les droits généraux. Ajoutons encore que le comité du Royaume-Uni qui a préparé toutes ces questions pour la conférence économique internationale a étudié ce sujet. Comme l'ont pu constater un certain nombre de nos collègues, sir Walter Layton a démissionné de ce comité il n'y a qu'un ou deux jours parce que, dit-il, le chancelier de l'Echiquier l'a averti qu'à la conférence économique internationale on chercherait à accorder de nouvelles préférences aux pays étrangers, à peu près de la manière dont on le fait en accordant des exemptions aux dominions. Sir Walter Layton pensa que cela ne suffira pas à supprimer les barrières douanières, car cet arrangement prévoyait encore un tarif pour des fins de protection. Il estimait, à titre de membre du comité, que la Grande-Bretagne devrait rester libre de négocier plus tard en vue de l'abolition complète du tarif, plutôt que de s'engager à le maintenir. Ce qu'une partie au moins du gouvernement de Grande-Bretagne a évidemment en vue, c'est à partir de maintenant la possibilité de conclure des accords avec d'autres nations, et l'une des conditions de ces accords sera l'entrée en franchise sur les marchés anglais, telle qu'on l'accorde aux dominions, à l'exception de quelques rares articles sur lesquels une préférence spécifique nous est agarantie.

L'hon. M. STEVENS: Je tiens à répondre sur-le-champ à l'assertion que vient de faire le très honorable chef de l'opposition. Si je comprends bien, il prétend que la loi dite British Import Duties Act n'a pas été votée du tout dans un but de protection, qu'on avait renoncé à cette idée, et que la loi n'avait pour but que de grossir les revenus et équilibrer le budget.

Le très hon. MACKENZIE KING: Equilibrer le commerce. On l'a spécifié à l'époque.

L'hon. M. STEVENS: Le très honorable chef de l'opposition affirme maintenant qu'on l'a spécifié à l'époque. Eh bien, je vais citer le préambule de la loi, de même que l'introduction, et aussi les pouvoirs du comité institué par la loi. Voici ce que dit le préambule:

Loi visant à l'imposition d'un droit général *ad valorem* de droits additionnels sur des marchandises quelconques passibles du droit susmentionné, à l'imposition de droits sur les marchandises produites ou manufacturées à l'étranger qui offrent à l'importation un désavantage pour les marchandises produites ou manufacturées dans le Royaume-Uni...

Peut-on mieux définir en peu de mots la doctrine protectioniste?

...dans certaines autres parties des dominions protectorats, etc., de Sa Majesté...

Et ainsi de suite. Puis plus loin:

Nous, très dévoués et très fidèles sujets de Votre Majesté, les Communes du Royaume-Uni assemblées en Parlement, en vue de restreindre, dans l'intérêt national, l'importation de marchandises dans le Royaume-Uni, d'y remédier au cas où un pays étranger traite défavorablement, en matière d'importation, les marchandises produites ou manufacturées dans le Royaume-Uni...

Et coetera. Puis en ce qui concerne les pouvoirs du comité institué en vertu de la loi pour établir les règlements, etc., l'article 3 dit ceci:

Lorsqu'il appert qu'un droit additionnel devrait être imposé sur des marchandises d'une catégorie ou d'une description quelconque qui sont assujetties au droit général *ad valorem* et qui dans l'opinion du comité sont soit des articles de luxe ou des articles d'un genre qui se

fabrique ou qui est susceptible de se fabriquer dans un laps de temps raisonnable dans le Royaume-Uni, en assez grande quantité proportionnellement à la consommation du Royaume-Uni, le comité peut recommander au Trésor qu'un droit additionnel soit imposé sur les marchandises de cette catégorie ou de cette description.

Vraiment, on ne peut pas mieux énoncer le principe de la protection. Et c'est dans la loi; ce n'est pas une rumeur, ce n'est pas ce que quelqu'un a dit au sujet de la politique du gouvernement de la Grande-Bretagne; c'est une loi du Parlement anglais. Je demande pardon au comité d'insister sur ce point, mais j'estime qu'il est de mon devoir de contredire le très honorable chef de l'opposition. Il prétend que la Grande-Bretagne peut, si elle le veut, élever ou abaisser les droits pour accorder, sur une grande quantité d'articles, les mêmes tarifs qu'elle accorde aux dominions.

Le très hon. MACKENZIE KING: Non pas les mêmes tarifs, mais l'entrée en franchise.

L'hon. M. STEVENS: Oui et le Canada le peut, lui aussi. Le Canada peut, dès demain, si le Parlement le désire, accorder l'entrée en franchise à environ 800 différents articles provenant de l'étranger. La Grande-Bretagne peut en faire autant. J'ai bien expliqué, il y a un instant, que la garantie de la préférence est limitée aux articles du tarif qui figurent dans ces traités, garantie donnée d'une part par le Canada et, de l'autre, par la Grande-Bretagne. Je m'excuse de réaffirmer la chose, mais vraiment nos honorables collègues devraient considérer que nous disons là la vérité. Nous ne contestons pas et n'avons jamais contesté à la Grande-Bretagne le droit d'effectuer les changements qui lui plaisent relativement aux articles qui ne figurent pas dans ce traité.

L'hon. M. RALSTON: Je suis sûr que si le premier ministre avait, dans son discours du 12 octobre 1932, tenu le langage que tient aujourd'hui le ministre du Commerce, la Chambre aurait une tout autre idée du traité, et le pays aussi. Le ministre du Commerce est très catégorique au sujet des articles visés, et nous savons maintenant que la garantie de préférence s'applique exclusivement aux articles spécifiés dans les annexes au traité. J'irai plus loin et me limiterai au tableau C, et au tableau C seulement. Le tableau B peut contenir une disposition touchant la marge de préférence et nous discuterons cela, le moment venu. L'effet de tout cela est que, seul, le tableau C contient une liste des articles sur lesquels on a l'assurance d'une marge de préférence, pour notre pays, pendant une époque déterminée. Je veux mettre cela en contraste avec ce que le premier ministre a fait comprendre à la Chambre, peut-être par erreur, peut-être sans mauvaise intention et peut-être parce qu'il était trop enthousiaste au sujet de cet accord. Je veux appeler l'attention sur ce qu'il a dit dans cette circonstance et demander aux membres du comité si, dans leur opinion, le premier ministre s'est montré pour le moins aussi franc envers la Chambre que les ministres se sont montrés francs, ce soir, envers le comité. L'honorable député de Vancouver-Centre a cité un passage du discours du premier ministre dans lequel il dit:

Nous jouirons des préférences suivantes:

Parfois, le ministre du Commerce se plaint du fait que les avocats s'occupent de points de peu d'importance, mais je prétends que mon honorable ami a eu une dure tâche et a dû forcer la langue anglaise pour indiquer que cette déclaration signifie que "dans ce moment", "au moment où je parle", "juste en ce moment", "à l'instant même", "nous avons les préférences suivantes". Le premier ministre n'a pas dit cela. Il a dit:

Au sujet des marchandises manufacturées, l'admission en franchise obtenue...

Le mot "obtenue" y est.

...par le Canada en vertu de l'article premier signifiera que nous jouirons maintenant des préférences suivantes.

Je prétends que cette déclaration ne nous donne pas du tout l'idée que le ministre du Commerce voudrait nous laisser entendre. Le premier ministre fait suivre cela de deux pages et demi d'articles, donnant les noms des articles, ainsi que les tarifs de préférence et général. Il y a 106 articles en tout. Peut-on douter de ce qu'il avait dans l'idée; de l'idée qu'il voulait inculquer à la Chambre? Il continue:

La Chambre verra que le Canada, encore plus que toute autre partie de l'Empire, est appelé à bénéficier de la préférence accordée pour les produits fabriqués.

Est-ce que cela a l'air d'une préférence qui sera effective aujourd'hui et dénoncée demain?

Le Canada est le seul pays de l'Empire qui a des fabriques assez bien outillées pour manufacturer les articles d'exportation autrefois vendus au Royaume-Uni par les pays étrangers.

S'il avait continué en disant: "mais je dois vous dire qu'il est possible que, demain, la Grande-Bretagne reçoive ces marchandises en franchise, d'autres parties du monde, et il n'est pas bien utile pour les Canadiens d'outiller des usines dans ce but", nous aurions alors compris et il aurait été aussi franc envers nous que le ministre l'a été. Mais il dit encore, page 134 (v.f.):

Le champ des possibilités est illimité en ce qui a trait à l'augmentation de l'activité des fabriques canadiennes et de nos routes de trans-

port et nous pouvons espérer une diminution correspondante du nombre des chômeurs. Nous devons aussi comprendre l'avantage additionnel qui résultera de l'établissement au Canada des industries des pays étrangers qui alimentaient autrefois directement, les marchés du Royaume-Uni.

Le premier ministre prétend que ces préférences dont nous allons jouir sont des préférences que nous aurons assez longtemps pour justifier la création d'usines au Canada afin de manufacturer des marchandises et de profiter du marché britannique. Ce soir, le ministre du Commerce nous dit: "Oh, non, tout ce qu'il voulait dire, quand il parlait, c'était que nous jouissions de ces préférences, en ce moment". Je ne sais pas si le premier ministre a, sans le vouloir ou non, induit la Chambre en erreur, mais je prétends que l'honorable député de Vancouver-Centre a tout à fait raison en disant que les paroles du premier ministre étaient susceptibles de créer dans l'esprit des députés et du peuple du pays l'idée que nous jouissions de ces préférences pendant la durée de cet accord, que nous devions les avoir, du moins assez longtemps pour permettre l'établissement d'industries. Le ministre nous déclare maintenant que chacun de ces droits peut être supprimé demain matin et que toute industrie canadienne qui compte bénéficier de cette prétendue préférence en sera pour ses frais.

Passons maintenant à l'article premier. Comme nous le comprenons, cet article signifie que le Canada jouit de l'entrée en franchise pour certaines marchandises, pendant une période de cinq ans. Je veux faire observer au comité qu'on ne nous garantit pas l'entrée en franchise pendant cinq ans pour toutes les marchandises énumérées dans la loi des Droits d'importation. Le nombre de ces articles est limité par le tableau A qui suit:

Pour ce qui est des œufs, de la volaille, du beurre, du fromage et des autres produits laitiers, l'admission en franchise des produits canadiens se continuera pour une période ferme de trois ans. Toutefois, le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni se réserve le droit, après l'expiration des trois ans, s'il le juge nécessaire dans l'intérêt du producteur du Royaume-Uni, de reviser la base de la préférence en tant qu'il s'agit des articles énumérés et, après en avoir avisé le gouvernement de Sa Majesté au Canada, soit d'imposer un droit de préférence sur les produits canadiens...

C'est-à-dire assujettir le produit canadien aux droits imposés contre les pays étrangers.

...tout en maintenant les marges de préférence, soit, de concert avec le gouvernement canadien, d'établir un régime de réglementation quantitative des approvisionnements de toute provenance sur le marché du Royaume-Uni.

Pour moi, cela signifie qu'on nous accorde l'entrée en franchise de certains produits; rien ne nous garantit une préférence durant cinq ans, sauf ce qu'on voit dans le tableau C. L'entrée en franchise est même réduite à trois ans dans certains cas.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami prétend-il que le premier ministre a déclaré que la garantie de cet écart s'applique à cette longue liste d'articles qu'il a lue à la page 130?

L'hon. M. RALSTON: C'est ce que j'avais compris jusqu'au moment où j'ai lu le discours du premier ministre et les articles de l'accord.

L'hon. M. STEVENS: Vous ne les avez lus que ce soir?

L'hon. M. RALSTON: Non pas; il y a déjà longtemps que je les ai lus, et je l'ai dit au cours du débat. Je pensais que cette liste de denrées était inexacte et que l'on n'y voyait pas là la préférence que le premier ministre nous avait fait entendre.

M. BOWMAN: Mon honorable ami veut-il nous dire quand le premier ministre a déclaré qu'il y avait une préférence assurée?

L'hon. M. RALSTON: C'est quand le premier ministre a semblé nous laisser croire que l'écart entre l'entrée en franchise et 20 p. 100 sur environ 160 articles serait suffisamment permanent pour justifier l'établissement en Canada d'industries des Etats-Unis ou des autres pays.

M. BOWMAN: Mon honorable ami veut-il nous indiquer le passage du discours du premier ministre où il est dit que la préférence est garantie?

L'hon. M. RALSTON: J'ai signalé ces passages au comité.

M. BOWMAN: Je n'ai pas encore pu trouver cela.

L'hon. M. RALSTON: Je ne compte pas que mon honorable ami puisse trouver cela. Je prétends que tous ceux qui ont lu ou entendu ce discours doivent être portés à croire que telle était la situation; ils ne voudraient jamais penser que le premier ministre a fait perdre le temps de la Chambre et pris deux pages du hansard, si aucune préférence ne nous a été garantie. Nous savons que le premier ministre est un homme très occupé et qu'il n'aurait pas ainsi fait perdre le temps de la Chambre. Mon honorable ami peut tirer la conclusion qu'il désire.

Je parlais du tableau A et je faisais remarquer que ce tableau limite le nombre d'articles, qu'on admet en franchise et prescrit que cette entrée en franchise cessera au bout de trois ans. Après cette période, la Grande-

Bretagne pourra imposer un droit. Et je signale au ministre des Finances et au comité le texte de cette partie de l'article:

...d'imposer un droit de préférence sur les produits canadiens tout en maintenant les marges de préférence.

Cela signifie-t-il que nous aurons entièrement la marge de préférence prévue originairement? Ou bien cela signifie-t-il que l'on se conformera au tableau A en maintenant une marge de préférence quelconque?

M. SPEAKMAN: Pendant que le ministre est à élucider cette question, je désire faire quelques observations. Je ne prétends pas essayer d'éclairer le comité sur la situation, mais je veux essayer de m'éclairer moi-même. Je veux dire ce que je pense de la situation. On me reprendra si je me trompe. Si j'ai bien compris l'accord que j'ai lu, les conditions d'entrée de nos marchandises dans le Royaume-Uni sont de trois catégories. Il y a d'abord le nombre limité d'articles qu'on voit dans l'accord lui-même et sur lesquels on nous assure non seulement l'admission en franchise mais une certaine marge de préférence qui doit subsister durant une certaine période. Je ne pense pas qu'il y ait discussion à propos de cette catégorie. En second lieu, il y a une catégorie nombreuse d'articles sur lesquels on nous assure l'entrée en franchise et qui sont présentement soumis à un droit de la part de la Grande-Bretagne. Rien ne nous assure que ce droit sera maintenu durant une période déterminée; nous avons aujourd'hui une préférence, mais cette dernière peut être annulée en tout temps. Je crois qu'on s'accorde encore généralement là-dessus. Puis il y a la troisième catégorie, comprenant les articles qui ne sont pas mentionnés dans nos accords ni dans leurs annexes, articles que nous produisons cependant et qui nous intéressent. Ces articles sont mentionnés dans les accords conclus entre la Grande-Bretagne et les autres dominions et par lesquels la Grande-Bretagne s'engage à maintenir une certaine marge de préférence en faveur de ces autres dominions. En toute franchise, je ne puis m'empêcher de croire que tant que les autres dominions jouiront de cette préférence, tant qu'elle n'aura pas été modifiée du consentement mutuel du Royaume-Uni et des autres dominions, nous en bénéficierons nécessairement.

Quels sont les faits? Chose indubitable, la Grande-Bretagne nous promet d'admettre en franchise certains de nos produits, il n'est donc pas possible qu'elle impose des droits sur ces produits. D'autre part, la Grande-Bretagne s'engage à accorder une préférence aux autres dominions, et de quelle façon? Elle s'engage à frapper de droits les mêmes produits venant d'autres pays, sans quoi les autres dominions ne jouiraient d'aucune préférence. Peu importe selon moi que ces produits figurent ou non dans nos tableaux. Si nous avons droit à l'entrée en franchise de nos produits et si la Grande-Bretagne s'est engagée à établir un droit sur les produits étrangers, nous jouirons nécessairement de cette préférence aussi longtemps que ces conditions seront en vigueur, et ces conditions subsisteront d'ici à l'expiration du nombre d'années spécifiée dans les conventions elles-mêmes, ou tant qu'elles n'auront pas été modifiées du consentement mutuel du Royaume-Uni et du dominion directement intéressé. La situation est très claire, du moins, à mes yeux, et, je n'ai entendu je dois en convenir aucun argument pour me convaincre que nous ne sommes pas assurés d'une préférence, tant que la Grande-Bretagne s'engage à admettre nos produits en franchise et à maintenir un droit sur les produits des pays étrangers.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami me permet-il de lui poser une question? Cela mettra peut-être en lumière le nœud de la question. Peut-il nous indiquer quels sont les produits dont il s'agit?

M. SPEAKMAN: Il y a une liste de tableaux dans les autres traités.

L'hon. M. RALSTON: Nous ne les avons pas sous la main.

L'hon. M. RHODES: Si mon honorable ami se réfère au traité avec Terre-Neuve, il relèvera un cas qui se rapporte à l'objet de la discussion.

M. SPEAKMAN: J'allais mentionner les conserves de saumon comme l'un de ces produits. Dans la mesure où des produits sont mentionnés dans d'autres accords, dans la mesure où il s'agit de produits qui nous intéressent et où les autres dominions sont assurés d'obtenir la préférence au sujet de ces articles, nous avons la même assurance.

L'hon. M. RALSTON: Comment pouvons-nous nous rendre compte si certains produits nous intéressent sans savoir de quels produits il s'agit?

M. SPEAKMAN: C'est une autre question, mais j'ai cru comprendre que les avis diffèrent au sujet de ces autres articles, quels qu'ils soient, sur le point de savoir si nous jouissons ou non de la préférence. Ce sont là les trois catégories de produits, d'après ce que je puis voir. J'ai entendu parler de divers produits susceptibles de nous intéresser. Sans présenter pour nous la même importance que les articles énoncés dans notre traité, ils en ont. J'ai entendu les gens les mentionner par hasard, j'ai lu la mention que les journaux en faisaient et je les ai entendu discuter pendant que j'assistais à la conférence. Sans entrer dans le détail, je crois me souvenir—et le ministre du

Commerce peut nous fournir des renseignements supplémentaires sur ce point—qu'une liste relativement longue de produits dont il n'est point parlé dans notre traité offre pour nous de l'intérêt, ainsi qu'il appert à la lecture des autres conventions signées par la Grande-Bretagne et les autres dominions. C'est l'idée que je me fais de la situation. Je puis me tromper, mais c'est ainsi qu'elle m'apparaît depuis le commencement et, jusqu'ici, il ne s'est rien produit pour modifier ma manière de voir.

M. GEARY: J'entendais commenter le point dont l'honorable député de Red-Deer (M. Speakman) a donné un exposé si lumineux, mais je ne reviendrai pas sur la question. Je ne puis comprendre l'argumentation de l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) et de l'honorable député de Vancouver-Centre sur les remarques faites par le premier ministre. Ainsi qu'il est consigné à la page 131 des *Débats*, édition anglaise non revisée, citation mainte fois répétée, le premier ministre fait certains commentaires après avoir discuté et cité la loi concernant les droits sur les importations. Personne ne saurait présenter cette loi sous un faux jour. C'est une loi publique censée connue de tous ceux qui discutent la présente question. Personne ne saurait prétendre que le premier ministre a cherché à dénaturer un fait qu'on ne saurait présenter sous un faux jour: les droits imposés en vertu de la loi anglaise concernant les droits sur les importations. Puis mon honorable ami a cité les lignes en question, si je ne présente pas son attitude sous un faux jour, afin de montrer que le premier ministre a assuré que, pour un temps déterminé, la Grande-Bretagne imposerait des droits sur les produits étrangers, selon la liste donnée après les remarques citées.

L'hon. M. RALSTON: Dites pendant une période assez longue.

M. GEARY: Une période assez longue, n'importe quelle période. Une période assez longue, ce n'est pas très précis. Je ne pense pas que le premier ministre ait parlé d'une période quelconque. Il a dit simplement qu'à partir de l'adoption de cet accord nous pourrons jouir de ces préférences et nous les aurons sûrement à moins que demain...

L'hon. M. RALSTON: Il n'a pas dit cela.

M. GEARY: ...l'on ne les raye des lois anglaises.

Après avoir parlé de la loi des droits d'importation, le premier ministre a ajouté: "Nous profiterons maintenant des préférences suivantes". Est-il possible de trouver dans ces paroles une fausse représentation des faits? Mon honorable ami n'a pas entendu le premier ministre dire que nous jouirions de cette préférence pendant une période assez longue, ou pendant une période quelconque. Il doit s'en rapporter au compte rendu. Les paroles du premier ministre y sont rapportées et mon honorable ami doit savoir qu'on ne peut leur attribuer la signification qu'il leur trouve. Mon honorable ami dit: "J'ai saisi cette autre signification en entendant le premier ministre". Il n'est pas un sot; il est capable de saisir la portée des arguments. Cela fait partie de sa profession. Il n'est pas de ceux qui ne comprennent pas l'anglais tel qu'on le parle. Il prétend avoir ainsi compris ces remarques. Moins d'une semaine plus tard, l'honorable député a commenté les paroles du premier ministre. Je vais citer ce que mon honorable ami a dit et que je relève à la page 424 des *Débats;* je lui demanderai ensuite de réconcilier sa déclaration d'alors avec ce qu'il dit ce soir. Voici comment on rapporte les paroles de mon honorable ami:

> J'ai lu le discours du premier ministre du commencement à la fin, et je ne puis voir que le premier ministre ait donné à entendre ou déclaré que le Canada doit jouir de la marge de préférence que représente la différence entre l'admission en franchise et le droit imposé contre le reste de l'univers.

Maintenant, il vient dire au comité qu'après avoir écouté attentivement les paroles du premier ministre il n'a pu les comprendre, mais quand il en vint à comparer ses souvenirs avec le compte rendu officiel, il a découvert que le premier ministre n'a aucunement prononcé les paroles que lui et l'honorable député de Vancouver-Centre lui attribuent ce soir.

Ce qui s'est passé lors de l'adoption de la loi des droits d'importation ressort du préambule dont le ministre du Commerce nous a donné lecture. Personne dans cette Chambre ne devrait ignorer que le peuple de la Grande-Bretagne, si l'on en juge par l'expression d'une immense majorité, était fatigué de l'ancienne politique de l'importation en franchise sans avoir pour cela la liberté du commerce et était déterminer à la modifier. C'est ce que l'on a fait par la loi dite Import Duties Act. Cela durera peut-être longtemps, peut-être des années, peut-être des mois seulement; quoi qu'il en soit et tant que la Grande-Bretagne s'en tiendra à la politique nouvelle qu'elle a substituée à l'ancienne, ces droits seront imposés au reste du monde tandis que les marchandises du Canada seront admises en franchise.

Je n'ai jamais entendu le premier ministre, —et je l'ai écouté aussi attentivement que quiconque,—parler dans un autre sens que le ministre du Commerce. L'honorable député de Red-Deer a établi une distinction catégorique entre les annexes. Je ne répéterai pas ce qu'il a dit, mais il me semble que l'honorable

député de Shelburne-Yarmouth a simplement élevé un autre épouvantail qu'il s'efforce maintenant de renverser. Il prétend ne pas être un fendeur de cheveux; je ne dirai pas qu'il en est un, mais ce soir il se trouve dans la situation de l'avocat à qui l'on a confié une mauvaise cause; il n'en croit rien, mais il doit la défendre devant cette Chambre. Je ne puis comprendre que l'honorable député de Vancouver-Centre attribue au premier ministre des paroles qu'il n'a pas dites. Le compte rendu écrit relate les faits. Mon honorable ami branle la tête, je voudrais bien qu'il démontrât à la Chambre que le premier ministre a parlé de l'existence d'une garantie.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver-Centre): Certainement.

M. GEARY: Je voudrais qu'il m'indiquât où. S'il peut me convaincre qu'il a lu une telle chose; cela dépassera la conception que je me fais de ces prouesses.

M. le PRESIDENT: Cet après-midi, le chef de l'opposition m'a demandé de lire l'annexe article par article. L'article 1 a trait à l'annexe A. Je demanderais aux membres du comité de limiter leurs remarques à l'annexe A et à l'article 1.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur le président, je tiens à expliquer ce que j'ai dit tout à l'heure au sujet du but visé par la loi des droits d'importation. Elle avait surtout pour but de permettre au Gouvernement de rétablir l'équilibre du commerce et de trouver une source de revenu; il n'était aucunement question de préférences de caractère protectionniste.

J'ajoute que le gouvernement anglais ne songeait aucunement, à moins que le Canada ne réponde pas du tout à son geste amical, à imposer ces droits aux dominions. La citation que je vais faire vient du hansard anglais. On la trouve aux pages 48 à 52 du compte rendu des délibérations du 22 février 1932. La Chambre des communes anglaises étudiait alors le projet de loi dit Import Duties Act. Le major Nathan, membre de la Chambre des communes anglaises, avait proposé un amendement dont je ne lirai pas le texte pour l'heure. Qu'il me suffise de noter qu'il tendait à appliquer aux dominions ces droits d'importation. Voici ce qu'il disait au début de son exposé en faveur de son amendement:

L'objet de l'amendement est de faire en sorte que les droits *ad valorem* et les surtaxes imposés par le bill, dont les dominions sont libérés par suite du texte actuel de l'article, s'appliquent à ces pays à moins que, comme l'exonération les touche, ils n'accordent des avantages réciproques à notre pays. Quelle raison le Gouvernement a-t-il donnée à maintes reprises pour expliquer le dépôt du projet de loi, pour en hâter tellement l'étude et pour limiter à un peu moins de quatre heures le délai pendant lequel nous pourrons examiner la question si importante de nos relations douanières avec les dominions? C'est que l'importation de marchandises en notre pays aura un effet dommageable sur notre balance de commerce et mettra en danger la livre sterling, et que les recettes soulageront le contribuable anglais. Si nos importations doivent avoir l'effet que leur reconnaît le Gouvernement, opinion que notre groupe ne partage pas, les importations originaires d'un pays quelconque auront le même effet, qu'elles viennent d'un pays étranger ou des dominions.

M. HACKETT: Quelle est la date de ce discours?

Le très hon. MACKENZIE KING: Le 22 février 1932. Voilà qui indique parfaitement ce que les ministres anglais avaient alors dit à la Chambre.

M. BURY: Non. Cela indique avec clarté seulement ce qu'un député en particulier pensait. Le chef de l'opposition pense-t-il que l'affirmation d'un député isolé a plus de poids que l'exposé des motifs du bill?

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable préopinant se préoccupe plus, évidemment, d'obtenir un avantage politique que de rechercher la vérité en la matière. Cependant, si mon honorable ami n'accepte pas les paroles d'un député qui assistait à la séance de la Chambre et qui adressait au Gouvernement des paroles dont on n'a pas mis l'exactitude en doute, je vais lui lire l'exposé d'un ministre, c'est-à-dire la réponse de l'honorable secrétaire d'Etat pour les affaires des dominions.

M. BURY: Cela ne change rien à la loi.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le secrétaire d'Etat aux Affaires des dominions répondit en ces termes, au nom du gouvernement:

Pour toutes fins que de droit, le discours que nous venons d'entendre signifie clairement que le parlement anglais devrait déclarer à la communauté des nations britanniques: "Non seulement on doit vous traiter comme des étrangers, mais vous être des étrangers". C'est une insulte.

Telles furent les paroles de M. Thomas: "C'est une insulte."

Il ajoutait:

Nous jouons cartes sur table. Aucun dominion ne peut se plaindre le moins du monde que, dès le début de la discussion des mesures relatives aux droits d'importation et à chaque étape de cette étude, le gouvernement n'ait pas résolu de faire tout en son pouvoir pour encourager, conseiller, accentuer un état d'esprit impérial.

N'oubliez pas qu'il parlait au nom du gouvernement.

Et j'ajoute maintenant qu'il appartient aux dominions de répondre à ce geste.

Il se dit ailleurs sûr qu'ils le feront. En d'autres termes, il laissait entendre que le gouvernement anglais n'avait jamais eu l'intention d'appliquer ces droits aux dominions, à moins que ces derniers ne répondissent pas à son geste.

M. HACKETT: Je ne me préoccupe pas d'obtenir un avantage politique, mais je voudrais bien savoir où veut en venir le très honorable préopinant. Il déclare que la loi sur les droits d'importation a une signification bien différente de celle que lui donne le texte bien clair de la mesure même et de son préambule.

M. le PRESIDENT: Tout cela tend à démontrer l'utilité de la règle interdisant la citation d'articles.

M. HACKETT: Je parle de l'article 1*er* de l'accord à l'étude, comme de la loi sur les droits d'importation mentionnée dans cet article et dont le très honorable député a parlé. Le 22 février dernier, un membre de la Chambre des communes anglaises a fait certains commentaires sur la loi relative aux droits d'importation et un ministre lui a répondu. Le très honorable chef de l'opposition nous assure qu'il a lu le hansard anglais fort attentivement. Le 26 avril, deux ou trois mois après la discussion dont il parle maintenant, le chef de l'opposition au Parlement canadien fit cette déclaration qu'on trouve p. 2384 (v.a.) du hansard de la dernière session.

J'imagine que les honorables députés de la droite sont parfaitement au courant du fait que, bien que la Grande-Bretagne ait un tarif de 20 p. 100 contre les pays étrangers, il existe dans la loi une disposition statuant que ce tarif n'entre pas en vigueur, du moins en ce qui regarde les dominions, avant le 15 novembre prochain. Mais le 15 novembre, à moins que, dans l'intervalle, l'on n'en soit venu à une entente qui satisfasse la Grande-Bretagne, ce droit de 20 p. 100 s'appliquera au Canada comme aux pays étrangers.

Aujourd'hui, le très honorable représentant voudrait faire croire que ses propos d'alors n'étaient pas fondés. Il veut nous faire croire que lorsque le parlement de la Grande-Bretagne a adopté cette loi, en vue de l'une quelconque de plusieurs fins, soit celle précisée par le très honorable représentant qui s'y oppose, soit celle que prétend le très honorable représentant qui l'appuie, il a été incorporé aux Statuts de l'Angleterre une loi dénuée de toute signification, une loi qu'il a invoquée en avril dernier pour les fins de son argumentation et qu'il invoque aujourd'hui à rebours pour appuyer une argumentation dans le sens contraire, et qu'il qualifie maintenant d'immense bluff. Ce soir il nous a dit que l'Angleterre n'aurait pas pu appliquer cette loi contre le dominion sans démembrer l'empire. En avril dernier il nous a dit que si nous n'arrivions pas à un accord nos produits ne pourraient pas être écoulés sur le marché sans défrayer les entrées prescrites aux termes de cette loi. Je ne cherche nullement un avantage politique; mais je voudrais saisir la pensée du très honorable représentant. Je veux savoir si, selon lui, la Grande-Bretagne adopte des lois qu'elle n'a pas l'intention d'appliquer. Je veux savoir s'il est d'avis que le gouvernement de la Grande-Bretagne adopte des lois qui interviennent dans la vie économique du Royaume-Uni sans avoir l'intention sérieuse de mener cette législation à sa conclusion logique en la mettant à exécution. J'ose signifier au très honorable représentant que, s'il croit encore que la loi dite Import Duties Act ne pouvait pas et ne devait pas être appliquée, il pourrait communiquer avec l'Etat libre d'Irlande, lequel trouve à l'heure actuelle, non seulement qu'on applique cette loi contre lui, mais qu'on l'a faite plus rigoureuse à son intention. La situation de l'Etat libre d'Irlande est précisément celle qui eût été nôtre, suivant ce qu'a affirmé le très honorable représentant en avril dernier, si cette convention n'avait pas été adoptée.

[Le très hon. Mackenzie King.]

J'ai bien du mal à comprendre un autre aspect de cette discussion. L'honorable député de Shelburne-Yarmouth a dit que l'un des grands désavantages résultant de cet accord était qu'il nous ligotte pendant un délai de cinq ans; en pendant près de trois semaines lui et les membres qui l'entourent ont amusé le Parlement en protestant de la terrible incapacité du ministère actuel qui a signé un pacte qui nous engage pour trois ou cinq ans. Lorsqu'il est constaté que l'accord ne signifie pas ce que l'on croyait, et qu'en fait il existe des échappatoires, nos honorables amis semblent être tous aussi désarçonnés et mal à leur aise. Encore, ce serait fort intéressant si les honorables représentants de la gauche voulaient nous signifier une fois pour toutes quelle est au juste leur attitude. A tour de rôle ils se sont trouvés sur un côté de l'argument, puis sur l'autre; et souvent en plein centre. Je crois que cela abrégerait la discussion, intéresserait le pays, et sans doute éclairerait le Parlement si ces messieurs voulaient bien adopter une seule attitude, et s'en tenir là pendant plus de trois semaines, disons un délai de trois mois, voire de cinq ans.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je dois remercier l'honorable député de ce qu'il m'ait fourni l'occasion de démontrer clairement que ce que j'ai dit en avril et ce que je dis ce soir

sont en parfait accord. Si mon honorable ami a bien saisi les dernières paroles que j'ai citées du très honorable J. H. Thomas, il s'en rendra compte. M. Thomas a dit ceci:

Nous jouerons cartes sur table. Nul dominion ne peut se plaindre qu'en ce qui concerne les premiers droits imposés sur les importations et à toutes les étapes de l'élaboration de ce régime, le gouvernement a adopté l'attitude que nous ferons tout en notre pouvoir pour encourager, aider et faciliter l'esprit d'impérialisme, et je dis qu'aujourd'hui c'est aux dominions eux-mêmes de nous rendre la pareille.

Rien ne pouvait être plus clair. Le gouvernement britannique n'avait pas l'intention d'imposer des droits contre ce dominion, sauf si ce dominion ne faisait pas preuve d'un même esprit. A défaut de pareille réponse, ces droits pouvaient être invoqués contre nous. Nous avons donc eu quelque chose dans le genre d'une guerre économique lancée par le Canada contre la Grande-Bretagne, parce qu'on ne faisait pas preuve d'une même bonne volonté. Mais je puis me dispenser d'exprimer mon espoir que notre Gouvernement n'était pas animé de cet esprit en entrant dans la récente conférence.

M. BURY: Me sera-t-il permis de dire un mot ou deux touchant les questions abordées par le très honorable représentant? Tout d'abord il a traité des intentions qui ont motivé l'adoption de la loi dite Import Duties Act. Je ne vois pas en quoi les mobiles de cette loi entrent dans le cadre de notre discussion. Pour ce qui est du Canada, les bénéfices sont les mêmes quels que furent les motifs pour lesquels on a adopté l'Import Duties Act. Les bénéfices dont le Canada jouit en vertu de la convention comprennent l'entrée en franchise de certaines marchandises, et ces bénéfices ne sont en aucune façon diminués ou atténués, quels que puissent être les motifs qui ont amené l'adoption de l'Import Duties Act en Grande-Bretagne. Les bénéfices sont exactement les mêmes.

Mais quand le très honorable député dit dans cette Chambre à l'appui de ses déclarations, qu'en adoptant l'Import Duties Act le gouvernement britannique songeait simplement à créer une source de revenu et quand, en dépit de tout le droit constitutionnel dont il se fait généralement le champion, il tente de faire croire à la Chambre,—ce qu'il n'a pas fait, j'en suis sûr,—qu'une déclaration d'un simple député des communes anglaises devrait annuler et rendre absolument sans effet ou signification la déclaration claire de la loi même dans son préambule, il demande alors à la Chambre de faire une chose qu'aucun membre ordinaire n'oserait faire, qu'il soit avocat ou non. Puis le très honorable député, sous le poids de l'absurdité de cet argument, a demandé à la Chambre d'écouter ce que le très honorable M. Thomas a dit, à l'appui de la déclaration et explication de ce simple député. Aucune des déclarations qu'a citées de M. Thomas l'honorable député ne laisse supposer le motif qu'il a attribué à ce simple député. M. Thomas ne dit pas que l'Import Duties Act a été adopté dans le but d'équilibrer le budget ou de créer une source de revenu. M. Thomas dit que le but de l'Import Duties Act ne visait simplement que la question des préférences interimpériales. C'est ce qu'il dit, et, conséquemment, la citation par le très honorable député, des paroles de M. Thomas ne laisse aucunement entendre que le motif qui a amené l'adoption de l'Import Duties Act fut ce que le simple député a prétendu.

Le très hon. MACKENZIE KING: Où mon honorable ami trouve-t-il le mot "préférence" dans les paroles de M. Thomas?

M. BURY: Je ne trouve peut-être pas le mot "préférence", mais je mets le très honorable député au défi de nier ma déclaration.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je la nie.

M. BURY: Alors le très honorable député ferait bien de relire ses autorités plus attentivement ou avoir un peu plus de respect pour la langue anglaise. Le simple député qui a parlé a expliqué très clairement que le motif de l'adoption de l'Import Duties Act, à son sens, était de créer une source de revenu et d'équilibrer le budget.

Le très hon. MACKENZIE KING: D'équilibrer le commerce.

M. BURY: M. Thomas ne dit pas que tel a été le motif ou but de l'Import Duties Act. Il allie l'Import Duties Act à la question des relations commerciales entre les dominions britanniques et la métropole, et il n'existe pas le moindre rapport entre les deux motifs. Mais comme je l'ai déjà dit, au début de mes remarques, la question du motif n'est pas tout à fait en cause. Après tout, n'est-ce pas là la politique habituelle du très honorable député qui est passé maître dans l'art de la sépia et qui, lorsqu'il veut rendre une question plus claire, la passe à l'encre de façon que personne ne sache de quoi il s'agit? Son argument touche d'aussi près à la question à l'étude que l'autre côté de la lune.

M. BOWMAN: Il y a un instant, j'ai demandé à l'honorable député de Shelburne-Yarmouth s'il voulait bien signaler un passage des paroles du premier ministre fixant la signification de l'article 1 que lui et l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Mackenzie) tentent d'établir ce soir. J'ai posé la question

en toute sincérité et je m'attendais à une réponse du même genre.

L'hon. M. RALSTON: Ce n'est pas là la question que m'a posée mon honorable ami. Il m'a demandé où le premier ministre avait garanti une préférence. Il ne m'a pas demandé où le premier ministre avait expliqué la signification de l'article 1.

M. BOWMAN: Très bien. L'honorable député a répondu qu'il ne s'attendait pas à ce que je saisisse le point. Cela est possible, mais il semble un peu étonnant que lorsque l'honorable député de Shelburne-Yarmouth a pris la parole sur cette convention, huit jours après qu'une déclaration écrite eût été consignée au compte rendu, il ignorait lui-même ce que l'article signifiait. Je parle du discours qu'il a prononcé dans cette Chambre le 20 octobre. Mon honorable ami parlait de l'article 1*er* et, à la page 423, v.a., il pose cette question hypothétique:

Que nous donne cet article?

Et il a répondu:

Je ne sais pas.

S'il l'ignorait alors, est-il mieux renseigné aujourd'hui? Ce soir, l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) dit, dans ses observations, qui ont été citées par l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Mackenzie), que le premier ministre a plus ou moins laissé entendre à la Chambre qu'il y avait une garantie au sujet de la liste visée à l'article premier. Mais qu'a dit l'honorable député de Shelburne-Yarmouth à cet égard huit jours après le discours du premier ministre? Ce soir, trois semaines environ après ce discours, qu'il essaie d'interpréter ou de mal interpréter, peut-être, il déclare que cette disposition a un certain sens. Huit jours après que ce discours eut été prononcé, il lui a donné une interprétation absolument différente, et je vais encore me reporter à la page 423. Faisant allusion à l'article premier, mon honorable collègue s'est exprimé ainsi:

Je ferai de nouveau observer que le très honorable premier ministre, dans une déclaration écrite...

Parlant du discours du 12 octobre.

...a eu bien soin de ne jamais dire que l'Angleterre était obligée de maintenir ses droits.

Telle fut l'attitude adoptée par l'honorable député le 20 octobre, mais ce soir il déclare que le 12 octobre le premier ministre a dénaturé le sens de cet article en disant que ces droits seraient maintenus. Mon honorable ami a ajouté:

Je ferai de nouveau observer que le très honorable premier ministre, dans une déclaration

écrite, a eu bien soin de ne jamais dire que l'Angleterre était obligée de maintenir ses droits contre le reste de l'univers sur les marchandises mentionnées dans l'article excepté les produits indiqués dans le tableau C.

Quant à moi, que l'honorable député ait pensé que je comprendrais ou non ces dispositions, je me les explique telles qu'elles ont été exposées par l'honorable député de Red-Deer (M. Speakman). A mes yeux, elles sont parfaitement claires, comme à ceux de tout représentant sensé. Il n'y avait aucune garantie de préférence maintenue sur ces marchandises, et nul de mes collègues ne peut citer un seul mot à cet effet dans le discours du premier ministre. Certainement, si on comprend l'anglais ordinaire, et si l'on consulte la liste reproduite aux pages 130 et 131 du hansard, on verra que nous avons l'admission en franchise au sujet des marchandises énumérées dans l'article premier de l'accord, et rien de plus.

L'hon. M. RALSTON: Puisque deux honorables députés ont lu des extraits de mes observations du 20 octobre, il n'est que juste de répéter ce que j'ai dit. Je ne reprendrai pas tout mon discours, mais je citerai le passage auquel il est fait allusion afin que nous ayons une version fidèle. Je ne pensais pas que mon honorable ami de Toronto-Sud (M. Geary) se contenterait d'une citation tronquée. Mon préopinant a lu un autre petit extrait de mes observations. Je voulais savoir du premier ministre ce que contenait réellement cet accord, et quelle assurance possédait le Canada à cet égard. Je doutais fort le 20 octobre, après avoir examiné l'accord, qu'il existât une garantie d'aucune marge de préférence, et je cherchais à appreudre du premier ministre sur quelle autorité il appuyait ses remarques. Je vais citer ce que l'honorable député de Toronto-Sud a lu il y a quelques minutes:

L'article premier ne garantit pas au Canada une marge de préférence...

C'est ce que j'ai fait observer alors.

...relativement aux marchandises que cette même loi frappe de droits contre le monde extérieur. Il dit simplement: Vous avez droit à la franchise. J'ai lu le discours du premier ministre du commencement à la fin, et je ne puis voir que le premier ministre ait donné à entendre ou déclaré que le Canada doit jouir de la marge de préférence que représente la différence entre l'admission en franchise et le droit imposé contre le reste de l'univers.

Je ne m'exprime peut-être pas très bien, mais j'avais à l'idée que le premier ministre n'avait indiqué aucune ligne de l'accord qui assurât une marge de préférence au Canada.

Puis, j'ai ajouté, et c'est ce que mon honorable ami a omis de lire:

Je crois que la Chambre et le public ont droit de demander au premier ministre ou à un membre de son cabinet si, oui ou non, il a été conclu, en dehors de cet accord...

Je n'ai pu la trouver dans l'accord.

...une entente quelconque, sur laquelle nous puissions compter, entente conclue avec une personne autorisée, entente d'après laquelle le Canada peut être certain que les droits imposés contre le reste du monde par cette loi des droits d'importation, seront maintenus.

Je demandais au premier ministre de dire si quelque personne autorisée par sa position lui avait donné cette assurance. J'ai poursuivi:

Ou se peut-il que la Grande-Bretagne, tout en admettant en franchise des produits canadiens, ait la faculté d'accorder la franchise aux mêmes produits provenant du reste de l'univers, annulant ainsi la préférence?

Mon honorable ami de Toronto-Sud n'a pas lu ces paroles.

Je crois que, dans certains journaux de Grande-Bretagne du moins, c'est ce que l'on prétend. Il importe souverainement que nous sachions au juste ce qui en est à ce sujet. Je ne vois pas comment nous pourrions poursuivre l'examen de la vraie teneur de cet accord avant d'obtenir ce renseignement. Je ne considère pas l'accord à un point de vue rigoureusement juridique, exigeant que tous les "t" soient barrés et qu'il y ait des points sur tous les "i", bien qu'un bon nombre d'avocats de renom aient été convoqués à la conférence et que l'accord ne laisse pas d'avoir été soigneusement renforci d'une façon ou de l'autre.

Mon honorable ami de Toronto-Sud a évidemment lu ce passage puisqu'il a parlé de "t" barrés et de points sur les "i", mais il n'a pas jugé à propos de me citer.

M. GEARY: J'étais à la Chambre et j'ai entendu mon honorable ami.

L'hon. M. RALSTON: J'accepte l'explication de mon honorable ami.

Je ne saurais dire s'il s'y est glissé une erreur, mais j'estime que nous avons le droit de le savoir. La question qui se pose est celle-ci: Le Canada a-t-il droit à une préférence sur les marchandises visées par l'article 1*er*? Sinon, si la Grande-Bretagne peut abaisser ou supprimer les droits sur ces mêmes marchandises, cet article n'offre dans l'ensemble que fort peut d'avantage pour le Canada. L'autre soir, mon très honorable ami le premier ministre a fait consigner au hansard...

J'invite mon honorable ami à noter ce qui suit:

...une très longue liste d'articles qui, disait-il, devaient être admis en Grande-Bretagne selon les dispositions de l'article 1*er*.

On trouvera cette liste à la page 131 des *Débats*.

Et je demandais:

Par exemple, le droit de 20 p. 100 contre l'étranger sur le fil de fer et les clous peut-il être enlevé et causer ainsi la disparition de la préférence du Canada? Il en est de même des soixante ou soixante-dix autres articles des pages 131 et 132 du discours du premier ministre. C'est le premier point.

Puis j'ajoutais.

...que nous offre cet article? Je l'ignore.

Voici ce que mon honorable ami a cité:

Nous avons la garantie de l'admission en franchise de ces marchandises. Qui dira que nous ne l'aurions pas eue quand même en supposant que le budget Dunning eût été mis en vigueur? Pensez-vous que la Grande-Bretagne aurait imposé un droit contre le Dominion du Canada à la suite des préférences qui ont été accordées d'année en année et après la façon dont l'Angleterre s'est conduite en nous donnant des préférences de temps à autre dans l'application des droits? Certainement non. Mais mes amis croient que nous devrions leur concéder le mérite d'avoir accompli quelque chose de remarquable parce qu'ils ont obtenu de M. Chamberlain de signer solennellement un document déclarant que nous aurions l'entrée libre de marchandises qui ont été de tout temps admises en franchise.

Je prétends, monsieur le président, que mon attitude est parfaitement logique. Je signalais les difficultés du texte et le fait que la lecture ne m'avait nullement indiqué aucune marge de préférence. Je faisais observer que le premier ministre lui-même n'avait nullement justifié cette interprétation, et je demandais si quelque personnage responsable avait donné des assurances à ce sujet. Mon honorable ami de Vancouver-Centre a raison de me faire remarquer que c'est la première fois qu'on me répond, ce soir. J'ai posé de nouveau la question avant hier soir, et le premier ministre n'y a pas répondu dans l'exposé qu'il a fait hier. Ce soir, le ministre du Commerce admet franchement que la garantie des préférences ne s'applique qu'à certains articles mentionnés au tableau.

M. DUFF: Parce que le premier ministre est absent.

L'hon. M. RALSTON: Je reviens maintenant à la question que j'ai posée au ministre du Commerce relativement au tableau A, pour savoir si les mots marge de préférence insérés au tableau A signifient que, advenant l'imposition, après trois ans, de droits sur les produits agricoles, l'Angleterre doit maintenir le taux actuel de la marge de préférence sur les produits agricoles canadiens énumérés au tableau, ou simplement une marge quelconque de préférence?

L'hon. M. STEVENS: L'engagement est de maintenir la marge actuelle de préférence. Je vais expliquer sommairement ce tableau

afin que la Chambre comprenne bien la situation. Au cours des discussions portant sur ces sujets importants, durant la conférence, on apprit, en fait on le savait déjà, que le gouvernement britannique avait, quelques mois auparavant, nommé une commission chargée d'enquêter sur l'industrie du porc. Celle-ci avait instruction de découvrir ce qu'il y avait de mieux à faire pour stimuler cette industrie, et quiconque connaît les avantages de ce pays pour ce genre d'élevage, de même que la grande quantité de produits du porc qui s'importe en Angleterre, conviendra de l'importance de développer cette industrie. Cette commission siégeait encore et l'on s'attendait qu'elle proposerait peut-être quelque chose qui nécessiterait une certaine mesure de protection,—c'est notre formule à nous,—à l'avantage de l'industrie du porc en Angleterre. A quoi nous n'avons pas d'objection, pourvu que soient maintenues les marges de préférence indiquées ici. Et conséquemment la formule que l'on trouve au tableau a paru la meilleure dans les circonstances. La durée de trois ans n'est pas une restriction imposée sur ce groupe d'articles par opposition à la durée de cinq ans dont il est question pour les autres, mais on a cru qu'il serait possible d'ici trois ans d'organiser un système de restriction quantitative, comme on l'appelle en Angleterre, lequel remplacerait le système de droits préférentiels. Or, il est dit ici qu'après l'expiration des trois ans, s'il le juge opportun, le gouvernement de la Grande-Bretagne peut, après avoir consulté le gouvernement du dominion, substituer au système de droits protecteurs un système de réglementation quantitative, en vertu d'une entente réciproque. Dans ce cas, pour ce qui est du bacon, par exemple, nous avons l'assurance de trouver un marché de 2,500,000 quintaux.

L'hon. M. RALSTON: Le ministre fait particulièrement allusion au bacon. Qu'il me permette de lui rappeler qu'il n'en est pas du tout question dans ce tableau.

L'hon. M. STEVENS: Non, mais cela s'applique au système de réglementation quantitative?

L'hon. M. RALSTON: Est-ce que cela s'applique aussi au système de marges de préférence?

L'hon. M. STEVENS: J'aurais peut-être dû me garder d'introduire la question du bacon dans cette affaire. J'en ai parlé parce que je sais qu'il en est question et qu'il est possible qu'un système de ce genre soit appliqué au bacon. Mais nos droits sont sauvegardés. J'accepte le bien-fondé du point que soulève mon honorable ami; nous ne devrions pas discuter cette question en parlant de ce tableau.

L'hon. M. RALSTON: Je ne veux pas fendre les cheveux en quatre, mais le texte dit bien "reviser la base de la préférence". Cela veut-il dire l'étendue de la préférence, ou qu'est-ce que cela signifie? Il me semble qu'il s'agit bien de l'étendue de la préférence, et, quand vous dites un peu plus bas "les marges de préférence", sans indiquer s'il s'agit des marges de préférence actuelles, ou des marges de préférence qui existent présentement, je crois que vous aurez peut-être une marge de préférence absolument, nouvelle quand vous aurez revisé la base de la préférence.

L'hon. M. STEVENS: Je croyais m'être exprimé clairement, mais il semble que mon vocabulaire n'est pas suffisant pour me faire comprendre en parlant de cette question. Voici donc: dans trois ans d'ici la base de préférence pourra être revisée.

L'hon. M. RALSTON: Ce qui veut dire?

L'hon. M. STEVENS: Voici les termes mêmes du tableau:

> Après en avoir avisé le gouvernement de Sa Majesté au Canada, soit d'imposer un droit de préférence sur les produits canadiens, tout en maintenant la préférence...

L'hon. M. RALSTON: Non; il n'est pas question de préférence, mais bien de marges de préférence.

L'hon. M. STEVENS: Marges de préférence, oui. Cela veut dire que l'on peut reviser la base de la préférence. A l'heure actuelle, nous jouissons de l'entrée en franchise et les pays étrangers doivent payer certains droits, mais la base peut être de 10 p. 100 pour le Canada et de 30 p. 100 pour les pays étrangers, ce qui maintient la marge de préférence. Ou, de concert avec le Gouvernement du Canada, ce produit peut être importé sous le régime du système qui pourra être établi en vue de la réglementation quantitative des approvisionnements provenant de toutes les sources. Cette dernière disposition ne peut être adoptée qu'avec le consentement du Gouvernement du Dominion ou après l'avoir consulté. Est-ce suffisamment clair?

M. BOURASSA: Supposons qu'il s'agisse de 10 p. 100 dans un cas et de 15 p. 100 dans l'autre.

L'hon. M. STEVENS: Le but est de maintenir les marges de préférence.

M. BOURASSA: Il n'est pas dit "les".

L'hon. M. STEVENS: Marges de préférence, —c'est-à-dire les marges de préférence indiquées pour l'instant dans le tableau.

M. YOUNG: Non.

L'hon. M. STEVENS; Je puis affirmer à mes honorables amis que nous n'avons aucun doute sur l'intention de l'article.

L'hon. M. ELLIOTT: Il me semble que nous ne réussissons pas beaucoup à connaître exactement la signification du premier article. Nous pourrions peut-être y arriver plus facilement si le ministre nous disait en quoi l'article premier modifiera les conditions qui existaient avant l'adoption de cet article. Je suppose que la loi des droits sur les importations étaient en vigueur quand cet article a été adopté, ce qui est bien certain, du reste. L'article premier est ainsi conçu:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni s'engage à rendre, en conformité des dispositions de l'article 4 de la loi des droits d'importation de 1932, les arrêtés qui prolongeront, après le 15 novembre 1932, l'admission en franchise au Royaume-Uni des marchandises consignées de toute partie de l'Empire britannique et cultivées, produites ou fabriquées au Canada, lesquelles, de par ladite loi, sont présentement franches de droits subordonnément, toutefois, aux réserves énoncées au tableau A ci-annexé.

Quelle modification fait-on ou a-t-on l'intention de faire en vertu de l'article 1? Etend-on les pouvoirs que nous avions en vertu de la loi des droits à l'importation, avant d'adopter l'article 1, ou les restreint-on, et dans quelle mesure?

L'hon. M. STEVENS: Je peux répondre à cela en très peu de mots, et, j'espère, clairement. C'est comme le jour et la nuit. Le chef de l'opposition l'a parfaitement démontré en disant qu'après le 15 novembre les marchandises canadiennes cesseront d'entrer en franchise, à moins qu'on n'en vienne à un accord quelconque. Voilà l'affaire. Suivant la lettre de l'article, la continuation de cette entrée en franchise est garantie pour toute la durée de ce traité.

L'hon. M. ELLIOTT: "Sous condition toutefois des réserves formulées dans l'annexe A".

L'hon. M. STEVENS: Du consentement général du comité, on a considéré que cette seule ligne ne modifiait pas le reste de l'article.

L'hon. M. ELLIOTT: Je crois deviner l'idée du ministre: il prétend que la loi des droits à l'importation continuera et que nous aurons l'entrée en franchise, sauf les réserves de l'annexe A, pour toutes les marchandises qui, antérieurement à l'adoption de cet article, étaient exonérées de droits.

L'hon. M. HACKETT: A partir du 15 de ce mois.

L'hon. M. ELLIOTT: Mon honorable ami ne saisit pas du tout le point. L'article 1 est restreint par l'annexe A. La dernière ligne de l'article dit: "sous condition, toutefois, des réserves formulées dans l'annexe A".

L'hon. M. STEVENS: Je ne voudrais pas manquer de courtoisie, mais, du consentement général, il a été convenu d'omettre l'annexe A dans la discussion de l'article 1. L'article 1 a justement l'effet que mentionne l'honorable député; les articles de l'annexe A sont traités différemment et nous les avons envisagés sous un autre angle.

L'hon. M. ELLIOTT: L'annexe A restreint-elle ou amplifie-t-elle ce que nous avions auparavant?

L'hon. M. STEVENS: Elle le restreint, si vous voulez. Les articles énumérés dans l'annexe A sont, pour la durée indiquée, pris dans l'article 1.

L'hon. M. ELLIOTT: Maintenant je crois comprendre. Cela veut dire que nous ne sommes pas plus mal que nous n'étions auparavant, sauf les restrictions de l'annexe A.

L'hon. M. STEVENS: Nous sommes beaucoup mieux.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne suppose pas que le ministre veuille dire que le gouvernement de la Grande-Bretagne s'engage à continuer la loi des droits à l'importation pendant cinq ans.

L'hon. M. STEVENS: Je n'aime pas à me répéter, mais plusieurs fois déjà, ce soir, j'ai expliqué la chose très clairement: Pour ce qui est des articles non compris dans les annexes à ces différents accords, le gouvernement de Grande-Bretagne est libre d'effectuer les changements qui lui plaisent. Dans le cas des nombreux articles contenus dans le tarif canadien, 800 environ, à l'exception de ceux qui sont énumérés dans l'annexe E, nous sommes également libres de hausser ou d'abaisser les droits. J'espère que c'est clair.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce que je veux souligner, c'est que la loi des droits à l'importation était une mesure provisoire adoptée dans un certain but. J'ai mentionné un récent arrêté du conseil qui prorogeait certains droits imposés en vertu de cette loi. J'ai trouvé la dépêche que je cherchais et qui confirme ce que j'ai dit au sujet du but de la loi. Il s'agissait, non pas, comme l'a dit l'honorable député d'Edmonton-Est (M. Bury) d'équilibrer le budget, mais bien d'équilibrer le commerce.

M. BURY: Je n'ai pas dit que c'était pour équilibrer le budget.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si.

M. BURY: J'ai nié avoir dit cela.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député m'a attribué cette remarque. Je ne l'avais pas faite; j'ai parlé d'équilibrer le commerce. L'*Ottawa Morning Journal* du 22 octobre publiait la dépêche suivante qui venait de Londres:

Le droit à l'importation continuera
La Grande-Bretagne trouve que le tarif a atteint en grande partie son but

Londres, 21 octobre.—Il a été annoncé officiellement aujourd'hui que les droits douaniers de 33⅓ p. 100 imposés par la Grande-Bretagne en vertu de sa récente loi de tarif général continueront pendant deux autres années, à dater du 25 octobre.

Il est dit que ces droits ont en grande partie atteint leur but, comme le prouve la diminution des importations.

Dans le troisième trimestre de 1932, les importations ont diminué de 45 p. 100, comparativement à la même période en 1931. Néanmoins "la menace de la concurrence étrangère qui est contraire aux lois économiques continue et est grave".

L'hon. M. STEVENS: On ne mentionne pas le numéro de l'ordonnance?

Le très hon. MACKENZIE KING: Non, c'était cette dépêche que j'avais à l'idée, quand j'ai parlé, il y a un instant.

L'hon. M. STEVENS: Mon très honorable ami observera qu'on maintient, pendant deux ans les droits imposés précédemment, sous le régime des pouvoirs conférés par la loi des droits à l'importation.

L'hon. M. HEENAN: J'ai été intéressé par les remarques des députés qui siègent près du ministre du Commerce. Ils accusent le chef de notre parti d'être inconséquent. Je me demande s'ils savent de quoi il s'agit. Je me demande s'ils ont oublié qu'il y a seulement quelques années, le très honorable député qui est aujourd'hui leader de la Chambre, le premier ministre du Canada, a promis au peuple qu'il prendrait d'assaut les marchés du monde ou périrait à la tâche.

M. SPOTTON: Une trouvaille! (*Exclamations.*)

L'hon. M. HEENAN: Mes honorables amis peuvent rire, mais le peuple du Canada ne rit pas. D'après les paroles du premier ministre ces accords doivent obliger les peuples du monde, en dehors de l'empire britannique, à payer tribut avant de faire des affaires au Canada. Il prétend avoir réussi à exclure les étrangers; en d'autres termes, il nous a fermé tous les marchés du monde. Au lieu de pénétrer de force sur les marchés du monde, il les a tous fait sauter et le peuple du Canada doit périr au lieu du Gouvernement. Je me demande si les honorables députés de Stanstead (M. Hackett) et d'Edmonton-Est (M. Bury) comprennent ce qui se passe? Ne se souviennent-ils pas qu'une session spéciale de la

[M. Bury.]

Chambre a été convoquée en 1930 et, au lieu de voir le premier ministre mettre fin au chômage, comme il l'avait promis...

M. le PRESIDENT: De nouveau je suis obligé de demander aux honorables députés de discuter l'article 1 et le tableau A. On a perdu beaucoup de temps, ce soir, à discuter d'anciens discours.

L'hon. M. HEENAN: Je voudrais bien savoir comment le président sait que je ne discute pas ces questions?

M. le PRESIDENT: L'honorable député peut avoir raison.

L'hon. M. HEENAN: Je demande que le président ne se prononce pas contre moi avant que je le lui demande. Au lieu de mettre fin au chômage, le Gouvernement a imposé des droits plus élevés sur les denrées anglaises venant au pays. Puis, le premier ministre est allé à la conférence impériale—me voilà sur la voie—et, avec son gros bâton, son air autoritaire, il a dit: "Voici la situation du Canada, c'est à prendre ou à laisser". Cette conférence fut un four gigantesque et on l'a ajournée jusqu'à 1932. Au bout de ce temps, les hommes d'Etat anglais connaissaient les représentants du Canada et ils ont imposé un droit contre les denrées canadiennes, droit applicable le 15 novembre. Ils sont venus ici, eux aussi avec leur gros bâton et ont réussi à préparer l'accord dont il s'agit maintenant. Le premier ministre et ses amis se vantent du fait que les Anglais ont supprimé les droits que notre gouvernement leur avait fait imposer. Jamais il n'y eut dans l'histoire de bluff plus colossal que celui qui a eu lieu entre notre Gouvernement et le gouvernement britannique.

M. DUFF: Je partage avec le ministre du Commerce l'avis que nous devrions revenir à la discussion du tableau A et de l'article premier. Nous comprenons tous, j'en suis convaincu, la position dans laquelle il se trouve en l'absence du premier ministre, mais il a trouvé un excellent appui chez l'honorable député d'Edmonton-Est, l'honorable député de Toronto-Sud et l'honorable député de Stanstead. Je vois que le beurre figure au tableau A. Quand l'honorable député de Stanstead avait la parole, j'espérais qu'il nous dirait comment le cultivateur du comté de Stanstead et des Cantons de l'est en général, allait s'y prendre pour vendre son beurre 70 cents la livre, comme on le lui a promis, lors de la campagne électorale de 1930.

M. HACKETT: Qui voulez-vous dire?

M. DUFF: Le parti tory.

M. HACKETT: L'honorable député fait erreur.

M. DUFF: Je prenais la parole pour dire qu'à mon sens, cet accord a été rédigé trop à la hâte. Je vais lire une phrase du tableau A et je suis convaincu que le ministre des Finances sera d'accord avec moi. Bien que le ministre du Revenu national ait essayé de nous faire croire,—hier soir, je pense,—qu'il a assisté à toutes les réunions de la conférence tenue à Ottawa, quelqu'un a rédigé cet accord, surtout l'article premier, et je suis certain que ce n'est ni le ministre du Revenu national ni le ministre des Finances. Je vais lire et, tout en ne prétendant pas bien connaître la langue anglaise, je suis sûr que tout le monde conviendra comme moi que cette phrase n'est pas tout à fait exacte. On lit dans le tableau A:

Pour ce qui est des œufs, de la volaille, du beurre, du fromage et des autres produits laitiers, l'admission en franchise des produits canadiens se continuera pour une période assurée de trois ans.

Je ne croyais pas que les œufs et la volaille fussent des produits laitiers.

M. HACKETT: Mais le beurre et le fromage en sont.

M. DUFF: Certainement. L'honorable député de Stanstead, qui a promis à ses électeurs que le prix du beurre monterait à 70 c., dit que le beurre et le fromage sont des produits laitiers. Il a raison. Mais voici ce que j'ai dit: "Pour ce qui est des œufs (virgule), de la volaille (virgule), du beurre (virgule), du fromage et des autres produits laitiers."

L'hon. M. RYCKMAN: Il n'y a pas de virgule après "fromage".

M. DUFF: Si je sais lire le texte anglais, cela veut dire que tous ces articles sont des produits laitiers.

M. GEARY: L'honorable député veut-il me permettre de lui donner un conseil? Qu'il ne lise pas cela en anglais. Qu'il lise cela en latin—*ejusdem generis*.

M. DUFF: Je puis lire en latin, en hollandais ou en celtique si mon honorable ami le désire, mais j'essaie en ce moment de lire cela en donnant aux mots anglais leur sens ordinaire. Cette phrase a été rédigée à la hâte. On eût dû écrire:

Pour ce qui est des œufs, de la volaille et du beurre, du fromage et des autres produits laitiers.

M. HACKETT: Pas besoin de "et".

M. MOORE (Châteauguay): Il y a une virgule après "volaille".

M. DUFF: Certainement, il y a là une virgule, mais cela n'empêche pas qu'il y ait une virgule après "beurre". Le beurre est certainement un produit laitier, mais il y a une virgule après "fromage". Donc, si mon honorable ami connaît bien l'anglais, il doit reconnaître qu'il faut une virgule après "fromage" aussi bien qu'après "beurre". L'honorable député de Châteauguay-Huntingdon n'assistait certainement pas à la conférence impériale et il ne s'est aucunement occupé de la préparation de cet accord. De fait, si mes renseignements sont exacts, ni le ministre du Revenu national ni aucun de ses collègues du ministère, si ce n'est le premier ministre et notre ministre à Washington, n'ont pris part à la préparation de cet accord. C'est ce qu'ont dit les journaux. J'essaie de défendre le ministre du Revenu national et le ministre du Commerce.

L'hon. M. RYCKMAN: Mon honorable ami croit-il tout ce que publient les journaux?

M. DUFF: Mon honorable ami ne devrait rien dire contre les journaux, car ils le vantent assez bien chaque fois qu'il en a besoin; il a une bonne presse. Il en profite aussi souvent qu'il en a besoin, et ainsi fait le parti tory qui rémunère fort bien les journaux pour cela. Mes honorables amis de la droite, qui accaparent quatre-vingt-quinze pour cent de la publicité de la presse, ne devraient pas déverser le blâme sur les journaux. Je dis donc que le ministre du Revenu national ne s'est aucunement occupé de la préparation de cet accord, S'il l'avait fait, il n'aurait pas dit que les œufs et la volaille sont des produits laitiers. Je dis au ministre du Commerce qu'il devrait y avoir là un "et". On devrait lire:

Pour ce qui est des œufs, de la volaille, et du beurre, du fromage et des autres produits laitiers,

Et non pas le texte que nous avons devant nous.

M. NEILL: Ces jours derniers, en discutant cet accord sous un autre angle, je me suis permis d'en signaler l'incertitude, et je ne pense pas qu'on puisse s'en rendre compte mieux que dans le débat de cet après-midi et de ce soir sur l'article premier. Ce n'est pas la faute du ministre chargé de défendre cet accord; il y a probablement ici peu d'hommes plus capables d'en expliquer les détails. Le malheur est que cet accord comporte des incertitudes que le ministre essaie d'expliquer. Si ceux qui ont pris une part importante à la préparation de cet accord trouvent si difficile de l'expliquer de façon que nous puissions enfin comprendre, que vont faire l'homme d'affaires et le marchand ordinaires quand ils auront à se servir de cet accord dans leur commerce? Un homme de talent comme l'honorable député de Red-Deer, évidemment

animé du désir d'y voir ce qu'il pouvait y trouver de meilleur, a essayé ce soir d'expliquer quelques-unes des difficultés qu'il y voit, et il a cru nécessaire, en terminant, de limiter la portée de ses remarques en disant que telle était du moins l'impression qui lui était restée de cet accord. Nous ne saurions nous lancer dans l'industrie des conserves ou du bois en nous fondant simplement sur l'impression que cet accord même peut laisser dans l'esprit d'un, de dix ou de cent membres du Parlement. Il nous faut savoir avec quelle certitude ce que nous faisons.

A propos de l'article premier, je me permets de relever un fait dont le ministre du Commerce a parlé il y a deux heures. Il n'a fait que donner un exemple en passant, mais c'est une question importante pour la province que nous habitons tous deux et qui se rapporte réellement à l'article premier. Je parle du poisson réfroidi ou congelé. C'est une question fort importante en Colombie-Anglaise, parce qu'il s'agit de deux catégories de poissons peu demandées comme conserves, mais de plus en plus demandées à l'état de produit réfrigéré ou congelé. Le premier ministre a prononcé les paroles suivantes consignées à la page 136 v.f. du hansard, édition non revisée:

Poisson:
En conséquence des accords de la conférence le Canada bénéficiera dorénavant des préférences suivantes en ce qui concerne le poisson et les produits du poisson.

Il a donné ensuite un tableau de dix articles, parmi lesquels nous relevons le "saumon, réfrigéré ou congelé".

M. le PRESIDENT: Ne serait-ce pas plus régulier, si l'honorable député faisait ces commentaires à propos du tableau C?

M. NEILL: Ce n'est pas dans le tableau C.

M. le PRESIDENT: Le tableau C, page 7, comprend "les conserves de saumon", "autre poisson".

M. NEILL: Après l'exposé fait par le ministre à ce sujet, je devrais avoir la faculté de faire quelques commentaires. Le ministre ne trouvera pas à redire si je discute ce produit pendant qu'il en est question. Cela ne prendra que quelques minutes.

L'hon. M. STEVENS: Que mon honorable ami pose sa question; j'y répondrai de mon mieux.

M. NEILL: Monsieur le président, si vous me permettez de continuer mes remarques, vous pourrez ensuite rendre une décision à ce sujet. Le produit dont je parle c'est le "saumon, réfrigéré ou congelé". Il ne figure que dans le tableau que j'ai mentionné. Le

premier ministre a défini ces divers articles. Ensuite, il a ajouté: "Fixé dans la liste C". Mais la référence est opérée au moyen d'un astérisque et le produit dont je parle ne figure pas dans la liste citée.

M. le PRESIDENT: L'honorable député n'observe pas le règlement.

M. NEILL: Je parle de l'article 1.

M. le PRESIDENT: L'article 1 se rapporte à la liste A.

M. NEILL: L'article 1 ne se rapporte pas exclusivement à la liste A.

M. le PRESIDENT: Au comité de décider. Il est dit dans l'article 1 à la dernière ligne: "énoncées au tableau A ci-annexé".

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Le texte, c'est "subordonnéement, toutefois, aux réserves énoncées au tableau A ci-annexé". Cela fait une différence.

M. le PRESIDENT: Le chef de l'opposition a demandé que la discussion se borne au tableau, article par article.

M. NEILL: D'accord. Je suis tout à fait de votre avis, monsieur le président.

Quelques VOIX: Très bien! très bien!

M. NEILL: Mais quel est l'article 1? Que dit-il? Je ferai prendre le vote avant que la discussion se limite au tableau A.

M. le PRESIDENT: L'article 1 a trait nommément au tableau A.

M. NEILL: Oui, mais non pas exclusivement.

M. le PRESIDENT: La discussion doit se borner à l'article.

M. NEILL: L'article 1?

M. le PRESIDENT: Oui, au tableau A.

M. NEILL: Pas au tableau A uniquement?

M. le PRESIDENT: Oui.

M. NEILL: Nous pouvons discuter tout ce qui est dans l'article 1.

M. YOUNG: L'article mentionne la loi des droits d'importation. Nous pouvons discuter cela, je suppose?

M. NEILL: Nous lirons l'article. Je suppose que je suis autorisé à le faire. Soit dit en passant, l'accord tel qu'il figure dans le projet de loi, est mal rédigé. Avant les articles, nous relevons le mot "tableau" et, ensuite. "Tableau A". Selon moi, nous devrions appeler les articles l'accord. Quoi qu'il en soit, voici une partie de l'article 1:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni s'engage à rendre, en conformité des dispo-

sitions de l'article 4 de la loi des droits d'importation de 1932, les arrêtés qui prolongeront, après le 15 novembre 1932, l'admission en franchise au Royaume-Uni des marchandises consignées de toute partie de l'Empire britannique et cultivées, produites ou fabriquées au Canada.

Et ainsi de suite. Je m'efforce simplement, si on me permet de continuer mes commentaires, de borner mes remarques à un article "produit ou fabriqué au Canada", c'est-à-dire le poisson. N'est-ce pas conforme au Règlement, pourvu que je me limite à cela?

L'hon. M. STEVENS: Ne dépassez pas la zone des douze milles.

M. le PRESIDENT: Jusqu'ici, c'est fort bien.

M. NEILL: Merci.

M. POWER: Le poisson frais n'est pas mentionné, mais il est question de "poisson, frais".

M. NEILL: Ne faites aucun cas de ces remarques, monsieur le président. Je n'ai aucunement l'intention de plaisanter à ce sujet, parce que cette classe de produits a une très grande importance pour ma province. Voici les propres paroles du premier ministre:

En vertu de la convention, nous obtenons l'entrée en franchise et une préférence de 10 p. 100 sur le poisson de mer frais, les conserves de saumon et d'autres poissons, tandis que Terre-Neuve a obtenu une préférence de 1s. 4d. par gallon sur l'huile de foie de morue et 1d. ½ par livre sur le saumon réfrigéré ou gelé. La préférence accordée à Terre-Neuve, et dont bénéficiera aussi le Canada, constitue un avantage clair.

Quand j'ai entendu cette déclaration du premier ministre, j'ai certainement cru,—et je pense que j'avais une autre raison de le croire, bien que je ne puisse me la rappeler en ce moment,—et j'ai eu l'impression, tout comme l'honorable député de Red-Deer, que notre participation au privilège accordé à Terre-Neuve était garantie par quelque disposition de notre accord et n'était pas seulement, comme le ministre le dit maintenant, une conséquence ou un résultat indirect. Il prétend et avec raison sans doute, que Terre-Neuve ayant obtenu une préférence de 3 c. par livre, la Grande-Bretagne sera obligée d'imposer un droit de 3 c. sur le poisson des pays étrangers et comme le nôtre est admis en franchise, nous nous trouvons à profiter de cette disposition. Je comprends bien ce raisonnement et j'en admets la justesse. Ce sera avantageux pour la Colombie-Anglaise parce que ce droit de 3 c. par livre est quelquefois plus important que la préférence de 10 p. 100 que nous aurions autrement. D'après moi, il n'est pas juste de se contenter d'une chose indirecte.

Comme on l'a dit déjà, supposons que Terre-Neuve juge à propos,—et cela peut parfaitement arriver,—de faire d'autres arrangements avec la Grande-Bretagne. Supposons que cette question du saumon réfrigéré ou congelé ne l'intéresse plus et qu'elle demande plutôt une préférence sur d'autres articles. Supposons qu'elle consente à ce que la Grande-Bretagne abolisse ce droit de 3 c., dans quelle situation nous trouverions-nous? La province de la Colombie-Anglaise se trouverait dans une situation horrible et je suppose que les gens demeurant sur la côte de l'Atlantique seraient dans le même cas. Nous ne serions plus protégés par aucun droit et nous n'aurions même plus la préférence ordinaire de 10 p. 100 accordée pour les autres marchandises. Nous perdrions cette préférence de 10 p. 100 parce qu'elle s'applique seulement au poisson de mer frais et l'on ne saurait classer ainsi le saumon congelé. Nous ne jouissons de cette préférence de 3 c. par livre que d'une manière détournée, en vertu d'un accord conclu par Terre-Neuve. C'est par cette méthode indirecte que nous pouvons nous faire une idée juste de ce que nous obtenons. Nous sommes toujours exposés à perdre cette préférence si Terre-Neuve juge à propos de l'abandonner. Le cas échéant, obtiendrons-nous automatiquement la préférence de 10 p. 100 prévue à l'article 4 de la loi anglaise de 1932 sur les droits à l'importation? Nous l'aurions sur le poisson de mer frais et sur le saumon et les autres poissons en conserve, mais l'aurions-nous pour le saumon réfrigéré ou congelé?

Je ne désire aucunement retarder le travail du comité ou embarrasser le ministre, mais j'aimerais à savoir ce qu'il en pense. Je le répète, cette préférence nous est accordée par une voie dérobée, sous l'égide de Terre-Neuve. Que ce dominion décide de modifier son accord avec la Grande-Bretagne et nous perdons tout, non seulement la préférence de 3 c. par livre, mais aussi celle de 10 p. 100.

L'hon M. STEVENS: Les craintes de mon honorable ami ne me semblent pas fondées, mais je crains d'avoir à sortir du cadre de l'article 1 pour pouvoir expliquer ce point. Le Canada est assuré d'une préférence de 10 p. 100 sur le poisson de mer frais, sur le saumon et les autres conserves de poisson, *etc.*

M. NEILL: Oui, mais non pas sur le saumon réfrigéré ou congelé.

L'hon. M. STEVENS: Un instant. Nous recevons cette préférence en vertu des termes de l'accord. En outre, vu que par son accord avec Terre-Neuve, dont il est question à l'article 1, sous la mention "marchandises consignées d'une autre partie de l'empire britannique" la Grande-Bretagne s'est engagée à imposer un droit de 3 c. par livre ou 1 d. ½, sur

le saumon réfrigéré ou congelé, le Canada va se trouver à jouir de cette préférence.

M. NEILL: Comment et pourquoi?

L'hon. M. STEVENS: Il jouira d'une préférence égale à ce droit.

M. NEILL: Le ministre l'a déjà dit, mais pourquoi? Après tout, il ne sera pas avec nous à jamais. Où se trouve cette stipulation dans l'accord? Quand nous voudrons en exiger l'exécution, où la trouverons-nous?

L'hon. M. STEVENS: J'assure l'honorable député que c'est inévitable parce que...

M. NEILL: Comment?

L'hon. M. STEVENS: Je vais vous l'expliquer. J'ai exposé ce point si souvent ce soir, que j'ai presque honte de le faire de nouveau. La chose vient de ce que l'article 1*er* nous assure la franchise, comme nous en convenons tous. C'est aussi clair que le soleil de midi. Ensuite, l'article 1*er* nous assure l'entrée en franchise des marchandises produites dans toute partie de l'Empire et, pareillement, ces marchandises jouissent du même avantage au Canada. Puis, la Grande-Bretagne s'est engagée envers Terre-Neuve à maintenir pendant cinq ans un droit de 3c. par livre sur le saumon congelé ou réfrigéré. Je ne puis concevoir comment il se peut que le Canada ne jouisse pas de la préférence quand l'Angleterre impose un droit contre les pays étrangers à l'avantage de Terre-Neuve, tout en nous assurant la franchise douanière.

M. NEILL: S'engage-t-elle à accorder préférence à Terre-Neuve pendant cinq ans?

L'hon. M. STEVENS: Oui.

M. NEILL: Cela se trouve dans l'accord conclu avec Terre-Neuve?

L'hon. M. STEVENS: Oui.

L'hon. M. RALSTON: Voici tout ce que j'ai à dire au sujet de ces accords de la main gauche: Si l'on songeait au Canada au sujet de ces différents points, on aurait dû l'indiquer dans l'accord canadien. Il n'est pas très juste envers le comité, la Chambre ou le pays de prétendre que ces accords doivent avoir un résultat dont nous ne connaissons guère la nature. Nous devons mettre ces accords de côté. Le Canada a obtenu certains avantages, non pas au cours des négociations de la conférence, mais parce que deux autres pays ont conclu un accord dont nous retirerons un bénéfice; parce qu'il est impossible d'imposer des droits aux marchandises étrangères sans nous accorder automatiquement le bénéfice de cette préférence. La durée de ces droits dépend entièrement des deux pays

[L'hon. M. Stevens.]

intéressés, nous n'avons rien à y voir. Evidemment, ces concessions n'ont pas beaucoup d'importance pour le Canada, sinon on n'aurait pu les obtenir.

M. DUFF: Dans sa réponse à l'honorable représentant de Comox-Alberni (M. Neill), le ministre a dit que l'Angleterre accordera au Canada une préférence de 1 d. ½ pour le saumon congelé et de 10 p. 100 pour le poisson frais. Je ne veux pas parler des articles relatifs au poisson dès maintenant, car je pense qu'on pourra le faire plus tard. Je ne veux pas retarder les travaux du comité à propos de l'Annexe A, mais je ne puis accepter que le ministre dise que nous obtenons une préférence sur le poisson. Le poisson est toujours entré en franchise en Angleterre et, puisqu'il doit continuer à entrer en franchise, il ne peut y avoir de préférence. Si, antérieurement à la conférence, il y avait eu un droit de 1 d. ½ soit 3c. la livre sur le saumon congelé importé du Canada en Angleterre et qu'on l'abolirait maintenant, il y aurait préférence. Mais, comme il n'existait pas de droit auparavant, il n'y a pas de préférence. On se borne à imposer un droit sur le poisson importé de l'étranger. Pour ma part, monsieur le président, je veux bien laisser adopter l'Annexe A, s'il est entendu que nous pourrons discuter la question du poisson congelé ou non à propos de l'Annexe C. Ai-je raison?

M. le PRESIDENT: Oui.

M. NEILL: On a mal renseigné le ministre ou bien il m'a mal renseigné sur ce point. Il vient de me dire que l'héritage, pour ainsi dire, qui nous revient de l'accord de Terre-Neuve nous est assuré pour cinq ans du fait que l'Angleterre s'est engagée pour cinq ans envers Terre-Neuve. Il a ajouté que le poisson réfrigéré ou congelé bénéficie de cette garantie. Mais ce produit est mentionné à l'Annexe B, laquelle ne comporte pas les conditions dont j'ai parlé. C'est l'Annexe C qui rentre dans cette catégorie. L'article 2 se lit:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni invitera le parlement à adopter la législation nécessaire pour imposer sur les marchandises étrangères désignés au tableau B ci-annexé les droits douaniers indiqués audit tableau, au lieu des droits (s'il en est) présentement imposés.

C'est dans ce tableau que se trouve mentionné le saumon refroidi on congelé. Cette préférence n'a donc aucune stabilité puisqu'elle se trouve parmi les droits qui peuvent être modifiés. Ceux qu'on ne peut changer tombent sous le coup de l'article 3, lequel se lit:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni s'engage à ne pas abaisser, sans le consen-

tement du gouvernement de Sa Majesté au Canada, le droit général *ad valorem* de 10 p. 100 imposé par l'article 1 de la loi des droits d'importation de 1932, sur les marchandises étrangères désignées au tableau C.

Mais l'ennexe C n'inclut que la morue et les coquillages de mer. Le ministre s'est trompé de tableau. Le saumon réfrigéré se trouve à l'annexe B.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami me permet-il? Le texte varie quelque peu, mais selon les termes de l'accord conclu avec Terre-Neuve, le Royaume-Uni s'engage à imposer certains droits, et en vertu de l'article 9, prescrit que l'accord doit durer pendant une période de cinq ans. Autrement dit, le Royaume-Uni impose des droits pour donner suite à cet accord. L'accord demeure en vigueur pendant cinq ans et il est absolument incontestable qu'il ne peut être modifié sauf du consentement des deux signataires, une condition qui est commune à tous ces accords.

M. NEILL: Mais seulement en ce qui concerne les produits énumérés à l'annexe C, et le saumon refroidi ne figure pas à ladite annexe.

L'hon. M. STEVENS: La Grande-Bretagne ne pourrait effectuer ce dégrèvement sans violer le traité, sauf si elle agissait du consentement du gouvernement de Terre-Neuve. L'article 3 parle de l'annexe C touchant le maintien du droit de 10 p. 100 qui frappe actuellement les importations de provenance étrangère.

M. NEILL: Depuis trois ou quatre jours, nous discutons la question de savoir si la Grande-Bretagne a le droit de modifier son tarif sans notre consentement; et il est généralement reconnu, je pense, par les deux côtés de la Chambre, que la métropole peut effectivement modifier ces droits, sauf ceux désignés de manière spécifique dans certaines annexes,—en cette occurrence l'annexe C,—qu'elle s'engage à ne pas changer, sauf avec notre consentement. Mais le produit dont je parle n'entre pas dans cette catégorie: il est inclus dans une annexe que la Grande-Bretagne peut modifier sans nous consulter.

L'hon. M. STEVENS: Je vous demande pardon; mais il y a erreur.

M. NEILL: Sans doute vous pouvez protester au point de me faire taire. Mais toute l'Assemblée a convenu ces jours derniers qu'à l'exception de certains droits spécifiés dans des tableaux exprès, la Grande-Bretagne peut modifier son tarif sans nous consulter. Mais alors, pourquoi insérer cette condition dans l'une des annexes si l'on n'a pas l'intention d'en agir autrement en ce qui concerne les autres annexes? Il y a deux catégories d'annexes. Pour ce qui est de la première, le Royaume-Uni peut établir des droits et les modifier sans notre consentement; quant à la seconde, les droits ne peuvent pas être modifiés sans notre consentement. L'accord doit rester en vigueur pendant cinq ans, sous réserve de certaines conditions. Je dis qu'en ceci la convention est tout à notre désavantage; peut-être nous faudra-t-il sacrifier tout à fait cet important produit de la Colombie-Anglaise; nous pouvons même perdre la préférence de 10 p. 100, car ce régime peut être changé sans que nous soyons consultés, ce produit ne figurant pas à la bonne annexe.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami s'abuse.

M. NEILL: Je l'espère. Je puis dire, monsieur le président, qu'au début j'avais certains scrupules de conscience, cela me répugnait plutôt de voter contre ce traité à cause de certains avantages que je croyais y trouver pour notre poisson; mais à présent je n'ai plus de scrupules.

M. MacLEAN: Selon les termes de l'annexe A, l'admission en franchise sur le marché anglais de nos produits agrricoles n'est garantie que pour trois ans d'une manière certaine. Dans tout ce qui s'est dit ici au sujet de cet accord personne de nos amis de la droite n'a expliqué la raison de cette injustice à l'endroit des produits agricoles. Nos excellents amis les manufacturiers ont obtenu une garantie pour cinq ans. Ils ont afflué ici, en grand nombre, soucieux de ne rien perdre des avantages que les fabricants canadiens pourraient tirer de ces traités. Mais nos amis de l'industrie agricole, moins bien organisés, n'obtiennent qu'une garantie de trois ans, pour l'admission en franchise de leurs produits. Mais si ce traité est avantageux, comme le prétendent nos amis d'en face; s'il est profitable aux manufacturiers d'avoir une garantie pour cinq ans, pourquoi l'industrie agricole est-elle privée du même privilège? Nos amis de la droite allaient faire quelque chose pour l'industrie laitière. Ils allaient l'établir sur une base plus solide et la faire bénéficier d'une hausse dans les prix. Les Anglais peuvent être un peu lents; mais j'imagine qu'ils ont été trop adroits pour nos amis du ministère lorsque ce pacte a été rédigé. On y a inséré une condition relative au blé: il ne serait libéré de tous droits que si les producteurs canadiens consentaient à le vendre au cours mondial. C'est toujours le cours mondial qui régit le prix du beurre et du fromage; donc, pour ces deux produits on pouvait se dispenser de prescrire la condition qu'on a exigée pour le blé. Je demande au ministre quelles influences ont été

responsables du fait que la garantie ait été limitée à trois ans pour les produits de l'agriculture. A ce propos, il y a aussi la modification du régime de la franchise dont nous avons toujours joui pour le beurre et le fromage. Comme le faisait remarquer l'honorable député de Bow-River l'autre soir, le droit *ad valorem* a été converti en un droit spécifique de 15c. par quintal. Mes bons amis espèrent-ils maintenir pour toujours le prix du beurre à 25c. la livre? Dès que le prix du beurre commencera à monter, nous commencerons à perdre la préférence que nous avions déjà.

Une autre question qui fut discutée l'autre soir par le premier ministre est celle d'une concurrence injuste. Le ministre a-t-il tenu compte du fait que la Nouvelle-Zélande et l'Australie accordent une prime à leur industrie laitière, et qu'il nous faut subir la concurrence d'un produit primé sur le marché britannique? L'an dernier, on nous a dit que la prime de 5 c. par boisseau sur le blé de l'Ouest était accordée à cause des droits tarifaires plus élevés que les cultivateurs auraient à payer. S'il en était ainsi, on devrait leur accorder une prime de 10 c. cette année pour compenser les augmentations qui résulteront de cette convention. S'il a fallu accorder cette prime aux cultivateurs de l'Ouest l'an dernier elle est encore plus nécessaire cette année quand la convention entre en vigueur. Mais le Gouvernement a de nouveau augmenté les droits et il a supprimé la prime.

Je demande au ministre de répondre aux questions suivantes: Premièrement, quelle puissance invisible a forcé le Gouvernement de ce pays à accepter l'entrée en franchise des produits agricoles pour une période de trois ans? Deuxièmement, pourquoi les droits sur le beurre ont-ils été changés d'un droit *ad valorem* à un droit spécifique? Troisièmement, pourquoi le Canada doit-il subir la concurrence des produits primés des autres pays?

L'hon. M. STEVENS: De nouveau, je prie le comité de m'excuser si je répète ce que l'on a déjà si souvent dit ce soir, et je regrette que mon honorable ami ait été absent quand la question fut complètement expliquée. Je vais m'efforcer de répondre à ses questions aussi brièvement et aussi catégoriquement que possible.

D'abord mon honorable ami a demandé quelle puissance invisible a porté le Gouvernement à accorder une préférence pour les manufacturiers et à ignorer les producteurs de matières premières. Les produits manufacturés tombent sous la liste générale des articles qui ont été décrits ici en détail ce soir comme n'ayant aucune préférence garantie, ce qui répond à la question de mon honorable ami. Les articles sur lesquels la préférence est garantie sont surtout des produits agricoles et autres matières premières comme le bois et les minéraux.

Puis mon honorable ami a posé une question concernant les droits sur le beurre, soit un droit spécifique de 15s. par quintal. Ceci est un genre de droits de beaucoup préférable sur un produit comme le beurre dont le prix varie rapidement sur le marché. Avec un droit *ad valorem,* plus le prix en est réduit, plus faible est la protection.

Mon honorable ami a aussi demandé pourquoi on avait fixé une période de trois ans pour ces produits agricoles. Comme je l'ai expliqué en détail il y a un instant, la période n'est pas limitée à trois ans. Laissez-moi expliquer cela clairement à mon honorable ami. A l'expiration des trois années, une disposition permet de changer la base d'après laquelle la préférence est accordée. C'est-à-dire, le gouvernement britannique sera libre d'imposer un droit sur ces marchandises canadiennes, s'il le désire, pourvu que la préférence soit maintenue. Il pourra en agir ainsi, ou après consultation et avec le consentement et l'approbation du gouvernement du dominion on pourra adopter un règlement concernant le contingentement ou imposant des restrictions ce qui, soit dit en passant, pourrait même constituer une méthode plus avantageuse.

M. MacLEAN (Prince): Le ministre n'a pas abordé la question des produits primés.

L'hon. M. STEVENS: Cette question ne relève pas de la convention, et je ne crois pas que nous puissions en entamer la discussion.

M. YOUNG: Contre l'article 1, je dois dire que jusqu'à présent tous les produits mentionnés dans le tableau A,—c'est-à-dire, la volaille et les produits laitiers,—étaient admis en franchise sur le marché britannique. Maintenant le tableau A dit clairement qu'à l'expiration des trois années le gouvernement britannique dans le but de protéger ses cultivateurs contre la concurrence des cultivateurs canadiens, jugera probablement à propos de nous refuser l'entrée en franchise de nos produits. On peut répondre que cela regarde la Grande-Bretagne, qu'elle est libre de fixer son propre tarif. Cela est très vrai, mais les honorables députés de la droite se sont vantés que l'adoption de la protection en Grande-Bretagne est le résultat de l'action de notre premier ministre, et ce dernier a dit durant la dernière session qu'en arrêtant sa politique fiscale la Grande-Bretagne copiait la loi qu'il avait présentée dans cette Chambre. Il s'ensuit donc qu'il est responsable du fait que l'on va refuser l'entrée en franchise de notre volaille et de nos produits laitiers sur le marché britannique.

(L'article 1 est adopté.)

Le PRESIDENT: Le tableau A est-il adopté?

Quelques MEMBRES: Adopté.

(Le tableau A est adopté.)

Sur l'article 2:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni invitera le Parlement à adopter la législation nécessaire pour imposer sur les marchandises étrangères désignées au tableau B ci-annexé les droits douaniers indiqués audit tableau au lieu des droits (s'il en est) présentement imposables.

Quelques MEMBRES: Et le tableau B.

M. le PRESIDENT: Nous étudierons le tableau B en même temps que l'article 2.

M. YOUNG: Pour ce qui est du premier article du tableau B, "blé entier", le ministre peut-il nous renseigner définitivement sur ce que sera l'attitude du gouvernement britannique à l'égard du grain expédié par voie des ports américains?

L'hon. M. STEVENS: Je ne crois pas qu'il soit possible d'ajouter quoi que ce soit de nature à rendre plus clair le texte de l'article 12 des règlements établis en vertu de la loi des droits sur les importations. Cet article a été lu ici-même l'autre jour, de sorte que je puis le chercher et le lire de nouveau si nos honorables amis le désirent. Le comité ne doit pas oublier qu'il s'agit ici d'une question qui, naturellement, relève entièrement du gouvernement britannique et des règlements adoptés par ce gouvernement. Or ces règlements sont bien clairs et faciles à comprendre. Je me demande s'il serait utile de nous lancer dans une longue discussion à ce sujet, mais je suis bien prêt à le lire de nouveau ici.

M. YOUNG: Je ne veux pas abuser du temps du ministre, mais j'aimerais bien qu'il lise ce règlement.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Je fais appel au Règlement, monsieur l'Orateur, et je suis d'avis que l'article 4 devrait nous être lu avant que nous discutions le tableau B, étant donné que l'un n'est qu'une application de l'autre.

M. le PRESIDENT: L'article 4 est ainsi conçu:

Il est convenu que le droit sur le blé entier, le cuivre, le zinc ou le plomb fixé au présent accord peut être supprimé si à un moment quelconque les producteurs de blé entier, de cuivre, de zinc et de plomb respectivement, de l'Empire, ne peuvent ou ne veulent d'abord offrir ces produits en vente au Royaume-Uni à des prix n'excédant pas les prix mondiaux et en quantités suffisantes pour satisfaire aux besoins des consommateurs du Royaume-Uni.

L'hon. M. STEVENS: Je vais maintenant répondre à mon honorable ami de Weyburn (M. Young) en lisant l'article 12 des règlements adoptés en vertu de la loi des droits sur les importations:

12. Lorsque des marchandises fabriquées dans l'empire et consignées à la Grande-Bretagne ou au Nord de l'Irlande ont été transportées en route, ou ont été expédiées d'un port étranger, après avoir été transportées sur terre, du pays d'origine dans l'empire, l'importateur devra, au moment de la déclaration d'entrée, produire le connaissement direct ou la lettre de consignation du chemin de fer du pays de production à la Grande-Bretagne ou au Nord de l'Irlande pour attester le certificat d'origine. Lorsque le connaissement direct ou la lettre de consignation ne peut être produite, on devra produire la facture, le connaissement local ou la lettre de consignation du point d'origine intitial et un certificat de l'arrivée ou du débarquement au port où se fait le transbordement, de même qu'un certificat d'exportation de ce port. Ces certificats doivent être signés par le commissaire colonial ou étranger de la douane au port de transbordement et, dans le dernier cas, la signature doit être visée par le consul anglais. Il est nécessaire de prouver que les marchandises ont été consignées d'un pays de l'empire à la Grande-Bretagne ou au Nord de l'Irlande et non à un pays étranger d'où elles ont été dans la suite consignées de nouveau à la Grande-Bretagne ou au Nord de l'Irlande.

(Rapport est fait de l'état du projet de loi.)

Sur la proposition de M. Guthrie, la séance est levée à dix heures et quarante-cinq minutes.

JEUDI, le 10 novembre 1932.

La séance est ouverte à trois heures.

SECOURS AUX CHOMEURS

L'hon. W. A GORDON (ministre du Travail): Je dépose devant la Chambre divers décrets du Conseil touchant les mesures de secours aux chômeurs et ayant trait à des dépenses de fonds.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont indiquées par un astérisque.)

FRONTIÈRE INTERNATIONALE DU SAINT-LAURENT

M. POULIOT demande:

1. La ligne de démarcation des eaux intérieures du fleuve Saint-Laurent, a-t-elle été changée depuis le 1*er* août 1930?
2. Si tel est le cas, a quelle date, à la demande de qui et pourquoi ce changement a-t-il été fait?
3. Quelle est actuellement la ligne de démarcation des eaux extérieures et intérieures du fleuve Saint-Laurent?

L'hon. M. MURPHY (ministre de l'Intérieur): 1, 2 et 3. La ligne de démarcation de la frontière internationale, le long du Saint-Laurent, n'a pas été modifiée depuis le 1er août 1930.

QUESTIONS TRANSFORMEES EN ORDRES DE DEPOT DE DOCUMENTS

SOMMES VERSÉES À PETER WHITE, C.R.

M. BLAIR demande:

1. De 1925 jusqu'à ce jour, quelles sommes le gouvernement fédéral a-t-il versées à Peter White, c.r., ou ses associés pour services professionnels?
2. Durant la période mentionnée plus haut, dans quelles causes a-t-il représenté le gouvernement fédéral et quels services a-t-il rendus?
3. Combien demandait-il par jour, durant combien de jours a-t-il rendu des services, de 1925 à ce jour quel a été son compte de dépenses pour le gouvernement fédéral, (b) dans chaque cause, (c) par jour, (d) à quels jours et quelles dates?

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Le document est déposé sur le bureau de la Chambre.

ENQUÊTES AU SUJET D'INGÉRENCE POLITIQUE

M. POULIOT demande:

Quel est: (a) le nombre, (b) le coût total des enquêtes pour ingérence politique instituées par chaque ministère dans chaque province, depuis le mois d'août 1930?

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Ce document est déposé sur le bureau de la Chambre.

IMMIGRANTS ISRAÉLITES OU HÉBREUX

M. DUGUAY demande:

1. Entre 1921 et 1930, combien d'immigrants de foi mosaïque ou hébraïque sont-ils entrés au Canada?
2. A quel titre ou à quelles conditions sont entrés ces immigrants?
3. Dans quelles régions sont établis ces immigrants de foi mosaïque ou hébraïque qui ont pénétrés au Canada comme colons?

DEMANDES DE DOCUMENTS ACCORDEES SANS DEBAT

RAPPORTS DES BANQUES AUTORISÉES

Par M. COOTE:

Copie du rapport que les banques autorisées au Canada ont fait au ministre le dernier jour de juin 1932, ordonné par le paragraphe 2, article 91, de la loi des banques.

L'hon. M. RHODES (ministre des Finances): Je désire que cette demande soit réservée jusqu'à ce que je puisse en conférer avec l'honorable député qui l'a faite.

(La motion est réservée.)

BUREAU DE POSTE DE SAINT-FÉLICIEN

Par M. GIROUARD:

Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, et autres documents ayant trait à l'enquête tenue sur la conduite du maître de poste de Saint-Félicien, Québec, ainsi que la copie du rapport préparé par le commissaire enquêteur.

ENREGISTREMENT DU VOTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. KENNEDY (Rivière-de-la-Paix): En feuilletant le procès-verbal de vendredi dernier et l'enregistrement du vote sur le sous-amendement, j'ai vu que j'étais pairé avec l'honorable ministre de l'Agriculture, et que je n'ai pas voté. Si j'avais pris part au vote, j'aurais voté en faveur de l'amendement. Je demande que cette rectification soit faite.

BATEAU TRAVERSIER ENTRE L'ILE-AUX-COUDRES ET LES EBOULEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P.-F. CASGRAIN (Charlevoix-Saguenay): Je désire demander au ministre du Commerce (M. Stevens) quand je puis compter obtenir la correspondance et les documents relatifs au service du bateau faisant le service entre l'Ile-aux-Coudres et les Eboulements? La Chambre a ordonné le dépôt de ces documents le 28 du mois dernier. Je voudrais bien les avoir avant la fin de la session. Je remarque que le ministre a dit ce jour-là:

Il n'y a eu ni enquête ni témoignages.

Je puis cependant l'informer qu'en mai dernier il y a eu réellement une enquête à la Baie-Saint-Paul. Il se peut que le ministre ait été mal renseigné, mais je sais que des témoins de cet endroit et du voisinage qui ont intérêt au maintien de ce service ont rendu témoignage devant des fonctionnaires du département envoyés là pour tenir une enquête. Si ces témoignages ont été écrits, je demande au ministre de voir à les faire déposer devant la Chambre avec les autres documents relatifs à ce service.

L'hon. H. H. STEVENS (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, il n'est peut-être pas régulier de discuter cette question, mais je veux essayer de répondre brièvement à mon honorable ami. Je vais prendre des renseignements au sujet de cette demande de dépôt de documents. L'honorable député semble croire que j'ai parlé d'enquête publique lors de la présentation de sa motion. Il n'y a pas eu d'enquête publique. Un fonctionnaire du département, chargé de s'occuper de ces questions, est allé, dans l'exécution de ses fonctions, faire une inspection. On ne saurait voir là une enquête avec témoignages, car cela était loin de notre pensée et de celle du fonctionnaire. Je tiens à ce que cela soit bien connu. Je vais cependant prendre des renseignements et essayer de faire déposer sous peu la correspondance demandée.

RADIODIFFUSION

RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA VERSION FRANÇAISE DU RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DE LA RADIO

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): L'honorable député de Saint-Henri (M. Mercier) a encore soulevé hier la question de la publication en français du rapport du comité de la radio qui a siégé au cours de la dernière session. Je constate qu'il se trompe en disant que ce rapport n'a pas été imprimé en français. J'ai sous les yeux deux exemplaires en français des Procès-Verbaux du 9 mai 1932, nº 64, dans lesquels se trouve en français le rapport du comité. Le 11 mai 1932, M. Morand a proposé l'approbation du deuxième rapport final, du comité spécial de la radio, et cette motion a été adoptée. L'honorable député n'est pas à son siège, mais je vais lui adresser par la poste l'exemplaire français des Procès-Verbaux contenant le rapport du comité. Il n'a certes pas voulu parler du rapport de la commission royale de la radio, car ce rapport a été imprimé en anglais et en français; la première partie est en anglais et la deuxième, en français, est au verso. Il a donc fait erreur en disant que le rapport du comité n'a pas été imprimé en français.

PRIX DE L'ESSENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. B. RYCKMAN (ministre du Revenu national): L'honorable député de Willow-Bunch (M. Donnelly) m'a posé hier une question et il a bien voulu me communiquer la coupure de journal qui en faisait l'objet. C'est à propos de l'essence. L'article du journal a pour titre:

L'échappatoire dans le tarif sur l'essence.

S'il y a là échappatoire, monsieur l'Orateur, cela existe depuis 1904, depuis 1907, pour être exact. On m'informe que la seule disposition du tarif douanier qui puisse susciter l'idée d'une échappatoire a été introduite dans le tarif par le très honorable W. S. Fielding. L'article dit:

On a loué le gouvernement canadien pour avoir supprimé le droit d'antidumping sur l'essence. Mais les dépêches disant que l'on allait abandonner l'évaluation artificielle de ce produit pour fins de droits de douane n'étaient pas conformes à la vérité.

Je crois qu'on devrait remplacer le mot "artificielle" par le mot "réelle", car il s'agit de la valeur réelle marchande des marchandises destinées à la consommation domestique, comme l'a voulu M. Fielding. On ajoute naturellement à cette valeur la taxe d'accise. Là où il se trouve une taxe d'accise dans le marché domestique, il me semble évident qu'il faut en tenir compte en établissant le chiffre de la valeur marchande pour des fins quelconques. Si quelqu'un en doute, je dois dire que la loi dit expressément qu'on tiendra compte de la taxe d'accise de tout pays étranger en établissant le chiffre de la valeur marchande si ce pays est sous le régime du tarif général. En ce cas, le droit d'accise américain de 1 p. 100 doit donc s'appliquer. C'est inévitable. C'est une prescription de la loi qui existe depuis longtemps et est encore en vigueur aujourd'hui.

Selon un bulletin d'Ottawa, l'importateur canadien doit importer l'essence au prix de la consommation domestique aux Etats-Unis.

C'est ce que la loi prescrit.

C'est-à-dire, il doit l'importer à un prix qui inclut le droit d'accise américain de 1 cent par gallon,—un peu plus de 1 cent par gallon canadien,—bien que le gouvernement américain ne prélève pas du tout cette taxe sur l'essence destinée à l'exportation.

Mais nous ne parlons pas de la gazoline destinée à l'exportation, nous parlons de la gazoline et de sa valeur sur le marché domestique, du prix domestique. Les Etats-Unis accordent certains avantages à leurs exportateurs, cela va de soi, ainsi que nous le faisons dans notre tarif douanier:

Le gouvernement canadien impose cette taxe américaine.

Cette affirmation n'est qu'une fausseté, monsieur l'Orateur. Le Canada n'impose pas de taxe américaine, cela va sans dire.

Mais le gouvernement canadien ne la perçoit pas. Le fabricant américain l'encaisse. Il n'a pas à la remettre au fisc de son pays parce qu'il exporte l'essence. Mais il doit, sur l'ordre du Canada...

Quelle affirmation injuste et fausse!

...facturer l'essence à un prix qui inclut la taxe. Ainsi, sur l'ordre du gouvernement canadien, le fabricant américain reçoit 1 sou de plus.

La façon d'agir du gouvernement canadien au sujet de l'essence est la même qu'au sujet des autres articles importés des Etats-Unis. Le bulletin d'estimateur mentionné contient, ainsi que j'en ai fait le relevé à la hâte, une liste de plus de vingt-cinq articles et l'essence figure à peu près au centre, et tous ces articles sont sur le même pied. Il est donc tout à fait faux de donner à entendre que l'essence est frappée d'une autre taxe ou d'un autre droit d'importation que les autres articles de la même catégorie. Et ce bulletin émis par le département est un bulletin de service destiné à indiquer aux percepteurs de la douane les devoirs que la loi leur impose. Les instructions données et les instructions à suivre.

Je regrette d'avoir à insister sur cette question, mais voici la suite de l'article:

L'importateur canadien n'a pas seulement à payer le supplémant d'un sou par gallon américain mais doit aussi payer la prime du change, et aussi la taxe des ventes et le droit d'accise sur le supplément de 1 cent et la prime du change.

Le rédacteur donne à entendre par là que l'essence est frappée de taxes spéciales qui ne sont pas prélevées sur les autres articles. Aucun membre de la Chambre n'ignore que c'est faux; dans tous les cas du même genre, nous prélevons l'impôt de consommation et le droit d'accise. Voici la suite de l'article:

Somme toute et compte tenu de la différence entre le gallon américain et le gallon canadien, cela fait un supplément de 1 cent ½ par gallon pour le consommateur canadien, à cause de l'ordonnance d'Ottawa prescrivant qu'il faut importer l'essence au prix auquel elle se vend aux Etats-Unis.

J'ai expliqué, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a pas d'ordonnance d'Ottawa. Il y a une loi placée dans les statuts par le très honorable W. S. Fielding. Je donne la conclusion de l'article:

En vertu de cet arrangement absurde...

Lequel est une loi.

...1 cent de l'impôt supplémentaire va au fabricant américain et environ ½ cent au fisc canadien, outre, cela va de soi, le droit de 2 cents ½ par gallon impérial.

Comment le gouvernement canadien perçoit ce demi-cent, je ne le comprends pas, à moins qu'il ne s'agisse de la taxe des ventes, du droit d'accise spécial et de la prime du change, toutes taxes qui s'appliquent également aux articles de la même catégorie. L'essence n'est pas une exception. Dans tout le cours de cet article, le rédacteur dit des fausetés et présente les faits sous un faux jour. Si quelqu'un veut savoir quel est le droit aujourd'hui imposé sur l'essence, c'est le droit fixé par le Parlement, 2 c. ½ par gallon impérial.

M. T. F. DONNELLY (Willow-Bunch): Je voudrais demander au ministre si le Gouvernement n'a pas adopté un décret en conseil privé ou émis un bulletin d'estimateur d'après lequel le prix fixé pour les fabricants ou les raffineurs, c'est le prix fait par les raffineurs aux Etats-Unis, sans inclure le droit d'accise américain de 1 cent.

L'hon. M. RYCKMAN: Nous n'avons pas fixé de prix de cette manière. Nous avons déterminé avec le plus d'équité et de précision possible la juste valeur marchande de l'essence à quelques endroits principaux des Etats-Unis. C'était une chose équitable, je pense, mais plusieurs désiraient qu'on y renonçât et, en conséquence, nous avons aboli la pratique, ainsi que mon honorable ami le sait, je pense. Maintenant que nous nous bornons à l'application de la loi, mon honorable ami de Willow-Bunch (M. Donnelly) ou quelques autres députés ne sauraient trouver à redire.

M. DONNELLY: Pourquoi a-t-on exempté les raffineurs de cette taxe de vente de 1 c., ou de cette taxe d'accise des Etats-Unis?

L'hon. M. RYCKMAN: Ce bulletin qui rapporte les décisions du gouvernement américain au sujet de la taxe d'accise sur un grand nombre d'articles, fut appliqué le 21 juin. Je dirai à l'honorable député de Willow-Bunch (M. Donnelly) que cette taxe d'accise de 1 c. par gallon n'a pas été imposée avant le 21 juin 1932.

M. DONNELLY: Pourquoi en a-t-on exempté les raffineurs?

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je me propose de donner aujourd'hui l'avis réglementaire concernant l'ajournement de la Chambre pour un jour de la semaine prochaine. Il serait peut-être préférable de fixer la date de l'ajournement, mais plutôt que de procéder arbitrairement, je vais, avec le consentement de la Chambre, la laisser en blanc, ce qui nous permettra de connaître les vues des honorables députés d'en face quant à la date de la reprise de la session. Nous voulons plaire au plus grand nombre possible, tout en tenant compte de la bonne expédition des affaires. Je n'ai aucune préférence personnelle et si les honorables députés d'en face veulent bien nous laisser savoir ce qu'ils en pensent, je serai heureux d'accéder à leur désir, si c'est possible.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Nous accepterons la décision du premier ministre.

Le très hon. M. BENNETT: C'est très satisfaisant.

ACCORD COMMERCIAL AVEC LE ROYAUME-UNI

La Chambre se forme en comité général pour la suite de la discussion, suspendue le mercredi 9 novembre, sur le projet de loi déposé par le premier ministre (bill n° 8), concernant un accord commercial passé entre le Dominion du Canada et le Royaume-Uni.

Présidence de M. LaVergne.

M. le PRESIDENT: Le comité en est rendu aux articles 2 et 4 et à l'annexe B.

M. BROWN: Hier soir, monsieur le président, au moment de l'ajournement, nous étions à discuter la question de l'expédition du blé par les ports américains. Elle a déjà été soulevée à plusieurs reprises dans cette Chambre et le premier ministre a lu les règlements anglais concernant ces expéditions. Leur interprétation littérale supprimera la préférence au blé canadien expédié par les ports américains. En les lisant, le premier ministre n'a pas essayé d'expliquer comment on les appliquera; il s'est borné à une simple lecture, laissant à chacun la liberté de les interpréter à sa guise. D'après moi, si ces règlements sont appliqués littéralement, on ne saurait attendre de préférence pour le blé canadien passant par les ports des Etats-Unis.

En discutant cette question avec un certain nombre de mes collègues, nous en sommes cependant venus à la conclusion qu'il y aurait peut-être moyen de s'entendre si l'on veut donner une interprétation large aux règlements, ce qui d'ailleurs semble être dans l'esprit de l'accord. Mais il s'est élevé des doutes dans notre esprit et nous nous demandons si ce n'est pas là un détail de tout un plan d'ensemble en vue de détourner le blé canadien de la route des Etats-Unis vers celle du Canada.

M. QUINN: Pourquoi pas?

M. BROWN: J'aimerais à savoir si cette appréhension est fondée. On peut trouver des raisons à cette appréhension,—je n'emploierai pas de termes plus forts pour le moment,—dans une déclaration faite récemment à la Chambre anglaise. J'aimerais à citer un bref extrait d'un article publié dans le *Winnipeg Free Press*, qui reproduit une dépêche d'Angleterre à la Presse canadienne:

Comme on avait proposé un amendement permettant la réexpédition du blé canadien entreposé aux Etats-Unis, pourvu que son identité soit attestée par un fonctionnaire canadien, M. Leslie Hore-Belisha, secrétaire financier du trésor fit à ce sujet une déclaration. L'information de la Presse canadienne est ainsi conçue:

"M. Hore-Belisha expliqua que le gouvernement avait deux raisons de rejeter cet amendement. En premier lieu, la routine des douanes rendrait très difficile l'identification du blé et, deuxièmement, ce serait contraire à la politique générale du gouvernement.

"Le gouvernement", ajouta-t-il, "a toujours insisté pour que les marchandises jouissant d'une préférence dans le Royaume-Uni soient expédiées d'un pays de l'Empire et soient aussi un produit d'origine.

"Cette décision contraire à la réexpédition du blé canadien des Etats-Unis", expliqua-t-il, "a pour but d'encourager l'entreposage du blé au Canada, qui jouit de la préférence, ou au Royaume-Uni, qui pourrait ainsi profiter des droits d'entreposage".

M. Hore-Belisha termina ses remarques par la question suivante: "Le Canada et le Royaume-Uni ne peuvent-ils pas entreposer eux-mêmes ce blé?"

C'est ce qui nous a porté à croire à l'existence d'une entente ou d'un arrangement défini entre les délégués canadiens et anglais à l'effet d'obtenir une interprétation aussi rigide des règlements. Si nous nous trompons, nous serons heureux de l'apprendre. Je n'ai aucun reproche à adresser au gouvernement anglais. Il a évidemment le droit de faire les règlements qu'il lui plaît au sujet de l'importation du blé. Cependant, nous aimerions à savoir comment notre Gouvernement a agi en la matière. En est-on venu à une entente? A-t-il été question de cette décision au cours des conversations entre nos délégués et ceux de l'Angleterre? Les délégués canadiens ont-ils laissé entendre aux autres qu'ils accepteraient une réglementation aussi rigide?

M. SMITH (Victoria-Carleton): L'honorable député s'oppose-t-il à l'expédition du blé canadien par la voie des ports canadiens?

M. BROWN: Il n'est pas nécessaire de répondre à cette question. Je veux savoir et le pays a le droit de savoir si le gouvernement anglais agissait uniquement de sa propre initiative en adoptant cette réglementation et en l'interprétant de la façon indiquée dans ma citation, ou bien si notre Gouvernement y a été pour quelque chose.

M. HANSON (York-Sunbury): Monsieur le président...

M. VALLANCE: On a posé une question au ministre.

M. HANSON (York-Sunbury): La question a une très grande importance pour les ports canadiens.

M. VALLANCE: Monsieur le président, j'attendais une réponse du ministre.

M. le PRESIDENT: L'honorable représentant d'York-Sunbury (M. Hanson) a maintenant la parole.

M. VALLANCE: Si le ministre ne désire pas répondre à la question que je lui ai d'abord posée...

Quelques MEMBRES: Asseyez-vous!

M. VALLANCE: J'ai des droits. Si le ministre n'a pas l'intention de répondre à l'honorable député de Lisgar (M. Brown), je me propose de poursuivre mon discours: j'avais la parole.

M. HANSON (York-Sunbury): J'ai actuellement la parole.

M. le PRESIDENT: Je regardais l'honorable député de Battleford-Sud (M. Vallance)

et j'allais lui donner la parole, mais il attendait la réponse du ministre. Juste à ce moment, l'honorable député qui parle maintenant s'est levé. Il a la parole. Mais, en toute franchise, je dois dire que, si le ministre ne s'était pas levé, j'aurais donné la parole à l'honorable représentant de Battleford-Sud.

L'hon. M. STEVENS: Mieux vaut entendre les honorables membres de la Chambre. S'ils posent des questions, le Gouvernement y répondra avec plaisir.

M. le PRESIDENT: L'honorable député d'York-Sunbury (M. Hanson) a la parole.

M. SANDERSON: Est-ce bien votre décision, monsieur le président?

M. le PRESIDENT: Oui. Je décide que l'honorable député d'York-Sunbury a la parole.

M. HANSON (York-Sunbury): J'allais noter que la question relève uniquement de l'Angleterre. Il n'appartient qu'à elle de décider quelle réglementation elle adoptera en vue de modifier dans un sens ou l'autre les conditions en vertu desquelles la préférence sera accordée aux marchandises importées par elle. Pareillement il est uniquement de la compétence de notre Parlement de décider dans quelles circonstances les marchandises d'origine impériale seront importées en notre pays sous le régime de la préférence; le Parlement a d'ailleurs fort bien réglé ces questions à mon sens. S'il est une chose dont je puisse faire un mérite au très honorable chef de l'opposition c'est qu'il en a fait un principe bien arrêté. En cela, il a eu notre appui.

La question préoccupe fort la population de l'est du Canada. Depuis des années, ces gens luttent, demandant à leurs frères de l'Ouest de les aider dans ces efforts, afin d'obtenir que les marchandises de l'Empire passent par les ports canadiens de l'Atlantique. Je puis faire remarquer à mon honorable ami de Vancouver-Centre, qui sourit, que la question a la même importance pour son port.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Je suis d'accord avec vous.

M. HANSON (York-Sunbury): Quand le gouvernement anglais, préparant la réglementation relative à l'exécution de la loi sur les droits à l'importation, de 1932, adopta l'article n° 12 de ces règlements, je crains qu'il n'ait réglé cette question définitivement de son point de vue. Les expéditeurs de produits canadiens tels que le blé et autres denrées auront le devoir comme l'avantage de se conformer à ces règlements pour obtenir la préférence. Notre Gouvernement n'a rien à voir dans ce que le gouvernement anglais a fait à cet égard. Il se trouve qu'une bonne interprétation de l'article 12 assurera à nos ports sur l'Atlantique ce que nous réclamons depuis des années. Les aménagements de nos ports pourront être utilisés sous le régime de ce règlement, à la condition toutefois que l'outillage d'entreposage sur le littoral réponde à la situation créée sous la juridiction du Royaume-Uni; je demande à nos amis de l'Ouest de collaborer à ces règlements et à l'exportation des marchandises par voie de nos ports canadiens et ainsi faire preuve des bonnes dispositions que souhaitait le gouvernement de la métropole.

Voici quelle est la situation, à mon sens: L'envoi du blé canadien demeure ininterrompu, pourvu qu'il soit expédié du pays exportateur au pays importateur par connaissement direct.

Un MEMBRE: Cela ne peut se faire.

M. BROWN: Cela ne s'est jamais fait.

M. HANSON (York-Sunbury): La chose n'est pas impossible parce qu'elle ne s'est jamais faite. Il est absurde de refuser de faire une chose parce qu'elle n'a jamais été faite.

M. YOUNG: Ce n'est pas pratique.

M. HANSON (York-Sunbury): Je maintiens que ça l'est, pratique, et je vais le prouver à tout esprit raisonnable,—et pour le moment j'inclus dans cette catégorie l'honorable député de Weyburn (M. Young). J'essaie d'aborder la question sans être animé le moins du monde par des considérations mesquines d'ordre politique; je parle en qualité de représentant de l'Est canadien qui est on ne peut plus intéressé à cette question. Je rappelle ce que j'ai dit à mainte occasion déjà, que le public de Saint-Jean a tenté durant de longues années, et à ses propres frais, de développer ce commerce d'exportation; et je dois dire à regret qu'il a eu très peu d'appui de la part de l'Ouest. Il a fallu mener une campagne éducative très lente et parfois les résultats ont été des plus décevants, car notre public n'en a pas récolté les avantages qu'il espérait et qu'il croit lui revenir de droit par son adhésion au pacte de la Confédération. Je ne suis pas de ceux qui croient que les avenues du commerce peuvent être changées d'un trait de plume; je sais qu'il est difficile de faire dévier l'acheminement des échanges. Seulement, lorsque se présente l'occasion de réaliser un pareil détournement sans préjudice des droits de ceux qui sont immédiatement intéressés, je demande aux honorables représentants d'en face, à ceux surtout qui sont les mandataires de l'Ouest, de faire un essai loyal du projet avant de le condamner. La situation reste la même en ce qui concerne les envois directs.

Mon collègue me rappelle que les honorables membres ont le chemin de fer de la baie

d'Hudson; mais je n'en dirai mot. Je tente de fixer l'attention de la Chambre et du pays sur ce qui est de la plus haute importance pour ceux que je représente dans l'Est: l'utilisation de nos ports pour l'expédition des produits canadiens. Autant que j'ai pu comprendre les règlements, le seul changement, selon moi, est que les expéditeurs de grain canadien ne pourront plus faire emmagasiner leur grain à Buffalo. Ces opérations d'emmagasinement se pratiquent depuis de longues années, et j'ai tout lieu de croire que ces installations d'entrepôt représentent un placement considérable. Mais les expéditeurs ne pourront plus suivre cette routine, car l'emmagasinage du grain à Buffalo le privera du connaissement direct. A nos yeux cela est tout à notre avantage. Sans doute nos honorables amis n'en conviendront pas. Ils ont droit à leur opinion; mais je leur signifie que, si ces installations d'entrepôt avaient été faites en terre canadienne, ce qui aurait dû se faire, nous ne serions pas en face de cette difficulté aujourd'hui. En outre on m'a laissé entendre que nos deux grands réseaux de voie ferrée ont établi entre les ports de notre littoral de l'Est et les ports en aval des lacs, tels que Midland, Port-Colborne, Port-McNicoll, et d'autres, où il existe des aménagements, des taux équivalents au tarif entre Buffalo et New-York.

Un MEMBRE: L'honorable député fait erreur.

M. HANSON (York-Sunbury): Je ne le crois pas. En fait, aucun honorable député ne peut dire que cela est, ou n'est pas vrai, sans produire les taux en question. On ne peut apporter une preuve de ce genre; mais des gens qui prétendent parler en connaissance de cause m'assurent que non seulement les chemins de fer ont consenti à établir ces tarifs, mais que effectivement ils les ont établis. En disant donc qu'un tarif-transport de 6 c. a été établi pour les envois à destination de Saint-Jean et d'Halifax, et sans nous préoccuper de la suffisance ou de l'insuffisance de ce taux, je dis que l'expéditeur de l'Ouest n'a plus d'excuse pour consigner ses envois par le port de New-York au détriment de nos ports canadiens. Quelle justification invoque-t-on? On dit que les bateaux nécessaires ne seront peut-être pas disponibles. Je ne prétends pas être expert en matière de grain,—quelques honorables membres de la gauche se disent experts, mais en plusieurs occasions j'ai eu des doutes à ce sujet; toutefois, je reconnais l'importance d'avoir le tonnage nécessaire disponible. Le président de la commission du port d'Halifax, qui a étudié à fond cette question, m'a dit que le tonnage ne retarderait pas le mouvement de cette denrée, puisqu'il sera disponible au moment et à l'endroit requis. Si sa déclaration est juste, la dernière objection contre cette route pour le transport du blé et des autres marchandises d'origine canadienne disparaît.

Je prie les honorables membres de la gauche et les gens de l'Ouest canadien de donner à ce projet l'occasion de prouver son efficacité. Je les prie de ne pas exercer une pression auprès du Gouvernement ou du ministre du Commerce pour qu'ils obtiennent du gouvernement britannique un changement dans ses règlements. S'ils le font, je les avertis dès maintenant qu'il y aura une forte opposition contre le projet chez les gens des Provinces maritimes. Je soumets la proposition suivante, que je crois raisonnable, aux honorables membres de la gauche: Donnez à ces propositions, formulées par une autorité compétente, le gouvernement britannique, l'occasion de faire leurs preuves, et si plus tard vous jugez que vous êtes injustement traités, il sera encore temps de demander l'abrogation de ce règlement. Je dis cela en toute sincérité. Je m'adresse au bon jugement des expéditeurs de l'Ouest.

Je comprends que plusieurs raisons ont motivé ce règlement. On a tenu compte des intérêts des propriétaires de navires britanniques. Le peuple anglais compte beaucoup sur l'actif invisible que représentent les recettes des propriétaires de navires britanniques, et ce fait entre en ligne de compte dans l'étude d'une convention de cette nature. On me dit, bien que je l'ignore moi-même, que ce règlement a, jusqu'à un certain point, été adopté dans leur intérêt. Ils constituent un facteur et méritent considération, et pour cette raison additionnelle je prie les honorables membres de la gauche de ne pas soulever cette question. Cet arrangement n'est pas l'œuvre de notre Gouvernement, mais bien celle du gouvernement britannique qui l'a établi et maintenu en exécution d'une loi, sans égard aux conditions qui existent au Canada et sans le consentement du Gouvernement canadien.

Rien, à mon sens, ne justifie les suppositions et les insinuations de l'honorable député de Lisgar (M. Brown) qui a dit qu'il y avait une entente secrète entre les deux gouvernements à ce sujet. La situation est absolument claire et quiconque sait lire peut comprendre. Il en avait été question avant le mois d'août 1932.

M. DONNELLY: L'honorable député n'en sait absolument rien.

M. HANSON (York-Sunbury): Je n'en sais peut-être rien, mais j'oserai dire que j'en connais autant que l'honorable député de Willow-Bunch (M. Donnelly).

Je prie les honorables membres de l'opposition de donner à ce règlement l'occasion de faire ses preuves avant de soulever une partie

du pays contre l'autre. C'est à cela que la question se résume. Je soumets la sagesse de cette attitude au leader de l'opposition qui devrait voir à ce que son parti l'adopte. Les gens de l'est du Canada croient que, si la préférence est bonne au point de vue du commerce, elle l'est également au point de vue du transport. Je dis de plus que la question les intéresse au suprême degré.

M. YOUNG: Nous aussi.

M. HANSON (York-Sunbury): Toute pression qui sera exercée en vue de modifier ou de restreindre dans la moindre mesure le règlement actuel les mécontentera. De fait, ceux qui s'intéressent le plus à la question désirent aller plus loin; ils veulent la disparition complète du connaissement de parcours entier. Je leur ai dit: il faut se traîner avant de pouvoir marcher et l'on ne peut courir avant d'être capable de marcher; soyez satisfaits de cette importante préférence. Je crois qu'ils en seront satisfaits en que, quand elle sera établie, le commerce pourra prendre la route des ports canadiens sans pertes ni désavantages pour les expéditeurs de ce pays ou de la métropole, et tout le monde approuvera cette démarche.

M. VALLANCE: L'honorable député qui m'a précédé a raisonné, et je l'ai bien compris, je crois, comme si tout le blé récolté dans l'Ouest canadien prenait la route des Etats-Unis. Cette mesure ne s'appliquera qu'au grain destiné au Royaume-Uni. Voyons ce qu'est au juste cette quantité, mais avant de discuter ce point, permettez-moi d'appeler l'attention sur le capital que nous avons investi à Buffalo. Quand je dis "nous", je parle de ceux qui s'occupent de la mise du blé de l'Ouest sur le marché. Ce placement a été fait pour des raisons économiques. Pourquoi les United Grain Growers, une compagnie qui ne compte que des cultivateurs, pourquoi les coopératives ont-elles construit leurs entrepôts à cet endroit? C'est parce c'était préférable et plus économique pour le producteur de blé que cette compagnie a établi ces installations à Buffalo, afin que le blé pût être expédié par voie de New-York ou de Montréal.

Quelques mots maintenant de la partie de la récolte qui va être atteinte par cette disposition. Je pense, monsieur le président, que vous avez décidé, hier soir, que la discussion de l'article 2 doit se rattacher à celle de l'article 4, parce que l'article 2 concerne une imposition de droits sur les marchandises étrangères énumérées dans le tableau B. Nous lisons d'abord dans ce dernier, "blé entier, 2 shillings le quarter", c'est-à-dire 8 boisseaux. L'article 4 a trait absolument au blé entier, au cuivre, au zinc et au plomb de la manière prévue par l'accord. Nous étudions cet accord et ses conséquences pour le blé et la vente du blé, de sorte que si je m'écarte du sujet en faisant allusion à l'article 4, j'espère que le comité m'approuvera, car on ne peut discuter l'article 2 sans mentionner l'article 4. Nous nous intéressons maintenant à la partie de la récolte qui n'est pas écoulée sur le marché anglais. Pour l'édification de mon bon ami de York-Sunbury (M. Hanson), qu'il me soit permis de citer quelques statistiques qui ne sont pas sans intérêt pour lui. Je parle maintenant des exportations de blé canadien dans tous les pays et le Royaume-Uni. Voici ces statistiques en chiffres ronds:

Exportations de blé canadien dans: (a) tous les pays; (b) dans le Royaume-Uni

Année terminée le 31 mars	(a) Dans tous les pays Boisseaux	(b) Au Royaume-Uni Boisseaux
1915	71,913,000	64,301,000
1916	157,745,000	140,414,000
1917	189,643,000	152,043,000
1918	150,392,000	123,384,000
1919	41,888,000	37,317,000
1920	77,978,000	51,426,000
1921	129,215,000	29,294,000
1922	136,489,000	92,498,000
1923	215,074,000	166,846,000
1924	256,870,000	173,221,000

Nous pouvons continuer et obtenir la même moyenne environ, c'est-à-dire que les exportations en Angleterre sont de moins de 50 p. 100. L'honorable député a dit que cette décision était incorporée dans la loi relative aux droits sur les importations, article 12, et que ce Gouvernement n'avait rien à y voir. Je voudrais savoir si ce ministère, connaissant cela, a fait aucune observation, et, dans l'affirmative, quelles sont-elles? Ou bien a-t-il compris alors que la situation dont nous nous enquérons, si même nous ne nous en plaignons pas, était possible? Cette question a déjà été posée au Gouvernement, et je crois que lorsque le ministre prend la parole, il devrait nous dire si les délégués du Parlement ont discuté avec les représentants du Royaume-Uni notre position à cet égard. L'article 4 est ainsi libellé:

Il est convenu que le droit sur le blé entier, le cuivre, le zinc ou le plomb fixé au présent ac-

cord peut être supprimé si à un moment quelconque les producteurs de blé entier, de cuivre, de zinc et de plomb respectivement, de l'Empire, ne peuvent ou ne veulent d'abord offrir ces produits en vente...

Le ministre nous apprendra-t-il s'il peut nous l'expliquer, afin que le comité soit renseigné, ce que signifie "d'abord offrir en vente"?

L'hon. M. STEVENS: Que mon honorable ami termine ses observations.

M. VALLANCE: Il est certaines choses que j'aimerais dire, mais j'attends la réponse du ministre. Je veux aider le comité. (*Exclamations.*) Libre à mes collègues de rire, mais nous sommes ici pour contribuer autant que possible à la solution du problème. J'ai prié le ministre de nous dire quel sens il donne à cette expression commerciale, comme il l'appelle. Comment le Gouvernement interprète-t-il "d'abord offrir en vente"? Cependant, mon honorable ami dit qu'il n'est pas prêt à répondre à cela maintenant. L'article 4 continue:

...au Royaume-Uni à des prix n'excédant pas les prix mondiaux.

Quels sont les prix mondiaux? Ils ont jusqu'à présent été fixés par Liverpool. Nous nous proposons maintenant, avec ce droit de 2 shillings le quarter, vendre tout le blé canadien possible à l'Angleterre à l'exclusion des autres pays. Quelle est la plus grande quantité de blé qui a été exportée aux consommateurs britanniques? Dit l'article 4:

D'abord offrir ces produits en vente au Royaume-Uni à des prix n'excédant pas les prix mondiaux et en quantités suffisantes pour satisfaire les besoins des consommateurs du Royaume-Uni.

Qu'est-ce que cela veut dire? Les besoins des consommateurs du Royaume-Uni? S'agit-il seulement des quelque 45 millions d'habitants de la Grande-Bretagne? Sommes-nous limités à leur strict nécessaire, ou les importateurs anglais pourront-ils, s'ils le jugent à propos, acheter 400, 500 ou 200 millions de boisseaux de blé canadien? Devons-nous leur fournir tout ce qu'ils demanderont, car si c'est là ce qu'on entend par besoins ils pourront prendre le blé, le moudre chez eux et exporter en concurrence avec nos meuniers. Je prie le ministre de répondre à ces questions.

Ma première question porte sur les mots "d'abord offrir". Qu'entend-on par là? Où se déterminera le prix? Jusqu'à présent, c'était le marché de Liverpool qui le réglait. Si l'Angleterre ne fixe plus le prix du blé qu'elle achètera et consent à se conformer au prix général courant, cela veut dire que le producteur canadien devra accepter de l'acheteur en Angleterre le prix déterminé sur une autre place en Europe. Je crois que c'est bien la situation. En vertu de ce traité, l'Angleterre peut acheter en Canada tout son approvisionnement de blé, et même si elle se prévalait de ce droit, tout ce que vous feriez serait de déplacer autant de blé argentin, russe, ou australien qui s'y vend maintenant. C'est-à-dire qu'autant passerait de la clientèle britannique à la clientèle européenne. Supposons qu'elle achète tout ce qu'il lui faut de blé en Canada, alors c'est ce blé inférieur, —je dis bien, inférieur,—qui déterminera le prix du blé que nous vendrons à l'Angleterre. Votre traité ne donne pas à l'agriculteur de l'Ouest l'ombre d'un avantage. Si l'Angleterre se prévaut de ce traité, elle peut exiger 200 ou 300 millions de boisseaux de blé canadien, selon le cas.

J'ai à la main la statistique du blé importé de tous pays en Angleterre, et du blé exporté ailleurs. En 1915, l'importation de l'Angleterre ne dépassa pas 165 millions de boisseaux; en 1916, elle atteignit 186 millions de boisseaux; en 1917, 170 millions de boisseaux. Entre 1915 et 1931, sa plus forte importation, et de tous pays, fut de 222 millions de boisseaux. Or, l'année dernière, la production canadienne a dépassé de beaucoup ce chiffre. A vrai dire, il nous restait de l'année d'avant 130 millions de boisseaux, que nous ne trouvions pas à vendre, qui fait qu'actuellement nous avons environ 500 millions de boisseaux. Or même si la Grande-Bretagne prenait en Canada tout le blé dont elle a besoin, et à supposer qu'il lui en fallût, comme l'année dernière, 222 millions de boisseaux, il nous en resterait donc encore 350 millions de boisseaux approximativement, à vendre en concurrence avec le blé australien, russe, argentin et de tout autre pays ayant à disposer d'un excédent: concurrence qui déciderait non seulement du prix de vente à l'Angleterre mais du prix de toute la récolte de blé canadien. En somme, vous faites pour le blé tout simplement ce que l'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Duff) dit que vous avez fait pour le poisson. Le prix de notre blé restera le même, mais le producteur de l'Australie, de l'Argentine et de la Russie ou de tout autre pays exportateur recevra 6 cents de moins. La production mondiale déterminera le prix du blé canadien; ce que l'agriculteur de l'Ouest touchera pour sa récolte.

Il y a plus. Avant la conférence, le premier ministre allait répétant qu'il ne ferait rien et qu'il verrait à ce qu'il n'arrive rien de nature à compromettre les industries utiles du Canada. Je lui demande s'il a appliqué ce principe au sujet de notre blé en négociant ce traité. Je crois que oui, et je crois que c'est peu judicieux de sa part. Mon honorable ami d'York-Sunbury (M. Hanson) dit que le Gouvernement n'a eu rien à faire à cela. Mais le premier ministre et les autres délégués

canadiens n'ont pas dû, assurément, oublier que cette disposition agirait sur toute la production de blé de l'Ouest et non pas seulement sur la proportion qu'absorberait la clientèle d'Angleterre. Consultez la statistique, et vous verrez qu'il est arrivé maintes fois que 300 millions de boisseaux de blé expédiés du Canada en Angleterre ont été acheminés ailleurs, en route. Quant au producteur canadien rendez-lui possible l'expédition par les ports canadiens et je crois qu'il répondra à la demande de coopération formulée par l'honorable député d'York-Sunbury.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je vais d'abord m'en tenir à la question posée par l'honorable député de Lisgar (M. Brown). Il a laissé entendre qu'il existait une certaine entente secrète au sujet de cette affaire. Rien de ce genre n'a eu lieu. Je croyais qu'il aurait dû être satisfait lorsque je lui ai lu, l'autre jour, la réponse au sujet du message qui avait été envoyé à Londres dans le but de faire disparaître toute cause de malentendu. Si un arrangement de ce genre avait eu lieu, nous n'aurions pas demandé aux autorités anglaises de nous donner l'interprétation de cet article de l'accord.

Tout ce que je puis dire, c'est que, pour ce qui est de la convention telle qu'elle existe dans le moment, et elle ne sera pas modifiée, parce qu'elle a été acceptée par le parlement anglais, elle signifie exactement ce qu'elle dit, à savoir que pour jouir de la préférence les marchandises doivent être des produits de l'empire et être consignées au Royaume-Uni. Le règlement que j'ai lu l'autre jour est un règlement, à ce que je constate, qui existait avant l'adoption de l'accord. C'est le règlement-type, officiel, que la Grande-Bretagne a toujours appliqué dans les questions de ce genre.

Après la discussion de l'autre jour, je me suis mis en communication avec Winnipeg dans le but de me rendre exactement compte des termes mêmes du règlement que l'on appliquait, pour le commerce du grain, aux chargements expédiés par voie de Buffalo. J'ai obtenu les termes mêmes et j'ai préparé un câblogramme pour demander aux autorités anglaises si le règlement concordait bien avec ces mots. Je n'ai pas encore reçu la réponse, parce que le câblogramme n'a pas été envoyé, les commerçants de grain m'ayant laissé entendre qu'un de leurs représentants viendrait peut-être à Ottawa. Il n'est pas encore venu, bien qu'à mon avis il devait être en route. C'est la situation qui existe au sujet de la question de l'honorable député de Lisgar (M. Brown).

Cette question, certes, a été longuement discutée et débattue dans toutes les régions de notre pays. On semble être de plus en plus convaincu que, si l'Ouest veut bénéficier des avantages qu'il espère obtenir de temps en temps,—nous avons accordé de très fortes avances aux provinces de l'Ouest depuis quelques mois; nous leur avons prêté de grosses sommes d'argent et avons fait des dépenses considérables; on nous a demandé de plus, l'autre jour, si le Gouvernement avait acheté du grain et j'ai dit que je répondrais lundi, mais je puis répondre dès maintenant que le Gouvernement n'a pas lui-même acheté du grain mais qu'il a aidé à ce faire une des compagnies dont sont propriétaires les habitants de l'Ouest canadien pour des raisons que j'indiquerai lundi,—je dis donc que l'on croit de plus en plus que les ports canadiens devraient être utilisés par l'une de nos plus grandes industries canadiennes, si elle veut, à son tour, demander et obtenir chaque fois l'encouragement nécessaire du Gouvernement actuel. Or celui-ci n'est pas le seul à se montrer sympathique à l'industrie canadienne de l'agriculture, parce que c'est la plus grande de notre pays. Ajoutons à cela que le pouvoir d'achat des habitants de notre pays est en raison directe de la vente du grain canadien au cours de l'automne. La capacité d'acheter les produits de l'est du Canada est déterminée par le chiffre d'affaires que représente chaque année la vente du grain. C'est, dans un sens, le moyen le plus facile en même temps que le plus rapide de produire la richesse, à moins toutefois, si mon honorable ami de Willow-Bunch (M. Donnelly) veut bien me le permettre, que ce ne soit en extrayant du pétrole de la terre. De fait, un économiste a bien dit que c'était la manière la plus rapide de créer la richesse, parce que le pétrole peut être converti en une foule de produits propres à la vente en ne déboursant qu'une faible somme d'argent pour l'achat de l'outillage nécessaire à cette fin, disons environ $30,000 d'après l'ancienne méthode de raffinage. Il existe toujours de l'or, naturellement. Nous avons ici de nouvelles richesses sans procédé d'épuration, mais on le trouve rarement en grandes quantités, si ce n'est dans les dépôts alluviens de certaines rivières. Mais le blé est une source de nouvelles richesses obtenues facilement et rapidement parce que, grâce à nos méthodes actuelles, nous avons établi un système complet d'élévateurs d'intérieur et d'élévateurs de tête de ligne où le cultivateur transporte son grain et reçoit en retour un billet, comme l'indique la loi des grains. Il se peut que le propriétaire de l'élévateur n'ait à sa disposition qu'une faible somme d'argent, peut-être tout juste assez pour posséder un seul élévateur, mais il obtient des banques une avance en engageant la valeur estimative du grain qu'il a acheté. La banque exige

alors qu'il protège son achat, ce qui veut dire que chaque fois qu'il fait une vente au comptant il se produit un échange d'argent qu'il utilisera jusqu'à une nouvelle vente. On comprend donc tout de suite que le prix du grain retourne immédiatement en circulation, non seulement les 20 p. 100 que l'emprunteur a pu obtenir de la banque, mais le prix de toute la quantité du grain. C'est pour cette raison que, s'il se fait un si grand nombre d'avances à l'automne aux termes de la loi financière, le prix total du grain est tout de suite remis en circulation, les banques accordent les avances nécessaires pour combler l'écart qui existe entre les fonds que possède le propriétaire de l'élévateur et le prix payé,—et il a tout l'outillage nécessaire,—et c'est pour cette raison que l'Est et l'Ouest ont toujours porté un grand intérêt à la production d'une grosse récolte et à sa vente rapide à l'étranger. C'est pourquoi, cette année, bien que le prix ait été bas, une très grosse somme d'argent a été mise en circulation dans l'Ouest parce que la récolte a été volumineuse; j'évaluerais cette somme à environ 75 ou 100 millions de dollars. A notre époque, c'est une grosse somme à faire circuler dans une région, surtout lorsque celle-ci compte moins de deux millions et demi d'habitants.

La question des expéditions du dehors a une importance primordiale pour chacun de nous. On expédie du port de Montréal non seulement une grande partie de la récolte canadienne, mais aussi une quantité considérable de grain américain. La raison en est bien simple: il suffit d'examiner la carte pour la comprendre. Je dirai à mon honorable ami de Lisgar (M. Brown) que je n'ai pas vu d'un bon œil la construction d'entrepôts à Buffalo j'estime qu'on aurait peut-être été mieux de construire du côté canadien. L'honorable député de Battleford-Sud (M. Vallance) a discuté la question des entrepôts; c'est un sujet sur lequel on pourra toujours différer d'opinion. Mais, chose certaine, beaucoup de pays auraient insisté. par voie de législation, pour que le commerce se fasse par la voie des ports canadiens. L'une des conditions de la préférence britannique, c'est que les expéditions devront se faire par des ports canadiens. On fait deux exceptions; j'en ai mentionné une l'autre jour: le port de Beira pour les exportations de la Rhodésia du Sud. Il en est de même pour d'autres ports. Par exemple, on manque parfois de bateaux, et il est arrivé dans un cas qui m'a été signalé l'autre jour, que le Gouvernement a dû, par arrêté en conseil, permettre que l'expédition ne se fasse pas exclusivement par des ports britanniques ou canadiens. Cette disposition était dans les statuts du Royaume-Uni au mois de mars 1932. Lorsque la question s'est présentée à la conférence d'Ottawa, elle avait, dans un sens, presque autant d'importance pour l'Australie, et pour d'autres pays qui expédient leurs marchandises en Grande-Bretagne, que pour nous. Finalement, l'article reste tel qu'il est rédigé et voici comment on l'interprète: premièrement, la marchandise doit être d'origine britannique; deuxièmement, elle doit être consignée au Royaume-Uni; troisièmement, qu'elle fasse l'objet d'un connaissement de parcours direct, comme je l'ai mentionné l'autre jour, ou qu'elle soit identifiée par des documents certifiés par les autorités que le gouvernement anglais a toujours choisies dans ce but, c'est-à-dire ses consuls,—le visa consulaire est la règle habituelle pour tous les pays,—elle est considérée comme ayant été identifiée du point de départ jusqu'à son ultime destination. Voilà la condition imposée.

Mais par suite de la discussion qui avait eu lieu, j'ai tâché de me procurer de plus amples informations à ce sujet. Il en est résulté le télégramme du bureau du haut commissaire dont j'ai donné lecture à la Chambre, lequel contenait les conditions exactes qui lui furent communiquées par le secrétariat des dominions.

L'honorable député de Lisgar (M. Brown) doit évidemment se rendre compte que dans une question comme celle-ci aucun gouvernement ne songerait à faire un mystère de l'interprétation qui doit être donnée à un document public. Les autorités de Grande-Bretagne sont seules à fixer les règlements pour l'application des conditions imposées. Mais ces conditions sont prescrites par la loi et ne peuvent être modifiées que par une loi du parlement anglais. Elles comprennent: premièrement, l'origine britannique; deuxièmement, la consignation directe au Royaume-Uni,—bien que le trajet puisse être interrompu,—mais du moment que le lieu d'origine est fixé et que le lieu de destination est la Grande-Bretagne, même s'il y a des interruptions dans le trajet, la préférence s'applique.

L'hon. M. VENIOT: Etait-ce cela qu'on appelait transbordement direct?

Le très hon. M. BENNETT: Oui, c'était mentionné dans le règlement. J'ai cité l'autre jour le règlement n° 12, dont le bureau du haut commissaire m'a envoyé un nouvel exemplaire, pour être sûr que ce fut bien le même qui était en vigueur antérieurement, et, autant que je sache, il n'y a pas eu de changement.

L'hon. M. STEVENS: Non, il n'y en a pas eu.

Le très hon. M. BENNETT: Aucun changement comportant la possibilité d'un transbordement.

Quant à ce que vaut la préférence, bien que je ne veuille point me plaindre de la discussion qui se fait dans cette Assemblée, le sujet a été amplement débattu. A notre point de vue, elle fait partie de l'accord que nous nous proposons d'essayer et nous croyons qu'elle est dans l'intérêt du producteur canadien. Bien entendu, la première vente signifie, comme l'honorable député doit le comprendre, la vente faite à l'importateur de blé en question. Pour ce qui est des prix universels, c'est un terme qui s'applique aux marchés des métaux, du sucre, du thé, du coton, du café; autant de marchandises qui, dans le langage du commerce, sont influencées par ce qu'on appelle le cours du marché mondial, par exemple; ceux du Baltic Exchange, de Mincing Lane, de la Bourse du coton de New-York et d'autres institutions de ce genre. Vous pouvez remarquer, dans cet accord même, une disposition décrétant que le Metal Exchange sera le corps chargé de déterminer les prix de certains de ces métaux. Ainsi, par exemple, les contrats qui ont été faits relativement au pétrole de Turner-Valley, à l'époque où je m'intéressais activement à ces affaires, portaient que le prix courant publié par un journal donné de l'Oklahoma serait le prix régissant le contrat. C'est une question d'entente entre les hommes d'affaires. Dans ce cas-ci, le prix mondial est le prix courant dans le monde entier, il est basé sur la supposition au sujet de laquelle l'honorable préopinant a vivement insisté, c'est-à-dire que le Canada produit beaucoup plus de blé que le Royaume-Uni ne saurait en absorber. Il s'ensuit donc que le prix ne saurait être établi par cette demande seule, mais par la loi de l'offre et de la demande, et c'est celle-ci qui fixe le prix de la première vente. Le prix auquel une denrée peut être achetée par n'importe qui dans le marché du monde, pour vendre n'importe où, est le prix mondial de cette denrée. Et, comme je l'ai dit l'autre soir, si le meunier anglais préfère acheter son blé en dehors de l'empire britannique, il peut le faire, mais s'il agit ainsi il paiera 2 shillings de plus par chaque 8 boisseaux que s'il achetait du blé australien, indien ou canadien. S'il achète son blé en Esthonie ou en France, il paiera 2 shillings de plus par quarter que s'il avait acheté du blé canadien ou australien.

Jusqu'à un certain point on trouvera un exposé des circonstances qui ont amené cet accord, du moins en ce qui regarde le blé, dans les observations présentées par M. Graham à la conférence économique de 1923.

[L'hon. M. Stevens.]

Je n'ai pas besoin d'insister sur le fait que, depuis au moins une génération,—je puis parler d'une génération puisque j'ai habité l'Ouest trente-cinq ans,—pendant au moins la vie d'une génération, les cultivateurs de l'Ouest ont insisté vivement pour démontrer la valeur d'une préférence sur le blé de l'Ouest offert au marché britannique. Cette préférence, nous l'avons maintenant. Si, comme certains honorables députés le pensent, cela ne fonctionne pas d'une manière satisfaisante, nous serons désappointés. Si cela fonctionne comme nous y comptons, il en résultera l'expansion du marché du blé canadien, mais non le relèvement du prix.

Nous ne comptions pas demander un prix plus élevé pour nos denrées, personne ne l'a suggéré. Il y a quelques jours, le très honorable chef de l'opposition a parlé des pauvres de l'Angleterre qui paient plus cher leurs aliments. Cet effet a toujours été manifeste pour quiconque a étudié la question et cet accord ne contient aucune disposition portant que les pauvres paieront plus cher que le prix mondial. Mais, afin qu'il ne puisse affirmer qu'on s'est efforcé d'imposer un fardeau injuste au peuple anglais en élevant le prix des blés canadiens ou australiens, vous voyez que le prix mondial doit gouverner, parce que le surplus exportable de notre pays excède toute importation que la Grande-Bretagne pourrait faire.

Je ne vois pas ce que l'on pourrait ajouter à ce qu'on a dit de ce côté-ci de la Chambre. Les critiques des honorables députés de la gauche sont notées. Si nous nous trompons et s'ils ont raison, nous en souffrons et ils y gagnent; notre jugement aura été erroné et leurs critiques bien fondées. Mais nous sommes d'avis que la situation autorise un gouvernement à s'assurer un marché protégé pour le blé du Canada et des autres parties de l'empire dans le pays qui est le plus grand importateur de blé du monde.

M. VALLANCE: Le seul point où le premier ministre et moi sommes d'accord est au sujet du prix mondial et du marché mondial. Je compte qu'il sera d'avis, parce que je désire me montrer juste, que, jusqu'ici, le prix du blé a été déterminé à Liverpool.

Le très hon. M. BENNETT: Non.

M. VALLANCE: Le premier ministre dit non. Les seuls cours que nous recevions jamais pour les premières ventes étaient ceux de Liverpool, que l'on établissait d'après une méthode que je comptais entendre expliquer par le ministre du Commerce. Pour la gouverne des honorables députés qui ne sont pas aussi intéressés à la question du blé que nous

le sommes dans cet angle de la Chambre, voici comment on procède. Quand la récolte est sur le point d'être déplacée, la commission recueille une petite quantité de blé dans toutes les régions de l'Ouest canadien. Cette commission est formée des représentants des producteurs, du commerce, des coopératives, des meuniers et de la commission des grains. Les échantillons sont rassemblés et envoyés au commerce et c'est d'après ces échantillons que le commerce détermine la valeur du blé, toujours en tenant compte de la quantité offerte. Le ministre fait signe que non. J'espère qu'il rectifiera si je fais erreur et si ce n'est pas là la méthode suivie.

L'hon. M. STEVENS: Puis-je interrompre mon honorable ami?

M. VALLANCE: Non, pas maintenant. Voici ce que je prétends: nous allons désormais diriger une partie de notre blé vers le marché anglais; nous allons probablement lui en fournir jusqu'à 222 millions de boisseaux, mais c'est le marché européen qui va déterminer le prix qu'on nous paiera pour ce blé. Ce qui se vendra dans le marché européen, c'est l'excédent de notre blé que nous ne pourrons pas vendre en Angleterre, c'est le blé russe, c'est le blé de l'Argentine, c'est le blé d'Australie, blés dont la qualité ne saurait se comparer à celle de notre blé qui, selon l'expression du premier ministre, est protégé en Angleterre. C'est ce blé de qualité inférieure qui va faire déterminer le prix que nous obtiendrons pour nos 222 millions de boisseaux exportés en Angleterre, si la métropole veut bien exécuter l'accord que nous avons conclu avec elle.

Voilà ce que je prétends. Mais il y a plus que cela. Le premier ministre sait bien que le blé des autres pays n'est pas classé comme le nôtre. L'Argentine vend son blé en le désignant "bonne qualité moyenne" (fair average quality). Les Argentins mêlent tout leur blé et le désignent "bonne qualité moyenne". Ce n'est pas ce que nous faisons. Nous classons notre blé et le vendons selon chaque classe. Je soutiens que la partie de notre blé que nous écoulerons en Angleterre se vendra à un prix inférieur à celui que nous obtiendrions autrement, car ce n'est pas la métropole qui déterminera la valeur de ce blé; cela se fera en dehors de la métropole.

Le très hon. M. BENNETT: Je veux ajouter quelques mots d'explication. Ce n'est pas à Liverpool que se déterminent les prix mondiaux du blé; les calculs se font là-bas ainsi qu'au Baltic Exchange, ce qui fait toute la différence du monde. Le prix mondial du blé est soumis à la loi de l'offre et de la demande. Quand l'offre excède de beaucoup la demande des pays importateurs, comme elle le fait aujourd'hui, quand, durant une certaine année, les pays exportateurs peuvent satisfaire à toute la demande rien qu'en écoulant leurs excédents et sans recourir à la nouvelle récolte, il en résulte un marché complètement démoralisé. Quand il n'y a pas de demande et qu'il y a du blé en abondance, ce blé s'offre sur les marchés mondiaux à des prix qui sont bien souvent au-dessous du coût de production. Les circonstances de l'effondrement du marché du blé depuis 1929 peuvent se retracer dans les chapitres d'une histoire, chapitres qui se suivent si simplement qu'il est inutile d'argumenter pour convaincre la Chambre que les prix du blé sont soumis à la loi de l'offre et de la demande, et aussi à une autre cause provenant de ce qu'un pays quelconque est prêt à accepter n'importe quel prix pour son blé afin de supplanter ses rivaux. C'est là ce qu'un certain pays a fait. J'ai déjà dit à ce comité qu'un jour, en 1930, j'ai demandé à un Canadien d'aller à Liverpool et d'examiner une cargaison de blé arrivée la veille et qui se vendait 60c. le boisseau sur le dock. C'était moins, compte tenu de la qualité, que le prix demandé pour le blé du Canada, de l'Australie et de l'Argentine. La plupart de mes honorables collègues doivent savoir que le blé provenant du nord de la Russie n'est pas très différent du meilleur blé canadien. On offrait ce blé à un prix destiné à supplanter tout concurrent qui voulût vendre son blé à profit. Le profit est la base de toute vente. Le prix mondial du blé est déjà monté à $3. Mes honorables collègues se rappellent que, dans notre pays, le blé qui valait un peu plus de $2, un certain automne, s'est vendu plus de $3 le printemps suivant, et que le blé emmagasiné dans les élévateurs par les cultivateurs canadiens leur a rapporté des profits très considérables. Pourquoi cela? C'est parce que la production dans certains pays n'avait pas été ce qu'on avait prévu et que l'offre avait été bien au-dessous de toute prévision, tandis que la demande était constante.

Voilà la position. Je le répète, ce n'est pas à Liverpool que se déterminent les prix. C'est surtout là que se font les calculs, que l'on compile les statistiques faisant connaître les quantités de blé disponibles pour subvenir à la demande. Le statisticien le plus autorisé qu'il y ait dans le monde est Broomhall. Or tout le monde sait que, d'après les calculs de Broomhall, il faudra cette année, quelque 705 millions de boisseaux pour subvenir aux besoins des pays importateurs. Cet homme déclare aussi que la quantité de blé disponible, y compris le blé des Etats-Unis, est à peu près le double de ce chiffre. Une question d'importance primordiale à considérer est l'effet que la récolte qui mûrit en ce moment dans l'hémis-

phère méridional, c'est-à-dire en Australie et dans l'Argentine, peut avoir sur un marché déjà encombré, où l'offre excède de beaucoup la demande. Je crois savoir que c'est ce qui a porté certains pays à offrir leur blé à un prix inférieur à celui du marché avant que ces récoltes arrivassent sur les marchés mondiaux pour faire concurrence aux excédents déjà existants.

Je veux bien faire comprendre à l'honorable député que lorsque nous disons que Liverpool fixe les prix, cela signifie simplement que les calculs fondés sur les estimations dressées avec grand soin par Broomhall, et par le Baltic Exchange et à Liverpool, sont des calculs basés sur des rapports quotidiens faits quant à l'état de la récolte. Si des vents violents ravagent des régions de l'hémisphère austral et ruinent la moisson, le lendemain, il y aura une réaction sur le marché. Par exemple, dans des régions étendues de l'Ouest canadien, nous avons vu la ruine d'une magnifique récolte du jour au lendemain, et cela a eu sa répercussion sur les calculs dressés par Broomhall au sujet de l'excédent disponible pour subvenir à la demande le lendemain. En désignant l'offre et la demande selon l'indication qu'en fournit le prix mondial, on suit une pratique bien connue, et au lieu de donner un essai de définition de tous les facteurs qui servent à constituer le prix mondial, le présent accord s'inspire de la conception large et généreuse qu'on attendait de la part de Canadiens concluant un marché avec leurs concitoyens de la Grande-Bretagne. Nous ne redoutons aucune difficulté, nous n'en avons éprouvé aucune, et rien n'indique qu'il surgira des difficultés au sujet de cette disposition ou de quelque autre.

L'hon. M. VENIOT: Pour des raisons bien connues de mes collègues, je n'ai pu suivre de près la discussion des accords conclus à la conférence impériale. En venant ici cet après-midi, je ne m'attendais pas à ce qu'on discutât l'expédition du blé canadien par les ports canadiens ou américains aux ports de l'empire britannique. A juger par les dispositions du traité que j'ai lues, je m'imaginais que la discussion de ce point de vue ne serait pas régulière, mais puisque ce débat est autorisé, j'élève la voix comme représentant du Nouveau-Brunswick en faveur de nos ports canadiens. A ce que je vois, nos amis de l'Ouest n'ont pas exprimé jusqu'ici beaucoup d'objections contre l'expédition du blé par les ports canadiens. Ils ont exprimé jusqu'à un certain point le désir qu'à cause de la préférence britannique le traité ne limite pas l'expédition du blé canadien exclusivement aux ports canadiens.

[Le très hon. M. Bennett.]

Un examen des faits nous justifie de prétendre, nous les gens des Provinces maritimes, —on me l'accordera, je pense,—ainsi que nos amis de l'Ouest l'ont fait lors des déboursés affectés à l'entreposage du blé à Buffalo, que nous avons fait un bon usage de l'argent dépensé. Dans les Provinces maritimes, nous avons effectué des travaux économiques et dans le port de Saint-Jean, pendant une certaine période. Sans l'aide d'aucun gouvernement canadien nous avons déboursé des millions de dollars pour aménager le port en vue de l'expédition des produits canadiens. Plus tard, l'Etat est venu en aide à la ville de Saint-Jean. Je ne parle pas du dragage et des travaux effectués dans le passé par d'autres gouvernements, mais de déboursés récents. Le gouvernement d'alors est venu à l'aide de la ville de Saint-Jean pour achever des entreprises auxquelles on avait déjà affecté trois ou quatre millions de dollars en aménagement du port pour le commerce d'exportation, pour que l'expédition des produits canadiens puisse se faire par un port canadien. Depuis, sans tenir compte des pertes causées par le désastreux incendie que l'on sait dans le port de Saint-Jean, l'Etat a déboursé de 10 à 11 millions pour l'aménagement du port. Ce n'était pas en prévision de l'expédition de marchandises étrangères, mais pour mieux outiller un port canadien, afin que les gens du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse puissent faire leur part dans l'expansion du commerce canadien. Quand l'Etat a accordé, en 1923 ou 1924, une préférence supplémentaire de 10 pour 100 en faveur des marchandises expédiées par les ports canadiens, nous avons amélioré l'aménagement du port de Saint-Jean. Permettez-moi de faire remarquer que nous avons fait cela pour des raisons d'économie. Au point de vue économique, l'entreprise intéressait non seulement le Nouveau-Brunswick mais tout le pays, parce que Saint-Jean et Halifax sont les seuls ports d'hiver sur le littoral de l'Atlantique et pour faire notre part, nous étions prêts à faire des sacrifices. Il est notoire que, dans les Provinces maritimes, nous avons fait notre possible pour aider les provinces de l'Ouest et du Centre.

Si la modicité des frais de transport est une question capitale pour nos amis de l'Ouest, permettez-moi de dire que les prix de transport par voie ferrée et voie d'eau, des ports de la baie à Saint-Jean et à Halifax, sont inférieurs de 3 ou 4 c. aux prix de transport de la baie à New-York. S'il en est ainsi, si de Port-Colborne on peut expédier le grain à Saint-Jean et à Halifax, au prix de 17.15 par cent livres, tandis que cela coûte 2 ou 3 c. de plus pour l'expédier à New-York, je voudrais bien savoir où les cultivateurs de l'Ouest réalisent des économies? L'on me dit que toute

l'économie proviendrait de l'écart dans les taux de transport maritime. Si c'est exact, il devrait y avoir moyen de conclure quelque arrangement pour que les navires canadiens faisant escale à nos ports accordent des taux de transport aussi favorables que les Américains.

Quant à notre capacité d'entreposage, je ferai remarquer qu'en 1928,—et nous serons encore mieux outillés l'an prochain,—de 30 à 32 millions de boisseaux de blé sont passés par ce port et nous aurions pu en expédier davantage s'il s'en était présenté. Sur les 30 ou 32 millions de boisseaux expédiés du port de Saint-Jean cette année-là, il y avait plus de dix millions de boisseaux de blé américain. Nos honorables amis vont rétorquer: "Oui, mais après cet accord les Américains expédieront leur blé par leurs propres ports". Très bien, alors il y aura plus d'espace disponible pour l'expédition du blé canadien par nos ports. C'est ainsi que je comprends cette question.

Si nos honorables amis de l'Ouest pensent que nous n'avons pas l'outillage voulu à Montréal, Vancouver, Saint-Jean et Halifax pour expédier tout le grain vendu à l'Angleterre ou aux autres pays du monde, je dois les renseigner sur ce point. Nous pouvons nous en charger. Le port de Montréal à lui seul peut expédier des centaines de millions de boisseaux. Le port de Saint-Jean, si le blé lui arrive en hiver, de décembre à mai, peut en expédier de 35 à 50 millions de boisseaux.

Une VOIX: Non.

L'hon. M. VENIOT: Quelqu'un proteste. Ce ne sera peut-être pas davantage, mais ce ne sera pas moins non plus. Je ne connais pas la capacité du port d'Halifax et je n'en parlerai pas.

Je vais citer quelques chiffres relatifs aux prix du transport. De Midland, Ontario, à Saint-Jean, Halifax et Portland le prix du transport est de 15 c. 17 par boisseau et de 22 c. pour New-York. De Port-Colborne, Ontario, à Halifax, Saint-Jean et Portland, le taux est encore de 15 c. 17, tandis que de Port-Colborne à New-York il est de 17 c. 50 et il sera de 18 c. 50 après le 23 novembre.

Je ne voudrais rien dire contre les intérêts de quiconque, surtout contre ceux de mes honorables amis de l'Ouest. Je sais qu'ils ont souffert non seulement de la chute des prix, mais de mauvaises récoltes; cependant, je leur ferai remarquer qu'ils ne sont pas les seuls. Les Provinces maritimes ont eu autant de tribulations, relativement au chiffre de leur population. Pour les cultivateurs du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard, les pommes de terre sont exactement ce que le blé est pour les gens de l'Oust. Nous avons aussi eu nos mauvaises récoltes. La plus forte récolte du Nouveau-Brunswick est aujourd'hui celle des pommes de terre. Au temps de la semence cette année, les perspectives étaient excellentes, nous espérions avoir la récolte la plus abondante de notre histoire, mais la rouille est arrivée et la récolte est à peine de 40 à 50 p. 100 de la semence. Les cultivateurs de l'Ouest ont souffert de la sécheresse et nous de la maladie de la pomme de terre. Je ne suis pas au fait de la situation dans les autres provinces maritimes, mais la situation des cultivateurs du Nouveau-Brunswick est des plus pénible. Tout en sympathisant avec nos amis de l'Ouest et en voulant coopérer avec eux dans la mesure du possible, comme ils ont sympathisé avec nous il y a quelques années, quand il s'est agi d'obtenir de meilleurs termes pour nos provinces, nous sommes convaincus de ne pas être injustes à leur égard en défendant les droits des Provinces maritimes. En ma qualité de représentant de cette partie du Canada, je demande aux autres régions de s'unir à nous pour faire valoir nos droits en matière de transports.

L'on ne doit pas oublier que s'il n'y avait pas eu de Provinces maritimes, il n'y aurait pas d'Ouest canadien. Quand il fut question de la Confédération en 1867, les Provinces maritimes s'unirent aux autres avec l'entente bien distincte que l'on ferait certaines choses. Les provinces d'Ontario et de Québec demandaient aux Provinces maritimes de se joindre à elles afin d'avoir un débouché sur l'Atlantique sans passer par les ports américains, pour l'expédition de leurs produits aux autres parties de l'empire britannique. Nous sommes entrés dans la Confédération sur la foi de certains engagements qui n'ont jamais été tenus entièrement. Nous avons souffert et fait des sacrifices; nous sommes encore prêts à en consentir, nous voulons faire notre part pour ramener la prospérité au Canada, mais l'on ne doit pas exiger de nous plus que notre part. Ce serait nous demander un sacrifice trop considérable que de vouloir nous faire consentir au détournement du commerce canadien des Provinces maritimes vers les ports américains.

M. KENNEDY (Winnipeg): Monsieur le président, j'ai quelques remarques à faire au sujet de la préférence accordée au blé canadien sur le marché anglais. Je ne participerai pas à la discussion en qualité de représentant d'une circonscription productrice de blé, mais je représente une partie de la ville de Winnipeg qui dépend du prix du blé pour son développement futur et qui doit son passé au travail des cultivateurs de grain de l'Ouest. Représentant d'une telle circonscription, j'ose faire certaines observations sur le sujet.

Mes honorables vis-à-vis ont répété à plusieurs reprises que le projet de préférence sur le blé canadien sur le marché anglais ne contribuera pas à fixer ou augmenter le prix du blé.

M. BROWN: Le premier ministre a dit cela.

M. KENNEDY (Winnipeg): On a répété qu'il n'en fera rien, mais je n'ai pas encore entendu un membre ni de la gauche ni de la droite prétendre qu'il aura cet effet. S'il ne doit pas avoir ce résultat, pourquoi ne pas laisser la question? Pourquoi ressasser des lieux communs, comme le faisait l'honorable représentant de Battleford-Sud (M. Vallance) il y a quelques instants? On prétend que l'accord procurera au producteur canadien un marché où on lui accordera la préférence pour une partie fort considérable de son excédent disponible pour l'exportation.

M. VALLANCE: A un prix peut-être très bas.

M. KENNEDY (Winnipeg): L'honorable représentant de Battleford-Sud a eu son tour. Comme je n'ai pas l'intention de parler bien longtemps, je le prie de me laisser poursuivre.

On prétend que le pacte assurera au Canada un marché certain pour une partie considérable de l'excédent de sa production. Nos honorables vis-à-vis nous disent qu'il nous faut des débouchés nouveaux et plus importants. Ce sont des expressions bien vagues qu'ils semblent affectionner tout particulièrement, mais je ne puis comprendre pourquoi, lorsqu'on leur assure un marché certain, ils prétendent qu'il n'a aucune valeur. L'accord commercial à l'étude assure au Canada un débouché certain pour une partie considérable de son excédent disponible pour l'exportation chaque année. Nous prétendons que cela doit avoir une certaine utilité.

Tâchons de nous représenter ce qui se produira chaque année. Les acheteurs anglais de blé s'adresseront à tous les vendeurs du monde pour obtenir leur approvisionnement. Le Canada sera à l'avant-garde avec les Etats-Unis, l'Argentine et d'autres pays exportateurs de blé. Voyons si le pacte nous place en une situation privilégiée.

Le vendeur rapproché d'un certain marché a un avantage sur celui qui en est éloigné, comme le savent bien les députés de l'Ouest. Pourquoi? Parce que, s'il en coûte 6c. à un cultivateur pour mettre son blé sur le marché, il subira un désavantage proportionnel. Si je possède une ferme dans le voisinage d'un endroit où je puis vendre mon blé et si j'ai cet avantage sur un autre, demeurant au loin, bien que tous deux nous vendions aux prix courants dans le monde, j'économise 6c. sur les frais de transport. En effet, ne suis-je pas dans une situation privilégiée par rapport à l'autre, puisque je puis économiser 6c. par boisseau sur les frais de transport?

Appliquons ce raisonnement à la question à l'étude. Il ne s'agit pas évidemment de frais de transport mais d'une préférence. Que nous obtenions une préférence de 6c. le boisseau en raison de l'abaissement des frais de transport ou autrement, c'est toujours 6c., bien que le prix de vente reste le même.

Sans pousser la chose plus loin, on peut résumer la question ainsi: Le producteur canadien obtiendra le prix courant du marché international, quand les vendeurs du monde entier s'efforceront de pénétrer sur le marché anglais. Ceux qui ne jouissent pas de la préférence mentionnée dans le pacte à l'étude obtiendront le prix courant du monde moins 6c. par boisseau. Mes honorables collègues peuvent dire que nous n'avons exercé aucune influence sur le prix du blé dans le monde. C'est sans doute vrai, mais le producteur canadien de blé obtiendra ce prix en entier, tandis que les autres toucheront 6c. de moins. N'est-ce pas un avantage?

Qu'on me permette d'exposer la chose sous une autre forme, après quoi j'en aurai fini. Mes honorables vis-à-vis déprécient l'accord; ils prétendent qu'il n'a aucune valeur. La Grande-Bretagne nous accorde une préférence de 6c. par boisseau pour notre blé. Renversons la proposition. Supposons que le Canada n'obtienne pas la préférence; supposons que l'Angleterre ait négocié un traité, non pas avec le Canada, mais avec les Etats-Unis, en vertu duquel elle aurait accordé aux Etats-Unis une préférence de 6c. par boisseau dont le Canada ne jouirait pas. Que diraient les députés de l'Ouest? Supposons que l'accord ne s'applique pas au Canada, mais à l'Australie et à l'Argentine, ou bien encore à la Russie ou à tout autre pays. Il me suffit d'exposer cette possibilité que tout le monde comprenne quelles clameurs s'élèveraient parmi les producteurs de blé du Dominion. Je n'ose imaginer les manchettes qui paraîtraient dans les journaux de l'Ouest, quel que soit leur parti politique. Je n'ose me représenter ce que dirait en cette enceinte l'honorable représentant de Battleford-Sud, en face d'un tel état de choses. Alors viendraient de divers coins du pays des nouvelles, plutôt fondées, de la naissance d'un mouvement de sécession de l'empire. Cela serait qualifié d'injustice à l'adresse du Canada, et je doute fort que le Canada supporte pareille injustice. Je dis donc que nous pouvons mesurer les avantages de cette préférence accor-

dée au Canada en les confrontant avec les désavantages qui résulteraient pour nous si ladite préférence était accordée aux Etats-Unis alors que le Canada en serait privé.

L'hon. M. RALSTON: Après le discours de l'honorable député de Gloucester (M. Veniot) j'estime qu'il reste peu de chose à dire pour exposer l'attitude des Provinces maritimes en ce qui concerne l'acheminement de notre grain. Nous sommes tous heureux, j'en suis sûr, de revoir l'honorable représentant de Gloucester à la Chambre. C'est un très grand plaisir, surtout pour ceux d'entre nous qui viennent des Provinces maritimes d'entendre l'honorable représentant, avec son ardeur coutumière, défendre les intérêts de sa région. A vrai dire il est inutile pour moi d'ajouter quoi que ce soit à ce qu'il a dit.

Je veux simplement rappeler ceci à nos amis de l'Ouest: si la rédaction de l'accord avait été confiée à nous, les représentants des Provinces maritimes, nous aurions insisté pour que le mot "port" et non le mot "part" figurât à l'article 1*er*, ce qui assurerait que le grain devrait passer par voie des ports canadiens pour bénéficier de la préférence. C'est à ces conditions que la préférence supplémentaire de 10 p. 100 est consentie sous le régime de notre tarif canadien. Cela, on ne l'a pas fait. C'est le mot "part" qui est employé dans le texte de l'accord, ce qui permet au gouvernement anglais de formuler des règlements qui accordent la préférence à des marchandises expédiées d'une partie quelconque de l'empire britannique bien qu'en réalité elles soient envoyées par voie d'un port étranger. Je signifie à nos honorables amis que nous, des Provinces maritimes, aurions pu nous plaindre de cela. Par contre, ils se plaignent de ce que l'accord n'ait pas accordé la préférence non seulement aux envois transmis directement, mais encore aux marchandises qui ont pu être emmagasinées dans un port des Etats-Unis. Il y a évidemment eu transaction; le premier ministre avoue franchement que l'initiative du Gouvernement canadien n'y a été pour rien, mais que cela découle des règlements établis en vertu de la loi anglaise dite Import Duties Act.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai voulu expliquer clairement que ce règlement était en vigueur avant l'adoption de l'Import Duties Act et qu'il a été incorporé à cette dernière.

L'hon. M. RALSTON: Mon très honorable ami met les choses au point,—j'accepte la rectification,—et nous affirme que ce règlement se trouvait en vigueur même avant l'adoption de l'Import Duties Act; autrement dit, cela fait partie du régime anglais en matière de tarif. Dans les circonstances je ne vois pas que l'on puisse modifier ce régime de manière à faire autoriser un plus grand volume d'expéditions par voie des ports américains; et comme je suis des Provinces maritimes, je m'en réjouis. Mais quand je dis cela je prie mes amis de l'Ouest de bien noter que je n'oublie pas, et que la population de ma région n'oubliera pas, l'appui que nous ont apporté les honorables membres de l'Ouest, voilà trois ans, lorsque les Provinces maritimes réclamaient certaines concessions dans le domaine des tarifs-transport. Aujourd'hui nous leur demandons simplement qu'advenant l'adoption de cet accord, ils collaborent à l'épreuve de ce régime et qu'ils ne cherchent pas à spolier davantage nos ports canadiens qui souffrent déjà assez des termes du traité. En effet, les stipulations de l'accord permettent un peu de négliger nos ports canadiens. Nous avons établi de grands ports, très coûteux, sur nos deux littoraux. Ces ports nous les avons toujours considérés comme faisant partie de notre actif national et nous leur avons consacré des sommes énormes dans l'intérêt du public, non des Provinces maritimes seulement, mais de tout le Canada. Pour terminer je me rallie d'emblée aux sentiments exprimés de façon si admirable par l'honorable représentant de Gloucester.

M. BOWMAN: Je veux commenter un peu les observations de l'honorable député d'York-Sunbury (M. Hanson) qui a abordé cette question, après la demande faite par l'honorable député de Lisgar (M. Brown). Je suis heureux de constater qu'enfin l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) a trouvé quelque chose de bon au traité.

L'hon. M. RALSTON: Je suis content d'avoir rendu mon honorable ami heureux.

M. BOWMAN: Je dis ce qui va suivre parce que l'honorable député d'York-Sunbury a affirmé que les gens de l'Ouest étaient peu enclins a encourager les ports du Canada. Permettez-moi de rappeler simplement aux honorables membres des Provinces maritimes des deux côtés de la Chambre, qu'après tout, la vente du blé est purement une question d'affaires, et que la différence d'une fraction de cent, d'un quart ou d'un huitième de cent dans le prix coté, peut signifier la vente ou la perte de la vente de millions de boisseaux. Conséquemment, il est extrêmement important d'obtenir des tarifs aussi bas que possible pour le transport du grain. Nos tarifs de transport dans l'Ouest ont été arrêtés en tenant compte surtout de la concurrence que la vente de notre blé rencontre sur les marchés mondiaux.

Peu après le discours de l'honorable député de Cumberland dans cette Chambre, l'autre jour, je lui ai parlé au sujet de cette ques-

tion. J'avais des doutes sur les tarifs en vigueur des ports à l'est des Grands lacs à Halifax et à Saint-Jean, et il me dit que très récemment la Commission des chemins de fer avait mis en vigueur pour le mois de novembre un tarif spécial égal à environ 6c. par boisseau. Les honorables députés des Provinces maritimes devraient se rappeler que c'est la première fois que nous obtenons ce tarif spécial et que, jusqu'à présent, on a fait peu de chose pour amener l'expéditeur de grain de l'Ouest à prendre la route d'Halifax et de Saint-Jean pour ce qui est de la route de terre. Sans doute, la route de terre ne pouvait être utilisée par les expéditeurs de grain avec les anciens tarifs. Quand on fait appel aux gens de l'Ouest, les honorables députés doivent aussi comprendre que ce n'est pas au cultivateur de cette région de décider de la route que prendra son grain. Il vend ce dernier au commerçant qui, en homme d'affaires, cherche la route la moins dispendieuse, que ce soit celle de Montréal, de Buffalo ou d'ailleurs. Pour lui, c'est une question d'affaires. Conséquemment, si les Provinces maritimes doivent faire appel à l'Ouest au sujet de ce règlement, elles doivent être en mesure de démontrer au commerçant de grain de l'Ouest qu'elles ont une route aussi peu coûteuse que les autres pour l'expédition du grain. Je puis assurer les honorables députés des Provinces maritimes qu'il n'existe dans l'Ouest aucun sentiment contre l'emploi de la route de l'Est; bien plus, l'Ouest se ferait un plaisir d'utiliser les ports de l'Est et notre réseau national pour le transport du grain.

L'hon. M. CHAPLIN: Et les ports de l'Ouest également.

M. BOWMAN: Et ceux de l'Ouest également. Tandis que j'en suis sur ce point, et parlant de mémoire, au cours de la dernière année, un de nos journaux de l'Ouest, le *Manitoba Free Press*, a publié un éditorial très remarquable en faveur du transport du grain vers l'Est sur le transcontinental national. Je puis donc assurer les honorables députés des Provinces maritimes qu'ils ont toute la sympathie de l'Ouest sur cette question, et je suis sûr d'exprimer les sentiments de tous les honorables députés de l'Ouest en ce moment. Dès que l'on pourra prouver que cette route peut rivaliser avec les autres quant au coût du transport, beaucoup plus de grain prendra la route d'Halifax et de Saint-Jean pour atteindre les marchés européens.

Avant de terminer, puis-je souligner les remarques de l'honorable député de Battleford-Sud? Vraiment, je ne puis le suivre quand il prétend que notre blé sera offert à un prix moindre sur les marchés européens.

[M. Bowman.]

M. VALLANCE: Je n'ai pas dit qu'il sera offert à un prix moindre. J'ai dit que le prix en serait déterminé de la manière que j'ai indiquée.

M. BOWMAN: Et le prix en sera déterminé en conséquence.

M. VALLANCE: Sera déterminé en Europe.

M. BOWMAN: C'est vrai, mais non pas en Europe seulement; dans le monde entier car, après tout, le blé est un produit mondial et, comme le faisait remarquer le premier ministre, il y a un instant, le prix en est simplement fixé d'après les calculs faits à Liverpool. Puis-je faire remarquer qu'avec cette préférence nous obtenons un marché assuré dans le Royaume-Uni pour une certaine quantité de notre grain. Cela diminue d'autant la quantité à écouler sur les marchés européens en concurrence des autres pays producteurs de grain du monde entier. Conséquemment, on peut au moins dire que cela n'en réduira en rien le prix. Personnellement, il me semble que cette préférence aura pour résultat exactement ce que le Gouvernement en attend, savoir, un marché sûr et stable dans le Royaume-Uni pour une quantité importante de notre grain au prix mondial.

M. KENNEDY (Rivière-de-la-Paix): Je pense que la déclaration du premier ministre a éclairci pour moi certains de ces articles de journaux. L'article 12 est passablement net. Il se trouve à la page 625 (v.f.) des *Débats*:

> Lorsque des marchandises de l'empire consignées à la Grande-Bretagne ou à l'Irlande du Nord ont été transbordées en route ou ont été expédiées d'un port étranger après avoir été transportées par terre du pays de l'empire d'où elles viennent, l'importateur, au moment de la déclaration en douane, sera tenu de produire la lettre de consignation ou la lettre de voiture directe du chemin de fer à partir du pays de production et jusqu'en Angleterre ou à l'Irlande du Nord à l'appui du certificat d'origine.

C'est assez clair. C'est une expédition directe. L'article continue:

> A défaut de la lettre de voiture directe ou de la lettre de consignation, la facture, la lettre de voiture locale du point d'origine du premier départ ainsi qu'un certificat attestant l'arrivée ou le déchargement des marchandises au port de transbordement et leur exportation dudit port, seront exigés.

Cela aussi n'est pas le moindrement ambigu. D'un côté, nous avons la lettre de consignation directe et, de l'autre, la première note avec les pièces relatives à l'expédition directe. Le premier ministre a dit aujourd'hui que la simple interruption d'une expédition directe n'empêcherait pas l'application de la préférence. Le débat à la Chambre des communes en Angleterre a été quelque peu inquiétant. La décla-

ration a été faite par M. L. Hore-Belisha. Sir J. Sandeman Allen a proposé par amendement que le grain expédié d'un port américain et certifié par les fonctionnaires du gouvernement canadien comme étant un produit du Canada ait droit à la préférence. Le règlement exige la première note de consignation du pays britannique, mais certifié au sujet du transbordement dans un pays étranger. Quelle différence!

Depuis cette discussion à Westminster, cependant, M. Chamberlain a fait une déclaration publiée dans le *Citizen* d'Ottawa du 4 novembre. Voici:

> Il y a de nouveau exposé l'attitude du gouvernement, à savoir que pour bénéficier de la préférence dans le Royaume-Uni un article ne doit pas seulement être produit dans les limites de l'empire mais avoir été expédié par un pays de l'empire.
>
> "Cela ne veut pas dire", a-t-il expliqué, "que le passage à travers un autre pays le prive de la préférence. Cela signifie que pour jouir de la préférence il doit être expédié avec une lettre d'expédition directe, et, par conséquent, un exportateur d'un pays de l'empire est libre de prendre ses dispositions de façon qu'il accompagne sa consignation d'une lettre d'expédition directe, et obtienne ainsi la préférence.

Il s'agissait uniquement de savoir s'il doit y avoir expédition directe, soit avec la lettre et le certificat de consignation, ou si l'interruption à la suite d'un entreposage rendrait impossible la consignation directe. Si je comprends bien la déclaration de cet après-midi, une interruption durant un certain temps n'enlève pas la possibilité d'une consignation directe et l'identification du grain par la lettre de consignation originale, comme le veut le règlement, avec un certificat visé par le douanier et le consul anglais.

L'hon. M. MOTHERWELL: Monsieur l'Orateur, ce problème est interprété de deux manières absolument différentes. D'après l'honorable député d'York-Sunbury (M. Hanson), il semble que nous sommes obligés d'acquitter un droit d'importation de 6 c. le boisseau si nous expédions notre blé en Angleterre par voie de Buffalo. D'un autre côté, l'honorable député de Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy) croit qu'il arrivera à destination sans être frappé d'un droit comme s'il était un produit étranger. C'est ce qu'il faut mettre au clair. Mais, quoi qu'il en soit, il me semble que quelqu'un va souffrir de cette situation. S'il faut que ce blé soit expédié par un port canadien de l'Atlantique avec des tarifs-marchandises élevés—bien que je pense qu'ils sont plus bas que dans le passé, mais les frais étant plus considérables que par voie de Buffalo—quelqu'un écopera. Tous mes collègues, de la droite comme de la gauche, seraient heureux, j'en suis sûr, de voir notre grain expédié par nos propres ports. C'est ce que j'ai toujours favorisé, mais à la condition que les dépenses ne fussent pas beaucoup plus élevées que par Buffalo. Environ les trois cinquièmes de notre blé dirigé vers l'Est sont exportés par voie de Buffalo, et mon honorable ami d'York-Sunbury (M. Hanson) croit que notre blé suivant cet itinéraire en destination de l'Angleterre sera traité comme un produit étranger et frappé d'un droit de 6 cents.

Certainement, le ministre ne veut pas, à ce sujet, mettre l'Ouest en lutte avec les Provinces maritimes, car si tel est son but, il ne réussira pas. Nous ne chercherons pas noise aux Provinces maritimes à cet égard. Elles ont parfaitement le droit de faire ce qu'elles peuvent pour leurs ports, mais je leur dirai que le Gouvernement doit assumer toute la responsabilité touchant cette question. Que ces provinces cherchent à obtenir du Gouvernement un tarif de transport aussi modéré que par voie de Buffalo et tout le monde sera en faveur des ports canadiens.

Un MEMBRE: Ce taux est en vigueur actuellement.

L'hon. M. MOTHERWELL: Peut-être, mais depuis peu, je crois. Alors, le grain de l'Ouest devrait commencer à prendre cette direction; il en passe toujours une certaine quantité par là. Durant l'hiver, les chemins de fer doivent transporter des produits dans l'Ouest, et au retour on transporte du blé. Cela s'est toujours fait dans une certaine mesure, même avant le taux spécial. Mais je veux faire observer qu'en Angleterre il existe un règlement qui les empêche de faire ce qu'ils voudraient maintenant, ou peut-être plutôt ce que nous aimerions qu'il fissent. Il n'en tient qu'au gouvernement anglais de changer ce règlement qui n'est pas, comme les lois des Mèdes et des Perses, intangible. Il n'est pas non plus comme une partie de ce traité qui ne peut être changée, et je conviens qu'elle ne peut l'être sans le consentement des deux parties. Mais le parlement britannique peut changer un règlement et même une loi. Et puisque notre Gouvernement a obtenu la dénonciation du traité avec la Russie à laquelle il tenait tant, il pourrait assurément obtenir la modification de ce règlement. S'il avait fait remarquer que l'interprétation de quelques-uns exigerait l'acheminement différent de celui en usage depuis cinquante ans, de la majeure partie des trois cinquièmes de nos consignations outre-mer, et cela sans avertissement, on aurait peut-être convenu que ce n'était ni sage ni juste.

L'honorable député de Willow-Bunch (M. Donnelly) a cité l'autre jour les quantités expédiées par ce parcours et je n'y revien-

drai pas. C'est au gouvernement partie à ces traités,—et fortement partie, je pense,—à assumer ses responsabilités. C'est à lui à voir que l'expédition par les ports canadiens, si elle nous est imposée, ne coûte pas plus cher, tant par navigation sur les lacs que par voie ferrée, que par Buffalo et les ports américains.

L'honorable député de Macleod (M. Coote) et l'honorable député de Bow-River (M. Garland) ont cité des chiffres indiquant que le prix de l'assurance entre Halifax et Liverpool et autres ports britanniques est toujours plus élevé qu'entre New-York et les mêmes points en Angleterre. C'est donc au gouvernement à prendre les moyens, subvention ou autre, d'assurer le transport à aussi bon marché par les ports canadiens que par la route suivie jusqu'à présent. Alors, le problème sera résolu, et je suis bien sûr que je serai content de le voir réglé de cette manière. Mais je ne veux pas d'une solution désavantageuse aux Provinces maritimes. Il appartient à celles-ci d'exiger le nécessaire du Gouvernement, et à nous d'exiger qu'elles se conforment à nos besoins. Le dilemme qui se pose au Gouvernement l'oblige à choisir entre la perte de la préférence de 6 cents résultant de l'expédition par Buffalo, et la subvention de 4 à 5 cents pour l'acheminement par les ports canadiens; et c'est à lui de choisir le plus facile à pratiquer. J'aimerais voir le choix fait et le dilemme tranché. La conférence a siégé dans cet édifice et c'était le temps de résoudre ce véritable problème.

Le 31 octobre, j'ai posé cette question au premier ministre:

Le gouvernement fédéral a-t-il préparé et soumis à la Conférence économique d'Ottawa, ou à tout comité de cette conférence, des statistiques et des renseignements portant sur le problème important de savoir si oui ou non le blé canadien entreposé à Buffalo ou à d'autres endroits aux Etats-Unis, et réexporté au Royaume-Uni, pourrait entrer sur ce marché sous l'empire de la préférence britannique d'environ 6 cents par boisseau pour le blé du Canada et celui des autres Dominions?

Le premier ministre a répondu:

Il n'est guère besoin de faire observer que cette demande a trait à une loi impériale. On a fait des représentations à ce sujet au cours de la conférence. Les délégués de l'Angleterre, où il y a de grands propriétaires de navires, ont prétendu avoir le droit, qu'ils ont exercé, de poser les conditions auxquelles serait accordée la préférence prescrite par la loi. Je ne saurais en dire plus long.

Mon très honorable ami a été bien plus accommodant dans ce cas-ci que dans le cas du traité russe. Si le premier ministre avait saisi le point tel qu'il nous apparaît maintenant, il aurait assurément tenu à savoir formellement si le blé canadien, séjournant entre un a dix mois à Buffalo, et consigné en Angleterre serait ou non considéré produit d'origine canadienne ou étrangère. La responsabilité incombe au premier ministre et aux autres délégués canadiens, et nous comptons sur eux pour intercéder auprès des autorités britanniques ou s'entendre avec les Provinces maritimes. Si le gouvernement anglais a pour politique ferme de n'admettre à la préférence que le blé expédié par les ports canadiens,—quelques-uns l'entendent ainsi,—je n'ai pas de doute que le gouvernement anglais sera disposé à négocier. C'est l'un de ces sujets de divergence dont le traité prévoit le règlement. Il peut demander une concession en retour, si on y fait des modifications, mais il s'agit certainement ici d'un des problèmes qui devraient être résolus, non pas tant par des discussions que par des négociations et des entretiens personnels.

Il est temps, je crois, que le ministre du Commerce (M. Stevens) intervienne. Il ne trouvera pas beaucoup de députés prêts à imiter l'attitude belliqueuse de l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson). Je crois qu'il voulait chercher chicane à quelqu'un, mais ce n'est pas ce que nous allons faire au sujet de cette question. L'honorable député de Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy) semble différer totalement d'opinion; il croit que c'est très bien, mais j'aimerais à savoir si mon honorable ami a obtenu quelques renseignements du ministre, ou bien si ce dernier peut renseigner la Chambre de manière à hâter la solution de ce problème. Il nous est peut-être absolument inutile de parler de cela; il se peut que le grain soit expédié par voie de Buffalo, entreposé là pendant peut-être dix mois, et bénéficier quand même de l'exemption de 6 cents du droit d'importation en Angleterre. Je crois que le grain ne peut pas être laissé en entrepôt plus de dix mois, après quoi il doit payer le droit régulier de 42 cents pour le blé expédié par voie des Etats-Unis. Le ministre pourrait nous éclairer un peu et nous dire si le blé expédié par voie des Etats-Unis sera tenu pour du blé canadien. Je suis bien prêt à croire que l'on trouvera le moyen d'y arriver. Je me demande si le ministre ne pourrait pas nous aider à comprendre et, ce faisant, abréger la session.

M. DONNELLY: Représentant une région où l'on cultive le blé et étant moi-même un producteur de blé, je dois dire que cette question de la vente du blé est de la plus grande importance pour les habitants de l'Ouest canadien. Dans la vente du blé, il faut tenir compte de deux choses: d'abord du prix que nous en recevrons et ensuite de la quantité que nous pouvons vendre. Je sais tout l'intérêt qu'ont porté à cette question les habi-

tants de l'Ouest du Canada quand ils ont entendu parlé d'une préférence de 6 cents sur le blé et de la possibilité d'obtenir autant que cela pour chaque boisseau. Je conçois toute l'importance que cette nouvelle avait pour eux, parce que je sais que les producteurs de grain de l'Ouest du Canada se trouvent dans une situation presque désespérée.

Je regrette d'avoir à m'accorder avec le premier ministre quand il dit que cette préférence ne fera pas augmenter les prix que recevront les cultivateurs du Canada. Le premier ministre a bien laissé entendre, et je suis de cet avis, que la préférence de 6 cents ne fera pas augmenter le prix de notre blé. Je crois que tous les producteurs de l'Ouest comprennent cela aujourd'hui. La deuxième question, cependant, a trait à la quantité de blé que nous pouvons vendre. Les habitants de l'Ouest ont de grandes inquiétudes au sujet de cette convention commerciale, car ils croient que tout cela leur sera fort désavantageux. Ils craignent que ces nouveaux règlements ne modifient leurs routes commerciales ordinaires et leur nuisent dans la vente de leur blé sur les marchés de l'univers. Comme on nous l'a dit, plus de 60 p. 100 de notre blé ont été expédiés par voie des ports des Etats-Unis, et, si cette quantité de grain ne peut pas être importée en Grande-Bretagne et bénéficier des dispositions de cet accord, nous devrons chercher à l'écouler sur d'autres marchés européens, en dehors de l'empire britannique.

Mon honorable ami d'York-Sunbury (M. Hanson) a fait allusion à la possibilité d'expédier notre blé par voie des Provinces maritimes. Je puis avouer bien naïvement que les cultivateurs de l'Ouest ne savent même pas de quelle manière leur blé est vendu. Ils aimeraient tout aussi bien le voir passer par les Provinces maritimes que par tout autre endroit; de fait, nous préférerions expédier notre blé par voie des ports canadiens, si la chose était possible sans qu'il en coûtât plus cher aux cultivateurs de l'Ouest. Dans le moment, toutefois, nous devons nous rendre compte qu'il n'existe que deux ou trois compagnies d'exportation au Canada qui s'occupent du commerce du blé. Il y a plusieurs années, nous avions le syndicat, les producteurs de grain de l'Ouest et un grand nombre d'autres compagnies, mais aujourd'hui trois compagnies seulement font à vrai dire toute l'exportation du blé, et leurs bureaux-chefs se trouvent en France. Elles sont représentées ici par des agents qui achètent le blé et le distribuent sur les marchés du monde. Je ne sais pas si oui ou non, quand ils vendent ce blé, ces agents peuvent coutourner la difficulté qu'offre l'entreposage du blé à Buffalo.

Je crois avoir entendu le premier ministre affirmer que cette question avait été soulevée et discutée à la conférence. S'il en fut ainsi et si l'on n'a pas fait accepter une disposition permettant à nos exportateurs d'expédier leur blé par voie des ports américains, je dis que le Gouvernement n'a pas accompli tout son devoir. Il lui appartenait de voir à ce que notre grain pût être exporté par voie des Etats-Unis tout aussi bien que par les ports canadiens. On a fait allusion aux élévateurs construits par le syndicat, les producteurs de grain de l'Ouest et les autres compagnies à Buffalo et autres endroits. Cela ne nous concerne certainement pas; ces gens étaient bien libres de construire ces élévateurs là où ils jugeaient plus avantageux de le faire. Ces compagnies ont construit leurs propres élévateurs avec leur propre argent; si elles les ont construits aux mauvais endroits, la chose est fort regrettable.

Il est bien certain que Buffalo occupe une position stratégique au point de vue de l'exportation du blé et je crois bien que, si nos exportateurs pouvaient expédier notre blé par voie des ports de Saint-Jean et d'Halifax et l'écouler sur les marchés de l'univers aussi facilement et aussi avantageusement qu'ils peuvent le faire par voie de New-York, Philadelphie, Baltimore et autres endroits, notre blé serait certainement expédié de nos ports canadiens. En outre, je crois que, si les cultivateurs de grains de l'Ouest avaient leur mot à dire, et à condition que ce ne fut pas plus cher, ils enverraient leurs blés par les voies canadiennes. Mais ils n'ont rien à voir dans la façon dont se vend le blé. Les exportateurs de grain tiennent compte de deux choses: d'abord, le coût d'exportation; ensuite, les facilités de transport. Nous savons que l'un de nos principaux moyens de transport est le service des paquebots partant de New-York où il y a un élévateur flottant qui charge ces navires de grain en guise de lest; cela permet de transporter le blé à très peu de frais. Ces paquebots ne viendront pas à Halifax et à Saint-Jean pour prendre leur lest; en réalité, ils ne vont pas jusqu'à l'élévateur, c'est l'élévateur qui vient à eux. C'est pourquoi tant de blé passe par New-York; il y profite d'un tarif de transport peu élevé.

Je répète que, si notre Gouvernement, en élaborant ce traité, a négligé de prendre en considération cette condition importante, c'est tant pis pour lui; il devra en supporter les conséquences, que ce soit en bien ou en mal. L'honorable député de Rivière-de-la-Paix pense que nous pouvons expédier notre grain par les ports des Etats-Unis, l'entreposer là et obtenir quand même la préférence. J'ai discuté la chose avec des gens qui s'occupent d'expédition de grains, et ils pensent que cela peut s'arranger; peut-être au moyen de quelque subterfuge. Ils disent qu'on pourra expédier

au bout du lac en consignant à l'Angleterre; les compagnies d'exportation consigneront le tout aux Iles-Britanniques, retiendront le grain à Buffalo, New-York, ou ailleurs pour l'expédier ensuite, quand cela leur conviendra, jusqu'en Angleterre. Est-ce possible? Je l'ignore. Je voudrais que le ministre du Commerce nous donnât des explications à ce sujet. Peut-il nous dire si la chose est possible ou non? Je répète que, en ce qui concerne les Provinces maritimes, les cultivateurs de grain de l'Ouest sont disposés à expédier par voie des ports canadiens, si c'est aussi facile et si ce n'est pas plus cher que par New-York ou Buffalo. Mais le ministre du Commerce devrait nous dire carrément ce que nous pouvons faire au sujet de ces expéditions qui se font actuellement par Buffalo.

M. MYERS: Je n'ai pas l'intention de prolonger le débat sur cette question. Toutefois, au cours de mes remarques qui ne dureront que cinq ou six minutes, je dirai que c'est une question brûlante pour les Provinces maritimes depuis nombre d'années. Je suis heureux de voir que les députés de l'Ouest sont bien disposés à l'égard des Provinces maritimes et de leurs ports. Toutefois les remarques de l'honorable député de Melville (M. Motherwell) et de l'honorable député de Willow-Bunch (M. Donnelly), étaient un peu vagues. D'un côté, ils tendent le rameau d'olivier aux Provinces maritimes et surtout aux ports de Saint-Jean et d'Halifax, essayant apparemment de nous faire comprendre en termes non équivoques toutes la bonne volonté et la sympathie qu'ils professent à notre égard et à l'endroit de nos ports. Puis ils détruisent tout leur argument en insistant auprès du ministre du Commerce pour que celui-ci leur garantisse qu'il leur est encore possible d'expédier leur grain par les ports américains. Voilà qui gâte toute l'affaire.

Dans les Provinces maritimes toute la question de la Confédération revient souvent dans les discussions politiques. Quiconque a étudié l'histoire du projet de confédération sait fort bien que le Canada avait promis aux Provinces maritimes certaines choses en échange des avantages que celles-ci considéraient devoir perdre en adhérant au projet. Je n'entrerai pas dans les détails pour le moment, mais on nous avait promis, à notre entrée dans la Confédération, que nous serions reliés au reste du pays par un réseau de voies ferrées, et c'est pour cela que fut construit le chemin de fer Intercolonial. Si l'on veut jeter un coup d'œil sur le rapport de la commission Duncan, on verra que cette commission a approfondi toutes ces questions en 1926 et qu'elle déclare que l'Intercolonial a été construit expressément dans le but de nous induire à faire partie de la Confédération; c'était une entreprise purement politique et à aucun moment le chemin de fer n'a été censé produire des dividendes sur l'argent qui y avait été placé.

Nous avons dépensé énormément d'argent en installation de têtes de ligne, en élévateurs, en quais dans les ports de Saint-Jean et d'Halifax. Pour nous, c'est un vrai dilemme de voir qu'après avoir dépensé tant d'argent pour nos chemins de fer, quais et élévateurs dans les ports des Provinces maritimes, on n'en fasse pas usage. Nous ne pouvons pas le comprendre. Nous savons que la majeure partie du grain de l'Ouest continuera, pendant la saison de navigation, à suivre le Saint-Laurent jusqu'au port de Montréal. C'est parfait, c'est une voie canadienne, un port canadien. Mais quand le Saint-Laurent est gelé, il n'y a pas de raison pour qu'une certaine quantité de grain, assez pour occuper nos élévateurs et nos chemins de fer, ne vienne pas aux ports d'Halifax et de Saint-Jean plutôt que d'être dirigé sur les ports américains.

On a dit que des arrangements avaient été prix relativement aux frais de transport, grâce auxquels les expéditeurs n'auraient pas à souffrir des tarifs, s'ils expédient le grain de l'Ouest par cette voie. Permettez-moi de dire qu'il était à peu près temps que cet arrangement fût pris. Nous sommes propriétaires du chemin de fer et nous pouvons établir des tarifs qui permettront l'écoulement de nos grains par ce chemin de fer et par nos ports. Envisagez la situation telle qu'elle est aujourd'hui. Combien d'employés de chemins de fer de l'île du Prince-Edouard, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Québec et de l'Ontario sont actuellement sans travail, battant le pavé et sont tombés à la charité publique? Pensez au travail que cela donnerait à nos chemins de fer et à leurs employés si, pendant la saison d'hiver, une grande partie de ce grain pouvait être dirigée vers les ports canadiens. Pensez au travail que cela donnerait à nos employés de chemins de fer et à la joie et bonheur que cela apporterait dans leurs foyers.

Dans les Provinces maritimes, nous avons toujours loyalement appuyé le centre et l'ouest du Canada, dans toutes les grandes entreprises où le Dominion tout entier s'est engagé. Les Provinces maritimes n'ont pas protesté quand l'Ouest a demandé le chemin de fer de la baie d'Hudson. Nous avons fourni notre juste part à la construction de cette voie ferrée et nous espérons qu'une fois le port de Churchill complètement terminé, certaines régions de l'Ouest canadien bénéficieront de l'usage de ce port. Nous avons payé notre juste part dans la construction des autres réseaux. Nous avons fourni notre juste

part pour ce qui est de la construction de notre système de canaux du centre et de l'ouest du Canada—tout cela à l'avantage de l'Ouest canadien, surtout en ce qui regarde le blé. A notre tour, nous demandons que les ports d'Halifax et de Saint-Jean reçoivent l'aide qu'on leur a trop longtemps refusée.

M. QUINN: A mon titre de représentant de la circonscription d'Halifax, je ne veux pas laisser passer l'occasion sans dire quelques mots. Je désire appuyer tout ce qui a été dit par l'honorable député d'York-Sunbury (M. Hanson) quand il a appelé l'attention de la Chambre sur ce sujet, cet après-midi. L'honorable député a plaidé la cause des ports de l'Est d'une manière claire et définitive. Il est à peine nécessaire que moi-même ou d'autres représentants des Provinces maritimes viennent ajouter à ce qu'il a dit, sauf pour l'appuyer et peut-être ajouter un mot ou deux afin de remplir certaines petites lacunes. Ainsi, par exemple, quelques-uns de nos amis de l'Ouest, l'honorable député de Melville (M. Motherwell), l'honorable député de Willow-Bunch (M. Donnelly) et d'autres que j'ai entendus à la Chambre et aussi ailleurs, semblent avoir des doutes quant à l'outillage pour la manutention du grain expédié par les ports canadiens de l'Atlantique. On me permettra de les renvoyer à un témoignage qui devrait faire disparaître tout doute à cet égard. D'après le service des transports d'exportation du réseau National-Canadien, ce qui doit constituer une autorité suffisante, le coût d'expédition du blé en vrac des ports de la baie Géorgienne à Halifax et à Saint-Jean, par voie ferrée, est moins élevé que le tarif par chemins de fer à New-York et le même que le tarif par chemin de fer à Portland, Maine. Le tarif de transport à Saint-Jean, Halifax et Portland, de Midland, Ontario, est de 15c.17 par 100 livres, alors qu'il est de 22c., de Midland à New-York. Le tarif de Port-Colborne à Halifax, Saint-Jean et Portland est aussi de 15c.17, mais à New-York, il est de 17c.½ et sera de 18c.½ après le 23 novembre.

Je ferai remarquer qu'il existe en ce moment un tarif spécial pour le transport d'automne du blé vers les ports de l'Atlantique. Ce tarif est de 10c. par 100 livres et cela fait face à la concurrence du transport du blé de Buffalo à New-York, où existe un tarif équivalent. Ces faits, il me semble, devraient faire disparaître tout doute ou malentendu quant aux tarifs qu'on exige à nos amis de l'Ouest, quand il s'agit d'expédier le grain canadien par les ports de Saint-Jean et d'Halifax.

J'ai entendu parler, cet après-midi, des énormes consignations de grain américain expédiées par les ports canadiens. Les derniers chiffres à ce sujet sont ceux de l'année 1931 et ils indiquent que le volume du grain américain chargé dans les ports canadiens pendant cette période s'est élevé à 12,050,000 boisseaux, alors que le volume du blé canadien expédié par les ports américains a été de 62 millions de boisseaux. Le grain des Etats-Unis qui passe par Montréal égale à peu près un cinquième du grain canadien passant par New-York.

Je crois pouvoir effacer tout doute quant à nos installations concernant la manutention. A Halifax, l'on peut manutenter 30 millions de boisseaux alors qu'on peut en manipuler 65 millions à Saint-Jean. Ce total de 95 millions devrait suffire pour toutes les consignations envoyées à ces ports pendant les mois d'hiver.

On a exprimé des doutes au sujet des navires disponibles. J'ai sous la main le tableau le plus récent des services de steamers en partance d'Halifax. Il est publié par la commission du port et indique 181 départs à destination d'Halifax, jusqu'à la fin de janvier 1933; ces navires partiront de divers ports. Cette liste ne comprend pas les navires sans attache de port. Mes honorables collègues savent que les chiffres ne sont pas toujours les mêmes quant à ces navires qui vont d'un port à l'autre selon les besoins du commerce. En d'autres termes, il y aura, durant une période de deux mois, 181 départs de transatlantiques, sans compter les navires dits "tramps" ou irréguliers. C'est une moyenne de trois départs par jour. Je crois que cela pourrait suffire au transport de tout le grain qui peut passer par le port d'Halifax.

L'honorable député de Melville (M. Motherwell) semble mal informé au sujet des taux de fret. Je puis le rassurer de ce côté, car les frets sur les navires partant de nos ports de l'Atlantique sont ceux des autres ports rivaux. Les frets entre Halifax et Liverpool sont à peu près les mêmes que ceux entre New-York et Liverpool. Je suis heureux de constater la sympathie manifestée par mes honorables collègues, surtout par les représentants de l'Ouest canadien. Je suis certain que cela va faire plaisir aux gens des Provinces maritimes, et j'espère que cela va assurer le succès des efforts que les représentants de l'Est canadien ont faits depuis plusieurs années. L'activité qui se manifestera en hiver chez nous, surtout dans les ports de Saint-Jean et d'Halifax, justifiera ce qui a été dit en faveur de ces ports.

M. YOUNG: Monsieur le président, mon très honorable ami le premier ministre a dit tout à l'heure qu'aucune industrie canadienne ne produit autant de richesse nouvelle ni d'une

façon aussi rapide que la culture du blé. Il a raison, mais il doit reconnaître avec moi que cette nouvelle richesse se produit dans des conditions telles que le cultivateur qui produit ces richesses n'en retire rien. Le cultivateur de l'Ouest a surtout contre lui la distance. Cet automne, le taux du transport du blé de Régina à Liverpool a été d'environ 30c. par boisseau; chaque sou ajouté à ce taux est un sou qu'on soustrait du prix reçu par le cultivateur; chaque sou qu'on soustrait de ce taux de transport est un sou ajouté au prix que reçoit le cultivateur. Voilà une chose qu'il ne faut jamais perdre de vue quand on discute cette question.

Mon très honorable ami a déclaré qu'il n'existe pas d'arrangement secret entre son Gouvernement et celui de la Grande-Bretagne relativement à l'acheminement de notre blé vers les ports canadiens. Nous acceptons cette déclaration. Nous n'avons d'ailleurs jamais imaginé l'existence d'un pareil arrangement. Cependant, quand les gouvernements du Canada et de la Grande-Bretagne ont conclu l'accord sur la préférence donnée à notre blé, le devoir de notre Gouvernement était de rédiger cet accord de façon à ne permettre à aucun fonctionnaire anglais de lui donner une interprétation préjudiciable à nos cultivateurs. Sans doute les règlements établis par le gouvernement anglais, qui ont été lus hier soir par le ministre du Commerce (M. Stevens) et que l'on peut lire à la page 1111 (v.a.) du hansard, vont avoir pour effet de détourner des ports américains vers les ports canadiens une certaine partie de notre blé. On nous dit que cela n'aura aucun effet sur les frets, ni par conséquent sur les prix. Si nous pouvons expédier notre blé par les ports canadiens à aussi bon marché que par les ports américains, pourquoi n'avons-nous pas utilisé jusqu'ici nos ports pour expédier notre blé? Le blé suivra toujours la route la plus facile, c'est-à-dire celle qui coûte meilleur marché et qui donne le meilleur service. On nous informe que dorénavant les frets sur les navires partant d'Halifax et de Saint-Jean seront égaux à ceux sur les navires partant de New-York. Nous acceptons cette déclaration. Si les tarifs de New-York montent, ceux des ports des Provinces maritimes monteront; si les tarifs de New-York baissent, les nôtres baisseront.

Un MEMBRE: Ils seront les mêmes.

M. YOUNG: Ils permettront la juste concurrence. Voyons l'effet que cet accord aura sur les taux de transport. L'honorable député de Willow-Bunch (M. Donnelly) a dit que les prix de New-York sont établis par les navires voyageant entre ce port et les ports européens. Ces navires cherchent toujours à obtenir des cargaisons à bon marché à titre de lest, et c'est pourquoi ils acceptent de transporter le blé à bon marché. Une telle pratique aura pour effet de réduire les frets à partir de New-York et, par suite, ceux des ports des Provinces maritimes. L'accord va éliminer du marché cette concurrence. Les transatlantiques qui ont coutume de transporter du blé de New-York à Liverpool à 6c. par boisseau vont se trouver obligés, avant de décharger leur cargaison à Liverpool, de payer un droit de 6c. Vont-ils continuer à transporter le blé à 6c. par boisseau? Ils vont ou bien relever les frets pour ce blé ou bien cesser de transporter ce blé à Liverpool. S'ils demandent davantage, les frets de New-York vont monter et ceux des ports des Provinces maritimes vont monter également. S'ils se retirent de ce marché, cela voudra dire la suppression de la cause qui a fait baisser les frets. Dans l'un ou l'autre cas, les frets de New-York et ceux des Provinces maritimes vont monter. Je le répète, chaque cent ajouté au fret ou au prix du transport, quel qu'il soit, est soustrait du prix que le cultivateur reçoit pour son blé. Je dis à mes amis des Provinces maritimes: Nous ne sommes pas en état de faire cela. L'honorable député de Vancouver-Centre est, je le vois, un tenant enthousisate de cet arrangement.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Je n'ai pas encore prononcé une parole.

M. YOUNG: J'aimerais à lui poser une question; il pourra y répondre quand il prendra la parole. S'il est dans l'intérêt du Canada que nous expédiions notre blé par les ports des Provinces maritimes, pourquoi n'expédions-nous pas notre bois de la Colombie-Anglaise par les mêmes ports?

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Oh! non.

M. YOUNG: Ah! Et pourquoi pas? La réponse s'impose. Il dira que le commerce ne peut soutenir ces frais, et avec raison. Je tiens le même langage: notre blé ne peut souffrir un prix de transport plus élevé et si la disposition est ce qu'elle paraît être, elle ne peut avoir pour conséquence que d'accroître le prix du transport partant, et, de diminuer le prix que l'agriculteur reçoit pour son blé.

M. BRADETTE: J'approuve sans réserve tout arrangement ou tout accord entre les membres de l'empire qui nous permettra d'expédier nos denrées exclusivement par des voies de transport canadiennes. Il existe une théorie ou philosophie de l'évolution, mais jusqu'ici on n'a pu découvrir le chaînon qui manque. Dans le réseau national, un chaînon a

été oublié, la section du transcontinental de Québec à Winnipeg. Au cours des six dernières sessions, j'ai indiqué à la Chambre l'urgence et la nécessité d'accorder à cette partie du Transcontinental une part équitable du transport des voyageurs, des marchandises, du grain et du bétail, de Winnipeg au littoral de l'Atlantique. Mais jusqu'ici, tout en ayant obtenu l'appui de quelques représentants des Provinces maritimes, je n'ai pas gagné mon point.

J'ai remarqué que cet après-midi un seul collègue a mentionné le Transcontinental. Je crois que, si les producteurs de blé de l'Ouest et les producteurs de grain en général expédiaient leur grain par cette ligne, ils bénéficieraient de prix de transport aussi avantageux qu'en l'expédiant par les ports américains.

Il y a quelques instants, l'honorable député de Weyburn (M. Young) a dit que le transport des marchandises suit la pente la plus facile. Cela ne s'applique pas à Cochrane situé entre Winnipeg et Québec. Si j'achète un wagon de farine pour mon commerce, il accomplit le double du trajet nécessaire. La marchandise n'est pas expédiée directement de Winnipeg à Cochrane, mais par Fort-William, North-Bay et Cochrane. La marchandise ne suit donc pas toujours la pente la plus facile. Le public n'a pas été traité avec justice en refusant d'accorder au Transcontinental le transport direct pour lequel il a été construit. Il est dit dans le rapport Duff qu'on a dépensé une somme énorme pour construire dans la partie nord du Canada l'une des plus belles voies ferrées, qu'il y ait sur le continent américain, mais sauf pendant une période de deux ou trois ans, alors qu'on a tenté un essai au cours des mois d'hiver, on n'a pour ainsi dire pas transporté de grain de Winnipeg à la côte par cette ligne. Les années où l'on a fait ces essais, j'ai reçu le renseignement que le transport du blé de Winnipeg à Québec avait coûté à la compagnie 11 cents par boisseau, y compris un profit. Si l'on songe aux rampes et aux courbes peu accentuées de cette ligne, permettant d'y faire circuler des trains de marchandises de 75 wagons pleins, on comprend que le pays a été trompé. Si je comprends bien la situation, le transport du grain expédié de Fort-William à Buffalo coûte 6c. par boisseau. Je ne sais pas le prix exact du transport de Winnipeg à Fort-William mais il est de 4 à 6c. par boisseau. L'expédition du grain à un port de mer américain coûte en tout de 10 à 11c. Les essais faits en 1926 et pendant les mois d'hiver ont démontré qu'on pouvait expédier du grain de Winnipeg à Québec par le transcontinental au prix de 11c. par boisseau. Dans les circonstances actuelles, quand les employés acceptent une diminution de salaire et d'indemnité de route, le même parcours ne coûterait pas plus de 8 ou 9c. par boisseau. Le pays subit donc une grande perte sur ce point.

Bien que j'appartienne, géographiquement parlant, au centre du Canada, j'ai toujours examiné avec bienveillance les problèmes et les revendications des Provinces maritimes, des trois provinces de l'Ouest et de la Colombie-Anglaise. Je fais part aujourd'hui du grief de ma région aux représentants de l'Ouest. Si nous avons aujourd'hui un grave problème des chemins de fer à résoudre, cela dépend en partie de ce que le Transcontinental n'a pas reçu sa part équitable du trafic des marchandises. En 1908, j'étais alors un tout jeune homme, je me souviens d'avoir vu dans le *Montreal Star* une caricature démontrant les merveilleuses qualités du nouveau chemin de fer Transcontinental reliant la province de Québec à la Colombie-Anglaise; l'on pensait alors pouvoir réduire de quarante-huit à soixante-quatre heures la durée du trajet à la côte du Pacifique. Cette caricature montrait deux ours blancs courant autour du pôle Nord et prétendant détenir le record de la vitesse dans les régions arctiques. Cette voie ferrée n'a jamais été en faveur chez nous. A l'heure actuelle, les rails de la section de Québec à Winnipeg sont abandonnés à la rouille; il n'y a pas de trains directs entre ces deux villes. Nous avons trois trains de voyageurs par semaine entre Québec et Cochrane et aucun service direct entre Cochrane, Winnipeg et Vancouver. Telle est la situation pour les citoyens de cette partie du pays. La question est cependant importante au point de vue du Canada tout entier. Nous prétendons que le Transcontinental, construit au prix de plus de 100 millions de dollars pour relier directement les deux océans, n'a pas sa part du trafic. Les expériences faites au sujet non seulement du transport du blé, mais aussi du bétail et du trafic lourd ont démontré que cette route est avantageuse. A ce sujet, je ferai remarquer à l'honorable député de Weyburn (M. Young) que la loi naturelle du transport par la voie la plus facile n'a jamais été appliquée à notre région.

Au cours de la discussion de cet après-midi, on a répété plusieurs fois que la route d'expédition du grain et des autres marchandises, ou même des exportations de l'Angleterre au Canada est souvent déterminée ailleurs, par exemple en France, a dit l'un des orateurs. Des fonctionnaires de chemin de fer m'ont dit que la route à suivre est souvent tracée à Liverpool. L'un d'eux m'a assuré que certaines cargaisons quittant Liverpool à desti-

nation de Québec doivent être déchargées à Montréal et ramenées ensuite à Québec, parce que les connaissements mentionnaient le port de Montréal. Ceci démontre à l'honorable député de Weyburn que le transport des marchandises ne suit pas toujours la pente la plus facile. La cause que je défends étant juste, j'espère avoir l'appui des députés de l'Ouest. Aucun d'eux ne s'oppose à ce que l'on expédie du grain par ma région. J'irai plus loin. Au début de la saison d'hiver, les ports de Fort-William et Port-Arthur sont fermés plus tôt que celui de Montréal et l'on expédie plus de grain de ces ports à ceux des Etats-Unis. Si l'on appliquait le principe qui a motivé la construction du Grand-Tronc-Pacifique, on pourrait faire l'expédition du blé pendant tout l'hiver, parce que l'expérience a démontré que la chose est pratique pendant les mois de décembre, janvier, février et avril. Je suis heureux de ce que l'on ait donné cette occasion non seulement aux Provinces maritimes, mais au Canada central d'exposer leurs points de vue, car nous savons que notre région ne reçoit pas sa juste part du trafic direct.

Bien que ceci n'ait aucun rapport avec l'objet du débat, je regrette que la commission Duff n'ait pas visité notre section des chemins de fer; elle a coûté 100 millions au Canada et elle était destinée au trafic direct plutôt qu'au trafic local qui s'est cependant développé d'une façon inespérée. Si la commission Duff avait visité cette section, elle eût vu que nous avons la plus belle voie ferrée, les courbes les plus avantageuses et les pentes les plus douces de tout le Canada ou des Etats-Unis, mais l'on pourrait aussi bien enlever les rails quand on voit le peu d'attention accordée à cette route, non seulement par le Parlement, mais par le peuple canadien tout entier qui ne se rend pas compte des avantages que nous avons à offrir aux provinces de l'Est et aux trois grandes provinces productrices de blé de l'Ouest.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. STITT (Nelson): Monsieur le président, j'ai écouté avec intérêt les raisons invoquées en faveur de l'expédition du grain canadien par les ports canadiens. Je n'ai pas besoin de dire à la Chambre que je partage entièrement ce point de vue. J'ai aussi écouté attentivement les honorables députés de Battleford-Sud (M. Vallance), de Lisgar (M. Brown), et de Weyburn (M. Young) qui demandent à grands cris la permission d'expédier leur grain par les ports américains; ils vont même jusqu'à dire que les expéditions devraient se faire de préférence par les ports américains.

Je ne puis comprendre pourquoi les honorables députés prônent l'expédition du blé canadien par les ports américains tout en se préoccupant d'aménager leur port de Churchill. L'honorable député de Weyburn (M. Young) a affirmé qu'il en coûtait 30 cents par boisseau pour expédier le blé par Saint-Jean et Halifax. Je lui fais remarquer que l'expédition du blé de Régina à Churchill ne coûte que 14 c. 7 par boisseau. En outre, la route est plus courte et plus sûre que celle du Saint-Laurent. On l'a démontré clairement, cette année, alors que le *Pennyworth* a débarqué de la farine à Londres vingt jours à peine après qu'on eût coupé le blé en Saskatchewan.

Refaisons l'historique du port de Churchill. J'en ai parlé souvent. On l'a livré officiellement au commerce l'an dernier. Environ dix cargaisons de blé ont été expédiées par cette route, représentant environ deux millions et demi de boisseaux. Examinons ces cargaisons. Sur les deux millions et demi de boisseaux, deux millions étaient expédiés par la Continental Grain Company de New-York et un demi-million par la société Dreyfus, maison française ayant aussi son siège social à New-York. Si les ports américains sont si avantageux, mes honorables amis veulent-ils me dire pourquoi ces sociétés américaines expédient leur grain par la voie de Churchill? Ce ne peut être par patriotisme, ce ne peut être pour des raisons sentimentales, ce doit être une simple question d'intérêt. Pour la gouverne de mes honorables collègues, je note que la Continental Grain Company a économisé 4 cents par boisseau en expédiant son grain par la voie de Churchill, bien qu'elle ait eu à payer juste vingt fois plus cher pour l'assurance maritime que si l'expédition s'était faite par la voie de Montréal. Voilà qui mérite l'attention.

Ce n'est pas tout. L'automne dernier, le ministre des Chemins de fer et des Canaux a annoncé qu'on pourrait se servir de l'élévateur de Churchill pour l'entreposage d'hiver. On l'a rempli jusqu'au toit. Demandons-nous de nouveau par qui? Par la Continental Grain Company de New-York, en vue de l'expédition cet été. Qu'arrive-t-il aux commerçants de grain de l'Ouest canadien, à la Coopérative du blé, à la Grain Growers Limited, à tout le monde, pour qu'ils permettent à cette entreprise américaine de se servir du port en question, économisant 5 ou 6 et probablement 7 cents par boisseau d'ici à l'ouverture de la saison de navigation, le printemps prochain.

La Continental Grain Company pourra vendre son blé 5 cents de moins que les commer-

çants canadiens sur le marché de Liverpool. Il est vrai qu'à l'heure actuelle nous devons subir des taux d'assurance iniques. Mais on doit songer que Montréal a souffert du même désavantage pendant de nombreuses années. Pendant longtemps, il fallait verser 3½ p. 100 à Montréal. Ensuite, on a réduit ce taux à 3 p. 100, puis à 2 p. 100. Il est maintenant de ⅛ p. 100. Mais cet abaissement ne s'est produit qu'après de nombreuses années et, naturellement, après qu'on eût apporté les améliorations nécessaires à cette voie fluviale. Churchill est actuellement dans le même état que Montréal en ce qui regarde la sécurité. La mer n'offre aucun obstacle à la navigation, dans la baie ou le détroit d'Hudson, bien que nous y ayons perdu un navire cette année, navire qui a cherché une banquise pendant deux jours. (*Protestations.*) On n'en saurait douter. On a délibérément fait couler ce bateau.

M. le PRESIDENT: A l'ordre!

M. STITT (Nelson): La preuve le démontrera.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Qui a fait cela? La Dominion Textiles?

M. STITT (Nelson): Je ne veux pas trop m'attarder. Je tiens à dire seulement que les députés du Manitoba et de la Saskatchewan feraient beaucoup mieux de retourner vers leurs circonscriptions pour faire tout en leur pouvoir en vue de convaincre les cultivateurs et les commerçants de l'Ouest de se servir de ce port.

Il est vrai que nous ne pouvons expédier tout le grain du Manitoba et de la Saskatchewan par la voie de Churchill, mais nous pouvons en expédier facilement 50 millions de boisseaux par année, économisant 7 cents par boisseau au cultivateur de l'Ouest canadien. J'espère sincèrement que, lorsqu'ils rentreront chez eux, ces députés de l'Ouest feront quelque propagande autour d'eux, car le temps est venu non seulement de penser en Canadiens mais d'agir en Canadiens.

M. COOTE: Monsieur le président, on a longuement discuté cet après-midi la question de l'expédition du grain du Canada vers l'Angleterre par la voie des ports américains. Mais il est un point qu'on ne semble pas avoir exposé bien clairement. On ne saurait douter qu'en vertu du régime actuel on expédie une grande quantité de grain de la tête des Lacs à Buffalo ou New-York, surtout l'automne. Ce grain est entreposé dans les élévateurs pour en être expédié à tout endroit où se ferait une vente, au moment où l'on peut faire une vente. De New-York en particulier, cela est vrai. Très souvent on peut obtenir des taux avantageux pour le transport du grain depuis New-York jusqu'à Liverpool ou Londres à cause du grand nombre de paquebots qui partent du port américain. J'ai déjà noté que le tarif entre New-York et Liverpool ou Londres était de 4c. ½ par boisseau, en moyenne, il y a deux ans, alors qu'entre New-York et Glasgow le taux était de 7c. ½, et de 10c. entre New-York et Anvers ou Dunkerque. Voilà qui prouve que ces taux restent bas à cause du nombre de navires en partance de New-York à destination de Londres ou de Liverpool. Je ne conçois pas que sous le nouveau régime l'on puisse emmagasiner du blé dans les élévateurs de New-York, prêt à être expédié, à bref délai, sur un navire quelconque en partance pour l'Europe. Aujourd'hui les choses se passent à peu près comme ceci: l'agent d'une compagnie de navigation vient trouver l'exportateur et lui dit: Nous avons de l'espace pour 50,000 boisseaux de blé sur tel navire qui part après-demain. Nous vous consentirons un taux spécial, 4c. par boisseau. Cela représente une économie de ½ cent, de 1c. ou de plus, sur les taux usuels. Cette économie permettra peut-être à l'exportateur de faire telle vente en Europe qu'il n'aurait pas pu effectuer s'il lui avait fallu solder le tarif plus élevé.

A ce que j'ai pu comprendre en écoutant la discussion et en étudiant les règlements il ne sera plus possible d'expédier un demi-million de boisseaux de blé, disons, de la tête des lacs jusqu'à New-York pour l'y emmagasiner et ensuite l'expédier sur dix ou douze navires à dix ou douze différents importateurs. Si nous sommes exclus de cette route nous aurons moins de facilité pour l'expédition de notre grain et nous ne pourrons plus bénéficier des taux réduits comme dans le passé. S'il en est ainsi la chose est déplorable; mais je dis mon espoir que nous n'en sommes pas là. Dès que ce régime sera adopté en Grande-Bretagne,—peut-être y est-il déjà en vigueur,—j'espère que notre Gouvernement fera ce qu'il pourra pour obtenir des règlements qui nous mettent en état de continuer ces opérations. Quant à moi, je ne vois pas de solution au problème; mais le Gouvernement peut sans doute en découvrir une.

Avant de terminer je veux commenter brièvement ce qui s'est dit cet après-midi touchant l'opportunité d'expédier notre grain par voie de Saint-Jean et d'Halifax. Si je ne m'abuse, un honorable député a affirmé que les chemins de fer ont déjà établi un tarif-transport de 6c. par boisseau entre Midland et d'autres ports de la baie Géorgienne et Saint-Jean ou Halifax. Ce doit être là un parcours d'au moins 900 milles; et je n'arrive pas à comprendre que les voies ferrées puissent transporter le grain à pareille distance moyennant un taux de 6c. par boisseau. J'expédie mon grain à Vancouver, un parcours de

800 milles; le tarif est de 12c. ½ par boisseau et les chemins de fer ne cessent de nous répéter qu'ils y perdent, sur ce mouvement, parce que le tarif n'est pas assez rémunérateur. Je ne crois pas que les chemins de fer y perdent; mais s'ils effectuent ce transport au prix convenable, je ne m'explique pas que le taux entre Midland et Saint-Jean soit seulement la moitié du nôtre. Décidément il importe de ne pas acheminer le trafic de force dans des avenues aussi peu économiques. Hésitons avant de tenter l'impossible. Quelqu'un a dit cet après-midi qu'on ne saurait faire dévier le mouvement des marchandises par un trait de plume. Je dis, moi, qu'on peut anéantir le commerce d'un trait de plume; et je me permets de signifier tout respectueusement aux honorables représentants des Provinces maritimes que nous tentons l'impossible quand nous voulons que nos chemins de fer transportent le blé, à raison de 6c. par boisseau, entre les ports de la baie Géorgienne et Saint-Jean ou Halifax.

Il est grand temps de nous attaquer à ces problèmes du point de vue de l'économie. N'allons pas tenter l'impossible. Le prix du blé est si avili dans l'Ouest canadien, et la production du blé est d'une importance si fondamentale au Canada, comme l'a noté cet après- midi le très honorable premier ministre, qu'il incombe à ce Parlement de ne rien faire, à cette heure surtout, qui amoindrisse même d'une fraction de cent ce que rapporte un boisseau de blé à son producteur.

M. SMITH (Cumberland): L'honorable député s'opposerait-il à un tarif de concurrence entre les ports d'aval des Grands lacs et de la baie Géorgienne et le littoral de l'Atlantique pour rivaliser avec le taux Buffalo-New-York?

M. COOTE: Je ne sais pas au juste ce qu'entend l'honorable député lorsqu'il parle d'un tarif de concurrence.

M. SMITH (Cumberland): Un taux égal.

M. COOTE: Je dis ceci: Cela me paraît impossible pour les voies ferrées de transporter le grain de Midland à Saint-Jean, un parcours de 900 milles, pour 6c. par boisseau. A mon sens, la chose ne peut pas se faire.

M. COWAN (Long-Lake): A mon avis, on doit féliciter l'honorable député de Nelson pour avoir attiré l'attention de cette Chambre sur le fait que les libéraux et quelques progressistes ont complètement oublié le chemin de fer de la baie d'Hudson. Tant qu'ils ont pu battre la grosse caisse du parti autour de cette voie, c'était la grande question dans la province de la Saskatchewan. Maintenant que nous avons eu un tel succès dans l'emploi de cette ligne ferrée. . . (*Rires.*) Nos adversaires peuvent rire. Il y a quelques mois, l'honorable député de Weyburn (M. Young) fut pris au piège par l'honorable député de Nelson et tout ce qu'il a pu faire a été de rester assis et de rire de sa déconfiture. J'aime à voir un homme capable de rire de sa gaffe lorsqu'il est pris au piège; c'est beau de pouvoir en agir ainsi.

Ce sont les conservateurs qui ont entrepris la construction de cette voie ferrée et qui ont mené l'entreprise à bonne fin. Pendant quelque temps les libéraux s'en sont occupés, mais nous avons réussi à l'achever, et aujourd'hui elle marche très bien. A notre point de vue, dans l'Ouest canadien, les ports de Vancouver et de Churchill sont des ports canadiens tout comme ceux de Montréal, d'Halifax et de Saint-Jean. Nous sommes ici pour travailler à leur expansion tandis que les membres de la gauche sont évidemment vendus à Buffalo, New-York, Philadelphie et autres ports américains.

Je comprends très bien que depuis que le chemin de fer de la baie d'Hudson a cessé de servir d'enjeu électoral ils soient disposés à l'oublier et à faire mousser certaines compagnies de l'Ouest. Dans le passé, ces compagnies ont placé leurs millions dans le port de Buffalo et d'autres; elles ont développé ces entreprises américaines aux dépens de notre pays, et si elles perdent leur argent maintenant tant pis pour elles, et je n'éprouve aucune sympathie à leur égard.

Personnellement, je reconnais que le grain récolté à l'ouest de Moose-Jaw est tributaire du port de Vancouver, mais l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Mackenzie) ne semble pas saisir ce fait. De Moose-Jaw à l'est, jusqu'aux environs de Brandon, le grain est tributaire de Churchill, et de Brandon vers l'est jusqu'à Fort-William, il devrait prendre la route d'Halifax et de Saint-Jean; et on devrait envoyer les Américains se promener.

M. BROWN: Permettez-moi de dire qu'il y a eu malentendu relativement à l'attitude des membres de l'Ouest. Nous n'avons aucun antagonisme contre les ports canadiens. Nous sommes très favorables au chemin de fer de la baie d'Hudson, et je félicite chaudement l'honorable député de Nelson de ses remarques. Nous n'avons pas oublié Fort-Churchill, Vancouver ou les ports des Provinces maritimes, mais il faut prendre les choses telles qu'elles sont. Nous devons tenir compte des conditions du transport qui existent en ce moment, et quand on adopte des mesures susceptibles de changer ces conditions, nous devons très sérieusement considérer les effets de ces mesures, et c'est ce que nous faisons en ce moment. Certains peuvent croire que nous critiquons un peu trop la situation qui est faite au blé dans cette convention, mais il ne faut pas oublier que cette situation est l'œuvre du pre-

mier ministre lui-même qui a agi à l'encontre du désir des commerçants de grain, contre l'avis des United Grain Gowers et contre celui de la Coopérative.

Le très hon. M. BENNETT: Cela n'est pas exact.

M. BROWN: Et sur l'avis d'un ou deux hommes seulement.

Le très hon. M. BENNETT: C'est inexact.

M. BROWN: Voici qui est juste du moins; Les commerçants de grain et les United Grain Growers ont fait des représentations au premier ministre; je sais qu'il en est ainsi. La Coopérative a aussi fait des représentations.

Le très hon. M. BENNETT: Et ils les abandonnèrent dans la suite.

M. BROWN: Je n'ai jamais entendu dire qu'ils les avaient abandonnées. Un ou deux abandonnèrent peut-être leur position et donnèrent l'avis que désirait le premier ministre. Cela est bien possible, mais je dis sciemment que cette mesure fut adoptée contre l'avis de la grande majorité de ceux qui s'intéressent non seulement à la production du blé mais de la mise sur le marché également, et contre les désirs du gouvernement britannique.

Le très hon. M. BENNETT: Je vous demande pardon: contre les désirs du gouvernement britannique? Que veut dire l'honorable membre?

M. BROWN: Je veux dire qu'on l'a imposée au gouvernement britannique qui a cédé à cause de l'insistance du premier ministre. Croyez-vous que cette mesure a été adoptée parce que les gens de la Grande-Bretagne y voyaient leur intérêt? Du tout.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député sait que les Communes britanniques se sont prononcées à ce sujet l'autre jour.

M. BROWN: Je sais cela, mais cela ne change en rien les faits que j'ai exposés. Je sais qu'on ne l'a pas fait à la demande du gouvernement britannique, et on l'a fait contre l'avis de la grande majorité de ceux qui au Canada s'intéressent à la production et à la mise du grain sur le marché. Ce fait n'est pas disputé. Nous devons nous rappeler que chaque fois que nous tentons quelque chose en vue de détourner le commerce de sa route ordinaire, au moyen de tarifs ou d'autres méthodes du genre de celle que nous avons ici, des résultats imprévus peuvent toujours se produire. En critiquant cet accord, nous avons indiqué certaines des difficultés qui peuvent surgir. Des résultats non prévus sont toujours possibles, et, sous ce rapport, je crois que nous sommes excusables d'appeler l'attention de la Chambre sur ces choses-là. Je suis heureux d'être de l'avis du premier ministre sur ce point...

Le très hon. M. BENNETT: Alors il doit avoir tort.

M. BROWN: Non, je reconnais que pour une fois le premier ministre a raison.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Nous n'en sommes pas sûrs. Qu'est-ce?

M. BROWN: J'ai écouté avec beaucoup de plaisir le premier discours du chef du Gouvernement, lorsqu'il a soutenu que le blé est la plus grande source de notre nouvelle richesse. Ils nous était difficile alors dans l'Ouest de convaincre de cette vérité les habitants de l'Est. Nous avons ressenti vivement l'attitude du secrétaire d'Etat actuel qui avait cherché à amoindrir la valeur du budget Dunning, parce qu'il s'intéressait surtout à la question du blé. J'ai sous la main le texte des paroles qu'il a prononcées, mais je ne prendrai pas la peine de les citer. Cependant, telle a été la position qu'il a prise dans un discours à Buckingham, au cours de la dernière campagne électorale.

Nous sommes d'accord sur un point: le blé est l'élément le plus important de notre nouvelle richesse. L'honorable député de Weyburn (M. Young) a dit que, même s'il en est ainsi, il reste peu de cette richesse entre les mains des cultivateurs. Chaque sou que l'on peut enlever aux tarifs-marchandises est autant de gagné pour les agriculteurs, et, d'un autre côté, chaque sou de plus qui va aux tarifs-marchandises représente une perte pour eux. Quant aux ports des Provinces maritimes, je répète que, s'il est nécessaire d'expédier le grain par les ports de Saint-Jean et d'Halifax pour le bien du Canada, et que, s'il est impossible de le faire d'une manière économique, que ce soit aux dépens du pays en général et non pas des producteurs de blé.

M. ERNST: Voulez-vous essayer cela?

M. BROWN: Telle est simplement notre attitude; je veux dire que s'il importe dans l'intérêt national d'exporter le grain par les ports d'Halifax et de Saint-Jean, et si l'on ne peut le faire avantageusement, que ce soit aux dépens de tout le pays et non pas des producteurs.

M. ERNST: Voulez-vous essayer?

M. BROWN: Il est clair aujourd'hui que le blé ne peut passer par ces ports, dans des circonstances favorables, aux mêmes tarifs que par la voie de New-York.

M. HANSON (York-Sunbury): Je nie cette assertion. Prouvez-la.

Une VOIX: Pourquoi le grain n'a-t-il pas été exporté par cette voie?

M. HANSON (York-Sunbury): Parce que le tarif n'a été mis en vigueur que récemment —le tarif des chemins de fer.

M. BROWN: Il n'en demeure pas moins que le blé ne suit pas cet itinéraire, et, comme l'a fait observer mon collègue de Weyburn (M. Young), il sera toujours expédié par la route la moins coûteuse.

M. ERNST: Voulez-vous essayer la route des Provinces maritimes?

M. BROWN: Je n'ai rien à y voir.

M. ERNST: Mais oui.

M. BROWN: Le blé est exporté par certaines compagnies, et les cultivateurs qui produisent le blé y sont étrangers. On peut choisir d'autres voies en tout temps, et le blé a été expédié par New-York dans la proportion mentionnée cet après-midi. Je ne doute pas qu'avec le temps le port de Churchill prendra l'importance que nous avons espérée depuis des années, mais nous sommes en présence d'une situation urgente, et ne pouvons attendre que tout le grain soit exporté par voie de la baie d'Hudson. (*Interruption.*)

L'honorable député devrait discuter la question selon les règles de la logique.

Mon collègue de York-Sunbury (M. Hanson) a manifesté une sainte indignation cet après-midi en entendant dire que nous nous immiscions dans les règlements du gouvernement anglais. Je n'ai jamais été en faveur de nous immiscer dans les affaires politiques de l'Angleterre, mais il n'appartient certainement pas à nos vis-à-vis, étant donné tout ce qu'ils ont fait dans le passé et leur assertion pleine de suffisance que le premier ministre était cause que les Anglais ont quitté le sentier du libre-échange pour suivre la voie plus dangereuse de la protection, il ne leur appartient pas, dis-je, de nous reprocher de vouloir entrer en négociation avec le gouvernement britannique à ce sujet. Je dois accepter, naturellement, la parole du premier ministre, qui déclare qu'il n'y a eu aucune entente avec le gouvernement anglais sur cette question. Mais il a bien dit que la question a été discutée, et si elle a fait le sujet d'une discussion, la seule conclusion possible c'est que le point n'a pas été jugé assez important pour insister. Dans ce cas, nous devons les tenir comptables de cette indifférence. Voilà pourquoi nous donnons tant d'attention à cette préférence, et ses conséquences sur le transport du blé.

On a dit en toute franchise qu'il en résultera peut-être des désavantages. Nous pouvons nous tromper sur ce point, mais, je le répète, toute intervention dans l'achemine-

ment du commerce est susceptible de produire des surprises. Il est donc de notre devoir d'examiner les conséquences de cette préférence, et de les examiner à fond.

Le très hon. M. BENNETT: Nous discutons un traité que cette Chambre ne peut modifier et qui doit être approuvé sans modifications. Cela a été dit par des honorables membres des deux côtés de la Chambre. Il est de bonne critique de prétendre que le traité ne sera pas aussi avantageux que d'autres le croient. Mais après cela, pourquoi gaspiller $15,000 par jour et $100,000 par semaine des deniers publics, à répéter ce qui a déjà été dit, sans ajouter un renseignement nouveau? La Chambre a été mise au courant de tous les détails, et la discussion n'y a rien ajouté. Je veux bien rester ici aussi longtemps qu'il faudra, mais cela coûte aux contribuables $100,000 par semaine.

L'hon. M. MOTHERWELL: A qui demander des renseignements, si ce n'est au ministre et au premier ministre? Mais on ne nous en fournit pas. Je fais partie de la Chambre depuis assez longtemps et je n'ai jamais vu de ministre aussi muet que le ministre du Commerce, depuis trois heures. J'ai été présent tout le temps et il n'a pas desserré les dents de l'après-midi. Et ce soir on se plaint comme si c'était à nous, et non au ministre, à fournir les renseignements.

L'hon. M. STEVENS: J'ai écouté toute la discussion, guettant le moment de prendre la parole; mais chaque fois qu'un honorable membre terminait, un autre suivait. J'étais toujours prêt à répondre aux questions, cependant, je dois le dire à l'honorable député de Melville (M. Motherwell) tout cela a été traité hier soir.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Non pas.

L'hon. M. STEVENS: Je ne parle pas des discours mais des renseignements. Moi-même, j'ai expliqué les choses environ trois fois. Les honorables députés s'absentent, puis reviennent et, comme ils n'ont pas entendu une certaine partie de la discussion, ils recommencent à poser des questions qui ont déjà reçu des réponses.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Nous avons été ici tout le temps.

L'hon. M. STEVENS: Quelques-uns, oui. Cet après-midi, le très honorable premier ministre a expliqué au long et parfaitement cette question. Je pourrais parler jusqu'à demain matin sans ajouter quoi que ce soit de nouveau à ce qu'il a dit, ou à ce que j'ai

moi-même dit hier ou la veille. Je dois m'excuser, monsieur le président, d'une répétition ennuyeuse,—car ce n'est rien autre,—et dérogatoire au règlement mais il me faut m'exécuter pour satisfaire l'honorable député de Melville (M. Motherwell). Je serai aussi bref que possible.

D'abord, la réglementation des conditions de l'entrée des marchandises en Angleterre ne relève aucunement du gouvernement canadien.

En deuxième lieu, le règlement dont on a donné lecture, qui se trouve versé trois fois au moins au *hansard,* et dont il est constamment question dans ce débat, remonte à vers 1919. Je ne suis pas bien sûre de la date précise de son origine, mais j'ai à la main un règlement en date du 1*er* février 1926, où le paragraphe 12 devient le paragraphe 13. Je pourrais en donner lecture de nouveau, mais je ne vois pas ce que la discussion y gagnerait. Ce règlement fait partie de la loi anglaise.

Troisièmement, n'oublions pas ceci: l'Angleterre fait des règlements pour contrôler l'entrée des marchandises chez elle. Ce règlement en particulier s'applique aux fruits de la Rhodésia du Sud passant par Beira; au transbordement des marchandises de la Nouvelle-Zélande ou de l'Union sud-africaine; au transbordement à Hong-Kong des produits des Etablissements du Détroit; et aux produits du Canada passant par New-York, Boston et tout autre port américain. C'est un règlement actuellement en vigueur et dont l'application donne satisfaction.

Les extrémistes d'un côté veulent que tout passe par les ports canadiens, tandis que ceux qui raisonnent du point de vue contraire veulent apparemment la continuation de ce qui arrive actuellement à Buffalo.

Le seul devoir imposé à l'expéditeur canadien est de voir à ce que ses documents soient en règle. Vers le milieu de l'après-midi, l'honorable député de Melville (M. Motherwell) m'a posée une question enveloppée de tout un tas de suppositions qu'il ira peut-être répéter sur les tribunes publiques en ajoutant que le ministre a été incapable d'y répondre. Il voulait savoir si nous pouvions expédier du blé par voie de Buffalo, comme nous l'avons toujours fait jusqu'ici. Je lui ai dit que non, parce que ce règlement exige la production de certains documents. Tout homme possédant un peu de bons sens comprend cela. Nous pourrions discuter là-dessus pendant une semaine, mais il n'en reste pas moins que le règlement exige que, lorsqu'il y a transbordement dans un pays étranger, les documents doivent être en règle. Cela est bien entendu. De plus, l'exportateur canadien ne peut pas consigner son grain à un pays étranger et l'y laisser un temps indéfini pour le faire admettre ensuite comme venant du pays d'origine. Pour peu que l'on soit juste, on ne pose pas de question à ce sujet. La chose devrait être bien claire.

M. BROWN: L'accord est une attrape.

L'hon. M. STEVENS: L'honorable député dit que l'accord est une attrape.

M. BROWN: C'est l'attitude qu'a prise l'honorable ministre à l'égard du budget Dunning.

L'hon. M. STEVENS: C'est bien possible. Mon honorable ami dit que l'accord est une attrape, mais c'est donc qu'il ne tient pas compte de mes paroles. Si mon honorable ami me demande si un exportateur canadien peut consigner son grain à un pays étranger, puis le réexpédier en Grande-Bretagne, je lui répondrai que cela ne peut pas se faire, et ne s'est jamais fait. Mais le grain peut être expédié par voie d'un pays étranger si l'on se conforme à ce règlement bien simple. On peut expédier directement du grain en consignation, ou interrompre l'expédition de ce grain, pourvu que l'on produise les documents nécessaires. Le règlement est ainsi conçu:

> A défaut de la lettre de voiture directe ou de la lettre de consignation, la facture, la lettre de voiture locale du point d'origine de premier départ ainsi qu'un certificat attestant l'arrivée ou le déchargement des marchandises au port de transbordement et leur exportation dudit port, seront exigés. Les certificats devront être signés par le fonctionnaire des douanes compétent, colonial ou étranger, stationné au port de transbordement; si le fonctionnaire est étranger, la signature doit être visée par l'autorité consulaire britannique.

Cette disposition est pleine de bon sens et elle pourrait être appliquée par un pays quelconque au sujet des marchandises expédiées par voie d'un autre pays.

M. YOUNG: Voulez-vous s'il vous plaît, nous lire le reste?

L'hon. M. STEVENS: Voici:

> Il est essentiel d'établir que les marchandises ont été consignées d'une partie de l'empire à la Grande-Bretagne ou à l'Irlande du Nord et non pas à un pays étranger d'où elles ont été réexpédiées par la suite en Grande-Bretagne ou à l'Irlande du Nord.

C'est précisément ce que j'ai dit. Je répète, monsieur le président, que je regrette de prendre le temps du comité pour revenir toujours sur la même chose. C'est un règlement anglais qui est en vigueur depuis quelque dix ou douze ans. Certains députés nous disent que le Gouvernement devrait s'adresser aux autorités de la Grande-Bretagne et leur demander de modifier ses règlements, par-ci par-là. Permettrions-

nous au gouvernement de l'Angleterre, de l'Australie ou à tout autre gouvernement de venir ici nous indiquer les règlements à adopter chez nous? Cela ne se fait pas, voilà tout. La plupart des propositions émises cet après-midi par nos honorables vis-à-vis étaient fondées sur des suppositions de ce genre: si telle ou telle chose arrive, ce sera la ruine. Or, ces choses ne se produisent pas et il n'est pas probable qu'elles se produisent.

L'honorable député de Lisgar (M. Brown), l'honorable député de Weyburn (M. Young), et un ou deux autres ont laissé entendre que l'on n'aurait pas les facilités de transport nécessaires aux ports canadiens. Je puis leur dire tout de suite que la ligne Cunard est à établir un nouveau service de Saint-Jean à Halifax comportant trois départs par semaine à destination de Londres et Glasgow. Ces navires sont non seulement des paquebots réguliers, mais ceux-là même qui se rendaient à New-York. Un des employés de la compagnie m'a dit, hier soir, à mon bureau, que c'est ce qu'elle allait faire. Et pourquoi le fait-elle? Parce que nous avons signé ces accords et elle est convaincue que le trafic en partance du Canada sera suffisant pour justifier ce nouveau service. D'autres compagnies de navigation en font autant.

Nos honorables amis parlent de ces ports comme s'ils n'étaient pas bien importants. De passage à Halifax, il y a quelques semaines, j'ai vu plusieurs navires de New-York, de la Grande-Bretagne et d'autres pays. Ces gros navires mouillent toujours à ce port, le *Baltic* et autres. Un certain nombre de paquebots réguliers qui partent de New-York font escale à Halifax dont le port n'est surpassé par aucun autre de notre pays, y compris celui de ma propre ville, Vancouver. Ils peuvent pénétrer jusqu'à l'intérieur du port et être au quai en quinze minutes. Il y a des élévateurs et d'autres services à leur portée. Pourquoi décrier nos propres ports, sans qu'il y ait nécessité de le faire?

Saint-Jean est très bien outillé. Laissez-moi vous dire que, hier, j'ai appris de très bonne source que bien qu'on ait reconstruit ce qui avait été brûlé que l'an dernier,—et, en passant, c'est un splendide succès pour les entrepreneurs qui ont achevé le travail en cinq ou six mois,—on s'attend à ce que d'ici à un mois ou deux, il n'y ait pas assez de place pour les navires qui viendront dans le port. Il est temps de s'enorgueillir de ce qui a été fait aussi bien dans l'Est que dans l'Ouest. Au lieu de décrier Churchill, entreprise dont l'exécution a causé pas mal d'anxiété, parce qu'on savait qu'elle comportait des risques...

[L'hon. M. Stevens.]

M. YOUNG: Qui l'a décrié?

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Personne de notre côté. C'est vous qui l'avez décrié.

L'hon. M. STEVENS: Non pas moi.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Et nous non plus.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami ferait mieux de se tenir tranquille.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Non, je n'en ferai rien.

L'hon. M. STEVENS: Au lieu de décrier Churchill, nous devrions être fiers de ce port. Quant à l'Extrême-Ouest, je m'attends à ce que de Vancouver, cette année, il parte près de 100 millions de boisseaux de grain. Pendant l'automne, Churchill a eu sa part. De Montréal, on a expédié une grosse quantité de grain, et je suis sûr que tous les Canadiens sont fiers de ce port qui est plus avantageux que celui de New-York ou tout autre. Pendant les mois d'hiver nous aurons Halifax et Saint-Jean, et, encore une fois, j'oserai dire que, cet hiver, s'ils reçoivent l'appui du pays, ces deux ports manieront plus de marchandises pour l'exportation que jamais auparavant. Mais n'oublions pas que cela n'a pas été fait au préjudice d'une entreprise canadienne quelconque.

Qu'on me permette de dire un mot de Buffalo. Un honorable député,—je ne sais plus lequel,—a dit, il y a un instant, que les trois cinquièmes de notre grain passent par Buffalo et que nous allons perdre tous ces avantages. C'est du pur non sens.

L'hon. M. MOTHERWELL: Personne n'a dit cela.

L'hon. M. STEVENS: On l'a dit, car je l'ai entendu et je sais de quoi je parle. Je vais expliquer pourquoi cette idée est ridicule. D'abord, une grande partie du grain qui passe par Buffalo est destinée au continent européen, et rien dans ce traité, ni dans les règlements, ne vise ce commerce. Ensuite, pour ce qui est du grain qui est destiné à la Grande-Bretagne, une grande partie sera consignée directement comme cela a toujours été fait et comme le prescrivent les règlements. On ne touche pas à cela. Il reste donc une quantité de grain relativement minime. Les honorables députés d'en face, en dressant ces épouvantails, ne se basent que sur des hypothèses, des griefs imaginaires, des éventualités avec un grand "si", au lieu d'envisager la question purement dans l'intérêt de l'Est et de l'Ouest, afin que nous puissions tous travailler de concert pour faire du Canada ce qu'il peut être: un des plus grands pays de l'univers.

Quand je pense à la vieille civilisation là-bas dans les Provinces maritimes,—je dis vieille par contraste avec l'Extrême-Nord et l'Extrême-Ouest qui sont comparativement modernes,—quand je pense comment les gens de là-bas ont encouragé le développement du Canada, j'estime qu'il est à peu près temps que nous nous intéressions à leur sort. Pour cela, point n'est besoin de sacrifier quoi que ce soit. Témoignons-leur de l'intérêt et voyons s'il n'y a pas moyen d'activer le commerce de ces ports. Je demande qu'on porte autant d'intérêt à l'Ouest. Avec ce règlement on n'a pas à craindre qu'une seule entreprise canadienne soit lésée. D'un autre côté, il nous aidera probablement beaucoup, sans nous faire le moindre tort. Essayons-le au moins.

Nos honorables collègues m'ont posé une question tout à l'heure relativement à l'avantage du tarif de 6 cents. Eh bien, qu'auraient-ils dit si le Gouvernement, au lieu d'obtenir ce tarif de 6 cents, avait dit au gouvernement anglais: Oh, cela ne nous intéresse pas. L'honorable député de Lisgar, qui a soulevé la question deux ou trois fois, affirme que les cultivateurs de l'Ouest n'en veulent pas. Je peux lui répondre que des représentants officiels des cultivateurs de grains de l'Ouest, des gens bien plus autorisés qu'il ne l'est et qui savent ce qu'ils disent, des hommes en vue, sont venus à mon bureau et m'ont dit: "Nous ne voulons pas prendre l'initiative de réclamer un droit en Grande-Bretagne, parce que c'est contraire à nos principes". "Nous ne voulons pas demander et conseiller l'imposition d'un droit en Grande-Bretagne, parce que, d'une manière générale, c'est contraire à nos principes". Ils parlaient du tarif. Mais, ils n'ont pas insisté, comme l'honorable député dit qu'ils l'ont fait, pour nous empêcher de demander l'imposition d'un droit. Imaginons que nous ayons suivi l'avis de l'honorable député de Lisgar et d'un ou deux autres députés de la gauche pour dire au gouvernement britannique, comme il prétend ce soir que nous aurions dû dire: "Nous ne voulons pas que ce droit sur le blé s'applique au Canada en aucune façon". Et supposons que l'Australie vienne à son tour, comme elle l'a fait, siège au comité et dise: "Nous voulons un droit sur le blé". L'Union sud-africaine voulait un droit sur le maïs, le blé ne l'intéresse pas. Alors, imaginons qu'on accorde à l'Australie un droit sur le blé. Où serions-nous ce soir, pour faire face aux honorables députés de la gauche, avec une proposition de ce genre? Mon honorable ami serait l'un des premiers à dire que nous avons trahi les cultivateurs. Lui et d'autres députés de la gauche nous auraient dit: "Vous n'avez pas su sauvegarder les intérêts des cultivateurs de l'Ouest. Voyez ce que vous avez permis qu'on accorde à l'Australie, alors que vous n'avez rien fait pour nous".

Examinons ces accords avec un peu de bon sens. Qu'est-il arrivé? Je l'ai dit hier soir, monsieur l'Orateur, mais je m'excuse de le répéter. Nous avions un comité de tous les dominions étudiant la question. Je présidais le comité des céréales; le ministre des Mines était président du comité des métaux; M. Coates présidait le comité des produits laitiers. Le comité des céréales a étudié toute la question à peu près comme elle est exprimée dans les divers accords conclus à la conférence.

L'Australie, l'Union sud-africaine et le Canada étaient les pays les plus intéressés. Les Indes n'étaient intéressées qu'au sujet de quelques articles. Tous ont demandé un droit sur le blé. La Nouvelle-Zélande n'était pas fort intéressée. Ensuite, ils ont passé aux autres articles. J'ai été délégué comme président, en même temps que M. Bruce, qui m'accompagnait, pour rencontrer M. Chamberlain et sir John Gilmour, et discuter la question avec eux. L'honorable député de Lisgar demande: "A quelles ententes mystérieuses en êtes-vous arrivé"? Il n'y eut pas d'ententes mystérieuses; il y eut une conférence franche entre M. Chamberlain, sir John Gilmour, M. Bruce et moi-même au sujet de cette question et nous en avons préparé les détails tels que nous les avons aujourd'hui devant nous. Après que cela eut été fait et que les autres comités eussent présenté leurs rapports, le tout a été réuni sous cette forme composée et les accords avec les divers dominions ont été rédigés et adoptés sous la forme qu'ils revêtent à l'heure actuelle. Ecartons, comme je le disais tout à l'heure, cette idée d'événements supposés à venir et tâchons d'envisager le fait que, dans ces accords, existent des avantages pour le Canada, pour l'Australie et pour l'Union sud-africaine. D'un autre côté, nous avons accordé à la mère patrie des avantages sur notre marché. Tâchons d'envisager la situation au point de vue des affaires et favorisons l'occasion de mettre ces accords en vigueur. Je puis assurer aux honorables députés de la gauche ainsi qu'à tous les honorables membres qui siègent à ma droite et qui se sont montrés raisonnables à ce sujet, qu'une fois ces accords mis en vigueur, s'il survenait quelque chose susceptible de causer du tort à tout intérêt canadien, le gouvernement sera certainement heureux de prendre la chose en considération et fera le nécessaire pour arranger les choses et les améliorer. C'est justement pour cette raison que l'accord est demeuré sous cette forme, afin qu'on puisse se consulter pour faire disparaître toute difficulté ou tout sujet de plainte.

Je demande pardon au comité d'avoir parlé si longtemps, mais mon honorable ami m'a dit que j'étais vissé à mon siège. Je ne suis pas souvent vissé à mon siège. Mon honorable ami se permet de grandes libertés à la Cham-

bre. Le langage qu'il emploi n'inspire pas beaucoup la Chambre et ne lui fait pas grand honneur. Mais, nous connaissons l'honorable député depuis des années, nous respectons son âge, nous sommes au courant de son tempérament et nous laissons passer ses observations. Mais quand mon honorable ami me lancera de nouveau, des observations directes de ce genre, je lui demanderai de prendre au moins la peine de se renseigner quant aux faits, tels qu'ils lui ont été exposés dans les discours des honorables députés qui ont parlé cet après-midi.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je suis satisfait, monsieur l'Orateur d'avoir pu faire lever mon honorable ami. Je dois avouer une chose que j'admets rarement et c'est que, par mégarde, je me suis absenté de la Chambre, hier soir, et c'est la première fois que j'ai entendu ses explications. Je dois lui rappeler que lorsque je siégeais de ce côté-ci et qu'il avait son siège en face, je devais expliquer la même chose quatre ou cinq fois, parfois pour le profit de l'honorable député lui-même. Maintenant, il se plaint d'avoir donné deux fois la même réponse.

M. VALLANCE: Il ne s'est pas expliqué, hier soir.

L'hon. M. MOTHERWELL: Tout ce que je sais, c'est qu'il ne l'avait pas fait cet après-midi ou ce soir. De plus, il était aussi calme que s'il eût été vissé à son siège, car il ne s'est pas levé du tout. Je vous le demande, monsieur le président, aurais-je pu me montrer plus conciliant et moins blessant que je ne l'ai été cet après-midi? Un honorable député de la droite a même dit que je tendais la branche d'olivier. Ce n'est pas là, il me semble, essayer de préparer des arguments destinés à servir sur les tréteaux politiques. Nous n'avons d'ailleurs pas besoin de cela; ce sont nos adversaires qui s'en chargent chaque jour.

J'ai dit cet après-midi que le gouvernement anglais pourra, quand il le voudra, modifier les règlements sans difficultés, aussi facilement qu'il a abrogé le traité avec la Russie à la demande de mon très honorable ami. Je ne dis pas que cela soit une mauvaise chose ou une bonne chose, mais c'est ce qui s'est fait. Voici maintenant que le ministre du Commerce nous dit: "Nous ne pouvons pas aller demander au gouvernement anglais de modifier les règlements, car cela ne se fait pas. Lisons l'article suivant et voyons si cela peut se faire ou non. L'article 5 dit...

M. le PRESIDENT: A l'ordre!

L'hon. M. MOTHERWELL: Je crois avoir raison de le lire, monsieur le président. Je me contente de dire que l'article suivant oblige le gouvernement anglais à inviter le Parlement à adopter une loi modifiant les règlements relatifs à l'admission de nos bestiaux en Grande-Bretagne.

M. le PRESIDENT: A la demande du très honorable chef de l'opposition, nous avons décidé d'examiner le traité article par article.

L'hon. M. MOTHERWELL: Mais je puis exposer la substance de cet article, monsieur le président. Quiconque consulte l'accord et lit l'article 5 sait que l'on peut modifier les règlements. Le ministre dit que le gouvernement canadien ne peut pas demander au gouvernement anglais de le faire. Quand donc les honorables membres de la droite ont-ils commencé à se montrer si soumis? Ce doit être depuis la fin de la conférence. Il peut le faire, monsieur le président, et il cherche tout simplement à éluder sa responsabilité de ce côté.

J'ai plaidé cet après-midi en faveur des Province maritimes. J'ai toujours vu Buffalo d'un mauvais œil. Je n'ai jamais aimé voir notre blé passer par là, car nous pouvons difficilement l'y contrôler. On ne sait jamais comment se fait le mélange à Buffalo, à Boston, à Philadelphie ou à New-York. Pour des raisons sentimentales aussi bien que pour des raisons d'affaires, à titre de cultivateur et de citoyen du Canada, je voudrais voir notre grain passer par les ports des Provinces maritimes, sans qu'il en coûte un sou de plus.

M. HANSON (York-Sunbury): Pourquoi ne pas l'y aider?

L'hon. M. MOTHERWELL: C'est ce que je fais. J'essaie d'élucider cette question. Le ministre dit que notre grain va prendre les deux routes. Ce sera encore mieux. Il en a toujours été un peu ainsi. J'ai supplié le ministre cet après-midi de jouer cartes sur table, disant que cela raccourcirait la discussion, mais il ne l'a pas fait. Et voici qu'il nous accuse de vouloir préparer des arguments pour les tréteaux politiques. Nous en avons des charretés, monsieur le président, nous en avons à ne savoir qu'en faire en ce moment. Le ministre dit que nous ne pouvons rien faire pour modifier les conditions de l'entrée de notre blé en Grande-Bretagne. Nous pouvons faire beaucoup de ce côté, ou du moins nous aurions pu faire quelque chose à la dernière conférence. Le ministre a également dit qu'aucune modification n'est possible. Avant de reprendre mon siège, monsieur le président, je veux remercier le ministre pour avoir rompu son long silence et je lui affirme que, s'il reste en fonction encore un an ou deux, il faudra bien qu'il s'accoutume à ré-

pondre deux fois aux mêmes questions, surtout quand il s'agit de questions importantes comme celle-ci.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Je tiens d'abord, monsieur le président à protester vivement contre le premier ministre qui nous accuse de dépenser $15,000 par jour à discuter les divers articles des accords qui nous sont soumis. Si mon très honorable ami était ici, je lui rappellerais, ainsi qu'à ces collègues, que nous avons été convoqués précisément en vue de valider les accords conclus au cours de la conférence impériale. Je lui disais aussi que, cet après-midi, quand l'honorable député de Lisgar (M. Brown) a amorcé avec raison la discussion qui s'est faite sur les deux routes possibles, celle de New-York et Buffalo et celle de nos ports des Provinces maritimes, c'est l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson) qui a laissé entendre que les honorables députés de la gauche sont opposés au développement de nos ports canadiens. Je voudrais aussi rappeler au premier ministre et au ministre du Commerce que les ministériels ont parlé plus longtemps cet après-midi que les membres de l'opposition. Le ministre du Commerce a dit tout à l'heure que nous avons passé hier plusieurs heures à discuter cette question. Quels sont les faits? Je prétends, monsieur le président, qu'on les a dénaturés de propos délibéré ou autrement. Je prie les honorables députés de la droite de consulter le compte rendu de la Chambre.

L'hon. M. STEVENS: Je n'ai pas dit qu'on a discuté la chose hier durant plusieurs heures. J'ai dit qu'on l'a déjà discutée plusieurs fois auparavant.

M. TOZKE: Vous avez dit hier.

L'hon. M. STEVENS: La Chambre a discutée la question, hier, et elle a été discutée une demi-douzaine de fois. Je vous renvois aux *Débats* d'il y a trois semaines.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): J'en crois le ministre sur ce qu'il a dit, mais s'il se réfère au hansard, il verra qu'hier pas une page de la discussion d'hier n'a trait ni à l'article 2, ni au tableau B. Ai-je raison? Que dit le compte rendu?

M. SPENCE: En ce cas, de quoi les orateurs ont-ils parlé?

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Vous ne parliez de rien. Si mon honorable ami tient à se renseigner et non pas à faire l'impertinent, je lui dirai ce que nous discutions hier. Nous discutions l'un des articles les plus importants du traité l'article 1 et, à ce propos, après trois semaines de discussion, nous avons arraché hier pour la première fois au Gouvernement l'aveu que l'article 1 ne nous garantit pas une préférence.

L'hon. M. STEVENS: Ce n'est pas vrai.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Non seulement nous n'avons pas consacré plus de quinze minutes, hier soir, à la discussion de l'article 2 et du tableau B, mais encore quinze minutes avant l'expiration du temps réglémentaire, le leader de la droite a proposé que le comité lève sa séance et fasse rapport sur la question. Et le ministre du Commerce dit maintenant au comité que c'est une question fort simple, quand ses partisans, cet après-midi, ont complètement embrouillé la question. L'opposition désire autant le développement des ports canadiens: Vancouver, Churchill et les ports des Provinces maritimes, que les députés tories.

M. PORTEOUS: Parlez-vous en votre nom ou au nom de votre parti?

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Après tout, ce sont des gouvernements libéraux qui ont effectué la plus grande partie des déboursés pour développer Vancouver, Churchill et Halifax aussi. Permettez-moi de dire à mon honorable ami de Nelson (M. Stitt) que je suis tout à fait de son avis. Je crois qu'après la revision des prix de transport, une grande partie du blé de l'Ouest canadien passera par Vancouver et Churchill. J'appuie le développement des ports des Provinces maritimes dans la mesure du possible, mais pourquoi des députés de l'Ouest ont-ils posé la question, cet après-midi? Parce qu'ils se préoccupent surtout de la condition économique du cultivateur aux prises avec les difficultés dans l'Ouest. Les besoins des agriculteurs canadiens, surtout de la prairie, doivent primer aujourd'hui les intérêts régionaux. Une revision des prix de transport s'impose, quand l'état de nos chemins de fer le permettra.

A en croire le ministre du Commerce, il n'y a pas de difficulté à ce sujet, ce n'est qu'une question de documentation. Que nous a dit le premier ministre, il y a quelques heures? Il nous a dit que la situation est tellement incertaine qu'il rédigeait un câblogramme pour l'envoyer à Londres et savoir à quoi s'en tenir. Le ministre du Commerce et les députés de la droite cherchent à nous écarter du sujet en s'en prenant aux motifs qui nous font agir. En conséquence, nous ne croyons pas que le cabinet comprenne le sens de cet article, en saisisse la portée. Le premier ministre lui-même est en communication avec l'honorable Howard Ferguson, pour que celui-ci se fasse expliquer par le secrétaire d'Etat pour les dominions, à Londres, le sens de la

disposition. Mon honorable ami s'échauffe et me prêche le calme quand je l'interromps pour lui poser une question sensée...

L'hon. M. STEVENS: Pourquoi vous fâchez-vous?

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Je ne suis pas fâché, je vous rends la monnaie de votre pièce. Nous sommes renseignés à ce sujet. Nous connaissons la situation au point de vue du blé de l'Ouest. Il y a parmi nous plusieurs brillants économistes qui connaissent l'effet du traité au point de vue du cultivateur de l'Ouest. En engageant ma responsabilité de député, j'affirme que cette préférence de 6c. n'aidera pas du tout le producteur de grain de l'Ouest, ne contribuera pas du tout à réduire le chômage dans la prairie. Mais mes honorables amis d'en face ont camouflé la question et cherché à soulever les préjugés. Ils accusent quelques honorables représentants à ma gauche d'être des adversaires de l'expansion des ports canadiens, parce qu'ils savent que cet accord ne renferme aucun avantage économique. Je suis indigné par le commentaire du premier ministre sur le fait que le débat coûte $15,000 par jour. Le devoir nous incombe de recueillir tous les renseignements possibles...

L'hon. M. LAPOINTE: Vous n'en obtenez pas beaucoup.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): ...au nom du peuple canadien, afin de connaître exactement le sens, la portée et les répercussions de cet accord.

M. YOUNG: Le ministre du Commerce (M. Stevens) vient de faire une déclaration que je ne peux laisser passer sans la relever. Il dit que ce règlement du Board of Trade anglais est en vigueur depuis dix ou douze ans. Cela se peut, mais il est maintenant question du règlement en vertu duquel notre blé peut avoir la préférence de 6c. par boisseau et cela ne date pas de dix ans, on vient de l'accorder. Quand il s'est agi de rédiger cet accord, le Gouvernement avait le devoir de se renseigner au sujet de ce règlement et d'en prévoir les effets sur la préférence.

M. PORTEOUS: Voulez-vous qu'on la retire?

M. YOUNG: Pour les avantages qu'elles nous donne, on ferait aussi bien de la retirer. Le ministre a apporté de la chaleur à la discussion, mais peu de lumière. Il nous a accusés de déprécier les ports canadiens, mais il a totalement ignoré nos arguments. Nous disons que ce règlement aura pour effet d'obliger les grands transatlantiques qui transportent maintenant le blé à bas prix de New-

[L'hon. M. Mackenzie (Vancouver).]

York à relever leurs taux de transport ou à cesser ce trafic. S'ils relèvent leurs taux, immédiatement les ports canadiens relèveront les leurs et la hausse des taux de fret signifiera que les cultivateurs toucheront encore moins d'argent. Que le ministre réponde à cet argument.

L'hon. M. STEVENS: J'ai déjà répondu. En premier lieu, j'ai signalé que les escales des transatlantiques dans nos ports sont maintenant beaucoup plus nombreuses. J'ai fait remarquer à mon honorable ami qu'il fonde sa thèse sur la théorie qu'il n'y a pas de transatlantiques à Saint-Jean et à Halifax. Je lui ai dit que plusieurs des grands transatlantiques de New-York font maintenant escale à Halifax. J'ai été à Halifax et je les y ai vus.

M. DUFF: Ils ne prennent pas de marchandises, mais seulement les passagers et le courrier.

L'hon. M. STEVENS: On peut prendre un chargement de blé en une heure ou deux et on le charge tout comme mon honorable ami l'a décrit pour New-York. C'est ce qui en fait une cargaison très désirable pour ces navires à passagers. En outre, j'ai ajouté que les navires à passagers et à marchandises ordinaires qui allaient autrefois à New-York arrêtent maintenant à Halifax et à Saint-Jean. Mon honorable ami dit qu'en enlevant ce commerce au port de New-York, ces grands navires ne se trouveront plus à faire concurrence aux autres et que les prix du transport seront ensuite plus élevés. Je lui ai fait remarquer qu'une grande partie de ce blé passant par New-York est consignée à des ports continentaux et dans ce cas il n'y a rien de changé. J'ai à ma chambre un télégramme de l'un des plus importants exportateurs et il se déclare très satisfait de l'accord conclu. Une grande partie du blé, je le répète, est consignée à des ports continentaux et tout se fera dans ce cas comme auparavant. Il n'est pas non plus question du blé expédié directement. L'honorable député d'York-Sunbury (M. Hanson) avec tout son enthousiasme pour les Provinces maritimes ne met pas cette question en doute. Mais nous admettons franchement qu'une certaine partie des expéditions se trouve visée. J'ai déjà lu cette déclaration plus de trois ou quatre fois, le premier ministre l'a ensuite expliquée; la méthode à suivre est clairement indiquée. Il n'y a aucune raison de s'alarmer. Je n'ai aucune hésitation à prévoir que la baisse récente des prix de transport de l'Ouest aux Provinces maritimes va causer le détournement à l'avantage de ces dernières d'une forte partie du trafic.

M. DUFF: Nous l'espérons aussi.

L'hon. M. STEVENS: J'en suis sûr.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): A-t-on baissé récemment les prix de transport?

L'hon. M. STEVENS: Oui, il y a deux ou trois mois. Le prix du transport est maintenant très modique et fait concurrence à celui de New-York.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Nous l'avions auparavant; il est de 6c. par boisseau.

L'hon. M. STEVENS: Il y a un taux encore moins élevé.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Le taux de 6c. est en vigueur depuis trois ou quatre ans.

L'hon. M. STEVENS: Je ne veux pas me laisser entraîner dans une discussion sur les taux de transport. Mon honorable ami doit avoir à l'idée le taux spécial accordé jusqu'à Québec il y a plusieurs années, mais ce n'est pas de celui-là dont il est question. C'était un nouveau taux de transport des ports de la baie Géorgienne jusqu'aux Provinces maritimes, par opposition à la route de ces mêmes ports jusqu'à Buffalo et New-York. Mais il y a la question du classement et c'est le seul point qui puisse le préoccuper. Je me suis efforcé de démontrer les améliorations des ports canadiens, l'augmentation du nombre des navires transportant les passagers et les marchandises et l'amélioration de la situation qui en est résultée. La concurrence du port de New-York sera toujours là parce qu'il se fera encore un grand nombre d'expéditions directes.

De Port-Colborne et d'un ou deux autres ports voisins de Buffalo, on peut expédier les marchandises aussi facilement que de Buffalo. Ne l'oubliez pas. C'est un autre élément de concurrence. Il est tout aussi facile d'expédier des marchandises de ces ports canadiens que des ports américains. Il en est de même de Prescott. On peut expédier le blé directement de Prescott à New-York avec autant de facilité que de Buffalo. Mon honorable ami a parfaitement tort quand il prétend que l'élément de concurrence disparaîtra.

Je le répète: nous verrons avec plaisir l'augmentation du mouvement des grains par la voie des ports canadiens si on peut y arriver, comme c'est possible, sans entraîner de sacrifices ou de perte de la part des producteurs de l'Ouest.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Je désire poser au ministre une question sur un point différent. Je lis de nouveau l'article 2:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni invitera le parlement à adopter la législation nécessaire pour imposer sur les marchandises étrangères désignées au tableau B ci-annexé les droits douaniers indiqués audit tableau, au lieu des droits (s'il en est) présentement imposés.

Nous sommes saisis de l'Annexe B. Je ne reviendrai pas sur l'article 1*er*, que nous avons adopté hier et lequel se rapporte à la question de l'entrée en franchise de certaines marchandises. Nous avons aussi examiné le tableau A, où sont énumérés certains articles auxquels est assurée la franchise douanière pour trois ans seulement. Mais je veux lire l'article 3 pour les fins de mon raisonnement:

Article 3. Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni s'engage à ne pas abaisser, sans le consentement du gouvernement de Sa Majesté au Canada, le droit général *ad valorem* de 10 p. 100 imposé, par l'article 1*er* de la loi de 1932, sur les droits d'importation, sur les marchandises étrangères désignées au tableau C.

L'article 22 fixe la durée à cinq ans d'une façon générale. Voici la question que je désire poser au ministre: Un examen attentif de l'article 2 me révèle qu'il porte seulement que le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni invitera le Parlement à adopter les mesures législatives nécessaires. Il l'a fait. Si je ne me trompe, les deux Chambres du parlement anglais ont adopté ces mesures. Le ministre pense-t-il que l'article 2 peut lier le gouvernement anglais, l'empêchant de réduire les droits sur les produits énumérés? L'Angleterre a adopté les mesures nécessaires pour imposer les droits sur les marchandises étrangères mentionnées à l'Annexe B, mais est-il quelque chose qui empêche le gouvernement anglais de réduire les droits énumérés à ce tableau?

Examinons l'Annexe B. Il y est question du blé en grain, du beurre, du fromage, des pommes et des poires crues, des conserves de pommes, des fruits desséchés, des œufs en coquille, du lait condensé et du cuivre. On mentionne particulièrement le blé et le cuivre à propos du règlement relatif aux prix courants dans le monde. Parmi les autres articles, certains paraissaient déjà à l'Annexe A, étudiée hier soir. Selon la façon dont je comprends l'article 2 et le tableau B, monsieur le président, il n'y a rien qui empêche le gouvernement anglais de dégrever les droits spécifiques. A l'appui de cette affirmation, je désire lire un court extrait du *London Spectator* du 29 octobre 1932:

On imposera des droits nouveaux ou augmentés sur les denrées comme le blé, le riz, le beurre, le fromage, les œufs, le lait condensé et diverses sortes de fruits venant d'ailleurs que des dominions. Presque toutes ces denrées constituent l'alimentation du pauvre.

Voici des mots que je signale tout particulièrement:

Dans ces cas, le gouvernement anglais peut (bien que le Canada ait semblé penser le contraire à un certain moment) réduire ou abolir le droit quand bon lui semblera.

L'hon. M. STEVENS: Qui parle ainsi?

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Il s'agit d'un extrait du *London Spectator* du 29 octobre dernier.

L'hon. M. STEVENS: S'agit-il d'un éditorial?

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Oui, à la page 568.

Qu'il me soit permis de compléter mon raisonnement. A propos des articles énumérés à l'Annexe C, on nous donne l'assurance bien claire qu'il n'y aura pas dégrèvement, sauf avec l'assentiment du gouvernement canadien. Nous n'avons pas encore étudié l'Annexe C, mais elle renferme une liste bien courte d'articles, y compris le poisson de mer frais, les conserves de saumon et d'autres poissons, l'amiante, le zinc et le plomb. Je prétends que, dans sa forme actuelle, l'article 2 stipule seulement que le gouvernement de Sa Majesté invitera le parlement à adopter certaines mesures législatives. C'est l'interprétation qu'en ont donnée des journalistes anglais, dans le *Spectator*, l'*Economist* et autres périodiques. En vertu de l'article 22, dont nous n'avons pas encore été saisis, la durée de l'accord doit être de cinq ans. Mais le gouvernement anglais a rempli les obligations de l'accord en invitant le parlement à adopter les mesures législatives nécessaires. Je veux donc savoir si le Gouvernement a des renseignements à communiquer à la Chambre qui nous donneraient l'assurance que le gouvernement anglais ne peut dégrever les droits imposés sur les marchandises étrangères énumérées à l'Annexe B, en vertu de l'article 2?

L'hon. M. STEVENS: La question est parfaitement convenable et je suis très heureux d'y répondre. Cette assurance réside dans les faits mêmes de l'accord. Je vais m'expliquer si monsieur le président veut bien me permettre un renvoi à l'article 3, ce qui est essentiel pour la clarté.

L'on notera que l'article 2 fait mention de l'annexe B laquelle, soit dit en passant, concerne des marchandises de la plus haute importance pour le Canada. Si l'on consulte l'annexe B on y trouve exposés les droits établis contre les produits étrangers. Par conséquent, dès que le traité est signé et ratifié par le Parlement le respect des droits indiqués à l'annexe B incombe au gouvernement du Royaume-Uni sauf lorsque le gouvernement du Canada consent à la modification des stipulations générales de l'accord.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): C'est tout ce que je voulais savoir.

L'hon. M. STEVENS: Puisque j'ai la parole je tiens à faire une observation, car la question peut survenir plus tard. L'article 3 renvoie à l'annexe C, à laquelle ne figurent pas des droits de douane, parce que les produits en question tombent sous le coup du tarif mixte de 10 p. 100.

[L'hon. M. Stevens.]

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Je veux poser une question relative à l'explication du ministre, dont je lui sais gré. Nous donne-t-il là sa propre interprétation du texte du traité, ou bien a-t-il l'assurance du gouvernement de la Grande-Bretagne que tel est le sens qu'il attribue à l'article 2 et à l'annexe B?

L'hon. M. STEVENS: Nous n'avons d'autre assurance que le document signé qui se trouve sous nos yeux.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Alors, c'est bien à regret, mais j'en disconviens, car légalement le texte de l'article 2 ne supporte nullement pareille interprétation. Nous avons eu la même difficulté hier soir au sujet de l'article 1*er*: il y avait omission de toute garantie de la marge de préférence. Voici que nous constatons une autre omission à l'article 2. Je prie quelques-uns des avocats de la droite, spécialistes en phraséologie, de nous dire leur opinion sur le texte de cet article. S'en dégage-t-il une obligation qui incombe aux parties contractantes, à défaut d'une entente d'ordre spécial? Permettez que j'en donne encore lecture:

> Le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni invitera le parlement à adopter la législation nécessaire...

Il ne se trouve dans cet article qu'une obligation, celle qui incombe au gouvernement du Royaume-Uni d'inviter le Parlement à adopter la législation relative à l'annexe B, c'est-à-dire tendant à mettre en vigueur en Grande-Bretagne les droits prescrits aux termes de ce document. Je suggère respectueusement que rien dans tout le texte de l'article n'engage le Royaume-Uni à maintenir ces droits pendant une période de cinq ans. J'espérais qu'il existait quelque autre entente, à part les prescriptions de l'article 2; mais apparemment il n'y en a point. Cette idée n'est pas mienne seulement: je trouve que maint organe important des vieux pays exprime le même avis. Mais alors la valeur de l'article 2 et de l'annexe B, si valeur il y a, disparaît.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami me permettra peut-être un mot de réponse. Il a invité les avocats à se prononcer sur cette question; mais j'espère qu'il reconnaîtra que je dois m'y connaître un peu sur ces questions, bien que je ne sois pas avocat; et dans ce que je dis là il n'y a rien de désobligeant à l'adresse des avocats.

D'abord mon honorable ami a souligné les mots "Le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni invitera le Parlement". Va sans dire, il faut comprendre par là que les délégués ne pouvaient pas prendre sur eux de dire ce que ferait le Parlement; voilà tout simplement pourquoi l'on a eu recours à cette formule. M'est avis que l'on peut se dispenser de tenir compte de ces formules à présent que cette législation est en vigueur. L'honorable député doit lire l'article 2 de l'annexe B par rapport à l'article 22. Le Royaume-Uni et les délégués canadiens se sont engagés à établir certains droits, spécifiés à l'annexe B. Le présent accord entre le gouvernement du Royaume-Uni et le gouvernement du Canada.

...est censé entrer en vigueur le jour de sa signature (sous réserve de l'adoption, aussi hâtive que possible, des mesures législatives ou autres qui s'imposent). Sa durée est fixée à cinq ans et, s'il n'est pas dénoncé six mois avant l'expiration de cette période, il restera en vigueur jusqu'à une date postérieure de six mois à l'avis de dénonciation donné par l'une ou l'autre partie.

Ensuite l'article 23 stipule:

Au cas où il surgirait des circonstances qui, de l'avis du gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni ou du gouvernement de Sa Majesté au Canada, selon le cas, nécessiteraient la modification des termes de l'accord, le projet de modification fera l'objet d'une consultation entre les deux gouvernements.

Voici les termes de l'article 2:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni invitera le parlement à adopter la législation nécessaire pour imposer sur les marchandises étrangères désignées au tableau B ci-annexé les droits douaniers indiqués audit tableau au lieu des droits (s'il en est) présentement imposés.

Pendant la durée de la convention, ces droits contre les pays étrangers sont maintenus à moins qu'ils ne soient modifiés à la suite d'une entente avec le gouvernement canadien.

M. ILSLEY: C'est là une question très importante, comme le ministre du Commerce l'admettra immédiatement, et je désire lui soumettre un argument en faveur de l'interprétation que lui prête l'honorable député de Vancouver-Centre. J'espère que cette interprétation est fausse, et je suis porté à croire qu'elle l'est, et que le ministre du Commerce a raison, mais je dois dire que cet article 2 prête à deux interprétations absolument raisonnables. L'interprétation que lui prêtait l'honorable député de Comox-Alberni hier soir, et l'honorable député de Vancouver-Centre aujourd'hui, semble reposer sur quelque chose de tangible. Si le ministre veut bien me prêter l'oreille, je vais tenter de m'expliquer aussi clairement que possible. Il remarquera que tous les droits imposés en vertu du tableau B sont des modifications des taux actuels des droits imposés. Ai-je raison sur ce point? Si j'ai tort, mon argument tombe alors de lui-même.

L'hon. M. STEVENS: Je crois que c'est juste en substance dans la plupart des cas; je ne saurais dire qu'il en est ainsi dans chaque cas.

M. ILSLEY: Il s'ensuit donc, et il est raisonnable de supposer, que, si le Canada avait été satisfait de la préférence actuelle sur une denrée quelconque, cette denrée n'aurait pas été incluse dans le tableau B. Elle tomberait conséquemment sous l'article 1, et aucune marge de préférence ne serait accordée. Maintenant la question suivante se pose: Toute marge de préférence est-elle garantie du fait qu'un droit *ad valorem* a été converti en un droit spécifique ou qu'un droit spécifique a été changé en un autre droit spécifique? L'honorable député de Vancouver-Centre dit que non, et à l'appui de sa thèse on sait que les droit fixés dans le tableau B sont des droits qui seront perçus "au lieu des droits, s'il en est, présentement imposés",—remarquez, ils sont "maintenant imposés". En d'autres termes, l'objet du tableau B n'est pas d'imposer les droits y mentionnés dans une autre catégorie des 101 droits qui sont imposés sur les denrées ordinaires, lesquelles entrent dans le Royaume-Uni et sont sujettes à l'article 1. Il s'agit simplement de changer le taux pour le présent, et ces droits sont, comme le dit l'article, destinés à remplacer les droits maintenant imposés. Mais, tous sont d'accord, les droits maintenant imposés sont susceptibles d'être changés après entente mutuelle. Ce point fut réglé hier soir avec les admissions du ministre. Aucune marge de préférence n'est garantie sur les 101 ou 1,001 articles sur lesquels la Grande-Bretagne prélève des droits. L'article 2 ne contient pas une seule denrée sur laquelle le droit est maintenu à son taux actuel. Si la liste contenait des droits qui soient les mêmes que ceux maintenant imposés, ce serait une claire indication de l'intention des parties à l'entente de garantir cette marge de préférence pour une période de cinq ans. Mais ce sont toutes des modifications; ces dernières doivent remplacer pour le présent les droits maintenant imposés. C'est là, je présume, la base de l'argument avancé dans les journaux britanniques et qu'a mentionné mon honorable ami de Vancouver-Centre, et je suggère au ministre du Commerce qu'il ne s'agit pas d'un argument négligeable. Je suis porté à croire

qu'il existe un doute. J'espère sincèrement que le ministre du Commerce a raison, et s'il y a moyen d'en venir à une entente entre le gouvernement britannique et ce Gouvernement quant à l'interprétation de cet article, on devrait le faire. L'entente est mal rédigée sous sa forme actuelle, si vous comparez l'article 1 avec l'article 2. Il ne devrait pas y avoir lieu d'établir cette différence dans l'interprétation et de douter de la marge de préférence sur cette liste de denrées très importantes.

L'hon. M. STEVENS: Il faut se rappeler que les tableaux A et B sont peut-être la partie la plus importante de la convention. Ce sont les articles qui sont spécifiquement choisis pour les fins du Canada et les intérêts canadiens et il ne saurait exister un doute, à mon sens, sur le point soulevé. Je vois très bien la raison pour laquelle on l'a soulevé, mais il n'existe aucun doute dans mon esprit sur son interprétation. D'abord, nous devons nous rappeler que cette convention est d'abord signée de bonne foi. Il ne s'agit pas d'un contrat imposé dans lequel on aurait pu tenter de se soustraire à certaines de ses propositions; des deux côtés, la convention a été signée de bonne foi. Voilà le premier point à se rappeler. Deuxièmement, la différence mentionnée par l'honorable député de Hants-King (M. Ilsley) entre l'article premier et l'article 2 s'explique bien facilement si l'on songe que le principal objet de l'article premier est la prolongation au-delà du 15 novembre de la disposition relative à l'admission en franchise. C'est ce qui importe le plus dans cet article, et l'article 2 concerne précisément ce que j'appellerais le tableau de choix de tout l'accord. Sans vouloir exagérer l'interprétation légale de l'article, ni trop demander à l'imagination, nous rappelant que la durée de l'accord est de cinq ans, et que la requête du gouvernement anglais de l'adopter a été une demande sérieuse, je prétends que, l'article 2 décrétant que la mère patrie imposera ces droits, tout l'accord serait tombé à l'eau si le Parlement britannique ne les avait pas imposés. Cela est indubitable; l'accord n'aurait pas été mis en vigueur. Mais il a été présenté au parlement, qui a adopté cette mesure législative. C'est maintenant une des lois de la Grande-Bretagne, et elle s'appliquera durant cinq ans, à moins que le Dominion ne consente à sa modification.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Si c'est exact,—et j'espère que c'est le sens à donner au tableau B,—alors pourquoi avons-nous une disposition différente dans l'article 3,—en même temps que le tableau C,—où il est spécifié que les droits ne seront pas abaissés excepté du consentement du Gouvernement de Sa Majesté au Canada?

L'hon. M. STEVENS: Voilà une question raisonnable, et je vais y répondre. Veuillez noter que l'article 3 se rapporte au tableau C, qui énumère une liste d'articles que je ne lirai pas, me contentant de mentionner le zinc, le plomb, le poisson et l'asbeste. Ces articles sont actuellement frappés d'un droit de 10c. Ils ont été enlevés du tableau général des marchandises exportées en Grande-Bretagne, et il a été garanti que la taxe douanière sur elles ne serait moins de 10 p. 100. Voilà la raison pour laquelle elles ont été incluses sous cette forme dans l'article 3. En d'autres termes, les Anglais de la Grande-Bretagne n'ont pas voulu modifier le tarif de 10 p. 100 sur ces articles. J'ajouterai que l'on a proposé d'appliquer certains droits spécifiques, mais, après discussion, on a jugé que ce ne serait pas opportun. Par conséquent, ces marchandises ont été laissées au tableau avec une taxe de 10 p. 100, mais l'Angleterre s'engage à ne pas la réduire. Ces articles sont en contraste avec ceux de la liste générale, qui est maintenant tout à fait en dehors de l'accord.

M. BURY: Monsieur le président, si je ne fais erreur, l'article premier concerne entièrement la garantie de l'admission en franchise, après le 15 novembre, de certaines marchandises, lesquelles, sans cet accord, seraient soumises à la loi des droits à l'importation. Il n'a rien à voir à une marge de préférence; il n'a trait qu'à l'admission en franchise. L'article 2 contient une disposition à l'effet que le gouvernement anglais invitera le Parlement à adopter la loi nécessaire à l'imposition de certains droits sur les produits étrangers. Là encore il n'est pas question de marge de préférence. Si j'ai bien compris les observations de l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Mackenzie), il s'agit maintenant de savoir si les dispositions et les avantages de l'article premier et de l'article 2 dureront cinq ans ou s'il y a quelque chose dans l'accord, excepté ce que contient l'article 22, qui comporte le maintien d'une durée de cinq ans. Je désire dire au comité que cela est prévu par l'article premier. Si cet article ne décrète pas une durée de cinq ans, s'il est prévu que les marchandises mentionnées seront admises en franchise sans aucune durée spécifiée, si l'on pense que cette entrée en franchise comporte le pouvoir, contre lequel on ne s'est pas prémuni, d'y mettre fin à l'expiration de six mois, ou d'un an...

M. ILSLEY: Mon honorable ami veut-il me permettre une question?

M. BURY: Veuillez ne pas m'interrompre.

M. ILSLEY: Tient-il compte de la garantie de la durée?

M. BURY: Oui, mais on a invoqué l'argument que cette garantie n'a pas été donnée pour aucun temps en particulier.

M. ILSLEY: Pour cinq ans.

M. BURY: Il est bien clair que l'on a voulu dire cinq ans, bien qu'on n'ait pas exprimé cette intention. On avait à l'idée la période de cinq ans pour la simple raison que l'introduction de la réserve contenue dans le tableau eût été vide de sens. Il est évident que nous devons interpréter l'article premier comme assurant les avantages de cet article durant cinq ans, autrement la réserve du tableau A ne signifierait rien. A mon avis, il en est de même pour l'article 2 et tous les autres à moins qu'ils ne contiennent quelque chose d'illogique à cet égard. En d'autres termes, l'article premier ne mentionne aucune période déterminée, mais tout l'esprit et le but de cet accord, y compris l'article 22, et ce qui découle du tableau A, nous portent à croire que la durée sera de cinq ans. Je soutiens que les dispositions et les avantages de chaque article restent en vigueur, sauf le cas où, comme dans l'article 3 et le tableau C, il est fait des réserves.

M. REID: Monsieur le président, voici un point qui n'a pas encore été traité, je crois. Le premier ministre a expliqué spécifiquement pourquoi certains articles non mentionnés au tableau E mais portés aux tarifs d'Australie et de la Nouvelle-Zélande jouiraient de certains avantages. L'honorable ministre a dit qu'on a spécialement choisi les articles énumérés au tableau B comme plus importants pour le Canada. Or, je remarque que le "lait en poudre et autres laits en conserves, non sucrés, et le lait concentré entier non sucré", ne s'y trouvent pas, alors qu'on y voit le "lait condensé entier sucré", et que ceux que j'ai mentionnés en premier lieu apparaissent aussi aux annexes des traités avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. L'honorable ministre sait que les sociétés agricoles dans tout le pays produisent beaucoup de lait en poudre et autres laitages, et bien peu de lait concentré sucré. Le ministre aura-t-il la bonté de me dire pourquoi ceux-là et d'autres laitages ont été ignorés, alors qu'ils sont énumérés aux annexes de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande? Le miel n'apparaît pas non plus au tableau du traité canadien, tandis qu'il apparaît aux deux annexes déjà mentionnées. Il me semble que l'importance de ces produits aurait dû les faire ajouter au tableau du traité canadien.

L'hon. M. STEVENS: Nous aurions aimé y voir bien des choses. Mais je me hâte de dire à mon honorable ami que la mention aux annexes de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande suffit pour assurer aux produits canadiens de même nature les mêmes avantages, de même que la mention aux tableaux du traité canadien assure de semblables avantages aux produits des autres dominions. Certains produits jugés essentiels de la Nouvelle-Zélande ont été inscrits aux annexes de son traité, qu'on n'a pas jugé nécessaire d'inscrire dans le nôtre. Mon honorable ami trouvera, pages 1018, 1019 et 1020 v.a. du hansard, une liste des articles auxquels la préférence assurée s'appliquera au Canada, soit en vertu de son traité ou des traités entre le Royaume-Uni et les autres dominions.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Une question à propos du cuivre. Faudra-t-il que le cuivre de la Colombie-Anglaise soit raffiné à Trail ou dans la province, ou la préférence s'applique-t-elle si l'on continue de le faire raffiner à Tacoma?

L'hon. M. STEVENS: J'ai le texte du projet de bill proposé au parlement anglais et je présume que la loi est conforme à ce texte. Voici le paragraphe 5 de l'article 2 du bill, Ottawa Agreements:

> Durant trois ans, à dater du vote de cette loi ou durant toute période additionnelle prescrite, tout cuivre, produit de toute partie de l'empire britannique, mais raffiné hors de l'empire britannique, cuivre auquel s'applique ce paragraphe, sera, aux fins de cet article, considéré consigné d'une partie de l'empire, pourvu que soit établie selon la manière prescrite l'authenticité de son origine et de sa consignation du pays où il a été raffiné.

Cela se rapporte à l'autorisation conférée au conseil de la trésorerie de donner suite aux stipulations du traité. Le cuivre, produit de n'importe quelle partie de l'empire, jouira de la préférence même s'il a été raffiné à l'étranger, pourvu naturellement que son authenticité de produit de l'empire britannique soit établie de manière satisfaisante, au sens le plus large du mot. Mais cela ne permet pas la fusion du cuivre à l'étranger. Voilà ce qui en est actuellement.

M. SPENCER: La quantité de cuivre que l'Angleterre achètera des dominions est-elle limitée?

L'hon. M. STEVENS: Je crois pouvoir en donner une idée assez juste sans toutefois préciser absolument. La Grande-Bretagne consomme entre 150 à 200 mille tonnes de cuivre

affiné annuellement. Sa consommation voici quelques années,—huit à neuf ans,—quand je vérifiai mes chiffres soigneusement, était de 150 mille tonnes. Depuis, la consommation a atteint jusqu'à 200,000 tonnes et je crois que environ 175,000 tonnes est une bonne moyenne. Par ordre de mention, l'Angleterre, les Etats-Unis, et l'Allemagne sont les trois pays qui consomment le plus de cuivre affiné. Je ne crois pas faire erreur en disant qu'il reste à démontrer que l'empire produit actuellement assez de cuivre pour approvisionner l'Angleterre. Mais il est certain que l'exploitation au maximum des gisements de l'Union sud-africain et du Canada fournirait amplement. Je ne saurais dire si l'exportation actuelle suffit, mais l'on compte qu'elle répondra aux besoins.

M. SPENCER: La Grande-Bretagne s'est-elle engagée à acheter tout le cuivre que nous pourrions lui fournir?

L'hon. M. STEVENS: Naturellement, si un autre pays paie les droits de 4 cents la livre, tout marchand de la Grande-Bretagne qui désire acheter du cuivre de ce pays peut fort bien le faire. Il n'est pas défendu d'importer du cuivre d'un pays étranger, seulement il y a un droit de 4 cents.

M. SPENCER: Voici ce à quoi je pense: supposons que la Grande-Bretagne ait acheté tout le cuivre dont elle a besoin et que nous en ayons un excédent qu'elle refuse d'acheter?

L'hon. M. STEVENS: Nous ne pouvons pas lui demander d'en acheter plus que ce dont elle a besoin.

M. SANDERSON: Le ministre parle d'un droit de 4 cents la livre sur le cuivre. Tout ce que le Royaume-Uni consent à faire c'est d'acheter notre cuivre au prix général dans le monde.

L'hon. M. STEVENS: C'est bien cela.

M. SANDERSON: Ce qui n'a pas une bien grande importance au point de vue de l'augmentation des prix.

L'hon. M. STEVENS: Je ne veux pas insister sur ce point, mais ceux qui ont étudié la question trouvent que c'est un avantage considérable. L'Union sud-africaine croit la chose des plus importante.

M. SANDERSON: Qu'en pense le Canada? Peu m'importe l'Afrique du Sud.

L'hon. M. STEVENS: Le Canada estime que c'est une concession très avantageuse.

M. SANDERSON: Aux prix établis dans le monde?

[L'hon. M. Stevens.]

L'hon. M. STEVENS: Oui.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Si, dans la Colombie-Anglaise, nous devons faire fondre le cuivre à Trail, les frais de transport de Trail au littoral nuiront-ils considérablement à l'expédition du cuivre sous ce nouveau régime?

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami parle-t-il de la fonte ou de l'affinage?

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): De la fonte.

L'hon. M. STEVENS: Je parle maintenant sans avoir sous les yeux les statistiques voulues, mais je serais porté à croire que cela constituerait un désavantage considérable par suite du transport du minerai du littoral à Trail, mais il serait possible, je pense, de le transporter par bateau à Howe-Sound ou à Anyox. Cela coûterait bien moins cher, à mon avis, que de le transporter à Trail.

M. SPEAKMAN: J'ai cru entendre le ministre dire aujourd'hui ou hier, je ne sais trop, que les droits sur le beurre avaient été modifiés, à la demande des délégués canadiens, je suppose, et qu'au lieu d'un droit *ad valorem* de 10 p. 100 on avait établi un droit spécifique de 15 shillings le quintal, parce que cela était plus avantageux. Le droit *ad valorem* de 10 p. 100, certes, devint de moins en moins avantageux à mesure que les prix baissaient, au point de ne représenter qu'une bien petite protection quand les prix furent très bas. Le droit spécifique de 15 shillings représenterait, au pair, 3 cents la livre, pour le gros quintal. Cela ferait 10 p. 100 *ad valorem* sur du beurre de 30 cents la livre. Si le beurre se vendait plus de 30 cents la livre, naturellement, le droit de 100 p. 100 *ad valorem* représenterait une préférence plus importante que 15 shillings sur le gros quintal. Il me semble que le prix de 30 cents était inférieur au prix moyen du beurre en Grande-Bretagne. Le ministre possède-t-il quelque renseignement, je ne dirai pas sur le prix moyen du beurre parce que ce serait lui poser une question injuste, mais sur le prix actuel du beurre, ou le prix de l'année courante en Grande-Bretagne? Il est vrai que cette année les prix sont excessivement bas; bien inférieurs à la moyenne.

L'hon. M. STEVENS: Je serais porté à croire que le prix de 30 cents représenterait assez bien le prix du marché et, naturellement, le marché de Londres est le plus considérable du monde pour la vente du beurre. Depuis assez longtemps, depuis deux ans, devrais-je dire, le prix courant a été d'un shilling ou moins la livre.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Le ministre a-t-il sous la main les statistiques portant sur le pourcentage, disons des exportations sur les marchés de l'Angleterre des pommes provenant de différentes régions du Canada, soit la Colombie-Anglaise, la Nouvelle-Ecosse et l'Ontario?

L'hon. M. STEVENS: Il nous serait assez difficile, sans avoir un peu de temps à notre disposition, d'obtenir le chiffre des exportations des différentes régions du Canada. Les exportations de pommes fraîches du Canada en Grande-Bretagne sont les suivantes:

Année	Baril
1928..	931,000

Un baril représente, je crois, deux boîtes et demie. Les boîtes sont converties en barils au moyen d'un taux fixe et reconnu.

Année	Barils
1929..	1,275,000
1930..	1,562,000

Je n'ai pas ici les statistiques pour l'année 1931, mais je puis ajouter que les expéditions sont très importantes cette année. Les renseignements qui m'ont été fournis, il y a un mois, établissent que l'année est excellente pour les pommes du Canada.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Le ministre a-t-il dit que toutes nos pommes sont expédiées en barils?

L'hon. M. STEVENS: Oh non, mais dans nos calculs statistiques nous convertissons les caisses en barils.

M. SANDERSON: Le ministre a-t-il les chiffres par province?

L'hon. M. STEVENS: J'ai déjà dit qu'il est assez difficile de faire la compilation par province. Nous pourrions faire faire la division, mais cela ne se fait pas habituellement.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Ce que je désire, c'est la proportion des exportations de Colombie-Anglaise dans le Royaume-Uni, le Canada et ailleurs.

L'hon. M. STEVENS: Je hasarderai une opinion à ce sujet. Je ne pense pas que les exportations de Colombie-Anglaise en Grande-Bretagne dépassent 20 ou 25 p. 100. de notre production. Cela varie beaucoup; d'abord, cela dépend de la récolte: si les pommes sont de bonne qualité et de nature à se bien conserver, elles s'exportent; mais s'il y a eu trop d'humidité juste avant la maturité, elles peuvent être molles et ne pas bien supporter le transport, ou encore si elles ne sont pas de bonne grosseur ou de bonne qualité, elles ne s'exportent pas bien. Je ne pense pas que ce soit plus de 20 ou 25 p. 100.

M. ILSLEY: Que le ministre veuille bien me permettre de l'interrompre. A une certaine époque, j'ai fait le calcul des régions à pommes pour les cinq années de 1925 à 1929 inclusivement, et la proportion des pommes exportées de Colombie-Anglaise était de 20 p. 100; d'Ontario. 15 p. 100, et de Nouvelle-Ecosse, 83 p. 100.

M. YOUNG: Le ministre peut-il nous donner une idée de la production du cuivre dans le monde entier?

L'hon. M. STEVENS: Je ne m'y risquerais pas sur-le-champ. Le ministre des Mines me rappelle que tout cela dépend de la méthode d'affinage que l'honorable député a en vue: l'affinage au feu, ou bien par électrolyse.

M. YOUNG: Je veux dire affiné au point indiqué dans l'article qui porte: "cuivre, non ouvré, affiné ou non, en lingots, barres, blocs, plaques, rosettes ou tiges".

L'hon. M. STEVENS: Je n'ai pas le renseignement sous la main; le ministre des Mines non plus. Il serait peut-être très difficile d'avoir le chiffre exact de la production mondiale, parce que, par exemple, l'on produit du cuivre en Russie et dans presque tous les pays du monde. J'ai ici quelques renseignements qui seront peut être utiles à mon honorable ami. La consommation mondiale en temps normal est d'environ 1,700,000 tonnes. A l'heure actuelle, la production est environ la moitié de ce chiffre.

M. YOUNG: Merci. Je tâchais de me rendre compte de l'effet que cet article pourrait avoir sur le prix mondial du cuivre; car le cuivre doit se vendre au cours mondial. Il est déjà déprécié; le prix est de 5 cents la livre, je crois, et ce règlement aura pour effet de faire disparaître du marché peut-être le plus gros acheteur de cuivre, un pays qui en prend 200,000 tonnes par an. Il fera aussi disparaître du marché 200,000 tonnes de cuivre. Vous aurez alors réduit d'environ un cinquième la provision mondiale en dehors du marché britannique, et diminué la demande d'environ un quart, laissant ainsi une grosse quantité de cuivre sans acheteur sur les marchés extérieurs; il en résultera forcément une baisse de prix. D'après cet accord, notre cuivre doit se vendre au cours du marché universel, aussi je suis porté à croire que cet accord aura pour effet de nous faire vendre notre cuivre à meilleur marché.

L'hon. M. STEVENS: Je concède parfaitement que de toute façon, mon honorable ami voit tout en noir dans ce traité.

M. ILSLEY: Puis-je demander au ministre si les droits de l'annexe B ont été imposés et sont actuellement mis en vigueur par le gou-

vernement de Grande-Bretagne, et, dans l'affirmative, à quelle date ils ont été imposés?

L'hon. M. STEVENS: La Grande-Bretagne ne procède pas comme nous. De temps immémorial, l'habitude au Canada a été d'appliquer les changements du tarif dès que le ministre des Finances dépose les résolutions et même avant que la Chambre ne les discute. Ce n'est pas ce qui se fait en Grande-Bretagne. Là-bas, il faut que les résolutions aient été adoptées par le comité des voies et moyens. Je ne peux dire au juste si les droits sont actuellement en vigueur, mais ils sont sûrement bien près de l'être. On me dit qu'on pense qu'ils sont déjà en vigueur, mais je ne peux l'affirmer. On s'attendait à ce qu'ils fussent définitivement appliqués avant le 15 novembre.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): N'est-il pas vrai qu'une grande proportion de ces droits sont en vigueur en Grande-Bretagne, sous le régime de la loi Import Duties Act?

L'hon. M. STEVENS: Oui, mais mon honorable ami de Hants-King questionnait au sujet des droits du tableau B, qui sont des droits entièrement nouveaux.

M. DUFF: Avant qu'on adopte l'article 2 et le tableau B, j'aimerais dire quelques mots touchant la discussion d'aujourd'hui sur l'expédition du grain par Buffalo et nos propres ports maritimes. Qu'a dit le ministre?

L'hon. M. STEVENS: J'attends les observations de mon honorable ami.

M. DUFF: Le ministre me permettra de lui dire que j'ai des droits ici, aussi bien que lui.

L'hon. M. STEVENS: Je n'ai pas interrompu le moindrement mon honorable ami.

M. DUFF: Vous m'avez interrompu. Je vous ai entendu dire que j'y revenais de nouveau.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami peut le prendre comme il voudra.

M. DUFF: Je vous l'ai entendu dire et il ne convient pas à un ministre de la couronne de parler de cette manière à un représentant du peuple.

L'hon. M. STEVENS: Plus d'espoir.

M. DUFF: Je dis au ministre et à tout le monde que j'ai certains droits en cette Chambre, en dépit du fait que cela coûte $15,000 par jour. Je n'ai pas parlé aussi longtemps dans ce débat que le premier ministre et divers autres honorables membres qui ont discuté cette question et d'autres encore. Je crois que la journée a été fort bien remplie. Ce que j'allais dire, si le ministre ne m'avait pas interrompu...

[M. Ilsley.]

L'hon. M. STEVENS: Je n'ai pas interrompu.

M. DUFF: C'était un aparté, alors.

M. COWAN (Long-Lake): Continuez.

M. DUFF: Si mon honorable ami désire dire quelque chose, qu'il se lève et parle.

Un MEMBRE: Vous provoquez tout le monde.

M. DUFF: Je ne provoque personne, mais je ne permettrai à personne ici de m'intimider. J'ai le droit de discuter cette question qui, à mon sens, est très importante et si les honorables députés me permettent de continuer, je ne prendrai qu'environ cinq minutes.

Monsieur le président, je m'intéresse vivement à la question du blé passant par nos ports maritimes ou par aucun de nos ports, mais il est certaines choses que nous devons prendre en considération en discutant ces questions. Tout d'abord, permettez-moi de dire qu'en discutant l'expédition du grain par nos ports maritimes et Buffalo, ni le ministre du Commerce, ni le premier ministre, en dépit du fait qu'ils ont aidé à la rédaction de ces accords, ne savent ce qui va arriver. Chaque boisseau de blé passant par Buffalo pour être transbordé, à destination de l'Angleterre, n'aura pas à payer ce droit de six cents par boisseau; il passera comme blé canadien. Pourquoi? Parce qu'il y a eu des privilèges d'entreposage depuis que ce commerce existe.

M. SMITH (Victoria): Vous y opposez vous?

M. DUFF: Non, mais je désire apprendre quelque chose à nos honorables amis. Je dis que les privilèges d'entreposage constituent une question internationale, et que la Grande-Bretagne, la plus grande nation maritime du monde, n'oserait jamais se mêler des privilèges d'entreposage du blé ou d'autres marchandises traversant les Etats-Unis. Donc, mes honorables amis de l'Ouest n'ont pas à nourrir de craintes en ce qui regarde le blé expédié par Buffalo. Le ministre du Commerce et le premier ministre n'ont pas su donner de réponse à la question soulevée sur ce point, bien que nous l'ayons demandée pendant une semaine, mais je dis, qu'en ce qui regarde le blé passant par Buffalo, si les précautions voulues sont prises, ce blé passera en transit et demeurer à Buffalo tant qu'on voudra l'y laisser, jusqu'à dix mois, si on veut l'expédier par cette route.

Parlons un instant du blé expédié par les ports maritimes. Les députés de la gauche n'ont pas à rougir de ce qu'ils ont accompli pour les ports et les droits des Provinces maritimes. Qui a construit l'élévateur d'Hali-

fax? Qui a dépensé des millions pour améliorer le terminus d'Halifax? Il est bien vrai que le gouvernement tory, en 1912 et 1913, a gaspillé 35 millions pour le port d'Halifax, à un endroit où l'on n'aurait jamais dû rien dépenser et il a fallu que les libéraux, quand ils sont arrivés au pouvoir, remettent les jetées et les docks en état, afin qu'on puisse transiger des affaires.

M. SMITH (Victoria): Mon honorable ami me permettra-t-il une question?

M. DUFF: Oui.

M. SMITH (Victoria): Etant donné cette dépense, est-il possible que mon honorable ami s'oppose à ce qu'on dirige le commerce vers les ports des Provinces maritimes?

M. DUFF: Je puis dire que personne plus que moi au Canada ne désire voir expédier nos marchandises par les ports d'Halifax ou de Saint-Jean. On a accusé cet après-midi les honorables députés de la gauche de s'opposer à ce que nos exportations passent par ces ports. J'affirme que le parti libéral a fait autant pour développer les ports d'Halifax et de Saint-Jean qu'aucun autre parti. Nous avons construit l'élévateur à Halifax; nous avons améliorer les docks et les aménagements du port. De plus, c'est le parti libéral qui a fait réduire les taux de transport pour la farine expédiée d'Halifax et de Saint-Jean afin de faire concurrence à New-York. C'est le parti libéral qui a fait réduire de 20 p. 100 le tarif de transport sur les lignes de chemins de fer de l'Est, et c'est le parti libéral qui a fait réduire les taux de transport du charbon afin de faciliter l'expédition de notre houille dans l'Ouest.

M. SMITH (Victoria): N'est-ce pas la commission Duncan qui a fait cela? Ce n'est pas le parti libéral.

M. DUFF: Une seule chose empêche les ports d'Halifax et de Saint-Jean d'être utilisés comme ils devraient l'être. Il n'existe sans doute pas au monde un port meilleur que celui d'Halilfax, un port qui puisse être plus utile. Mais où est la difficulté? La raison qui fait que nous ne verrons jamais expédier beaucoup de grain par le port d'Halifax est que les navires qui lui arrivent de l'autre côté de l'Atlantique n'y retournent pas directement; ils ne font qu'y laisser des passagers et des courriers, puis ils se rendent à New-York. Durant les quelque trois ou quatre jours qu'ils passent à New-York, ils prennent un chargement; en retournant en Europe, ils ne font qu'arrêter à Halifax durant une heure pour y prendre des passagers et des courriers. Tant que notre pays n'aura pas une population de trente à cinquante millons, tant qu'il ne modifiera pas sa politique douanière, on ne verra jamais charger beaucoup de grain à Halifax. Il ne s'expédiera jamais beaucoup de grain par le port d'Halifax tant qu'on n'y verra pas les transatlantiques décharger et charger leurs cargaisons et retourner directement en Europe.

M. QUINN: C'est ce qu'ils font aujourd'hui.

M. DUFF: Je sais bien que l'honorable député junior d'Halifax (M. Quinn) s'intéresse à cette question; je m'y intéresse aussi. Je ne critique pas. Je voudrais voir passer par Halifax, plutôt même que par Saint-Jean, tout ce qui se récolte de blé dans les prairies de l'Ouest. Mais il faut prendre les choses comme elles sont.

M. QUINN: L'honorable député veut-il affirmer qu'aucun transatlantique arrivant à Halifax ne retourne directement en Europe?

M. SMITH (Victoria): Il n'en sait rien.

M. QUINN: Pas plus tard que la semaine dernière, la ligne Furness Withy a établi un service entre Halifax et les Iles-Britanniques.

M. DUFF: Je ne dis pas qu'il n'y en a pas. Mais combien en compte-t-on? Y en a-t-il assez pour transporter tout le grain qui passe aujourd'hui par Buffalo et New-York?

M. QUINN: Non, mais les perspectives de développement sont merveilleuses.

M. DUFF: Je n'en doute pas, mais ce développement ne se produira jamais tant que le parti tory sera au pouvoir et maintiendra des tarifs de 30 à 50 p. 100.

M. QUINN: Voilà précisément où vous faites erreur. Tant que le parti tory sera au pouvoir, nous verrons améliorer le service de la navigation entre les ports d'Halifax et de Saint-Jean et les ports de l'empire britannique. Je prie mon honorable ami de me permettre de lire une nouvelle qui a paru l'autre jour dans les journaux:

> Les premiers résultats heureux de l'accord conclu à la conférence impériale, en ce qui concerne Halifax, se manifestent dans la décision de la compagnie Furness Withy, qui va établir l'hiver prochain un service direct entre les Iles-Britanniques et ce port.

M. DUFF: Monsieur le président, il y a cent ans que la compagnie Furness Withy a un service direct de transatlantiques entre la métropole et Halifax. Mon honorable ami vient de se réveiller. C'est un nouveau Rip Van Winkle. J'essaie de faire comprendre à mon honorable ami que, bien qu'il se trouve

quelques navires prenant des cargaisons de grain à Halifax,—et je voudrais en voir dix fois plus...

M. SMITH (Victoria): Je désire poser une question à l'honorable député. Veut-il voir les ports des Provinces maritimes perdre le trafic du grain?

M. DUFF: Monsieur le président, j'ai écouté très attentivement cet après-midi le discours de mon honorable ami le député junior d'Halifax...

M. QUINN: Tenez-vous en aux faits. Dites-nous toute la vérité.

M. DUFF: Je m'efforce d'exposer à mon honorable ami et à la députation les faits tels qu'ils m'apparaissent. Dans les questions de marine, je ne me reconnaîtrai certes pas inférieur au député junior d'Halifax.

M. SMITH (Victoria): Je veux une réponse à ma question? Approuvez-vous qu'on dérive le trafic vers d'autres ports que les ports des Provinces maritimes?

M. DUFF: Non, je veux qu'on achemine le trafic vers les ports des Provinces maritimes. J'ai déjà engagé une discussion avec mon honorable ami et nous avons gagné chacun deux pyjamas.

M. le PRESIDENT SUPPLEANT (M. MacDonald) (Cap-Breton): A l'ordre!

M. DUFF: Il existe une autre raison pour ce qui est d'Halifax: tant qu'on ne pourra ramener des cargaisons de retour après avoir transporté des marchandises au littoral il n'y aura pas un trafic considérable de blé de Fort-William à Halifax. Il est notoire que, depuis dix ans, on s'efforce d'obtenir que les vapeurs prennent une cargaison de blé à Fort-William et la transportent jusqu'à Halifax, mais parce qu'il n'y a pas de cargaisons de retour à Halifax, ces tentatives ont échoué. Les navires ne transporteront pas du blé à Halifax pour revenir vides.

On ne développera pas le commerce au moyen d'accords de ce genre qui élèvent les droits sur les produits étrangers. Je veux vous démontrer ce qu'est cette convention et pourquoi Halifax, Saint-Jean, Montréal et les autres ports canadiens n'obtiendront pas le trafic auquel ils ont droit. J'ai lu le compte rendu d'un discours prononcé par un homme qui ne s'appelait que M. Philip Snowden, il y a quelques mois, mais qui aujourd'hui fait partie de la Chambre des lords. Voici ce que le vicomte Snowden disait hier:

> A la conférence impériale, les dominions étaient tous "obsédés de l'idée du nationalisme économique et se préoccupaient seulement de ce qu'ils pouvaient obtenir. . . A deux heures du matin, le jour où la délégation du Royaume-Uni devait quitter Ottawa, la conférence était sur le point de dégénérer en fiasco."

M. SMITH (Victoria): Quelle est la politique de cet homme?

M. DUFF: Je ne pense pas qu'il en ait maintenant; c'est un membre de la chambre des lords.

M. SMITH (Victoria): Un libre-échangiste.

M. DUFF: C'est une bonne chose, il est malheureux qu'il n'y en ait pas davantage. Mon honorable ami est quelque peu libre-échangiste lui-même. Il ne refuse pas d'acheter des chaussures des Etats-Unis et de les apporter au pays. Il préconise la protection du fabricant, mais il lui arrive de rapporter des chaussures des Etats-Unis et il ferait mieux de ne pas parler davantage du libre-échange.

> "Nous connaissons le premier ministre Bennett', a ajouté le célèbre lord travailliste. "En 1930 il nous a menacés de conclure des accords avec des pays étrangers, si nous ne consentions pas à ses demandes".

Le vicomte Snowden était un membre du cabinet lors de la conférence impériale tenue en 1930 et il doit savoir ce qu'il dit. Puis il ajoute:

> "On m'apprend que sur la liste des 8,000 articles remise à la délégation anglaise par M. Bennett, dit-on, dans les premiers jours de la conférence, le même article était répété maintes fois sous diverses rubriques. Mickey Mouse est apparu trois fois sous trois titres différents".

C'est ce genre de convention que nous sommes en train d'étudier. Le premier ministre ne sait pas ce que l'accord veut dire; le ministre du Commerce ne le sait pas. L'honorable député de Vancouver-Centre n'a pu obtenir le renseignement demandé et ne le sait pas, et même l'honorable représentant de Hants-King qui a voté pour le traité, l'autre soir. La meilleure chose à faire, il me semble, c'est d'ajourner la Chambre jusqu'à une certaine date en janvier, pour que le peuple puisse l'étudier et puis de voir ce qui se produira.

Je note qu'il n'est pas fait mention du charbon dans l'accord. Avant 1930, quand les libéraux étaient au pouvoir, nos honorables amis parlaient beaucoup du charbon. Ils disaient quelle terrible chose était l'importation de houille étrangère, au détriment des mineurs de la Nouvelle-Ecosse. Je me souviens que, au cours des élections de 1930, les orateurs conservateurs parcouraient la province avec des morceaux de charbon dans leur poche, disant que c'était du charbon russe.

M. SMITH (Victoria): L'honorable député préconise-t-il l'importation de charbon russe en concurrence avec le charbon néo-écossais?

M. DUFF: Un autre sujet intéresse l'honorable député de Victoria-Carleton et je le traiterai demain. Je veux parler des pommes de terre. Si l'honorable représentant veut attendre d'ici là, nous aurons une vraie discussion à l'ancienne mode, mais présentement je parle du charbon et des promesses du parti conservateur à ce sujet. Il n'est pas fait mention du charbon dans l'accord, et c'est l'un des problèmes nationaux les plus importants.

Qu'est-il arrivé? J'ai à la main le bulletin mensuel du bureau de la statistique qui donne les chiffres de la production du charbon dans les différents pays depuis quelques années. En 1929, le Canada en a produit 1,023,000 tonnes. En 1930, après l'arrivée au pouvoir du Gouvernement actuel, nous en avons produit 864,000 tonnes. En 1931, notre production est tombée à 705,000 tonnes et en 1932, à 540,000 tonnes seulement. Voici pourquoi je soulève cette question du charbon et pourquoi je prétends que l'on aurait dû la discuter à la conférence impériale: Comme je le disais tout à l'heure, nos amis conservateurs se sont promenés dans la province de la Nouvelle-Ecosse en disant que nous devrions interdire le charbon russe afin de donner du travail aux mineurs du Cap-Breton, et du reste de la Nouvelle-Ecosse. Le premier ministre a dit à Sydney et en d'autres endroits qu'il verrait à ce que les mineurs aient du travail s'il était élu. Nous voyons ce qui est arrivé: la production a diminué graduellement chaque année depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir. Voyons ce qui s'est produit en Grande-Bretagne pendant la même période:

	Tonnes
1929	21,736,000
1930	20,639,000
1931	18,641,000
1932	18,984,000

M. SMITH (Victoria): Quel sera l'effet du présent accord commercial sur les importations de charbon du Royaume-Uni?

M. DUFF: Mon honorable ami appuie le gouvernement actuel; il donne son vote à toutes les propositions de relèvement du tarif. Je ne prétends pas que ce soit ce qu'il y a à faire dans le cas actuel, mais ce serait en conformité avec la politique de mon honorable ami. Si le Gouvernement avait essayé de tenir ses engagements envers les mineurs et les propriétaires de mines de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, il eût imposé un droit sur le charbon de la Grande-Bretagne. Depuis trois ans nous avons importé d'énormes quantités de charbon en concurrence avec celui de la Nouvelle-Ecosse.

M. MOORE (Châteauguay): Et que dites-vous de l'anthracite américain?

M. DUFF: Mon honorable ami ne m'a pas compris. Pourquoi essayer d'embrouiller les choses?

M. MOORE (Châteauguay): Je n'essaie pas d'embrouiller les choses.

M. DUFF: Oui, c'est ce que vous faites. Je discute les difficultés de l'industrie houillère de la Nouvelle-Ecosse et je dis qu'avec sa politique de protection et en permettant l'importation en franchise de l'anthracite et de la houille grasse de la Grande-Bretagne, le gouvernement actuel a mis l'industrie houillère de ma province en danger.

M. SMITH (Victoria): Vous ne savez pas ce que vous dites.

M. DUFF: Dans ce cas, j'ai été en excellente compagnie toute la journée et je veux parler du premier ministre et du ministre du Commerce. Je suis très sérieux et je proteste parce que cet accord ne fait aucune mention du charbon en dépit du fait que le premier ministre et les principaux membres de son parti ont promis pendant la campagne électorale de voir à ce qu'on emploie plus de houille grasse de la Nouvelle-Ecosse au Canada et de fermer la porte au charbon étranger, s'ils étaient élus. Cet accord devrait contenir quelque disposition au sujet des importations de charbon de la Grande-Bretagne. Le mineur de la Nouvelle-Ecosse, qu'il soit de Sydney, de North-Sydney, de Stellarton ou de Springhill, ne se demande pas si les importations de charbon viennent de la Grande-Bretagne ou des Etats-Unis, quand elle lui font perdre son emploi et l'empêchent de gagner son salaire quotidien. Avant d'être au pouvoir, les membres du Gouvernement ont promis aux propriétaires de mines de la Nouvelle-Ecosse de voir à ce qu'il se consomme plus de charbon canadien au pays, mais depuis deux ans l'on a importé des quantités de plus en plus considérables de houille grasse et d'anthracite de la Grande-Bretagne et le Gouvernement n'a pas fait le moindre geste pour rendre justice aux mineurs de la Nouvelle-Ecosse.

M. LUCHKOVICH: L'honorable député d'Antigonish-Guysborough s'intéresse au charbon et moi au blé. L'autre jour, je voulais poser une question au premier ministre au sujet du blé expédié par les Etats-Unis, mais je pense que l'honorable député d'Antigonish-Guysborough a mieux répondu que le premier ministre ou le ministre du Commerce n'eussent pu le faire.

M. DUFF: Vous êtes bien aimable.

M. LUCHKOVICH: Il dit qu'il existe une loi internationale prohibant toute disparité de

traitement pour le blé traversant les pays étrangers et que nous n'avons pas à craindre que notre blé passant par les Etats-Unis à destination de la Grande-Bretagne ne puisse profiter de la préférence. Je ne poserai donc pas la question au ministre du Commerce, puisque l'honorable député m'a éclairé sur ce point. Voilà au moins un cas où il est impossible de dire que rien de bon ne peut sortir d'Antigonish-Guysborough.

Le très hon. MACKENZIE KING: Certains droits sont énumérés à l'annexe B et l'article 2 indique que ces droits remplaceront, le cas échéant, les droits actuellement perçus. Le ministre peut-il nous indiquer quels droits existaient au moment de l'accord, qui ne sont pas les mêmes que ceux du tableau B?

L'hon. M. STEVENS: Je doute que je possède les renseignements exacts au sujet du tarif anglais. Mais je crois pouvoir dire sans crainte de me tromper que tous ces articles entraient en franchise, à l'exception du lait condensé qui, étant sucré, devait acquitter un droit pour le sucre. Je fais cette affirmation sous toutes réserves. Le beurre et le fromage acquittaient un droit de 10 p. 100, mais autant que je sache, les autres articles entraient en franchise.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami peut-il me dire sur combien de ces articles il avait été proposé d'imposer des droits semblables ou d'autres, à la conférence de 1923?

L'hon. M. STEVENS: Je n'ai pas ces données sous la main.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le ministre pourrait peut-être nous les communiquer un autre jour. Je lui poserai la question plus tard.

M. MacDONALD (Cap-Breton-Sud): Avant l'adoption de l'article, qu'il me soit permis de dire quelques mots au sujet des remarques de l'honorable représentant d'Antigonish-Guysborough. L'honorable député fait partie de la Chambre depuis de nombreuses années, depuis dix ans, sauf erreur.

M. DUFF: Davantage: dix-sept sessions.

M. MacDONALD (Cap-Breton): Cela rend son péché plus grave. Au sujet de l'état du commerce de la houille, il ne devrait pas ignorer certains faits. Quand le Gouvernement est arrivé au pouvoir, il a relevé de 50 p. 100 le droit imposé sur la houille. Quand les libéraux ont pris la direction des affaires en 1896, le droit était de 60 cents la tonne. Par deux abaissements distincts, ils l'ont ramené à 50 cents, mais le Gouvernement actuel

l'a porté à 75 cents. C'est le droit le plus élevé jamais imposé sur la houille, au Canada, si bien que les mineurs du Cap-Breton se rendent compte que le premier ministre a tenu autant qu'il lui était possible les promesses qu'il leur a faites.

En outre, on a augmenté sensiblement les subventions dont le gouvernement libéral se montrait si fier. L'an dernier, grâce à ces subventions, plus de $300,000 tonnes de houille de la Nouvelle-Ecosse sont parvenues jusqu'aux provinces centrales. Ce commerce résultait directement des subventions. Un homme, tellement obsédé par les considérations de parti qu'il n'a pas la franchise de reconnaître au Gouvernement le mérite de ce qui'l a fait en faveur de l'industrie houillère, ne peut poser en cette enceinte comme un expert sur la question du charbon.

La production de la houille a baissé en Nouvelle-Ecosse, c'est vrai. Mais je vais vous dire pourquoi. C'est simplement parce que le marasme des affaires a désorganisé entièrement notre marché des villes industrielles de Québec et de l'Ontario. Voilà la réponse. Par suite de ce fait et par suite de la concurrence que l'huile, l'électricité et la mise en valeur des sources hydroélectriques font à notre houille en plusieurs industries qui utilisaient autrefois notre produit, les ventes ont diminué.

Grâce aux subventions inaugurées par le Gouvernement il y a deux ans, les ventes de notre houille ont atteint 330,000 tonnes. Le Gouvernement a fait davantage. Il accorde une prime d'un dollar par tonne de houille de chez nous dont on se sert dans la fabrication du coke à Montréal. C'est quelque chose, on ne saurait le nier.

Puisque l'honorable député d'Antigonish-Guysborough fait preuve de si peu de connaissances et reproche au Gouvernement de ne s'être pas occupé de l'industrie houillère, je dois le prévenir amicalement qu'il n'est pas en terrain solide.

M. DUFF: Je n'en veux aucunement à l'honorable représentant du Cap-Breton-Sud (M. MacDonald) du petit sermon qu'il vient de me servir. Je sais qu'il est fort sensible quand il s'agit de la question du charbon. Cependant, je me rappelle certaines paroles prononcées par le premier ministre au cours de la campagne électorale. Je me rappelle aussi ce que racontaient d'autres membres de la Chambre, que je ne les nommerai pas, sur ce qu'ils feraient en faveur des houilleurs de la Nouvelle-Ecosse.

J'ai simplement dit que la production de la houille est tombée de beaucoup, bien que le premier ministre ait promis du travail aux mineurs néo-écossais. Personne ne le sait mieux que l'honorable représentant de Cap-Breton-

Sud. Ne se rappelle-t-il pas la lettre qu'il a reçue la semaine dernière et à laquelle il a répondu?

M. MacDONALD (Cap-Breton): Puis-je demander de quelle promesse en particulier il s'agit?

M. DUFF: Mon honorable ami veut-il la promesse qu'il a faite lui-même ou celle du premier ministre?

M. MacDONALD (Cap-Breton): Les deux.

M. DUFF: Assurément l'honorable député n'a pas oublié les promesses qu'il a faites pendant la campagne électorale? Il n'a pu oublier qu'il a parcouru le comté tenant dans sa main un morceau de charbon de la Nouvelle-Ecosse et essayant de faire croire aux pauvres mineurs que c'était du charbon russe? Mon honorable ami a voulu me montrer sous un faux jour; mais il est avocat et c'est le propre des avocats de dénaturer les choses: c'est pour cela qu'ils sont payés. Si j'ai abordé la question du charbon, c'est que l'accord n'en fait aucune mention. J'ai montré au comité que le rendement houiller du Canada avait fléchi dans des propositions notables alors que la production des charbonnages du Royaume-Uni n'avaient à vrai dire pas baissé. Je conviens que mon honorable ami s'y connaît mieux que moi en matière de charbon; mais les chiffres ne mentent pas, bien que des menteurs puissent fabriquer des chiffres. Ces chiffres n'étaient pas de moi, ils sont extraits de la statistique mondiale relative à la production du charbon. Il me semble que des honorables membres ne peuvent pas insinuer que j'aie dit des choses inexactes. Le Royaume-Uni a expédié des milliers de tonnes de houille, tant grasse que maigre, au Canada depuis deux ans, ce qui a relevé sa production, et cependant, malgré l'affaiblissement de la production houillère au Canada, ni le premier ministre, ni aucun de ses collègues au congrès interimpérial n'ont fait quoi que ce soit pour remédier à la situation de l'industrie du charbon, qui intéresse les mineurs de la Nouvelle-Ecosse et mon excellent ami du Cap-Breton-Sud. Il devrait m'applaudir, car lui-même peut difficilement censurer le ministère de n'avoir rien fait pour le charbon lors de la conférence. Au lieu de me dénoncer il devrait m'applaudir quand je me fais le défenseur du pauvre mineur de Cap-Breton-Sud.

Mon honorable ami a dit que ce Gouvernement s'était montré très généreux à l'endroit des mineurs de la Nouvelle-Ecosse; mais il n'a pas fait plus que le gouvernement précédent. Je conviens que les deux ministères ont accordé une subvention; mais l'ancien gouvernement n'a pas fait ce qu'a fait le ministère actuel, en prédisant par la bouche de son ministre des Mines (M. Gordon), que la subvention accordée l'an dernier, mettrait la Nouvelle-Ecosse à même de vendre un million de tonnes de charbon de plus que l'année précédente. L'honorable député a prétendu que grâce à la subvention consentie par ce Gouvernement la Nouvelle-Ecosse a placé 330,000 tonnes de charbon dans les provinces de Québec et d'Ontario; n'empêche,—et cela, il le reconnaît,—qu'à tout prendre les ventes de houille dans Québec et dans l'Ontario ont atteint un volume moindre que sous le régime du ministère libéral. Il ne doit pas perdre de vue que le gouvernement libéral a subventionné lui aussi le charbon transporté du Cap-Breton aux provinces de Québec et d'Ontario.

Je me plains parce que malgré la promesse faite par le premier ministre, en 1930, qu'il allait assurer l'exploitation des mines et l'emploi des mineurs au Cap-Breton, il ne s'est rien fait depuis deux ans pour encourager l'exploitation des houillères de la Nouvelle-Ecosse.

M. le PRESIDENT: Je crois que l'on s'éloigne de la discussion de l'annexe B.

L'hon. M. GORDON: Avant l'adoption, je voudrais dire un mot sur la situation houillère et commenter certaines observations de l'honorable député d'Antigonish-Guysborough (M. Duff). Je n'aurais pas pris la parole n'eût été sa dernière remarque selon laquelle j'aurais affirmé que la subvention fédérale accordée par ce Gouvernement augmenterait d'un million de tonnes le rendement des mines de la Nouvelle-Ecosse. Je n'ai jamais rien dit de tel, ni à la Chambre ni ailleurs.

Le problème du charbon auquel le Gouvernement a dû faire face était des plus épineux. Nous avions, et nous avons toujours, le souci de faire employer le charbon canadien au Canada partout où son usage est économiquement possible, et d'appuyer notre industrie houillère par tout le pays afin de la conserver en bon état et d'assurer l'emploi le plus constant possible à nos mineurs. Je ne me prononcerai pas sur l'opportunité de ces subventions, je note toutefois qu'elles ont été inaugurées par nos prédécesseurs.

A propos de l'interdiction de toute importation de houille provenant de la Russie, notre décision n'a été motivée par aucune aversion pour les Russes comme tels. La Russie introduisait au Canada un combustible devant se vendre à un prix inférieur à ce qu'il en coûtait de produire du charbon au Canada, compte tenu de nos conditions de vie et des salaires que nous voulons conserver à nos ouvriers. Ce charbon russe ne subissait la concurrence que de l'anthracite

américain, un combustible que nous ne produisons pas. La misère sévissait parmi les mineurs du pays de Galles dont le charbon, selon moi, est supérieur à la houille maigre des Etats-Unis. Ce charbon pouvait être placé sur le marché canadien et, à tort ou à raison, le Gouvernement a décidé d'ouvrir ce marché aux mineurs de la Grande-Bretagne, ce que l'on a fait sans augmenter le prix que doit payer le consommateur. Je soutiens que la prohibition de la houille russe en faveur de la houille britannique a sa raison d'être.

M. le PRESIDENT: Je crains d'être forcé de déclarer que la discussion de la houille durant l'étude du tableau B est irrégulière.

M. DUFF: On devrait me permettre, je crois, d'accepter la parole du ministre qui a dit qu'il n'avait pas fait cette déclaration parce que la politique du Gouvernement signifiait qu'un autre million de tonnes seraient...

M. le PRESIDENT: A l'ordre!

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

M. DUFF: Les honorables membres ne veulent-ils pas que je m'excuse auprès du ministre si je fais erreur? Je suis prêt à accepter sa parole s'il nie avoir fait cette déclaration, mais deux jours seulement après l'octroi de la subvention un journal conservateur très respectable, le *Halifax Herald*...

M. le PRESIDENT: A l'ordre!

M. DUFF: ...publiait un éditorial concernant cette question et ajoutait qu'un million de tonnes de plus de charbon sortiraient des houillères de la Nouvelle-Ecosse.

L'hon. M. GORDON: Monsieur le président, si je manque au Règlement je reprendrai promptement mon siège, mais je désire interjeter quelques remarques. Quand ce gouvernement accorda une subvention sur le charbon de la Nouvelle-Ecosse, il agissait sur les représentations des mineurs de cette province qui disaient que, si le Gouvernement se rendait à cette demande cela augmenterait la production et la consommation du charbon de la Nouvelle-Ecosse d'un million de tonnes. Si cette augmentation ne s'est pas produite comme on l'espérait, la faute n'en est pas au Gouvernement.

M. DUFF: De nouveau, je présente des excuses. Le ministre dit maintenant que ce sont les mineurs de la Nouvelle-Ecosse qui ont déclaré que la production et la vente augmenteraient d'un million de tonnes à la suite de cette subvention. Le ministre a fait une autre déclaration concernant le charbon russe. Je ne l'ai peut-être pas bien saisi, mais je crois qu'il a dit que la raison pour laquelle le Gouvernement a prohibé l'importation du charbon russe...

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

M. DUFF: Le président m'a permis de répondre au ministre.

Le très hon. M. BENNETT: Le président a interrompu le ministre.

M. le PRESIDENT: J'ai interrompu le ministre.

M. DUFF: Le premier ministre désire-t-il entendre ceci? C'est très intéressant.

M. le PRESIDENT: Je dois rappeler à l'honorable député que cette discussion coûte beaucoup d'argent au pays.

M. DUFF: Je veux expliquer ceci clairement. Le ministre des Mines a déclaré que la raison pour laquelle l'embargo a été placé sur le charbon russe, c'est que le coût de la production dans ce pays était inférieur à celui de la Nouvelle-Ecosse. Le ministre du Travail sait que le charbon russe est de l'anthracite tandis que celui de la Nouvelle-Ecosse est de la houille grasse, et que le charbon russe ne pouvait faire concurrence à celui de la Nouvelle-Ecosse.

L'hon. M. GORDON: Tout le monde sait cela.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je désire poser ma deuxième question sur ces quatre premiers articles. Je n'ai posé qu'une question sur les quatre premiers articles et je désire en poser une deuxième.

M. le PRESIDENT: L'article 3 n'est pas à l'étude. Nous en sommes à l'article 2 maintenant.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je sais. Je ne sais pas encore le but de cette clause:

A des prix n'excédant pas les prix mondiaux.

Si ces mots étaient éliminés, quelle différence cela ferait-il dans la signification de l'article 4? Cette question est raisonnable, je crois.

L'hon. M. STEVENS: Cela ferait une vaste différence. Laissez-moi lire l'article encore une fois:

Article 4. Il est convenu que le droit sur le blé entier, le cuivre, le zinc ou le plomb fixé au présent accord peut être supprimé si à un moment quelconque les producteurs de blé entier, de cuivre, de zinc et de plomb respectivement, de l'Empire, ne peuvent ou ne veulent d'abord offrir ces produits en vente au Royaume-Uni à des prix n'excédant pas les prix mondiaux et en quantités suffisantes pour satisfaire aux besoins des consommateurs du Royaume-Uni.

Ceci signifie exactement ce qu'on y dit, que les droits imposés sur ces articles peuvent être supprimés si les exportateurs ou producteurs au Canada ne peuvent ou ne veulent offrir ces produits en vente à des prix n'excédant pas les prix mondiaux. Nous avons eu une longue dissertation, cet après-midi, sur ce qui constitue les prix mondiaux. Le premier ministre a fait remarquer avec raison que "les prix mondiaux" relativement à ces articles, comme à tous ceux que l'on est convenu d'appeler denrées régulières, est un terme commercial connu de tous.

L'hon. M. MOTHERWELL: Ce n'est pas exactement ce que je voulais. Le ministre me permettra-t-il de répéter ma question? J'ai entendu la discussion, et ce n'est pas ce que j'ai demandé. Le premier ministre dans son discours du 12 octobre, dit qu'il n'avait pas affirmé que cette préférence augmenterait les prix. Je crois qu'il était sincère et que c'était exact. Si c'est juste, quel serait l'effet de l'élimination de cette disposition "à des prix n'excédant pas les prix mondiaux" sur l'article? Quel en serait le résultat pour tout cet article et le prix de notre grain?

L'hon. M. STEVENS: A mon sens, la réponse est claire et se trouve dans l'article même. Si cette disposition disparaissait, l'article n'aurait pas sa raison d'être. L'objet de cet article est l'assurance que, si nous recevons cette préférence sur le marché anglais, nous ne chercherons pas à exploiter le consommateur anglais, et que, si nous le faisons, le gouvernement britannique sera libre de nous priver de cette préférence ou de cette protection.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je crois que c'est la réponse qu'a donnée mon très honorable ami dans son discours; elle est très logique. Est-il vraisemblable, dans les circonstances actuelles, que nous puissions exploiter les acheteurs anglais? Avez-vous jamais entendu dire qu'un producteur de grain ait pressuré le consommateur britannique, alors que ce dernier peut acheter de tout l'univers, surtout aujourd'hui?

L'hon. M. STEVENS: Je ferai observer à mon honorable ami que le producteur n'est pas, règle générale, celui qui place son grain sur le marché anglais.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je le sais, bien que les coopératives de cultivateurs exportent parfois.

L'hon. M. STEVENS: Le grain suit les routes ordinaires du commerce, et l'honorable député ne devrait pas insinuer que le Gouvernement attaque la probité ou l'honneur des producteurs. Le grain, le zinc ou le cuivre passeront par ces voies et l'article a pour objet de protéger le consommateur anglais contre l'exploitation.

L'hon. M. MOTHERWELL: Son but est d'empêcher les préférences de faire hausser les prix?

L'hon. M. STEVENS: Oui.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'aimerais que les cultivateurs de l'Ouest comprissent cela, c'est-à-dire qu'ils n'obtiendront pas un prix plus élevé pour leur blé, comme résultat de cette préférence. C'est là enfin l'échappatoire qui se révèle, et ce n'est pas la seule que récèle cet accord.

L'hon. M. STEVENS: Non.

M. YOUNG: Si je ne fais erreur, cet article a été inséré dans l'accord à la demande des délégués anglais, qui, vu que le cuivre, le zinc et le plomb font l'objet d'un cartel dont les prix sont contrôlés par des sociétés mondiales, craignaient que le grain ne fût mis dans la même catégorie à cause de l'intervention des coopératives canadiennes et australiennes, et que le consommateur britannique ne se trouvât à la merci de certaines puissantes coalitions du Canada, si on peut les appeler ainsi. Par conséquent, on a fait insérer dans cette clause pour la protection du consommateur anglais. Je ne vois rien de tel dans l'accord qui protège le consommateur canadien. Tout ce qui vient au Canada semble avoir été introduit dans l'accord avec l'idée de hausser les prix. Est-il possible que notre Gouvernement, dans la rédaction de l'accord, ait complètement ignoré le consommateur canadien? Je désire une réponse du ministre.

L'hon. M. STEVENS: La réponse à la dernière partie de la question est non.

M. YOUNG: Comment alors sont protégés les consommateurs du Canada. Ils ne le sont pas de la même manière que ceux d'Angleterre. Nous avons dans ce tableau des articles dont le prix est contrôlé par des sociétés mondiales. Il se peut facilement qu'en fermant nos portes à l'étranger nous soyons entre les griffes de quelque monopole britannique, et cependant le Gouvernement canadien n'a rien fait pour protéger nos consommateurs contre cette exploitation.

L'hon. M. STEVENS: Ils sont tous protégés par les lois du pays, la loi relative aux coalitions, et autres.

(L'article 2 est adopté.)

Le tableau B est adopté.

Sur l'article 3:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni s'engage à ne pas abaisser, sans le consentement du gouvernement de Sa Majesté au Canada, le droit général *ad valorem* de 10 p. 100 imposé par l'article 1 de la loi des droits d'importation de 1932, sur les marchandises étrangères désignées au tableau C.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je prie le président de lire le tableau C.

M. le PRESIDENT: Tableau C.

Canada: Bois de toutes sortes importé du Canada dans le Royaume-Uni en quantités importantes, dans la mesure que ce produit est maintenant imposable.
Poisson, frais, de mer.
Saumon, conserves de.
Autres poissons, conserves de.
Asbeste.
Zinc.
Plomb.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je demander au très honorable premier ministre s'il admettrait le principe de lier le Canada par un article du traité interdisant le relèvement des droits canadiens sans le consentement du gouvernement britannique?

Le très hon. M. BENNETT: Je ne vois pas de relation entre cette hypothèse et le cas actuel. Voici le traité, l'article du traité, les conditions qui sont sujettes à critique. Je ne me propose pas de répondre à des questions hypothétiques.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je m'attendais bien que mon très honorable ami ne répondrait pas, ni même tenterait de répondre à la question. Aucun membre du Parlement ne voudrait dire qu'il consentirait au relèvement ou à l'abaissement des droits du tarif canadien sans le consentement du gouvernement britannique; et cependant on nous demande de dire que l'Angleterre ne devra pas diminuer certains droits sans le consentement du gouvernement canadien.

Un MEMBRE: Elle y a consenti.

Le très hon. MACKENZIE KING: Elle peut y avoir consenti, mais je parle des actes du Canada, et non pas de ce que l'on fait en Angleterre. Je dis qu'on ne devrait pas demander à ce parlement d'approuver, dans un traité avec une autre partie de l'empire, quoique ce soit qu'on ne voudrait pas admettre dans une convention concernant nos propres affaires. Indépendamment de toute autre considération, c'est créer un précédent, et un mauvais précédent. Je ne puis concevoir rien d'aussi propre à susciter la discorde entre les différentes parties de l'empire que cet assujettissement d'un gouvernement, je dis plus d'un parlement, à la volonté d'un autre gouvernement dans l'empire, en matière de sa juridiction. On ne saurait imaginer rien de plus contraire au principe du gouvernement autonome et à l'autonomie du parlement et du pays, que cette obligation, d'un gouvernement de l'empire, d'obtenir le consentement du gouvernement d'une autre partie de l'empire avant de pouvoir modifier son tarif. C'est certainement là substituer aux liens actuels de l'empire un lien économique, genre entrave. Ce n'est pas resserrer les relations soit politiques soit économiques de l'empire. C'est constituer un état de choses de nature à engendrer un sentiment de contrainte qui, une fois, né, rend les rapports entre gouvernements extrêmement difficiles, du fait d'interventions réciproques. Je ne comprends pas comment un gouvernement canadien a pu croire que le Parlement approuverait une attitude qui nous ramène un siècle en arrière au temps où les treize colonies affirmaient leurs droits de régler leurs tarifs douaniers selon leur convenance. Mes honorables amis le savent, c'est le fait d'un gouvernement d'une partie de l'empire, tel qu'il était constitué alors, obligeant les colonies à accepter un droit sur le thé qui conduisit à la révolution dont la conséquence fut la perte de ses colonies par l'Angleterre; fruit précisément de cette impression qu'elles n'étaient pas libres de faire comme elles l'entendaient au sujet de leur tarif et qu'il leur fallait se conformer à la volonté d'un gouvernement d'outre-mer. Voilà exactement ce que l'on demande à notre parlement d'approuver dans ce traité. Quiconque tient à sa propre autonomie devrait respecter celle des autres; et le pays qui veut pour lui l'autonomie entière et la maîtrise absolue de sa politique fiscale ne devrait pas si légèrement que ce soit participer à la restriction de celles des autres. Principe et précédent sont de haute importance. Il n'est pas surprenant qu'un ex-membre du gouvernement britannique, après avoir lu cette clause, se soit écrié: "Nous en sommes rendus à n'avoir même pas le statut d'un dominion", ou quelque chose d'équivalent: Je crois que ses propres paroles étaient: "Notre statut est un peu moindre que celui d'un dominion". Quant au statut des dominions, je désire dire qu'il comprend la liberté absolue en tout ce qui regarde sa politique fiscale. C'est l'avis de tous en ce parlement, et le parti libéral qui reconnaît la même liberté à tous les gouvernements de l'empire, ne proposera jamais rien de contraire.

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur le président, il est extraordinaire qu'un homme

ayant de l'expérience puisse faire des remarques comme celles que le très honorable chef de l'opposition a faites ce soir. C'est incroyable, et quand le public les lira, quand les hommes d'affaires sauront que dans cette enceinte de pareilles déclarations ont été faites par un chef qui est considéré, non seulement ils seront renversés, mais ils se demanderont, comme ils l'ont fait l'autre soir, pourquoi ils ont lié le dollar à la livre. Downing Street et Londres vont dorénavant fixer la valeur du dollar!

Voici une clause en vertu de laquelle le gouvernement de Grande-Bretagne dit: Cette préférence ne tombera pas au-dessous de 10 p. 100 à moins que le Canada n'y consente et il y a une disposition disant qu'il y aura consultation entre les deux gouvernements. L'honorable député de Québec-Sud (M. Power), qui n'est pas ici en ce moment, a été délégué à Ottawa pour représenter spécialement les intérêts des négociants de bois de la province de Québec. Il est venu à la conférence dans ce but. Les négociants de bois ont fait valoir qu'il y avait la possibilité de réduire les droits d'importation de 10 p. 100. La même objection a été faite pour le poisson, car on considère ce produit comme très important, aussi pour l'amiante le zinc et le plomb. Le gouvernement anglais a dit: Nous accepterons certainement qu'on stipule dans ce traité que le droit ne sera pas inférieur à 10 p. 100 à moins que vous n'y consentiez. Or, d'après le très honorable chef de l'opposition, c'est maintenant un problème constitutionnel qui va détruire tout le caractère sacré de l'arche d'alliance et la Grande-Bretagne va abdiquer son rang de grande puissance. Si le très honorable député voulait commencer par penser pour une fois à son propre pays. S'il abandonnait cette sollicitude pour les autres pays et pensait un peu au sien. S'il voulait réfléchir sur le point de savoir s'il est sage ou non de s'assurer que le droit sur le bois ne sera pas inférieur à 10 p. 100. S'il commençait par penser aussi aux intérêts des producteurs de plomb, de zinc, d'amiante et de poisson.

M. DUFF: Cela ne signifie rien.

Le très hon. M. BENNETT: Tout cela revient à dire qu'on ne réduira pas cette préférence de 10 p. 100 à moins que les deux parties ne le veuillent. Je suis heureux d'entendre l'honorable député d'Antigonish-Guysborough dire que cela ne rime à rien, car son chef trouve que cela veut dire beaucoup. L'un pense que cela va ruiner l'empire; l'autre dit que cela ne veut rien dire.

M. DUFF: Il parle du point de vue constitutionnel; je parle du point de vue pratique.

Le très hon. M. BENNETT: Pour l'un c'est détruire l'empire; pour l'autre, c'est très bien, cela ne veut rien dire. Entre les deux extrêmes peut-être pourra-t-on connaître le juste milieu.

M. DUFF: Vous l'êtes.

Le très hon. M. BENNETT: Exactement. Le gouvernement anglais a trouvé les termes satisfaisants et a reconnu, comme je l'ai dit, qu'il ne devrait y avoir aucun changement sans le consentement des deux parties contractantes. On aurait pu s'exprimer de cette façon: Nous convenons d'une préférence de 10 p. 100 qui ne sera pas modifiée sans le consentement des deux parties contractantes. Pour le très honorable chef de l'opposition, c'est naturellement une question constitutionnelle: on détruit les droits constitutionnels et les prérogatives de tout le monde.

(A onze heures la Chambre s'ajourne, sans la formalité d'une motion, conformément au Règlement.

LUNDI, le 14 novembre 1932.

La séance est ouverte à trois heures.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

AJOURNEMENT AU 30 JANVIER 1933

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre propose:

Que lorsque la Chambre se séparera pour un ajournement prolongé, elle soit et demeure ajournée jusqu'à lundi 30 janvier 1933, à trois heures de l'après-midi.

La motion est adoptée.

AJOURNEMENT DU JEUDI SOIR AU VENDREDI MATIN, À 10 HEURES 30.

Le très hon. M. BENNETT: Je propose aussi, avec le consentement unanime de l'Assemblée, que, lorsque cette Chambre se séparera jeudi soir prochain, elle soit ajournée jusqu'à dix heures et demie vendredi matin.

(La motion est adoptée.)

SECOURS AUX CHOMEURS

L'hon. W. A. GORDON (ministre du Travail): Je désire déposer sur le bureau de la Chambre un certain nombre de décrets du conseil relatifs à des paiements d'argent pour secourir les chômeurs.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont indiquées par un astérisque.)

N. D. MURRAY

M. DUFF demande:

1. Depuis août 1930, combien d'enquêtes N. D. Murray a-t-il tenues sur la conduite de fonctionnaires fédéraux en Nouvelle-Ecosse?
2. Dans combien de cas ledit commissaire a-t-il fait un rapport concluant à l'ingérence politique?
3. Combien de fonctionnaires a-t-on destitués sur la foi de ces rapports?
4. Quelle somme totale ledit N. D. Murray a-t-il reçue: (a) pour ses services; (b) pour ses dépenses de voyage et autres?

L'hon. sir GEORGE PERLEY (au nom du secrétaire d'Etat):

1. 61.
2. 50.
3. 39.
4. (a) $3,063; (b) $3,357.02.

ACHAT DE GRAINS PAR LE GOUVERNEMENT

M. CASGRAIN demande:

1. Directement ou indirectement, le Gouvernement a-t-il acheté du grain sur le marché de Winnipeg ou sur tout autre marché?
2. Si tel est le cas, quel est le coût du grain ainsi acheté?
3. En vertu de quelle autorité législative a-t-on fait ces achats?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre): A propos de cette question, monsieur l'Orateur, je désire faire une brève déclaration qui devrait avoir sa place à l'appel de l'ordre du jour.

DESTITUTION DU MAÎTRE DE POSTE DE BEAUHARNOIS, P.Q.

M. RAYMOND demande:

1. Qui a agi comme commissaire enquêteur dans le cas de la destitution d'Oscar Duquette comme maître de poste de la ville de Beauharnois?
2. Etait-il assisté d'un avocat, et si oui, qui était cet avocat?
3. A combien s'élève: (a) le compte produit par le commissaire enquêteur pour les frais de l'enquête; (b) le compte produit par l'avocat qui a assisté le commissaire enquêteur?
4. Quel a été le coût total de cette enquête?

L'hon. M. SAUVE (ministre des Postes):

1. C.-A. Pariseault, c.r.
2. Non, mais Ludger Codebecq, c.r., représentait le maître de poste et J.-E.-C. Bumbray, c.r., représentait les plaignants.
3. (a) $80.40; (b) les conseils ont été payés par les parties qu'ils représentaient.
4. $77.40.

PENSIONS DE VIEILLESSE

M. LAFLECHE demande:

1. La loi des pensions de vieillesse est-elle appliquée au pays?
2. Si tel est le cas, dans quelles provinces?
3. Depuis l'adoption de cette loi, quelles sommes a-t-on déboursées de ce chef dans chaque province?

L'hon. M. GORDON (ministre du Travail):

1. Oui.
2. Colombie-Anglaise, Alberta, Saskatchewan, Manitoba et Ontario.

3.

	Sommes payées depuis la mise en vigueur de la loi des pensions de vieillesse au 30 septembre 1932	Quote-part du dominion
Alberta	$ 2,384,525 24	$ 1,426,103 63
Colombie-Anglaise	5,462,653 63	3,080,857 90
Manitoba	5,438,275 44	3,109,349 91
Ontario	22,790,859 03	13,278,260 26
Saskatchewan	5,128,137 84	2,970,955 54
Territoires du Nord-Ouest	4,382 98	4,382 98
	$ 41,208,834 16	$ 23,869,910 22

4. Néant.
5. Non.

AÉROPORTS, NOUVEAU-BRUNSWICK

L'hon. M. VENIOT demande:

1. Combien d'aéroports doit-on établir au Nouveau-Brunswick?
2. Où seront-ils situés?

[L'hon. M. Gordon.]

3. Dans chaque cas, de qui a-t-on acheté le terrain pour l'aéroport et qui a conseillé chaque achat?
4. De quelle façon a-t-on fixé la valeur de chaque emplacement?
5. Combien a-t-on payé pour l'emplacement de chaque aéroport?
6. Quelle distance y a-t-il entre chaque emplacement et l'aéroport de Saint-Jean, dont la ville de Saint-Jean est propriétaire?

L'hon. M. SUTHERLAND (ministre de la Défence nationale):

1 et 2. Les projets de développement de l'aviation actuellement à l'étude prévoient la construction de quatre aérodromes intermédiaires à Upper-Brockway, Fredericton-Junction, Cambridge et Havelock.

3, 4 et 5. Nous n'avons pas acheté de propriété.

6. La distance de chaque emplacement à l'aéroport de Saint-Jean est la suivante: Upper-Brockway, 51 milles; Fredericton-Junction, 31; Cambridge, 38; Havelock, 62.

LOI DES TAUX DE TRANSPORT DES PROVINCES MARITIMES

M. COOTE demande:

En vertu des dispositions de la loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, quelle somme a-t-on versée à tous les chemins de fer depuis 1927?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

Chemins de fer	Année financière du dominion	Réduction des prix de transport	Montant du déficit	Total
1927 (6 mois)	1927-1928	$ 1,353,464 45	$ 2,117,936 42	$ 3,471,400 87
1928	1928-1929	2,758,893 16	4,418,644 50	7,177,537 66
1929	1929-1930	3,092,677 16	4,308,357 01	7,401,034 17
1930	1930-1931	3,615,218 07	6,712,238 79	10,327,456 87
1931	1931-1932	2,554,673 20	6,631,856 00	9,186,529 20
—	1932-1933	——	2,080,906 30	2,080,906 30
		$13,374,926 04	$26,269,939 02	$39,644,865 06
1932—Janvier à août 1932, National-Canadien seulement	1932-33	974,876 62	4,627,462 65	5,602,339 27
		$14,349,802 66	$30,897,401 67	$45,247,204 33

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION CLARK

M. LAVERGNE demande:

1. La compagnie de transport Clark Steamship a-t-elle reçu des subventions pour installer des appareils frigorifiques de transport sur la côte Nord du Saint-Laurent?

2. Si tel est le cas, pour quels montants?

3. A la connaissance du Gouvernement, ces appareils ont-ils été installés avec des subsides votés pour l'installation d'appareils frigoriques de transport sur la côte Nord du Saint-Laurent?

4. Ces subsides ont-ils été dépensés pour l'établissement des installations frigorifique sur les vaisseaux de cette compagnie?

L'hon. M. STEVENS (ministre du Commerce):

1. Non.

2, 3 et 4. Répondu sous le n° 1.

QUESTIONS TRANSFORMEES EN ORDRES DE DEPOT DE DOCUMENTS

W. N. TILLEY

Par M. BLAIR:

1. Le gouvernement fédéral a-t-il fait certains paiements à M. W. N. Tilley, c.r., (a) pour services d'avocat durant les années 1919, 1920 et 1931; (b) pour services généraux d'avocat durant les mêmes années pour le gouvernement canadien?

2. Si tel est le cas, pour quels services et quels montants a-t-il reçus?

3. Pour quels services réguliers ou spéciaux le gouvernement du Canada a-t-il retenu les services de M. Tilley?

Le très hon. sir GEORGE PERLEY (au nom de secrétaire d'Etat): La réponse est déposée immédiatement.

DESTITUTIONS DE MAÎTRES DE POSTE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

Par M. POULIOT:

1. Des maîtres de poste ont-ils été destitués pour ingérence politique depuis le mois d'août 1930 dans la province de Québec?

2. En ce cas, quels sont leurs noms, leur adresse et la date à laquelle chacun d'eux a été destitué?

L'hon. M. SAUVE: Je dépose le dossier, séance tenante.

LOUAGE DE REMORQUEURS À VANCOUVER

Par M. IRVINE:

1. Les commissaires du port de Vancouver ont-ils versé un loyer au ministère fédéral des Travaux publics pour l'usage du remorqueur *Pt. Grey*, et si tel est le cas, combien?

2. Pour la Commission du port, quel était le coût quotidien de la mise en service du remorqueur *Pt. Grey*?

3. Combien coûte quotidiennement aux commissaire du port de Vancouver le louage et la mise en service des remorqueurs *Helac* et *Canada*?

4. Durant les douze derniers mois, si on compare le coût de mise en service des remorqueurs *Canada* et *Pt. Grey*, la commission du port de Vancouver a-t-elle versé un montant additionnel pour travail supplémentaire du personnel des trains, à Vancouver-Nord, pour seconder le tra-

vail du remorqueur *Canada*, si l'on a payé un coût additionnel, à combien s'élevait-il?

5. Qui a payé pour poser de nouveaux tubes pour le condenseur du remorqueur *Pt. Grey*?

6. Durant la première année que la Commission du port de Vancouver a exploité ce navire, quelles aptitudes possédait le mécanicien qui servait comme ingénieur en chef sur le *Pt. Grey*?

7. La Commission du port de Vancouver a-t-elle cessé de se servir du remorqueur *Pt. Grey* pour raison d'économie, ou à cause d'un désaccord avec le ministère des Travaux publics, ou pour une autre cause?

8. Quel a été le prix d'achat du bac transbordeur?

9. Combien a coûté le transport du bac transbordeur jusqu'à Vancouver?

10. Quel a été le coût des réparations au bac transbordeur depuis l'achat, en plus et au-dessus du prix d'achat, et durant la période où on l'a utilisé?

11. Combien aurait coûté la construction d'un bac semblable dans la Colombie-Anglaise?

LA PACIFIC SALVAGE COMPANY

Par M. IRVINE:

1. Quels subsides reçoit la Pacific Salvage Company, pour maintenir des navires à Victoria?

2. Quels subsides verse-t-on à la Pacific Salvage Company pour maintenir des navires à Vancouver?

3. Si l'on donne des subsides à la Pacific Salvage Company à Victoria et à Vancouver, à quelles fins donne-t-on ces subsides, et quelles en sont les conditions?

4. Y a-t-il une station de sauvetage à Victoria qui n'est séparée que par 80 milles de Vancouver, si tel est le cas, un autre poste est-il nécessaire à Vancouver?

5. Lorsque les assureurs ont abandonné des navires, à qui vont les profits des navires avariés?

6. Durant les cinq dernières années, quels ont été les profits de la Pacific Salvage Company?

ENTREPRISES DE DRAGAGE

Par M. LAVERGNE:

1. La société Robertson & Genin, de Montréal, a-t-elle eu des contrats de dragage du ministère de la Marine ou du ministère des Travaux publics durant les cinq dernières années?

2. Si tel est le cas, pour quels montants?

3. Ces entreprises sont-elles terminées?

4. Cette firme a-t-elle reçu les paiements dus en vertu de ces contrats, et si tel est le cas, quels montants?

DEMANDES DE DOCUMENTS ACCORDEES SANS DEBAT

TRAVAUX PUBLICS DANS LE COMTÉ DE BONAVENTURE

Par l'hon. M. MARCIL:

Copie des bordereaux de salaires et de comptes pour matériaux pour des travaux que le ministère des Travaux publics a fait exécuter en régie dans le comté de Bonaventure, du 26 mai jusqu'au 30 septembre 1932.

[M. Irvine.]

BATEAU TRAVERSIER DANS LE COMTÉ DE SAGUENAY

Par l'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): pour M. Casgrain:

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, pétitions et autres documents qui ont trait à un service de bateau traversier entre la baie Sainte-Catherine et Tadoussac, dans le comté de Saguenay, du 1*er* janvier 1932 jusqu'à ce jour, y compris une copie du contrat pour ce service de navire, et la correspondance échangée entre le ministère du Commerce et l'auditeur général au sujet de la réclamation de Jean-Claude Tremblay pour services rendus.

DESTITUTION DU MAÎTRE DE POSTE À BEAUHARNOIS, P.Q.

Par M. RAYMOND:

Copie de tous télégrammes, plaintes, correspondance, rapports ou autres communications, et de tous autres documents concernant la position de maître de poste de la ville de Beauharnois, la destitution de Oscar Duquette, autrefois titulaire de cette charge, et la nomination de son successeur, depuis le mois d'août 1930, y compris le rapport de l'enquête qui a été faite dans le cas de la destitution d'Oscar Duquette.

EXCÉDENT DES ÉLÉVATEURS DE L'ALBERTA

M. D. M. KENNEDY (Rivière-de-la-Paix) (au nom de M. Garland (Bow-River) demande:

Un état indiquant les excédents de chaque société exploitant des élévateurs dans la province de l'Alberta au cours des dix dernières années.

L'hon. H. H. STEVENS (ministre du Commerce): Avant qu'il ne soit pris une décision au sujet de cette motion, je tiens à signaler à l'honorable député des circonstances qui pourraient empêcher le Gouvernement de fournir les renseignements demandés. La motion tend au dépôt d'un état des excédents de toutes les compagnies exploitant des élévateurs dans la province de l'Alberta. Il y a quelques jours, mon honorable collègue s'est adressé au ministère dont les fonctionnaires lui ont dit qu'il leur était alors impossible de lui fournir les éclaircissements voulus, puisqu'il n'est pas dans les habitudes de révéler des faits de nature à dévoiler les affaires privées d'entreprises particulières.

Je fais remarquer qu'il paraît chaque année une statistique fort complète dans les rapports publiés par la commission des grains sous forme de livres bleus, où l'on peut trouver, pour ainsi dire, toutes les données voulues, mais ces rapports ne révèlent pas les affaires particulières des entreprises privées. Avant qu'on insiste sur l'adoption de la motion, je signale ce fait à l'attention de l'honorable député et de la Chambre, car, à moins qu'on n'ait un motif très sérieux, je pense qu'on poserait un précédent fort répréhensible.

M. KENNEDY (Rivière-de-la-Paix): On pourrait réserver la motion jusqu'au retour de son auteur.

M. l'ORATEUR: Vu l'absence de l'honorable député sous le nom de qui la motion est consignée au *Feuilleton*, elle est réservée.

(La motion est réservée.)

LA VENTE DU BLE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Tout à l'heure, au moment où cette question écrite a été posée, j'ai prié la Chambre de bien vouloir permettre de renvoyer l'affaire jusqu'à l'appel de l'ordre du jour, afin que je puisse faire un bref exposé. La question était ainsi libellée:

1. Directement ou indirectement le Gouvernement a-t-il acheté du grain sur le marché de Winnipeg ou sur tout autre marché?
2. Si tel est le cas, quel est le coût du grain ainsi acheté?
3. En vertu de quelle autorité législative, a-t-on fait ces achats?

On a d'abord posé la question de vive voix avant le passage à l'ordre du jour. Puis on en a fait un avis et, enfin, elle paraissait au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

En 1930, on avait demandé au Gouvernement de taxer le prix du blé et de se rendre responsable du paiement de ce prix. On parlait de 70 c. le boisseau, sauf erreur. Le Gouvernement s'y refusa, et rien ne se fit en ce sens.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Puis-je demander qui avait présenté cette requête?

Le très hon. M. BENNETT: Les syndicats de vente en commun, les provinces et d'autres.

Le très hon. MACKENZIE KING: Au Gouvernement actuel?

Le très hon. M. BENNETT: Oui. C'était après le 7 août, c'est-à-dire après l'arrivée du Gouvernement aux affaires. De fait, la requête vint à la suite des ennuis éprouvés par les syndicats à propos des garanties données par les provinces, lesquels eurent pour résultat certaines mises au point.

Vers la fin de l'automne de cette année-là, M. John I. McFarland devint administrateur de la Canadian Cooperative Wheat Producers Limited, qui n'était pas une coopérative opérant dans les provinces de l'Ouest, mais constituait l'organisme de vente des syndicats du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Il avait accepté ce poste sans aucune rémunération, et il en remplit encore les fonctions.

On se rappelle que, l'an dernier, nous avons versé une prime de 5 c. par boisseau de blé produit dans l'Ouest canadien. D'aucuns ont critiqué cette façon d'agir. Récemment, une association agraire du Manitoba a adopté une délibération tendant à conseiller l'abandon de cette politique, contre laquelle se sont prononcés en termes énergiques en cette enceinte des députés de l'Alberta. L'autre jour, j'ai indiqué que l'état financier du pays ne permet pas de continuer à verser la prime.

Afin que mes honorables collègues aient une idée de l'état de choses existant, je me permets de faire remarquer qu'il existe de fort importants élévateurs régionaux dans l'Ouest. Il existe cinq élévateurs destinés à l'emmagasinage sur place, à Lethbridge, Calgary, Edmonton, Saskatoon et Moose-Jaw. Inutile d'ajouter que nous possédons des élévateurs d'une capacité imposante à l'est des Lacs. A la tête des Grands lacs, les élévateurs peuvent recevoir environ 93,000,000 de boisseaux; à l'est des Lacs, environ 75,500,000 boisseaux; à l'ouest des Lacs, les élévateurs, y compris les élévateurs régionaux, peuvent emmagasiner environ 223,000,000 de boisseaux. Donc, en ce qui concerne les élévateurs autorisés nous avons une capacité d'emmagasinement de plus de 390,000,000 de boisseaux.

D'ordinaire, le producteur porte son grain à l'élévateur régional où il le vend ou bien l'échange contre un récépissé d'entrepôt. Va sans dire que la Chambre connaît le régime de la loi des grains, qui gouverne ces opérations. Si le cultivateur accepte un certificat, son blé est retenu par l'élévateur aux conditions que prescrit la loi des grains. Il peut vendre son grain quand bon lui semble sur production de son certificat qui atteste qu'il a tant de boisseaux de grain en entrepôt, en indique la qualité d'une manière générale, et dit si le grain est emmagasiné dans un coffre spécial ou dans un coffre ordinaire. Notons que parfois le fermier vend son grain immédiatement à l'élévateur ou à quiconque fait les achats à cet endroit; parfois aussi il fait lui-même transborder son grain sur les voitures du chemin de fer s'il en a une wagonnée, et le fait expédier à Fort-William ou ailleurs, selon son choix.

En présence de ces faits rappelons que cette année nos récoltes sont très abondantes. Les données qui me sont parvenues jusqu'ici indiquent qu'à cette heure 225 millions de boisseaux des récoltes de cette année ont déjà été livrés aux élévateurs de l'intérieur. Il est difficile d'en déterminer la quantité exacte, mais il est clair qu'une proportion notable de ce grain a déjà été vendue par les élévateurs; j'incline à croire que sur les quelque 225 millions de boisseaux il a été vendu de la sorte 175,000,000; donc plus de 50 p. 100 de la récolte ont passé des mains des agriculteurs et des élévateurs à celles de la clientèle définitive. L'an dernier,—autant que nos statistiques en font foi, et ces statistiques sont plus

exactes que pour les années précédentes à cause de la prime,—les fermiers ont vendu en tout 265 millions de boisseaux. Comme la récolte est plus abondante cette année on remarquera que les producteurs ont déjà écoulé 225 millions de boisseaux, soit 40 millions seulement en deçà du total de l'année dernière. Ce qu'il y a d'étonnant c'est que pour les trois mois d'août, septembre et octobre nous avons plus exporté de blé cette année que pendant les trois mois correspondants dans nulle année, sauf une, depuis 1922. C'est-à-dire que cette quantité se chiffre à environ 120 millions de boisseaux, nonobstant le prix déprécié du blé.

Voilà donc pour la récolte et la méthode de son écoulement. A présent, pour la gouverne de mes collègues de l'Est dans cette Chambre des communes, je vais expliquer le rouage financier qui est à la base de ces opérations. Les compagnies qui exploitent les élévateurs ont des capitaux considérables. Quand le fermier qui apporte son grain veut le vendre au comptant la compagnie lui remet un chèque et le blé passe en la possession de l'élévateur. Va sans dire que les élévateurs n'ont pas assez de fonds pour acheter tout le blé qui leur est offert; ils empruntent donc aux banques. On peut affirmer que si les élévateurs ont un capital d'exploitation de 25 à 30 p. 100, cela suffit, puisque les banques acceptent la garantie du grain hypothéqué pour les 70 ou 75 p. 100 restant du prix nécessaire aux achats. Naturellement ce grain est assuré, est emmagasiné et gagé au bénéfice des banques en garantie des 70 ou 75 p. 100—moins peut-être—du prix d'achat, laquelle obligation la compagnie s'engage à solder, d'ordinaire, par un billet à ordre qu'elle remet à la banque. Les comptes sont ajustés à la fin de chaque journée, à mesure que le grain arrive à l'élévateur de l'intérieur. Les banques veulent que ces fonds, étant la propriété de leurs déposants, soient protégés contre les hausses et baisses de la cote; lesdites fluctuations ont été très fortes depuis quelques années. En termes techniques on fait du contre-agiotage; cela veut dire que quelqu'un quelque part doit s'engager à accepter une option sur le blé vendu afin d'éviter toute fluctuation violente de la cote entre la date de l'achat et la date fixée pour les opérations de contre-agiotage, ce qui porterait atteinte tant soit peu à la sécurité des fonds avancés par la banque. En un mot l'on se met à l'abri de toute perte possible.

L'achat des valeurs futures, comme on dit, se fait d'ordinaire par deux classes de gens au Canada: (*a*) ceux qui font un placement sérieux; et (*b*) ceux qui font de la spéculation. Dans la première catégorie se trouvaient les minoteries ou les acheteurs d'outre-mer, ce que nous appellerons les commerçants en grain, qui achètent le blé comme denrée nécessaire à leur commerce et le considèrent comme un placement pour les fins de leur entreprise. Ces opérations se poursuivent jusqu'à un certain point, naturellement restreintes par la diminution récente du commerce dans le monde. La seconde catégorie, celle des spéculateurs, a pratiquement disparu. Il y a eu un peu de spéculation au Canada sur le blé durant les derniers six ou huit mois, les achats provenant de Chicago; mais j'ai raison, je pense, de dire qu'en général le spéculateur n'apparaît plus dans le commerce du blé. Conséquemment, pour ce qui est des opérations à double prime, vous avez la disparition du spéculateur qui jouait un rôle important, comme sir Josiah Stamp l'a fait remarquer dans son rapport, dans la vente du blé et il vous reste le commerçant dont le pouvoir d'achat a été restreint par suite de la dépression générale.

Dans ces circonstances, la Canadian Cooperative Wheat Producers Limited, dont j'ai parlé, est demeurée la seule agence de vente à double prime dans l'Ouest canadien, et le Gouvernement doit maintenant décider si oui ou non, dans ces circonstances, il doit donner son appui comme le prévoit la loi de secours de 1931 et de 1932, puisqu'il s'agit d'un produit des champs et de la ferme, en garantissant aux banques les sommes jugées nécessaires pour permettre à cet organisme de conduire ses opérations. Mais avant d'en agir ainsi, le Gouvernement devait se demander si les intérêts du Canada tout entier seraient mieux servis en maintenant la prime que nous avons accordée l'an dernier ou en prenant les mesures que je viens d'indiquer dans le but de protéger la situation générale relativement à la mise du blé sur le marché.

Je n'ai pas besoin de dire à la Chambre que la question nous a fort embarrassés, mais il était évident, d'après les rapports reçus de toutes les personnes intéressées dans le commerce, que sans les opérations à double prime on ne pourrait écouler la récolte de cette année. Le résultat en serait que le prix du blé tomberait de nouveau à moins de 40c. le boisseau. Conséquemment, sans fixer le prix et sans intervenir en aucune façon dans l'opération de la loi de l'offre et de la demande, mais pour liquider régulièrement la récolte, on a pris les mesures que j'ai indiquées, et la Canadian Cooperative Wheat Pool, Limited, est devenue l'agence des opérations à double prime afin de permettre, avec l'aide du Gouvernement, la vente de la récolte en entrepôt. Comme je l'ai indiqué, on a écoulé jusqu'à présent au moins 175 millions de boisseaux de la récolte de cette année et on a mis en entrepôt

dans les élévateurs, jusqu'à samedi dernier, 225 millions de boisseaux, en chiffres ronds. Bien que le prix ait tombé, il a tombé d'une façon régulière et proportionnellement à l'augmentation de l'offre, laquelle, comme je le disais l'autre jour, est hors de toute proportion avec la demande. La récolte dans l'hémisphère méridional est maintenant disponible et ajoute à l'offre un surplus de 250 millions de boisseaux. Cela s'ajoute à la très grosse récolte de notre propre pays et à l'énorme excédent de l'an dernier aux Etats-Unis, actuellement entre les mains de la commission agricole et au surplus relativement petit de l'an dernier que nous avons dans ce pays.

Je m'empresse d'assurer la Chambre que lors du règlement de comptes, il est clair que l'obligation qui pourrait échoir au Gouvernement serait moindre que le paiement de la prime; et à moins d'imprévu il ne me paraît pas possible que nous ayons beaucoup à payer. Après avoir pesé la situation dans son ensemble, étudié le pour et le contre probables, l'effet sur le Dominion, le commerce qui en résultera, et le marasme que suivrait l'impossibilité de disposer du blé, sauf comme denrée sacrifiée, nous avons pris les mesures que j'ai indiquées.

Je pourrais peut-être ajouter qu'à mon sens il est inutile de fournir tous les détails des opérations que nous avons confiées aux organisations mentionnées et qui sont sous la direction de M. McFarland. Toutefois, on a exercé une surveillance des plus serrée et nous croyons, et rien n'est venu changer notre avis, que les mesures prises seront plus avantageuses pour le Dominion dans son ensemble que le paiement au producteur de la prime que nous avons accordée l'an dernier et que l'on nous demande instamment de nouveau cette année. Sauf pour ce qui est de l'obligation financière possible, évidemment difficile à fixer, je crois avoir répondu à toutes les questions posées, non seulement par l'honorable député de Charlevoix-Saguenay (M. Casgrain), mais aussi par un de ses voisins de gauche qui a posé une question similaire l'autre jour.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Les ventes de blé à double prime ont-elles excédé les quantités que la coopérative de blé a placées?

Le très hon. M. BENNETT: Dans quelques cas, je crois qu'il en a été ainsi; cependant, dans un sens large et général, ces ventes de blé à double prime se sont limitées aux opérations de la coopérative. Voilà comment les choses se sont passées, autant que je me souvienne.

L'hon. M. LAPOINTE: Quel est le montant réel garanti par l'Etat du fait de ces ventes de blé à double prime?

Le très hon. M. BENNETT: Les garanties n'ont pas été accordées en ces termes. Le Gouvernement a garanti la coopérative contre la perte en dernier ressort pouvant résulter de ces transactions; nous avons pris les mesures pour que ces pertes n'excèdent pas la somme que j'ai mentionnée, c'est-à-dire la prime de 5 c. qui serait versée.

L'hon. M. EULER: Quelqu'un devrait subir des pertes, c'est incontestable; ce sont probablement les acheteurs de blé, advenant le cas où le prix du blé baisserait. Je désire savoir du premier ministre si le Gouvernement, ayant donné une garantie aux banques contre toute perte, l'Etat doit nécessairement supporter ces pertes ou tout simplement dans le cas où l'acheteur de grain n'est pas en mesure de les subir lui-même?

Le très hon. M. BENNETT: Le Gouvernement n'a aucune responsabilité financière, sauf s'il est établi que les transactions en ce qui regarde la vente du blé se sont soldées par un déficit; en vertu de l'arrangement conclu, la Canadian Cooperative Wheat Producers a alors le droit de se faire rembourser. Pour l'instant, je ne suis pas en mesure de dire si les opérations se solderont par des pertes ou non; il faut attendre que les opérations soient terminées avant de se prononcer. La garantie concerne les pertes en dernier ressort.

L'hon. M. LAPOINTE: On n'a pas fait de prévisions concernant les pertes possibles?

Le très hon. M. BENNETT: D'après moi et d'autres qui s'y connaissent bien mieux, en ce genre d'affaires, il est impossible qu'il y ait des pertes ou du moins des pertes importantes; cependant, tout dépend de la manière dont les transactions se termineront.

L'hon. M. EULER: La garantie consentie par l'Etat contre tout déficit est-elle accordée aux banques ou à la coopérative du blé elle-même?

Le très hon. M. BENNETT: Aux banques. Ces institutions financières ont avancé les sommes nécessaires afin de permettre de mener ces transactions à bonne fin contre la garantie des primes et celle de l'Etat. Pour subir des pertes, il faudrait que le produit de la vente du blé fût insuffisant pour faire face aux frais.

L'hon. M. EULER: Le premier recours ne devrait-il pas avoir lieu contre les coopératives de blé qui sont les premiers débiteurs?

Le très hon. M. BENNETT: Il ne s'agit pas d'une coopérative, mais bien d'une agence de vente.

L'hon. M. EULER: Agence de vente pour le compte de la coopérative?

Le très hon. M. BENNETT: Il s'agit simplement d'un organisme appuyé par la garantie de l'Etat afin de mener à bonne fin les opérations de vente du blé à double prime.

L'hon. M. EULER: Cet organisme n'a pas de capital à soi?

Le très hon. M. BENNETT: Non, car il s'agit d'un organisme de vente.

L'hon. M. EULER: Si les opérations se soldent par des pertes, l'Etat les subira?

Le très hon. MACKENZIE KING: Ai-je bien compris que cette garantie est accordée par application de la loi pour le soulagement au chômage?

Le très hon. M. BENNETT: Je crois que le titre exact de la mesure est ainsi conçu: Loi pour le soulagement du chômage et de l'agriculture.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Les mêmes mesures ont-elles été prises en ce qui regarde la récolte de l'année dernière ou ne concernent-elles que la récolte de cette année?

Le très hon. M. BENNETT: Il s'agit de la récolte de l'année dernière. Depuis 1930, c'est cet organisme qui a vu à écouler tout le blé canadien que l'on a pu vendre.

M. WEIR (Macdonald): Le premier ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer dans quelle situation se trouvent présentement les producteurs de blé durum du Manitoba qui ont livré leur récolte à la coopérative que M. McFarland dirigeait en 1930-1931? Environ un millier de cultivateurs ont été traités injustement et je me demande si le premier ministre a quelques explications à donner.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député sait parfaitement bien que l'agence de vente n'a eu rien à faire avec cela. La coopérative du blé du Manitoba a acheté le blé durum et, en vertu des clauses du contrat, un règlement devait être effectué de manière que le vendeur toucherait le prix stipulé audit marché. Malheureusement, cette organisation, qui n'est pas celle que M. McFarland dirige, n'a pu effectuer des remaniements de cette nature.

M. WEIR (Macdonald): La question, c'est que M. McFarland s'est chargé de ce blé et devait en faire la vente définitive.

Le très hon. M. BENNETT: M. McFarland devait rendre compte de ses actes à la Coopérative du blé du Manitoba, et c'est ce qu'il a fait. Le marché avait été conclu entre la Coopérative du Manitoba et les cultivateurs eux-mêmes et personne autre. L'honorable député, j'espère, se rendra compte qu'aucun marché n'existait entre l'agence de vente que M. McFarland dirige et les cultivateurs. Il n'avait aucune relation avec ces derniers, ni par contrat ni d'autre façon. Tout le grain, comme le blé qu'il a reçu, provenait de la coopérative de blé du Manitoba, de la Saskatchewan ou de l'Alberta. Ce blé lui avait été transmis pour la vente et c'est à cette fin qu'il en a disposé.

M. DONNELLY: Si je comprends bien le premier ministre, il faut entendre que si cette vente effectuée par l'agence de M. McFarland donne lieu à une perte, cette perte est comblée par les banques et qu'à leur tour celles-ci sont indemnisées par le Gouvernement. Mais d'autre part, lorsque le grain est vendu à bénéfice, est-ce que ce bénéfice est encaissé par les banques ou par M. McFarland, à titre d'agent vendeur, ou par le Gouvernement? Comment le premier ministre croit-il que cet arrangement soit de nature à aider les soixante-dix municipalités qui n'ont pas eu de récolte du tout et qui devront acheter leur grain de semence pour l'année prochaine?

Le très hon. M. BENNETT: A coup sûr, monsieur l'Orateur, vous avez fait preuve d'une grande libéralité en accordant toute la latitude possible au sujet de la discussion de ces questions; mais lorsque l'on fait intervenir la question de secours aux municipalités, on s'éloigne tout à fait de l'objet de la discussion. Les avances consenties par les banques sont garanties par le gouvernement fédéral et, si après que les avances ont été versées, il reste un bénéfice, celui-ci appartient à l'agence et non au Gouvernement.

M. VALLANCE: J'aimerais à adresser au premier ministre une question inspirée par la réponse qu'il a faite à l'honorable député de Macdonald (M. Weir): Est-ce qu'il nous dit maintenant que John I. McFarland était en même temps à l'emploi du Gouvernement et de l'agence de vente collective du Manitoba?

Le très hon. M. BENNETT: Il n'a rien dit de la sorte. Pourquoi l'honorable député cherche-t-il à induire en erreur? S'il m'avait bien écouté, il n'aurait certainement pas parlé ainsi. M. McFarland ne touche aucun traitement de qui que ce soit. L'homme le plus versé dans le commerce du grain sur ce continent me disait un jour que M. McFarland était le meilleur expert en grain de toute l'Amérique du Nord. Quant à savoir s'il avait raison, c'est une question d'opinion personnelle. M. McFarland n'a pas été nommé par le gouvernement fédéral. Il a été nommé au poste qu'il occupe, non par la Coopérative du Manitoba, mais par la Canadian Cooperative Selling Agency, Limited, et cette nomi-

nation, inutile d'ajouter, fut chaleureusement accueillie par le Gouvernement. C'est à ce titre qu'il n'a cessé depuis d'exercer ses fonctions.

M. POULIOT: Comme le très honorable député a dit qu'il serait inutile d'entrer dans plus de détails et vu que les explications qu'il a données sont des plus intéressantes, aurait-il objection à ce que l'on fasse évacuer les tribunes afin qu'il fournisse des éclaircissements complets à la Chambre? J'ai demandé une réponse au premier ministre.

M. l'ORATEUR: Non.

M. YOUNG: Le Gouvernement se propose-t-il de laisser subister indéfiniment ce mode d'opération ou existe-t-il une entente quant à la date probable à laquelle on y mettra fin?

Le très hon. M. BENNETT: Personne ne sait mieux que l'honorable représentant de Weyburn (M. Young) à quel point il est difficile de répondre à cette question. A n'en pas douter, il sait qu'on ne pourrait dire qu'on le fera tel ou tel jour, mais on le fera, parce qu'il faut faire entrer en ligne de compte l'état du marché au point de vue du producteur. Si l'on voulait jeter le déssarroi dans le marché, la chose pourrait se faire. Si l'on tient cependant à vendre la récolte d'une façon méthodique et régulière, la chose ne pourrait se faire que le jour où la puissance d'absorption du marché permettra de mettre fin à ce régime sans inconvénient.

L'hon. M. LAPOINTE: Pour revenir aux avances, dont il a été question cet après-midi, a-t-on adopté un décret du conseil à ce sujet?

Le très hon. M. BENNETT: Je crois que l'on a procédé par lettres aux banques, si la mémoire ne me fait défaut. Il peut y avoir eu un décret du conseil. J'irai aux renseignements et j'en informerai l'honorable député. Mais il y a eu des décrets autorisant toute l'aide accordée par le Gouvernement aux Coopératives de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, et ces décrets ont été déposés sur le bureau de la Chambre tout comme ceux de cette année l'ont été. Aucun de ces décrets ne nous a obligés à intervenir, et je ne crois pas que la chose soit nécessaire; mais, par suite de conditions que la Chambre connaît très bien, nous avons cru qu'il était dans l'intérêt de tous de tirer la situation au clair afin de permettre que le fonds de roulement des syndicats serve à maintenir les opérations sans incertitude, et, pour cette raison, nous leur avons accordé des garanties. Je crois que des copies de tous les décrets ont été déposés ici.

L'hon. M. LAPOINTE: Des copies de ces décrets ont été déposées?

Le très hon. M. BENNETT: Pour autant qu'il s'agisse des trois syndicats.

L'hon. M. LAPOINTE: Mais je parle de cette année?

Le très hon. M. BENNETT: Je ne suis pas certain à propos de celui qui a trait à l'agence de vente. Il y a eu échange de lettres à ce sujet. Il se peut qu'elles n'aient pas donné lieu à des décrets. Je vais m'en assurer et j'en ferai part à mon honorable collègue.

L'hon. M. LAPOINTE: Le Gouvernement ne peut certainement pas agir autrement que par un décret rendu en conseil. La loi l'exige. La loi des secours, adoptée l'an dernier, décrète que le Gouverneur en conseil intervient par décret et non par lettre; cette loi exige aussi que tous ces décrets et règlements soient déposés à la Chambre immédiatement, et, si le Parlement n'est pas en session, qu'ils soient publiés dans la *Gazette officielle*. J'aimerais à savoir si c'est bien ce que l'on a fait.

Le très hon. M. BENNETT: Il n'était pas nécessaire d'adopter un décret avant de pouvoir le faire avec certitude. Cela veut dire qu'à l'heure actuelle les banques font les avances nécessaires sur la foi de la promesse du Gouvernement que le décret du conseil sera rendu lorsque l'on aura déterminé le montant de l'engagement. Nos honorables amis se rendront compte que c'est la méthode suivie dans les questions de ce genre, parce qu'on n'en connaît pas encore le chiffre. Dès que nous aurons obtenu ce renseignement, nous rendrons le décret.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Puis-je demander si l'on a suivi cette ligne de conduite depuis 1930 et si l'on a toujours protégé le grain vendu par l'agence de vente sans en vérifier la quantité?

Le très hon. M. BENNETT: Oh! non, on a pris les précautions nécessaires.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Quel était le montant de la perte l'année dernière?

Le très hon. M. BENNETT: Mon honorable ami veut connaître le chiffre de la perte, l'an dernier? Je puis dire qu'en fait un jour que je parlais ici, à la Chambre, il y a eu un profit.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Un jour?

Le très hon. M. BENNETT: Plusieurs jours.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Le premier ministre sait très bien que le marché baisse continuellement depuis deux ans.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député dit que je suis au courant, naturellement, il y a eu ce que l'on appelle une perte sur le papier lors de la nomination de McFarland avec notre consentement. Il sait aussi bien que tout le monde dans quelle situation se trouvaient les syndicats par rapport à l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. Il connaît exactement l'importance de la perte dans la Saskatchewan, tout comme il sait le contre-coup qu'en ont ressenti les fortunes engagées dans les syndicats de cette province et du Manitoba. Dans l'Alberta, la situation a été de beaucoup plus favorable. Mon honorable ami sait aussi que non seulement plusieurs jours, mais qu'en plusieurs occasions les opérations de vente auraient rapporté un profit.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Je ne parle pas de cela du tout.

Le très hon. M. BENNETT: Je réponds à la question.

M. POULIOT: Au point de vue du profit ou de la perte?

Le très hon. M. BENNETT: Tout simplement. Si l'on s'en tient à ce moment particulier, il y aura certainement perte, mais quant à dire si à la fin, quand le chiffre en sera déterminé, ce sera une perte, cela dépend, comme je l'ai dit à l'honorable député de Weyburn (M. Young), de circonstances sur lesquelles je n'ose pas me prononcer.

M. MUNN: Je désirerais soulever une question au sujet de la garantie. J'ai écouté attentivement et je comprends que le Gouvernement ne donne une garantie qu'aux banques et que celles-ci ne font des avances que pour 75 p. 100. Le propriétaire de l'élévateur ne reçoit aucune garantie. Le Gouvernement ne s'occupe que des banques?

Le très hon. M. BENNETT: Je regrette de constater que mon honorable ami a mêlé deux choses. La question de l'achat par les élévateurs n'a rien à faire dans la question qui nous occupe dans le moment, absolument rien. Nous avions affaires à la société de vente et à la vente à double prime sans laquelle il eut été pour ainsi dire impossible de vendre notre blé.

M. VALLANCE: Voici une dépêche provenant du Manitoba que je voudrais signaler à l'attention du Gouvernement, parce qu'elle expose la situation telle qu'elle apparaît au commun des mortels là-bas.

Dans le cours de l'hiver de 1930-1931, le gouvernement fédéral a pris possession du grain qui était alors entre les mains des syndicats et plaça le tout sous la direction de M. John I. McFarland. Ce grain n'est pas encore tout vendu; il reste à écouler encore plusieurs millions de boisseaux. Le grain qui reste est tout du blé de printemps; le blé dur ayant été complètement écoulé de bonne heure au printemps de 1931. Il reste au crédit des cultivateurs de blé dur qui avaient confié leur récolte de 1930 au syndicat une somme de $450,000 environ, qui aurait dû leur être versée au commencement de l'été de 1931.

Les cultivateurs de blé dur veulent savoir pourquoi cet argent ne leur a pas été remis.

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, il n'est guère possible de faire un exposé plus erroné que celui que l'honorable député vient de citer. D'abord, le Gouvernement n'a point chargé M. McFarland de la direction de l'affaire; ce sont les administrateurs de l'organisation qui l'ont élu à ce poste. Et d'un.

Ensuite, l'organisation n'a rien eu à voir avec les cultivateurs de blé dur; ces derniers ont fait affaire avec le syndicat du Manitoba, et c'est à ce syndicat qu'ils doivent se plaindre. Il m'est arrivé de rencontrer leurs délégués ici il y a un an. J'ai examiné leurs dossiers et étudié à fond leur affaire; or je crois les avoir convaincus que, s'ils avaient des recours à exercer, c'était contre le syndicat du Manitoba et qu'il n'y avait rien à faire à l'égard de l'agence d'écoulement. Cette dernière organisation n'avait aucun contrat, que dis-je, aucun rapport avec eux. Certes je me suis fort bien rendu compte qu'elle avait reçu effectivement du blé dur pour le vendre en même temps que d'autres sortes de blé, qu'elle l'avait vendu et qu'elle en avait rendu compte. Ces opérations sont vérifiées chaque semaine, et l'organisation en a rendu compte. Il me paraissait bien évident, et les cultivateurs de blé dur l'ont reconnu eux-mêmes, qu'ils n'avaient pas affaire au Gouvernement, ni à l'organisation que dirigeait M. McFarland. Leur contrat était avec le syndicat du Manitoba et c'est à lui qu'ils devaient s'en prendre.

L'hon. M. EULER: Puis-je demander une autre question pour ma propre information? A part les garanties aux banques relativement aux ventes à double prime, le Gouvernement fait-il des avances en argent au syndicat sur la récolte de cette année?

Le très hon. M. BENNETT: Non. J'ai tâché d'expliquer à la Chambre qu'il y a trois syndicats: celui d'Alberta, celui de Saskatchewan et celui du Manitoba. Leur capital d'exploitation est suffisant jusqu'ici pour faire leurs opérations, mais lorsqu'ils ont voulu obtenir du crédit des banques, par suite de l'état de la province avec laquelle chacun d'eux était autrefois identifié, ils sollicitèrent notre aide, la même que nous leur avions donnée l'année précédente sans avoir subi de perte.

Après avoir sondé toute la situation, nous avons pensé et nous pensons encore qu'il n'y avait pas de perte à supporter, c'est pourquoi nous avons pris un arrêté en conséquence, arrêté dont une copie a certainement dû être déposée sur le bureau de la Chambre.

L'hon. M. EULER: Au sujet des syndicats pour cette année?

Le très hon. M. BENNETT: Oui, mais aucune avance d'argent n'a été faite et je ne vois pas la possibilité ou la probabilité d'en faire.

L'hon. M. EULER: A quoi cela servait-il s'il n'y avait aucun risque à courir?

Le très hon. M. BENNETT: Je vais vous dire pourquoi. Les syndicats s'étaient mis dans l'embarras et il leur a fallu donner aux provinces certaines garanties pour couvrir les pertes qu'ils leur avaient causées? Pour protéger leur capital d'exploitation à cet effet, les banques ont voulu des garanties additionnelles pour leur permettre d'établir leurs crédits hors de tout doute, et nous avons agi en conséquence.

M. McINTOSH: Le premier ministre vient de dire qu'il y aurait probablement quelques pertes relativement à l'écoulement de la récolte.

Le très hon. M. BENNETT: Pas du tout.

M. McINTOSH: Est-ce pour cela que le Gouvernement a refusé de donner une prime aux cultivateurs de l'Ouest?

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, si l'honorable député avait bien voulu suivre les explications que j'ai données, il saurait qu'il a été répondu à cette question avant même qu'elle ne fût faite.

M. McINTOSH: Peut-être pourriez-vous y répondre de nouveau?

Le très hon. M. BENNETT: Je ne crois pas être obligé de répondre de nouveau, nullement obligé.

M. McINTOSH: Alors, amplifiez votre réponse.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai amplifié la chose à tel point que je craignais d'en avoir dit plus que je ne devais. Il n'était pas nécessaire d'aller aussi loin que j'ai été. J'ai tenté d'expliquer aux honorables députés qu'en mettant vis-à-vis ce que nous pensions être les avantages et les désavantages nous en sommes venus à la conclusion que nous pouvions mieux servir les intérêts du Canada tout entier,—y compris ceux des fermiers de l'Ouest,—en agissant comme nous l'avons fait, c'est-à-dire en assurant la possibilité de l'existence d'une organisation voyant à la vente à double prime. Autrement, tout le système de la vente des grains se serait trouvé dans le chaos et il se serait produit une débâcle sur une telle échelle que, si l'honorable député veut bien s'en faire une idée, il n'a qu'à se renseigner auprès de ceux qui s'intéressent à la vente des grains au pays.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'espère, monsieur l'Orateur, que le très honorable premier ministre me permettra une question. Je comprends qu'il a enduré longtemps, mais je veux voir si je le comprends bien. La prime sur le blé doit cesser cette année, mais à sa place, on doit aider les producteurs par une garantie du Gouvernement aux banques contre toute perte dans leurs relations d'affaires avec la Wheat Producers Limited, ou toute autre organisation agricole. Pour répéter, n'est-il pas vrai qu'il n'y aura pas de prime sur le blé, cette année, mais que, pour la remplacer, le Gouvernement aide les cultivateurs en donnant des garanties aux banques.

Le très hon. M. BENNETT: Ce n'est pas ce qui a été dit et je suis convaincu que l'honorable député de Melville doit comprendre qu'il n'a pas bien résumé ce qui a été dit. Pour me montrer charitable, je dirai qu'il n'a pas exactement résumé la situation. Je suis certain que, s'il analyse soigneusement ce que j'ai dit, il comprendra ce qu'était la situation et de quelle manière nous avons agi. Il ne me semble pas possible que mes paroles puissent s'interpréter comme il l'a fait.

CONSIGNATIONS DE BLE

INTERPRÉTATION DE LA LOI DES DROITS DE DOUANE BRITANNIQUE DE 1932

L'hon. M. BLACK (Halifax): Je désire poser une ou deux questions au premier ministre touchant une dépêche de la Presse canadienne publiée ce matin dans les journaux des Provinces maritimes du 14. La dépêche se lit comme suit:

Préférence sur le blé

Ottawa, 13 novembre.—On dit, ce soir, dans les cercles du gouvernement que les exportateurs de grain de Winnipeg ne s'attendent à aucune difficulté touchant la préférence de six cents par boisseau accordée sur le blé canadien expédié au Royaume-Uni, via les Etats-Unis. On devra modifier les méthodes d'expédition et, dans certains cas, la preuve de l'origine canadienne du blé à l'arrivée aux ports du Royaume-Uni, peut entraîner un certain délai mais les marchands ne voient pas d'obstacle sérieux dans l'envoi du blé par la route des Etats-Unis.

A la Chambre des communes, la semaine passée, on a demandé si le blé entreposé dans les élévateurs des Etats-Unis au cours du transport en Grande-Bretagne jouirait des avantages de la préférence. Certains orateurs ont dit que le blé entreposé dans les élévateurs américains ne

pouvait ensuite être reconnu comme blé canadien et, par conséquent, ne pouvait pas profiter de la préférence.

Naturellement, beaucoup du blé partant du Canada vers les ports des Etats-Unis est consigné pour d'autres pays d'Europe et, dans ce cas, la préférence n'a rien à y voir.

Comme cette dépêche semble contredire les déclarations faites par le premier ministre, le 10 novembre 1932 et qu'on trouve à la page 1125 (v.a.) du hansard non revisé, touchant la situation statutaire du règlement britannique n° 12, comme suit:

Elles comprennent: premièrement, l'origine britannique; deuxièmement, la consignation directe au Royaume-Uni,—bien que le trajet puisse être interrompu,—mais du moment que le lieu d'origine est fixé et que le lieu de destination est la Grande-Bretagne, même s'il y a des interruptions dans le trajet, la préférence s'applique.

Voici mes questions:

(1) Le premier ministre veut-il expliquer à la Chambre ce qu'il entend par "interruptions" et "interruptions de trajet", comme il l'a dit le 10 novembre?

(2) Le blé canadien en transit, entreposé dans les élévateurs des Etats-Unis, jouira-t-il de la préférence de 6 cents?

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député d'Halifax m'a envoyé une copie du mémoire qu'il vient de lire. Je ne pense pas pouvoir rien ajouter à ce qui a été déjà dit et qui paraît plusieurs fois dans les pages du hansard. Je crois que les règlements qui gouvernent les opérations du gouvernement britannique ont été publiés au moins trois fois dans le hansard. Voici les conditions dans lesquelles le grain destiné au Royaume-Uni reçoit la préférence quand il n'est pas expédié directement à ce pays: Tout d'abord il doit provenir de l'empire,—et quand je parle de grain, il devrait, dans notre cas, être d'origine canadienne,—secondement, il doit être consigné au Royaume-Uni et, alors, troisièmement, ce grain bénéficiera de la préférence s'il est envoyé au Royaume-Uni, même si le transport en transit est interrompu. J'ai essayé d'exposer le plus clairement possible que les règlements concernant non seulement le grain mais les denrées en général, règlements qui ne s'appliquent pas seulement aux Etats-Unis, mais aussi aux autres pays, régissent les marchandises provenant de l'Empire et transportées au Royaume-Uni en ne passant pas entièrement en territoire britannique. Aux Etats-Unis, on peut garder le grain en transit durant une période de six mois sans payer de droit. Le grain qui a passé plus de six mois en transit est sujet au droit américain de 42c. par boisseau. Le grain consigné au Royaume-Uni et qui passe en transit aux Etats-Unis a droit à

[L'hon. M. Black.]

la préférence, même s'il y a interruption dans le transport. Les règlements que j'ai lus l'autre jour l'indiquent clairement. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit l'autre jour et je n'ai rien à en retrancher.

LA MINORITE UKRANIENNE EN POLOGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. N. CAMPBELL (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, quelqu'un a-t-il porté à l'attention du Gouvernement une pétition présentée à la Société des nations par un certain nombre de membres de la Chambre des communes d'Angleterre? Il s'agit d'une pétition concernant le statut de la minorité ukranienne en Pologne. Je désire savoir si le Gouvernement a examiné cette question et s'il est en état d'appuyer cette pétition. Cette question intéresse grandement un bon nombre de mes commettants et je serais gré au Gouvernement de faire connaître son attitude à ce sujet. Si le premier ministre n'est pas prêt à faire une déclaration aujourd'hui, j'attendrai volontiers.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable député doit se rappeler qu'une longue discussion a eu lieu l'an dernier à ce sujet. Notre représentant à Genève a assisté aux discussions qui ont eu lieu sur cette question à la Société des nations. La société n'a rien fait depuis, que nous sachions. La question a été plusieurs fois portée à notre attention par des pétitions mais, d'après les renseignements que je possède, aucune décision n'a encore été prise à la Société des nations ou ailleurs.

M. MICHAEL LUCHKOVICH (Vègreville): Monsieur l'Orateur, je demande la permission de poser une question. L'affaire dont l'honorable député de Mackenzie a saisi le Gouvernement est le résultat d'un traité signé le 28 juin 1919, appelé traité des minorités et signé par le Canada, la France, l'Italie, le Japon, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la Pologne. Ce traité n'est venu en vigueur que le 10 janvier 1920. Le 15 mars 1923, à une conférence d'ambassadeurs, on a adopté le vœu suivant:

Considérant que la Pologne reconnaît que les conditions ethnographiques de la partie orientale de la Galicie y nécessitent un régime autonome.

M. l'ORATEUR: L'honorable député entend poser une question au Gouvernement et il devrait la formuler sans plus tarder. Ce n'est pas le moment d'amorcer une discussion.

M. LUCHKOVICH: Je n'ajoute ceci que pour m'expliquer mieux.

M. l'ORATEUR: A l'ordre! La Chambre n'est saisie d'aucune motion. La coutume permet de poser quelques questions avant le passage à l'ordre du jour, mais nous ne pouvons passer toute la journée à des questions, et ce n'est pas le moment d'amorcer une discussion.

M. LUCHKOVICH: Je n'ai jamais eu l'intention de prendre toute la journée pour cela.

M. l'ORATEUR: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je crois que ses observations ne sont pas conformes aux prescriptions de règlement.

M. LUCHKOVICH: Très bien! Je vais poser ma question: Etant donné que la Pologne a refusé de se conformer au traité des minorités et d'accorder l'autonomie, le Gouvernement va-t-il accorder une attention favorable à ce que font présentement un certain nombre de membres de la Chambre des communes d'Angleterre qui demandent que l'on soumette cette question à un tribunal international et que l'on établisse une commission permanente?

Le très hon. M. BENNETT: Monsieur l'Orateur, nous concevons bien que l'honorable député de Vègreville porte grand intérêt à cette question. Je lui ai affirmé plus d'une fois que nous ferions tout ce que nous pourrons raisonnablement faire à ce sujet. L'an dernier, la Société des nations a examiné cette affaire dans tous ses détails. Je n'ai pas besoin de dire à l'honorable député et à la Chambre qu'il s'agit d'une question internationale d'une importance très grave et que la Société des nations ne traite pas à la légère des questions de ce genre. Ce sont divers membres de la Chambre des communes d'Angleterre qui agitent la question en ce moment, et non pas le gouvernement anglais, et notre Gouvernement ne saurait guère s'éloigner des règles bien établies qui régissent la diplomatie. L'honorable député sera le premier à comprendre la nature des difficultés à surmonter, avant que le Gouvernement puisse appuyer l'attitude d'un groupe de députés de la Chambre des communes d'Angleterre.

Le Gouvernement a toutefois étudié avec bienveillance le point de vue de l'honorable député de Vègreville (M. Luchkovich), de l'honorable député de Mackenzie (M. Campbell) et autres. Le ministre de la Justice (M. Guthrie) a étudié soigneusement l'affaire à Genève et notre représentant dans la Société des nations, le sénateur Beaubien, a fait un très bon exposé de la situation. Si j'ai bonne mémoire, l'honorable député lui-même (M. Luchkovich) était alors à Genève. Il sait donc que le Gouvernement a présenté à la Société des nations le plus clair exposé de la situation qu'il était possible de faire, conformément aux règles et usages établis. D'après mes souvenirs, le compte rendu indique que le sénateur Beaubien n'a pas obtenu un appui appréciable. La question a paru délicate au point d'exiger l'étude la plus attentive des autorités chargées de ces sortes d'affaires.

PRETS ET GARANTIES DE L'ETAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Monsieur l'Orateur, il y a quelque temps, une série de questions se rapportant aux sommes garanties ou prêtées par le Gouvernement à diverses institutions ont été réservées et transformées en demandes de documents. Le premier ministre ou le ministre des Finances peut-l dire si les documents seront déposés?

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances): Nous avons déposé un document. Je ne sais si c'est celui dont il s'agit. Je m'informerai.

L'ENQUETE SUR LE *BRIGHT-FAN*

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CAMERON R. McINTOSH (Battleford-Nord): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une autre question. Vendredi, le 28 octobre, j'ai posé une question au premier ministre au sujet du vapeur anglais *Bright-Fan*, qui a coulé dans le détroit d'Hudson. J'ai demandé si le chef du Gouvernement communiquerait à la Chambre et à la population un livre bleu au sujet des témoignages recueillis par la commission qui a fait enquête sur la catastrophe, et de son rapport. Le lendemain, le lundi 31 octobre, le chef du Gouvernement a déclaré qu'il ne donnerait à la députation que le rapport de la commission d'enquête. Au compte rendu, séance du soir du vendredi 28 octobre, je relève la déclaration suivante faite par l'honorable représentant de Nelson (M. Stitt):

M. l'ORATEUR: Il n'est pas régulier de lire en ce moment pareille déclaration. L'honorable député pose-t-il une question au Gouvernement?

M. McINTOSH: Oui, j'interpelle le Gouvernement. Permettez-moi de dire que puisqu'il ressort clairement des témoignages, d'après la déclaration de l'honorable député de Nelson...

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

M. l'ORATEUR: Je prie l'honorable député de se conformer au règlement.

M. McINTOSH: J'en arrive au fait.

M. l'ORATEUR: Vaut autant lire que faire un récit. L'honorable député peut poser une question, s'il y tient.

M. McINTOSH: Une seconde et j'arrive à la question: étant donné l'exposé au point et fort sérieux fait par l'honorable député de Nelson, le Gouvernement communiquera-t-il à la Chambre et à la population, non seulement le rapport de la commission d'enquête, mais aussi les témoignages, afin que le peuple canadien comprenne exactement ce qui en est de ce désastre maritime?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): D'après ce que je puis voir, il n'y a pas de raison d'affecter de l'argent à la publication des témoignages. Le rapport du juge Mellish est un exposé de toute l'affaire, et le Gouvernement ne voit pas qu'il y ait lieu de modifier sa façon de voir à ce sujet.

MODIFICATION DE LA LOI DES DOUANES

L'hon. E. B. RYCKMAN (ministre du Revenu national) propose la 2*e* lecture du projet de loi (bill n° 6) tendant à modifier la loi des douanes.

Cette motion est adoptée; le projet de loi est lu pour la 2*e* fois et la Chambre se forme en comité général pour la discussion des articles.

Présidence de M. MacDonald (Cap-Breton-Sud).

Sur l'article 1*er* (évaluation des importations).

Le très hon. MACKENZIE KING: Il s'agit, je présume, de compléter l'article 16 de l'accord commercial entre le Canada et le Royaume-Uni?

L'hon. M. RYCKMAN: Je ne pense pas qu'il en soit fait mention d'une façon spécifique. Cette modification nous a été demandée par les délégués britanniques et les représentants des autres parties de l'empire et il a été convenu que nous la présenterions au Parlement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je vais lire l'article 16:

> Le gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage à appliquer dans l'administration douanière au Canada les principes généraux qui permettront (a) d'éviter, autant que possible, toute incertitude au sujet du montant des droits de douane et autres impositions fiscales payables à l'arrivée des marchandises au Canada; (b) de réduire au minimum les causes de retard et de désaccord, et (c) d'établir un mécanisme pour le règlement rapide et impartial des différends surgissant de l'application des droits de douane.

[M. l'Orateur.]

En examinant ce bill, j'ai pensé que le Gouvernement voulait ainsi remplir, en partie du moins, les obligations de cet article.

L'hon. M. RYCKMAN: Cet amendement est tout à fait indépendant de l'article en question. En réalité, on était convenu de le présenter avant la signature des accords. Les représentants du Royaume-Uni pensaient qu'il valait mieux ne pas appliquer cette disposition de la loi à la Grande-Bretagne et, après mûre réflexion, nous avons décidé de leur accorder cette faveur.

M. COOTE: Monsieur le président, je demanderais que l'on parle un peu plus fort. Nous n'avons pu entendre les paroles échangées entre le chef de l'opposition et le ministre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le ministre prétend-il vraiment que ce bill n'a aucun rapport avec l'accord commercial du Canada et du Royaume-Uni et que c'est une mesure tout à fait indépendante.

L'hon. M. RYCKMAN: C'est là une partie des conventions conclues avec le Royaume-Uni et qui sont soumises à la Chambre. Cet amendement donne suite à une autre entente avec les délégués anglais.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le ministre devrait me remercier de lui avoir aidé à s'expliquer correctement, car sa première déclaration était complètement inexacte.

L'hon. M. RYCKMAN: Je suis toujours disposé à offrir des remerciements quand il y a lieu.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je maintenant demander si cette modification à la loi sera avantageuse au Canada? Elle est, semble-t-il, limitée au commerce entre la Grande-Bretagne et le Canada. Pourquoi ne serait-elle pas d'application générale? Si le principe est juste dans un cas, il doit l'être généralement.

L'hon. M. RYCKMAN: Mon très honorable ami me pardonnera si je lui rappelle que son parti a contribué à l'inauguration de la préférence britannique dans nos lois. En vertu de cette préférence et dans l'intérêt du commerce, il est arrivé souvent que des articles admis en franchise quand ils étaient importés de la Grande-Bretagne, étaient frappés de droits de 20 à 35 p. 100 par les tarifs intermédiaire et général. Nous pensons que cet amendement est d'intérêt général. Au cas où mon très honorable ami me le demanderait, je dirai que nous n'aurions pas abandonné ce droit, si la Grande-Bretagne ne nous l'avait pas demandé. On a fait une bonne chose quand on a institué ce

système et il a été avantageux pour le pays. Nous aurons peut-être à souffrir un peu du changement, mais ce que nous perdrons d'un côté, nous le retrouverons de l'autre.

Le très hon. MACKENZIE KING: D'après mon honorable ami, il nous faudrait remercier la Grande-Bretagne plutôt que notre propre Gouvernement d'avoir amené un changement avantageux pour les deux pays. C'est un pas dans la bonne voie, le peuple canadien doit avoir la gratitude envers le gouvernement anglais pour avoir ainsi influencé notre Gouvernement dans un sens favorable. Le ministre n'y voit que les avantages qui pourront en résulter pour la Grande-Bretagne. Je vois plutôt ceux qui vont en résulter pour la masse des consommateurs et des importateurs du Canada.

L'hon. M. RYCKMAN: Notre législation douanière accorde une préférence à la Grande-Bretagne; dans plusieurs cas ses produits sont admis en franchise tandis que ceux des autres pays sont lourdement frappés. C'est encore une mesure du même genre, nous faisons un cadeau à la Grande-Bretagne.

L'hon. M. EULER: Quel qu'ait pu être le motif de cette mesure, je dois féliciter le Gouvernement d'avoir enfin fait un pas dans la bonne voie, à moins que je n'aie pas saisi la signification de cet article. C'est afin de confirmer mon idée que je prends la parole. L'article signifie, n'est-ce pas? qu'on rend inopérant, à l'égard des marchandises admises sous le régime de la préférence britannique, le pouvoir accordé au ministre du Revenu national, en vertu de l'amendement de 1930, de fixer au montant qu'il lui plaît la valeur des denrées importées au Canada? Ai-je raison?

L'hon. M. RYCKMAN: Dans l'ensemble, l'honorable député a raison, mais son exposé n'est pas exact. Par exemple, le ministre ne possède pas un tel pouvoir; le Gouverneur général en conseil autorise le ministre à fixer le prix, après un rapport du ministre.

L'hon. M. EULER: Je crains que ce ne soit jouer sur les mots, sans vouloir froisser le ministre.

L'hon. M. RYCKMAN: Quant à l'exécution de la mesure, le Gouverneur général, à la suite d'un rapport du ministre, autorise celui-ci à fixer la valeur des marchandises, ce qui a été fort utile au commerce à mon sens. Je suis heureux qu'il en soit encore ainsi à l'égard des pays étrangers, tout comme je suis heureux que notre tarif intermédiaire ou général reste ce qu'il était sur les marchandises que nous admettons en franchise de l'Angleterre.

L'hon. M. EULER: Mon honorable ami voit une critique où il n'y en a pas. Je m'efforce simplement de bien comprendre, pour ma propre gouverne et celle de mes honorables collègues, la signification exacte de l'article. Voilà pourquoi j'ai posé la question. Doit-on comprendre que le pouvoir accordé au Gouvernement, c'est-à-dire au ministre du Revenu national, de fixer la valeur de toutes les marchandises importées au Canada ne s'exercera pas à l'égard des marchandises importées sous le régime de la préférence britannique?

L'hon. M. RYCKMAN: Oui, ou sous l'empire d'un tarif inférieur.

L'hon. M. EULER: Exactement. J'allais aborder ce dernier point. Cela veut dire, par conséquent, qu'on ne peut plus imposer de droit d'antidumping sur les marchandises importées d'Angleterre sous le régime de la préférence britannique? Est-ce exact?

L'hon. M. RYCKMAN: C'est exact à l'égard des marchandises mentionnées dans cet article.

L'hon. M. EULER: Je prie le ministre de me dire pourquoi l'on a ajouté ces mots "ou de quelque tarif inférieur". Est-il possible qu'on accorde à d'autres pays des droits inférieurs à ceux que paiera l'Angleterre?

L'hon. M. RYCKMAN: Il existe à l'heure actuelle des droits inférieurs à ceux que paie l'Angleterre. Par exemple, en vertu du traité conclu avec l'Australie, les viandes sont admises moyennant un droit inférieur à celui de la préférence britannique. Plusieurs denrées sont dans ce cas, comme le fromage et d'autres. Mais, il va sans dire, il s'agit toujours de l'empire.

M. COOTE: La mesure aura-t-elle un effet rétroactif? Sinon, n'existe-t-il pas, à l'heure actuelle, certaines catégories de marchandises dont le ministère a fixé la valeur? S'il existe de telles catégories, ne devrait-on pas étendre l'application des arrêtés ministériels pour permettre l'entrée des marchandises d'après la valeur facturée?

L'hon. M. RYCKMAN: C'est à voir. On me dit qu'on laissera les choses en l'état.

M. ILSLEY: En vertu de quelle autorité applique-t-on le règlement relatif à la différence du change?

L'hon. M. RYCKMAN: Cela n'a rien à voir avec la matière à l'étude. Mon honorable ami pense sans doute au règlement établi pour la fixation de la valeur de la livre sterling pour les fins de la douane.

M. ILSLEY: En vertu de quelle autorité peut-on l'appliquer? J'avais cru que c'était en vertu de l'article en question, mais je me trompe évidemment. Je voudrais donc savoir ce qu'il en est exactement.

L'hon. M. RYCKMAN: Il a été adopté un décret qui permet de fixer la valeur de la livre sterling pour les fins de la douane.

M. ILSLEY: En vertu de quel pouvoir?

L'hon. M. RYCKMAN: En vertu des pouvoirs d'ordre général que confère la loi.

L'hon. M. EULER: J'ai peut-être laissé croire qu'à la suite de la convention le règlement relatif au taux du change ne sera plus appliqué aux marchandises anglaises importées sous le régime de la préférence britannique. Cela n'est vrai qu'en ce qui concerne le pouvoir qu'a le Gouvernement de fixer arbitrairement le prix des marchandises, mais il y aura toujours un droit de dumping, si le Gouvernement maintient deux chiffres différents relativement à la valeur de la livre sterling. De cette façon, il peut encore appliquer la mesure d'anti-dumping.

L'hon. M. RYCKMAN: Oui. Dans ma réponse je parlais de la mesure d'anti-dumping résultant de l'article 43. Nous n'avons pas abandonné notre droit d'imposer un droit spécial au cas où il y aurait une concurrence déloyale résultant de certaines méthodes commerciales ou de l'abaissement excessif des marchandises anglaises, mais nous avons abandonné ce droit par rapport à l'exécution de l'article 43.

M. SPENCER: A propos du présent article, le ministre peut-il me renseigner davantage touchant le droit spécial contre le fil barbelé importé des Pays-Bas?

L'hon. M. RYCKMAN: L'honorable député m'en a dit un mot la semaine dernière. La question est à l'étude; elle n'est pas encore réglée définitivement. C'est tout ce que je puis dire pour le moment.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'article 16, qui renvoie à cette mesure en particulier, porte aussi cette condition...

L'hon. M. RYCKMAN: Mon très honorable ami permet-il que je l'interrompe? Je ne crois pas que l'article 16 intéresse cela directement. C'est ici un accord accessoire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le ministre revient à sa première attitude qui, selon moi, n'est pas la bonne malheureusement. Je reconnais volontiers son mérite du fait qu'il tente maintenant de faire quelque chose qui soit conforme aux termes de l'accord; mais voici ce que je voudrais savoir: L'article 16 prescrit le règlement prompt et impartial de tout différend qui peut surgir touchant l'appliction des droits. Le ministre veut-il nous indiquer si le rouage destiné à pareil règlement a déjà été élaboré? Et, s'il existe, quel est-il?

L'hon. M. RYCKMAN: Pour ce qui est d'un rouage, je ne crois pas qu'il s'agisse de cette affaire, qui est trop simple pour cela. Selon mon entendement, l'article 16 fait allusion à la commission tarifaire, lorsque celle-ci sera établie.

L'hon. M. EULER: L'alinéa *a* de l'article 16 décrète:

> D'éviter, autant que possible, toute incertitude au sujet du montant des droits de douane et autres impositions fiscales payables à l'arrivée des marchandises au Canada.

C'est-à-dire que le Gouvernement s'engage à faire disparaître ces difficultés, ce à quoi tendent les démarches actuelles du ministère; le ministre, en effet, prive le Gouvernement du droit de déterminer les hautes évaluations qui rendaient impossible, ou quasi, à l'importateur, de savoir par avance, ou lors de l'arrivée des marchandises au Canada, quel serait ce montant,—c'est là assurément, ce me semble, l'obstacle qu'on voulait enrayer.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le ministre prétend que l'article 16 n'intéresse pas ceci; mais alors le Gouvernement a dû faire erreur dans les notes explicatives qui accompagnent le bill. Ces notes sont ainsi conçues:

> La seule modification apportée au paragraphe existant consiste à insérer les mots soulignés dans le texte du projet de loi.
>
> Cet amendement a pour objet de soustraire à l'application de l'article les marchandises admises sous le régime du tarif de préférence britannique ou d'un tarif inférieur quelconque, conformément aux stipulations des divers accords commerciaux conclus pendant la Conférence économique impériale.

Mais alors, si cela ne figure pas à l'article 16, où le trouve-t-on?

L'hon. M. RYCKMAN: Je me suis efforcé de faire comprendre à mon très honorable ami que c'est ici un accord qui se tient seul. Il n'intéresse aucunement l'article 16.

Le très hon. MACKENZIE KING: De là surgit une autre difficulté.

L'hon. M. RYCKMAN: C'est une entente accessoire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le ministre nous dit à présent qu'il existe des accords autres que ceux dont la Chambre a été saisie. Outre les accords déposés sur le bureau de la Chambre, quelles ententes existe-il?

L'hon. M. RYCKMAN: Je demande pardon à mon très honorable ami: je n'ai point dit

qu'il existe des accords autres que celui-ci et la convention de commerce conclue avec le Royaume-Uni, et que le très honorable représentant étudie depuis des semaines.

M. YOUNG: Si je comprends bien, l'article 43 concerne les marchandises importées au pays de telle façon que les intérêts des producteurs et des fabricants canadiens soient lésés. Selon mon entendement, c'est le présent article qu'on a invoqué pour appliquer le droit spécial contre la monnaie. S'il en est ainsi ce droit de dumping contre la devise ne sera plus applicable.

Le très hon. M. BENNETT: Pourquoi?

M. YOUNG: Il ne sera plus applicable contre la Grande-Bretagne parce que le présent amendement exempte ledit pays.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Je crois que le ministre a raison dans son explication du but de l'amendement à l'étude. La difficulté que rencontraient les importateurs canadiens de marchandises britanniques en s'efforçant de calculer la somme des droits qu'il leur faudrait acquitter, comme vient de le dire l'honorable député de Waterloo-Nord (M. Euler), a peut-être compté plus en faveur de l'amendement que la mise en vigueur des dispositions de la convention, bien que, naturellement, ces dernières y soient pour quelque chose. Je crois que mon honorable ami a tiré profit d'une expérience coûteuse et a appris que c'est là une façon bien peu recommandable de mettre le tarif en vigueur, et je désire le féliciter de la présentation de cette mesure. J'espère qu'il la rendra plus générale et que l'importateur canadien n'aura plus à faire face aux difficultés actuelles quand il ignore la somme exacte des droits jusqu'à ce que, dans certains cas, les marchandises aient été vendues.

(L'article est adopté.)

Il est fait rapport du projet de loi.

MODIFICATION DE LA LOI CONCERNANT LA COMMISSION DU PORT DE MONTREAL

L'hon. MAURICE DUPRE (solliciteur général) propose que le projet de loi (bill n° 10) tendant à modifier la loi concernant la commission du port de Montréal, de 1894, soit lu pour la 2*e* fois.

Cette motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2*e* fois et la Chambre se forme en comité général pour la discussion des articles.

Présidence de M. MacDonald (Cap-Breton).

Sur l'article 1*er* (règlement sur installation et appareils, etc.).

L'hon. M. LAPOINTE: L'honorable ministre aura-t-il la bonté d'expliquer le but de ce changement?

L'hon. M. DUPRE: L'alinéa *n* de l'article 26 de la loi dispose que la commission du port a le droit d'établir des règlements pour la réglementation de toutes les machines et appareils employés au chargement ou au déchargement des navires. On a jugé que les dispositions de cet alinéa ne suffisaient plus. Le but du projet est, d'abord, de rendre la disposition plus générale de façon à ce qu'elle s'applique à toutes les machines et à tous les appareils, qu'ils servent au chargement et au déchargement des navires ou à d'autres fins; deuxièmement, de faire disparaître tout doute quant au pouvoir des commissaires de déterminer les conditions dans lesquelles les machines et appareils appartenant à un tiers peuvent être installés sur la terre ou sur l'eau et, troisièmement, de statuer que les commissaires peuvent prélever une taxe ou somme d'argent pour le privilège d'exploiter ces machines ou appareils dans les limites du port.

(L'article est adopté.)

Il est fait rapport du projet de loi qui est lu pour la 3*e* fois et adopté.

CONVENTION COMMERCIALE AVEC LE ROYAUME-UNI

La Chambre se forme en comité général pour la suite de la discussion, suspendue le mardi 10 novembre, sur le projet de loi déposé par le premier ministre (bill n° 8), concernant un accord commercial passé entre le Dominion du Canada et le Royaume-Uni.

Présidence de M. MacDonald (Cap-Breton).

M. le PRESIDENT (M. MacDonald) (Cap-Breton): Le comité en était à l'article 3 et au tableau C.

M. ESLING: Monsieur le président, les denrées que vise cet article intéressent plus particulièrement la Colombie-Anglaise et l'on est presque justifié de conclure que ceux qui ont pris part à la préparation de cet accord se sont occupés surtout du bien-être et de l'avantage de cette province. Ceci rend de plus en plus incroyable l'attitude des honorables membres de la gauche qui représentent des circonscriptions de la Colombie-Anglaise intéressées aux produits de ce tableau, le bois, le poisson, le plomb et le zinc. Nous avons déjà étudié d'autres articles concernant le cuivre, les fruits, les pommes, la volaille et les produits de la ferme, mais je crois que quelques précisions à ce sujet feront mieux saisir la situation.

Du premier article de ce tableau, le bois, la Colombie-Anglaise fournit 49 p. 100 de la

production totale du Canada; du poisson, elle produit 50 p. 100; du plomb, 98 p. 100 et du zinc, 90 p. 100. Elle occupe à peu près le troisième rang dans le Dominion pour la production du cuivre, et le premier rang pour celle de l'argent. Relativement aux matières premières énumérées dans ce tableau, la Colombie-Anglaise occupe une position très enviable.

Lorsqu'il s'agit du bois, il devient plus difficile de comprendre l'attitude des honorables membres de la gauche représentant la Colombie-Anglaise. Je veux parler de l'honorable député de Skeena (M. Hanson), marchand de bois; de l'honorable député de Vancouver-Nord, (M. Munn), autre marchand de bois; de l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) dont la circonscription compte de vastes intérêts forestiers; de l'honorable député de New-Westminster (M. Reid), qui vient d'un district qui renferme la scierie d'exportation la plus considérable peut-être de la Colombie-Anglaise; et de l'honorable député de Vancouver-Burrard (M. Hanbury). Je pourrais également mentionner les noms des deux autres honorables représentants qui s'intéressent tout particulièrement aux questions concernant la classe ouvrière et le relèvement du mode d'existence des travailleurs. Mes honorables amis ont formulé leur opposition contre l'accord intégral bien que l'annexe attachée à l'article 3 devrait être de nature à les intéresser tout particulièrement. Il est assez difficile de comprendre leur attitude, si l'on tient compte du fait que le Royaume-Uni offre au Canada des conditions avantageuses en ce qui regarde l'achat du bois marchand. L'année dernière, l'empire britannique a importé du bois marchand jusqu'à concurrence de 3,400,000,000 de pieds et le Canada n'a fourni que 4 p. 100 de ce total. La Colombie-Anglaise a plus d'avantage que n'importe quelle autre province du Canada à expédier son bois sur les marchés du Royaume-Uni où il est admis en franchise, tandis que les autres pays sont tenus d'acquitter un droit de 10 p. 100. De plus, quoique l'accord impose un droit de 10 p. 100, la préférence en faveur du bois canadien s'élève à 20 p. 100 pour ainsi dire, si l'on tient compte des taux d'assurance, des frais de transport et ainsi de suite. Je me demande de quelle façon les honorables représentants de la Colombie-Anglaise pourront justifier leur opposition à l'article de l'annexe C concernant le bois marchand, lorsqu'ils auront à s'en expliquer à leurs commettants.

Et maintenant, permettez-moi de revenir sur l'article concernant le poisson. Les honorables représentants de Comox-Alberni (M. Neill) et de Skeena (M. Hanson) ont combattu cet article de l'accord bien que la production des pêcheries représentât, l'année dernière, des sommes de 13 millions et de 6 millions de dollars respectivement dans ces deux circonscriptions. Le Royaume-Uni dit: Nous consommons de grandes quantités de poisson et nous sommes bien prêts à acheter le poisson de la Colombie-Anglaise. Or, en témoignage de notre bonne foi, nous sommes disposés à admettre le poisson canadien en franchise sur nos marchés et à prélever un droit de 10 p. 100 sur le poisson provenant des pays étrangers. Dans le cours de l'année dernière, le Royaume-Uni n'a importé du poisson du Canada et des autres pays de l'empire que pour une valeur de 9 millions de dollars.

J'arrive ensuite à l'article concernant le plomb et je constate que la Colombie-Anglaise produit 98 p. 100 du rendement global des mines de plomb du Canada; ce produit est raffiné aux usines de Trail. Il s'agit d'un produit excellent dont la pureté se chiffre à 99.99 p. 100; notre plomb est écoulé sur tous les marchés du monde, sauf celui des Etats-Unis, cela va de soi, où il est frappé d'un droit de 2c.½ par livre. Parmi les pays qui utilisent les plus grandes quantités de plomb, le Royaume-Uni occupe le second rang et, chose assez étrange, il a acheté environ 30 p. 100 de ses importations aux Etats-Unis, l'année dernière.

Vient ensuite le zinc et la Colombie-Anglaise produit 90 p. 100 du rendement total des mines de tout le Canada. L'année dernière, la Grande-Bretagne a importé 157,000 tonnes de zinc dont 30 p. 100 venait du Canada et le reste de divers pays étrangers. Et chose étrange, mes honorables amis de la gauche ne semblent guère se rendre compte de l'énorme valeur que représente la production de ces métaux ni du fait que des débouchés plus larges sont offerts à la Colombie-Anglaise. Pour ce qui est de ces métaux, le Royaume-Uni nous dit: Nous sommes prêts à acheter votre plomb et votre zinc; nous admettrons ces métaux en franchise sur nos marchés tandis que nous frapperons d'un droit de 10 p. 100 le plomb et le zinc des pays étrangers. Et dans ce cas aussi bien que pour ce qui est de notre bois et de notre poisson, il ne faut pas perdre de vue que cette préférence de 10 p. 100 se trouvera augmentée du fait des taux d'assurance et des frais de transport que les pays étrangers devront acquitter.

En ce qui regarde le cuivre,—cet article a été adopté,—l'honorable député de Skeena représente une région où l'on produit d'énormes quantités de ce métal. La production totale du cuivre au Canada, l'année dernière,

s'est élevée à environ 670,000 tonnes; 60,000 tonnes furent absorbées par l'approvisionnement du marché domestique et le reste a été exporté. Dans la région que représente mon honorable ami de Skeena (M. Hanson), la production du cuivre a atteint le chiffre de 18,000 tonnes, l'année dernière tandis qu'elle a été de 15,000 tonnes dans la circonscription de Comox-Alberni.

M. NEILL: Puis-je savoir à quel endroit le cuivre est produit dans la circonscription de Comox-Alberni?

M. ESLING: Je demande pardon à mon honorable ami; je fais erreur.

M. NEILL: Je sais que mon honorable ami a fait erreur et il en est de même sur plusieurs autres points.

M. ESLING: Je veux dire la région que représente mon honorable ami de New-Westminster, où la production du cuivre a atteint le chiffre de 15,000 tonnes.

M. REID: A quel endroit fait-on l'extraction du cuivre dans le district de New-Westminster?

M. MUNN: Vancouver-Nord.

M. ESLING: C'est cela, Vancouver-Nord. Cela importe peu; cette région est comprise dans les limites de la Colombie-Anglaise et mes honorables amis ont voté contre l'accord. Ces 15,000 tonnes de cuivre provenaient des exploitations de la Howe Sound Mining Company.

M. MUNN: Les concentrés de cuivre, et non le cuivre. L'honorable député n'est guère ferré sur la géographie.

M. ESLING: Il n'en reste pas moins que les honorables députés, sans exception, ont voté contre l'expansion du marché pour le cuivre canadien. Le Royaume-Uni dit: Nous tenons à acheter votre cuivre et nous allons en permettre l'entrée en franchise sur notre marché, imposant en même temps un droit de quatre cents la livre contre le cuivre provenant d'autres pays. A cela les honorables députés d'en face répliquent: Non, nous ne tenons pas à faire de nouvelles affaires dans le domaine du cuivre; nous ne voulons pas développer nos industries. L'honorable député de Skeena ne veut pas qu'il passe du blé par son élévateur d'un million de dollars à Prince-Rupert. Et pour quelle raison...

M. HANSON (Skeena): J'ai essayé de trouver de quoi utiliser cet élévateur.

M. ESLING: Assurément, les accords en discussion facilitent aux honorables députés toutes les occasions possibles de retourner auprès de leurs commettants et de leur expliquer pourquoi ils ont voté contre leur adoption. Ces accords sont de nature à assurer l'accroissement des affaires, la mise en valeur de nos ressources, l'essor de nos industries manufacturières et l'expansion du commerce. Tout ce que l'on peut faire dans cet ordre d'idées est susceptible de stimuler les affaires et de procurer du travail. J'imagine que, lorsque l'honorable député de Vancouver-Sud (M. McInnis) retournera chez lui, il dira à ses électeurs que la main-d'œuvre, comme tout le reste, dépend de l'offre et de la demande, et que, si la main-d'œuvre est recherchée, il s'ensuivra de meilleurs salaires, un niveau de vie supérieur et ainsi de suite. Le Gouvernement actuel adopte simplement les mesures voulues pour ramener l'activité industrielle et créer une plus forte demande pour la main-d'œuvre, actuellement à son plus bas. Et cependant l'honorable député de Vancouver-Sud vote contre ces accords et en ce faisant, il vote contre toute amélioration de la situation ouvrière, contre le relèvement du niveau d'existence et des salaires.

Vient ensuite l'honorable député de Vancouver-Centre, circonscription dont le développement dépend exclusivement de l'avancement et de la prospérité de toutes les autres parties de la Colombie-Anglaise, qui nous parle des questions constitutionnelles et de simples hypothèses, sans rien dire des denrées visées par cet accord: le plomb, le zinc, le bois et le poisson. Il y a quelques jours seulement, nous lisions, dans un journal de Prince-Rupert, un article fort intéressant dont l'auteur disait que l'honorable député désapprouvait cette convention parce qu'elle n'aidait pas les pêcheries, et dès le lendemain, dans le même journal, le gérant du commerce du poisson à Prince-Rupert déclarait que déjà on constatait les bons effets de l'accord et que le poisson se vendait plus cher à Prince-Rupert qu'aux Etats-Unis.

M. HANSON (Skeena): Le prix auquel on paye le poisson aujourd'hui à Prince-Rupert est le plus bas dont il soit fait mention dans les annales de la côte du Pacifique.

M. ESLING: Si l'honorable député veut lire son propre journal de Prince-Rupert, numéro du 28 octobre, il y verra les propres paroles du gérant de la conserverie de poisson, ou ce que cela peut être, qui se dit enchanté de l'état du marché à Prince-Rupert et proteste contre la déclaration de l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Mackenzie). Il ajoute que le prix du poisson est plus élevé à Prince-Rupert qu'aux Etats-Unis. Le même journal mentionne aussi ce qu'a dit l'honorable

représentant de Vancouver-Centre au sujet du bois. Les marchands de bois de Vancouver semblent être satisfaits des conséquences de l'accord en ce qu'il s'agit de leur commerce et ils louent le Gouvernement de l'avoir conclu. A vrai dire, il semblerait que les honorables membres d'en face ont simplement des préventions contre tout ce qui est de nature à favoriser le bien-être et l'avancement du Canada en ces temps de crise, et ce pour la seule raison que cette mesure émane d'un gouvernement conservateur. Nous ne pourrons peut-être constater les bons résultats de cet accord avant un an ou deux, mais ils se produiront certainement, et les honorables députés d'en face pourront alors dire à leurs électeurs qu'ils se sont simplement trompés en votant contre l'accord.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je dois dire que rien ne donne un meilleur exemple des efforts tentés par les honorables députés d'en face pour représenter sous un faux jour les honorables membres de ce côté-ci que le discours que je viens d'entendre. A maintes reprises l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Esling) a dit que certains députés de ce côté-ci (*la gauche*) s'étaient opposés à cet accord à cause de cette partie même de la convention. Sans plus tarder, je dois dire que personne, sur ces bancs, ne s'y est opposé pour cette raison-là. Si un honorable membre avait protesté pour ce motif, il l'aurait dit longtemps avant la conférence impériale, parce que ces droits de la Grande-Bretagne qui accordent une préférence au Dominion n'ont pas été établis à la dernière conférence impériale mais avaient été décrétés par le gouvernement anglais plusieurs mois auparavant. Cette annexe vise le bois, le poisson, le saumon, d'autres conserves de poisson, l'amiante, le zinc et le plomb, et sur chacun de ses articles que je viens d'énumérer le gouvernement, lors de l'établissement de son tarif accorda une préférence de 10 p. 100 aux dominions, et le taux concédé en vertu de cet accord est de 10 p. 100. Ainsi donc, le gouvernement anglais n'a fait que maintenir le même tarif de préférence. Peut-on imaginer qu'au cours de la conférence tenue récemment le gouvernement du Canada aurait demandé à la Grande-Bretgne d'abolir la préférence qu'elle avait accordée plusieurs mois avant la conférence? Ce à quoi nous nous opposons, au sujet de cette question, c'est l'affirmation faite par certains de nos adversaires que tout ce qui nous est accordé par le traité est dû à leurs propres efforts. Cela n'est pas le résultat de leurs travaux. C'est tout simplement un nouvel exemple de ce qui s'est passé cet après-midi touchant le projet de loi dans lequel est intéressé le ministre du Revenu national. Nous devons remercier le gouvernement britannique, et non pas le nôtre, pour les quelques avantages que peut retirer le Canada de cette partie de la convention, car ce qui s'y trouve nous a été accordé avant que notre Gouvernement ait pris une part quelconque à la conférence.

Puis-je ajouter que nos adversaires diront probablement: Oh! oui, mais nous avons convaincu la Grande-Bretagne de la nécessité de maintenir ces préférences, et de ne les abolir que lorsque le Canada y consentirait. Vendredi soir, j'ai parlé de cette question. S'il est vrai qu'il en fut ainsi et s'il faut attacher une importance quelconque à cette affirmation, cela constitue bien une intervention de la part d'un gouvernement dans les affaires d'un autre, et nous ne pourrions pas approuver une pareille intervention de la part du parlement ou du gouvernement de la Grande-Bretagne. Si la métropole désire fonder ces accords sur des conditions de ce genre, c'est son affaire, mais ce n'est pas un précédent que nous allons suivre. Je veux ajouter que le secrétaire du Trésor, en Angleterre, a déclaré explicitement à la Chambre anglaise que le parlement britannique, pour sa part, ne se tiendrait pas lié par ses droits plus longtemps que ne le voudrait le parlement lui-même.

Le premier ministre (M. Bennett) et le ministre du Commerce (M. Stevens) ont répété mainte et mainte fois ici même que le gouvernement anglais est parfaitement libre de modifier ces droits quand il le voudra, à moins de ne se croire tenu en honneur de les respecter. Mais légalement ou constitutionnellement, il n'est pas du tout lié par ces accords.

L'hon. M. STEVENS: Je suis bien certain que mon très honorable ami ne veut pas mal interpréter ou mal rapporter mes paroles, mais il ne s'est pas exprimé clairement. J'ai répété et répété, comme il l'a rappelé lui-même, qu'au sujet des nombreux articles non indiqués dans les tableaux de la convention, le Parlement du Canada et celui de la Grande-Bretagne étaient libres de faire les modifications voulues, mais que les deux gouvernements se tiendraient certainement pour liés en honneur de respecter les engagements pris dans la convention, y compris les tableaux de l'accord.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami restreint le sens de ses paroles au lien de l'honneur. Mais, quand des personnes font un marché, elles sont d'ordinaire liées en droit et de manière que l'une des deux parties ne peut pas en modifier les conditions. C'est ce que je veux établir clairement. Il existe d'autres partis politiques en Grande-Bretagne, outre celui du gouverne-

ment actuel, et deux de ces partis au moins ont déclaré que, s'ils étaient portés au pouvoir, ils ne se croiraient pas nécessairement tenus en honneur de donner suite à une disposition quelconque de cet accord.

Des VOIX Non! non!

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est bien ce qu'ils ont déclaré catégoriquement, et le parti libéral de la Grande-Bretagne, avant la conférence, a fait adopter une résolution par la Fédération libérale nationale voulant que, si le gouvernement cherchait à lier le pays et à restreindre sa liberté en matière de tarif douanier, le parti libéral ne reconnaîtrait pas l'obligation d'une disposition de ce genre.

La situation du gouvernement anglais à ce sujet est donc bien claire. Ce que nous blâmons ici, ce n'est pas, chose que l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Esling) cherche à faire croire à la Chambre et à tout notre pays, la continuation d'une préférence qui nous a été accordée par le gouvernement anglais avant la conférence, mais plutôt l'affirmation de certains députés,—il est lui-même de ce nombre,—qui veulent nous faire croire que c'est le gouvernement canadien qui nous a obtenu ces avantages à la conférence impériale. Nous devrions, d'après cette opinion, remercier ici le Gouvernement dont les travaux nous ont valu cette préférence. Or, il n'en est pas ainsi, loin de là.

M. ESLING: Le très honorable chef de l'opposition tourne autour du pot. Ces accords entrent en vigueur demain dans le Royaume-Uni et le plomb et le zinc de l'empire continueront d'entrer dans le Royaume-Uni en franchise. L'imposition de droits sur le plomb et le zinc venant de l'étranger sont une condition des accords de la conférence. Nous concédons tous que le plomb des pays de l'empire se vend dans le Royaume-Uni au cours mondial, mais il n'en est pas de même pour le plomb étranger qui est grevé d'un droit de 10 p. 100. Si ce n'est pas là un résultat satisfaisant de la conférence, je me demande ce que cela peut être. Par suite de la conférence le plomb et le zinc canadiens auront un plus large débouché qu'ils n'avaient auparavant. Ils prendront la place des produits du Mexique et des Etats-Unis.

Le très honorable chef de l'opposition nous accuse de trop insister sur ces articles de l'annexe C; or, je dis que nous avons raison de le faire. Nous soulignons les avantages de l'annexe C, parce que tous les députés libéraux et travaillistes de la Colombie-Anglaise, qui siègent vis-à-vis, ont refusé de ratifier le traité. En d'autres termes, ils ont dit: Nous ne voulons pas que notre cuivre canadien entre dans le Royaume-Uni avec une préférence de 4 c. sur le cuivre d'ailleurs; nous ne voulons pas que notre plomb et notre zinc entre en franchise dans le Royaume-Uni; nous ne voulons pas d'avantage sur le marché anglais pour notre poisson et nos produits forestiers. Les honorables députés d'en face ne veulent rien de ce qui est susceptible d'accroître ou de stimuler la production ou l'industrie au Canada. Voilà la situation.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je remercie l'honorable député d'avoir signalé de façon particulière le plomb et le zinc. Quelle était la situation? Avant la conférence le plomb et le zinc des dominions avaient une préférence de 10 p. 100 sur le marché de Grande-Bretagne. Après la conférence, et en vertu du traité que nous discutons maintenant, la préférence est assujettie à une condition qui n'existait pas antérieurement, celle qui veut que le plomb et le zinc soient vendus au cours mondial.

M. ESLING: Il leur a toujours fallu vendre leur plomb et leur zinc au cours mondial; c'est la même chose pour le cuivre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Non; il y avait une préférence bien marquée de 10 p. 100.

M. ESLING: Le prix était fixé sur le marché anglais.

Le très hon. MACKENZIE KING: Maintenant, c'est le cours du marché mondial.

M. BRADETTE: Les honorables députés semblent ne pas se rendre compte que, durant le débat sur le budget Dunning en 1930, celui qui dirigeait l'opposition à l'époque reprochait au ministère de voler la politique du parti conservateur et, qui plus est, s'opposait à la préférence britannique.

Pour ce qui est du nord de l'Ontario et de notre point de vue en matière politique commerciale, nous avons toujours été d'avis de favoriser d'abord l'industrie canadienne et d'acheter des produits canadiens, puis d'acheter de l'empire britannique et, en troisième lieu, de l'étranger. Avant d'aller plus loin je dois dire que nous, dans le nord de l'Ontario, nous avons besoin non seulement du marché britannique, mais aussi des marchés des autres pays. Il y a une déclaration à laquelle je tiens à faire allusion avant d'aborder un autre sujet. Jeudi dernier, le premier ministre a fait une remarque qui, à mon avis, est désobligeante pour la Chambre. Il a voulu laisser croire dans tout le pays que cette session-ci coûte une somme énorme. Ce n'est pas conforme à la vérité. D'abord, tout le monde sait que nous sommes venus ici avec l'entente tacite que nous ne recevrions pas

plus d'argent que s'il s'agissait d'une session régulière. Deuxièmement, je suis sûr que la nation ne regrette aucunement l'argent qui est payé aux employés engagés temporairement pour les travaux de la session. Si, comme le dit le premier ministre, la session doit coûter $100,000, pour moi, cette dépense a sa raison d'être. Il doit se rendre compte que plusieurs des employés de la Chambre seront sans emploi à partir de l'ajournement jusqu'à la reprise des séances en janvier. Je remarque que l'honorable député d'Argenteuil rit. Mais il n'y a pas de matière à rire de l'avis de ceux qui comptent sur la présente session pour vivre.

Maintenant je voudrais exposer à la Chambre et au pays dans toute la réalité possible la situation qui existe dans le nord de l'Ontario. Je ne suis pas un pleurnicheur, et j'essaierai d'exposer les faits tels qu'ils sont. En premier lieu, je parlerai de la situation actuelle et ensuite des besoins de l'industrie. Je crois que les observations que je vais présenter ont bien leur place dans la discussion de l'annexe C. Tout d'abord, j'ai déclaré en diverses occasions, depuis la dernière campagne électorale, que, si les honorables députés de la droite arrivaient au pouvoir nous ne trouverions plus aux Etats-Unis de marché pour le bois de pâte à papier produit dans le nord du Canada. Cela s'applique non seulement aux régions boisées du nord de l'Ontario, mais à tout le nord du Canada.

Au cours de la dernière campagne électorale j'ai protesté vigoureusement contre les avancés de l'honorable député d'Algoma-Nord (M. Nicholson) et de certains ministres du gouvernement de l'Ontario, affirmant que l'exportation du bois à pâte aux Etats-Unis devrait être interdite. Je vais démontrer dans quelques instants, monsieur le président, que le seul marché de notre surplus de bois à pâte se trouve aux Etats-Unis. En suivant les principes posés par le premier ministre nous ne pourrions pas vendre ce bois sur le marché des Etats-Unis.

Dans la province d'Ontario,—et je crois que ce système s'applique à tout le Canada,—la terre appartient d'abord à la couronne. Pour encourager des industries à s'établir au nord de la province on leur a concédé de vastes superficies de terres boisées. Certaines de ces concessions mesuraient jusqu'à 5,000 milles carrés, et je pense que, dans ce temps, ces concessions étaient justifiées. Des compagnies engageant environ cent millions de dollars dans la région du nord devaient être assurées d'un approvisionnement constant de matière première, du moins en ce qui regarde l'industrie du papier à journal. Deuxièmement, il y a les terres appartenant à la couronne et sur lesquelles le Gouvernement n'a jamais pris de bois de pulpe. Troisièmement, il y a le propriétaire foncier, celui qui, il y a quelques années, a pris une terre dans le nord de l'Ontario, et qui a subséquemment obtenu une concession du gouvernement. Le titre qu'il reçoit lui accorde des droits entiers sur tout ce qui se trouve sur sa terre, sauf les minéraux. Il est aussi établi que le gouvernement de l'Ontario a subdivisé certaines sections du nord de l'Ontario pour des particuliers et ceux-ci sont avant tout intéressés à la coupe du bois de construction et du bois à pâte destinée à l'exportation aux Etats-Unis.

J'ai dit, il y a quelques instants, que les intéressés à la fabrication du papier à journal ont leurs propres concessions forestières et c'est pourquoi nous pourrions croire qu'ils couperaient le bois de ces concessions, tout d'abord. Cependant, ils achètent du bois à 50 milles de chaque côté de leurs exploitations, mais ceux qui sont établis plus loin doivent trouver un débouché pour leur bois. Je répète que le marché américain est le seul où nous pouvons disposer convenablement de notre surplus de bois à pâte que nous pouvons avoir au Canada.

Nous nous souvenons qu'au cours de la session de 1931 le premier ministre a déclaré que les pays étrangers devaient acheter leurs matières premières du Canada. C'est là une affirmation illusoire, parce que nous trouvons qu'à la session suivante on a placé des restrictions sur l'exportation du bois à pâte du Canada aux Etats-Unis. Ce pays a été obligé d'acheter la majeure partie de son bois de la Russie. Dans l'industrie de la pâte à papier il y a de la concurrence des pays scandinaves et, dans une certaine mesure, de l'Allemagne. Ces pays étaient grandement en état de suffire à l'approvisionnement des Etats-Unis. Je voudrais bien que les honorables députés comprennent que le bois de pâte à papier exporté du nord de l'Ontario est un produit fini, en ce qui regarde le colon, comme on peut dire que le blé est un produit fini pour le producteur de l'Ouest. Celui-ci vend son blé sous sa forme première. Quand le marché du pays est saturé, il doit chercher des débouchés à l'extérieur. En ce qui regarde le bois de pâte à papier le marché extérieur ne peut se trouver dans l'empire britannique. Il se trouve certainement aux Etats-Unis parce que, si les honorables députés veulent consulter les rapports trimestriels du ministère du Commerce pour les années 1929, 1930, 1931 et 1932, ils constateront que pas un seul morceau de bois pour la fabrication de la pâte à papier n'a été expédié à aucun endroit de l'empire, en dehors du Canada.

Je voudrais citer des chiffres à la Chambre afin que les honorables députés puissent comprendre la situation du Canada en ce qui regarde le bois. Le seul débouché que nous ayons en ce moment est celui que nous avons essayé de fermer. Il est très beau de faire cesser une concurrence ruineuse ou injuste pour les produits manufacturés, mais qu'allons-nous faire du bois destiné à la fabrication de la pâte et dont nous avons un surplus considérable dans le nord de l'Ontario? Comme je viens de le dire, pas une corde de ce bois n'est expédiée ailleurs dans l'empire britannique, tout est vendu aux Etats-Unis. Nos exportations, au cours des dernières années, avec la valeur en chiffres ronds, ont été comme suit:

	Cordes	Valeur
1929..	1,406,000	$14,000,000
1930..	1,345,000	14,000,000
1931..	1,164,000	12,000,000
1932..	832,924	8,600,000

Ce commerce décline maintenant, et sans vouloir poser au prophète je puis dire que je crains beaucoup de voir l'Ontario-Nord payer les frais de ces restrictions établies contre les pays étrangers. Cet accord peut avantager les producteurs de cuivre et d'autres articles, mais il n'aidera certainement pas nos colons, ces dizaines de milliers de colons qui, il y a seulement quelques années, connaissaient la prospérité. Du moment qu'on ferme le marché des Etats-Unis, beaucoup de ces gens du nord de l'Ontario, comme d'autres de diverses parties du Canada, devront quitter leurs terres. J'espère donc que le Gouvernement et le premier ministre vont cesser de vouloir fermer la porte à l'étranger. Nous voulons vendre nos produits avec bénéfice, que ce soit à des étrangers, à des Français, à des Américains ou à des Allemands.

Aucun de mes honorables collègues ne devrait dire que nous nous sommes opposés aux parties de ces accords qui pourront avoir pour résultat de faire augmenter notre commerce. Nous critiquons les restrictions qu'ils comportent. La Chambre devraient s'arrêter un moment à examiner la situation actuelle de l'Ontario-Nord qui, au point de vue géographique, est le centre du Canada. Depuis dix ans, la population de ma circonscription a triplé. La colonisation y a progressé plus que dans aucune autre région du pays, et ce n'est pas le moment d'arrêter ce progrès. Je fais appel aux industriels canadiens. Un de leurs meilleurs marchés est celui de l'Ontario-Nord. L'an dernier, nous avons acheté et payé pour plus de $100,000,000 de marchandises. Songez à ce qu'une industrie comme celle d'Iroquois-Falls rapporte, non seulement à cette région mais à tout le pays. Songez à l'importance de la Spruce-Falls Company, qui depuis quelques années a dépensé $28,000,000 à Kapuskasing et dans les environs.

Il y a aussi une grande fabrique de sulfite à Smooth-Rock-Falls. La destruction de ce marché forcerait nos industriels à chercher une clientèle ailleurs. Voilà pourquoi je ne veux pas qu'on ferme la porte à l'étranger. C'est là une proposition très impopulaire dans ma région. Presque tout l'argent que nous y recevons, tant pour nos mines que pour nos forêts, vient des Etats-Unis. Il y a trois ans, on expédiait chaque jour d'Iroquois-Falls aux Etats-Unis un train chargé de papier à journal; on n'en expédie aujourd'hui qu'un train et demi par semaine. On voit donc que l'étranger n'est parfois pas à dédaigner.

Dans l'Ontario-Nord, nous nous rendons compte de tous les problèmes qui se présentent dans toutes les autres parties du Canada. Nous approuvons ce qui s'est fait pour les Provinces maritimes et pour l'Ouest; l'esprit de clocher nous est étranger. Mais je prétends que, dans des questions graves comme ces traités de commerce, nous devrions tenir compte des besoins de toutes les parties du pays, et je me crois tenu d'exposer les problèmes de l'Ontario-Nord, dût le premier ministre nous accuser de faire perdre le temps de la Chambre. Chaque membre de la Chambre a reçu un mandat de ses commettants, et je crois que le devoir de chacun est d'exposer de son mieux et aussi souvent que possible les problèmes qui intéressent sa circonscription. Il est certaines questions d'intérêt local qui peuvent devenir des problèmes d'intérêt national. Du reste, nous sommes ici pour représenter nos commettants.

Je désire parler brièvement d'une industrie qui souffre grandement aujourd'hui. J'ai écouté très attentivement le premier ministre quand il nous a parlé de l'argent placé par la petite épargne dans les entreprises industrielles, surtout dans l'industrie textile, et quand il nous a dit que nous devons protéger ces placements. J'ai de la sympathie pour ces gens. Nous ne voulons pas voir souffrir la petite épargne, mais nous avons aujourd'hui dans notre pays une industrie qui souffre grandement. On a placé des centaines de millions de dollars dans l'industrie du papier à journal qui a employé des dizaines de milliers d'ouvriers. Cette industrie avait partiellement mis fin au chômage saisonnier, problème particulier au Canada. Nous savons tous qu'à la fin de l'été, les cultivateurs, les débardeurs, les marins et les ouvriers travaillant à certains genres de construction n'ont plus rien à faire. Grâce à l'industrie du bois et du papier à journal, nous pouvions rétablir l'équilibre et

trouver ainsi le moyen d'employer ces gens en hiver à des travaux raisonnablement rémunérateurs.

J'ai dit que des centaines de millions de dollars ont été placés dans cette industrie qui est aujourd'hui aux abois. Je n'ai pas le temps de discuter le mérite ou le démérite de ces diverses compagnies; je me contente de faire appel au Gouvernement, espérant qu'il s'occupera de cette industrie qui intéresse tant de gens, grands et petits, ouvriers et financiers, économistes et hommes d'affaires. A part la consommation domestique, nous fournissons plus de la moitié du papier à journal requis aux Etats-Unis. C'est dire que nous alimentons de papier à journal au moins 65 millions d'habitants des Etats-Unis, et voici que nous constatons que ce marché nous devient de moins en moins accessible. Aucune barrière douanière n'a été élevée contre nous de ce côté, mais nous constatons que la concurrence étrangère est de plus en plus forte. J'affirme sérieusement,—et je ne crois pas que personne puisse m'accuser de faire de la politique à outrance,—que ces accords commerciaux, en imposant des restrictions à notre commerce avec les pays étrangers, vont mettre en péril une de nos plus grandes industries. L'étranger n'achètera pas nos denrées si nous lui fermons notre marché. Je crois que cela s'applique au bois à pâte. Je crois que nous perdrons dans une mesure encore plus grande la clientèle américaine absolument essentielle à l'industrie du papier à journal au Canada.

J'aimerais à lire un article de fond paru dans le *Star* de Montréal numéro du 31 octobre 1932, pour faire comprendre à la Chambre la gravité de la situation. Voici le texte de l'article:

> Il faut signaler instamment aux gouvernements canadiens, et surtout aux gouvernements fédéral et des provinces de Québec et d'Ontario la gravité extrême de la situation qui s'est soudain développée dans l'industrie du papier à journal dont l'état est déjà critique. Toute l'industrie du papier à journal au pays court le danger immédiat d'une ruine complète.
>
> Il n'est guère possible de faire une affirmation plus sensationnelle, et cependant elle est tout à fait vraie. La ruine de l'industrie du papier à journal n'éliminera pas seulement une des industries fondamentales du pays, elle détruira aussi des placements représentant des centaines de millions de dollars et réduira des milliers d'ouvriers à faire queue dans les files déjà excessives des chômeurs qui vont manger la soupe. Aucun gouvernement capable de prévenir ce malheur ne devrait songer à rester les bras croisés et à permettre sa réalisation.
>
> On est parfaitement au courant de la chose dans les cercles des intéressés. Une campagne, machinée dans un pays étranger, se poursuit avec une grande habileté et une grande audace

[M. Bradette.]

pour amener la banqueroute des compagnies de papier à journal canadiennes. On abaisse les prix au-dessous des prix de revient, et certains Canadiens à courtes vues ont été assez sots pour favoriser l'attaque menée contre la solvabilité des institutions canadiennes, en se laissant prendre aux ruses des envahisseurs.

Quand les compagnies canadiennes disparaîtront, qu'arrivera-t-il? La compagnie étrangère détiendra pour ainsi dire le monopole. Maintiendra-t-elle les prix au-dessous du prix de revient? Ou, tenant les consommateurs canadiens à sa merci, élèvera-t-elle les prix, non seulement de manière à réaliser un très grand profit, mais encore assez pour que l'envahisseuse de dédommage des "frais de guerre" de sa campagne de destruction?

Les Canadiens qui coopèrent avec les membres du monopole en perspective vendent leur droit d'aînesse pour un très maigre plat de lentilles. Les lentilles seront de courte durée, mais ils déploreront pendant très longtemps les pertes qu'ils subiront, quand il n'y aura plus de concurrence au Canada et que les prix seront fixés arbitrairement à New-York.

C'est assurément un cas qui commande l'interventaion immédiate des gouvernements intéressés. Ils doivent avoir à leur disposition des moyens pour sauver une industrie canadienne et conserver le gagne-pain de Canadiens. Les premiers ministres Taschereau, Bennett et Henry devraient se réunir sans délai. Ils devraient étudier la situation à fond. Ils devraient aviser à ce qu'on peut faire. Et ensuite ils devraient le faire sans s'arrêter à des questions de préséance. Il n'y a peut-être pas plusieurs heures à perdre. Le danger est imminent.

Ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, abstraction faite des capitaux énormes placés dans l'industrie, il faut se rappeler que, durant l'hiver, des dizaines de milliers d'hommes perdront leur emploi dans la forêt, du fait de cette situation déplorable. Je ne parle pas de politique en mentionnant la chose. C'est en dehors du domaine de la politique. Ainsi que le *Star* de Montréal l'a fait remarquer, il importe que tous les gens influents se concertent au pays pour s'assurer de tous les moyens de sauver cette industrie. Ce n'est ni le temps ni le lieu de discuter les fautes qu'elle a commises. Sans doute, dans le passé, elle a donné dans la surproduction, quand le marché était saturé, et dans une capitalisation excessive. Il n'en reste pas moins qu'étant donné le marché considérable qu'elle possède au pays et un débouché possible aux Etats-Unis, l'industrie peut survivre. Le temps est venu pour le Gouvernement, dis-je, de s'occuper du soi-disant étranger. Une partie considérable des capitaux placés dans cette industrie sont des capitaux américains. Dans certaines branches de l'industrie, le capital est presque entièrement américain. Mais rappelons-nous, ainsi qu'un Américain me le disait dernièrement, que dans l'agitation causée par notre politique douanière, qui équivaut

à une guerre douanière, les Américains n'achèteront vraisemblablement pas beaucoup de notre papier à journal. Nous avons aujourd'hui la guerre fiscale. Nous avons parlé du centenaire de paix entre nous et nos voisins du sud, mais notre politique d'aujourd'hui ne tend pas à atténuer cet état de choses, au contraire, ces traités aggravent la guerre douanière.

Les honorables députés de toutes les parties de la Chambre auront lu quelques excellents articles écrits par M. Frederick Noad et M. A. R. Randall-Jones, et parus dans le *Saturday Night* du mois dernier et de la semaine dernière. Ces articles indiquent la gravité de la situation. Et rappelez-vous que ce qui s'applique si fortement à l'Ontario nord s'applique aussi à toutes les régions du pays. Prenez nos fabricants de chaussures, d'acier et de produits textiles. Leurs meilleurs clients depuis dix ans sont les gens de la partie septentrionale de l'Ontario. Puisqu'il en est ainsi, allons-nous agir au détriment de cette région, de ses consommateurs et de ses producteurs de matières premières? Mais si vous adoptez une politique hostile à l'étranger, vous constaterez une diminution considérable de notre production, car, dans notre contrée du moins, les neuf dixièmes de notre production s'exportent aux Etats-Unis. Il en est surtout ainsi des produits de nos mines, de nos forêts et de nos rivières, et quand nous recevons des dollars américains en échange de nos exportations, ces dollars servent, dans le marché domestique, à l'achat des articles dont nous avons besoin. Dans la plupart des cas, notre or même est vendu sur le marché américain. Dans ma région, les Etats-Unis sont les seuls acheteurs de notre papier et la même chose s'applique à notre bois à pâte, dans une plus faible mesure. Cela s'applique également à nos pêcheries; la plus forte partie de notre poisson est vendue sur le marché américain.

Une VOIX: Et notre bois de construction.

M. BRADETTE: Nous ne produisons pas beaucoup de bois de construction; mais il n'y a aucun doute qu'une partie de notre production ne s'exporte également aux Etats-Unis. Les recettes que le nord de l'Ontario touche à la suite de ses exportations aux Etats-Unis sont employées dans les centres industriels du Canada à l'achat des choses indispensables à la vie. Notre argent s'en va à Toronto, Montréal, Québec et Winnipeg.

Je pourrais continuer indéfiniment sur ce point, mais les honorables députés pourront trouver une foule de renseignements précieux dans les articles de M. Frederick Noad et de M. A. R. Randall-Jones, publiés la semaine dernière dans *Saturday Night*. Ces messieurs ont fait une étude approfondie de la question du papier à journal. Les honorables députés savent quelle multitude d'articles on peut fabriquer avec nos produits forestiers,—la cellulose, la pâte de bois, le carton-pâte, et ainsi de suite,—mais un certain nombre de nos industries n'ont pas eu le succès désiré parce qu'elles comptaient uniquement sur la fabrication du papier à journal. Si le Gouvernement s'occupait de trouver des marchés pour ce produit, il pourrait contribuer grandement au rétablissement de notre industrie.

Je vais vous citer des chiffres prouvant que le marché de la Grande-Bretagne est insuffisant à lui seul. Prenons le cas du bois à pâte. Je renvoie les honorables députés au rapport trimestriel, volume 32, de l'année 1931-1932, où l'on voit que nos exportations totales de bois à pâte en 1931 ont été de 1,482,000 quintaux, ayant une valeur de $4,627,000. En 1932, nous avons exporté 930,000 quintaux de pâte mécanique, de pâte chimique, etc. Nous voyons que la plus grande partie des ces exportations sont allées aux Etats-Unis. Le marché de la Grande-Bretagne est très limité. On va sans doute nous l'ouvrir plus largement, mais tout ce que l'on pourra gagner de cet accord commercial sera au détriment de notre commerce avec les Etats-Unis et si, en imposant ces restrictions douanières aux étrangers, nous refusons de commercer avec eux, nous devrons en subir les conséquences. Quels sont nos autres clients? En 1931, la Belgique a importé 132,000 quintaux de notre pâte de bois, ayant une valeur de $573,000 et en 1932, 196,000 quintaux, valant $774,000. Cet accord va nous empêcher de commercer avec la Belgique, nous ne pouvons rien acheter d'elle et elle n'achètera rien de nous. J'insiste sur ce point parce qu'il a une grande importance pour les nouvelles régions du pays, dont le commerce est limité aux produits primaires. Ces accords ne seront d'aucune utilité aux régions nouvellement colonisées; l'industrie de la pâte de bois n'en profitera aucunement.

Le Japon est un autre de nos clients. En 1931, il nous a acheté 337,094 quintaux ayant une valeur de $284,336 et en 1932, 321,746 quintaux valant $464,271. Le Japon est l'un des pays étrangers qui achètent notre bois à pâte, dont le commerce est essentiel à l'existence de cette grande industrie nationale dans tout le Canada.

Prenons maintenant le cas de la pâte mécanique. En 1931, nos exportations totales de ce produit ont été de 3,872,092 quintaux va-

lant $5,540,973 et les Etats-Unis en ont importé une grande quantité, soit 93,034 quintaux, ayant une valeur de $254,000. La plus grande partie de notre pâte de bois a été vendue aux étrangers. Allons-nous mettre en péril un commerce absolument essentiel à la vie économique du Canada? Allons-nous ruiner les nouvelles régions du pays? Toutes les parties boisées du Canada comptent sur le commerce d'exportation pour leur bois à pâte, leur papier à journal et leur pâte chimique. Dans le cas de ma région, nous en expédions quelques quintaux chaque jour à Cornwall, mais notre principal marché est aux Etats-Unis.

La population du Canada central a toujours été disposée à prêter l'oreille aux autres provinces et nous pensons maintenant que le Gouvernement doit songer à la situation qui résultera de la perte du marché américain. Je suis absolument en faveur de la préférence britannique. J'ai appuyé de toutes mes forces le budget Dunning qui a été la meilleure mesure de préférence britannique dont cette Chambre ait été saisie. Je favorise franchement le commerce au sein de l'empire, mais je ne veux pas abandonner tout à fait les échanges avec l'étranger. Une telle façon d'agir nuira à l'avenir, non seulement de ma circonscription du Nord ontarien, mais de toutes les régions neuves du Canada.

Membres de la Chambre, nous devons subir les insinuations de nos adversaires, mais je m'élève contre le fait qu'on donne à croire que les membres de notre groupe s'opposent au commerce au sein de l'empire. Un pays tel que le Canada ayant de forts excédents de produits doit avoir accès au marché anglais, comme aux autres marchés du monde, et non pas seulement à un marché très restreint. Nous concevons qu'il faut étendre nos marchés au lieu de les restreindre. Je m'occupe d'un commerce de détail depuis des années et je pense que ce qui est vrai de mon commerce s'applique aussi bien à tout l'Ontario-Nord. J'ai pris comme règle de vendre d'abord des marchandises canadiennes, puis des marchandises anglaises et, enfin, des marchandises étrangères.

L'affaire devrait rester en dehors de la politique, mais on ne devrait pas nous enlever l'occasion de la discuter. Au début de la session des honorables députés de la droite semblaient vouloir dire que nous ne devrions parler ni en faveur de ces accords ni contre. Mais les membres de la Chambre ont reçu un mandat des électeurs et il est de leur devoir de signaler à l'attention du pays les questions d'intérêt local qui peuvent avoir leur importance et devenir d'intérêt national. Je prends part à la discussion sans hésitation parce que je crois de mon devoir de le faire, nonobstant ce que disent mes honorables vis-à-vis. Je déplore que le premier ministre ait dit la semaine dernière que les membres de l'opposition s'attardent trop à ce sujet. Les membres de l'opposition n'ont jamais empêché un député de la droite d'exprimer sa pensée. Mon très honorable chef et l'ex-ministre de la Justice (M. Lapointe) ont défié le Gouvernement de discuter à fond cette question. Je crois avoir le droit de signaler à la Chambre l'anomalie qu'on remarque actuellement dans ma région et que l'accord actuel aggravera.

La population des Etats-Unis vient de se prononcer de façon non équivoque. Sans vouloir poser au prophète, je crois que nous pourrons plus facilement pénétrer dans les marchés considérables qu'offre cette grande république. Cependant, vu les circonstances actuelles, il serait à peu près impossible au Gouvernement d'entamer des négociations avec le gouvernement de Washington. Le président élu des Etats-Unis a parlé des barrières douanières qui ont été préjudiciables à son pays. Les accords à l'étude aggravent cet état de choses. Nos honorables vis-à-vis nous ont souvent reproché de n'avoir rien fait quand les Etats-Unis ont élevé des barrières douanières contre nous, mais nous ne pensions pas avoir le droit d'intervenir dans les affaires de ce pays. Nous ne voulons pas que le Gouvernement intervienne dans la politique intérieure des Etats-Unis, mais je suis sûr que le mandat bien clair reçu le 8 novembre par le président contribuera à ouvrir les voies du commerce là-bas. Le fait que le Canada s'efforce d'exclure les marchandises étrangères rendra la situation plus difficile pour notre pays.

Nous sommes favorisés, du point de vue géographique, pour le commerce avec les Etats-Unis. Cette autre grande nation de l'empire britannique, l'Australie, donnerait n'importe quoi pour se rapprocher des Etats-Unis. Ce pays nous offre un marché tout près de nous. Cependant, nous élevons de nouvelles barrières contre lui. J'avoue qu'il a élevé les barrières contre nous, mais, malgré ces obstacles, le producteur canadien, tel le producteur laitier, a pu vendre aux Etats-Unis. Sans vouloir prophétiser, je crois pouvoir dire qu'avant deux ans, Washington consentira à abaisser ses tarifs douaniers qui ont été cause de frictions entre les deux pays. L'été dernier, me trouvant aux Etats-Unis, j'ai constaté qu'on considérait presque comme une insulte de sortir un dollar canadien ou de prononcer le mot "Canada". Ce sentiment a pris naissance dans la guerre douanière, uniquement. Il y a deux ans, nous avions célé-

bré par de grandes cérémonies un siècle de paix entre les deux pays, mais à l'heure actuelle il n'y a pas de paix. Il s'est élevé toutes sortes de complications entre les deux pays à cause du protectionnisme outrancier.

La région où je demeure ne s'intéresse pas particulièrement à la métallurgie ou aux autres industries, mais nous consentons à appuyer leurs demandes légitimes. Les grandes villes industrielles devraient s'occuper des problèmes des régions neuves qui s'ouvrent à la civilisation et qui créent un patrimoine dont bénéficieront grandement le pays et l'empire en général.

M. le PRESIDENT (M. MacDonald) (Cap-Breton): Je ne désire aucunement restreindre la discussion, mais je dois rappeler au comité que l'article 3 traite simplement du maintien du droit de 10 p. 100 sur certaines marchandises. J'hésite à interrompre l'honorable député, mais je crois qu'il devrait rester dans la question.

M. BRADETTE: Je vous sais bien gré de votre obligeance, monsieur le président; je ne faisais que suivre l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Esling) qui a parlé du bois de construction. Je crois que le bois à pâte et le papier à journal rentrent dans cette catégorie.

L'hon. M. STEVENS: Le comité a dû reconnaître la sincérité de l'honorable député en exposant les griefs de son comté; mais il ne s'attend pas assurément à ce que j'aborde toutes les questions qu'il a soulevées. Je veux toutefois commenter une ou deux observations du chef de l'opposition (M. Mackenzie King) et exposer aussi clairement que possible l'objet de l'article 3.

On se rappelle que le très honorable représentant a fait la proposition, que nous avons agréée, que le traité fût étudié, article par article. Pour le moment donc je vais traiter exclusivement du présent article. Il y est question de la prorogation de l'admission en franchise des produits du Canada et des autres dominions, sous le régime de la loi anglaise relative aux droits d'importation, laquelle admission en franchise eût cessé le 15 novembre à défaut de la conclusion de ces accords. Afin de montrer au comité que le très honorable représentant et nous-mêmes sommes parfaitement d'accord sur ce point, je vais citer ce que mon très honorable ami a dit voilà quelques mois; on trouvera ses paroles dans le hansard de la session régulière de 1932. A cette occasion il a fait un exposé clair et net de la situation, telle qu'elle était à ses yeux. Je me rallie d'emblée à la plupart de ses observations, sinon à toutes. Ecoutez plutôt:

> Nos honorables ami de la droite savent sans doute que la Grande-Bretagne impose un droit de 20 p. 100 contre les nations extérieures, mais qu'une condition de la loi prescrit que cet impôt ne doit entrer en vigueur contre les dominions qu'à partir du 15 novembre prochain.
>
> Demain.
>
> Mais le 15 novembre, à défaut de la conclusion, dans l'entre-temps, d'un accord satisfaisant à la Grande-Bretagne, ce tarif sera appliqué contre le Canada, au même titre que les pays étrangers. Où en serons-nous alors, pour ce qui intéresse notre clientèle anglaise? La Grande-Bretagne a tenu en réserve sa faculté de négocier; mais cette faculté n'en est pas moins fort vivace. Elle a signifié qu'il ne se fera rien avant le 15 novembre, en ce qui concerne les dominions; mais si je saisis bien la portée du texte de l'Import Duties Act, ce droit de 20 p. 100 sera invoqué contre la Canada et les autres dominions, sous réserve de toute entente spéciale qui peut être conclue à la conférence impériale. Voilà qui est fort grave, voire le plus grave possible.

Je conviens avec le très honorable représentant que c'est là une interprétation exacte de l'Import Duties Act; et pour faire bien comprendre la chose aux honorables membres je vais citer le paragraphe 2 de l'article 4 de la loi des droits d'importation de 1932, de la Grande-Bretagne. Ceci intéresse la question en discussion:

> Quant aux marchandises touchant lesquelles il a été établi à la satisfaction des commissaires qu'elles proviennent de l'une quelconque des parties de l'empire britannique, et qu'elles ont été cultivées, produites ou manufacturées dans l'un quelconque des pays auxquels s'applique le présent article, ni le droit général *ad valorem*, ni aucun droit supplémentaire ne doit être invoqué contre elles avant le quinzième jour de novembre 1932, ou advenant qu'une date ultérieure soit déterminée pour les fins du présent article, en vertu d'une résolution de la Chambre basse du Parlement, qu'elle soit d'ordre général ou relative à un pays quelconque en particulier, alors avant ladite date ultérieure, dans les cas tombant sous le coup de ladite résolution.

Autrement dit, le très honorable représentant a parfaitement raison: La loi des droits d'importation permettait aux produits canadiens d'entrer en franchise jusqu'au 15 novembre, et pas plus longtemps.

Le très hon. MACKENZIE KING: A moins que l'on effectuât quelque entente.

L'hon. M. STEVENS: Sauf, comme le note très justement mon très honorable ami, la conclusion, au congrès impérial, de quelques arrangements d'ordre spécial. A cette conférence il a été prescrit, sous le régime de l'article 3, une prorogation de cette admission en franchise pour la durée du traité, savoir

un délai de cinq ans. Je ne veux pas insister outre mesure sur ce point; j'espère que j'ai exposé la situation clairement. Je suis heureux d'abonder entièrement dans le sens de mon très honorable ami, pour ce qui est de l'interprétation de la loi.

Passant maintenant à autre chose, le très honorable représentant m'a posé une question et j'ai promis de communiquer certains renseignements au comité. L'autre jour il m'a demandé quels étaient les droits suggérés à la conférence impériale de 1923 à l'intention des produits qui figurent aux annexes B et C du présent accord. Il me fait plaisir de communiquer à mon très honorable ami les droits suggérés à la conférence de 1923 et, au regard, les droits prescrits aux termes de ce traité. Voici:

—	Résolution de la conférence économique impériale de 1923	Accord commercial signé à Ottawa en 1932
Blé	Néant	3d. par boisseau
Beurre	Néant	15s. par quintal
Fromage	Néant	15 p. 100 ad valorem
Pommes fraîches	5s. par quintal	4s. 6d. par quintal
Poires, fraîches	Néant.	4s. 6d. par quintal
Pommes, conserves de	5s. par quintal	3s. 6d. par quintal
Fruits séchés, savoir, raisin de Corinthe, prunes et pruneaux	Plus droit sur le sucre 10s. 6d. par quintal	Plus droit sur le sucre 10s. 6d. par quintal
Oeufs	Néant	1s. 2d. à 2s. 1d. par douzaine
Lait condensé, sucré	Néant	5s. par quintal plus préférence sur le contenu en sucre.
Cuivre non ouvré, raffiné ou non, en lingots, barres, blocs, brames, gâteaux et tringles	Néant	2d. par livre.
Bois	Néant	10 p. 100 ad valorem
Poisson de mer frais	Néant	10 p. 100 ad valorem
Saumons, conserves de	10 s. par quintal	10 p. 100 ad valorem
Poisson, autres conserves de	10s. par quintal (sur homard, écrevisses et crabes)	10 p. 100 (sur tout)
Amiante	Néant	10 p. 100 ad valorem
Zinc	Néant	10 p. 100 ad valorem
Plomb	Néant	10 p. 100 ad valorem

Sur la valeur (c.a.f.) des conserves de saumon importées du Canada au Royaume-Uni durant 1930 (dernières statistiques disponibles), 10 p. 100 *ad valorem* représenterait 9s. par quintal.

Le très honorable membre m'a posé une autre question: Le tarif du Royaume-Uni sur les marchandises étrangères des tableaux B et C de cette convention commerciale avec la Canada, premièrement, avant l'adoption de l'Import Duties Act de 1932; deuxièmement, sous le régime de cette loi et, troisièmement, sous le régime de la nouvelle convention commerciale. Le renseignement est comme suit:

Tarif du Royaume-Uni sur les marchandises étrangères des tableaux B et C de la convention commerciale avec le Canada. (1) Avant l'adoption de l'Import Duties Act de 1932; (2) sous le régime de cette loi; (3) sous le régime de la nouvelle convention commerciale.

(Toutes ces marchandises entraient en franchise et entrent encore en franchise lorsqu'elles sont importées du Canada, sauf pour ce qui est du contenu en sucre dans les marchandises qui en contiennent.)

Marchandises	Tarif sur les marchandises étrangères avant l'adoption de l'Import Duties Act, de 1932	Tarif sur les marchandises étrangères sous le régime de l'Import Duties Act, 1er mars 1932	Marge de préférence contre les marchandises étrangères garantie dans la convention commerciale signée le 20 août 1932
	Tableau B		
Blé entier	En franchise	En franchise	3d. par boisseau
Beurre	En franchise	10 p. 100 ad valorem	15s. par quintal
Fromage	En franchise	10 p. 100 ad valorem	15 p. 100 ad valorem
Pommes fraîches (pommes à cidre exceptées)	En franchise	10 p. 100 ad valorem	4s. 6d. par quintal
Poires fraîches	En franchise	10 p. 100 ad valorem	4s. 6d. par quintal
Pommes, conserves de	En franchise sauf sur le contenu en sucre.	10 p. 100 ad valorem mais non pas moins que le droit sur le sucre; 25 p. 100 ad valorem sur les fruits conservés sans sucre au moyen de produits chimiques ou de la chaleur artificielle.	3s. 6d. par quintal plus la préférence sur le sucre.
Fruits séchés, savoir: raisin de Corinthe, prunes, pruneaux, figues	7s. par quintal	(Droit antérieur non touché)	10s. 6d. par quintal
Oeufs dans la coquille	En franchise	10 p. 100 ad valorem	1s. 2d. à 2s. 1d. par douzaine
Lait condensé, entier et sucré	Droit sur le contenu en sucre (5s. 4d. par quintal sur le lait sucré, moins s'il est peu sucré.)	Droit sur le contenu en sucre plus 10 p. 100; ou si plus élevé, 20 p. 100 droit total.	5s. par quintal plus la préférence sur le sucre.
Cuivre, non ouvré, raffiné ou non, en lingots, barres, blocs, brames, gâteaux et tringles	En franchise	En franchise	2d. par livre.

Le très hon. MACKENZIE KING: D'après le tableau qu'a cité le ministre, ai-je raison de dire que la Grande-Bretagne, en 1923, était disposée à nous accorder une préférence plus élevée que celle que nous avons obtenue à la dernière conférence sur les pommes?

L'hon. M. STEVENS: J'aurais dû ajouter en ce qui regarde le premier tableau qu'aucun des droits stipulés ne furent mis en vigueur; on s'est borné à les proposer, mais ils ne furent jamais appliqués.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ces droits furent décrétés par le gouvernement anglais, mais le Parlement refusa de les ratifier par la suite.

L'hon. M. STEVENS: Le parlement anglais?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

L'hon. M. STEVENS: Le Canada n'a rien obtenu. Pour ce qui est des pommes, en 1923, nous avions réclamé un droit de 5 shillings, mais nous ne l'avons pas obtenu. En 1932, nous avons demandé l'imposition d'un droit de 4 sh. 6d., mais nous ne l'avons pas obtenu.

Le très hon. MACKENZIE KING: Nous avons obtenu du gouvernement anglais ce que nous avons demandé dans les deux cas; cependant, le parlement britannique a refusé par la suite de ratifier les préférences proposées en 1923.

L'hon. M. STEVENS: Je n'ergoterai pas. Les droits en question n'ont pas été exigés, de sorte que nous n'en avons jamais joui.

M. MUNN: L'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Esling) et d'autres honorables membres ont parlé du bois marchand. Voici sous quel angle j'envisage la situation à mon titre de marchand de bois. Je doute fort que les commerçants de bois du Canada se rendent véritablement compte des écueils qui leur barrent la route. Une merveilleuse industrie s'est développée au Canada non pas à cause des bons débouchés que nous offraient les marchés d'outre-mer, mais bien parce que nous avons toujours écoulé nos produits de

la forêt sur le marché américain d'aussi loin que je me souvienne et il y a fort longtemps que je m'occupe du commerce du bois. Cependant, le relèvement des droits de douane par les Etats-Unis a acculé à la faillite la plupart de nos grandes exploitations forestières et, maintenant, en vertu de cet accord, nous n'aurons plus rien à offrir aux Américains advenant le cas où ils seraient disposés à négocier un traité de réciprocité. De plus, si le présent régime continue à relever le tarif douanier, il peut se faire que les Etats-Unis ferment leur marché à notre bois à pulpe, ainsi que l'honorable député de Témiscamingue-Nord (M. Bradette) l'a donné à entendre. A l'heure actuelle, le gouvernement des Etats-Unis admet notre bardeau en franchise, mais cette industrie serait acculée à la banqueroute, si l'on frappait notre bardeau d'un droit. Pour ce qui est de la préférence de 10 p. 100 accordée à notre bois marchand, sous le régime de l'accord en discussion, il peut se faire que l'on en retire quelque bénéfice dans certains cas isolés; en régle générale, toutefois, cette préférence ne nous sera d'aucune assistance. La Grande-Bretagne n'achète de la Colombie-Anglaise pour ainsi dire que le bois de charpente, le bois sans défauts et l'épinette utilisée pour la construction des aéroplanes, car, elle ne peut se procurer ces variétés de bois nulle part ailleurs, dans le monde entier; voilà pourquoi on l'importe de la Colombie-Anglaise. Mais, les frais de transport s'élèvent à environ $14 par 1,000 pieds et, je le répète, on s'approvisionne chez nous parce qu'il est impossible de le faire ailleurs. De plus, pour produire ces variétés de bois marchand, nous produisons en même temps une forte proportion de bois de qualité inférieure que nous ne pouvons pas expédier outre-mer; il faut écouler ce bois sur le marché domestique ou aux Etats-Unis ainsi que nous l'avons fait depuis nombre d'années. Si la marge de préférence était de 20 p. 100, il y aurait possibilité d'expédier une partie de ce bois de qualité inférieure sur le marché anglais; cependant, il est impossible de le faire avec une marge de préférence de 10 p. 100 et un tarif de transport d'environ $14 du 1,000 pieds au regard du tarif de $7 dont jouissent les pays scandinaves. Ces derniers pays bénéficient d'un écart de $7; il nous faudrait une préférence de 20 p. 100 sur notre bois pour nous mettre sur un pied d'égalité avec les pays scandinaves. Nous touchons en moyenne $30 pour notre bois de sorte que les pays scandinaves bénéficieraient encore d'un écart de $4 par mille pieds. Il s'agit d'un problème très simple tant au point de vue mathématique que géographique.

[M. Munn.]

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami me permet-il de poser une question? Sait-il que la Grande-Bretagne calcule les droits sur le prix des marchandises livrées (c.a.f.)?

M. MUNN: Oui.

L'hon. M. STEVENS: Etant donné les bas prix auxquels se vend le bois à l'heure actuelle, soit $10, $12 ou $14 par 1,000 pieds et parfois moins, est-ce que la préférence de 10 p. 100 n'équivaut pas à une préférence de 20 p. 100?

M. NEILL: Mais, les frais de transport des pays scandinaves ne s'élèvent pas à $14.

L'hon. M. STEVENS: C'est bien vrai, mais, en Grande-Bretagne, les droits sont imposés sur tous les faux frais, commissions, droits de port et ainsi de suite. Je ne m'appuie pas sur une supposition pure et simple; c'est dit en toutes lettres dans la loi. Le paragraphe 1 de l'article 15 de la loi dite Import Duties Act est ainsi conçu:

La valeur des marchandises importées pour les fins de cette loi sera fixée au prix qu'un importateur donnerait pour les marchandises achetées à marché ouvert si elles lui étaient livrées au port d'entrée, les frais de transport, d'assurance, de commission et autres frais et dépenses fortuites résultant de l'achat et de la livraison à ce port (sauf les droits de douane) avaient été acquittés; les droits devront être acquittés sur la valeur fixée par les commissaires.

Cela veut dire que tous les éléments imaginables, y compris le transport, l'assurance, la commission et tout le reste, entrent dans le calcul du droit, ce qui porterait la préférence à environ 20 p. 100. Pour ne pas dire plus, il y a lieu de trouver étrange que mon honorable ami fasse si peu de cas de cette préférence et dise qu'elle ne vaut rien.

M. MUNN: C'est simple question de calcul, et même si le ministre a raison...

L'hon. M. STEVENS: J'ai raison, parce que c'est la loi.

M. MUNN: ...cela ne ferait guère de différence, seulement 70 cents, et l'avantage, pour les pays scandinaves, au lieu d'être de $4, serait de $3.30.

Je voulais dire un mot ou deux au sujet du cuivre avant la suspension de la séance. Ma circonscription compte la plus importante mine de cuivre de l'empire britannique. Si cet accord est adopté, cette mine devra, à mon avis, cesser toute exploitation d'ici à ce que l'on érige une fonderie. A l'heure actuelle, on expédie les concentrés à Tacoma, où ils sont raffinés. Le ministre du Commerce est au courant de la situation, et si je me trompe on me reprendra. A moins que le Gouvernement ne prenne des mesures pour que ces con-

centrés soient raffinés en transit à Tacoma et que le cuivre raffiné soit ensuite expédié en Grande-Bretagne et admis en franchise, cette mine ne pourra subsister. Si ce produit n'est pas expédié en transit, il ne bénéficie pas de la préférence. La difficulté, il va sans dire, pourrait être surmontée en construisant une fonderie, mais c'est chose que l'on ne devrait pas exiger de la compagnie par le temps qui court. Je le dis de nouveau, à mon sens, à moins que ce produit ne puisse être raffiné à Tacoma et expédié en transit en Grande-Bretagne, on devra renoncer à l'exploitation de cette mine qui est la plus importante mine de cuivre de l'univers.

L'hon. M. STEVENS: L'honorable député donne à entendre que par cet accord nous acculons la Howe Sound Copper Mining Company à la ruine.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Il n'a pas dit cela.

M. MUNN: C'est ce qui arrivera si elle n'a pas le privilège de faire ses expéditions.

L'hon. M. STEVENS: C'est-à-dire que si cet accord est adopté, nous obligeons la Howe Sound Copper Mining Company à cesser l'exploitation de sa mine.

M. MUNN: Absolument.

L'hon. M. STEVENS: L'honorable député s'est prononcé avec grande précision. En premier lieu, l'adoption ou le rejet de cet accord ne change pas d'un iota le statut actuel de la Howe Sound Mining Company. Tirons la chose au clair.

M. MUNN: Mais il lui faut acquitter un droit de quatre cents par livre.

L'hon. M. STEVENS: Je parlerai des quatre cents dans un instant. Cela ne change pas d'un iota le statut de la compagnie. Ce que mon honorable ami veut faire observer, et ce dont je lus sais gré,—car la chose ne laisse pas d'être rassurante,—c'est que les avantages découlant de cet accord par rapport au cuivre sont tellement grands que, si la Howe Sound Copper Mining Company ne peut s'en prévaloir, ses affaires en concurrence avec d'autres établissements en seront gravement atteintes.

Il y a, dans la Colombie-Anglaise, deux grosses compagnies productrices, l'une à Anyox et l'autre à Howe Sound. Je ne crois pas qu'à l'heure actuelle les fonderies de Trail raffinent beaucoup de cuivre. A Anyox, on réduit le minerai à l'état de cuivre poule. Cette dernière mine bénificiera de la préférence de 4 p. 100 dans son intégralité: elle profitera de toute cette préférence que mon honorable ami nous a assuré être de grande importance, et je le remercie du renseignement. Elle jouira de la préférence parce qu'elle expédie ce cuivre poule à Tacoma où il est raffiné puis expédié en Grande-Bretagne. D'après les règlements anglais, le cuivre ainsi traité est admis en franchise. D'autre part, la Howe Sound Copper Mining Company, productrice de concentrés de cuivre qu'elle expédie ensuite à Tacoma pour y être fondus et raffinés, ne bénéficiera pas de la réglementation anglaise. Parce qu'elle ne raffine pas son cuivre en Canada, elle n'a pas droit aux avantages prévus par l'accord. Précisons: Nous n'intervenons d'aucune façon dans les affaires de la Howe Sound Copper Mining Company. La seule objection c'est que cette compagnie, parce qu'elle fait raffiner son minerai à Tacoma, n'est pas en état de se conformer aux conditions requises pour bénéficier de la préférence.

M. MUNN: Le ministre impose, ou demande à la Grande-Bretagne d'imposer un droit sur son produit. Telle est la situation où l'on met la compagnie. Je ne blâme personne, mais je demande s'il n'y aurait pas moyen de modifier le règlement de façon qu'elle n'en souffre pas.

L'hon. M. STEVENS: La chose pourrait se faire de certaines façons. Par exemple, la Howe Sound Copper Mining Company pourrait avoir une fonderie en Colombie-Anglaise.

M. MUNN: Pourquoi leur demander de faire ces dépenses en un temps comme celui-ci?

L'hon. M. STEVENS: Et, en passant, il y a plusieurs années qu'elle aurait dû posséder une de ces usines dans la Colombie-Anglaise. J'ai toujours eu cette opinion et l'ai clairement exprimée. L'honorable député qui m'a battu si vigoureusement se rappellera que lui-même, moi-même et d'autres ont été d'avis que la fonte devait se faire dans la Colombie-Anglaise.

L'hon. M. EULER: Quel est l'autre moyen?

L'hon. M. STEVENS: Elle pourrait s'entendre avec les fonderies d'Anyox pour expédier les concentrés à cet endroit. Je ne crois pas que les frais d'expédition soient bien plus considérables que s'il s'agissait de les expédier à Tacoma. Les frais les plus importants sont ceux qui ont trait au chargement et au déchargement. Je crois que la distance serait, dans un cas d'environ 500 milles vers le Nord, et dans l'autre d'environ 160 milles vers le Sud.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. MUNN: Avant la suspension de la séance, je parlais de la situation du cuivre au point de vue de la Colombie-Anglaise, et je faisais particulièrement allusion à la Howe Sound Copper Mining Company, située à Vancouver-Nord. Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je vais répéter que je demandai si cette compagnie pourrait continuer à faire affiner ses concentrés en entrepôt à Tacoma, comme elle le fait depuis vingt ans, et jouir ensuite de la préférence sur le marché de la Grande-Bretagne. Si la chose lui est impossible, cette compagnie se trouve dans la situation suivante: si elle continue à expédier ses concentrés à Tacoma, il lui faudra payer le droit sur le cuivre expédié en Angleterre. Il s'agit ici de la plus grand mine de cuivre dans l'empire britannique. On pourrait bien dire qu'elle devrait construire ses propres usines. Nous en serions heureux et nous espérons qu'un jour elle construira un four de fusion, mais nous ne croyons pas qu'il soit juste de lui demander de faire une dépense aussi considérable dans les conditions actuelles. Je sais que le Gouvernement veut aider cette industrie, et je me demande s'il serait possible de permettre à cette compagnie de faire fondre ses concentrés à Tacoma et jouir quand même de la préférence sur le marché de l'Angleterre.

M. NEILL: Si l'on veut bien me le permettre, je voudrais revenir pendant quelques instants aux observations faites cet après-midi par l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Esling): Il s'est grandement éloigné de sa route et a franchi des montagnes et des vallées pour aller attaquer les députés bien innocents du littoral et de la partie septentrionale de la Colombie-Anglaise. Nous ne lui avons rien fait, mais il a cru à propos de se mêler de nos affaires locales et des conditions qui existent chez nous, mais nous n'avons pas tardé à constater qu'il n'en connaissait rien. Si nous avions le temps d'examiner un peu ses principes d'économie, je crois que nous trouverions qu'ils sont aussi mal fondés que lui-même s'est montré obscur en géographie.

L'honorable député a employé presque tous les adjectifs et un grand nombre d'adverbes de la langue anglaise pour exprimer sa surprise et en quelque sorte son horreur de constater que certains députés du littoral de la Colombie-Anglaise aient voté contre ce traité qui, je le dis en passant, n'était pas en cause dans ce moment-là puisque nous discutions l'article 3. Je vais tâcher de m'en tenir à l'étude de cet article. Mon honorable ami ne peut expliquer le vote que nous avons donné contre ce traité. Il ne peut comprendre cette attitude; il n'en trouve aucune raison et ne peut concevoir que nous ayons pu agir de la sorte. Je suis heureux de dire ici, monsieur le président, que nous ne sommes pas responsables du fait qu'il n'ait rien compris, ce n'est toujours pas de notre faute. Je veux bien, certes, sympathiser avec lui s'il se trouve dans un tel état d'impuissance mentale qu'il lui est impossible de saisir ce dont il s'agit, mais je n'y puis rien.

A propos du bois de construction, dont on parle ici, il est vrai que le traité nous accorde une préférence de 10 p. 100, de même qu'une préférence additionnelle d'au moins 6 ou 7 p. 100 que nous vaut la situation du change. Dans de telles conditions, nous avons une bonne chance de faire concurrence aux Etats-Unis,—et aux Etats-Unis seulement,—sur le marché du Royaume-Uni. Nous ne pouvons pas, cependant, faire concurrence à la Norvège où le cours du change nous est défavorable et c'est justement à ce pays-là que nous voulons faire concurrence. L'honorable député de Vancouver-Nord (M. Munn) a fixé la différence entre les prix de la Norvège et du Canada à $4 le 1,000 pieds, cette différence étant favorable à la Norvège. J'ai étudié la question avec beaucoup de soin et j'arrive à une différence de $3 en faveur de la Norvège contre le Canada. Je ne tiens pas compte des frais considérables de transport qu'il nous faut payer au regard de ceux que paye la Norvège. Par suite de la guerre de tarifs dans laquelle nous nous trouvons engagés contre les Etats-Unis,—je ne veux blâmer ici absolument personne, bien que les Etats-Unis aient été les premiers à l'entreprendre,—nous avons perdu, dans les états de l'Ouest de ce pays, un marché que le premier ministre a lui-même estimé la valeur à 39 millions de dollars par année. Nous avons perdu ce débouché à cause du droit de $4 imposé par les Etats-Unis; pour contre-balancer cette perte, nous espérons gagner une portion et une portion seulement du marché anglais. J'ai calculé, d'après les chiffres donnés par le premier ministre, que ce marché ne vaut au plus que 4 millions par an, de sorte qu'on n'a pas lieu de tant se réjouir. On perd d'un côté un commerce de 39 millions; de l'autre, on a la perspective plus ou moins douteuse d'obtenir une partie, serait-ce même la totalité, d'un marché de 4 millions.

Puis l'honorable député dit que nous sommes à blâmer parce que nous avons voté contre le fond de ce traité avant d'en connaître les détails. Sur ce point, je ne suis pas d'accord avec lui. Le très honorable premier ministre a adressé la parole le 12 octobre et a pris cent colonnes du hansard pour expliquer ces traités. Il connaît ces questions et peut les expliquer; il ne confond pas le

cuivre raffiné avec le minerai de cuivre, ni Comox-Alberni avec Kootenay. Il sait ce qu'il dit, et il a expliqué d'une façon lucide et très longuement tous ces sujets, après que les traités eurent été déposés sur le bureau de la Chambre. J'ai pris la parole le 25 octobre. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit alors, mais si l'honorable député de Kootenay-Ouest veut le savoir, je me ferai un plaisir de lui en envoyer le compte rendu qu'il pourra porter sur lui et consulter lorsque l'occasion se présentera, soit de bonne heure le matin, soit en plein soleil de midi ou encore sur la brune. Il pourra le parcourir à son gré et lorsqu'il saura réellement ce que j'ai dit, peut-être répétera-t-il le geste de l'enfant prodigue.

J'ai pris la parole treize jours après que le premier ministre eut expliqué le sujet, et entre temps j'avais étudié très attentivement la question. Le seul député de Colombie-Anglaise qui ait réellement le droit de s'enthousiasmer de ce traité est l'honorable député de Yale (M. Stirling), car il est certainement très avantageux pour ses commettants et si j'étais l'honorable député, je n'hésiterais nullement à l'appuyer. Toutefois les autres députés se sont contentés des mêmes clichés politiques qu'on nous sert journellement à chaque session. Jusqu'au député de Caribou (M. Fraser), qui généralement a l'esprit éveillé et la parole facile, et qui a dû emprunter une langue étrangère pour masquer la pauvreté de sa défense.

J'ai déjà dit que j'avais étudié avec soin la question et je le répète. A l'exception de l'honorable député de Labelle (M. Bourassa), qui partage avec moi ce pupitre, en même temps que la responsabilité d'être indépendant, personne dans cette assemblée n'a mieux l'avantage que moi d'étudier ces questions avant de se prononcer. Je n'ai rien à gagner en m'opposant à cette mesure et rien à perdre en l'approuvant. Peut-être pense-t-on qu'il y a quelque vague avantage à appuyer le ministère, mais les gens envers qui je suis responsable sont ceux qui m'ont élu et délégué ici, et je dois veiller à leurs intérêts quand je vote. Ce sont des gens éclairés; aujourd'hui, ils surveillent de plus près la situation et la façon dont je prends soin de leurs intérêts. En outre, il y a une autre raison qui me commande la prudence. L'an dernier ou l'année précédente, j'ai apparemment perdu la tête et j'ai voté pour une mesure ministérielle. C'était une mesure importante et après l'avoir sérieusement étudiée, j'en avais conclu que le Gouvernement avait raison. J'estimais que le parti libéral, l'opposition officielle exagérait les mauvais effets que cette loi pouvait avoir, et je ne pensais pas que le Gouvernement fût enclin à agir comme le prétendait l'opposition. J'ai appuyé le ministère cette fois-là, car je pensais alors qu'il avait raison. Toutefois, je regrette de le dire, on a appliqué cette loi d'une façon si rigoureuse, si extrême, si radicale,—je pourrais même dire qu'on en a abusé,—que j'ai regretté depuis de l'avoir appuyée, et, aujourd'hui, quand je retourne chez moi, je ne me vante guère de l'avoir approuvée.

Il y a un autre sujet que l'honorable député a mentionné en barbottant dans les mots comme un enfant dans un bain. J'ai noté son expression. Il a trouvé que d'autres députés de la Colombie-Anglaise et moi-même nous opposions l'article et l'annexe que nous discutons actuellement. Pourquoi m'y opposerais-je, comme il le prétend? Qui dit que je m'y opposerai? En voici le texte:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni s'engage à ne pas abaisser, sans le consentement du gouvernement de Sa Majesté au Canada, le droit général *ad valorem* de 10 p. 100 imposé par l'article 1 de la loi des droits d'importation de 1932, sur les marchandises étrangères désignées au tableau C.

L'annexe C cite une demi-douzaine d'articles. C'est une bonne disposition et l'honorable député de Kootenay-Ouest, le cher homme, n'a pas besoin de se faire de bile: je ne voterai pas contre lui et contre le Gouvernement. Je vais voter en faveur de cette disposition, non pas parce que ses critiques m'ont convaincu ou pour quelque autre motif de ce genre. C'est un concitoyen de la Colombie-Anglaise et je ne voudrais pas l'abandonner, mais il n'a pas à s'inquiéter. Il a provoqué une tempête dans un verre d'eau, mais je puis lui affirmer que je voterai en faveur de l'article 3 et du tableau C.

M. POWER: Le ministre peut-il nous dire si un arrangement a été conclu entre les manufacturiers d'amiante d'Angleterre et les producteurs d'amiante du Canada, relativement à cette conférence?

L'hon. M. STEVENS: Non, pas que je sache.

M. POWER: Je suis convaincu que le ministre est au courant de la situation en ce qui regarde l'amiante. On me dit que l'industrie de l'amiante en Grande-Bretagne et jusqu'à un certain point, dans l'Europe continentale est sous la régie d'un trust ou cartel à la tête duquel se trouve la maison Newall, Turner & Company. Outre la fabrication d'articles en amiante, cette maison possède ou régit des mines d'amiante dans la Rhodésia. Les producteurs d'amiante, les manufacturiers, peuvent fabriquer ce produit a quelque chose comme un shilling par jour, me dit-on, cela étant le prix payé à la main-d'œuvre cafre. Or, la Rhodésia jouit exacte-

ment de la même préférence que nous. Mes renseignements ajoutent qu'en dépit de la préférence de 10 p. 100 qui existait avant la conférence, nous n'avons jamais pu expédier d'amiante sur le marché britannique et étant donné le fait que ces manufacturiers britanniques sont propriétaires de mines dans la Rhodésia, pays qui jouit de la même préférence que nous, il semble tout à fait improbable que les producteurs canadiens d'amiante puissent retirer le moindre avantage de cette entente. Je serais bien heureux d'avoir des renseignements du ministre à ce sujet.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami est, je le sais, habituellement bien renseigné touchant les questions qu'il soulève. Je ne suis pas en mesure de nier ou de confirmer ce qu'il vient de dire à ce sujet.

M. POWER: J'aurais cru qu'avant de conclure un traité dont nous avons tant entendu parler et qui était annoncé dans les journaux comme un traité appelé à sauver un grand nombre de nos industries, le ministre représentant le gouvernement aurait dû, au moins, obtenir des renseignements touchant la possibilité d'expansion de notre commerce d'amiante sur le marché britannique. Néanmoins, s'il n'en a pas plus long à dire là-dessus, je suis prêt à abandonner le sujet.

L'hon. M. STEVENS: Quand mon honorable ami parle d'une entente entre les producteurs canadiens d'amiante et les membres de ce qu'il dit être un cartel...

M. POWER: Je croyais que des négociations avaient eu lieu entre les deux groupes.

L'hon. M. STEVENS: Si ces négociations ont eu lieu, c'est une affaire privée dont, pour le moment, nous n'avons pas connaissance. Nous obtenons une préférence de 10 p. 100 sur le marché britannique...

M. POWER: La Rhodésia l'obtient aussi.

L'hon. M. STEVENS: Oui, elle aussi. Naturellement nous ne pouvons nous plaindre du fait que la Rhodésia obtient une préférence semblable à la nôtre sur le marché britannique, rien à dire à ce sujet. Nous savons aussi, naturellement que, comme pour beaucoup d'autres produits, une concurrence active est venue de sources russes, à ce sujet. Nous expédions de l'amiante en Grande-Bretagne, mais la majorité de notre amiante n'a pas été en Grande-Bretagne, mais aux Etats-Unis.

M. POWER: Quelle quantité expédions-nous dans le Royaume-Uni?

L'hon. M. STEVENS: Les importations au Royaume-Uni pendant l'année civile de 1930 ont été en longues tonnes comme suit:

Union soviétique	577
Italie	127
Etats-Unis	66
Autres pays étrangers	266

Cela indique que les autres pays ont importé 1,033 tonnes. Il y a ensuite les importations des sources suivantes:

Chypre	1,400
Afrique-Sud	6,787
Rhodésia	9,252
Bechuanaland	341
Canada	3,636
Autres sources britanniques	209

En d'autres termes, l'importation totale est de 21,625 longues tonnes provenant de l'empire au regard de 1,033 longues tonnes venant de pays étrangers.

M. POWER: Il semble que nous n'ayons pas d'autre moyen d'améliorer notre situation qu'au détriment d'autres sources de l'empire. N'est-ce pas? Exception faite d'à peu près mille tonnes.

L'hon. M. STEVENS: Réserves de ceci. Ces chiffres sont de 1930 et la source d'approvisionnement russe commençait juste à être exploitée. Il se peut que leurs exportations augmentent à l'avenir, et c'est ainsi que nous avons contre eux une protection de 10 p. 100.

M. POWER: Sauf erreur, je crois comprendre que le cartel britannique dont j'ai parlé a été forcé par les Russes de prendre une quantité plus grande de leur production, mais il n'a pas jugé à propos d'en prendre davantage du Canada.

L'hon. M. STEVENS: Je ne puis confirmer la chose.

M. POWER: Je veux dire quelques mots des dispositions de l'annexe C, mais je veux dire tout d'abord que, si l'on ne voit pas réaliser les espoirs de ceux qui attendent quelque chose de cette conférence ou de ces accords commerciaux, il ne faut en blâmer ni le Gouvernement canadien ni le gouvernement britannique et encore moins la Canadian Lumbermen's Association et son président, l'honorable député d'Algoma-Est (M. Nicholson) qui, durant la conférence, n'a cessé de se dévouer aux intérêts qu'on lui avait demandé de représenter, et qui a rendu de précieux services à la conférence. Ces espoirs n'ont pas été réalisés, mais je suis sûr que personne ne saurait l'en blâmer.

Je n'aurais probablement pas pris part à ce débat sans un incident survenu il y a une dizaine de jours. J'écoutais à la radio en vue de savoir quelque chose des élections américaines, quand j'ai entendu une voix qui m'était bien connue. C'était celle du solliciteur géné-

ral (M. Dupré), qui parlait cependant sur un ton plus assuré qu'à l'ordinaire. A propos de la conférence, il a parlé de conspiration, disant que l'honorable M. Taschereau a envoyé chaque jour à Ottawa ses surveillants qui y ont vu le premier ministre chaque jour. Le solliciteur général a alors dit, sur un ton sarcastique, que l'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe) avait prié pour le succès de la conférence. Les amis du solliciteur général ont pris la chose plus ou moins à la blague. J'ignore si le solliciteur général entendait que mon honorable collègue n'avait pas l'habitude de prier; à tout événement, ses paroles ont été fort applaudies. Je le répète, je n'aurais pas pris part à ce débat si l'on n'y avait pas introduit des noms autres que le mien.

Quant la première accusation, je dois dire au solliciteur général que je n'ai pas vu le premier ministre chaque jour. S'il ne me croit pas, il pourra le demander au premier ministre.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député est venu me voir avec une certaine délégation.

M. POWER: En effet, et j'y arrivais. Mais on m'a accusé d'avoir vu le premier ministre tous les jours. Le premier ministre sait fort bien que je ne l'ai pas vu tous les jours, que je ne l'ai vu qu'en compagnie d'un certain groupe, et que c'est là le groupe avec lequel j'ai dû conspirer. Le premier ministre ou ses collègues peuvent-ils dire que j'aurais pu conspirer avec un homme aussi franc, aussi jovial et aussi sûr que l'honorable M. Tolmie, premier ministre de la Colombie-Anglaise? Ce dernier était pourtant là, ainsi que l'honorable colonel Harrington, premier ministre de la Nouvelle-Ecosse. L'honorable ministre des Finances (M. Rhodes) doit sûrement reconnaître que ce dernier n'est pas un conspirateur. Il me semble qu'on devrait en dire autant de l'honorable M. Richards, premier ministre du Nouveau-Brunswick, qui était aussi présent, ainsi que M. Finlayson, ministre des terres et des forêts de l'Ontario. Quelqu'un prétendra-t-il que l'honorable député d'Algoma-Est soit un sombre Guy Fawkes désireux de conspirer contre le Gouvernement? Voilà les gens qui étaient avec moi quand j'ai vu le premier ministre. Le solliciteur général n'a pas besoin de se montrer plus ridicule ni plus sot que de raison en exécutant les ordres qui lui arrivent.

Le très hon. M. BENNETT: Cette observation pourrait aussi bien s'appliquer à l'honorable député lui-même à propos de la conférence.

M. POWER: Je puis dire au solliciteur général que c'est de propos délibéré que je me suis abstenu de participer à ce débat jusqu'à cet incident, car je pensais que, vu ma position, on eût pu croire que je manquais aux convenances. Je dirai même que j'avais un rapport à faire au gouvernement de la province, et que je m'en suis délibérément abstenu, car ce rapport avait un caractère semi-officiel, et je ne voulais pas le voir employer dans ce débat. Au cas où l'on voudrait m'appliquer ce que le solliciteur général a dit quant aux prières que l'on devait faire pour la conférence et à l'espoir que l'on pouvait avoir de la voir aboutir à quelque chose d'heureux, je puis dire à l'honorable solliciteur général que, s'il s'était renseigné le moindrement, il aurait su que, tant au point de vue personnel qu'au point de vue professionnel, j'étais aussi intéressé à la rénovation de l'industrie du bois que tout autre citoyen de notre pays.

Ceci dit, je passe à la discussion de l'article même. J'ignore si la députation sait qu'avant la conférence, l'Association des marchands de bois a préparé pendant plusieurs mois un dossier à la fois complet et instructif. Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, la province de Québec et aussi l'Ontario et la Colombie-Anglaise, je pense, ont envoyé des dossiers pour l'information du gouvernement canadien. Une très bonne étude de la question a été faite, et je suis convaincu que les membres de la délégation canadienne possédaient un exposé complet du point de vue des marchands de bois et de ce qu'ils espéraient de la conférence.

Une délégation anglaise officieuse, représentant le commerce du bois, était aussi présente. On pouvait diviser cette délégation en deux groupes: l'un qu'on a appelé ensuite le groupe russophile, et un autre qui était opposé à celui-ci. Ce soi-disant groupe russophile était le plus important au point de vue des intérêts représentés et parce qu'il donnait l'impression de posséder l'appui de la fédération des marchands de bois de la Grande-Bretagne. On ne pouvait pas accuser du tout ce groupe d'être bolchévik ou communiste. C'étaient les membres d'établissements renommés au Canada à l'époque de mon enfance. Ces hommes représentaient des maisons telles que Churchill, Sims and Company, Farnsworth and Jardine et Foy, Morgan and Company, maisons dont l'honnêteté est connue, et je suis convaincu qu'aucun n'est animé de sentiments radicaux. Ils représentaient un groupe qui avait conclu des arrangements avec le gouvernement soviétique pour réglementer l'importation du bois au Royaume-Uni. En 1929 ou peut-être en 1928, le bois russe entrait en Angleterre à des prix de mévente. Il ne semblait pas y avoir de prix minimum, et, pour se protéger, le groupe en question, composé de quelques-uns des marchands les plus éminents de la Grande-

Bretagne, s'est abouché avec le gouvernement russe pour réglementer ces importations et acheter en gros la quantité de bois que la Russie placerait en Angleterre. Un arrangement a été conclu et ce trust ou cartel, ou quelque nom que vous lui donniez, a été chargé de l'écoulement de quelque 960 millions de pieds de bois russe, je pense. Ces messieurs ont, obtenu des conditions fort avantageuses du gouvernement russe, entre autres choses, une garantie contre la chute des prix. Cette clause du contrat s'appelle la clause de la "chute" des prix. L'honorable député d'Algoma-Est l'a citée à la Chambre, et je n'ai pas besoin de la répéter. Elle consistait simplement en ceci que, si un concurrent vendait le bois un prix inférieur au prix fixé par le gouvernement russe, sur l'avis des acheteurs anglais, ceux-ci avaient la faculté d'abaisser le prix pour faire face à toute autre concurrence, pour ainsi dire.

Outre ce groupe, il y en avait un autre composé d'hommes incapables de se joindre à lui ou opposés à le faire,—au moins un a refusé son adhésion,—dans l'association conclue pour l'achat du bois russe. Ce deuxième groupe préconisait fortement l'encouragement du commerce avec le Canada et, dans le memorandum qu'il a présenté, il exhortait la conférence à accorder au bois canadien une préférence de 20 p. 100. Les intéressés ont engagé des négociations et en peu de temps, on s'est vu dans l'impossibilité d'un arrangement à l'amiable entre les producteurs canadiens de bois et le groupe que j'ai appelé le groupe russophile. Les marchands de bois ont ensuite mené leurs négociations tout seuls. L'honorable député d'Algoma-Est a déjà cité l'exposé présenté par les exploitants forestiers canadiens, mais la Chambre me permettra de le répéter.

M. le PRESIDENT: L'honorable député commente-t-il l'article C ou D?

M. POWER: Je parle du bois. L'article C désigne le bois de tout genre importé au Royaume-Uni en quantités importantes.

M. le PRESIDENT: C'est fort bien.

M. POWER: L'industrie canadienne du bois a réclamé quatre mesures: d'abord l'embargo sur le bois russe importé au Royaume-Uni; en deuxième lieu, un droit de préférence de 20 p. 100 en faveur du bois de l'empire; troisièmement, le contingentement de 25 à 33⅓ p. 100 des importations prévues du bois du Royaume-Uni réservées aux importations de bois de l'empire; quatrièmement, la répartition du reste des importations prévues de bois du Royaume-Uni dans des proportions définies entre les fournisseurs en dehors de

l'empire. Je me propose de traiter plus tard de l'interdiction du bois russe. L'exposé sera probablement plus long que celui des autres points. Quant au droit de préférence de 20 p. 100 en faveur du bois de l'empire, on ne s'est pas gêné de dire pendant la conférence, et c'était l'opinion de tous ceux qui s'intéressaient au commerce du bois, que sans ce droit, —c'est-à-dire le droit de 10 p. 100 dont le Canada jouissait avant la conférence, plus un autre 10 p. 100,—notre pays ne pourrait faire concurrence en Grande-Bretagne au bois de même qualité de la Scandinavie, de la Lettonie et de l'Esthonie. Les salaires sont moins élevés dans ces deux pays; les bûcherons gagnent 50 c. par jour en Finlande, en Lettonie et en Esthonie. Je regrette d'avoir à admettre, en passant, que dans certaines régions de notre pays, les salaires ne sont guère plus élevés. Le transport est moins coûteux pour les produits de ces pays et les importateurs anglais ont des intérêts financiers dans un grand nombre de fabriques scandinaves.

Relativement à la troisième demande concernant la fixation d'un contingentement par lequel le Royaume-Uni devrait importer de 25 à 33⅓ p. 100 du bois dont elle a besoin des pays de l'empire, on représenta qu'à moins de réserver d'une manière définitive une partie de son marché au bois de l'empire, ce qui voulait dire le Canada quand il s'agissait des bois tendres, ce marché serait envahi par les bois inférieurs produits avec une main-d'œuvre mal rétribuée des pays du nord de l'Europe. L'on demandait de fixer d'abord ce contingentement à 25 p. 100 des besoins prévus de 2,500,000,000 de pieds, mesure de planche, et de l'augmenter graduellement jusqu'à 33⅓ p. 100, au fur et à mesure de l'accroissement de la production au Canada.

Quant à la quatrième demande concernant la répartition du reste des importations du Royaume-Uni entre les différents autres pays étrangers, je ne suis pas étonné qu'on l'ait rejetée. Elle ne s'appuyait pas sur un principe bien solide. Le Canada se serait trouvé à demander à la Grande-Bretagne de faire certains arrangements avec les autres pays. En accédant à cette demande, l'Angleterre se serait vue dans l'obligation, à notre demande, de limiter ses obligations des pays du nord de l'Europe et c'est là émettre un principe que bien peu de nous oseraient défendre. Telles furent nos quatre demandes. Aucune ne fut acceptée à la conférence impériale.

Je passe maintenant à la cinquième, celle de l'interdiction de l'importation de la Russie. Avec votre permission, monsieur le président et celle du comité, je mentionnerai l'article 21, qui se relie à l'annexe C et à l'article 3. C'est

l'article qui est censé s'appliquer à l'embargo sur les produits russes. Il est ainsi conçu:

Le présent accord est conclu à la condition expresse que, si l'un ou l'autre gouvernement est convaincu que toute préférence accordée dans le présent accord sur une catégorie particulière de marchandises, sera probablement, totalement ou partiellement annulée en raison de l'établissement ou du maintien, directement ou indirectement du prix pour cette catégorie de marchandises par suite de l'intervention de l'Etat dans tout pays étranger, ce gouvernement déclare dans le présent accord qu'il exercera les pouvoirs dont il est maintenant et dont il sera plus tard investi pour prohiber l'entrée en son pays, directement ou indirectement, de ces marchandises provenant de ce pays étranger pendant toute période nécessaire pour rendre efficaces et maintenir les préférences qu'il accorde par le présent accord.

On a longuement discuté la signification de cet article. Sa meilleure définition est peut-être celle que l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) en a donnée. Dans un discours qu'il a prononcé il y a quelques semaines, il a soutenu que cet article impose simplement aux gouvernements l'obligation de ne pas laisser annuler les préférences. Dans ce cas, la préférence accordée au bois canadien est de 10 p. 100 et si l'explication de l'honorable député de Comox-Alberni est juste, cet article signifie simplement que le gouvernement anglais nous garantit une préférence de 10 p. 100 sur le marché britannique, quelle que soit la concurrence subventionnée de la Russie. Une telle préférence de 10 p. 100 contre la Russie n'a pour nous aucune valeur, même s'il était possible de la maintenir. Le bois est un produit de l'Etat en Russie et il est impossible d'en déterminer le prix de revient. Il doit être extrêmement difficile de trouver quelque moyen de déterminer les conditions de l'exploitation forestière dans ce pays. Même en admettant que nous soyons assurés de cette préférence de 10 p. 100 contre les produits russes, elle est tout à fait insuffisante et n'empêchera aucunement l'importation en très grandes quantités du bois de la Russie en Grande-Bretagne.

M. NEILL: Très bien! très bien!

M. POWER: Nous avons lu dans les journaux que l'Angleterre a abrogé son traité de la Russie, c'est-à-dire son traité de la nation la plus favorisée, ou du moins qu'elle a donné le préavis d'abrogation. Cependant, on n'avait aucune raison d'annoncer alors et de répéter effrontément et follement dans cette Chambre et dans tout le pays que le gouvernement anglais a prononcé l'interdiction de l'importation du bois russe. Qu'en est-il en réalité? On a donné avis de l'abrogation du traité dans l'espoir de négocier un pacte plus favorable.

Une VOIX: Non.

M. POWER: Je répète simplement ce qu'a déclaré le très honorable M. Thomas à la Chambre des communes anglaise.

Rappelons-nous qu'en vertu de l'article 21, le pays qui propose de mettre fin à ce qu'il nous a plu d'appeler le dumping est celui où ces marchandises sont importées, soit d'Angleterre dans le cas à l'étude, laquelle ne produit pas les bois tendre, pour me limiter à ce sujet, auxquels s'appliquerait l'accord. Il est facile de comprendre qu'au Canada il n'est pas très difficile d'appliquer les mesures d'antidumping. Les gens qui ont le pouvoir, le prestige, l'influence et l'appui du public dans certains cas je l'avoue, sont ceux qui vont dire au ministre: L'importation de telle et telle marchandise à bas prix nous fait beaucoup de tort. En vertu des pouvoirs que lui confère la loi des douanes, et persuadé que certains producteurs ou manufacturiers subissent un dommage, le ministre imposera un droit de dumping. Mais il n'en sera pas ainsi en Angleterre. Là, il est de l'intérêt de chacun, du consommateur, du marchand, de l'importateur, de quiconque possède le pouvoir et l'influence, que le bois entre au prix le plus bas possible. Ainsi, toutes les influences qui s'exercent au Canada en faveur de l'imposition d'un droit d'antidumping, s'exerceront en Angleterre, pensé-je peut-être avec raison, contre l'imposition d'un tel droit aux marchandises importées d'un pays étranger. L'article n'indique aucunement que ces droits seront imposés autrement que selon le bon plaisir du gouvernement du pays importateur.

Qu'il me soit permis de m'arrêter un instant aux observations de l'honorable député d'Algoma-Est (M. Nicholson). J'éprouve quelque hésitation, car je sais bien que dans la pratique de l'exploitation forestière il en connaît bien plus que moi. Dans d'autres circonstances, j'écouterais son avis avec plaisir. Le compte rendu de ses paroles que j'ai lu dans le hansard me porte à conclure que l'article ne sera opérant que dans deux ou trois ans. Je n'ai pas le texte exact de ses paroles sous les yeux, mais il a laissé l'impression que, même si nous avions reçu des commandes de l'Angleterre au mois de septembre dernier, le bois ne serait parvenu outre-mer qu'en 1934. Eh bien, je lui assure que, s'il veut nous faire donner la commande de cinquante ou cent ou deux cents millions de pieds de bois dès maintenant, nous garantirons que ce bois sera expédié en Angleterre avant septembre prochain, des ports du bas de la province de Québec, de la baie des Chaleurs ou de Miramichi.

Quelle serait la solution? Car je suis persuadé qu'il est une solution possible. Je ne

trouve pas les accords entièrement mauvais ou absolument inutiles. Je crois qu'on peut en tirer quelque chose. J'avais pensé à conseiller au gouvernement du Dominion et à celui de la province de Québec d'établir un régime en commun de primes ou de paiement des frais de transport. Mais, bien que le Gouvernement ne croie pas mauvais en principe de spéculer sur le marché du blé, il serait répréhensible en principe d'accorder des primes à l'industrie forestière, non seulement à cause des lourdes sommes en jeu, mais parce qu'il n'y a pas plus de raison de favoriser de la sorte l'exploitation forestière plus qu'une autre industrie.

Les derniers prix que j'ai pu connaître la semaine dernière pour l'épinette de Miramichi, baie des Chaleurs, de Matane ou de Rimouski, était de $12.25 les 1,000 pieds en notre argent.—Je ne parle actuellement que des bois tendres de l'est du Canada et aucunement des bois de la Colombie-Anglaise. Quiconque connaît le commerce du bois sait que pour obtenir environ un million de pieds de planche, forme sous laquelle nous expédions le bois en Angleterre, il faudrait couper presque 2,000,000 de pieds de billes. Le reste, soit l'autre million de pieds, comprendrait ce qu'on appelle les petits bouts et devrait se vendre à un prix sensiblement moindre. Ainsi, de $12.25 à $12.50 les 1,000 pieds de planche, le prix moyen à la scierie serait au-dessous du prix de revient. Je pourrais presque dire aussi que, même avec les salaires minimes de l'heure, ce serait au-dessous du coût de remplacement. Je sais de bonne source, c'est-à-dire que l'honorable député de la Beauce, qui n'est pas à son siège pour l'instant, me dit que, dans la baie des Chaleurs, il lui faut $18 par 1,000 pieds pour se tirer d'affaire, tandis que d'autres prétendent que $17 suffisent. Quoi qu'il en soit, la marge entre les prix de vente actuels, lesquels représentent une perte sèche, et la perspective d'un bénéfice s'établit entre quelque $5 et $6. Une prime de $5 ou $6 par 1,000 pieds excéderait les ressources du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial, ou des deux ensemble. On me répondra sans doute que pendant l'été des envois considérables de bois ont été expédiés de nos ports d'aval. Je crois que la maison Price a expédié de ces ports entre quelque 15 et 20,000,000 de pieds et la compagnie Fraser, entre quelque 8 et 10,000,000. Mais ces contrats ont été signés à un moment où la livre sterling valait environ $4.30 et le prix offert aux exportateurs canadiens de bois était plus élevé que le cours actuel. Aujourd'hui que la livre ne vaut plus que $3.71 à peu près, et que les prix sont bien diminués, la situation est telle que je dis.

[M. Power.]

Je vais faire une proposition; mais je veux qu'il soit bien entendu que je parle seulement en mon nom propre. Ceux que j'ai représentés à la conférence sont tout aussi épris de la saine monnaie que l'est le très honorable premier ministre; d'où mon souci de ne pas faire retomber sur eux ce que je pourrais avancer. Je signifie au très honorable représentant, et à nos amis d'en face, qu'en ce moment il n'existe qu'une issue possible pour le commerce du bois. Nous ne saurions attendre trois ans; car alors il n'y aura plus d'exploitants du bois: ils seront en faillite et les banquiers auront ce commerce. Nous ne pouvons écouler notre bois sur le marché de la Grande-Bretagne que si la livre est maintenue à peu près à la cote d'environ $4.86. Je ne conçois nulle autre solution; et celle-là je la propose en toute sincérité. Sans doute est-elle contraire à la doctrine politique d'un grand nombre de gens dans ma province natale; mais j'ai la ferme conviction que nous ne pouvons trouver le salut que dans la méthode d'inflation qu'a inaugurée le ministère le mois dernier.

L'hon. M. STEVENS: Monsieur le président, j'aurais bien tort décidément d'entamer la discussion sur ce qui aurait pu, ou n'aurait pas pu se faire. Le fait est que nous étudions présentement un traité entre le Royaume-Uni et nous-mêmes où il est question du bois. Tout en reconnaissant la concurrence sérieuse des pays nommés par l'honorable député, savoir la Suède, la Norvège et la Lettonie, je dois rappeler qu'avant l'inauguration d'une rivalité sans précédent de la part des Soviets, le Canada a toujours su faire face à la concurrence étrangère sur le marché de la Grande-Bretagne. Il est certain qu'une préférence de 10 p. 100 ne manquera pas d'encourager encore plus l'exportateur canadien de bois.

J'ajoute que je ne saurais accepter l'interprétation attribuée à l'article 21 par l'honorable député. Lorsque nous l'étudierons, le sens, j'en suis convaincu, se passera de tout commentaire; en temps et lieu je suis bien prêt à justifier ce texte. Mais je ne veux pas enfreindre le règlement du comité en discutant un article dont nous ne sommes pas présentement saisis.

M. NICHOLSON: Monsieur le président, je vais commenter brièvement certaines observations de l'honorable député de Québec-Sud (M. Power) et de l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill). Je dis d'abord à l'honorable représentant de Québec-Sud que je conviens de tout ce qu'il a dit touchant les membres du comité, lui-même

compris. Je ne sais rien des allusions qu'il a faites concernant certains propos tenus dans tel ou tel endroit de la province de Québec; mais je sais que durant tout le cours des négociations, depuis le travail de préparation commencé dans la première semaine de février jusqu'à la conclusion de l'accord dans la Chambre des communes, mon très honorable ami, et le chef du service forestier de la province de Québec, qui agissait avec lui, de même que les représentants des commerçants de bois de la province de Québec, et aussi les représentants de quatre autres provinces intéressées, ont coopéré de la façon la plus cordiale pour faire de la situation l'exposé le plus vigoureux possible. Le factum soumis ralliait l'appui des cinq provinces concernées, savoir, le Nouveau-Brunswick, la province de Québec, l'Ontario, la Nouvelle-Ecosse et la Colombie-Anglaise. L'honorable préopinant (M. Power) à titre de représentant de la province de Québec, s'est abouché, pendant la conférence, avec les représentants des autres provinces et ils ont discuté ensemble tous les aspects de la situation.

J'ai toutefois le souci d'empêcher tout malentendu qui pourrait résulter de ce qu'a dit l'honorable député de la demande formulée effectivement par le comité des exploitants forestiers de ces diverses provinces. Nous avons réclamé, il est vrai, une préférence de 20 p. 100; mais à l'égard de la Russie nous avons demandé l'embargo, partiel ou complet. Il est vrai aussi qu'en supplément nous avons demandé, un mois environ après que la première demande eut été remise au comité consultatif du tarif, l'inauguration d'un régime de contingentement. Si mon honorable ami veut bien consulter sa mémoire il se rappellera que ce contingentement a été suggéré simplement pour faire concorder avec les vues d'ensemble de tout le comité, celles d'une seule des provinces, et non pas des quatre autres. Toutefois, je n'étudierai pas cet aspect de la question, car il a été soumis comme solution possible du problème seulement.

Passant maintenant aux négociations concernant la réglementation du commerce russe, je désire simplement rappeler à l'honorable député ce que le président de ce qu'il a appelé le groupe russophile, disait à notre comité dans une lettre en date du 7 juin, relativement à l'effet que cette prétendue réglementation qu'ils avaient instituée avait eu sur le commerce russe. Voici ses paroles:

> Si j'ose faire une suggestion, je dirai que la première question à étudier avant de s'occuper des maux dont souffre l'industrie forestière, c'est bien la question russe. Tant que l'on maintiendra la convention commerciale sous sa forme actuelle et que les Russes exerceront le contrôle...

Remarquez ceci: De l'avis du président du groupe prétendu russophile, le groupe britannique n'exerce pas le contrôle. D'après lui, c'est le gouvernement russe qui l'exerce. Voici ses paroles:

> Tant que l'on maintiendra la convention commerciale sous sa forme actuelle et que les Russes exerceront le contrôle nous aurons un concurrent qui ne connaît aucune règle et n'est lié par aucune considération du coût.

Je place cela au compte rendu afin que mes honorables amis de la gauche soient bien au courant concernant la mesure de contrôle à exercer.

M. POWER: Cette lettre du colonel Morgan vous est-elle adressée personnellement?

M. NICHOLSON: C'est une lettre du colonel Morgan adressée au comité non à moi personnellement. Elle fut écrite dans le but d'exercer une pression sur notre gouvernement afin de l'amener à en exercer une sur le gouvernement britannique. On dit que la préférence de 10 p. 100 n'a aucune valeur; mais en ce qui concerne les marchands de bois du Nouveau-Brunswick et de la baie des Chaleurs, elle équivaut réellement à une préférence d'environ 15 p. 100, car c'est au prix c.a.f. que la préférence s'applique. Quand vous tenez compte des frais de transport, d'assurance, de quaiage et le reste, la préférence s'élève à environ 15 p. 100.

Concernant la déclaration que j'ai faite dans cette Chambre quant à l'époque où le Canada peut espérer atteindre de nouveau le marché britannique sur une vaste échelle, monsieur le président, j'ai dit que, si le Canada commençait à produire une vaste quantité de bois pour le marché britannique en septembre 1932, il faudrait attendre à 1934 avant que ce bois puisse être mis sur le marché d'une façon générale. Nous ne pouvons nous attendre à obtenir le marché britannique si nous retirons des billes de sciage de l'eau en mai, juin, juillet et août de l'an prochain, si nous les scions en bois de charpente et expédions ce dernier vert. De fait, les marchands de bois avec qui nous avons conféré durant toute la période de la conférence nous ont expliqué la nécessité d'expédier du bois sec si nous espérons reprendre notre ancienne position.

M. POWER: Puis-je interrompre mon honorable ami pour dire que la semaine dernière j'ai conféré avec plusieurs marchands de bois qui, durant les dernières années, ont expédié leurs produits sur le marché britannique et tous m'ont dit que si les billes étaient coupées l'été prochain le bois pourrait en être expédié sur le marché britannique en août ou septembre.

M. NICHOLSON: J'admets qu'il soit possible d'expédier même en septembre et octobre de l'an prochain, une quantité limitée de bois de certaines dimensions que l'on aurait scié en mai et juin, mais règle générale tous ceux qui se sont occupés de la préparation et de la vente du bois savent que, pour être vendable, il faut qu'il ait été en piles au moins un an.

M. NEILL: N'employez-vous pas les fours de séchage?

M. NICHOLSON: Non; le séchage au four du bois qui sort des scieries de ce pays est une proposition absolument impraticable. On peut le faire pour une faible quantité de bois dur, mais on ne peut songer à sécher ainsi un million de pieds de bois, par exemple; la chose est impossible. On verrait, je crois, que les frais du séchage de ce bois nous chasserait effectivement du marché. Le bois est séché à l'air en Russie, en Norvège et en Suède, sauf dans des cas spéciaux. Il n'est peut-être pas séché à l'air dans la Colombie-Anglaise, mais cette province devra recourir à ce procédé. si elle veut entrer sur le marché britannique. Il n'y qu'un autre point, monsieur le président. On a dit qu'avec cette préférence, nous ne pouvons subir la concurrence étrangère. J'admettrai tout de suite que le comité des marchands de bois n'a jamais songé que dans les conditions qui existent aujourd'hui il nous serait possible de reprendre ce marché sur une vaste échelle, mais les commerçants de bois espèrent que dans deux ou trois ans ils pourront le faire. Nous ne serons pas prêts avant ce délai, mais nous pouvons reprendre ce marché tout en subissant la concurrence loyale de tout autre pays du monde Nous ne pouvons le reprendre avec le genre de concurrence qui se fait depuis sept ou huit ans

Mon honorable ami de Québec-Sud, comme l'honorable député de Comox-Alberni, a parlé de la Norvège comme du pays dont il nous faut subir la concurrence. Nous avons tenu tête à la concurrence de la Norvège avant de perdre ce marché; nous avons expédié jusqu'à 1,250,000,000 de pieds de bois sur le marché britannique malgré la concurrence de la Norvège, de la Suède et de tout autre pays du monde, sans aucune préférence. En Norvège et en Suède, c'est vrai, les salaires sont bas à l'heure actuelle et l'industrie forestière est en aussi mauvaise posture, sinon plus mal, là-bas qu'ici; cependant, mes honorables amis confondent la cause et l'effet. Quelle est la cause qui a réduit le commerce de bois à ce triste état dans les pays scandinaves? La même qu'au Canada, c'est-à-dire le dumping du bois de la Russie.

M. MUNN: Puis-je poser une question? N'est-il pas vrai que le gros du bois de commerce que nous expédions en Grande-Bretagne, en concurrence avec la Norvège, est de qualité supérieure et que, généralement parlant, la Norvège n'est pas en mesure d'en fournir de pareil?

M. NICHOLSON: Pas du tout. Le plus fort volume du bois expédié de l'est du Canada,—je ne suis pas en mesure de parler au nom de la Colombie-Anglaise, bien que mon honorable ami sait peut-être...

M. MUNN: Je parle de l'est du Canada.

M. NICHOLSON: Le plus fort volume du bois expédié de la Nouvelle-Ecosse; du Nouveau-Brunswick, de la province de Québec et de l'est d'Ontario comprend surtout l'épinette et le pin rouge. Il se trouve aussi un assez bon volume de pin blanc, mais l'épinette, le pin rouge et le pin gris qui correspondent exactement à ce qu'on désignait les bois blancs et aux bois rouges des régions septentrionales. Ce sont là les mêmes variétés de bois et nous avions un splendide marché. Mon honorable ami fait signe que non. Il est peut-être plus au fait que moi pour ce qui est du commerce de bois; il se peut qu'il en sache plus que les exploitants de la forêt de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'est de la province de Québec; quoi qu'il en soit, si mon honorable ami veut bien prendre la peine de se renseigner, il se rendra compte que je suis assez près de la vérité. Il va de soi que nous expédions un fort volume de pin blanc; il n'y a pas d'autre pays au monde qui puisse fournir d'aussi grandes quantités de pin blanc que l'est du Canada. Cependant, notre pin blanc a été exclu du marché anglais par les importations de pin du nord de la Sibérie. Mon honorable ami devrait savoir cela puisqu'il s'occupe du commerce de bois. Au cours de la période de cinq ans finissant en 1930, la Norvège a fourni 2.5 p. 100 des importations globales du Royaume-Uni tandis qu'en 1931 la Russie a fourni près de 40 p. 100 des approvisionnements nécessaires au marché britannique.

Il y a encore un autre aspect sur lequel je désire revenir en ce qui regarde cette question du dumping.

Tandis que notre comité siégeait à Ottawa durant la dernière conférence afin de préparer notre cause et l'exposer avec toute la vigueur possible, nous avons reçu un télégramme qui était adressé au secrétaire de l'Association des marchands de bois du Caunada. J'ai déjà cité cette dépêche, mais je tiens à la consigner de nouveau au hansard. Voici:

Cinquante mille "standards"...

En d'autres termes, 100,000,000 de pieds, mesure de planche.

...de soldes russes non vendus définitivement sacrifiés cette saison-ci. Des commandes de

chargement déjà données pour plusieurs cargaisons à destination de ce port.

C'est-à-dire Liverpool. Ce télégramme venait des représentants de A. F. et B. McKay, importateurs de bois et de produits de bois du Royaume-Uni. Telle est la nature de la concurrence qui a exclu notre bois du marché britannique.

Et maintenant, nous aborderons l'article 21. Parlant de l'attitude du gouvernement anglais touchant cette clause, j'ai exprimé franchement mon avis au comité, au Parlement et aux représentants de la presse: Pour moi, du moment que le gouvernement anglais a signé un document de cette nature, il en exécutera l'intention et la lettre dans le même esprit qu'il l'a conclu. Et je n'ai pas changé d'avis. A l'appui de cette opinion, je ferai observer que le représentant de l'une des plus puissantes maisons d'importation de bois marchand du Royaume-Uni,—je m'abstiendrai de donner son nom pour l'instant,—est actuellement au pays. Cet homme d'affaires voyage par tout le Canada. Il a visité le Nouveau-Brunswick, la province de Québec et l'Ontario et, maintenant, il est en Colombie-Anglaise, concluant des marchés qui permettront à la maison qu'il représente d'importer du bois marchand canadien dès que le marché anglais sera libéré de l'excédent d'approvisionnement qui existe. Or, que dit cet homme d'affaires? Avant la conclusion des accords en discussion à Ottawa, la maison qu'il représente était en pourparlers avec le gouvernement de la Lettonie touchant la production et l'importation d'une énorme quantité de bois marchand.

Voici l'offre que sa maison avait reçue du gouvernement de la Lettonie: "Nous vous fournirons les billes à scier pour rien, si vous consentez à nous remettre la moitié des bénéfices, une fois que vous les aurez converties en bois d'œuvre et vendues sur le marché du Royaume-Uni". L'accord était rédigé et sur le point d'être signé lorsque la conférence d'Ottawa est intervenue et adopta l'article 21. Or, les importateurs communiquèrent le document à la chambre de commerce anglaise et dirent. "Qu'adviendra-t-il si nous signons ce contrat?" Et voici la réponse qu'on leur a faite: "Vous vous trouverez en face d'une interdiction. Sous l'empire de l'article 21, la Grande-Bretagne ne tolérera plus l'importation de bois qui est produit avec l'aide de l'Etat et de cette manière-là. Voilà de quelle façon le gouvernement anglais envisage les divers aspects de la situation".

Maintenant, j'ai étudié la situation avec soin et je suis quelque peu au fait de la production et de la vente du bois marchand dans l'est du Canada. Or, m'est avis que dès que l'encombrement disparaîtra du marché britannique et que le taux du change reprendra sa stabilité, le marché anglais nous reviendra comme avant 1914 et au cours des années comprises entre 1918 et 1922. Quant à ce que mon honorable ami a dit au sujet de la stabilisation du dollar avec la livre en imprimant plus de billets, la chose peut être bien vue de certaines gens, mais je crains fort que, si nous devons compter sur la déflation sur l'impression de billets en plus grandes quantités, pour le retour à des conditions normales, à la stabilité mondiale qui seule permettra à ce pays-ci et aux autres nations de reprendre le cours ordinaire des affaires, il nous faudra attendre longtemps. Il faudra plus de trois ans.

M. MacLEAN: Je vois que ce numéro vise aussi les conserves de poisson. Le ministre peut-il nous dire le chiffre de nos exportations de conserves de homard sur le marché anglais et dans d'autres pays?

L'hon. M. STEVENS: Je le donnerai dans un instant.

M. MacLEAN: Pendant que le ministre cherche ce renseignement, on me permettra de dire quelques mots. Mon honorable ami de Québec a parlé du change au point de vue de l'industrie forestière, et ce qui est vrai du bois l'est également de tous les autres produits. Il est incontestable qu'en ne parvenant pas à régler la question du change la conférence impériale n'a pas réussi à apporter le moindre soulagement à nos exportateurs de marchandises sur le marché anglais. La population canadienne ne se rend guère compte qu'au cours actuel du change nous contribuons de $20 par chaque cent dollars au pouvoir d'achat de la population de Grande-Bretagne. Anjourd'hui, il nous est impossible de continuer les affaires dans de pareilles conditions. Plusieurs honorables députés ont parlé de cette question du change et il me semble fort déplorable que, sur une question de cette importance, les membres de la conférence, qui représentaient les diverses parties de l'empire, n'aient pu faire, dans leur rapport, aucune proposition à ce sujet. Je tiens à rendre ce témoignage au premier ministre qu'il a été à peu près le seul des membres de la conférence à émettre un avis d'ordre pratique relativement à la situation découlant du change. Il a proposé la création d'un syndicat impérial, auquel participeraient, sous le régime contributif, j'imagine, les gouvernements de toutes les parties de l'empire et l'établissement d'un organisme au moyen duquel le change pourrait être contrôlé à l'aide des fonds versés dans ce syndicat. Je crois que l'on aurait pu faire quelque chose. Il est bien bel et bon de parler de préférence dans ces

accords, mais tous ceux qui à la conférence représentaient les diverses parties de l'empire ont insisté sur un fait, soit, que toutes les préférences que nous obtenions sur le marché anglais se trouvaient plus qu'annulées par le cours défavorable du change. Prenons nos exportations de homard,—les conserves de homard au sujet desquelles je viens de demander un renseignement. A l'heure actuelle, nos pêcheurs des Provinces maritimes ne peuvent vendre leur homard à bénéfice. Il en est de même de nos renards à fourrures. L'année dernière, le ministre des Finances a pensé que je voulais badiner en appelant l'attention de la Chambre sur cette question. Il peut compter que les citoyens des Provinces maritimes ou du Canada dans son ensemble n'y voient pas matière à plaisanterie. Peu importe où l'on achète la fourrure, on l'achète avec l'idée qu'il faut tenir compte du prix du change, et à ce chapitre du change, la contribution des citoyens de notre province a dépassé $100,000. En d'autres termes, nos fermes d'élevage ont perdu plus que cette somme sur la vente de leurs fourrures. Il en est de même du fromage et d'autres produits d'exportation.

Il y a autre chose dont on a parlé dans cette Chambre et sur laquelle certains de nos amis ont appuyé. Ils disent que l'on nous a exclus du marché américain. Dès maintenant, je dirai que, malgré le droit exagéré que les Américains ont imposé contre nous, je me demande où les gens des Provinces maritimes pourraient écouler leur production s'ils n'avaient pas ce marché des Etats-Unis. A titre d'exemple, je mentionnerai l'exportation du homard. Les honorables députés savent-ils que l'année dernière les pêcheurs ont vendu leurs homards vivants 10, 15 et 20 cents la livre sur le marché américain, alors que pour les conserves de homard ils n'ont obtenu des fabriques que 3 et 4 cents la livre, prix auquel ils ne pourraient certainement pas poursuivre leur commerce. Ce n'est que grâce au prix que leur ont rapporté les homards vivants qu'ils peuvent subsister et faire de l'exportation.

Mais ce n'est pas seulement au sujet du homard vivant que nous devons compter sur le marché américain pour y vendre nos produits. Prenons le commerce de l'éperlan. Ce poisson fait l'objet d'une vaste industrie dans les Provinces maritimes et où l'exporte-t-on? Aux Etats-Unis. Et encore, parlons des légumes? On les vend sur le marché américain. Et même les agneaux, frappés d'un droit de $1.25 ou plus par tête, s'exportent aux Etats-Unis; et nos pommes de terre, malgré un droit de 75 cents par cent livres, surmontent cet obstacle. Ainsi donc, quand nos amis nous disent que nous avons été exclus du marché américain et qu'ils font des observations sur ce marché, je tiens à leur dire, tout de suite, qu'à titre de député des Provinces maritimes je me demande ce que deviendrait nos gens s'ils n'avaient pas ce débouché à leur disposition.

M. McDADE: Les Américains n'achètent pas beaucoup de notre bois.

M. McLEAN: L'honorable député parle du bois de construction. Nos honorables amis veulent-ils tenir compte de ceci? Ils demandent à nos amis de la Grande-Bretagne d'établir un embargo sur le bois de la Russie. Quel en sera le résultat? Où vendons-nous notre bois à papier à l'heure actuelle? En vendons-nous en Grande-Bretagne ou dans les pays d'Europe? Pas un seul pied. Nos gens vendent leur bois à papier à l'état naturel sur le marché américain et nos amis voudraient obliger la Russie à envahir les Etats-Unis et à nous voler notre marché pour le bois à papier. Et mon honorable ami sera l'un de ceux qui voteront pour nous empêcher de vendre notre bois à papier aux Etats-Unis où les habitants des Provinces maritimes et de la province de Québec peuvent maintenant l'écouler. Ce résultat est aussi certain que l'est le dépôt de cet accord.

J'ai tout simplement voulu poser au ministre cette question au sujet des exportations de conserves de homard en Angleterre et autres pays.

L'hon. M. STEVENS: Pour l'année financière terminée le 31 mars 1932, les exportations totales ont été de 63,446 quintaux, d'une valeur de $2,913,304. Les exportations au Royaume-Uni ont été de 28,646 quintaux d'une valeur de $1,355,138; aux Etats-Unis, elles ont été de 17,036 quintaux d'une valeur de $746,679. Mon honorable ami veut-il les autres?

M. MacLEAN: Non, cela suffit.

(L'article est adopté.)

Le tableau est adopté.

Sur l'article 5:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni invitera le parlement à adopter la législation nécessaire pour modifier les conditions régissant actuellement l'importation au Royaume-Uni du bétail du Canada aux termes convenus en principe entre lui et le gouvernement de Sa Majesté au Canada.

M. KENNEDY (Rivière-de-la-Paix): Le ministre veut-il donner au comité les renseignements nécessaires au sujet des règlements dont il est question dans cet article?

L'hon. M. STEVENS: Je crois pouvoir donner au comité tous les renseignements nécessaires. Les honorables députés savent que

cet article a trait à l'annulation par le gouvernement anglais de certaines restrictions imposées à l'importation dans le Royaume-Uni du bétail sur pied. Toute la question se trouve bien exposée dans une lettre datée du 19 août 1932 de l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Weir) au très honorable sir John Gilmour, ministre de l'Agriculture du Royaume-Uni. Cette lettre est passablement longue, mais je crois qu'il serait avantageux de la lire ici. Si les membres de la Chambre veulent bien porter attention à ce que je vais lire, ils constateront, je crois, que toutes les questions, à vrai dire, trouvent ici leur réponse. Cette lettre est ainsi conçue:

Ottawa, le 19 août 1932.

Le très hon. sir John Gilmour,
Ministre de l'Agriculture du
Royaume-Uni,
Ottawa, Ont.

Cher sir John,—Je souscris, au nom du Dominion du Canada, aux mesures que nous avons déjà prises au sujet de l'admission, au Royaume-Uni, de bétail du Canada, et, au Canada, d'animaux de race pure du Royaume-Uni, ainsi qu'au sujet des restrictions touchant l'importation, au Canada, d'engrais chimiques et de provendes de Grande-Bretagne, contenant des matières animales. Cet accord est rédigé dans la forme suivante, savoir:

1. On a convenu qu'il importait de modifier dans le sens suivant les restrictions actuelles touchant l'admission, au Royaume-Uni, du bétail du Canada:

(A) Abatage du bétail au port d'arrivée.

Il conviendrait d'inviter le parlement du Royaume-Uni à modifier la loi d'importation des animaux, de 1922, pour autoriser l'admission, sur les marchés intérieurs et autres lieux, de tout le bétail canadien expédié en Grande-Bretagne, sans égard ni à l'état ni au sexe, sous réserve seulement de règlements, semblables à ceux qui visent actuellement le transport, vers les marchés intérieurs ou autres lieux de la Grande-Bretagne, du bétail irlandais de même catégorie. Le Royaume-Uni conserve, cependant, le droit d'exiger l'abatage, au port d'arrivée, de tout animal mâle ou femelle qu'il juge inférieur à la norme désirée aux fins de la reproduction.

(B) Présence obligatoire d'un vétérinaire du gouvernement fédéral à chaque envoi de bétail d'engrais.

Mesures proposées.—Modification de la loi d'importation des animaux, de 1922, par la radiation de la clause 1 (2) (c) (IV), qui se lit ainsi:

"Que, pendant le voyage, on a tenu les bestiaux éloignés des autres animaux, et que tous les jours un vétérinaire du Dominion du Canada, dûment autorisé, les a examinés, et que cet examen n'a révélé aucun animal souffrant de peste bovine, de péripneumonie ou de fièvre aphteuse."

(C) Quarantaine de trois jours au Canada avant l'expédition.

Mesures proposées.—Modification de la loi d'importation des animaux, de 1922, à la clause 1 (2) (c) (1), en changeant la formule "Que les bestiaux furent pendant les trois jours francs précédant immédiatement leur expédition, tenus éloignés des autres animaux, et examinés de temps à autre, pendant cette période, par un vétérinaire du Dominion du Canada, dûment autorisé", par la substitution de "un jour franc" à "trois jours francs".

(D) Marquage sur la joue avant l'expédition.

Mesures proposées.—Modification de la clause 1 (1) de l'Ordonnance sur le bétail du Canada (Marquage), par la radiation des mots "tel que prévu ci-après", à la première ligne, et de tous les mots de cette clause qui suivent les mots "numéro de série".

Cette clause se lit présentement ainsi:

1. (1) Le bétail du Canada, sauf tel que prévu ci-après, devra, pour pouvoir être débarqué en Grande-Bretagne, avoir été marqué avant son expédition par la fixation, à l'oreille droite de l'animal, d'un bouton d'un modèle approuvé par le ministre de l'Agriculture et des Pêcheries, portant à l'emporte-pièce la lettre C et un numéro de série, aussi par le marquage, sur la joue droite de l'animal, de la lettre C, ou par le tatouage de cette lettre sur l'oreille gauche, à moins que l'animal ne porte déjà une marque enregistrée par le gouvernement d'une province du Dominion du Canada; toutefois, cette disposition ne doit pas s'appliquer au bétail que l'on doit débarquer à un "Quai des animaux importés" pour être abattus immédiatement.

2. (A) Modifications souhaitées par le Royaume-Uni au sujet des règlements du Canada régissant l'entrée au Canada de bétail de race pure du Royaume-Uni.

Mesures proposées:

(1) La reconnaissance par le Canada de la station de quarantaine de Londres.

(2) L'accomplissement de la quarantaine de 14 jours à la station de quarantaine de Londres.

(3) La réduction de la quarantaine à 14 jours sur le littoral canadien quant aux ruminants et aux porcs passant par la station de quarantaine de Londres.

Ces mesures visent à faciliter les importations au Canada lorsque le Royaume-Uni n'est pas entièrement exempt de fièvre aphteuse. On peut cependant expédier directement pendant les périodes reconnues exemptes de fièvre aphteuse, subordonnément à la quarantaine actuelle sur le littoral canadien.

Par suite de l'accord actuel entre les Etats-Unis et le Canada (décembre 1896) relatif au maintien de conditions uniformes pour l'importation de bétail des pays trans-océaniques, l'acceptation des règlements projetés, tels que modifiés, sera nécessairement subordonnés à l'approbation des Etats-Unis. La correspondance ci-annexée échangée avec le Bureau de l'industrie animale des Etats-Unis indiquerait que les Etats-Unis accepteront ces conditions.

(B) Restrictions touchant l'importation, au Canada d'engrais et de provendes de Grande-Bretagne, contenant des matières animales.

On a discuté ces restrictions et, après que les représentants du Royaume-Uni eurent entendu les représentants du Canada sur le traité de faveur actuellement accordé au Royaume-Uni et l'opportunité de conserver les règlements actuels ils décidèrent de ne pas insister davantage sur les idées suggérées à ce sujet.

Veuillez, je vous prie, m'adresser une lettre officielle établissant une décision semblable de la part de votre gouvernement, afin que nous puissions conclure définitivement entre nous cette affaire.

Votre tout dévoué,
(Signé) R. Weir.

Voici la réponse du très honorable sir John Gilmour:

Conférence économique impériale de 1932,
Délégation du Royaume-Uni,
Edifice du Parlement,
Ottawa, le 19 août 1932.

Mon cher Weir,

J'ai pris connaissance de la copie ci-incluse d'un rapport des discussions qui ont eu lieu, ces jours derniers, entre vos conseillers et les miens, sur l'importation, au Royaume-Uni, de bétail d'engrais du Canada, et l'importation au Canada, de bétail de race pure du Royaume-Uni. Je suis heureux qu'on ait discuté si à fond ces questions et qu'on ait décidé ce qu'on doit faire. Je souscris en général aux propositions énoncées dans le mémoire, et c'est en se basant sur ce mémoire qu'au projet d'accord officiel entre le gouvernement du Royaume-Uni et le gouvernement du Canada nous nous engageons à inviter le parlement à adopter la législation nécessaire, et vous, à revenir sur les restrictions actuelles.

Votre tout dévoué,
John Gilmour.

L'hon. R. Weir, M.P.

Le comité notera ce que contient cette correspondance, mais s'il a d'autres questions à poser, je me ferai un devoir d'y répondre.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Ce règlement est-il actuellement en vigueur?

L'hon. M. STEVENS: On nous informe que oui. On épargnerait peut-être du temps si l'on prenait en même temps que l'article 5 l'article 18 qui traite des animaux de race. On pourrait les discuter ensemble.

M. le PRESIDENT (M. MacDonald) (Cap-Breton): Le comité veut-il qu'on examine l'article 18 en même temps que l'article 5?

Quelques MEMBRES: Oui.

M. le PRESIDENT: L'article 18 est ainsi conçu:

Le gouvernement de Sa Majesté au Canada s'engage à modifier les règlements actuels régissant l'importation au Canada de bétail de race pure du Royaume-Uni de la manière déjà convenue en principe entre lui et le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni.

L'hon. M. MOTHERWELL: L'honorable ministre pensait, jeudi dernier, que nous nous attardions trop sur l'article 4. Personnellement je n'ai pas l'intention de retenir bien longtemps l'attention du comité sur l'article 5, car toutes les restrictions qu'il peut faire disparaître dans ce genre de commerce ou tout autre sont avantageuses pourvu, bien entendu, qu'on ne crée pas trop de dangers, sous forme de maladies contagieuses, bien que je ne pense pas qu'on l'ait fait dans ce cas-ci. Je suis donc heureux de voir disparaître ces petites restrictions ennuyeuses, comme les trois jours de quarantaine, au lieu d'expédition, et la nécessité de marquer les bestiaux sur la mâchoire, à gauche ou à droite ou sur l'oreille droite ou gauche. On croyait cela nécessaire, à une certaine époque, parce que nos amis de l'autre côté de l'Atlantique n'étaient pas très certains si notre bétail était ou non exempt de maladies. Ils s'étaient mis dans la tête que nos bestiaux, à une certaine époque, avaient souffert de fièvre aphteuse ou de pleuro-pneumonie. Le Canada est l'un des deux seuls pays du monde où ces maladies sont inconnues. Les gens de l'autre côté de l'Atlantique ont découvert cela et ils sont prêts à mettre les restrictions de côté. C'est la façon logique d'agir. La Nouvelle-Zélande est l'autre pays qui ne souffre pas de ces plaies. Si c'est possible, on doit faire disparaître toute entrave au commerce, qu'il s'agisse de bétail ou d'autres choses.

Cependant, qu'on me permette un avertissement. Le ministre de l'Agriculture n'est pas ici, mais il n'y a pas de doute que mon honorable ami ne le lui dise. Au sujet de ces trois conditions relatives à la quarantaine, dont la première est d'accepter un poste de quarantaine à Londres, l'endroit est convenable pour mettre des animaux en quarantaine pendant les quatorze jours précédant l'expédition. Il y a quatre ans, le poste de quarantaine n'était pas satisfaisant pour le Canada comme poste d'où le bétail pouvait être expédié en toute sécurité et nous ne le reconnaissions pas comme tel. Maintenant, toutefois, le Canada comme les Etats-Unis le reconnaissent comme étant convenable, il n'y a qu'une objection possible et c'est que, si tous les expéditeurs le reconnaissent et l'emploient comme tel, il deviendra trop petit, mais, quand ce moment viendra, on pourra facilement l'agrandir. Quant aux règlements qui existent aujourd'hui touchant la quarantaine, réduisant le délai de trente à quatorze jours au Canada et réduisant aussi le temps de quarantaine de l'autre côté, imposant le passage du bétail par le poste de quarantaine de Londres, les précautions seront suffisantes si tous ces règlements sont respectés. Mais s'il y a la moindre tendance au relâchement avant que la situation ne l'autorise,—car il existe toujours une tendance, une pression, vers un relâchement des restrictions, pour faire passer le bétail plus vite, réduire les délais et par conséquent réduire les frais,—si cette tendance se produit, dis-je, elle compromet toujours la sécurité. Quand on songe que notre réputation d'avoir des animaux exempts de maladies est universelle, notre plus urgent désir devrait être de soutenir cette réputation. On n'y parviendra que grâce à une vigilance continuelle et je crois que le personnel du service des animaux du ministère de l'Agriculture mérite des félicitations, non seulement pour sa vigilance actuelle, mais pour ce qu'il a accompli depuis des années, depuis aussi longtemps que vous voudrez, du moins, depuis

l'époque du docteur Rutherford et pour la vigilance dont il a fait preuve en établissant la réputation dont nous jouissons d'avoir des bestiaux exempts de maladies.

On me permettra d'appeler l'attention de la Chambre sur la propagande qui s'est faite dans tout le pays touchant les effets de cet accord sur notre commerce de bétail. Comme bien des députés l'ont fait observer, il ne peut avoir pour effet d'augmenter le commerce tant que le change demeurera ce qu'il est. Il est fâcheux que le mal soit là, parce que, si la situation en ce qui regarde le change est modifiée, il n'y aura plus lieu de se plaindre et nous aurons l'avantage de recueillir les bénéfices de cet accord commercial. Mais tant que le change demeurera tel qu'il est, le mal existera et c'est au cours de l'an prochain ou d'ici à deux ans que nous devons l'améliorer, non pas dans plusieurs années. Comme preuve de cela je désire faire observer au ministre que le nouveau commerce de bétail dans les vieux pays, que le ministère de l'Agriculture et le Gouvernement ont activé, immédiatement après l'arrivée du Gouvernement au pouvoir, s'est graduellement éteint. Pendant sa première année au pouvoir on a débuté avec le modeste nombre de 5,000 têtes, mais nous pouvons laisser de côté ce résultat parce que la saison était très avancée quand le Gouvernement est arrivé au pouvoir. Pendant la seconde année on a expédié 26,000 ou 27,000 têtes de bétail et pour ainsi dire autant aux Etats-Unis. Mais, cette année, la saison terminée, le total est tombé de presque la moitié, soit un peu plus que 16,000 têtes. Comparons cela avec la situation qui a suivi 1923, alors qu'on a levé le véritable embargo mis contre l'introduction de nos animaux mi-gras et nos animaux maigres dans l'intérieur de la Grande-Bretagne et qu'il n'y avait pas une différence de change défavorable. Au cours de la seconde année après la levée de l'embargo, c'est-à-dire en 1924, nous avons expédié outre-mer quelque chose comme 79,000 têtes de bestiaux. Je ne compte pas la première année, parce que nous voulons voir les résultats d'une année entière sous les deux gouvernements. La troisième année, en 1925, le nombre d'animaux expédiés passa de 79,000 à 110,000. Cela représente plusieurs fois les exportations de n'importe quelle année depuis que le Gouvernement actuel est au pouvoir. Par conséquent, la situation du change et le prix peu élevé des bestiaux sont les causes que les petites consignations envoyées en 1931 sont presque diminuées de moitié, de 26,000 à 16,000. Il me semble que tout le tapage, si je puis me permettre l'expression, que quelqu'un a fait dans les journaux sur le développement merveilleux de ce nouveau marché en Grande-Bretagne, durant les deux ou trois dernières années, n'avait pas sa raison d'être. Maintenant les résultats se font sentir et se feront apparemment de plus en plus sentir selon la condition du change jusqu'à ce que les expéditions disparaissent de nouveau presque complètement. J'espère que le commerce se ravivra un peu l'an prochain pour la simple raison que les bestiaux ont été retenus au Canada, car il y a abondance de fourrage dans la prairie et les ranchers vont garder ces animaux une autre année. Ils courent peut-être le risque de ne pas obtenir un meilleur prix, mais ils sont prêts à attendre plutôt que de les sacrifier en ce moment. Ils gardent ces animaux, ce qui ajoutera probablement au volume total des expéditions l'an prochain.

Si mon honorable ami a des remarques d'un autre ordre à faire quant à la raison de la diminution des expéditions outre-mer, je serai heureux de l'écouter; mais à moins qu'il n'ait d'autres raisons ou de meilleurs chiffres que les miens, cela indique que le Gouvernement devrait faire preuve de modestie, chose qu'on m'a conseillée de faire l'autre jour, et éviter ses déclarations grandiloquentes sur ce merveilleux marché et le rappel de l'embargo, quand tout le monde sait que l'embargo le plus important a été levé en 1923. Nous pouvons admettre pour l'amour de la paix, que c'est l'honorable député de Marquette qui l'a fait levé, mais il importe peu de savoir à qui nous le devons. Si les honorables membres de la droite, soutiennent chaque fois qu'une faible restriction est levée, que c'est l'embargo qui prend fin, quelque honorable monsieur plein de courage fera disparaître dans dix ans une autre faible restriction et prétendra qu'il a de nouveau fait lever l'embargo. Mon honorable ami a-t-il une raison à fournir pour l'affaiblissement continuel du commerce avec la Grande-Bretagne pour ce qui est des animaux de boucherie et d'élevage durant les dernières années, autre que celles qu'il a fournies? Je crois avoir fait preuve de justice dans l'exposé de la question. A mon sens, on a trop parlé de la situation et des espérances qu'elle fait naître. Les bas prix et le coût élevé du change sont aussi contre le relèvement de notre commerce de bestiaux d'outre-mer dans les conditions actuelles.

L'hon. M. STEVENS: Je dois remercier mon honorable ami pour le langage modéré et, dirai-je, très encourageant dont il s'est servi pour discuter cette question.

L'hon. M. MOTHERWELL: N'en dites pas trop. Je suis toujours prêt à recommencer.

L'hon. M. STEVENS: Je sais cela, mais je dois remercier mon honorable ami de ses

faveurs d'aujourd'hui. Mon honorable ami a demandé la cause de l'affaiblissement de notre commerce de bestiaux cette année comparativement à celui de l'an dernier. Il existe sans doute une raison générale dans ce cas, l'affaiblissement des marchés mondiaux y compris, naturellement, celui des bestiaux. Il est décourageant de voir la diminution des exportations des bestiaux en ce moment, mais nous avons de hautes espérances d'un rajustement et de la correction des différences du change entre les deux pays, et j'espère voir améliorer la situation, en ce qui concerne le change, et l'exportation des bestiaux et des autres produits.

M. COOTE: Le ministre a-t-il des chiffres sur les expéditions de bestiaux dans la métropole pour les derniers mois?

L'hon. M. STEVENS: Je n'ai pas sous la main les chiffres des derniers mois, car je ne m'attendais pas à ce que cette question fût soulevée.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Cela veut-il simplement dire que la quarantaine de trente jours a été levée en ce qui concerne les animaux d'élevage? Est-ce tout ce que prévoit l'article?

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami n'était pas présent lorsque j'ai traité la question dans tous ses détails.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Je désirais simplement une brève réponse.

L'hon. M. STEVENS: Cela comprend bien des choses. Nous venons justement de les revoir.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Je consulterai le hansard.

L'hon. M. ELLIOTT: Si le ministre n'a pas les chiffres sur le nombre de bestiaux exportés, peut-il donner la valeur en argent de nos expéditions pour les mois d'octobre, de septembre et d'août derniers? Je n'ai pas bien compris à quelle date ces nouveaux règlements entrent en vigueur. Je suppose qu'ils sont entrés en vigueur lorsque les conventions ont été déposées sur la table de la Chambre.

L'hon. M. STEVENS: Ils sont entrés en vigueur lorsque les accords ont été ratifiés, et, d'après nos renseignements, les accords ont déjà été adoptés en Angleterre et sont réellement en vigueur. Pour ce qui est de l'importation de bétail en Grande-Bretagne, en l'année civile 1931, ce qui embrasse à peu près la saison entière d'expédition du Canada, l'Etat libre d'Irlande a exporté 738,967 têtes de bétail et le Canada, 26,991 têtes.

[L'hon. M. Stevens.]

L'hon. M. ELLIOTT: Sont-ce là les dernières statistiques qu'a le ministre, jusqu'à la fin de décembre 1931? N'a-t-il pas les statistiques du premier semestre de la présente année?

L'hon. M. STEVENS: Je n'ai pas les dernières statistiques sous la main; je n'avais pas prévu cette question. Durant le premier trimestre de cette année, on a exporté environ 2,000 têtes de bétail, mais depuis on en a expédié davantage.

L'hon. M. MOTHERWELL: Un peu plus de 16,000 animaux en Grande-Bretagne, et un peu plus de 7,000 aux Etats-Unis.

M. SPEAKMAN: Si je comprends bien les choses, les deux seuls pays qui ont l'habitude d'expédier du bétail dans le Royaume-Uni, c'est l'Etat libre d'Irlande, en très grande quantité, et le Canada, en très petite quantité. Etant donné que la situation est aujourd'hui tendue entre la Grande-Bretagne et l'Etat libre d'Irlande et que la métropole vient d'imposer un très fort droit sur le bétail irlandais, ce sera peut-être un grand avantage pour le commerce canadien, mais j'exposerai encore une fois, en m'inspirant de l'expérience de l'an dernier, la répercussion en dollars et en cents du change sur le commerce.

L'an dernier, la coopérative qui a servi d'agence de vente pour le compte des diverses coopératives des provinces de l'Ouest a conclu avec la coopérative anglaise de gros une convention, dont l'essence consistait à livrer un nombre déterminé de bestiaux canadiens chaque semaine, dans tout le cours de l'année. L'exportation du bétail en Grande-Bretagne présente une particularité assez régulière d'année en année: en certains mois, les prix en Grande-Bretagne sont joliment élevés par rapport aux prix au Canada, et en d'autres mois, le prix au Canada est généralement supérieur au prix anglais, en tenant compte des frais d'expédition. Puis il y a les mois intermédiaires, alors que les prix subissent l'une ou l'autre tendance. Cela a toujours été la grande difficulté qui nous a empêchés d'acquérir la clientèle anglaise pour notre bétail. Notre commerce de bestiaux n'a pas beaucoup intéressé le peuple anglais à cause de l'incertitude des livraisons. Pour établir la vogue du bœuf canadien, il faut assurer un approvisionnement d'une régularité raisonnable, cinquante-deux semaines par année, quel que soit l'état du marché en Grande-Bretagne. L'an dernier, la coopérative que j'ai mentionnée a tenté de résoudre le problème qui, depuis plusieurs années, offrait des difficultés insurmontables à nos élévateurs, étant l'une des causes importantes de la quantité relativement petite de notre bétail expédié là-bas. En faisant cet

arrangement, la coopérative a suivi un principe; elle a payé en tout temps le prix le plus élevé au Canada, vendant en Grande-Bretagne au prix le plus haut, assurant l'expédition d'une quantité déterminée de bétail, chaque semaine, quels que fussent les cours du marché. Et en constituant une réserve avec les profits réalisés pendant les bons mois, elle espérait se tirer d'affaire pendant les mauvais mois. Elle avait constitué une réserve de $10,000. Elle souffrait d'une légère infériorité, ayant commencé ses opérations quand la bonne saison était déjà ouverte, et elle n'a donc pas eu le plein avantage des bons mois pour se constituer une réserve avant l'arrivée des mauvais mois. En outre, la quantité du bétail expédié dans les mois où les prix étaient moins avantageux a fort augmenté. Néanmoins, cette organisation aurait pu exercer et établir ce commerce. Puis la baisse du change est survenue et, quand la coopérative a dressé son bilan à la fin de l'année, elle a constaté qu'à cause du change seulement elle perdait de $14 à $17 par tête. C'est une perte supérieure à la perte commerciale ordinaire. Au total, c'était le double de la perte due à l'état du marché. Quiconque est au courant de ces opérations se rend compte qu'une perte de $15 à $17 par tête de bétail équivaut, par exemple, aux frais globaux d'expédition. C'est une infériorité intolérable. En tout cas, le résultat net de l'affaire, c'est que le syndicat de coopérative a dépensé la réserve entière et quelques milliers de dollars qu'il est parvenu à recueillir, et puis il a rompu le marché, a cessé les expéditions et abandonné une branche de commerce qui inspirait de très grandes espérances. Quand on réduit l'affaire à une question de chiffres et qu'on constate une perte sèche de $14 à $17 par tête de bétail qu'il a fallu prélever sur le fonds de réserve, les membres du comité qui ne sont pas encore convaincus des désavantages du change actuel n'auraient aucun doute s'ils avaient été associés à ce syndicat et avaient dû payer leur quote-part du déficit. Celui qui peut établir par les livres d'une compagnie le fait d'une banqueroute et d'une perte d'argent sonnant avance un argument plus convaincant que l'exposé d'une théorie. Je répète encore une fois ce que l'on a déjà dit souvent depuis le commencement de ce débat et ce que le ministre doit savoir très bien,—car il a étudié la question aussi attentivement que les autres membres du comité,—tant que l'on n'aura pas mis à l'étude la proposition dont j'ai parlé, on ne pourra espérer que cet accord contribue à accroître notre commerce. Et à ce sujet, je veux rectifier un malentendu dont quelques-uns ont déjà profité. La simple ratification de ces accords ne provoquera pas nécessairement une réaction défavorable de la question du change. Elle existe et ces accords n'ont rien à y voir. On pourra peut-être surmonter la difficulté au moyen de certaines préférences, mais on n'y réussira pas complètement. En rejetant ces accords, on ne modifierait en rien la situation. C'est un point sur lequel je veux insister. Je n'ai pas l'intention de m'amuser à de fastidieuses répétitions, mais les commerçants de bétail comprennent que la difficulté du change nous empêchera de tirer tout le parti possible de cet accord. Celui-ci est un dernier effort tenté en vue d'améliorer la situation et de remettre l'agriculture sur un meilleur pied et quand l'on comprendra que le problème du change en annule tous les avantages, le jour ne sera pas loin où notre gouvernement, le gouvernement anglais et les différents gouvernements de l'empire s'appliqueront à lui trouver une solution.

M. GEARY: Cela semble raisonnable.

M. CAMPBELL: Y a-t-il une raison pour que l'on se soit borné à des expressions vagues en rédigeant cet article? Je le trouve des plus indéfini. Il dit:

> Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni invitera le parlement à adopter la législation nécessaire...

Et ainsi de suite. A première vue, on croirait que les délégués anglais n'aient pas voulu s'engager à donner suite aux conditions de l'accord. J'ai peut-être tort, mais le ministre me reprendra.

L'hon. M. STEVENS: Ce sont les termes employés par les rédacteurs de cet accord et de plusieurs autres documents. L'on comprendra que les délégués canadiens et anglais se trouvaient dans une situation assez difficile, car il s'agissait d'actes engageant le parlement anglais. Les délégués se sont engagés dans la mesure de leur pouvoir à faire adopter les mesures nécessaires. Voici la réponse à mon honorable ami: On nous a appris que la chose est faite; on a donc fait preuve de bonne foi et le texte de cet article n'en change en rien la signification.

(L'article 5 est adopté.)

L'article 18 est adopté.

Sur l'article 6:

> Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni signifie son intention de prendre, aussitôt que possible après la réception du rapport de la commission étudiant présentement la réorganisation de l'industrie porcine au Royaume-Uni, les mesures voulues pour la réglementation quantitative des approvisionnements de bacon et de jambon arrivant sur le marché du Royaume-Uni, et s'engage à insérer dans toute loi qu'il pourra proposer au parlement aux fins de réglementer les approvisionnements de bacon et de jambon de toute provenance importés au Royaume-Uni, des dispositions visant l'admission en franchise

du bacon et du jambon canadiens de bonne qualité jusqu'à concurrence de 2,500,000 quintaux par année.

L'hon. M. MOTHERWELL: Le Gouvernement ou quelqu'un des ministres ont-ils un exemplaire du rapport de la commission des porcs qui a étudié en Angleterre les questions relatives à l'industrie porcine en général?

L'hon. M. STEVENS: Nous avons obtenu certains renseignements par câble, mais à moins que le ministre de l'Agriculture ne l'ait reçu, je ne pense pas que nous ayons ce rapport.

L'hon. M. WEIR: Oui, nous l'avons reçu.

L'hon. M. MOTHERWELL: Comment pouvons-nous savoir de quoi il s'agit? Cet article nous accorde certains privilèges fondés sur un rapport que nous ne connaissons pas. C'est tout comme s'il s'agissait d'acheter un goret enfermé dans un sac, que d'étudier cette question sans avoir le rapport. Nous devrions sûrement avoir une idée de ce dont il s'agit. J'ai essayé d'en trouver un aperçu dans les journaux, mais sans succès. J'ai peut-être tort, mais je pense que le ministre de l'Agriculture doit être renseigné. Dans tous les cas, il a suivi la question de près et on en parle dans la colonne du cultivateur du *Winnipeg Free Press* de samedi dernier. On y exprime une opinion très catégorique, mais qui ne va pas assez loin. J'ai à la main un autre sommaire publié dans le *Livestock Journal* de Londres, mais il est trop concis pour que l'on puisse saisir tous les points. Sauf erreur, la commission conseille l'établissement de deux genres de contingentement. Je ne sais si l'un doit s'appliquer aux dominions et l'autre aux pays étrangers.

L'hon. M. STEVENS: Nous simplifierions les choses en exposant, d'abord, que le Canada bénéficiera de tout ce qu'on fera en faveur de l'industrie du porc en Angleterre. Le gouvernement anglais a reçu le rapport de la commission, mais on n'a pas encore donné force législative aux avis qu'il renferme. De fait, que je sache, on n'a encore rendu public aucun projet de loi. Il nous est donc impossible de discuter la chose en connaissance de cause. Que mes honorables collègues étudient bien le texte de l'article 6. Ils y verront que, jusqu'à concurrence de 2,500,000 quintaux par année, le bacon canadien jouira en Angleterre du même traitement que le bacon domestique. Nous aimerions connaître exactement les détails de la nouvelle mesure législative, mais il nous est impossible de le savoir.

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous devrions les connaître.

[L'hon. M. Stevens.]

L'hon. M. STEVENS: Nous ne pouvons communiquer ces détails et je ne vois pas qu'il soit utile de nous livrer à des spéculations sur ce que sera cette mesure.

L'hon. M. MOTHERWELL: Tout ce que je sais, je l'ai appris d'une dame qui m'a apporté deux exemplaires du document, dame de haute réputation, qui n'avait aucune utilité à me faire marcher ni l'intention de le faire. Elle possédait deux exemplaires du rapport de la commission anglaise des porcs quand elle est débarquée d'outre-mer, la semaine dernière. Si le ministère voulait que nous voyions le rapport, il aurait pu câbler pour en faire venir des exemplaires. Je ne pense pas qu'il renferme rien de bien intéressant pour nous, sinon il nous l'aurait procuré. Je n'aimerais pas conseiller de réserver l'article, mais je pense qu'on devrait le faire. Nous aurions peut-être l'air de vouloir retarder la chose. Le Gouvernement ne pourrait sans doute pas faire venir le rapport dans une semaine maintenant, puisqu'il ne pourrait venir par T.S.F. Nous n'en aurions ainsi qu'un court résumé. Ce ne serait pas beaucoup mieux que ce que nous avons maintenant.

L'hon. M. STEVENS: On me dit que le rapport est volumineux. Il faudrait beaucoup de temps à nos fonctionnaires pour l'analyser en entier. Rappelons-nous que la commission a fait une enquête de plusieurs mois avant de préparer son rapport.

Ce rapport est fort long, je crois, puisqu'il traite de toute la question de l'industrie du porc en Grande-Bretagne. Il faudrait beaucoup de temps à nos fonctionnaires pour l'analyser en entier avant de se présenter au Parlement à ce sujet. Ce qui nous intéresse, toutefois, est ce que le gouvernement anglais décidera de faire sous forme de mesure législative fondée sur ce document. Il n'a encore rien fait en ce sens. Il n'est donc guère utile que je me livre à des suppositions sur ce sujet. Que le comité se rappelle ce que j'ai dit, c'est-à-dire que le Canada bénéficiera de la protection qu'on accordera au producteur anglais, si vous voulez vous servir de cette expression, jusqu'à concurrence de 2,500,000 de quintaux par année. Tous les spécialistes conviennent, comme ne s'y refusera pas mon honorable ami, qu'il nous faudra du temps avant d'arriver à produire cette quantité.

M. SPENCER: Le ministre peut-il nous dire ce qu'importe actuellement l'Angleterre?

L'hon. M. MOTHERWELL: Le gouvernement doit avoir une idée assez précise de ce que renferme le rapport, puisque le minis-

tre de l'Agriculture, se fondant sur ce rapport, lance une propagande en faveur de l'augmentation de la production du porc.

Je dois le féliciter du courage dont il a fait preuve en conseillant aux cultivateurs d'élever plus de porcs, en un temps où cet animal se vendait seulement 2c.½ la livre à l'endroit de l'expédition, prix tombé depuis à 2c. Il faisait preuve d'un optimisme juvénile qu'il aurait mieux valu ne pas montrer, pense-t-il peut-être maintenant, car l'article 6 ne renferme en réalité rien qui puisse permettre au cultivateur de se lancer dans l'élevage intensif du porc. Quelle belle foi! Je ne crois pas qu'il y ait eu même en Israël la foi dont le ministre de l'Agriculture a fait preuve au sujet du rapport encore inconnu de la commission anglaise sur l'élevage du porc. Les Anglais peuvent en rire eux-mêmes; on a fort critiqué, outre-mer, ces entraves apportées aux importations de denrées alimentaires.

Il me sera peut-être permis de poser cette question: Est-ce bien là l'avantage que demandaient les producteurs canadiens ou anglais de porcs? J'ai appris qu'ils ne voulaient aucun contingentement, à cause de la difficulté de sa mise en vigueur. Voyons ce qu'il en sera pour nous. Autrefois, rien ne nous restreignait. Nous pouvions expédier un milliard de livres de bacon ou de jambon si nous avions un tel excédent disponible pour l'exportation. Maintenant, nous ne pouvons expédier que 280 millions de livres. Le Canada exportait tout près de cette quantité, en 1919; mais nous en sommes loin, maintenant.

L'hon. M. STEVENS: Que mon honorable ami me permette une mise au point. Nous ne sommes pas restreints à cette quantité. On nous garantit l'admission en franchise de cette quantité pour nous faire bénéficier du même traitement que l'éleveur anglais, mais nous n'avons aucune entrave, au-dessus de ces chiffres, pour la concurrence avec l'étranger. Mon honorable ami verra bien la distinction. Il reconnaîtra, j'en suis sûr, que cette garantie pour cinq ans, est précieuse au Canada.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'ai cru que toute la convention était fondée sur le contingentement. A défaut de ce dernier nous nous retrouverons là où nous étions au début. J'adresse un appel au ministre du commerce (M. Stevens) et au ministre de l'Agriculture (M. Weir); franchement nous travaillons dans l'obscurité. Même si cela était bien, mon attitude serait la même qu'à propos de l'article précédent. En autant que l'on a enrayé les restrictions sur le bétail, très bien; en autant que ceci facilite nos échanges, très bien encore; seulement nous ne savons pas au juste à quoi nous en tenir là-dessus. C'est pire que de tâtonner dans l'ombre. J'ai fait un effort consciencieux pour comprendre cette affaire, et je n'ai pu conclure qu'une chose: que tout repose sur le contingentement. Voici qu'à présent on nous affirme que le contingentement n'a rien de permanent, que l'on pourra s'en dispenser selon son bon plaisir.

M. BROWN: L'autre jour j'ai visité un endroit à la campagne et j'ai appris que par suite du discours enthousiaste du premier ministre, qui prévoyait dix millions de porcs au Canada, les cultivateurs de la région entreprenent dès maintenant à relever la production des porcs. Il me semble que ni le ministre du Commerce ni le ministre de l'Agriculture n'oseront affirmer que rien dans cet accord, ni en dehors de l'accord, quelle qu'ait été la teneur du rapport soumis au gouvernement britannique, puisse justifier les efforts immédiats de nos fermiers pour augmenter la production de porcs. Il est vrai que nous y allons à tâtons en ce qui concerne les conditions exactes; mais nous devons tous reconnaître que notre allocation de 280,000,000 de livres dépasse tout ce que nous avons exporté depuis nombre d'années; par conséquent rien ne fait prévoir que cet accord sera à notre avantage immédiat. Décidément rien dans le traité n'encourage le cultivateur à relever dès maintenant sa production de porcs.

Pour tout dire, monsieur le président, les circonstances qui nous ont empêché dans le passé d'approvisionner une part plus large de la clientèle anglaise doivent être modifiées par des moyens autres que ceux offerts par ce traité. On nous affirme que notre difficulté dans le passé venait du manque d'uniformité dans le produit et du manque d'un approvisionnement ininterrompu. Tout cela est vrai; et l'on s'est évertué auprès des cultivateurs, avec une certaine mesure de succès, je crois, pour les convaincre de l'opportunité d'améliorer la qualité de leur produit et rendre ce dernier plus conforme aux exigences de la clientèle anglaise. Mais en même temps il faut nous rendre bien compte que, si nous voulons tirer quelque avantage de ce marché il nous incombe d'assurer, plus que par le passé, la fourniture ininterrompue de ce produit. C'est à nous d'y voir: le traité n'y sera pour rien.

M. SPENCER: Le ministre a-t-il les chiffres que j'ai demandés?

L'hon. M. STEVENS: Oui. L'honorable député a demandé le chiffre des importations au Royaume-Uni. Si les honorables membres veulent bien suivre ces chiffres, ils verront quel magnifique débouché est offert au Canada. Pendant l'année civile de 1930 la

Grande-Bretagne a importé un total de 9,191,000 quintaux, composés comme suit:

Danemark	6,117,000
Pays-Bas	842,000
Suède	550,000
Etats-Unis	479,000
Pologne	483,000
Etat libre d'Irlande	330,000
Canada	99,000

M. BROWN: Quelle année?

L'hon. M. STEVENS: L'année civile de 1930; il s'agit du bacon. Quant aux jambons le Royaume-Uni a importé un total de 1,003,000 quintaux, dont 820,000 des Etats-Unis; 42,000 de la Pologne et 84,000 du Canada.

M. SPENCER: Il nous reste du chemin à faire.

L'hon. M. STEVENS: Oui. Les honorables représentants noteront que le Royaume-Uni a importé plus de 9,000,000 de quintaux de bacon. On nous offre, au même titre qu'au producteur britannique, un marché de 2,500,000 quintaux. Pour amplifier un peu ce qui semble jeter le doute dans l'esprit de mon honorable ami de Melville (M. Motherwell), puis-je dire que ceci ne délimite pas notre accès au marché du Royaume-Uni: il s'agit là, si je puis dire, du marché sans restriction qui nous est offert. Au delà de ce chiffre nos produits devront subir la concurrence mondiale.

L'hon. M. MOTHERWELL: Y a-t-il deux catégories de contingentement?

L'hon. M. STEVENS: Pas nécessairement. Voici: Le Gouvernement de la Grande-Bretagne a résolu définitivement, se guidant sur le rapport de la commission de l'industrie porcine, de légiférer pour l'encouragement de cette industrie au Royaume-Uni. Que sera cette mesure législative, nous l'ignorons et ne pouvons la deviner, mais quoiqu'on fasse, nous retirerons un avantage sur deux millions et demi de quintaux.

M. BROWN: Le ministre peut-il nous dire combien environ nous avons expédié de porcs en Grande-Bretagne dans le passé?

L'hon. M. STEVENS: Il y a quelques années, cette quantité était assez grande. D'après mes souvenirs,—je parle sujet à correction par ceux qui sont mieux renseignés,—je ne crois pas que durant les dix dernières années nous ayons expédié plus que la moitié de cette quantité de deux millions et demi de quintaux, en aucun temps.

L'hon. M. ELLIOTT: A-t-on fait quelque chose pour donner suite à cette déclaration d'intention, car c'est à cela que se résume cet article. Si je le comprends bien, on ne propose rien dans cet article; c'est une simple déclaration d'intention, de fixer ce contingentement si une mesure est adoptée. Y a-t-il autre chose?

L'hon. M. STEVENS: Oui.

L'hon. M. ELLIOTT: Où?

L'hon. M. STEVENS: On fixera ce contingentement aux mêmes termes et sur la même base dont jouit l'industrie britannique du porc.

L'hon. M. ELLIOTT: Où dit-on cela?

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami l'y trouvera. Dans la mesure qu'on soumet au Parlement pour réglementer l'approvisionnement de bacon et de jambon de toutes sources dans le Royaume-Uni, l'entrée en franchise du bacon et du jambon canadiens de bonne qualité sera assurée jusqu'à un maximum de deux millions et demi de quintaux.

L'hon. M. ELLIOTT: Mais ce n'est pas ce que le ministre a dit. A quoi se rattache sa déclaration que cela se fera aux mêmes conditions que celles dont jouissent les producteurs anglais de bacon et de jambon?

L'hon. M. STEVENS: Je puis bien comprendre que, si mon honorable ami, a titre d'avocat, considérait ceci comme un contrat déterminé au sujet de certaine chose spécifique qu'il aurait à l'esprit, il lui serait difficile de découvrir le lien. Mais du point qui convient étant donné l'esprit de l'accord par lequel les deux gouvernements s'engagent à faire certaines choses, cet article justifie mon affirmation, savoir, que l'entrée en franchise signifie l'absence de restrictions. On ne dit pas franc de droits, parce que la commission, et la mesure législative, qui fera suite à son rapport, pourront arrêter un certain contingentement et autres restrictions. En d'autres termes, il ne s'ensuit pas que la mesure comprendra nécessairement des restrictions par voie de tarifs. Cela n'est pas entendu; il se peut qu'il en soit ainsi, mais nous ne le savons pas. Mais quelles que soient les restrictions que l'on impose au bacon et au jambon étrangers,—que le gouvernement britannique se propose d'imposer dans les intérêts des producteurs britanniques,—ces restrictions ne s'appliqueront pas au Canada. C'est-à-dire, le Canada sera libre de toute restriction.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Ces explications sont un peu confuses. Après avoir lu l'article, j'ai eu l'impression qu'en toutes circonstances nous obtenions l'entrée en franchise pour une quantité de deux millions et demi de quintaux sans compter ce qui pourrait être inclus dans le rapport de la commission, et que, si cette dernière faisait rapport qu'il faut imposer un droit sur le bacon

étranger, cette quantité ne serait pas incluse. Voici ce que je veux savoir: Est-ce que cela ne veut pas dire que maintenant, aux termes de cette convention, nous avons l'entrée libre pour deux millions et demi de quintaux?

L'hon. M. STEVENS: On remarquera que nous avons l'entrée libre, au point de vue du tarif, en vertu de l'article 1. Mais cet article traite d'un projet de loi non encore arrêté à l'époque de la signature de la convention, la commission à cette époque n'ayant pas encore complété ses travaux d'étude. Conséquemment, l'article permet l'entrée en franchise du bacon et du jambon canadiens, des produits du porc, sur le marché britannique, quelles que soient les restrictions qui seront imposées contre le produit étranger, et l'entrée en franchise est accordée en vertu de l'article 1.

L'hon. M. ELLIOTT: Dois-je comprendre que le rapport dont il est question dans cet article n'est dans les mains d'aucun membre de ce Gouvernement en ce moment?

L'hon. M. STEVENS: Je crois qu'une copie du rapport a été reçue aujourd'hui et j'ai fait remarquer que les hauts fonctionnaires du Gouvernement n'ont pas encore eu le temps de l'étudier à fond. Il faudra beaucoup de temps pour ce travail.

L'hon. M. ELLIOTT: Ce rapport sera-t-il mis à la disposition des honorables membres de la Chambre?

L'hon. M. STEVENS: Je n'y vois aucune objection.

L'hon. M. ELLIOTT: Ne serait-il pas à propos de nous fournir l'occasion d'examiner ce rapport avant de disposer de cet article?

L'hon. M. STEVENS: Je ferai observer à mes honorables amis de la gauche que cela ne nous avancerait guère. La mesure que le gouvernement anglais décidera peut-être d'adopter n'est pas encore connue. Elle sera fondée sur le rapport qui est très volumineux, me dit-on, puisqu'il a fallu plusieurs mois pour le préparer. Mais, supposons que la Chambre entreprendrait d'analyser le rapport; pour ma part, je crois qu'il serait préférable, si nous prenons cette décision, de le renvoyer au comité de l'Agriculture où ce travail pourrait être accompli. Cependant, même après avoir accompli tout ce travail, nous ne saurions encore où nous en sommes puisque nous ne savons pas la décision que prendra le gouvernement anglais touchant la mesure qui devra être fondée sur ce rapport.

L'hon. M. ELLIOTT: Le gouvernement anglais a-t-il pris l'engagement d'introduire une mesure quelconque?

L'hon. M. WEIR: En passant, je tiens à rectifier une impression qu'ont laissée les remarques de l'honorable député de Melville (M. Motherwell). Je n'ai jamais en aucun temps, ni avant ni depuis la conférence, préconisé le déclenchement d'une campagne visant à augmenter le rendement de l'industrie porcine, peu importe que le prix soit de deux cents ou autrement. J'estime qu'il vaut mieux s'en rapporter à l'intelligence de la moyenne de la classe agricole et c'est là un point que l'on semble avoir oublié, au cours du présent débat. Antérieurement à la tenue de la conférence impériale, sir John Gilmour, le ministre de l'Agriculture et des Pêcheries de l'époque en Grande-Bretagne, avait pris l'engagement suivant au nom du gouvernement: Il avait promis de créer une commission royale et, dès que l'on aurait reçu le rapport des commissaires, le gouvernement adopterait les mesures nécessaires afin que l'industrie porcine du Royaume-Uni pût être exploitée à bénéfice. Or, la commission a soumis son rapport et l'idée fondamentale sur laquelle sont fondées les conclusions, c'est qu'il faut entraver toutes les importations du bacon sur les marchés du Royaume-Uni.

M. BROWN: Les autres pays seront assujettis à un contingentement.

L'hon. M. WEIR: Parfaitement et les dominions britanniques seront peut-être soumis aux mêmes règlements du moins au sujet de certaines catégories de viande. De fait, le Royaume-Uni et l'Australie se sont déjà entendus quant à un contingentement en ce qui regarde la viande d'agneau et de mouton. A l'époque de la conférence à Ottawa, la commission n'avait pas encore soumis son rapport, de sorte qu'il n'y avait encore aucune certitude quant à la question de savoir si cette restriction quant à la quantité serait imposée aux dominions britanniques aussi bien qu'aux pays étrangers. Voilà pourquoi nous n'avons pas voulu rester dans l'incertitude de ce chef, surtout si le contingentement devait être en fonction du volume de nos exportations sur le marché britannique au cours des quelques mois précédents. Nous avons donc crû qu'il serait à l'avantage du Canada d'amener les délégués de la Grande-Bretagne à convenir que nous pourrions au moins exporter une quantité minimum de bacon et de jambon sur le marché du Royaume-Uni.

M. YOUNG: Il s'agit d'une quantité maximum.

L'hon. M. WEIR: D'une quantité minimum.

M. YOUNG: Pardon, d'une quantité maximum.

L'hon. M. WEIR: Nous avons l'assurance que notre bacon et notre jambon seront admis en franchise jusqu'à concurrence de 280,000,000 de livres par année. L'idée fondamentale qui se dégage du rapport,—je n'ai pas eu le temps de le lire avec attention,—c'est que le bacon importé des pays étrangers sera assujetti à un contingentement. L'on espère que cette restriction aura pour effet de relever les prix afin que l'industrie porcine du Royaume-Uni puisse être exploitée à bénéfice. Nous profiterons de la hausse des prix qui s'ensuivra ainsi qu'on l'espère.

L'hon. M. MOTHERWELL: L'on se propose, je crois, de relever le prix de 60 à 80 shillings par 120 livres.

L'hon. M. WEIR: C'est bien cela.

L'hon. M. MOTHERWELL: Il s'agit d'un relèvement de 25 p. 100 seulement, ce qui équivaudrait à porter le prix du porc sur pieds de 3 à 4 c. par livre. Cela ne sera guère efficace.

L'hon. M. ELLIOTT: Si j'ai bien compris, le ministre du Commerce a déclaré que jusqu'à concurrence de 2,500,000 quintaux, les porcs du Canada seront admis sur le marché anglais sur le même pied que les porcs élevés dans le Royaume-Uni. Se trouve-t-il quelque part dans l'accord une disposition à cet effet?

L'hon. M. WEIR: L'accord porte que les produits de l'industrie porcine jusqu'à concurrence de 280,000,000 de livres seront admis en franchise.

M. BROWN: Le rapport laisse-t-il entendre que les porcs importés des pays étrangers pourraient être soumis à des droits?

L'hon. M. WEIR: Antérieurement au début des travaux de la commission, certaines associations de la métropole ont suggéré que l'on devrait imposer des droits même sur les porcs importés des dominions afin d'essurer une préférence à l'industrie porcine du Royaume-Uni. Cependant, dans le rapport, on ne fait aucune recommandation touchant les droits.

L'hon. M. ELLIOTT: Le rapport contient-il une recommandation à l'encontre de cela et conclut-il à l'admission de porcs provenant de dominions britanniques aux mêmes conditions que ceux du Royaume-Uni?

L'hon. M. WEIR: J'ai l'impression qu'il recommande une restriction quantitative pour les produits du porc de provenance étrangère. Naturellement, en vertu de cet accord, le Canada obtient la franchise jusqu'à concurrence de 280 millions de livres.

L'hon. M. ELLIOTT: Je ne puis voir où, dans cet article, il est entendu qu'une mesure législative sera présentée pour donner suite à la proposition,—voilà tout,—que l'article contient.

L'hon. M. STEVENS: Je crois que l'article est très précis et formel à cet égard. Il est ainsi libellé:

> Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni signifie son intention de prendre, aussitôt que possible après la réception du rapport de la Commission étudiant présentement la réorganisation de l'industrie porcine au Royaume-Uni, les mesures voulues pour la réglementation quantitative des approvisionnements de bacon et de jambon arrivant sur la marché du Royaume-Uni, et s'engage à insérer dans toute loi qu'il pourra proposer au parlement aux fins de réglementer les approvisionnements de bacon et de jambon de toute provenance importés au Royaume-Uni, des dispositions visant l'admission en franchise du bacon et du jambon canadiens de bonne qualité jusqu'à concurrence de 2,500,000 quintaux par année.

A mon sens, c'est là une manifestation précise et formelle de leur intention. Mon honorable ami donne à entendre qu'il n'existe pas, de la part du gouvernement anglais, d'engagement ou de contrat portant qu'il sera donné suite à cette intention, mais je lui dirai, ainsi qu'au comité, que je n'ai aucun doute sur la bonne foi du gouvernement anglais à cet égard. J'ai autant confiance en lui pour l'exécution de cette intention que s'il était lié par le contrat ou l'engagement le plus solennel. On ne saurait concevoir que le gouvernement anglais agisse autrement que conformément à ce qu'il dit ici avoir l'intention de faire, c'est-à-dire de prendre les mesures voulues pour présenter cette loi aussitôt qu'il aura reçu ce rapport.

L'hon. M. ELLIOTT: Non, il ne le dit pas.

L'hon. M. STEVENS: Oui, il le dit. Je lis de nouveau:

> Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni proclame son intention de prendre, aussitôt que possible après la réception du rapport de la Commission étudiant présentement la réorganisation de l'industrie porcine au Royaume-Uni, les mesures voulues pour la réglementation quantitative des approvisionnements de bacon et de jambon arrivant sur le marché du Royaume-Uni...

C'est ce qu'il se propose de faire; ensuite, il ajoute:

> ...et s'engage à insérer dans toute loi qu'il pourra proposer au parlement...

Tenons-nous en là pour l'instant. D'après mes honorables amis il ne dit pas qu'il soumettra, mais je dis à mon tour que le parlement britannique ne s'engage à rien par cet article ni par un autre. Il déclare ce qu'il a l'intention de faire et jusqu'à présent il a tenu sa parole. Je suis prêt, et j'en suis sûr, le comité est disposé à reposer la plus entière confiance dans la bonne foi du gouvernement anglais et à compter qu'il fera ce qu'il dit avoir

l'intention de faire. Il dit: "dans toute loi qu'il pourra proposer au parlement", notez bien, il signifie son intention,—on autorisera ou garantira l'admission en franchise du bacon et du jambon canadiens.

L'hon. M. ELLIOTT: De deux choses l'une, nous avons une convention ou n'en avons pas. Je ne suis pas grand admirateur d'accords de cette nature, mais si vous devez conclure un marché, il vaut mieux alors avoir une entente. C'est mon idée à moi. Dans le cas dont il s'agit, vous n'avez pas de marché; vous n'en avez même pas suffisamment pour motiver la présentation d'un texte législatif. La déclaration,—et c'est tout ce à quoi se résume cet cet article,—est ainsi conçue:

Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni signifie son intention...

C'est tout ce que vous avez dans cet article, —la signification de son intention.

...de prendre, aussitôt que possible après la réception du rapport de la Commission étudiant présentement la réorganisation de l'industrie porcine au Royaume-Uni, les mesures voulues pour la réglementation quantitative des approvisionnements de bacon et de jambon arrivant sur le marché du Royaume-Uni,

Telle est la déclaration du gouvernement anglais, c'est-à-dire qu'il signifie son intention de prendre des mesures en vue de cette réglementation quantitative des importations.

M. NICHOLSON: Comment s'y prendra-t-il?

L'hon. M. ELLIOTT: Selon les apparences, aucun honorable député n'a jugé à propos de le demander au gouvernement anglais.

M. NICHOLSON: Au moyen d'une mesure législative.

L'hon. M. ELLIOTT: Il faudra voir. De plus,

...il s'engage à insérer dans toute loi qu'il pourra soumettre au parlement...

"Qu'il pourra proposer au Parlement". Si, après l'étude de ce rapport, il décide de proposer une loi au Parlement,...

...dans toute loi qu'il pourra proposer au parlement aux fins de réglementer les approvisionnements de bacon et de jambon de toute provenance importés au Royaume-Uni, des dispositions visant l'admission en franchise du bacon et du jambon canadiens de bonne qualité jusqu'à concurrence de 2,500,000 quintaux par année.

Cela veut dire que si une loi est présentée elle contiendra une disposition à ce sujet. L'article ne dit aucunement que l'on s'engage à présenter une loi.

Le très hon. MACKENZIE KING: Un point intéressant au sujet de cet article est le fait que l'on a omis une disposition sur laquelle le Gouvernement a fortement insisté quand il s'est agi des autres articles, à savoir que le gouvernement anglais est tenu en honneur, sinon en loi, de maintenir un certain tarif ou d'accorder une préférence pendant une période d'années aux marchandises canadiennes importées en Grande-Bretagne. Le fait que dans cet article l'on n'indique aucune période d'années prend une importance particulière quand on songe que le ministère signale l'importance de cet article au sujet de la production du porc. Supposant que le gouvernement anglais donne suite à son projet de présenter une loi et qu'il accorde au Canada, par cette loi, l'entrée en franchise sur son marché de la quantité de produits indiquée dans cet article, il a dès lors rempli son engagement, pour ce qui est du Canada, en entier. Le gouvernement anglais ne violerait aucune disposition expresse ou implicite de cet article si six mois plus tard il rappelait cette loi et imposait un droit sur les produits du porc importés dans ce pays. Le ministre peut-il nous montrer un seul passage de cet accord où le gouvernement anglais s'engage à maintenir cette quantité pendant un certain nombre d'années?

L'hon. M. STEVENS: Mon très honorable ami dit qu'il n'y a rien d'exprimé ou de sous-entendu. S'il voulait relire l'article 22, il verrait ceci: "Sa durée est de cinq ans", et le reste. Je tiens à signaler à mon très honorable collègue et aux membres du comité que l'article 6 n'a trait qu'à un problème particulier que nous avons eu à résoudre au sujet de la convention. Dans les différents articles nous nous sommes occupés des divers aspects du commerce du Canada avec le Royaume-Uni. Au sujet de la question que nous étudions dans le moment, le Royaume-Uni se trouvait en face d'une difficulté que j'ai déjà exposée une ou deux fois ce soir: c'est qu'il étudiait l'industrie du porc. C'est pour cette raison que l'on a séparé cette industrie du porc et qu'on a fait un article spécial à ce sujet. Peu importe l'opinion des avocats sur la rédaction de cet article, je n'ai aucun doute sur la bonne foi ou sur l'intention du gouvernement anglais, ou sur ce qu'il fera pour y donner suite. L'article indique clairement, et dans un langage simple,—peut-être pas dans les meilleurs termes de loi,—que l'on a l'intention d'assurer au Canada pendant la durée de cet accord l'admission en franchise du bacon et du jambon canadiens sur le marché anglais. Il est vrai que le gouvernement de l'Angleterre peut, pendant cette période de cinq ans, modifier la loi qui restreint l'importation du bacon et du jambon des autres pays, mais il est également vrai que le bacon et le jambon du Canada sont assurés de

l'entrée en franchise sur le marché anglais pendant toute la durée de cette convention. Cela ne fait aucun doute. Mon très honorable ami laisse entendre que l'on aurait dû mettre une disposition à cet effet dans l'article même. Avec toute la courtoisie possible et sans vouloir me constituer avocat, je suis d'avis que le seul fait que l'accord soit en vigueur pendant une période de cinq ans et que cet article en soit une partie intégrale, montre que la période de cinq ans est non seulement sous-entendue, mais bien évidente.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je souhaite que le ministre ait raison, mais j'aimerais qu'il se renseignât directement auprès du gouvernement anglais et qu'il lui demandât si c'est bien de cette manière qu'il l'interprète lui-même. Je ne crois pas qu'il soit possible d'interpréter cet article de cette manière. Le ministre a cité l'article 22 pour affirmer que cette disposition doit demeurer en vigueur durant cinq ans. L'article 22 dit que l'accord entre en vigueur à la date de sa signature, et il a été signé le 20 août alors qu'il n'était pas encore question d'un contingentement spécial. L'article 22 a trait à la durée de l'accord. L'article 7 contient une disposition spéciale ayant trait à la loi relative au tabac en vigueur pendant une période de dix ans; cet article fait bien partie de l'accord, mais la période de temps est plus longue. Si la disposition qui a trait à la période de cinq ans doit s'appliquer à chaque article, pourquoi dans ce cas certains articles limitent-ils à trois ans, d'autres à cinq ans l'importation de certains produits, et pourquoi encore d'autres articles n'en disent-ils pas un mot? Je suis d'avis qu'aux termes de cet article le gouvernement anglais pourrait, à une session quelconque du parlement, imposer un droit sur les produits du porc importés en Angleterre et que nous ne pourrions pas nous y opposer. J'oserai prédire que, si cette politique protectionniste se généralise, vous verrez la Grande-Bretagne, bien avant l'expiration de ces cinq ans, imposer des droits sur les produits agricoles.

L'hon. M. STEVENS: Le très honorable chef de l'opposition a répondu à sa propre question en citant l'article 22. Il dit que le traité actuel entrera en vigueur...

...sous réserve de l'adoption aussi hâtive que possible des mesures législatives ou autres qui s'imposent.

Vraiment, nous n'allons pas ergoter là-dessus. Des deux côtés il y a des mesures législatives à prendre. Nous venons d'adopter deux ou trois articles qui traitent de la question très importante de l'interdiction du bétail. Le gouvernement de la Grande-Bretagne doit prendre certaines dispositions pour atteindre le but; il l'a fait. Donc nous voyons qu'il faut absolument légiférer en la matière, et avec tout le respect que je dois au très honorable chef de l'opposition, j'estime que son objection ne tient plus debout. Je prétends que le Gouvernement anglais ne peut pas, à moins de violer les termes mêmes de ce traité, imposer des restrictions sur le bacon canadien qu'il n'impose pas aussi sur les produits domestiques et cela pour toute la durée du traité.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le ministre peut dissiper tous les doutes en câblant au ministre de l'Agriculture en Angleterre pour demander si c'est bien là l'interprétation du gouvernement anglais.

Dans l'intérêt des éleveurs de porcs du Canada, nous avons le droit de le savoir. On encourage nos éleveurs de porcs à faire ce genre de commerce sous prétexte qu'on leur garantit un débouché en Grande-Bretagne pendant cinq ans, puis le gouvernement anglais dit ensuite que cela fait son affaire d'imposer un droit sur le porc, bien qu'on n'en fasse pas mention dans le traité,—et cela a été mentionné en pleine Chambre des communes,—sans que le ministre canadien prenne la peine d'obtenir la garantie demandée. Je demande maintenant au ministre d'obtenir cette garantie. J'ai autre chose à demander. Je ne dis pas que nous devrions réserver cet article jusqu'à ce que nous ayons eu connaissance du rapport de la commission anglaise, mais on devrait le déposer afin que nous puissions le voir. Peut-être contient-il quelque chose qui puisse nous éclairer. Le ministre de l'Agriculture a lu le rapport et nous a dit ce qu'il contenait. Mais je prétends que l'ex-ministre de l'Agriculture a autant le droit que lui de savoir ce qu'il contient.

L'hon. M. STEVENS: Il n'y a pas la moindre objection.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je conseille au ministre de déposer le rapport, et si nous adoptons, dans l'intervalle, l'article en question ce sera avec l'entente que nous aurons le droit, avant l'expiration de l'examen en comité, de discuter le rapport qui a trait au commerce des porcs.

L'hon. M. MOTHERWELL: A l'appui de ce que vient de dire mon très honorable chef, on me permettra de signaler l'évolution de la protection. Depuis cent cinquante ans elle a évolué du mal au pis et aujourd'hui, après près de cent ans de libre-échange, on en fait de nouveau l'expérience en Grande-Bretagne. Où cela mènera-t-il? Personne ne le sait. Mais nous savons une chose, c'est que la Grande-Bretagne consultera ses propres électeurs avant les nôtres. Le gouvernement

anglais est responsable vis à vis de ses propres électeurs, y compris les agriculteurs, et non les nôtres.

Voici une dépêche de Lukin Johnston, qui est, si je comprends bien, natif de Grande-Bretagne, mais je ne le connais pas. L'article a été publié dans nos journaux. Je crois comprendre que l'auteur est un homme responsable. L'article est intitulé: Le commerce du bacon canadien a dix ans pour se retourner. Le sous-titre dit: Cela prendra au moins autant au producteur anglais pour approvisionner le pays. Approvisionner le pays! Vous voyez, ils prendront nos produits tant que cela fera leur affaire, puis quand ils produiront assez, ils diront: Bonjour messieurs! Mais c'est prévoir bien longtemps d'avance; laissons cela de côté. Dans l'article, je vois ceci:

Tout en admettant que le prix du bacon augmentera, on prétend, d'un autre côté, que le cultivateur anglais sera obligé d'élever des porcs de la qualité voulue et en quantité suffisante jusqu'à ce que le Royaume-Uni puisse subvenir à ses propres besoins.

Si la Grande-Bretagne consacrait à l'élevage du porc et à d'autres fins utiles les vastes territoires qu'elle a réservés jusqu'ici à l'élevage du chevreuil, dans dix ou vingt ans elle se trouverait à élever autant de porcs que le Danemark. La Grande-Bretagne a de très bonnes terres agricoles et elle peut en tirer profit si elle veut se donner la peine de les mettre en valeur. Je comprends que c'est un commencement et, pour ma part, je leur souhaite tout le succès possible. Mais ne pensez pas, si la production des porcs est augmentée, qu'il n'est pas possible qu'on fasse ce que mon chef a dit. C'est vers cela que l'Angleterre se dirige et si elle commence ce système de protection les éléveurs diront, plus tard, que les dominions sœurs gênent la production du pays et qu'ils peuvent élever assez de porcs, de toute façon. Est-ce que le gouvernement qui a élevé si haut les droits contre les denrées britanniques pourrait y mettre objection?

Il existe une autre question. Je n'ai pas pu découvrir s'il existe ou non un contingentement pour le Danemark. Je sais de source certaine qu'il existe deux sortes de contingentements; un pour les dominions et un autre pour les produits du pays. Je crois que la Grande-Bretagne a l'intention d'établir un contingentement pour sa propre production. Est-ce exact? Si cela apporte un stimulant extraordinaire à notre élevage des porcs, le contingentement serait aussi un stimulant pour ses propres producteurs, et ils élèveraient assez de porcs pour exclure les nôtres. Récemment j'ai lu un article d'une très bonne publication, le *Live Stock Journal,* dans lequel on fait observer qu'un système de contingentement serait appliqué à l'élevage des porcs en Grande-Bretagne. Quelle idée de discuter cette question, monsieur le président, quand personne ne sait si c'est vrai ou non. En outre, supposons que le système de contingentement ne s'applique pas au Danemark. Que fera le Danemark quand il s'apercevra que le système de contingentement entre en vigueur, le 1*er* juillet, date à laquelle la loi anglaise doit être appliquée? Pour illustrer la chose, nous allons dire que le contingentement ne s'applique pas aux pays étrangers, et je ne crois pas qu'il s'applique. Qu'est-ce qui arrivera immédiatement et que se produit-il maintenant, je crois? C'est que durant la courte période où il n'y aura pas de restrictions, soit par le contingentement, soit par le tarif, entre le moment actuel et le premier juillet, le Danemark expédiera à force tous les porcs qu'il pourra expédier en Grande-Bretagne, exactement comme la Nouvelle-Zélande a expédié des quantités de beurre au pays quand on a appris que le droit sur le beurre serait relevé le 1*er* octobre 1930. Vous vous souvenez de ce 1*er* octobre, monsieur le président, parce que vous avez beaucoup entendu parler de beurre, à cette époque. Quand les importateurs du Canada comprirent que le droit sur le beurre allait être porté à quatre cents la livre, au lieu d'une, après le 1*er* octobre, je crois que tous les steamers traversant le Pacifique portaient une pleine cargaison de beurre néo-zélandais. J'ignore si l'importation s'est faite ou non par des importateurs tories, mais, dans tous les cas, le beurre est entré en énormes quantités. Pourquoi? Pour la raison logique qu'il en coûterait 3 cents de plus pour l'importer après le 1*er* octobre. Il est arrivé et a répandu la terreur chez un grand nombre de gens et, incidemment, il a gagné un bon nombre de votes qui ne devaient pas aller aux tories. De la même manière, le Danemark qui se trouve avoir un surplus de porcs et qui doit l'écouler quelque part, va encombrer le marché anglais d'ici au 1*er* juillet, aussi vrai que les nuits suivent les jours. Ce n'est pas une prophétie risquée; de fait, je crois cela a lieu actuellement.

Le ministre de l'Agriculture sait parfaitement bien que, sur chaque livre de bacon expédié du pays au marché britannique, au cours des deux ou trois derniers mois, les saleurs ont perdu de l'argent. Si les porcs vifs étaient vendus maintenant sur une base d'exportation nos producteurs toucheraient moins de deux cents la livre au lieu de l'expédition, dans le milieu de la Saskatchewan. Le prix du porc à bacon à Winnipeg est seulement de trois cents la livre et cela signifie deux cents, au milieu des prairies. C'est la situation où nous sommes actuellement et cela est sus-

ceptible d'empirer tant que cette menace est suspendue sur nos têtes, c'est-à-dire jusqu'au 1*er* juillet, parce que le Danemark va certainement encombrer le marché britannique de ses porcs et l'encombrer toujours davantage. Je ne pense pas qu'il y ait l'ombre d'un doute sur ce point et je crains le résultat. Tout va assez mal maintenant. Les éleveurs canadiens sont irrités qu'on leur conseille d'élever plus de porcs.

Il y a un moment, le ministre de l'Agriculture m'a repris. Il doit avouer que moi-même, au commencement de la session, je lui ai donné crédit de n'avoir pas recommandé une augmentation de la population porcine par sa propagande ou par son organe. Mais quand il adopte une ligne de conduite qui doit avoir pour résultat d'augmenter le nombre des porcs, à quoi lui sert de protester? Quelle était sa politique? La même que celle de son prédécesseur, mais plus prononcée. Il s'est prononcé plus vigoureusement en 1930. Il a acheté une quantité de bonnes truies de reproduction et les a accouplées,—je n'emploierai pas le terme parce que le ministre du Commerce pourrait me reprocher d'employer un langage antiparlementaire devant le comité,—il les a accouplées en "union libre", dirais-je. Or, que peut-on attendre d'une politique active de cette nature si ce n'est une augmentation du nombre des porcs et mille protestations des tories de la Chambre n'y feront rien. C'est la manière dont la population des porcs s'augmente et il n'y en a pas d'autres. Je pense que mon honorable ami le ministre de l'Agriculture ne devrait pas continuer cela plus longtemps. J'ai déjà crevé cette bulle de savon, et je crois qu'il est vraiment temps qu'on la crève. Les honorables députés de la droite me permettront de leur dire que les cultivateurs sont irrités quand ils songent que le ministre professe ne pas vouloir augmenter le nombre des porcs et qu'il adopte une ligne de conduite qui résultera en une augmentation. Il regarde de deux côtés et a deux politiques. Apparemment, il veut se sauver, si les prix baissent en disant: "Je n'ai pas recommandé une augmentation du nombre des porcs, mais étant donné que les cultivateurs s'étaient engagés en 1930 à élever plus de porcs, je leur ai indiqué la bonne voie en leur montrant à élever la bonne sorte de porcs". Autant de gagné pour la politique de 1930. Je ne veux pas me montrer dur pour le ministre de l'Agriculture, parce que je tâche de lier des relations agréables avec lui et je crois y avoir réussi, jusqu'à un certain point. Je ne crois pas pouvoir en dire autant en ce qui regarde le ministre du Commerce. Je ne me soucie pas de lier des relations agréables avec lui après le sermon qu'il nous a servi l'autre jour. Avant de partir pour venir à la session un grand nombre d'agents du ministère de l'Agriculture, employés que je sais être compétents, sont allés en Saskatchewan et dans une petite partie de l'Alberta, avec des agents des ministères provinciaux de l'agriculture, pour commencer une campagne en vue d'augmenter la production des porcs. Ils peuvent avoir fait cela de leur propre chef, je n'en sais rien, mais je suis porté à croire le contraire; je crois que le ministre a autorisé ce voyage. Si je lis bien les journaux, je suis porté à croire qu'ils ont commencé une campagne pour augmenter la quantité et améliorer la qualité. Ils sont allés là pour se préparer à toute amélioration possible du marché, découlant de ces accords. Si jamais on a fait preuve de courage, ils en ont montré beaucoup, parce qu'ils se sont chargés de la mission la plus impopulaire dans laquelle ils puissent s'aventurer. Les porcs se vendaient 2 c. ½ la livre et, dans bien des cas, les cultivateurs devaient aller chercher de l'eau à une distance de plusieurs milles pour les abreuver. C'est alors que ces "croisés" arrivent pour leur conseiller de produire un plus grand nombre de porcs. Vous auriez dû entendre ce que certains de ces cultivateurs ont dit. Je suis certain que le ministre du Commerce y aurait mis des objections, lui qui est si sensible quand on l'attaque.

Il est encore une ou deux autres questions sur lesquelles je désirerais appeler l'attention du Gouvernement. Le contingentement qui régit la production des éleveurs britanniques doit avoir été discuté à la conférence. Est-ce que les éleveurs britanniques vont avoir un contingentement afin de réglementer la production et l'accroissement possible? On a supposé que cela stimulerait beaucoup les éleveurs du pays et, afin d'empêcher qu'on n'aille trop loin, on prendrait des dispositions pour ne produire qu'un certain nombre de porcs,—pour la consommation du pays, nous dit-on,—quelque chose comme l'organisation d'un syndicat. Je me demande si le ministre de l'Agriculture voudra nous parler de cela. Je suis convaincu qu'il doit en savoir quelque chose. N'ayant pas sous les yeux le rapport de la commission britannique, nous ne pouvons que conjecturer. Peut-il nous dire si on établira en Grande-Bretagne un certain contingentement pour le produit étranger ou le produit national, ou pour les deux, ou pour ni l'un ni l'autre?

(Sur la proposition de M. Bennett, la séance est levée à dix heures et cinquante-huit minutes.)

FIN DU VOLUME I